MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1968, Tome II, 2 juillet -31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique

BDN : un site des Archives diplomatiques

> France. Commission des archives diplomatiques (2004-....). Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1968, Tome II, 2 juillet -31 décembre / Ministère des affaires étrangères, Commission des archives diplomatiques ; [sous la direction de Maurice Vaïsse]. 2010.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1968

TOME II

(2 JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION
DES
ARCHIVES DIPLOMATIQUES

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1968

TOME II

(2 JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

P.I.E. Peter Lang

Bruxelles · Bern · Berlin · Frankfurt am Main · New York · Oxford · Wien

2010

Tous droits réservés pour tous pays. Toute reproduction, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des documents publiés dans le présent ouvrage est interdite, sauf avec l'autorisation du ministère des Affaires étrangères. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

© Ministère des Affaires étrangères et européennes. Paris, 2010

Éditeur : P.I.E. Peter Lang S.A.
Éditions scientifiques internationales
Bruxelles, 2010
1 avenue Maurice, B-1050 Bruxelles, Belgique
info@peterlang.com ; www.peterlang.com

ISSN 1377-8773
ISBN 978-90-5201-557-6
D/2010/5678/15

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES[1]

Président

Le ministre des Affaires étrangères et européennes.

Vice-présidents

Mme Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuelle de l'Académie française.

M. Robin, ambassadeur de France.

Le directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Membres

L'inspecteur général des Affaires étrangères.

Le directeur général des Affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur général de la Coopération internationale et du développement du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Affaires juridiques du ministère des Affaires étrangères et européennes.

L'adjoint au directeur des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Le directeur des Archives de France.

Le président de la Bibliothèque nationale de France.

Le directeur de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense.

M. Amigues, ministre plénipotentiaire.

M. Baechler, professeur émérite à l'Université de Strasbourg.

M. Bariéty, professeur émérite.

[1] La commission des archives diplomatiques et la commission de publication des Documents diplomatiques français ont été fusionnées par décret n° 2004-1358 du 9 décembre 2004.

M. Bély, professeur à l'Université de Paris IV.

M. de Charette, sénateur.

M. Dejammet, ambassadeur de France.

M. Dejean de la Bâtie, ministre plénipotentiaire.

M. Frank, professeur à l'Université de Paris I.

M. Husson, ministre plénipotentiaire.

M. Kaspi, professeur à l'Université de Paris I.

M. Lequestier, ambassadeur de France.

M. Lewin, ministre plénipotentiaire.

M. Maillard, ambassadeur de France.

Mme Metzger, professeure à l'Université de Nancy.

M. Möller, directeur de l'Institut pour l'histoire contemporaine de Munich.

M. Montant, professeur émérite à l'Université d'Arras.

M. Morizet, ambassadeur de France.

Mme de Nomazy, conservatrice générale du patrimoine.

Mme Pequin, conservatrice en chef honoraire du patrimoine.

M. Plaisant, ambassadeur de France.

M. Raimond, ambassadeur de France.

M. Renouard, ministre plénipotentiaire.

M. Ross, ambassadeur de France.

M. de Sédouy, conseiller d'État.

M. Soutou, professeur émérite à l'Université de Paris IV.

M. Vaïsse, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris.

M. de Villepin, ancien sénateur des Français établis hors de France.

M. Viot, ambassadeur de France.

Ont collaboré à la préparation de ce volume
établi sous la direction de
M. Maurice VAÏSSE :

Mme Colette BARBIER, docteur en histoire.

M. Victor CASSÉ, diplômé d'études approfondies.

Mme Thérèse CHARMASSON, conservatrice en chef du Patrimoine (archives).

M. Antoine DAVEAU, diplômé d'études supérieures.

M. Philippe HUSSON, ministre plénipotentiaire.

Mme Françoise PEQUIN, conservateur en chef honoraire des Archives du ministère des Affaires étrangères.

Les cartes figurant dans ce volume ont été réalisées par la division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

AVERTISSEMENT

Deux sujets, d'importance inégale, dominent de très loin l'actualité diplomatique du deuxième semestre de l'année 1968 : ce sont les informations et les réactions relatives à l'intervention des troupes du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie et les suites des événements de mai 1968, en particulier sur le plan monétaire.

Bien sûr, la diplomatie française prend position sur d'autres affaires. C'est par exemple le cas du désarmement, à propos du traité de non-prolifération que la France n'a pas signé (documents n°s 162 et 238). C'est également la suite des escarmouches entre le Quai d'Orsay et la Commission des Communautés européennes : ainsi les déclarations du vice-président Mansholt sur la menace que fait peser le triomphe des gaullistes aux législatives suscitent-elles les protestations du gouvernement français (documents n°s 5, 18, 20, 48, et 307). Dans sa lettre au président de la Commission, le ministre des Affaires étrangères estime que « M. Mansholt a gravement manqué à son devoir d'impartialité ». L'animosité est telle qu'elle apparaît à propos d'affaires moins essentielles, comme l'organisation de colloques et la participation de la CEE à l'exposition d'Osaka (documents n°s 316, 340 et 345). En revanche, la première réaction de la Direction économique au rapport Mansholt sur la réforme de la « politique agricole commune » est plutôt positive (document n° 307).

En Afrique du Nord, il convient de noter la détérioration des rapports franco-algériens (document n° 44) que les questions d'écoulement du vin algérien et des accords pétroliers rendent instables. En Afrique noire, l'effervescence se fait sentir au Congo-Brazzaville où le président Massemba-Debat demande l'appui de l'armée française ; au Mali, où un putsch militaire renverse le président Modibo Keita, qu'une dépêche dépeint comme un dictateur régnant grâce à l'alliance bizarre entre le socialisme et la sorcellerie (document n° 461), enfin au Tchad où face à l'aggravation de la situation militaire, la France répond à la demande d'aide militaire du président Tombalbaye (document n° 142) tout en recommandant la négociation au président tchadien et en prenant soin de ne pas se laisser entraîner dans des interventions sans fin (document n° 317). Voilà néanmoins la France engagée pour de nombreuses années dans la défense de la bande d'Aouzou !

Mais la France est aussi mise en cause à propos du Biafra en raison de l'ambiguïté de sa position : déclarer que l'affaire doit être réglée en tenant compte du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (documents n°s 59 et 77) semble montrer que la France est favorable à la sécession : malgré les objurgations du gouvernement nigerian (documents n°s 68, 87 et 281), elle apporte son soutien moral et politique au Biafra (document n° 239) et l'aide humanitaire se déploie (document n° 306).

Au Proche-Orient, outre les suites du conflit de 1967 et de la résolution 242, la période est marquée par le voyage du Président de la République en Turquie (25-30 octobre 1968), occasion de déclarations du

général Sunay et du général de Gaulle : celui-ci insiste sur la volonté de la France de coopérer avec la Turquie sur la plan intellectuel et technique. Il revient sur son analyse de la division du monde en deux camps opposés, qu'il déplore et qu'il incite la Turquie à détruire. Condamnant l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, de Gaulle pense que « la Russie n'a pas l'intention d'aller plus loin ». Et il fait l'analogie entre la France et la Turquie qui, toutes deux, poursuivent une politique « nationale ». Répondant au Premier ministre Demirel, il doute d'une véritable politique de pénétration soviétique dans le Golfe Persique et en Méditerranée. « L'essentiel est de ne pas laisser les Arabes seuls en tête à tête avec l'URSS. C'est la politique de la France ».

En Asie, ce sont les négociations de Paris sur le Vietnam qui dominent l'actualité : elles sont dans l'impasse, car tout fait problème, du nombre de participants à la forme de la table de la conférence (documents nos 353 et 435). La position française est délicate : peut-elle sortir de son rôle d'hôte de la conférence en proposant sa médiation ? Ce n'est pas toujours souhaitable (document n° 224) ou facile (document n° 275), d'autant plus que la France laisse le FNL ouvrir un bureau d'information à Paris (document n° 257). Quoi qu'il en soit, les relations franco-américaines ne se limitent pas à l'affaire vietnamienne. Paris et Washington s'opposent à propos de la crise tchécoslovaque (documents nos 189 et 202) qui fait resurgir le grand débat sur le rôle de la conférence de Yalta et de son interprétation par le général de Gaulle (document n° 208). Mais la victoire de Richard Nixon annonce manifestement une nouvelle ère dans les relations franco-américaines (document n° 364).

Les deux gros dossiers du deuxième semestre 1968 sont ceux de la crise monétaire et de la crise tchécoslovaque. À la suite des événements de mai 1968, la situation monétaire française s'est considérablement détériorée : alors que tout le monde s'attend à une dévaluation du franc, le général de Gaulle décide de ne pas dévaluer. Le Quai d'Orsay justifie cette décision (document n° 408) approuvée par les amis de la France comme la Côte d'Ivoire (document n° 409) et l'Iran (document n° 417). Même les Soviétiques sont disposés à apporter leur soutien (document n° 426) ; en revanche, les Britanniques comme les Allemands (documents nos 329 et 421) sont sceptiques et estiment que la France devra, à terme, dévaluer (document n° 432).

Mais c'est de très loin la Tchécoslovaquie qui retient l'attention du Quai d'Orsay. Déjà au premier semestre, la crise se profilait. Au deuxième semestre, les diplomates français en poste à Prague rendent compte au jour le jour de l'évolution de la crise : le 11 juillet, la sous-direction d'Europe orientale fait état à la fois de l'évolution intérieure du pays et de l'inquiétude croissante des dirigeants soviétiques : elle estime que la menace de l'installation d'un « régime libéral » en Tchécoslovaquie est telle pour Moscou que « l'action de force » est possible (document n° 17), manœuvres militaires soviétiques (document n° 54), visites des dirigeants de Moscou (documents n° 57 et 63), du maréchal Tito (document n° 86), d'Ulbricht (document n° 89), de Ceausescu (document n° 91). Puis vient le drame : l'invasion des

troupes du Pacte de Varsovie, l'allocution dramatique du premier secrétaire du parti communiste, Dubcek, son arrestation, l'instauration d'un pouvoir soumis aux forces d'occupation, les incidents et les protestations contre l'occupation soviétique. Celle-ci est justifiée par l'ambassadeur Zorine (document n° 100), et soutenue par l'Algérie (document n° 111), l'Irak et la Syrie (documents n° 110 et 118). Les informations recueillies par l'attaché militaire sont précises (documents n°s 118, 130 et 172). La sous-direction d'Europe orientale fait une analyse pessimiste des effets à long terme de l'affaire, en décelant des divergences au sein des élites dirigeantes soviétiques, que la crise tchécoslovaque risque de révéler (document n° 138).

Quant à la position française, elle joue au grand écart : le Ministre demande d'abord à l'ambassadeur Olivier Wormser de faire savoir que « l'action soviétique [...] est inspirée par une conception de la vie internationale que la France n'a cessé de réprouver » et que néanmoins « la France reste attachée à la politique de détente, d'entente et de coopération » (document n° 136) ; l'attitude française s'exprime aussi par le biais d'un télégramme circulaire du ministre des Affaires étrangères prescrivant de « prendre quelques distances » sur le plan politique « mais de ne rien modifier sur les autres plans afin de développer la détente » (document n° 165). Pour sa part, le général de Gaulle rappelle à cette occasion son hostilité aux accords de Yalta conclus en l'absence de la France et qui avaient, selon lui, divisé l'Europe en deux. Les Soviétiques, quant à eux, réécrivent l'histoire en invoquant le danger allemand pour justifier l'intervention (document n° 215).

Maurice Vaïsse

(professeur des universités à Sciences Po)

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. Le principe adopté pour l'établissement de cette liste est le suivant[1] :
– tous les documents concernant les questions dont l'importance est particulièrement dominante sont classés sous les rubriques de ces diverses questions ;
– les autres documents sont classés sous de grandes rubriques géographiques.

I. – QUESTIONS MULTILATÉRALES

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		A. NATIONS UNIES		
1968 23 août	New York à Paris	Intervention prononcée par le représentant de la France devant le Conseil de sécurité sur le projet de résolution des huit puissances relatif à l'envoi à Prague d'un représentant spécial du Secrétaire général.	T.	122
23	Paris	La crise tchécoslovaque aux Nations unies (21-23 août 1968).	N.	123
17 sept.	Paris	Entretien entre le secrétaire d'État adjoint des États-Unis et le directeur des Nations unies et Organisations internationales au Département.	N.	220
22 déc.	New York à Paris	Bilan de la XXIIIe session.	T.	464
27	*Idem*	Le Tiers Monde pendant la XXIIIe session.	T.	468
		B. DÉSARMEMENT		
1968 8 août	Paris	Le problème des véhicules de l'arme nucléaire à propos des conversations États-Unis / URSS	N.	81

1 Les lettres D., L., N., A.M., T., C.R., P.V. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un aide-mémoire, un télégramme, un compte rendu, un procès-verbal officiel.

La mention Paris (Repan) figurant dans la colonne « Provenance et destination » indique que le document analysé émane du représentant permanent de la France au Conseil de l'OTAN, ou qu'il lui est adressé ; la mention Bruxelles-Delfra que le document provient du chef de la délégation française auprès des Communautés européennes, à Bruxelles, ou qu'il lui est destiné.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
29 août	Paris à Repan-Bruxelles	Position de la France au sujet du traité de non-prolifération et de la protection des États non-nucléaires.	T.	162
23 sept.	Paris à différents postes diplomatiques	La position française sur le désarmement.	L.	238
27 nov.	Paris à New York	Paris envoie à son représentant à New York le texte de l'intervention de la délégation française devant la première Commission de l'Assemblée générale des Nations unies.	T.	414

C. QUESTIONS ATOMIQUES

1968				
8 juil.	Paris à Bangui	Le ministre des Affaires étrangères, après le résultat favorable des études du CEA, demande au président Bokassa la concession minière de Bakouma et le renouvellement du permis général de recherches.	L.	12
17	Bangui à Paris	Le président Bokassa accepte les conditions de la France pour l'exploration du minerai de Bakouma.	L.	30
26	Paris	La coopération franco-canadienne dans le domaine atomique.	N.	55
12 sept.	*Idem*	Contrat de fourniture d'uranium avec l'Afrique du Sud.	N.	210
19	*Idem*	Conclusions de la réunion tenue le 16 septembre 1968 par le ministre des Affaires étrangères sur les problèmes de l'uranium en Afrique.	N.	228
25	*Idem*	Vente de plutonium canadien à la France.	N.	247
9 oct.	Djakarta à Paris	De l'aide militaire et de la coopération nucléaire entre la France et l'Indonésie.	T.	292
10	Paris à Ottawa	Relations franco-canadiennes dans le domaine de l'énergie nucléaire.	D.	296
5 nov.	Bangui à Paris	Le président Bokassa accepte les conditions de la France pour l'exploitation du gisement d'uranium de Bakouma.	T.	363
27 déc.	Paris	Commande du réacteur chilien de recherches en Angleterre. Réaction française.	N.	469

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
D. AFFAIRES SPATIALES				
1968				
10 sep.	Paris	Coopération franco-allemande en matière spatiale.	N.	201
25	*Idem*	Attitude britannique vis-à-vis de la coopération spatiale européenne.	N.	248
27	*Idem*	Coopération spatiale franco-soviétique.	N.	263
23 oct.	*Idem*	Politique spatiale française : lanceurs.	N.	326
Octobre	*Idem*	Instructions pour la délégation française à la XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies pour le point 23.	N.	327
4 nov.	*Idem*	Propositions françaises pour mener à bien le programme Symphonie et les programmes suivants.	N.	359
19	*Idem*	Coopération franco-soviétique ; annulation probable du projet Roseau.	N.	389
E. AFFAIRES AÉRONAUTIQUES				
1968				
22 juil.	Paris	Rappel de l'accord intergouvernemental qui lie la France et la Grande-Bretagne dans le cadre du projet Concorde ; son avenir dépend de la réglementation américaine relative aux vols supersoniques.	N.	43
F. OTAN				
1968				
6 sept.	Paris à Repan-Bruxelles	Instructions de Paris au sujet de la position française relative à la crise tchécoslovaque.	T.	187

II. - L'EUROPE

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		A. L'EUROPE DE L'OUEST		
		1) La crise monétaire		
1968				
5 sept.	Paris à différents postes diplomatiques	Justification de la levée du contrôle des changes institué en mai 1968.	T.C.	185
19 nov.	Genève à Paris	La situation monétaire française est l'occasion pour les milieux journalistiques et financiers genevois d'exprimer leur hostilité à l'égard de la France.	D.	387
23	Bonn à Paris	La RFA limite sa solidarité avec la France lors de la crise monétaire démontrant qu'elle pouvait résister aux pressions de ses alliés et manquant une occasion de favoriser le rapprochement franco-allemand.	T.	403
25	Paris à différents postes diplomatiques	Justification par le ministre des Affaires étrangères de la décision de ne pas dévaluer le franc. Conséquences intérieures et extérieures.	T.C.	408
27	Stuttgart à Bonn	Stupéfaction des Allemands accusés de manquer de solidarité à l'égard de la France.	D.	415
2 déc.	Paris	Des réactions étrangères à la non-dévaluation du franc.	N.	425
4	Bonn à Paris	La crise monétaire a relancé l'intérêt des dirigeants de la RFA pour les projets d'union monétaire dans la Communauté économique européenne.	N.	431
4	Londres à Paris	Les commentateurs britanniques ne croient pas que la France puisse éviter à terme une dévaluation du franc.	D.	432
		2) Les Communautés européennes		
1968				
12 juil.	Paris à Bruxelles-Delfra	Lettre de protestation adressée par le ministre français des Affaires étrangères au Président de la Commission des Communautés européennes au sujet d'une déclaration du vice-président Mansholt.	T.	18

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
12	Bruxelles-Delfra à Paris	Le président de la Commission des Communautés européennes consulte le représentant permanent de la France au sujet de la réponse à faire à une lettre du ministre français des Affaires étrangères concernant les déclarations de M. Mansholt.	T.	20
20	*Idem*	Examen par le Conseil des ministres des Communautés européennes de l'ensemble des mesures de sauvegarde demandées par la France suite à la crise de mai 1968.	T.	41
20	Paris	Le renouvellement de la convention de Yaoundé ne devrait pas être pour certains l'occasion de remettre en cause ses objectifs fondamentaux.	N.	42
23	Bruxelles-Delfra à Paris	Le représentant de la France auprès des Communautés européennes transmet au Président de la Commission les protestations de son gouvernement au sujet de certaines décisions.	T.	48
27 sept.	*Idem*	La France refuse de lier élargissement et renforcement des Communautés européennes.	T.	256
14 oct.	Paris	Le contenu du rapport Mansholt sur la politique agricole commune et ce qu'on doit en penser.	N.	307
18	Bruxelles-Delfra à Paris	Désaccord entre la France et ses partenaires sur la participation de la CEE à l'exposition internationale d'Osaka.	T.	316
21	Rome à Paris	Lors du conseil de l'UEO le représentant français s'oppose à ses partenaires sur la procédure à adopter pour examiner le plan Harmel.	T.	319
25	Bruxelles-Delfra à Paris	Le refus de la Commission de partager le bâtiment « Berlaymont » avec le Conseil est inacceptable.	T.	335
28	Paris	La procédure budgétaire prévue par le traité de Rome doit être respectée en ce qui concerne la participation de la Communauté à la foire d'Osaka et les colloques que souhaite organiser la Commission.	N.	340
30	Bruxelles-Delfra à Paris	Lors du Conseil des ministres des Communautés européennes du 29 octobre 1968, la délégation française refuse de voter des crédits pour éviter le détournement de la procédure budgétaire par la Commission.	T.	345
5 nov.	*Idem*	Le Conseil des ministres des Communautés européennes débat des demandes d'adhésion.	T.	362

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
6	Bruxelles-Delfra à Paris	Renforcement de la Communauté économique européenne	T.	365
15	Paris à Madrid	Entretiens franco-espagnols au sujet de la négociation entre l'Espagne et la CEE.	T.	381
13 déc.	Paris	Position que la France devrait adopter au sujet de la négociation entre l'Espagne et la CEE.	N.	447
21	Bruxelles-Delfra à Paris	Le Conseil des ministres des Communautés européennes consacré à l'avenir d'Euratom a adopté des programmes conformes à nos vues.	T.	462
		3) La République fédérale d'Allemagne		
1968				
3 juil.	Bonn à Paris	Conversation entre l'ambassadeur de France et le directeur des Affaires économiques de l'*Auswärtiges Amt* au sujet des problèmes posés par les mesures de sauvegarde prises par le gouvernement français en matière économique.	T.	5
17	*Idem*	De la visite à Prague de M. Blessing, président de la Banque fédérale.	T.	28
19	*Idem*	De la future rencontre entre les ministres des Affaires étrangères français et allemand, MM. Debré et Brandt, avant la réunion du Conseil des Communautés européennes à Bruxelles le 20 juillet 1968.	T.	36
20	*Idem*	Attitude observée par la RFA vis-à-vis de l'affaire tchécoslovaque.	T.	39
2 août	*Idem*	Des informations publiées dans la presse soviétique prouvant que certains milieux de la RFA s'ingèrent sous des formes diverses dans les relations entre l'URSS et la Tchécoslovaquie.	T.	70
21	*Idem*	Réaction du gouvernement de la RFA devant l'invasion du territoire tchécoslovaque par les troupes des cinq pays membres du pacte de Varsovie.	T.	99
22	*Idem*	Indications fournies à l'attaché militaire français à Bonn par le ministre fédéral de la Défense sur la situation militaire en Tchécoslovaquie	T.	116
28	*Idem*	Déclaration du gouvernement fédéral sur la situation en Tchécoslovaquie.	T.	152
1er sept.	*Idem*	Panorama pessimiste de la situation en RFA tant parmi le grand public que dans les cercles gouvernementaux.	T.	169

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
9	*Idem*	Analyse de la part de responsabilité des Allemands dans le déclenchement de l'intervention en Tchécoslovaquie	T.	191
11	Paris à différents postes diplomatiques	Résumé de l'entretien tenu entre les ministres des Affaires étrangères de France et de RFA le 7 septembre 1968.	T.C.	204
27	Bonn à Paris	Critique des parlementaires allemands sur la position française face à la crise tchécoslovaque.	T.	254
1er oct.	*Idem*	Compte rendu fait par le chancelier Kiesinger de ses entretiens avec le président de Gaulle devant le groupe parlementaire CDU.	T.	271
2	*Idem*	Trentième anniversaire des accords de Munich. Position de la RFA.	T.	273
3	Paris à différents postes diplomatiques	Compte rendu des entretiens franco-allemands des 27 et 28 septembre à Bonn consacrés essentiellement à l'Europe et à la crise tchécoslovaque.	T.C.	279
21	Bonn à Paris	Questionnement allemand sur la politique de l'URSS.	T.	318
24	*Idem*	Inquiètude et déception dominent chez les Allemands vis-à-vis de la France.	T.	329
11 nov.	*Idem*	D'une éventuelle réévaluation du *Deutsche Mark*	T.	371
19	*Idem*	Commentaires sur l'allocution télévisée de M. Couve de Murville, le 18 novembre, portant sur les problèmes monétaires, financiers et économiques.	T.	386
24	*Idem*	Annonce du maintien de la parité du franc.	T.	405
29	*Idem*	Des relations franco-allemandes et de la crise monétaire.	T.	421
		4) La Belgique		
1968 8 nov.	Bruxelles à Paris	Le nouvel accord culturel franco-belge devra tenir compte de l'évolution institutionnelle de la Belgique et de ses querelles linguistiques.	D.	367
		5) Chypre		
1968 1er août	Nicosie à Paris	Bilan et perspectives des conversations locales.	T.	67

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
14 sept.	*Idem*	Perplexité du gouvernement chypriote devant l'interprétation à donner à la mention de Chypre par le général de Gaulle lors de sa conférence de presse du 9 septembre dans laquelle il condamne le fédéralisme.	T.	217
3 oct.	*Idem*	Bilan des pourparlers exploratoires locaux.	T.	280
24	Paris à différents postes diplomatiques	Compte rendu de l'entretien entre MM. Debré et Kyprianou, ministre des Affaires étrangères de Chypre.	T.C.	330
		6) Le Danemark		
1968 19 déc.	Paris	Entretien du 12 décembre 1968 entre les ministres français et danois des Affaires étrangères.	C.R.	458
		7) L'Espagne		
1968 9 août	Paris	Le général Franco souhaiterait que son pays soit associé aux échanges concernant les menées subversives en Europe de l'Ouest.	N.	85
27 sept.	Paris à Madrid	L'ambassadeur d'Espagne explique pourquoi son gouvernement va annuler l'accord de défense hispano-américain.	T.	255
		8) La Grèce		
1968 27 sept.	Athènes à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et M. Stephanopoulos, ancien président du Conseil.	D.	258
28	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Rome et le roi de Grèce.	T.	265
2 déc.	*Idem*	Des relations de l'armateur grec Aristote Onassis avec les « colonels ».	D.	424
		9) L'Italie		
1968 28 août	Paris	Entretien entre les ministres français et italien des Affaires étrangères.	C.R.	155

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		10) Les Pays-Bas		
1968 12 déc.	Paris	Entretien du 5 décembre 1968 entre les ministres français et néerlandais des Affaires étrangères.	C.R.	446
		11) Le Saint-Siège		
1968 29 août	Rome Saint-Siège à Paris	De l'audience générale du Pape Paul VI à Castelgandolfo qui évoque son voyage en Amérique du Sud et la situation de la Tchécoslovaquie.	T.	160
13 sept.	*Idem*	Paul VI exprime devant les anciens élèves du séminaire français de Rome toute la considération qui est la sienne pour la France, ses enfants et sur la place qu'elle occupe dans l'Église.	T.	212
4 nov.	*Idem*	En apprenant l'arrêt des bombardements au Nord-Vietnam, Paul VI envoie des messages aux présidents Johnson et Thieu pour exprimer sa satisfaction.	T.	357
		12) La Suède		
1968 14 nov.	Paris	Entretien du 14 décembre 1968 entre les ministres français et suédois des Affaires étrangères.	C.R.	380
		13) La Turquie		
1968 21 sept.	Paris	Des relations culturelles entre la France et la Turquie.	N.	234
26 oct.	Ankara à Paris	Accueil enthousiaste du général de Gaulle par la population d'Ankara lors de sa visite officielle en Turquie du 25 au 30 octobre 1968.	T.	336
30	Athènes à Paris	Le voyage du président Charles de Gaulle en Turquie vu de Grèce.	D.	346
31	Ankara à Paris	Déclaration du ministre turc des Affaires étrangères, M. Caglayangil, en conclusion de la visite officielle que le général de Gaulle vient d'effectuer en Turquie.	T.	347

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
1er nov.	*Idem*	Compte rendu des conversations restreintes du 26 octobre 1968 entre le général de Gaulle et le président Sunay.	T.	350
18	*Idem*	Conférence de presse de M. Demirel, Premier ministre de Turquie, qui revient sur les résultats de la visite du général de Gaulle en Turquie et sur les relations entre la Turquie et l'OTAN.	T.	383
B. L'EUROPE DE L'EST				
1) L'URSS				
1968				
16 juil.	Paris à Moscou	La position du gouvernement français sur un règlement par étapes de la crise du Moyen-Orient	N.	26
18	*Idem*	En réponse aux propositions soviétiques pour un règlement par étapes de la crise du Moyen-Orient, le gouvernement français se déclare prêt à en discuter avec Moscou sur la base de la résolution du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité.	T.	31
21 août	Washington à Paris	Démarche le 20 août 1968, de l'ambassadeur de l'URSS à Washington, pour informer le président Johnson de la décision de l'Union soviétique d'intervenir militairement en Tchécoslovaquie.	T.	97
4 sept.	Paris à Moscou	Instructions complémentaires adressées à l'ambassadeur de France à Moscou sur l'attitude à observer vis-à-vis des autorités soviétiques.	T.	181
2 oct.	*Idem*	Instructions données à M. Wormser sur les propos à tenir lors de ses audiences de congé.	T.	272
5	Paris	Entretien à New York entre MM. Debré et Gromyko.	N.	287
24	Paris à Moscou	Réserves françaises à l'encontre de la multiplication de manifestations officielles de la RFA à Berlin.	T.	328
19 nov.	Paris	Audience accordée à M. Zorine, à sa demande, par le général de Gaulle.	N.	392
3 déc.	Paris à Moscou	Audience accordée par le général de Gaulle à l'ambassadeur de l'URSS chargé de lui faire une communication orale au sujet de la situation économique et financière.	T.	426

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
14	Moscou à Paris	Situation de l'économie soviétique et ses perspectives pour 1969.	T.	451
18	*Idem*	Remise par M. Roger Seydoux de ses lettres de créance à M. Podgorny le 18 décembre 1968 et réponse de M. Podgorny.	T.	455
20	*Idem*	Entretien entre MM. Kossyguine et Seydoux portant notamment sur le Vietnam et le Moyen-Orient.	T.	459
23	*Idem*	Point de vue soviétique sur l'intensification des manifestations du gouvernement ouest-allemand à Berlin.	T.	465
31	Paris à Moscou	Entretien entre l'ambassadeur de l'URSS et le Secrétaire général au sujet du Moyen-Orient.	T.	473
		2) La Bulgarie		
1968				
5 déc.	Sofia à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Sofia et le Premier ministre de Bulgarie.	T.	434
		3) La Hongrie		
1968				
31 juil.	Budapest à Paris	Relations économiques franco-hongroises : déséquilibre constaté en faveur de la France.	T.	64
30 nov.	*Idem*	Des relations franco-hongroises depuis la date de l'intervention des troupes du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie.	T.	423
9 déc.	Paris	Situation intérieure et politique extérieure de la Hongrie.	N.	441
		4) La Pologne		
1968				
5 juil.	Paris	Point de vue polonais sur la situation intérieure française.	N.	9
8 août	*Idem*	Compte rendu des conversations politiques franco-polonaises tenues à Paris les 11 et 12 juillet entre M. Kruczkowski, vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne et M. Alphand au sujet des problèmes internationaux.	N.	83

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
24 oct.	*Idem*	Revue des relations franco-polonaises depuis la visite d'État effectuée par de Gaulle en septembre 1967.	N.	333
24	*Idem*	Compte rendu de la visite de M. Winiewicz, vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne, à M. Debré.	C.R.	334
29 nov.	Varsovie à Paris	Des relations entre militaires français et polonais.	T.	422
		5) La République démocratique allemande		
1968				
7 août	Paris	De l'attitude de la République fédérale d'Allemagne à l'égard de la République démocratique allemande.	N.	78
21 sept.	*Idem*	Des rapports interallemands : d'une intense activité à un arrêt brutal dû aux événements de Tchécoslovaquie.	N.	233
		6) La Roumanie		
1968				
16 juil.	Bucarest à Paris	Position de principe de la Roumanie en faveur de la dissolution des pactes militaires et du retrait des forces étrangères des territoires qu'elles occupent.	T.	23
21 août	*Idem*	Réactions et manifestations suite à l'invasion de la Tchécoslovaquie.	T.	101
24	*Idem*	Des rumeurs de concentration de troupes soviétiques, hongroises et bulgares aux frontières de la Roumanie.	T.	134
26	*Idem*	Du compromis de non-agression entre la Roumanie et l'URSS.	T.	143
31	*Idem*	État de l'opinion publique de Roumanie : tension, crainte d'une tentative de reprise en main du pays de la part des Soviétiques.	T.	167
2 sept.	*Idem*	Des rapports roumano-soviétiques.	T.	170
4	*Idem*	Demande discrète de livraison d'armes à la France.	T.	180
25	*Idem*	Entretien concernant la visite en France de trois spécialistes roumains de l'aéronautique afin d'étudier les conditions dans lesquelles certains appareils militaires français pourraient être construits en coopération entre les deux pays.	C.R.	249

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
1er oct.	*Idem*	Visite du maréchal soviétique Yakubovski, commandant suprême des forces armées du pacte de Varsovie, à Bucarest du 27 au 30 septembre.	T.	270
28	*Idem*	Compte rendu de l'audience de départ de l'ambassadeur de France en Roumanie.	T.	339
9 nov.	*Idem*	De quelques explications relatives à la livraison des *Mig* soviétiques et au personnel militaire chargé de convoyer les avions.	T.	368
5 déc.	*Idem*	De la future commission mixte gouvernementale de coopération franco-roumaine.	T.	433
		7) La Tchécoslovaquie		
1968				
10 juil.	Prague à Paris	Inquiétude croissante de la population devant le maintien sur le territoire tchécoslovaque de deux tiers des unités militaires engagées dans les manœuvres du mois de juin, au-delà du délai normalement prévu pour leur retrait.	T.	15
11	Paris	Les relations soviéto-tchécoslovaques et la situation en Tchécoslovaquie.	N.	17
13	Prague à Paris	Transmission du communiqué publié le 12 juillet à l'issue de la session du comité central du parti communiste tchécoslovaque en réponse aux cinq lettres envoyées par les pays frères suite à l'affaire des « deux mille mots ».	T.	22
16	*Idem*	Du retrait des troupes soviétiques et de la contestation de l'organisation du pacte de Varsovie.	T.	24
17	*Idem*	Des relations entre le pouvoir et les écrivains libéraux en Tchécoslovaquie.	T.	27
23	*Idem*	Analyse de la réponse du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque à la lettre commune rédigée par les « Cinq ».	T.	49
26	*Idem*	Du sens des manœuvres militaires soviétiques.	T.	54
29	*Idem*	De l'atmosphère à Prague lors de la rencontre soviéto-tchécoslovaque à Cierna-Nad-Tisou.	T.	57
31	*Idem*	Des conversations de Cierna-Nad-Tisou (29-31 juillet).	T.	63
2 août	*Idem*	Appui reçu par le parti communiste tchécoslovaque de la part des autres partis communistes. Attitude du PCF.	T.	72

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
10	*Idem*	Visite du maréchal Tito du 9 au 10 août en tant que chef de la Ligue des communistes yougoslaves.	T.	86
13	*Idem*	Commentaires de l'ambassadeur de France à la lecture du communiqué qui rend compte des entretiens tenus à Karlovy Vary entre MM. Ulbricht et Dubcek.	T.	89
15	*Idem*	Visite à Prague de M. Ceausescu, secrétaire général du parti communiste roumain.	T.	91
17	*Idem*	Signature d'un traité d'amitié entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie.	T.	92
21	*Idem*	Texte de la proclamation de la nouvelle station de radio *Station Vltava* à l'armée tchécoslovaque.	T.	95
21	*Idem*	Texte de la dernière émission de Radio Prague à 7 h. 20.	T.	96
21	Moscou à Paris	Texte de la déclaration *Tass* justifiant l'entrée en Tchécoslovaquie des forces du pacte de Varsovie.	T.	98
21	Paris à Prague	Justification de la situation en Tchécoslovaquie par l'ambassadeur de l'URSS à Paris.	T.	100
21	Bucarest à Paris	Allocution de M. Ceausescu qui souligne combien l'intervention armée en Tchécoslovaquie est une grande faute pour l'avenir.	T.	102
21	Prague à Paris	Description de la situation à Prague suite à l'invasion des troupes du pacte de Varsovie.	T.	103
21	Berlin à Paris	Emotion soulevée à Berlin-Ouest par l'intervention des troupes du pacte de Varsovie.	T.	104
21	Tel-Aviv à Paris	Commentaires de la presse israélienne concernant l'occupation de la Tchécoslovaquie.	T.	105
21	Prague à Paris	Déclaration du gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque suite à l'invasion du territoire de la République par les troupes du pacte de Varsovie.	D.	106
22	Pékin à Paris	Réactions des diplomates d'Europe de l'Est en poste à Pékin devant les événements.	T.	107
22	Damas à Paris	Approbation sans réserve de l'occupation de la Tchécoslovaquie par la presse syrienne.	T.	108
22	Bonn à Paris	Manifestations hostiles à l'Union soviétique en RFA.	T.	109

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
22	Bagdad à Paris	Le gouvernement irakien adopte la thèse soviétique sur l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie.	T.	110
22	Alger à Paris	Les réactions algériennes à l'intervention des troupes du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie.	T.	111
22	Paris à différents postes diplomatiques	Informations données par le chargé d'Affaires tchécoslovaque à Paris sur la situation dans son pays.	T.C.	112
22	Prague à Paris	Allocution radiodiffusée du président tchécoslovaque Svoboda suite à l'invasion du pays.	T.	113
22	Varsovie à Paris	Attitude du premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais, M. Gomulka, devant l'intervention des forces du pacte de Varsovie en territoire tchèque.	T.	114
22	Bonn à Paris	La diplomatie ouest-allemande recherche des explications plausibles devant les événements de Tchécoslovaquie.	T.	117
22	Prague à Paris	Impressions recueillies par l'attaché militaire lors de ses déplacements dans les rues de Prague, le 22 août.	T.	118
22	New Delhi à Paris	Exposé de la position du gouvernement indien concernant l'intervention des troupes du pacte de Varsovie.	T.	119
22	Dakar à Paris	Point de vue du président Senghor sur la situation.	T.	120
23	Moscou à Paris	Justifications apportées par Moscou en rapport avec l'intervention des troupes du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie.	T.	121
23	Prague à Paris	Lettre adressée au Président français par des employés tchécoslovaques lui demandant d'interrompre toutes les relations avec la Tchécoslovaquie.	L.	124
23	Tokyo à Paris	Deuxième déclaration officielle du gouvernement japonais condamnant l'invasion de la Tchécoslovaquie.	T.	125
23	Belgrade à Paris	Déclaration du gouvernement yougoslave remise aux chefs de mission de l'URSS, de Pologne, d'Allemagne de l'Est, de Bulgarie et de Hongrie dans laquelle il exprime son inquiétude de l'entrée illégale des forces armées sur le territoire tchécoslovaque.	T.	126
23	Beyrouth à Paris	Pas de déclaration des autorités libanaises, toutefois leurs sympathies vont au pays envahi.	T.	127

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
23	Prague à Paris	Ultimatum lancé par le commandement militaire soviétique demandant la constitution d'un gouvernement composé d'éléments « sûrs ». Contre-ultimatum du gouvernement tchécoslovaque demandant le retrait des troupes et rappelant qu'il est le seul gouvernement légal.	T.	128
23	*Idem*	Des difficultés rencontrées par les autorités d'occupation pour constituer un gouvernement.	T.	129
23	*Idem*	Compte rendu de l'attaché militaire français sur l'occupation de la Tchécoslovaquie.	T.	130
23	Pékin à Paris	Attitude de Pékin face à l'invasion du territoire tchécoslovaque par les troupes du pacte de Varsovie.	T.	131
23	Bonn à Paris	Réflexions sur le manque de préparation politique et diplomatique de l'aventure soviétique en Tchécolovaquie.	T.	132
23	Berlin à Paris	Renouvellement de la note de protestation de l'ambassadeur tchécoslovaque en RDA.	T.	133
24	Paris à Moscou	Entretien entre M. Alphand et M. Zorine et réponse du gouvernement français à la communication orale faite le 21 août par M. Zorine à M. Tricot.	T.	135
24	Paris à différents postes diplomatiques	Réponse de la France au gouvernement soviétique suite au message soviétique informant de l'entrée en Tchécoslovaquie des troupes du pacte de Varsovie.	T.C.	136
24	Prague à Paris	Tentatives d'instauration d'un pouvoir soumis aux forces d'occupation.	T.	137
24	Paris	Analyse de la crise tchécoslovaque.	N.	138
25	Prague à Paris	Texte de la proclamation du *praesidium* du comité central du parti tchécoslovaque.	T.	139
25	Paris à Moscou	Réponse de M. Zorine à la communication de M. Alphand.	T.	140
25	Prague à Paris	Tentative de vue d'ensemble sur la situation.	T.	141
26	Washington à Paris	Les États-Unis et la crise tchécoslovaque.	T.	145
26	Paris à différents postes diplomatiques	Convocation de l'ambassadeur de Pologne à Paris par M. Alphand.	T.C.	146
27	Prague à Paris	Commentaires sur la déclaration que le président Svoboda a adressée au peuple tchécoslovaque suite aux entretiens de Moscou.	T.	148

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
27	*Idem*	Allocution dramatique de M. Dubcek, premier secrétaire du PCT, rendant compte des conversations de Moscou qui ont eu pour but de « rétablir un cours normal ».	T.	149
27	Budapest à Paris	Troupes hongroises en Tchécoslovaquie.	D.	150
27	Varsovie à Paris	Argumentation présentée à l'opinion polonaise sur le caractère indispensable de l'intervention des armées des « pays frères » en Tchécoslovaquie.	T.	151
28	Washington à Paris	La crise tchécoslovaque vue par le département d'État.	T.	153
28	Prague à Paris	Lettre adressée à Brejnev lui demandant de donner l'ordre aux troupes soviétiques de libérer le plus rapidement possible le territoire tchécoslovaque.	L.	157
29	Bucarest à Paris	Au sujet de l'accord intervenu à Moscou à l'issue des entretiens soviéto-tchécoslovaques qui se sont tenus du 23 au 26 août 1968.	T.	158
29	Belgrade à Paris	Après les accords de Moscou, la situation reste incertaine.	T.	159
29	Varsovie à Paris	Compte rendu de l'entretien tenu entre l'ambassadeur de France à Varsovie et le directeur d'Europe occidentale au ministère polonais des Affaires étrangères.	T.	161
30	Bonn à Paris	Compte rendu d'une conversation entre l'ambassadeur de France à Bonn et le chancelier Kiesinger suite à l'invasion de la Tchécoslovaquie.	T.	163
31	Paris à différentes représentations diplomatiques	Attitude de la France à l'égard des pays qui sont intervenus en Tchécoslovaquie.	T.	165
31	Pékin à Paris	Réactions de Pékin face à l'accord soviéto-tchécoslovaque de Moscou (23-26 août).	T.	166
2 sept.	Prague à Paris	Récusation par le congrès extraordinaire du PC tchécoslovaque et par le *praesidium* de l'Assemblée nationale de l'affirmation lancée par Moscou que des personnalités tchécoslovaques avaient fait appel aux Soviétiques.	T.	171
2	*Idem*	Impressions de l'attaché militaire français à Prague.	T.	172
3	*Idem*	Récit des conditions dans lesquelles MM. Dubcek, Cernik et Smrovsky ont été appréhendés à Prague et transportés à Moscou.	T.	176

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
4	Washington à Paris	Double réunion à Washington du Conseil national de sécurité et du Conseil des ministres consacré à la situation en Europe orientale.	T.	182
4	Berne à Paris	Réactions de la Confédération helvétique aux événements de Tchécoslovaquie.	D.	183
10	Washington à Paris	Commentaires sur la réaction américaine face aux événements de Tchécoslovaquie.	T.	196
10	Prague à Paris	Premiers effets de la « normalisation » à la moscovite en Tchécoslovaquie.	T.	197
11	Washington à Paris	Déclarations du président Johnson sur la crise tchécoslovaque et les relations américano-soviétiques.	T.	203
11	Sofia à Paris	De la participation bulgare à l'intervention militaire en Tchécoslovaquie.	D.	205
11	Prague à Paris	Texte du communiqué final sur les entretiens soviéto-tchécoslovaques de Moscou (10 septembre 1968).	T.	206
14	Moscou à Paris	Réécriture par Moscou de l'histoire de l'intervention militaire en Tchécoslovaquie.	T.	215
19	Prague à Paris	De la démission de M. Jiri Hajek, ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères.	T.	226
21	Berlin à Paris	Prise de position de l'église évangélique de Berlin-Brandebourg contre l'intervention en Tchécoslovaquie.	D.	232
25	Prague à Paris	Complément d'informations sur les événements qui se sont produits dans la nuit du 20 au 21 août et des jours qui ont suivi. De l'invasion militaire à l'opération politique.	T.	244
27	Varsovie à Paris	Rappel de la déclaration du chancelier de la République fédérale d'Allemagne, Kiesinger, concernant le *statu quo* européen.	D.	259
5 oct.	Moscou à Paris	Les négociations soviéto-tchécoslovaques des 3 et 4 octobre 1968.	T.	285
10	Prague à Paris	Analyse du communiqué du *praesidium* du comité central du PCT : alignement sur le *Politburo*.	T.	295
14	*Idem*	De la participation des troupes est-allemandes à l'invasion de la Tchécoslovaquie le 21 août.	T.	304
17	*Idem*	De la signature de l'accord soviéto-tchécoslovaque le 16 octobre 1968.	T.	313

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
22	Pékin à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de Roumanie à Pékin et le ministre-conseiller près l'ambassade de France sur les répercussions de la crise tchécoslovaque dans le monde communiste.	T.	322
23	*Idem*	Pékin développe ses attaques conjuguées contre le « socialisme impérialiste » de la « clique renégate » du Kremlin et la « honteuse trahison » des amis de Dubcek.	T.	325
1er nov.	Prague à Paris	Influence et déploiement soviétiques dans le domaine militaire.	T.	351
9	*Idem*	Incidents et manifestations ont marqué la commémoration de la Révolution d'Octobre à Prague et en province. Protestations contre l'occupant soviétique.	T.	369
12 déc.	*Idem*	De l'influence soviétique et du sentiment qu'elle provoque.	T.	443
		8) La Yougoslavie		
1968				
9 sept.	Paris	Des relations franco-yougoslaves à la veille du voyage de M. Bettencourt du 13 au 16 septembre 1968.	N.	194
14 oct.	*Idem*	Des relations politiques entre la France et la Yougoslavie.	N.	305

III. - L'AFRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		A. GÉNÉRALITÉS		
1968				
14 sept.	Alger à Paris	Ouverture de la Ve conférence des Chefs d'État africains à Alger.	T.	213
14	*Idem*	Évocation du problème du Biafra.	T.	214
17	*Idem*	Bilan de la conférence de l'OUA.	T.	218
18	*Idem*	Jugement porté sur le comportement des pays francophones dans l'affaire du Biafra par l'ambassadeur de Côte d'Ivoire.	T.	222
26	Paris	Les États africains et malgache et la réunion de l'OUA à Alger.	N.	251

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
B. L'AFRIQUE DU NORD				
1) L'Algérie				
1968				
2 juil.	Alger à Paris	Visite à Moscou d'une importante délégation algérienne conduite par M. Belaïd Abdesselam	T.	1
4	*Idem*	De la mission du général Gretchko à Alger du 9 au 15 juillet.	T.	7
9	Paris	Entretiens du directeur d'Afrique du Nord au Département avec M. Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères, les 3 et 5 juillet.	N.	14
12	Alger à Paris	De la politique extérieure de l'Algérie et en particulier les relations avec la France.	T.	19
22	Paris	De la détérioration récente des rapports franco-algériens.	N.	44
29	Paris à Alger	Entretien entre le Secrétaire général du Département et l'ambassadeur d'Algérie à Paris.	T.	56
1er oct.	Alger à Paris	La question du vin et les rapports franco-algériens.	T.	269
2	*Idem*	Conclusion au rapport de fin de mission de l'ambassadeur Pierre de Leusse.	T.	274
14	Paris	Compte rendu de la réunion du 10 octobre 1968 sur les relations franco-algériennes tenue sous la présidence du Secrétaire général du Quai d'Orsay.	C.R.	308
29	Alger à Paris	Discours prononcé à Hassi R'Mel par le président Boumediene à l'occasion du lancement des travaux du gazoduc Hassi R'Mel-Skikda.	T.	341
12 nov.	*Idem*	Entretien de M. Giraud, directeur des Carburants au ministère français de l'Industrie avec M. Ghozali puis avec M. Houhou.	T.	375
7 déc.	*Idem*	Reflexions autour de l'accord pétrolier Algérie-Getty et des rapports pétroliers algéro-français.	T.	438
14	*Idem*	Entretien entre le nouvel ambassadeur de France à Alger, M. Basdevant, et M. Bouteflika, ministre algérien des Affaires étrangères.	T.	450

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
27	*Idem*	Présentation des lettres de créance de l'ambassadeur de France, M. Basdevant, au président Boumediene.	T.	467
		2) Le Maroc		
1968				
14 sept.	Rabat à Paris	Le roi du Maroc décide de se rendre à la Ve conférence de l'OUA à Alger.	T.	216
		3) La Tunisie		
1968				
Août	Paris	Des relations franco-tunisiennes.	N.	66
19 sept.	*Idem*	Relations économiques et militaires franco-tunisiennes.	N.	227
12 oct.	*Idem*	De la politique intérieure et des relations extérieures de la Tunisie.	N.	302
17	*Idem*	Entretien entre le général de Gaulle et Bahi Lagdam, secrétaire d'État à la Présidence de la République tunisienne.	C.R.	315
18 nov.	Paris à Tunis	Coopération franco-tunisienne sur le plan culturel et technique, économique et militaire.	T.	382
		C. AFRIQUE SUBSAHARIENNE		
		1) L'Afrique du Sud		
1968				
12 nov.	Paris	Ventes d'armes à l'Afrique du Sud.	N.	376
14 déc.	Paris à Pretoria	De la visite en France du ministre sud-africain de la Défense.	T.	449
		2) Le Congo (Brazzaville)		
1968				
2 août	Brazzaville à Paris	Devant l'aggravation de la situation intérieure dans le pays, le président Massemba-Debat demande à l'ambassadeur de France s'il pourrait, en application des accords de défense conclus entre les deux États, s'assurer de l'appui de l'armée française.	T.	69
2	Paris à Brazzaville	Réponse positive de la France à la demande présentée par le président Massembat-Debat au sujet de la mise en application des accords de défense	T.	71

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
5	Brazzaville à Paris	Interview radiodiffusée du président Massembat-Debat : formation d'un gouvernement provisoire.	T.	76
8	*Idem*	Commentaires du président Massemba-Debat sur la composition du conseil national de la Révolution à laquelle il n'a pas été associé.	T.	79
8	*Idem*	De l'application éventuelle ou non des accords de défense signés entre la France et la République du Congo-Brazzaville.	T.	80
8	Paris	Crise à Brazzaville ; rappel des soubresauts de la situation intérieure et des relations franco-congolaises depuis 1963.	N.	82
9	Paris à Brazzaville	Conditions posées à l'intervention des forces françaises à Brazzaville.	T.	84
13	Brazzaville à Paris	Entretien entre le conseiller militaire de l'ambassade de France à Brazzaville et le ministre congolais de la Défense.	T.	88
17	*Idem*	Visite à Brazzaville du 14 au 19 août de M. Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Compte rendu de l'entretien avec le président Massemba Debat du 19 août.	T.	93
2 sept.	Paris	Analyse de la crise intérieure qui secoue la République du Congo-Brazzaville au cours des deux derniers mois.	N.	174
10	Brazzaville à Paris	De la situation au Congo-Brazzaville après la démission de M. Massemba-Debat.	T.	195
21 nov.	Paris	Évolution des relations franco-congolaises.	N.	399
		3) Le Congo (Kinshasa)		
1968				
9 sept.	Kinshasa à Paris	De la politique intérieure du général Mobutu.	D.	192
15 oct.	Paris	Rupture des relations entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa.	N.	310
		4) La Côte d'Ivoire		
1968				
3 juil.	Abidjan à Paris	Audience accordée par le président Houphouët-Boigny à l'ambassadeur de France.	T.	6
23	*Idem*	Les principaux sujets de préoccupation du président Houphouët-Boigny.	T.	46

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
2 août	*Idem*	Remise au président ivoirien d'une lettre manuscrite du général de Gaulle.	T.	73
6 sept.	*Idem*	La Côte d'Ivoire vit à l'heure biafraise.	T.	186
28	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France en Côte d'Ivoire et le ministre ivorien des Affaires étrangères, M. Usher.	T.	264
5 oct.	*Idem*	Conversation entre le Président ivorien et l'ambassadeur de France à Abidjan.	T.	286
22 nov.	*Idem*	Réactions du président Houphouët-Boigny à la suite du putsch militaire du 19 novembre au Mali.	T.	400
26	*Idem*	Réaction du Président ivoirien à l'allocution du général de Gaulle du 24 novembre annonçant qu'il n'y aurait pas de dévaluation du franc.	T.	409
		5) L'Éthiopie		
1968				
4 juil.	Addis-Abeba à Paris	Réactions officielles éthiopiennes aux événements de mai 1968 et aux résultats des élections législatives.	D.	8
3 août	Paris à Addis-Abeba	De la lutte anti-acridienne dans l'Est africain.	T.	75
26 oct.	*Idem*	Entretien du Premier ministre d'Ethiopie avec M. Couve de Murville puis avec M. Debré à Paris.	T.	337
		6) La Guinée (Conakry)		
1968				
2 juil.	Paris	Des relations politiques entre la France et la Guinée depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays le 20 novembre 1965.	N.	4
4 déc.	Pékin à Paris	Démarches de l'ambassadeur de Guinée à Pékin sur la marche à suivre pour obtenir du gouvernement français la reprise des relations diplomatiques entre la Guinée et la France.	T.	429
		7) La Haute-Volta		
1968				
8 juil.	Ouagadougou à Paris	Situation de la Haute-Volta sous le régime de la junte militaire présidée par le général Lamizana.	T.	10

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
18	Paris	Politique intérieure et extérieure de la Haute-Volta depuis la chute du président Yaméogo en janvier 1966.	N.	35
		8) L'île Maurice		
1968				
8 juil.	Port-Louis à Paris	La crise française et la presse mauricienne.	D.	11
24 sept.	Paris	Des relations économiques, culturelles et de coopération technique franco-mauriciennes.	N.	241
		9) Le Kenya		
1968				
17 juil.	Paris	Des relations franco-kenyanes.	N.	29
		10) Le Mali		
1968				
17 oct.	Bamako à Paris	Importance de la prochaine visite à Bamako du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Bourges.	T.	314
11 nov.	*Idem*	Compte rendu de la visite officielle de M. Bourges au Mali.	T.	373
20	*Idem*	Situation à Bamako trente-six heures après le putsch militaire qui a renversé Modibo Keita.	T.	394
21	*Idem*	Résumé du long entretien tenu dans la nuit du 20 au 21 novembre entre M. Nègre, ministre des Finances du Mali et l'ambassadeur de France à Bamako.	T.	397
21	*Idem*	Entretien entre le lieutenant Moussa Traore, président du comité militaire de libération nationale et l'ambassadeur de France à Bamako.	T.	398
26	Paris	De la situation politique au Mali depuis le 19 novembre.	N.	411
3 déc.	Bamako à Paris	Exposé de M. Kone, ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la Coopération aux chefs des missions diplomatiques accréditées au Mali.	D.	427
20	*Idem*	Le président Modibo Keita : socialisme et sorcellerie.	D.	461

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		11) Le Nigeria		
1968				
24 juil.	Paris	Entretien avec le ministre biafrais des Affaires économiques au sujet des problèmes humains nés du conflit.	N.	52
29	*Idem*	Déclaration à faire après le Conseil des ministres au sujet du souhait de la France que l'affaire biafraise soit reglée compte tenu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.	N.	59
30	*Idem*	Reprise des opérations militaires, des activités diplomatiques et de l'aide humanitaire.	N.	62
1er août	*Idem*	Entretien entre M. Debré et M. Maliki, ambassadeur de la République fédérale du Nigeria qui s'inquiète de la déclaration gouvernementale du 31 juillet.	N.	68
6	*Idem*	Position de la France au sujet de la crise nigéro-biafraise.	N.	77
12	*Idem*	Au sujet de la lettre du Dr Arikpo, commissaire aux Affaires extérieures du Nigeria. Réaction du président de Gaulle.	N.	87
22	Lisbonne à Paris	Le Biafra demande à la France, par l'intermédiaire du Portugal, une intervention auprès des organismes internationaux pour obtenir un cessez-le-feu.	T.	115
3 sept.	Paris	Résumé de l'aide humanitaire française au Biafra.	N.	178
4	Libreville à Paris	Les nouvelles de presse de Lagos ne sont pas conformes à la réalité. Le Biafra résiste malgré une situation précaire. La Croix-Rouge française accèlère ses envois.	T.	179
18	Paris	L'offensive du général Gowon se poursuit avec succès et les autorités fédérales reçoivent des appuis des pays africains mais le sort des populations du Biafra est inquiétant.	N.	225
24	Paris à tous les postes diplomatiques	Le gouvernement français décide d'apporter son soutien moral et politique	T.C.	239
25	Lagos à Paris	Protestations et réactions de la population nigeriane contre la France au sujet du Biafra.	T.	242

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
3 oct.	Paris	Entretien entre le Secrétaire général du Département et le commissaire à l'Information du gouvernement fédéral nigerian venu se renseigner au sujet de la signification exacte du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de l'aide militaire de la France au Biafra.	N.	281
14	*Idem*	Situation militaire, diplomatique et position de la France.	N.	306
21 nov.	Lagos à Paris	Reprise des activités pétrolières au Nigeria après la guerre du Biafra.	T.	396
26	Paris	Les Biafrais résistent à l'offensive du général Gowon mais la lutte s'essoufle. L'action humanitaire se ralentit et les Britanniques souhaitent la paix.	N.	410
28 déc.	*Idem*	Le directeur d'Afrique-Levant reçoit le représentant spécial du Biafra à Paris. Il est question de la situation alimentaire et d'un cessez-le-feu.	N.	471
		12) La République centrafricaine		
1968				
8 oct.	Bangui à Paris	Entretien entre le général Bokassa et l'ambassadeur de France	T.	290
5 nov.	*Idem*	De la visite effectuée en République centrafricaine du 2 au 5 novembre 1968 par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.	T.	363
		13) Le Sénégal		
1968				
19 juil.	Dakar à Paris	Résumé des principales dispositions prises lors de la réunion de la Commission franco-sénégalaise relative à l'Université de Dakar.	T.	38
20 nov.	*Idem*	Sentiments du président Senghor sur les événements du Mali.	T.	395
6 déc.	*Idem*	Entretien entre l'ambassadeur de France à Dakar et le président Senghor.	T.	436
		14) La Rhodésie		
1968				
27 sept.	Paris	Politique de la France à l'égard des résolutions de l'ONU concernant la Rhodésie.	N.	261

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
6 nov.	*Idem*	Demande d'audience du ministre rhodésien de l'Information au ministre des Affaires étrangères.	N.	366
		15) Le Rwanda		
1968				
14 déc.	Paris	Fin de l'incident causé par l'intervention déplacée du délégué du Rwanda devant l'Assemblée générale des Nations unies au sujet du territoire des Afars et des Issas.	N.	452
		16) La Somalie		
1968				
20 sept.	Paris	Compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Egal, Premier ministre de Somalie.	C.R.	231
30 sept.	Mogadiscio à Paris	Déclarations du Premier ministre de Somalie, M. Egal, après sa visite à Paris au sujet notamment des TFAI.	T.	266
29 oct.	Paris	Des relations franco-somaliennes.	N.	343
9 nov.	*Idem*	Décisions du général de Gaulle au sujet des suites à accorder aux demandes politiques de M. Egal.	L.	370
		17) Le Soudan		
1968				
11 sept.	Paris	En raison de la répression poursuivie par le gouvernement de Khartoum, le gouvernement français reporte *sine die* la visite officielle du Premier ministre du Soudan.	N.	207
		18) Le Tchad		
1968				
12 juil.	Paris	Des rapports franco-tchadiens depuis la prise de service à Fort-Lamy de M. Wibaux, ambassadeur de France.	N.	21
26 août	Fort-Lamy à Paris	Réponse positive de Paris à la demande d'aide militaire sollicitée par le président Tombalbaye.	T.	142
2 sept.	Paris	Intervention au Tchad.	N.	173
10	*Idem*	Intervention française au Tibesti.	N.	199

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
7 oct.	Washington à Paris	Bref compte rendu de la visite aux États-Unis du président Tombalbaye du 2 au 7 octobre 1968.	T.	289
16	Paris	Situation politico-militaire au Tchad.	N.	311
19	*Idem*	Situation militaire au Tchad.	N.	317
		19) Colonies portugaises (Angola – Mozambique)		
1968				
7 déc.	Paris à Lisbonne	Possessions portugaises en Afrique : utilisation d'armes françaises contre la Zambie ; réaction de la France auprès du gouvernement portugais.	T.	439
18	Luanda à Paris	Visite en Angola du nouveau ministre portugais de l'Armée.	D.	456
		20) La Zambie		
1968				
7 sept.	Lusaka à Paris	Politique étrangère de la Zambie et relations franco-zambiennes.	D.	190
17	Paris	Compte rendu de l'entretien à Paris entre le général de Gaulle et le président Kaunda.	C.R.	221
23	*Idem*	Compte rendu de l'entretien entre le Premier ministre, M. Couve de Murville, et le président Kaunda.	C.R.	237

IV. - LE PROCHE-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du docu-ment	Numéro du docu-ment
		1) La crise du Proche-Orient		
		a) Généralités		
1968				
22 oct.	Paris	La Jordanie et le conflit israélo-arabe.	N.	324
4 déc.	Beyrouth à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le patriarche maronite : crise du Moyen-Orient et son incidence sur la politique intérieure libanaise.	T.	430

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
12	Amman à Paris	Le gouvernement jordanien souhaite une solution au conflit par l'application de la résolution 242 du Conseil de sécurité.	T.	444
		B) TERRITOIRES OCCUPÉS		
1968				
28 nov.	Tel Aviv à Paris	De la politique libérale instaurée dans les territoires occupés et Jérusalem-est par M. Dayan.	D.	418
28	Jérusalem à Paris	La question du retour dans les territoires occupés des réfugiés de 1967.	D.	419
		2) IRAK		
1968				
29 juil.	Bagdad à Paris	Le nouveau régime irakien et la France.	D.	58
18 sept.	*Idem*	L'évolution du problème kurde.	D.	223
25	Paris	Visite du ministre irakien des Affaires étrangères qui souhaite maintenir ses relations avec la France.	N.	246
26	Paris	Entretien entre M. Debré et M. Cheikhly, ministre des Affaires étrangères d'Irak.	C.R.	253
		3) ISRAËL		
1968				
9 sept.	Tel Aviv à Paris	Audience de fin de mission de M. de La Sablière reçu par M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères.	T.	193
17	*Idem*	M. Eshkol, Premier ministre israélien, réclame à la France la livraison des *Mirage*.	T.	219
30	Paris	Entretien de M. Debré avec M. Eban.	C.R.	267
30	Paris à Tel Aviv	Instructions données à M. Huré, nommé ambassadeur de France à Tel Aviv.	L.	268
9 oct.	Paris	Entretien entre M. Debré et M. Eban.	C.R.	293

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		4) La Jordanie		
1968				
22 oct.	Paris	Entretien du général de Gaulle et du roi Hussein de Jordanie.	C.R.	323
		5) Le Koweit		
1968				
26 août	Paris	Les relations franco-koweitiennes.	N.	147
28 nov.	Koweït à Paris	L'ambassadeur au Koweït rend compte d'une tournée dans les Émirats.	T.	416
		6) Le Liban		
1968				
28 août	Beyrouth à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Beyrouth et le Président de la République libanaise.	T.	154
28	Paris	Relations politiques franco-libanaises.	N.	156
10 sept.	*Idem*	Des relations franco-libanaises qui ont tendance à s'altérer du point de vue politique et économique.	N.	200
		7) La Libye		
1968				
20 juil.	Tripoli à Paris	La Libye et la politique arabe.	D.	40
21 oct.	*Idem*	Campagne contre l'accord pétrolier franco-libyen.	D.	320
19 nov.	*Idem*	Visite de Yasser Arafat à Tripoli.	D.	388
		8) La République arabe unie (RAU)		
1968				
24 sept.	Paris à différents postes diplomatiques	Entretien entre le ministre des Affaires étrangères, M. Debré, et Mahmoud Riyad, ministre des Affaires étangères de la RAU au sujet de l'échec de la mission Jarring.	T.C.	240
2 nov.	Le Caire à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France et le président Nasser.	T.	356

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		9) La Syrie		
1968 6 déc.	Damas à Paris	Relations économiques franco-syriennes. La France bénéficie d'une situation exceptionnelle pour le développement de ses ventes.	D.	437

V. - L'ASIE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du docu-ment	Numéro du docu-ment
		A. L'ASIE OCCIDENTALE		
		1) L'Afghanistan		
1968 31 oct.	Paris à Kaboul	Aide économique à l'Afghanistan pour le projet d'exploitation du gisement de minerai de fer de Hajigak.	T.	348
		2) L'Inde		
1968 18 juil.	Paris	Compte rendu d'entretien entre M. de Lipkowski et M. Bhagat, ministre d'État indien aux Affaires extérieures.	N.	33
27 sept.	*Idem*	Des relations franco-indiennes.	N.	260
4 oct.	New York à Paris	Compte rendu d'entretien entre Michel Debré et M. Bhagat, ministre d'État indien aux Affaires extérieures.	C.R.	283
13 déc.	Paris	L'Inde et le désarmement.	N.	448
		3) L'Iran		
1968 3 sept.	Paris à Téhéran	Doléances iraniennes au sujet des prix pratiqués par la France pour les marchés avec l'Iran, au sujet des retards dans la fourniture du matériel.	T.	175

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
28 nov.	Téhéran à Paris	Bien que l'Iran ne doive pas en subir les répercussions, la presse locale s'intéresse à la situation du franc et approuve la décision du général de Gaulle de s'opposer à une dévaluation du franc.	D.	417
12 déc.	*Idem*	Le gouvernement iranien prend deux mesures concernant la commercialisation et la transformation du pétrole.	D.	445
		4) Le Pakistan		
1968				
4 oct.	New York à Paris	Entretien de MM. Debré et Husain, ministres français et pakistanais des Affaires étrangères.	C.R.	284
18 nov.	Paris	Des relations franco-pakistanaises.	N.	385
		B. L'ASIE DU SUD-EST		
		1) Le Cambodge		
1968				
24 nov.	Phnom Penh à Paris	Compte rendu de l'audience accordée par le prince Sihanouk à l'ambassadeur de France à Phnom Penh.	T.	406
		2) L'Indonésie		
1968				
9 oct.	Djakarta à Paris	De l'offre faite à l'Indonésie d'une mission militaire française.	T.	291
		3) Le Laos		
1968				
14 août	Vientiane à Paris	Entretien entre l'ambassadeur de France à Vientiane et le prince Souvanna Phouma.	T.	90
16 déc.	*Idem*	Audience accordée par le roi du Laos à l'ambassadeur de France à Vientiane.	T.	453

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		4) LE CONFLIT VIETNAMIEN		
		A) GÉNÉRALITÉS		
1968				
11 juil.	Paris	Informations sur la séance du 10 juillet des conversations américano-nord-vietnamiennes de Paris.	N.	16
31	*Idem*	Les participants aux conversations américano-nord-vietnamiennes de Paris campent toujours sur leurs positions.	N.	65
2 août	*Idem*	Entretien Debré-Harriman du 1er août : pourparlers américano-nord-vietnamiens, situation en Tchécoslovaquie.	C.R.	74
18 sept.	*Idem*	Irritation du département d'État américain après une prise de position du ministre des Affaires étrangères français sur le Vietnam.	N.	224
2 oct.	*Idem*	Les Américains semblent compter sur l'aide de la France pour faire sortir de l'impasse les négociations avec les Nord-Vietnamiens.	N.	275
4	*Idem*	Entretien entre le Ministre français des Affaires étrangères et le secrétaire d'État américain.	C.R.	282
12	Washington à Paris	Le président des États-Unis s'est félicité devant le ministre français des Affaires étrangères de l'aide apportée par la France pour rendre possibles les négociations sur la paix au Vietnam.	C.R.	303
21	Paris	On semble proche d'un déblocage des pourparlers de Paris sur le Vietnam. L'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam s'accompagnerait de la participation du FNL et du gouvernement de Saigon aux négociations.	N.	321
1er nov.	Paris à différents postes diplomatiques	Les représentants nord-vietnamiens et américains à Paris ont informé le ministre français des Affaires étrangères des nouvelles perspectives ouvertes aux négociations de Paris sur le Vietnam.	T.C.	353
4	Paris	Entretien Debré-Harriman du 2 novembre, réticence des Sud-Vietnamiens à participer aux négociations avec le FNL, gestes attendus des Nord-Vietnamiens après l'arrêt des bombardements, buts des Américains dans les négociations.	C.R.	360

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
26	*Idem*	Entretien entre le directeur d'Asie au Département et la délégation américaine aux négociations de Paris : participation du gouvernement de Saigon aux négociations, problème de sa représentativité.	N.	412
3 déc.	*Idem*	La politique française à l'égard du conflit vietnamien.	N.	428
5	*Idem*	Américains et Nord-Vietnamiens sollicitent la médiation des Français au sujet de la forme de la table de la conférence de Paris.	N.	435
		B) LE NORD-VIETNAM		
1968				
25 juil.	Hanoï à Paris	Entretien entre le délégué général de France à Hanoï et le ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères ; position vietnamienne sur les négociations de paix, relations avec la France, aide internationale.	T.	53
24 oct.	*Idem*	Les autorités nord-vietnamiennes semblent craindre un relâchement des mœurs qui résulterait d'un retour progressif à une situation de paix.	D.	331
1er nov.	Paris	Le directeur d'Asie au Département commente son entretien du 31 octobre dernier avec le délégué général de la RDVN.	L.	354
1er	*Idem*	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et le délégué général de la RDVN à Paris.	C.R.	355
4	*Idem*	Entretien du 2 novembre entre le ministre français des Affaires étrangères et le chef de la délégation de la RDVN aux négociations de Paris.	C.R.	361
14	Hanoï à Paris	L'élection de Richard Nixon à la présidence des États-Unis suscite à Hanoï déception et inquiétude.	D.	378
14	*Idem*	Le témoignage d'un journaliste français sur la situation au Nord-Vietnam au sud du 19e parallèle.	D.	379
28	*Idem*	La population nord-vietnamienne semble à bout de souffle depuis l'arrêt des bombardements américains.	L.	420

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		c) Le Sud-Vietnam		
1968				
16 juil.	Paris	Un envoyé du président Thieu déclare au directeur d'Asie que du côté sud-vietnamien, on souhaite une amélioration des relations avec la France.	N.	25
3 sept.	*Idem*	Attitude à adopter envers le Américains et les Sud-Vietnamiens pour éviter que la prochaine ouverture du bureau d'information du FNL à Paris n'entraîne des représailles du gouvernement de Saigon.	N.	177
27	Paris à différents représentants diplomatiques	De la prochaine ouverture d'un bureau d'information du FNL à Paris.	T.C.	257
2 oct.	Paris	Le Département exige du FNL que l'arrivée à Paris de la direction de son bureau d'information se fasse le plus discrètement possible.	N.	276
12	Saigon à Paris	L'opération *Phoenix* est la mesure la plus importante du plan américain qui doit permettre aux Sud-Vietnamiens de mener la guerre sans participation directe des forces américaines.	D.	300
26	Paris à Saigon	Le représentant du Sud-Vietnam à Paris réaffirme au Secrétaire général du Département son opposition à la participation du FNL aux négociations de Paris	T.	338
13 nov.	Paris	Premier entretien entre le chef de la délégation du FNL aux négociations de Paris et le Secrétaire général du Département.	N.	377
7 déc.	Saigon à Paris	Dorénavant au Sud-Vietnam la guerre politique prime sur la guerre militaire.	D.	440
17	*Idem*	Évolution possible et souhaitable du gouvernement de Saigon selon la France.	N.	454
27	*Idem*	Entretien entre le ministre français des Affaires étrangères et le chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris : règlement du conflit vietnamien et relations franco-vietnamiennes.	C.R.	470

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
C. L'EXTRÊME-ORIENT				
1) La République populaire de Chine (Pékin)				
1968				
26 sept.	Paris	Analyse des observations adressées par le directeur d'Asie-Océanie au chargé d'Affaires de Chine à la suite de la campagne de presse menée par l'agence Chine Nouvelle contre la France.	N.	252
2 oct.	Paris	Des relations franco-chinoises marquées par la reprise d'une campagne de presse menée en particulier contre le général de Gaulle.	N.	278
19 nov.	Paris	Analyse des relations franco-chinoises.	N.	393
2) Le Japon				
1968				
26 août	Tokyo à Paris	Réaction du Japon à l'explosion de la bombe à hydrogène française.	T.	144
25 nov.	*Idem*	Analyse des réactions du Japon face au maintien de la parité du franc et de ses conséquences probables sur les marchés financiers internationaux.	T.	407
27	*Idem*	Analyse des réactions du Japon face à la crise monétaire.	T.	413

VI. - L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du docu-ment	Numéro du docu-ment
A. L'AMÉRIQUE DU NORD				
1) Le Canada				
1968				
10 sept.	Paris	Des grandes orientations de la politique étrangère de la France.	N.	198
25	Québec à Paris	De la conférence de presse du Premier ministre Johnson au sujet des relations franco-québécoises et de la francophonie.	T.	245

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
26	Ottawa à Paris	Audience d'arrivée accordée à M. Siraud, ambassadeur de France, par M. Trudeau, Premier ministre.	T.	250
2 oct.	Paris	Eléments d'une instruction générale relatifs au Québec.	N.	277
12	*Idem*	Compte rendu de la visite au directeur d'Amérique de l'ambassadeur du Canada à Paris.	N.	301
1er nov.	Ottawa à Paris	Compte rendu de la première visite officielle à Québec de l'ambassadeur de France, M. Siraud.	T.	352
10 déc.	Paris	Des relations franco-canadiennes.	N.	442
21	*Idem*	Demande d'instructions des services sur l'attitude à observer quant à la notification à Ottawa des visites ministérielles françaises au Québec.	N.	463
26	*Idem*	Réponse du directeur d'Amérique, M. Jurgensen, au Consul général à Québec, M. de Menthon, sur la situation à Québec et les relations franco-québécoises.	L.	466
30	Ottawa à Paris	De la crise du gouvernement québécois.	L.	472

2) Les États-Unis

1968				
2 juil.	Washington à Paris	Compte rendu de l'entretien entre le secrétaire d'État et l'ambassadeur de France le 2 juillet 1968.	T.	2
2	*Idem*	La victoire gaulliste aux élections législatives françaises a surpris les Américains qui en sont soulagés.	T.	3
18	Paris	Entretien entre M. Debré et l'ambassadeur des États-Unis le 15 juillet 1968.	N.	34
19	Washington à Paris	Entretien entre M. Lucet et M. Eugene Rostow, secrétaire d'État *a.i.* le 19 juillet 1968.	T.	37
23	Paris à Washington	Consignes de réserve données aux représentants français dans les capitales intéressées par la crise tchécoslovaque.	T.	45
23	Washington à Paris	Entretien entre M. Lucet et M. Bohlen au sujet de la rencontre du secrétaire d'État avec l'ambassadeur de l'URSS.	T.	47
24	*Idem*	Commentaires de l'ambassadeur de France sur les émeutes qui ont eu lieu les 23 et 24 juillet 1968 dans un quartier noir de Cleveland.	T.	50

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
24	Washington à Paris	L'attitude des États-Unis dans l'affaire tchécoslovaque.	T.	51
30	*Idem*	Le secrétaire d'État américain déclare le 30 juillet que les États-Unis cesseront les bombardements dès que le Nord-Vietnam réduira son effort de guerre.	T.	60
19 août	*Idem*	Entretien du ministre-conseiller et du conseiller commercial de l'ambassade de France avec le secrétaire d'État adjoint, chargé des Affaires économiques, M. Solomon.	T.	94
21	*Idem*	Surprise des Américains à l'annonce de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie.	T.	97
30	*Idem*	Inquiétude américaine devant l'évolution de la crise tchécoslovaque.	T.	164
31	*Idem*	Entretien entre M. Bohlen et Lucet au sujet de la crise tchécoslovaque.	T.	168
5 sept.	*Idem*	En dépit de la crise tchécoslovaque, les Américains demeurent désireux de maintenir un contact avec Moscou.	T.	184
6	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et M. Walt Rostow au sujet de la crise tchécoslovaque et de la nécessité de surveiller son évolution.	T.	188
6	*Idem*	Suspicions américaines à propos de la position française vis-à-vis de la crise tchécoslovaque.	T.	189
11	*Idem*	Entretien entre M. Leddy et M. Lucet au sujet de la réponse de Paris à l'invitation des États-Unis à répondre à des consultations au sein de l'OTAN pour faire face aux menaces résultant de l'invasion soviétique en Tchécoslovaquie.	T.	202
12	*Idem*	Polémique à propos du rôle de la conférence de Yalta dans l'évolution de l'histoire européenne depuis la Deuxième Guerre mondiale et évocation à ce sujet de l'opinion du général de Gaulle.	T.	208
12	*Idem*	Le gouvernement français n'entend pas donner suite à des propositions d'accroissement de certains achats aux États-Unis.	T.	209
13	*Idem*	Entretien entre M. Lucet et M. Eugene Rostow, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques sur le problème du Moyen-Orient et sur les questions européennes.	T.	211

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
20	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et M. Scranton, représentant officieux de Richard Nixon.	C.R.	230
23	Washington à Paris	De la modification de la stratégie américaine aux négociations de Paris avec le Nord-Vietnam.	T.	235
23	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et l'ambassadeur des États-Unis à Paris, M. Shriver.	C.R.	236
25	Washington à Paris	La politique de l'or des États-Unis.	T.	243
10 oct.	Paris à Washington	Les Américains informent le gouvernement français des mesures qu'ils sont disposés à prendre pour engager un processus de règlement au Vietnam.	T.	294
10	Washington	Entretien entre M. Debré et les membres de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain.	C.R.	297
10	Washington	Entretien entre le président Johnson et M. Debré au sujet de la tenue à Paris de la conférence des pourparlers sur le Vietnam.	C.R.	298
30	Washington à Paris	Interprétation malveillante de la presse américaine concernant la politique européenne de la France.	T.	344
31	*Idem*	Annonce par le président des États-Unis de l'arrêt total des bombardements sur la RDVN et de la participation du gouvernement de Saigon et du FNL aux pourparlers de paix.	T.	349
6 nov.	*Idem*	Victoire de M. Nixon aux élections présidentielles.	T.	364
11	*Idem*	Entretien entre MM. Lucet et Rostow au sujet du Moyen-Orient.	T.	372
12	*Idem*	Entretien entre MM. Lucet et Rostow au sujet de l'Algérie et de la présence russe dans ce pays.	T.	374
18	*Idem*	La presse internationale suit attentivement le déroulement de la crise monétaire internationale et notamment le rôle qu'y joue la spéculation.	T.	384
19	Paris	Entretien entre le général de Gaulle et le sénateur Mansfield.	T.	390
19	*Idem*	Entretien de M. Debré et de M. Mansfield. Évocation des principaux problèmes européens.	C.R.	391
22	Washington à Paris	Conversations entre M. Lucet et M. Dobrynin, ambassadeur d'URSS à Washington le 22 novembre 1968.	T.	401

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
23	*Idem*	La presse américaine laisse penser à une dévaluation du franc.	T.	404
19 déc.	*Idem*	Maintien par R. Nixon de S. Shriver comme ambassadeur des États-Unis en France.	T.	457
		B. L'AMÉRIQUE DU SUD		
		1) L'Argentine		
1968				
27 sept.	Paris	L'Argentine et les relations franco-argentines.	N.	262
		2) La Bolivie		
1968				
18 juil.	La Paz à Paris	Les événements du mois de mai en France et les réactions boliviennes.	D.	32
24 oct.	*Idem*	Situation politique intérieure.	D.	332
4 nov.	Lima à Paris	Compte rendu du séjour en Bolivie de Jean Février, conseiller commercial près l'ambassade de France au Pérou.	L.	358
		3) Le Brésil		
1968				
11 oct.	Paris	Les rapports franco-brésiliens dans le domaine nucléaire depuis l'accord conclu à Rio le 2 mai 1962.	N.	299
15	Paris	De la coopération spatiale franco-brésilienne.	N.	309
20 déc.	Rio de Janeiro à Paris	Analyse du nouvel « acte institutionnel » se traduisant par un abus de droit et l'établissement d'une dictature.	T.	460
		4) Le Chili		
1968				
16 oct.	Paris	Rétrospective depuis l'accession au pouvoir du président Frei.	N.	312
22 nov.	Santiago à Paris	De la vente d'hélicoptères.	D.	402

Date	Provenance et destination	Objet	Numéro du document	Numéro du document
		5) CUBA		
1968 8 juil.	Paris	Compte rendu de l'entretien entre M. Debré et M. Castellanos, ambassadeur de Cuba en France	C.R.	13
		6) LE MEXIQUE		
1968 30 juil.	Mexico à Paris	Flambée d'agitation estudiantine et intervention de l'armée.	T.	61
7 oct.	*Idem*	Ambiance à la veille de l'ouverture des XIXe Jeux Olympiques.	T.	288
29	*Idem*	Bilan au lendemain des Jeux Olympiques.	T.	342

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1968

TOME II

(2 JUILLET – 31 DÉCEMBRE)

1

M. Hessel, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Alger,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2219. *Alger, 2 juillet 1968.*

Extrait d'*El Moudjahid*[1] du 2 juillet 1968.

Citation :

« Coopération : négociations algéro-soviétiques prochainement à Moscou – Une importante délégation algérienne est conduite par M. Belaïd Abdesselam[2].

Présidée par M. Belaïd Abdesselam, ministre de l'Industrie et de l'Énergie, une très importante délégation quitte Alger ce matin pour Moscou en vue de procéder avec le gouvernement soviétique à des négociations relatives à la coopération économique entre les deux pays[3].

La délégation algérienne sera composée notamment de M. Idriss Djezairi, chef de la Division des Affaires économiques et financières aux Affaires étrangères et vice-président de la délégation ainsi que des représentants des

[1] Le journal *El Moudjahid* a commencé à paraître en tant que quotidien national d'information le 22 juin 1965, soit trois jours après le coup d'État du 19 juin 1965. Il est né de la fusion de deux quotidiens *Alger Républicain* et *Le Peuple*. *El Moudjahid* est un titre ancien de la presse algérienne de langue française. Il parut pour la première fois à Alger en mai-juin 1956. Les six premiers numéros furent composés dans la Casbah, les suivants, en exil, en Tunisie. De parution hebdomadaire à partir de juin 1959, il est en vente en Algérie à dater de mai 1962. Rapatrié en Algérie après l'indépendance, il paraît en tant qu'organe du FLN et disparaît en juillet 1964. *Révolution africaine* devient l'organe du FLN à compter du 13 octobre 1965.

[2] Belaïd Abdesselam est le ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis juin 1965.

[3] À ce sujet, se reporter aux dépêches de l'ambassade de France en Algérie nº 46/AP du 14 juin 1968, intitulée : *de l'aide soviétique à l'Algérie*, assortie de dix annexes, et nº 392/AP du 27 juin, sous-titrée : *voyage de M. Abdesselam à Moscou*, non publiées.

ministères de l'Industrie et de l'Énergie, de l'Agriculture, du ministère d'État chargé des Transports, du Commerce, de la SONATRACH[1], de la SNS[2], de la SONAREM[3], du Beri, de la Société nationale de l'industrie du verre, de la Banque centrale d'Algérie, de la Caisse algérienne de développement, de l'EGA[4], de la SONITEX[5] et de l'Office national des pêches.

De son côté, la délégation soviétique sera dirigée par M. Skachkov, président du comité d'État auprès du Conseil des ministres pour les relations économiques avec l'étranger.

Les négociations s'inscrivent dans le cadre de consultations périodiques entre l'Algérie et l'URSS en matière économique.

La dernière réunion au niveau ministériel s'était tenue à Alger en avril-mai 1967[6].

À ce propos il convient de signaler la vitalité et l'extension qu'a prise la coopération algéro-soviétique tant dans le domaine de l'industrie comme dans celui des hydrocarbures et de l'agriculture.

Au cours de ces négociations, les deux parties aborderont notamment :

– les problèmes relatifs à la réalisation et à l'extension du complexe sidérurgique d'Annaba ;

– la modernisation et l'équipement du secteur industriel socialiste ;

– la réalisation de projets communs dans le domaine du cognac et de l'alcool de cognac ;

– la réalisation d'une centrale thermique à Annaba ;

– l'envoi d'experts et d'équipements nécessaires pour la prospection, l'exploitation et la transformation des produits du sous-sol algérien ;

– la formation professionnelle dans l'industrie et l'agriculture, y compris la formation des techniciens, des cadres et des ingénieurs ;

– la poursuite et l'extension des travaux déjà entrepris ou le lancement de projets nouveaux dans le domaine des forages pour l'eau, des barrages et du drainage, et d'une manière plus générale, pour la mise en valeur des terres.

Les deux parties examineront également la possibilité de mettre sur pied des projets de coopération dans le domaine des pêches et des chaînes de froid pour les fruits et légumes, les viandes et les produits de la pêche.

Au cours de son séjour à Moscou, M. Belaïd Abdesselam aura des entretiens avec les hauts responsables soviétiques.

[1] SONATRACH : société nationale algérienne de recherche, d'exploitation, de transport par canalisation, de transformation et de commercialisation des hydrocarbures et de leurs dérivés.

[2] SNS : société nationale de sidérurgie.

[3] SONAREM : société nationale des ressources minières.

[4] EGA : électricité et gaz d'Algérie.

[5] SONITEX : société nationale de l'industrie textile.

[6] Les accords Skatchkov/Abdesselam, signés à Alger le 9 mai 1967, s'inscrivent dans le cadre général des accords de coopération économique et technique du 27 décembre 1963, du 3 juillet 1964 et du protocole du 18 juin 1965.

Il effectuera des visites, notamment en Sibérie, qui le mèneront successivement à Novosibirsk, Akademgorod, Tioumen et Bratsk.

On prévoit que les conversations algéro-soviétiques se termineront vers le 15 juillet 1968 ».

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

2

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3640 à 3657. *Washington, le 2 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 3 à 01 h. 00).

J'ai rendu visite ce matin au secrétaire d'État. Au cours de notre entretien, qui a duré près d'une heure, M. Dean Rusk s'est montré affable comme à l'accoutumée. Il n'a fait aucune allusion à ses ennuis de santé, et je ne l'ai pas trouvé particulièrement fatigué par son récent voyage en Europe.

Je traite par télégrammes séparés les différents sujets que nous avons abordés :

– mesures économiques françaises,

– négociations avec l'Union soviétique dans le domaine du désarmement,

– Berlin,

– Vietnam.

1. Mesures économiques françaises

J'ai développé devant le secrétaire d'État les arguments que j'avais déjà exposés, le 29 juin, à M. Eugène Rostow, et j'ai insisté en particulier sur la nécessité où nous nous étions trouvés de faire un choix entre l'application des réductions tarifaires prévues par le traité de Rome et par le Kennedy Round d'une part, et d'autre part, l'adoption de mesures temporaires d'un caractère purement conservatoire[1] destinées à surmonter les difficultés nées de la crise de mai.

[1] À la suite de la crise de mai, le gouvernement français annonce dans un communiqué du 26 juin 1968 publié à l'issue du Conseil des ministres son intention d'appliquer intégralement les engagements qu'il a pris dans le cadre de la CEE et du GATT à propos de la suppression ou de l'abaissement des droits de douanes. Mais du fait des conséquences des événements de mai, il est conduit à prendre des mesures d'urgence de caractère provisoire. En ce qui concerne les importations, un contingentement sera établi pendant six mois pour l'achat à l'extérieur d'automobiles, d'appareils électroménagers et de certains produits textiles et métallurgiques. Les partenaires économiques de la France sont informés de ces mesures prises conformément aux dispositions du Traité de Rome.

M. Dean Rusk a tout d'abord tenu à m'assurer que du côté américain on ne cherchait nullement à tirer avantage de nos difficultés présentes. On comprenait nos problèmes, mais on nous demandait, en contrepartie, de ne pas oublier que l'administration avait, elle aussi, les siens : déficit persistant de la balance des paiements, relations avec le Congrès à la veille des conventions d'août, pression des « lobbies » protectionnistes, etc. Les décisions adoptées le 26 juin par le gouvernement français étaient de nature, malheureusement, à renforcer l'action de ces derniers.

Au moment où les membres du Congrès s'apprêtaient à rentrer dans leurs circonscriptions, il y avait tout lieu de craindre que ne s'opère une conjonction des intérêts particuliers, qui serait de nature à rassembler une majorité pour le vote de projets de loi instituant des restrictions quantitatives sans pour autant abroger l'*American Selling Price*[1]. C'était là un véritable cauchemar pour l'administration. Certes, cette dernière savait que les contre-mesures qu'elle pourrait prendre à l'égard de la France risquaient fort d'être imitées par les autres pays qui connaissent des difficultés en matière de balance des paiements tels que le Royaume Uni, le Canada et le Japon. Dans l'immédiat, il convenait de savoir ce que seraient les réactions au GATT, notamment lors de la réunion du Conseil des parties contractantes, le 4 juillet. Personnellement, il pensait qu'une solution satisfaisante pourrait consister même si un communiqué devait être publié à faire traîner en longueur l'enquête de la trésorerie de façon qu'elle n'aboutisse qu'au moment où nos propres mesures d'aide à l'exportation deviendraient caduques. Il ne pouvait cependant prendre aucun engagement à ce sujet car il devait consulter les autres départements intéressés. Il nous tiendrait au courant du résultat de ses efforts.

M. Leddy, secrétaire adjoint pour les affaires européennes, qui assistait à l'entretien, a suggéré que dans l'administration du système d'aide à l'exportation les autorités françaises tiennent compte, pour permettre des exemptions, de l'existence dans certains pays, comme les États-Unis, de législations prévoyant des contre-mesures automatiques. D'ailleurs il ne lui paraissait pas évident qu'une aide correspondant à 2 % des prix à l'exportation fut absolument indispensable pour maintenir les courants traditionnels. J'ai contesté ce point de vue.

2. Négociations avec l'Union soviétique en matière d'armement

M. Dean Rusk m'a dit que selon l'analyse du département d'État l'évolution constatée du côté soviétique, en ce qui concerne les problèmes du désarmement[2], pouvait s'expliquer de deux manières : selon une hypothèse

[1] Il s'agit de la réglementation d'après laquelle l'importation aux États-Unis de certains produits chimiques donnait lieu à la perception de droits de douane protecteurs calculés en fonction de la valeur marchande des mêmes produits sur le marché américain.

[2] Dans un mémorandum en date du 1er juillet 1968, rendu public au moment de la signature du Traité de non-prolifération, le gouvernement soviétique précise la position qu'il entend défendre au Comité des 18. À côté de la proposition américaine, ce document annonce que l'URSS est prête à mener avec les États-Unis des conversations sur la limitation et la réduction des armes stratégiques (missiles nucléaires et systèmes antimissiles) et à mettre en œuvre des mesures de désarmement

optimiste, les dirigeants de Moscou seraient arrivés à la même conclusion que ceux de Washington, à savoir qu'il était parfaitement vain de dépenser plusieurs dizaines de milliards de dollars des deux côtés pour la construction de systèmes de défense antimissiles et pour un renforcement de la capacité offensive si on devait se retrouver dans quelques années à un nouveau « plateau » dans l'équilibre des forces ; selon une hypothèse plus pessimiste, les récentes propositions soviétiques correspondraient seulement à des préoccupations tactiques en vue d'obtenir la signature, par le plus grand nombre possible de pays, du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il ne s'agirait alors que d'un geste de propagande.

En ce qui le concernait, le gouvernement américain avait l'intention d'aller de l'avant en se fondant sur la première hypothèse. Les contacts avec les Soviétiques se placeraient à la fois dans un cadre multilatéral à Genève et sur un plan bilatéral – l'essentiel, c'est-à-dire le problème des nouvelles armes devant être traité selon cette dernière procédure. Rien n'avait encore été arrêté au sujet de la date et du lieu de la rencontre. Les partenaires des États-Unis au sein de l'Alliance Atlantique seraient tenus informés et consultés.

Comme je l'interrogeais sur le climat actuel des relations américano-soviétiques, le Secrétaire d'État m'a répondu qu'on ne pouvait pas parler d'une amélioration d'ensemble puisque sur un certain nombre de problèmes les positions étaient encore totalement opposées (Berlin, Vietnam, relations Est/Ouest en Europe, etc.), mais que, par contre, des progrès pouvaient être enregistrés d'une « manière éclectique ». L'Administration, pour sa part, s'était fixée comme ligne de conduite d'aboutir à des accords sur une base pragmatique. C'est ainsi qu'elle faisait tout ce qu'elle pouvait pour obtenir que le Congrès, malgré ses réserves, l'autorise à conclure avec les pays de l'Est des accords commerciaux bilatéraux comportant la clause de la nation la plus favorisée. Il était à craindre que le Congrès ne passe pas avant de s'ajourner la législation nécessaire.

3. Berlin

Lors de son récent passage à Bonn, le secrétaire d'État a trouvé ses interlocuteurs, qu'il s'agisse des membres du gouvernement de la République fédérale ou de M. Schutz[1], gravement préoccupés non pas seulement des mesures prises récemment par la RDA, mais aussi de celles qu'elle pourrait adopter dans un proche avenir pour entraver les relations entre Berlin et l'Allemagne de l'Ouest. Le problème était très réel et sérieux. Il s'agissait avant tout d'assurer la « viabilité » de Berlin. M. Dean Rusk m'a dit combien il avait apprécié la solidarité qui s'était manifestée sur ce point entre les trois Occidentaux et la République fédérale au cours de la réunion de Reykjavik[2], même si cette solidarité ne s'était pas étendue à d'autres domaines.

régional, notamment au Moyen-Orient. Se reporter à ce propos au télégramme de Moscou n°s 2490 à 2503 du 2 juillet 1968.

[1] Klaus Schutz, secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RFA depuis le 1er décembre 1966.

[2] La veille de la session au niveau ministériel du Conseil de l'Atlantique Nord qui a eu lieu à Reykjavik les 24 et 25 juin 1968, s'est tenue une réunion des représentants des Etats-Unis, de la

Lors de l'entretien qu'il avait eu sur le droit des accès à Berlin avec MM. Dobrynin et Kouznetsov[1], ces derniers s'étaient bornés à répéter les arguments habituels de Moscou affirmant notamment que, du côté soviétique, on ne désirait pas accroître la tension. Au département d'État, on pensait que l'initiative de Pankow, approuvée par l'URSS, procédait surtout du désir d'Ulbricht de renforcer son régime au moment où la multiplication des contacts entre l'Est et l'Ouest en Europe risquait de l'ébranler. La situation actuelle en Tchécoslovaquie avait certainement joué un rôle en l'occurrence. À Washington, on avait l'impression que désormais, à Moscou comme à Pankow, on semblait appréhender les conséquences d'une politique de coexistence pacifique qui, par l'interpénétration mutuelle, rendait démodées les formes traditionnelles du communisme.

4. Vietnam

M. Dean Rusk a surtout insisté sur le fait que la situation actuelle est particulièrement désavantageuse pour les États-Unis : 78 % du territoire de la RDVN et 80 % de sa population étaient à l'abri des bombardements alors que pas un pouce du territoire du Sud-Vietnam n'échappait aux coups des communistes.

L'ouverture des négociations de Paris représente, certes, un prix minime pour Hanoï et les dirigeants nord-vietnamiens pouvaient, dans ces conditions, poursuivre indéfiniment les négociations. Cette situation était vraiment « ridicule ». La question que se posaient maintenant les Américains était la suivante : que se passera-t-il si les États-Unis interrompent totalement les bombardements sur la RDVN ? Jamais aucune réponse n'avait été donnée par l'adversaire à cette question. Quant au voyage éclair du délégué nord-vietnamien, Le Duc Tho[2], entre Paris et Hanoï, via Pékin, et retour, c'était peut-être un fait nouveau mais dont on ne pouvait encore à Washington apprécier les conséquences.

À la fin de notre entretien, M. Dean Rusk m'a indiqué qu'il pensait obtenir très prochainement la restitution de l'appareil américain saisi par les Soviétiques à la suite du survol des Kouriles, ainsi que la libération des personnels qu'il transportait. Il reconnaissait que l'équipage de cet appareil avait commis une importante erreur de navigation. L'annonce de la restitution est venue quelques heures après.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

Grande-Bretagne, de la France et de la RFA pour discuter de l'attitude à adopter face aux entraves apportées par la RDA aux accès à Berlin-Ouest.

[1] Ils sont respectivement l'un ambassadeur de l'URSS à Washington et l'autre Premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS.

[2] Le Duc Tho, homme politique nord-vietnamien. L'un des fondateurs du PC vietnamien en 1930 et du Parti Vietminh en 1941, principal représentant de Hanoï aux pourparlers de Paris.

3

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3659 à 3665. *Washington, le 2 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 3 à 01 h. 45).

Élections françaises

C'est ce matin seulement que de nombreux journaux consacrent des éditoriaux au second tour des élections françaises. Le ton général des analyses paraît assez proche de celui de l'Administration et semble traduire une certaine évolution dans l'attitude américaine à l'égard de la France.

L'ampleur de la victoire gaulliste frappe évidemment les observateurs, qui ne cachent pas leur soulagement de voir notre pays assuré d'une stabilité et d'une cohésion dont on n'avait pas cessé, pendant les événements de mai, de rappeler l'importance pour le monde occidental. La perspective du chaos et l'éventualité d'un gouvernement de gauche dominé par une minorité communiste, préoccupaient beaucoup d'Américains, y compris nombre de ceux qui ne cachaient pas leur aversion pour la politique étrangère française. L'image réconfortante d'une France à nouveau debout revient donc souvent dans les commentaires.

Beaucoup ont en outre été frappés par l'incapacité des formations de gauche à proposer une formule politique cohérente qui aurait constitué une alternative au gaullisme : « On ne saurait battre un candidat en lui opposant une nullité », écrit dans ce sens le *Chicago Tribune*.

Dès lors que le régime paraît jouir de bases politiques solides et que ses adversaires semblent hors d'état d'accéder au pouvoir avant longtemps, les esprits se font à l'idée que le réalisme impose aux Américains de renoncer aux « explosions d'anti-gaullisme », souvent d'ailleurs plus émotionnelles que raisonnées, comme l'écrit ce matin le *Wall Street Journal* dans un éditorial consacré à la nécessité, pour les États-Unis, de repenser leurs attitudes à l'égard de notre pays. Analysant les aspects les plus critiques de notre politique étrangère, ce journal estime que tout compte fait, malgré l'aspect irritant de certaines prises de position françaises, celles-ci n'ont pas sérieusement affecté les États-Unis. Comme il est probable que le gouvernement français devra se consacrer davantage aux problèmes intérieurs, on peut s'attendre, ajoute-t-il, « à ce qu'il n'y ait plus, au moins, d'initiatives anti-américaines ». La situation des réserves monétaires françaises devrait éloigner les « menaces » que la politique monétaire de la France aurait fait peser sur les ressources en or américaines.

D'une façon générale, le sentiment apparaît souvent que les États-Unis ont tout à gagner à s'entendre avec le gouvernement du général de Gaulle. Cette attitude peut, sans doute, être rapprochée de l'impression rapportée par les journaux américains selon laquelle les États-Unis, malgré la fermeté

de leurs protestations, ne sont peut-être pas pressés de s'engager dans une cascade de représailles contre les mesures économiques et financières décidées à Paris la semaine dernière.

Il reste toutefois que la plupart des commentateurs ne se résolvent pas à approuver notre politique dans le domaine de la construction de l'unité européenne. Les rumeurs sur un élargissement du gouvernement sont accueillies favorablement. Si les journaux y voient d'abord la possibilité, pour le Président de la République, de jouir du large soutien nécessaire pour mener à bien les réponses annoncées, nombre d'observateurs y voient aussi l'espoir qu'un tel rapprochement pèserait sur l'attitude française en matière européenne, dans un sens plus proche des vœux américains.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

4

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT (SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE)
État des relations politiques entre la France et la Guinée

N[1]. *Paris, 2 juillet 1968.*

1. C'est le 2 octobre 1967 à l'occasion du 8e Congrès du Parti démocratique guinéen (PDG[2]) que, pour la première fois depuis la rupture des relations diplomatiques entre la France et la Guinée intervenue le 20 novembre 1965, le président Sekou Touré fit état de son désir de normaliser les rapports entre les deux pays. S'adressant aux observateurs étrangers, il les invitait à « l'aider à réduire l'incompréhension » (sic) du gouvernement français à son égard « afin de rétablir une coopération honnête et fructueuse entre la Guinée et la France ».

Deux jours plus tard[3], le Président de la République guinéenne confirmait par lettre, cette ouverture au général de Gaulle et à M. Pompidou, tandis que M. Beavogui, ministre guinéen des Affaires étrangères, saisissait, de son côté, M. Couve de Murville.

[1] Cette note est rédigée à l'attention du Ministre.

[2] Se reporter à la note de la direction d'Afrique-Levant (sous-direction d'Afrique) datée du 20 octobre 1967, relatant Le *8e congrès du parti démocratique de Guinée* qui s'est tenu à Conakry du 25 septembre au 2 octobre 1967, sous la présidence de M. Sekou Touré en présence de 724 délégués régionaux et de nombreux observateurs étrangers. Dans son intervention finale, M. Sekou Touré s'est adressé aux observateurs « américains et européens » pour qu'ils soient ses ambassadeurs auprès du gouvernement français en vue de rétablir des relations normales entre Paris et Conakry.

[3] Le 4 octobre 1967, M. Sekou Touré adresse une lettre au général de Gaulle faisant part du désir de la Guinée « de renouer avec la France dans tous les domaines ». Une lettre identique est envoyée à M. Pompidou, tandis que le ministre guinéen des Affaires étrangères, M. Lansana Beavogui, écrit à M. Couve de Murville.

Pendant deux mois, ces approches allaient se précipiter : le 31 octobre, M. Sekou Touré renouvelait à Kankan, devant le comité central du PDG sa « proposition de coopération avec la France » [1] ; le 6 novembre[2], dans une interview à l'AFP il insistait sur « sa volonté d'une reprise » avec notre pays ; le 4 novembre enfin, il rédigeait un message personnel à l'adresse du général de Gaulle, message qui fut reçu le 20 novembre et dans lequel il se déclarait « persuadé que la reprise des relations normales entre la France et la Guinée ouvrirait aux deux nations une très franche et féconde coopération dans tous les domaines ».

2. Ces approches furent accueillies à Paris avec intérêt certes mais avec la plus grande circonspection. Ceci pour plusieurs raisons. De l'examen des textes, il résultait en effet que Conakry continuait de nous imputer la responsabilité de la rupture[3] et ne manifestait aucune intention de rétracter les très graves accusations de complot qui avaient été portées, le 15 novembre 1965, contre deux membres du gouvernement français (MM. Triboulet[4] et Jacquinot[5]) et l'ambassadeur de France en Guinée[6]. Au surplus la formulation même des appels qui nous étaient adressés manquait de précision. Enfin certaines déclarations concomitantes du Président guinéen donnaient à penser qu'il ne s'était engagé qu'à contre-cœur dans la voie définie le 2 octobre, sous la pression des circonstances ou celle de ses troupes. En bref on doutait de la sincérité des démarches guinéennes.

Il fut donc décidé de ne pas saisir la balle au bond, de « voir venir » et de minimiser l'importance des ouvertures dont nous avions été l'objet. Le 2 novembre[7], le porte-parole du Département déclarait à la presse que « le gouvernement français attendait que les démarches de M. Sekou Touré se précisent avant de prendre éventuellement position ». D'autre part il ne fut pas répondu aux deux lettres que M. Sekou Touré avait adressées au général de Gaulle, l'ambassadeur d'Italie à Conakry[8] chargé sur place de la protection de nos intérêts, se contentant de faire savoir aux autorités locales que les messages étaient bien parvenus à destination. Pour sa part enfin, le général de Gaulle, évoquant pour la première fois, l'appel du 2 octobre au

[1] Se reporter au télégramme de Rome n°s 2248 à 2251 du 7 novembre 1967, non publié.

[2] Le 6 novembre, au cours d'une interview accordée à l'AFP à l'occasion de la réunion à Bamako des chefs d'État riverains du fleuve Sénégal, M. Sekou Touré déclare : « Nous réaffirmons avec force notre volonté d'une reprise avec la France. »

[3] Se reporter à la note de novembre 1967 retraçant les *circonstances de la rupture des relations diplomatiques et consulaires entre la France et la Guinée*, suite à une initiative guinéenne.

[4] M. Raymond Triboulet est ministre délégué à la Coopération dans le gouvernement de Georges Pompidou du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966.

[5] M. Louis Jacquinot est Ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966.

[6] M. Philippe Koenig est ambassadeur de France à Conakry de 1964 à son expulsion le 17 novembre 1965.

[7] Le télégramme-circulaire de Paris n° 264 du 4 novembre 1967 communiqué aux représentants diplomatiques de la France à l'étranger, reprend cette déclaration.

[8] M. Mario Ungaro est ambassadeur d'Italie à Conakry de 1964 au 15 avril 1968. Son successeur est M. Clemente Boniver.

cours d'un dîner donné, le 21 novembre, en l'honneur du général Soglo s'exprimait de manière délibérément détachée :

« Il paraît même que le dirigeant de celui des pays membres de l'Union qui avait, voici neuf ans, pris le chemin opposé moyennant des concours venus des quatre points cardinaux, souhaiterait retrouver la France. »

3. Dans un premier temps la froideur de notre réaction surprit le Président guinéen. Comprenant que nous suspections la sincérité de sa conversion, celui-ci entreprit de prouver sa bonne foi, en faisant intervenir, auprès des instances politiques et administratives françaises, toute une série d'intermédiaires amis, et ce, depuis le mois de décembre 1967 jusqu'à la fin du mois de mars 1968. À tous ses interlocuteurs (qu'il s'agisse du président Senghor[1], du Prince Sadruddin Aga Khan[2] ou de représentants du secteur privé français tels que l'administrateur délégué de FRIA, M. Decoster[3], ou d'anciens fonctionnaires coloniaux tels le général Méric[4]), M. Sekou Touré fit valoir que son désir de rapprochement avec la France n'était pas dicté par des « préoccupations de politique intérieure ou des intérêts économiques ». Il soulignait également qu'il saurait attendre patiemment la réponse du gouvernement français « même s'il fallait (à celui-ci) un siècle pour réfléchir ».

Du côté français l'on prit acte de ces assurances et l'on constata que M. Sekou Touré s'était effectivement gardé de toute critique à notre égard depuis décembre 1967. C'est dans ces conditions qu'une évolution commença à se dessiner dans le courant du mois de mars 1968, à telle enseigne que M. Foccart en visite officielle à Dakar le 15 mars put envisager devant M. Senghor la possibilité d'un règlement du contentieux financier franco-guinéen comme préalable à une reprise ultérieure des relations diplomatiques[5].

M. Sekou Touré, bien que conscient qu'on attendait de lui, à Paris, une nouvelle démarche en vue de l'ouverture de négociations financières et plus précisément de la reprise du paiement des pensions dues par le Trésor français aux anciens militaires guinéens de l'Armée française, estima avoir fait « tous les gestes nécessaires en direction de Paris », et considérant de surcroît qu'il avait le droit pour lui dans l'affaire des pensions, se refusa à toute nouvelle sollicitation.

4. On en est toujours là. En bref, la situation peut se résumer, au début juin, dans les propositions suivantes :

[1] Le 15 décembre 1967, le président Senghor remet à l'ambassadeur de France à Dakar, à l'intention de M. Foccart, la copie d'une lettre de M. Sekou Touré qui lui a été adressée le 5 décembre, et dans laquelle le Président guinéen souligne que son désir de rapprochement avec la France n'étant dicté ni par des préoccupations de politique intérieure ni par des intérêts économiques, il est résolu à attendre patiemment que le gouvernement français comprenne sa position.

[2] Le 26 mars 1968. Le prince Sadruddin Aga Khan, haut-commissaire des Nations unies pour les Réfugiés, a été l'invité de M. Sekou Touré, à Labé, du 21 au 26 mars 1968. Se reporter au télégramme de Dakar n°s 230 à 237 du 26 mars 1968.

[3] Lettre du 3 novembre 1967.

[4] Lettre du 10 janvier 1968, adressée par M. Camara Balla, gouverneur de la Banque centrale de Guinée, au général Édouard Méric qui est depuis 1963, l'animateur et l'inspirateur de la revue *Maghreb-Machrek*. Cette lettre est publiée dans *D.D.F.* 1968-I, n° 22.

[5] Voir le télégramme de Dakar n° 196 du 16 mars 1968.

– Nous avons été sollicités par M. Sekou Touré et nous n'avons pas répondu à ses appels répétés.

– Nous étions prêts à renouer le dialogue sur une base purement technique (pensions guinéennes) mais ni M. Sekou Touré ni nous-mêmes ne paraissions disposés à prendre l'initiative des pourparlers.

S'il était jugé souhaitable par le ministre de débloquer le processus de la normalisation de nos rapports avec la Guinée, tout à la fois pour des raisons financières (créances de nos sociétés), économiques (les relations sont actuellement réduites à rien), culturelles (l'enseignement du français est menacé par suite du retrait de nos enseignants), politiques enfin (faire contrepoids à l'influence grandissante de la Chine populaire)[1], il ne semble pas impossible que le général de Gaulle en accepte le principe.

Encore conviendrait-il de faire en sorte que nous ne fassions pas figure de demandeur. Or, de l'avis de la Direction politique, il devrait être possible d'obtenir de M. Sekou Touré une déclaration par laquelle il reconnaîtrait que les accusations portées il y a deux ans et demi contre deux ministres et un ambassadeur français procédaient d'informations erronées. (M. Sekou Touré avait confié à un dirigeant de FRIA[2], il y a quelque cinq mois, qu'il accepterait de se prêter à cette formalité.) En contrepartie d'une telle déclaration, nous pourrions lui faire savoir que nous serions, pour notre part, disposés à résoudre le contentieux financier entre les deux pays. Les apparences seraient ainsi sauvegardées.

(*Direction d'Afrique-Levant, sous-direction d'Afrique, Guinée, 1968*)

5

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3740 à 3744. *Bonn, 3 juillet 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 22 h. 00).

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. Harkort[3] des problèmes posés par les mesures de sauvegarde de notre économie[4].

[1] Le 10 avril 1968, une délégation gouvernementale guinéenne conduite par M. Ismaël Touré, ministre du Développement économique, a quitté Conakry pour Pékin et la Corée du Nord. L'aide de la République populaire de Chine à la Guinée est importante dans les domaines, hydro-électrique (deux centrales sont déjà réalisées), agricole et industriel. Environ trois mille Chinois travailleraient en Guinée.

[2] M. Gérard Decoster.

[3] Günther Harkort, docteur en sciences économiques, ancien ambassadeur de la RFA auprès des Communautés européennes, est depuis 1965 directeur des Affaires économiques à l'*Auswärtiges AMT.*

[4] Concernant ces mesures de sauvegarde, se reporter à *D.D.F.* 1968-I, n°s 349, 365, 366, 375, 384.

Le directeur des Affaires économiques de l'*Auswärtiges Amt* a commencé, comme il est de règle, par m'assurer de la bonne volonté allemande. Le problème, lors des prochaines réunions du Conseil[1], était de faire en quelque sorte sanctionner notre action par la Communauté, ce qui impliquerait sans doute, ici et là, des correctifs. Dans certaines branches industrielles, des récriminations se faisaient entendre, par exemple du côté de la sidérurgie et surtout des textiles, où l'on ne voyait pas sans envie s'appliquer des clauses de sauvegarde en France, alors que ce secteur connaissait des deux côtés du Rhin une crise d'adaptation structurelle.

D'une manière générale, a poursuivi M. Harkort, on ne pouvait oublier les précédents de l'Italie[2], et de la Hollande. Il a toutefois ajouté spontanément qu'il ne méconnaissait pas les différences entre notre situation et celles que ces deux pays avaient connues : soudaineté et brutalité des hausses de salaires, échéances du 1er juillet 1968. Mais il ne faudrait pas soutenir artificiellement, à la faveur des circonstances, des industries qui, de toutes manières, n'étaient pas adaptées au Marché commun.

Certains de ses collaborateurs nous ont donné, ce matin, quelques indications complémentaires, à la suite d'une réunion interministérielle qui s'est tenue hier après-midi. Pour l'acier, on préférerait ici au contingentement annoncé des arrangements entre sociétés. Il n'est pas sûr, d'autre part, que l'on puisse se limiter à une protection du marché français. Les Belges, par exemple, craignent qu'elle n'accroisse la concurrence dans le reste de la Communauté. D'une façon générale – et non plus seulement pour l'acier – on recommanderait volontiers un programme, même très développé, et auquel la Communauté pourrait contribuer, d'aides structurelles et régionales, qui remplacerait, pour une part, les mesures de commerce extérieur et, en tout cas, prendrait rapidement leur relais.

Ces propos, et d'autres, donnent parfois l'impression d'une méconnaissance des événements qui ont troublé notre pays. On raisonne en termes économiques, en minimisant d'ailleurs nos difficultés. On oublie, parfois volontairement, mais souvent aussi parce qu'on n'en a pas vraiment eu conscience, les éléments politiques et sociaux, à tel point qu'on peut entendre tel ou tel se demander si le patronat français, sinon le Gouvernement, n'a pas saisi l'occasion d'échapper aux rigueurs de l'ouverture des frontières. Avec le temps, avec le résultat des élections, la peur, hier bonne conseillère, s'estompe, et on ne veut plus admettre qu'on l'a éprouvée. À propos d'autres affaires les réactions de la République fédérale témoignent également de la faculté d'oubli de nos voisins.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

[1] Les réunions du Conseil des ministres des Communautés européennes sont prévues pour les 16, 20 et 30 juillet 1968.

[2] Se reporter au télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1231 à 1254 du 20 juillet 1966 concernant les mesures de sauvegarde prises par l'Italie en 1963.

6

M. RAPHAËL-LEYGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ABIDJAN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 475 à 478[1]. *Abidjan, 3 juillet 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 22 h. 40).

Le président Houphouët-Boigny a reçu longuement, hier 2 juillet, M. Raphaël-Leygues. L'ambassadeur, qui rendra compte directement de cette audience à Votre Excellence, souhaite cependant que soit, dès maintenant, rapportée la partie de la conversation relative au Biafra.

Le chef d'État ivoirien, en ce domaine, ne relâche pas ses efforts, au contraire. En contact quasi permanent avec les Biafrais, M. Houphouët-Boigny a, en outre, reçu dernièrement l'ambassadeur de Grande-Bretagne[2], puis le haut-commissaire d'Australie accrédité au Ghana[3] pour leur rappeler ou leur préciser sa position dans cette affaire et son regret que Londres et Canberra demeurent sur la réserve quant au problème soulevé par la révolte des Ibo[4]. Car, chez le Président, une évolution est nettement perceptible : à l'origine, sa reconnaissance de l'État sécessionniste était dictée par des considérations humanitaires[5]. Si, officiellement, ce sont celles-ci qui continuent d'orienter son comportement, en fait, comme il l'expliquait hier à M. Raphaël-Leygues, M. Houphouët-Boigny voit maintenant les choses sous un angle nouveau : l'Afrique, a-t-il souligné, est menacée par un double danger, le panarabisme (qu'il ne veut pas confondre avec l'Islam) et le communisme, notamment chinois, l'un et l'autre ayant comme dessein la destruction de l'Afrique traditionnelle tolérante, ouverte à l'Occident. Déjà, partant d'Alger, du Caire et de Pékin, des brèches ont été creusées : le Sénégal, le Mali, la Mauritanie entre autres, sont parmi les pays où l'avenir est incertain. Au Nigeria également, l'on peut constater que la lutte actuelle est une tentative d'hégémonie des gens du Nord contre la véritable Afrique que représentent les Ibo. Il faut donc tout l'aveuglement des Anglo-

[1] Ce télégramme est signé par M. Hubert Dubois, premier conseiller près l'ambassade de France en Côte d'Ivoire depuis septembre 1966.

[2] L'ambassadeur du Royaume-Uni en Côte d'Ivoire est M. Thomas Richard Shaw.

[3] Le Haut-Commissaire australien accrédité au Ghana est, depuis 1967, M. Richard Arthur Woolcott.

[4] La région sud-orientale du Nigeria, peuplée majoritairement par l'ethnie Ibo, le Biafra, sous la direction du colonel Odumegwu Emeka Ojukwu, gouverneur militaire de la région de l'Est, fait sécession et proclame son indépendance le 30 mai 1967. Une des raisons de cette sécession est que l'ethnie Ibo, en majorité chrétienne et animiste, souhaite s'affranchir de la tutelle fédérale des Haoussa, en majorité musulmans. C'est une guerre politique, religieuse, ethnique et économique, la plupart des mines de charbon et des réserves de pétrole du pays étant situées à l'est du delta du Niger où vivent la majorité des Ibo. Quatre pays africains, Tanzanie, Gabon (8 mai), Côte d'Ivoire (14 mai), Zambie (20 mai), et Haïti reconnaissent la République du Biafra.

[5] Les motifs qui ont incité le président Houphouët-Boigny à reconnaître le Biafra, le 14 mai 1968, sont complexes et divers : humanitaires, politiques, économiques. Se reporter au télégramme d'Abidjan nos 344 à 354 du 17 mai 1968, non publié, qui en fait l'analyse.

Saxons pour ne pas comprendre qu'en soutenant le général Gowon[1] ils creusent par là même, suivant l'expression du Président, « leur propre tombeau ». Il n'est pas question pour le moment, a poursuivi M. Houphouët-Boigny, de proclamer publiquement les raisons politiques du soutien au Biafra car, dans l'Afrique faible et divisée, il faut éviter de favoriser la naissance de nouveaux clivages. Mais il est évident, et le chef d'État ivoirien l'a affirmé avec force à l'ambassadeur, que c'est cette perspective d'une Afrique qui ne serait plus celle pour laquelle il se dévoue qui l'inquiète et l'incite à persévérer, à propos de ce délicat problème, dans l'attitude que l'on connaît.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1968*)

7

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2987 et 2988. *Alger, 4 juillet 1968.*

Diffusion réservée. Réservé. (*Reçu* : 23 h. 25).

Je me réfère à mon télégramme nos 2980 à 2984 du 4 juillet 1968[2].

Le capitaine Gourine[3] a fait part à notre mission militaire de certains aspects de la mission du maréchal Gretchko à Alger du 9 au 15 juillet[4]. Au cours des conversations préliminaires à cette visite qui se poursuivent depuis trois jours, les Soviétiques ont demandé à nouveau que des conseillers russes soient placés à certains échelons de l'armée nationale populaire en particulier auprès de la marine et de l'armée de l'air.

Le capitaine Gourine voudrait être assuré le plus tôt possible et au plus tard le 8 juillet, que les demandes algériennes concernant la mise en place de conseillers français des forces aériennes et de la marine sont susceptibles de recevoir satisfaction au moins dans le principe.

[1] Le général Yakubu Gowon, chrétien protestant du *Middle-Belt*, appartenant à une tribu minoritaire du Nord, les Anga, est chef de l'État du Nigeria depuis le 1er août 1966. Il est soutenu par la Grande-Bretagne à cause de ses intérêts pétroliers et par l'URSS pour des raisons politiques et économiques. Se reporter à *D.D.F.*, 1966-II, n° 213.

[2] Le télégramme d'Alger nos 2980 à 2984 du 4 juillet, non retenu, relate l'entretien tenu entre l'attaché militaire français à Alger, le colonel Roger Larrieu, et son homologue yougoslave, le colonel Bogdanovic, concernant le voyage du ministre algérien, Abdesselam, en URSS ainsi que la prochaine visite à Alger du maréchal soviétique Gretchko.

[3] Le capitaine Gourine, officier algérien, est chargé des relations avec la Mission militaire française à Alger.

[4] Le maréchal Andreï Antonovitch Gretchko, ministre soviétique de la Défense, se rend en Algérie du 15 au 19 juillet 1968.

Dans le cas contraire il n'a pas caché qu'il lui serait difficile de présenter au président Boumediene un avis défavorable aux requêtes soviétiques.

Je vous demande donc de me faire tenir au plus tôt votre décision, afin qu'elle puisse être communiquée au capitaine Gourine.

Le commandant Bonnier, de passage à Paris le 5 juillet, pourra se présenter à la Direction Afrique dans l'après-midi.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

8

M. Benard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 983/AL. *Addis-Abeba, 4 juillet 1968.*

Des élections législatives françaises.

Le Premier ministre[1], que j'ai rencontré le premier juillet dernier à la réception donnée par l'ambassadeur de Somalie[2] à l'occasion de la fête nationale[3] de son pays, m'a exprimé en termes très chaleureux ses félicitations pour les résultats des élections législatives[4]. Plusieurs de mes collègues sont venus de leur côté me dire la satisfaction qu'ils en ressentaient.

Au cours des dernières semaines j'avais déjà pu constater que les événements en France étaient suivis de très près et dans un esprit de très grande sympathie pour le gouvernement.

L'Empereur[5], qui m'avait fait appeler lors de la réception donnée en l'honneur des souverains iraniens, m'avait longuement entretenu de la situation en France et exprimé sa confiance dans l'issue de la crise. Le Premier ministre de son côté m'en parlait chaque fois que je le rencontrais ces dernières semaines et je sais qu'il suivait tous les soirs les émissions de l'ORTF car, depuis deux mois, nous avons été en mesure de suivre au jour le jour les événements grâce au programme d'informations diffusé chaque heure de 9 heures du matin à 11 heures du soir. Ces programmes transmis sur la longueur d'ondes de 13 mètres étaient parfaitement audibles et ont permis d'écouter en direct le Président de la République et toutes les déclarations des personnalités politiques tout au long de la campagne électorale.

[1] Le Tschafe Taezaz Aklilou Habte Wold est Premier ministre d'Éthiopie depuis 1961.

[2] M. Omar Arteh est ambassadeur de Somalie en Éthiopie de 1965 à 1968. Il quitte Addis-Abeba dans le courant de l'été 1968.

[3] La fête nationale de Somalie, le premier juillet, commémore l'accession à l'indépendance le 1er juillet 1960.

[4] Il s'agit des élections législatives des 23 et 30 juin 1968 ; elles donnent une importante majorité à l'UDR, Union pour la défense de la République.

[5] L'empereur d'Ethiopie est le Ras Tafari Makkonen qui règne depuis 1930 sous le nom de Haïlé Sélassié.

En revanche, les journaux éthiopiens n'ont pour ainsi dire publié aucune information sur les événements en France. Les étudiants de ce pays – comme le sait le Département – sont à la pointe de l'opposition et en constituent l'élément le plus turbulent ; aussi bien la censure n'a-t-elle laissé passer que les dépêches rapportant soit les manifestations en faveur du général de Gaulle, soit le succès remporté par le Gouvernement aux élections.

Nos compatriotes établis dans ce pays ont été très émus par la crise que le pays vient de traverser. Grâce à la radio ils ont pu se tenir informés et il est à relever que le nombre des procurations visées par le consulat qui avait été de sept pour les élections législatives de 1967, a atteint cette fois le chiffre de 131.

(*Afrique-Levant, Éthiopie, Relations avec la France*)

9

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Points de vue polonais sur la situation intérieure française
(mai-juin 1968)

N. *Paris, 5 juillet 1968.*

Les organes d'information polonais ont reflété tout au long de la crise la double préoccupation des dirigeants polonais, pris entre leur solidarité idéologique avec les communistes français et leur désir de voir préserver l'acquis de la cinquième République en matière de politique étrangère.

On peut, sans trop schématiser, distinguer différentes séries de réactions échelonnées dans le temps. En premier lieu une prudente réserve. Puis une préoccupation réelle exprimée par deux attitudes, l'une sévère à notre égard, l'autre souhaitant ouvertement que le gouvernement puisse rétablir la situation. Pendant la campagne électorale, une tendance à l'alignement sur les thèses du parti communiste français.

Après les élections enfin, des commentaires généralement assez malveillants, différents journaux se félicitant toutefois que, selon les déclarations officielles, rien ne doive être changé à la politique extérieure de la France.

Au cours d'une première période qui s'étend du 4 au 17 mai[1], la presse polonaise rend compte avec modération, et sans aucun commentaire, du développement de l'agitation universitaire. Manifestement, les journaux ne tiennent pas à réveiller le souvenir, encore proche, des « événements »

[1] Les événements de « mai 1968 » ont débuté en fait par le « mouvement du 22 mars » et l'occupation des locaux de l'université de Nanterre. Le mouvement prend de l'ampleur dès le 1er mai. Pour une chronologie complète et le déroulement de ces événements, se reporter à *Mai 68 vu de l'étranger*, CNRS éditions, Paris, 2008.

de mars à Varsovie[1] ; au surplus, nul ne sait comment va évoluer la situation en France.

Puis survient la déclaration du bureau politique du PCF[2], dont la presse de Varsovie rend compte le 18 mai : l'agitation universitaire s'est transformée en crise politique. Jusqu'au 30 mai[3], journaux et hebdomadaires accordent une grande attention aux nouvelles venues de Paris, et publient leurs premiers commentaires. Ceux-ci se répartissent en deux catégories.

En premier lieu, des éditoriaux sévères pour la politique économique et sociale du régime ; le quotidien du parti, *Trybuna Ludu*, donne le ton. Pour le journal des syndicats, « la classe ouvrière s'ébranle » (*Glos Pracy* du 21 mai). Selon *Sztandar Mlodych*[4], cela va être « une lutte jusqu'à la victoire » (22 mai).

D'autres commentaires, en revanche, souhaitent sans détour que le gouvernement français parvienne à surmonter la crise : c'est le cas des journaux qui s'intéressent moins aux considérations partisanes : *Zycie Warszawy*[5], dont le correspondant écrit des reportages mesurés sur la situation dans la capitale (son premier véritable éditorial, du 29 mai, intitulé « Trop tard et trop peu », explique la crise en empruntant à la gauche modérée française ses principaux thèmes) ; *Zolnierz Wolnosci*, journal de l'armée, peu loquace sur les événements de France, qui écrit le 29 : « Nous souhaitons à la France d'éviter le chaos où pourraient la mener des groupes d'aventuriers irresponsables… Nous croyons que la patrie de la Déclaration des Droits de l'Homme et de la Commune sortira renforcée de la crise, pour le bien de la paix en Europe et dans le monde » ; l'hebdomadaire *Polityka*[6], dont un article, le 28, souhaite « que la démocratie revienne en France avec son prestige à l'extérieur » et que le référendum ait un résultat positif pour le gouvernement.

On arrive aux moments critiques des 29 et 30 mai. « Chaos en France », titre *Glos Pracy* le 29 et le 30 : « La France au fond de la crise ». Le même

[1] Le premier heurt des étudiants de l'université de Varsovie et de la police s'est produit le 8 mars. Les manifestations gagnent les 9, 11, 12, 15 mars, Gdansk, Cracovie et Poznan, brutalement réprimées par la milice citoyenne et la réserve volontaire de cette milice, conduisant à une crise politique. L'atmosphère révolutionnaire s'étend à toutes les écoles de Varsovie et dans tout le pays. La politique culturelle du régime est dénoncée, revendiquant la fin de la censure et le retour à la liberté de création. L'isolement des étudiants est un des traits les plus frappants de cette crise. À aucun moment, ils n'ont réussi depuis le 8 mars à s'assurer l'appui d'autres secteurs de l'opinion, en particulier des ouvriers.

[2] Le bureau politique du parti communiste français a publié le 16 mai un communiqué dans lequel il « met les travailleurs et les étudiants en garde contre tout mot d'ordre d'aventure susceptible de gêner le développement d'un mouvement d'une ampleur inégalée nécessaire pour en finir avec le pouvoir des monopoles et faire triompher la démocratie ». Voir *Le Monde*, 18 mai 1968, p. 3.

[3] Le 24 mai, les manifestations reprennent, des barricades sont de nouveau érigées dans la nuit à Paris. Le 29 mai, de Gaulle se rend à Baden-Baden pour y rencontrer le général Massu et le 30 mai, il annonce dans une allocution à la radio, la dissolution de l'Assemblée nationale. Une grande manifestation de soutien au chef de l'État se déroule sur les Champs-Élysées.

[4] *Sztandar Mlodych (L'étendard des jeunes)* est l'organe de l'association de la jeunesse socialiste.

[5] *Zycie Warszawy* est le quotidien d'information de la capitale dont le rédacteur en chef est Léopold Unger.

[6] *Polityka* (Politique), lancé en 1957, est un magazine hebdomadaire de centre gauche.

jour, *Zycie Warszawy* évoque la possibilité d'une démission du général de Gaulle, cependant que *Slowo Powszechne*[1] s'interroge sur l'avenir du pays. Tous les éditoriaux dénotent la même fièvre.

La déclaration radiodiffusée du Président de la République (30 mai) ouvre une troisième phase dans les réactions de la presse de Varsovie. La lutte électorale prenant le pas sur la contestation globale du régime, les journalistes polonais s'abstiennent désormais de se prononcer sur l'avenir de celui-ci : seuls ceux d'entre eux qui épousent le plus directement les thèses de l'opposition française « s'engagent » en quelque sorte dans la campagne électorale.

C'est bien entendu, et avant tout, le cas de *Trybuna Ludu*. L'arrivée dans la capitale d'un envoyé spécial du journal du parti, qui prendra très vite de nombreux contacts, rend celui-ci plus sensible encore aux attaques dirigées par le général de Gaulle, le 30 mai et le 7 juin, contre le PCF. Témoin cet éditorial du 10 juin qui tourne en dérision « la haridelle asthmatique de l'anticommunisme », et s'inquiète des effets de celui-ci sur les rapports de la France avec les pays de l'Est. Désormais le quotidien se fait surtout l'écho des prises de position du PCF et de la CGT.

Différente est l'attitude de *Zycie Warszawy*. La comparaison des titres seuls est déjà éloquente, par exemple ceux du 5 juin : *Trybuna Ludu* : « La classe ouvrière française ne renonce pas au combat » ; *Zycie Warszawy* : « Une partie des ouvriers reprennent le travail ».

Les journaux de la tendance modérée présentent favorablement les changements survenus dans la composition du gouvernement. « La Pologne, écrit *Zolnierz Wolnosci*, se réjouit du maintien de MM. Couve de Murville et Debré au sein de la nouvelle équipe ministérielle. »[2] Le journal de l'armée présente M. Debré comme le porte-parole de la coopération avec les pays socialistes, car « c'est lui entre autres qui a soutenu la coopération avec la Pologne dans le domaine de l'industrie électronique et automobile ».

Au cours de la campagne électorale, l'absence de tout pronostic favorable à la gauche française frappe autant que l'absence de critiques directement adressées au Chef de l'État ou à son action à l'extérieur. Notre ambassade à Varsovie recueille maints témoignages de l'attitude des dirigeants polonais qui, pour leur part, ne verraient que des avantages à ce que le gouvernement de la France reste ce qu'il est.

Les commentaires sur les élections s'inspirent très directement des positions du PCF. « Le parti de la peur a gagné » : ce titre, dans *Zycie Warszawy* du 2 juillet, résume assez bien les explications données par les journaux polonais. Selon *Trybuna Ludu* l'obtention de la majorité parlementaire est « le résultat d'une politique de menaces et de chantage ». Dans l'ensemble, la presse polonaise se montre plutôt plus sévère à notre égard que les commentateurs soviétiques.

[1] *Slowo Powszechne* est l'organe de l'association catholique PAX.

[2] Le ministère de M. Couve de Murville est formé le 10 juillet 1968.

Certains éditorialistes s'inquiètent d'une éventuelle modification des rapports de la France avec ses voisins d'Europe occidentale et avec les États-Unis. Deux journaux – *Zycie Warszawy* et *Zolnierz Wolnosci* – soulignent, le 2 juillet, pour s'en féliciter que pendant la campagne électorale, le gouvernement a confirmé sa politique étrangère « au mépris des sentiments de ses alliés de droite ».[1]

(*Europe, Pologne, Relations politiques franco-polonaises, 1968*)

10

M. DELAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À OUAGADOUGOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 487 à 500. *Ouagadougou, 8 juillet 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 9, 11 h. 45).

Cela fait deux ans et demi maintenant qu'une brève émeute, dans les rues de Ouagadougou, contraignait M. Maurice Yaméogo à se retirer et appelait l'armée au pouvoir[2] et c'est parce qu'il était le plus ancien dans le grade le plus élevé que le général Lamizana devenait, bien malgré lui, Président de la République.

Ainsi, après six ans d'existence, un régime fondé sur le suffrage universel… et le parti unique, doté d'une assemblée nationale… et d'un président omnipotent cédait la place à un pouvoir de fait, à une junte militaire qui, présidée par un brave homme sans grande envergure, ne s'appuie sur aucun parti, n'a organisé aucune élection, ni rétabli aucune représentation nationale. Il demeure entendu que l'on reste dans le provisoire. L'ancien personnel politique attend toujours son heure. Les syndicats réclament ouvertement le retour à un régime civil.

Mais ce provisoire dure et, alors que personne ne sait de quoi demain sera fait, la Haute-Volta est peut-être, à l'heure actuelle, l'un des pays d'Afrique dont le gouvernement éprouve le moins de difficultés à persévérer dans son être.

La cohésion de l'armée (en dépit de l'opposition des jeunes et des anciens), les divisions et les querelles de personnes qui paralysent les anciens partis, l'absence de candidats sérieux au pouvoir, l'esprit de discipline ou la passivité des voltaïques permettent au « régime militaire » de gouverner sans trop de peine. Il laisse à l'occasion les opposants manifester dans la rue. Il

[1] Les élections législatives se sont tenues en France les 23 et 30 juin, confirmant le succès de la majorité qui enlève 358 et 485 sièges de la nouvelle Assemblée nationale.

[2] Les 2 et 3 janvier 1966, grève générale et manifestations populaires conduisent le président Yaméogo à remettre ses pouvoirs au chef d'État-major de l'Armée, le lieutenant-colonel Lamizana. Se reporter à *D.D.F.* 1966-I, nº 4.

se garde d'intervenir dans le procès des comploteurs conjurés[1] pour sa perte. Il réussit à faire fonctionner l'État et à maintenir l'ordre sans recourir à la contrainte, ni aux démonstrations de force, ni à la propagande. Pas d'idéologie, pas de « mobilisation des masses », peu de surveillance policière, guère de crainte. On respire en Haute-Volta une atmosphère de liberté sans doute assez rare ailleurs.

S'il n'exerce guère d'ascendant sur les foules et s'il ne se sent tout à fait à l'aise qu'au milieu de ses officiers, le général Lamizana ne manque ni de bon sens, ni d'astuces. C'est de son dévouement au bien public et de son désintéressement, auxquels ses adversaires eux-mêmes rendent hommage, qu'il tire principalement sa force. Il la tire aussi de la collégialité du pouvoir à laquelle il prend bien soin de se tenir[2], soucieux avant tout de ne pas se couper de l'armée. Il m'a dit de multiples fois qu'il ne commettrait pas les fautes du général Soglo[3]. Le Conseil supérieur des forces armées reste, quoique discrètement, l'instance suprême : aucune décision de quelque importance n'est jamais prise sans lui et le secret de ses délibérations est bien gardé.

Syndic de la faillite financière de l'Ancien Régime le général Lamizana a su réunir dans son gouvernement suffisamment d'éléments jeunes, compétents et dynamiques, militaires et civils. La politique d'austérité est menée, sans faiblesse, par M. Garango[4], ministre des Finances, formé à l'école française de l'intendance militaire.

Éloigné de toute démagogie, obsédé par la rigueur comptable, ce gouvernement s'emploie à faire vivre enfin ce pays, terriblement pauvre, à la

[1] Un complot fomenté par de proches parents et quelques-uns des partisans de l'ancien président Yaméogo a provoqué l'arrestation d'un certain nombre d'opposants. L'affaire a débuté au mois de juillet 1967 par des tracts virulents, des réunions de certains membres du parti RDA (Rassemblement démocratique africain) qui projetaient de manifester pendant les cérémonies de la fête de l'Indépendance, le 5 août 1967, en faveur de la libération de l'ancien président. Se référer à *D.D.F.* 1967-II, n° 180. Le procès des conjurés du « 5 août » s'est ouvert devant un tribunal spécial le 24 mai 1968 pour s'achever le 5 juin : sur les trente-trois accusés, deux condamnations à l'emprisonnement : Mme Félicité Yaméogo, épouse de l'ex-président, à trois ans avec sursis, M. Herman Yaméogo, fils de l'ancien président : sept ans ; onze acquittements.

[2] Les principaux ministres du gouvernement sont des militaires : capitaine Daouda Traore, ministre de l'Intérieur, commandant Arzouma Ouedraogo, ministre de la Défense nationale, lieutenant Bounde Bagnamou, ministre de la Justice, capitaine Jean Zagré Bila, ministre des Postes et Télécommunications et de l'Information, capitaine Robert Coeffe, ministre des Anciens Combattants, lieutenant Antoine Dakoure, ministre de l'Agriculture et de l'Élevage.

[3] Le 28 octobre 1963, coup d'État du colonel Christophe Soglo, conseiller militaire du président Maga ; le colonel puis général Soglo rend le pouvoir aux civils, des élections sont organisées en janvier 1964. Le 22 décembre 1965, le général Christophe Soglo, chef des Armées, prend le pouvoir et le conserve jusqu'au 17 décembre 1967 lorsqu'il est renversé à la suite d'un coup d'État fomenté par le colonel Maurice Kouandété qui cède le pouvoir au chef des Armées Alphonse Alley. Le général Soglo a été jugé trop bienveillant à l'égard des trois chefs historiques et des syndicats. Voir *D.D.F.* 1967-II n°s 310, 312, 315, 316, 317.

[4] Tiemoko Marc Garango, intendant militaire, engagé volontaire dans l'Armée française le 30 octobre 1946, après deux séjours en Indochine (1951-1953) (1954-1957), puis en Algérie (1959-1961), est admis à l'école militaire de Saint-Maixent (1958), sous-lieutenant le 1er octobre 1959, lieutenant le 1er octobre 1961, transféré à l'armée voltaïque en 1963, admis à l'École supérieure de l'Intendance à Paris le 19 août 1963, capitaine en 1965, nommé Intendant-adjoint de l'Armée voltaïque le 1er juillet 1965, ministre des Finances et du Commerce depuis le 8 janvier 1966.

mesure de ses moyens. Il est même parvenu, grâce à une lourde « contribution patriotique », à payer les dettes les plus criardes de son prédécesseur. Depuis un an et demi, les revenus des salariés sont diminués de 25 à 30 % par le jeu combiné d'une augmentation des impôts et d'une réduction des traitements. À ce prix, au prix aussi il faut bien le dire, du maintien des dépenses de matériel et des investissements très au-dessous du minimum admissible, la Haute-Volta a pu clore l'exercice budgétaire 1967 avec un léger excédent.

Mais l'économie stagne, le peuple vit durement et malgré l'exemple qui vient de haut, la patience s'use et peu à peu tandis que le décalage s'accroît chaque jour davantage par rapport à la Côte d'Ivoire et au Ghana, les riches voisins du Sud, auxquels la Haute-Volta continue à servir de simple réservoir de main-d'œuvre à bon marché.

Les militaires et une bonne partie de la jeunesse font de pauvreté vertu. L'amour-propre et l'extrême susceptibilité voltaïque combinés à l'amère austérité que l'on s'est imposée, renforcent le « nationalisme » latent. À vivre dans la Haute-Volta d'aujourd'hui on peut difficilement imaginer que son territoire fut autrefois démembré entre ses voisins et qu'elle ait pu accepter les mots d'ordre d'Abidjan[1].

Peut-être à peine visible, selon nos normes, et sans brillante façade comme d'autres, elle apparaît dotée d'une puissante individualité humaine et si pauvre qu'elle demeure, elle est aussi le pays le plus peuplé de l'Afrique francophone de l'Ouest.

Dans l'immédiat, trois ordres de problèmes se posent :

1. À l'intérieur, le « cas Yaméogo » n'est toujours pas réglé. De plus en plus oublié, l'ancien président est toujours détenu, et correctement traité, au camp militaire. Le général Lamizana a sincèrement tenté de le faire partir, mais il s'est heurté à l'opposition intransigeante d'une bonne partie de ses officiers et surtout des syndicats. Ceux-ci jouent sans doute un rôle disproportionné à leur importance numérique dans un pays rural à 95 %, mais ils tiennent les cadres de l'Administration et ce sont eux qui ont fait la « Révolution du 3 janvier » et placé au pouvoir « l'armée du peuple ». Aujourd'hui, comme hier, celle-ci répugnerait à sévir contre eux par les armes.

L'affaire du complot du 5 août 1967 vient d'être réglée dans l'indifférence et il est probable que le fils de l'ex-président et quelques autres comparses bénéficieront un jour ou l'autre d'une grâce présidentielle.

Reste la « liquidation du contentieux », c'est-à-dire le jugement des malversations de l'Ancien Régime. C'est le cheval de bataille des syndicats et du peuple de Ouagadougou qui attend sa revanche sur les puissants de l'époque. Faute de leur donner d'autre satisfaction, en matière de salaire

[1] La colonie de Haute-Volta, constituée en 1919, est démembrée en 1932 entre le Soudan français (actuel Mali), la Côte d'Ivoire et le Niger. Elle n'est reconstituée qu'en 1947 pour services rendus pendant la Seconde Guerre mondiale et après les nombreuses démarches entreprises par le Mogho Naaba Kom, le plus important chef traditionnel burkinabé, qui a notamment écrit au président de la République, Vincent Auriol.

notamment, le général Lamizana sera sans doute tenté de leur offrir bientôt cette maigre pâture.

L'ancien personnel politique, ex-députés et ex-ministres, s'agite faiblement, rêve des beaux jours de la IVe et de l'argent du RDA, mais il est, en fait, plus ou moins rallié puisqu'il faut bien vivre et que chacun a retrouvé, tant bien que mal, une place, même modeste, dans l'Administration. L'avenir n'est d'ailleurs pas totalement bouché puisque le général répète que 1970 sera le terme fixé au mandat de l'armée.

2. À l'extérieur, la Haute-Volta ne fait guère parler d'elle. Le Président voyage peu et ne nourrit pas de grands desseins. Ignorant de l'étranger, méfiant vis-à-vis de ses voisins et des grandes idées qui jaillissent ici ou là, il est extraordinairement réservé. Il offre un saisissant contraste avec beaucoup de ses pairs dont les radios et les agences de presse relatent, en termes grandiloquents, les moindres faits et gestes et les perpétuels déplacements.

Depuis quelques mois pourtant la diplomatie voltaïque se montre plus active. Le ministre des Affaires étrangères vient de faire le tour des capitales de l'Est[1]. Seul de tous les chefs d'État de l'entente, le général Lamizana s'est rendu à Monrovia. Mais il faut chercher l'explication de ce geste dans les difficultés des rapports avec la Côte d'Ivoire, dont j'ai souvent rendu compte au département. Constamment annoncée et non moins constamment démentie par les faits, leur amélioration ne paraît guère possible tant que M. Houphouët-Boigny n'aura pas surmonté sa répugnance pour les successeurs de M. Yaméogo. Là est l'une des clefs de la politique étrangère de ce pays. L'autre est à Paris.

3. Dans tous les domaines, la France garde, en effet, ici une position tout à fait exceptionnelle. Les liens affectifs sont très vivants, notre coopération appréciée, notre aide importante. Avec le général Lamizana les rapports franco-voltaïques ne passent pas continuellement par des hauts et des bas. Ils sont bons et raisonnables. La sympathie que l'on éprouve pour nous tient certes à l'ancienneté de nos rapports et au volume de notre aide, mais elle tient avant tout, à la politique menée depuis dix ans à l'égard de l'Afrique par le général de Gaulle.

Pour la jeunesse évoluée et les dirigeants actuels la France apparaît un peu comme le garant de l'indépendance nationale, de la dignité retrouvée, de la place reprise peu à peu par l'Afrique sur la scène internationale.

On nous a su gré d'avoir continué notre aide après la chute de M. Yaméogo comme on nous sait gré de ne pas la faire dépendre des péripéties de la politique intérieure de chaque État. Mais il faut que l'on soit bien conscient qu'elle dépend, par contre, de l'attitude générale que l'on a vis-à-vis de nous : dans l'ensemble nous n'avons pas à nous plaindre actuellement de celle du gouvernement voltaïque. Pour lui, les relations avec la France sont une affaire de famille et il est de fait que les rapports entre

[1] M. Malick Zoromé, ministre des Affaires étrangères a effectué un voyage d'un mois (20 mai-20 juin 1968) en Yougoslavie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Hongrie et Pologne. Le 24 mai un accord est signé à Belgrade concernant l'établissement de relations diplomatiques entre la Haute-Volta et la Yougoslavie ; il en est de même à Sofia le 31 mai, à Prague le 4 juin, à Budapest le 8 juin.

l'Ambassade et tous les échelons de l'Administration voltaïque, sont très cordiaux et efficaces. Le général Lamizana nous est reconnaissant de lui avoir laissé le temps de s'affirmer et de nous efforcer de le comprendre et de l'aider. Il ne va à Paris[1] ni pour se plaindre de la réduction des effectifs de notre assistance technique ni pour nous présenter des demandes exceptionnelles, mais pour s'assurer de nos bonnes intentions et des vues du général de Gaulle sur l'avenir des relations entre la France et l'Afrique.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, 1968*)

11

M. Dircks-Dilly, Chargé d'Affaires de France à Port Louis,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 510/AL[2]. *Port Louis, 8 juillet 1968.*

Dans ce petit pays francophone qu'est l'île Maurice la crise française de mai-juin a été suivie avec attention par la presse locale.

Cependant, durant toute la première phase, les journaux se sont à peu près contentés de reproduire sans aucun commentaire les dépêches souvent tendancieuses de l'agence Reuter qui alimente abondamment la presse locale à l'exception du *Cernéen*[3], abonné exclusif de France Presse. Ce silence traduisait d'ailleurs l'impression quasi générale de surprise et d'incompréhension, d'effet de coup de tonnerre dans un ciel uniformément bleu…

Depuis le début du mois dernier, trois des quatre quotidiens de langue française de l'île publient sur ces événements des commentaires de leurs directeurs et rédacteurs en chef ou reproduisent des articles parus en France sous diverses plumes. C'est ainsi que *Le Mauricien*[4] sous le titre « Mise en cause de la société moderne » fait paraître un texte de Patrick Viveret et Jean-Paul Ciret (Message) « appel à la conscience des chrétiens pour réinventer des structures de dialogue et de participation » (22/6). Le 25, c'est l'article de Félix Wertheimer « Révolte contre la sclérose de la société » que ce même journal insère dans ses colonnes, et le 28, sous la signature de ce même rédacteur « De Gaulle, rempart contre la subversion ».

[1] Le général Lamizana se rend à Paris pour les festivités du 14 juillet, accompagné de MM. Malick Zoromé, Tiemoko Marc Garango et Pierre-Claver Damiba, respectivement ministres des Affaires étrangères, des Finances et du Plan. Il est reçu le 15 en audience par le général de Gaulle puis par M. Foccart. Le président voltaïque poursuit son voyage en se rendant en République fédérale d'Allemagne du 16 au 18 juillet. À son retour à Paris, le 19, il s'entretient avec MM. Couve de Murville et Michel Debré.

[2] Cette dépêche s'intitule : « La crise française et la presse mauricienne ».

[3] *Le Cernéen* est un quotidien mauricien francophile traditionaliste, catholique, soutenu par les groupes sucriers et qui tire à 8 000 exemplaires. Le rédacteur en chef, Jacques Germon, est français.

[4] *Le Mauricien*, organe officieux du parti mauricien social-démocrate, est le journal le mieux informé et jouit d'une très grande audience ; il tire à 12 000 exemplaires. Son rédacteur en chef est André Masson.

Le très francophile *Cernéen*, en reproduisant le 4 juin l'hommage apporté au général de Gaulle par le journal algérien *El Djeich*[1] intitule cet extrait « De Gaulle reste l'homme du 18 juin ». Le 3, le directeur de ce même quotidien commente comme une « leçon pour les Mauriciens », les méfaits de la guerre étrangère quand elle risque de devenir guerre civile. Il fait le « bilan provisoire et positif des manifestations estudiantines », entre autres celui-ci : « Le communisme, miné par ses excès comme par ses pouvoirs d'un demi-siècle, ne semble guère en mesure d'avancer des chefs capables d'affronter le destin contraire à des théories dont le poids des années s'avère plus néfaste que favorable à l'action efficace dans le monde d'aujourd'hui. » (Deux phrases de cet article soulignées en bleu ont fait l'objet d'une remarque de ma part à son auteur qui s'est excusé de ces maladresses d'expression trahissant sa pensée.)

Le 24 juin, le *Cernéen* reproduit in extenso le texte d'une lettre écrite à ses parents par un étudiant mauricien de la Faculté de droit de Paris, Philippe Boullé, témoin des manifestations de mai. « Nos lecteurs – commente le journal – apprécieront certainement le témoignage direct d'un jeune compatriote qui, libre de toute appartenance politique, dit sincèrement les choses, telles qu'il les a vues et telles qu'il en conçoit la portée et le sens. » La conclusion donnée à son récit par le jeune Boullé est la suivante : « Les réformes sont nécessaires et ont été acceptées par tous, mais l'agitation pour l'agitation a été entretenue par des gens sans scrupules qui ont exploité l'idéalisme et le manque du sens des responsabilités des étudiants et de quelques ouvriers. C'est vraiment très malheureux. »

Le 28, paraît l'article de Jean Grandmougin[2], écrit dans les premiers jours du mois, sous le titre « Coup de billard du général de Gaulle » – « un coup de maître au regard des plus chevronnés politiciens » – dans lequel l'auteur estime d'une part que « les choses n'auraient pas évolué autrement si le Kremlin avait encouragé l'Élysée à ne pas faiblir, à ramener l'ordre en France dût l'épiderme de quelques communistes en être égratigné » et d'autre part que « le général de Gaulle a dû son salut à l'armée et au parti communiste par le truchement du Kremlin », salut « qu'il a payé cash, d'un côté en libérant les "activistes", et de l'autre en dissolvant les organisations guévaristes, maoïstes, trotskistes et autres associations prochinoises ».

« L'Express »[3], journal socialisant (dont le directeur est le fils de M. Guy Forget[4], ambassadeur de Maurice en France), est le seul qui ait uniquement publié les informations de Reuter et les commentaires de ses

[1] *El Djeich* est la revue de l'Armée nationale populaire algérienne.

[2] Robert, dit Jean, Grandmougin, journaliste français, chroniqueur à *l'Aurore*, à *Finances* et au *Spectacle du Monde*.

[3] *L'Express* est un quotidien mauricien proche des milieux gouvernementaux, il se situe à gauche et est l'organe officieux du parti travailliste. Son rédacteur en chef est Philippe Forget, fils de l'ambassadeur de l'Île Maurice en France. Il tire à 7 000 exemplaires.

[4] Guy Forget, Mauricien d'origine française, est membre du gouvernement mauricien depuis 1957 lorsqu'il est nommé ambassadeur à Paris le 11 avril 1968 ; il présente ses lettres de créance le 26 juillet 1968.

correspondants parisiens (Hervé Masson[1] et surtout Jean Fanchette[2]) les plus tendancieux et les plus défavorables au Gouvernement : « Ce n'est pas une simple minorité qui s'oppose aujourd'hui au Gouvernement, affirme dans ses colonnes un "R.C." au sujet duquel la rédaction précise "qu'il est Français", c'est toute une moitié de la France, la moitié la plus jeune et la plus dynamique. » Au lendemain du 30 mai, Jean Fanchette écrit : « La France préoccupée de sa tranquillité et de son petit confort électroménager respire… Et si demain les manifestants des Champs-Élysées, ces gens bien habillés et bien replets se jetaient contre les dépenaillés de la Bastille et du quartier Latin ? »… Enfin, à la manière de l'agence Reuter, qui, pour ses lecteurs africains, cite parmi les étrangers expulsés de France « des Tunisiens, des Sénégalais, des Malgaches… » *L'Express* souligne un article d'un correspondant parisien anonyme du titre suivant « L'Afrique francophone redoute une diminution de l'aide française. »

J'ai en particulier relevé dans l'édition du 20 juin de ce journal (cf. ma dépêche n° 458/IP du 21 juin ci-jointe en copie[3]) la reproduction d'un article de « Combat » du 28 mai (article qui aurait fait l'objet, d'après *Le Monde* d'une plainte en diffamation par le ministre de l'Intérieur).

Quant à *Advance*[4], journal du Gouvernement, il a été des plus discrets. Peu de lignes de simple information, au fur et à mesure du déroulement des événements, pas le moindre commentaire. Ce n'est assurément pas indifférence pour ce qui touche notre pays, car il m'a été donné de constater à de nombreuses reprises, l'audience que les informations françaises (nouvelles brèves, publications et avis de cette Ambassade, etc.) reçoivent dans les colonnes de ce journal. D'ailleurs, le magnifique succès de l'UDR[5] aux élections est annoncé en gros titres à la première page de l'édition du 1er juillet. Il me plaît donc de voir dans ce silence une discrétion bienveillante et la preuve d'une sympathie qui s'abstient d'une part de mettre en relief un triste épisode de notre histoire, d'autre part de commenter des événements sur lesquels, faute d'informations réellement objectives, les rédacteurs de ce quotidien ne pouvaient se faire qu'une opinion incomplète et partiale.

J'ajoute que la population francophone a suivi avec un intérêt passionné le déroulement de la crise et s'en est entretenu en termes les plus favorables

[1] Hervé Masson, correspondant à Paris de *l'Express*, frère d'André Masson, directeur du quotidien *Le Mauricien*, de tendance opposée à *L'Express*.

[2] Jean Fanchette, jeune docteur d'origine mauricienne, correspondant à Paris du quotidien *L'Express*.

[3] La dépêche de Port-Louis n° 458/IP datée du 21 juin 1968 et non reproduite envoie à Paris plusieurs articles de journaux dont un article du journal *Combat* reproduit dans le quotidien mauricien *L'Express*. Le représentant de la France signale l'attitude de Jean Fanchette et demande si les accusations portées contre les CRS sont bien exactes.

[4] *Advance* est un quotidien en langue française ; il est fondé par Seewoosagur Ramgoolam, Premier ministre. Organe officiel du parti travailliste et le plus proche des milieux gouvernementaux. Avec *Le Mauricien*, c'est le journal le mieux informé de Port-Louis ; il tire à 13 000 exemplaires. Son rédacteur en chef est Michel Bon.

[5] UDR : Union des démocrates pour la République, nom donné au parti gaulliste de 1971 à 1976, il remplace celui d'Union pour la défense de la République (1968-1971).

avec les membres de cette Ambassade. Dès le lendemain des premier et second tours des élections, j'ai reçu plusieurs lettres de félicitations qui exprimaient la satisfaction de leurs auteurs dans ce qu'ils appellent la nouvelle victoire du général de Gaulle.

Je rappelle enfin que dès le 27 mai, le président de l'Union des Français de l'étranger de l'île Maurice, avait adressé à Monsieur le Président de la République un télégramme lui exprimant l'attachement et les vœux des Français de l'île.

Ci-jointes en annexe les coupures de presse[1] se rapportant à ces événements.

P.J. 1 copie de dépêche. Articles de presse.

(*Afrique-Levant, île Maurice, Relations avec la France*)

12

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BOKASSA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.

L.[2] *Bangui, 8 juillet 1968.*

8 juillet 1968.

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, les travaux de recherches menés par la France depuis 1963 sur le territoire de la République Centrafricaine, ont abouti à la découverte de minéralisations uranifères dans la région de Bakouma[3].

Vous aviez exprimé l'intérêt de la République Centrafricaine pour une exploitation des minerais découverts. Les études techniques et économiques entreprises sous l'égide du Commissariat à l'énergie atomique permettent maintenant à celui-ci d'envisager favorablement la possibilité de mise en valeur de ces ressources. Je me félicite de cet heureux aboutissement qui ouvre à nos deux pays la perspective d'une collaboration renforcée.

Il importe donc aujourd'hui que nous précisions les assurances que nous pourrions nous donner mutuellement à cet égard.

C'est pourquoi le Commissariat à l'énergie atomique vous demande la concession minière que prévoit la législation centrafricaine à la suite des

[1] Les coupures de presse ne sont pas reproduites.

[2] Cette lettre signée par M. Debré est remise officiellement au président Jean-Bedel Bokassa par l'ambassadeur de France à Banguy M. Herly. En échange, le président Bokassa remet à l'ambassadeur sa réponse à Michel Debré. Voir le télégramme de Bangui nos 449 à 452 du 17 juillet 1968, non publié. Cette réponse datée du 17 juillet est publiée ci-après.

[3] Les travaux menés en République centrafricaine par le Commissariat à l'énergie atomique d'abord seul, puis en association avec la compagnie française des mines d'uranium (CFMU), sont à l'origine de la découverte de gisements uranifères à 600 km à l'est de Bangui.

découvertes faites sur le permis général de recherches « A » dont il dispose, ainsi que d'autres facilités minières nécessaires à la rentabilité de la future mine d'uranium et concernant notamment l'exploitation de lignite. Le Commissariat souhaiterait également que vous puissiez confirmer votre accord sur le principe du renouvellement de ce permis général qui expire à brève échéance.

D'autre part, le Commissariat à l'énergie atomique se propose de vous présenter dès maintenant un projet de protocole[1] fixant les principes généraux concernant la future société d'exploitation et les différents textes réglant le régime juridique économique et fiscal qui lui serait applicable.

Si ces propositions rencontrent l'accord du Gouvernement Centrafricain, des négociations pourraient s'ouvrir, permettant d'aboutir à ce sujet à un accord formel garantissant les intérêts des deux parties.

Veuillez, agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

(*QA, RCA, Uranium de Bakouma*)

13

Compte rendu

Entretien tenu entre M. Debré et M. Castellanos Garcia, ambassadeur de Cuba

Le 8 juillet 1968

C.R.

M. Castellanos Garcia[2] est venu me confirmer ce qu'il avait répondu à M. Hervé Alphand[3]. Il m'a remis le texte ci-joint[4] qu'il avait utilisé en vue de son entretien du Quai d'Orsay. L'ambassadeur m'a expliqué qu'il s'était rendu à Cuba pour s'assurer qu'il n'existait pas là-bas de camps où les jeunes étrangers recevraient une éducation politique et une formation révolutionnaire. À son retour, il peut affirmer que rien de tel n'existe.

[1] Le 17 juillet 1968 est signé le protocole annonçant la création d'une société d'exploitation au capital de 2 200 millions de francs CFA. Répartis entre la République centrafricaine pour 20 %, le Commissariat à l'énergie atomique pour 40 % et la compagnie française des mines d'uranium pour 40 %. Ce protocole prévoit la signature d'accords définitifs détaillés dans un délai de six mois. Voir le télégramme de Bangui n°s 449 à 452 du 17 juillet 1968, déjà cité.

[2] Le Dr Baudilio Castellanos Garcia est ambassadeur de Cuba en France depuis le 21 novembre 1966.

[3] Les conversations entre l'ambassadeur de Cuba et Hervé Alphand, Secrétaire général du Département, au sujet des voyages de jeunes Français à Cuba, se sont tenues les 20 juin et 2 juillet. Le Dr Castellanos Garcia a souligné que le but poursuivi par son gouvernement était d'établir des relations entre de jeunes Européens et les réalités de Cuba, que l'attitude de Cuba n'était en rien hostile à la France. Se reporter à la note pour le Ministre du 2 juillet 1968, non reproduite.

[4] Voir le document annexé au présent compte rendu.

Il affirme également que son pays n'a rien fait pour organiser la venue à Cuba de groupes de jeunes gens. C'est spontanément que ceux-ci, désirant visiter ce pays, se réunissent et s'organisent. L'ambassadeur a insisté sur le fait que la République cubaine n'a que des sentiments d'amitié envers la France et qu'elle n'a nullement l'intention de créer des difficultés à notre pays.

J'ai répondu à l'ambassadeur que nous souhaitions, nous aussi, que les rapports entre Cuba et la France demeurent amicaux et que nous ne pensions d'ailleurs pas que les autorités cubaines aient l'intention de créer des difficultés à la France. Mais d'après nos informations, il existait à Cuba des centres de formation révolutionnaire[1] où des jeunes gens de divers pays étrangers pouvaient venir faire des stages et si cette organisation n'est pas spécialement dirigée contre la France elle nous pose cependant des problèmes. Le gouvernement français ne peut donc, me semble-t-il, que maintenir la position dont il a été fait part à l'ambassadeur au Quai d'Orsay.

J'ai naturellement dit à l'ambassadeur que je rendrai compte de cette conversation au Président de la République.

ANNEXE

Que ces excursions d'étudiants s'organisent depuis plusieurs mois, dès le Congrès Culturel de la Havane[2], et à pétition des intellectuels européens qui ont participé à ce Congrès.

Qu'elles ont pour but d'établir des relations entre les jeunes et intellectuels européens et les réalités cubaines.

Qu'il est de l'intérêt de Cuba, qui a été impitoyablement calomnié par le gouvernement des États-Unis et ses agences ; de développer ses rapports avec les milieux culturels et scientifiques de l'Europe.

Que Cuba a le droit légitime de le faire sans que ceci viole aucune norme dans ses relations avec la France et d'autres pays de l'Europe.

Toute notre action politique a été dirigée essentiellement contre le gouvernement des États-Unis et ses actes d'agression envers Cuba, en Amérique et, ailleurs dans le monde, contre les peuples exploités et sous-développés, parce que nous considérons les États-Unis comme l'ennemi principal de la liberté, de la paix et du progrès des peuples.

Que loin d'avoir adopté des positions hostiles envers la France, notre attitude depuis la fin de la guerre en Algérie a été celle d'améliorer nos relations avec ce pays et nous avons remarqué avec sympathie l'opposition du gouvernement français à la politique des États-Unis en ce qui concerne la guerre du Vietnam et ses tentatives de coloniser l'Europe, et aussi d'autres faits de la politique internationale française, tel que la reconnaissance de la République

[1] Sur ce sujet, se référer au télégramme de La Havane nos 278 à 283 du 19 juillet, donnant des compléments d'information sur les différentes catégories de visiteurs à Cuba, les camps de vacances : celui de Jibacoa à caractère apolitique, le camp *Cinco de Mayo* géré par l'Institut cubain d'amitié avec les peuples ou par l'union des jeunes communistes, l'hôtel Deauville, où séjournent plus ou moins longtemps des groupes souvent fort politisés.

[2] Le congrès culturel se tient à La Havane du 4 au 11 janvier 1968. Pendant une semaine, intellectuels et représentants des mouvements de libération du monde entier se réunissent dans la capitale cubaine. Le congrès s'ouvre par la lecture d'un message de Jean-Paul Sartre. Cuba constitue à cette époque un point de référence pour l'Amérique latine. Le castrisme a découvert en Europe occidentale un terrain favorable chez une partie des intellectuels, artistes et des étudiants. À cet égard, la France est en tête. L'appui d'une partie des intellectuels français et ouest-européens est considéré comme un atout essentiel pour la diffusion de la doctrine castriste dans le monde. Voir le télégramme de La Havane nos 284 à 287 du 20 juillet 1968, non reproduit.

populaire de Chine[1], l'amélioration des relations commerciales avec la République démocratique et populaire de Corée et Cuba, la reconnaissance du statut diplomatique de la mission de la République démocratique du Vietnam, etc.

Que nous ne sommes pas d'accord avec tous les actes de politique extérieure de la France, mais nous en avons remarqué beaucoup d'aspects positifs.

Que nos philosophies politiques sont certainement très différentes (ceci arrive avec d'autres gouvernements avec lesquels nous avons des relations en Europe) mais nous ne nous sommes jamais immiscés dans ses affaires intérieures.

Nous sommes plus familiarisés avec les problèmes du monde sous-développé, auquel nous appartenons, qu'avec ceux de l'Europe, avec laquelle nous avons relativement peu de contacts.

Que nous regrettons profondément, et nous considérons comme appréciation subjective l'interprétation selon laquelle les voyages à Cuba de jeunes Européens pourraient servir à l'acquisition d'une formation qui amènerait nos visiteurs à la réalisation d'actes subversifs en Europe. Ces voyages n'ont jamais été inspirés par de tels objectifs.

Donc, accepter cette interprétation, et prendre des mesures en conséquence, comme pourrait être la suppression desdits voyages (pétition qui ne nous a jamais été formulée expressément, mais qui peut être déduite de la préoccupation soulevée, ce qui serait une concession de notre part à cette appréciation que nous ne partageons pas, puisque notre but est le maintien et l'amélioration des rapports qui se développent entre Cuba et la France, serait indigne de la conscience que nous avons de notre souveraineté, de notre parole et de notre honneur national.

Bien que nous avons intérêt en ces relations et nous voulons les développer, et qu'en ce moment une négociation commerciale importante avec des entreprises françaises, qui se déroule depuis des mois, est au point d'aboutir, il est indispensable de faire constater que le gouvernement de Cuba ne subordonnera jamais les principes de sa politique à aucun intérêt d'ordre économique ou commercial aussi important soit-il.

Si ceci n'est pas bien compris du côté français, ces relations se baseraient sur des idées absolument erronées et non sur ce que sont et doivent être des relations fondées sur le bénéfice mutuel des échanges commerciaux, le respect mutuel et la stricte observance des obligations entre deux États indépendants et souverains.

D'autre part, ayant toujours tenu rigoureusement nos engagements contractuels dérivés des opérations que depuis des années nous réalisons avec de nombreuses entreprises françaises, cela a créé la confiance qu'elles ont dans le sérieux du gouvernement cubain, et son intérêt croissant pour la vente de leurs produits à notre pays ; et ceci a été bénéfique pour l'économie de nos deux pays[2].

Nous espérons que vous voudrez bien apprécier la sincérité et l'honnêteté avec lesquelles nous avons exprimé cette opinion en ce qui concerne les soucis manifestés par le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Monsieur Hervé Alphand, à Son Excellence l'ambassadeur de Cuba, Monsieur le Docteur Baudilio Castellanos.

(*Cabinet du Ministre, Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1968*)

[1] Le 27 janvier 1964.

[2] Voir les notes de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 16 avril et du 24 octobre 1968 intitulées : *Proposition de coopération économique du gouvernement cubain et Crédits sur Cuba*. Cuba est devenu en 1967 le premier client de la France en Amérique latine.

14

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES – AFRIQUE DU NORD

Entretiens avec M. Houhou

N. *Paris, 9 juillet 1968.*

Le Directeur des Affaires françaises au ministère des Affaires étrangères algérien[1], se trouvant à Paris à l'occasion de la réunion d'une commission mixte franco-algérienne pour le recrutement de coopérants, a eu deux entretiens, les 3 et 5 juillet, avec le directeur d'Afrique du Nord[2]. La crise des relations entre les deux pays a été l'objet de ces conversations au cours desquelles l'ensemble des problèmes qui se posent ont été successivement examinés.

Le haut fonctionnaire algérien a repris les propos qu'avait tenus l'ambassadeur d'Algérie à Paris[3] : comme lui, il estime qu'une série de mesures prises de part et d'autre au cours des derniers mois ont abouti à une crise de confiance. Il est inutile, à son avis, de chercher à négocier sur tel ou tel sujet avant que la confiance n'ait été rétablie.

1° Vins

Il ne fait pas de doute dans l'esprit de M. Houhou que c'est le non-respect par la France de l'accord sur l'importation des vins de 1964[4] qui est à l'origine de la dégradation à laquelle nous assistons. Conscient de l'impossibilité pour la France, à l'heure actuelle, de respecter entièrement cet accord, il pense qu'un geste substantiel et sans contrepartie de la France dans ce domaine serait de nature à rétablir très largement l'atmosphère de confiance et de coopération. Mais pour que ce geste ait une portée, il faut que les bons d'importation qui seraient délivrés, correspondent pour une part importante à des dérogations à l'interdiction de coupage. Sinon, dit-il, « on enlève d'une main ce que l'on donne de l'autre ». Pour illustrer ce propos, M. Houhou a indiqué que sur les bons représentant une possibilité d'importation de 1 250 000 hectolitres délivrés depuis février 1968 jusqu'à ce jour, seuls, 100 000 hectolitres avaient été effectivement vendus.

2° Main-d'œuvre

Après avoir vivement protesté contre la décision de limiter à 1 000 travailleurs ONAMO[5] par mois l'immigration algérienne en France, M. Houhou a fini par reconnaître qu'il était difficile et vraisemblablement inopportun de rouvrir une négociation sur ce sujet avant que ne soit connue, à l'automne, la situation du marché de la main-d'œuvre en France.

1 Djamal Houhou.

2 François Lefebvre de Laboulaye est chargé des Affaires d'Afrique du Nord depuis août 1965.

3 Redha Malek est ambassadeur d'Algérie à Paris depuis 1966.

4 Accord du 18 janvier 1964.

5 ONAMO : Office national algérien de la main-d'œuvre.

Mais il a, d'autre part, totalement réservé la position du gouvernement algérien en ce qui concerne l'éventuelle délivrance d'une carte de résidence aux travailleurs algériens.

3° Coopération

Les indications données par M. Basdevant[1] à M. Houhou le 4 juillet en ce qui concerne la coopération culturelle ont apporté un certain apaisement à l'inquiétude dont il avait fait preuve lors du premier entretien. Pour l'Algérie, le besoin d'enseignants est prioritaire et les dirigeants d'Alger ne comprendraient pas que la France pût songer, même si elle a des difficultés financières, à remettre en cause une œuvre aussi essentielle. L'Algérie est prête à prendre, si besoin est, une plus lourde part de la charge financière. Mais elle estime que plus encore que l'aspect financier, l'aspect psychologique doit être retenu dans un domaine que toute la population algérienne considère « sacro-saint ».

Le haut fonctionnaire algérien a abordé rapidement les problèmes de la coopération militaire dont il a dit qu'il ne les connaissait pas mais au sujet desquels il savait seulement que l'État-major attendait des réponses de notre part.

4° Pétrole

Rien de nouveau en ce qui concerne le pétrole dans les propos de M. Houhou. Il a développé longuement le raisonnement que M. Abdesselam[2] avait tenu devant M. Brunet[3] sur les avantages que tiraient les compagnies françaises des gisements algériens, sur la disproportion entre ceux-ci et les bénéfices que recueillait l'Algérie, sur le manque de dynamisme des compagnies pétrolières françaises et sur leur refus de se livrer à des recherches intensives.

5° Nationalisations

Il a affirmé que les nationalisations récemment décrétées[4] par le gouvernement algérien n'avaient pas le caractère des mesures de rétorsion et qu'elles n'avaient nullement été prises en raison de la situation qu'avait connue la France au mois de mai. Elles étaient préparées depuis près d'un an. Il s'agissait, selon lui, de mesures dictées par le double souci d'extirper les derniers vestiges du colonialisme et de donner satisfaction aux tenants du socialisme. Il est convaincu que les sociétés concernées, ou tout au moins certaines d'entre elles, pourraient utilement se prêter à des négociations post-nationalisations en vue de définir le montant de l'indemnisation et d'établir dans de nombreux cas des accords de coopération technique. Le

[1] Jean Basdevant est directeur général des Relations culturelles au Département depuis 1966.

[2] Belaïd Abdesselam est le ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis juin 1965.

[3] Jean-Pierre Brunet est directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[4] Le 14 mai, nationalisation de dix sociétés de distribution de carburant et de gaz liquifié (toutes françaises sauf Shell et Butagaz), le 20 mai 1968, nationalisation des entreprises privées des secteurs de la construction mécanique, des engrais, de la métallurgie, le 14 juin, ce sont les secteurs de la chimie, de la mécanique, des ciments et de l'alimentation qui sont nationalisés et qui, pour la plupart, concernent des entreprises françaises.

Directeur d'Afrique du Nord lui a fait remarquer que les méthodes employées n'étaient guère de nature à encourager les industriels dans ce sens. Tout en le reconnaissant, M. Houhou se dit convaincu que si la confiance est rétablie entre les gouvernements, il sera possible de trouver dans beaucoup de domaines des arrangements, qui seront en définitive de l'intérêt des compagnies nationalisées.

6° Situation des Français en Algérie

Comme le Directeur d'Afrique du Nord insistait pour qu'au moins le sort de nos compatriotes ne fasse pas l'objet d'un « chantage » par la menace d'arrestations ou d'interdictions de sortie, M. Houhou a reconnu des abus dans ce domaine. Il a toutefois, invoqué « l'intérêt moralisateur » de beaucoup de mesures prises. Il faut, a-t-il dit, que les Français se rendent compte qu'en Algérie ils doivent se conduire comme dans n'importe quel pays étranger, respecter les lois locales et ne plus se sentir assurés de l'impunité. M. Houhou n'a jamais voulu s'engager au sujet de la libération de certains de nos compatriotes. Il s'est refusé à aller au-delà de l'assurance qu'il lui serait plus facile d'intervenir en leur faveur lorsque la confiance serait rétablie.

7° Krim Belkacem[1]

Enfin, le Directeur des Affaires françaises a souligné avec grande insistance que l'indulgence dont faisait preuve le gouvernement français à l'égard de Krim Belkacem entretenait en permanence un doute dans l'esprit du colonel Boumediene quant aux véritables intentions de Paris. Le Président du Conseil de la Révolution était, à tort ou à raison, convaincu par ses informateurs que Krim Belkacem jouissait à Paris d'une grande liberté d'action même dans le domaine politique, qu'il avait des contacts et des protecteurs haut placés dans l'administration française, que le va-et-vient de ses agents avec l'Algérie, agents chargés d'organiser un complot, étaient connus des services français. Sur ce plan, a-t-il dit, les assurances ne suffisent plus à calmer les appréhensions du Chef de l'État algérien.

Il convient de noter que la crise des relations franco-algériennes est désormais commentée en dehors même des deux pays. Nombreux sont les diplomates accrédités à Paris qui posent des questions à ce sujet au Département et qui manifestent leurs préoccupations ou leur intérêt.

(Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968)

[1] Krim Belkacem est l'ancien chef historique du Front de libération nationale durant la guerre d'indépendance algérienne. Belkacem est responsable de la zone de Kabylie au moment du déclenchement de l'insurrection, le 1er novembre 1954. Il est vice-président du GPRA (gouvernement provisoire de la République algérienne) en 1958-1959 et ministre des Forces armées, ministre des Affaires étrangères en 1960, de l'Intérieur en 1961. Il entame les négociations avec la France lors des accords d'Évian en 1962. Il s'oppose à la création par Ahmed Ben Bella, Houari Boumediene et Mohamed Khider, du bureau politique du FLN. Après le coup d'État du 19 juin 1965, Belkacem revient à la politique, dans l'opposition. Accusé d'avoir organisé une tentative d'attentat contre le responsable du parti, Kaïd Ahmed, il est condamné à mort par contumace.

15

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1636 à 1641. *Prague, 10 juillet 1968.*

Réservé. (*Reçu* : 18 h. 40).

Dix jours après la fin des manœuvres du pacte de Varsovie[1] (30 juin) les deux tiers des unités engagées dans cet exercice sont encore présentes sur le territoire de la Tchécoslovaquie et le ministre de la Défense, le général Dzur[2], reconnaît avoir eu des entretiens avec le maréchal Yakubovsky en ce qui concerne leur départ pour la dernière fois le 4 juillet. Répondant à un correspondant du journal slovaque *Praca* (10 juillet), le général Dzur a déclaré : « Actuellement 35 % des unités ont regagné leurs garnisons. Nous prévoyons que les autres unités se replieront rapidement. Nous en discutons avec les représentants du commandement commun et je suis persuadé qu'ils nous comprendront. »

À en juger par les réactions de la presse, les propos du ministre tchécoslovaque de la Défense sont loin d'avoir apaisé les inquiétudes d'une opinion publique dont la nervosité n'a fait que croître depuis plusieurs semaines. On ne peut pas dire que celle-ci soit sans fondement. Les exercices s'étant terminés le dimanche 30 juin, les conclusions en ont été tirées le 2 juillet au camp militaire de Milovice[3] et le 3 juillet, le porte-parole du ministère de la Défense annonçait aux journalistes que le départ des troupes s'effectuerait selon un programme établi et, qu'à son avis, « c'était une affaire de trois jours ». Or, le 9 juillet, un tiers seulement des troupes avait passé la frontière.

Comme le fait remarquer l'éditorialiste de *Prague Soir* (9 juillet), il n'est pas possible de se satisfaire des apaisements donnés par certains délégués aux conférences régionales lorsqu'ils disent : « Il s'agit de l'armée qui nous a libérés en 1945 et avec laquelle nous avons les liens d'alliance les plus étroits. » Ce qui est inquiétant, ajoute-t-il, c'est « le jeu de cache-cache que l'on joue

[1] Le 18 juin, le maréchal soviétique Ivan Yakubovsky arrive à Prague pour diriger les manœuvres militaires des pays membres du pacte de Varsovie. Celles-ci débutent le 20 juin et se terminent le 30. Leur organisation est assurée par le général Mikhaïl Kazakov, chef de l'État-major des forces du pacte. Les armées de cinq pays sont concernées : URSS, Pologne, République démocratique allemande (RDA), Tchécoslovaquie, Hongrie. Se reporter au télégramme de Prague nos 1516 à 1521 du 21 juin, non repris.

[2] Le générai Martin Dzur, Slovaque, déserte en 1943 alors qu'il combat dans les rangs de l'armée allemande sur le front oriental et rejoint l'Armée rouge. Il est membre du 1er corps d'armée tchécoslovaque formé en URSS en 1944. En janvier 1946, à son retour en Tchécoslovaquie, il est capitaine dans l'armée de la République, victime des purges en 1952, réhabilité en 1953, il s'élève rapidement dans la hiérarchie. Il est nommé vice-ministre de la Défense nationale en 1962 puis ministre en avril 1968.

[3] Cette analyse a lieu sur la base de Milovice, sous la présidence du maréchal Yakubovsky, en la présence des plus hautes personnalités tchécoslovaques : le président Svoboda, MM. Dubcek, Smrkovsky, Cernik, le général Dzur. Se référer au télégramme de Prague nos 1607 à 1612 du 3 juillet, non reproduit.

avec les citoyens ». De son côté, *Mlada Fronta* indique que la rédaction du journal est submergée de lettres et de coups de téléphone qui font état de rumeurs alarmistes selon lesquelles les troupes du pacte de Varsovie resteraient en Tchécoslovaquie jusqu'à la fin de l'automne. L'organe de la jeunesse estime que le départ des troupes étrangères est une affaire qui ne concerne pas seulement les représentants du commandement commun, ainsi que semble l'admettre le général Dzur, mais l'ensemble des citoyens tchécoslovaques qui « ont le droit d'être informés en temps utile de ces questions ».

À la lumière de la démarche conjointe des cinq partis frères (mon télégramme 1630)[1], le maintien en Tchécoslovaquie d'unités du pacte de Varsovie au-delà du délai apparemment prévu, donne l'impression que Moscou est décidé à accentuer sa pression sur Prague. Tout se passe comme si l'URSS et ses alliés directs étaient résolus à faire tous les efforts nécessaires pour tenter d'infléchir le cours tchécoslovaque avant la tenue du XIVe congrès[2].

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

16

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

La réunion du 10 juillet, avenue Kléber

N. n° 247/CLV[3]. *Paris, 11 juillet 1968.*

Confidentiel.

Le deuxième secrétaire de l'ambassade des États-Unis[4] a donné au chef du service Cambodge-Laos-Vietnam les indications suivantes sur la réunion tenue hier avenue Kléber.

L'exposé introductif de M. Harriman[5] a porté sur l'aide que les États-Unis étaient disposés à accorder aux pays du Sud-Est asiatique à l'issue de la guerre du Vietnam.

[1] Le télégramme de Prague n°s 1630 à 1635 du 9 juillet, non publié, fait part de la lettre adressée par les comités centraux des partis communistes de l'URSS, de la Pologne, de la RDA, de la Hongrie et de la Bulgarie au comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT), faisant état de leur inquiétude sur la situation en Tchécoslovaquie. Les partis frères réclament une « discussion commune de certaines questions concernant les intérêts des partis intéressés ». Cette proposition est accueillie avec prudence et réserve par les dirigeants du PCT qui insistent sur le respect des conditions propres à chaque parti et de sa souveraineté en ce qui concerne les questions de politique intérieure.

[2] Le XIVe congrès du parti communiste tchécoslovaque est prévu pour le 9 septembre 1968.

[3] Cette note est rédigée par Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département.

[4] En fait, John Gunther Dean est premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[5] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

M. Xuan Thuy[1] a répondu que l'avenir de la région ne dépendait pas des États-Unis, mais des pays qui la composaient. Il a refait l'historique des conversations en dénonçant « les efforts faits par M. Harriman pour détourner les pourparlers de leur but ». Il a notamment reproché au délégué américain d'avoir soulevé des questions sans rapport avec l'objet des conversations, telles que le problème du Laos, les attaques contre Saigon, la zone démilitarisée[2] et la présence de troupes nord-vietnamiennes dans le Sud.

Selon M. Thuy, les Américains donnaient une interprétation erronée des accords de 1954. Ils essayaient de conférer une légalité aux « fantoches » de Saigon ; ils proclamaient leur « retenue », mais augmentaient l'intensité de leurs bombardements sur le Nord-Vietnam.

La « cérémonie du thé » n'a duré hier que 20 minutes. Lors de cette pause, les Nord-Vietnamiens ont évoqué de nouveau l'intensification des bombardements sur le Nord et ont posé des questions sur les futures élections américaines.

À la reprise de la séance, M. Harriman a répondu aux critiques de M. Thuy. Les bombardements des B 52[3] portent sur des zones inhabitées. Il a interrogé son interlocuteur sur ce que serait la réaction du Nord-Vietnam en cas d'arrêt des bombardements : « Y aurait-il une nouvelle escalade et un renforcement de l'agression ? » M. Thuy a répondu à cette question en renvoyant la délégation américaine à sa déclaration qu'il lui a conseillé d'examiner de très près.

M. Dean a insisté sur le caractère strictement confidentiel de ces diverses indications.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

17

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES-EUROPE
(SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE)

Les relations soviéto-tchécoslovaques et la situation en Tchécoslovaquie

N. *Paris, 11 juillet 1968.*

Le long séjour de M. Kossyguine en Tchécoslovaquie, du 17 au 22 mai[4], avait généralement été interprété comme traduisant le souci de Moscou

[1] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine, ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[3] Le *Boeing* B.52 *Stratofortress* est un bombardier subsonique octoréacteur, destiné à l'origine à des missions nucléaires. À l'occasion du conflit vietnamien, il est transformé pour pouvoir transporter 24,5 t. de bombes classiques.

[4] Sur l'invitation du *Praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT) et du gouvernement tchécoslovaque, Alexeï Nicolaïevitch Kossyguine, président du Conseil des

d'amener une détente dans ses relations avec Prague et, effectivement, l'on avait pu déceler dans cette période une certaine amélioration de ces relations.

Aujourd'hui, cependant, les dernières prises de position soviétiques (discours de Brejnev du 3 juillet[1], article de la *Pravda* du 7)[2] ainsi que les messages adressés par les Partis soviétique, est-allemand, polonais, hongrois et bulgare au PC tchécoslovaque témoignent des nouvelles et graves difficultés que la Tchécoslovaquie rencontre dans ses rapports avec ses alliés.

Deux questions doivent, à cet égard, être analysées :

1) Les motifs d'inquiétude de Moscou et des autres capitales socialistes devant l'évolution tchécoslovaque.

2) Leur attitude devant cette évolution.

I. Les motifs d'inquiétude des Soviétiques devant l'évolution intérieure en Tchécoslovaquie

Au lendemain des conversations de mai à Karlovy-Vary[3] et Prague[4] entre M. Kossyguine et les dirigeants tchécoslovaques, plusieurs sujets de satisfaction avaient, semble-t-il, été fournis au Kremlin : la session du comité central du PC tchécoslovaque du 29 mai au 1er juin[5] s'était nettement prononcée contre les agissements anti-socialistes. Les autorités avaient

ministres de l'URSS, arrive en Tchécoslovaquie le 17 mai pour y passer un bref congé et suivre une cure à Karlovy-Vary. Le 18 mai, M. Kossyguine s'entretient avec le président Svoboda, MM. Dubcek, Smrkovsky et Cernik. Les autorités soviétiques souhaitent savoir si l'évolution en cours en Tchécoslovaquie ne risque pas de menacer l'ordre socialiste ou de porter atteinte au pacte de Varsovie. Sur ce sujet, se référer aux télégrammes de Prague nos 1168 à 1172, 1180, 1184 à 1187 des 18 et 20 mai, non repris.

[1] Les déclarations faites par M. Brejnev durant la manifestation d'amitié hungaro-tchécoslovaque portent sur les questions bilatérales, la situation internationale et les problèmes de la cohésion communiste. Les allusions à la Tchécoslovaquie sont apparentes dans la première partie du discours où Brejnev évoque la riposte opposée en 1956 à la réaction intérieure et extérieure par les communistes de Budapest et se précisent à la fin du discours jusqu'a frôler la mise en garde explicite. Se reporter aux télégrammes de Moscou nos 2532 à 2546 du 4 juillet et 2561 à 2566, 2549 à 2559, du 5 juillet.

[2] L'article de la *Pravda* du 7 juillet, intitulé *Soutien des frères de classe*, fait le bilan et donne la signification de la campagne de soutien aux communistes *tchécoslovaques*, dont la publication, le 21 juin, de la lettre des activistes des milices populaires tchécoslovaques marque le début. Voir le télégramme de Moscou nos 2589 à 2591 du 7 juillet, non publié.

[3] Du 17 au 23 mai.

[4] M. Kossyguine interrompt son traitement médical pour se rendre à Prague le 24 mai. Concernant la situation de la Tchécoslovaquie au sein du camp socialiste, le président du Conseil des ministres de l'URSS demande à ses interlocuteurs de préciser leur position sur les points suivants considérés comme essentiels : le pacte de Varsovie, le Comecon, le problème allemand. Le 25 mai, Kossyguine, écourtant son séjour, quitte prématurément la Tchécoslovaquie.

[5] Le plénum du comité central du PCT, réuni du 29 mai au 1er juin, adopte deux textes importants qui confirment l'orientation suivie par le parti depuis le mois de janvier. L'un est une résolution « sur la situation actuelle et le travail du PCT dans l'avenir », l'autre s'intitule « proclamation du comité central à tous les membres du parti et à l'ensemble du peuple tchécoslovaque ». Au cours de ce plénum, le comité central a apporté des modifications dans la composition de ses organes dirigeants et de ses commissions spécialisées. Un certain nombre de personnalités conservatrices, dont M. Novotny, sont mises à l'écart. Se reporter aux télégrammes de Prague nos 1329 à 1338, 1339 à 1345 du 4 juin, non repris, à compléter par la dépêche de Prague no 279/EU du 3 avril 1968, non publiée, traitant des *démissions et évictions*, révélant l'acuité et la profondeur de la lutte conduite par les progressistes contre les conservateurs.

réaffirmé leur volonté de préserver le rôle dirigeant du parti communiste et leur refus d'autoriser la création d'un parti social-démocrate d'opposition. Quelques jours plus tard, lors d'une visite qu'il faisait en URSS à la tête d'une délégation parlementaire, M. Smrkovsky, président de l'Assemblée Nationale[1] et l'une des personnalités les plus en vue du « nouveau cours », exaltait, en des termes parfois hyperboliques, la fidélité de la Tchécoslovaquie à l'alliance soviétique.

Pour rassurantes qu'elles fussent, ces déclarations semblent pourtant avoir pesé moins lourd dans l'esprit des Soviétiques qu'une série d'autres faits de nature à les inquiéter :

1) L'exclusion de M. Novotny du comité central (lors de la même session des 29 mai-1er juin).

2) Les décisions des autorités de Prague sur l'abrogation de la censure préalable en matière de presse et sur les réhabilitations[2].

3) Le climat d'extrême liberté d'expression qui continue à caractériser la vie politique tchécoslovaque et dont la manifestation la plus récente et aussi la plus retentissante a été la publication, le 28 juin, par plusieurs journaux, du manifeste de l'écrivain libéral Vaculik[3], manifeste dit des « deux mille mots ». Vaculik y constatait le discrédit d'un parti communiste qui, après vingt ans de pouvoir, avait perdu la confiance générale. Il appelait ses compatriotes à lutter activement, au besoin par des démonstrations, des grèves, la création de comités pour la liberté de parole, contre les « forces anciennes » et il s'y déclarait résolu à soutenir le gouvernement, au besoin « les armes à la main », « contre des forces étrangères ». Que M. Dubcek ait condamné ce manifeste importe évidemment moins aux yeux des Soviétiques que le seul fait de sa publication, preuve pour eux de l'incapacité des dirigeants de Prague à juguler les agissements « contre-révolutionnaires ».

Sans doute ces prises de position fracassantes, voire imprudentes, des éléments les plus libéraux leur sont-elles inspirées en partie par les manœuvres des éléments conservateurs et « novotnystes » qui n'ont pas encore abdiqué, qui s'agitent et qui, on a pu le constater récemment, disposent de moyens importants (diffusion de tracts par avion). Ces éléments, dont tout porte à croire qu'ils sont soutenus de l'extérieur, pensent évidemment déjà, tout comme les Soviétiques, à l'échéance de septembre.

4) C'est le 9 septembre, en effet, que s'ouvrira le Congrès extraordinaire du Parti dont l'une des conséquences attendues est l'élection d'un nouveau

[1] Une délégation, composée de dix membres de l'Assemblée nationale, conduite par son président, M. Josef Smrkovsky, est partie le 4 juin pour Moscou. Au cours de son séjour en Union soviétique, Josef Smrkovsky reconnaît publiquement le rôle dirigeant du PCUS et de l'URSS. Il lui est reproché « d'avoir fait des déclarations irréfléchies, superficielles et empreintes de fatuité ».

[2] Le 6 mars, le comité central du PCT réduit les pouvoirs de la censure et le 26 juin, le Parlement en approuve la suppression.

[3] Ludvik Vaculik, écrivain, journaliste, publie, le 27 juin, dans *Literarni Listy* et trois quotidiens de Prague une proclamation dite des « *deux mille mots* » qui est une condamnation généralisée de la politique suivie au cours des vingt dernières années, une tentative faite pour porter le discrédit sur le Parti et sur son travail révolutionnaire. La dépêche de Prague n° 483/EU du 28 juin et le télégramme de Prague nos 1574 à 1581 du 1er juillet, non publiés, analysent ce document.

comité central d'où risque fort d'être éliminée l'importante fraction des « novotnystes » qui se trouvent encore dans l'actuel. Les élections, au scrutin secret, qui viennent de désigner les délégués au Congrès ont d'ailleurs montré, si besoin était, les préférences de la majorité des membres du Parti pour les réformistes. C'est dire les appréhensions de l'aile conservatrice du PC tchèque, et partant des Soviétiques et de leurs alliés les plus durs, devant un Congrès qui peut marquer une étape décisive dans l'évolution du pays. D'autant que si la « renaissance tchécoslovaque » avait été, à l'origine, accueillie avec méfiance dans certains milieux ouvriers, il semble aujourd'hui que les réticences de ces milieux disparaissent et que M. Dubcek et ses amis puissent s'appuyer, dans leur action de réforme sur une large assise populaire.

II. L'attitude des Soviétiques

Les véritables sentiments des dirigeants soviétiques devant l'évolution tchécoslovaque sont connus depuis longtemps. Mais ils s'expriment maintenant de façon ouverte.

1) Si le 3 juillet, lors du meeting d'amitié tenu à Moscou en l'honneur de son hôte, M. Kadar[1], Brejnev n'a pas nommément cité la Tchécoslovaquie, il a prononcé à son adresse une mise en garde plus claire que jamais : « Nous ne pouvons être et nous ne resterons jamais indifférents envers le destin de l'édification socialiste dans les autres nations, envers la cause commune du socialisme et du communisme. »

2) La *Pravda* dans un article du 7 juillet consacré à la situation en Tchécoslovaquie (article non signé, ce qui lui donne une valeur officielle) ne s'est pas embarrassée de précautions pour faire connaître l'engagement des Soviétiques de soutenir leurs « frères de classe » tchécoslovaques dans leur « lutte pour la défense de la construction socialiste et ses conquêtes et le renforcement de l'amitié soviéto-tchécoslovaque ». L'organe officiel du PC soviétique a exploité, à ce propos, une lettre qu'auraient adressée « au peuple soviétique » les « milices populaires » tchécoslovaques (lesquelles comptent de nombreux éléments novotnystes) et où était fait le procès des journalistes libéraux de Prague.

3) Plus significative encore est la véritable campagne de réunions (dont fait état la *Pravda*) qui se tiennent en URSS et dans lesquelles les communistes soviétiques dénoncent les agissements des éléments « anti-socialistes » en Tchécoslovaquie et adressent lettres et télégrammes en ce sens à leurs camarades tchécoslovaques[2].

[1] Janos Kadar, membre du parti communiste hongrois depuis 1931, occupe de 1945 à 1951 des postes de haute responsabilité : membre du bureau politique, secrétaire général adjoint, ministre de l'Intérieur, chef de la police secrète. Victime d'une purge, il est emprisonné de 1951 à 1953, libéré en 1954 par Imre Nagy, Premier ministre d'un courant réformateur. Lors de l'insurrection qui éclate le 4 novembre 1956, il est d'abord favorable aux insurgés puis forme un contre-gouvernement qui soutient l'intervention soviétique. Il est chef du gouvernement de 1956 à 1958 puis de 1961 à 1965.

[2] *Note du rédacteur* : « usant d'un vocabulaire inquiétant, un article du 10 juillet de la *Literatournaya Gazeta* fait état du "développement de forces contre-révolutionnaires" en Tchécoslovaquie ».

4) À considérer le degré sans précédent auquel a ainsi atteint l'ingérence de Moscou dans les affaires intérieures tchécoslovaques, on peut se demander quelles intentions ont présidé à l'envoi le 5 juillet des messages des PC soviétique, est-allemand, polonais, hongrois et bulgare au PC tchécoslovaque. On sait, par le bref communiqué de la direction du parti communiste tchécoslovaque du lundi 8 juillet au soir, qu'une nouvelle réunion de ces six partis a été proposée. Son objet (comme l'on pouvait s'y attendre et comme l'ont clairement laissé entendre plusieurs dirigeants du PC tchécoslovaque) serait de discuter à nouveau, ainsi qu'il en avait été à Dresde en mars[1], de la situation intérieure en Tchécoslovaquie.

À l'heure actuelle, on ne connaît pas encore avec certitude la réponse des dirigeants de Prague. Certes, le communiqué du *Praesidium* du Parti du 8 juillet[2] se déclare favorable à « une discussion commune sur certains problèmes touchant les intérêts de nos partis » et il « salue tous les échanges d'expériences entre pays-frères ». Mais le communiqué se réfère aussi au « respect des conditions spécifiques et de la souveraineté de chaque parti dans les questions de politique intérieure », c'est-à-dire à une notion de toute évidence étrangère aux objectifs poursuivis par les Soviétiques dans leur projet de conférence. Certaines dépêches de presse (UPI, *New York Times*, du 9 juillet) tiennent pour acquis que Prague aurait décliné la proposition de ses alliés. Mais ce refus reste à confirmer.

Jusqu'à présent, l'équipe dirigeante tchécoslovaque a fait preuve, dans ses relations avec Moscou, de beaucoup d'habileté. Mais son crédit n'est-il pas usé et ne peut-on supposer que les Soviétiques n'entendraient plus, dans la réunion proposée, se satisfaire de simples assurances ? Il faut rappeler qu'à court terme (deux mois), ils ont, en dépit de la mesure de Dubcek et de son équipe, beaucoup à redouter de ce Congrès extraordinaire de septembre : d'abord l'élimination de l'appareil du PC tchécoslovaque des éléments orthodoxes susceptibles d'en appeler un jour, comme ce fut le cas en Hongrie en 1956 (et M. Brejnev, dans son discours du 3 juillet, a évoqué les événements de Budapest), à leurs « camarades » du camp socialiste ; ensuite le style même du Congrès, qui se déroulera devant les représentants des partis étrangers, et tranchera probablement sur le conformisme habituel de ce genre d'assises, aggravant le « mauvais exemple » donné par le PC tchécoslovaque.

C'est dans cette conjoncture difficile que l'on est amené à nouveau à s'interroger sur le rôle que l'URSS entend faire jouer aux forces du pacte de Varsovie dont des détachements se trouvent actuellement en Tchécoslovaquie. À l'issue des manœuvres du Pacte qui se sont déroulées comme prévu en juin[3] il apparaît en effet que les deux tiers des forces étrangères qui y ont participé n'ont pas encore quitté le territoire tchécoslovaque. Même s'il ne s'agissait pas à proprement parler de troupes constituées en

[1] À Dresde, se tient le 23 mars, à la demande MM. Ulbricht et Gomulka, une réunion des représentants de plusieurs pays socialistes européens. À l'ordre du jour figure l'examen de certaines questions économiques et politiques. Se référer aux télégrammes de Prague n°s 547 à 554 et 563 à 568, des 24 et 26 mars, non reproduits.

[2] Voir les télégrammes de Prague n°s 1630 à 1635 et 1642 à 1645 des 9 et 11 juillet.

[3] Ces manœuvres ont lieu du 20 au 30 juin.

unités de combat, le fait qu'elles restent en Tchécoslovaquie contre le gré des dirigeants de Prague, comme on peut s'en convaincre à travers les déclarations de certains d'entre eux, ne peut s'expliquer au minimum que par l'intention délibérée des Soviétiques d'exercer une pression d'une vigueur exceptionnelle, dans le moment même où M. Dubcek, s'il obtempérait à la convocation de Moscou, aurait à s'expliquer devant ses cinq partenaires du Pacte.

Élément aggravant pour les Tchécoslovaques : ils peuvent craindre de ne plus trouver chez les Hongrois le soutien que ceux-ci leur avaient, semble-t-il, accordé jusqu'à présent. Sans que l'on puisse dire que M. Kadar s'est aligné sur Moscou, plusieurs indices laissent à penser qu'il ne serait plus disposé, comme il l'aurait fait en mai, à plaider auprès des Soviétiques, des Polonais et des Allemands de l'Est, la cause de Prague. Il faut d'ailleurs ajouter que ces gouvernements peuvent avoir un autre motif d'inquiétude que la contagion des idées libérales tchécoslovaques. L'on assiste, en effet, depuis quelque temps au développement de sentiments d'une solidarité réelle, bien que non affichée, entre les trois pays socialistes qu'anime un même souci d'indépendance, à savoir la Tchécoslovaquie, la Roumanie (dont le PC n'a naturellement pas adressé de message à Prague) et la Yougoslavie : fait évidemment de nature à renforcer, chez les Soviétiques, leur souci de ramener les dirigeants de Prague à des chemins plus orthodoxes.

Jusqu'où les Soviétiques sont-ils résolus d'aller et sont-ils prêts, le cas échéant, c'est-à-dire si l'évolution à Prague transgressait la limite de ce qu'ils estiment tolérable ou si M. Dubcek ne se décidait pas aux mesures de sauvegarde du socialisme qu'il jugeraient indispensables, à l'action de force ?

1) Les conséquences d'une intervention armée éventuelle apparaissent à tous, et les Soviétiques ne peuvent manquer d'en tenir le plus grand compte : bouleversement fondamental dans les relations Est-Ouest (et pour eux, en particulier, dans leurs relations avec le États-Unis), et remise en cause de tous les progrès qui ont permis, depuis près de quinze ans, l'affermissement d'un climat de détente en Europe ; trouble profond dans les relations entre le PC soviétique et les PC des pays capitalistes ; par voie de conséquence impossibilité, peut-être, de réunir la conférence mondiale des partis prévue pour novembre à Moscou.

2) À l'opposé, on peut imaginer comment les partisans d'une action armée feraient la critique de ces arguments et mettraient au premier plan les risques beaucoup plus grands d'une abstention :

– Les Soviétiques ne peuvent-ils compter, pour diverses raisons, qu'une intervention en Tchécoslovaquie ne présenterait pas l'aspect à la fois sanglant et spectaculaire qui fut le sien à Budapest en 1956 ? Ses suites elles-mêmes pourraient être moins dramatiques et, au lieu de procès suivis d'exécutions, l'on pourrait se contenter de « déposer » les dirigeants actuels. L'opinion mondiale serait moins choquée et les relations avec l'Ouest n'en seraient que passagèrement affectées.

– Pour le reste (troubles dans les relations avec les autres États du camp et avec les PC communistes), ne faut-il pas le faire passer après le danger

énorme que représente pour l'Union soviétique l'installation dans l'État socialiste le plus avancé économiquement, techniquement et politiquement d'un régime véritablement libéral, même si subsistent par ailleurs et le caractère socialiste de ce régime et l'adhésion de Prague au pacte de Varsovie ? L'importance de la solidarité idéologique qui unit les régimes socialistes fait, en effet, qu'une mutation intérieure profonde de la Tchécoslovaquie serait plus lourde de conséquences pour les Soviétiques que les manifestations d'indépendance roumaine en politique extérieure : c'est, d'abord, la contagion des idées libérales dans les pays socialistes voisins, et notamment en Union soviétique, avec tous les risques qu'elle entraîne pour les partis au pouvoir ; c'est, ensuite, une nouvelle étape, peut-être décisive, vers la dislocation du système politique, militaire, économique installé par le Kremlin en Europe orientale depuis plus de vingt ans et qui garantit, pour Moscou la pérennité, la sécurité et la puissance du régime soviétique. C'est parce que l'enjeu est bien celui-là qu'il n'est pas possible d'affirmer que les Soviétiques jugeront que leurs intérêts sont là où tous ceux qui suivent avec sympathie l'expérience tchécoslovaque voudraient eux-mêmes les voir.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

18

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

T. nos 154 et 155. *Paris, 12 juillet 1968.*

Sans aucune diffusion sauf le Ministre. Personnel.

Immédiat.

Veuillez trouver ci-joint le texte de la lettre que j'ai adressée à M. Jean Rey, président de la Commission du Marché commun, le 8 juillet.

Citation :
« Copier le texte ci-joint »
Fin de citation.

Monsieur le Président,

M. le vice-Président Mansholt[1] a prononcé des paroles qui ne sont pas admissibles et qui ont profondément blessé le sentiment national des Français[2].

[1] Sicco Leendert Mansholt vice-président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

[2] Le 1er juillet 1968, s'exprimant à l'occasion de l'entrée en vigueur de l'union douanière des Six, Sicco Mansholt aurait déclaré que le triomphe du « gaullisme » aux dernières élections législatives françaises constituait un obstacle à la formation d'une Europe unie.

Ces paroles ne sont pas admissibles, car il n'appartient pas un vice-Président de la Commission de porter une appréciation sur la politique intérieure d'un État membre. Je ne veux point discuter du caractère que présente la fonction de membre de la Commission. Mais ce que je sais, c'est que l'on doit attendre de tous les membres, et peut-être davantage encore d'un vice-Président une impartialité faute de laquelle la confiance que l'on porte aux avis de cette Commission est atteinte sans recours. M. Mansholt a gravement manqué à ce devoir d'impartialité.

Ces paroles ont profondément blessé le sentiment national des Français, car le gaullisme n'est pas seulement l'expression de la profonde reconnaissance que nous portons à un homme qui a incarné notre honneur, notre liberté, également l'honneur et la liberté de l'Europe. Il est en outre la manifestation d'un sentiment populaire patriotique qui est la vie même de la France et dont l'Europe bénéficie. En vertu de quel mandat, le vice-Président de la Commission, condamne-t-il les millions d'électeurs qui ont apporté leur confiance au général de Gaulle ?

J'ai lu avec attention la réponse que vous avez faite à la pertinente question posée par M. le député Habib-Deloncle[1]. Elle ne m'a pas convaincu et je dois vous exprimer, en termes clairs, mes sentiments personnels et ceux du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération[2].

Fin de citation.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

[1] Le 2 juillet 1968, Michel Habib-Deloncle, député de Paris et membre de l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg depuis 1967, dépose au nom du groupe gaulliste de l'Assemblée de Strasbourg une question orale avec débat et demande de discussion d'urgence, où il demande si les propos prêtés à Sicco Mansholt ont effectivement été tenus et, s'ils ne l'ont pas été, quelles mesures il compte prendre pour les démentir. Dans le cas contraire, M. Habib-Deloncle demande à Jean Rey « s'il estime conforme au rôle que la Commission tient des traités qu'un de ses membres porte un jugement de cet ordre sur la politique intérieure d'un des États membres de la Communauté et quelles conclusions il entend tirer de cet inqualifiable manquement aux règles de la convenance la plus élémentaire ». Dans la nuit du 3 au 4 juillet, devant l'Assemblée parlementaire européenne, J. Rey défend le droit des commissaires européens à avoir « leur personnalité et leurs opinions » et de faire des déclarations politiques « Ceux-ci, ne doivent pas être considérés comme de petits garçons, et je ne me considère pas comme un instituteur qui devrait les faire tenir tranquilles. »

[2] Sur les réactions de Jean Rey à cette lettre, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1162 à 1165 du 12 juillet 1968.

19

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3133 à 3139. *Alger, 12 juillet 1968.*
Diffusion réservée. Réservé. (*Reçu* : 21 h. 20).

L'allusion que m'a faite M. Bouteflika (mon télégramme no 3020 du 8 juillet[1]) à des discussions entre ministres algériens sur l'orientation de la politique étrangère de ce pays, correspond à des indications que cette ambassade a, depuis quelque temps, recueillies de divers côtés.

La question principale est naturellement celle des relations avec la France, c'est-à-dire pour ces deux derniers mois, des conséquences de la politique de M. Abdesselam. C'est ainsi que les récentes nationalisations[2] auraient été vivement critiquées notamment par le ministre des Finances[3] et le ministre de l'Intérieur[4]. Seul M. Kaid Ahmed[5] aurait soutenu les initiatives du ministre de l'Industrie.

Le différend qui oppose le responsable du parti à M. Medeghri (ma dépêche no 398/AP du 28 juin)[6] à propos des rapports du FLN avec l'administration se double donc d'une certaine opposition politique[7].

Il est difficile de situer dans ce clivage au sein de l'équipe dirigeante, la position de M. Bouteflika. Mon impression personnelle est que s'il avait ardemment combattu les nationalisations proposées par M. Abdesselam,

[1] Le télégramme d'Alger nos 3020 à 3023 du 8 juillet, non repris, fait part d'une conversation entre l'ambassadeur de France et le ministre algérien des Affaires étrangères, qui a porté sur les questions habituelles du vin et de la main-d'œuvre, le versement prochain par la France de l'échéance trimestrielle de l'aide libre, le transfert des archives historiques et l'invitation de Michel Debré faite à Abdelaziz Bouteflika de venir à Paris pour procéder à un tour d'horizon sur la situation internationale et à un échange de vues sur les problèmes franco-algériens.

[2] Des 20 mai et 14 juin 1968. À ce sujet, voir la note de la direction des Affaires politiques (Afrique du Nord) du 5 juillet 1968, reproduite ci-dessus.

[3] Cherif Belkacem, ministre de l'Orientation nationale dans le gouvernement formé le 18 septembre 1963, ministre de l'Éducation nationale en 1964, assure l'intérim du ministre des Finances du 12 décembre 1967 au 6 mars 1968, date à partir de laquelle il est nommé ministre des Finances et du Plan.

[4] Ahmed Medeghri est ministre de l'Intérieur dans les gouvernements successifs de Ben Bella et de Boumediene, depuis le 27 septembre 1962.

[5] Kaïd Ahmed, ancien ministre du Tourisme du 18 septembre 1963 au 10 juillet 1965, coordinateur du FLN (Front de Libération nationale) depuis le 10 décembre 1967.

[6] La dépêche d'Alger no 398/AP du 28 juin 1968, non publiée, informe le Département de l'attitude du ministre de l'Intérieur, Ahmed Medeghri, vis-à-vis du responsable du parti Kaïd Ahmed, attitude ayant entraîné une très vive altercation entre ces deux personnalités. Le ministre des Finances reproche à Kaïd Ahmed son immixtion croissante dans l'administration locale.

[7] La nationalisation de dix-sept sociétés françaises décrétée par le ministre de l'Industrie, Belaïd Abdesselam, est intervenue alors que toutes assurances avaient été données aux autorités françaises, lors du séjour à Paris de Medeghri. À cela s'ajoute une rivalité personnelle croissante qui oppose le ministre de l'Intérieur au directeur de la Sûreté nationale, Ahmed Draia.

et fait valoir l'aggravation bien inutile qu'elles ne manqueraient pas d'entraîner dans les relations avec la France, le ministre des Affaires étrangères aurait sans doute pu empêcher son collègue de l'Industrie, alors isolé, d'emporter l'assentiment du président Boumediene.

A également joué, dans cette affaire, une appréciation erronée du cours des événements que traversait alors la France. Au hasard des conversations nous recueillons, ici, l'impression de jugements peu assurés, et prompts à s'abriter derrière des explications sommaires. Venant de personnalités officielles qui se flattent que leur passé d'étudiants ou de résistants, quand ce n'est leur mariage, les aient mêlés intimement à la vie politique et à la société françaises, ces erreurs de calcul peuvent surprendre. (Je reviendrai par ailleurs sur les explications qu'on peut en donner.) Toujours est-il qu'elles ne laissent pas d'être inquiétantes pour l'avenir et me paraissent rendre plus nécessaire que jamais une explication approfondie, à tous les niveaux possibles, de nos raisons et de nos intentions, qui appellerait, en contrepartie, de similaires explications du côté algérien.

C'est à l'ouverture de ce dialogue que je songeais en écrivant le 27 mai au président Boumediene la lettre personnelle dont le Département a bien voulu approuver les termes.

Le tour d'horizon politique auquel a été convié M. Bouteflika ne me paraît pas moins indispensable que le dialogue sur l'orientation économique de l'Algérie. J'aurais l'occasion d'y revenir, me bornant, aujourd'hui, à en souligner l'une des raisons. Ma récente conversation avec M. Bouteflika m'a laissé sur une impression pénible. Le ministre s'est évertué, à propos de la politique française (vin, main-d'œuvre) dont il connaît pourtant bien les ressorts, à tenter de me montrer qu'elle procédait d'une intention hostile envers son pays, tout comme notre attitude envers l'opposition émigrée (télégramme 3032)[1]. Mais il a mis tant de conviction apparente et d'esprit de système à me décrire les complots qui se tramaient contre son pays que je suis bien obligé d'y voir, chez un homme d'ordinaire de plus de jugement, le reflet de l'état d'esprit d'une partie au moins de l'équipe dirigeante, sinon peut-être essentiellement du Président, depuis l'attentat du 25 avril.

(Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968)

[1] Le télégramme n°s 3032 et 3033 du 8 juillet, non publié, fait part de l'incompréhension du président Boumediene devant « la liberté de comploter » laissée en France aux opposants du régime : Tahar Zbiri, Krim Belkacem.

20

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE
AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1162 à 1165. *Bruxelles-Delfra, 12 juillet 1968.*
Immédiat. Personnel pour le Ministre. (*Reçu* : 21 h. 50).

M. Rey[1] a demandé à me voir pour m'entretenir de la lettre que Votre Excellence lui a adressée au sujet des déclarations de M. Mansholt[2]. M. Rey s'est montré très affecté par cette lettre qu'il avait trouvée « très dure ». Certes, il était le premier à déplorer les propos qu'avait tenus M. Mansholt[3], lequel n'en était pas d'ailleurs à sa première incartade, et il condamnait sévèrement ce que son collègue avait dit. Mais il ne pouvait pas accepter que de telles déclarations aient pour effet la mise en cause de l'impartialité de la Commission par le ministre français des Affaires étrangères. Il avait donné confidentiellement connaissance de cette lettre à ses collègues qui s'étaient déclarés unanimes sur ce point. En conséquence, M. Rey voulait avoir mon conseil. Il souhaitait aussi savoir si j'accepterais de reprendre la lettre.

J'ai naturellement répondu à M. Rey que je refusais ce qu'il me demandait. Je lui ai rappelé que Votre Excellence serait à Bruxelles mardi prochain[4] et qu'il pourrait saisir cette occasion pour avoir avec elle un entretien à ce sujet. J'ai déclaré à M. Rey que j'avais pris note de ce qu'il venait de me dire des propos de M. Mansholt, mais que l'intervention que, en tant que Président de la Commission, il avait faite à l'Assemblée de Strasbourg, m'avait plutôt laissé l'impression qu'il avait pris la défense de son collègue, ce qui était profondément regrettable. J'ai ajouté que la Commission aurait été bien inspirée de se désolidariser publiquement de ce qu'avait dit son vice-Président néerlandais.

En conclusion de cet entretien, M. Rey m'a dit qu'il allait réfléchir. Il ne savait pas, en particulier, s'il n'allait pas, dès lundi, c'est-à-dire avant la session du Conseil, répondre à la lettre que Votre Excellence lui avait adressée. Je lui ai dit que c'était à lui à en juger.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

[1] Jean Rey, membre belge de la Commission de la CEE depuis 1958, chargé des relations extérieures. Puis président de la Commission unique des Communautés européennes à partir du 6 juillet 1967.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n°s 154 et 155 du 12 juillet 1968.

[3] Sicco Leendert Mansholt vice-président néerlandais de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

[4] Le 16 juillet 1968.

21

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Rapports franco-tchadiens depuis la prise de service à Fort-Lamy de M. Wibaux, ambassadeur de France

N. nº 344/DAM — *Paris, 12 juillet 1968.*

I) Fin avril 1968, à l'arrivée à Fort Lamy de M. Wibaux[1], la situation des rapports franco-tchadiens était assez détériorée ; alors qu'il s'était borné, au cours des périodes de tension antérieures, à mettre en cause certains de nos nationaux domiciliés au Tchad, c'est aux agents de la coopération venus de France et au gouvernement français lui-même que le président Tombalbaye imputait, cette fois, pour une large part, la responsabilité des graves difficultés intérieures auxquelles il était confronté.

La crise actuelle des rapports franco-tchadiens remonte à octobre 1967[2] : à cette époque, dans le cadre d'une enquête judiciaire ouverte sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'État, contre M. Selingar, ancien ministre, un de nos ressortissants, M. Mallet avait été lui-même, l'objet d'un interrogatoire prolongé et s'était entendu reprocher des propos de nature à faire croire que la France n'aurait pas réagi à une éventuelle prise du pouvoir par les opposants du régime ; ses dénégations n'avaient pas paru convaincre pleinement M. Tombalbaye ; diverses arrestations et expulsions de nationaux français avaient été par la suite prononcées.

En décembre, le Chef de l'État avait fait grief, en privé, à la France d'avoir favorisé, en sous-main, la réélection à la tête de l'OCAM, du président Hamani Diori[3], alors que sa propre élection à ce poste eût opportunément revalorisé, en une conjoncture particulièrement difficile, la cote du Tchad ; il avait ajouté que, sur le plan de l'aide financière, son pays était, de tous les États de l'OCAM, le plus mal loti.

À compter du 30 janvier, M. Tombalbaye avait refusé toute audience à M. de Commines, notre précédent ambassadeur à Fort-Lamy (celui-ci n'avait pu le voir que pour sa visite d'adieu, le 18 mars) ; la demande d'agrément que nous avions formulée en faveur de M. Wibaux était d'autre part, restée en souffrance du 30 janvier au 11 mars.

[1] M. Fernand Wibaux, administrateur civil, consul général de France à Bamako (1960), chargé d'Affaires de la République française auprès de la République du Mali (janvier 1961) puis ambassadeur auprès de la même République (décembre 1961-septembre 1964) ; directeur de l'Office d'accueil et de coopération universitaire (1964-1968), ambassadeur, haut représentant de la République française au Tchad depuis avril 1968.

[2] Se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches nº 213/DAM du 11 avril 1968 reprenant l'évolution des rapports franco-tchadiens et de la diplomatie tchadienne depuis octobre 1967. À compléter par le rapport de fin de mission de M. de Commines de Marsilly, en poste au Tchad du 28 décembre 1963 au 18 mars 1968, non publié.

[3] Hamani Diori, Président de la République du Niger depuis le 11 novembre 1960.

Début avril, enfin, le Tchad avait formé, avec la République Centrafricaine et le Congo-Kinshasa, l'Union des États d'Afrique Centrale[1] et s'était retiré de l'UDEAC[2] ; il avait été prévu, à cette occasion que les ambassadeurs de chacun des trois pays auprès des deux autres devaient avoir la position de doyens du corps diplomatique.

II) L'arrivée, à Fort-Lamy, fin avril, de M. Wibaux a été suivie d'une éclaircie ; nous avions, du reste, signifié aux autorités de Fort-Lamy que si M. Wibaux devait être, comme le postulait l'accord créant l'UEAC, et en violation de l'accord en matière de politique étrangère conclu par le Tchad avec la France, privé de sa position de doyen du corps diplomatique, nous ne pourrions manquer de remettre en cause l'ensemble des rapports de coopération que nous entretenions avec Fort-Lamy.

Divers signes de détente étaient, dès lors, enregistrés : pour ne pas retarder l'entrée en service effective de notre représentant, le président Tombalbaye invitait M. Wibaux à venir lui présenter ses lettres de créance dans sa résidence personnelle de Moundou[3], où il se reposait depuis quelque temps ; il admettait que la décision de confier le décanat au représentant d'un pays autre que la France n'avait pas été « creusée » et qu'elle pouvait être reconsidérée (la position prééminente de notre représentant à Fort-Lamy, n'a plus été, depuis lors, remise en question) ; il réaffirmait son attachement à la « France libre » ; sans omettre de glisser dans son propos une pointe contre les menées tchadiennes des « antigaullistes », il invitait le même jour la population à assurer la sécurité de nos coopérants et à faciliter leur tâche.

Le 30 mai, il faisait part enfin à notre ambassadeur de son intention de se rendre, dans le cours de l'été, à Paris[4], et d'y solliciter une audience du Chef de l'État « afin de dissiper toute équivoque sur la fidélité de ses sentiments à l'égard du général de Gaulle et de la France ».

III) À la même date, pourtant, étaient perçus les signes avant-coureurs d'un nouveau raidissement ; la rébellion ayant, à la faveur de la saison des pluies, gagné du terrain[5], M. Tombalbaye se reprenait à mettre en cause le loyalisme des Français du Tchad, et plus spécialement cette fois, celui de nos coopérants militaires : le 24 mai, il renvoyait en France le chef de son Cabinet militaire, le lieutenant-colonel Hescoët, qu'il accusait d'avoir « calomnié et discrédité le Tchad ».

[1] L'Union des États d'Afrique centrale est une union économique créée le 2 avril 1968 entre la République démocratique du Congo (Kinshasa), la République centrafricaine et le Tchad.

[2] UDEAC : Union douanière et économique de l'Afrique centrale qui a succédé en 1964 à l'Union douanière équatoriale instituée en 1959 entre le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo et le Gabon. Le Congo-Kinshasa qui y avait adhéré s'en retire en 1968.

[3] Se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 157/DAM du 7 mai 1968 publiée dans *D.D.F.* 1968-I, n° 283.

[4] Le président Tombalbaye se rend en France du 6 au 12 novembre 1968 ; Il est reçu le 7 et le 12 par le général de Gaulle et rencontre MM. Bourges et Foccart ; le 8, il s'entretient avec MM. Couve de Murville, Messmer et Debré.

[5] Se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 185/DAM du 30 mai 1968, intitulée : *Organisation intérieure et extérieure de la rébellion*.

Début juin, le ministre du Plan[1] accusait la France d'avoir gelé les crédits du FAC destinés à son pays, et marquait la résolution du Tchad d'en appeler à l'aide d'autres États ; un moment abandonné, le projet d'un voyage du Chef de l'État à Moscou reprenait corps ; une mission allait se rendre aux États-Unis.

Le 18 juin, M. Tombalbaye nous demandait, en vue de la création, autour de son palais, d'une zone de sécurité, de remettre à sa disposition un certain nombre de logements militaires.

Le même jour, au cours d'une audience accordée à M. Gourvennec, officier français chargé de la direction du Bureau Central de renseignements, il faisait état d'une information fournie par un musulman dont il ne révélait pas l'identité et d'après laquelle tous les ambassadeurs de France qui s'étaient succédé, depuis l'accession du pays à l'indépendance à Fort-Lamy, avaient, à l'exception de M. Argod[2], et à l'insu du général de Gaulle, soutenu en sous-main la rébellion et n'avaient pas hésité, mettant à profit leurs déplacements à l'intérieur du pays, à livrer aux musulmans des équipements et des armements ; M. Tombalbaye voulait bien accorder à M. Wibaux un préjugé favorable, mais tenait à ce qu'il sût qu'il avait été, lui-même, accusé et qu'il était, dès lors, « observé ».

En l'absence du Chef de l'État, parti sur ces entrefaites à Moscou[3], M. Digadimbaye, Directeur de la Sûreté nationale, a déclenché une série de mesures policières[4] : le 23 juin, le maréchal des logis chef de gendarmerie, Destaville, proche collaborateur du lieutenant-colonel Hescoët, était arrêté sous l'inculpation de participation à un complot contre la personne du Chef de l'État, conduit dans les locaux de la Sûreté nationale, et soumis à un questionnaire assorti de graves sévices ; ce n'est qu'après de vives protestations de nos représentants, lesquels durent agiter la menace d'un arrêt de la coopération militaire, que ce sous-officier fut remis, conformément aux accords, à notre mission.

Le commandant Joussaud, chef de la Garde nationale et le chef d'escadron Deffaisse, commandant de la Gendarmerie, étaient eux-mêmes, convoqués à la Sûreté et s'entendaient signifier, le premier, qu'on soupçonnait un de ses subordonnés, le lieutenant Virly de ravitailler les rebelles en munitions, le second, que des détournements de munitions avaient eu lieu, au profit des mêmes rebelles, dans les magasins de la gendarmerie.

Interdiction était faite, au surplus, aux agents de la coopération militaire française, de quitter le Tchad sans autorisation expresse.

[1] M. Georges Diguimbaye est ministre du plan et de la coopération depuis le 20 avril 1966.

[2] M. Hubert Argod a été ambassadeur, haut représentant de la République française au Tchad en 1961-1962.

[3] Le président Tombalbaye séjourne en voyage officiel en URSS du 17 au 25 juin. Se reporter à la dépêche de Moscou n° 1211/DAM du 4 juillet. Parmi les questions économiques les plus urgentes figurent : l'infrastructure routière, la mécanisation de l'agriculture, l'assistance technique en matière de santé et d'enseignement, les recherches minières et énergétiques, la construction d'une cimenterie.

[4] Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Fort-Lamy n°s 392 à 395 du 29 juin 1968.

Notre ambassadeur inclinait à croire que les Tchadiens pouvaient estimer souhaitable le retrait de notre dispositif de coopération militaire, mais qu'ils tenaient à ce que l'initiative d'une telle mesure fût en tout état de cause prise par Paris.

IV) À son retour d'URSS, M. Tombalbaye a tenu à rétablir, une fois encore, autour de la coopération franco-tchadienne, un climat de confiance et d'amitié.

Le 29 juin, il exprimait, à M. Wibaux, ses regrets à propos de l'affaire Destaville, faisait l'éloge des officiers de gendarmerie mis à sa disposition et prenait l'engagement de faire prochainement une déclaration publique pour détendre l'atmosphère.

Le 4 juillet, il déclarait à notre représentant que si le Tchad était résolu à affirmer de plus en plus sa personnalité et à élargir le cercle de ses relations internationales, il n'entendait pas, comme certains lui en prêtaient l'intention, laisser se relâcher les liens qui l'unissaient à la France (« Nous ne pourrions rien être sans elle ») ; le malaise révolu était, pour lui, imputable à l'action de quelques individus ; il tenait, plus que jamais, à s'en expliquer avec le général de Gaulle, à qui il entendait « témoigner sa reconnaissance et sa loyauté ».

Première conséquence de ce revirement, le ministre du Plan a, dans une émission radiodiffusée, réaffirmé le caractère privilégié des relations franco-tchadiennes.

Le Dr Baroum, ministre des Affaires étrangères, a affirmé, de son côté, que M. Tombalbaye ne s'est prêté, à Moscou, à aucune discussion sur le maintien au Tchad, d'une base militaire française, qu'il n'est nullement dans ses intentions de remettre en discussion l'accord de coopération militaire franco-tchadien, et que si l'envoi de techniciens civils russes a bien été, comme le bruit en a couru, effectivement demandé, c'est uniquement pour pallier les effets de la réduction, déjà décidée, des effectifs des assistants français ; la politique extérieure tchadienne ne subira, pour lui, aucun changement d'orientation.

Pour notre part, sans décourager cette évolution, nous avons fait savoir, le 4 juillet, aux autorités de Fort-Lamy que les sévices exercés contre le maréchal des logis chef Destaville appelaient, en tout état de cause des sanctions et que « nous ne manquerions pas de tirer des conséquences d'une violation aussi grave des accords de coopération si de tels faits n'étaient pas condamnés avec fermeté ».

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1968*)

22

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1652. *Prague, 13 juillet 1968, 10 h. 40.*

Le Département voudra bien trouver ci-après la traduction du communiqué publié cette nuit à l'issue de la session du *praesidium* du comité central du PCT[1] tenue le 12 juillet. Ce document fait état de la réponse du PCT aux cinq lettres qui lui avaient été adressées par les PC polonais, hongrois, bulgare, est-allemand et soviétique à la suite de l'affaire des « deux mille mots » : début de citation : « au cours de sa réunion de vendredi le *praesidium* du comité central s'est penché sur quelques projets de réponse aux lettres qu'il a reçues de la Direction des Comités centraux du parti communiste bulgare, du parti socialiste ouvrier hongrois, du parti socialiste unifié d'Allemagne, du parti ouvrier unifié polonais et du parti communiste soviétique. À cet effet le *praesidium* du comité central du PCT est parti de la position de principe qu'il avait adoptée lors de sa session du 8 juillet. Il a de nouveau souligné la fidélité inébranlable du parti aux principes de la coopération amicale sur une base réciproque et des échanges d'opinions sur les problèmes d'intérêt commun entre partis communistes et ouvriers des pays socialistes et des autres pays. Le *praesidium* du comité central du PCT accueille favorablement l'idée de rencontres et d'entretiens avec les représentants de chacun des partis communistes et ouvriers. Il a décidé de proposer aux partis frères des rencontres bilatérales au cours desquelles les représentants s'informeraient réciproquement au sujet de la politique de leur parti, à l'heure actuelle de l'avis du *praesidium* du comité central du PCT de telles rencontres sont susceptibles de créer des conditions favorables à la tenue, dans la période à venir, d'éventuelles rencontres élargies. Le *praesidium* du comité central du PCT est finalement convenu qu'il est dans l'intérêt de notre processus de démocratisation socialiste, de continuer à mettre tout en œuvre pour que se maintiennent et se développent de bonnes relations d'amitié avec tous les pays socialistes, tous les pays communistes et ouvriers frères ainsi qu'avec toutes les forces progressistes et révolutionnaires dans le monde.

Le *praesidium* du comité central du PCT fait part de son point de vue à la Direction des partis frères par des lettres dans lesquelles il les invite

[1] Les dirigeants des partis communistes soviétique, bulgare, est-allemand, hongrois et polonais adressent les 4-5 juillet des lettres séparées à la direction du parti communiste tchécoslovaque (PCT) dans lesquelles ils expriment leur inquiétude devant certains aspects de l'évolution suivie en Tchécoslovaquie. Seule, la lettre du PC de l'URSS suggère qu'il serait souhaitable de prévoir une réunion commune pour en discuter. Le 8 juillet, le *praesidium* du PCT étudie ces différents messages et envoie des réponses séparées, réaffirmant sa solidarité socialiste et sa volonté de collaboration dans le respect de l'autonomie propre à chaque parti et marquant sa préférence pour des rencontres bilatérales. Cette réponse est reproduite dans le communiqué du 12 juillet, objet du présent télégramme. Le déroulement des faits est repris par le télégramme de Prague nos 1654 à 1668 du 16 juillet, non publié.

également à des rencontres mutuelles sur le territoire tchécoslovaque » fin de citation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

23

M. PONS, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 816 à 818. *Bucarest, 16 juillet 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 46).

Au cours d'une visite au nouveau centre sidérurgique de Galatz[1], M. Ceausescu s'est référé expressément aux événements de Tchécoslovaquie. Il a confirmé ainsi la position de principe exprimée en termes généraux dans l'éditorial de *Scinteia* du 15 juillet[2]. M. Ceausescu a rappelé que la Roumanie était en faveur de la dissolution des pactes militaires et du retrait des forces étrangères des territoires qu'elles occupent.

Il a précisé que le pacte de Varsovie, conçu comme un instrument de défense collectif contre d'éventuelles agressions impérialistes, ne saurait justifier une ingérence dans les affaires intérieures d'un pays membre.

J'adresse en clair au Département les passages les plus significatifs du discours du Secrétaire général[3]. La presse du jour fait également état des deux messages de solidarité adressés au parti communiste tchécoslovaque par les partis communistes anglais et belge. Elle cite enfin les propos tenus par le président Tito au rédacteur en chef du journal égyptien *Al Ahram* à propos de la Tchécoslovaquie.

Un communiqué de l'agence roumaine de presse reproduit les principaux thèmes examinés par la conférence de Varsovie[4]. Il est notamment précisé que les participants ont procédé à un échange d'informations sur la

[1] Galatz est une ville et un port important de la Roumanie sud-orientale, sur la rive gauche du Danube, au confluent du Siret et du Prut. Le complexe sidérurgique en cours de construction sera l'un des plus grands d'Europe.

[2] *Scinteia* (l'Étincelle) est le nom de deux quotidiens édités par le parti communiste à des moments différents de l'histoire de la Roumanie. Le premier, édité par des révolutionnaires roumains dans la Russie bolchevique, reparut en 1931 clandestinement jusqu'en 1940, puis renaît en août 1944. Le rédacteur en chef est, depuis 1968, Alexandre Ionescu. *Scinteia* du 15 juillet publie, sous la signature de M. Iliescu, prête-nom du comité central du Parti communiste roumain (PCR) un éditorial intitulé : *Le parti communiste, maître du processus de renouvellement et de perfectionnement de la société socialiste*. De larges extraits sont transmis par le télégramme de Bucarest nos 806 à 814 du 15 juillet, non publié.

[3] Se reporter au télégramme de Bucarest no 815 du 16 juillet 1968, non reproduit.

[4] Les 14 et 15 juillet se tient à Varsovie la conférence des chefs des cinq pays communistes suivants : URSS, Pologne, Hongrie, Bulgarie, RDA, pour examiner l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie. MM. Leonid Brejnev, Alexis Kossyguine et Nicolas Podgorny y assistent. Un communiqué annonce qu'une lettre commune est adressée à Prague.

situation dans leur propre pays et sur l'évolution des événements de Tchécoslovaquie et qu'ils ont adressé une lettre commune au comité central du parti tchécoslovaque.

Je rappelle que pour la troisième fois, le parti roumain a été tenu à l'écart des réunions des partis frères consacrées à l'examen de la situation en Tchécoslovaquie, sans doute en raison de ses réticences bien connues vis-à-vis de tout ce qui pourrait apparaître comme une immixtion dans les affaires intérieures d'un pays socialiste. Les Roumains étaient en effet absents lors des réunions de Dresde[1] et de Moscou[2] en mars et en mai derniers. Le 26 avril[3], le plénum du comité central du PCR, à propos de la réunion de Dresde, avait déploré que les problèmes concernant le CAEM[4] et l'organisation du traité de Varsovie[5] aient été débattus en l'absence de la Roumanie, membre à part entière de ces deux organismes.

Je constate que le communiqué commun publié à Varsovie ne fait pas cette fois-ci état de discussions relatives à ces deux organisations.

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

[1] Une rencontre des dirigeants de l'URSS, de la Tchécoslovaquie, de la RDA, de la Pologne, de la Bulgarie et de la Hongrie est organisée à Dresde le 23 mars 1968.

[2] Le 8 mai 1968, les premiers secrétaires des PC de Bulgarie, de Hongrie, de Pologne, de RDA et d'URSS sont convoqués à Moscou pour traiter des problèmes d'actualité du mouvement communiste international et notamment de la situation en Tchécoslovaquie, mais sans la présence des représentants tchécoslovaques.

[3] Le plénum du comité central du PCR a adopté une décision au sujet de l'activité internationale du PCR : Vietnam, traité de non-prolifération, la réunion de Dresde, au sujet de laquelle il précise qu'« il est nécessaire que de telles questions soient débattues en présence de tous les États membres, conformément aux exigences élémentaires de collaboration sur la base de l'égalité et de la confiance réciproque ». Voir le télégramme de Bucarest n°s 466 à 471 du 26 avril, non repris.

[4] Le CAEM (Conseil d'aide économique mutuelle) ou COMECON est créé en 1949. C'est une réplique soviétique de l'OECE, organisation qui lie les pays européens bénéficiant du plan Marshall. Le CAEM instaure des liens économiques très étroits entre les pays d'Europe de l'Est et l'URSS et participe à l'encadrement économique des pays satellites de l'URSS. En 1961, la Roumanie refuse la spécialisation des tâches au sein du CAEM proposée par Khrouchtchev.

[5] Le pacte de Varsovie est une alliance militaire conclue le 14 mai 1955 entre la plupart des États du bloc communiste. Nikita Khrouchtchev en fut l'artisan et l'a conçu comme un contrepoids à l'OTAN, fondée en 1949. Mais la principale raison ayant motivé la formation du pacte de Varsovie est l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne au Traité de l'Atlantique Nord le 9 mai 1955. Le premier commandant en chef est le maréchal soviétique Ivan Koniev.

24

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
A M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1669 à 1678[1]. *Prague, 16 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 17, 11 h. 05).

Au lendemain de la réunion de Varsovie[2], avant même qu'elles aient pris connaissance de la lettre des « Cinq », les autorités tchécoslovaques ont ouvert le débat sur le plan militaire. Il ne s'agit plus seulement de demander le retrait des troupes soviétiques, mais de contester l'organisation actuelle du pacte de Varsovie[3] et d'en réclamer la réforme. Ce n'est pas par hasard qu'aujourd'hui l'organe du parti, *Rude Pravo*, publie un article du ministère tchécoslovaque de la Défense sur cette dernière question[4] et qu'hier soir, le général Prchlik, chef de la section militaire et de sécurité au secrétariat du comité central, en a traité également au cours d'une conférence de presse[5].

J'avais indiqué (mon télégramme n° 1646)[6] que le communiqué du 11 juillet sur le retrait des troupes n'avait rien réglé et que les entretiens continuaient entre les dirigeants tchécoslovaques et le maréchal Yakubovsky.

[1] Ce télégramme porte la mention : « prière de communiquer à MINARMEES pour EMA/REN et à DEFNAT pour DNICER ».

[2] Les 14 et 15 juillet, se réunit à Varsovie, en l'absence de la Tchécoslovaquie, la conférence des dirigeants des cinq pays communistes suivants : URSS, Pologne, Hongrie, Bulgarie, République démocratique allemande (RDA) pour examiner l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie. MM. Leonid Brejnev, Alexis Kossyguine et Nicolas Podgorny y assistent. Un communiqué annonce qu'une lettre commune est adressée à Prague, « conciliante mais ferme ». Se reporter aux télégrammes de Prague nos 1654 à 1668, 1683, 1693 à 1702 des 16, 17 et 18 juillet, non repris.

[3] Le pacte de Varsovie est une alliance militaire, conclue le 14 mai 1955, entre l'URSS, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la République démocratique allemande (RDA), la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie. La Yougoslavie ne participe pas à cette alliance en raison de la politique de neutralité observée par Tito et de sa politique d'indépendance vis-à-vis de Moscou. La principale raison ayant motivé sa formation est l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne (RFA) au Traité de l'Atlantique Nord le 9 mai 1955. Le commandant en chef des forces du pacte est un Soviétique, il est assisté d'un conseil militaire formé des généraux, ministres de la Défense des pays membres. Le premier commandant en chef est le maréchal Koniev (1955-1960), suivi par le maréchal Gretchko (1960-1967) puis par le maréchal Ivan Yakubovsky (depuis 1967).

[4] Le général Martin Dzur, ministre tchécoslovaque de la Défense depuis avril 1968, écrit : « Nous ne voulons pas être des membres passifs du pacte de Varsovie. »

[5] Le général Vaclav Prchlik, prié de s'expliquer sur les raisons pour lesquelles des unités militaires étrangères, dont le départ est annoncé dès le 30 juin, se trouvent encore sur le territoire tchécoslovaque le 10 juillet et auraient peut-être même vu leur nombre augmenter, se contente de répondre « qu'apparemment une situation nouvelle s'est produite ». Le général Prchlik, partisan d'une préparation contre l'éventualité d'une intervention de l'armée soviétique, est révoqué le 17 juillet de son poste de chef de la section du comité central chargée de l'armée et de la sécurité.

[6] Le télégramme de Prague nos 1646 à 1651 du 11 juillet, non publié, reprend le communiqué officiel diffusé par la radio tchécoslovaque sur le retrait des troupes du pacte de Varsovie, ainsi rédigé : « selon les déclarations du commandement suprême du pacte de Varsovie, les unités militaires qui ont participé aux manœuvres commenceront à quitter le territoire tchécoslovaque à compter du 13 juillet ».

Sans doute faut-il voir dans la prise de position des chefs militaires tchécoslovaques le reflet de ces discussions en même temps qu'une indication du sens dans lequel le *praesidium* du PC tchécoslovaque se prépare à répondre à la lettre que les « Cinq » viennent de lui adresser. Alors que Moscou et ses alliés orthodoxes paraissent décidés à placer le problème sur le terrain de la sécurité du camp socialiste pour justifier plus aisément une pression et une intervention militaire en cas de besoin, les dirigeants tchécoslovaques reprennent quant à eux l'idée d'une réforme du pacte qui tienne compte de l'évolution politique intervenue en Europe orientale depuis l'époque de Staline. « Nous ne voulons pas être des membres passifs du pacte de Varsovie. Aussi appuyons-nous la proposition en faveur d'une composition interalliée du commandement suprême, de la création d'organismes propres à créer les conditions d'une discussion plus objective de tous les problèmes importants concernant notre défense commune et la réalisation de moyens plus efficaces quant à sa mise en œuvre. » Se référant aux principes d'égalité et de souveraineté, le ministre de la Défense rappelle les dispositions du pacte de Varsovie qui les consacrent[1]. De son côté, le général Prchlik affirme qu'il n'existe pas de protocoles secrets selon lesquels « le commandement commun pourrait installer des unités étrangères sur le territoire d'un des pays signataires du pacte, contre la volonté de celui-ci ». Il laisse entendre que la position tchécoslovaque est d'autant plus fondée que « le commandement commun ne comprend que des maréchaux, généraux et officiers soviétiques, les autres armées n'étant représentées que par des officiers de liaison sans pouvoir ». Il affirme enfin la volonté de l'État-major général tchécoslovaque d'élaborer sa doctrine militaire propre.

Moscou, Varsovie et Pankov se laisseront-ils entraîner à discuter de ces problèmes ? Selon les apparences, Moscou reste prêt à invoquer tous les prétextes pour maintenir sur le sol tchécoslovaque les unités soviétiques qui s'y promènent et qui, malgré les assurances données à Prague, ne semblent pas pressées de repasser les frontières. Tandis que les troupes hongroises sont rentrées dès le 3 juillet dans leur pays sans que ce mouvement ait posé de problèmes, le commandement soviétique ne cesse de fournir des raisons pour conserver des forces dans le pays. Qu'il s'agisse du manque de plateformes pour les transports par voie ferrée, alors que la majorité des déplacements se fait par route, ou qu'il invoque la nécessité de réparer certains matériels pour différer le mouvement d'unités entières, ce sont autant de motifs, comme celui de l'encombrement des routes par les touristes, qui, de l'avis de notre attaché militaire[2], ne sauraient se justifier sur le plan technique. L'opinion publique ne s'y trompe pas et accueille les informations du commandement

[1] « L'article 2 du pacte de Varsovie stipule que les parties contractantes se déclarent prêtes à participer, dans l'esprit d'une collaboration sincère… les parties contractantes tendront... en accord avec les autres États qui désireront collaborer… L'article 3 dispose que les parties contractantes se consulteront entre elles. L'article 5 : les parties contractantes se sont entendues pour créer un commandement unifié des forces armées qui seront placées, par accord entre les parties, sous les ordres de ce commandement, agissant sur la base de principes établis en commun. L'article 8 : les parties contractantes déclarent qu'elles agiront dans un esprit d'amitié et de collaboration ».

[2] Le colonel Mantes est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire et de l'air près l'ambassade de France à Prague.

conjoint avec un scepticisme croissant malgré le franchissement de la frontière par des éléments peu importants : un état-major d'artillerie à Cinovec (Bohême du Nord-Est) le 13 juillet, plus quelques convois se dirigeant vers la Pologne. Des unités retournent en Allemagne de l'Est, le lendemain. Alors que le général Prchlik faisait état hier d'une indication émanant de l'état-major du maréchal Yakubovsky selon laquelle l'unité soviétique ayant le plus de chemin à parcourir atteindrait la frontière orientale le 21, on apprenait de source autorisée que les hélicoptères de l'armée tchécoslovaque ainsi que des envoyés de la télévision tchèque avaient observé que des troupes soviétiques parvenues à la frontière longeaient celle-ci et reprenaient leur « promenade » sur les routes tchécoslovaques. D'après certains renseignements, les unités russes d'entretien et de dépannage, autorisées à entrer en Tchécoslovaquie après les manœuvres à la demande du maréchal Yakubovsky, seraient en fait des unités dotées de puissants moyens de transmission radio et d'appareils capables de brouiller les émetteurs de l'armée tchécoslovaque.

Dans ces conditions, il serait hasardeux d'avancer que la question du retrait des troupes soviétiques est en voie de règlement. On peut supposer au contraire que les Russes sont décidés à maintenir leur présence militaire en Tchécoslovaquie jusqu'à ce que M. Dubcek ait accepté de donner les garanties politiques qu'ils réclament avant la réunion du congrès extraordinaire du parti.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

25

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Démarche de M. Nguyen Cao Thang, envoyé du président Thieu

N. nº 254/AS[1]. *Paris, 16 juillet 1968.*
Confidentiel.

Comme suite à la démarche faite auprès de lui par le nonce apostolique[2] (note nº 249/AS du 13 juillet adressée au cabinet du Ministre)[3], le directeur d'Asie-Océanie a reçu le 15 juillet M. Nguyen Cao Thang[4], assistant spécial du président de la République du Vietnam[5].

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Mgr Paolo Bertoli, nonce apostolique à Paris depuis le 16 avril 1960.

[3] Non reproduite.

[4] Nguyen Cao Thang, assistant spécial du président Thieu pour les relations avec le Parlement.

[5] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonctions le 31 octobre 1967

M. Thang a exposé à M. Manac'h les motifs de sa visite dans les termes mêmes qu'avait employés Mgr Bertoli : il était regrettable que les relations diplomatiques eussent été rompues, du fait de Saigon[1], entre le Vietnam et la France. Cette rupture était tenue aujourd'hui au Vietnam pour une grave erreur et l'on souhaitait autant que possible corriger cette absurdité. L'attachement à la France demeurait profond parmi les populations vietnamiennes. On y comprenait mieux désormais les motifs de la diplomatie française en face du problème vietnamien et l'on savait que notre pays, au cours de ces dernières années, avait toujours défendu le principe de l'indépendance vietnamienne. Si nous estimions toutefois que le rétablissement des relations diplomatiques se heurte à des difficultés particulières, on aimerait tout au moins que l'on cherche à ouvrir, de part et d'autre, la voie à une progressive amélioration des contacts entre les deux pays.

Le directeur d'Asie a cru devoir faire le meilleur accueil à son visiteur. Il lui a rappelé que notre pays, après la rupture, n'en avait pas moins gardé toute son amitié pour le peuple vietnamien et avait maintenu en faveur du Vietnam son effort d'assistance culturelle et technique. M. Manac'h a exposé à M. Thang, à sa demande, les grandes lignes de notre politique vietnamienne. Pour ce qui est d'un éventuel rétablissement des relations diplomatiques, le même langage lui a été tenu qu'au nonce apostolique. L'établissement de telles relations, du reste, ne peut être que la consécration d'une évolution heureuse des rapports plutôt qu'un préalable. Nous constations d'ailleurs des signes précis d'une amélioration dans des domaines divers et nous nous en félicitions. Ce courant méritait d'être renforcé et nous étions disposés à rendre geste pour geste en vue de contribuer, dans ce moment difficile, à une meilleure compréhension entre les deux pays. Pour le fond, chacun savait que nous étions en faveur de l'indépendance du Vietnam et nous estimons qu'il est de l'intérêt même des États-Unis, s'ils doivent un jour se dégager du Sud-Est asiatique au terme d'une négociation, de laisser sur place une solide indépendance intérieure et extérieure. Telle était notre conception de l'aide aux pays en voie de développement ou qui cherchent assistance pour faire face à leur difficile situation. L'aide véritable est celle qui renforce les structures nationales, et non celle qui prend la forme d'une ingérence. Celle-ci affaiblit l'État en face de ses propres populations. À quoi sert de mettre un échafaudage autour d'une maison délabrée si, l'échafaudage enlevé, cette maison s'écroule ? etc.

M. Nguyen Cao Thang se propose de partir le 16 juillet pour Saigon et de faire rapport au président Thieu. Il a affirmé au directeur d'Asie que ce rapport serait très favorable à la normalisation progressive et à l'amélioration des relations avec notre pays.

Au terme de l'entretien, comme au début, M. Manac'h a précisé à son interlocuteur qu'il n'exprimait que des vues personnelles mais que M. Michel Debré serait naturellement tenu informé de la substance de l'entretien.

[1] Sur cette rupture, intervenue le 24 juin 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 317.

Le directeur d'Asie estime pour sa part qu'il conviendrait de favoriser autant que possible l'établissement de bonnes relations pratiques avec la République du Vietnam. Nos activités culturelles ne peuvent qu'y gagner, et la défense de nos intérêts spirituels et matériels en sera facilitée d'autant, alors que nous ne les avons jusqu'ici sauvegardés, depuis quelques années, qu'au prix de risques graves et dans des conditions bien précaires. Dans la mesure où, d'autre part, les pouvoirs publics au Vietnam se trouvent soumis à une mutation qu'exige l'ouverture des négociations de Paris (les États-Unis ont besoin que le gouvernement vietnamien les escorte dans la recherche de la paix), nous risquons de moins en moins de nous trouver en porte-à-faux entre les deux Vietnam. Nous avons au contraire intérêt à jouer (et il n'y a pas nuance péjorative mais seulement réalisme dans la formule) sur les deux tableaux.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

26

NOTE

N. *Paris, 16 juillet 1968.*

Remis à l'Ambassadeur de l'URSS le 16 juillet 1968[1]

Au cours de l'audience qu'il a accordée à M. Wormser le 20 juin[2], M. Gromyko a fait connaître les vues du gouvernement soviétique sur un règlement par étapes de la crise du Moyen-Orient.

Le gouvernement français, conscient des dangers que comporte la prolongation de l'impasse actuelle, estime nécessaire de mettre en application le plus rapidement possible la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre.

Il a pris note avec intérêt du programme proposé par le gouvernement soviétique. Il estime que le principe d'un calendrier de mise en application de la résolution mérite d'être retenu.

Le gouvernement français est tout disposé à poursuivre ses échanges de vues avec le gouvernement soviétique et propose que les consultations déjà engagées soient reprises à Paris à la date qui conviendra au gouvernement soviétique.

La France qui a voté la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967, estime que ce texte doit constituer la base du règlement et que tous les principes qui y sont inscrits doivent recevoir une application effective.

[1] Une indication manuscrite du Secrétaire général indique que cette note a été remise le 16 juillet 1968 à l'ambassadeur de l'URSS.

[2] Voir dans *D.D.F.*, 1968-I, n°s 2309 à 2360 du 20 juin 1968.

La condition du règlement doit être l'évacuation des territoires occupés par Israël depuis le 5 juin, étant entendu que les pays arabes doivent, de leur côté, mettre fin à toute belligérance de principe ou de fait et reconnaître l'existence d'Israël.

Cependant que l'évacuation pourra ou non comporter des phases successives, la renonciation à toute belligérance impliquera, d'un coup ou en plusieurs phases, l'ouverture du détroit de Tiran aux navires israéliens et la dissolution de toutes les organisations paramilitaires de résistance à Israël. Israël et les pays arabes devraient reconnaître réciproquement et s'engager à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chacun d'entre eux et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues[1], à l'abri de menaces ou d'actes de force.

Le Conseil de sécurité devrait, d'autre part, se saisir du problème du tracé précis des frontières et des garanties de sécurité de celles-ci. En consultation avec les parties intéressées, le Conseil devrait proposer les aménagements limités qui s'imposeraient. Le tracé des frontières devrait être définitivement établi et garanti contre toute violation par le Conseil de sécurité et par les quatre Grandes Puissances membres de ce Conseil. Selon la même procédure, des zones démilitarisées pourraient être créées de part et d'autre de ces frontières ; des forces des Nations unies pourraient y être installées par décision du Conseil de sécurité.

Le Conseil aurait également à se préoccuper, toujours en consultation avec les pays intéressés, du sort des réfugiés et des minorités. Les réfugiés devraient obtenir la garantie de pouvoir soit réintégrer leurs foyers lorsque cela serait possible, soit trouver un sort digne dans les pays d'accueil. Le Conseil de sécurité devrait en même temps favoriser l'établissement de conventions internationales assurant la libre navigation pour tous dans le canal de Suez. Ces conventions devraient être signées par toutes les parties intéressées dès que le problème des réfugiés apparaîtrait en voie de règlement.

Enfin, Jérusalem devrait recevoir un statut international assurant la cohabitation des Israéliens et des Arabes et le libre accès de tous aux Lieux Saints des différentes religions.

Tel étant le contenu des dispositions qu'il envisage, le gouvernement français estime qu'à ce stade il convient de ne pas paraître s'immiscer dans le déroulement de la mission de M. Jarring[2].

Le gouvernement français, tout en étant prêt à entrer dès maintenant en consultation avec M. Jarring si celui-ci le désire, pense qu'il serait préférable d'attendre qu'il ait déposé son rapport auprès du Secrétaire général des Nations unies, avant d'entreprendre l'examen des modalités concrètes d'application de la résolution du Conseil de sécurité.

Le gouvernement français, soucieux d'obtenir une mise en application effective de la résolution, estime qu'il ne sera pas possible d'y parvenir sans

[1] Il s'agit là des termes mêmes de la résolution 242 du 22 novembre 1967.

[2] Diplomate suédois chargé de mission au Moyen-Orient par le Secrétaire général des Nations unies conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité.

un accord entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur les mesures à prendre dans ce sens. Il pense donc qu'il conviendrait, lorsque M. Jarring aura déposé son rapport, de proposer des consultations à 4 en vue de parvenir à un tel accord.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

27

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1684 à 1690. *Prague, 17 juillet 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 20).

Je me réfère à mon télégramme no 1654[1].

Les événements aidant, il semble que se soit dissipée l'ombre qu'avait jetée l'affaire des « deux mille mots »[2] sur les relations entre le pouvoir et les écrivains libéraux. Ces derniers, sensibles au climat d'union nationale que l'attitude soviétique a suscité dans le pays, ont resserré leurs contacts avec les dirigeants politiques. La semaine dernière, l'organe du parti, *Rude Parvo*, faisait état d'une « réunion amicale groupant d'un côté le président du Conseil, M. Cernik[3], MM. Smrkovsky[4], Husak[5],

[1] Le télégramme nos 1654 à 1668 du 16 juillet, non publié, fait part des réactions suscitées en Tchécoslovaquie à la nouvelle de la réunion des « Cinq » (URSS, Pologne, Hongrie, RDA, Bulgarie) à Varsovie, tenue les 14 et 15 juillet, en l'absence de la Tchécoslovaquie, et reprend la chronologie des faits et des échanges de messages.

[2] Le 27 juin, l'écrivain Ludvik Vaculik publie dans *Literarni Listy* et trois journaux pragois une proclamation dite des « deux mille mots » qui est une condamnation de la politique suivie par la Tchécoslovaquie au cours des vingt dernières années. Cet appel est suivi de près d'une centaine de signatures émanant de tous les milieux : savants, médecins, du recteur de l'université de Prague, des principaux metteurs en scène de cinéma, paysans, et même des membres du parti. L'agitation est forte dans les milieux politiques. Se reporter à la dépêche de Prague, no 483/EU du 28 juin ainsi qu'au télégramme nos 1574 à 1571 du ler juillet, non repris.

[3] Oldrich Cernik, ingénieur, membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1945, est Premier ministre depuis le 5 avril 1968.

[4] Josef Smrkovsky adhère au parti communiste en 1933, membre du comité central et du bureau politique du PCT en 1945, député à l'Assemblée nationale, vice-ministre de l'Agriculture, directeur des fermes d'État de 1948 à 1951, il est condamné le 19 mars 1959 pour déviationnisme à vingt ans de prison, libéré le 18 octobre de la même année, il devient président d'une coopérative agricole jusqu'en 1963. Après avoir été nommé ministre pour l'administration centrale de l'Économie des Eaux de 1965 à 1967, il devient ministre des Eaux et Forêts de janvier 1967 à avril 1968, et depuis le 16 avril président de l'Assemblée nationale. Le 28 mars 1968, il est nommé membre du *praesidium* du comité central du PCT.

[5] Gustav Husak, Slovaque, adhère au parti communiste tchécoslovaque en 1933, interné à plusieurs reprises pour activités communistes illégales, il est en 1944 l'un des meneurs de la résistance contre les nazis et le gouvernement Tiso. Après la guerre, il est membre du gouvernement slovaque et membre du parti communiste tchécoslovaque. En 1950, victime des purges staliniennes au sein du parti, il est condamné à la prison à vie, libéré en 1960, il est réhabilité en 1963, réintégré au sein du parti, et nommé vice-Premier ministre en avril 1968 dans le gouvernement d'Oldrich Cernik.

Hajek[1], Galuska[2] et Kucera[3], de l'autre Jan Prochazka[4], L. Vaculik (l'auteur des deux mille mots)[5], Liehm[6], Hanzeka[7], Pavel Kohout[8], Karel Kosik[9] et Goldstücker[10].

On indiquait également que M. Dubcek[11] était venu s'entretenir avec eux.

[1] Jiri Hajek, juriste, arrêté par la *Gestapo* en 1939 et interné jusqu'en 1945, il est membre dirigeant de l'Union de la jeunesse tchécoslovaque en 1946, député à l'Assemblée nationale de 1948 à 1954, il adhère au parti communiste en juin 1948 lors de la fusion des deux partis, social-démocrate et communiste. Il est membre du comité central du PCT depuis mai 1949. Après le déroulement d'une carrière universitaire de 1950 à 1955, il entre au ministère des Affaires étrangères avec rang d'ambassadeur en 1954. Ambassadeur de Tchécoslovaquie à Londres (1955-1958), puis vice-ministre des Affaires étrangères, représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès des Nations unies (1962-1966), Jiri Hajek est nommé ministre de l'Éducation et de la Culture en 1967, puis ministre des Affaires étrangères depuis le 8 avril 1968.

[2] Miroslav Galuska, membre du *praesidium* du comité central de l'Union des journalistes tchécoslovaques, ministre de la Culture et de l'Information depuis le 8 avril 1968.

[3] Bohuslav Kucera, juriste, député à l'Assemblée nationale depuis 1960, vice-président du comité constitutionnel et législatif, élu président du parti socialiste le 6 avril 1968, nommé ministre de la Justice le 8 avril.

[4] Jan Prochazka, vice-président de l'Union des écrivains tchèques, est relevé de ses fonctions de membre suppléant du comité central du PCT après le congrès des écrivains du 21 juin 1967.

[5] Ludvik Vaculik, journaliste, écrivain, dont le discours-programme au IVe congrès de l'Union des écrivains (21 juin 1967) a un impact retentissant par sa critique de la politique du parti, dont il est exclu ainsi que deux autres écrivains, Antonin Liehm et Ivan Klima, en septembre 1967. Il renouvelle son geste en publiant le manifeste des « deux mille mots » le 27 juin 1968 inquiétant l'Union soviétique et ses alliés orthodoxes.

[6] Antonin Liehm, écrivain, journaliste, critique de cinéma, traducteur, éditeur de *Literarni Noviny* (la *Gazette littéraire*) hebdomadaire culturel, qu'il doit quitter après son exclusion du parti en septembre 1967. Il participe avec Vaculik à la rédaction du « manifeste des deux mille mots ».

[7] Jiri Hanzeka, écrivain, reporter, grand voyageur, ingénieur, parcourt l'Asie, l'Australie, l'Océanie de 1959 à 1964, membre du comité tchécoslovaque pour la paix de 1966 à 1968, membre du comité central du parti communiste.

[8] Pavel Kohout, écrivain, dramaturge, poète, membre très actif du parti communiste tchécoslovaque dans les années 1950, exclu du parti en septembre 1967, participe au mouvement réformateur.

[9] Karel Kosik, philosophe tchèque, militant du parti communiste tchèque, il participe à la lutte clandestine de résistance contre le nazisme. Arrêté en 1944, il est déporté au camp de concentration de Terezin. Après la libération, il étudie la philosophie, membre de l'Institut de philosophie de l'Académie des sciences, professeur à la faculté de philosophie de Prague, il participe au comité dirigeant de l'Union des écrivains tchèques et dirige son périodique *Literarni Noviny* jusqu'en octobre 1967, date à laquelle cet hebdomadaire est retiré à l'Union des écrivains et passe sous l'autorité du ministre de la Culture.

[10] Edouard Goldstücker, Slovaque, Juif, s'exile en 1939 en Grande-Bretagne. De retour dans son pays, il est nommé ambassadeur de Tchécoslovaquie en Israël, mais victime des procès staliniens, il est condamné en 1951 à la réclusion à perpétuité, réhabilité en 1955, il poursuit une carrière universitaire comme professeur de langues germaniques à la faculté des lettres de Prague. Il est élu le 24 janvier 1968, président de l'Union des écrivains et député au Conseil national tchèque.

[11] Alexandre Dubcek, Slovaque, fils d'un militant communiste qui émigre aux États-Unis et en URSS dans les années trente, ouvrier mécanicien, adhère au parti communiste tchécoslovaque en 1939, participe à la résistance pendant la Seconde Guerre mondiale et, à partir de 1945, occupe des fonctions au sein du parti communiste slovaque. De 1951 à 1954, ouvrier, il poursuit des études à Bratislava. De 1953 à 1955, il est premier secrétaire du comité du parti de Banska Bystrica, puis de Bratislava de 1958 à 1960. Entre ces deux affectations, pendant trois ans, il suit les cours de l'école politique supérieure de Moscou. En 1962, il est promu membre du *praesidium* et secrétaire du comité central du parti communiste slovaque et en 1963 dirige le PC slovaque. Le 5 janvier

Selon nos renseignements, la réconciliation aurait été scellée et l'on serait même convenu d'organiser un front commun pour résister à la campagne déclenchée contre la Tchécoslovaquie par l'URSS, la Pologne et la RDA. L'initiateur de cette rencontre aurait été le président du Conseil en liaison avec Jan Prochazka, vice-président de l'Union des écrivains. M. Cernik[1] aurait rassuré ses interlocuteurs sur la volonté des dirigeants du parti de maintenir une attitude ferme à l'égard des ingérences soviétiques. Comme preuve de ces dispositions il aurait révélé que M. Dubcek avait fait savoir à M. Brejnev, dans la journée du 10 juillet, que si les troupes soviétiques demeuraient sur le territoire de la Tchécoslovaquie, il convoquerait d'urgence un congrès extraordinaire du PCT. Je note à ce propos qu'au cours d'une séance qu'il a tenue le 15 juillet, le *praesidium* du comité de district de Prague 2 a voté une résolution recommandant la réunion des délégués au XIVe congrès qui viennent d'être élus « au cas où la situation se révélerait assez sérieuse pour qu'une décision de principe ne puisse être prise par le seul *praesidium* du comité central ». À la même occasion, on aurait demandé à ces délégués d'élire un nouveau comité central.

M. Cernik aurait également révélé à son auditoire qu'afin d'être mieux en mesure de résister aux pressions soviétiques, polonaises et est-allemandes, M. Hajek avait été chargé d'effectuer des sondages en vue d'amorcer la constitution d'un bloc danubien au sein du camp socialiste. Les conversations avec la Yougoslavie et la Roumanie avaient été très encourageantes et on considérait que la Hongrie pourrait se laisser gagner.

Le Président du Conseil aurait en outre promis d'accélérer l'élimination des « conservateurs », notamment en soutenant sans réserve l'action du ministre de l'Intérieur[2] contre les éléments irréductibles de la Sûreté d'État. Est-ce coïncidence ? Dès le lendemain le comité du PCT au ministère de l'Intérieur votait une motion de confiance au général Pavel et préconisait un certain nombre de mesures pour « prévenir le retour à une conception dépassée du rôle des forces de sécurité ».

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

1968, il remplace Antonin Novotny comme premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque. Réformateur, il est le promoteur d'un « communisme à visage humain ».

[1] Oldrich Cernik est Premier ministre depuis le 5 avril 1968.

[2] Le ministre de l'Intérieur est depuis le 8 avril 1968 le général Josef Pavel. Membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1929, il étudie à l'Académie Lénine de Moscou puis à l'école militaire de Riazan (1935-1937), ancien membre des brigades internationales en Espagne (1937-1938), interné dans divers camps en France et en Afrique du Nord de 1939 à 1942, il rejoint l'Armée rouge en 1943-1945, vice-ministre de l'Intérieur de 1949 à 1950, arrêté début 1951, condamné à vingt-cinq ans de réclusion, il est libéré en octobre 1965.

28

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4047 à 4051. *Bonn, 17 juillet 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 21 h. 50).

M. Blessing[1] a dû rentrer, le 15 ou le 16 juillet, de Prague. Ce mystérieux déplacement du président de la Banque fédérale, connu par une indiscrétion de presse, qui ne fut pas démentie, a naturellement suscité ici une vive curiosité.

Selon les informations que nous avons pu recueillir, M. Blessing rendait à son homologue tchécoslovaque, M. Pohl[2], la visite que ce dernier lui avait faite l'an dernier. Les deux hommes auraient fait un tour d'horizon des modalités d'aide que la République fédérale pourrait apporter à la Tchécoslovaquie. Les deux formules les plus vraisemblables seraient des facilités en devises – qu'il est possible d'accorder discrètement – et un crédit destiné à la réalisation de projets auxquels participerait l'industrie allemande. Mais on serait bien conscient, des deux côtés, de l'inopportunité de passer aux actes. De toutes manières, du côté tchèque, aucune décision ne saurait être prise avant le congrès du parti, en septembre, même si Prague acquérait d'ici là une certaine marge de manœuvre dans le domaine de sa politique extérieure.

Certains de nos interlocuteurs ont fait allusion à des entretiens qui auraient eu lieu auparavant à Bruxelles, entre partenaires de la Communauté, à propos d'une telle aide. Un membre de l'ambassade soviétique nous avait d'ailleurs demandé, il y a quelques jours, si nous en savions quelque chose.

Quoi qu'il en soit, un collaborateur de M. Berg[3] nous a rapporté que le Président du BDI avait « explosé » en apprenant le voyage de M. Blessing. Une action commune des Six, il y a quelque temps du moins, aurait pu constituer une initiative heureuse. Mais, que la République fédérale envoie en ce moment à Prague, pour soutenir les dirigeants tchèques, le président de sa banque d'émission était d'une stupidité inconcevable.

[1] Karl Blessing est le président de la *Deutsche Bundesbank* (Banque fédérale allemande) depuis le 1er janvier 1958. Il se rend à Prague aux environs des 10-11 juillet 1968, pour étudier les modalités de l'aide que la République fédérale d'Allemagne pourrait éventuellement apporter à la Tchécoslovaquie : facilités en devises et crédits destinés à la réalisation de projets auxquels participerait l'industrie allemande. À compléter par le télégramme de Bonn nos 4068 à 4070 du 18 juillet indiquant que M. Scheel, s'est rendu en tant que chef de l'opposition libérale à l'invitation de l'Académie socialiste de Prague. Il a rencontré M. Hajek et s'est adressé à la presse, ce qui est particulièrement inopportun. Se reporter à la dépêche du consul général de France à Francfort sur le Main no 270/EU du 28 août, récapitulant les projets d'aide occidentale à la Tchécoslovaquie.

[2] Otakar Pohl, juriste, est directeur général de la Banque d'État de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis 1957.

[3] Fritz Berg est le président de la BDI (*Bundes Deutsche Industrie*) ou Fédération des industries allemandes.

M. Berg, qui n'approuve guère certains aspects de la politique extérieure, du président de la social-démocratie[1], n'était peut-être pas mécontent de cette occasion de le critiquer : il ne pouvait imaginer que M. Brandt n'ait pas été mis à l'avance au courant de ce projet. À quoi avait pensé le ministre des Affaires étrangères en ne s'y opposant pas ? Nous avons su, depuis lors, d'une source proche de M. Blessing, que le vice-Chancelier était effectivement informé.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

29

Note
De la sous-direction d'Afrique

Relations franco-kenyanes

N. *Paris, 17 juillet 1968.*

1. Avertis de l'importance de notre aide à de nombreux pays africains et sensibles au renouveau de notre audience dans le monde, impressionnés, de surcroît, par la personnalité du général de Gaulle, les dirigeants kenyans ont marqué en plusieurs occasions l'intérêt qu'ils portent à un resserrement des liens entre leur pays et la France.

En mars 1965, M. J. Murumbi, alors ministre des Affaires étrangères, accueilli à Paris[2] comme hôte du Gouvernement, fut reçu en audience par M. le Président de la République. Il eut des entretiens avec MM. Couve de Murville et Habib-Deloncle, au cours desquels il évoqua les problèmes de la coopération franco-kenyane dans les domaines économique, culturel et technique. Ces mêmes problèmes furent abordés en juin 1965 lors du passage à Paris de M. Tom Mboya[3], ministre kenyan du Plan et du Développement, et évoqués une nouvelle fois, notamment en ce qui concerne les secteurs de l'agriculture et de l'élevage, lors de la visite, en novembre 1966, de MM. Mckenzie[4] et Njonjo[5], ministre de l'Agriculture et ministre de la Justice du Kenya.

[1] Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères depuis le 1er décembre 1966.

[2] M. Joseph Murumbi est ministre des Affaires étrangères du Kenya depuis le 12 décembre 1964 avec l'avènement de la République. Lors du remaniement ministériel du 3 mai 1966, il est vice-président avec portefeuille. Il démissionne le 30 septembre 1966. Il se rend en France du 27 mars au 1er avril 1965 et est reçu par le général de Gaulle. Voir le compte rendu de l'entretien dans *D.D.F.*, 1965-I, nº 141.

[3] M. Thomas Joseph Mboya, ministre du Plan et du Développement depuis le 14 décembre 1964, vient à Paris du 12 au 16 juin 1965. Il est reçu par M. Habib Deloncle, secrétaire d'État aux Affaires étrangères du 6 décembre 1962 au 7 janvier 1966.

[4] M. Bruce Roy McKenzie, ministre de l'Agriculture depuis 1963, conserve son portefeuille le 12 décembre 1964 lors de l'avènement de la République. Il se rend en France les 7 et 8 novembre 1966. Il est reçu le 8 novembre par M. Edgar Faure, ministre de l'Agriculture depuis le 8 janvier 1966.

[5] M. Charles Njonjo, après les élections générales au Kenya en 1963, est nommé procureur général et fait partie du gouvernement ; il est en fait assimilé, selon la loi britannique, à un ministre

Les Kenyans ont, d'autre part, réservé un excellent accueil aux quatre missions parlementaires françaises qui se sont succédées à Nairobi[1], de janvier 1965 à mars 1966. Il en a été de même, en novembre 1965, pour une importante mission économique organisée conjointement par le CNPF et le CNCE[2]. En avril 1966, enfin, l'escale à Mombassa du navire-école « Jeanne-d'Arc »[3] a connu un très vif succès.

2. Nous n'avons jamais eu, cependant, et nous n'avons toujours pas d'intérêts majeurs dans un pays qui demeure la principale place forte des intérêts britanniques en Afrique orientale. Le nombre de nos ressortissants établis au Kenya ne dépasse pas 250. Nos échanges commerciaux avec Nairobi sont de peu d'importance et ne tendent guère à progresser. En 1967, nos importations en provenance du Kenya (sisal, café, peaux) se sont élevées à 14,2 milliards de Fr, nous plaçant au dixième rang des clients du Kenya, tandis que nos exportations (produits industriels, voitures) ont atteint 56,7 millions, nous situant à la huitième place parmi les fournisseurs de Nairobi. Le fait que notre position soit nettement et régulièrement créditrice préoccupe quelque peu le gouvernement kenyan, qui souhaiterait parvenir à un meilleur équilibre des échanges. M. Murumbi avait soulevé cette question lors de son passage à Paris. Elle a été évoquée à nouveau, le 19 avril 1968, dans une lettre que l'ambassadeur du Kenya en France, M. Owino, a adressée à M. Couve de Murville[4].

3. Sur le plan de la coopération culturelle et technique, nous avons entrepris au Kenya, dès 1964, une action limitée, mais nullement négligeable, qui tend à progresser.

Un centre audiovisuel pour l'enseignement de la langue française a été installé à l'Université de Nairobi en décembre 1964. Un poste de conseiller

de la Justice. Il garde son poste le 12 décembre 1964. Il est reçu au ministère français de la Justice le 8 novembre 1966, par le directeur de cabinet, M. Henri Maynier, en l'absence du ministre, M. Jean Foyer.

[1] Quatre missions parlementaires françaises se succèdent à Nairobi de janvier 1965 à mai 1966, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 273.

[2] Une mission économique CNPF-CNCE présidée par M. François Gavoty de la Banque nationale du Commerce et de l'Industrie, se rend à Nairobi au début de novembre 1965. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 273.

[3] Le navire français « Jeanne d'Arc » fait escale à Monbassa en avril 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 273.

[4] Le 19 avril 1968, M. Daniel Owino, ambassadeur du Kenya à Paris écrit une longue lettre au ministre français des Affaires étrangères, M. Couve de Murville, par laquelle il exprime le désir de resserrer les relations entre la France et le Kenya dans les domaines culturel, technique et commercial et demande des précisions sur certains aspects de la politique française en Afrique orientale et méridionale. M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968, répond tardivement le 19 juillet 1968 par lettre n° 167/CM en raison des événements de mai 1968 en France. Il donne des assurances sur l'enseignement du français qui fera l'objet d'un renforcement des effectifs. En vue du développement des relations commerciales M. Nyagah, ministre des Ressources naturelles du Kenya doit se rendre en France en septembre 1968 en qualité d'hôte du gouvernement français. Vis-à-vis de la Rhodésie, le ministre assure que la résolution 258 du 29 mai 1968 sur l'embargo total sera appliquée. L'interdiction de cession de matériel militaire pouvant servir à des opérations de répression est toujours maintenue vis-à-vis de l'Afrique du Sud. Enfin la France souligne le caractère particulier du statut du territoire du Sud-Ouest africain et les obligations de l'Afrique du Sud.

culturel a été créé à l'Ambassade[1] et dix-sept professeurs français sont actuellement détachés au Kenya. Trois d'entre eux animent le centre audiovisuel, deux sont affectés à l'école de l'Alliance Française à Nairobi (300 élèves), deux autres occupent des postes de lecteurs à l'Université, dix enseignent le français dans les établissements secondaires.

19 bourses universitaires ont été offertes à des ressortissants kenyans en 1967, auxquelles s'ajoutent douze bourses au titre de l'Université de Tananarive.

En ce qui concerne la coopération technique, le contingent de bourses réservé au Kenya a été porté récemment à vingt-neuf. Un expert français a étudié sur place les problèmes d'organisation du tourisme. Une équipe de trois experts, placée auprès du ministère du Plan et du Développement économique, effectue actuellement diverses études de planification régionale.

En 1965 le gouvernement du Kenya a fait savoir qu'il était favorable à l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération culturelle et technique[2]. Celles-ci semblent sur le point d'aboutir. En effet, le Département a donné son agrément en janvier 1968 aux quelques modifications proposées par les autorités kenyanes. Dès que notre Ambassade aura communiqué au Département l'agrément définitif du gouvernement de Nairobi, l'accord pourra être signé.

(*Afrique-Levant, Kenya, Relations avec la France*)

30

M. BOKASSA, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L.[3] *Paris, 17 juillet 1968.*

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 8 juillet 1968, vous avez bien voulu me faire savoir que les études techniques et économiques entreprises sous l'égide du CEA permettent maintenant à celui-ci d'envisager favorablement la possibilité de mise en valeur des ressources d'uranium de la région de Bakouma.

Je m'en réjouis et me félicite comme vous de ce résultat, dû pour l'essentiel, à l'excellent climat de notre coopération.

[1] Un poste de conseiller culturel est créé à Nairobi après que le consulat général de France ait été érigé en Ambassade lors de la proclamation de l'indépendance. Les titulaires de ce poste sont successivement M. Granjean jusqu'au 15 janvier 1965 puis M. Michel Moreau à partir du 1er mars 1965.

[2] L'accord de coopération culturelle et technique n'est pas encore signé au début de 1970.

[3] Cette lettre est la réponse du président de la République centrafricaine, Jean-Bedel Bokassa, à la lettre datée du 8 juillet émanant du ministre des Affaires étrangères, Michel Debré, et remise au président Bokassa par l'ambassadeur de France le 7 juillet 1968. (Voir la lettre du 8 juillet publiée ci-dessus.)

Je partage également votre sentiment selon lequel des négociations devraient s'ouvrir prochainement en vue d'aboutir, à ce sujet, à un accord formel garantissant les intérêts des deux parties et, à cet égard, je vous confirme que je suis disposé à conclure avec le CEA un protocole dont les principes répondent au souhait que vous avez exprimé.

En ce qui concerne les droits miniers du Commissariat, j'ai donné toutes instructions nécessaires pour que l'étude du dossier de la demande de concession minière d'uranium, qui m'a été remis par les représentants du CEA, soit entreprise sans tarder, de même que celle d'un titre d'exploitation pour le lignite.

Je suis heureux à cette occasion de vous faire part de mon accord sur le principe du renouvellement du permis général de recherches A dont le CEA est titulaire en République Centrafricaine, en vous précisant que je suis également disposé à faciliter, le cas échéant, le développement d'actions ultérieures du Commissariat sur d'autres périmètres de recherches.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

(*QA, RCA, Uranium de Bakouma*)

31

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 898 à 900. *Paris, 18 juillet 1968, 20 h. 41.*

Diffusion réservée.

Le Secrétaire général a reçu ce matin l'ambassadeur d'URSS à Paris.

M. Alphand a indiqué à M. Zorine qu'il avait été chargé de reprendre avec lui les consultations franco-soviétiques sur le Moyen-Orient entamées au mois de mars à Paris[1]. Il lui a donné lecture du document dont le texte vous est communiqué sous le numéro suivant et lui en a remis un exemplaire pour la commodité de la communication.

M. Zorine a fait observer que beaucoup des vues exprimées dans ce texte sont partagées par le gouvernement soviétique mais que ce dernier devrait procéder à l'étude attentive de ce document avant de pouvoir y répondre. La réponse serait donnée soit à Moscou, soit à Paris.

M. Alphand a indiqué en outre à M. Zorine qu'au cours de l'entretien qu'il avait eu avec M. George Ball (mon tél. n° 281)[2], le nouveau

[1] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1968-I, n° 216.

[2] Non reproduit.

représentant américain auprès des Nations unies avait fait allusion à l'opportunité de contacts bilatéraux entre Israël et les pays arabes et à la nécessité pour les parties en cause de prendre entre elles des engagements contractuels. Pour notre part, nous ne pensions pas qu'une telle tentative puisse aboutir. M. Zorine, qui paraissait au courant de cette proposition américaine, a indiqué que son gouvernement la rejetait parce qu'elle n'était pas acceptable pour les pays arabes.

M. Zorine a demandé si nous savions quelque chose des vues de M. Jarring concernant la possibilité de rouvrir le canal de Suez à la navigation internationale. D'après certaines indications, M. Jarring se demandait si l'on ne pourrait pas envisager, en échange du retrait des forces israéliennes de quelques kilomètres à l'intérieur du Sinaï, une réouverture du canal au profit de tous les pavillons sauf le pavillon israélien ainsi que des marchandises israéliennes transportées sous pavillon non israélien. M. Zorine doutait, comme nous, que les Israéliens acceptent une telle suggestion.

Au cours de l'audience qu'il a accordée à M. Wormser le 20 juin, M. Gromyko a fait connaître les vues du gouvernement soviétique sur un règlement par étapes de la crise du Moyen-Orient.

Le gouvernement français, conscient des dangers que comporte la prolongation de l'impasse actuelle, estime nécessaire de mettre en application le plus rapidement possible la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre. Il a pris note avec intérêt du programme proposé par le gouvernement soviétique. Il estime que le principe d'un calendrier de mise en application de la résolution mérite d'être retenu.

Le gouvernement français est tout disposé à poursuivre ses échanges de vues avec le gouvernement soviétique et propose que les consultations déjà engagées soient reprises à Paris à la date qui conviendra au gouvernement soviétique.

La France, qui a voté la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967, estime que ce texte doit constituer la base du règlement et que tous les principes qui y sont inscrits doivent recevoir une application effective.

La condition du règlement doit être l'évacuation des territoires occupés par Israël depuis le 5 juin, étant entendu que les pays arabes doivent, de leur côté, mettre fin à toute belligérance de principe ou de fait et reconnaître l'existence d'Israël.

Cependant que l'évacuation pourra ou non comporter des phases successives, la renonciation à toute belligérance impliquera, d'un coup ou en plusieurs phases, l'ouverture du détroit de Tiran aux navires israéliens et la dissolution de toutes les organisations paramilitaires de résistance à Israël. Israël et les pays arabes devraient reconnaître réciproquement et s'engager à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chacun d'entre eux et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force.

Le Conseil de sécurité devrait, d'autre part, se saisir du problème du tracé précis des frontières et des garanties de sécurité de celles-ci. En consultation avec les parties intéressées le Conseil devrait proposer les aménagements limités qui s'imposeraient. Le tracé des frontières devrait être définitivement établi et garanti contre toute violation par le Conseil de sécurité et par les quatre grandes puissances membres de ce Conseil. Selon la même procédure, des zones démilitarisées pourraient être créées de part et d'autre de ces frontières. Des forces des Nations unies pourraient y être installées par décision du Conseil de sécurité.

Le Conseil aurait également à se préoccuper, toujours en consultation avec les pays intéressés, du sort des réfugiés et des minorités. Les réfugiés devraient obtenir la garantie de pouvoir soit réintégrer leurs foyers lorsque cela serait possible, soit trouver un sort digne dans les pays d'accueil. Le Conseil de sécurité devrait en même temps favoriser l'établissement de conventions internationales assurant la libre navigation pour tous dans le canal de Suez. Ces conventions devraient être signées par toutes les parties intéressées dès que le problème des réfugiés apparaîtrait en voie de règlement.

Enfin, Jérusalem devrait recevoir un statut international assurant la cohabitation des Israéliens et des Arabes et le libre accès de tous aux Lieux Saints des différentes religions.

Tel étant le contenu des dispositions qu'il envisage, le gouvernement français estime qu'à ce stade il convient de ne pas paraître s'immiscer dans le déroulement de la mission de M. Jarring.

Le gouvernement français, tout en étant prêt à entrer dès maintenant en consultation avec M. Jarring si celui-ci le désire, pense qu'il serait préférable d'attendre qu'il ait déposé son rapport auprès du Secrétaire général des Nations unies avant d'entreprendre l'examen des modalités concrètes d'application de la résolution du Conseil de sécurité.

Le gouvernement français, soucieux d'obtenir une mise en application effective de la résolution, estime qu'il ne sera pas possible d'y parvenir sans un accord entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur les mesures à prendre dans ce sens. Il pense donc qu'il conviendrait, lorsque M. Jarring aura déposé son rapport, de proposer des consultations à 4 en vue de parvenir à un tel accord.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1968*)

32

M. LAMBROSCHINI, AMBASSADEUR DE FRANCE À LA PAZ,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 503/AM. *La Paz, 18 juillet 1968.*

Les événements du mois de mai en France et les réactions boliviennes.

Les événements qui se sont déroulés en France durant tout le mois de mai[1] ont été suivis à La Paz avec la plus grande attention et il ne s'est pas passé de jour que je n'ai été interrogé sur la signification à donner au mouvement de grèves et aux revendications des étudiants.

Nombre de mes collègues, notamment les ambassadeurs de Grande-Bretagne, du Pérou, des Pays-Bas et d'Israël[2], m'ont manifesté à plusieurs reprises une sympathie qui ne trompait pas sur les sentiments qu'ils éprouvaient à l'égard de la France. D'autres plus réticents et certains franchement hostiles, ne m'ont pas caché leurs opinions en me laissant entendre que les émeutes de Paris n'étaient que la conséquence de la politique suivie par le gouvernement français depuis dix ans.

Les Boliviens beaucoup plus réservés m'ont cependant témoigné eux aussi un très grand intérêt et les journaux de La Paz avec une discrétion que je tiens à souligner ont su, durant toute cette période, rendre compte de façon impartiale des événements qui se déroulaient en France en se bornant à reproduire, le plus souvent sans autres commentaires, les nouvelles diffusées par l'AFP, Reuter ou AP.

Les deux appels du général de Gaulle[3] ont été publiés in extenso mais ce n'est pas sans une inquiétude visible que l'on a attendu dans les milieux gouvernementaux le verdict des élections législatives.

Dès le 23 juin par contre, les premiers résultats ayant été aussitôt connus en fin de soirée, la presse sortit de sa réserve pour commenter fort élogieusement la façon dont le gouvernement français avait surmonté la crise et à partir du 30 juin ce fut sans aucune retenue qu'elle souligna longuement le succès du général de Gaulle.

Dans un éditorial de deux colonnes, le journal d'information *Ultima Hora*[4], sous le titre « La France vient de donner une leçon de responsabilité

[1] Allusion aux événements qui, du 2 au 31 mai 1968, se sont succédé en France avec les manifestations étudiantes, parfois violentes, l'occupation des universités et des usines, les grèves ouvrières, jusqu'à ce jour du 30 mai où, dans une déclaration radiodiffusée, le général de Gaulle annonce qu'il ne se retire pas, qu'il maintient à son poste le Premier ministre, Georges Pompidou, et qu'il dissout l'Assemblée nationale, de nouvelles élections législatives devant se tenir les 23 et 30 juin.

[2] L'ambassadeur de Grande-Bretagne en Bolivie est Ronald William Bailey ; celui du Pérou, Anibal Ponce Sobrevilla ; celui des Pays-Bas est Pieter J.F. Daniels, Israël est représenté par un chargé d'Affaires, Yair Behar.

[3] Des 24 et 30 mai 1968.

[4] *Ultima Hora* est un journal généraliste, à prédominance locale, qui se veut indépendant.

civique » écrivait dès le 1er juillet : « Il est heureux de pouvoir constater que dans le monde – ce monde qui appartient à tous car des millions d'êtres y cohabitent – se déroulent des événements qui définissent l'équilibre d'un peuple qui, consciemment et en toute liberté, choisit de suivre un chemin opposé à la violence.

Nous n'interprétons pas en effet le résultat de ces élections comme celui d'une solution provisoire et nous le considérons au contraire comme l'affirmation catégorique d'une nation décidée à rejeter toute action perturbatrice…

Que le cas de la France inspire les pays où l'on pratique la démocratie des foules sans idées générales, sans culture et sans maturité politique. »

De son côté le journal *Presencia*[1], organe du Mouvement populaire chrétien, qui lors de l'affaire Debray[2] s'était montré particulièrement agressif vis-à-vis de la France, n'hésitait pas le 2 juillet à publier un long éditorial sous le titre « Après l'exemple de la France » dans lequel l'auteur de l'article – vraisemblablement Huáscar Cajias, le rédacteur en chef du journal – constatait que « ce qui se prévoyait il y a une semaine, à savoir un triomphe catégorique de De Gaulle sur ses adversaires politiques s'est converti en une réalité qui ne peut être niée.

Le peuple français a donné un blanc-seing au vieux général pour qu'il mène à bien une révolution démocratique sans porter atteinte à la liberté et à la dignité humaine…

Le peuple français a manifesté son désir d'entreprendre des réformes mais il a aussi signifié sa volonté de les voir se réaliser en dehors de toute violence. Contre cette détermination se sont brisées les tentatives des révolutionnaires.

L'exemple français doit être étudié car il comporte des éléments qui ne sont pas particuliers à la France et qui procèdent au contraire de sentiments universels. Justice et liberté sont les aspirations de la jeunesse et des forces progressistes d'un grand nombre de pays.

Le plus sage donc est de suivre le chemin pris par la France car celui-ci correspond aux aspirations profondes des peuples qui veulent atteindre leur plein développement sans morts ni destruction ».

Le Diario[3] enfin, dont les attaches avec l'ambassade des États-Unis sont connues, a consacré le 3 juillet un éditorial de M. Constantino Carrion à « La France et la révolte universitaire ».

Rendant compte des différents événements qui amenèrent le général de Gaulle à dissoudre l'Assemblée et à procéder à de nouvelles élections,

[1] *Presencia*, fondé en 1952, est le premier quotidien de Bolivie.

[2] Régis Debray, universitaire français, écrivain et correspondant de presse, est arrêté par les forces armées boliviennes dans une région située au sud-est de la Bolivie occupée par les guérilleros castro-communistes, le 20 avril 1967. Il est condamné en novembre 1967 à trente ans d'emprisonnement pour complicité avec la guérilla et purge sa peine dans la prison de Camiri dans le sud-est de la Bolivie.

[3] *El Diario*, fondé en 1904, est un quotidien conservateur.

l'auteur écrit « La réponse de la France à la subversion a été une leçon magistrale de démocratie.

Le général de Gaulle a montré qu'il possédait toujours une vision extraordinaire de l'avenir et qu'il était toujours un grand conducteur de peuples.

Il appartient au groupe des constructeurs de l'Europe et si nous regrettons tout à la fois son éloignement de l'OTAN, ses visites à Moscou[1], à Québec[2] ou à Bucarest[3], sa bataille contre le dollar américain et son refus d'admettre la Grande-Bretagne au Marché commun, nous reconnaissons le rôle essentiel qu'il a joué à la tête de la France en libérant celle-ci d'un passé colonialiste.

La France s'est révélée être encore une fois le pays de la liberté et de la démocratie ».

(*Direction d'Amérique, Bolivie, 1968*)

33

NOTE POUR LE MINISTRE

Visite de M. Bhagat à M. de Lipkowski

N. /AS.[4] *Paris, 18 juillet 1968.*

J'ai reçu le 16 juillet 1968, de 11 heures à midi, M. Bhagat[5], ministre d'État indien aux Affaires extérieures, accompagné de M. Jha[6], ambassadeur de l'Inde à Paris.

M. Bhagat m'a exposé que sa visite n'avait aucun caractère officiel, mais constituait une simple prise de contact à l'occasion de la fin de son séjour à

[1] 20 juin-2 juillet 1966. Voir *D.D.F.* 1966-II, nos 54, 55, 70, 96.

[2] 23-27 juillet 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, nos 45, 47, 49, 53, 59, 60.

[3] 11-18 mai 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, nos 295, 300, 307.

[4] Cette note a été rédigée par M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968.

[5] Shri Bali Ram Bhagat, né à Patna en 1922, est d'origine intouchable. Il a été député à la Chambre basse (Lokh Sabha) à partir de 1950, secrétaire parlementaire au ministère des Finances de 1952 à 1956, secrétaire adjoint du même Département de 1956 à 1963, secrétaire d'État au Plan de 1963 à 1966, puis secrétaire d'état aux Finances, puis ministre d'État au ministère de la Défense, chargé des productions d'armement dans le premier gouvernement dirigé par Madame Indira Gandhi. À la suite du remaniement ministériel qui a suivi la démission de M. Chagla du ministère des Affaires extérieures en novembre 1967, il est ministre d'État au ministère des Affaires extérieures, essentiellement chargé des relations avec le Parlement, Madame Gandhi ayant conservé le ministère des Affaires extérieures.

[6] M. Chandra Shakkar Jha, né le 20 octobre 1909, ministre des Affaires extérieures en mars 1946, après avoir été ambassadeur à Ankara entre 1951 et 1956 et à Tokyo entre 1957 et 1959, puis représentant de l'Inde aux Nations unies de 1959 à 1962 et haut commissaire pour l'Inde à Ottawa en 1962-1963, a été nommé ambassadeur à Paris en 1967. Il a présenté ses lettres de créance au général de Gaulle le 16 mai 1967.

Genève[1]. Je lui ai indiqué combien le gouvernement français avait regretté d'avoir dû annuler – en raison des événements du printemps – la visite d'État que devait faire à Paris, au début du mois de juin dernier, le président Zakir Husain[2]. J'ai précisé que le gouvernement français souhaitait vivement que ce projet soit repris, et que la visite prévue ait lieu avant la fin de l'année en cours. M. Bhagat m'a confirmé que le président de l'Inde serait très heureux de venir le plus tôt possible à Paris.

Concernant les consultations périodiques franco-indiennes à l'échelon ministériel, dont le principe avait été adopté lors de la visite de MM. Pompidou et Couve de Murville à New Delhi en février 1965[3], j'ai indiqué que vous étiez très conscient de l'utilité de ces échanges de vues et très désireux de leur conférer un caractère annuel.

J'ai toutefois fait valoir que votre calendrier n'avait pu encore être établi et qu'il ne m'était pas encore possible de préciser la date exacte de votre visite en Inde, qu'il s'agisse de la fin de cette année ou du début de l'an prochain.

M. Bhagat et M. Jha m'ont remercié de ces assurances et m'ont indiqué combien le gouvernement indien serait heureux de vous accueillir à New Delhi. Mes interlocuteurs ont en effet souligné l'utilité qu'avaient revêtu les entretiens tenus en juin 1966 à Paris entre MM. Swaran Singh et Couve de Murville[4]. Reprendre des conversations régulières de ce genre leur paraît indispensable, non seulement pour s'entretenir des problèmes internationaux, mais aussi pour renforcer la coopération technique et les échanges économiques entre les deux pays. Dans cet esprit, M. Bhagat a mentionné notamment l'intérêt que son gouvernement portait à accroître ses achats

[1] Le télégramme à l'arrivée de New Delhi nº 934 du 6 juillet 1968 indique que M. Bhagat, se rendant à Genève pour assurer, le 8 juillet 1968, la présidence de la délégation indienne à la quinzième session du Conseil économique et social des Nations unies, a souhaité, à cette occasion, faire une brève visite à Paris.

[2] M. Zakir Husain, candidat du parti du Congrès, a été élu président de la République de l'Inde le 6 mai 1967 et a pris ses fonctions le 13 mai 1967. À la suite de l'invitation qui lui a été faite en juin 1967 de se rendre en visite officielle à Paris, celle-ci a été fixée en décembre 1967 du 4 au 7 juin 1968. Le 24 mai 1968, le télégramme au départ de Paris nos 90-91 a indiqué à l'ambassadeur de France de France à New Delhi que cette visite devait être remise à une date ultérieure « en raison des circonstances ».

[3] MM. Georges Pompidou et Couve de Murville se sont rendus en visite officielle à New Delhi du 8 au 11 février 1965. Le communiqué officiel franco-indien publié le 10 février à l'issue des entretiens qui se sont déroulés les 8, 9 et 10 février entre les ministres et les hauts fonctionnaires indiens et français indique que les Premiers ministres des deux pays « se sont déclarés d'accord pour qu'à l'avenir les deux gouvernements procèdent, sur les questions politiques aussi bien que sur les autres questions d'intérêt commun, à des consultations périodiques, à Paris ou à New Delhi, aux échelons appropriés, y compris, chaque fois que ce sera possible, à l'échelon des ministres ».

[4] Les consultations franco-indiennes des 1er et 2 juin 1966 ont réuni à Paris, du côté indien, MM. Swaran Singh, ministre des Affaires extérieures, C.S. Jhan, secrétaire général du même Département, Rajeshwar Dayal, ambassadeur de l'Inde en France, K.B. Lall, ambassadeur de l'Inde en Belgique et auprès de la Communauté économique européenne, J.S. Mehta, ancien chargé d'Affaires à Pékin et Madame Rukmini Menon, directeur d'Europe au ministère des Affaires extérieures. Ces conversations ont porté, entre autres objets, sur la situation internationale ; le Marché commun ; la politique chinoise ; le Vietnam ; les relations entre l'Inde et le Pakistan et la situation en Indonésie ; le désarmement et les relations bilatérales dans le domaine économique, culturel et technique.

d'armes en France et à voir se développer une coopération franco-indienne dans le domaine scientifique[1].

M. Bhagat m'a ensuite longuement interrogé sur la genèse, le déroulement et la portée des troubles universitaires et sociaux qui viennent de se produire en France[2]. Le secrétaire d'État indien s'est notamment montré préoccupé de savoir si de pareils événements ne risquaient pas de se reproduire au mois d'octobre prochain.

Évoquant le problème des étudiants, mon interlocuteur a souligné qu'il s'agissait d'un phénomène mondial auquel son propre pays n'échappait pas[3]. Il a paru craindre que les milieux universitaires indiens – qui ont suivi avec beaucoup d'attention les événements de Paris – ne soient gagné à leur tour lors de la prochaine rentrée universitaire par une agitation analogue. Ses inquiétudes se fondent en particulier sur les menées des partis d'extrême gauche, marxiste ou pro-chinois, qui semblent spécialement actifs au Bihar et au Bengale[4].

D'une manière générale, les questions pertinentes que m'a posées M. Bhagat, au sujet de nos problèmes intérieurs – qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la participation dans les domaines administratifs et économiques[5], ou des situations respectives de la majorité et de l'opposition – ont montré qu'il avait suivi de très près les récents événements qui ont affecté la France. Nul

[1] D'après la dépêche de l'ambassade de France en Inde n° 719/AS du 13 juin 1968, le budget militaire de l'Union indienne représente près de 19 % (1 353 millions de dollars) de l'ensemble des dépenses de l'État. L'Inde a passé des accords avec la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Japon, la Suède et la France pour la fabrication sur place de chars de combat, de canons, de mortiers, de missiles, de matériel de transport, et avec l'URSS pour la fabrication de Mig 21. L'Union indienne importe par ailleurs des avions de combat, des canons et des missiles d'URSS, de France et de Grande-Bretagne. Des négociations ont été entamées avec la France en mars 1968 pour l'achat de 80 obusiers, 18 canons, 22 véhicules chenillés pour l'armée de terre ; 70 hélicoptères Alouette, 2 Caravelle, 4 Atlantic et 2 ou 3 Mystère 20 pour l'armée de l'air, ainsi que pour des radars de guet et des mines.

[2] Les « événements » de mai 1968 débutent le 2 mai 1968 à la faculté des lettres de Nanterre dont le doyen suspend les cours à la suite d'incidents. Le 30 mai, l'Assemblée nationale est dissoute par le général de Gaulle ; le 31 mai, le gouvernement est remanié et les élections législatives fixées aux 23 et 30 juin 1968.

[3] D'après la dépêche n° 43/AS du 11 janvier 1968 adressée au Département par l'ambassadeur de France à New Delhi, les tournées de Madame Indira Gandhi au Bengale et en Uttar Pradesh ont donné lieu à des troubles à l'université de Shantini Khetan et à celle de Bénarès. D'autres manifestations étudiantes ont également eu lieu, d'après la dépêche n° 95/AS du 25 janvier 1968, à Madras et à Bangalore contre l'usage du hindi, et selon une lettre du consul de France à Calcutta à l'ambassadeur de France à New Delhi en date du 27 février 1968, à Gauhati en Assam, les 24 et 26 janvier 1968.

[4] Une note de la direction d'Asie-Océanie mars 1968 relative à la situation intérieure de l'Inde souligne le « fractionnement aggravé du parti communiste indien », divisé depuis 1964 entre une tendance pro-moscovite, dite de droite, et une tendance « marxiste » (PCM), pro-chinoise, dite de gauche, l'aile gauche de cette dernière fraction prônant l'idéologie et les méthodes des maoïstes. C'est à cette aile gauche maoïste que seraient dues les « jacqueries » ayant éclaté en 1967 en particulier dans le Nord du Bengale. La dépêche n° 844/AS du 18 juillet 1968 signale que le chef de file de ces extrémistes a annoncé son intention de regrouper les dissidents du PCM en un « parti communiste révolutionnaire ».

[5] Le 24 mai 1968, dans une allocution radio-télévisée, le général de Gaulle a annoncé un référendum au mois de juin sur la participation. Le 30 mai, dans une déclaration radio-diffusée, il indique que celui-ci, prévu pour le 16 juin, est différé.

doute qu'il n'ait été parfaitement informé par M. Jha, dont la connaissance de nos problèmes mérite d'être soulignée.

J'ai tenu au courant de cet entretien notre ambassadeur à Delhi[1], actuellement de passage par Paris.

Concernant la visite officielle du président de l'Union indienne, M. Daridan estime qu'il y aurait avantage à ce qu'elle fût fixée sans trop tarder, ce projet tenant fort à cœur à M. Zakir Husain.

Quant aux échanges de vues annuels franco-indiens au niveau des ministres des Affaires étrangères, M. Daridan pense qu'on serait très déçu du côté indien si nous ne décidions pas d'y procéder à l'automne prochain.

Ces entretiens n'ont en effet pas pu avoir lieu en 1967[2]. D'après notre ambassadeur, la visite du président de l'Union indienne revêtira surtout un caractère protocolaire et pourrait difficilement être considérée comme entrant dans le cadre exact de ces échanges de vues.

Aux yeux des Indiens ce serait donc cette année au tour de M. Debré de se rendre à Delhi.

Il conviendrait toutefois que notre ambassade s'assure au préalable qu'il sera possible à Mme Indira Gandhi, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères indien[3], de prendre part à l'ensemble des conversations. Dans la négative, la rencontre pourrait avoir lieu au niveau des Secrétaires d'Etat.

(*Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, Politique extérieure, Relations avec la France, 1968*)

[1] Depuis mai 1965, l'ambassadeur de France à New Delhi est M. Jean Daridan.

[2] Voir notes ci-dessus. Les consultations franco-indiennes n'ont pu avoir lieu ni en 1967, ni en 1968. Elles auront finalement lieu à New Delhi au 6 au 8 mars 1969, la délégation française étant conduite par M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

[3] Madame Indira Gandhi, fille de Pandit Nehru, née le 10 novembre 1907 à Hallahabad (Uttar Pradesh), a fait ses études en Suisse, puis à l'université d'Oxford ; elle a épousé Feras Gandhi dont elle a eu deux fils. Revenue en Inde en 1941, elle s'y est rapidement engagée dans la vie politique. Elle a été élue Premier ministre de l'Inde le 13 janvier 1966, à la suite de la mort de M. Lal Bahadur Shastri, le 10 janvier 1966. À la suite de la démission de M. Chagla du ministère des Affaires extérieures et du remaniement ministériel qui s'en est suivi en novembre 1967, elle a conservé le ministère des Affaires extérieures.

34

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Debré et l'Ambassadeur des États-Unis à Paris le 15 juillet 1968

C.R.[1] *Paris, 18 juillet 1968.*

Secret.

L'ambassadeur des États-Unis me fait part de la très grande satisfaction qu'il éprouve à l'idée de rencontrer prochainement le général de Gaulle et d'avoir ainsi l'occasion d'une longue conversation sur les rapports franco-américains. Il semble, ajoute-t-il, que ces rapports doivent nettement s'améliorer, et il se demande même pourquoi, au cours des mois passés ils ont paru se détériorer.

Je réponds qu'en effet, les perspectives sont bonnes pour ce qui concerne les rapports entre les États-Unis et la France. C'est la politique courageuse du président Johnson, décidant une modification décisive de la politique américaine au Vietnam[2] qui permet, à n'en pas douter, cette amélioration.

Je précise, qu'en son temps, le discours prononcé par le général de Gaulle à Phnom-Penh[3], n'a pas été compris de l'opinion américaine. On a voulu y voir une attaque contre les positions américaines dans le monde, alors qu'il s'agissait de révéler publiquement un fait éclatant : la guerre au Vietnam constituait un obstacle décisif à un effort de détente. Certes, il y a d'autres obstacles à cette politique de détente, mais l'affaire du Vietnam, qui a peut-être fait manquer des occasions dans le passé, demeure un fossé qui empêche toute action.

C'est pourquoi le général de Gaulle a salué le courage et la lucidité du Président des États-Unis.

Après quelques considérations sur l'état des négociations, l'ambassadeur des États-Unis se préoccupe de savoir si, à mes yeux, il existe d'autres difficultés entre les États-Unis et la France.

Je réponds, qu'en ma qualité d'ancien ministre de l'Économie et des Finances, ayant pris une part très active aux négociations monétaires, je suis obligé de dire qu'il existe entre les États-Unis et la France des vues divergentes quant à l'avenir du système monétaire international[4], et sans

[1] Une annotation manuscrite de M. Alphand indique qu'il s'est assuré de l'envoi à Washington de cette note rédigée par le Ministre.

[2] M. Debré se réfère à un discours radio-télévisé prononcé par le président Johnson le 31 mars 1968 dans lequel il annonçait avoir ordonné aux forces américaines de cesser toute action contre le Nord-Vietnam, excepté dans la région bordant au nord la zone démilitarisée frontalière. Il faisait ainsi disparaître un des préalables mis par Hanoï à l'ouverture de toute discussion de paix.

[3] Ce discours a été prononcé le 1er septembre 1966 lors de la visite officielle du général de Gaulle au Cambodge. Se reporter à ce sujet à *D.D.F.*, 1966-II, nos 44, 52, 215 et 232.

[4] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1967-II, nos 302, 307.

vouloir en dire davantage, je renvoie mon interlocuteur aux longues conversations des mois passés notamment avec MM. Fowler, secrétaire au Trésor et Rostov, sous-secrétaire d'État.

L'ambassadeur américain souligne qu'il s'agit d'un problème technique au sujet duquel les avis sont très divergents.

Je lui réponds que l'aspect politique est beaucoup plus important que l'aspect technique dans cette affaire. Le gouvernement américain a, en ce qui concerne le dollar, une doctrine « romaine », formule que j'ai été le premier à employer, mais qui depuis, a fait fortune, et qui marque bien, comme il est naturel, le caractère politique du problème. Pour ce qui nous concerne, et en considération des raisons d'intérêt commun, nous souhaitons l'établissement d'un système monétaire qui consacre l'égalité juridique et politique des nations.

Existe-t-il encore des motifs d'incompréhension entre les États-Unis et la France ?

Peut-être lui dis-je en faisant allusion à une déclaration faite il y a quelques mois par M. George Ball[1] qui vient justement d'achever un bref séjour à Paris. Parlant des affaires importantes du monde et notamment des affaires européennes, George Ball a en effet parlé du nationalisme français. C'est là un thème fréquemment évoqué, et qui est la marque d'une grave incompréhension.

Il n'y a pas de nationalisme français, mais un sentiment national très profond qui est l'expression d'un patriotisme, sans lequel il n'y aurait point de politique française, ni de France, pas plus qu'il n'y aurait de politique américaine s'il n'y avait de patriotisme américain.

Les conceptions supra-nationales trouvent aux États-Unis, et notamment au département d'État, d'ardents défenseurs. Il s'agit là de doctrines qui satisfont davantage le patriotisme américain que le patriotisme français et une meilleure compréhension devrait amener plus de discrétion.

L'ambassadeur des États-Unis se déclare intéressé par ce que je viens de lui dire. Il me fait savoir à quel point on a été satisfait à Washington du succès électoral[2] remporté par le général de Gaulle.

(Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968)

[1] George Wildman Ball, juriste et homme politique américain, sous-secrétaire d'État pour les Affaires économiques et sous-secrétaire d'État depuis 1961.

[2] Il s'agit du large succès remporté par la majorité présidentielle aux élections législatives des 23 et 30 juin 1968 qui faisaient suite aux grèves ouvrières et à l'agitation universitaire du mois de mai précédent.

35

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Haute-Volta

N. nº 356/DAM. *Paris, 18 juillet 1968.*

Politique intérieure

Depuis la chute du président Yaméogo au mois de janvier 1966[1], la Haute-Volta vit dans un calme que n'a guère troublé la tentative entreprise au mois d'août 1967[2] par l'épouse et le fils du chef d'État déchu en vue de ramener celui-ci au pouvoir. L'autorité du général Lamizana s'exerce dans des circonstances parfois difficiles en particulier sur le plan économique, mais n'est pas dangereusement contestée.

Cependant la présence de M. Yaméogo sur le territoire national dans des conditions de résidence forcée – confortables au surplus – est un élément de malaise. Le général Lamizana en est bien conscient et sans doute serait-il heureux de se débarrasser par quelque mesure d'exil d'un prisonnier de fait un peu encombrant, qui a déjà voulu mettre fin à ses jours et qui conserve une certaine influence sur ceux qui furent ses partisans. De leur côté, les anciens *leaders* politiques se sont détachés de M. Yaméogo mais ils souhaiteraient que fût rétabli un régime de caractère plus légal et plus civil. À ces dispositions bienveillantes les éléments les plus jeunes de l'armée et des syndicats opposent une intransigeance de principe. Ces derniers ne veulent pas entendre parler de politiciens qu'ils tiennent pour responsables de la situation financière de 1966, si grave qu'il a fallu pratiquer une politique d'austérité rigoureuse pour tenter de la redresser[3]. Les militaires ne sont pas moins hostiles à toute mesure qui leur paraîtrait de nature à faciliter le cas échéant le retour au pouvoir de l'ancien président.

Il s'agit, en attendant, d'atteindre 1970, année que l'armée s'est fixée comme terme du pouvoir[4] qu'elle a recueilli dans la faillite du régime précédent.

D'ici là les difficultés ne manqueront pas au gouvernement voltaïque, à commencer par celles qui résultent de la pauvreté d'un pays assez peuplé, à l'échelle africaine tout au moins.

[1] Les 2-3 janvier 1966.

[2] De proches parents et quelques-uns des partisans de l'ancien président Yaméogo projetaient de manifester pendant les cérémonies de la fête de l'Indépendance, le 5 août 1967, en faveur de la libération de l'ancien président. Se référer à *D.D.F.*, 1967-II, nº 180. Le procès de ces conjurés du « 5 août » s'est ouvert devant un tribunal spécial le 24 mai 1968 pour s'achever le 5 juin : sur les trente-trois accusés, deux condamnations à l'emprisonnement : Mme Félicité Yaméogo, épouse de l'ex-président, à trois ans avec sursis, M. Herman Yaméogo, fils de l'ancien président : sept ans ; onze acquittements.

[3] Se reporter à la note nº 353/DAM de la direction des Affaires africaines et malgaches du 16 juillet 1968, non publiée, commentant la situation économique et financière de la Haute-Volta.

[4] Le Conseil supérieur des Forces armées, dans sa déclaration du 12 décembre 1966, annonce que l'Armée ne s'effacera pas avant 1970.

Il en est d'autres plus inattendues.

Ainsi les problèmes religieux tiennent en Haute-Volta une importance plus grande que dans d'autres États africains. Les catholiques sont nombreux dans le gouvernement et l'administration et les syndicats chrétiens avaient accueilli sans défaveur l'installation au pouvoir du général Lamizana alors lieutenant-colonel, bien que celui-ci fût musulman. Or les difficultés budgétaires ont conduit le gouvernement à diminuer ses subventions aux écoles catholiques qui se sont senties menacées à plus ou moins long terme. Il en est résulté depuis 1967 un conflit assez aigu entre la hiérarchie et le ministre des Finances, l'intendant militaire Garango « homme fort du gouvernement », qui rappelait que l'aide de l'État à l'enseignement privé « ne relevait d'aucune obligation constitutionnelle ou légale ».

L'épiscopat menaça d'ajourner la rentrée scolaire et le général Lamizana dut s'employer à éviter une rupture dont les conséquences auraient été graves. Un compromis provisoire a permis la réouverture des écoles au début de l'année – mais entre « laïcs » et « cléricaux » des propos assez vifs ont été échangés. Les difficultés budgétaires du gouvernement voltaïque risquent donc par le biais du problème de l'école d'envenimer les relations entre les différents groupes de la population. C'est donc vers l'aide extérieure que s'est tourné le général Lamizana. La France a consenti à rembourser les dettes des écoles catholiques au 31 décembre dernier, solution évidemment provisoire[1].

Politique extérieure

La politique extérieure de la Haute-Volta est caractérisée par un souci d'indépendance qui, sur le plan africain, se traduit par un antagonisme latent entre ce pays pauvre et presque surpeuplé et le riche voisin ivoirien dont les leçons sont mal supportées, quoique de nombreux travailleurs voltaïques doivent y chercher un emploi. L'affaire Yaméogo a également contribué à tendre les relations entre Ouagadougou et Abidjan. En effet, rallié en 1960 au RDA et devenu l'ami personnel du président Houphouët-Boigny, le président Yaméogo trouvait auprès de celui-ci un appui dont le général Lamizana ne bénéficie pas, ne serait-ce que parce qu'il a aux yeux du chef de l'État ivoirien le tort d'être militaire.

Décidée à manifester un parti pris d'indépendance la Haute-Volta est le seul membre du Conseil de l'Entente[2], à avoir participé au mois d'avril dernier à la première réunion des États d'Afrique de l'Ouest à Monrovia[3],

[1] Se reporter à ce sujet au télégramme de Ouagadougou n°s 41 à 46 du 13 janvier 1968, faisant part d'un crédit de soixante millions de francs CFA pour subvention à l'enseignement libre en Haute-Volta.

[2] Le Conseil de l'Entente, fondé le 29 mars 1959, comprend cinq États (Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Togo). Ce fut d'abord une union et même une alliance politique mais également une entente économique et technique.

[3] La conférence des ministres des Affaires étrangères et des chefs d'État qui se tient à Monrovia du 17 au 24 avril 1968 a pour objectif l'organisation de la coopération économique entre les États d'Afrique de l'Ouest. Sur quatorze États invités, neuf sont présents (Mali, Sénégal, Mauritanie, Guinée, Haute-Volta, Gambie, Ghana, Nigeria, Liberia). Les absences sont significatives : la Côte d'Ivoire, le Niger, le Dahomey et le Togo. Sur cette conférence et ses antécédents, se reporter à la dépêche de Monrovia n° 187/AL du 24 avril 1968, intitulée : *Prolégomènes à la conférence de*

ce qui a particulièrement irrité le gouvernement ivoirien[1]. Bien plus, la prochaine réunion de ce nouveau groupement se tiendra dans la capitale voltaïque. Cependant la conférence de l'Entente qui s'est réunie ensuite à Lomé[2] paraît avoir facilité un certain rapprochement entre le président Houphouët-Boigny et le général Lamizana.

Préoccupé par la situation du Dahomey, la Haute-Volta craint que l'arrivée des anciens présidents à Lomé ne compromette les chances du Docteur Zinsou[3]. Après avoir estimé que toute intervention ou simple apparence de pression était à éviter, le général Lamizana s'est en fin de compte résigné à se joindre à ses partenaires de l'Entente pour la réunion du 10 juillet à Abidjan, sur le problème dahoméen.

Dans le cadre du Nigeria, la Haute-Volta, tout en déplorant le conflit, n'a pas suivi l'exemple donné par la Côte d'Ivoire et n'a pas cru devoir reconnaître le Biafra.

Les relations de la Haute-Volta avec la France sont excellentes. En 1967 ce pays a bénéficié de notre part d'une aide de plus de 4 milliards de francs CFA. M. Bourges qui s'y est rendu en visite officielle du 28 au 31 mars 68 y a été très chaleureusement accueilli[4].

Cependant la crise de l'Université française et ses reflets sénégalais ont été attentivement observés en Haute-Volta et à cette occasion notre système d'enseignement tel qu'il est appliqué dans ce pays a fait l'objet de critiques sévères : programmes inadaptés aux réalités locales, à tous les degrés, dans toutes les disciplines ; enseignement primaire trop détaché des réalités concrètes, enseignement secondaire distribuant des diplômes qui ne signifient pas des débouchés[5].

Le gouvernement voltaïque souhaite donc réformer profondément le système mais il compte sur notre assistance pour mener à bien une tâche aussi ample.

L'expulsion par l'Université de Dakar d'étudiants voltaïques[6] que celle d'Abidjan ne veut pas recevoir pose un problème encore plus immédiat.

Monrovia ainsi qu'au télégramme de Monrovia n° 106 du 25 avril 1968. Ces documents ne sont pas reproduits.

[1] Le général Lamizana n'a pas suivi l'injonction de la Côte d'Ivoire, selon laquelle « l'Entente a décidé de ne pas participer aux conférences de Monrovia ». Pour le président de Haute-Volta, l'Entente étant une association d'États souverains, égaux, aucun n'a qualité pour prendre seul des décisions au nom de cette organisation.

[2] La réunion du Conseil de l'Entente s'est tenue à Lomé les 29-30 mai 1968.

[3] Le 27 juin 1968, le docteur Émile-Derlin Zinsou est désigné par le gouvernement provisoire dahoméen comme Président de la République et chef du gouvernement pour cinq ans au moins. Le 17 juillet, le Dr Zinsou est investi par les cadres de l'armée et obtient, à l'issue du référendum du 27 juillet, 76,38 % de « oui » contre 23,62 % de « non ».

[4] C'était la première visite d'un membre du gouvernement français en Haute-Volta depuis l'accession au pouvoir du général Lamizana le 3 janvier 1966. Les principales questions examinées ont porté sur l'assistance en personnel, la subvention d'équipement et le programme du FAC (Fonds d'aide et de coopération). Se reporter à la synthèse de l'ambassade de France à Ouagadougou n° VII/68 du 5 avril 1968, couvrant la période du 22 mars au 5 avril 1968.

[5] Sur ce sujet se reporter au télégramme de Ouagadougou n°s 468 à 475 du 29 juin 1968, non repris.

[6] Cent-dix étudiants voltaïques ont été expulsés par les autorités sénégalaises.

Sans prétendre faire jouer à ce pays un rôle sans commune mesure avec ses moyens le gouvernement voltaïque cherche à étendre ses relations au-delà du voisinage africain et de l'amitié traditionnelle avec la France : le général Lamizana se rend en visite officielle en Allemagne fédérale du 15 au 19. Plusieurs projets d'aide seront étudiés à cette occasion : développement routier, création d'un centre artisanal à Ouagadougou.

Affirmant le caractère indépendant de sa politique la Haute-Volta a, depuis 1967, noué des relations avec l'URSS avec laquelle un accord culturel[1] ainsi qu'un accord commercial[2] ont été signés cette année. Le ministre des Affaires étrangères s'est rendu dans les capitales de l'Est de l'Europe.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Haute-Volta, 1968*)

36

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4047 à 4051. *Bonn, 19 juillet 1968.*

Très urgent. (*Reçu* : 13 h. 50).

À la veille de la réunion du Conseil des Communautés[3], à Bruxelles, c'est avant tout l'entretien que M. Debré et M. Brandt doivent avoir, avant l'ouverture de la session, qui retient ce matin l'attention de l'opinion. Les journaux relèvent que M. Brandt, au déjeuner que lui offrait hier la presse étrangère, s'était réjoui de cette rencontre, indiquant que M. Debré et lui-même avaient tenu à se voir le plus tôt possible et à ne pas attendre la consultation régulière franco-allemande pour procéder à un tour d'horizon.

Les commentateurs accueillent cette nouvelle, avec beaucoup d'intérêt : c'est là l'occasion d'un premier échange de vues d'ordre général fort utile en un moment où la politique orientale de Bonn, et plus précisément du vice-Chancelier, est à l'épreuve. Un de ceux qui sont ordinairement les mieux renseignés, M. Rapp, écrit dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*[4] que l'on tient ici cette conversation des deux ministres pour plus importante

[1] M. Lankouandé, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, a signé à Moscou, le 24 mai, avec M. Prokofiev un protocole d'accord culturel, scientifique et sportif qui prévoit essentiellement l'envoi de stagiaires voltaïques en URSS et d'experts soviétiques en Haute-Volta.

[2] Un protocole d'accord commercial avec l'URSS est signé à Ouagadougou le 8 mars 1968.

[3] Le Conseil des ministres des Communautés européennes se réunit le 20 juillet pour examiner l'ensemble des mesures de sauvegarde demandées par la France suite à la crise de mai 1968. Se reporter au télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1231 à 1254 du 20 juillet, publié ci-après.

[4] La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* ou la *FAZ*, fondée en 1949, est un des trois plus grands quotidiens allemands. Son tirage en 1968 est de 250 000 exemplaires. Ce quotidien, indépendant de tout parti politique, est de tendance conservateur-libéral.

que la session du Conseil elle-même. Certes, sur les problèmes européens, il n'y a rien de changé dans l'attitude française à l'égard de la candidature britannique et cela ne permet guère d'espérer une deuxième conférence au sommet des Six, que M. Kiesinger souhaite, sans avoir, semble-t-il rencontré d'écho à Paris. Tout au plus les deux ministres pourront-ils aborder le projet d'arrangement commercial.

Sur le Traité de non-prolifération[1], la position de la France est également connue : elle ne signe pas, mais se comportera comme si elle l'avait signé, et l'on n'ignore pas à Bonn que ce qui s'est dit au Congrès de la CSU[2] à ce sujet a été accueilli à Paris plutôt froidement. Il est exclu en tous cas que les Allemands trouvent chez leurs voisins de l'Ouest quelque appui s'ils voulaient refuser leur signature.

C'est avant tout, en définitive, croit M. Rapp, des politiques orientales de la France et de la République fédérale que M. Brandt souhaite entretenir son collègue français. On souligne volontiers ici que ces politiques ont beaucoup en commun, et le ministre fédéral des Affaires étrangères écouterait certainement avec un grand intérêt ce que M. Debré pourrait lui dire dans ce domaine.

Tout cela permet de penser que le ministre fédéral des Affaires étrangères, sans pouvoir espérer aller au fond des sujets dans un entretien nécessairement bref, désire que ce premier contact avec son collègue français donne lieu à un tour d'horizon assez complet. Il serait déçu qu'il en fût autrement.

(*Europe, République fédérale d'Allemagne, Relations politiques avec la France, 1968*)

37

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3896 à 3809. *Washington, le 19 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 20 à 02 h. 40).

J'ai été reçu le 19 juillet par M. Eugène Rostow[3] qui, en l'absence du secrétaire d'État, assume l'intérim du département d'État.

[1] Le traité de non-prolifération nucléaire est signé le 1er juillet 1968 par les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne.

[2] La *Christlich-Soziale Union* (CSU) ou union chrétienne-démocrate est la branche bavaroise de la CDU (*Christlich-Demokratische Union*). Le congrès de la CSU s'est tenu à Munich les 12 et 13 juillet 1968. Se reporter à la dépêche de Munich no 501 du 19 juillet, non publiée.

[3] Eugene Victor Rostow, juriste et économiste américain, professeur de droit à l'université de Yale, conseiller auprès du département d'État (1944-1944), membre du Conseil consultatif du *Peace Corps* en 1961 et, depuis cette date, sous-secrétaire d'État.

Notre conversation a principalement porté sur les événements de Tchécoslovaquie. Le sous-secrétaire d'État m'a dit combien l'on estimait préoccupante la situation. D'après les rapports de la CIA et contrairement aux assertions de certains ambassadeurs du camp socialiste à Washington, le nombre des troupes russes qui se trouvaient en Tchécoslovaquie atteignait près de 40 000 hommes. Rien n'indiquait, tout au contraire, qu'elles avaient l'intention de se retirer.

La journée du 19 juillet avait apparemment consolidé, sur le plan local, la position de M. Dubcek[1]. Le comité central du parti communiste tchécoslovaque, malgré la présence dans son sein de partisans de M. Novotny[2], avait approuvé sa position. D'autre part, les milices ou gardes populaires, qui avaient été les initiateurs du coup de Prague il y a vingt ans, étaient entièrement fidèles au régime. Le gouvernement tchécoslovaque enfin avait annoncé qu'il prenait en charge, même si cela devait être un peu théorique, la protection et la surveillance de la frontière.

La situation était donc extrêmement tendue et M. Rostow était en communication permanente avec le Président et le secrétaire d'État à Honolulu. J'apprends d'ailleurs à l'instant que M. Johnson a écourté son voyage à Hawaï et rentre à Washington dans la journée de samedi. Il ne fallait point, en effet, se méprendre sur la détermination américaine. Le gouvernement des États-Unis agissait, ces jours-ci, avec grande prudence afin de ne pas donner créance aux accusations soviétiques selon lesquelles les événements de Tchécoslovaquie étaient encouragés par Washington et étaient l'œuvre de la CIA. Dans la journée pourtant, des communiqués officiels de Washington avaient démenti les accusations de la *Pravda* accusant l'organisation atlantique et le gouvernement des États-Unis d'avoir préparé des plans d'intervention et de subversion en Tchécoslovaquie.

L'intervention faite le 18 juillet aux Communes par M. Stewart[3] rappelant le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'un État, avait reçu la pleine approbation du département d'État. Les Anglais étaient mieux à même, que l'on pouvait l'être ces jours-ci à Washington, de faire connaître ouvertement leur point de vue sans s'exposer à des critiques.

Ceci dit, l'on n'écartait point à Washington la possibilité d'une intervention militaire russe au cours des prochains jours. Que ferait-on en ce cas ? Aucune décision n'avait été encore prise, mais s'il s'agissait d'une agression caractérisée, il serait difficile au gouvernement des États-Unis de ne pas agir comme il l'avait fait au Vietnam et comme il s'était engagé à le faire à

[1] Alexander Dubcek, homme politique tchécoslovaque. Après avoir fait carrière dans les rangs du parti communiste en Slovaquie, il devient membre du comité central du PC tchécoslovaque en 1958 et est élu député à l'Assemblée nationale en 1960. Il est nommé secrétaire du Parti la même année, puis membre suppléant du *praesidium* en 1962, enfin membre titulaire en 1963, et Premier secrétaire du comité central du PC en janvier 1968.

[2] Antonin Novotny, homme politique tchécoslovaque, résistant contre l'occupation allemande, déporté à Mauthausen, membre du comité central du PC depuis 1946. Il devient Secrétaire du Parti et membre du *praesidium* du comité central en 1957.

[3] Secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères.

Berlin. L'affaire dépassant d'ailleurs le cadre de la seule Tchécoslovaquie et pourrait prendre l'aspect d'un affrontement entre l'URSS et l'Allemagne fédérale.

Il ne fallait donc point considérer que le gouvernement des États-Unis adopterait nécessairement en Tchécoslovaquie la même attitude qu'il y a douze ans en Hongrie[1].

M. Eugène Rostow m'a alors rappelé que lorsqu'il avait été reçu par le Premier ministre, alors ministre des Affaires étrangères en novembre 1966, M. Couve de Murville lui avait dit qu'en cas de graves menaces à la sécurité européenne, une consultation entre les alliés s'imposerait. L'affaire tchécoslovaque bien entendu, était évoquée devant le Conseil atlantique. Mais en face de cette crise qui pouvait prendre rapidement des proportions très graves, l'on souhaiterait vivement connaître et entendre le point de vue français. M. Rostow savait que l'affaire avait été évoquée le 17 juillet en Conseil des ministres. Il aimerait connaître à ce sujet notre point de vue.

Suite à mon télégramme précédent.

Au cours de notre entretien du 19 juillet, M. Eugène Rostow m'a brièvement parlé de la situation au Moyen-Orient. Les premiers rapports qui parviennent à Washington de M. George Ball[2] étaient encourageants. Les Jordaniens comme les Israéliens avaient posé à l'envoyé spécial du Président des États-Unis des questions précises qui paraissaient témoigner d'un désir de trouver une solution pacifique. Elles avaient été retransmises à M. Jarring[3]. Malheureusement, M. George Ball, qui ne pouvait se rendre au Caire, n'avait pas rencontré à Beyrouth, comme il l'espérait, M. Riyad[4]. L'attitude des Égyptiens demeurait le principal obstacle dans la recherche d'un règlement.

M. Rostow m'a demandé si j'avais quelques lumières sur les récents entretiens de Moscou entre les Russes et le président Nasser. Je lui ai répondu comme l'avait fait à Londres M. de Courcel (tél. de Londres n° 3 686/95)[5]. Il a personnellement l'impression, d'après les articles de M. Heykal[6] dans *Al Ahram*, que des difficultés ont dû survenir entre Moscou et Le Caire. M. Heykal avait, en particulier, affirmé que le président Nasser était revenu de Moscou persuadé que les Russes chercheraient à éviter avant tout un

[1] Lors de l'insurrection hongroise de 1956, les États-Unis avaient adopté une attitude très critique à l'égard de la répression menée par l'URSS, mais sans intervenir.

[2] M. Ball a été envoyé en mission d'information au Proche-Orient par le Président des États-Unis.

[3] Gunnar Jarring, diplomate suédois chargé de mission par l'Organisation des Nations unies au Proche-Orient, à la suite du conflit israélo-arabe des Six jours, en application de la résolution n° 242 du Conseil de sécurité.

[4] Mahmoud Riyad, diplomate égyptien, ambassadeur en Syrie (1955-1958), président du Conseil des Affaires étrangères, représentant permanent de la RAU aux Nations unies (1962-1964), puis ministre des Affaires étrangères et vice-Premier ministre depuis 1964.

[5] Non reproduit.

[6] Mohammed Hassanein Heykal, rédacteur en chef du quotidien égyptien *Al Ahram* depuis 1960 et chef du département de la Presse de l'Union socialiste arabe depuis 1965.

affrontement direct avec les États-Unis au Moyen-Orient. Ceci était peut-être un signe encourageant.

En terminant, M. Eugène Rostow a fait allusion à la conversation que M. George Ball avait eue récemment à Paris avec M. Alphand. Il tenait à préciser que du côté américain, l'on n'avait pas d'objection de principe à l'établissement d'un calendrier fixant les dates d'évacuation des troupes israéliennes et la mise en application partielle des autres mesures correspondantes.

Cependant, il subsistait un point fondamental. Ce calendrier devrait être discuté directement entre les parties, accepté par elles et entériné ensuite par le Conseil de sécurité. On en revenait donc à la nécessité d'un accord direct ou indirect sous les auspices de M. Jarring avant la mise en application de dispositions quelles qu'elles soient. J'ai dit qu'il subsistait là entre nous un désaccord de procédure fondamental.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

38

M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Dakar,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 669 à 675[1]. *Dakar, 19 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 20, 13 h. 16).

Suite à mon télégramme no 664/66[2].

Les travaux de la commission franco-sénégalaise relative à l'université de Dakar se sont achevés hier, sous la présidence du ministre de l'Éducation nationale, Assane Seck, avec la participation des ministres de l'Enseignement technique, Badiane, et de la Jeunesse, Mocktar M'Bow. Le recteur de l'université[3] faisait également partie de la délégation sénégalaise.

Par la prochaine valise, je transmettrai le procès-verbal ainsi que les listes des professeurs de l'université dont le maintien en poste au cours de la prochaine année universitaire a fait l'objet d'un accord.

[1] Ce télégramme est destiné au secrétariat d'État chargé de la Coopération.

[2] Le télégramme de Dakar nos 664 à 666 du 18 juillet fait part de l'audience accordée par le président Senghor à MM. Beis, Seite et d'Aboville de la délégation française aux entretiens franco-sénégalais sur l'Université de Dakar, qui se sont déroulés les 16 et 17 juillet. Au cours de cette audience, le président Senghor a fait savoir qu'il acceptait le retour de Dahoméens externes ou internes de la faculté de Médecine, de ceux qui sont élèves dans des disciplines non encore enseignées à Yaoundé ou à Abidjan. D'autre part, il a admis que la plupart des nouveaux bacheliers de l'année soient admis à l'université de Dakar. Il reste un problème important à résoudre, celui des possibilités d'accueil dans les universités françaises de plusieurs centaines d'étudiants sénégalais. Se reporter à la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches no 365/DAM du 25 juillet 1968, exposant les problèmes de l'université de Dakar assortie d'une annexe résumant le procès verbal de la réunion du comité franco-sénégalais d'experts (Dakar, 16-18 juillet 1968), non publiée.

[3] M. Paul Teyssier est recteur de l'université de Dakar depuis 1967.

Je résume les principales dispositions qui ont été prises : la révision de l'accord franco-sénégalais du 15 mai 1964[1] fera ultérieurement l'objet de propositions sénégalaises, après consultation des États au sein du CAMES[2] sur les programmes et structures universitaires.

La vocation régionale soudano-sahélienne de l'université de Dakar est affirmée[3] ainsi qu'une répartition des tâches spécifiques entre les universités francophones d'Afrique.

L'accent est mis sur l'aspect fonctionnel de la formation universitaire. À ce titre, la participation à la gestion d'instances extérieures à l'Université est prévue et la délimitation des franchises traditionnelles sera précisée par les autorités sénégalaises.

Les professeurs seront mis à la disposition du Sénégal sous un régime de coopération technique.

La rémunération des professeurs africains sera fixée par contrat, sur proposition des autorités sénégalaises.

Par ailleurs, les mesures conservatoires et transitoires suivantes ont été prévues pour la prochaine année universitaire : le principe de la fermeture des facultés est assoupli par le renforcement des institutions de formation tels l'Institut universitaire de Technologie, l'École Normale Supérieure. La création imminente d'une École de Santé militaire assurera à la rentrée le relais quasi général de la Faculté de Médecine, Pharmacie et des Études dentaires. La délégation française a confirmé l'accueil favorable qui sera fait à une demande de financement auprès du FAC[4] des dépenses d'aménagement et d'équipement relatifs à l'installation matérielle de cette école dont le montant serait de l'ordre de trente à quarante millions CFA, ainsi qu'à la mise à la disposition du Sénégal du personnel d'encadrement complémentaire éventuel.

Ainsi est maintenue, pendant l'année transitoire, la formation à Dakar du plus grand nombre des étudiants en médecine, des professeurs, des administrateurs et des cadres moyens techniques.

[1] L'université de Dakar a été créée en 1947 et comprenait, dès l'origine, les facultés de Droit et de Lettres et une école de Médecine. Par un accord de coopération signé en 1961 entre la France et le Sénégal, l'université de Dakar est devenue un établissement public sénégalais. Un second accord signé le 15 mai 1964 a précisé le régime juridique et les conditions de fonctionnement de l'université. Se reporter à la note de la Direction des Affaires africaines et malgaches n° 354/DAM du 17 juillet 1968, non publiée.

[2] CAMES ou Conseil africain et malgache pour l'Enseignement supérieur, a été créé par les chefs d'État de l'OCAM, lors de la conférence de Niamey tenue les 22 et 23 janvier 1968. Il est l'aboutissement d'une longue réflexion menée sur les structures et les enseignements des universités africaines et malgache, dans un large esprit de coopération interafricaine. La convention portant statut et organisation du CAMES est signée le 26 avril 1972 à Lomé (Togo).

[3] Le président Senghor entend par ce qualificatif que l'université de Dakar doit être réservée aux étudiants du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Niger et du Tchad. Se reporter au télégramme de Dakar n°s 649 à 656 du 16 juillet, non repris.

[4] FAC ou Fonds d'aide et de coopération, qui a succédé en 1959 à l'ancien FIDES (Fonds d'investissement et de développement économique et social) pour retracer les opérations bilatérales d'aide de la France aux pays en voie de développement faisant partie de la zone franc. Les modalités d'intervention du Fonds sont très diverses : financement d'opérations d'assistance technique ; subventions pour l'équipement administratif, économique ou social : subventions d'équilibre pour les budgets nationaux.

La délégation sénégalaise ayant demandé que l'IFAN[1] soit provisoirement maintenu dans un cadre universitaire, la participation des professeurs de l'IFAN à des tâches d'enseignement est décidée et compte en a été tenu dans les horaires des cours à la rentrée.

La déflation porte donc, en gros sur la moitié des enseignants des disciplines littéraires et scientifiques (particulièrement les géologues et biologistes) et une vingtaine de médecins sur quatre-vingts. Douze enseignants en droit et sciences économiques sont maintenus au titre de l'École nationale d'Administration mais donneront également des cours à l'IUT[2], au CFPA[3] et à l'ENEA[4].

Le personnel de la bibliothèque et du rectorat fera l'objet d'un examen détaillé par les autorités françaises, en vue de maintenir ouverts les emplois nécessaires.

Le gouvernement sénégalais ne voulant pas courir le risque du blocage de ses examens par les étudiants pour les sessions d'octobre, l'ouverture de centres écrits dans les capitales africaines, sauf Dakar, et dans des chefs-lieux académiques français à désigner, est retenue par les deux délégations.

La délégation sénégalaise[5] demande le placement, en France, de huit cents (800) étudiants pour l'année universitaire 1968/1969 et l'octroi des bourses correspondantes. La délégation française[6] s'est montrée réservée sur l'octroi des bourses, à l'exception des 140 bourses accordées aux Sénégalais par l'université de Dakar. Toutefois, le Président a admis que la plupart des nouveaux bacheliers (s'il y en a) sur les 300 prévus, soient placés dans les différents instituts. Les conditions et possibilités d'accueil en France seront précisées aux autorités sénégalaises dans un délai d'un mois.

Le président Senghor a l'intention d'entretenir le général de Gaulle du placement de ses étudiants en France et de demander une aide spécifique, en fonction du problème politique posé par l'Université[7]. Cette aide

[1] IFAN ou Institut fondamental d'Afrique noire de Dakar qui a succédé en 1966 à l'Institut français d'Afrique noire, institut de recherches concernant toutes les spécificités de l'Afrique noire, créé par Théodore Monod. Il comporte trois départements : sciences naturelles, sciences de l'homme et géographie Après l'indépendance des pays africains, l'IFAN est intégré en 1963 à l'université de Dakar.

[2] IUT : institut universitaire de technologie.

[3] CFPA : centre de formation et de perfectionnement administratif.

[4] ENEA : école nationale d'économie appliquée.

[5] La composition de la délégation sénégalaise est la suivante : MM. Assane Seck, ministre de l'Éducation nationale ; Émile Badiane, ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ; Amadou Mahtar M'Bow, ministre de la culture et de l'éducation populaire ; Alioune Sene, directeur de cabinet du président de la République ; Michel Rougevin-Baville, conseiller juridique à la présidence de la République ; Ousmane Diene, directeur de cabinet du ministre des Finances ; Jacques Raison, conseiller au ministère du Plan et de l'Industrie.

[6] La délégation française comprend : MM. Gabriel Beis, chef du service de l'enseignement au secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération : Jérôme Seite, chef de service à la direction de l'enseignement supérieur au ministère de l'Éducation nationale ; Benoît d'Aboville du ministère des Affaires étrangères ; René Blanchard, chef de la mission d'aide et de coopération au Sénégal.

[7] Sur la crise sénégalaise de mai-juin 1968, se reporter à *D.D.F.* 1968-I, nº 332.

pourrait alors faire l'objet d'une opération financée par le FAC/Sénégal portant sur l'octroi de bourses pendant l'année 1968/69.

Il convient, enfin, de souligner le climat très cordial de cette réunion dont les entretiens ont été qualifiés officiellement de très positifs par le gouvernement du Sénégal.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Sénégal, Affaires culturelles, université de Dakar, 1968*)

39

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4099 à 4103. *Bonn, 20 juillet 1968.*

(*Reçu* : 16 h. 40).

L'affaire tchécoslovaque est suivie en République fédérale avec une anxiété croissante[1].

Quant à la conduite à tenir, le sentiment unanime est que l'Ouest, tout particulièrement la République fédérale, n'a rien de mieux à faire que de garder la réserve la plus absolue.

Plus sage que MM. Scheel[2] et Blessing[3] (mon télégramme n° 4068), M. Heck[4] vient de renoncer à un voyage privé en Tchécoslovaquie sur lequel la presse échafaudait les spéculations les plus intempestives, en rappelant que la reprise des relations diplomatiques entre Bonn et Belgrade[5] avait été précédée par une mystérieuse visite en Yougoslavie du ministre

[1] Allusion à la situation en Tchécoslovaquie suite aux manœuvres des armées du pacte de Varsovie (URSS, Pologne, République démocratique allemande, Tchécoslovaquie, Hongrie) du 20 au 30 juin sur le territoire tchèque, puis à la lettre commune adressée par les comités centraux des partis communistes de l'URSS, de la Pologne, de la RDA, de la Hongrie et de la Bulgarie, réunis à Varsovie les 14 et 15 juillet, au comité central du parti communiste tchécoslovaque faisant état de leur inquiétude quant à l'évolution de la politique intérieure de la Tchécoslovaquie. Les partis frères réclament une « discussion commune de certaines questions concernant les intérêts des partis intéressés », faisant pressentir la montée d'une atmosphère de crise.

[2] Walter Scheel a été élu, en janvier 1968, président du parti libéral-démocrate allemand (*Freie Demokratische Partei*) ou FDP. Il se rend à Prague à la mi-juillet 1968 à l'invitation de l'Académie socialiste tchécoslovaque, a un entretien avec M. Hajek, ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères et donne une conférence de presse. Ces faits sont repris dans le télégramme de Bonn nos 4068 à 4070 du 18 juillet, non publié.

[3] Karl Blessing est le président de la *Deutsche Bundesbank* (Banque fédérale allemande) depuis 1958. Il se rend également en Tchécoslovaquie aux environs des 10-11 juillet pour étudier les modalités de l'aide que la République fédérale pourrait éventuellement apporter à la Tchécoslovaquie.

[4] Bruno Heck (CDU) est le ministre fédéral de la Famille et de la Jeunesse depuis 1962.

[5] Les relations diplomatiques entre la République fédérale et la Yougoslavie, suspendues depuis le 19 octobre 1957, à la suite de la reconnaissance de la RDA par le gouvernement de Tito et de l'installation à Belgrade d'une légation de la République démocratique allemande, sont rétablies le 31 janvier 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I n° 141.

fédéral de la Famille. D'autre part, M. Helmut Schmidt, président du groupe parlementaire socialiste, vient d'adresser à MM. Kiesinger, Brandt et Schröder[1] des messages dans lesquels il propose l'ajournement des manœuvres que la *Bundeswehr*[2] doit effectuer en septembre non loin de la frontière tchèque. Enfin, les porte-parole du gouvernement fédéral et des partis politiques ont démenti à maintes reprises, en termes catégoriques, les allégations de l'Est sur l'ingérence prétendue de la République fédérale.

Cependant, pour certains, le principe de rigoureuse abstention que l'on prêche pour l'Allemagne et pour l'Europe ne serait pas entièrement valable pour les États-Unis : la *Welt* regrette, ce matin, la passivité du seul pays qui pourrait peut-être exercer à Moscou une action modératrice.

Sur le fond, chacun sent que la politique de détente et de rapprochement avec l'Est est en jeu. L'épreuve peut donc comporter des suites décisives pour M. Brandt, pour le parti socialiste, pour l'avenir de la grande coalition.

Enfin, l'affaire présente, pour les Allemands, un aspect moral. S'adressant aux correspondants de la presse étrangère, M. Brandt a déclaré qu'il avait honte du rôle joué par ses compatriotes de l'Est. Le porte-parole de la SPD[3] a insisté hier sur la même idée. Si les blindés entrent finalement en action contre les réformistes de Prague, écrit aujourd'hui le *General Anzeiger*[4], c'est surtout Ulbricht et sa politique qui en seront responsables. La crise met en lumière les défauts nationaux souvent reprochés aux Allemands : le pédantisme et la servilité envers les puissants. Mais, à cet égard, les regrets ne sont peut-être pas unanimes : beaucoup – notamment à l'*Auswärtiges Amt*[5] – qui n'aiment guère la détente et qui haïssent la RDA[6], voient sans doute, dans les événements présents, une justification de leurs pronostics et de leurs avertissements.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

[1] Gerhard Schröder est ministre fédéral de la Défense depuis le 1er décembre 1966.

[2] Allusion aux manœuvres *Lion noir* qui selon les plans de la *Bundeswehr* devaient avoir lieu du 15 au 21 septembre dans le voisinage de la frontière tchécoslovaque, suscitent une vive controverse dans les milieux politiques et dans la presse. À la suite d'un échange de télégrammes entre MM. Kiesinger et Schröder, les manœuvres *Lion noir* sont, non pas annulées, mais repoussées dans le temps ou dans l'espace. Se reporter aux télégrammes de Bonn nos 4120 à 4123 et 4124 du 22 juillet, non publiés.

[3] SPD ou *Sozialistischen Partei Deutschlands* ou parti social-démocrate est un des plus anciens partis politiques allemands. Willy Brandt en est le président depuis 1964.

[4] Le *General Anzeiger* est l'organe de presse de la CDU (*Christlich-Demokratische Union*) ou démocratie-chrétienne.

[5] *Auswärtiges Amt* : ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[6] RDA : République démocratique allemande ou Allemagne de l'Est.

40

M. PAOLI, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À TRIPOLI
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 438/AN. *Tripoli, 20 juillet 1968.*

Depuis plusieurs mois déjà, les déclarations officielles, comme les articles de presse, insistaient, notamment à l'occasion des déplacements du Premier ministre[1] à l'étranger, sur le rôle plus important que la Libye entend jouer désormais dans le monde arabe aussi bien que sur le plan international. Ces affirmations étaient restées jusqu'ici assez théoriques, dans la mesure où la Libye ne faisait guère entendre sa voix dans le concert arabe et ne se distinguait guère par des prises de positions propres. Récemment, cependant, on note l'apparition dans les journaux connus pour puiser leur inspiration à des sources officielles, des articles critiquant certains pays frères et refusant l'alignement pur et simple sur les positions prises par quelques-uns d'entre eux au nom de tous. Il est particulièrement significatif que les commentateurs libyens, en rappelant au passage les erreurs du passé et les fautes commises à l'égard de leur pays, n'hésitent plus à donner à leurs voisins des leçons de bonne conduite et même les rappeler aux exigences d'un arabisme plus rigoureux.

Le mois dernier, le ministre de l'Information libyen[2] avait accordé au correspondant du journal égyptien *Joumhouriya*[3] une interview dans laquelle il accusait les responsables des services d'information arabes d'avoir trompé l'opinion publique et concouru à la défaite en entretenant sur l'ennemi des illusions dangereuses.

Les articles publiés sur ces entrefaites au Caire par M. Hassanein Heykal[4] sont venus à point illustrer le propos de M. Salhine El Houni. Tandis que les journaux libyens brodaient sur le thème de la nécessité de dire la vérité au peuple afin de lui permettre de faire face à l'adversaire en toute connaissance de cause, l'un d'eux, *At Taliaa*[5], a soulevé la question des torts causés à la Libye. Son argument était le suivant : les responsables égyptiens ont fini par reconnaître qu'il n'y avait pas eu d'intervention anglo-saxonne aux côtés des forces israéliennes lors de l'agression de juin dernier. Ils ont

[1] Le Premier ministre libyen est Abdelhamid Mokhtar Baccouche depuis le 25 octobre 1967. Il accomplit une tournée dans les trois pays du Maghreb : au Maroc du 3 au 6 juin, en Algérie du 7 au 8 juin et en Tunisie du 8 au 10 juin.

[2] Le ministre de l'Information libyen est Ahmed Salhine El Houni depuis le 4 janvier 1968.

[3] Le quotidien égyptien *Joumhouriya* est l'organe officieux de l'Union socialiste arabe. Il subit une concurrence très sérieuse de la part de l'un des plus grands quotidiens de la RAU : *Al Ahram* ; il tire à 80 000 exemplaires.

[4] Hassanein Heykal est le rédacteur en chef du quotidien *Al Ahram*, organe officieux du régime de la RAU. Heykal entretient des liens étroits avec le président Nasser.

[5] *At Taliaa* (l'avant garde) est un hebdomadaire libyen, organe de l'Union nationale des syndicats de Tripolitaine ; son directeur est Salem Chita ; il est écrit en langue arabe et tire à 2 800 exemplaires.

cependant laissé dans l'ombre les accusations qu'ils avaient à l'époque lancées contre la Libye, et selon lesquelles c'était des bases anglaises et américaines dans ce pays qu'étaient partis les appareils ayant bombardé la RAU. Le souci du Caire de rétablir des relations satisfaisantes avec Washington et Londres est sans doute légitime, mais la Libye, pour sa part, attend toujours qu'on la lave des calomnies diffusées contre elle et qu'on lui présente des excuses pour l'attitude offensante et même agressive adoptée alors à son égard, si l'on se souvient que des appels à la subversion avaient été alors adressés à sa population.

Ce n'est pas la première fois que les journaux libyens évoquent cette affaire, mais ils ne l'avaient pas encore fait avec une telle netteté et une telle vigueur de ton.

Dans le même temps, cependant qu'elle s'en prenait aux méthodes utilisées par les pays arabes en matière de propagande, la presse libyenne est sortie de son habituelle réserve en ce qui concerne les fondements de la politique arabe elle-même.

Pour répondre sans doute aux objections que soulève dans l'opinion de son propre pays la décision d'équiper les frontières libyennes d'un coûteux et complexe réseau de défense anti-aérienne acheté à la Grande-Bretagne[1], le Premier ministre a, dans une brève interview diffusée au début du mois par les émissions arabes de la BBC, affirmé que « la défense de la Libye, c'est la défense de la nation arabe, et la défense des pays arabes, c'est la défense de la Libye ».

Ces propos ont été aussitôt repris par les journaux libyens, qui sans donner davantage de précisions que M. Baccouche lui-même – et pour cause – sur la façon dont les fusées sol-air libyennes pourraient être utilisées pour défendre les pays voisins, ont développé à l'envie le thème de la fidélité de la Libye à la cause arabe.

Les déclarations du ministre des Affaires étrangères de la RAU à Stockholm[2] ont fourni au même moment aux commentateurs l'occasion de manifester la pureté de leurs sentiments. « La Libye, ont-ils fait valoir, si elle laisse l'initiative aux pays voisins d'Israël, n'en est pas moins foncièrement attachée à une attitude de résistance face à l'ennemi, et de fermeté dans la récupération des droits arabes usurpés. Elle ne saurait par conséquent admettre aucune révision de la politique adoptée en commun par les pays arabes, et consacrée par la Conférence de Khartoum[3], dont le fondement

[1] Un contrat est signé en avril 1968 avec la *British Aircraft Corporation*. Ce contrat d'un montant de 130 millions de livres porte sur un marché d'un important complexe de défense aérienne (missiles sol-air et équipements électroniques) ; il est passé par le roi Idriss soucieux de se prémunir d'une éventuelle attaque égyptienne et reçoit un commencement d'exécution. Il est annulé par la *British Aircraft Corporation* le 29 décembre 1969.

[2] Le ministre des Affaires étrangères de la RAU est Mahmoud Riyad depuis juillet 1965. Il se rend à Stockholm du 24 au 27 juin 1968 : toute perspective d'arrangement dans le conflit israélo-arabe paraît lointaine bien que Riyad rencontre Jarring et lui demande de poursuivre sa mission. Il s'en tient à la résolution n° 242 du Conseil de sécurité et ne favorise pas un rapprochement avec Israël.

[3] La conférence de Khartoum réunit les chefs d'États arabes du 29 août au 1er septembre 1967. Ils se mettent d'accord sur un triple « non » : non à la réconciliation avec Israël, non à la reconnaissance de l'État d'Israël, non à la négociation avec Israël. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 135.

est le refus de toute négociation avec Israël et de toute reconnaissance de l'État juif. »

En quelques jours, on a assisté à une floraison d'articles inspirés du même esprit d'intransigeance et dont plusieurs mettaient directement en cause les dirigeants égyptiens. « Nous sommes stupéfaits de la déclaration de Mahmoud Riyad sur la reconnaissance d'Israël en tant que fait accompli », écrivait un journal connu pour ses liens avec le pouvoir. « Nous la repoussons, qu'elle constitue une manœuvre ou une concession réelle. Dans le premier cas, on ne pourra revenir en arrière qu'en étant accusé de mensonge ; dans le second, il s'agit d'un manquement à l'honneur et d'une trahison des fedayins qui tombent chaque jour dans la lutte contre les sionistes. »

L'organe du ministère de l'Information est lui-même intervenu dans la polémique. « Nous ne voulons pas la guerre, mais nous ne voulons pas non plus la reddition », écrivait ce journal. « La Palestine appartient aux Palestiniens et aucun arabe n'a le droit d'y renoncer pour eux. On ne peut donc pas plus accepter le fait israélien que sa légalité. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une claire prise de conscience pour déterminer la méthode à suivre en vue de faire face militairement et politiquement à l'ennemi. Les Arabes doivent rester liés par les décisions de Khartoum et l'action qui fera prévaloir une solution juste doit être décidée unanimement sur la base des principes énoncés ci-dessus. »

Il est intéressant de relever que certains ont rappelé la tempête soulevée il n'y a pas si longtemps par les prises de position de M. Bourguiba[1], non pas pour approuver le *leader* tunisien, mais pour montrer le manque de logique de ceux qui l'avaient condamné : « comment demandait l'un d'eux, ceux-là mêmes qui ont accusé Bourguiba de trahison parce qu'il proposait d'admettre l'existence d'Israël dans les frontières du plan de partage de 1948, peuvent-ils aujourd'hui s'engager à leur tour dans la même voie, alors que la conjoncture est maintenant bien plus défavorable aux Arabes après leur défaite de juin dernier ? ».

À côté de ces attaques contre la politique des dirigeants égyptiens, on note également diverses mises en garde contre les grandes puissances, dont la pression sur les intéressés expliquerait leur volte-face. L'accent a été mis, de façon significative, sur la duplicité des Soviétiques et l'erreur que commettraient les Arabes en comptant sur leur appui à l'heure décisive. La décision des Américains de livrer des fusées *Hawk* et des avions à Israël, annoncée au même moment, a été vivement critiquée sans pourtant donner lieu à une véritable campagne. De façon générale, les éditorialistes ont invité les Arabes à se défier des interventions extérieures dans une affaire qui les concerne avant quiconque. Certains sont allés jusqu'à s'en prendre au Conseil de sécurité, dont pourtant les dirigeants libyens, comme ceux de la plupart des autres pays arabes, avaient au moins implicitement,

[1] Habib Ben Ali Bourguiba, président de la République de Tunisie depuis 1957, prononce, au cours d'un voyage au Proche-Orient, un discours à Jéricho le 3 mars 1968, un autre à Jérusalem le 6 mars au cours desquels il préconise le dialogue avec Israël. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 274.

accepté la décision sur le Moyen-Orient de novembre dernier[1]. « En donnant leur accord à un plan de paix au Moyen-Orient malgré les avantages considérables qu'il procure à Israël (libre navigation dans les eaux de Suez et de Tiran, fin de l'état de guerre et reconnaissance par chaque partie de l'existence de l'autre), les Arabes ont transféré au Conseil de sécurité leur responsabilité propre, et abandonné beaucoup de droits légitimes sans pour autant amener jusqu'ici aucune concession de la part d'Israël », écrivait *Al Fajr*[2]. « Iront-ils dans la voie des renoncements jusqu'à permettre la réalisation par Israël de son rêve de domination du Nil à l'Euphrate ? »

Quelles raisons ont poussé la Libye à se faire l'avocat de la fermeté ? Il semble qu'outre la satisfaction de prendre la RAU en défaut dans un domaine souvent choisi par elle dans le passé pour accabler ses adversaires, les dirigeants libyens obéissent à leur souci dominant qui reste de maintenir et d'accroître leur emprise sur leur propre opinion.

Alors que la pression exercée sur ce pays par ses voisins égyptiens s'est relâchée, la défense de l'arabisme contre les abandons perpétrés par ces mêmes voisins leur est sans doute apparue comme un moyen particulièrement heureux d'accroître la cohésion nationale. Le profit est double : d'une part, on entretient le doute sur la vocation du Caire à donner des leçons aux autres pays frères et à décider pour eux ; d'autre part, on montre que la Libye a un rôle essentiel à jouer dans le maintien des valeurs morales qui sont l'arme essentielle des Arabes ; on procure ainsi une nouvelle justification au maintien de la discipline nationale.

« Notre tâche primordiale, affirmait récemment le ministre de l'Information, est d'entretenir face à Israël l'esprit de dévouement et de foi… Si nous bâtissons une nouvelle génération, digne de nos traditions nationales et de la *Senoussia*[3], Israël disparaîtra de lui-même. »

Ainsi, de même que, comme l'assure le Premier ministre, la défense de la Libye c'est la défense de tous les pays arabes, la protection de la personnalité libyenne, c'est la protection des valeurs qui doivent assurer la victoire à tous les Arabes. En s'opposant aux abandons perpétrés par d'autres, la Libye se donne à elle-même bonne conscience.

On peut s'interroger cependant sur les chances de succès de cette politique. Dans la mesure où la position de ses dirigeants peut lui paraître ambiguë et leur argument de l'effondrement spontané d'Israël face à des adversaires moralement renforcés peu convaincants, il est fort possible que l'opinion libyenne reste sur sa réserve.

[1] La résolution du Conseil de sécurité nº 242 du 22 novembre 1967 pose comme principes le retrait des forces israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit et la cessation de toutes assertions de belligérance avec la reconnaissance de la souveraineté de chaque État de la région. Voir notamment *D.D.F.*, 1967-II, nº 257, 1968-I, nºs 169 et 217.

[2] *Al Fajr* (L'Aube) est un hebdomadaire libyen en langue arabe dont le propriétaire est Mohamed Farid Siala. Il tire à 2 200 exemplaires.

[3] La *Senoussia* est une confrérie musulmane fondée en 1837 par Mohamed Ibn Ali Sanussi et implantée notamment en Libye, dont le chef devient roi sous le nom d'Idriss Ier en 1950.

Un point est acquis cependant : la Libye semble prête à jouer un rôle plus actif sur la scène politique arabe. C'est dans la voie d'une attitude plus ouvertement critique à l'égard de la politique de la RAU qu'elle s'engage. Ce faisant, elle pourrait, de concert d'ailleurs avec d'autres états conservateurs disposés comme elle à user de surenchère en matière d'arabisme, compliquer la tâche des dirigeants du Caire.

(*Afrique du Nord, Libye, Politique étrangère, Relations avec les pays arabes*)

41

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1231 à 1254. *Bruxelles-Delfra, 20 juillet 1968.*

Immédiat. (*Reçu* : le 21, 01 h. 25).

Commencée peu après 10 h. ce matin, la session du Conseil consacrée au concours mutuel et aux mesures de sauvegarde arrêtées par le gouvernement français[1] s'est terminée vers 15 h.

La discussion a été ouverte par les déclarations de M. Rey[2] et de M. Barre[3] sur les raisons pour lesquelles la Commission avait recommandé au Conseil, conformément aux dispositions de l'article 108 du Traité de Rome, le concours mutuel[4]. L'un et l'autre ont fait, à cette occasion, un bref exposé de la situation économique et financière de notre pays.

Le Président du Conseil, M. Medici[5], ministre des Affaires étrangères d'Italie, a ensuite demandé si les ministres souhaitaient discuter d'abord du projet de directive sur le concours mutuel ou s'il ne serait pas plutôt préférable de procéder au préalable à une discussion de caractère général, de manière à ce que chacun puisse avoir une vue d'ensemble de la situation.

[1] Sur ce sujet voir dans *D.D.F.*, 1968-I, le télégramme circulaire no 238 du 27 juin 1968.

[2] Jean Rey, président, belge, de la Commission unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

[3] Raymond Barre, membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé des questions économiques et financières.

[4] L'article 108 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne, stipule que : « En cas de difficultés ou de menace grave de difficultés dans la balance des paiements d'un État membre provenant soit d'un déséquilibre global de la balance, soit de la nature des devises dont il dispose, et susceptibles notamment de compromettre le fonctionnement du Marché commun ou la réalisation progressive de la politique commerciale commune, la Commission procède sans délai à un examen de la situation de cet État, ainsi que de l'action qu'il a entreprise ou qu'il peut entreprendre [...] en faisant appel à tous les moyens dont il dispose. La Commission indique les mesures dont elle recommande l'adoption par l'État intéressé. »

[5] Giuseppe Medici, ministre italien des Affaires étrangères du 24 juin au 12 décembre 1968.

Pour ce faire, a ajouté M. Medici, il serait souhaitable que la Commission puisse faire état de ses intentions en ce qui concerne les mesures décidées par le gouvernement français.

M. Rey a alors repris la parole pour faire, devant le Conseil, l'exposé qu'il avait déjà présenté mardi dernier devant les représentants permanents sur la manière dont la Commission appréciait, d'une façon générale, les mesures de contingentement que nous avions arrêtées dans les quatre secteurs des automobiles, l'électroménager, des textiles et des produits sidérurgiques non CECA.

Le Président de la Commission a eu soin de préciser que ces indications qu'il portait à la connaissance du Conseil ne préjugeaient pas la décision finale que son institution serait appelée à prendre puisqu'aussi bien cette décision serait influencée par les débats du Conseil.

Les délégations se sont ensuite exprimées l'une après l'autre, M. Brandt[1] d'abord, suivi par M. Russo[2], le ministre du Commerce italien, puis par MM. de Koster[3] et de Block[4], secrétaire d'État aux Affaires étrangères et ministre de l'Économie néerlandais, par M. Grégoire[5], ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, enfin par M. Harmel[6], au nom de la Belgique.

Toutes ces interventions de nos partenaires ont commencé par un appel à la solidarité communautaire en vue de contribuer au redressement de la situation économique et financière de la France. Cela dit, il y a eu plus que des nuances dans la position des uns et des autres. C'est ainsi que M. Brandt a signalé en particulier les difficultés de l'industrie textile allemande qui ne se trouvait pas dans une situation plus favorable, à son avis, que l'industrie française. Qu'il a fait discrètement allusion à la pression accrue que les exportateurs italiens du secteur de l'électroménager exerceraient sur le marché allemand. Qu'il a exprimé l'opinion que le cumul du taux d'escompte privilégié avec le remboursement partiel des charges salariales constituait un avantage excessif au profit de nos exportations. Mais surtout, il a suggéré que nos mesures de contingentement prennent fin dès le 15 octobre prochain.

M. Russo n'a pas abordé le problème des aides aux exportations. En revanche, il a, dans un long exposé, réfuté l'utilité et l'opportunité des mesures de contingentement dont il a demandé l'abandon pur et simple. Il a, à cette occasion, rappelé que, en 1963, l'Italie s'était tirée d'une situation difficile sans recourir à de telles mesures.

La délégation néerlandaise a adopté une position plus nuancée. Elle n'a pas, elle non plus, abordé la question des aides aux exportations. Elle

[1] Willy Brandt, vice-Chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[2] Carlo Russo, ministre italien du Commerce extérieur du 24 juin au 12 décembre 1968.

[3] Hans Johan de Koster, secrétaire d'État aux Affaires étrangères néerlandais depuis le 5 avril 1967.

[4] Léo de Block, ministre néerlandais des Affaires économiques depuis le 5 avril 1967.

[5] Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes depuis le 3 janvier 1967.

[6] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

n'a pas rejeté le principe de mesures de contingentement, mais elle a insisté pour que ces mesures soient strictement limitées dans le temps et que leur portée soit aussi réduite que possible, qu'il s'agisse du secteur de l'automobile ou de celui des textiles. Elle s'est ralliée à la suggestion de M. Brandt en faveur d'une limitation du contingentement au 15 octobre. Elle a, d'autre part, soulevé le problème des contrats en cours. Enfin, elle a manifesté l'inquiétude que nos mesures déclenchent des conséquences fâcheuses chez les pays tiers et au sein du GATT[1].

Après M. Grégoire, qui s'est exprimé en termes généraux et ne s'est pas clairement prononcé sur le fond des choses, sauf pour demander – il a été le seul à le faire – l'abrogation du contrôle des changes[2], M. Harmel a, plus encore que ses collègues, mis l'accent sur la nécessité de manifester la solidarité de la Communauté. Cela dit, il souhaitait, comme la délégation néerlandaise, modifier les périodes de référence. La durée du contingentement devrait être strictement limitée. La majoration des contingents ne devrait en aucun cas être inférieure à 10 %. Enfin, il serait nécessaire de remédier aux difficultés qui se produisaient à la frontière. S'agissant en particulier des produits textiles, le ministre des Affaires étrangères de Belgique a souligné les inconvénients que nos mesures pouvaient provoquer dans son pays. Mais surtout, M. Harmel a essayé de modifier le sens du débat en suggérant que le Conseil ne se sépare pas sans être parvenu, sinon à une décision, du moins à des conclusions qui « aideraient » la Commission.

Après que tous nos partenaires se soient ainsi exprimés, notre ministre des Affaires étrangères a rappelé que, face à la situation qui résultait de la crise des mois de mai et de juin, le gouvernement français aurait pu céder à la double tentation de demander le report de l'échéance du 1er juillet[3] et de pratiquer une politique de déflation, toutes choses qui auraient eu, pour les autres pays membres du Marché commun, des conséquences beaucoup plus nocives que les mesures limitées et temporaires que nous avions adoptées. Si la France avait écarté une telle politique, c'était sans doute pour des raisons qui lui étaient propres, mais c'était aussi pour tenir compte de la solidarité qui l'unit à ses partenaires et pour continuer dans la voie, où elle s'était engagée, de la concurrence européenne et internationale. Pour illustrer sa pensée et répondre en même temps au ministre italien, M. Debré[4] a rappelé que, en 1963, le gouvernement de Rome avait mis en œuvre une politique de restriction de la consommation qui avait eu, pour les autres pays membres de la Communauté, des conséquences beaucoup plus fâcheuses que celles que le contingentement que nous avions institué pourrait entraîner aujourd'hui. C'est ainsi que nos exportations d'automobiles

[1] *General Agreement on Tariffs and Trade.*

[2] Le contrôle des changes est instauré en France le 31 mai 1968, levé le 5 septembre et rétabli le 12 novembre.

[3] Le 1er juillet 1968, date du désarmement douanier intégral sur les échanges de produits industriels entre États membres de la CEE, de la suppression des droits de douane entre États membres pour la plupart des produits agricoles ne faisant pas l'objet d'une organisation commune de marché, et de la substitution du tarif douanier extérieur commun (TDEC) aux tarifs douaniers.

[4] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 30 mai 1968.

vers la péninsule avaient alors diminué de moitié. La France avait donc adopté les dispositions les moins préjudiciables pour ses partenaires, manifestant ainsi le souci qu'elle avait de tenir compte de l'interdépendance entre l'économie des six pays. Cette politique était d'autant plus méritoire que, indépendamment de l'ouverture des frontières à l'intérieur de la Communauté, la France avait à consentir, en matière de réductions tarifaires à l'égard des pays tiers, les sacrifices les plus lourds. Au surplus, les décisions prises par le gouvernement français n'avaient pas pour objet de restreindre les importations, ni même d'en empêcher le développement normal, mais seulement de prévenir un accroissement excessif de leur volume. Cela étant, la délégation française ne se refusait pas à certains aménagements limités que l'on pourrait apporter au choix des périodes de référence pour la fixation des contingents. Quant au concours mutuel qui était proposé, dans des conditions juridiques d'ailleurs assez contestables, la délégation française en saluait l'intention et l'esprit, mais elle ne pensait pas que les effets éventuels et à long terme des actions prévues puissent répondre aux nécessités immédiates de la situation.

Après une brève suspension de séance pour le déjeuner, le débat a repris sur une nouvelle intervention de M. Rey qui a rappelé que le Conseil devait se prononcer sur directive concernant le concours mutuel et qui a indiqué que la Commission, ayant entendu les délégations, s'efforcerait de tenir compte de tous les intérêts en cause. Répondant à ceux qui avaient soulevé des problèmes de procédure, il a souligné le fait que le Conseil, aux termes des dispositions de l'article 108 du Traité, aurait la liberté de délibérer des décisions que la Commission aurait prises, si tel était son désir.

Après le Président de la Commission, toutes les délégations ont de nouveau pris la parole pour rappeler en quelques mots les points essentiels qui leur tenaient à cœur. Les Hollandais ont particulièrement mis l'accent sur la durée de nos mesures, insistant pour que la délégation française dise si elle pourrait accepter un délai plus rapproché que celui qui était prévu. M. Debré a répondu que nous avions fait connaître le terme auquel ces mesures devaient prendre fin et que le gouvernement français avait la ferme intention de faire tout en son pouvoir pour assurer le respect de cette échéance. Il a néanmoins accepté, ce qui n'a été contesté par personne, que le Conseil puisse, au début du mois de novembre, procéder à un examen de la situation, dès lors que l'on connaîtrait les résultats du commerce extérieur des mois de septembre et d'octobre.

Plusieurs délégations, dont la délégation belge notamment, se sont réservé le droit de saisir le Conseil des décisions que la Commission aurait prises, notamment lors de la session du 30 juillet. La délégation néerlandaise a maintenu une réserve sur la question de la durée des contingents, laissant entendre que c'est un point sur lequel elle pourrait éventuellement demander que le Conseil délibère à nouveau. Elle aurait voulu également que l'on débatte immédiatement du problème des contrats en cours, à quoi M. Debré a répondu que, s'il y avait des questions bilatérales à ce sujet, elles pourraient être discutées par voie diplomatique, étant entendu que la prise en considération des questions posées par ces contrats ne pourrait pas avoir

pour conséquence de réduire la portée des mesures arrêtées par le gouvernement français. Enfin, notre ministre des Affaires étrangères a tenu à bien marquer qu'une modification des périodes de référence ne devrait pas aboutir aux résultats qui nous seraient les plus défavorables.

Quant à la directive sur le concours mutuel, dont je vous adresse le texte par ailleurs, elle a été adoptée après un bref débat et non sans que quelques amendements en aient encore quelque peu affaibli la portée. Le seul point important à signaler est que les dispositions contenues dans cette directive devront faire l'objet d'une nouvelle discussion au sein du Conseil avant le 31 décembre prochain. Cet examen aura lieu vraisemblablement à l'occasion d'un Conseil sur la situation conjoncturelle.

La Commission se réunira lundi après-midi pour prendre sa décision.

Dans l'ensemble, nos partenaires ont, comme on pouvait s'y attendre, formulé à l'égard de nos décisions des critiques destinées, en grande partie, à faire droit aux pressions et aux réclamations de leurs milieux industriels. Certes, ils se sont réservés la faculté de revenir sur les décisions de la Commission dont ils paraissent s'attendre à ce qu'elles nous soient favorables. Mais ils n'ont pas été insensibles à la présentation que M. Debré a faite de notre thèse en replaçant la question sur son véritable terrain. Enfin, le fait que la délégation française n'ait pas exclu certains aménagements, même limités, a produit un heureux effet : les autres délégations pourront dire qu'elles ne sont pas reparties les mains vides.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

42

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Renouvellement de la Convention de Yaoundé

N. nº 72/CE.[1] *Paris, 20 juillet 1968.*

Aux termes de l'art. 60 de la Convention[2], les parties contractantes examinent, un an avant l'expiration de la Convention « les dispositions qui pourraient être prises pour une nouvelle période ».

[1] Cette note est rédigée par Patrick O'Cornesse, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département, service de coopération économique, depuis novembre 1966.

[2] Le 20 juillet 1963, la CEE et dix-huit États africains et malgache associés (EAMA), signent à Yaoundé (Cameroun) une convention d'association valable cinq ans. Son article 60 stipule que : « Un an avant l'expiration de la présente convention, les Parties contractantes examinent les dispositions qui pourraient être prévues pour une nouvelle période. Le Conseil d'association prend éventuellement les mesures transitoires nécessaires jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention. »

Le dossier concernant cette affaire comporte d'une part une demande formelle des EAMA d'ouvrir des négociations, d'autre part une communication de la Commission sur les problèmes que pose le renouvellement de la Convention. En dressant, depuis le 1er juin, l'inventaire de toutes les questions que soulève le maintien du régime d'association avec les EAMA, les représentants permanents ont terminé le travail préliminaire qui leur permettra, en septembre, de donner des orientations sur la manière de poursuivre les travaux à Six.

La tendance de plusieurs de nos partenaires, notamment des Néerlandais, était d'attendre que la Communauté ait déterminé sa position, au moins de façon générale, avant de prendre rendez-vous avec les Africains. La délégation française s'est efforcée au contraire, en se fondant sur la lettre de l'art. 60, d'obtenir que soit donnée immédiatement, par les Six, une réponse positive aux demandes des EAMA. Avec l'appui des Allemands, nous avons eu satisfaction : sous forme d'une résolution des parties contractantes, la Communauté proposera à ses partenaires associés, au cours du Conseil d'association de Kinshasa, le 26 juillet,

– que les négociations s'ouvrent officiellement à Kinshasa ;

– qu'une réunion au niveau ministériel ait lieu avant le 15 décembre 1968[1] ;

– que les négociations aboutissent avant le 31 mai 1969, date d'expiration de la Convention actuelle.

Cette réponse constitue un geste politique de bonne volonté qui devrait rassurer les EAMA sur les intentions de la Communauté de ne pas mettre en péril le maintien de l'association.

Quant aux problèmes de fond, ils n'ont guère été discutés par les Six, tout au plus peut-on recueillir les indications suivantes d'après les travaux au niveau des groupes.

Dans le domaine des échanges commerciaux, certains de nos partenaires (les Néerlandais et de façon moins nette les Allemands) remettront en cause les préférences dites inverses ; ils se montreront d'autre part très attentifs à ce qu'un lien soit établi entre le régime accordé par la Communauté aux produits des EAMA et les conditions qui seront faites, en général, aux produits des pays en voie de développement dans le cadre d'un système préférentiel ou dans celui d'accords mondiaux de produits de base. Enfin le sort du régime d'échanges des produits agricoles homologues et concurrents et des bananes sera difficile à régler au bénéfice des EAMA.

Dans le domaine de la coopération financière et technique, la crainte se devine, chez nos partenaires, notamment les Allemands, de voir le volume de l'enveloppe communautaire se gonfler à court ou moyen terme, d'une aide en faveur d'autres associés (Maghreb) ; l'idée prévaudrait alors d'un « fond général », où les EAMA auraient évidemment du mal à conserver

[1] Sur ce sujet, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 2266 à 2273 du 21 décembre 1968, non reproduit.

le montant actuel du FED[1]. Le système des « aides à la production » sera certainement supprimé et l'idée de continuer à soutenir par d'autres moyens certaines productions (coton, oléagineux, bananes) rencontrera peu d'enthousiasme. Le problème connu de la répartition des adjudications du FED, a déjà été soulevé par les Allemands.

Enfin, sur le plan institutionnel, le principe d'une association unique, regroupant EAMA, Nigeria et Est Africain, séduit les Pays-Bas qui verraient par ce biais le moyen d'abaisser le contenu du régime d'association au plus faible dénominateur commun.

Toutefois, il convient de souligner qu'au stade actuel, aucun de nos partenaires n'a cherché à remettre en cause les objectifs fondamentaux de la Convention de Yaoundé : sauvegarder le développement des exportations des associés, renforcer leur structure économique et sociale. Il s'agira pour nous de leur démontrer que sur le plan technique, le principe *trade not aid*, brandi par certains, ne suffirait pas à justifier, s'agissant d'aider les plus pauvres parmi les pays sous-développés, l'abandon des mécanismes de la Convention de Yaoundé.

(DE-CE, 1967-1971)

43

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Concorde

N. *Paris, 22 juillet 1968.*

Au point où en est l'opération *Concorde*, il semble que, si onéreuse qu'elle soit, il ne puisse être envisagé de l'abandonner.

Nous sommes d'ailleurs tenus par un accord intergouvernemental[2] qui lie très rigoureusement les deux gouvernements français et britannique puisqu'aussi bien il nous a permis, en 1964[3], de contraindre M. Wilson[4] à revenir sur la décision d'abandon du projet dont il nous avait fait part.

Encore faut-il faire en sorte que l'opération soit un succès[5]. C'est pourquoi nous avons très fermement appuyé une demande du ministère des

[1] Fonds européen de développement.

[2] L'accord liant constructeurs britanniques et français pour la réalisation du *Concorde* est paraphé à Londres le 29 novembre 1962. Voir à ce sujet *D.D.F.*, 1962-II, n° 153.

[3] En octobre 1964, face aux difficultés économiques de la Grande-Bretagne, Harold Wilson demande à son homologue français la suspension du programme *Concorde*. Voir à ce propos *D.D.F.*, 1964-II, n°s 158, 160, 183, 227.

[4] Harold Wilson, député travailliste depuis 1945, devient Premier ministre de la Grande-Bretagne à partir d'octobre 1964.

[5] En marge du texte, on lit la mention manuscrite : « *Accord et suivre cette affaire avec attention M[ichel] D[ebré]* ».

Transports tendant à envoyer à Washington un ingénieur de l'aéronautique qui, rattaché à notre ambassade, prendrait tous contacts utiles avec la *Federal Aviation Agency* à qui il appartiendra d'accorder à *Concorde* le certificat de navigabilité et de définir les règles auxquelles devra se conformer son exploitation. L'avenir de *Concorde* dépendant dans une large mesure de ce que sera la réglementation américaine relative aux avions de transport supersoniques, il importe qu'une décision soit prise à ce sujet dans des délais aussi brefs que possible.

(*Direction des Affaires économiques et financières, Aviation civile, 1946-1986*)

44

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES, AFRIQUE DU NORD, ALGÉRIE

De l'évolution récente des rapports franco-algériens

N. *Paris, 22 juillet 1968.*

Les relations franco-algériennes se sont détériorées depuis plusieurs mois. Divers facteurs expliquent cette évolution.

Il est certain que l'échec des négociations commerciales de mars 1968, confirmant notre incapacité de respecter les engagements de l'accord de 1964 sur les importations de vin algérien, a été le point de départ d'un net durcissement de l'attitude des autorités d'Alger[1].

La dégradation de nos rapports avec l'Algérie apparaît également comme la conséquence d'une certaine perte de vitesse du régime du 19 juin 1965[2] : face aux oppositions dont le putsh manqué du colonel Zbiri[3] et l'attentat du 25 avril ont démontré la virulence, le colonel Boumediene et son gouvernement se sont efforcés de susciter un courant de sympathie populaire en reprenant à leur compte certaines mesures préconisées par la gauche et qui ne pouvaient être que contraires à nos intérêts.

Il est possible enfin que la crise politique française du mois de mai ait pesé sur l'orientation du gouvernement algérien ou au moins précipité certaines des mesures qu'il avait à l'étude.

[1] Les négociations commerciales franco-algériennes se sont tenues à Paris du 5 au 8 mars 1968. Elles ont porté notamment sur l'importation de vins algériens en France. Ces négociations reprennent à Alger les 20-21 mars pour être suspendues le 21 *sine die* faute d'accord entre les délégations. Se reporter à deux notes du 6 mars de Michel Cans, conseiller à la direction des Affaires économiques et financières au Département. Le télégramme de Paris à Alger n°s 785 à 787 du 19 juillet, non publié, indique que des négociations pourraient s'engager entre les deux pays pendant la deuxième quinzaine d'octobre et avance certaines modalités selon lesquelles s'effectuerait, à titre transitoire, d'ici la fin de l'année 1968, l'importation de vins algériens en France.

[2] Date de l'éviction de Ben Bella et de la prise du pouvoir par Houari Boumediene.

[3] Du 14 décembre 1967.

Dans cette détérioration, trois domaines doivent retenir principalement l'attention :

a) Intérêts français en Algérie

– le 14 mai, nationalisation de dix sociétés de distribution de carburant et de gaz liquéfié (toutes françaises sauf *Shell* et *Butagaz*) ;

– le 20 mai, nationalisation de 27 sociétés, françaises en majorité, ayant réalisé en 1967 un chiffre d'affaires de 170 millions de dinars algériens et employant 4 200 ouvriers ;

– le 14 juin, 18 sociétés industrielles, réalisant un chiffre d'affaires de 311 millions de dinars algériens et employant 2 800 personnes sont à leur tour placées sous le contrôle de l'État.

b) Échanges commerciaux

À titre de rétorsion contre la non-importation de vins algériens, les autorités d'Alger ont recouru à deux procédés principaux pour réduire l'importation de produits français :

– refus de licences et visas pour les importations soumises à autorisation ;

– instructions données aux organismes dépendant de l'État de ne pas s'adresser à des fournisseurs français (seules paraissent faire exception la Société nationale d'Édition et de Diffusion et la Pharmacie centrale qui continuent à s'approvisionner en France).

Parallèlement, les contacts se multiplient avec les pays étrangers (États-Unis, Canada, Belgique, pays scandinaves, Japon, Union soviétique et pays de l'Est européen) pour diversifier les courants commerciaux.

c) Coopération pétrolière

Une violente campagne de presse a été dirigée pendant plusieurs mois contre les compagnies pétrolières françaises accusées de ne pas consacrer suffisamment d'efforts à la recherche et de ne pas exploiter les gisements selon les normes. Accessoirement, le gouvernement français est mis en cause : il lui est fait grief de ne pas appliquer loyalement les clauses de l'accord du 19 juillet 1965[1] relatives à l'industrialisation de l'Algérie.

Ainsi que l'a dit le Président du Conseil de la Révolution lors des cérémonies d'anniversaire du coup d'État du 19 juin, la coopération, dans son esprit, constitue un tout indissociable. « Dans la mesure où l'Algérie prend en considération les intérêts de la France (pétroles), il incombe à celle-ci de tenir compte en contrepartie des intérêts algériens. »

La question est celle de savoir à quelles conditions et par quels moyens il est possible de mettre un terme à ce processus de dégradation.

[1] Les négociations franco-algériennes sur les hydrocarbures se sont terminées par un accord le mardi 13 juillet 1965, signé à Alger le 29 juillet. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-II, n° 38.

La liste des points au sujet desquels les relations franco-algériennes ne sont pas satisfaisantes et sur lesquels il importe de prendre une décision à plus ou moins brève échéance, est en elle-même impressionnante. Elle figure ci-dessous, l'énoncé du problème étant, si besoin est, accompagné d'un bref commentaire.

A. Affaires économiques

a) Vin

– non application par la France de l'accord de 1964 ;

– récolte algérienne prévue à compter du 15 août 1968 : entre 11 et 12 millions d'hectolitres ;

– capacité de stockage en Algérie : nulle ou presque nulle.

Donc dans l'immédiat :

– offre par la France de capacités de stockage ;

– importation de quantités substantielles de vin même si elles sont inférieures aux engagements ;

– compensation financière ;

– réponse à la demande algérienne d'engagement sur les quantités moindres (4 millions d'hectolitres annuellement), pour une période de quatre ou cinq ans après l'exécution complète de l'accord de 1964.

b) Le pétrole

– accroissement de l'effort français de recherche ;

– meilleures relations humaines entre les directeurs des compagnies françaises et leurs vis-à-vis algériens ;

– réforme en cours de l'OCI (Office de coopération industrielle) pour un meilleur fonctionnement.

c) Relations commerciales

Il ne peut être fructueux d'en traiter que si des solutions acceptables sont trouvées pour le vin.

– cette condition préalable réalisée, le problème est relativement simple à résoudre.

d) Les nationalisations

– négociations post-nationalisations (accords de coopération technique, fixation de l'indemnisation et étalement de son versement).

e) Les transferts

Au profit des Français installés en Algérie

– rattrapage du retard ;

– établissement d'un régime plus libéral.

f) La convention fiscale

– les doubles impositions ;

– le quitus fiscal.

B. Situation des Français en Algérie

– nécessité de discuter du problème général du maintien du secteur privé dans l'économie socialiste de l'Algérie

a) le quitus fiscal,

b) les transferts,

c) les arrestations, les interdictions de sortie, les tracasseries administratives.

C. Les Algériens en France

Il ne faut pas se dissimuler que l'acceptation par le gouvernement algérien d'une réglementation plus stricte (délivrance d'une carte de résidence) concernant la main-d'œuvre algérienne en France dépend dans une très large mesure de l'octroi à l'Algérie d'un contingent annuel substantiel (aux environs de 24 000 par an).

D. Affaires culturelles

– nécessité de confirmer aux autorités algériennes que, malgré nos difficultés budgétaires, l'effort dans le domaine culturel et technique sera poursuivi au minimum au même niveau.

E. Coopération militaire

a) développement de la coopération par la multiplication de conseillers ;

b) formation des pilotes algériens à Bou-Sfer (ce qui implique un accroissement de nos crédits de coopération militaire à partir de 1969).

Un bilan des intérêts français en Algérie doit faire apparaître s'il est ou non nécessaire, malgré les graves mesures prises récemment à l'encontre de nos nationaux et de leurs investissements, de sauvegarder la coopération franco-algérienne, en d'autres termes de s'efforcer de trouver un modus vivendi acceptable pour les deux parties et fondé sur des concessions réciproques.

De toute évidence, un tel bilan doit tenir compte des facteurs économiques au premier rang desquels l'exploitation par des compagnies françaises des pétroles du Sahara, mais il faut aussi considérer les facteurs d'ordre politique. Quoi qu'il arrive, en effet, l'Algérie demeurera en Méditerranée occidentale un élément très important sur lequel, à défaut de l'influence de la France, s'exercera sans aucun doute celle d'une autre

puissance étrangère, URSS (voir coopération militaire soviétique[1] et affaire des Ciments Lafarge[2]) ou États-Unis, et cela au plus grand détriment des intérêts français fondamentaux.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le caractère exceptionnel et jusqu'à présent original et exemplaire des relations franco-algériennes constitue comme une garantie aux yeux des dirigeants du Tiers Monde et que la pérennité de notre influence auprès de ceux-ci dépend donc pour une large mesure de nos rapports avec Alger.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

45

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 717 et 718. *Paris, le 23 juillet 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 32).

Je me réfère à votre télégramme no 3896.

Je suis parfaitement conscient du caractère sérieux des événements de Tchécoslovaquie. En même temps, il faut mesurer les conséquences de toute manifestation occidentale qui serait aussitôt connue et ne pourrait que très gravement gêner les partisans de la « libéralisation » à Prague.

Si vous en avez l'occasion, vous pouvez rappeler cette position à nos interlocuteurs, en ajoutant que nous considérons le différend entre l'URSS et la Tchécoslovaquie comme une querelle à l'intérieur du groupe communiste. Évidemment si la Russie soviétique devait employer la force et si la Tchécoslovaquie faisait appel aux puissances occidentales, nous aurions à examiner ensemble la situation qui, actuellement, demeure incertaine et fluctuante.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

[1] Le premier accord de coopération militaire entre l'URSS et l'Algérie est signé en 1963. Sur cette coopération et son évolution se reporter à la note pour le Ministre no 53/DSA de la sous-direction Algérie au Département, du 30 octobre 1968, non publiée, intitulée : *Présence et influence soviétique en Algérie*.

[2] Les Ciments Lafarge ont fait partie du train de nationalisations du 14 juin 1968. Le personnel de Lafarge a quitté définitivement l'Algérie et des ingénieurs russes ont pris la relève. Se reporter à la note d'information de la Mission économique et financière près l'ambassade de France à Alger, no 2311 du 16 juillet, non reprise, qui passe en revue la situation au 16 juillet des entreprises françaises nationalisées les 20 mai et 14 juin 1968.

46

M. RAPHAËL-LEYGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ABIDJAN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 565 à 572. *Abidjan, 23 juillet 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 22 h. 42).

Me recevant longuement hier, 22 juillet, en fin de journée, le président Houphouët-Boigny a abordé les diverses questions qui le préoccupent actuellement : le Biafra (mon télégramme no 542[1]), le Dahomey (mon télégramme no 537[2]) ainsi que les problèmes que provoquent en Côte d'Ivoire l'agitation estudiantine (mon télégramme no 553[3]) et les revendications des travailleurs (mon télégramme no 548[4]).

Après m'avoir à nouveau relaté le séjour à Abidjan du colonel Ojukwu[5], le Président de la République de Côte d'Ivoire a insisté sur la forte impression que, m'a-t-il dit, lui a faite le chef du Biafra : « C'est un homme d'un calme souverain, d'une grande culture, ayant des sentiments que j'apprécie sur la France, le général de Gaulle, la conception de l'État. » M. Houphouët-Boigny a été notamment frappé par l'ascendant – discret et empreint de déférence – qu'exerce ce jeune lieutenant-colonel de trente-trois ans sur une personnalité telle que M. Azikiwe[6], ancien Président de la Fédération

[1] Le télégramme nos 542 à 547 du 21 juillet 1968 rend compte de la venue à Abidjan, les 19 et 20 juillet, d'une délégation biafraise conduite par le colonel Ojukwu, accompagné de cinq de ses collaborateurs, dont M. Azikiwe, ancien président de la Fédération du Nigeria, afin de prendre contact avec le président Houphouët-Boigny. Lors de cette rencontre, plusieurs problèmes ont été évoqués, tous d'ordre politique. Cette délégation a poursuivi son périple en direction de Libreville (Gabon).

[2] Le comité militaire dahoméen de la révolution décide, le 26 juin, de « confier les rênes du pouvoir » au Dr Émile Derlin Zinsou, qui est chargé de former un gouvernement d'union nationale. Le 13 juillet, le Dr Zinsou expose son programme, est investi par les jeunes cadres de l'armée le 17, et démarre le 21 sa campagne pour le référendum du 28 juillet. Dans le télégramme nos 537 et 538 du 20 juillet, non repris, l'ambassadeur de France rapporte le sentiment favorable du président Houphouët-Boigny quant à la décision du Dr Zinsou de faire confirmer par le peuple dahoméen sa désignation en qualité de chef d'État du Dahomey.

[3] Le télégramme nos 553 à 556 du 22 juillet, non publié, relate l'agitation qui s'est manifestée lors du congrès de l'Union nationale des étudiants de Côte d'Ivoire (UNECI), provoquée par des dissensions entre responsables de tendance gouvernementale et éléments hostiles au pouvoir parmi lesquels quelques étudiants ivoiriens maoïstes venus de France. L'armée et la milice sont intervenues. Ce même 22 juillet, le chef de d'État a décidé de dissoudre l'UNECI, de faire appréhender les meneurs de l'opposition et de les incorporer dans l'armée.

[4] Un certain nombre de mesures sociales sont adoptées le 12 juillet par le gouvernement ivoirien en vue de satisfaire les revendications présentées par l'Union générale des Travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI). Le télégramme nos 548 à 552 du 22 juillet fait part de la réunion tenue par le président Houphouët-Boigny le 20 juillet avec le comité exécutif de l'UGTCI, les cadres syndicaux et les délégués du personnel.

[5] Les 19 et 20 juillet 1968.

[6] M. Benjamin Nnamdi Azikiwe, d'origine Ibo, anthropologue, journaliste, est en 1947 membre du Conseil législatif du Nigeria puis, en 1951, de l'Assemblée du *Nigeria Occidental* qu'il dirige ensuite comme Premier ministre. Après l'indépendance en 1960, il devient gouverneur général et président lors de la proclamation de la République en 1963, avec Abubakar Tafawa Balewa comme

du Nigeria. Il m'a renouvelé sa détermination de soutenir le Biafra. « Gowon, m'a-t-il dit, a des avions mais pas d'aviateurs, des canons mais pas d'artilleurs. Le Biafra, faible et sans armes, a la fierté et il a les hommes. »

« La France ne peut certes pas entreprendre d'action officielle en faveur du Biafra », m'a déclaré M. Houphouët-Boigny, qui souhaite cependant que le colonel Ojukwu puisse obtenir le témoignage que toutes les grandes puissances ne lui sont pas hostiles. S'il demeure sceptique sur les chances de succès des pourparlers en cours, il constate que le fait qu'ils aient lieu et qu'il y ait une mobilisation de l'opinion publique internationale en faveur du Biafra, contribuent, du moins momentanément, à une atténuation du conflit. Cette accalmie devrait, estime-t-il, être mise à profit – mais alors immédiatement – pour que le Biafra soit aidé d'une manière ou d'une autre.

En ce qui concerne le Dahomey, le chef de l'État témoigne d'une confiance croissante à l'égard du Docteur Zinsou dont il apprécie de plus en plus le sens politique, la modération et le courage. En revanche, il me dit essayer, jusqu'à présent sans succès, de calmer l'amertume des trois anciens présidents. À l'encontre de ce que prétendent MM. Maga, Ahomadegbe et Apithy, le président Houphouët-Boigny pense qu'il n'est pas du tout impossible que le référendum[1] soit un succès éclatant pour le Docteur Zinsou, qui le mérite.

Évoquant ensuite l'agitation estudiantine, le président Houphouët-Boigny s'est montré persuadé que les mesures qu'il vient de prendre ont désamorcé l'opération que tentaient d'organiser des étudiants ivoiriens venus de l'étranger pour les vacances. Selon la technique « maoïste », ces derniers se proposaient, dans la nuit du 20 au 21 juillet, de faire adopter, par acclamations, par une poignée de congressistes de l'UNECI, une motion de solidarité avec les travailleurs. À deux heures du matin, l'armée et la milice ont fait évacuer la salle en dix minutes, sans le moindre incident. Six meneurs, appréhendés dans la journée d'hier, ont déjà revêtu l'uniforme. Des recherches sont en cours pour retrouver six de leurs camarades qui doivent eux aussi voir résilier leur sursis.

En ce qui concerne enfin les travailleurs, le chef de l'État a pu constater, lorsqu'il a reçu, le 14 juillet, à Yamoussoukro, les membres du comité exécutif de l'UGTCI, puis, plus récemment, lors de la réunion du 20 juillet, l'importance du problème que posent les dissensions entre dirigeants syndicalistes et la désaffection des militants, voire leur hostilité envers le comité de la centrale ivoirienne. Il s'agit là d'une question préoccupante.

À n'en pas douter, le Conseil national élargi du PDCI-RDA, qui siège cet après-midi[2], sera amené à prendre des décisions importantes tant en ce qui

Premier ministre. Renversé à la suite du coup d'État militaire du 15 janvier 1966 mené par le général Ironsi, il se fait le porte-parole de la république sécessionniste du Biafra et le conseiller de son président, Odumegwu Emeka Ojukwu.

[1] Le référendum du 28 juillet, au Dahomey, consacre la victoire du Dr Zinsou comme président de la République du Dahomey avec 76,38 % de « Oui » contre 23,62 % de « Non » et 27,38 % d'abstentions.

[2] Le Conseil national du parti démocrate de Côte d'Ivoire (PDCI) se réunit du 23 au 25 juillet. Parmi les résolutions adoptées figurent le soutien total au président Houphouët-Boigny et la condamnation de la politisation de l'UNECI.

concerne l'UGTCI et les revendications des travailleurs, qu'à l'égard des étudiants.

En tout cas, le président Houphouët-Boigny, qui est pourtant d'un caractère inquiet, ne m'a pas donné l'impression d'être troublé. Il sait ce qu'il va faire. Il ne mésestime pas les influences extérieures puissantes qui peuvent envenimer la situation mais il ne semble pas craindre en Côte d'Ivoire des événements majeurs.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1968*)

47

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3942 à 3950. *Washington, le 23 juillet 1968.*

Réservé. Urgent. (*Reçu* : 23 h. 30).

M. Charles Bohlen[1] m'a demandé de venir le voir dans la matinée du 23 juillet pour me mettre au courant de l'entretien que le secrétaire d'État avait eu tard dans la soirée du 22 avec M. Dobrynin[2] concernant les affaires de Tchécoslovaquie.

La presse avait rendu compte de cet entretien, mais de façon générale. Les précisions qu'il allait me donner devaient rester confidentielles.

Le secrétaire d'État avait tout d'abord dit à l'ambassadeur d'URSS que l'on ne saurait admettre à Washington les accusations de la presse soviétique selon lesquelles les États-Unis et les puissances du Pacte atlantique préparaient des plans de subversion en Tchécoslovaquie, y déposaient des armes et encourageaient les Tchèques dans leur mouvement d'opposition à Moscou. Il était de même inadmissible de lire que le voyage à Washington de MM. Schröder[3] et Strauss[4], prévu de longue date, soit considéré par les journaux soviétiques comme « étrangement suspect ».

L'ambassadeur Dobrynin, qui connaissait bien les États-Unis, devait savoir plus que tout autre combien, au contraire, dans cette crise actuelle,

[1] Charles Eustis Bohlen, diplomate américain, en poste notamment à Prague, Paris, Moscou et Tokyo, ambassadeur en URSS (1953-1957), aux Philippines (1957-1959), assistant spécial du secrétaire d'État (1959-1962), ambassadeur en France en 1962, enfin sous-secrétaire d'État adjoint.

[2] Anatoly Federovitch Dobrynin, ingénieur puis diplomate soviétique, vice-ministre adjoint des Affaires étrangères (1955-1957), sous-secrétaire général pour les Affaires politiques et du Conseil de sécurité aux Nations unies (1957-1960), chef du Département des Affaires américaines au MID (1960-1961), ambassadeur de l'URSS aux États-Unis depuis 1961.

[3] Gerhard Shröder, ministre fédéral des Affaires étrangères de la RFA du 29 octobre 1961 au 30 novembre 1966 puis ministre fédéral de la Défense depuis le 1er décembre 1966.

[4] Franz Josef Strauss, président de la CSU composante bavaroise de la démocratie chrétienne allemande depuis 1961, ministre de la Défense de la RFA de 1956 à 1962.

le gouvernement des États-Unis maintenait une politique de réserve et s'abstenait soigneusement de toute déclaration publique.

Ceci dit, il importait que l'on sût à Moscou que l'opinion américaine commençait à réagir à la pression russe sur la Tchécoslovaquie. Les membres du Congrès recevaient à ce sujet des lettres de leurs électeurs et l'opinion considérait dans son ensemble que les Tchécoslovaques avaient le droit d'organiser leurs affaires intérieures comme ils l'entendaient. Moscou cherchait-il un prétexte pour rendre possible une intervention armée ? Ceci soulèverait non seulement un vif mouvement d'émotion dans l'opinion, mais mettrait sérieusement en cause les relations soviéto-américaines.

M. Dobrynin se serait borné à dire qu'il rendrait compte de cette conversation à Moscou, mais qu'il pouvait dire une seule chose, c'est que son gouvernement ne cherchait pas de « prétexte ». Ceci a paru à M. Rusk un signe assez favorable.

J'ai demandé à M. Bohlen si le gouvernement des États-Unis avait confirmation qu'une nouvelle note soviétique venait d'être remise à Prague, demandant le déploiement des troupes du pacte de Varsovie le long des frontières allemandes en territoire tchécoslovaque. M. Bohlen m'a dit que c'était là des rumeurs de presse et que Washington n'en avait point été informé.

J'ai demandé au sous-secrétaire d'État adjoint s'il avait eu l'occasion de parler de ces questions au cours de son récent voyage à Moscou à l'occasion de l'inauguration de la ligne aérienne directe entre New York et Moscou. M. Bohlen m'a dit qu'il n'avait même pas prononcé le nom de Tchécoslovaquie pendant tout son séjour. Il avait toutefois eu l'impression que le peuple soviétique était pour le moment assez apathique et serait peu enclin à des aventures militaires.

Il estimait pour sa part qu'en cette affaire, le gouvernement de l'URSS avait mal manœuvré. Le peuple tchécoslovaque était entièrement uni derrière M. Dubcek et les rares éléments novotnystes du comité central du parti avaient quitté la Tchécoslovaquie et s'étaient réfugiés en URSS à Sotchi. La situation n'était donc pas du tout la même que celle qui avait existé à Budapest il y a douze ans. Il y avait eu alors émeutes et révolution dans la rue et des courants divers existaient chez les Hongrois. Rien de pareil n'existait à Prague. Le gouvernement tchécoslovaque conservait tout son calme.

À son avis doncc la situation en Tchécoslovaquie se comparaît beaucoup plus au schisme de Tito qu'à l'exemple hongrois. De plus, la plupart des partis communistes désapprouvaient l'action russe et on ne pouvait pas ne pas en tenir compte à Moscou.

Dans ces conditions, M. Bohlen estimait à titre personnel que le moment d'une intervention militaire russe était passé. Il savait bien qu'il y a quelques jours, M. Eugène Rostow (mon télégramme nº 3896-3904[1]) m'avait tenu un langage beaucoup plus alarmé mais il voyait pour sa part les choses avec moins d'inquiétude.

[1] Voir ci-dessus ce télégramme en date du 19 juillet 1968.

L'arrivée de l'ensemble du *praesidium* du comité central du parti soviétique en Tchécoslovaquie, probablement le 25, était un fait sans précédent. Tout danger n'était peut-être point passé mais, à son avis, ces conversations se termineront selon le précédent yougoslave ou bien peut-être par l'acceptation en secret par M. Dubcek, étant donné l'état de l'opinion tchécoslovaque du rétablissement d'une légère censure sur la presse. En tout cas, l'URSS n'avait pas amélioré sa position dans l'ensemble du monde par des manœuvres aussi impopulaires que mal montées.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

48

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1278 et 1279. *Bruxelles-Delfra, 23 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 24, 12 h. 30).

Au cours de la conversation que j'ai eue ce matin avec M. Rey[1], j'ai été amené à lui dire que nous n'avions pas apprécié la déclaration que la Commission avait rendue publique, le 1er juillet, et par laquelle elle se prononçait, en particulier, en faveur de l'élection de l'Assemblée de Strasbourg[2] au suffrage universel et du respect de la règle de la majorité qualifiée. J'ai spécifié que ce n'était pas là une remarque personnelle, mais que j'avais été chargé de le lui dire. J'ai indiqué aussi à M. Rey que nous n'étions pas davantage d'accord avec les déclarations qu'il avait faites récemment et selon lesquelles les décisions de Luxembourg de janvier 1966 devaient être considérées comme une affaire classée[3].

M. Rey a repris les arguments traditionnels, que nous connaissons bien, à l'appui des décisions à la majorité. Je lui ai répondu qu'il ne parviendrait certainement pas à nous convaincre.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

[1] Jean Rey, président belge, de la Commission unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

[2] Les membres de l'Assemblée parlementaire des Communautés européennes, qui siège à Strasbourg, sont désignés par les parlements nationaux.

[3] Le texte de « l'arrangement de Luxembourg » est reproduit dans *D.D.F.*, 1966-I, n° 75. Le 1er juillet 1968, Jean Rey déclare que la Commission n'avait jamais reconnu la validité de cet arrangement, dont elle s'était bornée à prendre acte ; et qu'elle se réservait de présenter un jour des propositions visant à en revenir au fonctionnement normal des mécanismes communautaires.

49

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1772 à 1784. *Prague, 23 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 24, 14 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme no 1693[1] et à ma dépêche 526/EU du 19 juillet[2].

La réponse du *praesidium* du PC tchécoslovaque (18 juillet) à la lettre commune rédigée par les « Cinq » à l'issue de la Conférence de Varsovie[3] vise autant à réfuter les accusations portées contre les dirigeants de Prague qu'à mettre en lumière ce qui distingue le « socialisme démocratique » des conceptions « conservatrices et bureaucratiques » que le nouveau cours rend responsables des déformations antérieures.

1. Contestant d'entrée de jeu l'analyse de la situation en Tchécoslovaquie, telle qu'elle est présentée par les « Cinq », le *Praesidium* affirme « qu'il ne voit pas de raisons réelles permettant de qualifier la situation actuelle de contre-révolutionnaire et d'affirmer que les bases du régime socialiste sont menacées, qu'on prépare un changement d'orientation de la politique étrangère et qu'il existe une menace concrète de voir le PCT se détacher de la communauté socialiste ».

Au contraire, l'alliance et l'amitié avec l'URSS et les autres pays socialistes sont profondément enracinées « dans le régime social, dans les traditions et les expériences historiques de nos nations, de leurs intérêts, leurs sentiments et leurs pensées ». Les déclarations des responsables tchécoslovaques n'ont jamais varié sur ce point et devraient peser plus lourd que « les voix irresponsables de quelques individus » qui attaquent la politique étrangère socialiste. De même, comment peut-on dire que les « avances » des autorités de la RFA trouvent un écho à Prague, alors que la Tchécoslovaquie, bien qu'elle soit le voisin direct de l'Allemagne de l'Ouest, « a été la dernière à effectuer certains pas ayant trait à une adaptation partielle des rapports mutuels, en particulier économiques »[4]. En outre, on doit

[1] Le télégramme nos 1693 à 1702 du 18 juillet, non publié, fait part de la séance du *praesidium* du comité central du PCT au cours de laquelle est étudiée la lettre commune adressée par les « Cinq » à Prague à l'issue de la réunion de Varsovie (14-15 juillet) et est rédigée une déclaration, réponse à cette lettre, exposant le point de vue des dirigeants tchécoslovaques.

[2] Cette dépêche ne figure pas dans le dossier.

[3] La lettre commune des « Cinq » dirigeants des partis communistes réunis à Varsovie (14-15 juillet) ainsi que la réponse du parti communiste tchécoslovaque à cette lettre (18 juillet 1968) sont publiées dans *Documents officiels*, Secrétariat général du Gouvernement, Direction de la Documentation, nos 33-34-35 du 19 août 1968.

[4] L'accord germano-tchécoslovaque du 3 août 1967 porte sur les échanges commerciaux et sur l'installation de missions commerciales à Prague et à Francfort. Le 15 février 1968, la mission commerciale de la République fédérale d'Allemagne (RFA), dirigée par Otto Heipertz, est ouverte à Prague. Depuis lors, visites et échanges se sont multipliés entre les deux pays. Se reporter à la

constater que la Tchécoslovaquie respecte entièrement ses engagements conventionnels et même qu'elle les développe.

Quant aux manœuvres d'état-major des forces armées du pacte de Varsovie sur le territoire tchécoslovaque, les plus hautes autorités du pays ont témoigné de l'importance qu'elles y attribuaient et si la « confusion et certains doutes » sont apparus dans l'opinion, cela ne s'est produit que « lors des changements réitérés apportés à la date du départ des armées alliées de Tchécoslovaquie à l'issue des manœuvres ».

Comme en passant, la réponse du *Praesidium* « accueille l'assurance » que l'évocation de certains problèmes de politique intérieure ne prélude pas à une « ingérence dans les méthodes de planification et de gestion de l'économie du pays ».

2. Abordant le débat essentiel, les dirigeants du PCT reconnaissent que « saper le rôle dirigeant des partis communistes représenterait une menace de liquidation du régime socialiste ». Mais encore faut-il s'entendre pour « déterminer correctement de quoi dépendent actuellement en Tchécoslovaquie la force du régime socialiste et le renforcement de la tâche dirigeante du PCT ». Ce but ne saurait être atteint par la force mais par le travail de ses membres au service d'une « évolution socialiste progressive et libre ».

Sans contester qu'il y ait chez certains une tendance à discréditer le parti, le *Praesidium* refuse d'y voir une menace contre le régime. Au lieu de museler la critique et de différer la solution des problèmes, comme ce fut le cas de M. Novotny[1] (dont le régime était pourtant présenté comme une « ferme garantie des intérêts de tout le camp socialiste »), mieux faut « s'efforcer de prouver que le PCT est capable de conduire et de diriger politiquement le pays autrement que par les méthodes bureaucratiques et policières, avant tout par la force des idées marxistes-léninistes ». Au demeurant le retour aux méthodes du passé « éveillerait la résistance de l'écrasante majorité des membres du parti et l'opposition des travailleurs, des ouvriers, des membres des coopératives agricoles et des intellectuels ».

Au cours de cette « lutte politique » avec ses « victoires et ses insuccès », le parti ne doit pas seulement déjouer les intentions des forces antisocialistes mais aussi celles des forces conservatrices. Suit un avertissement : « la réalisation du programme d'action et les préparatifs du congrès du parti ne doivent être menacés par aucun acte erroné » sous peine de provoquer « un conflit politique dans le pays ». Les auteurs de la réponse en profitent pour rappeler les tâches déjà entreprises : reconnaissance du rôle dirigeant du parti au sein du Front National, définition législative des libertés, lutte contre « la démagogie politique » cherchant à utiliser les revendications

dépêche de Prague n° 136/EU du 15 février 1968 et à la note de la direction d'Europe centrale au Département du 6 août 1968, brossant le tableau des relations entre la RFA et la Tchécoslovaquie.

[1] Antonin Novotny adhère au parti communiste en 1921, pendant la Seconde Guerre mondiale, il participe à la résistance, est arrêté en 1941, et emprisonné au camp de concentration de Mauthausen. Dans l'immédiat après-guerre, il est secrétaire du parti à Prague jusqu'en 1951. À cette date, il est nommé membre du *praesidium* du PCT et en 1953, premier secrétaire du PCT. Le 19 novembre 1957, il devient président de la République, charge qu'il occupe jusqu'au 21 mars 1968. Auparavant, le 5 janvier 1968, il est démis de ses fonctions de premier secrétaire du PCT.

ouvrières pour « désorganiser le régime et pour déclencher un mouvement spontané », prise de position sans ambiguïté sur la question des milices.

En regard de l'œuvre ainsi amorcée, il est difficile d'interpréter certains phénomènes, par exemple celui des « deux mille mots » ou les campagnes de calomnies contre certains militants, « y compris les membres de la nouvelle direction du parti », comme « une abolition du rôle politique dirigeant du PCT sous la pression des forces réactionnaires ».

Ce long développement (près de la moitié de la réponse) s'achève par une remarque : « L'évolution de la situation décrite dans la lettre des cinq partis et les conseils certainement sincères qu'elle formule ne tient pas compte de toute la complexité du mouvement social dynamique tel qu'il a été analysé par le plénum de mai[1] du comité central… » Il ne suffit pas de « partir de phénomènes superficiels » encore faut-il « saisir l'essence de l'évolution et s'orienter en conséquence ».

3. Dans le dernier paragraphe de sa réponse, le *Praesidium* réaffirme qu'il n'a jamais « refusé par principe de participer à une réunion commune » mais qu'il n'a fait qu'exprimer sa propre opinion sur son « opportunité » et son « mode de préparation ». En outre, « une rencontre où sont évaluées la politique et l'activité d'un parti frère sans la participation de ses représentants ne sert pas la cause commune du socialisme ». Le document fait observer que les propositions tchécoslovaques du 12 juillet[2] ont été [initiales] puisque, « sans attendre, une rencontre avait déjà été convoquée pour le 14 » et que Prague n'en a appris la nouvelle que par l'intermédiaire de son agence de presse. Cette mise au point faite, le *Praesidium* se déclare disposé, pour sa part, à contribuer à « l'apaisement » par la tenue prochaine de négociations bilatérales au cours desquelles « serait examinée notamment la possibilité d'une réunion commune ».

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

50

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3974 à 3780. *Washington, le 24 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 25 à 01 h. 10).

Dans la nuit du 23 au 24 juillet, un quartier noir de Cleveland, dans l'Ohio, a été le théâtre d'une fusillade qui, aux dernières nouvelles, aurait

[1] Le comité central du PCT se réunit du 29 mai au 1er juin. D'importantes décisions y sont prises : droit de grève, projet d'autogestion, réhabilitations. Antonin Novotny est exclu du comité central du parti.

[2] Se reporter au télégramme de Prague no 1652 du 13 juillet, reproduit ci-dessus.

fait dix morts, dont trois policiers, trois terroristes et quatre passants, ainsi qu'une vingtaine de blessés, dont dix policiers.

Cet événement se distingue à plusieurs égards des émeutes de l'été 1967[1] ou de celles qui, au mois d'avril 1968[2], ont suivi l'assassinat du pasteur King. La responsabilité des désordres incombe à des extrémistes noirs qui ont d'abord tiré sur une patrouille de police puis harcelé à coups de fusils et d'armes automatiques les forces de l'ordre venues en renfort. Pendant les émeutes antérieures, l'existence de tireurs avait été mise en doute par certains observateurs, en dépit des affirmations de la police. Contrairement à ce qui s'était passé précédemment et bien que l'on signale de nombreux incendies, la foule ne paraît pas avoir profité de l'occasion pour commencer une véritable émeute. Il est vrai que Cleveland est la seule ville américaine importante administrée par un maire noir élu, M. Carl Stokes, et que ce dernier n'a pas cessé de multiplier les appels au calme. Par ailleurs, les autorités locales avaient, semble-t-il, eu vent d'un complot, ce qui explique la rapidité de leur réaction et son efficacité. Il serait cependant imprudent de minimiser l'importance de ces désordres.

Ils pourraient en effet compromettre les débuts d'un fragile équilibre dans le domaine des relations raciales. Certains éléments de cet équilibre ont un caractère temporaire, d'autres paraissent correspondre à des tendances profondes. Parmi les premiers, on notera que les émeutes ayant suivi l'assassinat du pasteur King ont vraisemblablement servi d'exutoire à des passions qui n'ont pas, depuis, retrouvé leur virulence. La modération dont la troupe et la police avaient à l'époque fait preuve a elle aussi évité une recrudescence de la tension dans les ghettos. Par ailleurs, l'ambiance d'une année électorale donne l'occasion de débats publics fréquents sur la question noire.

Sur un autre plan, on remarque que la volonté de considérer objectivement le problème noir et de lui accorder toute l'attention qu'il mérite, si elle n'est pas encore partagée par l'ensemble de la société américaine, s'étend tout de même d'une manière notable. C'est ainsi que la télévision entreprend d'informer le public sur l'histoire et la condition de la population noire. Par ailleurs, la communauté noire paraît maintenant dans sa majorité acquise à l'idée du « pouvoir noir » qui, après avoir été un slogan incendiaire, trouve maintenant un contenu constructif, principalement dans le domaine de la solidarité économique et de la formation culturelle. Ces thèmes suscitent peu de réactions hostiles et l'on voit même M. Nixon[3] adopter l'idée du « capitalisme noir ».

Bien entendu, l'action des groupements extrémistes peut compromettre ce début d'évolution. L'on s'inquiète en particulier de la manière dont pourraient évoluer les choses lors des deux grandes « conventions » politiques

[1] À ce sujet, se reporter à *D.D.F.*, 1967-II.

[2] Voir à ce propos *D.D.F.*, 1968-I, n° 228.

[3] Richard Milhous Nixon, sénateur de Californie en 1951, et vice-président des États-Unis de 1953 à 1961, deux fois candidat républicain à la présidence, il est battu en 1960 par John F. Kennedy, mais élu en 1968.

du mois prochain, celle des républicains à Miami dans quelques jours mais avant tout celle des démocrates à Chicago à la fin d'août. Ne serait-ce pas surtout dans cette deuxième circonstance l'occasion de redoutables désordres. J'étais à Chicago il y a quelques jours et ai senti combien était grande cette crainte.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

51

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4002 à 4006. *Washington, le 24 juillet 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 25 à 02 h. 00).

Je me réfère au télégramme no 3751 de notre ambassadeur à Londres[1].

M. Stewart a raison de dire que la position du gouvernement des États-Unis dans l'affaire tchécoslovaque est une attitude de réserve. M. Rusk et ses collègues, même s'ils n'ont pas désapprouvé les déclarations faites par le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne aux Communes sur le droit à la libre expression des peuples, ont même été plus réservés que lui. Ainsi que je l'ai dit, la politique américaine à l'heure actuelle, est de suivre cette question avec intérêt et préoccupation mais de ne laisser apparaître en même temps aucun souci de s'immiscer directement ou indirectement dans ce problème.

La démarche faite par M. Rusk auprès de M. Dobrynin le 22 juillet[2] et à laquelle la presse a certainement donné plus de publicité que l'on ne le souhaitait, reste néanmoins d'une extrême prudence et n'a pour but que de montrer aux membres du Congrès et à l'opinion que le gouvernement des États-Unis ne se laissera pas mettre sur le banc des accusés et suit l'affaire en cours avec vigilance.

Face aux éventuelles réactions soviétiques, il est certain, comme je l'ai dit, que des sentiments différents apparaissent parmi les membres de l'Administration. Il s'agit là de données relevant surtout de la personnalité des uns et des autres.

En fait, il est difficile aux Américains, qui, au Vietnam, affirment qu'ils ne se laisseront jamais entraîner à un nouveau Munich, d'avoir l'air précisément, lorsqu'il s'agit de la Tchécoslovaquie, d'être prêts à faire la part du feu. De plus, l'importance des voix des citoyens américains d'origine tchécoslovaque est grande dans des villes comme Chicago, Cleveland et Pittsburg et déjà le Sénateur Pell a rompu la consigne du silence.

[1] Non reproduit.

[2] Voir ci-dessus à ce sujet le télégramme nos 3942 à 3950 de Washington en date du 23 juillet 1968.

Ceci dit, il ne m'est pas possible d'évaluer comment évoluera la crise tchécoslovaque. On voudrait espérer ici que le gros de l'orage est passé car, le Congrès des États-Unis, comme l'opinion voudraient maintenir les principes sans, et on le comprend bien, risquer une crise majeure. La discrète pression diplomatique des États-Unis, qu'il ne convient certes pas d'ébruiter, est en fait ce qui paraît, à l'heure actuelle à Washington, le plus utile et le plus profitable.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

52

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Biafra

N. *Paris, 24 juillet 1968.*

Sur sa demande et à la suite des contacts qu'il avait pris avec notre ambassadeur à Bruxelles[1], le Dr Pius Okigbo[2], ancien ambassadeur du Nigeria auprès de la CEE devenu ministre biafrais des Affaires économiques, a été reçu le 23 juillet 1968 par le directeur d'Afrique-Levant[3]. Franche et cordiale, la discussion a essentiellement porté sur les problèmes humains nés du conflit nigero-biafrais, mais M. Okigbo a également évoqué l'aspect politique de la crise et, de manière plus allusive, ce que le Biafra attend de nous.

Après un bref rappel de ce que la France a fait ou se prépare à faire sur le plan humanitaire par l'entremise de la Croix-Rouge française, M. Lebel a interrogé le ministre sur la position du Biafra à l'égard du choix des routes envisagées pour l'acheminement des secours. M. Okigbo a donné les précisions suivantes :

1. Le Biafra n'insiste pas pour que soit seule retenue l'utilisation de la voie aérienne, mais il considère que c'est, en raison de l'urgence, le moyen le plus rapide pour amener directement au contact des populations éprouvées les vivres et médicaments nécessaires, en attendant qu'une voie terrestre puisse être ouverte.

2. Le choix par les Fédéraux d'Enugu comme centre d'action terrestre est injustifiable : la route d'accès directe depuis Lagos via Onitsha[4] est coupée

[1] M. Étienne de Crouy-Chanel est ambassadeur de France à Bruxelles depuis le 29 septembre 1965.

[2] Le Docteur Pius Okigbo, ancien ambassadeur du Nigeria auprès de la Communauté économique européenne, est le ministre biafrais des Affaires économiques depuis juin 1967.

[3] M. Claude Lebel est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[4] Onitsha est une ville de 160 000 habitants située sur la rive gauche du Niger, au sud-ouest d'Enugu (ancienne capitale du Biafra) dans la région tenue par les Biafrais.

(le pont sur le Niger est endommagé et les troupes biafraises interdisent la circulation sur environ 50 km). On ne peut donc atteindre Enugu que par le nord, soit après un parcours de 1 600 km et encore la voie ferrée est-elle en mauvais état au nord de l'ancienne capitale biafraise.

3. Aussi le Biafra propose-t-il deux autres « couloirs » :

– par mer jusqu'à Port-Harcourt, à la limite du territoire ibo qui lui est relié par de bonnes routes. Le chenal d'accès de la mer (Bonny) à Port-Harcourt serait navigable pour des bâtiments de faible tirant d'eau[1] ;

– par voie fluviale dans le réseau du Niger jusqu'à Oguta, agglomération située à environ 40 km au nord-ouest d'Owerri laquelle est reliée par une route goudronnée[2].

M. Okigbo a d'autre part donné un exemple de la mauvaise foi dont ferait preuve les Fédéraux : alors que des milliers de tonnes de vivres s'accumulent à Lagos, comment se fait-il que rien n'ait encore été transporté à Calabar[3] au profit des populations « libérées » soi-disant hostiles au gouvernement du colonel Ojukwu[4] et qui se trouvent « en péril », selon l'expression de lord Hunt[5] qui vient d'effectuer une mission dans ces régions pour le compte du gouvernement britannique ?

Mais, pour M. Okigbo, le problème humanitaire n'est pas tout et il s'interroge sur l'avenir : une fois les voies d'acheminement des secours déterminées et ouvertes et ces secours remis aux populations éprouvées, on ne saurait envisager une consolidation de cet effort international. Les Biafrais ne peuvent, en si grand nombre, vivre en permanence de la charité publique.

Le moment est venu d'aller plus loin et la France, selon M. Okigbo, se trouve dans une situation unique, grâce à l'indépendance de sa politique internationale et en raison de la sympathie particulière qu'elle manifeste à l'égard des victimes de la guerre. Cette position apparaît d'autant plus privilégiée, la compréhension de la France est d'autant plus recherchée que les États africains francophones jouent un rôle éminent dans la tentative de règlement du conflit et que la Grande-Bretagne en soutenant aveuglément le gouvernement fédéral a perdu toute la considération des Biafrais[6].

[1] *Note du rédacteur* : « Selon la Safrap, un "petit bateau" (sans autres précisions) affrété par la *Shell-BP* est arrivé à Port Harcourt le 8 juillet. » La Safrap est une filiale de la société française Erap (Elf) créée le 10 mai 1962. Elle acquiert son premier domaine le 14 juin 1962. Ses exploitations sont situées au Biafra. *Shell-BP* (*British Petroleum*) est une compagnie britannique exploitant le pétrole au Biafra.

[2] *Note du rédacteur* : « Oguta se trouvant dans une zone de prospection attribuée à la Safrap, celle-ci a été priée de fournir des renseignements sur la navigabilité des rivières jusqu'à Oguta et sur les facilités portuaires de ce centre. »

[3] *Note du rédacteur* : « Port oriental du Biafra, proche du Cameroun, pris par les forces de Lagos en mai dernier. »

[4] Le colonel Chukwu Emeka Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra » dont il est chef.

[5] Sir David Wathen Staher Hunt est Haut commissaire britannique à Lagos depuis 1967.

[6] *Note du rédacteur* : « Le Dr Okigbo a insisté, à plusieurs reprises, sur le rôle néfaste des Britanniques. »

M. Lebel a souligné que la crise entre le Nigeria et son ancienne province orientale était un problème angoissant pour nous-mêmes comme pour nos amis africains. Bien qu'elle ait été marquée par une grande discrétion pour des raisons faciles à discerner et qu'elle n'ait pu se manifester que sous une forme négative (embargo sur les armes), notre action dans le conflit est loin d'avoir été négligeable. Quant à des prises de position plus positives le Directeur d'Afrique-Levant devait bien préciser que, si sympathiques et même admiratifs que fussent nos sentiments, il ne semblait pas, à la date où il parlait, qu'on dût s'attendre à une évolution de notre attitude de neutralité. La question était toutefois l'objet d'un examen constant.

Avant de prendre congé, M. Okigbo a indiqué qu'il retournait au Biafra et qu'il ne savait pas s'il aurait l'occasion de revenir prochainement en Europe.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra, NI 6-3*)

53

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï, à M. Debre, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1249 à 1262. *Hanoï, 25 juillet 1968.*

Réservé. (*Reçu* : 13 h. 00).

Le ministre des Affaires étrangères[1], à qui j'avais demandé à être reçu à la veille de mon départ en congé, m'a donné audience le 24 dans l'après-midi. M. Trinh, bien qu'il se soit montré plus prolixe qu'à l'ordinaire, s'est exprimé en termes prudents et soigneusement pesés. Plusieurs sujets ont été abordés au cours de cet entretien.

1. J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères s'il pouvait me faire connaître à l'intention de Votre Excellence, le dernier état de la position vietnamienne. Sa réponse ne contenait aucun élément qui ne fut connu de longue date. Les États-Unis, m'a-t-il dit, une fois de plus, sont les agresseurs et pour que la paix soit rétablie, ils doivent mettre fin à cette agression. Ceci implique, non seulement l'arrêt des bombardements sur le Nord, mais aussi au Sud, le retrait des troupes américaines et de celles de leurs alliés.

La conférence d'Honolulu[2], selon lui, peut être interprétée comme un signe de durcissement des positions adverses. Il n'y est pas question de l'arrêt des bombardements, les États-Unis se sont engagés à fournir une aide accrue « aux fantoches ». En ce qui concerne le retrait des troupes américaines, la formule de Manille[3] a été reprise.

[1] Nguyen Duy Trinh, ministre des Affaires étrangères nord-vietnamien depuis 1965.

[2] Les présidents Johnson et Thieu ont des entretiens à Honolulu du 12 au 20 juillet 1968.

[3] La conférence de Manille réunit les 24 et 25 octobre 1966 les chefs d'État ou de gouvernement des États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Thaïlande, Corée du Sud et Sud-

Quant aux conversations de Paris, elles ne pourront évidemment réellement commencer que lorsque il aura été mis fin aux bombardements[1] et, a spécifié le ministre, « aux autres formes d'agression » contre la RDV[2]. Il ne saurait, a précisé M. Xuan Thuy[3], être question de réciprocité. Si les Américains mettent fin à leur guerre de destruction contre le Nord, « Nous ferons ce que nous avons dit, c'est-à-dire que nous discuterons avec la partie adverse de l'ensemble du problème vietnamien. » J'ai demandé à M. Trinh s'il n'estimait pas que la délégation américaine serait obligée de mettre fin prochainement à ses atermoiements, en raison d'échéances de politique intérieure et si par conséquent il ne pensait pas que prochainement les conversations puissent entrer dans une phase active. M. Trinh s'est borné à me répondre que cette possibilité devait être envisagée. Pour clore l'entretien sur ce sujet, il m'a demandé si la position française, telle qu'elle avait été exposée par le général de Gaulle dans son discours du 2/9/1966 à Phnom Penh[4], était toujours la même. Je l'en ai assuré.

2. J'ai abordé ensuite le problème des relations franco-vietnamiennes, et le développement de celles-ci, spécialement dans le domaine culturel. J'ai rappelé les échanges qui avaient déjà eu lieu cette année et j'ai exprimé le regret qu'ils n'aient pas été plus importants. J'ai souligné qu'il était regrettable que les autorités vietnamiennes n'aient donné de suite à deux projets dont ils avaient pris l'initiative, l'envoi en France d'une mission pour y étudier les méthodes audio-visuelles d'enseignement de notre langue et le détachement à l'université d'Hanoï d'un professeur français, Madame Bacot. Le ministre, qui n'était pas au courant de ces deux dossiers, m'a donné l'assurance qu'ils allaient être examinés à nouveau. Il s'est déclaré d'accord pour que l'an prochain des contacts se multiplient.

L'éventualité d'un accord culturel a été effleurée. J'ai signalé au passage que nous en avions conclu avec tous les pays socialistes. M. Trinh m'a dit que ce problème également serait mis à l'étude par ses services.

3. La conversation a porté ensuite sur l'aide internationale qui pourrait être donnée au Vietnam pour sa reconstruction par des nations occidentales. Je me suis référé à ce propos, aux études faites en commun par les

Vietnam. Le communiqué final précise que : « Le gouvernement du Vietnam a déclaré qu'il demandera à ses alliés de retirer leurs forces et d'évacuer leurs bases lorsque les forces militaires et subversives du Vietnam du Nord se retireront, lorsque les infiltrations cesseront, et lorsque la violence, ainsi diminuera [...] Les pays alliés ont répondu à cette déclaration en formulant clairement que le retrait interviendrait dans les six mois sous les conditions énoncées. » Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 318.

[1] Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

[2] République démocratique du Vietnam.

[3] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[4] Sur ce discours, prononcé en fait le 1er septembre 1966, voir *D.D.F.*, 1966-II, nos 232 et 256.

États scandinaves[1] et aux propositions de M. Miki[2]. M. Trinh m'a répondu en substance que le Nord-Vietnam était disposé, après la paix, à avoir des relations culturelles et économiques et à accepter la collaboration de tous les pays. Mais, a-t-il ajouté, « nous entendons rester maîtres de notre orientation économique. Nous nous réservons de formuler nous-mêmes les demandes, en tenant compte de nos besoins, des possibilités et des ressources dont disposent chacun des pays qui veulent nous aider. C'est d'ailleurs sur cette base que nous traitons depuis 13 ans avec les pays socialistes. Nous n'avons jamais conclu que des accords bilatéraux ».

Sans que M. Trinh ait rejeté formellement l'idée d'une coopération internationale multilatérale pour la reconstruction de son pays, il a manifesté sans équivoque sa préférence pour une aide bilatérale. Les propositions japonaises se heurteront donc vraisemblablement à des réserves de la part du Vietnam.

4. M. Trinh a ensuite enchaîné sur le problème sud-vietnamien. Il m'a en effet fait remarquer que tout ce qu'il venait de me dire ne concernait que la RDV. Le futur gouvernement de Saigon adopterait vraisemblablement une attitude différente. Car il y aurait pendant une période transitoire d'une durée indéterminée, deux gouvernements, l'un du Nord et l'autre du Sud, dont les orientations pourraient être différentes.

Je lui ai alors demandé si le processus d'un gouvernement de coalition, tel qu'il était prévu dans le programme du Front National, avait déjà été engagé. Le ministre, sans répondre directement, m'a indiqué que la création de l'Alliance des forces nationales démocratiques et pacifiques[3] était un événement important car il permettrait de regrouper, sous la bannière nationaliste des éléments qui jusqu'à présent n'avaient pas pris une part active à la lutte pour la libération. Quant au gouvernement de M. Huong[4], le jugement à son égard restait réservé. Il serait apprécié à ses actes. Il ne

[1] Le télégramme d'Hanoï nos 1194 à 1198, non reproduit, rapporte les propos d'un diplomate suédois selon lesquels : « un groupe de travail, réunissant des représentants des trois ministères des Affaires étrangères [scandinaves], se penchait depuis quelques mois sur le problème du Vietnam et étudiait l'intérêt et les possibilités d'apporter une aide à ce pays s'il le désirait. Deux conclusions s'était dégagées des échanges de vues. Il était apparu tout d'abord qu'il convenait de s'enquérir des dispositions du Vietnam avant de pousser plus loin les travaux. D'autre part il semblait qu'une telle action ne pouvait être entreprise que dans un cadre international élargi et avec le concours notamment, de la puissance occidentale qui connaissait le mieux le Vietnam, à savoir la France. »

[2] Selon la note, non reproduite, no 365 du 2 septembre 1968 de la direction des Affaires politiques, Asie-Océanie CLV, « un grand quotidien de Tokyo a affirmé le 18 mai 1968 tenir de l'entourage de M. Miki [ministre japonais des Affaires étrangères du 3 décembre 1966 au 29 octobre 1968] que ce dernier faisait préparer un plan de reconstruction de 400 millions de dollars en faveur du Sud et du Nord-Vietnam. Le journal ajoutait que la contribution d'autres pays riches était recherchée, ceux-ci devant verser leur contribution par l'intermédiaire de la Banque asiatique de développement. »

[3] Ce mouvement, créé au début de l'offensive du Têt, se déclare représentant des « masses » des zones du Sud-Vietnam non encore « libérées » par le FNL. Il entend regrouper les classes moyennes et aisées du Sud pour constituer avec le FNL le « gouvernement d'Union nationale » dont parle le programme d'août 1967 du Front.

[4] Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968.

pourrait être de toute façon accueilli dans un gouvernement de coalition que s'il échappait à l'influence américaine. Toutefois, a fait remarquer, le ministre, les personnalités qui composent ce gouvernement ont des points de vue différents, souvent même elles se sont contredites à quelques jours de distance. Il est difficile pour l'instant de déterminer celles qui ont une attitude vraiment nationale et qui pourraient rejoindre le large mouvement d'union que proposent l'Alliance et le Front.

Si M. Trinh, au cours de cette partie de l'entretien, a reproché aux Américains de refuser de reconnaître l'existence du Front et son rôle, il n'a jamais donné à celui-ci la qualification de représentant authentique du peuple sud-vietnamien. Il a mis l'accent au contraire sur l'action menée par l'Alliance.

(*Collection des télégrammes, Hanoï, 1968*)

54

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1803 à 1809. *Prague, 26 juillet 1968.*

(*Reçu* : 22 h. 30).

Les deux séries de manœuvres militaires soviétiques, exercices de forces de l'arrière qui impliquent le rappel de certaines catégories de réservistes et exercice « bouclier du ciel » qui concerne les forces de défense anti-aériennes, équivalent, vues de Prague, à une mise en état d'alerte des régions occidentales de l'URSS et appellent une fois de plus et de façon pressante l'attention sur un aspect précis de la pression exercée actuellement sur Prague.

Depuis le début de mai, nouvelles et renseignements se sont multipliés au sujet de mouvements de troupes soviétiques au sud de la Pologne et de la RDA, près de la frontière tchécoslovaque[1]. Les unités appelées autour de Dresde sous le prétexte de participer aux manœuvres organisées à l'époque par l'armée soviétique avec les armées polonaises et est-allemande semblent bien être restées sur place. Il serait donc permis de discerner dès ce temps une intention politique dans la tenue de ces manœuvres.

[1] Se reporter aux télégrammes de Prague nos 1116 à 1122, Londres nos 2524 à 2527, 2569 à 2578, Moscou nos 1831 à 1832, 1990 à 1995, Prague nos 1215 à 1223, respectivement des 10, 13 et 23 mai 1968, qui font état des mouvements de troupes soviétiques en Pologne comme en République démocratique allemande, aux frontières de la Tchécoslovaquie. Londres avance trois hypothèses à ce sujet : des manœuvres de routine, pression sur Dubcek pour l'amener à résister aux demandes des libéraux et encouragement aux menées du clan des conservateurs. Moscou fait part de la visite, du 17 au 22 mai, d'une délégation des forces armées de l'URSS ayant à sa tête le ministre soviétique de la Défense, le maréchal Gretchko, sur l'invitation de son homologue tchèque, le général Dzur. « Cette visite a lieu dans le cadre de la coopération régulière entre les deux armées fraternelles », le but du séjour de la délégation étant l'information mutuelle sur la situation des deux armées.

Fin mai[1], la décision en apparence soudaine du commandement des forces du pacte de Varsovie – décision que les Tchèques ont dû accepter bon gré mal gré – de faire procéder à des exercices conjoints d'État-major sur le territoire tchécoslovaque et la mise en œuvre ultra rapide, dès le 30 mai, de ces exercices sont de nature à renforcer l'impression qu'il s'agit d'un plan calculé. Quelques jours auparavant, M. Ulbricht, en ranimant la question de Berlin[2], créait en Allemagne une situation de semi-tension laquelle ne pouvait que favoriser le jeu soviétique qui, à travers la RFA, visait la Tchécoslovaquie.

Si l'on part en effet de l'idée que les dirigeants soviétiques et, avec eux, les dirigeants est-allemands jugent sans doute essentiel, pour des raisons intéressant moins l'idéologie du camp que leur sécurité propre, de stopper le nouveau cours tchécoslovaque avant la réunion du XIVe Congrès du PCT[3], on peut apprécier l'importance que prend pour Moscou, Pankow et Varsovie l'échéance de septembre et le peu de semaines qui leur reste pour agir.

Des quelques 20 000 hommes (16 000 Soviétiques, 4 000 Hongrois et Polonais) venus en Tchécoslovaquie pour prendre part aux exercices de juin, les éléments figurant les États-majors et leurs moyens de liaison sont repartis[4]. Mais il demeure deux forts régiments de fusiliers motorisés et dotés de chars, au total environ 4 000 hommes et 60 chars, qui, bien qu'étant des unités extrêmement mobiles par définition, s'accrochent manifestement au sol tchécoslovaque, tant et si bien qu'on peut se demander si les exercices d'Etat-major n'ont pas été le prétexte choisi pour les introduire et les maintenir en Tchécoslovaquie.

Dans cette hypothèse, les exigences des « Cinq » qui paraissent bien avoir été reprises et précisées dans la note soviétique du 20 juillet[5] s'éclairent. Toutes les raisons avancées – développement du militarisme ouest-allemand, agissements des impérialistes, perméabilité des frontières occidentales de la Tchécoslovaquie, menace pour la sécurité des pays du pacte de

[1] Le télégramme de Prague n°s 1258 à 1260 du 25 mai fait part d'un communiqué du ministère tchécoslovaque de la Défense nationale annonçant que des manœuvres communes des États-majors du pacte de Varsovie ont lieu en juin sur les territoires de la Tchécoslovaquie et de la Pologne du Sud.

[2] Le communiqué publié à l'issue du « petit sommet » de Moscou (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République démocratique allemande, URSS), le 8 mai, outre l'annonce des décisions d'ordre économique, contient certaines attaques contre la République fédérale d'Allemagne, mise en garde contre les conséquences pour la sécurité européenne de la législation sur l'état d'urgence et de ses visées sur Berlin-Ouest. Dans une lettre envoyée le 14 mai au chancelier Kiesinger, Willi Stoph, vice-président du conseil d'État de la RDA, demande l'arrêt immédiat de tous les travaux préparatoires concernant le vote des lois d'urgence en RFA.

[3] Le XIVe congrès du parti communiste tchécoslovaque est prévu pour le 9 septembre 1968.

[4] Les mouvements des troupes soviétiques depuis le 13 juillet sont transmis par le télégramme de Prague n°s 1744 à 1748 du 22 juillet, non publié.

[5] Dans cette note adressée par Moscou, le principe d'une rencontre dans la capitale tchécoslovaque est accepté mais aucune date précise n'est fixée. Il est reproché aux dirigeants du PCT de ne pas avoir manifesté une volonté suffisante de s'opposer aux menées anti-socialistes et d'avoir largement ouvert les frontières avec la RFA et l'Autriche, permettant ainsi aux agents de l'impérialisme capitaliste de pénétrer dans le pays sans contrôle. Se référer au télégramme de Prague n°s 1749 à 1754 du 22 juillet, non publié.

Varsovie – tendent à obliger les Tchécoslovaques à accepter sur leur territoire une présence militaire étrangère (soviétique), dont les deux régiments de fusiliers seraient en quelque sorte l'avant-garde.

Destinée officiellement à épauler, dans la perspective d'une tension éventuelle avec l'Ouest, une armée tchécoslovaque qui, en raison de sa réorganisation intérieure et de la période de classes creuses, se trouve temporairement dans un état de faiblesse relative, la présence militaire soviétique servirait aussi à exercer une pression sur l'évolution intérieure en encourageant et fortifiant les conservateurs.

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

55

NOTE DU SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

La coopération franco-canadienne dans le domaine atomique

N.[1] *Paris, 26 juillet 1968.*

Un groupe de savants français avait efficacement participé à l'effort atomique canadien pendant les années de guerre. A Montréal puis à Chalk River[2], MM. Goldschmidt[3], Guéron[4], Auger[5], Halban[6] et Kowarski[7]

[1] Cette note est établie à l'intention de Pierre Siraud, ambassadeur de France à Ottawa depuis le 25 juin 1968.

[2] Les laboratoires de Chalk River sont situés sur la rive sud de la rivière des Outaouais, dans le comté de Renfrew à 160 km au nord-ouest d'Ottawa. L'AECL (*Atomic Energy of Canada Limited*) est propriétaire exploitant des laboratoires.

[3] Bertrand Goldschmidt, chimiste français, est envoyé en 1942 de Londres au Canada, où il est sous-directeur puis directeur de la division chimie du groupe atomique anglo-canadien à Montréal et à Chalk River de 1942 à 1946. Depuis 1946, il est directeur au Commissariat (français) à l'énergie atomique (CEA).

[4] Jules Guéron, physico-chimiste, est membre puis chef de la division chimie du projet atomique anglo-canadien de 1941 à 1946, puis chef de service et directeur au CEA de 1946 à 1968 et conseiller général pour la recherche scientifique de la Commission des Communautés européennes.

[5] Pierre Auger est professeur de physique depuis 1936 à la Faculté des Sciences de Paris ; il est de 1941 à 1944, chargé de recherches à l'Université de Chicago. De retour à Paris, il est de 1959 à 1962 directeur du service de physique cosmique au CNRS et de 1962 à 1967 directeur général de l'Organisation européenne de recherches spatiales.

[6] Hans von Halban, physicien français d'origine autrichienne, est invité en 1937 à rejoindre l'équipe de Frédéric Joliot-Curie au Collège de France. En mai 1940, avec Lew Kowarski, il quitte Paris pour l'Angleterre et continue ses recherches sur l'uranium à l'Université de Cambridge. En 1942, il est envoyé à Montréal comme chef de laboratoire de recherches. En 1946, il dirige le groupe du laboratoire Clarendon à Oxford. Invité en France en 1954 pour diriger la construction du laboratoire de recherches nucléaires à Orsay (près de Saclay) il accepte en 1955. En 1958, à la suite de Frédéric Joliot-Curie, il prend la direction de ce laboratoire qui est le laboratoire de l'accélérateur linéaire (LAL).

[7] Lew Kowarski, physicien nucléaire, effectue des recherches en France puis en Grande-Bretagne de 1940 à 1944. En 1944, il est envoyé au Canada, revient en France en 1946 pour être

faisaient partie de l'équipe qui mena les études relatives aux réacteurs modérés par l'eau lourde : M. Kowarski fut chargé de responsabilité de la construction de la première pile canadienne.

Le souvenir et les résultats de la collaboration initiale entre les équipes scientifiques des deux pays ont facilité les relations excellentes qui se sont établies par la suite entre l'*Atomic Energy of Canada Limited* et le Commissariat à l'Énergie Atomique. Ces relations ont permis des échanges fructueux entre certains départements scientifiques du Centre français de Saclay et ceux du centre canadien de Chalk River.

En avril 1959, un échange de lettres est intervenu entre M. Lorne Gray, président de l'AECL, et l'Administrateur général du CEA[1]. Cet accord bilatéral[2], réalisé sous la forme d'une convention entre deux organismes scientifiques et non pas entre deux gouvernements, instaure une collaboration sur les problèmes de neutronique, de métallurgie et de comparaisons économiques entre différents types de réacteurs à eau lourde. Il peut être étendu à d'autres domaines par entente entre les deux parties.

Toutefois, les exigences canadiennes en matière de contrôle ont jusqu'ici empêché ces relations de se poursuivre sur le plan économique. Dans le domaine de l'uranium, les négociations ont échoué par deux fois, en 1957[3] et en 1965[4] sur ce problème.

Depuis nos découvertes au Niger[5] et en République Centrafricaine[6] assurent non seulement la satisfaction de nos besoins mais encore de pouvoir, ultérieurement, exporter.

L'évolution récente comporte cependant deux éléments encourageants pour le développement d'une éventuelle collaboration.

Le CEA va très prochainement conclure avec l'AECL[7] l'achat de 170 kilogrammes de plutonium (10 millions de F) destinés à notre programme de réacteurs rapides, après une négociation qui a demandé dix huit mois en raison des inextricables problèmes de contrôle notamment avec Euratom.

nommé directeur au CEA jusqu'en 1954, puis en 1961 chef de la division des données et documents de cet organisme avant d'être attaché en 1965 au directoire. Il est dès 1966 professeur à l'Institut national des sciences et techniques à Saclay et depuis 1968 à l'université du Texas.

[1] Pierre Couture est administrateur général délégué du gouvernement au Commissariat à l'énergie atomique de 1958 à 1963.

[2] Cet accord, sous forme d'échange de lettres est signé le 14 avril 1959.

[3] En février 1957, les négociations franco-canadiennes relatives à l'achat d'uranium sont suspendues ; la France trouve le prix trop élevé, compte tenu des contrôles. Voir le télégramme de Paris à Ottawa n°s 686 et 687 du 21 février 1957, non publié.

[4] En mai 1965, malgré la visite à Paris de M. Sharp, ministre canadien du Commerce, les conversations n'aboutissent pas, toujours pour les mêmes raisons (le prix et les contrôles). Voir le télégramme n°s 589 à 595 de Paris à Ottawa du 24 mai 1965, non publié.

[5] D'importants gisements d'uranium sont découverts à Arlit à proximité d'Agadès au nord du Niger. Voir *D.D.F.* 1967-I, n° 40.

[6] Au sujet de l'accord avec la République centrafricaine sur l'exploitation des gisements d'uranium, voir *D.D.F.*, 1968-I, n°s 97 et 286.

[7] Au sujet de cet achat voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 131.

Enfin, une mission du CEA s'est rendue l'an dernier au Canada pour y acquérir des connaissances sur la filière canadienne ; en effet, si le Gouvernement décidait d'orienter le programme français vers les réacteurs à eau lourde, une collaboration industrielle intéressante pourrait se développer entre la France et le Canada.

(*QA, Canada, Relations avec la France, généralités*)

56

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Leusse, Ambassadeur, Haut Représentant
de la République française à Alger.

T. nos 812 à 819[1]. *Paris, 29 juillet 1968.*

Très secret. Diffusion strictement réservée. (*Expédié* : le 30, 20 h. 34).

Le Secrétaire général a prié l'ambassadeur d'Algérie[2] de venir le voir le 27 juillet pour faire le point avec lui de diverses affaires en cours, au lendemain des conversations de M. Debré avec M. Bouteflika[3].

1. M. Alphand a indiqué à M. Malek, en réponse à une question que celui-ci avait posée la veille, que M. Michel Debré ne voyait pas d'inconvénient à ce que fut rendue publique son acceptation de se rendre en Algérie vers la fin de l'année. Naturellement, le ministre escomptait que son voyage serait l'occasion de constater des progrès réels et concrets dans les différents domaines qui avaient été examinés lors des récentes conversations.

À ce sujet, a ajouté le Secrétaire général, on ne pouvait à Paris que déplorer les conditions dans lesquelles s'était déroulé, le 26 juillet, l'entretien entre MM. Hottinguer et Mili au sujet de l'indemnisation de l'Ouenza[4]. La seule explication que nous voulions retenir, jusqu'à plus ample informé, était que les instructions n'avaient pas encore été données, du côté algérien, de tenir compte des résolutions qui avaient été prises à Paris.

[1] Ce télégramme est signé par M. Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] Redha Malek.

[3] Abdelaziz Bouteflika, ministre des Affaires étrangères d'Algérie, s'est rendu à Paris du 24 au 29 juillet. Il s'entretient les 24 et 25 avec Michel Debré et est reçu le 25 par Maurice Couve de Murville puis par le général de Gaulle auquel il remet un message du président Boumediene. Les thèmes de ces divers entretiens ont porté principalement sur la main-d'œuvre, l'indemnisation des sociétés françaises nationalisées.

[4] La société des mines de fer de l'Ouenza, situées dans le Constantinois, dont les titres étaient cotés à la Bourse de Paris, a été nationalisée le 8 mai 1966. Le personnel d'encadrement a été remplacé par des ingénieurs russes et bulgares. M. Jean Hottinguer, président de l'association des porteurs de titres de cette société, se rend à Alger le 26 juillet en vue de contacts relatifs à l'indemnisation due à la suite de la nationalisation de cette société. M. Mili est le secrétaire général du ministère algérien de l'Industrie. Se reporter au télégramme d'Alger nos 3357 et 3358 du 26 juillet, non reproduit.

2. En ce qui concerne les activités en France de Krim Belkacem, M. Alphand a donné à l'ambassadeur d'Algérie l'assurance, d'une part, que toute activité politique lui serait interdite, d'autre part, qu'il ne serait plus autorisé à publier ni à distribuer un journal, enfin que sa présence dans notre pays serait limitée à des séjours courts et exceptionnels. En contrepartie de ces mesures, le gouvernement français escomptait que des dispositions parallèles seraient prises, par les autorités algériennes, au bénéfice des Français détenus en Algérie, notamment ceux de Lambèse[1].

3. Le Secrétaire général a souligné de nouveau auprès de M. Malek l'intérêt qui s'attache à ce qu'aucune publicité ne soit donnée aux décisions du gouvernement français en ce qui concerne l'importation en France de vin algérien et la compensation de 300 millions de francs qui allait être versée à titre intérimaire.

4. Sur un plan amical et officieux, M. Alphand a évoqué la question de l'avion israélien retenu à Maison-Blanche avec son équipage et quelques passagers israéliens[2]. Tout en soulignant que ses propos ne constituaient nullement une démarche ou une intervention dans cette affaire, il a fait connaître à l'ambassadeur qu'à son avis une prompte solution, par la restitution de l'avion et la libération des personnes encore retenues, serait dans l'intérêt bien compris de l'Algérie.

L'ambassadeur a remercié le Secrétaire général de cette indication : son gouvernement, a-t-il dit, est embarrassé. Il a la volonté de régler l'affaire au mieux, mais il est soumis à des pressions de l'opinion publique algérienne et aussi de celle des autres pays arabes. Il pense que si le gouvernement israélien lui-même soucieux de ne pas envenimer l'affaire, faisait un geste, par exemple libérait un certain nombre de personnalités palestiniennes arrêtées dans les territoires occupés de Cisjordanie, il fournirait ainsi à l'Algérie un prétexte à une mesure de conciliation, tout en lui évitant de perdre la face. L'ambassadeur d'Algérie ne voyait pas d'objection à ce que cette suggestion fût portée à la connaissance des Israéliens par l'entremise de la France.

5. M. Malek, évoquant ensuite l'arrestation récente en Algérie de M. Meunier[3] et la publicité qui avait été donnée par la presse française aux protestations de l'Ambassade à ce sujet, a exprimé l'avis qu'il serait préférable de ne pas alerter ainsi l'opinion publique. Le gouvernement algérien s'efforcerait de faire respecter la législation algérienne quant aux délais de garde à vue et, d'une manière générale, les droits des détenus.

[1] Les quatre détenus français : Amette, Duclo, Guy, Baumgartner ont bénéficié chacun d'une remise de peine de six mois, en vertu d'un décret non publié du 2 juillet, qui leur a été signifié à la maison d'arrêt de Lambèse le 13 août. Le président Boumediene signe le 6 décembre 1968 le décret de grâce de Guy, Amette et Duclo mais dont ne bénéficie pas Baumgartner.

[2] Le 23 juillet 1968, un *Boeing 707* israélien de la compagnie *El Al* effectuant le vol Rome-Tel-Aviv est contraint d'atterrir à Alger par un commando palestinien. Les passagers non-israéliens sont autorisés à repartir le jour même. Le 27 juillet, les femmes et les enfants israéliens qui se trouvent à bord de l'appareil sont autorisés à quitter l'Algérie.

[3] Jean-Claude Meunier, adjoint technique à l'OCI (Organisme de Coopération industrielle) est arrêté le 17 juillet 1968 pour atteinte à la sûreté de l'État. Il est d'abord incarcéré à la prison militaire de Blida puis en octobre 1968, à la prison civile de cette même ville.

6. En fin de conversation, M. Malek a demandé que les autorités françaises adoptent une attitude libérale à l'égard des touristes algériens qui, dans cette période d'été, venaient en France et dont le nombre dépassait le contingent de 200 par semaine fixé d'un commun accord il y a quelques mois. Ces touristes étaient de « vrais touristes », pour la plupart fonctionnaires et dont beaucoup étaient mariés à des Françaises.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

57

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1838 à 1844. *Prague, 29 juillet 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 10).

Pour définir l'atmosphère régnant à Prague et dans le reste du pays alors que s'ouvre la rencontre soviéto-tchécoslovaque[1], ce sont les termes de tension et d'inquiétude, voire d'anxiété, qui conviendraient.

Depuis la publication de l'appel publié par l'union des écrivains[2] – sur l'initiative, dit-on, de M. Smrkovsky[3] – la foule pragoise se presse aux stands installés dans le centre de la capitale. Après avoir signé, en précisant souvent leur profession, jeunes et vieux se réunissent quelques mètres plus loin, en petits groupes, pour discuter de la situation. Dès samedi soir, environ 200 000 signatures avaient été recueillies et portées, devant les caméras de la télévision, à M. Dubcek, qui venait de renouveler aux Tchécoslovaques la détermination du *praesidium*[4]. Le même élan spontané s'est manifesté en province et la presse de ce matin est pleine de motions, de résolutions, de statistiques soulignant l'appui unanime de la population. À Pilsen, Brno,

[1] Les entretiens entre les représentants des partis communistes tchécoslovaque et soviétique s'ouvrent le 29 juillet à Cierna-Nad-Tisou, grande station ferroviaire de triage, aux abords de la frontière. La composition des deux délégations (treize membres pour les Soviétiques, seize pour les Tchécoslovaques) et quelques commentaires autour de cette rencontre sont transmis par les télégrammes de Prague nos 1833 à 1837 et 1851 à 1854, des 29 et 30 juillet, non repris. Le communiqué soviéto-tchécoslovaque du 1er août est publié dans *Documents officiels*, Secrétariat général du Gouvernement, direction de la Documentation, nos 33-34-35 du 19 août 1968.

[2] Le 26 juillet, dans une édition spéciale, le journal *Literarni Listy* publie le message adressé par les citoyens tchécoslovaques au *praesidium* du comité central du PCT appuyant les efforts des dirigeants tchécoslovaques en faveur du socialisme, de l'alliance, de la souveraineté et de la liberté. Le texte de cet appel est communiqué par le télégramme de Prague no 1820 du 27 juillet, non publié.

[3] Josef Smrkovsky, ministre des Eaux et Forêts (1967-1968), membre du *praesidium* du comité central du PCT depuis mars 1968, élu président de l'Assemblée nationale le 18 avril 1968.

[4] Le 27 juillet, dans un discours radiotélévisé, Dubcek réitère la détermination du PCT de mener à bien la tâche entreprise et de « ne pas céder d'un pouce » dans la voie sur laquelle la Tchécoslovaquie s'est engagée. MM. Smrkovsky, à la radio, Ota Sik dans *Rude Pravo* (organe du PCT) se sont joints au premier secrétaire du parti.

Bratislava, dans les communes ou entreprises, partout des milliers de gens ont répondu à l'appel de *Literarni Listy*. Jamais, selon certains, sauf peut-être à l'époque de Munich, la Tchécoslovaquie n'avait connu un tel sursaut patriotique.

De toute évidence, chacun pense que le sort du pays se joue en ce moment. La présence de troupes soviétiques continue d'inquiéter. Le ton agressif des Russes, des Allemands de l'Est, des Bulgares – qui n'ont pas épargné les brimades à des jeunes Tchèques délégués au festival de la jeunesse[1] – ne s'est pas modéré. L'interruption du trafic touristique soviétique en Tchécoslovaquie jusqu'à la fin de juillet intrigue[2].

D'autre part, l'absence d'informations touchant la conférence a ajouté au pessimisme et à la nervosité, ainsi qu'en témoigne l'initiative du journal de la jeunesse slovaque, *Smena*, qui proposait pour aujourd'hui, à midi, un arrêt général de travail de cinq minutes, ponctué par des coups de sirènes. Les dirigeants ont rejeté cette initiative qui aurait pu être préjudiciable au déroulement des conversations avec le *Politburo* soviétique.

Certes, M. Dubcek dont le sang-froid dans toute cette affaire est remarquable, reste souriant. Mais son attitude contraste avec celle de ses amis, en particulier M. Smrkovsky, lequel présente un visage triste et fatigué.

Un article de *Prace*[3] exprime un optimisme mesuré. Cherchant les motifs qui pourraient dissuader Moscou d'intervenir militairement, « question qui préoccupe nombre de nos concitoyens », l'auteur M. Sedivy, en découvre plusieurs, à vrai dire peu convaincants : aspect « illogique et absurde » d'une intervention armée, rupture de l'équilibre européen en faveur des forces de droite en RFA, concentration de troupes occidentales aux frontières, mise en cause des relations soviéto-américaines et des négociations sur le désarmement, contradiction avec les principes proclamés par le Kremlin de coexistence pacifique, de non-ingérence et négation d'une politique qui, depuis trente ans, lutte pour la solution pacifique des problèmes litigieux internationaux et réclame la définition du concept d'agression, dommages causés au mouvement ouvrier, au camp socialiste et aux partis communistes occidentaux, annulation des résultats du rapprochement franco-soviétique, risque de voir le Conseil de sécurité de l'ONU se saisir de l'affaire, ce qui apporterait un nouvel aliment à la campagne anti-soviétique, etc. C'est pourquoi M. Sedivy, faisant confiance à la sagesse du Kremlin, croit que « la raison vaincra ».

Les arguments avancés par l'auteur sont visiblement destinés à l'opinion intérieure. Peut-être reflètent-ils les vues de quelques responsables

[1] La fédération des étudiants de l'enseignement supérieur de Slovaquie proteste, le 29 juillet, auprès du consul général de la République populaire de Bulgarie à Bratislava contre les brutalités subies au poste-frontière bulgare de Kolatino par plusieurs étudiants tchécoslovaques se rendant au festival mondial de la Jeunesse.

[2] La presse annonce, le 26 juillet, que les agences de voyage soviétiques annulent jusqu'au 31 juillet 1968 les déplacements touristiques vers la Tchécoslovaquie.

[3] *Prace* (Travail) est l'organe des syndicats tchécoslovaques.

tchécoslovaques qui misent éventuellement sur des dissensions au sein du PCUS. On ne peut cependant se garder de l'impression qu'il s'agit là d'un optimisme de commande, lequel ne correspond pour l'instant ni à la situation réelle, ni à l'inquiétude de la population.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

58

M. Gorce, Ambassadeur de France en Irak,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 487/AL. *Bagdad, 29 juillet 1968.*
Confidentiel.

Le nouveau régime et la France

Le Département a été informé par les communications de cette Ambassade de la réserve manifestée à l'égard de la France par le nouveau régime au cours de la première semaine qui a suivi le coup d'État du 17 juillet 1968[1]. Tandis que se déclenchait dans certains pays dont l'Iran, le Koweït et la Libye et plus spécialement au Liban une campagne de presse assurant que les nouveaux dirigeants irakiens avaient l'intention, non seulement de s'écarter de la politique suivie par le précédent régime mais de dénoncer les accords existants, les premières déclarations officielles faites à Bagdad s'abstenaient de toute mention à l'attitude amicale de notre pays à l'égard des Arabes. On se contentait d'affirmer que les engagements pris par le précédent gouvernement seraient tenus, en entretenant toutefois l'équivoque lorsque l'accord ERAP-INOC[2] était en cause (cf. ma communication en date du 25 juillet 1968)[3].

Il a fallu attendre le 26 juillet pour que soit publiée une déclaration du ministre des Affaires étrangères rendant hommage à la politique du général de Gaulle et précisant que la loi ratifiant l'accord ERAP-INOC était encore

[1] Le 17 juillet 1968, profitant de l'absence du général Aref, président de la République alors en déplacement à Londres, le parti *Baath* fomente un coup d'État militaire et renverse le gouvernement. Dans la nuit du 18 au 19 juillet, Abdel Razzak annonce la formation du Conseil du Commandement de la Révolution. Dans ce nouveau gouvernement, il est le Premier ministre et le général Hassan Bakr le président de la République.

[2] Un premier contrat entre INOC (Compagnie nationale des pétroles d'Irak) et ERAP (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières) est signé à Bagdad le 23 novembre 1967. Le contrat définitif est signé, également à Bagdad, le 3 février 1968. Voir *D.D.F.*, 1967-II, nº 261 et 1968-I, nº 78.

[3] D'après le télégramme de Bagdad à Paris nos 1170 à 1174 en date du 25 juillet 1968, Abdel Razzak Al Nayef, Premier ministre d'Irak, donne au cours d'une conférence de presse des précisions sur la politique du nouveau régime ; il déclare au sujet de l'accord INOC-ERAP : « il n'y a rien à reprocher à cet accord qui sera peut-être appliqué dans sa totalité ».

en vigueur le jour où parlait M. Al Hani[1] (cf. ma communication en date du 26 juillet 1968[2]).

Certes, M. Al Nayef[3], Premier ministre, exprimait en privé, à M. Jacques Berque[4], Professeur au Collège de France, ses bonnes intentions à l'égard de notre pays et faisait à des journalistes égyptiens des déclarations non reproduites par la presse locale, confirmant la détermination de l'Irak de respecter le contrat ERAP et d'acheter des avions *Mirage*. Des assurances similaires ont même été données à l'ambassadeur de la RAU qui me les a rapportées avec satisfaction.

Il est cependant évident que les nouveaux dirigeants, même s'ils étaient persuadés sur le plan personnel qu'une certaine continuité était nécessaire, ont cru opportun de laisser croire, au moins pendant quelques jours, qu'il convenait de remettre en question les décisions prises par le régime déchu à l'égard de la France. Comme le sait le Département, le rapprochement avec notre pays était l'objet de critiques multiples qui trouvaient, dans plusieurs secteurs de l'opinion, un écho favorable. Il importait, pour un nouveau régime, de ne pas se priver, au départ du moins, de l'appui de ces milieux.

De plus, certaines des personnalités revenues au pouvoir sont connues pour leurs sympathies « pro-occidentales ». Or, vue du côté irakien, la politique française occupe dans cette classification une place à part beaucoup plus proche de l'attitude soviétique que de celle des anglo-américains. Parlant à notre Attaché militaire[5], par exemple, le chef de l'État-major général[6] a eu un lapsus significatif : « Nous avons l'intention de renforcer notre position grâce à l'Angleterre et la France », a-t-il déclaré puis, se reprenant : « je veux dire, grâce à la France et aussi grâce à l'Angleterre ».

Sans doute, continuera-t-on à se féliciter de notre position dans l'affaire palestinienne ; sans doute aussi dans l'immédiat, des déclarations apaisantes nous seront-elles prodiguées reportant, sous des prétextes divers, toute décision concernant nos affaires à une date ultérieure. Il ne faut cependant pas se leurrer et croire que la simple affirmation que des accords

[1] Le Dr Nasser Al Hani, diplomate irakien, est ministre des Affaires étrangères depuis le 17 juillet 1968. Il est écarté du pouvoir le 30 juillet 1968 à la suite du second coup d'État, au cours duquel le Premier ministre Al Nayef et le ministre de la Défense Abderraman Dawood s'affrontent au *Baath* c'est-à-dire au président de la République Hassan El Bakr, au ministre de l'Intérieur et au Chef d'État-major général. Le général Hassan El Bakr l'emporte, dissout le gouvernement Al Nayef et se proclame chef du gouvernement et commandant en chef des Forces Armées.

[2] Le télégramme de Bagdad n°s 1175 à 1187 du 26 juillet 1968, non publié, reproduit le texte de la déclaration faite par le Dr Al Hani, ministre des Affaires étrangères.

[3] Abdel Razzak Al Nayef, chef des services secrets irakiens, l'un des instigateurs du coup d'État du 17 juillet, est immédiatement nommé Premier ministre du Conseil du Commandement de la Révolution et le reste jusqu'au second coup d'État du 30 juillet.

[4] Jacques Berque, sociologue et orientaliste, fait de nombreuses missions en Orient à partir de 1947. Il est professeur au Collège de France depuis 1956.

[5] Le lieutenant-colonel François Antomarchi arrive à Bagdad le 27 septembre 1967 pour prendre les fonctions d'attaché des Forces armées auprès de l'ambassade de France.

[6] Le général Hardan Abdul Ghaffar Al-Tikriti est depuis le 17 juillet 1968 chef d'État-major général des forces irakiennes et commandant des forces aériennes par intérim. Le 1er août 1968, il est nommé vice-Premier ministre et ministre de la Défense.

dûment signés ne seront pas dénoncés constitue un élément complètement rassurant.

Sans rien négliger pour persuader les nouveaux dirigeants que notre volonté de coopération s'adresse à l'Irak non à telle ou telle fraction de ses dirigeants, il semble raisonnable, pour apprécier la valeur des déclarations officielles, d'attendre le nouveau gouvernement à ses actes.

(*Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France*)

59

NOTE
DU GÉNÉRAL DE GAULLE

N. *Paris, 29 juillet 1968.*

Dans la communication que M. Debré[1] fera au Conseil mercredi, il y aurait lieu qu'il évoque la question du Biafra.

Faire état de la lettre du colonel Ojukwu[2], de la lettre du président Houphouët-Boigny[3] et de la lettre du président Bongo[4].

Préparer quelque chose à dire après le Conseil par M. Le Theule[5] de façon à indiquer l'intérêt que la France porte au drame humain du Biafra et aussi son souhait que l'affaire soit réglée compte tenu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, quitte à ce que la volonté des Biafrais soit constatée par une procédure internationale.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

[1] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[2] Le colonel Chukwuemeka Odumegu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra ». Il envoie au général de Gaulle un message le 20 juillet 1968 pour lui demander son aide.

[3] M. Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte d'Ivoire depuis 1960, adresse au général de Gaulle le 24 juillet 1968, une lettre manuscrite dans laquelle il dit avoir rencontré le colonel Ojukwu et intercède en sa faveur auprès du Président français lui demandant de l'aider. D'après la note manuscrite qui figure sur cette lettre, le général de Gaulle a répondu au Président ivoirien.

[4] Le message de M. Albert Bongo, président de la République gabonaise depuis le 2 décembre 1967, au général de Gaulle est daté du 23 juillet 1968.

[5] M. Joël Le Theule est secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de l'Information depuis le 12 juillet 1968. À l'issue du Conseil des ministres, le 31 juillet 1968, il fait une déclaration où il évoque les souffrances du peuple biafrais et conclut : « le gouvernement français estime qu'en conséquence le conflit actuel doit être résolu sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et comporter la mise en œuvre de procédures internationales appropriées ».

60

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4098 à 4103. *Washington, le 30 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 31 à 01 h. 10).

Déclarations de M. Rusk sur le Vietnam

Le Secrétaire d'État a déclaré aujourd'hui, 30 juillet, au cours d'une conférence de presse, que les États-Unis n'étaient pas disposés à cesser complètement les bombardements du Nord-Vietnam aussi longtemps qu'une « source responsable » ne garantirait que le gouvernement de Hanoï était prêt à réduire son effort militaire de façon substantielle. Il a ajouté, par la suite, que cette assurance pouvait être donnée de façon directe ou indirecte.

Selon M. Rusk, les États-Unis n'estiment pas pouvoir « progresser vers la paix en prenant, pour leur part, de nouvelles mesures majeures, si l'autre partie demeure libre de poursuivre la guerre, au niveau d'intensité et à l'échelle de son choix, à partir du sanctuaire qui lui serait laissé au Nord du 17e parallèle ».

À défaut d'une « désescalade » acceptée par l'ennemi, celui-ci tirerait de la cessation des bombardements un avantage considérable, puisque, d'après M. Rusk, la poursuite des raids dans la partie sud de la RDV permet de détruire 30 % des véhicules nord-vietnamiens amenant des renforts et du matériel vers le Sud.

L'accalmie constatée ces derniers temps sur le terrain, au Sud-Vietnam, n'a pas grande signification pour le Secrétaire d'État, qui met au contraire l'accent sur les indices dénotant que l'adversaire se prépare à une nouvelle offensive. M. Rusk n'a pas jugé significatif l'arrêt des tirs sur Saigon et a fait valoir qu'un grand nombre de roquettes avait été découvert récemment autour de cette ville, tandis que, d'autre part, Danang constituait l'objectif de nouvelles attaques.

M. Rusk a reconnu qu'Hanoï insistait moins que par le passé sur la nécessité de régler les problèmes du Sud-Vietnam conformément au programme du FNL et appelait maintenant l'attention sur l'alliance des forces nationales, démocratiques et de paix. Mais, a-t-il ajouté, les informations disponibles présentent l'Alliance et le Front comme formant pratiquement le même groupe.

Le Secrétaire d'État a également évoqué la présence de 40 000 soldats nord-vietnamiens au Laos, celle d'éléments nord-vietnamiens parmi les guérillas en Thaïlande et des « khmers rouges » au Cambodge. Il ne semble pas toutefois que l'on puisse voir dans ce rappel une extension des conditions posées par les États-Unis pour une cessation totale des bombardements du Nord-Vietnam.

Les déclarations de M. Rusk vont, dans l'ensemble, dans le sens de la fermeté. Le Secrétaire d'État insiste non seulement sur la réciprocité de la désescalade, mais semble exiger que le Nord-Vietnam donne des assurances claires et valables pour l'avenir qui définiraient de façon précise comment il observera la « retenue » qui lui est demandée.

À peine peut-on relever, comme un signe d'accommodement, la suggestion selon laquelle le Nord-Vietnam pourrait faire connaître par l'entremise d'un tiers, les mesures de désescalade qu'il accepterait de prendre.

Cela dit on notera que le porte-parole de la Maison Blanche a, le même jour, souligné que les propos du Secrétaire d'État ne « traduisaient aucun durcissement de l'attitude de l'Administration ».

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

61

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À MEXICO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 385 à 393. *Mexico, 30 juillet 1968.*

(*Reçu* : le 31, 19 h. 28).

Alors que depuis le début du 2e semestre qui fait suite aux vacances de mai-juin, l'université mexicaine faisait par son calme figure d'exception en Amérique Latine, une flambée d'agitation estudiantine, sévèrement réprimée par la troupe au cours de la nuit dernière, a entraîné ce matin la fermeture de tous les établissements dépendant de l'Université nationale autonome de Mexico et de l'Institut polytechnique national.

Ce sont les écoles préparatoires à l'Institut polytechnique, situées comme celui-ci dans le centre de la ville, qui ont été les foyers principaux de ces troubles, consécutifs à un premier affrontement qui avait opposé étudiants et policiers le vendredi 26 juillet.

Deux manifestations s'étaient déroulées ce jour-là dans le calme, dans les quartiers proches du centre. L'une convoquée par la Centrale nationale des Étudiants démocrates, pro-communiste, commémorait la révolution cubaine, l'autre, la plus importante en nombre, réunissait, à l'initiative de la Fédération de l'Enseignement technique et avec l'autorisation du district fédéral, plusieurs milliers d'étudiants venus protester contre « l'agression policière dont avaient été victimes un professeur et deux élèves, à l'intérieur même d'une école préparatoire ».

En fin d'après-midi, une grande partie des manifestants modifiant l'itinéraire prévu, contre l'avis, semble-t-il, des organisateurs les plus modérés, se dirigeaient sur la Place de la Constitution et se heurtaient à la police de choc, non sans provoquer de sérieux désordres qui, sans atteindre les

proportions évoquées par certains quotidiens parisiens, revêtaient un caractère de relative gravité. L'ordre était cependant rétabli dans la soirée au prix de plusieurs centaines de blessés et le bruit courait, aussitôt démenti, que trois ou cinq étudiants avaient succombé.

Tandis que les étudiants réclamaient la démission du chef de la police[1] et la libération de leurs camarades arrêtés, l'agitation reprenait hier au soir dans les mêmes quartiers où, après une infructueuse tentative d'approche de la Place de la Constitution, de petits groupes très mobiles harcelaient le dispositif mis en place par les « *Granaderos* » (police de choc). Pendant ce temps, d'autres groupes s'emparaient d'un très grand nombre d'autobus urbains et barraient les voies d'accès aux principales écoles préparatoires, aussitôt transformées en camps retranchés. Au milieu de la nuit et après de violentes échauffourées, la situation paraissait au régent du district fédéral[2] et au ministre de l'Intérieur[3], assez sérieuse pour justifier le recours à l'armée.

Escortés de véhicules blindés, un bataillon d'infanterie et deux sections de parachutistes enfonçaient les portes au lance-roquettes et enlevaient, baïonnette au canon, la plupart des positions tenues par les étudiants, tandis que de nombreuses arrestations de jeunes gens et de militants communistes étaient opérées. La tension n'en persistait pas moins ce matin, tant dans le centre de la ville qu'à la cité universitaire qui court le risque d'être gagnée par l'agitation.

Les mesures exceptionnellement radicales prises cette nuit (intervention de l'armée, incarcération massive d'« agitateurs », fermeture immédiate de tous les établissements), sont aussi significatives de l'inquiétude des pouvoirs publics que de leur détermination de crever dès à présent un abcès dont l'évolution pourrait compromettre le succès de prochains Jeux Olympiques[4].

La presse de ce matin, largement inspirée par les autorités, met pour sa part l'accent sur les responsabilités incombant dans cette « entreprise délibérée de subversion » à certains éléments étrangers (au nombre desquels se trouveraient cinq jeunes Français ayant participé aux événements de mai en France), ainsi qu'à des fauteurs de troubles « hostiles à la révolution mexicaine ».

Tous les quotidiens se font également l'écho de l'indignation populaire soulevée par cette agitation, particulièrement désapprouvée par les couches les plus humbles de la population et de la satisfaction générale devant les mesures énergiques prises par les pouvoirs publics.

Sans doute espère-t-on que cette présentation et la vigueur de la réaction gouvernementale contribueront à couper des groupes extrémistes l'ensemble de l'opinion publique et la majorité des étudiants à qui le

[1] Mendiolea et Cueto sont les chefs de la police de Mexico dont la démission est exigée.

[2] M. Corona Del Rosal.

[3] Luis Echeverria Alvarez est ministre de l'Intérieur depuis 1958.

[4] Les XIXe Jeux Olympiques doivent se tenir à Mexico du 12 au 27 octobre 1968.

Président de la République a récemment témoigné sa confiance en faisant étudier un projet de révision de la Constitution tendant à abaisser le droit de vote à dix-huit ans.

Il reste à savoir si la « maturité » de ces futurs électeurs et leur sens des responsabilités nationales, si souvent vantés ces temps derniers, l'emporteront sur le réflexe de solidarité estudiantine et un goût indéniable pour la violence pratiquée comme un sport[1].

(*Direction d'Amérique, Mexique, Politique intérieure, 1968*)

62

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 30 juillet 1968.*

Les derniers jours ont été marqués par une grande activité dans tous les domaines.

1. Après une longue accalmie, les opérations militaires ont repris sur l'ensemble des fronts. Les troupes fédérales ont attaqué en direction du cœur de l'« Iboland » sur les grands axes routiers qu'ils contrôlent, à partir d'Onithsha au Nord-Ouest, d'Enugu au Nord, d'Ikot-Ekpene au Sud-Est et de Port-Harcourt au Sud.

Sans doute pour donner satisfaction aux chefs de l'Armée qui estiment une victoire rapide à leur portée, le général Gowon[2] avait d'ailleurs déclaré le 23 juillet qu'il fallait « écraser la rébellion ». La prise des derniers grands centres encore tenus par le colonel Ojukwu permettrait en outre à la délégation fédérale d'aborder en position de force les conversations qui doivent s'ouvrir à Addis-Abeba en fin de semaine ; elle risquerait en revanche d'empêcher le chef de la rébellion de se rendre dans la capitale éthiopienne.

2. Conséquence positive des travaux du Comité consultatif de l'Organisation de l'Unité africaine sur le Nigeria qui s'est réuni à Niamey du 15 au

[1] Le télégramme de Washington n°s 4198 à 4207, du 7 août 1968, reprend l'analyse faite par les autorités de Washington sur les raisons qui ont motivé cette flambée d'agitation et sur les conséquences qui pourraient en résulter sur l'université ainsi que sur la vie politique et économique du pays. Les États-Unis sont frappés par le caractère nouveau qu'ont revêtu les manifestations : pour la première fois, celles-ci ont été organisées en dehors du campus de l'université par des étudiants venant de l'extérieur. C'est la première fois aussi qu'elles ont dégénéré en véritables émeutes s'accompagnant de pillage, de destructions et d'incendie. Pour Washington, les pouvoirs publics ont fait la preuve qu'ils sont décidés à faire régner l'ordre, les étudiants n'ont pas réussi à s'attirer le soutien ou même la sympathie de la population qui, dans son ensemble, les a désapprouvés.

[2] Le général Yakuwu Gowon est le chef de l'État du Nigeria depuis le 1er août 1966. Une note du rédacteur précise : « le général Gowon est un chrétien du *Middle-Belt*, c'est-à-dire qu'il vient d'une tribu minoritaire du Nord n'appartenant pas aux ethnies musulmanes haoussa ou peule ».

20 juillet[1], les délégations officielles du gouvernement fédéral et du Biafra ont en effet décidé de se retrouver à Addis-Abeba, siège de l'OUA, le 5 août prochain pour y reprendre les négociations de paix entamées à Kampala à la fin de mai[2]. Aux termes du communiqué publié le 26, elles se sont mises d'accord sur l'ordre du jour suivant :

– « modalités à adopter pour une solution permanente ;
– dispositions à prendre pour la cessation des hostilités ;
– propositions concrètes pour le transport d'approvisionnement en vivres et en médicaments aux victimes civiles de la guerre ».

Un progrès notable a donc été réalisé au cours de ces entretiens préliminaires puisqu'il n'est plus question d'exigences préalables à l'arrêt des combats : les Fédéraux ne mettent plus en avant la renonciation des rebelles à leur sécession tandis que les Biafrais acceptent de discuter la recherche d'une solution permanente avant que n'intervienne le cessez-le-feu qu'ils réclamaient comme condition première à toute négociation.

Cependant à Londres où il parlait le 29 juillet M. Mojekwu[3], ministre biafrais de l'Intérieur, tout en mettant l'accent sur les futures relations économiques qui s'établiront entre le Biafra et le Nigeria, a réaffirmé que la paix ne pourrait revenir qu'après l'arrêt immédiat des combats, la levée du blocus économique et le retrait des troupes sur les limites antérieures à la guerre.

3. Sur le plan humanitaire on note donc que les délégations n'ont pas réussi à s'entendre sur l'ouverture de corridors terrestres démilitarisés qui, seuls, permettrait le transport massif de ces approvisionnements en vivres et en médicaments que gouvernements étrangers et organisations internationales acheminent par milliers de tonnes vers Lagos et Fernando Po. Dans ces conditions, la situation tragique de millions de personnes s'aggrave rapidement et la malnutrition atteint chaque jour davantage de nouvelles victimes.

La situation est apparue si grave aux amis du Biafra que le président Bongo, transmettant un appel du colonel Ojukwu au chef de l'État s'est adressé le 23 juillet au général de Gaulle pour appeler son attention sur « la détresse de millions de femmes et d'enfants » auxquels il convient « d'apporter une aide accrue ». De même le 24 juillet, M. Houphouët-Boigny[4] suppliait instamment Monsieur le Président de la République d'aider le Biafra « et le plus tôt sera le mieux, car il n'y a pas un instant à perdre ». Pour le Président de la Côte d'Ivoire « il y va de l'avenir de l'ensemble africain » et il redoute de voir le Nigeria devenir un nouveau Vietnam.

[1] *Note du rédacteur* : « avec la participation de l'empereur d'Éthiopie et des chefs d'État du Cameroun, du Ghana, du Liberia et du Niger. Seul le général Mobutu s'était fait représenter ».

[2] À Kampala la réunion se tient du 23 au 31 mai 1968. Il n'y a pas de conciliation ; le général Gowon fort de la victoire remportée à Port-Harcourt maintient les conditions mises à la cessation des hostilités, c'est-à-dire qu'il subordonne celles-ci à la renonciation préalable de la sécession.

[3] M.C.C. Mojekwu est le ministre biafrais de l'Intérieur depuis juin 1967.

[4] Au sujet des messages du président Bongo, du colonel Ojukwu et du président Houphouët-Boigny, voir la note du 29 juillet publiée ci-dessus.

Aussi et bien qu'il ait indiqué récemment que l'Organisation des Nations unies ne pouvait intervenir dans le conflit, U Thant[1] a demandé au « Fonds International de Secours à l'Enfance »[2] de lancer auprès des États membres une large campagne pour recueillir jusqu'à un million de dollars dont 500 000 devraient être mis sans délai à la disposition du FISE.

4. Le gouvernement qui vient de mettre à la disposition de la Croix-Rouge un crédit supplémentaire de 75 000 Frs (s'ajoutant aux 50 000 Frs déjà utilisés[3]) ne pouvait pas ne pas s'associer à l'appel du FISE dont il a toujours soutenu l'action. Des instructions en ce sens ont été adressées le 29 à notre représentant aux Nations unies qui votera en faveur du programme présenté.

En ce qui concerne les modalités financières de notre action et pour donner à la collecte de fonds envisagée un caractère national et public aussi large que possible, la Croix-Rouge a été autorisée à lancer un appel par l'entremise du service de la télévision de l'ORTF. Il reste entendu que la Croix-Rouge française conservera le contrôle des opérations relatives à l'aide du Biafra, qu'il s'agisse du recueil d'espèces, de la répartition de ces sommes entre les diverses organisations intéressées ou de l'acheminement des secours.

La réunion qui se tiendra chez M. Racine[4] le 31 juillet aura précisément pour but de mettre au point les modalités de cette action de la Croix-Rouge française et d'organiser avec le Directeur de la Télévision la campagne qu'elle lancera prochainement sur le petit écran en faveur des victimes civiles de la guerre au Biafra.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, événements politiques, Biafra*)

63

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1874 à 1877. *Prague, 31 juillet 1968.*

(*Reçu* : 23 h.).

« Les conversations se sont déroulées dans une atmosphère de camaraderie et de franchise. Les membres de deux délégations prennent part

[1] Sithu U Thant, diplomate birman, est secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962.

[2] Le Fonds international de secours à l'enfance ou Fise est une organisation dépendant des Nations unies.

[3] *Note du rédacteur* : « le 29 juillet, la Commission des Affaires étrangères du Parlement fédéral allemand a invité le gouvernement à porter son aide de 2 millions à 7 millions de marks ».

[4] M. Pierre Racine, conseiller d'État, est chargé de mission auprès du ministre des Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968.

individuellement à la discussion. » Ces quelques mots constituent la seule information officielle qui ait été livrée à l'opinion sur les entretiens d'hier (30 juillet[1]). Aussi celle-ci s'interroge-t-elle avec inquiétude sur l'issue de la rencontre de Cierna. Toutefois le fait que la réunion se soit prolongée jusqu'à cet après-midi est plutôt interprété comme un signe favorable. Cet optimisme tout relatif est partagé notamment par la rédaction politique du journal des écrivains, *Literarni Listy*. La radio de Prague annonçait en outre à 17 heures que « le déroulement de la rencontre paraissait satisfaisant à en juger d'après le ton des réponses données aux journalistes par les représentants tchécoslovaques ». Cette indication contraste avec les impressions recueillies hier soir auprès du porte-parole de l'agence CTK[2] et dont l'envoyé spécial de l'AFP a fait état dans ses dépêches, parlant d'une « atmosphère extrêmement tendue », d'un « exposé très ferme du général Svoboda[3] sur les problèmes concernant la souveraineté de l'État tchécoslovaque »… La presse de ce matin en accordant une place importante à l'affaire de la lettre envoyée par cent ouvriers de l'usine Praga à l'ambassade soviétique[4] et reproduite dans la *Pravda* du 30 juillet, contribua à entretenir un climat de pessimisme. Les signataires allaient en effet jusqu'à se désolidariser des résolutions demandant le retrait des troupes soviétiques et à porter condamnation de leurs auteurs. Aussi craignait-on que cette manœuvre ne fut le signe avant-coureur d'une division au sein du *praesidium* du PCT.

L'opinion s'interrogeait également sur la signification qu'il convenait d'attribuer à la prise de contact assez insolite qui avait réuni près de Zilina le général soviétique Majorov[5] et le général slovaque Kodaj[6] dont on n'a pu oublier la réaction violente qu'il a opposée en sa qualité de député, au « manifeste des 2 000 mots » (mon télégramme n° 1855[7]).

La fin de la rencontre de Cierna qui vient d'être annoncée par CTK et la déclaration que fera ce soir M. Dubcek à la télévision[8] fourniront-elles à

[1] Allusion aux entretiens bilatéraux soviéto-tchécoslovaques tenus à Cierna-Nad-Tisou du 29 au 31 juillet. La traduction du communiqué publié à l'issue de cette rencontre est transmise par le télégramme de Prague n° 1905 du 2 août, non repris.

[2] CTK : *Ceska tiskova kancelar* ou agence de presse tchécoslovaque, dont le directeur est M. Sulek.

[3] Le général Svoboda est président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 28 mars 1968.

[4] Le 29 juillet une centaine d'ouvriers de l'usine *Auto-Praga*, sur les trois mille que compte l'entreprise, envoient une lettre ouverte au comité central du parti communiste d'Union soviétique, approuvant la présence d'unités soviétiques en Tchécoslovaquie.

[5] Le colonel-général Alexandre Mikhaïlovich Majorov est le commandant des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie. Se reporter au télégramme de Prague n°s 1855 à 1859 du 30 juillet, non reproduit.

[6] Le général slovaque Samuel Kodaj est major-général et commandant du district militaire oriental depuis 1961, membre du comité de Défense et de Sécurité à l'Assemblée nationale depuis 1968, membre du comité central du parti communiste de Slovaquie depuis 1968.

[7] Se référer au télégramme de Prague n°s 1855 à 1859 du 30 juillet qui relève certains mouvements de troupes soviétiques dont la présence en Slovaquie de l'État-major du général Majorov au camp de Strecno, verrou sur la route Prague-Kosice.

[8] La traduction officieuse du discours prononcé le 2 août à la radiodiffusion tchécoslovaque par Alexandre Dubcek, premier secrétaire du comité central du PCT, est transmis par le télégramme de Prague n° 1928 du 3 août 1968, non publié.

la population un répit qui lui permettra de reprendre souffle ? Beaucoup veulent l'espérer, tandis que Prague se prépare sans désemparer à accueillir le maréchal Tito[1] et à le fêter « comme le représentant d'une nation intrépide qui n'a pas abandonné la Tchécoslovaquie dans ses heures difficiles ».

(*Collection des télé CTK grammes, Prague, 1968*)

64

MICHEL COMBAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BUDAPEST,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 561/EU[2]. *Budapest, 31 juillet 1968.*

La revue économique *Hungarian Exporter* a publié dans son numéro d'août un article sur les relations économiques entre la France et la Hongrie.

Si ce texte relève les éléments favorables qui permettent d'espérer un développement du volume des échanges entre les deux pays, il ne manque pas de souligner que les exportations hongroises ont diminué en 1967 et qu'ainsi le déficit de la balance commerciale, qui était déjà net les années passées, a de nouveau augmenté. La structure des exportations hongroises vers la France, souligne le journal, « n'est pas satisfaisante ». Il est ainsi fait allusion à la forte proportion des produits agricoles, qui figurent pour 75 %, et au très faible pourcentage des exportations en produits industriels finis ou semi-finis. Cette composition est « désavantageuse » non seulement parce que la France est elle-même un pays agricole, mais aussi parce que les exportations hongroises « subissent un traitement défavorable, tant de la part des autorités françaises que par suite des mesures prises par le Marché commun ».

Dans ces conditions, la voie de l'avenir ne saurait être que celle de l'exportation de produits industriels ; le développement de la coopération industrielle, dont les premiers résultats apparaissent déjà, est évidemment un « moyen », admet le journal, de parvenir à une « modification de la structure de nos échanges ».

Dans le détail, le journaliste s'attache à montrer que, comparée à 1966, l'année 1967 n'a pas été favorable. Les exportations hongroises ont diminué de 8 % tandis que les importations augmentaient d'environ 3 %. La proportion des produits agricoles dans les exportations hongroises a baissé de 75 %

[1] Le maréchal Tito, à la tête d'une délégation de la Ligue des Communistes yougoslaves se rend à Prague du 9 au 11 août.

[2] Cette dépêche est sous-titrée : *Relations économiques franco-hongroises*.

à 69 %. Il est vrai qu'en revanche la proportion des produits industriels dans le total des exportations hongroises n'a pas diminué.

Le journal rappelle que parmi les produits hongrois d'exportation à destination de la France on note surtout les articles suivants : jambon, porc, chevaux de boucherie, foie gras, volaille. La seule entreprise *Mavad* exporte pour une valeur de 1,5 million de dollars, des lièvres, escargots, grenouilles, faisans et perdrix (animaux vivants). En ce qui concerne les produits industriels la Hongrie exporte surtout des meubles (un million de dollars), des tubes d'acier, lampes à incandescence, produits pharmaceutiques, machines-outils, articles de maroquinerie. Le journal mentionne également les tableaux d'affichage « qui ont fait leurs preuves aux Jeux Olympiques de Grenoble ».

La composition des importations paraît beaucoup plus favorable au journaliste qui note que le volume des machines et des produits mécaniques de précision à considérablement augmenté en 1967. Parmi les produits importés on peut également noter : lait en poudre, beurre, produits pharmaceutiques, calculatrices, laine, tôle pour transformateurs, produits chimiques, voitures, papier.

Mention est également faite de la coopération industrielle et de la conclusion d'affaires importantes telles que fabrique de moteurs Diesel, licence de fabrication pour ces moteurs, turbines-bulbes, calculatrices, etc. dont l'ensemble se monterait à environ 30 millions de dollars[1].

Certes, souligne *Hungarian Exporter*, si l'on tient notamment compte de l'esprit dans lequel les pourparlers entre les chefs de gouvernement des deux pays se sont déroulés[2], « tout cela ne représente qu'un début prometteur ». Si « l'évolution dynamique de l'économie française peut nous réserver de nombreuses possibilités » il n'en reste pas moins que « la coopération effective ne s'est pas encore réalisée »[3].

Les conclusions du rédacteur de l'article reflètent assez fidèlement l'état d'esprit des responsables économiques du pays qui semblent attendre des relations économiques avec la France plus que ce que celles-ci ont jusqu'à maintenant donné.

(*Europe, Hongrie, Relations avec la France, 1968*)

[1] À ce sujet se reporter aux dépêches du conseiller commercial près l'ambassade de France à Budapest : n° 1184/68 du 14 octobre, sur *la venue à Budapest de délégations françaises*, n° 1239/68 du 29 octobre, concernant le *séjour à Budapest du 21 au 24 octobre de M.* Cheret, chargé de mission au ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire, n° 1268/68 du 13 novembre, résumant *les activités françaises en Hongrie*.

[2] Allusion à la visite officielle en France de M. Jenö Fock, président du Conseil des ministres de Hongrie, du 25 au 30 mars 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 210 et 219.

[3] L'accord de coopération économique et industrielle entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire hongroise est signé le 5 décembre 1968 ainsi que le protocole annexe à cet accord.

65

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Vietnam

N[1]. *Paris, 31 juillet 1968.*

Depuis le 13 mai, date de la séance inaugurale[2], les délégués américains et vietnamiens aux conversations de Paris se sont rencontrés à quinze reprises sans qu'aucun progrès ait été marqué. Les représentants des deux parties s'étendent sur leurs divergences tandis que sur le terrain les camps respectifs cherchent à consolider, sinon à améliorer leurs positions militaires.

Les débats ont jusqu'ici essentiellement porté sur deux questions : la concession que Washington peut attendre d'Hanoï en échange d'un arrêt complet des bombardements[3] et le statut politique du Vietnam du Sud.

Sur le premier point, M. Xuan Thuy[4] maintient l'exigence d'un arrêt total des bombardements de la zone située entre le 17e et le 19e parallèle, mesure qu'il présente comme indispensable pour que les conversations puissent progresser ou même pour discuter de questions telles que celles du sort des pilotes américains prisonniers. M. Harriman[5] affirme pour sa part que les bombardements ne prendront fin que lorsque Hanoï aura donné un signal précis de retenue sur le terrain.

En ce qui concerne le statut politique futur du Sud, les positions respectives paraissent aussi inconciliables, les deux parties n'interprétant pas les accords de Genève[6] de la même manière. Les Américains en retiennent essentiellement les dispositions militaires alors que les Nord-Vietnamiens estiment que leur respect se ramène essentiellement à la réunification et à la liquidation de toute tutelle étrangère.

La question de la représentation du Sud lors de la discussion des problèmes de fond a déjà fait l'objet d'échanges de vue. Hanoï a confirmé

[1] Cette note est rédigée par Jacques Le Blanc, secrétaire des Affaires étrangères, à la section politique du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction Asie-Océanie de la direction des Affaires politiques du Département depuis octobre 1966.

[2] Sur ce sujet, voir *D.D.F*, 1968-I, n° 294.

[3] Le 31 mars 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle, le 7 avril 1968 ces bombardements cessent au nord du 19e parallèle.

[4] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur la Vietnam depuis mai 1968.

[5] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

[6] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

implicitement que des organisations telles que l'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix[1] pourraient envoyer des délégués à la table de conférence aux côtés de ceux du FNL. M. Harriman, dont la position a été confirmée par le communiqué d'Honolulu du 21 juillet[2], estime que seul le régime de Saigon a vocation à représenter le Vietnam du Sud. Le vice-président Humphrey[3], parlant sans doute en qualité de candidat démocrate aux élections présidentielles américaines, a cependant proposé le 31 juillet l'organisation dans le Sud d'élections libres dans des termes qui paraissent impliquer la participation du FNL.

Le début des conversations avait été marqué par une recrudescence de l'activité militaire. Puis, pendant un mois, du 20 juin au 20 juillet, on a pu observer une sensible accalmie des combats. Les opérations militaires reprennent maintenant avec violence et le président Johnson a mis Hanoï, en garde, le 31 juillet, contre les répercussions d'une nouvelle offensive générale.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

66

NOTE
DE LA DIRECTION AFRIQUE DU NORD.

Les relations franco-tunisiennes

N. *Paris, août 1968.*

Les relations franco-tunisiennes ont été marquées par une série de crises graves (Sakiet Sidi Youssef[4] « Mur de la Marsa »[5], Bizerte[6], expropriation des terres françaises)[7] qui ont entraîné d'une part, une élimination brutale

[1] Ce mouvement, créé au début de l'offensive du Têt, se déclare représentant des « masses » des zones du Sud-Vietnam non encore « libérées » par le FNL. Il entend regrouper les classes moyennes et aisées du Sud pour constituer avec le FNL le « gouvernement d'Union nationale » dont parle le programme d'août 1967 du Front.

[2] Publié à l'issue des entretiens que les présidents Johnson et Thieu ont eus à Honolulu du 12 au 20 juillet 1968.

[3] Hubert Horatio Humphrey, Jr, vice-président des États-Unis depuis le 20 janvier 1965, candidat démocrate à l'élection présidentielle de 1968.

[4] Sakiet Sidi-Youssef est un village tunisien situé à la frontière algérienne. Un premier incident a lieu le 11 janvier 1958, un deuxième se produit le 8 février 1958 : le bombardement de cette localité par l'armée française visait des bases du FLN algérien. Voir *D.D.F.*, 1958-I, la rubrique Tunisie : l'incident de Sakiet Sidi-Youssef.

[5] Au sujet du mur de la Marsa, voir *D.D.F.*, 1960-I, nos 81, 103, 187, 203, 204, 233 et 260.

[6] Au sujet de l'évacuation de la base de Bizerte par l'armée française, voir *D.D.F.*, 1961-II la rubrique Tunisie ; 1962-I, nos 12, 26, 77, 79 ; 1962-II nos 6, 60,65, 214 et 1963-II nos 126 et 143.

[7] Au sujet de l'expropriation des terres françaises en Tunisie, voir *D.D.F.*, 1962-II no 65 et 1964-I, nos 199, 204, 216, 218, 219, 243, 249, 251.

d'une partie des intérêts anciens de la France en Tunisie, d'autre part des ruptures politiques successives dont les effets se font encore sentir.

L'expropriation des terres françaises en mai 1964, quelques mois après un accord librement conclu organisant une cession progressive au bénéfice du gouvernement tunisien, a conduit le gouvernement français à appliquer un « régime punitif » (suppression de l'aide, annulation des avantages commerciaux) tant que Tunis n'aurait pas marqué, dans les faits, sa volonté de réparer cette grave spoliation. À cet égard, la livraison en 1966 d'un million d'hectolitres de vin tunisien[1] dont le prix de cession a permis d'indemniser partiellement les agriculteurs constitue la première reconnaissance de cette obligation.

Le contentieux franco-tunisien reste lourd. Le gouvernement tunisien paraît cependant prêt à rechercher des solutions s'il est assuré, pour ce faire, d'une assistance de la France.

I. Intérêts français en Tunisie

Les intérêts anciens de la France en Tunisie ont été délibérément éliminés.

Dans le domaine agricole les terres détenues par nos compatriotes à la veille du 12 mai 1964 représentaient 300 000 hectares – notamment vignes et agrumes – d'une valeur de 660 millions de francs.

Dans le domaine industriel la plupart des entreprises – cimenterie, exploitations minières, conserveries – ont été reprises en vertu d'une législation nationalisant ces secteurs sans versement d'indemnités.

En ce qui concerne le domaine commercial, enfin les sociétés françaises ont participé à la création de sociétés tunisiennes pour préserver leurs activités.

En revanche, les autorités tunisiennes ont accordé un régime privilégié – notamment fiscal – aux investissements français postérieurs à 1956.

C'est ainsi que dans le secteur pétrolier la TRAPSA[2], société filiale de l'ERAP[3], bénéficie de conditions normales d'exportation pour l'oléoduc Edjeleh – la Skhirra, qui évacue 10 millions de tonnes de pétrole par an. C'est ainsi également que des sociétés françaises (SNPA[4]-Française des

[1] C'est la première livraison de vin tunisien après les mesures de rétorsion prises le 9 juin 1964 à la suite de l'expropriation des terres appartenant à des Français. Voir *D.D.F.*, 1966-II, nº 284 et la note jointe.

[2] TRAPSA est une société française de transport pétrolier, créée en 1957, principalement chargée du transport de pétrole brut depuis El Borma jusqu'au golfe de Gabes, à la Skhirra, en traversant le Sahara tunisien.

[3] ERAP, dont l'origine est la RAP, régie autonome des pétroles, créée en juillet 1939 pour exploiter le champ de gaz de Saint-Marcel en Haute-Garonne, est ainsi nommée lorsque cette société fusionne en 1966 avec la SNPA, société nationale des pétroles d'Aquitaine et le BRP, le bureau de recherche de pétrole. Cette entreprises française de recherches et d'activité pétrolières est chargée de superviser toute la recherche en France et dans l'Union française ; elle coordonne et supervise tous les aspects : recherche, exploitation, production, raffinage et distribution.

[4] SNPA, société nationale des pétroles d'Aquitaine, est créée en novembre 1941 pour superviser toutes les prospections françaises ; c'est cette société qui a découvert le gisement de gaz de Lacq (Béarn).

pétroles) poursuivent des recherches pétrolières (échéancier 50 millions de francs de 1964 à 1969) qui ont donné quelques résultats mineurs dans le centre de la Tunisie mais qui paraissent plus prometteuses en ce qui concerne les permis marins (notamment golfe de Gabès). Dans le secteur touristique enfin, de nombreuses entreprises (Navigation Mixte, Club Méditerranée, Caisse des Dépôts) développent leurs activités.

Dans l'ordre commercial les échanges franco-tunisiens ont toujours dégagé un important excédent pour la France (1967 : 177 millions). Cependant le niveau de ces échanges est en baisse en raison de la pénurie de devises de la Tunisie et nos exportations ont diminué du tiers en trois ans.

Dans le domaine de la coopération culturelle, la Tunisie occupe une place privilégiée : le français est reconnu comme langue officielle et le gouvernement tunisien est un avocat, maladroit mais sincère, de la francophonie.

II. Nouveaux rapports contractuels

Privé de l'aide commerciale et économique de la France, le gouvernement tunisien a mesuré l'étendue des conséquences politiques et financières de cette situation.

Les objectifs de son développement économique l'ont conduit à rechercher un concours massif des États-Unis (275 millions de francs par an) tandis que la RFA (40 M de DM par an) et l'Italie (150 M de francs en 1967) prenaient une place nouvelle sur le marché tunisien. Mais les réalités économiques pèsent sur les choix de la Tunisie : la France reste son premier client et son premier fournisseur (50 % des importations et des exportations) et sa coopération économique et technique paraît seule adaptée à un plan ambitieux.

Le gouvernement tunisien s'est donc engagé dans la normalisation de ses rapports avec Paris. Le gouvernement français, pour sa part, ne s'est pas refusé à leur organisation, sur un plan pratique. Au cours des premiers mois de 1968 différents accords ont été signés[1].

Dans le domaine commercial les avantages unilatéraux qui avaient été ouverts en 1967 pour permettre aux échanges franco-tunisiens de se maintenir à leurs niveaux précédents ont été reconduits à la suite de conversations bilatérales ouvrant les contingents réciproques. Seul le vin a été exclu de ces accords[2].

[1] Plusieurs accords ont en effet été signés dans les premiers mois de l'année 1968 dont : le 19 janvier 1968 à Tunis, un échange de lettres sur les termes d'un accord particulier de coopération en matière de carcinologie (cancérologie). L'accord particulier en date du même jour est passé entre l'Institut Gustave Roussy et l'Institut tunisien de carcinologie conclu pour 3 ans renouvelables par tacite reconduction ; le 20 mars 1968, un accord relatif au régime de sécurité sociale des marins, complémentaire à la convention générale sur la sécurité sociale du 17 décembre 1965 ; le 19 avril 1968, un protocole financier précisant les conditions et modalités des facilités de crédits accordées à la Tunisie en 1968 au titre de l'aide à la balance de ce pays. Un échange de lettres (10 mai-4 juin) relatif à une convention en matière d'études pédologiques et hydrauliques et en matière d'études agronomiques.

[2] La France accorde notamment, à titre unilatéral, un contingent pour l'importation de vin tunisien. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 84.

En ce qui concerne l'assistance au développement économique de la Tunisie une aide de 40 millions de francs a été ouverte en 1968. Elle porte, selon les différentes modalités, sur des projets (câble téléphonique Marseille-Bizerte ; réseau de télévision) et l'aide à la balance des paiements. Le gouvernement tunisien s'est engagé à assurer les transferts des revenus de nos nationaux. Une commission mixte franco-tunisienne[1] se réunira deux fois par an pour examiner les progrès de la Coopération.

Dans le domaine militaire enfin l'aide technique – formation d'officiers dans les écoles françaises, détachement en Tunisie d'instructeurs air, encadrement de l'académie militaire tunisienne – est complétée par une assistance substantielle pour la fourniture de matériels.

La reprise – mesurée et progressive – des rapports franco-tunisiens, appréciée par le gouvernement du président Bourguiba, ne correspond cependant que partiellement à ses ambitions.

Engagée, par nécessité, dans une coopération avec les États-Unis dont elle adopte les thèses politiques, la Tunisie se voit condamner à l'isolement au sein du monde arabe. Elle souhaite donc développer substantiellement ses relations avec la France dont elle attend une aide efficace à son développement et des garanties politiques.

Placée au voisinage immédiat de l'Algérie, menacée par ses thèses révolutionnaires, la Tunisie craint pour la sécurité de son régime et de son territoire. La doctrine constante du président Bourguiba[2] est connue : seule la France en raison de ses liens avec les États d'Afrique du Nord peut assurer une responsabilité dans le maintien de la stabilité du Maghreb.

Ces appels ont été, récemment, renouvelés. L'annulation du voyage de M. Malraux à Tunis[3], le silence de Paris sur les problèmes politiques maghrébins, l'absence d'invitations officielles adressées à des membres du gouvernement tunisien sont ressenties comme des fins de non-recevoir.

Trois ans après l'expropriation des terres françaises et après avoir mesuré les pertes qu'elle a subies, la Tunisie appelle de ses vœux une réconciliation spectaculaire avec Paris. La place stratégique qu'elle occupe en Méditerranée la persuade que ses avances seront entendues.

(*Afrique du nord, Tunisie, Politique générale*)

[1] La commission mixte franco-tunisienne se réunit du 4 au 9 décembre 1968, après s'être réunie en janvier 1968.

[2] Habib Ben Ali Bourguiba est président de la République tunisienne depuis 1957.

[3] Le voyage d'André Malraux, soit une visite de trois jours, proposé entre le 7 et le 14 mars 1968 est reporté entre le 15 mars et le 15 avril pour raison de santé. Il est annulé la veille de sa réalisation pour la même raison.

67

M. SERVOISE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À NICOSIE
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 294 à 311[1]. *Nicosie, 1er août 1968.*

(*Reçu* : le 5, 14 h. 32).

Des conversations que j'ai eues avec les deux négociateurs[2], le metteur en scène (le représentant de l'ONU)[3] et mes collègues[4], je retire les impressions suivantes :

Au rythme accéléré de deux réunions par semaine, les négociateurs ont, pendant un mois (24 juin-25 juillet[5]), fait un tour complet d'horizon. Leur parfaite connaissance des dossiers leur permettait évidemment de déceler très rapidement les points sur lesquels un accord était virtuellement réalisé, ceux sur lesquels une entente est possible, ceux enfin sur lesquels leurs instructions ne permettaient pas d'aboutir.

1) Contrairement au communiqué final[6], la normalisation des relations entre les deux communautés fut discutée. Mais, comme ni la partie grecque, ni la partie turque n'étaient disposées à mettre en application les accords intervenus sur des points précis en l'absence d'un règlement d'ensemble, elles ont préféré déclarer avoir examiné uniquement « la question des structures constitutionnelles de l'État et les principes ». Des sous-comités techniques étudieront ultérieurement les problèmes dits de détail.

2) Au cours de ce mois, le chargé d'Affaires de Turquie[7] n'a pas été un observateur – mais a assumé bien plutôt le rôle de mentor à qui Denktash faisait son rapport. À plusieurs reprises, ce dernier est revenu sur ce qu'il avait accepté de lui-même. En fait, Ankara a mené la négociation avec Nicosie-Grecque à travers le turc-chypriote Denktash. L'ambassade de Grèce n'a évidemment pas participé de la même façon aux négociations.

[1] Ce télégramme est sous-titré : *Bilan et perspectives des conversations locales*.

[2] MM. Clerides, président de la Chambre des Représentants, le deuxième personnage de l'île, et Denktash, président de la Chambre communale turque. Tous deux sont d'anciens membres du barreau de Londres.

[3] Le Mexicain, Dr Bibiano Osorio Tafall, est le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU à Chypre depuis le 20 février 1967.

[4] L'ambassadeur des États-Unis, H.E. Taylor G. Belcher, depuis le 11 mai 1964, le Haut-Commissaire britannique, H.E. Sir Norman Costar, depuis le 9 janvier 1967 et le Canadien H.E. Thomas Wainman-Wood, depuis le 1er août 1965.

[5] Sur le début de ces conversations intercommunautaires, se reporter aux dépêches de Nicosie nº 309/EU du 27 juin 1968, intitulée : *La rencontre Clerides-Denktash du 24 juin 1968 à Nicosie* et nº 331/EU du 10 juillet : *L'affaire de Chypre serait-elle en voie de règlement ?*

[6] La déclaration conjointe, faite par MM. Clerides et Denktash au cours d'une conférence de presse donnée à Nicosie le 25 juillet, est transmise par la dépêche de Nicosie nº 347/EU du 25 juillet, non publiée.

[7] Le chargé d'Affaires de Turquie à Chypre est M. Ercüment Yavusalp.

Cependant, à la surprise des diplomates étrangers, elle a été, semble-t-il, presque intégralement tenue informée des développements. Il semble – c'est mon opinion personnelle – que l'Ethnarque[1] ait eu le souci constant de faire en sorte que le gouvernement d'Athènes ait disposé au fur et à mesure de toutes les informations. Ainsi, Athènes ne pourra prétendre – plus tard – que l'opération a été conduite en dehors de lui, pour dégager sa responsabilité et faire supporter le blâme des concessions à l'Ethnarque. Les précisions que m'a données l'ambassadeur de Grèce[2] à la fin des conversations m'ont impressionné. Manifestement, il a été tenu au courant comme s'il était un membre du cabinet chypriote, si ce n'est davantage.

3) Pour le haut-commissaire britannique[3] et l'ambassadeur des États-Unis[4], l'arrêt d'un mois que se sont accordé les deux négociateurs pour mettre à jour leurs notes afin de dresser ensuite un procès-verbal commun, paraît long. Le léger incident cardiaque de Denktash survenu une semaine avant la fin des pourparlers est préoccupant, car l'homme a attaché son avenir au succès de ces derniers. Pour le moment, comme le Dr Kütchük[5], il est parti se reposer en Turquie.

Les observateurs anglo-américains espèrent qu'en septembre, l'élan initial ne sera pas perdu, car les deux parties ont encore fort à faire pour franchir les obstacles contournés dès que décelés, obstacles qu'il faudra bien aborder de front.

4) Ces obstacles majeurs, quels sont-ils ?

a) Le problème de la délimitation des cantons ou territoires soumis à la juridiction turque : les frontières engloberont-elles quelques portions du territoire grec ? Quel est le degré d'autonomie dont jouiront les Turcs ?

b) Le problème de la démilitarisation de l'île ? Celui des garanties ? Ankara semble tenir au maintien de son contingent représentant l'armée turque. Nicosie-Grecque souhaite le départ de toutes les troupes étrangères et la renonciation au droit d'intervention.

c) Les questions relatives à la composition du législatif ne semblent pas insolubles. Si même les Grecs insistent pour les élections à partir de listes uniques, des mécanismes préservant la représentation turque sont concevables. L'ONU les proposera le moment venu. De même pour l'exécutif, si la vice-présidence réservée au Dr Kütchük voit son pouvoir de veto aboli, un portefeuille confié au Dr Denktash – qui serait chargé des affaires turques – pourrait compenser cette renonciation à un droit négatif qui paralysait la machine de l'État sans pour autant donner aux Turcs des pouvoirs positifs. Quant au pouvoir judiciaire, l'entente paraît acquise.

[1] Makarios III, ethnarque, premier président de la République de Chypre depuis le 14 décembre 1959.

[2] L'ambassadeur de Grèce à Chypre est M. Melenaos D. Alexandrakis.

[3] H.E. Sir Norman Costar, depuis le 9 janvier 1967.

[4] H.E. Taylor G. Belcher, depuis le 11 mai 1964.

[5] Dr Fazil Kütchük est le chef de la communauté turque et le vice-président élu de la République de Chypre depuis décembre 1959.

5) Au cours de ces réunions, la partie turque paraît avoir accepté nombre de concessions sur le plan politique, tandis que la partie grecque a envisagé des concessions plutôt sur le plan économique.

La bonne volonté d'Ankara a été notée et appréciée par Nicosie, au point même que la tentation existerait pour l'Ethnarque de tirer avantage de ce désir d'entente. Par contre, Nicosie-Grecque a clairement fait savoir qu'elle était prête à consentir un effort financier tout spécial pour accroître sa participation à l'éducation des écoliers turcs, faire participer des Turcs à des sociétés grecques, tant sur le plan du capital que sur le plan de l'emploi, prendre des dispositions pour que les municipalités mixtes accordent un traitement spécial à la minorité déshéritée.

Mais, à la réflexion, de telles mesures économiques ne sont-elles pas à l'avantage de l'Ethnarque ? Elles consolideraient le démantèlement du Sandjak turc et affaibliraient ainsi son esprit de résistance, sans que, pour autant, le président ait de son côté modifié réellement les principes politiques qui sont à la base des 13 points de novembre 1963[1].

6) À l'arrière-plan, l'ONU a pris et prend des dispositions pour alléger son implantation. L'*Unficyp*[2] a procédé au démantèlement de postes d'observation dans certaines zones. En outre, au cours des rotations des contingents prévues d'ici décembre, une réduction de 25 % de ses effectifs a été en principe décidée. L'idée est de contraindre Chypriotes-Grecs et Turcs à assumer leurs responsabilités pour le maintien de l'ordre dans l'île, les Nations unies prenant enfin leurs distances.

(*Europe, Chypre, Politique intérieure, 1968*)

68

Note d'audience de la direction d'Afrique

N. *Paris, 1er août 1968.*

M. Maliki[3], ambassadeur de la République fédérale du Nigeria, a été reçu, sur sa demande, par M. Debré[4], le 1er août 1968 à 17 h. 30[5].

[1] Mgr Makarios a remis le 30 novembre 1963 un mémorandum concernant les modifications que l'Ethnarque envisage d'apporter à la Constitution de Chypre. Voir le télégramme d'Ankara nos 930 à 933 du 6 décembre 1963.

[2] *L'Unficyp* ou force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été créée le 4 mars 1964 en application de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité. Elle est établie au niveau opérationnel le 27 mars 1964.

[3] M. Alhaje Abdul Maliki, présente ses lettres de créance au général de Gaulle le 1er octobre 1966.

[4] M. Michel Debré est le ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[5] Tandis que M. Maliki est reçu par M. Debré, le chargé d'Affaires de France à Lagos, M. Raymond Césaire (conseiller à Lagos depuis mai 1967) est convoqué au ministère des Affaires étrangères nigerian.

Partant de la compréhension que son pays a toujours trouvée auprès de la France depuis le début de la crise, M. Maliki a exprimé au Ministre son inquiétude à l'examen des nombreux commentaires de presse qui ont suivi la déclaration gouvernementale du 31 juillet[1] et selon lesquels la France aurait, sous une forme déguisée, procédé en fait à la reconnaissance du Biafra.

Il a évoqué les conséquences qu'une telle décision ne manquerait pas d'entraîner sur les prochains pourparlers d'Addis-Abeba[2] en renforçant l'intransigeance du colonel Ojukwu. Elles risquent également d'affecter les relations commerciales franco-nigerianes ainsi que les rapports amicaux que son pays entretient avec les États francophones voisins.

Dans sa réponse, M. Debré a précisé que la déclaration du gouvernement français n'impliquait pas la reconnaissance du Biafra, la France n'admettant la souveraineté que du seul État fédéral. Cette déclaration a été dictée par les considérations suivantes :

1. Sans examiner sur le fond le problème politique qui est avant tout un problème africain, il fallait tenir compte des conséquences humanitaires qu'il entraînait, telles qu'elles sont très largement rapportées par la presse. L'opinion publique en France et ailleurs y attache un grand prix.

2. Après treize mois de combats, les Biafrais ont fermement manifesté leur volonté de s'affirmer comme peuple. La France en a tiré les conséquences.

3. Ce qui compte avant tout, c'est l'établissement d'une trêve qui permettrait, d'une part de secourir sans délai les populations civiles éprouvées, d'autre part d'aborder dans les meilleures conditions l'examen d'un règlement durable et satisfaisant pour tous de la crise actuelle.

M. Debré a en outre indiqué à l'ambassadeur du Nigeria qu'il prenait note de son désir d'être informé à l'avance si le gouvernement devait se prononcer à nouveau sur les affaires concernant le Nigeria.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

[1] Au sujet de la déclaration du 31 juillet 1968, voir la note du 29 juillet publiée plus haut, voir aussi la note du 1er août de la direction d'Afrique, non publiée, relative aux questions que se pose Lagos.

[2] Le Comité consultatif de l'OUA doit se réunir le 5 août à Addis-Abeba en vue de reprendre les pourparlers au sujet du conflit qui oppose le Nigeria au Biafra.

69

M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 684 à 688. *Brazzaville, 2 août 1968.*

Très secret. Priorité absolue. (*Reçu* : 13 h. 30).

Le président Massemba-Debat vient de me[1] convoquer.

Il considère que la situation intérieure est grave. À la suite de l'arrestation du capitaine N'Gouabi[2], certains éléments de l'armée paraissent peu décidés à maintenir l'ordre si les tribus du Nord qui soutiennent N'Gouabi s'agitent dans la cité africaine[3]. Le lieutenant Poignet, secrétaire d'État à la Défense[4], lui-même, paraît hésiter à donner des ordres. D'autre part, le complot à partir de l'Angola[5], dont le Président m'avait fait aviser le 27 juillet, devait, d'après ses renseignements, être mis à exécution entre le 1er et le 5 août.

Le Président m'a demandé si, le cas échéant, en application des accords de défense franco-congolais[6], il pourrait faire appel à l'appui de l'armée française.

[1] M. Gilles Curien est ambassadeur, haut représentant de la République à Brazzaville depuis le 16 mars 1968. Il présente ses lettres de créance le 13 avril.

[2] Marien N'Gouabi, né en 1938, entre en 1953 à l'École des enfants de troupes « Général Leclerc » à Brazzaville, il effectue son service militaire au Cameroun de 1958 à 1960 puis il parfait son cursus par l'École militaire préparatoire de Strasbourg et en septembre 1961 entre à l'École inter-armes de Coëtquidan Saint-Cyr. En 1962, il revient au Congo avec le grade de sous-lieutenant et affecté à la garnison de Pointe-Noire en qualité d'adjoint au commandant du bataillon d'infanterie. Promu au grade de lieutenant en 1963, Marien N'Gouabi crée, en 1965, le premier bataillon parachutiste, il est dégradé au rang de soldat de 2e classe en avril 1966 suite à son refus d'une nouvelle affectation à Pointe Noire. Le 29 juillet 1968, le capitaine Marien N'Gouabi, chef du bataillon para-commando, et le sous-lieutenant Eyabo sont arrêtés et inculpés de tentative de complot. Leurs activités suspectes ces derniers temps ont accrédité les bruits de complot militaire. Le 31 juillet N'Gouabi est libéré par un détachement de para-commandos. Il est nommé commandant en chef de l'Armée populaire nationale le 5 août et président du Conseil national de la Révolution le 13 août 1968.

[3] Le 1er août, des barricades sont érigées dans les rues, le président dissout l'Assemblée nationale, le bureau politique, remplacé par un comité de défense de la révolution dont les membres restent à désigner, et suspend la Constitution de 1963. Le capitaine N'Gouabi mène l'assaut contre le chef de l'État, libère tous les détenus politiques syndicalistes chrétiens et le commandant Mouzabakani, de l'ethnie Lari du Nord, très populaire au sein de l'armée, partisan de l'ancien président destitué, l'abbé Fulbert Youlou.

[4] Le lieutenant Poignet, métis originaire du Sud, est secrétaire d'État à la Défense nationale depuis le 12 janvier 1968.

[5] Le télégramme de Brazzaville nos 642 à 645 du 26 juillet fait part d'un mouvement de subversion dirigé contre le Congo-Brazzaville qui serait organisé en Angola et aurait à sa tête un nommé Bernard Kolelas. Ce mouvement compterait plusieurs Congolais et cinq mercenaires français. La liaison entre ce groupe et les sources de financement se trouverait en France. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Brazzaville nos 978 à 980 du 3 septembre 1968, non publié.

[6] L'accord de défense conclu entre la République française et la République du Congo est signé le 15 août 1960 et entre en vigueur le 13 mars 1961. Cet accord est complété par une convention

Je lui ai dit que je transmettrais aussitôt sa demande.

Sans doute, m'a-t-il dit, une intervention de ce genre demanderait un certain délai, mais si je pouvais faire état d'un accord de principe, cela permettrait sans doute de galvaniser l'armée et en tout cas cela redonnerait du courage au lieutenant Poignet. Si l'armée se divise et si certains de ses éléments cherchent à prendre le pouvoir, il risque d'y avoir un choc sanglant entre elle et la défense civile.

Le Président m'a demandé également s'il pourrait annoncer que l'armée française risquait d'intervenir pour protéger la population française. Je lui ai dit de n'en rien faire pour le moment car cela ne ferait qu'exciter les passions.

Je serais donc reconnaissant au Département de me faire savoir aussitôt que possible si je puis dire au Président que nous serions prêts à donner suite à sa demande d'intervention de l'armée française et, le cas échéant, dans quel délai.

« Je crois que si le président Massemba-Debat est en mesure de faire savoir aux chefs de l'armée que l'armée française pourrait intervenir en cas de subversion, ceux-ci se trouveraient rassurés quant aux orientations politiques du Président, et lui accorderaient plus volontiers leur soutien. »

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

70

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4307. *Bonn, 2 août 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

Je me réfère à mon télégramme n° 4 278[1].

L'Ambassade de l'Union soviétique à Bonn a fait savoir hier que M. Tsarapkine[2] avait repoussé fermement, lors de son entretien de la veille avec M. Duckwitz[3], la protestation du gouvernement fédéral à l'encontre des

sur le maintien de l'ordre du 12 mai 1961. Ces textes et leurs annexes, sont classés dans les dossiers d'archives : *Direction des Affaires africaines et malgaches, Accords de Défense avec les États, 1959-1979*, et *Congo, Questions militaires, Relations avec la France, Assistance militaire, septembre 1961-décembre 1969*.

[1] Le télégramme de Bonn n°s 4278 à 4281 du 1er août, non publié, reprend la déclaration de M. Willy Brandt, faite à la suite du Conseil des ministres du 31 juillet, réaffirmant publiquement la non-ingérence du gouvernement fédéral dans l'affaire tchécoslovaque.

[2] Semyon Konstantinovitch Tsarapkine est ambassadeur d'URSS en République fédérale d'Allemagne depuis le 18 juin 1966.

[3] Georg Duckwitz est secrétaire d'État au ministère fédéral des Affaires étrangères depuis 1967.

informations publiées par la presse, la radio et la télévision soviétiques au sujet de l'attitude de la RFA envers la Tchécoslovaquie. L'ambassade a précisé que les informations de la presse soviétique reposaient sur « des faits bien connus », prouvant que certains milieux de la République fédérale s'ingèrent sous des formes diverses dans les relations entre l'URSS et la Tchécoslovaquie ainsi que dans les affaires intérieures de ce dernier pays, avec l'objectif évident de nuire aux relations entre Prague et Moscou. « Les questions relatives aux rapports entre l'URSS et la Tchécoslovaquie ainsi que la situation dans ce pays ne sauraient, ajoute le communiqué, faire l'objet de conversations avec la République fédérale. »

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

71

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Curien, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Brazzaville.

T. nº 171[1]. *Paris, 2 août 1868.*

Diffusion strictement réservée (*Enregistré* : 18 h. 35).

Je réponds à votre 684[2].

Vous pouvez faire savoir à M. Massemba-Debat que les termes de l'accord de défense franco-congolais nous paraissent justifier une réponse positive à la demande qu'il vous a présentée.

Il conviendrait toutefois pour que nos forces interviennent au Congo-Brazzaville que les circonstances l'exigent réellement et que le président Massemba-Debat vous présente officiellement sa demande dans les formes prévues par les accords[3].

Dans l'hypothèse où cette demande nous serait présentée, il vous appartiendra de souligner à votre interlocuteur que le terrain d'aviation de Brazzaville devrait être tenu par des éléments sûrs afin que l'arrivée de nos forces puissent s'effectuer.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

[1] Ce télégramme, qui porte l'indication « personnel pour le Ministre » est signé par M. Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] Le télégramme de Brazzaville nº 684 à 688 du 2 août est publié ci-dessus.

[3] Les modèles de « réquisition particulière ou d'emploi » des forces françaises et les modèles de « réquisition spéciale » sont présentés aux annexes III et IV de la Convention spéciale sur les conditions de participation éventuelle des Forces armées françaises au maintien de l'ordre public sur le territoire de la République du Congo du 12 mai 1961. Ces documents sont classés dans le dossier d'archives *Congo, Questions militaires, Relations avec la France, Assistance militaire, septembre 1961-décembre 1969*. Les troupes françaises sont mises en alerte dès le 2 août et y resteront maintenues jusqu'au 5.

72

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1899 à 1904. *Prague, 2 août 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 15).

Depuis le début de la crise, le PC tchécoslovaque n'a pas cessé de faire le compte de ses amis. Il s'est plu à souligner l'appui qu'il recevait des Yougoslaves, des Roumains et de la plupart des PC occidentaux, notamment du PC italien[1]. Dans ce groupe, le PC français occupait une place modeste. Le voyage de M. Waldeck Rochet à Moscou, son séjour à Prague[2] (mon télégramme no 1 727)[3] pour appuyer sa proposition d'une réunion des partis communistes européens, n'a eu apparemment qu'un succès d'estime, le *praesidium* tchécoslovaque ayant estimé qu'une telle réunion n'était ni « opportune » ni « d'actualité » (mon télégramme no 1 758)[4].

Le dernier plénum du PCF, le 27 juillet[5], réuni afin de discuter du problème tchécoslovaque, a cependant provoqué un regain d'intérêt pour le

[1] Luigi Longo, secrétaire général du parti communiste italien, approuve à plusieurs reprises les orientations choisies par Prague (26 mars, 4 et 7 mai) et souligne les nombreux points de convergence constatés par les deux partis. Le 3 avril, *Scinteia*, organe du parti communiste roumain, publie un article sur le droit de chaque parti communiste de décider de son propre sort et de refuser toute décision imposée de l'extérieur. Le XXe anniversaire du traité d'amitié et de coopération roumano-tchèque (21 juillet 1948) est célébré à Bucarest avec faste. Un porte-parole du parti communiste roumain, Pompiliu Alexandru Macovei, exprime, après M. Ceausescu, sa confiance dans la direction actuelle du PCT. Les visites prévues du maréchal Tito et de M. Ceausescu, début août, témoignent du soutien apporté par la Yougoslavie et la Roumanie aux dirigeants tchécoslovaques.

[2] Waldeck Rochet, secrétaire général du parti communiste français, se rend à Moscou le 14 juillet, avec l'accord du bureau politique, pour mettre en garde les dirigeants soviétiques non seulement contre les risques d'une action militaire en Tchécoslovaquie mais aussi contre les conséquences d'une attitude trop intransigeante à l'égard de Prague. Deux dirigeants du parti communiste italien : MM. Giancarlo Pajetta et Carlo Galluzzi sont également à Moscou. Waldeck Rochet est à Prague le 19 juillet pour une brève visite sur l'invitation du comité central du PCT et est de retour à Paris le 20 juillet.

[3] Alexandre Dubcek annonce, dans un discours devant le comité central, que les communistes français ont proposé de discuter les problèmes touchant la Tchécoslovaquie dans le cadre d'une conférence européenne des partis communistes. D'autres partis communistes, dont le parti italien, se sont joints à cette initiative, récusée par Prague. Se reporter au télégramme de Prague nos 1727 à 1729 du 20 juillet, non publié.

[4] Ce télégramme du 22 juillet revient sur la proposition du PC français d'une réunion des partis communistes européens et tente d'analyser les raisons de cette initiative : outre une manifestation de sympathie et de compréhension à l'égard de la position tchécoslovaque, l'objectif des communistes français est de suggérer une procédure médiane les dispensant d'approuver l'attitude des « Cinq » sans donner formellement caution à Dubcek ainsi que l'a fait Luigi Longo, tenant du polycentrisme.

[5] Le comité central du PCF approuve l'attitude de ses dirigeants en faveur de la libre détermination de chaque parti communiste, marquant ainsi une évolution importante. La résolution adoptée à l'issue de ce plénum exprime « le souci du PCF de voir régler les problèmes existants entre les partis « frères » par la négociation, à la fois dans le respect de la libre détermination de chaque parti et dans l'esprit de l'internationalisme prolétarien, afin de préserver et de renforcer la coopération fraternelle entre pays socialistes, entre partis communistes et ouvriers, dans la lutte

parti de M. Waldeck Rochet. On y a vu un changement d'attitude et un engagement plus explicite en faveur de M. Dubcek. La presse et la radio n'ont pas manqué, pour leur part, de diffuser les principaux passages du communiqué, notamment celui qui a trait au principe de la « libre détermination de chaque parti », phrase qui contenait un désaveu implicite des méthodes soviétiques à l'égard de Prague.

Dans le long éditorial, intitulé « Oui à Prague », *Mlada Fronta*[1] du 31 juillet commente cette manifestation de sympathie. Jamais depuis janvier, le PCF n'avait été l'objet d'autant d'éloges. C'est un véritable brevet d'indépendance que lui décerne M. Syrucek. Pour l'auteur de l'article le dernier plénum « a démontré clairement les efforts déployés par le PCF afin que le dialogue entre Prague et Moscou ne soit pas réglé autrement que sur le plan bilatéral ». D'autre part, se référant à l'intervention de M. Waldeck Rochet à Radio-Luxembourg[2] et à son rapport devant le comité central, M. Syrucek estime que, « pour la première fois, le PCF a souligné et rejeté la distinction entre partis supérieurs et partis subalternes ». Selon lui, « le parti a changé depuis 1956 », M. Waldeck Rochet ne s'était pas fait faute, par exemple, de protester contre la façon dont M. Krouchtchev avait été écarté du pouvoir en 1964[3]. De même, il n'avait pas désavoué la condamnation par Aragon du procès Siniavsky-Daniel[4]. Enfin, quoi qu'en disent certains français, « le PCF n'est pas le parti de l'étranger », car « je sais », dit l'auteur, « combien ils ont à cœur le sort de leur pays ».

Après avoir apprécié le retrait de la proposition de réunion européenne, M. Syrucek conclut :

« Le oui français est d'autant plus précieux qu'il exprime le soutien d'un élément important du mouvement communiste occidental, dont la voix a

commune contre l'impérialisme pour le socialisme ». Le texte de la résolution est publié dans *Le Monde* des 28-29 juillet 1968 et dans *L'Humanité* du 29 juillet 1968.

[1] *Mlada Fronta* est l'organe de la jeunesse tchécoslovaque. M. Syrucek, journaliste, en est le correspondant à Paris.

[2] Le 23 juillet 1968.

[3] La chute de Nikita Khrouchtchev est le résultat d'une action concertée de ses opposants au sein du parti communiste. Accusé de commettre des erreurs politiques, comme la mauvaise gestion de la crise des missiles de Cuba en 1962 et d'avoir désorganisé l'économie soviétique, dans le secteur agricole, principalement, Brejnev, Chelepine et le chef du KGB Vladimir Semichastny convoquent une réunion spéciale du *praesidium* du comité central qui vote le 13 octobre 1964 le retrait de ses fonctions dans le parti et dans le gouvernement soviétique. Le 15 octobre 1964, le *praesidum* du Soviet suprême d'URSS accepte la démission de Khrouchtchev en tant que Premier ministre de l'URSS. Il reste membre du comité central jusqu'en 1966.

[4] *L'Humanité*, organe du parti communiste français, publie le 16 février 1966 une déclaration de Louis Aragon, écrivain français, membre du comité central du PCF, qui proteste contre le verdict rendu à Moscou au terme du procès des deux écrivains soviétiques, André Siniavski et Iouli Daniel, accusés de menées subversives contre l'État et de propagande antisoviétique. Louis Aragon écrit : « c'est faire du délit d'opinion un crime d'opinion, c'est créer un précédent plus nuisible à l'intérêt du socialisme que ne pouvaient l'être les œuvres de Siniavski et Daniel » et il conclut en exprimant l'espoir qu'il y aura un appel aux condamnations à cinq et sept ans de relégation dans un camp de travail qui ont frappé ces deux écrivains. Voir *Le Monde* du 17 février 1966. Ce même quotidien publie le 11 février 1966 sous sa rubrique *Libres opinions* un article d'Étiemble, professeur à la faculté des lettres de Paris, intitulé : « Pour Siniavski et Daniel ».

une grande importance », à tel point, précise-t-il, que les « Cinq » de Varsovie n'ont pas reproduit sa prise de position.

Ce regain d'estime pour le PCF français coïncide, il convient de le remarquer, avec la rumeur selon laquelle M. Waldeck Rochet aurait fait parvenir au comité central soviétique un document se désolidarisant, au nom du PCF, de la lettre de Varsovie. Radio-Prague et la télévision s'en sont fait l'écho hier soir sans mentionner l'indication fournie par la radio française, d'après laquelle le siège du parti, rue de Chateaudun, aurait qualifié cette initiative de « peu probable ».

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

73

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 611 et 612. *Abidjan, 2 août 1968.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 21 h. 10).

Secret.

J'ai remis, aujourd'hui 2 août, au président Houphouët-Boigny, la lettre manuscrite, en date du 31 juillet, de Monsieur le Président de la République[1].

Profondément ému, le chef d'État ivoirien m'a dit combien il était fier de cette « magnifique marque » d'amitié. Puis, se référant au passage de la lettre du général de Gaulle consacré au Biafra[2], il m'a déclaré « quoi qu'il arrive, j'ai maintenant ma récompense. Le résultat final de cette affaire ne dépend pas de nous mais le devoir de l'homme c'est l'effort. J'espère que le Biafra, dans les semaines qui viennent, ne succombera pas sous le nombre mais il y a une telle ferveur chez le colonel Ojukwu et chez le peuple biafrais que je ne peux pas le croire. En tout cas, a-t-il conclu, j'ai fait mon devoir et votre pays a fait le sien. Qu'il en soit sincèrement remercié ».

[1] Cette lettre n'est pas publiée dans *Lettres, Notes et Carnets (juillet 1966-avril 1969)*, Paris, Plon, 1987.

[2] Peut-être s'agit-il de la déclaration du Conseil des ministres français sur le Biafra du 31 juillet : « Le drame humain qui se joue au Biafra préoccupe et émeut le gouvernement français. Indépendamment de son souci de participer au mieux de ses moyens à l'effort humanitaire en cours, le gouvernement constate que le sang versé et les souffrances qu'endurent depuis plus d'un an les populations du Biafra démontrent leur volonté de s'affirmer en tant que peuple. Fidèle à ses principes, le gouvernement français estime qu'en conséquence le conflit actuel doit être résolu sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et comporter la mise en œuvre de procédures internationales appropriées. » La position de la France est exposée dans la note de la direction d'Afrique-Levant (sous-direction Afrique) du 6 août 1968 intitulée : *La France et la crise nigéro-biafraise*, publiée ci-après n° 77.

M. Houphouët-Boigny m'a, ensuite, parlé du voyage de la délégation biafraise à Addis-Abeba[1] et de la venue du président Maga en Côte d'Ivoire[2]. Je traite de ces deux questions par télégramme séparé.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1968*)

74

COMPTE RENDU

Entretien du 1er août 1968 entre le Ministre des Affaires étrangères, MM. Harriman et Vance

C.R. nº 288/CLV[3]. *Paris, 2 août 1968.*
Confidentiel.

Étaient présent :
Le Ministre[4] M. Harriman[5]
Le Secrétaire général[6] M. Vance[7]
M. Delahaye M. Shriver[8]
M. Andronikof[9]

M. Harriman : Je vous remercie pour l'accueil courtois réservé à la délégation américaine et pour la perfection des arrangements matériels prévus pour l'organisation de la conférence. Nous sommes reconnaissants au

[1] Le comité consultatif de l'OUA sur le Nigeria se réunit à Addis-Abeba le 5 août. Le Nigeria est représenté par le chef A. Enahoro, et le Biafra, par le colonel Ojukwu. En route pour Addis-Abeba, le colonel Ojukwu fait, le 3 août, une escale de quelques heures à Abidjan.

[2] Hubert Maga est le premier président de la République du Dahomey, de l'indépendance le 1er août 1960 jusqu'au 28 octobre 1963 où, sous la pression populaire, il est contraint d'abandonner le pouvoir. Le colonel Soglo assume alors la direction d'un gouvernement provisoire. Le télégramme d'Abidjan nº 613 du 2 août signale que le président Maga n'a pas été reçu par M. Houphouët-Boigny, ce dernier restant persuadé de la nécessité de soutenir le Dr Zinsou dans ses efforts de remise en ordre de son pays.

[3] Ce compte rendu est rédigé par Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département.

[4] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[5] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[6] Hervé Alphand, ambassadeur de France, Secrétaire général du Département depuis octobre 1965.

[7] Cyrus Robert Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

[8] Robert Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis mai 1968.

[9] Constantin Andronikof, interprète officiel du Département depuis 1947.

gouvernement français des dispositions qu'il a prises pour maintenir une atmosphère aussi neutre et objective que possible autour des pourparlers de l'avenue Kléber.

Le Ministre : Des mesures ont effectivement été prises à cet effet et j'espère que les difficultés dont M. Shriver m'avait entretenu ne se reproduiront plus.

M. Harriman : Nous vous sommes d'autant plus reconnaissants de cette attitude que les conversations peuvent durer longtemps. Comme je l'avais déjà dit à M. Couve de Murville[1], j'espère que si jamais cela devait créer des difficultés au gouvernement français, celui-ci ne manquerait pas de nous le dire afin que l'hospitalité de la France ne soit pas trop mise à l'épreuve.

Le Ministre : Il est préférable de voir les conversations durer longtemps que de les voir s'arrêter trop vite.

M. Harriman : Je le souhaite en tout cas.

Le Ministre : Si je comprends bien les préoccupations de votre gouvernement, vous vous inquiétez actuellement des préparatifs auxquels procèdent les Vietnamiens et qui laissent présager la reprise d'une action militaire importante.

M. Harriman : Tel est en effet le cas. Au début, quand nous sommes arrivés, nous avions l'impression que les Vietnamiens se livraient à une escalade dans tous les domaines ; par la suite, une accalmie s'est produite. En réalité les Vietnamiens renforçaient leurs positions et regroupaient leurs forces. Les documents pris sur les prisonniers et les déserteurs ont montré qu'ils préparaient une nouvelle attaque, surtout contre Saigon. Nous leur avons fait savoir qu'il faudrait nous donner des signes sur le terrain. Mais, tout ce que nous constatons – et nos militaires en sont préoccupés – ce sont des préparatifs en vue d'une nouvelle attaque.

Le Ministre : Cette évolution des opérations militaires vous paraît-elle inquiétante pour l'avenir des pourparlers ?

M. Harriman : Permettez-moi de vous rappeler les paroles du président Johnson : « Si Hanoï nous donne certaines indications, nous pourrons aller loin et vite », mais ils ne nous rendent pas la chose facile et je ne comprends pas pourquoi.

Je serais heureux de voir M. de Quirielle[2] quand il viendra en congé ; c'est l'un des meilleurs observateurs de la situation de Hanoï.

Le Ministre : Estimez-vous que si les Nord-Vietnamiens déclenchent une nouvelle opération militaire d'envergure c'est dans l'espoir d'obtenir une décision de votre part et d'accélérer la négociation ou que la négociation n'est qu'un paravent derrière lequel les opérations militaires ont en fait la priorité ?

[1] Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères du 1er juin 1958 au 31 mai 1968, puis ministre de l'Économie et des Finances jusqu'au 10 juillet 1968, puis Premier ministre.

[2] François Simon de Quirielle délégué général de France *a.i.* auprès du gouvernement de la République populaire du Vietnam depuis janvier 1966, puis délégué général au même poste à partir du 27 mai 1967.

M. Harriman : Nous n'avons pas le moyen de le savoir.

M. Vance : Les indices sont confus et c'est ce qui rend la chose très difficile à appréhender.

Le Ministre : Nous avions eu à un moment donné le sentiment que les Nord-Vietnamiens étaient bien orientés et souhaitaient l'aboutissement de la négociation. Ces préparatifs militaires nous intriguent[1].

M. Harriman : Nous avons l'impression qu'ils veulent la paix, mais qu'ils ont un plan destiné à rabattre le prestige du gouvernement de Saigon. Les renseignements que nous fournissent nos services spéciaux indiquent que tel était l'objet des attaques qui ont eu lieu contre Saigon. En fait, le calcul était mauvais et leurs informateurs doivent être médiocres ; le prestige du gouvernement de Saigon est en effet plus grand maintenant qu'avant les attaques dont il s'agit. Les Nord-Vietnamiens n'ont pas su apprécier la situation. Ils espéraient un soulèvement populaire. Sans doute cette erreur d'analyse est-elle due à la carence de leurs informateurs qui n'osent pas renseigner leurs chefs sur la situation réelle.

M. Vance : Ces erreurs de renseignements portent aussi bien sur le domaine militaire, c'est-à-dire les opérations, que sur le domaine politique. C'est ainsi que des rapports sur les combats qui se sont déroulés et sur leurs résultats ont été saisis sur des prisonniers ou des déserteurs. Ces documents rendent un son optimiste qui ne correspond pas à la façon dont les choses se sont passées en réalité.

M. Harriman : Surtout en ce qui concerne le nombre des soldats américains tués.

Le Ministre : Pensez-vous que, sur la foi de ces renseignements mensongers, l'idée aurait pu naître chez les Nord-Vietnamiens que des opérations militaires pouvaient donner des résultats plus efficaces ?

M. Harriman : Peut-être, en effet. Je ne sais pas ce qu'il faut en penser. En tout cas, il n'y a pas de signe que les Vietnamiens veuillent interrompre les conversations. M. Le Duc Tho[2], actuellement à Hanoï, va revenir à Paris. Il n'y a ni signe, ni menace de rupture ; peut-être espèrent-ils gagner quelque chose en faisant traîner les négociations.

Nous avons l'impression en tout cas que les Vietnamiens ont un grand respect pour les Français, pour le général de Gaulle en particulier, à cause de la position qu'il a prise. Je pense qu'à un certain stade le gouvernement français pourra jouer un rôle très utile pour rapprocher les deux parties, encore que je ne fasse aucune suggestion à cet effet.

Le Ministre : Nous sommes, ainsi que vous l'avez relevé au début de notre entretien, vos hôtes et nous espérons assurer les conditions matérielles de notre hospitalité le mieux possible. Nous pensons que pendant longtemps

[1] *Mot rayé dans le texte* : beaucoup.

[2] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, nommé le 28 mai 1968 conseiller spécial de Nguyen Xuân Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur la Vietnam depuis mai 1968.

encore votre dialogue sera direct avec les Nord-Vietnamiens sans que nous ayons autre chose à faire qu'à observer et éventuellement à écouter ce que vous auriez à nous dire si vous aviez besoin de quelque chose.

M. Harriman : Je tiens à exprimer mes remerciements à M. Manac'h[1] qui a été d'une très grande aide dans la préparation de ces pourparlers. Le directeur d'Asie voit les Nord-Vietnamiens, ce qui nous est très utile.

Le Ministre : Si je comprends bien, il a été impossible d'obtenir des Nord-Vietnamiens non seulement qu'ils prennent un engagement mais qu'ils donnent la moindre indication au cas où le président Johnson déciderait d'arrêter les bombardements.

M. Harriman : Nous n'avons en effet reçu aucune indication. Au début nous avions plutôt l'impression qu'ils se livreraient à une escalade ; aujourd'hui nous pensons néanmoins que cette négociation n'a pas été inutile car les Nord-Vietnamiens se montrent moins arrogants : ils ne semblent pas exiger que le Front national de Libération soit considéré comme le seul représentant du peuple vietnamien ; ils nous ont donné quelques indications fugaces à cet effet. Aussi, malgré la fatigue que nous imposent ces pourparlers, ils ont une utilité, notamment dans la mesure où ils apprennent aux Vietnamiens qu'il faut donner pour recevoir.

Nous sommes préoccupés par les événements de Tchécoslovaquie. J'aimerais connaître votre point de vue. Nous avons, quant à nous, l'impression que les Soviétiques souhaitent le succès de ces pourparlers, mais qu'actuellement ils sont plus intéressés pas les événements de la Tchécoslovaquie.

Le Ministre : La question n'est pas ce que les Russes pensent mais ce qu'ils peuvent faire. Ce qu'ils pensent est clair : ils seraient satisfaits d'un résultat positif de vos négociations. Mais quelle influence réelle peuvent-ils exercer sur les dirigeants Nord-Vietnamiens ? Pour beaucoup de raisons, ils ne peuvent leur donner que des conseils, sans aller au-delà.

M. Harriman : Je suis d'accord avec vous. Je crois néanmoins que Pékin étant décidément contre les pourparlers de paix, ces conseils soviétiques peuvent être plus importants qu'ils ne le seraient autrement. Toutefois c'est actuellement la Tchécoslovaquie qui retient toute leur attention.

Le Ministre : Avant-hier j'ai eu l'occasion de dire à M. Shriver que j'étais assez pessimiste ; je le suis toujours. Les Russes ne peuvent accepter ni aujourd'hui, ni demain, que la Tchécoslovaquie devienne un mauvais exemple au sein du monde communiste. Je suis convaincu qu'ils suivent la situation avec la plus grande attention ; car ni politiquement, ni militairement, ni économiquement, les Russes ne pourront accepter que les événements de Tchécoslovaquie aient un mauvais effet sur le monde communiste. Il se peut que le gouvernement tchécoslovaque ressente aujourd'hui la joie d'avoir évité une invasion[2], mais il n'échappera pas, dans les mois qui vont

[1] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Allusion aux entretiens soviéto-tchécoslovaques de Cierna-Nad-Tisou du 29 juillet au 1er août 1968. Sur ce sujet, voir ci-dessus les télégrammes de Prague nos 1838 à 1844 du 29 juillet 1968 et nos 1874 à 1877 du 31 juillet 1968.

suivre, à l'impression de subir une tutelle qui limitera strictement les aspirations de ses dirigeants.

M. Harriman : C'est très décourageant.

Le Ministre : Je ne pense pas que l'on puisse imaginer en France, ou aux États-Unis, que la Tchécoslovaquie devienne une démocratie à l'occidentale, ou un allié économique de l'Allemagne de l'Ouest ou de l'Europe occidentale, sans que les Russes réagissent vivement. En effet, s'ils laissaient la Tchécoslovaquie évoluer vers la démocratie parlementaire ou vers un régime de liberté économique qui conduirait rapidement à la liberté financière et politique, cela signifierait qu'ils acceptent des transformations en Pologne et en Allemagne de l'Est qui bouleverseraient l'équilibre actuel de l'Europe.

Par conséquent, quels que soient nos vœux, il faut bien voir que, pour l'Union soviétique, pendant un temps assez long, la détente suppose le *statu quo* et celui-ci suppose, notamment pour la Tchécoslovaquie, l'application de règles très strictes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur et du point de vue militaire comme du point de vue économique.

Notre sentiment est, bien entendu, que le mouvement national est irréversible mais que pour produire quelque effet il faut attendre encore quelques années. Est-ce aussi votre avis ?

M. Harriman : Nous n'avons pas d'informations précises. Si les Tchécoslovaques sont autorisés à étendre leurs libertés sans pour autant changer leurs structures sociales, cela aura un grand effet en Union soviétique et dans les autres pays d'Europe. Je ne peux pas prophétiser mais je crois que nous sommes d'accord sur ce qui pourrait se passer. Reste la question de savoir dans quelle mesure l'Union soviétique est prête à recourir à la force et dans quelle mesure la Tchécoslovaquie est capable de résister. Il faut bien dire que les Tchécoslovaques n'ont jamais été les plus vaillants en Europe pour défendre leur indépendance.

M. Shriver : On pense chez nous qu'un mouvement de libéralisation en Tchécoslovaquie pourrait avoir des incidences à l'intérieur même de l'Union soviétique.

Le Ministre : En tout état de cause on peut dire que le jour où un pays communiste aura la possibilité de cesser de l'être, il n'y aura plus de communisme. Or jamais l'Union soviétique dans l'état actuel des forces en présence n'acceptera qu'un pays communiste cesse de l'être ; cela signifierait la fin du communisme. Peut-être le verrons-nous un jour et nous en réjouirons-nous. Mais il ne faut pas oublier que les dirigeants soviétiques sont actuellement imbus d'idéologie et que permettre la création d'un autre régime serait avouer leur échec ; nous y viendrons peut-être, et peut-être l'affaire actuelle de la Tchécoslovaquie sera-t-elle décisive mais il me semble que nous n'en sommes pas encore là.

M. Harriman : On pourrait concevoir le maintien de conceptions économiques socialistes et la fidélité au pacte de Varsovie avec, en même temps, plus de libertés. En Union soviétique, le régime est beaucoup plus libéral

qu'il ne l'était sous Staline[1]. Il y a là peut-être matière à un compromis qui serait utile à l'Occident.

Il est clair néanmoins que si les Soviétiques cédaient trop, ils saperaient le régime. Mais il ne faut pas oublier la pression qui s'exerce à Moscou même en vue d'une plus grande libéralisation comme en témoigne le rapport de Sakharov[2], où un savant se prononce pour plus de libertés sans renoncer pour cela aux conceptions sociales et économiques du communisme.

Le Ministre : Tant que la liberté d'expression ne risque pas d'entraîner un changement des hommes qui dirigent, une telle liberté est acceptable à l'Est. Mais cela ne peut pas aller très loin, car nous savons que le but final de cette liberté est précisément d'obtenir que les hommes au pouvoir cèdent la place. Ni en dehors de Russie, ni en Russie même, le communisme ne peut accepter une liberté telle qu'elle puisse aboutir, directement ou indirectement, à changer les dirigeants, notamment en répandant l'idée qu'ils sont incapables. Ce qui représente peut-être encore une chance pour la Tchécoslovaquie, c'est que ses dirigeants sont de vrais communistes, membres loyaux du parti, connus des Soviétiques ; mais si le mouvement qui est apparu en Tchécoslovaquie devait amener à la tête de ce pays des personnalités qui ne soient plus des hommes liges du parti communiste ou s'il devait mettre en question l'infaillibilité du parti communiste, je ne vois pas comment les Soviétiques pourraient, en tout cas actuellement, ne pas intervenir.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

75

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Benard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba.

T. nos 246 et 247. *Paris, 3 août 1968, 19 h. 00.*

Lutte anti-acridienne dans l'Est africain

Je me réfère à votre télégramme no 443[3].

En réponse à la demande du ministre de l'Agriculture[4] vous pourrez indiquer que les services intéressés étudient les mesures susceptibles d'être

[1] Staline (Joseph Vissarionovitch Djougatchvili) (1879-1953), secrétaire général du parti communiste de l'URSS de 1922 à 1953.

[2] Le 22 juillet 1968, le *New York Times* publie un essai du physicien nucléaire soviétique Andreï Sakharov intitulé : *Réflexions sur le progrès, la coexistence et la liberté intellectuelle*, où il approuve le « printemps de Prague » et propose que les États-Unis et l'URSS entament d'ici l'an 2000 une étroite collaboration.

[3] Le télégramme nos 443 à 445, adressé par Addis-Abeba à Paris le 24 juillet 1968, informe Paris de la demande du ministre éthiopien de l'Agriculture visant à obtenir une aide de la France pour combattre l'importante invasion acridienne en provenance de la péninsule arabique. Les besoins portent essentiellement sur les insecticides mais aussi sur des véhicules de transport, du matériel de pulvérisation et même des avions légers pour pulvérisation. Les États-Unis et la FAO ont promis une aide.

[4] Dedjazmatch Girmatchew Tekle Hawariat est le ministre éthiopien de l'Agriculture depuis le 11 avril 1966.

prises par le gouvernement français pour apporter une assistance bilatérale directe au gouvernement éthiopien en vue de l'aider à faire face à la menace d'invasion acridienne. Ces mesures vous seront indiquées dès que possible.

J'ajoute que le Département a déjà été saisi par le directeur de l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCPEA[1]), dont le gouvernement français fait partie, d'une requête visant à accroître notre concours financier à cet organisme, compte tenu de la situation d'urgence qui se développe dans cette région sur le plan acridien. Nous venons de réserver une suite favorable à cette requête comme le précise le télégramme adressé à Nairobi[2] que je vous communique par ailleurs. Bien entendu le gouvernement éthiopien bénéficiera, pour partie, de cette contribution supplémentaire destinée à renforcer les moyens de lutte anti-acridienne dans l'ensemble des pays de la région.

Diplomatie

(*Afrique-Levant, Éthiopie, Agriculture*)

76

M. Curien, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Brazzaville,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 737 à 739. *Brazzaville, 5 août 1968.*

Très urgent. (*Reçu* : 10 h. 12).

Le 4 août à 22 heures, à l'issue de la réunion qu'il avait eue avec les représentants de l'armée et de la défense civile, le président Massemba-Debat[3] a donné à la radio une interview dont voici les principaux points :

[1] OLCPEA, Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain, a son siège à Addis-Abeba. En font partie la Somalie, l'Éthiopie, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, et la France (pour le territoire des Afars et des Issas). La Tanzanie, le Kenya et l'Ouganda fournissent 80 % du budget.

[2] Le télégramme de Paris à Nairobi nº 177 du 3 août 1968 (communiqué à Addis-Abeba sous le numéro nº 248) annonce que le gouvernement français décide de verser une somme de 60 000 francs au compte de l'OLCPEA, cette somme s'ajoute au 120 000 francs versés pour l'exercice en cours.

[3] Le 2 août, à 16 h. 30, le Président Massemba-Debat s'éclipse du palais présidentiel et disparaît. On le dit tour à tour à Boko, Kinkala et Bacongo. Le 3 août, trois communiqués sont publiés invitant le chef de l'État à rejoindre le palais, nommant le capitaine N'Gouabi au poste de commandant en chef et le lieutenant Louis Goma à celui de chef d'État-major général, désignant le lieutenant Augustin Poignet, secrétaire à la Défense, comme président de la République en l'absence du président Massemba-Debat. Le président regagne le palais le 4 août pour négocier avec les militaires. Le gouvernement offre sa démission au Président « pour l'aider à résoudre la crise au mieux des intérêts du Congo ». La consultation annoncée à 15 heures se termine à 21 h. 45. Le 5 août un nouveau Cabinet est formé (décret nº 68/210 du 6 août 1968). Le 5 août, le Conseil national de la Révolution composé de trente membres, est institué. Organe suprême de la révolution, le CNR a pour tâche de

Le nouveau gouvernement sera formé peut-être dans la journée de lundi si l'armée et la défense civile apportent les propositions concrètes qui leur ont été demandées. Il conviendra de tenir compte pour le former, de l'opinion publique, des considérations internationales et de la compétence des hommes. Il s'agira d'un gouvernement provisoire en attendant la refonte des institutions.

Les institutions actuelles sont en effet « caduques car non adaptées aux conditions nouvelles de la révolution ». C'est pour amorcer leur transformation que le Président avait déjà décidé la suspension du bureau politique et la dissolution de l'Assemblée nationale[1].

Dans le refonte des institutions, des dispositions devront être prises pour éliminer les « contradictions » qui peuvent exister entre l'armée populaire et la défense civile dont le degré d'éducation politique n'est pas le même.

Enfin, pour conserver la face peut-être, ou en guise d'excuse, le Président a feint de s'étonner « qu'une simple absence de deux jours ait pu détériorer la situation à ce point » et a critiqué les radios étrangères qui auraient dramatisé les événements.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

77

NOTE

La France et la crise nigéro-biafraise.

N[2]. *Paris, 6 août 1968.*

La position française à l'égard de la crise nigero-biafraise[3] reste déterminée par les principes suivants :

1. Dès l'origine du conflit, la France a clairement manifesté, en tant que puissance non africaine, sa ferme intention de ne pas intervenir dans une affaire essentiellement africaine.

À ce titre, la position du gouvernement français en matière de livraison d'armes n'a pas varié. Notre position continue d'être définie par la volonté

concevoir, diriger et contrôler l'action du Parti et de l'État. Des commentaires sur la composition du gouvernement provisoire sont transmis par le télégramme de Brazzaville n°s 753 à 760.

[1] Le 31 juillet 1968.

[2] Cette note est rédigée par M. Jacques Morizet, directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département.

[3] Voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 226, la note sur la position française à propos du conflit nigero-biafrais.

de ne fournir aucune aide militaire à l'une ou l'autre des parties. Cette attitude s'est affirmée par l'embargo que nous avons mis sur les ventes de matériel de guerre dès avant la sécession de la Province orientale, embargo qui a fait l'objet d'une confirmation officielle, le 12 juin dernier[1]. Ces dispositions n'ont pas été modifiées par la déclaration gouvernementale du 31 juillet[2].

2. Mais, s'agissant du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, dès lors qu'ils se manifestent comme peuple, la France a failli à un principe fondamental de sa politique étrangère, si constatant la volonté du peuple du Biafra, elle n'en tirait pas, en ce qui la concerne, les conséquences.

C'est un fait que, pendant plus d'un an, les Ibo[3] se sont battus et ont supporté des souffrances dont le monde entier se préoccupe aujourd'hui. Après treize mois de combat, ils ont fermement manifesté leur volonté de s'affirmer comme peuple.

C'est dans cet esprit, qu'à l'issue du Conseil des ministres du 31 juillet, a été publiée la déclaration dont le secrétaire d'État à l'Information a donné connaissance à la presse, et dont le second paragraphe s'énonçait comme suit : « Fidèle à ses principes, le gouvernement français estime qu'en conséquence, le conflit actuel doit être résolu sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et comporter la mise en œuvre de procédures internationales appropriées. »

La déclaration du 31 juillet répondait aux deux préoccupations essentielles qui animent le gouvernement :

La première est d'ordre humanitaire : le spectacle que la guerre au Biafra offre au monde est tel qu'il apparaît que cette situation ne peut se prolonger, et fait souhaiter qu'intervienne rapidement un cessez le feu qui permettrait, d'une part de secourir sans délai les populations civiles éprouvées et d'autre part d'aborder dans les meilleures conditions l'examen d'un règlement durable et satisfaisant pour tous de la crise actuelle.

La seconde préoccupation est de caractère politique. Il est impossible, en effet, d'imaginer qu'une paix durable puisse s'établir sans le consentement et la consultation des peuples intéressés.

Cela dit, la déclaration du 31 juillet n'implique pas nécessairement la reconnaissance du Biafra comme état souverain. D'autres solutions peuvent répondre au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Si un pays venait à poser la question de la mise en œuvre de procédures internationales appropriées devant des organisations internationales, dont nous faisons partie, nous ne verrions pas la possibilité de refuser la discussion ou de nous opposer à l'application de ces procédures ; le droit des

[1] Dans la déclaration faite le 12 juin 1968 après la réunion du Conseil des ministres, le gouvernement français confirme sa décision de ne pas livrer d'armes.

[2] Au sujet de la déclaration du 31 juillet 1968, voir la note du 29 juillet publiée ci-dessus (déclaration de M. Le Theule).

[3] Ibo : ethnie de la partie orientale du Nigeria.

peuples étant toujours l'un des principes fondamentaux de notre politique étrangère.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

78

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

De l'attitude de la République fédérale à l'égard de la RDA

N[1]. *Paris, 7 août 1968.*

L'une des principales difficultés que rencontre le Gouvernement fédéral dans sa politique à l'égard de l'Allemagne orientale résulte de la contradiction, au moins apparente, qui existe entre l'affirmation de la volonté de rechercher un dialogue ave Pankow et le refus fondamental de la reconnaissance de la RDA. Cette contradiction, les dirigeants allemands s'efforcent de l'expliquer en recourant à l'idée que les affaires interallemandes ne sont pas et ne sauraient être des questions d'ordre international soumises aux usages qui régissent les rapports entre États[2].

Il n'en reste pas moins qu'il devient de moins en moins facile de concilier des positions aussi différentes que celles qui continuent d'être adoptées au niveau gouvernemental d'une part, à celui des services d'autre part. M. Kiesinger échange des correspondances avec M. Stoph[3] et lui propose des rencontres entre secrétaires d'État des deux gouvernements. Des ministres techniques comme ceux des Postes ou des Transports[4] entretiennent également des rapports épistolaires avec leurs homologues est-allemands[5]. M. Brandt a parlé à Bucarest au mois d'août 1967[6] des « deux organisations politiques existant actuellement sur le territoire allemand ». Un homme qui

[1] Cette note émane de M. Yves Pagniez, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale à la direction d'Europe au Département depuis juin 1967.

[2] *Note du document* : L'aide-mémoire allemand du 9 avril 1968 sur la renonciation à la force précise à ce sujet que les deux parties de l'Allemagne « ne se considèrent pas mutuellement comme entités étrangères ». Cet aide-mémoire a été remis le 9 avril par M. Duckwitz, secrétaire d'État fédéral à *l'Auswärtiges Amt*, à M. Tsarapkine, ambassadeur d'URSS à Bonn depuis 1966.

[3] Willi Stoph est vice-président du Conseil d'État de la République démocratique allemande (RDA) et président du *praesidium* du parti socialiste unifié (SED).

[4] Werner Dollinger (CSU) et Georg Leber (SPD) sont respectivement ministres des Postes et Télécommunications et des Transports de la République fédérale d'Allemagne.

[5] Walter Halbritter et Erwin Kramer sont respectivement, ministres des Postes et Télécommunications et des Transports de la République démocratique allemande (RDA).

[6] Lors du voyage de M. Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la RFA, à Bucarest du 3 au 7 août 1967. Selon *Scinteia* du 4 août, dans le toast prononcé au dîner qui était offert par M. Manescu, ministre roumain des Affaires étrangères, M. Brandt aurait prononcé la phrase suivante « … ceci est valable aussi pour les deux organisations d'État (existant) sur le territoire allemand ». Se reporter au télégramme de Bucarest n° 965 du 5 août 1967.

lui est lié de façon aussi étroite que M. Egon Bahr[1] ne dissimule pas, dans ses conversations privées, sa conviction que la RDA sera admise dans un ou deux ans au sein des organisations internationales. Le Gouvernement fédéral admet l'idée de « parler avec l'autre partie de l'Allemagne au sujet de la renonciation à la force ». Et dans le même temps, la délégation allemande à l'OTAN continue de désigner l'Allemagne de l'Est par les termes « Zone soviétique d'occupation en Allemagne ».

Cette contradiction s'explique sans doute à la fois par des considérations de personnes et par des raisons de fond. Il n'est pas douteux que les services de l'*Auswärtiges Amt*, et notamment la section juridique, ont une attitude beaucoup plus conservatrice que celle du ministre et de son entourage. L'opposition que l'on constate dans les milieux politiques entre les partisans d'une politique de mouvement et les défenseurs rigides de l'orthodoxie se retrouve dans l'administration. Les conservateurs n'en ont d'ailleurs pas moins des arguments sérieux à faire valoir à l'appui de leurs thèses.

En effet, la définition d'une nouvelle attitude n'est pas simple, et la recherche d'une solution médiane comporte des risques. Le fait de dénier à l'Allemagne de l'Est la qualité d'État offre au moins le mérite de la clarté ; aucune ambiguïté n'existe sur ce que pourraient être les compétences reconnues aux autorités est-allemandes dès lors que l'on rejette d'emblée leur existence ou du moins la qualité étatique de l'entité dont elles se réclament. Au contraire, si les dirigeants de Bonn s'engagent sur la voie de la reconnaissance de l'existence d'un État est-allemand, ils acceptent de ce fait d'assumer des risques tenant en particulier aux conséquences que les États-tiers pourraient être enclins de tirer de cette évolution. C'est d'ailleurs cette crainte de voir les autres pays glisser vers la reconnaissance de Pankow qui continue de hanter le gouvernement fédéral dès qu'il s'apprête à prendre une initiative touchant la doctrine Hallstein. La décision de renouer avec la Yougoslavie n'a été prise qu'après de multiples délibérations et enquêtes sur les réactions possibles des pays du Tiers monde. Bref, l'abandon des positions tranchées constitue une voie difficile.

Si l'on met à part le problème de relations bilatérales des pays-tiers avec la RDA, les questions qui se posent ont trait à l'attitude des organisations internationales à l'égard de la RDA, à l'accession de celle-ci aux traités multilatéraux et secondairement à la délivrance de documents de voyages aux Allemands de l'Est.

En ce qui concerne l'ONU[2], et les organisations spécialisées qui en dépendent, les efforts de l'Allemagne orientale se sont multipliés pour obtenir un droit de participation au moins par l'envoi d'observateurs. La

[1] Egon Bahr (SPD/social démocrate), ancien journaliste, adhère au parti social démocrate en 1956, est nommé en 1960 par Willy Brandt, alors bourgmestre régnant de Berlin-Ouest, chef du service de Presse et d'Information du gouvernement de Berlin et, depuis 1966, directeur du groupe d'études prévisionnelles à *l'Auswärtiges Amt*. Egon Bahr est avec Herbert Wehner (SPD) l'instigateur de *l'Ostpolitik* ou politique d'ouverture à l'Est.

[2] Voir la dépêche de Berlin n° 9/EU du 10 janvier 1967 traitant de : *La RDA et le problème de son admission aux Nations unies*.

présence d'observateurs ou de techniciens est-allemands a été admise dans un certain nombre de comités spécialisés dépendant notamment de la Commission économique pour l'Europe. En revanche, la participation aux travaux de l'Assemblée et des commissions de l'ONU et des assemblées des organisations spécialisées a toujours été rejetée. L'argumentation utilisée du côté occidental pour écarter les requêtes était essentiellement fondée sur le fait que la RDA n'était pas un État, mais on a pu noter un certain assouplissement des formules utilisées.

Ainsi, le document BQD CC 26[1] qui prévoit les réactions que doivent avoir les Occidentaux en face de tentatives des pays de l'Est pour faire diffuser à l'ONU ou dans des organisations spécialisées des textes émanant de la RDA a été amendé à la fin de l'année 1966. On a notamment fait disparaître du texte de la « lettre type » destinée à être utilisée dans ces différentes hypothèses une phrase affirmant que la « soi-disant RDA » était un régime imposé de l'extérieur et non pas choisi par la population. Toutefois ce texte qui a reçu l'approbation définitive des Américains, des Anglais et des Allemands, et qui est actuellement soumis à celle du gouvernement français, comporte encore le passage suivant : « Ce document[2] implique qu'il existe un État ou un Gouvernement autre que celui de la République fédérale d'Allemagne qui soit habilité à parler au nom du peuple allemand dans les affaires internationales. Tel n'est pas le cas. Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne est le seul gouvernement allemand librement et légalement élu et, en conséquence, est autorisé à parler au nom de l'Allemagne en qualité de représentant du peuple allemand dans les affaires internationales. »

D'autre part, dans l'argumentation utilisée par M. Frank à Genève lors de la discussion sur la demande d'adhésion de la RDA à l'OMS, toute affirmation formelle selon laquelle la RDA ne serait pas un État a été évitée. M. Frank s'est borné à constater qu'il était « absolument controversé que l'Allemagne de l'Est soit un État » et il en a tiré la conclusion qu'il n'appartenait pas à une organisation comme l'Assemblée mondiale de la Santé de « préjuger un règlement de paix avec l'Allemagne en voulant trancher cette question ».

Toutefois, il semble que l'unanimité soit loin d'être réalisée dans les milieux gouvernementaux et dans l'administration allemande sur cette présentation des thèses de Bonn. Les services de l'*Auswärtiges Amt* n'ont pas caché leur répugnance à s'engager sur une voie qui les conduirait à abandonner les thèses classiques. Ils ont en tout cas fait ressortir que les

[1] Le texte en anglais du document quadripartite BQD CC 26 du 12 janvier 1965, ou directives arrêtées par les quatre puissances sur la manière dont elles doivent réagir à la diffusion aux Nations unies ou dans les organismes rattachés aux Nations unies, sous le couvert de notes établies par les pays du bloc soviétique, de documents émanant de la zone soviétique, est classé dans le dossier d'archives RDA 1961-1970, relations de la RDA avec l'ONU. Le document quadripartite BQD CC 29 concerne les documents est-allemands qui circulent dans les conférences internationales, en dehors du cadre des Nations unies, avec la participation de délégations gouvernementales. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 8 janvier 1969.

[2] *Note du document* : « Il s'agit de tout document émanant de la RDA ou de la lettre de couverture d'un pays de l'Est.»

schémas utilisés jusqu'à présent avaient fait l'objet de discussions tripartites et ne pourraient être modifiés que par la même procédure.

Le problème se pose dans des termes analogues en ce qui concerne les tentatives de la RDA pour se faire admettre dans des organisations internationales indépendantes de l'ONU. Un document quadripartite, le BQD CC 29, calqué sur le CC 26, a été approuvé par les Allemands et par les Anglais et les Américains, tandis que la décision est encore pendante de notre côté.

Quant à la question de l'accession de la RDA à des traités multilatéraux, la position de principe de Bonn est d'en rejeter l'éventualité en se fondant à la fois sur l'idée juridique de l'incompétence, puisque l'Allemagne de l'Est n'est pas un État, et sur la référence de caractère plus politique aux conséquences que Pankow ne manquerait pas de tirer en faveur de sa reconnaissance d'une éventuelle adhésion à un accord multilatéral. Toutefois, dans la pratique, l'attitude du gouvernement fédéral a souvent été moins tranchée. La République fédérale d'Allemagne a accepté de signer à Moscou, donc sur le même exemplaire que la RDA, le traité sur l'arrêt des expériences nucléaires[1]. Elle a de même adhéré au traité sur l'aide aux astronautes[2], dont l'Allemagne de l'Est est également signataire. Dans la note qu'il a adressée à cette occasion à Moscou, le gouvernement fédéral évitait d'ailleurs de mettre en question l'existence de la RDA en tant qu'État et se bornait à affirmer que la « RFA ne reconnaît en rapport avec la signature du traité, aucun territoire comme État, ni aucun régime comme gouvernement qu'elle n'ait déjà reconnu comme tel. La signature d'un traité multilatéral n'implique pas la reconnaissance selon le droit international, ni aucune modification du statut juridique d'un signataire ».

Le gouvernement fédéral n'en a pas moins vigoureusement insisté, lors de la conférence de Vienne[3] sur le droit des traités pour que soit écartée la proposition tendant à introduire obligatoirement une « clause tous États » dans certains traités multilatéraux. En effet, estimait-il, « il n'y a pas d'instance qui puisse, en cas de doute, décider avec force obligatoire de la qualité d'État d'une entité territoriale ».

En l'absence d'une règle consacrée par la pratique internationale, il appartient donc, dans la situation actuelle, aux États dépositaires des conventions internationales de se prononcer sur les demandes d'adhésion

[1] Paraphé le 25 juillet 1963, le traité sur la cessation des expériences nucléaires est officiellement signé à Moscou le 5 août 1963.

[2] Le traité sur l'aide et l'assistance aux astronautes en détresse est ouvert à Washington, à Londres et à Moscou, à la signature des différents États depuis le 22 avril 1968. Se reporter au télégramme de Bonn n°s 2420 à 2422 du 25 avril 1968, voir également l'aide-mémoire établi par l'ambassade de la République fédérale d'Allemagne à Paris, daté du 2 mai, sur la signature par la RDA, demandant d'affirmer que la RDA ne possède aucune qualification légitime pour adhérer à des conventions internationales.

[3] La conférence internationale sur le droit des traités s'ouvre à Vienne le 26 mars 1968. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 21 mars, sur une démarche de l'ambassade de la République fédérale à Paris concernant cette conférence.

émanant de la RDA. C'est ce qui a conduit, en mars 1967[1], le gouvernement fédéral à évoquer auprès de nous la question de l'éventuelle adhésion de la RDA au protocole de Genève de 1925 sur la prohibition de l'emploi des gaz asphyxiants dont la France est dépositaire. L'ambassade de la République fédérale d'Allemagne avait rappelé à cette occasion l'existence d'une recommandation du Conseil de l'UEO du 31 octobre 1962[2]. Cette organisation préconisait que ne soit tenu aucun compte de déclarations émanant de la « RDA » concernant des accords internationaux et que l'État dépositaire retourne le cas échéant de telles déclarations transmises par un État tiers, en faisant observer « qu'il ne reconnaissait pas la soi-disant RDA en tant qu'État ».

Enfin, il est clair qu'à l'attitude générale du gouvernement fédéral à l'égard de la RDA est également liée sa position sur la question des TTD. Celle-ci revêt en effet un aspect juridique et un aspect politique. L'existence du bureau allié de circulation se justifie aux yeux des Occidentaux par le refus d'un certain nombre de pays de reconnaître les documents de voyage établis par le gouvernement de Pankow. Il s'agit donc là d'un des aspects du refus de reconnaître la souveraineté de l'État est-allemand. En même temps, bien entendu, le bureau allié de circulation constitue une arme de caractère politique permettant aux trois Occidentaux d'exercer un contrôle sur les déplacements des Allemands de l'Est à l'étranger. Ce rôle politique du bureau explique les variations intervenues dans l'attitude des Allemands à son sujet. Tandis que M. Brandt n'avait pas caché dans le passé son désir de voir mettre fin à la procédure des TTD et que M. van Well[3] avait même évoqué cette question dans des conversations quadripartites, les mesures portant atteinte au régime des accès à Berlin adoptées au mois de juin par Pankow[4] ont provoqué à Bonn le raidissement que l'on sait.

La variété des problèmes qu'implique la position de principe adoptée par les Allemands sur la question de la RDA explique sans doute pour une large part leur répugnance à modifier les schémas traditionnels. Sans parler des réactions tenant à la conjoncture et du durcissement qu'ont pu entraîner les événements les plus récents, on peut s'attendre à voir le gouvernement fédéral observer une grande prudence et témoigner de beaucoup de réserve pour s'avancer sur un terrain où il craint toujours d'être entraîné plus loin qu'il

[1] Se reporter à la note pour le service juridique du Département du 10 mars 1967, portant sur une éventuelle adhésion de la RDA au protocole signé à Genève le 17 juin 1925. Une note de la direction des Nations unies et Organisations internationales au Département nº 43 du 6 août 1968 souligne que l'adhésion de la RDA n'a jamais été notifiée aux parties contractantes. L'absence de notification pose un problème car les accessions au protocole prennent effet à la date de leur notification. Le cas de la RDA n'est pas encore tranché en février 1969.

[2] Recommandation sur le statut de la soi-disant République démocratique allemande adoptée le 31 octobre 1962 (doc. C (62) 143). Cette recommandation remplace celle adoptée le 11 septembre 1956.

[3] Représentant de *l'Auswärtiges Amt* au groupe de Bonn.

[4] Le 11 juin 1968, introduction du visa pour les ressortissants de la République fédérale et de la taxe pour les marchandises transitant en RDA. Un service national est-alllemand d'inspection de la navigation aérienne, rattaché au ministère des Transports a été créé au début de juin 1968. L'URSS envisagerait de quitter la commission de contrôle aérien et de s'y faire remplacer par la RDA « État souverain ».

ne le souhaiterait. Il invoquera sans doute aussi le caractère quadripartite de certaines positions pour demander que la discussion que nous pourrions souhaiter entamer ne soit pas limitée à un dialogue franco-allemand.

(*Europe, République démocratique allemande, Relations avec la RFA, 1968*)

79

M. Curien, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Brazzaville,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 768 à 773. *Brazzaville, 8 août 1968.*

Immédiat. Réservé. (*Reçu* : 9 h. 55).

Le président Massemba-Debat m'a convoqué le 7 août à 17 heures. Il voulait me faire part de ses sentiments quant à la liste du Conseil national de la Révolution qui venait d'être publiée (mon télégramme no 763[1]).

Il en était très mécontent. J'ai cru comprendre qu'elle avait été donnée à la radio sans qu'il en eût été informé. Il m'a dit en tout cas que MM. Lissouba, ministre d'État et Mouyabi, président de l'Assemblée nationale dissoute, qui figuraient sur la liste, n'avaient pas été consultés.

Il y a sur cette liste, poursuivait le Président, « tous les voyous, les extrémistes, les prochinois, tous les agitateurs qui se sont regroupés et ont à peine concédé quelques places à des modérés, tous les fanatiques des nationalisations et partisans de la Révolution par la violence ».

Comme j'essayais de dire que certains de ces extrémistes, qui avaient essuyé des échecs dans le passé, s'étaient peut-être assagis, le Président a vivement répliqué : « Vous ne les connaissez pas, ils sont incorrigibles et les Français du Congo qui critiquaient Massemba-Debat, verraient ce que valent ceux-là et avec quelle rapidité ils nationaliseraient leurs entreprises. De même pour N'Gouabi, les Français croient, parce qu'il a fait des études à Strasbourg et épousé une Française, qu'il sera bien disposé à leur égard. Ils se trompent. »

Sans doute, observait ensuite le Président qui voit toujours la double face des choses, cette affaire peut présenter un avantage : celui de bien mettre en évidence ce groupe d'agitateurs qui ne saurait recueillir la sympathie de la population et peut-être même de l'exposer ainsi à la vindicte publique, ce qui faciliterait ensuite sa mise à l'écart.

[1] Le télégramme de Brazzaville nos 763 à 765 du 7 août fait part de quelques commentaires sur la liste des membres du Conseil national de la Révolution, établie, comme il avait été prévu, entre l'armée populaire nationale et la défense civile. Cette liste se situe plus à gauche que celle du gouvernement. Les membres du CNR comptent plusieurs personnalités qui se sont fait un nom dans les rangs des extrémistes et les militaires qui y figurent sont au moins pour moitié plutôt marqués à gauche. Cette liste est publiée en annexe no 12 à la synthèse politique de l'ambassade no 16/68, « La vie politique du 25 juillet au 8 août », expédiée à la date du 9 août 1968.

Mais la lutte sera difficile. « Mon gouvernement est excellent et bien composé[1]. Pascal Lissouba[2], qui a été agité, s'est rassis. Ce gouvernement pourra dans une certaine mesure s'opposer aux enragés du CNR. J'essayerai moi-même de ruser, de leur faire commettre des maladresses et d'en tirer avantage, peut-être de modifier la liste qui, de toutes façons, n'est pas définitive. Mais ce sera une partie très délicate. »

Le président Massemba-Debat m'a demandé de faire part de cette conversation au gouvernement français pour qu'on comprenne bien à Paris sa position. Il voulait d'une part qu'on sache qu'il ne cautionnait pas cette équipe d'extrémistes et d'autre part qu'on se rende bien compte de ses difficultés.

J'ai trouvé, tout au long de cet entretien, un homme apparemment plus confiant à notre égard qu'il ne s'était montré dans le passé, mais sérieusement préoccupé. Il était en tout cas beaucoup moins optimiste qu'il avait voulu le paraître la veille quand il se promettait de mettre à l'écart les éléments déraisonnables (mon télégramme n° 742[3]).

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

80

M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 776 à 778[4] *Brazzaville, 8 août 1968.*

Très secret. Diffusion très restreinte. (*Reçu* : 11 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme n° 768[5].

Le président Massemba-Debat était si préoccupé du coup que venait de lui porter l'extrême gauche dans l'affaire du Conseil national de la

[1] La composition du gouvernement provisoire est publiée en annexe n° 11 à la synthèse politique de l'ambassade n° 16/68, « La vie politique du 25 juillet au 8 août », expédiée à la date du 9 août 1968.

[2] Pascal Lissouba, ingénieur agronome, docteur ès-sciences, est ministre de l'Agriculture (août-décembre 1963), Premier ministre de décembre 1963 au 7 mai 1966, professeur au centre d'études supérieures de Brazzaville depuis 1966, ministre d'État chargé du Plan dans le gouvernement provisoire formé le 6 août 1968.

[3] Ce télégramme de Brazzaville n°s 742 à 747 du 6 août 1968, non publié, rapporte l'entretien entre le président Massemba-Debat et l'ambassadeur de France venu l'informer de la mise en alerte des forces françaises depuis le 2 août et leur maintien jusqu'au 5 août. Le président congolais se dit satisfait des deux jours de crise causés par son absence qui ont, selon lui, permis de rapprocher et de fusionner deux forces jusque-là antagonistes : l'armée et la défense civile, et l'autorisent à envisager de nouvelles bases pour la reconstruction de la vie politique d'où il pourrait en écarter les éléments déraisonnables. Le Président conclut : « À quelque chose malheur est bon. »

[4] Ce télégramme porte la mention suivante : « Prière de communiquer, si le Département le juge bon, au ministre des Armées personnellement. »

[5] Ce télégramme est publié ci-dessus sous le n° 79.

Révolution[1] et de la volonté d'agitation ainsi manifestée qu'il m'a reparlé des conditions dans lesquelles, en application des accords de défense, les forces françaises pourraient, le cas échéant, effectuer une intervention[2].

Il y avait réfléchi et mesurait combien une telle opération était délicate. « Si jamais dans l'avenir, m'a-t-il dit en propres termes, cette éventualité devait être envisagée, il faudrait que ce soit de la façon la plus adroite, que les éléments contre qui et pour qui les forces d'intervention sont engagées soient clairement définis et délimités et que l'on soit assuré du soutien populaire. »

Autant qu'on puisse discerner les intentions parfois complexes de M. Massemba-Debat, j'ai compris qu'il voulait, en parlant ainsi :

– s'excuser d'être parti le 2 août sans attendre la réponse à la question qu'il m'avait posée le matin. La situation n'était pas assez claire en effet ce soir-là pour qu'il pût me présenter une demande formelle d'intervention ;

– laisser ouverte la possibilité d'une nouvelle demande si, par malheur, la nécessité s'en présentait ;

– nous faire comprendre que, dans une situation très confuse où son peuple et les forces en présence seraient très partagés, et quand bien même il serait en péril, il n'estimerait peut-être pas possible d'avoir recours à nous.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

81

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES – DÉSARMEMENT

Le problème des véhicules de l'arme nucléaire

N. *Paris, 8 août 1968.*

La perspective de conversations bilatérales entre l'URSS et les États-Unis sur la question des vecteurs de l'arme nucléaire offensive et défensive, le

[1] La composition du Conseil national de la Révolution (CNR), telle qu'elle a été arrêtée lors de la séance de travail du 6 août 1968 par le comité mixte de l'armée populaire nationale (APN) et de la défense civile, est communiquée en annexe n° 12 de la synthèse n° 16/68, émanant de l'ambassade de France à Brazzaville et intitulée « La vie politique du 25 juillet au 8 août », datée du 9 août 1968. Se reporter aux commentaires accompagnant cette liste figurant en pages 33 et 34 de cette même synthèse. Se référer au télégramme de Brazzaville n°s 792 à 794 du 10 août, non repris, faisant part de la première réunion du CNR, tenue le 9, au cours de laquelle il aurait été question « d'amender » la liste du CNR, d'élargir le nombre de ses membres pour y introduire des « représentants de l'intérieur du pays ». À titre d'avertissement, le capitaine N'Gouabi y aurait déclaré que « l'armée et la défense civile sont résolues à s'opposer à toute puissance étrangère qui voudrait intervenir au Congo… ».

[2] Se reporter aux télégrammes de Brazzaville n°s 684 à 688 du 2 août 1968 et à la réponse donnée par la France dans le télégramme de Paris n° 171 du même 2 août, tous deux publiés ci-dessus sous les nos 69 et 71. Les forces françaises ont été mises en alerte du 2 au 5 août.

point 3 du mémorandum soviétique[1] proposant des échanges de vues entre tous les pays intéressés par ce problème, rappellent naturellement les suggestions faites par la France en la matière, il y a maintenant plus de huit ans. Les Soviétiques, en particulier, se plaisent à souligner que les initiatives d'aujourd'hui correspondent à celles que nous avions alors prises. En fait, ce rapprochement repose sur une équivoque.

Les propositions françaises de 1959-1960

Constatant qu'il n'était plus possible de contrôler efficacement la destruction des stocks de matières fissiles, la délégation française à la commission permanente du Désarmement avait, à l'automne 1959, déclaré que l'effort de désarmement devrait désormais « commencer par l'élimination des plus redoutables véhicules des matières de destruction universelle » (discours de M. Jules Moch devant la commission politique des Nations unies, 21 octobre 1959).

Les autorités françaises précisèrent leurs pensées au cours du printemps 1960. Tout en maintenant que les véhicules devraient être, en fin de compte, éliminés, elles posèrent que dans un premier stade des mesures devaient être prises afin « de s'assurer de l'usage exclusivement pacifique des véhicules susceptibles de transporter ou de lancer des charges nucléaires au-delà d'une portée donnée ». Ceci impliquait évidemment l'établissement d'un système de contrôle très strict et revenait pratiquement à interdire l'emploi de l'arme nucléaire stratégique. Un document[2] (dont copie ci-jointe) préparé en vue de la conférence au sommet de mai 1960 donne de la position française telle qu'elle fut alors définie l'exposé le plus complet. L'échec de la conférence ne permit pas de le discuter avec les Soviétiques. Les Américains à qui il avait été préalablement transmis exprimèrent à son sujet les plus expresses réserves.

La controverse franco-soviétique de 1960

Le 7 juin 1960, les Soviétiques soumettaient au comité des Dix[3] un plan de désarmement général et complet qui comportait comme première mesure l'élimination des véhicules des armes nucléaires et l'arrêt de leur production. Ils entendaient par cette initiative, affirmaient-ils, aller au-devant des préoccupations occidentales.

La position soviétique qui n'était assortie d'aucune mesure de contrôle ayant été rejetée par l'ensemble des Occidentaux, l'URSS accusa la France de trahir les espoirs qu'elle avait été la première à susciter. Il s'ensuivit une correspondance entre le général de Gaulle et M. Khrouchtchev au cours de laquelle le Chef de l'État définit, le 30 juin 1960, la position française en ces termes :

[1] Il s'agit du mémorandum du 1er juillet 1968 (voir plus loin sous le nº 238 la lettre d'instruction du 23 septembre 1968). Le point III préconise « la limitation suivie de la réduction des vecteurs de l'arme stratégique ».

[2] La copie annoncée manque ; pour la conférence au sommet voir *D.D.F.*, 1960-I, nº 219 (annexe).

[3] Voir *D.D.F.*, 1960-I, nos 247, 248, 252.

« Il faut commencer le désarmement par le désarmement nucléaire et, ce désarmement-là, il faut le commencer par quelque chose qui soit efficace et qui soit pratique. Or, aujourd'hui nous savons, et sur ce point nous sommes tous d'accord, qu'il est déjà devenu difficile sinon impossible, de contrôler l'élimination totale des charges et des bombes nucléaires et leur reconversion. Trop de stocks existent et il serait trop aisé d'en dissimuler tout ou partie. D'autre part, détruire toutes les fusées et tous les avions et empêcher qu'on en construise d'autres paraîtrait vraiment excessif et, par conséquent, inapplicable, en notre siècle qui est essentiellement celui des avions, des fusées et, déjà, des satellites.

Par contre, une mesure reste, semble-t-il, possible et cette mesure peut être capitale : interdire que les fusées et les avions "stratégiques" transportent des charges et des bombes nucléaires et qu'ils comportent les dispositifs nécessaires à un tel transport ; faire en sorte que cette interdiction soit respectée grâce à un contrôle approprié établi sur les bases et sur les rampes de lancement où qu'elles se trouvent. Si, comme nous Français le croyons, de pareilles dispositions se révélaient praticables, il faudrait les mettre en œuvre rapidement, afin que l'évolution de la technique ne nous amène pas au point où ce contrôle deviendrait, à son tour illusoire ou impossible. Un grand pas serait ainsi fait vers l'utilisation des "véhicules" à des fins exclusivement pacifiques. Telle est la voie que la France a proposée et qu'elle propose encore. »

Depuis ces déclarations, la France ne s'est plus prononcée sur le fond du problème. Le général de Gaulle indiquait seulement au cours de sa conférence de presse du 29 juillet 1963 que nous n'attendions que la fin de la conférence de Genève[1] « pour proposer aux trois autres puissances atomiques certaines premières mesures de désarmement effectif portant, en particulier, sur les véhicules cosmiques, aériens et maritimes qui sont susceptibles de lancer des projectiles nucléaires ».

Il ressort clairement de ce qui précède que la position française, telle qu'elle a été définie, il y a huit ans, ne correspond pas à l'actuel projet des Américains et des Soviétiques. Celui-ci, conçu principalement pour prévenir de nouveaux développements dans l'armement nucléaire (fusées offensives à têtes multiples, fusées anti-fusées, etc.) n'éliminerait pas le péril nucléaire même s'il se traduisait par une réduction effective du nombre des vecteurs existants, puisqu'il n'interdirait pas, comme nous le demandions en 1960, l'emploi à des fins militaires des véhicules restants.

On ne saurait donc l'accueillir comme correspondant à nos anciennes préoccupations. Étant donné, par ailleurs, la disproportion existant entre les stocks de vecteurs (fusées, avions, sous-marins, etc.) dont nous disposons et ceux détenus par les Russes et les Américains, une participation effective de notre part à des mesures de réduction n'est pas concevable dans l'état actuel des choses.

[1] La session de la Conférence de Genève ou comité des Dix-huit (devenu comité des Dix-sept après le retrait de la France) est ouverte le 17 mai 1968, elle s'interrompt notamment au moment de la signature du traité de Moscou et se termine en décembre 1968.

Reste l'hypothèse où les puissances nucléaires s'orienteraient en ce qui concerne l'arme atomique vers un accord analogue à ceux qui, entre les deux guerres, ont freiné la course aux armements navals (traité de Washington de 1922[1] et de Londres de 1930[2]). Un tel arrangement qui assignerait à chacun des États intéressés une quantité déterminée d'ogives et de vecteurs, pourrait peut-être tourner à l'avantage de la France. Mais, outre qu'il irait dans un sens opposé à celui du désarmement nucléaire véritable que nous préconisons, il soulèverait des problèmes de répartition et d'équilibre qu'on ne peut comparer à ceux posés par un armement conventionnel.

On peut surtout se demander si l'URSS et les États-Unis accepteraient de consacrer par ce biais l'existence de forces nucléaires moyennes au moment où elles réduiraient les leurs. Il convient de rappeler à ce propos que le dernier projet soviétique de désarmement général et complet qui prévoit dès sa première étape la réduction des forces nucléaires existantes jusqu'à un certain minimum réserve la possession de l'ombrelle nucléaire ainsi définie aux deux seuls super-grands. (Plan du 24 septembre 1962 modifié le 4 février 1964, art. 4, paragraphe 1[3].)

Loin d'y voir un écho à nos thèses, c'est donc avec une certaine réserve que nous devons accueillir les perspectives de négociations qui s'ouvrent actuellement en matière de vecteurs. Sans doute la position que nous avions adoptée en 1959-1960 impliquait-elle qu'il soit procédé à une élimination des véhicules et il est clair que cette élimination ne peut être que partielle et progressive. Raison de plus, semble-t-il, pour la conduire à l'abri d'une interdiction d'emploi à des fins militaires des véhicules non encore éliminés ou appelés à être maintenus en service à des fins pacifiques. Seule, cette interdiction, à condition qu'elle soit strictement contrôlée, apporterait, en effet, une garantie contre les risques de guerre atomique inhérent à un processus de diminution des potentiels nucléaires[4].

(*Désarmement, Véhicules de l'arme nucléaire*)

[1] Le traité pour la limitation des armements navals est signé à Washington le 6 février 1922 par les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon.

[2] Le Traité pour la limitation et la réduction des armements navals est signé à Londres le 22 avril 1930 par les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Japon. (Le texte est reproduit dans le « nouveau recueil des traités » de Martens, 3e série t. XXIII, nº 157, p. 643 et suivantes.)

[3] Le plan soviétique du 24 septembre 1962 est intitulé : « projet de traité sur le désarmement général et complet sous un strict contrôle international ». Une note du rédacteur précise : « *Le mémorandum soviétique parle d'un « minimum absolu » mais ne précise pas qui en bénéficierait.* »

[4] Une note du rédacteur indique : « *Aussi longtemps que ces potentiels ne sont pas complètement éliminés, la crédibilité d'une riposte, donc de la dissuasion, ne peut aller qu'en s'amenuisant et tenter, par conséquent, un agresseur éventuel.* »

82

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Crise à Brazzaville

N° 388/DAM *Paris, 8 août 1968.*

1. Depuis la chute de l'abbé Youlou au mois d'août 1963[1] le Congo-Brazzaville a connu une situation intérieure instable et a entretenu avec la France des relations difficiles.

Dès son avènement, le régime s'est voulu résolument socialiste et progressiste ; les autorités de Brazzaville ont noué des relations avec l'Union soviétique[2], la Chine populaire[3] et Cuba[4] ; elles ont mis sur pied un parti unique fortement structuré[5] qui dispose d'une milice armée. Il reste que le pays est divisé entre deux tendances celle des extrémistes qui se réclament du « socialisme scientifique » et celle d'éléments plus modérés qui prétendent instaurer un « socialisme bantou ». Le président Massemba-Debat a louvoyé entre ces deux tendances tout en ne cachant pas ses sympathies pour la seconde. Jusqu'en 1966, il s'est appuyé sur un Premier ministre relativement modéré, M. Lissouba, puis sur un progressiste déclaré, M. Noumazalaye. En janvier 1968, il prend lui-même la responsabilité directe du Gouvernement. Entre-temps, il a réussi à surmonter en juin 1966[6] une crise grave au cours de laquelle profitant d'une de ses absences une partie de l'armée a tenté de l'éliminer. L'intervention des instructeurs cubains qui encadraient à l'époque les milices du parti sauve de justesse son régime.

Les relations entre la France et le Congo sont durant toute cette période fort agitées. Les autorités de Brazzaville sont persuadées, à des degrés divers, que nous n'avons jamais pris notre parti du départ de l'abbé Youlou tandis que les doctrinaires de gauche et les jeunes considèrent que la coopération

[1] Sur le déroulement et l'analyse des événements des 13, 14 et 15 août 1963 qui ont entraîné la démission du président Fulbert Youlou, se reporter à *D.D.F.* 1963-II, n°s 62, 65, 73, 99, 211.

[2] Les relations diplomatiques entre l'URSS et le Congo sont établies le 16 mars 1964 et l'ambassade soviétique est ouverte à Brazzaville en juin 1964. Un accord de commerce est signé entre les deux pays le 26 mai 1964 et un accord de coopération économique est conclu le 14 décembre 1964. Le président Massemba-Debat se rend en voyage officiel en URSS du 17 au 20 août 1965. Se référer à *D.D.F.* 1965-I, n° 273.

[3] Les relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et le Congo-Brazzaville sont établies le 23 février 1964. Le président Massemba-Debat a effectué une visite officielle en République populaire de Chine du 28 septembre au 2 octobre 1964. Un traité d'amitié sino-congolais et plusieurs accords de coopération sont signés à Pékin le 2 octobre. Se reporter à *D.D.F.* 1964-II, n°s 113, 126, 133 et *D.D.F.* 1965-II, n° 183, 274.

[4] Se reporter à la dépêche de La Havane n° 461 du 9 septembre 1968 intitulée « Cuba et le Congo ».

[5] Le Mouvement national de la Révolution (MNR). La Charte du MNR, long texte de 157 articles, publié le 8 janvier 1966, est présenté et analysé par la dépêche de Brazzaville n° 35/DAM du 2 février 1966, non reprise.

[6] Sur ce sujet, se reporter à *D.D.F.* 1966-II, n° 82.

franco-congolaise n'est qu'une forme de néo-colonialisme. Aussi bien de multiples incidents émaillent-ils les rapports entre les deux pays : expulsion des postiers français de l'assistance technique et des enseignants religieux en 1964 ; crise à l'occasion d'un transfert d'armes vers la RCA en 1965 ; arrestation de plusieurs de nos compatriotes au cours de cette année ; mesures vexatoires contre le personnel de notre représentation qui entraîne le départ de notre ambassadeur en novembre 1966[1]. Cet état de choses a pour conséquence une diminution très sensible de notre aide.

Depuis plus d'un an toutefois la situation du Congo paraissait devoir se normaliser. M. Massemba-Debat s'efforçant d'endiguer les extrémistes et multipliant les gestes de bonne volonté à notre égard. Dans ces conditions notre ambassadeur avait-il pu rejoindre son poste au printemps 1967[2], M. Bourges effectuera une visite à Brazzaville à l'automne[3] et notre aide reprendra son cours normal.

Fondamentalement toutefois le Congo demeurait un pays fragile, exposé à toutes les aventures.

2. C'est dans cette atmosphère qu'il convient de situer les incidents de ces dernières semaines.

La découverte au mois de mai d'un complot animé par un Européen[4] disant se nommer Debreton donne aux extrémistes un élément nouveau d'excitation. À la suite de cette affaire, une douzaine de nos compatriotes sont arrêtés tandis que l'autorité du Président est manifestement battue en brèche.

Dans ces conditions M. Massemba-Debat recherche l'épreuve de force. Il brusque le dépôt des candidatures présidentielles dont il arrête la clôture au 27 juillet. Le 30, il fait arrêter un officier parachutiste, le capitaine N'Gouabi qui est un représentant marquant de l'aile gauche de l'armée. Le 1er août, il dissout l'Assemblée nationale et le bureau politique.

Ces mesures suscitent de vives réactions dans l'armée comme dans la rue. Le 2 août, le capitaine N'Gouabi est libéré par ses hommes, la ville est en effervescence, M. Massemba-Debat quitte la capitale et part méditer dans son village natal. Le 3, l'armée semble s'être emparée du pouvoir ; le secrétaire d'État à la Défense, le lieutenant Poignet, assume provisoirement les fonctions de chef d'État et le capitaine N'Gouabi prend le commandement de l'armée.

M. Massemba-Debat parvient toutefois à renverser la situation en sa faveur. Le 4 août, il rentre à Brazzaville, lance un appel à la population. Dans les jours qui suivent il constitue un nouveau gouvernement, met en

[1] Se référer à *D.D.F.* 1966-II, nos 145, 362, 372, 421.

[2] L'ambassadeur de France, Louis Dauge, regagne son poste à Brazzaville le 6 mai 1967.

[3] Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, se rend à Brazzaville du 28 au 31 octobre 1967.

[4] Dans la nuit du 13 au 14 mai, un Européen, se disant Français, Debreton, en tenue de commandant parachutiste, armé et accompagné de quelques Africains, tente de soulever l'armée congolaise. L'entreprise qui a fait un blessé n'a pas duré plus d'une heure. Les conjurés sont immédiatement incarcérés. L'enquête, qui a suivi, a conduit à l'arrestation de plusieurs Français. Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes de Brazzaville nos 300 à 305, 311 à 316, 318 du 14 mai et 324 à 327 du 16 mai, non publiés.

place un Conseil national de la Révolution et annonce une fusion des forces armées régulières avec celles du Parti.

3. M. Massemba-Debat a réussi à surmonter la crise en jouant des divisions de l'armée, des craintes d'une population qui se souvenait des affrontements sanglants de février 1959[1], de son prestige personnel enfin qui demeure considérable. Son autorité toutefois est loin encore d'être assurée. Quel est actuellement l'état du rapport des forces ?

Le Gouvernement est dans l'ensemble plutôt modéré. On y trouve en effet des personnalités comme M. Lissouba qui fait sa rentrée gouvernementale ; MM. Mondjo aux Affaires étrangères, Babackas aux Finances et le lieutenant Poignet à la Défense nationale qui appartenaient à l'équipe précédente. On compte toutefois en outre des éléments assez marqués à gauche.

En revanche le Conseil de la Révolution est nettement plus radical, La désignation de ses membres paraît avoir échappé au contrôle du Président. Les principaux représentants de la gauche extrémiste comme MM. Noumazalaye, ancien Premier ministre, Diawara[2] et Poungi[3] leaders des jeunes du parti y ont trouvé place.

Quant aux forces armées, leur fusion est encore toute théorique. Chacun de leurs éléments est en fait divisé. L'armée forte de près de 2 000 hommes est plutôt modérée, à l'exception des hommes du capitaine N'Gouabi. La gendarmerie (1 400 hommes) et la police (700 hommes) penchent vers M. Massemba-Debat. Les forces du Parti (Milice, JMNR, corps national de Défense civile, soit 2 000 hommes environ) sont a priori contrôlées par les extrémistes, encore que plusieurs de ses formations paraissent vouloir soutenir le Président.

À l'heure actuelle, M. Massemba-Debat peut compter sur son équipe gouvernementale mais doit se concilier le Conseil national et arbitrer les forces armées dont les divisions constituent en fin de compte le gage précaire de son maintien au pouvoir. À cela s'ajoutent les rivalités tribales (Laris, Bacongo, Batékés) inhérentes à la vie politique du pays.

4. En ce qui nous concerne, nous avons au cours de cette crise apporté notre soutien au président Massemba-Debat ; au même moment nous nous sommes efforcés d'assurer le respect des droits de nos ressortissants.

Le 2 août, le président congolais a demandé à notre ambassadeur si, dans le cadre des accords de défense qui nous lient au Congo, il pourrait faire appel à l'appui de l'armée française. Le même jour le Département a fait savoir à. M. Curien que le gouvernement français était disposé à donner une suite positive à cette demande ; la force d'intervention a été mise aussitôt en état d'alerte.

[1] En février 1959, une guerre civile politico-ethnique sanglante éclate à Brazzaville entre les communautés de la région du Pool (cuvette centrale) et celles des régions Nord.

[2] Ange Diawara, deuxième vice-président de la Jeunesse du Mouvement national de la Révolution (JMNR) en août 1964, chef du corps national de la défense civile en octobre 1965, président de la JMNR le 1er août 1967, membre du Conseil national de la Révolution, le 6 août 1968 et premier vice-président du directoire du CNR le 13 août 1968.

[3] Ange-Édouard Poungi est président de l'Union générale des étudiants et élèves congolais de 1966 à 1968 et membre du Conseil national de la Révolution depuis le 6 août 1968.

Le Président ayant toutefois quitté Brazzaville dans le courant de la journée n'a pu être joint par notre représentant. Ce n'est que le 6 août que le président congolais a eu connaissance de notre position dans cette affaire. M. Massemba-Debat a été très touché par notre détermination ; il a donné le sentiment à notre ambassadeur qu'il souhaitait laisser ouverte la possibilité d'une nouvelle demande si la nécessité s'en présentait.

À l'égard de nos ressortissants emprisonnés nous avons multiplié les démarches. Le Ministre a adressé par deux fois une lettre personnelle au président Massemba-Debat ; notre ambassadeur est intervenu de façon pressante à de nombreuses reprises. Tous nos compatriotes ont été libérés – les deux derniers détenus le 7 août – à l'exception de Debreton sur qui pèsent des charges évidentes et d'un certain Laurent à l'encontre duquel les Congolais nourrissent de sérieuses présomptions.

Notons enfin que M. Bourges représentera le gouvernement français aux festivités qui le 15 août prochain doivent marquer le 5e anniversaire de l'avènement du régime.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

83

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Conversations politiques franco-polonaises (11 et 12 juillet 1968)

N. *Paris, 8 août 1968.*

Les conversations qui ont eu lieu les 11 et 12 juillet au Quai d'Orsay entre M. Kruczkowski[1], vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne, et M. Alphand, entrent dans le cadre des consultations politiques que nous avons régulièrement avec les pays d'Europe orientale (voyages de M. Puaux à Bucarest, Sofia et Belgrade en novembre 1967, décembre 1967 et février 1968[2], visite de M. Szilagyi à Paris en novembre 1967[3]).

[1] Adam Kruczkowski est vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne depuis mars 1968, à la suite des profonds remous provoqués par la vague d'épuration antisémite. Il devient ministre en décembre de la même année. Sur la personnalité de M. Kruczkowski, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 3 juillet 1968, non publiée.

[2] MM. François Puaux, directeur adjoint des Affaires politiques et Jacques Andréani, directeur d'Europe orientale au Département se rendent à Bucarest (Roumanie) du 26 au 29 novembre 1967, à Sofia (Bulgarie) du 18 au 22 décembre 1967 et à Belgrade (Yougoslavie) du 28 février au 1er mars 1968. Sur ces différents séjours, se reporter à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 11 décembre 1967 (consultations franco-roumaines), au télégramme de Sofia nos 1623 à 1626 du 23 décembre 1967 et à la note de la sous-direction d'Europe orientale du 7 mars 1968 (consultations franco-yougoslaves). Voir *D.D.F.*, 1967-II, no 299.

[3] M. Béla Szilagyi, vice-ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1963, se rend en visite à Paris du 14 au 18 novembre 1967.

L'interlocuteur du Secrétaire général était l'un des deux vice-ministres des Affaires étrangères nommés à l'occasion de la grave crise traversée par le ministère des Affaires étrangères polonais comme conséquence des manifestations étudiantes du mois de mars[1]. Ce ministère, on le sait, a été alors épuré de très nombreux fonctionnaires, pour la plupart juifs, et M. Naszkowski a perdu son poste de vice-ministre[2]. L'un des bénéficiaires de ces « mouvements » a été M. Kruczkowski, qui était jusqu'alors directeur de l'Institut des Affaires Internationales – organisme étroitement rattaché au ministère des Affaires étrangères.

Il peut être utile, en passant, de rappeler que M. Kruczkowski s'est, dans ses fonctions précédentes, passablement frotté aux milieux occidentaux. Il a participé aux « tables rondes » organisées par les Britanniques, qui rassemblent régulièrement, journalistes, économistes et parlementaires polonais et anglais. Il a montré, dans ses propos, que les cercles politiques ouest-allemands ne lui étaient pas inconnus. Son Institut, d'autre part, entretenait des relations avec d'autres organismes occidentaux spécialisés dans l'étude des problèmes internationaux.

M. Kruczkowski était accompagné à Paris de M. Willmann[3], le directeur du Département IV (Europe occidentale) au ministère, de M. Kamecki[4], conseiller économique du ministre, et M. Dobrosielski[5], chef du bureau d'études du ministère.

Les questions internationales ont tenu la plus grande place. Il a été question du Vietnam, du Moyen-Orient, de l'Europe (essentiellement de la sécurité européenne et du problème allemand), enfin du désarmement.

[1] En mars 1968, des manifestations d'étudiants à Varsovie fournissent une excuse au gouvernement Gomulka pour canaliser les sentiments anti-gouvernementaux vers l'antisémitisme, bien que, officiellement, seul le sionisme soit attaqué. Les Juifs de Pologne sont la cible d'une campagne menée par le pouvoir central, assimilant des origines juives à des sympathies sionistes et donc à une trahison envers la Pologne. Cette campagne entraîne l'éviction des Juifs du parti ouvrier unifié polonais (POUP) et des postes d'enseignants dans les écoles et les universités. Se référer aux dépêches de Varsovie n°s 505/EU et 506/EU du 17 avril, respectivement intitulées : *De la reprise en main de l'université et Premier bilan des épurations qui, entre le 8 mars et le 15 avril, ont frappé quelques responsables de la vie politique, économique et culturelle de la Pologne*. La dépêche n° 833/EU du 27 juin 1968, analyse la genèse du conflit, recherchant les origines proches et lointaines du conflit politique que reflètent les événements du mois de mars. Le parti a vu se dresser contre lui deux tendances : le révisionnisme et le sionisme.

[2] Marian Naszkowski, membre du comité central du POUP depuis 1950 et vice-ministre des Affaires étrangères depuis 1952, victime de la purge du mois d'avril 1968 est déchargé de ses fonctions au ministère des Affaires étrangères pour devenir rédacteur en chef de la revue théorique du parti *Nowe Drogi*.

[3] Adam Willmann est directeur du Département IV (Europe occidentale) au ministère des Affaires étrangères de Pologne depuis 1966. Auparavant il a été ambassadeur en Hongrie (1955-1959) puis en Italie (1959-1966).

[4] Zbigniew Kamecki est le conseiller du ministre des Affaires étrangères de Pologne pour les questions économiques.

[5] Marian Dobrosielski a appartenu, en 1940, à l'armée polonaise stationnée en France avant d'être interné en Suisse où il poursuit ses études et est diplômé de l'université de Zurich. Il entre dans le service diplomatique en 1948, conseiller d'ambassade à Washington (1958-1964), membre de la délégation polonaise aux Assemblées générales de l'ONU en 1952, 1953, 1958, 1966, conseiller du ministre des Affaires étrangères et directeur du bureau d'études du ministère depuis 1964. Marian Dobrosielski est également professeur associé et vice-recteur de la faculté de Philosophie de l'université de Varsovie depuis 1966.

Sur le Vietnam et le Moyen-Orient, l'exposé des positions polonaises n'a pas fait apparaître d'élément nouveau.

M. Kruczkowski a exprimé l'avis, à propos du Vietnam, que la Commission internationale de contrôle[1], aujourd'hui paralysée, pourrait jouer plus tard un rôle utile, si était mis en train le processus d'une conférence internationale destinée à définir le statut des États d'Indochine, et quand se poserait le problème de l'application de ses décisions.

L'évocation du problème du Moyen-Orient a été l'occasion pour M. Kruczkowski de rappeler les « campagnes antipolonaises » auxquelles ce conflit avait donné lieu.

L'essentiel de l'exposé polonais a été consacré aux problèmes européens. M. Kruczkowski a présenté un exposé très orthodoxe qui ne témoigne d'aucune évolution dans la position polonaise, notamment dans l'appréciation très dure portée sur la politique du gouvernement de Bonn.

C'est en effet par cette appréciation que M. Kruczkowski a commencé (non sans avoir rappelé pour le principe que la Pologne était favorable à la dissolution des blocs militaires, ce qui ne signifiait naturellement pas qu'elle souhaitât un renversement des alliances).

Pour M. Kruczkowski, « la politique du gouvernement de coalition[2] n'a changé ni dans ses voies, ni dans ses moyens » : en particulier les frontières polonaises sont toujours mises en cause, « comme le montre le mémorandum de Bonn à Moscou sur le non-recours à la force », et la RFA se refuse toujours à reconnaître l'existence de la RDA, en l'absence de laquelle, a-t-il souligné, aucun programme de sécurité européen ne pourra être élaboré.

L'exposé de M. Alphand n'a pas modifié la position polonaise. Le Secrétaire général a donné l'appréciation française sur la politique actuelle suivie par le gouvernement de Bonn à l'égard des pays de l'Est. S'il a constaté que, s'agissant de la frontière Oder-Neisse, les vues française et allemande différaient, il a insisté sur le désir réel de Bonn d'aboutir à une détente dans les relations avec les pays socialistes. Il a rappelé les résultats déjà obtenus à cet égard (rétablissement des relations diplomatiques avec Bucarest[3] et Belgrade[4]) ; l'évolution dans les déclarations officielles relatives à cette même frontière Oder-Neisse et aux accords de Munich. M. Alphand a aussi souligné (pour répondre au traditionnel rappel par les Polonais des progrès

[1] La Commission internationale de contrôle a été créée par les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[2] Allusion au gouvernement de grande coalition formé en République fédérale d'Allemagne le 1er décembre 1966 par le chancelier Kiesinger (CDU/démocratie chrétienne) et M. Brandt (SPD/social-démocrate) vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères.

[3] L'établissement des relations diplomatiques entre la Roumanie et la République fédérale d'Allemagne est annoncé, dans les deux capitales, les 31 janvier et 1er février 1967.

[4] Les négociations germano-yougoslaves, ouvertes à Paris le 23 janvier 1968, ont abouti dès le 25. Le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux États est annoncé le 31 janvier 1968.

du NPD[1]) qu'il fallait encourager les éléments qui, en RFA voulaient cette politique de détente ; il a insisté à cet égard, sur les effets fâcheux que pouvaient avoir des initiatives comme celles d'Ulbricht sur les accès à Berlin[2]. M. Alphand a ensuite rappelé que l'Allemagne n'avait pas l'intention de se doter d'armes atomiques. Il a enfin conclu sur le caractère artificiel de la division de l'Allemagne : l'Allemagne avait vocation à s'unir pacifiquement et comme un État démocratique dans une Europe réconciliée.

M. Kruczkowski a répondu sur tous ces points :

1. Le rétablissement des relations diplomatiques avec la Roumanie et la Yougoslavie ne pouvait être considéré comme le signe d'un changement dans la politique de la RFA. Il n'y aurait eu changement que si ces mesures s'étaient accompagnées de la reconnaissance des réalités existant en Europe.

2. En fait, la RFA pratiquait à l'égard des pays socialistes une politique « sélective ». Il y avait les pays « non controversés » ; et les pays « controversés » (RDA et Pologne).

3. En ce qui concernait la frontière Oder-Neisse, les déclarations de M. Brandt à Nuremberg[3] montraient bien qu'il n'y avait pas évolution de la politique allemande, puisqu'elles n'envisageaient qu'une reconnaissance « temporaire », et le chancelier Kiesinger les avait ultérieurement interprétées comme le droit pour l'Allemagne de remettre cette frontière en cause lors de la signature du traité de paix.

4. Quant à la position allemande sur les accords de Munich, elle n'avait pas non plus varié, elle était toujours très loin de celle de Prague.

5. À propos des restrictions imposées par Pankow aux accès à Berlin, M. Kruczkowski a déclaré qu'il s'agissait de la décision d'un État souverain qui n'enfreignait aucun accord international ; mais il est intéressant de noter que son collaborateur Dobrosielski n'a pas nié qu'elle pût avoir,

[1] NPD : *Nationaldemokratische partei Deutschlands* ou parti national-démocrate d'Allemagne est un parti politique allemand, fondé le 28 novembre 1964 par d'anciens militants d'extrême droite. Le NPD est généralement considéré comme le parti le plus radical de l'extrême droite allemande. Son programme, clairement nationaliste, a pour devise : *Arbeit, Familie, Vaterland* et prône la lutte contre l'immigration.

[2] Le décret pris par le ministère de l'Intérieur de la RDA, le 10 mars 1968, interdit l'entrée en République démocratique allemande et le transit à travers ce pays aux membres du NPD et aux personnes qui exercent des activités dans l'esprit du néo-nazisme. M. Dickel, ministre de l'Intérieur de la République démocratique allemande et directeur de la Police nationale depuis 1963, annonce le 11 juin, dans un discours devant la Chambre du Peuple, les nouvelles mesures édictées en matière de visas et de douanes devant régir la circulation entre la RFA et la RDA. Cette nouvelle réglementation, qui intéresse le trafic entre la RFA et Berlin ainsi que l'entrée en RDA des Allemands de l'Ouest et des Berlinois de l'Ouest, est mise en application dès le 13 juin 1968 sur les voies routières d'accès à Berlin. Se reporter à la dépêche de Berlin n° 117/EU du 14 juin 1968, non publiée.

[3] M. Brandt (SPD/social-démocrate) prononce un discours à Nuremberg, le 18 mars 1968, devant le congrès du parti social-démocrate, qui provoque quelques remous en République fédérale d'Allemagne. Le vice-Chancelier fédéral a déclaré : « on doit reconnaître ou respecter la ligne Oder/Neisse jusqu'au règlement de cette question dans le cadre d'un traité de paix. Il s'ensuit que les frontières existant en Europe ne doivent pas être modifiées par la force. La RFA est prête à conclure des arrangements dans ce domaine ».

« incidemment », « certaines conséquences » (sous-entendu défavorables à la détente).

6. Concernant les armes atomiques, les Polonais étaient alarmés devant les « garanties supplémentaires » et les « nouvelles conditions » exigées par Bonn pour signer le traité de non-prolifération.

7. S'agissant, enfin, de la réunification, M. Kruczkowski a rappelé que la Pologne n'était pas contre la réunification en elle-même, mais contre une réunification qui se ferait au préjudice de l'actuel équilibre des forces en Europe (idée qu'il a mentionnée avec quelque insistance, à deux reprises).

D'une façon plus générale il résulte des exposés de nos interlocuteurs que la diplomatie polonaise continue à concevoir un règlement de sécurité européenne avant tout comme la consolidation du *statu quo*, l'élément essentiel de cette consolidation étant la reconnaissance de l'existence de la RDA (plus encore que la reconnaissance de la frontière laquelle n'est plus à leurs yeux un véritable problème).

C'est dans cet esprit qu'en évoquant le projet de conférence sur la sécurité européenne (auquel ils se montrent toujours attachés, mais dont ils admettent qu'il est encore trop tôt pour en fixer l'ordre du jour), ils insistent surtout sur la participation « nécessaire » de la RDA.

En ce qui concerne le désarmement, nos interlocuteurs ont rappelé, sans entrer dans le détail, les plans polonais de désarmement régional en Europe centrale. Il s'agirait pour le moment, de prévoir un gel des armes nucléaires et des véhicules dans les zones énoncées par le plan Rapacki[1] (les deux Allemagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie). Ultérieurement pourraient être envisagées des mesures de réduction s'appliquant à la fois aux armes nucléaires et aux forces nationales conventionnelles. La question de la réduction des forces étrangères ne pourrait être envisagée aussi longtemps que durerait la guerre du Vietnam.

M. Dobrosielski, expert polonais en matière de désarmement, a déclaré qu'il était regrettable que les propositions allemandes sur le non-usage de la force ne fussent pas accompagnées d'indication sur des mesures éventuelles de désarmement. L'initiative allemande en perdait de ce fait, à ses yeux, toute véritable signification.

(*Europe, Pologne, Relations politiques franco-polonaises, 1968*)

[1] La proposition Rapacki a été présentée, pour la première fois, le 2 octobre 1957, par le ministre des Affaires étrangères de Pologne, au cours du débat général de l'Assemblée des Nations unies. Voir *D.D.F.* 1958-I n°s 22, 78. M. Gomulka renouvelle cette proposition en présentant, le 28 décembre 1963 à Ploch, un plan en cinq points consacré au désarmement, comportant entre autres la mise en sommeil des armements nucléaires en Europe centrale avec application d'un système de contrôle. Ce plan Rapacki II est encore appelé « plan Gomulka ».

84

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE.

T. nos 186 et 187[1]. *Paris, 9 août 1968, 20 h. 41.*

Immédiat. Réservé.

Je réponds à votre télégramme no 784[2].

Une intervention éventuelle de nos forces à Brazzaville ne pourra s'effectuer que dans les conditions suivantes :

1. Il est nécessaire que la demande d'intervention vous soit présentée par écrit dans les formes requises par le président Massemba-Debat. Dans cette hypothèse comme vous le suggérez vous-même vous prendrez acte de cette demande et ferez savoir à votre interlocuteur que vous m'en rendez compte.

2. Nous ne ferons intervenir nos forces que si la situation l'exige véritablement. Je vous serais reconnaissant de me donner le moment venu votre sentiment à ce sujet.

3. Je vous rappelle (mon télégramme no 171[3]) que du côté congolais toutes dispositions devront être prises pour permettre à nos forces de débarquer à l'aéroport de Brazzaville dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

[1] Ce télégramme est signé par M. Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères depuis décembre 1965.

[2] Non retrouvé.

[3] Ce télégramme du 2 août 1968 est publié ci-dessus no 71.

85

NOTE POUR LE MINISTRE[1]

N.[2] *Paris, 9 août 1968.*

J'ai reçu le 3 août l'Ambassadeur d'Espagne à Paris.

M. Cortina[3] m'a entretenu de deux affaires auxquelles le général Franco[4] attache, m'a-t-on dit, une importance particulière :

1. Échanges d'informations concernant les menées subversives en Europe occidentale

L'ambassadeur a rappelé que son gouvernement était au courant des réunions tenues actuellement entre les chefs de la Sûreté des six pays de la Communauté économique européenne et celui de la Grande-Bretagne.

Ces réunions auraient pour but d'échanger des informations sur les menées subversives dans les pays en question et d'établir un fichier des principaux agitateurs.

M. Cortina m'a souligné, à nouveau, tout le prix que son Gouvernement attachait à participer à cet échange de renseignements, l'Espagne pouvant d'ailleurs, de son côté, fournir aux sept pays des indications précieuses sur ce genre de menées.

M. Cortina s'est félicité des assurances que M. Debré lui aurait données à ce sujet et aux termes desquelles la France serait d'accord pour tenir Madrid informée par le moyen de réunions bilatérales franco-espagnoles.

M. Debré aurait prévu de tenir une première réunion de cette nature en septembre prochain.

2. Menées du mouvement autonomiste basque « ETA »

Les menées des autonomistes basques espagnols causent depuis un certain temps au gouvernement de Madrid, les plus graves préoccupations.

[1] Cette note est signée par Jacques Tiné, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis 1967.

[2] *Note manuscrite de Michel Debré en date du 11 août 1968* : Pour ce qui concerne les échanges d'information j'ai en effet donné mon accord à une première réunion.
J'aimerais à cet égard une note sur ce qu'il est possible de faire.
Dans mon esprit, nous verrons par la suite – en fonction de l'attitude du gouvernement espagnol notamment pour ce qui concerne les grands travaux et la participation française.
Pour ce qui concerne la police, je n'ai rien dit, me bornant à écouter ce qui en était raconté – et qui fut d'ailleurs très bref.
Je souhaite que M. Alphand m'en parle dès son retour.
Note manuscrite signée T : M. Alphand a fait savoir par téléphone au remplaçant de M. Aubert [probablement Pierre Aubert, secrétaire général de la préfecture de Police de Paris depuis 1965], le 30 août, que M. Debré donnait son accord à une réunion destinée à échanger nos informations sur les « menées subversives en Europe occidentale. »

[3] Pedro Cortina y Mauri, ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 9 mars 1966.

[4] Général Francisco Franco y Bahamonde, chef de l'État espagnol depuis 1939.

Ces inquiétudes se sont accrues récemment du fait de l'assassinat du chef de la police du Guipúzcoa par des terroristes de « l'ETA »[1].

Selon les renseignements dont dispose Madrid, des attentats analogues seraient projetés contre les chefs de la Sécurité des provinces de Biscaye et de Vittoria.

Le gouvernement espagnol a la preuve formelle que les commandos de « l'ETA » se réfugient en France et notamment à Saint-Jean-de-Luz, devenu, pour ces terroristes, leur centre de regroupement et leur base de départ.

Dans ces conditions, le général Franco souhaite vivement que la police française apporte sa collaboration aux services espagnols pour prévenir le développement de cette agitation.

M. Cortina a d'ailleurs pris acte avec satisfaction des assurances que M. Debré lui aurait données à ce sujet.

Le Ministre lui aurait en effet indiqué au cours d'une récente conversation, qu'il donnait toutes les instructions utiles à M. Marcellin[2] pour que cette collaboration entre les deux polices, s'établisse d'une manière efficace.

Néanmoins, l'ambassadeur constate que la police française, faute peut-être de renseignements précis, n'a pas, jusqu'ici montré une activité particulière dans la surveillance des terroristes de l'« ETA » réfugiés en France.

Aussi bien M. Cortina m'a-t-il demandé de faire parvenir au ministère de l'Intérieur les renseignements suivants :

Les commandos de l'ETA ont à Saint-Jean-de-Luz trois lieux de rencontre principaux :

– l'Hôtel Euskalduna,

– le Club des Pingouins, club nautique installé sur la plage de Saint-Jean-de-Luz et qui sert en quelque sorte de lieu de ralliement,

– la villa « Ma Jolie » utilisée comme centre de liaison.

Mon interlocuteur ne se dissimule pas, d'ailleurs, les difficultés que soulèverait pour les autorités françaises, une action répressive menée sur notre sol national.

Dans ces conditions, l'appui que Madrid attend de nous pourrait consister surtout dans une action de renseignements tendant à introduire des indicateurs dans les réseaux de l'ETA en vue d'être informé à l'avance des expéditions projetées par ce mouvement.

Cette collaboration dans le renseignement pourrait s'accompagner de mesures telles que l'éloignement de la région frontière des autonomistes basques les plus dangereux ou aller jusqu'à l'expulsion pure et simple en territoire espagnol.

[1] Le 2 août 1968, l'inspecteur de police Melitón Manzanas Gonzàlez (1909-1968) chef de la brigade politico-sociale de la province de Guipúzcoa, est assassiné à Irún par des membres de l'ETA.

[2] Raymond Marcellin, ministre de l'Intérieur depuis le 31 mai 1968.

L'ambassadeur ne m'a pas caché que, compte tenu de l'importance qu'attachait le chef de l'État espagnol à cette affaire, il était, pour sa part, très soucieux de pouvoir démontrer à Madrid notre bonne volonté. En réalité, a-t-il ajouté, ce sont moins les résultats qui importent que l'esprit de collaboration que Paris serait prêt à démontrer et qui ne pourrait qu'avoir d'heureuses conséquences pour le développement des relations amicales entre la France et l'Espagne.

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

86

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2045 à 2050. *Prague, 10 août 1968.*

(*Reçu* : 17 h. 33).

Que ce soit à l'aéroport ou devant le Hradcin[1], où il est l'hôte du général Svoboda[2] pendant son séjour à Prague (9, 10 et 11 août), le maréchal Tito[3] a reçu de la population de la capitale un accueil spontané et chaleureux.

La foule, moins imposante peut-être qu'à l'époque où le régime mobilisait ses troupes sur le passage des hôtes illustres, s'était surtout rassemblée aux abords du château. Dans son enthousiasme, elle faillit en enfoncer les grilles. Le maréchal Tito dut paraître à plusieurs reprises au balcon pour répondre aux vivats des Pragois difficilement contenus par une police débonnaire qui semblait prendre autant de plaisir que le public à voir brandir une banderole tenue par des étudiants et sur laquelle on lisait : « Tito, oui. Ulbricht, non », le nom de ce dernier étant entouré de fils de fer barbelés.

Bien que ce ne fut pas en sa qualité de chef d'État que le maréchal Tito s'est rendu à Prague, mais en tant que chef de la Ligue des communistes yougoslaves, les dirigeants tchécoslovaques n'ont pu ignorer la qualité de leur hôte et ont dû tenir compte également du sentiment populaire, lequel correspondait sans aucun doute au leur. Aussi le président yougoslave fut-il accueilli à sa descente d'avion non seulement par M. Dubcek, mais aussi

[1] Le Hradcin ou Hradcany est le château royal de Prague.

[2] Le général Svoboda est président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 28 mars 1968.

[3] Josip Broz, dit Tito, est président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953. Le maréchal Tito se rend en Tchécoslovaquie du 9 au 11 août, non en visite d'État, mais à la tête d'une délégation de la Ligue des communistes yougoslaves, pour une rencontre qui se situe sur le plan des partis communistes. Se reporter au télégramme de Prague nos 2040 à 2044 du 9 août, non publié, faisant part de l'enthousiasme manifesté par la presse et la population.

par une délégation d'État composée du général Svoboda, de M. Smrkowsky, président de l'Assemblée nationale, et de M. Cernik, président du Conseil, tandis que retentissaient les salves d'artillerie réglementaires. À l'aéroport comme au château, un détachement de l'armée rendait les honneurs.

Commencés dès hier au soir, les entretiens du maréchal Tito avec M. Dubcek se poursuivront aujourd'hui. Bien qu'aucun programme officiel n'ait été communiqué à la presse, on s'attend que les entretiens politiques occupent la plus grande partie de la journée. On parle d'une conférence de presse qui aurait lieu ce soir, on dit qu'elle serait réservée aux seuls journalistes yougoslaves et tchécoslovaques[1].

Dans les quelques mots qu'il a prononcés à son arrivée au château, après plus de dix minutes d'ovation où son nom et celui de Dubcek étaient associés, l'homme d'État yougoslave a déclaré : « Nous sommes venus ici pour nous entretenir avec vos dirigeants. Ce qui nous intéresse le plus est le développement social de la Tchécoslovaquie. Nous sommes venus, car c'était notre intérêt mutuel. » Peu de gens penseront que l'essentiel des conversations sera consacré à la réforme économique et à l'autogestion. On y verra surtout une précaution oratoire à l'égard de Moscou peu disposé à admettre que l'on puisse discuter de l'avenir du mouvement socialiste en son absence. Parmi les banderoles qui s'agitaient au-dessus de la foule massée devant le château, il en était une qui disait : « Pour une nouvelle petite entente »[2], une autre réclamait « un pacte militaire Roumanie-Yougoslavie-Tchécoslovaquie ». Mais ces aspirations vers un rapprochement qui s'exprimerait de manière organique ont bien des obstacles à surmonter avant de se réaliser. Malgré l'élan qui porte Prague vers Belgrade, quelque chose d'important sépare les deux capitales : la première sait qu'elle ne peut pas s'évader du pacte de Varsovie et du CAEM[3], la seconde ne semble pas désirer en devenir membre.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Le texte du communiqué conjoint publié à l'issue des entretiens tchéco-yougoslaves est communiqué par le télégramme de Prague n° 2051 du 11 août et une brève analyse en est faite dans le télégramme n°s 2070 à 2085 du 12 août, non repris.

[2] Allusion à l'alliance militaire conclue, le 14 août 1920, entre la Tchécoslovaquie et le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, dénommé royaume de Yougoslavie à partir de 1929, contre une agression non provoquée de la Hongrie. La Roumanie y adhère le 19 août, sans signer explicitement de traité.

[3] CAEM ou conseil d'assistance économique mutuelle, aussi désigné sous l'acronyme anglais *Comecon*, est constitué le 25 janvier 1949 par la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique. L'Albanie y adhère quelques semaines plus tard (de 1949 à 1961), suivie en 1950 par la République démocratique allemande. Ont été admis, en qualité d'« observateurs » la Yougoslavie (1955), la Mongolie, la Chine, la Corée du Nord, le Vietnam du Nord (1956). Après la rupture entre Moscou et Tirana en 1961, l'Albanie s'en retire, puis trois des quatre pays socialistes d'Asie (dont la Chine), ne participent plus aux travaux du Conseil. La Yougoslavie a en 1964 le statut d'État « associé ». Le CAEM est une organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste.

87

NOTE DE LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

à l'attention de M. Haberer[1]
Directeur du cabinet du Ministre des Affaires étrangères

N[2]. *Paris, 12 août 1968.*

En marge de la traduction du télégramme de Lagos du 7 août nº 1096/1154 retransmettant le texte d'une lettre du Dr Arikpo[3], commissaire aux Affaires extérieures du gouvernement fédéral du Nigeria, adressée à M. Debré[4], le général de Gaulle a inscrit l'annotation suivante :

« Il n'est pas acceptable que le gouvernement du Nigeria compare le sort des ouvriers français et le problème linguistique en Bretagne à ce qui se passe au Biafra ! ! C.G. »

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

[1] Jean-Yves Haberer, inspecteur des Finances, est directeur du Cabinet de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1966.

[2] Cette note est signée par M. François Bujon de l'Estang, chargé de mission auprès du secrétariat général de la Présidence de la République depuis 1966.

[3] M. Okoi Arikpo, commissaire aux Affaires extérieures du gouvernement fédéral du Nigeria depuis 1966, adresse le 5 août 1966, une lettre en anglais à Michel Debré. Cette lettre, qui n'est pas reproduite, se réfère à la déclaration de M. Le Theule du 31 juillet 1968 sur les souffrances du peuple biafrais et le droit des gens à disposer d'eux-mêmes. Elle compare la situation au Nigeria et la présence de nombreuses ethnies à l'Union indienne, à l'URSS et pour la France au problème linguistique en Bretagne. Suit une longue démonstration sur la diversité des populations au Nigeria qui ne doit pas entraîner de sécession des Ibo.

[4] Cette note porte en marge « signalé » tandis que sur la dépêche de Lagos du 8 août transmettant la lettre de M. Arikpo on lit la note manuscrite : « préparer une réponse un peu sèche, relever la comparaison avec la Bretagne ». Le 29 août, la réponse de M. Debré est remise au chargé d'Affaires du Nigeria pour transmission à M. Arikpo. Le Ministre français des Affaires étrangères précise que la déclaration de M. Le Theule marque les préoccupations du gouvernement français devant les souffrances des Ibo. Il s'élève avec force contre la comparaison avec le problème linguistique de la Bretagne qualifiant ce rapprochement d'« inacceptable ». Il termine en insistant sur l'urgence de mettre fin à l'effusion de sang.

88

M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,

À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 809 à 814[1]. *Brazzaville, 13 août 1968, 14 h. 39.*

Diffusion strictement réservée.

Le colonel Dion, conseiller militaire de l'ambassade, qui a rencontré le lieutenant Poignet, ministre de la Défense[2], le 13 août pour une affaire de service, a recueilli de lui les informations suivantes.

Le projet dont lui avait fait part le lieutenant Poignet le 9 août (mon télégramme no 784), à savoir neutralisation du capitaine N'Gouabi[3] dans la nuit du 17 au 18 août et appel éventuel à l'appui des forces françaises, serait abandonné.

On penserait maintenant à prendre des mesures contre les extrémistes un peu plus tard, quand les nombreux participants aux manifestations culturelles[4] actuellement en cours auraient regagné leurs provinces. Ce pourrait être le 22 août. Le président fixerait la date.

Peut-être même n'arrêterait-on pas le capitaine N'Gouabi mais seulement certains de ses amis de façon à l'isoler et à permettre à l'armée de demander qu'il quitte le commandement en chef.

Pour le cas où l'on aurait besoin d'un appui de l'extérieur, le président aurait déjà pris un contact avec le général Mobutu, à qui il envisagerait de demander l'envoi d'un petit contingent, ce que Kinshasa ferait volontiers, pense-t-on ici, s'il avait l'assurance que le Congo-Brazzaville expulserait ensuite les Chinois[5], qui entretiennent sur son territoire des bases de subversion dirigées contre le Congo-Kinshasa. M. Massemba-Debat aurait aussi sollicité une aide du président Bongo (je sais qu'il a envoyé ces jours derniers, à la demande d'ailleurs du président gabonais, un émissaire à Libreville[6]).

[1] Ce télégramme porte la mention suivante : « Pour le Ministre seul, avec prière de communiquer, si le Ministre le juge opportun, au Ministre des Armées personnellement. »

[2] Le lieutenant Poignet est secrétaire d'État à la Défense depuis le 12 janvier 1968.

[3] Marien N'Gouabi est nommé commandant en chef de l'Armée populaire nationale le 5 août 1968 et président du Conseil national de la Révolution le 13 août 1968. Il fait partie des militaires progressistes, marqués à gauche, opposants au président Massemba-Debat. Le Conseil national de la Révolution, « organe suprême de la Révolution » s'arroge presque tous les pouvoirs : il conçoit, dirige et contrôle l'action du parti et de l'État… la Sécurité, la Défense et la Propagande lui sont directement rattachés.

[4] Les semaines culturelles préludent aux cérémonies anniversaires de la Révolution du 15 août.

[5] Concernant les relations entre la République populaire de Chine et le Congo-Brazzaville, se reporter à la dépêche de Kinshasa no 1284/AL du 12 août 1968, intitulée : « Opinion kinoise (du Congo-Kinshasa) sur les relations entre la Chine et le Congo-Brazzaville », non publiée.

[6] Le télégramme de Brazzavillle du 6 août 1968, adressé à l'ambassade de France au Gabon sous le no 104, fait part de l'envoi à Libreville, dans le courant de la semaine, du secrétaire particulier du

Il paraît plus habile, en effet, dans ces circonstances, a indiqué le lieutenant Poignet, de faire appel à des Africains plutôt qu'à des Européens. Mais, a-t-il ajouté, il serait bien nécessaire que la France nous accorde ensuite son soutien, matériel et moral. Il a conclu : « Si nous ne pouvons pas faire cette opération contre les pro-Chinois tant que le président Massemba-Debat est là, nous ne pourrons la faire plus tard qu'avec effusion de sang. »

Je transmets ces informations sous toute réserve, car les plans ici sont sujets à variation. Cette dernière variante semble indiquer cependant que les dirigeants congolais se sentent moins immédiatement menacés qu'il y a quelques jours.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

89

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2088 à 2095. *Prague, 13 août 1968.*

(*Reçu* : le 14, 17 h. 18).

Le communiqué qui rend compte des entretiens de Karlovy Vary[1], a été publié trop tard dans la nuit pour donner lieu à commentaires dans la presse de ce matin.

À première lecture, le document (mon télégramme no 2087[2]) appelle les observations suivantes :

– Les deux parties soulignent l'atmosphère de franchise ainsi que l'esprit d'amitié et de camaraderie qui ont entouré les entretiens. Il ne s'agit sans doute que d'une clause de style. Mais elle prend cependant une certaine valeur, s'agissant, après les récentes polémiques, d'une rencontre entre représentants de Prague et de Pankow.

– Le communiqué rappelle en premier lieu la déclaration de Bratislava[3] et en marque l'importance. C'est sous le signe de Bratislava que se place la

président Massemba-Debat, Germain Yenguitta, chargé de donner au président Bongo toutes informations que celui-ci pourrait souhaiter sur la situation à Brazzaville.

[1] Une délégation du parti communiste tchécoslovaque (PCT), conduite par Alexandre Dubcek, et une délégation du parti socialiste unifié (SED) de la République démocratique allemande, conduite par Walter Ulbricht, s'entretiennent à Karlovy Vary le 12 août. Cette rencontre est organisée à l'initiative du PCT.

[2] Le texte du communiqué publié à l'issue de cette réunion est transmis par le télégramme de Prague no 2087 du 13 août, non publié.

[3] Une conférence réunissant les représentants des partis communistes et ouvriers de Bulgarie, de Hongrie, de la République démocratique allemande, de Pologne, de l'URSS et de la

rencontre de Karlovy Vary, c'est-à-dire sous le signe d'un effort de conciliation réalisé suivant les lignes que trace la déclaration.

– Les entretiens ont porté pour une large part sur la situation internationale et tout particulièrement sur la situation en Europe qui a été examinée « de façon détaillée ». Ce qui veut dire que le problème allemand a été traité avec minutie et que M. Ulbricht n'a pas manqué d'exposer abondamment son point de vue.

« L'intérêt vital » manifesté pour la consolidation de la sécurité européenne et pour une collaboration pacifique entre les pays européens se définit, comme le précise le communiqué sur la base de la déclaration de Bucarest de 1966[1] et de celle de Karlovy Vary de 1967[2].

Face à l'Allemagne occidentale, les préventions et la méfiance demeurent (recrudescence du revanchisme, du militarisme et du néo-nazisme ce qui fait le jeu de Pankow). Cependant, comme à Bratislava, on reconnaît l'existence (en RFA) de forces démocratiques auxquelles les deux parties accorderont leur soutien (?). Le paragraphe suivant semble indiquer que ce soutien s'exercera par un renforcement du travail idéologique et éducatif auprès des travailleurs selon l'esprit du marxisme-léninisme.

La partie tchécoslovaque accueille avec satisfaction la récente initiative de la Chambre du peuple de la RDA en faveur de la sécurité européenne et de la normalisation des rapports entre les deux États allemands.

– Quant aux relations bilatérales, elles ont été étudiées sous l'angle à la fois de la collaboration entre les partis et de la collaboration entre les États.

C'est principalement la coopération économique qui a été examinée. L'essor considérable que la RDA a connu dans le domaine économique depuis trois ans en fait aujourd'hui un partenaire des plus valables, d'où l'intérêt qui s'attache pour les Tchécoslovaques à coordonner avec les Allemands de l'Est leurs plans à long terme, à développer, en accord avec eux, la division et la spécialisation de la production industrielle, à élargir la collaboration scientifique et technique, tous chapitres mentionnés dans le communiqué.

Tchécoslovaquie se tient à Bratislava le 3 août. La déclaration publiée réaffirme les thèses habituelles des partis communistes en matière de politique étrangère mais reconnaît le droit de chacun à poursuivre sa politique intérieure en considération des conditions et des particularités nationales. Cette déclaration est communiquée par le télégramme de Prague n° 1981 du 6 août, non reproduit. Un long commentaire de ce document en est fait dans les télégrammes de Prague n°s 1939 à 1954 et 1955 à 1970 du 4 août, non publiés.

[1] Le 5 juillet 1966, dans la déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, le comité politique consultatif du pacte de Varsovie propose la suppression simultanée des deux blocs militaires, la reconnaissance de l'existence des deux États allemands, le développement des accords portant sur le désarmement en Allemagne et en Europe et la convocation d'une conférence générale européenne en vue d'examiner les problèmes relatifs à la garantie de la sécurité en Europe et à l'établissement d'une coopération générale européenne.

[2] Les représentants des partis communistes et ouvriers d'Europe, réunis à Karlovy Vary le 26 avril 1967, approuvent la proposition du pacte de Varsovie sur la suppression simultanée des deux alliances militaires, demandent que tous les États reconnaissent le *statu quo* territorial de l'après-guerre et appellent à la création d'un système de sécurité collective fondée sur les principes de la coexistence pacifique entre États à systèmes sociaux différents.

– La dernière partie du document est consacrée à la prochaine consultation internationale des partis communistes qui doit avoir lieu à Moscou en novembre 1968. Cette consultation paraît nécessaire pour consolider l'unité d'action du mouvement communiste international. On retrouve ici l'une des préoccupations qui, notamment chez les Soviétiques, ont sans doute été à l'origine des rencontres de Cierna[1] et de Bratislava[2].

– Le communiqué conclut en exprimant la conviction que les entretiens de Karlovy Vary auront contribué à une meilleure compréhension réciproque et qu'ils permettront un développement (c'est-à-dire un rétablissement) des relations fraternelles entre les deux partis et les deux pays sur la base des principes du marxisme-léninisme et de l'internationalisme socialiste, de la solidarité (ce qui répond aux vues de Pankow), de l'égalité et du respect de la souveraineté (ce qui répond à celles de Prague).

En lisant ce communiqué, on a l'impression que rien n'a été négligé, du côté est-allemand, pour freiner les tendances qui portent certains cercles tchécoslovaques, et singulièrement les milieux économiques, à envisager un développement et une normalisation des rapports avec l'Allemagne occidentale. Tout se passe comme si, pour arrêter ce mouvement, M. Ulbricht et les siens avaient fait miroiter aux yeux de leurs interlocuteurs les perspectives avantageuses pour la Tchécoslovaquie d'une large coopération économique, scientifique et technique avec la RDA, en invoquant au surplus la solidarité et l'unité du camp socialiste.

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

90

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères

T. n° 619 Vientiane, 14 août 1968.

(*Reçu* : le 14, 13 h.).

Je viens d'avoir ce matin un entretien de trois quarts d'heure environ avec le prince Souvanna Phouma[3].

Extrêmement cordial et détendu, il m'a fait part du plaisir qu'il avait eu à se trouver en France et m'a parlé en termes chaleureux de son entretien

[1] 29-31 juillet.

[2] 3 août.

[3] Le prince Souvanna Phouma (1901-1984), neveu du roi du Laos Sisavang Vong, a occupé le poste de premier ministre du Laos de 1951 à 1954, puis à partir de 1956, à la tête d'une coalition gouvernementale comportant à la fois des représentants de la droite et des membres du Pathet Lao communiste ; il occupe à nouveau ce poste en 1960, puis à partir de 1962 et lutte pour maintenir la neutralité du Laos face au conflit vietnamien.

avec le général de Gaulle et de ses conversations avec le Premier ministre et avec Votre Excellence[1].

Passant à l'analyse de la politique américaine, le prince Souvanna en arrive à la conclusion que le président Johnson donnera avant la fin du mois l'ordre de cesser inconditionnellement les bombardements du Nord-Vietnam.

« Je m'en réjouis vivement, me dit-il. Vous savez d'ailleurs quelle est ma position à cet égard. J'ai parlé sans équivoque à Paris. J'ai moi-même demandé un arrêt des bombardements. Je serais heureux si, dans une faible mesure, en tant que représentant d'un petit peuple victime de la guerre, j'ai contribué en quoi que ce soit à fortifier le président Johnson dans sa décision. Ce n'est d'ailleurs pas d'aujourd'hui que j'ai cette attitude et l'on pourrait vous dire qu'en octobre dernier, en privé, j'ai tenu les mêmes propos au président Johnson lui-même lorsque j'étais aux États-Unis[2]. »

Après avoir enregistré sans sourciller ces propos, peu conformes cependant aux déclarations publiques faites par le Premier ministre à la même époque[3], je lui ai demandé comment il voit l'évolution des négociations après l'arrêt des bombardements.

« Les négociations au sujet du Vietnam[4] seront longues, me répond-il, mais il faudra bien qu'à Saigon on comprenne que ce n'est pas parce que des gens sont communistes qu'ils n'appartiennent pas à la communauté nationale. Le FNL[5] a un droit de participation à un gouvernement d'union. Il en sera de même chez nous, ajouta-t-il après un moment de silence. Il y a des gens qui croient qu'il faut tuer tous les Pathet-Lao[6]. Moi je sais bien qu'il faut s'entendre avec eux, même s'il y a de grands risques. » Le prince me rappelle alors le danger que constituerait pour l'indépendance du Laos un Vietnam puissant.

[1] Le prince Souvanna Phouma a séjourné en France six semaines à compter du 22 juin 1968, séjour au cours duquel il a suivi une cure à Plombières (Vosges) à partir du 1er juillet. Lors de son séjour à Paris, il a été reçu par le président de la République le 23 juillet et s'est entretenu avec le Premier ministre, M. Couve de Murville, le 27 juillet.

[2] Le prince Souvanna Phouma s'est rendu aux États-Unis les 20 et 21 octobre 1967, voyage au cours duquel il a été reçu par le président Johnson.

[3] Une note de la direction Asie-Océanie n° 267 datée du 22 juillet 1968, intitulée « Le Laos et les relations franco-laotiennes » indique que durant le voyage aux États-Unis comme pendant la visite en Australie du 31 octobre au 11 novembre du prince Souvanna Phouma, « les manifestations de sa fidélité à l'alliance américaine furent particulièrement remarquées ».

[4] Les négociations de Paris entre les États-Unis et le Vietnam se sont ouvertes le 10 mai 1968.

[5] Le Front national de Libération (FNL) du Vietnam, regroupant les opposants au régime établi au Vietnam du Sud par le président Ngo Dinh Diem, a été créé le 20 décembre 1960 sous la présidence de Nguyen Huu Tho ; il s'est donné pour but le renversement du régime de Diem, la libération du pays et, à terme, la réunification du Vietnam.

[6] Fondé en août 1950, le Pathet Lao (Pays lao), d'inspiration communiste, rejoint le Viet Minh dans la résistance armée contre la colonisation française en Indochine. Les accords de Genève, le 21 juillet 1954, ont reconnu l'autorité du Pathet Lao sur les provinces de Phong Saly et de Sam Neua, en attendant son intégration dans un état neutre. Le Neo Lao Hak SAT, créé en 1956, a demandé la formation d'un gouvernement de coalition qui voit le jour en novembre 1957.

Le premier ministre m'indique enfin comment le gouvernement de Vientiane conçoit une réaffirmation des accords de 1962[1]. « Pas de conférence spéciale, sur le Laos, estime-t-il, les négociations de Paris s'élargiront à propos du Vietnam aux dimensions d'une conférence de 1954 à laquelle seront conviés tous les participants de 1962, et la réaffirmation de la neutralité laotienne y sera nécessairement proclamée. »

En résumé, j'ai trouvé le prince en harmonie complète avec nos thèses, harmonie qu'au risque de prendre quelques libertés avec l'histoire, il n'a pas hésité à faire remonter à de nombreux mois.

(*Collection des télégrammes, Vientiane, 1968*)

91

M. Plihon, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2111 à 2115. *Prague, 15 août 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 43).

L'arrivée de M. Ceausescu[2] à Prague n'a pas suscité dans l'opinion la chaleur et l'enthousiasme que la visite du maréchal Tito avait provoqués. L'accueil des dirigeants tchécoslovaques fut, en ce qui les concerne, très amical comme le montrent les allocutions prononcées à l'aéroport. Souhaitant la bienvenue à son hôte, le général Svoboda n'a pas manqué d'exprimer la reconnaissance de la Tchécoslovaquie qui « a hautement estimé les manifestations de confiance et de sympathie que lui ont apportées le parti communiste, le gouvernement, et le peuple roumains ».

De son côté, M. Ceausescu a assuré le PC tchécoslovaque que les efforts qu'il avait entrepris « pour perfectionner la vie sociale et développer la démocratie socialiste étaient suivis avec une sympathie profonde par le parti et par le peuple roumain ». Le président de la République tchécoslovaque avait souligné auparavant que le processus de renouveau s'accomplissait « en plein accord avec les principes de l'internationale socialiste et qu'il était lié inséparablement à la décision de développer et de renforcer les liens d'amitié, d'alliance et de coopération avec les pays de la communauté socialiste ». Le secrétaire général du PC roumain, pour sa part, s'est

[1] Après l'instauration du cessez-le-feu en Indochine, le 11 mai 1961, la conférence des Quatorze à Genève débouche sur la signature des seconds accords de Genève, le 23 juillet 1962, qui reconnaissent l'indépendance, l'intégrité et la neutralité du royaume du Laos.

[2] Nicolae Ceausescu, secrétaire général du comité central du parti communiste roumain (PCR) et président du Conseil d'État de la République socialiste de Roumanie, se rend en visite à Prague du 15 au 17 août, à la tête d'une délégation de membres de l'appareil étatique et du PCR pour la signature du nouveau traité d'amitié roumano-tchécoslovaque. Le texte du communiqué publié le 17 août est transmis par le télégramme de Prague n° 2149 du 19 août.

déclaré convaincu que le développement de l'amitié entre les deux pays « servait à la fois leurs intérêts et la cause du socialisme ».

Encore discrète dans ses éditions d'hier, la presse d'aujourd'hui publie de nombreux articles pour souhaiter la bienvenue à la délégation roumaine. Ceux-ci sont accompagnés de photos de M. Ceausescu et de renseignements détaillés sur sa carrière politique[1]. *Rude Pravo* écrit : « Sincèrement et du fond de notre cœur, nous disons que l'attitude de la Roumanie à notre égard, au cours des semaines et des mois récents, est probablement la meilleure introduction à la visite qui commence aujourd'hui. » Pour *Prace*, la signature du nouveau traité d'amitié vient à point nommé et démontre qu'avec « de la bonne volonté » les différences qui séparent deux peuples amis peuvent être « tolérées » sans dommage. L'organe des syndicats en donne la liste suivante : « L'établissement de relations diplomatiques avec la RFA, leur maintien avec Israël, opinions sur le fonctionnement du CAEM et du pacte de Varsovie, la position de la Roumanie en ce qui concerne le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. »

Le journal des agriculteurs, *Zameldelske Noviny*, met l'accent sur « la force d'inspiration et l'attraction » qu'exerce sur l'opinion tchécoslovaque « la politique extérieure roumaine fondée sur le principe de l'indépendance de chaque pays socialiste dans ses rapports avec les autres États et de la non-intervention dans leurs affaires ». En vertu de cette conception des relations internationales, il est possible d'admettre, par exemple, que Prague soit tenue d'adopter une attitude différente de celle de Bucarest[2] au sujet de la RFA, étant donné que « la Tchécoslovaquie a été l'une des premières victimes de l'Allemagne nazie, que les cercles revanchards de l'Allemagne de l'Ouest n'ont pas renoncé à leurs revendications territoriales et que le gouvernement fédéral fait preuve d'arrogance en refusant d'admettre l'invalidité *ab initio* du diktat de Munich ».

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

[1] Nicolae Ceausescu est né le 26 janvier 1918, à onze ans il quitte sa famille et s'installe à Bucarest. Arrêté et incarcéré à plusieurs reprises (1932, 1936) c'est en prison qu'il entre en contact avec des communistes. En 1940, son appartenance au parti communiste de Roumanie (PCR) est avérée. À cette époque, emprisonné de nouveau, il fait la connaissance de Gheorghe Gheorghiu-Dej. En 1947, après la prise du pouvoir par les communistes il devient successivement ministre de l'Agriculture puis ministre délégué aux forces armées. En 1952 il est nommé au comité central du PCR et en 1954 au bureau politique. À la mort de Gheorghiu-Dej en mars 1965, il est coopté comme premier secrétaire du parti des travailleurs de Roumanie, et consolide sa position en étant élu président du conseil d'État en 1967.

[2] La Roumanie établit des relations diplomatiques avec la République fédérale d'Allemagne en janvier 1967 et reçoit la visite du vice-chancelier fédéral, Willy Brandt, en août de cette même année.

92

M. PLIHON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2145 à 2147. *Prague, 17 août 1968.*

(*Reçu* : le 17, 16 h. 40).

M. Ceausescu et sa suite[1] ont quitté Prague ce matin. Le texte du traité[2] ne sera publié que demain ou lundi. Le communiqué le sera aujourd'hui en fin de journée. C'est sans doute la raison pour laquelle la presse de ce matin ne contient aucun commentaire sur la visite de l'homme d'État roumain. Elle se borne à reproduire les allocutions du général Svoboda et de M. Ceausescu à la cérémonie de signature du traité « d'amitié, de collaboration et d'assistance mutuelle » ainsi que les discours que M. Dubcek et le chef du PC roumain ont prononcés au cours d'une réunion publique organisée dans une usine de la banlieue de Prague. Les journaux donnent également de larges extraits de la conférence de presse que M. Ceausescu a tenue hier en fin de journée[3].

On notera que le président de la République tchécoslovaque a rappelé la nécessité de « renforcer la capacité de défense du pays et de veiller à ce que le pacte définitif de Varsovie soit capable de résoudre tous les devoirs et tous les besoins de la situation actuelle ». Le chef de l'État roumain a surtout mis l'accent sur l'aspect bilatéral de l'événement et s'est placé dans la perspective de la détente européenne, « l'évolution des événements internationaux prouve qu'il existe sur notre continent des possibilités favorables à la création d'une ambiance de collaboration et de sécurité ». Si M. Ceausescu a parlé du pacte de Varsovie dans sa conférence de presse, c'est principalement pour en souligner les limites. En réponse à une question sur la façon dont il envisageait le renforcement du pacte, l'homme d'État roumain a déclaré : « Le pacte de Varsovie est clair, il est conçu pour empêcher une attaque d'un état impérialiste contre un pays signataire. Sa puissance doit être accrue par le renforcement de la puissance de chaque armée. »

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

[1] La composition officielle des délégations tchécoslovaque et roumaine est transmise par le télégramme de Prague no 2148 du 17 août 1968.

[2] Le texte du traité est communiqué par le télégramme de Prague no 2161 du 19 août.

[3] Les discours et les commentaires de presse qui accompagnent ou suivent la signature du traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre la Roumanie et la Tchécoslovaquie, témoignage d'un soutien moral, sont centrés autour d'un thème principal : celui du renforcement de la communauté socialiste dans le respect de l'indépendance de chacun de ses membres. Se référer aux télégrammes de Prague nos 2153 à 2158 et nos 2170 à 2176 des 19 et 20 août, non publiés.

93

M. CURIEN, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À BRAZZAVILLE,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 827 à 838. *Brazzaville, 17 août 1968.*
Diffusion réservée. (*Reçu* : 19 h. 45).

M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères[1], a eu un entretien avec le président Massemba-Debat le 16 août.

Le Président lui a d'abord parlé de la crise que le Congo venait de traverser[2]. Il était persuadé que certains militaires, avec l'appui des Chinois, avaient essayé de le renverser. Ils avaient échoué pour deux raisons : ils n'avaient pas pu mobiliser l'opinion qui n'avait rien à reprocher au Président. Ils s'étaient trouvés désemparés quand le Président avait disparu de lui-même.

Le Président a expliqué qu'il avait quitté son palais le 2 août pour montrer le vide qui s'ouvrait lorsqu'il était absent et prouver qu'on avait besoin de son autorité. Il était revenu librement. Il avait tenu à ce qu'il en soit ainsi et à ce qu'on ne vienne pas le chercher où il était caché, pour ne pas devenir un otage.

Le secrétaire d'État a eu l'impression que ces dernières indications relevaient d'une analyse après coup. Il a été frappé cependant de la vive méfiance que le Président nourrit à présent à l'égard des Chinois pour qui il avait eu des paroles plutôt bienveillantes – il les avait jugés discrets – quand M. Bourges l'avait rencontré en octobre dernier[3]. « Je mettrai le temps pour agir, mais je n'oublierai pas ce qu'ils ont fait », a-t-il dit.

Évoquant ensuite l'avenir, le président Massemba-Debat a dit sa volonté de dissiper l'atmosphère de complots qui avait régné ces mois et ces années dernières. Il chercherait à instaurer la concorde dont la population avait besoin. Il en avait parlé dans son discours du 15 août (mon télégramme no 820[4]). Il estimait d'ailleurs que, s'il y avait encore dans le pays des

[1] Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération se rend en visite officielle au Congo-Brazzaville du 15 au 17 août.

[2] Sur cette crise, se reporter à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches no 388/DAM du 8 août, publiée ci-dessus no 82.

[3] Du 28 au 31 octobre 1967. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II nos 210 et 227.

[4] Le télégramme de Brazzaville nos 820 à 822 du 17 août, non publié, analyse les deux allocutions prononcées par le président Massemba-Debat à l'occasion de la fête nationale du 15 août. Il définit les principes qui devraient guider la politique congolaise : en politique intérieure, unité et paix, en politique extérieure, non-alignement, mais entente avec tous les peuples de bonne volonté. Lors de la réception au palais présidentiel, ce même jour, le Président précise les idées exprimées le matin en matière de politique étrangère. Son désir d'entente avec tous les peuples lui fait regretter que Washington « ait pu retirer sur sa propre demande son ambassade à Brazzaville » et que Formose se soit « enfuie d'elle-même » lors de l'ouverture en 1964 de relations diplomatiques avec Pékin. C'est à la suite de ces propos que les Chinois auraient juré la perte du président Massemba-Debat. Les

éléments youlistes, personne ne pensait plus à faire revenir l'abbé Youlou, « heureusement d'ailleurs, car il était incapable ».

Passant aux projets de réforme constitutionnelle en cours, il a expliqué qu'il étudiait actuellement les constitutions russe et yougoslave. Il laisserait subsister le Conseil national de la révolution[1]. Il aurait un Premier ministre qui serait nommé par lui sur proposition du CNR mais il ne nommerait pas « qui ils veulent ». Il se proposait de désigner à ce poste M. Lissouba. Comme M. Bourges observait que la situation serait délicate si le CNR ne lui proposait que des personnalités dont il ne voudrait pas, il a marqué un temps de réflexion et n'a pas répondu.

Il chercherait en tout cas à éliminer M. Noumazalay, « l'homme des Chinois », le capitaine N'Gouabi ainsi que les lieutenants Sassoa et Kimbouala, extrémistes. Pour lutter contre l'extrême gauche, il tâcherait de la gagner de vitesse en faisant des élections plus tôt que prévu. L'extrême gauche n'était pas pressée de faire des élections. Mais lui comptait s'appuyer sur les élus contre l'extrême gauche. Comme le secrétaire d'État lui demandait qui donnerait les investitures, il répondit que ce serait le CNR, mais qu'il « allait s'arranger ».

Quant aux relations entre l'armée et la défense civile, il a confirmé son intention d'intégrer les éléments de la défense dans l'armée, l'institution de la défense civile devenant simplement une école militaire préparatoire. Il semble que la gendarmerie garderait un statut à part.

D'une manière générale le secrétaire d'État a retiré de cette conversation le sentiment que le président Massemba-Debat avait une ligne de conduite et qu'il s'efforcerait de la suivre, dut-il s'imposer des délais ou des méandres.

Il a été question ensuite des relations franco-congolaises.

De l'affaire Debreton[2] d'abord. M. Bourges a rappelé nos positions. Nous ne prétendons pas exiger la libération de compatriotes lorsqu'ils sont coupables, mais nous entendons que ceux qui sont arrêtés fassent l'objet, s'il y a lieu, d'une inculpation dans des délais raisonnables et qu'une procédure régulière et conforme au droit des gens soit ensuite observée. Le secrétaire d'État a eu l'impression qu'au fond de lui-même le Président demeurait persuadé que certains Français du Congo avaient véritablement été mêlés à cette affaire.

Chinois ont livré des armes à la fédération IV du parti, celle à laquelle appartient M. Noumazalay, ancien Premier ministre et ministre du Plan du 6 mai 1966 au 12 janvier 1968, ancien Premier secrétaire du Mouvement national de la révolution (MNR), membre du Conseil national de la révolution depuis le 6 août 1968 et membre du Directoire de cet organisme depuis le 13 août.

[1] Le Conseil national de la révolution est institué le 6 août 1968, organe suprême de la nation, il est chargé d'élaborer le texte fondamental qui régira l'État. Le texte en est publié en Annexe 3 de la synthèse de l'ambassade de France à Brazzaville n° 17/68, « La vie politique du 8 au 22 août ». Le CNR est présidé par le capitaine N'Gouabi, le président de la République n'est que membre du CNR et non président.

[2] Sur ce sujet, se reporter aux télégrammes de Brazzaville n°s 300 à 305, 311 à 316, 318 du 14 mai et 324 à 327 du 16 mai, non publiés, ainsi qu'à la note de la direction des Affaires africaines et malgaches n° 388/DAM du 8 août 1968, reproduite ci-dessus n° 82.

Quant aux complots, en général, et aux mauvaises intentions qui avaient été prêtées à des Français, M. Bourges a mis le Président en garde contre les bruits propagés par tous ceux qui veulent nuire aux bonnes relations franco-congolaises. M. Massemba-Debat a dit sa conviction que les plus hautes autorités françaises n'avaient que de bonnes intentions à l'égard du Congo, mais il lui paraissait étrange qu'un grand pays, disposant d'une administration et d'une police organisées comme le nôtre, n'en sût pas plus que lui sur les activités de certains aventuriers.

Le secrétaire d'État a noté combien il était important qu'un climat de confiance s'instaure si l'on voulait que des sociétés privées investissent au Congo. Il serait normal par exemple que les autorités congolaises ne tardent pas à accorder des indemnités à certaines sociétés dont les biens ont été nationalisés. Le Président en a convenu tout en soulignant que, de leur côté, certains Français établis au Congo devaient aussi changer de mentalité.

Enfin, les projets de coopération ont été abordés. Le président Massemba-Debat était préoccupé de ne pas voir en cours de réalisation d'importants projets français. Les Allemands venaient de construire une cimenterie, les Russes un hôtel[1] et avaient en chantier une maternité[2]. Nous n'avions rien de semblable. Sans doute la France avait ici tout son prestige et celui du général de Gaulle mais il était souhaitable, surtout pour les jeunes générations moins liées à nous que les anciennes, que nous attachions notre nom ici à une œuvre bien tangible.

Le Président a enchaîné aussitôt sur le projet de barrage de la Bouenza dont il nous avait saisi dès 1965. Le projet avait, à ses yeux, non seulement une justification économique mais une grande valeur sociale. Le Congo avait une jeunesse surabondante qui avait besoin de travail. Il fallait industrialiser les parties du pays qui s'y prêtaient et pour cela créer des sources d'énergie. C'était le cas pour la Bouenza. Le Congo avait renoncé au barrage du Komtou, trop important, pour le moment, mais il avait besoin de la Bouenza[3], « comme d'une ration d'espérance ».

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

[1] L'hôtel *Cosmos* réalisé à l'aide d'un prêt soviétique à intérêt réduit de 680 millions de francs CFA sur 12 ans, est inauguré le 12 août, à l'occasion des cérémonies marquant le cinquième anniversaire de la Révolution.

[2] L'URSS fait don d'une maternité de cent lits, soit un montant de 500 millions de francs CFA. Les travaux ont débuté en 1966.

[3] Se reporter à la note du 18 avril 1968, émanant de la direction des Affaires techniques et culturelles au secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, intitulée : « Aménagement hydroélectrique de la Bouenza » qui reprend le projet d'équipement élaboré par EDF en 1962-1963 et conclut que le développement de la région ne semble pas devoir amener un spectaculaire développement des besoins en énergie et qu'en 1968, cet aménagement reste prématuré.

94

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4311 à 4318. *Washington, le 19 août 1968.*

(*Reçu* : le 20 à 01 h. 44).

Le ministre-conseiller de cette ambassade, accompagné du conseiller commercial, s'est rendu le 19 août au département d'État où M. Solomon[1], secrétaire d'État adjoint, bureau des Affaires économiques, l'avait prié de venir le voir.

M. Solomon a indiqué à M. Leprette que l'Administration était soumise à de constantes pressions de milieux parlementaires favorables à une politique commerciale plus protectionniste. Dans cet ordre d'idées, les interventions du président de la commission des Finances du Sénat, M. Russell Long, étaient particulièrement nombreuses. Le sénateur de Louisiane venait de s'enquérir auprès du secrétaire d'État des dispositions qu'avait prises ou comptait prendre l'Administration à la suite de l'institution par la France des contingents à l'importation mis en place le premier juillet dernier.

Le sénateur de Louisiane, se référant aux termes de l'accord général sur les tarifs et le commerce (GATT), avait rappelé à M. Rusk les engagements qu'il avait pris le 18 octobre et aux termes desquels l'Administration s'efforcerait d'obtenir de la part des États amenés à prendre des mesures restrictives des concessions équivalentes dans d'autres secteurs du commerce. M. Russell Long[2] souhaitait savoir si la France avait offert des compensations équivalentes sur d'autres catégories de produits à l'importation, ou si les États-Unis avaient annulé certaines des concessions faites dans le cadre du *Kennedy Round*.

M. Solomon a indiqué que le gouvernement américain n'avait pas l'intention d'ouvrir sur ce sujet une négociation véritable (« formal conversations ») avec le gouvernement français, mais qu'il exprimait le vœu qu'un geste soit fait de notre part qui permettrait de montrer au président de la commission des Finances du Sénat que l'Administration n'avait pas négligé de rechercher auprès du gouvernement français certaines compensations. Selon lui, et sans vouloir en rien influencer notre pensée sur ce point, ce témoignage pourrait consister en l'achat ou en l'accroissement même minime de nos achats aux États-Unis de tels ou tels produits. À titre d'exemple, ont été mentionnés dans la conversation, les articles suivants : matières grasses

[1] Anthony Morton Solomon, haut fonctionnaire américain, conseiller spécial du président Kennedy et président de la mission présidentielle pour les territoires du Pacifique sous tutelle américaine (1963), secrétaire d'État adjoint pour les Affaires inter-américaines et administrateur adjoint de l'AID (1964-1965), enfin secrétaire d'État adjoint pour les Affaires économiques depuis 1965.

[2] Russell Bilu Long, sénateur démocrate de la Louisiane depuis 1951, chef adjoint des membres de la majorité de la haute assemblée du Congrès depuis 1965.

animales (mouton), truites fraîches, lentilles séchées, légumes secs (semences), graines de betterave, fleurs de luzerne, matières grasses industrielles, pois secs (semences), tabac, charbon, papier. Le geste escompté de nous pourrait également prendre la forme d'une libération accélérée de l'importation des produits énumérés à l'article 23 du GATT.

Il serait suffisant que l'effort portât sur tel ou tel produit. Il ne serait pas nécessaire que les mesures recouvrent des valeurs importantes. Il serait enfin entendu que, si nous prenions une initiative dans ce sens, il n'y aurait pas lieu de l'entourer de publicité.

Cela dit, un tel geste, même s'il ne devait être que symbolique, renforcerait utilement la main de l'Administration dans son combat contre la résurgence des campagnes protectionnistes.

Tout en prenant acte de la requête présentée par M. Solomon, M. Leprette a rappelé à son interlocuteur que la balance des échanges commerciaux franco-américains était largement favorable aux États-Unis et que l'impact des mesures prises par le gouvernement était véritablement minime aux États-Unis. Il lui a été d'autre part confirmé, au cours de l'entretien que le gouvernement américain n'avait pas l'intention de répondre à l'institution de nos contingents provisoires par des mesures de contingentement correspondantes.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

95

M. PLIHON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2181 à 2184[1]. *Prague, 21 août 1968.*

(*Reçu* : 13 h. 00).

À cinq heures du matin environ, des émissions ont commencé sur onde moyenne (210 m) avec l'indicatif « Ici la station *Vltava* ». Celle-ci s'intitule la « nouvelle station de la radio tchécoslovaque » tout en s'exprimant dans un tchèque et un slovaque médiocres.

Je vous communique ci-après le texte diffusé par cette station à l'adresse de l'armée tchécoslovaque :

Citation :

« Radio *Vltava*, camarades soldats, camarades officiers, frères d'armes, proclamation à l'armée tchécoslovaque.

Les fonctionnaires dirigeants du gouvernement tchécoslovaque et du parti dévoués à la cause du socialisme et aux intérêts de leur nation nous

[1] Ce télégramme porte la mention : « communiqué à MINIARMEES-pour EMA/REN et SGDN pour DE/CR ».

ont appelés à leur aide en raison de l'action des forces contre-révolutionnaires. Nous avons satisfait cette prière et nous venons chez vous pour vous apporter une aide fraternelle et, par fidélité, aider le peuple tchécoslovaque. Nos pays exécutent l'engagement stipulé dans la déclaration de Bratislava[1]. Conformément à cette déclaration, la protection des conquêtes socialistes dans chaque pays est l'affaire de tous les pays socialistes. Les conquêtes du socialisme sont menacées en Tchécoslovaquie. Sous le masque de phrases mensongères, les forces hostiles s'efforcent d'enlever le pouvoir aux travailleurs tchécoslovaques, de détruire son avant-garde, le parti, et de couper la Tchécoslovaquie de la communauté socialiste. Cela constitue un danger également pour les autres pays socialistes, pour la paix et la sécurité en Europe. Aucun soldat honnête ne peut rester indifférent quand sa patrie socialiste est menacée d'un tel danger. On ne doit pas hésiter une seule minute à s'opposer à la contre-révolution. On ne doit pas souffrir que les conquêtes du peuple soient piétinées par l'ennemi. On ne doit pas admettre que les intérêts vitaux de la communauté socialiste soient menacés, que la paix en Europe soit troublée. Soyez vigilants, ne vous laissez pas troubler par des provocateurs qui s'efforcent de semer le trouble dans les rangs des défenseurs du socialisme. Nos soldats seront immédiatement rappelés de Tchécoslovaquie dès que le danger disparaîtra de Tchécoslovaquie. Le commandement vous appelle à la sauvegarde de la légalité dans ce pays, à la sauvegarde du socialisme. Protégez vos frontières contre toute attaque de l'impérialisme, contre ses agents, pour l'indépendance de la Tchécoslovaquie. Nous sommes vos frères. Notre cause commune est inviolable. Les commandements des cinq pays alliés[2] ».

Fin de citation

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

96

M. PLIHON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2186. *Prague, 21 août 1968.*

Non classifié intéresse EMA/REN DN-CER (*Reçu* : le 21).

Radio Prague s'est tu à 7 h. 47. Je vous communique ci-après le texte de sa dernière émission. 7 h. 20 Nous venons de recevoir un message du

[1] Une conférence réunissant les représentants des partis communistes et ouvriers de Bulgarie, de Hongrie, de la République démocratique allemande, de Pologne, de l'URSS et de la Tchécoslovaquie, se tient à Bratislava, capitale de la Slovaquie, le 3 août. La déclaration publiée à l'issue de cette rencontre est transmise par le télégramme de Prague nº 1981 du 6 août et le long commentaire qui en est fait, analysant la signification et la portée de ce document : réconciliation ou simple trêve, est communiqué par les télégrammes de Prague nºs 1939 à 1954 et 1955 à 1970 du 4 août, non publiés.

[2] Union soviétique, République démocratique allemande, Pologne, Hongrie, Bulgarie.

camarade Dubcek[1], il vous prie de supporter dignement cette situation et d'avoir confiance. Attendez les décisions des représentants légitimes de ce pays. Nous entendons des coups de feu autour de la radio. Nous prions les citoyens qui sont réunis devant la radio de se disperser. 7 h. 25 Les coups de feu se multiplient devant l'immeuble de la radio. Il nous reste peu de temps nous le savons. Nous avons reçu une information non confirmée que C. Cisar[2] a été emmené par deux hommes en civil, ces deux hommes sont des inconnus. Nous demandons au camarade Cisar de se manifester dans le cas où cette information serait fausse. Nous allons probablement nous taire, contraints au silence, pour annoncer la fin de notre émission. Nous allons transmettre les hymnes nationaux.

Citoyens camarades nous apprenons que sur le haut de la place Venceslas des camarades construisent des barricades ne le faites pas, ne provoquez pas.

7 h. 27 Bruits dans le studio.

Derniers appels au calme de Stovickova et de deux rédacteurs.

7 h. 38 Hymnes nationaux.

7 h. 44 L'émission est troublée nous pouvons encore continuer, les soldats soviétiques sont devant l'immeuble de la radio ils conversent avec leurs officiers, ils ont l'air désemparés.

Dans le temps qui nous reste nous voulons vous transmettre le message de A. Polednak[3] qui répète la convocation du *praesidium* de l'Assemblée nationale.

7 h. 47 Le speaker parle encore, on le comprend difficilement, il est interrompu au milieu d'une phrase encore une fois on entend les hymnes nationaux c'est le silence.

8 h. 47 La transmission est reprise par le studio de Pilsen, lecture de nombreuses résolutions demandant la réunion du Conseil de sécurité, donnant des informations sur Dubcek, diffusant un discours de Svoboda. Lecture de messages de soutien au Président de la République et au secrétaire du PCT. Appel au calme.

9 h. 30 Nous demandons aux jeunes qui sont rassemblés auprès des blindés sur la place de la République de Pilsen de se disperser et de ne pas se lancer dans les actions irréfléchies.

[1] Premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis janvier 1968.

[2] Cestmir Cisar, docteur en philosophie en 1948, est membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1945, membre de l'appareil du parti, il appartient à la section de propagande du comité pour la région de Prague, puis en 1949, chef de la section « Enseignement » et en 1951, chef de la section de propagande du comité central. Simultanément, il collabore à divers périodiques communistes (*Rude Pravo, Nova Mysl*). En 1952, il tombe en disgrâce et est exilé en province. Cisar quitte l'appareil du parti et à partir de 1958 se consacre au journalisme. Nommé ministre de l'Éducation nationale et de la Culture le 20 septembre 1963, il est élu député à l'Assemblée nationale en juin 1964, nommé ambassadeur à Bucarest (1965-1968), il est promu au poste de directeur de l'Enseignement, de la Science et de la Culture au comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis mars 1968.

[3] Alois Polednak, ancien professeur, ancien journaliste, président de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale depuis 1964.

Des blindés soviétiques occupent Pilsen. Appel au calme.

Exposé du secrétaire dirigeant du PC au comité municipal de la ville de Pilsen qui indique qu'il est sans communication avec le comité central, le gouvernement et les organes supérieurs.

10 h. 05 Pilsen passe l'antenne à Ceske Budejovice[1].

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

97

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4355 à 4358. *Washington, 21 août 1968.*

(*Reçu* : le 21 à 8 h. 10).

C'est peu après 21 h. (heure locale), le 20 août, que l'ambassadeur des Soviets s'est rendu à la Maison Blanche pour informer le président Johnson de l'initiative que l'Union soviétique avait décidé de prendre à l'égard de la Tchécoslovaquie. Le secrétaire d'État se trouvait alors devant les membres du comité du programme du parti démocrate.

Le Président des États-Unis, qui était rentré la veille à Washington après avoir passé plus de dix jours au Texas, convoquait aussitôt le Conseil national de sécurité. Assistèrent à cette réunion le vice-président, le secrétaire d'État, le secrétaire à la Défense, le général Wheeler, M. W. Rostow, le chef de la CIA, le directeur de l'USIA, ainsi que M. George Ball.

Rien n'a encore filtré des délibérations sinon que M. Rusk a été chargé de convoquer immédiatement M. Dobrynin. L'entretien avec ce dernier n'a duré qu'un quart d'heure.

La nouvelle de l'entrée des forces soviétiques en Tchécoslovaquie, connue seulement dans la nuit, a provoqué à Washington une totale surprise. M. Katzenbach et M. Bohlen se trouvaient en vacances en Nouvelle Angleterre. M. Thompson étant, pour sa part en Italie.

Jusqu'ici les autorités font montre de beaucoup de sang-froid quelle que puisse être la gravité de leur préoccupation. On sent naturellement dans cette attitude l'embarras que crée à Washington, au moment où se développe une crise majeure en Europe, l'engagement américain au Vietnam et, sur le plan intérieur, l'hypothèque de la campagne électorale.

(*Collection des télégrammes, Washington, 1968*)

[1] Pilsen, métropole de la Bohême de l'Ouest, centre industriel, commercial, culturel, est le symbole de la résistance anti-communiste ayant été le théâtre, le 1er juin 1953, de la première manifestation de masse contre le communisme de tous les pays de l'Est ; Ceske Budejovice est la capitale de la Bohême du Sud.

98

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3215[1]. *Moscou, 21 août 1968.*

(*Reçu* : 8 h. 25).

J'adresse ci-dessous au Département le texte de la déclaration *Tass* telle que le bulletin en français de l'agence vient de le diffuser. Je ne dispose pas encore du texte original en russe.

Citation

Moscou 21 août *Tass*. *Tass* est habilitée à déclarer que les militants du parti et les hommes d'État de la République socialiste tchécoslovaque ont demandé à l'Union soviétique et aux autres États alliés[2] d'accorder au peuple tchécoslovaque frère une aide urgente, notamment celle des forces armées. Cette demande est due à la menace que font peser sur le régime socialiste actuel en Tchécoslovaquie et sur la structure d'État établie par la constitution, les forces contre-révolutionnaires entrées en collusion avec les forces extérieures hostiles au socialisme[3].

Les événements en Tchécoslovaquie et autour de ce pays ont été à maintes reprises l'objet des échanges de vues entre les dirigeants des pays socialistes frères, y compris les dirigeants de la Tchécoslovaquie. Ces pays considèrent unanimement que le soutien, la consolidation et la sauvegarde des conquêtes socialistes des peuples est le devoir internationaliste commun de tous les états socialistes. Leur position commune a été proclamée solennellement aussi dans la déclaration de Bratislava[4].

L'aggravation de la situation en Tchécoslovaquie touche les intérêts vitaux de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, les intérêts de la sécurité des États de la communauté socialiste. La menace au régime socialiste en Tchécoslovaquie est en même temps une menace aux fondements de la paix européenne.

[1] Ce télégramme est signé par M. Froment-Meurice, premier conseiller près l'ambassade de France à Moscou.

[2] République démocratique allemande, Pologne, Hongrie, Bulgarie.

[3] Allusion aux ouvertures de la République fédérale d'Allemagne vers la Roumanie et la Tchécoslovaquie, aux relations de bon voisinage et de soutien envers Prague de la part de Belgrade et de Bucarest, d'où les craintes de la République démocratique allemande et de la Pologne devant cette brèche dans le pacte de Varsovie, la cohésion communiste et l'éventuelle renaissance d'une alliance Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Roumanie.

[4] La conférence de Bratislava, réunissant les représentants des partis communistes et ouvriers de Bulgarie, de Hongrie, de la République démocratique allemande, de Pologne, de l'URSS et de la Tchécoslovaquie, se tient le 3 août. La déclaration publiée à l'issue de cette rencontre réaffirme les thèses habituelles des partis communistes en matière de politique étrangère mais reconnaît le droit de chacun à poursuivre sa politique intérieure en considération des conditions et des particularités nationales. Se reporter aux télégrammes de Prague nos 1939 à 1954, 1955 à 1970 et 1981 des 4 et 6 août, non publiés.

Le gouvernement soviétique et les gouvernements des pays alliés : la République populaire bulgare, la République populaire hongroise, la République démocratique allemande et la République populaire de Pologne, s'inspirant des principes de l'amitié indéfectible et de la coopération et conformément aux engagements découlant des accords signés ont décidé d'aller au-devant de cette demande d'accorder l'aide nécessaire au peuple tchécoslovaque frère.

Cette décision est en accord complet avec le droit des États à l'autodéfense individuelle et collective prévu dans les accords alliés conclus entre les pays socialistes frères. Elle est conforme également aux intérêts vitaux de nos pays dans la sauvegarde de la paix européenne contre les forces du militarisme, de l'agression et de la revanche qui avaient entraîné plus d'une fois les peuples d'Europe dans les guerres.

Les unités militaires soviétiques ainsi que celles des pays alliés mentionnés, sont entrées le 21 (RPT) 21 août en territoire tchécoslovaque[1]. Elles se retireront de Tchécoslovaquie aussitôt que la menace aux conquêtes du socialisme en Tchécoslovaquie, la menace à la sécurité des pays de la communauté socialiste aura été éliminée et que les autorités légales jugeront que la présence de ces unités militaires n'est plus nécessaire.

Les actions entreprises ne sont pas dirigées contre un État quelconque et ne portent aucune atteinte aux intérêts d'État de qui que ce soit. Elles servent les objectifs de la paix et sont dictées par le désir de la renforcer.

Les partis frères[2] opposent fermement et résolument leur solidarité indestructible à toute menace du dehors. Nul ne sera jamais autorisé à arracher un seul maillon de la communauté des États socialistes. Fin de citation.

Rectificatif à mon télégramme nº 3215.

Prière de lire, au premier paragraphe de la déclaration de *Tass*, « les pays frères » au lieu de « les partis frères ».

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

99

M. DE COMMINES DE MARSILLY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BONN, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4505 à 4510. *Bonn, 21 août 1968.*

Urgent. (*Reçu* : 13 h. 55).

En République fédérale où, depuis quelques jours, l'intérêt de l'opinion était très éveillé par la perspective de prochains contacts entre la RFA et la

[1] Sur le déroulement de l'opération, se référer à la « chronologie, août 1968 » transmise par le bordereau 70/7/EU du 18 octobre 1968, non reproduite.

[2] Ici un rectificatif doit être apporté à l'expression les « partis frères » qui doit être remplacée par les « pays frères » selon le télégramme de Moscou du 21 août, sans numéro.

RDA au niveau ministériel, et en particulier par d'éventuels entretiens entre M. Schiller et son collègue de Pankow[1], les nouvelles de Tchécoslovaquie ont été accueillies avec consternation[2].

Le Chancelier a réuni ce matin, à 8 heures, les ministres et les secrétaires d'État présents à Bonn, ainsi que le Président du *Bundestag*[3] et les chefs des trois groupes parlementaires[4] pour s'entretenir avec eux de la situation. Ensuite a été publiée une déclaration indiquant « que les événements constituaient une évidente violation de la souveraineté de la Tchécoslovaquie et une intrusion dans ses affaires intérieures », et précisant « qu'il n'existait aucun signe d'une violation de la frontière de la République fédérale ».

En sortant de la réunion, le Président de l'Assemblée nationale, M. Gerstenmaier, a déclaré à la presse : « Nous n'avons aucun désir d'ingérence et nous ne voulons pas dramatiser, mais ce qui se passe en Tchécoslovaquie est une violation des droits des gens. Que des troupes allemandes, même sous le signe de la faucille et du marteau, participent à l'occupation de ce pays, est une catastrophe et un scandale dont nous tous, les Allemands, aurons à souffrir. Je regrette très profondément que, de nouveau, des troupes allemandes, même s'agissant d'unités de la DDR, participent à de tels événements ». Le Président de l'Assemblée nationale a ajouté qu'il appartenait à la République fédérale de ne rien faire qui pût contribuer à aggraver les choses. Mais, a-t-il dit, « ces événements auront des suites et certaines illusions devront être abandonnées ».

De son côté, M. Josef Strauss, ministre des Finances et *leader* de la CSU, a déclaré que, douze ans après la répression sanglante de Budapest, « la politique du Kremlin a encore une fois montré son vrai visage ». Il a également exprimé son indignation que « des troupes allemandes, relevant de la soi-disant armée populaire d'Ulbricht, participent à cette agression ». Rappelant que Moscou ne cesse de s'en prendre au « revanchisme et au militarisme » de la République fédérale, le Président de la CSU a ajouté :

[1] Horst Sölle, ministre du Commerce extérieur de la République démocratique allemande depuis juillet 1967, offre, le 16 août, par l'intermédiaire du Bureau pour le commerce interzone, de rencontrer son homologue ouest-allemand, Karl Schiller. Le message, qui n'est pas signé, mentionne trois sujets de discussion : le règlement des soldes du commerce interzone, l'exemption de taxe sur les huiles minérales importées d'Allemagne de l'Est, les améliorations techniques à apporter au commerce interzone. Le lieu de cette réunion pourrait être Bonn, Berlin-Est ou encore Leipzig. Se reporter au télégramme de Bonn n°s 4475 à 4482 du 19 août, non publié. Trois initiatives pour engager des rencontres interallemandes ont eu lieu entre le 15 et le 17 août : le 15 août, de la part de l'administration postale est-allemande, le 16 août, le message de M. Sölle pour le professeur Karl Schiller et le 17 août, de la part du ministre est-allemand des Transports, M. Leber. Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 29 août 1968, analysant les rapports interallemands et en particulier l'évolution intervenue à la suite du discours prononcé le 9 août à Berlin-Est par Walter Ulbricht devant la Xe session de la Chambre du peuple.

[2] Allusion à l'invasion du territoire tchécoslovaque par les forces armées de cinq des pays membres du pacte de Varsovie dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[3] Dr Eugen Gerstenmaier (CDU, Union chrétienne-démocrate) est le président du *Bundestag* depuis 1954.

[4] MM. Wolfgang Mischnik, président du groupe parlementaire FDP (parti libéral), depuis 1968, Helmut Schmidt, président du groupe parlementaire SPD (social-démocratie) depuis 1967, Dr Rainer Barzel, président du groupe CDU/CSU (démocratie-chrétienne) depuis 1964.

la différence est claire, aux yeux de tous, entre la politique de Moscou et la politique pacifique de Bonn.

M. Ernst Lemmer[1], délégué du Chancelier à Berlin, a déclaré à l'agence DPA, qu'il lui paraissait aller de soi que le gouvernement fédéral couperait court au projet de rencontre entre M. Schiller, ministre de l'Économie, et son collègue est-allemand.

M. Brandt, voyageant dans les îles de Norvège, ne semble pas avoir pu encore être atteint.

Le cabinet fédéral siège sous la présidence du Chancelier depuis 10 heures ce matin[2].

M. Tsarapkine a été l'objet dans la matinée d'une manifestation hostile devant son ambassade de la part d'un groupe de 150 étudiants. Il doit, me dit-on, être reçu cet après-midi par le Chancelier. Il nous est indiqué que les ressortissants de l'Allemagne fédérale qui voyageaient en Tchécoslovaquie peuvent franchir sans difficulté la frontière bavaroise. On ne signale aucune arrivée de ressortissants tchécoslovaques.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

100

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague.

T. nos 220 à 223[3]. *Paris, 21 août 1968, 15 h. 51.*

Réservé-Immédiat.

L'ambassadeur soviétique[4], qui avait demandé le 21 août à une heure du matin une audience au général de Gaulle, a été reçu par le Secrétaire général de l'Élysée[5].

Monsieur Zorine a fait lire par son interprète un document d'environ deux pages dactylographiées, insistant pour qu'il ne soit pas pris de note.

Ce document commençait par indiquer les préoccupations du gouvernement soviétique devant l'aggravation constante de la situation en Tchécoslovaquie où se développeraient des tendances contre-révolutionnaires.

Cette situation menacerait les autres pays socialistes d'Europe orientale.

[1] Ernst Lemmer a été ministre des questions pan-allemandes de 1957 à 1962, puis délégué du Chancelier à Berlin.

[2] Le gouvernement de Bonn décide d'ajourner la discussion prévue sur l'offre est-allemande d'une rencontre entre MM. Schiller et Sölle. Voir le télégramme de Bonn nos 4521 à 4526 du 21 août, non reproduit.

[3] Ce télégramme est signé par M. Puaux, chargé des Affaires d'Europe.

[4] M. Valerian Alexandrovitch Zorine est ambassadeur d'URSS en France depuis avril 1965.

[5] M. Bernard Tricot, conseiller d'État, est le Secrétaire général de la Présidence de la République depuis le 15 juillet 1967.

Les autorités légitimes de Tchécoslovaquie se jugeraient incapables de redresser à elles seules cette situation et auraient fait appel aux pays socialistes alliés pour leur demander leur aide.

Ces pays et, en particulier, l'URSS auraient décidé d'accorder cette aide et, à cette fin, les troupes auraient reçu la consigne d'entrer en Tchécoslovaquie.

Ces troupes seraient retirées du territoire tchécoslovaque dès que les autorités légitimes de ce pays auraient rétabli la situation.

Le document expliquait ensuite assez longuement que la décision ainsi prise permettrait d'éliminer un facteur de troubles en Europe et faciliterait ainsi la mise en œuvre d'une politique de détente entre l'Est et l'Ouest. On souhaiterait que le général de Gaulle, dont on sait combien il est attaché à cette politique, comprenne les raisons qui ont guidé les pays socialistes.

À la suite de cette communication, Monsieur Tricot a posé à Monsieur Zorine deux questions : quand et comment le gouvernement tchécoslovaque avait-il formulé la demande « d'assistance » dont il était question. Les troupes russes étaient-elles déjà entrées en Tchécoslovaquie ? Sur ces deux points, Monsieur Zorine a déclaré qu'il ne disposait pas d'autres informations que celles dont il venait de faire part à M. Tricot.

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

101

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 969 à 971. *Bucarest, 21 août 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 31).

Je me réfère à mon télégramme no 965-968[1].

Le meeting annoncé s'est déroulé à partir de 12 heures (heure française) devant le siège du comité central du PCR avec le concours d'une dizaine de milliers de participants et en présence de tous les dirigeants du parti et de l'État.

M. Niculescu-Mizil[2] a donné lecture du communiqué adopté ce matin même à l'unanimité par le comité central du PCR, le Conseil d'État et le Conseil des ministres de la RSR[3].

[1] Le télégramme de Bucarest nos 965 à 968 du 21 août fait part de la surprise manifestée par les dirigeants et l'opinion publique de Roumanie à l'annonce de l'intervention armée des troupes de cinq pays membres du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août.

[2] Paul Niculescu-Mizil, professeur d'université, est élu en juillet 1965 secrétaire et membre du comité exécutif du comité central du parti communiste roumain (PCR), et en juin 1966, membre du *praesidium* permanent. Il est en outre député à la Grande Assemblée nationale, président de la commission de l'Assemblée pour la Culture et l'Éducation depuis 1965 et membre du bureau exécutif du conseil national du Front de l'unité socialiste depuis le 20 novembre 1968.

[3] Après la lecture par M. Niculescu-Mizil du communiqué, M. Ceausescu a pris la parole pour condamner l'intervention militaire en Tchécoslovaquie, mobiliser l'opinion unanime du pays,

Le communiqué affirme une profonde inquiétude devant l'intervention militaire en Tchécoslovaquie, qualifiée de violation flagrante de la souveraineté nationale d'un État socialiste frère et indépendant. Les principes de base régissant les rapports entre États socialistes ainsi que les normes unanimement reconnues au droit international ont été foulés aux pieds. Il s'agit d'une atteinte grave aux intérêts de l'unité et au prestige du socialisme.

La seule solution consiste à retirer immédiatement les troupes des cinq pays[1] et à laisser le peuple tchécoslovaque régler seul ses propres affaires. Le parti, le gouvernement et le peuple roumains affirment leur entière solidarité avec le peuple et le parti tchécoslovaques. Ils expriment leur conviction que le peuple, le parti et l'État tchécoslovaque résoudront avec succès tous les problèmes de la construction du socialisme.

L'activité du *praesidium* et du comité exécutif du PCR a été approuvée à l'unanimité. Ces organismes reçoivent un blanc-seing pour promouvoir les principes d'indépendance, de souveraineté, de non-immixtion dans les affaires internes et de respect réciproque.

Ont été également approuvées les mesures proposées par le comité exécutif pour assurer le travail pacifique, la souveraineté et l'indépendance du peuple roumain. Une session extraordinaire de la Grande Assemblée doit se tenir demain, 22 août[2].

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

102

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 972 à 978. *Bucarest, 21 août 1968.*

(*Reçu* : 18 h.).

Je me réfère à mon télégramme no 969-971[3].

Après la lecture par M. Niculescu-Mizil[4] du communiqué dont je fais état dans mon télégramme susmentionné, M. Ceausescu, visiblement très exalté, a pris la parole.

provoquer l'adhésion populaire à la politique du PCR et annoncer la mise sur pied d'unités armées de défense populaire. De larges extraits de son allocution sont cités dans le télégramme de Bucarest nos 972 à 978 du 21 août, publié ci-après.

[1] Ces cinq pays sont : URSS, Pologne, République démocratique allemande, Bulgarie, Hongrie.

[2] Le compte rendu de la Grande Assemblée nationale réunie en session extraordinaire le 22 août et des extraits de la longue déclaration relative aux principes de base de la politique étrangère de la Roumanie sont repris dans le télégramme de Bucarest nos 985 à 992 du 22 août 1968, non publié.

[3] Ce télégramme rend compte du meeting public, hâtivement organisé à douze heures dans le centre de Bucarest, au cours duquel M. Niculescu-Mizil y donne lecture du communiqué adopté par le comité central du PCR, le Conseil d'État et le Conseil des ministres de la République socialiste de Roumanie. À compléter par le télégramme de Bucarest nos 985 à 992 retraçant la réunion de la Grande Assemblée nationale le 22 août et la déclaration adoptée, relative aux principes de base de la politique étrangère roumaine.

[4] Paul Niculescu-Mizil, universitaire, idéologue du parti, vice-recteur de l'École supérieure d'enseignement politique, est membre du comité central du parti communiste roumain (PCR)

Il a présenté l'intervention multilatérale en Tchécoslovaquie comme une grande faute et un grave danger pour la paix en Europe et le destin du socialisme dans le monde. Il est inconcevable aujourd'hui a-t-il déclaré qu'au moment où les peuples luttent pour la défense de leurs libertés, des pays socialistes violent l'indépendance d'un autre pays socialiste. Au cours de sa récente visite en Tchécoslovaquie[1] la délégation roumaine a pu constater l'appui unanime dont bénéficiait la direction du PCT pour redresser l'état de choses existant dans ce pays.

L'édification du socialisme est du ressort de chaque parti, de chaque État et de chaque peuple. Personne ne peut s'ériger en dirigeant ou en conseiller. Il est nécessaire une fois pour toutes de mettre fin à l'ingérence dans les affaires intérieures[2]. M. Ceausescu a annoncé que la Grande Assemblée nationale adopterait une déclaration où seraient précisés les rapports que la Roumanie entendait avoir avec les pays socialistes et tous les pays du monde. C'est à ce prix que l'on peut restaurer l'autorité des idéaux socialistes et la confiance dans le marxisme-léninisme.

Parmi les mesures présentées par le comité exécutif et approuvées par le comité central du PCR figure la mise sur pied d'unités armées de défense populaire qui seront constituées parmi les ouvriers, les paysans et les intellectuels.

M. Ceausescu a réaffirmé l'unité des éléments constitutifs de la RSR : Roumains, Hongrois, Allemands qui ont le même destin et les mêmes aspirations. On a prétendu, a-t-il déclaré, que la Tchécoslovaquie était menacée par la contre-révolution, on pourrait dire demain que notre assemblée reflète une action contre-révolutionnaire. Le peuple roumain n'admettra jamais que les étrangers foulent son sol.

M. Ceausescu a présenté globalement à la foule le comité central du PCR, le Conseil d'État et le gouvernement de la RSR qui comptent nombre de vieux communistes et antifascistes qui ont affronté la mort et connu la prison. Citation : « Soyez sûrs que nous n'avons jamais trahi la classe ouvrière et que nous ne trahirons pas les intérêts de notre patrie ni de ceux de notre peuple. » Fin de citation. Le Secrétaire du PCR[3] a exprimé : Citation : « Sa confiance dans les partis communistes et ouvriers qui sauront certainement trouver la voie pour mettre fin le plus vite possible à ce moment honteux de l'histoire du mouvement révolutionnaire ». Fin de citation.

depuis 1960, député à la Grande Assemblée nationale depuis 1957 et président de la commission de l'Assemblée pour la Culture et l'Éducation depuis 1965 après en avoir été le secrétaire de 1961 à 1965. Son ascension date de l'arrivée au pouvoir de Nicolae Ceausescu en 1965. En juillet 1965, il est élu secrétaire et membre du comité exécutif du comité central du PCR et en juin 1966, membre du *praesidium* permanent du PCR.

[1] Une délégation de l'État et du parti communiste de Roumanie, conduite par Nicolae Ceausescu, se rend en visite à Prague du 15 au 17 août 1968 pour la signature d'un nouveau traité d'amitié, de coopération et d'entraide entre les deux pays.

[2] Concernant la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays, se reporter à la dépêche de Bucarest n° 236/EU du 8 août, non publiée, intitulée : *Les Roumains et le fondement juridique des principes de la non-ingérence*.

[3] Trois jours après la mort de Gheorghe Gheorghiu-Dej (19 mars 1965), Nicolae Ceausescu est coopté comme premier secrétaire du parti des Travailleurs de Roumanie. Il rebaptise le parti en parti communiste roumain et son pays en République socialiste de Roumanie.

M. Ceausescu s'est déclaré convaincu que pas un communiste ne pourrait apprécier l'intervention en Tchécoslovaquie et que tous les communistes élèveront la voix pour faire triompher la liberté. Le PCR est décidé pour sa part à agir pour résoudre le plus vite possible la situation difficile créée par l'intervention des troupes étrangères. Il agira de concert avec les autres pays socialistes et les autres partis communistes et ouvriers pour le renforcement de l'unité des pays socialistes. Il s'est félicité de la pleine confiance du peuple roumain dans son parti communiste. Citation : « Nous sommes prêts à défendre à tout moment notre patrie, la Roumanie ». Fin de citation.

M. Ceausescu a promis que l'opinion publique serait tenue informée de la suite des événements.

On aura remarqué que M. Ceausescu a condamné en des termes les plus vifs l'intervention militaire en Tchécoslovaquie en se plaçant tant au point de vue du mouvement ouvrier et socialiste mondial que du droit international. Il a manifesté de manière éclatante la solidarité de la Roumanie avec le peuple tchécoslovaque. Il n'a pas fait mention du pacte de Varsovie.

Il a également cherché à mobiliser autour des dirigeants roumains l'opinion unanime du pays. Il a agité dans ce but le spectre de l'invasion et décrété une véritable mobilisation générale en créant des unités armées de défense populaire.

Plus qu'une mesure d'une réelle importance, il s'agit avant tout, en faisant appel au patriotisme bien connu des Roumains, de démontrer la cohésion des organismes dirigeants du pays et de provoquer une adhésion populaire à la politique du PCR.

Mais peut-être M. Ceausescu a-t-il d'autres raisons plus précises de s'émouvoir ?

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

103

M. PLIHON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2190 à 2194[1]. *Prague, 21 août 1968.*
Immédiat. (*Reçu* : 19 h. 49).

Au terme de la première journée d'occupation, il est difficile de se faire une idée de la façon dont s'exerce l'autorité politique à Prague.

Le Président de la République[2] est toujours gardé à vue au château. D'après un numéro spécial du journal des agriculteurs, le général Svoboda

[1] Ce télégramme porte la mention : communiqué à MINIARMEES.

[2] Le général Ludvik Svoboda est élu président de la République tchécoslovaque le 30 mars 1968, en remplacement de M. Novotny, démissionnaire.

a fait parvenir un message demandant à la population de demeurer calme, de se garder d'actions irréfléchies et d'attendre « les prochaines mesures qui seront prises par les organes constitutionnels de la République »[1].

Ce matin, le *praesidium* de l'Assemblée nationale s'est mis en rapport avec l'ambassade soviétique par l'intermédiaire de quatre de ses membres (Fierlinger[2], Ziak[3], Zednik[4], Polednak[5]). Son but était de prendre contact avec le gouvernement et avec le *Praesidium* du comité central du parti, dont la plupart des membres, notamment MM. Dubcek, Cernik, Smrkowsky et Kriegel[6], seraient pratiquement tenus prisonniers dans l'immeuble du comité central. On est, semble-t-il, sans nouvelles de cette délégation.

L'Assemblée nationale s'est réunie dans l'après-midi. Elle a adopté une proclamation qui approuve en particulier la déclaration du *praesidium* du comité central (mon télégramme nº 2180[7]), qui demande que le général Svoboda, MM. Dubcek, Cernik, Smrkowsky et Kriegel puissent remplir leurs fonctions et qui s'élève contre l'arrestation de M. Cisar. Selon une information digne de foi, M. Svestka, le rédacteur en chef de *Rude Pravo*, et M. Pavlovsky, ministre du Commerce extérieur et ancien ambassadeur

[1] Le président Svoboda s'adresse à la population, pour la seconde fois, le 21 août à 21 h. 30. Son allocution, diffusée par « Radio-Prague libre » est transmise par le télégramme de Prague nos 2199 à 2201 du 22 août.

[2] Zdenek Fierlinger, ancien volontaire dans les unités tchèques combattantes de l'armée tsariste et commandant du 1er régiment « Jan Hus » de la légion tchèque (1914 à 1917), organise le recrutement de volontaires aux États-Unis pour la légion tchécoslovaque en France (1917-1918), chef de la mission militaire tchécoslovaque en France (1918-1919), il rejoint le parti social-démocrate en 1920. Il entre au ministère des Affaires étrangères en tant que chef de la section des Affaires économiques et poursuit dès lors une carrière d'ambassadeur (La Haye, Washington, Berne, Moscou, Paris), il émigre à Londres en 1940 où il devient le Premier ministre du gouvernement tchécoslovaque en exil puis ambassadeur à Moscou (1941-1945). De retour en Tchécoslovaquie en 1945, il prend la tête du parti social-démocrate de 1945 à 1947, député à l'Assemblée nationale provisoire puis à l'Assemblée constituante, il assume la charge de Premier ministre en 1945-1946, puis de vice-Premier ministre de 1953 à 1964. Élu président de l'Assemblée nationale de 1953 à 1964, membre du *praesidium* du comité central du Front national (qui regroupe tous les partis autres que le PCT) de 1954 à 1964, membre du *praesidium* de l'Assemblée nationale de 1964 à 1968.

[3] Andrej Ziak, théologien, professeur de théologie protestante à la faculté de théologie de Modra (ville de Slovaquie) depuis 1960, représentant de la « Renaissance slovaque », membre du *praesidium* de l'Assemblée nationale et membre de la commission des Affaires étrangères de cette Assemblée depuis 1964.

[4] Josef Zednik, député à l'Assemblée nationale depuis 1954, représente le « parti populaire ».

[5] Alois Polednak, ancien professeur, ancien journaliste, président de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale depuis 1964.

[6] Frantisek Kriegel, médecin, membre du « Front des gauches » et inscrit au parti communiste tchécoslovaque, ancien volontaire des brigades internationales pendant la guerre d'Espagne, émigre en Grande-Bretagne en 1939, se joint aux unités de l'armée tchécoslovaque combattant sur le front de l'Ouest en 1942. À son retour à Prague, il est nommé vice-Ministre de la Santé (1949 à 1952), conseiller médical auprès du gouvernement cubain (1960 à 1963), député à l'Assemblée nationale depuis 1964, membre du *praesidium* et président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de 1964 à 1968, membre du conseil scientifique du ministère de la Santé (1967-1968), membre du comité central du PCT.

[7] Le télégramme nº 2180 du 21 août, non publié, retranscrit l'appel du *praesidium* « à tout le peuple de la République socialiste tchécoslovaque », rappelant les faits : l'entrée des troupes soviétiques, polonaises, est-allemandes, hongroises et bulgares sur le territoire tchécoslovaque, faits qui se sont produits à l'insu des autorités tchécoslovaques et des organes dirigeants, constituant une violation flagrante des règles du droit international.

à Moscou, auraient été convoqués par l'ambassadeur de l'URSS[1]. On ignore la raison. Le bruit court que cet entretien pourrait être le prélude à la désignation d'une nouvelle équipe dirigeante.

Le comité municipal du PCT de Prague a invité les délégués au 14e congrès extraordinaire à se réunir sans plus attendre[2]. Les membres de la commission centrale de contrôle et révision du comité central sont convoqués pour demain (22 août). La radio fait état de nombreuses motions de soutien au général Svoboda et à M. Dubcek. (L'union des journalistes tchèques, secrétariat du conseil central des Syndicats, etc.) Les vétérans de la Seconde Guerre mondiale implorent l'Union soviétique de renoncer à la force, « autrement où serait la différence avec l'occupation allemande après Munich ? ».

D'après les estimations de l'attaché militaire, l'occupation de Prague serait assurée par au moins 300 chars T 54, T 55 disposant d'importants appuis : BTR chenilles ou à roues de tous types, canons et obusiers, mortiers de 160, multitubes anti-aériens.

La plupart des points sensibles des bâtiments administratifs ou du parti sont gardés par de petits détachements comprenant essentiellement des chars. Il y a très peu d'infanterie. Officiers et soldats soviétiques paraissent très calmes, voire apathiques.

De Bohême du Sud, un poste émetteur se fait entendre sous le nom de « Tchécoslovaquie libre ».

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

104

M. Toffin, Ministre-Délégué, adjoint au chef du gouvernement militaire français de Berlin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1367 à 1369. *Berlin, 21 août 1960.*

(*Reçu* : 20 h. 28).

Bien que la population de Berlin-Ouest soit, jusqu'à présent restée calme en dépit de l'émotion soulevée par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, trois manifestations sont annoncées pour la soirée d'aujourd'hui 21 août.

1. Un cortège, réunissant des représentants des principaux partis politiques, des syndicats et de diverses organisations de jeunesse se rendra dans

[1] Stepan Vasilyevitch Tchervonenko est d'ambassadeur d'URSS à Prague depuis mai 1965.

[2] « Radio-Tchécoslovaquie libre » invite les délégués à rejoindre Prague dès que possible et à se présenter aux comités d'entreprises des principales usines de la capitale. 1 095 délégués se sont réunis. Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Prague nos 2202 à 2205 et 2206 du 22 août 1968, non repris.

la soirée du centre de Berlin-Ouest à l'hôtel de ville de Schöneberg. Cette manifestation, qui n'est pas due à une initiative officielle, a cependant été autorisée par les autorités municipales. Le maire-gouverneur[1] prendra la parole devant l'hôtel de ville, ainsi que M. Lemmer[2], représentant du Chancelier à Berlin.

2. L'avocat Mahler[3] a fait savoir au Sénat que divers groupes d'extrême gauche (notamment le SDS[4]) prévoient une manifestation en fin d'après-midi. On a appris que leur intention est de se rendre de l'université technique au siège de la mission militaire tchèque, en brandissant des drapeaux rouges et des portraits de Mao. Si des bagarres devaient éclater, la police disperserait les manifestants.

3. En fin d'après-midi également, le « comité des citoyens » tiendra une réunion publique à l'*Olivaerplatz*. L'ancien Maire Albertz[5], M. Oxfort (FDP[6]) et Ristock (gauche SPD[7]) prendront la parole, avant que les participants se joignent, dans la soirée, à la manifestation devant l'hôtel de ville.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Klaus Schütz est le bourgmestre régnant de Berlin-Ouest depuis le 19 octobre 1967.

[2] Ernst Lemmer (CDU/démocratie chrétienne) est le représentant spécial du chancelier Kurt Georg Kiesinger à Berlin depuis 1966.

[3] Maître Mahler, avocat, est membre du comité directeur du « Club républicain » (*Republikanischer Club e.v. Berlin*), un des groupements les plus agissants de l'opposition extra-parlementaire d'extrême gauche en République fédérale. Maître Mahler est le défenseur attitré des étudiants révolutionnaires. Le Club républicain, constitué au début de 1967, rassemble de sept cents à huit cents membres, dont nombre d'entre eux ont été membres de la SDS (*Sozialistischer Deutscher Studentenbund*). Il s'est assigné pour but de rassembler les éléments progressistes de l'aile gauche du parti socialiste allemand et se considère comme un « forum » pour la discussion de problèmes politiques et culturels. Aidé financièrement par le syndicat allemand *I.G. Metall*, le club soutiendrait l'agitation fomentée par la SDS. Se référer à la dépêche de Berlin n° 73/EU du 13 avril 1968, non reprise, intitulée : *Le Club républicain*.

[4] SDS ou *Sozialistischer Deutscher Studentenbund* ou Union socialiste allemande des étudiants est créée à Hambourg en 1946, compte environ trois mille adhérents et prend de plus en plus la forme d'un parti politique depuis qu'elle s'est dotée d'un comité central, qui siège à Francfort, et d'un bureau politique de quinze membres. La SDS se réclame de l'idéologie marxiste-léniniste mais est hostile à la ligne de Moscou. Ses membres s'inspirent surtout des idées de Fidel Castro et de Mao Tsé-toung. Leur héros est « Che » Guevara. Sur le plan fédéral la SDS se présente en concurrent du KPD (parti communiste allemand) interdit. Pour plus de détails sur le mouvement étudiant en République fédérale d'Allemagne, se reporter à la dépêche n° 748 de Bad Godesberg, datée du 20 juin 1968, non publiée.

[5] Heinrich Albertz (SPD/*Sozialdemokratische Partei Deutschlands*/parti social-démocrate), bourgmestre régnant de Berlin-Ouest du 2 décembre 1966 au 19 octobre 1967.

[6] Hermann Oxfort, juriste, président du groupe parlementaire FDP/*Freie Demokratische Partei*/Parti libéral démocrate allemand, et membre de la Chambre des représentants de Berlin depuis 1963.

[7] Harry Ristock a rejoint le SPD (parti social-démocrate) en 1950, conseiller municipal à Berlin-Charlottenburg depuis 1965, chargé des questions éducatives, président du SPD de Berlin-Charlottenburg et membre du comité directeur national du SPD.

105

M. Rochereau de La Sablière, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 942. *Tel-Aviv, 21 août 1968.*
(*Reçu* : 21 h. 59).

La presse israélienne du soir commente sévèrement l'occupation de la Tchécoslovaquie. Pour le *Maariv*[1] « ceux qui s'imaginaient que l'URSS avait évolué se sont totalement trompés. Rien n'a changé depuis les aspirations à l'hégémonie de Pierre le Grand[2] et de Staline le terrible »[3]. Aux yeux du *Yedioth Aharonoth*[4] « en faisant des efforts pour conserver son empire colonial européen l'URSS perdra les sympathies du monde communiste. Les conséquences en seront considérables ».

D'autre part, les journaux rappellent la thèse israélienne que l'URSS a poussé la RAU à la guerre en 1967[5] et conseillent aux dirigeants arabes de se méfier de Moscou s'ils tiennent à l'indépendance de leur pays.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

106

M. Plihon, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Prague, 21 août 1968.*

Déclaration
du gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque,
Prague le 21 août 1968

À tout le peuple tchécoslovaque

Contre la volonté de son Gouvernement, de l'Assemblée nationale, contre la direction du parti communiste de Tchécoslovaquie et de son peuple, la Tchécoslovaquie vient d'être occupée par les troupes des cinq pays membres du pacte de Varsovie[6].

[1] *Maariv* (*Le Soir*) est un quotidien fondé en 1947. Ce journal indépendant, pro-occidental, partisan du général Dayan, assez bien renseigné et rédigé, a le plus fort tirage des quotidiens israéliens. Il est la propriété d'une association de journalistes.

[2] Pierre Ier Alexeïevitch, dit Pierre le Grand, (1672-1725), empereur de Russie de 1682 à sa mort, est le fondateur de la Russie moderne.

[3] Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit Staline (1879-1953), secrétaire général du comité central du parti communiste d'URSS de 1922 à 1953. Une fois Zinoviev et Kamenev, ses rivaux éliminés, Trotsky exilé en 1929, Staline exerce un pouvoir sans partage jusqu'à sa mort.

[4] *Yedioth Aharonoth* (*Dernières nouvelles*), fondé en 1939, est un quotidien indépendant d'information générale, orienté plus à gauche que *Maariv*.

[5] Allusion à la guerre dite des « Six jours », 5-11 juin 1967.

[6] Le 20 août, vers 23 heures, cinq cent mille hommes de troupe appartenant aux forces soviétiques, est-allemandes, hongroises, polonaises et bulgares franchissent, sans préavis, les frontières

C'est ainsi que pour la première fois dans l'histoire du mouvement communiste a eu lieu un acte d'agression contre l'État dirigé par le parti communiste, acte perpétré par les armées alliées des pays socialistes[1]. La situation cruciale persiste depuis le petit matin. Les organismes constitutionnels de la République se trouvent profondément désagrégés, les membres du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, de la direction du parti communiste, du Front National ainsi que d'autres organisations sont dépourvus de toute possibilité de se contacter mutuellement et de contacter la population de ce pays, qui au cours des derniers mois leur a manifesté spontanément sa confiance.

Plusieurs membres du Gouvernement et de la direction du Parti, les dirigeants de l'Assemblée nationale ainsi que d'autres personnages ont été internés[2]. La radiodiffusion tchécoslovaque semi-illégale maintenue grâce aux efforts extrêmes de ses fonctionnaires et graduellement réduite au silence, reste comme le dernier moyen de communication.

Même dans cette situation, le gouvernement tchécoslovaque et les organismes constitutionnels, ainsi que la direction du parti entendent exercer leurs fonctions constitutionnelles et assurer la vie normale de notre pays.

Nous vous adressons à tous, les Tchèques, les Slovaques, les citoyens appartenant aux minorités nationales, tous les ressortissants de la République tchécoslovaque l'appel suivant :

1. Nous exigeons le départ immédiat des troupes des cinq pays membres du pacte de Varsovie, nous exigeons que les provisions de ce traité soient respectées et que soit pleinement respectée la souveraineté de la Tchécoslovaquie.

2. Nous demandons instamment des gouvernements de l'URSS, de la RPP, de la RPH, de la RPB[3] de donner l'ordre d'arrêter des actes armés qui mènent à l'effusion de sang et à la destruction des valeurs matérielles de notre pays.

3. Nous exigeons que soient rétablies incessamment les conditions normales pour l'activité des organismes constitutionnels et politiques de la Tchécoslovaquie, que soit levé l'internement des membres de ces organismes pour leur permettre de reprendre leurs activités.

4. Nous demandons la convocation immédiate de la session plénière de toute l'Assemblée nationale à laquelle le Gouvernement au complet présenterait ses points de vue ainsi que les propositions pour la solution de la situation existante.

d'État de la République socialiste de Tchécoslovaquie. Se reporter au télégramme de Prague n° 2180 du 21 août reprenant l'édition spéciale du *Rude Pravo* qui publie un appel du *praesidium* au peuple tchécoslovaque et au télégramme n°s 2177 à 2179 du même jour brossant un rapide tableau de la situation à Prague au matin du 21.

[1] Ces forces appartiennent à cinq pays membres du pacte de Varsovie, dont la Tchécoslovaquie fait également partie.

[2] Sont arrêtés : Dubcek, Cernik (Premier ministre), Smrkovsky (président de l'Assemblée nationale), Spacek (membre du *praesidium* du comité central du PCT), Kriegel (président du Front national) et Simon (membre suppléant du *praesidium* du comité central du PCT).

[3] RPP : République populaire de Pologne ; RPH : République populaire de Hongrie ; RPB : République populaire de Bulgarie.

À tous les citoyens :

Nous vous invitons à appuyer les revendications précitées du Gouvernement, particulièrement :

1. En faisant preuve comme maintes fois par le passé, de la circonspection politique nécessaire et en rassemblant vos forces autour du gouvernement tchécoslovaque existant et légalement élu, auquel vous avez exprimé votre confiance au mois d'avril[1].

2. En empêchant que soit, sous une forme quelconque, mis à la tête de notre République un autre gouvernement que celui qui a été élu dans les conditions de liberté et de démocratie et de plein respect des principes de notre Constitution.

3. En mobilisant les effectifs de nos usines, des coopératives agricoles et d'autres postes de travail pour qu'ils s'adressent aux commandements des troupes d'occupation et aux gouvernements des cinq pays membres du pacte de Varsovie avec cette déclaration et avec une demande d'appui du point de vue du gouvernement tchécoslovaque.

4. En créant les conditions pour le maintien de l'ordre, en évitant toutes les actions spontanées contre les troupes d'occupation, en assurant par nos propres moyens l'approvisionnement indispensable de la population en denrées alimentaires, en eau, en gaz, en énergie, etc. dans toutes les régions et en prenant soin de la sécurité des usines, des installations essentielles et en prévenant d'autres dégâts économiques.

Chers citoyens :

Nous vivons une période difficile. Une vie heureuse de ce pays ne peut être assurée que par le peuple qui y vit et peine. Nous sommes persuadés en ce moment que vous accordez votre plein appui au Gouvernement que vous mettez toutes vos forces au service de notre République socialiste.

Citoyens et citoyennes :

Avec votre aide, nous sommes encore à même d'achever la grande œuvre de renouveau commencée au mois de janvier. Le gouvernement est convaincu qu'avec votre aide nous arrivons à bout de nos efforts sans victimes et sans effusion de sang inutiles.

(*Nations unies et Organisations internationales, S 38, Conseil de sécurité, Tchécoslovaquie, 1968*)

[1] Le 8 avril 1968, nomination du nouveau gouvernement présidé par Oldrich Cernik.

107

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1720 à 1724. *Pékin, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 9 h. 32).

Les mots qui conviendraient pour décrire les réactions de nos collègues d'Europe orientale devant les événements de Tchécoslovaquie sont la surprise, la consternation et la honte.

Le chargé d'Affaires tchèque[1] se félicitait encore dans l'après-midi du 20 août de la teneur de l'accord de Bratislava[2]. Il insistait sur le caractère irréversible de l'évolution intervenue dans son pays, sur l'unanimité de la population, sur son attachement aux principes généraux du socialisme et son désir de défendre, dans ce cadre, ses intérêts nationaux. Il faisait valoir que les règles imposées par le CAEM[3] avaient considérablement ralenti la croissance économique.

Hier au soir, 21 août, le chargé d'Affaires de Bulgarie[4] tentait, avec une gêne visible, de justifier l'invasion par un prétendu appel à l'aide que la majorité des membres du *praesidium* du parti tchécoslovaque aurait adressé aux alliés du pacte de Varsovie. D'une manière générale, ses propos donnent à penser que l'un des objectifs des dirigeants de Moscou et de leurs associés a été de jouer, à la veille de la réunion du nouveau congrès du parti[5], sur les divergences existant encore aux échelons supérieurs de la hiérarchie.

Le chargé d'Affaires de Pologne[6] fonde apparemment certains espoirs, dans cette perspective, sur l'attitude du président Svoboda ainsi que de

[1] M. Kosman.

[2] Une conférence réunissant les représentants des partis communistes et ouvriers de Bulgarie, de Hongrie, de la République démocratique allemande, de Pologne, de l'URSS et de la Tchécoslovaquie se tient à Bratislava le 3 août. Se reporter aux télégrammes de Prague nos 1939 à 1954, 1955 à 1970 et 1981 des 4 et 6 août, non publiés.

[3] Le CAEM ou conseil d'assistance économique mutuelle, aussi désigné sous l'acronyme anglais, *Comecon*, est constitué le 25 janvier 1949 par la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique. L'Albanie y adhère quelques semaines plus tard (de 1949 à 1961), suivie en 1950 par la République démocratique allemande. Sont admis en qualité d'« observateurs » la Yougoslavie (1955), la Mongolie, la Chine, la Corée du Nord, le Vietnam du Nord (1956). Après la rupture entre Moscou et Tirana en 1961, l'Albanie s'en retire, puis trois des quatre pays socialistes d'Asie (dont la Chine) ne participent plus aux travaux du Conseil. Le CAEM est une organisation d'entraide économique entre différents pays du bloc communiste.

[4] M. Bossev.

[5] Le XIVe Congrès extraordinaire du parti communiste tchécoslovaque tient sa première session à Prague le 22 août 1968. Étant donné les circonstances exceptionnelles, le Congrès n'a pas pu examiner dans sa totalité le programme fixé, c'est pourquoi il s'est proclamé « Congrès permanent ». Le texte de la résolution finale adoptée à l'issue de cette session est transmis par le télégramme de Prague no 2250 du 25 août 1968, non repris.

[6] M. Rowinski.

MM. Lenart[1] et Bilak[2]. Ce diplomate se garde d'écarter comme invraisemblable l'hypothèse d'une démission de M. Kossyguine[3]. Il estime au contraire possible que M. Polianskii[4] ou M. Mazurov[5] soient prochainement appelés à lui succéder à la présidence du Conseil des ministres de l'URSS.

Notre collègue s'attend, d'autre part, à une réaction très vive de la part de la Chine[6] qui s'efforcera, selon lui, d'exploiter par tous les moyens la nouvelle crise ouverte dans le mouvement communiste international. Il croit que nous allons assister ici, au cours des prochains jours, à une relance non seulement de la campagne de presse mais encore des manifestations de masse contre les « révisionnistes ». Les premières réactions en provenance de Tirana – qui dénoncent simultanément l'agression soviétique et l'attitude de non-violence adoptée par M. Dubcek – donnent à penser que, dans l'hypothèse où Moscou s'efforcerait d'arriver à un compromis, Pékin inviterait la population à la lutte armée contre l'occupant.

Quant à l'ambassadeur de Roumanie[7], il se montrait hier soir fort préoccupé et anxieux de connaître le résultat de la réunion du comité central de son parti. Son conseiller avait, il y a environ un mois, confié au ministre-conseiller[8] que les Soviétiques s'étaient assuré la collaboration d'une soixantaine de membres du comité central tchécoslovaque réfugiés en URSS sous prétexte de vacances (cf. mon télégramme nº 1585 à 1592[9]).

Enfin l'ambassade de Tchécoslovaquie à Pékin vient de diffuser ce matin le texte de la note de protestation adressée par son gouvernement à ceux d'URSS, de Pologne, de Hongrie, de Bulgarie et de République

[1] Josef Lenart, Slovaque, Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie de septembre 1963 au 8 avril 1968. Il devient membre de la commission des relations étrangères de l'Assemblée nationale et président de la commission idéologique du comité central du PCT. Lors du remaniement de la direction du parti, le 4 avril, Josef Lenart est rétrogradé du rang de membre du *praesidium* du comité central du PCT à celui de candidat-membre mais il conserve sa place de secrétaire et membre du secrétariat du PCT.

[2] Vasil Bilak, Slovaque, adhère au parti communiste en 1945, élu au comité central du parti communiste tchécoslovaque en 1954, et devient, cette même année, membre du *praesidium* du conseil national slovaque. Il monte les échelons dans la hiérarchie, en juillet 1960, il est élu vice-président de ce conseil national, en novembre 1962, membre du *prasesidium* du parti communiste slovaque et secrétaire de son comité central. Il est ainsi le principal assistant de Dubcek au sein parti communiste slovaque. Il lui succède en janvier 1968. Vasil Bilak est membre du nouveau *praesidium* du PCT constitué le 31 août 1968. Se référer au télégramme de Prague nos 2424 à 2429 du 2 septembre 1968, non publié. Bilak et Lenart sont considérés comme « conservateurs ».

[3] Alexeï Nikolaïevitch Kossyguine est président du Conseil des ministres de l'URSS depuis octobre 1964.

[4] Dimitri Stepanovich Polianskii est premier vice-ministre du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965.

[5] Kirill Trofimoovich Mazurov est premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965.

[6] Se reporter à la note nº 291/AS du 3 septembre 1968 émanant de la direction d'Asie-Océanie, intitulée : *La Chine devant les événements de Tchécoslovaquie*, non reproduite.

[7] M. Aurel Duma est ambassadeur de la République socialiste de Roumanie en République populaire de Chine.

[8] M. Pierre Cerles est premier conseiller près l'ambassade de France en République populaire de Chine depuis août 1966.

[9] Dans ce télégramme de Pékin nos 1585 à 1592 du 29 juillet, non publié, le chargé d'Affaires de Roumanie fait part des inquiétudes que cause l'affaire tchécoslovaque.

démocratique allemande. Les membres de l'ambassade affirment *in fine* qu'ils apportent unanimement leur soutien à la juste position de leur gouvernement et condamnent l'invasion et l'occupation illégales de leur patrie.

(*Europe, Tchécoslovaquie, 1961-1970, 1968*)

108

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À DAMAS,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 384 et 385. *Damas, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 9 h. 45).

La presse et la radiodiffusion syriennes approuvent sans réserve l'occupation de la Tchécoslovaquie par les armées de la Russie soviétique et des autres membres du pacte de Varsovie[1] qui y ont participé.

Elles reproduisent les déclarations publiées par l'agence *Tass*[2] d'après lesquelles ce serait à la demande du « gouvernement tchécoslovaque » que l'intervention aurait eu lieu.

Elles se félicitent de voir ainsi déjouées les « manœuvres impérialistes » destinées à rompre l'unité du camp socialiste, et laissent prévoir que les armées occupantes évacueront la Tchécoslovaquie dès que les mesures nécessaires auront été prises pour éviter la réapparition d'un nouveau Dubcek[3].

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Les forces armées de cinq pays membres du pacte de Varsovie ont participé à l'invasion du territoire tchécoslovaque, à savoir : celles de la République démocratique allemande, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne, et de l'Union soviétique.

[2] Se reporter au télégramme de Moscou n°s 3248 à 3251 du 22 août, non repris ici, retranscrivant l'analyse de la presse soviétique et soulignant son souci d'expliquer, de justifier et de rassurer en ce qui concerne l'intervention militaire en Tchécoslovaquie.

[3] Le 5 janvier 1968, Alexandre Dubcek remplace Antonin Novotny comme premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque. Réformateur, il est le promoteur d'un « communisme à visage humain ».

109

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4541 à 4543. *Bonn, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 14 h. 15).

Diverses manifestations hostiles à l'Union soviétique ont eu lieu en République fédérale à la suite de l'entrée des troupes du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie. Tandis que des cortèges pouvant atteindre 2 500 personnes ont défilé devant les missions militaires ou commerciales soviétiques à Hambourg, Francfort, Cologne, Bochum et Wuppertal, les étudiants se sont livrés à des manifestations devant l'ambassade à Bonn.

Alors que M. Tsarapkine[1] en sortait pour se rendre chez le Chancelier, sa voiture a été bloquée une dizaine de minutes par 200 manifestants qui proféraient des cris hostiles.

Une foule s'est de nouveau massée devant l'ambassade soviétique, tandis que le chef du protocole de l'*Auswärtiges Amt* se rendait auprès de M. Tsarapkine en fin de soirée. Des pierres ont brisé la quasi-totalité des vitres, tandis que des bouteilles remplies de colorant maculaient la façade. Jusque tard dans la nuit, œufs et tomates ont été lancés sous des huées[2].

La première chaîne de la télévision avait installé ses projecteurs et, de quart d'heure en quart d'heure, transmettait, en direct, quelques minutes de ce spectacle, interviewant les manifestants. Parmi ces derniers, un jeune tchèque déclarait : nous sommes de bons socialistes, alors pourquoi ?

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

110

M. Gorce, Ambassadeur de France à Bagdad,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1279 à 1281. *Bagdad, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 14 h. 55).

Si l'on en croit la presse officieuse, le gouvernement de Bagdad semble avoir adopté sans réticence la thèse soviétique concernant les événements

[1] Semion K. Tsarapkine est ambassadeur d'URSS en République fédérale d'Allemagne depuis juin 1966.

[2] *Note infra-marginale du document* : « L'URSS a fait une protestation officielle ». En réponse à la protestation très vive élevée par Moscou, le gouvernement fédéral exprime ses regrets et indique qu'il prend à sa charge la réparation des dommages, sans manquer de souligner que la population de la RFA jouit de l'entière liberté d'expression de ses opinions. Se référer au télégramme de Bonn n°s 4654 à 4656 du 27 août, non repris ici.

de Tchécoslovaquie[1]. Dans un éditorial inspiré par un violent anti-américanisme, le quotidien en langue anglaise *Bagdad Observer* du 22 août félicite l'Union soviétique « d'avoir si loyalement rempli son devoir fraternel » envers le peuple tchécoslovaque victime de manœuvres inspirées « par l'impérialisme et le sionisme » et conduites « par des aventuriers et des renégats ». Une attitude de mollesse, y lit-on, n'aurait fait qu'encourager les ennemis de la liberté et porter atteinte au mouvement de libération des peuples à l'avant-garde duquel luttent les Arabes.

Quant à « l'excitation de la propagande occidentale à propos d'une prétendue violation des droits du peuple », personne ne s'y laissera prendre. En tout cas pas les Arabes qui ont fait leur choix entre l'impérialisme « dont les mains sont dégouttantes du sang de leurs frères assassinés en Palestine »[2] et le monde socialiste qui a toujours apporté son appui à leur cause.

La position prise par la France à propos de ces événements n'a suscité aucun commentaire. Les quotidiens se bornent à rapporter la phrase du communiqué publié à Paris[3] le 21 août déplorant « ce coup porté à la détente en Europe ».

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

111

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3666 à 3669. *Alger, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 24).

L'Algérie ne condamne pas à travers sa presse l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Les journaux se bornent à constater que l'occupation

[1] Le télégramme de Moscou nos 3248 à 3251 du 22 août reprend les commentaires de la presse soviétique sur l'intervention des forces du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie. Les documents diffusés par l'agence *Tass* témoignent d'un souci d'expliquer, de justifier et de rassurer. Le principal argument avancé est la nécessité où s'est trouvée l'URSS d'empêcher qu'un pays socialiste ne sorte de la communauté socialiste. En ce qui concerne les réactions extérieures, la *Pravda* rapporte l'approbation de certains pays socialistes à cette intervention, toutefois aucune allusion n'est faite à la Roumanie et à la Yougoslavie.

[2] Allusion au conflit israélo-arabe.

[3] Le communiqué de la présidence de la République, publié dans *Le Monde* du 23 août, p. 9 est le suivant : « L'intervention armée de l'Union soviétique en Tchécoslovaquie montre que le gouvernement de Moscou ne s'est pas dégagé de la politique des blocs, qui a été imposée à l'Europe par l'effet des accords de Yalta, qui est incompatible avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qui n'a pu et ne peut conduire qu'à la tension internationale. La France, qui n'a pas participé à ces accords et qui n'adopte pas cette politique, constate et déplore le fait que les événement de Prague, outre qu'ils constituent une atteinte aux droits et au destin d'une nation amie, sont de nature à contrarier la détente européenne telle qu'elle la pratique elle-même et s'efforce d'y engager les autres et qui seule peut assurer la paix ».

armée « réalisée par les troupes de cinq pays du pacte de Varsovie » s'est déroulée « sans effusion de sang ». Ils notent qu'aucune opposition de l'armée tchécoslovaque ne s'est manifestée et que Radio-Prague dans plusieurs de ses bulletins a invité la population à garder son calme. Ils publient largement les communiqués de l'agence *Tass* et des radios polonaise et est-allemande exposant les motifs d'une intervention qui cessera « aussitôt que les menaces contre-révolutionnaires auront été éliminées ». Les réactions occidentales sont très brièvement consignées sous le titre « surprise et agitation dans les pays occidentaux ». *El Moudjahid*[1] manifeste toutefois, lui aussi, quelque surprise. L'unique commentaire auquel il se livre est le suivant : « Certes la presse de Prague a élevé le ton depuis une dizaine de jours contre certains pays du Pacte, mais l'on estimait que la menace d'un retour d'une crise grave était totalement écartée par les entretiens de Cierna et de Bratislava ». Une carte représente l'environnement de la Tchécoslovaquie avec la légende suivante : « une position vitale au sein de la Communauté socialiste d'Europe ».

L'éditorial du quotidien d'Alger est consacré aux relations algéro-marocaines. Le colonel Boumediene a reçu hier à Oran l'envoyé spécial du Roi Hassan[2]. On se félicite à Alger de la fréquence des contacts entre les deux pays. Il est rappelé que le commandant Chabou[3], puis M. Tewfik el Madani[4], enfin le ministre du Commerce, M. Delleci[5] se sont rendus récemment au Maroc. Tout cela est la preuve, estime *El Moudjahid*, que les deux pays frères « sont engagés dans un effort commun pour le développement des liens qui les unissent dans le cadre de l'édification du Grand Maghreb ». Rappelant que le 20 août[6] est un anniversaire commun aux deux peuples, le journal assure que « les luttes entreprises dans le passé pour chasser le colonisateur déterminent le chemin à suivre… ». Le voyage de M. Tayeb Benhima constitue une « pierre nouvelle de l'édifice qu'Algériens et Marocains bâtiront ensemble pour la paix et la prospérité des deux pays ».

[1] *El Moudjahid* est un quotidien généraliste algérien en langue française. Il a commencé à paraître le 22 juin 1965, soit trois jours après le coup d'État du 19 juin 1965. Ce journal est né de la fusion des deux quotidiens *Alger républicain* et *Le Peuple*. Quelques brèves mentions sur les événements de Tchécoslovaquie sont reprises dans les télégrammes d'Alger n°s 3675 à 3679, 3703 à 3707 et 3721 à 3724, respectivement des 23, 24 et 28 août 1968.

[2] M. Tayebi Ahmed Benhima, envoyé spécial du roi du Maroc Hassan II, porteur d'un message pour le président algérien, est reçu par celui-ci à Oran le 21 août.

[3] Le commandant Moulay Abdessalam Chabou est membre du Conseil de la Révolution et secrétaire général du ministère algérien de la Défense nationale.

[4] Tewfik el Madani ancien ministre des wqafs (1962-1964), représentant de l'Algérie auprès de la Ligue arabe depuis décembre 1964.

[5] Noureddine Delleci, ancien directeur du commerce extérieur du ministère algérien de l'Économie nationale, est ministre du Commerce depuis 1964.

[6] Le 20 août au Maroc marque l'anniversaire de la révolution du Roi et du Peuple. Il rappelle la déportation du sultan Mohammed V après sa destitution par les autorités françaises en 1953. Cet événement provoque un sursaut de nationalisme dans la population. L'Algérie célèbre le double anniversaire du 20 août 1955 et 1956, deux dates qui rappellent l'offensive généralisée dans le Nord-Constantinois et la tenue du congrès de la Soummam, étapes décisives dans le succès de la révolution algérienne.

On apprend qu'un envoyé spécial[1] du président Tubman[2] est arrivé à Alger. M. Dossumu sera reçu par le colonel Boumediene. Par ailleurs, la participation du président Tsiranana au prochain sommet de l'OUA est confirmée. Enfin, M. Haman Dicko[3], ambassadeur du Cameroun à Paris et également accrédité ici, est arrivé à Alger où il séjournera jusqu'à la fin de la conférence de l'OUA.

Les messages de solidarité à l'Algérie à propos de l'affaire du *Boeing*[4] réapparaissent dans la presse. Ceux du Koweït, de Guinée, de Turquie, de la RDA, de l'Iran sont aujourd'hui publiés à côté de la lettre adressée à M. Bouteflika par M. Terrenoire[5] où le président de l'association de solidarité franco-arabe remercie les autorités algériennes pour leur accueil et assure le président Boumediene de son « respect ». La position du gouvernement algérien dans l'affaire palestinienne y est qualifiée d'exemplaire « parce que fondée d'une part sur la volonté nationale de survie des occupés et des exilés et d'autre part sur la morale internationale ».

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

112

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à divers Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T.C nº 315[6]. *Paris, 22 août 1968, 16 h. 07.*

Le chargé d'Affaires de Tchécoslovaquie a, sur instruction de son gouvernement, informé le 21 août, à 18 h. 30, le Département de la situation dans

[1] M. Dossumu Johnson.

[2] William Tubman, avocat, est le président de la République du Liberia depuis le 3 janvier 1944.

[3] El Hadj Mahmoudou Haman Dicko, nouvel ambassadeur du Cameroun à Paris, se rend à la onzième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OUA, qui se tient à Alger à partir du 4 septembre, suivie du sommet des Chefs d'État du 13 au 16 septembre.

[4] Dans la nuit du 22 au 23 juillet, un commando palestinien du Front populaire de libération de la Palestine détourne sur Alger un *Boeing 707* de la compagnie israélienne *El Al* qui a décollé de l'aéroport de Rome pour son vol régulier vers Tel-Aviv. Les membres de l'équipage, les passagers israéliens et le *Boeing* d'*El Al* retenus à Alger sont libérés le 31 août.

[5] Louis Terrenoire, ancien journaliste, collabore à divers journaux, vient de la résistance et de la démocratie chrétienne, élu député de l'Orne à l'Assemblée nationale, à plusieurs reprises, partisan d'une politique libérale en Algérie, il est, en 1958, directeur des informations et des actualités à la radiodiffusion – télévision française, puis ministre de l'Information en 1960-1961. Nommé ministre délégué auprès du Premier ministre (cabinet Michel Debré remanié) du 24 août 1961 au 13 avril 1962, Européen convaincu, il est le représentant de la France au parlement européen depuis 1962, réélu en mai 1967, et vice-président depuis 1967, président puis vice-président d'honneur du comité français de l'Union paneuropéeenne, enfin en 1967, il fonde l'association de solidarité franco-arabe.

[6] Ce télégramme-circulaire est signé par M. François Puaux, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe depuis 1964.

son pays, occupé la veille à 23 heures par les forces armées des cinq puissances[1], sans l'accord d'aucune autorité légitime tchécoslovaque.

Monsieur Kriz[2] nous a donné officiellement connaissance de la déclaration du *praesidium* du comité central[3], approuvée le 21 août par les membres du gouvernement encore libres qui ont pu se réunir, ainsi que par l'Assemblée nationale. Il nous a également informés de la démarche de protestation effectuée dans les cinq capitales intéressées par les ambassadeurs de Tchécoslovaquie, qui ont remis une note exigeant le retrait immédiat des forces d'occupation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

113

M. Plihon, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2199 à 2201. *Prague, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 28).

Le président Svoboda s'est adressé hier soir, à 21 h. 30, pour la seconde fois à la population[4]. Son allocution a été diffusée par « Radio-Prague libre ».

Le Département voudra bien en trouver ci-après la traduction.

Citation : Je vous parle aujourd'hui pour la seconde fois au cours de cette journée fatale. Nous traversons des moments exceptionnellement graves dans l'histoire de notre Nation. Sur le territoire de notre République sont entrées des unités de l'URSS, de la Pologne, de la Bulgarie, de l'Allemagne (orientale) et de Hongrie. Cela a eu lieu sans l'accord des représentants constitutionnels de ce pays qui, conscients de leurs responsabilités à l'égard de cette Nation et de ce pays, doivent résoudre rapidement cette situation et obtenir le retrait des troupes le plus rapidement. Dans ce sens, j'ai déployé aujourd'hui tous les efforts possibles que me permettent les conditions actuelles. Entre autres, j'ai convoqué aujourd'hui la session plénière de l'Assemblée nationale. Ce soir, je me suis entretenu avec les membres du gouvernement en ce qui concerne certains problèmes les plus urgents en vue de reprendre la vie normale dans notre pays et d'assurer son intégrité.

[1] Il s'agit des forces armées de la Bulgarie, de la Hongrie, de la République démocratique allemande, de la Pologne et de l'URSS.

[2] M. Kriz, conseiller près l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris depuis mai 1966. C'est son deuxième séjour dans la capitale française où de 1958 à 1962, il avait exercé les fonctions de premier secrétaire.

[3] Reproduite ci-dessus n° 106.

[4] Se reporter à la déclaration du gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque, appel au peuple, en date du 21 août (n° 106) et au télégramme de Prague n°s 2190 à 2194 du 21 août (n° 103). Ces documents sont publiés ci-dessus.

Demain, les entretiens se poursuivront et, je l'espère également, avec le président du Conseil, Cernik[1]. Je suis conscient de tous les problèmes et difficultés provoqués par cette situation. Je vous adresse, chers citoyens, encore une fois un pressant appel et vous demande la plus grande sagesse afin d'éviter tout ce qui pourrait provoquer des actions regrettables avec les conséquences irrémédiables qui en découleraient.

Surtout à vous, nos jeunes, je vous prie. Je vous le demande à vous tous, ouvriers, paysans, agriculteurs, par votre attitude prouvez à nouveau votre attachement à l'égard de la démocratisation, de la liberté et du socialisme.

Pour nous, il n'y a pas de possibilité de faire machine arrière. Le programme d'action et la déclaration-programme[2] du Gouvernement expriment les intérêts vitaux et les besoins de tout le peuple de notre Patrie et, pour cette raison, nous devons poursuivre l'œuvre que nous avons commencée. Nous ne perdons pas la foi, nous allons tous nous unir, avec le PCT et le Front national. Nous allons poursuivre de toute façon la vie de nos nations.

Fin de citation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

114

M. Wapler, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1180 à 1184[3]. *Varsovie, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 30).

Le premier secrétaire du parti polonais[4] se trouve une nouvelle fois soumis à de rudes épreuves. Homme de compromis, ayant à faire face à une difficile situation intérieure, il ne veut pas que l'affaire tchécoslovaque, tant

[1] MM. Dubcek, Cernik, Smrkowsky et Kriegel sont gardés à vue dans l'immeuble du comité central depuis l'arrivée des troupes soviétiques. *Radio Prague-Libre* annonce le 22 août que ces personnalités ont été emmenées séparément pour une destination inconnue. Voir le télégramme de Prague n°s 2195 et 2196 du 21 août, non repris.

[2] La déclaration adoptée le 22 août par le XIVe congrès extraordinaire du PCT est transmise par le télégramme de Prague n° 2206 du 22 août ; se reporter aussi au télégramme n° 2250 du 25 août qui rend compte de la résolution finale publiée à l'issue de la première session de ce congrès extraordinaire.

[3] Ce télégramme est signé par Jacques Fouchet, premier conseiller près l'ambassade de France en Pologne depuis janvier 1967.

[4] Wladyslaw Gomulka est élu secrétaire général du parti ouvrier unifié polonais (POUP) en 1947. Écarté pour « déviationnisme et nationalisme », il est démis de toutes ses fonctions, en 1948, arrêté en 1951, libéré en 1954 et réhabilité. En octobre 1956, il est élu premier secrétaire du comité central et mène en douceur avec l'appui de l'armée et de la majorité du parti polonais des réformes de structure. L'URSS mobilise l'Armée rouge pour marcher sur Varsovie, mais reçoit l'assurance que le gouvernement Gomulka n'est ni anticommuniste ni antisoviétique. Sur l'« octobre polonais », voir *D.D.F.*, 1956-III, sous la rubrique « Pologne » de la Table méthodique.

par ses répercussions sur le plan international que sur le plan intérieur, vienne compromettre la position du gouvernement polonais dont il a eu beaucoup de mal à préserver l'équilibre.

Sur le plan extérieur, M. Gomulka était opposé à une intervention armée en Tchécoslovaquie. Cette position déjà adoptée à la réunion des Cinq tenue à Varsovie en juillet dernier[1] semble avoir été maintenue. Mais en même temps il ne pouvait méconnaître que le libéralisme prôné par M. Dubcek devait provoquer en Pologne une évolution dans le même sens. Or, M. Gomulka savait, par son expérience de 1956, que les Soviétiques ne l'accepteraient pas. La voie suivie par la Tchécoslovaquie s'avérait donc nuisible aux intérêts de la Pologne. Nous ignorons quelle fut la pression exercée sur lui mais M. Gomulka, cédant aux demandes des Allemands de l'Est et des Russes, finit par accepter de participer à l'invasion de la Tchécoslovaquie.

Une fois l'action engagée, il semble avoir cherché à réduire au maximum le rôle de la Pologne tout en essayant de justifier la décision prise. Dans sa déclaration du 21 août[2] le gouvernement polonais affirme que l'envoi des troupes du pacte de Varsovie ne fait que répondre à une demande présentée par des activistes tchécoslovaques. Aucune précision n'est donnée sur ce point mais on se plaît à souligner que Varsovie n'a pu rester insensible à cet appel.

Ce document vise essentiellement à fournir une justification de l'intervention en Tchécoslovaquie. Celle-ci est nécessaire au premier secrétaire. Sur le plan international, si la situation s'aggrave il pourra toujours essayer de se disculper. Sur le plan intérieur il ne veut pas donner au peuple polonais l'impression qu'il est le responsable de cette aventure.

Au début, tout sembla se passer sans trop de difficultés. Les troupes étaient entrées sans résistance, la réaction internationale ne dépassait pas ce qui avait été prévu et l'opinion polonaise restait calme.

Puis très vite, tout en respectant le calme de la rue, la population polonaise s'alarma. Les boutiques se vidèrent et dans certaines régions l'essence commença à manquer. Les mouvements d'avions tant à Varsovie qu'à Cracovie inquiétèrent les gens et quelques civils commencèrent à dire qu'ils attendaient leur mobilisation.

Comme il fallait s'y attendre, M. Gomulka reste silencieux. Il orchestre cependant ce que disent les journaux, la radio et la télévision. Le but à

[1] Les 14 et 15 juillet 1968, se réunit à Varsovie, en l'absence de la Tchécoslovaquie, la conférence des dirigeants des cinq pays communistes suivants : URSS, Pologne, Hongrie, Bulgarie, République démocratique allemande (RDA) pour examiner l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie. MM. Leonid Brejnev, Alexis Kossyguine et Nicolas Podgorny y assistent. Le communiqué publié annonce qu'une lettre commune est adressée à Prague.

[2] Se reporter au texte de la déclaration *TASS* du 21 août, justifiant l'entrée en Tchécoslovaquie des forces du pacte de Varsovie. Le télégramme de Varsovie n°s 1211 à 1216 du 27 août, non publié, indique que l'entrée des troupes polonaises en Tchécoslovaquie, dans la nuit du 20 au 21, n'a été précédée et suivie, que l'on sache, par aucune réunion des organismes directeurs du parti et du gouvernement. Tout s'est passé comme si la décision avait été prise plusieurs jours à l'avance. Le maréchal soviétique Gretchko, accompagné d'un important État-major, s'est rendu le 16 août dans la région de Wroclaw. Il s'est entretenu avec le chef d'État-major de l'armée polonaise, le général Chocha.

atteindre semble être de rassurer l'opinion sur les conséquences d'une aventure dont les dirigeants polonais cherchent à rejeter la responsabilité sur le gouvernement tchécoslovaque. Jusqu'ici, il ne semble pas avoir été atteint.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

115

M. Desmazières, Chargé d'Affaires *a.i.* à Lisbonne,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 274. *Lisbonne, 22 août 1968.*

Diffusion réservée. Urgent. (*Reçu* : 23 h. 00).

Le Directeur général des Affaires politiques[1] vient de me faire une communication urgente.

Des émissaires biafrais ont demandé aux autorités portugaises d'être leur porte-parole auprès du gouvernement français. La précarité extrême de la situation militaire, la difficulté de maintenir en service les quelques aérodromes de fortune, la pénurie générale mettent la résistance biafraise presque à [...]. Or les déclarations faites par le général de Gaulle devant le Conseil des ministres[2] ont éveillé chez ces dirigeants ibo un immense espoir qui risque d'être bientôt réduit à rien. C'est parce que ceux-ci ont en ce moment des difficultés à prendre contact avec Paris qu'ils ont chargé les Portugais de leur message qui est un véritable S.O.S.

M. Caldeira Coelho m'a demandé de transmettre sans délais cet appel à Votre Excellence de la part de M. Franco Nogueira[3].

Les Biafrais ont renouvelé, aussitôt après le coup de force soviétique[4], une démarche qu'ils avaient faite lundi 19 parce que les fournitures d'armement de Tchécoslovaquie – le dernier avion est passé à Lisbonne samedi 17 – risquent de se trouver très perturbées.

À ma demande M. Caldeira Coelho a précisé qu'il lui semblait que les Biafrais attendaient éventuellement de nous, non pas tant une aide financière ou matérielle que naturellement ils n'excluent pas, qu'une action positive auprès des organismes internationaux soit auprès du Conseil de sécurité afin qu'il ordonne un cessez-le-feu, soit auprès de l'OUA qui avait au moins reconnu l'existence du problème biafrais, et il a observé à ce propos que la Tunisie avait à un certain moment paru s'intéresser au sort du Biafra.

[1] M. Caldeira Coelho est directeur général des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères du Portugal.

[2] Il s'agit des déclarations faites lors du Conseil des ministres du 31 juillet, reprises par M. Le Theule. Voir la note du 29 juillet reproduite plus haut nº 59.

[3] M. Franco Nogueira est le ministre portugais des Affaires étrangères depuis 1961.

[4] Il s'agit de l'attaque soviétique sur Prague dans la nuit du 20 au 21 août 1968. Voir les documents publiés à ce sujet dans le présent volume.

Le Directeur politique a ajouté que le Portugal avait accordé d'importantes facilités de transit aux Biafrais pour leurs approvisionnements, et même cédé de petites quantités de munitions, mais qu'il n'était pas dans la possibilité d'élargir son assistance à la mesure des besoins présents.

J'ai demandé si le gouvernement portugais en transmettant cette communication biafraise l'accompagnait de quelque commentaire. Il m'a été répondu que non.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

116

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4550 à 4554. *Bonn, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 14).

Je communique ci-après au Département le texte d'un télégramme adressé par l'attaché militaire[1] au ministère des Armées et rapportant les indications qui lui ont été fournies par le ministère fédéral de la Défense sur la situation militaire en Tchécoslovaquie :

Primo : ministère Défense[2] donne historique suivant des événements :

L'attaque par surprise a coiffé tous les objectifs dans la matinée du 21 – Pilsen à 2 heures, Prague à 6 h. 30, Presbourg à 5 heures, Brno à 7 heures. Les villes frontières de Cheb, Etz, Klattovy, Budejovice, Nitra entre minuit et 3 heures.

L'effort principal sur Prague a été mené par une armée mécanisée venant de Zone-Est, couverte sur Pilsen par une armée blindée. Action sur Brno menée par régiment aéroporté. Une armée en réserve au N.O. de Prague près frontière est-allemande.

Volume troupes engagées estimé sous toutes réserves à 20 divisions dont 2 ou 3 est-allemandes engagées vers frontière ouest tchèque. Éléments hongrois parachutistes ont pris Nitra. Éléments polonais et bulgares se sont limités à démonstration sur frontière.

Secundo : 2e bureau estime n'avoir pas été surpris. Manœuvre logistique et des transmissions se déroulant il y a 2 ou 3 semaines jointes à préparatifs logistiques et mouvements de grande envergure correspondaient à opération réalisée. Forte couverture à l'Ouest serait due à crainte des réactions venant de l'Allemagne de l'Ouest.

[1] Le général de brigade Jacques Lecuyer est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire près l'ambassade de France à Bonn depuis avril 1968.

[2] Le ministre fédéral de la Défense est le Dr Gerhard Schröder depuis le 1er décembre 1966.

L'opération militaire est estimée terminée. Aucune mesure spéciale n'a été signalée sur ligne démarcation Est-Ouest. Des soldats soviétiques auraient été observés sur frontière tchèque. La situation sur cette frontière paraît calme. Le mouvement de réfugiés est insignifiant.

Tertio : *Bundesgrenzschutz*[1] a renforcé mesures surveillance à frontière tchèque. *Bundeswehr* s'en tient aux mesures OTAN, sont en outre à l'étude suppression permissions prochaine fin de semaine et fonctionnement service normal samedi, suppression manœuvre « lion noir » ainsi qu'exercice sur cartes à Hambourg prévu fin du mois avec Général-inspecteur[2].

Quarto : Événement est qualifié de « grand changement dans situation militaire de l'Europe » sans créer de menace immédiate sur RFA. Évolution dépend de population tchèque, mais on estime que développement situation n'est pas fini. L'estimation OTAN selon laquelle menace a augmenté est accueillie avec satisfaction.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

117

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4568 à 4571. *Bonn, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 15).

Les experts de l'*Auswärtiges Amt*[3] ne cachent pas leur surprise devant les événements de Tchécoslovaquie.

Ils étaient convaincus qu'à Cierna[4] et à Bratislava[5], Dubcek n'avait obtenu qu'un répit. Mais ils pensaient que le nouveau régime serait plus longuement mis à l'épreuve.

Le chef du service compétent suppose que l'opération, déjà prévue dans certaines conditions lors de la réunion de Varsovie[6], n'a été décidée que très

[1] *Bundesgrenzschutz* ou gardes-frontières.

[2] Le général Ulrich de Maizière depuis 1966.

[3] *Auswärtiges Amt* : ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[4] Concernant les conversations bilatérales de Cierna-Nad-Tisou, tenues du 29 au 31 juillet, entre le *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque et le bureau politique du comité central du parti communiste soviétique, se reporter au télégramme de Prague nos 1874 à 1877 du 31 juillet, publié ci-dessus no 63.

[5] Une conférence, réunissant les représentants des partis communistes et ouvriers de Bulgarie, de Hongrie, de la République démocratique allemande, de Pologne, de l'URSS et de la Tchécoslovaquie, se tient à Bratislava (capitale de la Slovaquie) le 3 août. La déclaration publiée à l'issue de cette réunion est communiquée par le télégramme de Prague no 1981 du 6 août, non reproduit. À compléter par le long commentaire qui en est fait dans les télégrammes de Prague nos 1939 à 1954 et 1955 à 1970 du 4 août, non publiés.

[6] Les 14 et 15 juillet 1968.

peu de temps avant son exécution. Pour quelles raisons ? On est réduit aux hypothèses : la persistance de la liberté d'expression en Tchécoslovaquie, les instances d'Ulbricht[1] qui aurait fait valoir les dangers de contagion pour son propre régime, les symptômes de formation d'un groupement distinct des pays socialistes englobant la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougoslavie[2], l'intérêt qu'il y avait, si l'on agissait, à devancer la réunion du congrès du parti communiste tchécoslovaque[3].

Quant au fond du problème posé par l'expérience tchèque, les experts des affaires soviétiques s'étaient montrés très pessimistes dès les rencontres de Cierna et de Bratislava, les dirigeants de Moscou accordant finalement la priorité absolue au maintien de l'orthodoxie idéologique chez leurs alliés et à celui des positions stratégiques et politiques de l'URSS.

C'était une victoire pour Ulbricht et Gomulka. L'exemple tchèque ferait réfléchir l'opinion polonaise. Les Hongrois étaient faibles, les Bulgares plus dociles que jamais, les Roumains menacés à terme (mon télégramme n° 4564[4]).

Mais, concluait M. Kastl[5], cette manifestation écrasante de la force révélait finalement un profond manque de confiance quant aux valeurs propres du système et à son emprise sur les peuples.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Walter Ulbricht est président du conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifié.

[2] À la suite de la visite à Prague du maréchal Tito du 9 au 12 août, puis de M. Ceausescu les 15 et 16 août.

[3] Le XIVe congrès du parti communiste tchécoslovaque (PCT) est prévu pour le 9 septembre 1968. Le 22 août, s'ouvre à Prague, dans des conditions exceptionnelles le XIVe congrès extraordinaire du PCT. 1 192 délégués, régulièrement élus, sur un nombre total de 1 543 y participent.

[4] Le télégramme de Bonn n°s 4564 à 4567 du 22 août, non reproduit, relate l'entretien entre le conseiller près l'ambassade de Roumanie en République fédérale d'Allemagne, M. Vlad, avec un des collaborateurs de l'ambassadeur de France à Bonn, au cours duquel est évoquée l'attitude prise par la République socialiste de Roumanie (RSR) à la suite des événements de Tchécoslovaquie : mobilisation de toute la population, création des milices populaires patriotiques, de façon à pouvoir résister par les armes en cas d'invasion. Toutefois la position de la Roumanie est différente de celle de la Tchécoslovaquie car la RSR reste dans la ligne orthodoxe, notamment sur le point capital de la liberté d'expression et la situation géopolitique de la RSR n'est pas comparable à celle de la Tchécoslovaquie.

[5] Jörg Kastl, diplomate, depuis 1967 responsable de la direction d'Europe centrale à l'*Auswärtiges Amt*.

118

M. PLIHON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2207 et 2208[1]. *Prague, 22 août 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 16).

Je communique ci-après au Département les impressions recueillies par l'attaché militaire[2] de l'ambassade à l'occasion de ses déplacements dans les rues de Prague, au cours de l'après-midi du 22 août :

Citation : L'occupation de Prague est sensiblement identique à celle d'hier. Le château du Hracany est cerné de tous côtés par les blindés, de même que le palais gouvernemental et la plupart des ministères. Quant à l'immeuble du comité central du PCT, il est entouré d'une véritable ceinture de chars et de blindés, serrés à se toucher, parfois sur une double épaisseur. Les banques sont également occupées.

Dans les rues, la foule est très nombreuse, beaucoup de gens étant contraints de circuler à pied faute de moyen de transports. Dans le centre de la ville, le fait nouveau est l'apparition de multiples affiches, placards, inscriptions à la craie, en écriture cyrillique et en tchèque, proclamant, « soldats soviétiques retournez chez vous » – « fascistes russes allez vous-en » – « russes nazis » – « Svoboda-Dubcek ». On voit également de nombreuses croix gammées inscrites au cœur d'une étoile soviétique.

De nombreux petits détachements blindés patrouillent dans les rues, souvent tous « couvercles fermés » – aux sorties de la ville, sur le plateau de Letna, près du ministère de la Défense nationale, d'importants groupements de chars et de transports blindés sont en attente.

Dans l'ensemble, la fatigue et la tension nerveuse produisant leurs effets, les soldats russes paraissent plus nerveux qu'hier[3].

Fin de citation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Ce télégramme porte la mention : *communiquer à MINIARMEES*.

[2] Le lieutenant-colonel Guichard est attaché militaire et de l'air près l'ambassade de France en Tchécoslovaquie.

[3] Le télégramme de Prague nos 2209 à 2211 du 22 août, fait part, mais selon des informations non contrôlées, que le commandement militaire soviétique de Prague aurait décrété d'appliquer la loi martiale. De même, d'après les autorités tchécoslovaques (ministre de la Défense) les unités du pacte de Varsovie auraient reçu pour instructions : de ne pas désarmer les unités tchécoslovaques, de libérer les voies de communication, de se replier en dehors des petites villes, dans les grandes villes, de stationner dans les espaces libres et dans les parcs, de cesser l'occupation des bâtiments publics, de permettre aux banques de fonctionner normalement, d'assurer leur ravitaillement sans prélèvement sur celui de la population civile. À compléter par le télégramme nos 2226 à 2231 du 23 août donnant un panorama de la ville de Prague au troisième jour d'occupation qui se résume ainsi : ambiance de résistance passive, sursaut du sentiment national, déclenchement de « la guerre du papier » et des slogans à la craie.

119

M. Daridan, Ambassadeur de France à New Delhi,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1134 à 1140. *New Delhi, 22 août 1968.*

(*Reçu* : le 23, 11 h. 50).

Les premières informations sur les événements de Prague ont provoqué ici une émotion générale qui s'est traduite au Parlement dans la matinée d'hier par la demande urgente d'une déclaration gouvernementale.

Le Premier ministre[1] a exposé aux deux Chambres[2] en fin d'après-midi en termes modérés la position du cabinet face à l'action soviétique.

L'Inde, a-t-elle dit, a toujours été profondément attachée à la cause de la liberté. Sa politique internationale est guidée par certains principes qui reposent sur le droit de chaque nation de développer sa personnalité selon ses traditions, ses aptitudes et son génie propres. L'amitié de l'Inde pour la Tchécoslovaquie s'est manifestée avant même l'indépendance, lorsqu'en 1938 et 1939 le Pandit Nehru[3] a exprimé la sympathie du peuple indien pour les tragiques événements qui atteignaient la nation tchèque. L'union indienne a, par ailleurs, des relations étroites et multiples avec l'URSS, la Pologne, la Hongrie et la Bulgarie. Le gouvernement de Delhi ne peut cependant cacher son angoisse devant ce qui se passe en Europe orientale. Il exprime l'espoir, certainement partagé par le Parlement, que les forces armées qui ont pénétré en Tchécoslovaquie se retireront le plus tôt possible et que les problèmes existant entre les intéressés pourront être réglés pacifiquement.

Cette déclaration a paru insuffisante à l'opposition qui, dans les deux assemblées, a réclamé avec violence une large discussion sur la situation. Ce débat doit avoir lieu aujourd'hui au *Lok Sabha*.

Venant après l'annonce des fournitures d'armes soviétiques au Pakistan[4], l'action des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie constitue une atteinte

[1] Indira Gandhi, fille de Jawaharlal Nehru, est Premier ministre de l'Inde depuis 1966.

[2] Le parlement de l'Inde est un parlement bicaméral créé par la Constitution indienne promulguée le 26 janvier 1950. Il comprend deux Chambres : la Chambre des États ou *Rajya Sabha* et la Chambre du Peuple ou *Lok Sabha*. Le *leader* du parti majoritaire au *Lok Sabha* est traditionnellement nommé Premier ministre de l'Inde.

[3] Se reporter au résumé de la presse anglo-indienne pour le mois de septembre 1938, émanant de Pondichéry, établissement français en Inde, daté du 19 octobre 1938. Le *Madras Mail* du 27 septembre reproduit l'article suivant du Pandit Jawaharlal Nehru paru dans le *National Herald* sous le titre : « La crise en Europe » : « à propos de la Tchécoslovaquie…les gouvernements anglais et français semblent être sur le point de trahir un pays qui a été la citadelle de la démocratie en Europe centrale. » Par ailleurs, au correspondant de Londres du *Hindustan Times*, Nehru aurait déclaré : « en cas de guerre toute notre sympathie irait à la Tchécoslovaquie dont le peuple s'est conduit avec courage et dignité et s'est élevé aux yeux de l'univers. Nous ferions tout ce que nous pourrions pour aider ce peuple. Mais qu'il soit bien entendu que nous ne nous laisserons pas manœuvrer comme des pions d'échecs pour des aventures impériales ». À compléter par deux dépêches du consulat général de France à Calcutta n°s 96 et 111 des 1er et 31 octobre 1938 traitant de l'Inde et la crise européenne.

[4] Concernant les livraisons d'armement soviétique au Pakistan, se reporter à la dépêche de New Delhi n° 1567/AS du 31 décembre 1968 qui annonce la livraison de 100 *Mig*-19, 60 à 70 *Mig*-21, 30 à 40 Il-28.

sérieuse à la politique « d'étroite amitié » que poursuit le gouvernement indien avec les pays communistes du bloc européen. C'est tout naturellement une occasion de choix pour la droite dont l'agressivité ne se dément pas. Mais les événements de Prague en dehors même du cadre parlementaire, frappent très profondément l'opinion. L'absence de journaux en cette période de grève donne d'autant plus de prix aux réactions populaires que l'on peut constater et qui traduisent une préoccupation grandissante devant la dépendance, vis-à-vis de l'URSS que la politique du gouvernement a laissé se développer en matière économique comme dans le domaine militaire[1].

Les hommes politiques et les hauts fonctionnaires rencontrés hier, même les plus enclins à excuser habituellement les thèses soviétiques, étaient en général, révulsés et inquiets. Les déclarations craintives et gênées dont de nombreuses capitales, y compris la leur, ont été le théâtre paraissaient à certains d'entre eux ne pas correspondre à la gravité d'une crise qui, ajoutaient-ils, ramène l'histoire trente ans en arrière[2].

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

120

M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Dakar,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 749 et 750. *Dakar, 22 août 1968.*

(*Reçu* : le 23, 14 h. 30).

Suite à mon télégramme précédent[3].

Le Président m'a confirmé qu'il avait reçu hier (mon télégramme n° 736[4]) l'ambassadeur des Soviets[5] chargé de lui exposer les raisons pour lesquelles

[1] Alexis Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis octobre 1964, se rend en voyage officiel en Inde du 25 au 31 janvier 1968 pour resserrer les liens de coopération, notamment économique avec l'Inde. Le communiqué conjoint publié à l'issue de cette visite est transmis par la dépêche de New Delhi n° 150/AS du 7 février 1968.

[2] Allusion à la conférence et aux accords de Munich (29-30 septembre 1938) qui signent le démembrement de la Tchécoslovaquie et sont l'illustration de la faiblesse des démocraties occidentales décidées à préserver la paix à tout prix.

[3] Le télégramme n°s 739 à 748 du 22 août rapporte la conversation entre l'ambassadeur de France au Sénégal et le président Senghor, retour de Paris, très satisfait des entretiens qu'il a eus, notamment avec Jacques Foccart.

[4] Le télégramme de Dakar n°s 736 à 738 du 22 août, non repris ici, fait part de l'entretien entre l'ambassadeur d'Union soviétique au Sénégal, M. Nikiforov, et le président Senghor auquel est remis un message verbal du gouvernement de Moscou concernant l'intervention des troupes de cinq pays du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie et la justifiant. Ce télégramme mentionne également les démarches du chargé d'Affaires de Grande-Bretagne, M. Mellon, et de l'ambassadeur des États-Unis, Lewis Brown, ce dernier présentant un projet de résolution pour demander au Conseil de sécurité des Nations unies la condamnation de l'URSS et des cinq pays du pacte de Varsovie.

[5] Dimitri Nikiforov est ambassadeur d'URSS au Sénégal depuis le 17 mai 1968. Un rappel de sa carrière ainsi que des principaux thèmes abordés lors de la présentation de ses lettres de créance

le gouvernement soviétique et les autres membres du pacte de Varsovie avaient décidé d'intervenir en Tchécoslovaquie. Le président Senghor m'a indiqué avoir répondu à l'ambassadeur des Soviets que l'intervention des armées socialistes ne l'avait pas surpris car il pensait que M. Dubcek et ses amis avaient voulu aller trop vite mais il a souligné à M. Nikiforov le tort que l'Union soviétique se faisait aux yeux de l'opinion internationale et les difficultés qu'elle aurait à protester désormais contre toute autre intervention dans une partie du monde de quelque puissance que ce soit alors que la sienne était si peu justifiée.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

121

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 3265 à 3274[1]. *Moscou, 23 août 1968.*

(*Reçu* : 11 h. 50).

Si clairement que parlent les faits, il apparaît que les dirigeants soviétiques ont cherché à donner à l'intervention en Tchécoslovaquie un certain air de légalité et quelque semblant de consistance juridique.

Il est frappant tout d'abord de constater que, tant dans la communication faite par M. Zorine à M. Tricot (votre télégramme n° 1010 à 1013[2]) que dans le message remis au président Johnson par M. Dobrynin (télégramme de Washington n° 4355 à 4358[3]) le gouvernement soviétique ait cru pouvoir affirmer que la demande d'intervention lui avait été adressée par « le gouvernement tchécoslovaque » ou par « les autorités légitimes ». Dans le texte de la première déclaration *Tass* publiée dans la matinée du 21 août (mes télégrammes n° 3215 et 3219 et 3220[4]), les autorités soviétiques n'ont pas répété publiquement pareille affirmation et ont employé une expression

sont communiqués dans la dépêche de Dakar n° 385/DAM/S2 du 22 mai, non reproduite.

[1] Ce télégramme est signé par M. Froment-Meurice, chargé d'Affaires de France *a.i.* et premier conseiller près l'ambassade de France en Union soviétique depuis 1968.

[2] Le télégramme de Paris à Moscou n°s 1010 à 1013 du 21 août rend compte de la démarche de l'ambassadeur d'URSS à Paris, M. Zorine, auprès du secrétaire général de l'Élysée, M. Tricot, à une heure du matin.

[3] Le télégramme de Washington n°s 4355 à 4358 du 21 août, rapporte la démarche de l'ambassadeur d'URSS, Anatoly Dobrynin, venu informer le président Johnson de l'initiative que l'URSS a décidé de prendre à l'égard de la Tchécoslovaquie et de la totale surprise manifestée par Washington. La réaction des dirigeants américains, ou plutôt le manque de réaction immédiat, témoigne du sang-froid et/ou de l'embarras des États-Unis pris entre l'engagement au Vietnam et l'hypothèque de la campagne électorale.

[4] Ces deux télégrammes sont du 21 août. Le premier transmet le texte de la déclaration *Tass* telle que le bulletin en français de l'agence de presse vient de la diffuser. Cette déclaration est publiée ci-dessus (n° 98). Le second précise que la lecture du texte russe confirme que la requête adressée à l'URSS n'est attribuée par *Tass* ni à la direction du parti ni au gouvernement tchécoslovaque.

ambiguë, de laquelle il ressortait toutefois que ce n'était ni du gouvernement tchèque en tant que tel, ni du comité central ou du *praesidium* du parti qu'émanait la demande.

Le souci juridique apparaît toutefois à la fin de ce texte lorsque *Tass* déclare que les troupes des « Cinq » se retireront « aussitôt que les autorités légales jugeront que leur présence n'est plus nécessaire ». Il reste à savoir cependant quel sens l'on donne à Moscou à l'expression « autorités légales », s'il s'agit des autorités en place au moment de l'occupation ou de nouvelles autorités dont on prévoyait, dès le 21 août, l'installation ultérieure. Dans ce contexte, Moscou a paru ménager, du moins ces deux derniers jours, le général Svoboda, en sa qualité de Président de la République et Commandant en chef de l'armée.

D'autre part, si l'on analyse les justifications avancées par l'URSS dans les textes officiels publiés depuis mercredi, l'on constate qu'à côté de la référence directe et parfaitement claire aux « intérêts vitaux » de l'URSS, à sa « sécurité » et à celle de la communauté socialiste, Moscou invoque un certain contexte quasi-juridique qui est celui régissant, tant en droit qu'en fait, les rapports entre pays socialistes. C'est ainsi que la première déclaration *Tass* rappelle « les engagements découlant des accords signés » et déclare que la décision d'intervention « est en accord complet avec le droit à l'auto-défense individuelle et collective prévu dans les accords d'alliance conclus entre les pays socialistes frères ».

Si dans ce texte le traité de Varsovie[1] n'est pas expressément mentionné, le long document publié jeudi 22 par la *Pravda*[2] s'y réfère explicitement, ainsi qu'au traité bilatéral soviéto-tchèque[3]. Par celui-ci, est-il rappelé, les deux pays se sont engagés à unir leurs efforts pour assurer leur sécurité et celle des autres États de la communauté socialiste. Ces engagements constituent, avec ceux que les autres États socialistes ont assumés par les traités bilatéraux et le pacte de Varsovie, un fondement solide pour la sécurité de chacun. Ils portent sur la défense des conquêtes du socialisme, des frontières et de la paix en Europe. Or ce sont les engagements pris sur ces différents points que certains dirigeants tchèques ont mis en cause par leurs tendances révisionnistes, ne respectant pas de la sorte « leurs devoirs d'alliance ». C'est ainsi que « les frontières occidentales de la Tchécoslovaquie étaient en fait ouvertes ». Dans ces conditions, conclut l'argumentation soviétique, la sécurité de chacun étant l'affaire de tous et la sécurité de tous l'affaire de chacun, l'internationalisme prolétarien étant entre États

[1] Le pacte de Varsovie est une alliance militaire, conclue le 14 mai 1955, entre l'URSS, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la République démocratique allemande (RDA), la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie. La principale raison ayant motivé sa formation est l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne (RFA) au Traité de l'Atlantique Nord, le 9 mai 1955. La Yougoslavie ne participe pas à cette alliance en raison de la politique de neutralité observée par Tito et de sa politique d'indépendance vis-à-vis de Moscou.

[2] Une analyse succincte de l'article de deux pages publié le 22 août par la *Pravda* sous le titre « La défense du socialisme, devoir international suprême » est transmise par le télégramme de Moscou n°s 3242 à 3247 du 22 août.

[3] L'accord d'amitié, d'entraide mutuelle et de coopération signé le 12 décembre 1943 a été prolongé de vingt ans par le protocole signé à Moscou le 27 novembre 1963.

socialistes le devoir suprême, ainsi d'ailleurs que les dirigeants tchèques l'ont eux-mêmes reconnu dans la déclaration qu'ils ont signée à Bratislava[1], « les signataires du pacte de Varsovie n'ont pas pu ne pas en tirer les conclusions appropriées ».

Transposée au plan de l'ONU, cette position se trouve clairement exprimée dans la déclaration publiée hier soir par *Tass* (mon télégramme nº 3260[2]) : « Les questions concernant les relations mutuelles entre la Tchécoslovaquie et les pays socialistes sont résolues par eux-mêmes dans le cadre de la communauté socialiste. »

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

122

M. Berard, Ambassadeur, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la Mission permanente française auprès des Nations unies,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2144. *New York, 23 août 1968.*

(*Reçu* : le 24, 07 h. 10).

Question tchécoslovaque

J'adresse au Département ci-après le texte de la brève intervention que j'ai été amené à prononcer, devant le Conseil de sécurité, cet après-midi 23 août pour expliquer notre position à propos du projet de résolution des huit puissances relatif à l'envoi à Prague d'un représentant spécial du Secrétaire général[3].

Citation : « C'est un fait, rien n'est venu, jusqu'ici, calmer l'émotion qu'a ressentie l'opinion internationale et qu'ont partagée nos gouvernements à l'annonce de l'arrestation par les forces militaires étrangères qui ont envahi et qui occupent la Tchécoslovaquie de M. Dubcek[4], premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque, de M. Cernik[5], de plusieurs autres hommes politiques et de hauts fonctionnaires de ce pays. On est, en effet, toujours sans nouvelles de ces personnalités, dont certaines dépêches

[1] La conférence de Bratislava se tient le 3 août. La déclaration publiée à l'issue de cette rencontre est communiquée par le télégramme de Prague nº 1981 du 6 août et un long commentaire en est fait dans les télégrammes de Prague nos 1939 à 1954 et 1955 à 1970 du 4 août, non publiés.

[2] Ce télégramme du 22 août reprend le panorama de la situation qui règne à Prague vue par les Soviétiques et la mise en garde de Moscou contre la présence d'éléments hostiles et les agissements des contre-révolutionnaires.

[3] Se reporter à l'annexe II de la note de la direction des Nations unies et des Organisations internationales nº 46 du 23 août, reproduite ci-après (nº 123) voir également le télégramme de New York nº 2138 du 23 août, non reproduit.

[4] Le 3 janvier 1968, Alexandre Dubcek remplace Antonin Novotny comme premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque.

[5] Oldrich Cernik est Premier ministre depuis le 8 avril 1968.

d'agences indiquent qu'elles auraient été emmenées de force vers une destination inconnue[1], dont d'autres ont affirmé qu'elles avaient été molestées et qui, de toute manière, ne paraissent avoir la liberté ni de communiquer avec leurs compatriotes, ni de se déplacer, ni de s'acquitter de leurs fonctions officielles. Nous serions les premiers à nous réjouir s'il pouvait être formellement constaté que ces nouvelles sont inexactes. En attendant, l'opinion internationale reste profondément inquiète sur le sort de ces personnes.

C'est pourquoi la délégation française s'est jointe aux coauteurs[2] du projet de résolution qui prie notre Secrétaire général d'envoyer immédiatement à Prague un représentant spécial chargé d'obtenir la libération et d'assurer la sécurité personnelle de ces personnalités tchécoslovaques.

Une telle mesure, dont l'aspect essentiellement humanitaire n'a pas besoin d'être souligné, est amplement justifiée par une situation qui ne peut nous laisser indifférents. Aussi la délégation française souhaite-t-elle que le projet qui nous est soumis reçoive le plus large appui des membres de notre Conseil. Fin de citation.

(*Direction des Nations unies et des Organisations internationales, 1968*)

123

NOTE
DE LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES
La crise tchécoslovaque aux Nations unies
(21-23 août)

N. nº 46. *Paris, 23 août 1968.*

1. Intervenant brutalement après les conférences de Cierna[3] et de Bratislava[4], les événements de Tchécoslovaquie[5] ont provoqué une profonde émotion aux Nations unies où la plupart des délégations ont exprimé leur

[1] Ils ont été conduits à Moscou où se déroulent du 23 au 26 août des entretiens avec le gouvernement soviétique.

[2] Les coauteurs du projet sont les huit puissances suivantes : Brésil, Canada, Danemark, États-Unis, France, Paraguay, Royaume-Uni, Sénégal.

[3] Les entretiens entre les représentants des partis communistes tchécoslovaque et soviétique s'ouvrent le 29 juillet à Cierna-Nad-Tisou, grande station ferroviaire de triage, aux abords de la frontière. La composition des deux délégations (treize membres pour les Soviétiques, seize pour les Tchécoslovaques) et quelques commentaires autour de cette rencontre sont transmis par les télégrammes de Prague nos 1833 à 1837 et 1851 à 1854, des 29 et 30 juillet, non repris. Le communiqué soviéto-tchécoslovaque du 1er août est publié dans *Documents officiels*, Secrétariat général du Gouvernement, direction de la Documentation, nos 33-34-35 du 19 août 1968.

[4] La conférence de Bratislava (capitale de la Slovaquie) s'ouvre le 3 août. Une longue déclaration publiée dans la soirée réaffirme les thèses traditionnelles des partis communistes « orthodoxes » en matière de politique étrangère, tout en reconnaissant le droit de chacun d'entre eux à poursuivre sa politique intérieure comme il l'entend.

[5] Allusion à l'invasion, sans préavis, du territoire tchécoslovaque dans la nuit du 20 au 21 août par les forces du pacte de Varsovie.

réprobation à l'égard de l'action militaire engagée par l'Union soviétique et par ses alliés du pacte de Varsovie. Ont seuls paru réellement embarrassés, les pays arabes, avant tout soucieux de ne pas perdre l'appui de l'URSS dans l'affaire du Proche-Orient[1].

Le Secrétaire général va rapidement faire connaître sa position en déclarant[2] que l'initiative soviétique en Tchécoslovaquie portait un nouveau coup sérieux à la conception de l'ordre et de la moralité internationale des Nations unies et en lançant un appel à l'Union soviétique pour que celle-ci exerce « la plus grande modération dans ses relations » avec le gouvernement et le peuple de Tchécoslovaquie.

C'est dans cette atmosphère générale que le Conseil de sécurité s'est réuni d'urgence, le 21 août, sur la demande des cinq membres occidentaux du Conseil (États-Unis, Royaume-Uni, France, Canada, Danemark) et du Paraguay[3] pour examiner « la sérieuse situation actuelle dans la République socialiste tchécoslovaque ». Les débats ont principalement été marqués par la préoccupation de la délégation soviétique, d'abord d'empêcher l'inscription de la question à l'ordre du jour, puis, celle-ci une fois admise, de faire traîner les discussions en longueur en vue d'éviter un vote du Conseil avant la constitution à Prague d'un nouveau gouvernement[4]. Cette tactique s'est traduite par de violentes et nombreuses attaques notamment à l'égard de la politique américaine au Vietnam.

2. Après un assez long débat de procédure qui s'est terminé par l'adoption de l'ordre du jour par 13 voix contre deux (URSS et Hongrie), le représentant de la Tchécoslovaquie[5] (qui avait demandé à participer sans droit de vote à la discussion) a déclaré qu'il agissait sur instructions expresses de son ministre des Affaires étrangères[6]. Il a affirmé avec netteté que l'entrée en Tchécoslovaquie des forces de l'Union soviétique et de quatre autres pays du traité de Varsovie s'était faite sans que les autorités tchécoslovaques en eussent été informées. Quant aux réformes entreprises dans son pays, elles n'avaient d'autres objectifs, selon lui, que d'améliorer le système socialiste et de mettre en œuvre les principes de droit et de liberté inspirant sa philosophie.

Le délégué de l'Union soviétique[7] a, en revanche, soutenu que la Tchécoslovaquie, en l'occurrence un groupe de membres du parti communiste

[1] Allusion à la « guerre des Six jours » de juin 1967 et à ses suites.

[2] La déclaration qui a été faite par le porte-parole du Secrétaire général, U Thant, au cours de sa conférence presse, le 21 août à midi, est transmise par le télégramme de New York n° 2106 du 21 août, non reproduite.

[3] *Note infra-marginale du document* : « Étant président du Conseil de sécurité pour le mois d'août, le représentant du Brésil ne s'est pas associé à cette requête ». Le représentant permanent du Brésil auprès des Nations unies est Joao Augusto de Araujo Castro depuis le 14 juillet 1968.

[4] Le représentant français, l'ambassadeur Armand Bérard, relate cette séance dans le télégramme de New York n° 2122 du 21 août 1968, non repris.

[5] Vaclav Pleskot, vice-ministre des Affaires étrangères depuis 1966.

[6] Jiri Hajek est le ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères du 8 avril au 19 septembre 1968.

[7] Iakov Aleksandrovich Malik, vice-ministre des affaires étrangères de l'URSS (1960-1967), représentant permanent de l'Union soviétique aux Nations unies depuis 1968.

du Parlement, avait sollicité l'aide des pays socialistes pour faire face à une menace à la fois intérieure et extérieure. D'une part, le système socialiste en Tchécoslovaquie se trouvait en grave péril, d'autre part, l'on assistait à une renaissance du nazisme en Allemagne fédérale et à des tentatives visant à remettre en cause les frontières issues de la Seconde Guerre mondiale. M. Malik a également souligné que les unités militaires soviétiques et celles des pays du pacte de Varsovie seraient retirées dès que le « gouvernement légitime » aurait estimé que la présence de ces forces ne serait plus nécessaire. Il a, par ailleurs, indiqué que les pays qui avaient demandé la convocation du Conseil, à l'exception du Paraguay et de la France, faisaient en réalité partie d'un bloc qui tendaient à mettre à profit les circonstances que ces pays avaient eux-mêmes provoquées.

Se référant à l'affaire hongroise[1], le représentant américain[2] a vivement répliqué que ce n'était pas la première fois que le Conseil était saisi d'un acte de force brutale commis par l'Union soviétique. L'invasion de la Tchécoslovaquie était contraire à la Charte, au droit international, aux résolutions des Nations unies votées par l'URSS et même au pacte de Varsovie. L'opinion mondiale était révoltée par les prétextes invoqués par l'Union soviétique pour justifier son agression. L'assistance fraternelle qu'elle évoquait ressemblait « à celle que Caïn portait à Abel ». L'attaque à laquelle venaient de procéder l'Union soviétique et ses alliés devait donc être universellement condamnée. Tour à tour, les représentants des pays occidentaux ainsi que ceux du Brésil, du Paraguay, de Formose, du Sénégal et de l'Ethiopie se sont exprimés dans le même sens. Mais l'on notera que les délégués de l'Algérie, de l'Inde et du Pakistan ont préféré s'abstenir d'intervenir sur le fond.

Quant à notre représentant, il a essentiellement déclaré que l'intervention armée en Tchécoslovaquie montrait que le gouvernement de Moscou ne s'était pas dégagé de la politique des blocs qui avait été malheureusement imposée à l'Europe par l'effet des accords de Yalta. La France déplorait d'autant plus ces événements que ceux-ci étaient de nature à contrarier la détente européenne vers laquelle elle s'efforçait d'engager les autres nations. Notre représentant a conclu son intervention[3] en formulant l'espoir que les gouvernements intéressés retireraient immédiatement leurs troupes de Tchécoslovaquie et laisseraient le peuple tchécoslovaque disposer librement de son destin.

3. Assez rapidement, les délégations occidentales ont pu déposer un projet de résolution[4] qui, d'une part, affirme que la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la Tchécoslovaquie doivent être respectées et, d'autre part, condamne l'intervention armée de l'URSS et de

[1] Allusion à la révolte hongroise de 1956 (octobre-décembre). Se reporter à *D.D.F.*, 1956-III, rubrique *Hongrie* de la Table méthodique.

[2] George Ball est ambassadeur des États-Unis auprès des Nations unies, en remplacement d'Arthur Goldberg démissionnaire, du 25 avril au 26 septembre 1968.

[3] L'intervention prononcée par Armand Bérard est transmise par le télégramme de New York nos 2108 à 2111 du 21 août, non repris.

[4] Voir l'annexe I du présent document.

ses alliés dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie. Le texte demande, en outre, à ces pays de ne prendre aucune mesure de violence ou de représailles et de retirer immédiatement leurs forces. Le texte a été parrainé par sept pays (États-Unis, Royaume-Uni, France, Danemark, Canada, Brésil, Paraguay). Notre représentant avait été autorisé à figurer parmi les coauteurs, si ceux-ci ne comprenaient pas seulement des représentants des pays de l'OTAN et de Formose.

Mis aux voix en dépit des manœuvres dilatoires des Soviétiques, le texte a recueilli dix voix, l'URSS et la Hongrie se prononçant contre, l'Algérie, l'Inde et le Pakistan s'abstenant. Il n'a pu en conséquence être adopté du fait du veto soviétique. Au moment des explications de vote, l'Inde s'est efforcée de justifier son abstention en faisant valoir que le Conseil aurait dû chercher à atténuer la crise et avoir pour seul objectif le retrait des forces étrangères. Le Pakistan a indiqué qu'il n'avait pu recevoir d'instructions en temps voulu. Quant à l'Algérie, elle a surtout déclaré que le Conseil devait éviter avant tout de contribuer à relancer la guerre froide.

Un deuxième projet de résolution a été préparé par le représentant du Royaume-Uni qui a obtenu le parrainage de six autres coauteurs du texte précédent ainsi que celui de l'Éthiopie. Ce projet[1] se borne à demander au Secrétaire général de désigner et d'envoyer immédiatement à Prague un représentant spécial chargé de prendre toutes mesures utiles pour rechercher la libération et assurer la sécurité personnelle des dirigeants tchécoslovaques. L'on rappellera, à ce propos, que lors de l'affaire hongroise l'Assemblée générale avait chargé – d'ailleurs en vain – un représentant spécial de rechercher l'application des résolutions des Nations unies relatives au retrait des troupes soviétiques, à l'envoi d'observateurs et à l'établissement de programmes d'assistance. Nous avons donné instructions à notre représentant de se porter comme coauteur du projet britannique et de lui apporter notre voix. Le vote pourrait intervenir à la prochaine séance du Conseil qui aura lieu le 23 août à 22 heures (heure française).

À New York, on envisage maintenant l'hypothèse d'une réunion de l'Assemblée générale en session extraordinaire.

Annexe I

Citation :

Le Conseil de sécurité, rappelant que l'ONU est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres, gravement préoccupé par le fait que, comme le *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque l'a annoncé, des troupes de l'Union soviétique et d'autres membres du pacte de Varsovie ont pénétré en Tchécoslovaquie à l'insu du gouvernement tchécoslovaque et contre ses vœux, considérant que l'acte auquel se sont livrés le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes et d'autres membres du pacte de Varsovie en envahissant la République socialiste tchécoslovaque constitue une violation de la Charte des Nations unies et, en particulier, du principe que tous les membres doivent s'abstenir dans leurs relations internationales de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

Gravement préoccupé aussi des risques de violence et de représailles ainsi que des menaces que ne peut manquer de faire naître une occupation militaire imposée, considérant que le

[1] Figure en annexe II de ce document.

peuple de l'État souverain de la République socialiste tchécoslovaque a le droit conformément à la Charte d'exercer librement son autodétermination et d'organiser ses propres affaires sans intervention extérieure,

1. affirme que la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de la République socialiste tchécoslovaque doivent être pleinement respectées ;

2. condamne l'intervention armée de l'URSS et d'autres membres du pacte de Varsovie dans les affaires intérieures de la République socialiste tchécoslovaque et leur demande de ne prendre aucune mesure de violence ou de représailles qui pourrait entraîner de nouvelles souffrances ou de nouvelles pertes de vies humaines, de retirer immédiatement leurs forces et de cesser toute autre forme d'intervention dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie ;

3. demande aux États membres de l'ONU d'user de leur influence diplomatique auprès de l'URSS et des autres pays intéressés en vue d'amener une prompte application de la présente résolution ;

4. prie le Secrétaire général de transmettre le texte de la présente résolution aux pays intéressés, de suivre constamment la situation et de rendre compte au Conseil de l'application de la présente résolution.

Fin de citation.

Annexe II

Projet de résolution britannique

Préoccupé par les rapports concernant la situation présente en Tchécoslovaquie, l'arrestation de dirigeants tchécoslovaques et les mesures de répression contre la population civile, prie le Secrétaire général de désigner et d'envoyer immédiatement à Prague un représentant spécial chargé de prendre toutes mesures possibles pour assurer la sécurité personnelle des dirigeants, du peuple et du gouvernement tchécoslovaque et la protection humanitaire de la population civile.

Annexe III

Additif à la note nº 46 en date du 23 août 1968 concernant la crise tchécoslovaque aux Nations unies

1. Le débat du Conseil de sécurité, qui s'est poursuivi le 23 août en fin d'après-midi, a principalement porté sur le projet de résolution relatif à l'envoi à Prague d'un représentant spécial du Secrétaire général. Ce texte a été déposé par les cinq occidentaux (États-Unis, Royaume-Uni, France, Canada, Danemark), les deux latino-américains (Brésil, Paraguay) et le Sénégal.

Durant la discussion qui a donné lieu à une vive controverse entre délégués américain et soviétique, M. Malik a commenté le projet de résolution précité en affirmant qu'il s'agissait d'une nouvelle manœuvre des puissances impérialistes pour parvenir à leurs fins « en se couvrant du drapeau des Nations unies ». Dans leurs répliques, les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni ont, notamment, lancé un appel à M. Malik pour qu'il comprenne les motifs de ceux qui s'inquiétaient du sort des dirigeants tchécoslovaques. Il est à noter que le représentant tchécoslovaque[1] a pris à nouveau la parole pour affirmer que le principe de la non-intervention avait été violé. Les forces armées soviétiques essayaient de priver le peuple et le gouvernement tchécoslovaque de leur droit inaliénable de décider du destin du pays.

[1] Le représentant tchécoslovaque est Vaclav Pleskot. *Note infra marginale du document* : « L'on rappellera que M. Hajek est arrivé à New York, mais ne s'est pas encore présenté aux Nations unies. Un télégramme de M. Ota Sik, Premier ministre adjoint de Tchécoslovaquie, confirmant que M. Hajek était autorisé à représenter la Tchécoslovaquie aux Nations unies, a été diffusé par le Président du Conseil de sécurité ». Voir le télégramme de New York nº 2142 du 23 août, non publié.

M. Bérard a, pour sa part, démontré que l'envoi d'un représentant spécial du Secrétaire général à Prague, qui présentait un « aspect essentiellement humanitaire » était amplement justifié par la situation[1].

La prochaine séance du Conseil de sécurité a été fixée au 24 août à 16 h. 30 (heure française). Le Conseil aura à statuer sur une demande d'audition de la « République démocratique allemande »[2].

2. En ce qui concerne l'éventualité d'une réunion de l'Assemblée générale en session extraordinaire pour examiner la situation en Tchécoslovaquie, instruction a été donnée à M. Bérard[3] de conseiller la prudence à ce sujet. Nous pensons qu'une telle initiative ne mènerait à rien d'utile. On peut même craindre au cas où des événements nouveaux et imprévisibles se produiraient, qu'elle se révèle nuisible.

(*Direction des Nations unies et des Organisation internationales, 1968*)

124

M. PLIHON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L[4]. *Prague, 23 août 1968.*

Monsieur le Président, général de Gaulle,

Nous vous écrivons, onze employés d'une entreprise, et nous vous prions de vouloir excuser que nous ne signons pas cette lettre. Nous somme dans le 3e jour de l'occupation et nous savons déjà qu'on arrête.

Nous pensons, que peu de gens ont l'idée de vous écrire, que peu de gens ici parlent le français, que peu de gens croient que les lettres, adressées à l'ambassade de la France, ne seraient pas confisquées.

C'est pourquoi nous vous écrivons et que nous vous écrivons cependant.

Cher Monsieur le Président, nous vous prions, et – maintenant au nom de 99,9 % d'habitants de notre pays occupé – de vouloir entreprendre tous les pas nécessaires, pour atteindre l'évacuation des armées des occupants.

[1] Le texte de l'intervention prononcée par Armand Bérard devant le Conseil de sécurité pour expliquer la position de la France sur le projet de résolution relatif à l'envoi à Prague d'un représentant spécial du Secrétaire général est communiqué par le télégramme de New York n° 2144 du 23 août 1968, publié ci-dessus n° 122.

[2] Sur le déroulement de cette séance, se référer au télégramme de New York n° 2152 du 24 août, non reproduit.

[3] Cette instruction est transmise par le télégramme de Paris à New York n° 656 du 23 août 1968, non reproduit.

[4] Cette lettre de protestation contre l'invasion et l'occupation du territoire tchécoslovaque par les armées des pays membres du pacte de Varsovie, a été remise à l'ambassade de France à Prague afin d'être transmise au général de Gaulle, président de la République. Ce message témoigne de l'état d'esprit qui prévaut dans l'opinion tchécoslovaque. Se reporter au dossier d'archives, *Tchécoslovaquie (1961-1970), n° 242.*

Cher Monsieur le Président, n'oubliez pas s.v.p. que déjà un fois la France a trahi notre pays, en 1938 – il y a presque exactement 30 années[1]. Mais la France de Brun[2] n'est pas donc la France de De Gaulle !

Au nom de notre culture commune, au nom de l'idée humaine, au nom de l'idée européenne – à laquelle nous cependant appartenons –, faites donc les pas nécessaires !

Ne nous laissez pas dans l'embrassement mortel de l'Union soviétique !

Interrompez toutes les relations, politiques, économiques, culturelles etc. avec ces pays usurpateurs. La France ne peut donc perdre plus que la Tchécoslovaquie. Notre récolte est détruite par les tanks, les mines et usines cessent à travailler, car les liaisons sont interrompues par les usurpateurs.

Cher Monsieur le Président, maintenant vous avez l'occasion de montrer vos capacités, vos connaissances et votre honnêteté.

Enfin, nous vous remercions et nous attendons. Ne nous laissez pas attendre longtemps s.v.p., croyez cher Monsieur le Président, que chaque heure pourrait être décisive et critique.

Recevez, Cher Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

« Petit Poucet » (pour les autres)

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

125

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 854 et 855. *Tokyo, 23 août 1968.*

(*Reçu* : 10 h. 15).

Le gouvernement japonais a publié le 22 août une deuxième déclaration officielle[3] condamnant en termes énergiques l'invasion de la

[1] Allusion à la conférence qui réunit à Munich du 29 au 30 septembre 1938 Hitler, Daladier, Chamberlain et Mussolini, en l'absence de la Tchécoslovaquie, afin de trouver une solution pacifique au conflit. Les accords de Munich décrètent l'évacuation du pays des Sudètes par les Tchèques et son annexion pure et simple à l'Allemagne à compter du 10 octobre 1938. Le démembrement de la Tchécoslovaquie commence quelques semaines plus tard : la Pologne s'empare de la région de Teschen et la Hongrie prend possession d'un vaste territoire au sud de la Slovaquie.

[2] Il s'agit certainement d'Albert Lebrun (29 août 1871-6 mars 1950), président de la République française du 10 mai 1932 à 1940, réélu le 5 avril 1939. Il est enlevé par la *Gestapo* et déporté en Autriche de septembre à octobre 1943. À cette date, sa santé se dégradant, il est renvoyé en France. En 1945, il demande, en vain, à transmettre le pouvoir aux nouvelles autorités en tant que président de la République élu jusqu'en 1946.

[3] Une première déclaration est publiée le 21 août, qui vu l'insuffisance de renseignements disponibles en ce qui concerne les conditions dans lesquelles les troupes soviétiques sont intervenues, se borne à indiquer que l'action de Moscou serait contraire à la Charte des Nations unies s'ils

Tchécoslovaquie, qualifiée de violation par la force de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays, et de violation de la Charte des Nations unies. La déclaration demande aux pays responsables de l'intervention de se retirer aussitôt de Tchécoslovaquie, et réfute la version soviétique des événements.

La réaction gouvernementale marque un très net raidissement par rapport à la déclaration initiale caractérisée par sa prudence (mon télégramme nº 849/853[1]). Le chargé d'Affaires soviétique[2] a, d'autre part, été convoqué au *Gaimusho*[3], où la position japonaise lui été exposée par M. Kitahara[4].

De son côté, dans une conférence de presse, le chargé d'Affaires de Tchécoslovaquie[5] a énuméré les différentes protestations émanant des autorités légales tchécoslovaques devant l'invasion de leur pays.

Les commentaires de la presse japonaise demeurent aussi sévères, et des groupes d'étudiants ont manifesté devant l'ambassade de l'URSS.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

126

M. Francfort, Ambassadeur de France à Belgrade,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

Nº 1254. *Belgrade, 23 août 1968, 16 h. 45.*

(*Reçu* : le 24, 01 h. 50).

Les chefs de mission de l'URSS[6], de Pologne[7], d'Allemagne de l'Est[8], Bulgarie[9] et Hongrie[10] ont été reçus hier soir par M. Pesic, secrétaire d'État

se confirmait qu'elle était menée contre la volonté de la Tchécoslovaquie. Se reporter au télégramme de Tokyo nos 849 à 853 du 22 août 1968, non repris.

1 Ce télégramme du 22 août est cité ci-dessus.

2 L'ambassadeur d'URSS au Japon est Oleg Troianovskii depuis avril 1967.

3 Le *Gaimusho* est le ministère japonais des Affaires étrangères.

4 M. Kitahara est le directeur des Affaires d'Europe au ministère japonais des Affaires étrangères.

5 L'ambassadeur de Tchécoslovaquie au Japon est Zednek Hrdlicka depuis le 27 juin 1964.

6 M. Benediktov est ambassadeur d'URSS en Yougoslavie depuis 1967.

7 M. Tadeusz Findzinski est ambassadeur de Pologne en Yougoslavie depuis le 16 septembre 1966.

8 La République démocratique allemande (RDA) n'a qu'une légation à Belgrade jusqu'au 16 octobre 1966 date à laquelle la légation est élevée au rang d'ambassade. Madame Éléonore Staimer, fille de Wilhelm Pieck, représente la RDA en tant que ministre plénipotentiaire depuis février 1958 et prend rang d'ambassadeur à partir du 16 octobre 1966.

9 M. Georgi Dimitrov Petkov, maire de Sofia, est nommé ambassadeur de Bulgarie à Belgrade en juillet 1967.

10 M. Gyorgy Zagor est ambassadeur de Hongrie à Belgrade depuis avril 1963.

adjoint aux Affaires étrangères, qui leur a remis, comme l'avait indiqué mon télégramme précédent, la déclaration ci-dessous du gouvernement yougoslave : « Le gouvernement yougoslave exprime son extrême inquiétude de l'entrée illégale des forces armées de l'URSS, de Pologne, de la RDA, de Hongrie et de Bulgarie en République socialiste de Tchécoslovaquie et condamne l'occupation de son territoire « l'intervention à main armée par le groupe mentionné de pays, faite sans l'appel et contre la volonté du gouvernement et des autres organes constitutionnels de la République socialiste de Tchécoslovaquie, représente la forme la plus brutale de violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays indépendant, ainsi qu'une négation flagrante des principes universellement admis du droit international et de la Charte des Nations unies.

Le gouvernement yougoslave estime qu'aucun État ou groupe d'États n'a le droit de décider du sort d'un pays frère et de son développement intérieur, ni de prendre des mesures contraires à la volonté, publiquement exprimée du peuple et des organes constitutionnels de ce pays.

Rien ne peut justifier l'intervention militaire contre la République socialiste de Tchécoslovaquie et l'invasion de son territoire, d'autant moins que ce pays socialiste ne menace personne et que, comme l'avaient déclaré sans équivoque son gouvernement légal et les autres institutions constitutionnelles de la République, il ne se sentait non plus menacé.

Les gouvernements des pays qui participent à l'intervention militaire contre la République socialiste de Tchécoslovaquie assument la responsabilité intégrale des conséquences à longue portée de leurs actes. L'intervention armée contre la Tchécoslovaquie encourage directement la politique de force et d'agression et la pratique dangereuse d'ingérence permanente dans les affaires intérieures et le libre développement des autres pays. Ses conséquences négatives ne sauraient concerner uniquement la Tchécoslovaquie, elles affectent aussi les intérêts et les rapports des autres pays, leur sécurité internationale, ainsi que la stabilité de la paix en Europe et dans le monde.

En exprimant en ces moments très graves, sa pleine et entière solidarité avec les peuples de Tchécoslovaquie avec le gouvernement et les autres organes dirigeants constitutionnels et légalement élus de la République socialiste de Tchécoslovaquie le gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie apporte son plein appui aux revendications de ces représentants légitimes de Tchécoslovaquie, en vue du retrait des troupes d'occupation, du respect de l'indépendance, de l'égalité territoriale de la Tchécoslovaquie, de la volonté, souverainement exprimée par les peuples de la Tchécoslovaquie, et pour rendre possible l'activité normale aux organes constitutionnels et forums politiques. Le gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie s'adresse aux gouvernements de l'URSS, de la République populaire de Pologne, de la République démocratique allemande, de la République populaire de Hongrie et de la République populaire de Bulgarie, en espérant qu'ils prendront des mesures d'urgence afin que l'occupation de la République socialiste de

Tchécoslovaquie prenne fin sans délai ». Le chargé d'Affaires bulgare a refusé d'accepter le texte de cette déclaration.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

127

M. Millet, Ambassadeur de France à Beyrouth,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1122 à 1128[1]. *Beyrouth, 23 août 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 35).

Si, dans tous les milieux libanais, les événements de Tchécoslovaquie ont fait passer au second plan le problème palestinien, il n'en est pas moins vrai qu'ici la crise tchécoslovaque est analysée et commentée de plus en plus en fonction de ses incidences sur le Moyen-Orient.

Mercredi 21 août, en fin de matinée, l'ambassadeur d'URSS[2] remettait une note – en français – au ministre des Affaires étrangères[3], justifiant l'intervention de la Russie et de ses alliés.

Hier, le chargé d'Affaires de Tchécoslovaquie[4] exposait à M. Fouad Boutros la position de son gouvernement.

Jusqu'à présent aucune déclaration des autorités libanaises n'a été publiée à ce sujet. Elles n'en prendront vraisemblablement pas l'initiative, mais il ne fait guère de doute que leurs sympathies vont au pays envahi.

Depuis la guerre de juin 1967[5], les Soviétiques ont essayé de se faire passer pour les « vrais amis » des pays arabes, avec un succès très relatif toutefois auprès des Libanais ouverts plus que les autres, vers ce que l'on est convenu d'appeler le monde libre.

En tout cas, les Soviétiques, champions de la liberté dans l'affaire palestinienne, semblent aujourd'hui en faire fi lorsque leurs intérêts propres sont en jeu.

Cette constatation dépasse de beaucoup le cadre de l'opinion libanaise. Elle met tous les Arabes dans l'embarras[6]. En effet, s'ils approuvent

[1] Ce télégramme est sous-titré : *Moyen-Orient et Tchécoslovaquie*.

[2] L'ambassadeur d'URSS au Liban est Petre Dedouchkine depuis 1966.

[3] M. Fouad Boutros est vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères du Liban depuis le 8 février 1968.

[4] L'ambassadeur de Tchécoslovaquie au Liban est Ladislas Tisliar depuis mai 1966.

[5] Allusion à la guerre dite des « Six jours » (5 au 11 juin 1967) entre Israël et les pays arabes, soit l'Égypte, la Jordanie et la Syrie, soutenus par l'Irak, le Koweït, l'Arabie saoudite, le Soudan, le Yémen et l'Algérie.

[6] La dépêche de Moscou n° 1951/EU du 30 octobre 1968, intitulée : *Approbation par certains partis communistes arabes de l'intervention des Cinq en Tchécoslovaquie* rapporte que « depuis le 21 août, la presse soviétique a fait état de l'approbation donnée par trois partis communistes du

l'agression russe, ne risquent-ils pas de justifier par cela même « l'agression » israélienne ?

S'ils s'en désolidarisent, ils risquent de perdre le soutien du seul « super-grand » qui leur accordait une aide concrète. Cette sympathie paraît d'ailleurs avoir des limites si l'on en juge par l'une des résolutions du récent congrès des partis communistes du Moyen-Orient[1], qui « dénonce les actes de résistance à l'intérieur d'Israël » comme inefficaces et dangereux. Ce texte publié ces jours-ci dans la presse de Beyrouth n'a pas manqué de surprendre.

Ce qui n'empêche pas certains commentateurs de la presse libanaise de reprendre un des thèmes de la propagande de Moscou suivant lequel l'influence « sioniste » ne serait pas étrangère au « new-look » du communisme tchèque.

Enfin, ceux qui, dans la région, pensaient que seul un accord entre Washington et Moscou pouvait imposer une solution au problème palestinien, déplorent que les événements de Tchécoslovaquie aient sonné le glas de cet espoir.

Dans cette atmosphère de découragement et de confusion, on note ici qu'une fois de plus, le gouvernement français a donné la note du bon sens en dénonçant la politique des blocs issue de Yalta[2].

On se rend compte ici de la vanité de se vouer à l'un des deux camps pour résoudre le problème palestinien. Cette constatation ne peut qu'aggraver les désaccords à l'intérieur du monde arabe.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

Moyen-Orient – ceux de Syrie (22 août), d'Iran (10 septembre) et du Liban 16 octobre) – à l'intervention des "Cinq" en Tchécoslovaquie. L'attitude prise à cet égard par les autres PC (partis communistes) de la région n'est pas connue de ce poste ».

[1] La conférence des partis communistes et ouvriers arabes s'est tenue en juillet 1968.

[2] La conférence de Yalta (Crimée) réunit du 4 au 11 février 1945, Staline, Churchill et Roosevelt. La France n'y est pas invitée. Quatre résolutions principales sont prises à l'issue de cette réunion : l'Allemagne sera démilitarisée et divisée en quatre zones d'occupation réparties entre l'URSS, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France (à la demande de Churchill). Elle devra s'acquitter de lourdes compensations financières en plus de perdre la Prusse orientale et une partie de la Poméranie. Ses frontières orientales sont fixées *de facto* le long de la ligne Oder/Neisse. La Pologne hérite à l'ouest d'une partie des territoires amputés à l'Allemagne tandis que sa frontière orientale est ramenée à la ligne Curzon. Les trois Grands s'engagent à œuvrer à la reconstruction du continent européen par des voies démocratiques en constituant des autorités gouvernementales représentatives de tous les éléments non fascistes de ces populations. La violation des accords par l'URSS conduit à la division de l'Europe de part et d'autre du rideau de fer, et au mythe du partage du monde découlant de Yalta.

128

M. PLIHON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2213[1]. *Prague, 23 août 1968.*

Immédiat. (*Reçu* : 11 h. 44).

Le poste Tchécoslovaquie 1 vient de diffuser la nouvelle suivante :

Le commandant militaire soviétique[2] a lancé un ultimatum aux termes duquel un gouvernement composé d'éléments fidèles au socialisme doit être constitué dans les 24 heures[3]. Le gouvernement tchécoslovaque a immédiatement répondu par un contre-ultimatum demandant le retrait des troupes d'occupation et rappelant qu'il était le seul gouvernement légal[4].

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Ce télégramme porte la mention : « Prière communiquer à MINIARMEES ».

[2] Le colonel-général Alexandre Mikhaïlovich Majorov est le commandant des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie.

[3] D'après le télégramme de Belgrade n°s 1241 et 1242 du 22 août, non repris ici, ce gouvernement ne devrait comprendre ni M. Dubcek, ni MM. Cernik, Sik, Kriegel, Cisar, mais devraient en faire partie MM. Indra, Lenart, Bilak et d'autres. Ce télégramme donne l'information suivante : « si l'ultimatum n'est pas accepté et si un gouvernement n'est pas formé à l'expiration du délai prévu, les forces d'occupation en assumeront toutes les fonctions ». Aloïs Indra est député à l'Assemblée nationale, ancien ministre des Transports, membre de la commission d'État de planification, secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT), chargé de l'action du Parti au sein du Front national, dans les organes d'État et des organisations de masse. Indra prend, dès le 21 août 1968, sinon avant, le parti de Moscou et aurait été pressenti par les Soviétiques pour devenir le premier secrétaire d'un parti à leur solde. Josef Lenart est président du Conseil des ministres de septembre 1963 au 8 avril 1968, membre-postulant du *praesidium* et secrétaire du comité central du PCT. Vasil Bilak, membre de la communauté ukrainienne de Slovaquie, ancien commissaire slovaque à l'Éducation nationale, premier secrétaire du parti communiste slovaque et membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque.

[4] Se reporter au télégramme de Prague n° 2250, sans date autre que « reçu le 25 août, 13 h. 45 », transmettant le texte de la résolution finale publiée à l'issue de la première session du XIVe congrès extraordinaire du parti communiste tchécoslovaque (PCT) et publié par *Rude Pravo* le 24 août, rappelant que la République socialiste tchécoslovaque est un État souverain, socialiste et libre, exigeant que le fonctionnement du pays et de ses institutions s'exerce dans des conditions normales, exigeant le retrait immédiat des troupes d'occupation, la libération de tous les représentants du peuple arrêtés, proclamant que pour le congrès, le président de la République ne peut être que le général Svoboda, le président de l'Assemblée nationale, M. Smrkowski et le président du Conseil, M. Cernik.

129

M. PLIHON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2219 à 2224[1]. *Prague, 23 août 1968.*

Urgent. (*Reçu* : 20 h. 51).

La rapidité avec laquelle Moscou a accepté de recevoir le général Svoboda[2], après l'échec des conversations entre le Président de la République tchécoslovaque et l'ambassadeur d'URSS à Prague[3], tendrait à prouver que les autorités d'occupation éprouvent de sérieuses difficultés à constituer un gouvernement, fût-il provisoire. Comme à la conférence de Cierna[4], ils semblent avoir surestimé les possibilités d'action du clan conservateur. La résistance passive de la population, ses démonstrations pacifiques mais éloquentes posent un problème délicat à l'ambassade soviétique et aux personnalités tchécoslovaques acquises à la collaboration avec l'occupant. Après M. Barbirek (mon télégramme nº 2209[5]), ils semblerait que M. Bilak et M. Franek[6] soient demeurés fidèles au gouvernement légitime. Le dernier nommé aurait refusé d'assurer la direction du *Rude Pravo* contrôlé par les Russes. Pour autant qu'on puisse en être sûr, le groupe des partisans d'une coopération sans réserve avec les autorités soviétiques d'occupation comprendrait essentiellement MM. Indra, Kaldar[7], Svestka[8], Piller[9] et Hoffmann[10].

[1] Ce télégramme comporte la mention : communiqué MINIARMEES pour EMA/REN – SGDN pour DN/CER.

[2] Des entretiens soviéto-tchécoslovaques se déroulent à Moscou du 23 au 26 août 1968. La délégation tchécoslovaque est conduite par le général Svoboda, président de la République, MM. Dubcek (premier secrétaire du comité central du PCT), Smrkovsky (président de l'Assemblée nationale et membre du *praesidium* du comité central du PCT), Cernik (président du Conseil des ministres et membre du *praesidium* du comité central du PCT) et d'autres membres influents du comité central du parti communiste tchécoslovaque.

[3] M. Stepan Tchervonenko est ambassadeur d'URSS en Tchécoslovaquie depuis mai 1965.

[4] Les conversations soviéto-tchécoslovaques se sont tenues le 29 juillet 1968 à Cierna-Nad-Tisou. Se reporter au télégramme de Prague nºs 1874 à 1877 du 31 juillet, publié ci-dessus nº 63.

[5] Frantisek Barbirek, vice-président du Conseil national slovaque, élu au *praesidium* du PCT, connu pour ses opinions conservatrices, dément, d'après les informations rapportées par ce télégramme, qu'il se situerait aux côtés d'Indra, autre conservateur. Il proteste au contraire de sa fidélité à Dubcek.

[6] Jan Franek, juriste, membre du parti communiste depuis 1938, président de l'Association des juristes pragois de 1960 à 1968, premier vice-procureur général de la République socialiste de Tchécoslovaquie en 1968.

[7] Kaldar ou Drahomir Kolder, membre du *praesidium* et secrétaire du comité central du PCT.

[8] Oldrich Svestka, journaliste, est rédacteur en chef de *Rude Pravo*, organe du parti, depuis 1958, membre-postulant au *praesidium* du comité central du PCT.

[9] Jan Piller, ancien vice-Premier ministre de 1962 au 3 novembre 1965, député à l'Assemblée nationale depuis 1964, vice-ministre des industries lourdes de 1965 à avril 1968, membre du *praesidium* du comité central du PCT depuis janvier 1968.

[10] Karel Hoffmann, adhère au parti communiste en 1948, occupe des postes de fonctionnaire du parti de 1949 à 1959, collabore à l'hebdomadaire *Tvorba*, est nommé directeur de la Radiodiffusion

D'autre part, l'attitude actuelle des organes constitutionnels rend pratiquement impossible une mise en scène qui aurait les apparences de la légalité et qui permettrait à Moscou de donner un semblant de consistance à la thèse que son gouvernement cherche à faire accepter par les chancelleries et aux Nations unies. C'est ainsi que, ce matin, le gouvernement tchécoslovaque a tenu une réunion sous la présidence de M. Strangal[1]. 22 ministres y participaient. Il a pu entrer en contact avec le Président de la République. Celui-ci lui a fait part de sa décision de se rendre à Moscou et lui a demandé de désigner les ministres qui l'accompagneraient. M. Cernik (bien qu'il soit arrêté), le général Dzur et le ministre de la justice M. Kucera[2] ont été nommés. *Tchécoslovaquie libre* a précisé que les autres personnes qui font partie du voyage n'ont pas été choisies par le gouvernement tchécoslovaque. Ce dernier a décidé en outre de siéger en permanence et d'attendre le retour du général Svoboda avant de prendre de nouvelles décisions.

De son côté, le nouveau comité central élu hier[3] par le congrès du parti a voté une motion de confiance au Président de la République et aux membres du gouvernement qui se sont rendus à Moscou avec lui. En ce qui concerne les « autres camarades » qui sont du voyage, l'organe principal du PCT se borne à dire qu'ils seront jugés « selon leurs œuvres ».

L'ordre de grève lancé hier soir par le congrès extraordinaire semble avoir été très largement suivi à Prague. De 12 à 13 heures, la population a déserté les rues comme elle avait été invitée à le faire.

Pour le moment, tout paraît suspendu aux résultats des entretiens entre le général Svoboda et les dirigeants soviétiques. Les troupes d'occupation, tout en allégeant leur dispositif, renforcent leur contrôle des services publics. À Prague, le central téléphonique international, à Zilina et à Ceska Budejovice les postes émetteurs sont tombés entre leurs mains. Des arrestations massives seraient prévues pour cette nuit. *Tchécoslovaquie libre* demande à la population d'arracher les plaques de rues et de retirer les numéros des maisons pour entraver l'exécution de cette mesure.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

tchécoslovaque en 1959, poste qu'il conserve jusqu'en 1967, puis il est nommé ministre de la Culture et de l'Information. En 1966 il entre au comité central du PCT. À la chute de Novotny en 1968, il perd son poste ministériel et devient directeur de l'Administration centrale des Communications et vice-président de l'Administration des réserves fédérales. Il lui faut attendre septembre 1968 pour devenir ministre des Communications. Son nom figurerait parmi ceux des signataires de « l'appel aux alliés » en août 1968. Il aurait, sans succès, dressé une liste de personnalités susceptibles de composer un nouveau « gouvernement ouvrier et paysan », prêt à accueillir les armées d'invasion. Se reporter au télégramme de Prague n°s 2202 à 2205 du 22 août faisant part de conversations entre MM. Bilak, Indra, Barbirek et Jakes avec l'ambassadeur d'URSS afin de constituer un nouveau gouvernement.

[1] Strangal ou plus exactement Lubomir Strougal, vice-premier ministre depuis le 8 avril 1968.

[2] Bohuslav Kucera, juriste, milite activement dans le parti socialiste tchécoslovaque depuis 1948, député à l'Assemblée nationale depuis 1960 et vice-président du comité constitutionnel et législatif. Il est élu président du parti socialiste le 6 avril 1968 et nommé ministre de la Justice le 8 avril 1968.

[3] Sur ce nouveau comité central, son *praesidium* et les membres qui le composent, se référer au télégramme de Prague n° 2232 du 24 août, non repris ici.

130

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2226 à 2231[1]. *Prague, 23 août 1968.*

Urgent. (*Reçu* : 22 h. 27).

Compte rendu de l'attaché militaire

Début de citation

« Au soir du 3e jour d'occupation[2], l'ensemble de Prague et des faubourgs est très calme. Dans le centre, des détachements blindés soviétiques contrôlent toujours de très près la plupart des points sensibles, les bâtiments administratifs, les immeubles du parti et du gouvernement, les gros carrefours et les ponts, mais leur volume est moins important qu'hier. Dans les faubourgs, le dispositif russe est extrêmement lâche et l'on parcourt des kilomètres sans rien rencontrer. Un certain nombre de détachements ont été regroupés dans des squares et jardins publics. Quelques patrouilles comprenant 3 ou 4 blindés circulent en permanence dans les rues, mais elles sont peu nombreuses. Partout, les officiers et soldats russes restent très calmes et, ça et là, ils bavardent avec la population. Aucun barrage, aucun contrôle d'identité n'ont été observés nulle part. En revanche, à l'entrée et à la sortie de Prague, un contrôle soviétique est exercé sur toutes les voitures pour vérifier qu'elles ne contiennent pas d'appareils émetteurs clandestins.

La foule dans les rues n'offre pas un visage très différent de celui qu'elle a d'ordinaire. Du fait que la plupart des lignes de tramways et d'autobus ont été remises en service au cours de la journée, les piétons sont beaucoup moins nombreux que les jours précédents. Les queues devant les magasins restent importantes, mais le ravitaillement est assuré partout et les magasins sont bien approvisionnés. On se procure de l'essence pratiquement sans difficultés.

Dans les quartiers centraux, les affiches, les tracts collés, les photos du général Svoboda et de M. Dubcek se sont multipliés à un point tel sur les murs et vitrines des magasins qu'ils constituent une bande continue. De grands panneaux, des banderoles ont également été déployés aux fenêtres des étages. Des inscriptions à la craie, à la peinture ont été tracées sur les murs et les chaussées. Les slogans ainsi proclamés sont de forme et de style très variables : « Soldats russes, allez-vous-en » – « C'est notre affaire » – « Ne reconnaissez que le gouvernement légitime » – « Ne collaborez pas

[1] Il est indiqué sur ce télégramme : « communiqué à MINIARMEES pour EMA/REN et SGDN pou DN/CER ».

[2] Ce compte rendu est à compléter par le télégramme de Prague nos 2293 à 2296 du 27 août, qui rend compte de l'atmosphère de la ville quelques jours plus tard. La conclusion qui en ressort est que, dans l'attente des résultats des conversations de Moscou (23-27 août), les forces d'occupation n'ont pas pris le risque de démanteler les moyens d'intervenir pour rétablir un ordre qui pourrait être violemment troublé à la suite de nouvelles défavorables.

avec les occupants » – « Nazis russes » – « Svoboda-Dubcek-Cernik » – « Attention aux traîtres » – « 1999 = SS/1968 = SSSR ». Beaucoup de ces affiches portent : « Nous demandons la neutralité ». De nombreux manifestes, sous forme d'affiches imprimées, la liste, affichée en des centaines d'endroits, des numéros des voitures qui procèdent, dit-on, aux arrestations, complètent cette mosaïque.

La circulation automobile est très réduite, mais parmi les voitures ou camions qui circulent, nombreux sont ceux qui arborent des drapeaux tchèques. En ville, on distribue d'innombrables tracts et de petits drapeaux pour porter à la boutonnière. Deux ou trois camions, transportant de très jeunes gens gesticulant, drapeaux à la main, sillonnent la ville en tous sens : les passants les regardent en silence.

Sur les lieux habituels des manifestations, la foule est moins nombreuse que les autres jours. Beaucoup de curieux, par contre, pour aller voir les abords de la maison de la radio[1] où des incidents ont eu lieu le 1er jour et où les traces de l'incendie sont encore visibles, ainsi que quelques carcasses de véhicules brûlés.

En résumé : ambiance de résistance passive, sursaut du sentiment national, déclenchement de « la guerre du papier », et des slogans à la craie ». Fin de citation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

131

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1737 à 1742. *Pékin, 23 août 1968.*

(*Reçu* : 16 h. 20).

Tchécoslovaquie

Jusqu'à l'invasion du territoire tchécoslovaque par les forces soviétiques et leurs alliés[2], la Chine, partagée entre son refus de cautionner toute évolution libérale au sein du mouvement communiste et sa volonté d'exploiter les difficultés de l'Union soviétique, avait gardé une attitude d'expectative. Un discours prononcé par le chef d'État-major devant une délégation militaire guinéenne[3] avait fait état de dissensions croissantes au sein du bloc

[1] Et où les soldats soviétiques avaient tiré à vue des rafales de semonce.

[2] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[3] Une délégation militaire guinéenne, dirigée par le colonel Kaman Diabi, chef d'État-major adjoint, séjourne en République populaire de Chine du 23 juillet au 5 août 1968. Après avoir visité pendant douze jours des unités militaires à Pékin et en province, la délégation est reçue, le 3 août, par le président chinois Mao Tsé-toung et le vice-président Lin Piao, puis le lendemain, par le chef de l'État-major général de l'Armée populaire de Libération (APL), Huang Yung-sheng. La délégation guinéenne poursuit son périple en Asie par la Corée du Nord et le Nord-Vietnam. Les

révisionniste, sans référence explicite à la crise tchécoslovaque. Les titres résumant les nouvelles de Prague portées à la connaissance des cadres blâmaient tour à tour les dirigeants tchèques et soviétiques. Après plusieurs semaines de silence, l'agence *Hsinhua* s'était bornée à reproduire partiellement le 9 août un article albanais[1] assez confus qui datait du 24 juillet.

En revanche, le recours à l'invasion et l'embarras visible de Moscou devant la résistance passive de la population et face à l'homogénéité du parti tchécoslovaque incitent Pékin à passer à l'offensive. Cette fois-ci, l'angle d'attaque est différent, certes, les deux articles publiés aujourd'hui dans le *Quotidien du Peuple* présentent les mesures libérales adoptées par M. Dubcek comme une tentative de restauration du capitalisme. La presse chinoise reprend même à son compte le grief de la collaboration avec l'Ouest – et notamment avec l'Allemagne fédérale – développé par les organes de propagande soviétiques.

Mais, à l'instar de la dépêche albanaise publiée le 21 août, il est surtout reproché aux dirigeants tchécoslovaques d'avoir renoncé à toute lutte armée contre les occupants. Ainsi la presse chinoise dissocie-t-elle habilement les actes de résistance accomplis par la population, des mesures adoptées par les autorités de Prague. Le peuple tchécoslovaque, selon Pékin, éprouverait une indignation égale devant l'« occupation sauvage » de son territoire et la « trahison » de ses dirigeants qui n'auraient pas opposé de résistance à ce « crime monstrueux ».

Ainsi concilie-t-on les exigences de l'idéologie, qui interdisent toute complaisance envers « l'esprit du cercle Petöfi »[2], avec la volonté d'exploiter sans tarder les embarras soviétiques en Tchécoslovaquie. Opposant ainsi la démission et la paralysie d'un appareil « révisionniste » à la volonté de lutte du peuple, la presse chinoise reproduit les informations occidentales sur les actes de résistance populaire. Elle cite notamment la formation de barricades, l'emploi de cocktails Molotov contre les chars et la distribution de tracts aux forces d'occupation, réclamant le retrait des unités étrangères.

Cette lutte populaire serait justifiée par le chauvinisme de grande puissance qui caractériserait la politique suivie « depuis toujours » par les

conversations avec les représentants de l'APL auraient surtout porté sur le rôle politique et économique que l'armée est appelée à jouer dans la nation Par ailleurs, la République populaire de Chine s'efforce de développer son influence en Afrique sur les milieux militaires et de les inciter à jouer un rôle politique accru.

[1] L'article publié par le journal albanais *Zeri I Populitt* s'étonne de la faible résistance de la « clique de Novotny » devant les progrès de la « clique Dubcek » soutenue par « des extrémistes sortis de prison » et laisse entendre que ces deux factions sont manipulées de l'extérieur. Prague est taxée de « satellite des révisionnistes soviétiques ». L'article conclut par un appel à la lutte contre tous les révisionnistes et impérialistes et observe que la crise tchèque n'est qu'un aspect de la crise du révisionnisme moderne « qui a son épicentre en URSS ». Il propose la création d'un « parti marxiste-léniniste tchécoslovaque ». Se reporter à la revue de presse de l'ambassade de France en Chine (4-17 août 1968), nº 17.

[2] Le cercle Petöfi (du nom d'un poète hongrois mort en 1849 lors de la guerre d'indépendance), fondé le 25 mars 1955 à Budapest par de jeunes intellectuels du parti des travailleurs hongrois, dont certains en ont été exclus, devient le point de ralliement de tous ceux qui veulent réformer le parti et l'État, les rendre plus démocratiques dans leur fonctionnement et surtout plus indépendants par rapport à la bureaucratie soviétique. C'est à l'appel du cercle Petöfi qu'a lieu la manifestation de masse du 23 octobre 1956 à Budapest à l'origine de la révolution hongroise de 1956.

révisionnistes de Moscou. Ceux-ci considérant les Nations d'Europe orientale « comme leurs dépendances et colonies », ont exercé diverses pressions économiques et militaires sur la Tchécoslovaquie. N'ayant obtenu qu'une soumission « superficielle », ils ont adopté une ligne « aventuriste » sans issue, car le recours à la force brutale les accule à une impasse.

L'action brutale et irréfléchie de l'URSS serait motivée par une volonté désespérée de maintenir un monde bipolaire. Reprenant sur ce point une argumentation parallèle à la nôtre, Pékin conclut à la caducité de l'esprit de Yalta et établit un lien entre l'invasion de la Tchécoslovaquie, dûment notifiée au président Johnson[1], et l'intervention américaine au Vietnam. « En ce domaine, écrit le *Quotidien du Peuple*, les crimes de la clique soviétique surpassent de loin ceux des révisionnistes tchécoslovaques. Moscou couvre sans vergogne sa volonté de domination en Europe orientale par des déclarations fallacieuses de coopération et d'amitié. »

Ainsi, sans revenir sur sa condamnation antérieure de tout processus de libéralisation, Pékin réaffirme avec force son opposition à l'hégémonie soviétique et exalte les actes de résistance de la population tchécoslovaque. Si d'aventure le président Svoboda parvenait à un compromis plus ou moins honorable avec les puissances occupantes, il est vraisemblable que Pékin récuserait cette solution comme une nouvelle « trahison » révisionniste et lancerait au public tchèque un appel à la lutte armée. Il est clair, en tout cas, que la Chine entend exploiter à fond l'impasse où l'URSS s'est engagée par son initiative aventureuse.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

132

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4606 à 4610. *Bonn, 23 août 1968.*

(*Reçu* : 22 h. 20).

De l'avis de M. Duckwitz[2], que j'ai vu dans l'après-midi, les Russes, en occupant militairement la Tchécoslovaquie, s'étaient lancés dans une aventure dont ils n'avaient mesuré ni les difficultés ni les risques. Comment en sortiraient-ils ? Jamais ils n'avaient pensé que les Tchèques et Slovaques se montreraient aussi unis. Jamais ils n'avaient cru qu'il serait à ce point

[1] M. Dobrynin, ambassadeur de l'URSS à Washington demande, le 20 août, à six heures du soir, heure à laquelle les premières troupes russes entrent en Tchécoslovaquie, à être reçu par le Président des États-Unis. Le président Johnson le reçoit deux heures plus tard. L'ambassadeur soviétique lui remet une note dont le texte est communiqué à tous les gouvernements intéressés. Cette démarche est retracée dans le télégramme de Washington n°s 4372 à 4391 du 21 août, publié ci-dessus n° 97.

[2] Georg Duckwitz est secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis 1967.

difficile de former un gouvernement à leur dévotion. L'opération avait été mal préparée politiquement, diplomatiquement. « Qui, de Prague, les avait appelés ? Les dirigeants de Moscou étaient bien incapables de le dire. » Tandis que, vis-à-vis de la Hongrie, il y avait eu un prétexte pour l'intervention, puisque le gouvernement de Budapest entendait se décrocher du pacte de Varsovie. Cette fois-ci, on ne pouvait rien invoquer de tel. Dans l'immédiat, la politique de détente subissait un coup. Mais quelles seraient les conséquences plus lointaines ? Ne percevait-on pas certaines tentations dans l'ensemble du monde communiste, en Pologne et en Hongrie, par exemple ? Que penserait-on, demain, en DDR ?

Au moment où je prenais congé, M. Duckwitz m'a retenu : « Il faut faire l'Europe », une Europe qui serait à l'Ouest aussi étendue que les circonstances le permettraient. On attendait beaucoup de la France, du général de Gaulle. C'est un langage que l'on entend ici de plus en plus.

Cependant, tous les regards sont, ce soir, braqués sur la Roumanie[1]. À tort ou à raison, on appréhende le pire. D'après le secrétaire d'État de l'*Auswärtiges AMT*, les troupes faisaient mouvement en Bulgarie, en Hongrie et en URSS vers la frontière. Selon lui, « les Roumains se battront ».

La réception offerte par son collègue roumain a revêtu le caractère d'une manifestation. Le gouvernement de Bonn, habituellement chiche de ses faveurs en pareille circonstance, était abondamment représenté, par M. Willy Brandt notamment, très entouré de journalistes roumains. Seul manquait M. Tsarapkine qui, au dernier instant, s'était décommandé.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

133

M. Toffin, Ministre-délégué, adjoint au chef du Gouvernement militaire à Berlin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1390 à 1393 *Berlin, 23 août 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 55).

D'après les renseignements parvenus à Berlin-Ouest, l'ambassadeur de Tchécoslovaquie en RDA[2], M. Kolar[3], a adressé au ministre est-allemand

[1] Le télégramme de Bonn n°s 4564 à 4567 du 22 août, non publié, fait part de la visite à l'ambassade de France du conseiller de l'ambassade de Roumanie, venu exposer les dispositions prises par son pays à la suite des événements de Tchécoslovaquie : d'abord une déclaration très ferme de M. Ceausescu, la création de milices populaires patriotiques, de sorte que toute la population est mobilisée ou en voie de l'être, mais surtout une ferme volonté de résister par les armes à toute tentative d'intrusion dans le pays. Ce diplomate insiste sur le fait que la situation de la Roumanie est différente de celle de la Tchécoslovaquie quant à la ligne orthodoxe roumaine suivie en ce qui concerne la liberté d'expression et la situation géostratégique du pays.

[2] RDA : République démocratique allemande ou Allemagne de l'Est.

[3] M. Vaclav Kolar est ambassadeur de Tchécoslovaquie en République démocratique allemande depuis 1966.

des Affaires étrangères[1], dans la journée du 21 août, une note de protestation contre l'invasion et l'occupation par la force du territoire de la Tchécoslovaquie, et exige qu'il soit « immédiatement mis fin à cette action illégale ». Il a renouvelé sa démarche, dans la nuit du 21 au 22, en demandant au nom du gouvernement de Prague, que le gouvernement est-allemand « cesse immédiatement tout acte de violence à l'encontre de la population de Tchécoslovaquie et prenne les mesures nécessaires au rétablissement de la vie normale dans ce pays ».

Le bâtiment de l'ambassade, devant lequel quelques bagarres ont eu lieu le 21 entre les touristes tchèques et *vopos*[2], est étroitement surveillé par des patrouilles de police.

Il nous est signalé, d'autre part, que la frontière entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est est fermée au trafic des voyageurs. Sur la ligne Berlin-Prague, les trains ne circulent que jusqu'à Dresde. Le trafic aérien entre les deux pays est également interrompu. Les touristes tchèques surpris par les événements, tant à Berlin-Est que dans le reste de la RDA, sont invités par des appels de la radio est-allemande à « attendre sur place la possibilité de rentrer dans leur pays ». Pour le cas où ils éprouveraient des difficultés financières, l'agence *ADN*[3] les avise qu'ils peuvent obtenir, ainsi d'ailleurs que tous les citoyens des pays socialistes séjournant actuellement en RDA, des subsides d'un montant de 250 marks par personne, qui leur seront remis par les banques et les autres instituts de crédit d'Allemagne de l'Est. La même agence annonce que les ressortissants tchécoslovaques, hongrois et bulgares actuellement bloqués en RDA par des difficultés de déplacement sont logés dans les cités de vacances de la région de Dresde.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

134

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 999 à 1002. *Bucarest, 24 août 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 10).

On me signale l'arrivée à Bucarest de nombreux correspondants de presse occidentaux très émus par les rumeurs de concentration des troupes soviétiques, hongroises et bulgares aux frontières roumaines. À l'ambassade britannique, on déclare n'avoir reçu de Londres aucune information à ce sujet.

[1] Otto Winzer, premier vice-ministre des Affaires étrangères de 1956 à 1965 puis à partir de cette date, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande (RDA).

[2] *Vopos* ou officiers de la *Volkspolizei* (police du peuple) qui est la police nationale de l'Allemagne de l'Est.

[3] Agence *ADN* (*Allgemeiner Deutscher Nachrichtendienst*), agence de presse officielle de la RDA.

À Bucarest la population reste très calme et vaque à ses occupations quotidiennes. Le 24 août est d'ailleurs un jour de fête légale[1]. Depuis mercredi, le haut commandement de l'armée roumaine se serait déplacé de Bucarest à Bacau en Moldavie. Des concentrations de troupes roumaines auraient lieu sur un axe passant notamment par Bacau et Roman. Les mouvements de ressortissants roumains entre la Hongrie et la Roumanie seraient bloqués du fait des autorités hongroises.

Les milieux officiels roumains se refusent à commenter les rumeurs au sujet de la concentration de troupes étrangères aux frontières de la Roumanie. Ils font plutôt montre de scepticisme voire d'une certaine irritation à l'égard de ces rumeurs. Ils démentent tout mouvement de troupes roumaines à l'intérieur du pays[2].

Sur le plan militaire, j'estime que l'issue ne faisant naturellement aucun doute une intervention des armées soviétiques, hongroises et bulgares pourrait, en raison de l'étendue et du relief du pays prendre l'aspect d'une occupation éclair comme en Tchécoslovaquie, d'autant plus que les troupes roumaines ne se contenteraient vraisemblablement pas d'une simple résistance passive.

Sur le plan politique, les Soviétiques pourraient évidemment mettre de côté toute considération d'un prestige déjà très compromis par l'intervention en Tchécoslovaquie et en finir ainsi avec la contestation roumaine qui a pris ces derniers jours un tour résolument hostile. On ne peut donc écarter *a priori* cette éventualité mais le non-alignement roumain ne date pas d'hier. La Roumanie est stratégiquement moins importante que le bastion tchécoslovaque. Les réactions internationales seraient certainement très violentes. On voit d'ailleurs mal quel prétexte les Soviétiques pourraient invoquer pour entreprendre une opération dont le bénéfice serait loin d'être évident. Une équipe gouvernementale de rechange serait d'ailleurs plus difficile à trouver qu'en Tchécoslovaquie.

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

[1] Jour de la célébration de la fête nationale roumaine, commémorant l'insurrection de Bucarest (août 1944), à laquelle s'était jointe l'armée régulière.

[2] Voir les observations faites par l'attaché militaire près l'ambassade de France en Roumanie, le lieutenant-colonel Michel Papet, sur les frontières du Nord-Est de la Roumanie : présence de troupes en tenue de campagne, convois de pontonniers, préparatifs de départ de régiments d'artillerie. Les troupes sont en état d'alerte. Se reporter au télégramme de Bucarest, n° 1009 du 26 août 1968.

135

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1025 à 1030. *Paris, 24 août 1968.*

Réservé.

Le Secrétaire général du Département[1] a reçu le 24 août, à 19 h. 45, l'ambassadeur de l'URSS à Paris[2] et lui a donné oralement connaissance de la communication suivante que je vous adresse pour votre information personnelle.

Pour Moscou seulement : il s'agit du message que vous deviez délivrer lundi 26 à M. Gromyko[3]. Le Conseil des ministres, réuni ce jour[4], après en avoir approuvé les termes, a décidé que l'évolution imprévisible des négociations de Moscou imposait de ne pas en différer la communication.

Vous vous en inspirerez lors de votre entretien avec le ministre des Affaires étrangères compte tenu des événements intervenus entre-temps.

Pour tous

Citation : En réponse à la communication orale faite le 21 août par M. Zorine[5], ambassadeur d'URSS à Paris, à M. Tricot, Secrétaire général de la Présidence de la République, le gouvernement français désire faire savoir au gouvernement soviétique ce qui suit.

Le gouvernement soviétique a dû prendre connaissance du communiqué publié, le 21 août, par la Présidence de la République. Ce communiqué exprime le désaccord de la France et les graves préoccupations que lui inspire l'intervention armée de l'Union soviétique en Tchécoslovaquie.

Sans doute, le gouvernement soviétique invoque-t-il, pour justifier cette action, une demande qui lui aurait été faite par le gouvernement tchécoslovaque. Cette affirmation ne peut manquer de surprendre, d'autant plus qu'à la tribune de l'Organisation des Nations unies et par une démarche du

[1] Hervé Alphand est le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] Valerian Zorine est ambassadeur d'URSS en France depuis avril 1965.

[3] Andreï Gromyko est le ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957.

[4] Le 24 août. À l'issue du Conseil des ministres, M. Joël Le Theule, secrétaire d'État à l'Information, fait le point de la position française sur le problème tchécoslovaque et rappelle les termes de la déclaration de la Présidence de la République du 21 août. « La Tchécoslovaquie a été envahie et se trouve occupée contre son gré. L'intervention soviétique est donc contraire à la souveraineté des États, au principe de non-ingérence d'une puissance dans les affaires intérieures d'une autre puissance »... « Le gouvernement exprime le vœu... que l'Union soviétique, en procédant au retrait de ses troupes et de toutes les troupes étrangères et en laissant la Tchécoslovaquie déterminer elle-même son destin, reprenne la seule route qui vaille. » La France ne veut appartenir à aucun bloc, réaffirmant ainsi sa politique d'indépendance. La France poursuivra à l'égard des pays de l'Est sa politique de détente, de coopération et d'entente.

[5] Se reporter au télégramme de Paris à Prague nos 220 à 223 du 21 août, publié ci-dessus no 100.

chargé d'Affaires à Paris[1], le gouvernement de la République socialiste de Tchécoslovaquie a fait connaître son opposition à l'intervention soviétique.

Dès lors, le gouvernement français ne peut qu'estimer non conforme au droit international, une action qui porte atteinte aux principes d'indépendance des États et de la non-intervention dans les affaires intérieures. Le gouvernement français se doit de rappeler que ces principes ont été solennellement proclamés par la France et l'Union soviétique dans leur déclaration commune du 30 juin 1966[2].

Sans doute, le gouvernement soviétique affirme-t-il qu'il a été contraint d'agir en raison de la solidarité des pays socialistes d'Europe orientale. Mais il y a là une conception de la vie internationale que la France n'a cessé et ne cesse de désapprouver. Cette conception est celle qui, sous le couvert de l'idéologie, se fonde sur l'existence de blocs au sein desquels une puissance impose aux autres une politique, un système économique et une organisation militaire au détriment de leur souveraineté et, le cas échéant, des droits de la personne humaine.

D'une telle conception la France a montré qu'elle est affranchie en raison, certes, de sa volonté essentielle d'indépendance mais également du fait que cette politique des blocs conduit à méconnaître le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et fait régner sur le monde un état de tension qui met en danger la paix.

En différentes occasions, notamment lors de la visite du Président de la République française en Union soviétique ou dans certaines communications faites d'un commun accord à l'ONU par les deux gouvernements, une autre politique avait été dessinée, celle de la détente, de l'entente et de la coopération européennes qui serait suivie en toute indépendance par les peuples de notre continent. La France, pour sa part, y reste attachée. Elle souhaite que l'Union soviétique, par le retrait de ses forces hors du territoire de la Tchécoslovaquie et par la possibilité rendue à son peuple de disposer de lui-même, choisisse la même voie. Elle le souhaite d'autant plus vivement que le développement de ses rapports d'amitié et de coopération avec la Russie répond à ses propres sentiments ainsi qu'à l'intérêt fondamental de l'Europe tout entière et de la paix. Fin de citation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Sur cette démarche du chargé d'Affaires tchécoslovaque à Paris, M. Kriz, se référer au télégramme circulaire de Paris n° 315 du 22 août, reproduit ci-dessus n° 112.

[2] La déclaration commune du 30 juin 1966, publiée à l'issue du voyage d'État du général de Gaulle en Union soviétique (20 juin-1er juillet), reprend les principaux sujets de convergence évoqués lors des différents entretiens : concernant les problèmes européens, il y est écrit : « pour la France comme pour l'Union soviétique, le premier objectif est la normalisation puis le développement progressif des rapports entre tous les pays européens dans le respect de l'indépendance de chacun et la non-intervention dans ses affaires intérieures ». Voir *Le Monde*, 2 juillet 1966, p. 3.

136

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T.C. nº 317. *Paris, 24 août 1968, 13 h. 00.*

En réponse à la communication faite dans la nuit du 20 au 21 août par l'ambassadeur soviétique à Paris pour informer le gouvernement français de l'entrée en Tchécoslovaquie des forces de cinq pays membres du pacte de Varsovie[1], notre ambassadeur à Moscou[2], par une démarche effectuée le lundi 26 août[3], fera connaître au gouvernement soviétique le désaccord de la France et les graves préoccupations que lui cause cette intervention armée.

Lors de vos entretiens avec vos interlocuteurs habituels, vous pourrez vous inspirer des considérations suivantes.

1. La Tchécoslovaquie, quelle que soit la différence des régimes politiques des deux pays, est une nation amie de la France qui ne peut se désintéresser du sort d'un pays européen auquel l'attachent des liens traditionnels. L'établissement sur le continent d'un climat nouveau permettrait d'amorcer avec Prague une coopération conforme à la politique européenne définie, lors du voyage du Président de la République à Moscou, par la déclaration franco-soviétique du 30 juin 1966[4].

Contrairement à ce qui est allégué par le gouvernement soviétique, ni le gouvernement légal de Prague ni les organes du parti communiste tchécoslovaque n'ont fait appel au concours des forces étrangères des pays socialistes[5]. L'intervention de la Russie est donc contraire au droit international car elle porte atteinte aux principes de l'indépendance des États et de la non-ingérence d'une puissance dans les affaires intérieures d'une autre puissance.

2. L'action soviétique – sous couvert de la « solidarité des pays socialistes » – est inspirée par une conception de la vie internationale que la

[1] Se reporter au télégramme de Paris à Prague nos 220 à 223 du 21 août, publié ci-dessus nº 100.

[2] Olivier Wormser est ambassadeur de France en Union soviétique depuis septembre 1966.

[3] Voir le télégramme de Paris à Moscou nos 1025 à 1030 du 24 août, reproduit ci-dessus nº 135.

[4] Dans cette déclaration du 30 juin 1966, concernant les questions européennes, il est rappelé que « pour la France comme pour l'Union soviétique, le premier objectif est la normalisation puis le développement progressif des rapports entre tous les pays européens dans le respect de l'indépendance de chacun et la non-intervention dans ses affaires intérieures ». Voir *Le Monde*, 2 juillet 1966, p. 3.

[5] Sur cet argument invoqué par Moscou, se référer au télégramme de Prague nos 2407 à 2418 du 2 septembre, rapportant la déclaration de Gustav Husak devant le congrès extraordinaire du parti communiste slovaque qu'aucune personnalité ayant une responsabilité dans le PCT n'a fait appel aux Soviétiques et que tous les membres du *praesidium* ont donné leur parole d'honneur qu'ils n'ont adressé aucun appel de cette sorte. Cette déclaration se trouve corroborée par celle de Jan Piller qui, accusé par l'opinion publique d'avoir été plus ou moins favorable à une collaboration avec les Soviétiques, ainsi que quelques personnalités importantes du PCT, s'explique publiquement dans la presse. Voir la dépêche de Prague nº 634/EU du 13 septembre 1968, non publiée.

France n'a cessé de réprouver, suivant laquelle existent des blocs, au sein desquels la puissance la plus forte impose aux autres une idéologie, une politique, un système économique, une organisation militaire au détriment de leur souveraineté et le cas échéant des droits de la personne humaine.

La France a toujours dénoncé les initiatives inspirées par cette conception où qu'elles se produisent dans le monde. Elle n'y a pas manqué par exemple en 1965, lors de l'affaire de Saint-Domingue[1].

3. Vous insisterez, enfin sur le fait que la France reste pour sa part attachée à la politique de détente, d'entente et de coopération. Cette politique a été définie et affirmée en diverses occasions, notamment lors de la visite du Président de la République en Union soviétique[2]. L'action de l'URSS et de ses quatre alliés en compromet le développement. La France souhaite que l'Union soviétique par le retrait de ses forces hors du territoire de la Tchécoslovaquie et par la possibilité rendue à son peuple de disposer de lui-même, choisisse de revenir à la voie qui avait été choisie. En effet, pour le gouvernement français, c'est la seule qui permette le règlement par l'Europe des problèmes européens et d'assurer la paix internationale.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

137

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2235 à 2239[3]. *Prague, 24 août 1968.*

Les tentatives d'instauration d'un pouvoir soumis aux forces d'occupation se poursuivent. Après que le XIVe congrès extraordinaire eut élu le nouveau comité central du PCT[4], un organe similaire, concurrent, probablement composé d'éléments fidèles à Moscou, a lancé un appel aux comités nationaux de région et de district pour qu'ils expriment leur allégeance à « l'un ou à l'autre » des comités centraux par l'entremise de l'ambassade soviétique. La proposition d'une telle procédure par l'élément d'intimidation qu'elle comporte met en évidence la persistance du peu d'emprise sur la population des éléments favorables à Moscou.

[1] Sur le coup d'État qui éclate à Saint-Domingue le 24 avril 1965, le débarquement, le 25, par les États-Unis de quatre mille cinq cents *Marines* et la position de la France, se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n°s 193, 199, 212, 243, 260.

[2] 20 juin au 1er juillet 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 27, 54, 55, 70, 96.

[3] Ce télégramme porte la mention : « prière communiquer à MINIARMEES pour EMA/REN et SGDN pour DN/CER ».

[4] Sur ce nouveau comité central, la composition de son *praesidium*, se reporter au télégramme de Prague n° 2232 du 24 août, non repris ici. Le 23 août le comité central du PCT relève de ses fonctions M. Svetstka, rédacteur en chef du journal *Rude Pravo*. Il est remplacé à ce poste par M. Sekera. De même, le 24 août, M. Salgovic est relevé de ses fonctions de vice-ministre de l'Intérieur. La direction de la Sûreté de l'État est prise en mains par M. J. Pavel, ministre de l'Intérieur.

Parallèlement à cette lutte pour l'imposition d'un appareil de pouvoir qui ferait pièce au régime légal, les représentants de ce dernier poursuivent à Moscou leurs négociations[1]. Un poste émetteur clandestin slovaque a précisé que quatre membres du comité central slovaque, par l'intermédiaire du commandement des troupes soviétiques à Bratislava, avait pu avoir une conversation téléphonique avec le vice-Président du conseil, G. Husak, qui, de Yougoslavie, a rejoint la capitale soviétique pour assister le président Svoboda. M. Husak aurait signalé à ses interlocuteurs qu'il a vu, au Kremlin, MM. Dubcek et Cernik qui participeraient aux entretiens.

Dans la lutte menée par la population pour résister à l'intervention des « Cinq », on note l'appel lancé aux travailleurs de l'énergie électrique et des télécommunications en vue d'empêcher la diffusion d'émissions de télévision qui pourraient être faites à partir du parc de l'ambassade de l'URSS où l'on aurait constaté l'installation de systèmes émetteurs. Le bruit court également que les Soviétiques achemineraient sur la capitale d'importants moyens de brouillage.

Tous les journaux de la presse écrite ont paru clandestinement, bien qu'en format réduit, et le gouvernement légal, dans une déclaration diffusée dans la nuit du 23 août, a réaffirmé que les moyens d'information et de communication continuent à ne dépendre que de lui et à n'appartenir qu'au peuple tchécoslovaque.

Les forces d'intervention ont tenté de poursuivre dans la nuit du 23 au 24 août, les arrestations de personnalités connues pour leur libéralisme. On peut penser qu'elles ont en partie échoué, du fait de l'opposition de la population pragoise[2].

Enfin, selon les émissions radio en provenance de Slovaquie, cette partie du pays serait demeurée fidèle au gouvernement légal. La région peuplée de Hongrois aurait cependant été isolée par les forces d'intervention magyares. Un appel a été lancé aux délégués du congrès extraordinaire du parti communiste slovaque pour qu'ils se tiennent prêts à se réunir dans un délai très rapproché[3] et pour qu'ils apportent leur appui à Gustav Husak, « seul représentant légal des communistes slovaques ».

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Les négociations s'ouvrent à Moscou le 23 août. Le président de la République, Svoboda, adresse de Moscou un message au gouvernement tchécoslovaque le 24 août en fin de journée, dont le texte est distribué le 25 août à la population. Il déclare entre autres que MM. Dubcek, Cernik et Smrkovsky participent également aux négociations qui se déroulent dans la capitale soviétique. Voir le télégramme de Prague n° 2258 du 26 août, non reproduit.

[2] Par crainte des arrestations et dans le but d'entraver l'orientation des armées étrangères, il est rapporté que la population enlève ou fait disparaître sous une couche de peinture les plaques des noms des rues, les numéros des immeubles et les panneaux de direction dans tout le pays.

[3] Le congrès extraordinaire du parti communiste slovaque tient ses assises à Bratislava du 26 au 29 août. Gustav Husak en est élu premier secrétaire. Se référer au télégramme de Prague nos 2390 à 2395 du 31 août, non publié.

138

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE
De la crise tchécoslovaque

N. *Paris, 24 août 1968.*

1. Les causes de l'intervention soviétique

Le coup de force du 21 août a constitué une surprise. Après qu'au début de l'été l'URSS et les quatre pays qui la suivent aient exercé sur la Tchécoslovaquie une formidable pression[1], appuyée par des mesures d'intimidation militaire, les réunions de Cierna[2] et de Bratislava[3] s'étaient terminées par un compromis : maintien au pouvoir de l'équipe dirigeante, retrait des troupes soviétiques ayant participé à des manœuvres sur le territoire tchèque, adoption de la déclaration de Bratislava, qui comportait certaines concessions tchèques dans les domaines de l'idéologie et de la politique étrangère.

Nul ne pensait certes que l'on avait ainsi résolu le problème que l'évolution de la Tchécoslovaquie posait au camp socialiste. Mais, entre le compromis de Bratislava (2 août) et l'invasion de la Tchécoslovaquie[4], le changement d'attitude de l'URSS apparaît si évident qu'il ne peut s'expliquer que de trois manières :

a) Le malentendu. Les Russes auraient réellement cru qu'après Bratislava Dubcek allait limiter la liberté de la presse et faire en sorte que le congrès du parti prévu pour septembre ne consacre pas l'élimination totale de la fraction conservatrice du comité central.

b) La ruse. L'invasion aurait été décidée dès avant Cierna, mais les Soviétiques, devant la force de la réaction nationale suscitée par leur pression auraient ajourné l'opération afin de la pratiquer peu de temps après, à froid, et en profitant de la surprise.

[1] Depuis le début de mai 1968, nouvelles et renseignements se multiplient au sujet de mouvements de troupes soviétiques au sud de la Pologne et de la République démocratique allemande, près de la frontière tchécoslovaque. Fin mai, la décision de faire procéder à des exercices conjoints d'états-majors sur le territoire tchécoslovaque, renforce l'impression qu'il s'agit d'un plan calculé. Les manœuvres militaires des pays membres du pacte de Varsovie du 20 au 30 juin et le maintien sur place de deux tiers des unités militaires nourrissent une inquiétude croissante.

[2] Les conversations entre le *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque et le bureau politique du comité central du parti communiste soviétique se tiennent à Cierna-Nad-Tisou du 29 au 31 juillet. Se référer au télégramme de Prague nos 1874 à 1877 du 31 juillet, publié ci-dessus no 63.

[3] Les représentants des partis communistes et ouvriers de Bulgarie, de Hongrie, de la République démocratique allemande, de Pologne, de l'URSS et de Tchécoslovaquie se réunissent à Bratislava le 3 août. La déclaration publiée réaffirme les thèses des partis communistes en matière de politique étrangère mais reconnaît le droit de chacun à poursuivre sa politique intérieure en considération des conditions et des particularités nationales. Un long commentaire en est fait dans les télégrammes de Prague nos 1939 à 1954 et 1955 à 1970 du 4 août, non reproduits.

[4] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

c) Le fait nouveau.

– Du côté tchécoslovaque, il n'y a eu après Bratislava que peu d'événements qui aient pu aggraver les craintes soviétiques. Les Tchèques ont évité toute provocation. Toutefois, selon certains avis, une épuration toute récente des éléments pro-soviétiques du ministère de l'Intérieur aurait pu inquiéter Moscou. Pour ce qui est de la politique intérieure de Prague, la visite de Tito (9-11 août) pouvait tout au plus être désagréable aux Soviétiques. La visite de Ceausescu (15-17 août) les a sans doute indisposés davantage.

– Du côté soviétique, on peut imaginer qu'un changement aurait eu lieu dans l'équilibre de la direction collective. Des rumeurs invérifiables mais non invraisemblables présentent plusieurs dirigeants, dont Kossyguine, comme hostiles à l'intervention. Il se peut qu'ils aient obtenu en juillet l'ajournement de l'opération, et que plus tard le *politburo* ait passé outre à leur avis. Le plénum du comité central qui a avalisé la décision les 19 et 20 août semble avoir été réuni dans la précipitation. Il existe cependant des indices d'une préparation hâtive de l'invasion sur le plan militaire à partir du 13 août.

– Enfin le voyage d'Ulbricht à Karlovy Vary (12 août)[1], d'où il aurait ramené un jugement pessimiste sur l'orientation du PC tchécoslovaque, aurait pour certains constitué un élément de la décision.

Ces interprétations ne s'excluent pas entièrement. On peut imaginer une direction soviétique divisée, ayant pris en principe dès juillet la décision d'user de la force au cas où les Tchèques dépasseraient certaines limites, acceptant à Cierna de donner une dernière chance à Dubcek, puis se durcissant très vite en raison de facteurs à la fois internes et externes.

2. L'exécution du coup.

a) Présentation et justification. Comme en 1956 en Hongrie[2], l'intervention vise à éliminer les dirigeants dont la politique est jugée dangereuse pour l'avenir du régime et, par contagion, pour le pouvoir communiste dans les pays voisins. Comme alors, Moscou justifie son action sur deux plans :

– en alléguant une solidarité des pays socialistes d'Europe orientale qui leur donnerait le droit d'intervenir dans les affaires d'un allié dès lors que sa politique semblerait porter préjudice aux autres. Ils invoquent à cet égard les résolutions acceptées par les Tchèques à Bratislava selon lesquelles l'évolution du socialisme dans un pays membre du camp concerne tous les autres pays socialistes.

– en affirmant que l'occupation du pays répond à l'appel d'autorités tchécoslovaques. Un tel appel a bien été publié à Moscou, mais les Soviétiques sont demeurés incapables à ce jour de nommer ses auteurs – soit que même les quelques membres de la direction du PC tchèque qui acceptent

[1] Voir les commentaires de l'ambassadeur de France à la lecture du communiqué rendant compte des entretiens tenus à Karlovy Vary entre MM. Ulbricht et Dubcek, transmis par le télégramme de Prague nos 2088 à 2095 du 13 août, repris ci-dessus no 89.

[2] Allusion à la révolte hongroise du dernier trimestre de 1956. Voir *D.D.F.*, 1956-III, rubrique Hongrie.

l'intervention n'aient pas encore osé s'engager à ce point, soit que le nombre et les qualités des auteurs de l'appel semblent par trop dérisoires au gouvernement de Moscou.

b) Exécution militaire. L'occupation a été effectuée rapidement avec des moyens très importants et sans grande effusion de sang, l'armée tchèque ayant reçu de son chef, le président Svoboda, l'ordre de ne pas résister et les envahisseurs n'ayant pas tenté de la désarmer.

c) Exécution politique. Sur ce plan, l'affaire est beaucoup moins réussie. Les Soviétiques avaient pensé que l'entrée de leurs troupes amènerait l'apparition de candidats pour une équipe gouvernementale de remplacement. Or, au quatrième jour de l'occupation, cette opération n'a pu être menée à bien, en raison principalement de l'attitude résolue et disciplinée des Tchèques, de l'aptitude étonnante qu'ils ont montrée à assurer, en dépit de l'occupation du pays et de l'arrestation de leurs principaux dirigeants (Dubcek, Smrkovsky, Cernik, notamment), le fonctionnement au moins symbolique de leurs institutions régulières :

– L'Assemblée nationale siège et a adopté une déclaration demandant aux cinq gouvernements de retirer leurs troupes[1] ;

– Le Gouvernement s'est réuni malgré l'arrestation de son président et de plusieurs de ses membres et a publié une déclaration demandant le retrait des troupes et la mise en liberté des dirigeants appréhendés[2] ;

– Le congrès du parti s'est réuni à Prague[3] avant la date prévue et a procédé à l'élection d'un nouveau *praesidium*, confirmant M. Dubcek dans ses fonctions et éliminant les dirigeants portés à la collaboration avec l'occupant.

Cette activité politique semi-clandestine a été rendue possible jusqu'à présent par la complicité unanime de la population et par l'existence des émetteurs libres de radio qui diffusent, avec l'aide de l'armée semble-t-il, prises de positions et mots d'ordre.

Le maintien de ces activités et le soutien que leur donne le pays complique la tâche des Soviétiques, qui souhaiteraient que les dirigeants de remplacement ne se recrutent pas uniquement dans l'aile novotnyste du parti ; ils s'efforcent d'obtenir la collaboration de personnalités connues par

[1] La proclamation de l'Assemblée nationale tchécoslovaque du 21 août est publiée dans le numéro spécial *d'Articles et Documents* de la Documentation française n° 0.1932, 29 novembre 1968, « La crise tchécoslovaque depuis le 21 août 1968 », p. 14. Un très bref résumé est transmis par la station radio de Pilsen, avant qu'elle ne soit occupée par les troupes soviétiques, exprimant son profond désaccord avec l'agissement des troupes étrangères qui ont pénétré sans raison sur le territoire tchécoslovaque, cet acte est une violation de la souveraineté nationale et inadmissible étant donné les relations devant exister entre pays socialistes, demande que soit donné sans délai l'ordre de retrait des unités militaires.

[2] Cette déclaration est publiée ci-dessus n° 106.

[3] Le XIVe congrès extraordinaire du parti communiste tchécoslovaque se réunit le 22 août dans des conditions exceptionnelles. Sur le nouveau comité central, la composition de son *praesidium*, se reporter au télégramme de Prague n° 2232 du 24 août, non repris ici. L'appel du XIVe congrès du PCT aux partis communistes et ouvriers du monde entier, diffusé par *Radio Prague Libre* le 23 août est publié dans le numéro spécial d'*Articles et Documents* (29 novembre 1968, n° 0.1932), de la Documentation française p. 17.

leur passé libéral (comme l'était Kadar[1]), et la caution du Président de la République, L. Svoboda, dont le grand âge, l'attachement particulier à l'amitié soviétique et l'attitude dépourvue parfois de fermeté leur font penser qu'il pourrait couvrir de son autorité constitutionnelle la solution politique qu'ils recherchent. Aussi l'ont-ils constamment ménagé dans le même temps qu'ils arrêtaient M. Dubcek et les principaux représentants de la tendance libérale.

Les pourparlers de Prague portant, du côté tchèque sur l'évacuation des forces et du côté soviétique sur la constitution d'un nouveau gouvernement, n'ayant pu aboutir, le général Svoboda, accompagné d'une délégation comprenant deux conservateurs, deux libéraux et deux modérés s'est rendu à Moscou[2]. Du succès de la négociation qui s'y déroule dépend la question de savoir si les Soviétiques obtiendront une équipe de remplacement relativement large et cautionnée par le Chef de l'État, ou s'ils devront se contenter d'hommes connus comme étant d'ores et déjà leurs créatures. La longueur des pourparlers indique qu'il y a des difficultés, mais ce que l'on sait de M. Svoboda ne permet pas d'être assuré qu'il ne se prêtera pas à un compromis avantageux pour les Soviétiques. Un élément nouveau et fort important paraît être apporté par les informations faisant état de la présence de MM. Dubcek et Cernik auprès du président Svoboda à Moscou.

3. Les réactions dans le monde

Les réactions ont été vives dans le monde entier. Dans le mouvement communiste, il y a lieu d'être frappé par la vigueur des Yougoslaves et plus encore des Roumains, par l'important discours de Chou En-laï[3] auquel l'affaire tchèque a donné l'occasion de dénoncer sur un mode violent le colonialisme soviétique en Europe orientale, par le blâme infligé par le bureau politique du PC français[4] (bien que le comité central sans doute divisé vienne d'atténuer un peu l'expression de cette réprobation).

Dans l'ensemble de l'opinion mondiale, on observe surprise et indignation, à l'exception de la majorité des pays arabes. Beaucoup de petits pays approuvent et reprennent le commentaire de la France, attribuant l'affaire tchèque à la persistance de la politique des blocs.

[1] Janos Kadar, Hongrois, adhère au parti communiste clandestin en 1931, membre du comité central en 1943, occupe de 1945 à 1951 de hautes responsabilités au sein de l'appareil du parti, membre du bureau politique, secrétaire général adjoint, ministre de l'Intérieur, chef de la police secrète. Victime d'une purge, il est écarté et emprisonné (1951-1953). Il est libéré en 1954 par Imre Nagy, premier ministre d'un courant réformateur. Lors de l'insurrection de 1956, Kadar est d'abord favorable aux insurgés puis forme un contre-gouvernement qui soutient l'intervention soviétique. Il est le chef du gouvernement après l'écrasement du mouvement national (1956-1958, 1961-1965). Il dirige le parti communiste depuis 1956 en tant que premier secrétaire et membre du *praesidium*.

[2] Les entretiens de Moscou se tiennent du 23 au 27 août. Un premier communiqué, donnant la liste des personnalités tant soviétiques que tchécoslovaques qui y assistent en est donné par la *Pravda* du 28 août et publié dans le n° 0.1932 d'*Articles et Documents*, 29 novembre 1968, p. 34.

[3] Des extraits du discours prononcé par Chou En-laï le 23 août sont repris dans le n° 0.1921-0.1922 (13-20 septembre 1968) d'*Articles et Documents* de la Documentation française.

[4] La déclaration du bureau politique du parti communiste français du 21 août et la résolution du comité central, sont publiées dans *L'Humanité*, respectivement des 22 et 23 août 1968. En voir également le texte dans le numéro n° 0.1932 (29 novembre 1968) d'*Articles et Documents* de la Documentation française, p. 28 et 29.

Au Conseil de sécurité, le projet de résolution condamnant l'action soviétique, présenté par sept délégations dont celle de la France, a recueilli 10 voix (dont 2 Africains et 2 Latino-Américains) contre 2 (URSS et Hongrie) et 3 abstentions (Inde, Pakistan, Algérie) et s'est heurté au veto de l'URSS. La question de la convocation de l'Assemblée générale peut être posée dans les prochains jours[1].

4. Les conséquences

Elles seront considérables et il est trop tôt pour les évaluer dans leur ensemble. Les points suivants méritent d'être soulignés dès maintenant :

a) La conséquence la plus immédiate est la création soudaine en Europe d'une tension dont le point d'application le plus direct se trouve être la *Roumanie*. Pour ce pays communiste et membre du pacte de Varsovie, qui tient tête à l'URSS depuis si longtemps, ce qui vient de se passer est rien moins que rassurant. Depuis le 21 août, les dirigeants de Bucarest donnent les signes d'une inquiétude sérieuse. La situation actuelle procure à tout le moins aux Soviétiques l'occasion de soumettre la Roumanie à une pression accrue.

b) En *Allemagne*, la crise tchécoslovaque est de nature à renforcer la position des tendances contraires à la politique de détente européenne dont le Chancelier vient d'affirmer qu'elle se poursuivrait ainsi que des adversaires du traité de non-prolifération.

c) Un certain nombre d'autres gouvernements pourront *hésiter davantage à signer le traité de non-prolifération*. Une indication dans ce sens est donnée à Rome, le Japon et d'autres pays pourraient réagir de la même façon.

d) Les conséquences sur *les rapports américano-soviétiques* ne sont pas claires. L'administration américaine dénonce avec vigueur le coup de Tchécoslovaquie, mais donne des signes de son désir de ne pas voir les derniers événements affecter les perspectives de dialogue avec Moscou. (La Maison Blanche a précisé qu'une rencontre au sommet consacrée aux véhicules nucléaires et au Vietnam était envisagée et demeurait possible.) Dans le pays, les tendances hostiles à une solution politique de l'affaire vietnamienne se trouvent renforcées.

Il est clair en tous cas que le gouvernement soviétique a accepté pour le maintien de son emprise en Tchécoslovaquie, de mettre en jeu non seulement l'image nouvelle d'une URSS raisonnable et respectable, mais aussi quelques-uns des objectifs essentiels qu'il poursuivait patiemment depuis des années : rapprochement franco-soviétique, dialogue avec les États-Unis, signature généralisée du traité de non-prolifération, restauration de l'unité du monde communiste grâce la réunion des partis convoquée à Moscou pour la fin de l'année.

Ceci jette une lumière crue sur la gravité des craintes des dirigeants et la faiblesse intrinsèque du régime.

Au-delà des effets immédiats, l'affaire tchécoslovaque invitera à une interrogation sur le sens de la politique soviétique et sur les perspectives d'évolution qui s'offrent au communisme en Europe orientale. Après le coup

[1] Se référer aux télégrammes de New York n°s 2128, 2137, 2143, des 22 et 23 août.

de Prague, on peut se demander s'il est possible aux pays d'Europe de l'Est de procéder à l'évolution libérale qui était manifestement appelée par les aspirations de leurs populations et commandée par leurs capacités et leurs traditions, du moins aussi longtemps que l'URSS elle-même n'aura pas quelque peu bougé. Or, la situation actuelle nous restitue une image de l'Union soviétique qui semble appartenir au plus sombre passé stalinien. Il demeure pourtant vrai que sur les plans technique, culturel, sociologique, d'immenses changements ont eu lieu en Russie depuis quinze ans. Seule la structure politique est restée pratiquement la même.

Il y a donc une contradiction grandissante entre la société soviétique et la vie politique soviétique. Et cette contradiction se traduira nécessairement à la longue par des clivages à l'intérieur même des élites dirigeantes de l'URSS. Dès maintenant, il n'est peut-être pas exclu que la décision anachronique et imprévue de réprimer brutalement la libéralisation tchèque, qui ne peut pas ne pas choquer les éléments les plus intelligents de la classe politique soviétique, en particulier ceux appartenant à la jeune génération, constitue précisément une occasion de voir se révéler ces divergences.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

139

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2251. *Prague, 25 août 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 00).

Texte de la proclamation du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque publié dans le *Rude Pravo* du 25 août.

Ce que les communistes doivent faire aujourd'hui – à tous les membres et fonctionnaires du PCT – adresser les résolutions au CC et PCT et à l'Ambassade soviétique. Nous luttons pour les intérêts vitaux du peuple tout entier.

Citation :

« [...] À présent notre patrie est occupée par les troupes de certaines armées du pacte de Varsovie. On a versé inutilement le sang des Tchèques et des Slovaques. La voie dans laquelle nous nous sommes engagés pour renforcer le socialisme et la confiance dans la politique du parti communiste tchécoslovaque est barrée par des tanks. Que doivent faire aujourd'hui les communistes pour que la ligne politique dans laquelle ils se sont engagés puisse être réalisée à l'avenir ?

Les communistes des organisations de base, ceux des organisations de districts et de régions ne doivent pas redevenir l'instrument de ceux qui n'ont pas la confiance du parti.

Réunissez-vous sans retard dans les organisations de base et de district et décidez vous-mêmes de la voie dans laquelle vous voulez avancer.

Le XIVe congrès extraordinaire du parti[1] était composé de délégués élus démocratiquement et légalement. Ils ont élu un nouveau comité central du parti à la tête duquel ils ont placé ceux des camarades qui ont obtenu la confiance du parti et du peuple après les événements de janvier. Le nouveau comité central du parti a élu également ceux des camarades qui ne peuvent accomplir leurs fonctions parce qu'ils sont internés de force contre la volonté des organes constitutionnels de notre Etat par les forces armées soviétiques : les camarades A. Dubcek, N.O. Cernik, J. Smrkowsky, J. Spacek, F. Kriegel, V. Simon.

Décidez vous-mêmes, dans chaque organisation, si vous reconnaissez pour organe suprême celui qui vient d'être régulièrement élu par le XIVe congrès ou bien si vous préférez que parlent en votre nom des personnes qui n'ont rien à voir avec le comité central.

Décidez-vous rapidement, légalement et démocratiquement dans toutes les organisations du parti… Agissez ensuite conformément à vos décisions, faites connaître votre position par la radio et la presse. Demandez aide à la radio locale, aux comités nationaux et à la radio d'entreprise dans les usines.

Adressez vos résolutions au comité central à Prague ainsi que, pour information, à l'ambassade soviétique à Prague en demandant que cette ambassade les transmette au comité central du PCUS et les publie dans la presse soviétique du parti en tant que point de vue des communistes tchécoslovaques.

Certains de ceux que le XIVe congrès n'a pas réélus s'efforcent néanmoins de parler en votre nom. Protestez contre cela. Qu'ils parlent en leur propre nom.

Camarades membres des milices populaires, n'écoutez pas ceux qui acceptent sans rien dire que le camarade Dubcek ait été interné sans raison et contre sa volonté en un lieu inconnu.

Camarades des services de la sécurité et de l'armée, n'obéissez qu'aux ordres des représentants des institutions tchécoslovaques de l'Assemblée nationale, du Gouvernement et du Président de la République.

Communistes des syndicats, soyez les initiateurs d'un travail politique actif dans les syndicats…

Travaillez tous dans les syndicats d'une façon démocratique. Montrez la force que représentent des millions de syndicalistes. Mobilisons-les dans l'intérêt du peuple tout entier, dans l'intérêt de nos nations. Tous les fonctionnaires du PCT sont responsables devant la communauté des membres du parti et ne permettez pas que votre organisation de district soit dirigée

[1] Concernant le XIVe congrès extraordinaire du parti communiste tchécoslovaque, le texte de la résolution finale publiée à l'issue de la première session, la composition du *praesidium*, du comité central, se reporter aux télégrammes de Prague n°s 2232, 2250 des 24 et 25 août ainsi qu'au n° 2424 à 2429 du 2 septembre.

par quelqu'un d'autre que ceux des camarades auxquels vous avez accordé votre confiance lors des conférences de districts. Agissez de la même façon dans les villes et les régions. Partout où le secrétariat du parti viendrait à être occupé par les troupes étrangères, les organes et les fonctionnaires sont tenus de diriger le travail des communistes à partir d'un autre endroit, à partir des locaux de comités nationaux, à partir des usines et autres lieux.

Ne vous laissez jamais inciter à quitter les rangs du parti, même si le pire se produisait, même si les organes légalement élus étaient bâillonnés. Ne quittez jamais le parti. Affaiblir ou bien liquider les bases des effectifs du PCT ne pourrait que servir les quelques éléments sans caractère, capables de tout et de se faire notamment de nouveau passer pour les porte-parole des communistes tchécoslovaques. Renforcez le parti, acceptez l'adhésion de nouveaux membres… Tous ceux qui sont réellement capables de lutter pour la ligne politique du programme d'action du PCT, les communistes, ont l'obligation d'appréhender non seulement le patriotisme, l'énergie et le courage des jeunes mais aussi de leur transmettre leur expérience politique et un programme clair de démocratie réellement socialiste. Appuyez partout les appels au calme et au sang-froid. Nous ne pouvons pas imposer par la force des armes le départ des troupes étrangères mais seulement par la force morale et le droit… Nous invitons tous les communistes à restreindre activement et efficacement toutes tentatives des éléments antisocialistes visant à aggraver la situation par des provocations. Nous sommes à même de nous occuper nous-mêmes sérieusement d'eux.

Demandons sans retard que les camarades Dubcek, Cernik, Smrkovksy, Kriegel, Spacek et B. Simon soient réinstallés dans leurs fonctions au gouvernement et au parti.

Ne reconnaissons pas ceux qui n'ont pas mandat du XIVe congrès extraordinaire du parti.

Demandons le départ total des forces armées du pacte de Varsovie. Prenons garde aux provocations. Le sang de notre peuple est le bien le plus précieux.

Quoi qu'il arrive, n'abandonnons jamais les rangs du parti communiste tchécoslovaque.

Nous, communistes, sommes la force politique dirigeante de ce pays.

Démontrons-le à présent par nos actes, ayons confiance dans notre peuple devant lequel nous sommes pleinement responsables de notre politique.

Le *praesidium* du CC du PCT ».

Fin de citation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

140

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1031 à 1037[1]. *Paris, 25 août 1968.*

Réservé. Diffusion restreinte.

Je me réfère à mon télégramme nº 1025[2].

M. Zorine a répondu à la communication de M. Alphand par trois remarques. Il a d'abord réaffirmé que c'était à l'appel « de dirigeants tchécoslovaques » que les troupes de l'URSS et de ses alliés étaient entrées en Tchécoslovaquie, cette action s'inscrivant dans le cadre normal de l'alliance des pays socialistes et n'étant dirigée contre aucun État, notamment contre la France.

En second lieu l'ambassadeur soviétique a repoussé toute responsabilité de son pays dans la création de blocs politiques et militaires. Ceux-ci avaient été institués à l'initiative des États-Unis qui avaient constitué le pacte atlantique[3] avec le concours de la Grande-Bretagne et de la France. Ce n'est que cette menace qui avait amené les pays de l'Est à s'organiser à leur tour, en concluant le pacte de Varsovie[4].

Enfin, en ce qui concerne le retrait des forces, M. Zorine s'est déclaré autorisé à confirmer qu'il se produirait dès que serait assurée la sécurité de l'État tchécoslovaque et du régime socialiste, et dès que les autorités légitimes de Tchécoslovaquie le jugeraient nécessaire.

À l'issue des négociations engagées avec le Président de la République tchécoslovaque[5], on y verrait sans doute plus clair à ce sujet.

Se référant à la première remarque de M. Zorine, M. Alphand a d'abord constaté que le gouvernement soviétique n'avait pas répondu à la question posée par M. Tricot le 21 août sur l'identité d'hommes d'État tchécoslovaques qui auraient demandé l'intervention. Il a souligné qu'au contraire, par tous les organes officiels, le gouvernement de Prague avait fait connaître sa désapprobation.

[1] Ce télégramme est signé par M. Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères.

[2] Le télégramme de Paris à Moscou nos 1025 à 1030 du 24 août fait part de l'entretien tenu le 24 août entre M. Alphand et l'ambassadeur d'Union soviétique, M. Zorine et de la communication qui lui a été faite, rappelant la position de la France dans l'affaire tchécoslovaque.

[3] Allusion au Traité de l'Atlantique Nord, pacte militaire, signé à Washington le 4 avril 1949, par les États-Unis, le Canada, la Belgique, le Danemark, la France, les Pays-Bas, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni, le Portugal. La France se retire du commandement militaire intégré en mars 1966.

[4] Le pacte de Varsovie est une alliance militaire conclue le 14 mai 1955. Les pays signataires sont les suivants : Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, République démocratique allemande, Roumanie, URSS, Tchécoslovaquie.

[5] Allusion aux entretiens de Moscou du 23 au 27 août.

M. Alphand a rappelé ensuite notre politique sur la question des blocs, qui ont leur origine dans les accords de Yalta[1], auxquels la France n'a pas participé. Aussi bien, la France s'est-elle dégagée d'un pareil système. Elle désirait continuer à entretenir avec l'URSS des rapports d'amitié et de coopération, mais nous souhaitons que l'URSS renonce à l'intervention et fasse revenir ses troupes.

L'ambassadeur soviétique a relevé ces propos, soulignant que si la France avait quitté l'organisation militaire de l'OTAN, ce dont l'URSS se félicitait, elle appartenait encore à l'organisation politique qui lui était liée.

Comme M. Zorine se réjouissait pour conclure d'entendre affirmer l'intention de la France de poursuivre sa politique d'amitié et de coopération avec l'URSS, le Secrétaire général a précisé que, tout en étant en effet animés de ce désir, nous estimions que l'intervention en Tchécoslovaquie était de nature à compromettre cette politique.

Il a en outre rappelé une fois de plus à M. Zorine que nous n'étions toujours pas éclairés sur les noms des responsables tchécoslovaques qui auraient appelé les troupes soviétiques, ce sur quoi l'ambassadeur soviétique a répondu : « Cette question ne regarde que le gouvernement qui a fait la demande et le gouvernement auquel la demande était adressée. »

M. Zorine a déclaré qu'il ferait part de notre communication à son gouvernement.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

141

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2252 à 2257. *Prague, 25 août 1968.*

(*Reçu* : 22 h. 43).

Au milieu des rumeurs qui circulent à Prague, devant l'abondance des informations à l'origine souvent incertaine, il devient difficile de prendre une vue d'ensemble de la situation.

Sans oser encore rendre impossible le fonctionnement des pouvoirs publics, l'armée soviétique multiplie les entraves en occupant par exemple de nouveaux ministères et en intensifiant sa détection des stations radio « clandestines », lesquelles demeurent avec les feuilles distribuées le seul lien entre les autorités tchécoslovaques et la population. En même temps, la contre-propagande de l'occupant se développe (lancement de tracts par hélicoptères, télévision sous contrôle).

[1] La conférence de Yalta (Crimée) se tient du 4 au 11 février 1945 et réunit Staline, Churchill et Roosevelt. La France n'y est pas invitée. Cette conférence traite principalement du sort réservé à l'Allemagne vaincue.

Autant qu'on puisse en être certain, le *praesidium* du comité central du parti siège depuis vendredi matin (23 août[1]). Le secrétaire du comité central[2] est à l'œuvre et la grande majorité de ses membres sont restés fidèles à M. Dubcek et à ses représentants. Martin Vaculik[3], revenu semble-t-il à de meilleurs sentiments, et Mlynar[4] en sont les principaux animateurs.

Le gouvernement maintient un contact étroit avec l'Assemblée nationale où sont réunis 196 membres sur 289. L'un et l'autre sont réunis en permanence. Ils ont décidé hier de suspendre de ses fonctions le vice-ministre de l'intérieur Salgovic[5] (accusé d'avoir facilité le débarquement des premiers échelons soviétiques à l'aéroport de Prague). Le commandant de la Sécurité d'État de Prague et ses deux adjoints ont été destitués et le parquet militaire a été invité à poursuivre les membres de la Sécurité d'État qui « se seraient discrédités » depuis le début de l'occupation. Ces mesures ont été annoncées hier dans un ordre du jour du ministre de l'intérieur.

De son côté, la direction des affaires politiques du ministère de la Défense a exclu du PCT l'ancien chef d'État-major de l'armée tchécoslovaque, le général O. Rytir[6], coupable de s'être porté candidat à la présidence d'un gouvernement qui serait constitué à l'initiative des Soviétiques.

Quant à la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, réunie sous la présidence de M. Pelikan[7], elle a notamment souligné qu'« aucun organe constitutionnel n'avait demandé une aide étrangère » et qu'au contraire « le Gouvernement, le Parlement, et le Front national

[1] Se reporter au texte de la proclamation du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque publié dans *Rude Pravo* du 25 août, intitulé : « *Ce que les communistes doivent faire aujourd'hui* », et transmis par le télégramme de Prague n° 2251 du 25 août, publié ci-dessus.

[2] Venek Silhan, ingénieur, économiste, vice-recteur du collège d'Économie de Prague (1960-1963), directeur de l'institut de recherche du collège d'Économie industrielle et de Construction de Prague depuis 1963, professeur associé d'Économie industrielle depuis 1967.

[3] Martin Vaculik, écrivain, journaliste, publie, le 27 juin, dans *Literarni Listy* et trois quotidiens de Prague une proclamation dite des « *deux mille mots* ». Une analyse de ce document est donnée dans la dépêche de Prague n° 483/EU du 28 juin et le télégramme de Prague n°s 1574 à 1581 du 1er juillet, non publiés.

[4] Zdenek Mlynar, juriste, secrétaire de la Commission des Lois auprès du comité central du PCT de 1964 à avril 1968, membre de la commission législative du gouvernement de 1966 à 1968, il est à la fois, en 1968, membre du secrétariat du comité central et du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque.

[5] Le 24 août, M. Salgovic est relevé de ses fonctions de vice-ministre de l'Intérieur. La direction de la Sûreté de l'État est prise en mains par M. J. Pavel, ministre de l'Intérieur.

[6] Otakar Rytir, membre de l'armée tchécoslovaque depuis 1935, combat en Pologne en 1939, émigre en URSS et est intégré au corps de la 1re armée tchécoslovaque de 1939 à 1945. Il adhère au parti communiste tchécoslovaque en 1945, est envoyé à l'Académie militaire Voroshilov de Moscou en 1946-1947, commandant du district militaire avec rang de général de division de 1951 à 1954, puis commandant de la garnison de Prague de 1954 à 1956. À cette date, il est nommé vice-ministre de la Défense nationale (1956-1958), colonel-général en 1958, premier vice-ministre de la Défense nationale et commandant de l'État-major général de l'armée de 1958 à avril 1968, candidat-membre au comité central du PCT depuis 1962, général d'armée depuis 1967.

[7] Jiri Pelikan, membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1939, député à l'Assemblée nationale de mai 1948 à novembre 1954, président du comité directeur des écoles supérieures du PCT dans les années 1950, directeur de la section culturelle du comité central du PCT en 1951, il est président de l'union des étudiants à deux reprises, en 1953/1955 et 1960/1962 avant d'être nommé directeur général de la Télévision en 1963. Membre de l'Assemblée nationale, il est depuis avril 1968, président de la commission des Affaires étrangères.

avaient condamné sans équivoque l'occupation et demandé le retrait immédiat des troupes ».

Tandis que se prolongent les conversations de Moscou, le commandement soviétique manifeste une volonté certaine de raidissement et donne l'impression de vouloir envenimer les choses. D'après l'agence CTK[1], il aurait lancé un avertissement sévère à l'armée tchécoslovaque, lui enjoignant de coopérer avec les unités des cinq pays socialistes en vertu des stipulations du pacte de Varsovie. Les autorités d'occupation procéderaient par ailleurs à d'importantes relèves au sein de leurs troupes. Les raisons ne seraient pas uniquement d'ordre militaire. Elles tiendraient compte aussi d'une détérioration de leur moral due à la résistance des civils et au refus de coopération de l'armée tchécoslovaque[2]. Dans le même temps, la nervosité et l'inquiétude montent dans la population qui croit déceler chez les occupants le désir de provoquer des incidents et qui s'interrogent devant l'afflux des renforts soviétiques. Le bruit court, colporté par les radios clandestines, qu'il y aurait 500 000 hommes en Tchécoslovaquie. Dans un tel climat, la prolongation des entretiens de Moscou suscite davantage l'appréhension que l'apaisement, d'autant plus que personne ne croit ici à la possibilité d'un compromis acceptable. La méfiance à l'égard de l'Union soviétique est telle qu'on peut se demander si la caution du général Svoboda et de M. Dubcek sera suffisante pour faire admettre des décisions qui heurteront nécessairement la fierté nationale et les aspirations de la Tchécoslovaquie vers la liberté.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

142

M. Wibaux, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française au Tchad,
à M. Debré, ministre des Affaires étrangères.

T. nos 534 à 539. *Fort-Lamy, 26 août 1968.*
Immédiat. Réservé. (*Reçu* : 01 h. 57).

Conformément aux instructions de votre télégramme no 201 à 203[3], j'ai fait savoir cet après-midi au chef de l'État que le gouvernement avait décidé de donner une suite favorable à son appel.

[1] Agence CTK *Ceska tiskova kancelar* ou agence de presse tchécoslovaque, dont le directeur est M. Sulek.

[2] À ce sujet, se reporter à un article de la *Pravda* de Moscou du 25 août 1968, intitulé : « *Les soldats des troupes d'occupation : des frères de classe* », publié dans *Articles et documents* de la Documentation française, no 0.1932 du 29 novembre 1968, p. 18.

[3] Ce télégramme de Paris à Fort-Lamy nos 201 à 203 du 25 août, fait suite à une demande d'aide logistique militaire urgente de la part du gouvernement tchadien dont l'armée est en grande difficulté au Tibesti, où la garnison d'Aouzou est assiégée. Ce télégramme confirme que l'opération de

Le président Tombalbaye a accueilli cette nouvelle avec un grand soulagement et m'a instamment prié d'être son interprète pour exprimer sa gratitude.

Je n'ai pas manqué pour ma part de lui faire clairement comprendre que cette aide impliquait une modification fondamentale de son attitude et de celle de son gouvernement vis-à-vis des populations musulmanes et vis-à-vis de la France.

Le chef de l'État m'a fait parvenir ce soir même la demande officielle qui a été rédigée dans les termes suivants :

Citation

« Excellence,

En raison de faits particulièrement graves qui, au Tibesti[1], menacent actuellement la sécurité d'une partie du territoire tchadien, je considère, en ma qualité de Président de la République, Président du Conseil des ministres, qu'il y a lieu de mettre en application l'accord du 15 août 1960 et toutes les dispositions postérieures définissant les conditions dans lesquelles les parties contractantes se prêtent aide et assistance en matière de défense intérieure et extérieure.

Je demande donc que les forces armées françaises reçoivent instructions d'appuyer la défense de la République, sous la direction de l'armée nationale, en aidant celle-ci à ravitailler, puis à dégager Aouzou, et à tenir fermement par la suite les trois postes de Zouar, Bardai et Aouzou.

Cet appui prendra fin aussitôt que le gouvernement tchadien le jugera opportun.

Je vous serais obligé de bien vouloir en référer immédiatement au Président de la République française afin que soient prises d'urgence toutes mesures, propres à faire face à cette situation ainsi créée.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération ».

François Tombalbaye

Fin de citation

Certains termes de cette lettre ont été ajoutés sur instructions expresses du Président :

1. au deuxième paragraphe les mots « sous la direction de l'armée nationale »

soutien aux forces tchadiennes est agréée par le gouvernement français, à condition que la demande d'intervention des forces françaises soit faite dans les formes prévues par les accords, c'est-à-dire par écrit, par le Président de la République. Voir également les télégrammes de Paris à Fort-Lamy n°s 205 à 207 du 26 août précisant les conditions de l'intervention des forces armées françaises relativement au commandement de ces forces et à la définition des objectifs poursuivis, et n° 208 du 27 août concernant la publication d'un communiqué rendant publique la décision du gouvernement tchadien de faire appel aux troupes françaises pour aider pendant un temps limité l'armée tchadienne à assurer ses missions.

[1] Sur la situation dans le Tibesti, se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 307/CM du 17 septembre 1968, portant la mention « secret défense » qui analyse de façon approfondie « la situation au Tibesti », non publiée.

2. l'ensemble du troisième paragraphe, à savoir « cet appui prendra fin aussitôt que le gouvernement tchadien le jugera opportun ».

La demande me paraissant établie dans les formes prévues par les accords, je procède à l'établissement de la réquisition générale.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1968*)

143

M. PONS, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1010 à 1016. *Bucarest, 26 août 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 20).

Très urgent. Diffusion réservée.

Des dépêches d'agences de presse occidentales, faisant état de milieux autorisés roumains, ont prétendu qu'à la suite de l'entretien de M. Ceausescu avec l'ambassadeur d'URSS, M. Basov[1], le 25 août, un compromis serait intervenu entre Soviétiques et Roumains. Les premiers auraient donné des garanties formelles de non-agression, en échange d'une attitude plus réservée de la presse roumaine.

J'ai demandé ce matin audience à M. Macovescu[2], qui assume en l'absence de M. Manescu[3] en route pour New York, l'intérim des Affaires étrangères. Le premier vice-Ministre m'a vivement remercié au nom de son gouvernement de ma démarche de vendredi soir (mon télégramme no 993[4]) m'assurant que j'avais été le premier ambassadeur occidental à informer les Roumains au sujet des concentrations de troupes étrangères à leurs frontières. Il a ajouté que dès le lendemain matin, d'autres ambassadeurs occidentaux effectuaient des démarches similaires qui confirmaient les indications données par certains ambassadeurs roumains à l'étranger.

Toutefois M. Macovescu a tenu à préciser qu'à Bucarest comme à Moscou on était beaucoup plus calme aujourd'hui qu'hier et hier qu'avant-hier[5]. Il ne possédait pas de précisions sur la teneur des entretiens entre

[1] Alexandre Vasilevich Basov, membre du comité central du parti communiste soviétique depuis 1961, ministre de l'Agriculture en 1965, ambassadeur d'URSS en Roumanie depuis le 5 février 1966.

[2] Gheorghe Macovescu, ancien journaliste, est nommé vice-ministre des Affaires étrangères en mars 1961 et premier vice-ministre des Affaires étrangères le 1er mars 1967.

[3] Corneliu Manescu est ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie depuis le 23 mars 1961.

[4] Le télégramme de Bucarest no 993 du 23 août rend compte de la démarche faite par l'ambassadeur de France, Jean-Louis Pons, auprès du vice-ministre roumain des Affaires étrangères, pour informer celui-ci des concentrations de troupes étrangères relevées aux frontières de son pays.

[5] Certaines nuances semblent apparaître dans la position prise par les dirigeants roumains, qui sans se départir de leur position de solidarité avec le parti communiste tchécoslovaque, ménagent

MM. Ceausescu et Basov[1]. Cependant, il a tenu à marquer que l'ambassadeur soviétique n'était porteur d'aucun ultimatum. Au début de la dernière crise, le PCR, à la demande du PC tchécoslovaque, avait adressé à tous les partis européens une note leur proposant de se réunir à Prague pour tenter de sortir de l'impasse. Bien qu'en principe opposé à des rencontres multilatérales, le PCR avait estimé que l'intervention en Tchécoslovaquie légitimait une telle réunion. Peut-être M. Basov avait-il apporté la réponse des Soviétiques à cette proposition ? De toute façon, on estimait maintenant à Bucarest qu'une telle réunion serait sans objet si les entretiens de Moscou[2] débouchaient sur un compromis acceptable, et qui impliquait avant tout pour les Roumains, le maintien des dirigeants tchécoslovaques actuels : MM. Svoboda[3], Dubcek[4], Cernik[5] et Smrkowsky[6].

Bien que, selon M. Macovescu, aucune mesure effective de mobilisation ne soit intervenue, les Roumains observaient la vigilance qui s'imposait dans les circonstances actuelles. Le premier vice-Ministre a précisé que les frontières roumaines avaient toujours été ouvertes du côté roumain et qu'actuellement la circulation avait repris normalement avec la Hongrie et la Roumanie.

Interrogé sur un éventuel pacte d'assistance militaire roumano-yougoslave conclu à la suite de l'entrevue Tito-Ceausescu[7], M. Macovescu m'a répondu que le moment semblait bien peu opportun. Roumains et Yougoslaves s'étaient concertés pour harmoniser leurs positions du reste extrêmement proches.

Enfin, certaines rumeurs circulant à Bucarest faisant état de la présence de M. Maurer[8] à Pékin, M. Macovescu m'a affirmé que le Président du Conseil se trouvait aujourd'hui à Bucarest mais qu'il ne saurait dire ce qui se passerait d'ici quelques jours.

désormais les Soviétiques et leurs alliés. Voir les télégrammes de Bucarest nos 1017 à 1019 et 1020 à 1025 du 27 août 1968, non reproduits.

[1] Au cours de son entretien avec M. Ceausescu, le dimanche 25 août, M. Basov, ambassadeur d'URSS, aurait remis la réponse soviétique à une note adressée le 21 août au comité central du parti communiste soviétique par le comité central du parti communiste roumain, protestant contre l'intervention militaire des « Cinq » en Tchécoslovaquie. Se reporter au télégramme de Bucarest nos 1045 à 1047 du 30 août. D'après le télégramme de Bucarest nos 1063 à 1068 du 2 septembre, cet entretien a été jugé « humiliant » pour M. Ceausescu.

[2] Les entretiens soviéto-tchécoslovaques ont eu lieu à Moscou du 23 au 26 août. La presse roumaine du 29 août publie une déclaration du comité exécutif du comité central du PCR à propos de l'accord intervenu à Moscou. Le texte est transmis par le télégramme de Bucarest no 1042 du 29 août.

[3] Le général Ludvik Svoboda est président de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 28 mars 1968.

[4] Alexandre Dubcek est premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis le 5 janvier 1968.

[5] Oldrich Cernik est président du Conseil des ministres et membre du du comité central du parti communiste tchécoslovaque.

[6] Josef Smrkovsky est président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque.

[7] La rencontre Tito-Ceausescu a eu lieu le 24 août.

[8] Ion Gheorghe Maurer, avocat, président de la Grande Assemblée nationale de Roumanie de 1958 à 1961, Premier ministre depuis 1961.

Lors de mon entretien avec M. Macovescu, j'ai été frappé par l'impression d'optimisme prudent qui se dégageait des propos de mon interlocuteur. Il a tenu à préciser que le ton modéré de la presse roumaine des deux derniers jours n'était que le reflet du calme des milieux officiels. M. Basov a certainement tenu à M. Ceausescu des propos apaisants que confirme une récente émission de la télévision soviétique. Comme l'affirme ce matin un éditorial assez serein de *Scinteia*, les Roumains se refusent d'ailleurs à s'engager dans les polémiques de presse malgré les articles agressifs des journaux de « certains pays frères qui ont envoyé des troupes en Tchécoslovaquie ».

De toute façon je constate que la récente modération de la presse roumaine n'est pas à lier expressément avec la démarche de l'ambassadeur soviétique. En effet, le ton des journaux de dimanche était déjà très en retrait par rapport aux jours précédents.

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

144

M. de Guiringaud, Ambassadeur de France à Tokyo
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 865-866 *Tokyo, 26 août 1968.*

(*Reçu* : 27 août, 3 h. 15).

Dès l'annonce de l'explosion de la bombe à hydrogène française[1], le porte-parole du *Gaimusho* a « au nom du peuple japonais comme du Gouvernement », fait à la presse une déclaration orale de protestation, visiblement tenue en réserve depuis quelques jours.

La déclaration rappelle que le Japon, seul pays à avoir eu à subir un bombardement atomique, et conscient des effets possibles des explosions, s'oppose à toutes expériences nucléaires, quel que soit le pays qui puisse y procéder. Le peuple japonais, est-il ajouté, estime qu'il ne peut y avoir de paix véritable sans désarmement nucléaire général et complet. Enfin la déclaration rappelle que la protestation japonaise fait suite à des protestations répétées émises depuis que la France a commencé l'actuelle série d'expériences nucléaires dans le Pacifique[2].

[1] L'explosion de la première bombe thermonucléaire française a eu lieu le 24 août 1968 au centre d'expérimentation du Pacifique, en présence de M. Galley, ministre de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales.

[2] Le télégramme à l'arrivée de Tokyo nos 726-727 du 5 juillet 1968 a indiqué que les milieux d'information japonais avaient annoncé « avec carte à l'appui » que la France ouvrirait à partir du 5 juillet sa campagne d'expériences nucléaires dans le Pacifique sud. Le Comité des sept pour l'appel à la paix mondiale dont sont membres en particulier M. Hideki Yukawa, prix Nobel de physique, et l'écrivain M. Yasunari Kawabata, avait alors fait remettre à l'ambassade de France à Tokyo, en présence de la presse, une lettre de protestation au sujet de ces expérimentations.

Les deux mouvements rivaux contre les bombes atomiques ou à hydrogène, l'un de tendance communiste, l'autre de sympathies socialistes, ont également publié des protestations, ainsi que les principaux partis politiques, qu'il s'agisse du parti majoritaire libéral-démocrate ou des partis de l'opposition : *Komeito*, socialiste et communiste[1].

(*Collection des télégrammes, Tokyo, 1968*)

145

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4501 à 4508. *Washington, 26 août 1968.*

(*Reçu* : le 27, 04 h. 19).

Les États-Unis et la crise tchécoslovaque

L'affaire tchécoslovaque fait depuis plusieurs jours les grands titres de tous les journaux. L'opinion est profondément émue devant l'acte de force de Moscou contre un pays et ses dirigeants, dont on oublie l'appartenance au groupe communiste pour ne retenir que les aspirations à la libéralisation.

Il est néanmoins symptomatique que, de la majorité des éditoriaux et des articles des grands journaux, se dégage une même analyse de la situation devant laquelle se trouvent les États-Unis : Moscou agit avec une brutalité odieuse mais en dépit et peut-être à cause de cela il est indispensable pour les États-Unis de poursuivre des contacts avec l'URSS dans l'espoir de préserver la paix.

Deux articles parus dans la presse dominicale me paraissent significatifs de cet état d'esprit.

L'un signé de Max Frankel dans le *New York Times* d'hier décrit avec froideur l'attitude de l'Administration devant les événements tchèques[2]. On ne comptait pas, à Washington, qu'une invasion de la Tchécoslovaquie puisse faire l'objet d'une dissuasion car depuis longtemps la ligne est tracée au-delà de laquelle les puissances nucléaires n'osent s'aventurer militairement mais par-delà la crainte d'une guerre, Washington ne peut négliger certains aspects de sa politique à long terme que ne peuvent contrarier l'émotion et la sympathie ressenties pour la Tchécoslovaquie : on continuait de penser que Moscou pouvait influencer utilement les négociations sur le Vietnam et l'on n'abandonnait pas l'espoir de pourparlers sur l'arrêt de la course aux armements. Même la perspective de voir les Russes

[1] Le télégramme au départ de Paris nº 316 du 28 août 1968 adressé à l'ambassadeur de France à Tokyo indique que l'ambassadeur du Japon a remis le 27 août au Secrétaire général du Département un aide-mémoire par lequel le gouvernement japonais « manifeste son opposition à tout essai d'armes nucléaires et élève une vive protestation contre la récente expérience thermonucléaire française ».

[2] Se reporter à ce sujet au télégramme de Washington nos 4471 à 4473 du 23 août.

conclure de ces dispositions américaines qu'ils avaient ainsi le moyen d'atténuer les conséquences d'une invasion de la Tchécoslovaquie n'a pas, estime M. Frankel, poussé l'Administration à ajourner ses approches en direction du Kremlin. Au reste, aussitôt après avoir déploré l'intervention militaire de Moscou, la Maison Blanche, remarque-t-il en faisant allusion aux déclarations du porte-parole du Président, s'est empressée de répéter son impatience d'engager des conversations avec l'Union soviétique sur la question des armements.

James Reston pour sa part, dans le même numéro du *New York Times*, constate que les Soviétiques veulent se voir reconnaître, à la fois le droit d'intervenir sauvagement dans leur sphère d'influence et conserver tout à la fois, le respect, la confiance et la coopération du reste du monde. Il y a là quelque chose d'assez choquant pour l'esprit. Cela dit Washington n'a sans doute pas envoyé de chars à La Havane comme Moscou à Prague, mais tout en critiquant les sphères d'influence[1], russe en Europe, chinoise en Asie, les États-Unis pratiquent cette même politique de sphères d'influence et agissent dans le monde en fonction de leurs intérêts vitaux ou jugés tels. Après le Vietnam, Cuba, le Guatemala, la République dominicaine et la Bolivie, l'Amérique n'est pas en position de refuser de traiter avec le Kremlin parce que celui-ci a ordonné l'invasion de la Tchécoslovaquie.

La question primordiale pour le monde entier étant maintenant celui du contrôle des armements, l'Amérique doit, si inconfortable que cela soit pour l'esprit, parler avec les Soviétiques du problème des armes. Cela devient d'autant plus nécessaire que le système soviétique – ébranlé partout dans le monde et même en URSS – est en fait moins préoccupant que le jugement des hommes du Kremlin, convaincus de pouvoir arrêter les idées au moyen des armes : « La ligne de communication » doit être à nouveau ouverte avec Moscou sur le problème de la guerre et de la paix.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

146

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à Différents représentants diplomatiques de la France
à l'étranger.

T. circulaire n° 321. *Paris, 26 août 1968, 20 h. 44.*

Le Secrétaire général[2] a convoqué le 26 août l'ambassadeur de Pologne[3]. Il lui a fait oralement un exposé du point de vue français au sujet de l'inter-

[1] Concernant les « sphères d'influence », se référer au texte de la déclaration diffusée par le département d'État le 23 août et transmise par le télégramme de Washington n°s 4474 à 4479 du même jour, non publié.

[2] Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères est M. Hervé Alphand depuis le 7 octobre 1965.

[3] M. Jan Druto est ambassadeur de Pologne à Paris depuis 1961.

vention armée en Tchécoslovaquie suivant les lignes fixées par le Conseil des ministres[1].

M. Alphand a ajouté que, dans les conditions présentes, la visite projetée de M. Gomulka au mois d'octobre prochain[2] ne paraissait pas devoir apporter tous les résultats qu'on en pouvait attendre. Il apparaissait au Gouvernement qu'il serait préférable de la différer.

M. Druto a tenté de justifier l'attitude polonaise : l'action entreprise par l'URSS et ses alliés s'expliquait par les menaces de désintégration du camp communiste grâce à la neutralisation de la Tchécoslovaquie. Le *statu quo* en Europe eut été alors modifié au profit des États-Unis et de l'Allemagne fédérale, la paix eut été mise en danger.

M. Alphand a rappelé que l'entente entre la France et la Pologne, que le Gouvernement souhaitait maintenir et développer, était fondée sur un certain nombre de principes dont l'indépendance des États, la non-intervention, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans les circonstances actuelles, ces principes fondamentaux étaient ignorés par l'URSS et par ses alliés. Le gouvernement polonais devait comprendre, en conséquence la surprise et la réaction du gouvernement et du peuple français.

Les deux interlocuteurs ont exprimé l'espoir qu'un règlement satisfaisant de l'affaire tchécoslovaque permettrait d'en revenir à la politique de détente et de coopération telle que la France et la Pologne l'avaient formulée au cours des précédentes années.

Une communication identique a été faite par le directeur politique adjoint[3] aux chargés d'affaires de Hongrie[4] et de Bulgarie[5]. L'un et l'autre ont retenu de l'exposé de la position française que la France restait attachée à la politique de détente et de coopération en Europe. M. Puaux a précisé que l'intervention en Tchécoslovaquie était de nature à compromettre cette politique.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] À l'issue du Conseil des ministres du 24 août 1968, M. Joël Le Theule, secrétaire d'État à l'Information, a fait le point de la position française sur le problème tchécoslovaque et confirmé cette position. Le texte de cette communication est publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française n° 0.1919-0.1920, p. 42-43.

[2] Cette visite répondait au voyage officiel effectué en Pologne par le général de Gaulle du 6 au 12 septembre 1967. Voir *D.D.F.* 1967-II, n°s 106, 111, 115, 118, 142, 143.

[3] M. François Puaux est directeur adjoint des Affaires politiques depuis 1967.

[4] Marton Klein, deuxième secrétaire près l'ambassade de Hongrie en France.

[5] M. Hernani Likov, premier secrétaire près l'ambassade de Bulgarie en France.

147

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

au sujet des relations franco-koweïtiennes

N. *Paris, 26 août 1968.*

1. La France a reconnu l'État de Koweït dès son accession à l'indépendance[1] en 1961, mais nous n'avons établi de relations diplomatiques avec ce pays que progressivement.

En 1964, nous avons accrédité auprès du gouvernement de Koweït, notre ambassadeur au Liban[2]. En 1965, nous avons installé sur place un consul relevant de notre ambassade à Beyrouth et présenté comme chargé d'Affaires *ad interim*[3]. En juillet 1967, nous avons nommé à Koweït un chargé d'Affaires[4] avec lettres de créance, relevant directement du Département. Cette année, nous avons élevé notre représentation au rang d'ambassade ; M. Carton[5] a présenté ses lettres de créance ce mois-ci.

De son côté, le gouvernement de Koweït, qui avait d'abord accrédité son ambassadeur à Londres, puis son ambassadeur à Beyrouth[6], en qualité d'ambassadeur non-résident auprès du gouvernement français, a ouvert une ambassade à Paris en janvier 1967 et nommé un ambassadeur résident, M. Shammas[7].

De nombreuses visites ont marqué le rapprochement entre Koweït et la France.

En 1966, le ministre Koweïti de l'Industrie, le Cheikh Abdallah Al Jaber Al Sabah a été reçu à Paris[8] ; en novembre de la même année,

[1] L'indépendance du Koweït est réalisée le 19 juin 1961 par l'échange de notes entre le résident politique britannique au Koweït, W.H. Luce et l'émir du Koweït Abdulah Al Salem Al Sabah (émir depuis le 15 février 1950) abrogeant le traité de 1891 interdisant à l'émir d'entretenir des relations diplomatiques avec d'autres pays que la Grande-Bretagne. La France reconnaît le Koweït le 28 août 1961.

[2] Pierre-Louis Falaize, ambassadeur de France à Beyrouth depuis le 13 mars 1964, remet ses lettres de créance au prince héritier Cheik Sabah Al Salem Al Sabah le 17 mai 1964 (voir le télégramme de Beyrouth n° 374 du 9 mai 1964, non publié) et reste en résidence à Beyrouth.

[3] Gaston Gleizes arrive au Koweït le 21 février 1965 en qualité de consul résident à Koweït.

[4] Paul Carton succède à Gaston Gleizes et est nommé consul général à Koweït en mai 1967. Agréé comme chargé d'Affaires le 12 juillet 1967, il relève directement de Paris et non plus de Beyrouth. Il prend ses fonctions le 1er janvier 1968.

[5] Paul Carton, chargé d'Affaires, est nommé ambassadeur au Koweït le 31 juillet 1968 et remet ses lettres de créance le 17 août 1968.

[6] Khalid Mohamed Jafar est le premier ambassadeur du Koweït en France. Il présente ses lettres de créance le 10 mai 1965. Il est également accrédité comme ambassadeur à Londres puis à Beyrouth. Il conserve sa résidence successivement dans les deux capitales. Saïd Yacoub Shammas lui succède en qualité d'ambassadeur à Paris.

[7] Le Koweït ouvre une ambassade à Paris en janvier 1967 avec l'arrivée le 13 janvier de Said Yacoub Chammas en qualité d'ambassadeur. Il présente ses lettres de créance le 31 janvier 1967.

[8] Cheik Abdallah Al Jaber Al Sabah, cousin germain de l'Émir et ministre du Commerce et de l'Industrie depuis le 4 décembre 1965 dans le gouvernement formé par le nouvel émir, est reçu à Paris en 1966, puis en 1968.

M. de Chambrun s'est rendu à Koweït pour inaugurer une foire exposition française[1].

L'Émir régnant, le Cheikh Sabah Al Salem Al Sabah a fait une visite privée à Paris en septembre 1967 et a été reçu en audience par le Président de la République[2].

Le ministre de la Défense et de l'Intérieur de Koweït le Cheikh Saad, invité par M. Messmer, a fait une visite officielle en France du 15 au 20 janvier[3]. Il a été reçu à cette occasion par le Président de la République qui l'a chargé de transmettre à l'Emir une invitation à se rendre officiellement en France.

Depuis lors, nous avons décidé d'adresser une invitation officielle au Premier ministre de Koweït, le Cheikh Jaber Al Ahmed Al Jaber Al Sabah[4], pour le début de l'année prochaine. La personnalité et l'expérience du Premier ministre qui est en même temps Prince héritier, en font en effet l'homme fort du régime ; il tient entre ses mains autant et peut-être plus que l'Émir, les destinées de son pays. M. Carton a été informé de notre décision, mais aucune invitation officielle n'a encore été adressée à l'intéressé.

M. Habib-Deloncle[5], député de Paris et membre de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, a effectué en mars une mission d'information au Koweït ; il a été reçu par le Premier ministre.

Plusieurs missions d'hommes d'affaires français se sont rendues à diverses reprises à Koweït.

2. Koweït est un de nos principaux fournisseurs de pétrole. En 1967 nous lui avons acheté 8,7 millions de tonnes de pétrole, ce qui le place au 4e rang de nos fournisseurs.

Nos exportations françaises vers le Koweït ont rapidement progressé. De 18 millions de francs en 1958, elles se sont élevées successivement à 40 millions en 1965, 60 millions en 1966 et près de 70 en 1967, dépassant nos ventes dans un pays tel que l'Irak. Elles portent surtout sur des produits élaborés : véhicules, appareillages électriques, textiles, produits chimiques.

Elles n'en demeurent pas moins insuffisantes. N'atteignant guère, en effet, que le dixième de nos achats, presque exclusivement de pétrole brut, qui se

[1] Charles de Chambrun, secrétaire d'État au Commerce extérieur depuis le 8 janvier 1966, se rend au Koweït du 20 novembre au 5 décembre 1966 ; il inaugure, le 20 novembre, la foire exposition française.

[2] Cheikh Sabah Al Salem Al Sabah, proclamé émir du Koweït le 24 novembre 1965 à la mort de son frère aîné, l'émir Abdallah, se rend, en visite privée, à Paris où il arrive le 2 septembre 1967 ; il est reçu par le général de Gaulle le 5 septembre.

[3] Du 15 au 20 janvier 1968, Cheikh Saad Al Abdallah Al Salem Al Sabah, neveu de l'Emir et ministre d la Défense et de l'Intérieur du Koweït depuis le 4 décembre 1965, se rend en France sur l'invitation de Pierre Messmer, ministre des Armées depuis février 1960 ; il est reçu par le général de Gaulle le 19 janvier 1968.

[4] Cheikh Jaber Al Ahmed Al Jaber Al Sabah, prince héritier du Koweït et Premier ministre fait une visite en France en 1969.

[5] Michel Habib-Deloncle, membre de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale arrive au Koweït en visite privée le 22 mars 1968 et est reçu par le prince héritier, Premier ministre.

sont élevées l'année dernière à plus de 700 millions, elles ne placent, au surplus la France qu'au 9e rang des fournisseurs du Koweït, loin derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne, mais aussi après l'Allemagne fédérale, le Japon, l'Italie.

Le gouvernement du Koweït a manifesté à diverses reprises le désir de développer ses relations économiques et techniques avec la France.

À l'exception de quelques marchés, relativement modestes, pour l'équipement électrique du Koweït (Cogelex, Alsthom, Jeumont-Schneider), nous avons surtout obtenu, jusqu'à présent, des contrats d'études intéressant notamment :

– le bureau d'études Cordonnier, qui termine actuellement les études pour une maison de la Radio et de la Télévision et en prépare l'adjudication ;

– la SCET[1]-Coopération, qui réalise, en liaison avec l'IGN[2] l'étude pédologique et hydraulique d'une zone de 260 000 hectares ;

– la Société Geo-service[3], chargée, par le ministère du Commerce et de l'Industrie du Koweït, de reconnaissances géologiques dans certains Émirats du Golfe ;

– la Compagnie générale de Géophysique[4] qui effectue une prospection à moyenne profondeur (700 m) pour la recherche d'eau douce, mais peut espérer se placer en vue d'autres recherches ;

– l'Institut Français du Pétrole[5], conseiller du gouvernement koweïti depuis 1967, qui vient d'être désigné par la Société nationale des pétroles du Koweït (KNPC) comme ingénieur-conseil pour l'ensemble des problèmes techniques intéressant cette compagnie.

Enfin, dans le domaine bancaire, il y a lieu de signaler qu'une étroite coopération s'est instaurée entre le Crédit Lyonnais et une nouvelle banque locale, la banque Al Ahli[6], devenue en moins d'un an, par le volume de ses opérations, la troisième banque du Koweït.

[1] SCET-coopération (Société centrale pour l'équipement du territoire-coopération) signe le 6 juillet 1967 un contrat avec le ministère des Travaux publics du Koweït pour 5 millions de francs : il s'agit d'une étude pédologique, de prises de vues aériennes et d'installation de fermes pilotes.

[2] IGN ou Institut géographique national.

[3] La société Geo-Service signe le 28 mars 1968 un contrat pour des reconnaissances géologiques dans les Émirats de Sharja et Ras Al Aïma d'un montant de 95 000 dollars payables par le gouvernement du Koweït. Il s'agit d'une mission de géologie avec l'établissement de cartes topographiques et photogéologiques.

[4] La Compagnie générale de géophysique signe un contrat le 10 février 1968, avec le ministre de l'Électricité et de l'Eau du Koweït, de 300 000 dollars pour une prospection géophysique consacrée à l'étude de la souche géologique jusqu'à une profondeur maximum de 700 mètres dans une zone de 1 000 km^2 à Chegaya dans le but de repérer les niveaux susceptibles de contenir de l'eau douce. Voir la dépêche de Koweït n° 1441/DE du 7 juillet 1968, non reproduite.

[5] L'Institut français du pétrole est désigné, au début du mois de mars 1968, par KNPC (*Koweïti National Petroleum Company*) la société nationale des Pétroles, comme ingénieur conseil pour l'ensemble des problèmes techniques pouvant naître dans les différents domaines des activités de la KNPC. Voir également la dépêche n° 1441/DE du 7 juillet 1968, non reproduite.

[6] L'idée de la création d'un banque koweïtienne avec la coopération d'une banque française remonte au passage de Charles de Chambrun au Koweït en décembre 1966. le Crédit Lyonnais

De leur côté, la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société générale s'intéressent à ce pays.

Outre ces études et opérations de coopération dont certaines sont susceptibles de déboucher sur des marchés de fournitures ou de travaux, nos firmes suivent divers projets dont le plus actuel concerne la réalisation d'une ou de plusieurs usines de dessalement d'eau de mer[1]. La CGE et Alsthom se trouvent en compétition et devront affronter une forte concurrence, surtout américaine et japonaise.

En dépit des efforts accomplis et des espoirs qu'ils autorisent, il faut convenir que nos firmes ont du mal à prendre pied au Koweït. Il s'agit en effet d'un marché à la fois très ouvert à la concurrence et nouveau pour elles. Handicapées par le niveau généralement élevé de nos prix elles éprouvent en outre des difficultés à assurer valablement leur représentation sur place. À cet égard, on ne peut que déplorer que nos services commerciaux, qui relèvent d'un conseiller commercial en résidence à Beyrouth[2], soient localement insuffisamment étoffés.

3. Le gouvernement de Koweït avait manifesté depuis 1966 un certain intérêt pour l'acquisition éventuelle de matériels militaires français, notamment des *Mirage*, mais en définitive, il a acheté, en Grande-Bretagne, des avions *Lightnings*.

De nouveaux contacts ont été établis à la fin de l'année 1967 et le ministre de la Défense a été invité à Paris par M. Messmer[3]. Au cours de sa visite, le Cheikh Saad a exprimé le désir d'accueillir dans l'Émirat, une mission de techniciens français. Un projet d'accord-cadre relatif aux ventes d'armement a été remis au ministre.

est retenu pour fournir l'assistance technique à l'ouverture d'une banque qui porte le nom de *Al Ahli Bank of Koweït* au capital de 78 millions de francs français divisé en 560 000 actions nominatives de 10 DK (Dinar koweïtien) chacune ; les actions sont entièrement souscrites en quelques heures par 9 000 Koweïtiens. L'inauguration officielle de la banque a lieu le 1er avril 1968. Voir la dépêche de Koweït n° 84/DE du 3 avril 1968, non reproduite. C'est la cinquième banque de Koweït et la première banque à capitaux exclusivement koweïtiens.

[1] Le projet koweïtien de dessalement de l'eau de mer intéresse deux groupes industriels français : le DID dont le chef de file est la CGE (Compagnie générale des Eaux) et GEDES : groupement d'études de dessalement des eaux salées qui comprend notamment la société Alsthom (voir télégramme de Paris à Koweït n° 45 du 28 mars 1968, non reproduit). La Délégation générale à la recherche scientifique et le Commissariat à l'Énergie atomique portent intérêt aux techniques de dessalement et à ce titre la France est disposée à accorder son appui à tout groupement industriel français susceptible d'obtenir un contrat au Koweït. Voir la dépêche de Koweït n° 11/DE du 27 mai 1968. Un premier contrat sera remporté par une firme japonaise. Le Koweït signera un contrat en 1969 avec Alsthom.

[2] À la fin de l'année 1967, Guy Girod, précédemment conseiller commercial à Zurich est nommé à Beyrouth avec compétence pour le Koweït, l'Arabie saoudite, Mascate et Qatar, avec un délégué résidant à Koweït : Pierre Rozek.

[3] Cheikh Saad Al Abdallah Al Salem Al Salah, ministre de la Défense et de l'Intérieur du Koweït et cousin de l'Émir, se rend à Paris du 15 au 20 janvier 1968 en vue de négocier l'achat de matériel militaire. Il visite à Dachenbronn, en Alsace, le centre de détection et de contrôle de secteur tactique STRIDA III (*sic* note du Ministre des Armées du 11 janvier 1968 relative au programme de la visite) ; à Châtillon-sous-Bagneux (région parisienne), il visite l'usine Nord-Aviation ; à Satory près de Versailles, il assiste à une démonstration de matériels de l'armée de terre ; à Toulouse, il visite l'usine Sud-Aviation.

Une délégation composée de représentants de la Délégation ministérielle à l'Armement et des constructeurs s'est rendue à Koweït au début de mai[1]. Le chef d'État-major de l'armée koweïti, le général Moubarak[2] qui est le fils du ministre de l'Industrie, se trouvera à Paris en même temps que son père, en visite privée.

Le gouvernement de Koweït paraît intéressé par la fourniture de matériel aéronautique (Transalls) et éventuellement (*Mirage*) d'engins SS 11 et de matériels terrestres (AML Panhard, transports de troupes, mortiers). Une mission de techniciens français dirigée par un représentant de la DMA se rendra le mois prochain à Koweït[3] en vue de faire une démonstration d'engins SS 11 et de matériels terrestres.

Le ministre de la Défense du Koweït a récemment fait savoir à notre ambassadeur qu'il se proposait d'inviter M. Messmer à venir à Koweït à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. M. Messmer a l'intention de se rendre à cette invitation mais sa réponse n'a pas encore été donnée aux autorités koweïtiennes.

5. Dans le domaine culturel, l'intérêt pour notre langue est soutenu à Koweït par la présence d'une colonie francophone assez nombreuse d'origine surtout libanaise. Une quinzaine de professeurs français d'enseignement général ont séjourné l'an dernier à Koweït, non sans y rencontrer toutefois certaines difficultés. Deux experts français d'enseignement technique sont venus dans l'Émirat ; un autre doit s'y rendre incessamment. Plusieurs étudiants koweïtis effectuent des études en France.

Les autorités de l'Émirat ont exprimé le désir de conclure un accord de coopération culturelle et technique avec la France. Des négociations se poursuivent encore à ce sujet. Il est envisagé, notamment, de créer, dans un premier temps, une école française pour les enfants des colonies étrangères et un centre culturel français. D'ores et déjà, il est prévu qu'une école française ouvrira au mois de septembre à Koweït et qu'un centre culturel y fonctionnera prochainement, sans pour autant être officiellement qualifié de centre culturel français.

(*Afrique-Levant, Koweït, Relations avec la France*)

[1] Une mission dirigée par le général Guy Joyau, directeur adjoint des Affaires internationales de la DMA (Délégation ministérielle pour l'Armement dépendant du ministre des Armées), composée de représentants de la DMA et d'industriels français se rend au Koweït du 10 au 17 mai 1967, en vue de conclure des contrats pour la vente de Mirage, de Transall, de mortiers Hotchkiss, de canons, d'AML (auto mitrailleuses légères) et de missiles.

[2] Le général koweïtien Moubarak Al Abdallah Al Jaber Al Sabah, chef d'état-major de l'armée koweïtienne, est cousin de l'Émir et fils du Cheikh Abdallah Al Jaber Al Sabah, ministre du Commerce et de l'Industrie. Il accompagne le ministre de la Défense et de l'Intérieur lors de sa visite en France en janvier 1968. Il accompagne son père en visite privée à la fin de l'année 1968.

[3] Une mission dirigée par le capitaine de frégate Babot, de la DMA, et de deux autres officiers ainsi que de neuf représentants industriels, arrive à Koweït le 8 novembre 1968 en vue de négocier la vente de chars AMX. Voir le télégramme de Paris à Koweït n° 177 du 19 décembre 1968, non publié.

148

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2299 à 2306[1]. *Prague, 27 août 1968.*

Urgent.

(*Reçu* : le 28, 1 h.).

La déclaration que le président Svoboda a adressée en début d'après-midi au peuple tchécoslovaque et dont j'envoie le texte au Département par télégramme séparé, a été prononcée d'une voix monocorde[2].

À l'entendre, il apparaît qu'en se rendant à Moscou, le vieux soldat a été hanté par l'idée d'empêcher que les événements ne prennent, pour la Tchécoslovaquie, un cours encore plus tragique, qu'une hécatombe ne résulte d'un affrontement entre une population sans arme et des forces étrangères disposant des moyens les plus modernes. C'est sous la pression d'une telle situation que les pourparlers de Moscou[3] ont eu lieu « pour sauvegarder les intérêts fondamentaux de la patrie et du peuple tchécoslovaque ». Quel que soit l'accord qui, dans ces conditions, a pu être réalisé, le général Svoboda déclare lui-même que les « traces douloureuses des événements de ces jours derniers ne s'effaceront pas de longtemps ».

Quant aux résultats obtenus, le Président les a présentés ainsi :

– la Tchécoslovaquie a confirmé que sa place dans le monde actuel ne pouvait être que dans la communauté socialiste.

Son intégration dans celle-ci sera vraisemblablement renforcée et complétée dans tous les domaines.

– À cette condition, on peut escompter un retour rapide à l'activité normale des organes constitutionnels et de leurs dirigeants légitimes.

– Ceux-ci sont tous revenus et reprendront aussitôt les fonctions qui leur ont été confiées par la voie démocratique.

– La normalisation de la situation est liée au départ des troupes de l'Union soviétique et des quatre autres pays socialistes. Aux dires du Président, un « accord de principe » a été conclu (sans doute laborieusement) sur le retrait « progressif et complet » des forces d'occupation. Mais rien n'est dit quant au délai de cette évaluation. En attendant, la présence de ces forces est une « réalité politique » dont il faut tenir compte et la population doit se résigner à « la sagesse et la discipline ». C'est à quoi le chef de l'État

[1] Ce télégramme porte la mention : « prière communiquer à MINIARMEES pour EMA/REN et SGDN pour DN/CER ».

[2] Le texte du discours prononcé par le général Svoboda sur les antennes de la radio tchécoslovaque est transmis par le télégramme de Prague n° 2298 du 27 août, non repris ici. Il est également publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française, n° 0.1932 (29 novembre 1968), p. 20. Sur l'ambiance qui règne à Prague et parmi la population au retour de Moscou des dirigeants tchécoslovaques, se reporter au télégramme de Prague nos 2286 à 2288 du 27 août, non publié.

[3] Les entretiens de Moscou se tiennent du 23 au 26 août.

adjure ses compatriotes « dans la conscience de ses responsabilités en tant que Président, patriote et soldat ».

– Après cette adjuration, l'affirmation que le parti et le Gouvernement continueront de développer le système socialiste dans le sens humaniste et démocratique défini par le programme d'action du PCT et la déclaration gouvernementale paraît faible et de caractère théorique. Elle est d'ailleurs accompagnée d'un nouvel appel à la sagesse et à la réflexion.

L'allocution présidentielle de même que le communiqué sur les conversations de Moscou[1] qui a suivi paraissent avoir provoqué une vague de protestation et soulevé le désaveu de l'opinion.

La réaction a été immédiate de la part des postes de radio clandestins. « Slovaquie du Nord », « Bohême centrale », « Moravie du Nord » (Ostrava), ont catégoriquement rejeté le communiqué. *Radio Ostrava* déclare l'avoir « entendu avec indignation ». À son avis « les conclusions ont été adoptées sous la pression ». La télévision proclame sa désapprobation et déclare qu'on ne la forcera pas à dire autre chose que la vérité. En Moravie du Nord, le comité régional a convoqué d'urgence son plénum.

Les commentateurs de tous rangs n'hésitent pas à exprimer leurs réactions personnelles. Celui d'Usti Nad Labem[2] indique : « Nous espérons que Dubcek nous entend. Aujourd'hui, nous avons attendu les résultats. Ils ont voulu nous humilier pendant sept jours et n'ont pas réussi. Nous ne vivrons pas sous un régime d'occupation. Nous exigeons le départ des troupes et le dédommagement pour tous les torts causés. » On apprend également que, dans certaines régions, des entreprises groupant plusieurs milliers d'ouvriers se sont élevées contre le communiqué.

De son côté, la population, assemblée sur la place Venceslas, manifestait sa déception. « trahison » et « capitulation » étaient les termes les plus entendus. « Comment le monde pourrait-il maintenant nous prendre au sérieux ? » demandaient les jeunes.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Le communiqué publié à l'issue des entretiens soviéto-tchécoslovaques est publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française n° 0.1932 (29 novembre 1968) et est commenté dans le télégramme de Prague n°s 2329 à 2341 du 28 août, non reproduit. Outre l'introduction qui fait référence aux justifications données à cette rencontre : « l'évolution actuelle de la situation internationale, l'intensification des machinations impérialistes contre les pays socialistes, la situation en Tchécoslovaquie au cours de ces derniers temps », les problèmes idéologiques et politiques sont abordés ainsi que les problèmes militaires et les relations internationales.

[2] Usti nad Labem : région de la Bohême du nord dont la capitale administrative est la ville de Aussig-sur-Elbe.

149

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2307 à 2311[1]. *Prague, 27 août 1968.*

(*Reçu* : le 28, 1 h.).

Urgent.

Dans une allocution dramatique[2], M. Dubcek, après le président Svoboda, vient de s'adresser au pays. Il l'a fait d'une voix hachée par l'émotion, ponctuée de silences, haletant, cherchant ses phrases sans les achever parfois.

Remerciant ses concitoyens pour leur « moral élevé », leur courage, il leur a exprimé « sa joie d'être à nouveau parmi eux ». Il s'est dit décidé « à éviter que le sang coule », s'est déclaré « convaincu que le parti trouvera le champ d'action nécessaire à son travail ».

Puis il a rendu compte des conversations de Moscou, qui ont eu pour but de « rétablir un cours normal ». D'autre part, la « situation étant maintenant ce qu'elle est, il faut trouver une issue ». Pour ce faire, le « départ progressif des troupes a été conclu ». Mais, a-t-il ajouté, « les troupes des cinq pays se retireront des villes vers des lieux qui leur ont été fixés ». « Notre but final reste, précise-t-il, le retrait total des troupes. »

D'autre part, le gouvernement se préoccupe dès maintenant de « prendre des mesures pratiques destinées à normaliser la vie publique ». À cet égard, le premier secrétaire a insisté, à plusieurs reprises, sur la nécessité de faire preuve de « calme, de sagesse, de réflexion » : « Nous vous demandons de nous aider, d'éviter les provocations de ceux qui ont intérêt à opposer le peuple au socialisme »… « Conservez votre foi en notre force et en notre unité »… ce ne sera pas facile. Telle est la réalité. L'ignorer serait aller à l'aventure et à l'anarchie. « Il faut au plus vite normaliser la situation dans le pays… Nous ne pouvons pas résoudre les problèmes seuls, par nos propres forces. Nous avons besoin de votre aide, de votre sagesse. » M. Dubcek s'est ensuite élevé contre les doutes et protestations qui ont accueilli l'allocution du président Svoboda.

Le programme d'action reste, selon lui, la base du développement politique du pays. Il faut « construire le socialisme selon janvier » et préparer le XIVe congrès. M. Dubcek indique ainsi que le congrès réuni le 22 août[3]

[1] Ce télégramme porte la mention : « prière communiquer à MINIARMEES pour EMA/REN et SGDN pour DN/CER ».

[2] Le commentaire de cette allocution, qui peut se résumer comme une « exhortation à accepter une réalité, si dure soit-elle », est transmis par le télégramme de Prague nos 2314 à 2323 du 28 août, non repris.

[3] Concernant le XIVe congrès extraordinaire du parti communiste tchécoslovaque, qui s'est ouvert dans des conditions exceptionnelles le 22 août, le texte de la résolution finale publiée à l'issue de la première session, la composition du *praesidium*, du comité central, se reporter aux télégrammes de Prague nos 2232, 2250 des 24 et 25 août ainsi qu'au no 2424 à 2429 du 2 septembre. Le comité central du PCT, élu lors de ce XIVe congrès, a fait connaître son point de vue à l'égard

est nul et non avenu. Cette impression… lorsque, s'adressant spécialement aux communistes, il demande aux « délégués du XIVe congrès » de respecter pleinement le travail du parti. Il est vraisemblable que Moscou a obtenu l'annulation de cette réunion. Reste à savoir quelles seront les réactions du nouveau comité central et du pays. L'opinion et la radio clandestine semblent pour le moment rejeter le message du président Svoboda.

Le reste du discours de M. Dubcek a été une épreuve pour l'auditeur. Manifestement épuisé, physiquement et moralement, cherchant son souffle, le premier secrétaire s'est arrêté, puis a rappelé que « notre nation, notre peuple appartiennent à la communauté socialiste ».

On ne peut que douter de l'effet positif de ce discours dont aussi bien le ton que la substance ont laissé peu d'espoirs à ceux qui l'écoutaient.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

150

M. Gastambide, Ambassadeur de France à Budapest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 605/EU[1]. *Budapest, 27 août 1968.*

Plusieurs correspondants de presse hongrois qui se trouvent actuellement en Tchécoslovaquie, ont envoyé à leurs journaux respectifs un compte rendu de leurs impressions sur la situation et sur l'accueil réservé aux troupes du « pays frère ». Ces descriptions sont empreintes d'un certain embarras et reconnaissent toutes, en employant bien entendu le vocabulaire adéquat, l'importance de la résistance tchécoslovaque.

C'est ainsi que *Magyar Hirlap*[2] écrit : « Les forces contre-révolutionnaires du pays font tout pour influencer l'opinion de la population par leur propagande et par leurs actions. Les forces anti-socialistes sont très bien organisées : le fonctionnement de nombreux postes de radio illégaux le prouve. Il est inutile d'ajouter que ces émissions n'ont pas pour objet de créer une atmosphère favorable à un règlement rapide et pacifique de la situation… Nous avons tous l'impression que les habitants tiennent à leurs dirigeants d'une manière subjective. Une partie de la population se montre troublée et une grande partie des dirigeants locaux ne savent que faire… En ce qui concerne les milices ouvrières, certaines collaborent avec des

des entretiens de Moscou. La déclaration, qu'il fait diffuser par la radio, affirmant que le « socialisme humaniste reste toujours le but » et appelant la population au calme et à la sagesse, est adressée par le télégramme de Prague n° 2326 du 28 août, non publié.

[1] Cette dépêche est intitulée : « Troupes hongroises en Tchécoslovaquie ».

[2] *Magyar Hirlap* ou les « Nouvelles hongroises » est un quotidien de création récente (1968), qui a pour objectif de publier des informations politiques et de présenter la position gouvernementale officielle. Son rédacteur en chef est M. Darvasi.

formations de l'armée populaire hongroise mais d'autres montrent de l'aversion pour la coopération et l'évite en arguant d'un travail très urgent. »

Même note dans *Népszabadsag*[1], dont les correspondants insistent sur la bonne organisation des forces « contre-révolutionnaires ». Par contre, ce journal s'insurge avec vigueur contre l'accusation selon laquelle les soldats hongrois « volent le ravitaillement de la population » et il ajoute : « Il faut savoir, et la population tchécoslovaque le sait, que nos soldats reçoivent tout de Hongrie, de la nourriture jusqu'à l'eau potable. » Le correspondant note enfin que « malgré le fait que les forces réactionnaires les provoquent souvent, nos soldats maintiennent l'ordre avec la plus grande discipline et avec une très grande maturité sur le territoire tchécoslovaque ».

Après avoir insisté sur la correction dont les troupes hongroises ont fait preuve en Tchécoslovaquie, *Népszabadsag* s'élève avec indignation contre l'article[2] publié par un journal yougoslave de la région de Ujvidek : *Magyar Szo* (parole hongroise)[3]. L'auteur de cet article en effet écrit : « La présence de troupes hongroises en territoire slovaque éveille les tristes souvenirs laissés dans cette région il n'y a pas si longtemps par d'autres sortes de troupes hongroises. »

Népszabadsag considère que cette comparaison venant « d'un pays qui sait ce que c'est que le fascisme et qui sait également ce qu'est la lutte contre le fascisme, d'un pays auquel le fascisme a apporté une sanglante oppression et auquel l'aide de l'armée soviétique a procuré la liberté, la paix et ouvert la route conduisant au socialisme », constitue une calomnie « qui abaisse son auteur ».

Et l'organe du PSOH[4] ajoute : « les rédacteurs de *Magyar Szo* savent parfaitement que ces formations hongroises qui séjournent actuellement en Tchécoslovaquie n'ont rien, mais absolument rien de commun, avec les formations d'autrefois ».

En guise de réplique, *Népszabadsag* ne trouve rien d'autre que de comparer ce journal yougoslave « à une autre espèce de journaux : les journaux de la réaction hongroise au moment de l'arrivée de l'armée soviétique libératrice il n'y a pas non plus si longtemps : en 1944-45 ».

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] *Népszabadsag* ou la « Liberté du peuple » est le premier quotidien national hongrois, organe central du parti socialiste ouvrier hongrois.

[2] *Ujvidek* en hongrois, *Novy Sad* en slovaque, *Novi Sad* en serbe, est une ville qui fit partie du Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes à partir du 1er novembre 1918, capitale de la Banovine du Danube en 1929, province du royaume de Yougoslavie. En 1941, le royaume de Yougoslavie est envahi puis démembré par les puissances de l'Axe et la partie septentrionale du pays, dont Novi Sad, est annexée par la Hongrie. Les partisans de Tito entrent dans la ville le 23 octobre 1944. Après la Seconde Guerre mondiale, Novi Sad fait partie de la nouvelle République fédérale socialiste de Yougoslavie et devient la capitale de la Voïvodine.

[3] *Magyar Szo* ou « Parole hongroise » est un quotidien serbe, publication des Hongrois de Voïvodine.

[4] *PSOH* : parti socialiste ouvrier hongrois.

151

M. Wapler, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1220 à 1222. *Varsovie, 27 août 1968.*

(*Reçu* : 19 h.).

Dans l'attente de la publication du communiqué officiel[1] des entretiens de Moscou, les journaux polonais de ce matin continuent à dépeindre sous des couleurs très sombres l'activité de la « réaction » en Tchécoslovaquie, à publier des reportages édifiants sur la discipline observée par les forces polonaises, et à expliquer par la « nécessité » et la « raison d'État » – telles qu'on les conçoit à l'Est – l'occupation armée du voisin du Sud[2].

Ainsi s'échafaude progressivement, à l'intention de l'opinion publique polonaise, une argumentation touchant le caractère indispensable de l'intervention des armées des « pays frères ». On ne songe déjà plus à prétendre que cette intervention a été réclamée à Prague. Il suffit qu'elle ait retenu la Tchécoslovaquie au bord du précipice. Or, comment douter de l'imminence du désastre ? L'existence des dépôts d'armes, et surtout des radios clandestines, prouve abondamment aux rédacteurs de journaux varsoviens que les « contre-révolutionnaires » avaient préparé de longue date leur complot, déjoué *in extremis*. De même, les réactions actuelles de la presse ouest-allemande montrent à l'évidence que la RFA encourage en sous-main la subversion, les forces alliées ont donc assuré le salut du socialisme tchécoslovaque. La Pologne, pour sa part, souligne-t-on, ne pouvait sans danger voir exposer sa frontière méridionale par la « neutralisation » de la Tchécoslovaquie réclamée ces derniers temps avec la dénonciation du pacte de Varsovie.

Les lecteurs polonais sont ainsi invités à conclure que, quelle que soit l'issue des négociations du Kremlin, l'opération du 21 août a atteint son but. Si elle a soulevé des protestations dans le monde, celles-ci sont le fait de puissances – États-Unis, RFA, Israël, Grèce – qui sont peu qualifiées pour se poser en champions du droit. « On ne peut que regretter, écrivait hier l'éditorialiste anonyme de *Slowo Powszechne*[3], que les partis ouvriers

[1] Le communiqué publié à l'issue des entretiens soviéto-tchécoslovaques est publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française no 0.1932 (29 novembre 1968) et est commenté dans le télégramme de Prague nos 2329 à 2341 du 28 août, non reproduit.

[2] Dès le 22 août, la presse varsovienne souligne l'importance vitale que représente pour la sécurité de la Pologne l'existence d'une Tchécoslovaquie fortement rattachée au camp socialiste et la menace que fait peser la République fédérale d'Allemagne dont le rêve est d'utiliser la Tchécoslovaquie comme autoroute en direction de la Pologne. Le même argument est repris quelques jours plus tard. Voir les télégrammes de Varsovie nos 1177 à 1179 et 1196 à 1199 des 22 et 24 août ainsi que la dépêche no 1104/EU du 19 septembre, intitulée : *de la défense du « flanc sud »*. Sur l'attitude du premier secrétaire du parti communiste polonais, M. Gomulka, opposé à une intervention armée lors de la réunion des « Cinq » tenue à Varsovie en juillet, à son acceptation de participer à l'invasion de la Tchécoslovaquie, se référer à l'analyse qui en est donnée par l'ambassadeur de France en Pologne, transmise par le télégramme de Varsovie nos 1180 à 1184, du 22 août.

[3] *Slowo Powszechne* ou « La parole universelle » est le quotidien catholique progressiste, organe du groupe Pax. Dirigé par B. Piasecki, il suscite pour cette raison la méfiance des catholiques. Ses

ne soient pas solidaires comme l'est la réaction internationale. » *Zycie Warszawy*[1] a déploré à deux reprises que Bucarest et Belgrade se soient joints au chœur des impérialistes. Mais on se garde d'insister sur ce point.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

152

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4674 à 4678[2]. *Bonn, 28 août 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 20).

L'agence DPA[3] diffuse le texte suivant de la déclaration que le gouvernement fédéral vient de faire sur la situation en Tchécoslovaquie :

« Le Gouvernement fédéral a aujourd'hui discuté à nouveau de la situation en Tchécoslovaquie. Il déclare :

1. L'invasion de la Tchécoslovaquie, contrairement aux règles du droit international, porte profondément atteinte à la souveraineté de ce pays et a provoqué une grave crise internationale.

En conséquence, cette crise ne peut prendre fin que par le rétablissement complet de la souveraineté du peuple tchécoslovaque et la fin de cette invasion.

Le Gouvernement fédéral espère que les dirigeants de l'Union soviétique finiront par accepter cette vue des choses.

2. La sécurité de la République fédérale d'Allemagne est garantie par l'Alliance Atlantique, qui est en mesure de défendre efficacement la liberté et la sécurité de tous les pays membres.

commentaires ne s'écartent pas de la ligne du parti. Mais, publiant beaucoup d'informations sur la vie de l'Église, il conserve de ce fait nombre de lecteurs. Il tire à 72 000 exemplaires en 1967. Se reporter à la dépêche de Varsovie n° 472/EU du 25 avril 1967 qui brosse un tableau de la presse polonaise en cette année 1967.

[1] *Zycie Warszawy* ou « La vie de Varsovie », théoriquement sans parti est le journal du matin le plus populaire et le quotidien polonais le mieux fait. Il tire à 272 000 exemplaires. Le rédacteur en chef est, depuis vingt ans, et sauf une courte interruption en 1956, Henryk Korotynski, membre suppléant du comité central du PZPR (*Polska Zjednoczona Partia Robotnicza*) ou Parti ouvrier unifié polonais (POUP).

[2] Ce télégramme est à compléter par celui du 28 août, n°s 4679 à 4689, faisant part de la réunion, le 27, des commissions du *Bundestag* pour les affaires étrangères et les affaires pan-allemandes. Le débat a porté essentiellement sur trois questions : renforcement des garanties de sécurité de la République fédérale, sujet qui préoccupe avant tout les milieux politiques allemands, le traité de non-dissémination nucléaire que la République fédérale ne peut signer actuellement et la poursuite de la politique de détente. Aucune initiative ne devant être prise dans l'immédiat.

[3] DPA : *Deutsche Presse-Agentur GmbH*, fondée en 1949, elle a son siège et sa rédaction principale à Hambourg et est la première agence de presse de langue allemande.

3. Les événements d'Europe orientale ont montré qu'il est plus que jamais nécessaire de substituer à une politique de force sans scrupules un ordre pacifique durable qui garantisse la sécurité de tous les pays européens. La République fédérale poursuivra donc l'œuvre réaliste et sans illusions qu'elle a entreprise en vue d'arriver à un ordre pacifique européen.

4. Cette politique ne peut être poursuivie sans risque sérieux et avec des perspectives de succès que si elle s'appuie sur la Communauté européenne et sur l'Alliance Atlantique. Le Gouvernement fédéral va donc s'employer à renforcer sa politique à l'égard de l'Europe et des alliés.

5. En vue de parvenir à un ordre pacifique, le Gouvernement fédéral souligne sa volonté de résoudre toutes les questions en suspens ou qui donnent lieu à contestation, au moyen de négociations pacifiques et en excluant tout emploi de la force ».

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

153

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des affaires étrangères.

T. nos 4556 à 4567. *Washington, 28 août 1968.*

(*Reçu* : le 29, 02 h. 31).

Crise tchécoslovaque

Comme l'ont remarqué de nombreux observateurs, le directeur du bureau de la recherche des Affaires soviétiques du département d'État[1] relève le contraste entre l'improvisation évidente de la préparation politique de l'intervention en Tchécoslovaquie et le soin et le succès de la préparation militaire.

De l'ensemble de l'opération, il retient qu'elle révèle, de la part du Kremlin, une tentative de recours à des méthodes moins radicales que sous l'ère stalinienne. Staline, pense-t-il, aurait purement et simplement établi d'emblée un protectorat militaire en Tchécoslovaquie. Moscou a cherché à faire apparaître, sous le choc de l'invasion, un chef de parti fantoche qui aurait pu, dans l'esprit des Soviétiques, être M. Dubcek lui-même. Incapable de provoquer les ralliements qu'il escomptait, le Kremlin a ensuite accepté de parler avec « le traître Dubcek » et de chercher à nouveau un compromis.

La répugnance qu'ont montrée les Soviétiques à utiliser d'entrée de jeu des méthodes extrêmes devrait logiquement les amener, en dépit des pressions qu'exercent sur M. Dubcek la lettre et l'esprit du communiqué de

[1] Helmut Sonnenfeldt, né en Allemagne en 1926, intègre le département d'État en 1952. Il est directeur du bureau de la recherche sur les Affaires soviétiques depuis 1966.

Moscou[1], à lui laisser quelque marge de manœuvre. Ils ne peuvent en effet escompter – alors qu'il leur est apparu le seul capable de restaurer l'ordre – qu'il puisse y parvenir sans accorder de faibles satisfactions aux aspirations profondes du pays. Si le premier secrétaire parvient rapidement à apaiser la population, on devrait, par exemple, s'attendre à voir la presse, revenue au conformisme, pour les questions touchant à l'URSS et aux pays alliés, rester plus libre que la presse soviétique et même que celle de l'époque Novotny.

24 heures après le retour de la délégation tchécoslovaque de Moscou la situation à Prague paraît toujours incertaine. Si devant les « réalités » que rappellent tour à tour le président Svoboda, M. Dubcek et M. Cernik[2] la sagesse l'emportera sans doute chez beaucoup sur le désespoir, on ne peut exclure les réactions violentes de milieux moins aisément contrôlables par exemple la jeunesse. D'autre part, la presse, semble-t-il, n'a pas encore dit son dernier mot. En outre M. Dubcek doit résoudre la question du XIVe congrès du 23 août. Sans doute va-t-il tenter sans en proclamer la nullité, de le présenter comme le début de la session du congrès qui devrait s'ouvrir prochainement et dont seules seront tenues pour valables les décisions. Sans élire un comité central aussi libéral que celui issu à la session clandestine, le prochain congrès, pense nos interlocuteurs, devrait rester cependant marqué par un courant libéral.

Il paraît sûr que certains des libéraux les plus en vue ne pourront conserver les postes importants qu'ils détiennent et il faut souhaiter qu'ils acceptent de se contenter de fonctions plus modestes. Il semble que l'on puisse espérer une telle attitude d'un Cisar[3]. Le cas d'Ota Sik[4] est sans doute moins aisé. Il est d'ailleurs possible, après les déclarations violentes qu'il a faites à Belgrade[5], qu'il hésite à rentrer en Tchécoslovaquie.

La répression sera sans doute le dernier recours de M. Dubcek pour parvenir à la normalisation. Mais il ne dispose vraisemblablement, pour

[1] Ces entretiens se sont déroulés du 23 au 26 août. Le premier communiqué (*Pravda*, Moscou, 28 août 1968) est publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française, n° 0.1932 (29 novembre 1968), p. 34-35.

[2] Se reporter à l'« appel à la population des dirigeants tchécoslovaques » dans *Articles et Documents* de la documentation française n° 0.1932 (29 novembre 1968), p. 19.

[3] Cestmir Cisar, docteur en philosophie en 1948, est membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1945. En 1952, il tombe en disgrâce et est exilé en province. Cisar quitte l'appareil du parti et à partir de 1958 se consacre au journalisme. Nommé ministre de l'Éducation nationale et de la Culture le 20 septembre 1963, il est élu député à l'Assemblée nationale en juin 1964, nommé ambassadeur à Bucarest (1965-1968), il est promu au poste de directeur de l'Enseignement, de la Science et de la Culture au comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis mars 1968.

[4] Ota Sik, débute comme technicien dans l'industrie électrique, en 1940, il adhère au parti communiste tchécoslovaque, arrêté en 1941, déporté au camp de Mauthausen. Il est, en 1961, directeur de l'institut économique de l'Académie des Sciences, artisan de la réforme économique adoptée en 1965, il devient membre du comité central du PCT en 1962. Ota Sik se range parmi les réformateurs et les participants au « printemps de Prague ».

[5] Ota Sik adresse, le 23 août, au nom d'un groupe de membres du parti communiste tchécoslovaque se trouvant à Belgrade, un appel aux dirigeants de tous les partis communistes et ouvriers du monde, leur demandant « de ne discuter dans les contacts avec le PCT qu'avec les organes normalement élus au XIVe congrès du parti et de ne pas reconnaître les usurpateurs qui tenteraient d'intervenir au nom du parti ». Ce message est transmis par le télégramme de Belgrade n° 1273 du 24 août, non publié.

rétablir l'ordre, que d'un très court délai, plus court peut-être que celui qui a séparé la déclaration de Bratislava[1] de l'entrée des troupes soviétiques.

La question se pose donc de la réaction de Moscou à une situation qui ne reprendrait pas rapidement un cours « normal ».

La position dans laquelle se trouvent les dirigeants soviétiques, estime le directeur du service de recherche, est pour eux « déchirante ». Ils sont à la fois englués dans un style d'action par lequel s'est construit un empire dont ils sont les héritiers et conscients de la nécessité de réviser ce style. L'on peut estimer, pense M. Sonnenfeldt – pour qui le système soviétique se modifiera, non par une érosion progressive mais dans des convulsions violentes – que ces déchirements auront dans la société soviétique à plus ou moins long terme, des prolongements imprévisibles.

Il reste que Moscou se trouve devant une situation de fait. Sans doute les Soviétiques ont-ils déjà apprécié les effets négatifs d'une décision dont l'enjeu – le maintien de la Tchécoslovaquie dans le camp orthodoxe – l'a emporté sur d'autres considérations. À ne parler que de ce camp et sans mentionner le cas spécifique roumain, il est apparu un malaise sensible en RDA et en Pologne. De l'avis de M. Sonnenfeldt, ce malaise demeurera, mais sans prendre un caractère explosif si la crise tchécoslovaque s'apaise, il risque de l'être au cas d'une répression armée et policière par l'Union soviétique. Néanmoins, estime notre interlocuteur, il serait intolérable pour le prestige de Moscou de laisser un pays narguer la puissance de divisions soviétiques sur son sol et de permettre, dans de pires conditions, à l'expérience tchécoslovaque de se renouveler.

Les conséquences immédiates qu'aurait une éventuelle escalade de l'intervention amènent nos interlocuteurs du département d'État à souhaiter un apaisement rapide de la crise. Ses conséquences seraient tragiques en Tchécoslovaquie. En dehors de la Tchécoslovaquie elles sont imprévisibles. La Roumanie serait évidemment très exposée.

À ce sujet le département d'État se dit moins inquiet aujourd'hui qu'il y a quelques jours. M. Ceausescu et sa presse – qu'à la différence de M. Dubcek il a les moyens de contrôler – se font d'ailleurs plus prudents. Toutefois, nous indique-t-on, un renseignement de source allemande que le département d'État s'efforce de vérifier, laisserait entendre que Moscou a demandé à Bucarest d'organiser des manœuvres conjointes en Roumanie. Jusqu'à présent, je le précise, on n'accorde à cette information qu'une valeur spéculative.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Le 3 août 1968, s'est tenue à Bratislava une conférence réunissant les représentants des partis communistes et ouvriers de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire de Hongrie, de la République démocratique allemande, de la République populaire de Pologne, de l'URSS et de la République socialiste tchécoslovaque. La déclaration, qui a suivi cette réunion, est communiquée par le télégramme de Prague n° 1981 du 6 août 1968.

154

M. MILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

T. nos 1150 à 1157. *Beyrouth, 28 août 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 29 à 09 h. 33).

J'ai été reçu[1] ce matin 28 août au Palais de Beit Eddine[2] par le Président de la République[3]. Ce dernier, sachant que je devais partir prochainement pour Paris, avait tenu à ce que le président du Conseil[4] et le ministre des Affaires étrangères[5] assistent à cette audience.

M. Charles Helou a marqué d'abord que l'amitié de son gouvernement avec la France était « le fondement de la politique étrangère du Liban ». Le Président était conscient du désir légitime des autorités françaises de rendre aujourd'hui cette amitié plus concrète, dans le domaine économique en particulier.

C'était également le vœu du gouvernement de Beyrouth : « à prix égaux ou presque, je souhaite que la préférence de mon pays aille aux productions françaises ». À ce propos, M. Helou espérait que les effets des événements récents[6] en France n'auraient pas d'incidence trop défavorable sur les prix français.

Dans ce domaine, le Président était informé de notre déception devant le peu de résultats du protocole du 14 novembre 1967[7]. « Je pense qu'il s'agit là entre nous de questions, et non pas de problème. »

Certes, trop souvent depuis cette date, l'Administration libanaise avait fait preuve d'une méconnaissance regrettable des dispositions de cet accord et des avantages que le Liban pouvait en retirer. Mon interlocuteur pensait que cet état de choses avait pris fin.

[1] Pierre Millet, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur à Beyrouth à compter du 15 septembre 1967 jusqu'en janvier 1969.

[2] Le Palais de Beit Eddine est la résidence d'été du Président de la République libanaise.

[3] Charles Helou, avocat libanais, député et plusieurs fois ministre, est élu président de la République libanaise le 18 août 1964, pour six ans.

[4] Abdallah El Yafi, président du Conseil, forme un gouvernement le 8 février 1968 où il assume la Défense nationale et les Finances.

[5] Le ministre des Affaires étrangères, Fouad Boutros est vice-président du Conseil et ministre libanais des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 8 février 1968 par Abdallah El Yafi.

[6] Il s'agit des événements de mai 1968.

[7] Le protocole relatif à la coopération économique et financière est signé à Paris le 14 novembre 1967 par Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et Georges Naccache, ambassadeur du Liban à Paris. La France met à la disposition du Liban 126 millions de francs soit 25 millions de prêt du Trésor français et 101 millions de crédits privés garantis par la COFACE pour la construction du câble sous-marin Beyrouth-Marseille et pour des biens d'équipement : grues pour le port de Beyrouth, silos portuaires, télécommunications (centre émetteur radio et centraux téléphoniques), trois locomotives, équipement de cinq écoles professionnelles et techniques, équipement de l'hôpital militaire…).

Le Président de la République souhaitait que je fasse comprendre à Paris qu'il n'y avait pas la « mauvaise volonté » des autorités libanaises, mais faute imputable à l'Administration. Du côté français, poursuivit M. Charles Helou, il y avait sans doute aussi, outre une difficulté d'adaptation aux conditions locales, des retards dans la présentation des projets.

Je citai alors la récente éviction des compagnies françaises dans l'adjudication du pont flottant du port de Beyrouth, alors qu'avec des meilleurs prix, le protocole offrait au surplus des conditions de crédit supérieures à la société autrichienne qui avait enlevé le marché. Le Président, que M. Fouad Boutros avait visiblement informé en détail de cette affaire, imputa cet échec au retard de notre soumission. La Cour des comptes avait été saisie de ma démarche, mais il n'était plus possible de revenir sur cette décision.

Ayant abordé la question de l'aéroport de Beyrouth, le Président confirma les indications de mon télégramme n° 1143[1]. J'ai profité de cette occasion pour souligner à nouveau l'intérêt que nous portons à l'affaire.

M. Helou évoqua brièvement l'achat des *Mirage*[2], pour lesquels l'intendant Lay[3], actuellement à Paris, allait recevoir des instructions.

À la suite de votre télégramme n° 390[4], j'ai pensé qu'il était préférable de ne pas s'appesantir sur ce sujet. Je me suis contenté de demander si M. Fouad Boutros, qui se rendait au Caire dans deux jours, pour la réunion des ministres des Affaires étrangères des pays arabes, ne pourrait pas rappeler que le Liban n'était pas en mesure de payer les *Mirage* par suite de la carence du commandement unifié.

« J'ai appris, me répondit le Président, que la solidarité arabe ne s'étend guère aux questions financières. »

L'audience se termina par quelques considérations sur la crise tchécoslovaque. « Nous sommes évidemment en faveur de la liberté, conclut M. Charles Helou, mais nous ne pouvons le déclarer publiquement pour

[1] Le télégramme de Beyrouth n° 1143 en date du 28 août 1968 informe Paris que le gouvernement libanais a décidé la création de deux nouvelles pistes sur l'aéroport de Beyrouth, à côté des deux pistes existantes. Beyrouth souhaiterait que M. Henri Vicariot, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et directeur de l'aéroport de Paris prenne la responsabilité de l'étude définitive tandis que les autorités libanaises s'efforceraient de dégager des crédits et d'obtenir des concours étrangers pour financer les travaux. Notre ambassadeur suggère que la France aide au financement, au besoin en prorogeant le protocole financier du 14 novembre 1967 valable jusqu'au 31 décembre 1968.

[2] Le 24 janvier 1966, le gouvernement libanais et l'OFEMA (Office français d'exportation de matériel aéronautique dont le siège est à Paris, 4 rue Galilée) signent un accord pour la vente au Liban de 12 *Mirage III* pour le prix de 176 millions de francs. L'accord du 4 février 1966 avalise le contrat et le ministère français des Armées offre son concours pour l'exécution des commandes.

[3] L'intendant général militaire, Jean-François Lay, est détaché au Liban depuis 1950 comme conseiller administratif d'abord au ministère libanais de la Guerre puis en 1958 à la présidence de la République avec l'arrivée au pouvoir du président Chehab. Il est prorogé après sa mise à la retraite en 1963.

[4] Le télégramme n° 390 adressé par Paris à Beyrouth le 23 août 1968 précise que les Libanais souhaitent obtenir un étalement des conditions de paiement pour les six premiers *Mirage* et abandonner les six autres. Le gouvernement français n'entend pas s'immiscer dans un contrat passé avec l'OFEMA, l'annulation même partielle du contrat ne peut être envisagée, les conditions de financement ne peuvent être modifiées.

ne pas indisposer certains de nos partenaires arabes et d'autres pays dont on se souvient à propos de Saint-Domingue ou du Vietnam. »

(*Afrique-Levant, Liban, Relations politiques avec la France*)

155

COMPTE RENDU

Entretien entre le Ministre et M. Medici,
Ministre italien des Affaires étrangères,
le 28 août 1968 à 11 h. 45 au Quai d'Orsay

C.R.

M. Debré

Je vous renouvelle ma satisfaction de vous recevoir à Paris. Elle est d'autant plus vive que nous avons tous deux la même optique : nous considérons qu'il est bon que le gouvernement italien et le gouvernement français discutent franchement des nombreux problèmes qui les intéressent et de leurs conceptions vis-à-vis de ces problèmes.

Au cours de nos conversations en tête à tête nous avons parlé des problèmes européens. Nous nous sommes mis d'accord, pour successivement procéder à un nouvel examen de ces problèmes, puis pour discuter des événements de Tchécoslovaquie et pour examiner enfin certaines questions bilatérales. En accord avec vous, je résume maintenant ce que nous avons dit des problèmes européens :

M. Medici[1] a d'emblée abordé ce problème. Il a marqué l'intérêt que son Gouvernement attachait à un développement et à une amélioration de la politique européenne. J'ai moi-même très franchement exposé les positions françaises qui, sur deux points, n'ont pas toujours rencontré l'accord de nos partenaires. D'une part, nous envisageons l'organisation de l'Europe en fonction des responsabilités des gouvernements, c'est-à-dire que nous n'attachons, ni aux Commissions, ni à un parlement élu au suffrage universel, l'importance que certains leur ont attachée dans le passé. La politique européenne n'a, d'autre part, de véritable valeur à nos yeux que si elle est orientée en fonction de l'importance de l'Europe. De là découlent nos réserves vis-à-vis de l'entrée de la Grande-Bretagne dans les organisations européennes. M. Medici m'a demandé si nous faisions des objections à l'idée de reprendre les discussions et les consultations politiques à Six. Je lui ai répondu qu'à cette idée, récemment reprise par le chancelier Kiesinger[2], nous avions fait la réponse suivante : nous ne sommes nullement hostiles à ce principe, mais l'expérience nous a appris que les Pays-Bas dressaient un

[1] Giuseppe Medici, ministre italien des Affaires étrangères du 24 juin au 12 décembre 1968.

[2] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

obstacle majeur devant sa réalisation en soulevant le problème britannique. Nous avons donc répondu au Chancelier qu'il convenait de s'assurer d'abord, par la voie diplomatique, que cet obstacle ne devrait pas se dresser à nouveau au cours d'une éventuelle réunion à Six. Celle-ci n'est donc souhaitable qu'après un examen discret qui aura permis de s'assurer que ledit obstacle est écarté.

M. Medici a évoqué l'avenir de l'Euratom et celui de la coopération scientifique et technique. Il a exposé les vues du gouvernement italien tandis que je retraçais moi-même les déboires que nous avions rencontrés au cours des dernières années tout en ajoutant que je ne voyais pas d'objection à ce que diplomates français et italiens discutent de l'Euratom, des suites à donner au rapport Maréchal[1] ainsi que des affaires spatiales. Un tel tour d'horizon peut être fort utile.

M. Medici a ensuite évoqué deux problèmes politiques : celui des consultations au sein de l'UEO et celui de la jeunesse. Sur le premier point, j'ai indiqué que nous n'étions pas opposés à des réunions régulières telles qu'elles existent mais qu'il n'y avait pas lieu d'innover par rapport à la pratique actuelle. Sur le deuxième point, j'ai été d'accord avec la suggestion de mon collègue tendant à provoquer une discussion des problèmes universitaires communs entre les ministres français[2] et italien[3] de l'Éducation nationale. J'en saisirai le gouvernement français.

M. Medici

Je vous remercie de la cordialité de votre accueil ainsi que de la fidélité et de la précision avec lesquelles vous avez résumé notre conversation. C'est dire que je suis d'accord pour que nous parlions à nouveau maintenant de l'Europe et des perspectives de la prochaine réunion de Bruxelles[4].

Sur l'Europe nos préoccupations demeurent vives. Nous voulons agir et prendre des initiatives, mais celles-ci doivent être étudiées par nos collaborateurs de telle sorte que quand nous nous réunirons entre ministres, nous ayons des chances sérieuses d'aboutir à quelque chose de solide.

Je tiens à dire que l'on ne peut rien faire en Europe sans la France ; aussi s'il n'y a pas identité de vues entre nous sur ce que l'on peut accomplir, il faut

[1] Réunis à Luxembourg le 31 octobre 1967, les ministres de la Recherche des Six adoptent les propositions contenues dans le rapport présenté par André Maréchal, président de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964. Ils retiennent donc six secteurs d'études à mener en commun : informatique et télécommunications, développement des nouveaux moyens de transports, métallurgie, nuisances (pollution, bruit, etc.), océanographie et météorologie. Et demandent un rapport au « groupe Maréchal » sur ce qu'il croit possible d'entreprendre en commun dans les domaines retenus. Cependant après la réunion du Conseil des ministres des Communautés européennes des 18 et 19 décembre 1967 et le second « veto » français à l'adhésion britannique, les gouvernements néerlandais, italien et belge s'opposent à une coopération scientifique européenne qui n'inclurait pas le Royaume-Uni, ce qui entraîne la mise en sommeil des travaux du « groupe Maréchal ».

[2] Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale depuis le 10 juillet 1968.

[3] Giovanni Battista Scaglia, ministre italien de l'Instruction publique italien du 24 juin au 12 décembre 1968.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1477 à 1503 du 27 septembre 1968.

savoir attendre et, dans l'intervalle, poursuivre nos consultations. Je crois fermement à cette méthode de conversations discrètes entre nous et aussi avec d'autres gouvernements dans l'objet de voir ce que l'on peut apporter à nos opinions publiques. Je note à ce sujet qu'à notre époque, la politique, c'est la politique extérieure ; la politique intérieure elle-même en est dominée. Cela est en tout cas très vrai en Italie. Je suis en outre convaincu que la politique européenne constitue le moyen d'apporter des idéaux à une jeunesse qui ne cherche plus son idéal dans la guerre. Je suis certain que nous sommes tous d'accord sur ce principe, mais ce qu'il faut régler ce sont les petits problèmes qui forment tout le contenu de la politique.

M. Debré

Il faut en effet distinguer les grandes vues lointaines et le travail de chaque jour. S'agissant de la politique européenne à longue échéance, nous souhaitons que l'organisation de l'Europe ne revienne pas à constituer un bloc contre le bloc de l'Est. Si nous sommes aussi soucieux que l'Europe des Six ne soit pas engagée dans un bloc, c'est parce que nous pensons que sa vocation est de marcher vers une entente entre toutes les Nations du Continent. En Europe, il ne peut y avoir de solution aux grands problèmes, tels que celui de l'avenir de l'Allemagne ou des rapports Est-Ouest que dans la mesure où l'on s'écartera de la conception d'un Continent coupé en deux. C'est pourquoi vous nous voyez poursuivre à la fois une politique d'organisation des nations de l'Ouest de l'Europe et un effort de coopération avec l'URSS et les autres pays de l'Est. La prise de conscience de la Communauté de l'Europe de l'Ouest ne doit pas être déviée par une vue politique qui mènerait les pays qui la composent à s'insérer dans un bloc dirigé par les États-Unis et qui ne laisserait pas à ces nations occidentales européennes la liberté d'action qui s'impose. Les événements de Tchécoslovaquie démontrent tout à la fois que le chemin suivi jusqu'ici était le bon et que les obstacles sur cette route demeurent considérables, car on assiste chez les pays de l'Est à une prise de conscience de leur avenir propre et de leur identité nationale qui doit les mener à dépasser la coupure introduite dans le Continent depuis plus de vingt ans. Voilà ce qui doit nous encourager à poursuivre notre politique.

Il est vrai d'autre part que les réactions brutales des dirigeants communistes montrent qu'ils sont encore dominés par les conceptions du passé. Telle étant la situation, nous n'avons point le choix : ou bien nous considérons que la coupure du Continent est définitive et l'insécurité permanente, ce qui suppose qu'aucune solution ne soit donnée au problème allemand, ou bien nous montrons que nous demeurons prêts à répondre aux vues des jeunes générations, lesquelles voudront de plus en plus que les nations européennes règlent elles-mêmes leurs problèmes.

Mais il y a aussi une vie quotidienne et celle-ci tourne autour des discussions techniques sur la vie et le développement de la Communauté européenne à Bruxelles. Vous savez combien nous y sommes attachés et vous connaissez notre conception selon laquelle l'Europe ne doit pas faire partie d'un bloc, ce qui ne signifie pas qu'elle ne doit pas faire partie d'une unité

économique. Nous sommes très soucieux de maintenir, en dépit de nos difficultés du mois de mai, les échéances du Marche commun. C'est dans le même esprit que nous voulons faire progresser et régler des questions telles que celle de l'harmonisation fiscale et notamment la TVA, dont nous attendons la mise en vigueur en Italie[1]. De même, sommes-nous désireux d'examiner avec vous les dispositions à prendre en vue de donner un statut aux sociétés européennes à condition qu'il s'agisse de véritables sociétés européennes et non pas de sociétés simplement installées en Europe. De même voulons-nous faire progresser la politique agricole commune, élément essentiel, la politique des transports, la politique de l'énergie. J'ajoute que tous ces efforts accomplis à Bruxelles ne peuvent aboutir que dans la mesure où, au préalable, nos diplomates se consultent et préparent des solutions.

M. Medici

Je pense moi aussi que l'Europe occidentale ne doit pas constituer un bloc. L'affaire tchécoslovaque a démontré que si on entre dans ce jeu, le bloc soviétique demeurera le plus fort. Sur les événements de Tchécoslovaquie je résumerai ainsi mon opinion : j'ai la conviction qu'à la longue, c'est la liberté qui vaincra. Mais comme la politique doit tenir compte des perspectives rapprochées, nous devons bien voir qu'au lendemain du coup de Prague nous allons nous trouver en face du bloc de l'Est renforcé sur tous les plans. Ce bloc contient évidemment des germes de dissociation, mais celle-ci n'est pas pour demain. Alors qu'allons-nous faire ? Notre coopération économique avec les pays qui ont attaqué la Tchécoslovaquie va-t-elle être la même que celle que nous suivions auparavant ?

M. Debré

La position du gouvernement français sur ce problème n'est pas encore arrêtée. Je pense toutefois, sous cette réserve, qu'il n'y a pas lieu de changer nos rapports économiques avec l'Europe de l'Est. Vous-mêmes êtes sur le point d'inaugurer à Moscou une exposition des industries mécaniques : vous supprimez la visite du ministre italien qui devait y participer mais vous prévoyez que l'exposition se déroulera normalement. Je crois que c'est la ligne d'action que nous allons suivre. De même, en matière de collaboration technique et culturelle – on apporte la liberté avec la culture – nous poursuivrons la tâche entreprise, encore que sans éclat ni apparat inutile. Cette attitude ne signifie nullement que nous nous abstenions de dire ce que nous pensons de l'affaire tchécoslovaque. Nous l'avons fait. Le général de Gaulle s'est exprimé en des termes que vous connaissez[2]. Vous savez aussi que nous avons reporté la visite que M. Gomulka[3] devait faire à Paris.

[1] La taxe sur la valeur ajoutée est appliquée en France au commerce de détail le 6 janvier 1966. Le 11 avril 1967, le Conseil des ministres de la Communauté économique européenne adopte la directive 67/227/CEE qui prévoit son adoption par l'ensemble des membres de la CEE, elle entre en vigueur le 1er janvier 1970.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Moscou nos 1025 à 1030 du 24 août 1968.

[3] Wladyslaw Gomulka, premier secrétaire du comité central du Parti ouvrier polonais (POUP) depuis octobre 1956.

M. Medici

Je constate que nous suivons la même voie. Mon gouvernement pense lui aussi que l'on doit poursuivre dans les domaines économique et culturel la même direction que par le passé. Ce sera naturellement difficile d'agir ainsi sans porter atteinte aux consciences de ceux qui jugent que l'on devrait réagir autrement.

Si je pense comme vous qu'il faut surmonter la tentation de créer des blocs, il n'en faut pas moins considérer les problèmes militaires qui pourront se poser. Sans m'étendre sur ce sujet, je voudrais signaler l'importance que nous attachons à l'Euratom, non seulement parce que cet organisme a pour nous de l'intérêt sur le plan de la recherche et des études mais aussi en fonction de la valeur politique que nous y attachons.

Je pense enfin que nous devrions mettre au point entre nous une méthode de travail de façon à échanger nos vues d'avenir dont je constate qu'elles ne sont pas véritablement différentes.

M. Debré

J'en viens aux perspectives que nous avons évoquées touchant l'entrée de la Grande-Bretagne dans la CEE. Je tiens en premier lieu à marquer à ce sujet qu'à nos yeux l'élargissement de la Communauté n'est pas en soi impossible. Sa composition actuelle n'est pas éternelle en dépit des notions d'éternité qui s'attachent à Rome où fut signé le Traité[1], mais nous devons bien réfléchir à ce fait que la Communauté tenait en 1958 à 100 % aux dispositions de ce traité. Quatre ou cinq ans plus tard, elle était faite à 80 % des dispositions du Traité et à 20 % des mesures d'application décidées depuis. Aujourd'hui, on pourrait dire que ces proportions sont de 50/50. Ainsi, à mesure que passent les années, la CEE est de moins en moins faite de la lettre du Traité et de plus en plus de l'application qu'en font les six pays membres. C'est dire que l'élargissement de la Communauté ne dépend pas d'une ou de plusieurs signatures supplémentaires apposées au bas du Traité de 1958. Ne perdons pas de vue non plus qu'il ne s'agit pas de passer de six à sept États membres, mais bien de six à dix, sans oublier qu'après ce premier élargissement se posera la question de l'Espagne etc. C'est donc d'une véritable mutation qu'il s'agit et nous devons nous demander si cette situation est compatible avec les progrès à accomplir en matière d'agriculture, de transports, d'énergie, etc. Autrement dit, l'élargissement ne ruinerait-il pas toutes les politiques communes qu'il faut définir et développer. Voilà pourquoi il me paraît sage que les Six avec la Commission procèdent à un examen approfondi de ce qui se passerait dans les différents domaines s'il y avait actuellement un élargissement de la Communauté. Or, ce travail on n'ose pas l'entreprendre. Ce que je comprends mal car, si ces études sont difficiles, elles n'en sont pas moins indispensables.

M. Medici

Le gouvernement italien est bien d'accord pour chercher à progresser en matière de TVA, de politique agricole, de politique des transports, etc.

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne.

mais, comme il se trouve que je préside le Conseil des ministres de la Communauté[1] et que je ne peux pas provoquer de réunions inutiles, j'ai le devoir d'examiner avec vous le problème soulevé du fait qu'est inscrite à l'ordre du jour la demande d'admission de la Grande-Bretagne.

Je me dois d'exprimer la double conviction qu'il ne peut pas y avoir d'Europe sans la France mais aussi qu'il n'y a pas de véritable Europe sans la Grande-Bretagne. Or, la situation de ce pays est celle que vous connaissez. Il traverse une période très difficile, tournant le dos à un grand passé et faisant face à un sombre avenir, ce qui est une raison pour que l'on évite de l'humilier. Certes, la Grande-Bretagne a fait des erreurs et est venue frapper trop tard à la porte de l'Europe. Il n'en faut pas moins tenir compte des événements psychologiques du problème et prendre en considération, quand on réfléchit au problème de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, le fait que l'Europe traverse une crise morale au moment où l'URSS manifeste toute sa puissance.

Dans ces circonstances, que dois-je faire en ma qualité de Président ? Si on ne peut rien dire d'utile à Bruxelles sur ce sujet, ne vaut-il pas mieux rayer la question de l'ordre du jour ? De cela je devrai m'entretenir avec mes collègues belge et anglais.

M. Debré

Il y a quinze jours, j'ai dit à M. Harmel[2] et, dans quelques jours, je dirai à M. Brandt[3] que l'inscription de cette malheureuse affaire à l'ordre du jour des travaux du Conseil n'est pas de notre fait. Elle tient au mécanisme de la procédure bruxelloise qui veut qu'aussi longtemps qu'une question n'est pas rayée formellement de l'ordre du jour, elle y demeure inscrite. Si donc la chose est indispensable, je suis prêt à faire écarter l'examen d'une question qui, au stade actuel, n'est pas susceptible d'aboutir.

Vous avez fait allusion au problème du redressement économique de la Grande-Bretagne qui est angoissant pour les Anglais eux-mêmes comme c'est à nous, Français, qu'il appartient d'échapper, par nos propres efforts, aux difficultés que nous éprouvons depuis les événements de mai et de juin. On peut donc considérer que le redressement de l'Angleterre n'est pas conditionné par son entrée dans le Marché commun.

Une autre considération tient à ce que j'appellerai la prise de conscience européenne. Alors que nous pensons que l'Europe de demain doit rejeter la notion de spécialisation économique et technique, nous avons dû constater encore au cours des derniers mois, lorsqu'il s'est agi d'affaires spatiales, que la Grande-Bretagne préférait s'en remettre dans ce domaine aux États-Unis. Alors que pour nous l'Europe doit développer toutes les industries de pointe, la Grande-Bretagne paraît bien penser différemment. Elle n'a donc pas encore l'esprit européen.

[1] L'Italie préside le Conseil des ministres des Communautés européennes durant le second semestre 1968.

[2] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[3] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

La troisième raison de notre attitude est que pour nous la politique européenne ce n'est pas seulement le Traité de Rome, mais c'est aussi la politique des transports, celle de l'énergie, celle de l'agriculture etc. La Grande-Bretagne a une conception opposée.

Telles sont les raisons qui me font penser qu'il est préférable que la question de l'élargissement de la Communauté ne soit pas discutée à Bruxelles. Si elle l'était, nous ne pourrions que maintenir nos vues.

J'en viens maintenant à ce que vous disiez tout à l'heure du bloc soviétique et de la politique de force. Vous avez pu remarquer la façon dont le président Johnson et plus généralement les dirigeants américains ont réagi aux événements de Tchécoslovaquie. On peut dire qu'ils ont eu une attitude double. Tout en se livrant aux plus vives attaques verbales, notamment au Conseil de sécurité, contre l'URSS, ils ont montré qu'ils demeuraient disposés à dialoguer avec elle et, même, à se rendre à Moscou. Car leur réaction en face du renforcement du bloc soviétique a été de chercher à maintenir l'équilibre des blocs en discutant, par exemple, de certaines mesures de désarmement telles que celles qui affecteraient les fusées ABM[1]. Dans leur esprit, il s'agit bien d'une division du monde en deux, phénomène auquel l'Europe paraît formuler des objections mais qu'elle serait hors d'état d'empêcher. Face à cette conception, il y a la nôtre qui est celle de la détente, laquelle exige que les nations européennes se dégagent de la politique des blocs. Notre avenir réside dans notre capacité à faire triompher le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le sentiment national, la liberté et les chances offertes aux nations de l'Europe de l'Est d'entrer dans une organisation de l'Europe distincte des deux blocs.

M. Medici

Je voudrais à mon tour développer deux sortes de considérations :

1° Il existe en Italie un courant de pensée – j'y appartiens – en faveur d'une Europe libérée de l'influence des deux blocs. Le problème est de savoir comment parvenir à s'en dégager. Car l'Europe souffre d'une faiblesse fondamentale qui tient à ce qu'elle est dépourvue de grandes sources d'énergie. Entre elle, le pétrole et l'uranium il y a la Méditerranée, laquelle échappe à son contrôle.

2° Qu'allons-nous faire vis-à-vis de la demande anglaise pendante devant le Conseil ? Ne pourrions-nous pas nous tirer avec élégance de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons ? Ne pourrait-on pas examiner un point particulier comme par exemple la reprise de l'activité du groupe Maréchal ? Ou encore déclarer qu'il est utile d'instituer une coopération entre la Communauté et la Grande-Bretagne ? Je serais partisan d'une de ces solutions car, si l'on ne devait rien faire que de repousser l'examen du problème au mois de janvier, l'opinion publique en Europe en éprouverait une profonde déception.

[1] Le 1er juillet 1968, au cours de la cérémonie de signature du Traité de non-dissémination des armements nucléaires, le président Johnson annonce que les États-Unis et l'Union soviétique sont d'accord pour engager le plus rapidement possible des discussions sur la limitation et la réduction des armements nucléaires offensifs et défensifs, ce qui inclut les *Anti Ballistic Missile* (ABM). Les Soviétiques confirment leur accord peu après.

M. Debré

Je suis pour ma part en faveur de conversations avec vous et aussi avec d'autres membres de la Communauté sur la coopération scientifique et technique. Ainsi, par exemple, serais-je favorable à ce que des conversations franco-italiennes s'engagent sur la question de l'avenir de l'Euratom.

Mais je dois bien souligner que, sur l'admission de la Grande-Bretagne, notre position aura d'autant moins de motifs d'être modifiée que rien n'a été fait pour étudier les grands problèmes. C'est à Six qu'il faut définir les problèmes agricole, fiscal, des transports, de l'énergie, etc., et examiner leurs répercussions sur le problème de l'admission de nouveaux membres. Tout ceci sans oublier que la Grande-Bretagne rejette ces politiques et ne l'a pas caché. Ainsi n'a-t-elle pas craint de dire qu'elle comptait que les accords intervenus en matière agricole ne seraient pas renouvelés après leur expiration en 1970.

M. Medici

Je suggère que nos collaborateurs engagent des discussions sur des sujets tels que la reprise de l'activité du groupe Maréchal, les consultations entre ministres des Finances et de l'Agriculture des pays membres de l'UEO ou enfin la reconduction de l'accord entre l'Euratom et la Grande-Bretagne qui arrive à expiration en février 1969.

M. Debré

Nous ne sommes pas favorables à des réunions de ministres techniques des pays membres de l'UEO. Le cadre des activités de ces organisations a été déterminé par les accords de Paris[1]. Il n'y a place que pour des problèmes de politique extérieure ou éventuellement des problèmes militaires liés à la politique extérieure. C'est à Six que les problèmes de la compétence de ces ministres doivent continuer à être discutés. Quant à la reconduction de l'accord Euratom-Grande-Bretagne, c'est un point que je ne voudrais examiner que lorsque nous aurons achevé nos réflexions sur l'avenir incertain de l'institution d'Euratom. Nous aurons par exemple à considérer si l'Euratom doit se contenter d'examiner les moyens d'adopter les méthodes techniques américaines ou, au contraire, rechercher des procédés autonomes de production d'énergie nucléaire.

M. Medici

L'Europe est pauvre en énergie. Le problème n'a pas été jusqu'à présent considéré de façon pratique. Il serait temps de le faire. C'est le problème de demain.

M. Debré

Vous avez raison et je suis prêt à étudier ces problèmes. Mais pour ce qui touche au pétrole, nos partenaires allemands n'ont pas du tout la même attitude que nous et les Pays-Bas sont encore plus loin d'une conception européenne de l'énergie.

[1] Signés le 23 octobre 1954, les Accords de Paris rétablissent la souveraineté de la République fédérale d'Allemagne (RFA), qui adhère pleinement à l'Alliance Atlantique, et donnent naissance à l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

M. Medici

Que penseriez-vous enfin de la convocation du Conseil d'association entre la CECA et la Grande-Bretagne ?

M. Debré

Sur ce point aussi ma réponse sera que nous ne pouvons parler avec la Grande-Bretagne qu'après que nous nous serons mis d'accord à Six sur une position commune.

Diverses questions de caractère bilatéral sont ensuite examinées par les deux ministres. M. Debré soulève la question de l'installation du *Lycée Chateaubriand* dans la villa Strohl-Fern[1]. Il rappelle les assurances données par le président Saragat[2] et, après avoir souligné la valeur qu'attache la France au Lycée Chateaubriand, exprime le vœu que la procédure engagée par la Municipalité aboutisse. M. Medici assure qu'il fera de son mieux pour lever les objections subsistantes, y compris celles de M. Carlo Levi[3], et M. Burin des Roziers[4] exprime sa conviction qu'un ultime effort du gouvernement italien devrait être décisif.

M. Medici ayant évoqué le problème de la restitution du *Jardin botanique de la Chanousie*, M. Debré donne l'assurance que les obstacles encore existants seront levés et ce jardin restitué à l'*Ordre des Saints Maurice et Lazare*[5].

M. Gaja[6] ayant rappelé le projet de consultation politique entre les fonctionnaires, il est décidé qu'une date sera arrêtée au début du mois d'octobre pour un voyage de M. Puaux[7] à Rome. M. Debré marque qu'il serait utile de discuter à cette occasion du problème du renouvellement de la convention de Yaoundé[8].

Après avoir exposé les inconvénients qu'il pourrait y avoir à décider deux ans à l'avance d'une réunion de l'Assemblée du Fonds monétaire et de la Banque Mondiale à Berlin où une tension peut toujours se produire,

[1] En 1958 le ministère français des Affaires étrangères a décidé de transférer progressivement une partie des classes du Lycée Chateaubriand, Lycée français de Rome fondé en 1903, à la Villa Strohl-Fern, léguée à la France par le comte Alfred Guillaume Strohl (1842-1927) artiste peintre français. Ce transfert devait préluder à la création d'un lycée modèle de 1 500 élèves dans le parc de 8 ha de la villa. Mais la villa se trouvant dans une zone historique protégée la municipalité de Rome s'est opposée à ce projet et l'État français a dû acquérir un nouveau bâtiment pour le lycée en 1980.

[2] Giuseppe Saragat, président de la République italienne depuis 1964.

[3] Carlo Levi, peintre et écrivain italien, sénateur, apparenté communiste, depuis 1963. Il réside villa Strohl-Fern dans un des pavillons que le comte Strohl y avait fait aménager afin d'y loger des artistes.

[4] Étienne Burin des Roziers, ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juillet 1967.

[5] L'hospice du col du Petit-Saint-Bernard est depuis 1752 la propriété de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare. Il comprend un jardin botanique alpin créé en 1897 par l'abbé Pierre Chanoux (1828-1909) recteur de l'hospice du Petit-Saint-Bernard de 1860 à sa mort. Depuis le traité de paix franco-italien de Paris du 10 février 1947, l'hospice et son jardin botanique sont situés en territoire français.

[6] Roberto Gaja, Secrétaire général du ministère italien des Affaires étrangères.

[7] François Puaux, directeur adjoint des Affaires politiques au Département de 1967 à novembre 1968, puis ambassadeur au Caire.

[8] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 72/CE du 20 juillet 1968.

M. Debré demande à M. Medici si la candidature de Rome pour cette réunion est, comme nous le souhaitons, maintenue. Le ministre italien promet de donner réponse dans les huit jours.

M. Debré évoque successivement :

a) le fait que la taxe sanitaire sur les produits alimentaires récemment votée par le Parlement italien ne paraît pas conforme à l'esprit du Marché commun ;

b) notre souhait que le gouvernement italien prenne une décision positive vis-à-vis du projet Breguet-Atlantic[1] ;

c) la demande pendante introduite par l'ERAP en vue de développer certaines de ses activités en Italie et à laquelle le gouvernement français attache de l'importance ;

d) le fait que le gouvernement italien devra, dans le choix qu'il fera d'un procédé de télévision en couleur, tenir compte de ce que l'adoption du procédé français se traduirait par une coopération industrielle très favorable à l'industrie italienne.

M. Medici déclare qu'il fera de son mieux pour résoudre ces différents problèmes dans l'esprit de collaboration qui s'est manifesté au cours de sa conversation avec son collègue français.

En se félicitant lui aussi de la façon dont se sont déroulées ces conversations, M. Debré déclare qu'il est souhaitable que les ministres français et italien des Affaires étrangères se rencontrent à des dates régulières.

(*Europe, Italie, 1961-1970*)

156

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION DU LEVANT

Relations politiques franco-libanaises

N. *Paris, 28 août 1968.*

1. Les relations politiques franco-libanaises ont toujours été bonnes, tout au moins sur le plan sentimental et sur le plan officiel.

La culture française a fortement imprégné les milieux dirigeants et le français est parlé par la moitié de la population. La communauté chrétienne regarde traditionnellement vers l'Occident et spécialement vers notre pays ; c'est également de ce côté que certains dirigeants de la communauté musulmane espèrent trouver un contrepoids à l'influence des pays arabes progressistes.

[1] Le Breguet *Br-1150 Atlantic* est un avion biturbopropulseur de reconnaissance de haute mer et de lutte anti-sous-marine produit à partir de 1967 par la Société européenne de construction de l'avion Breguet *Atlantic* (SECBAT) dont la société Dassault est maître d'œuvre. Le 25 octobre 1968 l'Italie achète 18 exemplaires de l'appareil et s'associe à la SECBAT.

2. Lorsqu'en 1956 la plupart des pays arabes ont rompu leurs relations diplomatiques avec la France[1], le Liban ne les a pas suivis. À plusieurs reprises depuis lors, le gouvernement de Beyrouth s'est adressé à nous pour solliciter notre appui et nos conseils. Ce fut le cas notamment durant la négociation avec les Six à Bruxelles[2] ou encore lorsque les projets arabes de détournement des eaux du Jourdain[3] risquaient de mettre le Liban dans une situation délicate face à son voisin israélien.

Le voyage officiel du président Helou à Paris au mois de mai 1965[4], a marqué une étape importante dans le resserrement des rapports entre nos deux pays. Le communiqué faisait état de l'intention des deux gouvernements de se consulter fréquemment ; les passages relatifs à la préservation de l'intégrité, de la souveraineté et de l'indépendance des États, ont d'ailleurs été interprétés au Liban comme une promesse de soutien moral face aux pressions israéliennes comme aux pressions arabes.

À l'occasion de la visite le gouvernement français a accepté d'offrir une contribution à la réalisation du programme de développement économique libanais.

Le gouvernement libanais s'est adressé à nous pour se doter, comme il s'y était engagé auprès de ses partenaires arabes, d'une défense aérienne moderne. II nous a passé commande de 12 *Mirage* au début de 1966[5].

3. Mais depuis lors, nos relations avec le Liban n'ont pas connu le développement que l'on pouvait escompter.

Le gouvernement libanais ne nous a guère aidé à mettre en application les formules successives qui ont été tentées pour sauvegarder nos intérêts dans la télévision libanaise ; il n'a pas montré beaucoup d'empressement à nous associer à son programme de développement économique l'exécution du protocole d'assistance économique franco-libanaise signé l'année dernière[6] s'est heurtée à de nombreuses difficultés sur le plan local : l'affaire du câble n'a été réglée que très difficilement[7]. Le gouvernement libanais

[1] La rupture des relations diplomatiques a lieu en raison de l'intervention franco-britannique à Suez. Les relations ne seront rétablies qu'après la signature des accords d'Évian du 18 mars 1962.

[2] Il s'agit de la négociation entre la Communauté économique européenne et le Liban, qui aboutit à un accord sur les échanges commerciaux et la coopération technique signé le 21 mai 1965, voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 41.

[3] Le détournement des eaux du Jourdain remonte à 1953 avec le plan Johnston, du nom du représentant personnel du président Eisenhower, chargé de préparer un plan général pour le partage des eaux du Jourdain et de ses affluents entre les pays riverains. Voir *D.D.F.*, 1964-I, n°s 69, 217, 235 et 1965-I, n° 197.

[4] Voyage officiel du président Helou à Paris du 4 au 7 mai 1965, voir D.D.F., 1956-I, n° 219.

[5] Commande de 12 *Mirage* en 1966. Le 18 décembre 1965 est paraphé à Beyrouth un projet de contrat relatif à la fourniture de douze *Mirage III* (*D.D.F.*, 1965-I, n° 219). Le contrat définitif est signé le 24 janvier 1966.

[6] Il s'agit du protocole entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République libanaise relatif à la coopération économique et financière signé le 14 novembre 1967. Voir plus haut le télégramme de Beyrouth n° 1157 du 28 août 1967.

[7] Un protocole pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'un système de communication par câble sous-marin Marseille Beyrouth est signé le 14 décembre 1967 entre la France et le Liban et est conclu pour 25 ans (voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 41). Ce protocole est approuvé par le parlement

qui avait pourtant lui-même proposé une solution française pour la fusion de la *Middle East* et la LIA[1] s'est dérobé par la suite et a donné la préférence aux intérêts américains ; les Sociétés anglo-saxonnes se trouvent souvent favorisées aux dépens des nôtres dans les adjudications. Enfin aujourd'hui le gouvernement libanais cherche à remettre en cause l'exécution du contrat *Mirage*.

Pourtant nous avons rendu au gouvernement libanais des services dans l'affaire du krach de l'*Intra-Bank*[2] et nous avons témoigné beaucoup de compréhension à l'égard de ses propres difficultés dans les domaines où nos intérêts étaient en jeu. L'attitude que nous avons prise dans le conflit israélo-arabe nous a valu la reconnaissance des milieux libanais et a fourni au gouvernement de Beyrouth une caution précieuse pour maintenir une ligne modérée au sein du monde arabe. Le gouvernement libanais a d'ailleurs sollicité par deux fois notre entremise depuis la guerre des Six Jours, d'abord pour aplanir un incident de frontière avec Israël et récemment pour résoudre un différend avec le gouvernement syrien.

4. L'explication de l'attitude apparemment désinvolte du Liban à notre égard tient pour une part à l'indécision du président Helou sollicité par des intérêts contraires, à la sensibilité du gouvernement libanais aux considérations intérieures, au manque d'autorité des dirigeants ; mais elle tient également à un renouveau de l'influence anglo-saxonne et particulièrement américaine. Évincés de la plupart des pays arabes les États-Unis paraissent attacher aujourd'hui une importance spéciale au Liban et cherchent à y étendre leurs positions culturelles, économiques et politiques.

Les dernières élections législatives libanaises[3] ont amené au Parlement un renforcement des tendances de droite et la réapparition de certains politiciens attachés à la protection anglo-saxonne : le Gouvernement issu de ces élections est d'autant plus porté à en tenir compte que le prestige de Nasser a baissé fortement depuis le conflit israélo-arabe. Nous en faisons indirectement les frais.

Malgré les démarches répétées de notre ambassadeur à Beyrouth en faveur de la défense des intérêts français et ses mises en garde quant aux

libanais le 14 mars 1968 ; le projet se heurte à la concurrence de la future station de télécommunications par satellites et aux craintes de non-rentabilité du câble sous-marin. Finalement le contrat de pose et de fourniture du câble est signé le 27 août 1968.

[1] À la suite de la faillite de l'*Intra Bank* du 4 janvier 1967 qui possède 65 % des actions de la compagnie aérienne libanaise *Middle East Air Lines* (MEAL), le gouvernement français, à la demande du gouvernement libanais, propose en février 1967 une solution en vue de préserver les intérêts français dans le transport aérien libanais (Air France ayant investi des capitaux dans la MEAL. Une formule d'association franco-libanaise est projetée avec la fusion de la MEAL et de la LIA (*Libanese International Airways*), cette dernière étant en grande difficulté. La nouvelle société aurait le monopole des transports internationaux libanais. Le gouvernement libanais participerait au financement, Air France aurait part au capital à concurrence de 35 %. Le gouvernement libanais fort soucieux d'investir dans la nouvelle compagnie ne prend aucune décision. En septembre 1968, la compagnie américaine *American Airlines* rachète la LIA.

[2] Le krach de l'*Intra Bank*, la plus importante banque du Liban a lieu le 4 janvier 1967, la banque est renflouée par des capitaux américains. Voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 41.

[3] Les élections législatives libanaises ont lieu tous les quatre ans, soixante jours avant la fin de la législature pour élire les 99 membres de la Chambre des députés. Les précédentes élections ont eu lieu du 24 mars au 7 avril 1968.

conséquences sur l'avenir de la coopération franco-libanaise, le gouvernement de Beyrouth paraît plus soucieux aujourd'hui de se dire notre ami que de le prouver par ses actes.

(*Afrique-Levant, Liban, Relations politiques avec la France*)

157

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

L[1]. *Prague, 28 août 1968.*

Lettre au Camarade Brejnev, Moscou

Holesov, 28 août 1968.

En 1917 en mars quand vous avez conclu la paix séparatiste avec l'Allemagne de Wilhelm et l'Autriche-Hongrie à Brest-Litovsk[2], toutes les armées de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie se sont jetées sur le Front occidental en France, où personnellement j'ai combattu avec l'armée alliée.

Par votre attitude traîtresse et la paix félonne de mars j'avais été grièvement blessé sur le champ de bataille Chemin des Dames[3] dans les Ardennes avec mes six camarades, qui sont restés en vie de tout le bataillon de 1 200 hommes. Maintenant, quand nous vivons en paix vous avez occupé notre République pour pouvoir célébrer avec nous le 50e anniversaire de notre indépendance[4] à laquelle vous n'avez aucun mérite car sans la

[1] Pendant les jours les plus difficiles de l'occupation soviétique, des pétitions et lettres de protestations contre l'intervention armée en Tchécoslovaquie ont afflué à l'ambassade de France, comme dans la plupart des Missions occidentales, émanant de particuliers, d'entreprises ou d'organismes officiels. De nombreuses personnes se sont adressées à l'ambassade pour faire part de leur indignation. Ainsi, cette copie d'une lettre envoyée à M. Brejnev, dans laquelle le signataire exprime sa réprobation à l'égard de la trahison soviétique. Cette lettre est signée : Vladimir Kozlovsky, Holesov Pricni 156, mutilé de guerre 1914-1918. Holesov est une petite ville de la Moravie du sud, située entre Brno et Ostrava. Se reporter à la dépêche de Prague n° 603/EU du 5 septembre 1968, non publiée.

[2] Par l'armistice de Brest-Litovsk (citadelle où est établi le quartier général allemand du front oriental) du 15 décembre 1917 puis le traité du même nom du 3 mars 1918 signé entre les empires centraux (Allemagne et Autriche-Hongrie) et les Soviets, la Russie renonce, par l'art. 3, à toute souveraineté sur la Pologne, la Lituanie, la Courlande et laisse aux puissances centrales le soin de régler le sort de ces territoires ; elle promet d'évacuer la Livonie et l'Estonie, mais sans renoncer à la souveraineté ; elle reconnaît la paix conclue avec l'Ukraine le 9 février 1918 et accepte toutes les clauses économiques que l'Allemagne exige.

[3] La bataille du Chemin des Dames commence le 16 avril 1917 par la tentative française de rupture du front allemand entre Soissons et Reims vers Laon, sous les ordres du général Nivelle. Elle se terminera le 24 octobre 1917 par la victoire de La Malmaison. Cette bataille, où se trouvaient engagés, entre autres, deux bataillons russes et des troupes coloniales, fut un échec presque total pour l'Armée française. Les pertes sont estimées à près de 200 000 hommes, du côté français, au bout de deux mois d'offensives. Chaque division a perdu en moyenne 2 600 hommes sur le Chemin des Dames.

[4] Le 28 octobre 1918.

victoire des puissances occidentales les Allemands se seraient jeté sur votre front félon et vous n'auriez plus jamais ressuscités.

Je vous demande au nom des combattants vivants et morts du Front occidental de donner l'ordre à vos troupes de disparaître le plus rapidement possible de Tchécoslovaquie.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

158

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1042. *Bucarest, 29 août 1968.*

(*Reçu* : le 30).

La presse roumaine du 29 août publie une déclaration du comité exécutif du comité central du PCR[1] à propos de l'accord intervenu à Moscou à l'issue des entretiens soviéto-tchécoslovaques[2]. En voici le texte :

Citation : « Le comité exécutif du comité central du PCR a examiné avec une particulière attention le communiqué concernant les entretiens soviéto-tchécoslovaques qui ont eu lieu à Moscou du 23 au 26 août, ainsi que les discours prononcés à Prague après la conclusion des entretiens par les camarades Ludvik Svoboda, président de la République tchécoslovaque[3], Alexander Dubcek, premier secrétaire du comité central du PCT[4], et Oldrich Cernik, président du gouvernement de la RS tchécoslovaque[5].

Ayant suivi le déroulement des événements en Tchécoslovaquie dans l'esprit de haute responsabilité imposé par leur gravité, le comité central du PCR, le Conseil d'État, le Conseil des ministres, la Grande Assemblée nationale de la RSR ont exprimé en son temps de façon unanime leur

[1] PCR : parti communiste roumain.

[2] Ces entretiens se sont tenus à Moscou du 23 au 26 août.

[3] Le discours du président Svoboda est communiqué par le télégramme de Prague nº 2298 du 27 août et publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française nº 0.1932 (29 novembre 1968).

[4] Des extraits de l'allocution d'Alexander Dubcek, assortis de commentaires, sont transmis par les télégrammes de Prague nos 2307 à 2311, 2314 à 2323 des 27 et 28 août. Le premier secrétaire du PCT, rendant compte des conversations de Moscou, insiste sur leur objectif : « rétablir un cours normal », « normaliser la vie publique », « trouver une issue à la situation », le but final restant le retrait total des forces armées. Dubcek présente son programme d'action : accepter la réalité, « construire le socialisme selon janvier », « préparer le XIVe congrès du PCT », indiquant ainsi que le congrès extraordinaire, réuni le 22 août est nul et non avenu.

[5] Une analyse du discours d'Oldrich Cernik, radiodiffusé le 28 août, est donnée dans le télégramme de Prague nos 2351 à 2359 du 29 août. Du tableau brossé par le Premier ministre il ressort que la vie politique de la Tchécoslovaquie se trouve désormais placée sous le contrôle étroit des « cinq » puissances, qu'un programme de normalisation de la vie nationale doit être mis sur pied, que certaines mesures exceptionnelles frappent la presse, la radio et la télévision.

inquiétude et leur désapprobation devant l'entrée des forces armées des cinq pays socialistes en RS tchécoslovaque[1].

Le PCR, conformément à sa position de principe constructive[2], s'est prononcé dès le début pour la recherche d'une solution rationnelle en suivant la seule voie compatible avec les normes fondamentales des relations entre pays socialistes et entre partis communistes – la voie des négociations et des discussions avec la direction légale du parti et de l'État tchécoslovaques.

Le comité exécutif du comité central du PCR a pris acte de l'accord conclu à la suite des entretiens, accord sur les bases duquel les organes dirigeants du parti et de l'État tchécoslovaques peuvent déployer leur activité et qui prévoit le retrait des troupes des cinq pays du territoire de la Tchécoslovaquie socialiste.

Le comité exécutif apprécie le fait que le retour à leur poste des camarades L. Svoboda, A. Dubcek, J. Smrkowsky, O. Cernik et d'autres dirigeants du parti, et de l'État et la reprise de l'activité normale des organismes légaux de parti et d'État créent les conditions pour que le peuple tchécoslovaque puisse consacrer ses efforts à la solution des problèmes complexes, auxquels il a à faire face, à l'élimination des conséquences des récents événements et au développement socialiste de la société.

En même temps, le comité exécutif estime qu'il est de la plus grande importance que soit effectué le retrait complet de Tchécoslovaquie, dans le délai le plus bref possible, des forces armées des cinq pays socialistes, permettant ainsi que se manifestent la pleine indépendance de la RS tchécoslovaque et l'exercice par le peuple tchèque des prérogatives inaliénables de la souveraineté nationale.

Le comité exécutif du comité central du PCR exprime sa conviction que le PCT et le peuple tchécoslovaque étroitement unis autour de la direction du parti et de l'État, surmonteront ces moments difficiles et assureront avec succès la marche en avant de la construction socialiste.

Au nom de notre parti tout entier et du peuple roumain tout entier, dans l'esprit d'amitié fraternelle roumano-tchécoslovaque, le comité exécutif exprime aux communistes de Tchécoslovaquie, aux peuples tchèque et slovaque, ses sentiments de chaleureuse sympathie, de soutien et d'entière solidarité internationaliste.

Le comité exécutif réaffirme la position de principe du PCR à savoir que dans les circonstances difficiles par lesquelles passent les relations entre pays socialistes, il est impérieusement nécessaire de n'entreprendre

[1] Se référer à la dépêche de Bucarest n° 248/EU du 27 août, intitulée : *position roumaine et crise tchécoslovaque*, non reprise, qui note un changement de ton, aussi bien dans les discours qu'à la télévision et dans la presse roumaine, passant de l'exaltation à la modération. Toutefois, la position de solidarité vis-à-vis de la Tchécoslovaquie est toujours soutenue.

[2] La position officielle roumaine est affirmée dans la déclaration relative aux principes de base de la politique étrangère roumaine du 22 août adoptée par la Grande Assemblée nationale, réunie en session extraordinaire. Cette déclaration met l'accent sur les principes qui doivent régir les relations entre États : indépendance, souveraineté, non-immixtion, avantage réciproque et pour les pays socialistes entraide entre camarades. La Roumanie reste fidèle à ses alliances politiques et militaires et remplit ses obligations dans le cadre du pacte de Varsovie.

absolument rien qui aggrave ces relations, approfondisse les divergences et engendre de nouvelles sources de tension. Mais au contraire tous les efforts doivent tendre, dans une seule direction constructive, vers le but majeur – rétablir le climat de confiance et d'amitié entre pays socialistes, refaire et consolider les relations entre partis frères communistes dans l'intérêt de la cause du socialisme et de la paix ». Fin de citation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

159

M. Francfort, Ambassadeur de France à belgrade,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1320 à 1329. *Belgrade, 29 août 1968.*

(*Reçu* : 11 h.).

« La Tchécoslovaquie a perdu son indépendance. Son avenir dépendra de l'unité que pourront maintenir ses dirigeants. » Tels sont les termes du secrétaire d'État adjoint[1] sur la situation. Si à Bratislava les Tchécoslovaques avaient remporté un succès à 80 %, les proportions, et même au-delà, sont renversées en faveur de l'URSS.

Il y a maintenant pratiquement à Prague deux comités centraux, les Russes ne reconnaissant pas celui qui a été élu par le congrès non plus que le congrès lui-même[2].

Ils peuvent donc exercer des moyens de pression selon les inquiétudes que leur inspirera la politique des Tchécoslovaques. Celles-ci peuvent être par exemple provoquées par les projets de fédération du gouvernement et dont ils peuvent craindre la contagion pour l'Ukraine où se manifesteraient certains courants nationalistes.

L'incertitude pèse naturellement sur les conditions de l'évacuation des troupes russes sur laquelle le secrétaire d'État n'a pas encore de précisions, mais qui serait soumise en particulier, à l'assurance que l'armée tchécoslovaque sera « stabilisée ». Que peut signifier ce terme ? De toutes façons, M. Uvalic doute que le retrait puisse se réaliser facilement et rappelle qu'en Hongrie aussi, en 1956, les troupes russes étaient stationnées à titre provisoire.

Les Soviétiques gardent aussi, avec « l'autocensure » des moyens de pression et d'étouffer l'expression de la presse.

Leurs organes de sécurité exerceraient une surveillance étroite. M. Uvalic m'a dit la surprise des Yougoslaves de constater, lorsqu'ils étaient allés

[1] M. Uvalic est secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères.

[2] Allusion au XIVe congrès extraordinaire du PCT, réuni à Prague le 22 août.

préparer à Prague le voyage du président Tito[1], la présence de conseillers soviétiques dans les rangs tchèques de la sécurité.

Les membres du gouvernement qui se trouvent à Belgrade s'apprêtent à rentrer à Prague mais M. Ota Sik hésiterait, ce qui s'explique aisément.

Les Yougoslaves s'interrogent donc sur les intentions de Moscou en signant l'accord du Kremlin : ont-ils voulu gagner du temps pour élaborer de nouveaux plans et élargir leur zone d'influence, ou sauver la face ?

On ne peut savoir quelle sera leur attitude à l'égard de Bucarest où l'on semble d'ailleurs plus rassuré à la suite de l'entretien de l'ambassadeur des Soviets[2] avec M. Ceausescu. Ce dernier, lors de sa rencontre avec le président Tito[3] avait affirmé sa détermination de sauvegarder l'indépendance de son pays mais ne lui avait pas demandé d'appui militaire. Maintenant que les Soviétiques ont réussi leur coup à Prague sans réaction des États-Unis, qu'auraient-ils à redouter de nouvelles tentatives ?

Il ne semble pas en effet que les événements de Tchécoslovaquie doivent interrompre la collaboration entre Moscou et Washington. Sur ce point, les Scandinaves, comme il l'a été constaté lors du voyage de M. Spiljak à Oslo[4] et dans les contacts dans les autres capitales du Nord, n'ont plus d'illusion sur le degré de cette collusion et M. Stewart à Londres[5], sans critiquer ouvertement les États-Unis, l'a constatée devant l'ambassadeur de Yougoslavie[6].

Du côté des pays socialistes, leurs populations n'ont pas dissimulé leur sympathie pour la Tchécoslovaquie. M. Kadar[7], avec l'accord des Soviétiques, avait rencontré le 17 août M. Dubcek et avait essayé de l'amener à modifier la politique de son gouvernement et à exécuter l'accord de Bratislava. Le rapport de M. Kadar sur cette conversation avait été négatif et M. Uvalic estime que si M. Kadar s'était prononcé contre l'intervention, les Russes n'y auraient peut-être pas procédé. Les Roumains vont continuer à apporter leur appui à Prague. Quant aux Bulgares, il est maintenant évident que leurs attaques contre la Yougoslavie à propos de la Macédoine,

[1] Le président Tito, à la tête d'une délégation de la Ligue des communistes yougoslaves, se rend à Prague du 9 au 11 août.

[2] Aleksander Vasilevich Basov est ambassadeur d'URSS à Bucarest depuis le 10 février 1966.

[3] Une réunion s'est tenue le 24 août à Vrsac, ville de Serbie, à 85 km de Belgrade, entre les présidents Tito et Ceausescu. Au cours de cet entretien il a été procédé à un échange de vues sur les questions relatives aux relations entre les deux pays et les problèmes internationaux d'intérêt commun. Aucun accord formel n'a été signé.

[4] M. Mika Spiljak, président du conseil exécutif fédéral de la République de Yougoslavie, s'est rendu en Norvège du 18 au 21 août. Cette visite est le témoignage de la continuité des bons rapports entre les deux États scellant une amitié ancienne. Elle est aussi l'occasion de réaffirmer le désir commun de la Yougoslavie et de la Norvège de contribuer à la politique de détente en Europe. Les principaux sujets évoqués ont porté sur la crise du Proche-Orient, la préparation de la conférence des non-alignés et la situation en Tchécoslovaquie. Aucun communiqué n'a été publié au terme de cette visite, écourtée en raison des événements de Tchécoslovaquie.

[5] Michaël Stewart est secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères depuis janvier 1965.

[6] M. Ivo Sarajcic est ambassadeur de la République de Yougoslavie en Grande-Bretagne depuis 1966.

[7] Janos Kadar est chef du gouvernement hongrois de 1956 à 1958 puis de 1961 à 1965.

n'avaient pu être lancées sans concertation avec Moscou. Enfin le secrétaire d'État a dit à l'ambassadeur de l'Inde[1] que son pays, attaqué à deux reprises, par la Chine et le Pakistan, avait commis une grave faute en s'abstenant au Conseil de sécurité.

En ce qui les concerne, les Yougoslaves ont décidé de suspendre tous leurs contacts avec les Soviétiques à l'exception des rapports économiques. (Pour la première fois, au secrétariat d'État, on ne parle même plus de la nécessité de l'avenir des relations normales entre les deux États.)

En concluant M. Uvalic constate que les Soviétiques ont interrompu tout processus de détente en Europe, détruit toute confiance, rompu l'unité du mouvement international, annulé toute possibilité de réunir une conférence des partis à Moscou – ils ont d'ailleurs refusé de se prêter à un projet de conférence des partis communistes européens de la Roumanie, proposée avec l'accord de Prague. Les dirigeants yougoslaves veilleront en tout cas à l'avenir à voiler leurs critiques de l'Union soviétique pour ne pas rendre la position de M. Dubcek plus difficile.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

160

M. Brouillet, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 370 et 371. *Rome Saint-Siège, 29 août 1968.*

(*Reçu* : le 30 à 11 h. 00).

Deux thèmes ont été développés par Paul VI dans l'allocution qu'il a prononcée hier à Castelgandolfo devant les fidèles assistant à l'audience générale :

1. Le voyage à Bogota
2. La situation en Tchécoslovaquie.

1. Bogota :

Le Pape a souligné avec émotion l'ampleur et la ferveur de la participation populaire aux manifestations qui ont marqué son séjour[2]. Évoquant « les foules enthousiastes et spontanées, les foules composées d'hommes de toutes les catégories sociales mais où les humbles étaient si nombreux, les foules unanimes » qui, partout, a-t-il dit, l'ont accueilli et entouré, Paul VI a déclaré : « Le visage de l'Amérique latine ne pouvait s'offrir à notre regard sous un aspect plus vivant, plus digne de notre affection. Nous avons, tout

[1] M. Jai Kumar Atal, ambassadeur de l'Inde en Yougoslavie depuis juin 1966, est également accrédité à Athènes.

[2] Le pape Paul VI a séjourné en Colombie au mois d'août 1968, premier souverain pontife à se rendre en Amérique latine.

au long de ces trois journées, vécu des heures de plénitude spirituelle, de félicité pastorale. »

Mais c'est sur le lien entre le mystère eucharistique et le développement social, sur le devoir pour les chrétiens d'assurer à tous les hommes qui, par l'Eucharistie, ont un égal accès aux nourritures spirituelles, une participation plus égale aux biens temporels, que le Pape, dans son allocution, a principalement mis l'accent.

« Ces heures de joie, a-t-il en effet poursuivi, ont été aussi celles d'une révélation : la révélation du sens humain de la célébration eucharistique. Perçu par tous les fidèles dans sa vertu vivifiante et sanctifiante pour l'individu dans l'intimité de sa vie spirituelle, le mystère eucharistique a été redécouvert par eux comme principe suprême d'effusion fraternelle, de communion sociale, comme facteur suprême d'un amour étendu à tous les hommes et qui soit la source de leur union, comme le multiplicateur de l'espérance et du désir d'agir pour la régénération du monde. »

« Du fait de la condition de la majorité de ceux qui se pressaient autour des autels[1], le mystère eucharistique s'est trouvé confronté à la pauvreté humaine : ce rapprochement ne pouvait pas ne pas faire naître dans notre esprit, et dans celui de tous les chrétiens présents, de grands souvenirs, en même temps que le sentiment de grands devoirs. »

« Le souvenir de la multiplication des pains, opérée par Jésus, le souvenir des agapes chrétiennes de la primitive Église qui précédaient la "cène du Seigneur" et, qui, démonstration de fraternité et de sollicitude pour les indigents, exprimaient l'union qui doit exister entre le culte eucharistique et l'aide aux frères dans le besoin. »

« Le devoir de donner à la foi, sur le plan humain et temporel, une expression concrète, le devoir de chercher à reproduire, dans la mesure de nos possibilités, le prodige du pain multiplié en suffisance pour satisfaire la faim de l'immense foule des hommes qui nous entourent, et que nous ne pourrons plus laisser dans la misère et dans l'amertume de leur condition, chacun de nous, commensal de l'Eucharistie, ayant l'obligation de faire tous ses efforts pour assurer à ces convives malheureux un bien-être proportionné à leurs besoins humains et à leur dignité chrétienne. »

Suite à mon télégramme précédent.

2. Le souverain pontife a consacré la fin de son allocution à l'« angoissante situation de la Tchécoslovaquie »[2]. Tirant la leçon des événements de ces jours derniers, Paul VI a tenu à rappeler « que la justice et la paix ont besoin, pour prendre tout leur sens, de se référer aux concepts suprêmes des droits de l'homme et de la dignité des peuples », mais que ces concepts

[1] Dès les débuts de son pontificat, Paul VI a montré une sollicitude marquée pour les questions sociales et les problèmes des populations pauvres. Aussi étaient-elles nombreuses à Bogota pour l'accueillir. Ces préoccupations du Pape se sont en particulier exprimées dans ses encycliques *Ecclesiam Suam* du 6 août 1964 et surtout *Populorum progressio* du 26 mars 1967.

[2] Les troupes des États membres du pacte de Varsovie ont envahi la Tchécoslovaquie une semaine plus tôt, le 21 août 1968.

ne peuvent être opérants « sans une référence au moins tacite, mais effective, au Dieu vivant, à l'absolu, d'où l'humanité reçoit la lumière de sa conscience morale et le sens de sa solidarité fraternelle ».

Après avoir évoqué « les tristes expériences » que subit le monde « lorsqu'une telle référence n'existe plus, ou, même, est niée », le Pape a conclu : « Nous voulons cependant rester optimiste, parce que notre amour s'étend à tous les peuples, parce que le sens de l'honneur et de l'humanité ne meurt jamais dans le cœur des hommes, parce qu'il est évidemment de l'intérêt de tous d'aboutir à une solution humaine, de raison et de concorde, nous voulons espérer que la justice et la paix réussiront, à l'avantage de tous, mais surtout de ceux qui souffrent le plus, à prévaloir sur toutes les difficultés actuelles. »

(*Collection des télégrammes, Rome Saint-Siège, 1968*)

161

M. Wapler, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1235 à 1242. *Varsovie, 29 août 1968.*
Réservé. (*Reçu* : le 30, 13 h. 45).

J'ai été reçu ce matin par le directeur du IVe Département[1].

M. Willmann a naturellement tenté de justifier l'envoi de troupes polonaises en Tchécoslovaquie. Il ne s'est agi à aucun moment, m'a-t-il dit, d'intervenir dans les affaires intérieures tchèques, mais « d'assurer la sécurité de la Pologne et la paix en Europe ». La politique revancharde de Bonn menaçait en effet la Tchécoslovaquie et par contrecoup la Pologne. Le gouvernement polonais en avait maintes preuves. M. Willmann en a mentionné deux : les manœuvres « Lion noir »[2] n'étaient pas conçues dans l'esprit d'un simple exercice militaire mais constituaient « une véritable menace contre l'existence de la Tchécoslovaquie ». D'autre part, M. Kiesinger avait déclaré il y a quelques semaines – M. Willmann ne se rappelait plus en quelle occasion – que « jamais l'Allemagne fédérale ne reconnaîtrait le *statu quo* européen ». L'expérience de 1939 avait démontré que la Pologne ne pouvait survivre si son flanc sud était découvert. La menace se répétait trente ans plus tard. Le gouvernement polonais s'était donc estimé en état de légitime défense. Il avait agi en conséquence. Les récents événements de Prague avaient montré la réalité du péril : le 14e congrès du PCT – réuni

[1] M. Adam Willmann, Directeur du IVe Département au ministère polonais des Affaires étrangères depuis 1966.

[2] Les manœuvres « Lion noir », prévues du 15 au 21 septembre, mettant en jeu trois divisions et des unités aériennes des forces armées de la République fédérale d'Allemagne dans le voisinage de la frontière tchécoslovaque, sont ajournées, parce que jugées trop provocantes vu la situation du moment en Europe centrale.

illégalement – avait expulsé du comité central tous les éléments « sains ». La Tchécoslovaquie était à la veille de déclarer sa neutralité. J'ai fait remarquer à M. Willmann que les deux faits auxquels il se référait étaient postérieurs au 21 août. Qui pouvait croire, par ailleurs, que l'Allemagne fédérale était sur le point d'intervenir en Tchécoslovaquie.

Mon interlocuteur n'a pas fait mention d'un quelconque appel adressé aux membres du pacte de Varsovie par des membres du gouvernement ou par des activités tchèques. L'initiative a été prise par le parti et par le gouvernement polonais, a-t-il affirmé à plusieurs reprises, « pour assurer la sécurité de la Pologne ».

Il a insisté sur le caractère temporaire de la présence des troupes alliées en Tchécoslovaquie. Leur départ serait négocié avec les autorités de Prague. En aucun cas « ces unités polonaises n'intervenaient et n'interviendraient dans les affaires intérieures de la Tchécoslovaquie ». Leur mission, en liaison avec celles des alliés, était de contribuer à la sécurité des États de l'Est de l'Europe menacée par la RFA.

J'ai répété au directeur du IVe Département ce que M. Alphand avait dit le 26 août à M. Druto (vos TGS nos 317 et 321[1]). J'ai souligné que l'envoi des troupes avait été effectué au mépris de la souveraineté tchèque et du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un État, principe auquel la France conformait sa politique et auquel les Polonais avaient déclaré leur attachement, notamment dans la déclaration franco-polonaise du 12 septembre 1967[2]. Les explications qui nous étaient données aujourd'hui par les autorités polonaises ne changeaient rien aux faits. M. Willmann a alors déclaré que l'intervention de l'armée polonaise était justifiée par le pacte de Varsovie du 14 mai 1955 et par le traité polono-tchèque du 1er mars 1967. Comme je lui disais que je n'avais trouvé dans ces textes aucune disposition pouvant légitimer l'intervention militaire – et que, bien au contraire ces traités stipulaient le respect de la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures des parties – M. Willmann a fait état « d'accords non publiés qui accompagnent les traités rendus publics ».

J'ai interrogé mon interlocuteur sur la durée de l'occupation. Serait-elle maintenue aussi longtemps que la Pologne – et ses alliés – le jugeraient nécessaire pour assurer leur sécurité ou devait-on entendre que son terme dépendait de l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie ? D'après M. Willmann ce point ferait l'objet de négociations entre les « Cinq » et la Tchécoslovaquie. Il ne fallait pas s'attendre à un retrait des seules troupes polonaises. Il s'agissait en effet d'une décision commune des membres du pacte de Varsovie. « La solidarité serait maintenue. »

J'ai souligné à nouveau que l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie portait un rude coup à la détente. Il fallait, m'a dit mon interlocuteur,

[1] Ces télégrammes sont reproduits ci-dessus nos 136 et 146.

[2] Allusion au voyage officiel en Pologne effectué par le général de Gaulle du 6 au 12 septembre 1967. La déclaration franco-polonaise publiée à l'issue de cette visite est reproduite dans *La politique étrangère de la France, 2e trimestre 1967*, La Documentation française, *Notes et Études documentaires* no 3487 à 3489, 10 mai 1968, p. 72 à 74.

s'efforcer de part et d'autre d'en atténuer les effets. Les Polonais y étaient prêts de leur côté. J'ai indiqué qu'en ce qui nous concernait nous souhaitions dans la mesure du possible poursuivre nos efforts en vue du développement des échanges culturels et économiques. Quant au reste, il fallait attendre l'évolution des événements. M. Willmann m'a assuré que le gouvernement polonais était également désireux de poursuivre la coopération culturelle et économique et qu'il demeurait attaché à la politique de détente.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

162

M: Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent
de la France au Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles,

T. nos 187 et 188. *Paris, 29 août 1968, 20 h. 36.*

Je me réfère à votre télégramme no 1199/1200[1].

La position française en ce qui concerne la protection des États ne disposant pas d'armes atomiques contre l'éventualité d'une attaque nucléaire demeure inchangée : aucune garantie spéciale ne pourrait l'assurer effectivement. Elle ne saurait résulter que de la mise en œuvre d'un désarmement nucléaire véritable. Aussi bien, la résolution adoptée en la matière par le Conseil de sécurité le 19 juin 1968[2] et à laquelle nous nous sommes abstenus, ne fait-elle que reprendre dans le cas particulier des non-nucléaires les dispositions prévues par la charte des Nations unies en faveur de tous les États.

Quant à la « proposition Kossyguine »[3], elle aboutirait si nous y souscrivions à limiter a priori les hypothèses d'emploi de la force nucléaire française qui est destinée à des fins purement dissuasives, sans apporter pour autant aux États intéressés une garantie contre l'agression d'un tiers.

J'ajoute que d'une façon générale notre délégation à la conférence des non-nucléaires[4] a pour instruction de s'en tenir dans toute la mesure du

[1] Le télégramme du représentant français auprès du Conseil de l'Atlantique nord nos 1199 et 1200 du 28 août 1968 informe Paris que le représentant de la Belgique au Conseil de l'Atlantique nord a fait connaître la position de son gouvernement à la Conférence des États non-nucléaires : soucieux de maintenir la cohésion de l'Alliance, il souhaite que les représentants des pays de l'Alliance à ladite conférence ne prennent pas d'initiative qui soit une surprise pour les autres alliés. Le représentant de la France demande des instructions à Paris.

[2] Il s'agit de la résolution du Conseil de sécurité S/RES/255 du 19 juin 1968 sur la question des « mesures appropriées pour garantir la sécurité des États en liaison avec leur adhésion au traité de non-prolifération des armes nucléaires ».

[3] Il s'agit du mémorandum soviétique du 2 juillet 1968, voir plus loin la lettre d'instructions du 23 septembre 1968.

[4] La conférence des pays non-nucléaires s'ouvre à Genève le 29 août 1968 sous l'égide des Nations unies. Elle termine ses travaux le 28 septembre 1968.

possible à une attitude de simple observation. Il est exclu que les débats puissent nous engager d'une manière ou d'une autre.

(*Désarmement, Non-prolifération des armes nucléaires*)

163

M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4745 à 4756. *Bonn, 30 août 1968.*

Réservé. (*Reçu* : le 30 à 21 h.).

À peine étais-je entré dans son bureau que le Chancelier m'a demandé quelle était la position de la France en face du drame tchécoslovaque ? Je l'ai définie, en me référant au communiqué du 21 août[1], aux délibérations ministérielles du 24[2], aux déclarations de Votre Excellence, le 29, devant la commission des Affaires étrangères[3].

Il n'était sans doute pas aussi facile pour M. Kiesinger[4] d'expliquer l'attitude de la République fédérale, étant donné – mon interlocuteur n'en a pas fait mystère – les divers courants, les réactions multiples de l'opinion, principalement des milieux politiques. On ne pouvait parler de nervosité, mais pour le grand public, comme pour les porte-parole, la situation n'était plus, aujourd'hui, ce qu'elle avait été avant l'occupation de Prague.

Sur un point fondamental, le Chancelier s'est dit en complet accord avec nous : la division du monde ne pouvait que favoriser la domination, l'appétit des grands. La Tchécoslovaquie fournissait, à cet égard, un exemple douloureusement éclatant.

Laissant ensuite courir sa pensée, M. Kiesinger s'est posé les questions que, tous, nous nous posons. Qui avait pris l'initiative de l'opération ? À son avis, les militaires n'étaient pas seuls responsables. Quel rôle avait joué

[1] Le communiqué de la présidence de la République du 21 août est publié dans *Le Monde* du 23 août 1968, p. 9.

[2] À l'issue du Conseil des ministres du 24 août 1968, M. Joël Le Theule, secrétaire d'État à l'Information, fait le point de la position française sur le problème tchécoslovaque et confirme cette position. Le texte de cette communication est publié dans *Le Monde* du 27 août 1968, p. 8 ainsi que dans *Articles et Documents* de la Documentation française, n° 0.1919-0.1920, p. 42-43.

[3] Des extraits des déclarations de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, le 29 août, devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale sont repris dans *Le Monde* du 31 août 1968, p. 5.

[4] Se reporter au résumé de la déclaration faite, le 27 août, par le chancelier Kiesinger devant les commissions du *Bundestag* pour les Affaires étrangères et les questions pan-allemandes, reprise dans le télégramme de Bonn nos 4708 à 4720 du 29 août. Le Chancelier a abordé les points suivants : motifs de l'intervention soviétique ; conséquences prévisibles de l'intervention soviétique sur la situation en Tchécoslovaquie ; effets de l'opération sur la sécurité européenne ; l'avenir de la politique orientale du gouvernement fédéral.

Ulbricht[1] ? On avait peine à admettre qu'il eût été déterminant. Quelles considérations avaient pu dicter le choix du moment ? On avait probablement, à Moscou, attendu jusqu'à l'extrême limite. Le Chancelier ne s'étonnait pas, d'ailleurs, outre mesure de la décision du Kremlin. Le vent qui soufflait de l'Ouest ne devenait-il pas de plus en plus menaçant, en introduisant au-delà du rideau de fer les germes de la liberté ? À l'image malsaine et redoutable que l'on dessinait de l'Occident se substituait progressivement, pour les gens de l'Est, une autre, plus aimable, plus vraie, qui commençait à impressionner. Il était à craindre que, pendant les mois prochains, l'étau de l'URSS ne se resserrât sur le monde qui lui est soumis.

Et la Roumanie ? Qu'en savais-je ? On passait de l'inquiétude à l'espoir, mais il demeurait quant à lui, très préoccupé, de même qu'il n'était pas rassuré sur le sort de la Yougoslavie.

Ses appréhensions durant les semaines précédant la crise étaient si vives qu'il avait pris soin de ne rien dire qui pût aussitôt servir d'argument aux dirigeants soviétiques. À son parti il avait recommandé la plus grande prudence. Celle-ci avait-elle été observée également par d'autres, par M. Willy Brandt[2], par les libéraux-démocrates ? En ce qui le concernait, M. Kiesinger ne pouvait que déplorer certains voyages, celui de M. Blessing[3] en premier lieu. Intéressé, mais sans mot dire, j'ai écouté l'aveu.

Non sans quelque embarras, mais en précisant qu'il la maintenait, le Chancelier s'est appliqué à justifier sa proposition relative à une réunion intergouvernementale des principaux pays de l'Alliance Atlantique. Elle serait utile sur le plan moral pour affirmer la cohésion occidentale et rassurer, tout d'abord, la population allemande, spécialement affectée, compte tenu de la proximité même, par les récents événements. Les États-Unis s'absorbaient, il est vrai, dans l'élection présidentielle. Mais, en novembre, l'idée d'une conférence pourrait être reprise. L'aspect de la défense méritait aussi d'être considéré. Le Chancelier s'est montré catégorique quant à la nécessité de la renforcer. On ne pouvait négliger le danger militaire russe. Il venait encore d'augmenter. À la force qu'il constituait, on se devait plus que jamais, d'opposer une force équivalente. À ce moment, j'avais devant moi le chef des chrétiens-démocrates, sensible aux avertissements des Gerstenmaier[4] et des Schröder[5], dont l'influence avec la dernière secousse n'a pas diminué, et qui n'ont que l'OTAN à la bouche.

[1] Walter Ulbricht est président du Conseil d'État de la République démocratique allemande depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifié.

[2] Willy Brandt (né Herbert Frahm), ancien maire-gouverneur de Berlin-Ouest de 1957 à 1966, secrétaire général du parti social-démocrate (SPD), devient ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier, le 3 décembre 1966, dans le gouvernement de Kurt Georg Kiesinger.

[3] Karl Blessing, président de la *Deutsche Bundesbank*, se rend à Prague aux environs des 10-11 juillet 1968, pour étudier les modalités de l'aide que la République fédérale d'Allemagne pourrait éventuellement apporter à la Tchécoslovaquie : facilités en devises et crédits destinés à la réalisation de projets auxquels participerait l'industrie allemande.

[4] Eugen Gerstenmaier est président du *Bundestag* depuis 1954.

[5] Gerhard Schröder, ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne de 1961 au 1er décembre 1966, date à partir de laquelle il est nommé ministre fédéral de la Défense dans le gouvernement de grande coalition Kiesinger-Brandt.

À l'appui de son argumentation, le Chancelier n'a pas hésité à évoquer les avantages que la NPD[1] risquait de retirer de la situation actuelle. Si l'on restait inactif, elle gagnerait encore du terrain et un jour viendrait où l'on assisterait à la conclusion d'une entente liant l'Allemagne à la Russie, car tel était bien l'objectif – confirmé par des renseignements précis – de certains éléments de droite.

Il fallait progresser sur la voie de la construction européenne. Cependant, M. Kiesinger n'a pas insisté, aujourd'hui, sur ce sujet. Il fallait aussi – en dépit, m'a-t-il semblé, de contradictions dans le cours du raisonnement – continuer la politique de la détente. Ses détracteurs ne manquaient pas dans ce pays, mais en existait-il une autre ? Le Chancelier estimait qu'à Bonn les efforts devraient désormais, malgré les échecs antérieurs, se concentrer sur Moscou. Il n'était pas impossible, selon lui, qu'à partir de la date où les Russes auraient repris – s'ils y parvenaient –, leur empire en main, ils se révélassent moins sévères et mieux disposés vis-à-vis de la République fédérale.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

164

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4610 à 4615. *Washington, le 30 août 1968.*

(*Reçu* : le 31 à 02 h. 00).

L'Administration américaine observe avec inquiétude l'évolution de la crise tchécoslovaque. On souhaite évidemment ici qu'elle s'apaise, que le compromis de Moscou se révèle viable, c'est-à-dire que M. Dubcek parvienne à imposer la raison à son peuple et que Moscou n'exige pas de celui-ci l'impossible.

Il était clair, dès le premier jour de l'intervention soviétique, que Washington évitait de s'exposer, en prenant fait et cause pour Prague, au risque de rompre les contacts déjà établis avec Moscou et dont on espérait qu'ils préparaient divers arrangements.

La lenteur de la réaction du président Johnson a été le premier témoignage de son manque d'empressement. Les propos que m'a tenus M. Rusk sur l'activité hostile aux intérêts américains, que jusqu'à une date récente avait menée la Tchécoslovaquie communiste l'a confirmé. La prudence du département d'État qui, a déclaré son porte-parole, « étudie soigneusement le communiqué de Moscou en même temps que ses conséquences en Tchécoslovaquie dans le contexte des droits de ce pays aux termes de la charte des

[1] NPD (*Nationaldemokratische Partei Deutschlands*) ou parti national-démocrate d'Allemagne est un parti politique fondé le 28 novembre 1964 par d'anciens militants d'extrême droite. Le NPD est considéré comme le parti le plus radical de l'extrême droite allemande.

Nations unies » est elle aussi symptomatique. Le langage tenu au Conseil de sécurité des Nations unies par le représentant américain était différent mais il était surtout destiné aux besoins de la politique intérieure.

On a accueilli avec soulagement – qui ne l'aurait fait – l'annonce d'« un compromis entre Moscou et Prague, encore que ce dénouement rappelle durement, non seulement aux Tchécoslovaques mais à l'Occident, la détermination des hommes du Kremlin à ne pas tolérer cette "libéralisation" du communisme à laquelle pouvaient faire croire les développements des récentes années en Europe de l'Est ».

On ne peut sans doute pas, ici comme ailleurs, ne pas envisager l'éventualité d'une nouvelle action répressive que l'URSS pourrait entreprendre si son prestige de grande puissance, engagé en Tchécoslovaquie en même temps que ses divisions, lui apparaissait mis en cause. Une telle décision de la part de Moscou pourrait avoir des effets imprévisibles mais redoutables dans le camp soviétique et en URSS elle-même. Le risque ne pourrait être écarté de voir le Kremlin s'orienter vers des voies hasardeuses.

Il reste que la crise tchécoslovaque a porté un coup à certaines espérances américaines. Déjà l'ouverture de négociations bilatérales sur les armements est ajournée. Une rencontre Johnson-Kossyguine – qui n'en était peut-être encore qu'au stade du projet mais dont on cherche en tout cas ici à ménager les chances – ne serait pas réalisable dans un proche avenir. La signature du traité de non-prolifération par des pays tels que la RFA, l'Italie et peut-être le Japon, va souffrir de nouveaux délais, ce que Washington ne peut que déplorer.

Certains journalistes laissent entendre que Moscou pourrait maintenant se montrer plus conciliant, voire mieux offrant dans ses rapports avec les États-Unis. Mais on observe également ici qu'il serait malaisé pour le Président – du moins dans la période actuelle – d'aller à l'encontre de l'émotion et des réflexes de sécurité qu'a provoqués l'intervention soviétique et qui vont apparaître encore plus clairement dès le retour du Congrès en session. Il est à noter pourtant que cette question n'a guère été soulevée durant la convention du parti démocrate à Chicago.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

165

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
Aux Représentants de la France à l'Étranger.

T.C. nº 330. *Paris, 31 août 1968, 12 h. 04.*

Le Gouvernement a défini la position française au regard de l'affaire tchécoslovaque (circulaire 317)[1].

[1] Le télégramme-circulaire nº 317 du 24 août 1968 est publié ci-dessus nº 136.

Il importe notamment de préciser pour les semaines qui viennent notre attitude à l'égard des pays qui sont intervenus en Tchécoslovaquie[1].

Aucune modification ne doit être envisagée pour ce qui concerne nos rapports commerciaux, économiques, techniques, il en est de même des activités culturelles. Notre effort de pénétration en tous les domaines est directement ou indirectement un facteur de détente. Il faut donc le poursuivre et le développer autant que possible.

Du point de vue des rapports politiques, il a été décidé de prendre quelques distances. Notamment, pour ce qui vous concerne, faites-vous pour un temps représenter par un collaborateur aux invitations officielles.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

166

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1779 à 1782. *Pékin, 31 août 1968.*

(*Reçu* : 11 h. 45).

Tchécoslovaquie

Je me réfère à mes télégrammes nos 1733 à 1736[2] et 1737 à 1742[3].

L'accord léonin signé à Moscou[4] incite naturellement Pékin à poursuivre ses attaques conjuguées contre « l'invasion fasciste » de la Tchécoslovaquie et la « trahison » des dirigeants de Prague, qui auraient sacrifié la souveraineté de leur État et s'efforceraient désormais de prévenir toute résistance populaire. Aussi insiste-t-on ici sur la déception et l'amertume suscitées par les termes de l'accord.

Reprenant l'argumentation développée par M. Chou En-laï lors de la fête nationale roumaine[5], la presse chinoise établit un parallèle entre l'occupation armée de la Tchécoslovaquie et l'intervention américaine au

[1] Les pays membres du pacte de Varsovie qui ont pris part à l'invasion du territoire tchécoslovaque sont : Bulgarie, République démocratique allemande (RDA), Hongrie, Pologne, URSS.

[2] Le télégramme de Pékin nos 1733 à 1736 du 23 août relate la célébration de la fête nationale roumaine à Pékin et rapporte la teneur des discours prononcés. L'allocution prononcée par le Premier ministre Chou En-laï marque, par l'appel lancé à la résistance du peuple tchécoslovaque et les assurances données à la Roumanie, une rentrée fracassante de la République populaire de Chine dans la politique mondiale, à la faveur des difficultés suscitées par l'initiative de Moscou. Le texte de cette allocution est transmis par le télégramme de Pékin no 1743 du 24 août. À compléter par la note de la direction d'Asie-Océanie no 291/AS du 3 septembre 1968, analysant l'attitude de la Chine devant les événements de Tchécoslovaquie.

[3] Ce télégramme est reproduit ci-dessus.

[4] Le communiqué qui a suivi les entretiens soviéto-tchécoslovaques des 23-26 août 1968 est publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française no 0.1932 du 29 novembre 1968, p. 34-35.

[5] Se reporter au télégramme de Pékin no 1743 du 24 août.

Vietnam. Les motifs fournis par « les deux archi-impérialistes » pour justifier leurs ingérences seraient d'ailleurs identiques. En insistant sur cette relation, les dirigeants de Pékin entendent manifestement critiquer le soutien apporté par Hanoï aux thèses du Kremlin. Désireux de souligner la portée de cet avertissement, le *Wai Chiao Pu*[1] avait fait distribuer aussi une traduction vietnamienne du discours du Premier ministre lors de la fête nationale roumaine.

Si Washington, affirme-t-on ici, prend son parti de l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie, les Soviétiques sont, eux, acculés à une impasse : « Évacuer le pays est hors de question, y demeurer est presque impossible. » Les mesures de répression ne font qu'aviver la résistance populaire et ne peuvent résoudre la crise. Le « camp révisionniste » devient « un pandémonium »[2] et les satellites profitent des embarras de l'URSS pour élever la voix et multiplier leurs exigences. En outre, Washington exploiterait l'isolement actuel de Moscou pour exiger, en échange de sa « modération », des contreparties en Asie du Sud-Est.

Pékin appelle de ses vœux la formation d'un mouvement de résistance nationale qui rejettera le compromis et favorisera la formation d'un parti « marxiste-léniniste » ainsi que la naissance d'une dissidence appelée à s'étendre peu à peu à l'ensemble du glacis soviétique.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

167

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1056 à 1062. *Bucarest, 31 août 1968.*

Immédiat. Diffusion réservée. (*Reçu* : 17 h. 15).

Différentes rumeurs incontrôlables à base essentiellement d'informations publiées par les agences de presse et les radios occidentales[3] entretiennent une tension certaine dans l'opinion publique roumaine. Il est question notamment de concentrations de troupes étrangères, d'incidents de frontières, de demande de manœuvres des forces du pacte de Varsovie en Roumanie.

Les milieux officiels affichent ostensiblement leur calme. Ils ont démenti toute mesure de mobilisation et de mouvements de troupes. Je sais

[1] *Wai Chiao Pu* ou ministère des Affaires étrangères de la République populaire de Chine.

[2] Pandémonium : capitale de l'enfer, réunion de mauvais esprits, de personnes qui s'assemblent pour comploter et faire le mal.

[3] Le télégramme de Londres n°s 4755 à 4759 du 30 septembre, intitulé : *Menace soviétique contre la Roumanie* fait part de la publication d'articles du *Sunday Times* du 29 septembre et du *Times* du 30 de leur correspondant à Bucarest, Tony Geraghty, qui se font l'écho de menaces soviétiques pesant sur le régime de Nicolae Ceausescu.

cependant que des spécialistes ont été rappelés, que la préparation militaire des jeunes est activement poussée et que les congés du personnel civil ont été suspendus. Quant aux concentrations de troupes étrangères[1], les Roumains estiment qu'ils n'ont pas à démentir des opérations militaires effectuées en dehors de leur territoire.

Les milieux officiels affirment qu'aucun incident de frontière ne s'est produit. Quant à la demande de manœuvres pour les forces du pacte de Varsovie, ils déclarent qu'ils ne sont pas au courant. Je sais que dans le passé, les Roumains n'étaient pas favorables à ce genre d'exercice sur leur territoire, en prétendant que ce serait introduire un élément artificiel de tension dans les Balkans. Toutefois, une telle demande mettrait les Roumains dans une position gênante alors qu'ils ne cessent d'affirmer qu'ils sont prêts à accomplir toutes leurs obligations dans le cadre du pacte de Varsovie. Je rappelle qu'en août 1967 des manœuvres communes bulgaro-roumano-soviétiques s'étaient déroulées en Bulgarie[2].

Sur le plan international, les Roumains ne sont peut-être pas fâchés de tenir une fois de plus la vedette.

S'ils déclarent impensable une intervention militaire soviétique en Roumanie, certaines réactions occidentales prétendument non sollicitées telles celles de Monsieur Luns[3] ou du président Johnson ne sont pas pour leur déplaire car elles préfigurent les violentes réactions internationales qu'une éventuelle agression soviétique ne manquerait pas de provoquer. Peut-être se font-ils des illusions à cet égard car il me revient qu'à l'ONU au cours de contacts fréquents, les Américains auraient conseillé aux Roumains la plus grande prudence vis-à-vis de l'URSS.

Même en l'absence d'une opération militaire l'opinion publique roumaine semble s'attendre à une tentative de reprise en main de leur pays de la part des Soviétiques. Le 28 août dernier, l'ambassadeur d'URSS, reçu par M. Ceausescu[4] en même temps qu'une délégation soviétique de

[1] Des concentrations de troupes soviétiques seraient signalées en Ukraine méridionale et en Moldavie soviétique. Voir le télégramme de Bucarest n°s 1063 à 1068 du 2 septembre, publié ci-après, révélant que des troupes russes motorisées et blindées occupent de nombreux villages bulgares du Nord et du Nord-Est. Il en serait de même en Bessarabie et en Hongrie. M. Sandru, vice-ministre des Affaires étrangères, réfute, début septembre, l'allégation d'une demande soviétique concernant des manœuvres des forces du pacte de Varsovie en Roumanie. Toutefois, des exercices combinés de défense anti-aérienne soviéto-hungaro-roumains sont prévus depuis longtemps.

[2] Des manœuvres des forces du pacte de Varsovie, dénommées « Rhodopes », se sont déroulées en Bulgarie du 21 au 27 août 1967. Elles réunissaient sept divisions (une roumaine, trois soviétiques, trois bulgares), des unités navales, six cents avions (trois cents soviétiques et trois cents bulgares). Ces manœuvres répondaient à deux préoccupations : manifester la solidarité de la Roumanie avec le reste du camp socialiste et renforcer la solidarité balkanique face aux récents événements de Grèce (putsch des généraux en avril 1967). Se reporter à la dépêche de Sofia n° 668/EU du 2 septembre 1967, non reproduite.

[3] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[4] Nicolae Ceausescu est secrétaire général du parti des travailleurs de Roumanie (parti communiste) depuis mars 1965, élu président du Conseil d'État le 6 décembre 1967. Un portrait de Ceausescu est brossé dans la dépêche de Bucarest n° 35/EU du 30 janvier 1968, sous-titrée : *Des premiers pas de M. Ceausescu comme chef d'État*.

l'association d'amitié Roumanie-URSS[1], aurait insisté pour que le PCR prenne position sur les accords « positifs » de Moscou. L'opinion publique craint que la position de M. Ceausescu ne soit menacée. De source soviétique, il m'est revenu que, quelle qu'ait été son émotion, on estimait les premières violences verbales de M. Ceausescu comme déplacées, venant du chef suprême du parti et de l'État roumain.

M. Ceausescu a depuis lors sensiblement tempéré ses propos. Mais oubliera-t-on de sitôt à Moscou ses premières réactions ?

Il n'est pas exclu cependant qu'à Bucarest on espère que des mouvements se produisent à Moscou parmi le haut personnel dirigeant du PCUS à la suite de la grave erreur qu'a été l'intervention militaire en Tchécoslovaquie et de ses dramatiques conséquences pour la cohésion du mouvement communiste international.

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

168

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4623 à 4652. *Washington, le 31 août 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : à 23 h. 30).

J'ai vu M. Charles Bohlen dans la matinée du 31 août.

Le sous-secrétaire d'État adjoint m'a dit qu'un certain nombre de rapports de toutes sources avait été reçu à Washington dans la journée du 30 août indiquant des mouvements de troupes soviétiques et bulgares vers les frontières de la Roumanie. Ces rapports étaient assez peu précis mais ils étaient persistants.

En fin d'après-midi du 30 août – ce qui n'est pas connu de la presse et ne doit pas l'être – l'ambassadeur de l'URSS, M. Dobrynin avait soudain demandé à être reçu par le secrétaire d'État dans la matinée du 31 août. Craignant une répétition aux dépens de la Roumanie de la démarche faite par M. Dobrynin le 20 août au soir alors que les troupes russes entraient déjà en Tchécoslovaquie, M. Rusk avait immédiatement prévenu le Président qui se trouvait à San Antonio. M. Johnson avait demandé à M. Rusk de recevoir de suite l'ambassadeur, ce qui fut fait à 21 heures.

Le Président, comme je l'ai indiqué dans mon télégramme précédent, était sur le point de prononcer dans cette ville un discours consacré à la politique intérieure. Après l'appel de M. Rusk et avant même que M. Dobrynin fût

[1] L'agence de presse soviétique, *Tass*, annonce le 29 août cette réception, sans aucun commentaire. Voir la dépêche de Moscou n° 2034 du 9 novembre 1968, analysant la *Polémique entre l'URSS et la Roumanie après l'intervention en Tchécoslovaquie*.

reçu au département d'État, le Président avait ajouté à son texte préparé la déclaration dont j'ai donné par ailleurs les grandes lignes.

Dans l'improvisation du moment, le texte est assez confus. La plus grande partie s'applique aux événements de Tchécoslovaquie et aux menaces contre la Roumanie. C'est une mise en garde à l'URSS de ne pas pousser les choses plus loin et de ne pas « déchaîner les chiens de la guerre ». C'est l'essentiel du message. Une autre partie, celle où M. Johnson déclare que certains chefs d'État ont pu au cours des années dernières, se tromper sur la politique américaine et sur le fonctionnement de la démocratie, s'appliquerait à la situation au Vietnam et serait une nouvelle attaque indirecte contre M. McCarthy[1]. L'agression, dans ce cas, viserait l'intervention du Nord-Vietnam dans le Sud.

M. Rusk a alors reçu M. Dobrynin. Celui-ci lui a lu une communication orale dont M. Bohlen m'a remis le texte ainsi que le rapport fait par le secrétaire d'État sur la conversation qui a suivi. J'adresse la traduction de ces deux documents sous les numéros suivants.

M. Bohlen a attiré mon attention sur le dernier paragraphe de la communication russe : l'URSS désire maintenir des bons rapports avec les États-Unis mais fait néanmoins passer au premier rang la défense des intérêts du socialisme. Ceci est assez menaçant, mais ne devrait pas théoriquement s'appliquer à la Roumanie qui sur le terrain de l'orthodoxie des principes devrait être à l'abri des soupçons.

Dans le rapport sur la conversation Rusk-Dobrynin, il est à noter l'appel fait par le secrétaire d'État à l'URSS pour lui demander « au nom de l'humanité » et pour éviter « des conséquences incalculables pour la paix du monde » de s'abstenir de toute intervention en Roumanie. Assez curieusement M. Dobrynin a demandé « si les Roumains pensaient de même ». On attire aussi notre attention sur le passage relatif à Berlin.

Ceci dit M. Bohlen m'a indiqué qu'à midi heure locale, les rumeurs de mouvements de troupes continuaient à courir mais qu'aucun fait nouveau n'était intervenu.

Dans la matinée du 30 août M. Bohlen avait reçu sur sa demande l'ambassadeur de Pologne. M. Michalowski était venu lui expliquer que les troupes polonaises n'étaient nullement intervenues en Tchécoslovaquie pour redresser la politique intérieure de ce pays. La Pologne ne se permettait aucune intervention de ce genre. Le gouvernement polonais avait néanmoins accepté d'envoyer des troupes étant donné les dangers que courait la Tchécoslovaquie du fait des menaces d'agression extérieure. M. Michalowski avait ajouté qu'il espérait que les bonnes relations polono-américaines seraient maintenues. M. Bohlen a rejeté l'explication polonaise comme un tissu de pures sottises et de non-vérités. Il a déclaré à M. Michalowski que les relations polono-américaines se trouvaient déjà profondément affectées.

[1] Eugene Joseph McCarthy, universitaire et homme politique américain, membre de la Chambre des Représentants, depuis 1958 sénateur du Minnesota et membre des Comités des Finances et des Affaires étrangères de la Haute Assemblée du Congrès.

En fin de matinée du 31 août M. John Leddy[1] a réuni les ambassadeurs et représentants des pays de l'Alliance Atlantique. M. Jacques Leprette assiste à cette réunion.

Texte de la communication orale de l'ambassadeur Dobrynin au secrétaire d'État le 30 août 1968.

« Le 21 août le gouvernement soviétique a fait connaître au gouvernement des États-Unis la décision des cinq États socialistes alliés prise à la suite d'une demande venue du côté tchécoslovaque de porter immédiatement assistance au peuple frère de Tchécoslovaquie pour la défense du caractère socialiste de l'État (*socialist Statehood*) établi par la constitution de la République socialiste tchécoslovaque, et de faire entrer leurs unités militaires à cette fin en territoire tchécoslovaque. La décision des cinq États alliés ne porte nullement atteinte aux intérêts d'État des États-Unis ou d'aucun autre État. Elle est due aux obligations bilatérales et multilatérales prises par les pays socialistes pour la défense de leur sécurité et a pour but de ne pas permettre que se développe une situation qui ébranlerait les piliers de la paix européenne et de la sécurité mondiale.

Ainsi qu'on le sait, au cours des derniers jours, des négociations ont eu lieu à Moscou entre la délégation tchécoslovaque, ayant à sa tête le président Svoboda, et les chefs du parti communiste de l'Union soviétique et le gouvernement soviétique. Au cours de ces négociations a eu lieu une discussion franche et amicale sur les questions ayant trait au développement présent de la situation internationale y compris la situation en Tchécoslovaquie au cours des derniers jours et celle enfin qui a trait à l'entrée temporaire des troupes des cinq pays socialistes sur le territoire de la République socialiste de Tchécoslovaquie.

Les résultats des négociations soviéto-tchécoslovaques ont été exposés dans le communiqué commun publié le 27 août qui a été probablement étudié par le gouvernement des États-Unis.

En Union soviétique on attache une grande signification à ces négociations et à leurs résultats favorables. Les dirigeants des pays socialistes alliés : la Bulgarie, la Hongrie, la République démocratique allemande et la Pologne portent la même appréciation favorable sur les résultats de ces négociations.

À nouveau une profonde unité d'intérêt entre la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique s'est trouvé confirmée, y compris l'unité d'intérêt dans les affaires internationales, sur les questions fondamentales du maintien de la sécurité européenne face aux intrigues grandissantes des forces revanchardes, militaristes et néonazies. S'est trouvée aussi confirmée la volonté commune de renforcer l'amitié et l'unité des pays socialistes, d'augmenter leur capacité défensive et de répliquer d'une façon résolue aux forces contre-révolutionnaires liées aux milieux agressifs de l'extérieur.

[1] John Marshall Leddy, diplomate américain, sous-secrétaire à la Trésorerie, puis sous-secrétaire d'État aux Affaires économiques (1958-1959), ambassadeur auprès de l'OCDE en 1963, secrétaire d'État adjoint pour les Affaires européennes depuis 1965.

Le fait que ces négociations aient été menées au plus haut niveau des partis et des États et qu'il a été convenu de maintenir les contacts appropriés est un grand pas en avant dans le renforcement, le développement et l'approfondissement de l'amitié traditionnelle et historique entre les peuples des deux pays. Les gouvernements des deux États se sont déclarés résolus à exercer un effort en commun vers ce noble but pour renforcer leurs relations sur la base du respect mutuel, des droits égaux, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la solidarité socialiste.

Il a été convenu au cours des négociations que l'Union soviétique pour sa part donnera toute l'assistance nécessaire au gouvernement et au peuple de Tchécoslovaquie dans leurs efforts vers une normalisation de la vie qui a été brisée par les intrigues des forces antisocialistes de la contre-révolution, dans la solution des problèmes économiques, etc. Ceux qui ont bâti leurs plans sur de prétendues contradictions entre les États socialistes et qui ont compté sur les forces de la contre-révolution sont témoins de l'effondrement de leurs espérances. Personne n'aura jamais la latitude de briser les liens d'amitié entre les pays socialistes.

Comme il l'a déjà été dit dans les informations que nous avons transmises au gouvernement des États-Unis le 21 août, nous partions du fait, et nous le faisons toujours, que les événements de Tchécoslovaquie ne devraient en rien endommager les relations entre l'Union soviétique et les États-Unis. Il est noté à Moscou que du côté des dirigeants des États-Unis il y a eu aussi des déclarations selon lesquelles l'on est intéressé au développement des relations entre nos pays.

Le fait que le gouvernement des États-Unis ait fait appel au Conseil de sécurité en soulevant la soi-disant question tchécoslovaque, ne peut néanmoins être interprété en Union soviétique autrement que comme un acte inamical de la part des États-Unis. Ainsi qu'on le sait non seulement la Tchécoslovaquie n'a pas demandé à discuter cette question au Conseil de sécurité mais elle a demandé que ce point soit retiré de l'ordre du jour du Conseil. L'appel des États-Unis aux Nations unies sur cette question ainsi que le caractère hostile à l'Union soviétique et le ton des discours du représentant américain au Conseil de sécurité ne peuvent évidemment faciliter en aucune manière l'amélioration de ces relations, bien au contraire.

En ce qui le concerne, le gouvernement soviétique demeure attaché au développement des relations soviéto-américaines et est prêt à progresser dans cette direction y compris sur les questions qui ont été le sujet des discussions récentes entre nos gouvernements. Mais ce serait une erreur de supposer cependant qu'en manifestant son intérêt à cet égard l'Union soviétique négligerait pour autant sa responsabilité principale : la défense des positions du socialisme partout et quelle que soit la forme que prendrait une menace dirigée contre les pays socialistes frères ».

Rapport sur la conversation du secrétaire d'État avec l'ambassadeur Dobrynin le 30 août à 21 heures.

Citation :

Le secrétaire d'État note que l'ambassadeur de l'URSS avait demandé à le voir le 31 août. Il lui a demandé si la question pour laquelle il avait demandé un rendez-vous ne pourrait pas être examinée immédiatement.

L'ambassadeur a paru un peu surpris et a dit qu'il avait reçu instruction de faire une communication orale. Ses instructions lui prescrivaient de voir soit le Président soit le secrétaire d'État.

Lorsque l'ambassadeur eut terminé sa déclaration orale le secrétaire d'État lui a rappelé que lors de leur précédente rencontre il avait mentionné les rapports inquiétants qu'il avait reçus en ce qui concerne la Roumanie.

L'ambassadeur a dit qu'il avait fait rapport sur cette conversation mais n'avait pas reçu de réponse.

Le secrétaire d'État a ajouté que nous continuions à recevoir des rapports inquiétants et qu'au cours des dernières 24 heures avaient été signalés des mouvements de troupes, des incidents de frontières, etc. Il a demandé si l'ambassadeur avait reçu des informations qui lui permettent de donner l'assurance qu'aucune action contre la Roumanie n'était envisagée.

M. Dobrynin a répondu qu'il n'avait pas reçu d'informations officielles mais que personnellement il doutait que l'on se préparât à une telle action.

Le secrétaire d'État a dit que si une telle action était envisagée il exprimait l'espoir au nom de l'humanité que ceci ne se fasse pas. Les implications d'une telle action sur les affaires mondiales seraient incalculables.

M. Dobrynin a demandé si les Roumains pensaient de même.

Le secrétaire d'État a répondu que nous n'avions pas de rapports quels qu'ils soient venant des Roumains. Il désirait cependant souligner la gravité du problème. Nous étions profondément préoccupés. Notre attitude était fondée sur des principes bien connus qui avaient motivé nos actions tout au cours de notre histoire. Notre attitude sur la Tchécoslovaquie n'avait pas de rapport avec nos relations bilatérales avec ce pays car celles-ci n'étaient pas spécialement bonnes. Nous croyions cependant que chaque pays, grand ou petit, possédait un droit à une existence nationale. Nous respectons ce principe parmi nos alliés de l'OTAN et nous pensions que les Soviétiques devraient le respecter parmi leurs alliés du pacte de Varsovie. Nous ne pouvons pas comprendre comment les intérêts d'État de l'Union soviétique ont été impliqués en l'occurrence de manière à justifier une action militaire. La Tchécoslovaquie n'allait pas quitter le pacte de Varsovie ou rejoindre l'OTAN et personne ne la menaçait.

Le secrétaire d'État a dit qu'il désirait à nouveau souligner le sérieux avec lequel nous avions considéré la déclaration faite par l'ambassadeur au Président des États-Unis le 20 août et répétée aujourd'hui, à savoir que l'Union soviétique n'avait l'intention en aucune façon de menacer les intérêts d'État des États-Unis. Il désirait souligner que parmi ces intérêts figurait Berlin. Franchement nous n'avions pas confiance dans Ulbricht. Nous désirions souligner la gravité de toute action concernant Berlin dans la situation

présente. Il désirait aussi insister sur le fait que les idées qu'il venait d'exprimer étaient revêtues de l'autorité du Président des États-Unis avec lequel il venait de parler au téléphone. Le secrétaire d'État a dit qu'il serait disponible en tout temps, jour et nuit, si l'ambassadeur avait quelque chose à lui dire.

M. Dobrynin a demandé s'il pouvait rapporter qu'il avait fait sa déclaration orale, que le secrétaire d'État l'étudierait et ferait connaître plus tard ses commentaires.

Le secrétaire d'État a dit qu'il était d'accord mais qu'il tenait à dire tout de suite qu'en ce qui concerne les références dans la déclaration orale aux menaces de revanchistes et impérialistes dirigées vers les pays socialistes, qu'il n'existait aucune menace de ce genre, aucun complot de la CIA, qu'il n'y avait pas d'intrusion dans les affaires de ces pays qui puisse être hostile à l'Union soviétique. Nous ne pouvions pas accepter une déclaration selon laquelle les revanchistes ou les impérialistes exerçaient des menaces quelconques contre aucun de ces pays.

Fin de citation.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

169

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4791 à 4800. *Bonn, 1er septembre 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 00).

L'occupation militaire de la Tchécoslovaquie, l'incertitude où l'on est des intentions de Moscou vis-à-vis de la Roumanie, la campagne de la propagande soviétique contre Bonn ont fatalement pour conséquence d'exacerber les sentiments anti-russes de la population en République fédérale et de l'inciter à réclamer un surcroît de sécurité. Certains de nos interlocuteurs insistent sur l'inquiétude de l'homme de la rue, déjà en train, ici et là, de faire des provisions. En pareille circonstance, l'Allemand moyen en revient aux conceptions rassurantes qui l'ont satisfait pendant de nombreuses années : le monde atlantique le protège face au monde soviétique. L'OTAN, avec les États-Unis comme chef de file, constitue la meilleure des sauvegardes.

Tandis qu'en cette fin de semaine, les troupes de la *Bundeswehr* sont consignées, le ministre de l'intérieur, M. Benda[1], a expliqué qu'une intervention armée des Soviets en Allemagne occidentale ne pouvait se comparer à celle qui avait eu lieu, le 21 août, en Tchécoslovaquie. « Elle n'était pas concevable. » Compte tenu de l'alliance et des garanties militaires données par les trois puissances, elle mettrait militairement l'OTAN en action.

[1] Ernst Benda (CDU/démocratie chrétienne) est ministre fédéral de l'Intérieur depuis 1968.

L'émotion avait-elle atteint un tel degré, se demandent certains, qu'une déclaration de ce genre s'imposât ?

Il faut bien reconnaître, en même temps, que ni la presse, ni la radio ne se distinguent par la modération. Dans les milieux politiques, les avis quant au jugement à porter sur les événements, quant à l'attitude à observer se caractérisent par la multiplicité, par la diversité et chacun y va de sa trompette, souvent par des considérations étrangères aux tragiques développements de la situation internationale. Mais ceux qui inclineraient à prêcher le maintien de la ligne actuelle, en majorité les sociaux-démocrates, n'osent guère, dans un climat aussi tourmenté, se faire les avocats publics de la détente, laissant ainsi le champ libre à leurs collègues du *Bundestag* qui n'ont jamais admis que du bout des lèvres la fin de la guerre froide. Chez M. Strauss, M. Werner Marx, expert de la CDU pour la défense, M. Gerstenmaier, la pensée, telle qu'ils l'expriment en cette journée dominicale est, aux nuances près, la même : devant le danger accru auquel la République fédérale se trouve désormais exposée, il importe d'apprécier, par de nouveaux examens, la valeur militaire, politique de l'OTAN et de s'assurer, dans les conditions les plus favorables, de la présence des troupes américaines sur le continent. Quant à la signature du Traité de non-dissémination nucléaire, elle est, pour beaucoup, qui n'attendaient qu'une occasion, reportée aux calendes grecques. La détente n'est plus pratiquement appliquée.

On se préoccupe naturellement de nos réactions. Nous n'avons pas été, le plus souvent, très bien traités et les adversaires de la politique de la grande coalition n'hésitent pas à nous attribuer la responsabilité de l'échec qu'ils dénoncent. Comme si l'on pouvait en être surpris à la suite des affirmations répétées de nos conceptions depuis le 21 août[1], les réticences marquées par le Ministre, devant la Commission des Affaires étrangères du Sénat, au sujet d'un renforcement éventuel de l'OTAN ont ajouté au trouble. La chancellerie fédérale s'est elle-même enquise des paroles qui avaient été exactement prononcées. Il semble indispensable à la plupart, à M. Strauss le premier, que les deux pays voisins se concertent : « Car, avec les armements techniques actuels, on ne peut pas supposer que la sécurité de l'un des deux pays voisins soit différente de celle de l'autre. Le général de Gaulle nous l'a dit lui-même. Il s'agit maintenant, pour nous ensemble, de dresser le bilan. » D'où l'importance grandissante que l'on attribue aux prochaines conversations franco-allemandes[2].

Dans cet ensemble, il convient de relever dans la *Bonner Rundschau* du 1er septembre, sous la signature du journaliste estimé qu'est M. Heizler, un

[1] Se reporter à la déclaration de la Présidence de la République du 21 août, au communiqué du Conseil des ministres du 24 août, à la déclaration faite par M. Le Theule, secrétaire d'État à l'Information sur les délibérations consacrées au problème tchécoslovaque, faisant le point de la position française sur ce sujet. Les 21-22 août, la France, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Danemark et le Paraguay demandent la convocation du Conseil de sécurité des Nations unies pour un examen de la question tchécoslovaque. Le 29 août, M. Debré, ministre des Affaires étrangères, fait un exposé devant la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale sur les événements de Tchécoslovaquie et le 30, devant la Commission des affaires étrangères du Sénat. Se reporter au télégramme de Bonn nos 4745 à 4756 du 30 août, rapportant une conversation entre le Chancelier fédéral et l'ambassadeur de France sur la position de la France en face de l'affaire tchécoslovaque.

[2] Les rencontres franco-allemandes se tiendront à Bonn les 27 et 28 septembre 1968.

article intitulé « ce que Prague nous enseigne » et qui peut inciter plus d'un de ses compatriotes à la réflexion. Énumérant toutes les raisons (Oder-Neisse – non reconnaissance de la DDR – arme atomique…) pour lesquelles la République fédérale est, aux yeux des Soviétiques, un trouble-paix, y compris la célébration aujourd'hui à Berlin, de « la journée de la patrie », évoquant la sombre perspective de la représentation, dans le futur *Bundestag*, du parti *NPD*[1], M. Heizler conclut : « Nous ne devrions pas oublier qu'en dépit de notre force économique, nous sommes un petit peuple dépendant de la bonne grâce des grandes puissances. Une d'entre elles est l'URSS. »

En attendant, les relations entre Moscou et Bonn sont devenues des plus médiocres. Il était pour le moins excessif de qualifier de « déclaration de guerre » comme l'a fait un commentaire de Radio Moscou, les récents propos de M. Kiesinger[2], mais cela en dit long sur l'irritation calculée des Russes à l'égard de la République de Bonn et, personnellement, du chancelier fédéral.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

170

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1063 à 1068. *Bucarest, 2 septembre 1968.*

(*Reçu* : 14 h. 50).

Urgent.

Je me suis entretenu le 1[cr] septembre avec M. Victor Dimitriu, ancien ambassadeur de Roumanie à Paris[3]. Il m'a fait un sombre tableau du présent état des rapports russo-roumains.

La décision d'en finir avec la Roumanie aurait été envisagée dès le mois de mai dernier. À cette époque, M. Brejnev avait tenu, sur le conseil de ses chefs militaires, des propos qui ne laissaient planer aucun doute sur sa résolution et l'ambassade de Roumanie à Moscou en avait eu vent.

[1] NPD : *Nationaldemokratische Partei Deutschlands* ou parti national-démocrate d'Allemagne, est fondé le 28 novembre 1964 par d'anciens militants d'extrême droite. Son président est Udo Voigt. Il obtient de bons résultats locaux dans les années 1960 (jusqu'à 9,8 % en 1968 dans le Bade-Wurtemberg) et, avec 4,3 % des suffrages, échoue de peu à entrer au *Bundestag* en 1969. Le NPD est considéré comme le parti le plus radical de l'extrême droite allemande. Sa devise est *Arbeit, Familie, Vaterland*.

[2] L'interview donnée par le chancelier Kiesinger au *Südwestfunk*, le 25 août, est considérée par Radio-Moscou comme constituant une déclaration de guerre au camp socialiste dont celui-ci saura tirer les conséquences.

[3] Victor Dimitriu, docteur en médecine, est ambassadeur de la République socialiste roumaine à Paris du 4 mai 1963 au 20 janvier 1968. Son successeur au même poste est Constantin Flitan.

Jusqu'à cette époque en dépit d'un très sérieux orage, du temps de M. Gheorghiu-Dej[1], les Roumains n'étaient pas pris au sérieux et on leur passait leurs incartades sans trop y attacher d'attention[2]. Mais les progrès du nationalisme encouragés par l'exemple roumain dans le monde socialiste en général et à Prague en particulier avaient amené à la conclusion que la mesure était comble.

Aujourd'hui, l'opération est militairement au point. Des troupes russes motorisées et blindées ont occupé de nombreux villages bulgares du Nord et du Nord-Est. Il en est de même en Bessarabie et en Hongrie. On ne se fait naturellement ici aucune illusion sur les chances de vaincre dans un affrontement armé avec la Russie. Néanmoins, de sérieuses mesures de mobilisation par ordre de rappels individuels auraient été prises. Les troupes se tiendraient en état d'alerte.

Que peut-on espérer ? M. Ceausescu a eu un entretien humiliant avec M. Basov, et comme première conséquence le ton de ses discours et celui de la presse et de la radio avaient beaucoup baissé à l'égard des Russes. Le secrétaire général a demandé avant-hier soir l'envoi d'une personnalité soviétique à un niveau élevé pour pouvoir ouvrir un véritable dialogue. Il fallait gagner du temps.

L'opinion des dirigeants roumains est que le régime Brejnev-Podgorny-Kossyguine est condamné par l'incapacité de ses dirigeants. Il tiendra peut-être encore six mois peut-être un an. Jusque-là, la Roumanie aura à se soumettre aux intentions et aux directives de Moscou. Même dans l'hypothèse où aucune action militaire ne serait engagée[3].

Le départ de certaines personnalités trop marquées par leur antisoviétisme, telles que M. Maurer[4], devait être envisagé. Simultanément on verra promouvoir des hommes comme M. Rautu[5] dont les sympathies pro-soviétiques sont connues. La position du secrétaire général lui-même est fort compromise. M. Dubcek[6] même maintenu à la tête de son parti n'a-t-il pas

[1] Gheorghe Gheorghiu-Dej (8 novembre 1901-19 mars 1965) est le secrétaire général du parti communiste roumain de 1944 à 1954, de nouveau de 1955 à 1965, Premier ministre de 1952 à 1955 puis président du conseil d'État de la République populaire roumaine depuis sa création, le 21 mars 1961, au 19 mars 1965.

[2] Se reporter aux télégrammes de Bucarest n°s 293-294 et 318 respectivement des 22 et 27 mars 1968, ainsi que le télégramme de Washington n°s 2603 à 2608 du 7 mai 1968, analysant les rapports soviéto-roumains.

[3] Le 25 août 1968. Voir le télégramme de Bucarest n°s 1010 à 1016 du 26 août, reproduit ci-dessus.

[4] Ion Gheorghe Maurer, avocat, est président de la Grande Assemblée nationale de Roumanie de 1958 à 1961, puis Premier ministre depuis 1961, membre du *praesidium* permanent et du comité exécutif du parti communiste roumain depuis 1965.

[5] Leonte Rautu (né Lev Oigenstein), idéologue du parti, représentant de la « vieille garde stalinienne », dirige le département de la culture et de la propagande du parti communiste roumain (PCR) de 1956 à 1965, membre du secrétariat du PCT depuis 1965, confirmé le 20 décembre 1968, membre du comité exécutif du comité central du PCR.

[6] Alexandre Dubcek est premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis le 5 janvier 1968 jusqu'au 17 avril 1969 – les entrevues de Moscou ont lieu du 23 au 27 août 1968.

dû passer sous les fourches caudines de l'impérialisme russe, après son voyage à Moscou[1] ?...

Les dirigeants roumains avaient commis de graves erreurs en se laissant entraîner à des actes de provocation. C'est ainsi que le dépôt d'une gerbe au monument du maréchal Mannerheim en Finlande avait fait l'objet de violentes protestations du côté soviétique[2]. Les premiers discours de M. Ceausescu après l'invasion de la Tchécoslovaquie étaient également tout à fait inadmissibles pour les Russes.

Dans l'immédiat, on allait peut-être, sur le plan intérieur, prendre des mesures destinées à renforcer l'union du pays autour de ses dirigeants. Elles pourraient prendre la forme d'un desserrement prudent des contraintes qui pèsent sur la vie intellectuelle du pays ou plus probablement elles se traduiraient par l'octroi d'avantages de salaires et par l'amélioration du ravitaillement de la population.

Les dirigeants vivraient une période d'extrême tension. On pouvait encore espérer que les divisions au sein du comité central soviétique permettraient d'éviter le pire. Mais la situation restait grave.

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

171

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2407 à 2418. *Prague, 2 septembre 1968.*

Réservé. (*Reçu* : 19 h. 20).

En déclarant devant le Congrès extraordinaire du parti communiste slovaque qu'à sa connaissance, aucune personnalité, ayant une responsabilité dans le PCT, n'avait fait appel aux Soviétiques et que tous les membres de la direction avaient donné leur parole d'honneur qu'ils n'avaient adressé aucun appel de cette sorte (mon télégramme no 2366[3]), M. Husak a fait justice de l'argument invoqué par Moscou pour tenter de justifier l'intervention militaire des « Cinq ».

[1] Les entretiens de Moscou se tiennent du 23 au 26 août 1968.

[2] Le 30 avril 1968, l'agence *Tass* s'est livrée à des critiques acerbes de l'hommage rendu en Finlande par MM. Maurer et Manescu au monument du maréchal Mannerheim, chef suprême de l'armée finlandaise lors de la guerre contre l'URSS (30 novembre 1939-12 mars 1940).

[3] Le télégramme de Prague nos 2366 à 2371 du 29 août reprend les principaux éléments du congrès extraordinaire du parti communiste slovaque qui s'est tenu à Bratislava les 28-29 août. M. Husak est élu premier secrétaire, succédant à M. Bilak. Le nouveau premier secrétaire a démontré que les négociations de Moscou (23-26 août) n'étaient ni une capitulation ni une trahison ; il a réfuté l'accusation portée contre certains dirigeants du PCT d'avoir appelé les Soviétiques, il se prononce contre la validité du comité central élu le 23 août. Seul existe, selon lui, l'organe issu du XIIIe congrès de 1966. C'est ainsi que l'« ancien » comité central tient séance à Prague les 27 et 28 août et celui élu le 23 août fait de même dans un local voisin.

Dans le même sens, le *Praesidium* de l'Assemblée nationale a approuvé le 30 août une proposition faite par un parlementaire, M. Valo[1], demandant que tous les députés souscrivent une déclaration sur l'honneur affirmant qu'ils n'ont, ni par écrit ni verbalement, invité les armées du pacte de Varsovie à intervenir en Tchécoslovaquie.

Remarquablement préparée et exécutée sur le plan militaire, l'opération menée contre Prague n'a pas réussi sur le plan politique et cet échec a obligé le *Politburo* à modifier provisoirement, lors des entretiens de Moscou, son attitude vis-à-vis de M. Dubcek et de son équipe. Contre leur attente, les Soviétiques n'ont pu susciter de Kadar au sein de cette équipe.

Comment expliquer qu'ils se soient si lourdement trompés ? Il est impensable que le Kremlin se soit lancé dans son entreprise sans escompter le concours et la collaboration d'éléments tchécoslovaques. Or ce concours, il semble bien qu'il ne l'ait trouvé qu'à des échelons inférieurs comme celui de ce vice-ministre de l'intérieur[2] qui a été révoqué pour avoir, dit-on, facilité l'arrivée à Prague des premiers éléments soviétiques (mon télégramme n° 2252[3]). C'est ici que se pose la question du rôle qu'ont pu jouer, durant les mois derniers, l'ambassade de l'URSS à Prague et son chef, M. Tchervonenko[4].

Il est possible que celui-ci, ukrainien à l'esprit assez fumeux, se soit laissé circonvenir par les cercles conservateurs et que lui et son entourage aient attaché trop de créance à l'image inexacte que leurs interlocuteurs leur peignaient de la situation intérieure en Tchécoslovaquie. Déjà certains journaux pragois avaient en juillet reproché au diplomate d'informer son gouvernement comme s'il résidait, non pas à Prague, mais au fond des forêts de la Sumava[5]. Le gouvernement tchécoslovaque avait même dû lui demander de ne pas maintenir de contacts aussi fréquents avec l'ancien président Novotny (celui-ci, dès le mois de mai, aurait laissé entendre, dans ses entretiens, qu'avant six mois il serait revenu au pouvoir). M. Tchervonenko paraît ainsi avoir une grande part de responsabilité dans le comportement du Kremlin à l'égard de la Tchécoslovaquie. Sur la foi de ses rapports, les responsables soviétiques auraient conclu que l'entrée de leurs forces dans la capitale déclencherait un important mouvement de soutien de la part des « conservateurs », notamment parmi les ouvriers.

[1] Jozef Valo, ouvrier métallurgiste, adhère au parti communiste tchécoslovaque en 1921, député à l'Assemblée nationale de 1929 à 1939, émigre à Londres de 1939 à 1944, membre du conseil d'État du gouvernement en exil à Londres (1941), commissaire du gouvernement auprès du conseil révolutionnaire national slovaque à Banska Bystrica en 1944, député et vice-président de l'Assemblée nationale (1948-1964), vice-président de l'Assemblée nationale depuis avril 1968, élu membre du comité central du PC slovaque au XIVe congrès extraordinaire d'août 1968, membre de la commission de la Défense et de la Sécurité de l'Assemblée nationale, 1968.

[2] Le 24 août, M. Salgovic est relevé de ses fonctions de vice-ministre de l'Intérieur. La direction de la Sûreté de l'État est prise en mains par M. J. Pavel, ministre de l'Intérieur. Ce dernier démissionne le 31 août et, par décision du président Svoboda, M. Jan Pelnar, chef de l'organisation régionale du PCT pour la Bohême occidentale (Pilsen), est nommé ministre de l'Intérieur.

[3] Le télégramme de Prague n°s 2252 à 2257 du 25 août, est publié ci-dessus.

[4] Stepan Vasilyevitch Tchervonenko est l'ambassadeur d'URSS à Prague depuis mai 1965.

[5] Les forêts de la Sumava s'étendent le long de la frontière avec l'Autriche et l'Allemagne.

Certains renseignements indiquent que, dans la nuit du 20 au 21, l'ambassade soviétique a participé activement à la mise en place des éléments militaires que ses voitures guidaient jusqu'aux positions qui leur étaient assignées dans Prague. M. Tchervonenko que l'on voit parfois passer accompagné d'officiers supérieurs soviétiques et escorté de motocyclistes militaires et dont la résidence est protégée par des chars, a pris figure de haut-commissaire. Lorsqu'après l'éviction de M. Pelikan[1] de la direction de la télévision, le nouveau directeur général a voulu s'installer dans ses bureaux, l'officier commandant le détachement russe qui occupe les locaux lui a réclamé une attestation de sa nomination visée par M. Tchervonenko. Leur mécanisme militaire mis au point (ils l'ajustaient depuis le début de mai), hantés, d'autre part, par l'échéance du 9 septembre, date fixée pour l'ouverture du 14e congrès du PCT qu'ils voulaient empêcher, à quel moment les Russes, qui avaient hésité à Cierna, ont-ils décidé d'agir ?

On peut se demander si le voyage du maréchal Tito à Prague[2] et l'accueil triomphal qu'il y a reçu n'ont pas dissipé les dernières hésitations du *Politburo*. Cette visite et l'annonce de celle de M. Ceausescu[3] paraissent avoir cristallisé, dans la conjoncture existante, les inquiétudes du Kremlin en donnant du poids aux idées exprimées de certains côtés tchèques, notamment par l'historien Alexander Ort[4], sur l'opportunité de restaurer la petite entente au sein du camp socialiste. J'avais signalé en son temps, les articles publiés à ce sujet. Cette nouvelle Petite Entente aurait pu s'orienter vers une politique de neutralité.

Il y avait là un risque auquel Moscou a voulu parer sans tarder. (Ce qui explique aussi les mesures d'intimidation prises actuellement aux frontières roumaines et yougoslaves.) L'action de M. Ulbricht a fait le reste. Irrité par la façon dont les manifestants pragois l'avaient mis en cause lors de la visite du maréchal Tito, blessé de n'avoir été reçu que dans la quasi intimité de Karlovy Vary[5] au lendemain même des attentions et des égards réservés à l'homme d'État yougoslave, M. Ulbricht ne s'est sans doute pas fait faute de confirmer les dirigeants soviétiques dans leur détermination.

Il est à noter que, au moment où avait lieu la visite de M. Ceausescu, l'ambassadeur de l'URSS, rendant sa visite de courtoisie au nouvel

[1] Jiri Pelikan, membre du parti communiste tchécoslovaque depuis 1939, député à l'Assemblée nationale depuis 1964, est élu président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale en avril 1968. Jiri Pelikan, directeur général de la Télévision tchécoslovaque depuis 1963, n'est pas actuellement en fonctions, son poste est occupé depuis le 21 août par un « fondé de pouvoir » ou assistant, il est officiellement relevé de ses fonctions le 25 septembre 1968.

[2] Le maréchal Tito, à la tête d'une délégation de la Ligue des communistes yougoslaves se rend en visite à Prague du 9 au 11 août 1968.

[3] Une délégation de l'État et du parti communiste de Roumanie, conduite par Nicolae Ceausescu, séjourne à Prague du 15 au 17 août.

[4] Alexander Ort, historien, membre du parti communiste depuis 1945, membre du département de politique étrangère du comité central du parti, membre du conseil scientifique de l'Institut d'études politiques et économiques depuis 1964, spécialiste de la politique étrangère de la République de Tchécoslovaquie.

[5] Le 12 août se tient à Karlovy Vary une réunion entre une délégation du parti communiste tchécoslovaque conduite par Alexandre Dubcek et une délégation du parti socialiste unifié (SED) de la République démocratique allemande, dirigée par Walter Ulbricht.

ambassadeur d'Italie, avait ouvertement exprimé à celui-ci son pessimisme sur l'évolution des rapports entre Prague et Moscou. À l'entendre, la faute en incombait aux Tchèques dont les journaux, en dépit des accords de Cierna et de Bratislava, reprenaient leur polémique contre l'URSS.

Disposant maintenant de la puissance que leur assurent les divisions qui occupent le pays, que vont faire les responsables du Kremlin ? Il semble déjà évident que la normalisation progressive de la vie tchécoslovaque, notamment dans le domaine économique, dépendra de leur bonne volonté et qu'ils ont là le moyen d'user, à leur gré, l'équipe au pouvoir. Les Russes excellent à jouer ce jeu d'usure. Il est à craindre qu'ils ne s'en servent pour constituer une direction du PCT et un gouvernement tchécoslovaque à leur dévotion. M. Indra[1] est demeuré en URSS « pour raisons de santé ». Les observateurs voient en lui l'homme de rechange.

À plus long terme, il n'est pas exclu que certains à Moscou songent à reprendre d'anciens projets, comme celui de la « Slovaquie soviétique » que, durant la guerre, en janvier 1941, Husak lui-même avait appuyé. Je sais d'autre part, de bonne source, qu'ici, des communistes « orthodoxes », formés à l'école du parti en Union soviétique, envisagent également cette solution pour la Bohême-Moravie. À les entendre, en 1970, l'URSS pourrait compter deux républiques de plus. Mais leurs spéculations font bon marché d'un sentiment national que les épreuves viennent de forger dans un acier nouveau.

(Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968)

172

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2421 à 2423[2]. *Prague, 2 septembre 1968.*

(*Reçu* : 22 h.).

Secret.

D'un voyage de trois jours en Bohême de l'Est, en Moravie et en Slovaquie de l'Ouest, notre attaché militaire a retiré les impressions suivantes :

– Le dispositif des forces alliées dans ces régions est sans aucun rapport avec les moyens qui ont été accumulés à Prague et qui sont maintenus à périphérie de la capitale. Dans la plupart des petites villes, il n'y a aucune

[1] Aloïs Indra est député à l'Assemblée nationale, ancien ministre des Transports, membre de la commission d'État de planification, secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT), chargé de l'action du Parti au sein du Front national, dans les organes d'État et des organisations de masse. Indra prend, dès le 21 août 1968, sinon avant, le parti de Moscou et aurait été pressenti par les Soviétiques pour devenir le premier secrétaire d'un parti à leur solde.

[2] Ce télégramme comporte la mention « prière communiquer à MINIARMEES ».

troupe alliée. À Brno comme à Bratislava, le centre de la ville est entièrement dégagé et les troupes sont groupées dans des camps situés à l'extérieur des agglomérations. En ville, certains ponts sont gardés par des sentinelles et des patrouilles blindées circulent de temps en temps. Ailleurs différents groupements, de la valeur d'un bataillon, ont été observés, notamment à Uherske Hradice[1] et à Trebic[2].

– Les « zones d'occupation » polonaises et hongroises sont plus profondes qu'on pouvait le penser. Il y a un bataillon de chars polonais à *Caslav*[3] et des véhicules polonais circulent dans la région de Hlinsko-Zdirec-Zdar[4]. En Slovaquie, des véhicules hongrois circulent entre Bratislava et Trencin.

– La région de Trencin[5] paraît être une zone de dépôts logistiques. Deux parcs très importants, l'un de 500 à 1 000 camions (dont beaucoup de camions civils russes réquisitionnés), l'autre de 1 000 à 1 500 camions (dont 500 camions citernes) ont été observés à quelques kilomètres au Nord-Est de Trencin.

– Dans toutes les régions traversées les 30-31 août et le 1er septembre, le calme le plus complet régnait. Les affiches, les slogans peints sur les murs sont encore très nombreux dans la plupart des localités et témoignent de l'unanimité d'une part en faveur du président Svoboda et de M. Dubcek, d'autre part contre les « envahisseurs soviétiques ».

– La circulation est entièrement libre sur tous les axes parcourus et aucun poste de contrôle n'a été rencontré.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

173

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Intervention au Tchad

N. nº 415/DAM. *Paris, 2 septembre 1968.*

1. Le mouvement de rébellion qui affecte le Tchad a pris naissance il y a 3 ans environ. Ses origines fondamentales découlent de la sous-administra-

[1] *Uherske Hradice*, ville de Moravie, de la région de Zlin, arrosée par la Morava. La Moravie est la partie orientale de la République tchèque.

[2] *Trebic*, ville du sud de la République tchèque, de la région de Vysocina, située sur la rivière Jihlava.

[3] *Caslav*, ville de l'est de la Bohême centrale.

[4] *Hlinsko*, ville située entre Brno et Ostrava, *Zdirec*, sur la rivière Doubrava, en Bohême-Moravie, *Zdar*, ville de la région de Vysocina.

[5] *Trencin* est un important centre urbain du nord-ouest de la Slovaquie, situé dans une région montagneuse, au cœur des Carpates.

tion des vastes provinces du Nord et de l'Est du pays dont la population, en majorité musulmane, s'oppose traditionnellement aux Noirs du Sud et en particulier aux Saras qui dominent en fait la vie politique tchadienne.

À l'origine simple mouvement de banditisme, la rébellion se donne en 1966 une organisation de caractère politique, le Front de Libération National (Frolinat[1]). Cette organisation dispose d'une délégation à Alger qui paraît dirigée par un nommé Abakar Djallabou[2] et qui s'est efforcée d'établir des contacts dans le monde arabe, en particulier à Tripoli, Damas et Le Caire[3].

À l'heure actuelle, il semble que la rébellion dispose d'un millier d'hommes divisés en plusieurs bandes et se réclamant d'organisations diverses qui se rattachent au FROLINAT ; dans le Biltine, le Ouaddaï et le Salamat on compte deux bandes principales l'une de 300, l'autre de 200 partisans dirigées respectivement par Hassan Ahmat Moussa[4] et El Baghalani[5] qui dépendent d'une « Union Générale des fils du Tchad ». Dans le Batha, le Guéra et dans la province même de Fort-Lamy on estime l'effectif de la rébellion à 400 hommes groupés dans l'« Union Nationale Tchadienne » et dont le chef Ibrahim Abatcha aurait été tué au début de l'année. Au Nord enfin une centaine de Toubous convenablement armés opèrent dans le Tibesti[6].

Face à cette situation le gouvernement tchadien s'est efforcé tout à la fois de négocier avec les rebelles et de les réduire. Il a eu des contacts qui se sont révélés décevants avec Hassan Ahmat Moussa et le Chef traditionnel des Toubous, le Derde de Zouar[7], actuellement réfugié en Libye. L'armée tchadienne a, en outre, mené une action énergique au cours de la dernière

[1] Le Frolinat (Front de libération nationale tchadien), mouvement armé tchadien issu du regroupement de plusieurs factions nordistes, est constitué lors du congrès de Khartoum les 21-23 juin 1966, par Ibrahim Abatcha pour lutter contre le régime sudiste jugé discriminatoire et répressif à l'égard des populations musulmanes du Nord, du Centre et de l'Est du Tchad. Ibrahim Abatcha est tué le 11 février 1968. La base arrière du Frolinat est le Soudan. Le Front dispose de plus d'un millier de combattants, agissant en bandes autonomes, d'inégale importance, et dont le quart à peine serait doté d'armes de guerre. Certains de ses cadres ont été formés au Ghana, jusqu'au coup d'État militaire de 1966 qui a mis fin au régime de N'Krumah, au Caire et même en Corée du Nord.

[2] Abakar Djallabou est le président de la délégation extérieure du Frolinat. Son quartier général est à Alger avec une antenne au Caire. Abakar Djallabou, également vice-président du Frolinat, appartient à la fraction radicale du Front.

[3] Il faut ajouter Bagdad, Koweït. Se reporter à la dépêche de Fort-Lamy n° 185/DAM du 30 mai 1968 analysant l'organisation intérieure et extérieure de la rébellion.

[4] Hassan Ahmat Moussa, chef du Front de Libération du Tchad (FLT), basé au Soudan. Ses troupes agissent surtout dans les départements du Ouaddaï et du Biltine.

[5] El Baghalani, membre du FLT, un des fondateurs du mouvement, musulman réformiste, avait regroupé au Darfour (Soudan) les nombreux Tchadiens originaires du Sud-Ouaddaï au sein de l'Union des Fils du Tchad. Les partisans de Mohamed El Baghalani agissent dans le Nord du Salamat.

[6] La révolte, en mars 1968, de certaines fractions toubous du Tibesti marque une nouvelle et importante étape dans l'extension de la rébellion au Tchad. Le 5 mars, le poste d'Aouzou tombe aux mains des rebelles. Les nomades toubous sont dix mille au Tibesti, mais 150 mille environ nomadisent autour du Tibesti, au Kanem et en territoires nigérien et libyen.

[7] Le Derde Ouadeye Kichidemi de Zouar, chef coutumier de la plus importante fraction toubou du Tibesti, à la suite d'une série d'affaires concernant des terrains de culture, emmène avec lui, à la fin de l'année 1966, le groupe de ses enfants, parents et alliés en Libye, et s'installe à Gatroum.

saison sèche (septembre 67-mars 68). Il reste que depuis le début de la saison des pluies une série d'incidents graves est à déplorer dans l'Est du pays comme au Tibesti.

C'est dans cette région que la rébellion revêt pour le moment son caractère le plus visible. Une poignée de soldats tchadiens (25 environ) sont depuis près de deux mois encerclés par des rebelles dans le petit poste d'Aouzou. Les efforts pour les dégager ont été vains ; une première colonne de secours a été anéantie fin juillet ; une seconde colonne commandée par le colonel Djogo, préfet du BET[1] a été contrainte de rebrousser chemin après avoir essuyé des pertes sérieuses.

2. Tel est le contexte dans lequel le président Tombalbaye a fait appel à notre aide et demandé, dans les formes prévues par les accords, le concours de nos forces. Celui-ci a été accordé le 26 août et rendu public par un communiqué publié à Fort-Lamy le 28.

Notre ambassadeur au Tchad[2] a signé une réquisition générale d'après laquelle nous nous engageons « à prêter le concours des troupes nécessaires pour participer au maintien de la sécurité intérieure du Tchad ». Cette formule, suffisamment large, a été choisie à dessein pour nous permettre de conserver une certaine souplesse dans la conduite de notre action. M. Wibaux a reçu instruction de préciser à M. Tombalbaye que notre intervention devrait avoir une durée limitée, que nous ne pouvions envisager de faire stationner nos forces de façon permanente au Tibesti et que celles-ci demeureraient sous commandement français. Sur le plan pratique il a été convenu au niveau des États-Majors intéressés une coordination très étroite.

Il est entendu que nous aiderons les forces tchadiennes à dégager Aouzou en leur fournissant un soutien logistique et un appui feu tout en évitant d'engager directement nos propres forces. À cette fin des éléments français en provenance de la base de Fort-Lamy ont été mis en place à Bardaï (1 compagnie de parachutistes) et Largeau (1 escadron blindé). En outre 4 AD 4[3] en provenance de Chateaudun doivent arriver à Largeau le 2 septembre ; 4 autres appareils de ce type doivent gagner le Tchad ces jours prochains à partir de Djibouti. Ces appareils sont destinés à fournir l'appui feu demandé. Enfin une compagnie de la 11e Division vient de rejoindre Fort-Lamy.

Il est en principe prévu qu'une colonne tchadienne à partir de Bardaï marchera sur Aouzou, qu'elle bénéficiera de notre appui aérien et que nos forces assureront ses arrières.

3. La promptitude avec laquelle nous avons répondu à son appel a eu sur M. Tombalbaye un effet psychologique considérable ; il estime en effet que notre intervention devrait démoraliser la rébellion.

Il reste toutefois, sur un plan strictement militaire, que le dégagement du poste d'Aouzou n'est qu'un premier pas pour le rétablissement de l'ordre

[1] BET : Borkou-Ennedi-Tibesti.

[2] M. Fernand Wibaux depuis avril 1968.

[3] Avions Douglas AD 4.

dans le Tibesti et qu'aucune opération sérieuse n'est en cours dans la partie Est du pays où le mouvement de rébellion est assez actif.

Par ailleurs les forces tchadiennes, qui comptent environ 2 500 hommes pour l'armée de terre et la gendarmerie, sont de valeur très moyenne et devraient être réorganisées.

Enfin, il conviendrait pour que l'effort que nous entreprenons en ce moment soit à terme profitable, que le président Tombalbaye s'attaque aux problèmes politiques qui se posent dans les zones affectées par la rébellion et qu'il trouve en particulier le moyen d'assurer un équilibre réel au Tchad entre les Saras du Sud et les populations musulmanes du Nord.

4. Notre intervention a eu un large écho dans la presse française et internationale. Toutefois, elle n'a guère fait jusqu'à maintenant l'objet de commentaires officiels. Parmi nos amis africains, M. Tsiranana[1] a fait part à notre ambassadeur de sa satisfaction devant notre détermination.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1968*)

174

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Crise à Brazzaville

N. nº 416/DAM *Paris, 2 septembre 1968.*

Les troubles divers qui affectent depuis près de deux mois le Congo-Brazzaville ont eu pour conséquence une élimination de fait du président Massemba-Debat[2]. Du moins pour le moment.

Cette élimination est le résultat de deux crises successives, l'une qui s'est située fin juillet, l'autre fin août.

1. Depuis le début du mois de mai la situation de M. Massemba-Debat n'a cessé de se détériorer comme en témoigne le déroulement des événements :

La découverte d'un complot le 13 mai, animé par un Européen disant se nommer Debreton, avait fourni aux éléments hostiles au Président un prétexte d'agitation. M. Massemba-Debat tente pendant quelques semaines de temporiser ; puis fin juillet, il cherche à gagner de vitesse ses adversaires.

[1] M. Philibert Tsiranana, élu le 1er mai 1959, premier président de la République de Madagascar, réélu le 30 mars 1965.

[2] Du 9 août, date de la première réunion du Conseil national de la révolution, au 22 du même mois, jour de la nomination du Premier ministre, le comité mixte Armée-Défense civile est parvenu à mettre sur pied de nouvelles structures, en principe provisoires, qui ôtent à M. Massemba-Debat l'essentiel de ses attributions confiées désormais au Conseil national de la révolution et au Premier ministre. Le chef de l'État ne désigne le Premier ministre que sur proposition du CNR, ne décrète l'état de siège et l'état d'urgence que sur décision du CNR et ne négocie et ratifie les traités que sur avis conforme du CNR.

Il brusque le dépôt des candidatures présidentielles, imposant la sienne propre et en arrête la clôture au 27 juillet. Le 30, il fait arrêter le capitaine N'Gouabi qui est un représentant marquant de l'aile gauche de l'armée. Le 1er août, il dissout l'Assemblée nationale et le bureau politique.

Ces mesures suscitent de vives réactions dans l'armée comme dans la rue. Le 2 août, le capitaine N'Gouabi est libéré par ses hommes, la ville est en effervescence. M. Massemba-Debat quitte subrepticement la capitale et part méditer dans son village natal. Le 3, les militaires semblent s'être emparés du pouvoir ; le secrétaire d'État à la Défense, le lieutenant Poignet, assume provisoirement les fonctions de Chef de l'État et le capitaine N'Gouabi prend le commandement de l'armée. M. Massemba-Debat parvient toutefois à renverser la situation en sa faveur. Le 4 août, il rentre inopinément à Brazzaville, lance un appel à la population. Dans les jours qui suivent il constitue un nouveau gouvernement dont il assume la direction.

Toutefois, au même moment, un Conseil National de la Révolution est mis en place, dont la composition échappe au Président. Ce Conseil présidé par le capitaine N'Gouabi réunit les extrémistes les plus marquants dont MM. Noumazalaye, ancien Premier ministre et Diawara, chef des Jeunesses Révolutionnaires ; il suspend la Constitution et impose un Premier ministre en la personne d'un jeune officier, le capitaine Raoul[1].

Les partisans du Président sont acculés à une réaction violente. Le 29 août[2], des éléments de la Défense civile, d'anciens ministres et surtout des membres de l'ethnie Bacongo à laquelle appartient M. Massemba-Debat se retranchent au camp de la Météorologie à Brazzaville. Un dur combat s'engage avec l'armée. M. Massemba-Debat tente sans succès de jouer un rôle d'arbitre et les militaires écrasent toute résistance le 31 août au matin.

La situation du Président n'est pas claire. Il semble qu'il soit encore dans son Palais, le capitaine N'Gouabi hésitant devant son élimination définitive par crainte des réactions de l'aile modérée de l'armée.

2. Cette crise est le résultat de toute une série de conflits qui ne se recoupent que partiellement.

[1] Le 22 août, le capitaine N'Gouabi annonce la désignation du capitaine Raoul comme Premier ministre. Le Premier ministre, responsable devant le CNR, conduit la politique de la nation, préside le Conseil des ministres dont les membres sont choisis par lui, et nomme aux hautes fonctions civiles et militaires. Le capitaine Raoul, âgé de trente ans, quarteron portugais, originaire du Cabinda, bachelier, stagiaire à Saint-Cyr, commandant l'arme du génie a la confiance du capitaine N'Gouabi et est chargé de la Défense dans le directoire du CNR. Se reporter au télégramme de Brazzaville nos 861 et 862 du 22 août, non repris.

[2] Le 29 août expirait le délai imposé par le ministère de l'Intérieur pour la restitution des armes par les civils. Dans le camp dit de la « Météo » étaient regroupés des éléments de la Défense civile, pour la plupart d'ethnie Bacongo comme le Président, dévoués à celui-ci, formés par les Cubains et se méfiant de l'Armée. Il comptait aussi des anciens ministres et des policiers de l'ancien régime qui y avaient emporté leurs armes. Ce camp n'était pas considéré par le CNR ni par l'armée comme un camp régulier de la Défense civile. Le camp de la Météo se considérait, lui, comme une force régulière de la Défense civile et, de toute manière, comme n'ayant pas à rendre ses armes. Le 30 août, le camp se fortifie et met ses mitrailleuses en batterie. Des blindés de l'armée envoyés par le capitaine N'Gouabi opèrent un bouclage du camp en vue d'obtenir la restitution des armes, les tirs de mitrailleuses de part et d'autre et de mortiers durent tout l'après-midi. Le 31 août, l'armée attaque le camp qui se rend presque aussitôt. Se reporter au télégramme de Brazzaville nos 954 à 961 du 1er septembre 1968, non publié.

Conflit de générations entre les cadres autodidactes issus de la colonisation, comme M. Massemba-Debat lui-même, et les jeunes, intellectuels ou militaires, comme MM. Noumazalaye ou le capitaine N'Gouabi. Conflit tribal qui a conduit le Nord et le Sud à se liguer contre le Centre Bacongo. Conflit idéologique où s'affrontent des conceptions divergentes concernant le socialisme (« socialisme bantou » et « socialisme scientifique ») et le nationalisme (nationalisme enclin à la xénophobie et nationalisme non exclusif d'un certain internationalisme). À cela s'ajoutent des influences étrangères, chinoises et cubaines, dont l'importance est encore difficile à apprécier.

L'opposition entre le Parti (Défense civile, Jeunesse) a priori de gauche et l'armée, a priori plus modérée, n'a en fait guère joué. Il y a eu clivage à l'intérieur de ces deux forces. Une partie de la Défense civile, en dépit de son progressisme et de son caractère pro-chinois, ayant soutenu vigoureusement le Président. L'armée, en dépit de cadres modérés comme le lieutenant Poignet, laissant agir ses éléments d'extrême gauche sous la houlette du capitaine N'Gouabi. On a en fait assisté à un renversement paradoxal des positions d'origine, renversement qui ne fait peut-être que masquer des conflits de personne et l'hostilité, classique en Afrique, du civil contre le militaire.

3. Nous avons réussi tout au long de cette crise à protéger nos ressortissants. Une douzaine d'entre eux qui avaient été arrêtés ont été libérés sur nos instances. Seuls deux Français, qui se sont mêlés d'affaires intérieures congolaises, demeurent emprisonnés.

Sur le plan politique nous avons apporté un soutien discret à M. Massemba-Debat, Le 15 août, M. Bourges représentant le gouvernement, se trouvait à ses côtés aux fêtes anniversaires de la Révolution. En outre, nous avons répondu positivement dès le 2 août[1] au Président congolais qui avait demandé à notre ambassadeur si dans le cadre des accords de Défense il pourrait faire appel au concours de nos forces. Cet appel toutefois ne nous a pas été adressé. Nous étions en tout état de cause prêts à y répondre et nos forces ont été mises en état d'alerte.

Des rumeurs concernant une éventuelle intervention française ont manifestement couru à Brazzaville. Le capitaine N'Gouabi en a fait état au cours d'un entretien avec notre ambassadeur[2] pour condamner le principe même de toute intervention extérieure. Le lieutenant Poignet, ministre de la Défense a ouvertement entretenu notre conseiller militaire de ce problème et a exprimé le souhait de pouvoir personnellement recourir à notre aide. Il lui avait été répondu à l'époque qu'une demande de concours militaire était de la compétence exclusive du Président.

4. Il est impossible dans l'état de confusion extrême dans lequel se trouve plongé le Congo d'avancer un pronostic quelconque. La situation présente peut être schématisée de la façon suivante :

[1] Voir le télégramme n°s 684 à 688 du 2 août, publié ci-dessus.

[2] Gilles Curien est ambassadeur, haut représentant de la République française au Congo-Brazzaville depuis mars 1968.

M. Massemba-Debat, pour le moment neutralisé, n'est pas toutefois totalement éliminé. Il demeure en droit le Chef de l'État. Le capitaine N'Gouabi est devenu le responsable suprême des affaires congolaises ; il doit compter cependant avec les éléments modérés de l'armée conduits par le lieutenant Poignet et le Parti qui a été traumatisé par les affrontements sanglants de ces derniers jours.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

175

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Sivan, Ambassadeur de France à Téhéran.

T. nos 423 à 426. *Paris, 3 septembre 1968, 14 h. 46.*

Je me réfère à votre télégramme no 782[1].

Si les doléances iraniennes sont bien connues, la présentation qui vous en a été faite leur confère une gravité nouvelle, dans la mesure où les autorités de Téhéran font allusion aux répercussions défavorables possibles sur les échanges entre nos deux pays.

Je note en premier lieu que ces doléances portent sur des marchés de gré à gré conclus après de longues discussions, au cours desquelles la partie iranienne a été en mesure d'apprécier les prix proposés avant de les accepter. Les exigences actuelles tendent en fait à remettre en cause des contrats signés. D'autre part, les critiques iraniennes ne se sont pas exprimées avec autant de vigueur lors de la dernière réunion de la commission mixte au mois de juin 1968[2]. Il semble qu'à cette occasion l'on se soit attaché à faciliter la recherche d'arrangements satisfaisants de part et d'autre. Rien ne permet donc de donner à penser aux Iraniens que leurs justes revendications ne seront pas prises en considération.

En ce qui concerne le barrage de Chah Abbas Kabir[3], j'ai reçu confirmation de la venue à Paris du représentant de la *Saser*[4], qui rencontrera le

[1] Le télégramme de Téhéran no 782 du 3 septembre 1968 rend compte des doléances proférées par le Premier ministre iranien, M. Hoveyda, auprès de notre ambassadeur. Les prix français seraient de 40 % plus élevés que ceux de la concurrence étrangère : construction de la poudrerie de Partchin, fourniture de turbines et alternateurs pour le barrage de Cha Abbas Kabir. M. Hoveyda ajoute que des répercussions défavorables menacent les relations économiques franco-iraniennes.

[2] La commission mixte franco-iranienne de négociation économique et financière et de coopération technique se réunit du 15 au 25 juin 1968.

[3] Le barrage de Cha Abbas Kabir est construit sur le Zayandeh Roud à la suite du contrat signé le 19 septembre 1966 à Ispahan par la *Saser*, maître d'œuvre, et avec l'aide d'un crédit de 72 millions de francs remboursables en vingt mensualités. Ce barrage doit servir à alimenter l'aciérie d'Ispahan édifiée par les Russes. Les travaux commencent dès 1966.

[4] *Saser* est un groupement d'entreprises constituées du côté français pour 60 % avec les entreprises Bernard et Billiard associées à Rigal, la compagnie industrielle de travaux, la Société

3 septembre à Grenoble les fournisseurs du matériel électrique. Les propositions, qui pourront être arrêtées à la suite de ces conversations, seront communiquées le 5 septembre, directement à notre conseiller commercial à Téhéran.

Dans le cas de la poudrerie de Partchine[1], il semble que les difficultés proviennent essentiellement de frictions entre deux services iraniens : l'organisation du plan, signataire du contrat, et l'organisation des industries militaires, qui est le maître d'œuvre. Au mois de juillet 1968, la mission à Téhéran du général Joyaux[2], de la délégation ministérielle pour l'Armement, et de M. Toche[3], de la direction des Poudreries, a permis de faire préciser la nature des doléances iraniennes. Un procès verbal, consignant les demandes iraniennes, a été signé par les chefs des deux délégations. Le général Joyau a donné l'assurance au général Touffanian[4] que tout serait mis en œuvre, à son retour en France, pour tenter de donner satisfaction aux revendications formulées. De nouveaux contacts auront lieu à l'occasion de la venue à Paris du général Touffanian dans la deuxième quinzaine de septembre.

(*Afrique-Levant, Iran, Relations politiques avec la France*)

176

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2431 à 2435. *Prague, 3 septembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 18 h. 15).

L'ambassade a recueilli de bonne source les indications suivantes sur les conditions dans lesquelles MM. Dubcek[5], Cernik[6] et Smrkovsky[7] ont été

générale d'entreprises et la Société des grands travaux de Marseille et du côté iranien pour 40 % avec la société Tessa.

[1] La poudrerie de Partchine est construite en 1938 par la société suédoise Bofors. À la suite de la visite du général de Gaulle en mai 1964, la délégation ministérielle pour l'Armement accepte de répondre aux demandes des autorités iraniennes relatives à la modernisation de la poudrerie. En décembre 1966, un contrat est signé pour la construction d'une nouvelle poudrerie. En 1968, les Iraniens formulent des réclamations assez coûteuses : révision des prix et de la rémunération du personnel, amélioration des installations.

[2] Guy Joyau, ingénieur général de 1re classe de l'armement, est adjoint au directeur des Affaires internationales à la Délégation ministérielle pour l'Armement.

[3] Lucien Toche est ingénieur en chef de l'Armement à la Délégation ministérielle pour l'Armement, direction des Poudres, bureau des équipements et des investissements.

[4] Le général Touffanian est chargé du plan d'équipement à l'EMCS (État-major du commandement suprême) iranien.

[5] Alexandre Dubcek est premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis le 5 janvier 1968.

[6] Oldrich Cernik est premier ministre depuis le 5 avril 1968.

[7] Josef Smrkovsky est président du *praesidium* de l'Assemblée nationale depuis avril 1968.

appréhendés à Prague et transportés à Moscou durant les récents événements.

Les trois hommes politiques ont été arrêtés dans la matinée du 21 août. M. Dubcek se trouvait au siège du comité central lorsque des soldats soviétiques firent irruption dans son bureau. Un officier lui arracha l'appareil téléphonique avec lequel il tentait d'appeler à l'aide et rompit le fil.

MM. Cernik, Smrkovsky et lui furent d'abord transportés via la Pologne, dans une localité de Ruthénie, Mukacevo. Là, ils furent détenus quarante-huit heures dans une grange sans lumière, ni commodités, ni nourriture. Ils ont eu, ont-ils dit, le sentiment qu'ils allaient être « liquidés physiquement ». Les trois hommes estiment qu'ils ont été sauvés par le mouvement d'unanimité qui s'est manifesté pour eux au 14e congrès « clandestin » du PCT[1].

Aussi, lorsqu'on les fit sortir pour une destination inconnue, s'attachèrent-ils l'un à l'autre étroitement par les bras pour ne pas être séparés. Il fallut presque les porter. On leur dit qu'ils partaient pour la Russie septentrionale, mais en définitive ils furent conduits à Moscou, au Kremlin où les membres du *Politburo* les accueillirent comme s'il s'agissait d'une conférence dès longtemps prévue. Ils y retrouvèrent le président Svoboda, la délégation tchécoslovaque et les « conservateurs », Indra, Svestka[2], Bilak[3] et aussi Lenart[4].

Au cours des réunions, les Russes élevèrent des accusations violentes contre la Tchécoslovaquie sans leur laisser, pour ainsi dire, la possibilité de présenter leur défense. Le président Svoboda et les siens se sont trouvés devant une véritable mise en demeure. L'attitude du vieux général a été très digne et très ferme. C'est lui qui a exigé la présence de Dubcek, Cernik, et Smrkovsky, laissant entendre qu'il était prêt à sacrifier sa vie pour obtenir satisfaction.

À la fin des entretiens, M. Lenart est venu dire à l'oreille de M. Dubcek que Gomulka, Kadar, Ulbricht, Zhivkhov[5] étaient dans le salon voisin où tout était préparé pour un « vin d'honneur ». La délégation tchécoslovaque refusa de rencontrer les « alliés ».

[1] Le XIVe congrès extraordinaire du PCT s'est ouvert, dans des conditions exceptionnelles, le 22 août. Se reporter à l'appel du XIVe congrès du PCT aux partis communistes et ouvriers du monde entier, diffusé par *Radio Prague Libre*, en russe, le 23 août 1968, et publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française, n° 0.1932 du 29 novembre 1968, p. 17.

[2] Oldrich Svestka, journaliste, est rédacteur en chef de *Rude Pravo*, organe du parti, depuis 1958, membre-postulant au *praesidium* du comité central du PCT.

[3] Vasil Bilak est en novembre 1962, membre du *prasesidium* du parti communiste slovaque et secrétaire de son comité central. Il est ainsi le principal assistant de Dubcek au sein parti communiste slovaque. Il lui succède en janvier 1968. Vasil Bilak est membre du nouveau *praesidium* du PCT constitué le 31 août 1968. Se référer au télégramme de Prague n°s 2424 à 2429 du 2 septembre 1968, non publié.

[4] Josef Lenart, Slovaque, Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie de septembre 1963 au 8 avril 1968. Il devient membre de la commission des relations étrangères de l'Assemblée nationale et président de la commission idéologique du comité central du PCT. Lors du remaniement de la direction du parti, le 4 avril, Josef Lenart est rétrogradé du rang de membre du *Praesidium* du comité central du PCT à celui de candidat-membre mais il conserve sa place de secrétaire et membre du secrétariat du PCT. Bilak et Lenart sont considérés comme « conservateurs ».

[5] Todor Zhivkhov est président du Conseil des ministres de la République bulgare depuis 1962.

Au départ de Moscou, au moment de monter en avion, le président Svoboda remarqua que M. Kriegel[1] manquait. Il déclara qu'il ne partirait pas tant que sa délégation ne serait pas au complet et attendit que le président du Front national fut lui aussi conduit à l'aéroport.

Les indications qui précèdent ont été également données dans des réunions, groupant notamment les représentants du parti dans les entreprises. Il semble qu'en agissant ainsi, les dirigeants aient voulu souligner, par une diffusion de bouche à oreille, les conditions dans lesquelles ils avaient dû « négocier » à Moscou et aussi se laver du reproche d'avoir cédé trop facilement et « capitulé ».

Selon d'autres précisions, toujours de bonne source, il n'y aurait pas eu à Moscou d'accord au sens strict. Les Tchécoslovaques auraient entendu l'exposé des exigences soviétiques mais se seraient refusés à signer quelque protocole ou document que ce fut. Le communiqué final serait un communiqué soviétique et n'aurait pas été adopté conjointement[2].

Un point montre avec quelle opiniâtreté la délégation de Prague a résisté. Les Soviétiques avaient réclamé que le terme « forces d'occupation » ne fut plus employé et qu'on y substituât à l'avenir l'expression « forces alliées ». Les Tchécoslovaques n'ont accepté que l'expression « forces étrangères ».

Les milieux politiques ne se font pas d'illusions et considèrent que l'occupation de la Tchécoslovaquie sera de longue durée.

À Prague, pour des raisons d'urgence et de sécurité, MM. Dubcek, Cernik, Smrkovsky et autres logent au château où ils bénéficient de l'hospitalité du Président. Dans le château lui-même, les Russes disposent, auprès du chef de l'État, d'un « organisme de liaison » qui serait dirigé par le colonel-général Bourichakine. Celui-ci serait à la tête d'un petit État-major, doté de puissants moyens de télécommunications, qui lui permettraient d'avoir des liaisons directes avec Moscou.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Frantisek Kriegel, médecin, membre du « Front des gauches » et inscrit au parti communiste tchécoslovaque, ancien volontaire des brigades internationales pendant la guerre d'Espagne, émigre en Grande-Bretagne en 1939, se joint aux unités de l'armée tchécoslovaque combattant sur le front de l'Ouest en 1942. À son retour à Prague, il est nommé vice-ministre de la Santé (1949 à 1952), conseiller médical auprès du gouvernement cubain (1960 à 1963), député à l'Assemblée nationale depuis 1964, membre du *praesidium* et président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de 1964 à 1968, membre du conseil scientifique du ministère de la Santé (1967-1968), membre du comité central du PCT.

[2] Le texte du premier communiqué, publié à l'issue des entretiens soviéto-tchécoslovaques, qui se sont déroulés du 23 au 26 août à Moscou, est reproduit dans *Articles et Documents* de la Documentation française n° 0.1932 du 29 novembre 1968, p. 34-35.

177

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

État d'alerte dans les relations entre Saigon et Paris

N. n° 289/AS[1]. *Paris, 3 septembre 1968.*

Confidentiel.

L'approche de la date fixée pour l'ouverture en France du bureau d'information du Front national de Libération du Vietnam[2] suscite visiblement un état d'alerte dans les relations entre Paris et Saigon. Il importe de savoir comment nous pourrons le mieux franchir cet obstacle. Il ne fait pas de doute, en effet, que les autorités du Vietnam-Sud nous attendent au tournant et que nos intérêts dans ce pays, aussi bien matériels que spirituels, risquent de souffrir de notre décision. Les représentants des affaires privées ne se sont pas fait faute de nous en avertir au cours de ces derniers jours.

Ce problème appelle, de la part de la direction d'Asie, les remarques et les suggestions suivantes :

1) Il semble difficile, en raison des engagements pris dans le passé et confirmés à plusieurs reprises, de différer au-delà du mois de septembre l'installation de ce bureau. Une rebuffade de dernière heure ne manquerait pas de mettre à mal les efforts que nous avons entrepris, depuis plusieurs années, pour améliorer nos relations avec la République démocratique du Vietnam et maintenir des contacts officieux mais confiants avec le FNL. Ceci est d'importance dans la mesure où, de quelque façon, le Front participera un jour de manière partielle, et plus probablement prévalente, à la direction des affaires du Vietnam-Sud, dans la mesure aussi et plus immédiate où le Front a toute chance avant cette échéance de prendre part dans un avenir prochain aux négociations concernant le Vietnam.

2) Les autorités sud-vietnamiennes, aussi bien l'Exécutif que le Parlement, se sont engagées au cours de ces derniers mois dans une politique visant à l'amélioration des rapports entre la République du Vietnam et notre pays. Le président Thieu a délégué vers le Département, en juin et juillet dernier, deux émissaires chargés de faire connaître ses vues et de nous sonder[3]. De nombreux parlementaires vietnamiens sont actuellement en France et ne nous ont pas caché leur désir de retrouver notre amitié et notre soutien. On regrette, du côté vietnamien, l'absurde rupture des relations diplomatiques avec la France décidée il y a quatre ans par Saigon dans une atmosphère passionnelle[4]. On comprend, dans les

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Les membres de ce bureau d'information arrivent à Paris le 11 octobre 1968.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 254/AS du 16 juillet 1968 n° 25.

[4] Sur cette rupture, intervenue le 24 juin 1965, voir *D.D.F.*, 1965-I, n° 317.

moments difficiles que connaît le pays, qu'il importe d'avoir plusieurs amis plutôt qu'un seul, et de récupérer autant que faire se peut l'amitié d'une France désintéressée et qui ne garde vivants, de l'époque coloniale, que les aspects les plus généreux de son action passée. Nous avons fait bon accueil de ces sondages, étant bien entendu qu'il ne s'agit pour le moment que de favoriser un processus de reprise de contacts, à l'exclusion du rétablissement des relations diplomatiques.

3) Les Américains portent évidemment intérêt au problème. Le Front est à la fois leur adversaire et leur partenaire virtuel pour les négociations. L'adversaire est bien connu d'eux, le partenaire est pour le moment méconnu.

Au cours des nombreuses conversations qu'il a eues, durant ces deux dernières semaines, avec ces trois représentations, le directeur d'Asie a exposé, à titre personnel, les vues suivantes. Il souhaiterait recevoir du Ministre confirmation des positions prises et qui visent à franchir le gué dans une passe particulièrement difficile.

1) Américains

Nous serions en danger au Vietnam-Sud si les Américains prenaient position contre nous en la matière, comme ce fut le cas dans le passé en d'autres domaines concernant le problème vietnamien. À MM. Harriman[1] et Habib[2], aussi bien qu'aux représentants de l'ambassade des États-Unis, M. Manac'h a tenu à peu près le langage suivant : Nous souhaitons que vous ne versiez pas de l'huile sur le feu et que vous n'excitiez pas contre nous vos amis Vietnamiens. Peut-être trouverez-vous intérêt vous-même, dans un avenir très prochain, à la présence de représentants du FNL à Paris. À l'objection selon laquelle notre initiative risque de troubler l'équilibre des conversations de Paris en faisant pencher un plateau de la balance en leur défaveur, il a été répondu que nous attachions au contraire la plus grande importance à établir un équilibre réel : il n'y aura pas de cessez-le-feu au Vietnam, en effet, sans arrangement avec la force qui mène le combat. Au surplus, la France n'est pas seulement le pays hôte de la conférence, elle a ses propres vues sur l'affaire vietnamienne et sur les modalités d'une solution pacifique. Or, pour nous, le Front comporte une très large part de réalité et il est naturel que cette organisation puisse exprimer ses vues dans notre pays.

Le directeur d'Asie croit savoir pour sa part que les Américains ne dramatiseront pas l'affaire et ne joueront pas en l'occurrence contre nous. On a fait notamment savoir aujourd'hui à M. Manac'h que le département d'État, tenu informé des éléments des discussions qu'il avait eues avec les fonctionnaires américains, n'a pas réagi jusqu'ici. M. Harriman a,

[1] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[2] Philip Charles Habib, assistant adjoint du secrétaire d'État américain pour les Affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

semble-t-il, donné aux Vietnamiens du Sud le conseil que suggérait le directeur d'Asie : à vous aussi de mettre en marche votre bureau d'information et de faire pièce à celui du Front.

2) Vietnamiens du Sud

Nos interlocuteurs du Sud dans cette question ont été non seulement les parlementaires vietnamiens de passage à Paris mais le ministre consul général du Vietnam[1] et surtout M. Pham Dang Lam, ancien ministre des Affaires étrangères[2] et actuellement désigné pour remplacer M. Bui Diem[3] en qualité d'observateur des négociations américano-vietnamiennes. M. Manac'h a eu hier avec ce dernier une longue conversation.

M. Lam estime que la mise en place d'un bureau d'information du FNL dépasse le cadre de la seule information et revêt une signification politique dès lors qu'elle intervient pendant le cours de la négociation. Le Front ne manquera pas de se prévaloir de cet avantage sur le plan de sa propagande, et particulièrement dans les pays communistes. On risque ainsi d'obscurcir l'atmosphère favorable qui se développait ces derniers temps dans les relations entre Paris et Saigon. M. Lam se demande quelle pourra être la réaction de son gouvernement devant l'événement prochain[4].

M. Manac'h, lié d'amitié avec M. Lam depuis une huitaine d'années, a fait appel à la sagesse de son interlocuteur : le bureau d'information du Front ne bénéficiera d'aucun statut juridique, il ne devra être réellement qu'un organe d'information et de presse. Il est naturel que les milieux français puissent avoir accès à toutes les sources de renseignements sur les données réelles des problèmes et on ne peut contester que le Front comporte une importante part de réalité. Il revient au Sud-Vietnam d'organiser lui-même son service d'information à Paris (et l'affaire est en cours) et de faire connaître ses vues en France : il appartiendra alors aux Français éclairés de juger de la valeur des arguments échangés. En tout état de cause, il serait regrettable que l'initiative française donne lieu une fois de plus à Saigon à une explosion irraisonnée contre nous. « Vous reconnaissez vous-même que la rupture des relations entre nous a été naguère une erreur et qu'elle n'avait pas la moindre justification sérieuse. Il convient que la même erreur ne soit pas faite cette fois-ci. »

3) Vietnamiens du Nord et FNL

L'attention de M. Mai Van Bo[5] et du fonctionnaire du FNL actuellement à Paris a été attirée ces derniers jours sur les règles de discrétion qui doivent

[1] Ngo Tan Canh, consul général du Sud-Vietnam à Paris jusqu'au 21 septembre 1968.

[2] Pham Dang Lam, chef de la mission d'observation et de liaison de la République du Vietnam aux conversations préliminaires de paix de Paris, consul général du Sud-Vietnam à Paris à partir du 21 septembre 1968.

[3] Bui Diem, ambassadeur du Sud-Vietnam à Washington depuis 1967.

[4] D'après la dépêche de Saigon n° 261/AS/C du 28 septembre 1968, non reproduite, les ministères sud-vietnamiens prépareraient une liste de mesures de rétorsion à notre encontre à appliquer en cas d'ouverture du bureau d'information du FNL à Paris.

[5] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

présider à l'arrivée en France des représentants du bureau d'information et à leur activité dans notre pays.

Il ne fait pas de doute que ces derniers chercheront à élargir autant que possible leur rayon d'action et leurs contacts. Il est certain aussi qu'ils seront tenus par les ambassades des pays communistes pour les « représentants authentiques » du peuple vietnamien. Il est non moins évident qu'ils trouveront des ressources appréciables, pour mener leur activité, dans la nature même de notre système démocratique et libéral. Il conviendra donc de suivre de près leur action et, au besoin, de la refréner.

Il apparaît bien, en conclusion, que c'est au Vietnam même que nous avons à redouter d'assez graves mécomptes. M. Lam a exprimé hier le souhait d'être reçu par M. Debré. Le directeur d'Asie rappelle que notre consul général à Saigon[1] a accès assez normalement auprès du ministre des Affaires étrangères. Il croit donc devoir suggérer que M. Debré accepte *pour une fois* de recevoir l'ancien ministre des Affaires étrangères. Un tel geste, qui sera senti à Saigon comme une marque d'amitié pour les populations du Vietnam-Sud, aiderait à maintenir l'équilibre de nos positions et pourrait avoir pour effet de couper court à des velléités hostiles. Une fois la passe dangereuse franchie, les choses reprendraient leur cours normal. Le temps ferait le reste et nous serions en meilleure position, tenant plus de fils, pour rassembler un jour les conditions nécessaires à une éventuelle initiative française dans l'affaire vietnamienne.

(*Asie, CLV, Sud-Vietnam, 1965-1976*)

178

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Aide française au Biafra

N. *3 septembre 1968.*

1. Ce qui a été fait, à la date du 3 septembre, peut se résumer comme suit :

a) Collecte de fonds

Aide gouvernementale : 125 000 Fr (dont un don de 30 000 Fr de Monsieur le Président de la République).

Aide privée :

– Croix-Rouge française	60 000 Fr
– Comité français contre la faim	50 000 Fr
– Collecte nationale (fonds recueillis par la Croix-Rouge[2])	12 600 000 Fr
	12 710 000 Fr

[1] Laurent Giovangrandi, consul général de France à Saigon depuis août 1967.

[2] Note du rédacteur : « La CRF n'ayant pas encore achevé le dépouillement des fond reçus, le montant final de la collecte sera probablement supérieur au chiffre indiqué. »

b) Volume des envois

150 tonnes de vivres et de médicaments ont été transportées par bateau et avion (de l'UTA[1]) à Libreville où le stockage est assuré dans de bonnes conditions, sous la surveillance de l'ambassade par une équipe composée de trois militaires français assistés de la main-d'œuvre locale nécessaire. L'ambassade ne désire aucun renfort en personnel.

Sur ces 150 tonnes, 12,5 tonnes seulement ont pu être acheminées au Biafra.

Aussi longtemps que les possibilités de transport du Gabon au Biafra n'auront pas sensiblement augmenté (cf. infra § 2ª), il n'y a pas intérêt à « forcer » le rythme et le volume des envois à partir de la métropole.

c) Envoi du Docteur Boely en mission au Biafra

Le Docteur Colette Boely a accompli, pour le compte du « Comité français contre la faim » et de la Croix-Rouge française (CRF), une mission de quatre jours, fin août, au Biafra, afin d'examiner, sur place, les problèmes posés par notre assistance, et de déterminer notamment les produits les plus nécessaires à la population.

Elle en est arrivée à la conclusion que

(a) La composition de nos secours devait être substantiellement modifiée pour répondre aux besoins réels.

D'ores et déjà, les derniers envois de la CRF ont tenu compte de cette nécessité.

(b) La distribution de notre aide n'était pratiquement pas effectuée sur place, le représentant local du CICR étant responsable de cet état de choses.

Le général Debenedetti, Président de la CRF, étant intervenu à ce sujet auprès du CICR[2], celui-ci a adressé des instructions le 2 septembre à son représentant au Biafra[3] pour qu'il veille à ce que tous les envois français soient rapidement distribués. Il y a donc lieu de penser que la remise de nos secours à la Croix-Rouge biafraise qui en assure matériellement la distribution locale ne sera plus ralentie.

2. Ce qui va être fait ou est en cours de réalisation

a) Augmentation du nombre d'avions chargés de la navette Gabon-Biafra

Jusqu'à présent seuls des appareils affrétés par les Biafrais (y compris ceux de la Compagnie privée « Transgabon ») accomplissaient cette navette. Ces avions ne peuvent assurer que le transport d'environ 5 tonnes de secours par semaine. Ce n'est pas suffisant.

[1] UTA, Union des Transports Aériens, compagnie française dont le siège est à Paris et qui dessert l'Afrique.

[2] CICR : Comité international de la Croix-Rouge.

[3] Gerhart Schüzch est le chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge au Biafra.

En conséquence la CRF et l'Ordre de Malte ont pris des dispositions pour acheminer elles-mêmes au Biafra, à partir de Libreville, les vivres et médicaments français.

La CRF a loué, à cette fin,

– 1 DC 6 à « Transunion » – Ce DC 6 doit quitter Paris le 3 septembre avec 9,3 tonnes de poisson séché et d'étoffes.

– 1 Superconstellation à « Air fret », lequel, compte tenu des révisions techniques à effectuer, ne pourra partir que dans deux ou trois jours.

L'Ordre de Malte a loué de son côté à « Air fret » un Superconstellation identique qui sera en mesure de décoller le 5 ou 6 septembre.

Il poursuit également un projet d'utilisation de deux Dakotas loués à l'Armée de l'Air. Les normes de sécurité de celle-ci étant moins rigoureuses que celles de l'aviation civile, la délivrance des certificats de navigabilité va nécessiter des contrôles qui reportent à plusieurs jours l'éventuelle utilisation de ces appareils.

En résumé, notre ambassade va disposer dans l'immédiat d'un DC 6 (12 tonnes) plus, dans quelques jours, de deux Constellations. Deux Dakotas pourraient compléter ultérieurement cette flotte.

b) Envoi d'une équipe française de l'Ordre de Malte pour réceptionner au Biafra nos envois et en contrôler la distribution

L'Ordre de Malte met présentement sur pied une équipe de 3 de nos compatriotes. Il demande seulement que les frais d'assurance « responsabilité civile » (1 000 Fr par mois et par personne) soient prélevés sur les fonds provenant de la collecte nationale.

Il n'a pas été jugé possible de charger la Croix-Rouge française de la constitution de cette équipe, étant donné qu'elle ne dispose d'aucun statut international. En cas de capture par les troupes nigerianes, nos compatriotes auraient risqué d'être traités comme des mercenaires.

3. Autres problèmes à l'étude

a) Utilité d'un nouvel aérodrome biafrais

Il semble n'exister au Biafra que deux aérodromes de fortune, l'un situé à Owemama au Nord d'Umahia[1], l'autre dans la région d'Uli-Ihiala au Nord d'Owerri[2]. Le premier est au service *exclusif* du CICR, le second est utilisé à la fois pour l'assistance humanitaire et les réceptions de matériel de guerre. C'est ce dernier aérodrome qu'empruntent les appareils biafrais et qu'emprunteront les avions français chargés de l'acheminement des secours.

Il serait très utile de pouvoir disposer d'une piste d'atterrissage supplémentaire pour nos propres envois. Si le colonel Ojukwu, qui est saisi par nous de cette proposition, estime possible de la retenir, le Gouvernement envisage d'apporter le concours de son assistance technique pour l'équipement de cet aérodrome de fortune.

[1] Umahia, localité située à égale distance entre Port-Harcourt et Enugu.

[2] Owerri, localité au nord de Port-Harcourt, sur la route qui relie Aba à Oguta puis Onitsha.

b) Utilité de parachutages

Le *leader* biafrais[1] est invité à nous faire savoir si, dans les circonstances actuelles, des envois de vivres et de médicaments, par parachutages de nuit, ne lui paraîtraient pas opportuns. En cas de réponse positive, une équipe de techniciens français détermineraient avec lui les conditions dans lesquelles ces opérations pourraient avoir lieu.

c) Utilité d'un hôpital de campagne à Libreville

Le Président de la République du Gabon[2] a proposé que de jeunes Biafrais victimes du conflit soient recueillis à Libreville dans des camps d'hébergement spécialement aménagés à leur intention et où seraient établies des installations médicales. Nous faisons savoir au colonel Ojukwu que nous sommes prêts à faire un effort important pour ces installations et nous lui demandons de nous préciser, sans équivoque ni ambiguïté, s'il est réellement intéressé par cette suggestion. Certaines informations tendraient en effet à prouver qu'il n'est pas convaincu de l'intérêt de cette proposition.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

179

M. Delaunay, Ambassadeur de France à libreville,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 407 à 411. *Libreville, 4 septembre 1968.*

(*Reçu* : 13 h. 30).

Des dernières nouvelles qui me parviennent du Biafra, il ressort que la réalité de la situation militaire n'est absolument pas conforme aux nouvelles de presse en provenance de Lagos.

Aba[3] tient toujours. Malgré plusieurs offensives, les fédéraux sont stoppés à 20 km environ vers le Sud, sur la route de Port Harcourt.

Le front est également stabilisé au Nord-Ouest et à l'Est.

De très violentes attaques, à l'échelle de cette guerre bien entendu, ont cependant été déclenchées depuis trois ou quatre jours sur le front Sud.

Après une préparation d'artillerie de plusieurs heures, une débauche d'obus de mortier et de rafales de mitrailleuses, les fédéraux avaient en effet avancé samedi dernier de quelque cinq kilomètres.

Mais leurs blindés et leur infanterie se sont heurtés à la résistance des commandos biafrais qui les ont contraints à rejoindre leur base de départ.

[1] Le colonel Ojukwu s'est proclamé chef du Biafra depuis qu'il a fait sécession le 30 mai 1967.

[2] Albert Bongo est vice-président de la République gabonaise depuis le 19 mars 1967 puis président après la mort de Léon M'Ba le 2 décembre 1967.

[3] Aba est une localité située sur la ligne de chemin de fer au sud d'Umahia au croisement de la route qui se dirige au nord vers Enugu et de celle qui va à l'ouest sur Owerri et Onitsha.

La situation de l'armée biafraise n'en reste pas moins précaire, compte tenu des moyens limités en armement dont elle dispose, et surtout de la pénurie en munitions d'armes légères, les plus adaptées, en définitive, à un combat défensif qui est toujours à de faibles distances.

Sur le plan alimentaire, comme sur le plan sanitaire, la situation demeure critique.

Cependant les récents arrivages de la Croix-Rouge française ont permis d'alimenter quelques hôpitaux et certains camps de réfugiés.

Les expéditions seront accélérées dans les prochains jours, compte tenu des moyens de transport dont il est actuellement permis de disposer depuis Libreville, soit : un DC 6, deux DC 4 et trois DC 3.

Je signale à ce propos que conformément au souhait exprimé par le docteur Boely[1] j'ai fait imprimer des vignettes « Croix-Rouge française » et *To Biafran Red Cross* qui sont apposées sur tous les colis.

Ceci afin de permettre une répartition plus immédiate des secours qui, pour être efficaces, ont besoin d'être utilisés dans les délais les plus rapides par ceux qui en ont véritablement besoin.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Événements politiques, Biafra*)

180

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1081 à 1082. *Bucarest, 4 septembre 1968.*

(*Reçu* : 14 h. 56).

Urgent. Diffusion réservée.

Le conseiller commercial[2] part aujourd'hui pour Paris où il passera une semaine pour la préparation de la semaine technique française qui s'ouvre le 1er octobre. Ce projet de voyage était connu des autorités roumaines.

Or, il a été convoqué quelques heures avant son départ par le directeur de la coopération au ministère du Commerce extérieur – qui l'a reçu seul, contrairement aux habitudes et qui, en lui recommandant le plus grand secret, l'a interrogé sur les possibilités pour la France de livrer des *Mirage*[3]

[1] Le docteur Colette Boely, médecin, effectue une mission de quelques jours au Biafra pour le compte du Comité contre la faim et de la Croix-Rouge française ; voir plus haut la note du 3 septembre sur l'aide française au Biafra.

[2] M. Raymond Lagier est conseiller commercial, chef des services d'expansion économique près l'ambassade de France en Roumanie depuis 1967.

[3] Le Dassault *Mirage* III est un chasseur-bombardier monomoteur à aile delta. Il fit son premier vol le 17 novembre 1956 et fut le premier chasseur européen à dépasser Mach 2 en palier le 24 octobre 1958.

à la Roumanie. M. Gheorghju, qui agissait sur instructions de son ministre[1] paraissait tout à fait convaincu du caractère irréaliste de la demande qu'il présentait : les avions devaient être construits en Roumanie sous licence française.

M. Lagier a été extrêmement réservé. Il rendra compte de cet entretien à M. Chapelle[2] – et il prendra contact également avec la direction économique du Département[3]. J'essaierai, de mon côté, d'en savoir davantage auprès de mes interlocuteurs habituels qui, depuis le voyage du général de Gaulle[4], n'ont plus jamais abordé ce sujet.

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

181

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou.

T. nos 1077 et 1078. *Paris, 4 septembre 1968, 20 h. 47.*
Diffusion réservée.

Je me réfère à votre télégramme no 3484[5].

Le télégramme – circulaire no 330 du Département[6], daté du 31 août, répond à plusieurs des questions que vous posez dans votre télégramme de référence au sujet des rapports que votre ambassade doit entretenir dans les circonstances actuelles avec les autorités soviétiques.

Pour ce qui est des contacts avec le MID, il convient de maintenir pour le moment l'attitude que vous avez prescrite à vos collaborateurs : ne pas solliciter d'entrevues mais les accepter si elles sont demandées par les fonctionnaires soviétiques.

En ce qui concerne l'invitation adressée par le Président de l'Assemblée nationale à messieurs Paletskis et Spiridonov[7], le Département prendra

[1] M. Gheorghe Ciora, ingénieur électricien de formation, est ministre du Commerce extérieur depuis 1965 et membre du conseil économique roumain depuis 1968.

[2] M. Jean Chapelle est directeur des Relations économiques extérieures au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967, membre du conseil de direction du Centre national du commerce extérieur depuis 1965.

[3] M. Jean-Pierre Brunet est directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[4] Du 14 au 18 mai 1968. Se reporter à *D.D.F.* 1968-I, nos 296, 301, 308, 309.

[5] Dans ce télégramme, non repris, du 31 août 1968, l'ambassadeur de France à Moscou demande à Paris des instructions précises sur l'attitude à adopter vis-à-vis des autorités soviétiques à la suite de l'affaire tchécoslovaque et indique les directives qu'en attendant il a données à ce sujet à ses collaborateurs.

[6] Cette circulaire de Paris, non reproduite, s'est donc croisée avec le télégramme de Moscou no 3484.

[7] Le Président de l'Assemblée nationale a invité MM. Paletskis, président de la Chambre des nationalités et Spiridonov, président de la Chambre de l'Union du Soviet suprême à se rendre en France.

contact avec monsieur Chaban-Delmas à son retour de vacances et vous fera connaître aussitôt sa position.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1968*)

182

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4706 à 4717. *Washington, 4 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 5, 02 h. 00).

Le président des États-Unis revenu à Washington dans la nuit du 3 au 4 septembre réunit aujourd'hui le Conseil national de sécurité[1], organisme qui n'avait guère été convoqué avant la crise tchécoslovaque. De plus, M. Johnson présidera le 5 septembre un conseil exceptionnel des ministres consacré à la situation en Europe orientale. Beaucoup de publicité a été donnée à cette double réunion et on a tenu, ce qui se fait rarement, à en faire connaître l'objet.

Ceci dit, d'après les renseignements qui me sont donnés par l'entourage du Président, certains rapports qui lui sont soumis comparent la crise tchèque à celle du mur de Berlin il y a sept ans[2]. L'analogie ne peut être complète mais il existe certains points communs. Dans la crise actuelle les Russes sont soucieux du maintien du régime de Ulbricht en Allemagne de l'Est. Or, étant donné la libéralisation du régime tchécoslovaque, beaucoup de ressortissants des pays socialistes, et pas seulement de l'Allemagne de l'Est, pouvaient trouver une occasion de passer en Europe occidentale en empruntant le détour de la Tchécoslovaquie. Bien entendu cet exode vers l'Ouest n'est pas comparable en nombre au passage des Allemands de l'Est vers l'Occident à travers Berlin avant la construction du mur. Mais par contre la Tchécoslovaquie suivant l'exemple roumain et yougoslave s'orientait par trop, aux yeux de Moscou et de Pankov, vers l'Allemagne fédérale et s'apprêtait à lui demander des crédits. Les Russes auraient jugé nécessaire de verrouiller les frontières germano-tchèque et austro-tchèque afin

[1] Le Conseil national de sécurité, créé en 1947, est une organisation administrative dépendant directement du président des États-Unis. Il a un rôle de conseil, de coordination et parfois d'impulsion sur les sujets de politique étrangère, de sécurité nationale et en général sur l'ensemble des questions stratégiques.

[2] Dans la nuit du 12 au 13 août 1961, une frontière est établie entre les deux Berlin. Le Conseil des ministres de la RDA publie dans la nuit un décret qui décide d'établir aux frontières de son territoire, y compris à celles qui le séparent des secteurs occidentaux de Berlin, un contrôle « tel que celui en vigueur aux frontières de tous les États souverains ». Le 13 août, des forces de police de la RDA, dotées de tanks, prennent position aux points névralgiques de la frontière. Sur toute la ligne de démarcation, des barbelés sont posés et gardés par la troupe et la police. Toujours le 13 août, une déclaration des puissances, membres du pacte de Varsovie, approuve « qu'un service de protection solide soit placé tout autour de Berlin-Ouest ».

d'empêcher le passage non seulement des hommes mais des idées et de préserver de ce fait l'intégrité du camp socialiste.

Face à une telle situation l'on reconnaît ici qu'il y a peu à faire comme au temps du mur sur le terrain de la riposte efficace.

Mais en 1961 du fait des menaces russes sur Berlin l'on avait néanmoins renforcé l'effectif des troupes américaines en Europe et la coopération entre alliés.

En 1968 il peut être difficile d'envoyer de nouvelles troupes en Allemagne mais il ne paraît plus possible d'accentuer le mouvement de retrait souhaité par le Sénat, quels que puissent être les besoins de la situation au Vietnam. En même temps l'efficacité combattante des troupes sur place en Allemagne pourrait être renforcée et des unités rendues disponibles sur le sol américain pour un transport rapide en Europe par la voie aérienne si le besoin s'en faisait sentir. La seconde préoccupation, comme en 1961, est de renforcer la cohésion du monde occidental. C'est pourquoi le président, afin de montrer qu'il ne se désintéresse pas de l'Europe et qu'il tient compte des inquiétudes allemandes, a adressé de San Antonio, il y a quelques jours, à l'Union soviétique l'avertissement que l'on sait[1]. C'est pourquoi la publicité indiquée plus haut est donnée aux réunions de ce jour et de demain. C'est pourquoi enfin, bien que M. Rusk m'ait dit qu'il était peu favorable à cette idée, on laisse courir le bruit qu'une réunion au sommet du conseil de l'Alliance Atlantique serait souhaitable.

L'expression donnée à ces diverses préoccupations prend souvent chez les spécialistes du département d'État, qui vivent depuis des années dans cet état d'esprit, la forme d'un renforcement de l'alliance selon les données d'autrefois. C'est là en quelque sorte une habitude de langage. De même l'on se montre, surtout au département d'État, extrêmement susceptible sur le rappel des accords de Yalta.

En fait il ne me paraît pas que le Président qui examine ces questions avec réalisme et qui connaît aussi les limites de ce qu'il peut faire, songe véritablement à retourner à la politique appliquée jusque vers 1960.

La ligne qui est suivie actuellement à Washington n'est pas celle sans nuances qui était autrefois celle de M. Dulles, c'est-à-dire celle des blocs et du « containment ». L'on désire rassurer l'opinion et les alliés inquiets de l'Europe, montrer que l'on est vigilant et que l'on ne se laissera pas surprendre. L'on admet même les violences de langage propres à d'autres temps dans les déclarations faites devant les Nations unies.

Mais en fait toutes ces précautions de forme et de ton étant prises l'on désire, ce qui n'était pas le cas du temps de M. Dulles, maintenir le dialogue avec Moscou et poursuivre une politique de détente avec l'Europe de l'Est à laquelle les Russes dans leurs échanges de notes déclarent toujours vouloir contribuer. Le président des États-Unis au plus fort de la crise tchèque

[1] Il s'agit du discours prononcé à San Antonio le 31 août, au cours duquel le président Johnson lance cet avertissement : « Ne déchaînez pas les chiens de la guerre. » Se reporter au télégramme de Washington n°s 4623 à 4630 du 31 août.

et au moment des alarmes sur la Roumanie a pris du champ et n'a guère quitté sa résidence du Texas. Il a voulu garder la tête froide.

Bien entendu, les relations entre les États-Unis, leurs alliés occidentaux et le monde socialiste ne pourront plus être les mêmes tant que les troupes russes continueront à occuper militairement la Tchécoslovaquie et à imposer à Prague le régime de leur choix. Elles peuvent même devenir franchement mauvaises si la pression soviétique se développait. Mais en même temps le souci principal est toujours de maintenir avec les Russes des possibilités de conversations qui permettraient peut-être, en dépit des menaces actuelles, un arrêt dans la course aux armements. Ce projet se présente dans de bien moins bonnes conditions qu'il y a quinze jours mais il n'est pourtant pas abandonné.

En bref, le souci essentiel est toujours de parler avec Moscou mais de le faire dans des conditions conformes aux nécessités de la morale internationale et des exigences de l'opinion publique.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

183

M. Bonneau, Ambassadeur de France à Berne,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 701/EU[1]. *Berne, 4 septembre 1968.*

La grande vague d'indignation soulevée en Suisse par l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces appartenant à quatre (sic) pays du pacte de Varsovie[2] s'est calmée ; la forte émotion, ressentie par la population toute entière, fait place à présent à une attitude plus réfléchie sinon plus réaliste. Où que ce soit, au gouvernement, à l'État-major, dans les partis politiques et les milieux d'affaires, on s'efforce de tirer la leçon des derniers événements ; l'accent étant mis sur la nécessité de redoubler de précautions vis-à-vis des dangers qui menacent la Suisse.

Une ligue patriotique *Pro Patria*, qui est soutenue par l'Armée, a organisé, sur une place du centre de la ville fédérale, une exposition sur le thème de « la liberté ». On y montre, à l'aide d'affiches suggestives, la voracité de l'ours soviétique et les dangers que font courir aux pays démocratiques les puissances communistes. Les derniers panneaux tirent de ces dessins une conclusion attendue : les Suisses, et plus particulièrement les jeunes, doivent s'unir autour de leurs institutions et de leurs forces armées.

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *réactions aux événements de Tchécoslovaquie*.

[2] Il s'agit de cinq pays membres du pacte de Varsovie : République démocratique allemande (RDA), Bulgarie, Hongrie, Pologne et URSS.

Le Conseil fédéral[1] a décidé de faire distribuer à chaque famille une publication relative à la « Défense civile » et la *Tribune de Lausanne*[2] appelle déjà cet ouvrage le « manuel du résistant ». Pour sa part un député a demandé que chaque foyer reçoive en dotation deux « grenades anti-chars ». Et le service fédéral chargé de l'approvisionnement en temps de guerre a rappelé aux ménagères l'obligation de conserver dans leurs foyers un stock de denrées correspondant à trois mois.

Des dispositions ont été prises pour accueillir les réfugiés tchécoslovaques. Deux camps, pouvant recevoir un ou deux milliers de personnes, sont en voie d'aménagement. Toutefois on ne constate pas, pour le moment du moins, d'afflux de réfugiés comparable à celui enregistré en 1956. Sur les six cents citoyens tchécoslovaques qui ont contacté les services compétents, une centaine seulement ont déclaré choisir la Suisse comme pays d'asile. Toutefois, on s'attend à ce que l'épuration qui sévirait déjà en Bohème et Slovaquie ne provoque, dans les jours prochains, des arrivées en nombre croissant. Aussi les journaux helvétiques, tout en louant les autorités fédérales pour leur attitude humanitaire, les mettent-elles déjà en garde contre des infiltrations. « On sait, écrit à ce propos la *Gazette de Lausanne*[3], que bien souvent les espions venant de l'Est sont des ressortissants tchécoslovaques. »

Parmi les mesures de rétorsion suggérées au gouvernement fédéral, certains avaient proposé l'arrêt total du commerce avec les pays de l'Est auteurs du deuxième coup de Prague[4]. Des affiches ont été apposées demandant aux commerçants, et tout spécialement aux grands magasins, de ne plus proposer de « produits communistes ». Contre cette campagne, les milieux d'affaires commencent à réagir et font publier des articles, qui, chiffres à l'appui, montrent que la Suisse serait en fait la première victime de ce boycott, les pays du Rideau de Fer achetant ici plus qu'ils ne vendent. Ce discret appel à la raison, lancé tout de suite après les manifestations antisoviétiques qui se sont déroulées à Zurich, à Genève et à Berne, traduit la déception éprouvée par les exportateurs suisses, qui fondaient de grands espoirs sur l'accroissement des relations commerciales avec l'Allemagne de l'Est, la Tchécoslovaquie et la Russie.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Le Conseil fédéral ou gouvernement suisse, se compose de sept membres, élus pour un mandat de quatre ans par l'Assemblée fédérale.

[2] *La Tribune de Lausanne*, quotidien helvétique fondé en 1893.

[3] *La Gazette de Lausanne* est un quotidien suisse de langue française, édité à Lausanne. Le premier numéro est publié le 1er février 1798 sous le nom de *Peuple Vaudois*. Le titre de *Gazette de Lausanne* est adopté en 1803.

[4] Le premier ayant eu lieu le 25 février 1948 lorsque le président de la République tchécoslovaque, Edouard Benès, à la suite de fortes pressions, appelle Klement Gottwald, secrétaire général du parti communiste tchécoslovaque, à former un nouveau gouvernement. Gottwald devient le premier président communiste de la Tchécoslovaquie le 14 juin 1948.

184

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4731 à 4738. *Washington, le 5 septembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 6 à 01 h. 25).

Faisant écho aux indications répétées en provenance de la Maison Blanche selon lesquelles le projet d'une rencontre américano-russe en vue d'une réduction parallèle des armes stratégiques offensives et défensives ne serait pas abandonné, les services du département d'État insistent sur le caractère permanent de l'intérêt prêté par les États-Unis à l'ouverture de tels pourparlers, en dépit des difficultés de conjoncture créées par l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

Certes, on reconnaît que le climat politique et psychologique, tant aux États-Unis que dans les pays alliés, a été gravement altéré par le comportement des dirigeants soviétiques. Il n'en demeure pas moins qu'on continue de tenir ici pour souhaitable une entente avec Moscou qui permettrait de faire l'économie de dépenses d'armements coûteuses et sans doute inutiles, puisqu'elles ne peuvent servir à accroître réellement la sécurité des deux parties.

En ce qui concerne plus particulièrement la construction des réseaux de défense « antimissile », certains indices donnent à penser que du côté soviétique on est parvenu à cette même conclusion.

Quant à l'expérimentation par les Soviétiques d'engins à têtes nucléaires multiples dont les États-Unis viennent d'avoir connaissance, elle ne constituerait pas un obstacle à une entente puisque celle-ci devrait se fonder, somme toute, sur un certain équilibre des capacités de destruction entre les deux compétiteurs. Bien entendu, on ne se faisait pas d'illusions sur les difficultés qu'il faudrait surmonter pour parvenir à un accord. Peut-être celui-ci se ferait-il attendre pendant plusieurs années. Encore conviendrait-il de le rechercher sans trop tarder et sans encourir de « trop grands risques politiques ».

À cet égard, le département d'État se montre préoccupé des appréhensions que la recherche d'une entente avec Moscou dans le domaine des armements stratégiques suscitent chez les alliés européens des États-Unis, toujours prompts à s'émouvoir de négociations qu'ils craignent de voir se conclure à leurs dépens.

Il s'agissait, en particulier, de ménager la République fédérale, qui éprouvait pour sa sécurité des craintes dont on ne conteste pas d'ailleurs ici qu'elles sont bien naturelles. C'est la raison pour laquelle les États-Unis, comme ils l'avaient fait dans le passé, sont décidés à tout faire pour maintenir la capacité de défense de l'OTAN. Leur action dans ce domaine se trouve maintenant facilitée par le fait que des pressions qui s'exerçaient au

Congrès en vue d'un retrait partiel des forces américaines d'Europe ont disparu (mon télégramme nº 4445 à 4447[1]).

L'évolution de la conjoncture a rendu fort problématique ajoute-t-on ici la notion de réduction mutuelle de forces dont l'étude a été envisagée par l'OTAN. En tout état de cause, les États-Unis avaient des raisons de penser que les Russes n'étaient pas intéressés par un tel projet, d'une part par ce qu'ils avaient besoin de leurs propres forces pour défendre leur influence sur le territoire de certains de leurs satellites, en particulier l'Allemagne de l'Est, d'autre part, parce qu'ils ne voudraient pas risquer d'être accusés de faciliter par le retrait de leurs propres troupes, l'envoi de renforts au Vietnam, prélevés sur les forces américaines d'Europe.

En revanche les États-Unis n'envisageraient pas de compenser par l'apport de forces nouvelles l'évacuation d'une trentaine de milliers d'hommes à laquelle l'armée américaine a récemment procédé.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

185

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à divers Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. circulaire nº 342. *Paris, 5 septembre 1968, 15 h. 59.*

Le gouvernement a levé le 4 septembre les mesures de contrôle des changes qui avaient été instituées à la fin du mois de mai[2]. Le franc redevient ainsi, trois mois seulement après les perturbations graves apportées à l'économie par les événements de mai dernier, une monnaie librement convertible.

Les raisons de la confiance que le gouvernement manifeste ainsi dans l'avenir de la monnaie et de l'économie sont nombreuses. Les signes d'une vive reprise de la production sont apparents en ce début de septembre. La hausse des prix reste dans des limites acceptables, puisqu'elle n'a été que de 0,3 % par mois de mai à juillet. Les données relatives à l'emploi traduisent un arrêt de la dégradation antérieure. L'activité commerciale est très grande et les courants d'exportation ne paraissent pas avoir été affectés. Sur le plan monétaire, enfin, les craintes, objectivement non justifiées, qui avaient conduit des détenteurs de francs à prendre des mesures de précaution, s'estompent en raison de la ferme volonté du Gouvernement de refuser toute manipulation et devant les signes de santé de l'économie.

[1] Dans ce télégramme non reproduit du 23 août 1968, l'ambassadeur rend compte de l'atmosphère créée par les événements de Tchécoslovaquie. C'est ainsi que le sénateur Mansfield, partisan d'une réduction des troupes américaines en Europe reconnaît « à contrecœur » qu'il doit momentanément renoncer à son projet. Il en va de même du sénateur Symington qui indique être prêt désormais à réexaminer son soutien à une éventuelle réduction.

[2] Le contrôle des changes est rétabli provisoirement en France le 29 mai 1968, supprimé le 4 septembre et rétabli à nouveau le 25 novembre 1968.

Les décisions arrêtées le 4 septembre par le Conseil des ministres dans les domaines du budget, de l'investissement et de la monnaie[1] appuieront et consolideront une politique d'expansion vigoureuse qui, comme l'a déclaré le Premier ministre au cours d'une conférence de presse[2], s'inscrit dans le cadre de la participation au Marché commun et d'une ouverture sur la compétition internationale.

(*DE-CE, 1968-1971*)

186

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 684 à 688. *Abidjan, 6 septembre 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 10).

La Côte d'Ivoire vit à l'heure biafraise. Les comptes rendus au Département des entretiens que j'ai eus avec M. Houphouët-Boigny ces dernières semaines ont montré combien ce problème occupait son esprit, au point que depuis quelque temps, il y consacre l'essentiel de ses activités. Il me paraît intéressant de noter, à cet égard, que l'attitude du Président ne doit pas surprendre car elle constitue la suite logique d'une politique qui a pris naissance, dès janvier 1966, lors de la rébellion des jeunes officiers Ibo[3]. Un peu plus tard, en février 1967, M. Houphouët-Boigny s'efforce d'obtenir du président Tubman[4] qu'il intervienne auprès du général Gowon pour qu'il accepte la médiation de chefs d'État africains. En septembre de la même année, il marque sa réticence vis-à-vis du projet du général Ankrah[5]

[1] Le Conseil des ministres du 4 septembre 1968 décide de majorer de 2 à 15 % l'impôt sur les revenus les plus élevés et de dégrever également de 2 à 15 % les contribuables qui paient moins de 4 000 francs d'impôts. Il augmente le prix de l'essence, les droits de succession, les droits d'enregistrement et le droit de bail. Il accorde aux entreprises une déduction fiscale de 10 % sur les investissements et une réduction de 15 % de la taxe sur les salaires.

[2] Le 4 septembre 1968, le Premier ministre, Maurice Couve de Murville, donne une conférence de presse au ministère de l'Économie et des Finances.

[3] Le Nigeria, indépendant depuis 1960, est peuplé d'environ quarante millions d'habitants divisés en deux cent cinquante ethnies, dont trois principales : Haoussa, les plus nombreux, musulmans, vivant au Nord ; les Yoruba, musulmans et chrétiens vivant à l'Ouest et au Sud-Ouest et les Ibo, majoritairement chrétiens et animistes, vivent au Sud-Est et détiennent la majorité des postes dans l'administration et les commerces. Lors des élections de 1965, l'alliance nationale nigeriane des Haoussa, alliée aux membres conservateurs Yoruba s'oppose à la Grande Alliance progressiste unie Ibo, alliée aux membres progressistes Yoruba. L'Alliance nationale nigeriane menée par sir Abubakar Tafawa Balewa remporte la victoire. Des officiers Ibo à tendance gauchisante renversent alors le gouvernement et placent le général Johnson Aguiyi-Ironsi à la tête de l'État le 15 janvier 1966. Ironsi est assassiné le 29 juillet 1966 et un autre coup d'État instaure un gouvernement fédéral militaire. Le général Yakubu Gowon, chrétien, est placé à la tête de l'État.

[4] William Tubman, d'origine américano-libérienne est président de la République du Liberia depuis 1944.

[5] Le major-général Joseph Arthur Ankrah a renversé le 24 février 1966 le président du Ghana, N'Krumah, alors en visite à Pékin.

désireux de provoquer une conférence des chefs d'État, voisins du Nigeria, estimant que le président ghanéen est mal placé pour arbitrer la querelle. En février 1968, la visite à Abidjan du président Nyerere devait contribuer à accélérer le processus. Le 22 avril, une déclaration du chef de l'État ivoirien[1] apporte son soutien, sans réserve, à la décision tanzanienne de reconnaître le Biafra, cette prise de position précède l'annonce de la reconnaissance par la Côte d'Ivoire, le 14 mai[2].

Sur les raisons de ce geste où se mêlent des motifs humains et politiques, je ne reviendrai pas. Mais ce que je me dois de souligner à nouveau, c'est l'importance primordiale que revêt maintenant aux yeux du président le règlement honorable du problème biafrais. C'est pourquoi, après avoir mis en œuvre tout l'arsenal des moyens dont il dispose pour aider sur les plans diplomatique, moral et matériel les Ibo, il souhaite être compris, voire soutenu, dans ces efforts par tous ceux qu'il considère comme ses amis.

J'ai été frappé de constater, au cours du dernier entretien que j'ai eu, le 3 septembre, avec M. Houphouët-Boigny, combien la question biafraise le préoccupait au point que tout autre sujet n'éveillait qu'à peine son intérêt. Pour lui, la résistance du colonel Ojukwu s'apparente maintenant à une croisade contre des forces, malheureusement soutenues par la plupart des grandes puissances, et qui, demain, si elles sont victorieuses, modifieront d'une façon désastreuse le visage de l'Afrique pour lequel il s'est dévoué. J'ai trouvé le chef d'État ivoirien, sinon inquiet, du moins amer et déçu. Peut-être a-t-il le sentiment qu'on n'a pas encore compris les raisons profondes de son attitude, peut-être espérait-il rencontrer un peu plus de compréhension active ? Toujours est-il que M. Houphouët-Boigny, lancé à fond dans cette affaire, a décidé, plus que jamais, de ne pas abandonner le combat. C'est cet état d'esprit que je tenais à porter à la connaissance du Département car il peut avoir à la longue des incidences sur l'ensemble de la politique non seulement ivoirienne mais aussi africaine, notamment sur la cohésion de l'OCAM.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1968*)

[1] Se reporter aux télégrammes n°s 290 et 292 à 296 des 22 et 23 avril 1968, non repris. Selon l'ambassadeur de France, la déclaration du président ivoirien est habile mais ambiguë : elle rend hommage « à l'acte courageux et humain » du président Nyerere, mais précise qu'en ce qui le concerne, le chef d'État ivoirien ne suivra pas, pour le moment, la voie tracée par son homologue tanzanien, prenant prétexte qu'une décision de cette importance ne peut être prise « en dehors de la Côte d'Ivoire, du peuple ivoirien et de l'avis des responsables à tous les échelons ».

[2] Se référer au télégramme d'Abidjan n° 328 du 14 mai, transmettant le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion du conseil national du PDCI-RDA : « Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, après avoir consulté le PDCI-RDA, a reçu mandat de reconnaître la République du Biafra. »

187

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Seydoux de Clausonne, Représentant permanent
de la France au Conseil de l'Atlantique Nord

T. n° 196 à 199. *Paris, 6 septembre 1968, 20 h. 38.*

Diffusion réservée.

Votre télégramme n° 1223[1] et le document PO (68) 473[2] sur le programme de travail politique et militaire établi par le Secrétaire général appellent de ma part les observations suivantes :

Ainsi que vous le remarquez à juste titre, il n'est nullement souhaitable que soient remis en cause les principes contenus dans le plan Harmel (paragraphe 3 du document) sur le développement de la détente en vue de progresser vers des relations plus stables qui permettront de résoudre les problèmes politiques fondamentaux.

Contrairement à la formule utilisée par le Secrétaire général (paragraphe 4 I), il n'y a pas lieu de « réévaluer le processus de détente » à la lumière des événements provoqués par l'intervention en Tchécoslovaquie. Ce processus est de toute évidence pour quelque temps suspendu. Mais la politique de la détente, de l'entente et de la coopération européenne qui serait suivie en toute indépendance par les peuples du continent demeure un objectif valable à condition que soit rétabli le climat nécessaire, et qu'à cet effet l'Union soviétique retire ses forces et rende au peuple tchécoslovaque la possibilité de disposer de lui-même.

De même, si nous ne nous refusons pas à participer à un nouvel examen des incidences politiques des contacts Est-Ouest, nous considérons que lesdits contacts doivent rester sur le plan bilatéral, toute autre formule conduisant au retour à la politique des blocs antagonistes et à la renaissance de la guerre froide (paragraphe 4 II).

Nous sommes disposés à poursuivre notre participation dans le même esprit que précédemment à l'étude des possibilités de réduction équilibrée

[1] Le télégramme n° 1223 adressé le 4 septembre 1968 à M. Roger Seydoux, représentant permanent de la France au Conseil de l'Atlantique Nord, donne le compte rendu de l'examen du programme de travail sur les questions politiques et militaires élaboré par le secrétaire général de l'Otan pour tenir compte de la crise tchécoslovaque (Document PO/68/473). Les études sur les mesures militaires ont été approuvées ; toutefois en temps de crise, elles relèvent de l'ordre politique, elles seront donc examinées par le « groupe de travail sur la coordination des exercices et des opérations militaires » auquel la France participe en fonction des sujets traités. L'étude des mobiles de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie figurera en bonne place sur la liste des questions à examiner. La France demande si ce programme ne risque pas d'altérer l'esprit du plan Harmel et de remettre en cause la politique de détente. Enfin, le télégramme se termine par cette considération « les gouvernements ne sont pas engagés sur le texte du PO/68/473 ».

[2] Le document PO/68/473, daté du 29 août 1968 émane du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Considéré à l'époque comme secret, il n'a pas été classé dans les dossiers par précaution de sécurité et ne figure pas dans les dossiers.

des forces, prévue par le paragraphe 13[1] du plan Harmel, de même qu'aux travaux sur le désarmement.

Un agent de la direction d'Europe participera à titre d'expert à la prochaine session du comité politique du 18 septembre, consacrée à l'étude des mobiles de l'intervention soviétique.

(*Pacte Atlantique Nord, Organisme de l'Otan, Conseil des Représentants permanents, Plan Harmel*)

188

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4780 à 4797. *Washington, le 6 septembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 7 à 03 h. 41).

J'ai vu le 6 septembre M. Walt Rostow, conseiller du Président pour les Affaires diplomatiques.

L'entretien a porté sur la situation en Europe centrale. M. Rostow estime que malgré l'accalmie récente la situation reste préoccupante. Il est encore difficile de distinguer ce que les Russes recherchent et veulent obtenir en Tchécoslovaquie, mais il paraît certain qu'ils sont dans le pays pour une occupation prolongée.

En ce qui concerne la Roumanie, l'ambassadeur de l'URSS, sur instructions de Moscou, a démenti qu'il y ait eu des mouvements de troupes récents mais il n'a néanmoins pas donné les assurances formelles que l'on attendait de lui. En Allemagne de l'Est, les troupes soviétiques, qui avaient fait mouvement vers la Tchécoslovaquie, ont été remplacées et même renforcées. Il est donc très difficile de savoir ce que les jours prochains promettent et le gouvernement des États-Unis, sans être devenu alarmiste continue à examiner la situation avec vigilance et attention. Le 20 août, au cours du déjeuner du mardi où il réunit ses principaux collaborateurs, le président Johnson avait manifesté son inquiétude à l'annonce que le comité central du parti communiste soviétique avait été en session à Moscou. Ses conseillers avaient estimé qu'il n'y avait pas de péril immédiat. L'intervention en Tchécoslovaquie s'est faite la nuit suivante et fort de cette expérience le Président s'interdit a priori tout jugement optimiste.

Sur les motifs de l'intervention en Tchécoslovaquie, M. Rostow m'a redit à peu près ce que m'avait dit M. Thompson la veille, en soulignant

[1] L'article 13 du plan Harmel sur les futures tâches de l'Alliance est ainsi rédigé : « Les alliés étudient actuellement les mesures de désarmement et de contrôle pratique des armements et notamment la possibilité de réductions des forces équilibrées. Ces études seront intensifiées. Ces efforts énergétiques reflètent la volonté des alliés de travailler à une véritable détente avec l'Est. »

particulièrement l'inquiétude qui avait dû être celle de Moscou à l'annonce que des mouvements de fronde apparaissaient en Ukraine.

Ce qu'il y a de grave dans cette situation, estime le conseiller du Président, est que les Russes, s'ils avaient certainement calculé leur action, n'en avaient probablement pas mesuré toutes les conséquences. Ils n'ont pas trouvé de « Quisling » à Prague et la présence de chars et de lance-fusées ne sert à rien lorsque tout un pays est braqué contre vous et que l'on a affaire à une résistance qui s'installe dans la clandestinité. Les Russes, semble-t-il, ont de ce fait perdu le contrôle des événements. Rien n'est plus dangereux que le moment où s'établit un tel état d'incertitude. Staline dans sa brutalité savait où il allait et comment s'arrêter. Il n'en est pas de même pour ses successeurs.

Il ne faut pas oublier non plus que deux fois au cours de la première partie de ce siècle, la guerre mondiale a éclaté précisément en raison d'une situation incertaine en Europe centrale et d'erreurs commises sur l'équilibre des forces.

Il importe donc à tout prix de voir les choses telles qu'elles sont et de ne laisser aucun doute à l'adversaire sur les limites qu'il ne pourrait transgresser. Le Président l'a déjà fait savoir à Moscou par ses déclarations publiques et par la voie de la diplomatie.

L'on examine actuellement à Washington, face à une situation qui peut empirer d'un moment à l'autre ce qu'il conviendrait de faire. Après avoir pris contact au cours de cette semaine avec les principaux représentants du Sénat et de la Chambre, le Président estime qu'il n'appartient pas aux États-Unis seuls de faire les efforts de mise en garde et de renforcement de leur dispositif qui s'imposent. Durant la crise de Berlin de 1961, les Américains à eux seuls ont assumé presque toutes les responsabilités. Ils ne donneront pas suite à cet effort cette fois-ci si les Européens « indolents et divisés » n'estiment pas que c'est leur propre sécurité qui est principalement en jeu. L'opinion du Congrès est catégorique sur ce point et le Président qui croit à la valeur des efforts collectifs plutôt qu'aux vertus d'une protection américaine derrière laquelle tous s'abritent, partage ce point de vue.

Le gouvernement des États-Unis étudie néanmoins à l'heure actuelle ce qu'il peut faire sur le plan militaire et l'étude se poursuit. La crise ne paraîtra vraiment en voie de s'apaiser que lorsque les troupes russes auront commencé leur mouvement de retrait de Tchécoslovaquie. Or ce mouvement n'est pas ébauché, pas même des villes vers les campagnes.

Il importe de plus de savoir ce que les Européens peuvent et veulent faire. Pour cela il faut une consultation. Le président Johnson ne songe à rien de dramatique et il n'a pas en vue d'emblée une rencontre au sommet. Mais des propositions vont être faites pour organiser cette consultation et coopération entre alliés. À la différence du gouvernement français, le gouvernement des États-Unis n'estime pas que la paix peut être maintenue en Europe sans unité. Face à un bloc que l'action soviétique va peut-être reconstituer en Europe de l'Est, il ne s'agit pas à l'Ouest de donner l'impression que prévalent les formules d'ordre dispersé.

M. Rostow s'est lancé alors dans une longue explication sur les accords de Yalta. Ce ne sont pas ces accords, comme on le dit à Paris, qui ont amené à la constitution des blocs, mais c'est au contraire leur violation du fait soviétique qui a créé la situation existante en Europe depuis 1948. Dès qu'il a accédé à la présidence, M. Truman avait exigé de M. Molotov le respect des accords de Yalta, en ce qui concernait des élections libres en Pologne. Il n'a pas pu aller jusqu'à l'ultimatum car les États-Unis avaient commencé leur désarmement et l'Europe était trop affaiblie. Quelques mois plus tard dans les affaires d'Azerbaïdjan, le président Truman avait adopté l'attitude énergique qui s'imposait et les Russes avaient alors cédé.

J'ai dit à mon interlocuteur que la division de l'Europe dont nous souffrions actuellement était néanmoins due à l'ensemble des accords de cette guerre, accords auxquels nous n'avions pas participé, ainsi qu'à la transformation progressive des zones de délimitation militaires en véritables frontières politiques. Les Américains s'étaient accommodés d'une situation qu'ils avaient malgré tout contribué à créer. Reconstituer un bloc à l'Ouest au moment où celui de l'Est avait donné des signes de désarroi ferait disparaître les espoirs de détente qui seule pouvait permettre de revenir à une situation normale.

À cet égard, M. Rostow m'a dit être devenu pessimiste sur les possibilités de détente. En Europe, comme aux États-Unis on avait abordé trop longtemps selon lui cette idée « avec naïveté ». Ce n'était pas des accords culturels, économiques ou des conversations qui permettraient à cette détente d'éclore soudain. Dès la mort de Staline, il avait prévu l'effondrement de l'Empire soviétique et il y croyait toujours. Mais cette période de désagrégation était dangereuse et d'autre part la véritable détente ne pourrait apparaître dans des régimes du type communiste qu'après de très grandes difficultés.

J'ai indiqué que pour notre part nous n'avions jamais dit que la détente s'installerait sans une période de hauts et de bas, encore faudrait-il se montrer décidé à la rechercher. N'était-ce pas la politique américaine et le président ne cherchait-il pas un contact direct avec les Russes ne serait-ce que sur la question des fusées anti-fusées ?

M. Rostow m'a répondu qu'il était exact qu'à Glassboro en juillet 1967, le président Johnson avait proposé à M. Kossyguine l'ouverture de conversations à ce sujet et l'envoi immédiat de M. McNamara, alors secrétaire à la Défense, à Moscou. Les Russes sans jamais refuser avaient tergiversé.

La crise tchèque rendait maintenant improbable l'ouverture prochaine de conversations de ce genre. Le Président s'était beaucoup durci sur ce point. Au moment où je parlais à M. Rostow il le faisait d'ailleurs savoir dans une conférence de presse improvisée.

L'heure était à la vigilance et aux consultations, a poursuivi M. Rostow. La détente restait le but à atteindre mais pas avant que les conditions actuelles ne se soient modifiées. On espérait beaucoup à Washington que le gouvernement français, dont on avait tant regretté le départ de l'OTAN, en mars 1966, ne ferait pas défaut dans les circonstances actuelles. J'ai redit à M. Rostow, comme hier à M. Thompson, que tout autant que les

États-Unis nous avions condamné l'intervention, demandé le départ des troupes russes de Tchécoslovaquie mais j'ai dit aussi que la voie vers laquelle on paraissait s'orienter à Washington pouvait contribuer à ressouder l'unité compromise du camp socialiste et opposer à nouveau bloc à bloc. Encore souhaiterions-nous savoir ce que, du côté américain l'on désirait exactement et ceci déterminé, par quels moyens on comptait y parvenir.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

189

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4805 à 4807. *Washington, le 6 septembre 1968.*

Pour le Ministre. Sans distribution. (*Reçu* : le 7 à 03 h. 54).

Les réactions américaines aux diverses déclarations qui ont précisé la position française vis-à-vis de la Tchécoslovaquie au cours des dernières semaines m'amènent à faire les remarques suivantes.

La référence aux accords de Yalta irrite certains fonctionnaires, ce qui serait de peu d'importance, mais donne aussi à certains l'impression que nous voulons insinuer par là que les Etats-Unis ont une responsabilité plongeant loin dans le passé dans l'évolution de la crise tchécoslovaque. D'autre part, lorsque nous parlons d'une politique de désengagement des blocs l'on en infère ici qu'allant plus loin qu'au moment de notre prise de position en mars 1966 lors de notre sortie de l'OTAN, nous ne nous considérons plus liés par une alliance et que même face à une menace nous entendons agir isolément.

Enfin sans nous inviter formellement (mon télégramme no 4798 à 4804[1]), on attend de voir quel sera notre comportement à l'égard des réunions à divers échelons suggérées par les Américains dans le cadre du Conseil atlantique.

Le président des États-Unis témoigne brusquement d'un intérêt nouveau pour les questions de l'Europe. Sans exagérer les choses, l'on nous prête une nouvelle fois des arrière-pensées et pour un peu on mettrait en doute la sincérité de notre attachement à la solidarité occidentale.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

[1] Dans ce télégramme non reproduit daté du 6 septembre 1968, immédiat, M. Lucet informe Paris de l'intention du gouvernement américain, en raison de la crise tchécoslovaque, de procéder avec ses alliés à une réflexion commune sur le rôle que pourrait avoir à jouer l'OTAN, notamment sur l'éventuelle réorientation de sa politique à l'avenir. Washington envisage de susciter à cet effet une réunion à Bruxelles pour préparer une rencontre des ministres des Affaires étrangères à New York, en marge de l'Assemblée générale des Nations unies. Mais les États-Unis n'ont encore rien décidé et procèdent pour l'instant à des sondages y compris auprès de la France, bien qu'elle ne fasse pas partie du Comité des plans de défense.

190

M. DE SCHONEN, AMBASSADEUR DE FRANCE EN ZAMBIE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 431/AL[1]. *Lusaka, 7 septembre 1968.*

L'obsession de l'indépendance[2] domine la politique étrangère de la Zambie qui conserve un fort mauvais souvenir de la colonisation britannique et qui sent peser sur ses frontières la menace de pays dominés par des minorités blanches. Ceci amène le gouvernement de Lusaka à réduire sur le plan intérieur la place prépondérante occupée jusqu'ici par les intérêts britanniques et à tenter de desserrer l'étau des régimes racistes, toujours bien armés, qui l'environnent.

Aussi longtemps que les deux puissantes exploitations de cuivre du pays, *l'Anglo-American* et la *Roan Selection Trust* relèveront des Anglo-Saxons, l'influence de la *City* pèsera sur les affaires publiques, bien que la politique de diversification actuellement suivie avec obstination dans le choix de nouvelles entreprises et dans l'origine des aides commence à donner à l'économie zambienne un aspect nouveau. Ainsi l'exploitation du charbon[3] est-elle confiée à des Français, le barrage de Kafue à des Yougoslaves, l'usine d'engrais à des Japonais, l'usine textile à des Belges et à des Suisses, le pipe-line à des Italiens etc.

Sur le plan international, ce souci d'indépendance conduit la Zambie à adopter une politique de non-engagement, la profonde méfiance entretenue à l'égard des grandes puissances s'étendant même aux petites nations et à des pays voisins et amis tels que le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda. Si ces derniers ne parviennent pas à entraîner la Zambie dans leur Communauté économique est-africaine[4], c'est que le gouvernement de Lusaka ne se résigne pas à abandonner au bénéfice de cet organisme une parcelle de sa souveraineté nationale.

Une très grande ambition anime d'ailleurs les dirigeants zambiens qui connaissent la richesse exceptionnelle de leur pays et qui, placés à la frontière de l'Afrique libre et des territoires restés sous la domination des Blancs, s'estiment investis de la mission morale de libérer leurs frères noirs vivant au Sud du Zambèze. Cet idéal s'ajoutant à la peur d'un encerclement des régimes racistes qui ne cherchent certainement pas à aider la Zambie, donne à la politique de Lusaka ce dynamisme et cette âpreté qui ne manquent pas de surprendre et va jusqu'à heurter les plus favorables.

[1] Cette dépêche est intitulée : « La politique étrangère de la Zambie et les relations franco-zambiennes. »

[2] L'indépendance de la Zambie est proclamée le 24 octobre 1964.

[3] La société française Venot Pic obtient le marché pour l'installation du lavoir à charbon dans le gisement de Siankandoba découvert en 1966, pour une somme de trois millions de dollars.

[4] Le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie signent le 6 juin 1967 à Kampala un traité instituant une communauté économique est-africaine. Le traité constitue la mise en application des décisions prises au cours de la conférence d'Arusha le 1er décembre 1967.

La déclaration unilatérale d'indépendance de la Rhodésie[1] devait aggraver les choses puisqu'elle justifiait le sentiment de crainte inspiré par les Blancs et encourageait à la fois une plus grande solidarité africaine et une action plus directe contre les autorités de Prétoria ou de Salisbury.

Pour sa part, le président Kaunda[2] s'est efforcé d'assurer à l'Afrique son unité an contribuant à l'élimination des facteurs de division tel que l'affaire des mercenaires[3] ou le problème frontalier opposant la Somalie au Kenya[4]. Il est toujours prêt à proposer ses bons offices et l'autorité morale dont il bénéficie sur tout le continent donne un certain prestige à la Zambie. Il apporte à cette tâche une dévotion pour l'Afrique et un humanisme qui l'ont précisément amené à s'indigner des atrocités dont étaient victimes les populations du Biafra et à reconnaître l'indépendance de ce territoire[5].

L'appui apporté aux mouvements nationalistes présente des conséquences plus sérieuses. Le président Kaunda ne cherche pas à s'esquiver sur ce point et il se plairait même à souligner les risques très prochains d'une guerre à la fois raciste et idéologique dans le sud du continent puisque la Russie ou la Chine y prendrait sans doute part. Il ne nie pas le passage à travers la Zambie de combattants armés, équipés, entraînés, endoctrinés, par les puissances communistes. « Je n'ai ni le droit moral, affirme-t-il, ni le droit politique de les condamner. » Il ajoute : « les nationalistes africains déterminés à se libérer du racisme se sont tournés du côté de l'Occident pour obtenir un appui, ils ont été rejetés, Aujourd'hui ils reçoivent des armes, de l'entraînement de la seule partie du monde où ils sont acceptés. Sur cent Africains entraînés à l'Est, cinq reviennent communistes convaincus. Ainsi les gouvernements minoritaires contribuent à introduire dans leur propre pays, les idéologies auxquelles ils devraient s'opposer ».

La Zambie, il faut le reconnaître, témoigne d'une grande prudence dans l'aide qu'elle apporte aux « combattants de la liberté »[6]. Non seulement les autorités surveillent de très près l'activité des mouvements nationalistes ayant leur siège à Lusaka, mais elles n'accordent que le droit de passage aux groupes armés, pourraient-elles d'ailleurs y faire obstacle, et se refusent à toute implantation sur leur territoire de camps d'entraînement. Ceci tient au fait que le président Kaunda est opposé par principe à l'usage de la force

[1] Ian Smith, Premier ministre de la Rhodésie du Sud, proclame unilatéralement l'indépendance de la Rhodésie le 11 novembre 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 259 et 310.

[2] Le Dr Kenneth David Kaunda est Premier ministre de la Rhodésie du Nord, puis président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[3] Des mercenaires venant de la République démocratique du Congo se sont réfugiés en Zambie, voir *D.D.F.*, 1968, nos 11 et 282.

[4] La Somalie revendique le Nord-Est du Kenya. Les relations commerciales entre les deux pays sont interrompues le 24 juin 1966.

[5] Le 20 mai 1968, le président Kaunda reconnaît l'indépendance du Biafra. Voir le télégramme nº 615 en provenance de Lusaka et la dépêche de Lusaka nº 275/AL respectivement des 20 et 24 mai 1968, non reproduits.

[6] Les « combattants de la liberté » sont des opposants au régime de Ian Smith, ils établissent des camps d'entraînement en Zambie d'où ils pénètrent en Rhodésie du Sud, ce que dément le président Kaunda qui admet seulement l'existence de camps de transit. Voir le télégramme de Lusaka nº 724 du 25 juillet 1968, non publié.

et qu'il veut éviter les désordres que provoquent inévitablement ces combattants. La nécessité de ménager le Portugal, la Rhodésie, l'Afrique du Sud, constitue toutefois le motif essentiel de l'attitude de Lusaka car l'ensemble de l'activité économique de la Zambie se trouve dans la dépendance des chemins de fer ou des ports de ces pays. C'est précisément pour bénéficier de la liberté indispensable à la poursuite d'une politique nationale exempte de ces contraintes, que le président Kaunda tient à obtenir son indépendance énergétique en produisant le charbon et l'électricité nécessaire à l'exploitation des mines de cuivre du *Copperbelt* comme il tient à disposer de ses propres liaisons extérieures en construisant, avec l'aide de la Chine, le chemin de fer de Dar-es-Salaam à Lusaka, les Occidentaux ayant estimé que cet ouvrage ne présentait aucune rentabilité.

Le problème des relations de la France avec l'Afrique du Sud est examiné à Lusaka dans cette atmosphère de crainte et d'hostilité à l'égard de Prétoria. Pour le président Kaunda, le fait de livrer des armes à un pays implique que l'on approuve sa politique et les traditions libérales de la France, le succès de sa décolonisation, la solution apportée par le général de Gaulle à l'affaire d'Algérie, lui paraissent en contradiction avec l'appui militaire que nous accordons à ce régime de minorité. Au cours de sa récente visite à Londres[1] il a été jusqu'à rappeler que les Africains avaient combattu auprès des Blancs contre le racisme et l'hitlérisme et il a souligné que les Verwoerd[2] et les Vorster[3], bien que condamnés à la prison entre 1940 et 1944 pour leurs activités nazies, sont aujourd'hui les meilleurs alliés des Occidentaux.

À cet aspect moral, s'ajoute un facteur stratégique, l'effort de réarmement poursuivi par l'Afrique du Sud étant interprété par le Chef de l'État zambien comme une menace d'agression pesant sur l'ensemble de l'Afrique australe. À ce point, il convient de souligner que le retrait l'an dernier de la Grande-Bretagne à l'Est de Suez[4] ainsi qu'au Sud[5], a créé un vide. Si le gouvernement de Londres pouvait être considéré jusque-là comme un recours, un arbitre éventuel, en cas de conflit dans cette région, l'affaire de Rhodésie a mis fin à de telles illusions. La seule puissance dominant reste l'Afrique du Sud face à des pays noirs en voie de développement, disposant d'armées de parade et se sentant à la merci des autorités de Prétoria.

Que la France favorise ce déséquilibre au profit d'un régime pratiquant un système de discrimination suranné, trouble profondément le président

[1] Après sa visite en Scandinavie, au départ de juillet, le président Kaunda séjourne à Londres du 16 au 20 juillet. M. Wilson lui promet une aide, dès que la situation le permettra, pour dédommager la Zambie des pertes subies du fait des sanctions imposées à la Rhodésie. Il se serait également montré favorable à la livraison de missiles à la Zambie.

[2] Le Dr Hendrik Verwoerd est Premier ministre d'Afrique du Sud depuis septembre 1958 jusqu'à son assassinat en septembre 1966.

[3] Balthazar Johannes Vorster, est Premier ministre d'Afrique du Sud depuis septembre 1966. Comme le Dr Verwoerd, auquel il succède, il mène une politique d'*apartheid*.

[4] Allusion à la déclaration de Sir Harold Wilson annonçant que la Grande-Bretagne décide de ne plus avoir dorénavant d'intérêt stratégique à l'est de Suez.

[5] La Grande-Bretagne renonce en 1967 au protectorat sur Aden et retire ses troupes du territoire. Celui-ci, qui formait avec les Sultanats du protectorat britannique, la Fédération d'Arabie du Sud, accède à l'indépendance le 30 novembre 1967.

Kaunda qui voudrait être l'ami de l'Occident mais qui voit là une sorte de désaveu de notre part à la cause de l'égalité raciale. Il paraît d'autant moins sensible à la distinction entre armes de répression et armes de défense extérieure que nos *Alouette* survolent sans cesse le Zambèze à la recherche de « combattants de la liberté » s'infiltrant en Rhodésie et qu'il sait que les sous-marins commandés en France constituent la seule arme susceptible d'être opposée à la seule sanction efficace contre l'Afrique du Sud, celle du pétrole.

Ces derniers mois notre position lui est apparue mériter d'autant plus d'attention que l'affaire du Biafra[1] nous a amenés à manifester beaucoup de prudence pour tout ce qui touche l'Afrique et beaucoup de réticence pour toute livraison éventuelle d'armements.

Peu après son accession à l'indépendance, le gouvernement zambien s'était déjà préoccupé du problème des ventes d'armes à l'Afrique du Sud et dès 1965 il adressait une note au gouvernement français pour lui faire part de ses graves préoccupations. À la suite d'une seconde démarche, nous avons répondu en rappelant la déclaration faite par le représentant français à l'ONU lors du vote de la résolution recommandant l'arrêt des fournitures d'armes à l'Afrique du Sud ; il avait en effet souligné l'intention de la France de conserver toute sa liberté d'action en ce qui concerne les armes de défense extérieure.

Le problème a repris un caractère aigu à la fin de l'an dernier lorsque M. Wilson refusa pour la Grande-Bretagne de très importantes commandes d'armes de Prétoria[2]. Aussitôt, les organes de la *City* prétendirent que la France en serait finalement la bénéficiaire et l'inquiétude s'empara du gouvernement zambien tandis que les journaux de Lusaka se livraient à une violente campagne contre notre pays et contre le général de Gaulle. Le président Kaunda annonça alors qu'il avait écrit au Chef de l'État français pour lui faire part de la gravité d'un tel état de chose. Depuis lors la situation est restée incertaine, la réponse du général de Gaulle[3] ayant laissé quelque espoir et le gouvernement de Lusaka cherchant à éviter une rupture en attendant que le président Kaunda puisse expliquer à l'Élysée, avec toute sa puissance de conviction, les risques d'explosion que le maintien au sud du Zambèze de régimes de discrimination raciale est susceptible d'entraîner.

Une certaine propagande contre la France s'est néanmoins développée à ce sujet et, notamment, une résolution nous condamnant a été votée à

[1] Au sujet du Biafra, voir *D.D.F.*, 1968-I et II, Nigeria.

[2] Le 14 décembre 1967 Sir Harold Wilson, Premier ministre du Royaume-Uni, déclare à la Chambre des Communes qu'il refuse de lever l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud.

[3] Le 22 janvier 1968, le président Kaunda écrit au général de Gaulle une lettre dans laquelle il exprime l'inquiétude de la Zambie au sujet des livraisons d'armes pour 200 millions de livres à l'Afrique du Sud, dont il redoute la menace, tandis que la Grande-Bretagne n'envoie plus d'armes dans ce pays (voir télégramme n° 139 de Lusaka du 27 janvier 1968, non reproduit). Le 19 février 1968 le général de Gaulle répond que tout matériel qui pourrait servir à la répression est exclu des livraisons et il invite le président Kaunda à se rendre à Paris. Voir *D.D.F.*, 1968-I, nos 74, 336 et 395.

l'unanimité au début de l'année par toutes les nations membres de l'OUA, même par les États francophones, lors de la réunion à Addis-Abeba des ministres des Affaires étrangères[1]. Au mois d'avril dernier, M. Massemba-Debat[2] indiquait d'ailleurs au conseiller de cette ambassade[3] les difficultés qu'il avait rencontrées à écarter une autre résolution concernant les mêmes faits lors de la réunion des chefs d'État des pays de l'Afrique centrale et orientale[4]. Cette propagande risque de s'amplifier et de gagner les Nations unies.

Prévoyant pour les prochaines années les conséquences les plus sombres à l'activité des mouvements nationalistes d'Afrique du Sud ainsi qu'à la présence des Chinois s'implantant, pour construire le chemin de fer, à la charnière du monde libre et du monde de l'*apartheid*, le président Kaunda attache, comme on peut l'imaginer, la plus haute importance à sa visite à Paris. Que faut-il attendre d'ailleurs des autres puissances ? Les relations avec les États-Unis manquent de cordialité du fait du problème noir mais surtout du fait de la guerre du Vietnam, ses rapports avec la Grande-Bretagne comme avec le *Commonwealth* sont devenus stériles, l'Allemagne est restée, par tradition, l'ennemie de 1940, et les puissances du bloc communiste proposent une amitié qui paraît empoisonnée.

Sans la France, ce tableau est peu encourageant pour le président Kaunda qui tient cependant à éviter, quoiqu'il arrive, à ce que les régimes de Salisbury et de Prétoria ne fassent pas du racisme une institution que l'Afrique se résignerait à accepter. Il souhaite que ces régimes prennent, sous la pression de la conscience mondiale, des engagements pour l'avenir et il voudrait que l'attitude française vis-à-vis de Prétoria ne justifie pas toutes les complaisances des puissances occidentales à l'égard du régime de discrimination raciale existant en Afrique du Sud. L'*apartheid* régnant dans ce pays comme aux États-Unis est, à son avis, d'origine anglo-saxonne et seule la France est en conséquence susceptible d'apporter toute la compréhension nécessaire à une situation qui lui paraît aussi insupportable qu'indigne de notre époque.

(*Afrique-Levant, Zambie, Relations avec la France*)

[1] La dixième session ordinaire des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine (ou OUA) se tient à Addis-Abeba du 20 au 24 février 1968. La résolution CM/142(X) « condamne énergiquement les pays de l'Otan en particulier la République fédérale d'Allemagne, l'Italie et la France qui continuent à vendre à l'Afrique du Sud du matériel militaire ou à l'aider à produire des armes, des munitions et des gaz toxiques en violation des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies et du Conseil de sécurité ».

[2] M. Alphonse Massemba-Debat est président de la République du Congo-Brazzaville, ministre des Armées, depuis le 24 décembre 1963.

[3] M. Louis Worms est premier secrétaire à l'ambassade de France à Lusaka, il fait fonction de conseiller.

[4] La Conférence des chefs d'État d'Afrique du Centre et de l'Est se tient à Kampala du 15 au 17 décembre 1967.

191

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4941 à 4946. *Bonn, 9 septembre 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 45).

Au cours d'une conversation avec l'un de mes collaborateurs, un des experts du parti social-démocrate pour les pays communistes, qui exerce aussi les fonctions de directeur d'une des chaînes de radio de la République fédérale, a, de lui-même, admis que les Allemands avaient une part de responsabilité dans le déclenchement de l'intervention russe en Tchécoslovaquie. Ils ne s'étaient pas tous montrés suffisamment prudents. Les hommes d'affaires et un certain nombre d'hommes politiques avaient cru le moment venu de se manifester à Prague[1]. Le voyage de M. Blessing était bien loin d'être un cas isolé. Cette agitation avait renforcé les inquiétudes des Soviétiques.

Notre interlocuteur était frappé par l'importance de la répercussion que l'événement[2] avait produite en Allemagne occidentale. À tort ou à raison, une atmosphère de panique s'était répandue dans le pays. On s'était tourné vers les alliés, dans l'attente de déclarations faites pour rassurer. On pensait, plus que jamais, à l'Europe politique. On s'interrogeait sur la défense. Le dirigeant social-démocrate nous a dit qu'il en arrivait à réfléchir à des idées lancées autrefois par M. Strauss[3], bien qu'il ne se soit jamais trouvé jusqu'à présent sur la même longueur d'onde que le président de la CSU. Un fait était certain : un grand trouble avait saisi les esprits. Les Allemands ressentaient un besoin confus de sécurité, sans trop savoir, pour beaucoup d'entre eux, comment parvenir à leurs fins.

D'entretiens récents avec des représentants polonais et roumains, l'expert de la SPD pour l'Europe orientale tirait des conclusions sévères pour les Tchèques. Les dirigeants de Prague n'avaient pas d'envergure. Ils s'étaient

[1] Allusion aux séjours à Prague de Karl Blessing, président de la *Deutsche Bundesbank* (Banque fédérale allemande), de Walter Scheel, membre du SPD (parti social-démocrate), ministre fédéral de la Coopération économique de 1961 à 1966, invité par l'Académie socialiste de Prague, qui se sont rendus en Tchécoslovaquie au cours du mois de juillet 1968.

[2] L'invasion de la Tchécoslovaquie dans la nuit du 20-21 août 1968 par les forces armées de cinq des pays membres du pacte de Varsovie.

[3] Franz Josef Strauss est depuis 1961 président de la CSU (Union chrétienne sociale en Bavière), présente en Bavière seulement, qui forme au *Bundestag* avec l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU), présente dans tous les *Länder*, sauf en Bavière, le groupe parlementaire commun CDU/CSU. Franz Josef Strauss est depuis 1949 député au *Bundestag*, ministre fédéral avec attributions spéciales en 1953, devient en 1955 ministre fédéral chargé des Questions nucléaires, ministre fédéral de la Défense de 1956 à 1963 et à ce titre dirige la création de la *Bundeswehr*, l'armée fédérale. Il est partisan de la nucléarisation de l'armée et d'une coopération accrue entre les armées française et allemande. Écarté de toute fonction ministérielle de 1963 à 1966, il est nommé ministre fédéral des Finances le 1er décembre 1966.

laissé déborder. Les Russes avaient sans doute compris, dès les rencontres de Cierna[1] et de Bratislava[2], à qui ils avaient à faire.

Les visites de Tito[3] et de Ceausescu[4] avaient ajouté une maladresse aux précédentes. Selon les propos de l'un de ses correspondants polonais, les erreurs commises en Tchécoslovaquie, aussi bien par les Russes que par les Tchèques eux-mêmes, auraient pour effet de compromettre, pendant plusieurs années, le mouvement de rénovation et d'ouverture sur les vrais problèmes qui commençaient à se produire dans les partis communistes. Un vent d'orthodoxie allait souffler un peu partout.

Sur un plan plus limité, le dirigeant social-démocrate s'est montré pessimiste quant aux suites que la crise tchèque aurait en République fédérale aux prochaines élections législatives. La SPD courait à la catastrophe : dans les circonstances actuelles elle se demandait si elle atteindrait 30 % des suffrages au lieu des 40 % obtenus en 1965.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

192

M. DE COURSON DE LA VILLENEUVE, AMBASSADEUR DE FRANCE À KINSHASA, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1375/AL[5]. *Kinshasa, 9 septembre 1968.*

Dans son dernier discours, le 30 juin[6], à l'occasion du 8e anniversaire de l'Indépendance du Congo, le général Mobutu avait annoncé, avec la promesse d'élections législatives et présidentielles en 1970, et l'évocation de la promulgation d'un code des investissements, sa décision « d'entamer un grand dialogue national avec les forces vives du pays » et de procéder à une réorganisation générale dans les domaines politique, administratif, judiciaire et social.

[1] Les entretiens entre les représentants des partis communistes tchécoslovaque et soviétique s'ouvrent le 29 juillet à Cierna-Nad-Tisou, grande station ferroviaire de triage, aux abords de la frontière. La composition des deux délégations (treize membres pour les Soviétiques, seize pour les Tchécoslovaques) et quelques commentaires autour de cette rencontre sont transmis par les télégrammes de Prague nos 1833 à 1837 et 1851 à 1854, des 29 et 30 juillet, non repris. Le communiqué soviéto-tchécoslovaque du 1er août est publié dans *Documents officiels*, Secrétariat général du Gouvernement, direction de la Documentation, nos 33-34-35 du 19 août 1968.

[2] La conférence de Bratislava se tient le 3 août 1968, elle se termine par la publication d'une longue déclaration, réaffirmant les thèses traditionnelles des partis communistes en matière de politique étrangère.

[3] Le maréchal Tito se rend en Tchécoslovaquie du 9 au 12 août.

[4] Le président Ceausescu arrive à Prague le 15 août, pour la signature du nouveau traité d'amitié roumano-tchécoslovaque.

[5] Cette dépêche, signée de M. Tanguy de Courson de la Villeneuve, ambassadeur à Kinshasa depuis mars 1968, est sous-titrée : *Politique intérieure du général Mobutu*.

[6] Le message à la nation du général Mobutu est transmis par la dépêche de Kinshasa nº 987/AL du 2 juillet 1968.

Depuis lors, il poursuit avec continuité et au prix de risques calculés l'exécution de ce programme dont les buts généraux sont l'effort vers l'unité, voire l'unanimité nationale, la consolidation du pouvoir central et l'extension de son exercice effectif dans toutes les provinces.

Dès la semaine qui a suivi les festivités, le Chef de l'État congolais a montré son désir de ramener dans la communauté des personnalités de la vie politique congolaise, évincées depuis son accession au pouvoir en novembre 1965. Les ministres en exercice ont été, à quelques exceptions près, écartés par principe du bureau politique du Mouvement populaire de la Révolution et remplacés par seize politiciens qui avaient, à des degrés divers, joué un rôle dans le passé, au sein des anciens partis ou des gouvernements de M. Tshombé[1] ou de M. Adoula[2], tel le Président de la Chambre des Députés dissoute, M. Kimpiobi[3], qui avait envisagé en mai 1967, à la création du MPR, de fonder un parti d'opposition avec des membres de l'Abako[4] et du MNC/Lumumba[5] ; tel encore M. Delvaux[6], ancien ministre, qui contresigna avec le président Kasavubu[7] la révocation de Patrice Lumumba.

En même temps, démis de ses fonctions « pour des manquements graves incompatibles avec les objectifs du nouveau régime », M. Mungul Diaka, ministre de l'Éducation nationale[8], ancien et fidèle compagnon de Lumumba, ancien ministre résident en Belgique, pionnier du MPR, a été remplacé par M. Kithima, ministre du Travail, syndicaliste intelligent et travailleur, ancien secrétaire général du MNC Lumumba pour Léopoldville.

Cette ouverture était équilibrée. Le Chef de l'État, qui a conservé la direction du bureau politique, y a maintenu quatre de ses ministres à qui va sa confiance : M. Bomboko[9], ministre des Affaires étrangères, M. Tshi-

[1] Moïse Tshombé (10 novembre 1919-29 juin 1969), ancien président de la province sécessionniste du Katanga (1960-1963), puis Premier ministre du 1er juillet 1964 au 13 octobre 1965, accusé de trahison par Joseph Mobutu, il s'exile en Espagne, condamné à mort par défaut, enlevé le 30 juin 1967 par suite du détournement de son avion sur Alger, il emprisonné jusqu'à sa mort en 1969.

[2] Cyrille Adoula a été le Premier ministre de la République du Congo-Léopoldville (ensuite République démocratique du Congo-Kinshasa) du 2 août 1961 au 30 juin 1964, puis ambassadeur de la République démocratique du Congo à Bruxelles et à Washington.

[3] M. Yvon Kimpiobi, élu député en 1960, président de la Chambre des députés depuis lors jusqu'à la dissolution de celle-ci en 1967. Il est depuis juin 1968 membre du bureau politique du Mouvement populaire de la Révolution (MPR), parti unique, fondé en 1967 par le général Mobutu.

[4] ABAKO ou Alliance des Bakongos, premier mouvement politique indépendantiste constitué par l'une des ethnies peuplant le Congo alors colonie belge. Le premier dirigeant en est Joseph Kasavubu.

[5] MNC/LUMUMBA, Mouvement national congolais fondé par Patrice Lumumba le 5 octobre 1958. Ce parti a eu un rôle important à la fin des années 1950 lorsqu'il était dirigé par Patrice Lumumba, le premier Premier ministre de la République du Congo du 23 juin à septembre 1960, arrêté le 2 décembre 1960, il est assassiné le 17 janvier 1961.

[6] Albert Delvaux, député de Léopoldville depuis avril 1965, ancien ministre des Travaux publics dans le gouvernement Kimba en 1965.

[7] Le 5 septembre 1960.

[8] M. Mungul Diaka est démis de ses fonctions de ministre de l'Éducation nationale le 6 juillet 1968, il est remplacé à ce poste par M. Kithima.

[9] Justin Bomboko, ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Lumumba (juin 1960), les premier et second gouvernements Ileo (septembre 1960 et février 1961) puis dans le gouvernement

sekedi[1], ministre de l'Intérieur, M. N'Singa[2], ministre de la Justice et Mme Lihau-Kanza[3], ministre des Affaires Sociales.

C'est dans une atmosphère de détente et de bonne volonté que le général Mobutu a reçu pendant quatre semaines, tour à tour, les représentants des Corps Constitués : les Églises, les Syndicats, les Chambres de Commerce, les Universités, les Administrations Centrales et Provinciales, la Presse, les Chefs Coutumiers, les Entreprises Parastatales, l'Armée ; en tout dix-huit délégations en 136 heures d'audience.

Cet effort d'attention et de compréhension paraît avoir eu d'heureux effets.

Le caractère privé, et à certains égards très africain, de ces entreprises a rapproché le Chef de l'État des notables, qui n'ont pas hésité d'ailleurs, à l'occasion, à exprimer des doléances, difficiles ou dangereuses à formuler en public (des étudiants ont été arrêtés pour avoir diffusé le mémorandum préparé pour l'audience présidentielle). Il a pris une conscience plus nette de leurs préoccupations sans passer par le truchement de son entourage. Il s'est mieux fait connaître et apprécier. Certains membres européens de la Chambre de Commerce n'ont pas caché leur surprise devant la connaissance approfondie des dossiers dont a fait preuve le Président.

À la fin de ces consultations, le général Mobutu, après deux jours de retraite sur le fleuve, a procédé à un remaniement ministériel[4] (seize permutations, deux sorties, deux entrées) présenté comme le fruit des réflexions qu'elles lui avaient inspirées, « dans le souci de nommer à chaque poste les hommes les plus compétents ». M. Bomboko, ministre des Affaires étrangères, s'est vu adjoindre un second secrétaire d'État, tandis que M. Nendaka[5], personnalité la plus influente avec M. Bomboko, a quitté les Transports pour remplacer M. Mushiete[6] aux Finances. M. Tshisekedi, de l'Intérieur, a permuté avec M. N'Singa, à la Justice.

Adoula (août 1961-juin 1964). Il est élu député en juin 1965. Le 20 décembre 1966, il reste ministre des Affaires étrangères lorsque le général Mobutu supprimant le poste de Premier ministre devient chef du gouvernement. Il reste à la tête de la diplomatie congolaise jusqu'au 1er août 1969 après être devenu le 5 mars 1969 l'un des quatre ministres d'État.

[1] Etienne Tshisekedi est confirmé ministre de l'Intérieur le 20 décembre 1966 lorsque le général Mobutu prend la tête du gouvernement. Il reste ministre de l'Intérieur jusqu'au 16 août 1968, date à laquelle il devient ministre de la Justice.

[2] Joseph N'Singa, secrétaire d'État à l'Intérieur (1965), secrétaire d'État à la Justice (1966), ministre de la Justice (14 septembre 1966), membre du bureau politique du Mouvement populaire de la Révolution (MPR) (octobre 1967), ministre de l'Intérieur depuis le 16 août 1968.

[3] Madame Sophie Lihau-Kanza est ministre des Affaires sociales depuis le 31 octobre 1966 et membre du bureau politique du MPR depuis le 13 octobre 1967.

[4] Les 16-17 août 1968. La composition du gouvernement congolais est transmise par la dépêche de Kinshasa n° 1305/AL du 19 août 1968, non publiée.

[5] Victor Nendaka, ancien ministre de l'Intérieur du 17 juillet au 28 novembre 1965, puis ministre des Transports du 28 novembre 1965 au 16 août 1968 date à laquelle il est nommé ministre des Finances.

[6] Paul Mushiete, ancien ambassadeur du Congo à Paris (1964), ancien ministre de l'Économie nationale (1966), ministre des Finances depuis octobre 1967, devient ministre du Tourisme et de la Culture lors du remaniement ministériel du 16 août 1968.

Quant aux deux nouveaux ministres, ils ont une expérience ancienne : M. Alphonse Ilunga a retrouvé le portefeuille des Travaux publics qu'il avait déjà tenu dans les gouvernements Lumumba, Ileo et Adoula, et le ministre des terres, mines et énergie, M. Okuka, est l'ancien chef du Cabinet de M. Delvaux.

D'autres mesures annoncées ont suivi : la création de la Cour Suprême de Justice prévue par la Constitution, à la fois Cour de Cassation et Conseil d'État, et un mouvement général des magistrats.

Les nominations, sorties juste après le remaniement, avaient été préparées par M. N'Singa qui avait par là commencé la réorganisation des provinces, à laquelle il s'est attaché dès son installation au ministère de l'Intérieur.

Le ministre a annoncé aux gouverneurs réunis à Kinshasa son intention de lutter contre le tribalisme et de renforcer la prédominance du gouvernement central au détriment des vestiges de l'autonomie locale, proscrite par la législation présidentielle (ordonnance loi d'avril 1967). Il a exposé les réformes ouvertement inspirées du régime qui existait avant l'indépendance et destinées à redonner prestige et autorité aux agents de l'Administration territoriale : unité de commandement à l'échelon provincial, contrôle des déplacements vers la capitale, statut particulier, port de l'uniforme obligatoire, création d'un corps d'inspecteurs d'État, et, dans l'immédiat, permutation des gouverneurs dont aucun ne sert dans sa région d'origine. Parmi les inspecteurs d'État figure M. Manzikala, ex-gouverneur du Katanga remplacé pour ses brutalités, mais ancien Chef du gouvernement de la province orientale et fidèle client de M. Nendaka.

Une dernière mesure spectaculaire restait à prendre pour consacrer le retour dans la communauté nationale des politiciens d'autrefois et désarmer les velléités d'une opposition qui n'avait jamais su s'organiser : la libération des détenus politiques.

Avant d'y recourir, le général Mobutu a pris la précaution de s'assurer la protection de l'ombre de Patrice Lumumba déjà proclamé héros national. Pour la veuve, rentrée au pays à sa prière, il a organisé une étrange cérémonie de levée de deuil à la mode locale. En présence des personnalités civiles et militaires de la Capitale, des gouverneurs de province et du Corps diplomatique, solennellement il a ouvert le bal avec elle, après avoir reçu l'hommage du représentant de la famille qui l'a salué comme le digne et véritable successeur du grand disparu. Quelques jours après, Madame Pauline Lumumba venait lui rendre visite « pour le remercier, a précisé avec gravité l'Agence congolaise de Presse, de tout ce qu'il a fait pour la famille Lumumba, ainsi que pour elle-même et ses enfants ».

Désormais héritier spirituel de Lumumba et tuteur de sa famille, pur de toute opprobre en dépit du rôle qu'il a joué dans l'arrestation et le transfert du héros, le général Mobutu n'a pas hésité, quelques jours plus tard, à libérer M. Godefroy Munongo, ancien ministre du Katanga, cofondateur de la Conakat[1] avec Moïse Tshombé, qui prit livraison de Lumumba à son

[1] CONAKAT, Confédération des Associations du Katanga, parti politique fondé le 11 juillet 1959 à Élisabethville (Katanga) par Moïse Tshombé, issu de la Confédération des Associations tribales du Katanga née en octobre 1958.

arrivée à Elisabethville et joua probablement un rôle actif dans son exécution. M. Munongo était incarcéré depuis le début de 1967.

La clémence du chef de l'État s'est étendue à trois étudiants, dont le président de l'Union générale des Étudiants congolais, organisateurs d'une manifestation anti-américaine au passage du vice-président Humphrey[1] en janvier dernier, et sept syndicalistes, formés à Pékin et à Moscou, coupables de « dépendances idéologiques et financières vis-à-vis de centrales étrangères ».

Ce retour des anciens politiciens qui va jusqu'à la libération d'opposants au régime et de partisans de Moïse Tshombé – prélude peut-être à des décisions à la conférence de l'OUA à Alger[2] – témoigne d'une confiance assez affermie pour accepter des risques. La réorganisation va continuer. La récente création par l'Union nationale des travailleurs congolais d'une Caisse de solidarité ouvrière et paysanne, vise à étendre l'action du syndicat unique jusqu'aux villages de brousse. Le conseil du Travail, en ce moment réuni, prépare une amélioration de la protection sociale. Des modifications dans la structure et la hiérarchie du parti sont attendues.

Les mesures adoptées par le Chef de l'État et le gouvernement paraissent appropriées, en particulier la reprise en mains de l'Administration territoriale qui constitue le préalable à toute action efficace dans l'intérieur. Mais seront-elles appliquées, et apportera-t-on à leur application la ténacité nécessaire ? L'impopularité de certaines décisions laisse présager des difficultés. L'interdiction du cumul de fonctions dans plusieurs sociétés d'État a indisposé ou inquiété les bénéficiaires, sans pour autant les déranger : aucun n'a encore été démis. La peine de mort pour les concussionnaires au-dessus de 100 000 Frs. – prévue par une ordonnance présidentielle, et jamais requise – n'a pas ralenti les trafics. Le banditisme armé sévit dans la capitale et en province, en particulier au Katanga.

L'évacuation des logements de l'État occupés sans titre, pour y accueillir d'ici le 9 septembre les assistants techniques, provoque des résistances. La menace d'expulsions *manu militari* est d'autant plus mal reçue que des exceptions seraient prévues pour les maisons occupées par l'Armée, la Police et la Magistrature. De surcroît, les fonctionnaires, les enseignants surtout, ne sont pas payés, ou le sont avec des retards considérables. Le changement de ministre des Finances, l'arrivée de spécialistes, dont plusieurs Français, la réorganisation en cours des règles de la comptabilité publique symbolisée par un ordinateur en cours d'installation permettront peut-être de remédier à ces désordres.

En tout cas, le Chef de l'État a entrepris une action de longue haleine susceptible de donner, si elle réussit, l'image d'un pays pacifique et propre à attirer la confiance et les capitaux qui la suivent. Il escompte l'appui des hommes qui disposent d'une influence politique de toute origine, récente

[1] Le vice-président américain Humphrey a fait une très brève visite à Kinshasa les 4 et 5 janvier 1968. Sur le déroulement de cette visite, se reporter aux télégrammes de Kinshasa n°s 18 à 21 du 4 janvier, 32 à 38 du 5 janvier et 51 à 55 du 7 janvier, non repris.

[2] Du 13 au 16 septembre 1968.

ou ancienne, tribale ou coloniale, économique ou religieuse et aux yeux desquels il fait miroiter les élections futures. Il se repose toujours sur l'Armée, recours ultime, il mise encore sur quelques jeunes universitaires sans les appeler pour autant au gouvernement, mais il table davantage sur l'appui de cet ancien groupe formé à Binza, voici près de dix ans, avec M. Bomboko, M. Nendaka et M. Ndele[1], aujourd'hui ministre des Affaires étrangères, ministre des Finances et gouverneur de la Banque nationale.

Un équilibre entretenu avec soin par le général Mobutu assure la pérennité de l'équipe.

M. Bomboko qui, comme Président de la Commission des Finances *ad hoc*, approuve en dernier ressort les marchés de l'État, qui dispose de deux vice-ministres, pour le Commerce extérieur et pour la Coopération, qui suit, directement ou par le bureau politique, les grandes affaires de l'État, jouit d'une position qui l'apparente à un Premier ministre.

Mais, M. Nendaka occupe désormais un poste-clef. Sans appartenir au parti, il possède, par l'intermédiaire de nombreux amis placés à tous les échelons et dans tous les milieux, d'une influence étendue, fondée sur une fortune considérable et la détention d'un fichier constitué au temps où son propriétaire était administrateur du Chef de la Sûreté. Il nourrit depuis toujours une ambition politique à l'échelle du Congo.

Quoiqu'il en soit, la République démocratique du Congo présente actuellement aux yeux des observateurs, et malgré la présence de nombreuses ombres au tableau, l'image d'un pays en progrès sur le plan de la réorganisation administrative, du développement de l'économie et de l'apaisement politique. Ces résultats, dont l'avenir seul dira s'ils sont durables, sont de l'avis de tous dus principalement à l'action aussi habile que perspicace et tenace du général Mobutu.

(*Direction d'Afrique-Levant, Afrique, République démocratique du Congo (Congo-Kinshasa, 1968)*)

193

M. Rochereau de La Sablière, Ambassadeur de France à Tel-Aviv, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1009 à 1012. *Tel-Aviv, 9 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 10 à 20 h. 00).

En raison de mon prochain départ[2], le ministre des Affaires étrangères[3] m'a reçu aujourd'hui en audience de fin de mission.

[1] Albert Ndele est gouverneur de la Banque centrale du Congo depuis 1961.

[2] Bertrand Rochereau de La Sablière, ambassadeur de France en Israël, nommé le 11 septembre 1965, rompt son établissement en septembre 1968.

[3] Le ministre des Affaires étrangères d'Israël est Abba Eban depuis février 1966.

Il m'a dit combien il a été heureux de constater que les divergences politiques issues des événements de juin n'avaient pas empêché le maintien, voire souvent le développement des relations culturelles et économiques entre nos deux pays. Il a bien voulu m'attribuer une partie de ce résultat et me féliciter de mon « sang-froid ». J'ai observé qu'il est rare, pendant les différends entre nations, que l'on veuille délimiter exactement leurs motifs et leur étendue, mais que, si l'on y parvient, on arrive également à stabiliser puis à réduire des réactions passionnées gênantes en tout état de cause. Monsieur Eban a répondu qu'il se proposait de rechercher cela « avec franchise » pendant sa prochaine entrevue avec le Ministre qui aurait lieu le 26 ou le 27 septembre[1], selon ses prévisions. Il a ajouté que nos divergences ne lui paraissaient pas dépasser ce qu'il est normal d'attendre entre nations dont la politique étrangère s'établit sur des plans différents. Il m'a été agréable de l'entendre s'exprimer ainsi pour la première fois si (sic) le ton de notre entretien m'a incité à éviter de répliquer que l'on ne pouvait reprocher au gouvernement français d'avoir dramatisé et encore moins passionné le débat.

J'ai saisi cette occasion pour lui demander comment il voyait la situation avant l'Assemblée des Nations unies[2]. Monsieur Eban a noté que cette circonstance offrirait l'intérêt de permettre des rencontres entre personnalités responsables du Moyen-Orient. C'était d'ailleurs le sentiment de Monsieur Jarring[3] et Monsieur Eban était notamment disposé à s'entretenir avec telle personnalité jordanienne qui le souhaiterait. Il ne savait pas si c'était possible mais il l'avait fait savoir à Amman tant par Monsieur Jarring et le Secrétaire général des Nations unies[4] que par des intermédiaires officieux. Il s'agissait de Palestiniens, fort désireux que leur pays sortît de la situation présente, même si le monarque hachémite[5] ne s'y prêtait pas. Ils seraient prêts alors, d'après Monsieur Eban, à rechercher un accord direct avec Israël concernant seulement la Palestine.

Toutes les indications que j'ai recueillies tendent à démontrer qu'un arrangement de ce genre ne serait pas actuellement réalisable avec des hommes d'État responsables et que la population ne l'accepterait point autrement que sous une contrainte évidente et impossible dans le cadre de l'ONU comme avec les moyens internationaux d'Israël, mais je crois devoir vous signaler cette amorce de pression sur le gouvernement d'Amman.

Nous avons également parlé de la situation frontalière. Pour mon interlocuteur l'effervescence à la ligne de démarcation jordanienne est

[1] L'entretien entre Michel Debré et Abba Eban a lieu à Paris le 26 septembre. Voir le compte rendu du 30 septembre publié ci-après.

[2] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre à New York le 24 septembre 1968. Elle se clôture le 21 décembre suivant.

[3] Gunnar Jarring, diplomate suédois, est nommé le 23 novembre 1967, conformément à la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies avec mission d'essayer de trouver un terrain d'entente entre les protagonistes du conflit israélo-arabe.

[4] Sithu U Thant est le Secrétaire général des Nations unies depuis novembre 1962.

[5] Ibn Talal Hussein II proclamé roi de Jordanie par décret du Parlement le 11 août 1952, est couronné le 2 mai 1953. Il est membre de la dynastie hachémite.

essentiellement due à l'activité du *Fatah*[1], protégé plus ou moins par l'armée, suivant les lieux et les circonstances.

Au contraire, Monsieur Abba Eban estime que l'intention égyptienne d'animer la frontière est incontestable mais il hésite sur sa cause. Il suppose qu'elle peut être d'ordre interne à moins que l'on ne souhaite au Caire soutenir la Jordanie en obligeant Israël à surveiller deux frontières. Tout en considérant l'incident d'hier[2] comme sérieux, le ministre des Affaires étrangères n'écarte pas d'ailleurs l'hypothèse qu'il ait pu être fortuit, étant admis que les Egyptiens se trouvent dans des dispositions belliqueuses.

Au cours de cet entretien, j'ai trouvé M. Eban détendu et résolument optimiste. Ce n'est pas que sa nature le soit particulièrement mais il essaie volontiers de prouver le mouvement en marchant.

(*Afrique-Levant, Israël, Relations politiques avec la France*)

194

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations politiques franco-yougoslaves

N. *Paris, 9 septembre 1968.*

Le bon climat des relations franco-yougoslaves n'est pas seulement le fait de l'amitié traditionnelle qui lie les deux pays, amitié aujourd'hui ravivée par le souvenir des combats livrés en commun il y a cinquante ans[3]. Il tient aussi au développement récent des relations dans tous les domaines. Les années de l'immédiate après-guerre avaient vu les deux pays s'éloigner l'un de l'autre. Plus tard l'attitude de Belgrade dans l'affaire algérienne (reconnaissance du GPRA[4]) entraînait à nouveau une sérieuse altération des rapports. Aujourd'hui, aucun différend ne sépare la France de la Yougoslavie. Les deux pays accroissent leurs échanges sur les plans culturel

[1] Fatah (la conquête) est un mouvement de résistance terroriste palestinien ayant une base en Jordanie et qui s'assigne pour but la reconquête de la Palestine. Yasser Arafat en est le *leader*.

[2] Le 8 septembre 1968, le cessez-le-feu est brutalement rompu dans la région du Canal de Suez. Un duel d'artillerie, au cours duquel pour la première fois des missiles sol-sol sont employés, oppose pendant plus de trois heures forces égyptiennes et israéliennes. Le conflit débute dans la région de Port Tewfik et s'étend progressivement à presque toute la zone du canal de Suez malgré plusieurs tentatives de l'organisme de la trêve pour obtenir un cessez-le-feu. À la suite des plaintes déposées par les Égyptiens et les Israéliens, le Conseil de sécurité se réunit dès le 9 septembre. Voir le télégramme du Caire n°s 1225 à 1228 du 9 septembre 1968 non reproduit.

[3] Allusion à l'expédition de Salonique ou Front d'Orient, offensive menée par les armées alliées installées autour de Salonique pendant la première guerre mondiale. Elle se déroula de 1915 à 1918. Au centre, Français et Serbes, se dirigent vers Belgrade. Nich est enlevée le 14 octobre, le Danube est atteint le 19 octobre, Belgrade est repris le 1er novembre 1918.

[4] Créé le 19 septembre 1958 au Caire, le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA) est reconnu par la République socialiste fédérative de Yougoslavie le 12 juin 1959, et *de jure* lors de la conférence tenue à Belgrade du 1er au 6 septembre 1961.

et commercial et développent une coopération de tous ordres à laquelle les Yougoslaves, comme nous, attachent un grand prix.

1. De tous les pays socialistes européens, la Yougoslavie est, avec la Roumanie, celui dont les orientations politiques sont les plus proches des nôtres.

Cela vaut d'abord pour le jugement que les Yougoslaves portent sur la politique des « blocs ». Dans leur condamnation sans réserve de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie[1], les Yougoslaves ont rappelé ce point de vue en des termes qui ne sont pas sans analogie avec les déclarations du gouvernement français.

De même, la conception française sur la détente européenne est largement partagée par Belgrade. Certes les Yougoslaves ont reconnu la République démocratique allemande[2] et ils souhaiteraient que leur attitude soit imitée par les États occidentaux. Mais ils ne portent pas sur la « politique orientale » du gouvernement de Bonn (avec lequel ils entretiennent des relations diplomatiques) les condamnations systématiques des orthodoxes du pacte de Varsovie. D'où il résulte que les Yougoslaves comprennent mieux que partout ailleurs à l'Est (à l'exception de la Roumanie) notre appréciation de la politique du gouvernement Kiesinger envers l'Europe de l'Est.

Enfin, sur le Vietnam et le Moyen-Orient, les vues yougoslaves sont souvent proches des idées françaises.

2. C'est avec beaucoup d'insistance que ces similitudes de vues sont soulignées à Belgrade. Le maréchal Tito et les dirigeants yougoslaves professent une grande admiration pour la personne et la politique du général de Gaulle et les démarches de la diplomatie française sont suivies en Yougoslavie avec soin et généralement commentées de manière favorable.

Ainsi s'explique le souci des Yougoslaves de nous informer de certaines de leurs initiatives, notamment de celles qui intéressent le domaine de prédilection de leur action diplomatique, le Tiers Monde. En août 1967, quelques semaines après le déclenchement des hostilités au Moyen-Orient[3], le président Tito avait dépêché auprès du général de Gaulle pour lui faire part de ses vues sur la crise, l'un de ses plus proches collaborateurs, M. Koca Popovic[4]. Plus récemment, en mars dernier[5], le Chef de l'État

[1] Se reporter à la déclaration du gouvernement yougoslave remise aux chefs de mission diplomatique de l'URSS, de Pologne, d'Allemagne de l'Est, de Bulgarie et de Hongrie, le 23 août, par laquelle le gouvernement yougoslave exprime son extrême inquiétude devant l'entrée illégale des forces armées des « Cinq » en Tchécoslovaquie, condamne l'occupation de son territoire et demande le retrait des forces d'occupation. Ce document est publié ci-dessus n° 126.

[2] À la suite de la reconnaissance *de jure* par Belgrade de la RDA, le 13 octobre 1957, le gouvernement de Bonn décide, le 18 octobre, de rompre les relations diplomatiques avec la Yougoslavie.

[3] Allusion à la guerre des « Six jours » du 5 au 11 juin 1967.

[4] Le maréchal Tito adresse au général de Gaulle un message le 24 août 1967, lui proposant un règlement du conflit du Moyen-Orient. M. Koca Popovic est secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1953 à 1965, puis chef de la commission des relations politiques et économiques internationales (1965-1966), et vice-président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1966.

[5] Un message du maréchal Tito, daté du 7 mars 1968, est remis au général de Gaulle le 14 par M. Vejvoda, ambassadeur de Yougoslavie en France.

yougoslave a adressé au général de Gaulle un nouveau message, rédigé en des termes particulièrement chaleureux, pour l'informer de son projet de réunir une nouvelle conférence des pays non engagés. Le Président de la République a répondu, sans prendre position sur ce projet de conférence, en assurant le maréchal Tito de l'appréciation favorable portée par la France sur ses efforts pour améliorer la situation internationale.

3. Le souci des Yougoslaves de marquer leur sympathie pour notre attitude et leur insistance à recueillir notre adhésion à leurs initiatives traduit leur vif désir de voir la France reconnaître plus souvent et avec plus de force ce qui rapproche nos deux politiques. Nos partenaires de Belgrade ont longtemps paru craindre que nous ne leur portions pas autant d'attention qu'à d'autres pays socialistes aux vues pourtant plus éloignées des nôtres. Ils relevaient notamment, estimant ne pas bénéficier d'un traitement aussi favorable, le nombre et la qualité des personnalités d'Europe orientale (ministres des Affaires étrangères puis chefs de gouvernement) que nous recevions à Paris. Il ne devrait plus en être de même aujourd'hui où les Yougoslaves ont à cet égard des sujets de satisfaction, nos contacts s'étant, depuis quelques années, notablement accrus.

4. Après qu'entre 1957 et 1962 les rapports entre les deux pays se fussent dégradés en raison du manque de compréhension des Yougoslaves pour nos difficultés dans l'affaire algérienne, Belgrade manifesta son désir de se rapprocher de la France. M. Joxe, ministre d'État, puis M. Peyrefitte, ministre de l'Information, se rendirent en Yougoslavie en 1964[1] et 1965[2]. Les secrétaires d'État yougoslaves à la Recherche Scientifique (M. Humo[3]) et à l'Information (M. Vlahov[4]) furent à leur tour reçus à Paris en 1966 et 1967.

Sur le plan politique, le moment important dans l'amélioration de nos relations fut le voyage de M. Couve de Murville à Belgrade en octobre 1966[5]. Cette visite, comme celle que lui rendit à Paris en septembre 1967 son collègue M. Nikezitch[6] donnèrent une nouvelle impulsion à nos relations : en décembre dernier, M. Nungesser[7], secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances a conduit en Yougoslavie une mission gouvernementale

[1] M. Louis Joxe se rend en visite officielle en Yougoslavie du 18 au 23 juin 1964. Voir *D.D.F.* 1964-I, n° 271.

[2] M. Alain Peyrefitte, ministre de l'Information, effectue un voyage officiel en Yougoslavie du 7 au 12 octobre 1965. Voir *D.D.F.* 1965-II, n° 198.

[3] M. Avdo Humo, président du conseil fédéral yougoslave pour la coordination de la recherche scientifique a signé le 27 juin 1966, lors de son séjour à Paris, un accord de coopération scientifique et technique entre la France et la Yougoslavie.

[4] Du 7 au 13 janvier 1967. Se référer à *D.D.F.* 1967-I, n° 37.

[5] M. Couve de Murville s'est rendu en voyage officiel en Yougoslavie du 12 au 14 septembre 1966. Se reporter à *D.D.F.* 1966-II, n°s 248 et 254.

[6] Du 14 au 18 septembre 1967. Voir D.D.F. 1967-II, n°s 139 et 171.

[7] M. Nungesser, secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances séjourne à Belgrade les 14 et 15 décembre 1967. Il s'entretient avec MM. Spiljak, président du Conseil exécutif fédéral et Grivaev, secrétaire fédéral du Commerce extérieur, des relations économiques franco-yougoslaves, de l'intensification de la coopération industrielle et technique entre les deux pays et des relations entre la Yougoslavie et le Marché commun. Un communiqué est publié à la suite de ces conversations, repris dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 2e semestre 1967*, La Documentation française, p. 216 et 217.

d'information économique ; en février 1968, le directeur adjoint des Affaires politiques du Département[1] a inauguré avec ses collègues de Belgrade des consultations politiques, que les Yougoslaves souhaitent voir se tenir à nouveau à Paris.

Aujourd'hui, les Yougoslaves se félicitent de la nouvelle étape que constituera dans nos relations la prochaine visite officielle à Paris du chef de leur gouvernement, M. Spiljak, prévue pour le début de 1969[2]. Celui-ci, sans doute, saisira cette occasion pour renouveler les invitations déjà adressées par Belgrade au Président de la République ainsi qu'au Premier ministre. Pour le présent, la visite du ministre des Anciens Combattants et celle du ministre de l'Industrie (à l'occasion de la Foire de Zagreb) confirment aux Yougoslaves notre souci de resserrer les liens avec leur pays.

(*Europe, Yougoslavie, Relations politiques franco-yougoslaves, 1968*)

195

M. Curien, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Brazzaville,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1046 à 1055. *Brazzaville, 10 septembre 1968.*
Très urgent. Réservé. (*Reçu* : 10 h. 59).

Après la démission de M. Massemba-Debat[3], la mise en place du nouveau gouvernement[4] et les premiers travaux du conseil national de la révolution, la situation du Congo-Brazzaville, à la veille du voyage à Paris du chef du gouvernement provisoire (mon télégramme no 1039[5]), paraît se présenter comme suit.

[1] Des consultations entre les ministères des Affaires étrangères français et yougoslave ont eu lieu à Belgrade du 28 février au 2 mars 1968. Elles étaient conduites, du côté français par M. François Puaux, directeur adjoint des Affaires politiques au Département depuis 1967 et du côté yougoslave par MM. Ouvalitch, secrétaire d'État adjoint chargé des questions européennes et Fejtich, son collègue, responsable pour le Moyen-Orient. M. Puaux a été reçu par le Ministre, M. Nikezitch. Les conversations ont porté sur l'Allemagne, les rapports avec les pays de l'Est et les problèmes du monde communiste, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, l'Asie et les questions économiques.

[2] M. Spiljak, président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie fera une visite officielle en France du 11 au 17 janvier 1969.

[3] Le président Massemba-Debat remet sa démission le 3 septembre au lieutenant Poignet. Le texte de cette lettre ainsi que la déclaration annexe à l'intention de l'armée sont transmis par le télégramme de Brazzaville nos 990 à 997 du 4 septembre 1968, non reproduit. M. Massemba-Debat est emprisonné au camp militaire. Le capitaine Alfred Raoul, Premier ministre, chef du gouvernement provisoire, assume les pouvoirs de chef de l'État.

[4] La liste du nouveau gouvernement provisoire de la République du Congo est communiquée par le télégramme de Brazzaville nos 1018 à 1020 du 6 septembre, non publié. Un portrait du capitaine Raoul, nouveau Président du gouvernement provisoire est brossé dans la note no 429/DAM du 7 septembre.

[5] Le télégramme nos 1039 à 1045 du 9 septembre, non publié, relate l'entretien tenu entre le Premier ministre congolais, le capitaine Raoul, et l'ambassadeur de France qu'il informe de son

Les forces en présence sont encore, pour la plupart, mal définies. L'armée, qui détient pratiquement le pouvoir, n'est pas animée d'un seul et même esprit. Sa plus grande partie, et notamment la gendarmerie, est en faveur d'une politique modérée, mais quelques-uns de ses officiers ont partie liée, plus ou moins définitivement, avec l'extrême gauche. L'incorporation, dès maintenant amorcée, des éléments de la défense civile, risque d'introduire en son sein des divisions qui existaient jusqu'à présent en dehors d'elle. À noter cependant qu'en aucune circonstance, jusqu'à présent, l'armée ne s'est scindée. La majorité modérée n'a jamais voulu, ou, si elle l'a voulu, n'a pas osé réduire de vive force les éléments extrémistes. En revanche ceux-ci doivent compter avec le gros de la troupe qui ne veut pas d'excès.

Le conseil national de la révolution qui, selon l'acte fondamental, assure la conduite du pays, comprend des éléments divers. Un noyau de marxistes ou du moins de révolutionnaires convaincus, dont MM. Noumazalaye, ancien premier ministre et M'Beri, directeur de l'hebdomadaire *Dipanda*. Résolus, organisés, bons tacticiens, ils chercheront sans doute d'abord à restaurer les institutions du type démocratie populaire prévues en 1964 puis à imposer une politique socialisante. À côté d'eux quelques officiers partageant plus ou moins leurs idées, dont le capitaine N'Gouabi, de tempérament impatient, qui avait fait un coup de force contre la gauche en 1966, pour se rapprocher d'elle ensuite, probablement plus par ambition que par conviction. Enfin des éléments plus modérés comme le capitaine Raoul ou M. Mouyabi, président de l'Assemblée nationale dissoute.

Le gouvernement est plus homogène, car composé surtout de techniciens. Mais il y a peu de parenté entre le commandant Mouzabakani, ministre de l'Intérieur, ancien sous-officier de l'armée française, jadis youliste, emprisonné par la gauche, et M. Lissouba, intellectuel, naguère marxiste convaincu, assagi aujourd'hui, mais impliqué, dit-on, dans les exactions policières des premières années de la révolution. En principe organe d'exécution du conseil national de la révolution, le gouvernement est cependant plus modéré que celui-ci. Quand il a fallu désigner son chef, le CNR, divisé, a finalement porté son choix sur le capitaine Raoul qui n'appartenait nettement à aucun clan politique ni tribal.

Dans le pays, les rivalités tribales subsistent. Les derniers événements répondaient en partie à une protestation du Nord et du Sud contre le Centre qui dirigeait l'État. Mais les Bacongos, vaincus le 31 août au camp de la météo, chercheront des revanches. Beaucoup d'armes n'ont pas été récupérées. Les Lari, nombreux et bien placés dans l'Administration, mais persécutés au début de la révolution, voudraient leur part de pouvoir. À cette effervescence traditionnelle s'ajoute le bouillonnement de la jeunesse. Ce sont les étudiants qui ont déclenché les troubles en juillet dernier. Très nombreuses, très scolarisées, peu employées, les jeunes générations demeurent immédiatement mobilisables par les agitateurs.

intention de se rendre à Alger à la réunion au sommet de l'OUA afin d'expliquer les derniers événements de Brazzaville et de rassurer les autres chefs d'État africains sur le sort de l'ex-président puis de se rendre à Paris le 12 septembre.

Enfin, la mise en place des nouvelles institutions et la perspective d'élections générales risquent d'entretenir l'instabilité. Les institutions et organismes en place ont été détruits. M. Massemba-Debat avait dissous le bureau politique et l'Assemblée nationale. Le CNR vient de supprimer tous les organismes du parti. Il s'agit maintenant de créer des « comités de défense de la révolution »[1], qui éliront des représentants au congrès du parti, celui-ci devant ensuite accorder les investitures permettant d'organiser les élections. Le CNR, entretemps, prépare les textes définissant les nouvelles institutions. Son travail, assure le capitaine N'Gouabi, serait assez avancé.

En dépit de cette complexité, un fait est certain : la population, dans son immense majorité, aspire à la paix publique, à la tranquillité sociale et au mieux-être. Elle s'est détachée du président Massemba-Debat car elle avait fini par l'identifier au régime policier qui s'était instauré sous son autorité. Elle a acclamé l'armée après la chute du camp de la météo car elle a vu là la défaite de la défense civile, des Cubains et, croyait-elle aussi mais à tort, des Chinois. Elle est lasse d'entendre parler de socialisme scientifique et n'a aucune sympathie pour les théoriciens d'extrême gauche. C'est pourquoi d'ailleurs le conseil national de la révolution se montre actuellement si prudent et si rassurant dans ses propos, ne parlant que d'unité, de paix et de démocratie et évitant les termes de socialisme scientifique.

Cette relative modération du CNR peut-elle durer ? Il est certain que les éléments de gauche ne la conçoivent que comme une tactique. Mais rien ne dit encore qu'ils pourront imposer ensuite leur vraie politique. Beaucoup dépend de la résolution des modérés et de l'attitude de certains officiers et notamment du capitaine N'Gouabi, naturellement remuant mais probablement pas doctrinaire, il se peut qu'il sente l'opinion et hésite à se l'aliéner. Dans une évolution éventuelle du capitaine N'Gouabi ou de certains membres du CNR vers une politique modérée, le capitaine Raoul peut jouer un rôle important. À la fois membre du directoire du CNR, chef du gouvernement et assumant les charges du Président de la République, il est un intermédiaire obligé pour bien des affaires et un arbitre. Son caractère pondéré, sa neutralité ethnique devraient lui permettre d'exercer une influence apaisante.

Aussi semble-t-il qu'il y aurait avantage pour nous à marquer de la bienveillance, voire des encouragements, au nouveau chef du gouvernement congolais.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

[1] Les fédérations du parti sont transformées en comités de défense de la révolution et ses organisations spécialisées comme la JMNR sont réorganisées ou en voie de l'être.

196

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4862 à 4874. *Washington, 10 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 11, 00 h. 15).

La réaction américaine en face des événements de Tchécoslovaquie donne, en cette période de l'année et à quelques semaines des élections[1], une impression d'hésitation et d'incertitude.

Depuis l'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes russes, les États-Unis cherchent à manifester leur mécontentement sans avoir trouvé encore jusqu'à présent la formule appropriée[2].

Quelques petits coups mineurs ont été portés à l'amour-propre soviétique dans le domaine des relations culturelles. De même, sans interrompre le fonctionnement de la nouvelle ligne d'aviation entre Moscou et New York[3], il a été décidé d'annuler le second vol inaugural qui aurait contraint à quelques paroles d'amitié entre responsables russes et américains.

Pendant quelques jours on a considéré ici que la riposte pourrait être trouvée par des délais mis à l'application et à la mise en vigueur de l'accord de non-prolifération des armes atomiques[4]. Le sénateur Mansfield[5] avait laissé entendre la semaine dernière que le Sénat ne pourrait procéder à la ratification de l'accord au cours de la session 1968 et qu'il ne trouvait pas les voix nécessaires.

Depuis lors le président Johnson et, le 9 septembre, le secrétaire d'État, M. Rusk[6], ont affirmé qu'il était indispensable de ratifier l'accord le plus tôt possible et, comme l'a dit le sénateur Gore[7] du Tennessee, si les États-Unis hésitent l'exemple sera contagieux pour les pays que l'on voudrait voir signer, l'Allemagne fédérale, Italie, le Japon et l'Inde. Là encore l'on se trouve pris dans un dilemme.

La réaction la plus énergique a été celle du secrétaire à la Défense. M. Clark Clifford[8], qui affirmait à la fin de la semaine dernière que les

[1] Le 4 novembre.

[2] Ce télégramme est à rapprocher de la note émanant de l'ambassade de France à Washington du 26 septembre, non publiée, intitulée : « Crise tchécoslovaque et relations américano-soviétiques » qui reprend les réactions américaines à cette crise depuis le 21 août, soulignant l'embarras et les hésitations des dirigeants américains.

[3] Cette ligne a été inaugurée en novembre 1966.

[4] Le traité sur la non-prolifération nucléaire est signé le 1er juillet 1968.

[5] Michael Mansfield, sénateur américain du Montana depuis 1952, *leader* de la majorité depuis 1961.

[6] Dean Rusk est secrétaire d'État américain depuis janvier 1961.

[7] Albert Gore, sénateur américain du Tennessee depuis 1953.

[8] Clark Clifford, avocat, est Secrétaire à la Défense des États-Unis depuis le 1er mars 1968, succédant à Robert McNamara (21 janvier 1961-29 février 1968).

États-Unis ne pourraient négocier dans le domaine du désarmement avec les Russes que « sur une position de force ». En même temps M. Clifford a déclaré que les trois milliards d'économie qu'il devait imputer sur le budget de la défense ne s'appliqueraient pas à l'établissement du réseau léger de fusées anti-fusées qui conservait d'ailleurs, comme M. McNamara l'avait dit en son temps à San Francisco, un caractère de protection anti-Chinois plus qu'anti-Russe. Mais en fait l'établissement du réseau d'armes ABM paraît être passé à la phase des réalisations. Il l'aurait probablement été d'ailleurs de toutes façons.

Sur le plan international, le désir américain avait été d'abord de mobiliser l'opinion mondiale en vue de parvenir à une condamnation de l'agression russe. Ce thème a été utilisé lors du débat du Conseil de sécurité des Nations unies. Il peut être repris lors des débats de l'Assemblée mais l'on sait bien ici que des déclarations dépourvues de sanctions gênent peut-être les Russes mais ne seront néanmoins pas suffisantes pour les détourner de leur voie.

C'est pourquoi l'on se tourne maintenant vers les alliés du pacte Atlantique, sans vouloir pourtant, comme l'a écrit M. Rusk à M. Brosio[1], transformer l'opposition entre l'URSS et le reste du monde en un affrontement entre le pacte de Varsovie et les signataires du Traité de Washington.

La nuance est difficile à exprimer et c'est pourquoi du côté américain l'on ne s'est encore arrêté à aucune formule définitive.

Si une réunion des ministres des Affaires étrangères pouvait être organisée à New York au début du mois d'octobre et si le Conseil de décembre était avancé, les États-Unis n'ont pas moins en vue la mise au point d'une nouvelle déclaration ou d'un nouvel avertissement à l'URSS qu'une étude approfondie des dispositifs militaires qui pourrait donner à l'adversaire à réfléchir.

Mais, comme je l'ai déjà noté, le gouvernement des États-Unis n'est pas prêt dans ce domaine à faire le principal effort. Le sénateur Mansfield l'a dit de façon très nette à la télévision le 8 septembre. Aucun des partenaires des États-Unis en Europe, sans exception, a dit le sénateur, n'a tenu les promesses qu'il avait faites, aucun pays n'est en état d'aligner les troupes et effectifs recommandés par les experts militaires. Les États-Unis, cette fois-ci n'entendent pas se substituer à eux. Aucune décision n'a été prise sur les 35 000 hommes de troupe américains revenus d'Allemagne et qui pourraient être déployés à nouveau sur le sol de la République fédérale. M. Clifford a même dit devant une Commission de la Chambre, le 9 septembre, qu'aucune augmentation de troupes ou de crédits ne lui paraissait nécessaire. De plus, le sénateur Mansfield, chef de la majorité, continue à parler de la formule dont il est l'auteur, la formule D et D, c'est-à-dire le retrait chaque année d'Europe d'une division américaine et de ses dépendances.

Si, par contre, les Européens manifestaient suffisamment d'intérêt et d'émoi pour leur propre sécurité, l'on pourrait peut-être à Washington

[1] Dans une lettre adressée à Manlio Brosio, secrétaire général de l'OTAN depuis 1964, Dean Rusk suggère aux membres de l'Alliance Atlantique d'étudier la possibilité de se réunir à divers niveaux pour examiner les enseignements que, sur le plan militaire et politique, l'OTAN pouvait tirer de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie et pour préparer une réunion anticipée du Conseil des ministres de l'Alliance.

songer à la possibilité d'un effort accru mais les Européens doivent être chefs de file. C'est ce point que l'on voudrait vérifier au cours des conférences projetées et qui ont essentiellement pour but de montrer à l'opinion que l'on fait quelque chose.

Au cours de l'entretien récent que j'ai eu avec lui (mon télégramme nº 4780-97[1]) M. Walt Rostow avait adopté une position plus dure et m'avait laissé entendre que la détente souhaitée par Paris était un rêve et un souhait que ne partageait pas Washington. Ceci est dans sa nature. Mais dans les déclarations qui ont suivi, le président Johnson s'est montré plus circonspect et a pris grand soin de ne pas fermer la porte à d'éventuelles rencontres américano-soviétiques que M. Rostow me décrivaient quelques jours avant comme impossibles pour le moment. Il reste à savoir quelle sera la durée de ce « pour le moment ».

En fait le gouvernement des États-Unis hésite entre une position énergique, au moins d'apparence, qui tiendrait compte des préoccupations de l'opinion publique et qui pourrait peut-être impressionner les Russes et une seconde ligne constante qui conserverait toutes les possibilités de détente.

Comme le note notre ambassadeur à Moscou[2] dans son télégramme nº 3447 du 30 août[3], il est fort probable que ces hésitations de Washington laissent en fait aux Russes les mains libres pour continuer la ligne politique qu'ils se sont tracé.

L'on en est amené à tolérer les choses sans vouloir pour autant en donner l'apparence.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

197

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2531 à 2539. *Prague, 10 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 11, 21 h.).

En même temps que la vie quotidienne reprend, les premiers effets de la « normalisation » à la moscovite se font sentir en Tchécoslovaquie.

[1] Ce télégramme, daté du 6 septembre, fait part de l'entretien entre l'ambassadeur de France, Charles Lucet et Walt Rostow, conseiller spécial du président des États-Unis pour les questions de sécurité, au cours duquel est principalement abordée la question de la situation en Europe centrale, jugée préoccupante.

[2] Olivier Wormser est ambassadeur de France en Union soviétique depuis 1966.

[3] Dans le télégramme de Moscou nos 3447 à 3454 du 30 août, l'ambassadeur Olivier Wormser tente une analyse de la ligne de conduite que peut suivre le gouvernement soviétique. Les facteurs pouvant entraîner l'évacuation des forces soviétiques ne sont pas à trouver, selon Olivier Wormser, dans l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie même, mais dans les rapports américano-soviétiques et dans les rapports des partis communistes entre eux.

Progressivement, au cours de la semaine dernière, les journaux ont reparu sous les titres et leur format habituels, la radio et la télévision ont recommencé leurs émissions. Mais les uns et les autres se bornent à donner de brèves informations. Les commentaires, les prises de position, les déclarations qui, durant les mois passés, rendaient la presse écrite et parlée si vivante et attrayante, ont disparu. On indique entre les lignes ou par le ton qu'on ne peut en dire davantage et que le lecteur ou l'auditeur comprendra ce que ce silence signifie. La sortie des hebdomadaires est ajournée. A la télévision, après les attaques de la presse polonaise, les speakerines ont renoncé à se vêtir de deuil, mais la musique d'accompagnement, comme à la radio, demeure mélancolique.

Cependant, le responsable de l'office de censure qui vient d'être créé pour répondre aux injonctions soviétiques sous le nom de « centre de presse et d'information »[1], s'efforce de gagner la collaboration volontaire des journalistes. « Le rôle principal du nouveau centre, a dit M. Vohnout, est de fournir à la presse parlée et écrite des indications aussi précises que possible sur les intentions du gouvernement en matière de politique intérieure et extérieure. Nous ne voulons pas rétablir les méthodes de l'ancienne censure. Nous voulons suivre, au jour le jour, les relations qui se développent entre le public et la presse. Nous voulons également que le gouvernement sache comment les travailleurs de la presse écrite et parlée appliquent ses instructions… Nous sommes persuadés qu'il ne sera pas nécessaire d'user de graves sanctions… »

De son côté, le nouveau ministre de l'Intérieur, M. Jan Pelnar, a fait appel à la raison et à la compréhension de la population : « Je me rends compte, a-t-il dit, que ma tâche ne sera pas simple. Je serai amené à prendre des mesures qui ne seront pas toujours populaires et je ne serai pas aimé par tout le monde… J'ai pris ce poste comme un honnête homme et je veux pouvoir comme tel le quitter un jour… »

Jusqu'à maintenant d'ailleurs, en dépit des bruits qui courent au sujet d'une liste de 40 000 suspects et qui ont paru trouver une certaine confirmation dans les colonnes de la presse soviétique, il n'y a pas eu d'arrestations, hormis les cas mentionnés par mon télégramme n° 2440[2].

Dans les rangs des libéraux, les hauts fonctionnaires, les écrivains les plus engagés sont, sauf rares exceptions, demeurés à Prague. S'ils

[1] Deux organismes sont instaurés : un office pour la presse et l'information, organisme d'État qui a son parallèle en Slovaquie, dont l'objectif est d'orienter et d'exercer un contrôle sur les activités de la presse périodique et des autres moyens d'information, présidée par M. Vohnout, et une commission gouvernementale pour la presse et l'information afin d'évaluer l'activité de la presse, de la radio et de la télévision. Cette commission est présidée par Peter Colotka, vice-président du Conseil. Se reporter au télégramme de Prague nos 2636 à 2642 du 16 septembre 1968.

[2] Ce télégramme du 4 septembre, non publié, cite un certain nombre de personnalités récusées parce que considérées comme ayant collaboré avec les Soviétiques. Tel est le cas en particulier du directeur de l'agence de presse CTK, Miroslav Sulek, et du rédacteur en chef de *Rude Pravo*, Oldrich Svestka à qui succède Jiri Sekera, candidat déjà proposé par le XIVe congrès clandestin. Sur pression de l'URSS, le professeur Ota Sik (vice-président du Conseil) est contraint de démissionner et Jiri Hajek est attaqué, personnellement, par les *Izvestia* pour avoir soi-disant voulu reconstituer la « petite entente ». Par ailleurs, l'ambassadeur de France cite aussi six policiers qui auraient été arrêtés par les Soviétiques, et un petit nombre d'officiers de l'armée tchécoslovaque, estimé à huit.

changent fréquemment de résidence pour dormir, le jour, ils circulent ouvertement.

Mais, déjà, ce qui est rompu, ce sont les contacts, les entretiens confiants. Aujourd'hui, la réserve a reparu à l'égard de l'interlocuteur, même ou surtout s'il est occidental. Demain, ce sera la méfiance. Les dirigeants, campés au château de Prague, sont inabordables. Même leurs épouses ont de la peine à les approcher. Au palais Cernin, les conversations avec les vice-ministres et leurs collaborateurs retrouvent un ton officiel et compassé que l'on croyait aboli. Chacun s'entoure de prudence et de précaution. L'ombre de Moscou plane.

Non pas que les sentiments aient changé. La nostalgie de la liberté, le dégoût et la haine de l'occupation sont plus vifs que jamais. Mais, ce peuple, si souvent frappé dans ses espérances, sait par expérience le sort qui l'attend si, avec l'aide des « orthodoxes » impénitents, la police secrète soviétique peut, comme au temps de Staline, reprendre les poursuites et les persécutions contre les « anti-socialistes » et les « contre-révolutionnaires ». À cet égard, les articles de la *Pravda* sonnent comme un avertissement. Les Israélites s'inquiètent du réveil de l'anti-sémitisme. Certains d'entre eux se préparent discrètement au départ. Toutefois les figures de proue, un Kriegel[1], un Goldstücker[2], ont pris la décision de rester.

La vie diplomatique est pratiquement suspendue. Les réceptions officielles sont pour le moment supprimées, de nombreux restaurants, réservés aux étrangers, encore fermés. Réduits à la lecture d'une presse décolorée, évitant par discrétion de rechercher des interlocuteurs qui les évitent, les diplomates voient actuellement se tarir leurs sources d'information. Quant au groupe des journalistes étrangers qui va diminuant, il est obligé d'habiller ses hypothèses en les présentant comme venant « de milieux bien informés » ou « de cercles diplomatiques de l'Est » qui ne sont que des artifices de style.

Les efforts louables que fait le gouvernement pour maintenir cette année la foire internationale de Brno[3] et assurer, malgré de multiples difficultés, son rayonnement permettent cependant d'espérer que les contacts seront maintenus au moins dans certains secteurs économiques.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Frantisek Kriegel, médecin, membre du « Front des gauches » et inscrit au parti communiste tchécoslovaque, ancien volontaire des brigades internationales pendant la guerre d'Espagne, émigre en Grande-Bretagne en 1939, se joint aux unités de l'armée tchécoslovaque combattant sur le front de l'Ouest en 1942. À son retour à Prague, il est nommé vice-ministre de la Santé (1949 à 1952), conseiller médical auprès du gouvernement cubain (1960 à 1963), député à l'Assemblée nationale depuis 1964, membre du *praesidium* et président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de 1964 à 1968, membre du conseil scientifique du ministère de la Santé (1967-1968), membre du comité central du PCT.

[2] Edouard Goldstücker, Slovaque, Juif, s'exile en 1939 en Grande-Bretagne. De retour dans son pays, il est nommé ambassadeur de Tchécoslovaquie en Israël, mais victime des procès staliniens, il est condamné en 1951 à la réclusion à perpétuité, réhabilité en 1955, il poursuit une carrière universitaire comme professeur de langues germaniques à la faculté des lettres de Prague. Il est élu le 24 janvier 1968, président de l'Union des écrivains et député au Conseil national tchèque.

[3] La Xe foire internationale de Brno se tient du 14 au 24 septembre 1968.

198

NOTE
pour M. Alphand[1]

N. n° 2949/CM *Paris, 10 septembre 1968.*

Il me semble qu'une instruction générale à tous nos postes sur les grandes orientations de la politique étrangère de la France serait utile. En effet, d'une part les événements de mai, d'autre part l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie ont abouti trop souvent, depuis quelques semaines, à des articles ou à des discours prônant ou prévoyant un changement radical de notre politique.

Sans doute, pour ce qui concerne l'administration centrale et les grands postes, il ne serait pas besoin de commentaire, mais il me semble qu'il n'en va pas de même pour les postes moyens ou modestes. Au surplus, il n'est pas mauvais, de temps à autres, d'établir une sorte de mémorandum, à caractère de directives, rappelant à tous les dirigeants de nos postes les principes qui inspirent à la fois l'action et les thèmes de notre diplomatie.

Après une première réflexion, je verrais cette instruction composée de la manière suivante :

On rappellerait d'abord la notion d'indépendance nationale. « La France est une Nation aux mains libres », a dit le général de Gaulle. Que représente cette notion ? Pourquoi en faisons-nous un principe ?

On aborderait ensuite les trois grandes orientations de notre action en matière de politique extérieure, l'organisation de l'Europe, la coopération, la détente. Pour ce qui concerne l'organisation de l'Europe, on rappellerait brièvement les raisons et la manière dont nous l'envisageons. Ce serait le moyen de rappeler notamment les motifs de notre attitude à l'égard de la demande anglaise.

Pour ce qui concerne la coopération, il faudrait en montrer l'utilité tant à l'égard des autres pays industriels qu'à l'égard des pays en voie de développement. En noter l'utilité économique autant que politique et marquer à cet égard nos priorités. Ce serait l'occasion d'évoquer d'une part l'Afrique francophone et Madagascar, d'autre part les problèmes particuliers tels que celui du Québec.

Pour ce qui concerne la détente, il faudrait en marquer l'intérêt capital pour l'avenir européen, les orientations prises, et reprendre, à la suite de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, tout ce que nous avons dit et notamment rappeler les termes de la dernière conférence de presse du Général.

Une troisième partie de cette directive serait consacrée au rappel des grands thèmes de notre diplomatie : le droit des peuples à disposer d'eux-

[1] Cette note du Ministre pour le Secrétaire général est annotée par ce dernier qui demande à M. Puaux, directeur politique de venir lui en parler.

mêmes ; l'action internationale en faveur des pays en voie de développement et le désarmement.

Le développement même rapide de ces trois thèmes peut amener quelques redites par rapport à la partie antérieure, mais, en même temps, voilà qui donne de la substance aux propos de nos diplomates sur un certain nombre de sujets brûlants. C'est au cours de cette partie que seraient rapidement évoquées ou simplement rappelées nos prises de position en ce qui concerne certains problèmes politiques tel le Vietnam, ou économiques telle l'organisation du marché des matières premières et des produits tropicaux.

Je verrais volontiers dans une quatrième partie un développement sur le rôle des chefs de poste dans le développement de notre expansion économique, c'est-à-dire de nos exportations. Sans diminuer en rien leur responsabilité en ce qui concerne les affaires culturelles et qu'il conviendrait de rappeler, l'accent sur cette responsabilité moderne de la diplomatie serait très utilement développé.

Je souhaite pouvoir disposer d'un avant-projet d'ici une quinzaine de jours. Il est probable que le document peut atteindre une vingtaine de pages. Plus j'y réfléchis, plus il me paraît correspondre à une utilité réelle.

(*Amérique 1964-1970, Canada, nº 212*)

199

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Intervention française au Tibesti

N. nº 432/DAM. *Paris, 10 septembre 1968.*

1. La situation au Tibesti, et plus particulièrement l'encerclement par les rebelles dans le nord de cette région depuis plusieurs semaines du poste d'Aouzou tenu par un petit détachement tchadien, a incité le président Tombalbaye à faire appel au concours de nos forces.

Dans le cadre des accords de Défense, nous avons le 26 août donné une suite favorable à la demande qui nous était présentée. Notre ambassadeur à Fort-Lamy a signé la réquisition réglementaire et au même moment précisé au Président tchadien le caractère que nous entendions donner à notre intervention : celle-ci devait avoir une durée limitée ; nous ne pouvions envisager de faire stationner nos éléments de façon paradoxale au Tibesti ; nos forces demeureraient sous commandement français. Nous avons par ailleurs insisté sur la nécessité pour les autorités de Fort-Lamy de procéder à une modification de leur politique musulmane, politique qui nous paraît la cause principale du mouvement de rébellion[1].

[1] Se reporter au télégramme de Fort-Lamy à Paris nos 534 à 539 du 26 août 1968, publié ci-dessus nº 142.

Les opérations militaires se sont déroulées de façon satisfaisante. Nous avons mis en place à Bardaï et Largeau des éléments français en provenance de Fort-Lamy dont la garnison a été renforcée par une compagnie de la 11e DI. En outre une dizaine d'appareils, destinés à fournir un appui feu ont été dirigés sur le Tchad à partir de Châteaudun et de Djibouti. Le dégagement du poste a été mené exclusivement par les forces tchadiennes, nous nous sommes contentés de leur fournir un soutien aérien. Aouzou a été atteint par une colonne de secours le 8 septembre ; celle-ci n'a rencontré aucune résistance, le poste a été évacué et elle a pu regagner Bardaï, sa base de départ, le 9.

Notre intervention a eu sur M. Tombalbaye un effet psychologique très positif. Elle pourrait également revêtir une valeur de dissuasion pour le mouvement de rébellion qui affecte non seulement le Tibesti mais encore d'autres régions du Tchad. Il reste que notre effort doit, pour devenir à terme constructif, être immédiatement exploité par le gouvernement tchadien sur le plan politique[1].

2. Il n'existe pas en effet de solution militaire au problème du Tibesti. Le maintien de l'ordre dans cette région difficile exige des moyens importants que ne possèdent pas les autorités de Fort-Lamy.

Si à l'époque coloniale nous avons, près de 40 ans durant, tenu le Tibesti, c'est parce que nous disposions de forces importantes (près de 2 000 hommes en moyenne pour les 3 provinces – Borkou, Ennedi, Tibesti qui composaient le BET) encadrées par des officiers sahariens d'une qualité exceptionnelle. À la demande expresse du gouvernement tchadien, nous avons maintenu notre dispositif jusqu'en 1965. Depuis lors, et en dépit de transitions que nous avons essayé de ménager, le Tibesti est entré dans une situation de fait à peu près anarchique.

Le président Tombalbaye était conscient des difficultés que notre départ allait lui occasionner. Aussi bien, a-t-il cherché à nous retenir ; il a espéré, semble-t-il un moment, que nous utiliserions le Tibesti d'une façon ou d'une autre (champ de tir pour fusée, prospection de minerais rares) et que de ce fait nous continuerions à maintenir l'ordre dans la région.

Cet espoir déçu, le gouvernement tchadien s'est trouvé réduit à ses propres moyens : des forces peu nombreuses (7 à 800 hommes), mal équipées ; une administration brutale et incapable ; notre assistance militaire technique (une douzaine d'officiers et sous-officiers) impuissante.

L'administration du Tibesti a pris très vite l'allure d'un affrontement racial entre les représentants des autorités de Fort-Lamy (des Saras pour la plupart) – et la population locale constituée par les Toubous[2].

[1] Le compte rendu de la réunion tripartite tenue à Paris, le 5 septembre, rappelle que l'aide militaire française a pour objet de permettre au gouvernement tchadien de reprendre le contrôle du Tibesti et à partir de cette position de force de dégager une solution politique. Le dispositif militaire sera donc replié dès que possible et la situation examinée au lendemain du dégagement du poste d'Aouzou. Dès maintenant, il sera demandé à l'ambassadeur de France de proposer des solutions.

[2] Depuis janvier 1967, le Derde Ouadeye a rassemblé autour de lui un certain nombre de sympathisants toubous mécontents des mesures prises à leur encontre par les autorités administra-

3. Plus encore que les autres grands nomades du désert (Chambaas, Maures, Touaregs) les Toubous constituent un groupe ethnique allergique à toute autorité. Repliées sur la cellule familiale, perpétuellement en déplacement, ces populations ont traditionnellement échappé à ceux qui tentaient de les circonvenir, par l'élasticité d'une résistance aussi passive que têtue. Noirs, mais de traits européens, islamisés assez superficiellement, ils sont 200 000 à cheval sur les frontières du Niger, de la Libye, du Tchad et du Soudan.

Au Tibesti, dans un territoire grand comme le quart de la France, on en compte à peine 10 000 répartis en une vingtaine de clans minuscules qui reconnaissent de façon assez vague – mais cela toutefois depuis près de 400 ans – une autorité à la fois religieuse et politique, celle du Derde de Zouar.

Pris entre l'influence des Senoussis, des Turcs, des Italiens, des Anglais et des Français, les Derde ont réussi au cours des 60 dernières années à conserver au bénéfice du Tibesti une certaine autonomie. Nous avions, semble-t-il, quelque peu apprivoisé les Toubous, mais ce ne sont pas des Saras, d'une formation élémentaire, qui peuvent brusquement remplacer nos Sahariens qui furent tout à la fois officiers, ethnologues, administrateurs, mystiques ou poètes.

4. Tel était, tel est encore le Tibesti traditionnel. Par bien des côtés, la centaine de rebelles qui a assiégé le poste d'Aouzou lui appartient. Mais par d'autres, l'action de ces hommes se relie à ce mouvement autrement redoutable qui au Caire, Alger ou Damas, a réussi à traduire en termes progressistes les aspirations confuses d'une société musulmane que la pauvreté et le dogmatisme semblaient devoir assoupir pour longtemps.

Le modernisme pour les Toubous du Tibesti revêt les aspects du Frolinat (le Front de Libération nationale du Tchad) qui prétend couvrir de son autorité l'ensemble de la rébellion du pays. Il est difficile de mesurer l'influence réelle de cet organisme sur les irréguliers Toubous qui opèrent en ce moment. Diverses indications laissent penser que les agents du Frolinat sont actifs et non dépourvus de moyens. Il reste qu'aujourd'hui encore il semble que les Toubous aspirent plus à la reconnaissance par les autorités de Fort-Lamy de leur existence traditionnelle qu'à leur insertion dans un mouvement révolutionnaire ambitieux qui les dépasse largement.

C'est pourquoi une négociation paraît possible. Le Tibesti et ses quelques milliers de nomades n'a qu'une importance relative pour le développement du Tchad, et par conséquent présente peu d'intérêt pour M. Tombalbaye. Dans ces conditions il devrait lui être possible d'assouplir son administration et d'accorder aux Toubous ce que par exemple les dirigeants socialistes d'Alger ont un moment reconnu aux Touaregs, à savoir une autonomie de fait et quelques privilèges de forme pour les dirigeants traditionnels.

tives. Secondé et encouragé par plusieurs chefs de factions l'ayant suivi dans sa retraite libyenne ou recensés en Cyrénaïque il a lancé le soulèvement de 1967. L'approche au cœur du Tibesti s'est effectuée au début de 1968.

Il serait regrettable en fin de compte que le Tchad attire sur lui l'attention du monde musulman tout entier parce que 10 000 Toubous sont en effervescence et qu'une centaine d'entre eux ont pris les armes. Les réactions du gouvernement de Tripoli sont à cet égard indicatives de l'attention avec laquelle ces événements sont suivis.

5. Sur la base de ces considérations, des instructions ont été adressées le 6 septembre à notre ambassadeur[1]. Il lui a été prescrit d'attirer l'attention de M. Tombalbaye sur la nécessité d'engager au plus tôt des conversations avec les chefs traditionnels Toubous. En ce qui nous concerne nous sommes disposés à lui fournir le concours d'officiers sahariens[2] pour ménager ses contacts ; en outre nous pensons maintenir quelque temps encore une certaine présence militaire à Bardaï ou Largeau.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1968*)

200

NOTE
POUR LE MINISTRE

Problèmes franco-libanais

N. *Paris, 10 septembre 1968.*

La tradition veut que les relations franco-libanaises soient toujours excellentes, voire privilégiées. Les faits ne paraissent pas démentir le dogme ; ils appellent toutefois quelques correctifs.

Bien qu'aussi Arabes que les Musulmans, les Chrétiens du Liban, base de notre influence séculaire dans le pays, ont eu un certain complexe de jalousie inquiète devant le rapprochement spectaculaire qui s'est opéré depuis 1963[3] entre la France et le monde arabe, et qui prenait facilement à leurs

[1] Se reporter au télégramme de Paris à Fort-Lamy du 6 septembre, n°s 226 à 230, dans lequel il est écrit que « M. Tombalbaye doit sans plus attendre rechercher une solution politique au problème du Tibesti… Les autorités de Fort-Lamy ont manifestement intérêt à se concilier ces quelques milliers de nomades avant que leur mouvement ne soit complètement politisé par les agents du Frolinat. » À compléter par le télégramme de Fort-Lamy n°s 571 à 578 du 10 septembre rendant compte d'une réunion à laquelle participaient les officiers tchadiens, le colonel Doumro, chef de l'État-major national, les commandants Malloum et Odingar, les colonels français Sicre et Robert, le capitaine Gourvennec et l'ambassadeur de France, au cours de laquelle l'indiscipline de l'armée nationale a été révélée, le plan tchadien exposé mais reconnu irréaliste et annoncée la décision prise par le président Tombalbaye d'engager sans délai des négociations avec les Toubous qui relèvent de l'autorité du Derde. À compléter par la dépêche de Fort-Lamy n° 307/CM du 17 septembre 1968, estampillée « secret défense », exposant la situation au Tibesti, ses origines, ses solutions, non reproduite.

[2] Le gouvernement français est prêt à mettre à la disposition du gouvernement tchadien certains anciens officiers sahariens, comme le colonel Chapelle, directeur du musée de Fort-Lamy.

[3] Le rapprochement a lieu après la signature des accords d'Évian, le 18 mars 1962, mettant fin à la guerre d'Algérie. Les relations diplomatiques, rompues avec les pays arabes depuis 1956, sont rétablies.

yeux l'apparence d'une alliance franco-islamique. Ce même rapprochement, lorsqu'il s'agissait de Nasser[1], préoccupait les Libanais musulmans anti-nassériens, cependant que l'accueil reçu à Paris par des hommes de gauche comme Zouayen[2] ou Aref[3] déconcertait tous les Libanais épris de ce libéralisme économique tenu pour responsable du « miracle libanais ».

Dans ce même temps, leurs relations étant rompues depuis juin 1967[4] avec la moitié des pays arabes, les États-Unis concentraient leurs attentions et leurs moyens sur ce même Liban dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas indifférent aux affaires. En particulier, cependant que banques et services administratifs français affectaient une réticence prude, pour tout ce qui n'intéressait pas les avoirs français de la banque Intra[5], vis-à-vis du renflouement de cette banque, dont le krach avait failli entraîner la ruine du Liban, c'est une firme américaine qui a mis sur pied ce même renflouement dans des conditions telles que l'administration américaine a acquis un droit de veto sur la marche de l'affaire, tout en faisant figure de sauveur du pays.

Sans donc songer à ne plus considérer la France comme la meilleure des amies et à ne plus compter sur elle pour la défendre contre Israël, les Libanais, si habitués dans le passé à jouer des rivalités franco-anglaises, sont trop heureux de jouer l'opposition franco-américaine.

Et, dans ce jeu triangulaire aux règles mouvantes, l'on ne peut dire que la France ait les meilleurs atouts.

Sans doute demeure-t-il la possibilité pour nous, auprès d'hommes comme le président Helou[6] ou le général Chehab[7], d'invoquer en cas de crise « l'amitié franco-libanaise » : la réaction est toujours bonne, et l'effet parfois réel.

Sans doute cette amitié est-elle soutenue à la fois par la tradition historique et par une infrastructure culturelle considérable ; mais l'étendue même de notre implantation culturelle, et son ancienneté, ne sont peut-être pas sans poser des problèmes qui, pour ne pas alourdir encore le contentieux intergouvernemental, n'en affectent pas moins le contexte psychologique des

[1] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président de l'Égypte, puis de la République arabe unie depuis le 1er février 1958. Le 22 septembre 1967, le général de Gaulle reçoit Mahmoud Riyad, ministre des Affaires étrangères (voir *D.D.F.*, 1967-II, nº 136). Le 4 mars 1968, M. Jacques Roux, ambassadeur au Caire s'entretient longuement avec Nasser (voir *D.D.F.*, 1968-I, nº 163).

[2] Le président du Conseil de la République arabe syrienne, Youssef Zouayen, se rend en France du 10 au 15 décembre 1967. Il est reçu par le général de Gaulle le 15 décembre. Voir *D.D.F.*, 1967-II, nº 309.

[3] Le général Abdul Rahman Mohamed Aref, président de la République d'Irak, se rend à Paris du 7 au 10 février 1968. Il est reçu par le général de Gaulle le 7 février. Voir *D.D.F*, 1968-I, nº 112.

[4] La guerre des Six jours débute le 5 juin 1967. Les États-Unis soutiennent Israël.

[5] L'Intra Bank, banque la plus importante de Beyrouth, et qui possède des filiales à l'étranger, notamment à Paris, est déclarée en faillite le 4 janvier 1967. Elle est renflouée en décembre 1967 par des capitaux américains. La France est restée prudente et ne se hâte pas de rouvrir la succursale de Paris. Voir *D.D.F.*, 1968-I, nº 41.

[6] Le président Charles Helou est président de la République libanaise élu le 18 août 1964 pour six ans.

[7] Le général Fouad Abdullah Chehab est président de la République libanaise de 1958 à 1964. En mai 1964, il ne demande pas le renouvellement de son mandat pour raison de santé.

relations franco-libanaises. Trop grands pour pouvoir pratiquer une sélection à l'entrée, nos établissements ne peuvent pourtant accueillir tout le monde ; pivot de l'enseignement médical, l'Hôtel-Dieu[1] périclite financièrement et son entretien s'en ressent, etc. Et tout cela, face à des réalisations américaines pensées et réalisées dans les toutes dernières années, avec les avantages qui en résultent…

Quant aux relations économiques, on ne peut qu'être impressionné par le manque d'audace, d'imagination et de savoir-faire des firmes françaises, qui, dans un pays où, de notoriété publique, tout est matière à contestation politique à des fins mercantiles, vivent encore trop souvent sur les errements du temps du mandat, et cherchent à affronter dans ces conditions le dynamisme, l'entregent, le sens des *public relations* de leurs concurrents américains.

Or le développement des relations franco-libanaises dans le domaine économique et financier doit être apprécié en fonction du temps d'arrêt très net qu'a marqué la prospérité libanaise, à la suite du krach de l'Intra et de la guerre des Six Jours. Le gouvernement de Beyrouth, pour la première fois depuis l'indépendance, est ainsi obligé de se pencher sur ces problèmes qui en entraînent naturellement d'autres pour les finances publiques du pays.

Les considérations développées ci-dessus paraissaient nécessaires à l'examen des divers postes du contentieux franco-libanais actuel, c'est-à-dire essentiellement :

– l'affaire de la Société d'aviation MEAL[2] ;

– la commande de 12 *Mirage III*[3] ;

– l'application du protocole financier du 14 novembre 1967 (avec le cas particulier du câble sous-marin)[4] ;

– la question de la télévision[5] ;

1° La « solution franco-libanaise » que le président Helou nous avait, en décembre 1966, demandé de rechercher pour sauver la société *Middle East*

[1] La reconstruction de l'Hôtel-Dieu de France est un projet qui remonte à 1959 ; les bâtiments étant vétustes, la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu est envisagée, mais faute de crédits, le projet traîne en longueur, la France ne lance les appels officiels qu'en 1968.

[2] À la suite de la faillite de l'Intra Bank le 4 janvier 1967, le gouvernement français propose une solution en vue de préserver les intérêts français dans le transport aérien libanais, Air France ayant investi des capitaux dans la *MEAL* (*Middle East Air Liban*) dont 65 % des actions appartiennent à Intra Bank (voir plus haut la note du 28 août 1968 n° 156).

[3] Une commande de douze *Mirage III* est faite par le Liban (contrat du 24 janvier 1966) mais la livraison n'a pas encore eu lieu, retards de paiements, retards dans la construction des *Mirage*. Voir plus haut le télégramme n° 1150 du 28 août 1968.

[4] Le protocole relatif à la coopération économique et financière franco-libanaise est signé le 14 novembre 1967. Voir plus haut le télégramme n° 1150 du 28 août 1968. La construction du câble sous-marin de télécommunications entre Beyrouth et Marseille est spécifiée dans cet accord. Le 14 décembre 1968 est signé à Beyrouth, par le ministre français des Postes et Télécommunications, Yves Guéna, et le ministre libanais des Postes, Téléphones et Télégraphes, Michel Eddé, un protocole concernant la construction, l'exploitation et l'entretien d'un système de télécommunications par câble sous-marin entre le Liban et la France. À la fin de l'année 1968, c'est le seul des projets prévus par le protocole du 14 novembre 1967 qui reçoive un commencement d'exécution (voir plus haut le télégramme de Beyrouth n° 1150 du 28 août 1968 n° 154).

[5] La compagnie libanaise de Télévision (contrôlée par le groupe français Floirat) et Télé-Orient (d'obédience britannique) concluent le 6 juillet 1967 un accord de régie de publicité qui prévoit l'utilisation du procédé français SECAM pour les émissions en couleur.

Air Liban après la faillite de la Banque Intra qui détenait 65 % du capital de cette société, est devenue impraticable du fait du gouvernement libanais : sans exclure des interventions extérieures, le dogme anti-étatique qui prévaut au Liban s'est opposé à ce que l'État libanais acquière le pourcentage du capital nécessaire à la mise en œuvre des propositions que nous lui avions faites.

Depuis lors, les diverses solutions envisagées ne tenaient qu'imparfaitement compte des intérêts d'Air France, détenteur de 35 % des actions. La solution finale (rachat par la *MEAL* de la compagnie concurrente *LIA*[1] et acquisition d'appareils Boeing[2]) se trouve ne pas mettre Air France – pour le moment tout au moins – en difficulté, mais c'est là le résultat de démarches incessantes de nos représentants.

2° Le protocole financier franco-libanais du 14 novembre 1967 (résultat lointain de la demande présentée au général de Gaulle par le président Helou lors de sa visite à Paris, demande passablement oubliée à Beyrouth, puis reprise avec de sérieuses modifications après la faillite de la Banque Intra) n'a été appliqué et encore n'est-ce peut-être pas définitif – qu'en ce qui concerne le câble sous-marin Beyrouth-Marseille. Aucun des autres projets envisagés n'a abouti, et l'on peut s'attendre à ce qu'aucun n'aboutisse avant le 31 décembre, terme fixé par le protocole.

3° Cependant que le gouvernement libanais avait donné sa voix, au sein des instances internationales, au procédé SECAM de télévision en couleur, non seulement il n'a pas concrétisé cette prise de position sur le plan de sa réglementation intérieure, mais il s'est même opposé (comme suite à des campagnes de presse où M. Naccache[3], ancien ambassadeur à Paris, a joué un rôle essentiel) au rachat de la Société Télé-Orient[4] par la Société CLT[5], dont la SOFIRAD[6] a le contrôle.

Le Groupe Floirat[7] a déjoué la manœuvre en obtenant de Télé-Orient un contrat lui assurant le monopole de la publicité avec le contrôle que cela assure.

[1] *LIA* : *Libanese International Airways* est en situation financière très mauvaise. La France se montre réticente quant à l'achat de cette compagnie par la *MEAL*. La *LIA* sera rachetée par la compagnie *American Airlines*.

[2] Plutôt que d'acheter des appareils britanniques VC10, opération qui aurait satisfait la France, qui a des intérêts dans l'affaire en raison de la construction du Concorde, les Libanais ont préféré les appareils *Boeing*.

[3] Georges Naccache, ingénieur, journaliste et homme d'affaires libanais, est le fondateur en 1924 du journal *L'Orient*, premier quotidien libanais en langue française ; il possède également le journal en langue arabe *Al Jarida*, fondé en 1933. Après avoir été ministre des Travaux publics en 1960, puis en 1964 et 1965, il est nommé ambassadeur à Paris. Il présente ses lettres de créance le 9 juillet 1966 et rompt son établissement en novembre 1967.

[4] La société de télévision Télé-Orient appartient à un groupe britannique et est en concurrence avec la Compagnie libanaise de télévision.

[5] CLT : Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion.

[6] SOFIRAD : Société financière de radiodiffusion dont le siège est à Paris.

[7] Sylvain Floirat est un homme d'affaires français à la tête d'entreprises de transports routiers et aériens. ; il contrôle la Compagnie libanaise de télévision et est président délégué de la Société de radiodiffusion Europe n° 1.

Mais la cause n'est pas encore entendue…

4° Ayant, en janvier 1966, conclu un contrat d'achat de 12 *Mirage* III en obtenant le concours du ministère des Armées pour l'exécution de ce contrat, et ayant réglé les premières échéances, soit 28 % du marché, le gouvernement libanais nous a, en avril dernier, demandé, soit de réduire le contrat à 6 appareils, soit de consentir des conditions de paiement beaucoup plus favorables. Il est exact que la Ligue Arabe, qui devait prendre à sa charge une part importante du paiement, s'est récusée depuis la guerre des Six jours, et que, d'autre part, les finances libanaises ressentent durement le contrecoup de la faillite Intra et de cette même guerre des Six Jours.

Le dernier état de la question est une démarche officielle libanaise maintenant la commande à 12 appareils, mais demandant un délai de grâce de 2 à 3 ans et le paiement des 72 % restant dus en 10 annuités.

Dans la mesure où, sur cette dernière affaire, il apparaîtrait techniquement possible de donner, en tout ou partie, satisfaction aux Libanais, il semble qu'il y aurait intérêt à obtenir d'eux, en échange, des promesses fermes sur certaines affaires en cours où les intérêts français sont en concurrence avec des tiers :

– fourniture d'autobus à la ville de Beyrouth (SAVIEM est intéressée) [1]
– études de l'extension de l'aéroport de Beyrouth (l'Aéroport de Paris est sur les rangs) [2]
– égouts de Beyrouth[3]
– autoroute Tabarja-Tripoli[4]

Le Ministre trouvera ci-joint un dossier complet sur les relations franco-libanaises.

(*Afrique-Levant, Liban, Relations économiques avec la France*)

[1] Il est envisagé que la France fournisse 2 à 300 autobus SAVIEM pour la ville de Beyrouth qui seraient achetés par l'Office autonome de transports de Beyrouth. Voir le télégramme de Beyrouth n° 423 du 18 août 1968, non publié.

[2] Une étude est en cours en vue de la réalisation de l'extension de l'aéroport de Beyrouth. Voir le télégramme de Beyrouth n° 423 du 18 août 1968, non publié, et plus haut la note du 28 août.

[3] La société SCET-Coopération (Société centrale pour l'équipement du territoire) passe un contrat d'études en association avec un bureau libanais pour les égouts de Beyrouth.

[4] L'étude du projet d'autoroute Tabarja-Tripoli (Liban) est confiée à l'organisme français BCEOM (Bureau central d'études pour les équipements d'Outre-mer) patronné par le ministère de l'Équipement. Cette décision est approuvée en Conseil des ministres en décembre 1967. Voir la dépêche de Beyrouth n° 1519 CT du 7 décembre 1967 non publiée.

201

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES

Coopération franco-allemande en matière spatiale

N. nº 336/QS. *Paris, 10 septembre 1968.*

Le projet de satellite « Symphonie » est l'élément essentiel de la coopération franco-allemande dans le domaine spatial. En outre les deux pays s'efforcent d'adopter des attitudes communes pour surmonter la crise provoquée par les Britanniques au sein de l'organisation européenne Cecles/Eldo, chargée de mettre au point la fusée Europa II, lanceur de Symphonie.

I. Le projet « Symphonie » :

La France et la République fédérale d'Allemagne ont signé à Paris le 6 juin 1967 une convention pour la construction, le lancement et l'utilisation d'un satellite expérimental de télécommunications. Celle-ci prévoit la mise en orbite à partir de la fin de 1970 d'un satellite à l'aide de la fusée construite par le Cecles/Eldo (Europa II). Pour réaliser ce projet un conseil de direction (définition des orientations générales et décisions de principe) et un comité exécutif (gestion technique et financière du projet) ont été créés. La construction des deux exemplaires et des installations à terre sera confiée à des consortiums franco-allemands, chaque pays devant participer de façon égale à la réalisation de ce projet, dont le coût maximum a été évalué à 325 millions de francs[1] ce chiffre n'a pas été rendu public en raison de l'appel à l'industrie privée. La Belgique a été ultérieurement associée à cette coopération (4 %) et l'Italie, qui avait demandé à y participer, a refusé les conditions qui lui étaient faites.

Les discussions avec les consortiums sont encore actuellement en cours et l'on s'efforce, avec quelque difficulté de maintenir le prix du programme dans le cadre financier prévu.

II. Crise du Cecles/Eldo :

Devant le refus britannique[2] de participer au dépassement du plafond financier et les difficultés suscitées par l'Italie, les ministres français et allemand de la Recherche scientifique s'étaient concertés, à la veille de la conférence ministérielle de l'Eldo des 11 et 12 juillet 1968, pour exprimer au cours de cette réunion leur ferme volonté de mener une politique spatiale européenne à long terme et rechercher avec ceux qui s'y associeraient (Belgique, Pays-Bas) une politique de rechange. Cette conférence ne put aboutir en juillet et doit se réunir à nouveau les 1er et 2 octobre. Son

[1] *Note du rédacteur* : « une marge d'aléas de 65 millions peut s'y ajouter ».

[2] Au sujet du refus britannique de participer au dépassement du plafond financier du CECLES-ELDO, voir *D.D.F.*, 1996-II, nos 7 et 12 et *D.D.F.*, 1968-I, nos 244 et 255.

président, le ministre belge Théo Lefevre[1], prête actuellement ses bons offices pour trouver dans les capitales intéressées les éléments d'un accord pour mener à bonne fin Europa II selon un plan d'austérité (T8A) et avec la participation de tous.

Mais il semble que cette procédure ne sera pas suffisante pour régler certaines divergences d'appréciations sur la situation et la meilleure manière de la traiter qui sont apparues entres les Allemands et nous. M. Galley[2] a donc exprimé le souhait de rencontrer très prochainement M. Stoltenberg[3]. Mais celui-ci devant s'absenter de Bonn et ne pouvant le voir avant le 27 septembre, il a été décidé que des entretiens d'experts prépareraient la rencontre des ministres. Celle-ci aura donc lieu à l'occasion de prochains entretiens du Président de la République avec le Chancelier allemand[4] ; ces divergences portant :

1° sur le lancement de Symphonie. Les Allemands seraient sceptiques sur la possibilité de faire lancer ce satellite expérimental par les États-Unis en cas de faillite du Cecles

2° sur la manière de mener à bonne fin le programme Europa II. Convaincus que la Grande-Bretagne ne reviendra pas sur sa position, nos partenaires penseraient que tôt ou tard nous accepterons de payer avec eux la part des Britanniques dans le supplément financier nécessaire à l'Organisation. D'autre part, ils n'accorderaient qu'un faible crédit à une solution européenne à long terme, pour le premier étage, permettant de s'affranchir du *Blue Streak*, alors que cette solution de rechange, bien qu'elle ne puisse être envisagée pour le lancement de Symphonie, apparaît techniquement possible et politiquement souhaitable pour une politique spatiale européenne à long terme. Une évaluation financière de différentes hypothèses est actuellement en cours.

Une attitude ferme demandant soit la participation de tous au dépassement financier du Cecles/Eldo, soit un accord sur une solution de rechange pour le premier étage doivent être les éléments d'une alternative franco-allemande en vue d'infléchir la position de la Grande-Bretagne, ou de se passer d'elle pour mener à bien un lanceur européen.

(*Questions spatiales, Allemagne, Coopération franco-allemande*)

[1] Théo Lefèvre, Premier ministre de Belgique de 1961 à 1965, est président de la conférence interministérielle de l'ELDO qui s'est tenue les 11 et 12 juillet 1968.

[2] Robert Galley est ministre, délégué du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis le 12 juillet 1968.

[3] Le Dr Gerhard Stoltenberg est le ministre fédéral allemand de la Recherche scientifique de 1965 à 1969.

[4] Les entretiens entre le général de Gaulle et le chancelier allemand Kiesinger ont lieu les 27 et 28 septembre 1968.

202

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4892 à 4896. *Washington, le 11 septembre 1968.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : le 11 à 18 h. 00).

Je me réfère à votre circulaire no 347[1].

Je me suis entretenu le 10 septembre avec M. John Leddy, secrétaire d'État Adjoint pour les Affaire européennes, du projet américain de réunir les ministres des Affaires étrangères des pays de l'Alliance Atlantique en vue d'apprécier les conséquences des événements de Tchécoslovaquie. Je lui ai fait part des considérations formulées dans votre télégramme de référence.

M. Leddy m'a dit, comme l'avait fait M. Springsteen le 6 septembre (mon télégramme no 4798[2]), que les propositions avancées de la part de M. Rusk dans les lettres qu'il avait directement envoyées à un certain nombre de ministres des Affaires étrangères, ne revêtaient le caractère que d'un simple sondage. Les États-Unis n'avaient pas arrêté de position définitive et entendaient au préalable consulter leurs alliés. Je lui ai dit, conformément à vos instructions que nous ne voyions pas l'utilité d'une réunion des ministres des Affaires étrangères à New York au début d'octobre mais que nous n'avions pas d'objection à ce que la session ministérielle de décembre soit avancée de quelques semaines.

Parlant, dit-il à titre personnel, M. Leddy a fait valoir les considérations suivantes :

La réunion traditionnelle de fin d'automne réunissait les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense ainsi que de hautes personnalités militaires. Si la date de la rencontre était avancée, ce geste aurait par lui-même une certaine importance. Or, il fallait que cette réunion soit préparée et qu'elle ne se termine pas par un simple échange de vues. C'est pourquoi une réunion préparatoire lui paraissait toujours nécessaire.

L'on attendait les réactions des uns et des autres mais il lui paraissait que, sans réunion formelle, les ministres des Affaires étrangères présents à New York pourraient néanmoins se rencontrer pour échanger des vues préliminaires. Si la réunion devait être formelle M. Brosio aurait voulu y assister et la présider. Si par contre elle devait se dérouler de la manière qu'il m'indiquait, le Secrétaire général de l'Alliance Atlantique n'estimerait

[1] Dans cette circulaire, non reproduite, de « diffusion strictement réservée » en date du 9 septembre 1968, Paris fait connaître aux ambassades de France dans les pays membres de l'Alliance Atlantique qu'il ne croit pas utile d'organiser une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Alliance puisqu'il s'agirait en l'espèce, d'une discussion sans conclusion. En revanche, il ne serait pas opposé à ce qu'on avance la date de la session ministérielle de décembre 1968. Il demande aux ambassadeurs concernés d'en informer leurs interlocuteurs.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Washington nos 4805 à 4807 du 6 septembre 1968 no 189.

probablement pas sa présence nécessaire. Nous serait-il possible d'examiner sous cet angle l'éventualité d'une consultation préparatoire ? C'était encore une fois, m'a dit M. Leddy, une simple suggestion de sa part. L'on connaissait notre position mais l'on souhaitait néanmoins à Washington que nous soyons régulièrement informés des diverses idées avancées sans que rien encore une fois n'ait pris pour le moment forme définitive. Les projets américains ne seront probablement pas définitivement arrêtés avant le début de la semaine prochaine.

J'ai dit à mon interlocuteur que je ne pouvais rien faire d'autre que de vous faire part de ces considérations.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

203

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4903 à 4914. *Washington, 11 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 12, 02 h. 00).

Déclarations du président Johnson sur la crise tchécoslovaque.

À deux reprises dans la journée d'hier, le président Johnson a évoqué la crise tchécoslovaque et les relations américano-soviétiques :

1. Discours prononcé devant la convention annuelle de la légion américaine[1] :

« … J'ai essayé de faire des pas, de petits pas, vers des relations plus normales avec l'Union soviétique et les autres pays communistes. Nous continuerons à aller dans ce sens par toutes les voies honorables qui nous seront ouvertes. La sécurité mondiale réclame des deux plus grandes puissances sur terre qu'elles réduisent, si elles le peuvent, les tensions qui ont maintenu l'humanité, depuis plus d'une génération, dans une mortelle sujétion.

« Mais j'ai toujours été profondément convaincu et j'ai constamment et fermement souligné que nous nous trouvions en face de nombreux problèmes dangereux et non résolus. Quelques-uns cependant, ont estimé que, dans le monde communiste, des changements d'une telle ampleur étaient intervenus, que nous pouvions relâcher notre vigilance et croire que les communistes souhaitaient un monde semblable à celui que nous, Américains, voulions.

« Et aujourd'hui les événements en Europe de l'Est démontrent et le font avec la force de l'acier, que nous sommes encore très loin du monde pacifique auquel nous, Américains, aspirons.

[1] L'*American Legion* est une association de vétérans de l'armée des États-Unis. Elle fut fondée en 1919 par d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale. Son siège est à Indianapolis.

« Le message qui se dégage de la crise tchécoslovaque est simple. L'indépendance des nations, la liberté des hommes, sont aujourd'hui encore l'objet d'un défi. Les nations libres du monde ne survivront que si elles sont capables de maintenir leur force, de maintenir et de construire leur unité.

« Ainsi la paix demeure notre objectif. Mais nous ne l'atteindrons jamais en nous berçant d'illusions, ni par la désunion ou la faiblesse… »

2. Discours prononcé devant le Congrès de l'Association Juive *B'nai B'rith*[1] :

« … L'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie a porté un coup sérieux à la cause de la paix. Elle s'attaque aux principes selon lesquels une meilleure compréhension, des contacts humains accrus et une réduction des tensions pourraient conduire à des modes plus pacifiques de coexistence sur cette petite et dangereuse planète. »

« … Nous espérons et nous ferons tout notre possible pour que ce revers ne soit que temporaire. Mais cela ne sera pas facile. Cela exigera de nos alliés qu'ils fassent preuve de calme en même temps que de détermination. Cela exigera également de la part des dirigeants de l'Union soviétique qu'ils repensent le problème de façon réfléchie. »

« … Ces hommes, qui partagent avec nous la responsabilité d'une énorme puissance militaire, doivent réaliser que les idéaux d'hommes et de femmes épris de paix ne sauraient être écrasés par la force. Il faut qu'ils comprennent que la paix, la paix basée sur le respect de la dignité humaine, offre à tous les peuples, y compris le leur, le seul véritable espoir de sécurité. »

« … Certains dirigeants d'Europe orientale ont cherché à mettre ceux de religion juive au banc des accusés sous le grief d'avoir répandu des idées de liberté parmi leurs concitoyens. Cette attitude est révoltante, non seulement parce qu'elle tendrait à indiquer que le problème de la liberté est l'apanage d'un peuple particulier. Que personne ne se méprenne sur le compte de la liberté : le monde entier en est épris. »

« … Nous avons travaillé pendant vingt ans, non seulement à protéger l'Europe occidentale, mais également à promouvoir les relations de compréhension pacifique avec les pays d'Europe orientale ainsi qu'avec l'Union soviétique… Nous avons pris une série de mesures importantes dans ce sens. Au mois de juin dernier, nous avons proposé à l'Union soviétique et aux pays d'Europe orientale un programme de réductions équilibrées et réciproques de nos forces. Nous avions déjà formulé des propositions à peu près analogues à l'Union soviétique au cours du tout premier mois de mon mandat. »

[1] L'Ordre indépendant du *B'nai B'rith* (de l'hébreu « Les fils de l'engagement ») est la plus vieille organisation juive toujours en activité dans le monde. Calquée sur les organisations maçonniques, elle est fondée à New York par Henry Jones et onze autres personnes le 13 octobre 1843. L'organisation est engagée dans une grande variété de services communautaires et d'activités de soutien, ainsi que la lutte contre l'antisémitisme. En plus de ses activités caritatives, le *B'nai B'rith* soutient la politique et la pérennité de l'État d'Israël et le mouvement sioniste. Il agit aussi en tant qu'organisation non gouvernementale à l'ONU, à l'Unesco, au Conseil de l'Europe.

« Notre offre ne menace les intérêts légitimes d'aucun État. Elle est fondée sur le respect des droits égaux de tous les États à leur intégrité territoriale et à leur indépendance politique. »

« … Aucun sujet ne serait écarté à priori des discussions que nous avons proposées en vue d'une réduction de la tension en Europe. Ces propositions constituent la seule façon valable d'aborder le problème de la paix et de la sécurité en Europe. Elles ont été repoussées, du moins pour le moment. Les dirigeants de l'Union soviétique ont apparemment décidé qu'un simple mouvement vers une forme humaine de communisme dans un petit pays ami porte atteinte à leur sécurité, bien que les Tchèques soient restés leurs alliés au sein du pacte de Varsovie. »

« Cet acte d'agression a créé de nouveaux risques militaires et politiques, qui exigent que les alliés occidentaux resserrent encore plus leur coopération. Pour notre part, nous avons clairement fait savoir que l'usage de la force ou même la menace de l'usage de la force ne sera pas toléré dans des zones telles que Berlin où nous avons des responsabilités communes. »

« L'usage de la force engendre des craintes et des passions dont personne au monde ne saurait prédire ni contrôler les conséquences. Ainsi que je l'ai dit, l'autre jour, à San Antonio[1], « que personne ne lâche les chiens de la guerre ». L'Europe a assez souffert au cours de ce siècle. L'Union soviétique peut encore faire machine arrière et reprendre la seule voie qui puisse tous nous conduire à la paix et nous assurer notre sécurité à tous : la voie qui consiste à réduire les tensions et à élargir les zones de compréhension et d'accord possible. Elle peut encore modifier, voire même défaire, ce qu'elle a déjà fait en Tchécoslovaquie. Elle peut encore agir, là ainsi qu'ailleurs, avec la prudence et la confiance qui sont les marques de conduite d'un pays vraiment grand ».

« Il n'est jamais trop tard pour choisir la voie de la raison. Tous les hommes sains d'esprit espèrent que les Soviétiques agiront dès maintenant avant que de nouveaux événements ne replongent le monde au cœur des dures confrontations de l'époque de M. Staline. »

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Discours prononcé à San Antonio le 31 août par le président Johnson.

204

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères
à Différents Représentants diplomatiques de la France à l'étranger.

T. Circulaire nº 351[1]. *Paris, 11 septembre 1968, 11 h. 07.*

Diffusion réservée.

L'entretien que le Ministre[2] a eu avec M. Brandt à Paris le 7 septembre a été consacré à deux grandes séries de questions : les relations Est-Ouest et les problèmes européens.

1) Sur le premier point les deux ministres ont marqué leur désir d'éviter que les événements de Tchécoslovaquie ne se traduisent par un retour à la guerre froide.

M. Brandt a toutefois exprimé les préoccupations que provoque, notamment dans la population allemande, la présence de forces soviétiques en Bohême. De ce fait, la République fédérale se voyait obligée de réexaminer le problème de sa sécurité. D'autre part en raison des accusations lancées par Moscou et de la « théorie d'intervention » que l'URSS cherchait à élaborer en face de la République fédérale d'Allemagne en se réclamant notamment de Potsdam[3] et des articles 53[4] et

[1] Ce télégramme est signé par M. Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] M. Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968. Dans le cadre des entretiens prévus par le traité franco-allemand, M. Willy Brandt, ministre ouest-allemand des Affaires étrangères, s'est rendu à Paris le 7 septembre, accompagné de M. Lahr, secrétaire d'État aux Affaires économiques. Les entretiens avec M. Debré sont consacrés aux relations franco-allemandes et à la candidature britannique à la CEE. Les déclarations faites par les deux ministres à l'issue de ces entretiens sont publiées dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 2e trimestre 1968*, La Documentation française, 12 mai 1969, p. 58.

[3] La conférence de Potsdam qui se tient du 17 au 25 juillet puis reprend du 28 juillet au 2 août 1945, est la troisième et dernière conférence tripartite réunissant les trois grands vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, après celles de Téhéran et de Yalta. La conférence délibère surtout sur le sort de l'Allemagne vaincue, qui ne devait plus être démembrée ou détruite, mais traitée comme « une entité économique unique ». Ils instituent un conseil de contrôle formé des quatre commandants en chef (avec la France) qui prend en charge provisoirement l'Allemagne ; chaque puissance occupante gérant sa zone comme elle l'entend. La déclaration de Potsdam prévoit la démilitarisation, la dénazification, la décartellisation et la démocratisation de l'Allemagne. La frontière orientale est provisoirement tracée (ligne Oder/Neisse), entraînant le transfert territorial des Allemands habitant à l'Est de cette ligne. D'autres dispositions concernent les réparations, les zones d'occupation en Autriche, l'évacuation de l'Iran.

[4] L'article 53 de la Charte des Nations unies stipule : « 1. Le Conseil de sécurité utilise, s'il y a lieu, les accords ou organismes régionaux pour l'application des mesures coercitives prises sous son autorité. Toutefois, aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité ; sont exceptées les mesures contre tout État ennemi au sens de la définition donnée au paragraphe 2 du présent article, prévues en application de l'article 107 ou dans les accords régionaux dirigés contre la reprise, par un tel État, d'une politique d'agression, jusqu'au moment où l'Organisation pourra, à la demande des gouvernements intéressés, être chargée de la tâche de prévenir toute nouvelle agression de la part d'un tel État. »

107[1] de la Charte des Nations unies, Bonn attachait plus d'importance encore que par le passé à la solidarité avec les pays occidentaux et en particulier avec la France. Il a été convenu à la demande de M. Brandt, que le groupe de travail bilatéral sur la défense et la sécurité européenne serait invité à étudier les problèmes que pose aux deux pays l'évolution de la situation en Europe orientale. En outre, M. Debré a réaffirmé la place que tient dans notre politique la solidarité avec la République fédérale d'Allemagne, laquelle a d'ailleurs été rappelée à M. Zorine[2] lors de son dernier entretien avec le Ministre.

En revanche l'opinion de M. Brandt n'a pas été suivie lorsque celui-ci s'est montré favorable à une réunion prochaine des ministres des Affaires étrangères de l'Alliance Atlantique ou même de l'UEO. Nous ne pensons pas qu'il y ait intérêt à convoquer le conseil ministériel à une date trop rapprochée mais nous ne serions pas hostiles à ce que sa session de décembre soit avancée de trois ou quatre semaines.

Enfin, M. Brandt songe à proposer que les pays de l'Alliance Atlantique fassent connaître dès maintenant leur intention de renoncer pendant quelques années à utiliser la possibilité de se retirer de l'Alliance dont, aux termes du traité, ils disposeront à partir de l'année prochaine.

En ce qui concerne Berlin, M. Brandt a insisté à nouveau pour que soit rédigé un document définissant les liens entre cette ville et le *Bund*. M. Debré s'est déclaré d'accord sur le principe d'une telle étude à condition qu'elle fût à l'usage des quatre gouvernements qui y participeraient et ne donnât pas lieu ultérieurement à publicité.

Le ministre a, en revanche, exprimé ses réserves à l'égard de la proposition allemande de tenir à Berlin l'Assemblée du Fonds monétaire international en 1970. Nous courrons en effet le risque de voir une série de pays refuser de participer à cette réunion si elle se tient dans l'ancienne capitale.

2) De la discussion que les ministres ont eue sur les affaires européennes, il faut retenir :

– l'accord entre les deux pays sur la nécessité de faire des progrès dans la construction de l'Europe à Six,

« 2. Le terme « État ennemi » employé au paragraphe 1 du présent article, s'applique à tout État qui, au cours de la Seconde Guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte. »

[1] L'article 107 de la Charte des Nations unies est ainsi rédigé : « aucune disposition de la présente Charte n'affecte ou n'interdit vis-à-vis d'un État qui, au cours de la Seconde Guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte, une action entreprise ou autorisée, comme suite de cette guerre, par les gouvernements qui ont la responsabilité de cette action ». Le 17 septembre, les gouvernements français, anglais et américain adressent à l'URSS une mise en garde à propos de ces articles. Ils dénient à l'URSS le droit d'invoquer ces textes pour se mêler des affaires de la RFA.

[2] Valerian Zorine est ambassadeur d'URSS en France depuis décembre 1965. Le 2 septembre, l'ambassadeur soviétique remet à Michel Debré une communication du gouvernement soviétique portant notamment sur les événements de Tchécoslovaquie. M. Zorine précise que « toute supposition ou crainte à propos d'invasion de la Roumanie sont sans fondement ».

– l'intérêt que l'Allemagne continue à porter au projet d'arrangement commercial avec les pays candidats à l'adhésion. À ce propos, M. Debré a indiqué à son interlocuteur qu'aucune des difficultés auxquelles on s'est heurté pour définir une position commune franco-allemande ne lui paraissait insurmontable. M. Brandt a, de son côté, très explicitement rejeté la condition mise par les Anglais pour prendre en considération de tels arrangements commerciaux, à savoir qu'ils débouchent automatiquement sur l'adhésion. Le ministre fédéral des Affaires étrangères a également rappelé, mais sans conviction, la suggestion allemande de favoriser les « contacts » entre pays membres de la CEE et pays candidats.

M. Debré a jugé indispensable d'élever le débat : bien que la question de l'élargissement des communautés ne soit pas actuelle, il a souligné :

A) qu'il ne fallait pas se leurrer sous la rubrique « entrée de l'Angleterre dans le Marché commun ». On parlait en fait de la création d'une communauté entièrement nouvelle de 10 membres au minimum et très vraisemblablement davantage, ce dont d'ailleurs M. Brandt est convenu,

B) qu'une communauté de cette dimension serait incapable d'élaborer et d'appliquer des politiques communes et notamment une politique agricole commune,

C) que d'une façon générale il était essentiel que les six pays parlent avec une seule voix lorsqu'il s'agit de discuter avec des pays tiers, ce qui suppose la mise au point d'une position commune avant toute discussion.

(*Europe, République fédérale d'Allemagne, Relations avec la France, 1968*)

205

M. Mazoyer, Ambassadeur de France à Sofia,
à M. Debré, Ministre des affaires étrangères.

D. n° 621/EU[1]. *Sofia, 11 septembre 1968.*

Au cours de la période écoulée, 1er juillet-25 août, ce poste a transmis au Département les commentaires, le plus souvent écho de ceux de Moscou, que la presse bulgare consacrait presque chaque jour à la question tchécoslovaque[2].

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Aspects de la participation bulgare à l'intervention militaire en Tchécoslovaquie*.

[2] Se reporter à la dépêche de Sofia n° 602/EU du 29 août 1968, qui analyse les réactions de l'opinion publique bulgare face à l'occupation de la Tchécoslovaquie selon un découpage catégoriel sociopolitique : le Bulgare moyen, qui courbe un peu plus la tête, le Bulgare affilié au parti communiste, à qui on dicte la conduite à tenir, l'*apparatchik*, qui réagit de façon homogène, uniforme et peu différente de celle de la masse, par une attitude faite d'obéissance et de non-discussion de la ligne imposée, enfin les technocrates, peu nombreux mais influents constituent « la nouvelle classe » susceptible de contribuer à une évolution dans le sens donné par Prague.

Aujourd'hui, avec un certain recul, il ne paraît pas sans intérêt de revenir sur certains faits que l'événement – l'occupation militaire – a éclairés et de rappeler, en tenant compte de leur date, certaines déclarations et prises de position de la presse – en particulier celle provenant d'un organe dont la voix était, hélas, fort autorisée en l'occurrence le *Narodna Armia*, journal de l'Armée. Enfin, le Département trouvera ici l'écho de reportages récents, émanant de correspondants de presse détachés auprès des unités bulgares, et qui constituent des documents, sinon sur le comportement des troupes, du moins sur l'accueil de la population.

Le cas bulgare présentait un intérêt particulier : ce pays témoigna en cette affaire d'un grand zèle, alors que du fait de sa situation géographique excentrique par rapport à la Tchécoslovaquie, pour la mise en œuvre de sa participation sur le plan militaire étaient requises des dispositions dénuées de toute improvisation.

Selon des indications recueillies auprès d'une source autorisée, il semble qu'une partie au moins des troupes bulgares qui ont pénétré en Tchécoslovaquie le 21 août aient été transportées par mer, au départ de Varna, sur l'Union soviétique, puis, de là, à leur destination finale. De tels mouvements nécessitant pour leur réalisation un certain temps, la mise en place de la partie bulgare du dispositif d'ensemble a évidemment dû être effectuée à l'avance, sans doute plusieurs semaines avant le jour « J ».

L'absence remarquée à Sofia au cours de la période mi-juin, juillet et début août, du chef d'État-major général, le général Semerdzhiev[1], absence alors inexpliquée, a trouvé ainsi, avec le recul et à la lumière de l'événement, sa signification et son explication.

La presse bulgare au cours de la période 20 juillet-10 août, tout particulièrement le *Narodna Armia*, n'avait pas manqué, à plusieurs reprises, de donner en ce domaine des avertissements sérieux, témoignant en fait – et ceci apparaît plus nettement à la lumière de l'événement – des dispositions prises et des préparatifs effectués.

Le 23 juillet, le *Narodna Armia* publiait un très long article, intitulé « La défense du socialisme, une cause internationale ». On y relevait, entre autres, les passages suivants : « … Le but final de l'opération (des impérialistes occidentaux) est de détacher la Tchécoslovaquie du système socialiste et d'en faire un point d'appui de la stratégie impérialiste en Europe… Que faire ? Défendre le socialisme… Le socialisme est une cause internationale : les communistes de tous les pays ont non seulement le droit mais l'obligation de défendre le socialisme partout où il est menacé. » Puis d'évoquer les

[1] Atanas Semerdzhiev adhère à la Ligue des jeunes communistes en 1939, rejoint en 1941 le groupe de partisans « Anton Ivanov », commande en 1944 la brigade « Chepinski », est incorporé dans l'armée bulgare en 1946, envoyé en Union soviétique pour y suivre les cours de l'Académie militaire Frounzé, est membre du ministère bulgare de la Défense en 1959, chef d'État-major général de l'Armée depuis 1962 ainsi que premier vice-ministre de la Défense depuis 1966, membre du comité central du parti communiste bulgare depuis 1966, promu colonel-général en 1965.

termes mêmes de la lettre des « Cinq » partis, datée de Varsovie[1] et de préciser : « Face à un tel danger, les PC ont non seulement le droit mais l'obligation de prendre des mesures collectives pour défendre les intérêts communs de la communauté socialiste ; c'est de là que découle le devoir pour nos armées de se porter à l'aide de tout pays frère où le socialisme est menacé. » Et de souligner : « Un recul de ce devoir sacré serait le crime le plus grave envers le souvenir des héros tombés… Nous avons prêté serment de fidélité à l'alliance militaire et nous demeurons prêts à accomplir notre devoir sacré, internationaliste. »

Peu après, le 30 juillet, le ministre de la Défense nationale, le général Dobri Djurov[2], s'adressant à la nouvelle promotion d'officiers, déclarait : « Notre armée est fidèle au socialisme jusqu'à la mort, elle est, conjointement avec les armées sœurs des pays socialistes, prête à donner une leçon aux menées agressives des impérialistes se produisant sur un point ou sur un autre. Les partis communistes et les armées du pacte de Varsovie ont non seulement le droit mais l'obligation de porter secours à tout pays où le socialisme se trouve menacé. »

Au lendemain des entretiens de Cierna – Nad-Tisou – et de la réunion de Bratislava, le 5 août, le *Narodna Armia* écrivait : « Les combattants de notre Armée se rangent comme un seul homme derrière les déclarations de Bratislava. Ils sont prêts, en cas de besoin, à répondre à tout moment, à l'appel du Parti et du Commandement et à accomplir leur devoir patriotique et international comme soldats du pacte de Varsovie », déclaration témoignant pour le moins de la précarité, alors entrevue, des accords de Cierna, et soulignée en son temps par ce poste (ma dépêche nº 572/EU du 6 août)[3].

Dans les derniers jours d'août et les premiers de septembre, des reportages ont été publiés par le *Narodna Armia* sur la tenue et le comportement des troupes bulgares en Tchécoslovaquie. Y a été mentionnée la mission de confiance affectée à une unité bulgare, chargée de la garde de l'aéroport de « Ruzine » et il a été fait état – non sans satisfaction et fierté – des félicitations transmises à ces troupes par le commandement soviétique et « personnellement, par le ministre de la Défense de l'URSS »[4].

Sur les contacts de la troupe bulgare avec la population tchèque ou slovaque, le quotidien de l'Armée (5 septembre) a donné des images variées telles que la participation de soldats bulgares à la moisson – initiative

[1] Les 14 et 15 juillet, se réunit à Varsovie, en l'absence de la Tchécoslovaquie, la conférence des dirigeants des cinq pays communistes suivants : URSS, Pologne, Hongrie, Bulgarie, RDA, pour examiner l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie. Un communiqué annonce qu'une lettre commune est adressée à Prague, « conciliante mais ferme ». Se reporter aux télégrammes de Prague nos 1654 à 1668, 1683, 1693 à 1702 des 16, 17 et 18 juillet, non repris.

[2] Le général bulgare Dobri Djurov est ministre de la Défense depuis 1962.

[3] Cette dépêche du 6 août, sous-titrée : *Réactions de la presse bulgare à la déclaration de Bratislava*, souligne qu'il ne s'agit en fait que d'une longue paraphrase de la déclaration publiée à l'issue de la conférence de Bratislava du 3 août.

[4] Le maréchal Gretchko est ministre de la Défense de l'URSS depuis 1967.

assurément de nature à faciliter une certaine, éventuelle, fraternisation et à recueillir l'approbation des villageois intéressés.

Toutefois, ces contacts n'ont pas toujours été faciles. Dans le *Narodna Armia* du 2 septembre, le colonel Zlatkov, envoyé spécial auprès des troupes cantonnées dans la région de Banska Bistrica, après avoir souligné « le haut moral et l'excellente tenue des troupes bulgares »[1], indiquait en effet : « Les soldats manifestent un profond sentiment de solidarité, de devoir internationaliste pour la sauvegarde du socialisme dans un pays frère… bien que des unités bulgares aient été attaquées avec des pierres par les contre-révolutionnaires et que deux militaires aient été blessés…, bien que des tentatives aient eu lieu en vue de mettre le feu aux moyens de transport, aux bidons d'essence, aux postes de radio… »

Le même colonel, correspondant de presse, relatait le 7 août, du ton le plus sérieux, l'anecdote suivante : « Deux soldats bulgares ont été à plusieurs reprises provoqués par des jeunes filles tchécoslovaques. Ils ont su ne pas succomber à la tentation. Leur conduite exemplaire a été citée à l'ordre du jour des unités bulgares et soviétiques. »

Des pierres, des jeunes filles tentatrices, décidément les dangers auxquels le soldat bulgare doit faire face sont des plus variés et inhabituels pour des militaires en campagne. En tous pays autres que ceux façonnés par la morale socialiste, de tels récits feraient, pour le moins, sourire, mais humour et socialisme sont-ils compatibles ?

Ont été évoqués, d'autre part, certains échanges de propos de caractère politique, entre occupants et occupés. Voici l'un de ces dialogues rapporté par le journal de l'Armée : « Pourquoi êtes-vous ici ? – Pourrions-nous être ailleurs lorsque le socialisme est menacé ? » L'interlocuteur tchèque persiste alors dans ses affirmations selon lesquelles il n'y a eu aucun signe de contre-révolution en Tchécoslovaquie. D'où explications bulgares, suivies d'un « Je n'y comprends rien » de l'interlocuteur tchèque. Conclusion, quelque peu embarrassée, du correspondant de presse : « En effet, il ne comprenait rien parce que son égarement politique était total et ne lui permettait pas de comprendre bien des choses. »

Succès sur le plan technique, dû sans doute en partie à une préparation minutieuse de l'opération – dont les indications données plus haut constituent des indices –, échec politique, dont de tels reportages sont indirectement, à leur échelle, un aveu, ce double aspect de l'intervention militaire en Tchécoslovaquie des Cinq pays membres du pacte de Varsovie, souligné en son temps par la presse occidentale, apparaît ainsi sur le plan de la modeste mais symbolique participation bulgare.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Se reporter à la dépêche de Sofia nº 671/EU du 10 octobre 1968 *traitant du moral de l'armée bulgare en Tchécoslovaquie.*

206

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2548. *Prague, 11 septembre 1968.*

Texte du communiqué final sur les entretiens soviéto-tchécoslovaques de Moscou (10 septembre 1968)[1].

Des entretiens ont eu lieu le 10 septembre 1968 à Moscou entre le Président du Conseil des ministres d'URSS, M. Kossyguine et le Président du Conseil de la République socialiste tchécoslovaque M. Cernik.

– Du côté soviétique ont pris part à ces entretiens : MM. Baibakov, vice-président du Conseil des ministres et président du *Gosplan*, Gromyko, ministre des Affaires étrangères, Kouzmine, premier vice-ministre du Commerce extérieur et Inozemtsev, membre du *Gosplan*.

– Du côté tchécoslovaque : MM. Hamouz, vice-président du Conseil des ministres, Vales, ministre du Commerce extérieur, Sedivy, vice-ministre de la Planification de l'Économie nationale, V. Koucky, ambassadeur de Tchécoslovaquie à Moscou, J. Schmiedmayer, chef de cabinet de la présidence du Conseil et Ruzicka, chef de division à la présidence du Conseil.

Au cours des entretiens il a été procédé à l'examen de toute une série de questions économiques importantes intéressant les deux États. Il a été procédé notamment à l'étude des questions concernant les fournitures de gaz, de pétrole, de minerai de fer (pyrites) et d'autres produits soviétiques à la Tchécoslovaquie, ainsi que les livraisons de tubes d'acier pour gazoduc, de camions de gros tonnage, de matériel de tissage, de chaussures et autres produits tchécoslovaques destinés à l'Union soviétique.

À l'issue de ces entretiens ont été signés, entre les gouvernements d'Union soviétique et de Tchécoslovaquie, un accord sur les fournitures de gaz naturel soviétique à la Tchécoslovaquie pendant un certain nombre d'années, ainsi qu'un accord de coopération pour la construction d'un gazoduc en territoire soviétique. Un accord sur d'autres questions économiques a fait l'objet d'un protocole séparé.

Le même jour, une rencontre a eu lieu entre le secrétaire général du comité central du PCUS, Brejnev, le membre du *politburo* du comité central du PCUS et président du Conseil des ministres d'URSS, Kossyguine, le membre du *politburo* du comité central du PCUS et président du *praesidium* du Soviet suprême, Podgorny avec Cernik, membre du *praesidium*

[1] Ce texte est également publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française nº 0.1932 du 29 novembre 1968, p. 34-35. Il est à compléter par le télégramme de Prague nº 2549 du 12 septembre, non publié, qui retransmet le texte de la proclamation adressée, le 10 septembre, par les dirigeants tchécoslovaques (Svoboda, Dubcek, Smrkovsky, Cernik, Husak) à leur population. Quelques commentaires sur les accords économiques conclus qui resserrent la dépendance de la Tchécoslovaquie à l'égard de l'URSS et son intégration dans le COMECON figurent dans le télégramme de Prague nos 2550 à 2554 du 11 septembre. Quant aux aspects politiques, ils sont brièvement indiqués dans le télégramme de Prague nos 2555 à 2559 du 11 septembre.

du CC du PCT et président du Conseil tchécoslovaque et Hamouz, vice-président du Conseil tchécoslovaque.

Au cours de cette rencontre il a été procédé à un large échange de vues sur les questions politiques découlant de l'application des entretiens soviéto-tchécoslovaques qui se sont déroulés à Moscou du 23 au 26 août 1968.

Les deux parties ont exprimé la ferme conviction que dans la situation actuelle la tâche la plus importante était l'application intégrale des mesures concrètes découlant des accords conclus lors des entretiens de Moscou.

Elles ont réaffirmé le désir de l'Union soviétique et de la Tchécoslovaquie de développer la plus large coopération sur la base de la solidarité socialiste, du respect mutuel de l'égalité dans l'intérêt des peuples des deux pays et dans celui d'un nouveau renforcement de la communauté socialiste et de l'accroissement de l'efficacité du pacte de Varsovie.

Les entretiens soviéto-tchécoslovaques et la rencontre se sont déroulés dans une atmosphère d'amitié et de camaraderie.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

207

NOTE
DU DIRECTEUR D'AFRIQUE-LEVANT
POUR LE MINISTRE

Passage à Paris du ministre soudanais des Affaires étrangères.

N. *Paris, 11 septembre 1968.*

L'ambassadeur du Soudan[1] a indiqué au directeur d'Afrique-Levant que son ministre des Affaires étrangères, en route pour l'Assemblée de l'ONU[2], traverserait sans doute Paris vers les 22-23 septembre.

M. Lebel[3] ayant fait toutes réserves sur la possibilité pour le Ministre de lui donner audience à cette date, M. Abdullah a précisé qu'à sa connaissance, le ministre soudanais des Affaires étrangères[4] préférerait rencontrer M. Debré à son voyage de retour[5].

[1] M. Sayed Rahmatalla Abdullah, sous-secrétaire adjoint aux Affaires étrangères, reçoit le 7 février 1968 son agrément comme ambassadeur du Soudan à Paris. Il présente ses lettres de créance le 2 mars 1968. Sa nomination met fin à une période de près d'un an pendant laquelle le Soudan n'a été représenté à Paris que par un chargé d'Affaires.

[2] La réunion de l'Assemblée générale des Nations unies est prévue le 24 septembre.

[3] Claude Lebel est directeur des Affaires africaines et malgaches chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[4] Le cheik Ali Abder-Rahman El Amin est vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 6 juin 1968 par M. Mohamed Ahmed Mahgoub, Premier ministre et ministre de la Défense du Soudan.

[5] Une note marginale de la main de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères indique « je le recevrai brièvement à son retour M.D. ». Au dessous une note se lit « l'ambassadeur du

L'attention du Ministre est attirée sur le fait qu'en raison du génocide[1] poursuivi par le gouvernement de Khartoum dans le Sud du pays, le gouvernement français a reporté sine die le projet de visite officielle que le Premier ministre du Soudan veut faire à Paris depuis un an et plus.

Un contact avec le ministre des Affaires étrangères à New York ou à l'occasion d'un passage par Paris, est évidemment une autre affaire.

(*Afrique-Levant, Soudan, Relations politiques avec la France*)

208

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4949 à 1954. *Washington, le 12 septembre 1968.*

(*Reçu* : à 02 h. 00).

Je me réfère à mon télégramme no 4888.

La controverse au sujet du rôle de la conférence de Yalta[2] dans le développement de l'histoire européenne d'après guerre retient l'attention des journaux américains du 12 septembre qui sont ainsi amenés à évoquer de nouveau la conférence de presse du chef de l'État. Les correspondants à Paris du *New York Times* et du *Washington Post* relatent les propos tenus au sujet de Yalta par M. Harriman qu'ils tiennent pour une réplique au général de Gaulle.

« Harriman déclare que de Gaulle a tort », titre en page intérieure le quotidien new-yorkais, selon le correspondant à Paris de ce journal, le diplomate américain aurait été irrité par l'insistance du Président de la République à inviter les pays d'Europe à résister aux hégémonies jumelles

Soudan est prévenu par M. Haberer le 18-9 C.L. ». M.D. est le paraphe de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, C.L. est le paraphe de Claude Lebel, chargé des Affaires d'Afrique au Département. M. Jean-Yves Haberer, inspecteur des Finances est directeur du cabinet de M. Debré.

[1] La rébellion du Sud du Soudan trouve son origine lors de l'indépendance du Soudan proclamée le 1er janvier 1956 : il avait été convenu à l'assemblée constituante le 19 décembre 1955 que le Sud souscrirait à l'indépendance à condition que sa demande de fédération soit prise en considération, ce que le Nord n'a jamais eu l'intention de faire. L'antagonisme entre l'Afrique arabe au Nord et l'Afrique noire au Sud n'a fait que s'exacerber, le Nord musulman entame une lutte sournoise contre le Sud, resté animiste, avec une minorité chrétienne. En février 1964 les missionnaires, qui avaient formé l'élite noire du Sud, sont expulsés. Les Soudanais du Sud résistent et forment une armée de l'ombre qui se trouve en infériorité ; l'armée régalienne du Nord et la police arabe mènent une répression aveugle et impitoyable, les civils quels que soient l'âge et le sexe ne sont pas épargnés, des massacres collectifs ont lieu et tournent au génocide. À cela s'ajoutent la faim et la soif pour les populations du Sud.

[2] Cette conférence a réuni à Yalta (Crimée) les dirigeants de la Grande-Bretagne, des États-Unis et de l'URSS du 4 au 11 février 1945 pour discuter en particulier de la réorganisation de l'Europe au lendemain de la défaite du IIIe Reich. Le général de Gaulle n'y a pas été invité, la France était donc absente de ces délibérations.

de l'Union soviétique et des États-Unis. Après avoir rappelé l'argumentation développée par M. Harriman, le *Times* note que celui-ci a eu déjà dans le passé l'occasion de défendre les accords de Yalta, mais que certains se sont étonnés qu'il ait été disposé à ouvrir un débat avec le général de Gaulle en ce moment.

Le *New York Times* fait état également de déclarations de M. Harriman citant des documents publiés par le département d'État d'après lesquels M. Hopkins, représentant du président Roosevelt, aurait fait savoir au général de Gaulle qu'il pourrait assister à la dernière partie de la conférence. Cette invitation aurait été déclinée par M. Bidault.

De son côté, le correspondant à Paris du *Washington Post* mentionne qu'un démenti a été opposé par M. Bidault au sujet d'une telle invitation américaine.

La conférence de Yalta est évoquée par ailleurs dans un éditorial consacré par le *Chicago Sun Times* à la conférence de presse du Président de la République. Prétendre que la plupart des difficultés en Europe proviendraient d'une « division artificielle » engendrée par la conférence de Yalta à laquelle la France n'a pas pris part est un argument « usé » écrit ce journal, qui estime au contraire « qu'une grande partie des malheurs qui accablent l'Europe aujourd'hui a été causée par de Gaulle lui-même. Sa crainte excessive d'une domination de l'Europe occidentale par les États-Unis a empêché l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et a conduit la France à se retirer de l'OTAN, à se tenir à l'écart des accords sur les essais nucléaires et à placer des obstacles sans nombre sur la voie d'une Europe occidentale forte, unie et prospère ». Ce même journal reconnaît que le Président de la République a prononcé « des paroles particulièrement dures à l'égard de la Russie » mais que ses accusations « ont été tempérées par l'affirmation que la France continuerait à rechercher une détente politique avec la Russie, en dépit de la crise tchèque ».

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

209

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON.

T. nº 873. *Paris, 12 septembre 1968, 20 h. 18.*

Je me réfère à votre télégramme nº 4311[1].

Les suggestions de M. Solomon tendant à ce que la France fasse un geste de bonne volonté à l'égard des États-Unis en accroissant certains de ses achats en provenance de ce pays ne paraissaient guère devoir être prises en

[1] Voir ci-dessus le télégramme nos 4311 à 4318 de Washington en date du 19 août 1968 nº 94.

considération étant donné l'incidence négligeable sur les exportations américaines à destination de la France des mesures commerciales arrêtées à la fin du mois de juin. Elles le sont moins encore après la décision du gouvernement américain d'imposer des droits compensateurs sur la majeure partie des importations françaises et nous n'envisageons pas d'y donner suite.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

210

NOTE POUR LE MINISTRE

Au sujet du contrat avec l'Afrique du Sud

N. *Paris, 12 septembre 1968.*

Confidentiel défense.

Le contrat initial de fourniture d'uranium avec l'Afrique du Sud a été conclu en 1964[1]. La France ne disposait alors que d'une source d'approvisionnement extérieur : le Gabon.

Ce contrat présentait pour nous un double intérêt :

– sur le plan des prix, ceux-ci étant nettement au-dessous du cours mondial,

– sur le plan politique, par suite de l'absence de toute clause restreignant la libre utilisation du métal (aucun contrôle ni bilatéral ni international). Ce contrat a simplement été communiqué à la commission d'Euratom.

L'exécution de ce contrat (voir note ci-jointe)[2], ainsi qu'en avait décidé le gouvernement lors de sa signature, n'a eu aucune incidence tant sur le programme de prospection du CEA que sur l'exploitation des découvertes.

La mise en œuvre des gisements du Niger et de la République Centrafricaine ne réduit pas l'intérêt de ce contrat. Il est en effet l'un des éléments destinés à assurer concurremment avec une production métropolitaine, volontairement limitée, la satisfaction, à court et à moyen terme, des besoins de notre programme civil et militaire.

Enfin avec les options qu'il nous ouvre pour la période 1974-1978, période qui verra le début de la production en République Centrafricaine[3] et au Niger[4], ce contrat doit nous permettre de peser sur les prix pratiqués à l'exportation par l'Union sud-africaine. De tous les grands pays exportateurs, l'Afrique du Sud est en effet le seul en état de pratiquer, le cas

[1] Le contrat d'uranium signé le 31 janvier 1964, entre le Commissariat à l'énergie atomique et *l'Atomic Energy Board* de la République sud-africaine prévoit la livraison à la France de 1 300 tonnes d'uranium sur cinq ans de 1964 à 1968.

[2] Cette note ne figure pas au dossier.

[3] Au sujet des gisements de la République centrafricaine, voir *D.D.F*, 1968-I, n°s 97 et 286.

[4] Au sujet des gisements d'uranium du Niger, voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 40.

échéant, par suite des conditions particulières d'exploitation de l'uranium (sous-produit des mines aurifères) des prix extrêmement bas.

(*Contrat de fourniture d'uranium à l'Afrique du Sud, Relations avec la France*)

211

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5018 à 5034. *Washington, le 13 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 14 à 02 h. 50).

Je me suis entretenu le 13 septembre avec M. Eugène Rostow, sous-secrétaire d'État pour les questions politiques.

Dans la première partie de notre conversation, M. Rostow m'a parlé des affaires du Moyen-Orient qu'il suit personnellement. D'après lui, on peut entretenir des espoirs raisonnables de voir l'affaire s'orienter vers une solution. Il attache beaucoup d'importance à cet égard à la prochaine réunion de l'Assemblée des Nations unies qui devrait permettre aux ministres des Affaires étrangères des pays intéressés de prendre contact entre eux. D'autre part M. Rostow estime que le discours prononcé par le Président des États-Unis à Washington le 10 septembre, à l'occasion du 125e anniversaire de *B'nai B'rith*[1], a été favorablement accueilli en Israël comme dans les pays arabes.

J'ai personnellement quelque doute à ce sujet ayant assisté à ce dîner et ayant pu constater les réactions assez froides du général Allon et du général Rabin. Mais M. Rostow est un optimiste.

Le sous-secrétaire d'État m'a indiqué par ailleurs que M. Lucius Battle, ancien ambassadeur au Caire, secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Moyen-Orient se rendrait en République Arabe Unie la semaine prochaine pour assister aux cérémonies organisées à Abou Simbel[2]. À cette occasion, le haut fonctionnaire américain prendra des contacts directs au Caire, peut-être même, bien que cela ne soit pas encore certain, avec le président Nasser.

D'après mon interlocuteur la clé de la situation est en effet au Caire et entre les mains du Président de la République Arabe Unie. Les lignes d'un règlement israélo-égyptien sont évidentes et inéluctables. Le canal de Suez doit être ouvert avec liberté de passage pour les navires israéliens. La zone du Sinaï doit être démilitarisée, la bande de Gaza n'a aucune raison de

[1] Importante association juive américaine.

[2] À l'occasion, semble-t-il, du sauvetage du temple d'Abou Simbel en marge de la construction du haut-barrage d'Assouan sur le Nil.

revenir à l'Égypte puisqu'elle n'a jamais été territoire égyptien. Déjà dans les rapports entre la République Arabe Unie et Israël l'on peut trouver certains progrès puisque par l'intermédiaire de M. Jarring des questionnaires circulent entre les deux parties et ont fait l'objet de réponses écrites. Si le président Nasser pouvait actuellement faire un geste au lieu de se renfrogner dans le silence qui est actuellement le sien, l'affaire ne serait point très difficile à régler.

Malheureusement en dépit de ces perspectives à plus ou moins longue échéance, les incidents continuent à se produire au bord du canal. Celui qui a eu lieu dimanche 8 septembre a été particulièrement grave et M. Rostow en fait retomber la pleine responsabilité sur les Égyptiens. C'est l'éclatement d'une mine, placée par les terroristes arabes sur la rive orientale du canal, qui a déclenché le tir des batteries d'Israël. M. Rostow enfin, réfute la thèse arabe que m'avait exposée récemment l'ambassadeur de Jordanie (mon télégramme n° 4326 à 4333)[1] et selon laquelle Israël n'aurait jamais accepté la résolution des Nations unies du 22 novembre[2]. Bien au contraire M. Tekoah a apporté cette assurance devant le Conseil de sécurité et M. Eban l'a confirmée par la suite. Par contre, d'après lui, les Arabes disent bien accepter la même résolution mais ils interprètent l'article 3 de telle façon que leur prétendu acquiescement est en fait sans base. La question reste toujours la même : faut-il des négociations directes ou indirectes entre les parties ? C'est la thèse américaine. Faut-il au contraire considérer que les garanties futures doivent être données par le Conseil de sécurité sans nécessité d'un accord entre les intéressés ? C'est la thèse arabe.

J'ai dit que de nombreux points du discours du Président des États-Unis du 10 septembre pouvaient rencontrer notre approbation mais que nos vues restaient différentes sur le dernier point qu'il venait de citer. Le Président avait dit dans son discours « Je voudrais rappeler au monde ce soir que cette résolution ne peut pas s'exécuter d'elle-même. » Tout indiquait que les Arabes ne pouvaient partager son point de vue. En dépit des espoirs qu'il exprimait, il ne me paraissait donc point que malgré les efforts de M. Jarring l'affaire soit de ce fait à la veille d'un dénouement.

Dans la seconde partie de notre entretien, M. Eugène Rostow, sous-secrétaire d'État pour les affaires politiques, m'a parlé des questions européennes et principalement des déclarations qu'il estime très importantes faites par le Président des États-Unis le 10 septembre lors de la convention de *B'nai B'rith*.

[1] Ainsi qu'il l'indique par télégramme n°s 4328 à 4333 non repris, M. Lucet s'est entretenu le 20 août 1968 avec l'ambassadeur de Jordanie à Washington qui lui a fait part de ses graves inquiétudes concernant la situation au Moyen-Orient et la politique des États-Unis dans cette région. Les Américains assurent que les Israéliens ont accepté la résolution du 22 novembre 1967 alors que l'Égypte s'y refuse. En fait pour les Jordaniens le contraire est vrai, et l'on s'interroge à Amman sur l'intérêt de poursuivre une politique modérée comme celle de la Jordanie.

[2] La résolution n° 242 du 22 novembre 1967 est celle relative au règlement du conflit israélo-arabe de juin 1967.

Le premier point souligné était le suivant : le Président avait dit « dans les discussions que nous avons proposées aux Russes en vue de réduire la tension en Europe, aucun sujet quel qu'il soit ne devrait être exclu de ces discussions ». Ceci signifiait que si des conversations pouvaient un jour s'ouvrir à Moscou, lorsque s'apaiserait la crise tchécoslovaque, les débats ne seraient pas limités à la question des armes nouvelles et du désarmement nucléaire. D'autres pays pourraient y participer et l'ordre du jour ne serait pas limité.

En second lieu le Président avait dit : « Je désire que nul ne se méprenne à cet égard : l'usage de la force et la menace de la force ne sera pas toléré dans les régions où s'exerce notre responsabilité commune comme à Berlin. » Par ce terme de « responsabilité commune », le Président ne s'adressait pas aux Russes mais aux alliés occidentaux pour leur demander d'être fermes et vigilants. D'autre part, d'après M. Rostow, cette mise en garde contre l'usage de la force n'était pas limitée, malgré le langage restrictif du Président, à la seule ville de Berlin. Il s'agissait d'un avertissement général et M. Johnson avait répété sa déclaration de San Antonio[1] « que personne ne déchaîne les chiens de la guerre ». La situation eu Europe orientale était toujours incertaine. La Roumanie et la Yougoslavie pouvaient être encore menacées et même l'Autriche en cas d'une opération sur Belgrade. Les risques d'une intervention soviétique pourraient avoir des conséquences incalculables.

La politique des États-Unis, m'a dit M. Rostow, doit être vue selon une longue perspective. Elle ne reposait pas sur la notion de sphère d'influence. Il était vrai qu'en 1945 M. Truman n'avait pas cru pouvoir intervenir pour assurer des libres élections en Pologne. Plus tard les États-Unis n'avaient rien fait lors du coup de Prague en 1948 et du soulèvement hongrois de 1956. Mais la doctrine américaine avait été exposée clairement par le président Kennedy lors d'un entretien qu'il avait eu avec M. Adjoubeï, gendre de Khrouchtchev, en 1961. Les États-Unis n'avaient pas l'intention de libérer les États de l'Europe centrale et orientale par la force mais ils ne pourraient rester insensibles à toute nouvelle agression au cas où un pays attaqué se défendrait. Les avertissements donnés par le président Johnson à San Antonio et dans son discours récent de *B'nai B'rith* confirmaient ce point de vue.

Je rappelle que déjà en juillet M. Eugène Rostow m'avait tenu un langage presque semblable qui avait paru à certains de ses collègues un peu trop alarmiste.

Enfin en ce qui concerne l'organisation à divers échelons des réunions au sein de l'Alliance Atlantique, M. Rostow s'est borné à me dire que chacun avançait à ce sujet des idées différentes et que l'on était pour l'instant en

[1] Dans ce discours qu'il a prononcé le 30 août 1968 alors qu'il se trouvait à San Antonio (Texas) et que l'on craignait une possible invasion de la Roumanie par les troupes des pays du pacte de Varsovie, après celle de la Tchécoslovaquie, le président des États-Unis a mis en garde l'URSS et l'a invitée à ne pas pousser trop loin les choses pour ne pas « déchaîner les chiens de la guerre ». Se reporter ci-dessus au télégramme de Washington nos 4623 à 4630 du 31 août 1968 no 168.

pleine confusion. Si néanmoins la réunion souhaitée des ministres des Affaires étrangères se tenait, et elle pourrait n'être qu'informelle, le but à rechercher devrait être double : renouvellement des engagements de l'Alliance en vue d'éviter que les Russes ne se méprennent sur nos intentions, étude du renforcement possible du dispositif militaire.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

212

M. Brouillet, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 383 à 385. *Rome Saint-Siège, 13 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 14 à 9 h. 40).

Recevant mercredi en audience les anciens élèves du séminaire pontifical français, qui viennent de tenir à Rome leur assemblée générale sous la présidence du cardinal Lefebvre, archevêque de Bourges, Paul VI, après avoir souligné la grâce qu'avait constitué pour eux, à l'aube de leur vie sacerdotale, la possibilité de recevoir à Rome même, au cœur de l'Église, leur formation spirituelle, a demandé à ses hôtes de s'employer à maintenir étroits et vivants les liens privilégiés qui unissent la France au successeur de Pierre :

« Soyez toujours, leur a-t-il dit, le trait d'union spirituel entre Rome et la France, fille aînée de l'Église, que nous aimons d'une affection tout à fait spéciale.

« Dites toujours à vos compatriotes que Rome catholique les considère comme ses fils de choix, de prédilection, dites que Rome catholique a toujours besoin de leur fidélité, de leur soutien, de leur exemple de vie et de culture chrétienne, dites que nous prions pour la France, pour sa prospérité, pour sa paix, pour son bonheur. »

Les participants à l'audience, parmi lesquels se trouvaient notamment, aux côtés du cardinal Lefebvre, Mgr Simonneaux, évêque de Versailles, et plusieurs ecclésiastiques investis, dans leurs diocèses de responsabilités importantes, m'ont dit combien ils avaient été frappés et émus par ces paroles, ainsi que par le ton particulièrement affectueux sur lequel le Pape les avaient prononcées.

(*Collection des télégrammes, Rome Saint-Siège, 1968*)

213

M. HESSEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À ALGER,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4023 à 4030. *Alger, 14 septembre 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 53).

La cinquième conférence des chefs d'État africains a été inaugurée hier soir au Palais des Nations à Alger[1] en présence de U Thant, avec la participation de 17 chefs d'État, de deux vice-présidents et de 5 Premiers ministres. Les 15 autres délégations étaient conduites par un membre du gouvernement, au total, 39 pays siègent pour trois jours[2].

Parlant le premier en tant que chef d'État du pays hôte, le président Boumediene prononce un discours de combat, violent dans le fond comme dans la forme. Il s'en prend avec vigueur aux « forces du mal » qui ne sont que les forces coloniales et impérialistes dont les rêves sont de diviser l'Afrique et de la maintenir sous l'oppression. « La sécurité et l'unité de l'Afrique sont menacées par l'affrontement des appétits et des intérêts » a dit le chef de l'État algérien en ajoutant que les ennemis du continent africain cherchaient à imposer des distinctions entre Afrique blanche et Afrique noire, anglophone et francophone, du Nord et du Sud.

Pour faire face à ces assauts de l'impérialisme, le président algérien ne voit qu'une solution : la lutte de libération, mais la lutte d'une Afrique unie.

Sur le Biafra (je rends compte par télégramme séparé des interventions sur ce sujet resté dans l'ombre lors des séances du Conseil des ministres, mais abordé dès la première réunion des chefs d'État)[3] c'est la dénonciation d'un complot et de l'interventionnisme colonialiste.

Le président algérien fustige, en terminant, la « coalition impérialo-sioniste » et salue la Palestine et le Vietnam avant de déclarer que « l'objectif primordial et commun de l'OUA était le raffermissement unitaire, garant de la prospérité africaine dans la liberté et l'honneur ».

Au nom des chefs d'État, l'Empereur d'Éthiopie, le roi du Maroc et le président du Mali[4] ont répondu au président algérien. Aucune concession particulière ne devait être faite sur les principes de base de l'OUA, de la lutte pour la libération totale du continent, mais le ton des interventions

[1] La cinquième conférence des Chefs d'État africains se tient à Alger du 13 au 16 septembre 1968.

[2] La liste détaillée des participants à cette conférence est communiquée par le télégramme d'Alger n° 4045 du 16 septembre, non repris. Parmi les grands absents il convient de citer les Présidents Senghor (Sénégal), Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) Bongo (Gabon), Nasser (Égypte).

[3] Voir le télégramme d'Alger n°s 4031 à 4035 du 14 septembre, publié ci-après n° 214.

[4] Modibo Keïta, président de la fédération du Mali du 20 juillet au 22 septembre 1960, puis à partir de cette date président de la République du Mali.

était nettement moins révolutionnaire et l'accent était mis non seulement sur la nécessité de l'unité africaine mais sur la coopération entre les États membres de l'Organisation, le Roi Hassan, plus particulièrement, devait insister sur les problèmes du développement économique.

Tous les orateurs ont évidemment rendu hommage au pays hôte, à ses chefs et à son peuple. Je note que les éloges se réfèrent toujours au passé. L'Algérie reste le symbole de la lutte révolutionnaire, mais n'est jamais donnée en exemple dans le domaine du développement économique ou de l'organisation d'un État démocratique et indépendant.

M. Mobutu, président sortant, fait le bilan de l'activité de l'OUA pour l'année écoulée. Il se félicite de l'accession à l'indépendance de l'île Maurice[1] et du Swaziland[2] et réaffirme qu'un des objectifs principaux de l'Organisation « est précisément cette libération totale de l'Afrique du joug colonial ».

Ferme dans ses propos contre les menées impérialistes, le président du Congo-Kinshasa évoque, lui aussi, le problème du Nigeria avant d'inviter les participants à continuer dans la voie de l'édification d'une Afrique unie, prête à intensifier les rapports économiques entre États différents et décidée à une « action concertée de tous les États membres pour s'intégrer au sein d'une stratégie des opprimés au niveau du Tiers Monde ».

Le message adressé par U Thant à la conférence devait élever le débat. Le Secrétaire général des Nations unies rend d'abord hommage à l'Algérie dont la lutte « a donné un nouvel élan à la prise de conscience nationale des peuples placés sous domination coloniale ». Il se félicite des progrès de l'OUA et de la progression de la décolonisation et regrette la situation qui demeure en Afrique australe « violation massive la plus voyante des droits de l'homme ». Puis le Secrétaire général dit sa « détresse » devant le drame du Nigeria (voir mon télégramme séparé)[3].

Sur proposition de M. Hamani Diori[4], le colonel Boumediene est élu à la présidence de la session. Sur celle de l'empereur d'Éthiopie, les chefs d'État du Maroc, du Libéria, de Madagascar, de la République Centrafricaine, du Mali, du Ruanda, de Somalie et de Gambie sont élus vice-présidents. La Zambie proposée d'abord à la vice-présidence devait décliner, estimant que certains propos (ceux sans doute du président Boumediene) ne permettaient pas d'envisager un travail constructif puisque l'on « préjugeait les conclusions » (mon télégramme n° 4020)[5].

(Direction Afrique-Levant, Afrique du Nord, Algérie, 1968)

[1] L'indépendance de l'île Maurice est proclamée le 12 mars 1968.

[2] Le Swaziland est indépendant depuis le 6 septembre 1968.

[3] Publié ci-après n° 218.

[4] Président de la République du Niger depuis 1960.

[5] Dans son allocution d'ouverture, le président Boumediene, dénonce le complot étranger au Nigeria oriental et déclare que le retour à la paix ne peut se faire que par l'écrasement de la sécession. Le président de la Zambie, M. Kaunda, qui a reconnu l'indépendance du Biafra le 20 mai 1968, s'estimant offensé, refuse d'occuper le poste de vice-président de la Conférence qui lui est offert.

214

M. HESSEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À ALGER,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4031 à 4035. *Alger, 14 septembre 1968.*

(*Reçu* : 16 h. 42).

Je me réfère à mon télégramme précédent[1].

Le problème du Biafra a été évoqué à la tribune du Palais des Nations dès la première réunion des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA.

Le président Boumediene devait engager le débat avec violence et sans laisser paraître la moindre intention de conciliation. Rappelant la victoire que constitue la libération de la majeure partie de l'Afrique, la victoire sur le « complot sécessionniste fomenté au Katanga »[2], acquise en « brisant l'entreprise criminelle des mercenaires aventuriers… minés par le virus du romantisme colonial renaissant », le chef de l'État algérien affirme avec force que les complots de tous les bords dirigés contre le Nigeria et visant à ébranler les assises du plus grand État africain seront « réduits à néant ».

Le colonel Boumediene poursuit en se demandant pourquoi, en Europe, des organisations « politiques et spirituelles élèvent un tel concert de lamentations entrecoupées de critiques acerbes ».

Puis il menace ces mêmes organisations qui avaient appuyé les sécessionnistes katangais, ces « aventuriers en rupture de légion étrangère » agents patentés des puissances coloniales. Il ajoute : « Nous disons aux intrus qu'ils devraient tirer la leçon du passé et cesser d'intervenir dans nos affaires africaines. Il n'est que temps pour eux de se contenter des richesses qu'ils nous ont soustraites, du sang qu'ils nous ont sucé et de se satisfaire des crimes qu'ils ont commis… »

Le chef de l'État algérien ajoute qu'il veut être franc envers les États colonialistes et impérialistes « sans exception » en leur signalant qu'il leur est encore possible de réviser leur attitude. « L'heure a sonné pour ces États de traiter énergiquement l'aberration impérialiste et agressive dont ils n'ont pas fini de guérir… »

M. Mobutu devait également comparer Katanga et Biafra mais le ton est moins agressif puisque le chef de l'État congolais déplore que la paix ne soit pas revenue malgré les efforts de conciliation entrepris par l'OUA.

L'appel pathétique de U Thant donne un ton bien différent. Le Secrétaire général des Nations unies ne peut taire sa « détresse et sa consternation » devant l'ampleur croissante des destructions, de la famine et des

[1] Le télégramme d'Alger n°s 4023 à 4030 du 14 septembre est publié ci-dessus n° 213.

[2] Le 11 juillet 1960, Moïse Tshombé proclame l'indépendance du Katanga, riche province méridionale du Congo ex-belge, et se proclame président de l'état du Katanga. En 1963, les forces des Nations unies mettent fin à la sécession de cette province. Tshombé est contraint de s'exiler en Rhodésie du Nord puis en Espagne.

pertes de vies humaines. Il affirme que l'OUA peut constituer « l'instrument le plus approprié pour servir la cause de la paix au Nigeria » et lance cette phrase « au nom de l'humanité, il est indispensable de ne rien négliger pour aider à atténuer les effets de ce conflit tragique ». U Thant rappelle qu'il a désigné un représentant[1] pour seconder, au Nigeria, l'action « humanitaire en faveur des victimes civiles ». Mais en dehors de cela, pour le Secrétaire général des Nations unies, il va sans dire que l'on ne pourra mettre un terme aux épreuves que « si l'on prend des mesures concrètes en vue d'aboutir à la cessation des hostilités et à la négociation d'arrangements relatifs à un règlement définitif ».

(*Direction Afrique-Levant, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

215

M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 3774 à 3781. *Moscou, 14 septembre 1968.*

(*Reçu* : 17 h. 14).

Ainsi qu'ils en ont l'habitude, les Soviétiques sont en train, dès maintenant, de réécrire l'histoire de l'intervention en Tchécoslovaquie. Réécrire, c'est-à-dire falsifier. Alors qu'au début de la controverse, les Tchèques étaient déclarés coupables de déviation idéologique, étaient ensuite accusés de mettre en cause la sécurité de l'URSS et de la communauté socialiste, et plus tard d'être appuyés par des complices allemands ou américains, aujourd'hui l'origine de l'affaire, selon la nouvelle présentation, se situerait à l'Ouest, les vrais coupables seraient les impérialistes qui auraient cherché à détacher la Tchécoslovaquie du groupe communiste. Aussi les Tchèques deviennent-ils moins les auteurs de l'entreprise que des complices.

Dans toute l'affaire, l'URSS, il va sans dire, n'a jamais admis avoir des responsabilités. Tout au plus a-t-elle concédé que son homme, c'est-à-dire Novotny[2], avait été trop loin et qu'il convenait de redresser certaines erreurs du passé. Au-delà, les fautes ont toujours été le fait des autres.

[1] Après avoir sollicité et obtenu l'agrément du gouvernement fédéral du Nigeria, U Thant annonce le 1er août 1968 la nomination de M. Nils Göran Gussing (diplomate suédois) en tant que représentant du Secrétaire général des Nations unies « chargé de prêter son concours pour les activités humanitaires de secours entreprises en faveur des victimes civiles des hostilités au Nigeria ».

[2] Antonin Novotny adhère au parti communiste en 1921, pendant la Seconde Guerre mondiale, il participe à la résistance, est arrêté en 1941, et emprisonné au camp de concentration de Mauthausen. Dans l'immédiat après-guerre, il est secrétaire du parti à Prague jusqu'en 1951. À cette date, il est nommé membre du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque (PCT) et en 1953, premier secrétaire du PCT. Le 19 novembre 1957, il devient président de la République, charge qu'il occupe jusqu'au 21 mars 1968. Auparavant, le 5 janvier 1968, il est démis de ses fonctions de premier secrétaire du PCT.

C'est donc que s'affirme la nécessité, comme toujours dans les grandes crises du monde soviéto-communiste, d'avoir recours au thème éternel de « l'ennemi ». Pour justifier l'intervention, il fallait désigner l'ennemi et le choisir à la mesure de la décision prise et de ses conséquences, bien ou mal calculées. Les dirigeants soviétiques ont décidé de mettre l'accent principal moins sur l'ennemi intérieur que sur l'ennemi extérieur.

Le plus simple et sans doute le plus profitable était d'invoquer le danger impérialiste et en particulier allemand. Dès le lendemain de l'occupation, un carton de la *Pravda* représentait le long bras d'un uniforme allemand terminé par un crochet en forme de croix gammée et prêt à agripper la Tchécoslovaquie.

Mais l'on peut se demander si le recours à l'ennemi extérieur n'a pas été rendu de plus en plus nécessaire à mesure qu'échouait l'opération politique qui avait sans doute été envisagée par les Russes. N'ayant pas réussi à soumettre les dirigeants tchèques, ils avaient décidé, tout l'indique, de les démettre et d'en installer d'autres à leur place. Ne les ayant pas trouvés et ayant dû se résigner à traiter avec les hommes qu'ils avaient arrêtés, ils furent (sic) devant la difficulté de ne pouvoir continuer, sous peine de perdre tout à fait la face, à les charger de tous les péchés. Dès lors, l'ennemi intérieur devenait plus difficile à identifier : faute de Kadar[1], point de Nagy[2].

Par contrecoup, l'impérialisme, qui n'avait été au début qu'incriminé d'avoir entretenu des liaisons avec la contre-révolution interne, devint le moteur même de toute l'aventure. Au bout du compte (ou du conte), c'est pour prévenir une agression de la *Wehrmacht* que les troupes alliées sont entrées en Tchécoslovaquie.

Ira-t-on plus loin ? Il ne faut pas l'exclure. Déjà les Soviétiques peuvent lire, ici et là, qu'en Occident certains souhaitent revenir à la guerre froide.

Les petits pionniers apprendront ainsi dans l'avenir que ce qui fut mouvement de libération dirigé contre la bureaucratie communiste et le modèle soviétique n'était au regard du matérialisme dialectique que l'expression objective d'une agression impérialiste contre le socialisme.

Tel est le mythe dont j'observe la gestation.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Janos Kadar, membre du parti communiste hongrois depuis 1931, occupe de 1945 à 1951 des postes de haute responsabilité : membre du bureau politique, secrétaire général adjoint, ministre de l'Intérieur, chef de la police secrète. Victime d'une purge, il est emprisonné de 1951 à 1953, libéré en 1954 par Imre Nagy, Premier ministre d'un courant réformateur. Lors de l'insurrection qui éclate le 4 novembre 1956, il est d'abord favorable aux insurgés puis forme un contre-gouvernement qui soutient l'intervention soviétique. Il est chef du gouvernement de 1956 à 1958 puis de 1961 à 1965.

[2] Imre Nagy (7 juin 1896-16 juin 1958), ancien ministre de l'Agriculture de Hongrie en 1946, il conduit la réforme agraire, Premier ministre (1953-1955), il mène une véritable politique de déstalinisation. Il est exclu du parti en 1955, redevient Premier ministre du 24 octobre au 4 novembre 1956, il forme un gouvernement pluriparti, retire les armées hongroises du pacte de Varsovie le 31 octobre, et le 1er novembre, se prononce pour un statut de neutralité pour la Hongrie. Le 4 novembre, les troupes soviétiques entrent en Hongrie et matent l'insurrection. Nagy se réfugie à l'ambassade de Yougoslavie, mais est arrêté par la police politique soviétique à la sortie de ces locaux le 22 novembre 1956, déporté en Roumanie, jugé et exécuté le 16 juin 1958, réhabilité en 1989.

216

M. WINCKLER, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* À RABAT,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1126 à 1131. *Rabat, 14 septembre 1968.*

(*Reçu* : à 18 h. 29).

Gardée secrète jusqu'au dernier moment, la décision du roi du Maroc[1] de se rendre à la 5e conférence de l'OUA[2] paraît avoir été prise essentiellement en fonction de l'état des rapports algéro-marocains[3]. Le souverain ne s'était jusqu'ici déplacé en pareille occasion que pour la conférence du Caire[4], en 1964. Il n'avait, d'autre part, encore jamais rencontré officiellement le président Boumediene[5]. Je tiens de bonne source que son intention initiale était de ne pas aller à Alger et qu'il ne l'aurait peut-être pas modifiée si le chef de l'État algérien n'avait multiplié les efforts pour assurer sa présence.

L'incertitude subsistait encore le 12 septembre au soir alors que le ministre des Affaires étrangères[6] venait de lui rendre compte du vif incident – dont la presse marocaine fait d'ailleurs largement état – ayant opposé le jour même MM. Bouteflika[7] et Taïbi Benhima (le télégramme d'Alger n° 3997)[8]. Une annulation de dernière heure était alors ouvertement envisagée. Elle aurait satisfait ceux qui, dans l'entourage même du roi, les responsables de sa sécurité et les milieux de l'armée, ont été hostiles à ce déplacement.

[1] Hassan II est roi du Maroc depuis 1961 ; il est le 17e souverain de la dynastie des Alaouites. Il arrive à Alger le 16 septembre pour la fin de la conférence de l'OUA.

[2] La 5e conférence des chefs d'État africains de l'OUA se tient à Alger au Palais des Congrès du 13 au 16 septembre 1968 : elle porte sur le Biafra, l'*apartheid*, la décolonisation, les mouvements de libération des peuples. Le Conseil des ministres de l'OUA se tient à Alger du 4 au 11 septembre 1968.

[3] La principale cause de discorde entre l'Algérie et le Maroc est un conflit de frontières qui n'est pas encore réglé. Voir *D.D.F.*, 1963-II, n°s 131 et 197, 1965-I, n° 29. La nationalisation le 6 mai 1966 de la mine de Gara-Djebilet située dans la région frontière de Tindouf provoque un litige et aggrave le climat des relations.

[4] La conférence des chefs d'État arabes se tient au Caire du 13 au 17 janvier 1964 sur la proposition du président Nasser en vue de débattre du problème des eaux du Jourdain. Voir *D.D.F.*, 1964-I, n° 235.

[5] Le colonel Houari Boumediene est vice-président du Conseil algérien de 1962 à 1965, organisateur du coup d'État qui, le 9 juin 1965, destitue Ben Bella, et devient président du Conseil de la Révolution et du gouvernement depuis juin 1965.

[6] Ahmed Taïbi Benhima, ministre marocain des Affaires étrangères du 20 août 1964 au 23 février 1966 puis directeur du Cabinet royal, est nommé en mars 1967 délégué du Maroc aux Nations unies.

[7] Le ministre algérien des Affaires étrangères est Abdelaziz Bouteflika depuis 1965.

[8] Le télégramme d'Alger n°s 3997 et 3998 du 13 septembre 1968 relate qu'un vif incident a opposé Abdelaziz Bouteflika, président de la conférence ministérielle de l'OUA à Taïbi Benhima, représentant du Maroc, qui, exaspéré du parti pris « progressiste » dont fait preuve le président de la conférence ministérielle, a chapitré le ministre algérien au cours d'une véhémente intervention de trois quarts d'heure.

Finalement, le souverain a estimé qu'aucune raison dirimante ne s'opposait à son voyage à Alger. A-t-il jugé que, la conférence pan-africaine se tenant dans un pays du Maghreb, il y avait en quelque sorte obligation pour les chefs d'État de cette région de s'y rendre, en dépit de leur réserve à l'égard de l'Algérie ? Il m'a été précisé à cet égard que le roi n'avait pas partagé les vues exposées par M. Bourguiba pour justifier son abstention.

Quoi qu'il en soit, les milieux politiques de Rabat paraissent s'intéresser moins, aujourd'hui, aux travaux de la conférence qu'aux perspectives d'un certain dégel des relations avec l'Algérie, impliquées par la décision du roi d'aller rencontrer le président Boumediene. Ils semblent généralement tenir pour acquis le principe de conversations bilatérales en marge de la réunion, qui pourraient porter sur l'ensemble des problèmes litigieux entre les deux pays. Ils considèrent en tout cas que le roi vient de faire en direction de l'Algérie, un geste de bonne volonté appelant de la part de cet État certaines concessions.

(*Maroc, Politique étrangère, Relations avec les organisations internationales*)

217

M. Servoise, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Nicosie
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 345 à 351. *Nicosie, 14 septembre 1968.*

Réservé. (*Reçu* : le 18, 9 h. 40).

Le ministre des Affaires étrangères[1] m'a prié de vous exprimer la perplexité – sinon l'inquiétude – de son gouvernement devant l'interprétation à donner à la mention de Chypre par le chef de l'État lors de sa conférence de presse[2].

À la différence des réactions parfois vives de la presse locale, le Ministre a manifesté essentiellement le souci d'être éclairé sur les raisons de la position française et celui de chercher à nouveau une ouverture vers la France, bien qu'à ce propos, il ait laissé échapper un geste et une expression de lassitude.

[1] M. Spyros Kyprianou est le ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre depuis août 1960.

[2] La dix-septième conférence de presse du général de Gaulle se tient le 9 septembre 1968. Au cours de celle-ci, le Général déclare : « Je ne suis pas sûr que le système de la Fédération qui remplace quelquefois, en certains endroits, d'un certain côté, celui de la colonisation soit toujours très bon et très pratique. Et, en particulier, en Afrique. Mais pas seulement en Afrique ; car, en somme, cela consiste à mettre ensemble d'office, des peuples très différents, voire opposés, et qui, par conséquent, n'y tiennent pas du tout. On le voit au Canada. On le voit en Rhodésie, en Malaisie, à Chypre. On le voit au Nigeria. »

Deux raisons motivent cette perplexité, d'après M. Kyprianou. D'abord, parce que le gouvernement français paraît avoir arrêté sa position sans tenir compte de la volonté d'être du peuple chypriote, de son aptitude à constituer un État indépendant et à vivre selon des normes démocratiques, plus démocratiques assurément que celles de ses voisins[1]. Si, dans leur lutte pour leur libération, des peuples ont eu la chance d'obtenir hier, ou d'obtenir aujourd'hui, l'appui du général de Gaulle, ce dernier paraît sourd à la voix de Chypre, dernière sentinelle de la civilisation chrétienne et occidentale aux frontières de l'Orient.

Ensuite, parce que cette déclaration intervient au moment même où de complexes négociations s'amorcent pour la première fois entre les deux communautés principales[2] (80 % et 18 %)[3] de l'île, et où elles se poursuivent entre Athènes et Ankara. Une telle affirmation risque d'inciter à l'intransigeance et pourrait retarder la conclusion d'un « modus vivendi » souhaité par les populations, et souhaitable pour le rétablissement de la paix dans cette région du monde.

Aussi, a-t-il conclu, Nicosie s'interroge dès à présent sur les déclarations éventuelles que pourrait faire Monsieur le Président de la République à propos de Chypre, lors de la visite officielle en Turquie[4].

Mon impression personnelle est que le gouvernement de Chypre souhaite expressément faire connaître son point de vue au général de Gaulle avant son voyage en Turquie. Le Ministre (ne pouvant être reçu par Votre Excellence à Paris fin septembre, du fait de vos engagements) a d'ailleurs exprimé avec insistance le vœu de Vous rencontrer à New York dans la première semaine d'octobre[5].

(*Europe, Chypre, Politique extérieure, 1968*)

[1] Allusion au coup d'État perpétré en Grèce le 21 avril 1967 et à la prise du pouvoir par les militaires.

[2] Les conversations intercommunautaires conduites par MM. Clerides (chypriote grec) et Denktash (chypriote turc) ont débuté à Chypre le 24 juin 1968. Se reporter à la dépêche de Nicosie n° 309/EU du 27 juin 1968, non publiée.

[3] Le groupe majoritaire est grec et le groupe minoritaire est turc.

[4] Le général de Gaulle se rend en voyage officiel en Turquie du 25 au 30 octobre 1968. Les différentes allocutions prononcées par le général de Gaulle sont publiées dans La *Politique étrangère de la France, Textes et documents, 2e semestre 1968*, La Documentation française, p. 124 à 131.

[5] À l'occasion de la 23e session de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'ouvre à New York le 24 septembre 1968.

218

M. HESSEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À ALGER,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 4065 à 4071. *Alger, 17 septembre 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 50).

Quel bilan dresser de la conférence de l'OUA qui vient de s'achever ?[1]

Pour Alger, le succès est certain. Non pas triomphal : des absences de marque. Les unes étaient prévues : Bourguiba, Nasser ; les autres ont dû paraître plus amères : Senghor, Sekou Touré. Incertaine jusqu'à la dernière minute, la venue du roi du Maroc a été pourtant, pour l'Algérie, l'événement important de ce sommet (mon télégramme n° 4043)[2]. Le colonel Boumediene – qui se croit entouré d'intentions hostiles – avait besoin de ce répit.

Demi-succès également dans la mesure où, chacun ayant salué la lutte libératrice du peuple algérien, personne n'a vanté les mérites de son régime ou les réalisations de ses dirigeants. Et, paradoxalement, ceux-ci n'ont d'ailleurs rien fait pour montrer à leurs hôtes le visage de l'Algérie ou même d'Alger, dont ils n'ont pourtant pas lieu de rougir. Exilé au Club des Pins, le congrès n'a pas eu le loisir d'en sortir.

Au plan des relations inter-arabes, la résolution adoptée sur le Moyen-Orient[3] est davantage un succès pour l'Égypte, qui ne s'est du reste pas autrement manifestée. M. Bouteflika[4] ne pouvait espérer rééditer le coup de surprise d'Addis-Abeba. D'ailleurs Moscou avait donné le ton : le message de M. Kossyguine[5] à la conférence faisait référence à la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre[6].

L'affaire du Biafra qui avait pesé sur la préparation de la conférence constituait encore, à l'ouverture, un obstacle redoutable. Il n'a pas été

[1] À compléter par la dépêche d'Alger n° 66/AP du 9 octobre 1968, intitulée : *L'OUA à Alger-septembre 1968*, non publiée, qui reprend l'analyse des conférences des ministres et des chefs d'État de l'OUA, soulignant la violence des deux discours prononcés par le président Boumediene, le premier le 4 septembre, le deuxième le 13, rappelant et commentant le texte des résolutions votées sur le Moyen-Orient et sur le Nigeria.

[2] Le télégramme d'Alger n°s 4043 et 4044 du 16 septembre, non publié, relate l'arrivée tardive et fort attendue du Roi Hassan II à la conférence au sommet, et cependant un des premiers à en repartir.

[3] Le texte de la résolution du sommet de l'OUA sur le Moyen-Orient, adoptée par 36 voix et deux abstentions, est transmis par le télégramme d'Alger n° 4041 du 16 septembre, non repris.

[4] M. Abdelaziz Bouteflika est le ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963.

[5] Alexis Kossyguine est président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964. Le message du président du Conseil soviétique, signale le télégramme d'Alger n° 4037 du 14 septembre, est reproduit *in extenso* dans *El Moudjahid*. Concernant la question du Biafra et l'attitude de l'URSS, se reporter au télégramme de Moscou n°s 4139 à 4143 du 11 octobre ainsi qu'à la dépêche de Moscou n° 1885/DAM du 16 octobre, relevant les « prises de positions récentes de la presse soviétique au sujet de l'Afrique au Sud du Sahara », non publiée.

[6] La résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967. Se reporter à *D.D.F.*, 1967-II, n° 257.

surmonté, mais contourné, sans gloire. Les ministres n'ont pas voulu l'aborder. Les chefs d'État ont attendu le dernier quart d'heure, et le départ d'U Thant, pour finalement enterrer l'affaire sous de pieuses recommandations[1]. Battus pour un appel inconditionnel au cessez-le-feu, les quatre pays ayant reconnu le Biafra[2], qui étaient parvenus à ébranler l'Ouganda et le Botswana, ont réussi à humaniser quelque peu une résolution qui reste catégorique sur le problème de l'unité. Le courant à remonter, fait de solidarité islamique, de peurs individuelles, de l'entraînement collectif, exploité par la présidence algérienne, était décidément trop fort. La situation sur le terrain, l'absence d'observateurs biafrais à Alger ont fait le reste.

Ceci à part, la conférence a-t-elle été, comme on l'a dit, la conférence du *statu quo* ? Oui, si l'on cherche à prendre la mesure des diverses forces ou des différents courants en présence – encore que l'accession de l'OCAM au stade d'observateur paraît tenue par ce groupement pour un succès non négligeable. La reconduction du bureau, fruit de la lassitude, plus que de l'enthousiasme, reflète également la permanence d'un certain équilibre, mais aussi la conscience très claire, à la faveur de ce bilan de cinq années, des limites du rôle de l'OUA. Ce dernier phénomène explique aussi qu'il ne se soit pas trouvé une capitale volontaire pour abriter le prochain sommet de l'OUA[3] parmi les pays africains dont la trésorerie manifeste quelque aisance, peu sans doute il est vrai, éprouvent la même soif de prestige qu'Alger.

Cependant, malgré les déchaînements du verbalisme, les assauts de la démagogie et le zèle de l'activisme, auxquels bien peu ne succombent pas, il reste qu'ont été accomplis certains efforts de solidarité ou encore, à la faveur des contacts entre dirigeants, qu'une meilleure compréhension soit apparue. U Thant s'en est félicité publiquement. J'en ai recueilli quelques échos chez des délégués, parmi les moins enclins à céder à ce genre de satisfactions.

(*Direction Afrique-Levant, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

[1] Le texte de la résolution sur le Nigeria adoptée par la réunion au sommet de l'OUA est communiqué par le télégramme d'Alger du 16 septembre 1968, n° 4042, non publié.

[2] La Côte d'Ivoire, le Gabon, la Tanzanie et la Zambie.

[3] C'est à Addis-Abeba, siège de l'Organisation, que se réunira la prochaine conférence de l'OUA.

219

M. ROCHEREAU DE LA SABLIÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À TEL-AVIV,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1037 et 1038. *Tel-Aviv, 17 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 18 à 02 h. 45).

Je viens de faire au Premier ministre[1] ma visite d'adieu[2]. À la différence de mes interlocuteurs du moment, Monsieur Eshkol m'a entretenu de la présente divergence de vues entre la France et Israël, plutôt en citoyen passionné qu'en homme d'État. Il a du moins convenu que cette divergence devait être limitée à son objet et ne pas empiéter sur les domaines culturel et économique.

Étant donné son état d'esprit, je ne fus point surpris qu'il me parlât des *Mirage*[3]. Outre le rappel de la signature du contrat les concernant, il soutint qu'un renforcement d'Israël est de nature à éloigner la guerre, l'impression d'un affaiblissement, même relatif, de cette nation devant encourager les Arabes à attaquer. C'est l'argument employé actuellement avec les Américains pour obtenir l'autorisation d'acheter des *Phantom* qui seraient sans doute considérés comme un pis-aller, car le prix élevé de cet avion impressionne visiblement Monsieur Eshkol.

(*Afrique-Levant, Israël, Relations économiques avec la France*)

220

NOTE
DE LA DIRECTION DES NATIONS UNIES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

États-Unis et Nations unies

N. no 49. *Paris, 17 septembre 1968.*

M. Sisco[4], secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les affaires des Nations unies, est venu s'entretenir avec le Directeur des Nations unies et

[1] Levi Eshkol est Premier ministre d'Israël depuis la démission en juin 1963 de Ben Gourion qui l'a désigné pour lui succéder.

[2] Bertrand Rochereau de La Sablière, arrive à Tel-Aviv le 4 octobre 1965 pour remplir les fonctions d'ambassadeur de France. Il présente ses lettres de créance le 25 octobre 1965 et quitte son poste en septembre 1968.

[3] Le contrat de vente de *Mirage* à Israël, signé en avril 1966, se sera pas exécuté en raison de l'embargo sur les ventes d'armes à Israël décidé le 7 juin 1967 par le général de Gaulle. Voir *D.D.F.*, 1968-I, no 28.

[4] Joseph John Sisco est secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les affaires des Nations unies depuis 1965.

des Organisations internationales[1] de certains problèmes figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies et de la réunion de coordination que les délégations des pays membres du Pacte Atlantique[2] allaient tenir sur ce sujet.

1° Tchécoslovaquie

Le gouvernement américain étudiait à l'heure actuelle la possibilité de porter l'affaire tchécoslovaque[3] devant l'Assemblée générale selon deux formules différentes :

a) La première, qui avait sa préférence, était la plus spécifique : il s'agirait de présenter à l'Assemblée une résolution demandant expressément le départ des troupes soviétiques occupant le territoire tchécoslovaque. Les Américains se rendaient bien compte que l'attitude officielle des représentants tchécoslovaques serait négative. Mais, cet argument dûment pesé, ils pensaient cependant que les avantages d'une telle initiative l'emporteraient sur ses inconvénients. Encore fallait-il toutefois que cette initiative puisse être prise non pas par les États-Unis isolément mais par un groupe d'États représentant un échantillonnage suffisamment représentatif sur le plan mondial.

M. Ball[4] allait présenter cette idée à ses collègues de l'OTAN. D'ici l'Assemblée générale[5], des consultations permettraient de déterminer si un nombre suffisant de coauteurs pouvaient être réunis pour une telle résolution.

b) La seconde formule consisterait à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée une rubrique plus générale relative aux atteintes à la règle de non-intervention dans les affaires des membres des Nations unies.

À défaut de formule de ce genre, les Américains escomptaient du moins que l'affaire tchécoslovaque ferait l'objet de développements substantiels dans les interventions d'un grand nombre de pays. M. Sisco, dans le projet du discours qu'il préparait pour son ministre[6], commençait du reste par une très vive critique de la conduite des Soviétiques en Tchécoslovaquie.

[1] Guy Ladreit de Lacharrière est directeur des Nations unies et des Organisations internationales au Département depuis mars 1965.

[2] Le Conseil de l'Atlantique Nord se réunit le 18 septembre pour procéder, comme il le fait chaque année, à un échange de vues sur la prochaine Assemblée générale des Nations unies. Le compte rendu de cette réunion est transmis par le télégramme de REPAN-Bruxelles n°s 1309 à 1314 du 18 septembre, non publié. De même, la réunion d'experts de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), préliminaire à la 23e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies, se tient à Londres le 16 septembre 1968.

[3] Le 27 août, le représentant permanent adjoint de la Tchécoslovaquie adresse au président du Conseil de sécurité de l'ONU une lettre (S/8785) demandant que la question tchécoslovaque soit retirée de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, étant donné l'accord intervenu sur le fond du problème au cours des entretiens soviéto-tchécoslovaques qui ont eu lieu à Moscou du 23 au 26 août. Se référer au télégramme de New York n° 2178, 28 août 1968, non publié.

[4] George Ball est ambassadeur, représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies du 26 juin au 26 septembre 1968. Démissionnaire à cette date, il est remplacé par James Russel Wiggins.

[5] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre à New York le 24 septembre 1968.

[6] Dean Rusk prononce son allocution le 2 octobre 1968. Voir le télégramme de New York n°s 2558 à 2561 du 2 octobre, non repris.

2° Nigeria-Biafra

Les Américains s'interrogeaient sur la possibilité pour les Nations unies de faire quelque chose dans le domaine proprement humanitaire. L'évolution des délibérations de l'OUA à Alger[1] leur paraissait barrer la voie à toutes discussions proprement politiques de ce problème.

3° Moyen-Orient

Les Américains considéraient qu'il fallait continuer de seconder les efforts de M. Jarring[2]. Celui-ci avait, semble-t-il, enregistré quelques indices de progrès. En ce qui concerne l'attitude de l'Égypte, elle se caractérisait, selon l'opinion américaine, par le principe : ni paix, ni guerre. Ce même principe paraissait animer les Soviétiques dans leur politique à l'égard de cette région : les États-Unis ne pensaient pas que l'URSS cherchait à créer délibérément un accroissement de la tension susceptible de faire diversion à l'affaire tchécoslovaque. La réunion à New York d'un grand nombre de ministres des Affaires étrangères des pays intéressés (M. Riyad[3] y resterait deux mois) permettrait d'utiles contacts, notamment à M. Jarring.

4° En ce qui concerne l'interprétation des articles 53[4] et 107[5], M. Sisco n'a rien ajouté à la justification juridique présentée par le gouvernement américain. Il a seulement confirmé que son gouvernement n'entendait pas renoncer aux pouvoirs que les Quatre détenaient collectivement mais seulement s'opposer à une intervention unilatérale d'un pays de l'Est.

(Direction des Nations unies et des Organisations internationales, 1968)

[1] La Ve Conférence des chefs d'État africains, réunis au sein de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), se tient à Alger du 13 au 16 septembre 1968. Le texte de la résolution adoptée par l'OUA sur le Nigeria est communiqué par le télégramme d'Alger n° 4042 du 16 septembre.

[2] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en application de la résolution du Conseil de sécurité 242 du 22 novembre 1967 sur le Moyen-Orient.

[3] Mahmoud Riyad est le ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964.

[4] Art. 53-1- Le Conseil de sécurité utilise, s'il y a lieu, les accords ou organismes régionaux pour l'application des mesures coercitives prises sous son autorité. Toutefois, aucune action coercitive ne sera entreprise en vertu d'accords régionaux ou par des organismes régionaux sans l'autorisation du Conseil de sécurité ; sont exceptées les mesures contre tout État ennemi au sens de la définition donnée au paragraphe 2 du présent Article, prévues en application de l'Article 107 ou dans les accords régionaux dirigés contre la reprise, par un tel État, d'une politique d'agression, jusqu'au moment où l'Organisation pourra, à la demande des gouvernements intéressés, être chargée de la tâche de prévenir toute nouvelle agression de la part d'un tel État. 2- Le terme « État ennemi », employé au paragraphe 1 du présent Article, s'applique à tout État qui, au cours de la seconde guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte.

[5] Art. 107- Aucune disposition de la présente Charte n'affecte ou n'interdit, vis-à-vis d'un État qui, au cours de la seconde guerre mondiale, a été l'ennemi de l'un quelconque des signataires de la présente Charte, une action entreprise ou autorisée, comme suite de cette guerre, par les gouvernements qui ont la responsabilité de cette action.

221

Entretien entre le général de Gaulle et M. Kaunda Président de la République de Zambie

17 septembre 1968, 12 h. 15 – 13 h. 20

C.R. *Paris, 17 septembre 1968.*

M. Kaunda : Je voudrais d'abord vous présenter mes condoléances pour l'accident de la Caravelle[1]. Je vous remercie et je remercie le gouvernement français de ce que la France a fait pour nous aider dans notre développement économique.

Le général de Gaulle : Jusqu'ici, nous n'avons pas fait beaucoup, mais nous souhaitons que nos relations pratiques et politiques se développent.

M. Kaunda : Du point de vue politique, je tiens à vous remercier très sincèrement pour l'exemple que vous nous donnez dans le monde actuel, où tant de grands principes sont négligés par des chefs d'État. En tant que petit pays, nous sommes encouragés par le caractère de votre action et nous venons ici nous ressourcer politiquement et spirituellement. Je voudrais vous exposer la situation en Afrique méridionale, telle que nous la voyons. La République sud-africaine, le Sud-Ouest africain, la Rhodésie, le Mozambique et l'Angola y représentent actuellement des centres de troubles éventuels. Comme beaucoup d'autres pays africains, nous distinguons entre l'Afrique du Sud et ces territoires coloniaux ; ce qui ne veut pas dire que nous ne condamnions pas la politique de l'*apartheid*. Actuellement, l'Union sud-africaine commet une grande erreur en s'engageant politiquement, militairement et économiquement à l'égard de la Rhodésie, de l'Angola et du Mozambique. Nous aimerions beaucoup que vous puissiez user de votre influence auprès de M. Vorster[2] pour lui demander de renoncer à ses engagements, surtout à l'égard de la Rhodésie. Il croit ce faisant, qu'il va créer un État tampon. Il n'en est rien, car, loin d'apporter une solution, son attitude est sévèrement jugée par les États indépendants d'Afrique. Or, à cause de certaines difficultés qu'éprouve son parti, il semble qu'il aurait actuellement une bonne couverture politique pour mettre fin à son intervention. Sauf à l'égard du Sud-Ouest africain, peut-être, il lui serait assez facile actuellement de se retirer. À l'égard du Mozambique et de l'Angola, nous aimerions aussi vous demander de bien vouloir vous entremettre auprès du Portugal pour que celui-ci agisse de la façon dont vous l'avez fait vous-même en d'autres occasions. Vous avez su régler avec courage et justice le grave problème de l'Algérie. Votre action y a été dictée par de hauts principes qui représentent pour l'Afrique toute entière un grand exemple. Est-ce que le Portugal ne pourrait pas en faire de même

[1] Le mercredi 11 septembre 1968, une Caravelle effectuant le trajet Ajaccio-Nice s'écrase à 25 km au large d'Antibes avec 95 personnes à bord.

[2] Balthazar Johannes Vorster est Premier ministre de l'Afrique du Sud depuis septembre 1966.

et se comporter comme il avait su le faire au Brésil ? Cela apporterait une amélioration considérable à la situation d'ensemble.

Au sujet du Nigeria et du Biafra[1], je voudrais aussi vous remercier de votre attitude, fondée sur des principes moraux et humanitaires. Je regrette profondément que l'OUA, à Alger[2], n'ait pas considéré le problème comme vous le faites. Que cela ne nous décourage pas. Votre voie est juste et nous nous efforçons nous-mêmes de la suivre. Nous ne voyons vraiment pas comment l'élimination de 14 millions d'êtres humains pourrait être considérée comme une question intérieure au Nigeria. L'on parle de l'intégrité de celui-ci, mais l'on oublie l'autre intégrité et l'honneur. Comment y en aurait-il dans un massacre ? Le peuple de Zambie vous appuie entièrement. Nous aurions fait davantage pour le Biafra si nous en avions eu les moyens. Nous avons néanmoins tenu à lui donner deux DC 3 pour prouver notre bonne volonté. Nous vous serions infiniment reconnaissants de tout ce que vous pourriez faire pour ce malheureux peuple.

Le général de Gaulle : Je voudrais à mon tour vous dire quelques mots des problèmes que vous avez évoqués. Nous ne sommes pas d'abord Africains, nous sommes Européens. Nous avons été Africains dans le passé et nous le sommes encore dans une certaine mesure à cause de nos relations avec beaucoup d'États d'Afrique. Nous avons aussi des rapports avec d'autres continents et, compte tenu de notre expérience, nous ne manquons pas de considérer ces problèmes avec inquiétude. En Afrique méridionale, il y a des situations différentes. Celle de la Rhodésie est à nos yeux artificielle et par conséquent elle ne durera pas. En outre, la Rhodésie est isolée. Une minorité blanche a le gouvernement et l'État alors qu'une énorme majorité noire n'a ni l'un ni l'autre. Nous pensons qu'inévitablement le jour viendra en Rhodésie, comme ailleurs, où cette situation sera profondément modifiée et où cessera le monopole d'un État tenu par des Blancs. L'argument de M. Smith[3] devant le monde extérieur consiste à dire : voyez ce que notre gouvernement a fait, voyez le caractère moderne de l'économie rhodésienne ; nous sommes les seuls à pouvoir faire cela. Cet argument, qui ne manque pas de poids, comme vous le savez, disparaîtra de lui-même à mesure que les Africains de souche en Rhodésie pourront se développer. Toute la question est là. Ce que vous faites en Zambie, je veux dire la façon dont votre gouvernement, africain, développe le pays, est décisif, car cela permet de comparer ce que peut réaliser votre gouvernement avec le peuple zambien tout entier à ce que fait le gouvernement d'un pays voisin avec une petite fraction de la population. Si économiquement, celui-ci ne fait pas mieux que vous, ce sera la démonstration opposée à l'argument de la Rhodésie et c'est pourquoi la situation de celle-ci ne durera pas. Votre action pour exister économiquement dans l'indépendance, ce que vous faites pour

[1] Au sujet de l'attitude de la France sur le Biafra, voir *D.D.F.*, 1967-II, 1968-I, rubrique Nigeria.

[2] Le sommet de l'OUA qui se tient à Alger du 13 au 16 septembre après des divergences et des hésitations, condamne la sécession biafraise.

[3] Ian Douglas Smith est Premier ministre de la Rhodésie depuis le 11 novembre 1965, après avoir été précédemment Premier ministre de la colonie britannique de Rhodésie du Sud.

recevoir le pétrole par Dar-es-Salaam et la Tanzanie, votre propre exportation du cuivre, le développement national de votre agriculture et de votre industrie, tout cela est très important pour l'ensemble de l'Afrique et, notamment, pour la situation en Rhodésie. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes en faveur de votre développement. D'autre part, puis-je vous assurer que nous ne faisons rien pour aider le gouvernement actuel de la Rhodésie, nous n'avons pas de relations avec lui.

Le cas de l'Angola et du Mozambique est différent. Les Portugais y sont depuis très longtemps. Ils se sont mêlés à la population africaine, ces deux pays ont la même langue et la même religion que le Portugal. Depuis très longtemps, des relations étroites, familiales et autres, se sont établies entre Africains et Portugais. Il est vrai que la très grande majorité de la population y est de souche africaine. Mais ces relations particulières qui existent depuis des siècles ont créé des situations spéciales et différentes de celles que l'on observe dans d'autres parties de l'Afrique, où il y a d'un côté des Blancs et de l'autre des Noirs. Vous savez tout cela mieux que moi. Il n'en reste pas moins que nous sommes favorables à ce qu'un jour le Mozambique et l'Angola puissent décider de leur sort et même qu'ils se constituent en États. Nous le disons aux Portugais. Mais de toute façon, si cela devait arriver, il serait sage que ces deux États conservent des relations particulières avec le Portugal. Nous espérons une telle évolution sans trop de déchirements ni de guerre. Il faut comprendre aussi comment les Portugais voient les choses. Leur pays s'est répandu à travers le monde entier, au Brésil, un peu partout en Afrique, en Asie, où il reste dans une certaine mesure. Les Portugais sont un peuple entreprenant et fier qui se sent petit devant l'Espagne, dans la péninsule ibérique. Il a le sentiment qu'il disparaîtrait s'il cessait d'exister Outre-mer et, notamment, en Afrique. C'est cela qui inspire des hommes comme Salazar[1], qui tiennent à garder des territoires en Afrique. Le Brésil s'est un jour séparé du Portugal et, un jour peut-être, l'Angola et le Mozambique s'en sépareront aussi. Mais le Portugal voudrait que ce soit le plus tard possible et il a pour cela des raisons profondes. Nous disons qu'il convient que cela se fasse un jour, mais nous respectons la situation du Portugal, notamment par rapport à la péninsule ibérique.

La situation en Afrique du Sud, où il y a ségrégation, est très différente. Il n'y a pas de contacts entre Blancs et Noirs ; ceux-ci sont admis à travailler dans les mines et dans l'industrie, mais ils n'ont pas de responsabilités et le gouvernement est blanc. Ces Blancs sont venus de Hollande et d'Angleterre à un moment où il n'y avait presque personne dans ces lieux. Ils ont le sentiment de les avoir peuplés d'abord et que les Noirs y sont venus ensuite. Telle était la situation lorsque les Boërs sont arrivés et se sont multipliés. Les Blancs pensent maintenant qu'ils ne peuvent pas se laisser entamer et perdre leur autorité et leurs privilèges. Ils sont d'ailleurs assez nombreux, près de 3 millions ; il est vrai, devant 14 millions de Noirs. Envisagez-vous une solution à ce problème ? Nous-mêmes, nous sommes contre la ségrégation,

[1] Antonio de Oliveira Salazar dirige la politique portugaise depuis 1933. Président du Conseil, il établit une dictature. À partir de 1960, il doit faire face aux mouvements de libération dans les colonies portugaises d'Afrique.

et nous ne nous faisons pas faute de le dire partout ; mais que faire, en l'espèce ?

M. Kaunda : Je vous remercie de cet exposé très clair. Au sujet du problème portugais, je tiens à vous dire que je ne connais aucun dirigeant africain qui estime qu'il faille chasser les Blancs d'Afrique. À propos des colonies portugaises, ce que nous voudrions, c'est que la situation y changeât par une évolution pacifique. Malheureusement, nous sommes dépassés par les événements, puisque des guerres de libération se sont déjà déclarées au Mozambique et en Angola[1]. Nous reconnaissons que le Portugal se réclame de la même philosophie que le fait la France à l'égard de ses anciennes colonies. Il y a néanmoins des différences dans son application. Les Portugais professent les principes de la fraternité, de l'égalité et de la liberté ; mais dans leur application, ils retardent singulièrement et très malheureusement. Il y a très peu d'Angolais et de Mozambicains qui détiennent des postes de responsabilité dans l'administration ou le gouvernement. C'est le contraire de ce qui s'est passé dans les anciennes colonies françaises. Voilà pourquoi les nationalistes ont réussi à se gagner l'appui des masses. Prenez l'exemple de la Côte d'Ivoire : l'on serait surpris que quelqu'un y parlât contre la France. La théorie et la pratique diffèrent ici et là.

Le général de Gaulle : J'en suis certain.

M. Kaunda : Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, je suis d'accord avec vous : dans certaines de ses parties, il n'y avait pas de population locale. Il n'en faudra pas moins reconnaître que cela n'était vrai que de certaines régions côtières et que des Bantous habitaient l'intérieur. Vous me demandez si j'ai une solution à proposer. Je voudrais faire ressortir dès le départ que je n'ai jamais pensé que M. Vorster ne fût pas africain. Certainement il doit pouvoir rester en Afrique. Nous demandons néanmoins que les grands dirigeants du monde lui fassent comprendre certaines choses. Nous ne voudrions pas trop vous demander, mais, étant donné tout ce que vous avez fait pour la paix, nous ne voyons nulle autre personne capable d'agir en la matière. Nous aimerions que vous fassiez comprendre au gouvernement sud-africain que s'il est bon que trois millions d'hommes aient des droits de fraternité, de liberté et d'égalité, les mêmes principes devraient s'appliquer aux Noirs. J'entends bien qu'une telle évolution ne peut pas se faire du jour au lendemain. Il faut pourtant la commencer et, pour cela, ne pas se mêler des affaires de la Rhodésie. Si rien n'est fait de ce côté-là, il n'y aura pas de progrès possible.

Le général de Gaulle : Je le comprends bien. Soyez sûr que nous sommes pour une telle évolution de l'Afrique du Sud. Il faut que les peuples y décident eux-mêmes de leur sort et que les États soient composés de beaucoup de Noirs et d'un peu de Blancs. Nous voulons néanmoins que le processus soit pacifique, et cela dans l'intérêt de tous. Il est essentiel que

[1] Pour les guerres de libération au Mozambique et en Angola, voir *D.D.F.*, 1962-II, n° 102, 1963-I, n° 59, 1965-II, n°s 1 et 97, 1966-I, n°s 298 et 343, 1966-II, n°s 189 et 412 et 1968-I, n° 257.

la Zambie et les autres États africains, proches de la Rhodésie, comme la Tanzanie et même le Malawi, se développent avec succès. Ainsi, la situation artificielle de la Rhodésie disparaîtra d'elle-même. Quant à l'Angola et au Mozambique, nous souhaitons que le Portugal voie les choses comme nous le faisons ; quant à la République sud-africaine, comme vous, nous espérons qu'un jour tous les Blancs et tous les Noirs feront ensemble leur pays. Cette évolution a commencé et elle continue dans la plus grande partie de l'Afrique. Il est regrettable que ce ne soit pas encore le cas dans l'Union sud-africaine. Mais là aussi, cela se produira. Je sais que vous avez été désagréablement impressionné par le fait que nous lui vendions des armes. Pourtant, ainsi que je vous l'ai écrit et que je vous le répète, nous ne lui fournissons pas d'armes offensives avec lesquelles elle serait capable d'opprimer ses voisins ni d'écraser la population noire. Ces armes ne peuvent lui servir qu'à sa défense extérieure, car ce pays occupe une position très importante dans le monde. Nous souhaitons qu'il reste indépendant et c'est pourquoi nous lui fournissons quelques sous-marins et des avions, du type *Mirage*, qu'il ne peut pas utiliser contre les Noirs[1]. Nous faisons d'ailleurs attention à ce qu'il en soit ainsi.

Si vous le voulez, nous parlerons du Biafra[2] tout à l'heure.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

222

M. Hessel, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Alger,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4093 à 4097. *Alger, 18 septembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 21 h. 58).

L'ambassadeur de la Côte d'Ivoire[3], qui a suivi avec sa délégation les travaux de l'OUA, est outré de la façon dont se sont comportés les pays francophones (autres que le sien et le Gabon) dans l'affaire du Biafra, compte tenu :

– de la position très claire prise par la France[4],

[1] Au sujet des fournitures d'armes à l'Afrique du Sud, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 263, 1968-I, n°s 74 et 336, 1968-II, la note du 12 novembre 1968 publiée ci-après.

[2] Le compte rendu de l'entretien sur le Biafra ne figure pas dans les archives des Affaires étrangères. Le présent entretien se terminant à 13 h. 20 est suivi par un déjeuner.

[3] M. Eugène Aidara, administrateur civil, ancien premier conseiller près l'ambassade de Côte d'Ivoire en France (1961-1965) est ambassadeur en Algérie depuis le 28 mai 1965.

[4] Se reporter à la déclaration du Conseil des ministres français sur le Biafra, le 31 juillet 1968 et à la conférence de presse du général de Gaulle, tenue le 9 septembre. Le texte de ces documents est publié dans *La politique étrangère de la France, 2e semestre 1968*, La Documentation française, p. 49 et p. 59.

– des engagements (au moins moraux) pris par certains d'entre eux à Paris lorsque des consultations ont eu lieu à ce sujet au printemps dernier[1].

L'attitude du Dahomey, du Togo, du Sénégal est une « malhonnêteté morale ». Et sans rougir de leur lâcheté, voici que leurs dirigeants se précipitent à Paris « mendier » quelque aide nouvelle.

L'absence du président Senghor, estime M. Aidara, lui a permis de fuir ses responsabilités. M. Hamani Diori[2] ne trouve pas davantage grâce à ses yeux : il aurait dû expliquer son vote hostile au Biafra par les conditions particulières au Niger (de même que pour le Cameroun).

En revanche, le délégué guinéen a fait la meilleure impression. Son attitude a été beaucoup plus modérée que celle du Mali. M. Modibo Keita[3] a été plus excessif et violent encore que l'Algérien et le Mauritanien. Le Rwanda et le Botswana, qui n'avaient pas pris parti jusqu'ici, ont fait preuve de courage en s'abstenant.

M. Aidara a encore indiqué au premier conseiller[4] que les observateurs biafrais avaient été écartés par entente directe entre le Nigeria et l'Algérie, sans que ce point ait été discuté à la conférence. La Tunisie avait rompu quelques lances en session ministérielle[5], mais n'avait plus insisté ensuite. À la session des chefs d'État, le président Boumediene avait tenté de faire adopter sans débat la résolution préparée par la commission de consultation. M. Usher Assouan[6] avait dû menacer de s'en aller pour obtenir la parole. De telles pratiques ont été courantes à la conférence et, d'après notre interlocuteur, ont ouvert les yeux de ceux qui, comme son ministre, ne connaissaient l'Algérie que de loin.

M. Aidara n'estime pas que la commission de conciliation puisse reprendre rapidement ses travaux, du fait de la situation militaire. Mais quelle que soit l'issue sur le terrain, le problème politique reste posé. Notre interlocuteur se dit certain qu'aux Nations unies par exemple, l'attitude de beaucoup d'États africains pourrait changer. Nul ne se sent lié par la résolution de l'OUA, comme l'ont montré les quelques pays qui ont reconnu le

[1] Allusion aux séjours à Paris de MM. Bongo, président de la République gabonaise, (1er-3 mai), Houphouët-Boigny, président de la Côte d'Ivoire (3-9 mai), du général Eyadema, président de la République du Togo (9-19 mai) au cours desquels la question du Biafra a été évoquée. Peut-être est-ce aussi une allusion à la deuxième session à Paris, du 22 au 26 avril, de la conférence des ministres de l'Éducation des pays francophones.

[2] M. Hamani Diori est président de la République du Niger depuis l'indépendance, le 9 novembre 1960, et président en exercice de l'OCAM. Le Niger, pays enclavé subit durement les conséquences indirectes de la crise qui sévit au Nigeria suite à la proclamation de l'indépendance de la province orientale, le Biafra. Le Nigeria est le second partenaire commercial du Niger.

[3] M. Modibo Keïta est chef de l'État, président du Mali depuis septembre 1960.

[4] M. Jacques Dupuy est premier conseiller près l'ambassade de France à Alger depuis avril 1968.

[5] Le représentant de la Tunisie avait fait connaître son intention de demander une révision de la périodicité des réunions, trop fréquentes au gré de son Gouvernement. L'opposition qu'il a rencontrée lui a fait abandonner son projet. Voir le télégramme d'Alger nos 3808 à 3812 du 4 septembre, non repris.

[6] M. Arsène Usher Assouan, avocat, est ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire depuis le 21 janvier 1966.

Biafra, malgré la résolution de Kinshasa[1], et n'ont pas été cette fois blâmés pour cela.

Mais pour que la partie soit vraiment gagnée, pense notre collègue, il faudrait un changement de l'attitude, pour le moment toujours réservée, des États-Unis, cela ne lui paraît pas impossible.

(*Direction Afrique-Levant, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

223

M. LOPINOT, CHARGÉ D'AFFAIRES *A.I.* DE FRANCE À BAGDAD,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 574/AL. *Bagdad, 18 septembre 1968.*

L'évolution du problème kurde.

La tension entre le gouvernement baathiste et les Kurdes qui s'était notamment manifestée par la démission des deux ministres représentant Mollah Barzani[2] dans le cabinet actuel (cf. ma dépêche nº 547/AL en date du 4 septembre 1958)[3] ne s'est pas apaisée.

Du côté du pouvoir central, on ne semble pas disposé à céder aux exigences du *leader* kurde. Le 5 septembre dernier, M. Abdul Karim Al Cheikhly[4], ministre des Affaires étrangères, avait souligné, une nouvelle

[1] La conférence des chefs d'État de l'OUA, tenue à Kinshasa (septembre 1967) avait chargé un comité *ad hoc* d'étudier, sous la présidence de l'empereur Hailé Sélassié, le cas de la sécession biafraise et les remèdes à y apporter. Le comité consultatif de l'OUA sur le Nigeria s'est réuni à Niamey du 15 au 19 juillet 1968. Y participaient, sous la présidence de l'empereur Haïlé Sélassié, les présidents Diori (Niger), Tubman (Liberia), Ahidjo (Cameroun), le général Ankrah (Ghana) et le vice-ministre des Affaires étrangères du Congo, représentant le général Mobutu. Après avoir fixé ses positions, le comité devait entendre les fédéraux, le général Gowon, assisté du chef Awolowo, puis les Biafrais, le colonel Ojukwu accompagné de M. Azikiwe. Les textes du communiqué final et du communiqué spécial publiés le 19 juillet à Niamey sont transmis par le télégramme de Niamey nº 437, daté du 20 juillet 1968.

[2] Le mollah Mustapha Barzani est président du parti démocratique kurde opposé au pouvoir de Bagdad.

[3] La dépêche de Bagdad nº 547/AL du 4 septembre 1968 fait état d'un regain de tension entre Bagdad et le mollah Barzani malgré les déclarations d'intention du gouvernement baathiste de mettre en application l'accord du 29 juin 1966 et la réouverture de pourparlers. Deux personnalités kurdes, membres du gouvernement nommé le 17 juillet 1968 : Dezai Moshen Dizai El Bazzari, partisan de Barzani et ministre des Affaires et du Développement du Nord et Ishan Shirzad, ministre des Travaux publics et de l'Urbanisation, refusent de rejoindre leur poste de ministre. Ils sont cependant maintenus par le pouvoir dans le nouveau gouvernement du 1er août 1968 présidé par le général Hassan El Bakr ; ils finissent par donner leur démission ; les pourparlers entre les autorités irakiennes et les Kurdes sont interrompus, cependant le journal kurde *Al Taaki* continue à paraître.

[4] Abdul Karim Sattar El Cheikhly, secrétaire général adjoint du parti Baath irakien et responsable du mouvement « action » est nommé ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 1er août 1968 par le général Ahmed Hassan El Bakr, président de la République d'Irak et Premier ministre.

fois, le lien qui existe entre le règlement du problème du Nord[1] et le retour à une vie politique normale. Rappelant la détermination du gouvernement à tenir ses engagements et à pratiquer une politique de tolérance, il s'était félicité de la « profonde satisfaction » manifestée par les Kurdes en raison de l'attitude du nouveau régime à leur égard.

Dans les déclarations faites, dix jours plus tard, par M. Abdallah Saloum Al Samarraï[2], ministre de la Culture et de l'Information et membre influent du parti Baath, le ton a sensiblement changé. Après avoir indiqué que le recours aux armes était à écarter, M. Al Samarraï a affirmé que le gouvernement s'opposait à tout séparatisme, apparent ou non. La loi sur l'administration des provinces qui constitue une part importante de son programme est à l'étude, a-t-il rappelé. En tous cas, le Gouvernement est le seul responsable de la paix et de la sécurité. Il ne doit exister d'autre autorité qu'« officielle »... M. Al Samarraï invite en conséquence tous les « porteurs d'armes » à rentrer chez eux et à laisser au Gouvernement le soin d'assurer la paix nécessaire à l'application de l'accord de juin 1966[3]. Il rappelle, par ailleurs, que des mesures économiques ont déjà été prises en faveur de la région du Nord. L'action du pouvoir, conclut-il, ne peut s'exercer que dans le respect des lois qui garantissent à tous les citoyens les mêmes droits et les mêmes obligations.

Le gouvernement ne limite pas son action à ces mises en garde dont les responsables irakiens successifs ne se sont jamais montrés avares. Il multiplie les tentatives pour isoler Mollah Barzani en jouant la carte de son adversaire, Jamal Talabani[4], en relançant les rivalités tribales et en promettant son appui aux paysans opprimés par les grands propriétaires et les féodaux.

Dans les déclarations que le journal kurde *Al Taakhi*[5] n'a pas obtenu l'autorisation de publier (cf. la dépêche précitée) et dont plusieurs exemplaires

[1] Le « problème du Nord » est l'expression officiellement employée pour désigner le problème du peuple kurde.

[2] Abdallah Saloum Al Samarraï, professeur à la faculté de droit islamique de Bagdad, est ministre de la Culture et de l'Information depuis le 1er août 1968.

[3] Par l'accord signé le 29 juin 1966 avec les Kurdes le gouvernement irakien accepte la création d'un ministère des Affaires kurdes, la modification des limites actuelles des unités administratives, la prise en charge, au moins pour un temps, des milices kurdes, le recrutement prioritaire dans les régions kurdes de fonctionnaires appartenant à cette ethnie, et l'enseignement de la langue kurde à l'université. Le particularisme kurde est reconnu : voir la dépêche n° 493/AL du 6 juillet 1966 émanant de Bagdad, non publiée, intitulée « vers le règlement du problème kurde, le programme du gouvernement irakien », *D.D.F.*, 1966-II, n° 119.

[4] Jamal Talabani, opposé au Mollah Barzani et exclu du parti démocratique kurde, est un chef kurde soutenu par l'armée irakienne.

[5] *Al Taakhi* (La Fraternité) est un quotidien arabo-kurde, porte-parole officieux du Mollah Barzani et le seul journal du secteur privé paraissant à Bagdad. Son rédacteur en chef est Saleh Al Youssifi, ex-directeur de la Voix du Kurdistan (station de radio du Kurdistan). Ce journal est suspendu à plusieurs reprises, en particulier du 3 décembre 1967 au 17 février 1968, par les autorités irakiennes pour ses articles opposés au gouvernement et à l'attitude de celui-ci contre les Kurdes. Il n'a repris sa publication le 17 février 1968 qu'en contrepartie de la fermeture de la « Voix du Kurdistan ».

circulent sous le manteau, Mollah Barzani expose sa position avec franchise. Il rappelle l'échec des pourparlers engagés avec le pouvoir central pour assurer une représentation équitable de la minorité kurde dans le cabinet. Devant le refus de Bagdad d'accepter quatre ministres kurdes, d'éloigner « l'élément hostile au peuple » (M. Taha Mohieddine Maarouf[1], ministre d'État et partisan de Talabani) et de mettre en application l'accord du 29 juin 1966, le parti démocratique kurde a dû refuser de participer au gouvernement et demeure dans l'expectative.

Selon Mollah Barzani, les décisions prises pour appliquer l'accord de 1966 sont appréciées mais elles ne touchent pas les problèmes essentiels. « Nous sommes prêts à accepter un retard dans la création d'une université kurde, par exemple, mais non une prolongation indéfinie de circonstances exceptionnelles qui rendent la vie difficile dans le Nord », dit-il en substance. Il ajoute qu'en dépit des assurances et des déclarations répétées à ce sujet, les Kurdes n'ont que très peu bénéficié de l'amnistie générale promise aux détenus politiques. Quant au dialogue entre le gouvernement et les différentes forces nationales, le *leader* kurde révèle qu'en ce qui concerne le parti démocratique kurde, il a été récemment interrompu. Le parti n'en est pas moins prêt à s'associer à tous les efforts en vue d'organiser des élections libres, base d'un régime réellement démocratique.

Enfin, sur l'avenir du problème kurde, Mollah Barzani se montre fort réservé. C'est une question très complexe, dit-il, où entrent en jeu des considérations locales, nationales et internationales. Le mouvement kurde a maintenant des bases solides. Ni la force ni les intrigues ne peuvent le liquider. Les gouvernements irakiens successifs sont tombés l'un après l'autre en raison de leur politique erronée à son égard. Le temps est venu d'éloigner définitivement le spectre de la guerre fratricide qui, si elle reprenait, provoquerait l'effondrement du pays et empêcherait l'Irak de jouer son rôle dans la défense de la Nation arabe.

D'autres déclarations faites par Mollah Barzani à un reporter de la « Stampa » apportent quelques précisions sur les mesures qui, selon lui, permettraient au gouvernement de prouver la sincérité de ses récentes déclarations d'intention : la dissolution de la milice de mercenaires kurdes et le retrait des troupes du pays kurde. Cette double éventualité ne paraît ni proche ni probable à Barzani qui ajoute : « Si les dirigeants de Bagdad pensaient pouvoir nous détruire, ils le feraient… »

Les indications fournies par les quelques extraits de la *Pravda* du 1er septembre (cf. la dépêche n° 1648/AL de Moscou)[2] et qu'a publiés *Al Taakhi* reflètent d'autres préoccupations. Elles n'en rappellent pas moins que pour Moscou, la solution du problème kurde passe par un accord avec Mollah

[1] Tahia Mohieddine Maarouf, partisan du mollah kurde Talabani, est ministre d'État depuis le 1er août 1968.

[2] Le dépêche de Moscou n° 1648/AL en date du 5 septembre 1968 évoque un article de la *Pravda* du 1er septembre consacré au problème kurde et qui écrit « la déclaration des nouveaux dirigeants irakiens, qui se sont dits prêts à résoudre le problème du Nord en tenant compte des intérêts des Kurdes, a été favorablement accueillie dans le monde entier ». Les Soviétiques se tiennent dans l'expectative à l'égard des nouveaux dirigeants de Bagdad.

Barzani « maréchal de l'Union soviétique ». La position du *leader* kurde est ainsi, pour un temps et à dessein, renforcée face à un nouveau régime envers lequel les pays socialistes paraissent faire preuve d'une certaine réserve.

Les deux parties ayant ainsi, d'une manière ou de l'autre, fait connaître leurs positions, Bagdad vit dans l'attente. La presse locale n'a évidemment touché mot de l'incident significatif survenu à la frontière irako-iranienne rapporté par notre ambassade à Téhéran par communication en date du 13 septembre[1].

Par contre, des rumeurs insistantes font état d'un grand rassemblement organisé en pays kurde au cours duquel le parti démocratique kurde définirait son attitude à l'égard du régime. Certains milieux n'écartent pas la possibilité de la proclamation prochaine d'un gouvernement du Kurdistan autonome.

(*Afrique-Levant, Irak, Politique intérieure, Question kurde*)

224

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Démarche américaine à propos d'une déclaration du Ministre

N. nº 308/AS[2]. *Paris, 18 septembre 1968.*

Confidentiel.

Le fonctionnaire de l'ambassade des États-Unis chargé plus spécialement des relations entre le Département et la délégation américaine présente à Paris pour les conversations sur le Vietnam[3] a été reçu, sur sa demande, par le directeur d'Asie le 17 septembre.

M. Dean a fait savoir à M. Manac'h que la déclaration faite par M. Michel Debré à la presse le 16 septembre, à l'issue de son entretien avec

[1] Le 12 septembre 1968 à Karimabad à 24 km du poste de Khasrecherin, des guérilleros kurdes et des miliciens irakiens (sans doute des irréguliers irakiens poursuivant des partisans du mollah Barzani) franchissent la frontière iranienne ; deux personnes sont tuées et plusieurs autres blessées à Kherim Abad. À l'arrivée d'un détachement de l'armée iranienne dépêché sur les lieux, les assaillants avaient déjà repassé la frontière » (télégramme de Téhéran nos 830 et 831 du 13 septembre 1968, non publié). Voir aussi la dépêche de Téhéran nº 1570/AL du 14 septembre 1968, non publiée.

[2] Cette note est signée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] John Gunther Dean, premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

U Thant[1], avait provoqué une certaine émotion à Washington et donné lieu à plusieurs communications télégraphiques et téléphoniques du département d'État à l'ambassade[2].

C'était la deuxième fois depuis le 13 mai (date de l'ouverture de la conférence à Paris) qu'une personnalité ministérielle française prenait officiellement la parole sur l'un des points importants, et sans doute même le plus important, qui sont en discussion à Paris entre Américains et Vietnamiens du Nord. On avait apprécié à Washington l'impartialité de la France au cours des quatre derniers mois ; notre pays avait parfaitement rempli sa fonction d'hôte de la conférence. On avait constaté avec satisfaction que nous ne parlions plus de la question vietnamienne, sauf pour énoncer des souhaits très généraux et parfaitement justifiés, par exemple ce que M. Debré avait dit le même 16 septembre devant la presse diplomatique à propos du Vietnam[3]. On savait fort bien à Washington quelle était notre position réelle mais on nous savait gré de notre discrétion. Cette fois, M. Debré était intervenu sur un point de fond, l'arrêt des bombardements, qui est le problème le plus sensible et fait l'objet de controverses délicates entre les deux partenaires. On le regrettait vivement.

M. Manac'h a répondu à son interlocuteur que M. Debré serait mis au courant de la réaction du département d'État. Il a néanmoins rappelé à M. Dean que la position française était connue de tous et que notre silence n'impliquait nullement que nous soyons revenus sur une position que nous estimions plus que jamais justifiée. Le ministre s'était borné à faire une rapide allusion à un fait bien connu.

Le fonctionnaire américain a clos la conversation sur ce chapitre en rappelant que le président Johnson était particulièrement sensible aux critiques publiques, que ce dernier n'appréciait guère les positions prises par U Thant dans la question vietnamienne et que, en l'occurrence, il y avait eu convergence publique entre les déclarations du ministre français des Affaires étrangères et M. Nguyen Thanh Le, porte-parole de la délégation nord-vietnamienne, pour appuyer les initiatives du Secrétaire général des Nations unies[4].

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, depuis 1961.

[2] *Note du texte* : Le Secrétaire général des Nations unies, parlant avant M. Debré, avait insisté sur la nécessité pour les Américains de procéder, comme première mesure, à l'arrêt des bombardements sur le Nord-Vietnam. D'après la presse du 17 septembre, M. Debré avait alors précisé aux journalistes que le général de Gaulle avait exprimé l'opinion que cette façon d'envisager le problème « est conforme à la réalité si on veut assurer une solution du problème vietnamien ».

[3] Répondant à une question d'un journaliste, le ministre français des Affaires étrangères avait déclaré : « Pour ce qui concerne l'Asie, je n'ai rien à dire qui n'ait été déjà dit. Il n'appartient pas à la France, ne serait-ce qu'en raison de sa situation en Europe, de prétendre à un rôle d'arbitre. L'essentiel a été dit. Quelle autre ligne de conduite adopter ? Quelle autre affirmation, si l'on ne veut laisser dégénérer et s'aggraver un conflit, que celle-ci ! Seule une solution politique peut aboutir à des résultats. »

[4] *Note du texte* : « Nous espérons, déclarait Nguyen Thanh Le, le 16 septembre, que M. Thant, en sa qualité d'homme d'État asiatique, usera de son influence pour tenter d'obtenir la cessation inconditionnelle par le gouvernement des États-Unis des bombardements et tous autres actes de guerre sur l'ensemble du territoire de la RDVN »… (Dépêche AFP du 16 septembre).

225

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Pour le Ministre

N. *18 septembre 1968.*

1. L'offensive militaire « finale » lancée à la mi-août pour liquider en deux mois la sécession biafraise, selon l'expression du général Gowon[1], se poursuit avec vigueur. Alors que les troupes du colonel Ojukwu[2] contiennent les assauts lancés sur les fronts Nord et Est, elles ont dû céder du terrain au Sud : après Aba[3], tombé le 4 septembre, Owerri[4] aurait été investi le 16. Umahia[5], siège du Gouvernement, est donc la dernière grande ville encore aux mains des Biafrais.

Ces derniers qui, selon leurs adversaires, disposaient de moyens militaires importants, ont cependant repoussé les forces fédérales à Oguta[6], près du Niger, dont la prise avec été prématurément annoncée. Petit centre situé sur une concession de la SAFRAF[7], Oguta est accessible aux chalands qui assurent les transports fluviaux sur le réseau du Niger et surtout commande l'accès de l'aérodrome d'Uli-Uhiala, situé à une dizaine de kilomètres plus au nord. Le contrôle de ce terrain est essentiel pour les Biafrais, car c'est par lui qu'ils reçoivent leurs approvisionnements en armes et en munitions.

2. Un incontestable succès a été en revanche remporté sur *le plan diplomatique* par le Gouvernement fédéral à la conférence de l'Organisation de l'Unité Africaine qui vient de s'achever à Alger[8].

Dès l'ouverture, le colonel Boumediene avait donné le ton : attaquant avec violence les États « colonialistes et impérialistes », il avait affirmé que « les complots de tous les bords dirigés contre le Nigeria et visant à ébranler les assises du plus grand État africain seront réduits à néant ».

Malgré l'appel d'U Thant[9] en faveur d'un règlement pacifique et rapide du conflit, malgré les efforts des amis du Biafra, l'Assemblée a adopté le

[1] Le général Yakubu Gowon est le chef de l'État du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[2] Le colonel Chukwu Emeka Odumegu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental, fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra » dont il est le chef.

[3] Aba, localité qui se trouve au nord-est de Port-Harcourt à l'embranchement de la route qui va à l'ouest sur Owerri et Onitsha et au nord vers Umahia et Enugu.

[4] Owerri, localité au nord-ouest de Port-Harcourt sur la route allant d'Aba à Oguta puis Onitsha.

[5] Umahia est le siège du gouvernement biafrais, replié d'Enugu, à peu près à mi-chemin entre Port-Harcourt et Enugu.

[6] Oguta est situé à l'ouest du territoire tenu par les Biafrais non loin du Niger, au sud d'Onitsha.

[7] La Safrap, filiale de la société pétrolière française Erap (Elf), est créée le 10 mai 1962. Ses exploitations sont situées au Biafra.

[8] Le Ve sommet africain des chefs d'États membres de l'OUA se tient à Alger du 13 au 16 septembre 1968.

[9] Sithu U Thant, diplomate birman, est secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962.

15 septembre, par 33 voix contre 4 et 2 abstentions[1], une résolution condamnant la sécession et les interventions extérieures.

Si les autorités fédérales ont accueilli ce résultat avec la plus vive satisfaction et, encouragées par le soutien des pays africains, affirment avec une force accrue leur désir d'écraser au plus vite la rébellion, les dirigeants biafrais ont rejeté l'ultimatum d'Alger et proclamé qu'ils se battraient jusqu'au bout pour faire prévaloir leur idéal.

De passage à Paris, le président de la Zambie[2] et le vice-Président de la Tanzanie[3] ont, de leur côté vigoureusement condamné leurs collègues. Pour M. Kawawa, les chefs d'état africains se sont refusés à faire face aux réalités et pratiquent la politique de l'autruche. Notre seul intérêt, a-t-il ajouté saluant au passage l'action de la France, est de voir la paix et la raison régner sur cette malheureuse région d'Afrique et de sauver le peuple ibo de l'extermination.

De son côté, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures[4], faisant part aux Communes de son inquiétude sur le sort des populations a déclaré le 16 septembre que si les peuples de l'OUA ne sont pas prêts à prendre une initiative, son Gouvernement n'hésiterait pas à présenter les aspects humanitaires de ce problème devant l'Organisation des Nations unies ».

3. Cette inquiétude paraît d'autant plus justifiée que le nombre des réfugiés et des victimes civiles croît sans cesse, tandis que les apports de vivres et de médicaments sont toujours aussi limités. Ils dépendent en effet de l'état des deux principales pistes biafraises, dont celle d'Obilago-Uturu[5] exclusivement réservée au Comité international de la Croix-Rouge, qui sont périodiquement bombardées[6] ou inondées par des pluies torrentielles.

Bien que le nombre des appareils mis à la disposition du CICR soit maintenant de 6 ou 7 quadrimoteurs de gros tonnage, les stocks continuent de s'accumuler à l'extérieur ; 3 500 tonnes de vivres attendent d'être enlevées à Lagos où l'on annonce l'arrivée de 6 500 tonnes supplémentaires dans les prochains jours.

4. En ce qui nous concerne, on assiste en revanche à un développement sensible de nos opérations d'assistance. Sur 200 tonnes de vivres et de médicaments expédiés par air à Libreville (300 tonnes sont en cours

[1] Une note du rédacteur indique : « Rwanda et Botswana. La Tanzanie, qui avait demandé l'inscription de la crise nigéro-biafraise à l'ordre du jour, a finalement voté la résolution. »

[2] Le président de la Zambie est Kenneth David Kaunda, Premier ministre de la Rhodésie du Nord de janvier à octobre 1964, puis président de la Zambie. Il se rend à Paris en septembre 1968, le 17 il est reçu par le général de Gaulle. Voir le compte rendu de l'entretien publié ci-dessus.

[3] Le vice-président de la Tanzanie est le Sheik Abeid A. Karuma, président de Zanzibar, puis vice-président depuis la formation de l'Union du Tankanyika et de Zanzibar en 1965. La constitution de ce nouveau pays est promulguée en juillet 1965.

[4] Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures est Mitchell Sharp qui succède en 1968 à Paul Joseph James Martin.

[5] Au sujet de la piste Obilago-Uturu, voir la carte du Biafra publiée dans le présent volume.

[6] Une note du rédacteur précise : « l'aviation nigeriane disposerait aujourd'hui de 5 bombardiers *Ilyouchine* ».

d'acheminement par voie maritime), 126 tonnes et demi ont été débarquées au Biafra au cours de la première quinzaine de septembre, dont la moitié entre le 10 et le 14.

D'autre part, pour accélérer ces transports aériens, il a été décidé de participer à l'équipement radioélectrique d'une piste d'atterrissage qui sera prochainement mise à la disposition des organisations françaises de bienfaisance chargées de l'acheminement des secours. Le matériel requis (unité de fréquence, balise transistorisée avec alimentation autonome) doit être fourni par le Secrétariat général de l'Aviation civile.

Enfin, dans l'éventualité d'un recours à des parachutages, 500 parachutes sont en cours d'acquisition auprès du ministère des Armées qui recherche, hors de ses unités régulières, des spécialistes du marquage et du largage.

Dans le domaine du personnel, la Croix-Rouge française doit mettre une deuxième équipe médicale à la disposition du CICR dès le 19. Le même jour, un médecin, deux assistants et une puéricultrice partiront pour le Gabon où ils seront affectés au centre d'hébergement d'enfants biafrais créé à l'initiative du président Bongo (371 enfants sont déjà arrivés, à ce jour, à Libreville ; il est prévu, dans un premier temps, d'en recevoir 1 000).

Afin de nous associer à cette opération, il est demandé au ministre des Finances de bien vouloir autoriser les Armées à mettre en place dans les meilleurs délais une formation médicale adaptée de 200 lits.

5. La déclaration que le général de Gaulle a faite sur le Biafra au cours de sa conférence de presse du 9 septembre[1] a suscité de vives réactions à Lagos.

Tandis que le général Gowon affirmait qu'une Confédération ne pourrait se faire qu'en passant sur son cadavre, plusieurs manifestations anti-françaises se sont déroulées sur le territoire de la Fédération et notamment devant notre ambassade à Lagos, les 14 et 16 septembre. À aucun moment toutefois elles n'ont revêtu un caractère menaçant.

D'autre part, au cours d'une émission télévisée en date du 12 septembre sur le Biafra, un journaliste britannique a suspecté la loyauté de notre politique d'embargo sur les armes. Sa déclaration tendancieuse nous a amenés à publier immédiatement une mise au point : nous avons précisé que l'avion militaire français signalé le 22 juillet comme déchargeant des armes pour les Fédéraux sur l'aérodrome de Lagos n'était autre que celui qui assure la liaison régulière avec nos postes diplomatiques d'Afrique noire. Afin d'éviter le renouvellement d'interprétations aussi malveillantes nous avons d'ailleurs décidé de supprimer l'escale de cet avion de liaison.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Politique intérieure*)

[1] Au sujet de la conférence de presse du général de Gaulle, voir la note de la sous-direction d'Afrique du 14 octobre 1968, publiée ci-après.

226

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2703 à 2707. *Prague, 19 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 20, 15 h. 30).

Le président Svoboda a accepté la démission de M. Jiri Hajek, ministre des Affaires étrangères. La nouvelle en a été donnée officiellement cet après-midi par un communiqué qu'a diffusé l'agence CTK.

Le communiqué ajoute que le chef de l'État a confié à M. Cernik, président du Conseil, le portefeuille des affaires étrangères.

Cette démission était attendue. Elle avait, me dit-on, été remise depuis plusieurs jours par M. Hajek. Mais le président Svodoba, avant de l'accepter, voulait, en accord avec le gouvernement (et sans doute aussi le *praesidium*), désigner son successeur. Après son retour à Prague, le 7 septembre, M. Hajek avait officiellement repris ses fonctions. Mais, pratiquement, il ne les exerçait pas et n'avait pas assisté aux dernières réunions du Conseil des ministres. On avait remarqué que, du côté soviétique, on affectait de l'ignorer et que M. Kouznetsov[1] s'était abstenu de prendre contact avec lui. Le palais Cernin qui, sous la direction intérimaire de M. Pleskot[2], avait joué un rôle actif que le général Svoboda et M. Cernik ont souligné, apparaissait comme coupé de toutes liaisons efficaces avec les autres organes ministériels.

M. Hajek[3] paye ainsi le prix d'une politique étrangère qu'il avait voulue plus souple, tenant davantage compte de la situation géographique et des intérêts propres d'un pays situé au cœur de l'Europe, fondée sur la détente qui semblait se manifester sur notre continent, ce en quoi il s'opposait aux positions prises à Moscou et à Pankow où l'on dénonçait avec une violence croissante les dangers du revanchisme allemand. Il paye aussi le prix des efforts qu'il a déployés auprès des Yougoslaves et des Roumains pour qu'à la veille de Cierna et de Bratislava, la Tchécoslovaquie ne soit pas trop isolée face aux cinq « orthodoxes ». Moscou l'accuse d'avoir entrepris de réviser les engagements résultant pour la Tchécoslovaquie des traités qui la lient à l'URSS et à la communauté socialiste, d'orienter la politique extérieure tchèque vers l'Occident, de tendre à un rapprochement avec la RFA (*Pravda*-22 août) et d'incliner vers une politique de neutralité.

[1] V.V. Kouznetzov est premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS.

[2] Vaclav Pleskot, banquier puis diplomate, ancien ambassadeur de Tchécoslovaquie en France (1960-1966), est vice-ministre des Affaires étrangères et Secrétaire général du ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères depuis 1966.

[3] Jiri Hajek, juriste, est membre du comité central du PCT depuis mai 1949. Après le déroulement d'une carrière universitaire de 1950 à 1955, il entre au ministère des Affaires étrangères avec rang d'ambassadeur en 1954. Ambassadeur de Tchécoslovaquie à Londres (1955-1958), puis vice-ministre des Affaires étrangères, représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès des Nations unies (1962-1966), Jiri Hajek est nommé ministre de l'Éducation et de la Culture en 1967, puis ministre des Affaires étrangères depuis le 8 avril 1968.

Esprit courtois, cultivé, M. Hajek a entretenu, aussi bien lorsqu'il était au ministère de l'Éducation qu'à son passage au ministère des Affaires étrangères, de très bons rapports avec cette ambassade.

En confiant à M. Cernik le portefeuille des Affaires étrangères, le président Svoboda a sans doute voulu réunir entre les mains du président du Conseil l'ensemble des négociations avec Moscou puisque, par principe, le Hradcin tient à ce que ces négociations, qui tendent à régler la situation née de l'intervention militaire des 20-21 août, s'effectuent par la voie du Département des Affaires étrangères. Lors de son récent voyage à Moscou[1], M. Cernik a d'ailleurs donné la preuve de ses qualités de négociateur.

Il sera sans doute assisté dans ce travail par M. Pleskot qui joue actuellement le rôle de premier vice-ministre des Affaires étrangères.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

227

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD
POUR LE MINISTRE

Relations franco-tunisiennes.

N. nº 24 MTL. *Paris, 19 septembre 1968.*

Assombries en 1964, à la suite de l'initiative intempestive du président Bourguiba qui, violant un accord signé quelques mois auparavant, décida subitement de nationaliser les terres des agriculteurs français[2], les relations franco-tunisiennes n'ont cependant pas été altérées dans le domaine de la coopération culturelle et technique. Les récents relèvements des traitements français créent toutefois un problème et des négociations sont en cours portant sur la rémunération des coopérants culturels. (Note de la Direction générale des Relations Culturelles)[3].

[1] Le 10 septembre, des négociations ont lieu à Moscou entre A.N. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS et O. Cernik, chef du gouvernement tchécoslovaque. Le communiqué publié à l'issue de ces entretiens est repris dans *Articles et Documents* de la Documentation française nº 0.1932, 29 novembre 1968, p. 35.

[2] Au sujet de la nationalisation des terres appartenant à des Français, voir *D.D.F.*, 1964-I, rubrique Tunisie.

[3] La note de la Direction générale des Relations culturelles, datée du 24 septembre, indique que des négociations sont engagées depuis le 11 septembre 1968 ; elles aboutissent à la rédaction d'un échange de lettres franco-tunisien. Le gouvernement tunisien accorde aux enseignants français l'augmentation de 4,5 % des salaires de la fonction publique et les majorations indiciaires décidées par les accords de Grenelle. En revanche, pour limiter les charges, des réductions sont opérées sur les salaires des Françaises mariées à des Tunisiens et sur les congés des militaires pendant une période transitoire allant du 1er octobre 1968 au 30 novembre 1969 (voir aussi le télégramme nº 548 de Paris du 27 septembre 1968, non publié).

Les relations économiques, en revanche, subirent le contrecoup sévère de la situation créée par Tunis (suspension de l'aide budgétaire, dénonciation de l'accord commercial…). La coopération économique n'a repris que peu à peu à partir de l'année 1967. Depuis 1968, une commission mixte[1] se réunit deux fois par an pour étudier les relations commerciales et les projets d'aide financière. Dans ce dernier domaine, nous avons repris une aide modeste à la balance des paiements et certaines opérations « coup par coup » d'aide liée. Les relations commerciales sont examinées lors de réunions en vue de l'adoption de part et d'autre de mesures concertées et parallèles mais sans qu'il ait été envisagé du côté français de procéder à la signature d'un accord commercial.

La prochaine réunion de la commission mixte aura lieu en novembre ou décembre 1968.

La coopération militaire, limitée à l'origine à une assistance en matière de formation de personnel, s'est étendue cette année à une aide budgétaire, destinée à financer l'équipement de la marine tunisienne (3,55 millions de Frs de dons et 8,25 millions de crédits Coface). Bien que consentie sur une base annuelle, cette assistance implique un engagement moral de continuité au même niveau. (Note du 3 août déjà remise au ministre)[2].

Il n'en demeure pas moins que les relations entre Paris et Tunis restent nuancées d'une réserve générale et, en particulier, ne donnent pas lieu à des manifestations spectaculaires. Les Tunisiens et, en particulier, le président Bourguiba[3] ne cachent pas leur amertume à ce sujet. De ce point de vue, et si le Ministre estimait qu'il convenait de leur donner une certaine satisfaction, il faut remarquer que Monsieur le Président de la République ayant autorisé la visite officielle de M. Malraux à Tunis[4] au printemps dernier, – visite que le ministre d'État a dû décommander au dernier moment pour raison de santé –, il serait possible d'envisager le voyage d'un ministre français en Tunisie dans le courant de l'hiver.

(*Afrique du Nord, Tunisie, Questions économiques, Dossier général*)

[1] La commission mixte franco-tunisienne se réunit du 16 au 18 janvier 1968 à Tunis.

[2] La note du 3 août 1968 récapitule les actions de coopération militaire franco-tunisienne depuis 1962. À compter des entretiens tenus du 2 au 4 juillet 1968 à Paris (voir la note ci-dessous datée du 18 novembre), il est entendu que l'effort entrepris par la France doit être poursuivi dans un esprit de continuité. D'après le procès-verbal du 4 juillet, les crédits s'appliqueront exclusivement à la Marine : commande de deux patrouilleurs de 250 tonnes aux Chantiers navals franco-belges. La coopération technique se poursuivra avec le détachement de personnel français et la formation du personnel tunisien.

[3] Habib Ben Ali Bourguiba est président de la République tunisienne depuis 1957.

[4] La visite d'André Malraux prévue en mars, reportée d'un mois, est annulée au dernier moment pour raison de santé.

228

NOTE POUR LE MINISTRE[1]

N. Cab 3 nº 13. *Paris, 19 septembre 1968.*

Au cours de la réunion, trois problèmes ont été abordés :
– modalités de l'intervention du CEA[2] en dehors l'Afrique francophone,
– attitude à prendre envers les avances de la République de Somalie,
– attitude à prendre sur l'association d'intérêts étrangers à la mise en valeur de l'uranium du Niger.

Iº Modalités de l'intervention du CEA en dehors de l'Afrique francophone.

Il est souhaitable que le CEA diversifie ses efforts de prospection hors des pays d'Afrique francophone car il faut éviter que l'un de ces pays, le Niger notamment, prenne une trop grande place dans notre approvisionnement.

Le CEA est autorisé à accepter avec les pays étrangers des formules dites de contrat d'entreprise selon lesquelles l'exploitation et la commercialisation sont faites de moitié avec l'État propriétaire, les charges étant également partagées.

Dans le cas de l'Iran, le CEA préparera en liaison avec les Affaires étrangères, des contre-propositions dans ce sens.

IIº Attitude à prendre envers les avances de la République de Somalie[3].

En raison des problèmes posés par le territoire français des Afars et des Issas et de l'attitude coopérative de M. Egal[4], il est décidé de ne pas laisser sans suites les demandes somaliennes.

Le Ministre chargé de la recherche[5] consultera les industriels (Pechiney-St Gobain) afin de savoir s'ils seraient intéressés par les terres rares de Somalie. Dans le cas où ils ne le seraient pas, le CEA pourrait proposer d'envoyer sur place une mission d'étude. Le Ministre des Affaires étrangères[6] précisera toutefois à M. Egal que nous ne pourrions envisager une exploitation que si elle s'avère commercialement rentable.

[1] Cette note est intitulée : projet de conclusions de la réunion tenue le 16 septembre 1968 par le ministre des Affaires étrangères sur les problèmes de l'uranium en Afrique. En marge de la note, on lit la mention manuscrite : « approuvé par le Ministre ».

[2] Le CEA ou Commissariat à l'Énergie atomique dépend du Premier ministre.

[3] À l'occasion de la visite du Premier ministre somalien à Paris, M. Egal, celui-ci s'entretient avec le général de Gaulle ; le Premier ministre somalien manifeste le désir d'établir une coopération avec la France et signale qu'un riche dépôt d'uranium a été découvert à 200 km de Mogadiscio. Voir le compte rendu d'entretien du 20 septembre 1968 (nº 231) et la note de la sous-direction d'Afrique du 29 octobre 1968 publiés dans le présent volume.

[4] Mohamed Hadj Ibrahim Egal est Premier ministre de la République de Somalie et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 juillet 1967.

[5] Robert Galley est ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis le 31 mai 1968.

[6] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

III° Association d'intérêts étrangers à la mise en valeur de l'uranium du Niger.

Le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Recherche présenteront la question au général de Gaulle selon les lignes suivantes et en vue de remettre des instructions.

Les ressources du Niger sont très importantes. Elles dépasseront largement nos besoins tels qu'on peut les évaluer pour 1980-1985 ; leur mise en valeur complète exigerait de notre part un très gros effort financier.

Par ailleurs il paraît politiquement impossible de limiter la production nigérienne à la seule satisfaction de nos besoins (réduisant par là les ressources que le Niger attend de l'exploitation de ces gisements) et d'empêcher dans le même temps les autorités nigériennes d'accueillir des intérêts étrangers désireux de s'investir.

Il est suggéré dans ces conditions d'ouvrir une négociation globale avec le Niger sur le problème de l'uranium : le Niger reconnaîtrait à la France une position privilégiée dans la recherche, l'exploitation et la commercialisation d'uranium, toute décision dans ce domaine ne pouvant être prise qu'après que nous ayons été saisis et consultés.

De notre côté nous annoncerions que nous sommes disposés à augmenter la production (jusqu'à 5 000 tonnes par exemple) étant entendu que nous ne refuserions pas la participation d'intérêts étrangers selon des modalités qui pourraient varier suivant les zones et les gisements.

Si cette décision de principe était prise au sujet de la participation d'intérêt étrangers il conviendrait alors de décider si nous devons réserver une certaine préférence à nos partenaires de l'Euratom, étant entendu que l'Allemagne pose un problème particulier.

(*QA, France, Approvisionnement, Uranium africain*)

229

NOTE
DU SERVICE DES PACTES ET DU DÉSARMEMENT

Incidences de la crise tchécoslovaque sur l'exécution du plan Harmel

N. *Paris, 20 septembre 1968.*

Une des premières préoccupations du Conseil atlantique au lendemain de l'entrée en Tchécoslovaquie des troupes soviétiques et d'autres pays membres du pacte de Varsovie avait été d'établir un programme général de travail concernant les études politiques et militaires à entreprendre pour dégager la portée de la crise tchécoslovaque sur l'Alliance.

Contenu dans un document du Conseil en date du 29 août (PO (68) 473)[1], ce programme prévoit en particulier, sous la rubrique Étude politique, l'analyse et l'évaluation globale de l'incidence de cette crise sur les deux objectifs principaux de l'Alliance, tels qu'ils ont été définis dans le plan Harmel, Sécurité et Défense d'une part, Détente de l'autre.

Au nombre des rubriques inscrites à ce programme figurent en particulier la « réévaluation de la politique de détente » et un nouvel examen des incidences politiques des contacts Est-Ouest.

Le document précité prévoit enfin la poursuite, selon le calendrier prévu, de l'étude des modèles de réduction mutuelle des forces et des études relatives au désarmement.

La position du Département, telle qu'elle a été définie par le télégramme n° 196 du 6 septembre[2] est la suivante :

1) Il n'est pas souhaitable que soient remis en cause les principes contenus dans le plan Harmel sur le développement de la détente. Il n'y a donc pas lieu « de réévaluer le processus de détente » ; suspendue pour quelque temps, certes, la politique de détente, d'entente et de coopération demeure un objectif valable, à condition que soit rétabli le climat nécessaire.

2) Tout en ne nous refusant pas à participer à un nouvel examen des incidences politiques des contacts Est-Ouest, nous réaffirmons que lesdits contacts doivent rester sur le plan bilatéral.

3) Nous sommes disposés à poursuivre notre participation à l'étude des possibilités de réduction équilibrée des forces ainsi qu'aux travaux sur le désarmement.

L'attitude de nos partenaires présente, sur certains points, avec la nôtre, des différences sensibles.

Sans doute, en ce qui concerne le maintien de la politique de détente, aucun d'entre eux n'a-t-il mis en cause le principe même de cette politique, comme le note M. Seydoux dans son compte rendu des travaux du Comité Politique supérieur en date du 12 septembre (télé. n° 1281)[3].

Ils ne semblent pas cependant, à l'exception de M. de Staercke[4], continuer à considérer cette politique comme le « deuxième pilier de l'Alliance », pour reprendre l'expression du plan Harmel.

[1] Le document PO/68/478 est soumis le 28 août 1968 au Conseil de l'Atlantique Nord par le secrétaire général de l'Otan. C'est un programme de travail politique et militaire centré sur l'étude des répercussions de la crise tchécoslovaque (voir le télégramme de Repan, n°s 1201 à 1203 du 28 août 1968). Ce document, considéré à l'époque comme secret, ne figure pas dans les dossiers.

[2] Le télégramme du Département n°s 196 à 199 adressé au représentant de la France au Conseil de l'Atlantique Nord le 6 septembre 1968 est publié ci-dessus n° 187.

[3] Le télégramme n°s 1281 à 1284 adressé à Paris par le représentant de la France au Conseil de l'Alliance Atlantique à Bruxelles le 12 septembre 1968 est intitulé : Tchécoslovaquie – Répercussions sur l'Alliance. Il donne le compte rendu des travaux du Comité politique supérieur : au sujet de la Tchécoslovaquie, une tendance se dégage au sein du Comité selon laquelle l'intervention soviétique correspond à un réflexe défensif plutôt qu'à un acte offensif. Le principe de la politique de détente adoptée par les alliés n'est pas remis en cause, même s'il faut admettre que cette politique n'est pas indivisible, étant sujette à certaines vicissitudes en fonction de la conduite de l'autre partie.

[4] André de Staercke est le représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'Atlantique nord de 1952 à 1975.

Dans son compte rendu des délibérations du Conseil en date du 4 septembre[1], M. Seydoux note en effet que, pour la plupart de ses collègues, les tâches futures de l'Alliance dépendront moins du plan Harmel que de la conclusion à laquelle aboutiront les travaux sur la crise de Tchécoslovaquie. Les réactions embarrassées de la plupart des représentants permanents cachaient mal, concluait M. Seydoux, leurs arrière-pensées touchant l'aspect détente du plan Harmel.

Les études de modèles de réduction mutuelle des forces devaient en principe se poursuivre selon le calendrier prévu. La plupart des membres du Conseil se sont cependant mis d'accord, au cours de la séance du 18 septembre, pour ajourner, pour des motifs d'ordre strictement administratif et technique, jusqu'à une date qui sera fixée par le Comité politique et pourrait se situer dans le courant de novembre, la session spéciale d'experts du désarmement prévue pour le 30 septembre.

M. Seydoux – suivi par ses collègues belges et anglais – a fait observer que le Conseil devait s'en tenir à un simple aménagement du calendrier ne prêtant à aucune interprétation d'ordre politique en rapport avec l'affaire technique.

Il a donc demandé, avant de donner un accord au consensus précédent, l'agrément du Département qui lui a été donné.

Reste, pour être complet, à signaler l'annulation ou l'ajournement sine die de la quasi-totalité des invitations de rang ministériel ou de hauts niveaux adressées par des pays de l'OTAN à l'URSS et aux autres pays du pacte de Varsovie, – ainsi que des visites d'hommes d'État occidentaux en URSS.

Les visites militaires – unités navales, par exemple – ont également été annulées.

(*Pacte Atlantique Nord, Organismes de l'Otan, Conseil des Représentants permanents, Plan Harmel*)

230

COMPTE RENDU

Audience accordée par le général de Gaulle à M. Scranton
Le 20 septembre 1968, de 16 h. 30 à 17 h. 30.

C.R. *Paris, 20 septembre 1968.*

M. Scranton[2] : En vous remerciant de me recevoir, je voudrais vous dire, comme je viens de m'en entretenir avec votre interprète, combien nous

[1] Voir le télégramme de Repan nos 1223 à 1228 du 4 septembre 1968 qui donne le compte rendu des délibérations du Conseil de l'Atlantique Nord du 4 septembre 1968 et dont la conclusion est reproduite dans la présente note.

[2] William Warren Scranton, juriste américain, assistant spécial du secrétaire d'État (1959), membre républicain de la Chambre des Représentants, gouverneur de l'État de Pennsylvanie depuis 1963.

sommes impressionnés par la façon dont vous-même et votre gouvernement vous avez réglé les problèmes de la France, mieux sans doute que ne l'ont fait les nations qui se trouvaient aux prises avec des difficultés analogues.

Le général de Gaulle : Je vous en remercie, mais on ne redresse jamais définitivement une situation ; cela exige des efforts constants.

M. Scranton : Comme vous le savez, je représente en quelque sorte M. Nixon, mais je n'ai reçu aucune instruction de lui et tout ce que je pourrais dire ici ne serait dit qu'à titre privé.

Le général de Gaulle : J'ai des relations très amicales avec M. Nixon, que je tiens en très haute estime. S'il était élu Président des États-Unis, je n'en serais pas fâché, bien au contraire.

M. Scranton : Vous êtes célèbre pour voir à l'avance ce qui va se produire dans le monde. Que pensez-vous qu'il s'y passe d'ici dix à quinze ans ? Je sais bien que c'est là une question hasardeuse, mais la réponse serait très importante pour nous.

Le général de Gaulle : Je ne puis certes pas prévoir l'état du monde d'ici dix ou quinze ans. Je pense néanmoins qu'un changement important se produit à l'Est. Ces dernières années, en fait depuis la fin de Staline, il s'y dessine un certain mouvement pour la détente et pour la paix et même, un peu, pour la coopération entre l'Est et l'Ouest. Naturellement, il y a parfois, des à-coups. Par exemple, lors du sommet ici même. Puis, cela reprend. Il y a eu le Vietnam, et tout s'est arrêté. Néanmoins, un mouvement s'est dessiné depuis Khrouchtchev en faveur de la détente. Or, je ne vous cacherai pas que j'éprouve aujourd'hui une certaine inquiétude, car je ne suis pas sûr que ce mouvement ne se soit pas renversé. L'affaire de Tchécoslovaquie, spécialement, est un très mauvais signe ; il en va de même de la menace renouvelée contre l'Allemagne. Pourquoi cela ? Je ne le sais au juste, mais c'est peut-être parce que ceux qui pensent en général à la guerre, c'est-à-dire les militaires, et vous savez que la Russie est en train de devenir un État militaire sous le communisme, et dans l'affaire tchécoslovaque, ils n'ont pas manqué d'exercer une très forte influence, ceux-ci donc peuvent imaginer que dans quelques années ils seront aux prises avec la Chine. Auparavant, ils doivent régler les problèmes à l'Ouest et en particulier le problème allemand ; car, s'ils sont un jour en guerre contre la Chine, ils craignent que l'Allemagne ne leur tombe dessus ; ce qui serait probablement vrai. Ils veulent donc l'empêcher, d'abord en matant l'Allemagne ; ensuite en s'arrangeant avec les États-Unis afin de garantir leur flanc occidental. Cela explique peut-être l'opération très dure contre la Tchécoslovaquie. Pour assurer leur sécurité, en particulier à l'égard de l'Allemagne, ils iront sans doute plus loin et ils exigeront certaines choses au moment qu'ils croiront opportun. Ce retournement de la tendance me paraît important.

M. Scranton : Puis-je conclure de vos remarques qu'il serait bon pour l'instant de se tenir coi et de voir ce qui se passe dans l'esprit des dirigeants du Kremlin ? Mais peut-être faudrait-il faire quelque chose, en face de ce changement éventuel, et, notamment, réorganiser l'OTAN, de façon à donner à celle-ci une plus grande utilité pour les problèmes contemporains,

et pas seulement d'un point de vue militaire. Il convient en effet de considérer aussi des changements d'attitude qui se manifestent en Europe occidentale et, j'ose l'espérer, qui peuvent se produire aux États-Unis et dont on peut déjà observer un début. Aux États-Unis, il s'agit de commencer à comprendre plus complètement et profondément la nécessité pour l'Europe occidentale de régler ses propres problèmes, par elle-même, plutôt qu'en attendant que la politique américaine cherche à lui imposer ce que les États-Unis pensent qu'elle devrait faire.

Le général de Gaulle : L'idéal serait, certes, que l'Europe occidentale s'organisât par elle-même. En cas de conflit mondial, automatiquement, les États-Unis et l'Europe occidentale seraient de toute façon ensemble, même s'il n'y a pas d'OTAN. Mais l'idéal n'est pas de ce monde. En fait, à l'OTAN, ou bien il y a les États-Unis et puis les autres, c'est-à-dire les États-Unis et, accessoirement les autres ; et l'Europe ne s'organise pas ; ou bien il n'y a pas les États-Unis et, parmi l'Europe occidentale, il y a la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie et quelques petites nations. La Grande-Bretagne ne peut pas se passer des États-Unis, l'Allemagne a peur et ne veut pas qu'ils s'en aillent ; l'Italie non plus. Le résultat est que l'on ne peut pas faire naître une Europe européenne… Le résultat est ce que nous voyons, à savoir : toujours l'Amérique, responsable et engagée, et une Europe accessoire. Telle est la réalité. Nous autres, Français, nous avons essayé quelque chose d'autre : sans quitter l'Alliance, nous sommes sortis de l'organisation militaire ; nous avons bâti nos propres forces et nous en avons autant et même plus que nous n'en avions dans l'OTAN. Nous reconnaissons néanmoins que la situation est très différente pour l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, et qu'il n'y a donc pas de solution pratique. En fait, il n'y a que les États-Unis dans l'OTAN. D'ailleurs, ceux-ci ne désirent pas vraiment que l'Europe s'organise. Ils préfèrent la situation où l'Europe leur est commode et ne leur crée pas de difficultés. Ils en éprouvent un peu avec la France, car celle-ci s'efforce de créer une Europe européenne. Au fond, ce n'est pas du goût de l'Amérique. C'est pourquoi il n'y a pas de solution pratique, quand même il y aurait un idéal.

M. Scranton : Je ne veux pas moi-même parler d'une manière irréelle, mais ne croyez-vous pas qu'il serait utile à l'Occident et qu'il correspondrait à la plupart de nos objectifs, tant à ceux de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de l'Italie, des États-Unis et même de la Russie, que nous nous efforcions de créer une Europe occidentale en tant qu'une entité, conduite par le génie français et les capacités des autres nations, et qui serait en même temps appuyée par une très large coopération économique et par la puissance militaire des États-Unis, si elle le désire ? Cela réglerait par exemple un problème aussi important que celui des excédents agricoles français. Si l'on arrivait à faire quelque chose dans ce sens, non seulement cela empêcherait éventuellement les États-Unis de s'aventurer comme ils le font parfois, mais encore cela aiderait l'Europe elle-même à jouer un rôle de plus en plus important dans le monde, et, enfin, cela ferait d'elle une unité des plus précieuses face aux États-Unis et à l'Union soviétique.

Le général de Gaulle : Je pense que vous avez raison quant aux principes et je le souhaite moi-même. Mais, encore une fois, cela ne correspond pas à la réalité. Vous pensez qu'il vaut mieux que l'Europe soit européenne et indépendante, non pas naturellement contre les États-Unis, mais en dehors de ceux-ci. Pour que l'Europe, indépendante des États-Unis, puisse se faire, il faut que les États qui la composent veuillent la faire telle. Ce n'est pas le cas. C'est ce que veut la France mais non pas l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Italie. Quand on essaie de dire, en Europe, ainsi que je l'ai fait à plusieurs reprises : unissons-nous pour faire une Europe indépendante, les autres ne vous suivent pas. Et l'on dit : de Gaulle veut établir son hégémonie sur l'Europe, il est contre les Anglo-Saxons. On le dit en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Italie… Le résultat, c'est la situation actuelle où, sauf la France, tout le monde veut dépendre des États-Unis et ne veut pas d'une Europe indépendante, tout en le regrettant, d'ailleurs au fond de soi. Tel est le fait politique élémentaire qui domine tout.

M. Scranton : En d'autres termes, vous n'avez aucun espoir d'aboutir à un résultat en réorganisant l'OTAN ou en redonnant de la vigueur à l'OCDE ou à quelque autre organisme ? Pourtant, par un tel moyen, si le gouvernement des États-Unis y était disposé, on aurait pu peut-être parvenir à une véritable Europe occidentale à laquelle nous aurions pu dire : nous vous aimons bien, nous voulons vous aider et nous vous garantissons notre aide militaire en cas d'attaque : mais vous-mêmes, vous constituez une entité et nous souhaitons que vous formiez une troisième force extrêmement puissante du point de vue économique et culturel. Si vous estimez que cela est si difficile, auriez-vous quelque idée, par exemple, sur ce que nous pourrions faire à l'égard du Moyen-Orient où il y a deux puissances en conflit : les États-Unis et l'Union soviétique, et aussi les Arabes et les Israéliens dont on ne peut s'attendre à ce qu'ils changent leur attitude de fanatiques ? Dans un cas comme celui-là, une Europe indépendante aurait pu jouer un rôle capital dans le monde vis-à-vis des États-Unis et de l'Union soviétique.

Le général de Gaulle : Cela est certain et cela serait certainement arrivé s'il n'y avait pas eu la bombe atomique. Il y a la peur de l'Europe devant les Soviétiques, qui ont des bombes alors que les Européens n'en ont pas, ou presque pas, et que les États-Unis en ont beaucoup. Il est donc normal que les États européens, et surtout ceux qui sont sous la menace, comme l'Allemagne, ne voient que l'alliance américaine et la dépendance à l'égard des États-Unis. Nous ne saurions condamner une telle attitude. La bombe atomique existe, et c'est encore un fait qui est à la base de tout. Je ne vois donc pas comment l'on pourrait organiser une Europe occidentale européenne. Vous avez fait allusion à des sujets comme l'Orient à propos desquels l'Europe aurait pu parler si elle avait existé. La France le fait, car elle est indépendante ; ce qui ne convient pas toujours aux États-Unis. Mais les autres ne disent que ce qui convient à ceux-ci. Dans cette affaire du Moyen-Orient, pourtant, il n'y a pas que la dispute entre les États-Unis et l'Union soviétique. En fait, il y a le problème lui-même : Israël est installé en Palestine et il exagère, comme les Juifs ont toujours exagéré depuis

Moïse ; il a attaqué en juin de l'année dernière et il a pris des territoires qu'il ne veut plus quitter. Il est évident que les Arabes ne peuvent pas l'accepter. Étant dans une position d'indépendance, nous avons dit que l'État d'Israël était une bonne chose, mais nous avons blâmé et condamné celui-ci pour avoir attaqué. Les autres, pourtant, ne disent rien, ou bien ils disent comme vous, quand même ils penseraient comme nous. Voilà l'Europe indépendante. Quant au Vietnam, tous les Européens croient que vous avez tort de continuer la guerre ; mais, encore une fois, il n'y a que nous pour le dire.

M. Scranton : La seule façon, pour l'instant, dont nous pourrions accomplir quelques progrès dans ces questions mondiales, consisterait donc, pour le Moyen-Orient, à agir par les Nations unies où la France doit jouer un grand rôle dans une sorte de neutralité ; pour la Tchécoslovaquie, il nous faut observer les nouvelles tendances que manifesterait le Kremlin, continuer à nous appuyer militairement sur les forces de l'OTAN et faire en sorte que les États-Unis acquièrent une meilleure compréhension de la situation et n'exagèrent pas leurs réactions. En la matière, nous pourrions compter sur votre aide et sur celle du gouvernement français, laquelle serait aussi utile pour empêcher que les Allemands n'assument une position quasiment extrême. En tout état de cause, si je vous comprends bien, il faut attendre et voir ce que pense le Kremlin.

Le général de Gaulle : C'est cela en gros. À l'égard de l'affaire tchécoslovaque, en réalité, nous pensons et nous disons, vous et nous, la même chose. De notre côté, nous le disons avec une note européenne ; vous-mêmes le dites différemment, mais nos positions sont en substance identiques… Il est bon qu'il en soit ainsi. Il faut d'ailleurs garder le contact pour échanger renseignements et impressions. Quant au Moyen-Orient, nous pensons aussi que c'est par les Nations unies que l'on pourrait imposer une solution. Mais il faut qu'un jour la solution soit imposée[1]. Au sein des Nations unies, seules les grandes puissances peuvent le faire. Il faudrait donc qu'il y ait un accord entre les États-Unis, l'Union soviétique, la France et la Grande-Bretagne pour imposer une solution aux Juifs et aux Arabes par l'ONU, laquelle accepterait la position commune des puissances et déciderait qu'Israël doit se retirer sur la ligne de 1967 ; les Nations unies auraient alors à tracer des frontières, à organiser la sécurité, à régler le problème des réfugiés, à rouvrir le canal de Suez à tout le monde, y compris à Israël, etc. Mais nous n'en sommes pas là. Peut-être y arriverons-nous un jour. Pour l'instant, on a l'impression que les États-Unis ne veulent rien faire et qu'ils laissent Israël s'installer sur les territoires qu'il a pris. Cela rend impossible la paix avec les Arabes.

M. Scranton : Étant donné le changement éventuel de l'attitude soviétique, comme le signale en particulier la Tchécoslovaquie, croyez-vous qu'aucun résultat ne puisse être obtenu par une réorganisation de l'OTAN ?

[1] Si le général de Gaulle est favorable au règlement du conflit entre Israël et ses voisins dans le cadre des Nations unies, il estime que cette opération ne peut réussir que si elle est imposée par un accord entre les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'URSS.

Le général de Gaulle : Cela ne changerait rien. Vous songez sans doute à quelque grande conférence qui servirait à occuper les esprits, à rassembler ceux qui ont peur, chacun de leur côté. Nous comprenons ce souci, mais une telle réunion ne changerait rien à la situation en Europe, ni à la menace soviétique.

M. Scranton : Dès avant l'invasion de la Tchécoslovaquie, on a beaucoup parlé aux États-Unis d'une rencontre entre le président Johnson et M. Kossyguine. Depuis cette invasion, on parle quand même d'un sommet à deux. Qu'en pensez-vous, estimez-vous qu'il faille le remettre à plus tard ou continuer à établir des contacts ?

Le général de Gaulle : La Russie souhaite des contacts directs avec vous, et, au fond, vous le souhaitez aussi. Il en est ainsi depuis Roosevelt et Staline et cela est normal. Vous êtes deux très grandes puissances qui ne veulent pas avoir à se combattre et qui cherchent donc un *modus vivendi*. C'est ce sentiment qui a causé Yalta, Camp David, Vienne, Glassboro[1] et qui conduira peut-être le président Johnson au Kremlin. Mais ce n'est jamais qu'un modus vivendi, un équilibre instable, et non pas réellement la paix. Et ce ne peut pas être autre chose qu'un arrangement commun et provisoire. Cela ne résout aucune question ni, par exemple, celle de l'Allemagne ; et cela ne peut pas la résoudre. Nous ne voyons aucun inconvénient à ce que le président Johnson aille au Kremlin, de même que nous n'en avions pas à ce que Khrouchtchev se fût rendu à Camp David ; et nous n'avons pas été contrariés de ce que Kossyguine, qui à Paris, nous disait : « je ne verrai pas Johnson » l'eût rencontré à Glassboro. Mais tout cela n'est pas une solution. Pour l'Europe, en tout cas, ce n'en n'est pas une du tout : cela ne crée pas l'Europe, au contraire : cela maintient l'Europe orientale dans le camp de l'Est et l'Europe occidentale dans celui de l'Ouest : sauf la France[2].

M. Scranton : Alors, que pouvons-nous faire, les États-Unis surtout, pour faciliter le règlement des grandes questions européennes, y compris celle de l'Allemagne ? Quel est le pas suivant ?

Le général de Gaulle : L'on ne peut pas régler le problème allemand. L'Allemagne, certes, désire ardemment être réunifiée, et jamais les Soviets ne l'accepteront ; et ils ne peuvent pas l'accepter. En effet, une Allemagne unie deviendrait rapidement très puissante du point de vue économique, puis militaire et politique. L'Union soviétique, c'est-à-dire la Russie, ne peut pas l'accepter. La guerre a été terrible pour elle. Les Allemands se sont enfoncés jusqu'au Caucase. Les Russes ne veulent ni ne peuvent admettre que l'Allemagne soit réunifiée. Il nous faut vivre avec cette situation, du moins jusqu'à la prochaine guerre. Je regrette : vous vous attendiez peut-être à des paroles agréables et consolantes ; mais notre monde est très

[1] Ville du New Jersey où le président Johnson a rencontré M. Kossyguine venu aux États-Unis participer aux débats de l'Assemblée générale extraordinaire des Nations unies sur le conflit israélo-arabe de juin 1967. Voir à ce propos *D.D.F.*, 1967-I, n°s 312, 347, et 334.

[2] Le président de la République française exprime une fois de plus son opposition à la politique dite des « blocs ».

difficile et très dur. Ce qui fait que je comprends très bien les grandes responsabilités et les difficultés de l'Amérique. Je tiens à vous dire, comme je l'ai dit à beaucoup d'autres personnes, que la France n'a aucune inimitié à l'égard des États-Unis, au contraire. Aujourd'hui comme toujours, notre sentiment d'amitié pour vous est bien vivant. Mais nous éprouvons le besoin d'indépendance, surtout après les grands malheurs que nous avons soufferts. C'est la réaction inévitable d'un grand peuple qui a été démoli. Il faut que les États-Unis acceptent cela et le respectent. Tel est le fond des choses quant à nos relations, de part et d'autre, il y a l'amitié ; mais, en outre, les États-Unis doivent reconnaître réellement l'indépendance française. Il en est ainsi depuis 1940[1].

M. Scranton : Dans une modeste mesure, je suis historien. Je ne prétends pas tout connaître de l'histoire de France, mais ce que j'en sais m'inspire un grand respect pour la nation française et pour votre propre personne. Je ne suis pas de ceux qui, aux États-Unis, critiquent la France et, sans être d'accord avec tout ce que vous faites, mais que vous faites à bon escient, je ne suis pas de ceux qui pensent que la politique française est opposée aux intérêts bien compris des États-Unis et du monde. C'est bien pourquoi je suis ici. J'ai le sentiment profond que le futur Président des États-Unis, quel qu'il soit, devra apporter certains changements radicaux dans la politique étrangère de son pays et dans l'attitude de celui-ci à l'égard du gouvernement français. Vous avez fait des choses admirables pour éveiller la conscience mondiale et j'emporterai de ma visite un sentiment de haute estime pour votre personne et pour la France.

Le général de Gaulle : Je suis touché de ce que vous me dites et je vous prie de transmettre à Monsieur Nixon mes amicales salutations.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

231

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle avec M. Egal,
Premier ministre de Somalie

Le 20 septembre 1968 – 15 h. à 15 h. 30

C.R. *Paris, 20 septembre 1968.*

M. Egal[2] : Je vous suis extrêmement reconnaissant de me donner cette occasion de venir vous entretenir de nos problèmes, qui sont nombreux. Auparavant, je voudrais vous présenter de la part du Président de la

[1] Allusion discrète mais directe aux relations difficiles entretenues pendant la guerre par le général de Gaulle avec le président Roosevelt.

[2] Mohamed Hadj Ibrahim Egal est Premier ministre de la République de Somalie et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 juillet 1967. Il séjourne à Paris du 19 au 21 septembre 1968.

République[1] et du gouvernement somalien tout entier nos excuses pour les incidents malheureux qui se sont déroulés à Djibouti[2] et dans mon pays avant mon accession au pouvoir. Certaines grandes puissances (la Grande-Bretagne, les États-Unis pour ne pas les nommer), ont donné beaucoup de publicité à ces incidents tout à fait fâcheux, et mon prédécesseur a eu la grande naïveté de croire que ceux-ci pouvaient servir les intérêts de la Somalie. Bien entendu, il n'en est rien : ils ont été simplement utilisés pour essayer de vous nuire. Pendant cette période, le Président et tout le gouvernement estiment qu'une excellente chose s'est produite : c'est le résultat du référendum[3]. En effet, s'il avait été différent, et si la France s'était retirée comme elle avait dit qu'elle le ferait, c'eût été une tragédie pour tout le monde et, surtout pour le peuple somali. Il est clair que l'avenir de cette partie du monde et celui de Djibouti dépendent des relations qu'ils peuvent avoir avec la France. On ne saurait comparer la situation de cette ville à celle, par exemple, d'Aden, d'où les Britanniques se sont retirés sans que cela y change rien. Je voudrais faire tout ce que je pourrai, pendant que je suis Premier ministre, pour réparer le dommage causé et pour rétablir les meilleures relations possibles entre la communauté somalienne et la France.

Le général de Gaulle : J'apprécie beaucoup ce que vous venez de dire. Vous savez que de tout temps et maintenant encore, nous n'avons que de bons sentiments à l'égard de la Somalie, dont nous souhaitons le développement et la prospérité. Djibouti représente un cas spécial et même extraordinaire : il y a là deux peuples en présence : les Afars et les Issas. La France y est arbitre et elle a donné à ce territoire toute possibilité pour s'exprimer, notamment par la voie du référendum, et aussi au Conseil du gouvernement. Si nous nous étions retirés, c'eût immédiatement été la guerre, d'une part entre les Afars et les Issas ; d'autre part, entre l'Éthiopie et la Somalie. Le malheur aurait été grand pour tout le monde et la guerre aurait été pour rien. Ce territoire n'a pas de ressources, en dehors du port que nous avons construit. Quelle valeur a-t-il en ce moment que le canal de Suez[4] est bloqué et qu'il le restera longtemps ? En tout cas, ce port franc sert à tout le monde et à vous, si vous le désirez. Nous avons donc trouvé excessives les émotions provoquées dans le monde par le gouvernement précédent de la Somalie. Cette affaire est maintenant réglée et nous avons naturellement accepté la décision de la population. Nous espérons que, sur place, les Afars et les Issas pourront coopérer à leur bénéfice mutuel. Vous pourriez les y aider et, en tout cas, ne rien faire pour les en empêcher. Dans l'ensemble, nous faisons la part des choses quant à ces mouvements et à ces impulsions qui se sont manifestées chez vous et qui étaient assez naturels

[1] M. Abdira Shid Ali Shermake est élu président de la République de Somalie le 10 juin 1967.

[2] La veille de l'arrivée du général de Gaulle à Djibouti des incidents ont lieu le 26 août 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 282.

[3] Par le référendum du 19 mars 1967, la population du Territoire manifeste son désir de rester française, malgré l'opposition et la subversion encouragées par la Somalie.

[4] Lors du conflit israélo-arabe, le canal de Suez est fermé à la navigation par décision unilatérale du président Nasser le 6 juin 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I et II, conflit du Proche-Orient.

au moment de l'avènement de l'Afrique. Nous ne les considérons pourtant pas comme définitifs et, encore une fois, nous sommes pleins de bonnes intentions à l'égard de la Somalie.

M. Egal : Je vous remercie de ces sages paroles. Depuis quelque huit ans d'indépendance, nous aurions été bien mal venus de ne rien apprendre et nous avons effectivement appris pas mal de choses en matière de gouvernement. Nous sommes absolument convaincus, moi-même et tout mon gouvernement, que si le gouvernement précédent avait eu une autre conduite, beaucoup de ces incidents ne se seraient pas produits. Ce que vous dites de Djibouti est tout à fait exact ; il n'a d'importance que dans la mesure où il y a le chemin de fer éthiopien et le port français. En dehors de cela, il n'y a rien, sinon la roche nue. Si ces deux choses ne sont pas garanties, le territoire n'a aucun avenir. Mon gouvernement fera tout son possible pour que les gens sur place comprennent cette situation et sachent bien que leur avenir dépend de leurs bonnes relations avec la France. D'ailleurs, ma femme est de Djibouti et je connais moi-même très bien la ville pour y avoir souvent séjourné. J'ai de bons amis parmi les Somalis aussi bien que parmi les Afars. Je m'efforcerai d'établir entre eux la compréhension et de les persuader qu'avec l'aide du gouvernement français et à condition qu'ils travaillent ensemble, ils peuvent avoir un avenir ; autrement, non. La première chose à faire est de restaurer la confiance entre les deux communautés. Pour l'instant, les Somalis ont le sentiment que la primauté est accordée à l'autre partie. Il faudrait user d'influence auprès d'eux pour les convaincre de la nécessité de coopérer ensemble et avec la France ; et cela naturellement, sans ingérence extérieure. Je ne désirerais pas vous retenir davantage sur cette question. Nous comprenons parfaitement les grosses fautes qui ont été commises par nos prédécesseurs et nous sommes fermement résolus à y remédier. Ceux-ci, en effet, ont beaucoup prêché au lieu d'agir et ils s'étaient fait les avocats d'une ambition qui n'est nullement la nôtre. Je puis vous assurer que le gouvernement actuel ne songe absolument pas à s'annexer le territoire et qu'il ne fera rien sans l'accord de la France[1]. Il s'agit pour nous de rétablir les meilleures relations entre les deux communautés et entre Djibouti et la France, comme auparavant. À cet égard, seriez-vous favorable à ce que nous ayons un consulat général à Djibouti[2] ? Je vous serais infiniment reconnaissant d'une telle mesure, qui m'aiderait beaucoup personnellement et qui nous permettrait d'exposer notre point de vue sur place.

Le général de Gaulle : Si vous le voulez bien, parlons de nos propres relations. Que pensez-vous que nous puissions faire ensemble, surtout dans le domaine pratique ?

M. Egal : Sans aucune flatterie, je voudrais faire l'éloge de votre ambassadeur, M. Desparmet[3], dont l'action et le tact ont été des plus utiles. Il a

[1] Au sujet des déclarations de M. Egal, voir le télégramme nº 358 en date du 26 octobre 1968 adressé par Paris à Addis-Abeba et publié plus loin.

[2] Au sujet de la suite à donner à la demande somalienne d'ouvrir un consulat général à Djibouti, voir la note de M. Bernard Tricot du 9 novembre 1968 publiée ci-après.

[3] M. Jean Desparmet est ambassadeur de France en Somalie depuis septembre 1966.

efficacement œuvré à la compréhension et sans jamais nous dire directement que nous nous trompions, il a su nous orienter dans la bonne voie.

Il y a un problème qui préoccupe beaucoup mon pays : c'est celui de notre situation au sein de l'Association avec la Communauté économique[1]. Nous savons que la France y a beaucoup de relations avec les dix-sept autres membres, mais elle n'en a pas de directes jusqu'à présent avec nous. Je me suis rendu à Bruxelles l'an dernier et je vais y aller après mon séjour en France. Nous avons la conviction qu'avec l'aide de la France beaucoup des difficultés que nous éprouvons pourraient être évitées.

Le général de Gaulle : Qu'est-ce que vous vendez au Marché commun ?

M. Egal : Essentiellement des bananes, mais sur le seul marché italien. Nous n'avons jamais réussi sur aucun autre. Il semble d'ailleurs qu'il y ait énormément de difficultés et d'obstacles administratifs à tout ce que nous demandons, même dans le cadre de l'aide pour le développement. C'est le cas, notamment, pour deux projets à réaliser aux termes de la convention, dont l'un est pour nous essentiel : celui de la diversification agricole. Ces projets semblent être freinés de partout. Il nous est évident que l'aide du gouvernement français serait décisive. D'autre part, les 17 autres membres de l'Association jouissent d'une aide directe de la France. Bien que nous ne soyons pas un pays francophone, nous vous serions très reconnaissants de toutes relations bilatérales que vous pourriez établir avec nous et de la coopération que vous pourriez assurer dans les domaines économique, technique ou culturel.

Le général de Gaulle : Puisque vous faites partie de la convention de Yaoundé[2], vous savez que certains problèmes doivent être réglés avec le Marché commun pour tous les États qui entrent dans cette convention. En tout cas, je prends bonne note de ce que vous venez de me dire. Y a-t-il des relations particulières que vous aimeriez établir avec nous ?

M. Egal : Nous avons un projet qui, s'il réussissait, pourrait véritablement révolutionner l'économie somalienne : il s'agit de l'aménagement de la Juba[3], en particulier pour irriguer 250 000 hectares, projet qui coûterait 120 millions de dollars. Avant de faire des appels d'offres, nous avons besoin d'une étude technique approfondie. La France pourrait-elle nous y aider ? Le rapport préliminaire de la FAO est enthousiaste. Parmi les

[1] La Somalie, associée à la CEE se plaint d'être traitée en parent pauvre par celle-ci ; des projets s'attardent, notamment une étude sur la diversification des cultures et une autre sur les télécommunications. M. Egal souhaite l'appui de la France à Bruxelles pour hâter la solution des questions pendantes.

[2] Le 20 juillet 1963, la Communauté économique européenne (CEE) et dix-huit États africains et malgaches associés (EAMA) signent à Yaoundé une convention valable cinq ans. Des mesures transitoires sont prises jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

[3] La Juba descend de l'Ethiopie, traverse la Somalie du Nord au Sud pour aboutir dans l'Océan indien à Kismaayo à l'ouest de Mogadiscio et à une centaine de kilomètres de la frontière du Kenya. La vallée de la Juba représente, avec la vallée du Shebelli, la seule possibilité d'une agriculture permanente. Un projet d'irrigation de la vallée de la Juba porte sur 250 000 hectares. La Somalie demande des techniciens français spécialistes de l'agronomie pour la mise au point de plans d'exécution qui permettraient de présenter le dossier à des organismes susceptibles de financer les travaux (BIRD, CEE, ONU).

spécialistes français, je songe en particulier au Professeur René Dumont[1], expert en agriculture africaine, dont je connais les œuvres. En outre, nous avons bâti en 1960 un hôpital qui manque de personnel médical. Nous serions reconnaissants à la France de nous fournir, notamment, un chirurgien, un gynécologue, un anesthésiste et un ophtalmologiste. Nous sommes équipés, mais nous serions aussi intéressés par des produits pharmaceutiques.

Le général de Gaulle : Je prends bonne note de vos désirs. Et le domaine culturel ?

M. Egal : Il y a déjà deux cents étudiants somaliens en France. L'activité de la section culturelle de l'ambassade de France est remarquable, mais tout à fait insuffisante par rapport aux besoins. Il faudrait en développer les activités, notamment ses cours du soir et l'enseignement qu'elle dispense. Nous sommes en train de bâtir notre première école normale et nous vous serions reconnaissants de toute aide que vous pourriez nous apporter dans ce domaine. Mon ministre de l'Éducation nationale[2] doit se rendre à Paris pour la conférence générale de l'UNESCO et il pourrait, si vous le voulez bien, rencontrer son homologue français. Puisque c'est la première fois que j'ai l'honneur de vous rencontrer, je ne voudrais pas vous importuner par tous nos problèmes ; je m'en tiendrai à ceux que j'ai énumérés : le consulat général, la Juba, l'hôpital, les activités culturelles ; nous aurions aussi un grand avantage à jouir de facilités à l'aéroport de Djibouti. De notre côté, nous n'avons pas grand chose à offrir. Je vous signale néanmoins, mais vous le savez peut-être, qu'un très riche dépôt d'uranium a été découvert chez nous[3]. Jusqu'ici aucune société française, ni votre gouvernement n'ont manifesté d'intérêt à cet égard. S'il en était autrement, je puis vous assurer que nous vous donnerions les conditions les plus favorables.

Le général de Gaulle : Je suis très intéressé par tout ce que vous me dites et je vous répète que si nous pouvions développer de nouvelles relations entre nos deux pays, nous nous en féliciterions. Dans le domaine pratique, j'ai pris note de vos souhaits et vous en parlerez sûrement à M. Debré. Le gouvernement verra ce qu'il peut faire, peut-être rapidement pour ce qui est de la Juba. Avez-vous été à Alger[4] ? Quelle impression en avez-vous retirée ?

M. Egal : Au départ, tout le monde éprouvait de l'appréhension à cause de certains points de l'ordre du jour : le Nigeria, le Moyen-Orient… On s'attendait à une session très animée. Heureusement, nous avons été

[1] Le professeur René Dumont, agronome français réputé, effectue de nombreux voyages à travers le monde dans le but de développer l'agriculture.

[2] Aden Issak Ahmed est le ministre somalien de l'Education nationale depuis le 15 juillet 1967. Il se rend à Paris pour assister à la conférence générale de l'UNESCO (octobre-novembre 1968). Il est reçu par M. Edgar Faure, ministre de l'Education nationale, le 30 octobre 1968.

[3] Après plusieurs années de recherches un gisement d'uranium est découvert dans la région d'Alio Ghele à 200 kilomètres au nord-ouest de Mogadiscio.

[4] La cinquième conférence des chefs d'État africains membres de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) se tient à Alger du 13 au 16 septembre 1968. Elle se réunit notamment en vue de parvenir à une négociation entre Nigerians et Biafrais.

quelques-uns à pouvoir calmer les esprits et je crois que la conférence d'Alger a été l'une des plus satisfaisantes. En particulier, j'ai eu une très bonne impression des déclarations faites par les dirigeants africains : c'est la première fois qu'ils ont pu discuter de leurs désaccords sans colère et en débattre en *gentlemen*. On a donné une publicité malheureuse et tout à fait exagérée à des incidents comme celui qui a opposé M. Kaunda[1] à M. Boumediene[2]. En fait, il était dû à une mauvaise interprétation anglaise de l'arabe. Moi-même et d'autres membres qui parlent les deux langues, nous avons pu intervenir et rétablir les paroles réellement prononcées.

Le général de Gaulle : Le président Kaunda, qui a passé quelques jours ici, était moins optimiste que vous à propos d'Alger.

M. Egal : Le fait est qu'il est parti assez mécontent, peu après que la conférence eût voté la résolution sur le Biafra.

Le général de Gaulle : Je vous prie de transmettre mes cordiales salutations au Président de la Somalie et mes meilleurs vœux pour son peuple.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

232

M. Toffin, Ministre-Délégué, adjoint au chef du Gouvernement militaire français de Berlin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 175/EU[3]. *Berlin, 21 septembre 1968.*

Le Département trouvera ci-joint le texte des lettres que l'administrateur de la partie orientale du diocèse de Berlin-Brandebourg a fait parvenir aux pasteurs de l'Église évangélique et au Conseil Œcuménique des Églises de Tchécoslovaquie à la suite de l'intervention du 21 août (ma communication du 16 septembre).

En déplorant « l'utilisation de moyens militaires pour le règlement de problèmes politiques » et l'intervention de troupes allemandes en Tchécoslovaquie, en demandant surtout que cette lettre soit lue en chaire, l'Église évangélique de Berlin-Brandebourg a pris une position d'autant plus courageuse qu'elle ne pouvait se faire d'illusion sur les réactions du pouvoir. M. Seigewasser[4], secrétaire d'État chargé des questions religieuses, serait

[1] Kenneth David Kaunda est Premier ministre de la Rhodésie du Nord de janvier à octobre 1964, puis président de la Zambie.

[2] Le colonel Houari Boumediene, officier algérien, est président du Conseil de la Révolution depuis juin 1965. Elu président de la conférence d'Alger, il prononce un discours d'ouverture virulent. Le président Kaunda estimant que les décisions sont imposées sans délibération refuse la vice-présidence.

[3] Cette dépêche est sous-titrée : *Prise de position de l'Église évangélique de Berlin-Brandebourg contre l'intervention en Tchécoslovaquie*.

[4] Hans Seigewasser est secrétaire d'État chargé des questions religieuses de la RDA depuis le 15 novembre 1960.

vainement intervenu auprès du Pasteur Schönherr[1], administrateur de la partie orientale du Diocèse, pour empêcher leur diffusion.

On voit mal comment les dirigeants de la RDA pourraient éviter de réagir face à cet acte d'indépendance. Une attitude trop libérale de leur part ne pourrait qu'encourager d'autres organisations à marquer ouvertement une réprobation qui ne demande sans doute qu'une occasion pour s'exprimer.

ANNEXE I

À tous les pasteurs, ministres et prédicateurs de l'Église évangélique de Berlin-Brandebourg.

Chers frères et chères sœurs,

La Direction de l'Église a décidé de vous faire parvenir la lettre jointe qui a été adressée aux Églises de Tchécoslovaquie groupées dans le Conseil Œcuménique, en vous priant instamment de la communiquer aux Fidèles. Elle recommande d'en lire le texte intégral au cours du prochain culte.

La lettre pourrait être interprétée à peu près de la manière suivante :

– Sous l'impression des événements dont les peuples de Tchécoslovaquie ont été les victimes depuis le 21 août 1968, la Direction de l'Église a adressé au cours de sa session du 5 septembre une lettre aux Églises de Tchécoslovaquie groupées au sein du Conseil Œcuménique.

La Direction de l'Église considère qu'il est d'autant plus de son devoir d'en informer les Fidèles qu'elle a appris que de nombreux paroissiens avaient suggéré une démarche de ce genre.

La Direction de l'Église lie la publication de cette lettre à un appel à une prière inlassable en faveur de la paix et de la justice dans le monde. Elle recommande d'étudier cette lettre pour vérifier si elle répond aux responsabilités que les chrétiens assument en faveur de la paix.

Nous voyons dans notre lettre une interprétation concrète des deux versets indiqués dans notre sermon : (St Jean 4,11 et 12).

Votre
Signé : D. Schönherr

ANNEXE II

Aux Églises de Tchécoslovaquie groupées dans le Conseil Œcuménique.
Prague/Tchécoslovaquie
Jungmannova 9

Chers frères,

En ces jours si difficiles pour votre peuple et votre pays, nous chrétiens de la communauté de notre Église de Berlin-Brandebourg vous accompagnons par la pensée et la prière. Nous n'avons pas oublié les heures de confession et d'adoration communes à l'occasion de réunions œcuméniques et au cours de fréquents entretiens personnels. Nous déplorons comme vous l'utilisation de moyens militaires pour le règlement de problèmes politiques. Nous devons à votre circonspection et à votre fermeté qu'il n'y ait pas eu de plus graves effusions de sang et espérons qu'il n'y en aura pas à l'avenir.

[1] Albrecht Schönherr, théologien, pasteur protestant, ancien superintendant général d'Eberswalde depuis 1962, est élu, le 6 janvier 1967, évêque-administrateur de la partie orientale de la province de Berlin-Brandebourg. Il est président, depuis sa fondation, du comité régional est-allemand de la conférence chrétienne pour la paix de Prague (instituée en 1958), composée d'orthodoxes et de protestants. Il passe pour être le plus progressiste des surintendants de RDA. Une brève biographie de l'évêque-administrateur est présentée dans la dépêche de Berlin nº 37/EU du 8 février 1967.

Nous n'ignorons pas et nous comprenons que vous ayez été particulièrement blessés par le fait qu'il y ait eu, parmi les troupes pénétrant dans votre pays, des Allemands et même des chrétiens. Nous espérons qu'au cours des pourparlers à venir un accord interviendra sur la date précise prévue pour le départ des troupes. Nous prions pour que les gouvernements intéressés prennent des décisions propres à contribuer à la paix et à la liberté de votre peuple et par là même à la paix mondiale. Nous prions pour que vos recommandations aient leur plein effet, que vous trouviez les paroles de consolation et d'exhortation dont vos fidèles ont besoin.

En ces jours si affligeants pour notre communauté fraternelle, nous adressons au Seigneur cet appel : Secours-nous, Dieu de notre Salut, pour la gloire de ton nom. Délivre-nous et pardonne nos péchés à cause de ton nom. (79e psaume, v. 9 – Intention de prière de la communauté fraternelle pour le 21 août 1968.

Unis à vous dans la foi
Direction de l'Église Évangélique de Berlin-Brandebourg
signé : D. Schönherr

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

233

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE CENTRALE

Des rapports interallemands

N.[1] *Paris, 21 septembre 1968.*

Les rapports interallemands qui, depuis plusieurs mois, paraissaient relativement figés en raison de l'intransigeance des positions adoptées par le gouvernement de Pankow[2], ont connu au cours du mois d'août une période d'intense activité avant d'être à nouveau stoppés par suite des événements de Tchécoslovaquie.

1) L'évolution que l'on a constatée dans les rapports interallemands est intervenue à la suite du discours prononcé, le 9 août à Berlin-Est, par M. Ulbricht, devant la Xe Session de la Chambre du Peuple[3]. Le Premier Secrétaire du SED y rappelait des thèses connues sur la nécessité d'une normalisation des relations entre tous les États européens et notamment entre les deux États allemands qui devraient être admis à l'ONU, sur l'échange de missions régulières entre Bonn et Pankow, sur la reconnaissance des frontières et du *statu quo* en Europe, sur la conclusion d'un traité

[1] Cette note émane de M. Yves Pagniez, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale à la direction d'Europe au Département depuis juin 1967.

[2] Se reporter à la note de la sous-direction d'Europe centrale au Département du 26 janvier 1968 sur les *relations interallemandes*, soulignant combien les tentatives d'ouverture de Bonn vers Pankow se heurtent à une attitude de plus en plus rigide de la part des dirigeants de la RDA (République démocratique allemande), inquiets des répercussions que d'éventuels contacts entre les deux Allemagnes pourraient avoir sur leur opinion publique.

[3] Voir les télégrammes de Bonn nos 4422 à 4427, 4430 à 4434 des 10 et 12 août, non publiés, faisant part des réactions suscitées en République fédérale par les propos de Walter Ulbricht, président du conseil d'État de la RDA et premier secrétaire du SED (parti socialiste unifié).

de renonciation à la force entre les deux États allemands et la signature par la République fédérale du traité de non-prolifération. Il insistait à nouveau à cette occasion sur le fait que les accords entre les deux parties de l'Allemagne devraient avoir valeur en droit international. Enfin, et c'est ce qui a surtout retenu l'attention des observateurs, il proposait l'ouverture de conversations entre Pankow et Bonn :

« Si le Gouvernement fédéral renonce à des conditions préalables telles que la prétention à l'exclusivité de la représentation de l'Allemagne, ainsi qu'à la Doctrine Hallstein[1], et s'il se déclare disposé à conclure des accords sur le non-recours à la violence dans les relations réciproques et sur la reconnaissance des frontières, le Conseil des ministres de la RDA est autorisé à désigner un secrétaire d'État en vue de préparer des négociations.

Des négociations peuvent également être engagées entre le ministre du Commerce extérieur de la République démocratique allemande[2] et le ministre de l'Économie de la République fédérale[3]. »

Bien que la rédaction ne fût pas sans ambiguïté, il semblait ressortir du texte que si la rencontre des secrétaires d'État était soumise à un certain nombre de préalables, celle des ministres de l'Économie pourrait être réalisée sans aucune condition. La première réaction du Gouvernement fédéral fut d'ailleurs assez favorable ; dans un communiqué publié dès le 9 août il observait que les déclarations de M. Ulbricht paraissaient, à première vue, contenir « des nuances nouvelles »[4].

Nous savons d'ailleurs aujourd'hui, par des indications émanant de l'*Auswärtiges Amt*, que deux ou trois semaines avant son discours du 9 août, M. Ulbricht avait fait procéder à des sondages auprès de la République fédérale pour savoir comment ses avances seraient éventuellement accueillies. C'est après avoir reçu une réponse encourageante qu'il s'est exprimé dans les termes qui viennent d'être rappelés.

2) Les perspectives de contacts interallemands, au moins sur le plan économique, ont été précisées entre le 15 et le 17 août par trois initiatives émanant de Pankow :

– le 15 août, l'Administration postale est-allemande faisait savoir qu'elle était intéressée par un règlement du problème financier découlant de l'inégalité des prestations entre les deux parties de l'Allemagne. Elle laissait entendre que l'on pourrait discuter sur la base d'un versement de 35 millions de marks pour l'année 1967. Quant aux dettes anciennes, les Allemands de l'Est avançaient le chiffre de 300 millions. On sait que, dans les

[1] Doctrine Hallstein selon laquelle la République fédérale d'Allemagne n'entretiendrait pas de relations diplomatiques avec les États qui reconnaîtraient la République démocratique allemande.

[2] Horst Sölle est le ministre du Commerce extérieur de la RDA depuis juillet 1967.

[3] Le Prof. Karl Schiller (SPD/social démocrate) est le ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[4] Les réactions suscitées en République fédérale d'Allemagne à la suite du discours de Walter Ulbricht sont rapportées dans les télégrammes de Bonn nos 4422 à 4427 et 4430 à 4434 des 10 et 12 août.

échanges de lettres antérieurs entre les deux ministres compétents, Pankow avait évalué à 52 millions ses réclamations pour l'année 1967, alors que la République fédérale n'en offrait que 17. D'autre part, le total des demandes est-allemandes pour les années précédentes atteignait 1 milliard 500 millions. La démarche effectuée le 15 août par l'Administration postale de Berlin-Est représentait donc un sérieux pas en avant sur la voix d'un compromis.

– le 16 août, M. Behrendt[1], négociateur est-allemand pour le commerce interzone, remettait à son homologue de la République fédérale, M. Pollack, un message de M. Sölle adressé à M. Schiller. Ce document, qui se présentait non comme une lettre, mais comme une sorte d'aide-mémoire sur papier libre, rappelait des propositions qui avaient été transmises le 20 mars 1968 et qui portaient sur différentes questions financières intéressant notamment le paiement des livraisons d'huile minérale de l'Allemagne de l'Est, les méthodes de règlement des soldes de la balance commerciale et un éventuel accroissement du montant du « swing » consenti par Bonn. M. Sölle suggérait d'avoir à ce sujet une conversation avec M. Schiller pendant la seconde quinzaine d'août ou le début de septembre, soit à Berlin-Est, soit à Bonn, soit même au cours de la Foire de Leipzig.

– Enfin, le 17 août, le ministre est-allemand des Transports[2] faisait parvenir à son collègue de la République fédérale une communication par laquelle il proposait la discussion au niveau des secrétaires d'État, d'un accord sur les transports par chemin de fer.

Ces différentes propositions ont d'abord reçu un accueil favorable à Bonn. Le Gouvernement fédéral a considéré que l'affaire la plus importante était la rencontre entre les ministres de l'Économie. M. Schiller s'est immédiatement prononcé en faveur de ce projet dont il a sans tarder entamé l'examen avec le Chancelier en vue de la réunion du cabinet fédéral du 21 août qui, sans les événements de Prague, aurait dû confirmer l'acceptation de principe de Bonn. Cette position était appuyée par de nombreuses personnalités politiques, notamment MM. Barzel[3] et Wischnewski[4]. Quant au parti FDP, pour ne pas demeurer en reste, il a même annoncé dès le 17 août, qu'il élaborait un nouveau projet de tracé entre la République fédérale et la RDA. En général, le sentiment des milieux dirigeants était qu'il convenait de saisir l'occasion qui paraissait s'offrir pour tenter de susciter « une dynamique interallemande ».

3) Cette évolution a, bien entendu, été stoppée par les événements de Tchécoslovaquie[5]. Le Gouvernement fédéral a décidé le 21 août d'ajourner

[1] Heinz Berendt est le vice-ministre des Affaires étrangères de la RDA depuis 1965, en charge des relations interzones.

[2] Erwin Kramer est le ministre des Transports de la RDA.

[3] Rainer Barzel (CDU), président du groupe parlementaire CDU/CSU (démocratie chrétienne/démocratie sociale) au *Bundestag* depuis 1964.

[4] Hans-Jürgen Wischnewski (SPD/social démocratie) est ministre fédéral de la Coopération économique de décembre 1966 à octobre 1968.

[5] Allusion à l'invasion de la Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968 par les forces armées de cinq des pays membres du pacte de Varsovie : URSS, RDA, Bulgarie, Pologne, Hongrie.

sine die la réponse à l'offre de rencontre entre M. Schiller et M. Sölle. Cette position, est-elle définitive ? Il est encore difficile de le savoir. Les dirigeants et l'opinion sont marqués à la fois par l'occupation de la Tchécoslovaquie à laquelle ont participé des troupes est-allemandes et par les attaques dont Bonn est l'objet de la part de l'ensemble des pays de l'Est. Le climat favorable aux conversations interallemandes qui régnait au début d'août a donc fait place à une atmosphère très différente où l'on ne comprendrait guère l'ouverture d'un dialogue avec Pankow. La politique du gouvernement est donc de limiter au plan purement technique les contacts entre les deux parties de l'Allemagne.

La RDA n'en n'a pas moins fait savoir récemment à Bonn que l'offre de conversation entre M. Sölle et M. Schiller demeurait valable. Certes les Allemands de l'Est qui, à plusieurs reprises, avaient paru faire preuve de quelque hésitation à l'égard de ce projet de rencontre, s'y montrent peut-être aujourd'hui d'autant plus favorables qu'ils savent que leur proposition a peu de chances d'être écoutée à Bonn. Si cette affaire devait être un jour reprise, ils s'efforceraient en tout cas d'en tirer le maximum d'avantages, notamment par l'exploitation qu'ils ne manqueraient pas de lui donner sur le plan politique.

(*Europe, République démocratique allemande, Relations avec la RFA, 1968*)

234

NOTE
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES

Relations culturelles entre la France et la Turquie

N. *Paris, 21 septembre 1968.*

Les relations culturelles entre la France et la Turquie, régies par l'accord culturel du 17 juin 1952, se sont développées au cours des dernières années. La commission mixte franco-turque, réunie à Ankara les 13 et 14 mai 1968[1], a enregistré les résultats encourageants de l'action culturelle française, notamment dans les domaines de la formation pédagogique des professeurs turcs de français et de l'enseignement du français par les méthodes audio-visuelles.

[1] Se reporter au compte rendu de mission de M. Edouard Theysset, conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur de la Coopération technique et scientifique à la direction générale des Relations culturelles au Département, daté du 18 mai 1968. E. Theysset suggère de consentir un effort plus important en faveur de l'université technique d'Istanbul, des facultés d'Agronomie d'Izmir et des Sciences d'Ankara et propose de conclure un accord de coopération technique, séparé de l'accord culturel. Il souligne la très forte concurrence des Allemands, des Américains et des Italiens. À compléter par deux notes rédigées en vue du voyage officiel du général de Gaulle en Turquie, intitulées l'une le *lycée de Galatasaray à Istanbul*, analysant le pourquoi des difficultés rencontrées par cet établissement, l'autre le *statut des établissements religieux français*, enseignants et hospitaliers, non reproduites.

La place occupée par le français dans l'*enseignement turc* n'est pas satisfaisante du fait de la prépondérance de l'anglais, mais a tendance à s'améliorer.

Dans l'enseignement primaire, le français n'est pas enseigné dans les établissements publics, sauf au lycée turc de Galatasaray à Istanbul. Il est langue d'enseignement de certaines disciplines dans les établissements religieux français.

Dans l'enseignement secondaire, où l'étude d'une langue étrangère est obligatoire, 35 % des élèves choisissent le français, qui leur est enseigné à raison de 3 à 5 heures par semaine et fait l'objet d'une épreuve à l'écrit et à l'oral de l'examen de fin d'études équivalant au baccalauréat. Au lycée de Galatasaray et à l'école moyenne privée d'Ankara, ainsi que dans les établissements religieux français, certaines disciplines sont enseignées en français.

Dans l'enseignement supérieur, où l'étude d'une langue étrangère est obligatoire pendant les deux premières années, la proportion des étudiants optant pour le français varie de 5 à 50 % selon les Facultés. Les Facultés des Lettres d'Ankara, Izmir et Erzerum, ainsi que les Instituts Pédagogiques Gazi d'Ankara, Capa d'Istanbul et Buca d'Izmir, comportent des sections d'études françaises, dans lesquelles sont formés les futurs professeurs de français.

L'action culturelle française en Turquie s'attache essentiellement à améliorer les conditions de l'enseignement du français dans les établissements scolaires et universitaires, et à dispenser un enseignement du français dans les instituts et centres culturels français.

En vue de l'amélioration des conditions d'enseignement du français, le Département procède au détachement d'enseignants français dans les établissements scolaires et universitaires et prend part à la formation pédagogique des professeurs turcs de français :

a) Près de 90 enseignants français sont détachés en Turquie. 82 enseignent dans les établissements turcs (notamment 30 au lycée de Galatasaray, 7 à l'école moyenne privée d'Ankara et 16 dans les Universités et les Instituts Pédagogiques). Le *lycée de Galatasaray*, établissement public turc fondé en 1868, a formé en un siècle toutes les élites turques de langue française. Fréquenté par 1 200 élèves environ, il comporte, à l'issue du cycle primaire turc, une classe spéciale où les élèves reçoivent un enseignement du français à raison de 25 heures par semaine, et dispense un enseignement secondaire bilingue. Malgré l'effort consenti par la France (1 000 000 de Fr et 30 professeurs en 1967), son efficacité pédagogique est peu satisfaisante. Les résultats médiocres obtenus en ce qui concerne la langue et la littérature françaises sont dus aux horaires insuffisants du français, au manque d'encadrement français en dehors des cours et à de graves carences en matière de règlement scolaire.

L'école moyenne privée d'Ankara, appelée communément lycée franco-turc d'Ankara, comprend une section franco-turque, où l'enseignement du français est dispensé à raison de 11 heures par semaine, et une section

internationale assurant un enseignement secondaire suivant les programmes français de la 6e à la 3e.

b) L'assistance pédagogique aux professeurs turcs français est assurée par une équipe de 4 orienteurs pédagogiques (à Ankara, Istanbul, Izmir et dans la région de Bursa), dirigée par un inspecteur primaire des Services culturels de notre ambassade. Des stages de perfectionnement des professeurs sont organisés sur place et en France. En 1967, deux stages ont réuni à Ankara 95 professeurs, tandis que, en province, 150 autres ont participé à 30 journées pédagogiques. En France, 45 élèves-professeurs turcs des instituts Gazi et Capa ont suivi un stage d'été d'un mois et demi à l'Institut d'Études Françaises de Pau, et 8 professeurs le stage CREDIF de Besançon.

Pour accroître l'efficacité de l'enseignement du français, la révision complète des manuels de français entreprise en 1967 par le ministère de l'Éducation nationale a bénéficié de la collaboration du Centre international d'études pédagogiques de Sèvres.

Nous possédons en Turquie trois Instituts et Centres importants : l'Institut d'Études françaises d'Ankara (construit il y a quelques années) et celui d'Istanbul et le centre culturel français d'Izmir (récemment rénové).

Ces établissements assurent, à l'intention de plus de 4 500 élèves, des cours de langue et de littérature françaises s'étendant sur cinq ans. L'utilisation des méthodes audiovisuelles est systématiquement développée. L'Institut d'Ankara et le Centre Culturel d'Izmir sont dotés chacun d'un laboratoire audiovisuel, et le nombre des étudiants qui apprennent le français selon ces méthodes a plus que doublé (à Ankara, 600 en 1967 contre 260 en 1966). Plusieurs établissements turcs se sont inspirés de cet exemple : l'Institut Pédagogique Gazi, l'Université d'Erzerum et l'Université Technique d'Istanbul.

Nos Centres ont également des activités culturelles très développées (bibliothèques, films, etc.). Leur action est complétée par celle de l'Association culturelle Turquie-France, dont les 9 sections, parmi lesquelles celles de Bursa et de Manissa, créées en 1966, donnent un enseignement du français à près de 1 000 étudiants.

Le contingent de bourses universitaires attribué à la Turquie est passé de 51 pour l'année 1966-1967 à 62 pour l'année 1967-1968. Le nombre correspondant de bénéficiaires s'est élevé, en fait, à 79 et 100, plusieurs bourses étant fractionnées en bourses de courte durée, pour des professeurs turcs de français venant améliorer leurs connaissances linguistiques en France pendant l'été. La Turquie disposera, pour l'année 1968-1969, de 64 bourses, 26 renouvelées et 38 attribuées à de nouveaux candidats.

Les boursiers se sont répartis de la façon suivante par disciplines, en 1967-1968 : Lettres et Sciences humaines, 56 ; Médecine et Pharmacie, 3 ; Sciences, 10 ; Droit, Sciences économiques et politiques, 18 ; Beaux-Arts, 13.

La vente de films français est en progression (32 en 1967 contre 20 en 1966) et les recettes ont doublé depuis 1964. Mais deux obstacles subsistent : le prélèvement de 23 % effectué par les autorités turques sur les royalties cinématographiques, et le retard apporté au transfert des recettes.

Les échanges directs de programmes de radio entre l'ORTF et la Radio turque sont peu nombreux. Depuis la fermeture, en décembre 1967, du bureau de l'ORTF à Ankara, la diffusion des programmes enregistrés fournis par le Département est assurée par le Service culturel de l'ambassade en liaison avec le bureau de l'ORTF de Beyrouth. Deux chaînes d'Ankara et des stations de province diffusent des programmes de musique et de variétés réalisés par l'ORTF pour le compte du Département. L'Office turc de Télévision, créé en janvier 1968, fait largement appel au matériel fourni à notre ambassade par le Département. D'autre part, des cours d'enseignement du français par la radio sont diffusés à nouveau par la Radio turque après une interruption de plusieurs mois.

Les importations de *livres* français ont diminué en valeur de 18 % de 1966 à 1967. Elles sont entravées par l'obligation de verser un cautionnement préalable en espèces correspondant à la contre-valeur en livres turques des devises demandées.

Chaque saison théâtrale est marquée par une tournée (en 1967, une compagnie dirigée par M. Maurice Escande ; en décembre 1968, la Compagnie des Tréteaux de France).

Les expositions d'*arts plastiques* sont consacrées principalement aux artistes contemporains (en 1967, une exposition de reproductions de dessins de l'École française à Ankara, Istanbul et Izmir ; au début de 1968, une exposition d'art graphique français contemporain à Ankara.

Dans la domaine de la *musique*, en 1967, 36 concerts (Ensemble instrumental Andrée Colson) et récitals ont été organisés par le Département ; et en 1968, 24 récitals.

(*Europe, Turquie, Relations politiques franco-turques, 1968*)

235

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5194 à 5198. *Washington, le 23 septembre 1968.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : à 19 h. 30).

Il m'a été confié de façon très confidentielle par une source diplomatique asiatique que les consultations qui se sont tenues à la Maison Blanche entre le 17 et 19 septembre avec la participation de M. Harriman se sont conclues

par une décision du président Johnson de modifier la stratégie américaine aux négociations de Paris.

Après quatre mois d'efforts stériles, on se serait d'abord accordé à reconnaître que les chances étaient à peu près nulles d'obtenir des Nord-Vietnamiens l'assurance préalable d'une réduction de l'effort de guerre ennemi au Sud-Vietnam en échange d'un arrêt total des bombardements de la RDVN.

Dans ces conditions, que pouvait-on faire pour rompre l'impasse ?

L'idée se serait alors dégagée de creuser à Paris avec les Nord-Vietnamiens la question de l'ordre du jour des négociations portant sur le Sud-Vietnam et celle de la représentation du FNL à ces négociations. On ferait dès l'abord savoir aux délégués d'Hanoï que la réalisation d'un accord sur ces deux points entraînerait l'arrêt total des bombardements.

C'est avec de telles instructions, selon mon interlocuteur, que M. Harriman repart pour Paris.

Les semaines qui viennent apporteront sans doute de nouveaux éléments permettant de juger de la concrétisation de ce plan américain et des réactions nord-vietnamiennes.

Pour le moment, il me semble appeler les observations suivantes :

1) La renonciation de Washington à une garantie de « désescalade » de la part d' Hanoï représenterait un important pas en avant. Ce pas sera-t-il décisif ? Au cas où, du côté américain, on tiendrait à obtenir des Nord-Vietnamiens la définition d'une position trop précise sur les problèmes soulevés par le nouveau plan, celui-ci risquerait d'échouer. Or, on peut craindre une telle disposition d'esprit chez les Américains. En juin-juillet à l'époque de la récession des combats au Sud-Vietnam, leur insistance pour obtenir des délégués d'Hanoï une déclaration explicite leur a fait manquer l'occasion qui s'offrait.

2. Derrière cet assouplissement de l'attitude américaine, il faut tenir compte du fait que selon toute vraisemblance, le président Johnson, qui compte les semaines dont il dispose encore à la Maison Blanche, voit également se raccourcir dangereusement les délais pendant lesquels il peut encore aider à l'élection de M. Humphrey. On peut donc penser qu'il est prêt à un effort particulier pour amorcer le retour de la paix au Vietnam. Mais il doit tenir compte aussi des réactions d'une opinion publique qui souhaite la paix mais n'accepterait pas n'importe quel arrangement.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

236

COMPTE RENDU

Audience accordée par le général de Gaulle à M. Shriver
Le 23 septembre 1968, de 15 h. à 16 h.

C.R. *Paris, 23 septembre 1968.*

Le général de Gaulle : Selon vous, que signifie pour les Soviétiques l'affaire tchécoslovaque ?

M. Shriver : Nous pensons qu'elle signifie un changement de la situation militaire en Europe occidentale et qu'elle nécessite par conséquent de notre part à tous des efforts conjoints ou bilatéraux. Il serait fort utile que les nations européennes elles-mêmes prissent des mesures et des décisions qui indiqueraient nettement leur juste estimation de la situation et qui constitueraient la meilleure dissuasion devant quelque entreprise aventureuse de la part des Soviets. Ce qui nous intéresserait, c'est une augmentation des forces classiques en Europe, disponibles en cas d'attaque soviétique. Nous sommes naturellement inquiets des intentions éventuelles de l'URSS à l'égard de la Roumanie et de la Yougoslavie. Nous aimerions aussi beaucoup savoir tout le sens des événements tchécoslovaques pour les dirigeants soviétiques : ont-ils eu une réaction de colère ou de peur à l'égard de leur propre situation intérieure ? Vont-ils continuer leurs attaques contre l'Allemagne occidentale ?

Le général de Gaulle : Ne croyez-vous pas que du point de vue militaire, en dehors du but qui consiste à resserrer les satellites et à ne pas laisser partir la Tchécoslovaquie, l'affaire tchécoslovaque est avant tout dirigée contre l'Allemagne et qu'elle sert à avertir celle-ci de se tenir tranquille, c'est-à-dire de reculer ?

M. Shriver : Nous pensons que l'Allemagne leur sert d'excuse. Ils sont en effet très inquiets de la menace économique interne que représente pour eux la liberté de la Tchécoslovaquie et le danger éventuel qu'elle représente pour des régimes comme celui de l'Allemagne de l'Est. C'est après coup qu'ils ont trouvé le prétexte le plus facile.

Le général de Gaulle : Ne croyez-vous pas cependant qu'au fond de tout il y a la méfiance des Russes à l'égard des Allemands et la volonté de les faire reculer politiquement, militairement et économiquement ? Car, je vous le demande, les Soviétiques peuvent avoir l'impression que l'Allemagne devient pour eux un danger : non pas dans l'immédiat, mais s'ils ont des embarras ailleurs, par exemple en cas d'un conflit avec la Chine, dans cinq ou dix ans, ils tiennent, en prévision, à faire reculer et descendre l'Allemagne. Autrement, on s'explique mal cette énorme opération contre la Tchécoslovaquie, qui est désagréable pour les Soviétiques, d'abord parce qu'elle a un mauvais effet sur leur situation internationale et ensuite, parce qu'elle leur crée des difficultés chez eux. Ce n'est pas pour rien qu'ils se sont lancés dans une opération aussi considérable. Plutôt que contre

la seule Tchécoslovaquie, ne serait-ce pas en vue de commencer des manœuvres menaçantes contre l'Allemagne ? Presque aussitôt, n'ont-ils pas invoqué la Charte en disant que, si l'Allemagne devenait menaçante, ils auraient le droit d'intervenir ?

M. Shriver : À mon sens, leur crainte majeure vient de l'effet des événements tchécoslovaques sur l'Allemagne de l'Est. Ils ne croient pas que nous-mêmes ni, par exemple, la Grande-Bretagne, nous ayons menacé la Tchécoslovaquie. Cependant, la liberté de celle-ci menace la stabilité du régime en Allemagne orientale, puis elle aurait menacé celle de la Pologne. Donc, pour stabiliser la situation intérieure dans les satellites et en Russie même, ils se sont livrés à cet acte monstrueux et hors de toute proportion. C'est après, seulement, qu'ils se sont mis à attaquer l'Allemagne occidentale pour se justifier. Je ne vois aucune menace de la part de celle-ci, ni de l'Occident tout entier, ni un signe quelconque qui indiquerait qu'éventuellement l'Allemagne occidentale s'alignerait avec la Chine contre l'Union soviétique. Tant que l'Allemagne sera divisée, le problème sera intact. Voilà pourquoi les États-Unis disent : « Notre sécurité, ainsi que celle de la France et de l'Allemagne, et de tous les pays de même culture et d'héritage historique commun, exigent que nous nous tenions ensemble ; cela représenterait le plus fort moyen de dissuasion devant des imprudences soviétiques. » J'aimerais beaucoup connaître votre avis sur la façon dont les nations occidentales devraient se conduire pour faire face à la nouvelle situation créée par l'invasion de la Tchécoslovaquie ?

Le général de Gaulle : L'Allemagne occidentale est très inquiète et ce sentiment se manifeste de toutes les façons. Avant tout, elle regarde vers Washington, car elle s'attend à ce que l'Union soviétique pousse certaines pointes, au moins diplomatiques, contre elle. Dans une telle situation, où les Soviétiques ont maintenant pris l'offensive, du moins diplomatique et psychologique, contre Bonn, que comptez-vous faire ? Quelles sont vos intentions fondamentales ?

M. Shriver : Le président Johnson a récemment dit à M. Birrenbach : « Nous sommes prêts à remplir nos obligations à l'égard de l'Allemagne fédérale, nous étant engagés à défendre celle-ci dans le cadre de l'Alliance. » Aux États-Unis mêmes, vous savez que certains hommes politiques estiment que l'Amérique devrait réduire ses engagements en Europe et retirer quelques divisions d'Allemagne. Or, le sénateur Mansfield, principal champion de cette tendance, a changé d'attitude à la suite de l'affaire tchécoslovaque. Le président Johnson a aussi dit aux Allemands que, tout en étant engagés à défendre l'Allemagne en vertu des traités, les États-Unis espèrent que l'Europe occidentale elle-même prendra des mesures concrètes, qui nous montreraient sa détermination et qui aideraient puissamment les États-Unis à justifier les siennes. Nous remplirons donc tous nos engagements, mais nous demandons que l'Allemagne occidentale, la France, le Royaume-Uni, tous les membres de l'Alliance indiquent, tant publiquement qu'en privé, qu'ils sont prêts eux aussi à le faire.

Le général de Gaulle : Je suppose que dans les mois qui viennent les Soviétiques diront peu à peu : l'Allemagne est revancharde, elle le prouve

en ne reconnaissant pas la frontière Oder-Neisse, en ayant essayé, quand Dubcek a libéralisé le régime tchécoslovaque, de faire un *Anchluss* économique ; l'Allemagne veut être à Berlin, elle veut, par exemple, y réunir son assemblée pour l'élection du futur président ; elle continue à s'armer et refuse de ratifier le traité de non-prolifération ; elle veut donc avoir l'arme atomique. Je suppose donc que les Soviétiques organisent une offensive diplomatique avec l'Allemagne de l'Est, peut-être la Pologne et la Hongrie ; et que cela finisse par une avance du bloc communiste ; par exemple, une opération de l'Allemagne de l'Est pourrait être menée vers Hanovre ou vers Hambourg. Ulbricht commencerait par dire : « Nous ne pouvons pas supporter la menace des revanchards, il faut que nous prenions des précautions », et il ferait avancer des troupes vers Hanovre ou Hambourg. Alors les Soviétiques diraient : « S'il y a une guerre, nous intervenons. » Que ferez-vous à ce moment-là ? Ferez-vous la guerre ? Telle est la question. Pour l'Europe, et en particulier pour nous-mêmes, c'est toute la question[1].

M. Shriver : Vous demandez en somme si les États-Unis sont prêts à remplir les obligations du traité qu'ils ont contracté pour l'Europe. Je ne puis répondre que par l'affirmative. Que je sache, les États-Unis n'ont jamais failli à leurs obligations dans différentes parties du monde et j'ai connu quatre présidents qui sont restés fermes quant à leurs engagements vis-à-vis de l'Allemagne occidentale. En revanche, la succession des événements que vous décrivez serait facilitée si l'Occident ne constituait pas un front uni, soit par des déclarations bilatérales, soit par une action collective. Pour autant que je connaisse les intentions du gouvernement américain, les États-Unis rempliront en tout leurs obligations. Dans le cas auquel vous faites allusion, cela signifierait la guerre.

Le général de Gaulle : Pourquoi les Allemands sont-ils donc si inquiets ?

M. Shriver : Parce que la situation a changé en Europe depuis l'affaire tchécoslovaque. Ce qu'ils craignent surtout, néanmoins, c'est que les États européens ne fassent rien qui prouve qu'ils partagent leur sentiment. Les États-Unis leur ont assuré qu'ils marcheraient à fond, mais les Allemands se demandent ce que feront les nations européennes pour leur propre sécurité. Vous-même et le gouvernement français, considéreriez-vous une menace contre Hanovre ou Hambourg comme une menace contre la France et, dans ce cas, que feriez-vous ?

Le général de Gaulle : Vous parlez comme s'il y avait effectivement des puissances européennes avec leur politique et leur armement. Ce n'est pas le cas. Vous savez que la Grande-Bretagne ne ferait rien, sinon parce que vous l'auriez voulu : que l'Allemagne non plus et l'Italie pas davantage. Alors, la question n'est pas de savoir ce que feront les nations européennes, elle est de savoir ce que feront les États-Unis. Si les États-Unis font quelque

[1] Durant tout cet échange de vues, le général de Gaulle revient avec une insistance particulière sur ce point : en cas de franchissement des frontières de la RFA par des forces des pays de l'Est, les États-Unis interviendront-ils immédiatement avec tous leurs moyens, y compris nucléaires ? De la vigueur et de la rapidité de l'engagement américain dépendront celles de l'engagement des Européens, la doctrine dite de la défense élastique ou de la riposte graduée ne peut en effet satisfaire ces derniers, en particulier la RFA.

chose, automatiquement les Européens le feront. S'ils ne font rien, ceux-ci ne feront rien. Voilà pourquoi l'Allemagne est inquiète et se tourne vers Washington. Je ne pense pas qu'il faille comparer et dire : « Nous autres, Américains, nous agirons si l'Europe fait quelque chose », car l'Europe ne fera rien si vous ne faites rien. Au contraire, elle fera tout si vous faites tout[1].

M. Shriver : Que pourraient donc faire maintenant les États-Unis de plus qu'ils n'ont fait pour assurer l'Europe, et, en particulier la France, qu'ils vont remplir toutes leurs obligations.

Le général de Gaulle : C'est ce que cherche surtout l'Allemagne, car c'est elle qui est en cause. La France, n'est pas la voisine de l'Union soviétique, elle n'est pas menacée directement, quand même elle pourrait l'être indirectement. Vous demandez : « Que devraient faire les États-Unis pour maintenir la sécurité de l'Allemagne ? » C'est une vieille histoire. La question est de savoir si les États-Unis vont tout faire, y compris l'action nucléaire, au cas où les Russes et leurs alliés franchiraient la frontière allemande.

M. Shriver : La France détient maintenant une puissance nucléaire. Je me suis laissé dire qu'il serait possible de constituer une nouvelle communauté européenne de défense où la France utiliserait son arme, sous sa propre direction, y compris pour la défense de l'Allemagne. Ne serait-ce là qu'un bruit ou y a-t-il derrière une autorité responsable ?

Le général de Gaulle : La France n'entend pas engager une action nucléaire si les États-Unis ne le font pas[2]. Ce serait nous condamner à mort. Si les États-Unis s'y engagent, la France pourrait en faire autant. Mais la France ne peut pas être seule contre la Russie. La seule question est donc toujours la même : les États-Unis s'engageront-ils totalement, y compris nucléairement, si la frontière de l'Allemagne occidentale était franchie ? C'est cela qui inquiète tant les Allemands.

M. Shriver : Je vous répondrai en vous posant à mon tour une question, si vous le permettez : que pourraient faire aujourd'hui les États-Unis de plus qu'ils n'ont fait jusqu'ici pour répondre par l'affirmative à l'Allemagne ? Nous avons des troupes en Europe, nous y avons des engins nucléaires. Mais nous ne savons pas ce que nous pourrions faire de plus, sinon demander à l'Europe, et surtout à la France, de nous dire si elles vont joindre leurs efforts de défense aux nôtres. Je comprends bien que la France n'a pas de frontière commune avec l'Union soviétique, mais je me permets de répéter ma question : si la frontière de l'Allemagne était violée, la France le considérerait-elle comme une menace à sa propre sécurité ? Et si les États-Unis s'engageaient à fond, la France en ferait-elle de même ? Nous pensons que nous avons assumé un maximum d'obligations : la France assume-t-elle des obligations similaires et y montre-t-elle le même intérêt ?

[1] Le général de Gaulle manifeste ainsi un grand scepticisme à l'égard de la politique de défense des pays européens. À son avis, ceux-ci ne feront rien si les États-Unis ne donnent pas l'exemple.

[2] Dans sa réponse à M. Shriver, le chef de l'État français coupe court aux rumeurs suivant lesquelles il chercherait à constituer une communauté européenne de défense disposant de l'arme nucléaire et susceptible de s'engager dans un conflit indépendamment des États-Unis.

Le général de Gaulle : L'on ne peut pas comparer. Vous demandez ce que les États-Unis pourraient faire de plus. Je réponds ce que je dis depuis des années : les États-Unis ne se sont jamais engagés à déclencher tous leurs moyens, y compris les nucléaires, si la frontière de l'Allemagne occidentale était franchie. Ils ont des ressources nucléaires énormes en Amérique et en Europe, mais ils ne se sont jamais engagés à les utiliser immédiatement si la frontière de l'Europe était franchie. Quand Birrenbach était à Washington, je ne sais pas ce qu'il a demandé ni ce que le président Johnson lui a répondu ; mais si celui-ci lui avait dit, devant tout le monde, qu'il s'engageait à employer immédiatement tous ses moyens, y compris les nucléaires, au cas d'une agression contre la frontière de l'Allemagne, Birrenbach serait parti rassuré. Or, il ne l'est pas. Toute la question, et elle est ancienne, c'est de savoir si les États-Unis utiliseraient leurs armes nucléaires pour la défense de l'Europe. Je constate, à l'occasion de l'affaire tchécoslovaque, et peut-être des suites de celle-ci, qu'en réalité les États-Unis ne s'engagent pas à agir par des moyens nucléaires immédiatement sur la Russie si la frontière de l'Europe était violée. Cela est un fait. Je ne vous le reproche pas, mais je le constate. Cela est capital pour toute l'Europe.

M. Shriver : Notre position est celle-ci : nous ferons la guerre si la frontière de l'Europe était violée. Cependant nous nous sommes efforcés de développer des capacités pour éviter une guerre totale dès le départ. En effet, si nous pouvons faire face par des moyens non-nucléaires à une attaque non-nucléaire contre l'Allemagne occidentale, nous éviterions l'holocauste d'une guerre nucléaire. Nous avons donc encouragé l'Europe, y compris la France, à développer ses forces non-nucléaires pour défendre ses frontières. Cela ne veut pas dire que nous n'utiliserions pas des forces nucléaires à la défense de l'Allemagne ou de la France, mais nous préférerions ne pas le faire immédiatement pour ne pas être la première nation à en porter les responsabilités. Ainsi donc nous aimerions mieux repousser une attaque classique avec des armes classiques, surtout si la France participait avec ses forces non-nucléaires à la défense éventuelle de l'Europe, au cas où les événements que vous avez décrits se produiraient.

Le général de Gaulle : Si l'on se bat en Europe seulement avec un armement classique, la Russie occupera l'Allemagne. Il n'y a pas de doute à cela. Et l'Allemagne le sait très bien, d'où son inquiétude.

M. Shriver : La France serait-elle disposée aujourd'hui à placer ses forces conventionnelles en liaison plus étroite avec celles de l'Allemagne occidentale et des États-Unis si ceux-ci en développaient et en déployaient davantage ? La France serait-elle d'accord pour en faire autant, afin de leur faire occuper des positions avancées en Allemagne et empêcher ainsi une avance soviétique ?

Le général de Gaulle : Je pense qu'en réalité et de toute façon la Russie aura certainement l'avantage initial par les moyens conventionnels. D'abord, parce qu'elle en a beaucoup plus ; ensuite parce que ceux de l'Occident sont dispersés ; même les moyens conventionnels sont dispersés : les Anglais sont en Angleterre, les Français en France et un peu en Allemagne,

les Hollandais en Hollande ; les États-Unis ont des forces en Allemagne, mais elles ne sont pas nombreuses si on les compare à celles des Soviétiques. Je le répète : ceux-ci ont un très grand avantage conventionnel en Europe ; donc une guerre avec ces moyens-ci ne protégerait pas l'Allemagne. Et c'est ce qui inquiète celle-ci. Si je vous parle de tout cela c'est, d'abord, parce que c'est une grande affaire, peut-être pas celle d'aujourd'hui mais celle de demain, étant donné les menaces soviétiques contre l'Allemagne ; ensuite, parce que je vais me rendre à Bonn et que l'on m'y posera certainement des questions. Je constate en réalité, sans vous en faire de reproche, que la position et la résolution stratégique des Etats-Unis sont toujours les mêmes à l'égard de l'Europe : celles de la défense élastique. Cela ne peut pas satisfaire les Allemands. Ils auraient pu prendre une autre attitude, se montrer plus modestes, accepter la ligne de l'Oder-Neisse, renoncer pour toujours à l'*Anchluss*, aux accords de Munich, à Prague et à l'armement atomique. Alors, leur situation n'aurait pas été la même à l'égard de la Russie. Mais les Allemands n'ont pas fait cela et je crains que dans les mois à venir les difficultés ne croissent, ainsi que je vous l'ai dit tout à l'heure.

M. Shriver : Mon avis personnel, car je n'ai pas d'instructions à ce sujet, c'est qu'il serait extrêmement utile pour les États-Unis que des troupes européennes fussent déployées en Europe comme elles l'étaient auparavant, quand la France avait plus de divisions en Allemagne, et que les troupes françaises prissent une pleine part opérationnelle à la structure militaire. Si cela était possible, ainsi qu'il en était il y a cinq ou six ans, cela rassurerait l'Allemagne. Ce genre de mesures concrètes appuierait énormément l'action éventuelle des États-Unis. Ceux-ci seraient à cent pour cent derrière ce type d'initiative qui encouragerait très utilement un développement de nos propres engagements vis-à-vis de la sécurité européenne.

Le général de Gaulle : Puisque vous parlez de la situation des troupes françaises d'il y a cinq ou six ans, je vous dirai qu'à ce moment-là toutes nos forces étaient en Algérie, et non pas en Europe. Maintenant, elles sont toutes en Europe, ce qui n'affaiblit pas les perspectives de l'Ouest, au contraire. Vous pensez, et cela est juste et vrai, qu'il y a l'Europe et l'Allemagne, mais aussi qu'il y a les États-Unis : la vie ou la mort, l'avenir des États-Unis. Nous, Français, nous pensons qu'il y a l'Allemagne, mais il y a la France, sa vie ou sa mort. Il faut que vous sachiez que c'est cela que nous avons d'abord dans l'esprit.

M. Shriver : Je le comprends bien et c'est pourquoi je vous demande : une attaque soviétique, non pas contre la Yougoslavie ou la Roumanie, mais contre l'Allemagne, serait-elle considérée par la France comme une menace ?

Le général de Gaulle : Ce serait grave pour nous.

M. Shriver : Utiliseriez-vous vos forces classiques ?

Le général de Gaulle : Nous ne voulons pas être envahis. C'est la première chose. Les moyens à employer pour ne pas être envahis en sont une autre. Mais il y a d'abord ce que feraient les États-Unis.

M. Shriver : Comme vous le dites, une attaque contre l'Allemagne serait une affaire très grave et nous pourrions en discuter longtemps. Mais j'aimerais pouvoir dire à mon Gouvernement ce que vous pensez que les États-Unis devraient faire en plus de ce qu'ils font. Je ne sais vraiment pas ce que nous pourrions faire pour vous convaincre que nous nous battrons si les frontières de l'Europe étaient menacées.

Le général de Gaulle : Nous en reparlerons certainement, et plus d'une fois.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

237

COMPTE RENDU

Entretien du Président de Zambie avec M. Couve de Murville,
Le 17 septembre 1968 à 11 h. 00.

C.R. *Paris, 23 septembre 1968.*

Étaient présents :

– du côté français : MM. Couve de Murville[1]
Lebel[2]
de Schonen[3]

– du côté zambien : Le Président Kaunda[4]
M. Kamanga[5], Ministre des Affaires étrangères
M. Mumpansha, Ambassadeur de Zambie
M. Chona[6], Conseiller diplomatique du Président Kaunda

Après deux mots d'accueil de M. Couve de Murville et une phrase de condoléances du président Kaunda à propos de l'accident de la Caravelle[7]

[1] M. Maurice Couve de Murville est Premier ministre depuis le 10 juillet 1968.

[2] Claude Lebel est directeur des Affaires africaines et malgaches chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département.

[3] Albert de Schonen est ambassadeur de France à Lusaka depuis le 16 juin 1966.

[4] Le Dr Kenneth David Kaunda est Premier ministre de la Rhodésie du Nord, puis président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[5] L'Honorable R.C. Kamanga est vice-président du gouvernement zambien depuis le 28 janvier 1966. Lors du remaniement du 8 septembre 1967, il remplace Simon Kapwepwe en qualité de ministre des Affaires étrangères, tandis que celui-ci est nommé vice-président du gouvernement.

[6] Mark Chona est nommé « *special assistant to the president* », conseiller diplomatique du président Kaunda, le 16 février 1968.

[7] Le mercredi 11 septembre 1968, une Caravelle effectuant le trajet Ajaccio-Nice s'écrase à 25 km au large d'Antibes avec 95 personnes à bord.

et des inondations dans le Midi, le président Kaunda fait état de son admiration pour le général de Gaulle et pour sa politique internationale. Il souhaite que se resserre entre les deux pays l'ensemble des liens si heureusement établis par M. de Schonen. Il profite de l'occasion pour signaler que l'échec de la candidature de M. Bertrand[1] à un important poste de coopération technique à Lusaka était dû au fait que la décolonisation, totale au sommet, n'était pas encore descendue aux échelons intermédiaires. Il a pris des mesures pour que de tels incidents ne se renouvellent pas et souhaite tout particulièrement coopérer avec la France.

Le président Kaunda était heureux des résultats de l'entretien que son ministre des Finances[2] avait eu la veille avec M. Ortoli[3].

Passant aux problèmes généraux de l'Afrique australe, le président Kaunda établit une distinction entre l'Afrique du Sud d'une part et les autres territoires de la région à domination blanche : Rhodésie, Angola, Mozambique.

Pour ce qui est de l'Afrique du Sud, il condamne l'*apartheid* non seulement pour des raisons morales, nais par le fait que la politique sud-africaine entraînait le départ de nombreux éléments jeunes vers des pays communistes. Tous ceux-ci revenaient dûment endoctrinés dans la proportion de 5 à 6 %, ce qui était déjà dangereux pour tous et, en particulier, pour la Zambie.

Le plus grave était que l'Afrique du Sud se posait en défenseur des régimes blancs de la région et le président Kaunda espérait que la France pourrait exercer son influence en vue d'amener M. Vorster à cesser de pratiquer cette politique, en particulier en Rhodésie. Un retrait de la protection sud-africaine, spécialement en Rhodésie, marquerait un changement important dans le sens de la paix.

Si la Rhodésie devenait indépendante sous un régime africain, l'exemple de ce qui s'est passé en Zambie serait là pour montrer que l'économie sud-africaine n'y perdrait nullement en ce qui concerne ses débouchés. La France pourrait-elle donc presser M. Vorster de se prêter à une telle évolution de la Rhodésie, en particulier en acceptant d'appliquer les sanctions économiques décidées par l'ONU ?

La Zambie, de son côté, ne souhaitait pas particulièrement soutenir les « combattants de la liberté »[4], mais n'avait pu refuser que fût créé sur son

[1] En mars 1967, le gouvernement zambien demande au gouvernement français s'il serait disposé à lui envoyer un spécialiste pour le poste d'ingénieur-chef électricien au ministère des Transports, de l'Énergie et des Communications. La France propose M. Bertrand, ingénieur EDF (Électricité de France) avec un contrat pour créer une autorité nationale pour l'électricité de Zambie en décembre 1967. La candidature n'est pas retenue (voir le télégramme de Lusaka n° 726 du 26 juillet 1968, non publié). L'intervention du président Kaunda annule cette décision et M. Bertrand est invité à prendre ses fonctions à compter du 1er novembre 1968.

[2] Elijah H.K. Mudenda est le ministre zambien des Finances depuis le 7 septembre 1967.

[3] François-Xavier Ortoli est le ministre français de l'Économie et des Finances depuis le 10 juillet 1968.

[4] Au sujet des « combattants de la liberté », voir la dépêche n° 431/AL du 7 septembre 1968 publiée ci-dessus n° 190.

territoire un « centre de libération » d'où les combattants pouvaient s'adresser au monde ; la Zambie ne pouvait non plus s'opposer à ce que les guérilleros traversent son territoire. Il était à noter que depuis quelque temps ces guérilleros étaient mieux armés et équipés, et par qui ?… Les quinze jours à venir, c'est-à-dire la période qui nous sépare de l'ouverture de l'Assemblée générale[1], seraient une bonne époque pour que M. Vorster amorce un virage.

En Angola et au Mozambique, les « combattants de la liberté » sont en train de gagner malgré les armes que les alliés de l'OTAN fournissent au Portugal. D'ores et déjà, ils contrôlent des régions entières où ils établissent jusqu'à des écoles. Pourquoi le Portugal ne fait-il pas en Afrique ce qu'il a fait au Brésil. Là encore, la France y pourrait-elle quelque chose ?…

Après que M. Couve de Murville ait brièvement indiqué que l'ensemble du jugement porté par son interlocuteur correspondait aux vues françaises, le président Kaunda en vient au Biafra et marque la différence de situation entre ce pays et le cas du Barotseland[2] ou du Katanga[3]. La réunion de l'OUA à Alger avait été bien décevante : en dehors de quatre pays, tout le monde s'opposait au Biafra soit par intérêt, soit par peur.

M. Couve de Murville après avoir marqué que si nous avions pris vis-à-vis du Biafra[4] l'attitude que l'on savait, c'était essentiellement pour des raisons humaines, note que, comme la Zambie, la France est opposée à l'*apartheid* et considère que les régimes coloniaux dans la région ne peuvent que disparaître. Reste la tragédie de la Rhodésie. M. Couve de Murville prend note de ce que dit son interlocuteur sur l'Afrique du Sud et les colonies portugaises. Peut-être la disparition prochaine du président Salazar[5] amènera-t-elle un changement.

En ce qui concerne les relations franco-zambiennes, il souhaite que les liens se développent dans tous les domaines et, en particulier, du point de vue économique puisque rien ne vient diviser les deux pays.

Le président Kaunda ayant ensuite évoqué les problèmes du Vietnam, de la Tchécoslovaquie et du Moyen-Orient, M. Couve de Murville résume les positions françaises sur ces divers points.

M. Kaunda marque que l'occupation de la Tchécoslovaquie par l'URSS a porté un coup sensible à l'influence de ce pays en Afrique. En ce qui concerne la Chine, il est évident que la construction du chemin de fer de

[1] La réunion de l'Assemblée générale des Nations unies est prévue pour le 24 septembre 1968.

[2] Le Barotseland est un protectorat britannique inclus dans la Rhodésie du Nord. Lors de l'indépendance de la Rhodésie, le 24 octobre 1964, le souverain du Barotseland pense un moment à faire sécession. Ce souverain est Sir Mwanawina Lewanika II qui meurt en novembre 1968. M. Godwin Mbikusita Lewanika lui succède le 15 décembre 1968.

[3] Au sujet du Katanga qui fait sécession en 1960 voir *D.D.F.*, 1961 à 1963, la crise congolaise.

[4] La France est le premier pays à envoyer des secours, voir les documents sur le Nigeria publiés dans le présent volume.

[5] Antonio de Oliveira Salazar dirige la politique portugaise depuis 1933 ; président du Conseil, il établit une dictature, il doit faire face aux mouvement nationaux en Afrique portugaise. Il démissionne en 1968 pour raison de santé.

Lusaka à Dar-es-Salaam[1] lui donnera une forte influence économique de même que la construction d'un pont sur le Kafue[2], qui permet d'apprécier la qualité du travail des Chinois.

L'entretien prend fin à 11 h 45.

(*Afrique-Levant, Zambie, Voyages de personnalités en France*)

238

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
Aux Représentants diplomatiques de la France à l'étranger

L[3]. *Paris, 23 septembre 1968.*

La position française en matière de désarmement est bien connue mais elle donne lieu à de fréquentes erreurs d'interprétations. Il est d'autant plus nécessaire de les redresser qu'une situation nouvelle a été créée par la conclusion du traité de non-prolifération des armes nucléaires[4]. Nombre de gouvernements, alors même qu'ils ont signé cet instrument ou s'apprêtent à le faire, constatent avec amertume les inégalités qu'il consacre entre les États ; Américains et Soviétiques, d'autre part, se sont attachés à prétendre que la signature de ce traité ouvrait la voie au désarmement véritable.

De ce fait, un certain nombre de pays pourront être tentés d'établir un rapprochement entre les critiques qu'ils adressent au traité et nos propres positions et s'étonner en revanche de l'attitude de réserve que nous maintiendrions à l'égard de l'entreprise du désarmement.

Rappelons tout d'abord que le gouvernement français n'entend ni condamner ni conseiller l'adhésion au traité de non-prolifération qu'il ne signera pas lui-même. Certes, il ne souhaite pas la dissémination de l'arme nucléaire mais il considère que renoncer à l'option atomique, en l'absence d'un désarmement véritable, est affaire de défense nationale et relève donc uniquement de la souveraineté de chaque État.

[1] Les autorités angolaises ayant décidé la fermeture de la voie ferrée de Lobito (sur la côte atlantique), qui permet d'évacuer une partie du cuivre zambien par l'Angola, la Zambie envisage de construire une voie ferrée reliant la Zambie à la Tanzanie. L'étude du tracé est confiée à la Chine.

[2] L'exploitation du barrage de Kariba sur le Zambèze étant l'objet de difficultés avec la Rhodésie, la Zambie décide de construire un pont sur le Kafue. Les Yougoslaves emportent le marché, mais la France compte obtenir des commandes d'équipement hydro-électrique : les alternateurs fournis par Alsthom seront français ainsi que le poste extérieur construit par Sogelec. Voir le télégramme de Paris à Lusaka n° 115 du 11 juillet 1968, non publié.

[3] Ce document est intitulé : Lettre d'instruction aux postes – Chapitre relatif au Désarmement.

[4] Le traité de non-prolifération des armes nucléaires ou TNP est signé le 1er juillet 1968. la France refuse de le signer (voir *D.D.F.*, 1967-I, nos 44, 62, 80, 156, 332 et 1967-II, nos 94 et 124).

Quant à lui, décidé à se comporter sur ce point, dans la pratique, comme les puissances nucléaires signataires du traité, il se refuse cependant à patronner un accord dit de désarmement qui, à l'instar du traité de Moscou[1], ne porte aucune atteinte aux arsenaux nucléaires existants et ne prévoit d'obligation réelle qu'à la charge des États qui ne possèdent pas d'armes atomiques.

Cette position commande également notre attitude à l'égard de diverses « mesures partielles » dans lesquelles certains États non-nucléaires verraient volontiers des opérations de désarmement réel.

C'est ainsi qu'au sein de la conférence qu'ils tiennent actuellement à Genève[2] ils insistent sur la nécessité d'étendre les interdictions du traité de Moscou aux explosions nucléaires souterraines, d'arrêter la production des matières fissiles destinées à des fins militaires et qu'ils accueillent les pourparlers projetés entre l'URSS et les États-Unis sur les fusées offensives et défensives.

Ces mesures, même si elles ralentissaient la course aux armements nucléaires entre les grandes puissances et contribuaient au maintien de leur équilibre, n'en laisseraient pas moins subsister les stocks d'armes atomiques existants et ne feraient donc nullement disparaître le risque d'un affrontement nucléaire.

Le gouvernement français soutient que ce péril ne pourra être conjuré que par une élimination effective de toutes les armes atomiques existantes et des véhicules qui les transportent, à condition, bien entendu, qu'elle s'exécute sous un contrôle international rigoureux. Une telle entreprise ne peut être négociée utilement qu'entre toutes les puissances qui possèdent ces engins. Elle devrait, d'autre part, afin d'éviter un nouveau déséquilibre des forces, être accompagnée par un désarmement profond dans le domaine conventionnel. Elle suppose surtout que les grandes puissances ne recherchent plus par le biais du désarmement à assurer leur hégémonie mais qu'elles s'engagent désormais en toute sincérité à n'imposer aux autres que ce qu'elles sont prêtes à accepter pour elles-mêmes.

C'est dans cet esprit que nous nous abstenons de prendre part aux activités du Comité des Dix-Huit[3] qui, dans la pratique, d'ailleurs n'a fait jusqu'à présent qu'entériner les conclusions acquises, en fait, par des négociations directes entre Washington et Moscou.

Nous nous associons par contre volontiers aux négociations poursuivies au titre du désarmement qui ne s'inspirent d'aucune discrimination entre États, comme nous l'avons fait pour l'Antarctique et l'espace et sommes

[1] Le traité de Moscou sur la question des essais nucléaires dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace est signé le 4 août 1963 entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS. La France refuse d'y participer. Voir *D.D.F.*, 1963-II, nos 43, 47 à 50.

[2] La conférence des pays non-nucléaires se tient à Genève sous l'égide des Nations unies du 29 août au 28 septembre 1968.

[3] La session du Comité des Dix-Huit, ouverte le 16 juillet 1968, clôt ses travaux le 27 août 1968. La France a retiré sa participation au Comité depuis 1962 (voir *D.D.F.*, 1962-I, nos 16, 54, 60, 61).

prêts à le faire pour l'interdiction des armes bactériologiques et chimiques ainsi que pour l'utilisation pacifique du lit des océans. De même, dans le mémorandum soviétique sur le désarmement du 1er juillet 1968[1], nous avons relevé les dispositions qui, à nos yeux, présentaient un caractère positif.

Certains États non-nucléaires paraissent tentés de se résigner à un partage du monde entre puissances nucléaires à condition que leur sécurité contre toute attaque menée avec des armes atomiques soit assurée par une garantie de ces puissances, soit qu'elles renoncent à faire usage de leurs armes, soit qu'elles promettent d'intervenir en cas de menace nucléaire.

Le gouvernement français, pour sa part, estime que de semblables garanties sont illusoires. L'interdiction de l'emploi de l'arme, qu'elle soit générale ou limitée à une zone dite dénucléarisée, resterait incontrôlable ; quant à l'engagement de secourir un État menacé, il ne peut dépasser les stipulations de la Charte des Nations unies si l'on ne veut pas multiplier les occasions de recourir à l'arme nucléaire sous prétexte de conjurer son emploi.

En fait, il n'y a d'autres recours contre les dangers de cette arme que son élimination.

Cette conviction du gouvernement français n'est pas contradictoire avec la politique d'armement nucléaire qu'il poursuit. Vous pourrez citer à cet égard les paroles prononcées le 14 janvier 1963 par le général de Gaulle au cours d'une conférence de presse : « Tant qu'il existe dans le monde des forces nucléaires telles que celles qui s'y trouvent, rien ne pourra empêcher la France de s'en procurer elle-même, mais si le jour venait où ces armements-là seraient vraiment détruits, c'est de grand cœur que la France renoncerait à en faire pour son propre compte. »

(*Désarmement, France*)

[1] Le mémorandum du gouvernement soviétique sur le désarmement daté du 1er juillet 1968 est envoyé à tous les États ; intitulé : *mémorandum du gouvernement de l'URSS sur certaines mesures urgentes pour mettre fin à la course aux armements et pour le désarmement*, il préconise : I L'interdiction de l'arme nucléaire. II Des mesures pour arrêter la production des armes nucléaires ainsi que pour réduire et détruire les stocks. III La limitation suivie de la réduction des vecteurs de l'arme stratégique. IV L'interdiction des vols de bombardiers portant l'arme nucléaire hors des frontières nationales, la limitation des zones d'opération des sous-marins lance-fusées. V L'interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires. VI L'interdiction de l'emploi des armes chimiques et bactériologiques. VII La suppression des bases militaires étrangères. VIII Le désarmement régional. IX L'utilisation pacifique des fonds des mers et des océans.

239

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE
À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 369. *Paris, 24 septembre 1968, 19 h. 01.*

Comme il a été annoncé à l'issue du Conseil des ministres du 31 juillet[1] et comme le général de Gaulle l'a indiqué dans sa conférence de presse du 9 septembre[2], le gouvernement, sans préjudice d'un effort accru dans le domaine de l'aide humanitaire au Biafra, a décidé d'apporter son soutien moral et politique aux autorités de ce territoire.

Le gouvernement estime en effet que l'importance et la capacité du peuple Ibo, d'une part, la résistance avec laquelle ce peuple a poursuivi le combat en endurant d'effroyables souffrances, d'autre part, lui confèrent le droit à l'autodétermination, conformément à un principe constant de notre politique.

Comme il a été indiqué dans le communiqué franco-zambien du 19 septembre faisant suite à la visite à Paris du président Kaunda[3], le gouvernement envisagerait avec faveur que l'ONU ou l'une des organisations appartenant à sa « famille » se saisisse de cette douloureuse affaire. Nous ne pouvons, en effet, considérer que la résolution de l'OUA[4] soit représentative de la conscience internationale à cet égard.

Nous n'avons toutefois pas encore arrêté notre position sur la meilleure voie à suivre pour avoir des chances de succès. Cependant l'éventualité, ne serait-ce que pour des raisons humanitaires, d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de l'ONU, à la requête de certains pays africains ou européens, n'est pas exclue. Dans cette hypothèse, nous soutiendrons la demande et souhaiterions qu'elle recueille le plus grand nombre possible de suffrages.

Je vous laisse le soin d'apprécier dans quelle mesure et dans quelle forme, vous pourrez informer de notre position vos interlocuteurs.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

[1] Au sujet de la déclaration faite à l'issue du Conseil des ministres le 31 juillet 1968, voir la note du 1er août de la sous-direction d'Afrique publiée ci-dessus n° 68.

[2] La conférence de presse du général de Gaulle du 9 septembre est résumée dans la note de la sous-direction d'Afrique du 14 octobre publiée ci-après n° 306.

[3] Le communiqué franco-zambien, publié à la suite de la visite du président Kaunda à Paris et de son entretien avec le général de Gaulle le 17 septembre 1968, indique que la « cruelle affaire du Biafra » a été évoquée et ajoute que « l'éventualité d'un appel aux Nations unies ou à l'une des organisations en relevant a été évoquée ».

[4] Lors du Ve sommet des chefs d'État et de gouvernement africains tenu à Alger du 13 au 16 septembre 1968, la résolution prise sur le Nigeria rappelle la résolution de Kinshasa lors de la IVe session de la conférence des chef d'État et de gouvernement en 1967, lance un appel aux sécessionnistes pour la paix, recommande au gouvernement fédéral du Nigeria de proclamer l'amnistie générale, fait un appel pour l'acheminement de secours, « demande à tous les États membres de l'ONU et de l'OUA de s'abstenir de toute action susceptible de porter atteinte à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la paix au Nigeria ». (Voir le télégramme d'Alger n° 4042 du 16 septembre, non publié). La résolution de Kinshasa invitait déjà à préserver l'intégrité territoriale du Nigeria.

240

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE
À L'ÉTRANGER.

T.C. nº 370. *Paris, 24 septembre 1968, 20 h. 40.*

Reçu le 23 septembre par le Ministre[1], M. Mahmoud Riyad[2], ministre des Affaires étrangères de la RAU, a exposé la position de son gouvernement sur l'ensemble de la situation au Moyen-Orient et, en particulier, sur la mission Jarring[3], qu'il estime avoir complètement échoué.

La cause de cet échec est, selon lui, le refus d'Israël d'accepter la résolution du 22 novembre[4] et son insistance pour des négociations bilatérales et un traité de paix. Israël ayant dans le passé violé à diverses reprises sa signature, celui-ci ne pourrait constituer une garantie, que seuls le Conseil de sécurité et les grandes puissances pourraient valablement accorder. Seule une pression américaine pourrait faire sortir l'affaire de l'impasse, mais, par-delà la campagne électorale, que peut-on attendre de deux candidats qui promettent des armes à Israël ? Peut-être le dépôt par M. Jarring de son rapport général avant les élections américaines[5] pourrait-il amener l'opinion à faire pression sur son gouvernement.

Sans répondre sur ce dernier point autrement qu'en exprimant des doutes sur l'opportunité d'un dépôt prématuré du rapport Jarring, M. Debré rappela que, pour la France, la solution de la crise passait d'abord par l'évacuation des territoires occupés, mais aussi, par une forme de reconnaissance d'Israël comme État et par l'assurance de la liberté de navigation pour tous dans le détroit de Tiran et dans le Canal. La meilleure procédure paraissait être celle d'un calendrier agréé et couvrant tous les problèmes. La France était prête à participer à une formule de garantie ou de surveillance de l'exécution. Après les élections américaines, on pouvait s'attendre à l'ouverture de certaines possibilités du côté de Washington. Pour sa part, le ministre marquerait très clairement sa position dans quelques jours aux Israéliens.

À l'issue de la conversation M. Riyad a remercié M. Debré pour le soutien que le gouvernement français apportait à la cause d'une paix juste au Moyen-Orient.

(*Afrique-Levant, RAU, Relations avec la France*)

[1] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968, reçoit M. Riyad.

[2] Mahmoud Riyad est le ministre des Affaires étrangères de la RAU depuis 1964.

[3] Mission Jarring, du nom du représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies chargé de trouver un terrain d'entente entre Israël et les pays arabes au sujet du conflit palestinien. Voir *D.D.F.*, 1967-II et 1968-I (conflit israélo-arabe).

[4] Décision du Conseil de sécurité nº 242 du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-II (conflit du Moyen-Orient) et 1968-I (conflit israélo-arabe) nos 158, 217, 278, 292, 376.

[5] Les élections présidentielles américaines sont prévues pour le 4 novembre 1968.

241

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES

État des relations franco-mauriciennes à la veille de la visite de Sir Seewoosagur Ramgoolam (septembre 1968)

N. *Paris, 24 septembre 1968.*

1. À l'occasion de l'assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française[1], Sir Seewoosagur Ramgoolam[2] s'arrêtera quelques jours à Paris et sera reçu à dîner par le Ministre[3] le 25 septembre.

C'est la première fois depuis la proclamation de l'indépendance de l'île Maurice (12 mars 1968) que sir Seewoosagur se rend à Paris en sa qualité de Premier ministre et ministre des Affaires étrangères d'un État indépendant. Lors de ses quatre précédentes visites en France (octobre 1966 ; avril 1967 ; mai 1967 ; octobre 1967) l'île Maurice n'avait pas encore accédé à la pleine souveraineté[4].

Il est vraisemblable que le Premier ministre mauricien exprimera le vœu d'être reçu en visite officielle dans le courant de l'automne.

2. Des trois notes ci-jointes[5] qui font le point détaillé des relations économiques, culturelles et techniques entre la France et l'île Maurice il ressort que :

a) *au plan économique*, les échanges commerciaux sont peu importants et déséquilibrés (1,16 million d'importations contre 18,3 d'exportations françaises en 1967) ; l'aide économique et financière de notre pays est inexistante ; le ministère des Finances n'envisage que l'octroi de crédits commerciaux à 5 ou 10 ans, d'importance limitée, accordés cas par cas et garantis aux conditions ordinaires de la COFACE.

b) *au plan culturel*, l'engagement d'un crédit de 2 millions dans le projet de budget 1969 pour la construction d'un lycée français à Port-Louis n'a pu être maintenu en raison de l'insuffisance des crédits d'investissement de la direction des Relations culturelles. En revanche, un terrain a été acheté en mars 1968 en vue de la construction d'une maison de la Culture

[1] L'assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française se tient à Versailles du 26 au 28 septembre 1968.

[2] Sir Seewoosagur Ramgoolam est Premier ministre de l'île Maurice depuis 1964. Il est également, depuis les élections du 7 août 1967, ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur.

[3] M. Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[4] L'île Maurice obtient la pleine souveraineté le 12 mars 1968.

[5] La note sur les relations économiques franco-mauriciennes du 18 septembre 1968, établie par la direction des Affaires économiques et financières, n'est pas reproduite ; elle est résumée dans le paragraphe suivant, de même que les notes traitant des relations culturelles et techniques établies respectivement le 23 septembre par la direction des Relations culturelles et le 21 septembre par la direction de la Coopération économique.

à Rose-Hill et un crédit de 1,2 million réservé dans le projet de budget 1969 à cette réalisation. Nous entretenons d'autre part 29 enseignants dans l'île, et avons créé au cours de ces deux dernières années 19 centres d'animation culturelle dans les localités les plus importantes. 30 bourses universitaires seront distribuées en 1968-1969.

c) *au plan technique*, notre action de coopération technique vise davantage à la formation de cadres locaux par l'attribution de bourses de coopération (30 bourses pour 1968-1969) qu'à la participation d'experts à des études ou à des réalisations techniques.

3. En définitive, force est de constater que l'état actuel des relations franco-mauriciennes n'est pas à la mesure du rayonnement qu'en dépit des vicissitudes historiques nous continuons d'exercer dans l'île Maurice.

Il serait évidemment souhaitable de développer nos liens avec cette ancienne possession française comme le vœu en a d'ailleurs été exprimé, à plusieurs reprises, par le Premier ministre mauricien. Mais la mise en œuvre d'une politique française d'assistance économique et financière, à défaut d'une politique d'investissements directs, se heurte à deux difficultés majeures : d'une part, nous ne pouvons pratiquement apporter aucune aide aux Mauriciens dans le domaine qui est pour eux le plus névralgique, celui du sucre ; d'autre part, la proximité de l'île de la Réunion nous interdit de faire bénéficier l'île Maurice d'une aide qui aurait pour effet de modifier l'équilibre économique actuel dans cette partie de l'Océan Indien.

La situation qui résulte de cet état de choses est d'autant plus fâcheuse que, faute de pouvoir apporter au gouvernement de Port-Louis les contreparties qu'il semble en droit d'attendre de nous, la réalisation de certains de nos projets, tels que la conclusion d'un accord culturel ou la desserte de l'île Maurice en émissions de télévision à partir de la Réunion, risque d'être retardée sinon compromise.

4. Sir Seewoosagur n'a pas fait connaître les sujets qu'il compte aborder avec le Ministre. Il est toutefois vraisemblable qu'indépendamment de la question du sucre, il soulèvera le problème de l'immigration en France de la main-d'œuvre mauricienne et évoquera celui de la circulation des personnes entre Maurice et la Réunion dans l'espoir d'obtenir l'abolition d'une décision toute récente réduisant de trois à un mois la durée des séjours[1] qui peuvent être accomplis sans visa à la Réunion par des Mauriciens. Il y a lieu également de penser qu'il nous demandera de faciliter à son ministre des Finances, M. Ringadoo[2], les contacts que celui-ci souhaiterait avoir avec M. Ortoli[3], le mois prochain, pour l'interroger sur la possibilité d'une assistance française à la Banque de développement de l'île Maurice.

[1] À compter du 1er octobre 1968, le gouvernement français décide de limiter à un mois la durée du séjour que les ressortissants mauriciens seront autorisés à effectuer sans visa dans le département de la Réunion. Cette décision est motivée par la situation préoccupante de l'emploi dans ce département.

[2] Hon. Veerasamy Ringadoo est ministre des Finances de l'île Maurice depuis l'accession de cet État à l'indépendance le 12 mars 1968.

[3] M. François-Xavier Ortoli est ministre de l'Économie et des Finances depuis le 12 juillet 1968.

Pour ce qui nous concerne, trois problèmes pourraient peut-être être soulevés : celui de la coordination économique régionale dans l'Océan Indien sur le principe de laquelle Sir Seewoosagur est, paraît-il, d'accord ; celui de la desserte de l'île Maurice en émissions de télévision à partir de la Réunion (voir note ci-jointe de la Direction générale des Relations Culturelles, paragraphe 3[1]) ; celui enfin de la diffusion des services de l'AFP.

En ce qui concerne ce dernier point, la note ci-jointe de la Direction de la Coopération Technique expose l'état actuel de la question[2].

(*Afrique-Levant, Afrique, île Maurice, Relations avec la France*)

242

M. Césaire, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Lagos,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1337 à 1342. *Lagos, 25 septembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 14 h. 50).

Je me réfère au télégramme n° 164 du Département[3].

Les manifestations de protestation contre les prises de position françaises qui se sont déroulées au cours des deux derniers mois au Nigeria et plus récemment à Lagos n'ont été jusqu'ici ni d'une nature, ni d'une ampleur telles qu'elles aient pu faire craindre pour la sécurité de nos compatriotes. Elles ont toujours été très étroitement contrôlées par la police. Les autorités fédérales ont vu dans ces manifestations l'occasion de mobiliser, sans grand risque, une opinion publique dont elles avaient à plusieurs reprises déploré l'apathie. Il n'est pas exclu qu'elles aient également cherché à susciter, au

[1] La note du 23 septembre 1968 émanant de la direction générale des Affaires culturelles est intitulée « Problèmes actuels de la coopération culturelle franco-mauricienne ». Le paragraphe 3 traite de la desserte de l'Île Maurice en émissions de télévision à partir de la Réunion et envisage trois solutions techniques : a) la desserte directe depuis la Réunion avec l'installation d'un émetteur puissant, projet coûteux qui laisserait une partie de la population en dehors de la zone de couverture par les signaux. b) un réémetteur installé sur l'île Maurice, solution coûteuse également qui nécessiterait l'accord des autorités mauriciennes. c) le raccordement de la Réunion et de l'île Maurice par la liaison hertzienne est la solution la meilleure du point de vue technique. Solution la plus coûteuse qui ne serait peut être pas acceptée par les autorités mauriciennes. En conclusion, le choix exige une étude plus approfondie avec des essais de six mois à un an.

[2] La direction de la Coopération technique du Département adresse au Secrétaire général, le 24 septembre 1968, la note n° 1573/CTA-1, par laquelle elle l'informe que le Premier ministre de l'île Maurice serait disposé à ne pas renouveler l'abonnement à l'Agence *Reuter* et à étudier des conditions avec l'Agence *France Presse*. La direction de la coopération technique propose, si l'offre de *France Presse* est acceptée, de faciliter une implantation qui permettrait une plus large diffusion des nouvelles françaises.

[3] Par le télégramme n° 164 du 20 septembre 1968, le Département fait savoir à l'ambassadeur à Lagos qu'à la suite des manifestations au Nigeria contre l'attitude du gouvernement français au sujet du Biafra, il s'interroge sur l'opportunité de conseiller aux Français résidant au Nigeria, de ne pas faire revenir leurs familles actuellement en France et de préparer un départ progressif de ses ressortissants dont la présence ne paraît pas indispensable.

sein de la colonie française, un sentiment d'inquiétude auquel Paris aurait pu se montrer attentif. Si nos prises de position devaient en rester là, il n'y aurait pas lieu de redouter d'incidents autres que ceux, vraisemblablement mineurs, qui résulteraient du rappel occasionnel de nos thèses.

Dans l'hypothèse contraire, des réactions violentes pourraient se produire, encore que le gouvernement fédéral chercherait, dans toute la mesure du possible, à les éviter pour ne pas être lui-même débordé et bien montrer qu'il reste parfaitement maître de la situation.

Indépendamment des réactions suscitées par nos prises de position politiques, une hostilité croissante pourrait se développer à l'égard de nos compatriotes si les troupes sur le terrain rencontraient des obstacles imprévus et si une victoire totale avait du mal à être assurée. Le mythe d'une aide militaire substantielle de la France au Biafra, complaisamment entretenu dans les milieux officiels, nous désigne d'avance au rôle de bouc émissaire des difficultés fédérales. La détérioration des relations qui pourraient en résulter serait néanmoins progressive et dans cette hypothèse, nous aurions certainement le temps de prendre des mesures adaptées aux circonstances pour assurer la sécurité de nos compatriotes.

J'ajoute qu'au cas où nous aurions l'intention de reconnaître le Biafra, c'est peut-être sous le couvert des difficultés qui pourraient résulter d'une prolongation du conflit qu'il conviendrait d'inviter le plus tôt possible nos compatriotes à prendre certaines mesures conservatoires.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

243

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5261 à 5267. *Washington, le 25 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 26 à 03 h. 45).

À six jours de l'ouverture de l'assemblée annuelle du Fonds[1] et de la Banque[2], M. Henry Fowler, secrétaire à la Trésorerie, a prononcé hier, 24 septembre, devant le congrès international de l'industrie métallurgique, un long discours sur la politique américaine de l'or.

Après avoir reconnu que l'or jouait et continuerait à jouer un rôle important au sein du système monétaire international – les réserves monétaires mondiales en or sont de 40 milliards de dollars –, et que la convertibilité en or du dollar au prix officiel actuel était l'épine dorsale de ce système,

[1] Le Fonds monétaire international.

[2] La Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement.

M. Fowler a déclaré que toute dévaluation ou réévaluation de l'or serait un facteur d'instabilité, qui mettrait en danger la coopération économique internationale et serait particulièrement inéquitable.

Le secrétaire à la Trésorerie, niant que son pays fut désireux de chercher querelle aux producteurs d'or, dénonça le *lobby* qui s'était constitué dans le monde pour pousser à une réévaluation du prix de ce métal. Une telle mesure, qui ne serait justifiée, selon M. Fowler, que pour accroître les liquidités internationales, était devenue inutile depuis l'institution des droits de tirage spéciaux[1]. De plus, un réajustement du prix de l'or, s'il était unique et important, aurait des conséquences inflationnistes insupportables. S'il se faisait en plusieurs étapes il entraînerait une situation d'instabilité sur le marché.

La création d'un double marché de l'or rendait possible un double équilibre : en premier lieu, l'or monétaire continue de jouer son rôle de réserve, sans que le niveau des stocks actuels soit menacé par la demande des industriels ou spéculateurs, les droits de tirages spéciaux permettant par ailleurs d'assurer l'expansion des réserves globales au-delà de leur niveau actuel. En second lieu, l'or denrée peut maintenant connaître le même régime que toute autre matière première sur un marché libre. Il se trouve que la demande (pour les usages industriels et la thésaurisation) se situe à peu près au niveau de l'offre résultant des possibilités de production au prix de 35 dollars l'once. Ce marché peut donc être équilibré par lui-même, s'il n'est pas faussé par l'action des spéculateurs. Il convient de ne pas donner à ces derniers une garantie contre le risque de voir le cours du métal précieux baisser sur le marché libre. Il en serait ainsi si l'on devait soutenir ce marché au-dessus d'un certain plancher et c'est pourquoi les États-Unis ne peuvent accepter de proposition en ce sens pas plus qu'ils ne peuvent accepter que l'or nouvellement produit soit écoulé ailleurs que sur le marché libre.

Les États-Unis ne souhaitent toutefois pas voir le marché libre diverger trop nettement du marché officiel : une baisse trop forte menacerait la valeur des réserves en or des banques centrales, une hausse trop prononcée relancerait la spéculation.

Ainsi, M. Fowler se refuse à toute garantie de prix-plancher. Cette dernière indication, d'apparence tout à fait catégorique, semble montrer que la Trésorerie n'est pas encore prête, pour sa part, à accepter les idées de M. Emminger[2]. Cependant, certains passages du discours paraissent ouvrir la voie vers un compromis : d'une part, M. Fowler ne souhaite pas de trop grandes fluctuations sur le marché libre, d'autre part, il reconnaît

[1] Ces droits de tirage spéciaux créés à l'Assemblée générale du FMI à Rio de Janeiro en 1967 ont été institués en tant qu'unités de compte pour les transactions internationales sur la base d'un ensemble pondéré de seize monnaies qui est régulièrement corrigé, afin de fournir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement du système monétaire international, le dollar américain n'y suffisant plus à lui seul.

[2] Otmar Emminger, universitaire et banquier allemand, membre du directoire de la *Deutsche Bundesbank* en 1950, directeur exécutif pour la RFA au Fonds monétaire international de 1953 à 1959, vice-président du comité monétaire de la Communauté économique européenne depuis 1959, président du Groupe des Dix principaux pays industrialisés.

que des problèmes particuliers peuvent se poser dans le système du double marché de l'or et qu'il doit être possible d'y trouver des solutions à condition qu'elles ne menacent pas ce système. On remarquera, par ailleurs, que le secrétaire au Trésor n'a pas fait d'allusion directe à la controverse juridique relative aux obligations d'achat du Fonds monétaire international.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

244

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2746 à 2755. *Prague, 25 septembre 1968.*

Réservé.

Les indications ci-après proviennent de sources autorisées. Elles permettent de compléter les renseignements que j'ai précédemment transmis au Département (mon télégramme no 2431)[1] et de reconstituer en partie les événements de la nuit du 20 au 21 août et des jours qui ont suivi :

1. En même temps que l'invasion militaire s'effectue par surprise, une opération avait été montée sur le plan politique pour assurer, dans les premières heures du 21 août, la création d'un « gouvernement ouvrier et paysan » qui se serait substitué à Prague au gouvernement légal. Les promoteurs de cette opération étaient Indra, Bilak, Kolder[2].

On sait que c'est par la trahison d'un vice-ministre de l'intérieur, Salgovic, aidé, dit-on, par certains fonctionnaires de l'ambassade de l'URSS, que le premier appareil de transport soviétique atterrit à Ruzine (aéroport de Prague) et débarqua un commando qui s'empara de la tour de contrôle.

Avec la complicité de Hoffmann[3], ancien ministre de la Culture et de l'Information de l'ère novotnyste, devenu directeur des Télécommunications, de Sulek, directeur de l'agence CTK, et de Svetska, ancien rédacteur en chef de *Rude Pravo*, il avait été prévu que, dès l'arrivée des troupes soviétiques, un communiqué serait diffusé par radio Prague. Ce

[1] Ce télégramme du 3 septembre est publié ci-dessus no 176.

[2] Kaldar ou Drahomir Kolder, membre du *praesidium* et secrétaire du comité central du PCT.

[3] Karel Hoffmann, directeur de la Radiodiffusion tchécoslovaque en 1959, poste qu'il conserve jusqu'en 1967, lorsqu'il est nommé ministre de la Culture et de l'Information. En 1966 il entre au comité central du PCT. À la chute de Novotny en 1968, il perd son poste ministériel et devient directeur de l'Administration centrale des Communications et vice-président de l'Administration des réserves fédérales. Il lui faut attendre septembre 1968 pour devenir ministre des Communications. Son nom figurerait parmi ceux des signataires de « l'appel aux alliés » en août 1968. Il aurait, sans succès, dressé une liste de personnalités susceptibles de composer un nouveau « gouvernement ouvrier et paysan », prêt à accueillir les armées d'invasion. Se reporter au télégramme de Prague nos 2202 à 2205 du 22 août faisant part de conversations entre MM. Bilak, Indra, Barbirek et Jakes avec l'ambassadeur d'URSS afin de constituer un nouveau gouvernement.

communiqué aurait annoncé l'intervention des alliés « à la demande du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque ». Hoffmann donna l'ordre de publier le communiqué, mais les fonctionnaires de la radiodiffusion, étonnés de recevoir cet ordre du directeur des Télécommunications téléphonèrent au siège du comité central où certains membres du *praesidium* étaient encore réunis (le *praesidium* avait tenu séance la veille au soir). M. Smrkovsky démentit l'ordre. Il ajouta « Ici, nous sommes déjà entourés par les chars. Ne faites rien dans notre dos ». Il fut arrêté quelques minutes plus tard par les Soviétiques.

Pendant ce temps, Sulek, au siège de l'agence CTK, attendait en vain la diffusion du communiqué.

2. Indra, Bilak, Kolder s'étaient, de leur côté, rendus au château. Ils se seraient trouvés dans le bureau du président Svoboda en même temps que l'ambassadeur Tchervonenko et ne purent convaincre le chef de l'État de consentir à la formation d'un « gouvernement des ouvriers et des paysans » dont la liste lui fut présentée (mon télégramme n° 2698)[1]. Le président Svoboda les éconduisit.

3. C'est ainsi qu'échoua, dans l'œuf, l'opération politique. Une enquête ultérieure a permis d'établir que, si elle avait réussi, une vaste opération de destitutions et d'arrestations effectuées au nom du « gouvernement des ouvriers et des paysans » aurait débutée le 21 – 7 heures du matin.

4. Cet échec a pris les Soviétiques au dépourvu aussi bien sur le plan intérieur tchécoslovaque que sur le plan international. D'après M. Pleskot, ils ont été réduits à l'improvisation. En outre, ils ont été déconcertés par l'unanimité de la population et par l'entrée en jeu immédiate des radios « légales » clandestines. Toutes les instructions données par celles-ci furent suivies avec ardeur. Un mécanisme précis, tel qu'il peut en exister dans un pays à régime totalitaire, se déclencha et les différents rouages du parti, de ses organisations régionales et locales fonctionnèrent parfaitement (on a laissé entendre que ce mécanisme avait été naguère mis au point dans la crainte d'une invasion occidentale). En quelques heures, les inscriptions apparurent sur les murs et les chaussées, les drapeaux furent mis en berne, les poteaux indicateurs arrachés ou inversés, les plaques des rues et les numéros des maisons enlevés, le comportement de la population à l'égard des occupants précisé.

5. C'est sous l'empire de cette situation que les Soviétiques en sont venus au « compromis » de Moscou[2]. L'ambiance des négociations a déjà été décrite. Les détails en ont été donnés devant le comité central réuni en séance plénière au retour de la délégation tchécoslovaque : le président Svoboda menaçant de se suicider si les Soviétiques ne libéraient pas sur le

[1] Le télégramme de Prague n°s 2698 à 2702 du 19 septembre, non reproduit, relate les événements de la nuit du 20 au 21 août, indique que l'ambassadeur d'URSS se présente avec une liste de noms d'hommes politiques, susceptibles de former un gouvernement, sans toutefois que ces derniers soient nommément désignés.

[2] Les entretiens soviéto-tchécoslovaques se sont déroulés du 23 au 26 août à Moscou. Se reporter au communiqué publié à l'issue de ces conversations, reproduit dans *Articles et Documents* de la Documentation française n° 0.1932, 29 novembre 1968, p. 34-35.

champ Dubcek, Cernik et Smrkovsky pour qu'ils puissent prendre part aux délibérations (et, dans ce cas, personne au monde ne croira que je me suis suicidé), l'arrivée des trois hommes politiques, non rasés, les vêtements en désordre, dans la salle de réunion, du Kremlin, Dubcek épuisé physiquement, Cernik le visage baigné de larmes (Svoboda le prenant à bras le corps « As-tu les os brisés ? Non. Alors, garde ton courage devant ces Russes qui te regardent »), une séance orageuse où les Soviétiques apostrophent leurs interlocuteurs, leur coupent la parole, les menacent (« Si vous ne cédez pas, vous exposez votre population à un massacre »), exigent d'eux un accord immédiat sur les 16 points du protocole (dont les principaux concernent l'affirmation du rôle dirigeant du parti, la limitation du Front national, les restrictions apportées à la liberté de la presse écrite et parlée, au droit de réunion, les mesures à prendre contre les activités anti-socialistes et, contre-révolutionnaires, la concertation en matière de politique étrangère, le renforcement du pacte de Varsovie, celui du Comecon…).

À la fin des négociations, Brejnev, montrant Indra et Bilak dont les Soviétiques avaient imposé la présence, « ceux-là, vous pouvez les emmener » (Indra, atteint d'une crise cardiaque, est resté à Moscou. Bilak se serait réfugié, avec sa famille, en Slovaquie dans une villa isolée et protégée par des soldats soviétiques).

Enfin, au départ de la délégation, nouvelle intervention énergique du président Svoboda pour obtenir que Kriegel, président du Front national, à qui les Soviétiques avaient interdit l'accès de la salle des négociations, put repartir dans l'avion de la délégation.

Ce sont là les faits qui ont été portés confidentiellement à la connaissance des membres du comité central et dont le président Svoboda a déclaré, dans son allocution radiodiffusée du 27 août[1], que « leurs traces douloureuses ne s'effaceraient pas de longtemps ».

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

245

M. Siraud, Ambassadeur de France à Ottawa,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 961 à 967. *Québec, 25 septembre 1968.*

Urgent.

La conférence de presse que le Premier ministre du Québec vient de faire à porté sur deux sujets principaux : les relations franco-québécoises et les questions linguistiques et d'immigration.

[1] Cette allocution est publiée dans *Articles et Documents* de la Documentation française n° 0.1932, 29 novembre 1968, p. 20.

1) Les relations franco-québécoises

À un journaliste qui lui demandait si les critiques récemment formulées par le général de Gaulle à l'encontre du fédéralisme canadien ne constituaient pas une immixtion dans les affaires internes d'un pays souverain, M. Johnson a répondu que telle était en effet l'interprétation d'Ottawa, mais qu'il avait au sujet de cette affaire un point de vue différent de celui du gouvernement fédéral. Le Premier ministre a saisi cette occasion pour exprimer sa reconnaissance au général de Gaulle « grâce à qui le monde sait désormais qu'il existe 6 millions de francophones au Canada ».

En ce qui concerne « l'affaire Rossillon »[1], M. Daniel Johnson a regretté que M. Pierre Elliott Trudeau se fût montré « si nerveux » à propos d'une affaire dont l'importance avait été « grandement exagérée ». Il a déclaré d'autre part que les relations que le Québec entretient avec la France n'ont pas pour objet de « détruire l'unité du Canada ».

Dans le même ordre d'idées, c'est avec beaucoup de détachement et d'humour que le Premier ministre du Québec a répondu aux journalistes qui faisaient allusion à la présence d'espions français au Canada. « C'est pour mettre sur pied ce réseau conjoint d'espionnage que je vais prochainement me rendre à Paris »[2], a-t-il déclaré dans un éclat de rire.

Invité à donner quelques précisions au sujet de son projet de voyage dans notre pays, M. Daniel Johnson a confirmé qu'il arriverait en France le 11 octobre et en repartirait le 16. D'autre part, il a souligné l'importance qu'il attache à la coopération franco-québécoise dans le domaine économique. C'est pour moi, a-t-il dit, une « préoccupation majeure ». Le Québec a intérêt à trouver des capitaux à l'extérieur et à « diversifier ses sources d'investissements ».

Comme un journaliste lui demandait si son séjour à Paris ne risquait pas de conduire Ottawa à rompre les relations diplomatiques avec Paris, M. Daniel Johnson s'est écrié « Si le gouvernement fédéral agissait de la sorte, cela voudrait dire alors qu'il n'y a vraiment pas de place pour les francophones au Canada ».

De toute façon, a poursuivi le Premier ministre du Québec, mon gouvernement est bien décidé à ne pas laisser sous le contrôle du pouvoir central le « tuyau d'oxygène » qui relie le Québec au reste du monde francophone. C'est, a-t-il ajouté, la raison pour laquelle nous nous intéressons tant à la

[1] Ainsi appelé du nom de Philippe Rossillon, haut fonctionnaire français puis membre actif d'associations militant en faveur de la francophonie et de la latinité. À ce titre, il s'était rendu à plusieurs reprises au Canada et dans d'autres pays et s'était efforcé d'aider les institutions culturelles francophones. De façon inattendue, lors d'un séjour au Manitoba en septembre 1968, Rossillon est accusé par le Premier ministre Trudeau dans un discours à la Chambre des Communes d'être « un agent plus ou moins secret » de la France, agissant « de manière clandestine et subreptice » et déclaré *persona non grata*. Ces allégations sont démenties par l'intéressé et par ses amis canadiens, notamment québécois. Certains organes de la presse canadienne ont cependant voulu élargir l'affaire en se faisant l'écho de déclarations d'un ex-agent des services spéciaux français, qui a prétendu à l'époque qu'existait un vaste réseau d'espionnage de la France en Amérique du Nord.

[2] En fait, M. Daniel Johnson mourra d'une crise cardiaque quelques jours plus tard.

question des télécommunications et plus précisément au projet de satellite franco-allemand[1].

D'autre part, M. Daniel Johnson a fait savoir qu'il avait l'intention d'adresser une invitation au gouvernement français afin que le général de Gaulle ou M. Couve de Murville effectuent un séjour au Québec en 1969.

2) Problèmes linguistiques et politique d'immigration

En ce qui concerne la question de la langue, le Premier ministre du Québec a déclaré ne pas avoir l'intention de faire adopter une loi pour imposer l'usage du français dans les entreprises industrielles et commerciales. Une telle mesure, selon lui, serait illusoire car elle n'aurait aucune chance d'être suivie d'effet. De même, M. Johnson a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'obliger les enfants des immigrants à fréquenter les écoles françaises plutôt que les écoles anglaises. Quelle que soit l'ancienneté de leur établissement dans le pays, les citoyens du Québec doivent à son avis bénéficier des mêmes droits et être considérés de la même façon par les pouvoirs publics.

Quoi qu'il en soit, le premier ministre s'est montré décidé à défendre les intérêts de la communauté francophone qui, a-t-il dit, « ne doit pas se laisser assimiler par les anglophones ». Pour éviter ce danger, il convient tout d'abord de « développer et d'améliorer » l'enseignement du français dans toutes les écoles de telle manière qu'à la fin de l'enseignement secondaire, tous les élèves, quelle que soit leur origine linguistique et ethnique, aient « une connaissance d'usage du français ».

Certains journalistes ayant noté que ses propos contredisent au moins en partie, le récent discours de M. Jean-Noël Tremblay[2] sur le problème linguistique au Québec, M. Daniel Johnson a affirmé le contraire, soulignant du reste que les déclarations du ministre des Affaires culturelles avaient été déformées par la presse et interprétées de manière tendancieuse.

Prié de dire s'il était décidé à résoudre rapidement « l'affaire de Saint-Léonard »[3], le Premier ministre a déclaré qu'il attendrait pour intervenir que soit publié le rapport sur la « restructuration scolaire de Montréal ».

[1] Le satellite de télécommunications géostationnaire « Symphonie » a constitué une application remarquable de la coopération technique et spatiale franco-allemande issue du traité de l'Élysée du 22 janvier 1963. Mis au point après plusieurs années d'études préliminaires, il a fait l'objet le 6 juin 1967, entre la France et la RFA d'une convention intergouvernementale « pour la construction, le lancement et l'utilisation d'un satellite expérimental de télécommunications » ainsi que « pour la construction et la réalisation des stations terriennes nécessaires ». Se reporter à ce sujet à la note 336/QS du 10 septembre 1968 (n° 201) et à la note 390/QS du 4 novembre 1968, ci dessous.

[2] Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles du Québec.

[3] Se reporter notamment à ce propos à la dépêche de Québec, non reproduite n° 711 du 20 juin 1968. Il s'agit en l'occurrence des conséquences de l'élection à la Commission scolaire de St Léonard, municipalité proche de Montréal, de deux partisans de l'école unilingue française. Or, en 1968, St Léonard qui était traditionnellement de population francophone homogène comptait désormais une forte minorité (47 %) d'origine différente, principalement italienne ; mais 65 % des élèves fréquentant toujours les écoles françaises et 35 % seulement les établissements bilingues, la Commission scolaire dans sa nouvelle composition avait voté pour la suppression de ceux-ci provoquant de vives réactions dans l'opinion et un grand embarras du gouvernement québécois. La controverse sur la langue au Québec s'était trouvée ainsi relancée par un événement local.

D'autre part, M. Johnson a confirmé la création prochaine d'un ministère de l'Immigration et souligné que son gouvernement entend « exercer pleinement et même élargir ses compétences dans ce domaine ». Selon le premier ministre, la politique du Québec en la matière devra se soucier davantage que par le passé de l'origine ethnique et linguistique des immigrants.

M. Daniel Johnson a également abordé, mais de façon plus succincte, les questions d'ordre constitutionnel. Il a révélé que le 17 juillet dernier M. Claude Morin, sous-ministre des Affaires intergouvernementales, avait adressé au comité permanent des fonctionnaires de la conférence constitutionnelle « un document de travail » suggérant, entre autres choses, l'abolition de toute allégeance à la couronne britannique et la transformation du Canada en République. Il s'agissait là d'une « simple suggestion » et le gouvernement du Québec, de toute manière, n'attachait qu'une importance secondaire à cette affaire.

Le Premier ministre a fait également allusion aux questions sociales et plus précisément à la grève qui sévit actuellement à la régie des alcools du Québec. À cet égard, il n'a pas manifesté l'intention de donner satisfaction aux revendications salariales formulées depuis de longs mois par les employés de la régie.

Enfin, en ce qui concerne un éventuel remaniement de son cabinet, M. Daniel Johnson n'a fourni aucune indication précise. Il s'est borné à confirmer « que dès que l'occasion sera favorable, le ministre de l'Éducation, M. Cardinal, se présentera à un siège de député à l'assemblée provinciale ».

(*Collection des télégrammes, Québec, 1968*)

246

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT
pour le Ministre
Visite du Ministre des Affaires étrangères d'Irak

N. *Paris, 25 septembre 1968.*

M. Cheikhly[1], ministre des Affaires étrangères d'Irak, qui part pour l'Assemblée générale des Nations unies à New York[2], compte s'arrêter à Paris du 24 au 26 septembre, avant de se rendre à Madrid, après avoir visité Beyrouth, Prague et Varsovie. Il sera reçu le 25 par le Ministre.

[1] Abdul Karim Abu Sattar Al Cheikhly est le ministre irakien des Affaires étrangères depuis le 1er août 1968.

[2] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre à New York le 24 septembre 1968.

Âgé de 35 ans, militant du parti Baath dont il serait le secrétaire général adjoint, il a joué un rôle actif dans la lutte contre le régime du maréchal Kassem[1] qui avait renversé en 1958 la monarchie irakienne. Condamné à mort par contumace en 1959 pour avoir participé à un complot contre le Chef de l'État, il se réfugia au Caire, dont il ne revint qu'en février 1963 après la prise de pouvoir par son parti et l'élimination de Kassem.

M. Cheikhly sera le troisième ministre irakien des Affaires étrangères à avoir des entretiens à Paris avec des personnalités françaises. Le premier, M. Adnan Al Pachachi[2], aujourd'hui représentant de son pays aux Nations unies, avait été reçu au cours de l'été 1966 – soit trois ans après la reprise des relations diplomatiques avec la France, interrompues depuis l'affaire de Suez en 1956 – par le général de Gaulle et M. Couve de Murville. Le second fut M. Ismaïl Kheirallah[3], qui accompagna en février dernier le général Aref à Paris[4].

Le gouvernement baathiste homogène, issu du double coup d'État des 17 et 30 juillet 1968[5], a manifesté son intention de maintenir les relations que le précédent gouvernement avait développées avec la France à la suite des événements de juin 1967 et de la position adoptée par le gouvernement français à propos du problème palestinien.

Sur le plan économique, le contrat ERAP[6] est en cours d'exécution, les opérations de géophysique se poursuivent et le premier forage doit intervenir avant le 4 novembre prochain. Les négociations entreprises par la CFP pour tenter d'aboutir à la conclusion d'un contrat d'agence portant sur l'exploitation de Roumeilah Nord[7] n'ont pas abouti et se trouvent suspendues. La CFP[8] participe activement aux conversations menées par l'IPC[9] pour tenter de trouver une solution acceptable au règlement du contentieux né des décisions unilatérales prises par les gouvernements irakiens qui se

[1] Le maréchal Abdel Karim Kassem fomente la sanglante révolution qui met fin à la monarchie par le massacre du roi, de sa famille et des membres du gouvernement le 14 juillet 1958. Le maréchal Kassem, premier ministre d'Irak, forme le même jour un gouvernement. Voir *D.D.F.*, 1958-II, n°s 33 et 57.

[2] Adnan Al Pachachi, ministre des Affaires étrangères de la République d'Irak depuis décembre 1965 jusqu'au 17 juillet 1968, est reçu le 11 juillet 1966 par M. Couve de Murville. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 119 et 121.

[3] Ismaël Kheirallah est ministre d'État irakien chargé des Affaires de la Présidence depuis mai 1967 et ministre des Affaires étrangères par intérim lors de la visite à Paris du général Aref ; il s'entretient avec M. Couve de Murville le 8 février 1968. Voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 105.

[4] Le général Abdul Rahman Mohamed Aref, président de la République d'Irak depuis le 16 avril 1967, effectue un voyage en France du 7 au 10 février 1968. Voir *D.D.F.*, 1968, n°s 105 et 112.

[5] Voir la dépêche n° 437/AL du 29 juillet 1968 publiée plus haut.

[6] Au sujet du contrat NIOC-ERAP voir plus haut la dépêche de Bagdad n° 487/AL du 29 juillet 1968 et *D.D.F.*, 1966-II, n° 335, 1967-II, n° 261 et 1968-I, n° 78.

[7] Au sujet des mines de pétrole et de soufre découvertes à Roumeilah Nord voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 261. La mission Jordan-Vaillaud est envoyée pour étudier la possibilité de conclure un contrat CFP-INOC (Compagnie nationale irakienne) pour l'exploration de ces mines.

[8] La Compagnie française des pétroles ou CFP est créée en 1924 avec des capitaux publics et privés.

[9] IPC ou *Irak Petroleum Company* est un consortium dont le siège est à Londres et qui jusqu'en 1961 a le monopole de l'exploitation du pétrole en Irak.

sont succédés depuis la révolution de 1958[1]. Il n'est pas exclu que la SNPA[2] retrouve la possibilité de s'intéresser aux mines de soufre de Mishrag[3], soit seule, soit en association avec la *Freeport*, avec ou sans la participation des dirigeants du Koweït. Le contentieux SPIE[4] est toujours en cours d'examen, ainsi que les litiges qui intéressent des sociétés françaises de travaux publics ayant participé à des contrats signés avant la révolution.

Les négociations se poursuivent pour la conclusion d'accords de coopération culturelle et de coopération technique. Un institut franco-irakien d'études et de recherches sera créé à Bagdad. Des lecteurs français sont affectés aux universités de Mossoul et de Bassorah et l'ouverture d'un centre culturel français est envisagée dans cette dernière ville. Un coopérant vient d'être mis à la disposition de l'Académie militaire où 340 élèves sur 600 ont demandé à étudier notre langue. Le ministre de l'Éducation nationale s'est déclaré partisan de la réintroduction du français comme langue à option dans l'enseignement secondaire.

Le premier versement consécutif à la signature, depuis le 6 avril dernier, du contrat d'achat de 54 avions *Mirage*[5] n'a toujours pas été effectué. Le général Al Tikriti[6], vice-Premier ministre et ministre de la Défense, examine les clauses de ce contrat. Une mission dirigée par l'ingénieur général Bonte[7] est prête à se rendre à Bagdad pour tenter d'obtenir que les autorités irakiennes se décident à honorer les engagements pris par le précédent ministre de la Défense[8] encore emprisonné aujourd'hui. Il est difficile de savoir si les hésitations irakiennes proviennent de raisons politiques (pressions soviétiques), de considérations budgétaires aperçues après coup, ou de rivalités personnelles.

[1] La révolution de 1958 voit la chute de la royauté et la prise de pouvoir par le général Kassem.

[2] SNPA ou Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

[3] En juillet 1967, la SNPA répond avec quatre autres compagnies étrangères à l'appel d'offre lancé par le gouvernement irakien pour la mise en valeur de la mine de soufre de Mishrag située au sud-ouest de Mossoul, gisement découvert par les Soviétiques. La SNPA vient en troisième position après deux grandes sociétés productrices américaines, dont *Freeport*. Les autorités irakiennes hésitent à confier le marché à une société américaine. La SNPA se rapproche alors de *Freeport* et passe un contrat d'association pour l'exploitation du soufre irakien. Voir la note de la direction des Affaires économiques et financières, Affaires générales, du 31 janvier 1968, non publiée.

[4] Le contentieux SPIE, Société parisienne pour l'industrie électrique, a pour origine le contrat signé le 7 mai 1966 avec le ministère irakien du Pétrole pour la construction de deux pipe-lines Kirkouk-Bagdad et l'installation d'une usine à gaz près de Bagdad. Aucun paiement n'a eu lieu de la part de l'Irak ; les clauses du contrat ne sont pas observées. L'affaire est évoquée lors de la visite à Paris du général Aref, voir D.D.F., 1968-I, n° 112.

[5] Le 6 avril 1968 est conclu un contrat d'achat par l'Irak de 54 Mirage. Voir D.D.F., 1968-I, n°s 79 et 191.

[6] Le général Al Tikriti est vice-Premier ministre et ministre irakien de la Défense depuis le 1er août 1968.

[7] L'ingénieur général de l'Air Louis Bonte est directeur des Affaires internationales au ministère des Armées depuis décembre 1966.

[8] Le général Chakir Mohammed Chukri est le ministre irakien de la Défense d'avril 1966 au 17 juillet 1968.

Après une période d'incertitude, les nouveaux dirigeants de Bagdad semblent décidés à suivre, en ce qui concerne la France, la voie tracée par leurs prédécesseurs. Le régime est loin d'être solidement établi : le problème kurde demeure aussi aigu : le ralliement de l'armée est loin d'être assuré et l'état des relations avec Damas et Le Caire s'avère toujours précaire. Si le Baath continue à éviter les excès qui ont marqué son passage au pouvoir de février à novembre 1963[1], il n'est pas impossible cependant que la situation se rétablisse pour un certain temps à son profit.

(*Afrique-Levant, Irak, Relations avec la France*)

247

NOTE[2]

Échange de lettres concernant la vente de plutonium canadien à la France

N. *Paris, 25 septembre 1968.*

La production française de plutonium est presqu'en totalité absorbée par les emplois militaires. Or nous avons besoin de cette matière fissile pour un programme civil de première importance : les recherches et le développement des réacteurs rapides (surgénérateurs) qui représentent la technique de l'avenir puisqu'ils produisent plus de matière fissile qu'ils n'en consomment. Nous sommes donc tributaires de l'étranger dans ce domaine essentiel.

Notre seule source d'approvisionnement a été jusqu'à présent constituée par l'accord Euratom-États-Unis[3] qui mettait à la disposition de la Communauté 500 kg de plutonium au prix de 43 $ le gramme, et moyennant remise à l'*Atomic Energy Commission* des renseignements techniques acquis au cours des études menées à l'aide du plutonium américain. Cette première tranche est d'ailleurs, à 30 kg près, entièrement épuisée. Une deuxième tranche de 1 000 kg a été récemment offerte par les USA à la Communauté mais avec l'obligation de communiquer les connaissances acquises et d'acheter 500 kg au prix fort auprès de l'AEC[4], 500 kg seulement pouvant être acquis à un prix à débattre auprès de l'industrie privée. En outre, le Congrès en donnant l'autorisation d'ouvrir cette nouvelle tranche, a manifesté le désir que le contrôle de l'utilisation pacifique de ce

[1] Le parti Baath est un parti socialiste fondé en 1953 par le Syrien, Michel Aflak, afin de regrouper en une seule nation tous les États arabes du Proche-Orient. Le parti prend le pouvoir en Syrie en 1963, en Irak avec Kassem de février à novembre 1963 puis le 17 juillet 1968. Voir aussi D.D.F., 1968-I, n° 158.

[2] Cette note porte en marge la mention manuscrite : « vu MD » MD étant le paraphe de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[3] L'accord entre l'Euratom et les États-Unis est signé à Bruxelles le 8 novembre 1958.

[4] AEC : *Atomic Energy Commission.*

plutonium, exercé par Euratom, devienne continu. Aucun État membre d'Euratom ne s'est encore porté acquéreur.

L'accord[1] que nous allons conclure avec le Canada nous offre des conditions bien plus avantageuses.

Ce plutonium nous reviendra à 23 $ le gramme – ce qui pour une quantité d'environ 200 kg de Pu, représente une économie considérable par rapport au prix américain. (En fait les Canadiens nous fournissent du combustible irradié à charge pour nous d'en extraire le plutonium, cette opération devant se faire dans l'usine européenne *Eurochemic* en Belgique ; nous ne leur verserons donc qu'une somme d'environ 10 $ le gramme.) Nous n'avons pas de connaissances à communiquer. Enfin le contrôle exercé sera celui prévu par le Traité d'Euratom[2] vérifié par le Canada.

Ces conditions apparaissent également avantageuses si nous les comparons à celles du contrat consenti par la Grande-Bretagne à l'association formée par l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique[3] pour la recherche sur les réacteurs rapides (180 kg de Pu fournis à un prix qui, sans être connu avec précision, est supérieur à 30 $ le gramme).

Le Japon qui s'est récemment adressé aux États-Unis a payé le plutonium au prix fort, a dû admettre un contrôle continu et consentir à communiquer aux USA les connaissances acquises.

Excellente pour nous, la transaction que nous allons conclure aura aussi l'avantage d'amorcer la régularisation du marché mondial où un prix libre devrait se situer aux alentours de 30 $ le gramme.

La négociation a été rendue particulièrement laborieuse par les engagements en matière de contrôle souscrits à l'égard des tiers par les deux partenaires.

Du côté canadien, il a fallu d'abord obtenir l'accord du gouvernement indien (qui a un droit de regard sur le plutonium produit à Douglas Point en échange du contrôle exercé par les Canadiens sur celui des centrales du Rajasthan qu'ils ont construites et approvisionnées en uranium)[4].

[1] L'accord entre la France et le Canada est signé le 30 septembre 1968, voir la note du service des Affaires atomiques n° 185/QA du 10 octobre 1968 publiée ci-après.

[2] Les articles 77 à 85 du traité d'Euratom traitent du contrôle de sécurité relatif aux matières fissiles employées par les États membres.

[3] La dépêche (non publiée) n° 731/DP du 25 octobre 1967 signée par Pierre Siraud, ambassadeur de France à la Haye, informe Paris que le ministre néerlandais des Affaires économiques fait savoir à la Seconde Chambre des États généraux que les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne ont conclu un accord de principe sur la construction en commun d'un prototype de réacteur rapide d'une puissance d'environ 300 mégawatts et qui serait installé en Allemagne. Voir aussi la dépêche, non publiée, n° 281/QA du 22 décembre 1967 émanant de la représentation française auprès des Communautés européennes.

[4] Le 16 décembre 1966 est signé à New-Delhi un accord supplémentaire modifiant l'accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement indien, au sujet du premier réacteur du Rajasthan à Rana Pratap Sagar et de la centrale d'énergie nucléaire de Douglas Point au Canada, signé le 16 décembre 1963.

Du côté français, il a fallu soumettre, en vertu de l'article 103 du Traité d'Euratom[1], le projet d'accord à la Commission et lever les objections qu'elle lui opposait sur deux points : l'obligation de ne pas transférer hors de France, le plutonium fourni sans l'accord du Canada, était contraire selon elle au principe de libre circulation des matières nucléaires entre pays membres. Quant au contrôle exercé par le Canada, il était contraire à l'exclusivité réservée en ce domaine à la Commission ; celle-ci a renoncé à la première objection au prix d'une légère modification du texte de l'accord et à la seconde en admettant que le contrôle canadien n'était qu'une simple vérification technique du contrôle d'Euratom, conforme à l'accord Euratom-Canada[2] et non l'établissement de ce double contrôle dont elle ne veut pas. Sur ce dernier point d'ailleurs nous ne sommes pas intervenus pour ne pas paraître cautionner une telle interprétation, élaborée au cours de contacts entre la Commission et les Canadiens.

(*QA, Canada, Relations avec la France, Vente de plutonium canadien*)

248

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES

Coopération spatiale européenne : attitude britannique

N. nº 346/QS. *Paris, 25 septembre 2008.*

En juillet 1966[3], réunis à Rome en conférence ministérielle, les pays membres du CECLES/ELDO décidèrent d'élever le plafond financier du programme de la fusée européenne à 626 millions d'unités de compte. Mais le gouvernement britannique fit insérer à l'accord une clause selon laquelle chaque gouvernement membre aurait le droit de ne pas participer à une nouvelle augmentation de ce plafond s'il se révélait nécessaire pour l'achèvement du programme.

[1] L'article 103 du traité d'Euratom stipule : « les États membres sont tenus de communiquer à la Commission leurs projets d'accords ou de conventions avec un État tiers, une organisation internationale ou un ressortissant d'un État tiers, dans la mesure où ces accords et conventions intéressent le domaine d'application du présent Traité. Si un projet d'accord ou de convention contient des clauses faisant obstacle à l'application du présent Traité, la commission adresse ses observations à l'État intéressé dans un délai d'un mois à compter de la réception de la communication qui lui est faite. Cet État ne peut conclure l'accord ou la convention projetée qu'après avoir levé les objections de la Commission ou s'être conformé à la délibération sur laquelle la Cour de Justice, statuant d'urgence sur sa requête, se prononce sur la compatibilité des clauses envisagées avec les dispositions du présent Traité. La requête peut être introduite à la Cour de Justice à tout moment à partir de la réception par l'État des observations de la Commission ».

[2] L'accord Euratom-Canada est signé à Bruxelles le 30 septembre 1968.

[3] La conférence ministérielle du CECLES-ELDO se tient à Rome en juillet 1966.

En avril 1968, devant un risque précis d'augmentation du plafond de 1966 (50 MUC[1], au moins), le gouvernement britannique fit savoir qu'il utilisait ce droit[2]. Il fit, en outre, savoir qu'il n'était pas intéressé à coopérer à un satellite de télécommunications qui serait lancé par la fusée Europa-II, considérée comme trop coûteuse. Enfin, il indiquait que sa participation future aux programmes communs de recherche scientifique et technique serait maintenue au niveau actuel.

En ce qui concerne l'Organisation INTELSAT[3], la préoccupation britannique est essentiellement la mise en place d'un service qui satisfasse les usagers. Le fait que son industrie, de même que celle des autres pays européens, n'ait pratiquement pas obtenu de contrat pour les trois premiers types de satellites ne le conduit pas à demander une réforme profonde de cette Organisation pour continuer à y adhérer.

On peut donc dire que le gouvernement britannique :

1) n'est pas intéressé à l'acquisition par les Européens de la technique des lanceurs moyens ;

2) qu'il ne porte qu'un intérêt purement commercial et financier à l'activité des satellites de télécommunications ;

3) que son intérêt pour la recherche spatiale (scientifique et technologique) est limité au strict minimum pour entretenir l'activité de quelques équipes de savants et de techniciens mais sans chercher à les accroître ;

4) qu'il ne porte pas un intérêt primordial à la participation de la technologie européenne dans les satellites de télécommunications du type le plus avancé qui pourrait être mis en place sous direction américaine dans le cadre INTELSAT.

En conclusion, tout se passe comme si le gouvernement britannique avait décidé de ne pas s'intéresser pour le moment au développement des technologies spatiales, laissant cette ambition aux États-Unis et aux Soviétiques et se préoccupant fort peu des intérêts européens.

(*Questions spatiales, Grande-Bretagne, Coopération franco-britannique dans le domaine spatial*)

[1] MUC : million unité de compte.

[2] Voir D.D.F., 1968-I, n° 244.

[3] Intelsat ou *International Telecommunication Satellite Organization* est créé par l'accord signé à Washington le 20 août 1964 portant création d'un système provisoire mondial de télécommunications par satellites.

249

COMPTE RENDU

De l'entretien entre M. de Saint-Légier et M. Flitan, ambassadeur de Roumanie, le 25 septembre 1968

C.R. *Paris, 25 septembre 1968.*

M. Flitan[1] avait demandé hier à venir me[2] voir d'urgence.

En s'excusant de s'adresser directement à la Présidence de la République, il m'a remis le bref aide-mémoire ci-joint concernant la visite en France de trois spécialistes roumains de l'aéronautique.

1) L'objet de cette visite serait d'étudier dans quelles conditions certains appareils militaires français (spécialement le *Mirage* III) et certains moteurs d'avions pourraient être construits en coopération entre les deux pays. Des techniciens roumains viendraient en outre faire des stages en France tandis que des techniciens français aideraient à mettre sur pied en Roumanie des chaînes de fabrication.

Les experts roumains en question[3] sont arrivés à Paris hier. L'ambassadeur semble n'en avoir été guère averti à l'avance et ne m'a pas caché qu'il trouvait assez peu satisfaisante cette façon de procéder. Mais enfin, les experts étant là, il souhaite qu'ils puissent prendre les contacts prévus et cela de la façon la plus discrète possible.

Afin de ne pas donner à cet aspect de la coopération franco-roumaine un caractère exclusivement militaire, le Gouvernement de Bucarest souhaiterait que des discussions sur l'achat de matériel aéronautique civil français s'ouvrent également.

2) M. Flitan m'a dit, d'autre part, « à titre personnel », que le ministre roumain chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture[4] venu en France sur l'invitation de M. Philippe Lamour[5] et qui vient de visiter les réalisations du Bas-Rhône – Languedoc, serait heureux d'être reçu, ne serait-ce qu'un instant, par M. Boulin[6] avant de quitter la France. Le

[1] M. Constantin Flitan est ambassadeur de la République socialiste de Roumanie depuis le 2 mai 1968. Il succède à M. Victor Dimitriu.

[2] M. René Saint-Légier de la Sausaye, conseiller des Affaires étrangères, est conseiller technique au secrétariat général de la Présidence de la République depuis avril 1964.

[3] L'ingénieur Prof. Ion Grosu, l'ingénieur Dr Constantin Teodoresco, l'ingénieur Dumitriu Atanasiu.

[4] M. Nicolae Ciosan, ingénieur agronome de formation est nommé vice-président du Conseil supérieur de l'Agriculture en mai 1961, premier vice-président l'année suivante et président le 2 octobre 1965. Ce Conseil est transformé en ministère de l'Agriculture le 11 octobre 1969.

[5] M. Philippe Lamour, avocat et journaliste, est président-directeur général de la Compagnie nationale d'aménagement de la région du Bas-Rhône et du Languedoc depuis 1955 et vice-président de la commission de développement économique régional Languedoc-Roussillon depuis 1964.

[6] M. Robert Boulin est ministre de l'Agriculture depuis le 10 juillet 1968.

départ du ministre roumain devant avoir lieu demain en début d'après-midi, j'ai dit à M. Flitan que je signalerai ce désir et que je craignais qu'il ne puisse malheureusement pas lui être donné satisfaction.

3) M. Flitan m'a dit qu'il avait exprimé à M. Malraux[1] le vœu du gouvernement roumain que le Ministre d'État vienne en Roumanie inaugurer une exposition consacrée aux relations artistiques entre les deux pays. Le gouvernement roumain souhaiterait savoir si cette invitation a une chance d'être acceptée.

4) J'ai saisi l'occasion de cet entretien pour rappeler à mon interlocuteur qu'un certain nombre de cas individuels avaient été signalés au gouvernement roumain à l'occasion de la visite du général de Gaulle et que celui-ci en avait parlé à M. Ceausescu. M. Flitan m'a assuré qu'il avait appris que beaucoup de cas avaient été réglés et a suggéré que le ministère des Affaires étrangères lui donne la liste que nous avions remise à Bucarest. Il s'est déclaré en état de donner une réponse très rapide.

ANNEXE

AIDE-MÉMOIRE

Un groupe de trois ingénieurs Roumains spécialistes en aviation, représentant l'Industrie aéronautique roumaine, se trouve actuellement à Paris, précisément les Messieurs :

Professeur ingénieur Ion Grosu

Docteur ingénieur Constantin Teodoresco

Ingénieur Dumitriu Atanasiu.

Ces messieurs désirent entamer des discussions avec les dirigeants de l'Industrie Aéronautique Française concernant la collaboration et la coopération.

Dans ce but, on sollicite l'accord pour :

a) la visite des usines G.A. Marcel Dassault SNECMA et TURBOMECA

b) discussions avec les représentants qualifiés des firmes ci-dessus mentionnées pour examiner ensemble les possibilités concrètes d'une éventuelle collaboration dans le domaine aéronautique.

(*Europe, Roumanie, Relations franco-roumaines, 1968*)

[1] M. André Malraux, écrivain, est ministre d'État, chargé des Affaires culturelles depuis 1959.

250

M. Siraud, Ambassadeur de France à Ottawa,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1131 à 1140. *Québec, 26 septembre 1968.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 17 h. 44).

Peu après mon arrivée à Ottawa et suivant l'usage, j'avais demandé audience au Premier ministre. Celui-ci m'a reçu hier en fin d'après-midi.

Tout au long de l'entretien qui a duré 40 minutes, le ton employé par M. Trudeau a été aimable et détendu, très éloigné ainsi de celui qui a marqué les attaques dont nous avons été publiquement l'objet, tout récemment encore.

Les préliminaires expédiés, le Premier ministre a parlé des relations franco-canadiennes en exprimant l'espoir de les voir s'améliorer et prendre un tour conforme à ce qu'à son avis elles devraient être normalement[1]. Pour le moment, a-t-il dit, on pouvait s'interroger sur les buts de la politique française à l'égard du Canada. Où la France voulait-elle en venir ? À quoi tendait sa « stratégie » ? Ses desseins semblaient obscurs et dans les milieux fédéraux à Ottawa on était en droit de se demander si la France ne cherchait pas à être un élément de division entre les deux groupes nationaux qui composent le Canada. Pour sa part, M. Trudeau repoussait une telle hypothèse, mais il fallait bien reconnaître que, notamment, les critiques formulées en France contre le système fédéral en vigueur lui donnaient un certain poids. S'il en était ainsi, où irait-on ?

J'ai répondu au Premier ministre que, loin d'être ténébreuse, la politique française était parfaitement claire et ouverte. Elle se fondait sur l'existence d'une étroite solidarité entre la France et les Canadiens d'origine française. L'avenir, le destin de ceux-ci ne pouvaient nous laisser indifférents. De cette position, nous ne faisions pas mystère. Il n'y avait là rien qui fut dirigé contre le Canada.

M. Trudeau m'a déclaré que, si tel était le cas, il serait le premier à s'en réjouir, car il avait toujours pensé et il continuait de penser que sa politique de « promotion » des Canadiens français devrait normalement rencontrer la compréhension, l'approbation et l'appui du gouvernement français. Allant plus loin, il a ajouté qu'à son avis la France devrait être son « complice », ne fut-ce que pour embêter (M. Trudeau s'est servi d'un mot plus fort) certains Canadiens anglais fermés aux réalités et hostiles à toute réforme.

Poursuivant son exposé, le Premier ministre a parlé de la coopération culturelle apportée par la France aux Canadiens. Il était le premier à s'en

[1] Se reporter également à ce sujet aux déclarations faites par M. Trudeau lors des débats à la Chambre des Communes qui ont suivi le discours du Trône le 16 septembre 1968. Elles étaient semblables, en plus développé, aux propos tenus à M. Siraud.

féliciter. Le Canada en avait besoin, mais elle ne devrait pas être axée uniquement sur le Québec. Il importait qu'elle bénéficiât à tous les Canadiens français dans le cadre des accords culturels conclus à cet effet, ceux-ci recevant une large application par les voies officielles, à l'exclusion de toutes autres. Le Premier ministre a précisé que, par ces derniers mots, il ne faisait aucune allusion à l'affaire Rossillon, dont il préférait ne pas parler.

J'ai néanmoins saisi cette occasion pour affirmer à mon interlocuteur que l'émotion ressentie à Ottawa à propos de la visite de M. Rossillon n'était en rien justifiée. Quant à la coopération culturelle avec le Canada, en dehors du Québec, elle était suffisamment large et active pour occuper non seulement l'ensemble des services culturels de l'ambassade, mais aussi plusieurs attachés culturels, placés auprès de nos consulats. On ne pouvait donc accuser la France de la limiter au Québec.

Sur un plan plus général, le Premier ministre a alors parlé des deux politiques qui, selon lui, s'affrontent au Canada. La sienne consistait à faire de l'ensemble de la fédération un État fondé sur l'égalité des deux principaux groupes ethniques et sur le bilinguisme. À celle-ci, s'opposaient les vues étroites et bornées de certains qui tendaient à enfermer les Canadiens français à l'intérieur du Québec. Les mêmes voulaient en même temps s'arroger le droit de parler au nom de tous les Canadiens français, ce qui était une prétention vaine et abusive. Le programme du gouvernement fédéral pour les francophones était plus ambitieux car il visait à leur faire une place dans un cadre beaucoup plus vaste. Il ne fallait pas que la France donnât l'impression de faire un choix, de prendre parti entre ces deux politiques et de soutenir l'une contre l'autre.

Enfin, parlant du prochain voyage de M. Daniel Johnson à Paris, M. Trudeau a affirmé qu'il n'en prenait nul ombrage. Au contraire, il souhaitait que le Premier ministre du Québec en revint renforcé, mieux en mesure de « prendre le dessus » sur une tendance dangereuse qui se dessinait à l'intérieur de son gouvernement. Mon interlocuteur n'a pas précisé sa pensée et l'entretien a pris fin.

De celui-ci se dégage l'impression que M. Trudeau a voulu créer entre lui et nous un climat plus serein que celui provoqué par ses récentes vitupérations. Il n'en a pas moins articulé ses griefs habituels mais d'une manière courtoise et modérée. Il serait cependant aventureux, en raison du tempérament de l'homme qui cède facilement à certaines impulsions, de penser que nous sommes, même momentanément, à l'abri d'un nouvel éclat.

(*Collection des télégrammes, Québec, 1968*)

251

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Les États africains et malgache et la réunion d'Alger de l'OUA

N. nº 463/DAM. *Paris, 26 septembre 1968.*

1. La Ve Conférence des Chefs d'État de l'Organisation de l'Unité Africaine s'est achevée le 16 septembre à Alger[1]. En dépit du bilan optimiste qu'en ont dressé les participants, et surtout les organisateurs algériens, le « Sommet » d'Alger n'apparaît pas comme un succès éclatant. Les problèmes qui se posent à l'Afrique n'ont, en effet, pour l'essentiel, guère progressé et les résolutions qui ont été adoptées n'apportent aucun élément nouveau si on les dépouille de la phraséologie révolutionnaire qu'il était bien difficile d'éviter dans la capitale algérienne. L'Organisation, quant à elle, compte désormais quarante membres, après l'admission du Swaziland[2] et de l'île Maurice[3], mais elle reste à la recherche d'un nouvel élan que les travaux de la conférence d'Alger ne lui ont pas donné. La réélection du secrétaire général[4] est l'un des signes de cette lassitude. De même, aucun pays ne s'est proposé pour accueillir la Conférence de l'an prochain. Celle-ci aura donc lieu, en septembre 1969 à Addis-Abeba, siège de l'OUA.

2. Les États africains et malgache sont pour une part responsables du climat qui a régné à Alger. Lors de la réunion de Kinshasa, en septembre 1967, ils avaient joué un rôle essentiel dans l'évolution de l'OUA vers plus de modération, après les excès des années précédentes. Ils n'ont pu remplir le même rôle à Alger. M. Bouteflika et le président Boumediene, qui ont présidé les travaux de l'Organisation conformément à la tradition, leur ont, en effet, donné l'orientation qu'ils souhaitaient. Certains Chefs d'État ont même regretté publiquement[5] l'excessive politisation de l'Organisation et reproché aux Algériens, notamment après le discours d'ouverture du président Boumediene, de tirer les conclusions avant toute discussion.

La Conférence avait, il est vrai, été préparée, sur les deux thèmes principaux, par les pays intéressés. La RAU ne s'est préoccupée de la réunion qu'au moment où la situation au Moyen-Orient fut abordée. le Nigeria avait, avant le sommet d'Alger, envoyé des émissaires dans la plupart des

[1] La Ve Conférence des Chefs d'État de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) s'est tenue à Alger du 13 au 16 septembre 1968. Cette réunion au sommet est précédée de celle des ministres des Affaires étrangères (9-13 septembre).

[2] Le Swaziland est indépendant depuis le 6 septembre 1968.

[3] L'île Maurice est indépendante depuis le 12 mars 1968.

[4] Le Guinéen, Boubakar Diallo Telli, est le secrétaire général de l'OUA depuis 1964. Son mandat est renouvelé pour quatre ans.

[5] Entre autres, le président de la République malgache, M. Philibert Tsiranana.

pays africains pour obtenir l'appui du plus grand nombre. Les résultats de la Conférence ont d'autant moins surpris que les Francophones ne s'étaient pratiquement pas concertés avant le Sommet, si l'on excepte la réunion du 10 septembre à Ouagadougou des pays de l'Entente[1] et celle des pays de l'UEAC[2], le 11 à Kinshasa. Dans ces conditions le sens des décisions de l'OUA ne pouvait être fondamentalement modifié.

3. L'échec des Francophones n'est pourtant que très relatif. En dépit de l'abstention de plusieurs des chefs d'État les plus éminents, comme les présidents Senghor et Houphouët-Boigny, les résolutions sont restées très modérées. La Côte d'Ivoire et le Gabon sont même parvenus à faire évoquer le problème nigerian devant la Conférence des Chefs d'État alors qu'ils n'avaient pu y réussir devant le Conseil des ministres. La position du représentant ivoirien[3], prêt à se retirer en cas d'échec, a fortement contribué à ce succès. La résolution[4], qui insiste sur l'unité du Nigeria, a recueilli la totalité des voix sauf celles des quatre États qui ont reconnu le Biafra[5], et qui ont voté contre, et celles du Rwanda et du Botswana, qui se sont abstenus.

On peut même considérer comme un relatif succès des Francophones la résolution très modérée sur le Moyen-Orient[6] qui se garde de condamner, contrairement à la résolution du Conseil des ministres de février dernier, « l'agression sioniste ».

4. De même d'autres décisions prises à Alger peuvent apparaître comme des succès des Francophones. Dans le domaine des résolutions concernant la « libération de l'Afrique », les Francophones, s'ils n'ont pu empêcher l'adoption d'une résolution relative aux Comores[7], avaient évité que la question de Djibouti ne fut posée et que la France ne fut citée comme apportant une aide à la Rhodésie.

C'est aussi dans une certaine mesure la pression des États africains et malgache qui a permis de limiter la croissance des crédits destinés aux « forces de libération ».

[1] Le Conseil de l'Entente, fondé le 29 mars 1959, comprend cinq États : Dahomey/Bénin, Haute-Volta/Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Togo. Ce fut d'abord une union, et même une alliance politique, mais c'est aussi une entente économique et technique.

[2] UEAC : Union des États d'Afrique centrale (Congo-Kinshasa, Tchad, République centrafricaine).

[3] M. Arsène Usher Assouan, ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire.

[4] Le texte de la résolution sur le Nigeria adoptée au sommet de l'OUA à Alger est communiqué par le télégramme d'Alger n° 4042 du 16 septembre 1968, non reproduit.

[5] Côte d'Ivoire, Tanzanie, Zambie et Gabon.

[6] La résolution sur le Moyen-Orient est transmise par le télégramme d'Alger n° 4041 du 16 septembre 1968, non publié.

[7] Le télégramme d'Alger du 12 septembre, n°s 3970-3971, indique que la France n'est citée qu'à propos des Comores. La résolution signale que ce territoire ne figure pas sur la liste des territoires coloniaux auxquels s'applique la Charte des Nations unies relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, fait appel d'une part au gouvernement français pour qu'il prenne des dispositions pour permettre au peuple des îles Comores d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance et invite le groupe africain auprès de l'ONU à faire inscrire les îles Comores sur la liste des pays non-autonomes de décolonisation des Nations unies.

Enfin la Conférence d'Alger a consacré l'existence de l'OCAM[1], pourtant longtemps contestée, en lui accordant le statut d'observateur auprès de l'Organisation.

L'excessive satisfaction des uns et l'excessif mécontentement des autres paraissent donc déplacés après une Conférence dont les résultats n'ont pas sensiblement modifié la situation en Afrique et dont les Francophones sont, après tout, loin de sortir perdants.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, OUA, 1968*)

252

NOTE

Démarche auprès du chargé d'Affaires de Chine[2]

N. nº 322/AS. *Paris, 26 septembre 1968*

Le directeur d'Asie-Océanie a convoqué le chargé d'Affaires de Chine[3], le 25 septembre 1968, et lui a fait part de l'étonnement du Département devant la virulence du ton de la presse officielle chinoise à l'égard du Président de la République et du gouvernement français. Il a prié son interlocuteur de faire part à son Gouvernement de notre surprise devant une attitude aussi discourtoise.

Après avoir rappelé que le gouvernement français s'était toujours attaché à maintenir dans tous les domaines des relations correctes avec la Chine, M. Manac'h a déploré l'usage récent par l'agence Chine-nouvelle, dans ses articles sur la France, d'une terminologie désobligeante et inacceptable. Il a cité plusieurs dépêches[4], notamment celle du 17 septembre sur le « boycottage des examens en France » qui accuse le chef de l'État de s'être « personnellement employé à duper et à intimider les étudiants » et dans laquelle

[1] L'OCAM, Organisation commune africaine et malgache, issue des transformations de l'UAM (Union africaine et malgache) a été instituée lors de la conférence de Nouakchott (10-12 février 1965), dont la charte est signée le 27 juin 1966. Voir *D.D.F.*, 1965-I, nº 305, et *D.D.F.*, 1966-II, nº 92.

[2] Cette note a été rédigée par M. Charles Malo, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Extrême-Orient en juillet 1968. Elle a été visée par M. Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie depuis mars 1960.

[3] L'ambassadeur de Chine en France, M. Huang Chen, nommé à Paris le 27 avril 1964, après la reconnaissance par la France de la République populaire de Chine, ayant quitté Paris pour Shanghai puis Pékin le 21 juillet 1967, c'est le premier secrétaire, M. Yi Chih, né le 18 septembre 1921 au Kiangsu, responsable du service consulaire, qui assure depuis cette date la direction de l'ambassade en qualité de chargé d'Affaires *a.i.*

[4] Le télégramme à l'arrivée de Pékin nos 1825 à 1827 du 7 septembre 1968 indique que l'agence Chine nouvelle décrit la manifestation d'étudiants qui a eu lieu le 6 septembre 1968 devant la faculté de médecine de Paris comme « le début d'une nouvelle lutte contre le système décadent de l'éducation bourgeoise » et insinue que « la démonstration d'hier aurait semé la panique parmi la clique dirigeante française ».

le gouvernement français est qualifié de « clique réactionnaire française »[1]. Il a fait remarquer que l'expression « clique réactionnaire »[2] était couramment employée à Pékin pour désigner les dirigeants de Taïwan et qu'il était inadmissible qu'elle le fût aussi dans le cas du gouvernement français. M. Yi ne serait pas surpris, a souligné M. Manac'h, si, dans ces conditions, les membres du gouvernement français estimaient ne pas pouvoir se rendre à la réception qui sera donnée à l'ambassade de Chine, le 1er octobre, à l'occasion de la fête nationale chinoise[3]. Les termes injurieux employés à l'égard du chef de l'État et à leur égard ne le leur permettraient pas.

Le directeur d'Asie-Océanie a prié le chargé d'Affaires de Chine de rendre compte de l'entretien à son gouvernement et de transmettre à Pékin les regrets que nous éprouvions de constater une détérioration de nos rapports « sur le plan verbal » alors que nous souhaitions au contraire une amélioration constante des relations entre les deux pays dans tous les domaines. La France pour sa part, a poursuivi M. Manac'h, avait tout fait pour rendre cette amélioration possible. Jamais le gouvernement français n'avait prononcé un jugement injurieux en ce qui concerne les événements de Chine ; jamais aucun dirigeant chinois n'avait été l'objet d'une allusion désobligeante de notre part,

Le chargé d'Affaires de Chine a répondu que la Chine, elle aussi, avait toujours cherché à développer ses relations avec la France. M. Chen Yi[4] en avait donné l'assurance à M. Paye[5] à plusieurs reprises, avant et pendant la Révolution culturelle[6]. Cependant, a affirmé M. Yi, depuis établissement

[1] Le télégramme à l'arrivée de Pékin nos 1866 à 1868 indique que l'agence Chine nouvelle a affirmé, notamment le 17 septembre, que « les étudiants parisiens persistent dans leur lutte héroïque contre un régime social capitaliste et un système d'enseignement décadent, en dépit de la répression brutale exercée par la clique dirigeante française réactionnaire ».

[2] Le télégramme à l'arrivée de Pékin nos 1851 à 1856 du 14 septembre 1968, dans une analyse des articles consacrés par le *Quotidien du peuple* et l'agence Chine nouvelle aux dernières manifestations étudiantes, indique que l'expression « clique dirigeante » « fait partie de l'arsenal linguistique chinois pour désigner ordinairement les gouvernements avec lesquels Pékin n'entretient pas de rapports d'amitié » et qu'elle n'avait jamais auparavant été employée à l'égard du gouvernement français avant la parution des articles que la presse chinoise avait consacrés aux événements de mai et juin 1968. La dépêche no 443/AS du 11 juillet 1968 adressée par le chargé d'Affaires de France à Pékin *a.i.*, Pierre Cerles, au Ministre des Affaires étrangères analyse les réactions de la Chine face aux événements de mai 1968 en France et les replace dans le contexte de la politique extérieure de la Chine.

[3] La fête nationale chinoise, le 1er octobre, commémore l'anniversaire de la République populaire chinoise. Le télégramme à l'arrivée de Pékin nos 1934 à 1940 du 2 octobre 1968 indique que « la fête nationale a été célébrée dans un climat d'apaisement intérieur. [...] Dans le défilé traditionnel, les ouvriers et le progrès économique étaient à l'honneur, tandis que l'armée occupait une moindre place que l'année passée. La participation des gardes rouges était symbolique ».

[4] Le maréchal Chen Yi, vice-premier ministre depuis 1959, est également ministre des Affaires étrangères depuis 1958. En butte aux attaques des gardes rouges au cours de l'été 1967, il est rentré en grâce à la fin de l'année 1967.

[5] Lucien Paye est ambassadeur de France à Pékin depuis le 27 avril 1964.

[6] Une campagne politique axée contre les intellectuels issus de l'ancienne société s'est ouverte en Chine en novembre 1965. Modérée jusqu'en 1966, elle s'est cristallisée en visant des personnalités du régime contraintes de faire leur autocritique. La révolution culturelle a pris une nouvelle orientation avec la création des *Hung wei ping* ou gardes rouges, recrutés parmi les écoliers et étudiants et chargés d'attaques verbales et corporelles contre certains dirigeants.

des relations diplomatiques entre les deux pays[1], la presse, la radio et la télévision françaises n'avaient cessé de calomnier la Chine et d'attaquer les dirigeants chinois. De nombreuses démarches avaient été faites à ce sujet dans le passé. Elles étaient restées sans suite, le gouvernement français se déclarant dans l'impossibilité d'intervenir. « Comment s'étonner, dans ces conditions, que l'agence Chine-nouvelle ait adopté la même attitude que la presse, la radio et la télévision sous contrôle du gouvernement français. Ce qui est juste dans un cas serait-il injuste dans l'autre ? En ce qui concerne les articles incriminés par M. Manac'h, a poursuivi M. Yi, il convenait de noter qu'ils étaient « objectifs ». Appuyer la juste lutte des peuples du monde était une position de principe du gouvernement chinois. Cette position était intangible. Quant à la réception du 1er octobre, a conclu M. Yi, tous les amis français de la Chine y seraient les bienvenus ; que les ministres invités s'y rendent ou non était l'affaire du gouvernement français.

M. Manac'h a fait remarquer à son interlocuteur qu'il lui paraissait assez grave que le chargé d'Affaires de Chine prenne à son compte les attaques de l'agence Chine-nouvelle en les déclarant « objectives ». Il a ajouté qu'il ne pouvait accepter les affirmations de M. Yi concernant la prétendue campagne de calomnies contre la Chine dont le gouvernement français porterait la responsabilité. Les positions du gouvernement français, a-t-il souligné, ne pouvaient être assimilées à celles de certains journaux. Il ne fallait pas oublier qu'en France la presse était libre et que le gouvernement lui-même n'était jamais à l'abri de ses critiques. En ce qui concerne les publications de caractère officiel, comme la « Documentation française », des erreurs de terminologie s'étaient certes glissées dans certains textes et l'ambassade de Chine les avait signalées. Des dispositions avaient été prises pour qu'elles ne se reproduisent plus. Mais il s'agissait dans tous les cas de simples inexactitudes (comme l'emploi des expressions « Chine de Pékin » ou « Chine de Taipei ») de caractère mineur.

Pour conclure, le directeur d'Asie-Océanie a exprimé le regret d'avoir à poursuivre un dialogue aussi stérile. Il a formulé l'espoir qu'il puisse en aller autrement dans l'avenir et réaffirmé que le gouvernement français ne ferait rien pour sa part qui soit susceptible de gêner un heureux développement des relations entre la France et la Chine. La même compréhension était espérée de Pékin.

(*Relations France-Chine. Politique extérieure, 1968-1972*)

[1] La France et la République populaire de Chine ont établi des relations diplomatiques le 27 janvier 1964 ; l'établissement de ces relations a été officialisé par la publication simultanée, dans les deux pays, d'un communiqué identique dont le texte avait été élaboré en commun.

253

COMPTE RENDU

de l'entretien du Ministre avec M. Cheikhly,
ministre irakien des Affaires étrangères

Le 25 septembre 1968, 18 h. 30.

C.R. *Paris, 26 septembre 1968.*

Étaient présents du côté français :
M. Michel Debré[1]
M. Claude Lebel[2]
M. Pierre Gorce[3]

du côté irakien

M. Cheikhly[4], ministre des Affaires étrangères
M. Dawood, directeur général des Affaires politiques
M. Schlach[5], chargé d'Affaires d'Irak à Paris

Après quelques paroles de bienvenue où M. Debré salue à la fois un collègue et le représentant d'un pays avec lequel la France souhaite développer de bons rapports non seulement économiques mais aussi politiques, propos auxquels M. Cheikhly répond en exprimant son plaisir de se trouver à Paris, capitale d'un pays ami des Arabes, M. Debré donne la parole à son interlocuteur.

M. Cheikhly se félicite des rapports nouveaux qui se sont installés entre l'Irak et la France, rapports basés sur une similitude de vues. L'Irak souhaite un renforcement de ces liens. Pour sa part, l'Irak a confirmé le respect par lui des accords déjà conclus, en particulier de celui concernant l'ERAP[6]. L'Irak apprécie la nouvelle politique française vis-à-vis du monde arabe ainsi que la position adoptée par le général de Gaulle sur l'affaire de Palestine et l'agression israélienne. Il aimerait connaître le sentiment de M. Debré.

M. Debré marque qu'en ce qui concerne le Moyen-Orient, la position française bien connue ne changera pas. La France soutient la résolution du

[1] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[2] Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant.

[3] Pierre Gorce, ministre plénipotentiaire, est ambassadeur de France à Bagdad depuis le 21 mars 1967.

[4] Abdul Karim Abdul Sattar Cheikhly est ministre des Affaires étrangères d'Irak depuis le 1er août 1968.

[5] Jawal Schlach est ministre conseiller près l'ambassade d'Irak à Paris de mars 1968 au 27 septembre 1969. Il est chargé d'Affaires depuis le rappel le 16 septembre 1968 de l'ambassadeur Nathir Umari dont le successeur, le Dr Mohammed Sadiqual Mashat, présentera ses lettres de créance le 25 février 1969.

[6] Au sujet des accords ERAP, voir la dépêche n° 487/AL du 29 juillet 1968 publiée ci-dessus (n° 58) et *D.D.F.*, 1967-II, n° 261, 1968-I, n° 78.

Conseil de sécurité[1] et souhaite (comme M. Debré l'a récemment dit à U Thant[2]) que la mission Jarring[3] ne soit pas interrompue et qu'un nouveau délai lui soit donné. Tout doit être tenté pour permettre d'abord l'évacuation des territoires occupés, puis un accord sur le fond des choses. C'est là, bien entendu, une tâche difficile. La solution est fonction du degré de tension ou de détente dans le monde, mais il faut tout faire pour obtenir dans les mois prochains qu'un calendrier soit établi en vue de la réalisation des diverses dispositions de la résolution du Conseil.

M. Cheikhly indique combien l'affaire de Palestine est importante pour les peuples arabes. Elle pèse sur l'ensemble de leur politique plus que toute autre question. L'Irak estime que la paix ne sera rétablie que par le retrait des forces israéliennes et la suppression des conséquences de l'agression contre la patrie arabe, de manière à ouvrir la voie à un règlement global incluant en particulier celui de la question des réfugiés. Quant à la résolution du Conseil, l'Irak a adopté une politique prudente et réservée parce que cette résolution ne lui paraît pas garantir les droits des peuples arabes et en particulier des réfugiés. Les appréhensions irakiennes sont d'ailleurs justifiées puisqu'Israël ne veut pas appliquer la résolution. Après plus d'un an, on doit constater que M. Jarring n'a fait que rencontrer des difficultés en Israël.

M. Debré en est d'accord. Un an a passé sans que des progrès se manifestent. Tout doit commencer par l'évacuation[4]. La France se préoccupe d'arriver à un résultat qui aboutisse à la paix dans la région. Pour y arriver, il faut d'une part que ce qui a été occupé par la force soit restitué et, d'autre part, que soit reconnu le droit de chaque peuple à l'existence. Le premier point est mentionné expressément par la résolution. Il faut donc l'appliquer. Quant au deuxième point, il doit faire l'objet de négociations destinées à régler les problèmes en suspens : frontières, réfugiés, etc. La France souhaite que dans quelques mois, c'est-à-dire après les élections américaines[5], il soit possible de faire en sorte que l'on puisse aboutir sur cette base. La position française est parfaitement ferme en particulier quant à l'embargo sur les armes[6]. L'évacuation est indispensable mais si l'on veut la paix, il ne faut pas ménager ses efforts et c'est bien l'intention de la France.

M. Cheikhly note que le retrait des forces israéliennes serait une étape très importante pour sauver la paix, mais ne serait pas suffisante pour

[1] Il s'agit de la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 257 et 1968-I, n°s 158, 213, 307, 376.

[2] Sithu U Thant, diplomate birman, est Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis novembre 1962.

[3] Au sujet de la mission Jarring, voir *D.D.F.*, 1968-I, n°s 158, 213, 217, 307, 376.

[4] Il s'agit de l'évacuation par les forces israéliennes des territoires occupés depuis le 5 juin 1967.

[5] Les élections américaines sont prévues pour le 4 novembre 1968.

[6] L'embargo sur les armes est décidé le 7 juin par le général de Gaulle : « Aucune arme, munitions comprises, ne doit être livrée à Israël même si elle est déjà payée. » Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 295.

régler l'affaire de Palestine. Les Israéliens ont des visées précises tendant à l'agrandissement de leur territoire.

M. Debré reconnaît qu'il est bien évident que la restitution des territoires occupés ne règle pas tout. Il est donc important que cette première étape soit accompagnée de garanties sur l'ensemble pour l'avenir. On en reparlera à New York. Il souhaite voir M. Jarring et lui dire que les chances de conversation doivent être laissées ouvertes jusqu'aux débats de l'an prochain.

Passant aux relations bilatérales franco-irakiennes, M. Debré marque son vif désir de concrétiser l'amitié de la France avec le monde arabe en général et l'Irak en particulier. Il est heureux d'avoir entendu ce qu'a dit son collègue sur le contrat ERAP. Il y a d'autres problèmes en suspens concernant soit le contentieux portant sur les contrats antérieurs à 1958[1], soit le contentieux résultant de l'affaire SPIE[2].

Si la France souhaite le règlement de ces affaires, c'est pour pouvoir augmenter sa coopération. La coopération dans les domaines industriel et culturel est en effet une des meilleures formes des rapports bilatéraux car elle s'exerce au bénéfice des deux parties. La France est prête à s'engager dans cette voie.

M. Cheikhly désire également le renforcement des liens franco-irakiens. La négociation d'un accord culturel a connu quelques difficultés mais le gouvernement irakien fait tous ses efforts pour les résoudre. Il reste peu de questions en suspens et M. Gorce trouvera sans doute à son retour à Bagdad la situation éclaircie. Quant au domaine économique, l'Irak accueillera volontiers toute mission qui serait envoyée de France.

M. Debré souligne qu'aussi bien le Gouvernement que le général de Gaulle, personnellement, désirent vivement aboutir à ce renforcement de la coopération. M. Cheikhly le remercie de cette indication et manifeste des sentiments correspondants.

L'audience prend fin à 19 h.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968*)

[1] Plusieurs sociétés françaises ont effectué des travaux en Irak avant la révolution de 1958 notamment Dumez pour la construction du barrage de Dokan, la société alsacienne de constructions mécaniques qui a construit la filature de Mossoul, Hersent pour le barrage de Ramadi, Fives-Lille pour les cimenteries de Hamman Al Alil, Fougerolle pour la route de Bagdad-Kirkouk, Ossude pour la route de Jalaula à Berbandi Khas. La dette irakienne pour les travaux qui restent impayés s'élève à 825 000 dinars soit 11,3 millions de francs.

[2] Au sujet du contentieux avec Spie, voir la note du 25 septembre publiée ci-dessus n° 246.

254

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5400 à 5405. *Bonn, 27 septembre 1968.*

Immédiat. (*Reçu* : 13 h. 07).

Au cours des deux dernières journées, la rencontre au sommet[1] semblait s'annoncer dans un climat relativement favorable. Le Chancelier avait pris bien soin de ne rien dire dans sa déclaration au *Bundestag*[2] qui pût choquer l'allié d'Outre-Rhin. Deux grands journaux du *Land* dont il était naguère ministre-président[3] avaient consacré leur principal éditorial aux prochaines conversations, en soulignant de manière très appuyée la nécessité, quelles que soient les divergences de vues entre les deux pays, de préserver en tout état de cause l'amitié, la coopération entre la France et l'Allemagne fédérale. Les plus grands quotidiens de ce pays mettaient en lumière les articles de leurs correspondants à Paris, d'après lesquels une certaine concordance n'était pas inconcevable dans le domaine du renforcement des communautés européennes, peut-être de l'arrangement commercial. La France, assurait-on, sans tirer les mêmes conclusions que la République fédérale de l'occupation de la Tchécoslovaquie, montrait de la compréhension pour le souci que Bonn pouvait ressentir au sujet de sa sécurité.

À ce vent tiède a succédé, aujourd'hui, un vent frais : au cours du débat de politique étrangère, qui, le 26 septembre, a suivi la déclaration du Chancelier, les chefs des groupes parlementaires de la grande coalition, et de l'opposition n'ont pas mâché leurs mots. Ils ont critiqué sévèrement la position française telle qu'elle s'est affirmée et confirmée depuis le 21 août (mon télégramme no 5375 à 5389)[4]. Les événements de Tchécoslovaquie n'ont-ils pas démontré l'urgence extrême d'aller résolument de l'avant sur la voie de l'unité européenne et de l'élargissement des Communautés ? Si Paris en reste à la conception de l'Europe des patries, il faudra que ses partenaires,

[1] Il s'agit des entretiens franco-allemands, qui doivent se tenir à Bonn les 27 et 28 septembre dans le cadre des consultations bi-annuelles au sommet prévues par le traité de 1963.

[2] Les passages les plus marquants de la déclaration de politique étrangère lue au *Bundestag* le 25 septembre par le chancelier Kiesinger, ainsi que les commentaires qui les accompagnent, font l'objet des télégrammes de Bonn nos 5323 à 5332 et 5333 à 5352, 5375 à 5389 des 25 et 26 septembre, non reproduits.

[3] Peut-être s'agit-il du *Stuttgarter Zeitung* de facture indépendante qui est considéré comme l'un des journaux les mieux faits de la RFA. Son tirage est alors de 154 000 exemplaires. Le chancelier Kiesinger est ministre-président du *Land* de Bade-Wurtemberg de 1958 à 1966.

[4] Le télégramme de Bonn nos 5375 à 5389 du 26 septembre, non publié, souligne les interventions des présidents des groupes parlementaires CDU/CSU (démocratie-chrétienne) et SPD (social-démocrate), respectivement MM. Rainer Barzel et Helmut Schmidt, dont les discours très semblables sur les conséquences de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, diffèrent sur l'attitude à adopter vis-à-vis de la France. Pour Rainer Barzel, on ne peut rien construire sans la France ; pour Helmut Schmidt, il faut se tourner vers d'autres partenaires. Le texte de la résolution votée, le 26 septembre, par le *Bundestag*, est transmis par le télégramme de Bonn nos 5390 à 5399 du 26 septembre, non repris.

de concert avec les Britanniques et les Scandinaves, et éventuellement sans la France, cessent de marquer le pas.

Il convient de noter le sort particulier que les quotidiens de ce matin font aux déclarations de MM. Helmut Schmidt, Rainer Barzel et Walter Scheel[1] dans ce qu'elles ont de plus catégorique à notre égard. Certains journaux publient des manchettes tapageuses, les plus modérés se contentant de sous-titrer sur cette idée qui, pendant vingt ans, eût paru hérétique et qui est contraire à l'essence même de la philosophie de la grande coalition : faire l'Europe sans la France.

La plupart des éditorialistes soulignent l'importance politique de cette évolution. Rares sont cependant ceux qui voudraient vraiment creuser les idées contenues dans le plan du Benelux[2] ou dans les propos de M. Colombo[3] à Venise. Des voix s'élèvent pour rappeler que, quelle que soit la politique menée par Paris, l'Europe sans la France demeure une absurdité. Le dialogue ne saurait donc être interrompu. Mais le Chancelier, estime-t-on généralement, ne pourra plus, cette fois, éviter de parler ferme sur l'Europe et la sécurité : les parlements ne le lui pardonneraient pas.

(*Europe, République fédérale d'Allemagne, Relations avec la France, 1968*)

255

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. BARBARA DE LABELOTTERIE DE BOISSÉSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. n°s 422 à 428. *Paris, 27 septembre 1968, 17 h. 54.*

Réservé.

L'ambassadeur d'Espagne[4] a été reçu, sur sa demande, par le Secrétaire général[5] le 27 septembre.

De la part de son gouvernement, il venait annoncer qu'après dix jours de négociations au département d'État entre M. Castiella[6] et M. Rusk[7], le

[1] Walter Scheel est élu président du parti libéral-démocrate allemand (FDP) en janvier 1968. Se reporter à la *Revue hebdomadaire de la presse allemande* n° 384 émanant de l'ambassade de France en République fédérale, datée du 1er octobre 1968.

[2] Les pays du Benelux publient le 15 janvier 1968, à Bruxelles, une déclaration commune dans laquelle ils conviennent que les problèmes concernant le Traité de Rome doivent être traités au sein de la Communauté des Six et que ceux qui lui sont extérieurs doivent faire l'objet de conversations avec les autres États européens.

[3] Emilio Colombo est le ministre italien du Trésor depuis 1963.

[4] Pedro Cortina y Mauri, ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 9 mars 1966.

[5] Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[6] Fernando Maria de Castiella y Maiz, ministre des Relations extérieures espagnol depuis 1957.

[7] David Dean Rusk, secrétaire d'État américain depuis 1961.

gouvernement espagnol communiquait officiellement à celui des États-Unis son intention d'annuler l'accord de défense en vigueur depuis 1953[1]. Toutefois, en vertu des dispositions de l'article 5 de cet accord, une période de six mois devra s'écouler avant que les États-Unis ne commencent, le 25 mars, le démantèlement de leurs bases militaires en Espagne, à moins que dans ce délai un nouvel accord ne soit intervenu.

D'après M. Cortina y Mauri, tout fait prévoir que l'on aboutira à une entente. Dans le cas contraire, la décision très importante prise par l'Espagne obligera les États-Unis à modifier profondément leur système défensif en Europe. En effet, les États-Unis ne pourraient plus utiliser les quatre grandes bases installées en Espagne qui jouent un rôle essentiel dans la stratégie américaine.

La plus importante de ces bases est celle de Rota qui domine l'entrée du détroit de Gibraltar. Elle représente, avec celle de Holy Loch, en Grande-Bretagne, et celle de Guam dans le Pacifique une des trois seules bases dont disposent, à l'extérieur, les États-Unis pour l'utilisation des sous-marins *Polaris*[2].

La seconde base, par ordre d'importance, est celle de Torrejon située aux environs de Madrid. Le gouvernement espagnol demande son éloignement. Les deux autres bases sont situées à Moron près de Séville et à Saragosse.

Les États-Unis disposent en outre en Espagne de services de liaison, de communications, d'alerte à distance, de contrôle aérien, etc. D'un centre peu éloigné de la capitale espagnole, dépend la liaison entre le secteur nord-européen de l'OTAN et celui du sud-ouest méditerranéen de la même organisation.

Dans ces conditions, a indiqué l'ambassadeur, on considère dans les milieux militaires que l'espace stratégique espagnol est absolument nécessaire en vue de donner la profondeur indispensable à la défense de l'Europe. Extrêmement important aussi est la concession que les accords de 1953 faisaient aux États-Unis en les autorisant à survoler librement le territoire espagnol.

Le geste du gouvernement de Madrid s'explique, d'après M. Cortina y Mauri, par le souci de mieux équilibrer les avantages réciproques résultant de ces accords et cela, compte tenu des modifications récemment intervenues dans les rapports entre les puissances. L'Espagne entend affirmer son indépendance dans l'esprit même qui anime la politique française. Elle souhaite donc obtenir une révision des arrangements actuels, en même temps que des moyens en armes pour assurer sa sécurité. Elle n'a pas pour cela demandé un appui américain contre l'Angleterre dans l'affaire de Gibraltar, actuellement soumise au jugement de l'Organisation des Nations unies[3].

[1] Les accords hispano-américains d'assistance économique et militaire signés à Madrid le 26 septembre 1953.

[2] C'est-à-dire pouvant tirer le missile américain mer-sol-balistique-stratégique *UMG-27 Polaris*, entré en service en 1960.

[3] Gibraltar est pris par les forces anglaises en 1704, acquisition officialisée par le Traité d'Utrecht de 1713 qui cède Gibraltar « à perpétuité » à la Couronne britannique. Le territoire

L'ambassadeur d'Espagne souhaitait que ces indications fussent fournies au Président de la République au moment où il se trouve à Bonn. Il a insisté sur le fait que les décisions prises par le gouvernement de Madrid sont inspirées par le souci d'écarter du peuple espagnol des dangers inutiles et d'obtenir les plus grandes garanties de sécurité et d'indépendance nationales.

(*Europe, Espagne, 1961-1970*)

256

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1477 à 1503. *Bruxelles-Delfra, 27 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 28, 14 h. 55).

Comme c'est le cas, depuis le début de l'année, à chaque session du Conseil, le problème de l'élargissement de la Communauté a fait de nouveau l'objet d'un débat entre les six ministres des Affaires étrangères.

Après quelques mots d'introduction et une allusion aux événements de Tchécoslovaquie qui, à son avis, renforçaient les raisons d'aboutir à un accord, M. Medici[1] a donné la parole à M. Brandt[2] pour présenter le document que le gouvernement allemand avait récemment communiqué à ses partenaires de la Communauté.

Le vice-Chancelier a expliqué tout d'abord qu'en prenant cette initiative, le gouvernement de la République fédérale avait été animé du souci de sortir la construction européenne de la stagnation dans laquelle elle se trouve et dont le désaccord sur les candidatures d'adhésion est l'une des causes principales. Les derniers événements d'Europe centrale avaient encore ajouté à cette préoccupation. C'est pourquoi le gouvernement fédéral avait jugé nécessaire de soumettre un programme d'action conçu de manière à constituer un tout cohérent et à faire progresser parallèlement l'élargissement et le développement de la Communauté.

devient formellement une colonie britannique en 1830. En 1963 l'Espagne pose la question de Gibraltar à l'ONU, qui s'en saisit par le truchement de son comité spécial sur la décolonisation. En décembre 1966, l'ONU demande à la Grande-Bretagne de décoloniser Gibraltar. Ainsi Londres y organise le 10 septembre 1967 un referendum par lequel les électeurs du Rocher refusent leur rattachement à l'Espagne. Le 18 décembre 1967, avec l'appui des États latino-américains, Madrid fait voter par l'Assemblée générale des Nations unies une nouvelle résolution qui « invite l'Espagne et le Royaume-Uni à reprendre immédiatement les négociations en vue de mettre fin à la situation coloniale existant à Gibraltar » avalisant ainsi la thèse selon laquelle la question de Gibraltar n'est pas un problème d'autodétermination d'un groupe humain mais de restauration de l'intégrité d'un pays, l'Espagne.

[1] Giuseppe Medici, ministre italien des Affaires étrangères du 24 juin au 12 décembre 1968.

[2] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-Chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

Après ces remarques préliminaires, M. Brandt a développé ses propositions concernant l'élargissement des Communautés, en six points :

1) Puisque les États membres ont tous déclaré que l'élargissement des Communautés était en principe souhaitable, mais qu'il n'existe pas d'accord pour ouvrir des négociations avec les États candidats, il convient d'adopter des mesures intérimaires destinées, non à remplacer l'adhésion de ces États, mais à la faciliter dans l'avenir. Ces mesures doivent donc être conçues dans la perspective de l'adhésion.

2) La première d'entre elles consiste à conclure avec les candidats un arrangement commercial qui devrait être conforme à l'article 24 du GATT[1] et avoir pour objectif ultime de conduire pour l'essentiel, à l'élimination des obstacles aux échanges. Avant la conclusion de cet arrangement, il y aurait lieu de voir comment d'autres pays européens pourraient y être associés. Dans une première phase d'une durée de trois ans, l'arrangement prévoirait une réduction tarifaire annuelle de 10 % pour les produits industriels et l'ouverture de facilités d'importation correspondantes pour les produits agricoles. Avant l'expiration de ce délai de trois ans, on aurait à discuter de ce qu'il y aurait lieu de faire ultérieurement.

3) Une coopération avec les États candidats serait également instituée en matière technologique. Le groupe dit « Maréchal »[2] serait invité à achever ses travaux. Ses conclusions seraient examinées par le Conseil, après quoi, des décisions concrètes pourraient être prises par une conférence ministérielle à laquelle participeraient les États candidats.

4) Des contacts devraient être ménagés entre la Commission et les représentants permanents d'une part et les représentants des États candidats, chaque fois que cela serait nécessaire. Des groupes d'experts pourraient, dans les mêmes conditions, examiner les principaux problèmes que soulève l'adhésion. Il conviendrait enfin de renforcer la coopération avec les États candidats sur le plan politique général.

5) Dès que possible, une ou plusieurs conférences des ministres des Affaires étrangères des Six et des États candidats auraient à définir les grandes lignes du développement ultérieur de cette coopération.

6) Il conviendrait, enfin, de poursuivre et de mener à leur terme les négociations en cours avec des pays tiers.

Abordant le second chapitre de ses propositions, celui du renforcement de l'union économique entre les Six, M. Brandt s'est exprimé de façon

[1] L'article XXIV de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947 (*General Agreement on Tariffs and Trade*) définit les modalités régissant les situations dans lesquelles les signataires de l'accord peuvent déroger au principe de la nation la plus favorisée (article I).

[2] Réunis à Luxembourg le 31 octobre 1967, les ministres de la Recherche des Six adoptent les propositions contenues dans le rapport présenté par André Maréchal, président de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964. Ils retiennent donc six secteurs d'études à mener en commun : informatique et télécommunications, développement des nouveaux moyens de transports, métallurgie, nuisances (pollution, bruit, etc.), océanographie et météorologie. Et demandent un rapport au « groupe Maréchal » sur ce qu'il croit possible d'entreprendre en commun dans les domaines retenus.

plus générale puisque cet aspect du problème n'était pas à l'ordre du jour et il s'est borné à évoquer quelques-uns des domaines sur lesquels les efforts devraient plus particulièrement porter : politique économique et monétaire, examen d'ensemble, avec la participation des ministres des Finances, des charges financières de la Communauté, poursuite harmonieuse de la politique agricole commune, établissement d'une politique de la recherche scientifique et de la technologie, fusion des Communautés, enfin assouplissement des formalités de passage aux frontières pour les voyageurs.

M. Harmel[1] s'est le premier déclaré d'accord sur l'orientation générale définie par son collègue allemand et, en particulier sur le parallélisme à maintenir entre élargissement et développement interne des Communautés. S'agissant de l'élargissement, il a souligné la nécessité d'accomplir enfin un progrès après dix-huit mois d'immobilisme. C'est dans cet esprit qu'il était prêt à accepter les propositions allemandes qui représentaient le minimum indispensable si l'on voulait manifester concrètement la bonne volonté de la Communauté à l'égard des États candidats.

M. Debré[2] a indiqué que tout en jugeant dignes d'intérêt les propositions de M. Brandt, il ne pouvait partager l'idée selon laquelle élargissement et renforcement des Communautés ne pourraient progresser que de façon parallèle. Celui-ci exigeait une action immédiate et s'imposait avec certitude. Celui-là appelait des études à terme sur des éventualités incertaines. Il a observé ensuite qu'aucun des éléments qui avaient conduit à la décision du 19 décembre 1967[3] n'avait changé, notamment en ce qui concerne la situation économique du principal des candidats. De même, le problème demeurait posé de la mutation qu'entraînerait en réalité pour la Communauté le passage de six à dix ou douze États membres. Les événements de Tchécoslovaquie ne modifiaient pas ces données fondamentales, et d'ailleurs on pourrait aussi bien faire valoir que l'élargissement comporterait de grands risques d'affaiblissement de la Communauté. Le gouvernement français n'en demeurait pas moins disposé, aussi bien à renforcer la Communauté qu'à améliorer les rapports avec les États candidats. C'est ainsi que nous avions admis que les travaux du groupe « Maréchal » puissent déboucher sur des projets précis et pratiques de coopération avec des États tiers. Dans d'autres domaines, celui si important des brevets par exemple, on pouvait envisager, si les Six parvenaient à une conception commune, d'y faire participer d'autres pays européens. Dans le même esprit, nous avions proposé de conclure des arrangements commerciaux. Il ne s'agissait donc pas d'une attitude immobile ou négative de notre part. Mais, pas plus que nous ne refusions le principe de l'adhésion, nous ne pouvions l'accepter par avance.

[1] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[2] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 30 mai 1968.

[3] Sur le rejet par la France de la demande d'adhésion britannique lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Communautés européennes du 19 décembre 1967, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 325.

MM. Grégoire[1], Malfatti[2] et Luns[3] ont indiqué tour à tour que, comme leur collègue belge, ils étaient disposés, dans un souci de compromis, à marquer leur accord sur les propositions du vice-chancelier, étant entendu qu'elles constituaient, à leurs yeux, un tout indivisible et un minimum dont il était impossible de rien retrancher. Le ministre hollandais a d'ailleurs ajouté qu'il demeurait fidèle aux idées développées dans le mémorandum du Benelux[4]. Il a souligné que la mise en œuvre de ces idées, pour autant qu'elles concernent des domaines qui ne relèvent pas du Traité de Rome, ne dépendait pas nécessairement d'un accord unanime des Six.

Après que tous les ministres soient intervenus, M. Rey[5] s'est dit préoccupé du malaise qui persistait au sein de la Communauté depuis ce qu'il a appelé la crise de décembre 1967, et il a lancé un appel à la bonne volonté et à l'imagination du Conseil pour qu'une solution commune soit enfin trouvée au problème posé par les demandes d'adhésion.

Après ce tour de table, M. Brandt a repris la parole pour se défendre d'avoir voulu instituer un parallélisme trop étroit entre l'élargissement et le renforcement de la Communauté. Il avait seulement voulu constater, entre ces deux aspects, une parenté de fait dont la situation actuelle entre les Six démontrait d'ailleurs l'existence. Comme l'avait dit le Président de la Commission, l'immobilisme dans la question de l'élargissement conduisait à des difficultés ailleurs. Quoiqu'il en soit des motivations de chacun, l'important était de se mettre d'accord sur des mesures concrètes. Si le principe d'un arrangement commercial était acquis, il fallait définir la procédure suivant laquelle il serait négocié et déterminer son contenu en matière agricole. De même, si le groupe « Maréchal » était invité à reprendre ses travaux, il y avait à décider de la manière dont on traiterait ses propositions.

À ce point du débat, le Président a constaté que cinq délégations acceptaient le document allemand à titre de solution minimale tandis que la délégation française refusait de lier le renforcement de la Communauté à son élargissement. Il y avait là une divergence de principe fondamentale.

M. Harmel est ensuite intervenu une seconde fois pour répondre aux remarques formulées par le chef de la délégation française. Comme l'avait dit M. Brandt, le lien entre le renforcement et l'élargissement de la Communauté ne devait pas être compris d'une façon trop rigide. Mais il était nécessaire de faire quelque chose pour étendre la Communauté aussi bien vers l'extérieur que vers l'intérieur. Quant à l'observation faite par

[1] Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes depuis le 3 janvier 1967.

[2] Franco Maria Malfatti, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 24 juin 1968.

[3] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[4] Le 15 janvier 1968 à Bruxelles, les pays du Benelux publient une déclaration commune où ils conviennent pour les problèmes visés par le Traité de Rome de maintenir les activités au sein de la Communauté des Six ; pour les autres problèmes, il y aurait lieu d'ouvrir des conversations avec les autres États européens.

[5] Jean Rey, président belge, de la Commission unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

M. Debré, selon laquelle les données du problème n'avaient pas changé depuis la fin de l'année dernière, M. Harmel ne pouvait s'y rallier. Le changement venait précisément de l'immobilisme dans lequel on s'était cantonné et du trouble qui en résultait et dont l'inquiétude de la jeunesse devant l'avenir était un signe. Même s'il était vrai, comme l'avait dit M. Debré, que l'entrée de plusieurs nouveaux États dut entraîner une mutation de la Communauté, une telle mutation ne s'opérerait que progressivement et, de toutes façons, elle ne toucherait pas à l'essentiel puisque les candidats devraient accepter le Traité et les règles établies depuis la naissance de la Communauté. Le ministre belge a, enfin, souligné les efforts que les partenaires de la France avaient consentis pour trouver une solution commune. Celle que proposait la République fédérale restait très en deçà de ce que plusieurs délégations souhaitaient. À défaut d'un engagement sur l'objectif de l'adhésion, elle constituait du moins un signe que la Communauté était disposée à s'engager dans cette voie. Elle ne pouvait donc être réduite encore sans perdre toute signification.

Avant que M. Debré ne réponde à son collègue belge, M. Brandt a demandé à poser quatre questions précises : ne pouvait-on charger la Commission et les représentants permanents d'examiner d'ici la prochaine session du Conseil les propositions allemandes ? Inviter la Commission à faire des propositions quant à la procédure de négociation de l'arrangement commercial et à son contenu dans le secteur agricole ? Prévoir que le Conseil en discuterait à sa prochaine session ? Adopter la procédure proposée pour avancer en matière technologique ?

M. Debré s'est étonné qu'on puisse reprocher à la France de bloquer l'épanouissement de la Communauté par ses réserves sur l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il y avait là, en effet quelque illogisme alors que c'était précisément parce que la question de l'élargissement de la Communauté était à l'ordre du jour de chaque session du Conseil qu'il n'était pas possible de consacrer un temps suffisant aux affaires qui concernent le développement du Marché commun. La France était prête à envisager des arrangements commerciaux pourvu qu'ils ne soient pas limités aux seuls États candidats. Elle y avait quelque mérite dans les circonstances actuelles. Elle était prête également à participer de la façon la plus constructive à tout débat sur les moyens de faire progresser l'union économique. Elle était prête, enfin, à participer à l'institution d'une coopération plus étroite entre les Six en matière technologique et à y associer sur des projets précis et concrets d'autres États. Mais elle ne pouvait accepter, ni en droit ni en fait, de lien entre les problèmes d'adhésion et les problèmes internes à la Communauté.

M. Luns a alors constaté que la divergence de principe mentionnée par le Président demeurait. Son collègue français refusait, en effet, d'envisager l'arrangement dans la perspective de l'adhésion et de le réserver aux États candidats. Pour les Pays-Bas, le compromis allemand était un minimum absolu et il n'était pas possible d'aller encore en deçà.

M. Malfatti est intervenu dans le même sens, mais M. Grégoire ayant déclaré que rien ne s'opposait à une réponse affirmative aux quatre

questions de M. Brandt, celui-ci a demandé aux autres délégations de se prononcer à leur sujet.

MM. Luns et Malfatti ont répondu qu'en l'absence d'accord de principe unanime sur la substance des propositions allemandes, ils ne pouvaient accepter le renvoi aux représentants permanents. Ils ont été suivis par MM. Harmel et Grégoire, tandis que M. Rey déclarait que la Commission était en mesure d'entreprendre les études qui lui seraient demandées et qu'elle saluerait avec faveur la reprise des travaux du groupe « Maréchal ». La délégation française a répondu positivement aux questions de M. Brandt, sauf en ce qui concerne le mandat à donner à la Commission, qui devrait se limiter à l'étude du contenu agricole des arrangements commerciaux et sous réserve que, en matière de technologie, il soit simplement convenu que le groupe « Maréchal » reprendrait ses travaux et soumettrait un rapport au Conseil.

Le Président a clôturé le débat en constatant qu'en dépit de la tentative de M. Brandt pour parvenir à un accord de procédure, il n'y avait rien à faire qu'à renvoyer la discussion à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères fixée aux 4 et 5 novembre[1]. Il en a été ainsi décidé.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

257

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 374. *Paris, 27 septembre 1968.*

Réservé.

Le Front national de Libération du Sud-Vietnam ouvrira prochainement un bureau d'information à Paris[2]. Le directeur de cette agence[3] et son adjoint[4] recevront leurs visas aux alentours du 5 octobre.

Il va de soi que l'ouverture de ce bureau n'implique d'aucune façon reconnaissance politique. Ses membres ne bénéficieront d'aucun privilège ou immunité et ne pourront arborer le pavillon du Front. L'autorisation qui leur sera accordée de s'établir sur notre territoire ne saurait préjuger la

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1787 à 1810 du 5 novembre 1968.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 289/AS du 3 septembre 1968 n° 177.

[3] Pham Van Ba, membre de la Commission des relations extérieures du comité central du Front national de Libération du Sud-Vietnam, directeur du bureau d'information du FNL à Paris à partir d'octobre 1968.

[4] Ha Thanh Lam, ancien chef adjoint de la représentation du FNL sud-vietnamien à Prague, directeur adjoint du bureau d'information du FNL à Paris à partir d'octobre 1968.

position juridique de la France à l'égard de l'entité politique dont ils se recommandent.

Il convient également de souligner que la présence en France de ce bureau est parfaitement compatible avec les devoirs que nous dicte notre qualité d'hôtes des conversations de Paris. Ces dernières nous commandent en effet de ne pas rompre au profit de l'un ou l'autre des protagonistes du conflit du Vietnam l'équilibre qui a jusqu'ici caractérisé notre attitude à l'égard des intéressés. Or, il y a deux ans déjà que la décision d'autoriser la création du bureau avait été prise et rendue publique. La chose était connue au moment du choix de Paris comme lieu des pourparlers américano-nord-vietnamiens. Ce n'est donc pas en donnant suite à cette décision que nous rompons l'équilibre au profit de l'un des adversaires. C'est au contraire en refusant de l'appliquer que nous l'aurions fait.

Il est normal d'autre part que l'opinion française ait connaissance des informations qui permettent d'établir le degré de réalité et de représentativité du Front au Sud-Vietnam. Au surplus, il paraît difficile de concevoir que la recherche d'un cessez-le-feu, qui sera en tout état de cause l'un des objectifs premiers d'une véritable négociation, puisse être menée sans qu'on tienne compte de l'important facteur que représente le Front.

Il a de toute façon été convenu que les membres du bureau d'information du Front devaient se limiter à leurs fonctions de journalistes et ne pas se livrer à des activités proprement politiques.

Je vous signale enfin que le Sud-Vietnam dispose de son côté d'un bureau de presse à Paris dont il vient d'accroître les moyens d'action.

Vous pourrez vous inspirer des considérations qui précèdent pour répondre aux éventuelles questions de vos interlocuteurs habituels.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

258

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 812/EU[1]. *Athènes, 27 septembre 1968.*

De tous les anciens chefs de gouvernement M. Stéphanopoulos[2], qui n'a jamais été inquiété par le nouveau régime, est le seul à circuler librement et à pouvoir se rendre à l'étranger. Il est d'ailleurs curieux de relever que si l'ex-président du Conseil est autorisé à visiter la France, il ne peut

[1] Cette dépêche est intitulée : *entretien avec M. Stephanopoulos.*

[2] M. Stephanos Christos Stephanopoulos, qui a été Premier ministre de Grèce du 17 septembre 1965 au 22 décembre 1966, est considéré comme étant un conservateur modéré.

cependant pas séjourner dans son fief de Pyrgos (Péloponèse) où il a encore une clientèle fidèle.

Il est venu me voir à quelques jours du référendum[1] et bien que cette dépêche ne puisse parvenir au Département qu'après le dépouillement, ses propos relatifs à la politique intérieure grecque sont assez intéressants pour être notés.

M. Stéphanopoulos considère que la consultation du 29 septembre est faussée à la base par la loi martiale pendant toute la période électorale. Dans ces conditions, il est impossible de ne pas mettre en doute l'exactitude et la portée des résultats qui seront proclamés. À ses amis qui l'interrogent sur la conduite à suivre, il répond par une formule habile : « Si vous êtes absolument sûrs du secret, votez suivant votre conscience. Dans le cas contraire, votez "oui". » Pour lui, la décision n'entraînera aucun changement sinon un durcissement de la part du Gouvernement qui bénéficiera d'un appui populaire pour poursuivre sa politique d'emprise sur tout le pays.

Mon interlocuteur estime que M. Papadopoulos[2] n'est pas un dictateur mais plus simplement un « représentant » de la junte qui, elle-même, est formée de trois groupes « concentriques » de quinze, trente et soixante membres. Dans ces groupes il y a, évidemment, plusieurs tendances qui vont du socialisme nassérien jusqu'au fascisme mais on n'en dégage pas une idéologie sur laquelle s'édifiera la nation de demain.

En tous les cas, la junte est résolument opposée au roi et aux élections législatives et elle se refuse à ce que le Premier ministre devienne le chef d'un gouvernement parlementaire en créant un parti dont il assumerait la direction.

M. Stéphanopoulos se montre pessimiste quant à l'avenir. Il ne voit pas comment une opposition peut être organisée et toute tentative sérieuse serait immédiatement étouffée par le contrôle policier qui exerce son action dans toutes les couches de la société.

Il s'est aussi entretenu avec l'ambassadeur des États-Unis[3]. Ce dernier avait, m'a-t-il assuré, reçu des promesses de la part de M. Papadopoulos sur les modifications qui seraient apportées au premier projet de Constitution. M. Talbot a été très déçu de constater que les engagements pris sur la démocratisation du texte n'avaient pas été tenus et que le retour du roi, notamment, était laissé à la discrétion du Gouvernement comme les élections et l'application de la Constitution. En fait, la junte ne semble pas

[1] Le référendum sur le projet de Constitution grecque a lieu le 29 septembre 1968. Voir la dépêche d'Athènes n° 775/EU du 19 septembre 1968, non publiée, sous-titrée : *l'officialisation de la dictature*. Se reporter aux documents du Conseil de l'Europe : « Projet de Constitution de la Grèce-1968 », Strasbourg le 23 août 1968, AS/Inf(68)29 et la « Constitution de la Grèce-1968 », Strasbourg, le 28 juillet 1969, AS/Inf(69)8, approuvée par référendum le 29 septembre 1968 et entrée en vigueur le 15 novembre 1968.

[2] Le colonel Georgios Papadopoulos, *leader* des officiers putschistes qui prennent le pouvoir à Athènes, par la force, le 21 avril 1967, est Premier ministre et ministre de la Défense depuis le 12 décembre 1967. La biographie et le portrait du colonel Papadopoulos sont présentés par la dépêche d'Athènes n° 149/EU du 16 février 1968.

[3] M. Phillips Talbot est ambassadeur des États-Unis en Grèce depuis le 27 juillet 1965. Se reporter à la dépêche de Washington n° 995/EU du 29 juillet 1965 qui en dresse le portrait.

inquiète des pressions américaines quelles qu'elles soient, sachant que l'aide américaine sera reprise parce que c'est l'intérêt de Washington et observant également que les investissements directs ou indirects en provenance des États-Unis vont en augmentant[1].

J'ai remarqué que M. Stéphanopoulos, qui a séjourné cet été sur la Côte d'Azur, n'a pas fait état des contacts qu'il a pu prendre avec des milieux politiques ou officiels français, et s'est contenté de me dire qu'il avait eu l'occasion de voir M. Caramanlis.

Comme je lui demandais s'il avait vu ses collègues « retour des îles »[2], il m'a répondu qu'il n'avait pas l'intention de le faire. Je suppose qu'étant donné la surveillance dont ces derniers font l'objet, il ne tenait pas à donner l'impression qu'il tentait d'organiser un mouvement pour le « non ». Il m'a toutefois déclaré qu'il s'abstiendrait de prendre part au vote, comme son ami, M. Rendis[3], et comme l'ancien ministre de la Défense nationale, M. Papaligouras[4], car, n'ayant pas le droit de se rendre dans sa circonscription électorale, il ne pouvait évidemment pas y déposer son bulletin. Il était d'ailleurs fort satisfait de cette heureuse solution.

(*Europe, Grèce, Relations franco-grecques, 1968*)

259

M. Wapler, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1161/EU[5]. *Varsovie, 27 septembre 1968.*

Au cours des deux entretiens que j'ai eus avec lui le 29 août[6] et le 18 septembre[7], le Directeur du IVe Département[8] au ministère des Affaires

[1] L'ambassadeur des États-Unis en Grèce annonce le 19 octobre 1968 la reprise de l'aide américaine. Cette décision, toutefois, ne modifie pas l'attitude du gouvernement américain qui continuera à faire pression pour un retour à un système démocratique, parlementaire et représentatif. Se reporter au télégramme d'Athènes n° 600 du 1er novembre 1968, non publié.

[2] Allusion à la libération de certaines personnalités politiques grecques. Voir le télégramme d'Athènes nos 526 à 528 du 23 septembre 1968, non repris.

[3] M. Theodore Rendis a été sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans le gouvernement Tsirimokos (20 août au 18 septembre 1965) puis sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères dans le gouvernement Stephanopoulos (6 octobre 1965 au 22 décembre 1966).

[4] M. P. Papaligouras, ancien ministre de la Coordination économique dans le gouvernement Caramanlis (4 novembre 1961 au 17 juin 1963), spécialiste des questions économiques, a accepté le portefeuille de la Défense nationale dans le gouvernement de M. Canellopoulos (3 au 21 avril 1967), ce qui lui a valu de passer un mois en prison après le putsch du 21 avril 1967.

[5] Cette dépêche est intitulée : *Déclaration de M. Kiesinger concernant le statu quo européen*.

[6] Cet entretien, rapporté par le télégramme de Varsovie nos 1235 à 1242 du 29 août, est reproduit ci-dessus n° 161.

[7] Le télégramme de Varsovie nos 1521 à 1524 du 1er septembre reprend les grands thèmes de l'entretien principalement consacré à l'examen des relations bilatérales franco-polonaises sur les plans économique et culturel.

[8] M. Adam Willmann est directeur du IVe Département au ministère polonais des Affaires étrangères depuis 1966.

étrangères a fait état d'une déclaration de M. Kiesinger mettant en cause le *statu quo* européen dans le tracé des frontières actuelles. Cette politique de la RFA, qui s'identifie à celle des « revanchistes », était inacceptable pour les États socialistes en particulier pour la Pologne. L'envoi de troupes en Tchécoslovaquie était donc un acte de légitime défense. Instruits par l'expérience de 1939, les Polonais avaient décidé d'agir avant que la menace ne se matérialise[1].

M. Willmann vient de me faire parvenir le texte auquel il attache tant d'importance. Il s'agit des déclarations faites par le Chancelier le 25 août au *Südwestfunk*[2].

Répondant à un journaliste qui l'interrogeait sur l'occupation de la Tchécoslovaquie, M. Kiesinger avait rappelé les buts de la politique allemande :

… « Les buts que doit se fixer toute politique allemande sont les suivants :

1. maintenir avant tout la paix, la paix pour notre peuple.

2. réunifier notre peuple en un pays par des voies pacifiques.

« Nous avons dit, dès le début, que nous n'atteindrons ce but que si nous réussissons à instaurer pour toute l'Europe un ordre pacifique. Il allait de soi que nous nous heurterions en cela à des résistances…

« Nous avons noué des relations diplomatiques avec la Roumanie puis avec la Yougoslavie. Ce n'est, il est vrai, qu'un symbole extérieur de notre volonté de détendre le climat politique avec ces pays. Il en va de même pour la Hongrie. Elle fut empêchée de renouer avec nous ou du moins estima-t-elle qu'elle devrait compter avec de sérieuses difficultés si elle agissait ainsi. Avec la Tchécoslovaquie, nous avons signé un traité de commerce et nous avons avancé avec une grande circonspection en ce qui concerne le développement de nos relations.

« Comment se pose le problème ? Il est le suivant : l'Union soviétique veut, au moins, maintenir le *statu quo* en Europe. Je dis « au moins » car cela inclut la question de Berlin. Nous devons (*müssen*) essayer de modifier le *statu quo*, car c'est alors seulement que nous aboutirons à la réunification de notre peuple. Parce qu'il en est ainsi, l'Union soviétique essaie d'entraîner tous les pays de sa sphère d'influence dans la même résistance contre toute forme de détente du climat politique, détente qui serait les prémices de temps meilleurs… »

Dans le texte qu'il m'a communiqué, M. Willmann a souligné la phrase à laquelle il s'était référé. Il semble bien qu'en parlant, comme il l'a fait, de la modification du *statu quo* dans le contexte de la réunification, Kiesinger a simplement constaté une évidence. Ses propos ne paraissent pas viser les

[1] Pour comprendre l'attitude du gouvernement polonais et le rôle joué par le parti unifié polonais dans la chaîne des événements qui ont conduit, le 21 août, à la participation de l'armée polonaise à l'invasion de la Tchécoslovaquie, se reporter à la dépêche n° 1149/EU du 27 septembre, non publiée. Sur la présence et le moral de cette armée en Tchécoslovaquie, déployée dans le nord de la Slovaquie, voir la dépêche de Varsovie n° 1208/EU du 10 octobre 1968.

[2] *Südwestfunk* est une station régionale de radiodiffusion basée à Baden-Baden.

frontières occidentales de la Pologne, mais le statut actuel de la DDR tel que le reconnaissent l'URSS et les pays socialistes et dont personne ne peut nier qu'il fasse obstacle à la réunification. Il n'y a rien là, semble-t-il, de bien nouveau.

Sans doute peut-on s'interroger – à Varsovie – sur l'opportunité de certaines déclarations d'hommes d'État allemands destinées à l'opinion publique de leur pays qui font en Pologne le plus mauvais effet. Mais il est certain qu'à défaut de celle qu'a citée M. Willmann, les Polonais en découvriraient d'autres pour tenter de justifier l'intervention du 21 août. Plus pertinente, toutes réserves faites, m'a parue l'argumentation de M. Winiewicz au cours de notre entretien du 24 septembre[1] concernant les possibilités qu'offraient à la pénétration allemande en Tchécoslovaquie les nouvelles orientations économiques choisies par Prague.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

260

NOTE

De l'Inde

N. /AS. *Paris, 27 septembre 1968*

A. Relations bilatérales

– La visite officielle en France du Président de la République de l'Inde[2], prévue du 4 au 7 juin dernier, a dû être ajournée en raison des événements[3]. Nous avons renouvelé l'invitation pour le début de novembre. Cette date n'a pu être retenue du côté indien en raison de l'état de santé de M. Zakir Husain qui évite de se déplacer en Europe pendant l'hiver. La visite aura sans doute lieu au printemps prochain.

– Les consultations politiques franco-indiennes auront lieu à New Delhi du 6 au 10 janvier 1969[4], à l'échelon M. de Lipkowski[5]-M. Bhagat (ministre

[1] M. Winiewicz, diplomate polonais, fait fonction, à cette date, de ministre des Affaires étrangères *a.i.*. L'entretien relaté par le télégramme de Varsovie n°s 1560 à 1569 du 24 septembre, porte principalement sur « l'affaire tchécoslovaque », et apporte quelques précisions sur l'attitude et la décision prise par la Pologne, la confirmation que si les troupes de la RDA ont bien participé à l'occupation du territoire tchécoslovaque, elles ont été depuis lors rapatriées.

[2] M. Zakir Husain, candidat du parti du Congrès, a été élu président de la République de l'Inde le 6 mai 1967 et a pris ses fonctions le 13 mai 1967.

[3] Les dates de la visite officielle du Président de la République de l'Inde ont été fixées en décembre 1967 du 4 au 7 juin 1968. Le télégramme au départ de Paris n°s 390-391 du 24 mai 1968 adressé à l'ambassadeur de France à New Delhi indique que « en raison des circonstances », il a été demandé au Président de la République de l'Inde de remettre à une date ultérieure la visite officielle qu'il devait effectuer en France.

[4] La date de ces consultations ayant été déplacée, celles-ci auront lieu à New Delhi du 6 au 9 mars 1969.

[5] M. Jean de Lipkowski est secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968.

d'État aux Affaires extérieures)[1]. Le principe de ces consultations annuelles a été établi en 1969 à l'occasion de la visite de M. Pompidou et de M. Couve de Murville en Inde[2]. Les premières se sont tenues à Paris en 1966[3]. Aucune rencontre n'a eu lieu en 1967 ni en 1968. M. Alphand s'est cependant rendu à Delhi au début de cette année[4].

– Le commerce franco-indien n'a pas progressé au cours des dernières années en raison des difficultés économiques de l'Inde et de la contraction générale de ses échanges extérieurs[5]. La France participe depuis 1961 au consortium d'aide à l'Inde (Club de Washington)[6]. Le montant total de la contribution française représente la contre-valeur de 196 millions de dollars. Les difficultés croissantes de l'Inde nous ont amenés, à partir de 1966, à accroître le montant de notre aide annuelle et à en améliorer les conditions[7]. Nous avons accepté qu'une fraction importante de nos crédits annuels prenne pratiquement le caractère d'une aide à la balance des paiements. Notre contribution ne représente toutefois que 2,5 % du total.

B. Politique intérieure

La politique indienne reste dominée par l'affaiblissement du parti du Congrès[8], la persistance des luttes politiques au niveau du Centre et des

[1] Shri Bali Ram Bhagat est ministre d'État au ministère des Affaires extérieures depuis la démission, en novembre 1967, de M. Chagla du ministère des Affaires extérieures et le remaniement du gouvernement effectué par Madame Indira Gandhi à la suite de cette démission.

[2] À la suite de la visite officielle effectuée en Inde du 8 au 11 février 1965 par MM. Georges Pompidou et Maurice Couve de Murville, le principe de consultations annuelles au niveau ministériel entre l'Inde et la France a été établi, ces consultations ayant lieu tantôt à Paris, tantôt à New Delhi ; voir la note du 18 juillet 1968 éditée ci-dessus, n° 33.

[3] Les premières consultations franco-indiennes ont eu lieu à Paris les 1er et 2 juin 1966 ; voir la note du 18 juillet 1968 éditée ci-dessus.

[4] M. Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a séjourné en Inde du 13 au 22 janvier 1968. Il a été reçu par madame Indira Gandhi, par le vice-premier ministre, M. Morarji Desai et par le ministre des Affaires extérieures, M. Rajeshwar Dayal. Voir le compte rendu de ces entretiens dans les télégrammes à l'arrivée de New Delhi nos 86 à 99 du 17 janvier 1968 publié dans *D.D.F.* 1968-I, n° 34.

[5] Une note du 5 janvier 1968 émanant de la direction d'Asie-Océanie sur la situation économique de l'Inde indique qu'à la suite de deux années exceptionnelles de sécheresse, l'Inde, en dépit de la dévaluation de la roupie de juin 1966, traverse une période de récession.

[6] À la suite de la crise financière de 1957, les principaux créanciers occidentaux de l'Inde, États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, Japon, Allemagne, et la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD), réunis à Washington en 1958, ont consenti à un certain aménagement des paiements dus par l'Inde. Des mesures analogues ont été prises en 1959. En 1961, la France a décidé, pour la première fois, d'assister en qualité d'observateur à la réunion du « Club de Washington », consortium pour l'assistance financière à l'Inde qui devait permettre à celle-ci de trouver les moyens nécessaires au financement de son troisième plan quinquennal pour 1960-1961.

[7] Le protocole financier relatif aux modalités de l'aide française à l'Inde pour l'exercice 1967-1968 a été signé le 5 avril 1968, à l'issue de conversations qui ont eu lieu à Paris, au ministère des Finances, à partir du 19 mars 1968, pour un montant total de 30 millions de dollars, montant identique à celui fixé pour 1966-1967.

[8] À la suite des élections générales de février 1967, le parti du Congrès, pour la première fois depuis l'indépendance, a été écarté de la direction des affaires publiques dans neuf des dix-sept États qui constituent l'Union. Le parti du Congrès vient de connaître un nouvel échec à la suite des élections partielles à la Chambre haute (*Rajya Sabha*), à l'occasion desquelles il n'a obtenu que 32 sièges (au lieu de 48) sur 64. Il y dispose toutefois toujours de la majorité, avec 144 sièges sur 160.

États, l'acuité des querelles linguistiques et la permanence des tendances centrifuges.

Sur le plan économique des difficultés considérables subsistent, en particulier dans le domaine alimentaire. Le gouvernement indien a dû se résoudre à renoncer à la poursuite d'un programme trop ambitieux d'industrialisation pour mettre l'accent sur le développement de la production agricole.

Reste le problème capital du déficit des finances extérieures (amenuisement des réserves de change, accroissement de l'endettement, etc.).

C. Politique extérieure

La politique extérieure indienne est toujours conditionnée par les rapports avec le Pakistan[1] et dominée par les relations avec la Chine[2]. Ces dernières semaines l'annonce de la fourniture de matériel d'armement au Pakistan par l'URSS a fortement inquiété New Delhi[3]. L'influence soviétique y demeure cependant très importante.

Le récent voyage que Mme Gandhi a fait dans plusieurs capitales asiatiques et en Australie[4] a manifesté l'intérêt accru de l'Inde pour le développement d'une coopération régionale excluant toute implication militaire. Le voyage actuel du Premier ministre en Amérique latine[5] est le signe d'une politique étrangère désormais plus ouverte et plus active.

[1] La signature des accords de Tachkent, le 10 janvier 1966, mettant fin au conflit entre l'Inde et le Pakistan, a permis la reprise des relations diplomatiques et le rétablissement des télécommunications entre les deux pays. Comme le souligne toutefois une note de la direction d'Asie-Océanie du 27 septembre 1968, la question du statut du Cachemire et le différend à propos du partage des eaux du Gange constituent toujours des obstacles à une normalisation des rapports entre les deux pays. à la fin du mois de juillet 1968, le gouvernement du Cachemire a élevé une plainte auprès du Conseil de sécurité sur l'extension au Cachemire d'un certain nombre de lois indiennes. Par ailleurs, le président Ayub Khan a décliné la proposition faite par Madame Indira Gandhi le 15 août 1968, à l'occasion du vingt-et-unième anniversaire de l'indépendance indienne, de la signature d'un pacte de non-agression entre les deux pays.

[2] Comme le souligne une note de la direction d'Asie-océanie datée de mai 1968 sur les relations sino-indiennes, « la crainte d'une agression de Pékin est depuis 1962 un des fondements de la politique extérieure indienne ». La dépêche de l'ambassade de France à New Delhi n° 959/AS du 20 août 1968 rappelle que le contentieux entre les deux pays est décrit, du côté indien, « comme contenant une triple menace pour l'intégrité de l'Union : politique, par le soutien de la propagande de Pékin à des révolutionnaires qui ont pour but avoué le renversement du gouvernement et de la société ; militaire, par l'occupation et la revendication de régions frontalières ; subversive, par l'aide qu'accorde la République populaire aux mouvements d'indépendance des tribus du Nord-Est », en particulier au Bengale occidental et en Assam.

[3] Selon le télégramme à l'arrivée de New Delhi n°s 1005 à 1011 du 10 juillet 1968, à la suite de la visite de M. Kossyguine à Rawalpindi en avril 1968 et de la visite à Moscou d'une délégation pakistanaise conduite par le chef de l'État-major de l'armée, le général Yahya Khan, en juillet 1968, « la possibilité de livraison d'armes par l'URSS au Pakistan est aujourd'hui considérée comme une certitude par le gouvernement indien ». Il pourrait s'agir d'hélicoptères, de matériel pour la marine et de tanks.

[4] Madame Indira Gandhi a effectué en Australie, du 21 au 27 mai 1968, la première visite officielle d'un chef de gouvernement indien dans le pays. D'après la dépêche n° 470/AS du 30 mai 1968 adressée par l'ambassade de France en Australie au Département, les entretiens ont porté essentiellement sur les échanges commerciaux, l'aide économique, le retrait des forces britanniques, le traité de non-prolifération nucléaire et la situation dans le Sud-Est asiatique.

[5] D'après la dépêche n° 829/AS du 16 juillet 1968 et celle n° 1062/AS du 12 septembre 1968 adressées par l'ambassade de France à New delhi au Département, le voyage de Madame Indira

La position non-alignée de l'Inde, les préoccupations de sa propre sécurité face à la Chine ainsi que ses intérêts propres conduisent ce pays, malgré ses convictions traditionnelles, à ménager tant les États-Unis pour ce qui est de la guerre du Vietnam que l'Union soviétique à l'occasion de la récente affaire tchécoslovaque (abstention du délégué indien au Conseil de sécurité[1]).

(*Collection de télégrammes, New Delhi, 1968*)

261

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Politique française à l'égard des résolutions de l'ONU concernant la Rhodésie.

N. *27 septembre 1968.*

Alors que nous nous étions abstenus lors du vote des précédentes résolutions sur la Rhodésie, nous avons voté en faveur de l'imposition de sanctions économiques générales (résolution nº 253 en date du 29 mai 1968 du Conseil de sécurité[2]).

Notre délégué a fait valoir que cette attitude nouvelle n'impliquait aucune modification de nos positions de principe, nous continuons à désapprouver la déclaration unilatérale d'indépendance du 11 novembre 1965[3] que nous tenons pour illégale et à considérer que le règlement de cette affaire relève de la compétence interne de la Grande-Bretagne. Notre vote en faveur de la résolution nº 253 s'explique par le souci de tenir compte de l'émotion soulevée en Afrique par l'évolution de la situation en Rhodésie et par les préoccupations que nous inspire la prolongation et l'aggravation d'une crise qui a fini par prendre des proportions mondiales.

Gandhi, qui a quitté New Delhi le 24 septembre pour l'Amérique du Sud, comporte les étapes suivantes : Brésil, Uruguay, Argentine, Chili, Pérou, Colombie, Venezuela. Ce voyage constitue la première visite d'un chef de gouvernement indien dans l'hémisphère sud du continent américain, « en vue d'une étude exhaustive des relations de l'Inde avec l'ensemble de l'Amérique latine sur les plans politique, culturel et économique ».

[1] L'Inde s'est abstenue lors du vote au Conseil de sécurité de l'ONU, le 23 août 1968, du projet de résolution présenté par sept pays occidentaux, dont la France, condamnant l'intervention de l'URSS en Tchécoslovaquie et demandant le retrait des troupes soviétiques.

[2] La résolution du Conseil de sécurité nº 253 du 29 mai 1968 décide l'embargo total vis-à-vis de la Rhodésie. Dans son intervention le 29 mai 1968 devant le Conseil de sécurité, M. Armand Bérard, représentant permanent de la France, déclare : « la France ne pouvant accepter que se perpétue le régime illégal et injuste par lequel une minorité a établi sa domination sur quelques millions d'Africains… souhaitons qu'il soit mis fin au plus tôt à un état de fait que la Communauté internationale réprouve ». Il termine en disant qu'il « apporte son appui à un projet de résolution que le Conseil a « adopté à l'unanimité ». Voir le télégramme de New York nº 1474 du 29 mai 1968, non publié.

[3] Au sujet de la position de la France lors de la déclaration d'indépendance, voir *D.D.F.*, 1965-II, nº 259.

Nous nous proposons, pour ce qui nous concerne, d'appliquer strictement et intégralement les sanctions économiques générales, ainsi qu'en témoignent les mesures déjà prises par le gouvernement ou en cours d'adoption en application de la résolution nº 253 du Conseil de sécurité.

(*Afrique-Levant, Rhodésie, Relations avec la France*)

262

NOTE
DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE
POUR LE MINISTRE

L'Argentine et les relations franco-argentines

N. nº 217/AM *Paris, 27 septembre 1968.*

L'Argentine vit la troisième année d'un régime issu d'un coup d'État militaire[1].

En effet, après une période d'une dizaine d'années sous les présidences successives de MM. Frondizi[2], Guido[3] et Illia[4], où les crises politiques, économiques, financières et sociales provoquées essentiellement par le problème de « l'intégration » dans la Nation d'une passe (*sic*) péroniste représentant à peu près le ¼ du corps électoral – agitaient en permanence le pays, le 26 juin 1966, les Commandants en chef des 3 Armes[5] ont proclamé « l'Acte de la Révolution Argentine ». Ce document décidait la destitution du Président en exercice, le Docteur Illia, la suspension des pouvoirs du Parlement, la dissolution des partis politiques et la désignation du général Juan Carlos Ongania comme Président provisoire de la Nation.

Depuis son accession au pouvoir, le général Ongania a mis en place un « statut de la révolution » confondant les pouvoirs exécutif et législatif en la personne du Président de la Nation. En politique étrangère, il a proclamé le respect absolu du principe de non-intervention, la solidarité avec le monde libre et sa détermination à participer « à toute entreprise de grandeur continentale ».

En fait, depuis trois ans d'un régime, civil dans ses fonctions et ses apparences, mais, en dernier ressort, contrôlé par l'Armée, l'Argentine connaît

[1] Le 28 juin 1966 un coup d'État militaire renverse le président Arturo Umberto Illia qui était au pouvoir depuis le 12 octobre 1963. Le général Juan Carlos Ongania, nommé commandant en chef de l'armée en 1963, devient le président de la Nation argentine le 29 juin 1966.

[2] Le Dr Arturo Frondizi est président de la Nation argentine du 10 mai 1958 au 29 mars 1962. Il est destitué par un coup d'État.

[3] Le Dr José Maria Guido est président de la Nation argentine du 29 mars 1962 à octobre 1963.

[4] Le Dr Arturo Umberto Illia est président de la Nation argentine du 12 octobre 1963 au 28 juin 1966. Il est destitué par un coup d'État.

[5] Les généraux Pascual Angel Pistarini, Benigno Ignacio Marcelino Varela Barnadou, et Adolfo Teodoro Alvarez Melendi.

une grande stabilité politique acquise au prix d'une mise en suspens, acceptée d'ailleurs par l'ensemble de l'opinion, des institutions traditionnelles. La forte personnalité du général Ongania – qui s'est manifestée le 23 août dernier par sa décision de relever de leurs fonctions les Commandants en chef des 3 Armes[1], principaux acteurs du coup d'État qui l'avait porté au pouvoir en juin 1966 – domine un régime d'autorité et d'exception préoccupé avant tout de promouvoir un programme social et de remise en ordre de l'économie.

Dans le domaine de la politique extérieure, l'Argentine, qui a rompu ses relations diplomatiques avec La Havane, entretient avec ses voisins immédiats des relations cordiales. La récente visite à Buenos-Aires de M. Pacheco Areco[2], président de l'Uruguay, le 8 juillet dernier, en est un témoignage. Toutefois des litiges opposent périodiquement le gouvernement de Buenos-Aires au gouvernement de Santiago, concernant notamment le canal de Beagle[3].

À l'égard de l'ensemble des autres pays, si l'emprise économique, culturelle et technique des États-Unis demeure forte, le gouvernement de Buenos-Aires fait volontiers état de son inclination vers les pays de l'Europe occidentale, en particulier l'Italie et l'Espagne.

Une grave crise affecte les ventes de viande avec la Grande-Bretagne[4], cependant que la revendication des îles Falkland[5] par l'Argentine entretient avec Londres une certaine tension.

Les problèmes de l'Antarctique préoccupent également le gouvernement argentin. Celui-ci a proclamé sa souveraineté sur un large secteur antarctique dont le noyau, constitué par la terre de Graham, est considéré par lui comme un prolongement du territoire métropolitain.

[1] Au général Alsogaray de l'armée de terre succède le général Alejandro Lanusse, commandant le IIIe corps d'armée de Cordoba ; l'amiral Benigno Varela est remplacé par l'amiral Pedro J. Gnavi, chef d'État-major de la Marine et le brigadier Adolfo Alvarez cède son poste au brigadier Jorge Martinez Zuviria, commandant des forces aériennes. Se reporter à la dépêche de Buenos Aires n° 1047/AM du 27 août 1968, non publiée, qui analyse les mobiles ayant commandé ces changements.

[2] Jorge Pacheco Areco est président de la République de l'Uruguay depuis le 6 décembre 1967.

[3] Le canal de Beagle relie l'océan Atlantique au Pacifique, à l'extrême sud de l'Amérique du Sud. Le canal mesure environ 240 km de long et sa largeur minimale est d'environ 5 km. Quelques petites îles près de son extrémité orientale font depuis longtemps l'objet d'une dispute territoriale entre le Chili et l'Argentine. Le différend est scellé par le traité de 1985 signé entre les deux pays après l'arbitrage du pape Jean-Paul II. Ces petites îles font partie du Chili. Le canal doit son nom au navire britannique HMS Beagle qui prit part à deux missions hydrographiques sur les côtes méridionales de l'Amérique du Sud au début du xixe siècle.

[4] La suspension des importations de viande argentine en Grande-Bretagne remonte à décembre 1967.

[5] Situées dans l'Atlantique sud, les îles Falkland (encore appelées les îles Malouines et en espagnol *Islas Malvinas)* appartiennent à la Grande-Bretagne. Elles forment un Territoire britannique d'Outre-mer. L'archipel est dirigé par un gouverneur nommé par la Couronne mais dispose d'une large autonomie interne. Le Royaume-Uni les conquit en 1833 mais l'Argentine maintint le principe de sa souveraineté. Revendiquées par l'Argentine toute proche (500 km), elles sont source de tensions avec la Grande-Bretagne, tension qui ira jusqu'à leur invasion en avril 1982 par les forces argentines.

Les rapports avec le Proche-Orient sont basés sur l'égalité de traitement avec Tel-Aviv et les pays arabes, cependant que les liens avec le Japon sont l'objet d'une sollicitude particulière et que d'importants contrats ont été signés avec l'URSS, les Pays de l'Est européen et la Chine communiste, tout en maintenant les relations diplomatiques avec Formose.

D'autre part, l'Argentine a toujours participé activement à la vie de l'Organisation des Nations unies dont elle est un des membres originaires, ainsi qu'à celle de toutes les Institutions spécialisées. Comme les principaux pays d'Amérique du Sud, elle vote, sur les grandes questions politiques, dans le sens souhaité par les États-Unis. Enfin, elle a toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour l'Organisation des États Américains.

Relations franco-argentines[1]

Entre la France et l'Argentine les relations sont traditionnellement excellentes, nos rapports politiques ne soulèvent pas de difficultés majeures. L'influence de la culture française, prépondérante pendant longtemps, est restée forte : le rayonnement de nos idées libérales et de notre humanisme a provoqué un attachement sentimental assez exceptionnel envers notre pays.

La communauté française installée en Argentine compte 30 000 membres environ.

Une place particulière doit être réservée aux quelque 150 rapatriés d'Algérie qui se sont installés dans les Provinces de Formose et d'Entre Rios. Certains d'ailleurs sont rentrés en France après des mécomptes dus à une mauvaise préparation de l'entreprise.

Relations commerciales

La balance commerciale franco-argentine est depuis 1962 déficitaire au détriment de la France. Ce déficit a atteint en 1967 la somme de 267 millions. La baisse de nos ventes est due sans doute à la concurrence étrangère, mais aussi à la réticence de la COFACE de donner sa garantie aux exportateurs français, le Trésor ayant fixé un plafond à 180 millions de francs.

Lors de son séjour à Paris en novembre 1967, M. Krieger Vasena, ministre argentin de l'Économie[2], a signé avec un consortium de banques françaises un accord portant sur un crédit de 50 millions de francs destiné à l'achat de petits et moyens équipements. Le ministre argentin a évoqué la possibilité de l'émission par l'État argentin d'un emprunt sur le Marché français. Le gouvernement français n'y était pas hostile, en principe, mais ce projet n'a pas été repris par les Argentins.

L'implantation économique française en Argentine est importante, tant dans le domaine bancaire que par la présence de grandes sociétés (Péchiney, Pont-à-Mousson, Schneider, Air Liquide, Rhône-Poulenc) et

[1] Cette seconde partie est à compléter par la dépêche de Buenos Aires n° 910/AM du 30 juillet 1968, intitulée : *Les influences extérieures en Argentine. Rôle de la France.*

[2] M. Krieger Vasena, ministre argentin de l'Économie, effectue une visite officielle à Paris du 8 au 10 novembre 1967. Il s'entretient avec MM. Pompidou et Debré. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n°s 206, 218, 215, 216 et 228.

Renault vient de porter à 55 % sa participation au capital de *Kaiser Argentina*.

Un certain nombre de grands travaux ont été réalisés par des entreprises françaises en Argentine. Un important projet de construction de barrage sur le Chocon Cerros Colorados[1] comportant l'électrification de Buenos-Aires est actuellement mis sur pied par les Argentins. Le ministère des Finances a accepté de donner la garantie COFACE pour un montant de 150 millions de francs aux firmes françaises qui obtiendraient des adjudications. Toutefois, malgré d'importantes concessions de notre part, sur les modalités de ces crédits, l'accord n'a pu encore être conclu à cause de divergences de technique financière. Les Argentins estiment notamment que le seuil des commandes fixées par la France est trop haut.

Au début de cette année, le gouvernement argentin a protesté avec vivacité contre les restrictions d'importations en France de viande bovine et chevaline et s'est élevé contre notre politique à Bruxelles en matière agricole. Il semble maintenant que Buenos-Aires soit venu à une plus juste appréciation des choses et ce différend semble apaisé.

L'adoption par l'Argentine du procédé SECAM est encore incertaine, bien que le gouvernement argentin se soit, en principe, prononcé en sa faveur. En réalité, l'issue des négociations dépend des compensations, en particulier d'ordre agricole, que la France est décidée à accorder dans le cadre spécifique de cette affaire.

Signalons enfin la vente à l'Argentine de 58 chars AMX (dont 28 montés partiellement en Argentine) et de 18 véhicules de la famille AMX. Le contrat signé le 23 février 1968 porte sur un montant de 67 millions de Frs. Les livraisons s'échelonneront de novembre 1968 à juin 1970.

Après des négociations assez ardues, les autorités argentines viennent de signer une lettre d'option pour 14 *Mirage* d'un prix total d'environ 200 millions de francs.

Le contrat définitif ne sera signé qu'à la fin de cette année et la décision des Argentins en faveur du *Mirage* est encore confidentielle. Les Argentins envisagent également l'achat de deux sous-marins dont ils n'ont pas encore défini le type. Le ministère des Finances reste très réticent à l'égard de cette opération qui porterait nos engagements sur l'Argentine à un montant qu'il juge excessif.

Relations culturelles

Dans le domaine culturel, la question essentielle est actuellement celle du lycée franco-argentin de Buenos-Aires.

Il y a lieu de rappeler qu'à l'occasion du voyage du général de Gaulle en Amérique latine[2], la municipalité de Buenos-Aires a mis à la disposition du

[1] El Chocon Cerros Colorados est un groupe d'ouvrages destiné à gérer les ressources en eau du Rio Neuquén afin de contrôler ses crues, irriguer les terres et fournir de l'énergie électrique.

[2] Du 20 septembre au 16 octobre 1964, le général de Gaulle visite dix États d'Amérique du Sud. Il séjourne du 3 au 5 octobre 1964 en Argentine. Sur ce voyage et ce séjour, se reporter à *D.D.F.*, 1964-II, rubrique de la Table méthodique : L'Amérique centrale et du Sud.

gouvernement français un terrain destiné à la construction d'un lycée franco-argentin. Les négociations avec les autorités locales au sujet du statut juridique et pédagogique du futur établissement ayant pris d'emblée un tour encourageant, le Département a entrepris la construction grâce à une autorisation de programme de 3 millions de francs en 1966, 3,5 millions en 1967. Les travaux sont maintenant presque achevés, et le lycée doit ouvrir ses portes en mars 1969.

Or, les négociations, qui étaient sur le point d'aboutir en juin 1966, se heurtent maintenant à des difficultés. Il semble, comme le notait récemment l'ambassade, que nous nous trouvions placés dans une position de demandeurs, notre implantation ne paraissant pas souhaitée au niveau des services de l'Éducation nationale.

Certes, sur le plan juridique, une « Fondation culturelle franco-argentine Jean Mermoz » a pu être instituée, à qui sera, selon notre vœu, confiée l'administration du lycée. De plus, le ministère des Relations extérieures s'est engagé à couvrir par un échange de lettres le statut pédagogique qui sera octroyé à l'établissement par le ministère de l'Éducation nationale, statut reconnaissant sur le plan argentin la validité de ses études.

Mais, de nombreux obstacles naissent au fur et à mesure du développement des négociations au niveau des services, malgré les assurances données et les promesses faites au niveau supérieur. Ainsi, nous souhaitions que jusqu'à l'entrée dans le deuxième cycle secondaire, au moins, les élèves français, argentins et étrangers tiers reçoivent une formation commune bilingue, l'enseignement étant assuré en français par des maîtres français dans les matières les plus importantes. Les Argentins ont d'abord demandé que la part faite aux matières enseignées en espagnol atteigne 50 %. Ils demandent maintenant un enseignement primaire entièrement en espagnol, un enseignement en français venant s'y surajouter. Ils contestent la nationalité française du proviseur, le droit des professeurs français à noter les élèves en vue du diplôme de fin d'études et l'accès au nouvel établissement des élèves provenant de l'ancien collège français, non reconnu par les autorités locales.

Notre ambassade, préoccupée de cette situation, poursuit tous ses efforts en vue de faire aboutir les négociations[1].

Coopération technique

Cette coopération se développe dans des conditions satisfaisantes. Une cinquantaine d'experts ont été envoyés en mission en Argentine en 1967, tandis qu'environ 175 stagiaires se perfectionnaient en France.

Les secteurs où elle se déroule sont essentiellement l'administration, l'agriculture, l'enseignement scientifique supérieur et la formation professionnelle où les autorités françaises spécialisées (notamment

[1] Le lycée franco-argentin « Jean Mermoz » ouvre ses portes le 10 mars 1969. L'échange de lettres entre le ministre argentin des Relations extérieures et l'ambassadeur de France est signé le 21 mars 1969. Se reporter à la dépêche de Buenos Aires nº 449/ARD du 9 avril 1969, transmettant l'échange de lettres concernant les statuts juridique et pédagogique du lycée franco-argentin et la constitution d'une commission mixte.

le Commissariat à l'énergie atomique et le Centre national des études spatiales) collaborent étroitement avec leurs homologues argentins.

Le Département serait disposé à augmenter son effort, particulièrement dans les secteurs de l'administration et de l'enseignement scientifique supérieur si le gouvernement argentin en manifestait le désir.

Enfin, notre présence se fait sentir d'une manière notable dans le domaine militaire, grâce à une mission de trois officiers-conseillers auprès de l'Armée de terre argentine. Notre pays est le seul à être dans ce cas, si l'on excepte les États-Unis. Les méthodes françaises suscitent un grand intérêt dans l'armée argentine et, en 1967, des cours de français ont été créés dans les trois États-majors.

En définitive, si la France se situe loin derrière les États-Unis, dont l'influence demeure prédominante, notre pays occupe en Argentine une position morale qui compense parfois largement ses faiblesses sur certains points. L'attention portée aux affaires intérieures de la France et à ses initiatives extérieures est constante. La Presse ne manque pas de s'en faire largement l'écho. Un exemple frappant de ce comportement et de cet intérêt a été offert lors des événements du mois de mai dernier. De même, notre attitude à l'égard du conflit vietnamien, notre position au sein de la Communauté économique européenne ou à l'égard des problèmes monétaires internationaux, est observée de très près et assortie d'abondants commentaires qui, s'ils ne sont pas uniformément favorables, n'en louent pas moins avec ensemble notre fermeté, notre esprit d'indépendance et, au fond, la justesse de nos vues.

D'ailleurs, le gouvernement de la Révolution, qui a été fort sensible à la rapidité que la France, première des grandes Puissances, a mise à le reconnaître, a indiqué, à plusieurs reprises, son vif désir de développer des relations actives avec notre pays. C'est pourquoi des instructions ont été données à notre nouvel ambassadeur en Argentine, M. de La Grandville, qui a pris ses fonctions en mai dernier[1], pour qu'il transmette au général Ongania une invitation à se rendre en visite officielle en France. Dans le cas où, pour des raisons de politique intérieure, le chef de la Nation argentine ne pourrait pas accepter cette invitation, M. de La Grandville avait pour instructions de l'adresser, dans la forme et au moment où il le jugerait le plus opportun, au ministre des Affaires étrangères[2]. La visite du Chancelier argentin pourrait provoquer l'institution d'une Commission mixte franco-argentine, instrument permettant de développer, dans tous les domaines, les rapports franco-argentins.

À l'heure actuelle, s'il continue à ne pas avoir d'objection de principe à l'invitation du Chancelier argentin et à l'extension dans l'avenir de la compétence de la commission mixte le Département estime qu'il serait

[1] Jean de La Chevardière de la Granville est nommé ambassadeur à Buenos Aires en avril 1968. Il prend ses fonctions le 20 mai 1968. Les instructions qui lui sont données sont transmises par la dépêche n° 5 du 29 avril 1968, non publiée, classée dans le dossier de l'ambassadeur, direction d'Amérique, Argentine.

[2] Doctor don Nicanor Costa Méndez est le ministre des Affaires extérieures et du Culte d'Argentine depuis 1966.

souhaitable qu'un certain nombre de problèmes, et notamment celui des accords relatifs au lycée franco-argentin de Buenos-Aires, puissent progresser quelque peu avant la réunion de cette Commission.

Notre ambassadeur à Buenos-Aires est M. de La Grandville qui a pris ses fonctions le 20 mai 1968.

M. Aguirre Legarreta représente l'Argentine en France depuis le 17 septembre 1966.

(Direction d'Amérique, Argentine, 1968)

263

NOTE POUR LE MINISTRE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES GÉNÉRALES

Directives aux membres français des différents groupes de travail de coopération spatiale franco-soviétique

N. nº 355/QS[1]. *Paris, 27 septembre 2008.*

Lors de la mise au point de l'ordre du jour de la prochaine réunion à Paris, du 1er au 9 octobre[2], des groupes de travail de coopération spatiale franco-soviétique, le Département a été prié de préparer les instructions de la délégation française sur les deux points suivants, en raison de leurs aspects politiques.

I. Échanges de programmes de télévision

La sous-commission « télévision » du groupe de travail sur les télécommunications spatiales a achevé la première phase de ses travaux, c'est-à-dire la réussite des essais de transmission de l'image comme du son entre les deux pays via les satellites Molnya[3]. Cette mise au point technique a pour conséquence la possibilité désormais ouverte d'échanges de programmes, de manière régulière.

La direction des Affaires politiques n'est pas hostile, en principe, à une étude de cette possibilité à condition que l'on ne s'engage pas pour la mise

[1] Cette note signée par Augustin Jordan, ministre plénipotentiaire, chef du service des Affaires générales et transports internationaux à la direction des Affaires économiques et financières depuis mars 1955, porte les mentions marginales suivantes de la main de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères : « 1er point accord. 2e point non. Le Général consulté par les TOM, sans que je sois averti, a répondu par la négative. J'aurais besoin d'un bon dossier en fin d'année pour réexaminer l'affaire et voir si je peux en reparler au Général. Donc il faut demeurer très évasif. C'est le moins que je puisse dire. »

[2] Ces réunions ont lieu en application de l'accord franco-soviétique de coopération spatiale signé à Moscou le 30 juin 1966, voir *D.D.F.*, 1966-II, nº 273.

[3] Le satellite Molnya est un satellite soviétique de télévision et de communications à longue distance. Le premier est lancé le 25 avril 1966, suivi par Molnya II le 20 octobre 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-I, nº 12 et 1966-II, nº 273.

en œuvre, notamment sur un calendrier, dès maintenant. La mise sur pied d'un échange éventuel de programmes relèvera au niveau du Département de la direction générale des Affaires culturelles et de la direction des Services d'Information et de Presse, et sur le plan de la réalisation pratique, de la nouvelle direction en voie de formation qui au sein de l'ORTF sera compétente pour les activités extérieures.

La direction des Affaires économiques et financières partage l'avis de la direction politique et, sauf objection de la part du Ministre, établira dans ce sens les instructions de la délégation française.

II. Îles Kerguelen

Lors d'une réunion tenue le 20 mars 1968 au secrétariat général de la Défense nationale avaient été examinées deux demandes d'utilisation par des missions scientifiques étrangères du site des Kerguelen :

– l'une officielle présentée par les États-Unis, d'observation géodésique de satellites, à laquelle le Département avait alors donné un avis défavorable sur lequel il est revenu depuis (note du Cabinet n° 5 du 30 juillet[1]) sous certaines conditions précises (limitation du temps de séjour et du nombre des chercheurs).

– l'autre officieuse, présentée par les Soviétiques au cours précisément de ces réunions de coopération spatiale, pour des tirs de fusées météorologiques pendant une année[2]. La position du Département avait alors été de différer l'examen de cette demande tant qu'elle n'aurait pas été exprimée par voie diplomatique. Or, les Soviétiques ne se décideront à la présenter ainsi que lorsqu'ils auront reçu l'assurance qu'elle sera favorablement accueillie.

Lors de la réunion précitée, le ministère des DOM-TOM s'était catégoriquement opposé à toute présence étrangère aux îles Kerguelen. Il est, depuis la réception de notre avis favorable à la demande américaine, revenu sur sa position et a estimé préférable de joindre les deux demandes pour solliciter la décision du Premier ministre qui n'est pas encore connue (il semble que l'affaire soit actuellement étudiée à la Présidence de la République).

Il ne fait pas de doute que nos interlocuteurs chercheront au cours des prochaines rencontres à savoir si leur demande a des chances d'aboutir. Nos représentants peuvent difficilement tarder plus longtemps à répondre. Il s'agit, en effet, dans l'esprit des Soviétiques, d'équilibrer les facilités données à nos chercheurs pour des expériences météorologiques dans certaines régions difficiles d'accès de l'URSS et promises à nos techniciens sur le champ de tir pour le lancement du satellite Roseau[3].

[1] La note du Cabinet n° 5 du 30 juillet 1968 ne figure pas au dossier.

[2] Au sujet de la présence de scientifiques soviétiques aux Îles Kerguelen, voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 204.

[3] Satellite Roseau : projet de satellite français destiné à être lancé par l'Union soviétique en application de l'article II de l'accord franco-soviétique du 30 juin 1966. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 273, 1967-I, n° 311.

Dans ces conditions, la direction des Affaires économiques et financières (Affairés générales) se propose, sous réserve de l'accord du Ministre qui souhaitera sans doute, avant de se prononcer, consulter le Premier ministre, d'indiquer aux Soviétiques que leur demande sera accueillie favorablement sous réserve de conditions d'application très précises, concernant notamment la limitation de temps de séjour et du nombre des chercheurs.

(*Questions spatiales, îles Kerguelen, Demandes des États-Unis et de l'URSS*)

264

M. RAPHAËL-LEYGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À ABIDJAN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 735 à 739. *Abidjan, 28 septembre 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 15).

J'ai été reçu, le 27 septembre, par le ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire[1] qui part prochainement pour New York[2] où il espère vivement rencontrer Votre Excellence[3].

J'ai demandé à M. Usher Assouan comment il envisageait la prochaine session des Nations unies et, m'inspirant de la circulaire n° 369 du Département[4], s'il pensait que la Côte d'Ivoire prendrait, avec quelques autres pays, l'initiative de demander une discussion à propos du Biafra. Le Ministre m'a répondu qu'il n'avait point encore d'opinion arrêtée, mais qu'il semblait difficile que le problème des Ibo soit inscrit à l'ordre du jour, du moins en ce qui concerne l'aspect politique de cette question. Chacun pourra dire son opinion lors du débat général. Mais M. Usher ne pense pas qu'on puisse aller au-delà. Cela dit, si l'occasion s'en présentait, il la saisirait. En revanche, le ministre estime qu'il doit être possible de discuter d'une résolution ayant un caractère strictement humanitaire et chargeant, par exemple, un des instituts spécialisés des Nations unies de venir en aide aux réfugiés.

Sur un plan général, d'ailleurs, M. Usher est d'avis qu'aucune des grandes questions qui préoccupent le monde, à l'heure actuelle, notamment celles

[1] M. Usher Assouan, avocat, est le ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire depuis 1966.

[2] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre à New York le 24 septembre 1968.

[3] Le ministre français des Affaires étrangères, M. Michel Debré, prononce son allocution le 7 octobre.

[4] Le télégramme-circulaire de Paris n° 369 du 24 septembre, publié ci-après, fait part du soutien moral et politique que le gouvernement français a décidé d'apporter aux autorités du Biafra. Le gouvernement français envisagerait avec faveur que l'ONU ou l'un de ses organes spécialisés (FAO ou OMS) se saisisse de cette affaire, la résolution de l'OUA n'étant pas représentative de la conscience internationale à cet égard.

du Moyen-Orient, du Vietnam et de la Tchécoslovaquie ne feront l'objet de débats. Il part donc à New York sans beaucoup d'illusions. Il n'en a pas conservé non plus de son séjour à Alger[1] : l'affrontement entre partisans du Biafra et adversaires a été violent et cette violence s'est étendue à l'ensemble des discussions. Seule l'instauration du huis-clos avait permis de sauver la face et de dissimuler, aux yeux de l'opinion publique, combien cette unité africaine cache mal des oppositions même des haines vivaces. Dans ses attaques contre la Côte d'Ivoire, le Mali[2] et l'Algérie se sont, paraît-il, distingués. Quant à la Tunisie, elle a déçu : au début, elle semblait favorable au Biafra et a changé d'opinion au milieu de la conférence. La réélection de M. Diallo Telli n'a été acquise qu'au sixième tour grâce à la compréhension de certains pays africains francophones. Mais l'OUA, d'après M. Usher, ne sort pas grandie de ces assises.

Dans l'après-midi du même jour, le ministre a tenu une conférence de presse que je résume brièvement puisque l'AFP en a fait le compte rendu :

1) M. Usher a rendu public l'envoi d'un télégramme par M. Sekou Touré à M. Houphouët-Boigny[3] et dont le Président ivoirien m'avait récemment entretenu (mon télégramme n° 721 du 24 septembre). Est-ce là le début d'une normalisation des rapports ivoiro-guinéens ? Il est, à mon avis, prématuré d'avancer cette hypothèse, mais j'en parlerai à M. Houphouët-Boigny à la première occasion.

2) Sur le Moyen-Orient, la Côte d'Ivoire souhaite l'application intégrale de la résolution du Conseil de sécurité, mais est sceptique quant à la possibilité de régler rapidement cette affaire.

3) À propos d'une initiative de M. Thant visant à faire recommander l'arrêt des bombardements sur le Nord-Vietnam, M. Usher a laissé entendre que la Côte d'Ivoire n'y serait pas opposée, mais il a ajouté qu'il y avait peu de chances que la question vietnamienne soit inscrite à l'ordre du jour de la session.

4) Enfin, sur le Biafra, le Ministre a résumé les thèses ivoiriennes, a regretté que des considérations politiques l'emportent sur la dignité de l'homme et a affirmé sa conviction que les Biafrais ne seront pas vaincus et que la lutte ne fait que commencer.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1968*)

[1] Lors de la Ve Conférence de l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) à Alger qui s'est tenue du 13 au 16 septembre 1968. Sur la question du Biafra et la résolution adoptée, se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 4031 à 4035 et 4042 des 14 et 16 septembre, non reproduits.

[2] L'attitude du président du Mali, M. Modibo Keita, est soulignée dans le télégramme d'Abidjan n° 731 du 26 septembre 1968. Le président malien a attaqué violemment la France et la Côte d'Ivoire, disant que l'une et l'autre avaient partie liée à propos du Biafra, que c'était là un très mauvais exemple qui n'avait d'autre dessein que de nuire aux Anglo-Saxons.

[3] Le télégramme de M. Sekou Touré à M. Houphouët-Boigny annonce le retour des cendres de Samory Touré (son arrière grand-père) et d'Alpha Yaya Diallo en Guinée. Samory Touré, né en 1830 à Miniambaladougou, dans l'actuelle Guinée, farouche combattant contre la colonisation française en Afrique de l'Ouest, est vaincu et capturé le 29 septembre 1898 par le commandant Gouraud et exilé au Gabon où il décède en captivité le 2 juin 1900 des suites d'une pneumonie.

CHYPRE

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

Zone militaire britannique

Monastère important

Site historique

LE BIAFRA EN 1968

Division géographique de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes © 2008

L'AFRIQUE EN 1968

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

Territoires dépendants :

- France
- Espagne
- Portugal
- Royaume-Uni

* *sous mandat sud-africain, révoqué par les Nations Unies*

ISRAËL EN 1968

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE LAOS EN 1968

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE CAMBODGE EN 1968

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

LE VIÊT NAM EN 1968

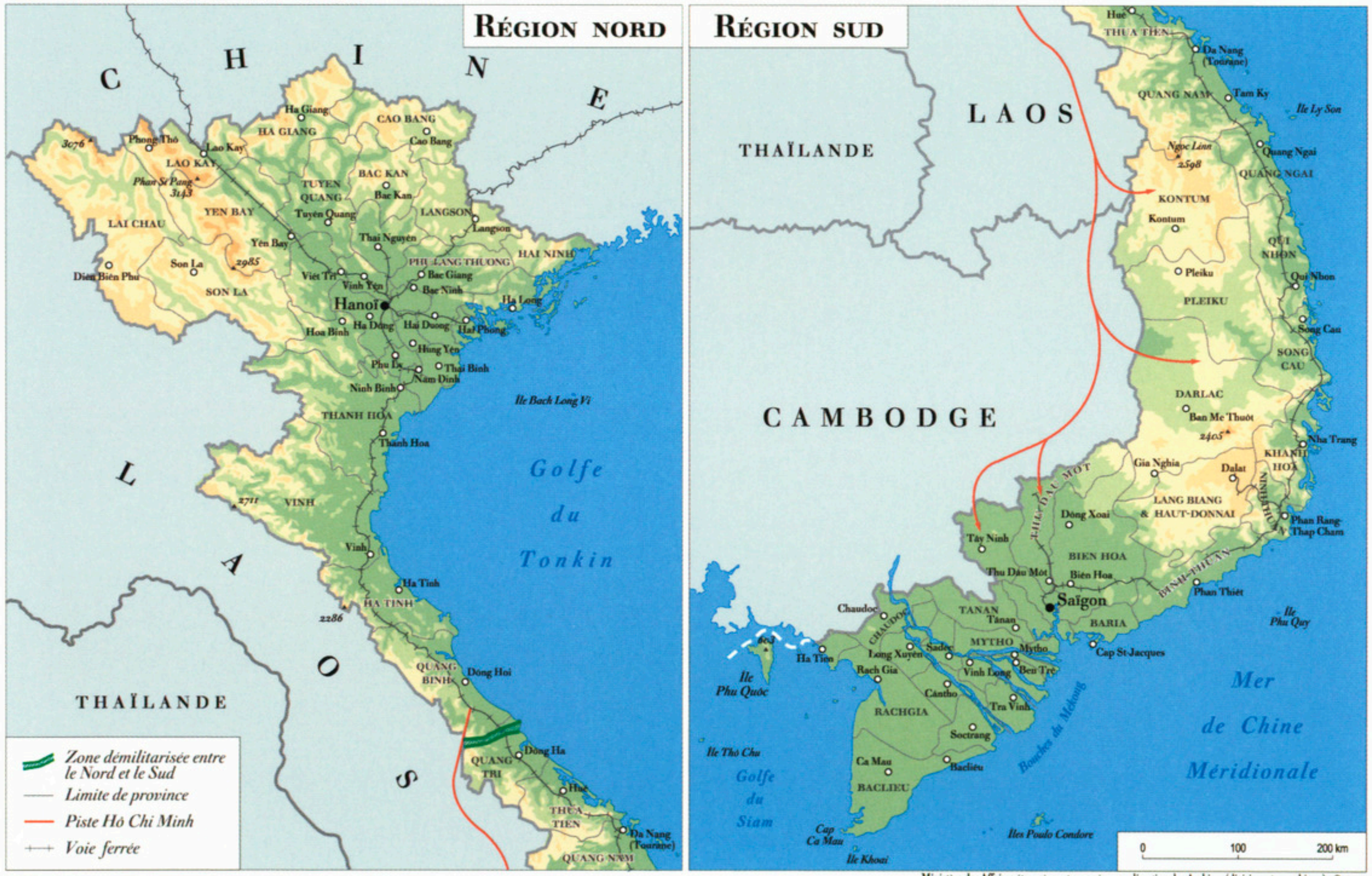

Ministère des Affaires étrangères et européennes, direction des Archives (division géographique) © 2010

265

M. BURIN DES ROZIERS, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2269 à 2276. *Rome, 28 septembre 1968.*

Strictement réservé. Très secret. (*Reçu* : 23 h. 41).

Le Roi de Grèce[1] m'a demandé hier de venir le voir pour parler d'une affaire qu'il considérait comme importante et urgente. Je l'ai donc rencontré en fin de soirée.

Le Roi venait de recevoir le Premier ministre de Chypre[2]. Celui-ci lui a confié que le gouvernement français était sur le point de nommer à Nicosie un ambassadeur.

J'ai remarqué aussitôt qu'à ma connaissance un agent diplomatique français d'une grande distinction, M. Servoise[3], se trouvait déjà en poste à Chypre depuis bon nombre de mois. Le Roi m'a répondu que, s'il avait bien compris son interlocuteur, celui-ci s'attendait à la nomination prochaine d'un ambassadeur de France à Chypre. En tout état de cause, il souhaitait accréditer de son côté un représentant de Chypre à Paris. Sous réserve de notre agrément, il avait en vue la désignation pour ce poste de M. Mothinos (c'est tout au moins le nom que j'ai retenu)[4], diplomate de carrière actuellement au Conseil de l'Europe.

Le Roi s'est abstenu de tout commentaire sur cette démarche. L'empressement qu'il a mis à m'en faire part me donne néanmoins à penser qu'il souhaiterait qu'elle fut accueillie favorablement. Je me suis borné à lui indiquer que j'en rendrai compte au Département. Le Roi m'a alors précisé que le ministre des Affaires étrangères de Chypre[5] tenterait sans doute de prendre langue avec Votre Excellence à ce propos à New York où il se rendrait pour l'Assemblée générale des Nations unies.

Le Roi, m'ayant fait cette communication qui n'était peut-être qu'un bon prétexte pour m'entretenir de ce qui lui tient vraiment à cœur, m'a parlé à nouveau de la Grèce. Il avait reçu ces jours derniers un message de M. Pipinelis[6]. Celui-ci souhaitait qu'au lendemain du référendum, le Souverain prenne acte publiquement de l'acquiescement donné par la Nation à la nouvelle constitution et invite ses sujets à se rallier à l'ordre établi. D'autre part, le chef des services secrets helléniques, camarade de promotion de

[1] Constantin II, roi de Grèce depuis 1964, en exil à Rome depuis décembre 1967.

[2] Le poste de Premier ministre n'existant pas à Chypre, on ignore de quel personnage il s'agit.

[3] René Servoise, chargé d'Affaires à Nicosie depuis 1967.

[4] Le 16 novembre 1968, le gouvernement chypriote sollicite l'agrément du gouvernement français pour la nomination de M. Polys Modinos en qualité d'ambassadeur de Chypre à Paris. Le 15 janvier 1969, le Conseil des ministres français donne son agrément à cette nomination.

[5] Spyros Kyprianou, ministre des Affaires étrangères de Chypre depuis 1960.

[6] Panayotis Pipinelis, ancien Premier ministre de Grèce (1963-1964) ministre grec des Affaires étrangères depuis le 20 novembre 1967.

M. Papadopoulos[1], lui avait rendu visite et l'avait adjuré de la part de ses chefs, une fois de plus, d'accorder un témoignage de confiance au gouvernement issu de la révolution.

Le Roi m'a dit qu'il n'avait pas l'intention de répondre à ces ouvertures. Il n'a certes pas renoncé définitivement à son trône. Mais il a peur d'être dupe. M. Caramanlis[2], avec lequel il semble être en rapports suivis, lui a dit que tout geste de complaisance envers M. Papadopoulos et son équipe le déconsidérerait devant l'opinion internationale et surtout aux yeux de son propre peuple, sans lui gagner pour autant les gens qui détiennent le pouvoir à Athènes. Le Roi semble, pour le moment, vouloir s'en tenir à ce conseil et continuer de garder le silence. En fait, la clé du problème est pour lui dans la date des élections. Selon le projet de constitution, tant qu'un parlement n'a pas été élu, les pouvoirs du Régent[3] sont prorogés, à moins que le gouvernement ne décide de rappeler le Roi. Ce dernier ne veut évidemment pas se mettre à la discrétion de M. Papadopoulos et des siens. Je doute donc qu'il cède à leurs sollicitations avant d'avoir obtenu des garanties sérieuses quant à la date et aux circonstances de son retour.

(*Europe, Grèce, 1961-1970*)

266

M. Regnault, Chargé d'Affaires *a.i.* à Mogadiscio,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 245 et 246. *Mogadiscio, 30 septembre 1968.*

(*Reçu* : le 1er octobre 1968 à 06 h. 20).

Je me réfère à ma communication du 29 septembre[4].

À son retour à Mogadiscio le Premier ministre mis en présence des remous qu'avaient suscité ses déclarations tant en France qu'en Italie a précisé sa position dans les temps suivants :

Début de citation :

« J'ai déjà dit que ce qui a été diffusé par les radios étrangères au sujet de la Côte française des Somalis ne correspond pas à la vérité. Ce qu'elles ont

[1] Colonel Georgios Papadopoulos, ministre à la présidence du Conseil grec depuis avril 1967.

[2] Constantin Caramanlis, ancien Premier ministre de Grèce de 1955 à 1963, en exil à Paris.

[3] Général Georgios Zoitakis, régent de Grèce depuis le 13 décembre 1967.

[4] D'après le télégramme nos 240 à 242 du 29 septembre en provenance de Mogadiscio, les rumeurs les plus diverses circulent au sujet des déclarations faites par le Premier ministre, M. Egal, à Paris, puis à Rome. Au retour de celui-ci à Mogadiscio, l'opposition conduite par M. Abdir Rizak appelle à des manifestations d'hostilité ; il n'y eut que quelques troubles vite réprimés à l'entrée de la ville et aux abords du Parlement.

rapporté ne me préoccupe pas, mais ce qui me surprend le plus est que avant d'avoir eu la possibilité de m'expliquer sur cette affaire étudiants, femmes et personnes irresponsables aient été poussés à l'agitation dans des circonstances qui ne me sont pas claires, cherchant ainsi à créer la confusion dans le pays.

Je ne peux accepter cela. Je voudrais toutefois préciser que ma rencontre avec le président de Gaulle[1] a été satisfaisante comme l'a dit la BBC, vous savez que nous nous sommes entretenus sur la Côte française des Somalis qui ne ressemble pas aux autres territoires somalis. La Côte française des Somalis est un pays doté de sa propre assemblée législative ainsi que d'autres institutions. Dans ce territoire des élections générales auront lieu au mois de novembre[2]. C'est pourquoi mon but a été d'aplanir les différends entre les Somalis de ce territoire et le gouvernement français afin que celles-ci puissent se dérouler dans des conditions pacifiques.

De ce fait, je me suis avancé dans une mesure raisonnable : à promouvoir l'amitié et la fraternité entre les Somalis et les Afars de ce territoire de sorte que, quand auront lieu les prochaines élections, ils entretiendront déjà des rapports amicaux.

En outre il n'est pas dans mon intention de donner de plus amples informations parce que certaines personnes se sont agitées, toutefois les résultats de ma mission seront bientôt révélés. »

Fin de citation.

(*Afrique-Levant, Somalie, Visite du Premier ministre M. Egal à Paris*)

[1] M. Egal a rencontré le général de Gaulle le 20 septembre. Voir le compte rendu du 20 septembre (n° 231).

[2] Les élections législatives pour le renouvellement de la Chambre territoriale des députés dans le Territoire français des Afars et des Issas ont lieu le 17 novembre 1968. Elles donnent la majorité au président Ali Aref dont le parti obtient 26 sièges tandis que six sièges vont au parti d'Hassan Gouled, chef de l'Union populaire africaine et principal responsable de l'opposition (voir la note de la sous-direction d'Afrique adressée au Ministre sous le numéro 153/AL, le 29 novembre 1968 et intitulée Élections à Djibouti).

267

COMPTE RENDU

Entretien entre Michel Debré et Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères.

Le 26 septembre 1968, 15 h. 30.

C.R. *30 septembre 1968.*

Étaient présents :

du côté français : M. Michel Debré[1]
M. Hervé Alphand[2]
M. Claude Lebel[3]

du côté israélien : M. Abba Eban[4]
M. Walter Eytan[5], Ambassadeur d'Israël

Après les courtoisies habituelles, *M. Eban* expose les grandes lignes des conceptions israéliennes en ce qui concerne le règlement du conflit du Moyen-Orient. Il souhaite remonter au point de départ, c'est-à-dire à l'époque dramatique de mai 1967 où Israël a eu le sentiment de jouer son existence. Encerclé comme il l'était à l'époque, Israël avait senti que l'opinion mondiale se manifestait en sa faveur. Maintenant, il est impossible à Israël d'accepter de se retrouver dans une situation aussi fragile qu'elle le fut à la suite des décisions de 1956. Cette fragilité résulterait de tout règlement qui ne serait pas stable et ne serait pas établi sur la base d'accords librement conclus. Il faut donc travailler sérieusement et minutieusement à l'élaboration d'un règlement contractuel engageant la responsabilité des voisins d'Israël. Malheureusement, l'attitude émotionnelle de ces derniers ne facilite pas les choses.

En fait, l'aspect politico-juridique du problème était plus important aux yeux d'Israël que l'aspect territorial. Si l'on pouvait, en effet, transiger sur les territoires, on ne pouvait le faire lorsqu'il s'agissait de rentrer dans le règne du droit.

Voilà quinze mois que l'on cherche une solution. La mission Jarring[6] avait débuté sous de bons auspices. En novembre dernier, il semblait, en

[1] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 30 mai 1968.

[2] Hervé Alphand, ambassadeur de France, est secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[3] Claude Lebel, ministre plénipotentiaire, est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant, depuis 1966.

[4] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis février 1966.

[5] Walter Eytan, diplomate israélien et directeur général du ministère des Affaires étrangères depuis 1948, est ambassadeur d'Israël à Paris depuis le début de l'année 1960 ; il présente ses lettres de créance le 11 février 1960 ; il reste dix ans à Paris et est rappelé le 5 octobre 1970. Il quitte son poste le 15 octobre 1970.

[6] Gunnar Jarring, diplomate suédois, est nommé le 23 novembre 1967, conformément à la résolution du Conseil de sécurité nº 242 du 22 novembre 1967, représentant spécial du Secrétaire

effet, que la RAU fût prête à explorer sérieusement des conditions de paix. Cela résultait d'indications diverses selon lesquelles Le Caire était prêt à reconnaître – ce qu'il n'avait jamais fait auparavant – le caractère international des frontières d'Israël, de même que le caractère non égyptien de la bande de Gaza. Mais, à partir du mois de mars, on avait constaté un changement dans un sens négatif. M. Jarring a cru jusqu'alors qu'il pourrait réunir Israël et ses voisins. Israël avait accepté. La RAU refusa. Et depuis lors, la rigidité idéologique du Caire ne s'était pas démentie. Adhérant strictement aux accords de Khartoum[1], Le Caire se refuse à toute discussion et cela résulte sans doute de la faiblesse interne de la RAU qui se sent obligée de s'aligner sur les gouvernements les plus durs, d'Alger, de Damas, de Bagdad, qui refusent formellement tout règlement incompatible avec les décisions de Khartoum. Le discours de Nasser du 23 juillet[2] parlait d'un règlement compatible avec ces accords. Ce règlement serait au fond assez voisin de celui de 1957, c'est-à-dire, que la RAU ne serait pas contrainte à souscrire des engagements et resterait libre de tout choix idéologique ou politique. Aucun Israélien ne peut accepter cela car la défense d'Israël ne peut être levée sans que ce soit le résultat de contacts et d'accords avec l'Égypte.

Peut-on songer à une solution sous forme de déclarations ? C'est ce à quoi pensent l'Égypte et l'URSS mais cette procédure serait stupide. L'état de guerre ayant été permanent, et des points de divergence concrets ayant toujours existé, il faut une véritable frontière. Par définition, et les accords de 1949[3] le disent expressément, les lignes d'armistice ne sont pas permanentes, les lignes de cessez-le-feu, encore moins. Il faut donc aboutir à de véritables frontières dont le tracé préserve l'honneur et les intérêts de toutes les parties. Israël ne cherche pas de modifications révolutionnaires à l'étendue de son territoire ; il ne poursuit pas le rêve d'un empire israélien mais Israël veut avoir des frontières bien définies.

Quant à la navigation, Israël ne songe pas à assurer la liberté du transit par une quelconque présence israélienne le long du Canal[4]. Pour ce qui est du détroit de Tiran[5], la chose est différente car il s'agit d'un intérêt vital pour Israël qui ne peut abandonner, là, les garanties qu'elle possède. Après l'expérience de 1967, Israël ne peut, d'autre part, qu'être sceptique sur les

général des Nations unies en vue d'essayer de trouver un terrain d'entente entre les protagonistes du conflit israélo-arabe.

[1] Le sommet arabe de Khartoum se tient du 29 août au 1er septembre 1967. Il aboutit au triple « non » au sujet du conflit avec Israël. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 105.

[2] Le colonel Gamal Abdel Nasser, président de la République arabe unie, prononce un long discours le 23 juillet 1968, à l'occasion du 16e anniversaire de la révolution du 23 juillet et de la séance inaugurale du congrès national de l'Union socialiste arabe, dont il vient d'être élu président. L'essentiel du discours porte sur la crise du Moyen-Orient.

[3] En 1949, Israël signe des accords d'armistice : le 24 février avec l'Égypte, le 23 mars avec le Liban, le 3 avril avec la Jordanie, le 20 juillet avec la Syrie.

[4] La circulation sur le canal de Suez est fermée par décision de Nasser le 6 juin 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 267.

[5] Le détroit de Tiran commande l'accès du golfe d'Akaba ; il est fermé aux navires israéliens par décision de Nasser du 22 mai 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 206.

garanties offertes par les Nations unies. Est-il possible de songer à une présence simultanée de tous les États intéressés ? À une présence navale ? En tout cas, il faut, là, une présence israélienne. Il s'agirait d'ailleurs d'assurer ainsi la sécurité de tous les États et Israël accepterait de ne pas être seul présent. Mais les formules qu'utilise la RAU à ce sujet sont ambiguës. D'autre part, la RAU et l'URSS envisagent un retrait des forces israéliennes qui ne serait pas accompagné de l'égalité de tous en ce qui concerne la navigation dans le canal. Pourquoi Israël serait-il seul discriminé par rapport à 125 pays ? Là aussi, il faut procéder diplomatiquement à un travail technique sérieux. La méthode des déclarations est bien différente de cela.

M. Jarring a pensé à une procédure interrogative. Il a posé des questions à Israël qui a répondu et il a transmis cette réponse à M. Riyad. Cette réponse exposait que, dans l'esprit des Israéliens, une paix durable était un terme juridique bien défini, distinct de celui d'arrêt des hostilités. Cette paix ne pouvait résulter que d'un document contractuel, comme ce fut le cas pour la fin de tous les conflits, amenée par une négociation entre les parties. Cela veut-il dire « un traité de paix » ? Il y a peut-être d'autres possibilités. Les États-Unis ont parlé de la formule japonaise de déclarations conjointes signées. M. Riyad a fait parvenir à Israël un document ne se référant pas à ce problème et paraissant être de pure propagande. En fait, la RAU ne veut pas d'un dialogue même indirect et souhaite trouver quelque chose qui puisse être accepté par « l'école fondamentaliste arabe ». L'impasse résulte de là.

Du côté de la Jordanie, il s'agit essentiellement du problème de la Palestine qui est une autre affaire. Israël sait que la Jordanie a la volonté de parler avec lui. Des contacts ont été pris avec certains membres du gouvernement du Roi Hussein et des vues ont pu être échangées. Le Roi Hussein souhaitait connaître la position israélienne sur la frontière mais la situation était compliquée par l'incertitude qui régnait sur les vœux des populations et leur avenir. En Israël, l'attitude majoritaire correspondait à l'idée d'obtenir le maximum de sécurité avec le minimum de populations étrangères. Le problème des modifications de frontière rejoignait d'ailleurs celui de la délimitation de la Palestine. Enfin, de l'avis d'Israël, la nouvelle frontière ne devrait pas être un obstacle au commerce. Ces idées ont été communiquées aux Jordaniens qui n'ont pas répondu.

Un deuxième obstacle de ce côté provient des difficultés qu'a la Jordanie à se détacher du principe de la solidarité arabe. À cet égard, l'attitude du Roi[1] est obscure. Il dit qu'il ne peut pas attendre mais il continue à s'estimer Arabe. L'affaire se résoudra au Caire. En tout cas, les Jordaniens ont dit à M. Jarring qu'ils acceptaient une réunion triangulaire. La logique exige que le dégel de la négociation commence avec la Jordanie, c'est-à-dire du côté où se trouvent réunis tous les problèmes, y compris celui des réfugiés. Et cela s'appelle le problème de la Palestine. Il y a peut-être une petite lueur d'espoir. On verra si elle se confirme à New York[2].

[1] Ibn Talal Hussein II, proclamé roi de Jordanie le 11 août 1952, est couronné le 2 mai 1953.

[2] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre le 24 septembre 1968.

Pour que tout cet ensemble de problèmes puisse être étudié sereinement, il faut sortir des discussions publiques qui suscitent trop de passion. Israël fera à cet égard une nouvelle tentative auprès des Jordaniens à New York.

Passant aux rapports bilatéraux franco-israéliens, M. Eban note qu'il peut toujours y avoir des divergences entre amis et que, malgré le caractère émotionnel de l'affaire, les vicissitudes actuelles ne sont pas dramatiques et sont normales entre gouvernements. Israël s'efforcera de maintenir le caractère normal des relations franco-israéliennes en particulier dans le domaine économique et celui de la culture.

Sur l'affaire des *Mirage*[1], tout a été dit. Il veut seulement signaler que l'équilibre des forces s'est trouvé rapidement mis en cause par les Soviets et le rythme de la récupération quantitative des forces armées arabes a été étonnant.

M. Debré a écouté avec attention l'exposé de son collègue. La position française, qui est bien connue, rejoint celle qui vient d'être exposée sur le point essentiel, celui d'une paix durable. Cette paix est indispensable non seulement dans le cas du Moyen-Orient mais aussi par les risques que l'instabilité dans cette région comporte pour le monde entier. Il n'y a donc pas de problèmes pour ce qui est d'éviter le retour à l'instabilité du passé. Sur deux éléments, à savoir la reconnaissance de l'État d'Israël et la liberté de navigation, la position française est formelle : l'une et l'autre doivent être obtenues en fait et en droit.

Sur la question des frontières, où certaines modifications ne sont pas exclues, les positions françaises et israéliennes ne sont pas éloignées. Tout cela, nous le disons aux Arabes.

M. Debré se pose toutefois certaines questions :

1° D'abord, pour qui le temps travaille-t-il ? C'est une question importante. Avec le passage des mois, les conceptions se modifient ; est-ce en faveur d'Israël ou non ? Les rapports des États-Unis avec l'URSS ont leur importance à cet égard, il ne faut pas le perdre de vue et l'on ne peut négliger la place éventuelle du Moyen-Orient dans la guerre froide.

2° Les négociations bilatérales ont-elles vraiment une valeur éminente ? Cela revient à l'appréciation de la valeur des engagements éventuellement pris de part et d'autre. Est-ce qu'au fond, ce n'est pas le résultat qui compte davantage et ne doit-on donc pas mettre l'accent sur la réalité de la paix plus que sur la procédure ? Les difficultés que l'on rencontre en matière de procédure ne risquent-elles pas d'entacher le résultat ?

3° M. Eban a dit qu'il fallait un changement des conceptions et des attitudes. Les choses étant ce qu'elles sont, c'est une question d'hommes. Ceux qui sont en place ne peuvent en changer. Il y a là une question de temps. Mais il y a aussi une question de garanties extérieures. Sans doute, l'expérience faite montre-t-elle la fragilité de certaines garanties mais comment,

[1] Au sujet de la livraison des *Mirage* à Israël, le général de Gaulle décide un embargo le 7 juin 1967. Voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 28 et le télégramme de Tel-Aviv n° 1037 du 17 septembre 1968 reproduit ci-dessus n° 219.

en définitive, peut-on s'en passer ? Compte tenu des incertitudes du Conseil de sécurité, le général de Gaulle a pensé à une garantie des Quatre Puissances[1] qui sont mieux à même que telle ou telle autre de saisir l'importance de l'enjeu.

4° La formule d'un calendrier n'est-elle pas pratiquement la meilleure ? L'évacuation des territoires occupés étant indispensable, ne peut-on aborder la question en déterminant de façon précise une « suite à l'avance » ? Par l'entremise de M. Jarring, il devrait être possible de parvenir à un accord préalable sur les liens à établir entre l'évacuation et la solution du reste du problème.

M. Debré signale qu'il a vu M. Riyad[2] trois jours auparavant et lui a dit les mêmes choses sur le lien entre l'évacuation, la reconnaissance et la liberté de navigation. Il n'a pas noté de réactions négatives.

M. Debré estime que la mission de M. Jarring doit être poursuivie et espère que M. Eban en est d'accord. C'est la seule possibilité de mettre en pratique la résolution du 22 novembre[3]. La fin de la mission Jarring serait l'assurance d'un échec. M. Riyad avait, pour sa part, paru de cet avis.

Quant aux relations bilatérales franco-israéliennes, M. Debré marque que la France a pris une décision d'embargo et s'y tient. Dans la mesure où la France peut avoir une influence sur le monde arabe, il est de l'intérêt de tous de ne rien faire qui puisse l'amoindrir.

M. Eban reconnaît que chaque mois qui passe aggrave la tension et pourtant l'évolution des esprits dans le monde arabe, au cours des quinze derniers mois, paraît s'être faite dans le sens de la modération et du réalisme. C'est ainsi que la notion de retrait israélien inconditionnel n'est plus jamais mentionnée. Cela n'empêche pas qu'un règlement urgent s'impose.

La mission Jarring est, en effet, indispensable. Si elle cesse, c'est l'impasse, avec le danger de réactions de désespoir. M. Jarring est prisonnier de la confiance qu'on lui fait.

Quant à la procédure, *M. Eban* estime que si un accord intervient entre les parties comme en 1949, le Conseil de sécurité pourrait de nouveau approuver l'ensemble de ces accords, mais cela ne correspond pas à la notion de substituer des garanties extérieures à un accord entre les Parties : les événements de mai et juin 1967 en sont la preuve. L'harmonie entre les Grandes Puissances est rarement suffisante pour permettre à des garanties

[1] Avant l'ouverture des hostilités israélo-arabes, la France propose le 24 mai 1967 que les Quatre (États-Unis, France, Royaume-Uni, URSS) se concertent pour apporter une garantie. Le 28 mai l'URSS refuse. Le 8 août 1968, dans un tête-à-tête avec Jacques Delarüe Caron de Beaumarchais, directeur des Affaires politiques du Département, Valentin Oberemko, ministre conseiller de l'ambassade d'URSS à Paris et chargé d'Affaires, rappelle que l'attitude des pays arabes n'a pas permis de donner suite à cette proposition. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n°s 208, 211, 215 et 222 et *D.D.F*, 1967-II, n° 71.

[2] Mahmoud Riyad est le ministre égyptien des Affaires étrangères depuis 1964.

[3] La résolution n° 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité affirme que l'accomplissement des principes de la Charte comprend notamment l'évacuation par les forces israéliennes des territoires occupés et affirme la nécessité de la liberté de circulation sur les voies d'eau.

de jouer. Quant à la proposition soviétique que vient d'annoncer la presse, elle aboutirait à un retour à la situation ancienne et est inacceptable.

Quand on voit, d'autre part, la RAU et la Syrie se féliciter de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, on comprend qu'Israël hésite à demander une garantie soviétique avec les risques d'intervention qu'elle comporte. « Israël ne jalouse pas la Finlande ou d'autres pays. »

Sans doute, les négociations bilatérales ne constituent-elles pas un principe mais une forme de procédure. C'est pourtant ce que tous les États ayant été en conflit ont appliqué au cours de l'histoire. Cette procédure n'exclut pas des possibilités de bons offices. Ce que l'on ne peut pas accepter, c'est le principe du refus de négocier, lequel exclut la reconnaissance.

Avant le départ de M. Jarring pour New York[1], M. Eban a discuté avec lui du problème du retrait des troupes et il est apparu que l'on pouvait discuter simultanément du retrait et des frontières sans faire de l'un un préalable à l'autre. Peut-être aussi, une déclaration pourrait-elle être faite sur les autres éléments de la recommandation, déclaration qui lierait les thèmes l'un à l'autre. M. Eban ne sait pas si les Arabes acceptent un tel lien.

M. Eban conclut en indiquant qu'il passera trois semaines à New York et qu'il sera heureux de reprendre contact avec M. Debré.

L'entretien prend fin à 16 h. 45.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968*)

268

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Huré, Ambassadeur de France à Tel-Aviv.

L. *Paris, 30 septembre 1968.*

Confidentiel.

Monsieur l'Ambassadeur,

Au moment où vous prenez les fonctions[2] auxquelles vous avez été nommé par le Conseil des ministres je tiens à vous renouveler mes félicitations et à vous préciser le sens de la confiance qui vous a été marquée.

Au cours de votre mission en Israël, vous aurez à rappeler à vos interlocuteurs les principes qui guident notre politique à l'égard de ce pays. Vous vous attacherez à leur montrer que cette politique s'inspire en premier lieu du souci de respecter l'existence d'Israël et de consolider son avenir dans les conditions géographiques où il se trouve placé. Vous soulignerez notre

[1] Une rencontre de Gunnar Jarring avec Abba Eban a lieu à Tel-Aviv le 12 septembre 1968. Voir le télégramme de Tel-Aviv n°s 1019 et 1020 du 12 septembre 1968 non reproduit.

[2] Francis Huré prend ses fonctions d'ambassadeur de France en Israël le 9 octobre 1968 ; il présente ses lettres de créance le 5 novembre 1968.

désir de maintenir avec Israël des relations d'amitié et de coopération et notre vœu de développer celles-ci pour autant qu'un tel développement ne risque pas de compromettre l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient ou de nous entraîner indûment dans les querelles d'Israël avec d'autres pays.

Depuis la fin de la guerre d'Algérie et la reprise des relations diplomatiques avec l'ensemble du monde arabe, nous avions pris soin de nos relations avec Israël ce qui pouvait donner à celles-ci le caractère d'une manifestation de solidarité exclusive et d'entraîner des conséquences fâcheuses pour le maintien de la paix et de l'équilibre au Moyen-Orient. Nos relations avec Israël avaient repris dès lors un caractère normal : nous nous étions refusés à prendre parti dans la querelle israélo-arabe et nous avions fait preuve de la plus grande impartialité à l'égard des intérêts israéliens comme des intérêts arabes. Cette attitude nous avait permis d'exercer à plusieurs reprises une influence modératrice sur les voisins d'Israël, notamment dans l'affaire du détournement des eaux du Jourdain, cependant que la politique libérale que nous suivions à l'égard d'Israël en matière de ventes d'armement permettait à ce pays de faire face à ses besoins en matière de sécurité.

À la veille du conflit, nous avons invité les parties en cause à s'abstenir de tout ce qui pouvait aggraver la tension cependant que nous appelions les Grandes Puissances à se concerter et à s'entendre pour préserver la paix. Cette attitude ne pouvait que servir les intérêts bien compris d'Israël qui n'avait rien à gagner à l'attaque qu'il a déclenchée. Sa victoire sur le terrain n'a fait qu'aviver le ressentiment de ses voisins et rendre plus difficile le règlement du problème fondamental qui se pose à ce pays, celui de sa cohabitation pacifique avec les pays arabes.

Nous considérons en effet que les gains matériels obtenus demeurent illusoires et que la consolidation de l'existence d'Israël suppose l'établissement d'une paix librement acceptée par ses voisins en dehors de la menace ou du recours à la force. C'est pourquoi nous avons pris position dès le début contre la prétention d'Israël d'imposer à ses voisins un règlement que ceux-ci ne sont pas en mesure d'accepter et souligné au contraire la nécessité de créer, par l'évacuation des territoires occupés, les conditions propres à l'instauration de relations pacifiques et normales entre Israël et les pays arabes.

Il paraît peu vraisemblable en effet que les pays arabes s'engagent dans la voie de négociations directes avec Israël alors que ce pays détient indûment le gage que constituent les territoires occupés. Nous ne nions pas que le règlement final devra procéder de la libre acceptation de toutes les parties intéressées mais nous pensons que l'on ne saurait aboutir à un tel résultat sans une entente entre les Grandes Puissances, seules en mesure de favoriser le rapprochement des positions israéliennes et arabes et de garantir l'exécution d'un accord.

Nous avons voté la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967[1] et considérons que, si tout règlement passe par

[1] La résolution 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 2578 et 1968-I, n°s 169, 213, 149 et 376.

l'évacuation des territoires occupés, il doit comporter également la fin de toute belligérance, la reconnaissance d'Israël par les pays arabes, la garantie de ses frontières, le droit de ce pays à la libre navigation dans le golfe d'Akaba[1] et dans le canal de Suez[2], ainsi qu'un règlement équitable du problème des réfugiés.

Vous vous attacherez à faire valoir ces diverses considérations auprès de vos interlocuteurs ; vous veillerez également à leur faire comprendre que leur attitude actuelle, si elle se prolonge, comporte des risques sérieux pour le maintien de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et que nous ne saurions rester indifférents à ses conséquences, aussi bien en raison du prix que nous attachons à l'établissement d'une paix durable dans la région qu'en raison de l'intérêt que nous portons au maintien de l'indépendance et de l'intégrité des pays limitrophes d'Israël, notamment la Jordanie.

Vous aurez donc à rappeler à vos interlocuteurs que l'évolution de nos relations avec Israël sera largement fonction du respect que son gouvernement portera aux droits légitimes de ses voisins, aux vœux de la Communauté internationale et au service de la paix.

Nous souhaitons qu'Israël se tourne vers un développement pacifique et nous sommes disposés à cet égard à faciliter dans les différents domaines ce qui peut concourir à le favoriser. Nous ne devons pas oublier cependant que, dans la situation actuelle, le ressentiment des pays arabes à l'égard d'Israël comme les ambitions que celui-ci peut nourrir à leur égard nous commandent d'être prudents. Nous devons donc éviter les actions qui auraient pour résultat d'augmenter la tension, notamment par leur répercussion sur l'équilibre des forces militaires comme celles qui seraient susceptibles de provoquer des réactions des pays arabes, compromettant ainsi nos intérêts chez ces derniers. Il convient également de tenir compte du fait que tout concours que nous pouvons apporter à Israël, nation dotée d'un personnel expérimenté, se trouve ipso facto valorisé par rapport à ceux que nous pouvons offrir à des pays moins riches en éléments de qualité.

Il serait donc fâcheux de laisser vos interlocuteurs nous suggérer des domaines ou des formes de coopération que nous ne saurions prendre en considération. Vous devez, par votre action personnelle, éviter de leur laisser entamer des sujets qui, comportant nécessairement une réponse négative, ne provoqueraient qu'irritation mutuelle. Ainsi en est-il par exemple de l'insistance qu'ils mettent à se voir associés au Marché commun alors qu'ils n'appartiennent pas à l'Europe, ne tireraient que des bénéfices illusoires d'un tel statut et qu'il susciterait des réactions hostiles des pays arabes. Ainsi en est-il également, dans les circonstances actuelles, des règles que nous nous sommes fixées en matière d'embargo.

Il vous appartiendra, dans ces limites, de rechercher les domaines où pourrait, à votre avis, s'instaurer ou se développer entre la France et Israël

[1] L'accès du détroit du Tiran qui commande le golfe d'Akaba est fermé aux navires israéliens par décision de Nasser du 22 mai 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 206.

[2] Le canal de Suez est fermé à la circulation par décision de Nasser du 6 juin 1967, le lendemain de l'offensive des forces israéliennes contre la RAU. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 267.

des rapports bilatéraux mutuellement avantageux. Parallèlement, le Département, de son côté, ne manquera pas de vous indiquer dans quelles voies vos conversations pourraient s'engager utilement.

Vous aurez à témoigner aux habitants d'Israël de la compréhension et de la sympathie que nous éprouvons pour les épreuves dont le peuple juif a été la victime et de l'intérêt que nous portons à la consolidation de l'existence de ce pays. Dans cet esprit, l'objet essentiel de votre mission sera de contribuer à convaincre vos interlocuteurs de la nécessité de se comporter tant dans leurs rapports avec leurs voisins que dans leurs rapports avec nous comme les représentants d'un État qui entend s'insérer pleinement dans la communauté des Nations et reconnaître les obligations qui s'imposent à tout membre de celle-ci dans ses relations avec les autres. Vous ferez valoir qu'Israël a tout à gagner à une telle attitude qui permettra de maintenir ou de renouer avec ce pays les rapports harmonieux auxquels, pour sa part, la France est attachée.

Enfin, je vous laisse le soin de me rendre compte, sous la forme que vous jugerez préférable, de tout ce qui vous semblerait nécessiter un rapport personnel et urgent ; si le besoin s'en fait sentir, vous pourrez provoquer de la part du Département une invitation à venir vous entretenir avec lui.

(*Afrique-Levant, Israël, Relations politiques avec la France*)

269

M. de Leusse, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Alger,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4300 à 4304[1]. *Alger, 1er octobre 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 13).

Mon entretien d'adieu avec le président Boumediene n'a pratiquement porté que sur le problème du vin et ses effets sur la coopération (mon télégramme no 4298 du 1er octobre[2]). C'est donc sur cette question que je voudrais, avant de quitter Alger, faire le point.

Nous sommes en retard, par rapport à l'accord sur le vin de 1964[3], pour l'année 1967 de 4 800 000 hectolitres. Pour l'année 1968, en admettant que

[1] Ce télégramme est à compléter par les deux dépêches nos 64 et 65/AP du 1er octobre qui présentent le rapport de fin de mission de Pierre de Leusse, ambassadeur, haut représentant de la République française en Algérie en 1967-1968. Pierre de Leusse rompt son établissement le 3 octobre. Son successeur est Jean Basdevant.

[2] Le télégramme d'Alger no 4298-1299, daté du 1er octobre, relate l'entretien entre le président Boumediene et l'ambassadeur de France. Ce dernier a souligné combien la question du vin était devenue, du côté algérien, le bouc émissaire, justifiant beaucoup d'autres actions prises contre les intérêts français.

[3] Accord du 18 janvier 1964.

nous puissions prendre livraison des quantités promises, ce qui ne sera sans doute pas le cas, nous serions en retard de 1 900 000 hectolitres, soit un retard global pour les deux années d'au moins 7 000 000 hectolitres. Il nous faudrait 2 ans au rythme actuel pour l'éponger et pendant ce temps, nous ne toucherions à aucune des récoltes annuelles.

Or cette affaire du vin a, aux yeux des Algériens, une importance vitale. Il ne s'agit pas seulement du manque à gagner en devises, dans la balance commerciale, mais surtout de l'obligation de payer, en monnaie algérienne, mais sans contrepartie, les frais de culture, de vinification et de stockage. Et ce dernier n'est pas illimité.

Dans la mauvaise humeur dont font preuve les Algériens à notre égard, que ce soit le ministre de l'Industrie[1] ou celui du Commerce[2], la part du vin est essentielle. Notre carence nous prive d'une partie importante de nos ventes à l'Algérie. Elle a des répercussions sur les questions de pétrole.

Je pense donc qu'il est nécessaire que nous fassions un geste au moment de la reprise des négociations commerciales[3]. Ce geste, puisque nous ne pouvons pas acheter davantage de vin, pourrait être la transformation du prêt de 300 millions de francs accordé en juillet dernier en don. Nous devrions également essayer de nous engager pour les années à venir sur un chiffre d'importation de vin, même réduit (3 ou 4 millions d'hectolitres). Les 300 millions de francs ne représentent en effet pas la valeur des 7 millions d'hectolitres qui nous resteraient à prendre, aux termes de nos engagements. Mais il ne faut pas oublier que nous avons parlé de compensation pour le vin que nous n'achetons pas. M. Bouteflika ne manque pas une occasion de me rappeler cette promesse.

Bien entendu, ce geste ne pourrait être fait que si les Algériens s'engageaient formellement à abandonner leur boycott des importations françaises.

J'ajoute que nous n'achetons pour ainsi dire plus de fruits et de légumes à l'Algérie et que de ce fait les exportations algériennes vers la France tendent à diminuer d'une façon spectaculaire et inquiétante.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

[1] Belaïd Abdesselam.

[2] Noureddine Delleci.

[3] Les négociations commerciales franco-algériennes s'ouvrent à Paris le 3 décembre 1968.

270

M. PONS, AMBASSADEUR DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1170 à 1172. *Bucarest, 1er octobre 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme no 1166[1].

Le maréchal Yakubovski, commandant suprême des forces armées unies du pacte de Varsovie, a quitté Bucarest le 30 septembre.

Arrivé le 27, le maréchal Yakubovski a été reçu le 28 par MM. Ceausescu et Maurer[2], assistés des généraux Ionitza[3], ministre de la Défense et Gheorghe[4], chef d'État-major général. Le maréchal était, de son côté, accompagné par le général Chtemenko, chef d'État-major des forces armées du pacte, dont par ailleurs ni l'arrivée ni le départ n'ont été mentionnés par la presse.

Selon le communiqué publié dans *Scienteia* du 29 septembre, l'entretien a porté « sur des problèmes d'intérêt commun concernant le traité de Varsovie »[5].

Le mutisme du communiqué sur l'atmosphère de cette rencontre laisse apparaître la froideur qui a dû l'entourer si, comme on peut le supposer, l'intervention des « Cinq » en Tchécoslovaquie a été évoquée. En outre, il est certain que les dirigeants roumains n'ont pu que marquer leurs réticences à un renforcement du pacte et leur hostilité à d'éventuelles manœuvres sur le territoire roumain si de tels sujets ont été abordés.

Je rappelle au Département que le maréchal Yakubovski était venu pour la première fois à Bucarest en novembre dernier (cf. : mon télégramme no 1368 du 24 novembre 1967[6]).

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

[1] Le télégramme de Bucarest no 1166 fait part de l'arrivée à Bucarest, le 27 septembre, du maréchal soviétique Ivan Ignateevich Yakubovski, commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie depuis juillet 1967.

[2] Ion Gheorghe Maurer est président du Conseil des ministres de la République populaire de Roumanie depuis 1961 et membre du *praesidium* permanent et du comité exécutif du parti communiste roumain depuis 1965.

[3] Le général de l'armée de l'air roumaine, Ion Ionitza, membre permanent du comité central du parti communiste roumain depuis juillet 1965, vice-ministre de la Défense depuis décembre 1962, est nommé ministre le 29 août 1966, à la suite du décès du général Salajan.

[4] Le colonel-général Ion Gheorghe, ancien directeur politique des Forces armées, est premier vice-ministre de la Défense nationale et chef d'État-major général depuis 1966.

[5] Le télégramme de Bucarest nos 1197-1198 du 8 octobre rapporte que le maréchal Yakubovski aurait insisté auprès de M. Ceausescu pour l'organisation immédiate, en territoire roumain, de manœuvres militaires combinées russo-roumaines, ce à quoi s'est opposé le président du Conseil d'État roumain.

[6] Le télégramme de Bucarest nos 1368 à 1371 du 24 novembre 1967, non publié, fait part du séjour à Bucarest du maréchal soviétique Yakubovski, commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie, et émet quelques suppositions sur le but de cette visite : présentation

271

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5470 à 5477. *Bonn, 1er octobre 1968.*

(*Reçu* : 22 h. 00).

Le Chancelier a rendu compte de ses entretiens avec le général de Gaulle[1], le 30 septembre, devant le groupe parlementaire chrétien-démocrate et, le 1er octobre, devant la commission fédérale du parti CDU composée de représentants des fédérations régionales.

Le chef de cabinet de M. Barzel, qui a assisté à ces deux réunions, a indiqué à l'un de mes collaborateurs que M. Kiesinger avait cherché, d'entrée de jeu, à se prémunir contre les critiques en brossant un tableau d'ensemble des difficultés de la République fédérale à l'heure actuelle et en marquant la nécessité d'une bonne entente entre Paris et Bonn. Ce n'était pas le moment de compliquer les choses par des proclamations intempestives. Il fallait conserver la tête froide et garder la mesure.

Le Chancelier avait ensuite évoqué les domaines où la France et l'Allemagne étaient d'accord : jugement analogue porté par la France et la République fédérale sur les événements de Tchécoslovaquie, compréhension exprimée par le général de Gaulle pour la position de l'Allemagne de Bonn dans l'organisation atlantique, assurance donnée par le Président de la République qu'en cas de crise grave, les deux pays seraient ensemble.

On en était ensuite venu à parler de l'Europe. Et surtout de la formule utilisée ici par le secrétaire d'État à l'Information : rapportant les conversations au sommet, M. Diehl[2] avait déclaré que la République fédérale, selon les termes mêmes du Chancelier, ne ferait rien, dans ce domaine, sans la France. Ceci avait conduit de nombreux députés, M. Birrenbach[3] et

du maréchal dont c'est le premier séjour en Roumanie en qualité de commandant en chef ; explications et tentatives de donner quelques satisfactions aux demandes roumaines concernant l'organisation et le fonctionnement actuel du pacte et volonté des Roumains de se montrer conciliants vis-à-vis des Soviétiques sur ce terrain alors qu'ils sont réticents au projet de conférence mondiale des partis communistes.

[1] Les entretiens franco-allemands se sont tenus à Bonn les 27 et 28 septembre, dans le cadre des consultations bi-annuelles au sommet, prévues par le traité de 1963. Le général de Gaulle et M. Couve de Murville s'entretiennent à deux reprises avec le chancelier Kiesinger, tandis que MM. Debré et Ortoli s'entretiennent avec leurs homologues respectifs, MM. Brandt, Schiller et Strauss. Ces conversations sont suivies d'une conférence élargie. Le *verbatim* de ces conversations est classé dans le dossier d'archives : *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 2 mai 1968-28 septembre 1968*. Un résumé en est publié ci-après dans le télégramme circulaire de Paris nº 382 du 3 octobre 1968.

[2] Günther Diehl est secrétaire d'État chargé du service de Presse et d'Information du gouvernement fédéral depuis 1967.

[3] Kurt Birrenbach, député au *Bundestag* (CDU/démocratie chrétienne) depuis 1957, membre de la commission des Affaires étrangères, membre du parlement européen de 1959 à 1961, vice-président du Mouvement pour l'union atlantique, partisan d'une communauté atlantique renforcée et d'une Europe intégrée, se rend à Washington dans la première quinzaine de septembre. Il est chargé

M. Majonica[1] en tête, notamment au cours de la séance du groupe parlementaire CDU du 30 septembre, à exhaler leur mauvaise humeur. Fallait-il entendre que le gouvernement de Bonn s'engagerait à demander l'assentiment de Paris pour chacun de ses gestes ? S'agissait-il d'une abdication ? La République fédérale avait-elle encore, dans ces conditions, une politique étrangère ? M. Kiesinger a répliqué qu'on l'avait mal compris. Il avait affirmé qu'on ne pourrait construire l'Europe sans la France et il avait aussi dit que l'Angleterre appartiendrait un jour à cette Europe que l'on était en train d'édifier. Il n'était pas vrai qu'il eût renoncé à faire quelque pas que ce fût sans l'accord de Paris. Mais il était vrai – et il tenait à le souligner – qu'il ne mènerait jamais une politique qui serait dirigée contre la France.

Plusieurs parlementaires ont alors développé l'idée selon laquelle l'on pourrait prendre des initiatives propres à favoriser la coopération avec des pays n'appartenant pas au Marché commun sur des terrains extérieurs au traité de Rome. Ces conceptions ont cours à l'heure actuelle dans les milieux politiques de Bonn, qu'ils soient chrétiens-démocrates, socialistes ou libéraux. M. Majonica, qui dirige le groupe de travail de politique étrangère de la CDU, a proposé, dans le bulletin du parti du 30 septembre, de s'engager dans cette voie. Le Chancelier aurait admis, selon notre interlocuteur, qu'il pourrait être utile de s'engager dans ce sens.

La question de la « coopération préférentielle » franco-allemande a été également débattue. M. Kiesinger a indiqué qu'elle pourrait porter ses fruits dans trois domaines : l'espace, la politique énergétique et les armements. Il a ajouté, pour répondre aux craintes formulées par certains, qu'il n'en résulterait pas la formation d'un bloc à l'intérieur de la Communauté économique européenne.

Selon notre interlocuteur, l'exposé du chef du gouvernement fédéral a fait impression. Les plus agités ont été obligés de se calmer. On nous savait tout de même gré de ce qui avait été dit à propos de la Tchécoslovaquie bien que des préoccupations se soient manifestées à la suite de nouvelles, émanant de source allemande, selon lesquelles le général de Gaulle aurait reproché aux dirigeants allemands d'avoir mené la politique de détente dans un esprit qui répondait mal à l'objectif visé et d'une manière trop tapageuse. Aux parlementaires qui espéraient voir la France se rallier à un certain renforcement de l'Europe et de l'Alliance Atlantique et qui ont exprimé leur déception au Chancelier, celui-ci aurait répliqué que les Allemands ne pouvaient tenir rigueur des illusions qu'ils s'étaient eux-mêmes faites.

(Europe, République fédérale d'Allemagne, Relations avec la France, 1968)

par le chancelier Kiesinger d'exposer aux dirigeants américains les préoccupations du gouvernement fédéral à la suite de l'occupation de la Tchécoslovaquie et aussi de sonder leur état d'esprit et leurs intentions. À la suite de cette mission, M. Helmut Schmidt (SPD/social démocratie) fait également le voyage aux États-Unis. Sur cette mission se reporter aux télégrammes de Bonn nos 4896 à 4901 et de Washington nos 5052 à 5058, respectivement des 6 et 16 septembre 1968, non publiés.

[1] Ernst Majonica est membre du *Bundestag* (CDU/démocratie chrétienne) depuis 1950, président de la commission des Affaires étrangères du groupe CDU, expert dans les questions de politique étrangère et de défense.

272

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 1201 à 1203. *Paris, 2 octobre 1968, 18 h. 25.*

Diffusion réservée.

Vous pourrez, à l'occasion de vos visites de congé[1], vous inspirer, dans les propos que vous tiendrez à vos interlocuteurs soviétiques, des déclarations officielles que vous connaissez, et plus spécialement de celles du Président de la République, et du discours prononcé aujourd'hui par le Ministre devant l'Assemblée nationale.

Notre objectif fondamental demeure la détente, même si nous condamnons sans équivoque l'entrée et le maintien des troupes étrangères en Tchécoslovaquie. C'est pour la favoriser que le gouvernement a résolu que notre comportement demeurera inchangé en matière d'échanges économiques, scientifiques et techniques.

L'action soviétique ne peut manquer, en revanche, d'avoir des effets sur le caractère des contrats politiques dont la pratique s'était établie. C'est pourquoi, si les rencontres avec les diplomates soviétiques demeurent relativement fréquentes, elles ne peuvent plus donner lieu, dans le climat actuel, à des dialogues approfondis.

Ces indications devraient vous permettre d'orienter vos conversations dans le sens approprié. Si vous estimez, cependant, nécessaire de les compléter en venant à Paris, le Ministre envisagerait de vous y appeler pour quelques jours.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1968*)

273

M. FRANÇOIS SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5488 à 5492. *Bonn, 2 octobre 1968.*

(*Reçu* : 22 h. 00).

Le 30e anniversaire des accords de Munich[2] n'a été évoqué ici qu'avec discrétion.

[1] Olivier Wormser s'apprête à quitter l'URSS où il va avoir pour successeur Roger Seydoux de Clausonne. Il sera nommé, au printemps 1969, gouverneur de la Banque de France.

[2] Les accords de Munich ont été signés entre l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, représentées respectivement par Adolf Hitler, Édouard Daladier, Neville Chamberlain

Le gouvernement fédéral s'est abstenu de toute déclaration. Les journaux se sont bornés à reproduire les propos tenus par M. Diehl lors d'une interview radiodiffusée, en réponse à la question d'un journaliste anglais. Le secrétaire d'État à l'information a réaffirmé que, pour le gouvernement fédéral, *l'accord de Munich conclu sous la menace de la violence n'est plus valable* – formule tirée de la déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966[1], et constamment utilisée depuis lors. La République fédérale, a ajouté M. Diehl, n'élève aucune revendication politique ou territoriale à l'encontre de la Tchécoslovaquie et respecte l'indépendance et les frontières de ce pays. Quant à la question de savoir si les accords de Munich étaient nuls dès l'origine, elle ne pouvait être tranchée que par une instance juridique. Tel serait aussi l'avis du gouvernement britannique.

M. Diehl a nié qu'il y ait sur cette affaire des divergences au sein du cabinet : la récente déclaration de M. Brandt, selon laquelle les accords de Munich sont « injustes » (*ungerecht*) dès l'origine, n'est qu'une autre façon de dire qu'ils ont été conclus sous la menace et ne sont plus valables.

On estime évidemment ici que les circonstances ne se prêtent pas à une initiative ni à une modification de la position allemande telle qu'elle a été formulée par le Cabinet de grande coalition.

C'est pourquoi l'*Auswärtiges Amt* a renoncé, au début de la crise tchèque, à donner suite à son idée d'une déclaration commune ou concertée avec Prague, publiée à l'occasion du 30e anniversaire des accords de Munich, et qui aurait exprimé la volonté de Bonn de se comporter comme si ceux-ci n'avaient jamais existé (cf. circulaire du Département n° 233[2]). Tout en justifiant l'attitude d'expectative observée actuellement, M. Egon Bahr[3] a souligné auprès de l'un de mes collaborateurs que ce projet était tenu en réserve dans l'attente de meilleurs jours.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

et Benito Mussolini, à l'issue de la conférence tenue en cette même ville du 29 au 30 septembre 1938, en l'absence du président tchécoslovaque Édouard Beneš, qui n'a pas été invité. Ils mettent fin à la crise des Sudètes et consacrent le démantèlement puis, ultérieurement, la disparition de la Tchécoslovaquie en tant qu'État indépendant.

[1] Des extraits de la déclaration gouvernementale du 13 décembre 1966 sont repris dans les télégrammes de Bonn nos 7063 à 7069 et 7070 à 7087 de ce même jour, non publiés.

[2] Ce télégramme-circulaire n° 233 du 22 juin 1968, non repris, donne quelques indications sur la position du gouvernement fédéral concernant les accords de Munich, telle qu'elle a été présentée lors de la rencontre des directeurs politiques français et allemands le 20 juin 1968.

[3] Egon Bahr (SPD/social démocratie), ancien journaliste, adhère au parti social démocrate en 1956, est nommé en 1960 par Willy Brandt, alors bourgmestre régnant de Berlin-Ouest, chef du service de Presse et d'Information du gouvernement de Berlin et, depuis 1966, directeur du groupe d'études prévisionnelles à l'*Auswärtiges Amt*. Egon Bahr est avec Herbert Wehner (SPD) l'instigateur de l'*Ostpolitik* ou politique d'ouverture à l'Est.

274

M. DE LEUSSE, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER,
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 4347 à 4353. *Alger, 2 octobre 1968.*

Diffusion réservée. Réservé. (*Reçu* : le 3, 11 h. 42).

En guise de conclusion au rapport de fin de mission[1] que j'adresse, ce jour, au Département, je voudrais consigner, ici, quelques réflexions que je crois utiles à la conduite de nos affaires avec l'Algérie.

Si, pendant les seize mois de mon séjour à Alger, j'ai beaucoup entendu parler du vin, ce n'est pas seulement en raison de l'importance de ce problème pour l'économie intérieure ou les échanges extérieurs de l'Algérie.

Ce n'est pas même, quoi qu'on en ait dit ici pour les besoins de la cause, parce qu'il s'agit d'un « héritage colonial ». C'est aussi en raison de la façon dont brutalement l'Algérie s'est trouvée confrontée avec lui. Trop souvent et avec une grande désinvolture, les Algériens font fi des traités et des conventions, mais ils ne comprennent jamais que nous n'honorions pas nos engagements. D'autre part, il faut admettre que nous les avons mis, sans beaucoup d'explications, devant un fait accompli. Aussi ont-ils vu dans notre manière d'agir la marque d'un soudain désengagement, et qui pis est, d'un « désintérêt » de la France pour l'Algérie.

On sait que ce thème est maintenant celui du ministre de l'Industrie[2] pour qualifier la conduite des compagnies pétrolières françaises, mais son argumentation est ici beaucoup plus discutable.

Je retiens donc de cet épisode difficile des rapports franco-algériens l'extrême importance d'une très large pratique de la consultation, même si nous ne sommes pas assurés de la réciproque. Il y a entre les deux pays une trop grande différence de poids, ou plutôt les dirigeants algériens ressentent trop la faiblesse du leur. Cette politique du dialogue s'impose pour des raisons psychologiques évidentes. J'ajoute qu'elle seule peut nous permettre de faire admettre tels réajustements de notre politique de coopération qu'un jour nous pourrions estimer nécessaires.

Je me félicite que M. Bouteflika ait pu être reçu à Paris si rapidement après l'entrée en fonctions du ministre[3]. Le séjour de M. Michelet à Alger, en novembre 1967[4], avait heureusement marqué, plus de deux ans après la

[1] Se reporter aux dépêches nos 64 et 65/AP du 1er octobre 1968, non publiées.

[2] Belaïd Abdesselam.

[3] Du 24 au 29 juillet. Le ministre algérien des Affaires étrangères s'entretient les 24 et 25 avec M. Debré et est reçu le 25 par M. Couve de Murville puis par le général de Gaulle auquel il remet un message du président Boumediene. Maurice Couve de Murville est Premier ministre depuis le 10 juillet 1968. Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 30 mai 1968.

[4] Edmond Michelet, ministre d'État chargé de la Fonction publique, se rend en visite en Algérie du 23 au 25 novembre 1967. Il est reçu par Ahmed Medeghri, ministre de l'Intérieur chargé de la Fonction publique, et a un entretien avec le président Boumedienne.

prise de pouvoir du colonel Boumediene, la reprise des échanges de visites ministérielles. Sans doute le voyage de M. Medeghri à Paris[1], en février de cette année, n'a-t-il pas été suivi de tout ce que nous en attendions et la pratique des gestes de bonne volonté est-elle restée unilatérale. Mais il faut convenir que ceci s'inscrivait dans une conjoncture pas trop défavorable, marquée par l'échec des négociations commerciales, puis par les représailles économiques qui ont suivi. Cela ne condamne pas la formule des visites ministérielles, et j'ai indiqué d'autre part pourquoi une invitation à M. Abdesselam pour de larges entretiens, dégagés du contentieux quotidien (mais ne l'ignorant pas) me paraissait indispensable dans un proche avenir.

La multiplication des échanges de visites ministérielles serait d'autant moins difficile à poursuivre que dans de nombreux domaines (enseignement, communications, sports, travaux publics) une bonne coopération est établie. Ce sont en effet les occasions d'un dialogue ouvert sur l'avenir, à un certain niveau, qu'il convient de susciter. L'ambassade pour sa part ne cesse de les provoquer, mais le combat harassant du contentieux quotidien ne permet pas toujours à ses membres la liberté de conversation d'un fonctionnaire plus dégagé des responsabilités immédiates. Il faut tenir compte aussi du climat psychologique, du style politique du régime, qui ne favorisent pas précisément ce genre d'initiatives. Ces limitations locales me conduisent à recommander aussi les échanges entre hauts fonctionnaires. Les nôtres accepteraient par exemple de séjourner à Alger un peu plus qu'entre deux avions. Du côté algérien, l'attrait pour notre pays (visites organisées), ou notre capitale, s'accroît avec la plus grande fréquence des déplacements que l'on s'impose vers les pays de l'Est, le monde arabe ou l'Afrique noire. N'attendons pas que l'URSS affirme ici sa prépondérance et que l'Amérique ait repris, un cours de relations normales, pour devenir le pays le moins visité par nos partenaires, malades de dépit amoureux.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

[1] Du 26 au 29 février.

275

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Les Américains et le problème du Vietnam

N. n° 340/AS[1]. *Paris, 2 octobre 1968.*
Confidentiel.

Envoyé par M. Cyrus Vance[2], le fonctionnaire américain qui est chargé des relations avec le Département pour le compte de l'ambassade des États-Unis et de la délégation américaine[3] a été reçu sur sa demande par le directeur d'Asie le 2 octobre.

M. Dean a d'emblée fait savoir à M. Manac'h que la conversation de ce jour devait demeurer rigoureusement confidentielle. Il a précisé ce qui suit :

MM. Cyrus Vance et Habib[4] vont partir cet après-midi pour Washington sur convocation du président Johnson. Ils partent munis d'une série d'études qui ont fait l'objet de plusieurs jours de réflexions et qui portent sur les points critiques de la négociation actuelle. L'heure est venue où certaines décisions importantes doivent être prises. Les deux envoyés spéciaux seront de retour à Paris dans les 3 ou 4 jours. M. Harriman[5] demeurera à Paris.

Des contacts confidentiels incessants et prolongés ont eu lieu au cours de ces derniers jours avec les Nord-Vietnamiens à plusieurs échelons. Ils se sont révélés totalement infructueux[6].

La délégation américaine a tenu également un contact étroit et régulier avec les Russes à Paris mais l'impression prévaut que, avec ces derniers, « ça ne peut pas aller très loin ». Les Soviétiques ont peu de possibilités de manœuvre en raison de l'appartenance de l'URSS et du Vietnam-Nord à

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Cyrus Roberts Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

[3] John Gunther Dean, premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

[4] Philip Charles Habib, assistant adjoint du secrétaire d'État américain pour les Affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

[5] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[6] *Note du texte* : M. Manac'h, qui a rencontré hier MM. Xuan Thuy [chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur la Vietnam], Ha Van Lau [adjoint de Xuan Thuy] et Mai Van Bo [délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967], a enregistré de la part de ses interlocuteurs la même impression négative.

un système commun et de la complexité des relations de Moscou avec la Chine dont Hanoï se doit de tenir compte pour des raisons qui tiennent notamment à la géographie.

On estime en conséquence que c'est vers la France qu'il conviendrait de se tourner pour tenter, avant qu'il ne soit trop tard, de sortir de l'impasse. On a beaucoup apprécié à Washington, au cours de ces derniers temps, notre mesure et notre sens de l'équilibre. On reconnaît volontiers que nous avons une vue cohérente des choses. On a noté aussi que, dans cette même conception de l'équilibre en face des données réelles de l'affaire vietnamienne, une certaine amélioration est intervenue dans les relations de la France avec le Vietnam-Sud et l'on s'en félicite. Même dans l'affaire du bureau d'information du FNL, on admet que nous avons agi avec tact et en ménageant tous les délais nécessaires pour ne pas produire de chocs[1]. Surtout, on constate que nous disposons d'un crédit sérieux auprès des autorités de Hanoï et de ses représentants. Enfin, on considère que le Nord-Vietnam, soucieux de son indépendance, même vis-à-vis des deux grandes puissances qui le soutiennent (URSS et Chine), peut accepter d'entendre de nous certains conseils utiles que d'autres pays ne sauraient lui proposer.

Il n'est donc pas exclu, a souligné M. Dean, que l'on se tourne dans quelques jours vers nous et qu'on nous mette au courant du détail des discussions intervenues entre Nord-Vietnamiens et Américains. Pour le moment, le fonctionnaire américain n'avait pas mission d'entrer plus avant dans l'examen des problèmes. Il y en a trois principaux…

M. Manac'h : Oui, il y a le problème de la zone démilitarisée[2] et celui de la protection de la ville de Saigon contre les bombardements. Mais quel est donc le 3e problème ?

M. Dean : Je préfère que vous attendiez quelques jours. Tout ce que je peux dire aujourd'hui, en attendant le retour de MM. Cyrus Vance et Habib, c'est que ce 3e point touche à une question où je peux dire à l'avance que vous ne pourriez être en désaccord avec nous.

Compte tenu de ce qui précède, le directeur d'Asie estime une fois de plus, comme M. Debré le lui a écrit du reste en marge d'une récente note, qu'il convient par notre prudence de sauvegarder les conditions d'une éventuelle et peut-être imminente possibilité d'action française. Encore faudra-t-il évidemment n'en décider que sur pièces : notre capacité d'agir sera corrélative de notre liberté de jugement maintenue et doit y puiser sa force.

À la fin de la conversation, M. Dean a laissé clairement entendre à M. Manac'h que M. Harriman, « ardent démocrate », et M. Cyrus Vance

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 374 du 27 septembre 1968.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine, ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

lui-même, n'ont aucune chance de demeurer les partenaires de la négociation dans l'éventualité d'une élection de M. Nixon[1] à la présidence.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

276

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Modalités d'ouverture du bureau d'information du FNL

N. nº 404/CLV[2]. *Paris, 2 octobre 1968.*

M. Huynh Gong Tam, membre du bureau d'information du Front national de Libération du Sud-Vietnam, a été convoqué le 2 octobre par l'agent chargé du Vietnam au Service Cambodge-Laos-Vietnam.

Son attention a été à nouveau appelée par M. Le Blanc sur l'importance que nous attachons à ce que l'arrivée à Paris de MM. Pham Van Ba[3] et Ha Thanh Lam[4], respectivement directeur et directeur-adjoint du bureau d'information, se déroule avec toute la discrétion souhaitable.

M. Tam a promis de faire part aux organismes responsables du Front et à M. Pham Van Ba de notre désir de ce qu'aucune déclaration ne soit faite à l'arrivée de l'intéressé et de son adjoint à l'aéroport du Bourget. Il a par contre manifesté quelque réticence à l'énoncé des autres prescriptions qui lui ont été présentées et auxquelles il avait pourtant donné son accord le 11 septembre :

– Il a demandé que quatre personnes (lui-même, le délégué général de la RDVN[5] et deux membres de la délégation du Nord-Vietnam aux conversations de Paris) et non deux, soient autorisées à se rendre au pied de l'échelle de coupée.

– Il a sollicité l'autorisation d'élargir la délégation d'accueil à l'aéroport (que nous lui demandons de limiter à une douzaine de personnes) de « quelques dizaines d'amis vietnamiens de Paris ».

[1] Richard Milhous Nixon, élu républicain de la Californie à la Chambre des représentants de 1947 à 1950, sénateur républicain de la Californie de 1951 à 1953, vice-président des États-Unis de 1953 à 1961, candidat du parti républicain aux élections présidentielles de 1960 et de 1968. Élu président des États-Unis le 4 novembre 1968.

[2] Cette note est rédigée par Jacques Le Blanc, secrétaire des Affaires étrangères, à la section politique du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction Asie-Océanie de la direction des Affaires politiques du Département depuis octobre 1966.

[3] Pham Van Ba, membre de la commission des relations extérieures du comité central du Front national de Libération du Sud-Vietnam, directeur du bureau d'information du FNL à Paris à partir d'octobre 1968.

[4] Ha Thanh Lam, ancien chef adjoint de la représentation du FNL sud-vietnamien à Prague, directeur adjoint du bureau d'information du FNL à Paris à partir d'octobre 1968.

[5] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

– Il a enfin formulé le désir d'être autorisé à convier à l'aéroport au dernier moment quelques attachés de presse « d'ambassades de pays amis ». Il avait pourtant spontanément donné l'assurance, quelques instants auparavant, sans que rien ne lui ait été demandé dans ce sens, que les missions diplomatiques accréditées à Paris seraient tenues dans l'ignorance de la date d'arrivée de MM. Ba et Lam afin qu'elles n'envoient pas de représentants à l'aérogare.

Il n'a pas été caché à M. Tam que ces requêtes nous surprenaient alors qu'il semblait d'accord depuis le 11 septembre avec nos propositions, auxquelles nous tenions beaucoup. Devant son insistance, M. Le Blanc lui a promis, sans toutefois lui laisser grand espoir, que les trois questions seraient soumises à M. Manac'h[1] et que réponse lui serait donnée dans les quarante-huit heures.

M. Le Blanc a enfin exprimé notre surprise de voir que le bureau continuait à utiliser du papier à lettres portant une formule d'en-tête à laquelle nous avions pourtant demandé à M. Tam de renoncer[2]. L'intéressé a répondu qu'il avait consacré des frais importants à l'impression des en-têtes de son papier à lettres et qu'il souhaitait épuiser ses réserves avant de faire procéder à une réimpression conforme à nos vœux. M. Le Blanc a très nettement insisté sur l'importance que nous attachions à ce qu'il prenne dès maintenant ses dispositions pour qu'il soit tenu compte de notre demande. M. Tam a promis de faire le nécessaire.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

277

NOTE

pour le Secrétaire général

N. nº 134/AM

Paris, 2 octobre 1968.

La coopération entre la France et le Québec se fonde sur une communauté d'origine, de langue et de culture et sur une égalité de développement économique, scientifique et technique qui impliquent des rapports privilégiés entre les deux parties. Ni l'accession de M. Trudeau, en juin dernier, aux fonctions de Premier ministre fédéral, ni la brutale disparition de M. Daniel Johnson ne pourront modifier une évolution des événements qui, tant sur le plan de l'affirmation de la personnalité du Québec que sur celui du resserrement des liens entre la France et le Québec, paraît désormais irréversible.

[1] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] *Note du texte* : « Front national de Libération du Sud-Vietnam – Bureau d'information – Paris » (alors que nous avions demandé qu'il soit recouru à la formule : « Bureau d'information du FNL du Sud-Vietnam – Paris).

Le Canada – en raison du Québec – traverse actuellement une période de mutation dont, sans nul doute, il sortira profondément transformé dans ses structures mêmes. En fait, le mouvement d'affranchissement qui a saisi le peuple français d'outre-Atlantique ne saurait à terme avoir d'autre conséquence, comme le déclarait le Président de la République dans la conférence de presse donnée le 27 novembre 1967[1] à l'Élysée, que « l'avènement du Québec au rang d'un État souverain, maître de son existence nationale, comme le sont par le monde tant et tant d'autres peuples, tant et tant d'autres Etats qui ne sont pourtant pas si valables ni même si peuplés que ne le serait celui-là ».

La coopération entre la France et le Québec ne prend évidemment tout son sens que dans cette perspective. Il s'agit, bien sûr, d'aider dans tous les domaines les Français du Canada à assumer eux-mêmes leur propre développement. À cet égard, les choses sont en bonne voie. Après la conclusion en 1965 de deux ententes culturelles entre la France et le Québec, notre coopération a été inscrite, en septembre 1967, dans le cadre d'un programme de développement accéléré qui prévoit le décuplement, d'ici 1970, de nos échanges. La création, en février 1968, de l'Office franco-québécois pour la jeunesse a permis dès cette année de larges échanges de jeunes des deux côtés de l'Atlantique. Pour que « le cosmos parle français », selon l'expression de M. Daniel Johnson, et pour que le ciel du Québec ne soit pas submergé par les émissions anglophones, les deux parties projettent la construction en commun d'un satellite de télécommunications. Bientôt d'ailleurs, les Québécois pourront faire entendre leur voix dans le monde de la francophonie grâce à un accord qui leur permettra d'utiliser le satellite franco-allemand Symphonie[2].

Dans le domaine économique enfin, de grands projets sont actuellement en cours d'étude, favorisés par la création récente d'une commission franco-québécoise pour l'étude des investissements.

Il ne faudrait toutefois pas croire que cette coopération fonctionne à sens unique. Grâce à son haut niveau culturel scientifique, technique et économique, le Québec nous donne autant que nous lui apportons. En fait, Français du Canada et Français de France partageant la même civilisation partagent aussi finalement le même destin.

(*Amérique 1964-1970, Canada, nº 212*)

[1] Se reporter à ce propos à la « Politique étrangère de la France », Textes et Documents, 2ᵉ semestre 1967, pp. 177-179.

[2] Voir ci-dessus le télégramme de Québec nº 961 à 967 en date du 25 septembre 1968 nº 245.

278

NOTE

Des relations franco-chinoises

N. n° 338/AS. *Paris, 2 octobre 1968.*

Entre l'automne 1967 et le mois de mai de cette année, les relations franco-chinoises avaient pris, dans l'ensemble, une meilleure tournure : les séquelles de la crise qui avait affecté un an plus tôt les rapports entre nos deux pays s'étaient estompées progressivement[1] ; Chen Yi[2] qui – pour la première fois depuis 18 mois avait reçu M. Paye[3] le 27 décembre 1967[4] – avait accepté au mois de mars une invitation de notre ambassadeur[5]. En même temps, les Chinois avaient marqué de diverses manières leur volonté de reprendre leurs échanges culturels avec la France : invitation d'une mission scientifique française[6] ; décision de principe quant au retour en France d'un certain nombre d'étudiants chinois à compter du mois de juillet[7]. Sur le plan commercial, les choses s'étaient également améliorées. Le volume des échanges pour les quatre premiers mois de cette année marque un léger accroissement par rapport à la même période en 1967. Nos exportations ont augmenté dans une plus grande proportion que nos importations[8]. C'est aux

[1] L'année 1967 a été marquée par plusieurs incidents : manifestations des gardes rouges à Pékin devant la résidence de l'ambassadeur de France et la chancellerie, le 31 janvier 1967, impliquant le conseiller commercial de l'ambassade de France à Pékin et sa femme ; manifestation des étudiants chinois à Paris, rue de Grenelle, le 27 janvier 1967 ; voir *D.D.F.*, 1967-I, n°s 53, 57, 58, 59, 60, 70.

[2] Le maréchal Chen Yi, vice-premier ministre depuis 1959, est également ministre des Affaires étrangères depuis 1958. En butte aux attaques des gardes rouges au cours de l'été 1967, il est rentré en grâce à la fin de l'année 1967.

[3] Lucien Paye est ambassadeur de France à Pékin depuis le 27 avril 1964.

[4] Sur le contenu de cet entretien, voir les télégrammes à l'arrivée de Pékin, n°s 4418 à 4434 du 28 décembre 1967 et n°s 4435 à 4463 du 29 décembre 1967, non repris.

[5] Le télégramme à l'arrivée de Pékin n° 570 du 8 mars 1968 indique que le maréchal Chen Yi doit venir déjeuner à l'ambassade de France le 13 mars avec quelques uns de ses collaborateurs ; celui du 23 mars 1968, n°s 620-621, indique que le maréchal Chen Yi est venu déjeuner à l'ambassade accompagné de M. Lo Kwei Po, vice-ministre des Affaires étrangères, de M. Huang Chen, ambassadeur de Chine en France, du sous-directeur faisant fonction de directeur d'Europe occidentale au *Wai Chio Pu* (ministère des Affaires étrangères chinois), du sous-directeur des Affaires consulaires, de deux fonctionnaires et de deux interprètes du ministère. Les télégrammes à l'arrivée de Pékin n°s 622-623 du 13 mars, n°s 634 à 653, n°s 656 à 661 et n° 663 du 14 mars 1968, non repris, donnent le compte rendu des conversations qui se sont déroulées à cette occasion.

[6] L'ambassadeur de France à Pékin, dans le télégramme à l'arrivée de Pékin n°s 600-601 du 12 mars 1968, indique que le comité pour les relations culturelles avec l'étranger lui a fait savoir que la mission du professeur Chouard, professeur de physiologie végétale à la faculté des sciences de Paris, pouvait avoir lieu vers la mi-avril et insiste sur le fait que « cette mission marquera la reprise des échanges culturels entre la France et la Chine ».

[7] Le télégramme à l'arrivée de Pékin n° 839 du 3 avril 1968 signale que le ministère chinois de l'Enseignement supérieur vient de faire part de son intention de renvoyer en France, au mois de juillet prochain, vingt-quatre des étudiants qui étaient rentrés en Chine à la fin du mois de janvier 1967 pour participer à la révolution culturelle.

[8] *Note du document* : Exportations françaises vers la Chine : 1967 (quatre premiers mois) : 141 millions de francs ; 1968 (quatre premiers mois) : 157 millions de francs. Importations françaises

Messageries maritimes, à l'exclusion de toute autre compagnie étrangère, qu'ont été confiées par Pékin les opérations de transbordement à Hong Kong de marchandises en provenance de Chine.

Certes Pékin ne semblait pas avoir renoncé entièrement à saper l'influence française dans certains pays africains francophones et la presse avait continué à quelques reprises ses tentatives de dénigrement à propos de nos activités présentes et passées en Afrique et à l'occasion du procès consécutif aux incidents de Guadeloupe[1].

Mais depuis le mois de mai ces critiques se sont multipliées et l'attitude des Chinois à notre égard s'est très sensiblement durcie. La crise qui a secoué notre pays a déclenché une virulente campagne de presse contre le gouvernement français. Plus encore que les manifestations à Pékin et en province qui, du 21 au 24 mai, ont assuré de leur soutien « les ouvriers et les étudiants fidèles à la tradition de la commune de Paris »[2], ce sont les attaques de « l'Agence Chine Nouvelle » qui retiennent l'attention.

Qualifiant les autorités françaises de « clique dirigeante »[3], expression généralement réservée aux régimes qui n'ont pas de relations diplomatiques avec la RPC ou qui entretiennent de mauvais rapports avec elle, l'Agence Chine Nouvelle a vilipendé de mai à juillet l'action gouvernementale (des dépêches de l'Agence ont évoqué les « assassinats perpétrés de sang froid » par le gouvernement et la « domination réactionnaire et criminelle » de celui-ci) et traité les élections de « farce » et « d'escroquerie »[4].

À la même époque on relevait d'autres indices de ce changement d'humeur de Pékin à notre égard : l'expulsion au début de mai du directeur de l'Agence France-Presse[5], la mise à l'écart de notre chargé d'Affaires lors de la visite conjointe en Chine des ministres des Affaires étrangères de

en provenance de Chine : 1967 (quatre premiers mois) : 82 millions de francs ; 1968 (quatre premiers mois) : 78 millions de francs.

[1] Le mois de mai 1967 a été marqué en Guadeloupe par plusieurs séries d'incidents : trois jours d'émeutes à Basse-Terre, les 20, 21 et 22 mai 1967 ont été suivis de manifestations à Pointe-à-Pitre, le 26 mai 1967, au cours desquelles ordre a été donné de tirer sur des manifestants. La responsabilité de ces émeutes a été attribuée au Groupe d'organisation nationale de la Guadeloupe (GONG), mouvement indépendantiste créé en 1963. Vingt-cinq militants accusés d'avoir participé à ces manifestations furent incarcérés à Basse-Terre et jugés en avril 1968. Vingt-cinq autres, accusés d'atteinte à l'intégrité du territoire, ont été emprisonnés à Paris, dont dix-huit (sept ayant bénéficié d'un non-lieu) ont comparu du 19 février au 1er mars 1968 devant la Cour de sûreté de l'État.

[2] Sur les réactions de la Chine aux événements de mai 1968 en France, voir la note nº 188/AS du 4 juin 1968, *D.D.F.*, 1968-I, nº 330.

[3] Le télégramme à l'arrivée de Pékin nos 1235-1236 du 4 juin 1968 indique que « la campagne de presse déclenchée à propos de l'agitation sociale en France s'est poursuivie [...] », tout en reprenant par ailleurs « les critiques habituelles sur la clique dirigeante française et les syndicats ».

[4] Le télégramme à l'arrivée de Pékin nos 1307 et 1308 du 15 juin 1968 indique en particulier que l'acceptation de la « farce des élections » par M. Waldeck Rochet est « naturellement stigmatisée » par l'agence Chine nouvelle. Le télégramme à l'arrivée nos 1317-1318 du 27 juin 1968 signale que « la propagande chinoise [...] met à profit les décès d'un étudiant et d'un ouvrier pour parler d'assassinats perpétrés de sang froid par le gouvernement français ». Le télégramme à l'arrivée nº 1418-1419 du 2 juillet 1968 note la véhémence avec laquelle est dénoncée « la farce électorale » du 30 juin ; celui du 4 juillet 1968 indique que, selon la propagande chinoise, « cette escroquerie politique » a été rendue possible par l'intervention personnelle du général de Gaulle.

[5] Le directeur de l'Agence France-Presse à Pékin, M. Jean Vincent, a été convoqué au ministère des Affaires étrangères chinois le 7 mai 1968 et s'est vu signifier son expulsion. Il lui a été

Guinée et du Mali[1], les tracasseries infligées à quelques-uns de nos ressortissants, quoique dans une moindre mesure qu'aux étrangers d'autres nationalités. Il y a lieu de noter aussi que l'Agence Chine Nouvelle n'a plus de correspondant attitré à Paris depuis la fin d'avril.

Après une pause de près de deux mois les attaques de la presse ont repris depuis le 9 septembre[2] avec une virulence accrue contre le gouvernement français dont l'Agence Chine Nouvelle mentionne la « bassesse ». Le Chef de l'État a lui-même été pris à partie. Le chargé d'Affaires chinois a d'ailleurs été convoqué au Département[3] à ce sujet et aucun membre du gouvernement français n'a assisté à la réception donnée à l'ambassade de Chine à l'occasion du 1er octobre[4].

Sans faire de concessions à un pessimisme stérile il serait tout aussi mal venu de donner une interprétation trop lénifiante de la campagne déclenchée contre nous. Derrière cette flambée de hargne, il est possible de discerner quelques-unes des raisons qui ont décidé les Chinois à l'abandon d'une attitude pragmatique à notre endroit. La campagne contre les autorités françaises en mai et juin s'inspirait certainement de préoccupations idéologiques. Il n'était pas sans intérêt pour Pékin d'exploiter à des fins de propagande l'agitation sociale qui secouait la « société capitaliste », de tirer parti de l'embarras et de l'inquiétude des partis communistes prosoviétiques devant le regain de faveur des mouvements extrémistes, de chercher à battre en brèche enfin notre influence en Afrique au moment où la RPC faisait un effort particulier en direction de ce continent.

La relance des critiques contre le gouvernement français depuis le début de septembre est plus difficilement explicable.

Quoiqu'il en soit, il convient de nuancer tout jugement sur la politique chinoise à notre égard. En effet, certains éléments sont de nature à atténuer les appréhensions que pourrait susciter l'attitude de Pékin : le fait par exemple que les Chinois n'ont pas cherché à envenimer les incidents

reproché d'être l'auteur de « dépêches calomnieuses à l'égard du peuple et des dirigeants chinois ».

[1] Une délégation guinéo-malienne a été reçue par Mao Tsé-toung le 25 mai 1968 et par le vice-ministre chargé des Affaires économiques qui a fait à cette occasion allusion aux événements de mai en France, déclarant notamment, selon les termes du télégramme à l'arrivée de Pékin nº 1189 du 27 mai 1968 : « la classe ouvrière et les larges masses populaires de France qui possèdent la grandiose tradition révolutionnaire de la Commune de Paris se révoltent vaillamment et lancent de violents assauts contre l'ordre ancien, la vieille domination capitaliste et réactionnaire ».

[2] Le télégramme à l'arrivée de Pékin nos 1825 à 1827 du 7 septembre 1968 indique que l'Agence Chine nouvelle, décrivant la manifestation du 6 septembre devant la faculté de médecine de Paris, a souligné qu'au cours des deux derniers mois, « le gouvernement français a sans cesse mené le double jeu tactique de la répression et de la réforme [...] ». Les télégrammes à l'arrivée nos 1847 à 1856 du 13 septembre 1968 et nos 1866 à 1868 du 18 septembre 1968 rendent compte de cette nouvelle campagne de presse.

[3] Le chargé d'Affaires de Chine à Paris a été convoqué au Département par le directeur d'Asie-Océanie le 25 septembre 1968. Voir ci-dessus la note du 26 septembre 1968 rendant compte de cet entretien nº 252.

[4] La fête nationale chinoise commémore, le 1er octobre, l'anniversaire de la République populaire chinoise.

survenus les 13 et 29 mai derniers devant leur ambassade à Paris[1] et dont l'Agence Chine Nouvelle a rendu compte de manière modérée ; la réflexion de Chen Yi au mois de juin, au ministre des Affaires étrangères népalais auquel il faisait remarquer à propos des manifestations chinoises de soutien aux étudiants français, que l'on désirait à Pékin « tenir les relations entre la France et la Chine à l'écart de ces démonstrations idéologiques »[2], la réponse faite à notre ambassadeur le 14 juillet par le vice-ministre des Affaires étrangères Lo Kwei-po qui a déclaré à propos des attaques de la presse chinoise contre la France « qu'une Agence de presse pouvait commettre des erreurs »[3]. Ces deux prises de position montrent, semble-t-il, que tous les dirigeants chinois ne prennent pas à leur compte les débordements de la presse de leur pays et que certains d'entre eux restent enclins à la modération.

(*Relations France-Chine. Politique extérieure, 1968-1972*)

279

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à différents représentants diplomatiques de la France
à l'étranger.

T. Circulaire n° 382[4]. *Paris, 3 octobre 1968.*

La rencontre franco-allemande qui s'est tenue à Bonn les 27 et 28 septembre[5], a été essentiellement consacrée, dans le domaine politique, à des

[1] Une manifestation du mouvement d'extrême droite « Occident » a eu lieu le 13 mai 1968 devant l'ambassade de Chine à Paris, avenue Georges-V, au cours de laquelle la plaque de l'ambassade a été enlevée. Le télégramme à l'arrivée de Pékin n°s 1104-1105 du 16 mai 1968 souligne que l'agence Chine nouvelle a rendu compte « en termes relativement modérés » de la protestation élevée à Paris et à Pékin par le chargé d'Affaires de Chine et le ministre des Affaires étrangères chinois de cet incident. Le télégramme à l'arrivée de Pékin n°s 1218-1219 du 31 mai 1968 indique que M. Pierre Cerles, chargé d'Affaires de France *a.i.* à Pékin, a été convoqué au ministère des Affaires étrangères chinois ce même jour. Il lui a été donné lecture d'une note de protestation relative à un incident survenu le 29 mai à la résidence de l'ambassadeur de Chine à Neuilly. Un slogan injurieux pour le président Mao avait été écrit à la peinture blanche sur le mur.

[2] Cette citation n'a pu être retrouvée.

[3] Le télégramme à l'arrivée de Pékin n°s 1489 à 1498 du 15 juillet 1968 rapporte les propos échangés entre l'ambassadeur de France à Pékin, M. Lucien Paye et le vice-ministre des Affaires étrangères chinois, M. Lo Kwei-po, lors de la réception donnée à l'ambassade de France le 14 juillet. à la remarque faite par M. Paye sur l'incompréhension des réalités françaises dont témoigne la presse chinoise et « le caractère inadmissible des articles qu'elle publie », Lo Kwei-po a répondu « avec quelque gêne, que les agences de presse pouvaient commettre des erreurs, comme celles dont se rendaient coupables certains journaux français à propos de la révolution culturelle chinoise ».

[4] Ce télégramme est signé par M. Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[5] Le compte rendu de ces entretiens est classé dans le dossier d'archives : *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 2 mai 1968-28 septembre 1968.* Le toast prononcé par le général de Gaulle au dîner du 27 septembre 1968 est transmis par le télégramme de Bonn n° 5408 du 28 septembre,

échanges de vues sur la situation en Europe au lendemain des événements de Tchécoslovaquie.

Le général de Gaulle a constaté que les deux gouvernements étaient d'accord, d'une part, pour condamner l'intervention de l'Union soviétique et celle de ses alliés sur le territoire tchécoslovaque[1], d'autre part, pour constater que la France et la République fédérale d'Allemagne seraient « ensemble » si les événements de Tchécoslovaquie devaient aboutir à une catastrophe internationale. Entre ces deux limites il y avait certes « la politique ». Les deux pays ne se trouvaient pas en effet placés dans les mêmes conditions, ni par rapport à la Tchécoslovaquie, ni par rapport à la Russie, ni par rapport aux satellites de la Russie, la Pologne par exemple. De même, la pression et la menace du bloc de l'Est s'exerçaient et s'exerceraient contre la République fédérale, non contre la France, du moins directement. Enfin, si les événements devaient tourner mal, la France et la République fédérale seraient ensemble mais là, également, dans des conditions qui ne seraient pas les mêmes pour des raisons à la fois géographiques et militaires.

Cela étant, a ajouté le général de Gaulle, les deux gouvernements sont d'accord sur la conduite à tenir au cours d'une crise qui va vraisemblablement se poursuivre, à savoir pour continuer à mener délibérément, et ceci malgré les difficultés du moment, une politique de paix, de détente et d'entente entre tous les pays d'Europe. Il n'était pas d'autre moyen pour résoudre pacifiquement le problème allemand.

Résumant les entretiens qu'il avait eus avec le général de Gaulle, le chancelier Kiesinger a reconnu que si l'intervention militaire soviétique en Tchécoslovaquie avait été particulièrement ressentie par l'opinion publique allemande, les appréciations portées de part et d'autre sur ces événements concordaient largement. Le gouvernement fédéral s'était abstenu de toute réaction dramatique pour ne pas aggraver la situation. Le budget militaire ne serait augmenté que si les troupes soviétiques devaient demeurer en Tchécoslovaquie.

Le Chancelier a rappelé que, dès le 21 août, le gouvernement fédéral s'était prononcé en faveur de la poursuite de la politique de détente avec les pays de l'Est. Il ne pouvait toutefois accepter que la recherche, par des voies pacifiques, de la réunification soit présentée par l'Union soviétique comme une manifestation d'hostilité et serve de prétexte à une intervention.

Malgré la position différente des deux pays à l'égard de l'OTAN, a constaté le chancelier Kiesinger, un large accord existait donc entre les deux gouvernements sur la situation en Europe au lendemain de l'intervention soviétique.

Au cours de deux entretiens monsieur Debré et monsieur Brandt ont procédé à un échange de vues approfondi sur ce même problème et évoqué la situation au Moyen-Orient et au Biafra.

non publié. Les conversations, qui ont eu lieu le 27 septembre au ministère fédéral de l'Économie entre MM. Ortoli et Schiller, sont rapportées dans le télégramme de Bonn n°s 5417 à 5442 du 30 septembre, non repris.

[1] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

Dans le domaine économique les entretiens de Bonn ont porté sur les questions européennes et la coopération bilatérale franco-allemande. Monsieur Ortoli a eu, d'autre part, des entretiens d'ordre financier et fiscal avec monsieur Schiller et monsieur Strauss.

Les points importants sont les suivants :

1. Europe

A) Le général de Gaulle a fait valoir que l'« élargissement » de la Communauté, question qui, du reste, divise les deux pays, n'est pas d'actualité. Nous demeurons, comme il a été dit en février, lors de la dernière rencontre, disposés à conclure des arrangements commerciaux avec les pays candidats ainsi d'ailleurs qu'avec les autres pays d'Europe qui en feraient la demande. Nous restons également prêts, une fois terminé le rapport du groupe d'experts dit « groupe Maréchal »[1], à examiner si la coopération de pays extérieurs au Marché commun pourrait faciliter la réalisation de tel ou tel projet spécifique de développement d'une technique de pointe. Nous nous en tenons là. Il ne peut être question, dans les circonstances actuelles, d'une adhésion de l'Angleterre ni par conséquent d'aucun autre pays européen à la Communauté. Quant aux projets agités par certains de se passer de la France, il faut se rendre à l'évidence : sans la France il n'y aurait pas de Communauté. Si la Communauté est étendue à d'autres pays, elle se dissoudra. Nous regretterions que les choses prennent cette tournure mais nous pourrions vivre sans le Marché commun. Nous ne souhaitons pas que cette éventualité se réalise car elle aurait des conséquences dommageables, à tous égards, notamment pour les rapports franco-allemands. Le chancelier Kiesinger a déclaré très nettement qu'il avait toujours rejeté les solutions dites à Cinq qu'il considérait comme inapplicables.

B) Il a été convenu qu'il était nécessaire de renforcer le Marché commun dans ses frontières actuelles et de poursuivre avec vigueur les travaux actuellement en cours dans le domaine de l'Union économique.

2. Coopération bilatérale franco-allemande

Il a été constaté qu'on n'avait pas tiré tout le parti possible du traité de 1963.

Le Président de la République a rappelé qu'il devait exister entre la France et l'Allemagne une véritable « solidarité préférentielle ». C'est ainsi, par exemple, que dans toute la mesure du possible, les deux pays devaient éviter de se présenter en ordre dispersé à Bruxelles. Il était également nécessaire qu'ils collaborent étroitement dans les secteurs industriels à technique évoluée. Le Chancelier a souligné tout le prix que l'on attachait

[1] Réunis à Luxembourg le 31 octobre 1967, les ministres de la Recherche des Six adoptent les propositions contenues dans le rapport présenté par André Maréchal, président de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964. Ils retiennent donc six secteurs d'études à mener en commun : informatique et télécommunications, développement des nouveaux moyens de transport, métallurgie, nuisances (pollution, bruit, etc..), océanographie et météorologie. Ils demandent un rapport au « groupe Maréchal » sur ce qu'ils croient possible d'entreprendre en commun dans les domaines retenus.

en Allemagne au travail des deux coordinateurs, messieurs Lapie[1] et Klaiber[2], qui étaient chargés d'animer la coopération entre les deux pays.

Des échanges de vues ont eu lieu à l'occasion de ces entretiens sur un certain nombre de questions spécifiques.

– Il a été convenu que des fonctionnaires se rencontreraient prochainement pour examiner les problèmes que soulève la prise de participation de la compagnie française des pétroles dans la *gelsenkirchener bergwerke*[3]. Cependant, monsieur Schiller a maintenu son point de vue selon lequel l'opération devait être renvoyée au jour où les compagnies pétrolières allemandes auraient fait l'objet d'un regroupement.

– Les Allemands n'ont pas refusé d'examiner la possibilité de régler à l'amiable le litige relatif au prix auquel l'association technique de l'importation charbonnière achète le charbon sarrois avant que la procédure d'arbitrage prévue par l'accord de livraison du traité de Luxembourg n'ait été engagée.

Il a été décidé de poursuivre les travaux en vue de la conclusion d'un avenant à la convention fiscale franco-allemande et de discuter des régimes fiscaux des fusions d'entreprises d'une part, des monopoles du tabac et de l'alcool d'autre part.

(*Europe, République fédérale d'Allemagne, Relations avec la France, 1968*)

280

M. Servoise, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Nicosie
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 361 à 371. *Nicosie, 3 octobre 1968.*

(*Reçu* : le 5, 15 h. 45).

Au moment où l'affaire de Chypre est évoquée à New York entre certains ministres des Affaires étrangères[4], il apparaît opportun de dresser le bilan des « pourparlers exploratoires locaux ».

[1] Pierre-Olivie Lapie, avocat, représente la France auprès de la Haute Autorité de la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) de 1959 à 1967, il est également président du comité inter-exécutif de l'énergie, de 1960 à 1967, et est nommé, en février 1968, président de la commission interministérielle pour les questions de coopération entre la France et la République fédérale. La session constitutive de cette commission se tient le 3 mai 1968.

[2] Le Dr Manfred Klaiber, ancien ambassadeur de la République fédérale en France de 1963 à 1968, est l'homologue pour la République fédérale de Pierre-Olivier Lapie.

[3] Sur ce sujet, se reporter à la note du 25 septembre 1968 portant sur les relations franco-allemandes dans le domaine du pétrole et du charbon, ainsi qu'à celle du 18 décembre sur l'accord *Dresdner Bank*/Compagnie française des pétroles et à la dépêche de Bad Godesberg no 32 du 10 janvier 1969, intitulée : Affaire Compagnie française des pétroles/*Gelsenkirchener Bergwerke A.G.* Ces documents ne sont pas reproduits.

[4] Le ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre, M. Spyros Kyprianou, envisage de rencontrer les ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grèce et très probablement celui de Turquie.

Afin de poursuivre la normalisation des conditions de vie, les parties ont décidé l'application immédiate des accords qui pourraient être conclus. Cette décision, contraire au projet initial et encore confidentielle, m'a été présentée comme une preuve des progrès accomplis. Je l'interprète différemment. Ne pouvant s'entendre, les parties ont décidé de « jeter du lest » pour donner l'illusion qu'elles avancent. L'optimisme officiel (ma communication n° 337/339[1]) continue d'ailleurs de s'opposer au scepticisme des « bazars » de Nicosie.

En fait, les deux interlocuteurs[2] – s'ils ne sont pas dans l'impasse – piétinent. Le désaccord fondamental paraît être le degré d'autonomie dont jouirait la minorité dans le cadre de l'État. Aux Grecs continuant d'affirmer leur volonté d'intégrer la communauté turque au sein d'un État unitaire, Denktash aurait répondu par des formules proches de celle d'une confédération de fait. Les municipalités turques dépendraient d'une sorte d'administration autonome turque. L'engrenage s'effectuerait par le ministre turc au sein du Conseil des ministres. À quoi serviraient alors les institutions communes, comme la Chambre des représentants et le Cabinet ? Les Turcs ne paraissent pas s'en soucier. C'est que partant d'une situation de fait forte (mais très artificielle), ils prétendent l'institutionnaliser à leur avantage. Si leur position est d'ordre tactique, un espoir d'entente subsiste. Si elle traduit un point de vue irréductible, il serait vain d'attendre qu'une solution émerge de ces pourparlers.

Pour le moment, les parties paraissent d'accord pour ne pas les rompre, spécialement les Grecs chypriotes. Les Turcs commencent en effet à chercher des emplois dans les secteurs grecs, et en leur offrant des conditions de vie matérielle acceptables, les Grecs ont le dessein et l'espoir de les détacher d'Ankara. Mais, jusqu'ici, les Turcs chypriotes ont préféré la galette de blé dur d'Ankara à la promesse de brioche de Monseigneur.[3]

Ce dernier m'a fait part des deux mémorandum soumis cette semaine à Denktash, et concernant les problèmes de la justice et de la police.

La magistrature serait composée de juges recrutés dans des proportions égales à celles des deux communautés et à tous les échelons. Comme preuve de bonne foi, le système serait rattaché à la protection accordée par le Conseil de l'Europe pour les droits de l'homme et un droit d'appel au Conseil privé de la reine reconnu. Ainsi, parallèlement à la « femme chypriote » qui jouit du statut le plus libéral du monde entier sur le papier, le « Turc chypriote » aurait demain un statut exemplaire.

[1] Le télégramme de Nicosie n°s 337 à 339 du 7 septembre 1968, non publié, fait part de l'optimisme manifesté par le président de la République de Chypre, Mgr Makarios, et des propos qu'il a tenus lors de sa conférence de presse, le 4 septembre. L'Ethnarque a réaffirmé que d'ici un ou deux mois un « accord-cadre » était concevable, sa mise en application exigeant de patientes négociations. La déclaration à la presse de Mgr Makarios est transmise par la dépêche de Nicosie n° 392/EU du 9 septembre, non publiée.

[2] MM. Clerides (chypriote grec) et Denktash (chypriote turc).

[3] Makarios III, archevêque et primat de l'Église orthodoxe de Chypre depuis 1950, est élu président de la République de Chypre en décembre 1959, et prend ses fonctions le 16 août 1960 à l'indépendance de l'île. Il est réélu en 1968.

La police (ici, le gant de velours laisse apparaître la main de fer), serait unifiée et composée dans les proportions de 80 %-18 % de Grecs et Turcs. Mais, si dans les secteurs turcs, la présence grecque au sein des unités serait purement symbolique, la police ne serait nulle part à 100 % turque ou grecque.

Ces deux projets, jumelés, doivent être, après discussion, appliqués conjointement.

Ainsi, de part et d'autre, l'on s'efforce donc de donner des « ballons d'oxygène » aux patients. Clérides, après avoir menacé de démissionner de ses fonctions de président de la Chambre, a été convaincu de rester en place. Denktash n'a pas la partie plus aisée avec le vice-président Kütchük[1] qui, au cours d'une tournée des villages, ranime les volontés lassées.

Les pourparlers locaux continuent donc. Clérides et Denktash n'en sont pas encore à jouer au tric-trac, le passe-temps chypriote, mais ils doivent y songer.

(*Europe, Chypre, Politique extérieure, 1968*)

281

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Entretien du Ministre nigerian de l'Information avec le Secrétaire général

N. *Paris, 3 octobre 1968.*

Le Commissaire à l'Information du gouvernement fédéral nigerian[2] a été reçu, à sa demande, le 2 octobre à 12 h. 15 par le Secrétaire général[3]. Il était accompagné de l'ambassadeur du Nigeria à Paris[4] et du ministre conseiller de l'ambassade[5].

1. Entrant sans préambule dans le vif du sujet, M. Enahoro indiqua à M. Alphand qu'il avait reçu mission du gouvernement nigerian de déterminer les intentions réelles du gouvernement français à l'égard du Nigeria et d'élucider les raisons qui étaient à l'origine du « durcissement » de la politique de la France à l'égard d'un État africain connu pourtant pour entretenir de traditionnelles relations d'amitié avec elle et pour éprouver la

[1] Dr Fazil Kütchük est le chef de la communauté turque et le vice-président élu de la République de Chypre depuis décembre 1959.

[2] Le commissaire à l'Information et au Travail du gouvernement fédéral nigerian est le chef Anthony Enahoro, entré au gouvernement le 12 juin 1967.

[3] Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères est Hervé Alphand depuis le 7 octobre 1965.

[4] L'ambassadeur du Nigeria à Paris est Alhagi Abdul Maliki, il présente ses lettres de créance le 1er octobre 1966.

[5] Le ministre conseiller de l'ambassade du Nigeria à Paris est M. E.O. Ogunsulire.

plus grande admiration pour le général de Gaulle. Cette politique menait, selon Lagos, à la destruction, « à la liquidation » de la Fédération nigeriane. Très précisément deux points devaient être tirés au clair : qu'entendait exactement le gouvernement français en proclamant le droit du peuple biafrais à disposer de lui-même ? En second lieu, était-il exact, comme le prétendaient certains articles de presse que nous faisions bénéficier les rebelles d'une aide militaire ? Dans l'affirmative, où voulions-nous en venir ?

2. Dans sa réponse, le Secrétaire général exposa les raisons qui nous avaient amenés à réaffirmer l'un des principes fondamentaux de notre politique extérieure, principe qui, observa-t-il, avait reçu maintes applications depuis l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle. La population biafraise avait, à l'évidence, depuis plus d'un an[1], marqué sa volonté d'assumer elle-même ses propres responsabilités politiques. Nous pensions donc qu'elle était fondée à se prévaloir du droit à l'autodétermination. Nous n'étions pas allés au-delà. Notre position n'impliquait pas nécessairement la reconnaissance du Biafra. Le choix du statut futur du Biafra ne nous concernait pas. Il s'agissait de l'affaire des Biafrais et des Nigerians. Ce statut pouvait être un statut d'État souverain mais d'autres solutions que l'indépendance étaient possibles ; il ne nous appartenait pas de les suggérer.

M. Alphand observa d'autre part que les souffrances endurées par la population biafraise justifiaient pleinement l'assistance humanitaire dont le gouvernement et plusieurs sociétés de bienfaisance françaises la faisait bénéficier. L'opinion publique était, à ce sujet, très sensibilisée ; elle n'aurait pas compris que l'on ne cherchât pas à soulager les misères des victimes du conflit. Notre concours était exclusif de toute aide militaire.

3. Sans pour autant se départir d'un certain scepticisme, M. Enahoro se déclara « soulagé » d'apprendre que nous ne procédions pas à des livraisons d'armes. À sa demande, M. Alphand l'autorisa à faire état de cette indication.

Revenant au problème de l'autodétermination du Biafra, le Commissaire à l'Information souligna que la position du gouvernement français lui paraissait résulter d'un défaut d'information. N'étions-nous pas victimes d'une propagande biafraise tendancieuse et remarquablement organisée ? Comment, en effet, pouvions-nous prétendre que le Biafra, en tant que tel, avait vocation à disposer de lui-même alors qu'il ne constituait ni une ethnie homogène, ni une nation, ni même un groupe culturel ? Ignorions-nous que 5 millions d'habitants non Ibo vivaient sur le territoire rebelle pour lesquels le « Biafra ne signifiait rien » ? De quel Biafra voulions-nous donc parler ? Le moment paraissait venu, compte tenu de la gravité des implications de la politique française, de se rendre compte sur place de la situation réelle. En sa qualité de membre du Gouvernement fédéral, M. Enahoro invitait donc le gouvernement français à envoyer une mission d'enquête dans les territoires sous contrôle fédéral.

[1] Le Biafra proclame son indépendance le 30 mai 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I, nº 301.

L'attitude de la France paraissait d'autant plus troublante que celle-ci n'avait pas hésité, ces temps derniers, à prêter son concours armé aux troupes tchadiennes pour venir à bout de la révolte du Tibesti. Cette politique de deux poids, deux mesures, était de nature à faire naître le doute sur les intentions secrètes du gouvernement français à l'égard de la Fédération nigeriane.

4. M. Alphand répliqua qu'aucune comparaison valable ne pouvait être établie entre la situation au Tibesti et au Biafra. Il observa que les rapports d'information qui nous parvenaient n'étaient pas seulement de source journalistique. Tous indiquaient clairement la volonté de la population biafraise de lutter, au prix d'indicibles sacrifices, pour obtenir un changement de son statut politique. La guerre du Biafra était un fait. Si elle se poursuivait, cela prouvait qu'un problème politique était posé. Encore une fois il ne nous appartenait pas de suggérer de solutions mais de constater un état de choses. L'indépendance n'était pas la seule issue possible à l'affirmation du droit du peuple biafrais à disposer de lui-même.

5. M. Enahoro s'affirma d'un avis contraire. À ses yeux, l'autodétermination devait nécessairement déboucher sur l'indépendance et si le Biafra accédait à la souveraineté, il était à craindre qu'un processus de sécession en chaîne ne fût mis en œuvre et qu'aucun État africain ne fût épargné. La France en était-elle consciente ? C'était en considération des risques de balkanisation de l'Afrique que le gouvernement de Lagos estimait que l'autodétermination ne pouvait s'appliquer, dans un État, à un groupe ethnique particulier. S'il devait être exercé au Nigeria, le droit à l'autodétermination devrait l'être par l'ensemble des éléments de la population et pas seulement par les Ibo. Le Gouvernement fédéral a d'ailleurs l'intention de réunir une conférence constitutionnelle qui sera appelée à définir le statut futur du pays.

Pour finir, le Ministre se déclara convaincu que le soutien apporté par nous au colonel Ojukwu avait pour effet d'encourager le *leader* rebelle à la résistance et, pour conséquence, de prolonger la guerre. Si, comme nous le prétendions, nous étions vraiment concernés par les souffrances de la population le mieux ne serait-il pas de mettre un terme à l'assistance que nous donnions au Biafra ? La poursuite de notre politique d'aide avait pour effet d'inciter de nombreux esprits à penser que le gouvernement français ne désirait pas réellement la fin des hostilités au Nigeria.

L'entretien a pris fin à 13 heures.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France*)

282

COMPTE RENDU

Déjeuner offert par M. Debré, ministre des Affaires étrangères à M. Dean Rusk, secrétaire d'État américain

le vendredi 4 octobre 1968

C.R.

M. Rusk[1]. Beaucoup de choses sont changées par la décision des dirigeants soviétiques d'intervenir en Tchécoslovaquie[2]. Comment faut-il interpréter cette décision ?

M. Debré. Le raisonnement soviétique se situe sur deux plans, celui de l'idéologie et celui de la sécurité.

Sur le plan idéologique, les Soviétiques ne toléreront jamais qu'un pays devenu communiste cesse un jour de l'être, car cela serait un signe de décadence mettant en cause le postulat du marxisme. S'ils ont évacué l'Autriche lors de la signature du Traité d'État[3], c'est parce que la zone d'occupation soviétique en Autriche n'était pas le support d'un gouvernement communiste. Pour ce qui concerne la Tchécoslovaquie, le tournant sur le plan idéologique a été le « Manifeste de 2 000 mots »[4] qui préconisait le retour au pluripartisme et l'acceptation du droit de grève. Les Russes n'ont pas pu ne pas voir ce que cela signifiait. Ils n'ont pas eu une telle inquiétude avec la Roumanie, car sur le plan idéologique les Roumains ont agi tout à fait différemment des Tchécoslovaques.

Sur le plan de la sécurité, la Russie ne peut pas supporter que l'influence allemande en Europe de l'Est s'étende. C'est un fait avec lequel il faudra compter longtemps. Dans toute extension de l'influence allemande, les Russes voient une arrière-pensée politique chez les Allemands. En effet, toute extension de l'influence de la RFA en Europe de l'Est a pour corollaire la chute du prestige de l'Allemagne de l'Est, donc l'impossibilité à long terme, pour les Russes, de s'opposer à la réunification de l'Allemagne, dont ils ne veulent pas. Sur le plan de la sécurité, plus que sur celui de l'orthodoxie, la Roumanie peut être dans une situation difficile vis-à-vis de l'URSS. Toutefois, à la différence de la Tchécoslovaquie, elle n'a pas de frontière commune avec l'Allemagne et le degré d'industrialisation de la Roumanie est très inférieur à celui de la Tchécoslovaquie, ce qui diminue les éventuels besoins de capitaux et de machines en provenance de l'Allemagne fédérale.

[1] David Dean Rusk, secrétaire au département d'État américain depuis 1961.

[2] Sur l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du pacte de Varsovie dans la nuit du 20 au 21 août 1968, voir ci-dessus la dépêche de Prague du 21 août n° 106 et le télégramme de Prague n°s 2181 à 2184 du 21 août n° 95.

[3] Sur la négociation de ce traité, signé à Vienne le 15 mai 1955, voir dans Table méthodique de *D.D.F.*, 1955-I : I. – Questions européennes, *e*. Statut de l'Autriche.

[4] Sur ce manifeste, publié le 27 juin 1968, voir ci-dessus la note du 11 juillet 1968 n° 17 : *Les relations soviéto-tchécoslovaques et la situation en Tchécoslovaquie*.

M. Rusk. Votre analyse me paraît juste. Comme vous, je crois que la Roumanie inquiète moins les Russes que la Tchécoslovaquie.

M. Debré. L'URSS est hantée par deux démons. La Yougoslavie est pour l'URSS le démon du schisme idéologique, l'Allemagne fédérale le démon de l'insécurité. L'évolution de l'Allemagne pousse ce pays à un rapide changement du *statu quo* en Europe, et les Russes n'en veulent pas.

M. Rusk. De même que les Arabes ont besoin d'Israël pour trouver un point d'union et de ralliement entre eux, de même les Russes ont besoin de l'Allemagne pour mobiliser l'Europe de l'Est.

M. Debré. Aux yeux des Soviétiques, ou bien les Allemands et les Russes s'entendent, ou bien il faut faire en sorte que l'Allemagne ne soit pas un danger. Or les dirigeants allemands n'ont pas été au bout de leur pensée sur des points très importants pour les Soviétiques. Le premier point est celui des frontières, pour lequel les Allemands n'ont pas suivi le conseil de sagesse que le général de Gaulle leur avait donné. Le deuxième point est une renonciation claire et simple à l'arme atomique. Or, en voulant insérer une clause européenne dans le traité de non-prolifération, les Allemands donnent l'impression de ne pas se résigner à renoncer aux armes atomiques. Le troisième point concerne les accords de Munich, que les Allemands n'ont jamais voulu déclarer nuls et non avenus. Pour les Soviétiques, tout cela veut dire que l'Allemagne veut changer le *statu quo* en Europe. Il semble que pour les militaires soviétiques qui jouent un rôle important, la réserve naturelle vis-à-vis de l'Allemagne est renforcée par l'idée que s'il y a un jour un affrontement avec la Chine, il faut être à l'abri de tout souci venant de l'Ouest.

M. Rusk. Au cours des derniers mois, le gouvernement soviétique a attaqué le président Johnson sur le principe même de la coexistence. On peut se référer au dernier article de la *Pravda*, que j'ai cité dans mon discours[1]. N'y a-t-il pas là une évolution idéologique ? Les Russes n'en sont-ils pas venus à la conclusion que la coexistence peu avantageuse pour eux devait être remplacée par une autre politique ? Cependant, dans les conversations, par exemple dans celle d'hier avec M. Gromyko[2], les Soviétiques, plus aimables que jamais, n'acceptent certes pas de parler de la Tchécoslovaquie, mais insistent sur la coexistence pacifique.

M. Debré. Tout pousse l'URSS à la détente, à condition qu'il n'y ait pas d'altération dans le monde socialiste et pas de modification du *statu quo*.

M. Rusk. Vous passez pour avoir prévu, après le « Manifeste de 2 000 mots », l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Quelles sont vos prévisions à l'égard de la Roumanie et de la Yougoslavie. Y a-t-il un risque d'intervention ?

[1] S'exprimant le 2 octobre 1968 lors du débat général de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, le Secrétaire d'État américain s'interroge pour savoir si un récent article de la *Pravda* (selon lequel les notions de souveraineté nationale et de non-intervention dans les affaires intérieures des États doivent céder aux exigences de la lutte des classes) annonce une nouvelle doctrine soviétique en ce qui concerne les rapports avec les pays étrangers.

[2] Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957.

M. Debré. La prévision est difficile. Une intervention soviétique dans ces deux pays n'est pas probable. Si elle avait lieu, cela voudrait dire qu'il y a en Russie un changement de l'équipe au pouvoir. Une telle action aurait alors comme point de départ un changement de la politique intérieure des Soviétiques. Dans cette hypothèse, la Roumanie serait la plus exposée.

M. Rusk. Les Russes peuvent-ils entreprendre une action contre l'Autriche ou la Yougoslavie ?

M. Debré. Non, car une telle action serait le début de quelque chose de tout à fait nouveau. L'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968 par les Russes, contrairement à tout ce qui a pu être écrit, était tout à fait différente de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Allemands il y a trente ans. En 1938-1939 l'intervention allemande modifiait le *statu quo*. En 1968, l'occupation par les Soviétiques a eu pour but le maintien du *statu quo*. En revanche, si les Soviétiques voulaient envahir l'Autriche ou la Yougoslavie, ils voudraient une modification du *statu quo* et ce serait quelque chose de nouveau. Les cadres moyens soviétiques ne désirent pas l'aventure ; dans leur immense majorité, ils aspirent à l'amélioration du niveau de vie. Quelques-uns seulement veulent la liberté d'expression. Dans l'ensemble ils veulent mieux vivre et ne sont pas tentés par l'aventure politico-militaire à l'extérieur.

M. Rusk. Je me demande souvent comment les choses peuvent se passer au *Politburo*. Est-ce qu'un membre du *Politburo* peut dire : « Soyons raisonnables, il faut augmenter le niveau de vie et ne pas tenter l'aventure militaire. » Y a-t-il une telle possibilité d'expression dans cet organisme ?

M. Debré. Probablement, on discute très franchement au sein du *Politburo*, mais la terminologie est différente, les questions étant plutôt : « Quelle est le meilleure chance pour le communisme international ? Quelle est la meilleure solution pour la sécurité de la Russie ? » Dans le cadre de ces deux questions et dans cette terminologie on discute très franchement.

M. Rusk. La direction collégiale actuelle, à la différence de Khrouchtchev[1], n'aurait pas installé de missiles à Cuba[2], mais à la différence de Khrouchtchev, si les missiles avaient été installés, elle ne les aurait pas retirés. Les méthodes ont changé. Cela se perçoit dans l'opinion. Comment l'opinion publique a-t-elle réagi en France devant l'affaire tchèque ?

M. Debré. Elle a été calme, mais révoltée intellectuellement et moralement.

M. Rusk. La récente réunion du Fonds monétaire international à Washington s'est passée très calmement.

M. Debré. Le problème de l'organisation des marchés de matières premières et de produits tropicaux est très important. Le Fonds monétaire

[1] Nikita Sergueievitch Khrouchtchev, premier secrétaire du PCUS de 1953 à 1964 et président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964.

[2] Sur la crise des missiles de Cuba, voir *D.D.F.*, 1962-II, table méthodique : VI. – L'Amérique, 2. La crise de Cuba.

international et la BIRD ne devraient pas tarder à sortir du domaine des études, car la stabilité et l'avenir du monde sont liés au règlement satisfaisant de cette affaire.

À la fin du déjeuner, M. Debré indique à M. Rusk toute l'estime que le gouvernement français et lui-même portent à la personne du Secrétaire d'État américain avec lequel depuis huit ans il y a eu certes des différends, mais de très franches discussions. Il tient à l'assurer de toute la considération que le gouvernement français lui porte. M. Rusk remercie M. Debré et précise que quel que soit son successeur le premier janvier il saura, comme tous les Américains, qu'il existe depuis deux siècles une amitié profonde entre les deux pays.

Après le déjeuner, l'entretien porte sur le Vietnam.

M. Debré. Du côté français, on a eu le sentiment, en juillet, qu'Hanoï était prêt à accepter de faire quelque chose si les Américains arrêtaient les bombardements du Nord-Vietnam. J'ai aujourd'hui le même sentiment. Certes, il n'est pas sûr que ce que ferait Hanoï serait considéré comme satisfaisant par Washington, mais il semble qu'il y a une possibilité de discuter de questions politiques. Quel serait le risque, pour le gouvernement américain, de prendre la décision d'arrêter les bombardements ?

M. Rusk. À Reykjavik j'ai indiqué que les États-Unis souhaitaient un signe d'Hanoï. Mon gouvernement veut avoir une indication sur ce qui se passerait si les bombardements s'arrêtaient. Or, Hanoï a toujours refusé, jusqu'à présent, de donner, directement ou indirectement, cette indication. Certes, les Russes disent aux Américains que l'arrêt des bombardements améliorerait l'atmosphère, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Cela signifierait sans doute une amélioration pour Hanoï ! Il nous faut une indication plus précise. Le gouvernement américain n'attache aucune importance aux procédures, aux intermédiaires, à la façon dont se dérouleraient les contacts. Il se préoccupe du fond. Il a une position flexible. Il est prêt à arrêter les bombardements, mais il veut savoir ce qui se passera après.

Par ailleurs, Hanoï déclare qu'il refuse de discuter à la même table que les représentants du gouvernement sud-vietnamien. Cela n'est pas sérieux : ce n'est pas à Hanoï de dire qui représentera le Sud-Vietnam à la table. Le président Thieu a été élu par 45 % des voix du Sud-Vietnam[1] ; le prochain Président des États-Unis sera, lui aussi, élu par 45 % des voix. C'est une représentativité suffisante. L'opinion mondiale trouverait-elle sérieux que les Sud-Vietnamiens disent, avant de s'asseoir autour d'une table de négociation qu'il faut changer les dirigeants du Nord-Vietnam trop peu représentatifs ? Et pourtant ! Il n'y a pas d'élections libres au Nord-Vietnam.

M. Debré. En Algérie, le gouvernement français a connu le problème de l'interlocuteur valable. Notre expérience pourrait vous éclairer.

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonctions le 31 octobre 1967. Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 2.

M. Rusk. Le gouvernement américain n'a pas d'objection à négocier avec le FLN, mais Hanoï s'oppose à ce que le gouvernement de Saigon participe aux négociations. Tant qu'Hanoï ne dira pas ce qui se passera après l'arrêt des bombardements, la guerre continuera. Les hommes d'Hanoï ne sont pas des martiens, ils vivent sur notre planète et ils savent très bien que toutes les crises depuis 1945, en Corée, au Laos ou ailleurs, n'ont trouvé de solution qu'à la suite de contacts sérieux et directs. Pourquoi les gens de Hanoï ne veulent-ils pas de ces contacts ? C'est sans doute qu'ils ne veulent pas sincèrement le paix.

M. Debré. L'interprétation que vous donnez aux événements ne me paraît pas convaincante. Hanoï est dans une situation matérielle et politique difficile. Les dirigeants d'Hanoï se sont fixés une ligne d'action tendant à maintenir l'unité du Vietnam du Nord face aux Chinois et aux Russes. Cela les amène à dire qu'ils ne discuteront rien tant que les bombardements ne seront pas arrêtés. C'est une position à la fois tragique et facile. Il n'y a pas d'espoir de les voir changer sur ce point. Ce qui peut changer, c'est ce qui se passera après les bombardements.

M. Rusk. Au cours des conversations de Paris, les Nord-Vietnamiens ont commis une erreur. En effet, du côté américain, on a mis sur la table un grand nombre de possibilités de discussion. Or, les Nord-Vietnamiens ont dit que même après l'arrêt des bombardements les divergences étaient telles, qu'il ne serait pas possible d'arriver à un accord. Cela équivalait en fait à dire : « si vous croyez qu'en arrêtant les bombardements, vous pourrez discuter avec nous, vous êtes des idiots ». Évidemment, il y a peut-être des divergences de vues au sein de la délégation et du gouvernement nord-vietnamiens. Mais nous ne sommes pas des idiots ! Quoi qu'il en soit, je remercie le gouvernement français pour les facilités mises à la disposition des négociateurs à Paris et également pour avoir su maintenir une atmosphère d'objectivité autour de ces négociations. Je ne pensais pas, toutefois, que M. Harriman resterait aussi longtemps en France, et deviendrait pratiquement un citoyen français.

M. Debré. L'intention du gouvernement français est de maintenir à Paris cette atmosphère d'impartialité nécessaire à l'aboutissement des négociations. Comment aboutir ? Je répète que mon sentiment est que si les Américains arrêtaient les bombardements, Hanoï ferait certainement quelque chose.

M. Rusk. Il serait bon qu'Hanoï vous en fasse la confidence.

M. Debré. Je n'ai pas demandé à Hanoï de me faire des confidences.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

283

COMPTE RENDU

Entretien avec M. Bhagat[1]

New York, le 4 octobre 1968

C.R.

M. Debré[2] se félicite des entretiens qui ont eu lieu entre les deux gouvernements. M. de Lipkowski[3] passera plusieurs jours à New Delhi au mois de janvier prochain. Le gouvernement français tient pour très important que la coopération franco-indienne se développe sur le plan économique, culturel et aussi politique. La visite officielle du Président de l'Inde[4] en France pourrait prendre place au printemps prochain.

Le gouvernement indien, indique M. Bhagat, s'emploie à trouver une date. Lui aussi attache un vif intérêt au resserrement des rapports entre les deux pays. M. Bhagat est d'accord avec M. Debré sur la nécessité de donner aux conversations un caractère de régularité[5].

La coopération de la France avec l'Afrique, observe M. Debré, est par tradition très étroite. Comme le général de Gaulle le dira à M. Husain, le désir du gouvernement est qu'elle se développe également avec les États moins proches.

Quant aux perspectives des entretiens de Paris sur le Vietnam[6], tout tourne autour de l'arrêt des bombardements : le Vietnam en fait le préalable à tout progrès, les États-Unis ne veulent y procéder que s'ils sont assurés qu'il sera suivi de mesures sur le plan politique et militaire. Le gouvernement français a eu le sentiment que le Vietnam du Nord était prêt il y a quelques mois à faire un effort si les bombardements cessaient. Depuis

[1] Shri Bali Ram Bhagat est ministre d'État au ministère des Affaires extérieures depuis la démission, en novembre 1967, de Chagla du ministère des Affaires extérieures et le remaniement du gouvernement effectué par Madame Indira Gandhi à la suite de cette démission. Il est essentiellement chargé des relations avec le Parlement, Madame Gandhi ayant conservé, outre la charge de Premier ministre, celle de ministre des Affaires extérieures.

[2] Michel Debré a remplacé Maurice Couve de Murville comme ministre des Affaires étrangères lors du remaniement ministériel du 31 mai 1968. Après la démission de Georges Pompidou, le 10 juillet 1968, il reste ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé par Maurice Couve de Murville le 12 juillet 1968.

[3] Jean de Lipkowski est secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968. Il a reçu Bhagat à Paris, au Quai d'Orsay, le 18 juillet 1968. Voir ci-dessus le compte rendu de cet entretien n° 33.

[4] Zakir Husain, candidat du parti du Congrès, a été élu président de la République de l'Inde le 6 mai 1967 et a pris ses fonctions le 13 mai 1967. Les dates de la visite officielle du Président de la République de l'Inde ont été fixées en décembre 1967 du 4 au 7 juin 1968. Cette visite a dû être annulée en raison des événements de mai 1968.

[5] Voir la note du 18 juillet 1968 éditée ci-dessus, n° 33, ainsi que la note du 27 septembre 1968 éditée ci-dessus, n° 260.

[6] Les entretiens de Paris entre les États-Unis et le Vietnam du Nord se sont ouverts le 13 mai 1968.

deux mois, les positions se sont plutôt durcies à Paris comme sur le terrain. La visite de M. Vance[1] à Washington ces jours-ci peut indiquer, néanmoins, qu'un nouvel effort est envisagé du côté américain pour élucider l'attitude du Vietnam dans l'hypothèse d'un arrêt des bombardements[2]. Mais il n'est pas douteux que la politique intérieure américaine a exercé et exerce une influence sur le déroulement des conversations et l'on peut craindre que rien de significatif ne se produise avant l'élection du nouveau président[3].

Le gouvernement indien a eu à l'époque la même impression sur les possibilités de progrès dans les conversations américano-vietnamiennes. Il en avait fait part au gouvernement américain.

M. Bhagat dit l'intérêt qu'il a pris aux indications données dans sa conférence de presse par le général de Gaulle[4] sur les réformes prévues par le gouvernement français sur le plan intérieur.

M. Debré indique qu'à la surprise de beaucoup, l'orientation vers la participation dans les entreprises est accueillie avec faveur par les syndicats, non pas que leurs dirigeants s'y rallient d'eux-mêmes, mais parce que leurs adhérents, surtout les jeunes, les poussent à accepter les réformes proposées. Une fois confirmé que le pouvoir de décision, avec les responsabilités qu'il implique, demeure dans les mains de la direction des entreprises, les discussions préalables sur l'orientation générale de leur activité ne sont pas écartées par la plupart des patrons. La réforme se combine d'ailleurs avec la transformation du Sénat[5] en un conseil auquel participeront dirigeants professionnels et syndicalistes, transformation qui est finalement bien accueillie.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968*)

[1] Cyrus Vance, né le 27 mars 1917, à Clarksburg en Virginie occidentale, diplômé de l'université de Yale en 1942, après une carrière juridique comme avocat, entre au gouvernement comme secrétaire d'état aux armées du président John F. Kennedy. Il est ensuite vice-secrétaire à la Défense dans l'administration du président Lyndon B. Johnson. C'est à ce titre qu'il participe aux entretiens de Paris.

[2] Le président Johnson annonce le 31 octobre 1968 l'arrêt des bombardements sur le Vietnam du Nord.

[3] Richard Nixon est élu président des États-Unis le 5 novembre 1968. Le général de Gaulle lui adresse à cette occasion un télégramme de félicitations.

[4] Au cours d'une conférence de presse, le 9 septembre 1968, le général de Gaulle a évoqué les projets de participation sur le plan national, régional et dans l'entreprise. Il a défini celle-ci en particulier lors d'un entretien radio-télévisé avec Michel Droit, le 7 mai 1968 : il souhaite instaurer pour les salariés une participation aux bénéfices de l'entreprise, mais aussi aux conseils de la société, « pour y faire valoir leur intérêt, leurs points de vue et leurs propositions ».

[5] La réforme du Sénat envisagée prévoit la fusion de celui-ci avec le Conseil économique et social et une représentation des différentes branches professionnelles.

284

COMPTE RENDU

Entretien avec M. Husain, ministre des Affaires étrangères du Pakistan[1], *New York, le 4 octobre 1968*

C.R. *New York, 4 octobre 1968.*

Sur le plan international, les positions de la France et du Pakistan sont très proches, et il est bon que les entretiens entre les deux gouvernements soient fréquents.

Quant à nos relations bilatérales, on souhaite profondément à Paris qu'elles aillent en se développant. Le commerce prend bonne tournure et les travaux français au Pakistan se multiplient[2]. Le gouvernement a recommandé que ces activités bénéficient, dans l'activité économique et technique de la France, d'une haute priorité ; une réunion des ambassadeurs de France en Asie, qui se tiendra en janvier prochain, à Colombo[3], s'emploiera à en perfectionner les moyens. Les événements de mai[4] en France ont provoqué une crise grave, qui est politiquement réglée, mais qui a créé des difficultés économiques et financières qui demanderont dix-huit mois pour être levées. L'effort de la France à l'extérieur se poursuit cependant ; dès que ce sera possible, il reprendra avec toute son ampleur.

M. Debré n'ignore pas l'état des rapports entre le Pakistan et l'Inde[5]. Il est regrettable que le gouvernement pakistanais soit obligé de consacrer des crédits aussi importants à l'armement. La France donnera son appui à tout ce qui pourra être fait pour que, dans le respect des intérêts légitimes des deux pays, ces rapports se normalisent. Nous savons combien sont épineux le problème du Cachemire[6] et l'affaire des eaux du

[1] Le ministre des Affaires étrangères du Pakistan est M. Mian Arshad Husain. Ancien haut-commissaire du Pakistan à Moscou, il a pris ses fonctions le 1er mai 1968.

[2] La France participe notamment à la construction du barrage de Tarbela, à celle d'une usine d'engrais à Multan ainsi qu'à celle d'une raffinerie à Chittagong, pour un montant total de 800 millions de dollars.

[3] Une conférence des ambassadeurs en Asie, en présence du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Jean de Lipowski, de trois membres de son cabinet, de M. Étienne Manac'h, directeur d'Asie-Océanie, de M. Christian d'Aumale, chef du service des accords bilatéraux à la division économique et de M. Henry Bolle, sous-directeur chargé de l'Asie méridionale à la direction d'Asie-Océanie, est prévue du 13 au 16 janvier 1969 à Colombo. Cette réunion est annulée en décembre 1968, en raison de compressions budgétaires.

[4] Les événements de mai 1968 se sont déroulés du 2 au 30 mai.

[5] Une note de la direction d'Asie-Océanie en date du 27 septembre 1968, non reprise, fait le point sur les relations entre l'Inde et le Pakistan après la signature des accords de Tachkent le 10 janvier 1966.

[6] La note de la direction d'Asie-Océanie du 27 septembre 1968 rappelle que le gouvernement du Pakistan a élevé une plainte fin juillet au Conseil de sécurité des Nations unies « sur l'extension au Cachemire d'un certain nombre de lois indiennes, qui lui paraît devoir être un pas de plus vers l'intégration du territoire dans l'Union » et a par ailleurs refusé la proposition faite par Indira Gandhi, le 15 août 1968, de la signature d'un pacte de non-agression entre les deux pays, déclarant

Gange[1]. Le gouvernement du Pakistan doit savoir qu'il peut compter sur la France s'il estime que son soutien peut présenter une utilité sur le terrain du droit de chaque peuple à la vie et au développement, ainsi qu'à l'autodétermination.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968*)

285

M. WORMSER, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 4051. *Moscou, 5 octobre 1968.*

(*Reçu* : 12 h. 00).

J'adresse ci-dessous au Département la traduction du « communiqué » publié par la *Pravda* du 5 octobre au sujet des « négociations soviéto-tchécoslovaques »[2] :

« Des négociations soviéto-tchécoslovaques ont eu lieu à Moscou les 3 et 4 octobre 1968.

La partie soviétique était représentée aux négociations par : Leonide Brejnev, Secrétaire général du comité central du PCUS, Alexeï Kossyguine, membre du bureau politique du CC du PCUS et président du Conseil des ministres de l'URSS, Nikolaï Podgorny, membre du bureau politique du CC du PCUS et Président du *praesidium* du Soviet suprême de l'URSS.

La partie tchécoslovaque était représentée par : Alexander Dubcek, premier secrétaire du comité central du parti communiste de Tchécoslovaquie, Oldrich Cernik, Président du Cabinet de la CSSR et membre du *praesidium* du CC du PCT, Gustav Husak, premier secrétaire du CC du parti communiste de Slovaquie et membre du *praesidium* du CC du PCT.

Les parties ont examiné les problèmes du développement des rapports entre l'Union soviétique et la République socialiste tchécoslovaque. Elles ont prêté une attention particulière à la réalisation de l'entente et des mesures que les délégations de l'URSS et de la République socialiste tchécoslovaque avaient élaborées à Moscou du 23 au 26 août en s'inspirant

« qu'une telle offre ne serait acceptable que lorsque la question du Cachemire aura été résolue en droit ».

[1] Un différend oppose le Pakistan oriental à l'Inde à propos de la répartition des eaux du Gange entre les deux pays à l'achèvement, prévu en 1970, du barrage de Farakka, en cours de construction en amont du delta.

[2] Ce communiqué est également publié dans *Articles et Documents* de la Documentation française nº 0.1932, 29 novembre 1968, p. 36. Ces entretiens sont commentés dans le télégramme de Prague nos 2849 à 2856 du 5 octobre.

des principes fixés dans les documents enregistrant les résultats de la rencontre à Cierna-Nad-Tisou[1] et de la conférence de Bratislava[2]. Il a été confirmé une fois de plus, que ces mesures sont la base sur laquelle seront réalisés la normalisation de la vie politique et sociale dans la République socialiste tchécoslovaque, le développement de rapports amicaux entre la Tchécoslovaquie, d'une part, et l'Union soviétique et les autres pays de la communauté socialiste, d'autre part.

La délégation tchécoslovaque a informé la délégation du comité central du PCUS des mesures concrètes qui sont appliquées en Tchécoslovaquie pour exécuter ce qui a été ainsi entendu et de ce qu'elle envisage pour continuer à travailler dans ce sens.

La délégation tchécoslovaque a déclaré que le comité central du PCT et le gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque prendront toutes les mesures pour garantir la réalisation de l'entente établie à Moscou. Ils intensifieront leurs efforts pour élever le rôle dirigeant du parti communiste, ils renforceront la lutte contre les forces anti-socialistes, prendront les mesures indispensables pour que les moyens d'information massive soient mis entièrement au service du socialisme, ils renforceront les organes du parti et du gouvernement par des hommes qui se tiennent fermement sur les positions du marxisme-léninisme et de l'internationalisme prolétarien. La délégation du comité central du parti communiste de l'Union soviétique a confirmé qu'elle était disposée à fournir aux camarades tchécoslovaques toute espèce d'aide dans la réalisation de leurs plans visant à la normalisation de la situation dans le pays et le parti, selon l'esprit des accords de Moscou.

Au cours des pourparlers fut examinée la question de la présence des troupes alliées sur le territoire de la République socialiste de Tchécoslovaquie. Les parties sont convenues que les gouvernements examineront et signeront un accord relatif au cantonnement provisoire de troupes alliées en Tchécoslovaquie. Le retrait graduel des autres troupes sera réalisé en conformité avec les documents des négociations de Moscou des 23/26 août de l'année en cours.

Les délégations de l'Union soviétique et de Tchécoslovaquie ont discuté des tâches de la consolidation de l'union fraternelle et de l'amitié indéfectible entre les peuples des deux pays, du développement entre eux d'une

[1] Les conversations entre les représentants des partis communistes tchécoslovaque et soviétique s'ouvrent le 29 juillet à Cierna-Nad-Tisou. La composition des deux délégations (treize membres pour les Soviétiques, seize pour les Tchécoslovaques) et quelques commentaires autour de cette rencontre sont transmis par les télégrammes de Prague n°s 1833 à 1837 et 1851 à 1854, des 29 et 30 juillet, non repris. Le communiqué soviéto-tchécoslovaque du 1er août est publié dans *Documents officiels*, Secrétariat général du Gouvernement, direction de la Documentation, n°s 33-34-35 du 19 août 1968.

[2] La conférence de Bratislava, réunissant les représentants des partis communistes et ouvriers de Bulgarie, de Hongrie, de la République démocratique allemande, de Pologne, de l'URSS et de la Tchécoslovaquie, se tient le 3 août. La déclaration publiée à l'issue de cette rencontre réaffirme les thèses habituelles des partis communistes en matière de politique étrangère mais reconnaît le droit de chacun à poursuivre sa politique intérieure en considération des conditions et des particularités nationales. Se reporter aux télégrammes de Prague n°s 1939 à 1954, 1955 à 1970 et 1981 des 4 et 6 août, non publiés.

coopération multiforme et fructueuse dans les sphères économique, politique, culturelle et autres, ainsi que du resserrement des rapports entre les villes et régions liées par des relations amicales traditionnelles.

On a examiné également les plus importants problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit d'assurer la paix et la sécurité internationales. Les parties ont confirmé leur volonté de suivre sans défaillance l'orientation de politique étrangère élaborée en commun pour renforcer la communauté socialiste et lutter avec succès contre la politique des puissances impérialistes. Ce faisant, les délégations considèrent comme leur tâche primordiale d'appliquer des mesures pour créer une barrière solide en travers des aspirations revanchardes croissantes des forces militaristes ouest-allemandes et pour accorder une aide efficace au peuple du Vietnam combattant et refréner l'agression impérialiste dans la zone du Proche-Orient.

Les négociations se sont déroulées dans un esprit de camaraderie, de coopération concrète et de franchise. »

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

286

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 748 à 757. *Abidjan, 5 octobre 1968.*

(*Reçu* : 15 h. 45).

Lorsque je l'avais rencontré au début de la semaine, M. Houphouët-Boigny m'avait indiqué qu'il souhaitait me recevoir prochainement : « J'aimerais vous expliquer, avait-il précisé, les raisons de mon pessimisme en ce qui concerne l'avenir des États d'Afrique occidentale. »

J'ai revu le Président le 4 octobre. D'emblée, celui-ci a tenu à me dire sa gratitude pour les récentes déclarations du Premier ministre et de Votre Excellence à propos du Biafra[1], déclarations, m'a-t-il dit, « réalistes, courageuses et qui mettent les choses au point ».

Puis, M. Houphouët-Boigny, sur le ton de la confidence, m'a longuement parlé de l'Afrique occidentale : des signes de dislocation apparaissent au sein de l'OCAM[2] et, j'ai l'impression, a poursuivi mon interlocuteur, que, même à Paris dans certains milieux, ils sont sous-estimés. Le problème du

[1] Allusion à la déclaration de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, devant l'Assemblée nationale, le 2 octobre, reproduite dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 2e semestre 1968*, La Documentation française, p. 99 à 104. Se reporter également à la conférence de presse du général de Gaulle du 9 septembre dont de larges extraits sont publiés dans l'ouvrage précité, p. 59 à 61.

[2] L'OCAM (Organisation commune africaine et malgache), issue des transformations de l'UAM (Union africaine et malgache), est instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10

Biafra n'a été que le révélateur de cet état de choses et si le Biafra est vaincu, ce sera la victoire des communistes et des Arabes révolutionnaires qui, une fois de plus, se seront joués des Anglo-Saxons, comme au Moyen-Orient, où leur influence a considérablement diminué.

L'OCAM, a enchaîné M. Houphouët-Boigny, qui était le groupement régional africain le plus solide est menacé par des forces extérieures : l'organisation des États riverains du fleuve Sénégal[1] comprend trois pays qui ne font pas partie de l'OCAM (la Guinée, la Mauritanie et le Mali). En outre, les quatre États constituant cet ensemble ont un avenir politique incertain car ils sont tous menacés par le panarabisme révolutionnaire tout comme le Nigeria. Ignorant ou dédaignant ces données, le président Senghor a cru bon de lancer une autre idée, celle d'un regroupement des États de l'Afrique de l'Ouest[2]. Si ce regroupement voit le jour, il ne pourra être que dominé par les pays les plus riches (qui sont anglophones), c'est-à-dire le Nigeria, le Ghana et même le Liberia et la Sierra Leone qui ont des possibilités économiques nettement plus grandes que la Haute-Volta, le Dahomey, le Togo, etc. Par ailleurs, dans cette perspective d'affaiblissement de l'OCAM, a poursuivi le Président, que deviendrait la RCA[3] qui veut maintenant avoir sa monnaie propre, M. Tombalbaye[4] qui semble prendre ses distances depuis le rejet de sa candidature à la présidence de l'OCAM, le Cameroun et le Gabon en porte-à-faux, sans parler de Madagascar qui serait complètement isolé. J'aurais souhaité, a continué M. Houphouët-Boigny, que les pays africains francophones aient une conception globale de l'Afrique, qu'ils ne soient inféodés ni aux communistes et leurs alliés, ni aux Arabes révolutionnaires et qu'ils ne soient pas, non plus, dominés par les Américains.

J'ai alors fait remarquer au président Houphouët-Boigny que je le trouvais tout de même trop pessimiste. Lorsque je suis arrivé, il y a six ans en Côte d'Ivoire[5], l'Afrique était encore traumatisée par les anciennes

au 12 février 1965. La Charte de l'Organisation est signée le 27 juin 1966. Se reporter à *D.D.F.*, 1965-I, n° 305 ; *D.D.F.*, 1966-I, n° 55 ; *D.D.F.*, 1966-II, n° 92.

[1] L'OERS ou Organisation des États riverains du fleuve Sénégal, instituée par la Convention de Labé (République de Guinée), le 24 mars 1968, succède au comité inter-États et regroupe le Mali, la Mauritanie, la Guinée et le Sénégal.

[2] La conférence des ministres des Affaires étrangères et des Chefs d'État qui se tient à Monrovia du 17 au 24 avril 1968 a pour objectif l'organisation de la coopération économique entre les États d'Afrique de l'Ouest. Sur quatorze États invités, neuf sont présents (Mali, Sénégal, Mauritanie, Guinée, Haute-Volta, Gambie, Ghana, Nigeria, Liberia). Les absences sont significatives : la Côte d'Ivoire, le Niger, le Dahomey et le Togo. Sur cette conférence et ses antécédents, se reporter à la dépêche de Monrovia n° 187/AL du 24 avril 1968, intitulée : *Prolégomènes à la conférence de Monrovia* ainsi qu'au télégramme de Monrovia n° 106 du 25 avril 1968. Ces documents ne sont pas reproduits.

[3] RCA : République centrafricaine.

[4] François Ngarta Tombalbaye, d'ethnie sara, instituteur de formation et de confession protestante est le premier président de la République du Tchad (11 août 1960), réélu en 1962. Le président de la République du Niger, président en exercice de l'OCAM, Hamani Diori, dont le mandat à la tête de cette Organisation venait à expiration en 1968, est reconduit dans ses fonctions pour une année supplémentaire sous le prétexte qu'il doit poursuivre les négociations avec la Communauté européenne.

[5] M. Jacques Raphaël-Leygues, Commissaire général de la Marine nationale, ancien député, est ambassadeur de France en Côte d'Ivoire depuis 1963.

querelles et les séquelles de l'époque coloniale et des fédérations. La conception globale qu'il préconise d'une Afrique libérée des deux blocs (russe et américain) me semblait être en marche : voir des anglophones, comme M. Nyerere[1], M. Kaunda[2] et d'autres encore, comme peut-être M. Banda[3], se rapprocher de sa propre position sur le Biafra montrait que le kaléidoscope avait tourné et qu'une image nouvelle était en train de se former. Cette image ne se caractérisait ni par la haine du Blanc, ni par la volonté de faire à n'importe quel prix l'unité africaine. Le président Houphouët-Boigny, après m'avoir dit qu'il était d'accord sur mon analyse et qu'il y avait évidemment des signes favorables chez beaucoup de peuples qui ne souhaitaient être dominés par aucun des deux grands, m'a dit que justement c'était ce commencement de réussite qui suscitait l'envie chez les médiocres et leur donnait l'idée de tout casser.

Le général de Gaulle, a repris M. Houphouët-Boigny, ne veut pas d'une Europe qui serait le vassal des États-Unis. Nous nous refusons quelques amis et moi-même, Bongo[4], Kaunda et d'autres à accepter n'importe quelle unité africaine dont nos pays feraient les frais et dont nous serions les dupes. Or, de même que la réussite internationale du général de Gaulle a été la cause directe des événements de mai, où tout autre pays que la France, où tout autre homme d'État que le général de Gaulle aurait sombré, de même la séduction qu'exerce nos conceptions et leur justesse donne à pas mal de chefs d'État et de pêcheurs en eau trouble le désir de nous abattre. Je ne représente qu'une petite nation et je n'ai pas les vieilles structures de la France et, hélas, je ne suis pas le général de Gaulle, mais je suis sûr de voir clair. Malheureusement, notamment parmi mes collègues de l'Afrique francophone, je suis à peu près le seul à m'accrocher à mon idée, à la défendre. La plupart de mes partenaires de l'OCAM sont en train, consciemment ou non, de perdre leur personnalité et de se noyer dans des ensembles qui demain ne seront pas libres, mais seront dominés par l'un des deux grands. Je voudrais que le gouvernement français le sache et je souhaite, plus que jamais, que le général de Gaulle continue à me soutenir, comme maintenant, dans ma politique que je crois courageuse mais qui est solitaire.

Certes, a conclu le Président, nous respectons et louons la politique du général de Gaulle de non-ingérence dans les affaires intérieures des États mais, dans cette affaire, il ne s'agit pas seulement de politique mais, aussi et surtout, d'économie car les accords bilatéraux de la France avec les États francophones seraient remis en cause si ceux-ci s'intégraient et se perdaient dans des ensembles plus importants qui seraient immanquablement dominés par les Anglo-Saxons, surtout par les USA. De partenaire privilégiée qu'elle est présentement, la France sera placée dans une position économique inconfortable sans que pour autant les États francophones gagnent

[1] M. Julius Kambarage Nyerere est président de la Tanzanie depuis le 29 octobre 1964.

[2] Kenneth Kaunda est président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964.

[3] Le Dr Hastings Kamuzu Banda est le président à vie du Malawi depuis 1966.

[4] M. Albert Bongo est depuis 1967 le second président de la République gabonaise.

au change. Mes collègues s'en rendront compte un jour, mais je crains que ce ne soit trop tard. On dira mélancoliquement : « Si j'avais su. »

Ces réflexions désabusées ne signifient ni lassitude, ni découragement de la part du chef d'État ivoirien, seulement un peu de tristesse de voir la démagogie et la facilité l'emporter sur le réalisme et l'intérêt bien compris de l'Afrique. En me quittant, le président Houphouët-Boigny m'a demandé que cette conversation soit portée à la connaissance de Votre Excellence, du Premier ministre, de M. le Président de la République, mais qu'elle ne fasse l'objet d'aucune diffusion craignant qu'elle soit mal interprétée.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1968*)

287

COMPTE RENDU

de l'entretien entre M. Michel Debré et M. Andreï Gromyko
New York, le 5 octobre 1968.

N. Paris, 5 octobre 1968.

Le Ministre se déclare satisfait des travaux de la commission franco-soviétique de coopération scientifique et technique[1] qui a su imposer une discipline aux administrations respectives des deux pays. Quels que soient les problèmes en suspens et quelles que soient les divergences du moment, la coopération doit progresser.

M. Gromyko partage ce sentiment. Il ajoute : tout ce qui touche les relations entre les deux États est soumis à son gouvernement car il s'agit d'une ligne fondamentale de la politique soviétique qui attache la plus grande importance aux relations entre la France et l'URSS. C'est là une vue stratégique des rapports entre les deux États.

M. Debré rappelle les vues exprimées par le général de Gaulle dans sa conférence de presse[2] au sujet des rapports entre la France et l'URSS. Le Ministre a déjà eu l'occasion de reprendre ces idées. Il lui paraît que le

[1] Appelée couramment « petite commission » pour la distinguer de la « Commission mixte permanente franco-soviétique » ou « grande commission » qui se tient au niveau gouvernemental. Instituée par l'article 4 de l'accord de coopération scientifique, technique et économique du 30 juin 1966, elle se réunit deux fois par an au niveau des directions des ministères compétents et définit le programme des échanges entre la France et l'URSS dans les domaines concernés. Sa 4e session a eu lieu à Paris du 15 au 19 juillet 1968.

[2] Il s'agit de la conférence de presse tenue par le général de Gaulle le 9 septembre 1968 au cours de laquelle ce dernier a rappelé notamment l'opposition de la France à la division de l'Europe résultant de la Conférence de Yalta comme de l'éventuelle absorption du vieux continent soit dans le monde communiste soit dans un ensemble atlantique. Mais, en même temps, il a indiqué vouloir renouer avec les pays de l'Est et d'abord la Russie, des rapports pratiques en vue de la détente politique et d'une amitié renouvelée avec le « grand peuple russe » ami désigné du peuple français. Aussi, le Président a-t-il condamné comme absurde et de nature à renforcer les deux blocs de l'Est et de l'Ouest, la récente invasion de la Tchécoslovaquie, expression de l'hégémonie soviétique.

développement des échanges franco-soviétiques en matière de coopération technique et scientifique et les échanges de vues politiques appartiennent à deux domaines liés entre eux. C'est ainsi qu'il faut comprendre « la vue stratégique des rapports franco-soviétiques » à laquelle a fait allusion M. Gromyko.

Pour ce dernier, si l'on examine ces rapports dans leur généralité, ils ne doivent pas être affectés par des accidents de la conjoncture mais rester dans une perspective à long terme. Le ministre soviétique croit pouvoir penser que l'analyse française est la même.

Il fait aussi remarquer que les rapports franco-soviétiques comme d'ailleurs les autres rapports internationaux s'améliorent ou se détériorent sur une longue période d'années, car ils sont influencés, non par des facteurs dûs à la conjoncture du moment, mais par des facteurs durables. Or, les relations entre les deux États suivent le cours d'une évolution favorable à long terme et les facteurs propices doivent permettre de poursuivre cette amélioration.

Le Ministre rappelle que tout l'effort de la politique française est orienté vers ce qu'il est convenu d'appeler la « détente » et cette politique n'est pas fondée sur la conjoncture du moment. L'intérêt français, l'intérêt soviétique et aussi l'intérêt de l'Europe exigent la fin de la tension. Cette fin est un but en soi, le seul but qu'une politique positive et active puisse se fixer. Le fait que la vie internationale connaisse des conjonctures diverses ne doit pas modifier cette ligne de conduite. Cependant, il faut aussi s'exprimer avec franchise : il peut y avoir des conceptions différentes des moyens qui conduisent à la détente et point n'est besoin d'en dire davantage. Le ministre s'est exprimé clairement à ce sujet en août et en septembre[1]. Il a dit et répété que l'avenir de l'Europe se fondait sur les bonnes relations entre la France et l'URSS et qu'il était nécessaire que les conditions de cette détente puissent être maintenues.

M. Gromyko déclare que les vues du Ministre ne contredisent nullement l'approche soviétique des problèmes. Elle cherche à diminuer les risques de conflit en Europe. Si certaines des actions de l'URSS font l'objet d'une interprétation erronée, M. Gromyko le regrette et déclare que le principe fondamental de la politique soviétique, la recherche de la détente, n'en est pas moins maintenu. La déclaration franco-soviétique[2] est un document très important pour les rapports européens et l'URSS continuera à suivre la voie ouverte par cette déclaration.

Le Ministre déclare qu'en effet l'avenir de l'Europe exige l'effort de coopération politique voulu par la déclaration franco-soviétique. Cet

[1] Le gouvernement français a effectivement condamné à plusieurs reprises l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie. Dès le 21 août 1968, un communiqué de la Présidence de la République à Paris et une intervention du représentant permanent de la France au Conseil de sécurité l'indiquaient clairement. Il en allait de même dans les déclarations de Michel Debré le 7 septembre à l'ORTF après ses entretiens avec Willy Brandt et le 9 septembre dans son interview au journal *La Nation*.

[2] Le ministre se réfère à la déclaration commune franco-soviétique du 30 juin 1966 qui a conclu la visite d'État du général de Gaulle en URSS.

avenir de l'Europe soulève le problème particulier de l'Allemagne et aussi celui, plus général, du droit des nations européennes à disposer d'elles-mêmes. Puisque la France et l'URSS continuent d'être d'accord sur la conception de leurs rapports essentiels et sur l'objectif à atteindre, il est nécessaire de discuter d'une manière plus approfondie le problème de l'Allemagne et celui du droit des nations à disposer d'elles-mêmes. Toutefois, pour le moment, déclare le Ministre, l'atmosphère résultant des événements du mois d'août paraît préoccupante.

Le ministre soviétique comprend parfaitement la position du gouvernement français telle quelle a été exposée par M. Debré et, dans l'ensemble, il en exprime sa satisfaction. Il déclare que du côté soviétique, il est prêt à examiner des problèmes concrets tels que ceux de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande et les rapports entre ces deux États. Le gouvernement soviétique a des préoccupations touchant la politique suivie par la République fédérale d'Allemagne et il est prêt à en discuter avec le gouvernement français dans un avenir pas trop éloigné.

Le Ministre attire alors l'attention de son collègue soviétique sur deux points : le premier – qu'il n'a pas besoin de définir –, puisqu'il a lu le discours de M. Gromyko, touche la thèse soviétique sur les récents événements[1]. Sur ce point, la France n'épouse pas la thèse de l'URSS. Le développement de la détente en Europe suppose la reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. C'est par le jeu de ce principe fondamental que peut se régler le sort des nations européennes à l'Est comme à l'Ouest. Le deuxième point concerne la République fédérale d'Allemagne. À l'égard de sa voisine, la France a deux préoccupations qui ne sont contradictoires qu'en apparence. La première est de demeurer vigilants à l'égard des démons du passé. La seconde est de pouvoir développer en même temps une compréhension plus approfondie entre les deux peuples et surtout entre les jeunesses pour éviter un réflexe psychologique dont les effets ont été si fâcheux dans le passé. Ces considérations ont conduit le Ministre à dire aux dirigeants de la République fédérale d'Allemagne que certaines situations de fait doivent être acceptées. Mais il en est ainsi d'autant mieux placé pour déclarer que la violence de certaines attaques soviétiques contre la RFA sont de nature à provoquer des réactions fâcheuses.

M. Gromyko répond que le peuple soviétique ne peut oublier ce que pendant des décennies il a eu à souffrir du fait des Allemands. Il admet aussi que la politique soviétique ne peut s'appuyer sur l'esprit de vengeance ; mais la politique d'Adenauer, d'Erhard et de Kiesinger n'a pas répondu à l'attente du gouvernement soviétique. Celui-ci s'en tient fermement au principe selon lequel la sécurité de l'URSS ne peut être séparée de la sécurité en Europe. Or M. Gromyko constate que la politique de la RFA pourrait compromettre la sécurité de l'URSS, celle de la France et celle de l'Europe. Il peut en donner toute une liste d'exemples : frontière des États européens,

[1] Nouvelle allusion à l'intervention en Tchécoslovaquie, le 21 août 1968, des forces des pays du pacte de Varsovie.

relations entre la République fédérale et la République démocratique, le problème de Berlin, prétentions de la République fédérale d'Allemagne à la représentation de tous les Allemands, accords de Munich, les armes atomiques pour lesquelles la RFA multiplie les obstacles. Le gouvernement soviétique comprend la position du gouvernement français mais il estime néanmoins que la République fédérale d'Allemagne a une attitude négative. La politique qu'elle suit n'est pas acceptable. Or, le caractère des relations entre la RFA et l'URSS dépend non de celle-ci mais de celle-là. Il n'y a pas de cohérence entre les positions contradictoires prises par la République fédérale en ce qui concerne par exemple la déclaration du non usage de la force et une déclaration sur le *statu quo* actuel. Pour ce qui est du traité de non-prolifération, la République fédérale s'inspire d'autres considérations que celles qui ont été exprimées par la France. L'URSS souhaite que le gouvernement français fasse preuve de compréhension sur son attitude à l'égard de la République fédérale.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

288

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À MEXICO
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 619 à 628[1]. *Mexico, 7 octobre 1968.*

(*Reçu* : 22 h. 14).

La correspondance de ce poste, comme la presse écrite et parlée, abondamment représentée à Mexico à la veille des Jeux Olympiques[2], ont tenu le Département au courant des événements de la semaine dernière[3].

Celle qui s'ouvre aujourd'hui et qui doit mener, le samedi 12, à l'ouverture solennelle des jeux de la XIXe Olympiade par le Président de la République[4], est plus empreinte encore de tristesse que d'angoisse. La brutalité et la continuité de la répression permettent au moins d'espérer que, sauf geste imprévisible de quelques fanatiques ou coups de sifflets malvenus,

[1] Ce télégramme est communiqué via le Département à Washington (n°s 619 à 628) et à New York (ONU), à l'intention du Ministre (n°s 53 à 62).

[2] Les XIXe Jeux Olympiques se tiennent à Mexico du 12 au 27 octobre 1968. Ce sont les premiers Jeux organisés dans un pays en développement.

[3] Le 2 octobre 1968, soit dix jours avant l'ouverture des Jeux Olympiques, une fusillade éclate sur la place des Trois-Cultures de Mexico, suite à une manifestation étudiante durement réprimée dans le sang par la police et l'armée mexicaines. Cette répression, appelée le « massacre de Tlatelolco », aurait occasionné, selon les organisations des Droits de l'homme, entre 200 et 300 morts, chiffres controversés par le gouvernement mexicain qui n'en mentionne qu'une vingtaine. Il y eut aussi un ou peut-être deux milliers de blessés graves et autant d'arrestations. Le mouvement de contestation étudiant est brisé, le risque d'une mise en cause du régime est écarté. Fin novembre, la crise étudiante, qui a explosé en juillet, s'apaise, les cours reprennent.

[4] Gustavo Diaz Ordaz est président du Mexique depuis le 1er décembre 1964.

mais imparables dans une retransmission en direct, à l'adresse du chef de l'État, le programme se déroulera « dans l'ordre ». Mais la joie fera défaut.

Depuis la nouvelle « noche triste » du 2 octobre, l'événement tant attendu, à la préparation duquel tous les talents que compte le Mexique se sont consacrés avec ardeur depuis deux ans, a changé de signification. Ce qui devait être l'affirmation quelque peu orgueilleuse des progrès réalisés et de l'avenir grand ouvert, n'est plus qu'une épreuve inquiétante qui risque de révéler, aux yeux du monde accouru, la fragilité d'un équilibre politique et économique jusqu'ici universellement admiré.

Quelle que soit l'irritation ou l'ironie qu'ait pu provoquer parfois la jactance officielle – largement encouragée, d'ailleurs, par les flatteries de l'extérieur – on ne peut en l'occurrence se défendre d'un sentiment de commisération devant un sort si injuste. Car le Mexique a bien, comme il le proclame, accompli ses engagements internationaux : les installations sont prêtes à temps et le seul reproche qu'elles pourraient encourir serait d'être trop luxueuses. Le village olympique fonctionne à la satisfaction de ses 10 000 occupants. La ville s'est parée de lumières et de fleurs innombrables. L'accueil des visiteurs a été soigné dans les moindres détails. Vingt manifestations culturelles (nous participons à quatorze d'entre elles) viennent d'ouvrir ou vont ouvrir leurs portes d'ici le 12 octobre : presque toutes sont placées sous le signe de la paix et de la fraternité universelles, qui inspirent également les slogans et les colombes affichés un peu partout.

« Tout est possible dans la paix », proclame le plus répandu de ces mots d'ordre. On peut se demander pourquoi le gouvernement de ce même pays s'en inspire aussi peu dans ses rapports avec sa jeunesse, pourquoi il se donne même les apparences de refuser la trêve olympique lorsque les conditions de celle-ci paraissent près de s'établir, le 18 septembre[1], en faisant occuper l'université par l'armée, le 2 octobre[2], en livrant un combat, officiellement présenté comme défensif, qui se solde par une centaine de morts, étudiants ou pauvres hères du quartier de Tlatelolco.

Faute d'explications – car le silence, cette règle d'or des dirigeants mexicains, est plus que jamais de rigueur – on est bien obligé de constater que la trêve a paru moins tentante que la répression. Celle-ci bat encore son plein : arrestations, perquisitions, démonstrations militaires. Au Congrès, le parti officiel[3] ne craint pas d'approuver, sans nuance, tout ce qui a été

[1] Dans la nuit du 18 au 19 septembre 1968, l'université nationale autonome de Mexico est occupée par un contingent de troupes fédérales. Dès le lendemain, une certaine effervescence se développe dans divers quartiers de la capitale et donne rapidement lieu à des affrontements violents entre des groupes d'étudiants et la police de choc. De nouveaux troubles éclatent le 23 septembre et prennent la forme de véritables combats. Le recteur de l'université, Javier Barros Sierra, démissionne. Se reporter au télégramme de Mexico n°s 552 à 559 du 24 septembre 1968, non publié.

[2] Le 2 octobre, les étudiants appellent à une manifestation dans le quartier de Tlatelolco, place des Trois-Cultures. La police, disposant de tanks, entoure la place, cherche à disperser les manifestants qui lancent des pierres. Des tireurs postés sur les toits tirent sur la foule. Les blindés et les mitrailleuses entrent en action faisant une centaine ou plus de morts, près de deux milliers de blessés graves et autant d'arrestations.

[3] PRI (*Partido revolucionario institucional*) ou parti révolutionnaire institutionnel fut fondé en 1929 dans un climat d'affrontements et de tensions entre les diverses institutions politiques :

fait. Depuis hier, enfin, le conflit semble prendre le chemin d'un assez vilain règlement de comptes entre bandes rivales à l'intérieur du PRI : un des *leaders* étudiants arrêtés a mis, en effet, en cause, au cours d'une conférence de presse tenue dans sa prison, comme pourvoyeurs de fonds et de matériel de propagande, un certain nombre d'anciens collaborateurs du président Lopez Mateos[1], ainsi que M. Carlos Madrazo[2], ancien secrétaire général du parti.

Le grand tort de ce dernier n'aurait-il pas été, il y a trois ans, de mettre en garde les responsables de ce même parti – et en premier lieu son chef suprême et infaillible le Président de la République – contre un immobilisme condamné par les progrès de l'instruction et de l'information ?

Beaucoup plus que des interventions étrangères dont on n'a trouvé aucune trace – sans s'être fait faute cependant de les dénoncer jour après jour – c'est en effet dans l'inadaptation sinon du régime, du moins de ses méthodes traditionnelles, aux réalités mexicaines d'aujourd'hui que réside le nœud du drame actuel. S'il a trouvé son expression chez les étudiants, c'est parce que la jeunesse universitaire est, en fait, le seul groupe social compact qui échappe à l'emprise toute puissante du parti. Même si c'est d'une façon que l'on peut parfois déplorer, elle n'en a pas moins traduit des aspirations profondes qu'il ne paraît pas possible d'éluder plus longtemps. Les lendemains des Jeux Olympiques étaient considérés depuis longtemps comme une lourde échéance financière et économique pour le Mexique. Celle-ci se double désormais d'un « rendez-vous » politique sérieux.

Il reste à souhaiter que les Jeux eux-mêmes, pour la récompense de leurs organisateurs comme pour l'honneur du pays méritant qui en est l'hôte, se déroulent bien. On en serait plus assuré si M. Diaz Ordaz pouvait se résoudre à s'adresser à son peuple dans un langage qui parle à l'intelligence et au cœur de celui-ci, et, surtout, à son patriotisme qui n'est jamais en défaut. Je sais que M. Avery Brundage[3] l'en presse. Mais M. Diaz Ordaz a du maintien de l'ordre une idée strictement policière et, se flattant de tenir la situation bien en mains, et estime superflu de faire appel au sentiment.

Qu'il ait été devancé dans cette voie, avant-hier, par le Comité Olympique international et les comités olympiques nationaux, hier, par

l'Église, l'Armée et les différents groupes économiques et sociaux. Son objectif est de créer une organisation capable de mettre en œuvre une profonde réforme politique tout en maintenant un certaine stabilité socio-économique dans tout le Mexique. En 1938, rebaptisé parti de la révolution mexicaine il reprend son nom actuel de parti révolutionnaire institutionnel en 1946.

[1] Adolfo Lopez Mateos est président du Mexique du 1er décembre 1958 au 1er décembre 1964.

[2] Carlos Madrazo a été nommé secrétaire général du PRI par le président Diaz Ordaz en 1964.

[3] Avery Brundage est né à Détroit le 28 septembre 1887. Cet ingénieur en génie civil est un athlète, membre de comités sportifs. Il représente son pays aux Jeux de la Ve Olympiade à Stockholm, en 1912, et a été trois fois champion amateur des États-Unis de l'*all round*, spécialité analogue au décathlon se déroulant sur une journée. Il devient président de l'Union athlétique amateur des États-Unis et conserve ce poste pendant sept mandats, président du CNO (comité national olympique) des États-Unis pendant vingt-cinq ans (1929-1953), président de l'organisation des Jeux panaméricains. Membre du CIO (comité international olympique) dès 1936, il en est le vice-président dès 1945 et est élu président en 1952.

l'archevêque de Mexico[1], ainsi que par l'ancien président Cardenas[2], figure de proue de la gauche mexicaine, ne l'incitera sans doute pas à sortir de son silence obstiné.

(*Direction d'Amérique, Mexique, Politique intérieure, 1968*)

289

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5437 à 5443. *Washington, 7 octobre 1968.*

(*Reçu* : le 8, 00 h. 35).

Visite du président Tombalbaye

Je me réfère à mon télégramme no 4766-70[3].

Arrivé le 2 octobre à Washington, le président Tombalbaye est parti le 4 au soir pour le Texas. Son séjour à Washington s'est déroulé de façon satisfaisante, semble-t-il. Le Président a fait bonne impression sur ses hôtes à la Maison Blanche, au département d'État, au Sénat où il a rencontré les membres de la sous-commission des Affaires étrangères pour l'Afrique et aussi sur les quelques hommes d'affaires qu'il a rencontrés.

Le contenu politique du dossier américano-tchadien étant particulièrement léger, on a surtout parlé de sujets généraux et plus particulièrement de problèmes intéressant l'Afrique[4]. Une complète unité de vues semble s'être dégagée. Le problème du Nigeria a été mentionné en des termes un

[1] Miguel Dario Miranda y Gomez, né en 1895, est archevêque de Mexico depuis le 28 mai 1956. Il est élevé à la pourpre cardinalice le 28 avril 1969.

[2] Lazaro Cardenas del Rio est président du Mexique du 1er décembre 1934 au 1er décembre 1940. Durant son mandat, Cardenas poursuit la répartition des terres, qu'il avait entreprise en tant que gouverneur de l'État de Michoacan (1928-1932), modernise l'industrie, nationalise les sociétés pétrolières créant ainsi la Pemex (*petroleos mexicanos*) et réforme le système éducatif. Dans le domaine de la santé publique, il fonde la ligue mexicaine contre le cancer et fait construire l'hôpital de Huipulco. Son mandat achevé, il poursuit sa carrière politique en tant que *leader* de l'aide gauche du PRI (parti révolutionnaire institutionnel). Durant la Seconde Guerre mondiale (1942-1945), il exerce la fonction de ministre de la Défense dans le gouvernement de Manuel Avila Camacho. En 1955, il obtient le prix Lénine pour la paix.

[3] Le télégramme de Washington nos 4766 à 4770 du 6 septembre 1968 fait part de la prochaine visite aux États-Unis du président tchadien, Tombalbaye, et donne un aperçu du programme de ce séjour.

[4] À ce sujet, se reporter à une note de la direction des Affaires africaines et malgaches no 455/DAM du 23 septembre 1968, non publiée, analysant les relations entre les États africains et malgache et les États-Unis. Le 3 octobre, le chef de l'État tchadien a donné une conférence de presse à *Blair House* au cours de laquelle il a souligné le rôle et les responsabilités des grandes puissances pour la mise en valeur des pays sous-développés. Il a rappelé que le Tchad attendait beaucoup « des officiels américains et des hommes d'affaires pour le développement économique du pays et notamment pour l'exploitation des ressources du bassin du lac Tchad dans le cadre d'une association régionale ».

peu différents par les deux présidents. L'Américain insistant sur le problème humanitaire, le Tchadien sur la nécessité de maintenir l'unité du Nigeria. Mais, en fait, ils étaient d'accord et ils l'ont dit publiquement.

Les questions relatives à l'aide ont été également évoquées. Au département d'État, on souligne que le président Tombalbaye a montré pour la position des États-Unis plus de compréhension que la plupart de ses collègues africains : c'est vrai en particulier pour ce qui concerne l'aide régionale à laquelle le gouvernement de Washington apporte une grande attention. Toujours sur le plan général, le discours de M. McNamara à l'Assemblée générale du Fonds et de la Banque[1] a été commenté : des deux côtés on a marqué l'intérêt que l'on y apportait. Au département d'État, on note au passage l'appui ainsi apporté par le gouvernement américain aux thèses développées par le président de la BIRD.

L'aide bilatérale n'a cependant pas été complètement négligée. Les Américains, qui ont peu de crédits disponibles pour le Tchad, s'intéressent à des projets peu coûteux susceptibles d'être financés par les fonds propres de l'ambassade américaine à Fort-Lamy et qui, dans leur domaine limité, peuvent se révéler rentables (creusement de puits, par exemple[2]). Les services compétents estiment également que l'on pourrait, sans mettre en œuvre des moyens considérables, améliorer notablement les conditions d'élevage et de commercialisation du bétail. La visite du président Tombalbaye au Texas lui donnera d'ailleurs l'occasion de visiter des installations modèles situées dans un cadre géographique comparable à celui de son propre pays.

Il ne semble pas que l'on ait beaucoup parlé de la France, directement ou indirectement. Je relève toutefois une phrase du président Tombalbaye dans sa conférence de presse : « Si les grandes puissances peuvent se mettre d'accord afin de donner à l'Afrique la possibilité de survivre… sans tenir compte des influences coloniales, je pense honnêtement qu'elles auront accompli leur mission. »

Malgré sa portée limitée, le voyage du Président de la République du Tchad a été une réussite. Elle sera très vraisemblablement la dernière des visites africaines reçues par le président Johnson et ce point final donne assez bien le ton de la politique africaine qui a été menée pendant sa présidence.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Tchad, 1968*)

[1] M. Robert Strange McNamara, ancien secrétaire américain à la Défense, est nommé le 1er avril 1968, président de la Banque mondiale. Le 30 juillet, la Banque mondiale annonce un relèvement de 6,25 % à 6,50 % du taux d'intérêt de ses prêts. Cette hausse entre en vigueur le 2 août. En faisant cette annonce, M. McNamara a souligné que cette disposition se soldera malheureusement par un accroissement de la dette extérieure des pays en voie de développement. L'Assemblée annuelle des gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale s'est ouverte à Washington le 30 septembre sous la présidence du ministre des Finances de Ceylan, M. U.B. Wanninayake. En ce qui concerne le sort des pays en voie de développement, le problème de la stabilisation du prix des matières premières ainsi que des moyens d'y parvenir est posé.

[2] Les dernières manifestations de l'aide américaine ont consisté dans la remise de huit gros engins routiers, de petits matériels mécaniques, de véhicules pour la compagnie tchadienne de sécurité, de matériel d'éducation pour un petit centre à Fort-Lamy et l'octroi de bourses à 15 apprentis mécaniciens. Désormais l'appui des États-Unis ne sera donné que pour des projets multilatéraux, notamment ceux qui intéressent la commission du bassin tchadien.

290

M. Herly, Ambassadeur, Haut Représentant de la République française à Bangui,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 586 à 592. *Bangui, 8 octobre 1968.*

J'avais fait savoir au président Bokassa que j'étais de retour de congé et que je souhaitais son audience. Ce matin 8 octobre, il m'a envoyé de Bobangui un « broussard » pour venir me chercher. Notre entretien, extrêmement cordial, a duré plus de deux heures et demie, et j'ai pu faire avec lui un large tour d'horizon et préciser avec netteté notre position :

Primo : je lui ai réaffirmé qu'il était toujours considéré comme un vieil ami de la France auquel nous lient des accords étroits, ce que notre attitude ne démentait en rien, bien au contraire.

Le Chef de l'État en a convenu très volontiers et m'a chargé de remercier encore le général de Gaulle pour le cadeau personnel qu'il lui faisait d'un DC 4 ainsi que « la France toute entière » pour la coopération qu'elle offrait à la RCA.

Secundo : j'ai ajouté que nous lui savions gré de l'attitude de la délégation centrafricaine à Bretton Woods, mais que nous ne comprenions pas le manque d'harmonisation de nos politiques en ce qui concerne le vote sur les Comores à l'OUA[1].

Le Président, fort étonné, m'a répondu qu'il avait « toujours voulu voter avec et comme la France » et qu'il s'était, à Alger[2], personnellement élevé avec vigueur avec le président Tsiranana contre la proposition de motion tendant à assimiler la France aux « colonialistes qui aidaient l'Afrique du Sud ».

Le Président m'a promis qu'à l'ONU, nous n'aurions aucune surprise désagréable au sujet des Comores.

Tertio : j'ai rappelé au Président mon souhait d'être tenu au courant d'accords éventuels de défense avec d'autres pays. Il m'a répondu : « Faites-moi confiance : avec le Congo-Kinshasa, c'est un caillou dans l'eau. »

Quarto : Nous en sommes alors venus à la situation locale. Je ne lui ai pas caché qu'un malaise certain était facilement perceptible dans la colonie française. Il était nécessaire de le dissiper au plus vite, car s'il ne touchait

[1] Le texte de la résolution adoptée par l'Organisation de l'Unité africaine au sujet des îles Comores est transmis par le télégramme d'Alger n°s 4147 à 4149 du 21 septembre 1968, non publié. Cette résolution demande au gouvernement français de prendre immédiatement des mesures pour permettre au peuple comorien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, invite le groupe africain de l'ONU à demander l'inscription des îles Comores sur la liste des territoires non-autonomes de la commission de décolonisation de l'ONU, et de faire connaître au président de cette commission que l'OUA demande l'inscription des îles Comores sur sa liste.

[2] La réunion des chefs d'État et/ou de gouvernement de l'Organisation de l'Union africaine se tient à Alger du 13 au 17 septembre 1968.

pas directement nos relations d'État à État, il risquait fort de les gêner indirectement. J'ai précisé que je souhaitais vivement un apaisement d'ici la remise du DC 4. Elle devrait donner lieu à une manifestation d'amitié franco-centrafricaine, ne serait-ce que pour rasséréner une opinion inquiète du côté français et qui, du côté centrafricain, commence à croire à une détérioration de nos relations.

J'ai proposé au Président :

A. L'expulsion au plus vite des Français incarcérés qui ne sont pas de droit commun. Il s'agit d'un volontaire du Progrès, M. Colson[1] et du fils de M. Auge, fonctionnaire de l'UDEAC ayant statut diplomatique, qui ont tenu des « propos offensants envers le chef de l'État ». Quant à M. Alcover[2], il devrait avoir le droit de recevoir son avocat.

Le Président m'a affirmé qu'il voulait simplement faire un exemple et qu'il mettrait très rapidement un terme à cette situation. Il m'a également promis de respecter à l'avenir les formes légales : aviser notre consul, lui permettre des visites, etc.

B. De relancer, avec les maisons de commerce de la place[3], une coopération. Le général Bokassa m'a alors fait part de son intention de convoquer leurs directeurs très bientôt à une « conférence de presse » au cours de laquelle chacun pourrait s'expliquer. J'ai rappelé au Président que ses propos sur la monnaie n'étaient pas de nature à rassurer les commerçants et à faciliter les investissements. Il m'a répondu qu'il tenait absolument à rester dans la zone franc, mais que des mentions telles qu'« Afrique Équatoriale » sur les billets de banque étaient périmées et devaient être changées.

C. Le Président a également semblé comprendre que ses critiques à l'encontre de nos magistrats et de nos assistants techniques dans les offices de développement nous avaient été sensibles. Il a promis à nouveau de respecter les procédures prévues et de prévenir de ses intentions le chef de la mission d'aide et de coopération[4].

Quinto : J'ai le net sentiment que le Président est toujours dans ses mêmes dispositions très favorables à l'égard de la France.

Mais, agacé par les libertés que prennent certains commerçants français dans leurs marges bénéficiaires et par les propos tenus à tort et à travers par

[1] Le 20 août, M. Claude Colson, volontaire du Progrès, employé au ranch d'élevage près de Bangui, accusé d'avoir porté des jugements défavorables sur la politique du président Bokassa, est amené par la gendarmerie de Bangui et placé en garde à vue. Le 23 août, il comparaît devant le chef de l'État et le Conseil des ministres, incarcéré à la maison d'arrêt il doit passer devant le Tribunal militaire pour « offense envers le chef de l'État », il est maintenu au secret depuis le 27 août. MM. Auge et Colson sont libérés par le président Bokassa le 2 décembre.

[2] M. Alcover, directeur des Grands Moulins de Dakar, détenu depuis le 10 août, est relaxé le 30 octobre 1968.

[3] Sur toutes ces questions, se reporter à la synthèse n° 14 de l'ambassade France à Bangui, datée du 31 juillet 1968, dressant le tableau de la situation politique en RCA durant la deuxième quinzaine de juillet, non publiée. La propriétaire d'un des grands magasins d'alimentation de Bangui, Madame Venekas, de nationalité française, voit fermer son établissement pour hausse illicite le 9 octobre. Gardée à vue à son domicile pendant cinq jours, cette commerçante est autorisée à rouvrir son commerce.

[4] M. Roger Chesnel, administrateur en chef des Affaires d'Outre-mer.

quelques jeunes contestataires, il a voulu « marquer le coup » vis-à-vis de la colonie française.

Je pense que nous nous acheminons à bref délai vers une réconciliation que concrétisera la venue du DC 4[1].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République centrafricaine, 1968*)

291

M. CHEYSSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJAKARTA
À M. COUVE DE MURVILLE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 594 à 603 *Djakarta, 9 octobre 1968.*

Diffusion restreinte (*Reçu* : 12 h. 25).

Les officiers qui ont accompagné le général Fourquet rendront compte de manière détaillée des conversations qui ont eu lieu en Indonésie[2]. L'attaché des forces armées enverra par la prochaine valise copies des documents et propositions remis par les Indonésiens[3]. Je me limiterai ici à un résumé des conclusions de la mission, présentant quelques commentaires généraux, dont j'ai parlé au général Fourquet avant son départ, dans le télégramme suivant[4].

En toutes circonstances, l'accueil réservé à la mission a été excellent et le climat très détendu. La franchise et la simplicité de nos interlocuteurs indonésiens, leur générosité même (les visiteurs sont repartis lourdement

[1] Le DC 4 arrive à Bangui le 31 octobre 1968. Se reporter au télégramme de Bangui no 701 du 31 octobre, non publié.

[2] Le télégramme à l'arrivée de Djakarta nos 305 à 309 du 11 juin 1968 indique que l'offre faite à l'Indonésie d'une mission militaire française « a été accueillie avec grande faveur à tous les échelons ». Le général Suharto, président de la République indonésienne et ministre de la Défense a souhaité que cette mission soit « dirigée par un officier général de très haut rang, de préférence par le général Fourquet » et puisse être présente à Djakarta le 5 octobre, jour des forces armées, afin de lui réserver un traitement de faveur. Le général Fourquet est le chef d'État-major des armées. Né le 9 juin 1914 à Bruxelles, il est sorti de l'école polytechnique en 1935. Général de brigade en 1958, il entre à l'État-major particulier du président de la République en janvier 1959. Secrétaire général de la Défense nationale, il devient délégué général à l'Armement en 1966, puis occupe, à partir de 1968, les fonctions de chef d'État-major des armées jusqu'au 9 juin 1971. La composition de la commission militaire française a été communiquée par le cabinet militaire du ministre des Armées au ministère des Affaires étrangères. Elle comprend, outre le général Fourquet, le général de brigade Biard et le capitaine Clouet des Perruches, de l'État-major de l'armée de terre ; le capitaine de vaisseau Besançon et le colonel Rodier, de l'État-major de l'armée de l'air.

[3] Le poste d'attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Djakarta a été créé en 1966 par décision du Conseil de défense en date du 3 février 1966. Le lieutenant-colonel Pierre Bœuf, de l'arme blindée, né à Mersina (Turquie), le 16 mai 1920, a pris ses fonctions à Djakarta en novembre 1966.

[4] Ces « commentaires généraux » font l'objet du télégramme à l'arrivée de Djakarta nos 604 à 610 du 9 octobre 1968, non repris.

chargés de présents plus ou moins monstrueux) ont favorablement impressionné. Le chef d'État-major et madame Fourquet, chacun de leur côté, ont adopté une attitude qui a profondément touché les Indonésiens, faite d'un intérêt constant, même au cours de cérémonies parfois longues, fastidieuses et rendues pesantes par le climat, d'une courtoisie attentive et d'une grande franchise dans l'exposé et le propos. Le succès personnel de la mission est considérable.

La visite a été partagée entre des conversations d'ordre général, des entretiens et cérémonies protocolaires, des démonstrations à l'extérieur de Djakarta et des échanges de vues assez poussés sur la future coopération entre les forces armées des deux pays. Elle a également comporté deux conférences du général Fourquet, dont une confidentielle fort importante le 3 octobre devant une cinquantaine d'officiers généraux auxquels le général a exposé les grandes lignes de la politique française.

Pendant les deux premiers jours, les Indonésiens ont tenté de savoir ce que les visiteurs voulaient leur offrir. N'y parvenant pas, ils ont montré leur jeu et il a été possible de parvenir à quelques conclusions de principe :

1. Des officiers indonésiens seront envoyés en France. Leur nombre sera restreint, ces stages étant strictement réservés à des personnels exceptionnels, c'est-à-dire, d'une part, à quelque cinq ou six officiers supérieurs qui, chaque année, suivront le cycle normal de nos trois écoles de guerre (terre, air et mer) et de nos cours d'État-major, d'autre part, à des cadres appelés à se perfectionner en France dans quelques rares stages de spécialisation avancée.

2. Quelques officiers français sont demandés en Indonésie. Certains seront associés aux tâches immédiates des forces armées indonésiennes, principalement sur le plan des missions civiques (une liste d'une quarantaine de formes d'action de ces dernières nous a été remise, parmi lesquelles nous sommes invités à choisir deux ou trois points d'application de notre aide), d'autres contribueront à l'organisation de l'entretien du matériel – français notamment – et peut-être à la mise sur pied ou au développement de quelques éléments techniques (au lendemain du départ du général Fourquet, on nous a indiqué que notre aide pourrait être requise à cet égard pour la réorganisation des ateliers d'entretien de l'armée de l'air).

3. Les Indonésiens souhaitent aussi que des officiers français de grande expérience puissent examiner avec eux des problèmes généraux intéressant l'avenir lointain des forces armées indonésiennes et contribuer ainsi à la conception générale de l'organisation, de l'équipement et des modes d'utilisation de certaines armes. Les chars et l'artillerie ont été particulièrement mentionnés.

4. Afin de faciliter les stages en France et dans le même esprit qui l'a amené à décider que le français devenait langue obligatoire pour tous les cadets des forces armées indonésiennes[1], le commandement demande la

[1] Le rapport de fin de mission du conseiller culturel et de coopération technique en date du 28 juin 1968, transmis au Département par l'ambassadeur de France à Djakarta, Claude Cheysson,

fourniture de deux ou trois laboratoires pour l'enseignement audiovisuel du français, un pour l'Académie militaire de Magelang, un pour les centres d'enseignement supérieur militaires de Bandung et si possible un pour Djakarta.

5. Nos interlocuteurs souhaitent que nous facilitions l'achat en France des pièces détachées et munitions dont ils ont un besoin impérieux pour les matériels français qu'ils utilisent actuellement, essentiellement pour les chars AMX.

6. Le commandement indonésien serait heureux que des échanges de renseignements aient lieu périodiquement entre les services spécialisés des deux États-majors. Nous pourrions leur fournir quelques synthèses et comparer avec eux nos informations et nos impressions sur le Sud-Est asiatique et les formes de pénétration communiste.

7. Si besoin est, on nous a demandé de faciliter la livraison des *Alouette* III qui viennent d'être achetées par l'Indonésie[1], afin que les premiers hélicoptères parviennent bien en Nouvelle-Guinée occidentale aux dates prévues.

C'est dans le cadre ainsi tracé que les discussions doivent être reprises, en vue d'aboutir à des conclusions, précises cette fois à l'occasion du prochain séjour en Indonésie d'une mission technique militaire française, l'arrivée de cette dernière a été retardée par le général Fourquet, afin de pouvoir en adapter la composition aux sujets à traiter qui sont maintenant plus clairs. Les Indonésiens ont été informés que cette dernière mission arriverait vers le 10 novembre[2].

(*Collection des télégrammes, Djakarta, 1968*)

par dépêche n° 409 du 5 juillet 1968, indique que le gouverneur de l'Académie militaire inter-armes de Magelang, le général Tahir, a rendu le français obligatoire pour les cadets de deuxième année de l'armée de terre et que « le français devrait normalement devenir obligatoire en deuxième, troisième et quatrième années pour les quatre armes, c'est-à-dire toucher plus de 2 000 cadets d'ici quatre à cinq ans ».

[1] L'Indonésie, déjà propriétaire de deux hélicoptères *Alouette* II, a commandé sept hélicoptères *Alouette* III qui doivent lui être livrés entre décembre 1968 et février 1969.

[2] Une note de l'État-major des armées en date du 7 novembre 1968 donne la composition de la mission militaire qui doit se rendre en Indonésie à partir du 12 novembre pour une dizaine de jours. Cette commission comprend pour l'armée de terre, le colonel Pencenat, le lieutenant-colonel Hinterlang, l'ingénieur en chef de deuxième classe Dumuys ; pour la marine, le capitaine de frégate Gaborit ; pour l'armée de l'air, le lieutenant-colonel Girardon ; pour la délégation ministérielle à l'armement, l'ingénieur en chef Tauzin, l'ingénieur principal Betbeder et l'ingénieur principal Viche. Cette mission technique a pour objet « la définition précise des besoins exprimés par les autorités militaires indonésiennes en matière d'assistance ».

292

M. CHEYSSON, AMBASSADEUR DE FRANCE À DJAKARTA,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 604 à 610. *Djakarta, 9 octobre 1968*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 15 h. 17).

Prière de communiquer au ministère des Armées (cabinet) et au chef d'État-major des Armées.

Suite à mon télégramme précédent[1].

Le général Fourquet a été très bien reçu[2]. On lui a réservé le grand jeu. Et, surtout, on lui a permis de s'entretenir directement et franchement avec plusieurs des grands chefs de l'Indonésie actuelle. Les propos qu'il a tenus auront un écho profond. Nous constatons déjà la curiosité éveillée, bien au-delà de l'auditoire du général, par la conférence qu'il a prononcée le 3 octobre sur la politique française. Un objet important de la mission était d'aider les Indonésiens à réfléchir à quelques problèmes généraux, de les amener pour un moment au point de vue de la France. J'estime qu'à cet égard nous pouvons être satisfaits.

On pouvait craindre que les Indonésiens se présentent en quémandeurs ou échafaudent devant leur visiteur embarrassé des projets mirobolants sur une future armée indonésienne ultramoderne. Il n'en a rien été. Bien au contraire, le général Fourquet a été frappé par le réalisme de ses interlocuteurs, du général Suharto[3] au dernier des colonels ou des chefs de service. L'équipement de notre armée est vieux, généralement hors d'usage, ont-ils dit en substance. Il en sera ainsi pendant longtemps. Ce n'est que vers 1971 ou même plus tard que nous pourrons envisager de reconstituer une force armée moderne dotée d'un équipement décent. Entre-temps, la situation économique de l'Indonésie exige que la priorité exclusive soit réservée au redressement économique du pays. L'armée doit travailler dans ce cadre, conservant à quelques unités une efficacité suffisante pour assurer la sécurité interne, mais consacrant le meilleur d'elle-même à l'animation, à l'encadrement, à la réalisation d'œuvres civiles.

Le rôle que les Indonésiens veulent confier à la France sur le plan de l'armée est intéressant. D'une part, ils nous demandent un coup de main pour leurs travaux immédiats : quelques officiers du génie et du matériel pour

[1] Le télégramme adressé par Djakarta à Paris le 9 octobre 1968 sous les numéros 594 à 603 donne le résultat de la mission du général Fourquet en Indonésie.

[2] Le général d'armée aérienne Michel Fourquet, chef d'État-major des armées se rend en visite officielle en Indonésie du 2 au 7 octobre 1967. Il est reçu à deux reprises par le président Suharto.

[3] Le général Suharto, nommé le 27 mars 1966 vice-Premier ministre chargé des questions de Défense, est Premier ministre d'Indonésie depuis le 25 juillet 1966 et président de la République d'Indonésie depuis janvier 1967.

les missions civiques et les ateliers, quelques conseils techniques. Mais surtout, ils souhaitent que nous les aidions à réfléchir au lendemain, à concevoir de manière intelligente et indépendante l'avenir lointain. C'est pourquoi l'accent est mis sur la formation de futurs officiers généraux dans nos écoles de guerre, sur la participation d'une petite mission permanente française de bonne qualité à la planification de certaines armes en Indonésie même.

L'esprit de ces propositions me semble excellent. Je relève d'abord que ceci est conforme à ce que nous constatons dans d'autres domaines. Ce n'est pas par hasard qu'au cours du dernier entretien avec le général Fourquet, le président Suharto a évoqué la coopération nucléaire avec la France, puisque, sur ce plan également, l'Indonésie souhaite s'appuyer de préférence sur notre pays pour des projets qui n'ont de matérialité réelle que dans l'avenir. Je suis tenté de rapprocher cette forme d'intervention de ce que nous faisons de manière moins significative dans d'autres domaines, par exemple sur le plan pétrolier ou la formation d'ingénieurs indonésiens de qualité en France et l'envoi d'un groupe permanent de techniciens français contribueront à donner au gouvernement indonésien les moyens de décider de son action future en pleine connaissance de cause.

L'aide qui nous est demandée est à notre taille, elle correspond bien, me semble-t-il, à la vocation de notre pays en Indonésie. En effet, la charge financière est limitée, tandis que notre intervention exige intelligence, imagination, ouverture et indépendance d'esprit. Nous pouvons ainsi conforter les Indonésiens dans leur volonté d'indépendance. Le général Fourquet a été surpris de trouver ses interlocuteurs plus dégagés de l'emprise américaine dans les mentalités qu'il ne s'y attendait – même s'il a noté qu'ils étaient profondément marqués par la formation américaine, parfois japonaise ou soviétique, dans les structures et les techniques. Le désir de ne pas se lier irrévocablement à l'un des deux Grands lui a paru certain. La misère économique est telle que l'on peut avoir des doutes sur la possibilité de maintenir le non engagement ou de se dégager des liens avec les pays les plus généreux. Il est de l'intérêt général en tout cas que nous, Français, tentions d'y aider. Les forces armées constituent un bon champ d'application pour cette aide, dans la mesure où on nous le demande et où nous y sommes bien accueillis, dans la mesure aussi où l'armée est et sera en Indonésie un facteur essentiel de cohésion de la nation et de développement d'un État moderne.

(*Questions atomiques, Indonésie, Accords franco-indonésiens, Coopération nucléaire et exploitation minière*)

293

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Michel Debré et M. Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères.

(Résumé)

N. *Paris, 9 octobre 1968.*

M. Debré[1] a reçu le 9 octobre 1968 le ministre des Affaires étrangères d'Israël[2].

M. Eban a indiqué tout d'abord que, depuis son dernier entretien avec M. Debré[3], la tendance du gouvernement jordanien à rechercher le contact est devenue plus nette et que, bien qu'il n'ait pas encore eu l'accord du Caire, le Roi Hussein[4] paraît souhaiter une rencontre discrète à New York sous l'égide de M. Jarring[5]. Il a ensuite rappelé certains des points soulevés par lui dans son discours de la veille devant l'Assemblée générale[6] pour ajouter que les discours n'étaient que des discours et qu'il y avait le reste, c'est-à-dire les contacts privés. À ce sujet, il a précisé qu'il n'avait pas insisté pour des négociations directes, tout au moins dans une première étape. Enfin, il a dit qu'il avait trouvé M. Jarring très déprimé et que celui-ci lui avait demandé de lui offrir la possibilité de poursuivre sa mission : « Je comprends, a ajouté M. Eban, que la fin avant quelques semaines des efforts de M. Jarring créerait un vide et serait catastrophique. »

M. Debré a indiqué qu'il serait en effet néfaste que M. Jarring renonce, à la fois pour ce qui concerne la procédure et le fond de l'affaire.

Pour ce qui est de la procédure, la conséquence en serait que l'on reviendrait devant le Conseil de sécurité et, dans l'état actuel des rapports entre les grandes Puissances, ce ne serait pas utile à la cause de la paix.

Sur le fond, on en tirerait la conclusion que les chances de la paix s'éloignent et que celles de la guerre se rapprochent.

C'est pourquoi la mission Jarring doit se poursuivre. Mais pour continuer M. Jarring attend que quelque chose se produise et ce quelque chose il

[1] Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 30 mai 1968. Au sujet de son entretien avec Abba Eban, voir aussi le télégramme n°s 279 à 284 de Tel-Aviv non publié.

[2] Abba Eban est le ministre israélien des Affaires étrangères depuis 1966.

[3] Michel Debré a un entretien avec Abba Eban à Paris le 30 septembre 1968. Le compte rendu est publié ci-dessus n° 267.

[4] Ibn Talal Hussein II est proclamé roi de Jordanie le 11 août 1952 et couronné le 2 mai 1953.

[5] Gunnar Jarring, diplomate suédois, est nommé le 23 novembre 1967, conformément à la résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en vue de trouver un terrain d'entente entre les protagonistes du conflit israélo-arabe. Sa mission l'amène à se rendre en Israël et dans les pays arabes.

[6] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies se tient du 24 septembre au 21 décembre 1968. Abba Eban prononce un discours le 8 octobre 1968.

l'attend maintenant d'Israël et non des pays arabes. Il considère que les Égyptiens sont prêts à discuter de tous les problèmes, même des frontières et de la navigation. Il n'a pas en revanche le sentiment que cette tendance au dégel qui se fait jour au Caire se manifeste du côté d'Israël. C'est pourquoi la poursuite de la mission de M. Jarring dépend des possibilités qu'Israël lui ouvrira en se montrant prêt à mettre en œuvre la résolution du 22 novembre et en renonçant à exiger des négociations directes.

Alors que les États-Unis sont relativement absents du débat pour des raisons électorales[1], il incombe à Israël de faire le premier pas.

M. Eban a reconnu qu'il était nécessaire d'alimenter M. Jarring pour lui permettre de poursuivre. C'est pourquoi, et bien que Le Caire n'ait pas jusqu'ici réagi (« le dossier égyptien est vide »), il se propose de reprendre contact dès cette semaine avec M. Jarring avec des propositions concrètes.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968*)

294

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 989 à 994. *Paris, 10 octobre 1968*, 17 h. 17

Les Américains attendaient avec le plus vif intérêt que nous ayons été mis au courant de la conversation de M. Debré avec M. Rusk pour reprendre ici le dialogue avec nous concernant le problème vietnamien.

Dès le retour de M. Cyrus Vance[2] à Paris et à la demande de ce dernier, le ministre-conseiller de l'ambassade et le fonctionnaire américain chargé normalement des liaisons avec le Département dans l'affaire vietnamienne ont repris contact avec le directeur d'Asie les 8 et 9 octobre et ont tenu à exposer de manière précise où on en était.

Washington, ont-ils affirmé, serait disposé à arrêter les bombardements sur le Nord-Vietnam pourvu que s'ouvrent des négociations sérieuses dans une atmosphère d'accalmie militaire. Mais des « négociations sérieuses » impliquent, précisent-ils, la participation du gouvernement de la République du Vietnam. De leur côté, les Américains seraient disposés à accepter que le Front national de Libération siège auprès des Nord-Vietnamiens. Tout ceci a été longuement dit aux représentants du gouvernement de Hanoï. Ces derniers ont refusé. Les Soviétiques, qui ont été tenus au courant de ces discussions ne semblent pas, pour leur part, être sérieusement intervenus pour contribuer à un arrangement.

[1] Les élections présidentielles américaines sont prévues pour le 4 novembre 1968.

[2] Cyrus Roberts Vance, juriste et homme politique américain, conseiller au département de la Défense (1962-1963), secrétaire à l'Armée (1962-1963), secrétaire adjoint à la Défense (1964-1967).

Les fonctionnaires de l'ambassade ont précisé à M. Manac'h que le gouvernement américain ne nous demandait rien. C'était à nous, après l'entretien de M. Michel Debré avec M. Rusk, de savoir si, étant désormais informés, nous estimions possible de faire quelque chose pour sortir de l'impasse.

Le directeur d'Asie a compris pour sa part que l'on souhaitait beaucoup cette intervention. Mais l'Amérique ne pouvait se mettre en position de demandeur, notamment parce qu'on sait que nous ne sommes pas disposés à sortir de notre attitude d'équilibre ni à nous faire l'avocat de l'une des parties auprès de l'autre. On savait aussi qu'une éventuelle démarche de notre part auprès des Nord-Vietnamiens n'aurait de chance de réussite (s'il y en a) que si elle est l'expression d'une décision proprement française et considérée comme telle par Hanoï. On estime, en tout état de cause, que les dirigeants Nord-Vietnamiens peuvent se montrer plus sensibles à une initiative française qu'à l'action de tout autre pays, et notamment de la Russie. Celle-ci se doit en effet de tenir compte de ses engagements dans le cadre d'un système dont la RDVN fait partie et aussi de l'hostilité de la Chine. Le Vietnam-Nord, en revanche, peut accepter dans certaines conditions de faire siennes, en les tenant secrètes, les suggestions françaises et de les rendre ainsi respectables non seulement pour la Russie mais même pour la Chine.

Le dialogue en est resté là pour le moment entre les Américains et le directeur d'Asie.

Il y aurait sans doute intérêt à savoir plus clairement si Washington, dans l'hypothèse d'une ouverture des négociations, est effectivement disposé à accepter la présence du FNL en tant que tel, et non point seulement, comme c'était le cas dans le passé, comme une sorte d'auxiliaire faisant partie de la délégation nord-vietnamienne.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

295

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2893 à 2903. *Prague, 10 octobre 1968.*

(*Reçu* : 22 h.).

En lisant le communiqué du *Praesidium* (mon télégramme no 2891[1]), on ne peut éviter l'impression que les dirigeants du parti communiste tchécoslovaque se sont, cette fois, alignés sur le *politburo*. Le communiqué

[1] Le télégramme de Prague no 2891 du 9 octobre, non repris, transmet le texte intégral du communiqué publié par le *Praesidium* du PCT à l'issue de sa session du 8 octobre.

lui-même apparaît comme la paraphrase et le prolongement de celui qui a été publié à l'issue des conversations de Moscou (4 octobre) dont il annonce la mise en œuvre. On peut dire qu'après un débat qui fut sans doute serré, la politique officielle du PCT a basculé. Les traits du socialisme démocratique s'estompent. L'orthodoxie reprend son cours.

1. « Le *Praesidium* a décidé que seraient définies de façon concrète, au cours des jours qui viennent, les tâches essentielles du parti dans la période actuelle. »

Le programme d'action, arrêté en avril[1], n'est plus mentionné. Une nouvelle ligne politique va être définie qui sera soumise au plénum du comité central. La convocation de celui-ci – d'abord prévue pour le 10 octobre – a été retardée pour permettre l'élaboration du nouveau programme. Ce programme devra réunir dans une difficile synthèse « tous les éléments positifs » dégagés depuis janvier et ceux qui sont contenus dans la déclaration de Bratislava et les accords de Moscou. Il est à penser que l'équilibre sera rompu en faveur de ces derniers. Il n'est plus question de « socialisme à visage humain ». On en est revenu à la terminologie usuelle de « socialisme fondé sur les principes du marxisme-léninisme ».

2. La « politique d'après janvier » fait l'objet d'une analyse critique plus poussée. Sa valeur n'est plus reconnue a priori. Il importe d'en dissocier les visées antisocialistes « qui se sont greffées sur elle » ainsi que les phénomènes nés des « insuffisances » qui se sont manifestées dans son application.

3. De même, le pluralisme d'opinions au sein du parti communiste, la possibilité pour les minorités d'exprimer leurs vues font place au « renforcement de l'unité idéologique et organique du parti ». L'accent est mis sur « la clarification et l'application des normes léninistes touchant la vie intérieure du PCT », « le développement de la discipline consciente et de la responsabilité de ses membres dans la mise en œuvre correcte de la politique du parti ». Telles sont, aujourd'hui, les conditions d'une affirmation de la démocratie au sein de celui-ci.

On relève également le retour, dans la terminologie officielle, d'un concept écarté par les réformistes de janvier et souvent présenté par eux comme un symbole de l'époque de Novotny : il convient de « lutter contre les tendances anarchistes et de s'efforcer d'unir au plus vite toutes les forces de la société conformément aux principes du centralisme démocratique ».

4. Ces notations constituent autant de « corrections » et de satisfactions accordées à Moscou. Les principes-clés sont rappelés : « rôle dirigeant du parti dans tous les secteurs de la vie sociale », « consolidation du socialisme », « lutte active contre l'idéologie bourgeoise », « esprit internationaliste de l'idéologie et de la politique », qui conduit, « sans équivoque, à l'alliance avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes ». De même,

[1] Le parti communiste tchécoslovaque publie, le 10 avril 1968, son programme d'action : l'alliance et la coopération avec l'URSS et les autres pays socialistes y sont réaffirmées mais sur la base de la souveraineté, l'égalité, le respect mutuel et la solidarité internationale. Le PCT s'engage à respecter la liberté d'expression et la liberté de déplacement.

il apparaît qu'en politique extérieure, les considérations fondées sur la géographie et les intérêts propres ont vécu, puisque c'est « du point de vue (de l'alliance avec l'Union soviétique) que doivent procéder désormais toutes les mesures et démarches dans les relations politiques, économiques, culturelles et militaires ».

5. Les « tâches concrètes » qui seront exposées dans le futur programme sont déjà définies dans leur essence :

– une politique des cadres qui placera dans les organes du parti et de l'État ceux qui ont la confiance du peuple, mais « qui s'en tiennent fermement aux principes du socialisme et de l'internationalisme prolétarien ». Ce sont les termes mêmes du communiqué de Moscou.

– L'aménagement des moyens d'information « dont les activités doivent être conduites et développées dans un esprit franchement socialiste », c'est-à-dire « dans le sens d'un soutien apporté aux efforts déployés par le parti pour mettre en pratique la déclaration de Bratislava et le protocole de Moscou ».

– Le veto opposé à un élargissement du front national et à la création de nouveaux partis.

– Parmi ces tâches, le *Praesidium* a voulu cependant dégager certains éléments « positifs » provenant notamment de la politique d'après janvier :

– les garanties juridiques dont jouissent tous les citoyens tchécoslovaques,

– l'organisation fédérale de l'État,

– la réforme économique.

6. Le communiqué s'attache enfin à apaiser les craintes de l'opinion quant à d'éventuels changements de personnes aux postes-clés du parti ou de l'État. Les informations à ce sujet, provenant généralement de source occidentale, sont dénuées de tout fondement.

Doit-on penser que M. Dubcek, s'étant rendu à Canossa, est maintenant accepté comme interlocuteur valable par le *politburo ?* Le premier secrétaire du PCT, en application de la décision du *Praesidium*, a commencé aussitôt à consulter les principaux secrétaires des comités régionaux et de districts du parti communiste tchécoslovaque et du parti communiste slovaque. Dès hier, il les a réunis à Prague. Il les a informés des négociations de Moscou ainsi que des conclusions auxquelles le *Praesidium* était parvenu la veille. Il a d'autre part, discuté avec eux de la préparation du prochain plénum du comité central et du document à élaborer sur les tâches principales du parti. Aucune indication n'a été donnée sur les réactions des participants.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

296

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LEDUC, AMBASSADEUR DE FRANCE À OTTAWA.

D. n° 185/QA[1] *Paris, 10 octobre 1968.*

Les relations franco-canadiennes dans le domaine de l'énergie nucléaire viennent d'être marquées par trois événements d'importance inégale mais dont l'accomplissement marque une amélioration sensible dans ces rapports qui jusqu'à présent avaient connu plus de vicissitudes que de développements encourageants.

J'ai procédé, le 30 septembre, avec l'ambassadeur Léger[2] et en présence de M. Gohier, secrétaire d'État parlementaire, à l'échange de lettres établissant les modalités du contrôle sur le plutonium que nous vend le Canada. En même temps, M. Bertrand Goldschmidt, directeur des Relations extérieures et des programmes au CEA et M. Lorne Gray, président de la Commission canadienne de l'énergie atomique, signaient un document confidentiel annexe précisant l'intervention des Indiens dans l'exercice du contrôle sur les matières fournies. Enfin, le contrat entre le CEA et l'AECL[3] a été signé peu de jours après afin d'éviter que la Commission européenne ne prétende faire jouer le monopole de l'Agence d'approvisionnement d'Euratom pour ce genre de transaction. Comme vous le savez, le monopole était établi par le chapitre VII du Traité d'Euratom dont les dispositions devaient être modifiées ou expressément confirmées sept ans après l'entrée en vigueur du Traité[4] ; les Six ne s'étant accordé sur aucune des deux solutions, nous considérons depuis 1967 le chapitre VII comme caduc et en particulier ce qui concerne l'Agence d'approvisionnement.

Les questions de presse ont été délicates à régler étant donné que les Canadiens désiraient marquer l'événement sans divulguer que l'on signerait un document, ce qui aurait pu amener le Parlement à en demander la publication. Des indiscrétions de source canadienne ont toutefois rendu inutiles ces précautions et la presse a rendu compte de cette signature. Nous ne serions d'ailleurs pas formellement opposés à une publication de l'échange de lettres gouvernemental si les autorités canadiennes rencontraient des difficultés graves auprès de leur Parlement.

Parallèlement, s'est développée une collaboration scientifique de moindre importance, mais qui témoigne du bon climat qui règne entre les deux

[1] Cette dépêche est intitulée : « Relations franco-canadiennes dans le domaine de l'énergie nucléaire ».

[2] Jules Léger est ambassadeur du Canada à Paris du 1er juin 1964 au 1er novembre 1968.

[3] AECL ou Commission canadienne de l'énergie atomique signe avec le CEA un contrat pour l'achat de plutonium par la France pour 7,5 millions de Francs ; les livraisons s'effectueront sur une période d'environ trois ans à partir de 1968.

[4] Le traité instituant l'Euratom est signé à Rome le 25 mars 1957 entre la Belgique, la République fédérale d'Allemagne, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. Il entre en vigueur le 1er janvier 1958.

organismes. Il s'agit de l'analyse isotopique de combustibles irradiés que le CEA va effectuer pour le compte de l'AECL. Cette opération sur laquelle s'exercera le contrôle d'Euratom sera marquée par le communiqué de presse ci-joint établi en liaison avec les Canadiens et diffusé par les organismes signataires. Le transfert pour lequel Euratom a reçu les notifications d'usage devrait commencer vers le 4 novembre prochain.

Enfin le CEA et l'AECL ont conclu un accord de cinq ans pour l'échange de connaissances concernant les réacteurs modérés par l'eau lourde et refroidis par l'eau lourde ou ordinaire. Les techniques canadiennes pourraient en effet se révéler intéressantes si le Gouvernement décidait la construction d'un ou plusieurs réacteurs à eau lourde pendant le VIe Plan. Cet accord qui organise les échanges d'informations pour toutes les centrales canadiennes en cours de réalisation et pour la première centrale française éventuelle utilisant la technique de l'eau lourde, prévoit le paiement au Canada d'une redevance minimum de 1 million de $ canadiens.

Vous voudrez bien trouver ci-joint copie de ces divers documents ainsi que des communiqués de presse[1]. Je vous précise que les termes du contrat sur les réacteurs à eau lourde ont un caractère confidentiel.

(*QA, Canada, Relations avec la France, Généralités*)

297

COMPTE RENDU

de l'entretien entre M. Debré et la Commission des Affaires étrangères des États-Unis

Le 10 octobre 1968.

C.R. *Washington, 10 octobre 1968.*

Le ministre des Affaires étrangères a été reçu, le 10 octobre 1968, à la Commission des Affaires étrangères du Sénat où il s'est entretenu avec les sénateurs :

– Sparkman (D. Al) vice-président de la Commission
– Mansfield (D. Mont.)
– Dodd (D. Conn.)
– Pell (D. RI)
– Aiken (R. Ver.)
– Carlson (R. Kan.)
– Case (R. NJ)
– Cooper (R. Kan.)

[1] Ces documents ne sont pas reproduits.

I. Tchécoslovaquie

Interrogé par les sénateurs sur la crise tchécoslovaque, le Ministre a fait une analyse des motifs de l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie.

Selon lui deux règles fondamentales inspirent la politique soviétique :

1. aucun pays communiste ne doit cesser de l'être,

2. il importe d'éviter qu'une excessive expansion économique de l'Allemagne de l'Ouest ne modifie le *statu quo* politique en Europe de l'Est et n'aboutisse en particulier à un effacement de l'Allemagne de l'Est.

L'évolution intérieure de la Tchécoslovaquie, la levée de la censure, le retour à la liberté d'expression paraissaient constituer une étape dans la voie qui pouvait conduire ce pays à un régime de pluralité des partis politiques. Aux yeux des Soviétiques, il s'agissait là d'une rupture d'un principe fondamental auquel ils étaient attachés. En second lieu, l'économie tchécoslovaque, longtemps soumise à un asservissement, éprouvait le besoin de se moderniser, ce qui l'amenait à faire appel à des crédits et à des biens d'équipement venant de l'extérieur. Or, par la force des choses, la République fédérale apparaissait comme le pays le plus capable de fournir ces crédits et ces biens. Les Soviétiques pouvaient donc craindre un accroissement de l'influence économique ouest-allemande en Tchécoslovaquie.

L'évolution de la Roumanie a été sensiblement différente. Les communistes roumains n'ont pas rétabli la liberté d'expression et ne se sont pas orientés vers un pluripartisme. Du point de vue économique, la Roumanie n'est pas un pays industriel, elle a donc moins besoin que la Tchécoslovaquie de crédits ou de biens venant de l'extérieur. Enfin, elle n'est pas géographiquement voisine de la République fédérale. Les communistes roumains, tout en marquant leur divergence avec l'Union soviétique, n'en ont pas moins donné à celle-ci des gages d'orthodoxie, tant en matière politique qu'économique. L'Union soviétique paraît donc, dans la crise tchécoslovaque, avoir obéi surtout à un réflexe de défense contre le mouvement de libéralisation interne pouvant affecter des pays satellites et contre le développement des tendances révisionnistes ouest-allemandes, en Europe centrale, en raison notamment du dynamisme économique de la République fédérale d'Allemagne. La réaction soviétique a donc visé à maintenir le *statu quo* en Europe. Nous assistons au développement de tendances nationales et libérales dans les États de l'Europe de l'Est, mais en Tchécoslovaquie la mutation a été beaucoup plus rapide qu'ailleurs. Du point de vue russe, des petits changements semblaient pouvoir être acceptés. En revanche la grande mutation de la Tchécoslovaquie a paru inacceptable aux Soviétiques, dans la mesure où elle pouvait donner de mauvais exemples à la DDR et surtout à la Pologne, où le parti communiste n'a pas un caractère aussi national que le parti communiste tchécoslovaque.

Quant aux craintes que l'Union soviétique peut avoir vis-à-vis de l'Allemagne de l'Ouest, elles sont inspirées par le fait que ce pays est devenu la plus grande puissance économique d'Europe, qu'il n'accepte pas l'existence des deux États allemands, la situation à Berlin et la nullité *ab initio* des accords de Munich ; du fait aussi qu'il n'a pas signé le traité de

non-prolifération des armes nucléaires et qu'il exprime l'espoir de participer un jour à un système d'armement nucléaire par l'éventuelle constitution d'une communauté européenne de défense.

Cette analyse de l'attitude soviétique dans son effort pour maintenir le *statu quo* en Europe, au besoin en usant de la force, paraît trouver sa confirmation dans le récent discours de M. Gromyko à l'Assemblée des Nations unies. Celui-ci n'a-t-il pas revendiqué pour l'Union soviétique le droit de dominer la communauté socialiste et n'a-t-il pas exigé la reconnaissance par la République fédérale du *statu quo* en Europe ?

Pour M. Debré, cet effort d'analyse des préoccupations soviétiques ne constituait, bien entendu, qu'un essai d'explication et non une certitude. Il s'agissait d'un effort d'appréciation politique et non pas un jugement de caractère moral sur la situation.

II. Grèce

(Réponse au sénateur Aiken)

M. Debré a fait un parallèle entre la situation en Grèce et celle créée au Pérou par le dernier coup d'État militaire[1]. Il a cité à ce propos une réflexion de M. Rusk à M. Brandt qui lui faisait part de l'impossibilité où se trouvait actuellement la RFA de tenir, comme prévu, une réunion régionale d'ambassadeurs à Lima. M. Rusk avait marqué à son interlocuteur que l'obstacle auquel il se heurtait ne tenait au fond qu'au caractère récent de l'affaire péruvienne. Il n'en serait plus de même au bout de quelque temps et les relations habituelles devraient bien être reprises…

Revenant à la Grèce, le Ministre a noté qu'il s'agissait d'un pays pauvre dont la stabilité politique avait toujours été fragile. M. Debré qui a rendu un hommage rétrospectif aux gouvernements grecs antérieurs, en particulier à celui de M. Caramanlis, a déploré que les gouvernants actuels ne respectent pas suffisamment les droits de l'homme.

III. Relations économiques franco-américaines

(Réponse au sénateur Cooper)

Le Ministre a fait valoir l'énorme effort de libéralisation accompli par la France depuis 10 ans, en matière d'échanges extérieurs. Il a marqué les sérieuses préoccupations que notre pays éprouvait devant le développement de certaines tendances protectionnistes aux États-Unis, en notant qu'elles pourraient entraîner un effet de contamination en Europe.

IV. Traité de non-prolifération des armes nucléaires

(Réponse au sénateur Cooper)

La France est absolument opposée à la prolifération nucléaire, mais sa position de principe est de ne participer ni à des discussions, ni à des accords qui ne sont pas susceptibles d'aboutir à une diminution du niveau des armements de l'URSS et des États-Unis. Interrogé sur les chances d'un

[1] Ce coup d'État a eu lieu en octobre 1968. il a abouti à l'éviction du Président du Pérou, Fernando Belaunde Terry, élu en 1963, par une junte militaire dirigée par Velasco Alvaredo.

accord entre l'Euratom et l'AEIA[1] en ce qui concerne le contrôle de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, le Ministre a marqué que la France en tant que membre de l'Euratom n'aurait aucune objection au cas où ses partenaires européens entendraient faire jouer un rôle de contrôle à cette institution. Il a marqué au passage que si les Européens entendent confier ce rôle à l'Euratom, c'est que le pouvoir y est entre leurs mains. Les préférences de l'URSS et des États-Unis allaient dans le sens d'un contrôle confié à l'AEIA. Encore une fois la France non signataire du traité de non-prolifération se tenait en dehors de l'affaire.

Au sénateur Sparkman, qui lui demandait s'il ne convenait pas de progresser étape par étape dans la voie du désarmement, M. Debré a répondu qu'il n'y aurait pas de désarmement tant que les grandes puissances n'y seraient pas soumises. En passant des accords avec l'URSS qui n'impliquaient pour ce pays aucun contrôle sur ses armements, et dont le seul objet était d'empêcher d'autres, qui étaient moins armés et qui seraient toujours dans cette situation, on ne faisait aucun progrès : au contraire on s'éloignait en réalité du but recherché.

V. Québec

L'évocation par le général de Gaulle du sort de la communauté francophone du Québec[2] avait fait davantage évoluer ce problème en 16 mois qu'au cours des cent années antérieures. Le mouvement déclenché était nécessaire pour que l'on parvienne à une véritable égalité entre francophones et anglophones. Quant aux conséquences constitutionnelles qui pourraient être tirées de cette évolution, c'était là un problème qu'il importait aux Canadiens et non aux Français de résoudre.

(*Secrétariat général, 1968*)

298

COMPTE RENDU

Audience accordée par M. Johnson à M. Debré
Le 10 octobre 1968

C.R. *Washington, 10 octobre 1968.*

M. Debré rappelle tout d'abord au Président qu'il a eu le plaisir, il y a quelques années, de le recevoir à l'Hôtel Matignon et qu'il conserve un vif souvenir de cette rencontre.

« M. le Président, je tiens à vous dire que malgré les très grandes difficultés que vous avez rencontrées, votre action personnelle marquera

[1] L'Euratom est l'autre nom pour la Communauté européenne de l'Energie atomique et l'AIEA, l'Agence internationale de l'Energie atomique des Nations unies.

[2] Allusion au discours du général de Gaulle à l'hôtel de ville de Montréal le 24 juillet 1967. Voir à ce propos *D.D.F.*, 1967-II, nos 45, 46, 47, 49, 52, 53, 55, 59, 60, 63, 78.

l'histoire des États-Unis et celle du monde. Vous avez été Président à une des époques difficiles de l'après-guerre et chacun tient à reconnaître quelle a été votre action. Nous continuons à vivre dans un monde difficile. Il est indispensable que se maintienne une action coordonnée des puissances occidentales pour empêcher le pire.

Cet été l'Europe a connu une grande secousse du fait de l'intervention russe en Tchécoslovaquie. La même situation demeure et les esprits sont troublés. J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir à ce sujet à New York avec le secrétaire d'État et je lui en reparlerai demain. Je peux dire que dans l'ensemble, l'analyse que lui et moi faisons de la situation est très semblable.

Il y a aussi le problème du Moyen-Orient qui est probablement le plus préoccupant pour l'année en cours. Il est important que les grandes puissances tentent d'avoir à ce sujet une politique commune. Sinon, la situation deviendrait encore plus grave et nous irions vers une tension nocive. Voilà donc deux domaines où la confrontation de nos vues est d'une grande utilité.

« Je ne parlerai pas du Vietnam. Vous connaissez la position de la France. Après le grand discours que vous avez fait au début de l'année, des conversations et des contacts se sont établis à Paris. Nous les suivons avec grand intérêt et les fonctionnaires du Quai d'Orsay sont en rapport à ce sujet avec vos représentants. Nous faisons en sorte que ces conversations puissent se continuer sans bien entendu nous en occuper directement.

« Je tiens à vous dire enfin, M. le Président, que nous avons suivi aussi avec beaucoup d'intérêt la politique intérieure des Etats-Unis. Nous avons noté vos efforts pour une rénovation sociale et, sans nous permettre de juger ce qui ne nous concerne pas directement, nous pouvons dire toutefois que ce que vous avez entrepris et à bien des égards réussi marquera l'histoire de ce pays. »

Le président Johnson dit alors qu'il apprécie vivement ce que le Ministre vient de dire.

Il ajoute, « je me souviens fort bien de la cordialité de l'accueil que vous m'avez autrefois réservé à Paris. J'ai pris ces fonctions en sachant qu'il y avait un manque d'accord sur bien des points et sur des questions capitales entre nos deux gouvernements. Le sachant, je suis parti de l'idée et de la conviction que dans les grandes crises le peuple français sera toujours au côté du peuple américain. En cinq ans de fonctions je ne peux minimiser les difficultés que nous avons rencontrées mais je n'ai jamais cherché à les aggraver. J'ai personnellement grand respect et admiration pour le peuple français. Je me rappelle qu'il a été à nos côtés aux origines de notre histoire et dans la crise des fusées à Cuba l'on pouvait vraiment dire que La Fayette était là. Malgré les conseils de certains hommes politiques, je n'ai jamais succombé à la tentation d'être agressif et discourtois. J'espère que mon successeur aura la possibilité de rétablir ce pont entre la France et les États-Unis. En quittant mes fonctions[1] ce sera un de mes grands regrets de n'avoir

[1] Le président Johnson a accédé à la Maison Blanche en novembre 1963, alors qu'il était vice-président en remplaçant jusqu'au terme de son mandat le président Kennedy assassiné. Il a ensuite

pu beaucoup moi-même y contribuer. Je sais que le monde occidental a besoin actuellement de chefs indiscutables et que le général de Gaulle en est un. Je me suis donc efforcé plutôt de le comprendre que d'envenimer nos rapports avec lui. D'ailleurs, il a de grands problèmes d'ordre intérieur, peut-être encore plus que moi, je ne voudrais pas les aggraver. J'espère donc que le pont se rétablira et je me rends bien compte de ce que serait la France sans de Gaulle.

« Comme vous l'avez dit, nous traversons des périodes difficiles et il y a un besoin d'entente entre nous tous. J'ai été très heureux de recevoir les premiers rapports de mon ambassadeur à Paris, M. Sargent Schriver, qui m'a dit avec quelle affection il avait été reçu par le peuple français. J'espère donc que nos relations redeviendront rapidement plus proches qu'elles ne le sont maintenant. Je vous suis très reconnaissant de tout ce que vous avez fait pour que les pourparlers sur le Vietnam se tiennent à Paris. Je regrette, bien entendu, que nous n'ayons pas les mêmes points de vue sur la question du Vietnam et sur ce que devrait être l'action de l'OTASE[1]. Mais je sais que vous ne faites rien pour enflammer la situation. Lorsque j'ai cherché un lieu de rencontre, l'on avait d'abord parlé du Cambodge et de la Pologne. Je ne pouvais y donner mon accord. Mais bien entendu lorsque le nom de Paris a été prononcé j'ai accepté immédiatement et je suis heureux que vous l'ayez accepté aussi, malgré vos profondes convictions sur l'affaire vietnamienne. Je sais que vous avez une attitude de totale impartialité. Nous ne pouvions aller qu'à Paris et vous nous avez donné des facilités matérielles excellentes. »

M. Debré. Pendant nos conversations de Paris il y a huit ans maintenant, je vous avais dit qu'à la fois sur le plan matériel et intellectuel nous n'aurions jamais de différences graves sur les affaires fondamentales, mais qu'il y avait de la part de la France une volonté d'indépendance qui était naturelle.

Comme vous, nous sommes contre l'établissement de dictatures dans le monde. Nous ne souhaitons pas le succès des pays hostiles à la paix. Il est naturel que nous ne soyons pas toujours d'accord et qu'il n'y ait pas toujours coïncidences de nos positions devant la marche courante des événements. Mais l'amitié permet précisément de s'expliquer clairement sur ces différences. En mon nom et me faisant aussi l'interprète de la pensée du général de Gaulle, je tiens à vous dire que votre action personnelle en diverses graves occasions a été appréciée.

Le président Johnson. Voulez-vous dire au général de Gaulle quelle gratitude je lui porte pour l'organisation des négociations de Paris et comme fond de tableau quel espoir je forme pour l'avenir dans les relations entre nos deux pays. En quittant ce poste je dois avouer que je n'ai pas fait personnellement grand chose pour améliorer cette situation mais j'ai la conviction que je n'ai pas contribué à la détériorer.

été élu pour quatre ans en novembre 1964 et selon la tradition constitutionnelle américaine, a pris ses fonctions en janvier 1965. Il va donc quitter définitivement la Maison Blanche en janvier 1969.

[1] OTASE ou Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est.

J'espère beaucoup revenir en France avec ma femme, c'est un pays que j'ai toujours visité trop vite mais après le 20 janvier j'aurai tout mon temps. Encore une fois, comme tous les Américains, j'ai la plus grande admiration pour les dons intellectuels du peuple français. Je suis persuadé que la France et les États-Unis seront ensemble s'il y avait une crise mondiale.

(*Secrétariat général, 1968*)

299

NOTE
DU SERVICE DES AFFAIRES ATOMIQUES

Les rapports franco-brésiliens dans le domaine nucléaire

N. *Paris, 11 octobre 1968.*

L'énergie nucléaire, pour les Brésiliens, est une ambition et un grand espoir :

– une ambition, car l'atome paraît devoir leur permettre d'accéder d'emblée au niveau supérieur de la technologie ;

– un grand espoir car ils estiment qu'il sera demain l'instrument privilégié du développement économique du pays qu'il s'agisse de la production d'électricité ou de son emploi aux grands travaux de génie civil (canaux, extraction de pétrole), et par le recours aux explosifs nucléaires.

Les positions adoptées par le Brésil à Mexico (Traité de dénucléarisation de l'Amérique Latine[1]) ou à New York puis à Genève (Traité de non-prolifération[2]) reflètent cette vision des choses, ainsi que la crainte que ces textes n'hypothèquent l'exploitation « des immenses possibilités de l'énergie nucléaire pour l'avenir du pays ».

[1] Le premier accord prévoyant la dénucléarisation d'une région habitée du globe terrestre, à savoir l'Amérique latine et les Caraïbes, est signé le 14 février 1967 à Tlatelolco (Mexico) grâce aux efforts du diplomate mexicain Alfonso Garcia Robles, alors sous-secrétaire d'État aux Relations extérieures et futur prix Nobel de la Paix (1982). L'idée d'ériger l'Amérique latine en zone dénucléarisée est lancée en mars 1963 par le président du Mexique, Lopez Mateos. Le document comprend trois parties distinctes : un préambule qui a pour objet d'expliquer et de motiver la démarche entreprise par les États d'Amérique latine pour « maintenir leurs territoires libres pour toujours d'armes atomiques » ; le traité proprement dit, lui-même subdivisé en trois parties principales : obligations et définitions, organisation administrative et contrôle, questions juridiques et de procédure ; et deux protocoles additionnels (I et II). Se reporter à la dépêche de Mexico n° 199/AP du 22 février 1967, non publiée, présentant et analysant le « Traité pour la proscription des armes nucléaires en Amérique latine » connu sous le nom de Traité de Tlatelolco. Le Brésil, soutenu par l'Argentine, sans se déclarer franchement hostile, s'est efforcé d'en retarder la réalisation pour des considérations de prestige. Le Brésil se considère comme le *leader* du sous-continent sud-américain et n'entend pas être limité dans son développement par des restrictions à l'utilisation du nucléaire civil. Le traité entre en vigueur le 25 avril 1969. Il est signé par le Brésil le 9 mai 1967 et ratifié en 1993.

[2] Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est signé le 1er juillet 1968. Il entre en vigueur le 5 mars 1970. Le Brésil le ratifie en 1998.

Pour parvenir à cet objectif lointain le Brésil dispose actuellement :

– d'une Commission nationale de l'énergie atomique (CNEN) qui entretient des relations avec de nombreux organismes correspondants étrangers ;

– de centres de recherches à Rio de Janeiro, São Paulo, Belo-Horizonte, Recife qui emploient au total un millier de personnes ;

– d'un budget d'environ 25 millions de francs pour l'année en cours.

Les moyens ne sont pas négligeables. Ils sont néanmoins loin de répondre aux besoins du pays pour un programme de développement d'une certaine ampleur ; leur utilisation a d'autre part souffert d'une dispersion des activités et d'une absence de continuité dans l'effort. Cette situation a été aggravée au cours des dernières années par le départ à l'étranger de nombreux savants et techniciens.

En ce qui concerne nos rapports avec le Brésil, ceux-ci sont régis par un accord pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conclu à Rio, le 2 mai 1962 pour dix ans[1]. Cet accord, toujours en vigueur, prévoyait des échanges d'étudiants, de techniciens, de savants et engageait les deux gouvernements à faciliter dans la mesure du possible les fournitures de matières et d'équipements nucléaires : un échange de lettres complémentaire instaurait le régime de la nation la plus favorisée dans ce domaine. À la suite de cet accord, un poste d'attaché nucléaire devait être créé auprès de notre ambassade à Rio : les compétences de ce spécialiste ont été depuis étendues à l'Argentine[2].

Le bilan de cette coopération peut être apprécié de manière fort différente selon qu'il est considéré sous l'angle de l'assistance technique, sous celui de la prospection de l'uranium ou encore sous l'aspect du marché brésilien pour la construction de réacteurs.

1° Sur le plan de l'assistance technique (formation de techniciens, envois d'experts) l'accord a été appliqué de façon satisfaisante. Les Brésiliens reconnaissent unanimement la valeur des techniciens que nous avons mis à leur disposition et si les résultats n'ont pas toujours répondu aux espoirs, la raison en est l'absence d'un programme cohérent, correspondant aux possibilités du pays qui puisse être exécuté par un organisme disposant des pouvoirs nécessaires. La réalisation d'un tel programme, aux conditions énoncées ci-dessus, demeure l'objectif à atteindre pour donner à l'aide que nous apportons sa pleine signification.

[1] Un accord de coopération sur les applications pacifiques de l'énergie atomique est signé le 2 mai 1962 à Rio de Janeiro et ratifié par le Congrès national brésilien en décembre 1963. C'est à partir de 1959 qu'une collaboration active s'est développée dans des domaines plus spécialisés intéressant l'énergie nucléaire et que des échanges de techniciens ont été organisés notamment pour la prospection minière, la métallurgie de l'uranium, les études de physique et de thermique des réacteurs. L'année 1962 a vu la création d'un poste d'attaché pour les question nucléaires près l'ambassade de France à Rio de Janeiro : Louis Peffau (20 mars 1962), auquel succède le 1er mars 1966, Jean Phéline, ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique. L'exécution de l'accord a été confiée à la Commission nationale d'énergie nucléaire du Brésil, d'une part, au Commissariat à l'énergie atomique, d'autre part. Cet accord a une portée générale et couvre tous les domaines d'applications pacifiques de l'énergie atomique, qu'ils soient d'un caractère scientifique, technique ou industriel.

[2] Le 19 novembre 1963.

2° Cinq années de recherches dans la région de Piaui-Maranhao par les géologues du CEA ont mis en évidence des indices très encourageants. Après avoir paru peu désireux de conclure l'accord nécessaire à la nouvelle phase des travaux, c'est-à-dire la prospection proprement dite et éventuellement l'exploitation des gisements, les Brésiliens ont d'eux-mêmes amorcé une relance en mai 1967 avec la visite du Secrétaire général de l'*Itamarati*, M. Correa da Costa[1]. Il en est résulté un projet d'accord minier qui prévoit une prospection dans la région de Piaui-Maranhao pour un montant de 30 millions de francs partagé à parts égales et réparti sur cinq ans. Un comité paritaire dirigera l'opération. À l'issue du délai de cinq ans les deux parties décideront de la poursuite ou de la liquidation de l'entreprise. Dans ce dernier cas le CEA serait remboursé de ses frais, de moitié seulement, si les gisements économiquement exploitables mis à jour sont médiocres (moins de 15 000 tonnes de métal), en totalité si les découvertes sont plus importantes. Le remboursement peut se faire en minerai ou en francs. Si des gisements sont mis en exploitation le Brésil s'efforcera d'acquérir en France les matériels nécessaires et considérera notre pays comme client préférentiel pour ses exportations d'uranium.

Cet accord, qui n'est pas encore conclu, a buté pendant plusieurs mois sur la question de la reconduction au terme de la première période de cinq ans. Une formule vient d'être trouvée qui a reçu notre agrément et celui *ad referendum* des Brésiliens selon laquelle la reconduction sera décidée sous réserve, au cas où elle n'aurait pas lieu, que ne soient pas compromis les droits acquis au cours de la première phase de cinq ans.

3° En ce qui concerne l'éventualité d'une livraison de centrale nucléaire au Brésil, celle-ci demeure encore lointaine.

Certes le Brésil a maintenant un programme de développement de production d'électricité (accroissement de 28,6 à 41,1 milliards de Kwh en 1971) auquel doit contribuer la technique des centrales nucléaires. Mais pour le moment seul existe un projet de centrale de 560 Kw dans la région centre-sud. Ce projet dont la réalisation a été retardée depuis près de six ans suscite à nouveau l'intérêt des Allemands, des Anglais et surtout des Canadiens dont la technique paraît attirer les Brésiliens. Ceux-ci n'en souhaitent pas moins s'informer sur nos installations et une visite du ministre des Mines et de l'Énergie, le colonel Cavalcanti est prévue à cette fin pour novembre prochain.

Mais, sans compter les problèmes de financement que poserait la participation de la France à un tel projet, il paraît difficile actuellement que nous puissions nous départir d'une prudente réserve, en raison de l'incertitude

[1] Le Secrétaire général du ministère brésilien des Affaires étrangères (ou *Itamarati*), Sergio Correa da Costa, s'est rendu en France du 9 au 16 mai 1967. La portée de cette visite était autant politique que technique, comme l'a rappelé le Secrétaire général : l'énergie atomique devait être mise au service du développement du Brésil, sans aucune restriction. Le Brésil entend marquer son indépendance en se rapprochant de la France, puissance nucléaire non-signataire du traité de non-prolifération. Se reporter à la note du service des Affaires atomiques au Département du 2 juin 1967, non publiée. À compléter par les rapports de l'attaché pour les questions nucléaires près l'ambassade de France au Brésil pour les troisième et quatrième trimestres de 1968, non publiés.

où nous nous trouvons quant au choix des techniques à retenir pour notre propre programme dans les années à venir.

(*Direction d'Amérique, Brésil, 1968*)

300

M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 285/AS/C[1]. *Saigon, 12 octobre 1968.*

Le Sud-Vietnam était encore sous le coup de l'offensive du Têt et de la tension dramatique du siège de Khe Sanh quand, le 31 mars dernier, le président Johnson proposa à Hanoï d'entamer des conversations. Beaucoup à Saigon eurent l'impression que les États-Unis se préparaient à se retirer progressivement du Vietnam, un peu comme l'avait fait la France en Algérie. L'idée que cette évolution conduirait à un gouvernement de coalition était dans l'air. La crainte d'un abandon plus ou moins déguisé hanta les milieux dirigeants de Saigon.

C'était trop anticipé. La conférence d'Honolulu[2] révéla que le président Johnson n'était pas décidé – ou peut-être ne l'était plus – à s'engager dans la voie d'un renversement aussi complet de sa politique. Une certaine équivoque subsista encore quelque temps. Mais le refus du chef de la Maison Blanche de voir dans l'accalmie des combats un geste de bonne volonté de Hanoï et, par suite, de mettre fin aux bombardements du Nord-Vietnam acheva de rassurer les esprits.

Il apparaissait dans le même temps que tout au contraire le président Johnson n'entendait nullement figurer dans l'histoire comme l'homme du renoncement à l'objectif fondamental de l'intervention américaine au Vietnam. Il se découvrait que son véritable dessein est de conserver aux États-Unis la chance de gagner finalement la guerre, mais d'une autre façon que par le seul moyen de leur puissance militaire, puisqu'il faut bien en reconnaître, sinon l'échec, du moins l'inefficacité.

Le nouveau plan américain consiste à recourir à la négociation tout en préparant les forces gouvernementales sud-vietnamiennes, au sens large du terme, à une confrontation à la fois militaire et politique avec les forces du Front national de Libération.

Sur le plan diplomatique, il s'agit d'en revenir en gros aux accords de Genève[3], de manière à obtenir que les troupes nord-vietnamiennes se retirent du Sud-Vietnam en même temps que les troupes américaines, que

[1] Cette dépêche intitulée : *À propos de l'opération* Phoenix, est rédigée par Laurent Giovangrandi, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Saigon depuis août 1967.

[2] Les présidents Johnson et Thieu ont des entretiens à Honolulu du 12 au 20 juillet 1968.

[3] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

la zone démilitarisée retrouve son rôle original de cloison étanche entre les deux Vietnam[1] et que ne restent finalement en présence au sud du 17e parallèle que les seules forces des deux camps sud-vietnamiens. Sur le plan militaire, il s'agit de renforcer l'armée gouvernementale, au moral aussi bien qu'en hommes et en matériel, jusqu'à la rendre capable à elle seule de tenir en respect l'armée de libération. Sur le plan politique, il s'agit de consolider organiquement le gouvernement de Saigon, d'élargir son assise en rassemblant tous les éléments disparates susceptibles de se rallier à lui et d'éliminer ses vices telle la corruption, afin de le mettre en état de remporter sur l'ultime champ de bataille, le champ de bataille électoral, la victoire décisive.

C'est dans cette perspective que s'explique le regain de confiance et d'assurance qui, en dépit d'un certain nombre de vicissitudes, anime maintenant l'attitude et l'activité du gouvernement de Saigon.

Toutes les positions et les dispositions prises depuis six mois tant du côté américain que du côté sud-vietnamien se rattachent à la mise en œuvre de ce plan.

Parmi les principales mesures, on peut citer, pêle-mêle, la mobilisation générale, qui vise moins à accroître les effectifs combattants qu'à mettre la masse de la population active sous la coupe de l'autorité militaire, la vietnamisation de la guerre qui tend à renforcer l'armée sud-vietnamienne en matériel et en armement tout en l'émancipant progressivement de la tutelle américaine, la façon dont les commandements américain et sud-vietnamien s'attachent depuis un certain temps à souligner l'importance des effectifs nord-vietnamiens au Sud-Vietnam[2], la lutte engagée par le Premier ministre Huong[3] contre la corruption, l'accent mis par le président Thieu[4] sur la nécessité de se préparer à la bataille politique, les efforts entrepris pour tenter de regrouper autour de lui toutes les forces politiques opposées au Vietcong, le retour à Saigon du « grand » Minh[5], en qui certains voient un moyen de catalyser une partie de ces forces disparates, le souci enfin d'étouffer les dissensions qui les séparent, ainsi qu'en témoigne la façon dont le président Thieu vient de réagir à l'annonce d'une vague tentative de « coup d'État »[6].

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[2] *Note du texte* : Dans les communiqués militaires, les forces ennemies sont de plus en plus souvent qualifiées de « nord-vietnamiennes ». De source officielle, les effectifs ennemis dans la région de Saigon sont évalués à 25 000 hommes, dont 80 % de Nord-Vietnamiens. Ces informations sont sujettes à caution, mais leur but est clair.

[3] Tran Van Huong, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968.

[4] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[5] Duong Van Minh, président de la République du Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964. De retour de son exil à Bangkok le 5 octobre 1968.

[6] Le 9 octobre 1968 les forces armées sud-vietnamiennes sont mises en état d'alerte, des rumeurs d'arrestations de militaires qui auraient préparé un coup d'État circulent à Saigon. Le

Mais de toutes ces mesures la plus significative quant au but final est peut-être celle qui est maintenant connue sous le nom d'opération *Phœnix*.

Lancée depuis quelque temps déjà, l'opération *Phœnix* a en effet pour objectif de détruire l'infrastructure vietcong, autrement dit son organisation politique, administrative et paramilitaire à l'échelon local. Celle-ci est formée de militants qui, quoique n'appartenant pas à des unités combattantes, n'en remplissent pas moins un rôle essentiel. Ce sont eux notamment qui collectent les impôts, assurent le recrutement des jeunes, constituent des équipes de propagande, enrôlent la population dans les organisations du Front, transmettent les mots d'ordre, sont généralement chargés des actions terroristes et fournissent au besoin des groupes de guérilla pour telle ou telle opération particulière. On estime que leur nombre se situe entre 60 000 et 100 000 hommes et femmes.

À vrai dire, ce n'est pas d'aujourd'hui que le gouvernement de Saigon et le commandement américain se préoccupent d'éliminer l'infrastructure vietcong. Il y a déjà eu, sous diverses formes, des tentatives dans ce sens. La première remonte aux « groupes d'action politique » mis sur pied en 1964 par la CIA dans la province de Quang Ngai. En dernier lieu, c'était tout à la fois aux « unités provinciales de reconnaissance » (PRU), à des commandos spéciaux américains (*Mike Forces*) et à certaines unités de la « gendarmerie de campagne » sud-vietnamienne que revenait la mission de s'attaquer par surprise aux militants vietcong. Environ 6 000 d'entre eux auraient été ainsi capturés ou assassinés. Mais le partage de la tâche entre des autorités plus ou moins rivales a toujours entravé le développement et le succès de cette forme de guerre.

C'est pourquoi l'opération *Phœnix* a été précédée d'un effort de coordination entre les différents services intéressés : police spéciale, sécurité militaire et services de renseignement du ministère de la Défense nationale, qui opèrent maintenant en commun à partir de « centres de renseignement et d'opérations » installés dans à peu près 200 districts. En fait c'est la CIA qui a conseillé, supervisé et promu cette réforme.

Il et probable que les troupes américaines et gouvernementales sont par ailleurs appelées à apporter leur concours à l'opération *Phœnix*. C'est vraisemblablement dans son cadre que le 5 octobre dernier des éléments d'infanterie sud-vietnamiens et des parachutistes de la 101e division aéroportée US ont encerclé les faubourgs de Hué, tué 85 communistes et capturé 203 membres de l'infrastructure vietcong, ainsi que l'a déclaré un porte-parole de l'État-major américain. Une autre information récente a également fait état de la destruction par des troupes américaines de tout un village tenu pour un « centre de l'infrastructure vietcong ».

Il n'est pas douteux que l'opération *Phœnix* est destinée à donner une ampleur beaucoup plus grande que par le passé à la lutte contre la base de l'organisation vietcong à travers tout le pays.

lendemain, le général Thieu dément l'existence d'une tentative de coup d'État et d'arrestations, mais il accuse « certaines personnes » de prétendre avoir l'appui d'unités militaires pour des « tentatives illégales ».

L'importance nouvellement attachée à cette lutte s'explique par le fait que dans la perspective d'un déplacement de la confrontation du terrain militaire sur le terrain politique, il est de première urgence pour le camp gouvernemental de se débarrasser par tous les moyens, et les plus radicaux, du plus grand nombre possible de ceux qui tiennent une grande partie de la population sous l'influence du Vietcong.

Pour l'instant, le seul résultat certain c'est que l'orientation prise dans ce sens par la guerre aboutit à lui donner un caractère encore plus fratricide.

Que ce soit le terrorisme rouge du Vietcong ou le terrorisme blanc du camp opposé, l'un et l'autre sont en voie de recrudescence. Sur ce plan comme sur celui des opérations proprement militaires, les rencontres autour d'une table de conférence n'ont pas nécessairement la vertu de réduire l'intensité de la guerre, mais plutôt l'effet contraire.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

301

NOTE

pour le Secrétaire général

N. nº 138/AM *Paris, 12 octobre 1968.*

Le Directeur d'Amérique a reçu le 11 octobre, sur sa demande, l'ambassadeur du Canada à Paris, accompagné d'un de ses collaborateurs.

M. Jules Léger[1] a tout d'abord évoqué l'entretien que M. Couve de Murville et M. Trudeau ont eu à Québec le 30 septembre à l'occasion des funérailles de M. Daniel Johnson.

Cet entretien, selon l'ambassadeur du Canada, a été franc et utile. Il a porté successivement sur :

– L'OTAN et la réduction éventuelle, sinon le retrait total, des forces canadiennes d'Allemagne.

– L'Amérique latine, qu'il importe de ne pas laisser seule en face des omniprésents États-Unis, et à laquelle le Canada pourrait apporter une aide désintéressée : M. Sharp va s'y rendre prochainement.

– Les relations Est-Ouest.

– Les relations franco-canadiennes, qui pour la première fois étaient traitées au niveau des Premiers ministres. M. Trudeau a développé sur l'avenir de son pays sa thèse habituelle, qui est « sinon totalement valable, du moins totalement logique ».

M. Léger a ensuite évoqué les cinq points suivants :

[1] Jules Léger, ambassadeur du Canada en France depuis 1964.

1) Le récent accord sur la vente de plutonium[1], satisfaisant pour les deux pays.

2) L'accord de coopération dans le domaine de l'énergie atomique conclu en 1959 entre l'*Atomic Energy of Canada Ltd.* et notre Commissariat à l'énergie atomique, accord qui devrait comporter prochainement des développements intéressants.

3) Le problème des télécommunications : M. Sharp[2] a remis le 4 octobre à M. Debré un aide-mémoire proposant la négociation d'un accord spatial entre les deux pays.

4) La venue à Paris, du 15 au 17 octobre prochains, d'une mission scientifique canadienne, présidée par M. Whitehead[3], chargée d'étudier les possibilités technologiques européennes, en rapport avec le programme canadien, en ce qui concerne la fabrication des satellites (et non plus celle des lanceurs, qui avait été étudiée par une précédente mission canadienne au mois de juillet dernier). M. Whitehead, qui est une éminente personnalité (Premier conseiller scientifique près le Conseil Privé) souhaiterait être reçu par M. Galley[4].

5) L'exécution de l'accord culturel de 1965 sur les échanges scientifiques, qui laisse à désirer : le nombre des Canadiens envoyés en France est bien celui qui avait été prévu, mais la réciproque n'est pas vraie, sans doute du fait du développement de la coopération franco-québécoise. L'ambassadeur du Canada a demandé quand pourrait se réunir à cet effet la commission mixte prévue par l'accord : sans doute à Paris à la fin du mois de janvier prochain, lui a-t-il été répondu. M. Léger a rappelé à ce propos que les membres canadiens de cette commission étaient toujours de hautes personnalités, alors qu'il n'en était pas de même du côté français.

L'ambassadeur du Canada a ensuite remis au Directeur d'Amérique un aide-mémoire relatif au développement des échanges de jeunes entre les deux pays. Un fonctionnaire fédéral (M. Préfontaine, qui avait accompagné M. Rossillon au Manitoba), se trouve actuellement en Europe pour y étudier cette question, et souhaiterait venir à Paris les 15 et 16 octobre prochains et être reçu par un collaborateur de M. Comiti[5].

À la fin de cet entretien, M. Léger a demandé si M. Jean-Jacques Bertrand ou d'autres ministres du Québec allaient venir prochainement en France. Il lui a été indiqué qu'une visite officielle à Paris du nouveau Premier ministre aurait peut-être lieu au début de l'an prochain.

(*Amérique 1964-1970, Canada, n° 212*)

[1] Cet accord conclu par échange de lettres le 30 septembre 1968 a fixé les modalités de contrôle d'utilisation des 170 kilogrammes de plutonium achetés par le CEA à l'AECL. Voir ci-après la note 280/AM du 10 décembre 1968.

[2] Mitchell William Sharp, ministre canadien des Affaires extérieures.

[3] M. Whitehead est le Premier conseiller scientifique du Conseil privé de la Reine au Canada.

[4] Robert Galley, ingénieur, ancien combattant de la France libre, ministre de l'Equipement et du Logement du 31 mai au 10 juillet 1968 puis ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales à partir du 2 juillet 1968.

[5] Joseph Comiti, député gaulliste des Bouches du Rhône, nommé secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports auprès du Premier ministre le 12 juillet 1968.

302

NOTE
DE LA DIRECTION D'AFRIQUE DU NORD

Politique intérieure et extérieure de la Tunisie.

N. nº 29 MTL. *Paris, 12 octobre 1968.*

I. Le gouvernement tunisien

Sous la direction du président Bourguiba[1] et par le moyen du parti unique destourien dont l'autorité n'est guère contestée que dans les milieux de la bourgeoisie d'affaires et de l'Université, la Tunisie, sans avoir atteint un équilibre politique, ni économique parfait, n'en est pas moins l'un des pays arabes les plus intelligemment gouvernés et les mieux administrés.

Autant qu'à l'influence du protectorat, c'est aux qualités propres du peuple tunisien et de sa classe dirigeante que ce pays doit d'avoir su concilier le respect de sa personnalité avec le maintien durable de l'imprégnation culturelle française.

II. Relations franco-tunisiennes

a) Contentieux

Pourtant, les relations franco-tunisiennes ont été marquées par une série de crises graves (Sakiet Sidi Youssef[2], Mur de la Marsa[3], Bizerte[4], expropriation des terres françaises[5]) qui ont entraîné d'une part, une élimination brutale d'une partie des intérêts anciens de la France en Tunisie, et d'autre part, une tension politique dont les effets se font encore sentir.

L'expropriation des terres en mai 1964, quelques mois après la signature d'un accord librement conclu sur leur rachat progressif, a conduit le gouvernement français à appliquer un « régime punitif » à la Tunisie tant que celle-ci n'aurait pas marqué sa volonté de réparer ce grave manquement. Pourtant, dès février 1966, le président Bourguiba déclare, dans un discours qu'il adresse à des journalistes américains qu'il est « dans l'ordre des choses » que la coopération franco-tunisienne reprenne « la première place ». Pour mettre de meilleures chances de son côté, il assure à certains produits français un régime douanier préférentiel, et laisse prévoir, lorsque la situation économique sera meilleure, la possibilité de mesures favorables aux colons évincés. Ces gages ayant été estimés par nous insuffisants, la Tunisie offrira, peu après, la livraison gracieuse d'un million d'hectolitres

[1] Habib Ben Ali Bourguiba est président de la République tunisienne depuis 1957.

[2] Au sujet des incidents de Sakiet, voir *D.D.F.*, 1958-I, rubrique Tunisie.

[3] Au sujet du mur de la Marsa, voir *D.D.F.*, 1960-I, rubrique Tunisie.

[4] Au sujet de la base de Bizerte, voir *D.D.F.*, 1961-II, la rubrique Tunisie, 1962-I, la rubrique Tunisie et 1963-II, nºs 126 et 143.

[5] Au sujet de l'expropriation des terres françaises en Tunisie, voir *D.D.F.*, 1962-II, nº 65 et 1964-I, rubrique Tunisie.

de vin tunisien[1] dont la commercialisation a permis d'indemniser très partiellement les agriculteurs spoliés et constitue un premier geste à cet égard.

b) Relations économiques

Si les intérêts anciens de la France ont été délibérément éliminés dans le domaine agricole (trois cent mille hectares de vignes et d'agrumes), et dans le domaine industriel (nationalisation des cimenteries, conserveries et mines), les sociétés françaises ont réussi à se maintenir, jusqu'à présent, dans le domaine commercial. Un régime privilégié, notamment fiscal, a été accordé aux investissements français postérieurs à 1956. C'est ainsi, que dans le secteur pétrolier, la TRAPSA[2], filiale de l'ERAP, bénéficie de conditions normales d'exploitation pour l'oléoduc Edjeleh-la-Skhirra[3] qui évacue 10 millions de tonnes de pétrole par an, et que la SNPA[4] et la Française des Pétroles poursuivent des recherches dans le centre tunisien et dans le golfe de Gabès. Dans le secteur touristique, de nombreuses entreprises développent des activités qui comptent parmi les plus rentables.

Privé de l'aide commerciale et économique de la France, le gouvernement tunisien a mesuré les graves inconvénients de cette situation. Les nécessités de son développement économique l'ont amené à rechercher un concours important des États-Unis (275 millions de francs par an), tandis que la RFA (40 millions de DM par an) et l'Italie (150 millions de francs en 1967) prenaient une place nouvelle sur le marché tunisien. La France n'en reste pas moins le premier client et le premier fournisseur de la Tunisie (la balance commerciale nous a laissé un excédent de 177 millions de francs en 1967) et sa coopération économique et technique paraît seule adaptée à un ambitieux plan national.

Le gouvernement tunisien s'est donc engagé dans la normalisation de ses rapports avec Paris, qui, de son côté, ne s'est pas refusé à leur organisation sur un plan pratique. La coopération économique a repris peu à peu, à partir de 1967 et depuis 1968, une commission mixte se réunit deux fois par an pour examiner l'état des relations commerciales et les projets d'aide financière. Dans ce dernier domaine, nous avons repris une aide modeste à la balance des paiements et certaines opérations d'aide liée (câble téléphonique Marseille-Bizerte, installation du réseau de télévision tunisien). Le gouvernement tunisien s'est engagé, pour sa part, à assurer, dans certaines limites, les transferts des revenus de nos nationaux.

c) Coopération militaire

La coopération militaire, limitée à l'origine à une assistance à la formation des personnels, à l'Académie militaire de Tunisie, et par de nombreux stages en France, s'est étendue cette année à une aide budgétaire destinée

[1] Au sujet de la livraison de vin tunisien en 1966, voir ci-dessus la note d'août 1968 et *D.D.F.* 1966-II, n° 183.

[2] TRAPSA et ERAP, voir ci-dessus la note d'août 1968 n° 66.

[3] L'oléoduc Edjeleh-la Skhirra part du Sahara à la frontière algéro-tunisienne pour aboutir au port de la Skhirra dans le golfe de Gabès.

[4] SNPA voir ci-dessus la note d'août 1968 n° 66.

à financer l'équipement de la Marine tunisienne (11,8 millions de francs de dons et de crédits COFACE). Bien que consentie sur une base annuelle, cette assistance implique un engagement moral de continuité au même niveau.

d) Coopération culturelle et technique

En dépit des crises que les relations franco-tunisiennes ont traversées depuis l'indépendance de la Tunisie, ces rapports n'ont pas été altérés dans le domaine de la coopération culturelle et technique.

Notre action culturelle s'exerce, d'une part, à travers les 6 lycées et 24 écoles primaires dépendant de notre mission culturelle (693 enseignants pour 8 767 élèves), et, de l'autre, grâce à l'envoi de coopérants dans les établissements tunisiens (2 783 enseignants). Notre aide à l'enseignement supérieur (128 professeurs) assure la formation d'une partie des cadres du pays. Le gouvernement tunisien qui ne cesse de réclamer l'accroissement de cet effort en personnel, assume une part importante de la rémunération de ces maîtres. M. Ben Salah[1] a lui-même reconnu les avantages du bilinguisme et se montre résolu à l'étendre.

La coopération technique proprement dite s'applique aux domaines des missions d'experts (400 en 1967), de la formation des cadres (550 bourses) et de l'aide aux investissements portant sur la formation et la recherche (3 800 000 francs de crédits). Dans ce domaine, le secteur agricole est le seul qui ait souffert de la dernière crise des relations franco-tunisiennes.

III. Politique internationale de la Tunisie

Si la Tunisie se réclame officiellement de la doctrine du « non engagement » et sollicite indistinctement, à l'Est comme à l'Ouest, l'aide économique et technique indispensable à son développement, il n'en est pas moins clair que M. Bourguiba incline vers les positions occidentales. Les relations de son gouvernement avec les États-Unis sont pratiquement sans nuages, mais il a tenu à équilibrer sa récente visite à Washington[2] par un voyage en Europe orientale[3]. Mais on le sait fasciné par l'exemple du maréchal Tito[4], tant en raison de réussites matérielles du socialisme en Yougoslavie que du rôle joué par son Président au sein des nations du Tiers Monde.

La nouvelle tension qui vient de se manifester dans les relations de la Tunisie avec les pays arabes n'est qu'un seul épisode de la longue crise que connaissent les rapports entre Tunis et Le Caire depuis le voyage de

[1] Ahmed Ben Salah est secrétaire d'État tunisien au Plan et à l'Économie nationale depuis janvier 1961. Il est chargé également de l'Éducation nationale en juillet 1968. Il accompagne M. Bourguiba Junior lors de sa visite à Paris en septembre.

[2] Habib Bourguiba fait une visite d'État aux États-Unis du 15 au 21 mai 1968. Le 15 mai il a un entretien avec le président Johnson, il rencontre des personnalités : Dean Rusk, McNamara.

[3] Habib Bourguiba se rend en visite officielle en Bulgarie du 3 au 9 juillet 1968. À cette occasion ont lieu les signatures d'un accord portant suppression des visas et d'une convention de coopération dans le domaine agricole. Du 9 au 15 juillet, il est reçu en visite officielle en Roumanie : un accord de coopération économique et technique est signé.

[4] Joseph Broz dit Tito est président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953.

M. Bourguiba au Moyen-Orient en 1965[1] et sa prise de position sur le problème palestinien. M. Bourguiba, ennemi de toute politique d'hégémonie et jaloux de l'emprise exercée sur les masses musulmanes par le colonel Nasser, sorte d'incarnation du mythe pan-arabe, ne peut se retenir de contrecarrer l'action du chef d'État égyptien.

La politique maghrébine de la Tunisie s'inspire de sa profonde méfiance à l'égard de l'Algérie, dont les thèses révolutionnaires l'inquiètent. Pour M. Bourguiba, la France, en raison de ses attaches anciennes avec l'Afrique du Nord et de son poids matériel et moral, peut efficacement contribuer à la stabilité du Maghreb.

Dans cette perspective, la reprise mesurée des relations franco-tunisiennes, pour appréciée qu'elle soit à Tunis, ne correspond que partiellement à ses vœux. L'annulation du voyage de M. Malraux[2], le silence de Paris sur les problèmes politiques d'Afrique du Nord constituent autant de déceptions, atténuées, il est vrai, par les deux contacts récents de M. Bourguiba Junior et de M. Ben Salah avec le ministre des Affaires étrangères[3].

Trois ans après la crise des terres et après avoir mesuré les dommages qui en furent pour elle la conséquence, la Tunisie appelle de ses vœux une réconciliation totale avec la France.

(*Afrique du Nord, Tunisie, Questions économiques, Dossier général*)

303

COMPTE RENDU

Entretien entre le Président Johnson et M. Michel Debré sur la question du Vietnam

Washington, le 12 octobre 1968

C.R.
Secret.

À propos du Vietnam, M. Debré a dit qu'il n'y avait pas réellement besoin d'en parler. L'excellent discours du 31 mars du Président a ouvert la voie aux négociations[4]. Depuis lors, les contacts en France ont été maintenus

[1] Le président Bourguiba à Jéricho, le 3 mars 1965, puis à Jérusalem, le 5 mars, réprouve la violence et la guerre contre Israël et préconise le dialogue. Voir *D.D.F.*, 1965, n° 274.

[2] Le voyage d'André Malraux prévu pour mars est une première fois reporté d'un mois, puis annulé pour raison de santé.

[3] MM. Bourguiba Junior et Ben Salah déjeunent à Paris avec Couve de Murville le 20 septembre 1968.

[4] Le 31 mars 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle, le 7 avril 1968 ces bombardements cessent au nord du 19e parallèle.

avec l'ambassade des États-Unis par M. Debré et d'autres personnes du ministère des Affaires étrangères. La France suit avec un grand intérêt l'effort patient fait par les États-Unis.

Le président Johnson a eu des paroles élogieuses pour le général de Gaulle. Il apprécie le grand effort qui a été fait par les Français pour rendre possibles les négociations de paix qui se déroulent dans leur pays. On regrette sans doute que nous ne voyions pas le problème vietnamien de la même manière mais on a estimé en tout état de cause qu'il ne convenait pas de laisser un désaccord sur ce point affecter les relations entre les deux pays. Il n'a pas été possible pour les Américains de se rendre au Cambodge ni en Pologne pour les conversations. Les récents événements (en Europe[1]) montrent assez clairement pourquoi ce n'était pas possible. C'est tout à l'honneur du caractère des Français que, en dépit de leurs vues sur la question de la guerre au Vietnam, ils aient donné la possibilité aux États-Unis d'avoir des négociations sur leur territoire. Nous avons confiance dans l'esprit d'équité du peuple français et nous gardons espoir dans le résultat de ces négociations.

M. Debré souligne qu'il n'y a aucun doute que, pendant que se poursuivront les discussions, le gouvernement français fera ce qui est nécessaire pour assurer autour des négociations l'atmosphère appropriée sur le plan politique et psychologique.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

304

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2934 et 2935. *Prague, 14 octobre 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 55).

Je me réfère à votre télégramme-circulaire 387[2].

La participation de troupes est-allemandes au coup de force contre la Tchécoslovaquie qui, le 21 août, a été annoncée par l'agence *Tass* et reconnue par le gouvernement de Pankow, semble, d'après notre attaché militaire[3], avoir été assez discrète quant aux effectifs et limitée dans le temps.

[1] Allusion à l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du pacte de Varsovie dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[2] Le télégramme circulaire de Paris n° 387, daté du 3 octobre, donne quelques renseignements sur les forces armées de la RDA qui ont participé à l'invasion de la Tchécoslovaquie mais en ont été retirées peu de temps après, confirmant les termes du présent télégramme, sans citer aucun nom ni aucun détail sur les effectifs ainsi engagés.

[3] Le colonel Mantes est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire et de l'air près l'ambassade de France à Prague.

Si, selon les attachés militaires roumain et yougoslave on peut estimer ces effectifs à deux divisions, les experts occidentaux inclinent à penser qu'il se serait agi de divisions réduites sinon symboliques.

De même, leurs lieux de stationnement n'ont pu être définis. D'après certains renseignements, un général est-allemand avec son État-major, se serait installé pendant un temps relativement bref à Karlovy-Vary. Les renseignements ajoutent que ce général, connu à Karlovy-Vary où il venait faire régulièrement une cure et où il comptait d'assez nombreux amis, se serait suicidé dans une crise de dépression en constatant l'hostilité générale qui l'entourait.

Les troupes est-allemandes paraissent avoir été retirées très rapidement (après trois ou quatre jours). La radio légale clandestine n'a pas relevé leur présence ; aucun incident n'a été signalé entre soldats est-allemands et la population, ce qui laisse supposer que, pour des raisons psychologiques, le commandement des forces du pacte de Varsovie a jugé préférable de ne pas maintenir les unités de la RDA en territoire tchécoslovaque.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

305

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations politiques entre la France et la Yougoslavie

N. *Paris, 14 octobre 1968.*

Alors que le climat des relations entre Paris et Belgrade était déjà excellent, l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie a conduit les dirigeants yougoslaves à nous manifester leur désir d'un rapprochement plus étroit encore.

La démarche des Yougoslaves résulte naturellement de la nouvelle et rapide détérioration de leurs rapports avec Moscou ainsi que de leur pessimisme quant à l'orientation future de la politique extérieure soviétique. Dans les années qui avaient suivi la rupture de 1948[1], les Yougoslaves n'avaient pas hésité, devant les craintes que leur inspiraient l'URSS à chercher indistinctement appui politique et armements auprès des grandes puissances du Pacte Atlantique (États-Unis, Grande-Bretagne, France) en même temps qu'à s'engager dans la voie d'une coopération plus poussée jusque dans le domaine militaire avec les pays du flanc sud du Pacte

[1] La rupture entre Tito et Staline se produit le 28 juin 1948. À une réunion à Bucarest, boycottée par la Yougoslavie, le *Kominform* condamne Tito et le parti communiste yougoslave accusés de déviations majeures par rapport à la ligne communiste orthodoxe. La Yougoslavie est exclue du *Kominform*. Un congrès du parti communiste yougoslave exprime sa loyauté envers l'URSS mais réélit Tito que les Soviétiques espéraient renverser.

(alliance de Bled conclue en 1954 avec la Grèce et la Turquie[1]). Aujourd'hui, et sans négliger pour autant d'éventuelles assurances de Washington dans l'hypothèse d'une crise grave avec Moscou, c'est vers Paris que Belgrade est naturellement amenée à se tourner : d'une part parce que la Yougoslavie ne veut pas paraître infidèle à l'image qu'elle aspire à donner d'elle, comme porte-parole des non-alignés, d'autre part parce que la France à laquelle elle est sincèrement attachée, poursuit aujourd'hui une politique dont les méthodes et les objectifs rencontrent son approbation.

Les dispositions des Yougoslaves à notre égard se sont manifestées avec une particulière chaleur dans l'accueil qu'ils ont récemment réservé au ministre des Anciens Combattants[2] qui s'était rendu en Yougoslavie en septembre pour le cinquantenaire de l'armistice de Macédoine : M. Duvillard a été reçu par le maréchal Tito, par M. Spiljak, chef du gouvernement fédéral, et par M. Nikezitch, ministre des Affaires étrangères. Le ministre de l'Industrie[3] qui, au même moment, était l'invité des autorités yougoslaves à la Foire de Zagreb, a également pu juger de l'état d'esprit de ses hôtes. Ceux-ci, à leur tour, attendent beaucoup du voyage officiel que M. Spiljak doit faire en France en janvier prochain[4].

Les Yougoslaves tiennent, avec une satisfaction visible, à faire valoir la proximité de vues des deux gouvernements sur l'affaire tchécoslovaque. Ils pensent, comme nous, que l'intervention soviétique est une expression de la politique des blocs. Leur presse, à commencer par *Borba*, organe officiel de la Ligue des Communistes, n'a pas manqué de marquer sa totale approbation des prises de position françaises. « J'ai lu avec une grande attention la conférence de presse du général de Gaulle[5] a, quelques jours plus tard, déclaré M. Spiljak à M. Duvillard. Il est presque incroyable à quel point nos vues sont similaires. »

Les Yougoslaves voient là d'autant plus de motifs d'échanges de vues suivis et approfondis entre les deux gouvernements. Ils ont demandé à notre ambassadeur[6], au plus fort de la crise tchécoslovaque, à ce qu'il leur soit fait part des appréciations du gouvernement français. Ils ont rappelé, à

[1] Traité d'alliance, de coopération politique et d'assistance mutuelle signé à Bled le 9 août 1954 entre la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie.

[2] M. Duvillard et le général Béthouart se sont rendus en Yougoslavie du 13 au 18 septembre, invités à assister aux fêtes du Cinquantenaire de la percée du front de Salonique. Le Ministre français est reçu, notamment, le 16 par MM. Spiljak, président du Conseil exécutif fédéral, et Nikezitch, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et le 18 par le maréchal Tito. Voir le télégramme de Belgrade nos 1455 à 1461 du 18 septembre 1968.

[3] M. Bettencourt, ministre de l'Industrie, se rend en Yougoslavie à la tête d'une délégation économique du 13 au 16 septembre. Il inaugure la foire de Zagreb et est reçu, le 13, par M. Granfil, ministre du Conseil exécutif fédéral chargé des problèmes économiques et le 15 par M. Spiljak, président du Conseil exécutif fédéral. Se reporter au télégramme de Belgrade nos 1419 et 1420 du 17 septembre, non publié.

[4] Du 11 au 17 janvier 1969.

[5] Du 9 septembre 1968. Les principaux sujets de politique extérieure abordés lors de cette dix-septième conférence de presse ont porté sur les problèmes du Biafra et de la Tchécoslovaquie. De larges extraits sont publiés dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 2e semestre 1968*, La Documentation française, p. 59 à 61.

[6] M. Pierre Francfort est ambassadeur de France en Yougoslavie depuis novembre 1965.

Belgrade et à Paris, leur souhait que se tiennent à bref délai de nouvelles consultations politiques sur le modèle de celles qui avaient eu lieu à Belgrade en février-mars dernier. Sur instruction du maréchal Tito, l'ambassadeur de Yougoslavie à Paris[1] a expliqué au général de Gaulle la position de son pays (en insistant sur la résolution des Yougoslaves de défendre par la force s'il le fallait leur indépendance). À Zagreb, M. Spiljak a fait part à M. Bettencourt de sa satisfaction à la perspective de pouvoir être reçu par le Président de la République lors de son voyage à Paris. M. Nikezitch, qui avait souligné son vif désir de s'entretenir avec le Ministre à New York, a aussi exprimé le souhait de pouvoir être reçu par M. Couve de Murville, lors d'une escale à Paris à son retour des Nations unies[2].

Pour les Yougoslaves, la France se trouve placée dans l'affaire tchécoslovaque dans une position particulière : « les Soviétiques nous attaquent chaque jour », mais non vous a déclaré le maréchal Tito à M. Duvillard. Sans doute cette constatation est à mettre au compte, pour Belgrade, de la tactique soviétique que M. Nikezitch définissait ainsi : « D'une part la politique de main forte en Europe orientale, d'autre part la politique de coopération avec les pays industrialisés. » Il n'en reste pas moins vrai que, pour le maréchal Tito, « la France, le général de Gaulle pourraient agir dans le sens de l'apaisement pour que les troupes se retirent de Tchécoslovaquie ».

À cet égard, il faut relever que les Yougoslaves ont insisté auprès de nous à plusieurs reprises pour que nous exercions et maintenions une pression sur Moscou en vue du retrait des forces étrangères de Tchécoslovaquie.

En ce qui concerne l'avenir de l'Europe et compte tenu du refus des Yougoslaves d'accepter la domination des superpuissances, il convient de mentionner, en dépit de sa formulation un peu floue, une réflexion de M. Nikezitch à M. Duvillard sur les possibilités d'action de la France : « Aujourd'hui les Super-Grands sont les plus forts, mais les autres pays ont encore de l'espace pour eux s'ils veulent faire l'effort nécessaire. Votre politique est suffisamment importante pour que vous puissiez créer un espace en Europe où d'autres pays pourraient évoluer. Il y aurait de la sorte un climat nouveau. »

Dans la mesure où ils se voient aujourd'hui contraints d'attacher une importance accrue au problème de leur sécurité, les Yougoslaves nous ont fait part de leur désir de se procurer chez nous du matériel militaire. L'ambassadeur de Yougoslavie à Paris a évoqué cette question lors de sa conversation avec le Président de la République[3]. Il a rappelé que son pays, dont l'armement provenait surtout jusqu'à présent d'Union soviétique, et qui préférait, pour des raisons évidentes, ne pas s'adresser aux États-Unis, souhaitait se tourner vers la France pour avoir des armes. Le Président de la République a répondu qu'il n'était pas hostile à la fourniture d'armements

[1] M. Ivo Vejvoda est ambassadeur de Yougoslavie en France depuis mai 1967.

[2] M. Nikezitch, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, fait escale à Paris, au retour de New York, le 17 octobre, et rencontre MM. Couve de Murville et Debré.

[3] Le 14 mars 1968.

français à la Yougoslavie et que des instructions seraient données aux ministères compétents.

Quelques jours plus tard, le chef du gouvernement yougoslave devait, à son tour, entretenir M. Bettencourt, en visite à Zagreb, de ce problème. Plus récemment encore, l'un des plus proches collaborateurs de M. Nikezitch l'a rappelé à notre ambassadeur.

De ce qui nous a déjà été dit (conversation entre notre attaché militaire à Belgrade et le commandant de l'armée de l'Air yougoslave), il ressort que les Yougoslaves s'intéressent essentiellement à du matériel radar et à des hélicoptères, et qu'ils seraient disposés à envoyer en France un officier techniquement compétent pour une mission d'exploration[1].

Il va de soi que, comme nous-même, les autorités yougoslaves sont conscientes que les difficultés d'aboutir à un accord dans ce domaine résident dans les problèmes de paiement aggravés, en ce qui les concerne, par le déséquilibre de leur balance commerciale.

Désireux de trouver dans la France un partenaire privilégié, les Yougoslaves souhaitent, d'une façon générale, renforcer leur coopération avec nous dans tous les domaines. Il en va notamment ainsi dans celui des échanges économiques et commerciaux (qui fait l'objet d'une note distincte), où Belgrade souhaiterait aviver l'intérêt des milieux économiques français pour la Yougoslavie et ce que celle-ci est capable d'exporter vers notre pays.

(*Europe, Yougoslavie, Relations politiques franco-yougoslaves, 1968*)

306

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE POUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

N.[2] *Paris, 14 octobre 1968.*

Situation militaire

Bien que la situation militaire soit toujours aussi préoccupante du fait de la pression constante qu'exercent les forces fédérales, supérieures en nombre et surtout mieux pourvues de matériels de guerre, il semble que, depuis les derniers jours de septembre, les troupes biafraises aient réussi à se maintenir sur la plupart des fronts. La volonté de résistance biafraise dont le colonel Ojukwu[3] s'est fait lui-même le porte-parole en déclarant le 26 septembre

[1] Se reporter au télégramme de Belgrade n°s 1735 à 1737 du 30 octobre 1968, non reproduit.

[2] Cette note est rédigée par Alain Pierret, conseiller des Affaires étrangères, en fonction à la direction d'Afrique-Levant depuis 1966. Elle est destinée à Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968.

[3] Le colonel Chukwuemeka Odumegu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria fait sécession le 30 mai 1967 et proclame l'indépendance de la province orientale sous le nom de Biafra.

à l'Assemblée consultative d'Umahia[1] « la guerre ne fait que commencer » demeure intacte, et certains progrès ont été accomplis dans l'approvisionnement du Biafra en armes et munitions.

Cette amélioration n'est peut-être que passagère. Le Biafra ne dispose plus actuellement que d'une seule piste d'atterrissage située à moins de 15 kilomètres du front. D'autre part, la saison des pluies qui défavorisait essentiellement les troupes fédérales approche de sa fin. Le franchissement des rivières ne sera bientôt plus un obstacle pour les véhicules blindés, l'artillerie lourde et les camions de transport et de ravitaillement dont l'armée fédérale est abondamment pourvue. Il est difficile, dans ces conditions, de se prononcer sur les développements prochains de la crise. On peut toutefois considérer qu'à une guerre de type conventionnel succéderont, du côté biafrais, des opérations de guérilla sur les lignes de communication et les centres urbains occupés par l'ennemi. Le colonel Ojukwu a d'ailleurs lui-même annoncé qu'il se préparait à mener une guérilla prolongée.

Situation diplomatique

Aucune solution diplomatique du conflit susceptible de donner satisfaction aux aspirations des Biafrais n'est en vue. Bien qu'il ait déclaré le 28 septembre à lord Shepherd[2], sous-secrétaire d'État au *Commonwealth* qu'il était prêt à arrêter les combats et à s'engager dans la voie d'un règlement négocié de l'affaire, le général Gowon[3] n'en maintient pas moins ses exigences fondamentales concernant la renonciation préalable des Biafrais à la sécession. Ces exigences furent à l'origine de l'échec des contacts exploratoires de Londres en octobre et novembre 1967[4] et des pourparlers de Kampala (mai 1968[5]), de Niamey (juillet 1968[6]) et d'Addis-Abeba (août 1968[7]). De leur côté, les Biafrais estiment que la reconnaissance de la sécession doit précéder toute ouverture de négociations.

La détermination de Lagos vient d'ailleurs d'être renforcée par la décision des Chefs d'État africains qui, réunis à Alger à la mi-septembre[8] ont,

[1] Umahia, ville du Biafra située sur la voie ferrée à mi-chemin entre Port-Harcourt et Enugu, l'ancienne capitale du Biafra, devenue la capitale à la suite de l'avance des troupes fédérales.

[2] Lord Shepherd est sous-secrétaire d'État au *Commonwealth* depuis août 1967. Il se rend à Lagos du 24 au 30 septembre 1968 (voir les télégrammes de Londres n°s 4689 et 4766 non publiés).

[3] Le général Yakubu Gowon prend le pouvoir le 31 juillet 1966 et devient chef du gouvernement fédéral du Nigeria et chef des armées. Le 28 septembre 1968, il réaffirme à lord Shepherd son opposition à toute tentative de négociation sous l'égide britannique. Voir le télégramme de Londres n° 4766 du 30 septembre 1968, non publié.

[4] D'après le télégramme de Londres n° 5773 du 17 octobre 1967, non reproduit, le chef Anthony Enahoro, commissaire fédéral à l'Information du Nigeria est reçu le 13 octobre 1967 par George Thomson, ministre britannique pour le *Commonwealth* et lui dit que d'ores et déjà le Biafra a perdu la guerre.

[5] Les négociations tenues à Kampala du 23 au 31 mai 1968 entre le chef Anthony Enahoro, pour le Nigeria, et Sir Louis Mbanefo, pour le Biafra, n'aboutissent pas.

[6] Le comité consultatif de l'OUA sur le Nigeria se réunit à Niamey du 20 au 26 juillet 1968.

[7] Le comité consultatif de l'OUA sur le Nigeria se réunit à Addis-Abeba le 5 août 1968.

[8] L'assemblée de l'OUA se réunit à Alger du 13 au 16 septembre 1968 (voir plus haut la note du 24 septembre 1968).

à une écrasante majorité[1], apporté leur soutien à la cause de Lagos en se déclarant partisans du maintien de l'intégrité territoriale du Nigeria et hostiles à la sécession.

Forts de cet appui massif, les dirigeants nigerians se présentent à l'Assemblée générale des Nations unies[2] avec sérénité. Très peu de pays envisagent de soutenir une éventuelle demande d'inscription du conflit nigéro-biafrais à l'ordre du jour, puisque les pays africains, principaux intéressés, refusent eux-mêmes de s'en saisir ; en dehors du continent noir, nombre d'États sont eux-mêmes menacés par des mouvements autonomistes ou par des revendications sur leurs frontières extérieures ; la solidarité musulmane joue également en faveur du Gouvernement fédéral ; enfin, à côté des grandes crises qui secouent le monde et où l'on voit s'opposer les blocs anglo-saxon et soviétique (Vietnam, Proche-Orient, Tchécoslovaquie), il n'est pas sans intérêt de noter que l'action des dirigeants du Nigeria est soutenue aussi bien par la Grande-Bretagne et les États-Unis que par l'Union soviétique.

Position française

La position de la France a fait l'objet d'une très sensible évolution au cours des 4 derniers mois.

– le 12 juin 1968, le gouvernement réuni en Conseil des ministres annonçait officiellement qu'« il avait mis un embargo total sur les livraisons d'armes dans cette région », cet embargo portait non seulement sur les livraisons d'armes susceptibles de résulter de la signature de nouveaux contrats mais aussi sur celles appelées à être effectuées en exécution de contrats conclus antérieurement à la date de la sécession (fin mai 1967) ;

– le 16 juillet, dans un communiqué publié par l'Agence France Presse, le gouvernement se déclarait « profondément préoccupé par la prolongation du conflit nigerian » et souhaitait « que soient, au plus tôt, rétablies la tranquillité et la prospérité de cette région » ;

– le 31 juillet, à l'issue du Conseil des ministres, le secrétaire d'État à l'Information déclarait : « Le gouvernement constate que le sang versé et les souffrances qu'endurent depuis plus d'un an les populations du Biafra démontrent leur volonté de s'affirmer en tant que peuple. Fidèle à ses principes, le gouvernement français estime qu'en conséquence, le conflit actuel doit être résolu sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes… »

– le 14 août, à l'occasion du Conseil des ministres, le Chef de l'État observait : « Etant donné ce qui est arrivé et la résonance populaire que les événements traduisent, il ne paraît pas possible qu'une solution militaire puisse régler le problème. Seule une solution politique peut résoudre la question. Cette solution ne peut être établie que compte tenu de la personnalité du peuple biafrais. »

– le 9 septembre, au cours de sa conférence de presse, le général de Gaulle précisait son point de vue sur « la conception de la Fédération »

[1] *Note du rédacteur* : « 33 pour, 4 contre et 2 abstentions. Les opposants sont les 4 États ayant reconnu le Biafra : Tanzanie, Gabon, Côte d'Ivoire et Zambie ».

[2] L'Assemblée générale des Nations unies ouvre le 24 septembre 1968.

dont il n'était pas sûr qu'elle « soit toujours très bonne et très pratique et, en particulier, en Afrique ». Si la France « n'a pas accompli l'acte de la reconnaissance de la République biafraise, parce qu'elle pense que la gestation de l'Afrique est avant tout l'affaire des Africains… la décision qui n'est pas prise n'est pas exclue de l'avenir. Et d'ailleurs, on peut imaginer que la Fédération elle-même constatant l'impossibilité de rester où elle en est, quant à son organisation, se transforme en quelque Union ou Confédération qui pourrait concilier le droit du Biafra à disposer de lui-même et les liens qui demeureraient entre lui et l'ensemble nigerian ».

– le 2 octobre, à l'Assemblée Nationale, M. Debré déclarait « par son importance numérique, évaluée à plus de dix millions, le peuple des Ibo ne représente point une minorité au sein d'un État. Il a été un élément important composant une Fédération et sa volonté de résistance prouve à quel point il a droit à l'autodétermination ».

– le 7 octobre, devant l'Assemblée générale des Nations unies, M. Debré a de nouveau réaffirmé le souhait du gouvernement français de régler ce douloureux problème et de « trouver une solution, tenant compte de la personnalité incontestable de ce peuple et conforme au principe d'autodétermination inscrit dans notre charte ».

Action humanitaire française

À côté de ces préoccupations de nature politique, la France n'a pas pour autant négligé l'aspect humanitaire du conflit. Elle s'est, l'une des premières, attachée à soulager les souffrances des populations civiles victimes des combats.

Sur instructions du Chef de l'État, la Croix-Rouge française a reçu 125 000 Fr qui lui permirent de faire parvenir au Biafra le 14 juillet les premières tonnes de médicaments et de vivres français. Cet effort officiel vient d'être substantiellement accru par la prise en charge de l'installation récente à Libreville d'une formation sanitaire de 200 lits dont la tâche est d'administrer les premiers soins aux enfants évacués du Biafra. Les dépenses d'équipement et fonctionnement pour un mois de cet hôpital du Service de Santé des Armées se chiffrent à 1,1 million de francs (près de 70 médecins et infirmiers français y sont provisoirement affectés).

Mais surtout, à la suite d'un appel lancé à la télévision le 2 août, la générosité publique s'est largement manifestée : les fonds recueillis se sont élevés à 13 millions de francs. Les trois-quarts de cette somme ont déjà été utilisés et ont permis l'acheminement sur le Gabon, principalement par voie aérienne, de plus de 900 tonnes de produits alimentaires et médicaux dont 500 ont déjà été réexpédiées et distribuées au Biafra. En outre, la Croix-Rouge Française a mis à la disposition des autorités d'Umahia deux équipes médicales de huit personnes chacune qui travaillent depuis plusieurs semaines dans les hôpitaux biafrais.

Pour sa part, l'Association française de l'Ordre de Malte a orienté son action vers le transport et l'accueil au Gabon de 1 200 enfants atteints de graves affections carentielles.

L'aide française en vivres et médicaments se révèle particulièrement bien adaptée aux besoins et efficace puisqu'elle atteint directement les populations frappées par la guerre.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Relations avec la France, Biafra*)

307

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Rapport de M. Mansholt sur la Politique agricole commune

N. nº 124/CE.[1] *Paris, 14 octobre 1968.*

1) « Sachant que les techniques modernes permettent à un homme de cultiver au moins 40 hectares ou d'élever au moins une quarantaine de vaches, on peut considérer que 80 % des exploitations de la CEE sont, à coup sûr, trop petites pour occuper rationnellement un homme. »

Partant de cette constatation, M. Mansholt[2] propose une nouvelle forme de structure de production, fondée sur la constitution d'« unités de production » répondant à des données optimales et subdivisées en un ou plusieurs « ateliers de production », correspondant à des exploitations de 100 hectares environ dans le domaine céréalier et de 50 vaches environ dans le secteur de l'élevage.

Cette transformation, qui s'étalerait sur 10 ans, serait le résultat de la libre initiative des agriculteurs eux-mêmes. Toutefois, pour la faciliter, un certain nombre de mesures seraient prises pour :

– accélérer le départ d'un nombre important d'agriculteurs (3,6 millions d'ici 1980) : indemnité de départ, aide à la conversion ;

– lever les obstacles juridiques, fonciers et financiers, tels que dissociation de la propriété et de l'exploitation (réclamée par le CNSEA[3]), baux de longue durée, etc. ;

– octroyer des aides à la constitution des « unités de production ». Ces subventions pourraient être de l'ordre de 60 % des dépenses d'investissements.

[1] Cette note, signée par Pierre Lavéry, conseiller des Affaires étrangères, chef de service à la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis 1966, est rédigée par Claude Michel de Pierredon, conseiller des Affaires étrangères, chargé des questions agricoles à la deuxième section du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis 1957.

[2] Sicco Leendert Mansholt, vice-Président néerlandais, de la Commission de la Communauté économique européenne, de 1958 à 1967, puis vice-président, chargé de l'Agriculture, de la Commission des Communautés européennes.

[3] Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles.

2) Dans le cadre de cette politique à long terme, des actions sont prévues pour rétablir l'équilibre production-consommation. Elles consisteraient :

– à adapter les superficies aux besoins, notamment par des mesures tendant à une réduction des surfaces cultivées de l'ordre de 4,5 millions d'hectares d'ici 1975 ;

– à moyen terme, à améliorer les structures de commercialisation (concentration de l'offre, incitation aux groupements de producteurs) ;

– à court terme, à prendre certaines mesures spécifiques dans le domaine des céréales, du sucre et du lait.

Pour le secteur lait, le rapport rejette formellement tout système de quotas et de quantum, mais il serait accordé des primes à l'élevage, afin d'inciter à la conversion vers la viande, ainsi que des primes d'abattage des vaches dont l'octroi serait lié à la cessation des exploitations. Des taxes frappant les livraisons de lait pourraient contribuer au financement de ces mesures.

Pour le sucre, une réduction importante de la surface betteravière est proposée. Elle serait obtenue par une diminution du prix de la betterave (15 %) et corrélativement du sucre, ainsi que par une diminution linéaire des quotas de base.

3) Si cette politique nouvelle doit se fonder sur une conception communautaire, M. Mansholt estime néanmoins que sa mise en œuvre doit être largement décentralisée et même régionalisée. Cette politique pourrait trouver son expression dans des recommandations, des programmes de coordination ou des règlements-cadres.

4) Le coût de l'ensemble des programmes est estimé à 3 milliards d'UC[1] par an en moyenne, pendant dix ans. Toutefois, il s'agirait en réalité pour les États membres d'un accroissement de dépenses de 2 milliards par rapport à leurs charges actuelles.

M. Mansholt justifie sa proposition en faisant observer, d'une part, que les dépenses de structure des États membres sont en constante augmentation et, d'autre part, que son programme amènera une réduction très sensible des dépenses de soutien de marché, de sorte que la dépense publique totale en faveur de l'agriculture devrait décroître à partir de 1972.

Certaines des orientations proposées par M. Mansholt sont intéressantes.

Certes, l'instauration d'une agriculture compétitive par la création de grandes unités de production peut paraître trop rigide compte tenu de la diversité régionale. D'autre part, la réduction des surfaces cultivées ne peut résoudre le problème du déséquilibre actuel de l'offre et de la demande. Il convient de remarquer toutefois que le jour où nous aurons à faire face à de grandes exploitations, il sera plus facile de maîtriser le développement de la production par des actions portant sur la surface cultivée. L'exemple

[1] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

des États-Unis le montre. Enfin, les suggestions de M. Mansholt concernant la betterave et le sucre vont tout à fait dans le sens de nos préoccupations.

Certains aspects de ces propositions sont plus inquiétants, notamment le coût élevé du programme envisagé.

Le document qui vient d'être analysé n'est pour l'instant qu'un projet soumis par son auteur à la Commission. Celle-ci doit maintenant l'examiner. Ce texte peut donc être très sérieusement amendé et la version définitive n'en sera connue que vers le 15 novembre. Ce n'est qu'après cette date que nous serons en mesure de porter sur lui un jugement définitif.

(*DE-CE, 1967-1971*)

308

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 1968
SUR LES RELATIONS FRANCO-ALGÉRIENNES
TENUE SOUS LA PRÉSIDENCE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

C.R.[1] *Paris, 14 octobre 1968.*

I. Considérations générales

Il n'y a pas de modification dans le principe de la politique de coopération que la France entend poursuivre avec l'Algérie dans tous les domaines : économique, culturel, technique et militaire. Cette coopération est d'ailleurs facilitée sur le plan politique par la position qui est celle du Gouvernement dans la crise du Moyen-Orient[2].

Le fait nouveau de la pénétration soviétique en Méditerranée peut avoir, sur l'orientation de la politique algérienne, des répercussions qui ne doivent pas être sous-estimées. Les relations algéro-soviétiques tout en restant toujours assez étroites, évoluent cependant suivant une sinusoïde qui traduit certains désaccords et, vraisemblablement, chez les Algériens, la crainte d'une influence excessive de Moscou.

Il est néanmoins évident qu'après une période de froid, consécutive à la guerre des « Six jours » et marquée par la vacance de l'ambassade de l'URSS à Alger pendant sept mois, l'Union soviétique pratique à l'égard de l'Algérie une politique offensive[3], facilitée par les difficultés que connaissent les relations économiques entre la France et l'Algérie.

[1] Ce compte rendu émane de M. Yves Barbier, conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Algérie au Département depuis septembre 1966.

[2] Se reporter à *D.D.F.*, 1967-I, rubrique *Proche-Orient, le Conflit israélo-arabe*.

[3] Se reporter à la dépêche d'Alger n° 46/AF du 14 juin 1968, non reprise, intitulée : *de l'aide soviétique à l'Algérie*. À la suite de la défaite de la « guerre des Six jours », l'Algérie accuse l'URSS d'avoir abandonné les Arabes. L'ambassadeur Pegov quitte Alger le 5 août 1967. Le nouvel ambassadeur soviétique, Dimitri Petrovich Chevliaguine, présente ses lettres de créance en juin 1968.

L'accord économique, que M. Abdesselam a conclu à Moscou le 22 juillet 1968[1], implique que l'Algérie, en contrepartie de l'écoulement de quantités de vin très importantes sur le marché soviétique, devra faire appel de façon beaucoup plus large à l'URSS pour la fourniture de biens d'équipement et le concours d'experts en matière industrielle, minière et agricole. Il y a là l'amorce d'un système d'échanges préférentiels dont Moscou attend, sans doute, qu'il lui permette d'exercer une influence accrue sur l'Algérie et, par voie de conséquence, dans l'ensemble du bassin méditerranéen.

Cette offensive des Russes ne néglige pas l'aspect militaire de la coopération, comme en témoigne la visite officielle que le maréchal Gretchko a effectuée à Alger du 15 au 19 juillet dernier[2].

II. Problèmes militaires

À la suite de la visite du maréchal Gretchko, un certain flottement est perceptible chez les militaires algériens.

Conscients du poids excessif de l'influence soviétique dans leurs forces armées, les Algériens ont tendu depuis la fin de 1966 à la cantonner au niveau technique, tandis qu'ils s'adressaient à la France pour la formation des cadres et l'organisation de l'Armée. C'est ainsi qu'un conseiller français pour l'Armée de l'Air vient d'être mis en place, tandis que deux conseillers pour la Marine (dont un à Mers-El-Kébir) et un conseiller au niveau du Secrétariat général de la Défense nationale devraient être prochainement désignés.

Il existe néanmoins des divergences à cet égard entre dirigeants militaires algériens, comme le prouvent les hésitations relatives à l'éventuel achat de *Fouga-Magister*[3], condition première de la création d'une école de pilotage encadrée par des instructeurs français, dont l'étude a été entreprise depuis six mois.

En matière de coopération militaire, il apparaît que nous devons accueillir dans un esprit positif toutes les demandes algériennes, mais n'agir que de façon progressive avec le souci de ne pas nous laisser déborder. Nous devons, d'autre part, avoir présentes à l'esprit les tensions frontalières entre l'Algérie et ses deux voisins maghrébins et limiter en conséquence nos fournitures éventuelles d'armements aux matériels défensifs.

III. Problème du vin

C'est le problème du vin qui, à l'heure actuelle, empoisonne les relations franco-algériennes. C'est de ce seul problème que le colonel Boumediene a entretenu M. de Leusse lors de son audience de congé.

La balance commerciale est complètement déséquilibrée par suite de la réduction draconienne de nos achats de vin et de la suspension à peu près

[1] Se reporter aux télégrammes d'Alger n°s 3303 à 3307 et 3314 des 23 et 24 juillet qui donnent un premier aperçu sur les résultats des conversations menées en URSS par M. Abdesselam.

[2] Sur les suites de la visite en juillet du maréchal Gretchko en Algérie, voir les télégrammes d'Alger n°s 4597, 4731 à 4739, 4780-4781 des 16, 25 et 28 octobre, non publiés.

[3] L'accord officiel pour l'achat de vingt-huit *Fouga-Magister* proposés par Sud-Aviation est communiqué par le télégramme d'Alger n°s 4995 et 4996 du 7 novembre, non repris.

totale de nos achats d'agrumes et de primeurs. Cela a conduit à un boycott de plus en plus large des produits français, industriels et agricoles.

Pour sortir de l'impasse, certaines suggestions ont été avancées, qui font l'objet d'une note séparée de la Direction des Affaires économiques et financières.

IV. Problèmes du pétrole et du gaz

M. de Leusse marque à quel point les difficultés rencontrées dans ce secteur sont dues, dans une large mesure, à une totale incompréhension entre pétroliers français et autorités algériennes. Aussi lui paraîtrait-il souhaitable :

a) d'inviter officiellement M. Abdesselam en France et lui permettre, sans pour autant engager la discussion au fond, d'y avoir de nombreux contacts à des échelons élevés ;

b) de multiplier les visites à Alger, au niveau approprié, tant du côté des pétroliers que du côté de l'administration, afin d'établir un dialogue permanent.

Il est d'autre part constaté que la négociation qui doit s'engager en 1969 sur la révision des dispositions fiscales de l'accord de 1965 se traduira certainement par un alourdissement de la fiscalité et débordera sans aucun doute du cadre strictement fiscal.

Il apparaît enfin qu'il convient de régler d'urgence le problème du gaz – si possible avant la fin de l'année – car si le malentendu persiste, il pèsera lourdement sur la négociation pétrolière.

1° Gaz

Il faut entretenir le dialogue. Aussi devrons-nous remettre très prochainement aux Algériens une réponse écrite à leur mémorandum du mois d'août[1]. Cette réponse risque, d'ailleurs, de créer une certaine tension car, en contrepartie de l'acceptation du principe de l'indexation, nous devrons obtenir de nos partenaires une clause de révision automatique, dès lors qu'une trop grande disparité apparaîtrait entre le prix algérien et le prix mondial. Une indexation des prix, sans clause de révision, conduirait en effet à une hausse constante et sans limites du prix algérien.

Il conviendra d'attendre la réaction algérienne et, nécessairement, provoquer une nouvelle réunion de la commission mixte.

2° Pétrole

M. de Leusse constate que la CFP(A)[2] ne rencontre pas trop de difficultés, dans la mesure où elle fait preuve de souplesse et se montre prête à investir dans la recherche.

[1] Le document relatif aux négociations en cours sur le gaz est remis à l'ambassade de France le 26 août par le ministre algérien des Affaires étrangères. Ce texte reprend l'ensemble des arguments qui ont été développés par la délégation algérienne lors des réunions de la commission mixte des 29 et 30 juillet 1968. Les commentaires qu'appelle ce mémorandum sont résumés sous forme d'une note portant la date du 11 octobre 1968 et sont classés dans le dossier d'archives de la direction des Affaires économiques au Département : *Gaz naturel, Algérie, 1966-1970, 61-312, DE 1966-1970.*

[2] CFP(A) : Compagnie française des pétroles (Algérie), filiale de la Compagnie française des pétroles, a été créée en 1953 afin de poursuivre les recherches de pétrole sur le territoire algérien

Les relations sont beaucoup plus tendues avec l'ERAP[1] auquel les Algériens reprochent d'exploiter ses concessions à la limite de l'épuisement, de ne pas faire d'efforts suffisants en matière de recherches et d'investir les bénéfices réalisés en Algérie dans d'autres pays. Or, il est inquiétant à cet égard de savoir que le projet de budget de l'ERAP pour le prochain exercice prévoit une réduction des crédits de recherche.

Ce sont donc les investissements de recherches qui posent le problème le plus aigu. C'est un domaine particulièrement délicat, tant du point de vue politique que du point de vue technique. Il serait néanmoins souhaitable que le gouvernement orientât l'ERAP vers un développement de ses investissements en Algérie. Il convient, d'ailleurs, de noter que l'exploitation pétrolière en Algérie a été particulièrement rentable depuis la fermeture du canal de Suez, les Algériens ayant été les seuls à ne pas exiger le « supplément Suez » de 7 cents.

Les doléances de l'Algérie en matière de pétrochimie sont également évoquées. Force est de constater que les industries pétrochimiques s'installent à proximité des centres de consommation et non dans le voisinage du pétrole.

V. Coopération culturelle et technique

Il est constaté qu'elle se poursuit d'une façon tout à fait satisfaisante.

Il est toutefois préoccupant de voir que les crédits de coopération culturelle seront passés de 63 à 86 millions de francs de 1967 à 1969, pour un nombre constant de coopérants. (La situation étant évidemment la même dans le secteur de la coopération technique.) Cet accroissement de dépenses est uniquement dû aux augmentations de traitements qui, aux termes de la convention de 1966, incombent entièrement à la France.

Il faudra nécessairement remédier à cette situation et, par conséquent, proposer aux Algériens une révision des conditions générales de rémunération des coopérants. Il serait cependant inopportun de les saisir de ce problème à l'occasion de la prochaine réunion de la commission mixte, sans avoir au préalable préparé le terrain.

VI. Contentieux des biens

– La situation de la Société de l'Ouenza est brièvement évoquée, mais le problème sera traité en dehors de cette réunion. Il est toutefois admis que le directeur d'Afrique du Nord[2] interviendra auprès de l'ambassadeur d'Algérie[3] pour tenter d'obtenir l'ajournement du procès intenté par

entreprises depuis 1949. La CFP(A) reste présente en Algérie jusqu'en 1971, date à laquelle ses installations sont nationalisées par le gouvernement algérien.

[1] ERAP : Entreprise de recherches et d'activités pétrolières, établissement public à caractère industriel et commercial, dont l'objet est de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie. Créée le 17 décembre 1965 par le décret nº 65-1116 relatif au regroupement de la régie autonome des pétroles et du bureau de recherches de pétrole, elle donne naissance en 1976 à Elf Aquitaine.

[2] François Lefebvre de Laboulaye d'août 1965 à octobre 1968, puis Pol Le Gourriérec depuis lors.

[3] Redha Malek.

l'administration algérienne aux dirigeants de la société française et que le tribunal d'Annaba vient de mettre en délibéré.

– Le Secrétaire général signale les préoccupations de la Compagnie générale Transatlantique qui redoute la nationalisation de ses hôtels. Des craintes de même nature ont été exprimées par l'Air Liquide. Ces deux sociétés, et quelques autres, souhaiteraient être conseillées par le Département sur l'attitude qu'elles devraient adopter. Il semble qu'elles pourraient être incitées à négocier le rachat total ou partiel (sociétés mixtes) de leurs installations en Algérie ou, en tout cas, à rechercher un règlement amiable avec les autorités algériennes.

– Entreprises françaises nationalisées. Un comité de défense des entreprises nationalisées vient de se constituer au sein du CNPF. Cette initiative ne va pas sans danger, dans la mesure où elle place sur le même pied des entreprises qui peuvent incontestablement prétendre à une indemnisation substantielle et d'autres qui sont beaucoup moins fondées à le faire. À vouloir tenter une action collective et indiscriminée, on risque de n'obtenir aucun résultat pour personne.

VII. Main-d'œuvre

Une troisième tentative pour régler de façon contractuelle le régime de la main-d'œuvre algérienne en France sera effectuée au cours de négociations qui s'ouvriront à Alger le 21 octobre. Ce sera la « négociation de la dernière chance »[1]. Bien que nos propositions soient encore avantageuses pour les Algériens, il est peu probable qu'elles soient acceptées par nos partenaires. Sans qu'il y ait « ultimatum », il convient que la partie algérienne soit bien convaincue qu'un nouvel échec conduirait inéluctablement à une réglementation unilatérale de l'accès de la main-d'œuvre algérienne sur le territoire français et des conditions de son établissement.

Au cas vraisemblable où l'on s'acheminerait vers un échec de la négociation, M. de Chambrun[2] s'attachera à obtenir un délai de réflexion de quelques jours, afin d'éviter que le constat d'échec n'intervienne avant le 1er novembre, date à laquelle nos trois compatriotes internés à Lambèse devraient obtenir une mesure de grâce[3].

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

[1] L'accord franco-algérien relatif à la circulation, à l'emploi et au séjour en France des ressortissants algériens et de leurs familles, ainsi que le protocole annexe et l'échange de lettres ont été paraphés le 26 octobre par Djamal Houhou et Gilbert de Chambrun. Se reporter aux télégrammes d'Alger nos 4674-4675, 4702 à 4704, 4762, 4763 à 4772, 4795 à 4801 respectivement des 22, 24, 26 et 28 octobre, non repris.

[2] Gilbert Pineton de Chambrun est directeur des Conventions administratives et Affaires consulaires au Département depuis mars 1965.

[3] Le décret de grâce de Guy, Amette et Duclo est signé le 6 décembre 1968.

309

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES GÉNÉRALES

Coopération spatiale franco-brésilienne

N. nº 379/QS *Paris, 15 octobre 1968.*

Le 16 janvier 1967, à l'issue de la réunion de la première commission mixte franco-brésilienne[1] chargée d'étudier l'ensemble des relations politiques, économiques, culturelles et d'assistance technique entre les deux pays, a été signé entre les ministres des Affaires étrangères un accord de coopération technique et scientifique. Cette coopération s'est établie dans le domaine spatial entre organismes spécialisés c'est-à-dire, d'une part le CNES[2] (Centre national d'études spatiales) et la CNAE (*Comissao Nacional de Atividades Espaciais*) qui, dès juillet 1967, ont signé entre elles un protocole de collaboration en matière de recherche spatiale favorisant notamment les échanges de savants, d'ingénieurs, de renseignements scientifiques et techniques entre les deux pays qui s'efforceront en outre de s'aider mutuellement dans l'exécution de leurs programmes.

À ce titre, et à la demande de la CNAE, une mission du CNES s'est rendue du 17 au 28 juillet 1968 à São José dos Campos (São Paulo) pour participer à une campagne de lancers de ballons comportant des expériences scientifiques brésiliennes[3].

[1] La commission mixte franco-brésilienne s'est réunie à Paris du 16 au 24 janvier 1967. Se reporter aux notes nº 4/AM, 5/AM, 10/AM, respectivement des 16, 17 et 19 janvier 1967, ainsi qu'au procès-verbal dressé à l'issue de la réunion, portant sur les trois principaux points suivants : coopération culturelle (enseignement et échanges culturels), coopération technique et scientifique (accord-cadre, bourses et missions de coopération technique), coopération en matière d'énergie nucléaire. Ces documents ne sont pas publiés.

[2] CNES ou Centre national d'études spatiales est un établissement public scientifique et technique de caractère industriel, et commercial créé par la loi du 19 décembre 1961. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de la Recherche et de la Défense. Le centre spatial guyanais, base de lancement des fusées, est créé en 1964 et installé à Kourou (Guyane), dont la position géographique exceptionnelle, proche de l'équateur, autorise des lancements vers l'est ou le nord, dans des conditions de sécurité maximales. Le Centre spatial guyanais inaugure son premier lancement le 9 avril 1968 avec la fusée Véronique. Le Centre sert également à la mise au point et aux essais des fusées Europa.

[3] Une campagne de lancements de ballons stratosphériques s'est déroulée à Sao José dos Campos du 17 au 27 juillet 1968. Il s'agissait de lancer pour la première fois, au Brésil, deux expériences scientifiques destinées à la mesure du rayonnement X dans la zone d'anomalie du champ magnétique terrestre. C'est dans le cadre de la coopération scientifique franco-brésilienne que le professeur Fernando do Mendonça du CNAE (Centre national des activités spatiales) avait proposé cette campagne. L'expérience était réalisée conjointement par le CERS (Centre européen de recherche spatiale ou ESRO, *European Space Research Organization*) et par le CNAE. Le CNES avait la responsabilité des lancements. Pour un compte rendu détaillé de cette campagne « Ballons » au Brésil, se référer au rapport de l'attaché pour les questions nucléaires près l'ambassade de France au Brésil pour le troisième trimestre 1968, daté du 20 novembre 1968, non reproduit.

D'autre part, avec la création du Centre spatial guyanais dans lequel sera inclus le pas de tir de l'organisation européenne CECLES/ELDO[1] pour le lancement de la fusée Europa II, est apparue la nécessité d'une station de télémesures à quelque distance de la Guyane. Le choix s'est porté sur la région de Fortaleza dans l'État du CEARA. Bien que cette réalisation soit financée par le CECLES/ELDO, il a paru préférable que les autorités françaises négocient son installation avec les autorités brésiliennes comme s'il s'agissait d'une station française, l'utilisation par le CECLES/ELDO étant garantie par le texte de l'accord. Tel fut l'objet d'un échange de lettres, signé à Rio de Janeiro le 20 juin 1968 entre les deux gouvernements[2]. La protection des intérêts du CECLES/ELDO a été assurée par un autre échange de lettres entre l'organisation et le gouvernement français, interprétant certaines dispositions de l'accord franco-brésilien.

Par celui-ci, le gouvernement brésilien autorise l'installation d'une station de télémesures aux environs de Fortaleza, avec un centre de réception et un centre d'émission de services fixes radioélectriques. La direction est française, mais la CNAE fournit un personnel technique spécialisé brésilien dont les effectifs pourront atteindre les deux tiers de ceux de la station. Le gouvernement français rembourse à la CNAE la rémunération de ce personnel. En outre, la station peut être utilisée pour les activités scientifiques propres au gouvernement brésilien sans porter préjudice aux programmes de celle-ci. À l'heure actuelle, les premiers travaux ont dû commencer sur place.

Ainsi se matérialise entre les deux pays, malgré l'existence d'une base américaine de lancement de fusées-sondes[3] à Barreira de Inferno (Natal) en vertu d'accords CNAE-NASA de 1965, une coopération en matière spatiale qui ne souffre d'aucune difficulté et peut être susceptible de développements ultérieurs.

Ces bonnes relations devraient nous donner une certaine audience auprès des autorités brésiliennes pour la présentation de nos vues sur l'organisation des télécommunications internationales par satellites. Celles-ci ont déjà fait l'objet de divers exposés par nos représentants dans les instances internationales, en particulier à la conférence spatiale des Nations

[1] CECLES/ELDO : Centre européen de construction de lanceurs et d'engins spatiaux ou *European Space Launcher Development Organization* est créée par la convention du 29 mars 1962 qui entre en vigueur le 29 février 1964. Le CECLES regroupe six pays européens (Allemagne, Belgique, France, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, associés avec l'Australie) auxquels s'ajoutent le Danemark, l'Espagne, la Suède et la Suisse. Le CECLES/ELDO devient opérationnel avec le programme *Europa*. Les missions prévues visent tant le domaine scientifique que celui des applications comme les télécommunications et la météorologie. Le programme *Europa* I est entrepris avec la Grande-Bretagne. Le premier exemplaire d'*Europa* II est lancé de Kourou le 5 novembre 1971.

[2] Fortaleza est la quatrième ville du Brésil, située dans l'État du Ceara, dans la région du Nordeste, à 2 285 km de Brasilia. Une station de télémesure est installée à Fortaleza suite à l'échange de lettres des 28 mai et 11 juin 1968, et à l'accord du 20 juin 1968.

[3] Une fusée-sonde est une fusée décrivant une trajectoire sub-orbitale permettant d'effectuer des mesures et des expériences ; lancée verticalement, une fusée-sonde peut emporter des centaines de kilogrammes d'instruments ou d'expériences scientifiques à une altitude comprise entre une centaine et un millier de kilomètres selon les modèles.

unies à Vienne en août dernier[1]. Il serait utile de savoir si elles ont suscité de l'intérêt à Rio de Janeiro et quels sont les services responsables de la définition de la politique brésilienne dans ce domaine avec lesquels des contacts pourraient être pris.

Notre politique, à cet égard, comme à d'autres, est déterminée par le souci de défendre les droits des pays moins développés en face des tentatives des deux principales puissances spatiales de mettre sur pied une réglementation internationale qui consacre, ou tout au moins favorise, l'avance qu'elles ont actuellement prise.

(*Direction d'Amérique, Brésil, 1968*)

310

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Rupture des relations entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa

N. n° 517/DAM

Paris, 15 octobre 1968.

Difficiles depuis plusieurs années, les rapports entre les deux Congo s'étaient, récemment, à l'initiative des dirigeants de Brazzaville, sensiblement améliorés. L'affaire Mulele[2] vient de compromettre ce rapprochement ; elle a conduit Brazzaville à rompre ses relations diplomatiques avec son partenaire d'outre-Congo et a recréé, entre les deux pays, un état de tension.

[1] La conférence des Nations unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est tenue à Vienne du 14 au 27 août 1968. Elle a réuni soixante-quinze pays et douze organisations gouvernementales ou agences spécialisées. Le mandat de cette conférence était d'échanger des vues sur les applications possibles de la recherche et des techniques spatiales, mais sans adopter ni résolution ni recommandation. Les thèmes étaient les suivants : télécommunications, météorologie, navigation, autres techniques spatiales d'intérêt pratique (géodésie, médecine), coopération internationale, problèmes économiques, juridiques et sociaux. La conférence était présidée par Kurt Waldheim, ministre des Affaires étrangères d'Autriche et président du comité des Nations unies pour l'espace extra-atmosphérique. Le secrétaire général était M. Sarabhai, responsable des affaires atomiques et spatiales de l'Inde. Se reporter à la dépêche n° 323/QSS du 30 août 1968, non publiée.

[2] Pierre Mulele, ancien ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Lumumba, chef rebelle du Kwilu, où il déclencha le 10 janvier 1964 une rébellion armée qui dure depuis lors, s'est rendu à Brazzaville peu avant le 12 septembre 1968. Apprenant sa présence, le gouvernement de Kinshasa demande son extradition qui est refusée. Le 28 septembre, le ministre des Affaires étrangères de Kinshasa, M. Bomboko, se rend à Brazzaville et promet une amnistie pour Mulele. Le jour même, Mulele fait connaître son ralliement et le justifie par l'orientation et l'action du régime en place qui, dans la voie tracée par Lumumba, rejoint ses propres vues. Le 29 septembre Mulele rentre à Kinshasa, le 2 octobre le général Mobutu fait savoir que Mulele sera traduit en justice pour répondre de ses crimes. Traduit en justice le 7 octobre, condamné à mort le 8, il est fusillé le 9. Se reporter aux télégrammes de Kinshasa n°s 1560 à 1563 du 30 septembre, 1661 à 1666 du 10 octobre, de Brazzaville n°s 1139 et 1140 du 3 octobre, ainsi qu'à la dépêche de Kinshasa n° 1598/AL du 14 octobre 1968, intitulée : *Affaire Mulele*. Ces documents ne sont pas reproduits.

1. Selon des informations recueillies par notre ambassadeur à Brazzaville[1], Pierre Mulele, ancien chef de la rébellion Simba, s'était, vers le milieu de septembre, réfugié au Congo-Brazzaville et, à sa demande, avait été admis à y bénéficier du droit d'asile.

Des conversations s'étaient cependant engagées, fin septembre, avec Kinshasa, en vue de son retour dans cette capitale ; conduites, du côté kinois, par M. Bomboko[2], ministre des Affaires étrangères, qui s'était rendu lui-même à Brazzaville, elles avaient abouti à la conclusion d'un accord prévoyant le transfert de Mulele à Kinshasa, mais garantissant sa sécurité ; pour M. Bomboko, celle-ci était gagée sur « la parole d'honneur d'officier du général Mobutu ».

C'est sur la foi de ces assurances que, début octobre, Mulele franchit le pool ; mais, dès son débarquement à Kinshasa il fut arrêté et traduit en justice ; en dépit des promptes et vives représentations des autorités de Brazzaville, qui dépêchèrent M. Mondjo[3], ministre des Affaires étrangères à Kinshasa pour rappeler leurs partenaires au respect de la parole donnée, il fut condamné à mort et, le 9 octobre, son pourvoi en grâce ayant été rejeté, passé par les armes.

2. Les rapports entre les deux capitales devaient se tendre aussitôt : les autorités de Brazzaville prenaient la décision de rompre les relations diplomatiques avec Kinshasa et, dans l'esprit de nos accords de coopération, nous demandaient – ce que nous acceptions aussitôt – d'assurer la défense des intérêts de leur pays outre-Congo ; elles marquaient, par ailleurs, qu'elles se réservaient, fortes de leur bon droit, de porter l'affaire Mulele devant les hautes instances internationales et, notamment, devant l'OUA.

Dans un communiqué officiel, les dirigeants de Kinshasa répliquaient qu'à partir de l'ambassade de Cuba à Brazzaville, où, d'après eux, il séjournait depuis plusieurs mois, Mulele avait organisé en vue d'une intervention dans son pays, un véritable commando, que cette unité, le lendemain de l'arrestation de son chef, avait effectivement tenté de débarquer à Kinshasa et que son échec n'avait été dû qu'au démantèlement, le 30 septembre, de son réseau de soutien.

Le même communiqué stigmatisait une « mise à sac de l'ambassade kinoise à Brazzaville[4] commise par une certaine jeunesse manipulée par les marchands d'idéologie cubains et chinois ».

[1] Le 11 octobre 1968. M. Gilles Curien est ambassadeur, haut représentant de la République française à Brazzaville depuis mars 1968.

[2] Justin Bomboko, a été commissaire général aux Affaires étrangères et au Commerce extérieur, président du Collège des commissaires généraux en 1960-1961, est ministre des Affaires étrangères de 1960 à 1963 puis de 1965 à 1969.

[3] Nicolas Mondjo est ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville depuis le 12 janvier 1968, confirmé à ce poste le 5 août 1968.

[4] Le télégramme de Kinshasa n°s 1642 et 1643 du 8 octobre fait part de « la mise à sac » de son ambassade à Brazzaville. Selon le communiqué diffusé à la radio kinoise, « il s'agit d'un acte prémédité et inspiré par les maîtres à penser chinois et cubains ».

3. Le conflit ainsi noué, les conséquences n'allaient pas tarder à se développer tant sur le plan de la politique intérieure du Congo-Brazzaville que sur celui des rapports interafricains.

À Brazzaville, le gouvernement se voyait accuser, par les extrémistes, d'avoir trahi la révolution et, par les modérés, de s'être, par manque d'expérience, laissé duper ; devant cette double offensive et en vue de ménager les deux camps, le commandant N'Gouabi[1], président du Conseil National de la Révolution, a, le 14 octobre, éliminé, de cette instance, certains doctrinaires extrémistes, comme M. Noumazalay[2], cependant que les dirigeants, tout aussi avancés, de la jeunesse du Mouvement National Révolutionnaire y ont conservé leurs postes.

L'affaire Mulele a soumis et soumettra sans doute encore à rude épreuve le précaire équilibre des forces qu'étaient parvenus à instaurer, fin août dernier, les commandants N'Gouabi et Raoul[3].

Sur le plan interafricain, le général Mobutu a réagi de son côté en recherchant le soutien de ses partenaires de l'Union des États de l'Afrique Centrale (UEAC[4]). Il a dépêché M. Bomboko à Bangui et à Brazzaville ; le général Bokassa et le président Tombalbaye lui ont fait savoir qu'ils approuvaient sa position dans l'affaire Mulele.

À Fort-Lamy, M. Bomboko aurait déclaré qu'il était normal que tous les moyens eussent été employés pour s'emparer de la personne de Mulele et que la morale du Congo n'était pas celle de l'Europe. Nous savons, d'autre part, que M. Tombalbaye à cette occasion a vivement mis en cause les dirigeants de Brazzaville « que personne ne prenait au sérieux ».

Enfin, dans son éditorial du 13 octobre au soir la télévision congolaise a annoncé que le Congo-Kinshasa, le Tchad et la RCA ne participaient pas, en raison de l'affaire Mulele, aux travaux des dix-huit pays associés au Marché commun qui s'ouvrent à Brazzaville.

Il est encore trop tôt pour porter un jugement sur le fond même de cette affaire. (Selon certaines sources, M. Mulele aurait été tué par des officiers du Congo-Kinshasa avant même que le général Mobutu fût rentré dans sa capitale.)

Il reste que la crise des rapports entre les deux Congo est de nature à favoriser un rapprochement des pays de l'UEAC entre eux, au détriment de leurs relations communes avec leurs anciens partenaires de l'UDEAC[5]. Déjà M. Tombalbaye, rentré depuis peu de Washington,

[1] Marien N'Gouabi, est nommé commandant en chef de l'Armée populaire nationale le 5 août et président du Conseil national de la Révolution le 13 août 1968.

[2] Ambroise Noumazalay, Premier ministre du Congo-Brazzaville du 6 mai 1966 au 13 janvier 1968, premier secrétaire du Mouvement national de la Révolution (MNR).

[3] Le capitaine Alfred Raoul est Premier ministre du Congo-Brazzaville depuis le 22 août 1968.

[4] L'Union des États d'Afrique centrale réunit le Tchad, la République centrafricain et le Congo-Kinshasa, dont la charte commune est signée le 2 avril 1968.

[5] L'UDEAC ou l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale a succédé en 1964 à l'Union douanière équatoriale instituée en 1959 entre cinq États alors dépendant de la France

s'exprime là-dessus sur un ton plus tranchant que par le passé. Dans le même temps, le commandant Raoul, Premier ministre du Congo-Brazzaville, s'est interrogé, devant notre ambassadeur sur la part que pouvaient prendre dans l'élaboration de la politique du Congo-Kinshasa à l'égard de son propre pays, les émissaires de Washington.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, République du Congo* (*Congo-Brazzaville*), *1968*)

311

NOTE
À L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE

Situation politico-militaire au Tchad

N[1]. *Paris, 16 octobre 1968.*

Confidentiel Défense.

Les difficultés que Monsieur Tombalbaye rencontre, depuis plusieurs mois, pour exercer son autorité à l'intérieur même du territoire tchadien tiennent essentiellement à la disparité, voire à l'antagonisme traditionnel des populations de ce territoire.

Celles-ci sont pour les deux tiers d'entre elles pastorales, arabisées, musulmanes, mais non scolarisées, de sorte que le pouvoir et toute l'administration, civile aussi bien que militaire, est aux mains des Saras du sud, agriculteurs, christianisés ou fétichistes, hostiles aux nomades aussi bien qu'aux arabisés dont leurs ancêtres ont été les esclaves, mais évolués et familiarisés avec l'administration française dont ils ont été les auxiliaires, puis les héritiers presque exclusifs lors de l'avènement de la République du Tchad.

Les Saras n'ont pas contribué aux opérations de la conquête et de la pacification française en 1900, mais ils ont pris progressivement la relève, au terme de ces opérations, des tirailleurs de l'ex-AOF dont la valeur militaire était bien supérieure.

Les militaires Saras n'ont donc à leur actif que d'avoir tenu garnison dans des régions pacifiées, puis pour quelques milliers d'entre eux, d'avoir servi,

(Cameroun, Tchad, République centrafricaine, Congo et Gabon) qui avait établi une union douanière et une union monétaire. Le Congo-Kinshasa qui y avait adhéré s'en retire en 1968.

[1] Cette note est signée du général de brigade Frédéric Guinot et est à compléter par une série de notes à l'attention du Ministre, datées des 16 et 17 octobre, du même auteur, ayant pour objet les « Mesures proposées pour venir en aide aux Forces armées tchadiennes », « Situation des Forces françaises au Tchad à la date du 17 octobre 1968 », « Situation de notre mission d'assistance militaire au Tchad », « Situation des Forces armées tchadiennes » ainsi que par la « note de renseignements » du 2 octobre 1968, n° 952, émanant du ministère français de l'Intérieur, non publiée, intitulée : « Situation militaire et politique au Tibesti ».

en seconde ligne, dans les formations fortement encadrées de la 1re DFL[1] et de la 2e DB[2].

D'une valeur et d'une discipline acceptables aussi longtemps qu'ils étaient encadrés solidement par des Français, ils se sont rapidement rendus insupportables, dès l'indépendance, auprès des populations du Nord, de l'Est ou encore du Centre.

Orgueilleux, paresseux, prévaricateurs, indisciplinés, mais sûrs de l'appui de leur frère de race, le président Tombalbaye, ils ont multiplié les exactions au point de susciter le mécontentement généralisé des populations musulmanes.

Ils exercent, grâce au président Tombalbaye, qui se défie de celles-ci, un véritable monopole des fonctions d'autorité, tant militaires que civiles, et s'y comportent en despotes.

C'est dans ce contexte, et non dans celui d'une quelconque opposition politique, ou d'une subversion réellement organisée, que se situe ce qu'il est convenu d'appeler la rébellion des arabisés.

Celle-ci n'est tout au plus qu'encouragée par l'extérieur (Libye pour ce qui concerne les Toubous, Soudan de Khartoum pour ce qui concerne les populations du Ouaddaï).

S'il en était autrement (fourniture d'armes) la République du Tchad serait déjà réduite aux dimensions du pays Sara.

En fait, les bandes qui se réclament d'un front national de libération sont composées de pillards faiblement armés, mais renseignés et soutenus par la population qui commence à s'en prendre elle-même aux forces de l'ordre (affaire de Bokoro – 150 kilomètres Est de Fort-Lamy – 19 octobre[3]).

Où qu'elles soient implantées, les garnisons ni l'administration tchadienne ne sortent plus de leurs postes ou des localités, et ce n'est pas au prix d'une fourniture massive d'armement lourd ou d'une intervention généralisée des troupes françaises que cette situation sera réglée.

C'est pourtant ce que souhaite l'état-major tchadien, qui rejette la responsabilité de ses échecs sur l'insuffisance de l'aide française. Monsieur Tombalbaye risque lui-même d'être la victime de cette situation, par le biais d'un coup d'État militaire à Fort-Lamy, dont les promoteurs ne manqueraient pas de faire appel à d'autres concours que le nôtre.

Ce qui ne réglerait rien, bien au contraire.

Il semble donc que Monsieur Tombalbaye pourrait être invité, dans son propre intérêt,

– à faire participer les chefferies traditionnelles et les éléments les plus évolués du Nord, de l'Est et du Centre à l'administration de leurs régions[4] ;

1 1er DFL ou 1re division de la France Libre qui, en juin 1941, ne compte que 5 400 militaires.

2 2e DB ou 2e Division blindée ou Division Leclerc.

3 Sur cet accrochage, se reporter au télégramme de Fort-Lamy, nos 648 et 649 du 11 octobre, non repris.

4 Le 16 octobre, le président Tombalbaye procède à un remaniement ministériel : six des dix nouveau ministres sont, non seulement, musulmans mais originaires du Centre-Est et un

– à regrouper les troupes dans les centres les plus importants (Largeau, Abéché, Ati, Moussoro, Fort-Archambault, Fort-Lamy) de manière à les reprendre en mains ;

– à remplacer ces troupes dans les centres secondaires par des éléments de gendarmerie, plus disciplinés et dès lors mieux acceptés par les populations civiles.

Plus généralement, le recrutement de l'armée comme de la gendarmerie pourrait opportunément cesser d'être le monopole des Saras pour s'étendre aux autres ethnies.

(*Direction des affaires africaines et malgaches, Tchad, 1968*)

312

NOTE
DE LA DIRECTION D'AMÉRIQUE

Chili

N. *Paris, 16 octobre 1968.*

Depuis son accession au pouvoir en 1964, le président Frei[1] s'efforce de mettre en œuvre le programme de « Révolution dans la Liberté »[2] qu'avait constitué le plan de réformes qu'il avait proposé lors de la campagne électorale pour adapter les structures économiques et sociales archaïques de son pays au monde moderne.

Après avoir signé, le 2 octobre 1966[3], le décret de chilianisation des mines de cuivre, promulgué, le 16 juillet 1967, la loi sur la réforme agraire[4] et pris d'importantes initiatives concernant l'accélération de la croissance économique de son pays (en particulier la sidérurgie, le pétrole, les

département des Affaires sahariennes est créé. Le général Doumro est affecté à l'État-major de la Défense nationale et le colonel Malloum est nommé à la tête de l'État-major national.

[1] Eduardo Frei Montalva, avocat, journaliste, commence sa carrière politique en 1929 à l'ANEC (*Asociasion Nacional de Estudiantes Catolicos*), il adhère au parti conservateur mais le quitte en 1938 après avoir créé la Phalange, dont les membres sont partagés entre le catholicisme social et le phalangisme espagnol. En 1946, il devient ministre des Communications sous la présidence de Juan Antonio Rios (1942-1946). Sénateur dès 1949, il fonde en 1957 le parti démocrate-chrétien (PDC). Il est élu président du Chili, à la majorité absolue, le 4 septembre 1964 et bat le candidat du front révolutionnaire d'action populaire, Salvador Allende.

[2] Le programme de « Révolution dans la liberté » comprend : la chilianisation du cuivre, principale richesse du pays, détenue jusqu'ici par des entreprises américaines (*Kennecott copper company, Braden et Anaconda copper company*) qui devront remettre au gouvernement chilien 50 % de leurs actions ; une réforme constitutionnelle ; une réforme agraire ; un impôt sur le capital et la « promotion populaire ».

[3] Les autorités de Santiago ont conclu en 1966 et en 1969 des accords de rachat avec les plus puissantes sociétés minières du pays (*Kennecott, Braden, Anaconda*) prévoyant la nationalisation par étapes des mines de cuivre.

[4] Se reporter à la dépêche de Santiago n° 953/AM du 7 juin 1968, commentant la réforme agraire au Chili.

communications), le freinage progressif de l'inflation, la stabilisation du coût de la vie et l'assainissement des finances publiques, le gouvernement du président Frei s'efforce de faire face aux diverses oppositions. En effet l'opposition du Sénat à l'action gouvernementale est pratiquement permanente : budget, création d'un système d'épargne obligatoire, réajustement des salaires[1].

Tout se passe comme si les partis politiques refusaient de prendre en considération les impératifs qu'exige le redressement d'une situation économique et financière en voie de détérioration, pour ne vouloir examiner que les problèmes électoraux qui vont se poser l'an prochain[2].

Ces événements ont contraint le Président de la République à procéder à plusieurs remaniements ministériels[3] à l'occasion desquels le chef de l'État a dénoncé « le négativisme » de certains parlementaires et confirmé sa volonté de donner la priorité à l'économie, de lier étroitement le progrès social au développement de celle-ci.

À plusieurs occasions le président Frei a demandé que cessât l'opposition parlementaire systématique pour mettre fin à une impasse économique et financière qui pourrait devenir désastreuse pour le pays.

Sur le plan social un profond malaise règne depuis la fin de l'année dernière, en particulier dans le secteur industriel tandis qu'une agitation violente se manifeste dans les milieux estudiantins : de graves incidents ont mis récemment aux prises étudiants et carabiniers et fait de nombreux blessés[4].

Ce mécontentement général a été explicité par les oppositions et trouve parfois un écho favorable au sein même des Forces armées, notamment parmi les jeunes officiers et les cadres subalternes. Pour restaurer la confiance dans ce secteur, le chef de l'État a été contraint, le 2 mai dernier, de nommer le général Marambio ministre des Forces armées.

[1] L'opposition ouverte du Sénat au projet de loi relatif au réajustement des salaires et à la création d'un système d'épargne obligatoire en 1968 a contraint le gouvernement chilien à le retirer. Se référer aux dépêches de Santiago n°s 131/AM et 309/AM des 19 janvier et 16 février 1968.

[2] Allusion aux élections législatives du 2 mars 1969 et aux présidentielles de 1970.

[3] Sergio Molina est remplacé, le 15 février 1968, par Raul Saez, au poste de ministre des Finances. Les noms des autres membres du nouveau gouvernement sont transmis par le télégramme de Santiago n°s 60 à 67 du 15 février 1968, non publié. Le président Frei a procédé, le 2 mai, à un remaniement partiel de son Cabinet, en attribuant le portefeuille de l'Économie à Juan de Dios Carmona, ministre des Forces armées, et en remplaçant ce dernier par le général de division en retraite Tulio Marambio, ceci afin de restaurer la confiance au sein du corps des officiers. Andrea Zaldivar est nommé ministre des Finances. Un nouveau remaniement ministériel a lieu fin septembre, afin de pourvoir au remplacement de Juan de Dios Carmona (Économie nationale) et Juan Hamilton (Logement et urbanisme), démissionnaires.

[4] La première semaine d'octobre a été marquée par un certain nombre de désordres qui, dans l'ambiance du premier anniversaire de la mort du « Che » et en contre-coup des événements de Mexico et de Lima, ont été le fait de groupes d'étudiants et de collégiens. Le 4 octobre, un rassemblement de plusieurs centaines de lycéens qui avaient organisé une manifestation de solidarité avec les étudiants mexicains et uruguayens, dégénérait en un affrontement sérieux avec le service d'ordre. Il y eut une soixantaine d'arrestations. Voir la dépêche de Santiago n° 1708/AM du 11 octobre 1968, non publiée.

Quoi qu'il en soit, à l'occasion du message annuel traditionnel au Congrès[1], le président Frei s'est félicité des réalisations de son gouvernement depuis son accession au pouvoir, en particulier dans le domaine économique. Il a invité ses concitoyens à la lutte contre l'inflation et à la mise en œuvre le plus rapidement possible des réformes constitutionnelles indispensables pour éviter la paralysie provoquée dans la gestion de l'exécutif par l'obstruction parlementaire.

Dans le domaine de la politique extérieure, il a souligné « l'excellence des rapports » avec l'ensemble des pays du Continent, en particulier les États-Unis et a marqué l'importance des développements du marché andin. Il a rappelé l'intérêt porté à la coopération franco-chilienne, l'amélioration très notable des rapports avec l'Espagne et manifesté le souhait de voir se développer les échanges économiques avec l'Europe orientale.

En fait, il semble que les graves difficultés parlementaires, économiques, sociales et financières que connaît actuellement le pays fassent peser une sérieuse incertitude sur les chances que conserve le gouvernement Frei d'empêcher une détérioration de la situation avant l'échéance des prochaines élections législatives.

(*Direction d'Amérique, Chili, 1968*)

313

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 2958 à 2961. *Prague, 17 octobre 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 25).

On s'interroge ici sur les raisons pour lesquelles M. Kossyguine a pris, d'une manière apparemment soudaine, la décision de venir hier soir à Prague pour signer l'accord sur le stationnement provisoire des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie[2]. Certains observateurs pensent que le chef du gouvernement soviétique aurait répondu aux sollicitations de M. Cernik, désireux de ne pas porter seul la responsabilité d'un acte qui engage aussi gravement l'avenir de son pays. Il est certain que, comme

[1] Le président Frei a présenté le 21 mai devant le Congrès son message annuel à l'occasion de l'ouverture du Parlement. Cet exposé des réalisations du gouvernement et des perspectives d'avenir est analysé dans les dépêches de Santiago n° 864/AM et 956/AL des 17 mai et 7 juin 1968, non reproduites.

[2] Des entretiens se sont déroulés les 14 et 15 octobre 1968, au Kremlin, entre l'Union soviétique et une délégation tchécoslovaque conduite par Oldrich Cernik, président du gouvernement de la République socialiste de Tchécoslovaquie. Le communiqué rendu public à l'issue de ces conversations est transmis par le télégramme de Prague n° 2949 du 16 octobre. Se reporter à *Articles et Documents* de la Documentation française, qui publie également le texte intégral du traité sur les conditions de stationnement temporaire des troupes soviétiques sur le territoire tchécoslovaque, dans sa livraison n° 0.1932, 29 novembre 1968, p. 36 à 39.

M. Hamouz[1], lors des négociations préliminaires, le président du Conseil tchécoslovaque a été très attentif à faire entériner par l'ensemble du gouvernement et par les dirigeants du parti les décisions inévitables. On sait également que l'Assemblée nationale avait demandé à être saisie de tout accord sur la question d'un maintien des troupes. Aussi la procédure constitutionnelle a-t-elle été scrupuleusement suivie puisque, rentré hier matin de Moscou, M. Cernik réunissait le gouvernement sur le champ, quelques heures avant la signature de l'accord, tandis que le Parlement était convoqué pour demain vendredi. On peut aussi penser que M. Kossyguine n'a vu que des avantages à se rendre à Prague pour atténuer aux yeux de l'opinion l'effet de ce qui apparaît ici comme une capitulation sans compensation.

Tous ceux qui ont observé hier soir à la télévision le reportage de la cérémonie de signature au Palais Cernin ont été frappés par l'air grave et accablé des dirigeants tchécoslovaques, en particulier de M. Dubcek et de M. Smrkovsky. M. Cernik ne paraissait pas beaucoup plus à l'aise dans ses efforts pour expliquer à ses compatriotes la signification de l'accord qu'il venait de signer. Comme s'il s'employait à limiter les dégâts, le chef du gouvernement tchécoslovaque a fait sienne la thèse soviétique sur les dangers que représentent pour la communauté socialiste « l'intensification des efforts revanchistes des éléments militaristes en Allemagne de l'Ouest » dont l'influence ne cesse de grandir au sein de l'OTAN avec la complicité des États-Unis. Il a aussi reconnu qu'en assurant la sécurité de la Tchécoslovaquie, l'arrangement intervenu protégerait plus efficacement les « conquêtes du socialisme ». Mais en même temps, et d'une manière qui put paraître timide, M. Cernik a souligné qu'en contrepartie de ces concessions, il considérait que son pays avait en quelque sorte acheté la garantie qu'« il continuerait à se développer avec succès » dans le respect non seulement « des principes à valeur générale du marxisme-léninisme » mais aussi en tenant compte de « ses propres traditions révolutionnaires et démocratiques ». Au terme de son allocution, l'homme d'État tchécoslovaque insistait encore sur le fait que l'accord qui avait été conclu tout en consolidant la position internationale de la Tchécoslovaquie donnait aussi « aux Tchèques et aux Slovaques la possibilité d'administrer eux-mêmes leurs propres affaires intérieures sous la direction du parti communiste ».

Cet espoir que Moscou, fort de la présence de ses troupes en Tchécoslovaquie, consentirait au moins à Prague le régime de l'autonomie interne paraît bien irréel après le discours que M. Kossyguine a prononcé après celui de M. Cernik. Pour le chef du gouvernement soviétique, le but essentiel de l'accord intervenu n'est pas uniquement d'assurer la sécurité de la Tchécoslovaquie et de l'ensemble des pays socialistes mais aussi de préserver les conquêtes socialistes tchécoslovaques et de protéger les intérêts de toute la communauté socialiste contre les complots des forces de l'impérialisme et de la réaction. Mettant les points sur les i, l'homme d'État

[1] Frantisek Hamouz est, depuis le 8 avril 1968, un des cinq vice-premiers ministres de la République socialiste de Tchécoslovaquie.

soviétique a ajouté : « des communistes instruits dans l'esprit internationaliste ne peuvent être indifférents au sort du socialisme dans les autres États ». Puis, avec une insistance qui devrait dissiper les dernières illusions des dirigeants tchécoslovaques, il leur a marqué que, si les troupes des « Quatre » et une partie importante de celles de l'Union soviétique étaient appelées à se retirer, ce serait en vertu d'une décision des gouvernements intéressés tenant compte du fait que la normalisation avait commencé et qu'elle continuerait. Enfin, en guise d'avertissement, M. Kossyguine a formulé le vœu que « le peuple tchécoslovaque ne donnera pas l'occasion aux forces antisocialistes d'arrêter le processus de normalisation ».

On pourrait dire que le chef du gouvernement soviétique est venu à Prague pour signifier à la Tchécoslovaquie que ses alliés lui ont accordé le régime de la liberté surveillée et pour lui rappeler le caractère révocable de la concession qui lui est faite.

J'envoie par télégramme suivant[1] une analyse détaillée des deux discours.

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

314

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 696 à 710. *Bamako, 17 octobre 1968.*

Diffusion restreinte. Urgent. (*Reçu* : le 19, 16 h. 24).

Je me réfère à votre télégramme n° 178[2].

Dès réception de votre télégramme de référence, j'ai fait part au gouvernement malien du projet de visite à Bamako de M. le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, entre le 9 et le 12 novembre prochains.

Ce projet me paraît revêtir une importance toute spéciale pour un ensemble de raisons.

De diverses sources en effet, des échos commencent à me parvenir sur la manière dont sont accueillis, à la présidence, les comptes rendus des dernières réunions franco-maliennes[3] qui sont faits par les uns et par les autres.

[1] Se reporter aux télégrammes de Prague nos 2963 à 2967 du 17 octobre qui analyse les deux discours de MM. Cernik et Kossyguine et n° 2985 du 19 octobre qui reprend la traduction de l'accord intervenu le 16 octobre.

[2] Le télégramme de Paris à Bamako n° 178 du 14 octobre 1968, non publié, fait part du projet de visite de M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Mali du 9 au 12 novembre et demande confirmation de ces dates.

[3] Les 25, 26 et 27 septembre 1968, s'est tenue à Paris la troisième session de la commission mixte franco-malienne, prévue par les accords de 1967. Les conversations se sont déroulées dans un climat

De ce que lui disent ses hommes de confiance, et essentiellement ses deux beaux-frères, M. Dotien Coulibaly[1] et M. Boubacar Travele[2], le Président retire l'impression générale que la délégation française se serait montrée exigeante et peu accommodante. Mais il retient surtout, et plus particulièrement, que la subvention budgétaire n'a pas été encore versée par le gouvernement français[3]. Dans l'esprit de M. Modibo Keita, ce serait là une preuve que Paris entend acculer le Mali aux extrémités et se propose de « l'humilier ». D'où une gerbe d'éclats tout récemment en Conseil des ministres et devant une conférence des cadres, au cours desquels le chef de l'État a déclaré que les intérêts du Mali avaient été mal défendus à Paris.

La vérité est que le Président se trouve actuellement pris dans un tissu de contradictions. Tout cela mérite un bref retour en arrière.

C'est, on s'en souvient, à la demande des modérés que le chef de l'État malien avait décidé, au cours de l'été 1966[4], de reprendre les négociations avec la France, qui aboutirent aux accords de février 1967[5]. Or, ce sont ces mêmes éléments qui critiquèrent le plus vivement les accords et notamment la dévaluation de mai 1967[6], laissant ainsi le chef de l'État sans défense face aux milieux de « gauche » qui étaient opposés à la reprise du dialogue avec Paris. Le chef de l'État procéda alors, on se le rappelle à l'opération du 22 août 1967[7] qui consista à se débarrasser des modérés et à rechercher désormais l'appui des éléments avancés du pays, syndicats, organisations de jeunesse etc. qui affirmèrent tous ensemble leur soutien au Président et leur foi en l'option socialiste.

Ainsi s'explique que le maintien de l'« option » soit devenu une préoccupation essentielle du chef de l'État. Pour rester fidèle à ceux qui le soutiennent, il continue de mettre l'accent à la fois sur le renforcement des structures étatiques et du parti à l'intérieur, et à l'extérieur sur l'attachement

de grande franchise, cependant la rédaction des conclusions a donné lieu à des discussions serrées en raison des exigences de la délégation française comme des réticences de la délégation malienne. Le relevé des conclusions du document n'a pu être signé et est repris le 9 octobre. Se reporter aux notes de la direction des Affaires africaines et malgaches n°s 476/DAM du 3 octobre, intitulée : « Commission mixte franco-malienne, 25-26-27 septembre 1968 » et 501/DAM du 10 octobre 1968, sous-titrée : « Commission mixte franco-malienne ». Ces documents ne sont pas reproduits.

[1] Dotien Coulibaly, contrôleur d'État, administrateur de la Banque centrale du Mali et de la Banque de développement du Mali, secrétaire général du ministère chargé de la tutelle des sociétés et entreprises d'État depuis février 1968.

[2] Boubakar Travele, inspecteur des douanes, directeur du centre de formation professionnelle des douanes de novembre 1967 au 19 novembre 1968 et, depuis fin décembre 1968, conseiller technique du Ministre du Plan, des Finances et des Affaires économiques.

[3] Une subvention d'un milliard de francs maliens est versée le 4 novembre 1968.

[4] Sur ce sujet, voir *D.D.F.*, 1966-II, n°s 2, 377, 384.

[5] Se reporter à *D.D.F.*, 1967-I, n°s 98, 188, 310.

[6] Le 5 mai 1967. Le franc malien est dévalué de 50 %.

[7] Le 22 août, dans une allocution radiodiffusée, le président Modibo Keita annonce la dissolution du bureau politique de l'Union soudanaise (RDA) et la prise en charge des responsabilités nationales par le Comité national de Défense de la Révolution créé en mars 1966, au lendemain de la chute de N'Krumah, et qui n'avait pratiquement jamais exercé d'activités concrètes. Parmi les anciens membres du bureau politique qui ne font plus partie de cette direction révolutionnaire se trouvent Jean-Marie Koné, ministre d'État chargé du Plan et de la coordination des Affaires économiques, Idrissa Diarra, secrétaire politique et Mamadou Gologo, ministre de l'Information. Le président malien fait du Comité national de défense de la Révolution (CNDR) l'organe du pouvoir.

au bloc socialiste. C'est ainsi que la semaine de la jeunesse en juillet 1968[1], puis l'anniversaire des événements du 22 août et celui de l'indépendance, le 22 septembre, furent l'occasion de déclarations, de discours et de manifestations dans le sens d'une orientation de plus en plus marquée du régime. Parallèlement, et voyant, à tort ou à raison, des motifs de s'inquiéter pour son propre avenir dans les événements du Congo-Brazzaville[2], comme dans ceux de Prague, le chef de l'État donnait une approbation complète de l'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie[3]. Ainsi que je l'ai rapporté naguère au Département, nous avons appris, que pendant son séjour cet été à Sotchi[4], les Soviétiques avaient à plusieurs reprises mis en garde le Président contre les incidences des accords franco-maliens sur l'option socialiste.

Mais dans le même temps, et si le retour à la convertibilité avait détendu l'atmosphère en désarmant les critiques des milieux les moins favorables à une coopération monétaire avec la France, il ne se produisait aucune amélioration notable des conditions économiques et il s'ensuivit que, au fil des mois, le compte d'opérations fonctionna, comme on sait, à sens unique. Enfin, depuis la semaine de la jeunesse et surtout depuis le retour du chef de l'État de l'Union soviétique, les opérations de change manuel prenaient une importance qu'elles n'avaient jamais connue jusqu'ici, autre signe des appréhensions qu'éprouvent les populations.

Comme l'a signalé ce poste (notamment mon télégramme n° 569-570 du 17 août[5]), les technocrates souhaitent l'application harmonieuse des accords franco-maliens. Ils considèrent que les prises de position « extrémistes » du Président vont à l'encontre de l'esprit de ces accords, qui exigent, estiment-ils, un coup de barre sérieux, devant permettre une augmentation de la production, un retour au commerce traditionnel et la restauration de la confiance. C'est là, faut-il remarquer, l'opposé de ce qu'entraîne la politique gouvernementale, puisque aussi bien, selon eux, le Mali n'est pas équipé pour se lancer avec succès dans une politique rigoureusement dirigiste.

Toutes ces observations, le ministre des Finances, M. Nègre[6], et le président directeur général de la banque de développement, M. Konate[7], ont

[1] La 7e semaine de la jeunesse se tient du 29 juin au 7 juillet 1968.

[2] Allusion à la crise qui secoue le Congo-Brazzaville depuis le 1er août et se termine par la démission du président Massemba-Debat et son emprisonnement, le 4 septembre 1968.

[3] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[4] Le président Modibo Keïta effectue un séjour privé en URSS du 15 juillet au 16 août 1968.

[5] Ce télégramme nos 569-570 du 17 août, non publié, fait part de l'inquiétude manifestée par certains membres du Gouvernement et hauts fonctionnaires plus ou moins concernés directement par l'application des accords franco-maliens. Le rétablissement de la confiance n'est pas favorisé par le durcissement des éléments de gauche et par le renforcement de l'appareil policier qui règnent depuis peu. Selon eux, le Président est mal informé.

[6] Louis Nègre est ministre des Finances du 17 septembre 1966 au 19 novembre 1968, président de l'Union douanière des États de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO) depuis le 25 septembre 1968, et de nouveau ministre des Finances chargé du Plan et des Affaires économiques depuis le 22 novembre 1968.

[7] Tiéoulé Konate est président directeur général de la Banque de Développement du Mali (BDM), gouverneur et directeur général adjoint de la Banque de la République du Mali (BRM) depuis 1964 avec rang de ministre.

cru devoir les consigner dans des documents adressés au Président, mais celui-ci refuse de reconnaître l'existence d'un lien entre la manière dont il entend appliquer l'option socialiste et l'incapacité où se trouve le Mali de tenir ses engagements aux termes des accords. Aussi, et oubliant apparemment les efforts que nous avons fournis, et la compréhension dont nous avons fait preuve depuis la signature des accords de février et de décembre 1967, le chef de l'État estimerait-il maintenant que c'est la France qui ne tient pas ses engagements, essentiellement parce que la totalité de la subvention budgétaire n'a pas été versée et aussi parce que la Banque centrale, dont le directeur est un Français[1], applique une politique de resserrement au crédit destiné, d'après le Président, à étouffer le Mali pour lui faire changer d'« option ».

Nous en sommes ainsi arrivés en quelque sorte à une épreuve de force et, à ce point, une conversation exhaustive entre le chef de l'État malien et M. Yvon Bourges devrait permettre de clarifier bien des choses.

Il n'est pas impossible que réussisse un nouvel effort de persuasion sur le Président, dont le souci principal est de se maintenir au pouvoir mais qui dispose de moins en moins de solutions de rechange. Sur le plan intérieur, il est très engagé à « gauche », et sur le plan extérieur les Soviétiques n'ont jamais jusqu'ici accordé d'assistance financière au Mali et les Chinois sont indisposés, comme ils l'ont fait savoir, par les prises de positions maliennes sur la Tchécoslovaquie et le Biafra.

Sans doute, d'autre part, ne saurait-on aller jusqu'à se demander, comme certains, si, à l'occasion d'une discussion qui portait inévitablement sur les options de la politique économique du Mali, M. Modibo Keita ne pourrait pas envisager une suspension du dialogue, dont la responsabilité serait rejetée sur nous. Mais, force est bien de constater que le chef de l'État est encouragé dans ce sens par des membres de son entourage, convaincus que, étant donné l'importance stratégique du Mali dans le contexte africain, la France pourrait être amenée à prendre une attitude de demandeur ou, à défaut, que la Russie et la Chine se substitueraient à elle.

En bref, la situation comporte des éléments d'incertitude et rien ne permet de prévoir ce que sera en définitive la position du Président malien une fois en présence de son interlocuteur.

Il semble, en tout cas, que la prise de contact entre M. Bourges et M. Modibo Keita serait grandement facilitée s'il nous était possible de débloquer sans tarder le premier milliard de la subvention budgétaire. Ce geste aurait sur le plan psychologique un effet des plus bénéfiques.

Au surplus, cette opération paraît nécessaire, compte tenu de la situation actuelle de la trésorerie. Mais, la somme pourrait être versée à la Banque centrale en contrepartie des avances passées, ce qui permettrait de nouvelles avances. M. Nègre se contenterait de cette solution.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1968*)

[1] Paul Marquis est directeur général de la Banque centrale du Mali depuis 1968.

315

COMPTE RENDU

Entretien le général de Gaulle et Bahi Ladgham,
secrétaire général de la Présidence de la République tunisienne.

C.R. *Paris, 17 octobre 1968.*

À la suite de l'audience qu'il a accordée, le mercredi 16 octobre, à M. Bahi Ladgham[1], le général de Gaulle a donné les indications suivantes :

Comme l'avait fait précédemment M. Masmoudi[2], M. Bahi Ladgham est venu dire que le gouvernement tunisien regrettait les actes commis par la Tunisie[3] et qui avaient conduit la France à prendre à l'égard de ce pays une attitude très réservée. Le général de Gaulle a pris acte de ces déclarations et a dit que des rapports entièrement normaux pourront de nouveau s'établir entre les deux pays.

M. Bahi Ladgham a exposé que son gouvernement souhaitait voir se développer les relations de coopération avec la France dans les domaines économique, culturel et militaire. Le gouvernement tunisien prépare actuellement un plan de développement économique[4] et souhaiterait que des experts tunisiens puissent venir exposer aux autorités françaises les besoins de leur pays.

Le général a acquiescé à cette demande et a dit à M. Bahi Ladgham que, le moment venu, M. Masmoudi pourrait venir lui exposer directement les principaux desiderata de Tunis.

M. Bahi Ladgham a insisté sur un point particulier ; les émissions de la télévision française sont retransmises en Tunisie par le canal de l'Algérie ; on souhaiterait à Tunis que la transmission se fasse par une autre voie, la Sardaigne. Ainsi pourrait être, paraît-il, satisfait aussi le vœu des Libyens de bénéficier d'une retransmission des émissions françaises.

(*Cabinet Couve de Murville, Entretiens et Messages, 1968*)

[1] Bahi Ladgham est secrétaire d'État à la Présidence de la République tunisienne et à la Défense nationale depuis 1959.

[2] Mohammed Masmoudi est ambassadeur de Tunisie à Paris depuis janvier 1965.

[3] Allusion aux événements de 1964 lors de l'expropriation des terres françaises en Tunisie. Voir plus haut la note d'août 1968.

[4] Un plan quadriennal de développement portant sur les années 1969-1972 est préparé par la Tunisie voir les dépêches de Tunis n°s 974 du 13 août 1968 et 1133 du 28 septembre 1968, non reproduites.

316

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1616 à 1621. *Bruxelles-Delfra, 18 octobre 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

J'ai pris l'initiative d'évoquer devant mes collègues la question de la participation de la Communauté à l'Exposition internationale d'Osaka[1], en raison de la tournure qu'avaient pris les débats sur cette affaire. Les délégations néerlandaise et allemande, ainsi que la Commission déclarent maintenant, en effet, que ce problème devrait être soumis au Conseil des ministres lors de sa session budgétaire du 29 octobre pour y être résolu selon la procédure budgétaire, c'est-à-dire à la majorité qualifiée. J'ai mis en garde mes collègues contre les conséquences qui ne manqueraient pas de résulter de pareille attitude. L'acharnement que nos partenaires mettaient dans cette affaire qui figure chaque semaine à l'ordre du jour des réunions de nos adjoints depuis des mois, alors que notre position a été clairement définie, avait déjà de quoi surprendre. Mais prétendre nous forcer la main en recourant à ce qui constituerait un véritable détournement de procédure, était inadmissible et ne serait pas admis.

Le représentant de la Commission n'en a pas moins maintenu qu'il s'agissait d'une simple question budgétaire, ce qui ne l'a pas empêché d'invoquer en faveur de l'édification d'un pavillon de la Communauté à Osaka des arguments de caractère politique. Lors des précédentes expositions, à Montréal[2] et Seattle[3], la Communauté avait eu son pavillon. Agir différemment à Osaka apparaîtrait discriminatoire à l'égard du Japon.

Mon collègue néerlandais[4] a appuyé ce point de vue et confirmé qu'il demandait que l'affaire soit traitée le 29 octobre selon la procédure budgétaire.

Mon collègue belge[5], en revanche, s'il a regretté nos réserves sur le fond, s'est déclaré attaché à l'orthodoxie financière selon laquelle toute inscription de crédits doit être fondée sur une décision de principe préalable.

Quant à M. Sachs[6], il a insisté pour que la question soit soumise aux ministres dès le 29 octobre, mais il a évité de s'engager sur le point de savoir selon quelle procédure elle devrait être tranchée.

[1] L'exposition internationale et universelle d'Osaka (Japon) a lieu du 14 mars au 13 septembre 1970.

[2] L'exposition universelle de Montréal (Canada) a eu lieu du 28 avril au 29 octobre 1967.

[3] L'exposition universelle de Seattle (États-Unis) a eu lieu du 21 avril au 21 octobre 1962.

[4] Dirk Spierenburg : représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes depuis 1962.

[5] Joseph van der Meulen, représentant permanent de la Belgique auprès des Communautés européennes.

[6] Hans-Georg Sachs, représentant permanent de la RFA auprès des Communautés européennes depuis 1958.

La présidence a formulé le vœu qu'un accord puisse intervenir avant la session des ministres et elle a suggéré que nos adjoints tentent un dernier effort dans ce sens. Si le désaccord persistait, il faudrait saisir le Conseil à qui il appartiendrait de se prononcer et sur la procédure et sur le fond.

Tout en soulignant qu'il serait regrettable qu'une affaire d'importance mineure, comme celle-ci, ne puisse être réglée à notre échelon, j'ai indiqué que je n'avais pas d'objections à ce qu'elle soit soumise aux ministres le 29 octobre pourvu que ce soit en dehors de la discussion budgétaire[1]. Nous aurons certainement à en reparler avant cette date.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

317

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES
POUR M. LEBEL

Situation militaire au Tchad

N. nº 535/DAM[2]. *Paris, 19 octobre 1968.*

Une réunion sur la situation militaire au Tchad s'est tenue chez le Ministre le vendredi 17 octobre en présence de M. Bourges, secrétaire d'État chargé de la coopération, du général Fourquet[3], de M. Wibaux, ambassadeur à Fort-Lamy, du colonel Robert[4] conseiller militaire de l'ambassade et de M. Journiac[5].

Les questions suivantes ont été examinées :

1º Maintien des troupes

Il a été rappelé par le général Fourquet que des instructions avaient été adressées au commandement des troupes envoyées au Tchad pour que celles-ci diffèrent jusqu'à nouvel ordre la date de leur départ[6]. En raison

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessous le télégramme de Delfra-Bruxelles nos 1690 à 1703 du 30 octobre 1968.

[2] Cette note a pour destinataire, M. Lebel, directeur des Affaires africaines et malgaches depuis 1966.

[3] Le général d'armée aérienne Michel Fourquet est Secrétaire général de la défense nationale de 1962 à 1965, puis chef d'État-major des armées depuis avril 1968.

[4] Le colonel Robert est conseiller militaire près l'ambassade de France au Tchad depuis le 3 mai 1968. Voir la « Directive générale » qui explicite sa mission, ainsi que les annexes, datée du 15 octobre 1968, classée dans le dossier d'archives, *Tchad, Affaires militaires, 1968*.

[5] M. René Journiac, magistrat, est conseiller technique au secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1967.

[6] Le télégramme de Paris à Fort-Lamy nº 276 du 12 octobre, non publié, précise que « le Ministre des Armées a demandé au commandant supérieur de l'escale d'Afrique centrale de surseoir à toute mesure de dégagement des éléments français au Tibesti. La date et les conditions de leur repli seront communiquées ultérieurement ».

des événements récents[1] qui se sont déroulés à 150 kilomètres de Fort-Lamy (de nouveaux incidents dans la région de Bokoro ont fait 8 morts ; trois fusils-mitrailleurs ont été saisis) et qui laissent présager des désordres de même nature dans toute la région environnante, le général Fourquet souhaiterait que les troupes françaises puissent être reparties d'ici là, de façon à ne pas être mêlées à une éventuelle extension de la sécurité des régions voisines de la capitale tchadienne.

Il a été décidé que les troupes françaises partiraient entre le 1er et le 15 novembre et, si possible, avant le voyage à Paris du président Tombalbaye (fixé au 7 novembre).

2° Revalorisation des forces armées tchadiennes

M. Bourges propose d'opposer au plan à court terme établi à la hâte par l'état-major tchadien et consistant dans une augmentation irraisonnée des unités parachutistes et motorisées un plan dont les grandes lignes seraient les suivantes :

a) Renforcement de la gendarmerie par la mise sur pied de trois pelotons supplémentaires, l'apport de matériel et l'amélioration des moyens d'instruction.

b) La revalorisation de la garde nationale tchadienne (2 500 hommes et 400 supplétifs) par l'éviction des effectifs inopérationnels (30 %) et par la désignation d'instructeurs français (3 officiers).

c) Revalorisation des CTS (500 hommes) par l'allégement du matériel et la désignation d'instructeurs français (1 officier et 6 sous-officiers).

M. Bourges a souligné que ces efforts nécessiteraient l'envoi de 2 officiers, ce qui pose un problème puisque, pour faire face aux réductions opérées dans son budget, il aurait dû, en principe, supprimer 50 emplois militaires.

3° Envoi de matériel

M. Bourges est disposé, pour donner satisfaction à l'armée tchadienne, à consacrer un crédit d'un milliard cent mille francs à l'achat de matériel.

Ce matériel pourrait porter sur la fourniture de 10 autos mitrailleuses AL 8 (500 000 F.), 10 camionnettes Renault (300 000 F.), 10 jeeps autrichiennes (150 000 F.), du matériel de transmission (150 000 F.).

Il a été conclu que M. Wibaux, qui doit regagner Fort-Lamy dimanche prochain, prendrait contact avec le président Tombalbaye pour le mettre au courant de nos intentions en ce qui concerne le retrait des troupes et les fournitures d'armement et de cadres d'instruction. Il a été demandé à M. Wibaux d'adresser à Paris aux environs du 1er novembre un télégramme détaillé sur les intentions tchadiennes[2]. Ce télégramme servira de

[1] Se reporter au télégramme de Fort-Lamy nos 662 à 665 du 18 octobre, relatant l'incident survenu à Kinji et insistant sur sa gravité, puisqu'il concernait l'attaque d'un convoi par un millier d'hommes qui chargeait à l'arme blanche.

[2] La dépêche de Fort-Lamy n° 178/CM/CD du 30 octobre, non reproduite, présente le projet de réorganisation des forces de sécurité tchadiennes, avec en annexes : la composition des forces

base pour la note d'information qui sera envoyée au général de Gaulle avant l'audience du 7 novembre.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, 1968*)

318

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5865 à 5876. *Bonn, 21 octobre 1968.*

Réservé. Confidentiel. (*Reçu* : 11 h. 08).

Deux mois après l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du pacte de Varsovie[1], les Allemands de l'Ouest en sont toujours à se demander : que veulent les Russes ? Au début, c'est-à-dire au lendemain du 21 août, la riposte leur avait paru simple. Selon eux, elle allait de soi. Il fallait renforcer la Communauté européenne par l'entrée de l'Angleterre. Il fallait développer les moyens de défense, dans le cadre de l'OTAN. Deux objectifs qui répondaient déjà aux désirs de beaucoup et qui, par suite de la crise de Prague, seraient sans doute plus aisés à atteindre. En même temps la République fédérale – elle n'était pas la seule – s'empressait de prendre ses distances par rapport au projet de traité de non-dissémination nucléaire[2]. Ainsi l'opération accomplie par Moscou pouvait, dans l'immédiat, se traduire, pour Bonn, par des avantages. Les Allemands criaient : au loup. Tout en proclamant qu'ils ne renonçaient pas à la détente, ils recréaient l'atmosphère de la guerre froide.

Les choses ne se sont pas révélées aussi faciles. Quelle que soit l'inquiétude qui résulte du resserrement de l'étau en Tchécoslovaquie et également de la poussée soviétique ailleurs, la République fédérale s'est trouvée, dans sa réaction, singulièrement en pointe. Une fois encore, elle avait fait preuve d'imprudence, démasquant ses arrière-pensées et, avec ses appréhensions, ses espoirs. Bien que les États-Unis se soient livrés à des manifestations qui ont produit de l'effet, on attendait, de leur part, une volonté plus déterminée de coopération. MM. Birrenbach et Helmut Schmidt sont rentrés d'Amérique[3], sinon penauds, du moins désabusés.

de sécurité, la répartition des personnels de l'assistance militaire technique et le point, au 1er octobre, des mesures décidées.

[1] Dans la nuit du 20-21 août 1968.

[2] Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est ouvert aux signatures à Washington, Londres et Moscou le 1er juillet 1968. Trente-sept pays (dont les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'URSS, mais non la France) signent le traité.

[3] MM. Birrenbach (CDU/démocratie chrétienne) et Helmut Schmidt (SPD/social démocratie) se sont rendus aux États-Unis au mois de septembre afin de sonder les intentions des dirigeants américains.

Cependant, c'est de la France qu'est venu le choc qui a provoqué – on veut, en tout cas, le faire croire à Bonn – une amertume irritée, mais qui a aussi engendré la réflexion. Nous avons, au cours des conversations si importantes des 27 et 28 septembre[1], ouvert les yeux de quelques-uns de ceux qui ne voulaient pas voir, marqué des limites, dégagé des horizons. Coupable dans le passé, l'Allemagne pouvait-elle se déclarer exempte de toute responsabilité dans les plus récents événements ? Devrait-elle s'abstenir indéfiniment de sa contribution véritable à la cause de la paix ? Tandis que les années passaient, l'exaspération de certains, à commencer par les Russes, devant les manœuvres de procrastination du vaincu de 1945 ne faiblissait pas.

La perspective de la note à payer, puisqu'il faut bien l'appeler par son nom, demeure, pour beaucoup, en premier lieu dans les cercles politiques et la haute administration, odieuse. Le même M. de Guttenberg[2], aux propos récemment si sévères pour nous, faisait, en février, à Düsseldorf, une conférence dans laquelle il laissait miroiter l'éventualité d'un conflit sino-russe qui offrirait à l'Allemagne toutes ses chances. Il s'agissait de gagner du temps.

Cependant, la construction du mur, le 13 août 1961, avait déjà été un sérieux avertissement, et, en revanche, pour la « République de Pankow », dans sa courte histoire, un événement salutaire grâce auquel elle a réussi, depuis lors, à s'affirmer comme un État. Le changement survenu en quelques années est fondamental. Et la tragédie tchécoslovaque s'accompagne maintenant d'une doctrine de Moscou, d'après laquelle toute espérance de réunification, s'il y en eût jamais, est bannie, à moins qu'elle ne se fasse sous le signe du socialisme soviétique. Ce qui conduit plus d'un Allemand à se fortifier encore dans son obstination négative, toutes les voies où une négociation aurait pu soi-disant s'engager paraissant désormais bouchées.

La thèse qu'actuellement on développe ici est que les « sacrifices » ne serviraient à rien. Ce n'est pas l'Allemagne de l'Ouest qui se trouve visée. C'est l'Europe occidentale elle-même à laquelle l'URSS s'attaque. Sinon, pourquoi agirait-elle, comme elle le fait, en Méditerranée et en Scandinavie ?

Au *Bundestag*, le Chancelier s'est cantonné dans une précautionneuse réserve[3]. Chacun n'en a pas moins interprété ses propos. Signifiaient-ils un durcissement ou un assouplissement ? Tout a été dit et écrit.

[1] Se reporter au télégramme-circulaire n° 382 du 3 octobre, publié ci-dessus n° 279, qui en fait un bref résumé.

[2] Karl von und zu Guttenberg, membre du *Bundestag* depuis 1957, est nommé le 11 avril 1967, secrétaire d'État parlementaire à la chancellerie fédérale, avec pour principale mission d'assurer la liaison avec le *Bundestag*. Le baron von Guttenberg compte parmi les chefs de file d'une Europe intégrée, disposant en toute indépendance de l'armement atomique, anti-communiste déclaré, partisan d'une politique dure vis-à-vis de l'Est, alors avocat de la coopération avec la France, s'est exprimé avec une particulière sévérité devant l'ambassadeur de France, disant que « l'état actuel des relations franco-allemandes ne permettait plus aux champions de notre cause de justifier leur position ». Se reporter au télégramme de Bonn n°s 5693 à 5698 du 12 octobre 1968, non publié.

[3] Les passages essentiels du discours prononcé par le chancelier Kiesinger devant le *Bundestag*, le 16 octobre 1968, sont repris dans le télégramme de Bonn n°s 5787 à 5797 du même 16 octobre.

Sur l'Angleterre on a prétendu que M. Kiesinger se serait exprimé plus chaleureusement, si M. Willy Brandt avait été présent.

En vérité, il ne s'est départi de la modération équilibrée qui est dans sa manière et qui a caractérisé l'ensemble de son discours que pour répéter avec une indéniable vigueur la nécessité de l'entente franco-allemande. Son ton a été suffisamment net pour que nul ne se méprît sur la fermeté de ses convictions, sur l'impression que le général de Gaulle lui avait laissée, sur l'intérêt qu'il y aurait à ne pas négliger ses recommandations. Non seulement on ne pouvait pas se passer de la France, mais il serait peut-être opportun de chercher à la comprendre. Si les esprits bouillonnaient trop souvent, les parlementaires ont, pourtant, en séance, rentré leurs griffes. On est, à Bonn, en pleine période d'expectative et l'on s'efforce de sonder un avenir qui s'est douloureusement assombri.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

319

M. Burin des Roziers, Ambassadeur de France à Rome,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2545 à 2555. *Rome, 21 octobre 1968.*

(*Reçu* : le 22, 12 h. 50).

Examen par le Conseil de l'UEO[1] des propositions de M. Harmel[2].

Dès l'ouverture de la première séance et avant que soient abordés les points inscrits à l'ordre du jour des travaux du Conseil, M. Harmel a fait une longue déclaration reprenant, en les développant, les idées contenues dans le schéma d'intervention diffusé le 17 octobre par le ministère belge des Affaires étrangères.

M. Harmel se propose de parvenir à une véritable union des États européens, dépassant le cadre des seuls pays de la CEE ou de l'UEO, sans préjuger de l'organisation constitutionnelle future de cette Union, il prévoit qu'elle devrait néanmoins être mise en place par un groupe spécial de représentants des ministres des pays européens assisté d'un véritable secrétariat permanent. Elle aurait pour vocation de rapprocher, de coordonner et d'harmoniser les politiques étrangères des pays membres par un système de consultations obligatoires sur des questions importantes dont la liste serait arrêtée annuellement. Elle leur permettrait également d'aborder en commun leurs problèmes de défense essentiels et serait aussi appelée à jouer un rôle dans d'autres domaines (jeunesse, technologie, questions monétaires) sans empiéter cependant sur les attributions de la CEE.

[1] Le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale se tient à Rome les 21 et 22 octobre 1968.

[2] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

Bien que M. Harmel ait affirmé que le Conseil ne devrait pas se laisser brider par des questions de procédure, le but essentiel de son propos était d'obtenir la création d'un groupe spécial composé de représentants et de ministres et qui serait chargé de préparer un rapport en vue de la prochaine session du Conseil des ministres de l'UEO[1] sur les questions de fond figurant dans son schéma d'intervention. Il a souligné à cet égard que les travaux du groupe spécial ne nécessiteraient pas le recours au principe de l'unanimité.

En réponse à M. Harmel, M. de Lipkowski[2] a brièvement rappelé notre conception maintes fois exprimée par le gouvernement français : la grande question est de savoir si l'Europe parviendra à affirmer sa personnalité de manière telle qu'elle émerge enfin en tant qu'entité politique originale et indépendante des blocs. Quant aux idées développées par le ministre belge, elles excluaient que l'on puisse ouvrir dès maintenant une discussion. Une réflexion préalable de chaque gouvernement était donc nécessaire. La France ne pouvait d'ailleurs considérer le plan de M. Harmel comme une base de travail mais seulement comme un thème de réflexion. À partir de cette réflexion, elle verrait si certaines des idées de M. Harmel pouvaient donner lieu à un échange de vues lors du prochain Conseil des ministres de l'UEO. En tout état de cause il n'était pas possible d'admettre à l'avance que cette session fut « consacrée » à l'ensemble du plan Harmel. M. de Lipkowski s'est déclaré d'ailleurs très surpris de voir M. Harmel proposer, par le biais de la création d'un secrétariat permanent, une véritable mutation institutionnelle de l'UEO. La délégation française ne pouvait accepter une telle novation. Elle ne pouvait davantage accepter la mise en place d'un groupe spécial auquel elle avait fait connaître son opposition bien avant la présente réunion. Il a remarqué enfin que l'un des éléments déterminants qui pèserait sur notre réflexion était la poursuite au sein de la CEE des efforts communs de solidarité. L'idée européenne constituait en effet un tout et on ne saurait l'altérer ou l'affaiblir là où elle existait déjà.

Tous nos partenaires ont au contraire assuré M. Harmel de leur entier soutien. M. Stewart[3] a notamment souligné que les succès du Marché commun ne devraient pas empêcher l'Europe de faire d'autres progrès dans d'autres domaines. Il a également insisté sur la similitude des vues britanniques avec celles du ministre belge. Il a enfin remarqué que la procédure du groupe *ah hoc* était la plus souple, en raison de la possibilité d'y passer outre au principe de l'unanimité.

M. Luns[4] a développé le même argument, mais il a suggéré que le groupe spécial prenne pour base de ses travaux le plan dit du Benelux du mois de janvier[5]. Pour M. Luns, cette expérience doit en tout état de cause

[1] Qui doit se tenir à Luxembourg en janvier 1969.

[2] Jean de Lipkowski, secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 10 juillet 1968.

[3] Robert Michael Maitland Stewart, secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis le 16 mars 1968.

[4] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1477 à 1503 du 27 septembre 1968.

être intimement liée à l'accession future du Royaume-Uni aux Communautés.

Avec plus de modération, M. Malfatti[1] s'est également déclaré partisan de la création du groupe de travail et M. Jahn[2], imitant en cela M. Stewart, a demandé à M. de Lipkowski des explications sur les motifs de notre opposition à cette formule.

Le secrétaire d'État a alors repris la parole pour indiquer que la procédure suggérée par M. Harmel était contraire aux règles habituelles de travail de l'UEO, notamment dans l'abandon qu'elle prévoyait du principe de l'unanimité. Il a également souligné que c'était aux membres du Conseil eux-mêmes qu'il appartiendrait après le travail de réflexion auquel se seront livrés leurs gouvernements respectifs de faire connaître le résultat de ce travail au cours d'une réunion ultérieure. On ne pouvait donc créer un organisme nouveau faute de pouvoir donner à celui-ci des orientations claires sur les tâches qui lui seraient confiées. En bref, la création d'un tel groupe impliquait que l'on soit déjà d'accord pour discuter du plan de M. Harmel ce qui n'était nullement le cas.

La délégation française s'en tenait donc à l'accord passé avec le ministre belge des Affaires étrangères : après avoir entendu l'exposé de M. Harmel, le Conseil des ministres chargeait les représentants permanents d'étudier les moyens propres à améliorer au sein de l'UEO, les consultations en matière de politique étrangère. Chaque représentant permanent ferait ensuite rapport à son gouvernement. Le gouvernement belge se tiendrait le cas échéant à la disposition des autres gouvernements pour leur donner avant la réunion de janvier 1969 les explications qu'ils souhaiteraient recueillir au sujet des points évoqués par M. Harmel. M. de Lipkowski a conclu en remarquant que cette procédure qui n'avait pas été retenue, était pourtant la seule qui paraissait à la fois souple et raisonnable.

Les débats ont été alors ajournés, après que M. Harmel ait à nouveau insisté pour que, faute d'accord sur une procédure spécifique, le Conseil accepte de « prendre en considération » les questions évoquées par lui et décide d'en reparler au moins de janvier. Toutefois, M. Harmel a tenu à préciser *in fine* qu'en tout état de cause, les gouvernements devraient reprendre contact avant la prochaine session aussi bien par le moyen de conversations bilatérales qu'à l'occasion de réunions internationales telles que le prochain Conseil des ministres de l'OTAN.

(DE-CE, 1967-1971)

[1] Franco Maria Malfatti, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 24 juin 1968.

[2] Gerhard Jahn, secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 12 avril 1967.

320

M. Paul Fouchet, Ambassadeur de France à Tripoli
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 615/DE. *Tripoli, 21 octobre 1968.*

Depuis la chute du cabinet Baccouche[1], la campagne de critiques contre l'accord pétrolier franco-libyen[2], qui semblait s'être apaisée, a retrouvé un second souffle.

Une demande présentée cet été par deux Libyens et un spéculateur américain, M. Lowler, appuyés par la famille Chelhi très proche du souverain, serait à l'origine de la recrudescence de cette campagne. Selon une méthode qui semble être fréquemment employée dans l'entourage du souverain, les intéressés poursuivent celui-ci de leurs réclamations : ils souhaiteraient obtenir une des concessions qui nous a été attribuée et se plaignent auprès du souverain du refus qui leur est opposé.

De son côté M. Fouad Kaabazi[3], prédécesseur du ministre actuel du Pétrole, M. Khalifa Moussa[4], souhaite profiter du remaniement annoncé comme prochain pour essayer de récupérer son poste et constitue sans doute, dans cette perspective, un élément commode à utiliser.

On peut supposer que les Britanniques, pour détourner l'attention du contrat d'armes passé avec la Grande-Bretagne, ainsi que certains services américains qui ne souhaitent pas voir notre implantation se développer sur le plan pétrolier, encouragent discrètement ces critiques.

Enfin une certaine mauvaise humeur se serait manifestée chez quelques-uns des Libyens qui ont travaillé à la conclusion de cet accord et qui estiment ne pas avoir retiré tous les avantages qu'ils espéraient de leur activité.

Si cette campagne se poursuivait elle pourrait se révéler dangereuse.

M. Mohamed Moussa qui nous avait beaucoup aidés dans cette affaire et peut sans doute encore contribuer efficacement à aplanir les difficultés, estime qu'un des moyens les plus efficaces d'arrêter ces critiques serait de faire inclure dans le discours du Trône[5], à l'occasion de la prochaine rentrée parlementaire, un paragraphe confirmant la satisfaction du gouvernement des arrangements passés avec la France.

[1] Abdul Hamid El Baccouche, homme politique libyen, nommé Premier ministre le 25 octobre 1967, présente sa démission le 4 septembre 1968.

[2] L'accord pétrolier franco-libyen pour l'exportation du pétrole libyen est signé le 4 avril 1968 à Tripoli entre la SNPA (Société nationale des pétroles d'Aquitaine), la société nationale libyenne, ou *Libyan petroleum corporation* (Lipetco) créée le 14 avril 1968 (loi promulguée le 20 avril 1968), voir *D.D.F.* 1968-I, télégramme circulaire nº 102 du 10 avril 1968, voir aussi la dépêche de Tripoli nº 227/DE du 24 avril 1968 non publiée.

[3] Fouad Kaabazi est ministre des Affaires pétrolières depuis le 26 avril 1964 jusqu'au 3 avril 1967.

[4] Khalifa Ali Moussa est ministre des Affaires pétrolières depuis le 4 avril 1967.

[5] Le discours du Trône est prononcé le 17 novembre 1968 à l'occasion de la rentrée parlementaire. Voir plus loin la dépêche nº 697/AL du 19 novembre 1968.

J'ai eu l'occasion de parler de cette affaire avec M. Baccouche. Celui-ci m'a affirmé catégoriquement que notre accord ne serait pas remis en cause et que nous n'avions aucune inquiétude à avoir à ce sujet : le Roi[1], M. Gaddafi[2], le ministre du Pétrole et le sous-secrétaire d'État au Pétrole, M. El Hengari[3], ont tous, à des titres divers, approuvé cet accord et il n'est pas possible, selon l'ancien Premier ministre, qu'ils reviennent sur cette position.

Toutefois, pour plus de sûreté, je compte évoquer avec le Premier ministre ce problème lors de ma prochaine entrevue en appelant son attention sur le caractère inacceptable que revêtirait à nos yeux toute manœuvre tendant à modifier cet accord.

Je ne manquerai pas de tenir le Département informé de la suite de cette affaire.

(*Afrique du Nord, Libye, Questions économiques, Pétrole*)

321

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Tournant dans le conflit du Vietnam

N. n° 392/AS[4]. *Paris, 21 octobre 1968.*

Secret.

L'activité diplomatique fébrile constatée depuis quelque temps ne laisse plus guère de doutes sur l'imminence d'un tournant de grande importance dans le règlement du conflit du Vietnam. Les spéculations et les rumeurs se sont d'ailleurs multipliées au cours de ces derniers jours, entretenues par les déclarations des uns et les silences des autres. Surtout, on a pu constater, sur le terrain du Vietnam, une sérieuse accalmie des opérations militaires terrestres. Il apparaît, à des signes nombreux et concordants, que des décisions capitales font actuellement l'objet d'un examen urgent tant à Hanoï qu'à Washington, et surtout à Saigon.

[1] Sidi Mohamed Idriss El Senoussi est roi de Libye depuis le 2 décembre 1950, sous le nom d'Idriss Ier. Il proclame l'indépendance du nouvel État le 24 décembre 1951. Il est le petit-fils du fondateur de la confrérie militaire et religieuse des Senoussia.

[2] Wanis El Gaddafi, diplomate libyen, ministre des Affaires étrangères depuis le 4 janvier 1968, remplace le Premier ministre Abdelhamid Mokhtar Baccouche le 6 septembre 1968 après la démission de celui-ci.

[3] Ibrahim El Hengari est sous-secrétaire d'État aux Affaires pétrolières de Libye.

[4] Cette note est signée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

C'est apparemment entre le retour de M. Cyrus Vance[1] de Washington (8 octobre) et le départ de M. Le Duc Tho[2] pour Hanoï (14 octobre) que la nouvelle phase s'est précisée dans les discussions confidentielles que les Américains et les Nord-Vietnamiens poursuivent en marge de leurs « conversations officielles ». Une rencontre secrète a eu lieu le 11 octobre entre MM. Xuan Thuy[3] et Le Duc Tho d'une part, et M. Cyrus Vance de l'autre. Une autre rencontre aussi secrète a eu lieu le 17 octobre entre MM. Xuan Thuy assisté du colonel Ha Van Lau[4] et le même M. Vance.

Devant l'impasse où se trouvait la question de l'arrêt des bombardements, les Américains ont cherché à contourner la difficulté en abordant sans plus attendre les problèmes de ce qu'il est convenu d'appeler la « deuxième étape » des conversations, c'est-à-dire l'avenir du Sud-Vietnam.

Jusqu'au début de cet été, en effet, Washington se bornait à solliciter une contrepartie d'ordre militaire à l'arrêt éventuel des bombardements sur le Nord. La nouvelle méthode, qui semble avoir donné de meilleurs résultats et que nous avions maintes fois suggérée dans nos conversations avec les Américains, consiste à déborder cette équation restreinte et, compte tenu du postulat que le seul arrêt des bombardements doit impliquer aux yeux des deux partenaires l'ouverture de véritables négociations sur la question du Sud-Vietnam à résoudre d'ores et déjà le problème de la participation des parties intéressées à cette négociation, y compris naturellement le FNL. En bref, il s'agit, dans une atmosphère d'accalmie militaire, de mettre fin aux bombardements du Nord-Vietnam qui durent depuis près de quatre ans et, en même temps, de se mettre d'accord pour l'ouverture immédiate de la confrontation entre les représentants des gouvernements des États-Unis et de la République du Vietnam-Sud d'une part, et les représentants de la République démocratique du Vietnam-Nord et le Front national de libération d'autre part. Il est admis que les autres « alliés » asiatiques de l'Amérique[5] seront absents de cette conférence : les États-Unis se borneront à tenir leurs représentants informés.

Le premier problème est naturellement de déterminer selon quelles modalités les forces politiques sud-vietnamiennes pourront participer aux conversations. Les Nord-Vietnamiens ont évidemment trouvé, eux aussi,

[1] Cyrus Roberts Vance, secrétaire à l'Armée de 1962 à 1964, secrétaire adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

[2] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, nommé le 28 mai 1968 conseiller spécial de Nguyen Xuân Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur la Vietnam depuis mai 1968.

[3] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[4] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[5] Les Sud-Coréens, Australiens, Néo-Zélandais, Philippins et Thaïlandais, ont envoyé des troupes au Sud-Vietnam pour combattre aux côtés des Américains.

avantage à cette nouvelle approche. Elle leur permet, sans rien céder officiellement sur la question de l'arrêt des bombardements, de faire admettre le FNL comme « interlocuteur valable » et de mettre le gouvernement de Saigon en mauvaise posture, s'il persiste contre le bon sens à nier la représentativité de son adversaire.

C'est à ce point que l'on en est arrivé et qu'à cette date on en est encore. Les deux parties se devaient en effet de consulter ou d'informer leurs alliés. M. Le Duc Tho a passé les journées du 14 et du 15 octobre à Moscou où il s'est entretenu l'après-midi avec M. Kossyguine[1], et la soirée du 16 à Pékin où il a été reçu à dîner par M. Chen Yi[2]. Il est arrivé à Hanoï le 17 octobre. Selon les indications reçues ce jour à Pékin, l'ambassadeur du Nord-Vietnam en Chine[3] se trouve actuellement à Hanoï où il participerait aux délibérations liées à la conduite des négociations de Paris.

De son côté, c'est le 16 octobre que le gouvernement américain a procédé à la consultation de son allié vietnamien du Sud dans les conditions d'urgence que l'on sait : un entretien de M. Bunker[4] à 7 heures du matin avec le président Thieu[5], un second à midi, dans l'intervalle desquels le Président a convoqué ses principaux collaborateurs civils et militaires, ainsi que les présidents des deux assemblées. Le lendemain, M. Bunker était reçu pour la troisième fois par le président Thieu. Le Premier ministre australien[6] déclarait de son côté que son gouvernement était également consulté au sujet des bombardements mais « qu'un point restait à régler ».

Au même moment (16 octobre), la réunion hebdomadaire de l'avenue Kléber se déroulait de façon inhabituelle et comme si, dans l'attente des décisions, elle n'avait plus qu'une signification épiphénoménale. L'arrêt des bombardements n'a été évoqué qu'en passant – et comme pour mémoire – par le délégué vietnamien qui a en revanche longuement plaidé pour le FNL, cependant que M. Harriman[7] décrivait avec complaisance l'avenir qui s'ouvrirait au Vietnam d'après-guerre. À l'issue de la rencontre, le porte-parole de la délégation américaine a admis l'existence d'un certain « mouvement ».

Parallèlement à l'évolution des pourparlers, on a pu constater sur le terrain un net ralentissement des activités des forces du Front et du Nord-Vietnam.

Les actions offensives menées en septembre contre les camps des forces spéciales, à proximité des frontières du Cambodge et du Laos (Kontum,

[1] Alexeï Nikolaïvitch Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964.

[2] Maréchal Chen Yi, vice-Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1959, et également ministre des Affaires étrangères depuis 1958.

[3] Ngo Minh Loan, ambassadeur de la RDVN à Pékin depuis 1967.

[4] Ellsworth Bunker, ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967.

[5] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[6] John Gorton, Premier ministre australien depuis le 10 janvier 1968.

[7] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

Duc Lap, Thuong Duc) sont restées sans lendemain et, dans le cas de Thuong Duc (60 km au sud-ouest de Danang), les trois régiments qui menaient le siège ont, le 12 octobre, laissé la place à deux bataillons qui se sont depuis cette date évanouis dans la jungle.

Les seules pertes récentes des Américains et Sud-Vietnamiens sont dues à des harcèlements et à des actions terroristes, en grande partie imputables aux forces régionales du Front. Ces pertes ont d'ailleurs considérablement diminué par rapport au mois de septembre. En outre, selon des informations de source américaine, mais que nous n'avons pour le moment aucun moyen de vérifier, cinq divisions nord-vietnamiennes représentant un effectif total de 60 000 hommes auraient quitté le territoire sud-vietnamien.

Cette accalmie est d'ailleurs limitée. Les informations en notre possession montrant en effet que les troupes des États-Unis et du Sud-Vietnam ont poursuivi certaines actions offensives, tant dans la zone démilitarisée que dans le delta du Mékong ou sur les plateaux. Ces opérations ont eu des fortunes diverses et se sont traduites par des pertes modérées du côté du Front. Quant aux bombardements, tant sur le Sud-Vietnam qu'entre les 17e et 19e parallèles, ils n'ont subi aucun ralentissement : le nombre des sorties avoisine 700 chaque jour sur le Sud-Vietnam et le nombre des missions sur le Nord est quotidiennement proche de 100 (83 le 19 octobre). Il est évident que l'arrêt des bombardements sur le Nord doit coïncider avec l'accord attendu.

M. Dobrynin[1] (communication de Washington du 18 octobre[2]) a précisé à notre ambassadeur à Washington[3] que les États-Unis et le Nord-Vietnam sont tombés d'accord sur la participation du gouvernement de Saigon et du Front. Seules resteraient à fixer la date et les modalités. Il convient, à ce propos, de noter que les Soviétiques ont été tenus étroitement informés par les Américains du progrès des conversations et qu'ils y ont vraisemblablement contribué de quelque façon.

C'est paradoxalement du gouvernement sud-vietnamien, unanimement considéré comme un « satellite » des États-Unis, que dépend donc maintenant la mise en marche du mécanisme prévu. Jusqu'à présent, le président Thieu, avec qui M. Bunker s'est entretenu une nouvelle fois dimanche, a marqué de nettes réticences. Il s'est obstiné jusqu'il y a deux ou trois jours à refuser que le Front puisse participer aux négociations autrement que sous l'étiquette nord-vietnamienne. Il a fait tenir le 18 octobre à son ambassadeur à Washington[4] et à M. Pham Dang Lam[5] à Paris des instructions tendant à faire résolument opposition à la participation du FNL aux négociations en tant qu'« entité distincte ». Il s'en tient en effet à une position

[1] Anatoly Dobrynin, ambassadeur d'URSS à Washington depuis janvier 1962.

[2] Télégramme de Washington nos 5679 à 5684 du 18 octobre 1968, non reproduit.

[3] Charles Lucet, ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965.

[4] Bui Diem, ambassadeur du Sud-Vietnam à Washington depuis 1967.

[5] Pham Dang Lam, chef de la mission d'observation et de liaison de la République du Vietnam aux conversations préliminaires de paix de Paris, consul général du Sud-Vietnam à Paris depuis le 21 septembre 1968.

ancienne des États-Unis qui n'acceptent la présence des représentants du FNL que comme intégrés dans la délégation du Nord-Vietnam. Nous savons que les dernières rencontres de l'ambassadeur vietnamien à Paris[1] avec MM. Harriman et Vance ont été assez orageuses, et M. Harriman, après avoir plaidé que le gouvernement de Saigon a plus à gagner que le Front à une négociation à quatre (car Hanoï reconnaît ainsi indirectement les autorités de la République du Vietnam) a dû employer les grands moyens de pression : il convient, a-t-il souligné, que Saigon sache distinguer entre la réalité et les illusions. Il convient aussi que Saigon tienne compte des faits et se souvienne que les États-Unis ont plus d'un demi-million de soldats au Sud-Vietnam et qu'ils y dépensent des milliards de dollars.

Il paraît peu douteux que Saigon devra s'incliner devant la force des choses. Les Vietnamiens du Sud se devront ainsi de constater – ce dont nous les avions maintes fois prévenus dans le passé – que le problème du Vietnam se règle à Washington et non à Saigon et que sa solution fait intervenir puissamment des considérations de politique internationale et de politique intérieure propres à la seule Amérique. Il n'est pas exclu, à cet égard, que le président Johnson se réserve, par une déclaration spectaculaire concernant le problème vietnamien, de jouer à la fois sur ce double tableau interne et externe et de tirer de son initiative consolation et prestige, bénéfices domestiques et respectabilité internationale, tout en composant son image devant l'histoire.

Pour sa part, le FNL vient de proclamer, dans une déclaration faite à la radio de Hanoï le 22 octobre, qu'il se tient pour l'interlocuteur naturel des États-Unis pour les questions concernant le Sud-Vietnam. « Les États-Unis, précise la déclaration, doivent reconnaître le FNL. »

On peut se demander maintenant si la secousse au Sud-Vietnam ne va pas provoquer une importante mutation nouvelle dans la composition dirigeante. Il est bon, à cet égard, de rappeler que le général Duong Van Minh[2], récemment revenu au Sud-Vietnam, s'est pour sa part déclaré favorable à la cessation des bombardements sous réserve de l'adoption de mesures nouvelles contre les infiltrations. Il a eu un entretien secret avec le Bonze Thich Tri Quang[3], dont les sympathies à l'égard du FNL sont assez connues. À beaucoup, l'intervention de cette personnalité militaire apparaît de plus en plus comme un dernier recours, à la fois pour conduire le Sud-Vietnam dans la voie de la négociation et pour le préserver d'une réaction brutale des généraux d'extrême droite.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Ambassadeur du Sud-Vietnam à Manille de 1965 à 1968, Pham Dang Lam porte ce titre, bien que le Sud-Vietnam n'ait plus d'ambassade à Paris depuis qu'il a rompu ses relations diplomatiques avec la France en 1965.

[2] Duong Van Minh, président de la République du Vietnam du 2 novembre 1963 au 30 janvier 1964.

[3] Tri Quang (Thich), bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église bouddhique unifiée du Vietnam.

322

M. PAYE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2065 à 2072. *Pékin, 22 octobre 1968.*

Réservé. (*Reçu* : le 23, 12 h. 30).

La Chine et la crise du mouvement

Je me réfère à mon télégramme nos 2051 et 2052.

D'un récent entretien entre l'ambassadeur de Roumanie[1] et le ministre-conseiller[2] sur les répercussions de la crise tchécoslovaque dans le monde communiste, je retiens les points suivants :

1. Selon M. Aurel Duma, les dirigeants soviétiques ont gravement sous-estimé les risques inhérents à une action militaire. Deux mois après l'intervention, le problème tchèque demeure posé à la fois sur place, devant l'opinion universelle et en Union soviétique même comme l'attestent les récents procès d'intellectuels.

Pour la première fois dans l'histoire du mouvement international, de nombreux partis et syndicats ont condamné la ligne politique du Kremlin. Ainsi le succès ou l'échec de la difficile entreprise de regroupement poursuivie avec ténacité par la direction collégiale du Kremlin depuis la chute de Khrouchtchev[3] dépend, en fait, à l'heure actuelle, de l'attitude des partis occidentaux.

2. Or, avant l'invasion de la Tchécoslovaquie, les Soviétiques touchaient au but. Nul ne pouvait plus les empêcher de réunir la Conférence mondiale[4] et, partant, de réaliser leur vieux projet de mobilisation collective du mouvement contre la déviation chinoise.

Mais le nouveau coup de Prague a provoqué un revirement spectaculaire de la situation en réduisant à néant le difficile travail de regroupement poursuivi depuis quatre ans. C'est la politique de Moscou et non plus l'attitude des « scissionnistes de Pékin » qui suscite maintenant la réprobation d'un nombre important de « partis-frères ».

En même temps, ceux-ci prennent conscience de la gravité de l'erreur de jugement commise par les Russes quant aux risques d'échec du « grand dessein » formé par Mao Tsé-toung d'en finir avec le régime du protectorat politique, économique et idéologique des Soviets. Le gouvernement de Moscou escomptait que la « révolution culturelle » déboucherait sur la guerre civile : il lui faut maintenant se rendre à l'évidence et tirer

[1] L'ambassadeur de Roumanie à Pékin est M. Aurel Duma.

[2] Pierre Cerles est premier conseiller à Pékin depuis août 1966.

[3] Le 15 octobre 1964.

[4] La conférence internationale des partis communistes et ouvriers se tient en juin 1969.

honnêtement les conséquences du fait que la RPC, qui tend à devenir l'un des principaux acteurs de la politique internationale, ne sera plus jamais un jouet entre ses mains.

3. De son côté, la Chine entend exploiter à fond l'impasse où sa rivale s'est engagée par son initiative inconsidérée. Elle joue sur les divergences existant au sein de la hiérarchie soviétique ainsi qu'entre les diverses tendances du mouvement. Pour ameuter les partis-frères contre Moscou, Pékin dénonce Brejnev comme le nouvel Hitler qui asservit la Tchécoslovaquie, menace l'intégrité territoriale chinoise et met en péril la sécurité des peuples des Balkans.

Pour tenter de provoquer, en Union soviétique même, une crise de gouvernement ou de régime, les Chinois vont jusqu'à susciter certaines tensions – soigneusement calculées – sur les frontières et apporte ainsi des arguments à ceux qui, à Moscou même, souhaitent ne pas couper les ponts avec Pékin. Nombreux sont, en effet, dans les milieux dirigeants de l'URSS, ceux qui s'inquiètent de la détérioration accélérée des rapports avec un État qui englobe un quart de la population de l'humanité et possède plusieurs milliers de kilomètres de frontières communes avec leur pays.

4. Dans cette conjoncture, la politique de la Roumanie consiste, en rassurant les Soviétiques, à les aider à sortir de l'impasse où les a engagés la ligne nouvelle et inquiétante qui prévaut depuis août à Moscou. Le gouvernement de Bucarest s'attache à convaincre les Russes de la loyauté de ses intentions, de sa fidélité à l'alliance et de la nécessité de revenir à une politique de détente. Selon lui, en effet, la seule issue de la crise – intérieure et extérieure – actuellement traversée par l'URSS est la conscience qu'il est devenu impossible de diriger le mouvement d'un centre unique et que l'unité ne peut être préservée que dans la diversité.

Les propos tenus par M. Duma attestent les inquiétudes éprouvées par les petits partis en présence d'un schisme qui tend à les faire retomber sous la tutelle des deux grands. La politique que préconise la Roumanie risque d'ailleurs de ne satisfaire ni l'une ni l'autre des métropoles du mouvement. En tout cas, les dirigeants de la révolution culturelle, pour qui la « pensée de Mao Tsé-toung constitue la seule expression valable du marxisme-léninisme à l'époque présente, ne sont, pour leur part, nullement disposés à accepter la coexistence de deux formes différentes de l'idéologie et du régime communistes.

La publication, le 11 octobre, d'un télégramme adressé au président Mao par M. Mijal, « secrétaire général du comité central du parti communiste de Pologne », puis, le 18 octobre, d'un nouveau manifeste du « Comité Staline » (cf. mes télégrammes n° 1116-20 et 2047[1]) appelant le peuple

[1] Le télégramme de Pékin n°s 1116 à 1120 du 18 mai traite du « Groupe Staline » qui serait une organisation révolutionnaire en URSS. Le sujet est repris dans le télégramme de Pékin n° 2047 du 19 octobre, faisant part d'un nouveau manifeste du « comité Staline » appelant le peuple soviétique à « renverser la domination de la clique révisionniste et à rétablir la dictature du prolétariat en URSS ». Le document accuse les dirigeants soviétiques de soutenir les opposants à Mao Tsé-toung dans le dessein de susciter la guerre civile en Chine. L'ambassadeur de France apporte quelques compléments à cette déclaration du « groupe Staline » dans le télégramme du 26 octobre,

soviétique à la révolte, atteste la détermination chinoise de justifier le caractère « orthodoxe » du PCC rénové, de marquer son appartenance au mouvement communiste international et de ravir de haute lutte à Moscou le contrôle de celui-ci, à la faveur notamment des troubles d'Europe orientale.

Les Chinois continuent donc de ne travailler au schisme que dans la perspective du rétablissement de l'unité, mais c'est précisément leur obstination à se placer dans une optique unitaire qui rend la querelle inévitable.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

323

COMPTE RENDU

Entretien du général de Gaulle et du Roi Hussein
Paris, 22 octobre 1968, 15 h à 16 h 15.

C.R. *Paris, 22 octobre 1968.*

Très secret.

Le Roi Hussein[1]. Dans l'ensemble, la situation reste la même. Nous avons fait tous nos efforts pour faire en sorte que, sous l'égide de M. Jarring[2], la résolution du Conseil de sécurité[3] fût appliquée. Pour notre part, nous y sommes tout disposés. Il reste certaines difficultés du côté de la République arabe unie, mais l'obstacle majeur, c'est l'absence de réactions de la part d'Israël. Malgré tous nos efforts, Israël n'a pas encore déclaré nettement qu'il était prêt à exécuter la résolution. Nous avons dit à M. Jarring que cette résolution constituait le principe de base qui couvrait tous les aspects du problème et qui permettait ainsi d'établir une paix juste et durable. Néanmoins, elle ne peut être appliquée automatiquement, il y faudra des modalités et nous sommes tout disposés à en discuter en détail dès que la position d'Israël sera claire. Nous avons aussi déclaré à M. Jarring que si

nos 2099 à 2108, en indiquant que cette déclaration émanerait d'une officine chinoise de propagande ayant peut-être des attaches en URSS.

[1] Ibn Tallal Hussein est proclamé roi de Jordanie sous le nom de Hussein II par décret du Parlement le 11 août 1952 ; il est couronné le 2 mai 1953.

[2] Gunnar Jarring, diplomate suédois, est nommé le 23 novembre 1967, conformément à la résolution n° 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967, représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, en vue d'essayer de trouver un terrain d'entente entre les protagonistes du conflit israélo-arabe.

[3] La résolution 242 du 22 novembre 1967 du Conseil de sécurité affirme que « l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient… devrait comprendre l'application des deux principes suivants : 1) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit. 2) Cessation de toutes assertions de belligérance et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région… ». Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 257, 1968-I, nos 169, 213, 249, 376.

Israël était prêt à appliquer la résolution, nous serions disposés à entrer en contact avec lui pour nous efforcer d'aboutir à une solution positive, avec l'aide de M. Jarring. Or, Israël ne prend pas position : à la veille des élections[1], aucun parti ne veut s'exposer comme étant trop modéré. Les États-Unis marquent une certaine indifférence, encore que leur sympathie et même leur aide aillent à Israël. Nous subissons nous-mêmes différentes pressions, mais nous espérons que quelque chose se produira avant la fin de la session de l'Assemblée générale[2] où se trouvent notre ministre des Affaires étrangères[3] ainsi que celui d'Israël[4]. Toutefois, ce dernier n'a pas dit grand chose et il rentrera dans son pays avant de se prononcer. En Jordanie, la situation n'a pas beaucoup changé. Il y a toujours beaucoup de difficultés et de souffrances. Faute de pouvoir établir des plans, qui restent impossibles tant que l'on ne saura pas ce qui va se passer, nous sommes obligés de régler les problèmes au jour le jour. Nous ne nous en efforçons pas moins de préparer une paix juste et durable, en nous ménageant une mesure suffisante de sécurité. Nos progrès sont très lents, mais le peuple reste uni ; il a beaucoup appris de ses épreuves. Dans le monde arabe, la situation n'a pas non plus beaucoup changé depuis un an, contrairement à nos espoirs. Nous n'en conservons pas moins de très bonnes relations et des contacts suivis avec tout le monde. Malheureusement, l'absence de progrès suscite de nouveaux sentiments, peut-être dus au désespoir : certains commencent à penser que la seule façon de s'en sortir est de reprendre la guerre et qu'aucune tentative de règlement pacifique ne pourrait réussir. Nous n'en gardons pas moins un certain espoir.

Le général de Gaulle. Vous me dites que si Israël se montrait disposé à appliquer la résolution de l'Organisation des Nations unies, vous seriez prêt à entrer en contact avec lui. Est-ce le sentiment de votre gouvernement ou celui de tous les États arabes ?

Le Roi Hussein. C'est le sentiment de la Jordanie et peut-être, jusqu'à un certain point, celui de la République Arabe Unie. Nous sommes prêts quant à nous, à aller de l'avant sous l'égide de M. Jarring. Nous avons donné à notre ministre des Affaires étrangères des instructions dans ce sens. Tout dépend de la réaction d'Israël, laquelle ne semble pas venir.

Le général de Gaulle. Pour la Jordanie, c'est une décision grave que d'envisager une négociation particulière avec Israël. Je ne pense pas que ce dernier parvienne à concilier les différentes tendances dans son gouvernement et dans son opinion. Mais, si à la suite d'une affirmation plus ou moins nette qu'Israël appliquerait la résolution des Nations unies, la Jordanie négociait avec lui, ce serait pour lui une grande satisfaction.

[1] Les élections législatives israéliennes pour le renouvellement de la Knesseth (unique assemblée de 120 députés) ont lieu tous les quatre ans par scrutin de liste proportionnel à un tour. Les élections suivantes sont prévues pour le 28 octobre 1969.

[2] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'ouvre le 24 septembre 1968.

[3] Le ministre jordanien des Affaires étrangères est Abdel Moneim Rifai depuis le remaniement effectué par Bahjat Talhouni, président du Conseil des ministres, le 25 avril 1968.

[4] Le ministre israélien des Affaires étrangères est Abba Eban depuis février 1966.

Le Roi Hussein. Nous faisons vraiment tous nos efforts pour trouver une solution à la tragédie. Pour cela, il est indispensable de préciser la position d'Israël. Nous ne voulons pas qu'il ait la moindre excuse pour maintenir la situation sans changement. Si la chance actuelle d'un règlement, si ténue qu'elle soit, était perdue (ce qui n'est pas invraisemblable), nous aurions au moins la satisfaction d'avoir fait tout ce qui était en notre pouvoir, et cela dans l'intérêt de tous ; nos amis le savent bien. Si aucun changement n'intervenait, on peut craindre le pire. Cette fois-ci, Israël pourrait remporter certaines victoires initiales, mais, en fin de compte, il perdra. Or, nous sommes presque à la limite de ce que nous pouvons faire et, à moins d'une réaction favorable d'Israël, nous aurons très bientôt atteint le bout de la route. À ce moment, il se peut que l'autre direction soit à nouveau envisagée. Les pertes, les souffrances seraient décuplées et les résultats seraient imprévisibles. Cela nous pousse à étudier toutes les possibilités d'une solution équitable qui pourrait assurer la sécurité des générations futures.

Le général de Gaulle. Je vous remercie de me tracer un tableau aussi net de la situation actuelle et des perspectives d'un arrangement éventuel et plus ou moins provisoire entre les pays arabes et Israël, lequel dépend de l'application de la résolution des Nations unies. Sans méconnaître du tout l'importance de la Jordanie, principale intéressée dans l'affaire, l'attitude de l'Égypte nous paraît pourtant essentielle. Nous avons remarqué le discours habile, impressionnant et dans l'ensemble modéré, de M. Riyad à l'Assemblée générale[1]. Cependant, nous nous demandons ce qui arriverait si la Jordanie était seule à négocier avec Israël. Nous ne le voyons pas bien. Nous comprenons que cela pourrait servir Israël, qui préfère avoir affaire à chaque État arabe séparément, et surtout à la Jordanie dont il occupe certains territoires. Le territoire égyptien qu'il a pris est bien moins important pour l'Égypte que ceux-ci pour vous.

Le Roi Hussein. Nous coordonnons notre attitude avec la République Arabe Unie. Celle-ci a accepté la résolution des Nations unies. Elle est prête à l'appliquer, comme nous-mêmes. Nous lui avons dit qu'étant donné la différence de nos positions, nous étions prêts à établir aussi vite que possible des contacts avec Israël, sous l'égide de M. Jarring. Encore une fois, l'absence d'une réaction israélienne présente la difficulté majeure. Nous voulons savoir jusqu'où Israël veut aller pour assurer la paix. Nous ne voulons pas lui laisser de liberté de manœuvre : il faut qu'il déclare sa position, pour ou contre la paix. J'ai vu le président Nasser[2] avant de me rendre au Royaume-Uni : il veut la paix malgré de fortes pressions qui s'exercent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son pays. Il reste encore une chance, par conséquent, mais elle ne durera pas longtemps si Israël ne prend aucune initiative et ne montre aucune bonne volonté dans l'application de

[1] Mahmoud Riyad, ministre égyptien des Affaires étrangères, prononce le 10 octobre 1968, un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies. Il demande que le Conseil de sécurité assume le contrôle et la garantie de la mise en œuvre de la résolution 242 pour faire régner la paix au Moyen-Orient.

[2] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président de l'Égypte, puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

la résolution des Nations unies. En tout cas, nous avons bien averti la République Arabe Unie de nos intentions, et les autres pays arabes en sont informés. Pour ce qui est de l'équipement militaire, les Soviétiques n'en fournissent pas autant qu'il serait souhaitable, mais le manque d'intérêt des États-Unis à l'égard d'un règlement pacifique et leur aide constante à Israël incitent Moscou à livrer quelques armes à la République Arabe Unie. Néanmoins, je crois que l'Union soviétique voudrait éviter un conflit et aboutir à une solution pacifique. Une des questions qui se posent est de savoir si la RAU est capable de résister à des troupes israéliennes au cas où celles-ci traverseraient le Canal (je ne crois d'ailleurs pas que celles-ci le fassent), et aussi dans quelle mesure la RAU pourrait intervenir et traverser elle-même le Canal au cas d'une attaque israélienne contre la Jordanie. Il semble bien qu'elle ne le pourrait pas avant deux ans. D'autre part, selon vos conseils d'ailleurs, nous travaillons à coordonner nos efforts avec la Syrie, uniquement à des fins défensives et pour empêcher Israël de bouger. Notre position sur le terrain s'améliore, mais nous ne comptons pas atteindre notre objectif avant un an. Que la situation actuelle continue ou qu'un nouveau conflit se déclare, il y aura des bouleversements pour tout le monde dans la région et quelques surprises seront peut-être réservées à Israël. Au demeurant, il y a des limites à ce que nous pouvons accepter. Mais nous sommes prêts à étudier complètement toutes les modalités d'application de la résolution des Nations unies. La RAU en est également d'accord.

Le général de Gaulle. Mon impression, c'est qu'il y a deux tendances en Israël : celle de Dayan[1], qui est pour la guerre ; celle d'Eban, qui préfère actuellement la paix. Si Dayan l'emporte, Israël repartira en avant, ou contre vous ou peut-être aussi contre Le Caire, ou encore contre Damas, ou même peut-être contre le Liban. Si Eban l'emporte, Israël ne partira pas en avant. Il n'en reste pas moins que Dayan et Eban sont tous deux d'accord avec tout le pays pour ne pas perdre le territoire qui a été pris. Peut-être, pour la paix à laquelle tend Eban celui-ci accepterait-il quelque formule qui signifierait une réduction de l'occupation ou un commencement de retrait des troupes ; mais en fait, tous les Israéliens sont d'accord pour ne pas abandonner ce qu'ils ont pris. Je ne pense donc pas que les négociations que vous envisagez déterminent Israël à reculer jusqu'à ses lignes de départ de juin 1967[2]. Il reste aussi, pour la situation d'ensemble, une interrogation : l'attitude des États-Unis. Jusqu'à ce qu'ils aient un nouveau Président[3], c'est-à-dire jusqu'en janvier, je pense qu'ils ne feront rien. Ils diront peut-être quelque chose à droite et à gauche, mais sans agir. Quand ils auront un nouveau Président, les États-Unis seront obligés de prendre position, d'abord parce que la situation ne peut pas être maintenue indéfiniment telle qu'elle est, et ensuite parce que les Soviets vont les presser à prendre position ; et cela voudra dire soit le maintien d'Israël, soit son

[1] Le général Moshe Dayan est nommé, le 1er février 1967, ministre israélien de la Défense.

[2] Date de l'offensive israélienne : le 5 juin 1967.

[3] Les élections américaines sont prévues pour le 4 novembre 1968.

recul. Alors, l'opération deviendra décisive. Si, pour tranquilliser les Soviets les États-Unis acceptent de faire appliquer la résolution des Nations unies, qui consiste à faire reculer Israël, tout sera changé ; sinon, il y aura des complications internationales plus ou moins sérieuses. Mais quand les États-Unis auront un nouveau Président, ce ne sont pas seulement les Soviets qui les inviteront à prendre position ; nous nous en occuperons aussi et nous leur dirons qu'il leur faut se décider. Mais jusque-là, il n'arrivera rien, sinon peut-être pas un avantage pour la Jordanie. C'est là mon appréciation personnelle et je n'ai pas d'autre droit que de vous l'indiquer. À vous de faire pour votre pays ce que vous estimez être le mieux.

Le Roi Hussein. Une des raisons de mes visites ici, c'est de pouvoir écouter vos conseils, et je vous remercie de ceux que vous me donnez. Moi non plus, je n'espère pas grand résultat de nos efforts, mais nous voudrions au moins présenter la position arabe sous un meilleur éclairage que par le passé. Notre cause a toujours été bonne, mais elle n'a pas été bien présentée à l'opinion publique. Nous voudrions obliger Israël à se découvrir et à préciser son attitude. Il faut qu'il accepte d'appliquer complètement la résolution des Nations unies. Un compromis en la matière n'est pas possible. Toute solution inspirée par une position de force sur le terrain ne serait pas une vraie solution et conduirait à un renouvellement du conflit. Or, il nous faut un règlement durable et la résolution du Conseil de sécurité en donne la possibilité. Il n'y aura donc pas de négociation tant qu'Israël ne l'aura pas acceptée. S'il l'accepte, les pays arabes étudieront le mécanisme détaillé de l'application. Il est clair que nous-mêmes et la RAU, avec laquelle nous coordonnons nos efforts, sommes les plus directement intéressés. Malheureusement, il n'y a pas beaucoup de changements dans le monde arabe. J'éprouve à cet égard un sentiment de frustration, car il ne semble pas que les Arabes soient prêts, comme nous le souhaiterions, à relever le défi auquel ils ont à faire face. Notre faiblesse et notre désunion représentent comme par le passé un danger pour notre existence. Néanmoins, nous maintenons d'étroits contacts avec tous et nous espérons que le danger maintenant mieux compris rendra plus rapides les mesures que nous aurions à prendre éventuellement pour notre sécurité. Nous ne perdons pas espoir, toutefois, et nous ne pouvons pas admettre que la situation se détériore ni dans le domaine politique ni sur le terrain.

Le général de Gaulle. Dans cette affaire très grave, nous ne souhaitons pas une dispersion des Arabes. Nous avons dit clairement ce que nous pensons être bon et être mauvais. Nous estimons qu'il faut qu'Israël se retire jusqu'à ses positions de départ et, en même temps, que l'on établisse des frontières, sous l'égide des Nations unies ; que l'on assure la liberté de communication, y compris pour Israël, dans le Canal et dans le golfe d'Aqaba ; et qu'un effort international soit entrepris pour régler le problème des réfugiés. Cela, nous le voulons et nous le disons. Depuis les événements de l'an dernier, vous savez que nous n'avons rien fait pour aider Israël, notamment pour ce qui est des avions[1]. Dès qu'il y aura la possibilité, et je pense qu'elle

[1] Il s'agit du refus de la France de livrer les *Mirage* commandés en 1966 en raison de l'embargo décidé par le général de Gaulle le 7 juin 1967 au lendemain de l'offensive israélienne sur les pays

se présentera, d'une action internationale pour que les États-Unis acceptent de régler le problème, nous agirons carrément afin que s'engagent une négociation et une action internationales ; ce qui signifie d'abord celles de grandes puissances ; et cela afin d'obtenir une application réelle de la résolution dont l'article 1er porte le retrait d'Israël. Notre attitude ne changera pas.

Le Roi Hussein. Je vous remercie de cette assurance. Cette position est la nôtre et ces principes sont ceux qu'il faut appliquer si l'on veut la paix. J'espère que, malgré les pressions et les sentiments divers, les pays arabes pourront s'unir en vue de cet objectif.

Puis-je vous demander un mot en faveur de la construction de notre aérodrome[1], qui attend depuis pas mal de temps ? Les contacts ont repris avec le groupe français qui avait fait les études initiales et les travaux pourraient commencer incessamment. Une intervention de votre part serait décisive.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968*)

324

NOTE

La Jordanie et le conflit israélo-arabe

N. *Paris, 22 octobre 1968.*

1. La Jordanie est la principale victime du conflit israélo-arabe. L'occupation de la Cisjordanie l'a amputée de sa partie la plus riche. La Transjordanie compte aujourd'hui autant de réfugiés que d'autochtones : les 300 000 personnes qui ont fui depuis la guerre vers la rive gauche du Jourdain sont venues s'ajouter aux 300 000 réfugiés anciens qui y étaient déjà installés. L'armée jordanienne a perdu la majeure partie de son équipement et la quasi-totalité de son aviation.

Au cours des derniers mois, la situation a empiré à bien des égards : les Israéliens s'installent dans l'occupation et effectuent des raids de

arabes voisins. Voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 28 et le télégramme de Tel-Aviv n° 1037 du 17 septembre 1968 publié ci-dessus.

[1] Dès 1963, des pourparlers sont engagés, pour la construction d'un aéroport international à Amman, entre les autorités jordaniennes et la société « France technique » intervenant pour le compte d'un groupe de firmes industrielles (SPIE, CGEE, CSF) avec pour chef de file la société de construction des Batignolles. Le ministère français des Finances donne son accord à des conditions de financement jugées avantageuses. Puis en 1966, les autorités d'Amman se désintéressent de ce projet. En octobre 1968, le gouvernement jordanien marque son désir de reprendre les pourparlers avec le même groupe français. Le ministère français des Finances, peu confiant dans la rentabilité de l'aéroport, trouve l'opération risquée malgré son intérêt sur le plan du prestige économique et culturel. Le général de Gaulle, lorsqu'il reçoit Jean-Marie Merillon, récemment nommé ambassadeur à Amman, en novembre 1968, confirme son intérêt pour cette affaire évoquée lors de son entretien avec le roi Hussein.

représailles ; une partie des habitants de la vallée du Jourdain, la région la plus fertile du pays a été obligée de se réfugier sur les hauteurs.

L'Irak entretient un corps expéditionnaire important dans le nord de la Transjordanie ; des commandos se réclamant de diverses organisations de résistance palestinienne se sont installés en de nombreux points du territoire et échappent à l'autorité du Gouvernement ; plusieurs ont des allégeances politiques extérieures, notamment syriennes.

Malgré la défaite, le combat contre Israël avait valu au Roi[1] un brevet de patriotisme. Il était apparu comme le symbole de la permanence du pays. Mais son prestige et son autorité se sont à nouveau érodés. On lui reproche son inaction face à Israël, et sa sympathie pour les États-Unis.

L'armée et la police ne demeurent loyales au souverain que dans la mesure où celui-ci ne leur demande pas de s'opposer directement aux mouvements de résistance. Les commandos[2] sont laissés libres d'organiser leur recrutement et leur entraînement : ils jouissent des sympathies de la population et de l'appui des jeunes cadres de l'armée. Ils menacent de s'opposer par la force à toute tentative de règlement avec Israël.

La situation économique est sérieuse mais cela tient moins au manque d'argent qu'à la disparition de la confiance. En effet, la Jordanie reçoit depuis la Conférence de Khartoum[3] une aide considérable de l'Arabie saoudite, du Koweït et de la Libye ; cette assistance versée jusqu'ici avec régularité a remplacé, et bien au-delà, l'aide anglo-américaine retirée depuis l'été dernier. La Jordanie dispose ainsi pour le moment de ressources budgétaires supérieures à ce qu'elles étaient avant le conflit mais elles servent avant tout à entretenir l'armée et le surplus est mis de côté pour la reconstitution éventuelle de son équipement.

Quant à la population, une moitié vit sur elle-même et l'autre subsiste tant bien que mal grâce aux distributions de l'UNRWA[4] et aux secours parcimonieux que lui accorde le gouvernement. Elle oscille pour le moment entre la lassitude et l'illusion. On peut craindre que ce soit demain entre le désespoir et la violence.

2. Soumis aux pressions contraires d'Israël et de son opinion, le Roi de Jordanie a mis longtemps ses espoirs dans l'appui extérieur, celui du monde arabe et celui des grandes puissances.

À la Conférence de Khartoum, les pays arabes ont accepté le principe d'une solution politique du conflit mais ils en ont circonscrit la portée en

[1] Ibn Talal Hussein, proclamé roi de Jordanie sous le nom de Hussein II par décret du Parlement le 11 août 1952, est couronné le 13 mai 1953. Il est membre de la dynastie hachémite.

[2] Il s'agit essentiellement des commandos du Fatah ; voir plus loin le télégramme d'Amman n° 862 du 12 décembre 1968 publié ci-après.

[3] Le sommet arabe de Khartoum se tient du 29 août au 1er septembre 1967. Il aboutit au triple « non » : non à la réconciliation avec l'État d'Israël, non à la reconnaissance de l'État d'Israël, non à la négociation avec Israël, voir *D.D.F*, 1967-II, n° 105.

[4] UNRWA : *United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East* – Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés en Palestine, créé après la première guerre israélo-arabe. Son siège est à Beyrouth.

interdisant la reconnaissance d'Israël, la négociation et la conclusion d'un traité de paix avec ce pays. Depuis lors, le Roi de Jordanie a plaidé en vain en faveur d'une nouvelle réunion au Sommet[1].

La Jordanie a été le premier pays arabe à approuver la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre[2]. Elle a accueilli avec beaucoup de faveur la mission Jarring[3]. Le Roi s'est montré, à diverses reprises, plus souple que Nasser[4] en envisageant publiquement de reconnaître Israël en tant qu'État et en acceptant de procéder à des négociations indirectes avec ce pays par l'entremise de M. Jarring.

L'attitude du gouvernement israélien l'a obligé à s'aligner derechef sur la position égyptienne. Or l'Égypte dénonce aujourd'hui comme hier toute velléité de traiter directement avec Israël. L'Irak fait de même et la Syrie va plus loin encore en rejetant toute solution politique.

Au surplus chacun des voisins de la Jordanie ne s'intéresse qu'à ses propres problèmes et se soucie peu de venir au secours d'un régime conservateur. Le projet de création d'un commandement militaire irako-syro-jordanien[5], actuellement en discussion, ne fera, si jamais il aboutit à des résultats concrets, que restreindre encore la liberté d'action du Roi.

Les États-Unis éprouvent un certain reste de sympathie pour le Roi mais le pressent de négocier directement avec Israël sans forcer ce pays à se montrer raisonnable. Le gouvernement américain livre quelques avions périmés à la Jordanie[6], offre de lui vendre des chars mais ne lui donne plus d'argent[7]. La Grande-Bretagne est aujourd'hui plus proche qu'avant du

[1] Le 24 mai 1967, la France propose que les quatre Grands (États-Unis, France, Royaume-Uni et URSS) se concertent pour apporter des garanties en vue d'apaiser le différend israélo-arabe. L'URSS refuse.

[2] La résolution du Conseil de sécurité n° 242 du 22 novembre 1967 pose les principes d'une paix durable au Proche-Orient. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 257, 1968-I, n°s 149, 169, 213 et 376.

[3] Gunnar Jarring, diplomate suédois, nommé le 23 novembre 1967 représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en vue de trouver un terrain d'entente au sujet du Conflit israélo-arabe, conformément à la résolution 242 (1967) du 22 novembre 1967.

[4] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président de la République arabe unie depuis 1958.

[5] Le télégramme d'Amman n° 656 du 18 septembre 1968, non publié, informe Paris que des conversations militaires, engagées à Amman avec une mission irakienne et une mission syrienne, prennent fin le 17 septembre 1968. Elles auraient pour résultat la mise au point d'un accord établissant un commandement oriental dont le siège serait à Damas et le commandement confié au général irakien Mohamed Nouri Khalil. Il s'agirait d'établir une coordination plus étroite entre les trois armées pour amorcer une défense plus efficace du front oriental en raison de l'aggravation constante de la situation sur les lignes du cessez-le-feu et du ton de plus en plus menaçant des déclarations israéliennes. Le roi Hussein de Jordanie, conseillé par le roi Fayçal d'Arabie saoudite qui n'y voit qu'une manœuvre politique, ne se prête qu'à contrecœur à ces négociations militaires. Voir le télégramme d'Amman n° 658 du 19 septembre 1968, non publié.

[6] Les Américains décident en février 1968 de reprendre les livraisons d'armes à la Jordanie (voir le télégramme de Washington n° 1728 du 23 mars 1968, non publié). Dès juin 1968, du matériel militaire est fourni par voie aérienne. En décembre, le matériel léger continue à arriver tandis que les premiers avions F104 promis ne pourront être livrés au plus tôt avant avril 1969 (voir la dépêche de Beyrouth n° 316 AL du 11 décembre 1968 non reproduite).

[7] Le porte-parole du gouvernement jordanien annonce, le 10 janvier 1968, que les États-Unis et la Grande-Bretagne ont décidé d'annuler cette année l'octroi de leur aide budgétaire au royaume hachémite. L'aide porte sur 10 740 000 dinars au total.

point de vue arabe mais son soutien à la Jordanie demeure limité ; le gouvernement britannique a fourni quelques chars et quelques avions[1] d'un modèle ancien mais lui non plus ne donne plus d'argent.

L'URSS a offert de couvrir tous les besoins en armes de la Jordanie. En dépit du refus opposé par le Roi, le gouvernement soviétique lui accorde un appui politique non négligeable sur le plan intérieur en désapprouvant, tout au moins provisoirement, l'action des commandos.

Le Roi se félicite de l'appui moral que la France lui porte ; il souhaiterait sans doute se procurer auprès de nous des armes, directement ou indirectement, de façon à ne pas avoir à céder à la pression russe ; mais il n'aurait d'autres moyens pour les payer que l'aide exceptionnelle des pays arabes dont il n'est aucunement certain qu'elle dure.

3. Des rumeurs répandues avec insistance par la presse internationale au cours de ces derniers jours font état de la perspective d'un règlement entre Israël et la Jordanie.

Au cours de son passage à Paris, M. Eban avait indiqué à M. Debré[2] qu'il espérait pouvoir discuter avec les Jordaniens à New York. Il fait état aujourd'hui d'une amélioration sensible du climat et retourne pour quelques jours à Jérusalem en discuter avec son gouvernement. De son côté, le Directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères, M. Raphaël[3], vient de déclarer que des sondages avaient été effectués sous les auspices de M. Jarring entre Israël et les pays arabes afin de préparer le terrain pour l'établissement d'une paix durable.

Qu'il y ait eu des contacts, à différents niveaux, entre Israéliens et Jordaniens depuis le conflit et encore récemment ne paraît pas douteux, mais jusqu'ici ils n'ont abouti à rien. Le gouvernement israélien refuse d'appliquer la résolution du 22 novembre ; il exige des négociations directes même s'il est disposé à commencer par des pourparlers indirects ; il déclare que l'objet doit en être l'établissement d'un traité de paix fixant de nouvelles frontières sûres et reconnues ; il refuse d'évacuer les territoires occupés avant la conclusion de ce traité ; il est décidé à ne pas abandonner Jérusalem ; il ne veut pas faire connaître ses concessions territoriales avant l'ouverture des négociations ; même s'il est très divisé sur l'étendue des concessions territoriales à exiger des Jordaniens, il n'entend pas céder la proie pour l'ombre.

[1] La dépêche d'Amman n° 244/AL du 6 septembre 1967 annonce la livraison par la Grande-Bretagne de trois chasseurs-bombardiers à réaction *Hawker Hunter*. La Jordanie devra en acquitter le prix de 750 000 livres sterling. Un an plus tard, une dépêche de Beyrouth n° 316/AL en date du 11 décembre 1968 précise qu'un contrat d'armement est signé dans les derniers jours de novembre 1968 entre le Royaume-Uni et la Jordanie. La transaction porte sur la livraison de 100 chars *Centurion Mark* 9, sur du matériel autoporté plus léger (mitrailleuses Ferret et des canons tractés) et sur des fusées sol-air. Un premier chargement de 40 chars *Centurion* est en cours d'acheminement.

[2] Abba Eban, ministre israélien des Affaires étrangères depuis février 1968, rencontre le 30 septembre 1968 Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968. Voir les comptes-rendus des 30 septembre et 9 octobre 1968 publiés ci-dessus.

[3] Gédéon Raphaël est directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères depuis octobre 1968, après avoir été représentant permanent auprès des Nations unies depuis 1967.

Dans ces conditions, on voit mal comment le fossé pourrait être aisément comblé entre Israël et la Jordanie à ce stade. M. Rifaï[1] a d'ailleurs déclaré, il y a quelques jours, à M. Bérard[2] que le Roi venait de lui faire part de son impossibilité de traiter avec Israël dans les circonstances actuelles.

4. Le bruit fait autour des pourparlers de paix entre Israël et la Jordanie a provoqué des remous sur place. Les organisations de résistance ont menacé le gouvernement et Le Caire a lancé publiquement des avertissements. Le Roi a dû accepter un compromis et céder en fait aux commandos.

Ces incidents ont montré combien sa marge de manœuvre est limitée. Le Roi paraît de moins en moins capable de dominer l'évolution des choses. Seule une pression efficace sur Israël pourrait relâcher celle qui pèse sur lui.

Sinon la situation risque de lui échapper à plus ou moins long terme, ce qui mettrait en cause à la fois son trône et ce qu'il reste de son pays.

(*Afrique-Levant, Jordanie, Relations avec le Proche-Orient*)

325

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2076 à 2081. *Pékin, 23 octobre 1968.*

(*Reçu* : le 24, 11 h. 00).

Le nouveau *diktat* imposé « à la pointe des baïonnettes » par Moscou à Prague[3] incite naturellement Pékin à développer ses attaques conjuguées contre le « social-impérialisme » de la « clique renégate » du Kremlin et la « honteuse trahison » des amis de M. Dubcek.

La presse chinoise fait valoir que, pour établir leur « protectorat » sur la Tchécoslovaquie, les dirigeants soviétiques n'hésitent pas à abandonner le caractère « provisoire » qu'à la fin d'août[4] ils donnaient, pour la justifier à leur occupation de ce pays. Elle souligne que le « prétexte » invoqué aujourd'hui n'est plus la nécessité d'aider à la « normalisation » de la situation intérieure mais l'obligation d'assurer « la sécurité de la soi-disant communauté socialiste contre les menées des militaristes revanchards de Bonn ».

[1] Abdel Moneim Rifaï, diplomate jordanien, est ministre des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1967 après avoir été six ans représentant permanent aux Nations unies.

[2] Armand Bérard, Ambassadeur de France, est le représentant permanent de la France au Conseil de Sécurité et chef de la mission permanente de la France auprès des Nations unies depuis septembre 1967.

[3] Allusion à l'accord tchécoslovaco-soviétique sur le stationnement des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie, signé à Prague le 16 octobre 1968.

[4] Il s'agit des entretiens soviéto-tchécoslovaques tenus à Moscou du 23 au 26 août 1968.

Cette réfutation des accusations lancées au cours de l'été par la propagande de Moscou contre la RFA n'a pas échappé aux observateurs ouest-allemands qui y voient le signe d'une évolution favorable à l'égard de leur pays. Ils observent au surplus qu'Enver Hoxha a adopté, dans son discours du 1er octobre[1], une attitude aussi critique à l'égard des allégations soviétiques en dénonçant « la légende de la menace d'agression impérialiste ».

D'autre part, la propagande chinoise s'efforce, pour critiquer le soutien apporté par Hanoï aux thèses du Kremlin, d'établir une fois de plus un parallèle entre l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Russes et l'intervention américaine au Vietnam. Elle dénonce derechef, avec âpreté, le partage du monde en sphères d'influence par les deux superpuissances, en Europe orientale – notamment à Berlin – au Moyen-Orient et le Sud-Est asiatique. Évoquant à nouveau les rumeurs relatives à un éventuel arrêt des bombardements, elle stigmatise, sur la foi d'informations publiées par les agences américaines, le rôle joué par les autorités soviétiques pour faciliter le succès des pourparlers de Paris.

Les journaux chinois exaltent, en revanche, la résistance du peuple tchécoslovaque aux envahisseurs et y voient le germe d'une dissidence appelée à s'étendre peu à peu à l'ensemble du glacis.

Enfin, ils décrivent avec délectation le « désarroi » où l'initiative inconsidérée du Kremlin a jeté « le bloc révisionniste » et « l'isolement sans précédent » des dirigeants de Moscou. Ceux-ci affirment-ils, espéraient un succès rapide. Mais, deux mois après l'intervention, ils doivent compter avec l'opposition d'un peuple unanime, ainsi qu'avec la condamnation des masses révolutionnaires du monde entier et l'opposition de leur propre opinion publique.

(*Europe, Tchécoslovaquie 1961-1970, 1968*)

[1] Enver Hoxha fonde le parti communiste albanais en 1941 et est le président de la République populaire d'Albanie depuis 1945. Le 30 septembre, à l'occasion de la fête nationale chinoise, lors de la réception donnée à l'ambassade de la République populaire de Chine, Enver Hoxha prononce un long discours dans lequel il dément tout contact avec Athènes, adresse un avertissement sérieux à Sofia au sujet de la prétendue concentration de troupes soviétiques sur le territoire bulgare et affirme que la Chine est moins distante de l'Albanie qu'on ne peut le penser. Se reporter au télégramme de Tirana n° 274 du 1er octobre et à la dépêche n° 477/EU du 7 octobre, intitulée : Fête nationale chinoise.

326

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES

Politique spatiale française : lanceurs

N. nº 384/QS. *Paris, 23 octobre 1968.*

La faillite du CECLES/ELDO du fait de la position britannique du 16 avril 1968[1] impose à la France de revoir les modalités d'exécution de la politique spatiale qu'elle s'était fixée en 1966, c'est-à-dire la disposition de satellites de télécommunications pour les exploiter sans hypothèques. Seule la possession du lancer permet de lever celles qui résulteraient d'un appel à l'une ou l'autre des grandes puissances spatiales.

Cependant, les conditions économiques particulières d'une politique indépendante de satellites de télécommunications ne recommandent pas la recherche d'une solution nationale : le coût du lanceur ne doit pas grever exagérément le coût total de l'opération ; la politique inflationniste d'Intelsat[2] laisse très peu de temps aux autres pays pour prétendre se placer sur le marché des liaisons spatiales ; l'échéancier budgétaire serait en conséquence très court et très lourd pour un seul pays ; enfin, une politique strictement nationale nous priverait de partenaires internationaux qui communiqueraient par les autres systèmes existants et ôterait tout sens et toute rentabilité à notre action.

C'est pourquoi, parmi les solutions au problème d'un lanceur autonome dans le cadre d'une coopération européenne décrites dans le dossier ci-joint[3], les hypothèses 2 et 4 semblent devoir être celles qui méritent d'être retenues :

– toutes deux tirent profit de l'expérience du CECLES/ELDO et des résultats acquis à l'épuisement du plafond financier actuel de 626 MUC[4], c'est-à-dire essentiellement la mise au point des étages français et allemand ;

– il s'agit de fabriquer un nouveau premier étage remplaçant le *Blue-Streak*[5] à base de L 95 avec un programme multilatéral démarrant en 1970 ;

[1] La Grande-Bretagne renonce à participer au programme du CECLES/ELDO pour des raisons d'ordre financier. Voir *D.D.F.*, 1966-I, nº 124, 1966-II, nº 12 et 1968-I, nºs 244 et 255. Le CECLES : centre européen pour la construction de lanceurs d'engins spatiaux ou ELDO, *European Space Vehicles Launcher Development Organization*, est créé par la Convention de Londres du 29 mars 1962 qui entre en vigueur le 29 février 1964. Il a son siège à Paris. Voir *D.D.F.*, 1965-II, nº 244, 1966-I, nº 124, 1966-II, nº 12 et 1968-I, nºs 244 et 255.

[2] Intelsat ou *International Telecommunication Satellite Organization* est créé par l'accord signé à Washington le 20 août 1964 portant création d'un système provisoire mondial de télécommunications par satellites géré par la société américaine *Communication Satellite Corporation* ou COMSAT. Intelsat a son siège à Washington, voir aussi *D.D.F.*, 1968-I, nº 244.

[3] Le dossier en question ne figure pas dans les documents du Département.

[4] MUC : million unité de compte.

[5] La fusée *Blue-Streak* est construite par les Britanniques pour former le premier étage du lanceur Eldo-A. Voir *D.D.F.*, 1966-I, nº 260.

– la filière L 95 est capable de débouchés ultérieurs satisfaisants.

Dans ces hypothèses, le lanceur pour satellite de 200 kg est disponible en 1975 et celui pour satellite de 500 kg en 1977-1978 (soit deux ans de retard sur la filière prévue pour Europa par le CECLES/ELDO). Symphonie[1] donc, ne peut être lancé en 1972 que par un lanceur américain ou russe ; comme l'Allemagne participe au projet, l'agrément russe paraît devoir être difficile à obtenir ; la question de principe a été posée à la NASA par le Comité directeur de Symphonie, mais l'on sait déjà que les États-Unis posent comme condition que le satellite ne soit utilisé qu'à titre expérimental. Hors du *Blue-Streak*, la date de 1972 ne paraît pas pouvoir être tenue pour un satellite opérationnel.

Sur le plan financier, le projet d'échéancier budgétaire joint à la deuxième note du dossier montre pour les deux hypothèses, que l'ordre de grandeur est supérieur de 20 à 25 % à celui de notre participation ces dernières années au CECLES/ELDO.

Les hypothèses 3 et 4 impliquent la poursuite de l'ELDO et du plan T8-A[2], le dépassement financier étant pris en charge par la France et la RFA, et reposent sur la fourniture du *Blue-Streak* qui n'est assurée que pour Europa II[3] et à un prix unitaire dont le gouvernement britannique sera seul maître.

(*Questions spatiales, Politique française*)

327

NOTE
DE LA DIRECTION DES NATIONS UNIES
ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES

N. *Paris, octobre 1968.*

Instructions pour la délégation française à la XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies

New York 1968

Point 23

Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : rapport du comité des utilisations pacifiques de

[1] Symphonie : satellite de télécommunications géostationnaire de 170 kg. La coopération franco-allemande pour la construction de ce satellite est étendue à la Belgique. Voir la note n° 390/QS du 4 novembre 1968 publiée ci-après.

[2] Le plan T8-A est un plan d'austérité pour trouver un accord en vue de mener à bonne fin la construction d'Europa II.

[3] Europa II est une fusée construite par le CECLES-ELDO en vue de lancer le satellite expérimental de télécommunications « Symphonie ». Voir la note n° 336 du 10 septembre 1968 publiée plus haut.

l'espace extra-atmosphérique (résolution 2260 (XXII) du 3 novembre 1967 et 2345 (XXII) du 19 décembre 1967)[1]

L'Assemblée aura à examiner le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace dont la session se tiendra à New York du 15 au 18 octobre. C'est dire que ce rapport ne sera distribué que pendant la session de l'Assemblée[2].

Il portera certainement sur les travaux du sous-comité juridique dont la 7e session tenue en juin à Genève[3] et sur ceux de la Conférence de Vienne[4] sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphériques ; il est possible qu'en outre le projet soviétique d'accord sur la création d'un système international de télécommunications par satellites (*Interspoutnik*[5]) soit inscrit à l'ordre du jour.

Les instructions qui suivent sont donc fondées sur ces données. Elles pourraient être modifiées si les délibérations du Comité amenaient celui-ci à introduire des changements sensibles dans les conclusions du sous comité où certaines des tendances apparues à la Conférence de Vienne prenaient une orientation inattendue ou réclamaient des décisions plus rapides que prévues.

1. Rapport du sous-comité juridique.

Celui-ci porte :

a) sur l'étude d'un projet de convention sur la responsabilité pour dommages causés par les objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ;

[1] La résolution nº 2260 (XXII), adoptée le 3 novembre 1967 par l'Assemblée générale des Nations unies sur le rapport de la première commission au vu du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, prie le dit Comité « de poursuivre ses travaux en vue d'élaborer un accord sur la responsabilité pour les dommages causés par suite du lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique et un accord sur l'assistance aux astronomes et aux véhicules spatiaux…et de poursuivre activement ses travaux sur les questions relatives à la définition de l'espace extra-atmosphérique et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ». La résolution 2345 (XXII) adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 19 décembre 1967 est intitulée : *accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique*. Elle « prie les gouvernements dépositaires de l'accord dont le texte est joint en annexe, d'ouvrir l'accord aussitôt que possible à la signature ». En outre, elle « prie le comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'achever d'urgence l'élaboration du projet d'accord sur la responsabilité pour les dommages causés par la suite du lancement d'objets dans l'espace extra-atmosphérique » et de le soumettre à l'Assemblée générale lors de la XXIIIe session.

[2] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies se tient à New York du 24 septembre au 21 décembre 1968.

[3] Le sous-comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se tient à Genève du 4 au 28 juin 1968. Les travaux sont consignés dans le rapport A/AC 105/45 du 11 juillet 1968.

[4] La Conférence des Nations unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se tient à Vienne du 14 au 29 août 1968. (Voir plus loin dans le texte.) Sous la présidence de Kurt Waldheim, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, elle réunit 75 pays et 12 organisations gouvernementales et agences spécialisées. Elle a pour mandat d'échanger des vues sur les applications possibles de la recherche et des techniques spatiales, mais sans adopter ni résolution, ni recommandation (voir la note nº 323/QS du 30 août 1968).

[5] Au sujet du projet soviétique *Interspoutnik*, voir plus loin dans le texte.

b) sur l'étude des questions relatives d'une part à la définition, d'autre part à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

a) Projet de convention sur la responsabilité

Les travaux du sous-comité ont permis d'approfondir l'étude des problèmes de la responsabilité mais on doit déplorer qu'ils n'aient abouti qu'à de minces résultats.

La délégation pourra rappeler les propositions formulées dans un but constructif par nos représentants et faire appel à un plus grand esprit de compromis pour favoriser un accord dans un court délai. Elle pourrait éventuellement suggérer une méthode nouvelle qui consisterait, pour le sous-comité, avant de passer à la rédaction, à se prononcer clairement à propos des points suivants qui constituent les principales pierres d'achoppement des discussions et sur lesquels un certain nombre de délégations occidentales au sous comité ont souhaité attirer l'attention des gouvernements (p. 49 de l'annexe I du doc. A/AC105/45[1]) :

- exclusion ou inclusion des dommages nucléaires,
- limitation ou non de la responsabilité,
- nécessité ou non d'un mode de règlement obligatoire des différends,
- problème des organisations internationales,
- droit applicable à l'évaluation des dommages,
- question de la solidarité en matière de responsabilité.

b 1) Question d'une définition de l'espace extra-atmosphérique

La délégation pourra rappeler notre préoccupation de voir se poursuivre les travaux en vue de l'élaboration d'une définition de l'espace extra-atmosphérique, mais sans insister particulièrement, compte tenu du faible écho rencontré par nos suggestions[2].

b 2) Question des utilisations de l'espace extra-atmosphérique

La délégation pourra reprendre l'exposé de nos idées en ce qui concerne la façon d'aborder les problèmes posés par les utilisations de l'espace extra-atmosphérique et rappeler les raisons qui nous ont conduit à présenter la proposition, qui a été partiellement adoptée par le sous-comité, sur l'enquête à entreprendre auprès des institutions spécialisées[3]. Elle pourra s'exprimer

[1] Le document A/AC 105/45 du 11 juillet 1968 est un document de l'Assemblée générale des Nations unies, distribué au cours de la XXIIIe session. Il est intitulé : « Rapport du sous-comité juridique au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa septième session (4-28 juin 1968) ». La page 49 de l'annexe 1 reproduit la proposition collective de l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Brésil, le Canada, les États-Unis d'Amérique, la France, le Japon, le Royaume-Uni, la Suède qui considèrent « que les gouvernements devraient consacrer d'urgence toute leur attention aux questions importantes énumérées ». Ces six questions sont reprises dans la présente instruction.

[2] La proposition française sur la définition de l'espace extra-atmosphérique (document A/AC 105/C 2/L50/rev. 1) faite au sous-comité juridique « recommande au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session du sous-comité juridique l'étude de la question relative à la définition de l'espace extra-atmosphérique (annexe II, p. 5 du document A/AC 105/45).

[3] La proposition française sur les requêtes auprès des institutions spécialisées formulées dans le même document « recommande de demander aux institutions spécialisées et à l'Agence

favorablement sur la résolution d'origine suédoise[1] relative aux satellites à émission directe, ainsi que sur la proposition formulée puis retirée par la délégation tchécoslovaque[2] sur la question de l'utilité de l'élaboration des principes juridiques sur lesquels doivent se fonder la création et le fonctionnement de communications spatiales.

En revanche, elle marquera son regret du fait que le sous-comité n'ait pas été en mesure (en raison de l'opposition soviétique) de retenir notre proposition de recommander au comité d'inscrire, sous le point consacré à l'étude des utilisations de l'espace extra-atmosphérique, à l'ordre du jour de la prochaine session du sous-comité juridique, l'étude d'un projet de convention relatif à l'immatriculation des objets envoyés dans l'espace et destinés à permettre l'exploration ou l'utilisation de celui-ci. Elle rappellera le projet que nous avons déposé sur ce sujet[3].

2. Conférence de Vienne

La Conférence sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'est tenue à Vienne du 14 au 29 août pour échanger des vues sur les applications possibles de la recherche et des techniques spatiales : elle ne devait adopter ni résolution ni recommandation.

De nombreux exposés ont été faits sur les grands thèmes choisis : télécommunications, météorologie, navigation, autres techniques spatiales d'intérêt pratique (géodésie, médecine, etc.) applications non spatiales de la technologie spatiale, éducation, coopération internationale, problèmes économiques, juridiques et sociaux.

Il apparaît difficile de dégager des conclusions de cet ensemble d'exposés qui n'ont guère donné lieu à discussions : on a cependant noté que des études approfondies seront encore nécessaires avant que la mesure exacte de l'utilité des techniques spatiales par rapport aux techniques terrestres puisse être déterminée avec précision.

internationale de l'énergie atomique de bien vouloir examiner les problèmes particuliers posés ou susceptibles de se poser en raison de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique dans les domaines qui relèvent de leur compétence et lui faire rapport » et demande en outre l'étude d'un projet de convention relatif à l'immatriculation des objets envoyés dans l'espace et destinés à permettre l'exploration de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique (annexe II, p. 6 du document A/AC 105/45).

[1] La proposition suédoise recommande au Comité des utilisations de l'espace extra-atmosphérique que « la question des satellites à émission directe soit inscrite, comme point distinct, à l'ordre du jour du sous-comité scientifique et technique en vue de l'élaboration d'une étude sur les problèmes techniques, qui se posent en la matière, avec le concours, toutes les fois qu'il sera nécessaire, des institutions spécialisées compétentes des Nations unies » (p. 5 de l'annexe II du document A/AC 105/45).

[2] La proposition tchécoslovaque recommande que « le sous-comité juridique décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session… la question intitulée « utilité de l'élaboration des principes juridiques sur lesquels doivent se fonder la création et le fonctionnement de communications spatiales » (p. 4 de l'annexe II du document A/AC 105/45).

[3] Le projet français de convention relative à l'immatriculation des objets envoyés dans l'espace et destinés à permettre l'exploration ou l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique est reproduit p. 1 à 4 de l'annexe II du document A/AC 105/45. L'article I prévoit l'immatriculation de tout objet envoyé dans l'espace « sur un registre tenu par un service placé sous le contrôle d'un ou de plusieurs gouvernements parties à la présente convention. Les articles 2 et 3 traitent de l'immatriculation sur le registre. L'article 4 traite de la mise au point des articles 2 et 3 en fonction des progrès scientifiques et techniques. L'article 5 prévoit des amendements et l'article 6 exclut toute réserve.

On peut considérer cependant que le domaine des télécommunications est celui où les applications des techniques spatiales sont d'intérêt le plus immédiat.

En matière de météorologie, s'il est évident que seuls des satellites pourront donner une vue d'ensemble de la situation météorologique à un moment donné, et par là faciliter les prévisions à court terme, les résultats acquis jusqu'ici grâce à cette technique n'ont pas encore permis d'envisager un progrès significatif des prévisions à long terme.

Quant à l'application des techniques spatiales, en particulier de la télévision, à l'éducation, il semble qu'aucun des gouvernements qui en ont entrepris l'étude n'ait encore abouti à des conclusions pratiques précises. C'est un sujet qui intéresse particulièrement les pays en voie de développement, lesquels en demanderont sans doute une étude plus poussée par les Nations unies ou l'UNESCO : mais il semble bien que les conditions propres à chaque pays seront essentielles pour déterminer les meilleures méthodes à employer et par suite qu'aucune solution universelle ne sera vraisemblablement applicable.

La délégation pourra s'inspirer de ces quelques remarques : elle pourra d'autre part faire observer que la création d'une organisation spatiale mondiale, demandée par certains pays peu développés, notamment africains paraît prématurée et que même celle d'un Centre d'information et de documentation, préconisée par l'Iran, la Yougoslavie, le Mexique, les Philippines et la Sierra Leone, ne répond peut-être pas à une nécessité évidente pour le moment.

Plus réalistes, nous paraissent les propositions faites par M. Sarabhai (Inde)[1] sur la publication de documents, ou la réunion de groupes d'experts limités en nombre et chargés d'étudier un sujet précis : leurs discussions pourraient faire progresser l'étude de certains problèmes d'application générale et éclairer utilement les pays qui ne disposent pas d'experts pour procéder à de telles études.

3. Question des télécommunications spatiales : projet soviétique *Interspoutnik* – Conférence de révision d'Intelsat

Que ce soit à propos des travaux de la Conférence de Vienne, ou de l'éventuelle discussion de la proposition soviétique d'un réseau dit *Interspoutnik* ou de l'évocation de la prochaine conférence de révision du système Intelsat, la délégation pourra utilement exposer nos vues sur la création d'une organisation mondiale qui serait chargée de la coordination des divers systèmes internationaux de télécommunications spatiales. Pour ce faire elle pourra, sans prendre à ce sujet une attitude polémique, s'inspirer de considérations suivantes qu'elle utilisera suivant les nécessités du débat.

Il existe actuellement une organisation pour l'exploitation commerciale des télécommunications par satellites : INTELSAT[2]. Créée en 1964 et

[1] Le Dr Vikram A. Sarabhai est le président de la commission indienne de l'énergie atomique.

[2] L'accord mondial Intelsat signé à Washington le 20 août 1964 porte création d'un système provisoire mondial de télécommunications par satellites. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 244 et 1968-I, n°s 156, 204, 244.

groupant aujourd'hui 62 pays, son statut est provisoire, expérimental en quelque sorte, jusqu'à la fin de 1969. On ne pouvait savoir il y a quatre ans comment évoluerait cette technique et par suite la meilleure manière de l'utiliser. On le sait mieux maintenant. Mais l'expérience prouve que l'évolution est loin d'être terminée.

INTELSAT est un indiscutable succès technique mais il est contesté du point de vue financier. Il l'est également, sinon plus, du point de vue de la coopération industrielle. Il est enfin très discuté du point de vue politique.

En effet, la haute capacité des techniciens et des industriels américains a permis la mise en orbite de satellites qui ont fonctionné à la satisfaction des utilisateurs. Mais les recettes sont loin de couvrir les dépenses et l'équilibre n'est pas encore en vue en raison d'une politique d'expansion systématique qui paraît destinée à décourager tout concurrent éventuel. Or, si les dépenses d'investissement et d'utilisation sont partagées entre tous les pays membres selon une formule agréée, ces sommes n'ont jusqu'ici véritablement profité qu'à l'industrie américaine qui a recueilli plus de 95 % des commandes. En outre les satellites sont surtout utilisés par les pays riverains de l'Atlantique Nord, et quelques pays riverains du Pacifique. Les pays d'Afrique, ceux du Moyen-Orient, ceux qui bordent l'Océan Indien, bien qu'ils aient cotisé, attendent encore leur satellite. Il est vrai que, par le jeu de vote pondéré la société commerciale américaine qui représente les États-Unis et qui assure en même temps la gérance du système, la COMSAT[1], dispose des majorités nécessaires pour faire adopter toutes les décisions qu'elle peut souhaiter.

La question est maintenant posée de savoir si une telle organisation, mise en place pour mener une expérience technique limitée, a prouvé qu'elle l'était pour assurer ce qui doit être considéré comme un service public international. La plupart de ses membres souhaitent qu'elle soit amendée au cours des négociations de l'année prochaine. Certains, comme la France, souhaitent des remaniements profonds. Ces négociations seront, en effet, appelées à fixer le régime des télécommunications par satellites pour de nombreuses années. Or, il n'est pas possible actuellement d'estimer avec exactitude la proportion du trafic qui passera à l'avenir par les satellites plutôt que par les moyens terrestres. On peut surtout être convaincu qu'elle croîtra rapidement pour être finalement très importante.

Les Soviétiques viennent de proposer une autre forme d'organisation qu'ils ont nommée *Interspoutnik*. De concert avec quelques autres pays socialistes, ils ont établi un projet de convention. Certains aspects du projet ont suscité de l'intérêt, en particulier, le principe de vote par pays au Conseil mais d'autres aspects ont paru difficilement compatibles avec une gestion efficace.

Il paraît intéressant de constater que l'organisation INTELSAT et le projet *Interspoutnik* ont tous deux le même objectif, l'établissement d'un réseau mondial et reposent sur le même principe : tous les satellites, quels

[1] *Communication Satellite corporation ou Comsat* est la société américaine qui gère l'accord Intelsat.

que soient leurs utilisateurs, sont la propriété indivise des membres de l'organisation.

La France a exprimé à Vienne ses préoccupations à ce sujet. Elle a craint de voir la politique des blocs transférés dans l'utilisation de l'espace par l'existence des deux Organisations, dont chacune serait dominée par la puissance ayant les intérêts les plus étendus et les moyens techniques les plus développés.

Elle a exprimé le souhait que l'ordre et la paix règnent dans l'espace et que soit assurée entre tous les États, la coopération que prévoit le traité de l'espace de 1967[1]. Elle a proposé de mettre en place une seule organisation mondiale dont le rôle serait d'harmoniser l'activité des divers satellites que chaque pays pour ses liaisons extérieures, après les avoir concertés avec les partenaires de son choix, voudra faire mettre en orbite.

Les caractéristiques de cette organisation seraient les suivantes :

1° les structures devraient être telles qu'aucun État ne puisse le dominer. Elle comporterait une Assemblée générale de tous les États membres, un Conseil plus restreint et un Secrétariat international, les votes ne seraient pas pondérés.

2° chargée d'harmoniser et de coordonner, et par suite dans une certaine mesure, de réglementer la mise en place, la gestion et l'exploitation des satellites, elle ne serait pas propriétaire de ceux-ci et n'effectuerait elle-même aucune de ces opérations. Elle éviterait ainsi d'être à la fois juge et partie.

3° La propriété des satellites appartiendrait à des consortiums constitués par les États disposés à participer, dans chaque cas, au financement des opérations de construction ou d'achat ou de location, de mise en orbite, de gestion et d'exploitation. Chaque satellite correspondrait donc en principe à un consortium particulier. Les décisions y seraient prises selon des règles établies par les États au moment de sa formation.

On remarque du côté français que dans une telle organisation, si certains États, ayant par exemple des liens linguistiques particuliers (francophones, arabophones ou hispanisants) souhaitaient établir entre eux un réseau spatial, ils le pourraient, alors que les règles actuelles de l'organisation provisoire d'INTELSAT ne le permettraient pas.

On remarque en outre que les gouvernements dont les intérêts ne sont pas mondiaux, n'auraient pas à contribuer à l'achat de satellites que leurs nationaux n'utilisent pas. Ils pourraient en revanche avoir, pour le même prix, une voix décisive dans la gestion des liaisons qui les intéressent vraiment.

En conclusion et d'une manière générale, il est évident que la technique des télécommunications par satellites est très nouvelle et qu'elle est donc loin d'être stabilisée. Les gouvernements doivent donc dans ces conditions

[1] Le traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique y compris la Lune et les autres corps célestes est ouvert à la signature le 27 janvier 1967 à Washington, Londres, et Moscou. Il entre en vigueur le 10 octobre 1967. La France signe le 25 septembre 1967. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 52 et 1968-I, n° 131.

considérer les risques d'un équipement rapide. Les investissements faits pour les satellites actuels doivent correspondre à des besoins essentiels à satisfaire immédiatement car ils peuvent se trouver dépassés à brève échéance par des équipements plus simples et par suite moins dispendieux.

Au cas où, au cours du débat, une délégation suggérerait la réunion d'une Conférence sous l'égide des Nations unies pour étudier la création d'une organisation mondiale des télécommunications telle que nous la souhaitons, notre représentant devra appuyer cette initiative. Mais il ne paraît pas opportun, au moment où ces instructions sont rédigées, qu'il la prenne lui-même.

Pour l'information de notre représentant, il est signalé qu'un texte de convention pour une telle organisation est actuellement préparé par le Département en liaison avec les services intéressés.

(*Questions spatiales, Comité de l'Espace, Espace extra-atmosphérique*)

328

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Wormser, Ambassadeur de France à Moscou.

T. n°s 1315 et 1316. *Paris, 24 octobre 1968, 13 h. 02.*

Diffusion réservée.

Le Secrétaire général du Département a attiré tour à tour, les 21 et 22 octobre, l'attention de l'ambassadeur des États-Unis et de l'ambassadeur d'Allemagne sur la question des manifestations à Berlin. Nous estimons, en tenant compte de la situation en Europe et des indications récemment recueillies auprès des Soviétiques, qu'il convient de ne pas franchir certaines limites à Berlin si l'on veut éviter les risques d'escalade. Il importe en tout cas de ne pas aller au-delà des pratiques déjà établies.

C'est pourquoi nous avions élevé des objections à des semaines parlementaires trop rapprochées et à la réunion du Congrès de la CDU. Nous restons opposés au projet de réunion à Berlin de l'assemblée du Fonds monétaire international, et de la Banque mondiale en 1970 et nous nous interrogeons sérieusement en ce qui concerne l'élection du Président du *Bund* au début de 1969.

M. Shriver a indiqué qu'il ferait part à Washington de cette démarche et de nos préoccupations. M. von Braun, en répondant dans le même sens, a ajouté qu'il lui paraissait très difficile pour la CDU de renoncer au dernier moment à un projet mis au point de longue date et de paraître, aux yeux de l'opinion, céder à la menace de l'Est. Des raisons analogues pouvaient être

invoquées dans le cas de l'élection du Président de la République et tous les partis étaient d'accord pour la maintenir à Berlin comme les fois précédentes.

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1968*)

329

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5944 à 5946. *Bonn, 24 octobre 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 00).

Réservé. Confidentiel.

Une conversation que je viens d'avoir avec M. Helmut Schmidt[1] en dit long sur les sentiments des milieux parlementaires allemands vis-à-vis de nous. Le chef du groupe social-démocrate au *Bundestag* s'est, en effet, exprimé avec une brutale franchise, en précisant que la déception et l'inquiétude ne se limitaient pas à son parti, mais se manifestaient dans l'ensemble du personnel politique allemand, sans exclure la CSU[2]. Dans un cercle très restreint, M. Kiesinger lui-même n'avait pas dissimulé ses appréhensions.

La question de l'Angleterre revient d'abord sur le tapis. Mais, par ce biais, c'est tout le problème de la solidarité et de la sécurité occidentales qui se trouve évoqué. Il s'agit d'une crise de confiance. On se demande si, en cas de complications internationales, par exemple, à Berlin, la France ne chercherait pas avant tout à éviter le heurt avec Moscou.

À en croire mon interlocuteur, qui, ce matin encore, avait pris la parole devant la Commission des Affaires étrangères, on n'était divisé que sur la tactique à adopter à notre égard. Les uns voulaient que l'on passât outre à nos objections. D'autres se montraient plus prudents. M. Helmut Schmidt venait de décider de ne pas se rendre à la conférence interparlementaire de la Haye[3]. Ou bien il aurait parlé et c'eut été trop, ou bien il n'aurait rien dit et il se le serait reproché.

(*Europe, République fédérale d'Allemagne, Relations avec la France, 1968*)

[1] Helmut Schmidt est le président du groupe parlementaire SPD (social démocrate) depuis 1967.

[2] CSU fraction bavaroise de la démocratie chrétienne.

[3] Le congrès des parlementaires libéraux du Parlement européen se tient à La Haye les 28 et 29 octobre 1968.

330

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIFFÉRENTS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE
À L'ÉTRANGER.

T.-circulaire n° 411[1]. *Paris, 24 octobre 1968, 20 h. 08.*

Le Ministre[2] a reçu M. Kyprianou, ministre des Affaires étrangères de Chypre le mercredi 23 octobre.

Insistant sur les liens culturels traditionnels de son pays avec l'Europe et sur le fait que tout au long de leur histoire les Chypriotes ne se sont jamais opposés aux Français, M. Kyprianou a manifesté le désir de voir se développer la coopération économique et les relations culturelles entre les deux pays et s'instituer une collaboration dans le domaine politique.

À ce sujet, M. Debré a noté que le gouvernement de Nicosie défendait en politique extérieure des positions très proches des nôtres. Si l'on avait pu s'interroger longtemps sur l'orientation précise de la politique chypriote, rapprochement graduel avec la Grèce ou désir de conserver son indépendance, il n'était plus douteux que Chypre avait opté pour la seconde de ces solutions.

M. Kyprianou a confirmé l'exactitude de cette analyse : l'indépendance « dans tous les sens du terme » constituait le principe de base pour la solution du problème chypriote.

Cette exigence était inconciliable avec le maintien de la tutelle de la Grande-Bretagne, de la Grèce et de la Turquie, prévue par les accords de Zurich et de Londres[3]. L'objectif du gouvernement chypriote était de supprimer les éléments de division au sein d'un État unitaire[4] et, en conséquence, de donner certaines garanties à la minorité dans le domaine de la religion, de l'éducation et de la culture. Des dispositions spéciales de la constitution pourraient assurer la représentation des minoritaires dans les organes de l'État. Malgré des difficultés non négligeables des négociations intercommunautaires étaient en cours[5]. Les Turcs devraient se montrer

[1] Ce télégramme est signé par M. Jacques Tiné, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis 1967.

[2] M. Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[3] Les négociations engagées sur la question chypriote aboutissent aux accords de Zurich (6-11 février 1959) et de Londres (19 février 1959), créant un État indépendant en écartant les options de l'*Enosis* (rattachement à la Grèce) et du *Taksim* (séparation). La République de Chypre est proclamée le 16 août 1960 comme un compromis entre les deux communautés.

[4] Dans le cadre d'un « État unitaire », les Turcs chypriotes demandent que soit reconnue à la communauté turque une large autonomie locale. À condition que cette autonomie soit inscrite dans la constitution et que soient institutionnalisées de façon précise les prérogatives découlant de ce statut, notamment en matière de justice et de police, les Turcs chypriotes consentiraient à certaines concessions. Se reporter au télégramme d'Ankara n°s 1060 à 1064 du 10 décembre 1968, non publié.

[5] Les négociations intercommunautaires ont débuté le 24 juin 1968 pour s'interrompre le 25 juillet et reprendre le 29 août. Se référer à la dépêche de Nicosie n° 559/EU du 19 décembre 1968 qui présente et analyse *les propositions échangées au cours de la seconde phase des conversations intercommunautaires*, non reproduite.

raisonnables puisqu'il n'est plus question d'*Enosis* et que l'objet des négociations est la constitution d'un État indépendant.

Le Ministre a souhaité le succès de ces pourparlers et a fait part à son interlocuteur de la volonté du gouvernement français de normaliser ses relations diplomatiques avec Chypre et de développer ensuite la coopération économique et culturelle. Sur un plan plus général il a souligné l'importance que nous attachions à ce que se forge une solidarité méditerranéenne croissante.

Le ministre des Affaires étrangères chypriote a manifesté l'intention de nous présenter des propositions concrètes concernant la coopération entre les deux pays lors du prochain séjour qu'il compte faire à Paris au début de décembre.

(*Europe, Chypre, Politique extérieure, 1968*)

331

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 441/AS.[1] *Hanoï, 24 octobre 1968.*

Le Conseil populaire de la Ville d'Hanoï vient de prendre une initiative inhabituelle. Soucieux de rendre meilleurs les habitants de la capitale, il a édicté à leur intention des règles de conduite qui ne sont dans leur ensemble, comme on le verra, rien moins que révolutionnaires.

L'Hanoïen pris individuellement est invité à faire montre de qualités vieilles comme le monde : amour du travail, respect du bien d'autrui, amour de la science et du progrès ; ordre, propreté, diligence et ponctualité ; hospitalité, entraide, respect des vieillards et des femmes ; amour des enfants ; respect des invalides de guerre et des infirmes civils ; vie simple, saine et cultivée. À ce propos, il est vivement recommandé aux jeunes gens de ne pas s'habiller de façon « extravagante et ridicule » (pantalons étroits, cheveux longs, etc.) ou débraillée, de ne pas jouer aux cartes, de ne pas s'enivrer, de faire preuve de courtoisie et d'avoir de saines distractions. Il est évident que les autorités municipales sans être inquiètes sont néanmoins préoccupées par une certaine jeunesse, cliente assidue des salles de spectacles, que des penchants naturels joints au relâchement consécutif à l'arrêt des bombardements[2] poussent au désœuvrement et au vice.

Le Conseil rappelle d'autre part que « la famille est le noyau de la société et qu'elle exerce une influence importante sur le progrès de chacun et de la

[1] Cette dépêche, intitulée : *Règles de vie de l'Hanoïen*, est rédigée par Toussaint Marcaggi, secrétaire des Affaires étrangères, consul adjoint à Hanoï depuis mars 1968.

[2] Depuis le 7 avril 1968 les bombardements américains ont cessé au nord du 19e parallèle, donc dans la région d'Hanoï.

société ». Il importe par conséquent d'encourager et de développer les vertus et principes qui en font sa force : égalité entre le mari et la femme, bonne entente et entraide entre époux ; obligation pour les parents de bien éduquer leurs enfants qui leur doivent en contrepartie obéissance et respect ; solidarité entre frères, ordre et propreté ; économie. La famille qui pratique ces disciplines est, selon une formule dont les Vietnamiens ont le secret, la famille « cinq mérites ».

Dans le cadre de la vie collective, l'Hanoïen doit respecter la tranquillité et la liberté d'autrui, maintenir l'hygiène dans les logements collectifs et les lieux publics, participer au maintien de l'ordre, respecter les règlements et aider son prochain en cas de nécessité.

Enfin, à l'occasion des cérémonies telles que mariages, enterrement, anniversaires de la fête des ancêtres, fêtes du Têt, etc., il convient que les habitants d'Hanoï cessent de faire leurs des mœurs et coutumes dispendieux et d'un autre âge, et que ces manifestations revêtent désormais un caractère de grande simplicité. Les formes de superstition comme le fait de consulter les devins, les médiums, de se mettre en transes, de brûler des papiers votifs, sont également à abolir.

En édictant ces prescriptions et en mobilisant la population en vue de leur application, le Conseil populaire de la ville d'Hanoï semble avoir visé un triple objectif : contribuer véritablement à une amélioration du mode de vie des habitants de la capitale, remédier à des maux existants mais somme toute assez bénins, enfin et surtout prévenir un relâchement des mœurs qui résulterait d'un retour progressif à une situation de paix[1].

(*Asie, RDVN, 1965-1976*)

332

M. Lambroschini, Ambassadeur de France à La Paz
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 728/AM. *La Paz, 24 octobre 1968.*

Situation politique intérieure.

Une personnalité bolivienne bien introduite dans les milieux politiques et régulièrement en contact avec cette ambassade vient de rendre visite à un de mes collaborateurs et lui a brossé un tableau de la situation politique intérieure du pays. Je crois utile de rapporter ci-dessous au Département ces éléments d'information.

*
* *

[1] Sur le même sujet, voir ci-dessous la lettre d'Hanoï du 28 novembre 1968.

La situation intérieure de la Bolivie est en train d'évoluer rapidement du fait des dissensions de plus en plus étalées au grand jour entre le président de la République[1] et le général Ovando[2]. On n'a pu qu'être frappé en effet par les déclarations contradictoires faites ces derniers jours par les deux grands rivaux aussi bien sur l'existence d'un nouveau foyer de guérilla[3] que sur la mise sur pied d'une unité spéciale aux ordres directs du général Barrientos[4].

Il semble qu'actuellement les partis traditionnels, en tant que force politique, aient perdu toute influence, bien que leur capacité à fomenter des troubles ne soit nullement amoindrie (la Phalange[5] est ainsi capable, paraît-il de jeter à la rue à n'importe quel moment 1 500 hommes armés). La seule force organisée subsistante est l'armée, et le fait qu'elle soit tiraillée entre diverses tendances inquiète justement le noyau de plus en plus agissant des jeunes militaires (du grade de commandant à celui de lieutenant-colonel) soucieux avant tout de l'unité de ce corps. De son côté, le général Barrientos qui, depuis 1964, s'est constitué d'une part une clientèle politique, s'est donné d'autre part, grâce notamment aux milices armées, les moyens de sa politique.

Trois personnages dominent la scène en ce moment, chacun d'entre eux mettant en place ses pions pour l'élection présidentielle de 1970.

Le général Barrientos dispose de plusieurs atouts : tout d'abord l'appui américain, Washington voyant en lui le rempart non seulement contre le castro-communime, mais aussi contre toute tentative de nationalisme

[1] Le général René Barrientos Ortuño, commandant en chef de la Force aérienne bolivienne, est élu vice-président de la République en mai 1964, aux côtés du président Paz Estenssoro à la chute duquel il contribue largement le 4 novembre de la même année. Il devient alors président de la junte militaire jusqu'en juin 1965. À partir de cette date et jusqu'en janvier 1966, il gouverne associé au général Alfredo Ovando Candia, commandant en chef de l'armée bolivienne. En juillet 1966, le général Barrientos Ortuño est élu président de la République. Il meurt dans un accident d'avion le 27 avril 1969.

[2] Le général Alfredo Ovando Candia, né le 6 avril 1918, s'est enrôlé dans l'armée bolivienne en 1936. Il restructura l'armée de terre. Co-président du pays avec le général René Barrientos Ortuño du 26 mai 1965 au 2 janvier 1966, il est le commandant des forces militaires qui traquèrent Che Guevara, le capturèrent en 1967 et l'exécutèrent

[3] La dépêche nº 714/AM du 21 octobre 1968, non publiée, rapporte une reprise de la guérilla dans le pays et la reconstitution de groupes de guérilleros. Le 9 octobre, onze individus sont arrêtés à Santa Cruz, parmi lesquels deux ressortissants cubains, anciens partisans connus de la Sierra Maestra, chargés plus spécialement de l'organisation de petits groupes de sabotage. Ce réseau possèderait de nombreuses ramifications à La Paz, Cochabamba et dans différents centres ruraux. Une centaine de jeunes gens, tous de nationalité bolivienne, se trouveraient à Cuba après avoir quitté clandestinement la Bolivie.

[4] *Note de l'auteur du document* : mes dépêches nº 664/AM et nº 714/AM. La dépêche nº 664/AM du 4 octobre 1968, non reprise, traite de l'attitude du gouvernement vis-à-vis des paysans et des problèmes posés par l'existence dans le pays de milices paysannes armées. Le général Barrientos, dans une déclaration écrite, remise à la presse le 1er octobre, tient à préciser qu'il ne permettrait pas que les paysans soient désarmés : « Ils ont été torturés et soumis de tous temps à un véritable génocide. Ils ont été maintenus dans la servitude et contraints par la force à se résigner chaque fois qu'ils ont exigé que l'on respecte leur dignité d'hommes et leur liberté. Comme dirigeant des paysans, j'ai le devoir de faire savoir que je ne permettrai pas qu'on les désarme tant que n'auront pas disparu les dangers qui menacent leur liberté. »

[5] La Phalange socialiste bolivienne est, malgré son nom, un mouvement politique de centre droit, d'inspiration chrétienne.

exacerbé. L'appui également de l'armée, notamment des forces aériennes et de la garnison de Cochabamba (sa région natale). Ensuite ceux qu'il s'est forgé lui-même : la mise en place à des postes-clé (finances[1], douanes, COMIBOL[2], intérieur[3]) d'hommes de confiance ou de parents ; la formation de milices paysannes dont l'organisation est poursuivie inlassablement, et d'unités spéciales dépendant directement de lui.

Mais il doit compter avec l'opinion publique qui, sans lui être franchement hostile, lui reproche sa laxité verbale et son attachement aux Américains ; et avec l'armée dans son ensemble dont la réticence est due aux mêmes raisons, mais aussi au fait « que le grade militaire du président "dévalorise" l'armée en la faisant participer aux joutes internes du pays ».

Le général Ovando, quant à lui, attend son heure et la prépare en conséquence. Il est évident qu'il brigue la magistrature suprême, mas il a la patience nécessaire pour ne pas faire de faux pas. Sa situation est en effet délicate, car si la majeure partie de l'armée est prête à le soutenir, le considérant comme un interlocuteur plus sérieux face aux Américains que le général Barrientos, si sa campagne électorale entamée depuis de longs mois, surtout dans les campagnes, donne des résultats intéressants, il ne saurait ignorer pourtant que les cadres les plus actifs de l'armée veulent garder à cette dernière son prestige d'« institution tutélaire de la nation ». Dans cette optique, ces officiers voient des avantages à maintenir le général Ovando comme contrepoids face au général Barrientos, mais jusqu'au moment seulement où le premier se déciderait à descendre officiellement dans l'arène politique, auquel cas ils imposeraient vraisemblablement un nouveau commandant en chef. La forme que prendrait la réaction américaine lors de l'accession au pouvoir du général Ovando n'est également pas prévisible.

Le vice-président de la République, M. Siles Salinas[4], a, en ce qui le concerne, démontré en juillet dernier sa force de caractère et son courage politique. Il connaît parfaitement les nombreux handicaps qui lui barrent pour le moment la route du pouvoir, à savoir le manque de tout appui sérieux aussi bien de la part des partis que de l'armée, le fait que ses fonctions de président de droit du Sénat ne lui ouvrent d'autres horizons que juridiques, ce qui ne pèse pas d'un grand poids en Bolivie, et enfin que l'opinion publique est persuadée que le salut du pays ne dépend que de l'armée.

Sa chance pourrait toutefois résider dans l'action des cadres militaires qui, devant la « politisation officielle » du général Ovando entraînant par

[1] Rolando Pardo Rojas, membre du Centre d'Études et de Développement, sorte de *brain-trust* du général Barrientos, est ministre des Finances depuis le 4 octobre 1968.

[2] La COMIBOL ou Corporation minière de Bolivie a été créée après la révolution de 1952, lors de la nationalisation des mines d'étain. La COMIBOL contrôle 70 % des activités minières de Bolivie.

[3] Le capitaine David Fernandez.

[4] Luis Adolfo Siles Salinas, né le 21 juin 1925, fils du président de la Bolivie de 1926 à 1930, Hernando Siles Reyes, est le *leader* du parti socialiste-démocrate. Il devient vice-président suite à l'élection à la présidence du général Barrientos Ortuño et lui succède en 1969 lorsque le général est victime d'un accident d'avion.

là même celle de l'armée, se tourneraient vers M. Siles. Celui-ci, à ce moment-là, par sa qualité même de civil, inspirerait confiance à la population qui, le sachant soutenu par l'armée, verrait en lui un bon défenseur du pays contre les multiples influences américaines.

Dans l'immédiat, il n'est pas hasardeux d'envisager une crise violente entre les deux généraux, avec tous les risques de troubles sanglants que cela comporte.

* *

Hormis peut-être la conclusion, je souscrirais volontiers à cette analyse de la situation bolivienne. Il en ressort à l'évidence que les jeux ne sont pas faits et que ce pays n'est pas près de retrouver une stabilité politique qui lui fait pourtant cruellement défaut pour sortir de son sous-développement[1].

(*Direction d'Amérique, Bolivie, 1968*)

333

NOTE
DE LA DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Relations franco-polonaises

N. *Paris, 24 octobre 1968.*

Après la visite du général de Gaulle en Pologne, du 6 au 12 septembre 1967[2], les relations franco-polonaises étaient entrées dans une phase nouvelle. Elles tendaient à se développer et à s'intensifier dans tous les domaines, en particulier sur le plan culturel et économique[3]. Des échanges de visites, celle de M. Winiewicz, vice-ministre des Affaires étrangères à Paris en février[4], celle de M. Marcellin, ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire à Varsovie en mars[5], celle d'une délégation

[1] Appréciation portée par l'ambassadeur sur cette dépêche émanant d'un de ses collaborateurs.

[2] Sur ce voyage officiel, se reporter à *D.D.F.* 1967-II nos 106, 111, 115, 118, 142, 143.

[3] Se reporter à la note de la direction générale des Relations culturelles au Département du 17 juin 1968, faisant le point de la situation depuis 1966 : ouverture de deux salles de lecture, l'une à Cracovie, l'autre à Varsovie ; signature de deux accords, l'un culturel et l'autre de coopération scientifique et technique, nombreux échanges culturels et artistiques.

[4] M. Winiewicz, vice-ministre polonais des Affaires étrangères s'est rendu à Paris du 4 au 7 février. Au cours de ce séjour, il s'entretint avec M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères et M. Maheu, directeur général de l'UNESCO.

[5] M. Marcellin, ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire, est l'invité officiel de la Pologne du 29 février au 3 mars 1968. Il a rencontré M. Szyr, vice-président du Conseil avec lequel il a évoqué des problèmes concernant la planification, l'urbanisme et la régionalisation des investissements. Se reporter au télégramme de Varsovie nos 295 à 297 du 4 mars ainsi qu'à la dépêche no 329/EU du 6 mars 1968, non publiés.

parlementaire polonaise invitée par le groupe d'amitié France-Pologne de l'Assemblée nationale au début du mois de mai, témoignaient de la vitalité de l'amitié entre les deux pays. M. Gomulka, premier secrétaire du parti ouvrier polonais, était invité en France à une date non encore déterminée.

La crise du mois de mai fut l'occasion, après une période de réserve, d'appréciations généralement peu favorables à notre égard dans la presse polonaise. Toutefois les changements dans la composition du gouvernement furent présentés de façon positive. « La Pologne, écrivait un commentateur, se réjouit du maintien de MM. Couve de Murville[1] et Debré[2] au sein de la nouvelle équipe ministérielle. » Le journal de l'armée présentait M. Debré comme le porte-parole de la coopération avec les pays socialistes car « c'est lui entre autres qui a soutenu la coopération avec la Pologne dans les domaines de l'industrie électrotechnique et automobile ».

Des consultations politiques entre un nouveau vice-ministre des Affaires étrangères, M. Kruczkowski[3], et M. Alphand se déroulèrent les 11 et 12 juillet. Les autorités polonaises nous en exprimèrent leur satisfaction, quoique la délégation polonaise ait cru discerner, au cours des conversations, les signes d'une certaine « évolution » de la politique française en ce qui concerne l'Allemagne. Dans une conversation avec M. Tiné, M. Willmann, directeur d'Europe occidentale au ministère polonais des Affaires étrangères, se référa notamment à ce qui avait été dit du côté français sur le problème de l'Allemagne de l'Est ainsi que sur les « encouragements » donnés à Varsovie pour faire meilleure mine à Bonn.

Le 14 juillet, le Premier ministre, M. Cyrankiewicz, assista à la réception offerte par M. Wapler[4]. La date du voyage de M. Gomulka en France fut finalement fixée au début d'octobre, sans faire encore l'objet d'une annonce officielle.

Depuis l'entrée des troupes polonaises en Tchécoslovaquie aux côtés de celles des quatre autres membres du pacte de Varsovie[5], la France s'est imposée de la réserve dans ses relations politiques avec la Pologne. La visite de M. Gomulka a été ajournée. Aucun membre de notre ambassade à Varsovie n'a assisté aux fêtes célébrant le vingt-cinquième anniversaire de l'armée populaire polonaise, le 10 octobre.

Pour leur part, les diplomates polonais se sont efforcés de faire valoir que rien ne s'était passé qui dût empêcher les bonnes relations politiques entre les deux pays de se poursuivre comme par le passé. A Varsovie, M. Winiewicz a dit, dans une conversation avec notre ambassadeur, que la Pologne continuait à considérer comme positive la politique de détente dans le cadre de l'Europe telle que la conçoit le général de Gaulle. Mais,

[1] M. Couve de Murville est nommé Premier Ministre le 10 juillet 1968.

[2] M. Debré devient ministre des Affaires étrangères dans le Cabinet formé par M. Couve de Murville.

[3] M. Marian Kruczkowski est vice-ministre des Affaires étrangères depuis mars 1968.

[4] M. Arnaud Wapler est ambassadeur de France en Pologne depuis mars 1966.

[5] Dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

a-t-il ajouté, c'est là une politique à long terme et dans l'affaire tchécoslovaque, les « intérêts supérieurs » de la Pologne exigeaient que soient prises immédiatement des mesures de sauvegarde. « Nous n'avons pas cru que la RFA faisait planer sur la Tchécoslovaquie une menace militaire, mais nous tenions pour certain que la pénétration économique allemande aurait peu à peu détaché ce pays du groupe socialiste. La Pologne ne pouvait l'accepter. » M. Winiewicz a, aussi, dans la même conversation, évoqué la profonde déception de Varsovie devant la grande indifférence avec laquelle avaient été accueillis les plans polonais sur la sécurité européenne[1] ; il regrettait, en particulier, que la France n'eut pas témoigné assez d'intérêt pour cet effort des Polonais.

Les organes d'information polonais se sont employés, avec leur efficacité coutumière, à édulcorer et à dénaturer les prises de position françaises devant la crise tchécoslovaque. La presse de Varsovie n'a fait que discrètement état du « jugement négatif » que l'on portait à Paris sur l'occupation. Si elle a cru pouvoir déplorer « l'incompréhension » du chef de l'État à l'égard de ce qu'un journal varsovien a appelé « les soi-disant événements de Prague », elle s'est naturellement bien gardée d'insister sur ce point, alors qu'elle mettait en relief, à intervalles réguliers, notre désir de ne rien faire qui pût gêner la détente. C'est ainsi notamment que notre position au sujet du retrait des troupes d'occupation[2] n'a jamais fait l'objet en Pologne de la moindre allusion publique.

Nos échanges sur les plans culturel, scientifique et technique n'ont été que faiblement perturbés. Quelques conférenciers français ont renoncé à se rendre en Pologne dans les semaines qui ont suivi l'intervention. Le syndicat national des éditeurs a annulé une exposition du livre polonais en France. Une sous-commission mixte se réunit le 24 octobre à Paris pour faire le point du programme d'échanges culturels pour les années 1968 et 1969.

Dans le domaine économique, nos exportations vers la Pologne, pour les huit premiers mois de l'année, ont atteint 288 millions de francs et nos importations 132 millions de francs. La commission mixte de coopération économique doit se réunir au mois de novembre à Paris pour mettre au point les conditions d'un accord sur l'exploitation et la commercialisation du cuivre polonais.

(*Europe, Pologne, Relations politiques franco-polonaises, 1968*)

[1] Les plans Rapacki (1957) puis Gomulka (1963).

[2] Se reporter au communiqué du Conseil des ministres du 24 août 1968 : « le Gouvernement exprime le vœu ardent que l'Union soviétique, en procédant au retrait de ses troupes et de toutes les troupes étrangères, et en laissant la Tchécoslovaquie déterminer elle-même son destin, reprenne la seule route qui vaille ».

334

COMPTE RENDU
de la visite de M. Josef Winiewicz, vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne
le 24 octobre 1968 à 17 h.

C.R. *Paris, 24 octobre 1968.*

Le ministre polonais[1] déclare qu'il va s'exprimer franchement. Le gouvernement polonais et avec lui la Pologne toute entière s'étaient profondément réjouis de l'orientation prise par les rapports entre la France et la Pologne et le gouvernement polonais aujourd'hui comme hier souhaite profondément que l'orientation de cette politique consacrée par le voyage du général de Gaulle en Pologne demeure l'orientation commune des deux pays.

Sans doute, au cours des derniers mois, des nuages ont pu obscurcir ces rapports[2]. Mais il importe aux yeux du gouvernement polonais que ces nuages soient écartés et l'objet essentiel de la visite qu'en sa qualité de vice-ministre des Affaires étrangères il vient faire à M. Debré est l'affirmation solennelle de l'attachement de la Pologne à la politique de coopération avec la France.

M. Debré répond qu'il va s'exprimer aussi franchement. Dans l'immense effort de détente européenne que l'on doit au général de Gaulle et qui a marqué la politique française des dernières années, la Pologne avait une place particulière, pour bien des raisons sur lesquelles il est inutile de revenir. La coopération technique, culturelle et politique, était entre nos deux pays soutenue par un courant particulier de sympathie. C'est dire que l'intervention polonaise en Tchécoslovaquie à côté de l'intervention soviétique a constitué pour nous non pas un nuage mais un orage. L'objectif de la détente n'est pas simplement de développer des relations commerciales ni même la coopération culturelle. L'objectif final de la détente est de faire en sorte que les nations européennes de l'Est comme de l'Ouest prennent progressivement conscience de leur nécessaire coopération politique et, à cette fin, il est indispensable que chaque nation européenne puisse librement déterminer son destin. M. Debré rappelle le passage de la conférence de presse du général de Gaulle[3] où il est dit que, parmi toutes les nations du

[1] À son retour de New York, où il avait présidé la délégation polonaise aux Nations unies, M. Josef Winiewicz a été reçu par M. Debré, ministre des Affaires étrangères, le 24 octobre. L'objet de sa visite était d'affirmer l'attachement de la Pologne à la politique de coopération avec la France.

[2] L'intervention en Tchécoslovaquie des forces armées de « cinq » des pays membres du pacte de Varsovie, dont celles de la République populaire de Pologne, a entraîné un refroidissement dans les rapports entre les deux États, entre autres, le report de la visite officielle que M. Gomulka devait faire en France au mois de septembre.

[3] Des extraits de la conférence de presse du 9 septembre 1968 sont publiés dans *La politique étrangère de la France*, Textes et documents, 2e semestre 1968, La Documentation française p. 59-60.

monde, les nations européennes ont au moins autant que d'autres le droit de se déterminer et de se gouverner librement. Dès lors, ce qui s'est passé cet été et à quoi la Pologne s'est associée modifie très profondément les données du problème.

Le ministre polonais expose alors les motifs. Son explication est assez longue et n'apporte aucun élément nouveau sinon que l'accent est mis sur le danger allemand. Il rappelle qu'aucun dirigeant allemand n'a accepté la situation de fait, que les gouvernants de Bonn se prétendent les représentants d'une Allemagne dans les frontières de 1937 c'est-à-dire y comprenant une part de la Pologne actuelle et que, dès lors, tout ce qui peut être une modification de *statu quo* représente un grave danger pour la sécurité polonaise. Or, la Tchécoslovaquie glissait sur la pente de la neutralité et cette neutralité amenait une modification du *statu quo* qui ne pouvait pas être acceptée. Cela dit, le ministre polonais répète l'attachement de la Pologne à la coopération avec la France.

M. Debré expose notre politique à l'égard de l'Allemagne et à l'égard de l'Europe.

Le ministre polonais l'interrompt pour signaler que les paroles prononcées par le ministre français à la tribune des Nations unies[1], notamment pour ce qui concerne le maintien du *statu quo* ont été parfaitement comprises.

M. Debré précise qu'il est certain que dans la situation actuelle de l'Europe le *statu quo*, est une exigence de la paix. Mais il faut bien voir la suite et la suite c'est le fait qu'à mesure que les nations européennes seraient capables librement de coopérer et en fonction d'une évolution que l'on doit souhaiter pacifique de l'Allemagne il pourra y avoir plus tard, par acceptation de tous, les modifications au *statu quo* qui pourraient paraître utiles.

À ce moment de l'entretien, M. Debré expose à son interlocuteur les orientations de notre politique telles qu'elles ont été définies, c'est-à-dire que nous pensons qu'il n'y a point pour l'Europe une autre voie que celle de la détente. Mais cette détente suppose des exigences qui ne sont point de notre fait. Nous observerons la politique de l'Union soviétique et ses orientations dans le cours des prochains mois. Nous continuons de penser que la détente ne sera vraiment réalisée que dans la mesure où chaque nation européenne pourra prendre la direction de son destin.

Sous ces deux réserves il est bien clair que nous répondrons positivement au souhait de la Pologne de continuer sur le chemin de la coopération commerciale et culturelle.

Le ministre polonais demande qu'il ne soit plus parlé d'intervention de la Pologne en Tchécoslovaquie mais de présence des troupes polonaises et d'ailleurs de présence provisoire car à la date d'aujourd'hui il n'y a plus un seul soldat polonais sur le territoire tchèque.

[1] Le texte du discours prononcé par M. Debré devant l'Assemblée générale de l'ONU le 7 octobre est reproduit dans *La politique étrangère de la France*, Textes et documents, 2e semestre 1968, La Documentation française p. 105 à 112.

M. Debré en prend bonne note mais fait observer que pour ce qui concerne la Tchécoslovaquie le problème n'est pas résolu par le départ des troupes polonaises.

Le ministre polonais précise bien que, dans son esprit, le désir de la Pologne n'est pas seulement la coopération commerciale et culturelle mais aussi la possibilité de reprendre des échanges de vues de caractère politique.

M. Debré ne nie pas que le complément nécessaire entre deux pays comme la France et la Pologne à l'effort d'ordre économique et d'ordre culturel est effectivement la reprise de nos échanges de vues politiques. Il est bien vrai que si nous répondons au désir de la Pologne en poursuivant notre orientation commerciale de coopération technique et de coopération culturelle, il est normal qu'à titre de complément reprennent les échanges de vues politiques.

Avant de partir le ministre polonais voudrait évoquer les problèmes du cuivre[1], les besoins français, les possibilités françaises de financement, les problèmes de licence pour certains matériels électroniques.

M. Debré répond en demandant à l'ambassadeur de prendre contact prochainement avec M. Brunet[2].

Le ministre polonais pose la question suivante en terminant : puis-je parler à la presse de la reprise de nos conversations bilatérales ?

M. Debré lui demande de s'exprimer ainsi : « à l'occasion de son passage à Paris, le ministre polonais a été reçu par M. Debré et, à l'occasion de cette visite, les deux ministres ont échangé leurs vues sur des problèmes d'intérêt commun ».

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

335

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1675 à 1681. *Bruxelles-Delfra, 25 octobre 1968.*

(*Reçu* : le 26, 11 h. 30).

Alors que nos travaux sur le regroupement des institutions autour du rond-point Schuman allaient aboutir à un accord sur l'installation du

[1] Faisant suite aux entretiens qui ont eu lieu à la fin du mois de mai à Varsovie dans le cadre de la commission mixte de coopération économique ainsi qu'aux missions d'étude qui se sont rendues à plusieurs reprises en Pologne, dans le courant de l'année 1968, la négociation sur le cuivre polonais reprend à Paris le 13 novembre. Se reporter à la note de M. Charles Jeantelot, de la direction des Affaires économiques et financières au Département du 10 décembre 1968 portant sur la coopération franco-polonaise dans le domaine du cuivre, non publiée.

[2] M. Jean-Pierre Brunet est directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

Conseil dans l'aile sud du Berlaymont à des conditions d'indépendance et d'économie conformes à nos vues[1], une communication de M. Rey[2], dont notre Président nous a fait part au début de notre séance de jeudi[3], vient de faire rebondir le débat.

L'affaire était en effet pratiquement réglée. Un accord avait été trouvé sur le plafond financier – 6 357 200 unités de compte[4] pour l'ensemble des dépenses de loyer et des charges à Bruxelles – la Belgique se réservant de faire savoir au Conseil si elle pouvait accepter que le comité économique et social reste dans ses locaux actuels, ce qui permettrait de réserver 70 locaux supplémentaires pour la Commission, mais entraînerait une dépense supérieure pour la Belgique. Enfin il ne restait plus de problèmes techniques insurmontables, encore que le personnel du secrétariat manifeste quelque inquiétude devant les nouvelles conditions de travail qui lui seraient réservées, inquiétudes qui ne sont peut-être pas entièrement injustifiées.

Mais la Commission, après en avoir délibéré, a rejeté le principe de la cohabitation qui comporte à ses yeux des inconvénients majeurs. Elle reconnaît certes qu'elle devrait la subir si le Conseil passait outre à ses objections mais pour éviter que l'on en vienne là, elle a dépêché son Président chez le Premier ministre belge[5] pour lui demander de renoncer à une telle solution et de consentir un sacrifice financier supplémentaire de vingt six millions de francs belges afin que le Berlaymont lui soit donné en son entier et que le Conseil reste au Palais des Congrès.

Ainsi se sont affirmées clairement les arrière-pensées de la Commission, dépitée d'avoir à partager avec le Conseil une installation qu'elle juge propre à servir son prestige. J'ai donc tenu à dissiper tout malentendu : nous n'accepterions l'occupation totale du bâtiment Berlaymont qu'à condition que le Conseil soit partie prenante. Dans le cas contraire, on devrait renoncer au regroupement. Il ne saurait être question, en effet, que les États membres consentent à des sacrifices financiers si le Conseil n'en tirait pas lui aussi le bénéfice. J'ai été soutenu par mon collègue

[1] En 1959, le gouvernement belge entreprend à Bruxelles, sur un terrain anciennement occupé par un couvent abritant les « Dames du Berlaymont » et situé dans le haut de la rue de la Loi sur un carrefour auquel il donne le nom de Robert Schuman (1886-1963) ancien ministre français des Affaires étrangères et l'un des « Pères de l'Europe », la construction d'un bâtiment comprenant quatre ailes disposées en X autour d'un corps central. Les ailes contiennent 1 651 bureaux, la partie centrale étant réservée aux accès et aux salles de conférences. Dans l'esprit du gouvernement belge, qui n'a pas consulté ses partenaires sur ce sujet se contentant de l'accord de la Commission, cet édifice devait abriter les institutions de l'Europe des Six. La France n'accepte le regroupement de la Commission et des ses services dans le « Berlaymont » qu'à la condition qu'une de ses ailes soit réservée au Conseil et que le gouvernement belge prenne à sa charge les dépenses supplémentaires qu'entraînera l'opération.

[2] Jean Rey, président belge de la Commission unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

[3] Le 24 octobre 1968.

[4] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[5] Gaston Eyskens, Premier ministre belge depuis le 17 juillet 1968.

néerlandais[1]. Les autres délégations n'ont pas fait d'objections à cette manière de voir.

J'ai précisé, d'autre part, que la décision de transférer le Conseil au Berlaymont ne relevait que de lui, étant entendu que le problème de cohabitation serait réglé en collaboration avec la Commission.

Cette affaire sera évoquée au Conseil du 29 octobre.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

336

M. Begoügne de Juniac, Ambassadeur de France à ankara,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 892 à 897[2]. *Ankara, 26 octobre 1968.*

(*Reçu* : 14 h. 38).

« On peut évaluer à deux cent mille personnes au moins le public d'Ankara qui a réservé hier après-midi au général de Gaulle un accueil très chaleureux[3]. De l'avis même des hauts fonctionnaires turcs avec qui j'étais en contact cette réception est sans précédent. Elle dépasse de très loin par son ampleur et son enthousiasme celles réservées aux visites récentes de chefs d'État.

De huit à dix kilomètres avant Ankara jusqu'au quartier résidentiel de Cankaya situé de l'autre côté de la ville, la foule formait un double cordon ininterrompu. Le public pressé sur plusieurs rangs bien avant le centre constituait une foule très dense au cœur de la ville, près de la statue de Kemal Atatürk[4]. Les applaudissements étaient tels que le général de Gaulle est resté debout dans sa voiture découverte pendant toute la traversée d'Ankara. L'allure était extrêmement lente et souvent le cortège automobile progressait au pas. Le général de Gaulle a fait arrêter sa voiture pour serrer des mains dans la foule. Il a fallu près d'une heure et demie pour parcourir 30 kilomètres.

[1] Dirk Spierenburg : représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes depuis 1962.

[2] Mention portée sur ce télégramme : « Prière de communiquer au ministère de l'Intérieur, secrétariat général pour la Police, direction des voyages officiels, de la part du commissaire principal Baylion. »

[3] Répondant à l'invitation que M. Cevdet Sunay, président de la République de Turquie, lui avait adressée lors de sa venue à Paris, du 27 au 30 juin 1967, le général de Gaulle, président de la République française, accompagné de Madame de Gaulle, se rend en visite officielle en Turquie du 25 au 30 octobre 1968. M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères, participe à cette visite. C'est la première fois qu'un chef d'État français se rend en séjour officiel en Turquie.

[4] Mustapha Kemal Atatürk (1881-1938) est le fondateur et le premier président de la République turque (1923-1938).

Environ 150 journalistes étaient présents à l'aéroport où la cérémonie d'accueil de caractère protocolaire et militaire s'est déroulée dans l'ordre. Une section de CRS a dû cependant intervenir pour contenir les journalistes. Au départ d'un cortège automobile des reporters de la presse photographique et filmée, au nombre de trente environ, avaient pris place en tête du cortège dans trois camionnettes découvertes. Ils ont cherché à se tenir au plus près de la voiture présidentielle pour opérer et en ont ralenti encore la marche. Les voitures protocolaires et de police placées devant la voiture présidentielle ont dû littéralement pousser ces camionnettes en avant.

En arrivant vers le centre de la ville, ces mêmes journalistes profitant de l'allure au pas ont mis pied à terre et pour opérer ont entouré la voiture du général de Gaulle qui a dû s'immobiliser. Le Directeur général de la Sûreté a alors fait dégager la voiture par des motocyclistes appelés par radio et des CRS prélevés sur les forces placées en jalonnement. Cet affrontement bref a conduit à quelques incidents légers que rapporte la presse turque de ce matin.

Le ministre de l'Intérieur se faisait rendre compte par radio de la marche du cortège et il a donné au Directeur général de la Sûreté des instructions en conséquence.

Les cérémonies ultérieures, en particulier l'hommage au mausolée d'Atatürk, se sont déroulées sans incidents. »

(*Europe, Turquie, Relations politiques franco-turques, 1968*)

337

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Benard, Ambassadeur de France à Addis-Abeba.

T. nos 358 à 364. *Paris, 26 octobre 1968, 16 h. 35.*

Le Premier ministre d'Éthiopie a été reçu[1], sur sa demande, le 24 octobre par M. Couve de Murville[2], puis par M. Michel Debré[3].

M. Aklilou Habte Wold désirait s'informer des conversations que le Premier ministre somalien avait eues lors de son récent séjour à Paris[4]. Qu'y avait-il d'exact dans les déclarations faites par M. Egal

[1] Le Tschafe Taezaz Aklilou Habte Wold est Premier ministre d'Éthiopie depuis 1961.

[2] M. Maurice Couve de Murville est Premier ministre depuis le 10 juillet 1968.

[3] M. Michel Debré est ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968.

[4] Mohamed Hadj Ibrahim Egal est premier ministre de la République de Somalie et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 juillet 1967. Il séjourne à Paris du 19 au 21 septembre 1968, il est reçu le 20 septembre par le général de Gaulle puis par M. Couve de Murville.

à Rome[1] et à Mogadiscio[2] ? En quoi consistait l'accord auquel il avait fait allusion ?

M. Couve de Murville et M. Debré ont rappelé à leur interlocuteur que M. Egal était venu à Paris sur sa demande, pour procéder à un tour d'horizon général. Le Premier ministre somalien avait pris sur la question du TFAI une position radicalement différente de celle de ses prédécesseurs. Il reconnaissait que le territoire, sans la protection et l'assistance économique de la France, n'aurait aucune possibilité de survivre. Aussi souhaite-t-il normaliser les rapports entre Djibouti et Mogadiscio. Dans cette intention, il avait demandé le retour des expulsés[3], l'ouverture d'un consulat de Somalie à Djibouti[4], l'établissement d'une liaison aérienne entre Djibouti et Mogadiscio, enfin une augmentation de la coopération technique[5].

M. Aklilou Habte Wold indiqua de son côté que les relations entre l'Éthiopie et la Somalie s'étaient sensiblement améliorées. L'état d'urgence avait été levé dans les territoires frontaliers. Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Egal, les incidents avaient cessé. Le Premier ministre somalien lui paraissait un modéré qu'il fallait aider, afin qu'il l'emporte sur ses rivaux.

Il estimait toutefois, qu'il fallait faire preuve de la plus grande prudence en ce qui concerne le retour des expulsés. Le but du gouvernement somalien était d'obtenir la rentrée d'éléments d'opposition en vue des élections.

[1] Le télégramme de Rome n° 2323 du 1er octobre 1968 communique à Paris le texte des déclarations faites par M. Egal à Rome à un représentant de l'agence ANSA. Le Premier ministre précise que sa mission n'a pas consisté à demander la cession de Djibouti à la Somalie, mais à renouer les relations entre la communauté somali de Djibouti et le gouvernement français. M. Egal répond ainsi aux remous provoqués par sa déclaration à Paris, qui laisse planer des doutes sur les revendications de la Somalie sur le Territoire français des Afars et des Issas (TFAI) et qui pourrait laisser entendre que le général de Gaulle aurait accepté de négocier l'indépendance du TFAI avec le gouvernement somalien. *Le Monde* des 22-23 septembre 1968, p. 5, publie la déclaration de M. Egal à l'issue de son entretien avec le général de Gaulle : « Il y a une modification de notre politique… nous estimons que Djibouti est une colonie française, que c'est un pays qui appartient à la France et que son indépendance devra donc être négociée directement avec la France comme les autres pays africains l'ont fait par le passé… » En réalité, l'émotion a été produite par une dépêche de l'agence de presse *Reuter* qui, après avoir rapporté les déclarations faites par M. Egal à Paris, les assortissait d'un commentaire au terme duquel un accord serait intervenu entre l'Éthiopie et la Somalie au sujet de Djibouti lors de la récente visite du Premier ministre de Somalie à Addis-Abeba. Voir le télégramme d'Addis-Abeba n° 624 du 21 septembre 1968 relatif au voyage de M. Egal à Paris.

[2] Le télégramme de Mogadiscio n° 245 du 30 septembre 1968 transmet à Paris les termes de la déclaration de M. Egal à la suite des remous provoqués par ses déclarations à Paris et à Rome disant que son but a été d'aplanir les différends entre les Somali de ce territoire et le gouvernement français, pour que les élections législatives (prévues au mois de novembre) puissent se dérouler dans des conditions pacifiques.

[3] Au sujet du retour des expulsés somaliens de Djibouti, une note de M. Bernard Tricot, secrétaire général de l'Élysée, datée du 9 novembre 1968, publiée ci-après indique que pour le général de Gaulle il n'est pas question de laisser revenir les expulsés dans le territoire des Afars et des Issas.

[4] La même note de M. Tricot précise que le général de Gaulle ne fait pas d'objection à la création d'un consulat de Somalie à Djibouti dès lors que le gouvernement somalien maintiendra sa position récemment prise au sujet du TFAI, et qu'il s'agira d'un simple consulat dont la création n'aura pas lieu avant le 1er juin 1969.

[5] Le général de Gaulle attache de l'importance à ce qu'il soit donné satisfaction, dans la mesure du possible, aux demandes de M. Egal dans le domaine de la coopération économique, toujours d'après la même note de M. Tricot.

Un afflux de Somaliens créerait à Djibouti une situation qui ne pourrait plus être contrôlée. Il considérait également qu'il y avait lieu de retarder au maximum l'ouverture d'un consulat, au moins jusqu'à ce que des élections confirment la position de M. Egal à Mogadiscio.

D'une manière générale, M. Aklilou Habte Wold s'est félicité de l'évolution des relations dans la Corne de l'Afrique. Sans doute les Somaliens n'avaient pas renoncé à l'idée d'une grande Somalie[1], mais si des accords frontaliers, commerciaux, douaniers, ainsi que des conventions sur le partage des eaux pouvaient être conclus avec eux, cela contribuerait à stabiliser la situation, en permettant notamment de régler des problèmes comme celui de la transhumance.

Le gouvernement éthiopien par contre, était inquiet de la pénétration communiste au Soudan, au Yémen et à Aden. D'importantes quantités d'armes avaient été fournies par l'URSS au Soudan[2]. Un programme de 30 millions de livres était en cours.

M. Aklilou Habte Wold s'est félicité des résultats acquis dans le domaine de la coopération technique. La réalisation du Whabi Shebelli[3] marchait bien. Le chemin de fer[4] ne présentait pas de problème. Dans le domaine culturel, le gouvernement avait rendu obligatoire l'enseignement du français dans les écoles secondaires. En attendant que soit créée une école normale, il lui fallait des professeurs. Le Premier ministre éthiopien souhaiterait que du côté français, on étudie cette question. Le ministre de l'Éducation nationale actuellement à Paris pour une réunion de l'UNESCO, comptait voir prochainement M. Debré à ce sujet[5].

[1] Les projets de Grande Somalie visant au regroupement de toutes les tribus somali actuellement placées sous des administrations différentes, avait entraîné une dégradation des rapports entre Mogadiscio, Nairobi, Addis-Abeba et Paris.

[2] Un accord de défense est signé à la fin du mois de janvier 1968 entre l'URSS et le Soudan par une délégation soudanaise en visite à Moscou sous la conduite du ministre de la Défense, M. Adam Madebo, aux termes duquel les Soviétiques s'engagent à fournir du matériel militaire au Soudan et à réaliser des programmes de formation pour les forces soudanaises. Le montant total des fournitures d'armement est de 30 millions de livres soudanaises (voir la dépêche de Khartoum n° 138/AL du 15 février 1968, non publiée). La première livraison d'armes soviétiques arrive le 30 août 1968 à Port-Soudan (voir le télégramme de Khartoum n° 228 du 31 août 1968, non publié).

[3] Le Waabi Shebelli prend sa source dans le Harrar, traverse le sud-est de l'Éthiopie avant de pénétrer en Somalie. La France prend à sa charge la totalité des études pour la mise en valeur de ce bassin, plus important pour l'Éthiopie que celui du Nil quant aux développements agricoles à en attendre. D'autre part, une ferme modèle est organisée et gérée sous l'égide de la France qui envoie des experts à Awassa située à 250 km au sud d'Addis-Abeba, dans une région de lacs à l'ouest du bassin du Shebelli. Les autorités éthiopiennes insistent beaucoup pour que la France maintienne sa coopération dans le bassin du Waabi Shebelli et surtout dans la ferme d'Awassa considérée comme un succès majeur. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 134 et n° 209, 1967-II, n° 174 et le télégramme d'Addis-Abeba n° 799 du 12 décembre 1968, non publié.

[4] Il s'agit de la construction de la voie ferrée de la vallée du Sidamo qui doit se raccorder au chemin de fer existant entre Addis-Abeba et Djibouti. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 174.

[5] Ato Akale Work Habte Wold est le ministre éthiopien de l'Éducation nationale depuis le 11 avril 1966 après avoir été ministre de l'Agriculture en 1961 ; il est le frère du Premier ministre Aklilou Habte Wold. Il part pour Paris au milieu du mois d'octobre 1968 afin de représenter l'Éthiopie au Conseil de l'UNESCO. Le 6 novembre, il est reçu par M. Jean Basdevant, directeur général des Relations culturelles.

Enfin, le gouvernement éthiopien attachait beaucoup d'importance à la réalisation du projet concernant la municipalité d'Addis-Abeba[1].

Il souhaitait que les accords concernant le cadastre[2] puissent être complétés prochainement par l'accord qu'il restait à négocier.

(*Afrique-Levant, Éthiopie, Relations politiques avec la France*)

338

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. GIOVANGRANDI, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À SAIGON.

T. nos 724 à 735. *Paris, 26 octobre 1968.*

Réservé.

M. Pham Dang Lam[3] a été reçu sur sa demande le 25 octobre par le Secrétaire général du Département[4] auprès de qui se trouvait le directeur d'Asie[5].

Le représentant du Vietnam-Sud à Paris, qui cumule désormais la double fonction de Consul général et de chef de la « mission de liaison » pour la conférence américano-nord-vietnamienne, a exprimé sa satisfaction d'avoir pu, au cours de son récent séjour à Saigon, amortir le choc que risquait de provoquer dans son pays l'ouverture à Paris du bureau d'information du FNL[6]. Il avait utilisé auprès des dirigeants de son pays les arguments que nous avions nous-mêmes avancés. Somme toute, les choses s'étaient assez bien passées.

M. Alphand a rappelé quelle était la position française dans cette affaire. Le bureau d'information du Front ne doit développer ses activités que dans

[1] À la demande de la municipalité d'Addis-Abeba, une mission française d'urbanisme vient étudier dès 1965 les questions de distribution d'eau, des égouts et de la voirie. En 1968, le plan d'urbanisme dressé par les experts français étant achevé, il s'agit de trouver les modalités d'application. En août 1968, un contrat d'étude pour un projet d'adduction d'eau et d'assainissement de la voirie est signé entre le BCEOM (Bureau central d'études pour les équipements d'Outre-mer), dont le siège est à Paris, et la municipalité d'Addis-Abeba.

[2] En janvier 1966, la municipalité d'Addis-Abeba envisage de s'adresser à une société française pour dresser le cadastre de la ville ; la société française des travaux photographiques et photogrammétriques (SOFRATOP) est pressentie (voir la lettre du Département au ministre de l'Equipement no 287 CT 3 du 2 février 1966, non publiée). Des experts français viennent faire des relevés mais rencontrent des difficultés dues au fait que la municipalité n'a pas encore signé le marché en instance avec la SOFRATOP.

[3] Pham Dang Lam, chef de la mission d'observation et de liaison de la République du Vietnam aux conversations préliminaires de paix de Paris, consul général du Sud-Vietnam à Paris à partir du 21 septembre 1968.

[4] Hervé Alphand, Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[5] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note no 289/AS du 3 septembre 1968.

le domaine de la presse et de l'information. Cette mission n'a pas de caractère diplomatique. Peut-être, cependant, n'est-il pas inutile que, compte tenu de l'évolution des événements. Le Front dispose d'une antenne à Paris. La question de la représentation du Front, lorsqu'il s'agit de la négociation, est du reste un problème qui concerne avant tout les négociateurs eux-mêmes. Nous ne sommes que les hôtes des parties intéressés et n'intervenons pas dans la discussion. Ce n'est pas que nous soyons indifférents en la matière : nous estimons toujours que la guerre du Vietnam comporte des dangers et qu'il convient de trouver les moyens politiques d'y mettre un terme. Mais il appartient aux dites parties de prendre leurs décisions. Nous ne pourrions sortir de cette position d'observateurs attentifs que si ces dernières requéraient d'un commun accord notre avis ou nos conseils.

M. Lam a précisé comme suit la position actuelle de son gouvernement : ce dernier ne s'oppose pas, contrairement à ce que certains disent ou pensent, à la cessation des bombardements sur le Nord-Vietnam. Comment, du reste, pourrions-nous empêcher les Américains d'y mettre un terme si telle est leur volonté ? Mais cette question ne représente qu'un élément dans un processus. Il convient avant tout d'obtenir que des négociations sérieuses et positives s'engagent. Or, Saigon a toujours été disposé à ouvrir de telles négociations avec Hanoï en vue d'aboutir à un règlement des problèmes qui intéressent l'ensemble des Vietnamiens. De telles questions ne peuvent être réglées que dans un dialogue entre le Nord et le Sud. Là est l'objectif essentiel à atteindre et, si ce résultat devait être obtenu, il va sans dire que la République du Vietnam n'aurait aucune objection à l'arrêt des bombardements.

Le représentant du Vietnam estime qu'une distinction doit être faite quant à la nature des problèmes. Les problèmes militaires – arrêt des bombardements, retrait des troupes, question des bases – intéressent naturellement au premier chef les États-Unis et leurs alliés. Mais les problèmes politiques, notamment celui de la réunification du pays, sont de la compétence des seuls Vietnamiens. On peut penser qu'à la suite des deux premières phases, celle qui s'est déroulée depuis mai jusqu'à ces derniers jours, et celle qui doit suivre et qui mettra Saigon en face du Nord en présence des Américains, une troisième phase s'ouvrira qui prendra la forme d'une conférence élargie. Celle-ci aura à entériner les accords précédemment conclus.

Interrogé sur la nature des obstacles que rencontrent les partenaires au terme de la première phase, M. Lam n'a pas caché que la difficulté essentielle réside dans le problème de la présence du FNL dans la future négociation. Saigon refuse jusqu'ici d'accepter la formule américaine des « deux parties » – États-Unis et RDVN – englobant chacune respectivement son allié, Saigon et le Front. Pour les Vietnamiens du Sud, il importe que la négociation se fasse à trois et non à quatre. Ils n'acceptent pas d'être mis sur le même plan que le FLN. Ce dernier ne devrait pas, en tout état de cause, apparaître comme une « entité distincte ». Là est la difficulté majeure à laquelle on fait face actuellement et il entre dans la position vietnamienne une certaine part de méfiance à l'égard des intentions américaines. Ce

qu'on attend des États-Unis c'est qu'ils exercent pression sur Hanoï pour favoriser un dialogue où les représentants de la RDVN et de la République du Vietnam seraient face à face à l'exclusion d'un Front tenu pour partie distincte. Ce dernier, s'il intervient en tant que représentation individualisée, gagnerait en prestige et augmenterait, sur le plan intérieur, sa capacité de ralliement même auprès des éléments modérés. Un malentendu très grave se développerait dans le Sud et il en naîtrait amertume à l'égard des Américains eux-mêmes.

Le Secrétaire général a demandé à son interlocuteur s'il n'était pas possible de trouver une formule pratique pour assurer la présence des parties intéressées sans que des problèmes juridiques soient soulevés. Dans certaines négociations antérieures, un tel problème avait pu trouver sa solution par un règlement *de facto*.

M. Lam est demeuré sur la réserve à cet égard, il n'avait pas d'instructions de son gouvernement depuis deux jours et hésitait à se prononcer. Il se demandait pourtant si les Soviétiques n'étaient pas récemment intervenus pour favoriser la solution de ce problème. En tout état de cause, il estimait que la France avait en l'occurrence un rôle à jouer. Il sollicitait nos conseils et se ferait éventuellement un devoir de les transmettre à son gouvernement.

M. Alphand, une fois de plus, a rappelé notre position constante : s'il advenait que les parties intéressées s'accordent à demander notre intercession, et si nous le jugions utile, nous ne manquerions pas de faire connaître nos vues. Tel n'était pas le cas pour le moment.

M. Lam, à la fin de la conversation, a précisé qu'il ne disposait d'aucune indication sur l'attitude actuelle du gouvernement du Nord-Vietnam. Il estime cependant que, si Hanoï a retiré du Sud certaines de ses troupes, c'est pour laisser au Front une capacité plus large d'intervenir dans une négociation imminente.

(*Collection des télégrammes, Saigon, 1968*)

339

M. Pons, Ambassadeur de France à Bucarest,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 1259 à 1264. *Bucarest, 28 octobre 1968.*

(*Reçu* : 14 h. 45).

Le président Ceausescu m'a reçu le 28 octobre en audience de départ[1].

Le chef de l'État roumain a commencé par se féliciter des excellentes relations qui existent entre les deux pays et des conversations qu'il avait eues

[1] M. Jean-Louis Pons est ambassadeur à Bucarest depuis juin 1964. Il rompt son établissement le 20 décembre 1968. Lui succède, Pierre Pelen, nommé en novembre 1968.

avec le général de Gaulle lors de la visite officielle de M. le Président de la République en Roumanie[1]. Les bases d'une coopération étendue entre la Roumanie et la France avaient été alors posées et il avait été possible de constater l'harmonie des positions des deux gouvernements sur les points essentiels de la politique internationale.

En ce qui concerne les relations bilatérales, M. Ceausescu a constaté qu'elles se développaient de manière satisfaisante. Il a fait une allusion à l'ouverture de la bibliothèque française pour indiquer qu'il pensait qu'elle pourrait avoir lieu prochainement et qu'il n'y avait, à son avis, plus d'obstacle[2]. Il a ajouté qu'on pouvait certainement faire plus dans le domaine des relations culturelles, techniques et scientifiques.

Passant ensuite en revue, à ma demande, les principaux problèmes internationaux, le Président du Conseil d'État s'est montré d'une grande prudence. Les positions roumaines restent, a-t-il dit, exactement celles qu'il avait exposées au général de Gaulle. La seule Roumanie estime que la politique de détente est et demeure la seule bonne. Quoiqu'elle ait condamné l'action soviétique en Tchécoslovaquie, elle continue à entretenir avec l'Union soviétique de très bonnes relations et elle restera membre du pacte de Varsovie qui ne pourra disparaître que le jour où l'OTAN disparaîtra également. M. Ceausescu n'a pas répondu à une question sur la visite du maréchal Yakubovski et sur l'organisation de manœuvres du pacte de Varsovie.

Le Président roumain s'est déclaré optimiste sur l'avenir des relations internationales. Il a dit que les relations entre la Chine et l'URSS devaient normalement s'améliorer. Il a plaidé en faveur de la reconnaissance par tous les pays des deux Allemagnes et reproché au gouvernement de Bonn de ne pas vouloir accepter cette situation, de se prétendre le seul représentant du peuple allemand et de ne pas reconnaître les frontières existantes. Il n'a pas, cependant, fait d'autre critique de la politique de la République fédérale et l'a indiqué expressément. Il a même laissé entendre en cours de discussion que, pour lui, les Allemands de l'Est et de l'Ouest restaient des Allemands et qu'il n'avait pas plus confiance dans les uns que dans les autres.

Il n'a pas manqué de dénoncer d'une phrase la politique américaine au Vietnam.

Sur le plan de la politique intérieure, M. Ceausescu a commenté rapidement la décision qu'il vient d'annoncer de créer un front de l'unité socialiste[3]. Il ne s'agit pas de constituer un nouvel organisme qui s'ajouterait aux

[1] Du 14 au 18 mai 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, nos 296, 301, 308, 309.

[2] Depuis le mois d'octobre 1967, des pourparlers sont en cours avec la Roumanie au sujet de l'ouverture à Bucarest d'une bibliothèque française et, réciproquement, d'une bibliothèque roumaine à Paris. Après bien des péripéties et des tractations l'accord est signé à Bucarest le 25 juin 1969.

[3] Le Front de l'unité socialiste doit remplacer le Front de démocratie populaire. Il doit être un organisme politique permanent, incluant dans ses rangs, le parti communiste roumain et les principales organisations collectives et de masse. Il sera doté d'un conseil central et de conseils départementaux, municipaux et communaux. Sa séance constitutive se tient le 19 novembre 1968.

autres, mais de permettre une consultation approfondie et une harmonisation des points de vue des organismes existants : coopératives agricoles, parti, syndicats, jeunesses communistes, association d'étudiants, etc. Ainsi les non-membres du parti se trouveraient associés à la discussion sur la politique roumaine dans tous les domaines intérieurs et extérieurs. Le Front en tant que tel n'aurait pas de membres, mais serait composé des membres et des représentants des organismes existants.

En prenant congé, M. Ceausescu m'a demandé de faire part au général de Gaulle de son souvenir personnel et de ses vœux.

(Collection des télégrammes, Bucarest, 1968)

340

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

Organisation de colloques par la Commission
Exposition d'Osaka

N. n° 134/CE.[1] *Paris, 28 octobre 1968.*

Le litige qui nous oppose à nos partenaires et à la Commission au sujet de ces deux affaires sera évoqué à l'occasion du vote du budget des Communautés. Les crédits nécessaires à l'organisation, pour la Commission, de colloques avec les représentants des partenaires sociaux, les organisations agricoles et les organisations de jeunesse, de même que ceux relatifs à la participation de la Communauté à l'exposition d'Osaka[2], sont en effet inscrits au projet de budget soumis au Conseil. Nous n'acceptons pas qu'une décision puisse être ainsi prise, selon la procédure budgétaire de l'article 203 du Traité de Rome[3], c'est-à-dire à la majorité qualifiée, sur des matières qui ne sont pas directement couvertes par le Traité et pour lesquelles une décision de principe du Conseil, nécessairement unanime, est indispensable avant toute action et notamment tout engagement de dépense, de la Communauté.

1. Il est certain, en effet, que ni l'organisation des colloques, ni la participation de la Communauté à l'exposition d'Osaka[4] ne sont couvertes par des

Se référer aux dépêches de Bucarest n°s 335/EU du 29 octobre 1968 et 400/EU du 21 décembre 1968, présentant la structure et le rôle du Front, sa constitution et ses activités.

[1] Cette note est rédigée par Bernard Bochet, conseiller des Affaires étrangères, sous directeur du service de coopération économique de la direction des Affaire économiques et financières du Département depuis octobre 1968.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1616 à 1621 du 18 octobre 1968.

[3] Le Traité de Rome du 25 mars 1967, instituant la Communauté économique européenne.

[4] L'exposition internationale et universelle d'Osaka (Japon) doit avoir lieu du 14 mars au 13 septembre 1970.

dispositions du Traité de Rome dans des conditions qui justifient l'adoption de décisions suivant la procédure budgétaire.

Aux termes de l'article 118, second alinéa, la Commission peut organiser des consultations dans le domaine social. Il est précisé que, pour ce faire, elle doit agir en contact étroit avec les États membres, ce qui implique que ces consultations soient organisées avec les États membres. Ce n'est d'ailleurs que l'application du principe général selon lequel les interlocuteurs de la Commission sont les représentants des États membres dans toutes les circonstances où il n'en est pas disposé autrement.

Quant aux expositions internationales du type de celle d'Osaka, leur nature politique et culturelle implique l'adoption par le Conseil de décisions unanimes et spécifiques. Aussi bien, nos partenaires mettent-ils en avant des arguments d'ordre politique – les réactions du Japon – pour justifier la nécessité d'une participation de la Communauté à l'exposition d'Osaka. Les précédents confirment, d'ailleurs, le bien-fondé de notre position juridique : nous avions protesté contre le recours à la procédure budgétaire dans le cas de l'exposition de Seattle[1] et, par la suite, la participation à celle de Montréal[2] a fait l'objet d'une décision spéciale du Conseil.

2. S'il est clair que les deux affaires en litige doivent faire l'objet de décisions unanimes du Conseil, nous estimons d'autre part que ces décisions devraient être négatives.

Le cas de l'organisation projetée de colloques avec les représentants des partenaires sociaux, de mouvements agricoles, et de mouvements de jeunes est particulièrement important à cet égard. Nous ne sommes pas disposés à reconnaître à la Commission le droit de nouer des contacts directs avec des secteurs importants de l'opinion publique ou de l'activité économique des pays membres, et d'entrer ainsi en concurrence avec les États dans un secteur qui est du seul ressort de ceux-ci.

L'affaire d'Osaka est en elle-même moins importante. Mais la Communauté ne peut décider d'avoir un pavillon à l'exposition d'Osaka simplement parce qu'elle en a eu un à celles de Seattle et de Montréal. La décision à prendre doit être fonction de l'intérêt d'une telle participation pour la Communauté. Or rien ne permet de conclure à la probabilité de cet intérêt, comme rien ne permet d'affirmer que les deux expériences initiales justifient la poursuite de l'entreprise.

3. Compte tenu de ces divers éléments, le Conseil devrait être invité dans un premier temps à dissocier les deux affaires de l'examen du budget et à en débattre selon la règle de l'unanimité. Ceci implique vraisemblablement que le débat soit renvoyé à une autre session du Conseil.

Si, cependant, le Conseil donnait immédiatement satisfaction à notre demande de disjonction, et s'il était ainsi clairement établi qu'une décision unanime est nécessaire dans les deux cas, nous pourrions alors ne pas nous opposer à ce que cette décision soit positive en ce qui concerne la participation à l'exposition d'Osaka.

[1] L'exposition universelle de Seattle (États-Unis) a eu lieu du 21 avril au 21 octobre 1962.

[2] L'exposition universelle de Montréal (Canada) a eu lieu du 28 avril au 29 octobre 1967.

Si par contre, nos partenaires refusaient de nous suivre dans la voie de la disjonction, il conviendrait d'exprimer un vote négatif sur l'ensemble du budget et, dans une déclaration, d'expliquer ce vote par l'abus de procédure auquel aurait donné lieu le vote du budget et de réserver entièrement les droits et la position du gouvernement français dans cette affaire.

(*DE-CE, 1967-1971*)

341

M. Hessel, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Alger,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4814 à 4819. *Alger, 29 octobre 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 01).

Dans son discours d'Hassi R'Mel[1] où il a procédé au lancement des travaux du gazoduc Hassi R'Mel – Skikda, le colonel Boumediene, entouré des membres du corps diplomatique et de quelques présidents-directeurs généraux de sociétés, a dénoncé « l'égoïsme aveugle » et le « comportement indigne » de certaines sociétés étrangères installées en Algérie.

Il leur a reproché de s'être désintéressées du gaz naturel et de pratiquer le « gaspillage », incapables qu'elles sont de se conformer à la nouvelle situation de l'Algérie, pays libre et souverain. C'est pourquoi, a déclaré le chef de l'État « … nous avons décidé de liquider toutes les sociétés monopolitiques dans notre pays et de sortir de l'impasse dans laquelle le néocolonialisme veut nous maintenir… Aucun effort financier ne nous fera reculer… Notre objectif étant, avant tout, de satisfaire nos propres besoins et d'approvisionner en gaz tout le pays ». Quant à l'exportation, elle n'est pas « une fin en soi ». Le colonel Boumediene a laissé percer du découragement en évoquant les contrats encore à conclure avec certains pays européens. Ceux-ci, « loin de respecter les conditions qui régissent les échanges commerciaux ne prennent même pas en considération la règle d'or qui consiste à tenir compte des intérêts des deux partenaires ». Il faut donc « compter sur soi-même… ne pas attendre les résultats que pourraient engendrer des négociations ». Faisant preuve de la « volonté d'acier qui doit animer une nation libre », l'Algérie poursuivra sa politique d'indépendance « sans laquelle le complexe d'Arzew serait resté lettre morte et ceux de Skikda et d'Annaba dans l'attente d'un miracle… ».

À ce procès des sociétés pétrolières fait écho dans *El Moudjahid* une déclaration de M. Abdallah Tariki[2], recueillie à Beyrouth par un

[1] Ce discours est prononcé le 28 octobre. Hassi R'mel, découvert en 1956 dans le Sahara algérien, est le plus grand gisement de gaz naturel du continent africain. Différents oléoducs doivent transporter le gaz à la côte, dont celui reliant le port de Skikda (ex-Philippeville), long de 575 km.

[2] Abdallah Tariki, ingénieur saoudien, d'obédience nassérienne, dirige de 1955 à 1962 les affaires pétrolières du royaume d'Arabie saoudite. Il est l'un des fondateurs de l'OPEP (organisation

journaliste algérien. Pour M. Tariki, il convient que les pays arabes se libèrent de toute tutelle en matière d'exploitation et de commercialisation d'hydrocarbures et qu'ils s'unissent pour placer les pays consommateurs devant un fournisseur unique. « Nous savons qu'aucun pays industrialisé à l'Est ou à l'Ouest ne peut se passer de notre pétrole… Il faut nationaliser cent pour cent de notre production et… attendre que l'Occident vienne l'acheter obligatoirement chez nous parce qu'il n'a pas d'autre alternative… » M. Tariki assure que « dans le sud de l'URSS les puits commencent à s'épuiser… », que le *pipe* projeté par les Israéliens ne peut être rentable… « Il suffit qu'un bateau ait des ennuis dans le Golfe d'Akaba… » et il se déclare partisan de la construction d'un *pipe* dont les tubes seraient confectionnés en Algérie et en RAU et qui relierait le Golfe Arabique à la Méditerranée… « Afin de couper l'herbe sous les pieds des tankers… »

Tous les journaux de langue arabe et française font état des combats d'artillerie le long du Canal de Suez pour constater un « changement des rapports de force » dans le Moyen-Orient. Le refus d'Israël de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité[1], écrit *El Moudjahid*, « peut provoquer un nouvel affrontement qui ne tournera pas cette fois en faveur des forces d'agression… ».

Il ressort de la résolution prise à l'issue de la Conférence nationale de l'UGTA[2] que la Commission nationale de l'Organisation syndicale est démissionnaire en raison, semble-t-il, des « divergences… contradictions… et agissements contre-révolutionnaires » qui se sont manifestés au sein du mouvement. Une autre commission sera désignée et chargée, « sous l'égide du parti », de réunir les conditions nécessaires à la tenue du 3e congrès de l'UTGA reporté au mois d'avril 1969[3].

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

des pays exportateurs de pétrole), créée à Bagdad le 14 septembre 1960. En mai 1960, Tariki évoque pour la première fois la nécessité d'adopter un plan pour la programmation de la production pétrolière. Tariki, « le cheikh rouge » est destitué en 1962 par le roi Saoud qui souhaite entretenir de bonnes relations avec les États-Unis.

[1] Résolution 194 (1948) de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 11 décembre 1948, Résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité des Nations unies votée le 22 novembre 1967 suite à la guerre des Six jours.

[2] La conférence nationale des cadres de l'UGTA (union générale des travailleurs algériens) s'est ouverte le 26 octobre sous la présidence de M. Mahmoud Guennez, responsable adjoint du parti FLN. Sur ce sujet et le discours prononcé par le président Boumediene, se reporter au télégramme d'Alger nos 4757 à 4761 du 26 octobre, non publié. À l'issue des travaux de cette conférence nationale de l'UGTA une résolution générale est adoptée.

[3] Le 3e congrès est fixé du 8 au 12 avril 1969.

342

M. VIMONT, AMBASSADEUR DE FRANCE À MEXICO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 676 à 685. *Mexico, 29 octobre 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 46).

Au lendemain de la clôture solennelle des Jeux de la XIXe Olympiade et de la débordante manifestation de liesse générale qui s'est ensuite emparée du stade, depuis le centre de la piste jusqu'au sommet des gradins, l'observateur objectif peut dire, avec la presse mexicaine de ce matin, que, du premier jour à l'apothéose finale, le pays hôte a fait honneur à l'engagement qu'il avait contracté envers le Comité olympique international, comme envers tous les sportifs du monde. Journaux, radio et télévision ont diffusé jusqu'à satiété la description des installations et le récit des événements. Dans une prochaine dépêche je m'efforcerai de dresser, du point de vue mexicain, le bilan de cet effort et de cette expérience. Ce que l'on peut en retenir dès maintenant, c'est que, sur le plan de l'organisation – en dépit des difficultés inhérentes à une très grande ville, adonnée, qui plus est, à des travaux de toutes sortes –, comme sur le plan de l'imagination et du goût dans la conception et la réalisation des bâtiments aussi bien que des manifestations, le Mexique s'est montré l'égal des pays les plus développés. Seule fausse note dans cet ensemble, l'attitude constamment chauvine du public local contribuait à rappeler un complexe d'infériorité qui, même sur le plan sportif (9 médailles, dont 3 d'or) n'a pourtant plus sa raison d'être.

Mais un malaise d'une toute autre gravité a pesé sur les jeux de Mexico, en dépit, et peut-être à cause même de leur succès. Organisés par un pays dont la stabilité politique et monétaire, le développement économique régulier étaient devenus légendaires dans le monde entier, les Jeux Olympiques devaient, dans l'esprit de leur initiateur, le président Lopez Matéos[1], et de tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de son idée, assurer le lancement définitif du Mexique comme puissance moderne. Alors que ce but est largement atteint sur le plan technique, trois mois d'une agitation estudiantine, survenant au plus mauvais moment, l'ont fait s'éloigner sensiblement sur le plan psychologique et politique. Non seulement parce qu'elle a révélé un « mal de la jeunesse » qui affecte tous les pays et offert à des observateurs peu bienveillants le spectacle d'une répression sanglante, mais surtout parce qu'elle a rappelé, au moment où les yeux étaient tournés vers le Mexique, le nombre et l'étendue des problèmes que ce pays avait encore à résoudre avant de figurer parmi les puissances développées.

Avoir dépensé tant de peine et tant d'argent pour que le monde, au lieu d'applaudir et d'admirer, et même s'il applaudit et s'il admire, s'interroge et

[1] Adolfo Lopez Mateos est président du Mexique du 1er décembre 1958 au 1er décembre 1964. Son successeur est Gustavo Diaz Ordaz.

doute, ne peut que plonger dans la tristesse et l'inquiétude les hommes sérieux et réalistes que sont les dirigeants du Mexique.

Acculés à la défensive à l'heure qu'ils croyaient devoir être celle du triomphe, ils s'efforcent de restaurer l'image du Mexique d'avant juillet 1968. Le ministre des Affaires étrangères[1] vient d'inviter, par une circulaire, ses ambassadeurs à entreprendre une « campagne de réponse aux infamies et aux calomnies » dont leur pays est victime de la part de la presse mondiale et notamment européenne. Le ministre des Finances[2] insiste sur le succès remporté en Europe occidentale par la dernière émission des bons de la Commission fédérale d'Électricité.

Mais surtout chacun attend avec une certaine angoisse, maintenant que le rideau est tombé sur les Jeux Olympiques, le tour que va prendre le problème étudiant et la manière dont va réagir le Président et le parti devant la situation qui s'est révélée.

Derrière la façade brillante de « Mexico, capitale du monde », de timides pourparlers, une soixantaine de mises en liberté provisoire (sur un nombre indéterminé de détenus) n'ont pas suffi à modifier les positions des forces en présence. Déjà les étudiants convoquent à de nouveaux meetings – à l'abri, il est vrai, de l'enceinte de l'Université – tandis que le ministre de l'Éducation[3] rappelle aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire que la date des examens est fixée au 4 novembre et celle de la rentrée au 18.

Plus grave encore peut-être est l'interrogation portant sur la réaction du gouvernement. Dix jours avant les Jeux Olympiques, alors qu'il avait le choix entre une trêve et la répression, il semble bien que le gouvernement ait, de propos délibéré, choisi la répression. Sans doute parce que l'esprit de méfiance qui caractérise M. Diaz Ordaz lui interdisait de s'en remettre à une promesse de trêve, à la veille d'une échéance internationale aussi importante.

Mais cette répression visait-elle les seuls étudiants ? Ne cherchait-elle pas à intimider, derrière eux, tous les partisans du mouvement et de l'évolution dont ils se faisaient les porte-parole ? S'il en est bien ainsi, si le parti révolutionnaire institutionnel met la sauvegarde de ses propres privilèges avant la fidélité à l'idéal révolutionnaire dont il entretient pourtant la phraséologie à défaut de la flamme, quelle sera la durée du répit acheté par la sanglante soirée du 2 octobre[4] ?

[1] Antonio Carrillo Flores, docteur en Droit, est ministre des Affaires étrangères depuis 1964.

[2] Antonio Ortiz Mena, économiste, est secrétaire d'État aux Finances et au Crédit public depuis 1958.

[3] Agustin Yanez Delgadillo, écrivain, ancien gouverneur de l'État de Jalisco (1953-1959), est ministre de l'Éducation depuis 1964. Il reçoit le prix national des lettres en 1973.

[4] Le télégramme de Mexico n°s 711 à 717, non repris, analyse la situation après les Jeux Olympiques : la crise étudiante, dont le point culminant fut la tragique et sanglante journée du 2 octobre est en voie d'apaisement, la reprise des cours s'amorce, toutefois les étudiants se préparent à une lutte plus longue dans le cadre de nouvelles formes d'action pour obtenir la libération progressive de leurs condisciples encore incarcérés en compagnie de quinze de leurs professeurs et, à plus long terme, la démocratisation de la vie politique mexicaine.

L'idée que le pays se trouve devant des choix fondamentaux qu'il ne pourra pas éluder bien longtemps – à supposer que ses dirigeants ne les aient pas déjà faits pour leur part – pèse ainsi sur les lendemains d'une manifestation, réussie en elle-même au-delà de tout espoir, mais dont on doit constater qu'elle a apporté au Mexique, au lieu de la promotion attendue, une nouvelle obligation de faire ses preuves. Après quarante ans de stabilité, dont vingt-cinq ans de développement accéléré, et alors qu'on croyait toucher au but, un tel changement de rôle est douloureux.

(*Direction d'Amérique, Mexique, 1968*)

343

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE

Relations franco-somaliennes

N. *Paris, 29 octobre 1968.*

1. Depuis le 1er juillet 1966, date d'accession à l'indépendance de la Somalie, les relations franco-somaliennes ont toujours été hypothéquées par le problème de Djibouti et sujettes, au gré des gouvernements somaliens et des circonstances, à des fortunes diverses. Elles sont passées par un état de tension maximum lors des incidents du 26 août 1966[1] et de la consultation populaire du 19 mars 1967[2] en Côte Française des Somalis, sans jamais, il est vrai, atteindre le point de rupture diplomatique. À l'heure actuelle, et depuis un an, elles sont placées sous le signe de la détente.

Le relâchement, très affirmé, de la tension politique entre les deux pays, a coïncidé avec l'accession au pouvoir de M. Mohamed Hadj Ibrahim Egal[3]. Dès juillet 1967, date de son entrée en fonction, le nouveau Premier ministre somalien a proclamé sa volonté de rompre avec les errements du passé et de pratiquer une politique de bon voisinage avec tous les territoires limitrophes. Des résultats substantiels ont déjà été obtenus dans le domaine des relations entre la Somalie d'une part, le Kenya et l'Éthiopie de l'autre. À l'égard de la France, une sourdine a été mise aux revendications de la Somalie vis-à-vis du territoire français des Afars et des Issas et un terme a été mis aux attaques de la presse et de la radio contre la présence française à Djibouti.

Rien n'autorise toutefois à penser que cette orientation nouvelle équivaille à un abandon, fût-il tacite, des revendications somaliennes à l'égard du

[1] Le 26 août 1966, à la veille de l'arrivée du général de Gaulle à Djibouti des incidents ont lieu. L'ordre est rétabli et le Président de la République trouve une population calme. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 282.

[2] Le référendum du 19 mars 1967 donne une majorité de oui. Le territoire décide de rester français.

[3] Mohamed Hadj Ibrahim Egal est Premier ministre de Somalie depuis le 15 juillet 1967.

TFAI. Comme ses prédécesseurs le gouvernement de M. Egal demeure en effet lié, par l'obligation que lui fait l'article 6 de la Constitution somalienne, de réaliser, par des voies « légales pacifiques », l'union de tous les territoires somali d'Afrique. L'évolution constatée résulte de préoccupations d'ordre tactique, mais aussi de la détermination de détourner l'attention de ses concitoyens des querelles extérieures pour les faire participer à l'expansion d'une économie qui est l'une des plus sous-développées du continent africain.

2. Si le climat des relations politiques franco-somaliennes s'est très sensiblement amélioré depuis juillet 1967, l'état des rapports économiques et culturels n'a, en revanche, aucunement évolué.

Nos échanges commerciaux demeurent de faible importance, peu diversifiés et assez irréguliers. Nous achetons à la Somalie des cuirs, des peaux et des bananes, nous lui vendons des produits alimentaires, des fers et aciers, de la verrerie, du savon, des produits pharmaceutiques et des machines. Plusieurs entreprises françaises sont cependant installées dans le pays : Michelin (par l'intermédiaire de sa filiale italienne), Renault, Poclain[1], Fives-Lille-Caille[2] et l'Erap[3].

Au plan culturel, la place de notre langue est négligeable. Du fait des circonstances l'anglais et l'italien sans parler de l'arabe sont enseignés dans les établissements scolaires somaliens[4]. Le français n'est langue obligatoire dans aucun cycle de l'enseignement public (il n'est enseigné à l'Université que par l'attaché culturel de l'Ambassade en vertu d'un simple accord verbal). Nos livres ne sont pas vendus. Nos journaux et hebdomadaires ne le sont que sur commande. En ce qui concerne la coopération technique, notre assistance se manifeste uniquement par notre participation aux dépenses des organismes internationaux et de la CEE.

3. La visite à Paris de M. Egal, du 19 au 21 septembre dernier, a permis de faire le point de nos relations avec la Somalie[5]. Le Premier ministre somalien a notamment déclaré qu'aux yeux de son gouvernement, le TFAI – s'il était privé de la protection et de l'assistance économique de la France – n'aurait aucune possibilité de survie physique ou morale. L'intention du gouvernement somali était donc de ne rien faire désormais qui put contrarier le retour à la confiance entre les populations issa du territoire et le gouvernement français. Le destin du territoire, a précisé M. Egal, n'était pas l'affaire de Mogadiscio mais celle du gouvernement français et des populations intéressées.

[1] La société Poclain vend à la Somalie des machines qui servent à l'aménagement du réseau d'irrigation des plantations.

[2] La société Fives-Lille-Caille équipe la sucrerie de Giohar pour un contrat de vingt millions de francs.

[3] La compagnie française ERAP, spécialisée dans la recherche et l'exploitation pétrolières, obtient par l'accord du 29 décembre 1967 un permis pour la recherche du pétrole dans un périmètre de 61 400 km^2. En outre cette compagnie manifeste l'intention d'acheter 75 % des parts de la *Shebelli Oil Cie* détenues par une société koweïtienne.

[4] Une note du rédacteur précise : « la langue somali n'étant pas écrite n'est pas enseignée ».

[5] Voir le compte rendu de l'entretien entre le général de Gaulle et M. Egal du 20 septembre 1968 et le télégramme circulaire n° 366 du 21 septembre 1968 publiés ci-dessus.

Si, de retour dans sa capitale[1] et sous la pression d'une opposition assez agressive, M. Egal a été amené à atténuer la portée de ses déclarations parisiennes, affirmant par exemple que la Somalie n'a jamais renoncé à ses revendications, le Premier ministre n'en continue pas moins à tenir à notre égard un langage modéré. Rien ne permet de supposer qu'il songe, dans l'immédiat, à nous créer des difficultés à Djibouti.

S'affirmant soucieux de maintenir des relations de bon voisinage entre la Somalie et le TFAI, M. Egal a en outre mentionné diverses mesures qui lui paraissaient pouvoir y contribuer : retour à Djibouti des Somaliens que nous avions expulsés, création d'une ligne aérienne Mogadiscio-Djibouti, ouverture d'un consulat de Somalie en TFAI, soutien des dossiers somaliens déposés à la CEE.

Toutes ces requêtes sont actuellement à l'étude. D'ores et déjà une demande relative aux télécommunications présentée à la CEE par le gouvernement somalien vient d'être approuvée grâce à l'appui de la délégation française.

Le Premier ministre somalien a enfin présenté les demandes relevant de la coopération technique (personnel médical pour l'hôpital général de Mogadiscio, étude pour un projet d'irrigation de la basse vallée de la Juba[2]). Ces demandes sont, dès maintenant, prises en considération et seront examinées sur place par une mission d'experts dont le départ est prévu.

4. En matière culturelle M. Egal avait exprimé le désir de voir mis à sa disposition un certain nombre de professeurs français pour assurer le fonctionnement d'une école normale. Il souhaiterait également que son ministre de l'Instruction publique[3] eût la possibilité de rencontrer son homologue français pour lui exposer ses préoccupations d'ordre culturel.

Prélude à cette visite, le chef du service somalien de la planification de l'Enseignement[4] a été reçu le 24 octobre par le directeur des Relations Culturelles. À cette occasion ce haut fonctionnaire a exprimé le désir de voir le gouvernement français :

– créer à Mogadiscio un centre destiné à l'Éducation de la femme (puériculture, arts ménagers, nutrition, etc.) ;

– augmenter le contingent de bourses attribué par la France ;

– conclure un accord culturel franco-somalien.

De son côté le Département a demandé la mise à notre disposition d'une parcelle de terrain destinée à l'extension de notre centre culturel.

[1] Voir le télégramme de Paris à Addis-Abeba nº 358 en date du 26 octobre 1968 publié ci-dessus.

[2] La basse vallée de la Juba est avec la vallée du Waabi Shebelli, la seule partie du territoire somalien susceptible de production agricole suivie. Voir le compte rendu de l'entretien du général de Gaulle avec M. Egal du 20 septembre 1968, publié ci-dessus.

[3] M. Aden Issak Ahmed, ministre somalien de l'Instruction publique, se rend en France pour représenter son pays au Conseil de l'Unesco en octobre-novembre 1968. Il est reçu le 30 octobre 1968 par M. Edgar Faure, ministre de l'Éducation nationale depuis le 12 juillet 1968.

[4] M. Abdimur Yusuf, chef du service somalien de la Planification et de l'Enseignement est reçu le 24 octobre 1968 par M. Jean Basdevant, directeur général des Relations culturelles au Département.

Les requêtes politiques[1] présentées par les autorités somaliennes soulèvent des problèmes de fond qui méritent réflexion. Celles qui relèvent de l'assistance technique feront l'objet d'un examen bienveillant. Les demandes proprement culturelles (création d'un centre d'éducation de la femme, augmentation du contingent de bourses) sont susceptibles d'une suite favorable pour autant qu'une Convention culturelle en bonne et due forme aura été préalablement signée[2].

(*Afrique-Levant, Somalie, Relations avec la France*)

344

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5851 à 5854. *Washington, le 30 octobre 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 55).

Le problème de l'élargissement géographique des Communautés européennes connaît depuis quelques semaines un renouveau d'intérêt dans la presse américaine qui, d'une manière générale, donne des derniers développements de cette affaire une présentation qui nous est toujours aussi défavorable. S'y ajoute maintenant l'argument selon lequel les événements de Tchécoslovaquie rendent plus nécessaire que jamais le renforcement de l'Europe occidentale par l'admission de la Grande-Bretagne dans le Marché commun.

Les récentes initiatives de nos partenaires et des pays candidats sont interprétées comme autant de tentatives entreprises pour « tourner le veto du général de Gaulle » : c'est ainsi que l'admission des représentants des principaux partis britanniques dans le comité d'action pour les États unis d'Europe est présentée comme le point de départ d'une véritable « prénégociation » semi-officielle sur l'élargissement des Communautés. De même, on considère que les propositions de M. Harmel à la réunion ministérielle de l'UEO pourraient être mises en œuvre sans autre accord.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

[1] La note de M. Bernard Tricot du 9 novembre 1968, publiée ci-après, donne des précisions sur les décisions du général de Gaulle.

[2] Une note du rédacteur précise : « Il ne saurait toutefois être question pour nous de construire à proprement parler le centre destiné à l'Éducation de la femme, notre participation ne pouvant consister qu'à détacher le personnel de formation approprié. »

345

M. BOEGNER, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRÈS DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1690 à 1703. *Bruxelles-Delfra, 30 octobre 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 10 et 20 h. 30).

Je rends compte par ailleurs, dans le détail, des discussions qui ont eu lieu, au Conseil[1], sur les problèmes budgétaires. Je n'aborde donc ici que les questions revêtant un caractère politique ou institutionnel.

En ce qui concerne les crédits demandés par la Commission pour les colloques[2], toutes les autres délégations ont estimé, avec la Commission, qu'il s'agissait d'une décision de caractère budgétaire et qu'elle devait donc être prise, séance tenante, selon les procédures normales. Certaines d'entre elles étaient néanmoins disposées à faire inscrire au procès-verbal que le Conseil aurait à délibérer, cas par cas, de l'emploi de ces crédits. On notera, au passage, que cette déclaration ne nous procurerait aucune garantie puisque le crédit de 50 000 unités de compte[3] pourrait être augmenté par voie de virements à la seule initiative de la Commission et qu'il n'est pas prévu que cette « délibération » du Conseil doive aboutir à une décision. C'est pourquoi M. Chirac[4] a déclaré que la délégation française devait se désolidariser des autres délégations. Il a souligné que l'organisation des colloques ainsi que la présentation qui en avait été faite par la Commission avaient un caractère manifestement politique et qu'il fallait que le Conseil se prononce à ce sujet en dehors de la procédure budgétaire. Au cas où il en irait autrement, le gouvernement français considérerait que la décision prise constituerait un véritable détournement de procédure et ne s'estimerait pas engagé par elle. En dépit de cet avertissement, le crédit de 50 000 unités de compte, assorti de la déclaration mentionnée plus haut, a été voté. M. Chirac a, dans ces conditions, refusé de prendre part au vote et il a demandé que la déclaration qu'il avait faite soit inscrite au procès-verbal des délibérations du Conseil.

Une autre difficulté, de caractère également politique, concernait le triplement, demandé par la Commission, des crédits affectés au contrôle de sécurité d'Euratom. Pour justifier ce crédit, la Commission mentionnait notamment les négociations à engager avec l'Agence de Vienne à la suite

[1] Le Conseil des ministres des Communautés européennes du 29 octobre 1968.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 134/CE du 28 octobre 1968.

[3] La valeur de l'unité de compte de la Communauté économique européenne a été fixée à 0,88867088 gramme d'or fin, soit l'équivalent d'un dollar américain, par une décision du Conseil européen du 15 novembre 1960.

[4] Jacques Chirac, secrétaire d'État aux Affaires sociales, chargé des problèmes de l'Emploi, du 7 avril 1967 au 10 juillet 1968. secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances, chargé du Budget depuis le 12 juillet 1968.

de la signature du Traité de non-prolifération[1], ainsi que des frais de missions et de consultations, dans le cadre de l'exécution des accords existants entre Euratom d'une part, les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada d'autre part. La délégation française s'est attachée à démontrer que ces justifications n'avaient pas de raison d'être et qu'elle ne pourrait pas accorder d'autres augmentations que celles qui résulteraient de considérations purement techniques. Bien que ce point de vue ait été approuvé par d'autres délégations, celles-ci, donnant la mesure de leur incohérence, ont finalement voté, à peu de chose près, le crédit demandé qui a donc été approuvé à la majorité qualifiée.

Quant à la participation de la Communauté à l'exposition d'Osaka[2], M. Chirac a confirmé notre point de vue : comme pour les colloques, une décision de principe était indispensable. On ne pouvait pas lui substituer purement et simplement l'inscription d'un crédit. La délégation française demandait donc que l'affaire soit discutée au Conseil, mais dans une autre formation, à la suite de quoi on verrait, éventuellement, à tirer de la décision qui serait prise les conséquences de caractère financier. Cet appel a été entendu et il a été convenu que la question serait inscrite à l'ordre du jour de la session des 4 et 5 novembre. La délégation néerlandaise qui n'a pas cessé, tout au long de la session, de nous faire toutes les difficultés possibles, a précisé que, dans son esprit, la délibération des 4 et 5 novembre devrait s'inscrire dans le cadre budgétaire, autrement dit que la décision devrait être prise à la majorité qualifiée. Cette demande n'a pas été reprise dans la conclusion tirée des débats par le président italien. Il est possible qu'elle soit à nouveau présentée au Conseil de la semaine prochaine.

L'impression que l'on peut retirer de ces discussions est que nos partenaires ne sont pas, dans l'ensemble, insensibles aux objections de principe et de bon sens que nous avons formulées. Mais, comme cela est de règle, ils font montre de plus de complaisance que nous à l'égard de la Commission et ils hésitent à se ranger à nos côtés pour désavouer ouvertement ses abus ou ses extravagances, à quoi s'ajoutait, cette fois-ci, leur répugnance à faire un choix en faveur d'une procédure d'unanimité, contraire à leur position de principe sur les mérites du recours aux décisions majoritaires. Les Hollandais se sont employés à exploiter ce sentiment.

Quoi qu'il en soit, nous avons été amenés, à l'occasion des prétentions excessives manifestées par la Commission, à poser la question de savoir si la procédure budgétaire n'est pas, dans certains domaines, détournée de son objet précis et limité. Ce n'est pas en quelques jours, ni en quelques semaines, que nous parviendrons à obtenir gain de cause. Je suggère donc que nous procédions, pour nous-mêmes, à un examen minutieux de toutes les activités de la Commission qui ne nous paraissent pas justifiées par

[1] Le Traité de non-prolifération nucléaire est signé le 1er juillet 1968.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1616 à 1621 du 18 octobre 1968.

les compétences que les Traités[1] attribuent à cette institution. Une fois au clair sur tous les aspects du problème, aussi bien juridiques que politiques, nous pourrions ensuite définir notre position en marquant que les redressements nécessaires devraient intervenir dès l'année prochaine. C'est donc une œuvre de longue haleine au succès de laquelle devraient, le moment venu, participer les membres français de la Commission. Dans cet esprit, il me semble que, ayant obtenu à propos de l'exposition d'Osaka la satisfaction de principe que nous attendions, nous pourrions, sur le fond, nous montrer plus positifs. La discussion qui aura lieu sur ce sujet mardi prochain pourrait fournir à Votre Excellence l'occasion d'indiquer dans quel sens vont nos préoccupations que nous aurions à préciser ultérieurement.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

346

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 910/EU[2]. *Athènes, 30 octobre 1968.*

La Grèce se sent indéniablement concernée par le voyage officiel qu'accomplit actuellement en Turquie le général de Gaulle[3], voyage dont le déroulement est suivi à Athènes avec la plus grande attention.

On notera tout d'abord la satisfaction manifeste provoquée ici par le message adressé le 25 octobre par le Président de la République française au Régent[4] à l'occasion du survol du territoire hellène. L'importance de cette démarche de courtoisie dans l'évolution actuelle des relations franco-grecques n'a certes pas échappé et c'est en première page et à la meilleure place qu'ont été reproduits le texte du message et la réponse du général Zoïtakis.

Dans un éditorial intitulé : « Le message de De Gaulle ». le quotidien *Acropolis* écrivait notamment le 27 octobre :

« Nous sommes certains que le salut que le général de Gaulle a adressé samedi dernier au Régent, en survolant le territoire grec, a été apprécié par le gouvernement et l'opinion publique. »

[1] Le Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et les Traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

[2] Cette dépêche est sous-titrée : *du voyage du Président de la République en Turquie*.

[3] Du 25 au 30 octobre 1968.

[4] Se reporter au télégramme d'Athènes n° 593 du 26 octobre 1968, qui se borne à indiquer qu'un message a été adressé au « Régent » sans toutefois en publier le texte. Le lieutenant-général Zoïtakis est nommé « Régent » du royaume de Grèce le 13 décembre 1967.

Après avoir évoqué la visite du Chef de l'État en Grèce en 1963[1], puis l'accueil qu'avait reçu quelques années plus tôt à Paris le maréchal Papagos[2], le commentateur souligne la pérennité de l'amitié franco-grecque et attribue une importance particulière au message pour les deux raisons suivantes :

« De Gaulle respecte le nationalisme et le sentiment patriotique, que l'on trouve à un degré très développé chez le peuple grec. De plus, parmi les grands hommes d'État de notre époque, le Général est celui qui a assimilé le mieux les leçons de l'histoire et qui croit donc à la nécessité de relations bilatérales entre des nations qui ont l'une et l'autre de profondes racines dans le passé. »

En ce qui concerne le voyage lui-même, le ton est manifestement à la réserve. La place accordée par les quotidiens aux dépêches de presse relatant les détails du séjour et l'accueil particulièrement chaleureux d'Ankara et d'Istanbul, si elle est importante, n'est pas à la mesure de l'intérêt qu'elles suscitent manifestement.

Deux quotidiens sollicitent dans l'opinion une attention qui ne va pas sans inquiétude : les échanges de vues franco-turcs sur l'affaire chypriote, et l'intention que l'on prête au Chef de l'État de suggérer aux dirigeants turcs une politique extérieure plus indépendante de celle des États-Unis et de l'OTAN.

Sur le premier point, sans doute faudra-t-il attendre que soient connus les termes du communiqué final[3] pour enregistrer quelque réaction. Dans cette expectative, il est intéressant de relever l'absence, jusqu'ici complète, de tout écho dans la presse d'Athènes à la définition par le Président de la République, dans son discours du 26 avril (*sic*)[4], de la position française à l'égard de la question de Chypre, selon laquelle : « toute solution doit aboutir à ceci : que les Turcs y restent des Turcs et que les Grecs y soient des Grecs ».

Sur le second point, qui met en cause la cohésion de l'Alliance atlantique, un premier son de cloche, aussi peu favorable que l'on pouvait s'y attendre, a été donné dès le 26 octobre par l'*Acropolis*. Dans un éditorial intitulé : « de Gaulle en Turquie », ce journal écrit en effet :

[1] La visite officielle du général de Gaulle a eu lieu du 16 au 19 mai 1963. Se reporter à *D.D.F.* 1963-I, n° 170.

[2] Le maréchal Alexandre Papagos (1883-1955), Premier ministre de Grèce du 19 novembre 1952 au 4 octobre 1955, s'est rendu en voyage officiel en France du 19 au 23 janvier 1954. Le procès verbal des entretiens franco-grecs qui se sont déroulés les 19 et 20 janvier est transmis par la dépêche n° 160/EU de la sous-direction d'Europe méridionale au Département et le communiqué final est publié dans *Articles et Documents*, La Documentation française, n° 010, 21 janvier 1954, Textes du Jour. Le maréchal poursuit son voyage en se rendant en Belgique et aux Pays-Bas.

[3] Le texte du communiqué commun publié à l'issue du voyage officiel du général de Gaulle en Turquie, du 25 au 30 octobre 1968, est reproduit dans *La politique étrangère de la France, Textes et documents, 2e semestre 1968*, La Documentation française, p. 138 à 140.

[4] Ici, il y a erreur de datation, ce membre de phrase est extrait du discours prononcé par le général de Gaulle le 26 octobre 1968. Le texte intégral de ce discours est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 2e semestre 1968*, La Documentation française, p. 129 à 132, voir en particulier p. 131, 6e paragraphe.

« À part la nouvelle gloire qu'ajoute à la personne de De Gaulle et au prestige de la France toute visite officielle (admirablement orchestrée) du Général à un pays étranger, qu'espère le Président français de son voyage de six jours en Turquie ? Si l'on avait posé cette question avant l'invasion de la Tchécoslovaquie, nous aurions répondu : presque rien. Et maintenant ? Moins encore. Le rêve de De Gaulle pour une Europe "de l'Atlantique à l'Oural", indépendante et réconciliée (sans l'Angleterre et l'Amérique), s'est effondré, parce qu'il s'appuyait en fait sur "l'entente" avec Moscou. De plus, la politique de De Gaulle a subi un autre coup : l'Angleterre, à laquelle le Général refuse le droit d'adhérer au Marché commun, c'est-à-dire à la famille européenne, occupe soudainement l'avant-scène, l'OTAN lui ayant reconnu un rôle de puissance dirigeante dans la sphère continentale de l'Alliance. Entre-temps, des pays historiquement liés aux intérêts de la France tombent dans des mains étrangères. Les Russes se sont installés dans la base navale de Mers-El-Kébir[1]. Au Moyen-Orient, les deux superpuissances tirent les fils de la lutte que se livrent les Israéliens et les Arabes, en l'absence de la France. Se trouvant isolé, de Gaulle se livre à présent à des manœuvres. Bien que située au premier rang de l'OTAN[2], la Turquie est aux trois quarts une puissance asiatique. Elle veut avoir des relations équilibrées avec la Russie et faire sentir sa présence au Moyen-Orient. Elle joue non seulement sur deux, mais sur trois tableaux. Au Moyen-Orient, la Turquie a échoué parce que sa politique se mouvait (dans le passé) dans l'orbite anglo-américaine. Le quotidien parisien *Combat*[3] a publié une information digne d'intérêt, selon laquelle les États-majors des États-Unis, de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et de la Turquie échangeraient ces derniers jours des renseignements au sujet des mouvements de la flotte soviétique en Méditerranée… Pouvons-nous supposer que le général de Gaulle essaye, en sauvant les apparences, de réintégrer l'Alliance Atlantique par les portes… extrêmes de Washington et d'Ankara ? Nous le souhaiterions. Mais il a déclaré avant-hier qu'en dépit de l'affaire tchécoslovaque et de ses conséquences, il n'y avait pour la France d'autre choix que la politique de l'opposition aux deux grands blocs. Faut-il donc supposer qu'en échange de l'appui français aux demandes turques dans d'autres domaines, il proposera à Ankara de jouer avec la France un rôle commun d'arbitre au Moyen-Orient, ce qui équivaudrait en fait à une neutralisation apparente de la région des pétroles ? Cette idée, qui serait peut-être souhaitable pour l'Union soviétique, ne saurait plaire à Washington et à Londres.

[1] Le général de Gaulle a réfuté cette assertion lors de l'entretien du 26 octobre, répondant à M. Demirel, Premier ministre, il précise : « Il n'y a pas de base soviétique à Mers-el-Kebir. Il y a une aide russe aux Algériens, mais pas de base russe. Il existe seulement une base aérienne que nous occupons, nous. » Se référer au document 350 publié ci-après.

[2] La Grèce et la Turquie ont adhéré à l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) en 1952.

[3] *Combat*, sous-titré *Le Journal de Paris*, est un quotidien français né clandestinement pendant la Seconde Guerre mondiale comme organe de presse du mouvement de résistance éponyme et animé par Albert Olivier, Jean Bloch-Michel et surtout Albert Camus. Y contribuèrent également Jean-Paul Sartre, André Malraux, Emmanuel Mounier puis Raymond Aron. Ce quotidien se définit comme un organe de gauche non communiste. *Combat* cesse définitivement de paraître en août 1974.

Si c'est elle que le Président français a en tête, nous craignons que cela ne serve pas la cause de la paix. »

Aucun autre commentaire n'a encore été publié. Mais les titres sous lesquels les journaux de ce matin publient les dépêches de presse annonçant la publication imminente du communiqué final donnent déjà une idée suffisante des éditoriaux qui ne manqueront pas d'apparaître dans les prochains jours. Tous mettent en relief la fidélité de la Turquie à l'OTAN et cherchent à minimiser au maximum les résultats politiques de la visite.

(*Europe, Turquie, Relations politiques franco-turques, 1968*)

347

M. Begoügne de Juniac, Ambassadeur de France à ankara,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 922. *Ankara, 31 octobre 1968.*

(*Reçu* : 16 h. 59).

Hier, après le départ du général de Gaulle, M. Caglayangil[1], ministre des Affaires étrangères, a fait une déclaration dont voici la traduction : « La visite officielle que le général de Gaulle, Président de la République Française, vient d'effectuer en notre pays revêt de l'importance à plusieurs égards ». Comme vous le savez, des relations traditionnelles entre nos deux pays se poursuivent depuis plusieurs siècles[2]. Aujourd'hui aussi nous avons des relations étroites et étendues avec la France dans le cadre aussi bien bilatéral que multilatéral. « Toutefois, il n'était guère possible, au cours de ces derniers temps, de prétendre que tous les moyens étaient mis en œuvre pour porter ces relations au plus niveau. » Depuis la visite officielle effectuée en France l'an dernier par le président Sunay[3], l'on a pu constater que les relations turco-françaises ont gagné une nouvelle vigueur. Il est certain que la visite du général de Gaulle[4], qui a pris une importance particulière du fait qu'elle était la première faite en Turquie par un chef d'État français, contribuera largement au développement de ces relations. « L'accord de coopération technique et scientifique[5] que j'ai signé avec mon homologue

[1] M. Ishan Sabri Caglayangil est ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie depuis le 27 octobre 1965.

[2] Il convient de remonter à la signature du traité dit des *Capitulations*, le 4 février 1536, entre le roi de France François Ier et le sultan Süleyman Ier Kanuni dit le « Magnifique ». Elles seront abrogées en 1914, juste avant l'entrée en guerre de la Turquie aux côtés de l'Allemagne, reconduites le 10 août 1920 de façon éphémère, abrogées par le traité de Lausanne de 1923.

[3] Le général Cevdet Sunay, président de la République de Turquie depuis mars 1966, s'est rendu en France, en visite officielle, du 27 au 30 juin 1967. Voir *D.D.F.* 1967-I, nºs 284, 338, 341. Le texte des allocutions prononcées lors de ce séjour ainsi que celui du communiqué commun publié à l'issue de cette visite sont publiés dans *La Politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1er semestre 1967*, La Documentation française, p. 134 à 138.

[4] Du 25 au 30 octobre 1968.

[5] Cet accord est signé le 29 octobre 1968.

français au nom de nos gouvernements respectifs à l'occasion de cette visite a créé un nouveau lien entre nos deux pays membres d'une même alliance et qui partagent les mêmes idées démocratiques. Nous accueillons avec satisfaction l'intérêt manifesté par la France à l'égard des efforts que la Turquie déploie pour son développement. Nous sommes particulièrement heureux de la création d'un terrain qui permettra un développement plus grand de la coopération entre les deux pays. L'utilisation complète des possibilités de coopération existant dans les domaines économique, technologique et culturel a été le principal des points d'entente qui se sont manifestés lors des entretiens que nous avons eus à l'occasion de cette visite. "Un fait sur lequel nous nous arrêtons spécialement a été l'attention portée par les deux parties à l'équilibre des droits et au principe de réciprocité sur lequel sera fondée la coopération entre les deux gouvernements". La visite du général de Gaulle a permis aux dirigeants des deux pays de procéder à des vastes échanges de vues sur la situation internationale. J'estime que ces entretiens, qui ont pris place en une période où la situation européenne est entrée dans une phase nouvelle et indécise, ont été très utiles et fructueux pour les deux parties. "La Turquie et la France, qui ont pour objectif commun l'établissement de la paix et de la stabilité en Europe estiment tous les deux que les événements survenus ces derniers mois en Europe orientale ont gravement compromis la réalisation de cet objectif. Le retour à des conditions qui facilitent la poursuite de la politique de détente est le souhait commun des deux pays". Lors de l'examen de la situation internationale, la question de Chypre a été naturellement évoquée. A cette occasion, je voudrais signaler que la France a fait preuve d'une grande compréhension à l'égard de notre position en cette affaire. Je terminerai en affirmant que la visite du général de Gaulle a montré, une fois de plus, combien ont été utiles de tels contacts au plus haut niveau entre les deux pays. »

(*Europe, Turquie, Relations politiques franco-turques, 1968*)

348

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Nègre, Ambassadeur de France à Kaboul.

T. nos 324 à 326. *Paris, 31 octobre 1968, 19 h. 57.*

Gisement de minerai de fer de Hajigak.

Je me réfère à vos télégrammes no 263[1] et 291[2].

Comme vous le savez, nous avons proposé au gouvernement afghan de faire procéder, sous certaines conditions, à une étude de rentabilité du projet de mise en valeur du gisement de Hajigak[3] (note verbale de votre ambassade no 276 du 27 juin 1967) et le Département s'emploie à obtenir des services de coopération technique du ministère de l'Économie et des Finances, que des experts soient envoyés à Kaboul à cet effet.

Nous ne sommes donc pas en mesure, au stade actuel, d'arrêter une position sur l'ensemble de cette affaire, ni, par conséquent, d'envisager utilement une coopération franco-allemande.

Du reste, nous avions précisé aux autorités afghanes que l'établissement d'un rapport de rentabilité par des experts français ne saurait préjuger une participation financière de notre part à un projet dont la réalisation éventuelle serait très coûteuse.

Je souhaiterais, néanmoins, que, dans la mesure du possible, vous teniez le Département informé des résultats auxquels aboutiraient les entretiens de la délégation allemande avec les autorités afghanes.

(*Asie, Océanie, Afghanistan, Relations économiques avec la France*)

[1] Le télégramme no 263 du 5 octobre 1968 en provenance de Kaboul confirme l'intérêt particulier du gouvernement afghan pour le gisement de fer d'Hajigak et transmet la demande d'une mission française de deux ingénieurs pendant trois mois en vue d'étudier les possibilités de la mine ainsi que la rentabilité du gisement. Ces ingénieurs disposeraient d'un rapport soviétique sur l'importance des réserves et d'une étude allemande. Le gouvernement afghan envisagerait l'exploitation au profit commun de l'Afghanistan et du Pakistan, ce qui représente la seule condition d'une rentabilité possible.

[2] Le télégramme no 291 daté du 29 octobre 1968 en provenance de Kaboul informe Paris que l'étude de l'exploitation de la mine de fer d'Hajigak est au programme de la négociation germano-afghane qui se déroule alors à Kaboul. La France est pressentie en vue de faire de cette exploitation une entreprise franco-allemande.

[3] Le gisement de minerai de fer d'Hajigak contient des réserves qui sont de trois milliards de tonnes d'un minerai très pur à 65 %. Le gouvernement français, saisi depuis 1967 de nombreuses requêtes relatives à l'étude des possibilités d'exploitation de la mine, estime que la réalisation apparaît très coûteuse et d'une rentabilité douteuse.

349

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5924 à 2930. *Washington, le 31 octobre 1968.*

Très urgent. (*Reçu* : le 1er novembre à 05 h. 30).

Après une réunion du Conseil National de Sécurité tenue en fin d'après-midi le 31 octobre, le dénouement public de l'intense activité diplomatique et des tractations de ces deux dernières semaines sur le Vietnam s'est produit à 8 heures du soir sous la forme d'un discours télévisé du président Johnson annonçant la cessation totale des bombardements de la RDVN et la participation du gouvernement de Saigon et du FLN, dès mercredi prochain, à des pourparlers de paix élargis[1].

Aucune précision n'est donnée sur les conditions de cette participation mais il semble que les représentants de Saigon et du Front seront respectivement inclus au sein des délégations américaine et nord-vietnamienne.

Le Président a déclaré qu'il était parvenu à la décision d'arrêter les bombardements en fonction des développements qui se sont produits dernièrement aux négociations de Paris. Il avait maintenant des raisons de croire que le Nord-Vietnam se prêterait à des « négociations promptes, fructueuses, sérieuses et intensives dans une atmosphère favorable au progrès » dès que les conversations élargies s'engageraient. Les États-Unis sont maintenant, en droit, a-t-il marqué, d'attendre un tel déroulement.

C'est dimanche et lundi derniers, a déclaré le Président, que « nous avons commencé à obtenir confirmation de l'arrangement essentiel que nous avions recherché avec les Nord-Vietnamiens sur les points critiques depuis un certain temps ». M. Johnson a passé la journée de mardi en conférence avec le général Abrams. Il avait également consulté ses collaborateurs civils et militaires. On notera le soin pris par M. Johnson à marquer qu'il s'est entouré du maximum de conseils.

Le Président a déclaré avec insistance que la participation du Front aux négociations n'entraînait en rien sa reconnaissance par les États-Unis. Mais son admission était conforme à la position américaine affirmée de longue date, selon laquelle le FNL n'aurait pas de difficultés à faire connaître ses vues.

Les États-Unis, a également déclaré M. Johnson, ont clairement signifié à l'adversaire que les conversations ne pourront pas se poursuivre s'il tire militairement avantage de la cessation totale des bombardements. Il sera

[1] Les exigences contradictoires des parties concernant l'éventuelle participation de représentants du Front de Libération nationale et de ceux du gouvernement du Sud-Vietnam ont jusque là empêché les conversations américano-nord-vietnamiennes de s'engager véritablement à Paris. Un accord sur la présence simultanée de ces deux éléments était donc de nature à faire disparaître cet obstacle.

impossible de conduire des pourparlers fructueux dans une atmosphère où les villes seraient bombardées et où un usage abusif serait fait de la zone démilitarisée.

En ajoutant que les États-Unis pouvaient être induits en erreur, et qu'ils étaient d'ailleurs préparés pour une telle éventualité, que, d'autre part, « les arrangements de ce genre ne sont jamais à l'épreuve des surprises », M. Johnson, crée l'impression qu'il n'a obtenu aucune garantie préalable et formelle de retenue de la part de l'adversaire. Il ne dissimule d'ailleurs pas que de durs combats peuvent encore se produire, que les négociations seront difficiles et que la paix peut être éloignée.

On notera donc le contexte de prudence et d'incertitude dont s'entoure la décision d'arrêt des bombardements. Il y entre aussi un élément de menace implicite à l'égard du Nord-Vietnam au cas où l'important pas qui vient d'être accompli ne conduirait pas à des résultats et à une diminution de la menace militaire sur le Sud-Vietnam.

Il semble toutefois que la levée de l'obstacle essentiel que constituaient les bombardements et l'inclusion du FNL et de Saigon dans les négociations de Paris orientent désormais les parties intéressées vers un règlement.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

350

M. Begoügne de Juniac, Ambassadeur de France à Ankara, à M. Debré, ministre des Affaires étrangères.

T. nos 932 à 956[1]. *Ankara, 1er novembre 1968.*

Diffusion strictement réservée. (*Reçu* : 16 h. 48).

Le président Sunay[2] prend d'abord la parole. Après avoir souhaité la bienvenue au général de Gaulle, le Président indique que la préoccupation essentielle du gouvernement turc est d'assurer le développement économique et social du pays. Il relève que l'on a, à Ankara, beaucoup d'intérêt pour ce que le gouvernement du général de Gaulle fait en France dans les domaines les plus variés et, plus particulièrement, dans celui de l'enseignement. Aussi, note-t-il, dès maintenant, que le gouvernement turc attache un grand prix à la collaboration scientifique et culturelle entre les deux pays.

[1] Ce compte rendu est transmis par le télégramme d'Ankara nos 932 à 956 du 1er novembre 1968. Cette conversation a été suivie d'une réunion élargie le 28 octobre, à Ankara, à 17 h. Le texte intégral de ces conversations est classé dans le dossier d'archives : *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968.*

[2] Le général Cevdet Sunay est le président de la République de Turquie depuis mars 1966. Il s'est rendu en France en visite officielle du 27 au 30 juin 1967. Voir *D.D.F.* 1967-I, nos 284, 338, 341. Le texte des allocutions prononcées lors de ce séjour ainsi que celui du communiqué commun publié à l'issue de la visite du président Sunay sont publiés dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents, 1er semestre 1967*, La Documentation française, pp. 134-138.

Puis, il déclare que la politique turque est inspirée essentiellement par l'intérêt national. Mais elle tient aussi à la solidarité internationale. Celle-ci est conçue par lui comme un ajustement des intérêts entre nations. Cette politique ne se confond donc pas avec la politique des blocs.

Passant au point particulier des rapports franco-allemands, le général Sunay relève que le gouvernement turc se félicite du rapprochement entre les deux nations que pratique le général de Gaulle. Il estime que ce rapprochement est non seulement dans l'intérêt des deux pays mais présente un intérêt plus large pour la paix du monde.

Abordant ensuite le problème des rapports Est-Ouest, le président Sunay déclare, dans quelques phrases assez laconiques, que l'intervention russe en Tchécoslovaquie constitue une atteinte à la détente et à la coopération.

Il passe, ensuite, à la question de Chypre et répète que son gouvernement souhaite une solution pacifique garantissant les droits et l'individualité des communautés turque et grecque.

Il conclut que la collaboration entre la Turquie et la France ne peut avoir que des effets positifs.

Le général de Gaulle, après avoir remercié le président Sunay, définit la politique française comme une politique nationale. « C'est l'effort national qui est indispensable », déclare-t-il, il n'y a pas, poursuit-il, entre la politique turque et la politique française de différence mais une analogie. Vous faites, dit-il en substance, et nous faisons, une politique de développement. Il y a toutes les raisons que nous nous accordions et que nous coopérions dans la mesure où nous le pouvons. Il n'y a pas de rivalité entre nous. Nous sommes liés par certaines ressemblances et des intérêts communs. Il nous faut travailler ensemble.

Reprenant la mention que le président Sunay avait faite des problèmes relatifs au développement de l'enseignement et de la technique, le général de Gaulle souligne l'intérêt que nous pouvons avoir à coopérer dans ces deux domaines. Sur le plan intellectuel, notre coopération, qui fut grande dans le passé, s'est un peu estompée depuis quelques décennies, il convient de la reprendre. Le général note, d'autre part, que le gouvernement turc cherche à développer son potentiel technique, qu'il y réussit, que la France peut l'aider car elle possède des techniciens.

Passant aux questions politiques, le Général relève que les deux pays tiennent l'un et l'autre à maintenir leur personnalité nationale. Traçant un tableau de la situation internationale, il reconnaît qu'il existe une organisation communiste puissante groupée autour de la Russie soviétique. Cette organisation a été menaçante et l'est encore. La menace est pour les Turcs directe et pour la France indirecte.

En face du monde communiste, se dresse l'Alliance atlantique, système dont, par la force des choses, la puissance dominante est les États-Unis d'Amérique. Le Général observe qu'entre la France et les États-Unis, existe une amitié traditionnelle mais que la France entend ne pas être

subordonnée[1]. S'il convient d'être en garde contre la menace soviétique, il faut, dans le reste du monde, agir conformément à ce que nous croyons bon à chaque moment pour chaque problème.

La division du monde en deux camps opposés et disposés à combattre est, en soi, déplorable. Or, les pays comme la Turquie et la France ne sont pas des colosses et veulent conserver leur individualité. Il faut donc détruire cette situation et le gouvernement français souhaite que d'autres l'aident à le faire. Il faut en arriver à une détente et à une certaine collaboration car, à la longue, la politique des blocs n'est pas durable. Elle n'est pas bonne, à moins qu'on en vienne à la guerre.

Or, la politique de détente a déjà donné certains résultats. Travailler à la fin des blocs, à l'entente et à la détente avec les pays de l'Est c'est, dit le Général, ce que nous faisons.

Quant à l'intervention armée en Tchécoslovaquie[2], elle est condamnable, inacceptable. Cependant, du côté de la Russie, elle s'explique par les craintes suscitées par le commencement d'ébranlement du système établi par Moscou en Europe, notamment, en l'occurrence, par l'apparition de tendances libérales en Tchécoslovaquie. L'action russe s'explique, aussi, par une stratégie politique dans laquelle la Chine entre en ligne de compte et qui porte la Russie à assurer sa situation à l'ouest et à ne pas laisser en conséquence la Tchécoslovaquie quitter le système qu'elle a créé.

Le Général pense que la Russie n'a pas l'intention d'aller plus loin. Le gouvernement français a des raisons positives de le croire. Il compte que, du côté russe, va être pratiquée, d'ici la fin de l'année, une certaine détente à l'égard de la Tchécoslovaquie qui se manifestera par le retrait d'une grande partie des forces russes stationnées dans ce pays ainsi que des troupes des autres pays du pacte de Varsovie ayant participé à l'intervention. Il n'est pas exact, précise-t-il, que des troupes allemandes de l'Est aient participé à l'action. Tout au plus, peut-on noter la présence d'officiers est-allemands.

En bref, les mobiles russes s'expliquent par la nécessité de sauvegarder sa sécurité à l'Ouest en cas de complications avec la Chine. C'est pourquoi il y a lieu de penser que Moscou s'en tiendra là. Un certain tassement doit intervenir et dans l'affaire tchécoslovaque et dans la politique internationale. Dans ces conditions, la politique de détente et de coopération de la France va se poursuivre vis-à-vis de la Russie et aussi de la Pologne, de la Hongrie, de la Bulgarie et, bien entendu, de la Tchécoslovaquie.

Le Général admet que, dans l'alliance, tout le monde n'a pas les mêmes facilités que la France. Il constate qu'au demeurant, la Turquie, elle-même

[1] Le 7 mars 1966, la France se retire du commandement militaire intégré de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN), voir *D.D.F.* 1966-I, sous la rubrique « OTAN » de la table méthodique.

[2] Intervention des forces armées de « cinq » des pays membres du pacte de Varsovie (URSS, Bulgarie, Hongrie, République démocratique allemande, Pologne) en Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

soucieuse de préserver sa personnalité, a déjà commencé à pratiquer la détente[1]. Il est bon qu'elle continue dans cette voie.

Le Général expose alors sa politique vis-à-vis de l'Allemagne. Il rappelle que celle-ci a été la cause de la dernière guerre. Des malheurs que ce conflit a entraînés et qu'elle est, en définitive, responsable de l'organisation du bloc soviétique. Il reconnaît que le peuple allemand possède de grandes capacités, une économie puissante, une grande valeur. Il veut pratiquer envers l'Allemagne une politique de détente et de coopération car, entre la France et l'Allemagne, il ne peut y avoir que la coopération ou la guerre.

L'Allemagne est coupée en deux et ne l'accepte pas. Nous le comprenons, dit le Général, et comme nous admettons le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, nous admettons que le peuple allemand ait droit à la réunification. Mais il faut des garanties. Une grande Allemagne constituerait un grave danger. Si l'on tient compte surtout des préoccupations russes vis-à-vis de la Chine, l'URSS ne pourrait pas laisser se reformer une grande Allemagne. Il convient donc que l'Allemagne ne déborde pas de ses frontières actuelles, qu'elle reste derrière la ligne Oder-Neisse, qu'elle n'empiète pas sur la Tchécoslovaquie (pas de Munich)[2], qu'elle n'absorbe pas l'Autriche (pas d'*Anschluss*)[3]. Elle ne doit pas disposer d'armes atomiques. Ce serait un danger pour la paix. Il y a assez d'armes atomiques à l'Ouest pour qu'on n'ait pas besoin d'armes atomiques allemandes. Il est bon que l'Allemagne coopère à la détente avec l'Est. Elle a déjà commencé, parfois même exagéré. Son début de coopération avec Prague est une des causes de l'intervention russe en Tchécoslovaquie. Mais, au total, il est bon que l'Allemagne fasse une politique de détente avec l'Europe orientale.

Le général passe alors à l'affaire de Chypre. Il approuve l'action actuelle de l'ONU[4] qui permet d'éviter les abus, et notamment les abus grecs, à l'égard de la minorité turque. Il y a là une solution d'attente qui permet d'éviter le pire, de parer à un conflit qui serait déplorable. Mais cette situation n'est pas durable. À notre avis, poursuit le Général, la question se résume ainsi : il existe à Chypre un morceau du peuple turc et un morceau du peuple grec. Qu'ils vivent ensemble dans un même État n'est pas durable, n'est pas naturel. La solution de bon sens, c'est que les Turcs soient

[1] Un accord turco-soviétique d'aide financière et économique a été signé le 25 mars 1967. L'URSS se situe au cinquième rang parmi les fournisseurs de la Turquie, derrière la RFA, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie et pratiquement à égalité avec la France et au sixième rang parmi ses clients.

[2] Allusion à la conférence et aux accords de Munich (29-30 septembre 1938) qui signent le démembrement de la Tchécoslovaquie et sont l'illustration de la faiblesse des démocraties occidentales, décidées à préserver la paix à tout prix.

[3] Le mot allemand *Anschluss*, qui signifie « rattachement », se réfère à l'annexion politico-militaire de l'Autriche par l'Allemagne nazie le 12 mars 1938. Tenté dès 1934 mais avorté sous la menace de l'Italie, ce rapprochement entre les deux pays était interdit par les traités de Versailles et de Saint-Germain, pourtant les démocraties occidentales ne réagissent pas. Un référendum organisé par Hitler en Allemagne et en Autriche, approuvera massivement cette annexion.

[4] Allusion à la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (Unficyp), créée le 4 mars 1964 par la résolution du Conseil de sécurité 186, et établie au niveau opérationnel le 27 mars 1964 afin de prévenir toute reprise des combats entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque.

d'un côté, les Grecs de l'autre, qu'il y ait une frontière turco-grecque à Chypre comme il y en a une en Thrace et que cette frontière soit garantie de telle manière que les deux communautés ne se battent pas. Ce résultat peut être obtenu par un accord entre le gouvernement turc et le gouvernement grec et par une garantie conjointe des puissances qui ont toujours été présentes en Orient, c'est-à-dire la France, l'Angleterre, l'URSS et les États-Unis.

Il note, au passage, que, bien entendu, cette affaire intéresse au premier chef les Turcs et qu'elle ne nous touche qu'indirectement.

En conclusion, le Général déclare que la politique française tend à maintenir la personnalité nationale, mais qu'elle n'est ni nationaliste ni impérialiste. Nous sommes satisfaits de ce que nous sommes et ce que nous sommes, nous voulons le maintenir. La France est une nécessité mondiale, une nécessité d'équilibre et de bon sens. Il en est de même pour la Turquie qui est attachée à sa personnalité nationale et veut la garder.

Aussi, le Général estime-t-il que les deux pays doivent se concerter plus souvent, que les personnalités dirigeantes doivent se rencontrer davantage et il invite le Premier ministre[1] à venir en visite à Paris.

Le président Sunay donne ensuite la parole à M. Demirel[2].

Le Premier ministre déclare tout d'abord qu'il souhaite que s'établisse entre la Turquie et la France une coopération qui corresponde aux intérêts des deux pays dans les domaines économique, culturel et technique, domaines qui commandent le développement de la civilisation contemporaine. Il souligne que la Turquie est membre du monde occidental, qu'elle a fait sienne la philosophie occidentale après des événements douloureux et pénibles et cela grâce à Atatürk. Cette attitude n'est pas de pure forme. La Turquie veut être un élément vigoureux du monde libre ou, plutôt, civilisé. Elle veut être forte, énergique pour apporter à ce monde une contribution utile. Elle veut se développer dans le cadre national pour contribuer à augmenter la prospérité du monde auquel elle veut appartenir. Cela est possible car le pays dispose des moyens et de l'énergie nécessaires. Il lui faut avant tout, combler la distance existant entre elle et les pays dont la technique est plus avancée. Elle remercie la France pour son intérêt et espère que cet intérêt continuera à se manifester.

Passant à la politique extérieure, M. Demirel déclare que la paix est la condition *sine qua non* permettant d'atteindre ces objectifs. Aussi est-il tout d'abord attentif à tous les efforts tendant à réaliser la paix.

La Turquie veut conserver son indépendance, son intégrité, se garder de toute ingérence étrangère.

Pour maintenir son individualité, il lui faut assurer la sécurité de son indépendance. La Turquie ne veut pas de subordination. Assurer sa

[1] Süleyman Demirel, ingénieur de formation, membre du parti de la Justice, est Premier ministre depuis le 10 octobre 1965.

[2] Le compte rendu intégral de l'entretien du général de Gaulle avec le président Sunay et M. Demirel, le 26 octobre 1968 à 9 h. 30, est classé dans le dossier d'archives : *Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*.

sécurité, c'est assurer qu'elle ne sera pas subordonnée. Elle est donc obligée de prendre en considération certains éléments. Après la guerre, elle a été gravement menacée par ses voisins. La recherche de la sécurité est conciliable avec la collaboration avec d'autres pays qui ont besoin eux aussi d'assurer leur propre sécurité[1].

Le monde vit dans la crainte de la guerre. L'Union soviétique et ses alliés constituent une puissance très forte dont l'existence est une menace. Nous ne pouvons pas ne pas prendre en considération, déclare M. Demirel, les leçons de l'histoire et de notre histoire. Il évoque alors le danger de l'expansionnisme communiste et slaviste. Nous n'avons pas d'hostilité envers nos voisins, mais nous ne pouvons ignorer ces deux phénomènes. Notre désir est de créer un cercle de bonnes relations avec l'URSS, la Yougoslavie, la Roumanie. Le général de Gaulle a, lui-même, fait allusion à cette affaire lorsqu'il a demandé à M. Demirel, aux obsèques du chancelier Adenauer[2], « si les surfaces de frottement entre la Turquie et certains de ses voisins étaient mieux huilées ».

Mais l'URSS, qui se dit fidèle aux principes de respect de l'indépendance de l'intégrité et de non-ingérence n'agit pas de manière à prouver qu'elle ne nourrit pas d'arrière-pensée. Or, la Turquie a une frontière très longue, terrestre et maritime, avec l'URSS. Elle n'a pas peur de l'URSS, car la nation turque est pleine de résolution et toute agression se heurterait à la résistance acharnée de tout le peuple. Toutefois, on constate aujourd'hui que la Russie a étendu son domaine d'influence. Celui-ci a gagné le Moyen-Orient, surtout la Syrie. Sa flotte s'accroît considérablement dans la Méditerranée et bénéficie de bases en Syrie, en Égypte et en Algérie. Ainsi se réalise l'expansion rêvée par les tsars vers les mers chaudes. L'influence russe peut, sans porter atteinte aux frontières, atteindre Basra[3].

Le Général intervient alors pour préciser qu'à Mers-El-Kébir, on relève l'existence d'une assistance soviétique mais pas de base. Existe seule une base aérienne qui est occupée par les Français.

M. Demirel prend note de ce qu'a dit le général au sujet de Mers-El-Kébir mais répond que si une évolution semblable à celle de la Syrie se produit en Algérie et si la politique pro-soviétique de Boumediene se poursuit, les craintes qu'il exprimait se conçoivent. Il relève qu'à l'ONU, le ministre des Affaires étrangères soviétique[4] a parlé de « Commonwealth socialiste »[5] et souligne l'importance du Moyen-Orient. Ce sont là deux éléments dont il faut tenir compte.

[1] Le protocole d'accession de la Grèce et de la Turquie au traité de l'Atlantique Nord est signé à Londres le 22 octobre 1951.

[2] Le Dr Konrad Adenauer, ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne (1949-1963), s'est éteint le 19 avril 1967. Sur le sujet, se référer à *D.D.F.* 1967-I, nos 145 et 147.

[3] Basra ou Bassorah, ville du sud de l'Irak, principal port d'exportation du pétrole irakien.

[4] Le ministre des Affaires étrangères d'URSS est Andreï Gromyko depuis 1957.

[5] De très larges extraits du discours prononcé devant l'Assemblée générale des Nations unies par M. Gromyko, le 3 octobre 1968, sont transmis par les télégrammes de New York du 3 octobre 1968, nos 2571, et 2575 à 2580, non repris.

En Tchécoslovaquie, l'URSS a violé le principe d'autodétermination. Son action a détruit la confiance et entravé la détente.

Entre les deux colosses, l'URSS et son groupe, et les États-Unis, la seule alternative est le conflit ou un *modus vivendi*. M. Demirel admet que tous les pays ont le devoir de contribuer à la détente. Il ne faut pas que la détente ne serve que les intérêts soviétiques et porte atteinte, à la longue, aux intérêts des autres pays. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas travailler à la détente. Il n'y a pas d'autre solution, mais certaines considérations doivent demeurer présentes à l'esprit.

Parlant de la sécurité de l'Europe, le Premier ministre observe que la situation de la Turquie n'est pas différente de celle des autres pays. Tous sont exposés aux mêmes menaces. Compte tenu du danger soviétique, les efforts occidentaux lui semblent relativement limités.

Revenant sur la politique soviétique, le Premier ministre en définit les principales préoccupations : menace chinoise, menace germanique, politique américaine, considérations propres au maintien du bloc socialiste.

Passant à l'Allemagne, le Premier ministre déclare qu'il comprend les vues du général de Gaulle et qu'il est normal que l'Allemagne supporte les conséquences de ses actes. Le fait qu'il y ait deux Allemagne n'augmente pas la sécurité en Europe. M. Demirel relève que, lors du passage de M. Kiesinger[1], la Turquie a exprimé le vœu que l'Allemagne ait de bonnes relations avec les autres pays et que tant que l'URSS n'accepterait pas la réunification, celle-ci ne serait pas possible.

Le Premier ministre aborde alors la question de Chypre. Il note, tout d'abord, que le statut de Chypre a été réglé par des engagements internationaux[2], que ceux-ci auraient dû être respectés et qu'ils ont été violés. D'autre part, des actes destructifs ont été commis par une communauté contre l'autre. Compte tenu de nos responsabilités envers la paix mondiale, a poursuivi M. Demirel, nous avons pratiqué une politique de patience. Une solution stable, le partage, avait été approuvé par l'Assemblée nationale turque avant les accords de 1960. Cette formule n'est plus possible actuellement. Nous voulons parvenir, par un accord, à un règlement assurant à la communauté turque le maintien de son individualité. Nous voulons éviter que cette communauté soit traitée comme un peuple colonisé. Nous voulons, enfin, empêcher l'union de l'île avec la Grèce. À la suite des événements de novembre[3], un progrès a été accompli dans ce sens.

[1] Le chancelier Kiesinger a séjourné en Turquie du 5 au 9 septembre 1968.

[2] Les accords de Zurich et de Londres de février 1959 créaient un État indépendant en écartant les options de l'*enosis* (rattachement à la Grèce) et du *taksim* (partage de l'île entre la Grèce et la Turquie). La République de Chypre est proclamée le 16 août 1960, comme un compromis entre les deux communautés.

[3] Allusion à la crise de novembre-décembre 1967 avec une nouvelle menace de débarquement turc, arrêté par les États-Unis. Ankara obtient le rapatriement des forces grecques introduites irrégulièrement dans l'île, ainsi que l'expulsion du général Grivas, qui dirige les activités des terroristes chypriotes grecs. Le dénouement de la crise de 1967 est négocié entre Ankara et Athènes par l'entremise des États-Unis. Se reporter à *D.D.F.* 1967-II, nos 131 et 332 et 1968-I, nos 92, 130, 194, 204, 281.

Le Premier ministre s'est alors déclaré entièrement d'accord pour que les relations bilatérales franco-turques se développent et s'amplifient et, notamment, pour que des visites d'hommes d'État en jalonnent le développement.

Le général de Gaulle répond à M. Demirel sur le problème de l'expansion de l'influence soviétique en pays arabe. Il déclare que la situation n'est pas claire. Certes, la Russie soviétique semble disposer de pions qui permettent une pénétration dans la direction du golfe persique. Mais cette influence s'exerce-t-elle en profondeur ? Il semble qu'elle reste assez superficielle : ni l'Égypte, ni l'Irak, ni le Liban, ni l'Arabie saoudite, ni l'Algérie n'appartiennent à l'URSS. Il est possible que certains de ces pays finissent par se livrer à la politique des Soviets, mais le pas n'est pas franchi. L'essentiel, conclut le général de Gaulle, est de ne pas laisser les Arabes seuls en tête-à-tête avec l'URSS. C'est la politique de la France.

Les entretiens se poursuivront le 28 octobre.

(*Europe, Turquie, Relations politiques franco-turques, 1968*)

351

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3118 à 3121. *Prague, 1er novembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 2, 12 h. 00).

Lors d'un récent entretien avec un interlocuteur tchécoslovaque qualifié, notre attaché militaire[1] a recueilli les indications suivantes :

– L'État-major général et les états-majors tchécoslovaques ne peuvent rien faire sans l'accord des Soviétiques. Le contrôle exercé par des officiers soviétiques s'étend jusqu'à l'échelon régiment.

– Toutes les unités soviétiques venues d'Allemagne orientale, de Pologne ou de Hongrie pour participer à l'invasion regagneront ces pays. Les forces qui stationneront en Tchécoslovaquie seront prélevées sur les forces installées normalement en Union soviétique.

– L'effectif total des forces soviétiques qui seront maintenues en territoire tchécoslovaque représentera environ 75 000 hommes.

A. Les forces terrestres comprendront 5 ou 6 divisions. Aucune unité ne sera implantée en Bohême de l'ouest ni du sud-ouest. Les zones de déploiement seront les suivantes :

– Bohême du nord : région d'Usti-Nad-Laben – camp de Mimo Mlada Boleslav – camp de Milovice,

[1] Le colonel Mantes est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire et de l'air près l'ambassade de France à Prague.

– Moravie – région d'Olomuc,

– Slovaquie – plaine du Vah (Nitra – Nove Zamky – Komarno).

B. Les forces aériennes seront stationnées sur quatre aérodromes : Milovice, Prostejov, Piestany, Sliac.

Le réseau de surveillance radar sera probablement pris en charge par les forces soviétiques avec un déploiement nouveau.

Les observations faites montrent que l'installation des forces soviétiques s'organise dans certaines zones indiquées, notamment dans la région du camp de Milovice, Visoke Mynto, Olomouc, Frenstat, Sliac. La déclaration de M. Cernik, devant l'Assemblée nationale du 18 octobre[1], selon laquelle la protection de la frontière occidentale resterait confiée à l'armée tchécoslovaque, semble confirmée par les faits.

Le colonel Mantes estime, sous réserve d'inventaire que, dans ces conditions, le dispositif soviétique s'appuierait en gros sur la ligne Dresde-Olomouc-Komarno et viserait, à travers la Tchécoslovaquie, à assurer et garantir la soudure entre la zone Allemagne orientale – Pologne d'une part, la Hongrie d'autre part.

J'ajoute que, d'après des renseignements de bonne source, l'état sanitaire des unités soviétiques qui ont participé à l'intervention du 21 août aurait souffert, dans certaines régions, d'une épidémie d'hépatite virale qui aurait causé un certain nombre de décès. En quelques secteurs de la Sumava, victimes de l'épidémie et déserteurs ou pillards exécutés ont été inhumés sommairement dans les bois.

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

352

M. Siraud, Ambassadeur de France à Ottawa,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1300 à 1308. *Paris, 1er novembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : le 2 à 19 h. 00)

Je viens d'effectuer ma première visite officielle à Québec que j'avais dû différer jusqu'à présent en raison de la maladie, puis de la mort de M. Daniel Johnson. J'y ai été l'objet de la part des nombreuses personnalités que j'ai rencontrées, d'un accueil aussi cordial que confiant.

Le Premier ministre m'est apparu comme un homme sérieux, réfléchi, à l'abord franc et direct. Chacun, dans son entourage, se plaît à rendre

[1] De larges extraits du discours prononcé par Oldrich Cernik, Premier ministre, le 18 octobre 1968, devant l'Assemblée nationale tchécoslovaque pour demander la ratification de l'accord concernant le stationnement temporaire des troupes soviétiques sur le territoire national, figurent dans le télégramme de Prague nos 2991 à 3002 du 21 octobre.

hommage à sa parfaite droiture, à ses qualités d'ordre et de méthode et à son sens des responsabilités. Plus prompt que son prédécesseur à prendre des décisions, il n'en a encore ni le rayonnement ni le mordant, mais son autorité paraît réelle. Il semble tenir bien en main son cabinet.

Cependant, les circonstances, autant que son tempérament, l'incitent, pour le moment du moins, à une certaine prudence. J'analyse sous le numéro suivant les motifs de préoccupations qui lui viennent d'Ottawa. Ceux que lui donne la situation intérieure québécoise ne sont pas moins sérieux. L'agitation dans les milieux scolaires et universitaires, la prolongation de la grève de la régie des alcools, la précarité de la majorité de l'union nationale au Parlement (Tél. nº 1177 de Québec) et les difficultés financières font que le gouvernement ne se sent pas actuellement en état de se montrer trop audacieux.

J'ai trouvé M. Bertrand et ses collaborateurs particulièrement perplexes quant à la manière d'aborder les prochaines conférences sur l'éducation de Niamey et Kinshasa. Chaque formule présente ses inconvénients. Une attitude calquée sur les précédents de Libreville et de Paris[1] l'exposerait de nouveau à des difficultés avec Ottawa. En même temps, on repousse la perspective d'une représentation québécoise au sein d'une délégation canadienne ou l'abstention pure et simple. Le gouvernement fédéral se contenterait-il de la présence d'un simple observateur ? Aussi a-t-on multiplié les questions : quels pays seront représentés, quels seront les ordres du jour, à qui et comment seront adressées les invitations ? Il y aurait intérêt à ce que cette ambassade et notre consulat général reçoivent toutes les informations dont dispose le Département sur ces divers points.

À propos du développement de la collaboration franco-québécoise, je n'ai recueilli que des marques de satisfaction. L'accroissement des échanges, en quantité comme en qualité, dans le domaine culturel et celui de la coopération technique ou de la jeunesse, sont pleinement appréciés.

Mais mes interlocuteurs, sans exception, ont insisté avec force sur la nécessité de compléter ce bilan positif par un effort important dans le domaine économique. C'est sur ce plan, m'a-t-on répété, que seront jugés par une partie notable de l'opinion, de quelque tendance qu'elle soit, les mérites de la politique de rapprochement avec la France. J'ai compris que plusieurs décisions récentes de nos industriels de renoncer, au profit de pays voisins, aux investissements qu'ils envisageaient de faire au Québec avaient

[1] Depuis leur indépendance, les États francophones d'Afrique ont pris l'habitude de réunir leurs ministres de l'Éducation nationale avec leur homologue français. La France désirait que le Québec vint également participer à ces rencontres mais il s'agissait de déterminer de quelle façon. Elle souhaitait que le Québec y prit part avec un statut analogue à celui d'un État souverain et avec une délégation distincte ; le Canada y était opposé et faisait valoir que seule la confédération peut figurer dans une réunion internationale. Aussi, l'invitation directe par le Gabon d'une délégation québécoise à la conférence des ministres de l'Éducation des États francophones réunie à Libreville du 7 au 10 février 1968 provoque-t-elle une quasi-rupture des relations diplomatiques entre ce pays et le Canada (voir également à ce propos *D.D.F.*, 1967-II, nº 321). La réunion ministérielle qui a suivi à Paris du 12 avril au 2 mai dans les mêmes conditions ne modifie pas les positions des uns et des autres. Dans ces circonstances, le Québec hésita sur l'attitude à adopter en ce qui concernait les prochaines conférences prévues à Niamey et Kinshasa. Le gouvernement de M. Bertrand ne souhaitait en effet pas s'exposer à ce sujet à des difficultés avec le gouvernement fédéral.

été péniblement ressentis. Aussi me paraît-il essentiel que M. Bertrand puisse rapporter de Paris, comme d'ailleurs il y compte, la promesse de prises d'intérêts français dans plusieurs secteurs de l'activité québécoise. Le projet ERAP[1], auquel on attache beaucoup d'importance a été le plus fréquemment mentionné. Il n'est pas douteux qu'aux yeux des Québécois, il servira de pierre de touche des intentions françaises.

Du côté de l'opposition libérale, j'ai perçu une certaine gêne tenant sans doute à la crainte que l'attitude critique adoptée par le parti au lendemain de la visite présidentielle n'ait laissée des traces dans notre esprit. Mais on se plaît à rappeler que M. Lesage a été l'initiateur, du côté québécois, de la politique de coopération avec la France et on reconnaît volontiers que l'appui de notre pays a été déterminant dans les progrès récemment réalisés par la cause des Canadiens français. Aussi fortement que dans les rangs de l'union nationale, on se montre convaincu que la situation continuera à évoluer très sensiblement, au cours des années qui viennent, dans le sens de l'affirmation de la personnalité du Québec, voire de son indépendance. Mais on procède à la même analyse : la masse pour le moment ne suit pas. Considérant surtout ses intérêts immédiats, elle redoute des changements qui lui semblent une aventure. Il faut donc savoir attendre, en profiter pour rénover les structures, se renforcer du point de vue économique, se libérer d'une trop grande dépendance à l'égard des capitaux anglo-saxons, en bref se forger les moyens de sa politique.

Me parlant confidentiellement, M. Bertrand a résumé ce climat, en même temps que sa propre attitude, en soulignant son intention de ne pas céder sur les principes quant au droit et à l'avenir du Québec, donc de rester ferme, mais d'éviter, dans toute la mesure du possible, d'accroître la tension avec Ottawa. La reprise de la conférence constitutionnelle, le 16 décembre, et aussi, dès la semaine prochaine, la réunion financière annuelle entre le pouvoir fédéral et les provinces, mettront ces dispositions à l'épreuve.

(*Collection des télégrammes, Ottawa, 1968*)

[1] L'ERAP ou « Entreprise de recherches et d'activités pétrolières » a été fondée en 1966 avec pour mission de créer une industrie pétrolière indépendante sans aide financière ou technique de l'État et de superviser la recherche en métropole et outre-mer ainsi que le raffinage et la distribution.

353

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À DIVERS REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE À L'ÉTRANGER.

T. circulaire[1]. *Paris, 1er novembre 1968.*

Réservé.

Au cours de la nuit du 31 octobre et quelques heures avant la déclaration du président Johnson[2], le Département a été informé, d'abord par le délégué général du Nord-Vietnam[3] puis par l'ambassadeur des États-Unis[4], de la décision imminente du président Johnson d'annoncer l'arrêt des bombardements sur le Nord-Vietnam et de l'intention des deux parties de convoquer à Paris, à partir du 6 novembre, une conférence à laquelle participeront les représentants des États-Unis, de la République du Vietnam, de la RDVN et du Front national de libération.

Les indications qui suivent résultent des contacts que le Département a gardés au cours de la nuit et ce 1er novembre avec les représentants du Nord-Vietnam et des États-Unis. Le Ministre a reçu dans la matinée du 1er novembre le délégué général du Nord-Vietnam[5]. Il recevra le 2 novembre les chefs de la délégation américaine[6].

M. Mai Van Bo, pour sa part, a tenu à exprimer au Ministre les profonds remerciements de son gouvernement et de la délégation du Nord-Vietnam pour les facilités accordées par la France à M. Xuan Thuy[7] et à ses collaborateurs au cours des conversations de Paris. Le but recherché par le Nord-Vietnam, à savoir la cessation inconditionnelle par les États-Unis des bombardements et autres activités militaires dirigés contre le Nord-Vietnam était désormais atteint. On était reconnaissant d'autre part du rôle important que notre pays avait joué avec persévérance pour contribuer à un commencement de solution du problème vietnamien. Une délégation du Front national de libération du Sud-Vietnam arriverait prochainement à Paris et Hanoï espérait que le gouvernement français lui accorderait un accueil favorable[8].

[1] Ce télégramme, signé par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur l'ensemble du Nord-Vietnam. Le 31 mars 1968, ils avaient déjà été arrêtés au nord du 20e parallèle et le 7 avril 1968 au nord du 19e parallèle.

[3] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[4] Robert Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis mai 1968.

[5] Le compte rendu de cet entretien du 1er novembre 1968 entre Michel Debré et Mai Van Bo est reproduit ci-dessous.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessous le compte rendu no 477/CLV du 4 novembre 1968.

[7] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[8] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note no 381/AS du 13 novembre 1968.

M. Debré a exprimé au délégué général la grande satisfaction du gouvernement français à l'annonce du résultat obtenu. Nous voyions des raisons supplémentaires de nous en réjouir dans l'appréciation que le délégué général voulait bien porter sur le rôle joué par le gouvernement français et sur le choix de Paris comme siège de la conférence. Le Ministre a rappelé la position française, depuis longtemps définie par le général de Gaulle, et a évoqué les problèmes difficiles qui restaient à résoudre et pour la solution desquels, après un succès acquis sur la base du principe d'indépendance, le Nord-Vietnam aurait sans doute à faire parfois preuve de patience, d'esprit de compromis et de tolérance. Le Ministre a enfin assuré M. Mai Van Bo que la France apporterait, le moment venu et dans la mesure de ses moyens, son concours à la reconstruction du Vietnam.

De son côté, l'ambassadeur des États-Unis a informé le Ministre de la façon dont Washington envisageait certains des problèmes posés par l'ouverture de la deuxième phase des pourparlers. Par ailleurs, M. Vance[1] a fait savoir que l'on conserverait un contact étroit avec le directeur d'Asie.

Selon les Américains, les deux parties s'étaient mutuellement mises d'accord sur la présence, auprès des deux délégations respectives, de représentations du Sud-Vietnam et du FNL. La première réunion élargie pourrait avoir lieu dès le 6 novembre, après quoi le calendrier des séances, jusqu'à présent fixé pour le mercredi, pourrait éventuellement changer. Le choix des porte-parole sera, du côté américain et sud-vietnamien, décidé de concert et, pour ce qui concerne les États-Unis, en consultation avec les pays qui ont pris part à la guerre[2]. Pour le moment, la participation directe de ces derniers pays aux négociations n'est pas envisagée. Elle pourrait, selon les Américains, intervenir à une étape ultérieure. Enfin, aucun ordre du jour n'est arrêté. Toute question pourra être évoquée et l'intention des Américains est de s'attacher, au fur et à mesure du déroulement des négociations, aux questions spécifiques pour lesquelles des progrès pourraient être faits.

L'ambassadeur, qui a demandé que le secret le plus strict soit conservé sur ces indications, tenait à en faire part au Ministre afin de témoigner des égards particuliers que les États-Unis portaient à la France.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Cyrus Roberts Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

[2] Les Sud-Coréens, Australiens, Néo-Zélandais, Philippins et Thaïlandais, ont envoyé des troupes au Sud-Vietnam pour combattre aux cotés des Américains.

354

M. Manac'h, Directeur d'Asie au Département,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, 1er novembre 1968.*

Je vous fais tenir ci-joint le texte de la lettre que M. Mai Van Bo[1] est venu me remettre au cours de cette nuit.

Je vous précise que, selon les renseignements que m'a donnés le délégué général du Nord-Vietnam, il se proposait déjà, il y a quelques jours, de venir me voir pour procéder à cette même démarche. Il était entendu en effet que le président Johnson devait annoncer l'arrêt des bombardements le mercredi 30 octobre et l'ouverture des négociations à Paris le 2 novembre. Un retard est intervenu pour des raisons que nous n'ignorons pas et qui proviennent surtout des difficultés que Washington a rencontrées du côté de Saigon.

Cette fois, la question semble résolue en deux temps, *l'annonce* de l'arrêt des bombardements *avant* les élections américaines du 5 novembre et l'ouverture des négociations *après* (et pas avant le 6 novembre). Ce sont, me dit M. Mai Van Bo, les Américains qui ont tenu à cette dissociation dans le temps et les Nord-Vietnamiens s'en étonnent un peu. M. Mai Van Bo m'a demandé ce que j'en pensais. Je lui ai laissé entendre qu'à mon sens le président Johnson tenait à prévenir certaines critiques selon lesquelles il utiliserait l'affaire vietnamienne à des fins électorales. Il me semble aussi que les difficultés ne sont pas complètement résorbées à Saigon.

Je note (voir dernière ligne) que la République du Vietnam n'est pas qualifiée de « soi-disant » République du Vietnam. C'est un indice intéressant bien qu'il ne faille pas en conclure, à mon avis, que Hanoï considère le gouvernement de Saigon comme autre chose qu'une réalité *de facto*.

Je vous signale d'autre part que M. Mai Van Bo était fort ému lorsqu'il est venu faire sa démarche auprès de moi. Il n'a pas tari d'éloges et de remerciements à propos de l'action menée par le gouvernement français et, s'il a tenu à vous voir ce matin, c'est notamment pour vous dire de vive voix la gratitude de son gouvernement.

Il a exprimé le souhait que nous accordions toutes les facilités nécessaires aux délégués du Front national de libération.

Je m'abstiens de vous dire le jugement qu'il a prononcé à mon sujet au nom de son gouvernement et de M. Xuan Thuy[2]. Ceci ne vaut que pour ma satisfaction silencieuse de fonctionnaire. M. Mai Van Bo estime en effet que l'action persistante que nous avons menée auprès des Américains a eu

[1] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[2] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

une très grande importance en raison de notre objectivité et de l'estime que les Américains eux-mêmes nous portent et portent à notre jugement sur les choses.

Je vous ai dit que les Américains m'ont appelé cette nuit, à la demande de M. Harriman, pour nous dire de leur côté leur extrême gratitude pour notre action.

Lettre du 31 octobre 1968 du délégué général de la RDVN à Paris.

Secret.

Je vous prie de porter à la connaissance du ministre français des Affaires étrangères, M. Michel Debré, et du gouvernement de la République française la communication suivante :

MM. Harriman[1] et Vance[2], représentants du gouvernement des États-Unis aux conversations officielles de Paris, ont informé le ministre Xuan Thuy, représentant du gouvernement de la République démocratique du Vietnam, que le président Johnson donnera, au début de la soirée du 31 octobre, à 7 ou 8 heures, heure de Washington, c'est-à-dire à 24 heures GMT du 31 octobre ou 1 heure GMT du 1er novembre, l'ordre d'arrêter tous les bombardements par l'aviation, la marine et l'artillerie, et tous autres actes ayant trait à l'usage de la force contre la totalité du territoire de la République démocratique du Vietnam, et que l'exécution de cet ordre sera pleinement effective 12 heures après. Il est entendu entre les deux parties que cette cessation est sans conditions.

Après la cessation inconditionnelle des bombardements et de tous autres actes susmentionnés par les États-Unis, conformément à l'esprit de nos déclarations et dans le but de rechercher rapidement une solution pacifique du problème vietnamien, une conférence sera convoquée à une date à déterminer – en tout cas, pas avant le 6 novembre prochain – comprenant la République démocratique du Vietnam, le Front national de libération du Sud-Vietnam, les États-Unis et la République du Vietnam.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[2] Cyrus Roberts Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

355

COMPTE RENDU

Entretien de M. Michel Debré avec M. Mai Van Bo,
délégué général de la République démocratique du Vietnam,
(vendredi 1er novembre 1968, 11 h. 30)

C.R.
Secret.

M. Mai Van Bo, au cours de son entretien de la nuit dernière avec le directeur d'Asie[1], avait exprimé le souhait d'être reçu en audience par le Ministre dans le courant de la matinée du 1er novembre.

Le délégué général a été reçu au Quai d'Orsay à 11 h. 30. M. Manac'h assistait à l'entretien.

M. Mai Van Bo a lu au Ministre une communication en quatre points :

1) La première partie est la reproduction textuelle de la lettre remise au directeur d'Asie le 31 octobre à 11 h. 45 (voir en annexe 1)[2].

2) M. Bo a ensuite exprimé les profonds remerciements de son gouvernement et de la délégation du Nord-Vietnam pour les facilités qui ont été accordées par le gouvernement français à M. Xuan Thuy[3] et à ses collaborateurs depuis l'ouverture des conversations de Paris[4] jusqu'à ces derniers jours. Cette action a permis d'atteindre le but qui était prévu, à savoir la cessation inconditionnelle par les États-Unis des bombardements et autres activités militaires dirigées contre le Nord-Vietnam[5].

3) En dépit de certaines réticences, le Nord-Vietnam maintient le choix de Paris comme site de la conférence. On espère donc que le gouvernement français continuera à donner son aide à cet égard.

4) Une délégation du FNL va arriver à Paris prochainement[6]. Les Nord-Vietnamiens souhaitent que toutes les facilités et prérogatives qui ont été accordées à la délégation de la RDVN[7] soient également consenties à cette délégation.

M. Debré a remercié M. Mai Van Bo de sa communication. M. Manac'h l'avait tenu au courant par téléphone, au cours de la nuit, de la substance

[1] Au sujet de cet entretien entre Mai Van Bo et Étienne Manac'h, voir ci-dessus la lettre d'Étienne Manac'h à Michel Debré du 1er novembre 1968.

[2] Cette lettre est reproduite en annexe de la lettre d'Étienne Manac'h à Michel Debré du 1er novembre 1968.

[3] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur la Vietnam depuis mai 1968.

[4] Le 13 mai 1968.

[5] Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note n° 381/AS du 13 novembre 1968 et le compte rendu n° 609/CLV du 27 décembre 1968.

[7] République démocratique du Vietnam du Nord.

de sa conversation avec le directeur d'Asie et lui avait donné connaissance de la lettre remise. Le Ministre a été profondément satisfait de connaître les nouvelles qui lui sont données. Vous savez du reste, a-t-il précisé, que les événements se sont développés dans le sens que nous espérions. Tel était le vœu du gouvernement français depuis de longues années.

M. Bo : J'en suis profondément convaincu.

M. Debré : M. Manac'h dans ses relations continues avec les Américains, moi-même avec l'ambassadeur des États-Unis[1], et naturellement le général de Gaulle, nous avons toujours adopté une position aussi claire que possible. Si, depuis le mois de mai, il y a eu de notre part une attitude de discrétion, cela tient à ce que Paris avait été choisi comme lieu des conversations et ceci nous imposait certains devoirs naturels. Cela ne nous empêchait du reste pas de maintenir en privé la même position devant les Américains.

C'est donc pour nous une grande satisfaction de voir les résultats obtenus, une satisfaction supplémentaire aussi de constater, comme vous l'avez dit, que le choix de Paris a favorisé l'évolution des choses. Au reste, le général de Gaulle va faire publier dans une heure une déclaration[2] que voici (M. Debré donne lecture à M. Mai Van Bo du texte qui figure en annexe 2)[3].

Vous allez avoir désormais une tâche assez considérable. Un premier pas seulement a été fait. Je crois cependant que votre gouvernement peut considérer que ce premier pas, à bien des égards, est pour lui une victoire. C'est une victoire car les années qui viennent de s'écouler ont mis en valeur une réalité qui est la volonté du gouvernement de Hanoï et du peuple du Nord-Vietnam. C'est une victoire en second lieu car, dans cette affaire, votre gouvernement, votre délégation et vous-même, vous avez su témoigner de votre indépendance à l'égard de forces qui tendaient à vous tirer dans un sens ou dans un autre. Votre gouvernement a pris sa décision en toute indépendance. C'est une victoire enfin car vous aviez posé une condition qui était l'arrêt des bombardements, et cette condition, le gouvernement des États-Unis l'a acceptée.

Vous pouvez dire à votre gouvernement que, pour ces diverses raisons – sacrifices consentis, affirmation de l'indépendance – il peut manifester une grande satisfaction. Nous n'en sommes malheureusement qu'à une première étape. Il va y avoir encore des problèmes difficiles. Il convient parfois de savoir dominer sa victoire et c'est ainsi qu'on peut parfois obtenir que d'autres progrès soient faits.

Pour ce qui est de la France, nous avons une doctrine en la matière et elle a été notamment définie dans le discours de Phnom-Penh[4] qui a orienté

[1] Robert Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis mai 1968.

[2] Sur cette déclaration, voir ci-dessous le compte rendu n° 477/CLV du 4 novembre 1968.

[3] Non reproduite.

[4] Sur ce discours, prononcé par le général de Gaulle le 1er septembre 1966, voir *D.D.F.*, 1966-II, nos 232 et 256.

notre action pour l'avenir. Cela reste notre règle et c'est là le document qui a marqué notre politique et qui comporte un point essentiel, à savoir un principe que nous avons appliqué au problème du Vietnam et qui est le droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur destin. C'est un principe qui continue à nous guider et c'est à la lumière de ce principe que nous suivrons les prochains événements.

Je peux dire aussi qu'il serait injuste, et que je serais incomplet, si je ne faisais pas mention du rôle que le Quai d'Orsay a joué tout au long de cette affaire, et M. Manac'h en particulier. M. Manac'h a suivi et va continuer à suivre les événements.

Encore une fois, vous allez avoir des problèmes difficiles. Vous aurez sans doute à faire preuve parfois d'esprit de compromis, et probablement à être patients. Ce n'est pas après quatre ans de guerre et plus que…

M. Bo : Oui, on peut dire même un quart de siècle…

M. Debré : … que l'on peut reconstruire rapidement toutes les choses. À mon avis, il faudra faire preuve d'ouverture d'esprit et de tolérance. Il faudra sans doute procéder par étapes pour parvenir un jour progressivement à la solution.

Sur un point particulier, quand le temps sera venu de reconstruire, il faudra que la solidarité internationale se manifeste aussi bien à l'égard du Nord que du Sud en vue de relever les ruines. Je puis vous assurer que la France, dans la mesure de ses moyens, apportera son concours à cette œuvre. Quand ce temps sera venu, ce sera une conclusion et en même temps, peut-être, un point de départ pour la coopération future. Nous n'en sommes pas encore là et des problèmes concrets vont se poser dans les jours qui viennent.

M. Bo : Je suis sensible à tout ce que vous avez dit. Je suis déjà à Paris depuis sept ans et je peux dire que je connais fort bien la position du général de Gaulle et du gouvernement français à l'égard de l'affaire vietnamienne. Même avant le discours de Phnom-Penh, et surtout depuis, les choses étaient très claires pour nous et nous savons que le gouvernement français a toujours soutenu certains principes. Or, c'est sur la base de ces principes et pour ces principes que nous nous sommes battus, à savoir pour l'indépendance et l'autodétermination. Nous sommes bien indépendants, comme vous l'avez dit, et nous agissons selon nos conceptions et nos méthodes. S'il y a lieu de mettre de la souplesse dans l'application des principes, c'est normal. Encore une fois, nous savons que la persévérance de la France et son soutien, ainsi que le choix de Paris pour les conversations, nous savons que tout cela a contribué fortement au succès des conversations. Dans ce résultat, nous devons le dire franchement, il y a une contribution effective et importante de la France. Nous lui sommes extrêmement reconnaissants de nous avoir soutenu dans nos principes et de nous avoir aidé à obtenir les résultats conformes à ces principes. Nous sommes un petit peuple et nous désirons sortir de nos difficultés. À partir de maintenant, nous sommes plus désireux que jamais d'arriver le plus rapidement possible à la solution. Notre intérêt n'est pas de faire traîner les choses en longueur. Nous avons

à reconstruire notre pays aussi bien au Sud qu'au Nord. J'exprime le souhait de mon gouvernement d'obtenir votre appui dans les prochains jours qui seront peut-être longs et difficiles. Nous avons pris une attitude correcte et sérieuse dans les discussions et nous espérons bien qu'il y aura un résultat final.

M. Debré : Ce qui vient de se passer est en tout cas de bon augure.

M. Bo : Une fois la paix obtenue, nous sommes convaincus que les relations entre nos deux pays prendront un départ nouveau.

M. Debré : Je vous assure que, dans la mesure de nos moyens, c'est-à-dire compte tenu de l'évolution économique de notre pays, nous sommes disposés à contribuer à votre effort de reconstruction dans l'esprit qui est le nôtre, à savoir le respect total de l'indépendance de chacun.

M. Bo : La délégation du FNL va arriver prochainement. Elle sera à Paris certainement avant le 6 novembre…

M. Debré : Nous allons parler de cette question avec M. Manac'h.

M. Bo : Je vous exprime encore une fois, Monsieur le Ministre, nos sincères remerciements. Je les exprime aussi à M. Manac'h avec qui les conversations ont été permanentes. M. Xuan Thuy m'a demandé hier de vous dire notre profonde gratitude pour l'action du gouvernement français qui a permis d'aboutir à une chose très importante.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

356

M. Roux, Ambassadeur de France au Caire,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1494 à 1509. *Le Caire, 2 novembre 1968.*

Urgent. Réservé. (*Reçu* : le 3 à 16 h. 50)

J'ai été reçu[1] aujourd'hui par le président Nasser[2]. Je l'ai trouvé en bon état physique et moral. Il m'a d'ailleurs longuement parlé de l'évolution de sa maladie, se louant des soins qui lui ont été donnés en URSS et considère qu'après la cure qu'il a pu y faire, la période de repos qui a suivi et le nouveau rythme de travail qu'il a adopté, sa santé est maintenant rétablie.

Il m'a parlé de l'incursion israélienne sur Nag Hamadi. Il a tout d'abord reconnu que, lors du dernier incident sur le canal[3], des éléments de

[1] M. Jacques Roux est ambassadeur de France au Caire depuis le 8 novembre 1963 jusqu'en novembre 1968.

[2] Le colonel Gamal Abdel Nasser est président de l'Égypte puis de la République arabe unie depuis le 1er février 1958.

[3] Le 26 octobre 1968 les forces armées égyptiennes, après avoir déclenché un tir intense sur les positions occupées par Israël le long du canal de Suez, traversent le canal au sud du petit lac Amer

commandos égyptiens avaient pénétré dans le Sinaï jusqu'à la passe Mitla, et avaient tendu des embuscades et procédé à des destructions.

Il lui apparaît que les Israéliens ne pouvaient, compte tenu de la densité des forces égyptiennes et de leur puissance de feu, riposter de la même manière.

C'est dans ces conditions qu'un *Mirage* venu du Sinaï, précédé il y a 48 heures d'une reconnaissance aérienne, a largué des bombes, du modèle de celles qui furent employées en juin 1967 contre les aéroports de la RAU, sur le pont récemment construit en amont de Nag Hamadi[1], le barrage situé en avant et la centrale électrique voisine : une brèche d'une certaine importance a été faite au pont, mais le fonctionnement du barrage n'a pas été entravé, non plus que le transfert du courant électrique.

Toutes les unités combattantes de la RAU étant massées le long des zones essentielles de défense ou à proximité de celles-ci, le commandement ne disposait d'aucun élément, au Sinaï égyptien et la protection de la région Nag Hamadi-Kena ne pouvait être assurée.

Le Président a rappelé qu'au cours des réunions de l'Union socialiste arabe[2], il s'était opposé à la constitution d'une armée populaire de défense. Il manquait alors de l'armement nécessaire. Depuis, la situation s'est modifiée et le gouvernement égyptien a obtenu des Soviétiques de grandes quantités d'armes légères en vue d'en pourvoir la population.

Les membres de ces nouvelles forces locales ne recevront d'ailleurs ni cadres, ni équipements, ni uniformes.

Il a noté qu'à la suite de l'affaire Nag Hamadi, l'armée égyptienne avait voulu immédiatement répliquer. Il s'est opposé à toute action immédiate et a prêché la patience à ses officiers.

Le chef de l'État m'a ensuite parlé de la situation intérieure de l'Égypte. Il la considère comme saine dans l'ensemble. Les divers organes de l'Union socialiste arabe ont été constitués : les réunions du Congrès ont été utiles, le comité central est bien composé, encore que les éléments nouveaux ne puissent s'y révéler que progressivement et il lui a été demandé de garder le contact avec les populations. Le comité exécutif n'a pas été entièrement désigné, mais il restera en l'état. Le prochain Congrès[3] se réunira en janvier 1969.

Il fait observer que l'Union socialiste diffère du parti communiste russe, car ce dernier ne représente qu'une classe, alors que l'Union socialiste est

(au nord de la ville de Suez) et dans la région de Tewfik (non loin de Suez) et pénètrent dans le Sinaï jusqu'à la passe Mitla située à une soixantaine de kilomètres à l'est du canal.

[1] Nag Hamadi se trouve sur le Nil à quatre-vingt kilomètres environ en aval de Louqsor. Le barrage réservoir est construit en 1930.

[2] L'Union socialiste arabe est le parti unique égyptien créé en 1961. Le programme de la rénovation ayant été accepté le 30 mars 1968, le gouvernement égyptien se prépare dès le mois de mai à mettre en place les instances supérieures de l'Union : congrès national, comité central, comité exécutif suprême en même temps que de nouveaux statuts sont promulgués.

[3] Le Congrès national est l'autorité suprême de l'Union socialiste arabe et a compétence sur tout ce qui concerne l'activité de l'Union. Il est composé de 1 500 membres élus pour six ans. Il se réunit au moins une fois tous les deux ans en session ordinaire.

un rassemblement plus vaste. Dans le passé, on lui avait demandé de créer un véritable parti. Il s'y est refusé, estimant que le tempérament des Égyptiens les aurait portés tous à s'inscrire à un parti pour ne pas être pris pour des opposants. Avec ses cinq millions d'adhérents qui travaillent avec toutes les catégories du peuple égyptien, l'Union socialiste lui paraît être la meilleure formule.

Il pense que le moment n'est pas venu pour lui d'abandonner la direction du gouvernement et de l'Union socialiste qu'il assume en ce moment. Les circonstances n'y sont pas favorables, a-t-il souligné. D'ailleurs, les rivalités qui opposent certains des principaux dirigeants égyptiens rendraient le choix d'un Premier ministre et d'un secrétaire général de l'Union difficile. On risquerait au surplus de donner de fausses interprétations à ses décisions.

Le président Nasser ne paraît pas avoir en ce moment de particulières préoccupations en ce qui concerne les problèmes économiques. Il déclare que les dernières récoltes de céréales et de riz ont été excellentes et que le pays dispose de réserves appréciables de blé et de farine. Il faut cependant assurer la reconstitution des stocks. C'est pourquoi des échanges de vues se poursuivent avec un certain nombre de pays, dont la France, en vue de conclure de nouveaux contrats.

Il s'est ensuite longuement entretenu avec M. Schweitzer[1] et a eu une bonne impression de cette conversation comme d'ailleurs de celle qu'il aurait eue, il y a quelque temps, avec M. McNamara[2]. J'avais, a-t-il ajouté, refusé, dans le passé, les recommandations du Fonds monétaire sur l'augmentation des droits de douane et une dévaluation. C'est d'ailleurs à cette occasion que M. Zakaria Mohieddine[3], qui avait accepté les conditions du Fonds, sans m'en référer, dut quitter la présidence du gouvernement.

Comme je l'interrogeais sur la situation de ce dernier, il m'a répondu qu'il était actuellement au Caire, entièrement libre de ses mouvements et d'une manière générale, il avait été convenu, au début de la révolution, que si l'un des « officiers libres » n'était plus d'accord avec la politique du gouvernement, il se retirerait en s'engageant à ne rien faire contre ce dernier. L'arrangement a été jusqu'ici respecté, notamment par Bogdady[4], Hassan Ibrahim[5] et Mohieddine.

[1] Pierre-Paul Schweitzer, inspecteur général des Finances est directeur du Fonds monétaire international depuis septembre 1963.

[2] Robert Strange McNamara est secrétaire d'État américain à la Défense depuis 1961.

[3] Zakaria Mohieddine est nommé le 2 octobre 1965, Premier ministre et ministre de l'Intérieur de la RAU puis vice-président de la RAU. Le 9 septembre 1966, le président Nasser accepte sa démission.

[4] Abdel Latif el Bogdady, officier de l'armée de l'Air égyptienne, ministre de la Guerre puis ministre d'État pour le Plan économique et les Affaires de Port-Saïd, vice-président de la RAU, est disgracié en 1964 quand il prétend contester les mesures de socialisation et les séquestres ordonnés par le président Nasser mais aussi pour avoir sévèrement jugé l'intervention au Yémen.

[5] Hassan Ibrahim, officier égyptien, membre du Conseil révolutionnaire en 1952, compromis dans des malversations, écarté du pouvoir un première fois de 1956 à 1962 et définitivement limogé en 1964.

Le Président a ensuite insisté sur le fait que son régime n'est pas aussi autoritaire qu'on le dit. La censure sur les journaux n'est que très relative. Chacun, M. Heykal[1], par exemple, a-t-il souligné, connaît la ligne générale de ma politique, mais il est libre de présenter ses articles comme il veut. Moi-même, je n'approuve pas toujours ce que je lis dans les journaux. Quant à la loi martiale, elle n'a été que très relativement appliquée lors des manifestations d'étudiants du début de l'année[2], elle ne l'a été qu'à trois tenants du mouvement communiste chinois.

À propos de la situation internationale, le Président ne m'a pas donné d'indications très nouvelles par rapport à ses positions antérieures : il a cependant mentionné l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam, précisant qu'il avait adressé un message au président Ho Chi Minh[3] pour le féliciter de la résistance du peuple vietnamien. À ce sujet, il a observé que les théories de Mao Tsé-toung sur la guerre populaire lui paraissaient avoir reçu à Hanoï une justification assez éclatante.

Sur le Moyen Orient, il ne paraît pas s'attendre à des développements rapides. Son ministre des Affaires étrangères[4] reste à New York, pour le cas où quelques éléments nouveaux seraient apportés par M. Eban[5]. Il ne semble pas toutefois se faire beaucoup d'illusions à ce sujet et à ses yeux le mémorandum de Tel Aviv[6] ne contenait déjà rien d'acceptable par les Arabes.

Il insiste sur les difficultés qu'ont les Israéliens à contrôler les territoires occupés et y trouver des interlocuteurs. La résistance palestinienne devient chaque jour plus active et plus efficace. À part le maire d'Hébron[7], personne n'accepte l'idée d'un État palestinien joint uniquement à Israël par quelque lien confédéral. La situation à Gaza lui paraît pénible pour les habitants. Il reçoit régulièrement au Caire des Palestiniens. Ceux-ci lui donnent l'impression d'être confiants. Quant à la Jordanie, elle ne peut, sans de grands risques, ni se désolidariser des résistants palestiniens ni traiter avec Israël. Le roi Hussein[8] le lui a dit, lors de sa dernière visite au Caire. Il vient d'ailleurs de démentir qu'il soit prêt à parler aux Israéliens avec le concours de M. Jarring[9]. Après m'avoir exprimé son regret de mon

[1] Mohammed Hassanein Heykal, journaliste égyptien, ancien collaborateur du président Nasser, en est le porte-parole. En 1957, il est nommé président du Conseil d'administration et rédacteur en chef d'*Al Ahram*, le plus important quotidien égyptien.

[2] Les manifestations des ouvriers des usines d'armement d'Hélouan, débutent le 21 février 1968 et s'étendent aux étudiants des universités du Caire et d'Alexandrie, voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 163.

[3] Ho Chi Minh est le président de la République démocratique du Vietnam depuis 1954.

[4] Mahmoud Riyad est le ministre des Affaires étrangères de la RAU depuis 1964.

[5] Abba Eban est le ministre des Affaires étrangères d'Israël depuis 1966.

[6] Le 8 octobre 1968, au cours de la séance de l'Assemblée générale des Nations unies, M. Abba Eban prononce un discours où il énumère les neuf principes au sujet desquels Israël accepterait de négocier (établissement d'un traité de paix, liberté de navigation dans les eaux internationales, problème des réfugiés…). Voir le télégramme de New York n° 2687 du 8 octobre 1968, non publié.

[7] Le maire d'Hébron est Sheik Djaabari.

[8] Ibn Talal Hussein est proclamé roi de Jordanie sous le nom de Hussein II par décret du Parlement le 11 août 1952. Il est couronné le 2 mai 1953.

[9] Gunnar Jarring, diplomate suédois, nommé représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies conformément à la résolution 242 du Conseil de sécurité du

départ[1], le président Nasser m'a déclaré qu'il se félicitait hautement de l'état des relations franco-égyptiennes. Il avait eu connaissance des propos que M. le Président de la République avait tenus à son ambassadeur à Ankara[2] et y avait été sensible.

D'une manière générale, il continue de penser que le rôle de la France dans le monde est primordial. Il connaît MM. Nixon[3] et Humphrey[4] et n'attend pas grand-chose ni de l'un ni de l'autre. Il croit que le général de Gaulle sera de plus en plus, non seulement un soutien, mais aussi un exemple pour un grand nombre de pays.

(*Afrique-Levant, RAU, Relations avec la France*)

357

M. Brouillet, Ambassadeur de France à Rome Saint Siège,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 438. *Rome Saint Siège, 4 novembre 1968.*

(*Reçu* : le 5 à 15 h. 29).

Paul VI, dès qu'il a eu connaissance de la décision du chef de l'État américain de mettre un terme aux bombardements aériens sur le territoire du Vietnam du Nord[5], a envoyé sur ce sujet un message tant à Washington au président Johnson qu'à Saigon au président Van Thieu.

Il a exprimé d'autre part son sentiment dans l'allocution prononcée par lui hier à midi à l'adresse de la foule rassemblée comme chaque dimanche sur la place Saint-Pierre : « La paix au Vietnam est attendue avec anxiété dans le monde entier. Elle devrait être le symbole des temps nouveaux, où la force ne décidera plus des rapports entre les peuples, où les idéologies de la puissance, de la révolution et de l'exclusivisme totalitaire ne domineront plus la philosophie et la politique des nations désormais membres d'une même humanité. »

« Nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour faire aboutir cette paix tant désirée[6], a poursuivi Paul VI. Malheureusement, il ne

22 novembre 1967, voir *D.D.F.*, 1967-II, (crise du Moyen-Orient) et 1968-I (crise du Moyen-Orient).

[1] Jacques Roux, ambassadeur de France termine sa mission et quitte Le Caire le 13 novembre 1968.

[2] Au sujet des propos du général de Gaulle à l'ambassadeur de la RAU à Ankara, voir ci-dessus les entretiens du 25 au 30 octobre à Ankara.

[3] Richard Nixon, homme politique américain, républicain, élu président des États-Unis en novembre 1968.

[4] Hubert Horatio Jr Humphrey, sénateur démocrate du Minnesota depuis janvier 1949, est vice-président des États-Unis depuis novembre 1964.

[5] Le Président des États-Unis a annoncé l'interruption des bombardements au Nord-Vietnam le 31 octobre 1968.

[6] Le Souverain Pontife a appelé, à plusieurs reprises, à la fin du conflit vietnamien.

semble pas que les sentiments de ferme propos qui permettraient de rendre la paix effective soient également présents dans l'esprit de tous. »

« La paix est lente à venir, a dit encore le pape, précisément parce qu'elle suppose une évolution spirituelle, une éducation supérieure, une vision très haute de l'histoire humaine. »

« Puissions-nous, a conclu Paul VI, contribuer à cette pédagogie de la paix, en l'appliquant aussi aux fléaux qui affligent l'humanité dans d'autres régions[1]. Et puissions-nous enfin, comme nous en avons le devoir, aider à la paix, en demandant au dieu de paix les dons et l'énergie nécessaires pour la mettre en œuvre. »

L'Osservatore romano de son côté, dans son numéro daté du 2 et 3 novembre, s'est félicité de la mesure prise par le président des États-Unis et a formulé l'espoir qu'elle puisse « conduire à la vraie paix, celle qui assure la liberté, l'indépendance, la prospérité au peuple vietnamien ainsi que la dignité, la sécurité et le progrès à chacun de ses fils ».

(*Collection des télégrammes, Rome Saint Siège, 1968*)

358

M. Fevrier, Conseiller commercial près l'ambassade de France à Lima,
à M. Le ministre de l'Économie et des Finances.

L. nº 002771. *Lima, 4 novembre 1968.*

Compte rendu de voyage en Bolivie.

M. Pierre de Bourran[2], titulaire du poste de La Paz, rompant définitivement son établissement dans le courant de la première semaine de novembre, je me suis rendu pour quelques jours en Bolivie peu de temps avant le départ de cet agent qui, ainsi que vous le savez sans doute, sera remplacé en principe d'ici à un mois par M. Hervé Hutter[3], ancien chef des services de l'expansion à Melbourne. J'ai naturellement au cours de ce séjour à La Paz rencontré à plusieurs reprises notre ambassadeur dans cette ville, M. Joseph Lambroschini[4].

[1] En dehors de la guerre du Vietnam, l'année 1968 a notamment été marquée par le conflit du Biafra, le non-règlement des séquelles de la guerre des Six jours entre Israéliens et Arabes, et l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes des États du Pacte de Varsovie.

[2] M. Jean Février est le conseiller commercial près l'ambassade de France au Pérou avec compétence à La Paz. M. de Bourran, en poste à La Paz, est le délégué du conseiller commercial depuis 1965. Il quitte son poste le 1er novembre 1968.

[3] Hervé Hutter, agent contractuel des services de l'Expansion économique depuis 1962, a été successivement secrétaire principal à Sydney puis chef du poste de l'Expansion économique de Melbourne depuis 1965.

[4] Joseph Lambroschini est ambassadeur de France en Bolivie depuis le 30 avril 1968.

Sur le plan économique, nos relations avec la Bolivie sont évidemment dominées au premier chef par les difficultés qui s'opposent depuis plus d'un an à l'application de notre protocole financier de 1966[1]. Cette situation regrettable est bien connue du Département et des services de la direction du Trésor, et je n'insisterai pas sur les prétextes derrière lesquels continuent de s'abriter nos interlocuteurs boliviens, qui, comme vous le savez, se refusent à dissocier des problèmes qui n'auraient jamais dû être liés, c'est-à-dire le règlement du contentieux Titeux, d'une part, et l'exécution de l'accord de moratoire signé avec la COFACE, d'autre part[2].

Quoi qu'il en soit, lorsque je me trouvais à La Paz, rien ne permettait de penser, en dehors de très vagues déclarations d'intention sans portée réelle, que l'administration bolivienne était sur le point de trouver rapidement des solutions permettant de sortir à notre satisfaction de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Il convient, certes, de déplorer un tel état de choses puisque aussi bien le refus – légitime – par la COFACE d'octroyer toute nouvelle garantie sur la Bolivie, notamment dans le cadre de notre protocole, interdit pratiquement la réalisation de tous les projets qui intéresseraient notre industrie, mais nos représentants à La Paz considèrent, à juste titre, que notre position doit être fermement tenue, même s'ils sont parfois en butte aux récriminations des délégués des sociétés françaises qui, dans le seul souci de faire avancer leurs propres affaires, se refusent souvent à considérer le problème dans son ensemble. Tel est le cas en particulier des représentants des compagnies intéressées par l'affaire d'adduction d'eau et d'électrification de la ville de Sucre (essentiellement Degrémont[3] et Cogelex)[4].

[1] Le gouvernement bolivien a pris la décision de suspendre, le 27 septembre 1967, certains des versements qui doivent être faits à la COFACE (compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur), en application de l'accord de moratoire conclu entre la France et la Bolivie le 30 juillet 1958, modifié par deux avenants successifs en date du 28 juillet 1961 et du 19 octobre 1962. Les versements suspendus ont trait à un contrat qui avait été conclu en 1957 par la société Titeux-Export. Cette décision a été motivée par l'existence d'un prétendu arriéré fiscal dû par cette société et il a été indiqué que les sommes retenues seraient versées à l'administration nationale bolivienne de l'impôt sur le revenu. À la suite de cette cessation de paiement, décidée unilatéralement par les autorités boliviennes, le gouvernement français suspend l'application du protocole financier signé entre les deux pays le 8 juillet 1966, valable pour trois ans à compter de la date de sa signature : cinq millions de prêts gouvernementaux, pour une durée de vingt ans au taux de 3 % l'an et 100 millions de crédits fournisseurs garantis par la COFACE pour une durée de dix ans à dater de l'achèvement des travaux.

[2] Concernant l'historique de l'affaire Titeux-Export, se reporter à la note du 12 décembre 1967, intitulée : *Bolivie, affaire Titeux*, non publiée.

[3] Fondée par Gilbert Degrémont en 1939 à Rueil-Malmaison, la société Degrémont est une entreprise spécialisée dans les installations de production d'eau potable, de dessalement, des stations d'épuration des eaux usées et des installations de traitement des boues pour les collectivités locales. La première filiale à l'international est créée en 1947 en Belgique. La société Degrémont a signé le 17 octobre 1968 un contrat pour l'installation d'un réseau d'adduction d'eau potable dans la ville de Sucre.

[4] La société Cogelex a signé, ce même 17 octobre, un contrat pour l'électrification de la ville de Sucre et, à cette fin, la construction de l'usine électrique de Ruffo d'où partira la ligne à haute tension vers Sucre. Se reporter au télégramme de La Paz n° 378 du 22 octobre 1968, non publié.

Cela dit, s'il se présentait une possibilité concrète de négociation, il conviendrait de l'explorer immédiatement et nous pensons, M. de Bourran et moi-même, comme d'ailleurs notre ambassadeur, que l'intervention, soit à Paris, soit à La Paz, d'un expert connaissant à fond ce dossier, c'est-à-dire un représentant du Trésor, serait alors très souhaitable, sinon nécessaire[1].

Pour le reste et s'agissant des échanges traditionnels de marchandises courantes, tout a été dit ou écrit d'une part sur un marché local dont l'étroitesse ne saurait faire oublier l'intérêt qu'il présente dans la perspective d'un développement à terme, d'autre part sur la faiblesse relative des positions commerciales occupées par la France, en comparaison de celles des principaux pays industrialisés.

L'une des principales tâches entreprises par le poste de La Paz et qui commence à porter ses fruits a été, en essayant de briser le monopole de fait dont jouissait sur la place en matière de représentation de sociétés françaises un compatriote dont les mérites sont discutables et discutés[2], de diversifier autant que possible le réseau des agences locales de nos industriels et exportateurs. Cette tâche est difficile qui consiste à rechercher pour leur confier la défense des intérêts de notre commerce les maisons boliviennes ou établies dans ce pays possédant des références sérieuses et désireuses en même temps de lier des relations d'affaires avec la France. Il semble cependant que des résultats positifs et encourageants aient déjà été obtenus à cet égard. Tel est le cas, me dit-on, de Fives-Lille (marché des sucreries) et de certaines sociétés pétrolières susceptibles de vendre soit des équipements, soit des services et qui grâce aux accords conclus avec une personnalité locale de premier plan bien introduite dans ces domaines devraient être en mesure de suivre de près ce genre d'affaires et de tirer profit d'un marché dont les perspectives d'avenir apparaissent favorables. Il pourrait en être de même dans d'autres secteurs de l'activité commerciale et technique (notamment pour ce qui est de nos bureaux d'études) et je crois que le successeur de M. de Bourran devrait s'attacher en priorité à poursuivre le travail déjà entrepris dans ce sens.

(*Direction d'Amérique, Bolivie, 1968*)

[1] Les négociations reprennent en décembre 1968 et l'accord de moratoire entre le gouvernement bolivien et la COFACE est signé le 9 janvier 1969.

[2] M. Roger Peyre.

359

Note
De la Direction des Affaires économiques et financières
Affaires spatiales

Politique spatiale française : lanceur moyen

N. nº 390/QS *Paris, 4 novembre 2008.*

La politique spatiale, telle qu'elle est proposée par la note de présentation du dossier ci-joint[1] établie par le Cabinet du ministre de la Recherche scientifique est fondée sur la priorité donnée aux satellites de télécommunications. Cet objectif a été fixé en 1966. Il ne semble pas que les événements, même défavorables, intervenus depuis en justifieraient la révision.

Une coopération a été entreprise avec les Allemands pour la mise au point d'un satellite de télécommunications géostationnaire de 170 kg : le projet SYMPHONIE[2]. Elle a été récemment étendue aux Belges. Il se pourrait qu'il fût utile de l'étendre aux Italiens. Les techniciens du Québec participeront à la mise au point. Le lancement est prévu pour 1972. Dans une note adjointe au dossier, le ministère des Postes et Télécommunications expose l'intérêt de cette date pour nos liaisons intercontinentales, notamment avec l'Afrique.

Les programmes successeurs de SYMPHONIE devront comporter une participation élargie à un certain nombre de nos partenaires européens. Les études faites par l'Union européenne de radiodiffusion (EUROVISION) et la Conférence européenne des postes et télécommunications (CEPT) concluent à l'utilité de satellites pour la télévision et le téléphone en Europe à partir de 1974.

Les conditions, plus ou moins libérales, mises par les gouvernements américain[3] et russe à la fourniture de lanceurs dès qu'il s'agit de satellites de télécommunications prouvent que nous devons disposer de nos propres moyens de lancement si nous voulons conserver notre liberté de choix dans ce domaine.

La décision prise par le gouvernement britannique en avril dernier[4] de ne pas contribuer au programme au-delà de la limite de 626 MUC[5] fixée

[1] Le dossier en question n'est pas joint à la présente note et ne figure pas dans les cartons du Département relatifs à l'Espace.

[2] Le 6 juin 1967, par un échange de lettres, Maurice Schumann, ministre français chargé de la Recherche scientifique, et Gerhard Stoltenberg, ministre allemand de la Recherche scientifique, sont convenus d'entreprendre en commun la construction, le lancement et l'utilisation d'une satellite expérimental de télécommunications, voir aussi *D.D.F.*, 1967-I, nº 5.

[3] Le gouvernement américain n'est disposé à lancer un satellite, en dehors du système *Intelsat*, que si son activité est strictement limitée à l'expérimentation. Voir le télégramme circulaire de Paris nº 463 du 18 novembre 1968 et le télégramme nº 5937 du 1er novembre 1968, non publiés.

[4] Au sujet du retrait britannique, voir *D.D.F.*, 1966-II, n. 7 et 12 et 1968-I, nos 244 et 255.

[5] MUC : Million unité de compte.

en 1966 et que les objurgations de ses partenaires ne sont pas parvenues à modifier, nous a obligés à un examen approfondi de toutes les solutions de remplacement possibles.

Cet examen a été poursuivi à la fois sur le plan national et avec certains de nos partenaires européens ayant des vues très proches des nôtres : les Allemands d'abord puis les Belges et les Néerlandais. Le souci principal a été de trouver une solution qui permette, à échéance plus ou moins lointaine (10 ans), de placer sur orbite stationnaire un satellite capable de diffuser la télévision en direct.

Au terme de ces études, la solution qui paraît le mieux tenir compte des intérêts en cause est la suivante :

1° achèvement de la mise au point de la fusée EUROPA[1] pour pouvoir lancer SYMPHONIE en 1972 en se tenant aussi près que possible de la limite de 626 MUC ;

2° remplacement du premier étage anglais *Blue-Streak* par une fusée à liquide, dite L-95, de conception française mais qui pourrait être construite en collaboration, avec les Allemands notamment. Cette fusée, surmontée d'un étage utilisant l'hydrogène et l'oxygène liquides, pourrait mettre 500 kg en orbite stationnaire vers 1976 ;

3° les combinaisons de fusées L-95 permettraient ultérieurement le lancement d'un satellite de 1 850 kg.

Le 1° et le 2° de ce programme correspondent à l'hypothèse n° 5 des fiches financières du dossier joint. Ils comportent un effort financier annuel évidemment supérieur en raison de l'abstention britannique à celui supporté jusqu'ici, soit 100 millions de francs en moyenne. En 1969, il devrait être de 143 millions de francs pour se stabiliser autour de 125 millions de francs les années suivantes. Une meilleure connaissance des techniques à utiliser ainsi qu'une modification profonde des méthodes de gestion actuelles devraient permettre de respecter ces prévisions.

Le 31 octobre, au cours d'une réunion préparatoire au prochain comité ministériel, les représentants du ministre des Armées ont été les seuls à se prononcer pour une solution différente utilisant des éléments des fusées à poudre, développés à partir des techniques mises au point pour notre force de dissuasion. Elle n'a pas été retenue par les autres participants à cette réunion car, d'une part, elle ne tient pas compte de la nécessité pour un programme qui doit aboutir à l'utilisation de satellites de télécommunications d'intéresser des partenaires étrangers, c'est-à-dire des interlocuteurs éventuels, et, d'autre part, elle ne pourrait être développée jusqu'au lancement de 1 850 kg en orbite stationnaire.

L'argument selon lequel la participation allemande au premier étage d'un engin à ergol liquide pourrait avoir des implications militaires n'a pas été non plus retenu.

Les représentants du ministre de l'Économie et des Finances ont avancé que les crédits nécessaires en 1969 devraient être dégagés du budget du

[1] Europa II est une fusée lanceur programmée par la CSE, Conférence spatiale européenne, elle doit servir notamment à lancer Symphonie. Voir *D.D.F*, 1968-I, n° 255.

CNES, tel qu'il est actuellement prévu. Il leur a été fait remarquer que les 100 millions généralement inscrits pour la contribution au CECLES/ELDO ne l'avaient pas été en raison de l'incertitude sur l'avenir de cette organisation en juillet dernier. Notre situation budgétaire générale paraissant interdire l'inscription pure et simple d'un crédit nouveau de 143 millions de francs, un compromis devra être trouvé. Le budget du CNES étant déjà très serré, il est probable que le ministre de la Recherche scientifique sera prié d'effectuer des transferts à partir d'autres chapitres de son budget, notamment ceux concernant le programme nucléaire.

En résumé, il semble que les conclusions du prochain comité ministériel pourraient être les suivantes :

Les satellites de télécommunications seront un instrument essentiel de l'activité économique, culturelle et d'information dans les prochaines années. La France doit pouvoir disposer de tels moyens dans la mesure de ses besoins politiques, culturels et économiques. Cet objectif reste prioritaire dans le développement de sa politique spatiale.

Son industrie doit donc maîtriser la technologie des satellites de télécommunications, y compris, à plus ou moins long terme, ceux qui permettront la télévision directe et être en mesure de placer sur orbite de tels satellites, c'est-à-dire disposer de lanceurs libres de toute hypothèque politique.

Toutefois, en raison du coût de tels engins et de la nécessité d'en amortir les frais sur un marché aussi étendu que possible, la France devra, pour la mise au point et pour la construction aussi bien des satellites que des fusées nécessaires à leur lancement, s'assurer la coopération des États qui ont sur ce sujet une volonté qui rejoint la sienne.

Les perspectives actuelles du marché rendent impérative la mise en orbite d'un satellite pouvant desservir l'Afrique et le Québec en 1972.

En conséquence, les décisions suivantes sont prises :

1° le programme actuel du CECLES/ELDO ne devra être poursuivi que dans la stricte mesure où il est nécessaire pour permettre le lancement d'un satellite de télécommunications opérationnel en 1972 (SYMPHONIE) et la transition la moins coûteuse vers un nouveau lanceur capable de mettre ultérieurement en orbite un satellite de télécommunications de 500 kg ;

2° ce nouveau lanceur sera défini puis exécuté avec les partenaires dont la volonté politique, les capacités techniques et les moyens financiers sont suffisamment proches des nôtres pour en assurer, d'abord la réalisation technique, ensuite une utilisation conforme à nos intérêts ;

3° il en sera de même des satellites de télécommunications ;

4° les organisations spatiales européennes actuelles seront utilisées, abandonnées ou amendées selon qu'il sera nécessaire au succès de l'entreprise ;

5° notre contribution financière en 1969 aux programmes internationaux de lanceurs ne devra pas excéder 143 millions de francs.

(*Questions spatiales, Comité de l'Espace, Espace extra-atmosphérique*)

360

COMPTE RENDU

Entretien de M. Michel Debré avec M. Harriman
le 2 novembre 1968 (11 h. 00)

C.R. nº 477/CLV.[1] *Paris, 4 novembre 1968.*

Secret.

Assistaient à l'entretien :

M. Manac'h[2], M. Shriver[3], M. Delahaye

M. Shriver : Nous sommes heureux de venir vous voir et de vous faire part de la satisfaction que nous avons éprouvée à la lecture de la déclaration du Président de la République, qui nous a été très agréable[4].

M. Harriman[5] : Je pense que l'atmosphère de Paris et les contacts que nous avons eus avec M. Manac'h ont été d'une aide efficace.

Ainsi, nous nous réunirons mercredi prochain[6]. Je ne suis pas sûr qu'une délégation sud-vietnamienne assiste à cette première réunion de négociation[7]. Cette réaction de Saigon nous surprend un peu, car le gouvernement nord-vietnamien avait utilisé dans son communiqué son appellation correcte pour désigner la République du Vietnam. C'est un signe formel, mais ces petites aménités ont leur importance.

Nous avons de la sympathie pour le général Thieu[8]. Le président Johnson l'a tenu étroitement informé des récents développements de la situation, mais il lui a en même temps demandé de conserver un secret absolu, par crainte d'indiscrétions et de fuites. Aussi la décision qui vient d'intervenir a-t-elle été une surprise pour de larges couches de la population sud-vietnamienne.

[1] Ce compte rendu est rédigé par Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département.

[2] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] Robert Sargent Shriver, ambassadeur des États-Unis à Paris depuis mai 1968.

[4] Dans le communiqué de la présidence de la République du 1er novembre 1968 on peut lire notamment que : « En décidant, dans des conditions très judicieuses et très méritoires, de mettre un terme aux bombardements du Nord-Vietnam, le président des États-Unis a ouvert la voie qui peut conduire à la fin des hostilités, puis à la paix, en Indochine. »

[5] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[6] Le mercredi 6 novembre 1968.

[7] Dans la matinée du 2 novembre, le président Thieu affirme qu'il n'enverrait pas de délégation à Paris si les deux garanties suivantes : pourparlers « directs et sérieux » entre Hanoï et Saigon « intégration de la délégation du FNL d'une manière anonyme dans la délégation nord-vietnamienne » n'étaient pas admises.

[8] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

À présent, le gouvernement sud-vietnamien doit constituer une délégation pour les prochaines négociations. Il n'est pas sûr qu'elle soit présente, en tout cas au début. J'espère cependant que les Sud-Vietnamiens viendront par la suite ; ce serait leur intérêt.

M. Debré : Je suis comme vous surpris de la position du Sud-Vietnam pour deux raisons. La première, c'est celle que vous avez indiquée vous-même, à savoir que Hanoï a donné à la République du Vietnam son titre exact. Sans être à proprement parler une reconnaissance, c'est l'admission d'un fait, d'une réalité politique. La seconde raison, c'est que, voici quelques jours, nous avons reçu des demandes de visa pour quelques fonctionnaires sud-vietnamiens, dont l'arrivée paraissait motivée par la venue prochaine d'une délégation. Mais il est vrai que ces fonctionnaires sont des techniciens des télécommunications et que leur arrivée n'est peut-être pas nécessairement liée à l'installation d'une délégation sud-vietnamienne à Paris.

Quoi qu'il en soit de l'attitude que prendra le gouvernement de Saigon, une chose est certaine : c'est que le problème important sera désormais l'évolution de la politique intérieure au Sud-Vietnam.

M. Harriman : Je suis d'accord avec vous. Il y a au Sud-Vietnam un large éventail d'opinions, qui va du groupe des catholiques du Nord, qui sont les plus durs, à ceux qui recherchent la paix et le compromis. La difficulté pour les Sud-Vietnamiens vient de ce qu'ils n'ont pas un dirigeant fort, comme vous en avez un en France.

M. Shriver : Un autre handicap, pour le Sud-Vietnam, c'est qu'il n'a pas, comme le régime de Hanoï, une structure monolithique.

M. Harriman : Le Sud-Vietnam fait avec peine sa première expérience de la démocratie. Vous avez d'ailleurs influencé les Vietnamiens par votre goût de la discussion politique. Je crois que vous leur avez trop parlé de politique.

M. Debré : Je suis bien d'accord avec vous. Nous avons légué aux pays d'Asie comme aux pays d'Afrique que nous avons quittés, non seulement nos qualités mais aussi nos défauts.

En tout cas, je crois que vous avez raison de poursuivre la négociation, que les dirigeants du Sud soient ou non représentés à la table de conférence. À ce propos, si vous souhaitez que nous leur parlions et que nous leur disions qu'à notre avis leur intérêt est de prendre place à la table de conférence, nous le ferons volontiers. Il suffira pour cela que vous en parliez à M. Manac'h qui a des contacts réguliers avec eux. Mais nous ne le ferons que si vous le souhaitez et si vous nous le dites.

M. Harriman : Il n'y a actuellement à Paris personne du côté sud-vietnamien qui ait une stature politique suffisante. M. Pham Dang Lam[1] est pour le moment à Saigon ; il y a seulement M. Nguyen Van An[2], qui n'a pas un

[1] Pham Dang Lam, chef de la mission d'observation et de liaison de la République du Vietnam aux conversations préliminaires de paix de Paris, consul général du Sud-Vietnam à Paris depuis le 21 septembre 1968.

[2] Nguyen Van An, adjoint de Pham Dang Lam, chargé d'Affaires au consulat du Sud-Vietnam à Paris depuis juillet 1968.

poids suffisant. C'est donc à Saigon qu'il faudrait leur parler. Nous ferons signe à M. Manac'h si nous pensons que c'est utile.

Je voudrais par ailleurs clarifier un point pour éviter une confusion et des erreurs d'interprétation. Il s'agit de la façon dont il convient d'entendre le mot « inconditionnel » qui a été employé par les Nord-Vietnamiens pour qualifier la cessation des bombardements.

Lorsque les Nord-Vietnamiens nous ont dit qu'ils étaient disposés à avoir des conversations rapides et sérieuses, nous leur avons répondu que nous considérions la présence du Sud-Vietnam essentielle pour des conversations sérieuses. Nous avons ajouté que nous escomptions qu'ils n'abuseraient pas de la pause militaire pour procéder à des infiltrations de troupes dans la zone démilitarisée[1] ou pour attaquer les villes du Sud. Ils ont compris ce que nous souhaitions, étant entendu qu'il ne s'agissait pas de « conditions » de notre part. C'est largement une question de sémantique. De leur côté, il y a eu une offre. Nous sommes, quant à nous, des gens d'esprit pratique et, puisque ces offres correspondent à ce que nous souhaitons, nous acceptons que nos désirs ne soient pas considérés comme des conditions. J'espère que votre gouvernement comprendra cette présentation.

M. Debré : Nous n'avons jamais eu de doute à cet égard. Comme vous l'avez dit vous-même, c'est une affaire de sémantique, mais qui est capitale. Le président Johnson a fort bien montré que, si sa décision est unilatérale, elle est aussi, dans son esprit, assortie de certaines conditions. Hanoï, en faisant certains gestes, est entré dans votre jeu.

Ce qui compte désormais, c'est l'avenir. À cet égard, le grand problème se situe sur deux plans. D'abord au Vietnam, où il est évident qu'une certaine diminution des opérations militaires est indispensable. D'autre part, à Paris où des difficultés considérables vous attendent, que vous allez tenter de franchir.

C'est tout le problème de l'avenir politique du Vietnam qui va se définir au cours de ces négociations. La plus grande difficulté me paraît être la suivante : il faut s'attendre à ce que les négociations soient longues ; or, il est par ailleurs difficile d'imaginer que les opérations militaires puissent se stabiliser pendant longtemps. Il y a là deux éléments contradictoires qui donnent à l'affaire l'aspect d'une lutte contre la montre.

Hier, j'ai reçu longuement M. Mai Van Bo[2]. Je dois recevoir aujourd'hui M. Xuan Thuy[3]. J'ai dit hier à M. Mai Van Bo qu'il me paraissait indispensable que le Nord-Vietnam continue à faire preuve d'esprit de conciliation, voire de compromis. M. Mai Van Bo ne m'a pas dit oui, mais il ne m'a pas non plus dit non.

[1] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine, ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967. Sur son entretien avec le ministre français des Affaires étrangères, voir ci-dessus le compte rendu du 1er novembre 1968.

[3] Sur l'entretien entre le chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam et le ministre français des Affaires étrangères, voir ci-dessous le compte rendu n° 478/CLV du 4 novembre 1968.

M. Harriman : Pour ce qui est de l'avenir du Sud-Vietnam, nous n'acceptons pas d'en parler sans la participation du gouvernement de Saigon. Et nous espérons qu'un jour peut-être, les Sud-Vietnamiens pourront se mettre d'accord entre eux.

M. Debré : Puis-je vous demander, si ce n'est pas indiscret, comment vous voyez l'ordre du jour des négociations qui débutent ?

M. Harriman : Nous considérons que chacun devrait pouvoir parler de ce qu'il veut. Nous n'avons pas d'idées très arrêtées et nous sommes ouverts à toutes les formules. Beaucoup dépendra donc de l'attitude du Sud-Vietnam et de ce que voudra aussi le Nord. Parmi les problèmes qui se poseront, il y a celui du rétablissement de la zone démilitarisée dont la nécessité avait été reconnue par la conférence de Genève en 1954, sujet qui provoque les suspicions du Nord-Vietnam. Il faudra cependant rétablir la tranquillité dans la zone. Un autre problème sera de créer les conditions d'un Sud-Vietnam fort et indépendant avant la réunification, pour laquelle le programme du Front national de libération lui-même admet qu'un certain laps de temps sera nécessaire.

Pour assurer la stabilité dans le Sud, il faudra évidemment un cessez-le-feu, ce qui soulèvera des difficultés, du fait qu'il n'y a pas entre les forces du front et celles du gouvernement de Saigon une ligne claire sur le terrain. Quant à nous, ce que nous souhaitons, c'est que ce soit le gouvernement de Saigon qui s'impose et prenne la direction des choses. Le Nord, de son côté, espère que ce sera le FNL.

En tout cas, nous n'avons pas de vues rigides et tôt ou tard, il faudra bien parvenir à un accord. Ce qui crée souvent des difficultés, c'est que nous avons affaire à des Orientaux, qu'il s'agisse des gens de Hanoï ou de Saigon. Mais nous sommes aussi souples que possible, sans toutefois transiger sur les principes.

M. Debré : Il est exact qu'il existe une psychologie orientale qui échappe à la compréhension des gens de l'Ouest. Mais il est tout aussi vrai que l'avenir du Vietnam est étroitement lié à la situation générale dans le monde et aux rapports qui existent entre les États-Unis et l'URSS. Je ne doute pas que les possibilités d'intervention qui peuvent exister à l'égard des uns et des autres – et je pense notamment aux possibilités que l'URSS a d'intervenir auprès d'Hanoï – exercent une influence sur le cours des choses. Il en résulte que la négociation sera difficile, à la fois en raison de la nature même du problème et en raison de la situation mondiale. Ce qu'il faut, c'est faire sentir qu'à travers les compromis nécessaires et les étapes indispensables, une orientation reste ferme : celle qui laisse aux Vietnamiens eux-mêmes le droit de décider de leur destin. Comme vous le savez, c'est notre thèse. Le grand problème est là. Il n'est pas facile d'aller de la guerre à la paix, mais si l'on admet la nécessité d'en arriver au respect de la liberté des peuples, vous pourrez vaincre les susceptibilités orientales et vous vous reposerez sur un principe fondamental. Le problème est, à travers les difficultés et les étapes, de reconnaître que c'est là l'objectif.

M. Harriman : Je crois aussi que nous devrions avoir une vue claire de la coopération avec le Nord-Vietnam après la guerre et qui, selon nous, doit

permettre à ce pays de préserver ses relations commerciales et autres avec le reste du monde, ainsi que son indépendance, notamment à l'égard de Moscou.

M. Debré : Vous avez raison. Dans ma conversation avec M. Mai Van Bo, je l'ai complimenté sur le fait que son pays avait su marquer son indépendance. Aussi bien que dans les négociations qui s'ouvrent que pour l'avenir, c'est dans cet esprit d'indépendance que les Nord-Vietnamiens peuvent trouver une solution à leurs problèmes.

M. Manac'h : Sur ce point précis, M. Mai Van Bo a fait une allusion au cours de sa conversation avec le Ministre qui marquait l'attachement d'Hanoï à son indépendance.

M. Harriman : J'ai été heureux d'apprendre que la France était prête à participer à la tâche de reconstruction du Vietnam. L'influence française au Nord et au Sud-Vietnam sera importante dans l'avenir. Vous avez un acquit sur le plan culturel qui est important dans le Sud. Mais, si les Nord-Vietnamiens veulent obtenir une assistance ou plus exactement une coopération, de la part des autres puissances, il faut qu'ils acceptent de laisser vivre en paix la région où ils se trouvent.

M. Debré : Ce point-là pourrait nous conduire à une autre et longue conversation, notamment pour ce qui concerne le Laos où l'influence de la Chine est tout aussi importante que celle du Nord-Vietnam. Vous aurez aussi pour votre part à penser le problème de la Thaïlande, une fois l'affaire du Vietnam résolue.

M. Harriman : J'aimerais discuter avec vous du problème du Laos. Il est vrai que la Chine exerce une influence dans le Nord, mais c'est le Nord-Vietnam qui fournit l'aide militaire ; c'est lui qui envoie les troupes et c'est lui qui nous crée au Laos les véritables difficultés.

M. Debré : Nos amis laotiens, et nous en avons beaucoup, nous ont pourtant parlé de l'influence chinoise. Nous avons vu récemment le ministre des Affaires étrangères[1] et le ministre des Finances[2].

M. Manac'h : Cette double influence, du Nord-Vietnam à Sam Neua dans l'est, de la Chine à Phong Saly au nord, repose en partie sur des raisons ethniques. En outre, l'influence de la Chine semble s'exercer plutôt sous la forme de subversion et celle de Hanoï sur le plan militaire.

M. Harriman : C'est exact, mais entre l'influence politique de la Chine et l'appui militaire que donne le Nord-Vietnam, c'est ce dernier qui nous cause les plus grandes difficultés.

Je tiens encore, Monsieur le Ministre, à vous remercier et à vous dire que nous garderons le contact avec M. Manac'h. Nos conversations avec les Français sont utiles. Les Japonais aussi pourront jouer un rôle dans le règlement de cette affaire. Les Russes sont devenus également plus coopératifs.

[1] Souvanna Phouma, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères du gouvernement laotien d'union nationale depuis juillet 1962, se rend en visite privée en France fin juillet-début août 1968. Le 27 juillet, il a un entretien avec le Premier ministre français.

[2] En fait, le secrétaire d'État laotien aux Finances Phagna Houmphanh Saignasith est l'invité du gouvernement français du 20 novembre au 9 décembre 1968.

M. Debré : En tout cas, tout effort de coopération d'où qu'il vienne, devra être très respectueux de la personnalité nationale des Vietnamiens qui s'est affirmée et renforcée au cours des vingt dernières années. Cette personnalité se traduit maintenant par une fierté, voire une susceptibilité, que les événements récents vont encore augmenter.

M. Shriver : À cet égard, on pourrait d'ailleurs parler de deux personnalités nationales vietnamiennes : l'une pour le Nord et l'autre pour le Sud.

M. Debré : C'est en effet l'un des problèmes.

Je vais enfin aborder un dernier point, dont je ne parlerai d'ailleurs que parce que vous y avez fait vous-même allusion. Il est vrai qu'il existe une base de culture française au Nord comme au Sud. Je voudrais vous dire que nous sommes prêts à la maintenir et à la renforcer dans un but tout à fait désintéressé du point de vue politique.

M. Harriman : Je vous remercie pour votre bon accueil.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

361

COMPTE RENDU

Entretien de M. Michel Debré avec M. Xuan Thuy, le 2 novembre 1968 (12 h. 30)

C.R. nº 478/CLV.[1] *Paris, 4 novembre 1968.*

Assistaient à l'entretien :

Du côté français :
M. Manac'h[2]
M. Delahaye

Du côté vietnamien :
M. Ha Van Lau[3]
M. Mai Van Bo[4]

M. Xuan Thuy[5] : Par note de notre gouvernement, la France a été avisée hier de l'annonce par les États-Unis de la cessation des bombardements et de tous les autres actes de guerre dirigés contre le Nord-Vietnam[6]. Nous

[1] Ce compte rendu est rédigé par Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département.

[2] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[4] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[5] Xuan Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur la Vietnam depuis mai 1968.

[6] Sur ce sujet, voir ci-dessus la lettre d'Étienne Manac'h à Michel Debré du 1er novembre 1968.

avons d'autre part appris que vous avez exprimé une profonde sympathie devant cette victoire remportée par notre pays. Nous avons également été heureux de prendre connaissance de la déclaration de la présidence de la République[1] qui a exprimé sa sympathie pour le peuple vietnamien.

Je viens vous voir aujourd'hui pour vous remercier et je vous prie de bien vouloir transmettre nos remerciements et ceux de notre gouvernement au général de Gaulle et au Premier ministre, M. Couve de Murville. Je voudrais saisir également cette occasion pour remercier M. Manac'h et tous les agents du ministère des Affaires étrangères qui nous ont apporté leur aide.

M. Michel Debré : Je suis sensible à tout ce que vous venez de dire et je transmettrai vos remerciements en particulier au général de Gaulle. Je peux vous répéter que le général de Gaulle a ressenti une très grande satisfaction en apprenant la décision prise par les États-Unis de mettre fin aux bombardements, comme il a ressenti une grande satisfaction à l'annonce de l'ouverture de négociations élargies. Nous avons toujours considéré que la guerre du Vietnam était non seulement un drame pour les hommes et les femmes qui vivent au Nord comme au Sud, mais aussi un drame dont les conséquences pouvaient être mondiales. À ce double titre, nous nous réjouissons des développements qui viennent d'intervenir. Sans doute, pour vous-même, cette première étape est-elle la consécration d'une admirable ténacité et d'un effort politique d'indépendance que nous apprécions également.

Nous savons comme vous qu'il ne s'agit que d'une première étape et que la nouvelle phase qui commence comportera de sérieuses difficultés. On ne met pas fin à la situation qui est aujourd'hui la vôtre tant au Nord qu'au Sud, sans ménager des étapes. J'ai le ferme espoir que vous parviendrez à atteindre votre objectif final, qui est de mettre fin à la guerre dans la sauvegarde de votre indépendance.

Comme je l'ai dit hier à M. Mai Van Bo, il faut toujours dominer sa victoire et – vous l'avez d'ailleurs bien montré – savoir être patients. Je suis persuadé qu'avec cet état d'esprit, les mois à venir seront fructueux pour la cause de la paix.

Nous avons pour le moment un rôle modeste qui est de veiller à ce que les négociations de Paris se déroulent dans une bonne atmosphère. Nous espérons que la suite des choses nous permettra de faire mieux, je pense par exemple à la participation que nous pourrons apporter à telle ou telle forme de coopération que vous pourriez souhaiter pour la reconstruction économique de votre pays.

[1] Le 1er novembre 1968, la présidence de la République publie le communiqué suivant :

« En décidant, dans des conditions très judicieuses et très méritoires, de mettre un terme aux bombardements du Nord-Vietnam, le président des États-Unis a ouvert la voie qui peut conduire à la fin des hostilités, puis à la paix, en Indochine.

La France, en raison de l'estime et de l'attachement qui la lient au peuple vietnamien, qu'il soit du Nord ou du Sud, ainsi que de l'amitié qu'elle porte à l'Amérique, se félicite hautement de la direction que paraissent prendre enfin les événements et qu'elle n'a, depuis l'origine, jamais cessé de recommander.

C'est donc avec une attention toute particulière que le gouvernement français suivra les négociations, désormais effectives et, au surplus, élargies, qui vont se développer à Paris. »

M. Xuan Thuy : Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous sommes venus ici avec une attitude de bonne volonté et de sérieux, afin de trouver une solution au problème vietnamien. Après avoir traversé de nombreuses années de guerre, nous aspirons à la paix. Mais les États-Unis nourrissent encore des ambitions. En toute raison, la cessation des bombardements aurait dû intervenir beaucoup plus tôt. C'est pourquoi, au cours des prochaines réunions et à cause même de ces ambitions que continuent d'entretenir les Américains, il faut s'attendre à des complications. Pour ce qui est de nous, nous sommes patients. C'est pourquoi j'ai déclaré l'autre jour à M. Harriman[1] que les États-Unis devaient de leur côté faire preuve de la même bonne volonté et du même sérieux.

M. Michel Debré : Je suis persuadé que la politique américaine au sujet du Vietnam a pris un tournant. Je pense, comme vous, que la décision d'arrêter les bombardements a tardé. Mais il me semble que, si une orientation vers la désescalade peut être définie d'un commun accord entre Hanoï et Washington, vous ne trouverez pas aux États-Unis un gouvernement qui y fasse obstacle.

La vraie difficulté – et ce n'est pas moi qui vous l'apprendrai – réside plutôt dans le problème de l'avenir politique du Sud-Vietnam. C'est là que les points de vue risquent de s'opposer, alors que sur les problèmes militaires, les États-Unis paraissent enclins à suivre une ligne assez comparable à la vôtre.

L'un des éléments déterminants pour la suite des choses c'est, me semble-t-il – et vous l'avez bien compris – l'affirmation par le gouvernement d'Hanoï de son indépendance par rapport à toute influence extérieure et l'affirmation de son caractère national.

M. Xuan Thuy : Depuis toujours, nous suivons une politique d'indépendance aussi bien dans nos affaires intérieures que sur le plan extérieur. Nous comptons maintenir cette politique d'indépendance.

Depuis quelques années et notamment au cours des conversations qui se déroulent depuis près de six mois, nous avons exigé la cessation inconditionnelle des bombardements. À présent, les États-Unis ont répondu à cette exigence de notre gouvernement, qui est aussi celle de nombreux autres gouvernements.

Afin de parvenir rapidement à une solution pacifique, notre gouvernement, de concert avec le Front national de libération, a exprimé son accord pour la tenue d'une conférence à quatre : République démocratique du Vietnam, Front national de libération, États-Unis et administration de Saigon. Nous nous sommes mis d'accord pour que cette réunion se tienne le 6 novembre.

Nous nous sommes également mis d'accord pour que les négociations se déroulent à Paris. Au début de nos conversations, à un moment donné, les

[1] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

États-Unis ont demandé que nous allions à Genève. Nous n'étions pas d'accord et nous avons insisté pour que nous demeurions à Paris.

Nous avons été informés que le comité central du FNL avait demandé à Mme Nguyen Thi Binh[1] de représenter le Front le 6 novembre prochain. Elle sera accompagnée d'un certain nombre de collaborateurs. La délégation sera ensuite complétée. Nous souhaitons vivement que cette délégation reçoive de vous-même et du ministère des Affaires étrangères l'aide que nous avons nous-mêmes toujours reçue de vous. À l'heure actuelle, Mme Nguyen Thi Binh et ses collaborateurs se trouvent à Moscou ; nous espérons qu'ils pourront recevoir leurs visas pour le 4, jour envisagé pour leur arrivée.

M. Michel Debré : Notre souci est de faire en sorte que les conversations se déroulent matériellement et intellectuellement dans la meilleure atmosphère possible. Nous vous remercions d'avoir soutenu l'idée que Paris était un lieu excellent pour les conversations. Quant aux délégations qui vont arriver, elles seront assurées de pouvoir remplir leur mission dans les meilleures conditions. M. Manac'h et ses collaborateurs seront à votre disposition pour tous les problèmes, importants ou moins importants, que vous souhaiteriez examiner.

M. Xuan Thuy : À la suite du rapport que nous avons fait à votre gouvernement, celui-ci a rendu publique une déclaration qui s'adresse aussi bien à nos concitoyens qu'aux pays étrangers et dont je vous remets le texte (ci-joint en annexe)[2].

M. Xuan Thuy prend ensuite congé du Ministre.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

362

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1787 à 1810. *Bruxelles-Delfra, 5 novembre 1968.*

(*Reçu :* le 7, 12 h. 10).

Comme à chacune des sessions ordinaires qui se sont succédées depuis le début de l'année, la question des demandes d'adhésion a figuré le 5 novembre à l'ordre du jour des délibérations du Conseil.

Le débat a été ouvert par une déclaration de M. Debré. Le chef de la délégation française tenait à corriger l'impression négative qu'à tort,

[1] Nguyen Thi Binh, membre du comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, chef de l'échelon précurseur de la délégation du FNL aux négociations de Paris, arrivée le 4 novembre 1968 à Paris, puis adjoint au chef de cette délégation à partir du 11 décembre 1968.

[2] Non reproduite.

certains avaient retirée de ses interventions lors de la précédente discussion du Conseil sur ce sujet. Une telle impression ne correspondait ni à ses intentions, ni même aux propos qu'il avait tenus. M. Debré a rappelé qu'il s'était prononcé en faveur de la conclusion d'arrangements commerciaux avec les pays européens intéressés et d'une certaine ouverture sur l'extérieur de la coopération technologique en attendant que l'adhésion des États candidats devienne possible. Craignant toutefois de s'être exprimé trop brièvement lors de la session du 27 septembre, M. Debré souhaitait y revenir avec plus de détails.

S'agissant des arrangements commerciaux, leur objet principal était d'intensifier les échanges entre les divers pays d'Europe. Sans se substituer à l'adhésion ni même leur être liés d'aucune manière, ils étaient en outre de nature à faciliter éventuellement les négociations sur l'entrée des candidats dans la Communauté lorsque celles-ci seraient possibles. Il n'y avait pas lieu, pour autant, d'en écarter d'autres pays européens, la Suisse ou l'Autriche par exemple, qui constituaient pour la Communauté des partenaires commerciaux aussi dignes d'intérêt que certains des candidats eux-mêmes. Vis-à-vis du GATT, de tels arrangements pouvaient être justifiés si on les présentait comme une étape dans la voie de la suppression progressive des obstacles pour l'essentiel des échanges, comme le prévoit l'article 24 de l'accord général[1].

Le chef de la délégation française a alors précisé ce que pourrait être le contenu des arrangements. Dans le secteur industriel, le gouvernement français serait disposé à envisager l'octroi réciproque de préférences tarifaires croissantes (5 %, 10 %, 20 %, 30 %) qui, au terme d'une période de quatre ans, atteindraient 30 % par rapport aux droits du tarif douanier commun tel qu'il se présentera alors. Ces préférences concerneraient tous les produits qui ont été soumis dans le cadre du *Kennedy Round*[2], à la règle de la réduction tarifaire de 50 %. Elles pourraient même être plus importantes pour les produits qui feraient l'objet d'une coopération technologique en application de la résolution du Conseil du 31 octobre 1967. Dans le secteur agricole, des concessions de portée équivalente devraient permettre la création de nouveaux courants d'échanges.

En matière de coopération technologique et de brevets, M. Debré a repris les indications contenues dans le mémorandum en 9 points[3] qu'il se proposait de développer devant le Conseil sous le point suivant de l'ordre du jour, en en soulignant l'importance du point de vue des rapports avec les pays ou membres de la Communauté.

M. Debré a terminé son intervention en précisant que les propositions qu'il avait faites dans le domaine des arrangements commerciaux

[1] L'article XXIV de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1947 (*General Agreement on Tariffs and Trade*) définit les modalités régissant les situations dans lesquelles les signataires de l'accord peuvent déroger au principe de la nation la plus favorisée (article I).

[2] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[3] Sur ce mémorandum, voir le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra n°s 238 à 244 du 24 octobre 1968, non reproduit. Et ci-dessous le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1813 à 1831 du 6 novembre 1968.

représentaient dans les circonstances présentes, un effort réel de la part de la France.

Après avoir rappelé sa propre initiative du mois de septembre, M. Brandt[1] a souhaité qu'on s'attache maintenant à l'examen des problèmes concrets tels que celui du contenu des arrangements commerciaux. À propos de ces derniers, le vice-Chancelier s'est déclaré d'accord avec son collègue français pour les concevoir « dans l'attente de l'élargissement de la Communauté ». Sans doute devrait-on les destiner d'abord aux États candidats, mais il n'y avait pas de raison de les refuser à d'autres. La République fédérale était sur ce point très ouverte. Quant aux abaissements tarifaires, ou irait volontiers plus loin, du côté allemand, que ne l'avait proposé M. Debré, mais c'était là matière à discussion. Dans le secteur agricole, enfin, ce qu'avait dit M. Debré ne soulevait pas d'objections. Le vice-Chancelier a également réaffirmé sa position en matière de coopération technologique et s'est félicité de voir reprendre l'affaire des brevets. À propos des suggestions qu'il avait présentées au Conseil le 27 septembre[2], M. Brandt s'est contenté d'indiquer qu'elles constituaient « une des bases de discussion » et il s'est abstenu de mentionner la question des contacts avec les pays candidats.

M. Harmel[3] a préféré attendre l'exposé de M. Debré sur le renforcement de la Communauté pour s'exprimer.

Tout en souhaitant lui aussi que le point relatif au renforcement de la Communauté soit joint à celui relatif aux adhésions, M. Luns[4] a formulé quelques observations à propos de la déclaration de son collègue français. Après avoir rappelé les trois chapitres des propositions de M. Brandt qu'il avait acceptées le 27 septembre à titre de compromis indivisible et minimal, le ministre hollandais a estimé que M. Debré avait traité du premier, et partiellement du second, mais était demeuré silencieux sur le troisième, c'est-à-dire sur le chapitre des contacts. Il a constaté que dans la conception française, les arrangements étaient ouverts aux pays non-candidats et n'avaient donc aucun lien avec l'adhésion, qu'au demeurant ils seraient pratiquement impossibles à justifier au regard du GATT, et à faire accepter aux États-Unis ou au Canada qui en sont exclus, qu'enfin des incertitudes demeuraient sur la portée des concessions tarifaires envisagées par M. Debré.

M. Malfatti[5] a estimé, comme ses collègues belge et néerlandais, qu'il convenait de lier la présente discussion à celle que le Conseil devait avoir sur le plan de renforcement de la Communauté. Relevant cependant ce

[1] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[2] Sur le programme d'action en six points proposé par la République fédérale d'Allemagne visant à faire progresser parallèlement l'élargissement et le développement des Communautés européennes, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1477 à 1503 du 27 septembre 1968, non reproduit.

[3] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[4] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[5] Franco Maria Malfatti, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 24 juin 1968.

qu'avait dit M. Debré des réductions tarifaires qui pourraient être offertes aux partenaires des arrangements, il s'est demandé si de telles concessions ne devraient pas être assorties de mesures complémentaires visant à l'harmonisation des politiques économiques.

M. Grégoire[1], enfin, faisant allusion aussi bien à la déclaration de M. Debré sur les arrangements qu'au document français sur le renforcement des Communautés, s'est félicité du tour nouveau et positif de la discussion et s'est réservé de faire, à un stade ultérieur du débat, une proposition de procédure.

Après ce tour de table, M. Debré a répondu aux questions ou remarques de ses collègues. Évoquant d'abord la question de la présentation des arrangements du GATT, il a rappelé que la formule préconisée par la délégation française était celle-là même que le Conseil avait jugée bonne quand il s'agissait d'un accord avec l'Espagne. Quant à l'ouverture des arrangements aux non-candidats, il n'y avait aucune raison de ne pas la prévoir en faveur de pays qui, pour des raisons peut-être provisoires, ne croyaient pas pouvoir solliciter leur adhésion. S'agissant, enfin, de la tendance manifestée par certains à lier élargissement et développement interne des Communautés, M. Debré ne pouvait que la regretter, un tel lien n'existant ni en droit ni en fait. En ce qui concerne la coopération technologique, le chef de la délégation française a précisé qu'elle ne pouvait porter que sur des actions précises si elle devait être efficace et que c'était aux Six de choisir ces actions avant d'en saisir d'autres partenaires. De même pour les brevets, il fallait préciser la conception des Six en matière de propriété industrielle avant d'aborder d'autres gouvernements.

À ce stade de la discussion, le président du Conseil[2] a proposé de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour, c'est-à-dire au document français sur le renforcement de la CEE. M. Debré s'en est étonné en faisant observer que cela reviendrait à clore le débat sur le point en discussion sans le conclure. Il a obtenu gain de cause et le débat s'est engagé sur la « conclusion » que le Conseil entendait tirer de ses délibérations sur les problèmes d'adhésion.

M. Rey[3] est intervenu pour suggérer au Conseil de tirer les conséquences du débat en tenant compte des progrès appréciables qui lui paraissaient avoir été accomplis pendant cette session. En ce qui concerne les arrangements, des éléments nouveaux avaient été apportés qui permettaient un certain rapprochement même si la question du GATT soulevait encore une grande difficulté. Pour ce qui est de la coopération technologique et des brevets, le président de la Commission a reconnu qu'une contribution positive avait été apportée par la délégation française. Restait cependant la question dite des « contacts » qui formait le troisième volet des propositions de M. Brandt. Ne pouvait-on sur ce point réfléchir à la suggestion de la

[1] Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes depuis le 3 janvier 1967.

[2] Giuseppe Medici, ministre italien des Affaires étrangères du 24 juin au 12 décembre 1968.

[3] Jean Rey, président, belge, de la Commission unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

Commission consistant à étendre à la CEE la procédure des accords d'association CECA ou Euratom-Royaume-Uni qui avait fonctionné de façon satisfaisante ? La Commission, pour sa part, était prête à réexaminer cet ensemble de questions et à faire rapport au Conseil.

L'intervention de M. Rey a été suivie d'une discussion dans laquelle nos partenaires belge, italien, luxembourgeois et néerlandais ont tenté de réintroduire les différentes propositions formulées par les uns et par les autres depuis le début de l'année (mémorandum Benelux, etc.). Il s'agissait, dans leur esprit, d'inclure dans le mandat qui serait donné à la Commission ou aux représentants permanents, l'examen des procédures de contacts avec les États candidats. Ils n'ont pas manqué d'invoquer en faveur de leur thèse les propositions de M. Brandt dont l'affaire des contacts constituait l'un des éléments. M. Malfatti a même estimé que la présente discussion se situait toujours dans le cadre des propositions du vice-Chancelier.

M. Brandt ne leur a fait aucun écho et M. Debré a, au contraire, fait observer qu'il était naturellement possible de renvoyer toutes les questions aux représentants permanents mais que s'abstenir de fixer les priorités ne lui paraissait pas la meilleure façon de procéder si l'on souhaitait que le Conseil put progresser au cours d'une session ultérieure. Il proposait, en conséquence, de limiter le mandat des représentants permanents aux deux points dont avait traité le Conseil : les arrangements commerciaux et la coopération technologique.

Le président a alors suggéré la résolution suivante : le Conseil chargerait les représentants permanents, en étroite collaboration avec la Commission, d'étudier à la lumière du présent débat, toutes les propositions qui ont été présentées en ce qui concerne particulièrement les arrangements commerciaux et la coopération technologique.

Cette proposition a donné lieu à une nouvelle discussion dans laquelle MM. Luns, Malfatti et Grégoire ont tenté, sans succès, de réintroduire la question des contacts. Il a seulement été précisé, comme l'avait suggéré M. Brandt, que l'étude des représentants permanents et de la Commission porterait également sur les aspects de procédure liés aux deux questions des arrangements commerciaux et de la coopération technologique.

C'est dans ces conditions que le Conseil a finalement retenu la formule de son président, M. Luns se bornant à réserver la liberté pour sa délégation de formuler toute proposition qu'elle jugerait utile.

Tout au long de ce débat, que M. Medici a présidé avec plus d'impartialité que lors de récentes rencontres, M. Brandt a constamment pris soin d'éviter de mettre en relief tout ce qui pouvait mettre en opposition les délégations française et allemande, qu'il s'agisse de ses propositions du mois de septembre, de la question des contacts avec les pays candidats ou du contenu des arrangements commerciaux. Il nous a ainsi apporté un soutien discret mais efficace. En revanche, la position italienne, qui s'est exprimée à travers les interventions confuses de M. Malfatti, est apparue, en définitive, fort proche de celle des pays du Benelux.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

363

M. Herly, Ambassadeur de France à Bangui,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 740 à 744. *Bangui, 5 novembre 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 50)

Suite à mon télégramme no 731 à 739 du 5 novembre[1].

Après avoir reçu à mon bureau le personnel médical de l'assistance technique, M. Yvon Bourges[2] s'est rendu au palais présidentiel et a été reçu par le président Bokassa, en présence de tout le gouvernement, en salle du conseil des Ministres.

Déjà la veille, au cours de mon cocktail, le président Bokassa avait fait part à M. le Secrétaire d'État de son désir de mettre, dès aujourd'hui, un point final aux négociations relatives au gisement uranifère de Bakouma.

Le chef de l'État a tenu parole et, après avoir encore rappelé les liens fondamentaux qui unissent la RCA à la France et le général Bokassa au général de Gaulle, il a annoncé sa décision formelle, prise « au nom du peuple centrafricain tout entier » de signer dès demain les conventions[3] avec le Commissariat à l'énergie atomique, telles que ce dernier les a présentées.

M. Yvon Bourges a remercié le Président, précisant qu'il considérait ce geste comme une marque de particulière confiance faite à notre pays, qui saurait y répondre.

De retour au bureau personnel du Président, le Secrétaire d'État lui a remis un pli personnel du général de Gaulle. La joie du chef de l'État a été manifeste et il a dicté sur le champ, sa réponse, chargeant M. Yvon Bourges de la porter. M. Yvon Bourges en rendra compte personnellement à Votre Excellence.

Le Président a ensuite invité M. le Secrétaire d'État à inaugurer la cité de trente-six logements construits sur le budget centrafricain et qu'il a décidé, pour marquer la visite de M. le Secrétaire d'État, d'affecter aux assistants techniques français. Les honneurs militaires ont été rendus à M. Bourges et un échange d'allocutions a permis de rendre une nouvelle fois hommage à la coopération franco-centrafricaine.

[1] Le télégramme de Bangui nos 731 à 739 du 5 novembre 1968 relate la journée du 4 novembre lors de la visite d'Yvon Bourges en République centrafricaine et notamment la séance de travail qui resserre les liens entre la France et la RCA.

[2] Yvon Bourges est secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 6 avril 1967. Il est spécialement chargé de la Coopération. Il se rend en République centrafricaine du 2 au 5 novembre. Il est reçu par le président Bokassa. Sa visite apporte un renouveau à la coopération entre les deux pays.

[3] Ces conventions sont prévues dans le protocole sous forme d'échange de lettres réalisé à Bangui le 17 juillet 1968 qui précise que des accords définitifs seront signés avec le Commissariat à l'énergie atomique dans un délai de six mois. Voir le télégramme de Bangui no 449 du 17 juillet 1968, non publié.

M. Yvon Bourges a accompagné le Président au palais pour prendre congé de lui. Mais, alors qu'à l'aérodrome, il répondait à l'interview des journalistes de radio-Bangui, M. le Secrétaire d'État a été interrompu par l'arrivée du général Bokassa qui a tenu ainsi à s'affranchir du protocole, pour témoigner de son amitié personnelle.

M. Yvon Bourges a quitté Bangui à 14 h. 30.

(*QA, RCA, Uranium de Bakouma*)

364

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6044 à 6046. *Washington, le 6 novembre 1968.*

(*Reçu* : 02 h. 00).

La persévérance de M. Nixon a triomphé. Après six années d'obscurité relative consacrées à la réflexion puis à la préparation de sa campagne, il est élu futur président des États-Unis avec une raisonnable majorité de 290 voix au collège électoral. 270 voix suffisaient.

Les partisans de M. Nixon ne semblent cependant pas en proie à l'exaltation qui accompagne d'habitude une telle victoire. L'incertitude s'est prolongée jusqu'au lendemain du vote, assez tard dans la journée. L'écart entre le total des suffrages « populaires » de M. Nixon et le total de ceux de M. Humphrey reste si mince que l'avantage du premier paraît presque résulter d'un accident.

L'assurance pour ne pas dire la morgue affichée par l'entourage de M. Nixon quelques jours avant le scrutin paraît bien vaine maintenant. Les sympathies vont plutôt vers M. Humphrey qui, donné comme irrémédiablement battu au mois d'octobre, a su resserrer les rangs du parti démocrate, faire la preuve de sa qualité de chef et réunir sur son nom presque autant de voix que M. Nixon.

Si ce dernier a remporté la victoire, c'est dans une large mesure parce qu'il a su conquérir les États du sud qui ne se sont pas ralliés à M. Wallace. Certains le lui reprochent car, disent-ils, il est ainsi lié aux intérêts conservateurs prédominant dans la région. Ce danger paraît illusoire car c'est bien dans l'Ouest et le *Middle West* que M. Nixon a trouvé l'essentiel de sa force.

Parmi les difficultés que l'on prévoit pour le futur Président, il faut signaler le fait que chacune des deux Chambres reste, à l'issue des élections, à majorité démocrate. Là aussi on peut s'interroger sur le bien-fondé de ces spéculations car les parlementaires se regroupent plus souvent en fonction des circonstances qu'en fonction de leur appartenance à un parti.

Par ailleurs, le tempérament prudent dont M. Nixon a fait preuve jusqu'à présent ne devrait pas le conduire à heurter de front la majorité démocrate.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

365

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1813 à 1831. *Bruxelles-Delfra, le 6 novembre 1968.*

(*Reçu* : le 7, 19 h. 53).

M. Debré a brièvement exposé devant le Conseil les traits essentiels du document français concernant les actions à poursuivre ou à entreprendre en vue du renforcement de la Communauté économique européenne[1]. En formulant ces propositions, le gouvernement français était d'abord parti du fait qu'à défaut de progrès dans un certain nombre de domaines essentiels, ce sont les résultats acquis jusqu'ici et notamment l'union douanière, qui risqueraient d'être remis en cause. C'est pourquoi il avait fait figurer en tête des neuf points, l'harmonisation des législations douanières, la suppression des entraves techniques aux échanges et de certains obstacles fiscaux.

Au-delà de cette consolidation de l'union douanière, la Communauté devrait promouvoir des politiques communes. Le gouvernement français proposait de faire porter l'effort dans deux directions : l'énergie et les transports.

Une troisième catégorie d'initiatives visait enfin à favoriser le développement industriel des six pays : il s'agissait des brevets, de la technologie, des ententes et de la création d'une société européenne.

Invoquant des obligations qui le rappelaient dans sa capitale, M. Luns[2] est intervenu le premier dans le débat qui a suivi l'exposé du chef de la délégation française. Il a tout d'abord défendu son gouvernement contre le reproche d'être opposé au développement de la Communauté et il a rappelé que celui-ci figurait au premier rang des objectifs du mémorandum du Benelux[3]. Au reste, la délégation néerlandaise avait continué de participer activement aux travaux des Six depuis le second échec de la

[1] Sur ce document, voir le télégramme de Paris à Bruxelles-Delfra nos 238 à 244 du 24 octobre 1968, non reproduit.

[2] Joseph Luns, ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956.

[3] Le 15 janvier 1968 à Bruxelles, les pays du Benelux publient une déclaration commune où ils conviennent pour les problèmes visés par le Traité de Rome de maintenir les activités au sein de la Communauté des Six ; pour les autres problèmes, il y aurait lieu d'ouvrir des conversations avec les autres États européens.

candidature britannique[1], et en dépit du fait que la Communauté ne s'était pas développée dans le sens souhaité aux Pays-Bas (renforcement des pouvoirs de l'Assemblée[2] notamment). Si, par conséquent, il ne pouvait être question, pour les matières qui se situent dans le cadre du traité, de ralentir le développement interne de la Communauté, à condition de veiller à ne pas élargir l'écart entre les Six et les pays candidats, il en allait autrement des domaines qui échappaient aux compétences communautaires, et où il avait toutes raisons de ne rien entreprendre sans y associer les États candidats. M. Luns pouvait donc se déclarer d'accord avec les propositions françaises en ce qui concerne la législation douanière, les entraves techniques, les transports, l'énergie, les ententes et la fiscalité. En revanche, la recherche technologique, les brevets et aussi la société européenne devraient être traités en contact étroit avec les États candidats.

Aussitôt son intervention terminée, le ministre néerlandais a quitté le Conseil.

M. Malfatti[3] s'est attaché à démontrer que l'élargissement des Communautés, loin de s'opposer à leur renforcement, y contribuerait tout au contraire. Il a rappelé que dans son mémorandum du mois de février[4], le gouvernement italien avait réaffirmé sa volonté de poursuivre l'intégration européenne selon les échéances prévues. Ceci impliquait des objectifs plus larges que ceux mentionnés par M. Debré et M. Malfatti a énuméré, un peu pêle-mêle, la consolidation d'Euratom, la fusion des traités[5], les politiques commerciale, régionale, sociale, agricole. Rappelant, enfin, que l'Italie était favorable aux adhésions, il a estimé que les actions qui se situaient en dehors du cadre du traité, et où il a rangé, comme son collègue néerlandais, la technologie, les brevets et la société européenne, devraient faire l'objet de contacts avec les pays candidats.

La délégation allemande qui s'est exprimée par la voix de M. Lahr[6], a souligné l'importance du renforcement de la Communauté. Il y avait, sur ce point, une large concordance de vues entre les propositions allemandes du mois de septembre[7] et le programme préconisé par M. Debré. Sans doute, pouvait-on compléter celui-ci, sans doute aussi ne fallait-il donner

[1] Sur le rejet par la France de la demande d'adhésion britannique lors du Conseil des ministres des Affaires étrangères des Communautés européennes du 19 décembre 1967, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 325.

[2] L'Assemblée parlementaire des Communautés européennes, qui siège à Strasbourg.

[3] Franco Maria Malfatti, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 24 juin 1968.

[4] Sur le mémorandum italien publié le 23 février 1968, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 341 à 362 du 1er mars 1968, non reproduit.

[5] Le Traité de Paris du 18 avril 1951 instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et les Traités de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique ou Euratom.

[6] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

[7] Sur le programme d'action en six points proposé par la République fédérale d'Allemagne visant à faire progresser parallèlement l'élargissement et le développement des Communautés européennes, voir le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1477 à 1503 du 27 septembre 1968, non reproduit.

aux échéances une valeur trop contraignante mais, sans ces réserves, il y avait lieu de se féliciter de l'initiative française. Pour la délégation allemande, la communauté devait progresser dans deux directions : celle de l'élargissement et celle du renforcement (y compris la fusion des traités).

M. Grégoire[1] s'est exprimé de façon analogue, ajoutant cependant que l'étude du programme français devrait se faire dans le contexte de toutes les propositions avancées par les différentes délégations depuis le début de l'année.

M. Harmel[2] est intervenu très longuement pour faire part au Conseil des réflexions du gouvernement belge qui, en raison de l'importance qu'il attachait au sujet, avait tenu à consacrer des délibérations spéciales au problème du renforcement des Communautés. Celui-ci revêtait, pour la Belgique, trois aspects : le premier concernait le renforcement des institutions et M. Harmel a cité la fusion des traités, le recours plus fréquent au vote à la majorité qualifiée, la délégation de pouvoirs de gestion à la Commission et l'attribution à l'Assemblée de compétences plus larges. Le second avait trait aux compléments qu'il convenait d'apporter aux politiques communes déjà définies, notamment en matière agricole, douanière ou fiscale. Le dernier, enfin, visait les politiques nouvelles à mettre en chantier, à propos desquelles M. Harmel a insisté sur six points : la société européenne, la fiscalité des fusions de sociétés, les brevets, les ententes, le marché financier des capitaux et la recherche scientifique et technologique. C'est à la lumière de ce recensement très large des tâches à entreprendre que, selon M. Harmel, le Conseil devrait s'attacher à faire un choix et à établir un calendrier. Les priorités du gouvernement belge allaient aux six points mentionnés ci-dessus ainsi qu'à la politique commerciale.

Dans la seconde partie de son intervention, le ministre belge est revenu sur le lien entre le renforcement et l'élargissement des Communautés, en notant qu'il serait « ridicule » de faire apparaître certains des Six comme les champions de l'élargissement et d'autres comme les tenants du renforcement. Il a distingué, à ce sujet, entre les trois catégories d'actions dont il avait parlé auparavant. Pour les deux premières, il n'y avait pas de lien. Pour la dernière, en revanche, celle des politiques nouvelles, il importait de mesurer le retentissement extérieur de chaque décision de la Communauté. Le ministre belge était d'accord avec le plan de M. Brandt mais il se demandait si on ne pouvait aller plus loin et prévoir dans chaque cas la procédure la plus appropriée pour s'assurer que l'écart entre les Six et les candidats se réduirait au lieu de s'élargir. Cette procédure pourrait varier, d'ailleurs, selon les sujets, et aller d'une simple information à des travaux d'experts ou même à des projets entièrement communs. M. Harmel a également regretté au passage qu'il n'ait pas été possible de déterminer un terme fixe pour l'adhésion de nouveaux membres. Du moins jugerait-il

[1] Pierre Grégoire, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes depuis le 3 janvier 1967.

[2] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

souhaitable que les Six s'entendent sur la nature des conditions qui, une fois remplies, rendraient automatiquement l'adhésion possible.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces considérations que, de l'avis de M. Harmel, les représentants permanents et la Commission devraient être invités à étudier les différentes propositions tendant au renforcement de la Communauté.

M. Rey[1] s'est borné à deux remarques. La Commission avait estimé dès l'origine du désaccord sur l'affaire britannique, et elle continuait d'estimer, que rien ne justifiait un blocage des activités de la Communauté. Elle l'avait fait savoir aux gouvernements italien et néerlandais à propos du « groupe Maréchal »[2]. Elle tenait à le répéter avec force. Le président de la Commission a rappelé la situation de 1963. Les Six avaient alors poursuivi leur progrès et cette attitude n'avait fait qu'accroître le désir des pays candidats d'adhérer à la Communauté. Quant à la suite à donner au débat, il convenait, selon M. Rey, de constater l'unanimité politique qui s'était manifestée autour de la table pour poursuivre la construction européenne, et déterminer l'ordre d'urgence des problèmes à traiter.

M. Debré a brièvement repris la parole pour remercier ses collègues de l'accueil qu'ils avaient réservé au document français et pour indiquer qu'il fallait éviter deux erreurs : l'une consisterait à établir un programme trop vaste qui ne distinguerait pas entre les actions prioritaires et les autres. L'autre serait de paralyser le développement de la Communauté en le liant à son élargissement.

À l'issue du débat, le président a fait adopter, sans discussion, un texte de conclusion constatant la volonté politique unanime qui s'était manifestée au sein du Conseil pour renforcer la Communauté et chargeant les représentants permanents d'étudier, en étroite coopération avec la Commission, les propositions présentées par le gouvernement français ainsi que les questions soulevées par les autres délégations.

(Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968)

[1] Jean Rey, président belge de la Communauté unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1477 à 1503 du 27 septembre 1968.

366

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE POUR LE MINISTRE

Demande d'audience du ministre rhodésien de l'Information

N.[1] *Paris, 6 novembre 1968.*

M. Jean-Vincent de Saint-Phalle, de la Banque Saint-Phalle et Cie[2], a fait savoir le 5 novembre à la Direction d'Afrique-Levant que M. Van der Byl[3], ministre de l'Information du gouvernement rhodésien, se proposait de séjourner à Paris les 11, 12 et 13 novembre prochain et souhaiterait vivement, à cette occasion, pouvoir s'entretenir, à titre privé, avec le Ministre.

Selon M. de Saint-Phalle, qui affirme avoir rencontré ces jours derniers M. Van der Byl, celui-ci aurait laissé entendre que les négociations anglo-rhodésiennes étaient sur le point d'aboutir[4]. M. Van der Byl désirerait informer le Ministre de l'état actuel de ces négociations et évoquer les dispositions qu'il conviendrait selon lui d'envisager, dès à présent, en vue de relancer les échanges franco-rhodésiens, dans la perspective d'une levée prochaine des sanctions[5].

M. de Saint-Phalle a donné l'assurance qu'au cas où le Ministre accorderait l'entretien sollicité, celui-ci serait entouré du secret le plus absolu. Il y a lieu en effet de rappeler que M. Van der Byl est porté sur la liste noire des personnalités rhodésiennes dont les Britanniques surveillent particulièrement les mouvements et que nous nous sommes engagés, en votant la

[1] À cette note est accroché un papillon de la main de M. Hervé Alphand, secrétaire général du Département, ainsi rédigé : « Il me paraît vraiment difficile que le Ministre rencontre un représentant rhodésien dans les conditions envisagées. Peut-être M. Lebel ou moi-même pourrions-nous, à la rigueur, le voir ? H.A. ». Sur la note elle même on lit la mention suivante de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères : « je ne peux vraiment pas le recevoir. M. Lebel peut le recevoir. Il est en effet important dès que possible de reprendre notre courant d'exportation. M.D. ». M. Claude Lebel, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant écrit à son tour : « M. Gueury dire à M. de Saint-Phalle que je recevrai Van der Byl sans aucune publicité. CL ». Enfin, M. Jean Gueury, sous-directeur d'Afrique-Levant, note « M. Pierret, M. Lebel a proposé mercredi 13, 11 h. 30. Van der Byl contacté par M.J.V. de Saint-Phalle s'est récusé courtoisement, il reprend ce soir 12/11 l'avion pour Salisbury ». M. Alain Pierret, conseiller des Affaires étrangères est en fonction à la sous-direction d'Afrique-Levant.

[2] M. Jean-Vincent de Saint-Phalle est le fils d'Alexandre, comte de Saint-Phalle, banquier, économiste et historien.

[3] M.P.K. Van der Byl est l'adjoint de M. Jack Howman, ministre rhodésien de l'Information jusqu'au 12 septembre 1968, date de la démission de lord Graham, ministre des Affaires extérieures et de la Défense, ce qui provoque un remaniement ministériel. M. Ian Smith, Premier ministre du gouvernement illégal, remplace lord Graham par M. Jack Howman et M. Van der Byl prend le portefeuille de l'Information.

[4] Les négociations entre le Royaume-Uni et le gouvernement illégal de M. Ian Smith durent depuis plusieurs années et rencontrent de nombreuses difficultés.

[5] Les sanctions, prises par la résolution 253 du 29 mai 1968, (voir plus haut la note du 6 novembre 1968), aggravent la résolution 232 du 16 décembre 1966. Voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 15.

résolution du 29 mai 1968 sur la Rhodésie, à interdire l'entrée en France de ressortissants rhodésiens[1].

Au cas où le Ministre estimerait opportun de donner suite à cette demande, la Direction d'Afrique-Levant lui serait reconnaissante de lui préciser le jour et l'heure du rendez-vous.

(*Afrique-Levant, Rhodésie, Relations avec la France*)

367

M. DE CROUY-CHANEL, AMBASSADEUR DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 1141/RC.[2] *Bruxelles, 8 novembre 1968.*

Par note verbale en date du 11 octobre, le ministre belge des Affaires étrangères[3] a demandé que soit entamée la procédure de révision de l'accord culturel devenu caduc depuis 1956. Lors de la réunion franco-belge tenue à Paris le 30 septembre, il avait été suggéré que nous proposions au gouvernement belge un projet de texte qui serait ultérieurement examiné en commun.

Par dépêche n° 163 en date du 2 février 1968[4], j'avais fait part à Votre Excellence des réflexions que me suggérait l'éventualité d'un renouvellement de cet accord. L'évolution politique de ce pays depuis lors confirme mes observations. L'autonomie culturelle des régions est un fait acquis et bientôt peut-être constitutionnel. Dans l'ordre administratif et budgétaire, le gouvernement s'engage, bon gré, mal gré, sur les sentiers du fédéralisme. Il a été question un moment de donner à cette autonomie culturelle des prolongements diplomatiques en nommant, par exemple, deux attachés culturels dans les ambassades importantes ou en suggérant la signature de deux accords culturels distincts. De tels excès témoignent de l'état d'esprit qui règne actuellement et des difficultés qu'ils annoncent pour l'avenir.

Au demeurant, il appartient aux Belges d'organiser comme ils l'entendent l'application des accords culturels. Il nous importe surtout qu'ils soient signés par des personnalités, M. Harmel ou M. Rothschild[5] qui ne puissent pas être reniés par les néerlandophones. Il va de soi pour nous, sinon pour

[1] La résolution 253 du 2 mai 1968, outre les sanctions économiques « décide que tous les États membres de l'Organisation des Nations unies devront empêcher l'entrée sur leurs territoires, sauf pour des raisons exceptionnelles de caractère humanitaire, de toute personne titulaire d'un passeport délivré par le régime illégal de Rhodésie du Sud ou en son nom ».

[2] Cette dépêche intitulée : *Accord culturel franco-belge*, est rédigée par M. Étienne de Crouy-Chanel, ministre plénipotentiaire, ambassadeur à Bruxelles depuis septembre 1965.

[3] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[4] Non retrouvée.

[5] Baron Robert Rothschild, ambassadeur de Belgique à Paris depuis 1966.

tous les Belges, que nos accords continueront à s'appliquer à l'ensemble du territoire en s'adaptant à sa diversité. On ne peut pas sur ce point nous faire de procès d'intention.

Mais la difficulté est précisément de présenter un texte qui, bien que rédigé en termes généraux, réponde aux aspirations et aux susceptibilités des uns et des autres, résiste à une exégèse minutieuse et ne devienne pas la cible des querelles linguistiques.

Aussi bien dans l'avant-projet soumis à l'attention du Département, certains articles concernent-ils plus spécifiquement l'une des deux communautés. L'article 5 en particulier laisse entendre que nous souhaitons placer nos rapports avec les Flamands sous le signe du respect mutuel de nos langues. L'article 9, fin du premier alinéa « elles s'attachent à présenter une image objective de l'autre pays… » peut s'adresser à certains excès de la propagande flamingante. L'article 10, dernier alinéa, encourage la traduction à partir du flamand ou dans cette langue.

D'autres articles ménagent des possibilités dont les francophones peuvent prendre avantage, qu'il s'agisse des relations directes entre universités (art. 6) maisons de la culture (art. 8) Instituts scientifiques (art. 11) régions frontalières (art. 14) ou des coproductions (art. 9) ou auprès de la défense de nos intérêts culturels connus à l'étranger (art. 15).

L'article 2 confère une nécessaire souplesse à la composition de la Commission et à sa présidence qui posait à nos partenaires de délicats problèmes. Il prévoit la possibilité de créer des comités restreints et la désignation d'un délégué permanent, qui pourrait être le conseiller culturel, chargé d'assurer l'expédition des affaires courantes dont le volume est important.

Il a paru enfin utile de donner à la Commission le pouvoir de formuler des recommandations (art. 2-4), d'étudier les moyens d'harmoniser les réglementations nationales (art. 16) et d'élaborer des règlements (art. 3) destinés à faciliter l'application des accords à l'instar de ceux qui régissent les rapports belgo-néerlandais.

Il est apparu en effet à l'usage que le rôle de la Commission n'était pas tant d'organiser une concurrence officielle aux producteurs de spectacles, de concerts ou de conférences ni de les subventionner trop largement mais plutôt de faciliter leurs entreprises, d'encourager les contacts directs, d'éliminer dans toute la mesure du possible ce qui peut entraver la consolidation d'une communauté de culture dictée par l'histoire et la géographie. À ce titre, la Commission peut jouer un rôle décisif d'orientation, de catalyse, d'animation à condition d'y associer les personnalités les plus qualifiées sur les problèmes portés à l'ordre du jour.

Dans une certaine mesure il s'agit de préfigurer, entre Européens francophones et avec la discrétion souhaitable, ce vers quoi nous conduit le traité de Rome[1]. Jamais sans doute plus que maintenant, les Wallons n'ont désiré que nous manifestions à nouveau l'intérêt que nous attachons à la défense

[1] Le Traité de Rome du 25 mars 1967, instituant la Communauté économique européenne.

de nos valeurs culturelles communes. Les Flamands ont multiplié de leur côté trop de rapprochements avec les Pays-Bas et trop d'avances dans le cadre de la politique bénéluxienne pour que nous restions sans réagir.

Certes, la signature d'un nouvel accord peut entraîner des réactions inattendues de la presse. Il échappera du moins aux débats du Parlement dont la ratification n'est pas requise.

Elle peut aussi, à un moment où nos plus fidèles amis multiplient leurs appels et nous taxent d'indifférence, exorciser les sentiments de frustration et d'isolement dont ils nous tiennent trop facilement pour responsables.

(*Europe, Belgique, 1961-1970*)

368

M. DEJEAN DE LA BATIE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BUCAREST,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1296 et 1297. *Bucarest, 9 novembre 1968.*

(*Reçu* : 14 h. 28).

Je me réfère à mon télégramme n°s 1268 et 1269[1].

L'un des vice-ministres des Affaires étrangères m'a affirmé le 7 novembre que les *Mig-21* aperçus récemment sur l'aérodrome de Constantza étaient des appareils neufs livrés par l'URSS à la Roumanie. Ceci confirmerait l'information donnée à l'origine par les Soviétiques eux-mêmes.

M. Gliga[2] a ajouté que cette livraison correspondait à une commande déjà ancienne et que le personnel militaire soviétique dont la présence avait été également signalée était celui qui avait été chargé de convoyer les avions.

Au moins en ce qui concerne les appareils, je n'ai pas de raison de douter de l'exactitude de ces indications. Il semble que les Soviétiques aient voulu faire un geste important à l'égard de la Roumanie en livrant maintenant des appareils militaires. Cette attitude correspond à la politique d'amitié et de rapprochement dont les deux pays cherchent ces temps derniers à multiplier les manifestations publiques.

Il peut aussi s'agir, et les deux explications ne se contredisent pas, d'une tentative des Soviétiques de montrer à la Roumanie qu'ils sont en état de

[1] Le télégramme de Bucarest n°s 1268 et 1269 du 31 octobre fait part de l'arrivée à Constantza de vingt chasseurs *Mig 21*-type F portant les marques soviétiques ainsi que de la présence dans la ville d'une centaine d'officiers russes. Les *Mig 21* sont des appareils modernes dont les Roumains possèdent déjà quelques unités. Par ailleurs, l'arrivée d'officiers hongrois, polonais et bulgares à Bucarest pour des « conversations de routine » est annoncée par les ambassades de Hongrie et de Pologne.

[2] M. Vasile Gliga est vice-ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie.

fournir le matériel dont elle a besoin et qu'elle n'a pas de raison de s'adresser à l'Occident[1].

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

369

M. Lalouette, Ambassadeur de France à Prague,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3186 à 3195. *Prague, 9 novembre 1968.*

(*Reçu* : 18 h. 30).

Bien qu'ils n'aient été le fait que de quelques milliers de personnes, étudiants pour la plupart, les incidents qui ont marqué, à Prague et dans plusieurs centres provinciaux, la commémoration de la révolution d'octobre (7 novembre) sont venus confirmer les appréhensions des dirigeants tchécoslovaques et ont mis en évidence les sentiments de rancœur et de haine que nourrit la population à l'égard de l'occupant russe[2]. En même temps, les « vieux communistes » animés par M. Jodas[3], forts de l'appui moral et politique que leur accordent les autorités soviétiques, sans mettre toutefois à exécution le projet qu'on leur prêtait de défiler de compagnie avec des représentants de l'armée russe, n'en ont pas moins manifesté leur désapprobation de la politique « anti-socialiste » de M. Dubcek. Profitant de la cérémonie organisée à la mémoire des soldats soviétiques en présence des membres du *Praesidium*, ainsi que de l'ambassadeur d'URSS[4] et M. Kouznetsov[5], une cinquantaine de ces vieux militants ont conspué le premier secrétaire du PC tchécoslovaque[6].

Le programme des cérémonies officielles destinées à célébrer « l'amitié soviéto-tchécoslovaque » s'est déroulé comme prévu, encore que la réserve

[1] À rapprocher de l'entretien tenu à Paris entre M. de Saint-Légier de la Sausaye et M. Flitan, ambassadeur de la République socialiste de Roumanie en France, le 25 septembre 1968, au sujet des *Mirage III* de Dassault.

[2] À Prague, Bratislava, Brno, Ceske-Budejovice, de sérieuses provocations anti-soviétiques se sont produites, des drapeaux soviétiques ont été arrachés et brûlés, des slogans anti-soviétiques ont été écrits sur les murs ou criés. À Prague, 167 manifestants ont été arrêtés. Se référer au télégramme de Prague nos 3196 à 3204 du 11 novembre, non repris.

[3] Josef Jodas, appartient au groupe des « vieux communistes », c'est-à-dire de ceux qui l'étaient avant la deuxième guerre mondiale, « conservateurs », « communistes orthodoxes » de l'ère Novotny, qui ne craignent plus de manifester ouvertement leur sympathie envers les occupants soviétiques et de réclamer l'élimination des principaux responsables du mouvement de renaissance d'après janvier 1968. Se reporter à la dépêche de Prague no 730/EU du 31 octobre 1968, non publiée, qui souligne le réveil des forces conservatrices en Tchécoslovaquie et rend compte de la réunion tenue le 9 octobre dans le quartier de Prague-Liben par ces mêmes conservateurs.

[4] Stepan Vasilyevitch Tchervonenko est d'ambassadeur d'URSS à Prague depuis mai 1965.

[5] V.V. Kouznetzov est premier vice-ministre des Affaires étrangères d'URSS.

[6] Alexandre Dubcek.

des officiels et la nervosité des Pragois aient fait contraste avec ce que le 7 novembre est supposé signifier pour le monde communiste.

Selon l'usage, la veille au soir, un gala à l'opéra réunissait les membres les plus influents du parti communiste tchécoslovaque et les missions diplomatiques ou militaires des pays socialistes.

Le général Dzur, malgré sa maladie, confirmait son maintien à la tête du ministère de la Défense nationale, en publiant un ordre du jour parfaitement orthodoxe, à la gloire des vainqueurs de la révolution d'octobre et de l'armée rouge. On y relevait toutefois une allusion au rôle libérateur joué par les révolutionnaires soviétiques pour préserver le droit à la liberté et l'autodétermination des petits pays.

La réception à l'ambassade de l'URSS a connu une affluence moindre que les années passées. Aucun représentant des pays membres de l'OTAN n'y a paru à l'exception du secrétaire de l'ambassade de Grèce. Je m'y étais fait représenter par le conseiller de l'ambassade[1], conformément aux instructions du Département. L'ambassadeur de Finlande[2], doyen du corps diplomatique, s'y trouvait, de même que les conseillers de la légation d'Autriche et de l'ambassade de Suède. Tous les chefs de mission des pays arabes étaient présents.

En l'absence du président Svoboda qui fait une cure de repos à Frantiskovy Lazne, le *Praesidium* au complet et plusieurs membres du gouvernement s'étaient rendus à l'invitation de M. Tchervonenko en même temps que nombre de ceux que les événements de janvier ont écarté du pouvoir. Quant à l'armée tchécoslovaque, sa représentation était réduite au minimum (4 officiers généraux). L'atmosphère était plutôt compassée.

Pendant ce temps, les rues de Prague offraient le spectacle d'une vaste protestation contre l'occupation soviétique. Si, le 6 novembre au soir, les bâtiments publics étaient pavoisés aux couleurs de l'Union soviétique et de la République tchécoslovaque, le lendemain matin, la plupart des drapeaux rouges avaient disparu et les élèves des écoles s'employaient dans la journée à enlever ceux qui restaient. L'emblème soviétique fut brûlé le soir par les manifestants, notamment devant le ministère du Commerce extérieur et dans les principales artères de la ville.

De véritables commandos, constitués en majorité de jeunes adolescents motorisés et armés de bidons d'essence, opéraient, agissant avec la complicité et l'approbation de la foule, le plus souvent sans que la police intervienne énergiquement. Celle-ci se bornait à empêcher la formation de rassemblements trop importants.

Au Graben, un officier soviétique qui passait en voiture a été pris à partie et a dû tirer en l'air pour se dégager. Selon des renseignements de bonne source, un jeune manifestant aurait été tué par une balle dans le quartier de Pankrac.

Dans les facultés, les ordres de grève ont été suivis par les étudiants et professeurs et l'arrêt des cours fut mis à profit pour organiser des réunions

[1] Jean Plihon est conseiller près l'ambassade de France à Prague depuis juillet 1967.

[2] Atle Armas Gabriel Asanti est ambassadeur de Finlande à Prague depuis 1962.

politiques dans l'enceinte des bâtiments. Des résolutions furent votées pour réclamer « le départ immédiat de toutes les troupes russes de Tchécoslovaquie ». À cette occasion, on aura constaté que le mouvement d'opposition à la politique de concessions suivie depuis le 21 août a pris une certaine ampleur dans les milieux estudiantins lesquels paraissent en outre organisés et ont agi sans provoquer de réaction.

Que dans un premier temps, les autorités tchécoslovaques aient cherché à minimiser les manifestations qui ont eu lieu à Prague et aussi dans d'autres villes (Bratislava, Brno, Ceske-Budejovice), voire à en ignorer la signification, il ne pouvait en être autrement. Mais il est à penser que plus les dirigeants de ce pays, pour ménager l'occupant, seront contraints d'élaborer une vérité officielle éloignée des faits, plus ils auront de difficultés à conserver la confiance d'une population profondément traumatisée par l'agression soviétique et dont la rancune est encore trop vive pour pouvoir accepter la ligne « réaliste » que M. Dubcek et ses amis s'efforcent de faire prévaloir.

Les incidents qui ont marqué ce 51e anniversaire de la révolution d'octobre traduisent un malaise aigu auquel les auteurs du renouveau de janvier ne sont pas en mesure de porter remède. Sans préjuger ce que sera la réaction soviétique, on voit mal comment le prochain plenum du comité central[1] pourra définir une orientation qui, tout en faisant sa part à la normalisation, tienne compte des aspirations de la base. Les Russes laisseront-ils Dubcek user sa popularité et son prestige à cette tâche impossible ou bien voudront-ils hâter le processus ? Le comité central s'y prêtera-t-il ou bien Moscou devra-t-il à nouveau user de l'argument militaire ? Ce sont autant de questions que l'on se pose dans une situation qui n'est pas sans rappeler celle qui existait avant les réunions de Cierna et de Bratislava.

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

370

M. Tricot, secrétaire général de la Présidence de la République,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

L.[2] *Paris, 9 novembre 1968.*

Monsieur le Ministre,

Le général de Gaulle a réagi de la façon suivante au vu de la note que vous lui avez fait parvenir à propos de la République de Somalie.

[1] Le plenum du comité central du PCT se réunit le 14 novembre.

[2] Cette lettre est signée par M. Bernard Tricot, secrétaire général de la Présidence de la République, qui a rajouté de sa main une formule de politesse.

Pour ce qui est de la création d'un consulat de Somalie à Djibouti[1], le Général n'y fait pas d'objection, dès lors que le gouvernement somalien maintiendra la position qu'il a prise récemment au sujet du territoire des Afars et des Issas et sous la double réserve, d'une part, qu'il s'agira d'un simple consulat et non pas d'un consulat général et, d'autre part, que la création n'aura pas lieu avant le 1er juin 1969.

Bien entendu, le général de Gaulle pense, comme vous, qu'il n'est pas question de laisser revenir les expulsés dans le territoire des Afars et des Issas[2].

Enfin, dans le domaine de la coopération économique et sociale, le Président de la République attache de l'importance à ce qu'il soit donné satisfaction, dans toute la mesure du possible, aux demandes que M. Egal avait exposées lors de son récent voyage à Paris.

Veuillez croire, monsieur le Ministre, à mon amical dévouement.

(*Afrique-Levant, Somalie, Visite de M. Égal à Paris*)

371

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6250 à 6252. *Bonn, 11 novembre 1968.*

(*Reçu* : 13 h. 17).

Dans une interview au *Handelsblatt* du 11 novembre, M. Abs, président du conseil d'administration de la *Deutsche Bank*, a mis une fois de plus l'opinion en garde contre une éventuelle réévaluation du *Deutsche Mark*, en déplorant le courant de spéculation auquel les discussions sur ce sujet avaient donné lieu[3].

[1] Il s'agit d'une demande de M. Egal lors de son entretien avec le général de Gaulle. Voir le compte rendu du 20 septembre publié ci-dessus.

[2] Il s'agit des Somaliens expulsés du territoire des Afars et des Issas comme étant responsables de subversion envers la France, notamment au moment du référendum.

[3] Le 8 novembre, le Dr Blessing, président de la Banque fédérale d'Allemagne déclare que les bruits de réévaluation du DM (*Deutsche Mark*) sont « tout à fait absurdes ». Se reporter à deux télégrammes de Bonn, nos 6245 à 6247 et 6249 des 9 et 10 novembre, portant les mentions « très urgent-très secret-sans aucune diffusion », très sibyllins, « il ne se passera rien dans les prochains jours ». Le 13 novembre, devant le *Bundestag*, F-J. Strauss, ministre fédéral des Finances, déclare que le « gouvernement fédéral n'a pris aucune décision ni fixé aucun « jour J » pour la réévaluation du mark ». Il est à noter que, du côté français, le 12 novembre, dans une conférence de presse, le ministre de l'Économie et des Finances, M. Ortoli, annonce des mesures importantes de restriction et de renchérissement du crédit, notamment le relèvement du taux de l'escompte de la Banque de France, mais aucune limitation n'atteint la distribution du crédit à moyen terme pour l'exportation. Le 13 novembre, à l'issue du Conseil des Ministres, M. Le Theule, secrétaire d'État à l'Information, rapporte que, selon le Président de la République, « accepter la dévaluation de la monnaie serait la pire absurdité qui soit ».

L'économie allemande dépend en grande partie des exportations, a affirmé M. Abs. La diminution des profits des entreprises se traduirait par une diminution des rentrées fiscales. La situation conjoncturelle retomberait au niveau où elle était avant que le gouvernement fédéral n'entreprenne de relancer l'économie. Il serait vain d'avoir l'espoir d'échapper aux augmentations de salaires, ainsi que le précédent de 1961 le montre.

Les excédents de la balance allemande sont nécessaires pour faire face aux obligations relatives aux réparations et à l'aide aux pays sous-développés. Or, dans ce dernier domaine, il reste beaucoup à faire, les investissements en RFA étant plusieurs fois supérieurs aux investissements allemands à l'étranger.

Une dépêche datée de Paris fait état, dans le même journal, de la fuite des capitaux de France vers l'Allemagne (100 millions de francs en quelques jours) par suite, notamment, de la spéculation sur le DM.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

372

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6115 à 6126. *Washington, le 11 novembre 1968.*

(*Reçu* : le 12 à 02 h. 47).

Question israélo-arabe

M. Eugène Rostow, sous-secrétaire d'État pour les affaires politiques, m'a demandé de venir le voir le 11 novembre pour me parler de la question du Moyen-Orient au sujet de laquelle des développements nouveaux étaient apparus. Il désirait que nous en soyons informés. Il voulait aussi que nous sachions ce que l'on attendait maintenant, ici, de M. Jarring.

Les Israéliens, qui s'étaient refusés jusqu'ici à discuter par l'intermédiaire du représentant du Secrétaire général des questions de fond, avaient abandonné cette position. La voie s'était par là-même, trouvée ouverte vers des développements nouveaux. On avait particulièrement relevé ici trois points encourageants dans le long document remis le 4 novembre par M. Eban[1] à M. Jarring.

1. Les Israéliens se déclaraient désormais disposés quoiqu'en disent les Égyptiens, à appliquer la résolution du 22 novembre. On estimait ici qu'il

[1] M. Abba Eban, homme politique israélien, d'origine britannique. Orateur réputé, d'abord représentant permanent d'Israël aux Nations unies (1949-1959) et simultanément ambassadeur aux États-Unis, il est élu à la Knesset en 1960. Il devient ensuite ministre de l'Éducation et de la Culture (1960-1963), vice-Premier ministre (1964-1965) et ministre des Affaires étrangères depuis 1966.

ne devrait plus y avoir de querelle à ce sujet : le trop long débat entretenu sur cette question était clos de son point de vue.

2. Il était significatif que M. Eban se soit référé aux accords d'armistice alors que les Israéliens avaient soutenu jusqu'ici que ceux-ci n'étaient plus en vigueur.

3. Le mot « retrait » avait, pour la première fois, été utilisé. Le retrait des forces israéliennes était envisagé dans un contexte « fonctionnel » comme contrepartie des droits maritimes réclamés par Israël, notamment dans le détroit de Tiran (la liberté de navigation dans le canal de Suez n'avait pas été spécifiquement mentionnée par M. Eban). M. Eban avait dit qu'un retrait serait possible si l'Égypte acceptait de discuter la résolution dans une perspective de retour à la paix. On attachait ici de l'importance à cette déclaration.

Les États-Unis avaient, en revanche, été déçus par la réponse faite par M. Riyad[1] à M. Jarring d'où il ressortait que l'Égypte ne considérait pas que le texte de M. Eban valut encore acceptation de la résolution. Cette intransigeance était évidemment liée à la question du retrait des forces israéliennes des territoires occupés. M. Rusk qui s'était spécialement rendu à New York pour cette occasion avait dit à M. Riyad que les États-Unis ne sauraient faire pression sur les Israéliens pour qu'ils se retirent des territoires qu'ils avaient conquis en dehors du cadre d'un arrangement global (*package-deal*). M. Rusk avait déployé de grands efforts pour amener M. Riyad à se rapprocher des vues américaines. Il n'avait, néanmoins, laissé aucun doute à son interlocuteur sur le fait que les États-Unis ne sauraient se déclarer en faveur d'un retrait tant qu'un accord entre les ex-belligérants n'aurait pas été réalisé. La RAU et Israël devaient s'engager l'une à l'égard de l'autre. Les États-Unis n'avaient pas d'objection à ce que les Nations unies endossent, le moment venu, l'accord auquel les parties seraient parvenues, mais il fallait d'abord que celles-ci apposent leur signature sur le même document.

M. Riyad avait objecté que la RAU ne pouvait envisager de signer un accord tant que les autres pays arabes, en guerre contre Israël, notamment la Syrie, le Liban et la Jordanie, ne seraient pas disposés à faire le même geste.

M. Rusk avait alors remarqué que chaque pays avait ses problèmes et qu'en s'en tenant à la position énoncée par M. Riyad, on risquait de ne jamais aboutir. Mais il n'avait pas convaincu le ministre des Affaires étrangères égyptien. Celui-ci était maintenant rentré au Caire où le cabinet égyptien allait délibérer de l'affaire.

M. Rostow m'a indiqué qu'il s'était entretenu de son côté avec M. Dobrynin et avait examiné avec lui les perspectives ouvertes par le document israélien.

[1] Mahmoud Riyad, diplomate égyptien, ambassadeur en Syrie (1955-1958), conseiller diplomatique du Président (1958-1962), puis représentant permanent aux Nations unies (1962-1964), ministre des Affaires étrangères et vice-Premier ministre de la République arabe unie.

Il avait indiqué à son collègue soviétique que les Égyptiens devraient préciser leur position à M. Jarring. Puisqu'ils avaient déclaré aux Soviétiques qu'ils étaient prêts à signer un accord, il fallait qu'ils le fassent savoir aussi au représentant de U Thant. M. Rostow a noté que les Soviétiques avaient évoqué un accord multilatéral signé par tous les États arabes. Les États-Unis, pour leur part, pensaient à un accord bilatéral, mais n'auraient pas d'objection à ce que fût signé un document multilatéral, si cela devenait un jour possible.

M. Rostow avait alors posé la question suivante à M. Dobrynin : si les Israéliens déclaraient qu'en contrepartie d'un règlement global (*package-deal*), ils étaient prêts à se retirer du Sinaï, les Égyptiens étaient-ils disposés à accepter la démilitarisation de ce territoire avec contrepartie éventuelle au Neguev et à en examiner les conditions avec M. Jarring et avec les Israéliens ? C'était en effet aux parties elles-mêmes qu'il appartenait de se mettre d'accord sur les conditions pratiques de la démilitarisation à laquelle elles auraient souscrit en principe.

M. Dobrynin avait demandé si, dans l'esprit des Américains, cette proposition était, dans les termes que venait de formuler M. Rostow, à prendre ou à laisser. M. Rostow avait répondu qu'il n'en était pas ainsi. L'essentiel serait, pour l'instant, que démilitarisation et retrait apparussent liés et que les parties manifestent la volonté de discuter de l'affaire entre elles. Selon M. Dobrynin, la rencontre des parties serait sans doute difficile à obtenir. Les Soviétiques n'avaient pas, quant à eux, d'objection à une négociation directe, mais les Égyptiens la rejetaient. C'est pourquoi l'entremise de M. Jarring continuait à être utile. Quoiqu'il en soit, il avait été convenu que M. Dobrynin reprendrait ultérieurement l'examen de cette question avec M. Rostow.

Au cours du même entretien, la question de la violation du cessez-le-feu par les Égyptiens sur le canal de Suez avait été évoquée. M. Rostow avait demandé à son interlocuteur si les Soviétiques n'en redoutaient pas les conséquences. M. Dobrynin ne s'en émouvait pas et ne paraissait pas non plus attacher trop d'importance au raid israélien sur le Haut Nil.

M. Rostow a conclu cette partie de son exposé en notant qu'il était peut-être plus difficile pour les Arabes d'accepter une proposition formulée par M. Eban plutôt que par M. Jarring. Le moment n'était-il pas venu, dès lors, pour ce dernier, de jouer un rôle direct ? Il devrait cesser d'être une simple « boîte aux lettres ». M. Dobrynin qui avait le premier formulé cette suggestion était d'accord à ce sujet. Les États-Unis n'entendaient pas dicter la conduite du médiateur, mais ils estimaient qu'il lui faudrait intervenir davantage : le temps pressait. On entendait ici hâter la recherche d'une solution.

J'ai alors fait observer à M. Rostow que selon nous, le troisième paragraphe de la résolution du 22 novembre n'exigeait pas un accord direct entre les parties. Telle n'avait pas été l'interprétation donnée par ceux qui avaient voté cette résolution. Ce n'était pas en tout cas la nôtre. M. Rostow a noté que pour les États-Unis, il appartenait aux ex-belligérants de prendre directement la responsabilité de la paix. La résolution ne pouvait

tenir lieu d'accord. On savait, du reste, ce que, faute d'accord direct, il était advenu dans le passé. En outre, les Égyptiens étaient maintenant disposés à signer un accord. Les Égyptiens l'avaient dit aux Russes et M. Riyad l'avait confirmé à M. Rusk. Il importait que les autorités françaises en soient informées : l'objection apparaissait dépassée.

Le point important, selon M. Rostow, était que l'on aborde maintenant les problèmes de fond. C'était là le fait nouveau des dernières semaines et l'exégèse de la résolution du 22 novembre était maintenant problème dépassé. Sur une question de ma part, le sous-Secrétaire d'Etat a observé qu'en dépit du récent communiqué de l'agence Tass sur le Moyen-Orient, les Soviétiques demeuraient disposés à coopérer avec Washington. Leur attitude était empreinte de réalisme. Ils avaient le souci d'aboutir.

M. Rostow a terminé en exprimant le souhait que la France et les États-Unis échangent leurs vues sur ces problèmes, l'affaire était peut-être à la veille d'aboutir et chacun devait y apporter sa contribution.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

373

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 772 à 784. *Bamako, 11 novembre 1968.*

Très urgent. Réservé. (*Reçu* : le 12, 10 h. 57).

Arrivé à Bamako le 9 novembre en visite officielle, sur l'invitation du gouvernement malien, M. Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, quittera le Mali le 12 novembre.

Le ministre français a été entouré de très nombreuses attentions de la part des autorités maliennes. Elles ont visiblement attaché la plus grande importance aux contacts qu'elles avaient ainsi avec un représentant du gouvernement français.

M. Bourges a eu deux entretiens avec le président Modibo Keïta[1].

Les échanges de vues qui ont eu lieu ont été marqués de part et d'autre par beaucoup de franchise. Il est apparu que le chef de l'État malien connaissait bien les problèmes dont il avait à discuter, et qu'il les traitait avec le plus grand sérieux.

I. Au cours du premier entretien[2], qui a duré une heure trois/quarts, le secrétaire d'État a exposé, en les développant point par point, les considérations contenues dans l'aide-mémoire[3] dont il était porteur.

[1] Les 9 et 11 novembre.

[2] Le compte rendu de cet entretien est classé dans le dossier d'archives : *Mali, Relations avec la France (voyages officiels, négociations, accords) 26-6 au 12-12-1968.*

[3] Le texte du mémorandum remis par M. Bourges au président Modibo Keïta est classé dans le dossier d'archives cité précédemment.

Répondant au Ministre, le président Modibo Keïta a repris à son tour chaque question, une à une.

Au sujet de la situation du compte d'opérations[1], il a déclaré que la première année de son fonctionnement devait être considérée comme une année exceptionnelle. Il n'était pas normal d'en tirer des déductions définitives.

Il était exact, d'autre part, que les échanges commerciaux normaux entre le Mali et la zone de convertibilité n'avaient pas atteint le développement qui aurait été nécessaire. C'était à prévoir. Les récoltes avaient été mauvaises. Mais, le problème le plus important était l'étendue des échanges commerciaux avec les pays de l'Est. Pendant longtemps, ces échanges avaient été essentiels pour le Mali et il n'était pas aisé de procéder à un « virage » du jour au lendemain.

Il reconnaissait que le gouvernement français était parfaitement fondé à demander au gouvernement malien d'effectuer des versements au compte d'opérations. Le Président estimait que c'était là pour le Mali un problème de dignité et de conscience. Tout serait mis en œuvre pour alimenter le compte par des exportations, sans toutefois perturber trop brutalement les autres courants d'échanges, le Mali souhaitant tenir équitablement tous ses engagements.

Quant au « commerce traditionnel », c'est-à-dire essentiellement le poisson et le bétail, il n'existait aucune restriction d'exportations. Les commerçants avaient simplement l'obligation de prendre une licence et de rapatrier 25 % de leurs recettes. Ils conservaient la libre disposition du solde.

Il était à noter, a poursuivi le Président, que ce commerce traditionnel était antérieur à l'indépendance. Le gouvernement malien s'efforçait de réintégrer dans une structure d'ensemble, un système d'échanges plusieurs fois séculaire.

Passant au problème des finances publiques, le président Modibo Keïta a déclaré à quel point il appréciait les efforts faits par le gouvernement français pour subventionner le budget malien. Il déplorait vivement l'existence d'un déficit, dont souffrait la dignité nationale. Aussi de nouvelles mesures seraient-elles prises pour diminuer ce déficit, en prévision du jour où la subvention budgétaire française ne pourrait pas être maintenue.

Concernant les sociétés d'État, M. Modibo Keïta a d'abord relevé les critiques dont elles faisaient l'objet de la part d'une certaine presse « qui grossissait démesurément les difficultés ». Les sociétés d'État ne se portaient pas mal. Il n'y avait rien de fondamentalement malsain. Pour l'exercice budgétaire en cours, elles n'avaient reçu aucune subvention budgétaire. Du reste, les conclusions des experts français étaient relativement favorables[2].

[1] Se reporter à une étude datée du 19 septembre 1968 intitulée : *Mesures proposées en vue d'améliorer la position du compte d'opérations* qui est classée dans le dossier d'archives : *Mali, Économie malienne, Affaires financières et monétaires, 4-6-1968 au 20-12-1969.*

[2] Se reporter à deux études, la première intitulée « Du rapport de la Commission des Sociétés et Entreprises d'État » transmise par la dépêche de Bamako nº 90/DAM du 3 avril 1968, la

Au sujet des dettes publiques, le Président était en mesure d'assurer qu'aucune part des subventions françaises ne servirait à éponger les dettes contractées envers d'autres pays, aussi longtemps que le budget malien ne pourrait pas en supporter lui-même les charges. Quant aux dettes envers la France, le chef de l'État malien souhaitait qu'elles puissent être réaménagées.

Élevant alors le débat, le Président a déclaré que les relations entre la France et le Mali devraient être situées dans le cadre de la politique actuelle de la France et du général de Gaulle. Les Maliens étaient souvent accusés d'être susceptibles et ils l'étaient effectivement. C'était là une qualité. Le peuple malien, « n'est pas un peuple couché », pour reprendre une expression du Président de la République française.

Le chef de l'État évoqua alors longuement le problème de la dévaluation. Pour lui, elle avait été une opération « politique » et non pas financière. Malgré les conseils de certains experts, le Mali avait consenti à y procéder, pour donner une preuve de sa bonne volonté. Il avait accepté que « la France marque un point ». Cependant, on pouvait se demander si la dévaluation n'était pas en partie à l'origine du déficit du budget et de la faiblesse des apports au compte d'opérations.

Un pays en voie de développement comme le Mali avait besoin d'effectuer des achats importants à l'étranger, notamment en matière d'équipement agricole. Or, ces achats coûtaient maintenant deux fois plus cher, alors que les ventes maliennes à l'étranger rapportaient pratiquement deux fois moins. Cela signifiait que la détérioration des termes de l'échange affectait davantage le Mali que les autres pays en voie de développement.

En conclusion, le Président a une nouvelle fois insisté très explicitement sur la volonté de son gouvernement de rechercher « tous les moyens possibles et imaginables » pour contribuer à l'amélioration du compte d'opérations et pour préparer la relève de la subvention budgétaire française par un effort d'austérité et par un accroissement des recettes fiscales. Ces efforts seraient poursuivis dans les délais les plus courts.

Répondant à l'exposé du président Modibo Keïta, le Secrétaire d'État a déclaré qu'il prenait acte des assurances qui venaient de lui être données au sujet de l'approvisionnement du compte d'opérations et de l'équilibre des finances publiques. Il notait que le commerce traditionnel n'était pas soumis à des restrictions, mais il estimait que la situation présente pouvait être améliorée si ce régime faisait l'objet publiquement d'une reconnaissance officielle et si un effort était entrepris pour démontrer aux commerçants qu'il était à la fois de leur intérêt et de leur devoir de reprendre la place qui leur revenait dans l'économie malienne.

M. Bourges prenait acte également de ce que les dettes extérieures du Mali ne représentaient pas une charge pour le budget, ajoutant qu'il regrettait de

seconde sous-titrée : « Aide à la réorganisation comptable et financière des sociétés d'État », communiquée par la dépêche de Bamako n° 138/SP du 21 mai 1968, non reproduites.

ne pas disposer des précisions qu'il venait de demander en ce qui concerne la zone de *clearing*[1].

Il a insisté enfin sur l'intérêt de la communication des rapports d'experts sur les sociétés d'État et a appelé tout spécialement l'attention du Président sur la nécessité pour ces organismes de respecter les règles de crédit de la Banque centrale.

II. À la suite de ce premier entretien, il est apparu que l'aide-mémoire préparé à Paris ne correspondait plus exactement à la situation telle qu'elle résultait des assurances données par le président Modibo Keïta.

Aussi, le Secrétaire d'État a-t-il estimé préférable de remettre, sous forme de lettre, un document qui prenait acte de ces assurances et qui insistait pour que soient effectivement adoptées à bref délai les mesures annoncées par le Président pour redresser la situation présente.

J'adresse au Département par télégramme séparé le texte de cette lettre.

III. D'une manière générale, l'impression de M. Bourges a été que sa visite au Mali, au présent stade de l'application des accords, a permis d'établir un contact direct au niveau du chef de l'État malien et de se rendre compte à quel point et avec quel sérieux il suit l'évolution des problèmes. Au surplus, les entretiens qui ont eu lieu ont amené le Président à prendre personnellement des engagements et à donner des assurances, ce qu'il n'avait jamais fait jusqu'ici.

De son côté, le président Modibo Keïta a été en mesure de constater que nous attachons une importance essentielle à la bonne marche des affaires, et qu'il existe véritablement un risque de suspension de la convertibilité, mais en même temps d'entendre que notre assistance ne comportait pas d'arrière-pensées.

Au cours d'un second entretien qui a duré plus d'une heure, dont une demi-heure en tête-à-tête, le Secrétaire d'État a remis au président Modibo Keïta la lettre qu'il avait rédigée à son intention[2]. Il a de nouveau pris acte des assurances qui lui avaient été données le 9 novembre et il a souligné les points que le gouvernement français considère comme fondamentaux pour une application satisfaisante des accords.

Le président Modibo Keïta, de son côté, a demandé à M. Bourges, d'exprimer ses remerciements à Monsieur le Président de la République et de l'assurer « de ses sentiments de très grande estime et de réelle admiration pour que la France reste la grande France », ce qui, il en était conscient,

[1] Zone où en vertu d'accords de compensation le produit des exportations est affecté au règlement des importations de manière à atteindre l'équilibre des échanges entre les contractants.

[2] Le texte de cette lettre, datée du 11 novembre, est communiqué à Paris par le télégramme n°s 785 à 794 du même jour. Le Secrétaire d'État avant même d'aborder des problèmes précis, tient à affirmer que la dévaluation, dont le Fonds monétaire international avait d'ailleurs déclaré la nécessité, a simplement constaté la situation de fait dans laquelle se trouvait le franc malien. Parmi les autres points les plus importants, M. Bourges rappelle qu'une action vigoureuse doit être immédiatement entreprise pour remédier à la situation du compte d'opérations, notamment dans deux directions : la réalisation d'exportations vers la zone de convertibilité ou contre paiement en monnaies convertibles et la réintégration du commerce traditionnel dans les circuits économiques normaux.

était de l'intérêt du Mali et de l'ensemble des pays d'Afrique en voie de développement.

Le Secrétaire d'État fera part au gouvernement, dès son retour, des considérations politiques qui ont été spécialement évoquées lors de son tête-à-tête avec le Président.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1968*)

374

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6135 à 6138. *Washington, le 12 novembre 1968.*

(*Reçu* : le 13 à 01 h. 02).

Au cours de la conversation que j'ai eue avec lui le 11 novembre (mon télégramme nos 6115 à 6126), le sous-secrétaire d'État, M. Eugène Rostow, m'a demandé à nouveau si j'étais en mesure de lui donner une réponse aux questions qu'il m'avait posées il y a quelque temps (mon télégramme nos 5892 à 5902[1]) sur ce que nous pouvions savoir de l'implantation des Russes en Algérie, particulièrement sur les aérodromes.

Je lui ai répondu que je ne disposais jusqu'à présent que d'informations fragmentaires et j'ai fait état de façon générale des informations contenues dans les télégrammes d'Alger nos 4932 à 4934, et de Rabat no 1417-23.

M. Rostow m'a dit alors qu'il espérait que je serai en mesure de reprendre prochainement cette conversation avec lui.

Le département d'État disposait en effet d'informations récentes selon lesquelles les Russes non seulement avaient accès à certains aérodromes algériens mais étaient de plus en train de construire et d'équiper une base de fusées sol-air. Si cette nouvelle était confirmée, la situation serait sérieuse.

M. Rostow a ajouté que depuis la visite du Ministre à Washington, la situation des rapports franco-américains s'était considérablement améliorée à tous les échelons et sur tous les sujets d'intérêt commun l'on désirait multiplier les contacts et les échanges d'informations. L'Administration qui allait se retirer le 20 janvier souhaitait en effet contribuer dans toute la mesure du possible à un rapprochement franco-américain pour laisser la situation nette au successeur.

[1] Au cours d'un entretien portant en bonne partie sur les problèmes israélo-arabes et rapporté par le télégramme nos 5892 à 5902, non repris du 31 octobre 1968, le secrétaire d'État adjoint pour les Affaires politiques a demandé à M. Lucet quelles informations possédait la France sur l'attitude des Soviétiques au Moyen-Orient et s'il était exact que ces derniers disposaient d'un terrain d'aviation en Algérie. L'ambassadeur a indiqué que Paris n'avait pas eu l'occasion de reparler du Moyen-Orient avec Moscou depuis la crise tchécoslovaque. Quant à l'octroi d'un aérodrome aux Soviétiques en Algérie, M. Lucet n'avait aucune information à ce sujet.

J'ai dit que nous n'avions certainement pas d'objections à poursuivre et à intensifier le dialogue. Le Ministre verrait d'ailleurs M. Rusk dans quelques jours à Bruxelles.

Dans ces conditions, j'attacherais le plus grand prix à toute information qui pourrait m'être donnée en particulier sur les deux dernières questions posées par M. Rostow.

Où en sont nos contacts, s'ils existent, avec les Russes sur la question du Moyen-Orient ? Je rappelle à ce sujet que dans mon télégramme précité, M. Rostow m'a largement tenu informé des contacts que M. Rusk et lui-même ont avec M. Dobrynin à ce sujet.

Quelle est notre évaluation de la situation présente en Algérie et que pensons-nous de la place que prennent petit à petit les Russes à Alger ?

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

375

M. HESSEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À ALGER,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5103 à 5109. *Alger, 12 novembre 1968.*

(*Reçu* : 23 h. 09).

Je me réfère à votre télégramme no 1219[1].

M. Giraud, directeur des carburants, a eu aujourd'hui deux entretiens au ministère de l'Industrie avec M. Ghozali[2], président de la SONATRACH, et M. Aït Lahoussine, conseiller technique au cabinet de M. Abdesselam. Avant de quitter Alger, en fin d'après-midi, M. Giraud a été reçu au ministère des Affaires étrangères par M. Djamal Houhou[3].

À l'issue de ces conversations, un arrangement est intervenu. Il a été résumé par M. Giraud et approuvé par ses interlocuteurs algériens de la façon suivante :

1) Le gouvernement algérien entend ne pas faire obstacle à la politique pétrolière indépendante du gouvernement français, politique qui conduit, pour faciliter l'établissement d'Elf Union[4] sur le marché français face aux compagnies internationales, à consentir à cette société des prix particuliers

[1] Le télégramme de Paris no 1219 du 9 novembre annonce la venue à Alger d'André Giraud, directeur des Carburants au ministère de l'Industrie.

[2] Sid Ahmed Ghozali, membre du FLN, est président de la SONATRACH depuis 1966.

[3] Djamal Houhou est directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères.

[4] Elf Union est le nouveau nom, depuis le 27 avril 1967, de l'Union générale des pétroles (UGP), née de la réunion de la SN REPAL (société nationale de recherches et d'exploitation de pétrole en Algérie), de la RAP (Régie autonome des pétroles) et du Groupement des exploitants pétroliers.

pour ses achats de brut saharien. Mais le gouvernement algérien ne veut pas que cette politique lui porte préjudice.

2) Les autorités algériennes constatent que les prix consentis à Elf Union – actuellement 1,61 dollar par baril – lui causent un préjudice en ce qui concerne les rapatriements de devises auxquels les sociétés pétrolières sont tenues de procéder pour 50 pour cent au moins de leurs recettes d'exportation. Pour écarter ce préjudice, l'ERAP[1] acceptera de rapatrier à compter du 1er novembre et jusqu'au 31 décembre, 1 dollar par baril à raison de toutes les ventes de ses filiales à Elf Union.

3) Les autorités algériennes acceptent le principe du contrat-écran qui leur a été proposé au milieu d'octobre, à conclure entre les filiales sahariennes de l'ERAP et cette société elle-même. Les conversations se poursuivront dans les prochaines semaines entre services du ministère de l'Industrie et représentants de l'ERAP en vue de calculer le prix unique que comportera ce contrat, prix unique qui devra être fixé à un niveau acceptable pour les deux parties.

La première conversation que M. Giraud a eue aujourd'hui au ministère de l'Industrie a duré plus de deux heures. Elle a commencé dans des conditions difficiles. M. Ghozali et M. Aït Lahoussine se sont plaints de l'attitude française dans les domaines de la recherche pétrolière, de la pétrochimie et du gaz. Ils ont affirmé que si l'accord pétrolier était favorable aux intérêts français, il n'était d'aucun avantage pour l'Algérie. Les interlocuteurs de M. Giraud ont exprimé une nouvelle fois l'irritation de leur gouvernement à la suite de la campagne de presse menée en France contre lui. Ils ont affirmé aussi que l'attitude des représentants de l'ERAP ne tenait souvent pas assez compte de la souveraineté de leur pays. La conversation s'est peu à peu détendue lorsque M. Giraud a fort habilement demandé à ses interlocuteurs d'indiquer d'une manière précise sur quels points la situation actuelle des ventes de l'ERAP leur portait tort.

M. Giraud a été reçu dans l'après-midi par le directeur des Affaires françaises au ministère des Affaires étrangères. M. Houhou a souligné que l'arrangement intervenu avait été conclu avec l'accord complet de son département. Il a insisté en même temps sur le fait que, si cet arrangement d'ailleurs provisoire, permettait de régler les difficultés actuelles survenues entre l'ERAP et son gouvernement, il n'en restait pas moins que sur les points fondamentaux, pour lui, les relations pétrolières franco-algériennes ne donnaient pas satisfaction à son pays.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

[1] Créée en 1965, l'ERAP (entreprise de recherches et d'activités pétrolières) est un établissement public à caractère industriel et commercial dont l'objet est de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications. L'ERAP est l'organisme de tutelle de l'Union générale des pétroles et de l'Union générale de distribution.

376

NOTE
POUR LA DIRECTION D'AFRIQUE-LEVANT

Vente à l'Afrique du Sud de pièces pour pistolets automatiques de 9 mm.[1]

N. *Paris, 12 novembre 1968.*

La Commission Interministérielle d'études pour l'exportation de matériels de guerre[2] a été saisie, lors de sa séance du 7 novembre, d'une demande d'exportation en Afrique du Sud de 425 jeux complets de pièces pour pistolets automatiques type « PL » de calibre 9 mm, pour un montant de 110 500 francs.

Cette demande, présentée par la société Manurhin, correspond à une commande passée par la firme *Vetter*, de Johannesburg, à laquelle a été cédée, en 1965, la licence de fabrication de ce pistolet.

Cette cession de licence, conforme aux instructions du Premier ministre du 10 septembre 1962, entraînait, comme il est normal, la fourniture, pendant la période de démarrage, d'un certain nombre de pistolets et de pièces détachées.

La question se pose de savoir si, après trois ans, de telles fournitures peuvent encore être considérées comme entrant dans ce cadre.

La Direction des Accords bilatéraux serait reconnaissante à la Direction d'Afrique-Levant de lui faire connaître son avis sur ce point[3], sur lequel le ministère des Armées ne se prononce pas.

(*Afrique-Levant, Afrique du Sud, relations militaires avec la France*)

[1] On relève les notes marginales suivantes : « M. Lebel. Mon avis : non, armes de poing par excellence. » Au-dessous on lit : « M. Lebel, pas question » puis « M. Rey, refuser catégoriquement, le faire savoir oralement, confirmer par écrit J.G. 15/XI ». Enfin : « M. Ruffin informé de notre position par téléphone le 15-11-68. » M. Claude Lebel est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis avril 1966. M. Marcel Rey est en fonction à la direction d'Afrique-Levant depuis février 1968. J.G. sont les initiales de M. Jean Gueury, sous-directeur d'Afrique-Levant depuis janvier 1966. M. Henri Ruffin est sous-directeur des Affaires économiques au Département depuis janvier 1967.

[2] La Commission interministérielle d'études pour l'exportation de matériels de guerre ou CIEEMG, est présidée par le secrétaire général de la Défense nationale qui dépend du Premier ministre.

[3] La direction d'Afrique-Levant assortit sa réponse négative à la direction des Affaires économiques d'une explication s'appuyant sur le fait qu'il s'agit d'une catégorie d'armes que la France s'est engagée à ne pas exporter en Afrique du Sud, (c'est-à-dire d'armes pouvant servir à la répression), depuis la déclaration du représentant de la France devant le Conseil de sécurité en avril 1963, réitérée le 6 août 1963, puis lorsque la France vote la résolution du 4 décembre 1963 qui demande de « mettre fin à la vente et à l'expédition d'équipements et de matériels destinés à la fabrication et à l'entretien d'armes et de munitions en Afrique du Sud ».

377

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(ASIE-OCÉANIE)

Visite de Madame Nguyen Thi Binh au Secrétaire général

N. n° 381/AS[1]. *Paris, 13 novembre 1968.*

Madame Nguyen Thi Binh[2], chef de l'échelon précurseur du FNL aux conversations de Paris, a été reçue le 12 novembre, sur sa demande, par le Secrétaire général du Département[3] auprès de qui se trouvait le directeur d'Asie.

M. Tran Van Ba[4], directeur du bureau d'information du FNL, avait au préalable posé à M. Manac'h la question de savoir s'il devait se joindre à Mme Binh. À quoi il avait été répondu qu'il valait mieux que non. Une distinction doit être maintenue en effet entre la délégation à la conférence de Paris et le bureau d'information. Mme Binh est donc venue accompagnée seulement d'un interprète, encore qu'elle semble fort bien entendre le français et qu'elle le parle assez correctement.

Mme Binh a tenu d'emblée à exprimer les remerciements de la délégation du Front au gouvernement français et au ministère des Affaires étrangères pour l'accueil qu'elle a reçu en France à son arrivée et pour les facilités qui lui ont été données. On espérait que cet appui serait maintenu pour favoriser une solution heureuse du problème vietnamien. On savait fort bien, du côté du FNL, à quel point, depuis de longues années, l'attitude du général de Gaulle avait été juste en la matière.

M. Alphand répond qu'il fera part au Ministre des sentiments exprimés par Mme Binh. Il rappelle les grandes lignes de la position française sur l'affaire vietnamienne. Il y a déjà de longues années que le général de Gaulle a manifesté sa vive opposition à la guerre du Vietnam et a demandé le retrait des troupes. Le fait qu'on en arrive à une conférence à quatre rencontrera en France des échos favorables et nous créerons naturellement les conditions nécessaires pour cette rencontre. Nous espérons très sincèrement que les obstacles actuels seront rapidement surmontés afin que l'on puisse enfin aborder les vrais problèmes.

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Nguyen Thi Binh, membre du comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, chef de l'échelon précurseur de la délégation du FNL aux négociations de Paris, arrivée le 4 novembre 1968 à Paris, puis adjoint au chef de cette délégation à partir du 11 décembre 1968.

[3] Hervé Alphand, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[4] Pham Van Ba, membre de la Commission des relations extérieures du comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, directeur du bureau d'information du FNL à Paris à partir d'octobre 1968.

Mme Binh l'espère également. Le FNL a défini ses positions en vue de parvenir à un règlement du problème du Sud-Vietnam sur la base de la reconnaissance des droits naturels des populations vietnamiennes. Notre peuple, qui a connu de longues années de guerre, désire plus que tout autre la paix et la reconstruction du pays. C'est dans cet esprit que le front souhaite le maintien, et le renforcement dans l'avenir, des relations du Sud-Vietnam avec de nombreux pays sur la base de son indépendance. Parmi les pays avec lesquels le Vietnam entend conserver des relations d'amitié et les consolider, il y a naturellement la France. Mais nous avons encore un long chemin à parcourir et une période difficile à traverser. Nous sommes pourtant convaincus que notre juste lutte portera ses fruits et que, conformément à la volonté des peuples, la présence américaine au Vietnam sera effacée.

M. Alphand répond que nous avons bien conscience des souffrances subies par le peuple vietnamien et de la nécessité d'y mettre fin par la voie pacifique en respectant la volonté des populations et leur indépendance à l'égard de tous. Nous sommes sensibles au souhait que vous exprimez de maintenir des liens avec nous. Nous serons, nous l'espérons, un élément dans la reconstruction future du Vietnam. Nous n'en sommes pas encore là et nous croyons que les négociations seront longues. Nous souhaitons en tout cas que les difficultés soient résolues aussi rapidement que possible et que la seconde phase des conversations s'ouvre bientôt. Dans le futur, conformément aux déclarations faites par le général de Gaulle, la France sera prête à fournir son concours pour la reconstruction du pays, et dans la mesure où les Vietnamiens le désirent, à favoriser la coopération entre les deux pays.

Mme Binh remercie l'ambassadeur pour les bonnes intentions qu'il vient d'exprimer à l'égard de son pays et de ses populations…

Sur une question de M. Alphand, elle précise que, selon les besoins, d'autres membres du FNL viendront renforcer le premier échelon de la délégation. Elle exprime le souhait de bénéficier éventuellement de nos conseils selon l'évolution de la situation.

M. Alphand répond que nous serons toujours disposés à échanger des vues.

M. Manac'h conseille à Mme Binh de prendre contact avec le service du protocole qui organisera, comme la délégation du FNL l'a demandé, la visite des locaux de l'avenue Kléber.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

378

M. SIMON DE QUIRIELLE, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DE FRANCE À HANOÏ,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 470/AS[1]. *Hanoï, 14 novembre 1968.*

C'est avec un apparent détachement qu'Hanoï a accueilli le résultat de l'élection présidentielle américaine. Le 8 novembre, deux brefs articles dans le *Nhan Dan*[2] et *Hanoï Moi*[3], annonçaient le succès de M. Nixon[4]. Le lendemain, l'organe du parti consacrait à cet événement un assez long commentaire dans lequel il tentait d'expliquer à ses lecteurs pourquoi M. Nixon a été élu et que les résultats de ce scrutin n'auraient pas d'influence sur l'évolution du conflit vietnamien.

Selon le quotidien d'Hanoï, si l'électorat américain a choisi le candidat républicain, ce n'est pas parce qu'il lui accorde sa confiance mais simplement parce qu'il n'avait pas d'autre moyen de se défaire de l'administration démocrate. Celle-ci en effet, en huit ans de pouvoir, a accumulé échec sur échec : crise du dollar, troubles raciaux, accroissement de la criminalité, etc. Mais surtout par sa politique vietnamienne, elle a placé les États-Unis dans une situation critique. En dépit de moyens gigantesques et de l'envoi outre-Pacifique d'un corps expéditionnaire d'un demi-million d'hommes, l'Amérique a essuyé défaite sur défaite, sur le terrain comme dans les chancelleries. Cette agression a soulevé l'indignation mondiale, aux États-Unis mêmes elle a suscité la réprobation de millions de citoyens. Elle a porté un coup grave au prestige des États-Unis dans l'univers.

Il serait inexact, poursuit le commentateur du *Nhan Dan* de rendre cependant le parti démocrate seul responsable des difficultés actuelles des États-Unis. Le parti républicain n'est pas étranger à celles-ci. C'est lui notamment qui en 1954 a entrepris de saboter les accords de Genève[5] et qui a placé à la tête de l'administration fantoche Ngo Diem[6]. L'on peut donc dire que les deux partis ont une ligne politique semblable. La seule différence qui existe entre eux c'est que celui qui n'est pas au pouvoir exploite les erreurs et les échecs de l'autre pour le remplacer.

Que va faire maintenant le parti républicain, s'interroge finalement *Nhan Dan* ? Si l'on s'en tient aux déclarations de M. Nixon durant sa

[1] Cette dépêche est intitulée : *Les réactions vietnamiennes à l'élection de M. Nixon.*

[2] Le journal *Nhan Dan (Le Peuple)* est l'organe central du parti communiste vietnamien.

[3] Le journal *Hanoï Moi (Hanoï nouveau)* est l'organe local du parti communiste vietnamien pour la ville de Hanoï.

[4] Richard Milhous Nixon, élu républicain de la Californie à la Chambre des représentants de 1947 à 1950, sénateur républicain de la Californie de 1951 à 1953, vice-président des États-Unis de 1953 à 1961, candidat du parti républicain aux élections présidentielles de 1960 et de 1968. Élu président des États-Unis le 4 novembre 1968.

[5] Les accords de Genève du 20 juillet 1954 mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[6] Ngo Dinh Diem (1901-1963) président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

campagne électorale, sa position ne différera pas beaucoup de celle de son prédécesseur. En ce qui concerne en particulier le Vietnam, il ne faut pas s'attendre à un changement car « la politique d'agression américaine est une politique de clan et d'une personne ou d'un parti ». Le parti républicain va hériter de cette guerre. Il ne peut échapper à l'alternative qui lui a été léguée. Il devra soit tirer des leçons du passé, et pour y mettre fin, cesser l'agression, retirer ses troupes, soit continuer à s'y enferrer.

Cet article témoigne du désenchantement et de l'inquiétude avec lesquels a été accueillie à Hanoï l'élection de M. Nixon. Les dirigeants de la RDVN[1], s'ils ont toujours affecté de considérer que le scrutin du 5 novembre était une affaire purement intérieure américaine, n'ont cependant jamais réussi à dissimuler l'intérêt qu'ils y attachaient. Ils étaient persuadés, semble-t-il, que l'électorat se départagerait sur la question de la paix et de la guerre au Vietnam et que les forces progressistes américaines et les Noirs, auraient une influence décisive sur le résultat. Se laissant prendre au jeu de leur propagande, ils en étaient arrivés à croire que les États-Unis connaissaient une véritable crise économique, étaient menacés de subversion interne, et que même l'unité du pays était mise en danger par le *Black Power*. Cette vision, erronée et sommaire, leur avait été suggérée par leurs contacts avec des intellectuels progressistes américains, qui se présentaient à eux comme les porte-parole d'une vague de fond contre la poursuite de la guerre au Vietnam. Ils étaient probablement aussi confirmés dans cette idée par la présentation faite dans la presse et la littérature des pays socialistes, de la société américaine.

Hanoï a pu pendant un certain temps, à la lecture des premiers succès de M. McCarthy[2], puis de la décision du sénateur Robert Kennedy[3] de se présenter, continuer à se bercer d'illusions. Aussi n'a-t-il pas attaché une importance particulière aux premières péripéties de la campagne électorale. L'assassinat de M. Robert Kennedy a fait l'objet d'un article à peine décent. La désignation de M. Humphrey[4] par la convention démocrate ne leur a pas davantage dessillé les yeux. Mais au fur et à mesure que les sondages d'opinions donnaient M. Nixon pour le vainqueur probable, sinon certain, du scrutin, ils ont été amenés à réviser leur position.

Il n'est pas impossible que des pays amis, et notamment les Soviétiques, n'aient appelé leur attention sur les conséquences que pourrait avoir sur la négociation entamée le 13 mai, la présence d'un président républicain à la Maison Blanche. D'après certains informateurs, Moscou aurait avisé

[1] République démocratique du Vietnam du Nord.

[2] Eugene McCarthy, sénateur du Minnesota depuis 1959, opposant à la guerre du Vietnam, candidat malheureux à l'investiture du parti démocrate pour l'élection présidentielle de 1968. Le 12 mars 1968 il a obtenu 42 % des voix aux élections primaires démocrates du New Hampshire.

[3] Robert Francis Kennedy (20/11/1925-06/06/1968), *Attorney General* (1961-1964), sénateur de l'État de New York depuis 1964. Le 16 mars 1968 il pose sa candidature à l'investiture du parti démocrate pour l'élection présidentielle de 1968. Il est assassiné à Los Angeles.

[4] Hubert Horatio Humphrey, sénateur démocrate du Minnesota depuis 1948, vice-président des États-unis depuis 1965, désigné comme candidat à présidence des États-Unis par la convention démocrate de Chicago en août 1968.

Hanoï que M. Nixon pourrait se montrer beaucoup plus dur dans les pourparlers et les faire traîner plusieurs mois, sinon plusieurs années. Dans les cercles diplomatiques d'Hanoï, y compris les milieux socialistes, l'on estime que les Vietnamiens ont, à ce moment-là, changé de point de vue et tenté de favoriser l'élection de M. Humphrey. Ce serait une des raisons qui les auraient amenés, dans la deuxième semaine d'octobre, à se montrer soudain plus conciliants et à accepter les conditions auxquelles les Américains entendaient subordonner la cessation des bombardements.

Aussi Hanoï a-t-il vu avec satisfaction, au fur et à mesure que les rumeurs sur la possibilité d'un accord à Paris prenaient corps, la cote de M. Humphrey remonter et même dépasser celle de son adversaire. En prévision sans doute du succès du candidat démocrate, la presse a publié un certain nombre d'articles d'information sur le mécanisme des élections américaines et les conditions dans lesquelles les citoyens des États-Unis étaient appelés à désigner le chef de l'État.

Les premiers résultats n'ont commencé à être connus à Hanoï, en raison du décalage horaire, que dans la matinée du 6 novembre. La certitude du succès de M. Nixon n'y est parvenue que tard dans la soirée du même jour. Aussi n'est-ce que le 8 novembre au matin que, dans un bref article, *Nhan Dan* a annoncé son succès, en des termes fort peu aimables pour l'élu.

Dans leurs conversations privées, les autorités vietnamiennes lorsqu'elles se sont laissées aller à quelques confidences, ont avoué leur déception. Elles redoutent en effet qu'une administration républicaine ne confie la direction des affaires vietnamiennes à M. Cabot Lodge[1], dont les deux séjours à Saigon leur ont laissé un souvenir désagréable. Elles soupçonnent, sans en avoir la preuve, que M. Nixon a pu encourager le général Thieu[2] dans son refus de participer aux négociations de Paris sur un pied d'égalité avec le front. En dépit des sarcasmes et des insultes qu'elles avaient pu prodiguer à M. Johnson au cours de son mandat, elles pensaient connaître en définitive ses intentions et ses méthodes. Elles espéraient que M. Humphrey ne serait qu'un reflet fidèle de son prédécesseur. Elles craignent d'être désorientées par un nouvel interlocuteur qui, sur le problème vietnamien, n'a pas pris d'engagement précis devant le corps électoral et était, jusqu'à ces derniers mois, rangé parmi les faucons.

Si la première réaction était de dépit, la deuxième a été plus mesurée. Les Vietnamiens paraissent attendre maintenant M. Nixon à ses actes avant de porter un jugement sur lui. Mais surtout, ils pressent son prédécesseur de sortir la négociation de l'ornière où l'a placée l'obstruction de Saigon avant que son mandat ne prenne fin. C'est ce qu'a exprimé sans fard le *Nhan Dan* du 10 novembre (ma communication du 12 novembre)[3].

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Henry Cabot Lodge, ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967.

[2] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[3] Non reproduite.

379

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 472/AS[1]. *Hanoï, 14 novembre 1968.*

Confidentiel.

Un de nos compatriotes, M. Roger Pic[2], qui effectuait un reportage pour l'ORTF, a eu l'occasion de descendre dans la 4e zone, c'est-à-dire au sud du 19e parallèle, trois jours avant la fin de la cessation des bombardements. De retour à Hanoï, il m'a communiqué ses impressions.

Selon lui, les bombardements qui se sont poursuivis entre le 17e et le 19e parallèle du 1er avril au 31 octobre[3], auraient atteint une intensité et une efficacité qui n'avaient pas encore été égalées, du moins au Vietnam. Le terrain est complètement ravagé et, par endroits, a pris un aspect lunaire. Les voies de communications ont été déchiquetées. Tous les endroits où se manifestait une vie organisée ont été systématiquement détruits. Les raids se succédaient pratiquement sans interruption jour et nuit. Ils étaient appuyés par des tirs massifs d'artillerie navale.

M. Pic a été frappé de la relative faiblesse des défenses antiaériennes. Celles-ci n'avaient rien de comparable avec les ceintures de canons et de fusées qui assuraient la protection de Hanoï et de Haïphong il y a quelques mois. Il avait rencontré quelques batteries de DCA, mais surtout des sections de miliciens armés de fusils et de mitrailleuses légères. Il ne s'expliquait d'ailleurs pas les raisons pour lesquelles cette tactique avait été adoptée. En dépit des destructions, l'acheminement du matériel, plus au sud, n'avait pas été interrompu. Grâce au dévouement, ou plutôt à l'héroïsme, des brigades de jeunes travailleurs, garçons et filles qui, jour et nuit, n'ont cessé de combler les trous de bombes, les convois de camions, de bicyclettes ou de porteurs, ont continué de passer cahin-caha.

Les autorités avaient pris la décision de ne pas évacuer la population, en dépit des dangers auxquels elle était exposée, pour maintenir en état de vie cette région, y trouver une partie de la main-d'œuvre nécessaire à la réparation des routes et affirmer la volonté de résistance inébranlable du peuple vietnamien. Des mesures de dispersion draconienne avaient cependant été prises, les habitants avaient été regroupés par deux ou trois foyers dans des paillotes dissimulées sous des frondaisons. Toute la vie s'était retirée à l'écart des voies de communication. Les agglomérations, ou ce qui en tenait désormais lieu, n'étaient accessibles qu'à pied par d'étroites diguettes, en sorte

[1] Cette dépêche est intitulée : *Situation dans la 4e zone*.

[2] Roger Pic (Roger Pinard dit), photographe et journaliste de télévision français.

[3] Le 31 mars 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle ; le 7 avril 1968 ces bombardements cessent au nord du 19e parallèle. Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

qu'aucune trace de mouvement ne puisse être observée d'en haut. Des écoles fonctionnaient encore ainsi que des hôpitaux, dans des conditions évidemment très précaires. Les travaux des champs s'effectuaient vaille que vaille. La majeure partie de la main-d'œuvre était mobilisée à la réparation des routes et des digues.

Dans certains districts, M. Pic a même le sentiment qu'une partie de la population avait été délibérément sacrifiée pour ne pas paraître céder au chantage à la terreur américain. Il a vu notamment un village de pêcheurs, qui avait été entièrement détruit par les obus de marine et dont 14 % de la population avaient été tués dans les bombardements. Or, estimait-il, la présence de ces pêcheurs ne se justifiait ni sur le plan militaire, puisqu'ils n'avaient que des fusils pour défendre la côte ni sur le plan économique puisque leur pêche suffisait à peine à assurer leur propre subsistance.

Notre compatriote a assisté à l'annonce officielle de l'arrêt des bombardements dans la 4e zone. Il a été surpris du manque de réactions de la population, qui après avoir entendu la lecture de la déclaration gouvernementale et de l'appel du président Hô Chi Minh[1], s'est remise au travail comme si de rien n'était. Il est vrai qu'elle pouvait penser, non sans quelques raisons, qu'elle n'était pas au bout de ses souffrances. Les vols de reconnaissance sont continuels sur la 4e zone, ils sont effectués souvent par des appareils pilotés, volant à basse altitude. D'autre part, les Américains ont lancé dans les dernières semaines de nombreuses bombes à retardement, dont beaucoup n'ont pas encore explosé. Certaines d'entre elles, dit-on, seraient munies d'un dispositif radioélectrique qui permettrait d'en télécommander l'éclatement.

Les sympathies de M. Pic pour la cause vietnamienne sont bien connues, il est donc possible que l'exposé qu'il m'a fait ait été influencé par celles-ci. Je crois cependant intéressant d'en communiquer l'essentiel au Département avec les réserves qui s'imposent.

Le film tourné par M. Pic doit être présenté à l'émission *De nos envoyés spéciaux* du 5 décembre.

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

[1] Hô Chi Minh (Nguyên Sinh Cung dit), président de la République démocratique du Nord-Vietnam depuis 1955.

380

COMPTE RENDU

Entretien entre MM. Debré et Wickman,
Ministre suédois de l'Économie,
à Paris, le 14 novembre 1968

C.R. *Paris, le 14 novembre 1968.*

Secret.

M. Wickman[1] désire faire porter l'entretien sur les questions touchant à l'intégration économique européenne. Le gouvernement suédois a pris connaissance avec satisfaction des propositions françaises concernant les arrangements commerciaux[2]. On étudie à Stockholm ces propositions avec pragmatisme et M. Wickman a l'espoir que d'autres pays les trouveront dignes d'intérêt. Le conseil de l'AELE[3], qui se tiendra à Vienne dans quelques jours, sera l'occasion d'en parler. Sans doute la Norvège et le Danemark jugeront-ils que nos suggestions sont insuffisantes dans la mesure où elles écartent d'entrée de jeu des réductions tarifaires sur les grands produits d'exportation de ces pays (notamment le papier et les ferro-alliages). Est-il possible de donner à ces pays quelque raison de penser que les arrangements commerciaux pourraient mieux rencontrer leurs intérêts ?

M. Debré ne peut donner une réponse positive à cette question. Les arrangements commerciaux représentent un effort réel de la part de la France et l'on doit considérer que ce qui a été exposé à Bruxelles est, pour nous, le maximum. Accepter de s'engager dans de nouvelles réductions du tarif extérieur commun, constitue en soi un risque pour l'économie française. Nous nous en tenons formellement à ce que nous avons proposé. Ceci vaut en tout cas pour une première étape.

En outre, poursuit M. Debré, le gouvernement britannique réagit beaucoup plus mal à nos idées que nous le pensions. M. Soames[4] n'a pas dissimulé que la Grande-Bretagne refuserait les arrangements commerciaux.

M. Wickman se demande comment, dans ces conditions, les choses vont évoluer. M. Debré pense que l'on risque fort d'aller à une crise importante au sein du Marché commun. Les gouvernements hollandais et italien ont choisi, semble-t-il, de se refuser à tout développement des Communautés tant que l'adhésion des pays candidats ne serait pas décidée. Nous leur

[1] Hans Krister Wickman, ministre suédois de l'Économie depuis 1967.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1787 à 1810 du 5 novembre 1968.

[3] L'Association européenne de libre-échange, créée le 4 janvier 1960, par le Royaume-Uni, la Suède, la Norvège, le Danemark, l'Autriche, la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal. Depuis 1961 la Finlande y est associée sans y avoir adhéré.

[4] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

avons souligné les dangers de cette attitude, tant sous l'angle économique que politique. Il est clair que les résultats atteints en ce qui concerne les tarifs douaniers ne seront consolidés que le jour où les disparités existant encore dans les domaines de la fiscalité, des charges sociales, des réglementations techniques, auront été éliminées. S'il n'y a pas un effort constant pour vaincre ces disparités, on verra rapidement apparaître à nouveau les problèmes tarifaires. En d'autres termes, se refuser à avancer parce que l'élargissement n'est pas possible, c'est faire planer sur le Marché commun la menace d'une crise.

Pour ce qui est des demandes d'adhésion aux Communautés, M. Debré ne doute pas que son interlocuteur connaisse parfaitement notre position. Il tient à rappeler cependant que d'un point de vue économique nous ne pouvons accepter un élargissement du Marché commun à dix ou douze pays avant de nombreuses années. D'autre part, de graves déséquilibres menaceraient le Marché commun si la Grande-Bretagne y participait avant d'avoir redressé sa situation économique, commerciale et monétaire.

Quoiqu'il en soit, la situation actuelle peut être résumée de la manière suivante : nous nous refusons à l'élargissement des Communautés, certains de nos partenaires se refusent à leur développement. Dans ces conditions, une crise sérieuse, qui pourrait par exemple se produire au printemps prochain, est prévisible. À cela, il faut ajouter que la nouvelle Administration américaine[1] sera vraisemblablement orientée vers un certain retour au protectionnisme et que, du côté européen, des mesures de rétorsion ne pourraient être évitées. Cela risque d'ajouter à la confusion.

Notre idée en proposant les arrangements était d'éviter l'éventualité d'une telle crise en repoussant de quelques années la solution des problèmes.

M. Hägglöf[2], qui considère les arrangements comme une bonne solution, est conscient des difficultés. L'attitude anglaise n'est pas encourageante et l'on s'efforce de faire comprendre à Londres que la position du « tout ou rien » n'est pas raisonnable. Mais, il y a aussi des incertitudes sur la portée des arrangements. MM. Brandt[3] et Lahr[4] ont dit aux Suédois que leur intention est de parvenir à une zone de libre échange après une période de quatre ou cinq années. À Paris, le son de cloche est tout autre. Il subsiste une impression de malentendu entre Paris et Bonn. Si cette impression peut être dissipée, il sera plus facile aux Suédois de faire campagne auprès des autres pays scandinaves en faveur de l'idée d'arrangements.

M. Debré convient qu'il a pu y avoir des incertitudes sur les positions respectives de Bonn et de Paris, entre le 16 février, date de la déclaration

[1] Élu président des États-Unis le 4 novembre 1968, Richard Nixon entre en fonction le 20 janvier 1969.

[2] Gunnar Hägglöf, ambassadeur de Suède à Paris depuis 1967.

[3] Willy Brandt, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[4] Dr Rolf Lahr, secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961.

commune franco-allemande[1], et le 4 novembre[2], date du dernier Conseil de Bruxelles, M. Lahr en est pour partie responsable en ayant plaidé pour des formules différentes des nôtres et souvent même assez différentes de celles de M. Brandt. Mais, avant la session du 4 novembre du Conseil des Communautés, M. Brunet[3] lui avait dit nettement que nos propositions tout au moins pour les produits industriels, n'étaient pas une position de départ pour un marchandage, mais la limite de ce que nous pouvions accepter. M. Lahr a rapporté ces propos à son gouvernement, et on a pu constater que M. Brandt ne s'était pas prononcé contre nos idées à Bruxelles. Dans ces conditions, nous avons le sentiment qu'un reproche d'ambiguïté concerne le passé et non pas l'avenir.

M. Wickman en convient. Il estime que l'économie allemande pose un problème à tous les pays européens. La prospérité allemande, l'abondance des capitaux dont dispose l'Allemagne, créent un certain déséquilibre. Comment faire face à cette situation ?

M. Debré fait remarquer que nous avons dit aux Allemands que nous souhaitions les voir prendre conscience de cette situation. Mais on peut douter qu'ils fassent quelque chose. Une réévaluation du mark devrait être deux fois plus importante que la précédente ; elle aurait des effets sur les prix, notamment agricoles, qui se feraient sentir après quelques mois, c'est-à-dire précisément au moment des élections générales en République fédérale[4]. C'est une première raison de penser que les Allemands ne réévalueront pas le mark.

En outre, il faut se rappeler que l'Allemagne est politiquement « malheureuse » ; sa prospérité, la solidité de sa monnaie sont pour elle des titres de gloire. Que le *Deutsche Mark* soit devenu une monnaie refuge est pour l'opinion publique allemande une revanche sur le destin. Cette raison-là est aussi très forte.

Bien sûr, poursuit M. Debré, il peut y avoir une forte pression des Américains d'abord, des pays européens ensuite, sur les Allemands pour qu'ils acceptent de réévaluer. Les problèmes monétaires internationaux peuvent aussi se compliquer dans les prochains mois. Tout dépend beaucoup de ce que la nouvelle Administration américaine décidera de faire. On peut dire avec certitude que si les événements de mai, en France, et du mois d'août, en Tchécoslovaquie, n'avaient pas provoqué un exode important de capitaux vers les États-Unis, l'Administration américaine aurait accepté dans

[1] Le 16 février 1968, à l'issue du 11e sommet franco-allemand, est publiée une déclaration commune, selon laquelle : « Les deux gouvernements souhaitent l'élargissement des Communautés à d'autres pays européens et notamment à ceux qui ont déjà fait acte de candidature » (…) « En attendant que cet élargissement devienne possible, les deux gouvernements sont disposés à envisager que soient conclus par la Communauté avec les pays candidats des arrangements de nature à développer entre les uns et les autres des échanges de produits industriels et agricoles. »

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1787 à 1810 du 5 novembre 1968.

[3] Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

[4] Les élections législatives auront lieu en République fédérale d'Allemagne le 28 septembre 1969.

les prochains mois une conférence internationale où le problème du prix de l'or aurait été posé, et où un réaménagement des parités monétaires aurait pu être envisagé.

Mais aujourd'hui, on ne peut savoir quelle orientation M. Nixon choisira et la perspective d'une réévaluation du mark est très peu vraisemblable.

M. Wickman est d'accord avec cette analyse. Il juge l'époque dangereuse et incertaine. M. Debré en convient. On peut craindre que les tendances protectionnistes américaines soient le signe avant-coureur d'un retour en arrière par rapport à ce qui a été fait depuis la guerre, notamment en partie à l'initiative des États-Unis.

MM. Debré et Wickman sont convenus de l'intérêt qu'il y aurait à provoquer des visites réciproques d'experts dans tous les domaines où les échanges commerciaux entre leurs deux pays pourraient être développés. M. Hägglöf entrera en relation avec le Département à ce sujet.

(*Europe, Suède, 1961-1970*)

381

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Barbara de Labelotterie de Boisséson, Ambassadeur de France à Madrid.

T. nos 491 à 496.[1] *Paris, 15 novembre 1968, 14 h. 14.*

Je me réfère à mon télégramme no 456[2].

Les entretiens franco-espagnols concernant la négociation en cours de l'Espagne avec la Communauté[3] se sont déroulés au Département les 12 et 13 novembre 1968. L'ambassadeur d'Espagne[4] était entouré de M. Ullastres[5], M. De Nerva et de leurs collaborateurs. Du côté français, des représentants des ministères de l'Économie et des Finances, de l'Agriculture et de l'Industrie s'étaient joints au directeur des Affaires économiques et financières[6].

Selon la délégation espagnole, l'accord devrait avoir un double but : à court terme, il devrait permettre d'équilibrer les échanges entre la Communauté

[1] Ce télégramme est adressé à Robert Barbara de Labelotterie de Boisséson, ambassadeur de France à Madrid depuis 1964.

[2] Télégramme no 456 du 22 octobre 1968, non reproduit. Il rapporte que la date du 12 novembre 1968 a été convenue pour la venue à Paris de Francisco Javier Elorza y Echániz, marquis de Nerva, directeur général des Organisations internationales au ministère espagnol des Relations extérieures.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessous la note du 13 décembre 1968.

[4] Pedro Cortina y Mauri, ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 9 mars 1966.

[5] Alberto Ullastres, ambassadeur d'Espagne auprès de la CEE depuis décembre 1965.

[6] Jean-Pierre Brunet, ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1966.

et l'Espagne. Les propositions présentées de part et d'autre devraient donc être comparables, ce n'était pas le cas actuellement des produits agricoles se trouvant pratiquement exclus des offres de la Communauté. À plus long terme, l'accord devrait permettre de définir les orientations futures de l'économie espagnole et donc comporter certaines garanties.

Sur ce second aspect, nos interlocuteurs se sont bornés à souligner l'insuffisance des propositions de la Commission et le rôle que la France pourrait jouer en vue d'y remédier.

Mais l'essentiel de leurs propos a porté sur le premier aspect, c'est-à-dire en pratique sur l'insuffisance, à leur gré, de l'offre de la Communauté portant sur les produits agricoles. L'Espagne demande, en échange de contreparties en matière industrielle et agricole qu'elle estime importantes, le maintien de ses courants d'échanges traditionnels et la non-discrimination vis-à-vis des producteurs concurrents, ce qui est peu. Pour cela, elle a étudié différentes formules adaptées à chaque produit : préférences en fonction de calendriers pour les fruits et légumes. Prix conventionnels pour le riz et les produits agricoles transformés. Non-discrimination dans les préférences pour l'huile d'olive et les agrumes. Contingents pour les vins.

Du côté français, on a souligné les difficultés inhérentes à toute négociation en matière agricole puisqu'elle risque de remettre en cause les principes de la politique agricole commune. Pour le reste, on s'est borné à demander des éclaircissements sur les principales formules suggérées par l'Espagne et à relever celles qui, du point de vue français, seraient les plus délicates à mettre en œuvre (conserves de fruits et légumes par exemple).

Pour ce qui concerne les produits industriels, la délégation espagnole a souligné l'insuffisance, de son point de vue, de l'offre de la Communauté. Si elle a laissé entendre qu'elle avait renoncé à la franchise totale pour ses produits, en revanche elle a souligné l'importance des listes d'exceptions, du fait en particulier de la France.

La délégation française a déclaré comprendre les problèmes espagnols. Compte tenu de la difficulté particulière présentée par les produits agricoles, nous avons souligné combien il serait réaliste de la part des Espagnols d'orienter davantage leurs demandes vers le domaine industriel, à long terme le plus intéressant.

Il a été convenu, pour conclure, que les contacts seraient maintenus entre Français et Espagnols pendant la préparation à Bruxelles d'un nouveau mandat de négociation.

(*DE-CE, 1967-1971*)

382

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
à M. SAUVAGNARGUES, AMBASSADEUR DE FRANCE À TUNIS.

T. nos 681 à 690. *Paris, 18 novembre 1968, 13 h. 40.*

Diffusion réservée.

À la suite de la visite à Paris de M. Bahi Ladgham[1], le Gouvernement se préoccupe du développement de la coopération franco-tunisienne. Au cours d'une réunion tenue sous ma présidence, les points suivants ont été examinés :

1) En ce qui concerne la « coopération culturelle et technique », les efforts en cours seront poursuivis et, dans toute la mesure du possible, développés. Notre participation à la création d'une bibliothèque nationale bilingue, partie d'un ensemble comprenant également un centre de documentation et un dépôt d'archives, mérite une étude approfondie. D'ores et déjà, il apparaît que le don d'un important fond d'ouvrages français, d'ordre général aussi bien que technique, sera plus facilement réalisable qu'une contribution à la construction elle-même, dont je ne méconnais cependant pas l'intérêt.

Dans le domaine du tourisme, notre action pourrait être renforcée par l'envoi d'experts et l'accueil de boursiers en plus grand nombre, ainsi que dans la limite de nos crédits par une participation accrue au financement des études de mise en valeur et d'investissement.

2) « Sur le plan économique », la demande tunisienne tendant à « contractualiser » nos relations bilatérales rencontre de notre part d'assez sérieuses réserves d'autant plus qu'il sera difficile de donner un contenu substantiel et équilibré à un accord commercial franco-tunisien, c'est dire que nous ne pourrons nous engager sans un examen approfondi. En revanche, l'aide financière[2], accordée à nouveau à la Tunisie depuis septembre 1967, devrait pouvoir être développée, dans la mesure où le nombre et l'importance des projets tunisiens justifieraient un effort accru de notre part.

En même temps, nous sommes disposés, en fonction d'orientations économiques qui nous seraient présentées au titre du prochain plan[3], à interroger

[1] Bahi Ladgham est secrétaire d'État à la présidence de la République tunisienne et à la Défense nationale depuis 1959, il vient à Paris en octobre 1968 et rencontre le général de Gaulle le 16 octobre (voir plus haut le compte rendu du 17 octobre). Le 14 octobre, il rencontre Michel Debré, ministre des Affaires étrangères. Les hypothèques pesant sur les relations franco-tunisiennes sont levées (voir télégramme de Paris n° 602 du 17 octobre 1968, non publié).

[2] Des négociations sont engagées à Paris en septembre 1967 en vue d'étudier la possibilité d'accorder une aide financière à la Tunisie. À la suite de cela, deux protocoles sont signés le 19 avril 1968 concernant le financement de l'extension du réseau tunisien de télévision et de l'installation du câble téléphonique Marseille-Bizerte. Voir le télégramme de Paris à Tunis n° 240 du 22 avril 1968, non publié.

[3] Le plan quadriennal tunisien 1965-1968 sera suivi d'un autre plan quadriennal 1969-1972.

les responsables d'organisations patronales ou de grandes entreprises françaises afin de savoir s'ils y prennent intérêt et le cas échéant les inciter à le faire.

3) « Le projet de relais de télévision » par la Sardaigne a spécialement retenu mon attention et sera examiné de plus près lorsque le gouvernement tunisien, ayant levé tous les obstacles du côté italien, nous aura présenté des propositions concrètes.

4) En matière de « coopération militaire », le principe de consultations régulières sur les problèmes de défense, entre officiers de rang élevé, sera proposé à Tunis dès que j'aurai recueilli sur ce point l'accord de M. le Ministre des Armées.

L'entretien récent du lieutenant-colonel Essid[1] avec le général Mitterrand[2], sous-chef d'état-major des armées, a permis de cerner de plus près les desiderata tunisiens en matière de fournitures militaires[3] et de formation de personnel. L'achat de *Nord-Atlas* – éventuellement rénovés – fera l'objet d'une étude de la part de Nord-Aviation et justifiera sans doute la venue à Paris du chef d'état-major de l'air tunisien. Les Tunisiens ont assorti leur demande d'un contrat de maintenance dont les éléments financiers devront être précisés. La demande de chars AMX 13, qui pourrait n'être qu'une solution alternative à celle des avions, doit être chiffrée par les services de la DMA selon qu'il s'agira de matériel neuf ou rénové.

Enfin, l'accroissement du nombre des jeunes officiers tunisiens admis dans nos écoles d'application d'armes ne pourrait se faire qu'aux dépens d'autres pays et doit donc être exclu formellement. Le lieutenant-colonel Essid l'a, semble-t-il, bien compris et s'est montré ouvert à l'idée de la création en Tunisie, avec notre assistance technique, d'une école d'application excluant les disciplines très techniques comme les transmissions et l'aviation. Un officier de l'armée de terre doit se rendre prochainement en Tunisie pour collaborer à la mise au point de ce projet. Les stages d'application des parachutistes seront poursuivis en Tunisie, conformément à l'engagement que nous avons pris.

5) « Sur le plan de la politique générale » enfin, il me paraît opportun que des voyages officiels concrétisent, de la manière spectaculaire souhaitée par Tunis, le resserrement des liens entre les deux pays. M. Maurice Schumann[4] pourrait se rendre en Tunisie au mois de février prochain pour l'anniversaire de l'Institut de carcinologie. Il est possible que M. Yves Guéna[5] lui succède, au début du printemps, et que je me rende moi-même[6]

[1] Le lieutenant-colonel Moncef Essid est sous-chef d'état-major de l'armée de terre tunisienne.

[2] Le général Jacques Mitterrand, sous-chef d'état-major des Armées, a des entretiens à Paris les 3 et 4 juillet 1968 avec le lieutenant-colonel Essid.

[3] En 1968 les crédits français alloués s'appliquent à la fourniture de matériel pour la marine. En 1969, la priorité sera réservée à du matériel pour l'Armée de Terre (voir plus haut la note du 19 septembre 1968 faisant allusion à la note du 3 août 1968 relative à la coopération militaire franco-tunisienne).

[4] Maurice Schumann, ministre d'État chargé des Affaires sociales depuis 1968.

[5] Yves Guéna, ministre des Postes et des Télécommunications depuis avril 1967.

[6] Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 11 juillet 1968.

en Tunisie dans la seconde partie de l'année. J'envisage de mon côté d'inviter en France M. Habib Bourguiba junior, et je vous serais obligé de vous assurer officieusement que les journées des 3, 4 et 5 février conviendraient au Ministre tunisien.

Ces diverses indications doivent vous permettre de répondre aux questions qui vous seraient posées. Sauf en ce qui concerne le dernier point, elles n'appellent pas d'initiative diplomatique particulière.

(*Collection des télégrammes, Tunis, 1968*)

383

M. Begoügne de Juniac, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1001. *Ankara, 18 novembre 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 48).

La conférence de presse tenue par M. Demirel, samedi dernier (la 12e depuis son accession au pouvoir)[1] contient deux passages qui méritent d'être relevés.

1. Le Premier ministre s'est arrêté sur les résultats de la visite du général de Gaulle. « Cette visite, a-t-il déclaré, constitue un important événement, du point de vue de notre politique extérieure. Les conversations ont été de nature à raffermir les relations politiques, économiques, culturelles et techniques entre les deux pays. Les échos de cette visite dans la presse mondiale ont été positifs pour nous. La venue du Président de la République française a contribué à créer un climat de compréhension mutuelle et de rapprochement entre les deux nations. Elle a, en outre, apporté des résultats fructueux sur les plans matériels et techniques[2]. »

2. Le Ministre a, ensuite, vigoureusement répondu aux milieux qui préconisent ici le retrait de la Turquie de l'Alliance atlantique ; il a justifié, au contraire, par le désir de maintenir cette indépendance, la fidélité de la Turquie à l'Alliance. « À quoi rime la tactique qui consiste à dénoncer comme une manœuvre impérialiste, l'adhésion de la Turquie à l'Alliance atlantique, s'est-il écrié. Celle-ci est un dispositif de défense collective, fondé sur le principe de l'égalité des droits entre États membres, dans le but de prémunir ceux-ci contre les dangers et les menaces… Devant les progrès impressionnants de la technique militaire, a-t-il poursuivi, la Turquie a garanti de la manière la plus efficace sa sécurité, en se solidarisant avec le monde occidental face aux aspirations expansionnistes bien connues qui visent notamment notre territoire.

[1] M. Süleyman Demirel est Premier ministre de Turquie depuis le 10 octobre 1965.

[2] Allusion à la signature de l'accord de coopération scientifique et technique du 29 octobre 1968.

Cette solidarité sur les plans politique et économique entre États indépendants, liés les uns aux autres par des engagements réciproques en vue d'assurer leur sécurité et leur prospérité, se dénomme interdépendance et entraîne, évidemment, certains sacrifices mutuels en contrepartie des avantages qu'elle assure. Loin de réduire l'indépendance, elle constitue, au contraire, une source de force, qui la consolide, la complète et la garantit.

Mais, dans le but de préparer le terrain de la grande révolution prolétarienne et d'affaiblir les grandes puissances occidentales, l'idéologie marxiste et léniniste, fondement de l'impérialisme communiste, exploite les courants nationalistes qui se manifestent dans les pays sous-développés en s'érigeant en champion de l'indépendance. Telle est la tactique fallacieuse pratiquée en Turquie même par les propagandistes de gauche qui sont à la dévotion d'un impérialisme bien connu, et cherchent à saper le pouvoir national, héritier moral d'Atatürk et attaché à la civilisation occidentale et à l'indépendance nationale. »

Il y a lieu de noter que le communiqué conjoint publié à l'issue des travaux du Conseil interministériel de l'OTAN[1] a été signalé par la presse sous des manchettes qui font ressortir la fermeté du document. Voici deux titres significatifs : « L'OTAN a adressé un sévère avertissement à l'URSS, relevant qu'une nouvelle intervention militaire en Europe ou au Moyen-Orient donnerait lieu à une crise internationale » (*Milliyet*[2], grand tirage, opposition modérée). « Une énergique décision du Conseil interministériel de l'OTAN, nous ne demeurerons pas spectateurs d'une nouvelle intervention soviétique. Les mouvements de l'escadre soviétique en Méditerranée seront attentivement suivis. » (*Hürriyet*[3], grand tirage, indépendant). Certaines feuilles croient noter un certain changement d'attitude de la France et déclarent « la France a repris rang parmi les pays de l'OTAN ». Les principaux commentaires publiés jusqu'ici, celui d'Abdi Ipeki, dans le « *Milliyet* », et celui de l'*Adalet* (pro gouvernemental), reprennent ces deux idées : « Les membres européens de l'OTAN, l'Allemagne fédérale en tête, ont réclamé le remplacement de l'organisme et l'accroissement des mesures de défense », écrit le premier. La France, elle-même, qui s'était retirée de l'organisation militaire de l'Alliance[4], s'est associée à ces demandes. « M. Debré, poursuit-il, a déclaré que l'OTAN

[1] La 45e session ministérielle du Conseil de l'OTAN s'est réunie à Bruxelles les 15 et 16 novembre 1968. Le communiqué final est publié le 16 novembre dans le *document OTAN*, communiqué de presse M3(68)1. Voir également la note du service des Pactes et du Désarmement au Département du 19 novembre ainsi que celle du 22 novembre qui analyse la réaction soviétique à cette session du Conseil Atlantique. À compléter par la dépêche d'Ankara nº 1222/PA du 29 novembre 1968, sous-titrée *La Turquie et l'OTAN*.

[2] *Milliyet* ou *La Nation* est un quotidien national populaire turc fondé le 3 mai 1950. Il se situe au centre et appartient au groupe de presse Dogan Yayincilik A.S.

[3] *Hürriyet* ou *La Liberté* est un quotidien turc fondé le ler mai 1948 par le magnat de la presse d'alors, Simavi. Tout comme le *Milliyet*, il fait partie du groupe Dogan Yayincilik. À l'origine journal populaire, il cherche toujours à toucher les couches modestes de la société. Sa devise est *La Turquie aux Turcs*.

[4] La France a fait savoir qu'elle se retirait de l'organisation militaire intégrée de l'Organisation atlantique le 7 mars 1966. Voir *D.D.F.* 1966-I, rubrique « OTAN » dans la table méthodique.

doit être maintenu aussi longtemps qu'un changement radical n'interviendra pas dans les rapports Est-Ouest. » Le journaliste conclut qu'au demeurant, les ministres des États membres ne renoncent pas à la politique de détente.

(*Europe, Turquie, Relations politiques franco-turques, 1968*)

384

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 6274 à 6279. *Washington, le 18 novembre 1968.*

(*Reçu* : le 19 à 03 h. 25).

Crise monétaire

Le déroulement de la crise monétaire internationale a largement retenu l'attention de la presse américaine et fait l'objet, depuis plusieurs jours, de nombreux articles et commentaires. Sous des titres divers, les journaux s'attachent en général à mettre en lumière le rôle que la spéculation a joué dans l'origine de la crise. Ils s'inquiètent des conséquences que celle-ci pourrait avoir sur le franc et, par contre coup, sur l'ensemble du système monétaire international.

À l'exception de quelques éditoriaux (*Baltimore Sun*, *Philadelphia Inquirer*) qui voient dans les menaces qui pèsent sur la monnaie française un juste retour des choses, après les difficultés qu'avaient connues l'année dernière la livre et le dollar, l'ensemble de la presse a accueilli avec sympathie les premières mesures prises par le gouvernement français pour mettre un frein aux mouvements spéculatifs de capitaux et préserver l'expansion, ainsi que les déclarations du Président de la République qualifiant d'« absurde » toute mesure de dévaluation du franc.

Les commentateurs s'accordent à reconnaître la vigueur de la reprise de l'économie française depuis les événements de mai et le succès remporté par les autorités pour contenir les tendances inflationnistes. Aussi, l'origine de la crise actuelle leur paraît-elle résider à la fois dans la méfiance persistante des spéculateurs et dans les excédents croissants de la balance des paiements de la République fédérale. Un éditorial du *New York Times* n'hésite pas à écrire : « Un franc moins cher affaiblirait encore la livre sterling et ouvrirait la voie à une succession "hallucinante" de dévaluations. Si les taux de change devaient être révisés, il serait bien préférable d'accroître la valeur du mark que de dévaluer le franc. » Si Bonn ne change pas de politique, « l'Allemagne continuera à être le foyer de désordre du système des paiements internationaux ».

Sans aller jusqu'à cette conclusion, de nombreux articles soulignent les dangers que la crise actuelle, si elle devait se prolonger, ferait peser sur le

dollar. Celui-ci pourrait, en effet, se trouver directement atteint si la spéculation venait à se porter sur le marché de l'or.

C'est un sentiment de sympathie et de solidarité, en même temps que d'optimisme, qui domine encore aujourd'hui dans la presse, en dépit des difficultés qui semblent s'être manifestées à la réunion de Bâle. On espère ici que Français et Allemands sauront, avec leurs partenaires européens, trouver des solutions adéquates pour mettre fin à la crise et rétablir la stabilité. On ne se dissimule pas cependant que, quelles que soient les décisions adoptées, il faudra tôt ou tard chercher des solutions permanentes aux déficiences du système monétaire international.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

385

NOTE

Relations franco-pakistanaises

N. /AS. *Paris, 18 novembre 1968*

I. Politiques

Les relations de la France et du Pakistan sont actuellement très bonnes. La politique d'indépendance poursuivie par le gouvernement français, l'évolution de ses rapports avec le monde musulman contribuent à susciter la sympathie des milieux dirigeants à l'égard de notre pays dont on reconnaît par ailleurs l'attitude correcte au sujet du Cachemire. On apprécie aussi à Islamabad l'ampleur de l'effort d'assistance fait par la France au profit des pays en voie de développement, même si le Pakistan souhaite pouvoir en être plus largement le bénéficiaire. Ces bonnes relations ont été marquées par la visite privée qu'a faite en septembre 1962[1] le président Ayub Khan au Président de la République, puis par le voyage officiel que MM. Pompidou et Couve de Murville ont effectué au Pakistan en février 1965[2], enfin, en octobre 1967[3] par la visite officielle en France du maréchal Ayub Khan. À cette dernière occasion, il a été convenu que des consultations régulières auraient lieu désormais entre les deux pays. Aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la première de ces rencontres.

[1] Le maréchal Ayub Khan a été reçu à sa demande par le général de Gaulle, le 15 septembre 1962, à l'issue d'un voyage officiel en Europe ; voir le compte rendu de cet entretien dans *D.D.F.*, 1962-II, n° 79.

[2] MM. Pompidou et Couve de Murville ont effectué une visite officielle au Pakistan du 5 au 8 février 1965. Sur l'état des relations franco-pakistanaises à cette date, voir la note de la direction d'Asie-Océanie du 13 janvier 1965, *D.D.F.*, 1965-I, n° 18. Voir un compte rendu de l'entretien du 5 février 1965 dans *D.D.F.*, 1965-I, n° 58.

[3] Le maréchal Ayub Khan est venu à Paris en visite officielle du 17 au 20 octobre 1967. Voir le compte rendu des entretiens tenus à cette occasion entre le Président de la République, le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères avec le maréchal Ayub Khan, *D.D.F.*, 1967-II, n° 212.

II. Économiques

Les relations économiques franco-pakistanaises ont, au cours des dernières années, évolué de façon satisfaisante.

De 1964 à 1967, les exportations françaises ont plus que doublé en valeur, passant de 70 à 180 millions de francs, et le chiffre de nos ventes pour les huit premiers mois de 1968 a atteint celui de 1967 pour l'année entière. Les importations françaises (jute principalement) n'ayant, dans le même temps, que faiblement progressé (de 111 à 123 millions de francs). La balance commerciale est actuellement très favorable à la France. Celle-ci est le 9e client et le 9e fournisseur du Pakistan.

Les biens d'équipement, installations industrielles, centrales électriques notamment, représentent un élément important de nos exportations. Ces dernières comprennent également du matériel militaire, le gouvernement d'Islamabad s'étant adressé à la France, en 1966[1], dans le but de réparer les pertes subies lors du conflit indo-pakistanais de l'année précédente[2]. Les commandes en cours de livraison comprennent trois sous-marins de type Daphné, 24 *Mirage* III, des hélicoptères et des engins Matra. Des pourparlers engagés pour la fourniture d'autres armements, des chars AMX notamment, n'ont pas encore abouti[3].

Depuis 1961, la France fait partie du consortium d'aide constitué à Washington sous l'égide de la Banque mondiale en vue de participer au financement du plan de développement pakistanais[4]. Les crédits français à ce titre s'élèvent, depuis cette date, à 425 millions de francs. En 1968, notre participation annuelle doit être portée de 50 à 75 millions de francs ; ces conditions seront améliorées, grâce notamment à un financement mixte combinant un prêt du Trésor, de 37,5 millions, à des crédits de fournisseurs pour un montant égal (taux d'intérêt moyen global 5,5 %)[5]. Le protocole relatif à cette nouvelle tranche d'aide doit être signé dans les prochaines semaines.

[1] La levée générale de l'embargo sur les exportations de matériel de guerre vers l'Inde et le Pakistan, le 15 mars 1966, a permis une mission de la Délégation générale à l'armement au Pakistan, suivie d'une visite à Paris, en avril 1966, de M. Ghulam Farruque, secrétaire général de la Défense et ministre du Commerce extérieur, conseiller du Président de la République pakistanaise pour les Affaires de la Défense et de l'Air.

[2] Le 5 août 1965, des commandos de l'*Azad Kashmir*, encadrés par le Pakistan, se sont infiltrés au-delà de la ligne de cessez-le-feu indo-pakistanaise établie en 1949. Les forces indiennes ont répliqué le 26 août. Malgré la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 4 septembre 1965 demandant le cessez-le-feu, le gouvernement indien a pris l'initiative de lancer, « à titre préventif », des attaques convergentes en direction de Lahore. Sur ce conflit, voir *D.D.F.*, 1965-II, nos 125, 126, 132, 142, 144, 165, 180.

[3] Une note datée d'octobre 1967, intitulée *Fournitures de matériels français à l'Inde et au Pakistan*, rappelle les livraisons de matériels militaires effectuées jusqu'en 1965 à chacun des deux pays et fait le point sur les contrats en cours d'exécution, les cessions et licences, les contrats en cours de discussion et les intérêts manifestés pour différents matériels par l'un et l'autre pays. Voir également *D.D.F.*, 1968-I, no 108.

[4] Sur ce point, voir le télégramme à l'arrivée de Rawalpindi nos 35 à 38 du 10 février 1968, *D.D.F.*, 1968-I, no 108.

[5] Le télégramme au départ du 28 juin 1968 nos 80 à 87 indique que les réunions tenues à Paris au ministère des Finances du 26 au 29 juin avec M. Ahmad, vice-président de la commission du Plan du Pakistan, ont permis la mise au point d'un protocole financier relatif à la tranche 1968-1969 de la contribution française au titre du consortium.

Les principaux projets réalisés par les entreprises françaises comprennent l'installation d'une usine d'engrais à Multan, l'équipement de 3 centrales et du réseau de distribution électrique de Khulna-Khustra, la construction du barrage de Chasma et du canal de l'Indus à la Jhelum. Plusieurs d'entre eux ont été financés hors consortium, bénéficiant de crédits de fournisseurs normaux à moyen terme prolongé.

Le gouvernement français s'est également engagé à participer, dans des conditions qui ne sont pas encore toutes mises au point, au financement du barrage de Tarbela sur le haut Indus. On sait que la première tranche de travaux, d'un montant de 450 millions de dollars, (dont 300 millions financés par le fonds de l'Indus et la Banque mondiale) a été confiée à un groupe italo-français[1]. Les travaux de génie civil s'étendront sur huit années et nécessiteront l'installation à demeure de plus d'un millier d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers français. Les fournitures d'origine française sont évaluées, au stade actuel des estimations, à 400 millions de francs.

(*Asie-Océanie, Pakistan, Politique extérieure, Relations France-Pakistan, 1968-1969*)

386

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6407 à 6415. *Bonn, 19 novembre 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 52).

Les difficultés monétaires internationales, notamment celles du franc, prennent la première place dans l'actualité. L'allocution télévisée de M. Couve de Murville était donc très attendue[2]. Malgré l'heure tardive à laquelle son texte est parvenu aux rédactions, elle fait déjà ce matin l'objet de quelques titres et de quelques commentaires[3].

On remarque le ton de gravité avec lequel M. Couve de Murville a parlé. On note que s'il a mentionné les conséquences des événements de mai et

[1] La construction du barrage de Tarbela a été confiée par le consortium d'aide au Pakistan à un groupe franco-italien le 6 mars 1968. Le contrat de construction, dont le coût total est évalué à 623 millions de dollars, a été signé à Karachi le 14 mai 1968, après la signature à Washington, le 2 mai 1968, de l'accord sur les fonds de développement du barrage de Tarbela entre l'Inde, le Pakistan, le Canada, la Grande Bretagne, les États-Unis et la Banque internationale.

[2] L'interview télévisée de M. Couve de Murville, Premier ministre, le 18 novembre, sur les problèmes monétaires, financiers et économiques, est publiée dans *Le Monde*, 20 novembre 1968, p. 8.

[3] Le télégramme de Bonn n°s 6416 et 6417 du 19 novembre, non publié, rapporte la déclaration du secrétaire d'État fédéral à l'Information, M. Diehl, selon laquelle « le gouvernement fédéral ne réévaluera pas le DM mais prendra des mesures immédiates d'ordre fiscal dans le domaine de l'importation et de l'exportation pour assurer la stabilité des prix de l'économie intérieure, et en même temps pour apporter, par ces mesures une contribution allemande, que l'on attend de lui, et qu'il entend fournir à l'amélioration de la balance internationale des paiements ».

juin en France, il a surtout souligné le rôle de la spéculation sur le mark, qui ne se limite pas aux Français, mais constitue plutôt un élément d'une crise monétaire internationale chronique. On met en relief – c'est le titre de la *Welt* – que « la France compte ferme sur une aide » de l'étranger. Enfin, on note l'annonce de mesures d'économie. Des correspondants à Paris prévoient un retour temporaire à une politique d'austérité rompant quelque peu avec l'objectif proclamé d'une expansion rapide de la production. Mais on relève que le Premier ministre n'a pas précisé ces mesures, pas plus qu'il n'a révélé ce qui s'était fait à Bâle[1].

À cet égard, les hypothèses vont leur train. On parle en général d'un crédit consenti à la France. Questionné à ce sujet, M. Ahlers, adjoint du secrétaire d'État à l'Information, a refusé de répondre. Les *Stuttgarter Nachrichten*, se référant à des informations recueillies à Francfort, croient savoir que la République fédérale serait en principe prête à prendre à son compte une part importante d'un prêt qui serait de 1 à 1,3 milliard de dollars. Le bruit court d'autre part, ici comme en France, que certaines difficultés auraient opposé Français et Allemands à Bâle, à la suite de conditions – venant du côté allemand – à l'octroi de ce crédit. Selon les *Stuttgarter Nachrichten*, on affirme à Francfort qu'il ne saurait être question de conditions inacceptables pour la France. Dans un éditorial, la *Welt* constate que M. Couve de Murville « a couvert les dissensions qui ont pu se faire jour à Bâle sous le manteau de la solidarité monétaire internationale » mais « il n'y a pourtant pas de doute que l'issue des difficultés monétaires actuelles n'est pas vue de la même manière par les Français, par les Allemands et sans doute aussi par les Anglais ».

Sur le plan de la politique générale, un ou deux journaux laissent entendre que, s'il faut aider les Français, le moment est venu de leur faire comprendre qu'ils ne peuvent s'obstiner à déterminer eux-mêmes le cours des événements. Ils devraient faire quelques concessions, notamment dans le domaine européen. D'ailleurs, leurs difficultés monétaires sont peut-être une des raisons de la position assez souple qu'ils prennent depuis plusieurs semaines, remarque le *Muenchner Merkur*, tant à l'égard de Washington que de Bonn.

On s'efforce enfin de dissiper l'impression que la réévaluation du DM est toujours, et pour un avenir immédiat, à l'ordre du jour. Les *Stuttgarter Nachrichten*, prétendent que, pour le moment, la dévaluation du franc tend à être davantage au centre des spéculations que la réévaluation du mark. La *Welt* se demande si un allégement des taxes sur les produits importés ne pourrait permettre d'éviter le recours à une réévaluation. C'est là une idée qui avait été lancée par M. Schiller, mais elle se heurte, semble-t-il, à de fortes objections, notamment au ministère fédéral des Finances.

Cependant, plusieurs journaux annoncent avec une certaine inquiétude la prochaine publication du « rapport des sages ». Il s'agit du rapport

[1] La réunion à Bâle des gouverneurs des banques centrales de la France, de la République fédérale d'Allemagne, de la Grande-Bretagne, de la Belgique, des Pays-Bas, de l'Italie, de la Suisse, de la Suède, des États-Unis, du Canada et du Japon, se tient les 16 et 17 novembre. Aucun communiqué n'est publié.

annuel sur l'état de l'économie allemande, rédigé par un comité de cinq économistes et soumis au gouvernement fédéral, en vertu d'un texte de loi de 1963. Ce conseil d'experts avait déjà, dans le passé, recommandé des formules de change variable qui n'avaient d'ailleurs guère retenu l'attention. On croit savoir que leur analyse contiendrait des arguments en faveur de la réévaluation. Leur rapport est remis cette semaine au Chancelier et sera probablement publié la semaine prochaine. Les journaux – et bien entendu les autorités et les milieux économiques – prévoient à l'avance le coup et cherchent à le parer en expliquant qu'il ne faudra pas trop attacher d'importance à une argumentation qui aura peut-être un aspect rigoureux mais qui n'est pas exhaustive, ni peut-être réaliste et compatible avec les nécessités du moment. *L'Industrie Kurier* conclut son éditorial en affirmant que « la spéculation n'aura pas l'occasion de trouver dans le rapport des sages une panoplie d'arguments pour une réévaluation prochaine ».

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

387

M. Roger, Consul général de France à Genève,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1050/IP.[1] *Genève, 19 novembre 1968.*

Dans une manchette qu'il a voulue sensationnelle et bien dans la ligne de son journal, M. Georges-Henri Martin[2], directeur et rédacteur en chef de *La Tribune de Genève*, a publié à la « une » de son édition d'hier et sur cinq colonnes le titre suivant : « Franc Français : dévaluation ». En guise d'explication et pour donner plus de poids à cette affirmation, il a sous-titré : « le taux n'est pas encore fixé : tout dépend d'une éventuelle réévaluation du mark ».

En dépit du climat de pessimisme entretenu par la presse locale sur l'avenir de notre monnaie, il n'est pas besoin de dire que cette nouvelle a eu à Genève un effet de surprise considérable et a donné lieu à une grande effervescence, tant dans les milieux politiques et journalistiques que financiers. Ainsi que j'en ai rendu compte au Département par ma dépêche n° 1024/IP[3], M. Georges-Henri Martin, pourtant considéré comme un journaliste chevronné a été conduit à publier cette information sur la foi de renseignements recueillis auprès des milieux financiers allemands qui gravitent autour de la Conférence des gouverneurs à Bâle.

[1] Cette dépêche, intitulée : *Points de vue genevois sur la situation monétaire française*, est rédigée par André Roger, ministre plénipotentiaire, consul général de France à Genève depuis juillet 1964.

[2] Georges-Henri Martin, directeur et rédacteur en chef depuis 1959 de *La Tribune de Genève*, quotidien suisse francophone qui paraît à Genève depuis 1879.

[3] Non reproduite.

Il semble d'ailleurs qu'il ait aussitôt regretté son initiative, s'il est exact, comme cela m'a été rapporté d'excellente source, qu'il ait tenté, mais trop tard, d'arrêter la distribution de la première édition de son journal. Ne pouvant plus rien dans ce sens, M. Georges-Henri Martin s'est alors efforcé, évidemment sans succès, de faire en quelque sorte endosser son information par certains journalistes français, notamment par le correspondant du *Figaro* et par le directeur de l'Agence France Presse de Genève.

Le démenti publié à Paris, les déclarations du Premier ministre le soir à la télévision suffisaient d'ailleurs à désamorcer le « pétard » dont les effets seront surtout fâcheux pour le crédit de la feuille genevoise qui en est l'origine.

Par nature, le citoyen suisse est peu enclin à apprécier le sensationnel dans l'information. Il réprouve encore davantage que, pour y parvenir, on fasse bon marché du sérieux ou de l'authenticité des sources. C'est ce que M. Beguin[1], rédacteur en chef du *Journal de Genève*, a cru devoir rappeler discrètement ce matin dans son article intitulé « le Franc en sursis ». Il est également vrai que ce journaliste, dont la plume ne nous ménage pas volontiers, reprend par la suite, mais avec combien plus d'habileté, les arguments qui avaient paru décisifs à son malheureux confrère en faveur d'une mesure de dévaluation du franc.

La campagne de presse à l'encontre de notre monnaie ne saurait étonner. Déjà, dès le mois de juin et aussitôt après la crise qui avait secoué notre pays, les journaux helvétiques en général et plus particulièrement les feuilles genevoises s'étaient livrés aux hypothèses les plus pessimistes pour prédire que le franc français ne pourrait résister longtemps à son taux actuel. La mise en place par le gouvernement français du contrôle des changes en enrayant pendant quelque temps l'hémorragie de devises amenait les rédacteurs genevois à tempérer la vivacité de leurs critiques. Mais très vite et dès que la liberté des changes a été rétablie[2], les journaux ont saisi dans leur ensemble le moindre prétexte pour revenir sur le *leitmotiv* de la fragilité du franc français, que ce soit à l'occasion des discussions sur le budget de la France pour 1969, que ce soit à propos de la loi sur les droits de succession ou de tout autre texte à incidence économique et financière. Chaque déclaration, discours ou communiqué de membres du gouvernement français ou de personnalités françaises ont donné lieu à des exégèses de plus en plus sombres sur l'avenir de nos finances. Il paraît évident que cette action dirigée en définitive contre notre pays a été concertée puisque les mêmes articles quant au fond et sur les mêmes sujets se retrouvent aussi bien dans la presse romande que dans la presse alémanique.

Il n'est pas douteux également que les milieux bancaires suisses ont été pour une part appréciable dans leur inspiration sinon dans leur rédaction.

[1] Bernard Beguin, rédacteur en chef du *Journal de Genève* quotidien suisse paraissant depuis 1826.

[2] Le contrôle des changes est rétabli provisoirement en France le 29 mai 1968, supprimé le 4 septembre et rétabli à nouveau le 25 novembre 1968.

Dans ce contexte, l'erreur de M. Georges-Henri Martin aura été de ne pas faire suivre son titre d'un point d'interrogation. Présentée comme une hypothèse probable et même souhaitable, l'information de *La Tribune* n'aurait fait que refléter l'opinion de l'ensemble des commentateurs, unanimes à condamner notre politique monétaire et à escompter, dans le sens de leurs désirs, un aménagement du franc français.

Dans ce climat, on ne s'étonnera pas d'apprendre que certaines banques de la place de Genève aient pris depuis déjà quelques mois des dispositions pour augmenter leurs effectifs et accélérer des projets d'agrandissement de leurs locaux – ces mesures étant en rapport direct avec l'espoir d'un afflux constant de capitaux français dans leurs établissements. C'est ce qui vient de se produire : d'après diverses indications dignes de foi, la contre-valeur de 35 millions de dollars en francs français aurait traversé la frontière pour chercher refuge dans les banques suisses de Genève du 11 au 15 novembre. Durant la même période, un exode de capitaux français encore plus considérable se serait produit sur les établissements bancaires de Zurich.

Si les banquiers font leur office et profitent des effets d'une propagande visant à la déconsidération de notre monnaie, ils ne sont pas les seuls à bénéficier de l'affolement de nos compatriotes.

Les hôteliers et les commerçants en général font mine de refuser le franc français. S'ils l'acceptent en définitive, c'est à des taux extrêmement bas. Il en est de même des officines de change ou des stations d'essence installées aux abords des postes frontières qui ont été parfois jusqu'à acheter le franc français au taux de 60 centimes de franc suisse[1].

Dans de nombreuses dépêches que j'ai adressées au Département, j'ai toujours été amené à signaler l'hostilité latente de certains milieux genevois à la politique française en général. Notre position dans le conflit israélo-arabe, pour l'affaire du Québec, notre attitude à l'égard de l'accès de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, plus récemment les événements du mois de mai, ont successivement fourni à ces milieux matière à censures et à remontrances.

Aujourd'hui, dans les domaines financiers et monétaires, le Suisse qui se croit orfèvre en la matière, trouve un terrain de choix pour se livrer, non sans quelque délectation, à son penchant naturel qui est de critiquer et de sermonner avec autant de bonne conscience que de satisfaction.

(*DE-CE, 1968-1971*)

[1] Le 19 novembre 1968 dans les échanges de billets de gré à gré entre banques, le franc français vaut environ 86 centimes de franc suisse.

388

M. FOUCHET, AMBASSADEUR DE FRANCE À TRIPOLI
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 697/AL. *Tripoli, 19 novembre 1968.*

Confidentiel.

Visite de Yasser Arafat à Tripoli

Le chef du mouvement de libération de la Palestine, Yasser Arafat[1], dit « Abou Ammar », est arrivé à Tripoli il y a quelques jours. D'après un membre de l'ambassade de Jordanie, Yasser Arafat serait venu pour rencontrer le roi. Cette entrevue répondrait au désir exprimé il y a quelque temps par le souverain lui-même et aurait été ménagée par un Palestinien de l'entourage de la reine. Quoiqu'il en soit, elle se serait passée à la satisfaction du visiteur qui aurait obtenu du roi Idriss[2] des encouragements formels et la promesse d'une aide substantielle. Selon une information provenant d'une autre source et qui confirme pour l'essentiel ce qui précède, ce serait le roi Idriss qui, après avoir reçu Abou Ammar, aurait fait inclure dans le discours du trône le membre de phrase promettant l'appui de la Libye aux résistants palestiniens (ma dépêche n° 690/AN du 18 novembre)[3].

La presse d'abord fort discrète sur le séjour de Yasser Arafat et les contacts qu'il a eus à Tripoli – un seul journal faisant allusion à ses entretiens « avec des personnalités très importantes » – vient de publier, le 20 novembre, une interview qu'il a accordée à l'agence libyenne.

Le chef du Fatah[4] y exprime sa reconnaissance chaleureuse à la Libye pour l'aide qu'elle prête aux résistants et qui est, a-t-il dit, « hors de proportion avec celle de nombreux autres pays arabes ». Il ne mentionne ni sa rencontre avec le souverain, ni les assurances qu'il en aurait reçues, mais fait état du passage du discours du trône consacré à l'appui aux Fedayin et déclare : « Il n'est pas étonnant que la Libye et son peuple aient pris sous la conduite d'Idriss le Bien-aimé, qui a mené le Djihad pendant de longues années, cette position honorable qui aura un retentissement dans le cœur de tous les Arabes. La Libye a soutenu effectivement et sincèrement l'Algérie à un moment où ses ressources et ses possibilités étaient limitées ; le

[1] Yasser Arafat, palestinien, incarne depuis la fin des années 1960 le mouvement national palestinien. Il participe en octobre 1959 à la fondation du *Fatah* (la conquête) mouvement de libération palestinienne qui préconise l'action directe.

[2] Sidi Mohamed Idriss el Senoussi est roi de Libye depuis le 2 décembre 1950, sous le nom d'Idriss Ier. Il proclame l'indépendance du nouvel État le 24 décembre 1951 et s'installe également par la suite en Cyrénaïque.

[3] La dépêche n° 690/AN du 18 novembre 1968 relate qu'à la séance d'ouverture de la session parlementaire à Beida le 17 novembre sous la présidence du prince héritier, le discours du Trône est lu par le Premier ministre Gaddafi. Il affirme la lutte pour « la cause légitime du peuple palestinien » et proclame son appui à l'action des Feddayin.

[4] Le chef du *Fatah* est Yasser Arafat.

Fatah espère donc que la Libye adoptera à son égard une attitude semblable. »

Yasser Arafat a longuement exposé les buts et la nature du combat que mènent les organisations de résistance. Il a souligné qu'il s'agissait d'une lutte de libération menée par le peuple palestinien lui-même, et qui ne s'arrêterait qu'avec la reconquête par ce dernier de sa patrie toute entière. Il était absurde dès lors de parler de règlement du problème des réfugiés ou de l'agression de trois ou quatre pays arabes contre un petit État et les efforts pour aboutir à un arrangement avec Israël, n'avaient aucun sens.

Le chef du Fatah, qui s'est défendu de ne poursuivre aucun but proprement politique, a affirmé qu'une unité d'action avait été réalisée entre les diverses organisations de résistance. Il a laissé dans l'ombre la question des rapports entre les Fedayin et les autorités jordaniennes, mais a au passage condamné les Kataeb-el-Nasr[1] qui avaient, selon lui, « tenté de susciter des désordres et de jeter le discrédit sur les Fedayin. Mais Dieu avait permis à la Jordanie de triompher de cette crise ».

Notre collègue jordanien, qui s'est entretenu avec Yasser Arafat, (il est lui-même Palestinien et ne fait pas mystère de ses sympathies pour la résistance) nous a rapporté avec plus de détails sa version des événements d'Amman. Il s'agissait en fait d'un coup monté par Tahar Dablane, en accord avec le palais, et destiné à justifier une intervention de l'armée régulière non pas contre les Kataeb-el-Nasr, qui ne représentent d'ailleurs pas grand-chose, mais contre les organisations de résistance dans leur ensemble. L'action entreprise par plusieurs brigades de l'armée jordanienne pour liquider celles-ci par la force aurait cependant tourné à la confusion des autorités jordaniennes, les unités qui ne sont pas d'origine bédouine s'étant rangées aux côtés des Fedayin. Ce serait à un véritable début de guerre civile qu'on aurait assisté, les bédouins étant complètement isolés face au reste de l'armée, aux Fedayin et à la population. Les incidents auraient fait plusieurs centaines de morts et le roi se serait vu contraint de donner aux troupes qui lui restaient fidèles ordre de cesser le feu, et de retirer l'ultimatum qu'il avait fait transmettre à Arafat – comme aux autres organisations de résistance – et qui leur enjoignait de se soumettre désormais au contrôle de l'État-major. Il aurait même accepté de verser des compensations pour les dommages subis par ses adversaires.

[1] *Kataeb-el-Nasr* (les phalanges de la Victoire) est un mouvement de résistance dirigé par un ancien officier palestinien de l'armée syrienne, Tahar Dablane. Le 2 novembre 1968, anniversaire de la déclaration Balfour, a lieu à Amman une manifestation de 20 à 30 000 personnes ; le défilé est organisé avec le Rassemblement patriotique jordanien contre l'impérialisme américain. À l'issue de cette démonstration quelques centaines de jeunes gens et quelques éléments armés du mouvement de résistance *Kataeb-el-Nasr* se portent vers l'ambassade des États-Unis, pénètrent dans la cour, font des dégâts et brûlent le drapeau américain. La police réussit à rétablir le calme, Tahar Dablane est appréhendé. Les troubles continuent le lendemain 3 novembre, la jeunesse se heurte à la police, non sans pertes ; les mouvements de résistance appellent au calme, le 5 novembre la situation s'altère, des accrochages sanglants ont lieu entre les forces de sécurité et les groupes du *Fatah* et du Front populaire de libération. Un accord finit par intervenir. Voir les télégrammes d'Amman n°s 744 du 2 novembre 1968, 770 du 7 novembre 1968 et 787 du 12 novembre 1968.

Le roi[1] sortait donc de l'affaire affaibli, tandis que les Fedayin avaient la preuve de leur force, de leur popularité et s'étaient définitivement imposés à lui.

Il est frappant de constater que c'est au moment où le conflit qui oppose les organisations palestiniennes au roi Hussein prend un tour aigu, que la Libye fait connaître son intention de ne plus réserver son aide au seul gouvernement légitime de Jordanie, mais de l'accorder également aux Fedayin. Le roi Idriss a sans doute voulu, comme Yasser Arafat le fait justement remarquer, rester fidèle à son propre passé de résistant. Il n'en apporte pas moins sa caution à un mouvement dont l'influence grandissante paraît vouée par la force des choses à s'exercer au détriment de la monarchie hachémite[2] et, au-delà, à renforcer les tendances extrémistes que le conflit palestinien a libérées dans le monde arabe.

(*Afrique du Nord, Libye, Relations avec la résistance palestinienne*)

389

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
AFFAIRES SPATIALES

Opérations spatiales franco-soviétiques :
annulation probable du projet Roseau

N. nº 411/QS. *Paris, 19 novembre 1968.*

Les décisions prises à la conférence ministérielle du CECLES/ELDO[3] du 11 novembre dernier sont décrites et commentées dans le télégramme circulaire ci-joint[4], en même temps que celles prises par la conférence spatiale européenne des jours suivants.

[1] Hussein II est roi de Jordanie depuis le 11 août 1952.

[2] La monarchie hachémite est la dynastie régnant sur la Jordanie.

[3] CECLES : organisation européenne pour la mise au point et la construction d'engins spatiaux ou ELDO : *European Space Launcher Development Organization* créée par la Convention du 29 mars 1962. Voir *D.D.F.*, 1966-II, nos 6 et 12.

[4] Le télégramme circulaire nº 463 du 18 novembre 1968 donne le résultat de la conférence du CECLES/ELDO réunie à Bonn le 11 novembre 1968 : un nouveau programme pour le lanceur Europa II a été adopté, il ne dépassera pas les 626 MUC prévus. Les Italiens construiront le moteur d'apogée (système de propulsion de satellite, généralement de faible poussée, qui permet de passer en orbite géostationnaire) du satellite Symphonie en compensation des pertes subies par la réduction du budget. Les Britanniques s'engagent à fournir la fusée *Blue-Streak* dont ils pourraient avoir besoin jusqu'en 1976. Ces décisions permettront de lancer Symphonie. La conférence spatiale européenne tenue à Bonn les 12, 13 et 14 novembre 1968 donne, en dépit de l'insistance des Britanniques (voir *D.D.F.*, 1968-I, nº 244), la préférence à des lanceurs européens sur des lanceurs non européens. En outre, le programme de recherches engagé par le CERS/ESRO (Organisation européenne de recherche spatiale ou *European Space research organization* (voir *D.D.F.*, 1966-II, nº 216 et 1968-I, nº 244) sera poursuivi pour la période 1969-1971. Il procédera

Elles impliquent de notre part un effort financier. Les crédits nécessaires à notre contribution au CECLES/ELDO n'ont pas, en effet, été inscrits en juillet dernier au projet de budget pour 1969 en raison des incertitudes sur l'avenir de cette organisation à cette époque. M. Galley[1] fera sans doute allusion à cette situation au prochain Conseil des ministres lorsqu'il rendra compte des résultats des conférences de Bonn.

Le comité ministériel du 6 novembre relatif à notre politique spatiale, avait prévu que le Ministre délégué à la Recherche scientifique devrait trouver les ressources nécessaires dans les différents budgets dont il est responsable.

Il apparaît déjà que, pour le budget du CNES[2], les sacrifices porteront vraisemblablement d'une part sur le transfert à Toulouse de certains ateliers et laboratoires actuellement à Brétigny, d'autre part sur le projet ROSEAU[3].

La réalisation de ce satellite scientifique qui doit être lancé par une fusée russe a déjà été quelque peu retardée pour des raisons financières. Il ne pourrait l'être davantage et l'annulation serait la seule solution car il n'est pas prouvé qu'il serait encore intéressant du point de vue scientifique si son achèvement subissait un retard trop important.

Le principe de ce satellite de recherche est inscrit dans l'accord de coopération franco-soviétique du 30 juin 1966. Il en constitue l'élément le plus spectaculaire. Les Soviétiques avaient vivement insisté pour qu'il y figurât.

Dans ces conditions, si une décision d'annulation était effectivement prise, il conviendra qu'elle reste secrète jusqu'à ce que nous ayons pu en aviser nos partenaires russes.

(*Questions spatiales, Union soviétique, satellite Roseau*)

aussi à des études sur des projets de satellites d'application. De plus, le programme CECLES/ELDO du 11 novembre est adopté ; un projet de fusion des organisations spatiales européennes devra être prêt pour la fin de 1969. Le projet préparé par la CETS (Conférence européenne des télécommunications pour satellites) en octobre 1967 au sujet de la position commune des États membres européens à la Conférence d'Intelsat prévue en 1969 est approuvé, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 244 et 1968-I, n° 244.

[1] Robert Galley est ministre, délégué du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales depuis le 12 juillet 1968.

[2] Le CNES ou Centre national d'Études spatiales, créé par la loi du 19 décembre 1961, est un établissement public scientifique et technique à caractère industriel et commercial, doté de l'autonomie financière et placé sous l'autorité du ministre délégué chargé de la Recherche scientifique et des Questions atomiques et spatiales. Il a pour mission de développer et d'orienter les recherches scientifiques et techniques poursuivies dans le domaine spatial. Le président est Jean-François Denisse, membre de l'Institut, le directeur général est le général Robert Aubinière.

[3] Le projet *Roseau* est un projet franco-russe de satellite destiné à l'étude et à l'exploration de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Voir *D.D.F.*, 1966-II, n° 273, 1967-II, n° 10 et 1968-I, n° 156.

390

COMPTE RENDU

Entretien entre le général de Gaulle et Monsieur Mike Mansfield

Le 19 novembre 1968, 17 h. – 17 h. 50.

C.R. *Paris, 19 novembre 1968.*

M. Sargent Shriver assistait à l'entretien.

M. Mansfield. Après ma visite à l'OTAN et les jours que j'ai passés à Belgrade, deux à Bucarest, j'ai tenu à me rendre à Paris pour vous voir et vous demander vos conseils sur un certain nombre de questions. D'abord, j'aimerais connaître votre réaction à l'affaire tchécoslovaque.

Le général de Gaulle. Je réagirai à ce que vous voudrez bien me dire.

M. Mansfield. J'avoue ne pas très bien savoir comment analyser la situation. En effet, je me trouvais au mois d'août dernier en Tchécoslovaquie, j'y avais vu la plupart des dirigeants et j'ai été tout à fait stupéfait de l'invasion soviétique. Quels vont être ses effets ? Est-ce un gain initial pour les Soviétiques et une perte pour nous, étant donné la façon dont nous avons réagi ; ou bien est-ce l'annonce d'une pénétration plus profonde, peut-être vers la Roumanie qui me paraît vulnérable ; car je ne pense pas que les Soviétiques veuillent s'attaquer à la Yougoslavie.

Le général de Gaulle. Je crois comme vous qu'il y a deux côtés à cette affaire. Le premier, qui n'est pas mauvais, est la manifestation de l'indépendance tchécoslovaque. Ce pays a montré le désir, sinon la volonté, d'échapper à la domination soviétique. Il ne l'aurait pas fait il y a deux ans. Nous pouvons donc noter un certain travail intérieur dans les satellites soviétiques et même au sein de l'URSS. Il y a aussi le mauvais côté ; la Russie s'est mise en marche avec son énorme appareil militaire ; et cela est inquiétant, car, quand on commence à marcher et que l'on dispose de grandes forces, il est sans doute difficile de s'arrêter. Je crois personnellement que les dirigeants soviétiques n'ont pas l'intention d'aller plus loin et qu'ils n'ont pas de visées, dans l'immédiat, sur Bucarest ni, encore bien moins, sur Belgrade. Mais, je le répète, une fois que l'on a commencé à marcher, il est difficile de s'arrêter. Mon impression, cependant, c'est que les dirigeants soviétiques souhaiteraient en revenir à une sorte de détente, du moins en Europe et surtout avec les États-Unis. Alors, s'ils voient des possibilités d'une détente, malgré tout ce qui s'est passé, ils n'iront pas plus loin ; s'ils n'en voient aucune, ils seraient enclins à aller de l'avant. Telle semble être leur position actuelle. Quant à la détente, il y a deux terrains essentiels. D'abord, le Vietnam : si vous arrivez à commencer des pourparlers de paix, et quand même ceux-ci devraient durer très longtemps, cela représenterait pour les Soviétiques un élément de détente. Il y a aussi le Moyen-Orient : si on arrivait à organiser quelque chose d'international dans le sens de ce que les Nations unies avaient choisi en novembre 1967, à savoir l'évacuation

et en même temps la reconnaissance de l'État d'Israël par les Arabes, ainsi que la libre navigation dans le Golfe d'Aqaba et dans le canal de Suez, ce serait décisif pour la détente et les Soviétiques inclineraient à rester tranquilles.

M. Mansfield. Penseriez-vous qu'Israël doive abandonner les hauteurs syriennes et Jérusalem pour recevoir en retour l'accès au Golfe et la reconnaissance de l'État ?

Le général de Gaulle. Je ne pense pas que les Arabes acceptent la paix si Israël garde, annexe et administre les territoires qu'il a pris. Les Arabes ne l'accepteront pas et il n'y aura donc pas de paix. Ce sera une tension perpétuelle, c'est-à-dire un élément de très grave discorde internationale, notamment entre vous et l'Union soviétique.

M. Mansfield. Cela est vrai, mais il est difficile pour Israël d'abandonner ces hauteurs d'où les troupes syriennes dominent ses vallées. Quand à Jérusalem, elle a parfois servi de base à des raids contre Israël. Je suis d'accord avec vous pour estimer qu'une certaine partie des territoires occupés devrait être rendue, tels que par exemple la rive occidentale du Jourdain et le Sinaï. Mais que faire de ces positions particulièrement dangereuses pour Israël ?

Le général de Gaulle. Je ne crois pas qu'il soit en effet possible d'en revenir exactement aux frontières d'avant juin 1967. Toutefois, la nouvelle frontière devrait être fixée par une organisation internationale, c'est-à-dire par les Nations unies. Après que les territoires conquis auront été évacués, une nouvelle ligne pourra être tracée compte tenu de certaines conditions. Il faudrait améliorer les frontières de 1967, mais par un moyen international et non pas par la conquête.

M. Mansfield. Que pensez-vous des concentrations de la flotte soviétique en Méditerranée ? Sont-elles liées à la guerre entre Israël et les Arabes et à la situation générale au Moyen-Orient ?

Le général de Gaulle. Cela fait certes partie des raisons qui ont poussé les Soviétiques à mettre leurs navires en Méditerranée, mais il y en a d'autres. Ils veulent marquer, avant tout, qu'ils ont le droit d'être en Méditerranée au même titre que la VIe flotte américaine. En outre, il leur paraît bon d'encourager les Arabes dans leur attitude de résistance à l'égard d'Israël. La première raison est néanmoins celle du prestige.

M. Mansfield. Il est vrai que les Soviétiques ont des bases en Méditerranée, à Lattaquié, à Alexandrie ; et on parle de Mers-el-Kébir.

Le général de Gaulle. Je ne crois pas qu'ils aient des bases à Lattaquié[1] et à Alexandrie[2], et je suis sûr qu'ils n'en ont pas à Mers-el-Kébir[3]. Néanmoins, ils passent par ces ports pour montrer qu'ils peuvent y aller. Mais ils n'ont pas de bases, avec des facilités portuaires et militaires à eux. Il n'y a qu'une seule puissance étrangère qui ait des installations militaires à

[1] Ville côtière de Syrie.

[2] Port principal et deuxième ville d'Égypte.

[3] Ancienne base navale française près d'Oran en Algérie.

Mers-el-Kébir, c'est la France. Les Soviétiques ont cependant des navires qui y passent et des techniciens et instructeurs en divers points de l'Algérie, qui entraînent les Algériens à utiliser l'armement et les avions soviétiques ; de même qu'ils en ont en Égypte et en Irak. Jusqu'ici, ils n'ont pas de bases proprement dites. Vous n'en avez pas non plus en propre, mais vous circulez par Toulon, Tarente, Istanbul. D'ailleurs, la Méditerranée ne serait pas un bon champ de bataille pour la flotte soviétique. L'URSS ne tient pas les détroits, il y a la VIe flotte, il y a l'Italie, et en cas de besoin, la France ; et un peu le Royaume Uni. La Méditerranée n'est pas un bon théâtre éventuel d'opérations pour les Soviétiques et ils le savent.

M. Mansfield. Croyez-vous à une possibilité de confrontation, non pas à une attaque, mais à quelque incident entre la VIe flotte et les Soviétiques ?

Le général de Gaulle. Un incident est toujours possible, mais la guerre est autre chose. S'il fallait livrer demain une bataille navale, les Soviétiques ne seraient pas bien placés.

M. Mansfield. À titre tout à fait personnel, je voudrais vous demander ce que vous penseriez d'une réduction éventuelle des flottes américaine et soviétique et d'un plus grand contrôle de la Méditerranée par l'Italie, par la France et, dans la mesure où elle s'y trouve, par la Grande-Bretagne ? Serait-ce un élément de stabilité ou pensez-vous que la VIe flotte doive rester ?

Le général de Gaulle. Quand vous commencerez des entretiens directs avec les Soviétiques, un jour, cela constituera sûrement une question dont vous aurez à leur parler ; la réduction des forces américaines et soviétiques dans différentes parties du monde, notamment en Méditerranée et aussi en Europe centrale. Pour l'instant, il vaut mieux que votre flotte reste où elle est.

M. Mansfield. Nous n'avons pas le choix.

Le général de Gaulle. De même que vous ne l'avez pas en Allemagne.

M. Mansfield. Vous parlez souvent d'une Europe qui irait de l'Atlantique à l'Oural. Il faut néanmoins considérer aussi la situation réelle en Europe, c'est-à-dire le problème allemand, à savoir les deux Allemagnes. Cette situation soulève des problèmes internes entre les deux parties de l'Allemagne et des problèmes extérieurs vis-à-vis de la France, des États-Unis et de la plupart des pays d'Europe occidentale. Essentiellement, cette situation est marquée par la peur de ce que l'Allemagne pourrait faire de nouveau, après 1870, 1914 et 1939. Comment régler le problème allemand ? Qu'est-ce que Bonn pourrait faire de plus que de reconnaître, comme vous le préconisez, la ligne de l'Oder-Neisse et tel territoire tchécoslovaque. C'est une question qui vous touche immédiatement et pour laquelle vous avez chèrement payé dans le passé. Quelle réponse apporter à la question allemande ?

Le général de Gaulle. Je pense que pour très longtemps, il n'y aura pas de règlement possible de la question allemande[1]. L'Allemagne n'acceptera

[1] Le général de Gaulle croit à la réunification allemande mais à longue échéance, après la réalisation d'un accord général entre toutes les parties intéressées.

jamais de rester coupée en deux. L'Allemagne de l'Ouest voudrait reprendre celle de l'Est et celle-ci aimerait prendre celle-là. Il n'y aura pas de règlement possible parce que la Russie soviétique, tant qu'elle sera debout, n'acceptera jamais la réunion de l'Allemagne de l'Ouest avec celle de l'Est. La Pologne, dans la mesure où elle compte, ne l'acceptera pas non plus. Il n'y a donc pas de règlement possible, mais l'on peut vivre longtemps sans règlement. Nous l'avons déjà fait depuis vingt-trois ans et l'on peut encore en vivre vingt-trois autres, etc. Tel est le fait. Cependant, les Occidentaux, les États-Unis, la France, ne peuvent pas reconnaître qu'il n'y aura jamais de réunification allemande. Nous souhaitons que celle-ci puisse avoir lieu un jour, mais un peu comme les Juifs qui disaient pendant 1 800 ans : « l'an prochain à Jérusalem ». Cela peut durer très longtemps. Ou bien l'Allemagne reste divisée et les Allemands ne sont pas satisfaits ; ou bien on veut les réunir, et la Russie soviétique ne l'acceptera jamais ; elle fera la guerre pour l'empêcher.

M. Mansfield. La Pologne ne l'accepterait pas même si l'Allemagne reconnaissait la frontière de l'Oder-Neisse ?

Le général de Gaulle. Je ne le pense pas. Elle a été si démolie par l'Allemagne que celle-ci représente sa peur fondamentale. Tous les Polonais craignent l'Allemagne, et pas seulement les communistes, même les autres, même le cardinal Wyszinsky. Pour la Russie[1], et je parle bien de la Russie, car le régime des soviets n'y change rien, le principal danger est maintenant la Chine, un danger qui croît chaque année. Pour y faire face, la Russie ne peut pas accepter d'avoir dans son dos une Allemagne puissante et unie, une Allemagne qui a pu l'envahir jusqu'au Caucase. Même le tsar, s'il était là, n'aurait jamais accepté l'idée de se trouver aux prises avec la Chine avec une Allemagne puissante sur ses arrières. Il n'y a donc pas de règlement possible, ou alors il faudrait un immense changement des relations internationales, un arrangement général de tous les États intéressés de l'Est et de l'Ouest, et avec les États-Unis pour garantir la situation. Comme cela n'est pas possible, il n'y a pas de règlement. Il faut vivre avec cette difficulté, mais nous savons que c'est possible.

M. Mansfield. Oui, vous l'avez souvent dit, le grand ennemi de l'Union soviétique est la Chine. Il y a entre elles des difficultés non seulement idéologiques, mais encore territoriales. L'histoire vous donnera raison, car le fossé entre elles ne fait que s'agrandir. Si donc nous ne pouvons pas prévoir la possibilité de réunifier l'Allemagne pendant un temps indéfini, y aurait-il quelque sagesse à reconnaître les deux Allemagnes ?

Le général de Gaulle. Elles finiront par se reconnaître mutuellement elles-mêmes. L'Allemagne de l'Ouest acceptera peu à peu qu'il y ait un État allemand de l'Est. Il n'y a qu'à les laisser faire et quand les deux Allemagnes se seront reconnues *de facto*, nous pourrons, nous aussi, le faire internationalement.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968*)

[1] Le Président de la République française a toujours pris soin de distinguer la Russie, élément constitutif permanent de l'Europe de l'Union soviétique qui en est le régime politique au XXe siècle.

391

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Debré et Monsieur Mike Mansfield
Le 19 novembre 1968, 18 h.-19 h.

C.R. *Paris, 19 novembre 1968.*

M. Mansfield : Je viens d'avoir eu un entretien très franc et très utile avec le Président de la République. Cela valait vraiment la peine de venir à Paris pour lui parler ainsi qu'à vous-même. Nous avons évoqué les problèmes des deux Allemagnes, de la Tchécoslovaquie, du Moyen-Orient et de la présence soviétique en Méditerranée. J'avais l'impression que les Soviétiques avaient des bases à Lattaquié et à Alexandrie ; en outre, le bruit courait qu'ils en avaient une à Mers-el-Kébir. Le Président m'a affirmé qu'ils n'avaient pas de base, mais que leurs navires circulaient. Sur d'autres questions encore, j'ai appris beaucoup de choses.

M. Debré : Jusqu'ici, cette pénétration soviétique en Méditerranée ne nous paraît pas être la source de préoccupations majeures. La question fondamentale, c'est celle de l'Allemagne, en soi et telle qu'elle est vue par les dirigeants soviétiques. Naturellement, il nous faut rester attentif à ce qui se passe en Méditerranée. Ainsi que le général de Gaulle a dû vous le dire, dans un domaine limité, nous consentons d'importants efforts pour la Tunisie, l'Algérie et même le Maroc. Nous pensons que parmi les causes de la présence soviétique en Méditerranée il y a l'absence d'un règlement au Moyen-Orient. Si, dans les prochains mois, le problème du Moyen-Orient prend une bonne orientation, une grande partie des préoccupations soviétiques disparaîtra.

M. Mansfield : Croyez-vous que les navires soviétiques se retirent ?

M. Debré : Je crois que les États-Unis ont appris à la Russie à bien se servir de leurs navires de guerre. Jusqu'ici, la Russie n'avait pas utilisé sa flotte comme un moyen pour exprimer son autorité. Maintenant, elle a compris la leçon que lui ont donnée les États-Unis en plaçant depuis quelques années leurs navires en certains points du globe.

M. Mansfield : Certes, cette situation en Méditerranée n'est pas la question la plus importante, mais elle crée de nouveaux problèmes. Une situation grave est celle de la Tchécoslovaquie et les conséquences éventuelles de cette affaire sur la politique soviétique en Europe orientale et vis-à-vis des partis communistes dans le monde. Je reviens de Yougoslavie où j'ai vu le maréchal Tito, qui ne paraît pas trop préoccupé par l'affaire tchécoslovaque ; il pense néanmoins que dans certaines circonstances la Roumanie pourrait servir de but à la pénétration soviétique, non pas par une action militaire, mais grâce à d'autres moyens de pression qui permettent à Moscou de ramener Bucarest dans le rang. Le maréchal Tito ne semble pas

avoir d'inquiétude à l'égard de la Yougoslavie dont les six États[1] se montrent très unis au sein d'un pays prêt à toute éventualité. La question centrale reste celle de l'Allemagne ou des deux Allemagnes. J'ai posé la question au président de Gaulle : que pourrions-nous faire pour régler ce problème ? Il m'a répondu qu'un règlement était impossible et qu'on pouvait s'en accommoder pendant une nouvelle période de vingt-trois ans, ou même plusieurs périodes. Or, tant que l'Allemagne restera divisée, l'Europe sera instable ; mais avec une Allemagne réunifiée et une Europe stable, celle-là devient dangereuse.

M. Debré : J'ai reçu hier une vingtaine de sénateurs français auxquels j'ai dit que l'Allemagne nous faisait passer de Charybde en Scylla. Maintenir la division, c'est un élément d'instabilité et, donc, de conflit ; mais la réunification, c'est la certitude de la guerre. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire à M. Shriver, la position de l'Union soviétique nous semble consister à maintenir le *statu quo* : dans le monde communiste, en intervenant en Tchécoslovaquie et en menaçant la Roumanie ; vis-à-vis des États-Unis, afin de discuter d'égal à égal avec ceux-ci, bilatéralement, de questions telles que le désarmement, le Vietnam, le Moyen-Orient ; le *statu quo* aussi à l'égard de l'Europe occidentale, afin de coopérer avec elle et, notamment, avec la France, dans les domaines économique et politique ; *statu quo* enfin, à l'égard de l'Allemagne, pour en maintenir la division, etc. Tout élément qui tenterait de modifier ce *statu quo* est une source d'inquiétude pour les Soviétiques : de la part des mouvements de libéralisation au sein du monde communiste ; de la part des États-Unis s'ils n'acceptaient pas la coexistence ; de la part de l'Europe occidentale si elle refusait la détente. Mais la seule et vraie préoccupation de Moscou est l'Allemagne : comment empêcher une Allemagne si forte économiquement d'avoir des ambitions politiques ? C'est ainsi que je vois objectivement la situation.

M. Mansfield : Si je comprends bien la France voit ce problème de la même façon que le font d'autres pays : les Pays-Bas, la Belgique, etc., et certains pays de l'Est comme la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie. J'ai pu observer en Europe cette peur continue de l'Allemagne, qui remonte loin dans le passé. Tous ces pays se demandent comment régler le problème allemand et assurer la stabilité de l'Europe. Comme nous disons, c'est a *$ 64 question*.

M. Debré : La seule réponse est celle que donne le général de Gaulle, et je reconnais volontiers que ce n'est pas tout à fait une réponse. Ainsi que je vous l'ai dit, et nous le disons aussi aux Allemands, si dans vingt, vingt-cinq ou trente ans, l'Allemagne prouve qu'elle est une nation pacifique et si, pendant ce temps-là, une assez grande mesure de coopération s'établit en Europe entre l'Est et l'Ouest, l'on peut concevoir un certain consentement à la réunification. En même temps, il faut le considérer dans une perspective de vingt ou trente ans et cela ne plait pas aux Allemands. Cela suppose aussi que l'Allemagne accepte la frontière de l'Oder-Neisse. Or, elle a toujours refusé de la reconnaître en pensant qu'elle le ferait après la

[1] La Serbie, la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, le Monténégro et la Slovénie.

réunification ; et dans tous les pays auxquels vous avez fait allusion, l'on pense qu'une Allemagne réunifiée voudra changer les frontières. Il faudrait donc imaginer, pour aller dans la voie d'un règlement, mais les Allemands s'y sont toujours montrés réservés, que l'on commence par se mettre d'accord sur certaines choses, comme les frontières. C'est ce que nous avons toujours préconisé, mais, pour des raisons de politique intérieure, les Allemands n'ont rien fait jusqu'ici. La seule réponse à la question que vous posiez tout à l'heure est donc bien celle que donne le général de Gaulle. Il faut reconnaître pourtant qu'elle semble incertaine aux yeux de l'Allemagne et d'autres pays intéressés. Nous allons donc vers une Europe instable. Voilà pourquoi, mais c'est là une question intérieure, nous estimons que les autres nations européennes et, au premier chef, la France, doivent être assez fortes en tant que nations. Le pire, ce serait d'ajouter à l'instabilité qui provient de l'Allemagne une instabilité qui proviendrait des autres nations européennes.

M. Mansfield : Le *statu quo* sera donc maintenu indéfiniment.

M. Debré : Sans doute. Nous faisons cependant de grands efforts en profondeur à l'égard de l'Allemagne. Notre coopération économique, pour bien des raisons, n'a pourtant pas atteint le niveau que nous espérions. Il est vrai que les liens entre l'industrie des États-Unis et celle de l'Allemagne sont tellement étroits qu'il n'est pas facile d'en établir entre l'Allemagne et la France. Depuis trois ans, nous faisons d'énormes efforts pour rapprocher le deux pays, pour que de jeunes Allemands viennent en France, pour que de jeunes Français aillent en Allemagne. Dans le respect du *statu quo*, cet effort de compréhension mutuelle est capital et nos efforts dans ce sens ont donné de bons résultats. Néanmoins, l'on ne pourra avant longtemps rétablir la confiance totale.

M. Mansfield : J'aimerais que vous m'exposiez franchement vos idées sur les divergences et les difficultés majeures entre la France et les États-Unis, vous qui êtes responsable des relations extérieures de votre pays. Nous devrions envisager de résoudre tous les problèmes qui peuvent nous diviser.

M. Debré : Il n'y a qu'une seule chose entre nous, mais elle est difficile à dire : quelles que soient les différences entre les responsabilités des États-Unis et celles de la France, il ne peut pas ne pas y avoir entre eux une différence dans la façon de voir certaines choses. Il serait bon que les États-Unis comprennent que si la France n'a pas toujours les mêmes opinions que les États-Unis, cela ne veut pas dire qu'elle est animée d'intentions diaboliques. Le seul obstacle entre nous est le même depuis vingt ans : c'est le fait pour les États-Unis de penser que la France pourrait ne pas être une nation responsable. Avant-hier à Bruxelles, nous nous sommes rencontrés au petit déjeuner avec M. Rusk, pour lequel j'ai vraiment la plus grande estime. Eh bien, il m'a laissé entendre à un certain moment que les États-Unis seraient favorables à une Europe intégrée ! Voilà un exemple patent du conflit entre nous. Quand j'étais sénateur, je me suis efforcé deux ans de suite d'expliquer à la diplomatie américaine que de chercher à imposer à la France une

armée européenne représentait un drame qu'elle ne pourrait accepter. Si par malheur le Traité avait été voté, il y a longtemps qu'il aurait été déchiré. On vient maintenant nous parler d'un « gouvernement européen » et de choses semblables. Or, il est un fait : l'Europe est formée de nations ; il faudra des générations pour que le sentiment national disparaisse chez elles. Au moment de sa campagne électorale, le président Eisenhower (et je l'ai alors cité au cours des miennes) disait que ce qui faisait la décadence de la France, c'était la disparition de son sentiment national. Son analyse était inexacte, mais il avait raison de mettre l'accent sur le sentiment national, sans lequel il n'y a pas de politique. Tant qu'il n'y aura pas de sentiment européen, considérons donc la France comme une nation entièrement responsable. Cependant, la tendance massive du département d'État pousse à une Europe intégrée qui consiste à dire qu'il n'y a pas de politique française. Voilà la seule chose qu'il y ait entre nous, et tout le reste est « péripéties ». J'ai répondu franchement à votre question. J'admire beaucoup le sentiment national des États-Unis et je pourrais faire comme votre Secrétaire d'État, par exemple, et mettre le drapeau français derrière moi dans mon bureau.

M. Mansfield : Cela prouve que l'idéologie la plus puissante n'est pas celle du communisme, du socialisme ou de la démocratie ; c'est celle du nationalisme.

M. Debré : C'est celle du sentiment national. Si nous sommes fiers de ce qui se passe aujourd'hui en Pologne, en Tchécoslovaquie ou en Roumanie, c'est que ces pays recouvrent leur liberté par une renaissance du sentiment national. Il leur serait bien difficile de trouver ailleurs la voie de la liberté. Il en va de même pour les États-Unis et pour l'Europe, ils doivent coopérer, mais non pas comme si les nations n'existaient pas. La France est une nation et elle entend rester telle en assumant ses responsabilités politiques. Si nos vues sont différentes de celles des États-Unis cela ne veut pas dire que nous soyons contre les États-Unis ; cela veut dire que nous avons notre idéologie nationale.

M. Mansfield : Quand nous ne sommes pas d'accord avec vous sur quelque chose (et cela arrive bien moins souvent que ne le dit la presse), nous, non plus, nous ne sommes pas animés de sentiments diaboliques. Nous avons beaucoup à faire ensemble et j'espère qu'après quelques mois de présidence, M. Nixon pourra rendre visite au général de Gaulle. Ils parleront et, ensemble, ils pourront trouver des réponses à nos questions.

M. Debré : Vous avez raison : bien des attitudes des États-Unis nous ont été compréhensibles. Nous n'avons, en effet, pas à nous prêter mutuellement de mauvaises intentions. Je sais bien d'ailleurs qu'il n'y a rien de plus difficile que d'avoir des responsabilités mondiales et que plus elles sont élevées, plus elles peuvent être contradictoires.

(*Secrétariat général, Entretiens et messages, 1968*)

392

NOTE

Audience accordée à M. Zorine
Le 19 novembre 1968 à 15 heures.

N. *Paris, 19 novembre 1968.*

Secret. Confidentiel.

Le général de Gaulle. Vous avez demandé à me voir ?

M. Zorine. Au cours de mes vacances, j'ai pu m'entretenir longuement avec les dirigeants soviétiques. Ils m'ont chargé :

1. de vous présenter à l'avance leurs félicitations et leurs meilleurs vœux à l'occasion de votre prochain anniversaire ;

2. de vous exposer une série de considérations sur :

a. le rôle et la portée des relations franco-soviétiques et la position de principe du gouvernement soviétique à leur égard ;

b. les grandes questions internationales et les possibilités de coopérer dans ce domaine ;

c. les relations et la coopération franco-soviétiques, ainsi que l'éventualité de consultations. Mon interprète vous lira les différentes parties du texte[1] que je vous remettrai en russe et en français. (Lecture est faite.)

Le général de Gaulle. J'ai écouté votre communication avec la plus grande attention. Je comprends pourquoi vous avez bien voulu me la faire tenir actuellement. Je reconnais là, de la part du gouvernement soviétique, ce que nous appelons un geste dans la conjoncture présente, et j'apprécie que vos dirigeants aient voulu le faire. Vous m'avez exposé les vœux du gouvernement soviétique au sujet de nos relations. Vous avez commencé par mentionner le rapprochement qui, en effet, avait commencé entre nos deux États, sous la forme d'une coopération dans toutes sortes de domaines, politiques et pratiques. Vous ne pouvez douter que cela n'ait correspondu aussi à notre intention : c'est après beaucoup de réflexion que nous avons décidé de faire tout ce qui aurait été de notre ressort pour rapprocher nos deux États malgré leurs conditions différentes. Nous avons peut-être abouti à quelques résultats et il est vrai que, du point de vue politique, nous avons contribué à un commencement de détente en Europe et même dans le monde, directement entre nous deux, indirectement entre l'Europe de l'Est et celle de l'Ouest, et même entre l'Union soviétique et les États-Unis. Cela avait compté. Bref, peut-être que ce commencement de rapprochement a eu des conséquences pour la détente qui se manifestait à coup sûr. Il y a eu récemment un changement dans ces perspectives et un ébranlement dans ce commencement de politique. Ces deux phénomènes ne se sont pas

[1] Non reproduit.

produits de notre fait et nous ne doutons pas qu'ils soient du vôtre… Ce n'est pas la peine d'employer de grandes phrases pour vous dire que la cause en est votre action en Tchécoslovaquie[1]. Quand un grand pays tel que le vôtre, et un grand pays militaire, met en marche des centaines de milliers d'hommes et des chars sur le territoire d'un pays qui lui est étranger et qui, de surcroît, est au centre de l'Europe, il est inévitable que la détente en subisse un coup redoutable.

Vous comprendrez sans peine que nous ne nous trouvons pas maintenant dans de bonnes conditions pour avoir de franches conversations sur l'Europe. Vous m'avez parlé une fois de plus de l'Allemagne et je vous dirai une fois de plus que nous comprenons vos soucis et votre attention soutenue. Nous savons bien, nous aussi, ce qu'a été l'Allemagne et ce qu'éventuellement, elle pourrait redevenir, soit dans sa partie occidentale, soit dans sa partie orientale. Nous savons ce qu'est le peuple allemand, mais nous sommes obligés de constater qu'actuellement, ce n'est pas l'Allemagne qui s'est mise en marche.

Vous avez mentionné d'autres sujets sur lesquels nos deux gouvernements pourraient peut-être se consulter comme ils avaient commencé à le faire. Au sujet du Vietnam, notre position n'a pas changé et nous pensons que la vôtre n'a pas changé non plus. Nous estimons tous deux qu'il faut en finir avec ce conflit lamentable. Nous croyons que vous le souhaitez tout particulièrement parce que, d'une part, vous avez des liens idéologiques et mêmes pratiques avec le Nord-Vietnam et, d'autre part, vous pensez qu'une fois ce conflit terminé et lorsque la situation s'acheminera vers la paix, vous et les États-Unis pourrez commencer des conversations directes. Bref, nous comprenons parfaitement l'intérêt spécial que vous avez à la fin de ce conflit. Nous sommes animés des mêmes sentiments, encore que pour des raisons différentes. Nous pouvons toujours parler de cette question. Quant au Moyen-Orient, il est vrai que depuis longtemps et même jusqu'à présent, nous pensons, vous et nous, que le conflit y est absurde et qu'il doit cesser. Ce serait à l'avantage de tous. Nous avons blâmé et même condamné l'agression d'Israël, nous le blâmons encore de ne pas s'engager dans la voie ouverte par la résolution du Conseil de sécurité et par les démarches de l'envoyé d'U Thant ; lesquelles comportent d'abord l'évacuation des territoires occupés, puis ou en même temps un accord international sur les frontières, sur la reconnaissance mutuelle des États et les conditions de la navigation dans le golfe d'Aqaba et dans le canal. Nous avons les mêmes intentions, nous le disons et nous le marquons. Nous devons néanmoins constater que cette position commune ne suffit pas du tout pour conduire à un règlement ; et nous avons des raisons de redouter qu'un jour le conflit ne recommence. Là aussi, nous pouvons sans difficulté nous consulter, si cela vous intéresse.

Quant à nos relations bilatérales, nous les avions commencées dans le domaine pratique et vous avez bien voulu en dire que leurs résultats étaient

[1] Renouvellement de la condamnation, déjà exprimée à plusieurs reprises par les autorités françaises et en particulier par le général de Gaulle dans sa conférence de presse du 9 septembre 1968, de l'invasion au mois d'août de la Tchécoslovaquie par les forces armées des pays du Pacte de Varsovie.

déjà importants. Cela est vrai : nos relations économiques se sont notablement développées ; dans le domaine technique, nous avons certaines choses en commun qui ne marchent pas trop mal ; il y a d'autres possibilités qu'il n'y aurait aucune raison de ne pas essayer. Mais dans ces questions pratiques, surtout quand il s'agit d'un pays tel que le vôtre par rapport à un pays tel que le mien, l'atmosphère ne peut pas ne pas compter. Nous continuerons de faire ce que nous pourrons, mais l'atmosphère est différente et s'y prête mal. Notre commission mixte pourra néanmoins poursuivre sa tâche. Nous n'y voyons pas d'inconvénients, au contraire.

Au total, je finirai par où j'ai commencé : nous avons, de notre côté, fait délibérément avec vous une politique de détente, et nous sommes obligés de constater maintenant qu'elle est fortement contrariée. Ce n'est pas de notre fait. Nous ne croyons pas que la détente ne sera jamais plus possible et nous espérons qu'elle le redeviendra un jour. Nous croyons que cela dépend de vous. Vous avez pu constater, ces jours-ci, que nous ne nous sommes pas associés aux manifestations qui tendaient à faire renaître la guerre froide. Nous ne croyons pas que ce soit là une bonne politique. Mais nous sommes dans l'attente et, pour le moment, très contrariés.

Vous avez bien voulu me transmettre les aimables vœux de MM. Brejnev, Kossyguine et Podgorny. Je vous prie de leur dire que j'y ai été très sensible et que j'ai pris note avec attention de la communication du gouvernement soviétique. Ce n'est pas de mon fait que je ne puisse pas y apporter une réponse plus satisfaisante.

M. Zorine. Je vous remercie de m'avoir exposé en détail votre position. Je suis heureux de constater que vous-même et le gouvernement français, vous avez l'intention de continuer la politique de la détente. Je ne puis être entièrement d'accord avec vous sur tout ce que vous avez dit au sujet de l'Europe et de l'Allemagne, ni sur ce qui faisait obstacle à la détente. Je prends note néanmoins de votre désir de développer notre coopération et de continuer une politique de détente qui correspond aux vœux du gouvernement soviétique, ainsi que sa communication le démontre. Elle restera telle à l'avenir, car c'est elle qui permet de consolider la paix et d'aboutir à la coopération en Europe et dans le monde. Toutefois, cette politique ne dépend pas d'une seule partie, elle dépend des deux parties. Quant aux rumeurs récentes sur de supposées menaces soviétiques, elles sont dénuées de tout fondement, et l'avenir le prouvera. Nous ne sommes intéressés que par la paix et nous faisons tout ce qui est de notre pouvoir dans ce sens. Naturellement, chacun entend à sa façon les meilleurs moyens de parvenir à la détente. Vous ne pouvez cependant pas douter de ce que le gouvernement soviétique entende suivre cette voie qu'il a fermement définie, non pas pour l'instant, mais à très long terme.

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

393

NOTE

Des relations franco-chinoises[1]

N. nº 391/AS. *Paris, 19 novembre 1968*

Au moment où a éclaté la crise qui a secoué notre pays au mois de mai, l'état des relations franco-chinoises – correctes mais sans cordialité – n'était pas tel qu'on pût penser que la Chine s'abstiendrait de commentaires désobligeants. Mais la violence des articles à l'encontre du gouvernement français a pu surprendre.

Qualifiant les autorités françaises de « clique dirigeante », expression généralement réservée aux régimes qui n'ont pas de relations diplomatiques avec la RPC ou qui entretiennent de mauvais rapports avec elle, l'Agence Chine Nouvelle a vilipendé de mai à juillet l'action gouvernementale (des dépêches de l'Agence Chine Nouvelle ont évoqué les « assassinats perpétrés de sang-froid » par le gouvernement et la « domination réactionnaire et criminelle » de celui-ci) et traité les élections de « farce » et « d'escroquerie »[2].

Après une pause de près de deux mois les attaques de la presse ont repris en septembre. Le Chef de l'État a lui-même été pris à partie. Le chargé d'Affaires chinois a d'ailleurs été convoqué au Département à ce sujet le 25 septembre 1968 et des représentations sérieuses lui ont été faites. Aucun membre du gouvernement français n'a assisté à la réception donnée à l'ambassade de Chine à l'occasion du 1er octobre[3].

Cette campagne contre les autorités françaises s'inspirait certainement de préoccupations idéologiques. Il n'était pas sans intérêt pour Pékin d'exploiter à des fins de propagande l'agitation sociale qui secouait la « société capitaliste » et de tirer parti de l'embarras et de l'inquiétude des partis communistes prosoviétiques devant le regain de faveur des mouvements extrémistes.

Cependant, si le raidissement de Pékin était manifeste à plusieurs égards (tracasseries infligées à quelques-uns de nos ressortissants – mise à l'écart de notre chargé d'Affaires lors de la visite conjointe en Chine des ministres des Affaires étrangères de Guinée et du Mali[4]), d'autres éléments étaient de nature à atténuer nos appréhensions : les réactions chinoises après les incidents survenus les 13 et 29 mai dernier devant leur ambassade à Paris

[1] Une carte manuscrite à en-tête du cabinet du ministre indique que « cette note a été utilisée par le Ministre lors de son audition devant la commission des Affaires étrangères du Sénat ».

[2] La note nº 188/AS du 4 juin 1968 expose et analyse les réactions de la République populaire de Chine aux événements de mai 1968 en France, voir *D.D.F.*, 1968-I, nº 330. Voir également ci-dessus la note nº 338/AS du 2 octobre 1968 « Des relations franco-chinoises ».

[3] Voir ci-dessus la note nº 322/AS du 26 septembre 1968 « Démarche auprès du chargé d'affaires de Chine » et la note nº 338/AS du 2 octobre 1968 « Des relations franco-chinoises ».

[4] Voir ci-dessus, note nº 338/AS du 2 octobre 1968.

avaient été très modérées[1]. En outre, des commentaires faits en privé par Chen Yi[2], le vice ministre des Affaires étrangères M. Lo Kwei-po montrent, semble-t-il, que tous les dirigeants chinois ne prennent pas à leur compte les débordements de la presse de leur pays et que certains d'entre eux restent enclins à la modération.

D'ailleurs, actuellement, nos rapports avec Pékin évoluent dans le sens d'une relative détente, ce qui représente dans la conjoncture actuelle un progrès déjà appréciable.

La presse chinoise ne se contente plus d'analyser la situation intérieure en France (elle le fait sans aménité mais avec plus de retenue) ; elle recommence à suivre notre politique étrangère et tout en nous prêtant, comme par le passé, des visées de domination sur l'Europe, elle note avec intérêt les manifestations de notre indépendance vis-à-vis des États-Unis.

Nos contacts avec les Chinois sur le plan commercial mettent en évidence un très réel effort d'amabilité de la part de nos interlocuteurs qui se montrent assez accommodants au sujet des retards de livraison de nickel (11 400 tonnes livrées sur les 19 300 stipulées dans le contrat signé en 1965[3]). La Révolution culturelle n'a pas affecté le volume des échanges franco-chinois. Pour les huit premiers mois de cette année, on enregistre même par rapport à la même période en 1967[4] un léger accroissement (dû en partie à la conclusion d'un contrat de fourniture de 600 000 tonnes de blé). Force nous est cependant de constater que les négociations engagées par des firmes françaises pour divers projets (fourniture d'une centrale thermique par Alsthom et de matériel pour une usine d'aluminium par Péchiney) n'ont pas progressé jusqu'à présent.

Deux indices permettent d'envisager l'amorce d'une reprise des échanges culturels, au point mort depuis l'an dernier : après divers sondages entrepris

[1] Voir ci-dessus, note n° 338/AS du 2 octobre 1968.

[2] Le maréchal Chen Yi, vice-premier ministre depuis 1959, est également ministre des Affaires étrangères depuis 1958. En butte aux attaques des gardes rouges au cours de l'été 1967, il est rentré en grâce à la fin de l'année 1967.

[3] Le télégramme à l'arrivée de Pékin n° 683 du 1er mars 1965 indique que le président directeur général de la société « Le Nickel » a signé un contrat de quatre ans pour la fourniture de nickel à la Chine. Cet accord prévoit la livraison de 2 100 tonnes en 1965 et de 2 400 tonnes par an en 1966, 1967 et 1968, soit au minimum 9 300 tonnes et au maximum 10 830 tonnes pour les quatre années. Les livraisons prévues ont connu un certain retard en 1966, le marché mondial s'étant rapidement dégradé, comme le souligne le télégramme au départ nos 91-92 du 17 février 1967, non repris. Le télégramme au départ nos 346 à 349 du 24 août 1967 signale à l'ambassade de France à Pékin que, suite à une enquête effectuée auprès de la direction des Mines et de la société « Le Nickel », il est apparu que la société se trouvait dans l'impossibilité d'assurer la totalité des fournitures prévues par son contrat, la production des gisements qu'elle exploite en Nouvelle Calédonie ayant été fortement perturbée par différents incidents techniques, des grèves, des perturbations atmosphériques et la fermeture du canal de Suez. Le télégramme au départ nos 539 à 542 du 21 novembre 1967 indique que la direction des Affaires économiques du Département a convoqué le conseiller commercial de l'ambassade de Chine à Paris « pour lui exposer la position française au sujet des livraisons de nickel ».

[4] *Note du document* : Nos exportations : 1967 (huit premiers mois) : 332 millions de francs ; 1968 (huit premiers mois) : 351 millions de francs. Nos importations : 157 millions de francs ; 1968 (huit premiers mois) : 156 millions de francs. Total des exportations et importations pour 1967 (huit premiers mois) : 489 millions de francs ; pour 1968 (huit premiers mois) : 507 millions de francs. Solde positif : 175 millions de francs pour 1967 (huit premiers mois) ; pour 1968 (huit premiers mois) : 195 millions de francs.

par l'ambassade de la RPC en France, il est probable que 24 boursiers chinois suivront les cours de l'université de Besançon[1] : d'autre part, Pékin a admis le principe de l'envoi d'une mission botanique française en Chine l'an prochain[2]. Si ténus soient-ils, ces signes laissent entrevoir des perspectives favorables.

Il semble donc que, progressivement, la Chine veuille en revenir au respect du concept des « zones intermédiaires » dans lesquelles Pékin classe la France, à côté de certains pays afro-asiatiques et d'Amérique Latine et de quelques pays capitalistes qui cherchent à se dégager de l'influence américaine.

Cette évolution qui permet d'espérer une normalisation de nos rapports avec la RPC, trace en même temps les limites de l'amélioration possible.

(*Relations France-Chine. Politique extérieure, 1968-1972*)

394

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 818 à 823. *Bamako, 20 novembre 1968.*
Réservé. (*Reçu* : 21 h. 07).

Je me réfère à mon télégramme n°s 812 à 814[3].

Trente-six heures après le début des événements, les éléments motorisés de l'armée contrôlent toujours les points importants de la capitale.

[1] Une note de la direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques du Département en date du 28 août 1969 ayant pour objet la reprise des relations culturelles entre la France et la Chine rappelle qu'au printemps 1968, l'ambassade de Chine à Paris a effectué une démarche auprès du Département pour essayer d'organiser un programme d'études à l'intention de vingt-quatre étudiants chinois désireux de perfectionner leurs connaissances en français. Les événements de mai 1968 ont fait échouer ce projet, aucun recteur n'ayant accepté de recevoir ces étudiants sauf celui de Besançon qui s'était déclaré prêt à les accueillir en novembre 1968. Ce n'est que le 28 janvier 1969 que le Département a reçu une réponse à sa lettre du 12 novembre 1968 avisant l'ambassade de Chine de cet accord, l'ambassade de Chine lui indiquant alors que la venue de ces étudiants avait été ajournée.

[2] Une mission de M. Pierre Chouard, professeur de physiologie végétale à la faculté des sciences de Paris et directeur du Phytotron (CNRS) à Gif-sur-Yvette avait été prévue en mars 1968 dans le cadre du programme d'échanges franco-chinois signé le 1er octobre 1965. Repoussée une première fois au début de l'année 1969, elle est annoncée par le télégramme au départ n° 126 du 8 mai 1969 pour avril-mai 1970. Voir ci-dessus note n° 338/AS. Pierre Chouard, né à Paris le 29 octobre 1903, a enseigné à la faculté des sciences de Paris à partir de 1935 ainsi qu'à l'école d'horticulture de Versailles. Il est mort à Paris le 11 décembre 1983.

[3] Le 19 novembre 1968, le président Modibo Keïta est renversé par un coup d'État réalisé par un comité militaire de Libération nationale (CMLN) dirigé par le lieutenant Moussa Traore. Le télégramme de Bamako n°s 812 à 814 du 20 novembre communique la composition du CMLN. Le comité est composé de jeunes lieutenants avec quelques capitaines connus. Le président ainsi que les quatre capitaines et un lieutenant sont de formation française (école de Fréjus), les huit autres membres ont été formés à l'école inter-armes de Kati, cinq d'entre eux ont suivi des stages de spécialisation aux États-Unis, aucun dans les pays de l'Est.

De jeunes militaires armés remplissent leur mission et veillent sans brutalité à l'application des consignes. La nuit dernière, le couvre-feu a été strictement observé par la population qui a repris normalement le travail ce matin 20 novembre, comme elle a été invitée à le faire.

Le trafic aérien reste interrompu, mais la circulation automobile est redevenue normale en ville. Les communications téléphoniques intérieures et extérieures ont été rétablies. Il semble régner à Bamako une atmosphère de soulagement et même de satisfaction.

La situation demeure cependant assez floue.

Après les communiqués diffusés constamment depuis hier soir et que j'ai adressés au Département[1], bien des incertitudes planent sur les décisions que sera amené à prendre le comité militaire de libération nationale.

Formé de jeunes officiers, apparemment sans expérience, le directoire des lieutenants n'a engagé jusqu'à présent aucune action politique concrète. Ce matin, le président du comité s'est borné à adresser à un groupe de responsables politiques et administratifs, qui avaient été convoqués à la « permanence du parti » une très courte allocution pour les inviter à « reprendre normalement le travail comme par le passé », il a insisté pour qu'« une franche collaboration s'établisse afin que les uns et les autres puissent bénéficier de l'expérience acquise ».

D'autre part, et si la radiodiffusion a cité de nombreux messages de soutien, il est à noter qu'aucune personnalité civile de quelque importance ne s'est ralliée officiellement au nouveau régime, ce qui n'exclut nullement des contacts de fait. C'est ainsi que M. Nègre travaille pour le nouveau comité[2]. En revanche, les commandants militaires, de Kayes, Segou, Mopti et Tombouctou, ont donné ouvertement leur adhésion au comité. Parmi ceux-ci, il convient de noter le colonel Pinana Drabo[3], commandant le groupement des garnisons de Segou, Mopti et Tombouctou. Les anciens combattants sont unanimement en faveur du mouvement militaire.

De nombreuses rumeurs circulent, enfin, sur le sort réservé aux anciens ministres. Contrairement à ce qu'on annonçait hier, certaines personnalités importantes n'auraient pas été arrêtées et auraient cherché refuge dans des

[1] Se reporter aux télégrammes de Bamako n°s 800 à 803 du 19 novembre, 808 à 810 et 811 du 20 novembre. Le premier communiqué du Comité militaire « assure le peuple malien que celui-ci n'a reçu aucune assistance d'une puissance étrangère et invite à ne pas donner foi aux rumeurs malveillantes ». Les trois autres communiqués de la journée du 20 novembre concernent l'un, la mission de consultation dont est chargé le capitaine Yoro Diakite, vice-président du Comité, en vue de former un gouvernement provisoire, un autre, l'assurance donnée aux pays africains du resserrement des liens d'amitié et de coopération avec les pays étrangers, notamment africains, le dernier, le couvre-feu.

[2] Sur l'attitude de M. Nègre, se référer au télégramme de Bamako n°s 804 à 807 du 19 novembre, dans lequel l'ambassadeur révèle qu'il a fait prendre contact par personne interposée avec M. Louis Nègre qui n'a pas été inquiété et qui est invité à attendre la suite des événements. D'autres dirigeants modérés n'ont pas été inquiétés, il s'agit de Jean-Marie Kone, ministre du Plan, Salah Niare, secrétaire d'État à l'Économie rurale. Des tentatives d'explications mettent en cause la tension entre l'armée et la milice ainsi que la participation de certains Maliens installés en Côte d'Ivoire.

[3] Le colonel Pinana Drabo est nommé chef d'État-major des forces armées maliennes le 19 novembre 1968.

ambassades[1], ce qui expliquerait le communiqué de la nuit dernière recommandant aux étrangers de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures du pays.

Bien qu'il soit difficile de connaître les réactions des représentations diplomatiques des pays de l'Est et des États progressistes, on m'informe que les ambassades de l'URSS et de l'Algérie auraient télégraphié à leur gouvernement que le coup d'état « aurait été organisé par la France ». L'ambassadeur d'Algérie[2] serait déjà intervenu auprès du comité en faveur de M. Modibo Keïta.

Aucun indice sérieux ne permet, dans l'État actuel des choses, de porter un jugement sur la tournure que prendront les événements. On ne connaît pas les réactions de certains officiers supérieurs écartés du pouvoir, ni surtout celles des responsables des syndicats et des mouvements de jeunesse qui ont été associés d'une façon étroite à toutes les péripéties de « la révolution active ». C'est ce qui explique sans doute la prudence des nouveaux dirigeants alors que chacun attend la formation d'un gouvernement. Les activités administratives ont considérablement ralenti.

On a ainsi l'impression d'une certaine improvisation sur le plan politique, due à la précipitation qui a présidé à l'exécution du coup d'État militaire.

Jusqu'à présent, aucune personnalité du nouveau régime n'a cherché à entrer en contact avec l'ambassade, mais les jeunes officiers maliens mêlés à l'affaire et que nous rencontrons par la force des choses se montrent d'une grande courtoisie.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1968*)

395

M. SCHAFFHAUSER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À DAKAR,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 922 à 927. *Dakar, 20 novembre 1968.*

Diffusion strictement réservée.

Le Président de la République m'a demandé[3], ce matin, de venir le voir pour me faire part de ses sentiments sur les événements du Mali[4].

[1] Ousmane Ba, ancien ministre des Affaires étrangères, et Seydou Badian Kouyate, Ministre d'État, se sont réfugiés à l'ambassade de la République populaire de Chine.

[2] Boufeldja Aïdi, ambassadeur d'Algérie à Bamako s'est montré l'un des chefs de missions diplomatiques les plus véhéments après la prise du pouvoir par le comité militaire. Il maintient un contact étroit avec l'ambassade d'URSS. Ce coup d'État fait perdre à Alger un point d'appui important en direction de l'Afrique de l'Ouest et rompt la ligne Alger/Bamako/Conakry. Voir la dépêche d'Alger n° 83/AP du 2 décembre 1968, intitulée : « Coup d'œil sur les relations algéro-maliennes ».

[3] M. André Schaffhauser, conseiller des Affaires étrangères, est premier conseiller près l'ambassade de France à Dakar depuis le 15 octobre 1968.

[4] Le 19 novembre 1968, un coup d'État militaire, réalisé par un comité militaire de libération nationale dirigé par le lieutenant Moussa Traore, renverse le président Modibo Keïta. Le comité

Après m'avoir rappelé qu'en matière de reconnaissance, la position du Sénégal, comme celle de la France, consistait à reconnaître des États et non pas des gouvernements, le président Senghor m'a dit les regrets que lui causait la chute de M. Modibo Keïta[1], qui était son ami, et qui, de plus, avait de solides qualités d'homme d'État.

Il n'avait cessé, ces temps derniers, m'a-t-il dit, de mettre en garde son collègue malien contre les dangers que lui faisaient courir, d'une part, ses attitudes de plus en plus « gauchisantes » et le rôle toujours plus considérable qu'il laissait dans le pays à l'action des Chinois et, d'autre part, cette sorte de fuite en avant que constituaient ses fréquents voyages et ses absences prolongées de Bamako[2] que, précisément, les Chinois et leurs amis mettaient à profit pour réaliser leurs plans.

De plus, a ajouté le président Senghor, il avait déconseillé à M. Modibo Keïta la mise sur pied de milices populaires[3]. L'opposition de formations de ce genre qui tombent facilement sous l'emprise des extrémistes irritait l'armée régulière qui, par réaction, se politisait.

Ce qui est arrivé ne paraît donc causer au chef de l'État sénégalais aucune surprise. Il avait d'ailleurs mis à profit la réunion, hier, à l'aérodrome, des ambassadeurs des pays du *Commonwealth* venus saluer la reine Elizabeth[4], pour leur tenir à peu près les mêmes propos – il avait même, si j'en crois mon collègue canadien[5], ajouté qu'il craignait les mêmes dangers pour M. Mokhtar Ould Daddah[6].

militaire assume tous les pouvoirs politiques et administratifs. Le président Keïta et les membres du gouvernement sont gardés à vue.

[1] M. Modibo Keïta est né à Bamako, alors capitale du Soudan français, le 4 juin 1915. Il est issu d'une famille malinké et musulmane pratiquante. Après ses classes primaires et secondaires, il poursuit ses études à l'école normale d'instituteurs, l'École William Ponty de Gorée, à Dakar. Il sort major de sa promotion en 1936. Instituteur, il enseigne en brousse puis à Bamako, Sikasso et Tombouctou. En 1943 est créé à Bamako le Rassemblement démocratique africain (RDA), présidé par Félix Houphouët-Boigny. Il est nommé secrétaire général de l'Union soudanaise-RDA. En 1948, il est élu conseiller général du Soudan français et en 1953, il est élu conseiller de l'Union française. Maire de Bamako en 1956, il est élu député à l'Assemblée nationale française dont il devient le vice-président. Il siègera à deux reprises comme secrétaire d'État dans les gouvernements français de la Quatrième République. En 1958, il est élu président de l'Assemblée constituante de la Fédération du Mali qui regroupe le Soudan français, le Sénégal, la Haute-Volta et le Dahomey. Ces deux derniers pays quittent la fédération. Le 20 juillet 1960, Modibo Keïta est nommé chef du gouvernement de la Fédération du Mali. Le 22 septembre 1960, il proclame l'indépendance du Soudan français qui devient la République du Mali, dont il prend la présidence.

[2] Allusion à sa visite officielle en Guinée fin mars 1968, à son séjour privé en Union soviétique du 15 juillet au 16 août 1968.

[3] Une milice populaire, des brigades de vigilance chargées de l'encadrement et de la surveillance du pays sont constituées en 1962 ; le service civique obligatoire est institué. La milice est devenue au fil des années une organisation para-militaire toute puissante et l'intention prêtée au Président de la substituer à l'Armée, associée à la radicalisation socialiste du régime expliquent le mécontentement qui a gagné une grande partie de la population et le renversement du régime.

[4] Le 1er novembre 1968.

[5] M. Joseph Cote est ambassadeur du Canada au Sénégal depuis le 11 juillet 1966.

[6] Mokhtar Ould Daddah, né en 1924, avocat au barreau de Dakar et conseiller territorial de l'Adrar sous administration coloniale française en 1957, devient la même année vice-président du Conseil de gouvernement de la Mauritanie. Président du Conseil l'année suivante, il est le Premier

Par la suite, le chef de l'État a exprimé l'espoir que tout se passerait de manière pacifique au Mali et il m'a remis, pour être transmis par notre chiffre à son ambassadeur à Bamako, un message demandant à ce dernier d'intervenir auprès du lieutenant Traore pour que soient épargnées les vies maliennes et en particulier celle du président Modibo Keïta.

Le Président m'a dit d'ailleurs qu'il était prêt à accueillir au Sénégal les réfugiés politiques maliens qui semblent dès à présent affluer en assez grand nombre.

Pour ce qui est de l'invitation que lui a adressée M. Sekou Touré à se rendre à Conakry, le président Senghor ne partage pas la hâte de ses collègues guinéen et mauritanien, il veut laisser les choses se décanter et a donné, devant moi, à l'un de ses aides de camp, l'ordre de préparer son avion personnel pour lundi, ajoutant que, d'ici-là, on y verrait peut-être plus clair. La nouvelle de son départ a d'ailleurs, immédiatement après, été annoncée officiellement par l'agence de presse sénégalaise.

En quittant la présidence de la République, j'ai rendu au ministre de l'Intérieur une visite de courtoisie prévue depuis quelques jours : M. Cledor Sall[1], me parlant du coup d'État de Bamako et de ses répercussions dans les pays de l'OERS[2], a tenu au sujet de la hâte manifestée par M. Sekou Touré à réunir ses collègues et de l'acceptation immédiate de M. Ould Daddah, des propos qui vont dans le sens du télégramme n° 466 à 468 de M. Costilhes[3] : M. Sekou Touré, voyant disparaître un des derniers représentants de l'Afrique révolutionnaire, pense peut-être que son tour peut venir bientôt et tient à prévoir sur le champ les parades nécessaires.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Sénégal, Relations avec la France, 1968*)

ministre de la République islamique de Mauritanie en novembre 1960 et est ensuite élu président en 1961. Il est réélu en 1966.

[1] M. Cledor Sall est ministre de l'Intérieur depuis le remaniement ministériel du 6 juin 1968.

[2] OERS : l'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal, instituée par la convention de Labé (République de Guinée), le 24 mars 1968, succède au comité inter-États, et regroupe le Mali, la Mauritanie, la Guinée et le Sénégal.

[3] M. Henri Costilhes est ambassadeur de France en Mauritanie depuis novembre 1966. Le président Senghor se rend à Conakry le 25 novembre. La délégation qui l'accompagne est assez nombreuse et montre que les préoccupations sénégalaises quant à l'avenir de l'OERS sont d'ordre économique et financier. Se reporter au télégramme de Dakar n°s 937 et 938 du 23 novembre, non publié.

396

M. Césaire, Chargé d'Affaires de France *a.i.* à Lagos,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1550 à 1556[1]. *Lagos, 21 novembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 13 h. 55).

1. Compagnie traditionnellement la première au Nigeria, la Shell-BP[2] est déjà très largement en tête de la reprise des activités pétrolières. Elle a commencé depuis deux mois à évacuer par petites quantités (20 000 T) une partie du pétrole (de l'ordre de 150 000 T) qui était stocké au terminal de Bonny[3], dont les installations sont en cours de réparation. Simultanément, le pipeline qui, à partir du Moyen-Ouest traverse l'État des Rivières[4] au sud d'Ahoada[5] et rejoint le terminal, a été remis en état de fonctionner et le brut recommence à être pompé à partir d'Ughelli et de quelques petits puits situés au sud de Port-Harcourt. La Shell est évidemment très discrète sur ces opérations qu'elle qualifie « d'essais », mais les spécialistes estiment que la production pourrait atteindre assez rapidement 200 000 barils/jour, soit environ 10 millions de tonnes par an. Une trentaine de techniciens européens basés à Port-Harcourt dirigent les opérations. Ils font appel à la main d'œuvre de l'État des Rivières, moins qualifiée que ne l'étaient les Ibo, mais néanmoins capable de remplacer ceux-ci à ce stade des travaux.

Une vingtaine d'experts viennent d'arriver à Port-Harcourt pour procéder à une évaluation complète des travaux nécessaires à la remise en marche de la raffinerie qui demanderont au moins un an pour être menés à bien.

D'importants investissements sont réalisés par la Shell pour équiper le Moyen-Ouest et amener cet État à prendre le relais de la production, au cas où la situation interdirait toute exploitation pétrolière dans l'est. Le pipeline sur Forcados[6] qui, avec Escravos[7], s'annonce comme le futur grand centre pétrolier du Moyen-Ouest – sera terminé comme prévu en juillet 1969.

La Shell, compagnie incorporée au Nigeria, n'est pas touchée par le décret de 1968[8] sur les sociétés et n'a donc pas eu à solliciter du gouvernement

[1] Ce télégramme est intitulé : « Reprise des activités pétrolières au Nigeria ».

[2] Shell-BP (*British Petroleum Company Ltd.*) est une compagnie pétrolière néerlando-britannique. Sa filiale, la *Petroleum Compagny of Nigeria Ltd.* est productrice au Nigeria depuis 1958. Elle interrompt le pompage du pétrole au début de juillet 1967 en raison des événements militaires au Biafra.

[3] Bonny est un port situé sur le golfe du Biafra au sud de Port-Harcourt. Il est important par son activité pétrolière.

[4] L'État des Rivières couvre essentiellement le delta du Niger avec Port-Harcourt comme capitale.

[5] Ahoada, localité située au nord-ouest de Port-Harcourt ; voir la carte publiée dans ce volume.

[6] Forcados, localité située sur le golfe du Bénin ; voir la carte.

[7] Escravos, localité située sur le golfe du Bénin au nord de Forcados ; voir la carte.

[8] Le décret du 16 octobre 1968 stipule qu'à compter du 18 novembre 1968, les firmes étrangères travaillant au Nigeria sont transformées en sociétés de statut nigerian.

fédéral des délais supplémentaires dans l'application de la nouvelle législation.

2. Parmi toutes les compagnies, la Gulf[1] se trouve dans une position privilégiée puisqu'elle n'a jamais cessé d'exploiter *off-shore* et de pousser sa production qui devrait atteindre 6 à 7 millions de tonnes en 1968. Elle poursuit également très activement ses investissements dans le Moyen-Ouest en équipant notamment le centre d'Escravos.

Mobil[2] qui possède des permis extrêmement prometteurs sur la côte et au large de l'État du sud-est (Calabar) annonce un investissement de 50 millions de livres dans les prochaines années. La production en mer pourrait commencer dès 1970.

Si la Gulf et Mobil sont fermement décidées à jouer leurs chances et à acquérir pour cela la personnalité nigeriane, la situation des autres compagnies américaines est en revanche moins confortable : Phillips[3] a repris quelques travaux, là où la situation le permettait. Tenneco[4] et Amoseas[5], très hostiles au décret obligeant les sociétés étrangères à s'incorporer, hésitent à poursuivre leurs activités sur des permis peu prometteurs et couvrant des zones où l'insécurité persiste.

3. Agip[6] (Italie), incorporée au Nigeria voit ses intentions de reprise freinées par la position de ses puits. Les techniciens qui s'étaient rendus au nord d'Ahoada, pour étudier les possibilités de reprise ont dû être repliés précipitamment sur Port-Harcourt ou le Moyen-Ouest.

4. Avant les événements, la production de la Safrap[7] était localisée pour l'essentiel dans la province orientale au nord d'Ahoada. Les puits d'Obagi[8] n'ont pas été sabotés, mais en revanche, la station de pompage Shell de Rumuekpe[9], qui permettait d'évacuer la production, a été détruite. L'insécurité persiste dans ce secteur.

[1] *Gulf Oil* est une compagnie pétrolière fondée aux États-Unis en 1901, elle est l'une des plus anciennes compagnies pétrolières au monde. Sa filiale découvre en 1962 des gisements de pétrole au Nigeria et les exploite ; elle est productrice depuis avril 1965. Elle est installée à Lagos, Port-Harcourt et Warri et travaille au large des côtes.

[2] *Mobil* est une compagnie pétrolière américaine, sa filiale *Mobil Exportation Nigeria Inc* entre en production en 1967, installée à Port Harcourt, elle exploite au large des côtes.

[3] *Philipps Petroleum Company*, compagnie américaine fondée en 1917, est installée à Lagos et n'est pas encore productive.

[4] *Tenneco Oil Company of Nigeria*, filiale de la compagnie américaine *Tenneco Oil Company*, installée à Lagos et à Port-Harcourt, entre en production en 1967.

[5] *Amoseas* est une filiale de l'*American Overseas Petroleum Ltd* appartenant à la *Texaco* et à la *Standard Oil* ; elle est installée à Lagos et Port-Harcourt et entre en production en 1967.

[6] *Agip*, compagnie de pétrole italienne appartient pour 50 % à la société d'État italienne *ENI* et pour 50 % à la *Philipps Petroleum*.

[7] Safrap est une filiale de la société pétrolière française ERAP (ELF) créée le 10 mai 1962, elle reste en production en septembre 1966 et interrompt le pompage début juillet 1967. Ses installations sont situées au Biafra : Port-Harcourt et Warri.

[8] Les puits de pétrole d'Obagi sont situés au nord-ouest de Port-Harcourt, voir la carte reproduite dans ce volume.

[9] La station de pompage de Rumuekpe se trouve près d'Obagi.

Parmi les stocks de Bonny, la Safrap a encore 40 000 T de brut mais reste tributaire de la Shell pour leur évacuation. Celle-ci pourrait intervenir dans les deux prochains mois.

La Safrap avait commencé des recherches sur les permis situés à la limite du nord de l'ancienne province orientale, notamment dans la région de l'*Alambra River*[1]. Une reprise des travaux dans cette zone toujours mal contrôlée par les forces fédérales, est à exclure.

Dans le Moyen-Ouest, la Safrap avait manifesté son intention d'entreprendre des travaux de recherche et de production expérimentale, mais aucun commencement d'exécution n'a été jusqu'ici apporté à ces projets.

Les autorités fédérales, qui témoignaient à la société française une réserve courtoise mais marquée, semblent depuis quelques jours vouloir assouplir leur position à son égard. Le dialogue a pu reprendre avec le directeur des mines qui a insisté auprès du ministère des Finances pour que l'accord fiscal[2] qui était en suspens soit signé. De même, a-t-il promis de prendre en considération la raison de force majeure invoquée par la société pour demander le renouvellement de certains permis qui n'avaient pu être exploités du fait de la guerre. Enfin, grâce à l'entremise du chef H.O. Davies, administrateur de la société, qui s'est rendu lui-même à Port-Harcourt, un représentant français de la Safrap devrait être autorisé à se rendre incessamment dans la capitale de l'État des Rivières où le colonel Adekunle[3], sermonné par Lagos et éprouvé par les difficultés qu'il rencontre sur le terrain, se montrerait moins agressif.

La Safrap a mené jusqu'ici une politique d'extrême prudence que commandaient les événements et la réserve des autorités fédérales à son égard. Elle a su conserver d'excellentes relations avec la Shell. Les accusations dont elle était victime sont aujourd'hui à peu près tombées.

Tout en gardant une certaine discrétion, la société française ne devrait cependant pas donner maintenant l'impression qu'elle fait traîner la reprise des activités là où elle peut les reprendre, c'est-à-dire dans le Moyen-Ouest. La mise en œuvre du programme initialement envisagé présenterait un intérêt politique certain : en effet, il est toujours plus difficile de critiquer une société qui poursuit régulièrement ses activités et fournit ainsi la preuve des relations normales qu'elle entretient avec le gouvernement fédéral. D'un point de vue psychologique, cette reprise serait certainement bénéfique à l'ensemble du secteur privé français au Nigeria. Du point de vue technique enfin, il serait regrettable que la Safrap se trouve trop largement distancée

[1] L'*Alambra river* se jette dans le Niger à Onistsha.

[2] En mars 1967, la France se prépare à approcher les autorités nigerianes en vue d'une négociation destinée à éliminer les doubles impositions en matière de navigation maritime et aérienne. Voir la note CAT 54bis Fa 8 (2) adressée le 21 février 1967 par la direction des conventions administratives du Département à la sous-direction d'Afrique et la réponse de celle-ci n° 17/AL du 3 mars 1967, non publiées.

[3] Le colonel B. Adekunle commande la 3e division fédérale et la section de Port-Harcourt ; il combat la sécession biafraise.

dans une zone encore mal explorée mais sur laquelle sont fondés les plus grands espoirs.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Économie, Commerce, Pétrole*)

397

M. Pelen, Ambassadeur de France à Bamako,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 827 à 837. *Bamako, 21 novembre 1968.*

Strictement réservé. (*Reçu* : 19 h. 52).

Je me réfère à mon télégramme nos 818 à 823[1].

M. Louis Nègre m'a prié de passer le voir dans la nuit du 20 au 21 novembre. Il a fait devant moi la genèse du coup d'État, et, au risque de répéter des indications déjà données au Département dans d'autres télégrammes, je crois devoir résumer ci-après l'essentiel de ce long entretien.

1. Tôt dans la matinée du 19 novembre, M. Nègre était allé au ministère des Finances situé sur la colline de Koulouba. Il avait rencontré des détachements de l'armée qui s'employaient à regrouper les fonctionnaires allant à leur travail. Comme il était le seul ministre, il avait été traité avec des égards particuliers. Un officier lui avait déclaré qu'il ne serait pas inquiété et qu'il n'avait qu'à attendre la suite des événements. En fin de matinée, cet officier avait décidé de reconduire le Ministre à son domicile. Dans la descente de la colline de Koulouba, ils rencontrèrent un convoi de plusieurs camions. On s'arrêta et le chef de convoi, qui était le lieutenant Moussa Traore, président du nouveau comité, s'approcha du ministre des Finances et lui dit : « Il a tout refusé[2], il faut donc poursuivre notre action. »

Il s'agissait, m'a dit M. Nègre, de la liste d'un nouveau gouvernement, d'où devaient être éliminés les « extrémistes », de la dissolution du comité national de défense de la révolution, de l'arrêt de la socialisation des campagnes, de la restauration des libertés individuelles, etc., car le mouvement insurrectionnel avait effectivement pensé pouvoir amener le chef de l'État à composition et le maintenir au pouvoir.

C'est ainsi que, tapi sur le plancher d'un camion, M. Modibo Keïta fut conduit au camp militaire de Kati à 15 km de Bamako et incarcéré.

[1] Ce télégramme est publié ci-dessus.

[2] Il s'agit de l'ex-président Modibo Keïta qui, venant de Mopti et regagnant Bamako par le fleuve, s'arrêtait quelques heures, le 18 août à Ségou et, après un voyage de nuit, débarque le 19 novembre à Koulikoro où il est aussitôt arrêté par un fort détachement de l'armée commandé par le lieutenant Traore, chef du mouvement insurrectionnel. Modibo Keïta refuse de se soumettre aux exigences du directoire militaire qui demandait l'exclusion des ministres « extrémistes » du gouvernement, la dissolution du conseil national de défense de la révolution, l'arrêt de la socialisation des campagnes, la restauration des libertés individuelles.

2. Le lieutenant Moussa Traore fit alors diffuser son communiqué[1] annonçant la chute du régime. Les déclarations officielles se succédèrent à la radio. Les arrestations des hautes personnalités du régime se poursuivirent. C'est ainsi, m'a dit M. Nègre, que plusieurs ministres furent appréhendés, que le président Mahamane Alassane Haïdara[2] a été ramené de Tombouctou pour être emprisonné à Bamako, et que M. Modibo Keïta lui-même a été embarqué tôt dans la matinée du 20 novembre avec Madeira Keïta[3] et Diakite, ministre de la Défense, pour la forteresse de Kidal, à l'extrémité nord-est du pays.

3. M. Louis Nègre jugeait avec sympathie le nouveau comité qui lui paraissait d'une grande bonne volonté mais d'une égale inexpérience. C'était, m'a-t-il dit, des gens de droite et ils voulaient rompre sans tarder avec l'URSS et la Chine, ce dont ils avaient été dissuadés, afin de faire de la coopération avec la France la « charte de leur politique ». Les membres du nouveau comité étaient aussi peu formés sur le plan politique que sur le plan économique et les reproches qu'ils adressaient à M. Modibo Keïta avaient moins trait aux problèmes de gestion des affaires qu'à des questions concrètes, telles que le respect de la liberté individuelle, dont le thème apparaît du reste souvent dans les communiqués.

4. Dans la matinée du 20 novembre, M. Nègre avait été convoqué par le lieutenant Traore à la « permanence du parti », qui est le siège du nouveau comité, où il avait trouvé de nombreux fonctionnaires et quelques personnalités, dont M. Konate[4], M. Ibrahima Sall[5], président de la cour suprême et M. Jean-Marie Kone[6].

Celui-ci fit un exposé très applaudi sur les méfaits du régime de Modibo Keïta. De son côté, M. Nègre traita de la situation économique et financière, évoquant notamment l'application des accords franco-maliens. Les jeunes militaires se montrèrent très émus par la gravité de la situation qui leur était présentée et déclarèrent au ministre des Finances qu'ils lui donnaient « pleins pouvoirs pour négocier avec Paris ».

M. Nègre répondit qu'il ne pouvait négocier au nom d'un gouvernement qui n'existait pas. Le comité avait déjà perdu un temps précieux. Ses

[1] Le 19 novembre à midi quarante-cinq, première proclamation du comité militaire de Libération nationale (CMLN).

[2] Mahamane Alassane Haïdara, député et président de l'Assemblée nationale (novembre 1958-17 janvier 1968), président de la délégation parlementaire (17 janvier 1968-19 novembre 1968), membre du Comité national de défense de la révolution (CNDR) (2 mars 1966-19 novembre 1968).

[3] Madeira Keïta, membre du Comité national de défense de la révolution (CNDR) (2 mars 1966-19 novembre 1968), ministre de la Justice, des Affaires sociales et du Travail (17 septembre 1966-19 novembre 1968).

[4] Tiéoulé Konate, gouverneur et directeur général adjoint de la Banque de la République du Mali (BRM) depuis 1964, avec rang de ministre.

[5] Ibrahima Sall, premier président de la Cour suprême et président de la section judiciaire de la Cour suprême depuis le 14 mai 1962, garde des Sceaux, ministre de la Justice depuis le 22 novembre 1968.

[6] Jean-Marie Kone, ministre du Plan (6 février-19 novembre 1968, président du conseil des gouverneurs et vice-président de la Banque africaine de développement (BAD).

lenteurs décourageraient les ralliements publics et pourraient permettre aux oppositions de se regrouper. La situation risquait de pourrir, alors que la population faisait entièrement confiance au nouveau régime. Il appartenait donc à celui-ci de constituer de toute urgence un gouvernement provisoire militaire ou civil, ou mixte[1], de rédiger une constitution, en somme de créer de nouvelles institutions pour entériner les changements intervenus. Il était essentiel également de prendre contact avec les pays étrangers, pour les rassurer et pour continuer à coopérer avec eux. M. Nègre avait suggéré au président du comité de convoquer d'urgence les ambassadeurs de France, des États-Unis, d'URSS, de Chine et d'Algérie[2]. Le lieutenant Moussa Traore avait retenu cette suggestion.

5. M. Nègre m'ayant affirmé que le mouvement révolutionnaire était irréversible, je lui ai demandé comment, étant aussi « simplistes » ces jeunes lieutenants auxquels il paraissait parler si librement, avaient réussi un tel coup. Son regard s'est alors égaré quelques instants et j'ai le sentiment qu'il a participé à la préparation de l'affaire sans en être toutefois l'instigateur. Nous pouvions, du reste, nous en douter.

Il ne m'a pas caché, d'autre part, que le comité militaire avait, et c'est ce qui explique une certaine improvisation sur le plan politique, avancé la date de son intervention pour un ensemble de raisons : c'était la dernière fois de l'année que le Président quittait Bamako sans quitter le Mali. Or, il était indispensable à la fois d'agir quand il était hors de la capitale et de s'emparer de sa personne. C'est pourquoi on avait renoncé à lancer l'affaire durant la conférence d'Alger[3]. La prise de position du Mali sur l'affaire tchécoslovaque avait vivement irrité les militaires et ils acceptèrent encore moins la violence des prises de position de M. Ousmane Ba à New York, les incidents avec la milice prenaient un caractère de plus en plus sérieux. Enfin, les jeunes officiers croyaient que le chef de l'État allait, ainsi qu'il l'avait annoncé le 7 novembre, au cours d'une réunion des cadres, dénoncer les accords franco-maliens, comme la rumeur en avait couru à Bamako avant l'arrivée de M. Bourges. M. Nègre m'a confié aussi que, à la suite de la visite du Secrétaire d'État, le Président avait l'intention d'effectuer quelques réformes dans un sens relativement libéral. Mais cela, le comité militaire l'ignorait.

[1] Désigné au soir du 20 novembre pour former le gouvernement provisoire, le capitaine Yoro Diakite, premier vice-président du Comité militaire de Libération nationale, présente, le 22, son équipe ministérielle à laquelle le CMLN donne son agrément. La composition de ce gouvernement, dans lequel se retrouvent quatre membres du précédent Cabinet et plusieurs personnalités écartées par l'ancien régime, est officiellement connue le 23 novembre. Le président en est le capitaine Yoro Diakite, issu de l'école des troupes de Marine de Fréjus, ancien sous-officier puis officier de l'armée française, directeur de l'école interarmes de Kati. Se reporter aux télégrammes de Bamako nos 859 à 861 et 862 à 864 du 23 novembre, non publiés. Des commentaires sur la composition de ce gouvernement sont transmis par le télégramme de Bamako nos 862 à 864 du 23 novembre, non repris.

[2] L'ambassadeur des États-Unis est G.E. Clark, celui d'URSS est Moussatov, celui de la République populaire de Chine est Ma Tse King, celui d'Algérie, Boufeldja Aïdi.

[3] La conférence des chefs d'État et de Gouvernement tenue à Alger du 13 au 16 septembre 1968.

En bref, je constate que M. Nègre est très engagé du côté du nouveau régime.

Aussi convient-il de se demander s'il faut prendre à la lettre toutes les précisions données par le Ministre, qui cherche manifestement à nous encourager pour obtenir notre assistance, ce qui risque de coûter assez cher.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1968*)

398

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 838 à 844. *Bamako, 21 novembre 1968.*

Réservé. (*Reçu* : 21 h. 58).

Je me réfère à mon télégramme no 827 à 837[1].

Dans la matinée du 21 novembre, M. Louis Nègre m'a fait savoir que le lieutenant Moussa Traore, président du comité militaire de libération nationale, souhaitait me voir immédiatement. Sans pouvoir demander l'autorisation du Département, j'ai cru devoir accepter cette invitation, en précisant toutefois que notre rencontre ne pourrait en aucune manière engager le gouvernement français.

Effectivement, les premières paroles du président du comité militaire ont été pour me dire que, à ses yeux, ma visite n'avait aucune « signification politique ». Il voulait essentiellement me mettre en mesure de rendre compte à Paris des conditions dans lesquelles l'armée malienne avait été amenée à prendre le pouvoir.

Ces raisons étaient d'abord politiques. Il n'y avait plus de démocratie au Mali. L'ancien comité national de défense de la révolution était composé de créatures du Président qui, depuis un an, ne songeait qu'à consolider son pouvoir personnel, sans hésiter à fouler aux pieds les authentiques valeurs maliennes.

Les raisons étaient également économiques. Le précédent gouvernement s'était lancé dans des dépenses somptuaires et des entreprises non rentables. La plupart des sociétés d'État étaient improductives. Depuis 1962, l'économie du Mali n'avait cessé de se dégrader, et cela par la faute du gouvernement et en dépit des efforts immenses du peuple malien.

Sur le plan social enfin, la liberté individuelle n'était plus respectée. M. Modibo Keïta avait instauré un régime dictatorial et policier dont souffrait la population entière, son frère M. Moussa Keïta[2], ex-ministre de la

[1] Ce télégramme est publié ci-dessus.

[2] Moussa Keïta, professeur de sciences naturelles, ancien directeur administratif du lycée de garçons de Bamako, commissaire à la jeunesse (avril 1959-janvier 1961), haut-commissaire à la

Jeunesse, était l'âme damnée du régime et portait de très lourdes responsabilités.

Le lieutenant Moussa Traore m'a alors demandé d'assurer Monsieur le Président de la République de son admiration et de son respect et de faire savoir au gouvernement français que les nouvelles autorités maliennes tenaient à appliquer scrupuleusement les accords franco-maliens. Il était au courant de l'évolution du compte d'opérations qui, m'a-t-il dit, a atteint maintenant 14 milliards 200 millions alors que le plafond est de 15 milliards. Il ne comprenait pas comment on avait pu en arriver là, et il considérait que des remèdes devaient être apportés de toute urgence à une telle situation.

Il m'a affirmé que M. Modibo Keïta n'avait jamais voulu appliquer réellement les accords franco-maliens, parce que, comme il le répétait souvent, ces accords pouvaient selon lui, l'éloigner à la longue des pays de l'Est. Au cours d'une conférence restreinte des cadres, le 7 novembre, l'ex-président avait annoncé son intention de dénoncer les arrangements conclus avec la France.

Sur ses intentions, le président du comité militaire ne m'a tracé que les grandes lignes[1].

Un gouvernement provisoire doit être constitué incessamment. Il s'attellera immédiatement à l'assainissement de l'économie, en se débarrassant des sociétés d'État improductives, en encourageant la production et le commerce traditionnel, en attirant les capitaux étrangers et les capitaux maliens réfugiés à l'extérieur. Les dettes extérieures du Mali représentaient à elles seules un très lourd héritage. La tâche était gigantesque. Aussi le président du comité militaire n'était-il pas en mesure de préciser à quelle date on pourrait procéder à des élections, mais ces élections auraient certainement lieu et les représentants du peuple seraient notamment chargés de juger l'ex-président. En attendant, M. Modibo Keïta est gardé en lieu sûr et il ne serait pas porté atteinte à ses jours.

Sur le plan extérieur, le comité avait l'intention d'entretenir des rapports amicaux avec tous les pays, dans la mesure où ils respecteraient le Mali.

De ce contact avec le lieutenant Traore, qui n'a duré qu'un quart d'heure, je retire l'impression que le président du comité est essentiellement un homme sérieux, austère et qui s'exprime avec netteté, sans vantardise et sans haine.

À le voir cependant, on se demande comment, avec une poignée de lieutenants et de capitaines, il a pu réussir un tel coup. Les noms des civils qui

jeunesse et aux sports (janvier 1961-mai 1964), secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports (mai 1964-septembre 1966) puis de nouveau haut-commissaire à la jeunesse et aux sports (17 septembre 1966-6 février 1968 et ministre (6 février-19 novembre 1968).

[1] Dans une allocution à la nation malienne, diffusée le 22 novembre, le président du comité militaire de libération nationale a défini les grandes lignes de l'action que le comité entend poursuivre avec le futur gouvernement provisoire dans les domaines économiques et financiers. Cette allocution a pour auteur M. Nègre. Se reporter au télégramme de Bamako n°s 851 à 858 du 23 novembre, non publié.

entreront dans le nouveau gouvernement nous éclaireront sans doute sur les soutiens dont ce groupe d'officiers avait dû s'assurer.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1968*)

399

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES

Relations franco-congolaises

N. nº 555/DAM *Paris, 21 novembre 1968.*

Longtemps détériorées, les relations franco-congolaises étaient, lors de la chute du précédent régime, en voie de nette amélioration ; dès leur accession au pouvoir, les nouveaux dirigeants ont marqué la résolution de les maintenir dans un climat de confiance et d'amitié.

1º Désireux de laver le nouveau régime de tout soupçon d'aventurisme, ils ont tenu à prendre, avec les dirigeants français, un contact personnel et direct : le 12 septembre, le commandant Raoul a rendu visite au Premier ministre et au ministre des Affaires étrangères[1].

2º À la suite de la rupture des relations diplomatiques entre le Congo-Brazzaville et le Congo Kinshasa[2], c'est à la France que les nouveaux dirigeants ont demandé d'assurer la protection des intérêts de leur pays outre-Congo (demande à laquelle nous avons réservé une suite favorable).

3º Pour attester le caractère privilégié que prennent à leurs yeux, leurs relations avec la France, les autorités de Brazzaville n'ont pas hésité, en nommant M. Babackas[3] aux fonctions d'ambassadeur à Paris, à se priver des services d'un de leurs hommes politiques les plus éminents.

[1] *Note infra-marginale du document* : « Encore qu'il en ait exprimé le désir, il n'a pu obtenir l'audience du général de Gaulle en raison des doutes qui pèsent encore sur le sort de M. Massemba-Debat. » Sur la visite à Paris du commandant Raoul qui s'est entretenu avec Michel Debré et Couve de Murville, le 12 septembre, se reporter à la note remise au général de Gaulle par le Ministre le 13 septembre, à la suite de l'entretien tenu entre M. Raoul, nouveau président de la République du Congo, avec M. Debré le 12 septembre et au télégramme de Brazzaville nos 1089 à 1096 du 26 septembre, non publié.

[2] Le Congo-Brazzaville rompt ses relations diplomatiques avec le Congo-Kinshasa, le 9 octobre, en raison du déroulement de l'affaire Mulele. Mulele, ancien ministre de l'Éducation nationale du premier gouvernement congolais (Léopoldville/Kinshasa), chef rebelle, s'était présenté fin septembre à la gendarmerie de Ngabe sur la rive droite du Congo en amont de Brazzaville et avait demandé l'asile politique. Il avait été conduit à Brazzaville. Un accord avait été conclu avec Kinshasa prévoyant le transfert de Mulele à Kinshasa et garantissant sa sécurité. Le 29 septembre, Mulele rejoint Kinshasa. Le 2 octobre, le général Mobutu, retour d'un voyage au Maroc, déclare que Pierre Mulele sera jugé comme criminel de guerre, le 8 octobre, il est condamné à mort et exécuté le 9.

[3] Edouard Ebouka-Babackas, licencié en droit, inspecteur des douanes (1962), chef du bureau central des douanes du Congo, conseiller technique du ministre des Finances est lui-même ministre des Finances et de l'Économie depuis le 15 août 1963 et dans tous les gouvernements qui

4° S'il n'y a pas, à proprement parler, de contentieux franco-congolais, on doit cependant rappeler qu'après diverses libérations intervenues en août dernier, deux de nos ressortissants (Debreton et Laurent[1]) sont maintenus depuis longtemps en détention à Brazzaville sans qu'aient été observées les règles procédurales normales et, en ce qui concerne plus spécialement le second, sans qu'aient été clairement formulés les griefs retenus contre eux. Nous sommes intervenus à Brazzaville en vue d'obtenir que ces affaires soient conduites avec plus de régularité ; des notes ont été remises, à ce sujet, par notre ambassadeur à Brazzaville, les 15 et 18 octobre.

5° Sur le plan de la Coopération, il y a lieu de noter que le montant des crédits accordés jusqu'à présent, pour 1968, au Congo, sur le Fonds d'Aide et de Coopération, ne dépasse pas 173 millions de CFA, ce qui place le pays au 13e rang parmi les États africains et malgache bénéficiaires de notre aide.

Il est toutefois prévu que, d'ici la fin de l'année, des opérations nouvelles pourront être engagées pour un montant de 250 millions CFA ; M. Bourges vient d'en informer, par lettre[2], le commandant Raoul, non sans mettre l'accent sur la nécessité, pour le Congo, de nous présenter des dossiers en état ; s'agissant, en particulier, du projet de barrage de la Bouenza, il a proposé qu'une mission d'experts se rende prochainement sur les lieux.

Quoiqu'il en soit de nos dispositions à leur égard, les Congolais mettent l'accent sur l'intérêt vital qui s'attacherait pour eux, ne serait-ce qu'en vue d'une stabilisation de la situation intérieure du pays et de la consolidation du régime, à ce que la France leur dispense une aide plus substantielle ainsi que des facilités de trésorerie ; cette position a été défendue par M. Babackas lui-même à l'occasion de la récente conférence des ministres de la zone franc[3].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Congo-Brazzaville, 1968*)

se sont succédé depuis lors. Nommé ministre délégué à la présidence du Conseil en septembre 1968, il est désigné pour être ambassadeur de la République du Congo à Paris le 25 octobre.

[1] Jean-Marie Laurent, ressortissant français, qui résidait depuis la fin de 1967 à Brazzaville, est interpellé le 10 février 1968 par les autorités congolaises et maintenu en garde à vue depuis lors. Après avoir été détenu au commissariat central à Brazzaville, il est transféré à la fin de juillet à la maison d'arrêt où il se trouve toujours, sans qu'aucune procédure judiciaire ait été engagée contre lui. Il a été indiqué à l'ambassade de France qu'avant le mois de mai 1968, M. Laurent aurait eu des activités de nature à porter atteinte à la sécurité de l'État, puis il a été ajouté entre le mois de mai et le mois de juillet que Laurent était soupçonné de complicité avec Debreton, arrêté dans la nuit du 13 au 14 mai 1968. Voir à ce sujet le télégramme de Brazzaville n° 1157 du 9 octobre 1968, non reproduit. Debreton est jugé par la Cour révolutionnaire de Justice fin mai 1969 et Laurent début juillet 1969.

[2] Le 11 novembre, une lettre d'Yvon Bourges est remise au commandant Raoul portant sur les questions relatives à la coopération.

[3] Le 24 novembre, s'est tenue à Paris, une réunion extraordinaire des ministres des Finances des États africains et malgache de la zone franc sous la présidence de François-Xavier Ortoli qui a exposé les développements récents de la conjoncture monétaire internationale et la politique économique et financière de la France. Les représentants des États africains et malgache ont également présenté une analyse de la situation économique de leurs pays respectifs.

400

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 872. *Abidjan, 22 novembre 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 44).

Pour le Ministre seulement.

Je viens de m'entretenir avec le président Houphouët-Boigny des événements du Mali[1].

Contrairement à ses réactions habituelles à l'égard des coups d'État fomentés par des militaires, il est visiblement satisfait. Il a, en effet, l'impression que s'effectue actuellement un « travail en coulisse » qui n'est défavorable ni à la France, ni à son pays. Le fait que les jeunes officiers maliens n'aient pas répondu aux avances de M. Sekou Touré lui paraît un indice encourageant.

Le chef de l'État a longuement reçu M. Hamaciré N'Douré[2].

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1968*)

401

M. Lucet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Debré, ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6389 à 6414. *Washington, le 22 novembre 1968.*

Réservé

(*Reçu* : le 23 à 04 h. 27).

L'ambassadeur de l'URSS, M. Dobrynin, est venu déjeuner à l'ambassade le 22 novembre. Il part pour Moscou le 26, pense pouvoir demeurer dans son pays pour les fêtes de fin d'année et reviendra à Washington, ne serait-ce que pour prendre congé.

[1] Un coup d'État militaire réalisé le 19 novembre par le comité militaire de libération nationale (CMLN), dirigé par le lieutenant Moussa Traore, renverse le président Modibo Keïta. Le 23 novembre un gouvernement provisoire est formé dont le président est le capitaine Yoro Diakite.

[2] Hamaciré N'Douré, avocat, ancien ministre délégué à la présidence pour représenter le Mali auprès de la Communauté européenne, de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg et de la République fédérale d'Allemagne (7 avril au 27 novembre 1967) est ministre délégué à la Présidence, chargé de mission depuis le 22 novembre 1968. M. N'Douré a effectué une visite en Côte d'Ivoire à la tête d'une délégation qui comprenait notamment le lieutenant Baba Diarra, vice-président du comité militaire de libération nationale. Cette visite confirme l'évolution favorable des rapports entre Abidjan et Bamako depuis le coup d'État militaire.

De la longue conversation que j'ai eue avec lui je retiens les points suivants :

1) M. Dobrynin commence à se poser des questions sur le désir véritable des Américains de trouver une solution pacifique à la question du Vietnam. Il m'a redit, ce que j'ai pu vérifier du côté américain, quel rôle personnel il avait joué pour obtenir l'arrêt des bombardements le 31 octobre et pour mettre en présence les principaux participants selon la formule « votre camp – notre camp ». Ne serait-ce qu'à titre personnel, il estime que les efforts qu'il a déployés pour rapprocher les points de vue ne sont guère payés de retour. D'après lui après trois semaines d'interruption des conversations les Nord-Vietnamiens et la délégation du Front national de libération s'inquiètent de ces atermoiements et doutent de la sincérité américaine. Il est incompréhensible, d'après l'ambassadeur de l'URSS que le président Johnson n'arrive pas à persuader les autorités de Saigon de désigner une délégation pour Paris. Peut-être faudrait-il une nouvelle équipe au Sud-Vietnam mais après avoir tant promis aux généraux Thieu et Ky, le président Johnson se trouve gêné pour opérer par la force le changement d'équipe que le président Kennedy avait imposé autrefois au détriment de M. Diem. Peut-être, d'après lui, le Président préfère-t-il laisser à M. Nixon le soin de régler cette affaire. En tout cas le gouvernement de l'URSS se tient pour l'instant à l'écart et ne prend pas de nouvelles initiatives.

M. Dobrynin m'a dit d'autre part que les Chinois refusaient toute nouvelle conversation avec les Américains à Varsovie de peur d'avoir l'air d'approuver les conversations de paix de Paris. La pression chinoise avait été forte sur Hanoï pour dissuader le président Ho Chi Minh d'accepter les conversations en cours. Les Nord-Vietnamiens avaient passé outre mais si les choses tardaient trop longtemps l'influence de Pékin pourrait s'exercer à nouveau.

En ce qui concerne les relations sino-soviétiques, M. Dobrynin estime qu'elles sont peut-être un peu moins mauvaises qu'il y a quelque temps. Chacun reste sur ses positions mais l'on croit discerner à Moscou un léger et progressif assouplissement des positions chinoises.

2) En ce qui concerne le Moyen-Orient M. Dobrynin m'a confirmé dans une grande mesure ce que m'avait dit M. Eugène Rostow (mon TG nº 6115-26[1]). Les Russes font confiance à M. Jarring et désireraient lui voir jouer un rôle plus actif. La question principale n'est pas comme le disent les Américains, de savoir si oui ou non les Égyptiens accepteront de signer un document commun avec les Israéliens. C'est là, d'après M. Dobrynin, une question secondaire. Ce qu'il faut aborder maintenant, ce sont les questions de fond. Quelles seront les nouvelles frontières d'Israël et le gouvernement de Tel-Aviv accepte-t-il ou non le principe d'un retrait de ses forces ? Les Israéliens n'ont jamais répondu clairement à cette question et M. Jarring aurait dit à M. Dobrynin qu'après les récentes concessions égyptiennes la responsabilité d'un échec retomberait maintenant sur Israël.

[1] Voir ci-dessus ce télégramme en date du 11 novembre 1968.

En même temps mon collègue soviétique reconnaît que depuis que se sont tenues les élections la position américaine devient plus souple. L'on accepte à Washington l'idée d'un calendrier et l'on a certainement dit des mots utiles à M. Eban lors de son séjour ici. L'on regrette cependant à Moscou que les États-Unis ne prennent pas en considération l'idée d'une garantie commune des quatre grandes puissances au futur règlement. C'était une idée française que Moscou avait d'abord hésité à accepter mais qui à la réflexion avait paru bonne. Pourquoi à Washington l'avait-on rejetée ?

3) M. Dobrynin m'a parlé de lui-même de la situation en Méditerranée. Après le récent communiqué de l'Alliance Atlantique à Bruxelles il avait effectué une démarche auprès de M. Katzenbach[1] pour protester contre la décision de créer en Méditerranée une flotte de surveillance des bâtiments soviétiques qui se trouvaient dans cette mer. Quel droit avaient les États-Unis et leurs partenaires atlantiques de considérer que la Méditerranée était une mer réservée où les Russes n'avaient point le droit d'apparaître ? D'autre part le gouvernement de l'URSS savait de façon certaine qu'il se trouvait en Méditerranée des sous-marins atomiques américains porteurs de fusées Polaris dirigées contre la partie méridionale de l'URSS. Il s'agissait là d'une véritable provocation.

Dans ces conditions M. Dobrynin admettait que la flotte soviétique faisait de fréquents séjours à Alexandrie et Lattaquié sans que l'on puisse parler pourtant de l'existence de bases russes comparables à celles que les Américains conservaient en Italie et en Espagne. En ce qui concerne l'Algérie il m'a dit que l'URSS accordait au gouvernement du colonel Boumediene une assistance technique qui impliquait la présence d'officiers russes sur les aérodromes algériens. Il m'a parlé de lui-même de bases de fusées mais en ajoutant que si elles existaient, elles ne pouvaient être que sol-air de faible portée, qu'elles n'avaient été données aux Algériens, si elles l'avaient été, il ne pouvait confirmer, que pour des raisons défensives et pour assurer leur propre sécurité. Cette ou ces bases hypothétiques n'étaient en tout cas pas dirigées vers des pays étrangers à la différence des sous-marins américains dont il venait de me parler. Il espérait bien qu'à Paris il n'existait point de malentendu à ce sujet. Je lui ai dit que néanmoins ce qu'il venait de me dire n'était point fait pour nous rassurer sur les objectifs poursuivis par le gouvernement de Moscou en Méditerranée et au Moyen Orient.

4) M. Dobrynin m'a dit qu'il avait noté dans les journaux que la récente réunion des ministres de l'Alliance Atlantique avait semblé marquer un rapprochement des positions franco-américaines et que d'autre part la flotte française de Méditerranée avait participé avec ses alliés à certaines manœuvres communes. Je lui ai dit que nous étions membres de l'Alliance et que nous entendions le rester. Ceci n'impliquait pourtant nullement de notre part le retour à des formules intégrées. Ceci dit, il devait bien comprendre que des circonstances nouvelles s'étaient produites depuis

[1] Nicholas de Belleville Katzenbach, secrétaire d'État adjoint au département d'État depuis 1966.

l'intervention de son pays en Tchécoslovaquie. Ce qui avait été fait à Prague pouvait l'être ailleurs et M. Brejnev lui-même avait parlé d'un droit d'intervention de l'URSS dans les affaires des pays dits socialistes. Où se trouvait la limite et quelles garanties pouvions-nous avoir pour l'avenir ?

L'ambassadeur de l'URSS n'a point refusé la discussion à ce sujet. En août dernier, son gouvernement avait été pris dans un dilemme terrible. Il n'était point surprenant que les puissances occidentales et même certains partis communistes s'en soient émus. Mais que pouvait faire d'autre le gouvernement de l'URSS ? Il s'agissait de savoir si la Tchécoslovaquie resterait membre du pacte de Varsovie. J'ai dit que ni M. Svoboda[1], ni M. Cernik[2], ni M. Dubcek[3] n'avaient jamais laissé entendre que la Tchécoslovaquie, comme autrefois la Hongrie de Imre Nagy cherchait à s'affranchir des liens de cette alliance. M. Dobrynin m'a répondu que c'était là ce que les dirigeants tchèques disaient en public mais qu'en fait ils s'orientaient vers une position de neutralité. D'autre part, non sans sacrifices pour l'URSS, le gouvernement de Moscou fournissait à l'économie tchèque à des prix extrêmement bas tout ce qui pouvait lui être nécessaire dans le domaine de la fourniture des matières premières et de l'équipement industriel. Or on avait de bonnes raisons de croire à Moscou que la République fédérale d'Allemagne s'apprêtait à s'emparer de ce marché et à étendre progressivement à la Pologne et à la Hongrie les avantages économiques que l'on s'apprêtait à récolter à Prague. Il avait été jugé nécessaire de réagir avant qu'il ne soit trop tard.

Ceci dit M. Dobrynine voulait à nouveau me donner l'assurance que quels que puissent être les termes de la doctrine Brejnev l'URSS n'avait aucune raison de vouloir intervenir en Yougoslavie et en Autriche comme M. Rusk avait paru le laisser entendre à la réunion de Bruxelles ni non plus en Roumanie. Il importait cependant que les États-Unis n'adoptent pas une attitude provocante à cet égard. Il avait relevé dans la presse, il y a quelques jours, que les États-Unis considéraient comme un triomphe le fait que les États-Unis et la Roumanie allaient signer trois accords d'ordre technique et que 50 étudiants roumains au lieu de 30 allaient venir étudier dans les universités américaines. Ceci en fait ne gênait nullement Moscou mais encore faudrait-il que certains éléments proches ou non de l'Administration américaine n'en tirent point prétexte pour chanter victoire.

5) En ce qui concerne l'Allemagne, M. Dobrynin m'a redit que si le gouvernement de Bonn acceptait de reconnaître la frontière Oder-Neisse il serait impossible à Moscou d'empêcher les Polonais de reprendre des relations normales avec l'Allemagne fédérale. Bonn tout au contraire ne faisait pas cette concession. Bien plus l'on avait l'impression à Moscou que depuis la crise tchécoslovaque les Allemands voulaient en tirer profit. Ils

[1] Ludvik Svoboda, général, commandant en chef de l'armée puis président de la République tchécoslovaque depuis avril 1968.

[2] Oldrich Cernik, président du Conseil des ministres de Tchécoslovaquie.

[3] Alexandre Dubcek, premier secrétaire du PC slovaque en 1963 et premier secrétaire du PC tchécoslovaque depuis janvier 1968.

multipliaient sans raison aucune les réunions à Berlin des partis politiques et des commissions du *Bundestag*. Il paraissait vu de Moscou qu'ils cherchaient l'incident pour affirmer ensuite que ce qui s'était passé à Prague pourrait se reproduire à Berlin. Le gouvernement de l'URSS était donc obligé de protester pour ne pas laisser se créer de précédents. Il souhaitait ne pas avoir à aller plus loin.

J'ai dit à mon collègue soviétique que son interprétation me paraissait erronée. Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne ne pouvait que suivre avec inquiétude certaines déclarations de la presse soviétique et les réunions qui se tenaient à Berlin-Ouest avaient leurs contreparties dans les réunions politiques que tenait la DDR à Berlin-Est. La paix ne serait jamais assurée si cette atmosphère de soupçon et de doute devait se perpétuer.

6) J'ai dit à M. Dobrynin que les déclarations faites à Moscou lors du jour de la fête nationale par M. Morozov et selon lesquelles il était inutile de chercher à créer des ponts entre l'Est et l'Ouest ne nous paraissaient guère indiquer un désir russe de poursuivre la détente à laquelle nous étions tous attachés.

M. Dobrynin m'a répondu qu'il fallait bien comprendre le sens de cette remarque. Établir des ponts était une chose bonne en soi et lorsqu'on le disait à Paris l'on était entièrement d'accord à Moscou. Mais pour certains Américains la formule avait un autre sens. Dans une longue tirade mon collègue soviétique s'en est pris à l'article de Herman Kahn[1] paru dans *Fortune* et que M. Brejnev a utilisé dans son récent discours. Il s'en est pris surtout à M. Brzezinski[2] qui, dans une conférence faite devant les fonctionnaires américains de l'*Institute of Foreign Service*, avait déclaré que l'URSS était retournée à la période stalinienne, que la révolte grondait dans le camp socialiste, et que les contacts que l'on voulait établir avec l'Est avaient avant tout pour but la destruction du pacte de Varsovie. J'ai demandé à mon interlocuteur comment il pouvait être si bien informé d'une réunion réservée à des fonctionnaires. Il m'a dit simplement qu'elle avait été semi-publique. Or, a poursuivi M. Dobrynin, M. Brzezinski a été pendant deux ans membre du bureau d'études du département d'État et l'un des principaux animateurs de la politique vis-à-vis de l'Est. Tous ces groupes d'études qu'il s'agisse de la *Rand Corporation* à Los Angeles, du *Hudson Institute* de Herman Kahn, du bureau d'études du département d'État, cherchaient à empoisonner les relations américano-soviétiques et nul ne savait si un jour il ne se trouverait pas un président des Etats-Unis pour les écouter.

J'ai répondu à M. Dobrynin que, sans connaître tous les détours de la pensée de M. Brzezinski, celui-ci était généralement considéré comme

[1] Herman Kahn, politologue américain, président du *Hudson Institute*, établissement de recherche en matière de relations internationales.

[2] Zbigniew Brzezinski, universitaire américain, d'origine polonaise, professeur à Harvard puis Columbia, membre de la *Rand Corporation*, directeur de l'Institut de Recherches sur les affaires communistes, consultant et membre du conseil de Planification politique du département d'État (1961-1962).

l'inspirateur du discours prononcé par le président Johnson le 7 octobre 1966 qui avait surtout marqué un désir de détente et d'établissement de liens de toutes sortes entre l'Ouest et l'Est.

7) Ceci dit, j'ai fait remarquer à M. Dobrynin que quoi qu'il puisse penser de certaines tendances de l'opinion américaine, des contacts récents avaient été pris entre Américains et Soviétiques au cours des derniers jours. M. McNamara, en particulier, avait été longuement reçu par M. Kossyguine. L'ambassadeur de l'URSS m'a répondu que la conversation à laquelle je faisais allusion n'avait nullement porté sur les problèmes de la Banque mondiale qui n'intéressaient pas l'URSS. J'ai répondu que je n'avais aucun doute à cet égard. M. Dobrynin a reconnu que l'initiative venait de M. Kossyguine. Celui-ci avait connu M. McNamara lors de l'entrevue de Glassboro et avait conservé un excellent souvenir de cette conversation. Il avait souhaité le revoir et lui parler des questions de désarmement. À Moscou, l'on était prêt à ouvrir à ce sujet des conversations avec les Américains et avec les puissances occidentales qui pourraient être intéressées. Mais, peut-être en raison de la période de transition qui suivait les élections, Washington se dérobait et ne répondait pas clairement. Ceci dit dans une formule à la normande M. Dobrynin n'excluait pas, mais se gardait non plus de confirmer, la possibilité d'une rencontre à un niveau très élevé avant la prise de pouvoir du 20 janvier.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

402

M. Raoul-Duval, Ambassadeur de France à Santiago,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1953/DE[1]. *Santiago, 22 novembre 1968.*

Confidentiel.

Me référant à ma lettre n° 1903/AM du 15/11/1968[2] j'ai l'honneur de faire connaître au Département que la question du projet de vente d'hélicoptères

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *vente d'hélicoptères*.

[2] Cette dépêche, non publiée, fait part de l'offre présentée par la société française Sud-Aviation pour la fourniture de trente hélicoptères, type *Alouette* II et III, aux ministères de l'Intérieur et des Forces armées, d'une part, et de dix hélicoptères pour le ministère de l'Agriculture du Chili, d'autre part. Ce projet fait suite aux accords intervenus à Paris, le 5 octobre 1967, lors de la réunion à Paris de la commission mixte franco-chilienne. Sud-Aviation avait alors remis à M. Figueroa, ministre-conseiller près l'ambassade du Chili à Paris, le projet de contrat définitif couvrant la fourniture de dix hélicoptères *Alouette* pour le ministère de l'Agriculture, faisant suite à une offre d'août 1967 et à la venue d'une mission de ce ministère en France lors du Salon de l'Aéronautique. Les négociations finales ont été terminées à Santiago, à la mi-décembre 1967, mais la signature en a été différée. Depuis lors, le contrat d'hélicoptères n'a pas été concrétisé, malgré l'expiration des prix et délais consentis dans l'offre originale et malgré plusieurs extensions, dont la dernière au 15 janvier 1968. La concurrence de la firme américaine *Bell Helicopter* ne semble laisser que

au Chili a été abordé à nouveau lors de mon dernier entretien, lundi, avec le Ministre des Relations extérieures[1]. Celui-ci, sans toutefois engager son gouvernement, m'a déclaré qu'il était, en principe, toujours favorable à la réalisation de ce projet dont il se rappelait avoir été l'un des promoteurs, et dont le dossier venait d'être soumis à son examen. Ce type d'appareil, a-t-il ajouté, intéresse nos militaires et une décision va devoir être prise dans un proche avenir ; aucune mention n'a été faite de l'offre américaine dont je sais, par ailleurs, qu'elle a été relancée.

Je suis également intervenu ce matin auprès du général Marambio[2], Ministre de la Défense nationale. Ce dernier m'a réservé le meilleur accueil, ainsi qu'à notre attaché des Forces armées[3] qui m'accompagnait. Il m'a indiqué que l'offre de Sud-Aviation lui paraissait intéressante et qu'il appréciait lui-même la qualité de nos appareils. Il a cependant ajouté que toute décision, qui ne peut être prise qu'à un échelon très élevé et en accord avec les ministres des Finances et des Affaires étrangères, était forcément liée à la situation financière du Chili encore aggravée par la sécheresse.

Sans vouloir témoigner d'optimisme quant aux possibilités de réalisation de cette affaire, je remarque cependant que les Chiliens continuent de lui porter un intérêt. Mais le poids excessif de la dette extérieure peut toujours les amener soit à la retarder, soit y renoncer, soit à se tourner vers des fournitures à bon compte, du type offert par les Américains.

(*Direction d'Amérique, Chili, 1968*)

403

M. Francois Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 6473 à 6477. *Bonn, 23 novembre 1968.*

Réservé. (*Reçu* : 19 h. 50).

La République fédérale d'Allemagne, en bornant son concours à des mesures limitées et en s'abstenant de réévaluer le *mark*[4], a-t-elle manqué une nouvelle occasion – mais de quelle importance – de favoriser le

peu de chances à Sud-Aviation. Se référer à la Note sur « l'affaire des hélicoptères Sud-Aviation pour le ministère de l'Agriculture du Chili », émanant de l'Office général de l'Air (79 Champs-Élysées), en date du 2 janvier 1968.

[1] Gabriel Valdes Subercaseaux, démocrate-chrétien, est ministre des Relations extérieures du Chili depuis 1964.

[2] Le général de division en retraite, Tulio Marambio, est ministre des Forces armées depuis le 2 mai 1968.

[3] Le capitaine de frégate Fabre est attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air au Chili depuis 1968.

[4] Le 22 novembre 1968, lors de la réunion des ministres des Finances de Bonn, la République fédérale d'Allemagne refuse de procéder à une réévaluation du *mark* afin de mettre un terme à la

rapprochement franco-allemand ? La satisfaction qu'elle éprouve maintenant d'avoir résisté à la pression des trois anciens vainqueurs de l'Ouest, principalement de la France, et qui s'exprime, depuis hier, non sans une certaine naïveté, mais aussi, parfois, non sans insolence, dans la presse, à la radio, dans les propos, fera-t-elle place, demain, au regret et à la déception si, en telle ou telle circonstance, on lui fait payer le prix d'un succès hautement proclamé ? S'agit-il, en un mot, pour M. Schiller[1] et aussi pour M. Strauss[2], comme pour le gouvernement tout entier et l'opinion dans son ensemble, de la consécration d'une situation économique et financière plaçant l'Allemagne occidentale à la tête d'une partie du continent, ou plutôt d'une victoire à la Pyrrhus ?

Telle est, aujourd'hui, la question que l'on ne peut pas éviter de se poser et qui se trouve, dès à présent, sous la plume de commentateurs, d'ailleurs rares, sans illusion sur la dépendance politique de leur pays.

Il est probable, en tout cas, que les dirigeants allemands auraient pu agir différemment. Au cours de ces dernières semaines, on agitait un peu partout le problème de la réévaluation. M. Blessing[3], en personne, passe pour s'être, à un moment du moins, fait le partisan d'une semblable opération. Les « cinq sages » qui ont déposé, ces jours-ci, leur rapport, auraient formulé le même sentiment. La fierté de ne pas céder, la proximité des élections[4], la conviction qu'il appartenait au franc de plier, ont progressivement et sûrement balayé toutes autres considérations. Pour les représentants d'un État qui a sans cesse le vocable Europe à la bouche, la conscience nationale a constamment dominé. Cela ne signifie pas, du reste, que saisissant la balle au bond, les responsables de Bonn ne chercheront pas à développer la coopération européenne dans la direction qui leur tient à cœur. M. Willy Brandt[5] vient de prôner une Communauté monétaire. M. Barzel[6] a réclamé, au lendemain de « la manifestation de solidarité économique » du 22 novembre, un progrès sur le plan politique.

Le retour à la sagesse se produira-t-il ? Il faut faire, dans l'explosion de contentement à laquelle nous assistons, la part d'une « divine surprise », qui témoigne de l'amertume accumulée depuis des années dans un peuple ayant l'impression que sa prospérité économique ne l'empêchait pas de subir invariablement la volonté d'autrui.

(DE-CE, 1968-1971)

spéculation contre le franc français. Elle ne concède qu'une taxation sur ses exportations et une réduction de la taxe sur ses importations.

[1] Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[2] Franz Josef Strauss, ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne depuis le 2 décembre 1966.

[3] Karl Blessing, président de la *Bundesbank* depuis 1958.

[4] Les élections au *Bundestag* auront lieu le 28 septembre 1969.

[5] Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[6] Rainer Barzel, président du groupe parlementaire de l'Union chrétienne-démocrate au *Bundestag* depuis 1964.

404

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6426 à 6429. *Washington, le 23 novembre 1968.*

(*Reçu* : à 20 h. 46).

Les informations que publient ce matin la presse et la radio américaines sur la crise monétaire et les commentaires qu'elles lui consacrent ne laissent au public guère de doute sur la prochaine dévaluation du franc. Comme hier ce sont surtout les aspects politiques de l'événement qui sont mis en relief, qu'il s'agisse de conséquences de la crise sur la politique intérieure française ou du rapport des forces en Europe. Le correspondant à Paris du *New York Times* note – « comble de l'ironie et de l'humiliation » – que les journaux français ont été informés du principe de la dévaluation du franc en premier lieu par un membre du gouvernement allemand, parlant dans la capitale de la République fédérale.

Alors que plusieurs journaux rappellent comme à plaisir les précédentes dévaluations du franc, l'éditorial du *New York Times* nous est beaucoup plus favorable. Il estime, en effet, que selon « l'esprit » de Bretton-Woods, il appartenait à l'Allemagne, responsable de la crise, de prendre les mesures nécessaires pour la résoudre, c'est-à-dire de réévaluer le *mark*. Le refus du gouvernement de Bonn fondé sur des raisons de politique intérieure, a contraint la France à dévaluer sa monnaie. Pour le journal de New York, la question cruciale est maintenant de savoir quel sera le montant de la dévaluation française. Si elle ne reste pas dans des limites modérées, la livre sera soumise à son tour à la pression de la spéculation et, si elle est dévaluée, d'autres pays seront amenés à prendre des décisions similaires. En revanche, si la livre tient et si l'amélioration récente de la balance des paiements américaine se poursuit, le dollar ne devrait pas être en difficulté.

Comme les jours précédents, plusieurs commentateurs évoquent la nécessité d'une révision des règles de Bretton-Woods relatives à la fixité des taux de change. Aucun d'entre eux, cependant, n'avance de solution précise à ce sujet.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

405

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6482 à 6493. *Bonn, 24 novembre 1968.*

Très urgent. (*Reçu* : 17 h. 00).

L'annonce du maintien de la parité du franc[1] a donné lieu jusqu'à présent à des commentaires modérés et compréhensifs de la part des milieux officiels allemands. En général, on estime qu'il convient de connaître les mesures d'assainissement économique et financier avant de porter un jugement d'ensemble sur la politique française.

En revanche, les porte-parole des partis ont tenu un langage plus sévère. Quant aux milieux bancaires, ils ont exprimé jusque-là des points de vue contradictoires allant de la condamnation la plus ferme jusqu'à l'approbation sans réserve. Le président de la *Bundesbank*[2] a fait état de ses appréhensions sur l'orientation future de notre politique économique et financière.

A) Les milieux officiels

1) Légitimité de la décision du gouvernement français

Contrairement à ce qu'affirme le principal journal du dimanche, *Welt Am Sontag*[3], les milieux officiels estiment la décision prise par le général de Gaulle légitime et nullement en contradiction avec la position de M. Ortoli[4] au cours de la conférence des « dix »[5]. D'après l'agence DPA, les milieux gouvernementaux compétents soulignent que la France s'était réservé la possibilité, soit de dévaluer dans la limite de 12 %, soit de

[1] Le Président de la République fait connaître qu'à la suite du Conseil des ministres du 23 novembre, la décision suivante a été prise : la parité actuelle du franc français est maintenue. Le général de Gaulle s'adresse à la nation le 24 novembre pour expliquer la crise monétaire traversée par la France et les conséquences qu'elle comporte : austérité et réductions de crédit.

[2] Le Dr Karl Blessing est le président de la Banque fédérale d'Allemagne depuis le 1er janvier 1958. Il est entré à la *Reichsbank* le 1er septembre 1920, puis est appelé au conseil d'administration le 1er juin 1937, démis de cette position pour des raisons politiques le 1er février 1939. De 1941 à 1945, président du conseil d'administration de *Kontinentale Öl A.G. Berlin* ; de 1948 à 1957, membre du conseil d'administration de *Margarine Union A.G. Hambourg*.

[3] Se reporter au télégramme de Bonn nos 6494 à 6497 du 24 novembre 1968, non publié, dans lequel il est rapporté que la *Welt am Sontag* écrit à la « une » : « Le président de la République (française) a brusqué les experts financiers du monde entier ».

[4] François-Xavier Ortoli, ancien ministre de l'Équipement et du Logement (29 avril 1967-31 mai 1968), est ministre de l'Éducation nationale du 31 mai au 10 juillet 1968 puis ministre de l'Économie et des Finances depuis le 10 juillet 1968, dans le gouvernement de Maurice Couve de Murville.

[5] Les ministres des Finances des dix pays les plus riches du monde se réunissent à Bonn, les 21 et 22 novembre, sous la présidence de Karl Schiller, ministre fédéral de l'Économie, et en présence de M. Pierre-Paul Schweitzer, président du Fonds monétaire international, pour essayer de ramener l'ordre sur le marché monétaire international. Le Dr Karl Schiller cherche à écarter d'emblée de la discussion une éventuelle réévaluation du DM. Un communiqué est publié dans *Le Monde* du dimanche 24 et lundi 25 novembre 1968, p. 2.

ne procéder à aucun changement de la parité de notre monnaie. Ces milieux font remarquer en outre que le gouvernement français a tenu à laisser la voie ouverte à des mesures fiscales qui constitueraient le pendant des mesures prises par l'Allemagne fédérale afin d'éviter la réévaluation.

M. Walter Grund[1], secrétaire d'État au ministère des Finances a fait une déclaration dans le même sens : au cours de la réunion du « club des dix », M. Ortoli a souligné que son gouvernement avait le choix entre deux solutions : pas de dévaluation ou dévaluation à 10 %. Les discussions de Bonn ont eu pour objectif d'éviter une éventuelle dévaluation française supérieure à 11 %. Toutefois, personne ne pensait à l'issue de la réunion des « dix » que la France renoncerait à dévaluer.

Même son de cloche au ministère de l'Économie dont le secrétaire d'État, M. Schöllhorn[2] ne s'est pas déclaré surpris, la France s'étant toujours réservé le choix entre les deux termes de l'alternative : pas de dévaluation ou une dévaluation modérée.

Le ministre lui-même, M. Strauss[3], a également rappelé que, dans une interview à la télévision, il avait exprimé l'idée que le gouvernement français pourrait, à la place de la dévaluation, s'engager sur la voie de l'austérité.

Enfin le porte-parole du gouvernement, M. Günther Diehl a affirmé : bien que cette décision soit inattendue, il convient de remarquer que le gouvernement français conserve bien entendu son entière liberté d'appréciation quant aux mesures qu'il considère comme les plus appropriées.

2) Jugement sur le fond de la décision

L'agence DPA[4] relève que dans les milieux gouvernementaux compétents on estime qu'il convient de connaître l'ensemble des mesures avant de porter un jugement sur les décisions du général de Gaulle. Même prudence de la part du porte-parole du ministère des Finances et du secrétaire d'État au ministère de l'Économie. Ce dernier (M. Schöllhorn) déclare : au cours de la conférence de Bonn, les experts estimaient que la balance française des paiements n'était pas sujette à un déficit structurel mais à des difficultés à court terme résultant des désordres de mai et de la vague de spéculation de ces derniers jours.

3) La question du crédit accordé à la France

Le porte-parole du gouvernement, M. Günther Diehl, a déclaré que le crédit d'aide consenti à la France n'avait été lié à aucune condition. M. Strauss a également confirmé que la conférence des « dix » n'avait donné aucune condition qui pourrait remettre en question le crédit de 2 milliards de dollars.

[1] Walter Grund est secrétaire d'État au ministère des Finances de la République fédérale d'Allemagne depuis 1962.

[2] Johann-Baptist Schöllhorn est secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Économie depuis 1967.

[3] Franz Josef Strauss est ministre fédéral des Finances depuis le 1er décembre 1966.

[4] DPA : *Deutsche Presse-Agentur*, fondée à Hambourg en 1949, est l'une des plus grandes agences de presse internationales.

B) Les porte-parole des partis

M. Helmut Schmidt (SPD) se déclare extrêmement étonné. Mais il convient d'attendre avant de juger. L'expert des questions monétaires de la SPD, M. Hemsdorf, n'est pas sûr que cette décision soit justifiée. Les milieux de la CDU-CSU affirment ne pas comprendre ce qui s'est passé à Paris. L'opposition FDP[1], par la voix de MM. Genscher[2] et Mischnik[3], exprime également la surprise et affirme qu'on est en présence d'une nouvelle preuve que les concessions que l'Allemagne peut faire à la France ne sont pas toujours payées de retour.

C) La banque et les affaires

Dans une déclaration faite à l'AFP, M. Karl Blessing, président de la *Bundesbank*, a montré de l'inquiétude à l'égard des mesures qui pourraient compenser le maintien de la parité du franc : il serait regrettable, a-t-il dit, qu'un nouveau dirigisme naisse dans les relations monétaires et commerciales internationales à la suite d'initiatives que pourraient prendre certains pays sans les avoir auparavant coordonnées avec leurs partenaires. Dans une conversation avec l'agence DPA, le président de la *Bundesbank* a exprimé quelques appréhensions devant la perspective d'un « succédané » de dévaluation qui pourrait prendre la forme d'un contrôle des changes.

Pour M. Dietz[4], Président de l'Union du commerce extérieur, la décision du gouvernement français constitue une grande faute. Elle est de nature à accroître encore la tension monétaire internationale. Paris a été à contre-courant des réalités. Aussi, convient-il au gouvernement fédéral de mettre fin aux pressions dont il est l'objet dans le domaine économique et financier.

Par contre, pour M. Münchmeyer, président de l'Union des banques privées, qui déclare s'être attendu à la décision de Paris, le maintien de la parité du franc est une bonne chose. Ainsi sera préservée la stabilité dans les relations monétaires internationales. D'après l'agence DPA, les représentants de l'agriculture allemande à Bonn comprennent parfaitement les raisons qui ont incité le gouvernement français à ne pas dévaluer : l'élévation des prix agricoles et les revendications de salaires qui en auraient été la conséquence constituent à leurs yeux un bon argument.

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

[1] FDP : *Freie Demokratische Partei* parti libéral allemand, créé en 1948.

[2] Hans-Dietrich Genscher, avocat, quitte, en 1952, sa région natale, englobée dans le territoire de la République démocratique allemande (RDA) et adhère, dès son arrivée, au FDP. De 1962 à 1964, il est assistant du groupe parlementaire FDP au *Bundestag*, élu député en 1965, il accède en 1968 au poste de vice-président de son parti.

[3] Wolfgang Mischnik est président du groupe parlementaire FDP depuis 1968.

[4] Fritz Dietz est président de l'Association fédérale allemande du commerce de gros et du commerce extérieur depuis 1963.

406

M. Dauge, Ambassadeur de France à Phnom Penh
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 1499 à 1505 *Phnom-Penh, 24 novembre 1968.*

(*Reçu* : le 25, 11 h. 59)

Le prince Sihanouk m'a accordé audience aujourd'hui 24 novembre.

Je lui ai, dès l'abord, indiqué qu'à la veille de mon départ pour Paris où m'appelait une brève mission[1], j'avais souhaité faire avec lui un tour d'horizon couvrant en particulier les relations franco-khmères.

Le chef de l'État m'a aussitôt prié de transmettre au général de Gaulle ses « salutations affectueuses » et ses vœux « de santé et de longévité ». « La présence du Général à la tête de votre pays, m'a-t-il dit, est pour le Cambodge d'une haute importance, et cela non seulement à cause des liens d'amitié séculaires qui nous unissent, mais parce que nous sommes gaullistes et que la France du général de Gaulle est pour nous un exemple et une raison d'espérer. C'est pour cela que je me suis permis d'écrire au Général pendant la crise de mai[2]. »

Avec les autres grandes puissances, a poursuivi le prince, « je suis obligé de manœuvrer ». Ainsi, quand les États-Unis sont devenus une menace pour le Cambodge, il a dû se rapprocher de la Chine. Mais les relations avec la France sont en dehors de ce jeu compliqué, elles apparaissent comme une constante dans l'horizon international du Cambodge. Parlant des États-Unis, il m'a fait part de ses préoccupations présentes dont je rends compte par télégramme séparé[3].

Le chef de l'État a longuement insisté sur la signification que revêtait à ses yeux la présence de la France au Cambodge : l'approbation donnée à sa politique d'indépendance et de neutralité, l'appui diplomatique et l'aide au développement. « Vous avez compris, m'a-t-il déclaré, que notre expérience, pour servir d'exemple éventuellement aux pays voisins, devait réussir. J'ai des atouts qui sont le patriotisme khmer, l'élan de notre jeunesse et,

[1] M. Louis Dauge a été nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Phnom Penh le 10 mai 1968. Il a pris ses fonctions le 28 juin. Il quitte Phnom Penh pour Paris le 28 novembre 1968. Il est de retour à Phnom Penh le 15 décembre.

[2] Le 3 juin 1968, le prince Sihanouk a adressé une lettre au général de Gaulle dans laquelle il lui indique que le Cambodge suit avec tristesse et inquiétude le déroulement de la crise très grave que traverse la France ; voir *D.D.F.*, 1968-I, n° 327. Le général de Gaulle a répondu le 10 juin 1968 à cette lettre dont le texte est repris dans le télégramme au départ de Phnom Penh nos 707 à 712 du 3 juin 1968. Le texte du message du général de Gaulle est transmis à l'ambassade de France à Phnom Penh par le télégramme au départ nos 247-248 du 10 juin 1968.

[3] Le télégramme à l'arrivée de Phnom Penh nos 1506 à 1512, non repris, rappelle la position du prince Sihanouk vis-à-vis des États-Unis. Les relations entre les États-Unis et le Cambodge, marquées par de nombreux incidents sur les frontières avec le Vietnam du Sud, ont déjà fait l'objet du télégramme à l'arrivée de Phnom Penh nos 1487 à 1480 du 20 novembre 1968 rédigé à la suite d'un entretien entre l'ambassadeur de France à Phnom Penh et le ministre cambodgien des Affaires étrangères.

je le dis avec humilité, ma propre détermination. Mais si la France se désengageait et s'éloignait de nous, nous serions désemparés, car la confiance qu'elle nous accorde est un élément de notre propre confiance en nous. » Il a ajouté qu'indépendamment de sa signification politique, l'aide française était la plus efficace et la mieux adaptée de celles que recevait le Cambodge.

Tout cela, qui n'est pas nouveau, m'a été dit avec une force de conviction profondément sympathique. J'ai été heureusement en mesure de répondre que la France entendait maintenir son appui et poursuivre son aide au Cambodge malgré les difficultés qu'elle-même traversait[1]. J'ai parlé en termes généraux de notre intérêt pour le nouveau plan quinquennal cambodgien[2], sans m'engager davantage, compte tenu des réserves exprimées par le Département dans son télégramme n° 565[3]. J'ai néanmoins précisé que certains problèmes d'ordre monétaire devaient être traités le plus tôt possible et qu'il était bon que le gouverneur de la banque du Cambodge fût attendu ces jours-ci à Paris[4] où d'utiles discussions seraient engagées avec lui en vue de déblayer le terrain. Je reprendrai cette question plus en détail avec le président du Conseil[5] que je dois voir avant mon départ.

Cette conversation m'a permis de constater une fois de plus l'énergie et la combativité du prince Sihanouk. Au moment où certains de ses fidèles, comme M. Penn Nouth, donnent des signes de fatigue et où une relève,

[1] La France doit faire face à une crise monétaire marquée en particulier par une baisse du franc sur les places boursières étrangères.

[2] Le télégramme à l'arrivée de Phnom Penh nos 1040-1041 du 21 août 1968 indique que le ministre cambodgien du Commerce et du plan, M. Srey Pong, doit séjourner à Paris du 23 juillet au 28 août 1968 et qu'il a pour mission de s'informer « au moyen de contacts officiels et avec le secteur privé » de la part que la France pourrait prendre au financement du nouveau plan quinquennal cambodgien. Une note du 5 septembre 1968 sur les relations économiques de la France avec le Cambodge, établie à la demande de M. Michel Debré en prévision du renouvellement éventuel de l'accord franco-khmer de coopération économique signé le 4 juillet 1964, fait le point sur les échanges commerciaux entre le Cambodge et la France et l'aide économique que la France apporte au Cambodge. Elle indique en particulier que la France accepte de participer au financement du second plan quinquennal cambodgien qui doit entrer en application dans les prochains mois et qui prévoit des investissements d'un montant total de 1 160 millions de francs en cinq ans. Une note du 6 septembre 1968 établie par M. Jean-Pierre Brunet, directeur des Affaires économiques et financières, à la suite de sa rencontre avec M. Srey Pong transmet la liste des « projets prioritaires du second plan quinquennal » établie par le Cambodge pour un montant de 125 millions de francs.

[3] Le télégramme au départ de Paris nos 565-566 rappelle le souhait du Département de trouver rapidement une solution pour mettre fin aux pertes financières qu'entraîne, en particulier pour les compagnies aériennes et la poste françaises, la distorsion de change dont le franc est l'objet au Cambodge depuis la dévaluation de 1958.

[4] Le télégramme à l'arrivée de Phnom Penh nos 1397 à 1399 du 4 novembre 1968 indique que le gouverneur de la Banque nationale du Cambodge, M. Touch Kim, se rendra à Paris du 26 novembre au 9 décembre 1968. Sa mission porte à la fois sur les relations franco-cambodgiennes, le renouvellement de l'aide française et l'encouragement des investissements français au cambodge.

[5] M. Penn Nouth est président du Conseil du 31 janvier 1968 au 14 août 1969. Né à Phnom Penh le 15 avril 1906, M. Penn Nouth a été ministre de la Défense nationale en 1950. Premier ministre en 1953, il a été chargé par le prince Sihanouk des négociations avec les autorités françaises qui ont conduit à l'indépendance du Cambodge, le 9 novembre 1953. Ambassadeur du Cambodge à Paris de 1958 à 1961, il a été une première fois président du Conseil à compter de janvier 1961.

avec tous les problèmes qu'elle pose, va devenir nécessaire, en dépit aussi des incertitudes qu'inspire le futur règlement du drame vietnamien[1], le chef de l'État, bien loin de songer, comme on l'a cru parfois, à la retraite[2], m'a paru passionné par sa tâche et en pleine possession de ses moyens.

Je retiens cette idée, sur laquelle il est revenu à plusieurs reprises : il y a d'abord pour lui le Cambodge, puis, à une place à part, la France, et enfin les autres, proches voisins ou grandes puissances, avec lesquels il lui faut mener inlassablement un jeu subtil et dangereux.

(*Collection des télégrammes, Phnom Penh, 1968*)

407

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 1202 à 1205 *Tokyo, 25 novembre 1968.*

(*Reçu* : 9 h. 35)

Je me réfère à mon télégramme no 1193[3].

Le maintien de la parité du franc français[4] a provoqué ici une grande surprise, encore renforcée par l'annonce du ferme soutien américain[5] donné à notre position. Les experts paraissent cependant avoir des opinions assez contradictoires quant aux conséquences de notre décision.

[1] Les négociations entre les États-Unis et le Vietnam du Nord se sont ouvertes à Paris le 13 mai 1968 ; voir *D.D.F.*, 1968-I, no 294. Sur l'intérêt que présenterait pour le Cambodge le maintien de la présence américaine en Asie du Sud-Est, voir les télégrammes à l'arrivée de Phnom Penh nos 1404 à 1408 du 4 novembre 1968 et nos 1428 à 1433 du 8 novembre 1968.

[2] Le télégramme à l'arrivée de Phnom Penh no 1096 à 1100 du 30 août 1968 indique que, selon des rumeurs circulant à Phnom Penh, le prince Norodom Sihanouk envisagerait sérieusement d'abandonner ses fonctions et de quitter le pays en laissant les pouvoirs de chef de l'état à un conseil de régence de trois membres, le général Lon Nol devenant président du Conseil. Le télégramme à l'arrivée nos 1102 à 1104 du 31 août 1968 dément cette information, le prince Sihanouk ayant indiqué lors d'une conversation privée avec des journalistes « qu'il n'en était pas question pour le moment » et que « ceux qu'il avait consultés l'avaient dissuadé de partir ».

[3] Le télégramme à l'arrivée de Tokyo nos 1193 à 1195 du 21 novembre 1968 analyse les propos du directeur de la banque de Tokyo, M. Yokoyama, et les vues du ministère de l'Industrie et du commerce japonais, le MITI, relatives à la crise monétaire internationale et à ses conséquences possibles pour l'économie japonaise.

[4] À la suite de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres, le 23 novembre 1968, la présidence de la République a publié un communiqué indiquant que le Conseil avait décidé de maintenir la parité actuelle du franc. Le 24 novembre, dans une allocution radiodiffusée, le général de Gaulle a exposé les raisons de cette décision et annoncé le rétablissement du contrôle des changes, la mise en place d'un programme d'austérité budgétaire et le renforcement du contrôle des prix. Cette décision a été annoncée à tous les postes diplomatiques par un télégramme circulaire au départ no 468 daté du 25 novembre 1968.

[5] Le 24 novembre 1968, le président des États-Unis a adressé un télégramme au général de Gaulle l'assurant de la coopération des États-Unis pour la réussite de la réforme de la politique économique entreprise par la France.

La première réaction connue ici a été celle de M. Murai, directeur des Relations financières extérieures au Ministère des Finances[1]. Celui-ci déclarait dimanche que le refus français de procéder à une opération monétaire créait une situation délicate, et risquait d'entraîner une désorganisation complète des marchés financiers internationaux. Ce point de vue a été repris hier par bon nombre de commentateurs. Je note que M. Murai a ajouté que, si elle ne constituait pas une condition du prêt de 2 milliards de dollars consenti à la France, la dévaluation du franc faisait partie intégrante des arrangements de Bonn[2] aux yeux de beaucoup des pays participants.

D'autres experts – dont le nombre a sensiblement augmenté depuis que sont connus les textes de l'allocution du général de Gaulle[3] et des messages échangés par lui avec le président Johnson[4] – insistent en revanche sur le fait que la situation économique française n'imposait pas un changement de parité du franc. Des mesures sévères de contrôle des changes et du crédit peuvent en effet résoudre les problèmes posés. Dans ces conditions, estiment-ils, la décision française, qui n'exclut d'ailleurs pas la possibilité d'une dévaluation ultérieure, paraît un pari difficile, mais légitime.

L'ensemble des observateurs se rejoignent pour réaffirmer avec beaucoup de force que les vraies causes du mal résident dans l'inadaptation du système monétaire international aux réalités économiques actuelles. Les récents développements de la crise monétaire ouverte depuis plus d'un an, pourraient, estime-t-on généralement ici, précipiter une réforme complète des mécanismes institués à Bretton-Woods[5].

Sur un plan plus général, les commentateurs soulignent que les récents événements ont montré le poids croissant de la République fédérale allemande dans les affaires économiques mondiales. Ils laissent entendre que le Japon, devenu la troisième puissance industrielle mondiale et disposant d'une monnaie qui a fait la preuve de sa solidité, doit se préparer à son tour à exercer une beaucoup plus grande influence sur la scène internationale.

(*Collection des télégrammes, Tokyo, 1968*)

[1] Le télégramme à l'arrivée de Tokyo n°s 1026 à 1028 du 26 novembre 1968 indique que, à l'issue d'une réunion de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, M. Murai, directeur des Relations financières extérieures, « a laissé percer devant les journalistes son scepticisme quant à l'efficacité du contrôle des changes rétabli par le gouvernement français ».

[2] À l'issue de la réunion à Bonn, du 20 au 22 novembre 1968, des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du groupe des Dix, un crédit de deux milliards de dollars a été accordé à la France. Le télégramme à l'arrivée de Tokyo n°s 1206 à 1208 indique que la presse japonaise présente « sans commentaire », une analyse des récents événements qu'elle attribue à M. Kashinagi, représentant japonais à la réunion de Bonn. Pour celui-ci, le groupe des Dix « aurait été dupé par l'habile diplomatie économique française. La délégation française à la conférence de Bonn aurait en effet sciemment laissé croire qu'on était résolu à Paris à procéder à une dévaluation de 11 %. Cet engagement implicite lui aurait permis d'obtenir le soutien financier qu'elle estimait nécessaire à une stabilisation du franc à sa parité actuelle ».

[3] Voir note ci-dessus.

[4] Voir note ci-dessus.

[5] Les accords de Bretton-Woods, signés à la suite de la réunion à Bretton-Woods en juillet 1944 des 44 pays signataires de la charte de l'ONU, ont permis la création de deux institutions financières mondiales, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

408

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À TOUS LES REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE LA FRANCE
À L'ÉTRANGER.

T. circulaire n° 478. *Paris, 25 novembre 1968, 15 h. 50.*

Le gouvernement a décidé de ne pas modifier la parité du franc. Celui-ci bénéficiera des crédits importants annoncés à la fin de la Conférence des dix ministres des Finances[1]. Le gouvernement, en même temps, a l'intention d'appliquer une politique de rigueur budgétaire, financière, monétaire. Le chef de l'État, dans son allocution radiodiffusée de dimanche a indiqué l'esprit et l'orientation d'une politique d'intérêt national[2] dont le Premier ministre, mardi devant l'Assemblée, précisera les modalités.

Pour ce qui concerne nos Affaires intérieures, les mesures envisagées, en freinant la hausse continue des dépenses et des coûts de la production et en arrêtant les causes de l'inflation qui commençait, doivent maintenir à notre économie un caractère suffisamment compétitif pour qu'elle aborde sans appréhension les mois à venir. En même temps, la spéculation sur le franc sera découragée.

Pour ce qui concerne les Affaires extérieures, l'accent devra être mis sur la réforme nécessaire du système monétaire international. Depuis plusieurs années, le général de Gaulle et le gouvernement n'ont cessé de mettre en garde les autres gouvernements sur le caractère à la fois anachronique et inéquitable du système de Bretton Woods. Les problèmes examinés mais non réglés par la réunion de Bonn du groupe des Dix et les difficultés du rétablissement durable des balances des paiements de nombreux pays éclairent d'un jour nouveau une réforme dont la nécessité était évidente et qui devient urgente, quelles que soient les dispositions d'assainissement prises par certains gouvernements individuellement ou collectivement.

(*DE-CE, 1968-1971*)

[1] Créé en 1961 par les banques centrales de RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie, France, Japon, Suède, États-Unis, Canada, et du Royaume-Uni, le groupe des Dix a d'abord pour but de conclure avec le FMI des « accords généraux d'emprunt » lui permettant d'accroître ses ressources. Constitué définitivement en 1963, il se propose d'étudier la situation des paiements internationaux, déterminer les besoins futurs des réserves internationales et préparer à l'intention du FMI des projets de réformes. Réuni à Bonn du 20 au 22 novembre 1968, il accorde à la France un crédit de deux milliards de francs.

[2] Le 24 novembre dans une allocution radiodiffusée le général de Gaulle déclare que : « Tout bien pesé, j'ai, avec le gouvernement, décidé que nous devons achever de nous reprendre sans recourir à la dévaluation. » Et il annonce : le rétablissement du contrôle des changes, un programme d'austérité budgétaire et le renforcement du contrôle des prix.

409

M. Raphaël-Leygues, Ambassadeur de France à Abidjan,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 887 à 892. *Abidjan, 26 novembre 1968.*

(*Reçu* : 17 h. 57).

Le président Houphouët-Boigny, avec qui j'ai été en liaison constante depuis dimanche pour lui donner les précisions nécessaires concernant le contrôle des changes, a été particulièrement frappé par le discours du général de Gaulle[1]. Le président Houphouët-Boigny en riait d'aise. Pensant à la débâcle de l'opposition et des spéculateurs, il me cita Britannicus : « Je me fais de leur peine une image charmante. »

L'essentiel, m'a-t-il dit, est qu'il n'y ait pas de dévaluation : « On n'a pas le Général à l'usure, il fait ce qu'il a décidé et s'en tient au but qu'il s'est fixé. » Le président Houphouët-Boigny a conscience que cette « bombe » n'est pas la fin d'un éphémère cauchemar ou d'une poussée de fièvre factice mais le commencement de quelque chose d'important. Il a l'impression que, de même qu'en mai le discours du Général avait retourné la situation et conduit à des élections victorieuses, de même la déclaration présidentielle du 24 novembre prépare une réforme nécessaire du système monétaire international (votre circulaire 478[2]).

Les liens plus étroits qui vont dorénavant exister entre les USA, l'Angleterre et la France ne doivent pas, selon le président Houphouët-Boigny, changer notre attitude vis-à-vis du Biafra : « ce serait une catastrophe » d'après lui, et il me l'avait déjà dit (je me réfère à mon télégramme no 857 du 29 juillet[3]), le nœud du problème du Biafra est à Washington. D'après le chef de l'État de la Côte d'Ivoire, le Président Johnson ne peut pas, vis-à-vis du général de Gaulle, assortir sa proposition d'aide monétaire de quelques conditions relatives au Biafra, et cela pour deux raisons :

– la première, c'est qu'il n'est pas possible de poser des conditions à un homme comme le général de Gaulle,

[1] Allusion à la crise monétaire. Le 21 novembre les grandes banques suisses et néerlandaises décident d'interrompre leurs transactions sur le franc, le *deutschemark* et la livre sterling. Le 22 novembre, de source allemande, on annonce la dévaluation du franc, annonce reprise par la presse française, le 23 novembre, à la suite de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres, la présidence de la République publie un communiqué : la parité du franc n'est pas modifiée. Dans une allocution radiodiffusée le 24 novembre, le général de Gaulle explique les raisons de sa décision et les conséquences qu'elle comporte, notamment l'austérité et les réductions de crédit. Le texte de cette allocution est publié dans *La politique étrangère de la France, Textes et Documents*, 2e semestre 1968, La Documentation française, p. 179-180.

[2] Du 25 novembre 1968, reproduit ci-dessus.

[3] Il y a erreur de numérotation, il s'agit du télégramme d'Abidjan nos 598 à 600 du 29 juillet 1968, non publié, dans lequel l'ambassadeur de France reprend les grandes lignes d'une conversation téléphonique entre le président Houphouët-Boigny et son ministre des Affaires étrangères M. Usher Assouan, aux États-Unis, confirmant le caractère décevant des entretiens que le chef de la diplomatie ivoirienne venait d'avoir au département d'État au sujet de l'affaire du Biafra. Il est écrit que le président de la République de Côte d'Ivoire en éprouve une certaine irritation, d'autant plus qu'à son avis la solution de ce problème se trouve aux États-Unis.

– la deuxième, c'est que cette aide, si elle est acceptée, sera en fait accordée par M. Nixon et non point par M. Johnson. D'ailleurs, d'après M. Houphouët-Boigny, M. Johnson sentant que M. Nixon sera peut-être favorable à la France veut avoir une part de bénéfice de ce rapprochement et ne peut pas se montrer exigeant.

Le président Houphouët-Boigny reçoit aujourd'hui à Yamoussoukro mon collègue des États-Unis[1], qui doit partir demain à Washington, où il est appelé. Le président Houphouët-Boigny va, une fois encore, exposer très nettement à M. Morgan sa position favorable au Biafra, et insister auprès de lui sur le danger qu'une défaite des Biafrais ferait courir à toute l'Afrique noire et au monde libre.

D'autre part, le jeudi 28 novembre, le président Houphouët-Boigny inaugurera un tronçon de route à la frontière du Libéria avec le président Tubman. À celui-ci il parlera également, mais sans beaucoup d'espoir, du problème du Biafra. Enfin, le président Houphouët-Boigny m'a révélé que le général Eyadama[2] avait pris contact avec lui avant de rencontrer le général Lamizana[3], dans le nord du Togo. Le Président togolais devait donner des conseils de prudence à son homologue voltaïque concernant le groupe régional des États d'Afrique de l'Ouest[4] et attirer, une fois de plus, son attention sur les graves inconvénients que présenterait la mise à exécution d'un tel projet.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Côte d'Ivoire, 1968*)

410

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

N. *Paris, 26 novembre 1968.*

1. L'offensive « finale » ordonnée au milieu d'août par le général Gowon[5] pour liquider la sécession n'a pas donné les résultats escomptés. Si les troupes fédérales ont pu s'emparer en septembre de certains centres urbains comme Aba[6] et Owerri[7] au Sud, Okigui[8] au Nord, elles n'ont pu, au cours

[1] M. George Allen Morgan est ambassadeur des États-Unis en Côte d'Ivoire depuis 1965.

[2] Étienne Gnassimbgé Eyadema renverse le 13 janvier 1967 le président de la République togolaise, Nicolas Grunitzky, et prend le pouvoir. Il devient officiellement président de la République le 15 avril 1967.

[3] Le général Aboubacar Sangoulé Lamizana devient président de la République de Haute-Volta/Burkina Faso, le 3 janvier 1966, après la démission du président Maurice Yameogo suite à un soulèvement populaire. Se reporter à *D.D.F.*, 1966-I, n° 4.

[4] Se référer au télégramme d'Abidjan n°s 823 à 826 du 7 novembre, non repris.

[5] Le général Gowon est le chef du gouvernement du Nigeria depuis le 1er août 1966.

[6] Aba est une ville située au sud d'Umahia et au nord-ouest de Port-Harcourt au croisement de la route qui se dirige au nord vers Enugu et de celle qui va à l'ouest sur Owerri et Onitsha ; voir la carte publiée dans ce volume.

[7] Owerri est une localité située au nord de Port-Harcourt sur la route qui relie Aba à Oguta.

[8] Okigwi est une localité située au nord d'Owerri, voir la carte.

des six dernières semaines, réaliser de progrès décisifs vers Umushia[1], la capitale provisoire du Biafra.

Animées d'un moral élevé et pourvues d'un matériel moderne et plus abondant, les forces biafraises ne se sont pas contentées de stopper l'avance fédérale, elles ont contre-attaqué dans de nombreux secteurs et en particulier dans les régions d'Ahoada[2] (sud-ouest), Onitsha[3] (nord-ouest) et tout le long du fleuve Cross[4], à l'est.

Une menace pèse toutefois sur l'aérodrome d'Uli qui reçoit l'essentiel de l'armement et des secours humanitaires : si la piste ne paraît plus menacée par la voie de terre, en revanche les actions aériennes menées depuis quelque temps par des avions d'origine soviétique modernes et conduits par des pilotes arabes expérimentés en interdisent assez fréquemment l'accès. Les Biafrais disposent cependant de deux autres terrains ce qui leur permet d'être à l'abri d'une rupture totale des relations avec le monde extérieur.

2. Si l'on ne peut parler d'un renversement de situation en faveur du Biafra, l'évolution constatée sur le terrain a néanmoins amené les dirigeants nigerians et leurs conseillers britanniques à reconnaître qu'une victoire militaire rapide était désormais exclue. À Lagos comme à Londres l'idée se fait jour qu'il y aurait intérêt à reprendre, dès que possible, les négociations « suspendues » depuis près de trois mois. Les déclarations que le ministre fédéral de l'Information[5] a faites le 12 novembre au *Financial Times* paraissent à cet égard révélatrices d'un certain assouplissement des thèses fédérales. Le chef Enahoro, n'a pas en effet écarté a priori l'éventualité d'instaurer un Nigeria un système confédéral ni la possibilité d'internationaliser « Port-Harcourt ». Il s'est toutefois montré toujours hostile à l'octroi d'un cessez-le-feu inconditionnel aux Biafrais qui font pourtant de ce point une exigence essentielle.

Pour leur part, les Britanniques, de plus en plus inquiets de l'influence grandissante des Soviétiques au Nigeria[6] et désireux de voir la paix ramener au plus vite la prospérité économique et l'exploitation des forages de Shell-BP[7], cherchent à faciliter cette reprise. C'est dans cet esprit qu'il

[1] Umushia localité située au nord d'Aba.

[2] Ahoada est une localité située dans le secteur des champs pétrolifères au nord-ouest de Port-Harcourt.

[3] Onitsha est une ville située sur le Niger au sud-ouest d'Enugu, voir la carte.

[4] Le fleuve Cross, venant du Cameroun, se dirige vers l'ouest pour bifurquer vers le sud à Afikpo, se jette à Calabar dans le golfe du Biafra, voir la carte.

[5] Le ministre nigerian fédéral de l'Information est le chef Anthony Enahoro, commissaire à l'Information depuis le 12 juin 1967. Une note du rédacteur indique : « de passage à Paris, il avait été reçu par le Secrétaire général du Département le 2 octobre dernier ».

[6] *Note du rédacteur* : « Outre d'abondantes livraisons d'armes par mer et par air – via l'Algérie – l'URSS a signé le 21 novembre un important accord de coopération économique et technique qui prévoit vraisemblablement la construction d'une industrie sidérurgique au Nigeria, la première en Afrique noire ».

[7] Shell-BP (*British Petroleum company limited*) est une compagnie pétrolière néerlando-britannique. Sa filiale la *Petroleum Company of Nigerian Ltd.* est productrice depuis 1958.

convient d'interpréter les propos tenus le 11 novembre par M. Stewart[1] à M. Usher Assouan[2], propos auxquels le ministre ivoirien des Affaires étrangères a paru faire écho puisqu'il aurait déclaré qu'une rencontre entre Nigerians et Biafrais n'était pas inimaginable dès lors qu'on serait disposé à exercer des pressions suffisantes sur les parties en cause.

3. L'assistance humanitaire internationale paraît s'essouffler. Elle doit faire face à de nombreuses difficultés d'ordre technique ou financier. C'est ainsi qu'à la suite de la détérioration d'un avion de « Caritas » sur le terrain d'Uli[3], le Comité International de la Croix-Rouge a sensiblement ralenti ses vols de secours depuis deux semaines et, de ce fait, le tonnage débarqué chaque nuit ne serait plus que le tiers de ce qu'il atteignait auparavant.

D'autre part, la mauvaise volonté évidente des dirigeants de la Guinée Équatoriale indépendante[4] ne facilite pas davantage la mission des institutions charitables installées dans l'île de Fernando-Po.

Il convient enfin de noter que le CICR a lancé le 13 novembre un appel pressant aux gouvernements et aux sociétés nationales pour recueillir les 32 millions de francs suisses qu'il juge indispensable pour poursuivre, au-delà de Noël, son œuvre au Biafra. En revanche, l'Unicef vient d'ouvrir un crédit supplémentaire de 1 500 000 dollars au profit des victimes civiles de la guerre tandis que le Programme alimentaire mondial était autorisé par le gouvernement fédéral à livrer d'importantes quantités de produits vivriers.

4. L'action humanitaire de la France s'est également ralentie. Six cents tonnes de vivres et de médicaments ont été transportées au Biafra[5] mais de nombreuses rotations ont dû être annulées ces derniers jours par suite de l'insécurité du couloir aérien ou du mauvais état de la piste, endommagée par les bombes fédérales. D'autre part, les fonds recueillis à la suite de l'appel lancé au public le 2 août diminuent rapidement : ils seront épuisés dans le courant de la première quinzaine du mois de janvier.

Outre l'achat et le transport de secours au Biafra, ils permettaient le fonctionnement de deux équipes médicales au Biafra et assuraient pour

[1] Robert Michael Maitland Stewart est secrétaire d'État au *Foreign Office* depuis janvier 1965.

[2] Arsène Usher Assouan est ministre des Affaires étrangères de la République de la Côte d'Ivoire depuis le 21 janvier 1966. Le lundi 11 novembre 1968, M. Stewart s'entretient avec le ministre ivoirien des Affaires étrangères, il lui exprime son désir de voir le conflit du Biafra prendre fin pour des raisons humanitaires et aussi pour éviter un accroissement de l'influence soviétique au Nigeria. Il est nécessaire, ajoute-t-il, de préserver l'unité du Nigeria tout en sauvegardant la place des Ibos dans la Fédération. Si la sécession des Ibos réussissait, ajoute le Secrétaire d'État, elle pourrait entraîner des mouvements semblables en Afrique. Il importe donc que des armes ne soient plus fournies aux rebelles.

[3] Il s'agit du terrain d'aviation d'Uli. Une note du rédacteur précise : « il ne semble pas que cet incident ait été imputable, ainsi que l'a prétendu Lagos, à l'attaque lancée de nuit par un avion de chasse fédéral ».

[4] Une *note du rédacteur* indique : « Comme les Espagnols, les Guinéens préfèrent s'appuyer sur Lagos pour neutraliser les 40 000 travailleurs Ibos et Calabaris de Fernando-Po. Peu après l'indépendance, tout le personnel de la mission biafraise à Santa Isabel était arrêté et menacé d'expulsion sur Lagos. »

[5] Une *note du rédacteur* se lit : « Il reste environ 450 tonnes stockées à Libreville. »

partie celui de l'hôpital militaire envoyé à Libreville le mois dernier et où sont soignés près de 300 des 1 400 enfants biafrais recueillis au Gabon. Si aucune source nationale nouvelle de financement n'est rapidement trouvée, il faudra renoncer prochainement à ces opérations.

5. Quant aux relations franco-nigerianes, elles n'ont pas sensiblement évolué au cours des dernières semaines.

Bien que les autorités fédérales n'aient pu apporter à ce jour, ainsi que l'a reconnu le général Alexander[1], observateur britannique au Nigeria, des preuves directes et évidentes d'une intervention militaire de la France[2], on est persuadé à Lagos (comme d'ailleurs à Londres et Washington), malgré les dénégations officielles, de l'existence d'un important trafic d'armes via Abidjan et Libreville et des responsabilités encourues à ce sujet par notre pays.

Si l'on a accepté avec satisfaction à Lagos l'octroi de bourses à 75 étudiants nigerians qui viennent d'arriver en France, on relève d'autre part que les attaques de la presse et les manifestations de la suspicion officielle à l'encontre de notre politique sont toujours aussi soutenues et nombreuses. Le dernier épisode en est la saisie à Lagos de marchandises (explosifs de génie civil et cartouches de chasse destinés aux pays francophones d'Afrique centrale) à bord de l'Acapulco, cargo libérien affrété par une compagnie de navigation française.

Le retour à Lagos de notre ambassadeur[3], à l'issue d'un assez long congé de maladie, devrait toutefois permettre de calmer les inquiétudes qu'avait fait naître une absence prolongée et faciliter un certain apaisement des esprits.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Événements politiques, Biafra*)

[1] Le major général Henry Templar Alexander, en retraite depuis 1955, est l'un des six observateurs invités par Lagos pour suivre l'avance des troupes fédérales au Biafra.

[2] La question de la fourniture d'armes au Biafra revient souvent au premier plan de l'actualité : en juillet 1968, Baba Ganaa, secrétaire permanent aux Affaires extérieures du gouvernement fédéral nigerian parle de fournitures au Biafra. Paris proteste et rappelle que sa politique est définie par la volonté de ne fournir aucune aide militaire à l'une ou l'autre des parties, ce qui est confirmé par la déclaration publique du 12 juillet 1968 (télégramme de Lagos n° 125 du 2 août 1968). Le 21 octobre 1968, le colonel Adekunle se livre à une attaque publique contre la France, l'accusant de fournir des mercenaires français au Biafra. Cette déclaration suscite une campagne de presse et une résolution anti-française de l'*United Labour Congress* (télégramme n° 1448 du 22 octobre 1968). On peut signaler encore un article du journal britannique *Sunday Express* du 10 novembre 1968 reproduit dans le bulletin publié le 11 novembre par le ministère fédéral nigerian de l'Information et donnant quatre raisons politiques et économiques à l'ingérence de la France dans la crise nigeriane, ajoutant que des vols venant d'Abidjan et de Libreville constituaient des ponts aériens d'armes pour ravitailler Ojukwu (télégramme n° 1530 du 12 novembre 1968 de Lagos). Paris réagit et invite son ambassadeur à relever auprès des autorités nigerianes l'incorrection de celles-ci qui ont autorisé une telle publication officielle (télégramme de Paris n° 195 du 14 novembre 1968).

[3] Marc Barbey est ambassadeur de France à Lagos depuis septembre 1966.

411

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES AFRICAINES ET MALGACHES POUR LE MINISTRE

De la situation politique au Mali[1]

N. nº 562/DAM. *Paris, 26 novembre 1968.*

1. Le groupe d'officiers de l'armée malienne, qui a pris le pouvoir à Bamako dans la matinée du 19 novembre, s'est constitué le même jour en Comité militaire de libération nationale. Composé de 14 capitaines et lieutenants, exclusivement issus d'écoles militaires françaises ou de l'école inter-armes de Kati au Mali, cet organisme est présidé par le lieutenant Moussa Traore, lui-même ancien élève de l'école d'officiers de Fréjus. Le Comité assume « les pouvoirs politiques et administratifs en attendant la formation d'un gouvernement et d'institutions politiques démocratiques issus d'élections libres ».

Le président Modibo Keïta a été arrêté par surprise alors qu'il rentrait d'une visite en province[2]. Il serait toujours détenu au camp militaire de Kati à une quinzaine de km de la capitale. Il semble que les insurgés aient un moment envisagé de le conserver à la tête de l'État ; ils ne se seraient décidé à le destituer qu'après qu'il eut rejeté leurs revendications : exclusion des ministres « extrémistes » du gouvernement, dissolution du conseil national de la Révolution, arrêt de la socialisation des campagnes, restauration des libertés individuelles.

La plupart des ministres et des dirigeants du parti ainsi que le chef d'état-major[3] ont été appréhendés. Les milices ont été neutralisées. Tous les commandants militaires de l'intérieur ont adhéré au mouvement. Jusqu'à présent, les syndicats et les organisations de jeunesse n'ont pas réagi. Dans la capitale qui a repris dès le 20 novembre une activité quasi normale, le coup de force, effectué sans effusion de sang, paraît avoir été accueilli avec soulagement voire avec satisfaction. Les réactions dans l'intérieur du pays sont également favorables.

2. Le 21 novembre, le Comité militaire a chargé son premier vice-président, le capitaine Yoro Diakite, officier de formation française qui commandait l'école inter-armes de Kati, de procéder à des consultations en vue

[1] Cette note est à compléter par la dépêche de Bamako nº 134/DAM du 26 novembre 1968, non publiée, reprenant la relation des événements survenus au Mali du 22 au 26 novembre : la constitution du Gouvernement provisoire et son programme, ainsi que par le rapport de fin de mission de l'ambassadeur Pelen, daté du 17 décembre 1968, transmis par la dépêche nº 145/DAM. Pierre Pelen est ambassadeur de France à Bamako de 1964 à décembre 1968. Son successeur, Louis Dallier, présente ses lettres de créance le 24 décembre 1968.

[2] L'ex-président Modibo Keïta revenait de Mopti où il avait présidé la conférence économique annuelle de la région et regagnait Bamako par la voie fluviale. Il est arrêté dès son débarquement au port de Koulikoro.

[3] Le colonel Sekou Traore, chef d'état major depuis 1960.

de la constitution d'un gouvernement provisoire. La composition de celui-ci, entérinée par le Comité, a été rendue publique le 23 novembre.

En dehors de son président, le capitaine Diakite, on n'y trouve que deux militaires pour onze personnalités civiles ceux-là détiennent, il est vrai, les portefeuilles, le premier de la Défense et de l'Intérieur[1], le second, de l'Information et de la Sécurité[2]. Quatre membres de l'ancien gouvernement figurent dans la combinaison : M. Jean-Marie Kone, ancien président du conseil du gouvernement du régime de la loi-cadre, puis ministre d'État qui avait subi naguère une très sensible diminution de pouvoirs, a la charge des Affaires étrangères et de la Coopération avec le titre de ministre d'État ; M. Louis Nègre, ministre des Finances, étend sa compétence au Plan et aux Affaires économiques ; M. Mamadou Aw, ministre des Travaux Publics depuis 1960, est chargé de l'Industrie et des Infrastructures ; enfin M. Thiéoulé Konate demeure directeur général de la Banque de développement avec rang et prérogatives de ministre. Le cabinet comprend encore des personnalités marquantes, mises à l'écart par le précédent gouvernement, comme M. Ibrahima Sall, président de la Cour suprême, ou le docteur Corenthin, autrefois ministre des Transports. Les autres membres du gouvernement provisoire font figure de techniciens.

Il est encore malaisé de dégager les traits caractéristiques de cette formation. Il faut cependant noter que le chef du gouvernement et les deux officiers qui y figurent ont la réputation d'être attachés aux valeurs françaises. M. Jean-Marie Kone est, quant à lui, apparu, au cours de ces derniers mois, comme le chef de file des modérés. Sa présence aux Affaires étrangères marque le souci de rassurer les pays occidentaux et africains, où il est plus spécialement connu. M. Nègre, l'un des principaux négociateurs des accords franco-maliens avec M. Konate, devient le personnage-clé du nouveau gouvernement puisqu'il a la charge non seulement des finances mais encore de l'économie et du plan.

Les attaches anciennes qu'ont avec le parti de l'Union soudanaise-RDA la plupart des ministres civils font apparaître comme improbable une rupture brutale avec les options socialistes du précédent régime. Aussi bien le gouvernement provisoire devra-t-il rechercher l'adhésion la plus large possible de la population.

3. La tension qui s'était développée entre l'armée et la milice constitue peut-être la cause immédiate des événements du 19 novembre. Il est toutefois permis de penser maintenant que le mouvement des officiers bénéficiait, dans une certaine mesure, de la caution de plusieurs dirigeants politiques qui figurent aujourd'hui dans le gouvernement provisoire. Dans ces conditions, il constituerait une réaction contre le « gauchissement » du régime qui se manifestait depuis plus d'un an. La relance du socialisme par les éléments intransigeants du parti n'avait pas manqué de multiplier le nombre des mécontents.

[1] Le ministre de la Défense et de l'Intérieur est le capitaine Charles Samba Sissoko.

[2] Le ministre de l'Information et de la Sécurité est le chef d'escadron Bala Kone. La liste complète des membres du gouvernement est transmise par le télégramme de Bamako nos 859 à 861 du 23 novembre 1968, non publié.

La dissolution du bureau politique du Parti et son remplacement par le Conseil national de la Révolution, la mise en vacance de l'Assemblée Nationale[1] et le remaniement ministériel de janvier 1968[2] avaient consacré l'effacement des « modérés » et des « centristes ». La campagne d'épuration et de « révolution morale » menée par les milices et les mouvements de jeunesse portaient atteinte aux libertés individuelles, en accentuant le caractère policier du régime. La dégradation persistante de la situation économique et financière, en dépit de la mise en œuvre des accords monétaires avec la France, faisait enfin naître de vives inquiétudes. On peut donc penser que le coup d'État des officiers maliens a voulu mettre un terme à cette évolution.

4. Quoi qu'il en soit, les communiqués diffusés les 19 et 20 novembre ont justifié le coup de force par la dictature, l'oppression et la torture morale qu'exerçait le régime précédent.

Dans une adresse à la Nation[3], le lieutenant Traore a par ailleurs défini les grandes lignes du programme que la nouvelle équipe entend poursuivre dans les domaines économique et financier.

Pour le président du Comité militaire, il s'agit d'abord de rétablir un climat de confiance et de s'appliquer d'une part à assainir les finances publiques par un retour rapide à l'équilibre du budget, d'autre part à réorganiser les structures commerciales en faisant appel aux capitaux nationaux privés réfugiés à l'extérieur ainsi qu'aux capitaux étrangers. Le secteur d'État sera maintenu mais réformé ; la constitution d'un secteur d'économie mixte sera recherchée, notamment en matière d'industrialisation ; enfin l'existence du secteur privé traditionnel et moderne ne sera pas mise en cause. Une première mesure de libéralisation du commerce intérieur des céréales vient d'être adoptée.

Ce programme « raisonnable » correspond dans l'ensemble aux objectifs assignés au gouvernement malien par les accords monétaires de 1967.

Aussi bien est-il apparu, au cours d'un bref entretien entre le lieutenant Traore et notre ambassadeur à Bamako, que le Comité militaire était informé de la mise en œuvre de ces accords, notamment de la situation du compte d'opérations, et entendait les appliquer scrupuleusement.

Il semblerait d'ailleurs que M. Louis Nègre, ministre du Plan, de l'Économie et des Finances envisagerait de se rendre à Paris dans les jours qui viennent pour entretenir les autorités françaises de l'application des accords monétaires. Il n'est pas douteux que la nouvelle équipe compte faire en premier lieu appel à la France pour affermir ses positions[4].

[1] Le 16 janvier 1968.

[2] Il y a erreur de datation, le remaniement ministériel est du 6 février 1968.

[3] Le 22 novembre 1968, le texte de cette allocution est annexé à la dépêche de Bamako n° 134/DAM précitée.

[4] Par le télégramme adressé à Bamako le 26 novembre, sous les n°s 223 à 225, Paris fait savoir que le gouvernement français est tout disposé à accueillir à Paris MM. Kone et Nègre et à étudier attentivement avec chacun d'eux les problèmes qu'ils voudront bien lui soumettre.

5. À l'égard des pays étrangers, le Comité militaire a affirmé dès le 19 novembre sa volonté de maintenir les engagements et les traités signés par la République du Mali.

Il vient de confirmer son appartenance à l'Organisation des États riverains du Sénégal sans toutefois se faire représenter à la conférence de l'organisation convoquée dès l'annonce du coup d'État par M. Sekou Touré et reportée au 25 à la demande du président Senghor.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1968*)

412

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Problème du Vietnam

Entretien avec la Délégation américaine

N. nº 394/AS[1]. *Paris, 26 novembre 1968.*

Le directeur d'Asie était ce 26 novembre l'hôte à déjeuner de MM. Cyrus Vance[2], Habib[3] et Dean[4], et la conversation, qui s'est prolongée après le repas, a donné lieu à un échange de vues sur l'évolution de l'affaire vietnamienne.

Il est admis par les Américains que l'on arrive enfin au terme des pénibles discussions engagées depuis quelques semaines avec Saigon. Un accord est *imminent* et il n'est pas douteux que la délégation vietnamienne va arriver prochainement à Paris, et peut-être même à la fin de cette semaine.

Au cours de l'entretien, on s'est trouvé d'accord pour estimer que les questions de face avaient joué un grand rôle dans le retard mis par les Vietnamiens à définir leur position. Les dirigeants se devaient de sauvegarder leur prestige, non seulement devant leurs populations au moment où le FNL vise à affermir sa représentativité, mais aussi devant l'opinion internationale. Ces dirigeants ont voulu éviter de donner l'impression qu'on les traînait à Paris contre leur gré et qu'ils devaient purement et simplement se

[1] Cette note est signée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Cyrus Roberts Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

[3] Philip Charles Habib, assistant adjoint du secrétaire d'État américain pour les Affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris depuis mai 1968.

[4] John Gunther Dean, premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

soumettre dès lors que le grand allié choisissait de négocier. Il y a, actuellement, à n'en pas douter, un comportement nationaliste dans de larges cercles vietnamiens.

M. Manac'h a exprimé l'avis que la délégation vietnamienne serait sans doute composée d'éléments « durs » : on viendrait à Paris mais, pour sauver la face, on ferait preuve, tout au moins au début, d'un esprit ombrageux. Il y aurait certainement des difficultés de procédure, ne serait-ce que pour la figuration à la table de conférence. Comment, même s'il n'y a que deux « camps » et deux tables, empêcher que le Nord-Vietnam et le FNL ne décident, par un parfait accord entre eux, de se distinguer en deux entités distinctes et de ménager entre eux un vide qui marquera cette distinction ? MM. Cyrus Vance et Habib en ont volontiers convenu.

Il y a eu désaccord entre M. Habib et le directeur d'Asie (M. Cyrus Vance demeurant silencieux) sur le point suivant :

M. Habib estime que le gouvernement vietnamien est désormais plus fort qu'autrefois, que la situation militaire et politique s'est nettement améliorée au Sud-Vietnam et qu'il est naturel que la délégation vietnamienne soit composée d'éléments fermes qui donnent des garanties aux couches de la population (militaires, catholiques du Nord, etc.) qui font pression sur les autorités. À cet égard, on peut admettre que des représentants de ces tendances aient plus d'autorité pour faire accepter par leurs compatriotes les compromis qu'exige la négociation.

M. Manac'h a fait réserve sur cette analyse. Que, pour sauver la face, et pour éviter de donner l'impression qu'on vient à Canossa, le Vietnam envoie à Paris des éléments comme le général Ky[1] et d'autres représentants de la même tendance, cela se conçoit, surtout dans une première étape. Mais les choses n'en iront pas mieux pour autant. Le gouvernement actuel du Vietnam a été mis naguère en place pour « faire la guerre » et accompagner l'effort militaire des États-Unis. On peut douter qu'il soit pleinement qualifié pour « faire la paix ». Le « virage » qui lui est imposé par son grand allié n'a pas fini de produire des secousses intérieures. Jusqu'ici, les personnalités vietnamiennes qui recherchaient la neutralité ou qui s'exprimaient tout simplement en faveur de la paix ou de la négociation étaient mises en prison ou en résidence surveillée. L'audience des autorités de Saigon demeure très restreinte dans les milieux populaires et notamment dans les campagnes. Le gouvernement risque, s'il ne se transforme pas rapidement, d'être pris entre l'étau des forces adverses et de l'hostilité des populations. Il ne pourra œuvrer pour la négociation et résister à la pression du Front, soutenu par le Nord, que s'il puise des forces nouvelles dans le rassemblement rapide de forces populaires. Peut-être est-il déjà trop tard.

M. Habib a répliqué que le gouvernement vietnamien était plus solide que M. Manac'h le pensait.

C'est un point que l'on pourra naturellement vérifier au cours de ces prochains jours et semaines.

[1] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

M. Vance, pour sa part, sans s'engager directement dans la discussion, y prêtait la plus grande attention et a posé au directeur d'Asie de nombreuses questions.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

413

M. DE GUIRINGAUD, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 1210 à 1219 *Tokyo, 27 novembre 1968.*

(*Reçu* : 11 h. 53)

Depuis des jours, et plus qu'à aucun autre moment dans le passé, l'attention du Japon se concentre sur les rapports monétaires internationaux. Les réunions de Bâle[1] et de Bonn[2], la décision du gouvernement français de ne pas dévaluer le franc[3], ont suscité une attention passionnée, à la mesure de l'imbrication croissante du Japon dans l'économie mondiale. Pour l'instant, la stupeur prédomine encore devant une évolution qui n'avait pas été prévue, et l'inquiétude se fait sentir à travers la confusion des premières réactions.

1. L'incertitude des réactions japonaises s'explique d'abord sur le plan politique. La vision que l'on a ici des rapports entre puissances est souvent simpliste, l'analyse cédant la place aux impressions.

A. Le Japon s'était installé dans l'idée que les rapports franco-américains ne pouvaient qu'être médiocres. L'échange de télégrammes entre le président Johnson et le général de Gaulle[4] bouscule ce cliché et impressionne

[1] La conférence mensuelle des gouverneurs des banques centrales membres du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux (BRI) s'est tenue à Bâle les 16 et 17 novembre 1968.

[2] Du 20 au 22 novembre 1968 a eu lieu à Bonn, sous la présidence de M. Karl Schiller, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne (RFA), une réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du groupe des Dix. Cette réunion a été consacrée à l'examen de la situation monétaire résultant de la spéculation sur le mark et des remèdes nationaux et internationaux qu'il conviendrait d'y apporter. à cette occasion, un crédit de deux milliards de dollars a été accordé à la France.

[3] À la suite de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres, le 23 novembre 1968, la présidence de la République a publié un communiqué indiquant que le Conseil des ministres avait décidé de maintenir « la parité actuelle du franc ». Le 24 novembre, dans une allocution radiodiffusée, le général de Gaulle a exposé les raisons de cette décision et annoncé le rétablissement du contrôle des changes, la mise en place d'un programme d'austérité budgétaire et le renforcement du contrôle des prix. Cette décision a été annoncée à tous les postes diplomatiques par un télégramme circulaire au départ no 468 daté du 25 novembre 1968.

[4] Le 24 novembre 1968, le Président des États-Unis a adressé au général de Gaulle un télégramme l'assurant de la coopération des États-Unis pour la réussite de la réforme de la politique économique entreprise par la France. Le général de Gaulle, le même jour, a remercié le président des États-Unis de ses vœux « pour la réussite de l'entreprise dans laquelle la France est engagée et

d'autant plus fortement que les réactions américaines pèsent d'un grand poids dans la vie politique japonaise.

B. Le Japon d'aujourd'hui attribue une place majeure en Europe à la République fédérale. Ce faisant, il ne retrouve pas seulement le fil de ses souvenirs historiques, il se fonde sur les critères qui ont inspiré toute sa politique d'après-guerre, essentiellement basée sur le développement économique. La réémergence, grâce à leurs capacités et à leur puissance de travail, des vaincus de la dernière guerre en tant que puissances internationales de premier rang entretient un sentiment de solidarité avec l'Allemagne de Bonn. La volonté de défendre une fortune durement accumulée justifie donc pleinement aux yeux des Japonais le refus de réévaluer le mark[1].

C. Aussi les Japonais sont-ils troublés quand surviennent des divergences entre Washington et Bonn, des oppositions entre le dollar, dont ils se savent dépendre, et le mark. Qu'apparaissent au même moment des signes d'amélioration des rapports entre les États-Unis et la France, les voilà décontenancés. Ils s'attendaient à voir les États-Unis jouer l'isolement du franc, ils constatent au contraire que se manifeste une solidarité entre les deux monnaies. Leurs pronostics en sont déjoués, et certains de leurs instincts contrariés. L'agacement est perceptible.

2. Mais le Japon pense évidemment surtout à sa monnaie et à sa situation économique.

A. Les sentiments exprimés à propos des répercussions de la crise monétaire internationale sur la monnaie japonaise ont évolué.

Il y a quelques mois, la balance des comptes étant déficitaire et l'état des réserves médiocre, en même temps que la situation du dollar était menacée, l'on s'inquiétait ici de la faiblesse du yen. Les exportations et la situation financière du pays ayant dans l'intervalle fait l'objet du remarquable redressement que l'on sait, l'on parlait plutôt il y a quelques jours des inconvénients qui attendent les monnaies trop fortes : risques spéculatifs, obligations accrues de coopération internationale et nécessité d'ouvrir le marché national aux produits et aux capitaux étrangers. Maintenant, l'on s'interroge et l'on hésite à porter un diagnostic en attendant l'évolution de la crise.

B. Les commentaires témoignent d'une crainte fondamentale : l'adoption en chaîne de mesures de défense monétaire par les différents pays risque d'entraîner une contraction des échanges mondiaux. C'est le cauchemar du Japon, condamné à l'exportation, et qui craint de voir compromis le rétablissement spectaculaire de sa balance commerciale. Que les exportations

qui peut conduire nos deux peuples à mieux conjuguer leurs efforts dans les domaines économique et monétaire qui sont d'intérêt mondial ». Voir le télégramme à l'arrivée nº 1202 à 1205 édité ci-dessus.

[1] Le 19 novembre 1968, le gouvernement de Bonn a réaffirmé sa volonté de ne pas réévaluer le mark. Lors de la réunion des ministres des Finances du groupe des Dix à Bonn le 22 novembre 1968, le chancelier Kiesinger a affirmé qu'il n'y aurait pas de réévaluation du deutschemark tant qu'il serait chancelier. Sur ce point, voir le télégramme à l'arrivée de Bonn nos 6473 à 6477 non repris.

soient menacées, c'est tout l'édifice qui risque d'être atteint, d'autant plus que le montant des réserves (aujourd'hui de 2,8 milliards de dollars) est encore faible eu égard à la puissance industrielle du pays.

C. Telle est la perspective qui inquiète actuellement le plus le ministère du Commerce international et les milieux économiques. Elle prend le relais d'une autre crainte, exprimée avec vigueur il y a quelques mois lors de la crise du dollar et de la conférence de Stockholm[1]. Le gouvernement japonais, aligné sur celui de Washington, redoutait essentiellement à l'époque une dévaluation des monnaies par rapport à l'or, qui aurait pu troubler le fonctionnement des marchés mondiaux et entraîner le yen dans le sillage du dollar. Aujourd'hui, tout se passe comme si le danger d'une déflation mondiale apparaissait progressivement comme plus grave que les inconvénients momentanés d'une remise en ordre du système monétaire international.

En d'autres termes, on commence à être moins effrayé par une réforme que nous avons préconisée depuis longtemps, les insuffisances du système né des accords de Bretton-Woods[2] sont mieux comprises, l'idée est reprise dans de nombreux milieux et commentaires, même si l'on n'en définit pas encore les modalités. Il ne s'agit encore que d'une tendance, mais qui pourrait se préciser si le succès de la politique française se confirme.

On a ainsi l'impression que les dirigeants japonais en viennent progressivement à considérer qu'il sera inévitable de traiter le problème au fond quand arrivera au pouvoir la nouvelle administration américaine[3]. Il est donc probable que sur le fond les thèses se rapprochent. Mais, dans le moment présent, l'incertitude des diagnostics, et l'inquiétude des dirigeants déclenchent ici contre nous un mouvement, sans soute passager, d'amertume et de mauvaise humeur.

(*Collection des télégrammes, Tokyo, 1968*)

[1] Les ministres des Finances des Six se sont réunis à Stockholm le 28 mars 1968 afin d'arrêter une position commune lors de la conférence des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales du groupe des Dix prévue dans la même ville les 29 et 30 mars, sous la présidence de M. Krister Wickman, ministre des Affaires économiques de Suède, pour donner suite aux accords élaborés à Londres et à Rio de Janeiro sur la création des droits de tirage spéciaux au Fonds monétaire international (FMI).

[2] Les accords de Bretton-Woods, signés à la suite de la réunion à Bretton-Woods en juillet 1944 des 44 pays signataires de la charte de l'ONU ont permis la création de deux institutions financières mondiales, le FMI et la Banque mondiale.

[3] Élu président des États-Unis le 5 novembre 1968, Richard Nixon doit entrer en fonction le 20 janvier 1969.

414

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bérard, Représentant permanent de la France
au Conseil de sécurité et chef de la Mission permanente
française auprès des Nations unies.

T. n°s 937 et 946. *Paris, 27 novembre 1968, 18 h. 40.*
Immédiat.

Je me réfère à mon télégramme n°s 935 et 936[1].

Veuillez trouver ci-dessous le texte de l'intervention que la délégation française prononcera sur le désarmement.

Début de citation :

« Voici un peu plus d'un mois, le ministre des Affaires étrangères de la France énonçait devant l'Assemblée générale de l'Organisation les quatre principes fondamentaux qui doivent demeurer les objectifs de nos gouvernements. Le désarmement était l'un des quatre. C'est dire la place essentielle qu'attache mon gouvernement à la réalisation de cette entreprise. C'est dire aussi l'intérêt que nous portons aux débats actuels de cette commission.

Le caractère primordial de cet objectif nous crée des devoirs. Il nous impose, au premier chef, de déterminer avec lucidité les données exactes du problème, au lieu de nous satisfaire d'approches partielles élusives ou illusoires.

Cette préoccupation est largement répandue, si l'on en juge par certaines des interventions entendues jusqu'ici au cours même de ce débat. Qu'il nous soit permis de dire à ce propos que le dessein qui a animé la conférence des États non-nucléaires[2] ne nous paraît pas non plus éloigné de nos propres réflexions. Quel que soit le jugement que nous pouvons porter sur certaines des résolutions adoptées à Genève, nous tenons à marquer l'intérêt avec lequel nous avons suivi les travaux de la Conférence et à indiquer que nous avons pris bonne note des préoccupations exprimées par les États non-nucléaires. Celles-ci reflètent en effet, pour l'essentiel, ce que l'entreprise du désarmement, telle qu'elle est actuellement poursuivie, a d'insuffisant, sinon de trompeur.

En effet, désarmer ce n'est pas se borner à éviter la dissémination des armes nucléaires. Sans doute s'agit-il là d'un objectif utile et le gouvernement français a toujours considéré que les États nucléaires ne devait d'aucune manière, directement ou indirectement, favoriser une dissémination qui

[1] Le télégramme n°s 935 et 936 adressé par Paris le 27 novembre 1968 au représentant permanent de la France auprès des Nations unies à New York, précise que Paris approuve le projet de M. Bérard de rappeler devant la première commission de l'Assemblée générale la position française sur le désarmement et annonce l'envoi du texte de l'intervention à prononcer par le chef de la délégation française.

[2] La conférence des États non-nucléaires se tient à Genève sous l'égide des Nations unies du 29 août au 28 septembre 1968.

serait contraire aux intérêts du monde dans son ensemble. La France, on le sait, se comportera en ce domaine exactement comme les États qui décident d'adhérer au Traité de non-prolifération[1]. Si elle n'entend ni en condamner, ni en conseiller la conclusion et si elle s'abstient elle-même d'y souscrire, c'est avant tout pour rappeler, comme tant d'orateurs l'ont déjà ici même souligné, qu'interdire aux États qui n'en possèdent pas, la possibilité d'acquérir des armes de destruction massive ne constitue pas un acte réel de désarmement.

Désarmer ce n'est pas davantage, de toute évidence, prendre des mesures partielles dont le seul effet serait de confirmer le monopole nucléaire de quelques États et de faire dépendre la sécurité du monde d'un fragile équilibre qui peut, à chaque instant, être rompu.

Enfin désarmer ce n'est pas non plus simplement limiter, à la faveur d'accords passés entre des puissances déjà surarmées, la croissance de leurs armements. Certes, de tels accords constitueraient un geste politique qui profiterait à la détente et, comme beaucoup d'autres pays, nous nous féliciterions de tout ce qui pourrait atténuer la tension dans le monde. Mais on ne saurait, à ce stade, apprécier du point de vue du désarmement véritable, pareille initiative, appelée d'ailleurs pour le moment à revêtir un caractère purement bilatéral.

Le vrai problème, et toutes nos discussions le prouvent, c'est de répondre aux besoins de sécurité et d'abord de garantie de sécurité contre l'arme nucléaire qu'exprime de toutes ses forces la grande masse de l'humanité.

A cette question fondamentale, mon gouvernement qui s'en tient, en la matière, à l'application stricte de la Charte des Nations unies a répondu depuis longtemps qu'il ne peut exister de garantie contre l'arme atomique en dehors du désarmement nucléaire.

Voici, en effet, plusieurs années que nous avons énoncé les conditions qui gouvernaient, selon nous, un désarmement véritable apportant la sécurité à tous. Voici plus de huit ans que les autorités françaises ont affirmé que ce désarmement devait d'abord porter sur les arsenaux nucléaires existants. Nous avons fait alors connaître que les contraintes nécessaires devraient s'appliquer d'abord aux véhicules de l'arme nucléaire et qu'elles devaient aboutir aussi bien à des interdictions de fabriquer qu'à la destruction des stocks. Nous avons alors marqué que le succès de la négociation exigeait qu'elle se tienne d'abord entre les puissances qui disposent de l'arme et par conséquent susceptibles de prendre vis-à-vis les unes des autres les engagements nécessaires.

À entendre ce rappel de quelques principes fondamentaux et de la thèse constamment soutenue par le gouvernement français chacun comprendra l'intérêt que présente à nos yeux le passage du mémorandum soviétique de juillet 1968[2] qui suggère des pourparlers entre toutes les puissances

[1] Le Traité de non-prolifération nucléaire ou TNP est ouvert à la signature le 1er juillet 1968. Outre les États-Unis, La Grande-Bretagne et l'Union soviétique, 54 pays signent le 1er juillet 1968. La France refuse d'y participer le jugeant inefficace.

[2] Au sujet du mémorandum soviétique du 1er juillet 1968, voir la note d'instruction du 23 septembre 1968 publiée ci-dessus.

nucléaires pour l'étude des moyens les plus propres à assurer l'élimination de l'arme nucléaire y compris l'étude du problème des vecteurs. Le gouvernement français tient à réaffirmer qu'il est prêt à participer à toute initiative qui tendrait à donner une suite concrète aux suggestions ainsi formulées, étant entendu, naturellement, qu'il ne pourrait y avoir de négociation susceptible d'aboutir s'il n'y a au départ une volonté commune d'accepter un contrôle strict sur l'exécution des décisions prises.

La même obligation impérieuse d'un contrôle précis et efficace s'applique au désarmement conventionnel profond qui devrait accompagner le désarmement nucléaire pour que l'ordre qui s'ensuivrait exclue un nouveau déséquilibre de forces. Il est bien entendu que les mesures d'interdiction et de contrôle doivent s'étendre aux armes biologiques et chimiques. Nous aurons à ce sujet et sur quelques autres à apporter, le cas échéant, des précisions complémentaires. Je tenais à indiquer ici l'essentiel d'une véritable politique de désarmement.

Son exposé serait cependant incomplet si la délégation française n'insistait pas, en conclusion, sur une considération primordiale. Ainsi qu'elle le rappelait le 12 juin[1] de cette année devant l'Assemblée Générale, l'entreprise du désarmement exige que les puissances nucléaires se concertent et s'accordent, ce qui suppose de leur part à la fois la volonté d'y parvenir et une modification profonde de leurs rapports. Qui ne conviendrait, aujourd'hui plus que jamais, de la nécessité absolue de cette ultime mais impérative condition : « l'établissement d'une détente profonde et durable ».

Fin de citation.

(*Désarmement, France*)

415

M. Le Nail, Consul general de France à Stuttgart,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 203/AMB, n° 764/EU.[2] *Stuttgart 27 novembre 1968.*

Les événements passionnants de ces jours derniers – qui ont culminé avec l'allocution du général de Gaulle dimanche[3] – donnent lieu à d'innombrables articles dans la presse du Bade-Wurtemberg et sont l'objet de toutes les conversations de financiers et d'hommes d'affaires.

Encore que les points de vue diffèrent d'une personne à l'autre suivant les tendances politiques, les affinités internationales (amis ou adversaires de

[1] Armand Bérard, ambassadeur de France, représentant permanent de la France auprès des Nations unies, fait une déclaration à la séance de l'Assemblée générale des Nations unies du 12 juin 1968 (22e session).

[2] Cette dépêche intitulée : *Jugements portés sur la situation monétaire*, est rédigée par Pierre Le Nail, conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Stuttgart depuis juillet 1967.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 478 du 25 novembre 1968.

notre pays), les professions surtout, quelques tendances générales se font jour. Je dirais tout de suite que l'une d'elles est la nervosité : persuadés de leur entière bonne foi (« gagner de l'argent honnêtement n'a jamais été défendu » entend-on), convaincus que le monde occidental profitait largement de leur prospérité (en particulier les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France, cette dernière par le biais du fonds agricole européen) et partant donc à Bâle puis à Bonn[1] en « triomphateurs aussi généreux que peu rancuniers », les Allemands sont stupéfaits de se retrouver actuellement en position d'accusés ; ils n'y comprennent rien, du moins le bon peuple.

La convocation en pleine nuit, à l'issue du dîner offert à M. Filbinger[2], de l'ambassadeur d'Allemagne à Londres par M. Wilson[3], a produit un choc. Et certains éditorialistes des plus importants demandent que le gouvernement allemand cesse de jouer le rôle importun de médiateur auprès de Paris pour les beaux yeux de l'Angleterre.

Ils trouvent les Américains bien gourmands aussi, comme en témoigne le petit épisode auquel j'ai été mêlé à déjeuner chez mon collègue américain : au président de la *Landeszentralbank* qui – pour se justifier du reproche que la RFA gagnait trop d'argent – expliquait que Bonn transfère déjà un milliard de DM par mois aux États-Unis, le fonctionnaire du département d'État a répondu : « Nous estimons que vous devriez atteindre un milliard et demi ! »

Quant à notre pays, on craint ici qu'il ne profite des circonstances pour envahir le marché allemand. L'on me signale notamment une sérieuse inquiétude chez les vignerons et dans les milieux de l'automobile. Les mesures prises des deux côtés de la frontière, dit-on, tendent à un effet cumulatif qui risque de pénaliser outre mesure les produits allemands et favoriser les exportations. Et l'on espère que le GATT[4] et Bruxelles – sans que Bonn apparaisse au premier plan – sauront mettre le holà à toute politique ressemblant à un *dumping*.

Mais – et cela est en contradiction avec ce qui précède – l'on doute que la France puisse à la fois pratiquer la double politique d'austérité et d'expansion ; et l'on croit, ou l'on espère, que Paris devra avant longtemps procéder au réajustement de sa monnaie.

Ce n'est pas tant, d'ailleurs, les préoccupations économiques et financières qui l'emportent dans l'inquiétude de l'opinion, mais plutôt de voir l'Allemagne jouer tout d'un coup le rôle du *Schwarzer Peter*[5] de l'Occident. Manifestement l'on n'y était pas préparé et l'on se livre à des commentaires

[1] Allusion à la réunion des gouverneurs des banques centrales à Bâle le 16 novembre 1968 et à la réunion des ministres des Finances du groupe des Dix à Bonn du 20 au 22 novembre 1968.

[2] Hans Filbinger, ministre-président du Bade-Wurtemberg depuis décembre 1966.

[3] Le 20 novembre, le Premier ministre britannique a un entretien avec Herbert Blankenhorn, ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Londres depuis 1965, au cours duquel il l'aurait menacé d'une réduction des effectifs de l'Armée britannique du Rhin en cas de refus d'une dévaluation du mark.

[4] *General Agreement on Tariffs and Trade*.

[5] *Note du texte* : Bouc émissaire.

désabusés sur la faiblesse des positions politiques et morales de la République fédérale.

Je joins, à titre d'illustration, quelques extraits de la presse locale sur les événements en question[1].

(*Europe, RFA, 1961-1970*)

416

M. CARTON, AMBASSADEUR DE FRANCE À KOWEÏT,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 411 à 417. *Koweït, 28 novembre 1968.*

(*Reçu* : le 29 à 06 h. 35)

Au cours du voyage que je viens d'effectuer dans le golfe Persique, j'ai été reçu par les cheiks des principaux Émirats, notamment ceux de Abu-Dabi[2], Dubai[3], Sherjah[4], Ras El Kheime[5] et Bahrein[6].

L'accueil a partout été empressé et les entretiens ouverts. J'en rendrai compte à Votre Excellence par la prochaine valise. Je crois cependant devoir d'ores et déjà confier mes premières impressions au Département.

Fédération des Émirats[7] : en dépit des communiqués optimistes, des rivalités à peine voilées subsistent entre les grands de la Fédération, notamment entre Abu-Dabi et Dubai, le premier étant suspecté par le second de vouloir, du fait de sa richesse nouvellement acquise, mener le jeu au sein de la Fédération. Bahrein, pour sa part, se considère comme entraîné dans une aventure qui risque beaucoup de lui coûter cher en raison de l'attitude prise par l'Iran. Pour éviter les foudres de Téhéran, à en croire mes interlocuteurs britanniques, le cheik Issa eut préféré accéder à l'indépendance isolément. Il n'est toutefois pas exclu que si, d'ici un an, la Fédération n'a pas enregistré de progrès sensibles, Bahrein reprenne sa liberté, les commissions d'études chargées de mettre sur pied les différents organismes fédérés ont jusqu'ici marqué le pas : la constitution est loin d'être élaborée. L'armée fédérale

[1] Non reproduits.

[2] Le cheikh d'Abu-Dabi Zaïd Ibn Sultan al Nahiyan est l'émir régnant depuis 1966 après avoir renversé son frère le cheikh Shakbut qui régnait depuis trente huit ans.

[3] Le cheikh de Dubaï est le cheikh Rasched Bin Saïd Al Maktoum.

[4] Le cheikh de Sherjah est le cheikh Sagr Bin Sultan Bin Sagr Al Quasemi ; il est le cousin du cheikh de Ras Al Khamia.

[5] Le cheikh de Ras El Kheime est le cheikh Sagr Ben Mohamed Al Quassemi.

[6] Le cheikh de Bahreïn est le cheikh Issa ben Sulman Al Khalifa ; il succède en 1961 à son père le cheikh Sulman Hamad Al Khalifa.

[7] La fédération des Émirats : le départ des Britanniques puis l'échéance de l'indépendance des pays du golfe Persique annoncée pour 1971, incitent les Émirats à se regrouper et à former une fédération, ce qui ne se fait pas facilement. Des projets sont élaborés, des réunions sont prévues mais les émirats sont divisés en deux clans.

elle-même ne peut être créée tant que les cheiks ne se seront pas entendu sur la structure future. Les seules forces existantes actuellement dans la région sont les *Trucial Oman Scouts*[1] (1 650 hommes) et l'armée de cheik Zaid d'Abu-Dabi (1 600 bédouins). Les Anglais auraient souhaité que les TOS constituent l'embryon de la force militaire fédérale tandis que certains cheikats, Abu-Dabi et Bahrein notamment, marquent leur préférence pour la création de forces nationales séparées susceptibles à l'occasion de coordonner leurs mouvements.

La personnalité la plus marquante de la Côte des Pirates est sans aucun doute le cheik Zaid d'Abu-Dabi, le plus riche, suivi de près par Cheik Rached de Dubai qui, bien que ne disposant pas encore de ressources pétrolières, n'en est pas moins à la tête d'un émirat prospère doté d'une administration rodée en grande partie encadrée par des fonctionnaires britanniques. C'est donc autour de ces deux personnages que peut se faire ou trébucher la Fédération des émirats.

La France et les Émirats :

J'ai trouvé, auprès des émirs d'Abu-Dabi, Dubaï, Sherjah et Bahrein un désir réel de développer leurs échanges commerciaux et culturels avec la France. Le cheik Zaid, qui a gardé un bon souvenir de son voyage à Paris[2], a invité les entreprises françaises à explorer les possibilités de travailler dans son émirat. Nos compatriotes sont d'avance assurés du meilleur accueil.

J'ai retrouvé enfin, du Nord au Sud du Golfe, la même sympathie pour notre pays et la même approbation de la politique du général de Gaulle que dans les autres secteurs du monde arabe.

En revanche, la plus grande méfiance existe ici vis-à-vis des communistes dont on craint qu'ils ne pénètrent un jour la région soit par l'Irak soit par le Sud-Yémen via Mascate et Oman. Mes interlocuteurs ont enfin flétri les régimes révolutionnaires voisins qui, depuis 15 ans, sont à l'origine des « catastrophes » qui se sont abattues sur le monde arabe. L'Irak et la Syrie ont été plus particulièrement pris à partie, de même que sans être nommée, la RAU. Vis-à-vis de l'Arabie Saoudite et du Koweït, j'ai noté des sentiments fraternels. Les États de la future fédération s'en remettent à l'émir Sabah[3] et au roi Fayçal[4] du soin d'arbitrer leurs différends et de les soutenir dans leurs efforts. L'Iran enfin, qui n'inspire que de la crainte au Khalifa de Bahrein, suscite des sympathies dans les cheikats de la Côte des Pirates qui entretiennent avec lui des relations suivies, illustrées par les fréquents échanges de visites.

(*Afrique-Levant, Koweït, Relations avec la France*)

[1] Les forces du Sultanat d'Oman sont contrôlées par les seuls Britanniques restant dans la région : des conseillers techniques et des officiers mercenaires. Cette armée porte le nom de *Trucian Oman Scouts* ou TOS (*Trucian Oman* est le nom donné à la Côte des Pirates qui va de Quatar à Oman).

[2] Le cheikh d'Abou-Dabi, cheikh Zaïd Ben Sultan Al Nahiyan effectue un séjour privé en France du 9 au 11 octobre 1968. Il déjeune avec M. Bettencourt, ministre de l'Industrie et reçoit la visite à son hôtel de M. de Metz, Président directeur général de la CFP, Compagnie française des pétroles.

[3] L'Émir Sabah Al Salem Al Sabah est l'émir du Koweït depuis le 24 novembre 1965.

[4] Le roi Fayçal est roi d'Arabie saoudite depuis 1964.

417

M. SIVAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À TÉHÉRAN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 2090/DE. *Téhéran, 28 novembre 1968.*

Le spectaculaire redressement du franc[1], après la décision de M. le Président de la République de le maintenir à sa parité actuelle, n'a pas étonné outre mesure les observateurs iraniens. En fait, ils ne s'étaient jamais départis d'une large confiance dans la stabilité de l'économie française. Il est vrai que l'essentiel des réserves de devises de la Banque centrale iranienne est constitué de dollars, provenant de la vente du pétrole, et de marks qui payent une large part du reste des exportations iraniennes et que la situation monétaire internationale de la semaine dernière ne pouvait guère avoir de répercussions à Téhéran.

La balance commerciale de l'Iran avec la France étant déficitaire, une dévaluation aurait même pu l'avantager. Il n'en demeure pas moins que jusqu'au 22 novembre, date à laquelle les transactions de devises entre la Banque centrale et les Banques privées ou le public ont été suspendues et leur cotation interrompue, le franc a fait preuve d'une remarquable stabilité sur la place de Téhéran, même sur le marché parallèle. Les mesures de précaution prises par la Banque centrale, sur l'avis du Conseil de la Monnaie et du Crédit, ont constitué en un relèvement du taux de l'escompte de 5 % à 7 %. Cette mesure n'a pas frappé les transactions avec l'étranger et entre dans le cadre d'une politique d'assainissement du marché du crédit qui avait déjà été marqué, il y a trois semaines, par l'élévation du plancher du dépôt légal des banques.

Le mardi 26, lorsque la liberté des changes fut rétablie, c'est à un taux plus avantageux, de l'ordre de 1 %, que le franc a été coté (15 rials 133 contre 15,049) alors que la livre et le mark baissaient légèrement et que le dollar restait stationnaire. Le mérite de ce rétablissement a été entièrement attribué, par la presse locale, au général de Gaulle dont la décision courageuse fait l'objet de l'admiration générale, même si certains commentateurs font quelques réserves sur les chances de succès de son pari.

Le quotidien de langue française, le « Journal de Téhéran »[2] du 25, craint que le maintien à leurs parités actuelles, du franc et du mark n'aboutisse à

[1] Le 12 novembre 1968, le taux d'escompte est relevé à 6 %. La réduction des moyens des banques atteint deux milliards de francs environ. Le 13 novembre, le général de Gaulle déclare au Conseil des ministres : « accepter la dévaluation du franc serait la pire absurdité ». Le 20 novembre, la Bourse de Paris est fermée. Le 22, la valeur du franc baisse sur les places étrangères. Le 23, le Conseil des ministres se prononce pour le maintien de la parité du franc. Le 24 novembre, au cours d'une allocution radiodiffusée le général de Gaulle déclare : « J'ai décidé que nous devons achever de nous reprendre sans recourir à la dévaluation. »

[2] *Le Journal de Téhéran*, quotidien de langue française, se dit « le plus ancien quotidien en français du Moyen-Orient ». Le premier numéro paraît le 15 mars 1935. En 1968, il reste le seul quotidien français entre Beyrouth et Saigon. Son directeur est le sénateur Abbas Masmoudi.

une épreuve de force entre la France et l'Allemagne et, au-delà, à une crise du Marché commun. Pour le grand quotidien du soir, en langue iranienne, *Ettelaat*[1], du 24, les dernières péripéties de la bataille du franc sont le symptôme d'une crise monétaire internationale plus profonde, mettant en cause l'ensemble du système actuel qui repose sur le dollar dont la parité, par rapport à l'or, n'a pas changé depuis 1934, alors que son pouvoir d'achat a diminué de moitié. C'est aussi l'opinion du *Sédayé Mardom*[2] du 25 novembre, qui estime que les causes de la crise dont vient de souffrir le franc demeurent. Ces causes seraient la précédente dévaluation de la livre, la fermeture des bases américaines en France, la diminution de la production due aux événements du mois de mai et le déclin du tourisme.

Ces quelques réserves n'empêchent pas l'ensemble des commentateurs d'approuver la décision du chef de l'État. Les banquiers de Téhéran estiment la crise terminée et se félicitent de la leçon qui a été ainsi donnée aux spéculateurs… « Tous les pays qui soutiennent la politique d'indépendance de la France, écrit, le 25, le *Peyghamé Emrouz*[3] souhaitent le succès de la politique d'austérité qu'elle vient d'entreprendre. »

(*Afrique-Levant, Iran, Relations politiques avec la France*)

418

M. Huré, Ambassadeur de France à Tel-Aviv,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 255/AL. *Tel-Aviv, 28 novembre 1968.*

Jusqu'à ces dernières semaines, le problème de la présence des forces israéliennes dans des territoires arabes paraissait se poser en des termes relativement simples : tout en déplorant d'avoir à s'y conduire en « occupants avec les côtés déplaisants que comporte une telle position, les Israéliens estimaient qu'ils n'avaient d'autre choix, en attendant que l'évolution de la conjoncture internationale ne leur permît d'obtenir de leurs voisins les garanties nécessaires à un règlement. Les discussions, souvent passionnées, ne portaient que sur l'étendue des restitutions qu'il serait possible à ce moment de consentir ; quant à la politique à suivre dans l'immédiat vis-à-vis des territoires occupés, celle instaurée par M. Dayan[4], très libérale dans tous ses aspects ne touchant pas directement à la sécurité, ne recueillait ici que des approbations.

[1] *Ettelaat* est un quotidien iranien du soir d'information générale en langue iranienne. Il tire de 60 000 à 70 000 exemplaires.

[2] *Sédayé Mardom* est un quotidien iranien d'information générale ; il tire à 8 000 exemplaires.

[3] *Peyghamé Emrouz* est un quotidien iranien d'information spécialisé en politique étrangère ; il tire à 10 000 exemplaires.

[4] Le général Moshe Dayan, officier israélien, prend part à la guerre contre les Arabes en 1948-1949. Chef d'état-major des armées de 1953 à 1958, ministre de l'Agriculture de 1959 à 1964, il est nommé ministre de la Défense en juin 1967 juste avant le déclenchement des hostilités.

La situation est actuellement plus complexe : l'agitation apparue en zone occupée, l'impression de plus en plus répandue que l'occupation est destinée à durer, l'attentat survenu à Jérusalem le 22 novembre[1], et quelques déclarations ministérielles retentissantes ont eu pour conséquence de provoquer un nouveau débat qui, non dépourvu d'arrière-plans relatifs à l'avenir des zones ainsi contrôlées, a pour objet immédiat la conduite à adopter vis-à-vis des populations locales. On sait que M. Dayan s'est fait l'avocat de l'intégration économique dans l'ensemble israélien des « territoires contrôlés », cette solution ayant, à ses yeux, le double avantage d'amorcer une certaine normalisation des rapports entre Juifs et Arabes et de créer des « faits accomplis », dont il faudrait nécessairement tenir compte dans une négociation ultérieure. Le ministre de la Défense n'a pas eu de peine de montrer que, sans qu'aucune décision de principe n'ait été prise, de nombreuses mesures adoptées par le gouvernement israélien vont dans ce sens : large ouverture des anciennes frontières dans les domaines touristique et économique, uniformisation progressive des régimes fiscaux et douaniers, extension de la réglementation administrative israélienne…

La tendance ainsi exprimée par M. Dayan se heurte depuis environ un mois, aux objections de certains dirigeants inquiets, à court terme, des conséquences économiques et sociales d'une intégration trop poussée, et soucieux des conséquences démographiques ou politiques qu'aurait l'insertion dans le cadre israélien d'une importante population arabe. M. Pinhas Sapir[2], ministre sans portefeuille et Secrétaire général du Parti Travailliste, est le principal défenseur de ce point de vue. M. Eshkol[3] lui a apporté récemment un appui discret.

L'attentat commis le 22 novembre à Jérusalem vient de donner de nouveaux arguments aux partisans, jusque-là très minoritaires, de cette seconde tendance.

Ce jour-là, une véritable machine infernale constituée d'une charge de 40 kilos environ de TNT, déposée dans une vieille automobile et commandée par un dispositif à retardement, explosait vers 9 h. 30 au milieu du marché de Mahane Yehuda, situé au centre de l'ancien secteur israélien de la ville, faisant de nombreuses victimes : 12 morts et 62 blessés, et provoquant d'assez importants dégâts matériels. La police intervenait rapidement, arrêtant toutes les manifestations d'hostilité à l'égard des passants arabes, qui avaient commencé à se produire, et des recherches intensives étaient entreprises dans la partie arabe de la ville, placée sous couvre-feu pendant près de quarante-huit heures.

[1] L'attentat du 22 novembre 1968 est décrit plus loin dans cette même dépêche.

[2] M. Pinhas Sapir est ministre des Finances depuis le 3 janvier 1967. Il démissionne le 1er août 1968 car il vient d'être nommé secrétaire général du Parti travailliste après la démission de Mme Golda Meir. Il est alors nommé ministre sans portefeuille et cède le portefeuille des Finances à M. Zeev Sharef déjà chargé de l'Industrie et du Commerce.

[3] M. Levi Eshkol est Premier ministre d'Israël depuis la démission en 1963 de M. Ben Gourion qui l'a désigné pour lui succéder.

L'affaire a donné lieu le 26 novembre à un débat à la Knesset[1], au cours duquel de nombreux orateurs ont demandé le renforcement des mesures de sécurité et une conduite plus énergique à l'égard des Arabes. Le ministre de la Police, M. Eliahou Sasson[2], a déclaré lui-même que, bien qu'aucun changement radical de la politique gouvernementale ne soit envisagé, le moment était venu de rendre plus sévère le régime d'emprisonnement infligé aux saboteurs et de prendre des mesures judiciaires plus strictes à leur égard. Le Ministre a aussi relevé avec amertume, que contrairement aux notables arabes vivant en Israël, ceux de la vieille ville n'ont pas eu « le courage de condamner publiquement ce sabotage criminel ». Mais, a poursuivi le Ministre, nos ennemis auraient bien tort de se réjouir : « Nous exigerons, le moment venu, un prix élevé pour les morts, pour les blessés et pour les dommages. Si les dirigeants arabes retirent quelque satisfaction du simple fait que du sang juif est versé en Israël, ils peuvent être certains que celui-ci saura réduire au minimum leur joie et porter au maximum son coût. »

Les mesures concrètes adoptées à la suite de l'attentat viennent d'être annoncées : suppression du passage des véhicules entre la Cisjordanie et la Transjordanie (les marchandises seront transbordées), interdiction d'importer certaines marchandises de Jordanie, contrôle plus intensif de la circulation routière en zone occupée, surveillance plus stricte des travailleurs arabes employés en Israël (plusieurs dizaines de milliers)… Ces limitations, bien que leur portée ne doive pas être exagérée, vont à l'encontre de la politique de la « porte ouverte » qui avait été menée jusqu'à présent. Par contre le *statu quo* reste en vigueur à Jérusalem-Est dont l'intégration à Israël a été trop hautement proclamée pour qu'il soit possible de faire marche arrière : le simple couvre-feu instauré après le dernier attentat, rétablissant, au moins provisoirement, la séparation entre les deux parties de la ville, avait été péniblement ressenti par l'amour-propre israélien.

Quelles que soient les péripéties, Israël ne saurait modifier les grandes lignes de sa conduite dans les régions occupées : les impératifs internationaux, la relative faiblesse de ses moyens d'encadrement, la nécessité de garder un certain contact avec ses voisins, lui imposent une politique libérale. Mais les considérations d'ordre interne, et l'hostilité plus marquée des populations arabes risquent désormais d'en limiter la portée et les résultats.

(*Afrique-Levant, Proche-Orient, Palestine, Territoires occupés*)

[1] La Knesset est le Parlement israélien, il ne comporte qu'une seule assemblée de 120 députés. En 1966 son siège est transféré de Tel-Aviv à Jérusalem dans un nouveau Palais inauguré le 30 août 1966.

[2] M. Eliahou Sasson, membre du parti Mapaï, parti de gauche, est ministre de la Police depuis le 3 janvier 1967, et précédemment ministre des Postes.

419

M. D'HALLOY, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 461/AL. *Jérusalem, 28 novembre 1968.*

L'appel lancé à Israël, à l'occasion des débats de la commission politique spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies[1], par le représentant des États-Unis[2] à qui se sont associés ceux de la Grande-Bretagne[3] et de la France[4], lui demandant d'accepter de procéder avant l'hiver au rapatriement de tous les réfugiés palestiniens passés en Transjordanie pendant la guerre de 1967, a remis au premier plan la question des réfugiés et a suscité diverses réactions en Israël.

La position officielle du gouvernement israélien exposée au cours des débats aux Nations unies a fait apparaître que celui-ci s'en tenait à son idée de chercher un règlement définitif à ce problème dans le cadre d'une conférence des États du Moyen-Orient et des organisations spécialisées dans l'assistance aux réfugiés. Par ailleurs, il en ressort qu'Israël n'est guère disposé à aller au-delà de gestes symboliques, telles la remise d'une contribution spéciale d'un million de livres israéliennes à l'UNRWA et l'autorisation accordée à 7 000 personnes bénéficiaires de permis de retour donné durant l'été 1967, non utilisés, de regagner la rive occidentale du Jourdain, mais qu'il entend exclure toute autre mesure répondant de façon plus large à l'appel qui lui a été lancé.

Des éditoriaux parus dans la presse israélienne ces jours derniers sont assez significatifs à cet égard. Pour justifier la réserve israélienne sur la question du retour massif des réfugiés ils ont notamment tiré argument du fait que l'opération organisée durant l'été 1967[5] pour permettre le retour de 20 000 d'entre eux n'a pas donné les résultats escomptés, puisque

[1] La commission spéciale des Nations unies commence ses travaux le 17 octobre 1968 dans le cadre de la 23e session de l'Assemblée générale ouverte le 24 septembre 1968. La commission décide d'examiner, entre autres, le rapport du commissaire général de l'Office de Secours et de Travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA). Le problème est examiné dans la semaine du 19 au 26 novembre.

[2] James Russel Wiggins nommé représentant permanent aux Nations unies et au Conseil de sécurité, présente ses lettres de créance au Secrétaire général des Nations unies, U Thant, le 7 octobre 1968 ; il préside la délégation américaine à la 23e session de l'Assemblée générale. Il succède à George Ball qui présente ses lettre de créance le 26 juin 1968 et démissionne en septembre 1968 pour devenir conseiller du vice-président Humphrey dans la campagne présidentielle.

[3] Sir Hugh Foot, Lord Caradon, est représentant de la Grande-Bretagne aux Nations unies depuis 1964.

[4] Armand Bérard, ambassadeur de France, est représentant permanent au Conseil de sécurité et chef de la mission permanente près les Nations unies depuis le 4 juillet 1967.

[5] Le 2 juillet 1967 Israël autorise le retour sur la rive occidentale du Jourdain des personnes qui avaient franchi le fleuve au moment des hostilités. Le 10 juillet, il publie des instructions à ce sujet, fixe au 10 août la date limite de retour ; cette date est reportée au 31 août. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 126.

7 000 permis, ceux que l'on a validé à nouveau aujourd'hui sont restés inutilisés à l'époque.

Bien entendu, le délai est encore trop bref pour constituer un test valable, mais il est douteux aux yeux des publicistes israéliens que cette nouvelle occasion offerte aux réfugiés de rejoindre leurs foyers ait désormais plus de succès.

Ce manque d'empressement, estime généralement la presse, serait lié non pas à une interdiction jordanienne de rejoindre la rive occidentale ou encore au désir de ne pas vivre sous l'administration israélienne, mais plutôt à la conception particulière que se font les Arabes du « retour des réfugiés », les réfugiés étant pour les dirigeants arabes une arme politique qui ne pouvait faire l'objet d'une solution partielle car, comme l'a écrit *L'Information*[1], « ils voulaient tout ou rien, le tout signifiant bien sûr la destruction de l'État d'Israël, afin de permettre le retour triomphant de tous les réfugiés sur les ruines de celui-ci… ». Pour le *Jerusalem Post*[2], les dirigeants arabes ne s'intéresseraient pas particulièrement au retour des familles, mais viseraient à profiter des rapatriements pour faire « une injection forcée en Israël » de personnes spécialement préparées dans les camps de réfugiés reconstitués en Transjordanie, à former une cinquième colonne efficace une fois en place.

On peut dire que ces raisons, à elles seules, justifient aux yeux des Israéliens la politique qu'ils ont suivie jusqu'ici et qu'ils continueront probablement à suivre. S'il s'agit, pour des raisons humanitaires, de laisser entrouverte la porte du retour aux réfugiés de 1967, ce ne peut être que d'une façon restrictive et certainement sélective car l'opération doit être assortie d'un contrôle extrêmement sévère.

Cette interprétation de l'attitude israélienne correspond d'ailleurs à l'idée que s'en font les responsables de la Croix-Rouge internationale dans les territoires occupés qui, par leurs activités, sont mieux à même que quiconque d'apprécier les dispositions israéliennes en ce qui concerne les réfugiés. Ils ont ainsi le sentiment que les Israéliens ne sont pas disposés à faire montre d'une générosité particulière en vue de répondre à l'appel lancé dans les divers organismes des Nations unies. Ils excluent en effet l'éventualité d'un rapatriement massif qui serait en contradiction avec la politique générale du gouvernement israélien laquelle s'inspire de la formule « un maximum de sécurité pour un minimum d'Arabes ». C'est ainsi que le récent attentat terroriste de Jérusalem[3] entraînera un renforcement des mesures de sécurité et apportera des limitations nouvelles à la

[1] *L'Information d'Israël* est le seul journal israélien en langue française ; fondé en 1957, il tire à 5 000 exemplaires et 8 000 exemplaires le vendredi ; de tendance progouvernementale, il emploie une équipe de journalistes de langue française, de qualité inégale et attachée à la France. Il a une attitude relativement modérée à l'égard de la France depuis juin 1967.

[2] Le *Jerusalem Post* est un quotidien israélien en langue anglaise fondé en 1932, il tire à 14 000 exemplaires et 18 000 exemplaires le vendredi. Il est progouvernemental et en rapport étroit avec le ministère israélien des Affaires étrangères.

[3] La dépêche de Tel-Aviv n° 225/AL du 28 novembre 1968 publiée ci-dessus relate l'attentat du 22 novembre.

circulation des personnes tant à l'intérieur des territoires occupés qu'entre les deux rives du Jourdain. D'autre part, l'intention d'installer des colonies juives dans la vallée du Jourdain est difficilement conciliable avec le retour de centaines de mille de réfugiés dans cette même région.

Néanmoins, on estime dans les services de la Croix-Rouge internationale à Jérusalem que les autorités israéliennes sont toujours disposées à examiner tous les cas particuliers à la fois pour des raisons humanitaires auxquelles elles sont toujours sensibles, mais également pour donner quelque satisfaction à l'opinion internationale. C'est dans cette optique que se situe la récente décision concernant le retour des 7 000 réfugiés. De même, le programme appliqué depuis un an environ, sans participation de la Croix-Rouge d'ailleurs, de la réunion des familles a été exécuté régulièrement, les passages étant autorisés deux fois par semaine au Pont Allenby[1], après que les demandes des intéressés aient fait l'objet d'une enquête minutieuse et que leurs parents, qui les réclamaient en Cisjordanie, se soient portés personnellement garants d'eux. Ce programme aurait permis le retour d'environ 5 à 6 000 personnes. D'autre part, la Croix-Rouge internationale, dans le cadre d'une action en faveur des « urgences humanitaires », a réussi à obtenir des autorisations de retour pour un millier de personnes environ.

La bonne volonté des Israéliens en la matière est donc d'une portée extrêmement limitée car il est évident que la faiblesse du nombre des rapatriés est dérisoire, d'une part, en fonction de la masse des réfugiés passés en Transjordanie, soit environ 250 000 personnes, et, d'autre part, en raison de l'importance des départs qui, depuis la fin des hostilités, se poursuivent de façon continue à partir de la Cisjordanie. Il n'a pas été possible à la Croix-Rouge internationale de chiffrer le nombre de ces départs, les services israéliens se montrant très réservés à ce sujet, mais il est certainement conséquent, compte tenu à la fois de l'émigration accrue des Arabes chrétiens vers l'Amérique et de l'exode des habitants de Gaza qui, durant ces derniers mois, sous une pression discrète mais efficace de l'armée, gagnaient à raison de 30 à 100 personnes par jour la Jordanie, jusqu'à ce que celle-ci adoptât la seule contre-mesure efficace, c'est-à-dire l'interdiction de l'entrée de son territoire aux gens de Gaza.

Il y a lieu enfin de rappeler que les autorités israéliennes refusent toute autorisation de retour aux personnes qui, au lendemain de la guerre, ont quitté Jérusalem. Le but recherché est de diminuer dans la plus large mesure possible la population arabe de la Ville Sainte.

(*Afrique-Levant, Proche-Orient, Palestine, Territoires occupés*)

[1] Pont Allenby, point de passage et de contrôle entre la zone israélienne et la zone jordanienne, situé à Jérusalem et utilisé également par les touristes.

420

M. Simon de Quirielle, Délégué général de France à Hanoï,
à M. Delahaye, Chef du Service Cambodge-Laos-Vietnam
au Département.

L. *Hanoï, 28 novembre 1968.*

Cher ami[1],

Je voudrais vous donner quelques renseignements confidentiels sur la situation du Vietnam, qu'il me paraît risqué de confier à une correspondance officielle.

Le Vietnam passe par une crise économique et morale sérieuse. Cela résulte de divers documents officiels, mais la réalité y est évidemment présentée sous une lumière très atténuée. Des informations confidentielles, recueillies de diverses sources, montrent que cette crise est grave et qu'elle pourrait avoir des répercussions sur l'attitude des négociateurs vietnamiens à Paris.

Il semble que depuis la fin d'avril, c'est-à-dire depuis la cessation des bombardements sur la quasi-totalité du territoire du Nord-Vietnam[2], le moral de la population ait singulièrement fléchi et que l'esprit civique se soit affaibli, au moins dans certains secteurs.

Le marché noir a atteint des proportions inquiétantes. Les fausses cartes de rationnement de vivres, et surtout de tissus, sont fabriquées presque ouvertement, Les vols dans les entreprises se multiplient. Pour échapper à la pénurie, les établissements industriels n'hésitent pas à organiser un système de troc pour subvenir aux besoins de leur personnel (chaussures contre sucre, papier contre bière, etc.). Une part importante d'une production déjà plus qu'insuffisante, est ainsi retirée des circuits généraux de distribution.

L'on voit se reproduire les mêmes faits qu'en France en 1944. Il m'a été cité le cas d'une importante expédition de racines de gentiane, destinée au Sud, qui n'était jamais parvenue à destination. Les chauffeurs du convoi avaient vendu, en cours de route, l'intégralité du transport, puis incendié les camions et prétendu qu'ils avaient été détruits par un bombardement aérien. L'on vend sur les trottoirs, à une échelle évidement bien moindre qu'à Saigon, des produits importés et volés. J'ai pu ainsi acheter, par curiosité, des paquets de biscuits polonais.

La désorganisation des entreprises semble être générale. Il y a des à-coups constants dans l'approvisionnement des usines en matières premières dûs

[1] Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département.

[2] Le 31 mars 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur le Nord-Vietnam au nord du 20e parallèle, le 7 avril 1968 ces bombardements cessent au nord du 19e parallèle. Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

aux erreurs et à l'incapacité de la bureaucratie. Des milliers de caisses de matériel de valeur, envoyées par les pays socialistes, dispersées à l'origine pour échapper aux attaques aériennes, pourrissent le long des routes ou même sur les trottoirs d'Hanoï et d'Haïphong. Nul ne paraît plus savoir ce qu'elles contiennent ni à qui elles sont destinées.

Les rapports sont mauvais entre les ouvriers et les cadres. Les premiers sont exaspérés de voir que les efforts qui leur sont demandés sont souvent rendus inopérants par l'incompétence de la direction des entreprises. Il semble qu'il se soit progressivement établi une différence de traitement croissante entre les manuels et les bureaucrates. Les mineurs de Hong-Gay[1] se sont plaints au Premier ministre[2] des conditions de travail et de l'alimentation. Ils ont également réclamé pour leurs enfants des possibilités d'éducation correcte.

Les intellectuels supportent de plus en plus péniblement la censure qui leur est imposée. Plusieurs d'entre eux, écrivains ou journalistes, ont été sévèrement critiqués à la radio. La jeunesse se corrompt. Plusieurs fois, dans la rue, il m'est arrivé d'être interpellé par de jeunes garçons d'une dizaine d'années, en ces termes « Hello, cigarettes ». Des gamins, qui exercent le métier de gonfleur de bicyclette, arrivent facilement à ramasser trois à quatre dongs par jour. Ils emploient cet argent à acheter des cigarettes au marché noir, de la bière, ou à traîner au cinéma. Ils fuient l'école. Souvent les familles encouragent ces pratiques pour accroître leurs ressources.

Ce qui paraît le plus grave c'est que les autorités, sauf dans les cas de délit qualifié, n'osent pas recourir à la contrainte. Elles essaient par la persuasion d'obtenir des ouvriers un meilleur rendement et des heures supplémentaires. Elles ont lancé une campagne dite de vie civilisée à Hanoï[3] pour assainir les trottoirs, au propre et au figuré. Successivement, les plus hautes autorités, l'Oncle Hô[4], le Premier ministre, le premier secrétaire[5], sont venues discuter avec les mineurs de Hong-Gay, ont prêché l'exemple aux cadres, se sont penchés sur les détails de la vie quotidienne.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cet affrontement. Il avait manifestement été demandé trop à ce peuple. Malgré sa patience, son courage, sa résignation, il commençait à être à bout de souffle. La limitation, puis la cessation des bombardements, l'ont amené à croire trop vite qu'il connaissait enfin le terme de ses épreuves.

Il n'est pas douteux que cette crise sera surmontée. Les dirigeants n'ont pas perdu la confiance du peuple. Les cadres du Parti ont sans doute besoin d'être stimulés, mais leur emprise sur le pays est suffisante pour éviter qu'il

[1] Située sur la baie d'Along à 40 km d'Haïphong, cette ville possède une mine de charbon à ciel ouvert.

[2] Pham Van Dong, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus la dépêche n° 441/AS du 24 octobre 1968.

[4] Hô Chi Minh (Nguyên Sinh Cung dit), président de la République démocratique du Nord-Vietnam depuis 1955.

[5] Le Duan, premier secrétaire du parti communiste vietnamien depuis 1960.

n'aille vers le chaos. Le ballon d'oxygène qui vient d'être donné par la Russie[1], permettra de parer aux besoins les plus pressants, mais cette situation intérieure va sans doute obliger les négociateurs vietnamiens à se montrer moins rigides qu'ils ne l'avaient peut-être envisagé au début.

Je vous demanderais de limiter la communication de ces renseignements, de manière que rien n'en filtre à l'extérieur du Département. Les Vietnamiens sont extrêmement sourcilleux sur leur bonne réputation à l'étranger. S'ils pouvaient soupçonner que j'ai fait un tableau trop véridique de la situation, je perdrais tout mon crédit.

Bien amicalement.

(*Asie, RDVN, 1965-1976*)

421

M. François Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Bonn, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 6601 à 6614. *Bonn, 29 novembre 1968.*

Réservé. Confidentiel.

M'ayant aperçu, ce matin, à la tribune du *Bundestag*, le Chancelier m'a demandé de venir le voir à la fin de la séance. Il a marqué son vif regret de n'avoir pu m'accueillir à Stuttgart, ou à Tübingen, le 9 novembre, pour prendre connaissance, le premier, du message que M. Couve de Murville lui avait adressé. En dépit de son état de santé, il aurait été prêt à me recevoir, le dimanche 10. J'ai répondu que j'avais pris mes dispositions pour venir le rejoindre à toute heure, dans la soirée du 9 ou le lendemain, mais qu'à la suite du barrage qui m'avait été opposé à deux reprises, malgré mes efforts, par la Chancellerie fédérale, il eut été indécent d'insister davantage. Je ne pouvais forcer la porte d'un chef de gouvernement alité dans sa maison de campagne. J'aurais à attendre le 11 pour obtenir un rendez-vous à Bonn[2]. M. Kiesinger ne m'a paru autrement étonné. La précision de mon

[1] Le 21 novembre 1968 une délégation gouvernementale nord-vietnamienne se rend à Moscou. Le 25 novembre, elle y signe des accords qui, selon l'agence *Tass*, « prévoient la livraison en 1969 par l'Union soviétique à la République démocratique du Vietnam de quantités considérables de vivres, de produits pétroliers, de moyens de transports, d'entreprises industrielles complètes, de métaux ferreux et non ferreux, d'engrais chimiques, d'armements, de munitions et d'autres équipements et matériels nécessaires au renforcement du potentiel défensif de la RDV et au développement de son économie ». Le communiqué précise que cette aide est « gratuite ».

[2] Allusion à la crise monétaire du début de novembre 1968, à la spéculation sur le DM et à la démarche demandée par Paris auprès du chancelier Kiesinger, démarche manquée, retardée par suite d'une série de contretemps et de malentendus fâcheux. Les deux télégrammes de Bonn, nos 6245 à 6247 et 6249 des 9 et 10 novembre 1968, non publiés, portant les mentions « très urgent-très secret-sans aucune diffusion », très sibyllins, « il ne se passera rien dans les prochains jours », sous-entendent très vraisemblablement qu'il n'y aura pas de réévaluation du DM dans l'immédiat.

souvenir ne laissait aucun doute quant aux conditions dans lesquelles les choses s'étaient déroulées. J'ai rappelé, en particulier, que, dans la soirée du 10, M. Duckwitz[1] m'avait appelé au téléphone de la part du vice-Chancelier – que j'avais vu la veille – pour m'indiquer notamment que le Chancelier avait été informé de la communication qui lui était destinée. Mon interlocuteur a fait un geste qui tendait à me prouver le contraire. Comme je m'étonnais de n'avoir reçu aucun signe de lui dans les journées suivantes, il m'a dit qu'il avait de nouveau été souffrant à son retour sur les bords du Rhin. S'il avait pu prendre l'affaire en mains dès le début, M. Schiller[2] serait venu à Paris – c'est ce que M. Willy Brandt et M. Duckwitz m'avaient indiqué spontanément – je n'ai pu m'empêcher de lui demander pourquoi, à l'issue du Conseil des ministres, qui s'était réuni le 13 et qu'il avait sans doute présidé, on avait seulement choisi M. Schöllhorn[3], le Chancelier s'est dérobé. Le fait qu'il ne m'ait pas reçu n'avait, selon lui, apporté aucun retard : « de toutes façons, j'aurais dû consulter avant de me prononcer ». Il ressortait de ses explications, et peut-être de quelques contradictions que M. Kiesinger ne voulait surtout pas que l'on pût penser, chez nous, qu'il n'avait pas attribué au problème l'importance qu'il méritait.

Il m'a confié ensuite que, depuis le début de juillet, il n'avait cessé de se préoccuper avec les ministres compétents, la *Bundesbank*, les « sages » et tous les milieux intéressés de la question monétaire. La décision relative à la réévaluation ou à la non-réévaluation du mark devait être prise en janvier. Nul ne savait dans quel sens la balance aurait penché. Mais j'ai cru comprendre que, si le Chancelier eût été, l'an prochain, le maître du jeu, c'était la première solution qui l'aurait emporté. Si l'on ne s'était pas pressé, le motif allait de soi : il n'y avait pas péril en la demeure. J'ai demandé s'il avait fallu que parvint ici notre avertissement du 9 novembre pour que l'on se rendît compte de la gravité de la situation. Après quelque hésitation, le Chancelier m'a répondu que, quelques jours auparavant, on avait commencé à s'émouvoir, à Bonn, de l'énormité de la spéculation. Puisque la réévaluation n'était pas possible par suite des objections considérables qu'elle suscitait généralement, on s'était engagé sur une autre voie, non sans, d'ailleurs, que les industriels visés cherchassent à l'encombrer d'obstacles. M. Kiesinger a insisté sur la lutte qu'il avait personnellement menée pour en triompher auprès du monde des affaires comme auprès des députés, principalement de la CDU, qui étaient venus à la rescousse de leurs clients. Il se déclarait content du résultat obtenu et tirerait, le 4 décembre, au *Bundestag*, la leçon des événements.

[1] Georg Duckwitz est secrétaire d'État au ministère fédéral des Affaires étrangères depuis 1967.

[2] Karl Schiller est le ministre fédéral de l'Économie depuis le 1er décembre 1966. Le télégramme de Bonn nos 6711 à 6712 du 6 décembre nous apprend que le départ de M. Schiller pour Paris, envisagé favorablement à la suite du message de M. Couve de Murville (9 novembre), aurait suscité les objections de M. Strauss. Celui-ci s'est élevé contre un projet dont l'exécution aurait mis en vedette son rival, le ministre fédéral de l'Économie, socialiste.

[3] Johann-Baptist Schöllhorn est secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Économie depuis 1967.

Mais pourquoi la solidarité franco-allemande n'avait-elle pas mieux fonctionné ? Pourquoi, le 27 et le 28 septembre[1], les Français n'avaient-ils pas plus clairement fait part de leurs soucis ? J'ai observé qu'au milieu d'une conjoncture infiniment plus sérieuse nous n'avions pas trouvé, deux mois après, l'écho que nous escomptions. « Peut-être, m'a répliqué le Chancelier, mais c'était trop tard. »

L'attitude allemande n'avait pas – ai-je enchaîné – contribué au resserrement des relations des deux pays. L'Allemagne redevenait pour la France un sujet de grave préoccupation. Chez les responsables, qu'ils fussent des parlementaires ou qu'ils appartinssent à la haute administration, comme dans la presse et à la radio, on s'exprimait à notre sujet, d'une manière qui n'était pas convenable. Les bouffées d'orgueil, qui se greffaient sur un dynamisme économique impressionnant, ne nous disaient rien qui vaille. Si, témoin de toute cette excitation, j'allais dire au général de Gaulle que les Allemands n'étaient pas contents de nous, il me répondrait sûrement : « que n'ai-je pas fait pour eux ».

M. Kiesinger a bien essayé de répliquer que les conceptions différentes de la France et de la République Fédérale sur l'Europe, notamment sur l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun, expliquaient bien des malentendus. Mais il a surtout reconnu que ses compatriotes s'étaient laissés aller à des imprudences et à une jactance qui leur faisaient grand tort. Le Parlement était peut-être moins mal disposé que je ne le soupçonnais. Il se félicitait des sentiments de M. Willy Brandt. Il ne pouvait adresser les mêmes compliments à tous ses ministres. Lui-même faisait ce qu'il pouvait : à M. Harmel[2], au Roi des Belges, il avait encore déclaré, ces jours-ci, que, dans la mesure même où Paris et Bonn n'étaient pas d'accord sur bien des sujets comme l'OTAN, la cordialité de leurs rapports se révélait plus nécessaire partout où elle pouvait se manifester, sans que d'autres eussent à en prendre ombrage. Mais tel n'était pas précisément le cas : voilà que les Anglais se mettaient à faire la cour à M. Strauss, parce qu'ils voyaient en lui un de nos adversaires.

Non, je n'irai pas jusqu'à écrire que M. Kiesinger ait plaidé coupable, mais il a déploré l'incompréhension de ceux qui à l'étranger, n'avaient fait qu'entraver, comme si nous nous trouvions encore en un temps révolu, le rapprochement franco-allemand, soulignant la difficulté de la partie qui, depuis tant et tant d'années, se joue, il a murmuré : « Adenauer lui-même n'avait pas réussi à empêcher que le traité d'amitié et de coopération ne fût, à peine signé, altéré dans son essence. » « Que la France, les États-Unis et l'Angleterre s'entendent, je n'en serai nullement chagriné. »

J'ai senti dans ses propos, où ne perçait, vis-à-vis de nous, aucune amertume, la volonté d'espérer. Mais je me suis demandé en même temps si, au cours de journées capitales, il n'avait pas laissé échapper la barre…

(*Collection des télégrammes, Bonn, 1968*)

[1] Lors des entretiens franco-allemands, dont un bref résumé est publié ci-dessus.

[2] Pierre Harmel est le ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

422

M. JACQUES FOUCHET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À VARSOVIE
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1891 à 1893. *Varsovie, 29 novembre 1968.*

Réservé. Diffusion réservée.

L'attaché des forces armées près cette ambassade[1] a été dernièrement convié à une chasse organisée par les militaires polonais. Y assistaient en outre les attachés militaires des pays de l'Est[2], de la Corée du Nord et du Pakistan. À la fin de la soirée, alors que le lieutenant-colonel Raymond-Moureau s'apprêtait à se retirer, les quatre officiers polonais qui restaient dans la salle de réception lui demandèrent de rester avec eux : il s'agissait du colonel Piecychna, chef du bureau des Affaires militaires étrangères, du colonel Chudac, son adjoint, du commandant Wyniexski, également de ce bureau et d'un colonel qui serait l'adjoint du chef du bureau des Affaires politiques de l'Armée.

Après s'être assuré que personne ne pouvait écouter la conversation, le colonel Piecychna a fait à notre attaché militaire la déclaration suivante. Parlant du boycottage dont les militaires polonais sont victimes de la part des Occidentaux[3], il a déclaré que l'attitude des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada importait peu mais que, par contre, « l'attitude réservée de la France leur causait comme une douleur physique ». Nous devions comprendre que la politique extérieure de la Pologne n'était pas libre. Soucieux de garantir ses frontières, le gouvernement polonais n'avait pu que s'adresser à l'URSS, un appel à la France aurait été malheureusement sans effet. La consolidation de la frontière Oder-Neisse était pour eux essentielle et si le gouvernement français acceptait de reconnaître la RDA, Varsovie pourrait prendre quelque distance avec Moscou.

Après avoir essayé de défendre la politique anti-sioniste[4], le colonel déclara qu'il avait le plus profond mépris pour Gomulka. Il eut alors une crise de larmes et donna l'accolade à notre compatriote. Le lieutenant-colonel Raymond-Moureau jugeant l'entretien terminé prit congé de ses

[1] Le lieutenant-colonel Raymond-Moureau est attaché des forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Varsovie depuis 1968.

[2] Parmi lesquels le colonel Erich Kalisch, attaché militaire de la République démocratique allemande depuis 1965 et le général Jon Oprenea, attaché militaire de la République socialiste de Roumanie depuis 1964.

[3] À la suite de l'intervention en Tchécoslovaquie des forces armées du pacte de Varsovie, dont celles de la Pologne, dans la nuit du 20 au 21 août 1968.

[4] La campagne anti-sioniste, en fait antisémite, a commencé après le déclenchement des hostilités au Moyen-Orient en juin 1967. Elle a pris une ampleur considérable à la suite des désordres universitaires de mars 1968 et de très nombreuses personnalités d'origine juive ont été éliminées des postes qu'elles occupaient dans l'université, la presse, l'administration et même le gouvernement. Après une pause, les événements de Tchécoslovaquie lui redonnent un second souffle. Se reporter à la dépêche de Varsovie n° 1146/EU du 26 septembre 1968.

hôtes. Ceux-ci lui affirmèrent que la surveillance dont il était l'objet en sa qualité d'attaché militaire serait réduite et qu'il serait invité aux prochaines manœuvres polonaises. J'ai néanmoins demandé à notre attaché militaire de rester extrêmement prudent.

(*Europe, Pologne, Relations franco-polonaises, 1968*)

423

M. COMBAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BUDAPEST,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1705 à 1708. *Budapest, 30 novembre 1968.*

(*Reçu* : 14 h. 36).

Depuis la crise du mois d'août dernier[1], l'attitude de nos interlocuteurs habituels dans les départements ministériels chargés, à des titres divers, des relations avec la France, est passée par plusieurs phases. À une première période de gêne avait notamment succédé une certaine tendance à la réserve. La bonne atmosphère dans laquelle s'est déroulée la réunion de la commission mixte chargée d'arrêter les programmes de coopération culturelle, scientifique et technique[2], et les indications que l'on a tenu à me donner au ministère des Affaires étrangères, semblent montrer que les dirigeants hongrois sont revenus aux dispositions favorables au développement de la coopération avec notre pays qui s'étaient notamment exprimées lors du voyage de Monsieur Fock à Paris[3].

On peut supposer que, avant de réaffirmer avec netteté leur position à notre égard, ils se sont assurés de pouvoir poursuivre leur politique antérieure sans objection de leur allié.

L'analyse des prises de position françaises au sujet de l'affaire tchécoslovaque[4] les aurait, d'un autre côté, si l'on en croit Monsieur Hidasi, directeur de département au Ministère des Affaires étrangères, conduit à estimer que Paris avait fait la preuve « du plus grand réalisme possible ».

En tout cas, au moment où la délégation hongroise conduite par Monsieur Nyerges[5] quitte Budapest pour participer aux travaux de la première

[1] Allusion à l'invasion de la Tchécoslovaquie dans la nuit du 20 au 21 août 1968 par les forces armées de « cinq » des pays membres du pacte de Varsovie, dont des troupes hongroises.

[2] Le 27 novembre 1968 est signé à Budapest le protocole culturel, scientifique et technique franco-hongrois pour 1969-1970.

[3] M. Jenö Fock, président du Conseil des ministres de Hongrie, s'est rendu en France, en visite officielle, du 25 au 30 mars 1968. Voir *D.D.F.* 1968-I, n°s 210 et 219.

[4] La première prise de position est le communiqué de la Présidence de la République le 21 août, puis ont suivi le communiqué du Conseil des ministres, le 24 août, la conférence de presse du général de Gaulle, président de la République, le 9 septembre, le discours de M. Michel Debré, ministre des Affaires étrangères devant l'Assemblée générale de l'ONU, le 7 octobre, le discours de M. Michel Debré devant l'Assemblée nationale le 7 novembre.

[5] Janos Nyerges, directeur de département au ministère hongrois du Commerce extérieur.

session de la commission franco-hongroise de coopération industrielle[1], on m'a confirmé au ministère des Affaires étrangères toute l'importance que l'on attache ici aux travaux de cet organisme. La composition de la délégation hongroise, qui comprend des spécialistes de divers départements économiques et financiers, reflète l'intention de nos partenaires d'étudier les possibilités de coopération de la manière la plus précise et la plus concrète possible. Il m'a été notamment indiqué que les délégués hongrois espéraient pouvoir prendre des contacts directs avec les industriels français des secteurs retenus. Ils espéraient même mettre leur séjour en France à profit pour visiter certaines installations industrielles et éventuellement quelques-unes des réalisations les plus modernes de la technique française.

(*Europe, Hongrie, Parti communiste, 1968*)

424

M. Baeyens, Ambassadeur de France à Athènes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1030/EU[2]. *Athènes, 2 décembre 1968.*

La renommée aux cent voix a suffisamment parlé de M. Onassis[3] à la suite d'un événement qui, avec d'autres acteurs, aurait été limité au carnet mondain pour que je ne revienne pas sur une péripétie dont j'ai entretenu le Département par ma communication n° 881/EU[4] du 22 octobre dernier.

Il importe de signaler, comme préambule à une dépêche qui traite des relations de l'armateur avec les colonels, que ce dernier avait fait part de son mariage au gouvernement, lequel, fort courtoisement, avait mis à la

[1] Le comité franco-hongrois pour la coopération économique et industrielle se réunit à Paris du 2 au 5 décembre. À l'issue de cette réunion un accord de coopération économique et industrielle est signé entre la France et la Hongrie, qui pose les bases d'une coopération élargie entre les deux pays.

[2] Cette dépêche est sous-titrée : « *le financier dans la cité* ».

[3] Aristote Onassis, célèbre homme d'affaires et armateur grec, est de nationalité argentine, pays où il émigra en 1923. Après avoir débuté dans le négoce du tabac, il achète ses six premiers cargos en 1930-1931, fait immatriculer ses navires au Panama et ainsi invente le pavillon de complaisance, puis entreprend la construction de pétroliers géants dès la fin des années 1930. En 1953, il lance le plus gros pétrolier du monde, promoteur des super-tankers, il en possède plus de cent à sa mort en 1975. L'aviation l'attire également. Il crée, en 1957, la société *Olympic Aviation* qui deviendra la compagnie aérienne grecque, *Olympic Airways*. Il achète l'île de Skorpios en 1963. En 1968, lorsqu'il épouse la veuve du président Kennedy, il est un des hommes les plus riches et les plus puissants du monde.

[4] Cette dépêche est consacrée à deux événements qui font les gros titres de la presse grecque : la désignation de M. Agnew, gouverneur du Maryland, Grec d'origine (Anagnostopoulos), comme coéquipier de Richard Nixon dans la course à la Maison Blanche et le mariage de Jacqueline Bouvier Kennedy avec Aristote Onassis le 20 octobre 1968. La cérémonie s'est déroulée dans une bourrasque de vent et de pluie, et le mot de la fin est attribué à un pêcheur de Leucade : « tout appartient aux riches sauf le soleil ».

disposition du propriétaire de l'île de Skorpios les forces de gendarmerie et de police expédientes pour isoler le havre ionien pendant ces noces mémorables.

La carrière de l'intéressé est connue de tous, sa fulgurante ascension a été suivie par la presse mondiale, ses démêlés avec le prince souverain de Monaco ont été l'objet de longs commentaires[1], ses bonnes fortunes aussi, mais ce qu'il convient aujourd'hui de noter c'est l'emprise que ce ploutocrate a pris dans l'économie de son pays d'origine et les moyens dont il dispose pour imposer sa volonté dans le domaine réservé de ses activités.

C'est en 1930 qu'Aristote Onassis avait fait appel pour la première fois au pavillon de complaisance. Un de ses navires, arrivé d'Argentine à Rotterdam sous drapeau grec, avait eu des difficultés pour reprendre la mer du fait d'exigences administratives concernant le rôle d'équipage. L'armateur trouvait sur le champ la solution, et l'histoire raconte qu'il avait convié à bord le consul de Grèce dont les réclamations lui avaient paru inacceptables, et lui avait remis, enveloppé dans un papier, l'emblème national retiré de sa drisse, tout en hissant au mât les couleurs panaméennes.

Depuis, toute sa flotte était placée sous l'égide du Liberia ou du Panama. Cependant, quelques mois après le coup d'État du 21 avril, les colonels, dans le désir d'attirer les capitaux étrangers et également de voir tous les bâtiments appartenant à des Hellènes arborer l'oriflamme du pays, ont adopté une série de mesures fort avantageuses pour la marine marchande. Du coup, M. Onassis, qui avait été un familier du Palais à l'époque du roi Paul et de la reine Frédérika, fut amené à enregistrer au Pirée un certain nombre de ses unités et à transporter ses bureaux de Londres et de Monte Carlo à Athènes. C'était déjà l'indice d'un rapprochement entre le milliardaire et le militaire.

L'annonce d'un investissement de 400 millions de dollars dont la négociation n'est d'ailleurs pas achevée et dont le capital n'est certes pas fourni par M. Onassis, a été exploitée à fond par le régime. Il a tenu à faire ressortir la confiance que l'étranger avait dans la politique économique et la stabilité du gouvernement révolutionnaire, le but étant, non seulement d'utiliser ces fonds mais aussi d'en allécher d'autres en provoquant un raisonnement simple : un homme d'affaires de la classe d'Onassis ne pouvait pas se tromper et s'il trouvait son intérêt en Grèce, il était loisible de l'imiter.

Une raffinerie de pétrole, une centrale électrique, un complexe d'alumine, une fabrique d'aluminium, une aérogare à Athènes, un établissement

[1] 1953 est l'année où Onassis devient le principal actionnaire de la Société des bains de mer (SBM) de Monaco. En 1966, Rainier III décide de l'éliminer en faisant adopter une loi qui permet l'augmentation du capital de la SBM. Onassis devient minoritaire ; à la suite de négociations, un arrangement est trouvé et l'encombrant actionnaire quitte Monaco. Sur l'importance que prend peu à peu Onassis dans la vie économique grecque, se reporter à la dépêche d'Athènes n° 100/DE du 29 janvier 1969. Concernant les projets d'investissement de l'armateur (raffinerie, aérogare urbaine et installations touristiques de la baie du Phalère), voir la lettre d'Athènes n° 3374/F-5 du 6 novembre 1968, émanant du conseiller commercial près l'ambassade de France en Grèce adressée au directeur des Relations économiques extérieures du ministère des Finances.

touristique au Phalère sont autant de réalisations prévues pour ces prochaines années. Afin d'éterniser la mémoire du grand homme, un institut national à son nom, analogue à la Fondation Rockefeller, sera également créé.

Tant d'entreprises et tant de largesses autorisent évidemment des actions plus concrètes, notamment pour les affaires « courantes » de M. Onassis en Grèce. *Olympic Airways* a été, en effet, à un moment gênée par les initiatives du directeur général de l'Aviation Civile, M. Scarmaliorakis, qui avait, à la suite d'un voyage aux Etats-Unis, signé des accords particuliers concernant les vols « charter » qui concurrençaient la compagnie nationale et permettaient, dit-on, au négociateur de prélever des commissions intéressantes. La riposte d'Onassis a été immédiate : bien que très proche de la junte, M. Scarmaliorakis a dû démissionner.

D'autre part, le professeur Georgakis, directeur de l'Office national du Tourisme hellénique pendant le dernier gouvernement de M. Canellopoulos[1], avait été, après le 21 avril, brutalement éjecté par l'ex-colonel Balopoulos qui s'installait *manu militari* ou presque dans son bureau. Devenu depuis le confident de l'armateur et le directeur général de sa compagnie, il n'a pas manqué, juste retour des choses d'ici bas, d'évincer tout aussi sèchement son successeur. Pour se conformer aux vœux de M. Onassis, le gouvernement a même changé en quelques jours trois fois le titulaire de l'emploi pour y installer finalement un homme à lui : M. Capétanakis.

Le nom d'Onassis est devenu – à certains égards – pour la Grèce un sésame de la prospérité et de la réussite. Gagnant sur tous les tableaux, il apparaît comme un être quasi mythologique qui entraîne dans son sillage non seulement les Grecs de Grèce mais tous ceux qui, émigrés à l'étranger, ont encore des attaches avec l'hellénisme.

On dit ici qu'il n'a fait qu'une victime en épousant Jacky Kennedy : c'est son beau-frère Niarchos[2] qui a dû modestement se contenter d'une demoiselle Ford. Pour un peu, les gens ajouteraient que Stavros est l'armateur du pauvre.

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins que dans différentes affaires qui intéressent les sociétés françaises, il faudra compter avec le groupe Onassis. J'ai d'ailleurs été avisé que Péchiney[3] était en relations avec l'armateur qui lui-même serait épaulé par la société américaine *Reynolds*[4] en ce qui concerne l'usine de Patras. À ce propos, il est curieux de constater que *Reynolds* était précisément partenaire de la société française au moment

[1] Le dernier gouvernement de M. Canellopoulos est très bref : du 3 au 21 avril 1967.

[2] Stavros Niarchos est un armateur grec aussi célèbre et puissant qu'Onassis dont il est le rival en affaires et dans la vie privée.

[3] L'origine du groupe industriel Pechiney remonte à la création en 1855, de la société « Henri Merle et Compagnie » pour produire de la soude à Salindres dans le Gard. Initialement centré sur l'aluminium, le groupe se diversifie dans l'électrométallurgie, l'emballage, la chimie, le nucléaire. Le président directeur général en 1968 est M. Pierre Jouven.

[4] La société américaine *Reynolds Metals Company* est fondée en 1919 à Louisville (Kentucky) par Richard S. Reynolds Sr pour produire de l'aluminium. La *Reynolds* s'est classée au deuxième rang pour la production d'aluminium aux États-Unis et au troisième dans le monde.

où l'affaire grecque a été créée, mais s'était retirée par la suite en lui cédant sa participation.

(*Europe, Grèce, Relations économiques franco-grecques, 1968*)

425

NOTE
POUR LE MINISTRE

Réactions étrangères à la décision de ne pas dévaluer le franc

N. *Paris, 2 décembre 1968.*

Les réactions enregistrées à l'étranger à la décision prise par le gouvernement français de ne pas dévaluer le franc[1] ont été d'abord marquées par la surprise. Elles ont été ensuite de plus en plus favorables, même si l'on s'interroge parfois encore, ici ou là, sur les chances de succès du plan de redressement français.

1° Réactions aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en RFA.

Aux États-Unis, les réactions ont été immédiatement très chaleureuses. Dès le dimanche 24 novembre, M. Fowler[2], secrétaire au Trésor, exprimait à la télévision la sympathie avec laquelle le gouvernement américain accueillait la décision de maintenir la parité du franc. Il devait réaffirmer le soutien de Washington le lendemain, au cours d'une conférence de presse, et manifester notamment une attitude très compréhensive à l'égard des mesures de caractère commercial que nous pourrions être amenés à prendre. De son côté, le président Johnson a envoyé un message au général de Gaulle. La presse, en dépit du scepticisme de certains milieux financiers et bancaires exprimé en particulier dans le *Wall Street Journal*, a en général admiré la détermination du gouvernement français et estimé que l'expérience devait réussir.

En Grande-Bretagne, les premières réactions de la presse ont été franchement désagréables. Bien que l'on ait été conscient du danger qu'elle aurait présenté pour la livre, on n'aurait pas été fâché d'une dévaluation qui aurait été une revanche de l'humiliation de novembre 1967[3] et qui aurait pu fournir l'occasion de démontrer que notre pays n'avait pas les moyens de son ambition. Les premières réactions de dépit passées, le ton de critique a un peu baissé. Mais le scepticisme à l'égard des mesures prises par le gouvernement français a continué de transparaître assez largement dans les commentaires de la presse britannique.

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 478 du 25 novembre 1968.

[2] Henry Hammill Fowler, secrétaire au Trésor des États-Unis du 1er avril 1965 au 20 décembre 1968.

[3] Le 18 novembre 1967, la livre sterling est dévaluée de 14,3 % par rapport au dollar américain.

Les réactions des autorités gouvernementales ont été plus encourageantes. Le 25 novembre, aux Communes, M. Jenkins[1] a salué la décision du gouvernement français comme un acte « courageux » dont il souhaitait le succès.

En République fédérale d'Allemagne, les milieux gouvernementaux ont formulé, dès l'annonce des décisions françaises, des jugements modérés et compréhensifs, soulignant notamment la légitimité du refus de la dévaluation. Le 25 novembre, le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il était disposé à soutenir le gouvernement français et qu'il avait pleine confiance dans le succès des mesures annoncées. Il a mis également l'accent sur la nécessité de la solidarité européenne. Le chancelier Kiesinger[2] a repris ces thèmes dans une interview à la *Stuttgarter Zeitung*[3] le 26 novembre, comme l'a fait M. Brandt[4] dans une interview au *Südwestfunk*[5] le 25 novembre.

Par contre, les porte-parole des partis ont été plus réservés tandis que dans les milieux d'affaires, les réactions allaient de la condamnation la plus ferme à l'approbation sans nuance. À noter que M. Blessing[6], président de la *Bundesbank*, a manifesté son inquiétude à l'égard des mesures qui compenseraient le maintien de la parité du franc, un nouveau dirigisme pouvant selon lui se développer dans les relations monétaires et commerciales internationales.

2° Réactions des autres pays du « Groupe des 10[7] ».

En Belgique et en Italie, après un moment de flottement dû à la surprise, les réactions ont été de plus en plus positives. Le gouvernement de Bruxelles a publié le 26 novembre une déclaration qui qualifiait la décision prise à Paris de « courageuse et difficile », manifestait le soutien de la Belgique, et soulignait la nécessité d'une solidarité européenne effective. M. Harmel[8] a tenu à commenter personnellement cette déclaration à notre ambassadeur[9]. Du côté italien, la presse a d'abord été critique, puis elle a manifesté, surtout après le discours prononcé le 26 novembre par M. Couve de

[1] Roy Harris Jenkins, chancelier de l'Échiquier depuis le 30 novembre 1967.

[2] Kurt Georg Kiesinger, chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[3] Principal journal du Bade-Wurtemberg, fondé en septembre 1945.

[4] Willy Brandt, vice chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[5] Station de radio créée en 1946 et émettant dans l'ancienne zone d'occupation française en Allemagne : Land de Rhénanie-Palatinat et sud du Land du Bade-Wurtemberg.

[6] Karl Blessing, président de la *Bundesbank* depuis 1958.

[7] Créé en 1961, par les banques centrales de RFA, Belgique, Pays-Bas, Italie, France, Japon, Suède, États-Unis, Canada et Royaume-Uni, le groupe des Dix a d'abord pour but de conclure avec le FMI des « accords généraux d'emprunt » lui permettant d'accroître ses ressources. Constitué définitivement en 1963, il se propose d'étudier la situation des paiements internationaux, déterminer les besoins futurs des réserves internationales et préparer à l'intention du FMI des projets de réformes. Réuni à Bonn du 20 au 22 novembre 1968, il accorde à la France un crédit de deux milliards de dollars.

[8] Pierre Harmel, ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966.

[9] Étienne de Crouy-Chanel, ambassadeur de France à Bruxelles depuis septembre 1965.

Murville devant l'Assemblée, une sympathie grandissante, bien qu'encore nuancée de réserves. M. Carli[1], gouverneur de la Banque d'Italie, a déclaré à notre ambassadeur[2] qu'il approuvait sans réserve notre décision de maintenir la parité du franc.

Aux Pays-Bas, les commentaires de la presse ont été tout d'abord réservés ou même défavorables. Tout en restant nuancés, ils se sont orientés ensuite vers plus d'optimisme, quant aux chances de succès des mesures françaises. Le ministre des Finances[3] avait, dès le 24 novembre, qualifié la décision française de « courageuse et énergique ».

En Suède, le ministre des Finances, M. Wickman[4] a déclaré que l'économie française était saine et l'on a en général manifesté de la compréhension à l'égard de la décision du gouvernement français.

Au Canada, les réactions de la presse ont été nuancées selon qu'il s'agissait de journaux de langue anglaise ou de langue française. Beaucoup d'organes anglophones s'étaient réjouis d'une dévaluation du franc et ont été pris de court par la décision du gouvernement français. Ils ont été en général assez critiqués, au contraire de la presse de langue française. La réaction des autorités a été plus favorable. Le ministre des Finances canadien[5] a, dès le 24 novembre, manifesté la compréhension du gouvernement d'Ottawa et, le lendemain, le Premier ministre, M. Trudeau[6], déclarait devant la chambre qu'il n'était « ni surpris ni inquiet ».

Au Japon, après avoir un moment semblé considérer que le refus de dévaluer modifiait les conditions d'attribution du crédit accordé à la France par les Dix, on a manifesté une certaine compréhension, tout en exprimant des inquiétudes sur l'avenir du commerce international.

3° Réactions dans les autres pays.

En Suisse, la presse, qui avait avec complaisance présenté la dévaluation comme acquise, a été prise à contre-pied par la décision française. Elle s'est partagée entre une attitude critique et l'expectative, parfois confiante, comme c'est le cas du *Journal de Genève* qui a vu dans le refus de dévaluer un « pari courageux ».

En Espagne, la presse, qui avait été très critique à l'égard de la politique financière de notre pays dans les quelques jours qui précédèrent la décision du gouvernement français, s'est ensuite interrogée sur l'effet des mesures françaises sur les intérêts espagnols, notamment en matière de tourisme.

Au Danemark, la presse a manifesté certaines réticences, et bien que certaines personnalités aient réagi favorablement, les autorités ont, semble-

[1] Guido Carli, gouverneur de la Banque d'Italie depuis 1960.

[2] Étienne Burin des Roziers, ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juillet 1967.

[3] Dr Hendrikus Johannes Witteveen, vice-Premier ministre et ministre des Finances néerlandais depuis le 5 avril 1967.

[4] Krister Wickman, ministre adjoint des Finances suédois depuis 1967.

[5] Edgar Benson, ministre des Finances canadien depuis le 20 avril 1968.

[6] Pierre Elliott Trudeau, Premier ministre canadien depuis le 20 avril 1968.

t-il, hésité, avant d'annoncer la participation du Danemark au crédit accordé à la France.

En Norvège, passé l'effet de surprise, on s'est montré plus soucieux des conséquences des mesures britanniques[1] que de celles des décisions françaises sur les exportations norvégiennes.

Dans les *pays socialistes européens*, on a naturellement mis l'accent sur « la crise du capitalisme » et sur les aspects politiques de la crise, en particulier sur le jeu obscur attribué à l'Allemagne fédérale. À Moscou, la détérioration soudaine de la situation du franc avait surpris. On avait fini par tenir pour inévitable une dévaluation qui traduisait un rapport des forces politiques inquiétant. Aussi, bien que le jugement sur l'avenir reste suspendu, la décision de Paris semble avoir suscité une réelle satisfaction.

Dans les pays *d'Afrique au sud du Sahara, membres de la zone franc*, on s'est vivement félicité du refus de dévaluer. En ce qui concerne *l'Algérie*, l'agence de presse algérienne a, le 25 novembre, affirmé sa confiance dans les possibilités de redressement de l'économie française tandis que la presse de *Tunisie* exprimait sa satisfaction et saluait le « courage » et la « ténacité » du chef de l'État. Enfin, en *Afrique du Sud*, le ministre des Finances, M. Diederichs[2], a déclaré qu'il n'avait pas été surpris et qu'il estimait que la décision française était de nature à hâter le déclenchement de la crise monétaire internationale prévue depuis longtemps par les autorités sud-africaines.

En conclusion, on peut faire trois remarques :

– la décision française a désarçonné les commentateurs et les gouvernements et l'on a senti un flottement pendant 24 heures. Le message du président Johnson au général de Gaulle a probablement contribué très largement, ensuite, à faire naître des réactions favorables, même quand la première appréciation avait été critique ;

– un grand nombre de personnalités et de gouvernements ont reconnu la nécessité de réexaminer le système monétaire international, mais tout est évidemment suspendu, pour le moment, à l'entrée en fonctions de la nouvelle administration américaine[3] ;

– les critiques à l'égard des mesures de redressement prises par le gouvernement français ont été modérées. Ces mesures sont compatibles avec nos engagements internationaux.

(DE-CE, 1968-1971)

[1] Le 23 novembre 1968, le gouvernement britannique impose aux importateurs de déposer auprès des services de la douane – qui les conserveront pendant six mois sans verser d'intérêts – 50 % de la valeur des marchandises qu'ils se proposent d'acquérir à l'étranger.

[2] Nicolaas Johannes Diederichs, ministre des Finances sud-africain depuis 1967.

[3] Élu président des États-Unis le 5 novembre 1968, Richard Nixon entre en fonction le 20 janvier 1969.

426

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE
à MOSCOU.

T. nos 1572 à 1575. *Paris, 3 décembre 1968, 20 h. 22.*

Diffusion strictement réservée.

M. Zorine a été reçu sur sa demande le 28 novembre par le Président de la République, auquel il était chargé de faire de la part de M. Kossyguine la communication orale suivante[1] :

Citation

« Étant donné l'aggravation de la situation financière et monétaire en Europe occidentale, à la suite de toute une activité, spécialement destinée peut-être à créer des difficultés pour les devises européennes et, notamment pour le franc français, je voudrais m'adresser à vous pour vous demander si vous estimeriez utile que, compte tenu du fait que cette crise financière et monétaire se prolonge dans le monde, une démarche soit entreprise par l'Union soviétique, en coopération avec la France, afin d'appuyer les mesures que vous avez prises pour renforcer la situation monétaire et économique de la France, non sans rapport avec les difficultés qu'éprouve actuellement l'Europe occidentale ?

« Si vous le jugez bon, nous pourrions vous envoyer dans un proche avenir une délégation économique, conduite par M. Kirilline, président de la délégation soviétique à la commission mixte permanente de coopération franco-soviétique, pour étudier avec la France la possibilité de passer des commandes à l'industrie française en les étalant sur une période de cinq ans. Nous pourrions en outre, vous acheter, pour un montant d'environ 400 millions de francs français, des produits de grande consommation, payés comptant, en devises convertibles.

« Nous estimons que les mesures prises pour développer la coopération économique entre la France et l'Union soviétique pourraient prendre actuellement une importance particulière, et cela dans l'intérêt économique des deux puissances, en confirmant qu'il n'y a aucun changement dans les intentions de la France et de l'Union soviétique de suivre la voie de la détente et de renforcer ainsi les bases de la paix en Europe.

« Nous serions très intéressés de recevoir vos considérations sur ces problèmes. » *Fin de citation.*

(*Collection des télégrammes, Moscou, 1968*)

[1] Le 3 décembre, le Secrétaire général du Département convoque l'ambassadeur d'URSS pour lui faire part de l'intérêt du gouvernement français pour la communication soviétique et lui demander des précisions à son sujet, notamment sur la date et le sens de la mission qu'accomplirait M. Kirilline. Se reporter à ce propos au télégramme de Moscou, non reproduit nos 1576 à 1580 du 3 décembre 1968.

427

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 136/DAM[1]. *Bamako, 3 décembre 1968.*

Parmi les initiatives du gouvernement provisoire du Mali, dont j'ai rendu compte d'autre part au Département, celle de M. Jean-Marie Kone, le nouveau ministre d'État, chargé des Affaires étrangères et de la Coopération, mérite d'être soulignée. En réunissant le 27 novembre les chefs des missions diplomatiques accréditées à Bamako, il a voulu, dans un exposé clair, précis et habile, leur exposer à la fois les raisons du coup d'État du 19, et les grandes lignes de la politique extérieure malienne[2]. Seule une très petite partie de ses propos a été reproduite par la presse.

Compagnon du Président déchu depuis de longues années, M. Jean-Marie Kone, qui a occupé, depuis l'indépendance, des postes élevés soit au bureau politique de l'Union soudanaise-RDA, soit au gouvernement, dont il était pratiquement écarté depuis la création du Comité national de Défense de la Révolution en août 1967[3], était particulièrement qualifié pour dégager la signification des récents événements.

S'il avait préparé un texte, il a parlé d'abondance et avec conviction pour exposer aux diplomates les erreurs de l'ancien régime et souligner le caractère outrancier, policier et brutal de « la révolution active », qui n'a tenu aucun compte des réalités maliennes et qui, s'éloignant de plus en plus du peuple, prétendait imposer le pouvoir d'un seul.

Il a pris soin de ne pas renier l'option socialiste, dont, selon lui, le contenu a été défiguré, en dépit des conseils de prudence donnés par certains représentants des pays de l'Europe Orientale. Le Mali, de par sa situation au cœur de l'Afrique de l'Ouest et dans l'état de sous-développement dans lequel il se trouvait, n'était pas mûr pour la mise en place d'un socialisme analogue à ceux des pays frères.

Avec habileté, il a remercié tous les États représentés à Bamako à la fois de leur compréhension et leur réserve durant les récents événements, et les a assurés du désir du gouvernement provisoire « de poursuivre avec eux une politique de coopération et d'amitié ». Toutefois, passant en revue les idées-forces qui guideront désormais la politique extérieure malienne, il s'est référé aux déclarations faites par le capitaine Yoro Diakité clans son discours programme du 25 novembre[4]. « Pour le Mali, peuple fier et jaloux

[1] Cette dépêche est sous-titrée : *Exposé de M. Jean-Marie Kone, Ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la Coopération, aux chefs des missions diplomatiques accréditées au Mali.*

[2] *Note infra-marginale portée sur le document* : Communication du 28 novembre.

[3] Le 22 août 1967.

[4] *Note infra-marginale portée sur le document* : Communication du 25 novembre et bordereau nº 1604 du 26.

de son indépendance, a précisé le Ministre, l'axe de notre diplomatie restera le non-alignement, non pas un non-alignement de façade qui, sous couvert de prétendues affinités idéologiques, avait pratiquement abouti à nous inféoder à un bloc. La politique de non-alignement que nous entendons mener sera résolument intransigeante sur les principes de liberté, de souveraineté nationale, et de non-ingérence dans les affaires des autres. » Bien que moins explicite que la formule employée quelques jours auparavant par le chef du gouvernement provisoire qui « a refusé de cautionner le soutien apporté par le régime défunt… à l'occupation d'un pays avec lequel le Mali entretenait des relations cordiales de coopération », l'allusion à la Tchécoslovaquie était, là aussi, évidente. Un silence gêné des représentants des États socialistes a accueilli ces paroles.

Le document que j'adresse au Département reproduit pratiquement mot pour mot les déclarations du ministre, dont j'ai pris note, et qui n'ont fait l'objet d'aucune publicité. À la veille du départ de M. Jean-Marie Kone pour une tournée des capitales des pays amis, tournée qui commencera à Paris le 6 décembre[1], et qui le conduira ensuite à Washington, à Bruxelles (CEE), à Bonn, à Moscou et à Pékin, son exposé constitue un bon résumé des propos qu'il compte tenir aux personnalités qu'il aura l'occasion de rencontrer. En principe, son retour au Mali devrait se situer à la veille de Noël.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1968*)

[1] Sur ce sujet, se reporter au télégramme de Bamako n°s 919 à 934 du 4 décembre dans lequel il est précisé que la mission de M. Kone est de nature « politique » : il se propose essentiellement d'expliquer les conditions dans lesquelles l'armée malienne a estimé nécessaire de renverser le régime de M. Modibo Keïta. Toutefois l'ambassadeur tempère les bonnes intentions exposées par M. Kone, soulignant les ralliements spectaculaires, tardifs et inattendus dans la classe politique malienne, le retour des vieux partis politiques, le retour de l'opportunisme. Cette visite est préparée, à Paris, par la réunion du 5 décembre de laquelle il ressort que l'aide budgétaire ne pourra pas dépasser 3 milliards de francs maliens pour le double exercice 1968-1969 et que le Mali devra faire un effort pour réduire son déficit budgétaire, quant à l'aide du FAC, aucune promesse ne peut être faite en raison des compressions budgétaires imposées au budget du secrétariat d'État aux Affaires étrangères. La note de la direction des Affaires africaines et malgaches du 12 décembre, non publiée, rend compte de la visite faite par M. Jean-Marie Kone à M. Debré, le 11 décembre. La situation financière de la France conduisant à des mesures de restrictions budgétaires, il convient donc que le Mali définisse ses besoins, afin d'évaluer ce qui pourrait être demandé à la France, à la Communauté européenne et à la Banque internationale.

428

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE, CLV)

Politique française à l'égard du conflit vietnamien

N. nº 553/CLV[1]. *Paris, 3 décembre 1968.*

L'intérêt que nous attachons à l'heureux aboutissement des négociations sur le Vietnam et le fait qu'elles se déroulent à Paris, nous imposent aujourd'hui une certaine discrétion. La position de notre pays à l'égard du conflit vietnamien, telle qu'elle a été maintes fois exposée par le chef de l'État est cependant bien connue.

La solution des problèmes d'Indochine ne peut être fondée que sur l'indépendance réelle et la neutralité des États de la péninsule. Ceci implique la non-ingérence des grandes puissances et le renoncement aux actions militaires.

C'est dans cet esprit que le gouvernement français a déploré l'intervention américaine au Sud-Vietnam et les bombardements du Nord-Vietnam. C'est dans ce même esprit que nous avons approuvé l'ouverture de discussions entre deux des parties au conflit ; il nous a semblé en effet qu'ainsi pouvait s'amorcer un processus susceptible de conduire à l'ouverture de véritables négociations que nous n'avons cessé de préconiser depuis la reprise des hostilités.

Les négociations devraient à notre avis tenir compte des clauses principales des accords de Genève de 1954[2]. Ces derniers stipulaient le respect de l'indépendance et de la souveraineté du Vietnam, interdisaient l'introduction de troupes et la création de bases militaires étrangères dans le pays et prévoyaient que les problèmes politiques devraient être résolus dans le respect des libertés fondamentales ainsi que des principes d'indépendance et d'unité du Vietnam.

Une entente devrait être recherchée à cet effet entre les pays ayant participé à la conférence de Genève[3], en vue de doter le Vietnam d'un statut de neutralité assorti des garanties nécessaires. Toutes les parties engagées dans le conflit du côté vietnamien doivent naturellement participer à la négociation. Quant aux problèmes intérieurs des deux parties du Vietnam, et avant tout celui de la réunification, ils ne peuvent être réglés que par les Vietnamiens eux-mêmes.

[1] Cette note est rédigée par Paul de Gentile, conseiller des Affaires étrangères (Orient), à la sous-direction Asie-Océanie du Département depuis 1967.

[2] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[3] Les États ayant participé à la conférence de Genève de 1954 sont : Cambodge, États-Unis, France, Laos, République démocratique du Vietnam, République populaire de Chine, Royaume-Uni, Sud-Vietnam et URSS.

Dans ces conditions, la France ne pouvait qu'accueillir avec la plus grande satisfaction la décision du président Johnson d'arrêter les bombardements sur l'ensemble du Nord-Vietnam[1]. Un communiqué de la présidence de la République en date du 1er novembre témoigne de notre approbation[2] (ci-joint en annexe)[3].

La France n'a pas à proposer sa médiation dans le conflit, mais elle ne s'est jamais refusée à faire connaître son point de vue quant aux conditions qui lui paraissent indispensables pour le rétablissement de la paix. Elle entend demeurer disponible pour faire entendre sa voix au moment qu'elle jugera opportun.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

429

M. Paye, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2303 à 2311. *Pékin, 4 décembre 1968.*

Diffusion réservée.

Je me réfère à mon télégramme nos 2257 et 2258[4] et à votre télégramme de réponse no 415[5].

L'ambassadeur de Guinée est venu hier soir pour l'entretien qu'il m'avait demandé. En fait, il voulait me consulter sur les démarches qu'il conviendrait de faire pour obtenir du gouvernement français qu'il acceptât de renouer des relations diplomatiques avec le gouvernement de Conakry.

M. Sekou Camara m'avait déjà, au début de l'année (cf. ma lettre à M. Lebel en date du 19 janvier 1968[6]), fait approcher à ce sujet par mes collègues suédois[7] et suisse[8]. Il m'avait dit, au cours d'une conversation ultérieure, la part qu'il avait prise à la rédaction de la lettre que le président

[1] Annoncée le 31 octobre 1968.

[2] Sur ce sujet, voir ci-dessus le compte rendu no 477/CLV du 4 novembre 1968.

[3] Non reproduit.

[4] Le télégramme de Pékin nos 2257 à 2258 du 28 novembre 1968, fait part de la démarche de l'ambassadeur de Guinée en République populaire de Chine, M. Sekou Camara, auprès de l'ambassadeur de France, M. Lucien Paye, informant ce dernier de son prochain voyage à Conakry, et des questions qui se posent à ce sujet.

[5] Ce télégramme du 29 novembre 1968 tente de répondre aux interrogations posées par ce déplacement imprévu de M. Sekou Camara : est-ce lié au coup d'État militaire survenu au Mali le 19 novembre ou au remaniement ministériel du 28 novembre ? M. Sekou Camara est nommé secrétaire d'État au Commerce extérieur le 15 janvier 1969.

[6] Cette lettre est publiée dans *D.D.F.* 1968-I. M. Claude Lebel est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[7] M. Lennart Petri est ambassadeur de Suède à Pékin.

[8] M. Oscar Rossetti est ambassadeur de Suisse à Pékin.

Sekou Touré avait prié l'ambassade d'Italie à Conakry de remettre au gouvernement français[1]. Mon collègue n'avait pas reçu d'instructions pour m'entretenir à nouveau de ce désir des autorités guinéennes, mais il estimait nécessaire de mettre à profit son voyage prochain à Conakry pour appeler encore l'attention de son gouvernement sur les inconvénients d'une situation qui, selon lui, pouvait difficilement durer. Il m'a exposé la gêne qu'éprouvait son pays à demeurer sans relations avec la France, alors que les trois autres membres de l'organisation des États riverains du fleuve Sénégal[2] entretenaient avec elle de bons rapports.

Encore qu'il m'ait déclaré que son voyage prochain n'était pas motivé par une convocation mais correspondait à une période de congé, je remarque qu'il part sans sa famille. En outre, à un détour de la conversation, l'aveu lui a échappé que le choix de la période favorable à cette absence avait été fait par son gouvernement. Je ne serais donc pas éloigné de croire que mon collègue ne m'a pas parlé sans instructions et que son départ pour la Guinée, le 7 décembre, est en relation avec la préparation d'une nouvelle tentative de reprise des relations diplomatiques avec la France.

M. Sekou Camara a admis sans difficulté que la précédente démarche, à laquelle nous n'avions pas répondu, avait été bien mal engagée. C'était aussi, m'a-t-il dit, l'opinion dont lui avait fait part M. Beavogui, ministre des Affaires étrangères, quand il était venu à Pékin, en mai dernier. J'ai exposé à mon collègue que la France avait été profondément offensée, il y a trois ans[3], et ne pouvait pas accepter de répondre à une demande du gouvernement guinéen qui n'exprimât pas des excuses, ou au moins des regrets, pour une accusation qui avait été publiquement formulée et ne reposait sur aucun fondement.

L'ambassadeur en est convenu. Il m'a déclaré qu'il demanderait, dès son arrivée à Conakry, communication du dossier de l'affaire et rendrait compte au président Sekou Touré des conclusions de son étude. Si, comme il inclinait à le penser, la décision guinéenne avait été prise hâtivement et sur la base d'informations erronées, il n'hésiterait pas à recommander au chef de l'État de se déjuger. Ses relations avec lui lui permettraient, m'a-t-il assuré, une suffisante liberté de langage.

Si Sekou Touré acceptait sa proposition, il lui demanderait vraisemblablement des instructions écrites l'habilitant à exprimer la pensée du Président, ses regrets d'avoir décidé la rupture avec la France, son désir de renouer des relations avec elle. Lorsqu'il repasserait par Paris, où il se proposait de rester quelques jours avant de rejoindre son poste à Pékin, il s'efforcerait d'obtenir les bons offices d'une ambassade amie, soit celle du Mali, qui a le soin des intérêts guinéens, soit celle du Sénégal, pour un éventuel contact avec un représentant du ministère des Affaires étrangères.

[1] Le 10 novembre 1967.

[2] L'Organisation des États riverains du fleuve Sénégal, qui regroupe la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, a été créée à Labé (Guinée) en mars 1968.

[3] Se reporter à la note de novembre 1967 retraçant *les circonstances de la rupture des relations diplomatiques et consulaires entre la France et la Guinée*, survenue le 20 novembre 1965. Voir *D.D.F.*, 1965-II, n°s 265, 266, 271, 279, 315.

Je ne lui ai pas caché que le gouvernement français, instruit par l'expérience, montrerait vraisemblablement beaucoup de circonspection. Mon collègue m'a assuré que, s'il ne pouvait être reçu lors de son séjour, dont il était prêt d'ailleurs à prolonger la durée, il n'hésiterait pas, s'il le fallait, à revenir de Pékin à Paris au cas où un rendez-vous lui serait accordé.

Je me borne à rendre compte au Département de cette conversation qui est sans doute un signe des embarras actuels du président Sekou Touré. Les événements du Mali lui ont peut-être fait prendre conscience d'un isolement et d'une fragilité que ne compense pas une aide chinoise dont M. Sekou Camara ne contestait pas l'intérêt mais me laissait deviner les limites et les exigences.

(*Direction d'Afrique-Levant (sous-direction d'Afrique), Guinée, 1968*)

430

M. MILLET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BEYROUTH,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1699 à 1707. *Beyrouth, 4 décembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu*, le 5, à 12 h. 45)

Entretien avec le patriarche maronite

Comme j'ai coutume de le faire à intervalles réguliers, j'ai rendu visite[1] ce matin 4 décembre, au patriarche maronite, Sa Béatitude le cardinal Meouchy[2], dans sa résidence de Bkerke[3].

Notre entretien a essentiellement porté sur la crise du Moyen-Orient et son incidence sur la politique intérieure libanaise.

Le patriarche estimait, comme nous, que la situation dans cette partie du monde était inquiétante, mais il ne croyait pas à une guerre déclenchée par les Arabes. « Ils ne peuvent pas la faire, déclara en substance le cardinal Meouchy, pour toutes sortes de raisons militaires, sociales et économiques. » Le nouvel ambassadeur de la RAU[4] avait tenu à ce que l'une de ses premières visites fut pour le patriarche, et cela avait été d'autant plus remarqué que son prédécesseur[5], dont on se souvient des ingérences

[1] Pierre Millet est ambassadeur de France à Beyrouth depuis le 15 septembre 1967. Il remet ses lettres de créance au président Helou le 31 octobre 1967.

[2] Le cardinal Paul Pierre Meouchy est le patriarche maronite d'Antioche depuis mai 1955. Il est nommé cardinal le 22 février 1965.

[3] La résidence de Bkerke du Cardinal Meouchy domine, à une vingtaine de kilomètres au nord de Beyrouth, la baie de Jounieh.

[4] M. Ibrahim Sabri a reçu l'agrément de Beyrouth en qualité d'ambassadeur de la RAU le 20 avril 1968.

[5] Abdel Hamid Ghaleb est ambassadeur de la RAU à Beyrouth depuis quatorze ans, lorsqu'il est nommé en avril 1968, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Voir la dépêche de Beyrouth n° 584/AL du 26 avril 1968, non publiée.

dans la politique libanaise, ne s'était plus rendu à Bkerke depuis de longues années.

Le cardinal Meouchy, qui avait noté chez son interlocuteur égyptien des dispositions conciliantes, ne cacha pas à celui-ci que la politique récente de la RAU au Liban avait été une erreur. Il convenait en effet de « nous laisser tranquilles ». Le Liban, au Moyen-Orient, avait sa personnalité propre. Vouloir à tout prix l'embarquer dans l'aventure arabe ne pouvait qu'être préjudiciable au Liban dont la vulnérabilité de sa frontière méridionale était bien connue. C'était faire le jeu d'Israël et celui des Russes. « Nous ne voulons pas des Russes ici », déclara Sa Béatitude à l'ambassadeur de la RAU.

Le cardinal ajouta qu'il avait dit récemment à M. Porter[1], mon collègue américain, que la politique de son pays au Moyen-Orient avait favorisé les desseins de Moscou au détriment des intérêts de Washington et du monde libre, avec lequel le Liban entendait toujours avoir des liens spéciaux. Cette remarque amena le patriarche à louer la politique du général de Gaulle : « Nous savons qu'en cas de péril, la France ne nous abandonnera pas. »

Comme je faisais allusion aux passions confessionnelles qui semblaient vouloir réapparaître depuis les dernières élections, le cardinal Meouchy en rendit responsables, à la fois la « faiblesse » du président Helou[2], certains éléments de l'armée (qui prenaient leurs ordres du général Chehab[3]) et le nonce apostolique[4].

Mon interlocuteur fut d'une franchise étonnante au sujet de ce dernier : il croyait, à tort, connaître le Liban et avait pris durant la campagne électorale, des initiatives fâcheuses (sous-entendu : sans prendre l'attache de Bkerke). Le patriarche avait d'ailleurs dit au cardinal de Furstenberg[5] qui était venu le voir au printemps, que lorsque le Vatican se proposait de nommer un nonce au Liban, il serait utile qu'il consultât le patriarcat. De toute façon, il serait bon que le représentant de Sa Sainteté « fut plus intelligent ».

Lorsque le président Helou avait manifesté son intention de démissionner, le 20 octobre dernier, Sa Béatitude le lui avait vivement déconseillé : « Vous n'avez pas reçu cette charge en cadeau de votre père et n'avez pas le droit de partir en laissant de ce fait le pays dans une situation critique. » Le Président de la République, qui était un homme fort intelligent, devait prendre des décisions. Ce n'était, hélas, que rarement le cas.

[1] Dwight J. Porter est ambassadeur des États-Unis au Liban depuis deux ans environ.

[2] Le président Charles Helou est président de la République libanaise, élu le 18 août 1964 pour six ans.

[3] Le général Fuad Abdullah Chehab est l'ancien président de la République libanaise de 1954 à 1964.

[4] Le nonce apostolique au Liban est Monseigneur Gaetano Alibrandi, nommé le 9 décembre 1963. Le cardinal Meouchy refuse de le recevoir (voir la dépêche de Beyrouth n° 242/AL du 16 février 1967, non publiée) car le patriarche maronite est en opposition avec le Saint Siège au sujet de la nomination des évêques.

[5] Le cardinal Massimiliano de Furstenberg, cardinal depuis le 27 juin 1967, réside à Rome en qualité de membre du Conseil pour les Affaires publiques de l'Église et préfet de la Congrégation pour l'Église orientale.

Quant à « certains éléments » de l'armée, ils s'immisçaient de plus en plus dans la politique intérieure libanaise. « Cette armée, qui avait été formée par le général Chehab sur le modèle de l'armée française, devrait suivre l'exemple de celle-ci et se cantonner dans les tâches qui étaient les siennes. »

Le patriarche m'indiqua enfin qu'il préparait sa lettre pastorale de Noël. On peut être certain que les problèmes du domaine temporel local y seront abordés.

« Plus que jamais, conclut Sa Béatitude, tous les Libanais (et maintenant il s'agit des chrétiens et des musulmans) comptent sur la France, et les maronites sont sensibles à la fidélité que vous leur témoignez. »

(*Afrique-Levant, Liban, Relations avec le Proche-Orient*)

431

NOTE
POUR L'AMBASSADEUR DE FRANCE À BONN

N. *Bonn, 4 décembre 1968.*

La crise monétaire a donné ici un regain d'actualité aux réflexions sur l'instauration d'une union monétaire dans la Communauté. À l'*Auswärtiges Amt*, à la chancellerie, au DIHT[1], on a tendance à dire en privé : ou bien on parviendra à une monnaie unique – ou du moins à un système garantissant la fixité des taux de change, ou la Communauté n'est qu'une fiction.

On nous a confié à l'*Auswärtiges Amt* – Ritzel[2] à M. de Commines[3] et Poensgen[4] à moi-même – que M. Jean Monnet[5] avait depuis quelque temps présenté des projets qui avaient éveillé un intérêt très vif. M. Jean Monnet a eu encore des contacts récents avec M. Brandt[6] et certains de ses collaborateurs. Certains disent qu'un degré élevé d'union monétaire (mise en commun d'une partie des réserves, décisions du conseil sur les grandes lignes des politiques conjoncturelles et budgétaires) devrait être tenté rapidement, et ajoutent qu'il serait difficile de laisser l'Angleterre sur le sable en

[1] *Deutscher industrie- und Handelstag* : fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes.

[2] Gerhard Ritzel, chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne.

[3] Guy de Commines de Marsilly, premier conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis mars 1968.

[4] Gisbert Poensgen, diplomate de la République fédérale d'Allemagne.

[5] Jean Monnet, commissaire au Plan (1945-1952), président de la Haute Autorité de la CECA (1952-1955), fondateur en 1955 du comité d'action pour les États-Unis d'Europe.

[6] Willy Brandt, vice-chancelier et ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

pareil cas. La majorité reconnaît pourtant que l'union monétaire ne peut que couronner l'union économique – et même politique – non la provoquer brusquement.

De toute manière, on peut penser que des progrès dans la coopération des Six en matière conjoncturelle et monétaire seraient bien accueillis à l'*Auswärtiges Amt*, à la chancellerie et dans l'opinion – mais seulement comme un début. Je pense aux idées assez vagues que les Allemands avaient à l'esprit en soumettant leurs propositions du 27 septembre[1] (fiche ci-jointe)[2] et même aux propositions de M. Werner[3] (Luxembourg) en janvier 1968. Je ne connais pas l'opinion de M. Schiller, sinon par son allusion au *Spiegel* du 25 novembre.

(*Europe, RFA, 1961-1970*)

432

M. Chodron de Courcel, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1213/DE.[4] *Londres, 4 décembre 1968.*

Une semaine après la décision prise par la France de ne pas dévaluer[5], les journaux qui avaient tous annoncé, non sans délectation, la dévaluation du franc maintiennent leur diagnostic considérant que celle-ci est inévitable à terme.

Pour les observateurs, la décision de ne pas dévaluer ne s'explique que par des considérations de prestige, le général de Gaulle ne pouvant accepter de s'incliner devant le *diktat* de l'Allemagne. Tirant parti de sa faiblesse même, peut-on lire dans la presse, le général de Gaulle joue aujourd'hui de la crainte qu'ont les partenaires de la France de voir celle-ci recourir à des mesures qui mettraient en péril le système monétaire international. Tout cela cependant ne peut durer qu'un temps et, tôt ou tard, estiment les observateurs, la France devra tirer la leçon des faits. Aussi bien, disent certains, le général de Gaulle est-il parfaitement au courant de cette situation, son

[1] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra n°s 1477 à 1503 du 27 septembre 1968.

[2] Non retrouvée.

[3] Dans une étude publiée le 25 janvier 1968 et intitulée : « Perspectives de la politique financière et monétaire européenne », Pierre Werner, Premier ministre et ministre d'État luxembourgeois depuis 1959, ministre du Trésor et de la Fonction publique depuis 1966, propose que les Six adoptent une unité de compte, maintiennent des relations fixes entre leurs monnaies, coordonnent leur coopération avec le FMI, définissent leurs obligations en matière de concours mutuel en application du Traité de Rome.

[4] Cette dépêche intitulée : *La France après la crise*, est rédigée par Gérard André, ministre plénipotentiaire, en poste près l'ambassade de France à Londres depuis 1945, premier conseiller près cette ambassade depuis 1964.

[5] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme circulaire n° 478 du 25 novembre 1968.

objectif pour l'instant étant simplement de gagner du temps, en attendant que soit mise en place à Washington une nouvelle Administration[1] dont il pense qu'elle lui sera plus favorable.

À la différence de ce qui se passait jusqu'à ces dernières semaines, nombre d'articles évoquent maintenant la crise du système monétaire international, dont on découvre tout à coup qu'il ne répond plus aux besoins de la communauté internationale, mais aucun n'accepte la thèse française selon laquelle les difficultés de la France seraient liées aux insuffisances de ce système. Il est exact, reconnaît-on, que ces insuffisances ont été révélées à l'occasion de la crise française, mais celle-ci a pour origine d'une part les troubles du printemps et d'autre part, les faiblesses profondes de l'économie française. Oubliant les diagnostics de la France, les observateurs sont d'avis aujourd'hui que les sources du mal sont anciennes, les prix français à l'exportation notamment n'étant plus compétitifs depuis longtemps.

Sur la base de ces prémisses, il va de soi que les appréciations portées sur les chances qu'a la France de surmonter ses difficultés actuelles sont le plus souvent pessimistes. Certes, et en raison même des répercussions qu'une nouvelle crise française plus profonde et plus grave ne manquerait pas d'avoir pour la Grande-Bretagne, les observateurs formulent l'espoir que le plan de redressement français portera ses fruits. Mais à supposer qu'on ne le souhaite pas au fond de soi-même, la lecture des journaux suffit à montrer que l'on ne croit guère au succès de ce plan. La France estime-t-on ici, souffre des mêmes maux que l'Angleterre et il n'y a pas de raison pour que la médecine qui s'est révélée sans effet de ce côté de la Manche réussisse en France. Combien de temps la France pourra-t-elle reculer l'échéance ? Telle est la question, et la seule question que l'on se pose ici où *The Observer* notait dimanche qu'une partie importante de l'opinion française à la tête de laquelle se trouvait, selon lui, M. Debré était favorable, à une forte dévaluation de l'ordre de 25 %. Quant à l'opinion d'un Gordon Tether[2], écrivant dans le *Financial Times* que, « sauf accident, la France a les moyens de s'en sortir », elle apparaît comme celle d'un isolé, sinon d'un original.

(DE-CE, 1968-1971)

[1] Élu président des États-Unis le 5 novembre 1968, Richard Nixon entre en fonction le 20 janvier 1969.

[2] Gordon Tether, journaliste britannique éditorialiste au *Financial Times*.

433

M. DEJEAN DE LA BATIE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À BUCAREST, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 1408 et 1409. *Bucarest, 5 décembre 1968.*

(*Reçu* : 9 h. 44).

Le directeur des Relations économiques extérieures[1] est venu en Roumanie du 28 novembre au 2 décembre pour y mettre au point l'arrangement entre les deux pays, sur l'organisation et le fonctionnement de la commission mixte gouvernementale de coopération dont la création a été annoncée lors de la visite du général de Gaulle[2].

Les discussions avaient été préparées au cours des jours précédents et M. Chapelle a pu, sans difficulté, se mettre d'accord avec ses interlocuteurs sur un texte qu'il a paraphé[3] et dont M. Husson[4] et M. Jeantelot[5] ont dû rapporter des copies au Département.

Le directeur de la DREE a été reçu par M. Manea Manescu[6], président du Conseil économique, qui dirigera la délégation roumaine. Celui-ci a exprimé à nouveau le désir des Roumains que la première réunion de la commission se tienne à Paris, par exemple du 10 au 15 janvier et qu'elle soit précédée d'une réunion d'experts d'environ 5 à 6 jours[7].

Il est probable que connaissant les organes créés dans le cadre de la coopération franco-soviétique, les responsables roumains veulent donner une assez grande extension aux activités de la nouvelle commission.

(*Collection des télégrammes, Bucarest, 1968*)

[1] M. Jean Chapelle est directeur des Relations économiques extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967, membre du conseil de direction national du commerce extérieur depuis 1965.

[2] Du 14 au 18 mai 1968.

[3] Le texte de cet accord est paraphé le 29 novembre 1968 et sera signé, à Paris, le 17 janvier 1969.

[4] M. Philippe Husson, anciennement en poste à Bucarest (1958-1961), conseiller des Affaires étrangères, est délégué dans les fonctions de sous-directeur des services de la diffusion et des échanges culturels au Département depuis octobre 1967.

[5] M. Charles Jeantelot, secrétaire des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières, sixième section, au Département, depuis octobre 1967.

[6] Manea Manescu, économiste de formation, membre du comité central du parti communiste roumain depuis 1960, secrétaire et membre du comité exécutif du comité central du PCR, président de la Commission de l'Économie et des Finances de la Grande Assemblée nationale de 1961 à 1969, président du Conseil économique depuis 1968.

[7] La première réunion se tient à Paris du 17 au 20 janvier 1969.

434

M. MAZOYER, AMBASSADEUR DE FRANCE À SOFIA,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1223 à 1228. *Sofia, 5 décembre 1968.*

(*Reçu* : le 6, 13 h. 46).

J'ai pris congé[1] aujourd'hui de M. Todor Jivkov[2]. Il m'a assuré de son désir de voir se développer les relations entre nos deux pays. Je n'insiste pas sur ces assurances. Elles sont de style et probablement sincères.

Comme j'évoquais les ombres qui pourraient assombrir les perspectives de la détente : le durcissement idéologique et politique, bref le retour au stalinisme, M. Jivkov s'est lancé dans un surprenant éloge de Staline, père de la coexistence, de la victoire sur l'Allemagne, de la transformation de la Russie en grande puissance industrielle, au prix il est vrai de quelques excès regrettables, a convenu mon interlocuteur.

M. Todor Jivkov qui est, m'a-t-il souligné, avec complaisance, doyen des premiers secrétaires du camp socialiste – ce qui excluait donc le maréchal Tito[3] de ce camp – a exprimé le regret que M. Krouchtchev ait discrédité Staline. Il faut que la ligne politique se soit profondément infléchie, pour que M. Jivkov, naguère l'obligé de M. Krouchtchev, tienne de tels propos.

Il est revenu sur les craintes que j'avais formulées de voir les forces conservatrices enclines à redouter l'impact des contacts avec l'Occident et portées de ce fait à paralyser les effets de la détente, voire à la remettre en cause.

M. Jivkov m'a déclaré que ces forces ne l'emporteraient point – ce qui en admettait l'existence. Il est en effet de nécessité vitale pour les deux mondes, socialiste et capitaliste, de vivre en bonne intelligence, et de coopérer.

Le chef du gouvernement bulgare a plaidé le dossier de l'intervention en Tchécoslovaquie, en développant les arguments bien connus : menaces notamment que les menées de revanchisme allemand faisaient planer sur l'équilibre européen. Je me suis borné à lui répondre qu'il était difficile à un Français non communiste de donner en la matière une approbation, que refusait le parti communiste français lui-même.

Oubliant la solidarité qui est de règle entre les partis, M. Todor Jivkov a manifesté alors sa mauvaise humeur à l'encontre du PC français et de son

[1] M. Henri Mazoyer est ambassadeur de France en Bulgarie de 1964 à 1969.

[2] Todor Jivkov, ancien ouvrier imprimeur, adhère aux Jeunesses communistes en 1928 et au parti communiste bulgare en 1932. Pendant la Seconde Guerre mondiale, il entre en résistance et commande les partisans qui s'emparent de Sofia le 9 septembre 1944. Il est membre du comité central en 1948 et du bureau politique en 1952, nommé secrétaire du comité central en 1953, il en devient le premier secrétaire en 1954 lors du 6e congrès du parti. Todor Jivkov cumule depuis novembre 1962 les fonctions de premier secrétaire du comité central et président du conseil des ministres. Il suit fidèlement la ligne du parti communiste soviétique.

[3] Tito (Josip Broz dit) est nommé en 1937 secrétaire général du parti communiste de Yougoslavie, à l'époque toujours hors-la-loi.

organe *L'Humanité*. Ainsi vont les choses au sein du mouvement ouvrier international.

(*Europe, Bulgarie, Relations avec la France, 1968*)

435

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Problèmes de procédure avant la négociation :
points de vue américain et nord-vietnamien

N. nº 399/AS[1]. *Paris, 5 décembre 1968.*

L'ambassade des États-Unis a mis le directeur d'Asie au courant, le 4 décembre, du point où on en était avec les Nord-Vietnamiens dans l'examen des questions de procédure préalables à l'ouverture de la conférence élargie.

Lundi dernier, 2 décembre, M. Cyrus Vance[2] en avait déjà entretenu. M. Ha Van Lau[3].

Le 4 décembre, une nouvelle rencontre a eu lieu à laquelle ont participé MM. Vance et Habib[4] du côté américain et M. Ha Van Lau du côté nord-vietnamien. En fait, ce sont les Nord-Vietnamiens qui avaient demandé à parler avec leurs partenaires du problème des bombardements de la zone démilitarisée[5], mais l'entretien a porté de nouveau sur les questions de procédure.

Les Nord-Vietnamiens ont exposé leur position : ils souhaitent qu'il y ait une table carrée avec drapeaux et plaques des délégations.

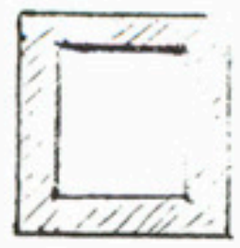

Les Américains ont fait savoir à leurs interlocuteurs qu'ils tenaient pour deux longues tables face à face pour les « deux côtés », avec suffisamment de chaises derrière pour placer les

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960. Son original comporte trois croquis figurant les projets de tables de la Conférence.

[2] Cyrus Roberts Vance, secrétaire d'État à l'Armée de terre de 1962 à 1964, secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968.

[3] Colonel Ha Van Lau, chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

[4] Philip Charles Habib, assistant adjoint du secrétaire d'État américain pour les Affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam de Paris depuis mai 1968.

[5] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine, ont établi une zone démilitarisée de 5 km de large de part et d'autre du 17e parallèle.

délégués et les conseillers. M. Vance a précisé qu'on ne voulait, du côté américain, ni drapeaux ni plaques, comme c'était du reste le cas depuis l'ouverture des conversations en mai dernier.

En même temps, les Américains ont fait savoir à leurs partenaires qu'ils avaient exposé leur point de vue au Quai d'Orsay en matière de procédure (visite de M. Habib à M. Alphand[1] le 2 décembre). Ils estimaient en effet que chaque « partie » devait tenir le ministère français des Affaires étrangères au courant de ses positions quant aux arrangements matériels à faire dans le lieu de la conférence.

Les Nord-Vietnamiens ont tout d'abord marqué un certain étonnement : pourquoi les Américains avaient-ils mêlé les Français à l'affaire ? À quoi ces derniers ont répondu qu'il faudra bien que les Français interviennent, à un certain stade, comme en mai dernier, pour mettre en œuvre les dispositions matérielles prévues d'un commun accord par les deux parties.

Les Nord-Vietnamiens ont alors répliqué qu'ils allaient également mettre les Français au courant de leur point de vue en matière de procédure.

D'autre part, l'accord entre Américains et Nord-Vietnamiens s'est fait le 4 décembre sur les points suivants :

– On tiendra désormais les Français informés des problèmes de procédure.

– Chaque « partie » s'entretiendra avec les Français de la question des salles de travail des délégations au Majestic.

– La salle actuelle sera utilisée pour la première réunion au complet, à savoir pour la rencontre des Américains, Nord-Vietnamiens, Sud-Vietnamiens et FNL.

– Il n'y aura ni presse ni photographe à cette première séance.

Après avoir exposé ainsi les problèmes, M. Dean a exprimé le souhait, de la part de MM. Harriman[2] et Vance, que nous cherchions en l'occurrence à arrondir les angles. On ne voyait pas d'objection, bien au contraire, à ce que nous nous entretenions des problèmes de procédure avec les Nord-Vietnamiens. Nous pouvions faire état auprès de ces derniers des informations qui nous étaient données par les Américains. On nous saurait même gré de ce que nous pourrions éventuellement suggérer pour sortir de l'impasse.

M. Manac'h a répondu que nous étions à la disposition des deux parties (et plus tard des quatre) et que, en matière de table, nous n'avions guère d'autre fonction à remplir que celle du menuisier.

M. Dean[3] est pourtant revenu, à cette occasion, sur l'idée que M. Manac'h avait exposée à titre personnel à MM. Vance et Habib au cours du déjeuner

[1] Hervé Alphand, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965.

[2] William Averell Harriman, ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968.

[3] John Gunther Dean, premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965.

du 26 novembre[1]. Ces deux derniers y avaient réfléchi et y portaient intérêt.

L'idée est la suivante : il y a impasse dans la mesure où les deux délégations se heurtent dans un problème de géométrie élémentaire. Comment en sortir ? On pourrait imaginer une formule de synthèse qui ne serait ni la table carrée des Nord-Vietnamiens, ni les deux tables parallèles des Américains, mais qui sauvegarderait quelque chose des deux conceptions opposées. Il y aurait bien deux côtés, séparés l'un de l'autre par un vide (ce que désirent les Américains) mais chacune des deux tables serait composée de deux parties selon un angle plus ou moins droit (ce que désirent les Nord-Vietnamiens). Plus le vide entre les deux tables serait grand, plus on se rapprocherait de la thèse américaine ; plus étroit serait le vide, plus on se rapprocherait de la conception nord-vietnamienne. En effet, si les deux tables en arrivent à se toucher, on aboutit à une table carrée.

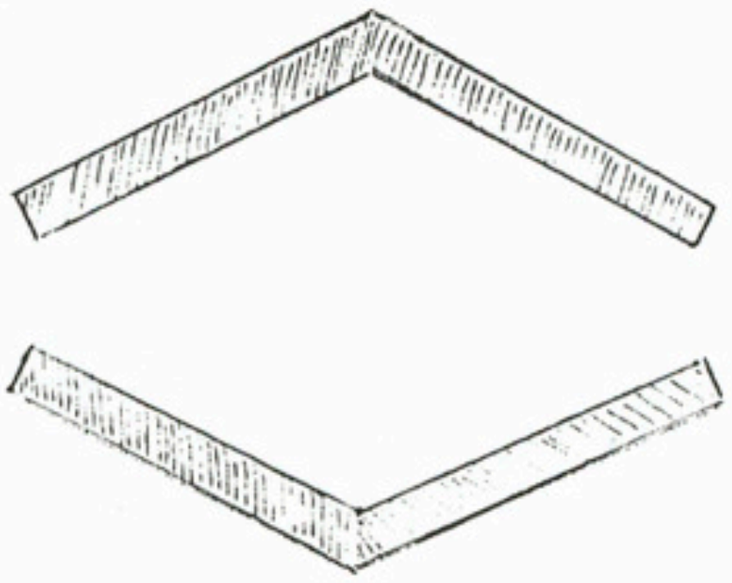

M. Dean a exprimé en conclusion le souhait que M. Manac'h tente de sonder les Nord-Vietnamiens sur ce problème.

M. Mai Van Bo[2] a, ce 5 décembre, demandé à rencontrer d'urgence le directeur d'Asie et M. Manac'h l'a reçu à 10 heures.

Le délégué général du Nord-Vietnam venait, lui aussi, parler de la forme de la table !

Les Nord-Vietnamiens, a-t-il souligné, rejettent catégoriquement le système des deux tables et tiennent absolument à une table camée pour 4 délégations avec drapeaux et plaques. Cependant, il a été entendu hier, dans la discussion avec M. Vance, que, puisque les points de vue ne concordent pas, chaque partie s'ouvrirait de ses conceptions auprès des Français. Telle était la raison de la visite de M. Bo.

À quoi M. Manac'h a répondu, comme aux Américains, qu'on nous soumettait un problème insoluble et que ce n'était point notre affaire, mais celle des deux parties. Nous agirions en fonction de leur accord.

Comme M. Bo, cependant, demandait si nous avions des idées, le directeur d'Asie lui a fait le petit dessin ci-dessus, que le Délégué général a mis dans sa poche. Il semblait fort intéressé et il allait s'entretenir à ce sujet avec les chefs de sa délégation et avec la délégation du FNL. Il s'est inquiété naturellement de savoir quel serait l'espace ménagé entre les deux tables et quelle serait l'ouverture de l'angle de chaque table. Il souhaitait, sur ce dernier point, que ce fût 90 degrés. À quoi le directeur d'Asie a répondu que, si l'idée devait être retenue, on pourrait peut-être trouver accord en la

[1] Sur cet entretien, voir ci-dessus la note nº 394/AS du 26 novembre 1968.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

matière et que peu importait que ce fût 70 ou 90 degrés, Là encore, selon que l'angle est droit ou obtus, on se rapproche respectivement de la position nord-vietnamienne ou américaine.

Reste à savoir le résultat des réflexions de chacun. Les Américains ont demandé à être tenus informés de ce que serait la première réaction de M. Mai Van Bo[1].

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

436

M. Vyau de Lagarde, Ambassadeur de France à Dakar,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 973 à 977. *Dakar, 6 décembre 1968.*

(*Reçu* : 17 h. 58).

Le président Senghor m'a reçu longuement, hier soir, et nous nous sommes entretenus des principaux problèmes qui se posent au Sénégal en cette fin de 1968, sorte de mise au point à mon retour de congé. Mon interlocuteur a d'abord déploré la suppression de la conférence des ministres francophones de l'éducation à Niamey le 15 décembre prochain. Il ne comprend pas pourquoi le président Hamani Diori[2] a cru nécessaire de la remettre *sine die* du fait de l'intention du président Ahidjo de n'y envoyer qu'un observateur car il ne croit pas qu'une réunion sans le Cameroun[3] ait pu porter atteinte à l'OCAM. Le Président de la République m'a indiqué ensuite qu'il était décidé à ne pas transiger à la prochaine réunion envisagée des ministres des Affaires étrangères des États de l'Afrique de l'Ouest[4] sur les trois points suivants : 1. égalité des charges sociales dans les différents pays, 2. maintien du Sénégal dans l'union monétaire, 3. refus

[1] Sur le même sujet, voir ci-dessous les notes n° 405/AS du 10 décembre 1968, 578/CLV du 11 décembre 1968 et 416/AS du 16 décembre 1968.

[2] M. Hamani Diori est le premier président de la République du Niger (11 novembre 1960), président en exercice de l'OCAM (organisation commune africaine et malgache), il est avec les présidents Senghor (Sénégal) et Bourguiba (Tunisie) l'un des pères fondateurs de la francophonie politique et institutionnelle. En 1968, les chefs d'État de l'OCAM proposèrent la création d'un organisme de coopération culturelle et technique. Réunis à Niamey (Niger) le 17 février 1969, vingt-huit pays francophones se prononcèrent pour et confièrent à la conférence des ministres de l'Éducation le mandat d'établir les modalités de mise sur pied de ce projet. Le 20 mars 1970 l'Agence de coopération culturelle et technique, aujourd'hui Agence intergouvernementale de la francophonie, est créée.

[3] M. Ahmadou Ahidjo est élu premier président du Cameroun en mai 1960.

[4] Une union douanière et monétaire a été établie le 9 juin 1959 entre la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Niger et la fédération du Mali (Sénégal et Mali). L'union monétaire ouest-africaine est réalisée par un traité en date du 12 mai 1962 et s'accompagne d'un accord de coopération avec la France, précisant les conditions de fonctionnement d'un établissement d'émission (la banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) ; la monnaie est le franc CFA. Le Togo s'est joint à l'Union monétaire le 27 novembre 1963, le Mali la quitte le 1er juillet

également de toute clause qui pourrait mettre en danger les accords de Yaoundé[1]. Il compte revoir lui-même de très près le nouveau projet d'association que prépare notre expert, M. Adam.

M. Senghor se montre, maintenant, plutôt satisfait des événements du Mali depuis qu'il a reçu l'assurance du lieutenant Traore que la vie du président Modibo Keïta ne serait pas en péril. D'autre part, il se félicite de la présence dans le gouvernement de M. Mamadou Aw[2], un toucouleur, sénégalais d'origine. Il avait, m'a-t-il dit, dans le passé à plusieurs reprises, attiré l'attention du président de la République du Mali sur les dangers que lui faisait courir une politique devenue très impopulaire, aussi bien dans l'armée que dans la population. D'après les dernières informations reçues par le chef de l'État sénégalais, il régnerait maintenant dans le pays voisin un très grand sentiment de soulagement.

En politique intérieure, M. Senghor se montre confiant des possibilités qu'il a de maintenir un équilibre entre les différentes forces en présence : syndicats, étudiants, commerçants, fonctionnaires et militaires. Il a donné, m'a-t-il dit, des instructions très strictes pour que les erreurs commises l'an dernier dans l'achat de la récolte d'arachides aux paysans ne se renouvellent point. La récolte sera évidemment très réduite cette année (700 000 tonnes), mais grâce à l'augmentation des cours mondiaux, ne posera pas de problèmes de financement. D'ailleurs, a ajouté le Président, « sans l'effort de la SATEC[3], des conditions atmosphériques comme celles de l'été 1968 auraient amené une véritable famine ». D'autre part, il m'a dit être en rapport avec le FED[4] pour qu'il puisse consacrer les sommes destinées à la construction de silos, à subventionner une baisse du prix de l'engrais de manière à amener les

1962 pour créer sa propre monnaie. Le Mali demande et obtient sa réintégration dans l'Union le 31 octobre 1983.

[1] La première convention d'association des Pays et Territoires d'outre-mer francophones au Marché commun européen est signée le 25 mars 1957 pour cinq ans dans le cadre du traité de Rome. Après leur accession à l'indépendance, la convention définissant leur statut d'États associés est périodiquement renouvelée. Le 20 juillet 1963, la nouvelle convention, dite de Yaoundé, établit une coopération financière, technique et commerciale entre la CEE et dix-huit États africains et malgache associés. Cette première est suivie d'une deuxième, celle-là même qui est en cours de négociations et qui est signée en 1969.

[2] M. Mamadou Aw, ingénieur des Travaux publics, ministre des Travaux publics, des Transports et des Communications de la Fédération du Mali, à Dakar (mai 1957-août 1960) ; ministre des Travaux publics, des Télécommunications, de l'Habitat et des ressources énergétiques du Mali (20 janvier 1961-6 février 1968), cumulativement chargé des Transports (13 mai 1964-6 février 1968) ; ministre des Travaux publics et des Communications (6 février-19 novembre 1968) ; ministre de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 22 novembre 1968.

[3] La SATEC ou société d'aide technique et de coopération est chargée de l'exécution d'un programme de développement accélérateur de la productivité arachidière. La SATEC a mis en œuvre une vaste action de vulgarisation agricole et fournit aux agriculteurs, outillage et produits nécessaires pour la réalisation de cet objectif.

[4] FED ou Fonds européen de développement est alimenté par les membres de la Communauté économique européenne et destiné à promouvoir le développement économique et social des pays associés et des territoires d'outre-mer. L'intervention du Fonds peut revêtir des formes multiples. La Commission de la CEE instruit les demandes de financement présentées par les autorités responsables des pays associés en vue de compléter l'effort propre consenti pour la réalisation de ces projets.

paysans à en acheter. Il compte sur un prêt belge pour assurer la construction de ces silos.

En un mot, le chef de l'État sénégalais m'a paru confiant de la situation intérieure de son pays alors qu'il retire de son voyage à Conakry[1] l'impression qu'un malaise profond règne en Guinée. Il a trouvé M. Sekou Touré très inquiet et persuadé qu'il sera bientôt renversé.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Sénégal, Relations avec la France, 1968*)

437

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Damas,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1237/DE[2]. *Damas, 6 décembre 1968.*

Le Département voudra bien trouver ci-joint copie d'une lettre[3] adressée par le conseiller commercial près cette ambassade[4] au ministre de l'Économie et des Finances. Je me permets d'attirer son attention sur les conclusions de cette lettre, notamment en ce qui concerne un assouplissement de nos conditions de crédit en faveur de la Syrie.

Nous bénéficions en ce moment pour le développement de nos ventes dans ce pays d'une situation exceptionnelle, due à la préférence qui nous est accordée, pour des raisons politiques, sur nos concurrents occidentaux, États-Unis, Angleterre, Allemagne de l'Ouest. Il est de notre intérêt de profiter de cette situation pendant qu'elle dure, afin de consolider notre position dans le pays sur le plan économique. Celle-ci a déjà été considérablement renforcée ces dernières années comme en témoigne la liste, jointe en annexe des principaux contrats passés par des firmes françaises en Syrie. Elle pourrait l'être encore d'une façon appréciable.

J'ajoute que le gouvernement syrien s'est jusqu'à présent montré bon payeur et qu'il y a toutes raisons de penser, comme le souligne le conseiller commercial, que cela continuera d'être le cas.

[1] Le 25 novembre 1968.

[2] Cette dépêche est intitulée : *Relations économiques franco-syriennes*.

[3] La copie de la lettre du conseiller commercial est publiée ci-après, avec la liste des principales affaires conclues par des sociétés françaises.

[4] Le conseiller commercial près l'ambassade de France à Damas n'est pas encore nommé depuis le départ de M. Alain Grenier. À ce dernier succédera au début de l'année 1969 M. Daniel George.

ANNEXE

CRÉDITS SUR LA SYRIE[1]

Dans ma lettre du 24 octobre dernier[2], adressée à la direction du Trésor, le conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient à Beyrouth, a examiné la question des finances extérieures de la Syrie et a porté un jugement plutôt optimiste sur la situation financière du pays et l'évolution de sa balance des comptes.

Sur le plan économique et commercial proprement dit, je pense effectivement que si les restrictions en matière de crédit que nous avons été amenés à prendre au cours des dernières années étaient alors justifiées, il semble bien, à la lumière de cette évolution favorable, qu'elles le soient moins actuellement.

Bien qu'il n'apparaisse guère – ni sur le plan des statistiques ni sur le plan des contrats – que ces restrictions financières aient abouti à un fléchissement des affaires en faveur de nos principaux concurrents, contrairement à certaines allégations parfois entendues, il convient de tenir compte du fait que, par suite des circonstances et sous la pression des pays du bloc socialiste, la Syrie a tendance à augmenter le rôle de la compensation dans ses échéances avec l'étranger.

Or, ce système, particulièrement favorable aux pays de l'Est, l'est beaucoup moins aux nations occidentales mais, parmi celles-ci, l'est toutefois davantage aux autres qu'à la France.

Jusqu'à présent, nous avons pu bénéficier, en quelque sorte sur le plan de la politique internationale, d'une situation privilégiée qui a quelque peu préservé nos positions dans la mesure où les autorités syriennes ne voulaient pas s'adresser à des pays avec lesquels elles ont rompu ou qui ont été simplement mis à l'index pour n'être pas acquis à la cause arabe (l'illustration la plus récente de cette attitude est le cas de l'affaire des tracteurs enlevée par la société française SOMECA alors que son principal concurrent, la firme britannique Massey-Ferguson, était nettement mieux placé tant du point de vue prix que renommée – cf. ma lettre n° 2051 du 11 novembre[3]).

Comme l'a d'ailleurs dit le ministre syrien responsable du projet de l'usine de tracteurs lors de la signature du contrat, il y a lieu de faire ressortir que ceci revêt quelque chose d'exceptionnel.

L'on doit donc admettre que si ces conditions viennent à changer, il faudra nécessairement que nous fassions un effort pour garder intactes nos possibilités de pénétration du marché syrien et nos chances de succès pour les affaires à venir. Je pense à un effort portant

[1] Ce document est la lettre n° 240 du 27 novembre 1968 adressée par le conseiller commercial près l'ambassade de France en Syrie au ministre de l'Économie et des Finances, M. François-Xavier Ortoli, nommé le 12 juillet 1968.

[2] Le 24 octobre 1968, M. René Mermoux, conseiller financier pour le Proche et le Moyen-Orient en résidence à Beyrouth, adresse à la direction du Trésor la lettre n° 351, non publiée. C'est une longue lettre de 22 pages sur la situation financière de la Syrie avec trois annexes (tableau de la balance des paiements de 1965 à 1967 – tableaux du commerce extérieur avec la répartition par produits de 1963 au premier semestre 1968 et répartition par pays d'origine et de destination de 1963 au premier trimestre 1968). Une certaine amélioration de la situation syrienne s'est produite grâce à une sensible majoration des redevances payées par l'IPC (*Irak Petroleum Company*) à la suite de l'accord du 2 mars 1967 et la commercialisation du pétrole brut syrien. La lettre étudie la proposition monétaire de la Syrie vis-à-vis de l'étranger, la balance des paiements et les perspectives d'avenir.

[3] La lettre n° 2051 du 11 novembre 1968, émanant du conseiller commercial et transmise au ministre des Affaires étrangères par l'ambassadeur de Syrie sous le bordereau n° 1169/DE du 15 novembre 1968, relate les vicissitudes relatives au montage d'une usine de tracteurs en Syrie avant d'aboutir à la signature d'un contrat, le 9 novembre 1968. Ce contrat signé par M. Reyss, directeur du département exportation de la SOMECA et M. El Hassam, ministre syrien du Pétrole, de l'Électricité et des Projets industriels, est établi pour sept ans ; il comprend deux parties : une commande ferme de mille tracteurs et une étude double impliquant une collaboration technique dans le but de créer en Syrie une usine destinée à construire des tracteurs, des moteurs et divers matériels mécaniques de façon à en faire un complexe industriel (étude technique et technologique pour la construction de l'usine et étude de marché).

notamment sur le crédit, lequel doit s'apprécier en fonction de deux critères essentiels : compenser par un retour à nos conditions normales de crédit nos prix trop élevés et permettre à nos industriels d'affronter le problème de la concurrence étrangère dans les meilleures dispositions possibles.

C'est pourquoi, j'estime qu'il serait opportun de reconsidérer dès maintenant notre politique de crédit sur la Syrie afin de revenir aux conditions habituelles en la matière.

L'évaluation actuelle des perspectives d'avenir que présente ce pays devrait aider à nous y engager. Il est en effet indéniable qu'après une longue période de stagnation, sinon de marasme, les conditions de développement de l'économie syrienne se sont modifiées et améliorées. Cet aspect nouveau qui apparaît depuis cette année permet d'établir des prévisions de l'essor économique du pays. Ces estimations reposent sur deux bases positives : d'une part, l'agriculture qui a jusqu'à présent constitué la richesse de la Syrie et doit, grâce à une prochaine récolte de coton bien meilleure que la précédente et à une politique de revalorisation des produits agricoles, contribuer à accroître l'excédent commercial à partir de cette année, d'autre part, l'industrialisation de plus en plus accentuée dans divers secteurs d'activités et par ailleurs la mise en exploitation et l'exportation du pétrole syrien qui procure et procurera encore pendant de longues années des recettes importantes en devises (sans compter son raffinage dès la fin de l'année prochaine pour la consommation des besoins du pays qui fera réaliser une économie appréciable sur le montant des importations) – en attendant l'exploitation et l'exportation des phosphates et la création de nouvelles industries dérivées.

C'est ce redressement effectif de l'économie syrienne qui doit être mis en relief pour mieux faire dégager l'intérêt qu'il y aurait, pour notre expansion économique, à adopter une politique plus libérale de crédit en ce qui concerne ce pays.

Principales affaires conclues par des sociétés françaises

Date	Objet	Sociétés françaises	Montant
1964	Installation d'une cartoucherie	Manurhin	2 600 000 Fr.
1964	Station de radiodiffusion-Tartous	Thomson-Houston	4 000 000 Fr.
1965	Construction de l'Aéroport International de Damas	Sté de construction des Batignolles (Chef de file d'un groupement de diverses entreprises françaises)	175 000 000 Fr. env.
1965	Achat de deux super Caravelles	Sud-Aviation	36 800 000 Fr.
1965	Faisceaux hertziens	TRT	2 000 000 Fr.
1965	Réseau d'interconnexion électrique	Trindel (et Jeumont-Schneider)	35 000 000 Fr.
1966	Usine de déshydratation d'oignons	Sodeteg	1 500 000 Fr.
1967	15 camions pour la lutte contre l'incendie	Guinard	2 800 000 Fr.
1967	Radar pour l'Aéroport	CSF	5 300 000 Fr.
1967	10 locomotives diesel électriques	CEM	4 300 000 Fr.
1967	Fourniture de câbles téléphoniques	Geoffroy-Delore	8 000 000 Fr.

1968	Ligne électrique (pylônes Homs-Palmyre)	CGEE	4 900 000 Fr.
1968	150 autobus et 100 camions	Saviem	3 000 000 $ US
1968	2 200 tonnes de tuyaux en fonte	Compagnie de Pont-à-Mousson	500 000 $ env.
1968	Fourniture de 1 000 tracteurs et études pour la construction d'une usine	Someca	2 800 000 $ tract.
			250 000 $ études
			(+ option 670 000 $)

(*Afrique-Levant, Syrie, Relations économiques avec la France*)

438

LE CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE *A.I.* À ALGER,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 5543. *Alger, 7 décembre 1968.*

Voici, les principaux passages de la dépêche APS[1] relative à l'accord Algérie-Getty[2] et aux rapports pétroliers algéro-français.

Citation :

Pour la première fois, l'accord Algérie-Getty vient bouleverser l'ordre ancien en inversant les rôles du pays hôte et de l'entreprise étrangère, et en reconnaissant au premier les responsabilités de l'industriel et du maître d'œuvre.

[1] APS : Algérie Presse Service est l'agence de presse nationale algérienne. Elle a été fondée le 1er décembre 1961.

[2] Le 19 octobre 1968, deux accords sont signés à Alger, entre la firme américaine *Getty Petroleum*, dont les avoirs étaient sous séquestre depuis dix-huit mois, et la société nationale algérienne SONATRACH. L'un définit le régime légal et financier des activités de la société américaine en Algérie. L'autre précise le régime d'association avec la SONATRACH. Aux termes de cet accord, 51 % de tous les intérêts que détient la société américaine en Algérie dans les gisements de Rhourde-El Baguel et de Messdar, sont cédés à la société nationale algérienne. Par ailleurs, *Getty Petroleum* situera 75 % de son chiffre d'affaires en Algérie. L'ordonnance portant approbation de l'accord est publié au *Journal Officiel* de la République algérienne du 1er novembre. L'analyse que publie *APS* des deux accords signés le 19 octobre 1968 entre l'État algérien et la société américaine *Getty* est reprise dans le télégramme d'Alger nº 4655 du 21 octobre, non publié (cf. également *Le Monde* des 22 et 29 octobre 1968). John Paul Getty, magnat américain du pétrole, fonde sa propre société de prospection et de négoce du pétrole à Tulsa dans l'Oklahoma dès 1916. À la mort de son père, en 1930, il hérite de la *George Getty Oil Company* et prend le contrôle de plusieurs sociétés pétrolières, les regroupant sous le nom de *Getty Oil Company*. En 1949, *Getty Oil* devient propriétaire de droits de prospection sur une zone immense au Moyen-Orient, acquise moyennant 9,5 millions de dollars, la « zone neutre », région située entre l'Arabie saoudite et le Koweït, dont les deux pays se partagent la souveraineté. En 1953, un très important gisement de pétrole y est découvert et John Paul Getty prend ainsi pied dans l'une des zones pétrolifères les plus riches du monde.

Comme on pouvait s'y attendre, la presse internationale et les milieux pétroliers ont vite reconnu en ces arrangements, encore inédits dans les pays sous-développés, un précédent qui ne manquera pas d'exercer des incidences profondes sur l'évolution des régimes anciens d'exploitation des hydrocarbures en Algérie, dans les pays arabes, et dans les autres pays producteurs.

Ce n'est pas par hasard que certains organes de la presse française ont fait exception à la règle en accueillant cet accord par des commentaires médusés et démesurément fantaisistes… L'objectif visé est évidemment de camoufler le grand décalage que cet accord marque par rapport à l'accord algéro-français de 1965[1], et de trouver des prétextes et des justifications aux privilèges et aux avantages dont bénéficient les sociétés françaises implantées en Algérie. Dans cette vaste campagne d'intoxication, tous les moyens semblent bons. Les arguments invoqués font fi des réalités et de certaines données élémentaires qui concernent notamment les points suivants :

– la comparaison entre les obligations financières de *Getty* et celles du partenaire français au sein de l'ASCOOP ;

– la fiscalité appliquée aux entreprises américaines et européennes dans leurs pays d'origine ;

– le cadre général des rapports pétroliers algéro-français.

1. Obligations financières de *Getty* et de l'ERAP[2]

Les dépenses que la *Getty* consacrera à la recherche atteignent 7 000 DA[3] par km², soit un peu moins que le double de l'effort financier souscrit par l'ERAP et qui ne dépasse pas 3 875 DA. Il convient d'ailleurs de rappeler que ce dernier chiffre a été prévu par l'accord d'Alger comme un plancher des dépenses alors que le partenaire français au sein de l'ASCOOP[4] cherche constamment à en faire un plafond.

– L'accord Algérie-*Getty* comporte un cash bonus de 9,5 millions de dollars à la SONATRACH dont 2,25 millions payables dès l'entrée en vigueur de l'accord, alors que l'accord algéro-français de 1965 a dispensé la partie française de toute avance non remboursable.

– L'avance remboursable de *Getty* à la SONATRACH couvre l'intégralité des dépenses de recherche tandis que l'avance du partenaire français au sein de l'ASCOOP ne dépasse pas 60 %.

[1] Le texte de cet accord est publié en un livret séparé par l'Imprimerie des Journaux officiels Paris, 26 rue Desaix, sous le titre : *Accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement des questions touchant les hydrocarbures, et le développement industriel de l'Algérie, 29 juillet 1965.*

[2] ERAP : entreprise de recherches et d'activités pétrolières, créée en 1965, est un établissement public à caractère industriel et commercial dont l'objet est de prendre, à la demande de l'État, des participations dans des entreprises des secteurs de l'énergie, de la pharmacie et des télécommunications.

[3] DA : dinar algérien.

[4] ASCOOP : l'association coopérative, instituée par le titre 1er du traité franco-algérien sur les hydrocarbures du 29 juillet 1965, est une formule originale imaginée par les auteurs du traité pour la poursuite de la recherche par la coopération des deux États. L'ASCOOP est mise en place en 1966. Le président en est Ahmed Ghozali. Le protocole d'ASCOOP lie la SONATRACH (algérienne) d'une part et la SOFEPAL (société pétrolière française en Algérie), filiale à 100 % de l'ERAP.

– Le budget de l'ASCOOP, laborieusement mis au point chaque année, n'est que partiellement exécuté vu la volonté manifeste du partenaire français de réduire ses investissements à leur plus simple expression, et ce en dépit de l'immensité du domaine minier de l'ASCOOP.

– Avec une production qui ne dépasse pas 250 000 tonnes et qui, au maximum peut lui assurer des revenus d'un million de dollars par an, la société *Getty* a accepté d'investir dans la recherche pétrolière en Algérie 16,3 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, montant auquel il convient d'ajouter une avance non remboursable de 9,5 millions de dollars. Étant donné que 2,25 millions de dollars de cette avance non remboursable sont payables dès l'entrée en vigueur de l'accord, le montant réel des obligations financières de *Getty* au stade de la recherche s'élève en fait à 18,55 millions de dollars. Ceci représente un effort financier de l'ordre de 4 millions de dollars par an soit un montant quatre fois supérieur aux revenus annuels de *Getty* en Algérie. Pour ce qui est, par contre, des entreprises françaises, elles retirent actuellement des revenus annuels de l'ordre de 200 millions de dollars. En contrepartie de ces avantages, l'effort français dans le domaine de la recherche n'a pas dépassé depuis l'accord d'Alger 20 millions de dollars par an, soit 10 % seulement de leurs revenus réalisés en Algérie.

Quant à l'argument suivant lequel *Getty* a accepté de conclure un accord aussi favorable à l'Algérie parce qu'il a été placé auparavant sous le contrôle de l'État, il est pour le moins étonnant. Veut-on dire par là que les conditions plus favorables dont bénéficient les autres sociétés les incitent à se cramponner à leurs privilèges et que ces sociétés doivent sentir la poigne de la puissance publique pour mieux comprendre le sens de l'évolution en cours et pour mieux percevoir les intérêts du pays hôte ?

2. La fiscalité

…

3. Les rapports algéro-français

… En fait, aujourd'hui comme avant 1962, l'objectif visé par certains milieux français consiste à isoler l'Algérie du reste du monde afin de mieux y conserver les positions privilégiées acquises par la France du temps de l'administration coloniale.

À cet égard, un quotidien français aussi sérieux que *Le Monde* a involontairement trahi ces inquiétudes en écrivant récemment à propos des relations algéro-françaises que « la condition d'un simple demi-succès eut été sans doute non seulement que les courants complémentaires d'échanges de main d'œuvre et de marchandises (vins) restassent à l'abri de graves perturbations, mais aussi et surtout que la zone d'intérêt pétrolier franco-algérien demeurât en marge, comme naguère l'empire colonial, du circuit des échanges internationaux »…

Mais ce que le rédacteur du journal *Le Monde* a oublié de mentionner, c'est que l'accord algéro-français de 1965 a été conclu dans l'intention précisément de liquider l'héritage de l'ancien « empire colonial » et d'asseoir les rapports entre les deux pays sur l'équilibre et le respect mutuel des

intérêts réciproques. Pour atteindre cet objectif, l'Algérie a consenti à la France de nombreux et substantiels avantages d'ordre fiscal, financier et économique et la France a promis, en contrepartie, d'apporter sa contribution au développement économique de l'Algérie. Mais, comme l'expérience des trois dernières années l'a suffisamment prouvé, les organismes français chargés d'exécuter l'accord d'Alger avaient dès le point de départ, de toutes autres visées.

Sur le plan économique, tout d'abord, ces organismes ont cherché et cherchent encore à tirer profit des avantages qui leur ont été consentis tout en se dérobant à leurs engagements aussi bien dans le domaine de la recherche que dans ceux de l'importation du gaz, du développement de la pétrochimie et de l'industrialisation de l'Algérie.

Sur le plan politique, ensuite, ces mêmes organismes ont utilisé l'accord signé avec l'Algérie indépendante en 1965 comme « un certificat de bonne conduite » pour pouvoir s'infiltrer dans d'autres pays comme l'Iran, l'Irak, l'Arabie Saoudite et la Libye.

Ces arrière-pensées ayant été démasquées par l'expérience des trois dernières années, les avantages consentis par l'Algérie à la France n'ont plus de raison d'être car la coopération ne peut se faire à sens unique. Si certains organismes français ne conçoivent la coopération que comme un moyen de bâtir un nouvel « empire colonial », ce n'est certainement pas sur l'Algérie qu'ils peuvent compter.

Fin de citation.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

439

M. Debré, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Tricornot de Rose, Ambassadeur de France à Lisbonne.

T. nos 294 à 296. *Paris, 7 décembre 1968, 10 h. 17.*

Je me réfère au télégramme de Lusaka nos 1146 à 1148[1], qui vous a été transmis sous le no 58 043.

Veuillez solliciter d'urgence une audience auprès du Ministre portugais des Affaires étrangères[2], afin de porter à sa connaissance les faits relatés par notre ambassade à Lusaka.

[1] Le télégramme nos 1146 à 1148 en date du 11 novembre 1968, en provenance de Lusaka, relate une visite de M. Albert de Schonen, ambassadeur de France en Zambie depuis le 16 juin 1966, à M. Marc Chona, conseiller diplomatique du président Kaunda. M. Chona rend compte de l'enquête menée au sujet de l'attaque aérienne déclenchée le 1er octobre 1968 par les Portugais contre le village zambien de Chimponpi où l'on compte un mort ; il en ressort que les roquettes sont d'origine française. Aucune publicité n'en a été faite ; l'ambassadeur conclut, en s'appuyant sur le fait qu'il est informé par les services du Président et non par les Affaires étrangères, que Kaunda veut épargner à la France les méfaits d'une campagne de presse.

[2] Le ministre portugais des Affaires étrangères est, depuis le 16 avril 1961, Alberto Franco Nogueira.

Vous préciserez qu'il ressort des vérifications auxquelles nous avons procédé que certaines des roquettes utilisées par l'aviation portugaise le 1er octobre dernier contre le village zambien de Chimponpi, puis recueillies et photographiées par les autorités zambiennes, appartiennent aux stocks de roquettes *Air-sol* que nous avons livrés au Portugal, en particulier celles qui portent l'inscription « 37SNEB ».

Vous appellerez l'attention de M. Nogueira sur le fait que l'utilisation par le Portugal, en dehors du territoire portugais, de certaines des armes que nous lui fournissons et, en particulier, dans les opérations dirigées contre un État africain avec lequel nous entretenons des relations amicales, présente pour nous des inconvénients qu'il est inutile de souligner et nous place non seulement au regard de cet État mais aussi de l'OUA et de l'opinion publique africaine dans une position des plus embarrassante.

En conséquence, vous voudrez bien demander au ministre des Affaires étrangères de nous donner l'assurance formelle que le matériel de guerre qui est livré par nous au Portugal ne sera plus dorénavant utilisé que dans des conditions qui ne soient pas susceptibles de mettre en cause les relations franco-africaines.

À défaut d'un tel engagement, nous serions contraints, à notre grand regret, de renoncer à l'exportation de ces matériels et d'annuler les autorisations de principe qui ont été déjà données.

(Afrique-Levant, Possessions portugaises, questions militaires, ventes d'armes et incidents qui en résultent)

440

M. Giovangrandi, Consul général de France à Saigon,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 345/AS/C[1]. *Saigon, 7 décembre 1968.*

Il faut distinguer aujourd'hui dans l'analyse de la situation au Sud-Vietnam deux sortes de guerre :

– la guerre militaire, faite d'opérations contre le corps de bataille ennemi, d'engagements entre unités régulières et de bombardements de positions, d'installations ou autres objectifs adverses, dont le but est d'amener l'un des deux camps à renoncer aux armes ;

– et la guerre, d'autre part, que l'on est tenté d'appeler par opposition « guerre civile », mais à laquelle il apparaît finalement plus juste d'appliquer

[1] Cette dépêche intitulée : *La guerre politique, introduction. 1) Du côté vietcong : Les comités de libération*. Fait partie d'une série de trois dépêches de Saigon qui comporte également la dépêche nº 355/AS/C du 13 décembre 1968 intitulée : *La guerre politique. 2) Du côté allié : la pacification accélérée*, non reproduite ; et la dépêche nº 366/AS/C du 21 décembre 1968, intitulée : *La guerre politique. 3) La fin des accommodements*, non reproduite. Toutes trois sont rédigées par Raymond Pierre, deuxième conseiller près le consulat général de France à Saigon depuis mai 1966.

le terme de « guerre politique », car elle est faite d'opérations, également armées ou psychologiques, dirigées contre l'appareil de l'autorité exercée par l'adversaire sur la population et elle a pour enjeu la conquête sans partage du pouvoir politique.

Depuis l'ouverture à Paris de pourparlers destinés à mettre fin à la guerre militaire[1], qui ont déjà eu pour effet de réduire son champ et son intensité, on a vu se développer à travers tout le Sud-Vietnam cette seconde forme de guerre et elle est présentement passée au premier plan des préoccupations des deux camps.

Le Front national de libération et le gouvernement de Saigon se disputent avec un acharnement croissant la maîtrise de la population.

La tactique du Front, dont le dessein à long terme s'accommode d'une coexistence provisoire, est moins de s'attaquer aux hommes du gouvernement de Saigon que de renforcer son organisation politique dans les zones sous son contrôle aussi bien que dans les zones contestées et peut-être surtout d'élargir dans les villes, avec l'appui de l'Alliance des forces nationales démocratiques et de paix[2], son infrastructure clandestine.

Pour le gouvernement de Saigon, le problème n'est pas aussi simple parce que sur le terrain politique il est en état d'infériorité plus encore que sur le terrain militaire. La simple coexistence comporte pour lui une menace mortelle. Il ne lui faut pas seulement empêcher l'ennemi d'étendre son réseau dans les villes ; il lui faudrait aussi pouvoir déraciner et détruire son organisation partout où l'entreprise reste concevable. Mais à lui seul il en serait tout à fait incapable, si bien que les Américains, comme en 1965 dans la guerre militaire, ont été conduits à prendre en main la guerre politique et se trouvent maintenant entraînés par leur sens radical de l'efficacité à ajouter à des dévastations démesurées l'élimination physique d'hommes et de femmes qui n'appartiennent pas à la phalange des combattants.

La présente dépêche traite du nouvel aspect du conflit, côté vietcong. Je me propose de consacrer une autre dépêche au même sujet, côté gouvernemental et américain.

Dans la course qui s'est ainsi engagée pour le contrôle de la population et la conquête définitive du pouvoir, le Vietcong a l'avantage d'être le mieux entraîné et d'avoir pris le départ bon premier en commençant dès le lendemain de l'offensive du Têt à renforcer son assise politique par la création de « comités de libération », qui ne sont pas sans analogie avec ceux que le Viet Minh avait formés en 1945 pour lutter contre l'administration française.

Ces comités représentent aussi en partie une résurrection des « comités autonomes administratifs », mouvement lancé en 1964-65 par le FLN et

[1] Le 13 mai 1968.

[2] Ce mouvement, créé au début de l'offensive du Têt, se déclare représentant des « masses » des zones du Sud-Vietnam non encore « libérées » par le FNL. Il entend regrouper les classes moyennes et aisées du Sud pour constituer avec le FNL le « gouvernement d'Union nationale » dont parle le programme d'août 1967 du Front.

rompu en 1966 par l'intervention massive des troupes américaines. Ils apparaissent par ailleurs comme une émanation, dans une certaine mesure, des équipes Dinh Van, « de propagande auprès de l'ennemi », constituées par le FLN sur la base d'une large participation des groupes sociaux, religieux et politiques qui composent la population du Sud-Vietnam.

Mais à la différence des équipes Dinh Van les nouveaux comités sont en principe nommés par voie d'élections. Dans les zones qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Vietcong, ces élections sont clandestines.

D'après ce que l'on en sait, les opérations de vote se font généralement la nuit. Dans chaque maison du village ou de l'agglomération passe un cadre vietcong qui présente à ses habitants une liste numérotée des candidats ayant reçu l'approbation du Front national. Il demande à chacun des électeurs de désigner les candidats de son choix en portant, non pas leurs noms, mais leurs numéros sur une feuille de papier qu'il met sous enveloppe scellée. Ces enveloppes, une fois collectées, sont placées dans une urne, Mais on manque de renseignements sur la manière dont s'opèrent le dépouillement et la publication des résultats. Il y a lieu de croire que les bureaux de vote sont formés de représentants des groupements, organisations et partis adhérant tant au Front qu'à l'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix. On estime généralement qu'un comité de libération compte de 15 à 35 membres. Il y aurait parmi eux une forte proportion de femmes.

On n'a également que des informations fragmentaires sur l'ampleur atteinte par ce mouvement d'implantation de comités de libération. De source américaine, on évaluait au début d'octobre à environ 500 leur nombre dans les zones vietcong et les zones contestées qui, ajoutait-on, « n'englobent qu'à peine la moitié de la population ». Selon un autre rapport américain, 5 000 personnes auraient voté dans le district de Go Cong, au sud de Saigon, après avoir assisté à des réunions destinées à leur expliquer la signification et le but de leur vote. Le même rapport mentionne que dans trois provinces du Delta, Dinh Tuong (My Tho), Kien Phong (Cao Lanh) et Kien Hoa (Ben Tre), 80 à 100 % des électeurs ont voté pour élire 78 comités de libération.

Dans certaines régions, l'opération a dépassé le niveau du village pour atteindre celui du district et même de la province. Fin septembre, sur les 38 provinces qui figurent sur la carte administrative du Sud-Vietnam selon le découpage vietcong (contre 46 selon le découpage gouvernemental), 15 auraient déjà été dotées de comités de libération, notamment celles de Pleiku et de Kontum sur les Hauts-Plateaux et celles de Quang Tri et de Thua Mien (Hué) dans le Centre-Vietnam. Les comités de libération de Quang tri et de Thua Mien ont pour même président le professeur Le Van Hao qui est également à la tête du comité directeur de l'Alliance pour les deux provinces.

C'est dans les zones contestées que le Front et ses alliés produisent assurément le plus gros effort pour mettre sur pied ces comités de libération. En certains endroits, le nombre des votants aurait été très réduit, la plupart des gens sollicités préférant s'abstenir sous un prétexte quelconque. Dans

quelques cas, il aurait même fallu renoncer à l'élection et recourir à une désignation au choix.

Il semble toutefois que cet effort ait été largement couronné de succès. Dans la province de Gia Dinh, qui entoure la ville de Saigon, des élections ont pu avoir lieu dans des villages situés à une quinzaine de kilomètres du Palais présidentiel et de l'ambassade des États-Unis. Depuis quelques jours, des agents vietcong vont jusqu'à organiser dans des hameaux de la périphérie même de Saigon, au nez des autorités gouvernementales et des Américains, des réunions qui pourraient être le prélude à de semblables scrutins. Il n'est pas impossible – mais ce n'est pour l'instant qu'une pure supposition – que des élections clandestines aient déjà été opérées dans certains quartiers de Cholon ou de Saigon, tel le quartier de Khanh Hoi à Saigon, réputé foncièrement vietcong, où la police vient de procéder à des rafles.

Il n'est guère douteux que le mouvement de création de ces comités de libération soit appelé à s'étendre encore.

À quels buts répond-il ? Le plus terre à terre est de caractère administratif. Il semble bien en effet que dans les zones vietcong certains membres du comité de village, le plus souvent d'anciens membres des comités administratifs autonomes, soient maintenant investis de la charge de gérer les intérêts communaux. Il est probable que dans les zones contestées des délégations du même genre fonctionnent parallèlement à l'administration gouvernementale et s'efforcent de la supplanter.

Mais la raison d'être des comités de libération est avant tout de légitimer l'existence du FLN et de constituer la base du nouvel édifice appelé à s'ériger sur les ruines du gouvernement de Saigon, à titre sans doute plus ou moins transitoire dans l'esprit des dirigeants communistes. Il est à remarquer sur ce dernier point que s'il existe des comités de libération au niveau du district et de la province, rien jusqu'à présent ne laisse prévoir la création d'un comité à l'échelon national. C'est, disent les Américains, le bureau central pour le Sud-Vietnam, sorte de haut commandement dépendant de Hanoï, qui continue à diriger la conduite de la guerre révolutionnaire, c'est-à-dire militaire et politique, par l'intermédiaire du parti révolutionnaire du peuple, branche sud-vietnamienne, et du Front national de libération. Quoi qu'il en soit, il est permis de penser que la prudence incitera sans doute la majorité du FLN, en raison de l'élargissement de leur base, à garder aux comités de libération la forme d'une pyramide tronquée.

Le rôle de ces comités apparaît susceptible de varier en fonction de l'évolution de la situation et en particulier de ce que sera l'attitude américaine à partir du moment où les négociations de Paris entreront dans le vif du sujet.

Dans la perspective où elles aboutiraient dans un délai raisonnable à un règlement politique et à un cessez-le-feu, il est probable que leur action se limitera à une démonstration explosive, avec floraison de drapeaux notamment, de la réalité et de l'étendue du pouvoir déjà détenu par le Vietcong, et d'autre part à assumer pour un temps à l'échelon local l'administration

et, peut-être dans une certaine mesure, le gouvernement du pays. Il est possible aussi qu'ils se fassent les instruments d'une justice sommaire et peut-être de sanglants règlements de compte.

Si en revanche un cessez-le-feu laissait plus ou moins en suspens la solution du problème politique ou bien si la position américaine à Paris s'avérait dure au point de faire perdre à Hanoï et au FLN les espoirs qu'ils conçoivent présentement de parvenir à leurs fins par la négociation, il est vraisemblable que les comités se verraient alors lancés en avant dans une action subversive contre le gouvernement de Saigon. A certains signes d'agitation, mots d'ordre, meetings en plein air, distributions de tracts dans Saigon, il semble que l'on soit actuellement dans une période de préparation et de rodage d'une telle action.

Il faut donc voir une autre raison d'être des comités de libération dans la possibilité qu'ils offrent au Vietcong de recourir éventuellement à un mouvement insurrectionnel – déjà fort d'une certaine légitimité grâce aux élections – comme moyen de se défaire du gouvernement de Saigon.

Enfin leur création pourrait marquer la volonté du Vietcong de ne pas s'associer et, à plus forte raison, de ne pas s'intégrer de quelque façon que ce soit à un quelconque gouvernement de Saigon. Elle serait destinée à faire comprendre aux Américains que tout espoir dans ce sens est vain et que toute solution de paix reposant sur la constitution d'un gouvernement de coalition requiert l'élimination de « l'administration de Saigon ».

(*Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978*)

441

NOTE
DE LA SOUS-DIRECTION D'EUROPE ORIENTALE

Hongrie : situation intérieure et politique extérieure

N. *Paris, 9 décembre 1968.*

En Hongrie, les événements du mois d'août ont causé un malaise profond. L'intervention armée à laquelle Kadar a dû se résoudre à donner sa caution s'est produite à un moment où la Hongrie, engagée dans une réforme économique d'une importance comparable à celle qui était en cours en Tchécoslovaquie, commençait également à exprimer un peu plus nettement sa personnalité sur la scène internationale.

La crainte, pour les dirigeants hongrois, de se retrouver au lendemain de l'intervention dans la situation de 1956 paraît maintenant dissipée[1], de

[1] Se reporter au discours prononcé par M. Janos Kadar, premier secrétaire du parti communiste hongrois (PSOH), le 23 novembre, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du parti communiste en Hongrie, dans lequel il dresse le bilan de la politique hongroise depuis

même que les divisions dont la direction du parti avait donné des signes paraissent actuellement surmontées. Ce résultat est sans doute dû pour une très large part à la discipline dont la population a fait preuve durant toute la crise. Le régime a pu trouver dans cette attitude un assentiment qui l'engage, en contrepartie, à poursuivre l'évolution commencée avant le mois d'août. Il semble bien qu'il en est ainsi et que la ligne de la politique hongroise n'a pas subi de changement profond. La présentation un peu plus sévère qui lui est actuellement donnée tient compte de certains impératifs de solidarité avec la ligne du PCUS plutôt qu'elle ne résulte d'un renversement de la tendance qui prévalait dans la direction du parti avant les événements du mois d'août.

Les références au rôle de direction du parti dans la vie économique et sociale sont plus explicites et plus fréquentes que précédemment, mais on ne saurait dire qu'elles résultent ni d'un retour en force des conservateurs, ni d'une reprise en main idéologique comparable en rigueur à celle qui se développe actuellement dans les autres pays socialistes alliés de l'URSS[1]. Ce raidissement doctrinal paraît surtout dicté par le souci de ne pas se démarquer d'une manière trop voyante par rapport à la ligne idéologique générale pendant que se poursuit la mise en application de la réforme économique.

On observe un décalage analogue entre l'attitude des Hongrois et celle de l'URSS et de la plupart de ses alliés à l'égard de certains pays socialistes européens. C'est ainsi que les Hongrois s'abstiennent de polémiquer avec leurs voisins, aussi bien Tchèques que Yougoslaves et Roumains, et qu'ils n'ont montré aucun zèle à défendre les théories soviétiques sur la défense de la communauté socialiste[2]. D'une manière générale, une fois donné leur accord de principe aux thèses de l'URSS sur les grands problèmes internationaux, ils ne se livrent à aucune surenchère et ne font montre d'aucune agressivité.

En ce qui concerne l'Europe, ils admettent en privé que l'intervention armée du mois d'août a compromis les efforts accomplis pour l'unité du continent, mais ils se disent désireux de les reprendre.

(*Europe, Hongrie, Politique extérieure, 1968*)

1956 et réaffirme que la ligne suivie est la bonne et qu'elle se poursuivra sans changement. Le premier secrétaire rappelle la position du parti en ce qui concerne son appartenance au pacte de Varsovie et au CAEM. Se reporter au télégramme de Budapest n°s 1662 à 1673 du 25 novembre 1968, non repris, ainsi qu'à la dépêche de Budapest n° 770/EU du 4 décembre 1968 qui revient sur cet anniversaire.

[1] On note toutefois une certaine reprise en mains des intellectuels, c'est ce qui ressort des dépêches de Budapest n°s 748/EU du 18 novembre et 805/EU du 18 décembre, non publiées, traitant, la première, *de la politique idéologique – des perspectives de développement de la société hongroise – réponse à Andras Hegedus*, la seconde, intitulée : *politique et idéologie, expulsion de membres du parti, blâme décerné à* M. *Hegedus*. Andras Hegedus, (ancien Premier ministre du 18 avril 1955 au 24 octobre 1956), est en 1968 directeur du groupe de recherches sociologiques de l'Académie des Sciences et rédacteur en chef de la revue *Valosag* (Réalité). Il avait défini plusieurs voies possibles au développement de la société hongroise et critiqué l'invasion de la Tchécoslovaquie.

[2] Voir la dépêche de Budapest n° 828/EU du 31 décembre 1968, non publiée, sous-titrée : *Définition hongroise de la démocratie socialiste*.

442

NOTE

Des relations franco-canadiennes

N. nº 280/AM

Paris, 10 décembre 1968.

I. *Incidences de la politique de la France à l'égard du Québec*

Les rapports entre la France et le Canada sont depuis plusieurs années dominés par le problème essentiel du statut et des conditions d'existence de la communauté française établie dans ce pays, principalement dans la province de Québec.

Le gouvernement français a en effet pour préoccupation majeure d'aider cette communauté à prendre en mains son destin. C'est pourquoi il a décidé de répondre favorablement aux appels qui lui ont été adressés par le Québec depuis que celui-ci, dans sa volonté de s'affirmer, s'est tourné vers la France pour trouver l'aide nécessaire à la réalisation de ses objectifs nouveaux.

Mais, convaincu que notre politique a pour objet la séparation du Québec de la confédération, le gouvernement d'Ottawa a réagi avec inquiétude et une extrême susceptibilité aux relations nouvelles qui s'établissaient ainsi entre la province canadienne française et sa mère patrie. Ces relations, selon la doctrine invoquée par le gouvernement fédéral pour imposer sa primauté, devraient strictement s'inscrire dans le cadre des ententes signées en 1965 entre la France et le Québec et couvertes à l'époque par un échange de lettre entre Paris et Ottawa.

Les rapports entre la France et le Canada, déjà compromis par ce climat de méfiance se sont profondément détériorés après le voyage du Président de la République au Québec, aussi bien en raison de ses répercussions sur l'opinion canadienne-française que de la dimension nouvelle prise depuis lors par la coopération franco-québécoise. Le gouvernement d'Ottawa se refuse en effet à admettre que des liens ou une coopération puisse se développer dans les domaines que, contrairement aux thèses de Québec, il estime être de sa compétence exclusive (télécommunications par satellites, participation directe de Québec aux différentes conférences francophones notamment).

À plusieurs reprises, le gouvernement d'Ottawa a cru devoir réaffirmer ses positions par la remise de notes verbales au département. Tel fut le cas après la participation du Québec à la réunion des ministres de l'Éducation des pays africains et malgache d'expression française, qui s'est tenue à Paris du 12 avril au 2 mai 1968[1]. Cependant, aucune mesure de rétorsion n'a été prise alors contre la France, à la différence de ce qui s'était produit deux mois plus tôt avec le Gabon.

[1] Voir ci-dessus le télégramme d'Ottawa du 1er novembre 1968 nos 1300 à 1308.

L'intransigeance de M. Trudeau à l'égard des aspirations québécoises ne peut que rendre plus difficiles nos relations avec Ottawa. Bien que dès son accession au pouvoir, en avril 1968, le Premier ministre du Canada ait affirmé qu'il considérait comme essentiel que le Canada entretienne d'excellentes relations avec la France et que nos initiatives à l'égard du Québec étaient les bienvenues, son attitude depuis lors n'a fait que trahir son hostilité à notre endroit. De plus, M. Trudeau est un impulsif, prompt à se laisser entraîner à des déclarations discourtoises voire outrancières, dont il essaie ensuite d'atténuer la portée. C'est ainsi qu'après « l'affaire Rossillon » un entretien avec notre Premier ministre, de passage au Québec à l'occasion des obsèques de M. Daniel Johnson, a rétabli un climat plus serein. Aussi est-il difficile de prévoir comment réagira M. Trudeau à la volonté d'affirmation du Québec et à l'aide que nous pouvons lui apporter lorsque ses manifestations iront à l'encontre des thèses fédérales. Une courte expérience montre cependant que, dans la mesure où le Québec marque bien sa résolution, il ne lui reste alors qu'à composer ou à admettre le fait accompli.

II. *Coopération franco-canadienne*

En revanche, dans plusieurs domaines, la France et le Canada entretiennent certains rapports positifs de coopération et d'échanges. Il apparaît d'ailleurs que l'empressement d'Ottawa s'explique parfois par son désir d'enlever leur exclusivité, ou même leur raison d'être, à certains projets franco-québécois (télécommunications par satellites, notamment).

a) *Questions atomiques*

Le développement des relations franco-canadiennes dans le domaine de l'énergie nucléaire s'est traduit récemment par trois opérations nouvelles :

– achat par le CEA à l'AECL de 170 kg de plutonium et signature le 30 septembre par les deux ministres des Affaires étrangères d'un échange de lettres établissant les modalités de contrôle d'utilisation de ce métal ;

– collaboration scientifique pour l'analyse isotopique de combustibles irradiés, que le CEA doit effectuer pour le compte de l'AECL, avec contrôle de l'Euratom ;

– signature d'un accord de cinq ans pour l'échange de connaissances concernant les réacteurs modérés à l'eau lourde et refroidis à l'eau lourde ou ordinaire.

b) *Questions spatiales*

Depuis 1967, le Canada, dont le programme spatial prévoit le lancement d'un satellite de télécommunications à la fin de l'année 1971, manifeste son intérêt pour les projets spatiaux européens et notamment pour les activités du CECLES/ELDO[1]. C'est ainsi qu'il a assisté en observateur aux

[1] À la suite de l'abandon par la Grande-Bretagne du projet de construction de la fusée *Blue Streak*, le gouvernement de Londres a entrepris avec la France et d'autres pays européens l'élaboration d'un projet de fusée pour l'envoi dans l'espace de satellites de communication. Après un accord de principe franco-britannique en 1961, une convention créant l'organisation CECLES/ELDO fut signée à Londres le 29 mars 1962 et ratifiée le 29 février 1964. Elle devait permettre la mise au point en 1967 de la fusée « Europa I » mais le délai n'a pas été tenu et le projet a dû être revu.

conférences spatiales européennes de 1967 et 1968. Les Canadiens, qui ne souhaitent pas fabriquer eux-mêmes tous les composants de leurs satellites, cherchent une diversification aussi large que possible de leurs fournisseurs. Après la venue en juillet d'une mission qui s'était intéressée aux lanceurs, une mission de six spécialistes canadiens des Affaires spatiales a séjourné à Paris du 15 au 17 octobre à l'occasion d'un voyage exploratoire en Europe.

Mais le Canada a plus précisément marqué son désir de coopération avec la France dans ce domaine. Le 4 octobre 1968, le ministre canadien des Affaires extérieures[1] a remis à M. Debré un aide-mémoire proposant l'ouverture de négociations en vue d'un accord « destiné à promouvoir la coopération dans les domaines de la science et de la technologie spatiale ».

Questions culturelles

Les relations franco-canadiennes dans ce domaine reposent sur l'accord culturel conclu entre la France et le Canada en 1965[2]. Le Canada souhaiterait qu'elles soient intensifiées. À deux reprises, en octobre et en novembre, l'ambassade du Canada a exprimé le désir que soit rapidement réunie la commission mixte prévue par l'accord, insistant pour que du côté français, comme du côté canadien, de hautes personnalités participent à cette réunion. Celle-ci pourrait avoir lieu en février.

Le gouvernement d'Ottawa voudrait que soient particulièrement développés les échanges de jeunes dont il ne veut pas laisser l'exclusivité à l'office franco-québécois de la jeunesse.

Relations économiques et commerciales

La part française dans le commerce extérieur canadien représente 1,2 % des importations et 0,7 % des exportations. Très faibles encore, nos échanges avec le Canada ont cependant progressé depuis dix ans. Mais les investissements français au Canada demeurent très modestes : 210 millions de dollars (soit 7 % de l'ensemble des investissements français à l'étranger) sur un total de 30 milliards de dollars d'investissements étrangers au Canada. Il semble donc indispensable de stimuler encore l'intérêt des milieux industriels et commerciaux français pour le marché canadien. C'est l'un des rôles de la commission économique mixte qui s'est réunie en 1953, 1965 et 1967 et dont l'ambassade du Canada souhaite la réunion dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, un comité militaire qui s'est réuni en 1965, 1966 et 1967, est chargé de promouvoir la coopération dans la recherche, l'étude, et la production en matière d'armement. Ses travaux ont abouti à la signature d'un accord en ce domaine en novembre 1967.

Bonnes dans certains domaines, tendues lorsque l'avenir du Québec est, même indirectement, en cause, les relations entre Paris et Ottawa

[1] M. Mitchell Sharp.

[2] Cet accord culturel a été signé le 9 novembre 1965 à Ottawa.

dépendront certainement au cours des prochaines années du comportement de M. Trudeau, homme intelligent mais versatile. S'il persistait dans ses tendances centralisatrices actuelles – qui dressent de plus en plus contre lui non seulement le Québec, mais l'Ontario – il serait difficile d'éviter de sérieuses difficultés.

(*Amérique 1964-1970, Canada, nº 201*)

443

M. LALOUETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

T. nos 3416 à 3423. *Prague, 12 décembre 1968.*

(*Reçu* : 19 h. 35).

Réservé.

Au lendemain de la rencontre de Kiev[1] et alors que se réunit la session plénière du comité central[2], un nouveau vent de pessimisme souffle à Prague aussi bien dans les milieux politiques que dans l'administration et l'opinion.

Ce pessimisme semble être provoqué en partie par le mystère qui entoure les récents entretiens d'Ukraine et qui témoigne de la renaissance de cette « politique secrète de cabinet » que M. Smrkovsky[3], s'appuyant sur les doléances de la base du PCT et de la population, vient de dénoncer une fois de plus. Il provient peut-être davantage du sentiment que l'influence soviétique s'accroît dans tous les secteurs de la vie tchécoslovaque et menace de paralyser l'action des éléments libéraux. On s'interroge notamment sur le rôle exact des 13 *kommandantur*, une pour chacun des dix arrondissements et deux à la périphérie de la capitale, coiffées par une *kommandantur* centrale que les autorités militaires soviétiques ont maintenues à Prague et dont mes interlocuteurs estiment qu'elles répondent à des objectifs essentiellement politiques, sinon policiers.

[1] Les dirigeants tchécoslovaques et soviétiques se rencontrent à Kiev les 7 et 8 décembre. Le communiqué publié à l'issue de ces conversations se borne à préciser que la rencontre s'est déroulée dans la cordialité, la camaraderie et l'amitié, que les délégations ont échangé leurs vues sur la poursuite de la coopération entre les deux partis et les deux États, coopération économique mais aussi politique et militaire, et qu'elles ont examiné d'autres questions d'intérêt commun. Se reporter aux télégrammes de Prague nos 3386 à 3391, 3408 à 3415 et 3424 à 3426 des 7, 11 et 12 décembre 1968 et au télégramme de Moscou nº 5264 à 5270 du 9 décembre.

[2] La réunion plénière du comité central du PCT se tient du 14 au 17 décembre 1968. Dans le discours prononcé le 12 décembre devant le plenum du comité central du PCT, Oldrich Cernik a traité principalement de deux questions : la fédération et la politique économique du PCT pour 1969.

[3] Josef Smrkovsky est président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis avril 1968, membre du comité exécutif et du *praesidium* du comité central du PCT depuis novembre 1968.

M. Pleskot[1] lui-même a perdu de son optimisme. Il m'a laissé entendre que les changements de personnes qui vont être décidés lors du plenum à l'occasion de l'établissement du système fédéral et de la constitution des trois futurs gouvernements (central, tchèque, slovaque) seraient « importants ». Comme je l'ai indiqué, M. Cernik restera probablement à la tête du gouvernement central. Il aurait, auprès de lui, M. Colotka[2] (slovaque) en qualité de vice-président du Conseil. On prévoit que M. Razl[3] sera le chef du gouvernement tchèque. Pour le gouvernement slovaque, c'est maintenant le nom de M. Viktor Pavlenda, secrétaire du comité central du PCS, qui est avancé. Comme ministre des Affaires étrangères, on parle toujours de M. Lenart. On ne sait si M. Pleskot a conservé ses chances de devenir le secrétaire d'État tchèque au palais Cernin, ce qui pourrait expliquer le recul de son optimisme.

En fait, il apparaît que les interventions soviétiques tendent à se multiplier dans les questions de personnes. L'exemple d'un autre diplomate, M. Simovic[4], ancien ambassadeur à Belgrade, est à cet égard significatif. On ne m'a pas caché qu'après le projet qui visait à nommer M. Simovic secrétaire d'État aux Affaires étrangères, sa désignation comme vice-ministre se heurte également à un veto soviétique.

Les changements dont m'entretenait M. Pleskot pourraient s'étendre aux cadres du parti. M. Smrkovsky et M. Cisar sont visiblement menacés. Certaines organisations de base ont demandé par lettres ouvertes pourquoi le premier n'avait pas fait partie de la délégation qui s'est rendue à Kiev[5]. Dans les télégrammes échangés pour l'anniversaire de la signature du traité d'amitié entre les deux pays[6], les dirigeants soviétiques ignorent le Président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque. On m'indique, d'autre part, que M. Dubcek aurait envoyé une lettre personnelle à M. Ota Sik pour lui conseiller de rentrer à Prague afin d'y participer à la session du comité central et de prévenir ainsi une manœuvre visant à l'exclure du comité. Il s'agit là de quelques cas parmi beaucoup d'autres.

Pendant que M. Cernik et M. Strougal[7] travaillent à restaurer des rapports de coopération et de confiance avec le *politburo* et que M. Brejnev

[1] Vaclav Pleskot est vice-ministre des Affaires étrangères et secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie depuis 1966, membre de la commission de contrôle et de révision du PCT depuis 1966.

[2] Peter Colotka est vice-président du Conseil des ministres.

[3] Stanislas Razl est ministre des Industries chimiques depuis avril 1968 et depuis septembre 1968, président de la commission chargée des questions économiques.

[4] Ladislas Simovic est ambassadeur de Tchécoslovaquie en Yougoslavie d'août 1966 à novembre 1968, vice-ministre des Affaires étrangères depuis décembre 1968.

[5] Étaient présents, du côté tchécoslovaque : MM. Dubcek, Svoboda, Cernik, Husak et Strougal.

[6] Le 12 décembre 1968, des télégrammes sont échangés entre Prague et Moscou à l'occasion du XXVe anniversaire de la signature du traité d'amitié, d'entraide mutuelle et de coopération en date du 12 décembre 1943, prorogé le 27 novembre 1963.

[7] Lubomir Strougal, vice-Premier ministre d'avril à décembre 1968, membre du comité exécutif du *praesidium* du comité central du PCT depuis novembre 1968.

reçoit M. Jakes à Moscou[1], l'atmosphère s'alourdit en Tchécoslovaquie dans la mesure où la normalisation implique l'effritement des positions conquises après janvier.

Il est caractéristique qu'au moment où s'ouvre le plenum, *Prace* publie ce matin les résolutions adoptées par le comité central du conseil syndical de Prague[2]. Ces résolutions portent sur les points suivants que les syndicalistes se déclarent résolus à ne pas abandonner :

– application de la réforme économique selon les principes socialistes par l'indépendance des entreprises et la poursuite de la mise en place des conseils de travailleurs,

– liberté de la presse de sorte que l'activité des moyens d'information ne dégénère pas en propagande et ne se borne pas à reproduire les thèses officielles,

– liberté des voyages à l'étranger,

– tenue d'élections générales le plus tôt possible,

– politique « au grand jour »,

– application sans restrictions du programme d'action adopté en avril dernier.

Les syndicalistes réaffirment en outre leur soutien aux dix points formulés en novembre par les étudiants.

(*Collection des télégrammes, Prague, 1968*)

444

M. MERILLON, AMBASSADEUR DE FRANCE À AMMAN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 862 à 867. *Amman, 12 décembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu*, le 13, à 15 h. 43).

Les indications concernant le Moyen-Orient données par M. Debré[3] au Conseil des ministres et à la Commission des Affaires étrangères ont eu un

[1] Milos Jakes, président de la commission de contrôle et de révision du PCT depuis 1968, est reçu le 11 décembre par Leonid Brejnev.

[2] La Xe session plénière du conseil central des syndicats tchécoslovaques se tient les 5 et 6 décembre. Voir la dépêche de Prague nº 105/EU du 5 février 1969 qui analyse le rôle des syndicats tout au long de l'année 1968, intitulée : « Les syndicats – de la courroie de transmission au groupe de pression ». Il faut aussi rapprocher de ce mouvement syndical le premier congrès de la puissante fédération des ouvriers métallurgistes (900 000 adhérents) les 17, 18 et 19 décembre dont les résolutions ne tiennent aucun compte des réalignements imposés par la normalisation, réaffirmant son attachement aux libertés civiques et aux conseils des travailleurs et condamnant la politique (secrète) dite de « cabinet ». Au cours de ce congrès, un accord est conclu entre cette fédération et l'Union des étudiants de l'enseignement supérieur de Bohême et de Moravie. Le programme politique des étudiants tchèques est exposé dans la dépêche de Prague nº 9-869/EU du 26 décembre 1968.

[3] Dans son audition à la Commission des Affaires étrangères le 12 décembre, Michel Debré, ministre des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968, exprime son pessimisme face à la situation au Proche-Orient.

retentissement considérable en Jordanie. La presse et la radio les rapportent longuement. Les commentaires sont unanimement élogieux. J'adresse par télégramme séparé et à titre d'exemple, l'éditorial du quotidien officieux *Al Difa'a*[1].

D'une façon générale, les propos du Ministre rejoignent les préoccupations de tous ceux qui, à des titres divers, exercent des responsabilités effectives dans ce pays. Ces préoccupations méritent toutefois d'être nuancées.

Pour les membres du gouvernement, pour les éléments modérés – palestiniens comme transjordaniens – un règlement satisfaisant passe nécessairement par la mise en œuvre de la résolution du 22 novembre[2]. Dans le cours de tout récents entretiens, le Premier ministre, M. Taphouni[3], le vice-Premier ministre, M. Touquan[4], le ministre des Affaires étrangères, M. Rifai[5], me l'ont clairement marqué. Dans leur esprit, la résolution devrait être imposée, ses effets garantis, par les quatre puissances. À cet effet, ils estiment une réunion à quatre indispensable. Ils souhaitent que, le moment opportun venu, nous prenions une initiative en ce sens.

Le roi[6] m'a fait part de sentiments analogues. Mais il semble qu'au même moment, il poursuive le rêve d'une négociation directe avec Israël. Selon des informations sérieuses que j'ai recueillies, Hussein aurait l'intention de se rendre au mois de janvier de nouveau à Londres[7] ou des contacts lui seraient ménagés. Son dessein consisterait à trouver avec l'adversaire un *modus vivendi*, puis à l'imposer à son peuple, au besoin par la force. Pour ce faire, il s'appuierait sur l'armée dont il espère que le potentiel sera notablement renforcé à la fin de cette année par la livraison d'une centaine de chars britanniques (ma dépêche n° 316/AL du 11-12)[8].

Ce schéma minimise évidemment la puissance du *Fatah*[9]. Or, celle-ci va croissant. L'organisation se structure sérieusement. Ses ressources, son encadrement, son armement, ses effectifs s'améliorent à une cadence

[1] *Al Difa'a* est un quotidien jordanien pro-palestinien en langue arabe. Il paraît depuis 35 ans à Jérusalem, lorsque la loi jordanienne sur la presse du 1er février 1967, parue au Journal officiel jordanien du 21 février 1967, impose sa disparition le 21 mars 1967. Cette loi ordonne le regroupement des quotidiens et en réduit le nombre à trois. *Al Difa'a* se regroupe avec *Al Jihad* pour éditer *Al Quds*. La parution d'*Al Difa'a* en décembre 1968 ne peut qu'être officieuse.

[2] Par la résolution du 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité pose les principes d'une paix durable au Proche-Orient. Voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 257, 1968-I nos 149, 165, 213, 376.

[3] L'orthographe du document est fautive : il s'agit de Talhouni. Bahjat Talhouni est le Premier ministre jordanien, ministre de l'Intérieur et ministre de la Défense du 25 avril 1968 au 10 septembre 1968. Il est Premier ministre et ministre de la Défense du 10 septembre 1968 au 26 décembre 1968.

[4] Ahmed Touquan est le vice Premier ministre jordanien du 7 octobre 1967 au 26 décembre 1968.

[5] Abdel Moneim Rifai, diplomate jordanien, est ministre des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1967 après avoir été six ans représentant permanent aux Nations unies.

[6] Ibn Talal Hussein, proclamé roi de Jordanie par décret du Parlement du 11 août 1952, est couronné le 2 mai 1953 sous le nom de Hassan II. Il appartient à la dynastie hachémite.

[7] Le voyage officiel du roi Hussein à Londres aura lieu en avril 1969.

[8] Au sujet de la dépêche confidentielle d'Amman n° 316/AL du 11 décembre 1968, voir la note du 22 octobre 1968 de la sous-direction du Levant publiée plus haut.

[9] *Fatah* (la conquête) est un mouvement de résistance terroriste, ayant une base en Jordanie et qui s'assigne pour but la reconquête de la Palestine. Yasser Arafat en est le *leader*.

singulièrement rapide. Surtout, son rayonnement s'étend. Les dirigeants du *Fatah* sont en train de dégager les lignes d'une idéologie nouvelle dont la séduction est certaine, ici même et sans doute déjà ailleurs, celle d'une jeunesse arabe, de niveaux sociaux diversifiés, n'hésitant pas à mettre la main à la pâte, et rejetant tout autant les déclamations nationalistes du nassérisme, la logomachie baathiste de Damas[1] ou de Bagdad[2], les régimes traditionnels de Ryad, Beyrouth, Amman, pour se consacrer à une tâche unique : la lutte armée et permanente contre l'Israélien.

En outre, le *Fatah* s'empare progressivement du contrôle des réfugiés. Certes, les Palestiniens continuent-ils à grelotter désespérément sous les tentes et leurs enfants à patauger dans la boue d'un hiver précoce. Mais l'on perçoit ici et là un embryon d'organisation, une esquisse de détermination qui contrastent avec cette résignation apathique trop complaisamment décrite par les organisations internationales qui ont la charge des camps.

Il reste que cette situation n'est pas suffisamment cristallisée pour qu'un règlement, reçu par les gouvernements arabes et garanti par les grandes puissances, soit repoussé par le *Fatah*. D'autant que l'existence du mouvement de résistance palestinienne est étroitement dépendant du soutien que lui apportent « les pays frères ». Mais si ce règlement devait tarder, les commandos s'installeraient dans la guérilla, s'enfonceraient plus avant dans le mythe de la reconquête et rejetteraient toutes exhortations, que celles-ci proviennent du monarque hachémite[3], des dirigeants de Damas[4] et Bagdad[5], ou de Nasser lui-même.

(*Afrique-Levant, Jordanie, Relations avec la France*)

[1] Le parti Baath ou Baas (qui signifie Renaissance) ou parti Baas arabe socialiste est créé en 1947 à Damas par Michel Aflak, chrétien orthodoxe. Il est officiellement fondé lors du premier congrès du parti tenu à Damas le 7 avril 1947. Il préconise une unité panarabe et un nationalisme arabe, en s'opposant à l'influence de l'Europe. Son emprise s'étend à d'autres pays arabes et des branches sont formées en Irak, en Jordanie et au Liban de 1954 à 1958. En Syrie, le parti devient une force importante et est porté au pouvoir en 1963 par la junte militaire. En 1966, une junte militaire, représentant les éléments pro-soviétiques du parti, l'emporte sur l'aile plus modérée et renvoie ses fondateurs dont Michel Aflak qui se réfugie en Irak. Le parti se sépare alors en deux factions : la faction progressiste menée par le Dr Noureddine Atassi, président de la République syrienne et le groupe « nationaliste » du général Hafez-el-Assad.

[2] En Irak, le parti Baath prend temporairement le pouvoir en 1963, chassé la même année, il revient en juillet 1968.

[3] Il s'agit du roi Hussein II de Jordanie.

[4] Le Dr Noureddine Atassi, appartenant à l'aile gauche du *Baath*, est nommé président de la République syrienne à la suite du coup d'État du 23 février 1966 qui renverse le président Amine al-Hafez et le Premier ministre Salah Bitar. Youssef Zouayen est nommé Premier ministre ; il est éliminé au bout de quelques mois et depuis le 29 octobre 1968, le Dr Al-Atassi est président de la République et Premier ministre.

[5] En Irak, le général Abdel Rahman Mohamed Aref, élu président de la République le 17 avril 1966, est renversé par le coup d'État du 17 juillet 1968 qui porte au pouvoir Ahmed Hassan Al Bakr élu le 17 juillet 1968 président de la République, nommé le 30 septembre 1968 chef des forces armées et le 31 juillet 1968 Premier ministre.

445

M. SIVAN, AMBASSADEUR DE FRANCE À TÉHÉRAN,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 2203/DE. *Téhéran, 12 décembre 1968.*

L'Iran et le pétrole.

Le souci, depuis longtemps affirmé, des autorités iraniennes d'assurer, d'une manière plus directe, la participation de leur pays aux opérations « en aval » de la production pétrolière, vient de se traduire, si l'on en croit la presse locale, par deux nouvelles mesures qui concernent, l'une la commercialisation, l'autre la transformation du pétrole.

Afin d'accroître les possibilités de transport de sa flotte pétrolière, qui comporte, à l'heure actuelle, quatre unités totalisant 184 000 tonnes, la NIOC[1] envisagerait l'acquisition de deux pétroliers transocéaniques d'une capacité de 200 000 tonnes chacun. À cette fin, elle aurait récemment demandé aux ambassades de Grande-Bretagne, des États-Unis, de France[2], du Japon, des Pays-Bas, de Norvège, du Danemark, de Suède et de la République fédérale allemande, accréditées à Téhéran, de lui faire connaître les offres éventuelles de leurs chantiers navals nationaux.

Cette commande de deux pétroliers, qui pourrait être passée au début de l'année 1969, serait rendue nécessaire, dit-on ici, par l'augmentation prévisible des exportations iraniennes de pétrole brut, provenant des livraisons contractuelles du Consortium[3] et de la part de la NIOC, dans la production des groupes adjudicataires des zones sous-marines du golfe Persique.

Selon certaines informations, le projet dont il s'agit serait, en fait, directement lié à l'engagement pris par l'Iran de rembourser, par des livraisons de pétrole, le prêt de 200 millions de dollars que la Tchécoslovaquie vient de lui consentir (ma lettre nº 2166/DE du 6 décembre 1968[4]).

Non content d'assurer à la Compagnie iranienne des Pétroles un accès direct aux marchés extérieurs, le gouvernement impérial serait également

[1] NIOC est la Compagnie nationale iranienne des pétroles.

[2] *Note du rédacteur* : « Il s'agit d'informations de presse ; ce poste, jusqu'à présent, n'a été saisi d'aucune demande. »

[3] *Note du rédacteur* : « Que le gouvernement impérial semble désireux de voir substantiellement majorées (ma lettre nº 2160/DE du 7 décembre 1968) ». La dépêche 2160/DE, intitulée « l'Iran et le Consortium des pétroles », explique que la réalisation des projets du quatrième plan quinquennal exige des moyens financiers nouveaux ; le gouvernement iranien se tourne vers le consortium des pétroles qui s'est engagé, en 1965, à livrer à la NIOC pendant cinq ans une quantité annuelle de 20 millions de tonnes de brut. C'est une extension de cet engagement que Téhéran souhaiterait obtenir du consortium.

[4] La dépêche de Téhéran nº 2166/DE du 6 décembre 1968 est intitulée « conclusion de trois accords entre l'Iran et la Tchécoslovaquie ». Les accords définissent les modalités de coopération économique ; au terme de l'un d'eux, le gouvernement de Prague consent à l'Iran un prêt de 200 millions de dollars portant intérêt à 2,5 % et remboursable en dix ans par des livraisons de pétrole iranien.

désireux, à en croire certains organes de presse, de hâter le développement d'une industrie pétrochimique nationale.

Les services intéressés étudieraient actuellement la possibilité d'une implantation, dans le sud du pays, de nouvelles unités pétrochimiques, qui utiliseraient les ressources de la région en gaz naturel. Ces complexes industriels, dont l'activité, se plaît-on à annoncer, s'étendrait à toute la gamme connue des productions pétrochimiques[1], viendraient compléter les ensembles de Chahpour[2], d'Abadan[3] et de Kharg[4], dont la réalisation, à ce qu'on semble espérer ici, non sans optimisme[5], pourrait être achevée dans 12 à 18 mois.

(*Afrique-Levant, Iran, Économie, Pétrole*)

446

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Debré et M. Luns,
à Paris, le 5 décembre 1968

C.R. *Paris, 12 décembre 1968.*

(M. Butin[6], rédacteur à la sous-direction d'Europe occidentale, est arrivé quelques minutes après le début de l'entretien.)

M. Debré. À côté du problème des parités des monnaies européennes qui est un problème de solidarité entre nos pays, il y a le problème du dollar. La France est plus sensible que les Pays-Bas à la menace de l'emprise américaine et elle ne peut accepter une main mise sur ses industries qui se traduirait par un assèchement technologique et l'abdication de toute politique commerciale propre, provoquerait la rébellion des cadres et des syndicats (voyez l'affaire Fiat-Citroën[7]) et ferait finalement le jeu du communisme.

M. Luns. Les Pays-Bas ont un point de vue différent car, en fait, ils ont plus investi aux États-Unis (1 100 millions de dollars) que les États-Unis

[1] *Note du rédacteur* : « plus de 2 500 à l'heure présente ».

[2] À Chahpour est construit un complexe pétrochimique avec une participation américaine et également une participation française.

[3] À Abadan, les États-Unis apportent leur aide pour une usine pétrochimique.

[4] Dans l'île de Kharg, qui se trouve au fond du golfe Persique, un terminal pour l'exportation du pétrole est ouvert depuis 1960. Une usine pétrochimique reçoit une aide des États-Unis.

[5] *Note du rédacteur* : « les travaux de Chahpour notamment, auxquels participent les entreprises françaises, sont loin de progresser au rythme prévu ».

[6] Jacques Butin, conseiller des Affaires étrangères, rédacteur à la sous-direction d'Europe Occidentale de la direction d'Europe du Département depuis septembre 1968.

[7] Le 25 octobre 1968 est rendu public un accord de coopération technique et financière entre Citroën et Fiat : constitution d'une holding (Pardevi) qui détient la majorité des actions Citroën et dans laquelle Fiat a une participation de 49 % et Michelin de 51 %. Fiat et Citroën développeront des projets communs d'études et d'investissement industriels et commerciaux. Cet accord est vivement contesté par les syndicats qui craignent pour l'emploi.

n'ont investi chez eux (800 millions de dollars). Le grand complexe industriel de Curaçao a échappé au contrôle américain.

Je retire de mes entretiens avec le président Johnson que lui-même et son successeur ont un grand désir d'arriver à une bonne entente avec la France et le Président l'a manifesté par le télégramme qu'il a envoyé au général de Gaulle[1].

Est-ce que les derniers événements ne renforcent pas la thèse qu'il faut maintenir un équilibre entre la position de la France et celle de l'Allemagne et n'y a-t-il pas là un argument pour l'élargissement de la coopération européenne ?

J'ai dit à M. Soames[2] que les plans Bénélux[3] et Harmel[4] nous donnaient beaucoup de difficultés et je pense qu'il vaudrait mieux qu'il y ait une entente entre la France et la Grande-Bretagne. Les Pays-Bas n'ont aucune arrière-pensée et ne veulent causer aucun ennui à la France, ils sont pour la prépondérance française et ne veulent pas d'une Europe où l'Allemagne aurait cette position.

M. Debré. On peut se demander en effet si le Marché commun n'a pas fait son temps et si la conception que nous avions de l'Europe il y a dix ans, englobant une Allemagne sans dynamisme et excluant l'Angleterre ne doit être révisée. Je ne dis pas non, mais soyons nets, économiquement la France ne peut vivre dans une zone de libre échange. Je l'ai dit hier au Sénat, si la France a pu supporter le Marché commun, c'est parce que celui-ci comportait un tarif extérieur relativement protecteur, une politique agricole commune basée sur la priorité d'achats et le financement communautaire des excédents et enfin une harmonisation des pratiques douanières et fiscales. Si ces conditions n'avaient pas été remplies, la France n'aurait pas été dans le Marché commun, et, à vue humaine, je ne vois pas par quoi l'on pourrait remplacer ces conditions. L'élargissement de la Communauté ne peut que créer des difficultés car elle remettrait en cause l'application des trois conditions auxquelles nous tenons.

[1] Le 22 novembre 1968, Richard Nixon fait parvenir au général de Gaulle le message suivant :

« Cher Monsieur le Président,

« Je vous remercie vivement de votre aimable message de félicitations et des vœux chaleureux que vous formez pour le succès de la tâche que j'entreprends à la présidence.

« Comme vous le savez, j'ai toujours éprouvé comme beaucoup de mes concitoyens un penchant particulier pour la France. Je partage votre vœu que l'amitié durable entre nos deux nations puisse contribuer à établir une juste paix dans le monde. Vous pouvez être assuré que mon administration fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cet espoir devienne une réalité.

Sincèrement. »

[2] Christopher Soames, ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968.

[3] Le 15 janvier 1968 à Bruxelles, les pays du Benelux publient une déclaration commune où ils conviennent pour les problèmes visés par le Traité de Rome de maintenir les activités au sein de la Communauté des Six ; pour les autres problèmes, il y aurait lieu d'ouvrir des conversations avec les autres États européens. Le 16 février 1968, Français et Allemands se déclarent favorables à l'élargissement des Communautés européennes et, en attendant que cela soit possible, ils proposent de conclure avec les pays candidats des arrangements commerciaux. Le 23 février 1968, le ministre italien des Affaires étrangères adresse à ses cinq partenaires un mémorandum où il expose un projet de compromis.

[4] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Rome n°s 2545 à 2555 du 21 octobre 1968.

En matière politique, l'élargissement de la Communauté ne conduit pas à l'affirmation d'une position européenne mais au contraire à l'alignement de la politique européenne sur la politique américaine. Je n'ai jamais vu, en quelque domaine que ce soit, la Grande-Bretagne avoir une position différente de celle des États-Unis. Et bien, pour nous, la recherche d'une politique européenne commune ne peut être un alignement sur la politique des États-Unis.

Sans doute, entrons-nous dans une période de mutation, mais actuellement, tels demeurent les fondements auxquels économiquement et politiquement nous tenons.

M. Luns. Je comprends vos préoccupations en ce qui concerne les effets économiques de l'élargissement de la Communauté, mais je n'ai pas dit que l'adhésion de la Grande-Bretagne doit être automatiquement suivie par l'adhésion d'autres pays. Voyez la politique agricole commune et les sommes de plus en plus considérables qu'entraîne son financement. Comment peut-on continuer à mener une politique pareille ? L'entrée de l'Angleterre aiderait à améliorer cette situation.

L'Angleterre attend les résultats de la réunion de l'Union de l'Europe occidentale à Luxembourg – pour moi, je n'y attache pas beaucoup d'importance – et elle verra ce qu'il y a lieu de faire, mais je suis sûr qu'elle sera désireuse d'aboutir à un accord avec la France, au point de vue économique et au point de vue politique.

Il est vrai que l'Angleterre et nous-mêmes avons dû nous aligner sur la politique américaine, mais cet alignement était obligatoire, nous étions conditionnés par les événements. L'Angleterre a cependant avalé trop de couleuvres de la part des Américains pour qu'elle ne soit pas désireuse de cesser d'être un agent de l'Amérique.

Est-ce que les récents événements qui ont montré le réveil de l'Allemagne ne rendent pas possible un rapprochement franco-anglais ?

M. Debré. Il ne faut pas se dissimuler la vérité. Il n'est pas question que nous passions de six à sept. Si nous allions dans la direction que vous envisagez, ce serait une mutation importante ; nous serions six plus un nombre encore indéterminé de pays.

M. Luns. La Communauté peut faire valoir que l'adhésion d'un nouveau membre est une chose tellement importante, qu'il faudra d'abord accueillir un seul pays et juger des effets de cet élargissement avant d'accueillir les autres. On offrirait à ceux-ci des arrangements d'attente.

M. Debré. Il n'est pas possible que l'on prenne la Grande-Bretagne parce que c'est un grand pays et qu'on laisse en dehors les petits pays. Non, il y a eu le Marché commun à six, il y a maintenant sur la table une mutation que certains acceptent et que, nous, nous refusons. On ne peut pas dire que la Grande-Bretagne acceptera les politiques communes. Il n'y a pas d'illusion à se faire, surtout pour la politique agricole commune. Celle-ci a été une bonne chose pour les Pays-Bas et une nécessité pour la France en ce qu'elle comportait, comme je l'ai dit, les deux principes de la priorité

d'achat et du financement des excédents. Ce n'est pas de notre faute si la Commission, en pratiquant une politique de hausse de prix, a fait de la politique agricole une machine infernale. Mais, quoi qu'il en soit, ce qui est sûr c'est que la Grande-Bretagne veut continuer à s'approvisionner en dehors du Marché commun et n'entend pas financer les excédents.

M. Luns. Comment envisagez-vous de sortir de l'impasse politique actuelle ? L'Europe est faible, elle n'a pas de voix, regardez les événements de Tchécoslovaquie, il n'y a pas de politique européenne.

M. Debré. Qu'est-ce que c'est que la voix de l'Europe dans une affaire comme la Tchécoslovaquie ? Comme je vous l'ai dit lors de la session de l'OTAN[1], la question est de savoir où, quand et comment jouera la force nucléaire américaine pour la sécurité de l'Europe, et à cette question les Américains ne peuvent pas répondre.

D'autre part, vous savez qu'il n'est pas concevable de faire une défense européenne avec l'Allemagne, de faire une force atomique européenne avec l'Allemagne, non seulement à cause des Russes, mais parce que ni vous ni nous ne le voulons.

Je reconnais qu'il faut faire un effort dans le domaine de la coopération politique, mais je souhaite qu'il y ait au préalable des conversations sur ce que l'on entend par politique européenne. Or, j'ai toujours vu la Grande-Bretagne s'aligner sur la position américaine. Dans la négociation Kennedy[2], elle a toujours soutenu le point de vue américain et elle l'a fait encore dans la récente crise monétaire. L'Angleterre vit du dollar.

M. Luns. Oui, mais elle est beaucoup plus liée aux États-Unis qu'elle ne le souhaite et une nouvelle conférence de Bretton Woods[3] serait nécessaire.

M. Debré. Bien sûr, mais si la conférence de Bretton Woods a réussi c'est parce que, dans l'état de quémandeurs où se trouvaient les Européens à l'époque, ils souhaitaient au départ le résultat qui a été atteint. J'estime qu'une nouvelle conférence monétaire devrait être précédée de conversations entre nous.

M. Luns. Il vous faut envisager de parler bilatéralement avec Londres, les Anglais le souhaitent, ils en seraient enchantés. Vous pourriez même le faire secrètement.

Les Anglais attendent naturellement ce qui se dira à Luxembourg, mais je leur ai dit qu'ils ne devaient pas attendre grand-chose de notre part. Vous

[1] La réunion des ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OTAN tenue à Bruxelles du 14 au 16 novembre 1968.

[2] Les négociations de la sixième conférence commerciale et tarifaire du GATT, dites *Kennedy Round*, qui se déroulent à Genève de mai 1964 à mai 1967.

[3] Le 22 juillet 1944, les délégués des 44 États alliés réunis à Bretton Woods (New Hampshire) dans le cadre de la Conférence monétaire et financière des Nations unies, signent des accords instaurant un système monétaire international reposant sur la convertibilité des devises, la stabilité des taux de change et le libre-échange. Pour atteindre ces objectifs, on a fondé deux organismes : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ou Banque mondiale. La décision principale qui résulte de ces accords est l'abandon de l'étalon or au profit de l'étalon change-or ou *Gold Exchange Standard*, ce qui donne une place prépondérante au dollar, les autres monnaies ayant leur cours indexé sur lui.

savez que je ne suis pas favorable à ces conversations dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale et, pour notre part, nous nous contenterons d'écouter. Mais les Anglais souhaitent parler avec vous et d'ici la fin de l'année vous devriez essayer de préciser les réflexions que peuvent vous inspirer les derniers événements.

Les Pays-Bas veulent une France puissante et ils veulent aussi une Europe unie. Nous pensons que le Marché commun est trop petit surtout avec le risque que l'Allemagne y devienne un partenaire trop puissant.

M. Debré. Nous sommes partisans d'une Europe unie. Il est souhaitable que les jeunes générations apprennent à se mieux connaître, que dans le domaine industriel et technologique nous fassions un effort d'intégration, que sur le plan culturel, nous développions nos échanges, par la connaissance des langues par exemple ; tout cela est nécessaire mais à condition que les affaires européennes ne soient pas une succursale des affaires américaines. L'Europe ne doit pas être le façonnier des techniques américaines comme l'a fait l'Euratom, pour sa perte.

Quand vous parlez de puissance, qu'est-ce que c'est sinon la volonté de survie des pays comme la France et les Pays-Bas ? La liberté est liée à l'idée nationale, l'intégration c'est la disparition des libertés.

M. Luns. Je suis bien d'accord avec vous qu'un gouvernement supranational est prématuré mais commençons à orienter nos économies vers une intégration plus étroite.

M. Debré. Une mauvaise intégration économique ne peut qu'exacerber l'idée nationale.

M. Luns. Mais on peut faire quelques pas, vous devriez en parler à cœur ouvert avec Londres.

M. Debré. J'ai déjà parlé avec les Anglais et je n'ai suscité aucun enthousiasme.

M. Luns. Serez-vous à Bruxelles la semaine prochaine ?

M. Debré. Oui et je constate que la Commission n'a fait aucun progrès en ce qui concerne les arrangements commerciaux, alors que ceux-ci ont suscité beaucoup plus d'intérêt à Vienne.

M. Luns. Les Pays-Bas ne feront rien jusqu'à la réunion de Luxembourg. Un arrangement avec une ouverture vers l'adhésion serait une bonne chose. Où en sont vos relations avec les Russes ?

M. Debré. Cela s'améliore, nous reprenons nos contacts sur le plan technique.

(M. Luns relate une conversation qu'il a eu récemment avec M. Malik[1].)

M. Debré. Les Russes sont sincères quand ils parlent de détente, mais ils ne donnent pas au mot la même signification que nous. Pour les Russes, la détente suppose l'immobilisme du bloc soviétique. Ils sont pour le *statu quo* en Europe et surtout pour le *statu quo* allemand, ce qui inquiète du reste

[1] Jacob Alexandrovitch Malik, représentant permanent de l'Union soviétique à l'ONU depuis mars 1968.

les Allemands, car le *statu quo* soviétique devient la politique de tout le monde.

M. Luns. Si vous aviez, à un moment, des idées dont vous voudriez nous faire part, nous sommes toujours prêts à en discuter sans parti pris.

M. Debré. Je vous remercie de me le dire.

(*Europe, Pays-Bas, 1961-1970*)

447

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES
(SERVICE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE)

CEE-Espagne

N.[1] *Paris, 13 décembre 1968.*

Depuis le dépôt du rapport de la Commission[2], les perspectives de la négociation avec l'Espagne apparaissent plus clairement :

1) La distance reste grande entre les nouvelles propositions de la Commission et les demandes de l'Espagne : sur le plan agricole notamment, la commission fait des propositions, certes supérieures à celles du premier mandat, mais néanmoins limitées, tandis que les Espagnols, et leur récente visite à Paris[3] le prouve, font porter tous leurs efforts sur ce secteur ;

2) On ne peut se défendre de l'impression que les Espagnols sont déterminés à faire traîner les choses : lors des rencontres avec la Commission, ils ont insisté surtout sur l'aspect industriel de la négociation en faisant des propositions précises, sur lesquelles ils ont été d'ailleurs en partie suivis. On peut également remarquer qu'ils ont attendu que la commission ait déposé son rapport pour faire des propositions en matière agricole. Enfin, c'est après leur visite seulement que nous est parvenu un mémorandum sur le problème des exceptions[4].

Il est évident que du point de vue espagnol une longue négociation n'est pas sans avantages : bénéfice politique, accoutumance des industriels à cette idée, pendant que l'économie reste protégée. Il ne faut pas exclure non plus le désir d'élargir au maximum l'accord : on peut donc s'attendre à plus

[1] Cette note est rédigée par Tristan d'Albis, secrétaire des Affaires étrangères à la 2e section du service de Coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis janvier 1967.

[2] Document de la Commission des Communautés européennes G (68) 231 final du 9 octobre 1968.

[3] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Paris à Madrid nos 491 à 496 du 15 novembre 1968.

[4] Memorandum du 2 décembre 1968, non reproduit.

ou moins long terme que la délégation espagnole demande un accord d'association en bonne et due forme, sujet qu'il a totalement passé sous silence lors de la rencontre de Paris. Si telle est son intention, on comprend que l'Espagne ne se hâte pas d'aboutir à un accord définitif.

3) Dans l'immédiat, la position française doit être définie pour les prochaines négociations de Bruxelles pour la mise au point du second mandat : cela pose plusieurs problèmes de principe :

a) faut-il lier la négociation avec celle du SECAM[1] ? L'affaire semble actuellement au point mort sur le plan bilatéral. Peut-on, à l'occasion de la visite de M. Debré à Madrid au mois de février mettre le marché en main à l'Espagne ? En attendant, on pourrait adopter une attitude de prudence à Bruxelles pour ne pas gaspiller nos munitions. Les Allemands, qui sont en concurrence avec nous pour le PAL[2], ont peut-être dans cette optique, adopté une tactique différente : lors du premier tour de table, le mois dernier à Bruxelles, ils se sont montrés disposés à toutes les concessions (franchise douanière, etc.) en faveur de l'Espagne ; ils n'ont pas manqué non plus de faire quelque publicité à leur soutien à la candidature espagnole, notamment lors de la visite à Bonn de M. de Nerva ;

b) faut-il lier la négociation avec celle du Maghreb ? Pour les agrumes, les préférences peuvent être établies, de façon plus ou moins visible, au détriment du Maroc ou au profit de l'Espagne ; en d'autres termes faut-il rapprocher l'Espagne du Maroc, ce qui se heurterait à de vives objections de la part de l'Italie, ou diminuer les préférences déjà accordées au Maroc ? Un problème semblable se pose pour l'huile d'olive vis-à-vis de la Tunisie ;

c) faut-il accorder un soutien autre que verbal à la demande espagnole ? Ceci signifierait une négociation sur la base de l'article 238[3], un élargissement du mandat, des précisions sur la seconde étape de l'accord. On peut penser que tout choix en ce domaine est peut-être prématuré. Mais il n'est pas exclu qu'à plus ou moins longue échéance l'Espagne fasse des demandes précises en ce domaine ; il n'est pas exclu non plus que l'Allemagne se montre là-dessus beaucoup plus libérale que nous.

En d'autres termes, faut-il se limiter à un accord essentiellement industriel ou voulons-nous d'un véritable accord d'association ?

Notre attitude à Paris vis-à-vis des Espagnols laisse présager que nous serions favorables à la première solution. Faut-il la maintenir pour des raisons tactiques ou à titre définitif ?

(DE-CE, 1967-1971)

[1] SECAM : Séquentiel Couleur À Mémoire, système français de télévision en couleur.

[2] PAL : *Phase Alternative Line*, système ouest-allemand de télévision en couleur.

[3] L'article 238 du Traité de Rome du 25 mars 1957 instituant la Communauté économique européenne, traite des accords d'association entre la CEE est les États non membres.

448

NOTE

L'Inde et le désarmement

N. / AS. *Paris, 13 décembre 1968*

L'Inde et le désarmement[1]

Dès la proclamation de son indépendance, l'Inde, s'inspirant des principes de la non-violence, s'était montrée dans les instances internationales favorable à toutes les formes de désarmement, en particulier au Comité des dix-huit[2] aux travaux duquel elle a activement participé.

Cependant, sous la pression de la menace qui s'exerce à sa frontière nord et surtout depuis l'accès de la Chine populaire à l'arme nucléaire, New Delhi a été amenée au cours de ces dernières années à se départir de cette attitude. C'est ainsi que s'agissant de l'entreprise de la non-prolifération des armes nucléaires dont il avait sans réserve approuvé le principe dès qu'il en fût question en 1957[3], le gouvernement indien a affirmé, lorsque la négociation est entrée dans une phase active (1965)[4], qu'un traité en cette matière devrait, pour être équitable, comporter des obligations de désarmement nucléaire effectif, à tout le moins un arrêt dans la production des armes nucléaires. En condamnant ce qu'elle a appelé la « prolifération verticale » au même titre que la « prolifération horizontale », New Delhi entendait signifier qu'un équilibre devrait être réalisé entre nucléaires et non-nucléaires[5]. Elle ajoutait que le contrôle de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, prévu par un tel traité, devrait s'appliquer à tous les signataires, qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre catégorie d'États.

[1] Cette note a été rédigée par le Service des pactes et du désarmement à la demande de la direction d'Asie-Océanie afin de constituer le dossier de la délégation française qui doit se rendre du 6 au 10 janvier 1969 à New Delhi dans le cadre des échanges de consultation bilatérales au niveau ministériel institués entre la France et l'Inde.

[2] Le Comité des dix-huit puissances sur le désarmement a été constitué par une résolution des Nations unies convenue au préalable entre les États-Unis et l'Union soviétique et adoptée par l'Assemblée générale le 13 décembre 1961, venant ajouter aux anciens membres du Comité des dix, huit pays non engagés : la Birmanie, le Brésil, l'éthiopie, l'Inde, le Mexique, le Nigeria, la République arabe unie et la Suède. Ce comité a commencé ses travaux à Genève le 14 mars 1962.

[3] Sur la question du désarmement et de la réglementation des expériences nucléaires ainsi que sur les différents projets présentés aux Nations unies en 1956 et 1957, voir *D.D.F.*, 1956-I, n° 182 ; *D.D.F.*, 1956-III, n° 201 ; *D.D.F.*, 1957-I, n°s 35, 265 ; *D.D.F.*, 1957-II, n°s 56, 142, 415.

[4] Le texte américain du projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires a été présenté au cours de la conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement qui s'est tenu à Genève du 17 juillet au 16 septembre 1965. Sur les réactions à ce projet et les demandes de garanties faites par l'Inde, voir *D.D.F.*, 1965-II, n° 107.

[5] Sur la position de l'Inde sur la question du projet de traité de non-prolifération des armes atomiques, voir le télégramme à l'arrivée de Washington du 26 avril 1967, publié dans *D.D.F.*, 1967-I, n° 156 : pour l'Inde, « la non-prolifération sera horizontale, mais non verticale, puisque seules les puissances non-nucléaires prennent des engagements alors que les puissances nucléaires ne promettent même pas de limiter leur production d'armes atomiques ».

En soulevant d'autre part en marge de l'entreprise de la non-prolifération la question de la sécurité des États dépourvus de l'arme atomique, le gouvernement indien a soutenu qu'il s'agissait là d'un problème indépendant. Désireuse de l'évoquer en dehors de la négociation du traité projeté, Mme Indira Gandhi a envoyé à Moscou, Paris, Londres et Washington, au cours du printemps de 1967[1], un émissaire personnel chargé d'exposer la thèse indienne et de demander aux puissances nucléaires membres du Conseil de sécurité de souscrire en faveur des États non-nucléaires une garantie générale qui devrait être mise en œuvre de façon automatique en cas d'attaque atomique contre l'un quelconque de ces États[2]. Ces démarches devaient échouer devant la volonté bien arrêtée des puissances occidentales comme de l'URSS de ne contracter sur ce point aucun engagement dépassant les obligations déjà inscrites dans la charte des Nations unies en matière d'agression.

Le texte du Traité de non-prolifération présenté par les Soviétiques et les Américains à l'Assemblée générale des Nations unies au printemps dernier ne pouvait, dans ces conditions, satisfaire les Indiens[3]. En annonçant, le 22 mai, que son pays ne signerait pas ce traité, Mme Indira Gandhi a dénoncé la « nouvelle division du monde[4] » que cet instrument tendait à établir. Elle a souligné d'autre part qu'il ne constituait pas véritablement une étape vers le désarmement ; mais c'est surtout sur le refus de la Chine populaire de participer à cette entreprise que le chef du gouvernement indien s'est appuyé pour justifier sa décision. Elle a d'ailleurs confirmé à cette occasion que son pays, s'il n'entendait pas renoncer à l'option nucléaire, n'envisageait cependant que les utilisations pacifiques de l'atome.

Le gouvernement indien s'est donc abstenu de voter aussi bien la résolution adoptée le 12 juin par l'Assemblée générale des Nations unies[5] pour

[1] Lakshmi Kant Jha, président du GATT (1959-1960), directeur de la Banque de l'état de l'Inde, vice-gouverneur de la BIRD (1960-1967), secrétaire du Premier ministre (1964-1967), gouverneur de la Banque de réserve depuis 1967, a été chargé par Mme Indira Gandhi de s'assurer auprès des gouvernements de Londres, Moscou, Paris et Washington des garanties que ceux-ci pourraient donner à New Delhi contre un éventuel chantage d'ordre nucléaire de la part de Pékin ; voir *D.D.F.*, 1967-I, n° 156.

[2] *Note du document* : M. Jha était porteur d'un message destiné au Président de la République, dans lequel Madame Gandhi développait ses critiques à l'égard du traité de non-prolifération et évoquait le problème de la sécurité de son pays devant la menace chinoise.

Dans sa réponse, tout en marquant son intérêt pour la situation de l'Inde, le général de Gaulle rappelait que la France ne signerait pas le traité, estimant qu'il n'était pas le moyen approprié pour commencer un véritable désarmement.

[3] Le texte révisé du projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires a été présenté le 7 mars 1968 à la conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement par les délégations des états-Unis et de l'Union soviétique. Le texte du projet de traité a été transmis à l'Assemblée générale des Nations unies par un rapport adressé à New York par le Comité des dix-huit, le 14 mars 1968. Sur la position de l'Inde, voir la dépêche n° 355/AS du 21 mars 1968 de M. Jean Daridan, ambassadeur de France à New Delhi, non reprise, et *D.D.F.*, 1968-I, n° 231.

[4] Cette déclaration n'a pas été retrouvée.

[5] Une note de la direction des Affaires politiques du 11 juin 1968 portant sur la non-prolifération des armes nucléaires rappelle que la commission politique de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le 10 juin 1968, par 92 voix contre 4 et 22 abstentions, dont celles de la France et

recommander la signature du texte américano-soviétique de Traité de non-prolifération que celle du Conseil de sécurité sur les garanties des États non-nucléaires contre toute agression ou menace d'agression atomique (19 juin)[1]. Le représentant indien a rejeté, à cette dernière occasion, au nom du principe de l'égalité des membres des Nations unies, toute discrimination établie entre les États suivant qu'ils auraient signé ou non le Traité de non-prolifération[2].

C'est sans doute en raison de cette prise de position que le gouvernement indien a révisé son attitude à l'égard du projet de réunion d'une conférence des États non-nucléaires, initiative pakistanaise dirigée à l'origine contre l'Inde, et que celle-ci avait, de ce fait, combattue en 1966[3]. New Delhi a au contraire appuyé l'an dernier la décision de l'Assemblée générale des Nations unies fixant à septembre 1968 la tenue de cette conférence au cours de laquelle sa délégation a d'ailleurs joué un rôle assez négatif[4].

En fait, la délégation indienne a surtout utilisé la tribune qui lui était offerte pour faire le procès du Traité de non-prolifération. Insistant sur la nécessité du désarmement nucléaire sous toutes ses formes, le délégué indien, M. Husain, s'est félicité, dans le discours qu'il a prononcé à Genève le 12 septembre[5], du projet de négociations américano-soviétiques pour une limitation des missiles nucléaires ; il a en particulier chaudement approuvé

de l'Inde, le projet de résolution recommandant la signature du traité de non-prolifération des armes nucléaires dont elle poursuivait l'examen depuis le 26 avril. Le télégramme à l'arrivée de New York n° 1604 du 12 juin 1968 indique que le projet de résolution approuvant le projet de non-prolifération a été adopté par l'Assemblée générale par 95 voix contre 4 et 21 abstentions. La dépêche n° 743/AS envoyée le 20 juin 1968 par l'ambassadeur de France à New Delhi signale que l'Inde s'est abstenue lors du vote de la résolution adoptée le 10 juin par la commission politique de l'Assemblée générale des Nations unies sur le traité de non-prolifération et analyse les réactions de l'opinion indienne.

[1] Le télégramme à l'arrivée de New York n°s 1685 à 1687 du 19 juin 1968 indique que « la résolution sur les garanties aux états ne possédant pas d'armes nucléaires vient d'être votée par le Conseil de sécurité par 10 voix avec les 5 abstentions attendues : Algérie, Brésil, France, Inde et Pakistan ».

[2] Le télégramme à l'arrivée de New York n° 1690 du 19 juin 1968 indique que, lors du débat au Conseil de sécurité, « le représentant de l'Inde a insisté sur le fait que les garanties de sécurité devraient être disjointes du traité de non-prolifération ».

[3] Le télégramme à l'arrivée de New York n°s 2581-2582 du 1er novembre 1966 indique que la délégation du Pakistan à l'Assemblée générale des Nations unies « a distribué ce matin un projet de résolution relatif à la convocation d'une conférence des états non nucléaires ». Le télégramme à l'arrivée de New York n° 3279 du 17 novembre 1966 indique que ce projet de résolution a été adopté par l'Assemblée générale le 17 novembre par 48 voix contre 1, celle de l'Inde, et 59 abstentions. Le représentant de l'Inde a rappelé les raisons qui le conduisaient à s'opposer à ce projet d'origine pakistanaise, soulignant que « pour la délégation pakistanaise, la non-prolifération semblait être une fin en soi et non une simple étape vers le désarmement général et complet » et que par ailleurs, « la constitution d'un bloc de pays non-nucléaires n'était certainement pas la manière la plus appropriée d'entretenir un dialogue sur ces problèmes au sein de la communauté internationale ».

[4] La conférence des États non-nucléaires qui devait initialement se tenir à l'Office des Nations unies à Genève, du 11 mars au 10 avril 1968, a été ouverte à Genève le 29 avril 1968 et a terminé ses travaux le 28 septembre.

[5] Le télégramme à l'arrivée de Genève n°s 1103 à 1108 du 13 septembre 1968 indique que, lors de son intervention le 12 septembre à la conférence des États non dotés d'armes nucléaires, M. Husain, délégué de l'Inde, a dressé une liste des mesures partielles les plus propres à assurer la sécurité dans le monde, dont « l'arrêt de la production des matières fissiles, la signature d'un traité

la méthode qui consiste à viser les véhicules de l'arme atomique plutôt que cette arme elle-même. Il s'est d'ailleurs prononcé de nouveau en faveur de toutes les mesures, partielles ou totales, de désarmement nucléaire examinées jusqu'à ce jour, tandis qu'il reprenait, contre le traité, les arguments déjà développés à maintes reprises par la délégation indienne au Comité des dix-huit.

Au cours de la session de l'Assemblée générale des Nations unies qui se déroule actuellement, l'Inde s'est montrée peu soucieuse de revenir sur cette controverse. Dans le discours qu'elle a prononcé à New York, le 14 octobre, Mme Indira Gandhi n'a fait aucune allusion au traité, se bornant à souhaiter l'arrêt de la course aux armements nucléaires, la diminution de leurs stocks et la limitation de leur usage[1]. Le représentant permanent de l'Inde[2] a adopté la même ligne de conduite au cours des débats en Commission et à l'Assemblée générale où il s'est contenté de présenter une résolution sur le désarmement général et complet et de soutenir les projets existants concernant diverses mesures partielles présentées au titre du désarmement nucléaire. Le gouvernement indien semble devoir s'en tenir pour le moment à cette position.

En définitive, l'Inde, le plus important des États en voie de développement et le plus avancé dans la technologie nucléaire, toujours en flèche, traditionnellement, en matière de désarmement, a désormais sur ces questions une attitude des plus embarrassée. Cette évolution illustre l'état d'impuissance auquel se trouvent réduits les États non-alignés, en l'absence de toute impulsion ou direction commune, devant les entreprises des États-Unis et de l'URSS.

(*Asie-Océanie, Inde, 1968-1972, Politique extérieure, Relations de l'Inde avec les organismes internationaux, économiques, politiques et culturels*)

d'interdiction de tous les essais nucléaires, la signature d'une convention d'interdiction d'usages des armes nucléaires ».

[1] Le télégramme à l'arrivée de New York n° 2770 du 14 octobre 1968 analyse l'allocution de Madame Gandhi à l'Assemblée générale des Nations unies le 14 octobre. Au cours de celle-ci, Madame Gandhi a souligné que la menace nucléaire et la course aux armements remettaient en cause l'équilibre des forces et constituaient un dangereux encouragement aux conflits locaux. Madame Gandhi « a lancé un appel aux grandes puissances pour qu'elles acceptent de s'imposer des restrictions à l'usage des armes atomiques et pour qu'elles en limitent les stocks ».

[2] Le délégué permanent de l'Inde aux Nations unies est, à cette date, M. Parthasanty.

449

M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE LUZE, AMBASSADEUR DE FRANCE À PRETORIA.

T. n°s 155 et 156. *Paris, 14 décembre 1968, 10 h. 38.*

Diffusion réservée.

Le ministre sud-africain de la Défense[1] a exprimé le vœu d'assister en personne au lancement du premier des trois sous-marins « *Daphné* » dont le gouvernement de Pretoria s'est porté acquéreur l'an dernier. La cérémonie doit avoir lieu à Nantes le 1er mars 1969.

Saisi directement de ce souhait, M. Messmer[2] va faire part de son accord à M. Botha.

Il est clair, toutefois, qu'au moment où notre politique de livraisons d'armes à l'Afrique du Sud se heurte aux critiques de nombreux États africains[3] et est prise à partie à l'ONU, il serait tout à fait inopportun, selon nous, de donner de la publicité à un tel déplacement.

Bien que le gouvernement sud-africain puisse être tenté de tirer parti de cette visite pour des considérations de politique intérieure, nous pensons que, dans l'intérêt même de la régularité de ses approvisionnements en matériel de guerre français, il jugera, comme nous, nécessaire d'entourer le séjour de M. Botha du maximum de discrétion.

Je vous serais obligé de vous assurer que vos interlocuteurs habituels partagent bien ces préoccupations.

(*Afrique du Sud, Relations militaires avec la France*)

[1] M. Pieter Willem Botha est le ministre sud-africain de la Défense depuis le 13 avril 1966.

[2] M. Pierre Messmer est ministre des Armées depuis le 15 février 1960, reconduit régulièrement à chaque changement de gouvernement et encore par M. Couve de Murville le 12 juillet 1968.

[3] Les pays africains critiquent les ventes d'armes à l'Afrique du Sud ou tout au moins s'en inquiètent. Voir la dépêche n° 341/AL du 7 septembre 1968 (note) adressée par Lusaka à Paris et publiée ci-dessus ; en outre à l'ONU et en particulier au Comité spécial de l'*apartheid*, les pays africains relèvent que la France envoie des armes à Pretoria. En avril 1963, le télégramme de New York n° 760 du 12 avril 1963 informe Paris que Marouf Achkar s'en prend à la France pour des marchés de matériels de guerre fournis à Pretoria. De nouveau, le 20 avril 1965, il renouvelle ses déclarations (voir la dépêche de New York NUOI n° 549/NU du 23 avril 1965 transmettant le document A/AC/115/L126 du 20 avril 1965 qui contient les déclarations de Marouf Achkar au cours de la séance du même jour et dénonce la France et d'autres États qui continuent d'envoyer du matériel à l'Afrique du Sud). Et encore la dépêche de New York NUOI n° 47/NU du 19 janvier 1967 annonce que Marouf Achkar est réélu président du Comité spécial de l'*apartheid* et qu'il ne manque pas de souligner la non-observation de l'embargo sur les armes. En outre, le télégramme de Londres n°s 912 à 914 du 13 février 1967 précise que la compagnie française Total et *Iranian Oil Company* auraient décidé de créer une nouvelle compagnie qui assurerait le transfert de pétrole iranien par bateaux sud-africains ; ce pétrole serait ensuite raffiné et distribué en Afrique du Sud par Total. Cette décision ne devrait pas manquer d'être commentée et discutée au Comité de l'*apartheid*.

450

M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER

À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5609 à 5620.

Diffusion réservée.

Alger, 14 décembre 1968.

(*Reçu* : 13 h. 59).

La remise à M. Abdelaziz Bouteflika vendredi après-midi, de la copie figurée de mes lettres de créance[1], a fourni l'occasion d'un long entretien avec le ministre des Affaires étrangères sur la politique internationale, sur les relations franco-algériennes, et sur la visite de Votre Excellence en Algérie.

Au sujet du premier point, j'ai souligné que nos deux pays, riverains de la Méditerranée occidentale, avaient un intérêt commun à ce que cette mer reste pacifique et ne devienne pas un lieu d'affrontement des États-Unis et de l'URSS. Les fournitures d'armes et d'experts militaires soviétiques nous inquiétaient moins en elles-mêmes que la possibilité qu'elles offraient à l'URSS d'anesthésier l'Algérie et de s'y implanter avec des moyens stratégiques offensifs[2] qui entraîneraient inévitablement des contre-mesures de la part des Américains.

Le ministre des Affaires étrangères m'a répondu que les « excellents rapports » de son pays avec l'URSS ne sauraient conduire l'Algérie indépendante et souveraine à manquer de vigilance au point de laisser les Soviétiques utiliser son territoire à des fins opérationnelles, mais il a ajouté que la forte présence militaire des Anglo-Saxons en Libye justifiait que les Russes rétablissent l'équilibre.

En ce qui concerne les rapports franco-algériens, M. Bouteflika a vigoureusement affirmé la volonté de son gouvernement de développer la coopération avec la France et s'est réjoui de ce que je lui ai dit de la détermination de Votre Excellence d'œuvrer activement et personnellement dans ce sens. Il ne m'a pas contredit quand j'ai fait observer que cette coopération était dans l'intérêt réciproque des deux pays, qu'il s'agisse des échanges de produits agricoles ou de marchandises fabriquées, de fournitures de pétrole et de gaz, de l'utilisation de la main-d'œuvre algérienne, de la coopération culturelle, technique ou industrielle. Comme j'indiquais au passage le regrettable manquement à cet esprit de coopération qu'avait constitué la

[1] Jean Basdevant, ancien directeur des Relations culturelles au Département (1966-1968), est nommé ambassadeur, haut représentant à Alger, le 8 octobre 1968. le texte des allocutions prononcées lors de la remise des lettres de créance de Jean Basdevant au président Boumediene sont reproduites en annexes à la synthèse chronologique : le mois politique, décembre 1968, n° 4/AP du 8 janvier 1969.

[2] Le 15 novembre, dans un communiqué, l'agence TASS dément catégoriquement les informations de presse concernant la création d'une base navale militaire soviétique à Mers-el-Kebir et l'implantation d'un réseau de fusées en Algérie.

décision algérienne de convertir en dollars une partie de ses réserves[1], lors de la récente crise monétaire, le Ministre s'est lancé dans des justifications où j'ai en vain cherché l'expression de quelque regret.

Nous avons alors longuement parlé de l'interruption des négociations commerciales et financières[2].

Pour M. Bouteflika, l'insistance mise du côté français à parler des questions de transfert et d'indemnisation des entreprises nationalisées, constituait une exigence présentée intentionnellement afin de faire échouer d'avance, et pour la troisième fois, la négociation sur le vin. Le Ministre a fait allusion aux pourparlers actuels avec les Soviétiques[3], pour marquer que c'était notre défection qui contraignait l'Algérie à traiter avec Moscou et à accepter ses techniciens et ses fournitures.

J'ai rappelé que nous avions toujours clairement marqué notre volonté de mener une négociation d'ensemble, qu'il était d'ailleurs bien normal de compléter l'étude des problèmes commerciaux par celle des questions financières, et qu'au surplus les conversations avaient été interrompues sans que la délégation française ait même pu présenter ses propositions sur le vin. Nous étions certes en retard sur l'accord de 1964 pour nos achats, mais la politique qualitative définie par M. Boulin à Bruxelles[4] ne pouvait à l'avenir que favoriser l'importation des vins algériens dans la Communauté économique européenne. D'ailleurs, l'Algérie n'était-elle pas en retard sur le chapitre des transferts ou des procédures d'indemnisation ? En tout cas, qu'allions-nous faire maintenant ?

M. Bouteflika m'a répondu qu'il attendait une proposition française sur la question du vin, à quoi je lui ai répliqué qu'elle me paraissait fort problématique en dehors du cadre de la négociation d'ensemble dont Votre Excellence avait proposé la reprise rapide dans sa récente lettre. Le Ministre n'est pas allé plus avant, se bornant à dire qu'il répondrait prochainement à cette correspondance.

Enfin, comme je confirmais à mon interlocuteur que la conclusion de cette négociation permettrait à Votre Excellence, ainsi qu'elle le désirait

[1] Lors de la crise financière (novembre-décembre 1968), l'Algérie décide de convertir en dollars 500 millions de francs déposés à la Banque de France.

[2] Les négociations commerciales franco-algériennes s'ouvrent à Paris le 3 décembre. La délégation algérienne est conduite par Djamal Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères, et M. Jean-Pierre Brunet, directeur des Affaires économiques et financières au Département. Ces négociations sont interrompues le 9 en raison des divergences de procédure sur les questions d'achat de vin par la France et sur l'indemnisation des sociétés françaises nationalisées en Algérie.

[3] Les négociations économiques entre l'Algérie et l'URSS se sont ouvertes à Alger le 14 novembre et terminées le 26 décembre 1968. Le 28 décembre un accord économique et commercial est signé à Alger, confirmant en particulier l'importation par l'URSS d'importantes quantités de vin et de pétrole. Cet accord est l'aboutissement des négociations entamées à Moscou en juillet 1968 et poursuivies à Alger depuis le 14 novembre. Le 31 décembre, est signé entre la SONAREM (société nationale algérienne de recherche et d'exploitation minière) et la société d'État soviétique *TECHNO EXPORT* un accord concernant les recherches et les prospections minières au Hoggar (Sahara central). L'URSS fournira du matériel, des équipements et des spécialistes.

[4] Lors de la réunion du Conseil des Communautés européennes des 9 et 10 décembre, Robert Boulin, ministre de l'Agriculture, expose un plan de remise en ordre du marché du vin.

vivement, de se rendre en Algérie[1], il m'a dit que les négociations restant à mener étaient si nombreuses et complexes que la visite projetée risquait d'être longtemps différée. J'ai fait observer que des règlements importants étaient intervenus depuis quelques mois (conclusion de la convention fiscale[2], de l'accord de main-d'œuvre[3] et de l'accord sur la restitution des œuvres d'art[4], décisions concernant l'usine de liquéfaction de gaz[5]) et que nous avions l'espoir d'un règlement du problème des survols[6]. Il ne restait donc pas pour l'immédiat de problèmes majeurs, hormis l'affaire commerciale et financière.

L'espoir que j'exprimais ainsi dans ma conclusion n'a guère rencontré d'écho.

Je note que M. Bouteflika n'a pas parlé du pétrole ni du gaz, qu'il a mentionné la libération des trois prisonniers de Lambèse[7] (je me suis borné à rappeler que nous attendions encore la libération de M. Allart) et que, s'il s'est à plusieurs reprises montré très convaincu de la nécessité de la coopération, il n'a cessé d'affirmer que toutes les difficultés provenaient de la France et d'elle seule, exprimant seulement un timide regret au sujet de certaines attaques de presse à l'égard de nos coopérants.

M. Bouteflika a l'oreille fine, mais il possède un grand art de ne pas entendre.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

[1] Dans une lettre à M. Bouteflika, le ministre français des Affaires étrangères a exprimé le regret de ne pouvoir, dans l'état actuel des choses, se rendre en visite officielle à Alger, fin décembre. Il dit aussi son espoir de voir bientôt reprendre les conversations. Dans sa réponse, remise le 28 décembre, le ministre algérien rappelle que le principe de l'indemnisation est acquis mais demeure sur ses positions, refusant de traiter dans le cadre d'une même négociation des questions commerciales et financières, sans fermer cependant la porte à des conversations parallèles sur ce dernier sujet. Se reporter au télégramme d'Alger n°s 5763 à 5768, non publié, qui transmet le texte de cette lettre.

[2] La convention fiscale est signée le 2 octobre 1968 entre l'ambassadeur Pierre de Leusse et le ministre algérien des Affaires étrangères Abdelaziz Bouteflika.

[3] L'accord algéro-français sur la main-d'œuvre, « accord sur la circulation, l'emploi et le séjour en France des travailleurs algériens et de leur famille », est paraphé à Alger le 26 octobre 1968, par Gilbert de Chambrun, directeur des Affaires administratives et consulaires au Département et Djamal Houhou, directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères. Cet accord est signé le 27 décembre 1968.

[4] Le 9 août est signé entre Abdelaziz Bouteflika et Pierre de Leusse un accord portant sur la restitution à l'Algérie d'œuvres d'art transférées en France avant l'indépendance.

[5] Un accord est signé à Alger le 30 octobre entre les représentants de la société mixte algérienne du Gaz (SOMALGAZ) et de la société française TECHNIP pour la construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à Skikda.

[6] Il s'agit d'élaborer une procédure simplifiée qui permettrait aux autorités algériennes d'avoir connaissance au moins un an à l'avance des survols des appareils français au-dessus du territoire algérien. Une première séance de travail aurait lieu dans la semaine du 30 décembre au 5 janvier 1969. Un échange de lettres sur les survols est signé le 20 mai 1969.

[7] Les trois ressortissants français, Guy, Amette et Duclo, condamnés en juillet 1967 à de lourdes peines par le tribunal militaire d'Oran pour atteinte à la sécurité de l'État algérien sont graciés le 13 décembre par le président Boumediene. Expulsés d'Algérie, ils arrivent à Paris le 14.

451

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5389 à 5400. *Moscou, 14 décembre 1968.*

(*Reçu* : le 16 à 17 h. 46).

D'un premier examen des rapports présentés devant le Soviet Suprême par M. Baibakov sur le plan et par M. Garbouzov sur le budget pour l'année 1969, on peut retenir les idées suivantes :

1. L'exécution du plan pour l'année en cours est apparemment satisfaisante, bien que ses objectifs aient été ambitieux. C'est ainsi que l'accroissement du revenu national serait de 7,2 %, pourcentage égal à celui enregistré annuellement depuis la mise en œuvre des directives de 1966 qui tiennent lieu de plan quinquennal pour la période 1966-1970. Cela étant, les résultats par grands secteurs de l'activité économique se révèlent toutefois moins brillants que les précédentes années.

Le taux de croissance de la production industrielle bien que supérieur aux prévisions, a légèrement diminué par rapport à l'année précédente, traduisant un certain essoufflement de l'appareil de production. Par ailleurs, les chiffres publiés ne permettent pas d'apprécier si les promesses faites l'année dernière d'accroître sensiblement la production de biens de consommation ont pu être tenues.

Les investissements ont de leur côté été supérieurs aux prévisions. Mais l'incertitude n'est pas levée quant à l'utilité économique de certains d'entre eux, MM. Baibakov et Garbouzov ayant une fois encore, dénoncé le recours excessif à des investissements nouveaux alors que des capacités de production, existantes ou en voie de création, sont délaissées.

La production agricole semble marquer le pas, en dépit du bilan avantageux qui en a été fait. En effet, seule l'importance de la récolte céréalière a permis à la production agricole de croître par rapport à l'année dernière, à un taux estimé à 3 % contre 7,4 % prévus.

Enfin, on peut noter que les revenus à la disposition de la population ont augmenté à un rythme supérieur à celui de la production, et les précautions prises en 1967 pour que la demande, qui trouve déjà difficilement sa contrepartie, ne soit pas trop gonflée, se sont révélées insuffisantes.

2. Les objectifs retenus par le nouveau plan annuel et traduits en partie dans le budget pour 1969, ne peuvent manquer de surprendre par leur modestie, étant dans leur ensemble en retrait sensible sur ceux arrêtés les années précédentes. La prudence dont font preuve les dirigeants reflète sans doute les difficultés réelles que l'économie soviétique doit surmonter dans de nombreux secteurs. Elle traduit aussi l'absence de choix nets en faveur d'actions prioritaires, dans le domaine agricole au détriment du secteur industriel par exemple.

Les autorités soviétiques ont préféré mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement de l'appareil de production notamment par l'accroissement de la productivité, par l'introduction plus rapide dans l'économie des progrès scientifiques et technologiques et par la réorganisation de la recherche.

La réforme économique, dont on souligne les résultats satisfaisants dans les domaines de la production, des profits et des investissements, doit être étendue à de nouveaux secteurs d'activité.

3. Tout en maintenant ses objectifs à long terme, et sans proposer d'options nouvelles, le plan prévoit pour 1969 un accroissement moindre que cette année du revenu national. L'amélioration du niveau de vie de la population se traduit dans la poursuite de l'effort en faveur de l'agriculture et dans le maintien, pour la deuxième année consécutive, d'un taux d'accroissement de la production des biens de consommation supérieur à celui de l'industrie lourde.

Dans le domaine agricole, l'essentiel de cet effort se porte à nouveau sur la production des engrais minéraux et sur le programme de bonification des terres, dont il avait déjà été fait état lors du plenum d'octobre sur les questions agricoles.

Dans le secteur industriel, si l'on continue d'affirmer que « les succès de l'industrie lourde sont le fondement d'un accroissement rapide de la production des biens de consommation », une part importante des investissements, notamment dans l'industrie automobile ou dans les matières plastiques, est liée à l'amélioration du bien-être de la population.

4. Reste la question du budget militaire. Toutes les agences de presse ont relevé son accroissement d'un milliard de roubles. Dans la mesure où les chiffres publiés dans ce domaine ont une quelconque signification, cette dernière augmentation pour importante qu'elle soit, est légèrement inférieure en pourcentage à celle intervenue l'année passée. Elle n'est donc pas significative du coût réel supplémentaire vraisemblablement supporté par l'économie soviétique pour les besoins de sa défense.

5. En définitive, on ne trouve dans ce plan et ce budget pour 1969 aucune orientation vraiment nouvelle. Ce ne sont pourtant pas les problèmes qui manquent, mais il semble que l'équipe dirigeante ne soit pas en mesure de faire certaines options et préfère continuer à assurer une gestion courante de l'économie soviétique.

(*Collection des Télégrammes, Moscou, 1968*)

452

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES (AFRIQUE-LEVANT)
SOUS-DIRECTION D'AFRIQUE
POUR LE MINISTRE

Projet de visite ministérielle au Rwanda

N[1]. *Paris, 14 décembre 1968.*

On se rappelle que le délégué du Rwanda avait déclaré le 9 octobre dernier[2], à l'Assemblée générale des Nations unies, que son pays soutiendrait les revendications de tous les peuples opprimés par le colonialisme dans le monde, en Afrique et notamment dans la « Côte dite Française des Somalis ». Cette intervention, difficilement compatible avec les relations que nous entretenons avec les autorités de Kigali, avait donné lieu à une énergique démarche de notre ambassadeur[3]. Le ministre de la Coopération internationale[4] s'était alors engagé à procéder à une enquête « avec le souci de donner tous apaisements au gouvernement français »[5].

M. Bagaragaza a tenu promesse. Dans une note remise le 8 novembre à notre ambassadeur[6], il a reconnu que la situation du territoire français des Afars et des Issas avait totalement échappé à l'attention du gouvernement rwandais, lors de l'établissement des instructions destinées à son délégué à l'ONU. Il a indiqué d'autre part qu'il n'avait jamais été dans les intentions de Kigali de faire un geste « indélicat » à l'égard de la France « dont il ne met pas en doute le rôle important dans le mouvement d'émancipation des peuples colonisés ». Il a précisé enfin qu'il avait donné pour instructions à

[1] Cette note est signée par Claude Lebel, directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des affaires d'Afrique-Levant depuis 1966.

[2] Se reporter au télégramme de New York n° 2693 du 9 octobre 1968, non repris. Le délégué du Rwanda à l'Assemblée générale de l'ONU est Fidèle Nzanana, ministre des Finances depuis le 12 juin 1968.

[3] Jean-François Doudinot de la Boissière est ambassadeur de France au Rwanda depuis juin 1967. Des instructions venues de Paris suggèrent à l'ambassadeur de France de prendre contact avec le ministre rwandais des Affaires étrangères afin de faire une mise au point concernant le territoire français des Afars et des Issas dont les populations ont eu l'occasion, lors du référendum du 19 mars 1967, de se prononcer en toute liberté sur leur destin. Par ailleurs, M. Egal, Premier ministre de Somalie, lors de son séjour à Paris, n'a pas contesté la légitimité de la présence française à Djibouti et a implicitement reconnu les résultats de la consultation populaire du 19 mars 1967. Se reporter au télégramme de Paris à Kigali n°s 159 à 161 du 11 octobre 1968, non publié.

[4] Thaddée Bagaragaza est le ministre de la Coopération internationale du 9 novembre 1965 à octobre 1969.

[5] Voir le télégramme de Kigali n°s 287 et 288 du 24 octobre 1968.

[6] Le texte de cette note, référence n° 715/DA/FR.NG., datée du 8 novembre, est transmis par la dépêche de Kigali n° 1123/AL de ce même 8 novembre. Quelques jours plus tard, le 12 novembre, l'ambassadeur de la Boissière informe le Département que le président du Rwanda, Kayibanda, va adresser une lettre d'excuses au général de Gaulle.

la délégation rwandaise à l'ONU de tenir compte de ces vues à la quatrième commission[1].

Cette manifestation de bonne volonté met un point final à l'incident regrettable qui avait nécessité une vive réaction de notre part et incité la direction d'Afrique-Levant à considérer qu'il n'y a désormais plus lieu de tenir rigueur au gouvernement rwandais de l'intervention déplacée de son représentant à New York.

Dans ces conditions, si M. Bourges venait à reprendre l'idée d'un voyage au Burundi[2], il devrait être possible d'envisager à nouveau une courte visite du Secrétaire d'État à Kigali. Un tel déplacement répondrait d'ailleurs au vœu exprimé tout récemment par les autorités rwandaises à M. de la Boissière.

(*Direction d'Afrique-Levant, Rwanda, 1968*)

453

M. Ross, Ambassadeur de France à Vientiane
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères

T. nos 978 à 981 *Vientiane, 16 décembre 1968.*

Réservé

(*Reçu* : le 16, 11 h. 27)

Le roi du Laos[3] qui séjourne actuellement à Vientiane m'a reçu en audience le samedi 14 décembre à 10 heures.

J'ai rapporté au souverain les paroles dont le général de Gaulle m'avait donné instruction de lui faire part.

Le roi m'a demandé de transmettre au chef de l'État l'expression de sa fidèle amitié. Profondément sensible à ce message, il a évoqué avec émotion son séjour à Paris en 1966 et les entretiens qu'il avait eus alors avec le général de Gaulle.

« Vous connaissez mes sentiments, a-t-il ajouté, à l'égard de la France. Si mon pays a pu renaître, c'est à elle qu'il le doit. C'est elle qui lui a donné ses frontières et l'a appelé au progrès.

Je sais qu'elle continue à exercer sur nous son action bienfaisante et à veiller à notre sauvegarde. Mon petit pays aura bien besoin de son appui dans le proche avenir.

Quant à moi, je poursuivrai mes efforts pour la paix, pour le maintien de l'indépendance et le retour à l'unité du Laos, même si mon action ne peut être prépondérante.

[1] La quatrième commission de l'Organisation des Nations unies traite des questions de décolonisation.

[2] Yvon Bourges, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, se rend au Burundi du 26 au 30 novembre.

[3] Après la mort du roi Sisavang Vong en octobre 1959, celui-ci a été remplacé par son fils Savang Vatthana.

J'espère que, dans la voie esquissée par les accords de 1962[1], la neutralité du Laos pourra dans l'avenir faire l'objet d'une garantie des puissances signataires. »

Après m'avoir longuement demandé des nouvelles de notre pays, le souverain a procédé avec moi à un tour d'horizon. La stagnation des pourparlers de Paris[2] l'inquiète. Il ne croit pas qu'ils puissent évoluer d'une manière concrète avant que le président Nixon ait pris ses fonctions[3].

« D'ici là et même jusqu'à ce qu'un accord sur le Vietnam se soit dessiné, la situation au Laos risque d'être particulièrement difficile. »

En revanche, le roi semble considérer comme rassurante l'évolution actuelle de la Chine. « L'accroissement de l'influence de Chou En-Laï[4] est une garantie de modération sur le plan international. Pékin saura accepter ce qu'il ne peut empêcher et si les négociations actuelles débouchent sur une conférence des grandes puissances, la Chine ne se trouvera pas à l'écart. »

Le souverain me parle enfin en termes très détachés du Siam et de la cérémonie prévue lundi pour célébrer le raccordement des réseaux électriques des deux pays. On sait qu'il doit à cette occasion rencontrer le roi de Thaïlande sur un radeau au milieu du Mékong. Il me laisse entendre qu'il eût souhaité une cérémonie plus simple. « Mais on doit se réjouir, me dit-il, de tout ce qui peut souligner l'amitié de deux pays voisins et symboliser leur essor économique. »

Et c'est sur ces propos que prend fin mon audience.

(Collection des télégrammes, Vientiane, 1968)

[1] Les accords de Genève, signés le 23 juillet 1962, ont reconnu l'indépendance, l'intégrité et la neutralité du Laos.

[2] Les négociations de Paris entre les États-Unis et le Vietnam sont ouvertes le 10 mai 1968.

[3] Richard Nixon a été élu président des États-Unis en novembre 1968 et doit prendre ses fonctions en janvier 1969.

[4] Chou En-Laï est le Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949.

454

NOTE
DE LA DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
(SOUS DIRECTION ASIE-OCÉANIE)

Visite de M. Mai Van Bo au Département
(question de fond)

N. nº 418/AS[1]. *Paris, 17 décembre 1968.*

Bien qu'il ait été question de problèmes de forme de table et de l'arrivée à Paris de la délégation du Front, la visite de M. Mai Van Bo[2] au directeur d'Asie le lundi 16 décembre avait surtout pour but de prolonger la conversation que le Ministre a eue le 12 décembre avec M. Le Duc Tho[3].

La conversation a surtout porté sur la question que M. Debré avait évoquée en fin de conversation, à savoir celle de la possibilité d'une orientation à Saigon vers un gouvernement vietnamien qui, sans être un gouvernement de coalition, serait un gouvernement disposé à négocier honnêtement.

M. Bo a tenu à se faire expliquer de façon plus précise quelles étaient nos pensées à ce sujet.

M. Manac'h lui a répondu en substance ce qui suit :

1) Si l'idée américaine selon laquelle le gouvernement actuel de Saigon devrait « intégrer » purement et simplement le front rallié à de saines idées démocratiques nous paraissait une proposition bien théorique et n'avoir guère de chances de succès, l'idée nord-vietnamienne et du FNL selon laquelle il convenait de faire une croix sur le gouvernement de Saigon et d'en créer un autre de toutes pièces et *ex nihilo* nous paraissait tout aussi peu réaliste.

2) Il fallait donc trouver autre chose et ne pas voir les choses dans l'absolu : il faut un temps pour chaque chose. Pour le moment, il convenait de se borner à favoriser de quelque façon une orientation nouvelle des pouvoirs publics à Saigon, ce qui n'irait sans doute pas sans certaines mutations de personnes. Ce n'était pas à nous à le faire, il va sans dire. Cela dépendait avant tout de l'attitude des Américains et des Nord-Vietnamiens et, avant tout, de leur comportement à l'égard des hommes et des événements au Sud-Vietnam.

3) Tout le monde aurait à y gagner :

a) Les *Sud-Vietnamiens* d'abord, parce que la majorité des populations attachées à la paix et à une honorable négociation serait enfin dignement

[1] Cette note est rédigée par Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[2] Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France, depuis février 1961, puis son délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967.

[3] Le Duc Tho, membre du bureau politique du parti communiste vietnamien depuis 1955, nommé le 28 mai 1968 conseiller spécial de Nguyen Xuân Thuy, ministre des Affaires étrangères de la RDVN de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968.

représentée à Saigon, ce qui créerait la stabilité nécessaire pour un sérieux examen des problèmes.

b) Les *Américains* ensuite, parce qu'ils seraient enfin accompagnés dans leur désir de négocier par le gouvernement auquel ils ont promis appui. Les divergences, qui se sont révélées très graves au cours de ces dernières semaines, seraient progressivement abolies. Au lieu d'un frein, il y aurait peut-être même un accélérateur à Saigon.

c) Les *Nord-Vietnamiens* eux-mêmes, dans la mesure où ils sont sincèrement désireux d'aborder le fond des problèmes politiques, trouveraient enfin dans le gouvernement de Saigon un interlocuteur valable pour faire avancer les choses par étapes.

d) Le *FNL* enfin verrait dans une certaine mesure combler le fossé qui le sépare des autorités de Saigon. Le dialogue deviendrait tout au moins possible, aussi bien à la conférence de Paris qu'à Saigon. La solution du problème de la création d'un gouvernement d'union, qui est nécessaire pour l'avenir, et notamment pour signer les accords éventuels, progresserait alors plus harmonieusement. À moins, naturellement, que Hanoï et le FNL ne préfèrent les secousses au progrès dans un ordre constructif !

Naturellement, ceci exigeait réflexion de la part de Hanoï et du Front. Ceci exigeait surtout qu'on abandonne les « slogans » de propagande et les condamnations absolues pour envisager les choses sous la forme d'un processus. On ne peut commencer par la fin (gouvernement de coalition). Il y a un temps pour tout et il convient de voir les choses – Hanoï en a déjà donné des preuves dans le passé – avec réalisme.

– Avez-vous l'impression, a demandé M. Bo, que Thieu[1] est meilleur que Ky[2] ?

– Je n'ai pas à donner mon jugement sur les hommes. Ce n'est pas notre affaire. Mais si je me borne à constater les choses, je crois bien en tout cas que Thieu et Ky ne sont pas la même chose. En les identifiant, vous ne faites pas preuve de discernement dans votre examen des réalités et il ne sort jamais rien de très bon d'une analyse simpliste.

M. Mai Van Bo partait pour le Bourget où il allait assister à l'arrivée de M. Tran Buu Khiem[3]. Il a quitté le directeur d'Asie en disant quel intérêt M. Le Duc Tho avait pris à la conversation avec le Ministre et le désir qu'on avait, du côté nord-vietnamien, de voir ces conversations sur les choses concrètes se poursuivre. Ce qui nous intéresserait, a dit M. Bo en conclusion, c'est que vous nous donniez des idées sur des étapes possibles.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

[1] Général Nguyen Van Thieu, chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[2] Général Nguyen Cao Ky, Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967.

[3] Tran Buu Khiem, membre du *Praesidium* du Comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris depuis le 11 décembre 1968.

455

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 5433 à 5461. *Moscou, 18 décembre 1968.*

(*Reçu* : le 18 à 19 h. 10).

Je me réfère à mon télégramme no 5410.

J'ai remis ce matin à M. Podgorny mes lettres de créance et prononcé l'allocution que connaît le Département. Je lui envoie par télégramme séparé la réponse du président du *Praesidium*.

M. Podgorny, qui était entouré de M. Georgadze, secrétaire du *praesidium*, et de M. Kosyrev, vice-ministre des Affaires étrangères, s'est ensuite, conformément à l'usage, entretenu avec moi. La conversation a duré quarante minutes.

Après les courtoisies et félicitations d'usage, M. Podgorny a commencé par rappeler la permanence des intérêts communs entre la France et l'Union soviétique en soulignant qu'ils n'étaient pas soumis à des événements contingents, mais fondés sur des bases durables que rien ne pouvait modifier. Après s'être étendu sur la visite du général de Gaulle en URSS, sur les souvenirs inoubliables qu'elle avait laissés, et évoqué la déclaration du 30 juin 1966 comme marquant une date capitale dans l'histoire des relations franco-soviétiques, mon interlocuteur a répété que depuis cette date la politique de son pays à notre égard avait été clairement définie. Elle consistait dans l'établissement et le maintien de relations amicales avec cette autre grande puissance qu'était la France. Tout en tenant compte du fait que les deux pays avaient des régimes sociaux différents et que leurs points de vue n'étaient pas toujours les mêmes, fondamentalement les deux nations et les deux peuples avaient le même objectif qui était le maintien et l'organisation de la paix en Europe et dans le monde. Tout cela a été dit sur un mode on ne peut plus cordial et même chaleureux.

M. Podgorny a ensuite abordé trois problèmes concrets, le Vietnam, le Proche-Orient, la sécurité européenne.

Sur le Vietnam, il a souligné l'identité des objectifs de l'URSS et de la France qui voulaient toutes deux mettre fin à la guerre. L'accord entre elles n'était pas seulement sur les principes, mais aussi sur les méthodes. Le Président n'a toutefois fait aucune allusion précise aux négociations de Paris.

Tout en convenant avec lui de la communauté de nos buts, j'ai précisé que les motifs qui nous guidaient les uns et les autres étaient assez sensiblement différents en raison de l'histoire même des relations des deux pays avec le Vietnam. Pour notre part, nous en entretenions d'actives depuis relativement longtemps, tandis que l'URSS, plus récemment venue sur la scène, était plutôt mue par des raisons idéologiques. Quoi qu'il en soit, notre fonction actuelle d'hôte de la conférence nous obligeait à la discrétion, mais

dans la mesure où l'on solliciterait notre concours, nous serions prêts à le donner en toute impartialité.

Passant au Proche-Orient, M. Podgorny a déploré la tournure prise par les événements qui s'aggravaient de jour en jour. Loin de modifier sa posture agressive, Israël conservait une attitude très rigide et les Arabes n'arrivaient pas à obtenir l'application de la résolution du 22 novembre. On savait bien à Moscou que les gouvernements français et soviétique avaient sur ce problème des vues très rapprochées et l'on souhaitait vivement que des consultations aient lieu dans l'une et l'autre capitale pour essayer de trouver en commun une solution.

Faisant allusion à des souvenirs personnels de New York, j'ai dit à M. Podgorny combien j'étais convaincu que si la France et l'URSS, ainsi que les États-Unis et l'Angleterre, avaient à l'époque clairement signifié aux deux parties qu'il fallait rechercher une solution politique, le conflit aurait pu être évité. Il ne s'agissait pas alors d'imposer cette solution, mais d'inviter et d'aider les parties à la trouver. Nous n'avions pas, et c'était regrettable, été entendus. Peut-être aujourd'hui pouvait-on se demander s'il ne faudrait pas revenir à une entente des puissances qui, du fait de leurs responsabilités, étaient intéressées au maintien de la paix.

M. Podgorny m'a répondu qu'il se souvenait fort bien de notre proposition et qu'elle avait été en son temps soigneusement étudiée. Si elle n'avait pu être retenue, c'est qu'à ce moment, les conditions pour une telle solution n'étaient pas réunies. Aujourd'hui, il était difficile de dire comment les choses allaient évoluer. Il fallait diminuer la tension. Le gouvernement soviétique était toujours disposé à examiner toute initiative susceptible de dénoncer le danger de guerre et n'écartait aucune solution. Y compris la nôtre. Il fallait en tout cas, M. Podgorny y est revenu, se consulter, car la situation était explosive.

Le président du *Praesidium* a alors abordé le thème de la sécurité européenne. Il l'a fait de façon très générale, insistant sur son importance, en soi et pour nos deux pays. Et sans mentionner à aucun moment l'Allemagne. Il savait, m'a-t-il dit, que sur ce problème, nos vues ne coïncidaient pas toujours : cela tenait à l'histoire autant qu'à l'idéologie ou à la géographie. Mais là aussi, nos objectifs permanents étaient les mêmes et il ne serait certainement pas impossible de trouver des points de vue communs, si toutefois, a-t-il précisé, le gouvernement français souhaitait que de telles consultations aient lieu.

Changeant ensuite de sujet et même de ton, M. Podgorny m'a dit, avec un bon sourire, qu'il avait entendu quelques « canards » selon lesquels l'URSS rechercherait d'autres amitiés que la nôtre en Europe, tandis que nous songerions à réorienter notre politique : il n'en voulait naturellement rien croire et souhaitait seulement saisir cette première conversation pour me les signaler.

J'ai relevé l'allusion en répondant qu'il m'était d'autant plus aisé de mettre les choses au point que j'avais eu très récemment des contacts à Paris. Je pouvais dire que rien n'était modifié, ainsi qu'il ressortait clairement des

dernières déclarations de M. Debré, dans la politique définie par le général de Gaulle.

Quant à la politique européenne, le gouvernement français y attachait autant d'intérêt que le gouvernement soviétique. Depuis le voyage du Président de la République, cette politique avait reçu une nouvelle impulsion. Nous avions fait beaucoup d'efforts pour promouvoir la détente, l'entente et la coopération et nous pensions avoir heureusement contribué à détendre les relations non seulement entre nos deux pays, mais aussi en Europe ainsi qu'indirectement entre l'URSS et les Etats-Unis. Il fallait bien constater cependant que l'occupation armée de la Tchécoslovaquie avait porté un coup d'arrêt à la détente. L'intervention russe avait causé une émotion considérable dans toute la population française, même parmi les meilleurs amis de l'URSS. Sans doute étions-nous persuadés qu'il fallait éviter tout recours à la guerre froide et poursuivre la politique de la détente, mais nos interlocuteurs devaient savoir que celle-ci avait été contrariée et que le climat avait changé. C'était aujourd'hui ma première visite, je ne souhaitais pas en dire plus, mais je voulais rappeler des faits déjà connus. J'ai ajouté que nous serions toujours disposés non seulement à poursuivre notre coopération sur les sujets techniques comme en témoignaient les réunions prochaines des grande et petite commissions, mais aussi à parler avec le gouvernement soviétique du Vietnam et du Proche-Orient.

M. Podgorny, qui n'a pas relevé mes remarques, sur la Tchécoslovaquie, a conclu l'entretien en me priant de transmettre ses vœux au Président de la République et au gouvernement français. Il m'a assuré, comme l'avait fait M. Gromyko, que l'on ferait tout pour me faciliter ici les contacts à quelque niveau que ce soit.

J'ai été informé au début de l'après-midi que, préjugeant mon désir de lui demander audience, M. Kossyguine, qui devait prochainement s'absenter, me recevrait, avant son départ, vendredi matin 20 décembre.

Réponse de M. Podgorny au discours prononcé par M. Roger Seydoux, à l'occasion de la remise de ses lettres de créance.

Début de citation.

« Monsieur l'Ambassadeur, au moment où je reçois vos lettres de créance et les lettres de rappel de votre prédécesseur, je m'adresse à vous en tant qu'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française, accrédité auprès du *Praesidium* du Soviet Suprême de l'URSS.

J'éprouve une grande satisfaction à recevoir aujourd'hui les lettres de créance de l'ambassadeur qui représente le peuple français ami et la grande puissance aux côtés de laquelle nous nous sommes plus d'une fois trouvés lors de grands tournants de l'histoire.

Ces dernières années, beaucoup a été fait de part et d'autre afin de rapprocher l'Union soviétique et la France et de développer entre elles une coopération dans tous les domaines.

Les liens et les contacts multiples ainsi que les utiles consultations politiques qui caractérisent les relations franco-soviétiques de ces dernières

années sont l'une des manifestations principales de la solidité et de la profondeur de la coopération entre nos pays, qui a subi avec succès l'épreuve du temps et des événements.

En dépit des particularités qui caractérisent la situation qu'occupent nos deux pays dans l'arène internationale, et malgré les différences qui découlent de leur appartenance à des systèmes sociaux opposés, l'Union soviétique et la France sont deux grandes puissances responsables du maintien de la paix dans le monde. Elles ont su trouver et continuent à trouver dans le domaine des affaires internationales de vastes secteurs où leurs vues sont similaires et où elles sont d'accord. Elles multiplient les contacts à différents niveaux et élargissent leur coopération dans les domaines : politique, économique, scientifique, technique et culturel. Tout ceci montre que le rapprochement franco-soviétique n'est pas déterminé par des facteurs passagers, mais par la coïncidence d'intérêts nationaux d'une importance vitale pour l'Union soviétique et la France et qu'il leur est dicté par le souci d'assurer la sécurité de leurs peuples et la paix en Europe et dans le monde entier.

L'Union soviétique est pleinement décidée à continuer d'agir conjointement avec la France pour parvenir à la réalisation des buts communs tels qu'ils ont été définis par la déclaration franco-soviétique adoptée à l'issue de la visite du président de Gaulle dans notre pays, et par les autres documents et accords franco-soviétiques.

Le gouvernement soviétique se prononce fermement en faveur d'une solution des problèmes internationaux actuels, par des voies pacifiques, au moyen de pourparlers, en faveur également de la mise en œuvre de mesures concrètes de désarmement, du développement des relations entre tous les États, sans tenir compte des différences existant entre leurs régimes sociaux.

Nous constatons avec satisfaction que les positions adoptées par nos pays sur la guerre du Vietnam et sur le conflit du Proche-Orient se sont révélées proches et nous avons l'intention de continuer à faire tous nos efforts pour éliminer ces foyers de tension militaire. Nous accordons une importance primordiale à la nécessité de poursuivre une politique de détente en Europe et nous considérons que l'Union soviétique et la France pourraient concentrer leurs efforts sur les aspects de la sécurité européenne au sujet desquels la compréhension entre la France et l'URSS est importante, tout en continuant à rechercher un accord sur les problèmes où leurs conceptions divergent.

Nous apprécions hautement, Monsieur l'Ambassadeur, le désir que vous avez exprimé, de contribuer au développement ultérieur des relations entre la France et l'Union soviétique, désir qui, nous en sommes profondément convaincus, répond aux intérêts de la paix mondiale, de la sécurité et du progrès des peuples. Vous pouvez être certain, Monsieur l'Ambassadeur, que dans l'accomplissement de cette grande mission vous rencontrerez tout le soutien et toute la compréhension possible du *Praesidium* du Soviet Suprême de l'URSS et du gouvernement soviétique.

Je vous remercie des vœux que vous avez transmis au *Praesidium* du Soviet Suprême de l'URSS, à notre gouvernement ainsi qu'à tout le peuple soviétique, et, à mon tour, au nom de mes collègues et en mon nom personnel, je vous prie de transmettre nos vœux sincères et cordiaux au Président de la République française, au gouvernement et au peuple français ».

Fin de citation.

(*Collection des Télégrammes, Moscou, 1968*)

456

M. RADIUS, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À LUANDA
À M. TRICORNOT DE ROSE, AMBASSADEUR DE FRANCE À LISBONNE.

D. n° 44[1]. *Luanda, 18 décembre 1968.*

Confidentiel.

Arrivé à Luanda le 2 décembre le ministre de l'Armée[2] en est reparti directement pour Lisbonne le 14. Au cours de ces deux semaines de séjour qui revêtaient, semble-t-il un caractère essentiellement technique, le général de brigade José Manuel Bettencourt Rodrigues a rendu visite aux différents points chauds de la province, c'est-à-dire Cabinda, la zone Nord limitrophe du Congo Kinshasa[3] et la zone Est[4] sensiblement plus active actuellement en bordure de la Zambie.

Il se retrouvait en pays de connaissance. En effet, nommé chef d'état-major de la région militaire d'Angola le 15 décembre 1961, au moment où, après les semaines de désarroi causé par l'explosion brutale du mois de mars[5], le gouvernement portugais mettait sur pied le dispositif militaire

[1] Cette dépêche, intitulée : *visite du Ministre de l'Armée*, est signée par M. Bruno Radius, consul général de France à Luanda (Angola) depuis mai 1968.

[2] Le ministre portugais de l'Armée est, depuis le 19 août 1968, le général José Manuel Bettencourt Rodrigues, ancien chef d'État-major de la région militaire d'Angola, ancien attaché militaire près l'ambassade du Portugal à Londres.

[3] Cette zone située en terrain montagneux, d'accès difficile aux moyens de guerre modernes, est solidement occupée depuis les débuts de la rébellion, où elle est née, par une force estimée à environ trois mille hommes bien armés et équipés. Là, l'armée portugaise se contente d'une mission de surveillance, de poursuites après embuscade et de raids sur les campements rebelles.

[4] La zone militaire de l'Est est au centre des préoccupations de l'état-major de Luanda. Cette région s'étend du nord au sud sur plus de 800 kilomètres et 700 kilomètres d'est en ouest, à la population très clairsemée. L'absence de voies de communication rend impraticable l'emploi d'effectifs importants. L'action rebelle y est menée par les trois mouvements nationalistes rivaux : l'UPA, qui opère à partir du Congo-Kinshasa, le MPLA et l'UNITA, dont les bandes rebelles s'infiltrent à partir de la Zambie. Cette dernière organisation, aux effectifs peu nombreux mais bien armés, bénéficie d'une grande audience auprès des populations de la région.

[5] Le 15 mars 1961, l'insurrection éclate. La « République démocratique et populaire de l'Angola » est proclamée, en quelques jours tout le pays bakongo, des rives du Zaïre (Congo) à Luanda est aux mains de la rébellion. Le gouvernement militaire en Angola est institué au mois de juin. Il fallut quatre mois à l'armée portugaise pour reprendre la capitale rebelle.

qui allait lui permettre de rétablir progressivement la situation le général Bettencourt devait jouer pendant deux ans un rôle essentiel dans l'élaboration de la stratégie nouvelle qu'imposait l'événement et sa mise en œuvre sur le terrain. On lui a attribué le mérite des résultats tangibles obtenus pendant cette période. Cet éloge, de l'avis de tous, est entièrement justifié et l'accueil d'une chaleur exceptionnelle qui lui a été réservé en serait s'il en était besoin une preuve supplémentaire. Il était donc naturel que le nouveau ministre de l'Armée ait voulu consacrer sa première visite officielle au théâtre d'opérations où se trouve engagée la majeure partie des forces portugaises d'outre-mer et vérifier par lui-même la façon dont est poursuivie l'action dont il avait été l'initiateur. Mais au-delà de son caractère purement technique, j'inclinerais à penser que le voyage du brigadier Bettencourt répondait à une autre préoccupation. L'Angola en effet semble s'installer dans la guerre. Passée la grande peur de 1961, les affaires ont non seulement repris leur cours, mais se développent à un rythme accéléré.

À l'exception de la zone Nord où, pour le profane, la situation paraît stabilisée depuis longtemps déjà et ne présente plus aucun péril immédiat, les zones d'opérations sont tellement éloignées des centres de population du pays utile que la menace terroriste en prend un caractère presque mythique. Encouragée dans son optimisme par la rareté et la concision des communiqués officiels, l'opinion ne semble plus guère « y croire ». L'important est de gagner de l'argent, quant au reste, c'est à l'armée d'en faire son affaire. Ce manque d'intérêt, voire cette indifférence de la population civile à leur égard, sont vivement ressentis par les forces armées. Leur tâche est rude, les opérations quoique généralement assez peu sanglantes n'en provoquent pas moins presque quotidiennement des morts et des blessés, les conditions de vie même compte tenu de la traditionnelle rusticité de la troupe portugaise, particulièrement sévères, l'ennui pesant, la lassitude enfin de ces hommes engagés dans un combat sans cesse recommencé et dont rien ne leur permet de prévoir un jour la fin, tous ces éléments ne contribuent pas peu à entretenir au sein de l'armée de terre un sentiment de découragement et de doute sur la valeur du « service inutile » qui lui est imposé.

En faisant sa première visite à ses compagnons d'armes d'Angola dont il a la confiance et l'estime, le général Bettencourt a voulu leur témoigner qu'ils n'étaient ni méconnus ni oubliés. Au cours de sa tournée d'inspection il a pu leur rappeler l'importance et la grandeur de leur mission pour la défense de cette terre portugaise, la confiance entière que leur faisait le nouveau gouvernement[1] dont sa présence était le meilleur témoignage, sa reconnaissance pour leur sacrifice, et son inébranlable résolution de faire en sorte que ce sacrifice n'ait pas été consenti en vain.

À en juger par les quelques échos que j'ai pu recueillir il semble que ce voyage ait eu le plus heureux effet. Non que le moral de l'armée se trouvât sérieusement atteint, mais il y régnait un indéniable malaise. D'avoir su le comprendre et d'y avoir apporté promptement le remède le plus approprié,

[1] Le gouvernement portugais a été remanié les 19 et 28 août 1968.

le général Bettencourt se sera acquis un nouveau titre à la reconnaissance de cette province pour laquelle il a déjà si bien et si utilement œuvré.

(*Direction d'Afrique-Levant (Afrique), Angola, 1966-1972, 1968*)

457

M. LUCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 6814 et 6815. *Washington, le 19 décembre 1968.*

(*Reçu* : le 20 à 02 h. 45).

Pour le Ministre et le Secrétaire général.

À la fin de l'entretien que j'ai eu avec lui le 19 décembre, le Secrétaire d'État m'a pris à part pour me demander de vous transmettre le message suivant.

Bien qu'il ne fût en aucune mesure habilité à parler au nom de la nouvelle Administration, il tenait néanmoins à me faire savoir que contrairement aux assertions des journaux, il n'entrait pas dans les projets de M. Nixon de rappeler M. Shriver de Paris. Celui-ci au contraire allait être confirmé dans ses fonctions et le choix d'un nouvel ambassadeur auprès des Nations unies se porterait sur quelqu'un d'autre.

J'ai profité de cette occasion pour demander au Secrétaire d'État ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans les rumeurs selon lesquelles le président Johnson avait l'intention de se rendre à Vienne avant le 20 janvier pour rencontrer M. Kossyguine en s'arrêtant au préalable dans certaines capitales européennes dont Paris. M. Rusk m'a répondu que pour la forme, il ne pouvait totalement exclure cette possibilité mais qu'en fait, le projet d'un tel voyage était pratiquement abandonné.

(*Collection des Télégrammes, Washington, 1968*)

458

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Debré et M. Hartling, ministre danois des Affaires étrangères, à Paris, le 12 décembre 1968

C.R. *Paris, 19 décembre 1968.*

M. Hartling[1] aborde en premier lieu la question des rapports entre l'Est et l'Ouest. Le Danemark estime qu'il est nécessaire de poursuivre la politique de détente. Depuis les événements de Tchécoslovaquie, il a maintenu ses échanges commerciaux et culturels avec les pays de l'Est, mais suspendu, par contre, tous contacts d'ordre politique avec ces pays. L'intention du gouvernement danois serait cependant de renouer ces contacts assez rapidement, notamment avec les Russes, et M. Hartling demande à M. Debré quel est le point de vue de la France à ce sujet.

M. Debré répond que ce point de vue est clair et qu'il a été exposé franchement aux dirigeants soviétiques. Pour la France, la détente ne signifie pas seulement le développement des relations culturelles et commerciales avec les pays du bloc socialiste, mais à longue échéance elle implique pour ces pays le droit de se déterminer librement, et la gravité des événements de Tchécoslovaquie vient de ce que ceux-ci constituent un obstacle au déroulement du stade final de la détente.

Cependant, cette différence de conception entre la France et L'Union soviétique ne doit pas empêcher notre pays de reprendre ses relations avec l'URSS et ses alliés, d'autant plus que ceux-ci nous le demandent. Toutefois, ces relations demeureront pour le moment presque exclusivement limitées aux domaines de la coopération technique et culturelle. Dans le domaine politique en effet, nous ne désirons pas reprendre les échanges de vues sur les problèmes européens, nous n'aborderons le cas échéant que les autres questions internationales comme le Moyen-Orient et le Vietnam.

M. Hartling demande quelle est la position de la France à l'égard de la Roumanie et de la Yougoslavie.

M. Debré indique que la France a maintenu des contacts étroits avec la Roumanie pendant la crise tchécoslovaque. La coopération entre les deux pays se développe avec bonheur. En ce qui concerne la Yougoslavie, nous désirons développer nos échanges, mais ce pays n'est vendeur que de produits agricoles. Lors de la visite du Premier ministre de Yougoslavie[2] en janvier prochain, on examinera les diverses formes de coopération qui pourraient être mises en œuvre.

M. Hartling demande à M. Debré si, à son avis, il y a actuellement la possibilité pour une grande puissance de prendre une initiative qui permettrait de dénouer la crise au Moyen-Orient.

[1] Poul Hartling, ministre danois des Affaires étrangères depuis le 2 février 1968.

[2] Mika Spiljak, Premier ministre yougoslave depuis 1967.

M. Debré déclare partager les préoccupations de M. Hartling au sujet du Moyen-Orient. Cette année, qui n'a vu poindre aucun début de solution, a été marquée au contraire par une aggravation de la situation. Il semble qu'après la résolution des Nations unies du 22 novembre[1], Israël ait manqué une occasion, car le gouvernement égyptien et en particulier son ministre des Affaires étrangères[2], avaient incontestablement fait des progrès dans la voie d'un règlement négocié. En s'attachant à une question de procédure – la négociation directe avec chaque pays arabe – les éléments durs l'ont emporté à Tel-Aviv sur les éléments modérés et dans le camp adverse la même réaction s'est produite. Ce processus d'aggravation préoccupe, croyons-nous, l'Union soviétique, qui craint de se trouver entraînée trop loin et peut-être de son côté, le gouvernement américain éprouve-t-il les mêmes craintes. Cependant, poursuit M. Debré, il faudra sans doute attendre la mise en place de la nouvelle Administration américaine, c'est-à-dire le mois de mars pour que Russes et Américains envisagent de discuter du problème. Ces trois mois perdus ne peuvent qu'accentuer la dégradation de la situation et rendre la solution plus difficile. Nous sommes, conclut M. Debré, très pessimistes.

M. Hartling évoque un autre problème inquiétant : celui du Biafra. Au Danemark, l'opposition presse le gouvernement de saisir le Conseil de sécurité de cette affaire et M. Hartling souhaite avoir l'avis de M. Debré sur l'opportunité d'une telle démarche.

M. Debré se déclare convaincu que l'intervention du Conseil de sécurité ne ferait que déchaîner plus de violence encore au Nigeria. La France a pris position en faveur du droit des Biafrais à se déterminer eux-mêmes. Ceux-ci ont affirmé leur personnalité de façon telle qu'aucun règlement du problème n'est possible qui ne pose au préalable la reconnaissance du droit pour le Biafra de décider librement de son destin. Actuellement, les esprits ne sont pas mûrs à Lagos, les livraisons d'armes anglaises et soviétiques entretiennent les Nigerians dans un esprit hostile à la négociation. La France ne peut pas actuellement prendre d'initiatives sur le plan politique, elle va dans les prochains jours intensifier ses efforts sur le plan humanitaire, car l'action de la Croix-Rouge internationale se révèle insuffisante.

M. Hartling observe que les pays scandinaves, comme la France, n'ont d'autres possibilités d'action que sur le plan humanitaire.

M. Debré fait remarquer à M. Hartling que les gouvernements scandinaves pourraient cependant user de leur crédit auprès des dirigeants britanniques pour les mettre en garde contre les risques que comporte leur politique. En s'accrochant en effet aux thèses de Lagos, la Grande-Bretagne ne fait que favoriser la pénétration soviétique en Afrique. En appelant l'attention des Anglais sur cette grave responsabilité, les pays nordiques feraient œuvre utile.

[1] Sur la résolution n° 242 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée le 22 novembre 1967, voir *D.D.F.*, 1967-II, n° 257.

[2] Mahmoud Riyad, ministre égyptien des Affaires étrangères depuis mars 1964.

M. Hartling demande à M. Debré comment se présentent aujourd'hui les relations entre la France et la République fédérale d'Allemagne.

M. Debré constate que dans les relations entre pays, il y a toujours des hauts et des bas mais que cela n'a pas beaucoup d'importance. Avec l'Allemagne, la France poursuit un effort constant de coopération, car la paix entre les deux pays doit être la règle ; et les résultats de cette coopération sont satisfaisants. Mais la France s'attache aussi à persuader les Allemands que la réunification exigera d'eux beaucoup d'efforts et pendant très longtemps. L'Allemagne n'a pas encore fait certains gestes qui feraient la preuve de son évolution pacifique et le règlement du problème allemand exige le consentement de tous, à l'Ouest comme à l'Est.

M. Hartling observe que son pays connaît lui aussi des hauts et des bas dans ses relations avec son voisin allemand. Actuellement, celles-ci sont bonnes et il est important qu'il en soit ainsi pour contribuer à l'établissement de la paix en Europe.

Le ministre danois soulève alors une question mineure et d'ordre bilatéral, concernant la venue en France du corps de ballet royal du Danemark.

M. Debré ayant répondu qu'il s'informerait, fait part à M. Hartling de l'intérêt avec lequel il a suivi les discussions qui se sont déroulées à Vienne, au sein de l'AELE, au sujet des projets d'arrangements commerciaux avec la CEE[1].

M. Hartling répond qu'au Danemark, on demeure sceptique sur une formule d'arrangement qui n'aboutirait pas à l'adhésion, mais que l'on examinera d'un bon œil toutes les propositions qui seraient faites par la CEE.

Le ministre danois prend congé.

(*Europe, Danemark, 1961-1970*)

459

M. Roger Seydoux de Clausonne, Ambassadeur de France à Moscou, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 5508 à 5568 et 5532 à 5512. *Moscou, 20 décembre 1968.*

Diffusion réservée. (*Reçu* : 18 h. 25 et le 21 à 09 h. 45).

Je me réfère à mon télégramme n°s 5433 à 5449.

J'ai été reçu ce matin par M. Kossyguine. L'entretien a été long puisqu'il a duré une heure vingt.

Le président du Conseil, qui m'a indiqué qu'il partait prochainement en congé, m'a paru en bonne forme. J'ai trouvé en face de moi un homme calme, mesuré, bien informé, mais sachant aussi se montrer très ferme.

[1] Le Conseil des ministres de l'Association européenne de libre échange se tient à Vienne les 21 et 22 novembre 1968.

M. Kossyguine m'a tout d'abord exprimé sa conviction que la coopération entre la France et l'Union soviétique, qui était déjà bonne, allait encore se développer et m'a demandé si j'avais quelques idées à lui soumettre.

Après avoir remercié pour la rapidité avec laquelle j'avais été reçu ici, j'ai évoqué les travaux présents et prochains des commissions franco-soviétiques et indiqué que de mon premier entretien hier, en compagnie de M. Brunet, avec M. Kirilline, j'avais retiré l'impression qu'il faudrait que le volume de nos échanges soit plus en proportion avec l'importance de ces deux grandes puissances industrielles qu'étaient la France et l'Union soviétique. Mes contacts avec les milieux industriels français m'avaient permis de constater que l'intérêt pour le commerce avec l'URSS ne cessait de se développer.

Sur ce premier point, M. Kossyguine a précisé qu'il s'était lui-même intéressé au programme de travail de la grande commission. Le gouvernement soviétique, qui souhaitait un développement de ses échanges avec la France, en était d'autant plus conscient qu'actuellement, il préparait son prochain plan quinquennal. Il était donc très important de savoir ce que la France désirait, quels étaient ses besoins d'achats de produits soviétiques. M. Kirilline avait donc mission de ne pas limiter son programme, d'écouter attentivement ce qui lui serait dit, les nouvelles idées qui pourraient lui être soumises afin qu'ensuite l'on puisse examiner comment les incorporer dans les plans soviétiques. En outre, M. Kossyguine a confirmé que des instructions avaient été données aux organismes du commerce extérieur d'acheter en devises convertibles des marchandises de consommation courante. L'élargissement des échanges, dont le volume en effet ne correspondait pas à l'importance des deux pays, mais ceci tenait peut-être au fait que la France n'avait que récemment tourné ses regards vers l'URSS, était donc l'un des objectifs du gouvernement soviétique.

À propos du Vietnam, M. Kossyguine, en appelant mon attention sur le caractère confidentiel de cette communication, m'a indiqué que les informations qui apparaissaient de temps en temps dans la presse au sujet d'une rencontre au sommet entre dirigeants soviétiques et américains ne correspondaient pas à la réalité. Sans doute certains entretenaient-ils l'espoir qu'une telle rencontre puisse contribuer à la détente. Mais, sans exclure bien sûr qu'il puisse y avoir des changements, le président du Conseil pouvait nous dire que pour l'instant, il n'y avait pas d'informations permettant de penser qu'une telle rencontre aurait lieu. M. Kossyguine a également précisé qu'il n'y avait pas de contacts avec le Président élu des États-Unis et que du côté soviétique l'on n'avait examiné avec lui aucun problème constructif.

Au sujet du Vietnam, M. Kossyguine m'a indiqué qu'il avait récemment rencontré des dirigeants vietnamiens. Il pouvait assurer qu'ils se rendaient avec sérieux à la table des négociations et qu'ils voulaient la fin de la guerre avec les Américains. Mais de toute évidence, les pourparlers seraient difficiles, du fait notamment du changement d'administration aux États-Unis,

la sortante ne se sentant plus en mesure de prendre des responsabilités, la nouvelle devant étudier et n'ayant pas encore senti toute « l'amertume » de la situation et les répercussions négatives du conflit vietnamien sur les relations des États-Unis avec l'Extrême-Orient. À celle-ci, il faudrait du temps.

Malgré notre grand désir de contribuer à l'établissement d'une paix véritable, a poursuivi le président du Conseil, nous pensons que les négociations seront très difficiles. Beaucoup dépendra de la position des États-Unis. Bien sûr, s'ils donnaient leur accord sur les points principaux, en particulier sur la formation d'un gouvernement de coalition et le retrait de leurs troupes, cela faciliterait la solution. Mais les Américains disent tantôt une chose, tantôt une autre. Nous ne sommes pas sûr qu'ils veuillent vraiment une solution. Ceci dit, vous êtes bien placés, vous autres Français, pour savoir ce qui se passe à Paris.

J'ai rappelé à mon interlocuteur les nécessités de discrétion et d'impartialité que nous imposait notre position d'hôte. Cela étant, nous pensions que la paix reviendrait non seulement si les gouvernements des États-Unis et du Nord-Vietnam s'entendaient, mais si les Vietnamiens aussi réussissaient à s'entendre entre eux. M. Kossyguine avait mentionné l'idée d'un gouvernement de coalition. De notre côté, nous nous demandions si les Vietnamiens ne devraient pas essayer un gouvernement dont l'objectif serait de rechercher la paix.

Le président du Conseil a souligné alors que les Vietnamiens avec lesquels il s'était entretenu lui avaient manifesté leur reconnaissance envers notre pays pour le rôle qu'il avait joué en créant des conditions favorables à l'ouverture des négociations.

Quant au gouvernement de coalition, il lui était difficile de parler au nom des Vietnamiens dont c'était l'affaire. Sans doute, faudrait-il, que diverses couches de la population y participassent et devrait-il être « neutraliste ». Mais qui y entrerait ? Quelle en serait la composition ? Quoi qu'il en soit, le FNL, c'était clair, devrait en être membre à part entière, car il occupait les trois cinquièmes du pays.

J'ai ensuite abordé les problèmes politiques en me référant à deux des sujets évoqués par M. Podgorny dans notre entretien d'avant-hier[1], à savoir le Vietnam et le Proche-Orient et en soulignant que, si parfois nos motifs différaient, nos objectifs étaient communs.

Sur le Proche-Orient, j'ai rappelé la position française telle qu'elle avait été encore récemment définie par M. le Président de la République devant M. Zorine[2] et par Votre Excellence et indiqué que pour atteindre les buts qu'avait fixés la résolution du 22 novembre, l'accord des quatre puissances nous paraissait nécessaire. J'ai alors demandé à M. Kossyguine comment il voyait lui-même les choses.

[1] À l'occasion de la remise des lettres de créance de M. Roger Seydoux, voir ci-dessus les télégrammes de Moscou du 18 décembre 1968 n°s 5433 à 5449 et n°s 5450 à 5461.

[2] Se reporter ci-dessus à la note d'audience du 19 novembre 1968.

Le président du Conseil m'a répondu en substance ceci : « Nous sommes d'accord quand vous dites que nos vues sont proches. Nous prenons pour base la résolution du Conseil de sécurité. Nous appuyons la mission Jarring. Nous souhaitons unir nos efforts pour aboutir à un règlement. Il faut agir en ce sens. Le problème le plus complexe me paraît être celui des réfugiés palestiniens et des Palestiniens en général. Mais en tout cas, il est possible de résoudre le conflit en unissant les efforts, et d'abord ceux de nos deux pays qui y sont intéressés, et pas seulement pour des raisons géographiques, mais pour des raisons de fond. Nous voulons le résoudre dans l'intérêt des pays arabes et aussi, dans une certaine mesure, dans celui d'Israël. Nous sommes d'accord avec le président de Gaulle que pour un règlement, il faut aussi avoir des contacts avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Je puis vous dire pour votre information et celle de votre gouvernement, a poursuivi M. Kossyguine, bien que cela ne soit pas encore public, que nous envoyons très prochainement M. Gromyko au Caire. Nous le chargeons d'étudier la situation avec les dirigeants de la RAU et de préciser certains aspects. Il va de soi que nous informerons le président de Gaulle et que, s'il apparaît de ces contacts des développements nouveaux, nous le porterons à sa connaissance.

Bref, a conclu le président du Conseil, nos efforts sont dirigés vers un règlement. Nous voulons les unir aux vôtres et après des contacts avec vous, en avoir avec les États-Unis et la Grande-Bretagne.

En réponse à une demande de précision de ma part, M. Kossyguine a confirmé qu'il envisageait bien une consultation entre Moscou et Paris avant que les autres grandes puissances qui doivent l'être ne soient saisies.

D'autre part, je lui ai demandé comment il envisageait la poursuite de la mission Jarring et s'il pouvait me dire quelque chose des contacts que, d'après la presse, M. Semionov[1] avait eus avec le représentant d'Israël à l'ONU : dénotaient-ils un assouplissement de la position israélienne ?

M. Kossyguine m'a indiqué qu'il n'avait pu encore voir M. Jarring depuis son retour à Moscou[2]. Mais M. Semionov l'avait vu et M. Gromyko sans doute le verrait. Du côté soviétique, l'on appuyait sa mission, car l'on estimait qu'il la concevait correctement, sur la base de la résolution du Conseil de sécurité.

Quant aux contacts avec Israël, ils n'avaient apporté aucun élément nouveau qui puisse avoir une signification susceptible de modifier l'appréciation que l'on portait dans la presse soviétique sur la position d'Israël. Mais si toutefois, des initiatives étaient prises, nous en serions informés.

Après avoir précisé ses vues sur le Vietnam et le Proche-Orient, M. Kossyguine a jugé bon d'ajouter que le Soviet Suprême venait d'approuver le

[1] Vladimir Semienovitch Semionov, diplomate soviétique, vice-ministre des Affaires étrangères depuis 1955, membre suppléant du comité central du PCUS.

[2] Gunnar Jarring, diplomate suédois, est le représentant de son pays en URSS depuis 1964 en dehors du fait qu'il a été chargé de mission au Moyen-Orient par le Secrétaire général des Nations unies à la suite du vote de la résolution 242 du Conseil de sécurité.

plan et le budget pour l'année 1969. Il ne s'agissait pas d'un budget « militaire », l'augmentation du budget de défense n'avait été qu'insignifiante, et la priorité avait été donnée aux industries du groupe B. Pourtant la situation aurait pu justifier une attitude différente, notamment si l'on regardait du côté des États-Unis et de la République fédérale. Mais l'URSS voulait donner une impression de tranquillité et ne pas jeter de l'huile sur le feu. Telle était la position prise par le parti, le parlement, le gouvernement.

À cette partie de l'exposé du président du Conseil soviétique, j'ai répondu qu'en 1966, lorsqu'avaient eu lieu des entretiens au sommet entre dirigeants de nos deux pays, nous nous étions engagés en commun sur la voie de la paix et de la détente. Nous avions eu l'impression qu'elle avait eu des conséquences heureuses sur l'ensemble des rapports internationaux. Mais des événements s'étaient produits en août. Le général de Gaulle, M. Debré avaient clairement dit ce qu'ils en pensaient. J'y avais fait allusion dans mon allocution devant M. Podgorny. Cela étant, et malgré certaines pressions, nous voulions maintenir la politique de détente même si elle avait été contrariée, même si une autre atmosphère avait été créée et en aucun cas, nous ne voulions le retour à la guerre froide.

« Sans doute, m'a répondu en substance M. Kossyguine, vous touchez à la question de la Tchécoslovaquie et à la ligne de politique générale de notre gouvernement. Je puis vous dire que nous ne changerons pas notre politique de paix, de progrès, de développement des contacts, mais en 1966, lorsque nous avons examiné avec le général de Gaulle non seulement les problèmes politiques courants, mais aussi les perspectives plus lointaines, nous avons toujours dit, et nous avons eu l'impression que cela avait été bien compris et accueilli avec sympathie, que dans notre politique, il y avait une constante fondamentale, à savoir que nous ne permettrions aucun retour en arrière sur les résultats de la Seconde Guerre mondiale, aucune revanche, aucune révision des frontières. Nous l'avons dit nettement et fermement. Aussi quand nous avons vu qu'une situation se créait dans laquelle des forces agissant de l'extérieur étaient intéressées à chercher une revanche, à faire tout leur possible pour détacher la Tchécoslovaquie du camp socialiste, nous avons dû intervenir. Nous l'avons fait sans effusion de sang, sans changement de gouvernement en Tchécoslovaquie ni changement du cours précédent. Nous avons résolu la question par accord avec les Tchèques de manière à en revenir à la situation antérieure et nous tenons pour acquis que maintenant la question est réglée entre eux et nous. Certes, il y a eu des troupes des pays socialistes, mais maintenant elles sont retirées et il ne reste que quelques contingents de nos troupes pour assurer la sécurité des frontières, car sur celle-ci, il ne peut y avoir de compromis. Nous avons conclu un traité[1]. Il s'agit maintenant d'une affaire bilatérale entre Tchèques et Russes.

Pour le reste, notre politique n'a pas changé. Elle reste une politique de paix, de coopération et de compréhension mutuelle. »

[1] Il s'agit du traité soviéto-tchécoslovaque signé à Moscou le 17 octobre 1968 sur le stationnement des troupes de l'URSS en Tchécoslovaquie. Voir ci-dessus à ce propos le télégramme de Prague n°s 2958 à 2961 en date du 17 octobre 1968.

M. Kossyguine, qui s'exprimait alors avec volubilité, et une certaine véhémence s'est étendu assez longuement sur le fait qu'en Tchécoslovaquie, s'était développée une lutte de tendances comme il en existe même actuellement en France, en Angleterre ou aux États-Unis et que tout ceci en somme était assez normal, même inévitable. En fin de compte, a-t-il conclu, l'on verrait sinon tout de suite, du moins plus tard, dans dix ou vingt ans, combien la décision soviétique avait été justifiée et l'on ne devait pas en tout cas en prendre prétexte pour envenimer les relations franco-soviétiques.

J'ai répondu que je rapporterais fidèlement à mon gouvernement les propos du président du Conseil. Il avait fait allusion à des luttes. Sans doute y en avait-il partout. Mais l'on pouvait différer sur les moyens d'y faire face. Quant à nous, notre conception de la détente passait par le respect des idéologies, des volontés nationales et aussi du désir des hommes de vivre sous des régimes de leur choix.

L'entretien s'est conclu sur l'assurance que m'a donnée M. Kossyguine que je trouverais ici tous les concours nécessaires à la bonne exécution de ma mission. Il m'a prié de transmettre à Monsieur le Président de la République, au Premier ministre et à Votre Excellence ses vœux les plus sincères.

(*Collection des Télégrammes, Moscou, 1968*)

460

M. Lefebvre de Laboulaye, Ambassadeur de France à Rio de Janeiro, à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1090 à 1101. *Rio de Janeiro, 20 décembre 1968.*

Réservé.

(*Reçu* : 22 h. 40).

Il ne fait pas de doute que la proclamation, sans consultation d'aucune sorte ni du peuple ni de ses représentants, d'un acte institutionnel[1] donnant au gouvernement les pouvoirs les plus étendus et supprimant les garanties

[1] L'« Acte institutionnel nº 5 de la Révolution » a été promulgué le 13 décembre 1968 à la suite du rejet par la Chambre des Députés d'une motion gouvernementale réclamant la levée de l'immunité parlementaire de Marcio Moreira Alvez, député du MDB (mouvement démocratique brésilien), le parti d'opposition. Cent députés, membres du parti gouvernemental ARENA (alliance pour la rénovation nationale), ont voté avec l'opposition, et la Cour suprême avait décidé la libération de plusieurs dirigeants étudiants arrêtés le 12 octobre par les autorités militaires dans l'État de São Paulo. Ce nouvel « acte institutionnel », imposé au maréchal Costa e Silva, président de la République, par les militaires ultras, qu'exaspérait la vague montante de protestation émanant de tous les milieux de la société, est encore plus rigoureux que les précédents. Les quatre premiers Actes institutionnels ont été édictés respectivement le 9 avril 1964, le 27 octobre 1965, le 5 février 1966 et le 7 décembre 1966. Se reporter à la note pour le Cabinet du ministre nº 285/AM du 16 décembre 1968, intitulée : *Brésil*, ainsi qu'aux deux dépêches nos 2693 et 2694/AM du 17 décembre, qui analyse la crise brésilienne en deux parties : I. L'affaire Marcio Moreira Alves, et II. L'Acte institutionnel nº 5 et le retour aux sources révolutionnaires, non publiées.

les plus élémentaires du respect des droits de l'homme, l'ajournement *sine die* du Parlement, l'établissement d'une censure très sévère sur la presse écrite et parlée, constituent de la part du gouvernement du maréchal Costa e Silva un coup de force, un abus de droit et s'analyse du point de vue formel comme l'établissement d'une dictature[1].

Il me semble toutefois que cette analyse serait incomplète et par conséquent inexacte, si elle négligeait un certain nombre de facteurs qui tiennent, me semble-t-il, au caractère spécifique du peuple et des dirigeants brésiliens. Un observateur même peu familier de ce pays – et c'est mon cas – est conduit inéluctablement à faire un certain nombre de constatations.

En premier lieu, il n'a pas pu ne pas être frappé par l'apathie de la masse de la population. Au lendemain du coup de force, pas de rassemblement dans les rues, pas d'inquiétude sur les visages des passants, le peuple s'est rendu sur les plages pendant les deux jours de la fin de semaine pour reprendre dans le calme le lundi ses occupations ordinaires. Il semble que dans ce pays, la grande majorité n'ait jamais su ce qu'est un régime démocratique et n'ait donc pas réagi lorsque ont disparu certaines des apparences démocratiques qui avaient été instituées. Il paraît avoir pensé – si même il a pensé – qu'avec ou sans Parlement, avec ou sans pleins pouvoirs, son sort, en tout cas, se décidait et se déciderait en dehors de lui, qu'il n'était pas de sa responsabilité et qu'il pourrait même être dangereux pour lui de s'occuper de ces querelles entre les membres du petit groupe qui se disputent le pouvoir.

Dans les milieux dirigeants, il n'en est certes pas de même. Mais là non plus, très largement, on ne croit guère à la démocratie au sens européen du terme. Les hommes d'affaires ne s'en soucient guère : ils veulent l'ordre qui permettra le progrès de leurs affaires et ils sont prêts à tout pardonner si le gouvernement est « efficace », c'est-à-dire, pour eux, s'il maintient les aides nationales et obtient les prêts étrangers et s'il ne se mêle pas trop du contrôle des bénéfices. Les hommes de la presse en revanche ou du moins un certain nombre d'entre eux sont plus respectueux de la véritable démocratie et par conséquent plus sévères et plus frondeurs. Aussi bien est-ce à leur égard que le gouvernement s'est montré le plus dur. Mais pour réagir, ils manquent de troupes.

Car en effet, où est l'opposition ? Le gouvernement a beau faire courir le bruit qu'il a agi parce qu'il fallait arrêter un complot « castro-communiste », pas un observateur étranger n'y croit.

À l'heure actuelle, il semble que la seule opposition véritable réside dans la seule organisation structurée qui demeure dans ce pays, hors l'armée, à savoir l'Église. Elle seule est capable – peut-être – de mobiliser les masses. Mais le terrain est-il favorable ? Il faudrait que l'épiscopat brésilien se

[1] De nombreux journalistes ont été arrêtés dont Oswaldo Peralva, directeur du *Correio da Manhä* ; Carlos Castello Branco, éditorialiste du *Jornal do Brasil* ; Helio Fernandes, directeur de La *Tribuna da Imprensa* et Samuel Wainer, directeur d'*Ultima Hora*. Une rigoureuse censure s'est abattue sur l'ensemble des moyens d'information, journaux et agences de presse. Des censeurs militaires stationnent en permanence dans les salles de rédaction pour couper, voire réécrire les articles.

décide à engager l'Église dans un domaine qui est strictement politique – l'abus de pouvoir du gouvernement – alors qu'elle paraît jusqu'à présent s'être efforcée de placer son action, surtout son action critique à l'égard du gouvernement, c'est-à-dire son opposition, sur le plan social qui n'est dans les circonstances actuelles qu'indirectement en jeu.

Ainsi une démocratie formelle et sans grandes racines a été remplacée par une dictature dont il s'agit maintenant de savoir si elle se durcira ou au contraire se laissera peu à peu entraîner dans une série de compromis qui la fera progressivement ressembler au régime précédent.

En faveur de la première hypothèse, il faut inscrire essentiellement le mécontentement de l'armée, surtout celui des jeunes cadres. Ils sont mal payés, ils sont irrités puisqu'ils ont été insultés, ils souffrent de ce que la faiblesse du maréchal Costa e Silva[1] depuis deux ans ait abouti à rendre l'armée tout entière responsable de l'absence de progrès économique et social. Ils ont sans doute été par la pression qu'ils ont exercée sur leurs chefs, à l'origine de l'opération et ils ne veulent pas être, encore une fois frustrés de leur révolution.

Sur un plan plus élevé, on doit peut-être tenir compte aussi d'une inquiétude diffuse, qui se répand notamment chez les militaires et chez les possédants, des progrès que feraient en Amérique latine les doctrines chrétiennes démocrates. Là est sans doute la source de la méfiance à l'égard de l'Église et peut-être des arrestations récentes de prêtres « engagés ».

En sens inverse, joue le caractère du Président de la République, hésitant et bonhomme, qui pour le moment parle le langage qui lui est dicté par le souci de ne pas se couper de sa seule base solide, l'armée, mais n'y croit guère, qui a signé l'acte institutionnel mais aimerait vraisemblablement n'avoir pas à l'appliquer intégralement, qui temporisera et n'ira pas, de son propre mouvement au-delà des mesures auxquelles il sera poussé.

Pour discrète qu'elle soit encore pour le moment, l'Église[2] exercera sans doute une action qui, différemment motivée, aura des effets analogues.

Les réactions internationales, indifférentes aux cadres extrémistes de l'armée, ne devraient pas tarder, d'autre part, à modérer les ardeurs des responsables. Un pays qui reçoit sous forme de dons et de prêts à très long terme plus de 500 millions de dollars par an, directement ou indirectement, des États-Unis, sera-t-il longtemps insensible à l'opinion des

[1] Arthur da Costa e Silva, maréchal des forces armées brésiliennes, président de la République depuis mars 1967, organisa le putsch qui entraîna la destitution du président Joao Goulart en avril 1964 et permit l'élection de Humberto de Alencar Castello Branco comme président de la République. Il se présenta comme candidat aux élections présidentielles d'octobre 1966, fut élu et accéda au pouvoir au printemps 1967.

[2] L'Église brésilienne a pris conscience qu'elle ne pouvait rester indifférente aux aspirations du peuple et se désolidarise de plus en plus des possédants, encouragée en cela par le Saint Siège et ses représentants. Toutefois, son influence est limitée tant par le petit nombre de ses pasteurs (douze mille, dont six mille étrangers pour soixante-quinze millions de catholiques) que par les cultes afro-chrétiens qui lui font concurrence. Il convient de mentionner ici une figure de tout premier plan du haut clergé latino-américain, apôtre de la théologie de la libération et de la « violence-pacifique », Dom Helder Camara, archevêque de Recife et Olinda depuis 1964.

sénateurs de Washington ? L'ambassadeur des États-Unis[1] me donnait à entendre qu'il ne laissait pas ignorer à ses interlocuteurs brésiliens, les difficultés que rencontrerait désormais au Congrès le vote des programmes prévus pour le Brésil.

Comment les responsables – il ne s'agit pas du maréchal Costa e Silva malgré les pouvoirs concentrés entre les mains du Président de la République – mais de ceux qui le dirigent et s'en servent – tiendront-ils compte de ces différents facteurs ? Il m'est difficile de le prévoir.

Pour le moment, je me borne à observer qu'ils grossissent comme à plaisir et de manière artificielle, la gravité du complot qu'ils auraient déjoué. Ceci peut sans doute leur permettre de poursuivre dans la ligne dure, d'étendre les épurations et les emprisonnements. Mais il n'est pas impossible qu'ayant sauvé la face en se glorifiant d'avoir écarté du pays ce grand danger, ils ne retournent progressivement à cette relative mesure faite à la fois de bon sens, de bonne humeur et de répugnance aux révolutions sanglantes qui distingue le Brésil parmi les pays d'Amérique du Sud.

(*Direction d'Amérique, Brésil, 1968*)

461

M. PELEN, AMBASSADEUR DE FRANCE À BAMAKO,
À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 148/DAM. *Bamako, 20 décembre 1968.*

Le Président Modibo Keita : socialisme et sorcellerie.

À la veille de mon départ définitif du Mali[2], les entretiens que j'ai eus avec les plus hauts responsables du nouveau régime révèlent leurs sentiments intimes. Une fois passée l'exaltation née du coup d'État[3], les langues se sont déliées. Si les membres du Comité militaire de Libération nationale ont acquis, un mois après les événements, une grande confiance en eux, faite à la fois de la satisfaction d'avoir réussi et du sentiment d'avoir engagé leur patrie dans une voie située à égale distance de tous les excès, ceux du gouvernement provisoire[4], qui avaient participé aux conseils du président

[1] John Tuthill est ambassadeur des États-Unis au Brésil depuis avril 1966. Docteur es-sciences économiques, diplomate de carrière, il est entré au département d'État en 1941. Il a notamment servi à Bonn, à Paris, comme conseiller économique, puis à Bruxelles de 1962 à 1966.

[2] L'ambassadeur Pelen, arrivé à Bamako le 7 novembre 1964, rompt son établissement en cette fin décembre 1968, lui succède Louis Dallier qui présente ses lettres de créance le 24 décembre 1968.

[3] Le 19 novembre 1968, le président Modibo Keïta est renversé par un Comité militaire de Libération nationale, dirigé par le lieutenant Moussa Traore, qui s'empare du pouvoir.

[4] Désigné le 20 novembre pour former le gouvernement provisoire, le capitaine Yoro Diakite, premier vice-président du Comité militaire de Libération nationale présente le 22, son équipe

déchu, comme ceux qui écartés et suspects hier, ont repris publiquement leur place dans la communauté nationale, demeurent frappés d'une sorte d'étonnement, au sens fort du mot.

Ils semblent sortir lentement d'un cauchemar. Le pouvoir de fascination qu'exerçait sur eux Modibo Keïta les poursuit. Ils sont à la fois épouvantés d'avoir mis le vieux lion en cage et bouleversés d'avoir adulé, pendant de longues années, un personnage dont les actes trouvaient leur inspiration dans les croyances les plus troubles de l'antique Soudan. Avec stupéfaction, ils découvrent les mobiles profonds de celui que les manifestants ont comparé à un pharaon.

Trois sortes de méfaits sont reprochés à l'ex-président[1].

Le premier, celui dont on a davantage parlé, et que le Comité militaire de Libération nationale s'est efforcé de démentir, en attendant le verdict du tribunal, c'est son amour de l'argent…

Ce grief est, à mon sens, le moins acceptable de tous. Modibo Keïta aimait surtout le pouvoir pour le pouvoir. Contrairement à son épouse, il n'était pas intéressé, et menait une vie sans faste excessif. S'il a pris certaines « précautions » financières, il est douteux qu'il ait opéré des détournements de biens publics d'un montant aussi élevé que ceux qu'on lui prête.

En réalité, d'après ce qu'on m'assure, les Chinois seraient à l'origine de l'affaire. Après avoir convaincu l'ex-président de la nécessité de rompre les accords monétaires conclus avec la France, ils auraient déposé à son nom dans une banque suisse, comme ils l'avaient fait après les négociations de 1965, des sommes très importantes, de l'ordre de 10 milliards de francs maliens selon certains, afin de faciliter les transitions nécessaires à l'édification du socialisme au Mali dans les délais les plus rapides, et au besoin par la force.

S'il se peut que Modibo ait effectivement accepté le marché proposé par Pékin pour imposer définitivement sa dictature sous couvert du socialisme, il est en revanche incontestable qu'il se livrait à des pratiques de sorcellerie pour la maintenir[2]. Les perquisitions opérées au palais de Koulouba, au lendemain du coup d'État, auraient révélé des facettes du personnage d'une noirceur insoupçonnée. Quoique apparemment bon musulman, Modibo Keïta, comme beaucoup de ses compatriotes, était entre les mains des marabouts dont il sollicitait les services. Il s'était en quelque sorte détaché des réalités terrestres pour vivre une double vie, toute imprégnée des croyances ancestrales du Soudan.

ministérielle, se reporter aux télégrammes de Bamako n°s 859 à 861 et 862 à 864 du 23 novembre, non publiés. Des commentaires sur la composition de ce gouvernement sont transmis par le télégramme de Bamako n°s 862 à 864 du 23 novembre, non repris.

[1] Un tract critiquant le régime de Modibo Keïta, intitulé « Déclaration du peuple de la République du Mali à l'occasion de la dévaluation du franc malien », communiqué par la dépêche de Bamako n° 77 du 22 juillet 1967 énumère un certain nombre de griefs à l'encontre du Président.

[2] Dans une dépêche n° 42 du 27 avril 1966, sous-titrée « Atmosphère actuelle à Bamako : le président Modibo Keïta et son entourage », l'ambassadeur Pelen concluait par cette phrase : « Le Président se laisse complètement aller et est maintenant dans les mains des marabouts qui, pendant des nuits entières, implorent la Providence de redresser la situation économique du pays. »

Des personnalités, dont on ne saurait mettre en doute le témoignage, m'ont dit que l'on avait retrouvé dans ses appartements des monceaux de fétiches, la plupart d'origine humaine. Les restes d'un albinos disparu il y a deux ans dans des circonstances mal éclaircies ont été découverts. Pour fortifier sa confiance en lui et provoquer le respect, l'ex-président, conseillé par les sorciers, s'enduisait de graisse humaine ! Il exerçait ainsi sur ses proches une véritable fascination. Beaucoup d'entre eux cependant, musulmans ou même catholiques, considéraient avec une certaine compréhension des pratiques auxquelles se livrent encore, paraît-il, de nombreux chefs africains.

Les tares héréditaires des Keïta, jointes à son impuissance sexuelle, ont sans doute favorisé le lent envoûtement du personnage. Comme l'a écrit un bon connaisseur des mœurs soudaniennes, « la vitalité du chef est source de fécondité humaine, animale ou végétale ; si elle décroît, il faudra la renforcer au besoin par un sacrifice humain, ou le mettre à mort discrètement pour le remplacer par une autre plus jeune ». Que ne ferait alors un chef obnubilé par la passion du pouvoir politique !

Ce recours à la magie s'alliait chez Modibo Keïta à un cynisme, dont ce poste a décrit maints exemples. À la veille du coup d'État, les membres du Comité militaire de Libération nationale avaient acquis la certitude qu'un affrontement décisif se préparait pour les premiers mois de l'an prochain. Les Chinois selon les uns, les Russes, très actifs ici sur le plan militaire et soucieux de ralentir les progrès de la révolution culturelle, selon les autres, devaient fournir des armes légères à la milice et lui permettre d'éliminer l'armée et les vieux militants timorés de l'Union soudanaise RDA. Des listes de suspects ont été découvertes dans les cartons de la présidence et du ministère de la Défense. Modibo Keïta entendait ainsi déclencher froidement une guerre civile pour instaurer radicalement le socialisme. Le colonel Sékou Traore, chef d'état-major, et membre du comité national de défense de la révolution, avait donné son accord.

Mais ces desseins ont été percés à jour. Le capitaine Ouologuem, aide de camp de l'ex-président, et d'autres officiers en avaient informé leurs camarades. Le soin et la hâte avec lesquels les jeunes officiers, peut-être encouragés de l'extérieur et soutenus par quelques civils fidèles, se sont emparés du pouvoir sans effusion de sang, démontrant qu'ils connaissaient dans les détails le coup qui se préparait contre eux. Il leur a suffi alors de devancer l'événement pour saisir le pouvoir, quitte à habiller leur action d'un vocabulaire démocratique, afin de sauvegarder les apparences.

Il est ainsi compréhensible que les membres du CMLN ne soient pas prêts de pardonner ses forfaits au président déchu.

Quoiqu'il en soit, et si la catastrophe a pu être évitée, on mesure mieux maintenant les conséquences qu'elle aurait pu avoir non seulement au Mali, mais dans toute l'Afrique de l'Ouest. Les voisins de ce pays ne pouvaient se faire une idée exacte de la situation, et cela explique les réactions mitigées de certains dirigeants et leur relative indulgence à l'égard d'un homme dont ils connaissaient mal les desseins.

Certes, les populations rurales exultent, mais les blessures d'un passé récent demeurent ; sur le plan économique, nous le savons, et sur le plan idéologique aussi, car la jeunesse a été empoisonnée au point que son comportement inquiète déjà le directoire militaire.

(*Direction des Affaires africaines et malgaches, Mali, 1968*)

462

M. Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2276 à 2289. *Bruxelles-Delfra, 21 décembre 1968.*

Immédiat.

(*Reçu* : 17 h. 57).

C'est à la lumière des travaux effectués par le groupe dit des hauts fonctionnaires, revus et complétés par les représentants permanents, que les discussions du Conseil sur l'avenir de l'Euratom se sont engagées hier matin. En fait, ces travaux avaient abouti à la définition de ce que pourraient être, et le programme commun et les programmes complémentaires, dans des conditions et selon des modalités qui correspondaient à nos vues, ainsi que mon télégramme nos 2227 à 2241 l'avait souligné[1].

Il est apparu, dès le premier tour de table, que les principales difficultés viendraient du côté de la délégation belge, dont on attendait qu'elle accepte que tout ou partie du programme eau lourde figure dans les actions communes, et de la délégation allemande qui demandait, pour des raisons d'ailleurs purement politiques, un renforcement substantiel du programme commun. Les Néerlandais avaient tiré leur épingle du jeu en acceptant que les activités de l'établissement de Petten[2] soient placées en programme complémentaire et, pour une fois, se montraient peu combatifs, tandis que les Italiens laissaient entendre que, sous réserve de quelques aménagements en leur faveur, ils pourraient ratifier les résultats acquis.

Après que chaque délégation se soit exprimée en termes généraux, M. Galley ayant indiqué que la délégation française donnait son accord au projet qui était soumis aux ministres, une discussion assez confuse s'est engagée sur les possibilités d'augmenter la liste des actions prévues au programme commun. Elle permit principalement d'apprendre que la délégation belge pourrait se rallier à une partie substantielle du programme eau lourde si la délégation française faisait, de son côté, un effort, en particulier en acceptant que les frais d'infrastructure des établissements du centre

[1] Télégramme du 18 décembre 1968, non reproduit.

[2] L'établissement du centre commun de recherche de l'Euratom situé à Petten (Pays-Bas) dispose depuis 1961 d'un réacteur atomique à haut flux.

soient inclus dans le programme commun. M. Galley[1] tint aussitôt à dissiper toute illusion sur ce point. Du coup, apparurent à nouveau ici et là, des suggestions en faveur d'un ajournement de la décision.

Le débat tournant en rond sous la conduite, si l'on peut dire, d'un président[2] inexpérimenté et inactif, M. Théo Lefèvre[3], qui dirigeait la délégation belge, invita ses collègues et les représentants permanents, ainsi que les membres de la Commission, à se réunir dans son bureau pour examiner la situation et voir comment on pourrait en sortir. Il s'agissait, en fait de proposer à nouveau un sursis de trois mois pendant lequel le programme actuel aurait été prorogé. Cette suggestion, chaleureusement appuyée par M. Stoltenberg[4], ainsi que par la Commission, et modérément soutenue par M. de Block[5], se heurta, en revanche, aux réticences de M. Malfatti[6] et à l'opposition catégorique de M. Galley qui, en réponse à une question de M. Rey, déclara que les ministres avaient le choix entre une décision immédiate ou le néant. C'est alors que le président de la Commission se lança dans une violente diatribe contre la politique du gouvernement français à l'égard de ses cinq partenaires et de la Commission. Évoquant pêle-mêle des questions d'importance et de nature aussi diverses que la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne, la procédure de négociation avec les États africains et malgache[7], le regroupement des institutions autour du rond-point Schuman[8], la participation de la Communauté à l'exposition d'Osaka[9], etc. M. Rey prétendit démontrer que la France ne poursuivait d'autre objectif que d'imposer ses vues aux autres pays membres, sans tenir le moindre compte de leur opinion. Elle avait pourtant reçu de la Communauté, et notamment de la Commission, l'autorisation de prendre, en juillet dernier, des mesures destinées à redresser sa situation économique et financière[10]. On aurait donc pu s'attendre à une autre attitude de sa part. Une telle situation, conclut M. Rey, visiblement hors de lui, était intolérable.

Après que M. Galley eut sèchement et brièvement remis à sa place le Président de la Commission, la discussion changea subitement de cours.

[1] Robert Galley, ministre de l'Équipement et du Logement du 31 mai au 10 juillet 1968. Ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales depuis le 12 juillet 1968.

[2] Jean Rey, président, belge, de la Commission unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967.

[3] Théo Lefèvre, ministre belge sans portefeuille chargé de la Politique et de la Programmation scientifiques depuis le 17 juin 1968.

[4] Gerhard Stoltenberg, ministre de la Recherche scientifique de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966.

[5] Léo de Block, ministre néerlandais des Affaires économiques depuis le 5 avril 1967.

[6] Franco Maria Malfatti, sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 24 juin 1968.

[7] Sur ce sujet, voir ci-dessus la note n° 72/CE du 20 juillet 1968.

[8] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1675 à 1681 du 25 octobre 1968.

[9] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1616 à 1621 du 18 octobre 1968.

[10] Sur ce sujet, voir ci-dessus le télégramme de Bruxelles-Delfra nos 1231 à 1254 du 20 juillet 1968.

C'est ainsi que M. Stoltenberg indiqua qu'il pourrait, à la rigueur, accepter que l'on procédât dans les établissements du centre à des compressions d'effectifs qui porteraient sur quatre ou cinq cents personnes. Quant à M. Lefèvre, il proposa que la discussion soit suspendue pendant deux heures afin de permettre aux uns et aux autres de réfléchir aux moyens d'éviter « la mort de l'Euratom ».

Cette interruption fut mise à profit par nos cinq partenaires pour tirer de la fermeté de la délégation française les conclusions qui s'imposaient. Dès la reprise des débats, la présidence proposa que l'on s'en tienne au projet de décision de programme dont le Conseil était saisi, étant entendu qu'une partie importante de l'action concernant l'eau lourde serait incluse dans le programme commun. Cette décision devait être assortie d'une résolution, présentée par M. Lefèvre, mais qui avait, en fait, été élaborée par nos cinq partenaires dans l'intention évidente de sauver la face.

Après une nouvelle suspension de séance destinée à permettre à la délégation française d'étudier ce texte, il fallut encore aux ministres deux heures de discussion pour se mettre d'accord sur sa rédaction. M. Galley fit approuver plusieurs amendements destinés à éviter des ambiguïtés ou des obscurités. S'il a accepté, à la demande instante de nos partenaires, de ne pas éliminer le dernier paragraphe (blocage éventuel des crédits après le 1er juillet 1969), c'est seulement après avoir fait enregistrer au procès-verbal une déclaration aux termes de laquelle la délégation française considérait une telle disposition comme illusoire et inapplicable, ce que d'ailleurs personne ne contesta quant au fond.

En définitive, la décision intervenue cette nuit est la première application, péniblement obtenue mais très substantielle, de la résolution du 8 décembre 1967, selon laquelle les activités d'Euratom comprendraient à l'avenir un programme commun et des programmes complémentaires. Ainsi, le nouveau programme pour 1969 prévoit des crédits à peu près équivalents pour les actions complémentaires et pour les actions communes. Quant aux effectifs, le gouvernement français ne contribuera à leur maintien que pour un nombre de personnes inférieur à 50 % du total actuel, le reste étant à la charge de nos partenaires qui s'efforceront, bien évidemment, d'en conserver le maximum.

Telle est la conclusion qui se dégage de ce débat, et à laquelle la résolution anodine qui accompagne la décision de programme, dont je transmets le texte au Département sous le numéro suivant[1], ne change rien. Certains considèrent peut-être, du côté de la Commission ou de nos partenaires, que la partie n'est pas définitivement perdue pour eux puisque les programmes n'ont été établis que pour une année et que, par conséquent, il faudra bientôt reprendre la discussion sur la suite. Je serais cependant surpris que ceux qui voient les choses avec réalisme puissent se faire des illusions sur les possibilités d'en revenir à la méthode du programme unique et de nous amener

[1] Télégramme de Bruxelles-Delfra nos 2290 à 2292 du 21 décembre 1968, non reproduit.

ultérieurement à participer à des actions qui ne figurent pas dans le nouveau programme commun.

(*Collection des télégrammes, Bruxelles-Delfra, 1968*)

463

NOTE

pour le Cabinet du Ministre

N. nº 293/AM *Paris, 21 décembre 1968.*

Le ministre conseiller de l'ambassade du Canada a rendu visite au directeur d'Amérique pour lui rappeler quelle était la doctrine à appliquer, à son avis en ce qui concerne l'information du gouvernement d'Ottawa par Paris sur les échanges de visites ministérielles.

Au cas où des ministres français se rendraient à Québec, il conviendrait que notre ambassade à Ottawa en avise le gouvernement canadien et d'autre part, nous pourrions informer l'ambassade du Canada à Paris lorsqu'un ministre québécois se rend en France.

Cette manière de voir les choses paraît correspondre aux arrangements intervenus déjà entre les deux pays.

En revanche, M. Black semble avoir soulevé un problème nouveau lorsqu'il a rappelé la récente réunion à Québec de la commission mixte franco-québécoise pour les investissements. Lorsque, a-t-il déclaré, des réunions franco-québécoises se déroulent dans le cadre des deux ententes déjà signées entre Paris et Québec avec l'approbation d'Ottawa, il n'est pas nécessaire que le Canada en soit officiellement informé. Mais lorsque des réunions importantes ont lieu qui, comme celles de la commission mixte pour les investissements débordent le cadre des ententes et relèvent d'un domaine de « juridiction mixte » à la fois provinciale et fédérale, il est nécessaire qu'Ottawa soit au préalable, non seulement informé mais consulté.

Passant à la visite prochaine du Premier ministre du Québec à Paris[1], M. Black a déclaré que le problème des satellites de télécommunications était, aux yeux d'Ottawa, très délicat et que dans la mesure où, selon ses informations, un échange de lettres franco-québécois pouvait avoir lieu à ce sujet, il convenait également qu'Ottawa fût au préalable non seulement informé, mais consulté.

M. Jurgensen s'est engagé à solliciter à cet égard les instructions du gouvernement français.

À l'avis de la direction d'Amérique, il n'y aurait peut-être pas d'inconvénients majeurs à ce que dans l'intérêt des bonnes relations franco-canadiennes

[1] Il s'agit de M. Jean-Jacques Bertrand, successeur à la tête du gouvernement québécois de M. Daniel Johnson décédé brusquement au mois de septembre.

nous « informions » d'une façon très générale Ottawa de divers contacts franco-québécois dont le Canada est en réalité déjà parfaitement au courant. Nous pourrions le faire à l'occasion, mais sans prendre à cet égard des engagements précis. La question peut être débattue, mais de toute manière, il apparaît certain que nous devons repousser clairement toute idée de consultation préalable.

(*Amérique 1964-1970, Canada, nº 212*)

464

M. Berard, Ambassadeur, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la Mission permanente française auprès des Nations unies,
à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 4369 à 4382. *New York, 22 décembre 1968.*

(*Reçu* : 20 h. 00).

Bilan de la XXIIIe session[1]

Dès septembre, les délégations s'attendaient à une Assemblée sans relief. La session a correspondu à ces prévisions. Elle s'est terminée dans la même atmosphère morose et désabusée dans laquelle elle avait commencé.

Sans doute, le débat général a-t-il suscité, comme à l'ordinaire, quelque animation. Les ministres des Affaires étrangères ont exprimé, du haut de la tribune, l'opinion de leur gouvernement sur les principaux problèmes de la politique internationale. Mais, ces grands ténors une fois partis, les travaux des commissions n'ont éveillé qu'un intérêt restreint. Les mêmes questions qui n'avaient pas trouvé de solution les années précédentes ont été discutées, les mêmes propos tenus, les mêmes positions répétées, les mêmes résultats, ou peu s'en faut, obtenus au cours des votes.

Le caractère routinier des débats et l'aspect morne des travaux s'expliquent par divers motifs. Dès le départ apparaissait un sentiment de lassitude, dû à la longueur de la reprise de session précédente (24 avril au 12 juin[2]), qui s'était close avec trois semaines de retard. Sur le fond, aucune des grandes questions pour lesquelles se passionnait l'opinion internationale ne fut débattue.

Caressée un instant par certains avant l'ouverture de l'Assemblée, l'idée d'inscrire l'affaire tchèque à l'ordre du jour a été rapidement abandonnée.

[1] La XXIIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies s'est tenue du 24 septembre au 21 décembre 1968.

[2] La XXIIe session de l'Assemblée générale des Nations unies reprend à New York le 24 avril. Trois sujets sont inscrits à l'ordre du jour : projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le problème du Sud-Ouest africain et la situation au Moyen-Orient.

Sans doute ce thème a-t-il été abordé lors du débat général. Sans doute, à l'instigation des Américains, les États membres de l'OTAN ont-ils évoqué les événements de Prague à l'occasion du débat sur la définition de l'agression (en sixième commission[1]) et à propos des droits de l'homme (en troisième commission[2]) : il ne s'agissait en vérité que d'un combat d'arrière-garde destiné à se donner bonne conscience.

Dans le même temps, l'initiative du président Johnson au sujet du Vietnam[3] rendrait non seulement plus improbable un débat sur cette question, mais devait encore diminuer la vivacité des attaques contre les États-Unis lors de la discussion générale.

Il n'apparaissait pas non plus que, faute de majorité, une discussion utile put s'ouvrir sur le Proche-Orient, point continuellement inscrit à l'ordre du jour depuis l'Assemblée extraordinaire de juin 1967. Les réticences à en aborder l'examen s'expliquent par l'échec de cette Assemblée extraordinaire[4] et par la constatation de l'impossibilité où se trouve le Conseil de sécurité de mettre un terme aux incidents qui se multiplient dangereusement. Par la désignation d'un représentant spécial[5], le Conseil a trouvé un alibi à son impuissance. Malgré l'état de guerre larvée qui s'installe dans la région, il ne se réunit même plus. Quelle que soit la gravité de l'incident, aucune partie désormais n'en demande la convocation. Cependant, les rencontres entre les ministres des Affaires étrangères attendues avec intérêt n'ont pas donné les résultats escomptés, et le souci de ne pas compromettre la mission Jarring fournit à la grande majorité des délégations l'occasion sinon de rester silencieuses, du moins de se montrer circonspectes. Le débat rituel sur les réfugiés du Moyen-Orient en Commission politique spéciale[6]

[1] La sixième commission a consacré, du 18 au 26 novembre, neuf séances à l'examen du point 86 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, relatif à l'examen du rapport du Comité spécial pour la question de la définition de l'agression. Ce Comité, institué par la résolution 2330 (XXII) adoptée le 18 décembre 1967 par l'Assemblée générale, s'est réuni à l'Office des Nations unies à Genève du 4 juin au 6 juillet 1968 et a examiné, conformément à son mandat, les divers aspects de la question de l'agression. Il n'est pas parvenu à une définition de l'agression acceptable par tous. La résolution 2420 (XXIII), adoptée par l'Assemblée générale sur le rapport de la sixième Commission, reporte cette question à la XXIVe Session. Se référer au rapport du Comité spécial classé dans le dossier d'archives *Organisation des Nations unies, S 50 5-2, 1962-1969, élaboration du droit international, définition de l'agression, 1968*.

[2] À l'occasion du débat général sur l'année internationale des droits de l'homme, Madame Picker, représentante des États-Unis à la troisième commission, a prononcé, en l'absence de l'ambassadeur Wiggins, un important discours, abordant la situation en Tchécoslovaquie sous l'angle du droit à la liberté de pensée et de parole, du droit de libre association et de libre expression. Se reporter au télégramme de New York n°s 3745 à 3749 du 28 novembre, non publié.

[3] L'arrêt des bombardements aériens sur le Nord-Vietnam est annoncé le 31 octobre 1968.

[4] L'Assemblée extraordinaire des Nations unies se tient du 17 juin au 18 septembre 1967. L'Assemblée décide d'inscrire le problème de la situation au Moyen-Orient à l'ordre du jour de la session ordinaire.

[5] Gunnar Jarring, ambassadeur de Suède à Moscou, est nommé représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en application de la résolution du Conseil de sécurité 242 du 22 novembre 1967 sur le Moyen-Orient.

[6] La Commission politique spéciale commence ses travaux le 17 octobre, sous la présidence de M. Farah, ambassadeur de Somalie, et examine le problème des réfugiés de Palestine à partir du 5 novembre. Le 11 décembre, la Commission adopte par 91 voix contre une (Israël) avec 9 abstentions, le projet de résolution qui demande au gouvernement israélien de prendre des « mesures

et celui sur les résultats de la conférence de Téhéran[1] touchant les droits de l'homme dans les territoires occupés ont, toutefois, donné aux délégations arabes la possibilité de mettre en cause Israël, peut-être d'ailleurs avec moins de violence qu'à l'ordinaire.

Bien que présent à de nombreux esprits, le problème du Biafra ne pouvait être inscrit du fait de l'opposition de la plupart des pays africains, qui suivaient la décision prise par l'OUA[2] et qui estimaient en outre avoir intérêt à rester sur ce point silencieux.

Quant au Sud-Ouest africain – devenu Namibie – l'absence de tout effet pratique de la résolution votée en juin et qui faisait suite à une centaine de résolutions concernant l'Afrique du Sud a provoqué chez de nombreux Africains une nouvelle déception, qui les a conduits à atténuer l'âpreté de leurs propos. Sans doute conservaient-ils l'espoir de faire voter de nouvelles résolutions condamnant les pays colonialistes et instituant des mesures radicales contre l'Afrique du Sud. Leur projet tendant à écarter Pretoria de la CNUCED[3] a suscité une réaction sensible de la part des vieilles nations soucieuses du respect des procédures prévues par la Charte. Le débat regrettable au cours duquel se sont affrontés blancs et gens de couleur, Afro-Asiatiques et vieux États de l'ancien et du nouveau monde, a laissé dans tous les camps malaise et amertume. Il en résulte toutefois une moindre confiance des Afro-Asiatiques dans la puissance arithmétique de leur nombre. Chez certains du moins apparaît une conscience plus nette des limites de leurs possibilités et par suite une plus grande modération dans leurs propos. À l'inverse, les vieilles nations semblent avoir retrouvé plus de confiance dans leurs moyens d'action. Mais elles constatent l'effort continu qu'exige le triomphe de la raison sur la séduction du verbe et les emportements de la passion.

Il faut cependant reconnaître qu'appréciés dans une certaine perspective, les résultats de cette Assemblée ne se révèlent pas sensiblement inférieurs à ceux de nombreuses autres sessions. La conférence sur l'environnement humain prévue pour 1970 a posé une question nouvelle, susceptible de conduire à des effets positifs dans un domaine non controversé il est vrai, mais important pour l'avenir des hommes. L'établissement d'un comité permanent pour l'exploitation des océans représente, d'autre part, une

efficaces et immédiates » en vue du retour des personnes déplacées à la suite des événements de juin 1967. La Commission a, par ailleurs, approuvé le projet des États-Unis visant à proroger jusqu'au 30 juin 1972 le mandat de l'Office pour les réfugiés de Palestine par 101 voix avec une abstention (Israël) ainsi que le projet suédois sur l'assistance humanitaire aux réfugiés de Palestine (à l'unanimité). La Commission a repoussé, le 13 décembre, le projet de résolution visant à la nomination d'un curateur aux biens arabes en Israël.

[1] Se reporter à l'Acte final de la Conférence internationale des droits de l'homme tenue à Téhéran du 22 avril au 13 mai 1968.

[2] Le texte de la résolution sur le Nigeria adoptée par la réunion au sommet de l'OUA est communiqué par le télégramme d'Alger du 16 septembre 1968, n° 4042, non publié.

[3] CNUCED : Commission des Nations unies pour le Commerce et le Développement. Au sujet du Sud-Ouest africain, se reporter à la note pour le Cabinet du ministre du 1er juillet 1968, qui fait le point de la question et rappelle les trois résolutions adoptées lors de la XXIIe session, ainsi qu'à la note n° 80 de la direction des Nations unies et Organisations internationales au Département du 17 décembre, résumant les travaux de l'Assemblée générale.

étape indispensable dans le développement d'une plus grande connaissance des mers et pour l'accès à des richesses importantes. Dans le domaine si ardu du désarmement, la décision d'étudier les effets des armes chimiques et bactériologiques ou biologiques constituera une contribution, peut-être modeste mais sans doute nécessaire, aux efforts entrepris pour remédier à la course aux armements.

Enfin, l'éclat donné à la commémoration du XXe anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme a rendu plus présente dans les esprits la nécessité d'assurer, dans un monde menacé par les dangers de l'essor industriel et de la technologie moderne, la sauvegarde de la dignité humaine.

Les hommages rendus au président René Cassin[1], prix Nobel de la paix, qui s'est vu conférer par les Nations unies le prix des droits de l'homme, ont rejailli sur notre pays. Nous devons, en outre, noter avec satisfaction le renvoi à la XXIVe session de la question des Comores[2] et, tout autant, l'adoption de mesures pratiques et décisives tendant à assurer, dans un proche avenir, un (possible) équilibre entre le français et l'anglais au secrétariat et dans les organismes de l'ONU.

Notre délégation a apporté aux travaux de la session une contribution qui a été généralement appréciée. Ses relations avec les délégations occidentales, notamment avec celle des États-Unis, se sont améliorées à la suite de la position adoptée dans l'affaire tchèque par le gouvernement français. L'attitude de réserve qu'elle a observée lorsque cette question a été évoquée dans les commissions lui a cependant valu, de la part des pays socialistes, un traitement privilégié parmi les Occidentaux. Sans être aussi étroites qu'auparavant, ses relations avec la délégation soviétique sont, en conséquence, demeurées amicales.

Auprès des pays du tiers-monde, la France continue de jouir d'un prestige intact, dû non seulement à l'aide importante qu'elle leur accorde, mais également au respect qu'elle témoigne à une indépendance dont ils sont si jaloux, en outre, nous ne portons ni la souillure du Vietnam, ni la flétrissure de la Tchécoslovaquie. Les Arabes nous savent gré de notre compréhension

[1] Le 20 juin 1940, René Cassin rejoint Charles de Gaulle à Londres, avec lequel il participe à la fondation de la France libre et à la reconnaissance de son statut par Winston Churchill. Il est commissaire national à la Justice et à l'Éducation dans le gouvernement de la France libre à Londres, et en 1944 il fait partie du Comité français de la Libération nationale à Alger et est président de la commission juridique qui prépare les bases de la législation française d'après la seconde guerre mondiale. Il est vice-président du conseil d'État de 1944 à 1960, de 1943 à sa mort en 1976, il est aussi président de l'Alliance israélite universelle. Représentant de la France aux Nations unies de 1946 à 1958, membre de la commission des droits de l'homme de l'ONU, il est le principal initiateur et rédacteur de la déclaration universelle des droits de l'homme. En 1947, René Cassin est élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Vice-président de la Cour européenne des droits de l'homme de 1959 à 1965, il en devient le président de 1965 à 1968. Cette même année 1968, René Cassin reçoit le prix Nobel de la paix pour son travail sur la déclaration des droits de l'homme et pour son engagement dans sa diffusion et dans sa mise en œuvre.

[2] *Note marginale du document* : « et les Afars et les Issas ? ». Une rectification est apportée par le rédacteur de la note et transmise par le télégramme de New York n° 4387 du 23 décembre 1968 : « Nous devons, en outre, noter avec satisfaction le renvoi à la XXIVe session du débat sur le territoire français des Afars et des Issas, le renvoi par le comité des 24 de l'inscription des Comores et, tout autant… »

pour leurs problèmes, les Africains pour leurs difficultés. Si les pays en voie de développement prennent réellement conscience de l'écart qui existe entre le rêve et la réalité, entre leurs vœux et leurs possibilités et font le départ entre ce qui est raisonnable et possible et ce qui ne l'est pas, certaines des positions que la France adopte pour des raisons de principe à l'encontre de leurs désirs ou de leurs espoirs seront mieux comprises et mieux accueillies par eux. L'influence de notre pays ne pourra qu'en être renforcée.

(*Direction des Nations unies et des Organisations internationales, 1968*)

465

M. ROGER SEYDOUX DE CLAUSONNE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU, À M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 5559 à 5562 et 5582 à 5591. *Moscou, 23 décembre 1968.*

Immédiat
Diffusion réservée.

(*Reçu* : 18 h. 00 et 19 h. 35).

Ainsi que mes collègues américain et britannique, j'ai été convoqué cet après-midi au MID. M. Kozyrev m'y a donné lecture d'une note concernant l'élection du président de la RFA à Berlin-Ouest (dont j'envoie le texte au Département par télégramme séparé).

Je n'ai pas fait de commentaire sur cette communication et me suis borné à rappeler qu'une telle élection comportait des précédents.

M. Kozyrev en a convenu. Mais il ne pouvait considérer l'intensification des manifestations du gouvernement fédéral à Berlin (congrès CDU, visite du chancelier Lübke, sessions des commissions parlementaires) que comme une tendance croissante de Bonn à s'assurer à Berlin des droits que la RFA n'avait jamais eus et n'aurait jamais non plus à l'avenir. Sur ce point, m'assura-t-il, nous avions la même position et devions agir en faveur de la détente en prenant les mesures nécessaires pour que la RFA mette fin à ses entreprises à Berlin.

Afin de ne pas limiter cette première entrevue à ce seul problème, j'ai évoqué la question du Moyen-Orient et le voyage de M. Gromyko au Caire. Le vice-ministre n'a rien ajouté d'intéressant à ce qu'avait dit M. Kossyguine trois jours auparavant.

Le Département voudra bien trouver ci-dessous le texte de la note qui m'a été remis aujourd'hui 23 décembre par M. Kozyrev.

Début de citation

« Le gouvernement soviétique estime nécessaire d'attirer l'attention du gouvernement français sur la recrudescence des provocations à laquelle la

RFA se livre à Berlin-Ouest, recrudescence qui est susceptible de compliquer sérieusement la situation en Europe.

Les autorités de l'Allemagne de l'Ouest ont fait connaître leur intention de convoquer à Berlin-Ouest, l'Assemblée fédérale qui doit procéder à l'élection du nouveau président de la RFA au mois de mars 1969. Selon les informations en provenance de Bonn, des représentants du NPD néo-nazi et pro-hitlérien, dont l'activité, dirigée contre la paix et la sécurité européennes, ne cesse de s'étendre en RFA, se rendraient également à Berlin. En dépit de toutes les mises en garde et de manière déraisonnable, certains milieux de la RFA, ont ainsi choisi de nouveau d'accroître à dessein la tension autour de Berlin-Ouest.

« On peut penser que l'existence d'une situation où la RFA est en mesure, lorsque bon lui semble d'utiliser Berlin-Ouest à seule fin de provoquer des complications internationales, ne répond pas aux intérêts essentiels de l'URSS, et de la France, ainsi que d'autres États. L'ensemble de ces questions a fait l'objet à maintes reprises de discussions entre les représentants de l'URSS et des trois puissances.

« Aussi bien l'Union soviétique que la France partant du principe que les aggravations de la situation à Berlin-Ouest et dans ses environs même si elles n'avaient qu'un caractère intermittent, ne sont pas souhaitables et qu'il conviendrait de les éviter. Il pourrait même ne pas y en avoir. En l'occurrence, les positions de nos gouvernements s'accordent : Berlin-Ouest n'appartenait pas et n'appartiendra pas à la RFA. Des raisons évidentes font qu'il ne peut pas lui appartenir. Telle est la base de toute compréhension mutuelle au sujet de Berlin-Ouest.

« Mais il apparaît précisément que la création d'une situation normale dans cette région, est ce qui satisfait le moins les autorités de la RFA. Rien n'obligeait la RFA à organiser des élections présidentielles à Berlin-Ouest. Les autorités de la RFA brûlent de montrer qu'elles sont prêtes à prendre des risques pour tenter de mettre la main sur cette ville. À Moscou naturellement, les efforts auxquels se livre la RFA pour que son activité de provocation à l'égard de Berlin-Ouest soit entérinée par les décisions du bloc militaire de l'OTAN, ne sont pas passées inaperçues. Toutefois, il est clair que ni l'OTAN, ni personne ne peut donner à la RFA aucun droit sur Berlin-Ouest, ville située en dehors de ses frontières et échappant à son autorité.

« Il serait bon dans les questions relatives à Berlin-Ouest d'éviter des malentendus.

« L'Union soviétique n'a aucune prétention sur cette ville. Le gouvernement de la RDA a également déclaré à maintes reprises qu'il n'avait pas l'intention de porter atteinte à Berlin-Ouest ni d'intervenir dans ses affaires intérieures.

« Le gouvernement soviétique et le gouvernement de la RDA ont montré le maximum de modération face au défi, que, par ses actes à Berlin-Ouest, la RFA a lancé durant les mois d'octobre et de novembre de cette année. Il est possible que cette réserve ait été mal interprétée. Si les choses continuent

à se développer comme elles le font actuellement et si les forces militantes et néo-nazies de la RFA continuent de faire étalage, en plein cœur de la RDA, de leurs prétentions revanchistes, de leur mépris avoué des intérêts et des droits légitimes des pays socialistes, il leur faudra assumer la responsabilité des conséquences de cela et elles n'auront aucune raison de se plaindre des mesures correspondantes qui seront prises en retour pour couper court à cette activité illégale. À franchement parler, nous préférerions que les événements ne se trouvent pas transportés sur ce terrain. Il serait préférable qu'après mûre réflexion, le gouvernement de la RFA renonce à ses tentatives pour refaire à sa manière la géographie politique de l'Europe. L'Union soviétique accueillerait favorablement un tel changement de la politique de la RFA et saluerait également les efforts que pourrait faire le gouvernement français afin de détourner les autorités allemandes des actes de provocation dangereux qui entrent dans leurs intentions.

« Le gouvernement soviétique espère que les considérations exposées ci-dessus seront examinées par le gouvernement français avec toute l'attention souhaitable, étant donné notre compréhension mutuelle et les responsabilités qu'assument nos deux pays en ce qui concerne les affaires allemandes, et notre désir commun de renforcer la paix et la sécurité en Europe. Il est clair que les intérêts à long terme de la coopération internationale ne pourraient qu'y gagner. »

Fin de citation.

(*Collection des Télégrammes, Moscou, 1968*)

466

M. Jurgensen, Chargé d'Affaires d'Amérique au Département,
à M. de Menthon, Consul général de France à Québec.

L. nº 94/AM *Paris, 26 décembre 1968.*

Cher ami,

Je crois qu'en effet, comme vous le dites, Québec traverse une de ses périodes les plus noires. Si les choses continuent à suivre le cours qu'elles ont pris maintenant, on devrait s'attendre au triomphe des idées de M. Trudeau dont la conséquence ultime, sous une apparence de libéralisme, serait la condamnation du fait français en Amérique du Nord.

Naturellement, ici le troisième report de la visite[1] a produit un effet désastreux. Surtout, même s'il existe à cet égard des considérations de politique intérieure québécoise, on voit mal à Paris comment, puisque le Premier ministre est indisponible, il n'est pas possible d'envoyer M. Cardinal à sa

[1] Il s'agit de la visite officielle en France de M. Bertrand, Premier ministre du Québec, attendu à la place de son prédécesseur, décédé.

place. Cette solution présenterait de nombreux avantages sur lesquels je n'ai pas besoin d'insister.

En ce qui concerne les conférences francophones[1] sur lesquelles notre correspondance est suffisamment éloquente, il est un point que je vous avais exposé par lettre et sur lequel vous ne m'avez pas encore répondu. Je vous avais signalé que M. Paul Martin avait offert au Niger plusieurs millions de dollars. Par la suite, vous avez vu qu'Ottawa essayait d'« acheter » les Africains francophones en leur fournissant du blé. Je ne sais si la mentalité présente des Québécois vous permet avec eux une conversation sur ce point, mais il serait possible à Québec de se donner de meilleures chances en Afrique francophone en faisant connaître à certains gouvernements, tel que celui du Niger, que la mission Aubert[2] aura quelques suites sur le plan de l'aide, ne serait-ce que sur le plan culturel et technique, même si cette aide ne peut se comparer en volume à celle d'Ottawa[3]. L'inertie totale est en tout cas la pire des tactiques. Après tout, en fin de compte, Québec ne récoltera que ce qu'il aura semé. L'expérience montre qu'on n'est jamais vaincu que par soi-même !

Je suis heureux que Chauvet[4] ait pu être parmi nous ; nous avons pu parler un peu avec lui lors de son passage. Je lui ai remis une copie d'une note pour le Ministre où j'essayais d'atténuer le choc provoqué par la dérobade de M. Bertrand. Malgré cela, les actions du Québec sont ici fortement en baisse. Tout ce que je peux faire pour les remonter, c'est de laisser espérer la prochaine émergence de M. Cardinal[5]. J'espère que ce n'est pas là un mirage…

Merci en tout cas des efforts que vous déployez. Ils sont d'autant plus nécessaires que dans une certaine mesure les Québécois ne savent pas exactement ce qu'ils veulent et il faut certainement les aider à se dégager de leur complexe d'infériorité persistant. Il est nécessaire en tout cas qu'ils comprennent que nous ne sommes pas décidés à les accepter « tels qu'ils sont » lorsqu'ils se plient aux exigences d'Ottawa. Ils doivent aussi tenir compte de nous également. Autrement, ce n'est pas la France qui les aura trahis en fin de compte comme ils le prétendent parfois, mais c'est eux qui nous auront abandonnés, et, ce faisant, se seront abandonnés eux-mêmes.

Avec mes meilleurs vœux, pour vous et les vôtres, recevez, Cher ami, l'expression…

(Amérique 1964-1970, Canada, nº 202)

[1] À ce propos, se reporter ci-dessus au télégramme nos 1300 à 1308 du 1er novembre 1968.

[2] Julien Aubert, directeur général de la Coopération au ministère de l'Éducation du Québec. À la suite de la conférence de Libreville, il a effectué en juillet-août 1968, une longue mission d'information au Gabon, au Tchad, au Niger et au Sénégal.

[3] Parallèlement au voyage accompli par M. Aubert en Afrique, M. Lionel Chevrier, du ministère fédéral des Affaires extérieures, ancien haut commissaire du Canada à Londres, avait reçu mission d'Ottawa de se rendre dans de nombreuses capitales africaines, Rabat, Alger, Tunis, Yaoundé, Abidjan, Niamey et Dakar en février et mars 1968 pour y étudier les possibilités de coopération du Canada en Afrique.

[4] Jean-Pierre Chauvet, conseiller des Affaires étrangères, consul général adjoint de France à Québec.

[5] Jean Guy Cardinal, ministre de l'Éducation du Québec.

467

M. BASDEVANT, AMBASSADEUR, HAUT REPRÉSENTANT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE À ALGER
à M. DEBRÉ, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 5751 à 5756. *Alger, 27 décembre 1968.*

(*Reçu* : 21 h. 51).

J'ai présenté ce matin mes lettres de créance au président Boumediene[1]. Le texte des discours échangés à cette occasion parviendra au Département par la valise.

Dans mon allocution, j'ai développé des thèmes qui, à partir du diptyque « indépendance et coopération », évoquaient non seulement ce que nous apportions à l'Algérie, mais surtout ce que nous attendions d'elle. Sur le chapitre de l'indépendance, j'ai souligné la confiance que nous faisions à l'Algérie pour ne pas laisser surprendre sa vigilance dans le domaine de sa souveraineté en matière de défense[2]. Quant à la coopération, elle devait être un ensemble d'échanges confiants et équilibrés, fondés sur le respect des droits et intérêts et sur la réciprocité. En ce qui concerne la méthode, il fallait éviter polémiques et actions unilatérales et pratiquer un dialogue franc et permanent.

La réponse du Président a repris chacun de ces thèmes, et leur a fait écho, en réaffirmant les positions algériennes et en les émaillant de quelques pointes sur l'insuffisance du recrutement des coopérants et sur le « déséquilibre » des échanges commerciaux et des résultats de l'accord sur les hydrocarbures. Je note la brièveté du passage relatif à « la perturbation qui affecte l'écoulement des vins algériens vers la France ». Celui qui a trait aux hydrocarbures était un peu plus explicite. Le Président a regretté que dans l'application de l'accord, il n'ait « pas été tenu compte des intérêts essentiels de l'Algérie ». Il conviendra donc, selon lui, que « l'équilibre des intérêts en présence soit garanti, s'agissant de l'application des accords à venir ». Mais, dans l'ensemble, le ton du discours était serein, amical et confiant.

C'est le même ton qu'a adopté le président Boumediene au cours de l'entretien protocolaire que nous avons eu après la cérémonie. Le visage long,

[1] Jean Basdevant, ancien directeur des Relations culturelles au Département (1966-1968), est nommé ambassadeur, haut représentant en Algérie, le 8 octobre 1968. Il arrive à Alger le 4 décembre et présente ses lettres de créance au président Boumediene, le 27. Le texte des allocutions prononcées est publié dans *La Politique étrangère de la France, 2e semestre 1968*, Textes et Documents, La Documentation française, p. 242 à 245. Se reporter aux instructions données au nouvel ambassadeur pour l'accomplissement de sa mission jugée particulièrement importante et délicate, qui sont classées dans le dossier d'archives de la *direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968, A1.2,2.*

[2] Allusion à la pénétration économique, financière, technique et militaire soviétique en Algérie. Cet aspect des relations extérieures de l'Algérie doit plus particulièrement retenir l'attention car il affecte directement la position de la France en Méditerranée occidentale, ses intérêts économiques et sa sécurité.

ascétique et pâle du chef révolutionnaire est devenu souriant, sans que la timidité en disparaisse.

Le Président a insisté sur la volonté d'indépendance de son pays. « Nous n'avons pas lutté depuis un siècle et quart, et même si je pense aux Espagnols depuis trois siècles, pour laisser un pays étranger s'installer à Mers-El-Kebir. Nous voulons que la Méditerranée reste pacifique. Il faudrait obtenir que la Russie et les États-Unis s'en retirent. C'est notre intérêt aussi bien que celui de la France, notre voisine, riveraine comme nous de cette mer. »

Mon interlocuteur est passé ensuite au thème de la coopération avec la France, en affirmant avec force qu'elle résultait non pas seulement de la conséquence du passé, mais d'une « option systématique », d'un « choix délibéré de la nation algérienne », résolument orienté vers l'avenir. Il a tenu ces propos avec animation et avec une évidente volonté de convaincre.

Enfin, sans vouloir entrer dans le détail du vaste et complexe domaine des relations franco-algériennes, et tout en enregistrant que des étapes importantes avaient été franchies – par exemple l'accord sur la main-d'œuvre qui allait être incessamment signé[1], le Président s'est dit persuadé que, par un dialogue confiant, les difficultés nombreuses qui existaient pourraient être surmontées.

Le Président, après une brève allusion aux « ennemis de la coopération, en France et en Algérie », a conclu l'entretien en me chargeant de transmettre ses vifs remerciements au général de Gaulle pour le message verbal que je lui avais communiqué et en me demandant de faire part au Président de la République de ses sentiments de très sincère amitié.

(*Direction des Affaires politiques, Afrique du Nord, Algérie, 1968*)

468

M. Berard, Ambassadeur, Représentant permanent de la France au Conseil de sécurité et chef de la Mission permanente française auprès des Nations unies,

à M. Debré, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 4402 à 4414. *New York, 27 décembre 1968.*

(*Reçu* : le 29, 22 h. 09).

Le tiers-monde pendant la XXIIIe session

Encore que l'effectif du « tiers-monde », accru au cours de la XXIIIe session de l'Assemblée générale par l'admission de Maurice, du Swaziland et

[1] Cet accord est signé le 27 décembre.

de la Guinée équatoriale[1], dépasse les deux tiers des membres de l'Organisation et que l'inscription de nombreux points de l'ordre du jour aient, comme les années précédentes, reflété la volonté des pays en voie de développement de faire des Nations unies l'instrument de leur lutte contre la misère, le colonialisme et le racisme, leur rôle n'a finalement pas été à la mesure de leur importance numérique.

Divisés sur les questions majeures (admission de la Chine, Moyen-Orient), souvent mal au fait des problèmes que la plupart d'entre eux considèrent comme « affaires des grandes puissances », (désarmement, maintien de la paix) ils ne retrouvent une certaine unité que lorsque leurs intérêts leur paraissent directement en jeu. Mais, même dans de telles conjonctures, leur masse, leur inégalité dans le développement, les liens qui, bien qu'ils s'en défendent, rattachent nombre d'entre eux à telle ou telle grande puissance, dans certains cas les rivalités qui opposent des pays au nationalisme encore jeune font que ce rassemblement des « déshérités », dépourvu de chef de file incontesté, est d'un maniement malaisé.

L'appoint, jusqu'à présent traditionnel, du groupe latino-américain dans les questions de décolonisation, objet des préoccupations constantes de l'Afrique, est devenu incertain. L'embarras de ce groupe, à cet égard, va croissant, du fait de la surenchère qui, au fil des ans frappe les projets de résolutions afro-asiatiques en ce domaine et qui choque le souci de juridisme latin ou inquiète des gouvernements nullement convaincus de la « légitimité du combat des mouvements de libération ». Au surplus, dans le domaine économique les Latino-Américains ont déjà pris leur distance quand ils ne sont pas opposés au reste du groupe (association au Marché commun).

Il en est de même, dans l'ensemble, du groupe asiatique dont la cohésion est au reste faible et l'influence, en tant que telle, modeste même si une délégation comme celle de l'Inde demeure écoutée, plus en raison de son activité que du prestige déclinant du pays qu'elle représente. En outre, la suspicion réciproque dans laquelle se tiennent les missions pakistanaise et indienne affaiblit les initiatives que peuvent prendre ces deux grands pays d'Asie (suite à donner à la conférence des États non-nucléaires). À ces causes de faiblesse s'ajoute la position particulière du Japon qui se détache de plus en plus du groupe asiatique pour se rapprocher des Occidentaux.

Quant au groupe africain, il reste lui-même soumis aux divisions traditionnelles entre Blancs et Noirs, francophones et anglophones, « extrémistes » et « modérés ». La méfiance des Noirs non-musulmans à l'égard de l'islam et des Arabes a été aggravée par la crise du Biafra et, en particulier, le rôle qu'y joue la RAU[2]. Les « extrémistes » qui, il y a quelques

[1] L'île Maurice est indépendante depuis le 12 mars 1968, le Swaziland, depuis le 6 septembre et la Guinée équatoriale depuis le 12 octobre. Ce dernier pays est admis le 13 novembre 1968 aux Nations unies. C'est le 126e État membre de l'Organisation.

[2] La République arabe unie a une attitude réservée et nuancée sur le conflit Nigeria/Biafra. Elle s'en tient aux résolutions de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), sur le respect des frontières actuelles et le développement de la coopération entre États. Cette position reflète les limites que la situation au Moyen-Orient impose à l'intervention de la RAU dans le continent noir.

années, dominaient sans conteste, font désormais figure d'isolés et ce phénomène s'est accentué depuis la chute de M. Modibo Keïta[1] et la prise de position tanzanienne[2] à l'égard du Biafra. L'intransigeance verbale de cette minorité, si elle fait encore quelque impression, ne suffit plus à paralyser une majorité longtemps intimidée. En conséquence, les discussions sont vives au sein du groupe et les oppositions se sont parfois manifestées en séances. Ainsi a-t-on vu des pays africains s'abstenir d'être co-auteurs de projets déposés au nom du groupe afro-asiatique ou même y proposer des amendements.

Mais surtout, recevant de rares et brèves instructions de leurs capitales, connaissant parfois mal leurs dossiers, hors d'état, en raison du nombre restreint de leurs membres, d'assister régulièrement à tous les débats, les délégations africaines sont, plus que d'autres, souvent influencées par les émotions du moment ou sensibles à l'autorité personnelle de tel ou tel membre de leur groupe. Ainsi le départ de personnalités telles que MM. Achkar Marof (Guinée[3]) qui présidait le comité de l'*apartheid* ou Malecela (Tanzanie[4]) qui présidait le comité des 24[5] ont contribué à une plus grande sérénité des débats relatifs à la décolonisation, dominés cette année par les représentants du Ghana[6] et de la Tunisie[7], efficacement soutenus par ceux du Niger[8] et de Madagascar. De même M. Djermakoye[9], secrétaire général adjoint, chargé des questions de la tutelle et des territoires

[1] Modibo Keïta, président de la République du Mali depuis le 22 septembre 1960, est renversé le 19 novembre 1968 par un coup d'État conduit par le lieutenant Moussa Traore. Modibo Keïta est emprisonné à Kidal.

[2] La Tanzanie reconnaît l'indépendance du Biafra en avril 1968. Le 15 octobre, devant l'Assemblée générale des Nations unies, Paul Bomani ministre tanzanien des Affaires étrangères et du Plan, déclare qu'il ne peut y avoir de solution militaire au problème du Biafra, il rappelle que la Tanzanie s'est prononcée en faveur du cessez-le-feu immédiat et souhaite l'envoi d'une aide humanitaire aux victimes de ce conflit. Se reporter au télégramme de New York n° 1785 du 15 octobre, non reproduit.

[3] Achkar Marof, représentant permanent de la République de Guinée aux Nations unies depuis 1964, alors qu'il allait devenir haut-commissaire pour le Sud-Ouest africain, est rappelé par son gouvernement pour de nouvelles fonctions. À sa descente d'avion il est arrêté et emprisonné au camp de Boiro.

[4] John S. Malecela est consul aux États-Unis et troisième secrétaire à la mission du Tanganyika à l'ONU (1962-1963), puis Commissaire régional de la région du Lac Victoria (1963), et représentant permanent de la République unie de Tanzanie à l'ONU de fin 1963 à janvier 1968. En 1968, il est ambassadeur en Éthiopie.

[5] Le Comité spécial des Vingt-Quatre a été créé par l'Assemblée générale des Nations unies en 1961 avec pour mission d'étudier l'application de la déclaration sur la décolonisation et de formuler des recommandations sur sa mise en œuvre. Le Comité se réunit chaque année, écoute des représentants élus et nommés des territoires ainsi que des pétitionnaires, dépêche des missions dans les territoires et organise des séminaires sur la situation de leur système politique, social, économique et éducatif.

[6] Richard Maximilian Akwei est le représentant permanent du Ghana aux Nations unies depuis août 1967.

[7] Mahmoud Mestiri est le représentant de la Tunisie aux Nations unies depuis avril 1967.

[8] Adamou Mayaki est ambassadeur de la République du Niger aux États-Unis et au Canada et représentant permanent auprès des Nations unies depuis janvier 1966.

[9] Issoufou Saïdou Djermakoye, ancien ministre de la Justice de la République du Niger, est sous-secrétaire d'État aux Nations unies depuis 1966.

non-autonomes, s'est employé avec bonheur à orienter ses collègues africains dans le sens de la modération.

En revanche, les représentants des organisations africaines semblent n'avoir exercé qu'une influence modeste. Certes nul n'a osé tenter de substituer, dans l'affaire du Biafra, la compétence des Nations unies à celle de l'OUA mais dans d'autres domaines, les initiatives des Afro-Asiatiques n'ont été qu'un faible écho des résolutions du sommet d'Alger. De même, l'OCAM[1], qui s'était affirmée ces dernières années, n'a pas, en tant que telle, été bien active. Il est vrai que, compte tenu des dispositions plus modérées de la plupart des Africains, elle n'a guère eu à s'employer.

C'est paradoxalement, la délégation soviétique qui, à propos de l'*apartheid*[2], a évoqué les décisions d'Alger pour exiger la condamnation nominative des « pays de l'OTAN », « partenaires traditionnels de l'Afrique du Sud ». Mais tout en se référant à l'action de l'OUA en cette matière, l'URSS ne parvient pas à masquer les préventions que depuis l'affaire du Congo, elle éprouve à l'égard des entreprises africaines à New York, tel le Conseil des Nations unies pour la Namibie[3]. Ces réserves sont mal accueillies par les Africains, de plus en plus persuadés que l'anticolonialisme affiché par les pays communistes est en réalité de la pure propagande anti-occidentale. Ils ont été au reste, quelque peu déroutés par les événements de Tchécoslovaquie. En conséquence, les tentatives communistes pour faire présenter par le groupe africain des résolutions inspirées de l'esprit de guerre froide n'ont guère connu de succès. Bien au contraire, les divergences se sont accusées et dans nombre de débats considérés par les Africains comme d'importance majeure, le bloc des pays de l'Est s'est trouvé isolé. Tel a été en particulier le cas lors du dépôt d'amendements hongrois au projet visant à écarter l'Afrique du Sud de la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement ou du vote en

[1] OCAM : l'Organisation commune africaine et malgache a été instituée lors de la conférence tenue à Nouakchott du 10 au 12 février 1965, la charte est signée le 27 juin 1966. L'OCAM comprend quatorze États, tous d'expression française, mais se déclare ouverte à tous les États africains.

[2] Le représentant de l'Union soviétique a demandé que l'Assemblée générale condamne nominativement les partenaires occidentaux de l'Afrique du Sud parmi lesquels il a, seul parmi les orateurs intervenus, mentionné notre pays. C'est cependant aux États-Unis, au Royaume-Uni et à la République fédérale d'Allemagne, accusée d'une coopération militaire étroite avec Pretoria, que le représentant soviétique a réservé le plus clair de ses attaques. Voir la dépêche de New York n° 1645/NU du 8 novembre 1968, intitulée : *Commission politique spéciale. Débat sur l'apartheid*, ainsi que le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'*apartheid* du gouvernement de la République sud-africaine (résolution 2307-XXII) du 13 décembre 1967, présenté lors de la XXIIIe session (1968) de l'Assemblée générale des Nations unies.

[3] En 1966, l'ONU a pris la responsabilité directe d'administrer la Namibie et prépare le transfert du pouvoir au peuple namibien. La première mesure prise est la création, en 1967, d'un Conseil des Nations unies pour le Sud-Ouest africain, assisté d'un commissaire. Rebaptisé Conseil des Nations unies pour la Namibie, en 1968, il est chargé par l'Assemblée générale d'assurer l'administration effective du pays, le retrait du personnel et des forces sud-africaines et de promulguer des lois jusqu'à ce qu'une Assemblée législative soit élue sur la base du suffrage universel. Le peuple namibien devait être consulté par le Conseil pour l'élaboration d'une constitution et devait recevoir de lui tous pouvoirs à la date de la déclaration d'indépendance qui avait été fixée à juin 1968. La Namibie est indépendante le 21 mars 1990.

deuxième commission de la résolution sur la décennie du développement[1].

L'affaiblissement de la cohésion du tiers-monde, les distances qu'il prend à l'égard du bloc communiste n'expliquent cependant qu'en partie la relative modération dont les champions de la lutte anticolonialiste et antiraciste ont fait preuve au cours de la présente session. Celle-ci, peut-on penser, est surtout le fruit d'une amère expérience.

Dans le domaine économique, l'échec de la conférence de New Delhi[2] a suscité un effet de réflexion qui a conduit plusieurs pays en voie de développement à adopter des positions moins rigides. En matière de décolonisation, les espérances que nombre d'États, au moment de leur admission aux Nations unies, nourrissaient sur le rôle qu'ils pouvaient jouer au sein de l'Organisation ont été souvent déçues pour ne pas se tempérer d'un souci de réalisme. Un esprit nouveau a soufflé lors du débat consacré aux territoires portugais où le désir de ne pas heurter profondément le nouveau gouvernement de Lisbonne et l'attitude de certains pays latino-américains ont pu inciter les Afro-Asiatiques à se montrer conciliants[3]. Il en a été de même lors de l'examen du point relatif à la Namibie où, après l'adoption de plusieurs dizaines de résolutions fracassantes, l'impasse est totale et où les espoirs semblent désormais se tourner vers un Conseil de sécurité dont la nouvelle composition paraît plus favorable aux adversaires de Pretoria.

En conclure cependant que s'affirmera l'évolution favorable qui a paru se dessiner au cours de la XXIIIe session serait prématuré. Après tant de déconvenues, on peut certes estimer, tout comme le président de l'Assemblée générale[4], que, pour les nations qui placent leur confiance dans les Nations unies, il est préférable d'éviter toute démagogie et de faire preuve de réalisme. Mais on ne peut exclure de la part de pays à l'équilibre encore fragile et de délégués sensibles à la magie du verbe ou à la véhémence d'un des leurs, le retour à des réactions passionnelles comme celles qui se sont manifestées lors du dépôt du projet de résolution tendant à exclure l'Afrique

[1] Se référer au télégramme de New York n°s 4388 à 4395 du 23 décembre, résumant les travaux de la deuxième commission (questions économiques et financières) ainsi qu'à la note de la direction des Nations unies et Organisations internationales n° 3 du 7 janvier 1969.

[2] La seconde session de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est tenue à New Delhi en février-mars 1968. Voir le rapport de la délégation française, sous bordereau n° 089, Paris, 30 juin 1968, qui reprend l'historique de cette conférence, présente les rapports sur les travaux des cinq commissions et des trois groupes de travail et les questions politiques soulevées. À compléter par la note de la direction des Nations unies et des Organisations internationales au Département du 6 juin 1968 qui résume la position des États africains et malgache lors de cette conférence.

[3] La quatrième commission a approuvé, le 20 novembre, par 96 voix contre trois (Portugal, Afrique du Sud et Brésil) avec treize abstentions (dont la France, les États-Unis et le Royaume-Uni), un projet afro-asiatique sur les territoires portugais qui invite le gouvernement portugais à appliquer sans délai le principe de l'autodétermination aux peuples des territoires se trouvant sous sa domination et lance un appel, notamment aux États membres de l'OTAN pour qu'ils cessent d'apporter leur assistance au Portugal. Ce projet de résolution a été adopté par l'Assemblée générale en séance plénière le 29 novembre.

[4] Emilio Arenales Catalan, ministre des Affaires étrangères du Guatemala depuis juillet 1966, est le président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations unies.

du Sud de la CNUCED. On ne peut oublier non plus qu'à l'esprit de compréhension dont ont prétendu faire preuve cette année les Afro-Asiatiques doit répondre, selon eux, une bonne volonté similaire de la part des « nantis », c'est-à-dire surtout des Occidentaux. C'est finalement, laissent-ils entendre, de ces derniers et notamment de la France, toujours ménagée et dont le prestige demeure haut, ainsi que l'a montré la fidélité des voix africaines lors des scrutins sur la francophonie et sur les problèmes de la réforme monétaire, que dépendra, pour une large part, l'orientation future du groupe africain et, dans une certaine mesure, de ses alliés.

(*Direction des Nations unies et des Organisations internationales, 1968*)

469

NOTE

Commande du réacteur chilien de recherche en Angleterre

N.[1] *Paris, 27 décembre 1968.*

Le gouvernement chilien a, le 20 décembre, informé notre ambassadeur à Santiago que le réacteur dont la construction avait été longuement étudiée avec la France, serait commandé à la firme britannique *Fairey*[2]. Cette décision met fin aux longues négociations entre les deux gouvernements qui se déroulaient depuis plus de deux ans.

En juillet 1966, alors que la France réalisait ses premières expériences dans le Pacifique, le vice-président[3] de la commission chilienne de l'énergie atomique décidait de se rendre à Paris pour discuter des modalités d'une coopération nucléaire ; à cette occasion, il évoqua la construction au Chili d'un petit réacteur de recherche, bénéficiant d'un financement particulier de la part de la France, demande confirmée par une note de l'ambassade du Chili à Paris[4]. À la suite de cette visite et d'une mission au Chili d'un

[1] Ce document porte une note de la main de Michel Debré, ministre des Affaires étrangères : « Je regrette de ne pas avoir su cela plus tôt, je l'aurais fait sentir à l'ambassadeur du Chili. Étant donné ce que nous avons fait pour le Chili, il est indispensable de faire savoir aussi bien à notre ambassadeur qu'[à l'ambassadeur du] C[hi]li à Paris notre mécontentement. Le procédé est tout à fait condamnable. » Gérard Raoul-Duval est ambassadeur au Chili depuis le 19 juillet 1965. Enrique Bernstein Carabantes est ambassadeur du Chili en France depuis le 4 mars 1965.

[2] Sur un papillon agrafé à la présente note, on lit de la main d'Hervé Alphand, secrétaire général du Département : « L'attitude du gouvernement chilien me semble en l'occurrence peu amicale et je pense que, le cas échéant, nous devons le lui faire comprendre. H.A. » [Hervé Alphand].

[3] M. Efrain Friedmann, directeur exécutif de la commission chilienne de l'énergie nucléaire, chargé d'étudier la possibilité d'une coopération entre la France et le Chili en vue de l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, se rend à Paris du 4 au 7 juillet 1966 et est reçu au Département le 4 juillet.

[4] Un aide-mémoire de l'ambassade du Chili à Paris daté du 8 juillet 1966 est remis au Département. Ce document est relatif à l'éventuelle conclusion d'un accord entre le commissariat français

expert du CEA[1], M. Couve de Murville autorisa la négociation, entre les organismes techniques, d'un accord de coopération[2], prévoyant en particulier un programme de formation de chercheurs et ingénieurs chiliens pour la réalisation et l'utilisation ultérieure de ce réacteur, si la décision était prise de le construire.

En octobre 1967, lors de sa visite à Paris, le ministre chilien des Affaires étrangères[3] présenta à nouveau avec une vive insistance une demande de financement particulier pour la construction d'un réacteur de recherche ; M. Couve de Murville décida alors, en accord avec le ministre de Finances, d'octroyer un prêt exceptionnel (7 millions – 20 ans – 3,5 %) accompagné d'un don de 3 millions à prélever sur les crédits du Département. Le procès-verbal des entretiens[4], qui reçut l'approbation de l'ambassadeur du Chili, indiquait que le gouvernement chilien « avait décidé de passer commande à l'industrie française d'un réacteur nucléaire de recherche ».

Les experts français du CEA ont donc préparé depuis un an en collaboration avec deux ingénieurs chiliens[5], un avant-projet détaillé de réacteur qui a fait l'objet d'un devis ferme de la part d'un constructeur (Socia). Le Ministre avait en outre accepté en octobre dernier une demande chilienne tendant à couvrir le dépassement d'estimations constaté, en imputant ce dernier sur le nouvel accord de prêt au Chili[6].

à l'Énergie atomique et la commission chilienne de l'énergie atomique. Il y est question d'un réacteur nucléaire expérimental de 150 Kw.

[1] J. Lalère, ingénieur du commissariat à l'énergie atomique au département des piles expérimentales, est chargé par le Quai d'Orsay d'étudier les modalités d'une coopération franco-chilienne dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques ; il se rend en mission exploratoire au Chili du 20 novembre au 14 décembre 1966. Son rapport est transmis par le CEA au ministère des Affaires étrangères, service de la Coopération technique avec la lettre DREX/67/829 du 20 mars 1967, non reproduite.

[2] L'accord franco-chilien est signé le 7 avril 1967, il prévoit la construction d'un réacteur de recherche de 150 Kw. Voir la note du service des Affaires atomiques du Département du 8 août 1968, non publiée.

[3] Gabriel Valdès est ministre des Affaires étrangères du Chili depuis 1964.

[4] Le procès-verbal du 5 octobre 1967 entérine le prêt de 7 millions de francs sur vingt ans et le don de trois millions de francs. Lorsque M. Friedmann se rend de nouveau à Paris du 13 au 19 janvier 1968, des précisions lui sont données : « La somme de 10 millions de francs doit permettre de payer le réacteur et son équipement et de construire le bâtiment devant les contenir. En outre, des ingénieurs chiliens, futurs responsables de l'installation, doivent participer à la conception de celle-ci ; les agents chargés du fonctionnement viendront en stage en France pendant la période de construction. » Voir la note du service des Affaires atomiques du 8 août 1968, non publiée.

[5] Depuis la fin de l'année 1967, les ingénieurs chiliens préparent avec les ingénieurs du CEA le projet de réacteur (voir la note du service des Affaires atomiques du 10 octobre 1968, intitulée projet de réacteur chilien, non publiée). Du 4 au 8 décembre 1967, M. Lalère effectue une nouvelle mission au Chili, son rapport traite du choix du site, de l'organisation du centre des spécifications techniques du réacteur, de l'étude du calendrier. En mars 1968, deux ingénieurs chiliens chargés de la conception du réacteur arrivent en France et commencent leur travail avec les ingénieurs du groupe Socia (voir la note du service des Affaires atomiques du 8 août 1968, intitulée réacteur de recherche au Chili, non publiée).

[6] Le 15 juillet 1968, l'avant-projet est terminé, il est envoyé au Chili : il comporte plusieurs perfectionnements et le devis sera plus élevé. Le 19 juillet, le chef du département des Relations extérieures du CEA, M. Renou, en informe M. Friedmann, directeur de la commission chilienne de l'énergie atomique, et lui demande de prendre une décision de laquelle dépendra la signature du protocole de financement. Le 5 août, le chargé d'Affaires de l'ambassade du Chili remet un

C'est pendant l'automne que les Chiliens ont communiqué à la firme anglaise *Fairey*, l'avant-projet élaboré par le groupe de travail franco-chilien et, utilisant les bonnes dispositions britanniques à l'occasion du voyage de la Reine en Amérique latine[1], ils ont obtenu de *Fairey* une offre inférieure à la nôtre. Après avoir hésité quelques semaines et bien que Socia ait réduit sa proposition initiale de 5 %, le gouvernement chilien a décidé de rompre les engagements qu'il avait vis-à-vis de nous et a commandé le réacteur en Grande-Bretagne.

En apparence cette décision paraît fondée sur des raisons économiques ; le projet franco-chilien auquel nos experts avaient apporté un grand soin aurait abouti à construire le réacteur de recherche le plus moderne d'Amérique latine mais était évidemment relativement cher (12,5 millions), le projet britannique probablement moins élaboré en raison de la brièveté des délais coûterait un million de moins.

Mais une différence inférieure à 10 %, qui n'était peut-être pas définitive, ne paraît pas suffisante pour justifier une telle attitude. D'autres raisons de caractère plus politique sont sans doute à l'origine d'une décision qui semble d'ailleurs avoir quelque peu surpris le ministère chilien des Affaires étrangères.

Pour ce qui nous concerne, l'abandon de ce projet risque évidemment d'avoir des conséquences gênantes pour l'industriel (Socia du groupe Schneider) qui avait engagé des études et qui voit disparaître une commande d'une dizaine de millions en dépit des promesses du gouvernement chilien. Sur le plan politique par contre, il ne paraît pas que le choix des Chiliens doive se répercuter sur le déroulement de notre collaboration en matière de retombées radioactives, puisque nous avons scrupuleusement rempli nos engagements.

Sur le plan financier, l'abandon du projet remet à la disposition du Département 3 millions provenant du don (crédits 1967 reportés en 1968) à la disposition du ministère des Finances 7 millions (prêt exceptionnel) ainsi que 3 millions imputables sur le protocole financier franco-chilien.

Enfin il semble que des économies pourraient également être opérées sur notre programme d'assistance technique puisque les stages des ingénieurs chiliens auprès du CEA et d'EDF pour la construction du réacteur n'ont plus de raison d'être.

(QA, Chili, Négociations pour un réacteur de recherches)

aide-mémoire au Département demandant d'augmenter de cinq millions le prêt de sept millions initialement prévu (note du service des Affaires atomiques du 8 août 1968, déjà citée). En octobre, le ministre des Affaires étrangères, Michel Debré, accepte d'octroyer un crédit supplémentaire de 2 850 000 francs (voir la note du service des Affaires atomiques du 10 octobre 1968 déjà citée et annotée de la main du Ministre).

[1] Le voyage de la Reine d'Angleterre, Elizabeth II, au Chili se déroule du 11 au 18 novembre 1968.

470

COMPTE RENDU

Entretien entre M. Michel Debré et M. Tran Buu Kiem,
le 26 décembre 1968

C.R. n° 609/CLV.[1] *Paris, 27 décembre 1968.*

Assistaient à l'entretien :

Du côté français :
M. Manac'h[2]
M. Delahaye

Du côté vietnamien :
Mme Nguyen Thi Binh[3]
Une secrétaire

M. Tran Buu Kiem[4] : Nous sommes heureux, Monsieur le Ministre, de vous faire cette visite et d'avoir ainsi l'occasion de présenter à vous-même, à M. Manac'h et à ses collaborateurs, à nos amis français, au gouvernement français et au général de Gaulle, nos remerciements pour toutes les facilités qui nous ont été réservées pour l'accomplissement de notre mission. Nous tenons également à exprimer nos remerciements pour la compréhension que le gouvernement français a marquée à l'égard de notre lutte et à la contribution active qu'il apporte à la recherche d'une solution politique du problème vietnamien.

M. Debré : Je ferai part au général de Gaulle des paroles que vous lui adressez et que vous adressez à travers lui au gouvernement et au peuple français.

Depuis des années, la politique française est orientée vers la paix au Vietnam. Elle proclame que cette paix est liée au départ des troupes étrangères et que ce départ est lui-même lié à un retour aux accords de Genève[5]. C'est sur ces bases fondamentales que la France a défini sa position. C'est pourquoi nous nous sommes réjouis lorsqu'ont commencé les conversations de Paris[6] et bien davantage encore lorsque, après la cessation des bombardements[7], la

[1] Ce compte rendu est rédigé par Yves Delahaye, ministre plénipotentiaire, chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département.

[2] Étienne Manac'h, ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960.

[3] Nguyen Thi Binh, membre du comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, chef de l'échelon précurseur de la délégation du FNL aux négociations de Paris, arrivée le 4 novembre 1968 à Paris, puis adjointe au chef de cette délégation à partir du 11 décembre 1968.

[4] Tran Buu Kiem, membre du *praesidium* du comité central du Front national de libération sud-vietnamien, président de la Commission des relations extérieures du Front, chef de la délégation du FNL à la conférence de Paris depuis le 11 décembre 1968.

[5] Les accords de Genève du 20 juillet 1954, mettant fin à la première guerre d'Indochine.

[6] Les entretiens préliminaires à la conférence sur la paix au Vietnam se sont ouverts à Paris le 13 mai 1968.

[7] Le 31 octobre 1968, le président Johnson annonce l'arrêt des bombardements américains sur l'ensemble du Nord-Vietnam.

possibilité est apparue de leur donner un tour nouveau. Le fait que vous ayez pu venir à Paris nous confirme dans la conviction, non que la paix soit achevée, mais qu'un pas important a été fait dans ce sens. Pour ce qui nous concerne, nous considérons que les épreuves endurées par les hommes et les femmes du Nord et du Sud-Vietnam ont trouvé dans ces négociations une récompense. C'est dire que, pour nous, votre présence à Paris et la perspective d'une ouverture prochaine des négociations représentent une espérance capitale.

Il ne faut cependant pas se dissimuler que vous avez devant vous des semaines longues et difficiles. Il est vrai que les problèmes ne se règlent pas en un jour. Mais je puis vous assurer que vous trouverez toujours auprès de M. Manac'h et de ses collaborateurs, de moi-même et, j'ose le dire, en dernier ressort, du général de Gaulle lui-même, la compréhension et l'appui nécessaires. Nous avons une attitude de neutralité, mais ceci n'empêche pas que, lorsqu'on nous demande notre avis, nous le donnions. À cet égard, notre position et nos thèses sont bien connues.

Lorsque cette étape sera terminée, je veux dire celle qui conduit à la paix, rien n'empêche que nous ayons d'autres conversations, notamment pour la coopération qui sera nécessaire à la reconstruction économique du Nord comme du Sud-Vietnam.

M. Tran Buu Kiem : Je suis très touché par les paroles généreuses que vous avez prononcées sur des problèmes qui nous tiennent à cœur, à savoir les relations amicales entre la France et le Vietnam et le rétablissement de la paix au Sud-Vietnam. Le gouvernement français et vous-même n'êtes pas sans savoir que nous avons fait preuve, dans notre effort de recherche de la paix, d'une bonne volonté et une patience qui n'ont cessé de se préciser. À ce sujet, je tiens à vous informer que notre délégation et celle de la République démocratique du Vietnam ont tenu récemment une réunion à l'issue de laquelle a été adopté un communiqué commun relatif à la préparation de la conférence de Paris et aux responsabilités qui incombent au Sud-Vietnam dans le retard apporté à son ouverture. Ce document va être publié incessamment, mais nous tenons à vous le remettre dès maintenant.

M. Debré : Je vous remercie de ce que vous venez de dire et notamment de la confiance que vous nous témoignez en nous donnant ce texte avant sa publication. Nous le lirons avec attention.

M. Tran Buu Kiem : En ce qui concerne les relations franco-vietnamiennes dans l'avenir, nous pensons qu'il existe des éléments très positifs sur la base desquels pourront être établis des rapports féconds. Parmi ces éléments, je pense notamment à certains souvenirs communs. À l'époque de Diem[1] par exemple, j'ai vu quels étaient les sévices endurés par certains Français et je me suis rendu compte des sentiments de fraternité que

[1] Ngo Dinh Diem, (1901-1963), président du Conseil de l'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963.

les Vietnamiens éprouvaient à leur égard. J'ai aussi connu des patriotes sud-vietnamiens qui ont gardé la nationalité française pour marquer leur opposition au régime de Diem. Nous avons respecté leur décision et nous comprenons qu'ils aient conservé cette nationalité. Il y a même, je puis vous le dire, des membres de l'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix[1], qui ont gardé la nationalité française. Ce sont là des signes intéressants pour l'avenir. Il reste encore des choses à préciser, mais la situation est déjà assez décantée. Des bases solides existent pour une fructueuse coopération entre la France et le Sud-Vietnam à l'avenir.

M. Debré : Il est vrai que presque quatre-vingts ans de présence française ne peuvent pas disparaître. Quelles que soient les épreuves des dernières années, il reste entre nous des liens traditionnels et profonds. Après le rétablissement de la paix, il ne fait pas de doute que, lorsque le Vietnam du Sud et le Vietnam du Nord auront repris la voie de la reconstruction pacifique sans ingérences étrangères, il y aura de part et d'autre un désir de coopération. Les ruines seront immenses. Il y aura une aspiration à reconstruire rapidement des écoles, des maisons, des usines, à créer des emplois nouveaux. Tous les problèmes se poseront à la fois. En même temps, il y aura de la part du peuple vietnamien le désir bien compréhensible de jouir de la paix. L'effort que la France pourra faire ne sera sans doute pas à la mesure de tout ce qui sera nécessaire. Il y aura l'effort interne que le peuple vietnamien fera pour sa part et il faudra aussi que se manifeste la solidarité internationale. Dans ce concert international, et parallèlement à l'effort interne du peuple vietnamien, je suis persuadé que non seulement le gouvernement français, mais aussi le peuple français seront heureux de prendre leur part de cette coopération économique, technique, culturelle et humaine, dans un intérêt mutuel.

Mais il faut arriver jusqu'à ce moment-là et nous n'y sommes pas encore. La guerre n'est pas encore terminée. Si je puis vous poser une question, je souhaiterais vous dire que nous sommes un peu préoccupés du temps qui passe. Vous avez dit, à juste titre, que la première responsabilité des retards intervenus incombait au gouvernement de Saigon, qui a fait des difficultés, bien connues de M. Manac'h. Je voudrais vous demander à ce sujet si les dirigeants du Front accordent actuellement la priorité à une solution politique ou s'ils pensent que la guerre va durer encore longtemps.

M. Tran Buu Kiem : Il y a longtemps, nous avons défini notre position dans un programme en cinq points[2] qui sont toujours valables. Mais nous avons toujours su faire preuve de réalisme. Bien entendu, pour la compréhension de notre position, c'est à ces cinq points que nous nous référons toujours.

[1] Ce mouvement, créé au début de l'offensive du Têt, se déclare représentant des « masses » des zones du Sud-Vietnam non encore « libérées » par le FNL. Il entend regrouper les classes moyennes et aisées du Sud pour constituer avec le FNL le « gouvernement d'union nationale » dont parle le programme d'août 1967 du Front.

[2] Sur le programme en cinq points du FNL sud-vietnamien, publié le 22 mars 1965, voir *D.D.F.*, 1966-I, n° 327.

M. Debré : Nous avons été très intéressés par une déclaration récente de votre second adjoint, M. Tran Hoai Nam[1], relative à un gouvernement de paix.

M. Tran Buu Kiem : Cette déclaration répond en effet aux aspirations exprimées par les habitants des villes et que nous respectons. Ce serait certainement là une formule très intéressante, qui contribuerait à faire avancer les travaux de Paris.

M. Debré : Dans votre idée, si je l'ai bien comprise, il s'agirait d'un gouvernement qui serait en mesure de mieux participer aux travaux de Paris, en même temps qu'il contribuerait par son attitude à améliorer l'atmosphère qui règne à Saigon.

M. Tran Buu Kiem : Notre objectif demeure constant : nous sommes pour un gouvernement de coalition.

M. Debré : Il s'agit en somme d'une ouverture vers un gouvernement de coalition.

M. Tran Buu Kiem : Ce sera en effet un pas certain vers un gouvernement de coalition. Je pense qu'avec la volonté qu'aura un tel gouvernement d'étudier avec nous les modalités de la paix, il y aura là un gage pour la création ultérieure d'un gouvernement de coalition.

M. Debré : Cette idée d'un gouvernement de paix est intéressante et féconde. Elle est liée à l'idée d'apaisement des combats. Ce n'est pas seulement un mot, mais l'expression d'une orientation réelle vers la paix.

M. Tran Buu Kiem : En ce qui nous concerne, nous pensons que l'attitude de la France sera importante pour le déroulement de la conférence sur le Vietnam. Nous espérons pouvoir compter sur sa compréhension et son appui pour la recherche d'une solution politique du problème vietnamien. Avant de prendre congé, je tiens à vous dire que c'est avec beaucoup de bonne volonté que nous sommes venus en France, terre connue et amie du peuple vietnamien. Je pense que dans l'atmosphère que nous y trouvons, nous serons à même de remplir notre mission qui est d'instaurer la paix en Asie et de contribuer au rapprochement des peuples.

Je tiens à vous présenter à vous et aux vôtres nos meilleurs vœux de nouvel an et à vous souhaiter le succès dans votre travail. J'espère qu'il nous sera possible de nous rencontrer à l'avenir chaque fois que des problèmes se poseront. Je tiens également à présenter mes vœux à M. Manac'h et à ses collaborateurs.

[1] Le 19 décembre 1968, Tran Hoai Nam, chef adjoint de la délégation du FNL sud-vietnamien à la conférence de Paris, tient une conférence de presse au cours laquelle il insiste sur l'importance pour son mouvement de l'établissement à Saigon d'un « cabinet de paix ». Il appelle la population de toutes les villes du Sud-Vietnam, et en particulier celle de Saigon, à se soulever contre « l'administration fantoche » et à mettre en place un nouveau cabinet avec lequel le Front pourrait discuter. Il déclare notamment : « Ce cabinet de paix nommera ses représentants pour venir parler avec le FNL à la conférence à quatre de Paris. Le FNL est prêt à discuter de toutes les questions concernant le Vietnam du Sud avec lui. Je pense qu'un cabinet de paix serait un cabinet qui aurait une politique s'opposant à l'agression américaine et garantissant l'indépendance de la population du Vietnam du Sud. Tous ceux qui approuveraient une telle politique pourraient en être membres. »

M. Debré : Notre position de base est double. D'une part, comme vous le savez, nous souhaitons conserver une attitude de neutralité à l'égard de toutes les délégations. À cet égard, M. Manac'h et ses collaborateurs sont à la disposition de tous ceux qui ont besoin d'eux. D'autre part, nul n'ignore quelles sont les orientations du gouvernement français. Je vous les rappelle : nous souhaitons que le peuple vietnamien puisse disposer librement de lui-même, qu'il soit mis fin aux ingérences étrangères, que l'on revienne aux accords de Genève et que soient arrêtées des procédures permettant d'aboutir à ces objectifs. Sur ce point, M. Manac'h, moi-même et, s'il le fallait, le général de Gaulle, nous sommes prêts à agir si on nous le demande et il va de soi que, si nous agissons, ce sera dans le sens de notre politique ainsi définie. C'est donc dire que vous avez bon accueil pour les questions normales qui peuvent se poser, mais aussi que, pour les questions de plus grande importance, vous êtes sûr de notre compréhension.

Je vous offre en mon nom, ainsi qu'au nom de M. Manac'h et de ses collaborateurs, mes vœux pour vous et pour votre famille, pour Madame Nguyen Thi Binh et pour tous ceux qui vous ont accompagné dans votre difficile mission. Nous attendons maintenant le jour où, les armes s'étant tues, le Vietnam pourra se consacrer à sa reconstruction et où les relations franco-vietnamiennes pourront s'établir sur de nouvelles bases de coopération mutuelle.

(Asie, CLV, Conflit vietnamien, 1955-1978)

471

NOTE DU DIRECTEUR D'AFRIQUE-LEVANT
AU MINISTRE

N. *Paris, 28 décembre 1968.*

Très secret.

Éventualité d'un cessez-le-feu au Nigeria[1].

Reçu à sa demande le 27 décembre par le directeur d'Afrique-Levant[2], M. Chijioke Dike[3], « représentant spécial » du Biafra à Paris a parlé tout d'abord de la situation alimentaire dans son pays. Bien qu'évidemment très sérieuse, elle ne lui paraissait pas toutefois aussi tragique pour les mois à venir que le faisaient paraître les informations circulant depuis quelques semaines. (Ces informations, selon lui, avaient pour origine les institutions charitables, soucieuses de créer un climat favorable à la collecte de moyens

[1] Cette note porte la mention marginale suivante écrite par le Ministre : « Il ne faut pas donner aux Biafrais le sentiment que nous ne les soutenons pas. M.D. [Michel Debré]. »

[2] Claude Lebel est directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis 1968.

[3] Chijioke Dike est le représentant spécial du Biafra à Paris, installé au *Biafra Historical Research Center*, 33 rue Galilée.

aussi élevés que possible.) En particulier, il était inexact, dans l'ensemble, que les tubercules de semence aient été consommés et la récolte s'annonçait plus ou moins normale.

Comme il l'avait fait la veille auprès du directeur des Nations unies, M. Dike a soulevé ensuite la question d'un cessez-le-feu. L'équilibre qui s'était établi entre les forces opposées lui semblait propice à ce qu'un effort fût fait dans ce sens.

M. Lebel, n'ayant pu obtenir de réponse nette à la question de savoir si son interlocuteur exprimait ainsi les vues du colonel Ojukwu[1], ses vues personnelles ou un sentiment généralement répandu au Biafra, l'a invité à demander aux autorités qualifiées du Biafra des instructions précises à ce sujet : le Biafra estimait-il le moment opportun pour qu'un effort sérieux fût fait pour obtenir un cessez-le-feu ? Si oui, à quelles conditions ? (L'évacuation préalable du territoire biafrais par les forces fédérales demeurait-elle exigée par le colonel Ojukwu ?) Et selon quelles modalités ? (Établissement d'un rideau de forces neutres ?)

M. Dike, qui a bien compris que, dans la mesure où la France estimerait possible d'agir, elle ne le ferait pas sans être assurée de ne pas nuire aux Biafrais, va s'efforcer d'obtenir ces précisions.

(*Afrique-Levant, Afrique, Nigeria, Événements politiques, Biafra*)

472

M. Siraud, Ambassadeur de France à Ottawa,
à M. Jurgensen, Chargé d'Affaires d'Amérique au Département.

L. *Paris, 30 décembre 1968.*

Mon cher ami,

Les conversations que j'ai eues récemment avec des personnalités québécoises confirment les renseignements donnés par M. de Menthon sur la crise que traversent actuellement les milieux gouvernementaux au Québec, tant à propos des relations fédérales-provinciales que des rapports avec la France. Je précise que mes interlocuteurs, anciens familiers de Daniel Johnson, sont des ardents partisans d'une étroite entente franco-québécoise. Voici l'essentiel de leurs propos que je crois devoir rapporter.

Alors que M. Trudeau et ses ministres, enhardis par leurs succès électoraux de 1968, font preuve de détermination, de combativité et d'initiative dans le jeu qui consiste d'une part à poursuivre une politique centralisatrice et fortement anti-québécoise et d'autre part à donner des satisfactions limitées et plus apparentes que réelles à la population francophone du Canada,

[1] Le colonel Chukwu Emeka Odumegwu Ojukwu, gouverneur militaire du Nigeria oriental fait sécession le 30 mai 1967 et proclame la « République du Biafra » dont il est le chef.

le gouvernement de M. Jean-Jacques Bertrand demeure hésitant, timoré et n'ose faire preuve d'énergie vis-à-vis d'Ottawa que dans des domaines où, des intérêts matériels et précis étant en cause, il se sent soutenu par un large consensus populaire. Il en est ainsi dans le conflit qui traditionnellement oppose le gouvernement fédéral et les provinces à propos de la répartition des impôts. À la dernière conférence fiscale d'Ottawa, le ton de M. Dubois[1] a été très vif, sinon convaincant. Le public, dans sa grande majorité, approuvait le gouvernement québécois et est resté ferme.

En revanche, lorsqu'il s'agit de problèmes peu familiers à l'opinion, le Premier ministre et plusieurs de ses collaborateurs se montrent timides, soucieux d'éviter les difficultés sérieuses avec Ottawa et cherchent la conciliation. C'est ce qu'on observe pour la participation du Québec aux conférences de Kinshasa et de Niamey. Convaincu que le public se désintéresse de la question, il tergiverse et cherche à éviter le conflit avec Ottawa. Comprenant mal l'enjeu du débat, il est personnellement enclin à n'attacher guère d'importance à ce qu'il appelle des « gabonades[2] ». Seule le retient dans l'abandon la crainte d'être accusé de revenir sur des précédents et de marquer trop nettement un recul par rapport aux positions difficilement acquises par son prédécesseur.

Dans le cadre des rapports avec Ottawa, il convient d'ailleurs de noter que le Premier ministre entretient d'excellentes relations avec M. Trudeau et que, souvent, les deux hommes communiquent pour s'informer et se consulter.

Chez M. Bertrand, les préoccupations de politique intérieure sont déterminantes et son guide constant est ce qu'il croit être le sentiment populaire. L'opinion, que le gouvernement ne cherche d'ailleurs guère à éclairer, lui paraît ne s'être pas encore dégagée de l'atmosphère qui prévalait au temps de Duplessis[3]. Sans doute peut-elle être parfois entraînée à des élans sentimentaux et est-elle attachée à la défense de certains droits, face aux tentatives d'empiétement du pouvoir fédéral, mais elle reste dominée par des considérations d'ordre matériel, en d'autres termes, par la crainte qu'une politique audacieuse ne la conduise à des aventures, dont le résultat serait de lui faire perdre le bénéfice de la participation économique et financière des milieux anglophones, canadiens-britanniques et américains. Là se trouve le nœud du problème. Le Premier ministre fait une large place à ces appréhensions, diligemment entretenues par les milieux d'affaires, et ne croit pas devoir tenir compte des aspirations profondes d'autres milieux, car ceux-ci lui apparaissent comme ne représentant qu'une minorité. Il ne faut pas oublier non plus que 30 % des électeurs de M. Bertrand sont des bourgeois d'origine anglaise, farouchement opposés à tout relâchement des liens avec Ottawa.

[1] M. Paul Dubois, ministre des Finances du Québec.

[2] Ce terme vient de l'incident diplomatique survenu entre le Canada et le Gabon lorsque ce pays a invité le Québec à participer à la conférence de Libreville. Se reporter ci-dessus au télégramme d'Ottawa du 1er novembre 1968.

[3] Duplessis était Premier ministre du Québec avant Jean Lesage, l'initiateur de la politique d'ouverture qualifiée par la suite de « révolution tranquille ».

Cette appréciation de l'opinion de la part du Premier ministre et des membres conservateurs de son gouvernement conditionne l'attitude vis-à-vis de la France. À leur avis, l'aide apportée par notre pays est approuvée et souhaitée par la majorité de la population. Néanmoins, pensent-ils, certains milieux se montrent réservés et craignent que la politique poursuivie par Paris ne soit, pour la France, dans un cadre général, plus un moyen qu'une fin et qu'en exposant le Québec aux représailles des Anglo-Saxons, elle ne lui apporte guère que des difficultés, sans contrepartie sur le plan économique. En outre, les mêmes milieux considèrent avec méfiance, voire hostilité, ce qui pourrait apparaître comme une influence française ou une immixtion dans les affaires intérieures québécoises. Les préjugés de naguère n'ont pas entièrement disparu.

D'après ce que j'ai entendu, cet ensemble de considérations explique la décision du Premier ministre d'annuler sa visite à Paris. Moins atteint physiquement qu'on ne l'avait craint, prêt à reprendre ses fonctions, il serait en état de se rendre en France et d'exécuter le programme envisagé. Les raisons invoquées pour rompre ses engagements ne sont que des prétextes.

Il est d'ailleurs remarquable que les membres du gouvernement, interrogés le 20 décembre sur l'opportunité du voyage à Paris, se soient prononcés à l'unanimité pour l'ajournement. Seuls ne se sont pas fait entendre M. Jean-Guy Cardinal[1], qui présidait et se sentait personnellement trop engagé pour s'exprimer et M. Marcel Masse[2], absent. D'après mes informateurs, la majorité avait jugé qu'au moment où le gouvernement se trouvait aux prises avec de graves difficultés intérieures, financières notamment, l'opinion ne comprendrait pas que le Premier ministre se rendît en France pour une visite, dans laquelle on voyait plus l'occasion de réceptions et de cérémonies que d'entretiens essentiels à la politique de coopération et à l'avenir des relations entre les deux pays. D'autres ministres (parmi lesquels, sans doute, M. Jean-Noël Tremblay[3]) se seraient prononcés dans le même sens, mais pour d'autres raisons : essentiellement la crainte que M. Jean-Jacques Bertrand, peu familier avec certains problèmes ou n'en saisissant pas l'importance, ne conduirait, par ses réactions et son attitude, les autorités françaises à des conclusions ou à des décisions préjudiciables à la coopération franco-québécoise.

Ces divergences créent une situation difficile. M. Jean-Guy Cardinal apparaît à ceux que la politique du Premier ministre inquiète et irrite, comme le chef de l'opposition à l'intérieur de la majorité gouvernementale. Au sein de celle-ci, il fait figure de rival et de candidat à la succession. Il en résulte une vive tension entre les deux hommes. Elle s'aggravera fortement si M. Bertrand, déclinant notre suggestion, se refuse à envoyer l'actuel chef intérimaire du gouvernement à sa place à Paris. Osera-t-il prendre une

[1] Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Éducation et vice-Premier ministre du Québec.

[2] Marcel Masse, ancien professeur, ministre d'État du Québec à l'Éducation (juin 1966), puis à la fonction publique (décembre 1967), enfin ministre d'État délégué au développement de l'Est du Québec (octobre 1968).

[3] Jean-Noël Tremblay, ministre des Affaires culturelles du Québec.

telle décision ? Les avis divergent. Les craintes qui retiennent le Premier ministre ne devraient pas jouer puisque il s'agirait, non plus de lui-même, mais d'un de ses collaborateurs. Si le traitement réservé au vice-Premier ministre, dans l'hypothèse de sa venue, était réduit, d'autres objections tomberaient. Mais la répugnance de M. Bertrand à mettre M. Cardinal en vedette risque de l'emporter sur toute autre considération.

Si la réponse est négative, les opposants, en premier lieu M. J.G. Cardinal et M. Masse seront amenés, plus encore qu'aujourd'hui, à s'interroger sur l'attitude à observer. Pour eux, le choix est difficile. Se dissocier du Premier ministre en démissionnant, c'est courir le risque de l'isolement, au moins pour un certain temps. Maintenir une participation au gouvernement, c'est compromettre l'avenir en s'identifiant à une politique qu'ils réprouvent et dont ils considèrent l'échec, à court ou à long terme, comme certain. Tel est le dilemme devant lequel se trouvent placés plusieurs membres du gouvernement.

Des menaces de crise pèsent donc sur le Québec. Pour reprendre l'expression de M. Claude Morin[1], dans sa conversation du 23 décembre avec notre consul général, il n'est pas exagéré de dire que la période actuelle est l'une des plus sombres que le Québec ait connue depuis plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, mes interlocuteurs ont conclu en m'affirmant leur conviction que, même si les tendances actuelles devaient prévaloir encore pendant quelques mois – cette hypothèse n'est pas à exclure – une réaction ne manquerait pas de se produire. La politique timide d'aujourd'hui, selon eux, est condamnée car elle n'apportera au Québec que des déboires dans ses rapports avec le pouvoir fédéral. L'opinion finira par s'en convaincre et l'opposition, qu'il s'agisse de celle que représente le groupe de M. Cardinal, du parti libéral ou du parti québécois de M. René Levesque, finira par l'emporter et replacer le Québec dans le courant qui l'entraîne irréversiblement vers un nouveau destin, dans une étroite entente avec notre pays.

(*Amérique 1964-1970, Canada, nº 212*)

[1] Claude Morin, universitaire québécois, conseiller économique de Jean Lesage (1961), acteur déterminant de la « Révolution tranquille » favorable à la souveraineté du Québec, sous-ministre des Affaires fédérales provinciales depuis 1963.

473

COMPTE RENDU

de l'audience accordée par le Secrétaire général à l'ambassadeur de l'URSS

Le 31 décembre à 12 h. 00

C.R. *31 décembre 1968.*

M. Zorine annonce qu'il a été chargé par son gouvernement de transmettre au général de Gaulle une déclaration ainsi que certaines propositions soviétiques relatives au Moyen-Orient.

L'interprète de l'ambassadeur donne successivement lecture de la déclaration et du plan-calendrier de règlement dont le texte est joint en annexe[1].

M. Zorine précise que seul le texte russe de ces documents doit être considéré comme officiel. Il indique que le gouvernement soviétique approche simultanément les gouvernements américain et britannique sur le même sujet et prie le Secrétaire général de remettre le plus rapidement possible au général de Gaulle les communications qui viennent de lui être lues.

Le Secrétaire général répond que le Président de la République recevra ces communications dans la journée même. Il constate que l'URSS adopte une attitude positive envers les suggestions du général de Gaulle sur le rôle des quatre puissances dans un règlement du conflit du Moyen-Orient. Il n'est pas question, comme M. Debré vient de le rappeler, d'imposer aux protagonistes une solution préconçue mais de faciliter l'élaboration des conditions d'un règlement. L'URSS envisage, semble-t-il, que les Quatre agiraient avec l'aide de M. Jarring et dans le cadre du Conseil de sécurité.

Les nouvelles propositions soviétiques méritent d'être étudiées de très près. Il ne s'agit d'ailleurs pas sans doute d'un plan *ne varietur* mais d'une esquisse visant à faciliter la recherche d'une solution.

À première vue, des éléments nouveaux apparaissent dans le schéma soumis par l'URSS. Les étapes du règlement y sont déterminées de manière plus précise, ainsi que les délais fixés pour leur réalisation. Le retrait des troupes israéliennes n'est plus une condition préalable à la mise en œuvre du plan. La liberté de la navigation dans le canal de Suez n'est plus liée comme dans les plans antérieurs à la solution du problème des réfugiés palestiniens, qui risque de demander beaucoup de temps.

M. Zorine se félicite que M. Alphand se soit référé à la récente déclaration de M. Debré[2], dont il a eu connaissance par la presse. Il ne s'agit

[1] Reproduit en français, ce mémorandum comprend en fait une déclaration faisant part des préoccupations soviétiques devant la non-application de la résolution 242 en raison de l'attitude d'Israël et proposant un plan avec un calendrier pour parvenir à un règlement du conflit sur la base définie par le Conseil de sécurité.

[2] Cette référence semble concerner l'interview accordée le 30 décembre 1968 par M. Debré à l'ORTF sur le Moyen-Orient. Voir « *La politique étrangère de la France* », Textes et Documents, 2e semestre, 1968, p. 247.

effectivement pas pour les Quatre d'imposer une solution mais de faciliter un règlement avec l'accord des intéressés. La France et l'URSS voient les choses de la même façon.

Le plan-calendrier de l'URSS constitue évidemment un projet dont on peut discuter. Mais il est le résultat d'un travail détaillé et a été élaboré à la suite d'échanges de vues qui ont eu lieu avec la RAU, la France et les États-Unis. Ce plan est acceptable pour la RAU et pourrait être pris comme base de discussion si Israël l'acceptait à son tour.

Pour ce qui est des éléments nouveaux du plan, il est exact que les étapes et les délais d'exécution sont indiqués de manière plus précise. En ce qui concerne l'évacuation des territoires occupés, Israël doit accepter le principe du retrait de ses forces et les dates fixées pour celui-ci, mais la réalisation du retrait est liée à celle des autres stipulations du programme. Il s'agit d'une solution globale.

Le Secrétaire général demande si les forces de l'ONU, dont le plan soviétique prévoit le stationnement, se trouveraient dans la même situation qu'auparavant et devraient, comme en mai 1967, avoir à se retirer à la demande de l'une des parties. Nous avons quant à nous le sentiment que l'on pourrait innover sur ce point et déployer des forces internationales qui sépareraient les antagonistes.

M. Zorine répond qu'aux termes du plan soviétique, c'est au Conseil de sécurité qu'il appartiendrait de prendre, conformément à la Charte, la décision d'envoyer des forces de l'ONU. De l'avis personnel de l'ambassadeur, la résolution du Conseil de sécurité devait stipuler les conditions de séjour et de retrait de ces troupes.

Le Secrétaire général après avoir souligné que ses remarques sont faites à titre personnel et préliminaire, demande si l'URSS entend par « frontières sûres et reconnues » celles antérieures à juin 1967 ou si l'on peut envisager des modifications du tracé.

M. Zorine ne peut rien ajouter sur ce point au texte qu'il est chargé de remettre. Il souligne toutefois qu'aux termes mêmes de ce document, les « frontières sûres et reconnues » seraient définies conformément à l'entente qui interviendrait par l'intermédiaire de M. Jarring. Il s'agirait donc de frontières concertées.

Le Secrétaire général remercie M. Zorine de sa communication. M. Debré, qui se trouve aujourd'hui hors de Paris, aura certainement l'occasion de reparler de ce problème avec l'ambassadeur.

M. Zorine indique qu'il est toujours à la disposition de M. Debré. Il souhaiterait savoir si nous considérons que les conditions actuelles sont favorables pour une coordination des efforts des quatre puissances.

Le Secrétaire général ne peut répondre aujourd'hui à cette question. Il rappelle que la France a pensé depuis le début, et avant même que les hostilités n'aient éclaté, que la concertation des Quatre était indispensable. Elle le pense toujours. Il convient de choisir le moment propice pour mettre en œuvre cette idée, avec l'espoir que tous les pays intéressés accepteront de

s'engager sur la même voie. La détermination de ce moment dépend de facteurs divers, de ce qui se passe dans la région en cause et ailleurs. Aux États-Unis, par exemple, une nouvelle Administration s'apprête à prendre le relais.

M. Zorine estime que la situation est aujourd'hui très tendue au Moyen-Orient et qu'il est nécessaire que nous coordonnions nos efforts et prenions les mesures appropriées pour prévenir des événements encore plus graves.

Le Secrétaire général déclare que nous partageons le sentiment de l'URSS en ce qui concerne la gravité de la situation et la nécessité d'y trouver remède.

Mémorandum soviétique du 31 décembre 1968

L'évolution récente de la situation au Proche-Orient ne laisse pas d'être la cause d'une préoccupation croissante pour le gouvernement soviétique.

Il s'est écoulé plus d'un an et demi depuis qu'Israël a commis une agression armée contre les pays arabes voisins, les conséquences n'en sont pourtant pas encore liquidées et elles continuent à compliquer non seulement la situation dans cette région du monde, mais encore les relations internationales dans leur ensemble. Israël occupe par la force de vastes territoires arabes. La paix et la sécurité des États de cette région ne sont pas garanties. Le canal de Suez est en état d'inactivité, ce qui porte préjudice à la navigation internationale. Le sort de centaines de milliers d'Arabes chassés de leurs terres reste sans solution.

Bien que le Conseil de sécurité eût passé, il y a plus d'un an, une résolution unanime sur les moyens d'un règlement pacifique au Proche-Orient, on est obligé de constater aujourd'hui avec inquiétude que l'affaire de ce règlement n'avance pas. En conséquence, la situation y reste instable et rien ne permet d'affirmer que le conflit ne va pas s'y déchaîner avec une force nouvelle.

Selon les déclarations récentes du gouvernement français et les paroles du général de Gaulle à l'ambassadeur soviétique, au cours de leur entretien du 19 novembre, nous comprenons que la France a des vues analogues sur la situation au Proche-Orient.

D'autre part, à considérer d'une manière réaliste toutes les circonstances qui influent sur cette situation, il existe à notre sens, à l'heure actuelle, des possibilités déterminées pour avancer dans la voie d'un règlement politique. Les États arabes, et d'abord la RAU, tant publiquement que par l'intermédiaire de Jarring, déclarent qu'ils sont disposés à appliquer la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 dans toutes ses parties. L'on sait que le gouvernement de la RAU a proposé un calendrier précis pour ce faire. Nous n'avons pas manqué de noter qu'une série de pays, qui avaient auparavant appuyé sans réserve Israël, se rendent de plus en plus compte aujourd'hui que la question du règlement se heurte à la position intransigeante du gouvernement d'Israël depuis le début de cette affaire.

Encore que l'on ne puisse nullement en apprécier le sérieux, certains indices semblent montrer que même la position des États-Unis évolue dans

un sens plus raisonnable. Le gouvernement soviétique, ainsi que celui de la France, se fondent aussi sur le fait que les premiers résultats des négociations de Paris sur le problème vietnamien, à savoir la cessation des bombardements américains de la République démocratique du Vietnam, contribuent à faire mieux comprendre que même les conflits internationaux les plus aigus, à condition d'y mettre de la bonne volonté, peuvent être amenés dans la voie d'un règlement politique.

Il est devenu maintenant tout à fait évident que l'obstacle essentiel à un règlement au Proche-Orient est la position obstinée et provocante d'Israël. Il est vrai que de temps à autre, les représentants israéliens laissent entendre qu'Israël serait, soi-disant, disposé à rechercher un règlement à condition que celui-ci ait pour conséquence de lui garantir la paix et la sécurité. Quand on en vient à parler au fond et, bien plus encore, à exposer une position officielle, en particulier par l'intermédiaire de Jarring, il apparaît pourtant qu'Israël s'en tient à des généralités et qu'il n'entend pas avancer d'un pouce dans l'exécution de la résolution du Conseil de sécurité.

En fait, Israël refuse de coopérer avec la mission que le Conseil de sécurité a confiée à Jarring et qui est appuyée par l'URSS, par la France et par d'autres États. Il semble bien que certains dirigeants d'Israël songent non pas tant à garantir la paix et la sécurité de leur pays et à son avenir qu'à tirer profit de l'agression et de l'expansion d'Israël au détriment des pays arabes.

Cette position d'Israël, dont on ne peut manquer de dire qu'elle est déraisonnable, est dangereuse aussi par le fait qu'elle renforce les doutes des pays arabes quant à la possibilité de régler les problèmes du Proche-Orient par les moyens politiques et pacifiques.

Nous savons, et les entretiens récents du ministre des Affaires étrangères de l'URSS avec les dirigeants de la RAU nous en ont encore plus convaincus, que la direction de la RAU tend à un règlement politique et pacifique au Proche-Orient. Nous l'appuyons entièrement dans cette voie. On ne saurait admettre que les possibilités qui apparaissent actuellement soient perdues et que les intérêts étroits et égoïstes des extrémistes israéliens l'emportent sur l'intérêt de la paix générale.

Ainsi, à notre sens, l'évolution de la situation au Proche-Orient a atteint un point tel que les événements peuvent soit s'acheminer vers un règlement pacifique, soit au contraire, échapper au contrôle et conduire à une nouvelle phase d'aggravation d'une dangereuse tension. Il est clair que l'Union soviétique est en faveur du premier terme de cette alternative.

Le gouvernement soviétique avait déjà plusieurs fois exprimé, et il le confirme à nouveau aujourd'hui, son attitude favorable à l'égard de l'idée exposée par le général de Gaulle quant au rôle des quatre grandes puissances dans le règlement de la situation au Proche-Orient. Si la France estime que les conditions actuelles se prêtent à ce que la question soit posée de concerter les efforts de l'Union soviétique, de la France, des États-Unis et de l'Angleterre, au plan pratique, le gouvernement soviétique y réserverait un accueil favorable. Il est clair qu'à notre avis, il doit s'agir non pas

d'imposer de l'extérieur aux parties au conflit quelque décision préparée sans elles, mais d'aider celles-ci et de coopérer avec elles pour aboutir à un règlement pacifique au Proche-Orient sur la base d'une exécution pleine et effective de la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967. À cette fin, il est avant tout nécessaire d'obtenir qu'Israël renonce à sa politique d'opposition à un tel règlement.

Le gouvernement soviétique espère que le gouvernement français mettra à profit les possibilités dont il dispose pour influer sur la position d'Israël, de telle sorte que ce pays s'engage dans une voie positive dans l'affaire du règlement au Proche-Orient.

Les consultations franco-soviétiques, qui ont eu lieu plus d'une fois, ont montré une assez grande analogie dans les vues des deux pays sur ces problèmes. Le gouvernement soviétique est convaincu que l'Union soviétique et la France, animées par le désir de la paix et de la détente internationale, peuvent jouer un rôle actif pour aboutir à un règlement politique durable dans cette région du monde.

Afin de faciliter la recherche d'une solution de la crise au Proche-Orient, le gouvernement soviétique a préparé un plan, avec des propositions nouvelles qui sont entièrement fondées sur la résolution du Conseil de sécurité et qui tiennent compte des éléments récents favorables à une entente sur un règlement pacifique au Moyen-Orient.

Plan soviétique du 31 décembre 1968

Israël et les pays arabes voisins, qui seraient disposés à participer à l'exécution d'un tel plan, confirment leur accord avec la résolution du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967 et se déclarent prêts à en exécuter toutes les dispositions.

Ce faisant, ils conviennent qu'au moyen de contacts par l'intermédiaire de Jarring, un calendrier et un dispositif de retrait des forces israéliennes hors des territoires occupés pendant le conflit de 1967 seront établis ; et qu'en même temps sera dressé dans ses grandes lignes un plan agréé pour l'exécution par les parties des autres dispositions de la résolution du Conseil de sécurité, en vue d'assurer une paix juste et durable au Proche-Orient, qui permettra à chaque État de la région de vivre en sécurité.

Le but de ces contacts pourrait consister à s'entendre sur les mesures concrètes d'exécution de cette résolution.

1) Un accord est réalisé sur des déclarations simultanées du gouvernement d'Israël et des gouvernements des pays arabes, voisins d'Israël, qui participeront à l'exécution dudit plan, déclarations par lesquelles ces pays signifieraient qu'ils sont disposés à mettre fin à la belligérance entre eux et à aboutir à un règlement pacifique après le retrait des forces israéliennes hors des territoires arabes occupés. À cet égard, Israël se déclare prêt à commencer, à partir d'une date déterminée, le retrait de ses troupes des territoires arabes occupés en conséquence du conflit en été 1967.

2) Le premier jour de ce retrait, effectué par étapes sous le contrôle de représentants de l'ONU, les pays arabes susdits, ainsi qu'Israël, déposent auprès de l'ONU les documents relatifs à la cessation de la belligérance, au respect et à la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chacun des États de la région, et de leur droit de vivre en paix, dans des frontières sûres et reconnues, c'est-à-dire conformément à la résolution du Conseil de sécurité mentionnée ci-dessus.

Selon l'entente conclue par l'intermédiaire de Jarring, l'on conviendra également de dispositions relatives à ces frontières sûres et reconnues (les cartes correspondantes y seront jointes), à la garantie de la liberté de navigation dans les voies d'eau internationales de la région, au règlement équitable du problème des réfugiés, à la garantie de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chacun des États de la région (éventuellement à l'aide de mesures qui incluraient l'établissement de zones démilitarisées).

Il est entendu que cette entente sera considérée, conformément à la résolution du Conseil de sécurité, comme un ensemble ayant trait à tous les aspects du règlement dans toute la région du Proche-Orient, sous forme de « paquet ».

3) Dans le courant du mois suivant (à convenir), les forces israéliennes se retirent d'une partie des territoires arabes sur des lignes provisoires déterminées dans la presqu'île du Sinaï, sur la rive occidentale du Jourdain (ainsi qu'en dehors du territoire syrien, hors de la région d'El-Kuneitra).

Le jour où les troupes israéliennes auront atteint les lignes provisoires fixées à l'avance dans le Sinaï (par exemple, 30 à 40 km du canal de Suez), le gouvernement de la RAU fait entrer ses forces dans la zone du canal et commence à déblayer celui-ci pour y rétablir la navigation.

4) Au cours du deuxième mois (à convenir), les troupes israéliennes se retirent sur les lignes qu'elles occupaient avant le 5 juin 1967. Après quoi, dans les territoires libérés, l'administration du pays arabe correspondant est pleinement rétablie, ses forces armées et policières y pénètrent.

Le premier jour de cette deuxième étape du retrait des forces israéliennes, la RAU et Israël (ou la RAU seule, au cas où son gouvernement en serait d'accord) se déclarent d'accord pour que des forces de l'ONU soient disposées à proximité de la ligne antérieure au 5 juin 1967 dans le Sinaï, à Charm El Sheikh et dans le secteur de Gaza ; c'est-à-dire que la situation qui existait dans cette région en mai 1967 est rétablie ; le Conseil de sécurité décide d'envoyer des troupes de l'ONU conformément à la Charte et il confirme le principe de la liberté de navigation par le détroit de Tiran et dans le golfe d'Aqaba pour les bateaux de tous les pays.

5) Une fois que les troupes israéliennes auront achevé leur retrait sur la ligne de démarcation entre États, établie par l'intermédiaire du Conseil de sécurité ou par la signature d'un instrument multilatéral, les documents déposés auparavant par les États arabes et par Israël entrent définitivement en vigueur.

Se fondant sur les dispositions de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité prend une décision relative aux garanties des frontières arabo-israéliennes (cela n'exclurait pas une autre possibilité que les quatre puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, garantissent ces frontières).

(*Secrétariat général, Entretiens et Messages, 1968*)

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

(*Les numéros renvoient aux pages du volume*)

A

ABATCHA (Ibrahim), (1938- 11 février 1968), créateur du Front national de libération tchadien (FROLINAT) en juin 1966 et son secrétaire général jusqu'à sa mort, 344

ABDESSELAM (Belaïd), ministre algérien de l'Industrie et de l'Énergie depuis juin 1965, 1, 2, 14, 31, 43, 565, 571 et 572, 652 et 653, 812

ABDULLAH SAYED RAHMATALLA, ambassadeur du Soudan à Paris, nommé le 7 février 1968, présente ses lettres de créance le 2 mars 1968, 421

ABOVILLE (Benoît d'), secrétaire des Affaires étrangères, en poste à la direction des Affaires africaines et malgaches du Département, 84, 86

ABRAMS (général Creighton Williams), commandant des forces américaines au Sud-Vietnam depuis le 10 juin 1968, 747

ABS (Herman Joseph), banquier allemand, président de la *Deutsche Bank* de 1957 à 1967 puis président de son Conseil de surveillance, 803 et 804

ACHKAR (Marouf), représentant permanent de la Guinée auprès des Nations unies depuis 1968, 979

ADAM (Maurice), secrétaire adjoint des Affaires étrangères, à la sous-direction de la coopération technique du Département, 945

ADEKUNLE (colonel Benjamin), commandant de la 3e division d'infanterie nigériane, 863

ADENAUER (Konrad), (1876-1967), chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1949 à 1963, 604, 753, 918

ADJOUBEÏ (Alexeï), gendre de Nikita Khrouchtchev et directeur des *Izvestia* de 1959 à 1964, 427

ADOULA (Cyrille), Premier ministre de la République du Congo-Léopoldville du 2 août 1961 au 30 juin 1964, 382, 384

AFLAK (Michel), un des fondateurs du parti nationaliste arabe *Baath*, 510, 966

AGA KHAN (Sadruddin), haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés depuis 1966, 10

AGNEW (Spiro Theodore), gouverneur du Maryland depuis 1966, élu vice-président des États-Unis le 5 novembre 1968, 921

AGUIYI-IRONSI (général Johnson), (1924-1966), chef de l'État du Nigéria du 16 janvier au 29 juillet 1966, 106, 368

AHIDJO (Ahmadou), président de la République du Cameroun depuis le 5 mai 1960, 944

AHLERS (Conrad), journaliste, directeur adjoint du service central de Presse de la République fédérale d'Allemagne depuis 1966, 835

AHMAD, vice-président de la Commission du plan du Pakistan, 833

AHMED (Aden Issak), ministre somalien de l'Éducation nationale depuis le 15 juillet 1967, 472, 737

AHMED (Kaïd), ministre algérien du Tourisme du 18 septembre 1963 au 10 juillet 1965, coordinateur du FLN (Front de libération national) depuis le 10 décembre 1967, 32, 43

AHOMADEGBE-TOMETIN (Justin), vice-président de la République du Dahomey, Premier ministre du 19 janvier 1964 au 1er décembre 1965, 106

AIDARA (Eugène), ambassadeur de la Côte d'Ivoire à Alger depuis le 28 mai 1965, 446 et 447

AÏDI (Boufeldja), ambassadeur d'Algérie à Bamako, 858, 866

AIKEN (George), sénateur républicain du Vermont depuis 1941, 623, 625

AKWEI (Richard Maximilian), représentant permanent du Ghana auprès des Nations unies, 1025

AL BAKR (Ahmed Hassan), voir El Bakr (Ahmed Hassan)

AL HAFEZ (Amine), président de la République syrienne du 27 juillet 1963 au 23 février 1966, 966

AL HANI (Nasser), ministre des Affaires étrangères irakien du 17 au 30 juillet 1968, 129

AL JABER AL SABAH (Abdallah), cousin germain de l'émir du Koweït et ministre du Commerce et de l'Industrie depuis le 4 décembre 1965, 284 et 285, 288

AL JABER AL SABAH (Jaber Al Ahmed), prince héritier du Koweït et Premier ministre, 285

AL JABER AL SABAH (Moubarak Al Abdallah), chef d'État-major de l'armée koweïtienne, 288

AL KHALIFA (Issa ben Sulman), cheikh de Bahreïn depuis 1961, 905

AL KHALIFA (Sulman Hamad), (1894-1961) cheikh de Bahreïn de 1942 à sa mort, 905

AL NAYEF (Abdel Razzak), Premier ministre irakien du 17 au 30 juillet 1968, 128, 129

AL PACHACHI (Adnan), ministre des Affaires étrangères irakien de décembre 1965 au 17 juillet 1968 puis représentant permanent de l'Irak auprès des Nations unies, 508

AL SALEM AL SABAH (Abdulah), (1895-24 novembre 1965), émir du Koweït de février 1950 à sa mort, 284

AL SALEM AL SABAH (Saad Al Abdallah), neveu de l'émir du Koweït et ministre de la Défense et de l'Intérieur depuis le 4 décembre 1965, 285, 287

AL SALEM AL SABAH (Sabah), émir du Koweït depuis le 24 novembre 1965, 284 et 285, 906

AL SAMARRAÏ (Abdallah Saloum), ministre irakien de l'Information depuis le 1er août 1968, 449

AL TIKRITI (général Hardan Abdul Ghaffar), chef d'État-major général des forces irakiennes et commandant des forces aériennes par intérim depuis le 17 juillet 1968, vice-Premier ministre et ministre de la Défense depuis le 1er août 1968, 129, 509

AL YOUSSIFI (Saleh), rédacteur en chef du journal irakien *Al Taakhi* (La Fraternité) paraissant à Bagdad, 449

ALBERTZ (Heinrich), bourgmestre régnant de Berlin-Ouest du 2 décembre 1966 au 19 octobre 1967, 215

ALBIS (Tristan d'), secrétaire des Affaires étrangères, au service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis janvier 1967, 973

ALCOVER, directeur des Grands Moulins de Dakar, 611

ALENCAR CASTELLO BRANCO (général Humberto de), (20 septembre 1897-18 juillet 1967), président de la République du Brésil du 15 avril 1964 au 15 mars 1967, 1006

ALEXANDER (major-général Henry Templar), officier britannique en retaite, 892

ALEXANDRAKIS (Melenaos D.), ambassadeur de Grèce à Nicosie, 146

ALIBRANDI (Mgr Gaetano), archevêque de Binda et nonce apostolique au Chili depuis le 5 octobre 1961, 935

ALLART, Français emprisonné en Algérie, 982

ALLENDE (Salvador), secrétaire général du parti socialiste chilien depuis 1943, sénateur depuis 1945, candidat à l'élection présidentielle de 1964, 663

ALLEY (colonel Alphonse Amadou), président de la République du Dahomey du 21 décembre 1967 au 17 juillet 1968, 20

ALLON (général Ygal), vice-Premier ministre israélien depuis 1967, 425

ALPHAND (Hervé), ambassadeur de France secrétaire général du ministère des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1965, 27, 29, 66, 75, 84, 124 et 125, 151, 155, 178, 180 et 181, 184, 260, 273 et 274, 282, 299, 321, 399, 414, 527, 540, 556, 581, 586 à 588, 715, 725, 727, 796, 815 et 816, 942, 1028, 1040

ALSOGARAY (général Julio), commandant en chef de l'Armée de terre argentine de décembre 1966 au 23 août 1968, 544

ALVAREZ (Luis Echeverria), ministre de l'Intérieur mexicain depuis 1964, 133

AMETTE, ressortissant français interné en Algérie, grâcié le 6 décembre 1968, 125, 655, 982

ANDRÉ (Gérard), ministre plénipotentiaire, premier conseiller près l'ambassade de France à Londres depuis 1964, 937

ANDRONIKOF (Constantin), interprète officiel du ministère des Affaires étrangères depuis le 1er juillet 1947, 155

ANKRAH (major-général Joseph Arthur), chef de l'État du Ghana depuis le 24 février 1966, 368, 448

ANTOMARCHI (lieutenant-colonel François), attaché des Forces armées auprès de l'ambassade de France à Bagdad depuis le 27 septembre 1967, 129

APITHY (Souro Migan), président de la République du Dahomey du 25 janvier 1964 au 27 novembre 1965, 106

ARAFAT (Yasser), homme politique palestinien, co-fondateur en octobre 1959 du Fatha, organisation politique et militaire palestinienne, 388, 839, 840 et 841, 965

ARAGON (Louis), poète et écrivain français, 153

ARAUJO CASTRO (Joao Augusto de), ministre brésilien des Affaires étrangères de 1963 à 1964, représentant permanent du Brésil auprès des Nations unies depuis 1968, 240

ARECO (Jorge Pacheco), président de la République uruguayenne depuis le 6 décembre 1967, 544

AREF (général Abdul Rahman Mohamed), président de la République irakienne du 16 avril 1966 au 17 juillet 1968, 128, 404, 508, 966

AREF BOURHAN (Ali), président du Conseil de gouvernement du territoire français des Afars et des Issas depuis 1967, 555

ARENALES CATALAN (Emilio), ministre guatémaltèque des Affaires étrangères depuis 1966, président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations unies (24 septembre-21 décembre 1968), 1027

ARGOD (Hubert), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Phnom Penh du 23 janvier 1964 au 10 mai 1968, 48

ARIKPO (Okoi), ministre nigérian des Affaires étrangères depuis 1967, 188

ARON (Raymond), sociologue, politologue et journaliste français, 743

ARTEH (Omar), ambassadeur de Somalie à Addis-Abeba de 1965 à 1968, 15

ASANTI (Atle Armas Gabriel), ambassadeur de Finlande à Prague depuis 1962, 801

ATAL (Jai Kumar), ambassadeur de l'Union indienne à Belgrade depuis juin 1966, 318

ATANASIU (Dumitriu), ingénieur aéronautique roumain, 514 et 515

ATASSI (Noureddine), président de la République syrienne depuis février 1966, 966

ATATÜRK (Mustapha Kemal), (1881-1938), général et homme politique turc, président de la République turque de 1923 à sa mort, 721 et 722, 752, 830

AUBERT (Julien), directeur général de la Coopération au ministère de l'Éducation du Québec, 1021

AUBERT (Pierre), secrétaire général de la préfecture de Police de Paris depuis 1965, 184

AUBINIÈRE (général Robert), directeur général du Centre national d'études spatiales depuis février 1962, 842

AUGE, fonctionnaire français de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), 611

AUGER (Pierre), physicien français, directeur général du Centre national d'études spatiales de 1961 à 1962, directeur général du Conseil européen de recherches spatiales de 1962 à 1967, 122

AUMALE (Christian d'), directeur adjoint des Affaires économiques au Département depuis juin 1968, 596, 746

AURIOL (Vincent), (1884-1966), président de la République française du 16 janvier 1947 au 16 janvier 1954, 21

AW (Mamadou), ministre malien des Travaux publics et des Communications du 6 février au 19 novembre 1968, ministre de l'Industrie et de l'Énergie depuis le 22 novembre 1968, 894, 945

AWOLOWO (Obafemi), commissaire aux Finances et vice-président du Conseil exécutif fédéral du Nigeria depuis 1967, 448

AZIKIWE (Benjamin Nnamdi), gouverneur général du Nigéria du 16 novembre 1960 au 1er octobre 1963, président de la République du Nigéria du 1er octobre 1963 au 16 janvier 1966, porte-parole de la République sécessionniste du Biafra depuis 1967, 105, 448

B

BA (Ousmane), ministre malien des Affaires étrangères du 17 septembre 1966 au 19 novembre 1968, 858, 866

BABOT (capitaine de frégate Eugène), officier de marine français, à la délégation ministérielle à l'armement depuis 1965, 288

BACCOUCHE (Abdelhamid Mokhtar), Premier ministre libyen depuis le 25 octobre 1967, 89 et 90

BACOT, professeur de français, 118

BADIANE (Émile), ministre sénégalais de l'enseignement technique et de la formation professionnelle depuis le 17 septembre 1960, 84, 86

BAEYENS (Jacques), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Athènes depuis 1964, 535, 741, 921

BAGARAGAZA (Thaddée), ministre rwandais de la Coopération internationale depuis le 9 novembre 1965, 985

BAHR (Egon), journaliste et homme politique allemand, collaborateur et conseiller personnel de Willy Brandt à l'*Auswärtiges Amt* avec rang d'ambassadeur depuis 1966, 165, 570

BAIBAKOV (Nicolai), vice-président du Conseil des ministres de l'Union soviétique et président du *Gosplan* depuis 1965, 420, 983

BAILEY (Ronald William), ambassadeur du Royaume-Uni à La Paz depuis 1967, 69

BALEWA (Abubakar Tafawa) (décembre 1912-15 janvier 1966), Premier ministre nigerian du 1er octobre 1960 à sa mort, 105

BALFOUR (Arthur), Premier ministre britannique de 1902 à 1905, secrétaire du *Foreign Office* de 1916 à 1919, 840

BALL (George Wildman), représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies du 26 juin 1968 au 25 septembre 1968, 66, 76, 83 et 84, 204, 241, 440, 911

BALLA (Camara), gouverneur de la banque centrale de Guinée, 10

BALOPOULOS (lieutenant-colonel Michael), membre de la junte au pouvoir en Grèce depuis le 21 avril 1967, 923

BANDA (Hastings Kamuzu), président à vie du Malawi depuis 1966, 601

BARBARA DE LABELOTTERIE DE BOISSÉSON (Robert), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Madrid depuis 1964, 527, 825

BARBEY (Marc), ambassadeur de France à Lagos depuis septembre 1966, 892

BARBIER (Yves), conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Algérie au Département depuis septembre 1966, 651

BARBIREK (Frantisek), vice-président du Conseil national slovaque de mars à juin 1968, élu au *praesidium* du PCT en août 1968, 251 et 252, 502

BAROUM (Jacques), ministre tchadien des Affaires étrangères depuis le 24 novembre 1964, 49

BARRE (Raymond), membre français de la Commission des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, chargé des questions économiques et financières, 93

BARRIENTOS (général Ortuño René), (30 mai 1919-27 avril 1969), président de la République bolivienne du 6 août 1966 à sa mort, 712 et 713

BARROS (Sierra Javier), recteur de l'université nationale autonome du Mexique depuis le 5 mai 1966, 606

BARZANI (Mustapha), président, depuis sa fondation en 1946, du parti démocratique du Kurdistan, 448 à 451

BARZEL (Rainer), député au *Bundestag* depuis 1957, président du groupe parlementaire CDU/CSU depuis le 1er décembre 1964, 207, 477, 526 et 527, 567, 878

BASDEVANT (Jean), directeur général des Relations culturelles au Département depuis 1966, 31, 564, 724, 737, 980, 1022

BASOV (Alexandre Vasilevich), ambassadeur de l'Union soviétique à Bucarest depuis le 5 février 1966, 278 à 280, 317, 338

BATTLE (Lucius), ambassadeur des États-Unis au Caire de septembre 1964 à mars 1967, secrétaire d'État adjoint pour les affaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord depuis avril 1967, 425

BAUMGARTNER, Français détenu en Algérie, 125

BEAVOGUI (Lansana), ministre guinéen des Affaires étrangères depuis 1961, 8, 933

BEGOÜGNE DE JUNIAC (Gontran), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Ankara depuis mai 1965, 721, 744, 748, 829

BEGUIN (Bernard), rédacteur en chef du *Journal de Genève*, 837

BEHAR (Yair), chargé d'Affaires israélien à La Paz, 69

BEIS (Gabriel), chef du service de l'enseignement au secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération depuis 1961, 84, 86

BEN GOURION (David), Premier ministre d'Israël de 1948 à 1953 puis de 1955 à 1963, 909

BELAUNDE (Terry Fernando), président de la République du Pérou de 1963 à 1968, 625

BELCHER (Taylor G.), ambassadeur des États-Unis à Nicosie depuis le 11 mai 1964, 145 et 146

BELKACEM (Cherif), ministre algérien des Finances par intérim du 12 décembre 1967 au 6 mars 1968 puis ministre des Finances et du Plan, 43

BELKACEM (Krim), négociateur algérien des accords d'Évian, opposant au gouvernement algérien, en exil depuis août 1967, 32, 44, 125

BEN BELLA (Ahmed), président de la République algérienne du 15 septembre 1963 au 19 juin 1965, 32, 43, 100

BEN SALAH (Ahmed), ministre tunisien du Plan, des Finances et de l'Économie depuis 1961, 639, 640

BENARD (Jean), ministre plénipotentiaire, ambassadeur de France à Addis-Abeba depuis juin 1965, 15, 160, 722

BENDA (Ernst), ministre de l'Intérieur de la République fédérale d'Allemagne depuis 1968, 335

BENSON (Edgar), ministre canadien des Finances depuis le 20 avril 1968, 926

BENEDIKTOV (Ivan Alekssandrovitch), ambassadeur de l'Union soviétique à Belgrade depuis 1967, 246

BENÈS (Édouard), (28 mai 1884-3 septembre 1948), président de la République tchécoslovaque de 1935 à 1938 puis de 1945 à sa mort, 365, 570

BENHIMA (Ahmed Taïbi), représentant permanent du Maroc aux Nations unies depuis 1967, 224, 434

BÉRARD (Armand), ambassadeur de France, représentant permanent de la France auprès des Nations unies depuis 1967, 238, 240 et 241, 244, 541, 697, 901, 903, 911, 1014, 1023

BERENDT (Heinz), vice-ministre des Affaires étrangères de la RDA depuis 1965, en charge des relations avec la RFA, 477

BERG (Fritz), président depuis 1950 de la BDI (*Bundes Deutsche Industrie*) ou Fédération des industries allemandes, 62 et 63

BERNSTEIN CARABANTES (Enrique), ambassadeur du Chili à Paris depuis le 4 mars 1965, 1028

BERQUE (Jacques), sociologue et anthropologue orientaliste français, 129

BERTOLI (Paolo), nonce apostolique à Paris depuis le 16 avril 1960, 55 et 56

BERTRAND (Jean-Jacques), Premier ministre de la province du Québec depuis le 2 octobre 1968, 490, 636, 757 et 758, 1013, 1020 et 1021, 1037 à 1039

BESANÇON, capitaine de vaisseau français, 612

BETBEDER (Paul), ingénieur principal de la délégation ministérielle à l'armement, 614

BÉTHOUART (général Antoine), sénateur des Français de l'étranger depuis 1955, 643

BETTENCOURT (André), ministre des Postes et Télécommunications du 31 mai au 10 juillet 1968, ministre de l'Industrie depuis le 12 juillet 1968, 643, 645, 906, 995 et 996

BETTENCOURT (général Rodrigues José Manuel), ministre portugais de l'Armée depuis le 19 août 1968, 994

BHAGAT (Shri Bali Ram), ministre d'État au ministère indien des Affaires extérieures depuis novembre 1967, 71 à 73, 539 et 540, 594 et 595

BIARD (général de brigade André), membre de la mission militaire française qui se rend en Indonésie en 1968, sous la conduite du général Fourquet, 612

BIDAULT (Georges), ancien résistant, il appartient à de nombreux gouvernements de septembre 1944 à juin 1954, souvent en charge des Affaires étrangères, et par deux fois Président du Conseil (de juin à décembre 1946 et d'octobre 1949 à juillet 1950), 423

BILA (capitaine Jean Zagré), secrétaire d'État à l'Intérieur de Haute-Volta du 8 janvier 1966 au 6 avril 1967 puis ministre des Postes et Télécommunications et de l'Information, 20

BILAK (Vasil), premier secrétaire du parti communiste slovaque du 23 janvier à août 1968, secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque à partir de novembre 1968, 220, 250 à 252, 339, 351, 502 à 504

BIRRENBACH (Kurt), député au *Bundestag* depuis 1957, membre de la Commission des Affaires étrangères, 484, 487, 567, 675

BITAR (Salah), un des fondateurs du parti *Baath*, Premier ministre syrien du 9 mars au 12 novembre 1963, du 13 mai au 3 octobre 1964 et du 1er janvier au 23 février 1966, 966

BLACK (Eldon), ministre-conseiller près l'ambassade du Canada à Paris depuis novembre 1967, 1013

BLANCHARD (René), chef de la mission permanente d'aide et de coopération de la République française auprès de la République du Sénégal depuis 1966, 86

BLANKENHORN (Herbert), ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Londres depuis 1965, 904

BLESSING (Karl), président de la *Deutsche Bundesbank* (Banque fédérale allemande) depuis le 1er janvier 1958, 62 et 63, 87, 324, 380, 803, 878, 880, 882, 925

BLOCH-MICHEL (Jean), écrivain et journaliste français, 743

BLOCK (Léo de), ministre néerlandais des Affaires économiques depuis le 5 avril 1967, 94, 1011

BOCHET (Bernard), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur du service de cooperation économique de la direction des Affaires économiques et financières du Département depuis octobre 1968, 729

BOEGNER (Jean-Marc), représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes avec rang d'ambassadeur depuis juin 1961, 41, 45, 93, 109, 529, 672, 719, 739, 785, 792, 1010

BOELY (Dr Colette), médecin français, 357, 360

BŒUF (lieutenant-colonel Pierre), attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Djakarta depuis novembre 1966, 612

BOGDADY (Abdel Latif el), officier égyptien, vice-président de la République arabe unie de 1962 à 1964, 768

BOGDANOVIC (colonel), attaché militaire près l'ambassade de Yougoslavie à Alger, 14

BOHLEN (Charles Eustis), sous-secrétaire d'État adjoint américain depuis février 1968, 107 et 108, 204, 330, 331

BOKASSA (Jean-Bedel), président de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 1966, 26, 65, 610 et 611, 660, 790 et 791

BOLLE (Henry), sous-directeur chargé de l'Asie méridionale à la direction d'Asie-Océanie du Département depuis janvier 1968, 596

BOMBOKO (Justin), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Congo depuis 1965, 382 et 383, 386, 658 à 660

BON (Michel), rédacteur en chef du quotidien mauricien *Advance*, 25

BONGO (Albert), président de la République gabonaise depuis le 2 décembre 1967, 130, 135, 189 et 190, 359, 429, 447, 455, 601

BONIVER (Clemente), ambassadeur d'Italie à Conakry depuis le 15 avril 1968, 9

BONNEAU (Gabriel), ambassadeur de France à Berne depuis septembre 1965, 364

BONNIER (commandant), officier français, 15

BONTE (Louis), ingénieur général de l'Air, directeur des Affaires internationales au ministère des Armées depuis décembre 1966, 509

BOSSEV, chargé d'Affaires de Bulgarie à Pékin, 219

BOTHA (Pieter Willem), ministre sud-africain de la Défense depuis le 13 avril 1966, 979

BOULIN (Robert), ministre français de l'Agriculture depuis le 10 juillet 1968, 514, 981

BOULLÉ (Philippe), étudiant mauricien de la Faculté de Droit de Paris, 24

BOMANI (Paul), ministre tanzanien des Affaires étrangères et du Plan, 1025

BOUMEDIENE (colonel Houari), président de la République algérienne depuis le 19 juin 1965, 15, 32, 43 et 44, 100, 124 et 125, 224 et 225, 429 à 431, 434 et 435, 437, 447, 453, 473, 518, 564, 571 et 572, 652, 731 et 732, 753, 873, 980, 982, 1022

BOURGES (Yvon), secrétaire d'État français aux Affaires étrangères depuis le 10 juillet 1968, 47, 79, 176, 178, 197 à 199, 348, 667, 670, 673 et 674, 790 et 791, 807, 809 et 810, 866, 870, 986

BOURGUIBA (Habib Ben Ali), président de la République de Tunisie depuis 1957, 91, 144, 435, 457 et 458, 637, 639 et 640, 944

BOURGUIBA (Habib Jr.), ministre tunisien des Affaires étrangères depuis 1964, 640, 829

BOURICHAKINE (colonel-général), officier soviétique, 352

BOURRAN (Pierre de), délégué du conseiller commercial près l'ambassade de France à La Paz jusqu'au 1er novembre 1968, 771, 773

BOUTEFLIKA (Abdelaziz), ministre algérien des Affaires étrangères depuis 1963, 43 et 44, 124, 225, 434, 437, 518, 565, 571, 980 à 982

BOUTROS (Fouad), ministre libanais des Affaires étrangères depuis le 8 février 1968, 248, 299, 300

BRANDT (Willy), bourgmestre-gouverneur de Berlin de 1957 à 1966, secrétaire général du SPD depuis 1964, ministre des Affaires étrangères et vice-chancelier de la RFA depuis 1966, 63, 80 et 81, 94 et 95, 150, 164 et 165, 168, 180 et 181, 195, 257, 306, 324, 414 à 416, 529 à 534, 567, 570, 582, 603, 625, 677, 787 à 789, 794, 823 et 824, 878, 918, 925, 936

BRAUN (Wernher von), ingénieur américain d'origine allemande, directeur du centre de vol spatial de la NASA, 707

BREJNEV (Leonid Ilitch), premier secrétaire du comité central du parti communiste de l'URSS depuis octobre 1964, 36, 38 et 39, 51, 53, 61, 153, 228, 337 et 338, 420, 504, 597, 687, 853, 874 et 875, 963 et 964

BROSIO (Manlio), secrétaire général de l'OTAN depuis 1964, 395, 410

BROUILLET (René), ambassadeur de France à Rome Saint-Siège depuis décembre 1963, 318, 428, 770

BROWN (Lewis), ambassadeur des États-Unis à Dakar depuis juillet 1966, 235

BROZ (Josip dit Tito), président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1953, 51, 53, 87, 108, 138, 152, 186 et 187, 194, 266, 279, 243, 317, 341, 381, 389 et 390, 639, 642, 644, 847, 940

BRUNDAGE (Avery), président américain du Comité international olympique (CIO) depuis 1952, 607

BRUNET (Jean-Pierre), directeur des Affaires Économiques et Financières au Département depuis octobre 1966, 31, 361, 719, 824 et 825, 884, 981, 1000

BRZEZINSKI (Zbigniew), universitaire américain, conseiller politique du département d'État de 1966 à 1968, 875

BUI DIEM, ambassadeur du Sud-Vietnam à Washington depuis 1967, 355, 684

BUJON DE L'ESTANG (François), chargé de mission auprès du secrétariat général de la présidence de la République depuis 1966, 188

BUNKER (Ellsworth), ambassadeur des États-Unis à Saigon depuis mars 1967, 683 et 684

BURIN DES ROZIERS (Étienne), ambassadeur de France à Rome (Quirinal) depuis juillet 1967, 309, 553, 677, 926

BUTIN (Jacques), conseiller des Affaires étrangères, rédacteur à la sous-direction d'Europe occidentale de la direction d'Europe du Département depuis septembre 1968, 968

C

CABOT LODGE (Henry), ambassadeur des États-Unis à Saigon de juin 1963 à mai 1964, et à nouveau de juillet 1965 à mars 1967, 819

CAGLAYANGIL (Ishan Sabri), ministre turc des Affaires étrangères depuis le 27 octobre 1965, 744

CAJIAS (Huáscar), rédacteur en chef du quotidien bolivien *Presencia*, 70

CARLI (Guido), gouverneur de la Banque d'Italie depuis 1960, 926

CAMACHO (Manuel Avila), (1897-1955), président de la République mexicaine de 1940 à 1946, 608

CAMARA (Helder), archevêque de Recife et Olinda (Brésil) depuis 1964, 1006

CAMARA (Sekou), ambassadeur de Guinée à Pékin, 932 à 934

CAMUS (Albert), (1913-1960) écrivain, dramaturge et journaliste français, 743

CANELLOPOULOS (Panagiotis), Premier ministre grec du 3 au 21 avril 1967, 537, 923

CANS (Michel), conseiller à la direction des Affaires économiques et financières du Département de 1962 à avril 1968 puis premier conseiller près l'ambassade de France à Kinshasa, 100

CAPETANAKIS, directeur de l'Office national du tourisme hellénique, 923

CARAMANLIS (Constantin), Premier ministre grec du 6 octobre 1955 au 5 mars 1958, du 17 mai 1958 au 20 septembre 1961 et du 4 novembre 1961 au 17 juin 1963, 537, 554, 625

CARDINAL (Jean-Guy), ministre québécois de l'éducation depuis octobre 1967, Premier ministre intérimaire du Québec à partir du 11 décembre 1968, 507, 1020 et 1021, 1038 et 1039

CARLSON (Frank), sénateur républicain du Kansas depuis 1950, 623

CARRILLO (Flores Antonio), ministre mexicain des Affaires étrangères depuis 1964, 734

CARRION (Constantino), journaliste au quotidien bolivien *El Diario*, 70

CARTON (Paul), ambassadeur de France à Koweït depuis juillet 1968, 285, 905

CASE (Clifford), sénateur républicain du New Jersey depuis 1955, 623

CASSIN (René), juriste français, membre du Conseil constitutionnel depuis 1962, président de la Cour européenne des Droits de l'Homme de 1965 à octobre 1968, prix Nobel de la paix 1968, 1017

CASTELLANOS (Baudilio), ambassadeur de Cuba à Paris depuis le 21 novembre 1966, 29

CASTELLO BRANCO (Carlos), éditorialiste du *Jornal do Brasil*, 1005

CASTELLO BRANCO (général Humberto de), voir Alencar Castello Branco (général Humberto de)

CASTIELLA Y MAIZ (Fernando Maria de), ministre espagnol des Relations extérieures depuis 1957, 527

CASTRO (Fidel), Premier ministre cubain depuis février 1959, 215

CAVALCANTI (colonel), ministre brésilien des Mines et de l'Énergie, 631

CEAUSESCU (Nicolae), secrétaire général du parti communiste roumain depuis le 22 mars 1965, président du Conseil d'État de la République socialiste de Roumanie

depuis le 9 décembre 1967, 51, 152, 194 à 196, 209 à 212, 257, 266, 278 à 280, 298, 317, 328 à 330, 338 et 339, 341, 381, 515, 566, 727 à 729

CERLES (Pierre), premier conseiller près l'ambassade de France à Pékin depuis août 1966, 220, 581, 686

CERNIK (Oldrich), Premier ministre tchécoslovaque depuis le 8 avril 1968, 33, 36, 59, 61, 187, 213, 217 et 218, 227, 238, 250 à 252, 254, 264, 267 et 268, 271 et 272, 279, 297, 314 et 315, 350 à 352, 420, 456 et 457, 504, 597, 665 à 667, 756, 874, 962 et 963

CÉSAIRE (Raymond), conseiller des Affaires étrangères, deuxième conseiller à Lagos depuis mai 1967, 147, 499, 861

CHABAN-DELMAS (Jacques), président de l'Assemblée nationale française depuis 1958, 362

CHABOU (Moulay Abdessalam), secrétaire général du ministère algérien de la Défense nationale, 224

CHAGLA (Mahommedali Currim), ministre indien des Affaires étrangères de novembre 1966 à septembre 1967, 71, 74, 540, 594

CHAMBERLAIN (Neville) (1869-1940), Premier ministre britannique du 28 mai 1937 au 10 mai 1940, 245, 569

CHAMBRUN (Charles de), secrétaire d'État français au Commerce extérieur du 8 janvier 1966 au 8 avril 1967, 285 et 286

CHAMBRUN (Gilbert de), directeur des Affaires administratives et consulaires au Département depuis mars 1965, 982

CHANOUX (abbé Pierre), recteur de l'hospice du Petit-Saint-Bernard de 1860 à sa mort, 309

CHAPELLE (Jean), directeur des Relations économiques extérieures (DREE) au ministère de l'Économie et des Finances depuis 1967, 361, 939

CHAPELLE (colonel Jean), officier français, conseiller technique à l'Institut tchadien des sciences humaines, 403

CHARLES-ROUX (François), ambassadeur de France à Damas depuis 1964, 221, 946

CHAUVET (Jean-Pierre), consul général de France adjoint à Québec depuis décembre 1967, 1021

CHEHAB (général Fouad Abdullah), président de la République libanaise de 1958 à 1964, 300, 404, 935

CHELEPINE (Alexandre), directeur du KGB de 1958 à 1961, membre du *praesidium* du parti communiste de l'Union soviétique depuis 1964, 153

CHEN YI (maréchal), ministre des Affaires étrangères chinois depuis 1968, vice-Premier ministre depuis 1959, 521, 578, 581, 683, 855

CHERET, chargé de mission au ministère français de l'Équipement et de l'Aménagement du territoire, 139

CHESNEL (Roger), administrateur en chef des Affaires d'Outre-mer, 611

CHEVLIAGUINE (Dimitri Petrovic), ambassadeur de l'Union soviétique à Alger depuis juin 1968, 651

CHEVRIER (Lionel), avocat et homme politique québécois, haut-commissaire du Canada à Londres de 1964 à 1967, 1021

CHEYSSON (Claude), ambassadeur de France à Djakarta depuis 1966, 612 et 613, 615

CHIRAC (Jacques), secrétaire d'État à l'Emploi depuis le 8 mai 1967, 739 et 740

CHITA (Salem), directeur de l'hebdomadaire lybien *Al Taliaa*, 89

CHOCHA (général Boleslaw), vice-ministre polonais de la Défense et chef d'État-major général depuis avril 1968, 228

CHODRON DE COURCEL (Geoffroy), ambassadeur de France à Londres depuis 1962, 83, 937

CHONA (Mark), conseiller diplomatique du président zambien depuis le 16 février 1968, 489, 952

CHOU EN-LAÏ, Premier ministre de la République populaire de Chine depuis 1949, 268, 327, 987

CHOUARD (Pierre), professeur français de physiologie végétale, 578, 856

CHTEMENKO (général), chef d'État-major général du pacte de Varsovie depuis le 4 août 1968, 566

CHUDAC (colonel), militaire polonais, adjoint au chef du bureau des Affaires militaires étrangères, 919

CHUKRI (général Chakir Mohamed), ministre irakien de la Défense d'avril 1966 à juillet 1968, 509

CHURCHILL (Winston), Premier ministre britannique de 1940 à 1945 et de 1951 à 1955, 249, 274, 1017

CIORA (Gheorghe), ministre roumain du Commerce extérieur depuis 1965, 361

CIOSAN (Nicolae), ingénieur agronome roumain, président du Conseil supérieur de l'Agriculture depuis octobre 1965, 514

CIRET (Jean-Paul), journaliste mauricien, 23

CISAR (Cestmir), intellectuel tchécoslovaque, directeur de l'Enseignement, de la Science et de la Culture au comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis mars 1968, 203, 213, 250, 297, 963

CLARK (Gilbert Edward), ambassadeur des États-Unis à Bamako, 866

CLERIDÈS (Glafcos), président chypriote de la Chambre des représentants depuis 1960. En 1968, il préside la délégation chypriote grecque aux pourparlers intercommunautaires sur l'avenir de l'île, 145 et 436, 585 et 586

CLIFFORD (Clark), secrétaire d'État à la Défense des États-Unis depuis le 1er mars 1968, 394 et 395

CLOUET DES PERRUCHES (capitaine), officier français, membre de la mission militaire en Indonésie, 612

COEFFE (capitaine Robert), ministre des anciens combattants du gouvernement de Haute-Volta, 20

COELHO (Caldeira), directeur des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères portugais, 229

COLOMBO (Emilio), ministre italien du Trésor depuis 1963, 527

COLOTKA (Peter), vice-président du Conseil des ministres tchécoslovaque d'avril à décembre 1968, 397, 963

COLSON (Andrée), musicienne française à la tête d'un ensemble instrumental, 481

COLSON (Claude), volontaire du Progrès en poste en République centrafricaine, 611

COMBAL (Michel), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Budapest depuis 1966, 138

COMITI (Joseph), secrétaire d'État français à la Jeunesse et aux Sports depuis le 12 juillet 1968, 636

COMMINES DE MARSILLY (Guy de), ambassadeur de France au Tchad de décembre 1963 à mars 1968, nommé premier conseiller près l'ambassade de France à Bonn depuis mars 1968, 46, 206, 936

CONSTANTIN II, roi de Grèce depuis 1964, en exil à Rome depuis décembre 1967, 553

COOPER (John Sherman), sénateur républicain du Kentucky, membre de la commission des Affaires étrangères, 623, 625

CORENTHIN (Dr Henri), médecin malien, ministre dans le gouvernement provisoire constitué le 23 novembre 1968, 894

CORREA (da Costa Sergio), secrétaire général du ministère brésilien des Affaires étrangères, 631

Cortina y Mauri (Pedro), ambassadeur d'Espagne à Paris depuis le 9 mars 1966, 184 et 185, 527 et 528, 825

Costa e Silva (Arthur da), président de la République brésilienne depuis le 15 mars 1967, 1004 à 1007

Costa Méndez (Nicanor), ministre des Affaires étrangères argentin depuis 1966, 548

Costar (Norman), haut-commissaire britannique à Chypre depuis janvier 1967, 145 et 146

Costilhes (Henri), ambassadeur de France en Mauritanie depuis novembre 1966, 860

Cote (Joseph), ambassadeur du Canada à Dakar depuis le 11 juillet 1966, 859

Coulibaly (Dotien), secrétaire général du ministère malien chargé de la tutelle des entreprises d'État depuis février 1968, 668

Courson de la Villeneuve (Tanguy), ambassadeur de France à Kinshasa depuis mars 1968, 381

Couture (Pierre), administrateur général du Commissariat français à l'énergie atomique de 1958 à 1963, 123

Couve de Murville (Maurice), ministre français de l'Économie et des Finances du 31 mai au 10 juillet 1968 puis Premier ministre, 8, 18, 23, 47, 63 et 64, 72, 83, 124, 156, 193, 390, 489, 491, 506, 508, 540, 567, 571, 594, 635, 640, 644, 714 et 715, 722 et 723, 783, 832, 834 et 835, 869, 880, 916 et 917, 925 et 926, 979, 1029

Crouy-Chanel (Étienne de), ambassadeur de France à Bruxelles depuis septembre 1965, 115, 797, 925

Cueto Ramirez (général Luis), un des chefs de la police de Mexico, 133

Curien (Gilles), ambassadeur de France à Brazzaville depuis mars 1968, 149, 151, 161, 169 et 170, 177, 183, 189, 197, 348, 391, 659

Cyrankiewicz (Joseph), Premier ministre polonais depuis 1954, 715

D

Dablane (Tahar), chef du groupe armé palestinien *Kataeb el Nasr*, 840

Dakoure (Antoine), ministre de l'Agriculture et de l'Élevage de Haute-Volta, 20

Daladier (Édouard), président du Conseil des ministres français du 12 avril 1938 au 20 mars 1940, 245, 569

Dallier (Louis), ambassadeur de France à Bamako depuis décembre 1968, 893, 1007

Damiba (Pierre-Claver), ministre du Plan de Haute-Volta, 23

Daniel (Iouli), écrivain soviétique 153

Daniels (Pieter J. F.), ambassadeur des Pays-Bas à La Paz, 69

Daridan (Jean), ambassadeur de France à New Dehli depuis mai 1965, 74, 234, 976

Darvasi (Istvan), rédacteur en chef du quotidien hongrois *Magyar Hirlap*, 292

Dassault (Marcel), gérant de la société aéronautique Marcel Dassault, député de l'Oise depuis 1958, 515

Dauge (Louis), ambassadeur de France à Brazzaville de 1965 à 1968, nommé ambassadeur à Phnom Penh le 10 mai 1968, 176, 883

Davies (H. O.), administrateur de la SAFRAP, filiale de la société pétrolière française ERAP (ELF), 863

Dawood (Abderraman), ministre de la Défense irakien, 129

Dawood, directeur général des Affaires politiques au ministère des Affaires étrangères irakien, 523

DAYAL (Rajeshwar), ambassadeur de l'Inde à Paris, 72, puis ministre indien des Affaires extérieures, 540

DAYAN (Moshe), ministre israélien de la Défense depuis le 1er juin 1967, 216, 691, 908 et 909

DEAN (John Gunther), premier secrétaire près l'ambassade des États-Unis à Paris depuis le 18 juillet 1965, 34, 451 et 452, 573 et 574, 896, 942 et 943

DEBENEDETTI (Raymond), président de la Croix-Rouge française depuis 1967, 357

DEBRAY (Régis), universitaire français arrêté par l'armée bolivienne en avril 1967 et condamné en novembre 1967 à trente ans de prison, 70

DEBRÉ (Michel), ministre français des Affaires étrangères depuis le 31 mai 1968, 1, 18, 23, 26, 43, 47, 56, 64 et 65, 74 et 75, 80 et 81, 95 à 97, 124, 130, 147 et 148, 155, 184 et 185, 188, 225, 301, 303 à 306, 308 à 310, 323, 336, 356, 387, 414 à 416, 421 et 422, 451 et 452, 459, 472, 492, 496 et 497, 510, 523 à 525, 531, 533, 545, 549, 551, 556, 559 à 561, 564, 567, 571, 574, 582, 589 à 596, 599, 602 à 604, 617 à 619, 625 et 626, 628, 636, 640 et 641, 644, 648, 696, 709, 715, 717 à 719, 721 à 724, 759 et 760, 762 à 766, 778 à 789, 792 et 793, 795 et 796, 822 à 825, 827 et 828, 830, 847 à 850, 869, 884, 920, 930, 938, 961, 964, 968 à 974, 988, 992, 997 à 999, 1003, 1028, 1030 à 1035, 1040 et 1041

DEBRETON (Jacques), soi-disant officier parachutiste français, instigateur d'un complot au Congo-Brazzaville, 176, 178, 198, 346, 870

DECOSTER (Gérard), administrateur délégué de la société Fria en Guinée, 10 et 11

DEDOUCHKINE (Petre), ambassadeur de l'Union soviétique au Liban depuis 1966, 248

DEFFAISSE, officier français commandant la gendarmerie tchadienne, 48

DEGRÉMONT (Gilbert), fondateur français d'une société spécialisée dans les installations d'eau potable, qui a conclu un contrat avec la ville de Sucre en Bolivie, 772

DEJEAN DE LA BATIE (Bernard), chargé d'affaires de France *ad interim* à Bucarest depuis septembre 1967, 799, 939

DEL ROSAL (Corona), régent du district fédéral de Mexico, 133

DELAHAYE (Yves), chef du service Cambodge-Laos-Vietnam au Département depuis 1968, 34, 155, 777, 782, 914, 1031

DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS (Jacques), directeur des Affaires politiques au Département depuis décembre 1965, 183, 560

DELAUNAY (Maurice), ambassadeur de France à Libreville depuis avril 1965, 359

DELAYE (Raoul), ambassadeur de France à Ouagadougou depuis décembre 1967, 19

DELLECI (Noureddine), ministre algérien du Commerce depuis 1964, 224, 565

DELVAUX (Albert), député de Léopoldville depuis avril 1965, 382, 384

DEMIREL (Süleyman), premier ministre de Turquie depuis octobre 1965, 743, 752 à 755, 829

DENISSE (Jean-François), président du Centre national d'études spatiales depuis 1967, 842

DENKTASH (Rauf), président de la Chambre communale turque de Chypre, chef de la délégation chypriote turque aux négociations intercommunautaires depuis juin 1968, 145 et 146, 436, 585 et 586

DESAI (Morarji), vice-Premier ministre et ministre des Finances de l'Inde depuis 1967, 540

DESMAZIÈRES (Bertrand), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Lisbonne depuis 1965, 229

DESPARMET (Jean), ambassadeur de France en Somalie depuis septembre 1966, 470

DESTAVILLE, sous-officier de la gendarmerie française affecté au Tchad, 48 et 49

DIABI (Kaman), chef d'État-major adjoint de l'armée guinéenne, 254

DIAKA (Mungul, ministre de l'Éducation nationale congolais, démis de ses fonctions le 6 juillet 1968, 382

DIAKITE (Yoro), officier malien, premier vice-président du comité militaire de libération nationale, désigné le 22 novembre 1968 comme président du gouvernement provisoire, 857, 865 et 866, 871, 893, 894, 929, 1007

DIEDERICHS (Nicolaas Johannes), ministre sud-africain des Finances depuis 1967, 927

DIALLO (Alpha Yaya), dernier roi de la confédération des Peulhs du Fouta de 1897 à 1905, mort en 1912, 552

DIARRA (Baba), officier malien, vice-président du Comité militaire de libération nationale, 871

DIARRA (Idrissa), membre du bureau politique de l'Union soudanaise (RDA) démis de ses fonctions le 22 août 1968 par Mobido Keita, 668

DIAWARA (Ange), *leader* des jeunes du parti malien, nommé premier vice-président du directoire du comité national révolutionnaire le 13 août 1968, 177, 347

DIAZ ORDAZ (Gustavo), président du Mexique depuis le 1er décembre 1964, 605, 607, 733

DICKEL (Friedrich), ministre de l'Intérieur de la RDA et chef de la *Deutsche Volkspolizei* depuis 1963, 181

DICKO (El Hadj Mahmoudou Haman), ambassadeur du Cameroun à Paris depuis 1968, 225

DIEHL (Günther), secrétaire d'État chargé du service de Presse et d'Information du gouvernement de la RFA depuis 1967, 567, 570, 834, 881

DIENE (Ousmane), directeur de cabinet du ministre sénégalais des Finances, 86

DIETZ (Fritz), président de l'Union fédérale allemande du commerce extérieur, 882

DIGADIMBAYE, directeur de la Sûreté nationale tchadienne, 48

DIGUIMBAYE (Georges), ministre tchadien du Plan et de la Coopération depuis avril 1966, 48

DIKE (Chijioke), représentant spécial du Biafra à Paris, 1035 et 1036

DIMITRIU (Victor), ambassadeur de Roumanie à Paris de mai 1963 à janvier 1968, 337, 514

DION (colonel), conseiller militaire auprès de l'ambassade de France à Brazzaville, 189

DIORI (Hamani), président de la République du Niger depuis novembre 1960, 46, 430, 447 et 448, 600, 944

DIOS CARMONA (Juan de), ministre chilien des Forces armées jusqu'en février 1968, puis ministre de l'Économie, 664

DIRCKS-DILLY (Jacques), chargé d'affaires de France à Port-Louis de mars à novembre 1968, puis consul général à Détroit, 23

DJAABARI (Sheik), maire d'Hébron en Palestine, 769

DJALLABOU (Abakar), président de la délégation extérieure du Front national de libération tchadien, 344

DJERMAKOYE (Issoufou Saïdou), ancien ministre de la Justice de la république du Niger, sous-secrétaire d'État aux Nations unies depuis 1966, 1025

DJEZAIRI (Idriss), chef de la division des Affaires économiques et financières au ministère algérien des Affaires étrangères, 1

DJOGO (colonel), préfet du BET (Borkou-Ennedi-Tibesti) région septentrionale du Tchad, 345

DJUROV (général Dobri), ministre de la Défense bulgare depuis 1962, 418

DO MENDONÇA (Fernando), scientifique brésilien, membre du Centre national des activités spatiales brésiliennes, 656

DOBROSIELSKI (Marian), chef du bureau d'études du ministère polonais des Affaires étrangères depuis 1964, 179, 181 et 182

DOBRYNIN (Anatoly Federovitch), ambassadeur de l'Union soviétique à Washington depuis janvier 1962, 6, 107 et 108, 114, 204, 236, 256, 330 à 335, 684, 812, 871 à 876

DODD (Thomas), sénateur démocrate du Connecticut depuis 1959, 623

DOLLINGER (Werner), ministre des Postes et télécommunications de la RFA depuis 1966, 164

DOUDINOT DE LA BOISSIÈRE (Jean-François), ambassadeur de France au Rwanda depuis juin 1967, 985 et 986

DOUMRO (colonel Jacques), chef de l'État-major national de l'armée tchadienne, 403, 663

DOSSUMU (Johnson), dirigeant libérien, 225

DRABO (Pinana), chef d'État-major des forces armées maliennes à partir du 19 novembre 1968, 857

DRAIA (Ahmed), directeur de la Sûreté nationale algérienne depuis 1965, 43

DROIT (Michel), journaliste français, 595

DRUTO (Jan), ambassadeur de Pologne à Paris depuis 1961, 282, 321

DUBCEK (Alexandre), secrétaire général du PC tchécoslovaque depuis janvier 1968, 33, 36 à 40, 55, 60 et 61, 82, 108 et 109, 120, 126 et 127, 137, 152 et 153, 186 et 187, 190, 196, 203, 213 et 214, 217, 220 et 221, 227 et 228, 231, 233, 236, 238, 250 et 251, 253 à 255, 264 à 268, 271 et 272, 276, 279, 290 à 292, 296 à 298, 314 et 315, 317 et 318, 325, 338, 340, 343, 350 à 352, 420, 485, 504, 597, 621, 666, 697, 800, 802, 874, 963

DUBOIS (Hubert), premier conseiller près l'ambassade de France à Abidjan depuis septembre 1966, 13

DUBOIS (Paul), ministre des Finances du Québec, 1037

DUCKWITZ (Georg), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la RFA depuis octobre 1967, 150, 164, 256, 257, 917

DUCLO, un des Français détenus en Algérie, gracié par le président Boumediene en décembre 1968, 125, 655, 982

DULLES (John Foster), (1888-1959), secrétaire au département d'État américain de janvier 1953 à avril 1959, 363

DUMA (Aurel), ambassadeur de Roumanie en République populaire de Chine, 220, 686, 687

DUMONT (René), agronome français, 472

DUMUYS, ingénieur de l'armée de terre française, 614

DUONG VAN MINH, président de la République du Sud-Vietnam de novembre 1963 à janvier 1964, 633, 685

DUPLESSIS (Maurice) (1890-1959), Premier ministre du Québec de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959, 1037

DUPUY (Jacques), premier conseiller près l'ambassade de France à Alger depuis avril 1968, 447

DUVILLARD (Henri), ministre français des Anciens combattants depuis le 6 avril 1967, 643 et 644

DZUR (Martin, général), ministre tchécoslovaque de la Défense depuis avril 1968, 33 et 34, 53, 120, 252

E

EBAN (Abba), ministre israélien des Affaires étrangères depuis février 1966, 386 à 388, 426, 556, 559 à 561, 617 et 618, 689, 691, 696, 769, 801, 804 à 806, 873

EBOUKA-BABACKAS (Édouard), ministre de l'Économie et des Finances du Congo Brazaville depuis le 15 août 1963, ministre délégué à la présidence du Conseil en septembre 1968, nommé ambassadeur du Congo à Paris le 25 octobre 1968, 177, 869, 870

EDDÉ (Michel), ministre libanais de la Poste et des Télécommunications et ministre de l'Information du 7 décembre 1966 au 8 février 1968, 405

EGAL (Mohamed Hadj Ibrahim), Premier ministre de la République de Somalie et ministre des Affaires étrangères depuis le 15 juillet 1967, 459, 468, 470 à 473, 554 et 555, 722 à 724, 735 à 737, 803, 985

EISENHOWER (Dwight David), président des États-Unis de 1953 à 1961, 311, 850

EL ASSAD (Hafez), chef d'État-major de l'armée de l'Air syrienne depuis 1964, ministre de la Défense depuis 1966, 966

EL AMIN (Ali Abder Rahman), vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères soudanais depuis le 6 juin 1968, 421

EL BACCOUCHE (Abdul Hamid Mokhtar), Premier ministre libyen depuis le 25 octobre 1967, 680 et 681

EL BAGHALANI (Mohamed), un des fondateurs le 20 avril 1965 du Front de libération du Tchad (FLT), 344

EL BAKR (Ahmed Hassan), président de la République d'Irak, président du Conseil de la révolution et secrétaire général du parti *Baath* depuis le 17 juillet 1968, Premier ministre depuis le 31 juillet 1968, 128 et 129, 448 et 449, 966

EL BAZZARI (Dezai Moshen Dizai), ministre kurde des Affaires et du Développement du Nord dans le gouvernement irakien depuis le 17 juillet 1968, démissionnaire en septembre 1968, 448

EL CHEIKHLY (Abdul Karim Sattar), secrétaire général adjoint du parti *Baath* irakien et responsable du mouvement « action », nommé ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement formé le 1er août 1968, 448, 507 et 508, 523 à 525

EL HASSAM, ministre syrien de l'Électricité et du Pétrole, 947

EL HENGARI (Ibrahim), sous-secrétaire d'État libyen au Affaires pétrolières, 681

EL HOUNI (Ahmed Salhine), ministre de l'Information libyen depis le 4 janvier 1968, 89

EL SENOUSSI (Sidi Mohamed Idriss), roi de Libye depuis le 2 décembre 1950, 92, 681, 839, 841

EL YAFI (Abdallah), président du Conseil des ministres du Liban, ministre de la Défense, ministre des Finances depuis le 8 février 1968, 299

ELIZABETH II, reine du Royaume-Uni depuis le 6 février 1952, 1030

ELORZA Y ECHÁNIZ (Francisco Javier), marquis de Nerva, directeur général des Organisations internationales au ministère des Relations extérieures espagnol, 825

EMMINGER (Otmar), universitaire et banquier allemand, membre du directoire de la *Deutsche Bundesbank* en 1950, directeur exécutif pour la RFA au Fonds monétaire international de 1953 à 1959, vice-président du comité monétaire de la Communauté économique européenne depuis 1959, président du Groupe des Dix principaux pays industrialisés. 501

ENAHORO (Anthony), commissaire à l'Information et au Travail du gouvernement fédéral nigerian depuis le 12 juin 1967, 586 à 588, 646, 890

ERHARD (Ludwig), chancelier de la République fédérale d'Allemagne du 16 octobre 1963 au 1er décembre 1966, 604

ESCANDE (Maurice), acteur français, administrateur général de la Comédie-Française depuis 1960, 481

ESHKOL (Levi), Premier ministre israélien depuis le 26 juin 1963, 439, 909

ESSID (lieutenant-colonel Moncef), sous-chef d'État-major de l'armée de terre tunisienne, 828

ÉTIEMBLE (René), écrivain, linguiste et universitaire français, 153

EYABO (sous-lieutenant Gaston), militaire du Congo Brazzaville, 149

EYADEMA (Étienne Gnassimbgé), président de la République du Togo depuis le 15 avril 1967, 447, 889

EYSKENS (Gaston), Premier ministre belge à partir du 17 juillet 1968, 720

EYTAN (Walter), ambassadeur de l'État d'Israël à Paris depuis 1960, 556

F

FABRE (capitaine de frégate), attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Santiago du Chili depuis 1968, 877

FALAIZE (Pierre-Louis), ambassadeur de France à Beyrouth depuis le 13 mars 1964 et à Koweït depuis 17 mai 1964, 284

FANCHETTE (Jean), correspondant à Paris du quotidien mauricien *L'Express*, 25

FARAH (Abdulrahim Abby), représentant permanent de la Somalie auprès de l'ONU, 1015

FARRUQUE (Ghulam), secrétaire général de la Défense et ministre du Commerce extérieur pakistanais, conseiller du président de la République pakistanaise pour les Affaires de la Défense et de l'Air, 833

FAURE (Edgar), ministre français de l'Éducation nationale à partir du 10 juillet 1968, 63, 302, 472, 737

FAYÇAL IBN ABD AL AZIZ AL SAOUD, roi d'Arabie saoudite depuis 1964, 695, 906

FEJTICH, secrétaire d'État adjoint yougoslave chargé des questions du Moyen-Orient, 391

FERNANDES (Helio), directeur du journal brésilien *Tribuna da Imprensa*, 1005

FERNANDEZ (capitaine David), ministre bolivien de l'Intérieur, 713

FÉVRIER (Jean), conseiller commercial près l'ambassade de France au Pérou avec compétence à La Paz, 771

FIERLINGER (Zdenek), membre du *praesidium* de l'Assemblée nationale tchécoslovaque de 1964 à 1968, 213

FIGUEROA, ministre conseiller près l'ambassade du Chili à Paris, 876

FILBINGER (Hans), ministre-président du Bade-Wurtemberg depuis décembre 1966, 904

FINDZINSKI (Tadeusz), ambassadeur de Pologne en Yougoslavie depuis le 16 septembre 1966, 246

FLITAN (Constantin), ambassadeur à Paris de la République socialiste de Roumanie depuis le 2 mai 1968, 337, 514 et 515, 800

FLOIRAT (Sylvain), homme d'affaires français, 406

FOCCART (Jacques), secrétaire général de la présidence de la République française pour les Affaires africaines et malgaches depuis 1961, 10, 23, 47, 235

FOCK (Jenö), président du Conseil des ministres de Hongrie depuis le 14 octobre 1967, 139, 920

FOOT (Hugh, sir), représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'ONU depuis 1964, 911

FORD (Charlotte), arrière-petite fille du constructeur automobile Henry Ford, épouse de 1966 à 1967 de l'armateur grec Stravos Niarchos, 923

FORGET (Guy), ambassadeur de l'Ile Maurice à Paris depuis le 11 avril 1968, 24

FORGET (Philippe), directeur du quotidien mauricien *L'Express*, fils de Guy Forget, 24

FOUACHE D'HALLOY (Christian), consul général de France à Jérusalem depuis mai 1966, 911

FOUCHET (Jacques), premier conseiller près l'ambassade de France à Varsovie depuis janvier 1967, 227, 919

FOUCHET (Paul), ambassadeur de France à Tripoli depuis 1966, 680, 839

FOURQUET (général d'armée aérienne Michel), chef d'état-major des armées françaises depuis avril 1968, 612 à 616, 673 et 674

FOWLER (Henry Hammill), secrétaire au Trésor des États-Unis du 1er avril 1965 au 20 décembre 1968, 76, 500 et 501, 924

FOYER (Jean), garde des Sceaux et ministre de la Justice du 14 avril 1962 au 1er avril 1967, 64

FRANCFORT (Pierre), ambassadeur de France à Belgrade depuis novembre 1965, 246, 316, 643

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État espagnol depuis 1939, 184 et 185

FRANEK (Jan), juriste tchécoslovaque, membre du parti communiste depuis 1938, président de l'Association des juristes pragois de 1960 à 1968, premier vice-procureur général de la République socialiste de Tchécoslovaquie en 1968, 251

FRANK (Paul), diplomate de la République fédérale d'Allemagne, 166

FRANKEL (Max), journaliste américain, 281 et 282

FRÉDÉRIKA (de Hanovre), reine des Hellènes (1947-1964), 922

FREI MONTALVA (Eduardo), président de la République du Chili depuis 1964, 663 à 665

FRIEDMANN (Efrain), directeur exécutif de la Commission chilienne de l'énergie nucléaire, 1028 et 1029

FROMENT-MEURICE (Henri), premier conseiller près l'ambassade de France à Moscou depuis 1968, 205, 236

FRONDIZI (Arturo), président de la République argentine du 10 mai 1958 au 29 mars 1962, 543

FURSTENBERG (cardinal Massimiliano de), cardinal depuis le 27 juin 1967, membre du Conseil pour les Affaires publiques de l'Église et préfet de la Congrégation pour l'Église orientale, 935

G

GABORIT (capitaine de frégate), officier de la marine nationale française, 614

GADDAFI (Wanis el), diplomate libyen, ministre des Affaires étrangères depuis le 4 janvier 1968, remplace le Premier ministre Abdelhamid Mokhtar Baccouche le 6 septembre 1968 après la démission de celui-ci, 681, 839

GAJA (Roberto), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères italien, 309

GALLEY (Robert), ministre français de l'Équipement et du Logement du 22 juin au 10 juillet 1968, ministre de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales à partir du 12 juillet 1968, 280, 409, 459, 636, 842, 1010 à 1012

GALLUZZI (Carlo), dirigeant du parti communiste italien, 152

GALUSKA (Miroslav), membre du *praesidium* du comité central de l'Union des journalistes tchécoslovaques, ministre de la Culture et de l'Information depuis le 8 avril 1968, 60

GANDHI (Feroze), (1912-1960), homme politique et journaliste indien, époux d'Indira Gandhi de 1942 à sa mort, 74

GANDHI (Indira), Premier ministre de l'Union indienne depuis le 1er janvier 1966, 71 à 74, 234, 540 à 542, 594, 596, 976

GANAA (Baba), secrétaire permanent aux Affaires extérieures du gouvernement fédéral nigérian, 892

GARANGO (Tiemoko Marc), ministre des Finances et du Commerce de la Haute-Volta depuis le 8 janvier 1966, 20, 23, 78

GARBOUZOV (Vasili Fedorovitch), ministre soviétique des Finances depuis mai 1960, 983

GARCIA (Baudilio Castellanos), ambassadeur de Cuba en France depuis le 21 novembre 1966, 27

GARCIA ROBLES (Alfonso), sous-secrétaire d'État mexicain aux Relations extérieures de 1946 à 1967, 629

GARDENAS DEL RIO (Lazaro), président de la République du Mexique du 1er décembre 1934 au 1er décembre 1940, 608

GASTAMBIDE (Raymond), ambassadeur de France à Budapest depuis novembre 1965, 292

GAULLE (Charles de), président de la République française depuis 1959, 7 à 9, 11, 16 à 18, 22 à 24, 26, 42, 47 à 49, 63, 69 à 71, 73, 75 et 76, 86, 105, 124, 128, 130, 135, 154, 157, 172 et 173, 188, 193, 199, 208 et 209, 229, 244 et 245, 257, 261, 283, 304, 336, 361, 377 et 378, 389 et 390, 399, 404, 406, 409, 422 et 423, 435 et 436, 439, 442 et 443, 445, 454 et 455, 459 et 460, 462 à 473, 478, 483 à 490, 495, 505 et 506, 508, 515, 523 à 525, 546, 555, 559 et 560, 567 et 568, 571, 581 à 583, 587, 590, 594 et 595, 599, 601 à 603, 610, 626, 628, 641, 643 et 644, 647, 671, 675, 677, 689 à 693, 714 et 715, 717, 721 à 723, 728 et 729, 735 à 738, 741 à 745, 748 et 749, 752 à 755, 760, 764 et 765, 770, 783, 790, 802 et 803, 809, 815 et 816, 827, 829, 843 à 852, 869, 880 et 881, 883, 885 à 888, 898, 903, 906 et 907, 918, 920, 927, 937, 939, 969, 976, 985 et 986, 990, 992 et 993, 1002 et 1003, 1017, 1023, 1031 et 1032, 1035, 1040, 1042 et 1043

GAVOTY (François), ancien conseiller commercial près l'ambassade de France à Washington (1957-1965), détaché en qualité de directeur de la Banque nationale du Commerce et de l'Industrie à Paris (depuis 1966), 64

GENSCHER (Hans-Dietrich), député FDP (*Freie Demokratische Partei/ parti libéral-démocrate*), membre du *Bundestag*, depuis 1965, vice-président du parti libéral-démocrate de RFA depuis janvier 1968, 882

GENTILE (Paul de), conseiller des Affaires étrangères (Orient) à la sous-direction Asie-Océanie du Département depuis 1967, 931

GEORGADZE (Mikhail Porfirevich), secrétaire du *praesidium* du Soviet suprême de l'URSS depuis 1957, 990

GEORGAKIS (Theodoros), directeur de l'Office national du tourisme hellénique du 3 au 21 avril 1967, 923

GEORGE (Daniel), conseiller commercial près l'ambassade de France à Damas depuis le début de 1969, 946

GERAGHTY (Tony), journaliste britannique, correspondant à Bucarest du *Sunday Times* et du *Times*, 328

GERMON (Jacques), rédacteur en chef du quotidien de l'île Maurice, *Le Cernéen*, 23

GERSTENMAIER (Dr Eugen), (député CDU/Union chrétienne démocrate), président du *Bundestag* depuis 1954, 207, 324, 336

GETTY (John Paul), magnat américain du pétrole et de la finance, 949

GHALEB (Abdel Hamid), ancien ambassadeur de la République arabe unie à Beyrouth, nommé en avril 1968 secrétaire général du ministère égyptien des Affaires étrangères, 934

GHEORGHIU-DEJ (Gheorghe) (1901-1965), secrétaire général du parti communiste roumain de 1945 à 1965, président du Conseil de 1952 à 1955 puis président du Conseil d'État (chef de l'État) de la République populaire de Roumanie de 1961 à 1965, 195, 211, 338, 361

GHOZALI (Sid Ahmed), membre du FLN algérien (Front de libération national), président de la Sonatrach (Société algérienne pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures) depuis 1966, 812 et 813

GIOVANGRANDI (Laurent), consul général de France à Saigon depuis 1967, 356, 632, 725, 953

GIRARDON (lieutenant-colonel Marcel), officier de l'armée de l'Air, membre de la mission militaire française qui se rend en Indonésie en novembre 1968, 614

GIRAUD (André), ingénieur en chef des Mines, directeur des carburants au ministère de l'Industrie depuis 1964, 812 et 813

GIROD (Guy), conseiller commercial près l'ambassade de France à Beyrouth depuis fin 1967, avec compétence pour le Koweït, l'Arabie saoudite, Mascate et Qatar, 287

GLEIZES (Gaston), consul résident à Koweït depuis le 21 février 1965, 284

GLIGA (Vasile), vice-ministre des Affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie, 799

GNAVI (amiral Pedro J.), chef d'état-major de la marine argentine, 544

GOHIER, secrétaire d'État parlementaire canadien, 622

GOLDBERG (Arthur Joseph), représentant des États-Unis auprès des Nations unies de 1965 à 1968, 241

GOLDSCHMIDT (Bertrand), chimiste français, directeur au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) depuis 1946, représentant français dans le bureau des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique depuis 1958, 122, 622

GOLDSTÜCKER (Edouard), président de l'Union des écrivains tchécoslovaques et député au Conseil national tchèque depuis le 24 janvier 1968, 60, 398

GOLOGO (Mamadou), ministre de l'Information et du Tourisme du Mali du 16 septembre 1966 au 19 novembre 1968, 668

GOMA (lieutenant Louis), chef d'État-major général de l'armée du Congo-Brazzaville depuis le 3 août 1968, 161

GOMULKA (Wladyslaw), premier secrétaire du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1965, 39, 179, 182, 227 et 228, 232, 283, 294, 304, 351, 715 à 717, 919

GORCE (Pierre), ambassadeur de France en Irak depuis 1967, 128, 523, 525

GORE (Albert), sénateur de l'État du Tennessee depuis 1953, 394

GORTON (John), Premier ministre australien depuis le 10 janvier 1968, 683

GOTTWALD (Klement) (1896-1953), premier président communiste de la Tchécoslovaquie du 14 juin 1948 au 14 mars 1953, 365

GOULART (Joao), président de la République du Brésil du 7 septembre 1961 au 1er avril 1964, 1006

GOULED (Hassan), chef de l'Union populaire africaine du Territoire français des Afars et des Issas, 555

GOURAUD (général Henri) (1867-1946), général français qui s'illustra au Soudan (1898), au Maroc (1910), durant la Première Guerre mondiale, fut nommé haut-commissaire en Syrie (1919-1923) puis gouverneur militaire de Paris (1923-1937), 552

GOURINE (capitaine), officier algérien chargé des relations avec la mission militaire française à Alger, 14 et 15

GOURVENNEC (capitaine), officier français chargé de la direction du Bureau central de renseignements du Tchad, 48, 403

GOWON (général Yakubu), chef du gouvernement fédéral du Nigeria et chef des forces armées depuis le 1er août 1966, 14, 106, 134 et 135, 368, 448, 453, 455, 646, 889

GRAHAM (lord), ministre des Affaires extérieures et de la Défense de Rhodésie jusqu'au 12 décembre 1968, 796

GRANDMOUGIN (Robert, dit Jean), journaliste français, chroniqueur à *L'Aurore*, à *Finances* et au *Spectacle du Monde*, 24

GRANFIL (Toma), diplomate yougoslave, membre du Conseil exécutif fédéral chargé des relations économiques avec les pays étrangers depuis 1967 et chef de la délégation yougoslave pour les négociations avec la CEE depuis 1968, 643

GRANJEAN, conseiller culturel près l'ambassade de France au Kenya jusqu'au 15 janvier 1965, 65

GRAY (Lorne), président de la commission canadienne de l'Énergie atomique (AECL) depuis 1958, 123, 622

GRÉGOIRE (Pierre), ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, de la Force armée, des Affaires culturelles et des Cultes depuis le 3 janvier 1967, 94 et 95, 532 à 534, 788 et 789, 794

GRENIER (Alain), conseiller commercial près l'ambassade de France à Damas de 1964 à 1968, 946

GRETCHKO (maréchal Andreï Antonovitch), ministre de la Défense de l'URSS depuis avril 1967, 14, 53, 120, 228, 418, 652

GRIVAS (général Giorgios), officier chypriote-grec, commandant en chef des forces armées chypriotes-grecques depuis août 1964 et conseiller militaire du gouvernement chypriote, 754

GROMYKO (Andreï), ministre soviétique des Affaires étrangères depuis 1957, 57, 67, 260, 420, 590, 602 à 604, 625, 753, 992, 1002, 1018

GROSU (Prof. Ion), ingénieur roumain, expert en aéronautique, 514 et 515

GRUND (Walter), secrétaire d'État au ministère des Finances de la République fédérale d'Allemagne depuis 1962, 881

GRUNITZKY (Nicolas), président de la République du Togo de mai 1963 au 13 janvier 1967, 889

GUÉNA (Yves), ministre français des Postes et Télécommunications depuis avril 1967, 405, 828

GUENNEZ (Mahmoud), cadre du FLN algérien, 732

GUÉRON (Jules), physicien français, conseiller général pour la recherche scientifique de la Commission des Communautés européennes depuis 1968, 122

GUEURY (Jean), sous-directeur d'Afrique-Levant au Département depuis janvier 1966, 796, 814

GUEVARA DE LA SERNA (Ernesto « Che »), (1928-1967), médecin, homme politique et révolutionnaire argentino-cubain, 215

GUICHARD (lieutenant-colonel), attaché militaire et de l'Air près l'ambassade de France à Prague, 233

GUIDO (José Maria), président de la République argentine de mars 1962 à octobre 1963, 543

GUINOT (général de brigade Frédéric), chef du bureau du service national de Coopération au Département, 661

GUIRINGAUD (Louis de), ambassadeur de France à Tokyo depuis mars 1966, 245, 280, 885, 898

GUSSING (Nils Göran), diplomate suédois, représentant du Secrétaire général des Nations unies pour les activités humanitaires au Nigeria, 432

GUTTENBERG (Karl von und zu), secrétaire d'État parlementaire à la chancellerie fédérale de la RFA depuis le 11 avril 1967, 676

GUY, Français condamné en Algérie en juillet 1967 pour atteinte à la sécurité de l'État, gracié le 13 décembre 1968, 125, 655, 982

H

HA THANH LAM, ancien chef adjoint de la représentation du FNL sud-vietnamien à Prague, directeur adjoint du bureau d'information du FNL à Paris à partir d'octobre 1968, 534, 575 et 576

HA VAN LAU (colonel), chef de la mission de liaison de la RDVN auprès de la Commission internationale de contrôle de l'armistice instituée par les accords de Genève du 20 juillet 1954. Membre de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 573, 682, 782, 941

HABERER (Jean-Yves), inspecteur des Finances, conseiller de Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances entre 1966 et 1968, puis directeur de cabinet de M. Debré, ministre des Affaires étrangères à partir de juillet 1968, 188, 422

HABIB (Philip Charles), assistant adjoint du secrétaire d'État américain pour les Affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique depuis 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968, 354, 573, 896 et 897, 941 et 942

HABIB-DELONCLE (Michel), député de Paris et membre de l'Assemblée parlementaire européenne de Strasbourg depuis 1967, 42, 63, 285

HABTE WOLD (Ato Akale Work), ministre éthiopien de l'Éducation nationale depuis le 11 avril 1966, 724

HABTE WOLD (Taezaz Aklilou), Premier ministre éthiopien depuis 1961, 15, 722 à 724

HÄGGLÖF (Gunnar), ambassadeur de Suède à Paris depuis 1967, 823, 825

HAÏDARA (Mahamane Alassane), député et président de l'Assemblée nationale du Mali (novembre 1958-17 janvier 1968), président de la délégation parlementaire (17 janvier 1968-19 novembre 1968), membre du comité national de défense de la révolution (CNDR) (2 mars 1966-19 novembre 1968), 865

HAILÉ SÉLASSIÉ, empereur d'Éthiopie depuis 1930, 15, 448

HAJEK (Jiri), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères depuis le 8 avril 1968, 60 à 62, 87, 240, 243, 397, 456 et 457

HALBAN (Hans von), physicien français, directeur du laboratoire de recherche nucléaire d'Orsay depuis 1958, 122

HALBRITTER (Walter), ministre des Postes et Télécommunications de la République démocratique allemande (RDA), 164

HALLSTEIN (Walter), président ouest-allemand de la Commission des Communautés européennes depuis janvier 1958, 165, 476

HAMILTON (Juan), ministre chilien du Logement et de l'Urbanisme, démissionnaire fin septembre 1968, 664

HAMOUZ (Frantisek), un des cinq vice-Premiers ministres de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis le 8 avril 1968, 420 et 421, 666

HANZELKA (Jiri), écrivain tchécoslovaque, grand reporter, membre du comité tchécoslovaque pour la paix de 1966 à 1968, membre du comité central du parti communiste depuis août 1968, 60

HARKORT (Günther), directeur des Affaires économiques à l'*Auswärtiges Amt* (ministère des Affaires étrangères de la RFA) depuis 1965, 11 et 12

HARMEL (Pierre), ministre belge des Affaires étrangères depuis le 19 mars 1966, 94 et 95, 306, 370 et 371, 460 à 462, 531 à 534, 677 à 679, 738, 787, 794 et 795, 797, 918, 925, 969

HARRIMAN (William Averell), ambassadeur itinérant américain depuis 1965, représentant personnel du président des États-Unis et chef de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris en mai 1968, 34 et 35, 140 et 141, 155 à 159, 354, 422 et 423, 481, 573 et 574, 593, 683, 685, 762, 777 et 778, 780 à 782, 784, 942

HARTLING (Poul), ministre danois des Affaires étrangères depuis le 2 février 1968, 997 à 999

HASSAN (Moulay), roi du Maroc sous le nom de Hassan II depuis février 1961, 430, 434, 437

HECK (Bruno), ministre de la Famille et de la Jeunesse de la République fédérale d'Allemagne depuis 1962, 87

HEGEDUS (Andras), sociologue hongrois, directeur du groupe de recherches sociologiques de l'Académie hongroise des Sciences depuis 1963, 958

HEIPERTZ (Otto), diplomate, chef de la mission commerciale de la République fédérale d'Allemagne installée à Prague depuis le 15 février 1968, 110

HEIZLER (Rudolf), journaliste ouest-allemand, rédacteur à la *Bonner Rundschau*, 336, 337

HELOU (Charles), président de la République libanaise depuis août 1964, 299 et 300, 311 et 312, 404 à 406, 935

HEMSDORF, expert des questions monétaires du SPD (*sozialdemokratische partei deutschlands*), parti social démocrate de la République fédérale d'Allemagne, 882

HERLY (Jean), ambassadeur de France à Bangui depuis 1966, 26, 610, 790

HESCOËT (lieutenant-colonel), officier français, chef du cabinet militaire du président tchadien Tombalbaye, 47 et 48

HESSEL (Stéphane), premier conseiller près l'ambassade de France à Alger depuis 1967, 1, 429, 431, 437, 446, 731, 812

HEYKAL (Mohammed Hasanein), rédacteur en chef du quotidien égyptien *Al Ahram* depuis 1957, 83, 89, 769

HIDASI, directeur de département au ministère des Affaires étrangères hongrois, 920

HINTERLANG (lieutenant-colonel), officier français, 614

HITLER (Adolf), (1889-1945), chancelier du Reich allemand du 30 janvier 1933 au 30 avril 1945, 245, 569, 687, 751

HÔ CHI MINH, président de la République démocratique du Vietnam depuis 1956, 769, 821, 872, 915

HOFFMANN (Karel), membre du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis 1966, ministre des Communications depuis septembre 1968, 251, 502 et 503

HOPKINS (Harry), (1890-1946), conseiller diplomatique du président américain Franklin Delano Roosevelt, 423

HOTTINGUER (Jean), président de l'association des porteurs de titres de la Société française des mines de fer de l'Ouenza, 124

HOUHOU (Djamal), directeur des Affaires françaises au ministère algérien des Affaires étrangères, 30 à 32, 655, 812 et 813, 981 et 982

HOUPHOUËT-BOIGNY (Félix), président de la République de Côte d'Ivoire depuis le 7 août 1960, 13 et 14, 22, 78 et 79, 105 à 107, 130, 135, 154 et 155, 368 et 369, 429, 447, 552, 599 à 602, 859, 871, 888 et 889

HOVEYDA (Amir-Abbas), Premier ministre iranien depuis janvier 1965, 349

HOWMAN (Jack), ministre rhodésien de l'Information jusqu'au 12 septembre 1968, 796

HOXHA (Enver), président de la République populaire d'Albanie depuis 1945, 698

HRDLICKA (Zednek), ambassadeur de Tchécoslovaquie à Tokyo depuis le 27 juin 1964, 246

HUANG Chen, ambassadeur de la République populaire de Chine à Paris depuis 1964, 520, 578

HUANG YNUNG-SHENG, chef de l'État-major général de l'Armée populaire de Libération chinoise (APL) depuis 1968, 254

HUMO (Avdo), président du conseil fédéral yougoslave pour la coordination de la recherche scientifique de 1963 à 1967, 390

HUMPHREY (Hubert Horatio Jr), vice-président des États-Unis depuis le 20 janvier 1965, 141, 385, 482, 770, 791, 818 et 819

HUNT (David Wathen Staher), haut-commissaire britannique à Lagos depuis 1967, 116

HURÉ (Francis), ambassadeur de France en Israël depuis le 9 octobre 1968, 561, 908

HUSAIN, délégué indien à la conférence des États non-nucléaires tenue à Genève du 29 avril au 28 septembre 1968, 977

HUSAIN (Mian Arshad), ministre des Affaires étrangères du Pakistan depuis le 1er mai 1968, 596

HUSAIN (Zakir), président de l'Union indienne depuis mai 1967, 72, 74, 539, 594

HUSAK (Gustav), vice-Premier ministre tchécoslovaque depuis avril 1968, 59, 262, 264, 339, 342, 420, 597, 963

HUSSEIN (Abdirizak), chef de l'opposition somalienne au régime de M. Egal, 554

HUSSEIN (Ibn Talal), roi de Jordanie depuis 1952, 387, 558, 617, 688 à 690, 692 à 695, 769, 841, 965 et 966

HUSSON (Philippe), délégué dans les fonctions de sous-directeur des services de la diffusion et des échanges culturels au Département depuis octobre 1967. 939

HUTTER (Hervé), chef du poste de l'Expansion économique près l'ambassade de France à Melbourne depuis 1965, 771

HUYNH GONG TAM, membre du bureau d'information du Front national de Libération du Sud-Vietnam à Paris, 575 et 576

I

IBRAHIM (Hassan), officier égyptien, membre du Conseil révolutionnaire en 1952, limogé en 1964, 768

ILEO (Joseph) Premier ministre de la République démocratique du Congo du 5 au 20 septembre 1960 puis du 9 février au 27 juillet 1961, 382, 384

ILIESCU (Ion), membre du bureau exécutif du comité central du parti communiste roumain, 51

ILLIA (Arturo Umberto), président de la nation argentine du 12 octobre 1963 au 28 juin 1966, 543

ILUNGA (Alphonse), ministre des Travaux publics de la République démocratique du Congo depuis août 1968, 384

INDRA (Aloïs), député à l'Assemblée nationale tchécoslovaque, ancien ministre des Transports, secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT), 250 à 252, 342, 351, 502 à 504

INOZEMTSEV (Nicolaï), économiste soviétique, vice-président du *Gosplan*, 420

IONESCU (Alexandre), rédacteur en chef depuis 1968 du quotidien du parti communiste roumain *Scinteia*, 51

IONITZA (général Ion), général de l'armée de l'air roumaine, membre permanent du comité central du parti communiste roumain depuis juillet 1965, vice-ministre de la Défense depuis décembre 1962 puis ministre de la Défense à partir du 29 août 1966, 566

IPEKI (Abdi), rédacteur en chef depuis 1959 du quotidien turc *Milliyet*, 830

J

JACQUINOT (Louis), ministre d'État français chargé des Départements et Territoires d'Outre-mer du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966, 9

JAFAR (Khalid Mohamed), ambassadeur du Koweït en France depuis le 10 mai 1965, 284

JAHN (Gerhard), secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne depuis le 12 avril 1967, 679

JAKES (Milos), président de la commission de contrôle et de révision du parti communiste tchécoslovaque (PCT) depuis 1968, 252, 502, 964

JARRING (Gunnar), diplomate suédois, représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, 58 et 59, 67 et 68, 83 et 84, 90, 387, 426, 441, 496, 524 et 525, 556 à 558, 560 et 561, 617 et 618, 688 à 690, 695, 696, 769, 804 à 806, 872, 1002, 1015, 1040 à 1045

JEAN-PAUL II, voir Karol Józef Wojtyla, 544

JEANTELOT (Charles), secrétaire des Affaires étrangères à la sous-direction des accords bilatéraux de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis octobre 1967, 719, 939

JENKINS (Roy Harris), chancelier de l'Échiquier depuis le 30 novembre 1967, 925

JHA (Chandra Shakkar), ambassadeur de l'Union indienne à Paris depuis 1967, 71 et 74

JHA (Lakshmi Kant), gouverneur de la Banque indienne de réserve depuis 1967, 976

JIVKOV (Todor), premier secrétaire du parti communiste bulgare depuis 1954, président du Conseil des ministres depuis novembre 1962, 940

JODAS (Josef), membre du parti communiste tchécoslovaque (PCT), 800

JOHNSON (Daniel), (9 avril 1915-26 septembre 1968), Premier ministre du Québec du 16 juin 1966 à sa mort, 506 et 507, 517, 576 et 577, 635, 756, 960, 1013, 1036

JOHNSON (Lyndon, Baines), président des États-Unis depuis le 22 novembre 1963, 75, 82, 117 et 118, 140 et 141, 156, 158, 193, 204, 236, 256, 307, 325 et 326, 329 à 331, 362 et 363, 371 à 373, 396, 411, 413, 427, 452, 467, 482, 484, 487, 505, 507, 595, 626 à 628, 632, 640 et 641, 685, 747 et 748, 759, 761 à 763, 770, 777, 779, 819, 820, 872, 876, 886, 888 et 889, 898, 914, 924, 927, 932, 969, 996, 1015, 1031

JOHNSTON (Eric), (1896-1963), représentant spécial du président Eisenhower, chargé de la question des ressources hydriques dans le bassin du Jourdain de 1953 à 1955, 311

JOLIOT-CURIE (Frédéric), (1900-1958), physicien et chimiste français, 122

JONES (Henry), (1811-1866) un des fondateurs en 1843 de l'organisation maçonnique juive B'nai B'rith, 412

JORDAN (Augustin), chef du service des Affaires générales et Transports internationaux à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis mars 1955, 549

JOURNIAC (René), magistrat, conseiller technique au secrétariat général pour la Communauté et les Affaires africaines et malgaches depuis 1967, 673

JOUSSAUD (commandant), officier français, chef de la garde nationale tchadienne, 48

JOUVEN (Pierre), président-directeur général de Pechiney depuis 1968, 923

JOXE (Louis), ministre français de la Justice du 6 avril 1967 au 31 mai 1968, 390

JOYAU (général Guy), directeur adjoint des Affaires internationales de la DMA (Délégation ministérielle pour l'Armement dépendant du ministre des Armées), 288, 350

JURGENSEN (Jean), chargé des Affaires d'Amérique au Département depuis 1964, 1013, 1020, 1036

K

KAABAZI (Fouad), ministre libyen des Affaires pétrolières du 26 avril 1964 au 3 avril 1967, 680

KADAR (Janos), premier secrétaire du parti socialiste ouvrier hongrois depuis 1956, 38, 40, 268, 317, 340, 351, 433, 957

KAHN (Herman), politologue américain, président du *Hudson Institute*, établissement de recherche en matière de relations internationales, 875

KALDAR (ou Drahomir Kolder), membre du *praesidium* et secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque, 251

KALISCH (colonel Erich), attaché militaire de la République démocratique allemande à Varsovie depuis 1965, 919

KAMANGA (Reben), vice-président du gouvernement zambien du 28 janvier 1966 au 8 septembre 1967, puis ministre des Affaires étrangères, 489

KAMECKI (Zbigniew), conseiller pour les questions économiques du ministre polonais des Affaires étrangères, 179

KAMENEV (Lev Borissovitch), (1883-1936), révolutionnaire et homme politique russe, un des principaux dirigeants bolcheviks de 1917 à 1927, 216

KAPWEPWE (Simon), vice-président du gouvernement zambien depuis le 8 septembre 1967, 489

KARUMA (sheik Abeid Amani), vice-président de la République de Tanzanie depuis 1964, 454

KASAVUBU (Joseph), premier président de la République fédérale du Congo de 1960 à 1965, 382

KASHINAGI (Yusuke), vice-ministre japonais des Finances, 886

KASSEM (Abdel Karim), (1914-1963), Premier ministre irakien de juillet 1958 à sa mort le 9 février 1963, 508 à 510

KASTLE (Jörg), diplomate de la République fédérale d'Allemagne, responsable de la direction d'Europe centrale à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1967, 232

KATZENBACH (Nicholas de Belleville), secrétaire d'État adjoint au département d'État américain depuis 1966, 873

KAUNDA (Docteur Kenneth David), Premier ministre de la Rhodésie du Nord, puis président de la Zambie depuis le 24 octobre 1964, 376 à 379, 430, 442, 445, 454, 473, 489 à 491, 495, 601, 952

KAWABATA (Yasunari), écrivain japonais, prix Nobel de littérature 1968, 280

KAWAWA (Rashidi Mfaume), vice-président de la République de Tanzanie, 454

KAYIBANDA (Grégoire), président de la République du Rwanda depuis le 26 octobre 1961, 985

KAZAKOV (Mikhaïl), général soviétique, chef d'État-major du pacte de Varsovie de 1965 à 1968, 33

KEÏTA (Madeira), membre du Comité national de défense de la révolution (CNDR) du Mali (2 mars 1966-19 novembre 1968), ministre de la Justice, des Affaires sociales et du Travail (17 septembre 1966-19 novembre 1968), 865

KEÏTA (Modibo), président de la Fédération du Mali du 20 juillet au 22 septembre 1960, puis à partir de cette date président de la République du Mali jusqu'au coup d'État du 19 novembre 1968, 429, 447, 552, 668 à 670, 807 à 810, 856, 858 à 860, 864 et 865, 867 et 868, 871, 893, 930, 945, 1007 à 1009, 1025

KEÏTA (Moussa), ministre malien à la Jeunesse et aux Sports du 6 février au 19 novembre 1968, 867

KENNEDY (Jacqueline), veuve du président John Kennedy, épouse Aristote Onasis le 20 octobre 1968, 921, 923

KENNEDY (John F.) (29 mai 1917-22 novembre 1963), président des États-Unis du 20 janvier 1961 à sa mort, 3, 113, 200, 427, 595, 627, 872, 921, 971

KENNEDY (Robert Francis) (20 novembre 1925-6 juin 1968), *attorney general* des États-Unis de 1961 à 1963, sénateur démocrate de New York de 1965 à sa mort, 818

KHALIL (Mohamed Nouri), général irakien, 695

KHAN (Ayub), président de la République du Pakistan depuis le 27 octobre 1958, 541, 832

KHEIRALLAH (Ismaël), ministre d'État irakien chargé des Affaires de la Présidence depuis mai 1967, 508

KHIDER (Mohamed), (13 mars 1912-4 janvier 1967), un des fondateurs du Front national de libération algérien, en exil de 1963 à sa mort, 32

KHROUCHTCHEV (Nikita Sergueievitch), premier secrétaire du parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) de 1953 à 1964 et président du Conseil des ministres de l'URSS de 1958 au 15 octobre 1964, 52, 153, 172, 427, 463, 591, 686, 940

KICHIDEMI (Ouadeye), chef coutumier de la plus importante fraction toubou du Tibesti au Tchad, 344, 401

KIESINGER (Kurt Georg), chancelier de la République fédérale d'Allemagne depuis le 1er décembre 1966, 81, 88, 121, 164, 180 et 181, 301, 320, 323, 325, 337, 389, 409, 526, 537 et 538, 567 et 568, 582 et 583, 604, 676 et 677, 708, 754, 899, 916, 918, 925

KIMBOUALA-NKAYA (Luc), militaire du Congo-Brazzaville, 198

KIMPIOBI (Yvon), président de la Chambre des députés du Congo-Léopoldville de 1960 jusqu'à la dissolution de celle-ci en 1967. Depuis juin 1968 membre du bureau politique du Mouvement populaire de la Révolution (MPR), parti unique, fondé en 1967 par le général Mobutu, 382

KING (Martin Luther), (15 janvier 1929-4 avril 1968), pasteur, militant pour les droits civiques aux États-Unis, 113

KIRILLINE (Vladimir Alexseevich), président du comité d'État pour la Science et la Technologie et vice-président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, 928, 1000

KITAHARA, directeur des Affaires d'Europe au ministère japonais des Affaires étrangères, 246

KLAIBER (Dr Manfred), ancien ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne (RFA) à Paris de 1963 à 1968, président de la commission interministérielle pour les questions de coopération entre la RFA et la France, 584

KLEIN (Marton), deuxième secrétaire près l'ambassade de Hongrie à Paris, 283

KLIMA (Ivan), écrivain tchèque, exclu du parti communiste tchécoslovaque en septembre 1967, 60

KODAJ (major-général Samuel), commandant du district militaire oriental depuis 1961, membre du comité de Défense et de Sécurité à l'Assemblée nationale depuis 1968, membre du comité central du parti communiste slovaque depuis 1968, 137

KOENIG (Philippe), ambassadeur de France à Conakry (Guinée) de 1964 à son expulsion le 17 novembre 1965, 9

KOHOUT (Pavel), écrivain tchèque, exclu du parti en septembre 1967, participe au mouvement réformateur, 60

KOLAR (Vaclav), ambassadeur de Tchécoslovaquie en République démocratique allemande depuis 1966, 257

KOLDER (Drahomir) ou Kaldar, membre du *praesidium* et secrétaire du parti communiste tchécoslovaque, 251, 503

KOLELAS (Bernard), aurait organisé en Angola et dirigé un mouvement subversif contre le Congo-Brazzaville, 149

KONATE (Tiéoulé), président directeur général de la Banque de Développement du Mali (BDM), gouverneur et directeur général adjoint de la Banque de la République du Mali (BRM) depuis 1964 avec rang de ministre, 669, 865, 894

KONE (Bala), directeur de la gendarmerie nationale du Mali depuis 1965, ministre de l'Information et de la Sécurité depuis le 22 novembre 1968, 894, 895

KONÉ (Jean-Marie), ministre du Plan du Mali, du 6 février au 19 novembre 1968, puis ministre d'État chargé des Affaires étrangères et de la Coopération depuis le 22 novembre 1968, 668, 857, 865, 894, 929, 930

KONIEV (maréchal Ivan), maréchal soviétique, premier commandant en chef des forces du pacte de Varsovie (1955-1960), 52 et 53

KOROTYNSKI (Henryk), journaliste polonais, rédacteur en chef du quotidien *Zycie Warszawy*, membre suppléant du comité central du parti ouvrier unifié polonais (POUP), 295

KOSIK (Karel), philosophe tchèque, professeur à la faculté de philosophie de Prague, membre du comité de l'Union des écrivains tchèques dont il dirige le périodique *Literarni Noviny* jusqu'en octobre 1967, 60

KOSMAN, chargé d'Affaires de la République de Tchécoslovaquie à Pékin, 219

KOSSYGUINE (Alexeï Nicolaïevitch), président du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1964, 35 et 36, 51, 53, 220, 228, 235, 266, 322, 326, 338, 373, 420, 437, 457, 467, 541, 597, 665 à 667, 683, 853, 876, 928, 992, 996, 999, 1000 à 1004, 1018

KOSTER (Hans Johan de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères néerlandais depuis le 5 avril 1967, 94

KOSYREV (Semen Pavlovich), vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS depuis 1966, 990, 1018

KOUANDÉTÉ (colonel Maurice), militaire dahoméen, auteur du coup d'État du 17 décembre 1967, cède le pouvoir au chef des Armées Alphonse Alley, 20

KOUCKY (Vladimir), ambassadeur de Tchécoslovaquie à Moscou, 420

KOUYATE (Seydou Badian), ministre délégué à la Présidence du Mali du 22 août 1967 au 6 février 1968, 858

KOUZMINE, premier vice-ministre soviétique du Commerce extérieur, 420

KOUZNETZOV (Vassili), premier vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS, 6, 456, 800

KOWARSKI (Lew), physicien nucléaire naturalisé français, directeur du CEA de 1946 jusqu'en 1954, professeur à l'Institut national des sciences et techniques à Saclay dès 1966 et à l'université du Texas depuis 1968, 122 et 123

KOZYREV, voir Kosyrev

KOZLOVSKY (Vladimir), opposant tchécoslovaque à l'occupation du territoire de son pays par les forces armées du Pacte de Varsovie dans la nuit du 20 au 21 août 1968, 313

KRAMER (Erwin), ministre des Transports de la RDA depuis 1954, 164, 477

KRIEGEL (Frantisek), médecin tchécoslovaque, membre du « Front des gauches », inscrit au parti communiste, député à l'Assemblée nationale depuis 1964, membre du *praesidium* et président de la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale de 1964 à 1968, membre du comité central du PCT, 213, 217, 227, 250, 271 et 272, 352, 398, 504

KRIEGER Vasena (Aldabert), ministre argentin de l'Économie depuis 1966, 545

KRIZ, conseiller près l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris depuis mai 1966, 226, 261

KRUCZKOWSKI (Adam), vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Pologne depuis mars 1968, puis ministre à partir de décembre 1968, 178 à 182, 715

KUCERA (Bohuslav), juriste tchécoslovaque, député à l'Assemblée nationale depuis 1960, vice-président du comité constitutionnel et législatif, élu président du parti socialiste le 6 avril 1968, nommé ministre de la Justice le 8 avril, 60, 252

KÜTCHÜK (Fazil), chef de la communauté turque et vice-président élu de la République de Chypre depuis décembre 1959, 146, 586

KY (général Nguyen Cao), vice-président du Sud-Vietnam de 1967 à 1971, 872

KYPRIANOU (Spyros), ministre des Affaires étrangères de la République de Chypre depuis août 1960, 435 et 436, 553, 584, 709

L

LA CHEVARDIÈRE DE LA GRANVILLE (Jean de), ambassadeur de France à Buenos Aires depuis avril 1968, 548

LADGHAM (Bahi), secrétaire d'État à la présidence de la République tunisienne et à la Défense nationale depuis 1959, 671, 827

LADREIT DE LACHARRIÈRE (Guy), chargé du service des Nations unies et des Organisations internationales au Département depuis 1965, 440

LAGIER (Raymond), conseiller commercial, chef des services d'expansion économique près l'ambassade de France en Roumanie depuis 1967, 360 et 361

LAHOUSSINE (Aït), conseiller technique au Cabinet de M. Abdesselam, ministre algérien de l'Industrie, 812 et 813

LAHR (Rolf), secrétaire d'État ouest-allemand à l'*Auswärtiges Amt* depuis 1961, 414, 793, 823 et 824

LALÈRE (J.), ingénieur au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) au département des piles expérimentales, 1029

LALL (K. B.), ambassadeur de l'Inde en Belgique et auprès de la Communauté économique européenne, 72

LALOUETTE (Roger), ambassadeur de France à Prague depuis 1964, 33, 50, 53, 59, 110, 120, 126, 136, 152, 186, 190, 208, 253, 263, 270, 274, 289, 291, 313, 339, 342, 350, 396, 420, 456, 502, 619, 641, 665, 755, 800, 962

LAMBROSCHINI (Joseph), ambassadeur de France à La Paz depuis mars 1968, 69, 711, 771

LAMIZANA (général Aboubacar Sangoulé), président de la République de Haute-Volta, depuis le 3 janvier 1966, 19 à 23, 77 à 80, 889

LAMOUR (Philippe), avocat, journaliste, vice-président de la commission de développement économique régional Languedoc-Roussillon depuis 1964, 514

LANKOUANDÉ (Moïse Diassanou), ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 80

LANUSSE (général Alejandro), militaire argentin, commandant le IIIe corps d'armée de Cordoba, succède en août 1968 au général Alsogaray de l'armée de terre, 544

LAPIE (Pierre-Olivier), avocat, président de la commission interministérielle pour les questions de coopération entre la France et la République fédérale d'Allemagne depuis février 1968, 584

LARRIEU (colonel Roger), attaché militaire près l'ambassade de France à Alger, 14

LAURENT (Jean-Marie), Français, emprisonné au Congo-Brazzaville depuis le 10 février 1968, sous l'accusation de menées subversives, 178, 870

LAVÉRY (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, chef de service à la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis 1966, 649

LAY (Jean-François), intendant général militaire détaché au Liban depuis 1950, 300

LE BLANC (Jacques), secrétaire des Affaires étrangères à la section politique du service Cambodge, Laos, Vietnam de la sous-direction Asie-Océanie de la direction politique du Département depuis octobre 1966, 140, 575 et 576

LE DUC THO, homme politique nord-vietnamien, l'un des fondateurs du parti communiste vietnamien en 1930 et du parti vietminh en 1941, principal représentant de Hanoï aux pourparlers de Paris, 6, 157, 682 et 683, 988 et 989

LE GOURRIÉREC (Pol), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département depuis octobre 1968, 654

LE THEULE (Joël), secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de l'Information depuis le 12 juillet 1968, 130, 163, 188, 229, 260, 283, 323, 336, 803

LEBEL (Claude), directeur des Affaires africaines et malgaches, chargé des Affaires d'Afrique-Levant au Département depuis 1966, 115, 117, 421 et 422, 489, 523, 556, 673, 796, 814, 932, 985, 1035 et 1036

LEBER (Georg), membre du parti social-démocrate (*Sozialdemokratische partei Deutschlands/SPD*), ministre des Transports de la République fédérale d'Allemagne depuis 1966, 164, 207

LEBRUN (Albert) (29 août 1871-6 mars 1950), président de la République française du 10 mai 1932 au 10 juillet 1940, 245

LECUYER (général de brigade Jacques), attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire près l'ambassade de France à Bonn depuis avril 1968, 230

LEDDY (John Marshall), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires européennes depuis 1965, 4, 332, 410 et 411

LEDUC (François), ambassadeur de France à Ottawa depuis 1965, 622

LE DUAN, premier secrétaire du parti communiste vietnamien depuis 1960, 915

LEFEBVRE DE LABOULAYE (François), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Afrique du Nord au Département depuis août 1965, 30, 654, 1004

LEFEBVRE (cardinal Joseph Charles), archevêque de Bourges depuis le 17 juin 1943, créé cardinal par le pape Jean XXIII lors du consistoire du 28 mars 1960, 428

LEFÈVRE (Théo), Premier ministre de Belgique de 1961 à 1965, président de la conférence interministérielle de l'ELDO (*European Launcher Development Organisation*) tenue les 11-12 juillet 1968, 409, 1011 et 1012

LEGARRETA AGUIRRE (Horacio), ambassadeur d'Argentine en France depuis le 17 septembre 1966, 549

LÉGER (Jules), ambassadeur du Canada en France du 1er juin 1964 au 1er novembre 1968, 622, 635 et 636

LEMMER (Ernst), ministre des questions pan-allemandes de la République fédérale d'Allemagne de 1957 à 1962 puis délégué du Chancelier fédéral à Berlin, 208, 215

LENART (Josef), Premier ministre de la République socialiste de Tchécoslovaquie de septembre 1963 au 8 avril 1968, 220, 250, 351, 963

LE NAIL (Pierre), conseiller des Affaires étrangères, consul général de France à Stuttgart depuis juillet 1967, 903

LEPRETTE (Jacques), premier conseiller près l'ambassade de France à Washington depuis mars 1966, 200 et 201, 332

LESAGE (Jean), Premier ministre du Québec du 5 juillet 1960 au 16 juin 1966, chef du parti libéral jusqu'en 1970, 758, 1037, 1039

LEUSSE (Pierre de), ambassadeur de France à Alger de 1967 à octobre 1968, 14, 43, 124, 223, 564, 571, 652 et 653, 982

LE VAN HAO, ethnologue, professeur des universités de Hué et de Saigon, président du comité de libération des provinces de Quang tri et de Thua Mien (Hué), président

du comité directeur de l'Alliance des forces nationales, démocratiques et de paix du Sud-Vietnam, organisation pro-communiste, créée à la veille de l'offensive du Têt de 1968, 955

LÉVESQUE (René), journaliste, député, ancien ministre, chef du parti politique québécois qu'il crée en 1968, 1039

LEVI (Carlo), peintre et écrivain italien, sénateur apparenté communiste depuis 1963, 309

LEWANIKA (Godwin Mbikusita), roi depuis le 15 décembre 1968 du Barotseland, protectorat britannique inclus dans la Rhodésie du Nord, 491

LEWANIKA II (Mwanawina), père du précédent, souverain du Barotseland jusqu'à sa mort en novembre 1968, 491

LIEHM (Antonin), écrivain, journaliste tchèque, éditeur du *Literarni Noviny*, exclu du parti communiste tchécoslovaque en septembre 1967, 60

LIHAU-KANZA (Sophie), ministre des Affaires sociales du Congo-Kinshasa depuis le 31 octobre 1966, membre du bureau politique du MPR (Mouvement populaire de la Révolution) depuis le 13 octobre 1967, 383

LIKOV (Hernani), premier secrétaire près l'ambassade de Bulgarie en France, 283

LIN PIAO, ministre de la Défense de la République populaire de Chine (RPC) en 1959, vice-président de la RPC, 254

LIPKOWSKI (Jean de), secrétaire d'État aux Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968, 71, 74, 539, 594, 596, 645, 678 et 679

LISSOUBA (Pascal), ancien Premier ministre du Congo-Brazzaville, ministre du Plan et de l'Agriculture depuis septembre 1968, 169 et 170, 175, 177, 198, 392

LO KWEI-PO, vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, 578, 581, 855

LON NOL (général), Premier ministre du Cambodge en octobre 1966, troisième vice-président du Conseil depuis mai 1968, puis vice-président depuis juillet 1968, 885

LONG (Russell Bilu), sénateur de Louisiane, président de la commission des Finances du Sénat depuis 1965, 200

LONGO (Luigi), un des fondateurs du parti communiste italien en 1921, secrétaire général du parti depuis 1964, 152

LOPEZ MATEOS (Adolfo), président du Mexique du 1er décembre 1958 au 1er décembre 1964, 607, 629, 733

LOPINOT (Bernard), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Bagdad depuis février 1966, 448

LOWLER, homme d'affaires américain, intéressé par le pétrole libyen, 680

LÜBKE (Heinrich), président de la République fédérale d'Allemagne de 1959 à 1969, 1018

LUCE (W. H.), résident politique britannique au Koweït, 284

LUCET (Charles), ambassadeur de France à Washington depuis octobre 1965, 3, 7, 81, 104, 107, 112, 114, 131, 200, 204, 281, 296, 325, 330, 362, 366, 371, 374, 394, 396, 410 et 411, 422 et 423, 425 et 426, 481, 500, 608, 618, 684, 738, 747, 791, 804, 811, 831, 871, 879, 996

LUMUMBA (Patrice Émery) (2 juillet 1925-17 janvier 1961), une des principales figures de l'indépendance du Congo-Léopoldville, assassiné le 17 janvier 1961 au Katanga, 382, 384, 658

LUNS (Joseph), ministre néerlandais des Affaires étrangères depuis 1956, 329, 532 à 534, 678, 787, 789, 792 et 793, 968, 970 à 973

LUZE (Philippe de), ambassadeur de France à Pretoria depuis avril 1968, 979

M

M'Ba (Léon), (9 février 1902-27 novembre 1967), premier président du Gabon de 1961 jusqu'à sa mort, 359

M'Beri, directeur de l'hebdomadaire congolais *Dipanda*, 392

M'Bow (Amadou Makhtar), ministre de l'Éducation et de la Culture du Sénégal en 1958, ministre de l'Éducation nationale entre juin 1966 et juin 1968, 84, 86

Ma Tse King, ambassadeur de la République populaire de Chine au Mali, 866

Maarouf (Tahia Mohieddine), partisan du mollah kurde Talabani, ministre d'État en Irak depuis le 1er août 1968, 450

Macovei (Pompiliu Alexandru), porte-parole du parti communiste roumain, 152

Macovescu (Gheorghe), ancien journaliste, vice-ministre des Affaires étrangères de Roumanie depuis le 1er mars 1967, 278 à 280

Madani (Tewfik el), ancien ministre des wqafs (1962-1964), représentant de l'Algérie auprès de la Ligue arabe depuis décembre 1964, 224

Madebo (Adam), ministre de la Défense du Soudan, 724

Madrazo (Carlos), secrétaire général du PRI (*Partido Revolucionario Institucional*) mexicain entre 1964 et 1965, 607

Maga (Hubert), premier président de la République du Dahomey, de l'indépendance du 1er août 1960 jusqu'au 28 octobre 1963, 20, 106, 155

Maheu (René), directeur général de l'UNESCO de 1961 à 1974, 714

Mahler (maître Horst), avocat allemand, membre du comité directeur du « Club républicain » (*Republikanischer Club e.v. Berlin*), défenseur attitré des étudiants révolutionnaires, 215

Mai Van Bo, délégué commercial de la République démocratique du Vietnam en France depuis février 1961, puis délégué général à Paris à partir du 23 mai 1967, 355, 573, 575, 759 à 761, 763 à 766, 779, 781 à 783, 943 et 944, 988 et 989

Maizière (général Ulrich de), général-inspecteur de la *Bundeswehr* de la RFA depuis 1966, 231

Majonica (Ernst), membre du *Bundestag* (CDU/démocratie chrétienne) depuis 1950, président de la commission des Affaires étrangères du groupe CDU, expert dans les questions de politique étrangère et de défense, 568

Majorov (colonel-général Alexandre Mikhaïlovich), commandant des troupes soviétiques en Tchécoslovaquie, 137, 250

Makarios III (Monseigneur), archevêque et primat de l'Église orthodoxe de Chypre depuis 1950, élu président de la République de Chypre en décembre 1959, réélu en 1968, 195, 146 et 147, 585

Malecela (John S.), consul aux États-Unis, troisième secrétaire à la mission du Tanganyika à l'ONU (1962-1963), puis commissaire régional de la région du Lac Victoria (1963), représentant permanent de la République unie de Tanzanie à l'ONU de fin 1963 à janvier 1968, ambassadeur en Éthiopie en 1968, 1025

Malek (Redha), ambassadeur d'Algérie à Paris depuis 1966, 30, 124 à 126, 654

Malfatti (Franco Maria), sous-secrétaire d'État italien aux Affaires étrangères depuis le 24 juin 1968, 532 à 534, 679, 787, 789, 793, 1011

Malik (Iakov Aleksandrovich), vice-ministre des Affaires étrangères de l'URSS (1960-1967), représentant permanent de l'Union soviétique aux Nations unies depuis 1968, 240 et 241, 243, 972

Maliki (Alhaje Abdul), ambassadeur de la République fédérale du Nigeria à Paris, 147 et 148, 586

Mallet (commandant), chef du Poste de Liaison et de Renseignement (PLR) de Fort-Lamy au Tchad, rapatrié en France en 1963, 46

MALLOUM (commandant Félix), nommé en octobre 1968 à la tête de l'État-major du Tchad par le président Tombalbaye, 403, 663

MALO (Charles), conseiller des Affaires étrangères, délégué dans les fonctions de sous-directeur d'Extrême-Orient en juillet 1968, 520

MALRAUX (André), écrivain, ministre d'État chargé des Affaires culturelles depuis 1959, 144, 458, 515, 640, 743

MANAC'H (Étienne), ministre plénipotentiaire, chargé des affaires d'Asie-Océanie au Département depuis mars 1960, 55 et 56, 158, 353 à 355, 451 et 452, 520 à 522, 573 à 576, 596, 619, 681, 725, 759, 761, 763 à 766, 777 à 779, 781 à 783, 785, 815 et 816, 896 et 897, 941 à 943, 988, 1031 à 1035

MANESCU (Corneliu), ministre roumain des Affaires étrangères depuis mars 1961, 164, 278, 339

MANESCU (Manea), économiste de formation, secrétaire et membre du comité exécutif du comité central du parti communiste roumain, président de la Commission de l'Économie et des Finances de la Grande Assemblée nationale de 1961 à 1969, président du Conseil économique depuis 1968, 939

MANNERHEIM (maréchal Gustaf), chef suprême de l'armée finlandaise lors de la guerre contre l'URSS (30 novembre 1939-12 mars 1940), 339

MANSFIELD (Michaël), sénateur américain du Montana depuis 1952, *leader* de la majorité au Sénat depuis 1961, 367, 394 et 395, 484, 623, 843 à 850

MANSHOLT (Sicco Leendert), ancien ministre néerlandais de l'Agriculture, membre de la Commission exécutive de la Communauté européenne depuis 1958, 41 et 42, 45, 649 à 651

MANTES (colonel), attaché des Forces armées, chef de poste, attaché militaire et de l'air près l'ambassade de France à Prague, 54, 641, 755 et 756

MANZANAS GONZÀLEZ (Melitón), (1909-1968), inspecteur de police espagnol chef de la brigade politico-sociale de la province de Guipúzcoa, assassiné le 2 août 1968 à Irún par des membres de l'ETA, 185

MANZIKALA (Jean Foster), ex-gouverneur du Katanga (1967-1968, République démocratique du Congo), 384

MAO TSÉ-TOUNG, président de la République populaire de Chine, 215, 254, 580 et 581, 686 et 687, 769

MARAMBIO (Tulio), ministre chilien des Forces armées depuis le 2 mai 1968, 664, 877

MARCAGGI (Toussaint), secrétaire des Affaires étrangères, consul adjoint à Hanoï depuis mars 1968, 710

MARCELLIN (Raymond), ministre de l'Intérieur depuis le 31 mai 1968, 185, 714

MARÉCHAL (André), président de la commission de la recherche scientifique de la CEE depuis 1964, 302, 530 à 534, 583, 795

MAROF (Ackhar), représentant permanent de la République de Guinée aux Nations unies depuis 1964 jusqu'à ce qu'il soit arrêté et emprisonné par son gouvernement, 1025

MARQUIS (Paul), directeur général de la Banque centrale du Mali depuis 1968, 670

MARTIN (Georges-Henri), directeur et rédacteur en chef de *La Tribune de Genève* depuis 1959, 836 à 838

MARTIN (Paul Joseph James), secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures jusqu'en 1968, 454, 1021

MARX (Werner), expert allemand de la CDU pour la Défense, 336

MASHAT (Mohammed Sadiqual), ambassadeur d'Irak à Paris depuis le 16 septembre 1968, 523

MASMOUDI (Abbas), directeur du *Journal de Téhéran*, 907

MASMOUDI (Mohammed), ambassadeur de Tunisie à Paris depuis janvier 1965, 671

MASSE (Marcel), ministre d'État du Québec à l'Éducation (juin 1966), puis à la fonction publique (décembre 1967), enfin ministre d'État délégué au développement de l'Est du Québec (octobre 1968), 1038 et 1039

MASSEMBA-DEBAT (Alphonse), président du Congo depuis 1963 jusqu'à sa démission le 4 septembre 1968, 149 à 151, 161, 169 à 171, 175 à 178, 183, 189 et 190, 197 à 199, 346 à 349, 379, 391, 393, 669, 869

MASSON (André), directeur du quotidien *Le Mauricien*, 23, 25

MASSON (Hervé), correspondant à Paris de *L'Express*, 25

MASSU (général Jacques), commandant en chef des Forces françaises en Allemagne depuis mars 1966, 17

MAURER (Ion Gheorghe), avocat, président de la Grande Assemblée nationale de Roumanie de 1958 à 1961, Premier ministre depuis 1961, 279, 338 et 339, 566

MAYAKI (Adamou), ambassadeur de la République du Niger aux États-Unis et au Canada et représentant permanent auprès des Nations unies depuis janvier 1966, 1025

MAYNIER (Henri), directeur de Cabinet du ministère français de la Justice, 64

MAZOYER (Henri), ambassadeur de France à Sofia de 1964 à 1969, 416, 940

MAZUROV (Kirill Trofimovich), premier vice-ministre du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, 220

MBANEFO (Sir Louis), juge suprême au Biafra depuis 1966, 646

MBOYA (Thomas Joseph), ministre kenyan du Plan et du Développement depuis le 14 décembre 1964, 63

MCCARTHY (Eugene Joseph), sénateur démocrate du Minnesota depuis 1959, candidat malheureux à l'investiture du parti démocrate pour l'élection présidentielle de 1968, 331, 818

MCKENZIE (Bruce Roy), ministre de l'Agriculture du Kenya depuis 1963, 63

MCNAMARA (Robert Strange), ancien secrétaire américain à la Défense, nommé le 1er avril 1968 président de la Banque mondiale, 373, 394 et 395, 609, 639, 768, 876

MEDEGHRI (Ahmed), ministre algérien de l'Intérieur depuis le 27 septembre 1962, 43, 571 et 572

MEDICI (Giuseppe), ministre italien des Affaires étrangères du 24 juin au 12 décembre 1968, 93 et 94, 301 et 302, 304 et 305, 307 et 308, 309 et 310, 529, 788, 789

MEHTA (J.S.), diplomate indien, ancien chargé d'Affaires à Pékin, 72

MEIR (Golda), député travailliste israélienne depuis 1949, ministre des Affaires étrangères du 18 juin 1956 au 12 janvier 1966, 909

MELENDI (général Adolfo Teodoro Alvarez), militaire argentin, membre de la junte qui prend le pouvoir le 28 juin 1966, 543 et 544

MELLON, diplomate britannique, chargé d'Affaires à Dakar, 235

MENDIOLEA CERECERO (général Raúl), sous-directeur de la police préventive du district fédéral de México, 133

MENON (Rukmini), directeur d'Europe au ministère indien des Affaires étrangères, 72

MENTHON (Pierre de), consul général de France à Québec depuis décembre 1967, 1020, 1036

MEOUCHY (cardinal Paul Pierre), patriarche maronite d'Antioche depuis mai 1955, nommé cardinal le 22 février 1965, 934 et 935

MÉRIC (général Édouard Jean), militaire français, 10

MERILLON (Jean-Marie), sous-directeur des Affaires africaines et malgaches au Département de 1963 à novembre 1968, puis ambassadeur de France à Amman, 693 et 964

MERMOUX (René), conseiller financier près l'ambassade de France à Beyrouth, 947

MESSMER (Pierre), ministre français des Armées depuis le 5 février 1960, 47, 285, 287 et 288, 979

MESTIRI (Mahmoud), représentant permanent de la Tunisie aux Nations unies depuis avril 1967, 1025

METZ (Victor de), PDG de la Compagnie française des pétroles depuis août 1945, 906

MEUNIER (Jean-Claude), adjoint technique français à l'OCI (Organisme de Coopération industrielle) arrêté le 17 juillet 1968 en Algérie pour atteinte à la sûreté de l'État, 125

MICHALOWSKI (Jerzy), ambassadeur de Pologne à Washington depuis septembre 1967, 331

MICHELET (Edmond), ministre d'État français chargé de la fonction publique du 6 avril 1967 au 31 mai 1968, 571

MIJAL (Kazimierz), communiste polonais pro-maoïste, réfugié en Albanie en février 1966, 687

MIKI (Takeo), ministre japonais des Affaires étrangères du 3 décembre 1966 au 29 octobre 1968, 119

MILI, secrétaire général du ministère algérien de l'Industrie, 124

MILLET (Pierre), ambassadeur de France à Beyrouth depuis 1967, 248, 299, 934

MIRANDA Y GOMEZ (Miguel Dario), archevêque de Mexico depuis le 28 mai 1956, 608

MISCHNIK (Wolfgang), député au *Bundestag* depuis 1957, chef du groupe parlementaire FDP depuis 1968, 207, 882

MITTERRAND (général Jacques), sous-chef d'État-major des Armées depuis 1968, 828

MLYNAR (Zdenek), secrétaire de la Commission des Lois auprès du comité central du parti communiste tchécoslovaque (PCT) de 1964 à avril 1968, il est à la fois, en 1968, membre du secrétariat du comité central et du *praesidium* du parti communiste tchécoslovaque, 275

MOBUTU (général Sese Seko), président de la République démocratique du Congo depuis le 24 novembre 1965, 135, 189, 381, 383 et 384, 386, 430 et 431, 448, 658 à 660, 869

MOCH (Jules), ancien député et ministre français, délégué de la France à la Commission du désarmement de l'ONU de 1951 à 1960, 172

MODINOS (Polys), diplomate chypriote désigné ambassadeur de Chypre à Paris le 16 novembre 1968, 553

MOHAMMED V (ben Youssef), sultan (1927-1953), puis roi (1957-1961) du Maroc, 224

MOHIEDDINE (Zakaria), vice-président égyptien de 1961 à 1968, Premier ministre et ministre de l'Intérieur de 1965 à 1966, 768

MOJEKWU (Christopher), ministre biafrais de l'Intérieur depuis juin 1967, 135

MOLINA (Sergio), ministre chilien des Finances de 1964 au 15 février 1968, 664

MOLOTOV (Viatcheslav Mikhaïlovitch), diplomate soviétique, président du Conseil des commissaires du peuple de 1930 à 1941, ministre des Affaires étrangères de 1939 à 1949 puis de 1953 à 1956, 255, 373

MONDJO (Nicolas), ministre des Affaires étrangères du Congo-Brazzaville depuis le 12 janvier 1968, 177, 659

MONNET (Jean), commissaire au Plan (1945-1952), président de la Haute Autorité de la CECA (1952-1955), fondateur en 1955 du comité d'action pour les États-Unis d'Europe, 936

MONOD (Théodore), naturaliste et explorateur français, directeur de l'Institut français d'Afrique noire, 86

MOREAU (Michel), conseiller culturel près l'ambassade de France à Nairobi depuis le 1er mars 1965, 65

MOREIRA (Alvez Marcio), député brésilien, 1004

MORGAN (George Allen), ambassadeur des États-Unis à Abidjan depuis 1965, 889

MORGHO NAABA KOM, souverain du royaume mossi de Ouagadougou, 21

MORIN (Claude), sous-ministre des Affaires fédérales de la province du Québec depuis 1963, 507, 1039

MORIZET (Jacques), directeur adjoint des Affaires africaines et malgaches au Département depuis 1967, 162

MOROZOV (Platon), représentant de l'Union soviétique auprès des Nations unies, 875

MOUNIER (Emmanuel), (1905-1950), philosophe français, 743

MOUSSA (Hassan Ahmat), chef du Front de libération du Tchad (FLT) basé au Soudan, 344

MOUSSA (Khalifa Ali), ministre libyen des Affaires pétrolières depuis le 4 avril 1967, 680

MOUSSA (Mohamed), 680

MOUSSATOV (Leonid), ambassadeur de l'Union soviétique à Bamako, 866

MOUYABI (André Georges), président de l'Assemblée nationale du Congo-Brazzaville de 1966 à 1968, 169, 392

MOUZABAKANI (commandant Félix), ministre de l'Intérieur du Congo-Brazzaville depuis le 5 septembre 1968, 149, 392

MUDENDA (Elijah H. K.), ministre zambien des Finances depuis le 7 septembre 1967, 490

MULELE (Pierre), (11 août 1929-9 octobre 1968), homme politique du Congo-Kinshasa, ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Lumumba, chef de la rébélion du Kwilu, 658 à 660, 869

MUMPANSHA, ambassadeur de Zambie à Paris, 489

MÜNCHMEYER (Alwin), président de l'Union des banques privées allemandes, 882

MUNONGO (Godefroy), homme politique du Congo-Léopoldville, ancien ministre du Katanga, 384 et 385

MURAI, directeur des Relations financières extérieures au ministère japonais des Finances, 886

MURUMBI (Joseph), ministre des Affaires étrangères du Kenya du 12 décembre 1964 au 30 septembre 1966, 63 et 64

MUSHIETE (Paul), ancien ambassadeur du Congo à Paris (1964), ancien ministre de l'Économie nationale (1966), ministre des Finances depuis octobre 1967, devient ministre du Tourisme et de la Culture lors du remaniement ministériel du 16 août 1968, 383

MUSSOLINI (Benito), (1883-1945), chef du gouvernement italien de 1922 à 1943, puis chef de l'État de la République sociale italienne jusqu'à sa mort, 245, 570

N

N'DOURÉ (Hamaciré), avocat, ministre délégué à la présidence de la République du Mali, chargé de mission depuis le 22 novembre 1968, 871

N'GOUABI (capitaine Marien), chef du bataillon para-commando du Congo-Brazzaville, arrêté le 29 juillet 1968 sous l'inculpation de complot militaire contre le régime, libéré le 31 juillet, nommé commandant en chef de l'Armée populaire

nationale du Congo-Brazzaville le 5 août et président du Conseil national de la Révolution le 13 août 1968, 149, 161, 169, 171, 176 et 177, 189, 198, 347 à 349, 392 et 393, 660

N'KRUMAH (Kwame), Premier ministre de la Côte de l'Or depuis 1952, puis du Ghana indépendant (1957), président de la République du Ghana en 1960, il est renversé par un coup d'État militaire le 24 février 1966, et se réfugie en Guinée (Conakry), 344, 368, 668

N'SINGA (Joseph), ministre de l'Intérieur de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 16 août 1968, 383 et 384

NACCACHE (Georges), ambassadeur du Liban à Paris, 299, 406

NAGY (Imre) (7 juin 1896-16 juin 1958), héros national hongrois, président de l'Assemblée nationale hongroise (1947-1949) Premier ministre à deux reprises du 13 juin 1953 au 14 avril 1955 puis du 28 octobre 1956 au 21 novembre 1956, lors de l'insurrection hongroise de l'automne 1956, arrêté le 22 novembre 1956, condamné et exécuté par pendaison à Budapest le 16 juin 1958, 38, 268, 433, 874

NASSER (Gamal Abdel), officier égyptien instigateur du coup d'État en 1952, président de l'Égypte depuis le 23 juin 1956, puis président de la République arabe unie depuis le 1er février 1958, 83, 89, 312, 404, 425 et 426, 429, 434, 437, 469, 557, 563, 690, 695, 766, 770

NASZKOWSKI (Marian), vice-ministre de Affaires étrangères de Pologne de 1952 à avril 1968, puis rédacteur en chef de la revue du parti ouvrier unifié polonais (POUP) *Nowe Drogi*, 179

NDELE (Albert), gouverneur de la Banque centrale du Congo (Kinshasa) depuis 1961, 386

NÈGRE (Louis), ministre des Finances du Mali du 17 septembre 1966 au 19 novembre 1968, président de l'Union douanière des États de l'Afrique de l'Ouest (UDEAO) à partir du 25 septembre 1968, et de nouveau ministre des Finances chargé du Plan et des Affaires économiques à partir du 22 novembre 1968, 669 et 670, 857, 864 à 868, 894 et 895

NÈGRE (Paul), ambassadeur de France à Kaboul depuis août 1967, 746

NEHRU (Jawaharlal) (1889-1964), Premier ministre de l'Inde en 1947, puis président de l'Union indienne de 1950 à sa mort en mai 1964. Il est le père d'Indira Gandhi, 234

NENDAKA (Victor), ministre des Finances de la République démocratique du Congo (Kinshasa) depuis le 16 août 1968, 383 et 384, 386

NERVA (de), directeur général de la Coopération et des Relations économiques internationales au ministère espagnol des Affaires extérieures, 974

NGO DINH DIEM, (1901-1963), président du Conseil d'État du Vietnam (juin 1954-octobre 1955), puis président de la République du Sud-Vietnam jusqu'à son assassinat lors du putsch de novembre 1963, 193, 817, 872, 1032 et 1033

NGO MINH LOAN, ambassadeur de la République démocratique du Vietnam-Nord (RDVN) à Pékin depuis 1967, 683

NGO TAN CANH, consul général du Sud-Vietnam à Paris jusqu'au 21 septembre 1968, 355

NGUYEN CAO KY (général), Premier ministre sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu vice-président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967, 897, 989

NGUYEN CAO THANG (général), assistant du président de la République du Vietnam pour les relations avec le Parlement, 55 et 56

NGUYEN DUY TRINH, ministre nord-vietnamien des Affaires étrangères depuis 1965, 117 et 118, 120

NGUYEN HUU THO, président du comité central du Front national de libération du Vietnam (FNL) créé le 20 décembre 1960, 193

NGUYEN THANH LE, porte-parole de la délégation nord-vietnamienne à Paris pour les conversations sur le Vietnam, 452

NGUYEN THI BINH, membre du comité central du FNL du Sud-Vietnam, adjoint au chef de la délégation du FNL aux négociations de Paris depuis le 11 décembre 1968, 785, 815 et 816, 1031, 1035

NGUYEN VAN AN, adjoint de Pham Dang Lam, chargé d'Affaires au consulat du Sud-Vietnam à Paris depuis juillet 1968, 778

NGUYEN VAN THIEU (général), chef de l'État sud-vietnamien depuis le 19 juin 1965, élu président de la République le 3 septembre 1967, entre en fonction le 31 octobre 1967, 55 et 56, 117, 141, 353, 592, 632 à 634, 683 et 684, 770, 777, 819, 872, 989

NGUYEN XUÂN THUY, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique du Vietnam-Nord de 1963 à 1965, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 157, 682, 988

NIARCHOS (Stavros), armateur grec, beau-frère d'Aristote Onassis, 923

NIARE (Salah), ingénieur agronome, secrétaire d'État à l'Économie rurale, à l'Énergie et aux Industries du Mali du 6 février au 19 novembre 1968, 857

NICULESCU-MIZIL (Paul), membre du parti communiste roumain, député à la Grande Assemblée nationale, président de la commission de l'Assemblée pour la Culture et l'Éducation depuis 1965, membre du bureau exécutif du conseil national du Front de l'unité socialiste depuis le 20 novembre 1968, 209 et 210

NIKEZITCH (Marko), ministre yougoslave des Affaires étrangères depuis 1965, 390, 391, 643 à 645

NIKIFOROV (Dimitri), ambassadeur d'URSS au Sénégal depuis le 17 mai 1968, 235 et 236

NIVELLE (général Robert Georges) (1856-1924), général français qui remplaça Joffre à la tête des armées du Nord et du Nord-Est, il fut relevé de ses fonctions et remplacé par Pétain après l'échec de l'offensive du Chemin des Dames en 1917, 313

NIXON (Richard Milhous), sénateur de Californie en 1951, vice-président des États-Unis de 1953 à 1961, battu par John Kennedy aux élections de 1960, il est élu président des États-Unis en novembre 1968 et prend ses fonctions en janvier 1969, 113, 575, 595, 770, 791 et 792, 817 à 819, 823, 825, 850, 872, 889, 900, 921, 927, 938, 969, 987, 996

NJONJO (Charles), procureur général du Kenya depuis 1963, 63

NOGUEIRA (Alberto Franco), ministre portugais des Affaires étrangères depuis 1961, 229, 952 et 953

NOUMAZALAYE (Ambroise), Premier ministre, ministre du Plan du Congo-Brazzaville du 6 mai 1966 au 12 janvier 1968, 175, 177, 198, 347 et 348, 392, 660

NOVOTNY (Antonin), premier secrétaire du parti communiste tchécoslovaque de 1953 au 5 janvier 1968, président de la République de Tchécoslovaquie du 19 novembre 1957 au 21 mars 1968, 36 et 37, 61, 82, 111 et 112, 212, 221, 238, 252, 255, 297, 340, 432, 620, 800

NUNGESSER (Roland), secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances, spécialement chargé des Affaires extérieures, du 7 avril 1967 au 30 mai 1968, 390

NYAGAH, ministre des Ressources naturelles du Kenya, 64

NYERERE (Julius Kambarage), président de la République de Tanzanie depuis le 29 octobre 1964, 369, 601

NYERGES (Janos), directeur de département au ministère hongrois du Commerce extérieur, 920

NZANANA (Fidèle), ministre des Finances du Rwanda depuis le 12 juin 1968 et délégué du Rwanda à l'Assemblée générale de l'ONU, 985

O

O'CORNESSE (Patrick), secrétaire français des Affaires étrangères à la direction des Affaires économiques et financières du Département, service de coopération économique, depuis novembre 1966, 97

OBEREMKO (Valentin), ministre conseiller et chargé d'Affaires de l'ambassade d'URSS à Paris, 560

ODINGAR (commandant Noël Milarew), commandant des Forces Armées Tchadiennes, 403

OGUNSULIRE (M. E. O.), ministre conseiller de l'ambassade du Nigeria à Paris, 586

OJUKWU (colonel Odumegwu Emeka), gouverneur militaire du Nigeria oriental à partir de janvier 1966, proclame l'indépendance du Biafra le 30 mai 1967 et devient le leader de la sécession, 13, 105 et 106, 116, 130, 134 et 135, 148, 154 et 155, 358 et 359, 369, 448, 453, 588, 645, 646, 892, 1036

OKIGBO (docteur Pius), ancien ambassadeur du Nigeria auprès de la Communauté économique européenne, ministre biafrais des Affaires économiques depuis juin 1967, 115 à 117

OKUKA, ministre congolais des Terres, Mines et Énergie, nommé par le général Mobutu en juin 1968, 384

OLIVIER (Albert), écrivain et journaliste au quotidien français *Combat*, 743

ONASSIS (Aristote), homme d'affaires et armateur grec de nationalité argentine depuis son émigration en 1923, épouse en octobre 1968 la veuve du président Kennedy, 921, 922 et 923

ONGANIA (général Juan Carlos), nommé commandant en chef de l'armée en 1963, devient le président de la Nation argentine le 29 juin 1966, 543 et 544, 548

OPRENEA (Jon), attaché militaire de la République socialiste de Roumanie à Varsovie depuis 1964, 919

ORT (Alexander), historien tchécoslovaque, membre du parti communiste depuis 1945, membre du département de politique étrangère du comité central du parti, 341

ORTIZ MENA (Antonio), économiste, secrétaire d'État mexicain aux Finances et au Crédit public depuis 1958, 734

ORTOLI (François-Xavier), ministre français de l'Économie et des Finances depuis le 10 juillet 1968, 490, 498, 567, 582 et 583, 803, 870, 880 et 881, 947

OSORIO-TAFALL (docteur Bibiano), de nationalité mexicaine, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour Chypre depuis le 20 février 1967, 145

OUOLOGUEM (capitaine Abdoulaye), aide de camp de Modibo Keïta jusqu'à ce que celui-ci soit renversé le 19 novembre 1968, 1009

OUEDRAOGO (Arzouma), ministre de la Défense nationale depuis le 6 avril 1967, 20

OULD DADDAH (Mokhtar), président de la République islamique de Mauritanie depuis 1961, 859

OUVALITCH, secrétaire d'État yougoslave adjoint chargé des questions européennes, 391

OVANDO (général Candia Alfredo), co-président de la Bolivie avec le général René Barrientos Ortuño du 26 mai 1965 au 2 janvier 1966, commandant des forces militaires qui capturent Che Guevara en 1967 et l'exécutent, 712 et 713

OWINO (Daniel), ambassadeur du Kenya en France, 64

OXFORT (Hermann), juriste, président du groupe parlementaire FDP (*Freie Demokratische Partei*), Parti libéral démocrate allemand, et membre de la Chambre des représentants de Berlin depuis 1963, 215

P

PAGNIEZ (Yves), conseiller des Affaires étrangères, sous-directeur d'Europe centrale à la direction d'Europe au Département depuis juin 1967, 164, 475

PAJETTA (Giancarlo), un des dirigeants historiques du parti communiste italien, 152

PALETSKIS, président de la Chambre des Nationalités du Soviet suprême de l'URSS, 361

PAOLI (José), deuxième conseiller près l'ambassade de France à Tripoli (Libye) depuis mars 1967, 89

PAPADOPOULOS (colonel Georgios), colonel grec, Premier ministre et ministre de la Défense de Grèce depuis le 12 décembre 1967, 536, 554

PAPAGOS (maréchal Alexandre), ancien Premier ministre de Grèce (19 novembre 1952 au 4 octobre 1955), 742

PAPALIGOURAS (M.P.), ministre grec de la Coordination économique (4 novembre 1961-17 juin 1963), ministre de la Défense nationale (3-21 avril 1967), 537

PAPET (lieutenant-colonel Michel), attaché militaire près l'ambassade de France en Roumanie depuis 1967, 259

PARDO ROJAS (Rolando), ministre des Finances de Bolivie depuis le 4 octobre 1968, 713

PARTHASANTY, délégué permanent de l'Inde auprès des Nations unies, 978

PAUL (roi Paul 1er) (1901-1964), roi des Hellènes du 1er avril 1947 au 6 mars 1964, 922

PAUL VI, voir Montini

PAVEL (général Josef), ministre de l'Intérieur de la République tchécoslovaque depuis le 8 avril 1968, 61, 263, 275, 340

PAVLENDA (Viktor), économiste slovaque, membre du *praesidium* et secrétaire du comité central du parti communiste slovaque depuis avril 1968, 963

PAVLOVSKY (Oldrich), ancien ambassadeur de Tchécoslovaquie à Moscou de 1963 à 1968, ministre du Commerce extérieur de la République tchèque d'avril à décembre 1968, 213

PAYE (Lucien), ambassadeur de France en République populaire de Chine depuis juin 1964, 219, 254, 327, 521, 578, 581, 686, 697, 932

PEFFAU (Louis), attaché pour les questions nucléaires près l'ambassade de France à Rio de Janeiro du 20 mars 1962 au 1er mars 1966, 630

PEGOV (Nikolaï Mikhaïlovich), ambassadeur d'URSS à Alger de 1963 à 1967, 651

PELEN (Pierre), ambassadeur de France à Bamako de 1964 à décembre 1968, 667, 727, 807, 856, 864, 867, 893, 929, 1007, 1008

PELIKAN (Jiri), député à l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis 1964, président de la commission parlementaire des Affaires étrangères depuis avril 1968, directeur général de la Télévision depuis 1963, officiellement relevé de ses fonctions le 25 septembre 1968, 275, 341

PELL (Clairborne de Borda), sénateur démocrate de l'État du Rhode Island depuis 1961, 114, 623

PELNAR (Jan), chef de l'organisation régionale du parti communiste tchécoslovaque pour la Bohême occidentale (Pilsen), est nommé ministre de l'Intérieur le 24 août 1968, 340, 397

PENN NOUTH, président du Conseil du royaume du Cambodge du 31 janvier 1968 au 14 août 1969, 884

PENCENAT (colonel), colonel de l'armée de terre, fait partie de la mission militaire française qui se rend en Indonésie en novembre 1968, 614

PERALVA (Oswaldo), journaliste brésilien, directeur du *Correio da Manha*, arrêté en décembre 1968, 1005

PESIC (Milorad), secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de la République de Yougoslavie, 246

PETKOV (Georgi Dimitrov), maire de Sofia, nommé ambassadeur de Bulgarie à Belgrade en juillet 1967, 246

PETÖFI (Sandor), né Alexander Petrovic (1er janvier 1823-31 juillet 1849), poète romantique national hongrois, a donné son nom au cercle fondé le 25 mars 1955 à Budapest par de jeunes intellectuels du parti des travailleurs hongrois et centre de ralliement de tous ceux qui veulent réformer le parti et l'État, 255

PETRI (Lennart), ambassadeur de Suède en République populaire de Chine, 932

PEYRE (Roger), Français installé à La Paz, représentant de sociétés françaises en Bolivie, 773

PEYREFITTE (Alain), écrivain, diplomate français, député, est secrétaire d'État à l'Information d'avril à septembre 1962 puis ministre au même poste de décembre 1962 à janvier 1966, 390

PHAGNA HOUMPHANH SAIGNASITH, secrétaire d'État aux Finances du royaume du Laos, 781

PHAM DANG LAM, chef de la mission d'observation et de liaison de la République du Vietnam aux conversations préliminaires de paix de Paris, consul général du Sud-Vietnam à Paris à partir du 21 septembre 1968, 355, 684 et 685, 725, 778

PHAM VAN BA, membre de la Commission des relations extérieures du comité central du Front national de libération du Sud-Vietnam, directeur du bureau d'Information du FNL à Paris à partir d'octobre 1968, 534, 575 et 576, 815

PHAM VAN DONG, Premier ministre nord-vietnamien depuis 1955, 915

PHELINE (Jean), ingénieur au commissariat à l'énergie atomique (CEA), attaché pour les questions nucléaires près l'ambassade de France à Rio de Janeiro depuis le 1er mars 1966, 630

PIASECKI (Boleslaw), président du mouvement polonais PAX, condamné par le Vatican en 1955, 294

PIC (Roger Pinard dit), photographe et journaliste de télévision français, 820 et 821

PICKER (Madame), représentante des États-Unis à la 3e commission de l'ONU lors de la XXIIIe session générale des Nations unies tenue du 24 septembre au 21 décembre 1968, 1015

PIECK (Wilhelm) (1876-1960), communiste allemand, fut le premier chef d'État de la République démocratique allemande (RDA) de 1949 à sa mort en 1960, 246

PIECYCHNA (colonel), officier polonais, chef du bureau des Affaires militaires étrangères, 919

PIERRE (Raymond), deuxième conseiller près le consulat général de France à Saigon depuis mai 1966, 953

PIERRE LE GRAND (Pierre Ier Alexeïevitch de Russie, dit) (1672-1725), tsar de Russie en 1682 et premier empereur de toutes les Russies de 1721 à 1725, 216

PIERREDON (Claude Michel de), conseiller des Affaires étrangères, chargé des questions agricoles à la 2e section du service de coopération économique de la direction des Affaires économiques et financières au Département depuis 1957, 649

PIERRET (Alain), conseiller des Affaires étrangères, à la direction d'Afrique-Levant du Département depuis 1966, 645, 796

PILLER (Jan), ancien vice-Premier ministre de Tchécoslovaquie de 1962 au 3 novembre 1965, député à l'Assemblée nationale depuis 1964, vice-ministre des Industries lourdes de 1965 à avril 1968, membre du *praesidium* du comité central du parti communiste tchécoslovaque depuis janvier 1968, 251, 262

PINETON DE CHAMBRUN (Gilbert), directeur des Conventions administratives et Affaires consulaires au Département depuis mars 1965, 655

PIPINELIS (Panayotis), ancien Premier ministre de Grèce (1963-1964), ministre des Affaires étrangères depuis le 20 novembre 1967, 553

PISTARINI (général Pascual Angel), militaire argentin, participe à la junte militaire révolutionnaire qui destitue le Dr Arturo Umberto Illia, président de la République argentine le 28 juin 1966, 543

PLESKOT (Vaclav), vice-ministre des Affaires étrangères et secrétaire général du ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères depuis 1966, 240, 243, 456 et 457, 503, 963

PLIHON (Jean), conseiller près l'ambassade de France depuis juillet 1967, 194, 196, 201 et 202, 212, 216, 226, 233, 244, 250 et 251, 801

PODGORNY (Nikolaï), président du *praesidium* du Soviet suprême d'URSS depuis 1965, 51, 53, 228, 338, 420, 597, 853, 990 à 992, 1001, 1003

POENSGEN (Gisbert), diplomate de la République fédérale d'Allemagne, 936

POHL (Otakar), directeur général de la Banque d'État de la République socialiste de Tchécoslovaquie depuis 1957, 62

POIGNET (lieutenant Augustin), secrétaire d'État à la Défense nationale du Congo-Brazzaville, 149 et 150, 161, 176 et 177, 189 et 190, 347 à 349, 391

POLEDNAK (Alois), ancien professeur, ancien journaliste, président de la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis 1964, 203, 213

POLIANSKII (Dimitri Stepanovich), premier vice-ministre du Conseil des ministres de l'URSS depuis 1965, 220

POLLACK, diplomate de la République fédérale d'Allemagne en charge des relations interzones, 477

POMPIDOU (Georges), Premier ministre du 14 avril 1962 au 10 juillet 1968, candidat à l'élection présidentielle des 1er et 15 juin 1969, élu président de la République française le 15 juin 1969, 8, 72, 540, 545, 594, 832

PONS (Jean-Louis), ambassadeur de France à Bucarest depuis 1964, 51, 209 et 210, 258, 278, 314, 328, 337, 360, 566, 727

POPOVIC (Koca), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1953 à 1965 puis chef de la commission des relations politiques et économiques internationales (1965-1966) et vice-président de la République socialiste fédérative de Yougoslavie depuis 1966, 389

PORTER (Dwight Johnson), ambassadeur des États-Unis au Liban depuis 1965, 935

POUNGI (Ange-Édouard), président de l'Union générale des étudiants et élèves congolais (Brazzaville) de 1966 à 1968 et membre du Conseil national de la Révolution depuis le 6 août 1968, 177

PRCHLIK (général Vaclav), général tchécoslovaque, révoqué le 17 juillet 1968 de son poste de chef de la section du comité central du PCT, chargée de l'armée et de la sécurité, 53 à 55

PRÉFONTAINE, fonctionnaire canadien, 636

PROCHAZKA (Jan), vice-président de l'Union des écrivains tchèques, relevé de ses fonctions de membre suppléant du comité central du PCT après le congrès des écrivains du 21 juin 1967, 60 et 61

PROKOFIEV (Mikhail Alekseevich), ministre de l'Éducation de l'URSS depuis décembre 1966, 80

PUAUX (François), directeur adjoint des Affaires politiques au Département (1967-1968) puis ambassadeur au Caire à dater de novembre 1968, 178, 208, 225, 283, 309, 391, 399

Q

QUISLING (Vidkun), (18 juillet 1887-24 octobre 1945), politicien norvégien principal artisan de la collaboration avec l'occupant nazi pendant la Seconde Guerre mondiale, le terme « Quisling » est devenu un synonyme du mot « traître », 372

R

RABIN (général Yitzhak), ambassadeur israélien à Washington de 1968 à 1973, 425

RACINE (Pierre), conseiller d'État, chargé de mission auprès du ministre des Affaires étrangères depuis le 12 juillet 1968, 136

RACHED (Cheikh Mohammad), directeur de la Sécurité publique et de la Police de l'émirat de Dubai, alors protectorat britannique, 905 et 906

RADIUS (Bruno), consul général de France à Luanda (Angola) depuis mai 1968, 994

RAINIER III DE MONACO, prince souverain de Monaco depuis 1949, 922

RAISON (Jacques), conseiller au ministère du Plan et de l'Industrie du Sénégal, 86

RAMGOOLAM (Sir Seewoosagur), Premier ministre de l'île Maurice depuis 1964 et ministre des Affaires étrangères et de l'Intérieur depuis les élections du 7 août 1967, 25, 497 à 499

RAOUL (capitaine Alfred), Premier ministre congolais (Congo-Brazzaville), désigné par le Conseil National de la Révolution le 20 août 1968, jusqu'à la fin de l'année 1968, 347, 391 à 393, 403, 660, 661, 869, 870

RAOUL-DUVAL (Gérard), ambassadeur de France au Chili depuis le 19 juillet 1965, 876, 1028

RAPACKI (Adam), ancien ministre polonais depuis 1947, de la Marine, de l'Enseignement supérieur, puis des Affaires étrangères, se retire de la vie politique en mars 1968, 182, 716

RAPHAËL (Gédéon), directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères depuis octobre 1968, après avoir été représentant permanent auprès des Nations unies depuis 1967, 696

RAPHAËL-LEYGUES (Jacques), Commissaire général de la Marine nationale, ancien député, ambassadeur de France en Côte d'Ivoire depuis 1963, 13, 105, 154, 368, 551, 599, 600, 871, 888

RAPP, journaliste allemand, 80 et 81

RASCHED BIN SAÏD AL MAKTOUM, voir Rached

RAS TAFARI MAKKONEN, voir Haïlé Sélassié

RAUTU (Leonte), ancien directeur du département de la culture et de la propagande du parti communiste roumain (PCR) de 1956 à 1965, membre du comité exécutif du comité central du PCR, 338

RAYMOND-MOUREAU (lieutenant-colonel), attaché des forces armées, chef de poste, attaché militaire, naval et de l'air près l'ambassade de France à Varsovie depuis 1968, 919

RAZL (Stanislas), ministre tchécoslovaque des Industries chimiques depuis avril 1968 et président de la commission chargée des questions économiques depuis septembre 1968, 963

RAZZAK AL NAYEF (Abdel), chef des services secrets irakiens, l'un des instigateurs du coup d'État du 17 juillet 1968, nommé alors Premier ministre du Conseil du Commandement de la Révolution jusqu'au second coup d'État du 30 juillet, 129

REGNAULT (Louis), deuxième secrétaire à Mogadiscio depuis juin 1967, 554

RENDIS (Théodore), ancien sous-secrétaire d'État grec à la présidence du Conseil dans le gouvernement Tsirimokos (20 août au 18 septembre 1965) et aux Affaires étrangères dans le gouvernement Stephanopoulos (6 octobre 1965 au 22 décembre 1966), 537

RENOU (Jean), chef du département des Relations extérieures du commissariat à l'Énergie atomique, 1029

RESTON (James), journaliste américain au *New York Times*, 282

REY (Jean), président belge de la Commission unique des Communautés européennes depuis le 6 juillet 1967, 41 et 42, 45, 93 et 94, 96, 109, 532, 534, 720, 788, 789, 795, 1011

REY (Marcel), conseiller des Affaires étrangères, en fonction à la sous-direction d'Afrique-Levant depuis février 1966, 814

REYNOLDS (Richard S. Sr), fondateur de la société américaine *Reynolds Metals Company* en 1919, 923

REYSS, directeur du département exportation de la SOMECA, 947

RIFAI (Abdel Moneim), diplomate jordanien, ancien représentant permanent aux Nations unies, ministre des Affaires étrangères depuis le 7 octobre 1967, 689, 697, 965

RINGADOO (Hon. Veerasamy), ministre des Finances de l'île Maurice depuis l'accession de cet État à l'indépendance le 12 mars 1968, 498

RIOS (Juan Antonio) (10 novembre 1888-27 juin 1946), président du Chili entre 1942 et 1946, 663

RISTOCK (Harry), conseiller municipal à Berlin-Charlottenburg depuis 1965, chargé des questions éducatives, président du SPD (Parti social-démocrate allemand) de Berlin-Charlottenburg et membre du comité directeur national du SPD, 215

RITZEL (Gerhard), chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, 936

RIYAD (Mahmoud), ministre égyptien des Affaires étrangères depuis mars 1964, 83, 90 et 91, 404, 441, 496, 558, 560, 690, 769, 805, 807, 998

ROBERT (colonel), conseiller militaire près l'ambassade de France au Tchad depuis le 3 mai 1968, 673

ROCHEREAU DE LA SABLIÈRE (Bertrand), ambassadeur de France à Tel-Aviv depuis le 4 octobre 1965 jusqu'en septembre 1968, 216, 386, 439

ROCHET (Waldeck), secrétaire général du parti communiste français depuis 1964, 152 à 154, 579

RODIER (colonel), de l'État-major de l'armée de l'air, 612

ROGER (André), ministre plénipotentiaire, consul général de France à Genève depuis juillet 1964, 836

ROOSEVELT (Franklin Delano) (30 janvier 1882-12 avril 1945), président des États-Unis entre 1932 et 1945, 249, 274, 423, 467 et 468

ROSS (André), ambassadeur de France à Vientiane entre 1968 et 1973, 192, 986

ROSSETTI (Oscar), ambassadeur de Suisse à Pékin depuis mars 1967, 932

ROSSILLON (Philippe), haut fonctionnaire français puis membre actif d'associations militant en faveur de la francophonie et de la latinité, nommé en 1966 premier rapporteur général du Haut Comité de la langue française, 505, 517, 636

ROSTOW (Eugene Victor), juriste et économiste américain, sous-secrétaire d'État américain depuis 1961, 3, 76, 81 et 82, 83 et 84, 108, 804 à 807, 811 et 812, 872

ROSTOW (Walt), conseiller du Président Johnson pour les questions de sécurité, 204, 371, 373, 396, 425 à 427

ROTHSCHILD (baron Robert), ambassadeur de Belgique à Paris depuis 1966, 797

ROUGEVIN-BAVILLE (Michel), conseiller juridique à la présidence de la République du Sénégal, 86

ROUX (Jacques), ambassadeur au Caire depuis le 8 novembre 1963 jusqu'en novembre 1968, 404, 766, 770

ROWINSKI, chargé d'Affaires de Pologne à Pékin, 219

ROZEK (Pierre), délégué, résidant à Koweit, dépendant de Guy Girod, conseiller commercial près l'ambassade de France à Beyrouth, 287

RUFFIN (Henri), diplomate, sous-directeur aux accords bilatéraux, direction des Affaires économiques et financières, puis ambassadeur au Nicaragua depuis novembre 1968, 814

RUSK (David Dean), secrétaire d'État américain depuis 1961, 3 à 6, 108, 114, 131 et 132, 200, 204, 325, 330 et 331, 363, 394 et 395, 410, 440, 527, 589 à 593, 618 et 619, 625, 639, 805, 807, 812, 849, 874, 996

RUSSO (Carlo), ministre italien du Commerce extérieur du 24 juin au 12 décembre 1968, 94

RUZICKA, chef de division à la présidence du Conseil tchécoslovaque, 420

RYTIR (Otakar), premier vice-ministre de la Défense nationale tchécoslovaque et commandant de l'État-major général de l'armée de 1958 à avril 1968, 275

S

SABRI (Ibrahim), ambassadeur de la RAU à Beyrouth depuis le 20 avril 1968, 934

SACHS (Hans-Georg), représentant permanent de la RFA auprès des Communautés européennes depuis 1965, 672

SAEZ (Raul), ministre chilien des Finances depuis 1968, 664

SAGR BEN MOHAMED AL QUASSEMI, cheikh de Ras Al Khamia, 905

SAINT-LÉGIER DE LA SAUSAYE (René de), conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République depuis avril 1964, 514, 800

SAINT-PHALLE (Jean-Vincent de), banquier français, 796

SAKHAROV (Andreï), physicien nucléaire soviétique, 160

SALAJAN (général Leontin), ministre roumain des forces armées de 1955 à 1966, 566

SALAZAR (Antonio de Oliveira), président du Conseil portugais de 1933 à 1968, 444

SALGOVIC (Viliam), vice-ministre tchécoslovaque de l'Intérieur, 263, 275, 340, 502

SALL (Cledor), ministre sénégalais de l'Intérieur depuis juin 1968, 860

SALL (Ibrahima), garde des sceaux sénégalais, ministre de la Justice depuis novembre 1968, 865, 894

SANDRU (Vasile), vice-ministre roumain des Affaires étrangères, 329

SANUSSI MOHAMED IBN ALI, (1791-1859), fondateur en 1837 de la confrérie musulmane la Senoussia, 92

SAPIR (Pinhas), ministre israëlien des Finances de 1963 à 1967, ministre sans portefeuille depuis 1968, 909

SARABHAI (Vikram A.), physicien indien, père du programme spatial indien, 658, 704

SARAGAT (Giuseppe), président de la République italienne depuis 1964, 309

SARAJCIC (Ivo), ambassadeur de Yougoslavie à Londres depuis 1966, 317

SARTRE (Jean-Paul), philosophe et écrivain français, 28, 743

SASSOA, officier congolais, 198

SASSON (Eliahou), ministre israélien de la Police depuis le 3 janvier 1967, 910

SAUVAGNARGUES (Jean), ambassadeur de France à Tunis depuis 1962, 827

SAVANG (Vatthana), roi du Laos depuis 1959, 986

SCAGLIA (Giovanni Battista), ministre italien de l'Instruction publique du 24 juin au 12 décembre 1968, 302

SCARMALIORAKIS (Antoine), directeur de l'Aviation civile hellénique, 923

SCHAFFHAUSER (André), premier conseiller près l'ambassade de France à Dakar depuis le 15 octobre 1968, 858

SCHEEL (Walter), homme politique allemand, président du FDP depuis janvier 1968, 62, 87, 380, 527

SCHILLER (Karl), ministre de l'Économie de la RFA depuis 1966, 207 et 208, 476 à 478, 567, 582 à 584, 835, 878, 880, 898, 917, 937

SCHLACH (Jawal), ministre-conseiller près l'ambassade d'Irak à Paris depuis mars 1968, 523

SCHMIDT (Helmut), député au *Bundestag* depuis 1965, président du groupe parlementaire SPD depuis 1967, 88, 207, 526 et 527, 568, 675, 708, 882

SCHMIEDMAYER (J.), chef de cabinet de la présidence tchécoslovaque, 420

SCHÖLLHORN (Johann-Baptist), secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Économie depuis 1967, 881, 917

SCHONEN (Albert de), ambassadeur de France à Lusaka depuis 1966, 375, 489 et 490, 952

SCHÖNHERR (Albrecht), théologien et pasteur protestant, administrateur de la partie orientale du diocèse de Berlin-Brandebourg, 474 et 475

SCHRÖDER (Dr Gerhard), ministre de la Défense de la RFA depuis décembre 1966, 88, 230, 324

SCHUMAN (Robert), (1886-1963), ministre des Affaires étrangères de 1948 à 1952 et de 1952 à 1953, 719, 720, 1011

SCHUMANN (Maurice), ministre d'État chargé des Affaires sociales depuis mai 1968, 774, 828

SCHÜTZ (Klaus), bourgmestre régnant de Berlin-Ouest depuis le 19 octobre 1967, 5, 215

SCHÜZCH (Gerhart), chef de la délégation du CICR au Biafra, 357

SCHWEITZER (Pierre-Paul), inspecteur général des Finances, directeur du FMI depuis septembre 1963, 768, 880

SCRANTON (William Warren), gouverneur de Pennsylvanie depuis 1963, représentant officieux de Richard Nixon, 462 à 468

SECK (Assane), ministre sénégalais de l'Éducation nationale depuis juin 1968, 84, 86

SEDIVY, vice-ministre tchécoslovaque de la planification, 127, 420

SEIGEWASSER (Hans), secrétaire d'État chargé des questions religieuses de la RDA depuis novembre 1960, 473

SEITE (Jérôme), chef de service à la direction de l'enseignement supérieur au ministère français de l'Éducation nationale, 84, 86

SEKERA (Jiri), rédacteur en chef du quotidien du parti communiste tchécoslovaque *Rude Pravo* depuis le 23 août 1968, 263, 397

SELINGAR (Silas), ancien ministre tchadien de l'Intérieur puis des Travaux publics, destitué en 1966, 46

SEMERDZHIEV (colonel-général Atanas), chef d'État-major général de l'Armée bulgare depuis 1962, premier vice-ministre de la Défense depuis 1966, 417

SEMICHASTNY (Vladimir), chef du KGB de novembre 1961 à avril 1967, 153

SEMIONOV (Vladimir Semienovitch), vice-ministre des Affaires étrangères soviétique depuis 1955, 1002

SENE (Alioune), directeur de cabinet du président de la République du Sénégal, 86

SENGHOR (Léopold Sédar), président de la République du Sénégal depuis 1960, 10, 84 à 86, 235 et 236, 429, 437, 447, 600, 859 et 860, 896, 944 et 945

SERVOISE (René), chargé d'affaires de France *ad interim* à Nicosie depuis 1967, 145, 435, 553, 584

SEYDOUX DE CLAUSONNE (François), ambassadeur de France à Bonn depuis février 1965, 11, 62, 80, 87, 150, 222, 230 et 231, 256, 295, 323, 335, 380, 461 et 462, 526, 567, 569, 675, 708, 803, 834, 877, 880, 916, 928

SEYDOUX DE CLAUSONNE (Roger), représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à partir du 4 juillet 1967 puis ambassadeur de France à Moscou depuis le 16 novembre 1968, 322, 370, 569, 928, 983, 990, 992, 999, 1001, 1018

SHAKHBUT BEN SULTAN AL NAHYAN, Cheikh d'Abu Dhabi de 1926 à sa destitution le 6 août 1966, 905

SHAREF (Zeev), ministre israélien du Travail et de l'Industrie depuis 1966, des Finances depuis 1968, 909

SHAMMAS (Saïd Yacoub), ambassadeur du Koweït à Paris depuis janvier 1967, 284

SHARP (Mitchell William), ministre canadien du Commerce de 1963 au 11 novembre 1965 puis ministre des Finances jusqu'au 20 avril 1968. Ministre des Affaires extérieures depuis le 20 avril 1968, 123, 454, 635 et 636, 961

SHASTRI (Lal Bahadur), (1904-1966), Premier ministre de l'Union indienne du 9 juin 1964 à sa mort le 11 janvier 1966, 74

SHAW (Thomas Richard), ambassadeur du Royaume-Uni à Abidjan, 13

SHEPHERD (Malcolm), sous-secrétaire d'État britannique au *Commonwealth* depuis août 1967, 646

SHERMAKE (Abdira Shid Ali), président de la République de Somalie depuis juin 1967, 469

SHIRZAD (Ishan), ministre kurde des Travaux publics et de l'Urbanisme dans le gouvernement irakien depuis le 17 juillet 1968, démissionnaire en septembre 1968, 448

SHRIVER (Robert Sargent), ambassadeur des États-Unis à Paris depuis le 22 avril 1968, 155 et 156, 158 et 159, 483 à 489, 707, 759, 764, 777 et 778, 782, 843, 848, 996

SIALA (Farid), propriétaire de l'hebdomadaire libyen *Al Fajr*, 92

SICRE (colonel), officier français en mission au Tchad, 403

SIHANOUK (prince Norodom), roi du Cambodge de 1941 à 1955, puis chef de l'État cambodgien depuis 1960, 883 à 885

SIK (Ota), économiste tchèque, membre du comité central du PC tchèque, un des principaux artisans du printemps de Prague, 126, 243, 250, 297, 317, 397, 963

SILES REYES (Hernando), président de la République de Bolivie de 1926 à 1930, 713

SILES SALINAS (Luis Adolfo), vice-président de la République de Bolivie depuis 1966, 713 et 714

SILHAN (Venek), économiste tchèque, secrétaire du comité central du PC tchèque depuis le 23 août, 275

SIMON (Bohumil), membre suppléant du *Praesidium* du comité central du PC tchèque, 217, 271 et 272

SIMON DE QUIRIELLE (François), délégué général de la République française auprès de la RDVN depuis janvier 1966, 117, 156, 710, 817, 820, 914

SIMONNEAUX (Mgr Louis Paul Armand), évêque de Versailles depuis le 30 septembre 1967, 428

SIMOVIC (Ladislas), ambassadeur de Tchécoslovaquie à Belgrade d'août 1966 à novembre 1968, vice-ministre des Affaires étrangères depuis décembre 1968, 963

SINGH (Sardar Swaran), ministre des relations extérieures de l'Union indienne de juillet 1964 à novembre 1966, 72

SINIAVSKI (André), écrivain soviétique condamné à la relégation en 1966 pour menée subversive, 153

SIRAUD (Pierre), ambassadeur de France à Ottawa depuis juin 1968, 122, 504, 511, 516, 756, 1036

SISAVANG VONG, (1885-1959), roi du Laos de 1904 à 1945 et de 1946 à 1959, 192, 986

SISCO (Joseph John), secrétaire d'État adjoint des États-Unis pour les affaires des Nations unies depuis 1965, 439 à 441

SISSOKO (Charles Samba), ministre malien de l'Intérieur et de la Défense, 894

SIVAN (Renaud), ambassadeur de France à Téhéran depuis décembre 1961, 349, 907, 967

SKALCHKOV (Semen Andréevitch), président du comité d'État soviétique pour les relations économiques avec l'étranger depuis 1958, 2

SMITH (Ian Douglas), Premier ministre de la Rhodésie depuis 1965, 376, 443, 796

SMRKOVSKY (Josef), président du *praesidium* de l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis avril 1968, 33, 36 et 37, 59, 126 et 127, 187, 213, 217, 227, 250 et 251, 264, 267, 271 et 272, 279, 315, 350 à 352, 420, 503 et 504, 666, 962 et 963

SOAMES (Christopher), ambassadeur du Royaume-Uni à Paris depuis septembre 1968, 822, 969

SOBREVILLA (Anibal Ponce), ambassadeur du Pérou à La Paz, 69

SOGLO (Christophe), président de la République du Dahomey de décembre 1965 jusqu'à sa destitution en décembre 1967, 10, 20, 155

SÖLLE (Horst), ministre du Commerce extérieur de la RDA depuis juillet 1967, 207 et 208, 476 à 478

SOLOMON (Anthony Morton), secrétaire d'État adjoint américain pour les Affaires économiques depuis 1965, 200 et 201, 423

SONNENFELDT (Helmut), directeur du bureau de la recherche sur les Affaires soviétiques au département d'État américain depuis 1966, 296, 298

SOUVANNA PHOUMA, Premier ministre du gouvernement laotien depuis juillet 1962, 192 et 193, 781

SPACEK (Joseph), membre du *praesidium* du comité central du PC tchèque, arrêté en août 1968, 217, 271 et 272

SPARKMAN (John), sénateur démocrate de l'Alabama depuis 1937, vice-président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain, 623, 626

SPIERENBURG (Dirk), représentant permanent des Pays-Bas auprès des Communautés européennes depuis 1962, 672, 721

SPILJAK (Mika), président du Conseil exécutif fédéral de Yougoslavie depuis 1967, 317, 390 et 391, 643, 997

SPIRIDONOV (Ivan), président de la Chambre de l'Union du Soviet suprême, 361

SPRINGSTEEN (George Stoney, Jr), premier adjoint du Secrétaire pour les Affaires européennes au département d'État américain depuis octobre 1966, 410

SREY PONG, ministre cambodgien du Commerce et du Plan, 884

STAERCKE (André de), représentant permanent de la Belgique au Conseil de l'Atlantique nord depuis 1952, 461

STAIMER (Éléonore), fille de Wilhelm Pieck, ambassadeur de la RDA à Belgrade depuis octobre 1965, 246

STALINE (Joseph Vissarionovitch Djougachvili, dit), (1879-1953), secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique de 1922 à sa mort, 54, 160, 216, 249, 274, 372, 413, 463, 467, 642, 687, 940

STEPHANOPOULOS (Stephanos Christos), Premier ministre grec de 1965 à 1966, 535 à 537

STEWART (Robert Michaël Maitland), secrétaire d'État britannique depuis janvier 1965, 82, 114, 317, 678 et 679, 891

STOKES (Carl), maire de Cleveland depuis le 1er janvier 1968, 113

STOLTENBERG (Dr Gerhard), ministre de la recherche scientifique de la République fédérale d'Allemagne depuis 1965, 409, 774, 1011 et 1012

STOPH (Willi), président du Conseil des ministres et vice-président du Conseil d'État de la RDA depuis 1964, 121, 164

STOVICKOVA (Vera), journaliste à Radio Prague, 203

STRAUSS (Franz Josef), député au *Bundestag* depuis 1949, président de la CSU depuis 1961, ministre des Finances de la République fédérale d'Allemagne depuis 1966, 107, 207, 336, 380, 567, 583, 803, 878, 881, 917 et 918

STROUGAL (Lubomir), vice-premier ministre tchécoslovaque depuis le 8 avril 1968, 252, 963

SUHARTO, président de la République indonésienne depuis février 1967, 612, 615 et 616

SULEK (Miroslav), directeur de l'agence de presse tchécoslovaque (CTK), 137, 276, 397, 502 et 503

SÜLEYMAN Ier KANUNI, (1494-1566), sultan de l'empire ottoman de 1520 à sa mort, 744

SUNAY (Cevdet), président de la République de Turquie depuis mars 1966, 721, 744, 748 et 749, 752

SVESTKA (Oldrich), journaliste tchécoslovaque, rédacteur en chef depuis 1958 de *Rude Pravo,* 213, 251, 263, 351, 397, 502

SVOBODA (général Ludvik) président de la République tchécoslovaque depuis le 30 mars 1968, 33, 36, 137, 186 et 187, 194, 196, 203, 212 à 214, 219, 226, 233, 237, 250 à 254, 256, 264, 267 à 268, 276, 279, 289, 291 et 292, 297, 314 à 315, 332, 340, 343, 351 à 352, 420, 456 et 457, 503, 504, 801, 874, 963

SYMINGTON (Stuart), sénateur démocrate du Missouri depuis 1953, 367

SYRUCEK (Milan), correspondant à Paris du journal tchèque *Mlada Fronta,* 153

SZILAGYI (Béla), vice-ministre hongrois des Affaires étrangères depuis 1963, 178

SZYR (Eugeniusz), vice-président du Conseil des ministres polonais depuis 1959, 714

T

TAHIR (général), gouverneur de l'académie militaire indonésienne, 614

TALABANI (Jamal), dirigeant du parti démocratique du Kurdistan irakien (KDP), 449, 450

TALBOT (Philippe), ambassadeur des États-Unis en Grèce depuis juillet 1965, 536

TALHOUNI (Bahjat), président du Conseil des ministres de Jordanie depuis le 7 octobre 1967, 689, 965

TARIKI (Abdallah), directeur des Affaires pétrolières et minières de l'Arabie saoudite de 1955 à 1962, un des cofondateurs de l'OPEP en 1960, 731 et 732

TAUZIN (Jean), ingénieur en chef de l'armement, à la délégation ministérielle pour l'armement, 614

TCHERVONENKO (Stepan Vasilyevitch), ambassadeur de l'Union soviétique à Prague depuis mai 1965, 214, 251, 340 et 341, 503, 800

TEKLE HAWARIAT (Dedjazmatch Girmatchew), ministre éthiopien de l'Agriculture depuis avril 1966, 160

TEKOAH (Yosef), représentant permanent d'Israël auprès des Nations unies depuis 1968, 426

TELLI (Boubakar Diallo), secrétaire général guinéen de l'OUA depuis 1964, 518, 552

TEODORESCO (Constantin), ingénieur roumain, spécialiste en aéronautique, 514 et 515

TERRENOIRE (Louis), député, fondateur en 1967 de l'association de solidarité franco-arabe, 225

TETHER (Gordon), journaliste britannique, éditorialiste au *Financial Times*, 938

TEYSSIER (Paul), recteur de l'université de Dakar depuis 1967, 84

THEYSSET (Edouard), sous-directeur de la Coopération technique et scientifique à la direction générale des Relations culturelles au Département depuis 1966, 478

THOMPSON (Llewellyn), ambassadeur des États-Unis à Moscou (1957-1962), puis ambassadeur itinérant de 1962 à 1967, sous-secrétaire d'État pour les Affaires politiques, 371, 373

THOMSON (George), ministre britannique pour le *Commonwealth*, 646

THUY XUAN, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam depuis mai 1968, 35, 118, 140

TINÉ (Jacques), ministre plénipotentiaire, chargé des Affaires d'Europe au Département depuis 1967, 184, 709, 715

TISLIAR (Ladislas), ambassadeur de Tchécoslovaquie au Liban depuis mai 1966, 248

TITO (maréchal Josip Broz dit), voir Broz

TOCHE (Lucien), ingénieur en chef de l'Armement à la Délégation ministérielle pour l'Armement, 350

TOFFIN (Jean-Louis), ministre plénipotentiaire, adjoint au chef du gouvernement militaire français de Berlin depuis février 1967, 214, 257, 473

TOMBALBAYE (François Ngarta), président de la République du Tchad depuis le 22 avril 1962, 46 à 49, 277, 345, 400 à 403, 600, 608 et 609, 660 à 662, 674

TOUCH KIM, gouverneur de la Banque nationale du Cambodge, 884

TOUFFANIAN (général), chargé du plan d'équipement à l'EMCS (état-major du commandement suprême) iranien, 350

TOUQUAN (Ahmed), vice-Premier ministre jordanien du 7 octobre 1967 au 26 décembre 1968, 965

TOURÉ (Ismaël), ministre du Développement économique de la République de Guinée (Conakry), 11

TOURÉ (Samory) (1830-1900), chef et guerrier guinéen, combattant la colonisation française en Afrique de l'Ouest, vaincu par le général Gouraud, déporté au Gabon où il décède. Arrière grand-père de Sekou Touré, président de la République de Guinée (Conakry), 552

TOURÉ (Sekou), président de la République de Guinée (Conakry) depuis octobre 1958, 8 à 11, 552, 860, 871, 896, 933 et 934, 946

TRAN BUU KHIEM, chef de la délégation du FNL (Front national de Libération sud-vietnamien) à la conférence de Paris, depuis le 11 décembre 1968, 989, 1031 à 1034

TRAN HOAI NAM, chef adjoint de la délégation du FNL sud-vietnamien à la conférence de Paris, 1034

TRAN VAN HUONG, Premier ministre sud-vietnamien du 4 novembre 1964 au 28 janvier 1965, puis à partir du 28 mai 1968, 119, 633

TRAORE (chef de bataillon Daouda), ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de la République de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 20

TRAORE (lieutenant Moussa), président du comité militaire de libération nationale (CMLN) du Mali, depuis le 19 novembre 1968, 856, 858, 864 à 866, 868, 871, 893, 895, 945, 1007, 1025

TRAORE (colonel Sekou), chef d'état-major de l'armée malienne de 1960 au 19 novembre 1968, membre du comité national de défense de la révolution (CNDR) du 16 août 1966 au 19 novembre 1968, 893, 1009

TRAVELE (Boubakar), inspecteur des Douanes, directeur du centre malien de formation professionnelle des Douanes de novembre 1967 au 19 novembre 1968 et depuis fin décembre 1968, conseiller technique du ministre du Plan, des Finances et des Affaires économiques du Mali, 668

TREMBLAY (Jean-Noël), ministre des Affaires culturelles du Québec depuis juin 1966, 506, 1038

TRI QUANG (Tich), bonze, secrétaire général du Conseil suprême de l'Église boudhique unifiée du Vietnam, 685

TRIBOULET (Raymond), ministre délégué à la Coopération dans le gouvernement de Georges Pompidou du 6 décembre 1962 au 8 janvier 1966, 9

TRICORNOT DE ROSE (François de), ambassadeur de France à Lisbonne de 1964 à 1969, 952

TRICOT (Bernard), conseiller d'État, Secrétaire général de la présidence de la République depuis le 15 juillet 1967, 208 et 209, 236, 260, 273, 470, 723, 738, 802

TROIANOVSKII (Oleg), ambassadeur d'URSS au Japon depuis avril 1967, 246

TROTSKY (Lev Davidovitch Bronstein, dit Léon) (1879-1940), théoricien et homme politique russe, commissaire du peuple aux Affaires étrangères (1917-1918), commissaire du peuple à la Guerre (1918-1920), démis de ses fonctions (1925), exclu du parti (1927) déporté dans le Kazakhstan puis expulsé d'URSS (1929), il se réfugie en Turquie, en France, en Norvège et enfin au Mexique où il est assassiné en 1940, 216

TRUDEAU (Pierre Elliott), Premier ministre du Canada depuis le 20 avril 1968, 505, 516 et 517, 576, 635, 926, 960, 962, 1020, 1036, 1037

TRUMAN (Harry S.), 33e président des États-Unis d'avril 1945 à janvier 1953, 373

TSARAPKINE (Semyon Konstantinovitch), ambassadeur d'URSS en République fédérale d'Allemagne depuis le 18 juin 1966, 150, 164, 208, 222, 257

TSHISEKEDI (Etienne), ministre de l'Intérieur de la République démocratique du Congo (Kinshasa) (20 décembre 1966-16 août 1968) puis ministre de la Justice, 383

TSHOMBÉ (Moïse) (10 novembre 1919-29 juin 1969), ancien président du Katanga (1960-1963), Premier ministre de 1964 à 1965, accusé de trahison par Joseph Mobutu, s'exile en Espagne, est condamné à mort par défaut, enlevé le 30 juin 1967, emprisonné en Algérie jusqu'à sa mort en 1969, 382, 384 et 385, 431

TSIRANANA (Philibert), président de la République malgache depuis le 1er mai 1959, réélu le 30 mars 1965, 225, 346, 518, 610

TUBMAN (William), président de la République du Liberia depuis le 3 janvier 1944, 225, 368, 448, 889

TUTHILL (John), ambassadeur des États-Unis au Brésil depuis avril 1966, 1007

U

U THANT (Sithu), secrétaire général de l'Organisation des Nations unies depuis 1961, 136, 240, 387, 429 à 432, 438, 452 à 524, 552, 806, 852, 911

ULBRICHT (Walter), président du Conseil d'État de la RDA depuis 1960 et premier secrétaire du parti socialiste unifé (SED), 6, 39, 88, 121, 181, 186, 190 à 192, 207, 232, 266, 324, 334, 341, 351, 362, 475 et 476

ULLASTRES (Alberto), ambassadeur d'Espagne auprès de la CEE depuis décembre 1965, 825

UMARI (Nathir Akram al), ambassadeur d'Irak à Paris depuis juillet 1967, 523

UNGARO (Mario), ambassadeur d'Italie en Guinée (Conakry) de 1964 au 15 avril 1968, 9

UNGER (Léopold), journaliste polonais, rédacteur en chef du quotidien *Zycie Warszawy*, 17

USHER ASSOUAN (Arsène), ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire depuis le 21 janvier 1966, 447, 519, 551 et 552, 888, 891

UVALIC, secrétaire d'État adjoint aux Affaires étrangères de la République de Yougoslavie, 316 à 318

V

VACULIK (Ludvik), écrivain et journaliste tchèque, notamment connu par le manifeste « Deux mille mots » de juin 1968, 37, 59 et 60

VACULIK (Martin), membre du parti communiste tchèque (PCT), membre candidat au *praesidium* du PCT depuis le 21 août 1968, 275

VAILLAUD (Michel), adjoint au directeur de la direction des carburants au ministère français de l'Industrie de 1963 à 1968, 508

VALDES SUBERCASEAUX (Gabriel), ministre des Relations extérieures du Chili depuis 1964, 877, 1029

VALES (Vaclav), ministre tchécoslovaque du Commerce extérieur, 420

VALO (Jozef), député, vice-président de l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis avril 1968, membre de la commission de la Défense et de la Sécurité de l'Assemblée nationale, 340

VAN DER BYL (M. P. K.), ministre de l'Information de Rhodésie depuis septembre 1968, 796

VAN DER MEULEN (Joseph), représentant permanent de la Belgique auprès des Communautés européennes, 672

VAN WELL (Günther), représentant de l'*Auswärtiges Amt* au groupe de Bonn, 168

VANCE (Cyrus Roberts), secrétaire d'État adjoint à la Défense de 1964 à 1967, membre de la délégation américaine aux négociations de paix sur le Vietnam à Paris depuis mai 1968, 155, 157, 573 et 574, 595, 618, 682, 685, 760, 762, 896 à 898, 941 à 943

VARELA BARNADOU (Benigno Ignacio Marcelino), amiral argentin, membre de la junte révolutionnaire qui porte au pouvoir le général Ongania les 28-29 juin 1966, 543 et 544

VEJVODA (Ivo), ambassadeur de Yougoslavie à Paris depuis mai 1967, 389, 644

VELASCO ALVAREDO (Juan), militaire et homme politique péruvien, président du Pérou depuis le 3 octobre 1968, 625

VENEKAS, propriétaire française d'un des grands magasins d'alimentation de Bangui, 611

VERWOERD (Dr Hendrik), (1901-1966), Premier ministre d'Afrique du Sud de septembre 1958 à septembre 1966, 377

VICARIOT (Henri), architecte français, ingénieur des Ponts et Chaussées, concepteur de l'aéroport d'Orly, 300

VIMONT (Jacques), ambassadeur de France à Mexico depuis 1965, 132, 605, 733

VINCENT (Jean), journaliste français, correspondant de l'Agence France Presse à Pékin jusqu'en mai 1968, 579

VIRLY (lieutenant), officier français en mission au Tchad, 48

VIVERET (Patrick), étudiant français, animateur de la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC), 23

VLAD, conseiller près l'ambassade de Roumanie à Bonn, 232

VLAHOV (Gustav), secrétaire fédéral à l'Information du gouvernement yougoslave, 390

VOIGT (Udo), membre depuis 1968 du *Nationaldemokratische Partei Deutschlands* (NPD), parti d'extrême droite ouest-allemand. 337

VONHOUT (Joseph), président du centre de presse et d'information de Tchécoslovaquie, centre de censure de la presse institué en septembre 1968, 397

VORMS (Louis), premier secrétaire près l'ambassade de France à Lusaka depuis mars 1968, 379

VORSTER (Balthazar Johannes), Premier ministre d'Afrique du Sud depuis septembre 1966, 377, 442, 445, 490, 491

VYAU DE LAGARDE (Jean), ambassadeur de France à Dakar de 1964 à 1969, 84, 235, 944

W

WAINER (Samuel), journaliste brésilien directeur d'*Ultima Hora*, 1005

WAINMAN-WOOD (Thomas), ambassadeur du Canada à Nicosie depuis le 1er août 1965, 145

WALDHEIM (Kurt), ministre des Affaires étrangères d'Autriche de 1968 à 1970, président du comité des Nations unies pour l'espace extra-atmosphérique, 658, 701

WALLACE (George Corley), gouverneur de l'Alabama de 1963 à 1967, candidat malheureux à l'élection présidentielle de 1968, 791

WANNINAYAKE (U. B.), ministre des Finances de Ceylan, 609

WAPLER (Arnaud), ambassadeur de France à Varsovie depuis mars 1966, 227, 294, 320, 537, 715

WEHNER (Herbert), figure marquante de la social-démocratie en RFA, député au *Bundestag* depuis 1949, ministre fédéral des questions pan-allemandes de 1966 à 1969, 165, 570

WERTHEIMER (Félix), journaliste mauricien, 23

WHEELER (général Earle Gilmore), chef d'état-major de l'armée américaine (1962-1964), président du comité des chefs d'état-major interarmées depuis 1964, 204

WHITEHEAD, premier conseiller scientifique du Conseil privé de la Reine au Canada, 636

WIBAUX (Fernand), ambassadeur de France à Fort-Lamy depuis avril 1968, 46 à 49, 276, 345, 673 et 674

WICKMAN (Hans Krister), ministre suédois de l'Économie depuis 1967, 822, 824 et 825, 900, 926

WIGGINS (James Russel), représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies depuis le 26 septembre 1968, 440, 911, 1015

WILLMANN (Adam), directeur du Département IV (Europe occidentale) au ministère des Affaires étrangères de Pologne depuis 1966, 179, 320 à 322, 537 à 539, 715

WILSON (Harold), député travailliste depuis 1945, Premier ministre de Grande-Bretagne depuis octobre 1964, 99, 377 et 378, 904

WINCKLER (Jean-Claude), premier conseiller près l'ambassade de France à Rabat depuis janvier 1967, 434

WINIEWICZ (Josef), vice-ministre des Affaires étrangères de Pologne, 539, 714 à 717

WINZER (Otto), ministre des Affaires étrangères de la République démocratique allemande (RDA) depuis 1965, 258

WISCHNEWSKI (Hans-Jürgen), ministre social-démocrate (SPD) de la Coopération économique de la République fédérale d'Allemagne de décembre 1966 à octobre 1968, 477

WITTEVEEN (Hendrikus Johannes), vice-Premier ministre et ministre des Finances néerlandais depuis le 5 avril 1967, 926

WOOLCOTT (Richard Arthur), haut-commissaire australien accrédité au Ghana depuis 1967, 13

WORMSER (Olivier), ambassadeur de France à Moscou (1966-1968) puis gouverneur de la Banque de France à partir d'avril 1969, 57, 66 et 67, 205, 236, 260, 262, 273, 361, 396, 432, 569, 597, 707

WOJTYLA (Karol Józef), (1920-2005), archevêque de Cracovie, cardinal, plus tard pape sous le nom de Jean-Paul II du 16 octobre 1978 à sa mort, 544

WYNIEXSKI (commandant), militaire polonais, appartenant au Bureau des Affaires militaires étrangères, 919

WYSZINSKY (cardinal Stefan), nommé évêque de Lublin en 1946, archevêque de Gniezno en 1948 puis de Varsovie, élevé à la pourpre cardinalice en 1953, 846

X

XUAN THUY, chef de la délégation nord-vietnamienne à la conférence de Paris sur le Vietnam, 573, 682, 759, 761 à 763, 766, 779, 782, 784 et 785

Y

YAKUBOVSKI (maréchal Ivan Ignateevich), maréchal soviétique, commandant en chef des forces du pacte de Varsovie depuis 1967, 33, 53, 55, 566, 72

YAMÉOGO (Félicité), épouse du président déchu de Haute-Volta, Maurice Yaméogo, 20, 77

YAMÉOGO Herman, fils aîné de l'ex-président Maurice Yaméogo, 20, 77

YAMÉOGO (Maurice), premier président de la Haute-Volta du 9 décembre 1959 au 3 janvier 1966, date de sa destitution, en résidence surveillée depuis février 1966, 19 à 22, 77 et 78, 889

YANEZ DELGADILLO (Agustin), ministre de l'Éducation du Mexique depuis 1964, 734

YAVUSALP (Ercüment), chargé d'Affaires de Turquie à Chypre, 145

YENGUITTA (Germain), secrétaire particulier du président du Congo-Brazzaville, Massemba-Debat, 190

YI CHIH, premier secrétaire près l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris et chargé d'Affaires de Chine depuis le 21 juillet 1967, 520 à 522

YUKAWA (Hideki), scientifique japonais, prix Nobel de physique, membre du Comité des sept pour l'appel à la paix mondiale, 280

YUSUF (Abdimur), chef du service somalien de la Planification et de l'Enseignement, 737

Z

ZAGOR (Gyorgy), ambassadeur de Hongrie à Belgrade depuis avril 1963, 246

ZAÏD IBN SULTAN AL NAHIYAN, cheikh d'Abu Dabi, 905 et 906

ZALDIVAR (Andrea), ministre des Finances du Chili depuis le 2 mai 1968, 664

ZBIRI (Tahar), chef d'état-major de l'armée algérienne en 1963, participe au coup d'État du 19 juin 1965 qui renverse Ben Bella, est nommé membre du conseil de la Révolution, s'oppose au régime de Boumediene, échoue dans sa tentative de coup d'État en décembre 1967, s'exile en France, 44, 100

ZEDNIK (Josef), député à l'Assemblée nationale tchécoslovaque depuis 1954, représente le « parti populaire », 213

ZHIVKHOV (Todor), président du Conseil des ministres de la République bulgare depuis 1962, 351

ZIAK (Andrej), théologien, professeur de théologie protestante à la faculté de théologie de Modra (ville de Slovaquie) depuis 1960, membre du *praesidium* de l'Assemblée nationale tchécoslovaque et membre de la commission des Affaires étrangères de cette Assemblée depuis 1964, 213

ZINOVIEV (Grigori Evseïevitch), (1883-1936), un des principaux dirigeants bolcheviques de 1912 à 1927, 216

ZINSOU (Émile-Derlin), président de la République du Dahomey depuis le 27 juin 1968, 79, 105 et 106, 155

ZLATKOV (colonel), officier bulgare, correspondant du journal des forces armées bulgares *Narodna Armia*, 419

ZOÏTAKIS (Georgios), régent du royaume de Grèce depuis le 13 décembre 1967, 554, 741

ZORINE (Valerian Alexandrovitch), ambassadeur de l'URSS à Paris depuis avril 1965, 66 et 67, 208 et 209, 236, 260, 273 et 274, 415, 851, 853, 928, 1001, 1040 à 1042

ZOROMÉ (Malick), ministre des Affaires étrangères de Haute-Volta depuis le 6 avril 1967, 22 et 23

ZOUAYEN (Youssef), chef du gouvernement syrien du 25 février 1966 au 29 octobre 1968, 404, 966

La liste des *Documents diplomatiques français* disponibles peut être consultée sur le site Internet
www.peterlang.com

Dépôt légal : Bibliothèque Nationale de France (1er trimestre 2010).

Information bibliographique publiée par « Die Deutsche Nationalbibliothek »

« Die Deutsche Nationalbibliothek » répertorie cette publication dans la « Deutsche Nationalbibliografie » ; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur le site http://dnb.ddb.de.

Imprimé en Belgique